Pierre Briant

HISTOIRE DE L'EMPIRE PERSE

De Cyrus à Alexandre

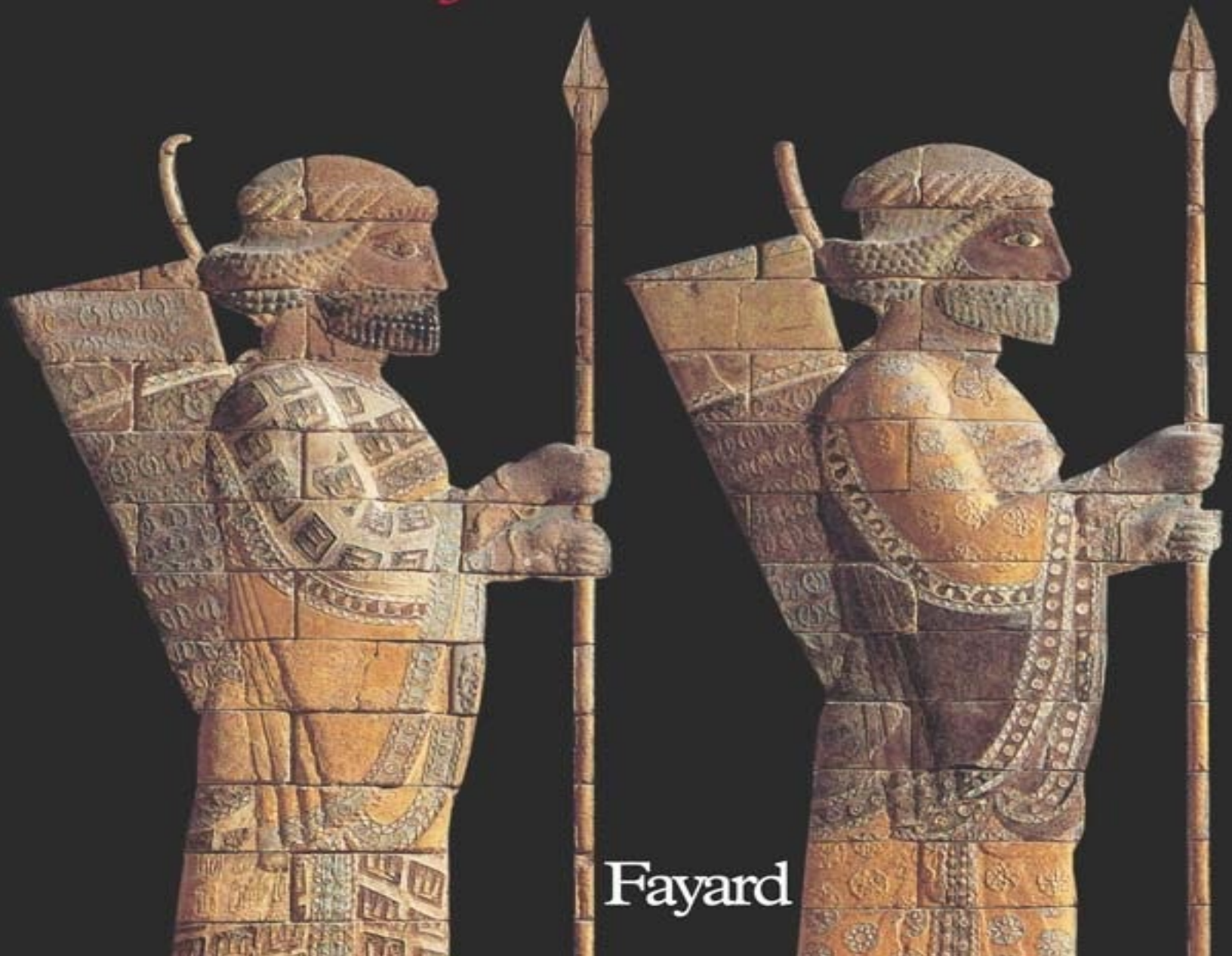

Fayard

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

DU MÊME AUTEUR

Epigraphe

Dédicace

INTRODUCTION

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Remerciements

PROLOGUE

PREMIÈRE PARTIE - Les bâtisseurs de l'Empire : de Cyrus à Darius

CHAPITRE PREMIER - Les rassembleurs de terres: Cyrus le Grand et Cambyse (559-522)

I. LES HOSTILITÉS MÉDO-PERSES, LA DÉFAITE D'ASTYAGE ET LA CHUTE D'ECBATANE (553-550)

II. LA NOUVELLE SITUATION INTERNATIONALE ET LES PROJETS DE CYRUS

III. LA DÉFAITE DE CRÉSUS ET L'INSTALLATION D'UN FRONT MÉDITERRANÉEN

IV. CYRUS EN ASIE CENTRALE

V. LA PRISE DE BABYLONE (539)

VI. CYRUS, LA TRANSEUPHRATÈNE ET L'ÉGYPTE

VII. DE CYRUS À CAMBYSE

VIII. LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE (525-522)

IX. CAMBYSE ET LES TRADITIONS ÉGYPTIENNES

CHAPITRE II - La conquête et l'après-conquête : un bilan intermédiaire

I. DE CYRUS À DARIUS : SOURCES ET PROBLÈMES

II. SATRAPES ET SATRAPIES

III. TRIBUTS ET DONS

IV. CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS : LE CAS DE LA BABYLONIE

V. DE BACTRES À SARDES

VI. PERSES ET POPULATIONS CONQUISES

VII. LES LIEUX DU POUVOIR

VIII. ROYAUTÉ ET POUVOIR

IX. LE ROI ET LES DIEUX

X. L'USURPATION DE BARDIYA (522)

CHAPITRE III - Troubles, sécessions et reconstruction (522-518)

I. L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE DARIUS (522)

II. RÉVOLTES ET RECONQUÊTES (522-518)

III. LES LENDEMAINS DE LA VICTOIRE: L'HISTOIRE OFFICIELLE

IV. DARIUS ET LES SIX

V. BILAN ET PERSPECTIVES

CHAPITRE IV - Darius le Conquérant (520-486)

I. LA POURSUITE DE L'EXPANSION TERRITORIALE (520-513)

II. LES PERSES EN EUROPE

III. LA RÉVOLTE DE L'IONIE (500-493)

IV -DE LA THRACE À MEMPHIS (492-486)

DEUXIÈME PARTIE - Le Grand Roi

CHAPITRE V - Les images du monde

I. LE ROI CONSTRUCTEUR

II. LE ROI ET SES PEUPLES : INSCRIPTIONS ET ICONOGRAPHIE

III. UNE IMAGE IDÉELLE DE L'ESPACE ET DU POUVOIR IMPÉRIAL

IV IMAGES ET RÉALITÉS: LE ROI PARMI SES PEUPLES

V IMAGES ET RÉALITÉS: LES FÊTES IMPÉRIALES

VI. TABLE ROYALE ET PARADIS ROYAUX: EXALTATION DU CENTRE ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

CHAPITRE VI - Représentations royales et idéologie monarchique

I. SOURCES ET PROBLÈMES

II. LE PRINCE EN SES MIROIRS

III. LE ROI EN MAJESTÉ

IV. LE BON COMBATTANT

V LE ROI, LA TERRE ET L'EAU

VI. ENTRE HOMMES ET DIEUX

CHAPITRE VII - Gens et vie de cour

I. SOURCES ET PROBLÈMES

II. – LE SERVICE RAPPROCHÉ

III. LES EUNUQUES

IV. DU CÔTÉ DES FEMMES

V. À LA TABLE DU GRAND ROI

VI. LES CHASSES ROYALES

VII. LA SPLENDEUR ROYALE

CHAPITRE VIII - Les hommes du Roi

I. LE ROI DONATEUR

II. L'ÉCHANGE INÉGAL

III. LE ROI ET SES FIDÈLES: LA LOGIQUE DU SYSTÈME

IV LE ROI ET SES FIDÈLES: LA DYNAMIQUE DES CONTRADICTIONS

V. ROI ET SATRAPES

VI. LE ROI ET SES FIDÈLES : LES PERSES, LES GRECS ET LES AUTRES

VII. ROYAUTÉ ACHÉMÉNIDE ET ARISTOCRATIE PERSE

TROISIÈME PARTIE - Espaces, populations et économie tributaire

CHAPITRE IX - Espaces, communications et échanges

I. LE RÉSEAU ROUTIER

II. LE CONTRÔLE DE L'ESPACE IMPÉRIAL

III. VOIES DE COMMUNICATION ET ÉCHANGES

CHAPITRE X - Tribut et prélèvements royaux

I. SOURCES ET PROBLÈMES

II. SATRAPIES ET TRIBUTS

III. DONS ET TRIBUTS

IV TRIBUTS, DONS ET PRÉLÈVEMENTS

V. VERSEMENTS TRIBUTAIRES, MÉTAL ET MONNAIE

VI. L'ADMINISTRATION TRIBUTAIRE : CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS

VII. ÉCONOMIE TRIBUTAIRE ET APPROPRIATION : TERRE ROYALE ET TERRE TRIBUTAIRE

CHAPITRE XI - Perse, Empire et économie tributaire

I. LES ARCHIVES DE PERSÉPOLIS

II. HIÉRARCHIE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION

III. LE MONDE DU TRAVAIL : LES KURTAŠ

IV. L'AGRICULTURE : PRODUCTIONS ET PRÉLÈVEMENTS

V. TERRES ET DOMAINES

VI. LES TABLETTES DE PERSÉPOLIS ET L'ADMINISTRATION IMPÉRIALE : SOURCES ET PROBLÈMES

VII. LA GESTION DES BIENS ET LES MAGASINS ROYAUX EN ÉGYPTE

VIII. LA GESTION DES SURPLUS

IX. TERRES ET PAYSANS

X. LA MAISON DU ROI

CHAPITRE XII - Le Roi des pays

I. DARIUS ET L'ÉGYPTE

II. LA BABYLONIE SOUS DARIUS

III. LA TRANSEUPHRATÈNE

IV. DE JÉRUSALEM À MAGNÉSIE DU MÉANDRE

V. L'ASIE MINEURE OCCIDENTALE : CITÉS, DYNASTES ET EMPIRE APRÈS LA RÉVOLTE DE L'IONIE

VI. DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS ET DÉPORTATIONS

VII. UNITÉ ET DIVERSITÉ

QUATRIÈME PARTIE - De Xerxès à Darius III, l'Empire en mouvement

CHAPITRE XIII - Xerxès le Grand Roi (486-465)

I. SOURCES ET PROBLÈMES

II. DE DARIUS À XERXÈS

III. DE SARDES À SARDES (480)

IV XERXÈS ENTRE DEUX FRONTS (480-479)

V. LA DÉFAITE PERSE : SES ORIGINES ET SES SUITES

VI. XERXÈS ET SES PEUPLES

VII. XERXÈS, AHURA-MAZDA ET LA PERSE

VIII. OFFENSIVES ATHÉNIENNES ET TERRITOIRES ROYAUX (478-466)

IX. LA STRATÉGIE OCCIDENTALE DE XERXÈS

X. DE XERXÈS À ARTAXERXÈS

CHAPITRE XIV - De l'avènement d'Artaxerxès Ier à la mort de Darius II (465-405/404)

I. D'UN ROI L'AUTRE (465)

II. LA RÉVOLTE DE L'ÉGYPTE (V. 464-454)

III. LES AFFAIRES DE TRANSEUPHRATÈNE

IV. LE FRONT D'ASIE MINEURE ET DE L'ÉGÉE ORIENTALE

V. ESDRAS ET NÉHÉMIE À JÉRUSALEM

VI. D'UN ROI L'AUTRE (425-424)

VII. LES AFFAIRES DU FRONT OCCIDENTAL

VIII. LE GRAND ROI EN SES PAYS

CHAPITRE XV - Artaxerxès II (405/404-359/358) et Artaxerxès III (359/358-338)

I. LE RÈGNE D'ARTAXERXÈS II : SOURCES ET PROBLÈMES

II. LA GUERRE DES DEUX FRÈRES (404-401)

III. ARTAXERXÈS LE VICTORIEUX

IV. LA SITUATION EN ASIE MINEURE ET LA STRATÉGIE D'ARTAXERXÈS II (400-396)

V AGÉSILAS EN ASIE MINEURE (396-394)

VI. SUCCÈS ET REVERS ACHÉMÉNIDES : DE L'ASIE MINEURE À L'ÉGYPTE (V. 396-V. 370).

VII. ARTAXERXÈS II, SES SATRAPES ET SES PEUPLES (C. 366-359/358)

CINQUIÈME PARTIE - Le IVe siècle et l'Empire de Darius III dans la longue durée achéménide : un bilan prospectif

CHAPITRE XVI - Pays, peuples et satrapies: un inventaire du monde achéménide

INTRODUCTION. DANS LES PAS D'ALEXANDRE ET SUR LES TRACES DE DARIUS

I. SOURCES ET PROBLÈMES

II. LA SATRAPIE DE DASKYLEION

III. DE SARDES À ÉPHÈSE

IV DE KELAINAI À HALICARNASSE

V PIXÔDAROS À XANTHOS

VI. DE TARSE À MAZAKA

VII. DE TARSE À SAMARIE VIA SIDON ET JÉRUSALEM

VIII. DE GAZA À PETRA

IX. L'ÉGYPTE D'ARTAXERXÈS III À DARIUS III

X. D'ARBÈLES À SUSE

XI. LE GRAND ROI, ALEXANDRE ET LES MONTAGNARDS DU ZAGROS

XII. PERSÉPOLIS, PASARGADES ET LA PERSE

XIII. DE PERSÉPOLIS À ECBATANE

XIV D'ECBATANE À L'HALYS

XV. D'ECBATANE À CYROPOLIS

CHAPITRE XVII - Le Grand Roi, ses armées et ses trésors

I. L'AVÈNEMENT DE DARIUS III

II. LE GRAND ROI ET L'ARISTOCRATIE PERSE

III. LES ARMÉES ROYALES

IV POPULATIONS SUJETTES ET ÉCONOMIE TRIBUTAIRE

V TRANSITION

SIXIÈME PARTIE - La chute d'un Empire (336-330)

CHAPITRE XVIII - Darius et l'Empire face à l'agression macédonienne

I. TERRITOIRES, ARMÉES ET STRATÉGIES

II. DARIUS ET SES FIDÈLES

III. LES ÉLITES LOCALES, DARIUS ET ALEXANDRE: POPULARITÉ ET IMPOPULARITÉ DE LA DOMINATION ACHÉMÉNIDE

IV. LA MORT D'UN GRAND ROI (330)

V. LA CHUTE D'UN EMPIRE

CONCLUSION - De Nabonide à Seleukos

Notes documentaires

PROLOGUE LES PERSES AVANT L'EMPIRE

Bibliographie

© Librairie Arthème Fayard, Paris, 1996.
978-2-213-63946-8

DU MÊME AUTEUR

Antigone le Borgne. Les débuts de sa carrière et les problèmes de l'assemblée macédonienne, Paris, Les Belles Lettres, 1973.

Alexandre le Grand (Que sais-je? 622), Paris, PUF, 1974, 4e éd. revue 1994.

Rois, Tributs et Paysans. Études sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

État et Pasteurs au Moyen-Orient ancien, Paris (Maison des sciences de l'Homme) et Cambridge (Cambridge University Press), 1982.

L'Asie centrale et les royaumes proche-orientaux au premier millénaire avant J.-C., Paris, Éditions Recherches sur les civilisations, 1984.

De la Grèce à l'Orient: Alexandre le Grand (Collection « Découvertes »), Paris, Gallimard, 1987.

Darius, les Perses et l'Empire (Collection «Découvertes»), Paris, Gallimard, 1992.

Le Monde grec aux temps classiques. I: Le Ve siècle (en collaboration avec P. Lévêque, P. Brulé, R. Descat, M. M. Mactoux), Paris, PUF (Collection « Nouvelle Clio »), 1995.

Éditeur:

Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec (Pallas 43), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995.

(Avec Cl. Herrenschmidt), *Le Tribut dans l'Empire perse,* Louvain-Paris, éd. Peters, 1989.

(Avec J. Andreau et R. Descat), *Premières Journées de Saint-Bertrand sur l'économie antique: le rôle de l'État,* Saint-Bertrand de Comminges, 1994.

En préparation: *Darius III,* Fayard.

Et même si ce n'est pas vrai, Il faut croire à l'histoire ancienne.
Léo FERRÉ

Il est difficile de savoir si une interprétation donnée est vraie, il est en revanche plus facile de reconnaître les mauvaises.
Umberto Eco

Pour Charles et Marguerite

INTRODUCTION

Sur les traces d'un Empire

L'EMPIRE ACHÉMÉNIDE A-T-IL EXISTÉ?

Créé par les conquêtes de Cyrus (v. 557-530) et de Cambyse (530-522) sur les décombres et le terreau fertile des divers royaumes du Proche-Orient, puis agrandi et plus fermement organisé par Darius Ier (522-486), l'Empire achéménide s'est, pendant plus de deux siècles, étendu de l'Indus à la mer Égée, du Syr-Darya au golfe Persique et à la première cataracte du Nil, jusqu'au moment où Darius III disparaît dans un complot, alors que son adversaire Alexandre faisait déjà figure de vainqueur (330). Le terme «Empire» que nous utilisons couramment n'a, on le sait, aucun correspondant exact dans aucune langue ancienne : les inscriptions des Grands Rois se réfèrent à la fois à la terre *(būmi)* et aux peuples *(dahyu / dahyava)*, et les auteurs grecs parlent des « territoires royaux *(khôra basileôs)* », de *l'arkhē* [pouvoir] du Grand Roi et de ses satrapes, ou encore des «rois, dynastes, cités et peuples». Le terme «Empire» implique un pouvoir territorial. Tel est bien le problème de fond que posent la genèse et la constitution de l'Empire achéménide. Marqué par une extraordinaire diversité ethno-culturelle et par une exceptionnelle vitalité des formes d'organisation locale, il donne lieu à deux lectures: l'une, qui en fait une sorte de fédération lâche de pays autonomes, sous l'égide lointaine d'un Grand Roi qui se manifesterait uniquement par le biais des prélèvements tributaires et des levées militaires ; l'autre qui, sans nier l'évidence de la diversité, entend souligner la dynamique organisationnelle des interventions multiformes du centre, et les intenses processus d'acculturation : la formulation laisse deviner dans quelle direction se développent mes préférences -je m'en expliquerai chemin faisant. Tel est, résumé en quelques mots, l'objet du livre que je soumets aujourd'hui à la sagacité des lecteurs.

D'ALEXANDRE À CYRUS ET RETOUR : FRAGMENTS D'EGO-HISTOIRE

Imprudemment annoncé dans une étude parue en 1979, ce livre a été rédigé entre le printemps 1990 et le printemps 1993. J'ai apporté des retouches limitées au texte, et surtout révisé d'une manière sensible les notes documentaires, au cours des années 1994 et 1995. Mais la conception et la réalisation du livre, même sous forme préliminaire et préparatoire, remontent à près d'une quinzaine d'années, puisque c'est vers 1982-1983 que j'ai commencé à produire pour moi-même les premiers brouillons, esquisses et plans, eux-mêmes réduits maintenant à l'état d'archives résiduelles. En guise de contribution à une formule en vogue (du moins en France), l'ego-histoire, et dans le droit fil de l'introduction que j'ai écrite en 1982 pour mon recueil d'articles (RTP), j'aimerais en expliquer la genèse, de manière très personnelle.

Rien ne me prédisposait à consacrer le plus long de ma vie de chercheur et d'enseignant à l'histoire achéménide. Historien de formation, passionné par l'histoire de l'Antiquité au cours de mes études à Poitiers, j'ai, un peu par hasard (ou plus exactement à la suite d'une réflexion d'H. Bengtson), commencé à m'intéresser à un successeur d'Alexandre, l'ancien satrape de Grande-Phrygie, Antigone le Borgne, sous forme d'une thèse préparée sous la direction de Pierre Lévêque. Un passage bien connu de la Vie d'Eumène (5.9-10), relatif aux agissements de l'adversaire d'Antigone dans les environs de Kelainai (capitale de la Grande-Phrygie), m'a amené à me poser des questions sur le statut de la terre et des paysans au tout début de la période hellénistique - recherches que j'ai développées dans un article consacré à ces mêmes paysans *(laoi)* d'Asie Mineure (1972). Le premier pas était franchi: j'avais établi ma résidence au Proche-Orient (l'Asie, comme je disais alors, à la suite des auteurs grecs), mais dans un Proche-Orient revisité par les armées gréco-macédoniennes et par l'historiographie coloniale antique et contemporaine.

La préparation d'une longue étude sur Eumène de Kardia (1972-1973) puis d'un petit livre sur Alexandre (première éd. 1974) m'a très vite convaincu de la nécessité de remonter plus haut dans le temps. Qu'était-ce donc que cet Empire achéménide, dont on invoquait systématiquement la décadence sans le resituer dans son cadre historique? J'avais toujours été frappé en effet du fait qu'à la suite de Droysen (qui aurait mérité des héritiers moins dogmatiques), certains épigones zélés affirmaient sans ambages que la conquête macédonienne avait modifié de fond en comble les structures politiques,

économiques et culturelles de «l'Asie »; mais, dans le même temps, l'avant-Alexandre n'était jamais autrement défini que comme un antonyme-repoussoir de l'après. Ces interrogations m'ont amené à prendre comme premier objet d'études des populations du Zagros, que les auteurs anciens présentaient comme des brigands qui ne se vouaient aucunement à l'agriculture et qui, comme tels, étaient « naturellement » agressifs (1976). J'en tirai la conviction, de plus en plus pressante, que toute notre vision de l'Empire achéménide et de ses populations était viciée du fait de déformations apportées par les historiens anciens d'Alexandre, dans le même temps qu'il m'apparaissait, avec une égale évidence, que l'historien ne pouvait éviter de recourir à ces mêmes sources. J'ai continué pendant des années à creuser ce sillon, et, dans une certaine mesure, ce livre voudrait contribuer à apporter des éléments de réponse à une interrogation ancienne: pourquoi la chute de l'Empire achéménide sous le coup de l'agression macédonienne?

Mais le sous-titre choisi n'est pas simplement le reflet de cette véritable obsession, ou, si l'on me permet l'expression, de cette longue «quête du Graal». Il veut exprimer également une conviction longtemps entretenue et nourrie: Alexandre et ses successeurs ont beaucoup repris à l'organisation achéménide, ce que j'ai souvent exprimé sous la formule «Alexandre, le dernier des Achéménides». Comme toute formule, celle-ci a ses limites et elle génère ses propres contradictions. Mais, au fond des choses, elle me semble toujours à même de rendre compte des extraordinaires continuités qui caractérisent l'histoire du Proche-Orient entre les conquêtes de Cyrus et la mort d'Alexandre. De son côté, Heinz Kreissig, dont j'ai beaucoup appris, avait lui aussi fréquemment mis en valeur ces continuités dans le cadre des «orientalischer hellenistischer Staaten», dont le royaume séleucide était, à ses yeux, une évidente manifestation. Le terme continuité ne doit pas induire en erreur: il ne s'agit pas de nier les aménagements et bricolages apportés par la conquête macédonienne. Mais, dans le même temps, les recherches récentes rendent de plus en plus clair que, par exemple, l'Empire séleucide, dans sa genèse et ses éléments constitutifs, est une formation étatique directement greffée sur l'arbre achéménide.

Dans le courant des années 1970, et plus encore à partir du début des années 1980, la conscience s'est imposée à moi, de plus en plus clairement, qu'aussi indispensables soient-elles, les sources classiques ne pouvaient, à elles seules, répondre aux questions que je me posais. Il me fallait pénétrer plus intimement dans la substance achéménide, tâche à laquelle je n'étais

nullement préparé. J'ai heureusement fait alors des rencontres décisives. Tout d'abord Roman Ghirshman qui, vers 1972, m'a très vivement encouragé à tracer mon sillon achéménide: je ne saurais oublier la bienveillante sollicitude qu'il n'a cessé de me manifester jusqu'à sa disparition en 1979. Vers 1977 (si ma mémoire est bonne), je suis entré en contact avec Clarisse Herrenschmidt qui, si je puis dire, m'a «initié» aux inscriptions royales achéménides. Au cours des années 1970, j'ai également noué des contacts, qui ne se sont jamais interrompus depuis lors, avec l'équipe italienne, menée par Mario Liverani et nourrie par ses travaux et ceux de ses élèves: Mario Fales, Lucio Milano et Carlo Zaccagnini, avec lesquels je partageais et je partage nombre d'intérêts thématiques et d'approches conceptuelles. Les conversations, aussi fréquentes que vives, que j'ai continué d'avoir avec eux m'ont aidé à replacer le cas achéménide dans le cadre plus large de l'histoire du Proche-Orient du premier millénaire, et ainsi à prendre mieux en compte les héritages assyro-babyloniens dans les structures de l'Empire achéménide.

C'est vers 1977-1978 que Jean-Claude Gardin, qui menait alors des prospections autour de la ville hellénistique d'Aï-Khanūm, en Afghanistan, m'a invité à me joindre à son équipe. Il m'avait convié à participer à leurs réflexions en tant qu'historien, et à confronter les documents textuels et les documents archéologiques. Sans pouvoir prendre part aux travaux sur le terrain (bientôt interrompus pour les raisons que chacun connaît), j'y ai appris alors l'apport formidable que représentait l'archéologie, en même temps que tous les défis interprétatifs qu'elle lance à l'historien, plus familier avec un texte d'Arrien qu'avec les « poubelles» de tessons. Cette collaboration m'a conduit, en 1984, à publier un livre sur les rapports entre l'Asie centrale et les royaumes du Proche-Orient, situé d'abord et avant tout dans le cadre de l'histoire achéménide. À lui seul, le débat, que j'ai pu alors mener, a été extrêmement riche de développements futurs. Le lecteur remarquera, le moment venu, que des désaccords subsistent entre nous. Le problème méthodologique reste posé: comment concilier l'image archéologique et l'image textuelle, qui semblent donner naissance à deux conceptions de l'Empire achéménide? L'on verra également que le débat n'est pas réduit au cadre régional de la Bactriane.

Dans la seconde partie des années 1970, alors que je terminais mon étude sur les «brigands» du Zagros antique, j'ai également eu de fréquents échanges avec des anthropologues spécialistes des sociétés de pasteurs nomades, en particulier avec Jean-Pierre Digard dont les Bakhtyāris jouxtaient «mes»

Ouxiens: cette collaboration suivie sur plusieurs années a débouché sur la rédaction d'un livre d'anthropologie et d'histoire consacré aux peuples pasteurs du Proche-Orient (1982b) et marqué lui aussi d'abord par la problématique des rapports centre/périphérie dans l'Empire achéménide, mais aussi chez ses prédécesseurs assyro-babyloniens et ses successeurs hellénistiques.

Dans mon histoire intellectuelle, l'année 1983 est marquée d'une pierre blanche. C'est à cette date en effet que, pour la première fois, j'ai participé à un Achaemenid *Workshop* à Groningen, à l'invitation d'Heleen Sancisi-Weerdenburg qui, bientôt rejointe par Amélie Kuhrt, avait lancé une série qui devait s'interrompre en 1990 à Ann Arbor (ici, en colloboration avec Margaret Root). Pour la première fois, j'ai eu conscience de ne plus travailler isolément et en autodidacte sur ce qui restait mon objectif essentiel. J'ai pu côtoyer alors la «communauté achéménédisante» » qui, réduite en nombre, présente l'inestimable avantage d'être internationale et d'être liée par des rapports d'amitié. J'ai pu alors, d'une manière plus systématique, mener des discussions à partir d'une problématique historique clairement posée par les organisatrices, et à partir de corpus documentaires aussi variés que l'étaient les pays de l'Empire. Les nombreuses relations, que j'ai pu nouer alors au cours et en dehors de ces rencontres, ont été pour moi déterminantes. L'initiative d'Heleen Sancisi-Weerdenburg et d'Amélie Kuhrt a donné une impulsion radicalement nouvelle aux recherches achéménides. À l'image des *Achaemenid Workshops*, Clarisse Herrenschmidt et moi-même avons organisé une table ronde sur le tribut dans l'Empire perse; Pierre Debord, Raymond Descat et l'équipe du Centre Georges-Radet de Bordeaux ont mis sur pied deux rencontres, l'une sur l'Asie Mineure, l'autre sur les problèmes monétaires; Jean Kellens a organisé à Liège un colloque consacré à la religion perse; de leur côté, Josette Elayi et Jean Sapin ont organisé trois rencontres sur la Syrie-Palestine sous la domination des Grands Rois; et ces pages seront chez l'éditeur, quand paraîtront les Actes d'une table ronde que j'ai organisée à Toulouse autour de *l'Anabase* de Xénophon. Bref, l'initiative de Groningen a donné le branle à une activité scientifique intense et à une production considérable d'études de premier plan, dont la publication régulière, dans la série Achaemenid History, mais aussi dans de nombreuses revues, nourrit et relance périodiquement les discussions et les débats - à tel point que la croissance exponentielle de la bibliographie a parfois fait naître chez moi un sentiment d'impuissance et de découragement. Autant dire qu'œuvre très personnelle, ce livre reflète également (ou voudrait refléter) la richesse et la productivité d'un champ de

recherches qui, pendant longtemps, était resté en friche partielle. En employant cette expression, je n'entends pas minimiser l'importance ni la portée des travaux que l'histoire de l'Iran ancien avait suscités de longue date et dont j'ai tenu le plus grand compte. Ce que je veux simplement dire, c'est que, prise dans sa globalité et non pas réduite à l'étude de quelques sites prestigieux (Suse, Persépolis, Pasargades), et malgré la tentative synthétique d'Olmsteadt en 1948 qui mérite toujours d'être saluée avec respect, l'histoire de l'Empire achéménide était largement restée une *terra incognita*, désertée aussi bien par les assyriologues (pour lesquels la chute de Babylone devant Cyrus en 539 a longtemps marqué la fin de l'histoire) que par les classicistes (qui ont « kidnappé » l'histoire du Proche-Orient au moment du débarquement d'Alexandre en 334). En quelque sorte, écrasée entre «la Grèce éternelle» et «l'Orient millénaire», ballottée entre l'hellénocentrisme (d'Eschyle à Alexandre) et le judéocentrisme (Cyrus vu à travers le prisme du retour d'exil), l'histoire achéménide n'existait pas en tant que champ de recherches autonome. L'initiative d'Heleen Sancisi-Weerdenburg et d'Amélie Kuhrt a donc réintroduit plus fermement les études achéménides à l'intérieur du champ historique, balisé par une problématique dans laquelle je me suis reconnu d'autant plus aisément que j'avais commencé moi-même de consacrer des efforts isolés à en définir les termes et les enjeux.

Reste un aspect de mon «ego-histoire» que je voudrais aborder très franchement, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ici et là dans les années antérieures, dans des publications ou dans des conversations privées, avec des collègues et avec des étudiants. Les sources écrites de l'histoire achéménide sont d'une extraordinaire variété linguistique: vieux-perse, élamite, babylonien, égyptien, araméen, hébreux, phénicien, grec, latin, pour ne pas parler du lydien, du lycien, du phrygien, du carien ou de quelque autre langue encore mal déchiffrée. Or, je dois préciser d'entrée que je ne suis aucunement spécialiste de chacune de ces langues. Je ne peux guère arguer que de ma connaissance du grec et du latin. On peut estimer que c'est là un handicap insurmontable. Mais, si le terme «handicap » rend compte d'une indiscutable réalité, je ne pense pas que l'adjectif, dont je viens de l'affubler, puisse être pris littéralement. Pour justifier cette position, je voudrais expliquer ma méthode de travail. Il existe d'abord des traductions accessibles de textes fondamentaux, qu'il s'agisse des inscriptions royales, des tablettes élamites (en sélection), des textes araméens d'Égypte ou d'ailleurs, d'un certain nombre de tablettes babyloniennes, ou encore des inscriptions hiéroglyphiques - pour ne

donner qu'un échantillon des ressources disponibles. Mais utiliser les textes en traduction ne suffit pas. Il convient de se reporter aux textes originaux, du moins pour les plus importants d'entre eux. À cette fin, il existe de nombreux documents publiés en translitération. Dès lors, même un historien autodidacte est à même d'y rechercher ce que j'appellerais les mots-repères ou les mots clefs, qui donnent sens au texte. À ce moment il faut se reporter, sans exclusive, aux études philologiques, aussi ardues soient-elles. C'est ce que j'ai tenté de faire, de la manière la plus systématique possible. Ce pourquoi, ici et là, je me suis permis d'entrer dans des discussions et des débats qu'en principe mon incompétence linguistique et philologique m'interdit d'aborder: de temps à autre, je me suis rendu compte que les suggestions de l'historien pouvaient, indépendamment, rejoindre l'interprétation du philologue. Et puis, lorsqu'un problème se posait, pour moi insoluble, j'ai eu souvent recours aux conseils et avis d'amis et de collègues, qui n'ont pas été avares de leur science: combien de messages électroniques n'ai-je pas, par exemple, échangé avec Matt Stolper, à propos des tablettes babyloniennes d'époque achéménide? Que l'on m'entende bien: je ne veux évidemment pas, ce faisant, faire l'éloge de l'ignorance. Je ne méconnais pas les limites de l'autodidacte: il serait merveilleux d'avoir à la fois une formation d'historien et un accès immédiat à toutes les langues de l'Empire. Malheureusement, autant que je sache, l'oiseau rare n'existe pas: en tout cas, ni mon ramage ni mon plumage ne m'autorisent à postuler cette distinction!

En dépit de toutes les précautions dont je me suis entouré, je ne méconnais pas les risques que j'ai pris en présentant un livre qui - raisonnablement ou non - a vocation à l'exhaustivité. En raison de mes propres lacunes, de l'inégale accessibilité des corpus documentaires, de l'ampleur persistante (voire croissante) des débats, ou encore de l'inégal progrès des recherches dans l'ordre thématique ou régional, le terme «exhaustivité » peut entretenir la confusion et/ ou prêter à sourire. Le problème, c'est qu'à partir du moment où je me suis lancé dans cette entreprise, j'ai été contraint de me mesurer à une sorte d'encyclopédisme, avec tous les risques et les illusions qu'induit une telle démarche. Je n'avais plus le droit d'éviter telle ou telle discussion, au motif de mon intérêt prioritaire pour telle ou telle problématique, ou de ma compétence limitée dans tel ou tel corpus. Un ouvrage de synthèse de ce type implique nécessairement que l'auteur aborde tous les aspects et composantes, dans l'ordre politique, idéologique, socio-économique, religieux, culturel, etc., et tente de les intégrer, autant que faire se peut, dans une interprétation globale.

Je me suis donc efforcé d'ouvrir tous les dossiers, mais j'ai tenu également à les laisser entrouverts. Dans certains cas, l'ampleur et la complexité (voire les contradictions) des discussions menées entre spécialistes de tel ou tel corpus ne donneront pas lieu à une prise de position tranchée de ma part (je pense, *inter alia,* aux débats exégétiques et historiques sur *Ezra* et *Néhémie).* En revanche, le lecteur trouvera, au moins dans les notes documentaires, un état de la question - c'est-à-dire non seulement une bibliographie[1], mais aussi et surtout les raisons qui fondent les divergences interprétatives. Dans d'autres cas, j'ai pris plus fermement position, et proposé des interprétations personnelles. J'espère qu'ainsi ce livre pourra susciter de nouvelles études spécifiques qui, sans nul doute, remettront en cause bien des interprétations qu'au demeurant j'ai fréquemment présentées sous la forme ouverte de suggestions alternatives.

L'HISTORIEN ET SES DOCUMENTS

L'une des spécificités les plus remarquables de l'histoire achéménide, c'est qu'à la différence de la plupart des peuples conquérants, les Perses n'ont pas laissé de témoignages écrits de leur propre histoire, au sens narratif du terme. Il est tout à fait notable qu'à la différence, par exemple, des rois assyriens, les Grands Rois n'ont pas fait rédiger d'Annales, où aurait été consigné le souvenir héroïsé de leurs hauts faits, sur le champ de bataille ou à la chasse. Nous ne disposons d'aucune chronique, qu'aurait rédigée un lettré de la cour, à l'instigation des Grands Rois. Certes, selon Diodore (II, 32.4), Ctésias - médecin grec de la cour d'Artaxerxès II, auteur de *Persika* - se flattait d'avoir eu accès aux « parchemins royaux *(basilikai diphtherai),* dans lesquels, selon certaine coutume *(nomos),* les Perses consignaient les faits du passé». Mais, de telles archives historiques perses, nous n'avons nul autre témoignage - mis à part une tradition tardive et suspecte, qui attribuait leur destruction à Alexandre. Les archives - auxquelles se réfère par exemple le rédacteur d'Esdras *(Ezra,* 6, 1-2) - étaient plutôt de type administratif: dans ces archives satrapiques et/ou royales (basilikai graphai; *karammaru sa šarri),* on conservait la trace écrite des décisions les plus importantes (mouvement et dons de terre par exemple, ou encore documents fiscaux) : c'est peut-être à de telles archives (attestées dans plusieurs capitales satrapiques et/ou impériales) qu'Hérodote a eu accès pour composer son fameux développement tributaire, mais il n'est pas exclu que l'historien d'Halicarnasse lui-même a collecté ses

informations de type administratif par l'intermédiaire de témoignages oraux, selon une méthode attestée à de multiples occasions dans son œuvre. Il est donc infiniment plus probable qu'au moins dans les *Persika*, Ctésias s'est lui aussi d'abord fondé sur des témoignages oraux, comme l'explique d'ailleurs son abréviateur Photius *(Persika*, §1). C'est à coup sûr de cette manière également qu'Hérodote, Ctésias et quelques autres auteurs grecs ont entendu conter et qu'ils ont retransmis les diverses versions de la légende du fondateur, Cyrus. C'est par le biais des « gens instruits » (cf. Diodore, II, 4.2) que se diffusaient dans tout l'Empire les témoignages édifiants des vertus royales: d'où l'intérêt que revêtent, par exemple, les historiettes achéménides rapportées par un auteur tardif, Élien, qui manifestement tient ses informations d'Hérodote lui-même ou de gens de cour, tel Ctésias. De ce point de vue, l'exemple le plus saisissant est un passage où Polybe (X, 28) transmet, par écrit, une information administrative achéménide du plus grand intérêt, que les paysans hyrcaniens avaient conservée dans leur mémoire collective pendant des générations; par une série de hasards assez extraordinaire, un archiviste-mémorialiste royal était sur place quand, sur la demande d'Antiochos III, les chefs des communautés hyrcaniennes lui ont rappelé les privilèges dont ils jouissaient depuis le temps «où les Perses étaient les maîtres de l'Asie ». Encore faut-il préciser que l'information serait tombée définitivement dans l'oubli, si la mesure qu'elle rapporte n'avait eu une incidence ponctuelle sur le cours de l'expédition militaire menée par le roi séleucide en Asie centrale. C'est dans un ouvrage maintenant perdu que Polybe en a retrouvé la trace.

On ne saurait donc sous-évaluer l'importance de la tradition orale dans les pays du Moyen-Orient. C'est par voie orale, sous forme de chants et de déclamations, par l'intermédiaire des «maîtres de vérité» qu'étaient les mages, que les Perses eux-mêmes se transmettaient, de génération en génération, la geste de leurs rois et le souvenir des héros mythiques, dont les jeunes gens devenaient les dépositaires. Dans l'imaginaire collectif du peuple perse, l'histoire se confondait avec son expression mythique et, dans les déclarations royales, avec la généalogie de la dynastie. À l'exception (partielle) de l'inscription monumentale trilingue qu'a fait graver Darius sur le rocher de Behistoun, les inscriptions royales ne sont pas des documents narratifs: on n'y trouvera aucune allusion directe aux conquêtes et expéditions militaires. Elles célèbrent plutôt la toute-puissance du grand dieu Ahura-Mazda, la permanence transhistorique du principe dynastique et l'éclat incomparable des vertus royales. Le *Livre des Bienfaiteurs,* auquel font allusion Hérodote (III,

140; VIII, 85-86) et le rédacteur du *Livre d'Esther* (6, 1), ne fait pas exception: y était dressée et mise à jour la liste des personnages qui avaient rendu un signalé service au Grand Roi et qui, comme tels, pouvaient espérer un don royal; il participe donc lui aussi de l'exaltation de la puissance souveraine. L'art aulique achéménide lui-même n'a pas vocation narrative: c'est le Pouvoir et le Roi qui sont représentés dans des attitudes atemporelles, non un roi particulier en situation historicisée; il en est de même des images royales portées sur la pierre, sur les monnaies et sur les sceaux. Inscrite dans le temps immobile et infini du Roi, l'histoire des Perses n'a jamais été située par eux dans le temps de l'Histoire.

Les Grands Rois et les Perses ont ainsi laissé à d'autres le contrôle de leur mémoire historique. D'où une situation proprement inouïe : c'est par les écrits de leurs sujets et de leurs ennemis que l'on peut reconstituer la trame narrative de l'histoire achéménide. D'où le pouvoir et l'autorité qui ont été longtemps l'apanage des auteurs grecs. Il est assez compréhensible que la plupart d'entre eux aient écrit des livres consacrés à la mémoire des Grecs, qui elle-même, pour une large part, dans l'Athènes des cinquième et quatrième siècles, s'est constituée sur le socle des souvenirs, soigneusement bricolés, des affrontements avec les Perses et des victoires remportées sur les «barbares d'Asie». Parmi ces auteurs, l'un tient une place particulière et éminente: Hérodote. Par opposition à bien de ses contemporains, il est peu suspect d'hostilité systématique contre les Perses - d'où l'accusation dirigée contre lui par Plutarque d'être un « ami des barbares» *(philo*barbaros). L'objectif de ses *Histoires,* c'est de comprendre et d'expliquer les origines, même lointaines, des Guerres Médiques. Ce qui nous vaut de longs développements, sous forme de flash-back, sur l'histoire et les institutions de nombre de peuples et de royaumes du Proche-Orient (l'Égypte en particulier). Ce qui nous vaut également des chapitres intéressants sur des moments de l'histoire perse : les conquêtes de Cyrus, la mainmise sur l'Égypte par Cambyse, l'avènement de Darius, les réformes qu'il introduisit dans l'organisation tributaire, ou encore un développement sur l'organisation interne du peuple perse et ses principales coutumes sociales, et, bien entendu, de très longs comptes rendus de la révolte de l'Ionie (v. 500-493) et des Guerres Médiques (490-479). En dépit de ses lacunes et de ses insuffisances, la fin brutale des *Histoires* (en 479) laisse en quelque sorte orphelin l'historien de l'Empire achéménide. Parmi ses successeurs, Thucydide ne s'intéresse que très périphériquement à l'Empire achéménide; quant à Xénophon et à Diodore de Sicile, leur utilisation

unilatérale tend à donner un poids disproportionné au front méditerranéen. Si l'on met à part *l'Anabase* de Xénophon, il faut attendre l'expédition d'Alexandre pour que les historiens anciens pénètrent, dans les pas du conquérant, dans la profondeur des territoires impériaux.

Enfin, de nombreux auteurs anciens avaient écrit des ouvrages consacrés spécifiquement à la Perse, ce qu'on appelle les *Persika.* Mais la plupart sont perdus et connus uniquement par des fragments (citations par des auteurs postérieurs). Le plus long fragment conservé est le résumé que le patriarche Photius avait rédigé sur les *Persika* de Ctésias. L'on est vite déçu par la lecture. L'auteur, qui a vécu pendant une quinzaine d'années à la cour d'Artaxerxès II, n'en a transmis qu'une vision biaisée, dominée par les tortueuses machinations des princesses perverses et les troubles complots des eunuques fourbes. Il est à coup sûr l'un des responsables majeurs du succès d'une approche très partiale et très idéologisée du monde achéménide. Ses *Persika* ne sont pas sans annoncer l'« orientalisme » de l'époque moderne qui analyse les cours du Proche-Orient à travers une grille de lecture très contestable, qui laisse surtout passer les notations relatives aux bruissements des harems et à la décadence des sultans. Xénophon, quant à lui, a écrit un long roman historique, la *Cyropédie,* consacré, comme le titre l'indique, à l'éducation du jeune Cyrus. Le «Cyrus» qu'il met en scène n'est certainement pas le Cyrus historique; c'est une sorte de représentant paradigmatique des vertus royales. Il convient donc, à chaque pas, d'y distinguer, ce qui n'est pas toujours aisé, le noyau informatif achéménide et l'interprétation grecque. D'une manière générale, les auteurs grecs - qui peut s'en étonner? - ont transmis une vision très hellénocentrique de l'histoire et des mœurs perses, tout comme d'ailleurs certains livres bibliques, *Néhémie, Ezra, Esther* ou *Judith* en donnent une approche résolument judéocentrique. Mais l'historien n'a pas le choix de ses documents: dans la situation documentaire qui prévaut, force nous est de recourir massivement à l'historiographie grecque pour reconstruire une trame narrative. L'on a beau se plaindre (voire s'exaspérer) de la nature de leurs œuvres, la situation devient encore plus délicate lorsque l'on n'en dispose plus! Au surplus, il convient de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain : certains auteurs tardifs (Athénée, Élien) ont transmis de nombreux renseignements sur la personne du Grand Roi et sur la vie de cour qui, une fois dûment décryptés, permettent à l'historien de déchiffrer ce qui fut, aussi, un *Empire des signes* (cf. chapitres V-VII). Du point de vue de la méthode, le livre et ses interprétations sont ainsi largement le résultat d'un travail de

déconstruction des textes classiques, à partir duquel j'ai tenté de montrer qu'aussi partial et idéologisé soit-il un texte grec, replacé dans les réseaux associatifs de son contexte, peut donner lieu à une stimulante lecture achéménide. Au reste, le statut historique et historiographique des déclarations et représentations royales impose une démarche identique.

Fort heureusement, l'on dispose également de documents du centre: les inscriptions royales sont de véritables miroirs de la vision que les Grands Rois se faisaient de leur pouvoir, de leurs vertus et de l'espace impérial; elles fournissent également des renseignements de première importance sur leurs activités de constructeurs. Mais la découverte majeure fut, à coup sûr, celle d'importants lots d'archives sur argile, ce que l'on appelle les tablettes de Persépolis, inscrites en écriture cunéiforme et rédigées dans un élamite truffé de mots perses. Elles donnent de l'administration impériale une image bureaucratique et « paperassière » que ne laissaient guère deviner les sources grecques, mais qui ne saurait réellement surprendre chez les héritiers des traditions assyro-babyloniennes. C'est la même image que transmettent les nombreux documents araméens trouvés en Égypte. Certaines décisions royales et satrapiques sont également connues par des transcriptions/traductions dans différentes langues de l'Empire : qu'il s'agisse, entre autres exemples, d'une lettre, copiée en grec, de Darius à l'un de ses administrateurs en Asie Mineure (Gadatas), ou de la correspondance échangée entre Pherendatès, satrape d'Égypte, et les administrateurs du sanctuaire du dieu Khnûm à Éléphantine. L'ensemble de cette documentation rend compte à la fois de l'intervention multiforme du pouvoir central et du plurilinguisme durable de l'Empire, tempéré par la diffusion de l'araméen. À ces documents écrits, il convient d'ajouter les multiples témoignages archéologiques, iconographiques et numismatiques que l'on a découverts et mis au jour de l'Égée à l'Indus.

L'historien a donc accès à une documentation à la fois imposante et variée, puisqu'aux sources écrites (inscriptions royales, tablettes élamites et babyloniennes, inscriptions phéniciennes, araméennes ou égyptiennes, lydiennes et lyciennes, inscriptions multilingues, papyri araméens, auteurs classiques, etc.), s'ajoutent les documents iconographiques, sous forme monumentale ou sur petits objets, dans les résidences royales et dans les provinces. Mais, même réunis, ces différents corpus souffrent d'un double handicap: ils sont très inégalement répartis dans l'espace et dans le temps. Certains pays de l'Empire sont pratiquement vierges de toute documentation

écrite: c'est le cas particulièrement des satrapies du Plateau iranien, de l'Asie centrale et de la vallée de l'Indus. Il faut attendre la conquête d'Alexandre pour disposer de quelques (maigres) informations littéraires: d'où le poids hégémonique des témoignages archéologiques qui posent ainsi nombre de problèmes interprétatifs. D'autres régions sont au contraire extraordinairement bien documentées: outre la Perse elle-même (grâce aux tablettes élamites), l'on citera particulièrement la Susiane (documents textuels et archéologiques des constructions royales), l'Égypte (documents araméens d'Éléphantine et de Saqqāra, papyri démotiques, inscriptions hiéroglyphiques), la Babylonie (grâce à des milliers de tablettes) et, évidemment, l'Asie Mineure (grâce non seulement aux historiens grecs, mais également aux témoignages tardifs - grecs et araméens, ou gréco-araméens - de la diaspora impériale perse en Anatolie). En outre, certains sites provinciaux revêtent une valeur informative exceptionnelle: c'est le cas de Xanthos de Lycie, où les dynastes n'ont cessé d'élever des monuments de différente nature, sur lesquels étaient régulièrement portées des inscriptions, en lycien et en grec, et des scènes de cour, dont le répertoire iconographique porte témoignage de l'influence achéménide. C'est là également qu'en 1973 a été découvert un témoignage écrit de la plus haute importance: la désormais fameuse stèle trilingue (araméen, lycien, grec), datée maintenant avec certitude de la première année d'un Grand Roi, Artaxerxès IV (338-336), qui, jusqu'alors, n'était guère connu que par le nom (Arsès) que lui donnent régulièrement les sources classiques (Arsu en babylonien). Pour toutes ces raisons, je ferai fréquemment halte à Xanthos, qui s'impose à l'historien comme une sorte de révélateur miniature du pouvoir perse dans un petit sous-ensemble régional de l'Empire, tout au long de la période qui va de Cyrus à Alexandre. Dans le même temps, l'exemple témoigne des difficultés interprétatives qui naissent de l'hégémonie des sources archéologiques et iconographiques.

Distribuée inégalement dans l'espace, la documentation l'est aussi dans le temps: la majeure partie des documents du centre est concentrée, dans des proportions impressionnantes, à l'intérieur de la période qui va de la conquête de Babylone par Cyrus jusque vers le milieu du Ve siècle (date des derniers documents de Persépolis) : ce n'est guère que dans le cours de cette période que l'on peut prétendre faire une histoire totale. Les règnes d'Artaxerxès Ier (465-425/424) et de Darius II (425/424-405/404) restent assez bien documentés, en raison des plus tardifs documents persépolitains, des archives des Murasù en Babylonie et des documents araméens en Égypte. En revanche,

à partir d'Artaxerxès II (405/404-359/358), l'historien en est réduit, pour l'essentiel du moins, à utiliser les témoignages des auteurs grecs: mais, on l'a dit, ceux-ci focalisent alors l'attention sur les rives de l'Égée, sur les affaires diplomatico-militaires et sur les complots de cour. Il faut attendre le règne de Darius III (335-330) pour disposer d'une documentation plus abondante, à savoir les historiens d'Alexandre qui, une fois décryptés, constituent, comme je le montrerai (chapitres XVI-XVIII), une source «achéménide» d'un intérêt exceptionnel.

L'ESPACE ET LE TEMPS

Ces simples observations font saisir immédiatement la difficulté majeure que doit affronter quiconque entend écrire un livre d'analyses et de synthèse sur l'Empire achéménide. Il doit, en effet, et dans le même moment, rendre compte d'une approche diachronique, d'une vision synchronique et des différenciations régionales. Un, l'Empire est en effet multiple, de par sa propre durée, et de par l'infinie variété des pays et des cultures qui le composent. Et là revient la dictature du document. Comment mener une histoire globale sur la longue durée, alors que la documentation la plus signifiante est répartie sur quelques décennies et/ou dans quelques régions? Pour les mêmes raisons, où, comment et pourquoi établir des coupures chronologiques qui soient réellement l'expression d'une évolution endogène, constatée et démontrable? Il n'y a pas de raison d'ignorer les ruptures marquées par la mort d'un roi et l'avènement de son successeur, mais on ne peut pas non plus leur attribuer une valeur explicative déterminante car, quelle que soit la place centrale reconnue du Grand Roi, le rythme et la respiration de l'histoire de l'Empire, sur la longue durée, ne sont pas réductibles aux accidents de l'histoire dynastique: d'où la nécessité d'intercaler des chapitres thématiques dans la trame chronologique.

Malgré la désastreuse répartition de la documentation, j'ai tenté le pari d'une histoire totale, dans toutes les phases que j'ai isolées. Pari est un mot flatteur puisque j'ai, pour une large part, défini les différentes parties du livre en fonction même de la distribution chronologique et spatiale des documents de toute sorte. Ce que je veux dire, c'est que j'ai essayé de redonner toute son importance au IVe siècle, dont le développement est trop souvent méconnu et traité superficiellement au risque d'abandonner le pouvoir de la mémoire aux

polémistes grecs et ainsi de rendre inintelligible la fin de l'histoire. Je ne cache pas que, dans ces chapitres (en particulier le chapitre xv), l'histoire ainsi reconstituée est surtout de nature politique, militaire et diplomatique. On en jugera peut-être la lecture ardue, voire rebutante. Mais, d'une part, pour reprendre une formule que je répéterai mainte fois, l'historien n'a pas le choix de ses documents. D'autre part, avec d'autres, j'estime qu'il n'y a pas de genre historique mineur: dans un État construit et détruit par la conquête, il serait même déraisonnable de ne pas accorder une attention soutenue aux armées et aux expéditions militaires. Enfin, l'étude de la guerre ne se réduit pas à la caricature que l'on en donne parfois sous la terminologie péjorative d'histoire-bataille: elle est un exceptionnel révélateur du fonctionnement d'un État, ne serait-ce, par exemple, que par l'ampleur de la mobilisation des forces productives humaines, matérielles et techniques qu'elle suppose et qu'elle impose.

De manière à marquer plus clairement encore la diachronie, j'ai brossé périodiquement des tableaux de l'Empire, pris dans ses composantes régionales, voire micro-régionales (chapitres XIII, 6-7; XIV, 8; XV, 7). J'ai également dressé des bilans plus globaux, à trois moments clefs. Tout d'abord à la mort de Cambyse (522), de manière à mieux distinguer ce qui revient aux deux premiers rois, et ce qui doit être attribué à Darius (chapitre II). J'ai également établi un bilan, qui se veut exhaustif, à l'issue du règne de Darius. Ces longs chapitres (VI-XII) susciteront peut-être quelques critiques, en raison de l'utilisation, au début du Ve siècle, de sources plus tardives: j'essaie d'expliquer à plusieurs reprises les raisons de mon choix. Le troisième bilan général est fixé vers le début du règne de Darius III, et il prend en compte la durée du IVe siècle dans son entier: il a pour fonction de faire un état des lieux avant le débarquement d'Alexandre, et de mieux mesurer ce qu'on a pris la désastreuse habitude d'appeler la «décadence [déclin] achéménide». On y trouvera un relevé général des peuples et pays de l'Empire qui, sans prétendre à l'exhaustivité documentaire, est aussi complet que possible : cet inventaire n'est pas réduit à l'analyse de l'organisation administrative; les plus longs développements sont consacrés à l'analyse des rapports interculturels (chapitre XVI); le bilan est complété par une analyse dynamique des appareils d'État centraux (chapitre XVII). Pour des raisons que j'expose en leur temps (introduction de la quatrième partie), un tel bilan permet d'aborder sur des bases assainies l'analyse de la phase ultime de l'histoire achéménide : à proprement parler, le dernier chapitre (XVIII) n'est pas consacré à la conquête

d'Alexandre, mais aux guerres menées par Darius et l'Empire face à l'agression macédonienne, et aux réponses apportées par les élites impériales au défi global de la conquête macédonienne; conquête, résistances et ralliements sont, à leur tour, des révélateurs exceptionnellement éloquents de l'état de l'Empire, lorsque Darius III disparaît dans un complot, dans l'été 330.

1 Depuis l'achèvement du manuscrit en février 1993, j'ai eu l'occasion de « ravauder » le texte et plus encore les *Notes documentaires* au cours de l'année 1994 et au cours d'une partie de l'année 1995, et donc d'inclure la bibliographie récente, y compris quelques études datées de 1995 qui me sont parvenues in *extremis* (les ajouts ainsi greffés sont souvent cités entre crochets).

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Quelles que soient l'origine et la nature du document utilisé, l'histoire est à la fois explication et interprétation. Il convient donc que le lecteur soit informé du dossier qui justifie le choix interprétatif de l'auteur. De manière à le guider, à chaque pas, j'essaie de dresser l'état des lieux, sous le titre « Sources et problèmes». Pour les mêmes raisons de clarté et de rigueur, j'ai fait de fréquentes et parfois longues citations de textes anciens. De manière à soutenir l'explication et l'argumentation, j'ai également inclus des documents archéologiques et iconographiques. De cette manière, le lecteur, je l'espère, sera éclairé sur la démarche qui me conduit, sur les documents qui la justifient et la nourrissent, sur les arguments que je mets en œuvre, et sur la valeur des interprétations que je propose : il aura sous les yeux tous les éléments qui lui permettront d'imaginer et/ ou de proposer des solutions alternatives. Bien qu'elles puissent alourdir la lecture, j'ai jugé nécessaire d'indiquer, entre parenthèses, les références aux sources anciennes, pour permettre au lecteur de s'y reporter immédiatement, s'il désire contrôler, vérifier ou discuter sans plus tarder. J'ai également multiplié les intertitres, que je veux évocateurs, de telle façon que le lecteur puisse se déplacer aisément et librement dans un livre quelque peu massif. C'est enfin volontairement que j'ai rejeté à la fin les notes documentaires et explicatives. Non seulement parce que certaines sont très longues et très érudites, mais aussi et surtout parce que j'espère ainsi que ce livre sera plus aisément accessible aux étudiants et aux non-spécialistes, justement rebelles à l'étalage d'un apparat critique parfois surabondant. Aux plus intéressés d'entre eux, il sera loisible, comme aux spécialistes, de se reporter à l'appendice documentaire.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui m'ont soutenu et aiguillonné tout au long de ces années, et remonté le moral lorsque j'étais atteint par le découragement. Sans leurs incitations, je ne sais pas si je me serais lancé et si j'aurais persévéré dans une entreprise aussi ambitieuse, voire démesurée.

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me communiquer en avance des manuscrits qui étaient alors en voie de publication[1]. Je n'oublie pas non plus l'exceptionnelle disponibilité dont ont fait preuve Bernard Delavault et Alban Dussau, chargés alors respectivement de la Bibliothèque d'études sémitiques et de la Bibliothèque d'assyriologie du Collège de France, dont j'ai également fréquenté assidûment le Cabinet d'égyptologie. Je me souviens aussi que le Conseil scientifique de mon université a bien voulu m'accorder le privilège d'une année sabbatique. J'adresse également mon amical salut à tous les étudiants toulousains qui, pendant des années, m'ont entendu réfléchir devant eux à voix haute, et dont les questions m'ont bien souvent amené à préciser ma pensée. Je pense aussi à Sandra Péré (Toulouse) et à Wouter Henkelman (Utrecht) qui m'ont apporté une aide inappréciable pour la confection des *indices*, dont j'ai assuré la partie thématique et la coordination générale, et dont j'assume évidemment la responsabilité scientifique.

Mes ami(e)s Amélie Kuhrt (Londres), Heleen Sancisi-Weerdenburg (Utrecht), Matt Stolper (Chicago) et Carlo Zaccagnini (Naples) ont lu tout ou partie du manuscrit, et ont bien voulu me faire part de leurs remarques critiques, toujours pertinentes et souvent copieuses : qu'ils en soient remerciés du fond du cœur.

À l'égard d'Heleen Sancisi-Weerdenburg, j'ai contracté une dette singulière, depuis notre première rencontre à Groningen en 1983. Tandis que les éditeurs français alors contactés par moi faisaient preuve d'une grande timidité, elle m'a offert de publier mon livre dans la série qu'elle a fondée et qu'elle anime en compagnie d'Amélie Kuhrt. Lorsque les éditions Fayard et Denis Maraval ont manifesté le désir de publier le manuscrit (qui était alors en cours de traitement informatique à Utrecht, aux soins de Mme L. Van Rosmalen),

Heleen Sancisi-Weerdenburg et la direction de l'Institut néerlandais du Proche-Orient (Leiden) ont accepté cette proposition avec une grande élégance, dont je leur sais particulièrement gré.

Toulouse, octobre 1995.

1 L. Bregstein (Philadelphie), M. Brosius (Oxford), P. Debord (Bordeaux), L. Depuydt (Providence), R. Descat (Bordeaux), D. Devauchelle (Paris), M. Garrison (San Antonio), L.L. Grabbe (Hull), L.A. Heidorn (Chicago), W. Henkelman (Utrecht), Cl. Herrenschmidt (Paris), F. Israel (Rome), F. Joannès (Paris), A.G. Keen (Belfast), H. Koch (Marburg), A. Kuhrt (Londres), A. Lemaire (Paris), G. Le Rider (Paris), B. Menu (Paris), M.C. Miller (Toronto), B. Porten (Jérusalem), M.C. Root (Ann Arbor), J.F. Salles (Lyon), H. Sancisi-Weerdenburg (Utrecht), S. Sherwin-White (Londres), M. Stolper (Chicago), F. Vallat (Paris), R.J. Van der Spek (Amsterdam), W. Vogelsang (Leiden), H. Wallinga (Utrecht), A. Yardeni (Jérusalem).

PROLOGUE

Les Perses avant l'Empire

I. POURQUOI CYRUS?

• *Documentation ponctuelle et longue durée.* - On a parfois qualifié de «scandale historique» l'écroulement brutal du formidable empire assyrien vers 610 (612: chute de Ninive) devant les Mèdes et les Babyloniens coalisés. On peut tout aussi bien considérer que la soudaine apparition des Perses dans l'histoire du Moyen-Orient et les fulgurantes campagnes de Cyrus le Grand - Cyrus II - posent à l'historien des questions d'une ampleur et d'une complexité aussi pressantes. En effet, en deux décennies (550-530), les armées perses conduites par Cyrus II conquirent successivement les royaumes mède, lydien et néobabylonien, et plantèrent les premiers jalons de la domination perse sur le Plateau iranien et en Asie centrale. Comment expliquer ce brutal surgissement dans l'histoire d'un peuple et d'un État pratiquement inconnus? Comment expliquer non seulement que ce peuple ait su forger des forces militaires suffisantes pour mener à bien des conquêtes aussi impressionnantes que rapides, mais également que, dès le règne de Cyrus, il ait disposé de l'outillage technique et intellectuel qui a permis la conception et la réalisation de Pasargades?

L'historien qui travaille sur la longue durée sait bien qu'un règne illustre et un événement décisif s'inscrivent dans une histoire qui plonge ses racines dans un passé fécond. L'historien hellénistique Polybe en était parfaitement conscient lorsque, dans l'introduction de son *Histoire*, il exposait à ses lecteurs la nécessité de remonter haut dans le temps, pour comprendre comment « l'État romain a pu, chose sans précédent, étendre sa domination à presque toute la terre habitée, et cela en moins de cinquante-trois ans », et il poursuivait: «De cette façon, lorsqu'on entrera dans le vif de mon sujet, on ne sera pas en peine pour comprendre comment les Romains ont arrêté leurs plans, quels étaient les moyens militaires et les ressources matérielles dont ils

disposaient quand ils se sont engagés dans cette entreprise qui leur a permis d'imposer leur loi sur mer comme sur terre et dans toutes nos régions. »

De même pour les débuts de l'histoire perse: chacun se rend compte que les victoires de Cyrus ne se conçoivent pas en dehors de l'existence d'un État déjà structuré, d'une armée déjà organisée et entraînée, d'une autorité monarchique bien établie et de nombreux contacts avec les peuples et royaumes mésopotamiens et égéens. Des victoires d'une telle ampleur ne peuvent être tout simplement expliquées par une insistance unilatérale sur la décadence des États conquis par Cyrus - « décadence » dont il conviendrait au demeurant de préciser les rythmes et les modalités. Elles ne peuvent pas s'expliquer non plus par le recours au postulat, commode mais réducteur, d'une prétendue supériorité intrinsèque des nomades sur les sédentaires. Bref, toute la réflexion historique incite à postuler que l'avènement de Cyrus II n'est pas seulement le point de départ du premier empire territorial qui a unifié politiquement d'immenses espaces de l'Égée à l'Indus. Il est aussi et en même temps l'aboutissement d'un long processus, sur lequel nous ne disposons que d'informations lacunaires, elliptiques et discontinues.

• *Histoire perse et représentations grecques.* - L'histoire perse, en effet, n'a jamais été traitée dans l'Antiquité par un historien de la qualité d'un Polybe. Le « modèle théorique » des auteurs grecs d'histoires perses est d'un schématisme et d'une pauvreté indigents. D'une manière générale, ils se bornent à souligner que l'empire perse n'est que la continuation du royaume mède conquis par Cyrus en 550. Prenons le cas de Strabon. Il ne se contente pas de noter qu'Ecbatane retint son prestige après la victoire de Cyrus (XI, 13,5). À l'aide d'arguments climatiques des plus contestables, il affirme que les Perses ont alors emprunté aux Mèdes «la robe longue dite aujourd'hui persique, la passion du tir à l'arc et de l'équitation et, touchant les rois, le service dû à leur personne, le faste qui les entoure et la vénération de caractère divin que leur témoignent leurs sujets... Les coutumes des vaincus parurent à leurs vainqueurs empreintes d'une telle dignité et si bien appropriées à la pompe royale qu'au lieu de vivre nus ou vêtus d'étoffes légères, ils s'obligèrent désormais à porter des robes de femmes et à se couvrir de vêtements» (XI, 13, 9). Il se réfère également à l'opinion « d'autres auteurs, qui affirment que cette manière de se vêtir fut introduite dans ces régions par Médée, quand elle en était la reine, ainsi que par Jason» (XI, 13, 10): ou, comment l'histoire et la mythologie se confondent! Plus loin enfin (XI, 13, 11), il note que les coutumes mèdes sont identiques aux coutumes perses « en raison de

l'inféodation des Mèdes à l'empire perse», et il conclut: «Nous en parlerons dans le chapitre consacré aux Perses». Mais, là (XV, 3, 20), il se contente de noter que les coutumes perses sont identiques à celles des Mèdes et à celles d'autre peuples.

En dehors de l'imprécision chronologique évidente, on soulignera surtout que ses développements sont construits sur une série de stéréotypes culturels, repérables chez bien d'autres auteurs grecs, qui prétendent retracer de manière cavalière l'histoire du peuple perse : la conquête (perse) apporte aux conquérants la richesse et le luxe (mèdes), symbolisés en particulier par des vêtements qui, eux-mêmes, illustrent la « féminisation » des nouveaux riches; c'est également sur les Mèdes que les Perses de Cyrus auraient intégralement copié le cérémonial de la cour. La conquête perse est uniquement explicable par « l'attrait des richesses». Tel est également le fond de la présentation de Platon dans les Lois (694c-695a): la «décadence perse », à partir de Cambyse, s'explique par le fait que «les propres fils de Cyrus reçurent une éducation à la mode des Mèdes, une éducation corrompue par la soi-disant félicité, entre les mains d'éducateurs qui étaient des femmes et des eunuques » ! Hérodote (I, 126) recourt à une explication du même type pour expliquer à ses lecteurs pourquoi les Perses s'enrôlèrent massivement sous la bannière de Cyrus: pauvres, les Perses étaient dévorés par l'envie de faire main basse sur les richesses mèdes.

En fonction de la logique (perverse) de ce modèle « théorique », l'évolution d'une société ne serait explicable que par des impulsions et défis exogènes. Dans ces conditions, les vainqueurs (les Perses) ne peuvent être caractérisés que comme une population peu évoluée, ayant tout à apprendre de peuples qu'ils allaient conquérir; ils ne pouvaient donc que reprendre à leur profit les coutumes et institutions qui prévalaient chez les anciens dominants. Bref, les Perses avant Cyrus n'ont pas d'histoire. Autrement dit, les auteurs supposent préablement réglé le problème qui passionne et divise les historiens d'aujourd'hui, ou, plus exactement, ni Hérodote ni Xénophon ni Strabon n'ont même l'idée que la présentation qui est la leur soulève un tel problème.

II. LES LÉGENDES DU FONDATEUR

Sur la période antérieure à Cyrus, les sources classiques sont donc fort peu utilisables, du moins à qui veut reconstituer les grandes étapes de la formation

du royaume perse. En dehors du récit des expéditions militaires, Hérodote consacre un long passage (I, 107-130) aux origines du peuple perse, dans le cadre de son exposé sur la victoire remportée par Cyrus contre le roi mède, Astyage. Il justifie lui-même son long excursus par ces mots de conclusion (I, 130): «Telles furent donc la naissance et l'éducation de Cyrus, et voilà comment il devint roi. »

Cyrus (II) y est présenté comme né du Perse Cambyse, fils de Cyrus (Ier) et de la princesse Mandane, elle-même fille du roi mède Astyage. Inquiet de présages qui annonçaient une destinée hors du commun à l'enfant qui naîtrait de sa fille, Astyage avait en effet préféré choisir pour gendre «un homme de bonne maison et de caractère, qu'il jugeait bien au-dessous d'un Mède de caractère moyen». Un nouveau songe et l'interprétation que lui en donnèrent les mages le convainquirent que l'enfant à naître « deviendrait roi à sa place ». «Vieux et sans descendance mâle», le roi décida alors de faire disparaître son petit-fils. Il chargea de cette besogne Harpage, «homme de sa parenté, le Mède qui lui était le plus dévoué, celui à qui il confiait toutes ses affaires». Peu soucieux d'apparaître ultérieurement comme le meurtrier, Harpage transmit la mission à Mithradratès, l'un des bouviers royaux «qui, à sa connaissance, faisait paître ses troupeaux dans les pâturages les plus convenables pour son dessein et dans les montagnes les plus riches en bêtes fauves». Devant l'émotion de sa femme, qui venait justement d'accoucher d'un enfant mort-né, Mithradatès décida de ne point exposer l'enfant aux bêtes fauves, mais au contraire de le faire passer pour sien. Pour tromper la vigilance de la police royale, «il prit son enfant mort-né, le plaça dans la corbeille dans laquelle il apportait l'autre, le para de tous les ornements de l'autre, l'emporta au plus désert des montagnes, et l'y déposa». La ruse réussit. Dès lors, «celui qu'on appela plus tard Cyrus fut élevé par la femme du bouvier qui l'avait adopté».

Puis Hérodote de raconter que, dès l'âge de dix ans, Cyrus jouissait d'un prestige considérable auprès des compagnons de son âge, qui l'avaient choisi pour tenir la place d'un roi dans leurs jeux. Cyrus joua si bien son rôle qu'il punit sévèrement «le fils d'Artembarès, homme considéré chez les Mèdes». Dénoncés par le père d'Artembarès, Mithradatès et Cyrus furent convoqués près d'Astyage, qui comprit bientôt que le fils de Mithradatès n'était autre que son propre petit-fils. Il sanctionna cruellement Harpage, en lui présentant, lors d'un banquet, la chair de son fils, mêlée aux chairs de mouton. Puis, rassuré par les mages, il renvoya Cyrus en Perse, qui y fut reçu par ses parents.

Hérodote raconte alors comment Cyrus, devenu homme, sut, avec l'aide d'Harpage, renverser Astyage et donner l'hégémonie aux Perses (I, 123-130).

Hérodote (I, 95) affirme tenir l'histoire d'informateurs perses, «de ceux qui ne veulent pas magnifier l'histoire de Cyrus, mais dire la vérité». Il ajoute qu'il connaît trois autres versions des origines de Cyrus. Dans l'une - rapportée par Justin (I, 4.10) - le nourrisson, laissé par le bouvier dans la forêt, survit grâce « à une chienne qui donnait à têter au petit et le défendait contre les bêtes fauves et les oiseaux de proie». Une troisième version - transmise par Nicolas de Damas qui la tenait sans doute de Ctésias - faisait du père de Cyrus, Atradatès, un Marde, l'une des tribus les plus misérables de l'ethnie perse. Le père de Cyrus se vouait au brigandage, tandis que sa mère, Argostè, élevait des chèvres. Selon «la coutume mède», le jeune Cyrus fut «donné» à un riche et haut personnage, Artembarès, afin qu'il prît soin du jeune homme. Cet Artembarès occupait la place enviée d'échanson royal à la cour d'Astyage. Atteint par l'âge et la maladie, Artembarès, avec l'accord du roi, transmit sa charge à Cyrus qu'il avait adopté. Cyrus fit venir ses parents à la cour. Devenu plus puissant encore, il fit d'Atradatès «le satrape des Perses » et de sa mère la plus riche des femmes perses. Puis vient le moment de la révolte...

Quels renseignements l'historien peut-il tirer de ces histoires? L'identité de certains thèmes folkloriques avec ceux de la légende du roi Sargon d'Akkad, telles que les tablettes permettent de la reconstituer, montre que les différentes versions se sont construites sur une trame moyen-orientale très ancienne, bricolée au gré de l'inspiration des conteurs populaires et des objectifs des propagandes politiques (cf. Diodore, II, 4, 3). Il ne fait guère de doute également que la légende récèle des traits typiquement iraniens. Tous ces récits sont voués avant tout à exalter le souvenir d'un fondateur charismatique, marqué dès sa naissance par le signe d'un destin hors du commun. À ce titre, il était pieusement transmis chez les jeunes Perses, de génération en génération. Les différentes versions ont en commun de situer les origines de Cyrus dans le contexte des rapports entre les puissants Mèdes et leurs vassaux perses. Tout aussi bien sont-elles citées dans le cours de l'histoire du renversement de l'hégémonie mède par les Perses. Mais, bien entendu, en faisant de Cyrus le créateur du royaume perse qui allait se soulever contre Ecbatane, les différentes versions des légendes du fondateur ne jugent pas utile de parler de la Perse avant Cyrus.

III. LES ROIS D'ANŠAN

De leur côté, les Perses n'ont laissé aucun témoignage littéraire de leur propre histoire. La seule forme d'historiographie officielle sur cette période, ce sont les généalogies transmises par les rois eux-mêmes. Dans sa célèbre inscription gravée sur le rocher de Behistoun, Darius détaille avec complaisance son appartenance achéménide :

> Moi, Darius, le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le roi des pays, fils d'Hystaspes, petit-fils d'Arsamès, l'Achéménide, parle ainsi : mon père Hystaspes; le père d'Hystaspes, Arsamès ; le père d'Arsamès, Ariaramnès; le père d'Ariaramnès, Teispès; le père de Teispès, Achéménès. Parle le roi Darius: pour cette raison, nous sommes appelés Achéménides. Depuis longtemps notre souche était royale. Parle le roi Darius: huit de ma famille ont été rois auparavant; moi, le neuvième. Neuf, l'un après l'autre, nous sommes rois (DB I §§ 2-3).

Une telle généalogie permet donc en principe de remonter très haut dans le temps, jusqu'aux débuts mêmes de l'histoire achéménide, lorsque la Perse était encore en Perse. On doit ajouter qu'Hérodote (VII, 11) présente une généalogie royale qui ne correspond pas exactement à celle donnée par Darius, puisque la succession y est présentée ainsi par Xerxès: Achaiménès-Teispès-Cambyse-Cyrus-Teispès-Ariaramnès-Arsamès-Hystaspes-Darius.

Nous disposons également de deux inscriptions aux noms d'Ariaramnès et d'Arsamès, que Darius présente respectivement comme son grand-père et son arrière-grand-père. Elles portent le texte suivant: «Ariaramnès [Arsamès], le Grand Roi, le roi des rois, roi en Perse... Ce pays de Perse que je tiens - il possède de bons chevaux, des hommes braves - Ahura-Mazda me l'a remis... » *(AmH; AsH)*. Mais ces documents sont rien moins que sûrs. D'une part, en effet, des doutes sérieux pèsent sur leur authenticité. D'autre part, les déclarations de Darius sont elles-mêmes hautement suspectes. Non pas, bien entendu, que l'on doute un seul instant de leur authenticité, mais simplement parce qu'il s'agit là d'un texte qui vise avant tout à justifier tous les actes de Darius depuis la mort de Cambyse et à fonder ce qu'il affirme être son droit familial - prétention fort contestable, comme on le verra. Le passé revu et corrigé par Darius ne permet guère à l'historien de préciser sa connaissance de l'époque des premiers rois.

Pour ce faire, il est hautement préférable de s'appuyer sur un texte babylonien, le Cylindre de Cyrus, qui donne la plus ancienne généalogie.

Cyrus y est qualifié de «roi d'Anšan » et la continuité familiale est ainsi présentée: «Fils de Cambyse, Grand Roi, roi d'Ansan, arrière petit-fils [ou «descendant»] de Teispès, Grand Roi, roi d'Anšan, d'une famille [qui a] toujours [exercé] la royauté. » La succession dynastique est donc établie sous la forme: Teispès-Cyrus Ier-Cambyse Ier-Cyrus II. Quant au domaine des rois, il s'agit d'Anšan, comme le montre également un sceau frappé de la légende : « Kuraš d'Anan, fils de Teispès » (PFS *93) - personnage que l'on identifie généralement avec Cyrus Ier *(fig.3b).* Le pays est aujourd'hui fixé avec certitude: c'est la plaine de Marv Dasht, dans le Fārs. C'est donc dans cette région - qui prendra ultérieurement le nom de Perse - que s'est constitué le premier royaume perse.

IV. ANŠAN ET SUSE

Les Perses n'ont ni conquis ni peuplé un pays en déshérence politique. Depuis les débuts du IIe millénaire environ, les rois élamites portaient le titre de «roi d'Anan et de Suse». Le royaume élamite s'étendait donc à la fois dans la plaine (Suse) et dans le Haut-Pays (Anšan). Sur le site même d'Anšan (Tall-i Maliyan) ont été découvertes des tablettes élamites, datées de la fin du IIe millénaire, qui témoignent de l'existence d'une administration élamite dans la région, et bien des constructions (temples, palais) attestent de l'autorité des «rois d'Anšan et de Suse» dans le Zagros méridional au cours du IIe millénaire.

Mais, depuis cette époque, le royaume élamite - dans sa phase chronologique dite néo-élamite II (v. 750-653) - s'était lui-même considérablement affaibli. La dynastie était déchirée par des luttes intestines répétées: il est possible que plusieurs « rois » aient coexisté à partir du début du VIIe siècle. À cette date, le centre de gravité du royaume n'est plus dans le Haut-Pays, mais dans la plaine, là où les textes permettent de repérer trois «villes royales»: Suse, Madaktu (place-forte située sur le fleuve Duwairij) et Hidalu (sur les premiers contreforts du Zagros). En 691, les armées élamite et babylonienne soutinrent une bataille très dure contre les forces assyriennes, l'un et l'autre camp revendiquant la victoire.

Il semble que la dépendance d'Anšan par rapport à Suse était de plus en plus formelle et lointaine, les rois néo-élamites étant incapables de l'affirmer de manière concrète. Ils devaient en particulier livrer de nombreux combats face

aux rois néo-assyriens. Ceux-ci menèrent en effet de fréquentes expéditions contre l'Élam, contraignant le roi à « fuir dans la montagne». De leur côté, les Élamites tentèrent à plusieurs reprises d'appuyer les révoltes babyloniennes contre l'Assyrie, sans grand succès. La bataille de Halulé (691) ne fut qu'un répit. En 646, Aššurbanipal lança une vaste offensive victorieuse, qui aboutit à la prise et au sac de Suse et à la disparition (temporaire) du royaume élamite. C'est peut-être dans ce contexte que Teispès, l'arrière-grand-père de Cyrus II, s'empara du titre de «roi d'Anšan», se posant ainsi en successeur des rois élamites dans le Haut-Pays, qui allait prendre le nom de Perse.

Plus difficile est le problème de la chronologie absolue. Dans une inscription du roi assyrien Aššurbanipal (669-c.630) est mentionnée la soumission de Kuras, roi de Parsumas qui, peu après 646, envoya à Ninive un tribut, et son fils aîné Arukku en guise d'otage. On a longtemps considéré que ce Kuras n'était autre que Cyrus Ier, roi de Perse (Parsumas). Mais cette interprétation est aujourd'hui remise en cause. L'équivalence proposée entre Parsumas et Perse est discutable, et Parsumas doit probablement être distinguée d'Anšan (même s'il subsiste des discussions sur ce point). La chronologie de Cyrus II étant établie précisément (559-530), il convient, dans cette hypothèse, de rabaisser la chronologie des premiers rois perses, soit (approximativement) : Teispès (c. 635-610), Cyrus Ier (c. 610-585), Cambyse Ier (c. 585-559). Pour autant, l'installation de cette population iranienne dans la région d'Anšan est certainement bien antérieure: on admet généralement que, venus soit du Zagros septentrional, soit directement du Plateau iranien, les Iraniens se sont progressivement installés en Anšan vers la fin du IIe millénaire.

V. LA SOCIÉTÉ PERSE D'AVANT LES CONQUÊTES : HÉRODOTE ET L'ARCHÉOLOGIE

• *Hérodote et la société perse.* - Jusqu'à l'offensive lancée par Cyrus II contre les Mèdes à la fin des années 550, nous ignorons tout, ou presque, du royaume d'Anšan. Dans le récit qu'il donne de la révolte de Cyrus contre les Mèdes, Hérodote rapporte que le jeune roi rassembla son peuple, et il en décrit l'organisation dans les termes suivants :

> Les Perses se divisent en beaucoup de tribus *(genea).* Celles que Cyrus convoqua et

décida à se révolter contre les Mèdes sont les suivantes : les Pasargades, les Maraphiens, les Maspiens; de ces tribus, les Pasargades sont les plus nobles *(aristoi) ;* c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan *(phrētrē)* des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus. En fait d'autres Perses, il y a : les Panthialéens, les Dérousiens, les Germaniens, ceux-là tous laboureurs *(arotēres)* ; et ces autres, qui sont nomades, les Daens, les Mardes, les Dropiques, les Sagartiens (I, 125).

La société perse vue par Hérodote est donc une société tribale. Hérodote utilise évidemment des termes grecs pour en désigner les ensembles et les sous-ensembles. Mais on y retrouve la répartition sociale, telle qu'elle est connue également par la terminologie iranienne : l'organisation de base est la famille patrilinéaire *(mana)* ; un groupe de familles constitue un clan *(viθ) ;* les clans se regroupent dans une tribu *(*zantu).* La tribu est à la fois une réalité génétique et une réalité spatiale: Maraphiens et Pasargades sont des ethnonymes et des toponymes. Chaque tribu et chaque clan disposent d'un territoire qui leur est propre, et la première est dirigée par un chef de tribu *(*zantupati).* C'est là une réalité qui perdura jusqu'à la fin de la période achéménide, comme l'atteste l'exemple d'Orxinès, ainsi décrit par Quinte-Curce à l'époque d'Alexandre:

Les Pasargades représentent une tribu *(gens)* perse, qui avait pour satrape [= chef de tribu] Orxinès, que sa noblesse et sa fortune plaçaient au-dessus de tous les Barbares. Il descendait de l'ancien roi de Perse, Cyrus, ses biens, il les tenait de l'héritage de ses aïeux, et il les avait, de son côté, augmentés durant un long exercice du pouvoir (X, 1.22-23).

À l'intérieur des tribus, Hérodote opère une distinction tranchée entre cultivateurs et nomades. C'est là une opposition que l'on retrouve chez tous les auteurs classiques traitant des peuples «barbares ». Elle est fondée sur un postulat, qui fait des nomades - souvent assimilés aux brigands - des populations arriérées, dans la mesure où, pour les Grecs en particulier, les cultivateurs représentent un stade supérieur de la civilisation. L'on a vu par exemple que, chez Ctésias, le père de Cyrus était un Marde qui se vouait au brigandage, tandis que sa mère élevait des chèvres. Tout au long de l'histoire, les Mardes conservèrent une réputation de population farouche, guerrière et agressive. Quant aux Sagartiens, Hérodote les montre ailleurs comme «un peuple de nomades, d'origine et de langue perses» mais, bien qu'incorporés avec les Perses dans l'armée de Xerxès, ils ont conservé des armes *(lassos)* et des méthodes de combat qui leur sont propres (VII, 85).

La distinction entre nomades et agriculteurs en recoupe une autre, d'ordre politique. Hérodote confère un prestige particulier aux Pasargades, Maraphiens et Maspiens, « dont tous les autres Perses dépendent». Le terme utilisé par Hérodote implique un rapport de subordination, lié à l'antiquité de certaines tribus. À l'intérieur du groupe dominant, les Pasargades sont considérés comme « les plus nobles ». On devine que des luttes intenses se sont déroulées entre chefs de tribus. Hérodote précise que Cyrus a convoqué « une assemblée *(aliē)* des Perses» - ce qui semble indiquer que, pour décider la guerre contre les Mèdes, le roi dut prendre l'avis des chefs de tribus, en particulier des chefs des Maraphiens et des Maspiens. À partir de cette mention, on est tenté de supposer que, dans l'armée, chaque chef de tribu conservait le commandement de son propre contingent, sous l'autorité suprême du roi. Celui-ci était le chef *(karanos)* du «peuple en armes » *(kāra) :* tous les témoignages rendent compte, en tout cas, que l'une des justifications idéologiques du roi achéménide était son aptitude à la guerre et à la conduite des armées. Quant à savoir dans quelles conditions trois tribus ont acquis la prééminence, ou comment les Pasargades eux-mêmes sont devenus *aristoi,* ou encore comment et quand, à l'intérieur des Pasargades, le clan des Achéménides s'est arrogé le pouvoir royal, il est impossible de répondre à de telles questions. Il convient en effet d'observer qu'Hérodote écrit vers le milieu du cinquième siècle, à une date où l'antiquité des droits des Achéménides était inscrite dans la version officielle; mais on verra qu'une telle version, très suspecte, doit beaucoup à Darius Ier: en d'autres termes, rien ne prouve que les Achéménides (au sens clanique) aient, de toute antiquité, tenu une place spéciale dans la société perse.

• *Limites d'utilisation des sources classiques.* - D'une manière plus générale, il convient de marquer les limites des informations apportées par Hérodote et par d'autres auteurs classiques. À le lire sans recul, on est tenté de conclure que les conquêtes de Cyrus sont assimilables à des raids de « nomades » venant faire du butin sur des royaumes sédentaires. Il n'en est manifestement rien. Cyrus montra très vite que ses objectifs étaient incomparablement plus ambitieux: il s'agissait non pas de razzier, mais bien de conquérir durablement. Une telle observation implique que l'armée de Cyrus était tout autre chose que la réunion circonstancielle de contingents tribaux combattant en ordre dispersé et conservant leurs propres modes de combat. On doit plutôt postuler qu'avant d'entrer en guerre, le roi perse disposait d'une armée, qui ne le cédait ni en armement ni en technique aux armées contre lesquelles il lançait son

offensive. On doute également qu'au moment où il conduit son armée contre les Mèdes, Cyrus ne soit que le plus important des chefs de tribus, un primus inter pares. La vraisemblance conduit plutôt à penser que, depuis qu'ils se sont emparés du titre royal, ses prédécesseurs ont su affirmer leur pouvoir: on en a l'indice dans la régularité de la succession dynastique, telle du moins qu'elle est transmise par Cyrus lui-même dans sa proclamation babylonienne de 539.

Il est vrai que, de son côté, Xénophon attribue à son Cyrus de vastes réformes militaires: modification de l'armement des Perses (cuirasse, bouclier d'osier, épées et haches, au lieu des simples javelots et arcs) (II, 1.9-10; 16-17), organisation du commandement sur le système décimal (II, 1.22-24), mise en place d'une cavalerie (IV, 3, 4-23 ; VI, 4, 1) et d'une charrerie (VI, 1, 27-30; 50-54). Mais, là comme ailleurs, les informations de Xénophon doivent être reçues avec recul. Quelque différentes qu'aient pu être l'inspiration d'Hérodote et celle de Xénophon, l'un et l'autre se rejoignent en faisant de Cyrus le créateur *ex nihilo* d'un État perse. Il est particulièrement difficile d'admettre, contrairement à ce que Xénophon affirme (I, 3, 3), qu'avant les contacts avec les Mèdes, les Perses ne pratiquaient pas l'élevage équin et ne montaient pas à cheval. Quelle que soit la réputation avérée de l'élevage équin et de la cavalerie de Médie, les victoires remportées par Cyrus impliquent qu'il disposait déjà à cette date d'une cavalerie puissante. Comment nier que l'armée levée par Cyrus contre Astyage était composée de troupes parfaitement à même de s'opposer aux armées mèdes? Au reste, le sceau de Kuras d'Anšan ne représente-t-il pas un cavalier foulant ses ennemis aux pieds de sa monture *(fig.3b)?* Les victoires de Cyrus sur les Mèdes d'Astyage ne relèvent pas du hasard ou de la chance, elles ne s'expliquent pas non plus tout simplement par les trahisons des proches d'Astyage, sur lesquelles insiste si pesamment Hérodote.

• *Les apports de l'archéologie.* - Il est vrai aussi que les travaux récents des archéologues paraissent donner de la consistance à la présentation d'Hérodote. À partir de prospections qui ont été menées dans le Marv Dasht (plaine de Persépolis), on a pu établir que le nombre d'établissements sédentaires a diminué d'une manière drastique à partir de la fin du IIe millénaire (voire antérieurement), et qu'il faut attendre les règnes de Cyrus et de Cambyse pour voir réapparaître d'importants sites permanents à Pasargades et dans la plaine de Persépolis. De ces observations on infère généralement que la disparition d'établissements sédentaires dans la région doit être mise en rapport direct avec une évolution endogène des populations élamites (seconde moitié du

deuxième millénaire) et avec l'arrivée de populations iraniennes (début du premier millénaire) d'où surgiront ultérieurement ceux que nous appelons les Perses. Pendant la première moitié du premier millénaire, le pays aurait donc été peuplé essentiellement de tribus nomades qui, par définition, n'ont pas laissé de traces archéologiques.

Cependant, une telle reconstitution pose problème. Tout d'abord, si les Perses se vouaient massivement aux activités liées au nomadisme et à l'élevage, on ne comprend pas pourquoi les noms de leurs mois illustrent l'existence d'un calendrier organisé prioritairement autour des activités agricoles. Par ailleurs, l'harmonie entre les résultats archéologiques et Hérodote n'est qu'apparente. Hérodote en effet écrit au Ve siècle, à partir de sources qu'on ne peut identifier: comme on l'a déjà souligné, rien ne permet de postuler avec certitude que ses renseignements puissent s'appliquer spécifiquement ni exclusivement au Fārs central de la première moitié du premier millénaire. Tout aussi bien, l'analyse qu'il donne de la société perse reste-t-elle très générale et atemporelle. L'une des raisons en est sans doute que la société perse de son temps reste organisée en clans et en tribus (cf. IV, 167). Elle a le mérite également de laisser entendre que de son temps encore, des tribus perses se vouaient au nomadisme (quelle que soit la réalité changeante et multiforme que recouvre une telle terminologie): réalité que l'archéologie vient apparemment confirmer, si l'on veut bien considérer qu'à l'époque de Darius et de Xerxès, le nombre de sites urbanisés reste très bas.

Quant aux résultats archéologiques proprement dits, il convient d'abord de noter qu'ils ont été acquis à l'issue de prospections menées dans une seule région du Fārs : il s'agit certes là d'une région centrale, puisque c'est là que s'est implanté le premier royaume perse. Mais où et comment ont vécu les ancêtres des Perses dans les premiers siècles du premier millénaire, c'est ce que nous ignorons totalement. Par ailleurs, la reconstruction laisse dans l'ombre un problème essentiel. Depuis leur arrivée dans le Fārs, les Perses ont vécu en contact permanent, voire en symbiose, avec la population élamite. La prégnance des héritages élamites dans la civilisation achéménide attestés à partir de Cyrus rend compte à elle seule de l'ampleur et de la profondeur des processus d'acculturation qui se sont produits entre les deux groupes. Cette influence élamite est déjà visible sur le sceau attribué à Cyrus Ier : stylistiquement, il s'agit même d'un sceau de type néo-élamite. Songeons en outre que ce sceau a continué d'être utilisé à Persépolis dans les toutes dernières années du sixième siècle (503-501) : ce qui en dit long sur la

permanence et la prégnance de l'influence élamite. Il y a même une parenté évidente entre les tablettes de Suse et les tablettes de Persépolis. Il convient donc d'admettre que la rupture n'a pas été totale, et que l'image archéologique discontinue tirée du Fārs central n'est que partiellement explicative.

L'erreur est peut-être de postuler que les ancêtres de Cyrus ont tous vécu dans le Marv Dasht à la façon de nomades. L'image archéologique tirée de plusieurs secteurs du Khūzistan oriental, dans la plaine, est bien différente. On y constate en effet une remarquable continuité du peuplement sédentaire et urbain. Une tombe construite, découverte à Arjan, à 10 kilomètres de Behbehan (probablement Hidalu), permet de constater que se sont opérés là des processus très élaborés d'acculturation entre les traditions élamites, iraniennes et assyro-babyloniennes. Des tablettes néo-élamites attestent de la présence d'Iraniens à Hidalu dans le courant du VIIe siècle. Certaines de ces tablettes font partie d'un lot - dites Tablettes de l'Acropole - qui représentent une partie des archives de l'intendance du palais de Suse, à l'époque dite maintenant néo-élamite III B (première moitié du VIe environ : mais la datation reste disputée). Ces textes font essentiellement référence à des livraisons au palais de produits d'une très grande variété : laines, étoffes, vêtements de différentes couleurs, bois, meubles, ustensiles, armes, etc. Un dixième des anthroponymes peut être identifié comme iranien - neuf dixièmes comme élamites. Parmi les artisans, figurent des hommes portant une anthroponymie iranienne, et parfois qualifiés de «Perses». L'un des fournisseurs de vêtements est un certain Kurlus, dont un fils portait le nom perse de Parsirra. L'un des Maîtres du palais *(rab ekalli)* porte le nom de Hariana (Aryaina); un homonyme est désigné comme fils de Mardunus (Mardonios), etc. Les tablettes attestent également de l'introduction de termes iraniens dans le vocabulaire technique, aussi bien dans le domaine des vêtements que dans celui des armes: un vêtement est dénommé *sarpi*, terme sous lequel on reconnaît le *sarapis*, catalogué par des grammairiens anciens (Pollux, Hésychius citant Ctésias) tantôt comme mède, tantôt comme perse; des armes (carquois, javelines) y sont désignées comme perses.

En somme, cette documentation amène l'historien à compléter l'analyse succincte d'Hérodote et à nuancer l'image archéologique tirée des prospections dans le Fārs central. Pour reprendre une expression de R. Ghirshman, «l'idée qu'on avançait naguère et qui voyait en eux [Perses] des nomades se déplaçant avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages doit être révisée». Disons en tout cas qu'au contact avec les Élamites, en particulier dans le Khūzistan, les

Perses avaient acquis des techniques et des savoir-faire qui complétaient les traditions iraniennes, repérables plus particulièrement dans le travail des métaux. Par ailleurs, des Perses ont obtenu des postes importants à la cour des derniers souverains élamites, certains d'entre eux étant pourvus de «domaines» *(irma*tam) dans plusieurs régions situées dans la plaine et sur le Plateau. Si l'on ajoute que la présence d'Iraniens et de Perses est repérable à Babylone dès le début du VIe siècle, on est en droit de juger que le royaume de Cyrus ne constituait pas une région périphérique et isolée, repliée sur un mode de vie «archaïque »: si les Perses de Cyrus ont pu s'emparer de l'hégémonie, c'est que, tout au contraire, ils avaient su faire fructifier les contacts étroits et prolongés qu'ils avaient noués, sous différentes formes, avec les Élamites, les Mèdes et les Babyloniens.

VI. ANŠAN, ECBATANE, BABYLONE ET SUSE

• *Les conséquences de la chute de l'Empire assyrien.* - L'absence de sources écrites portant sur Anšan est heureusement contrebalancée, si l'on peut dire, par des chroniques babyloniennes qui permettent de reconstituer le contexte international au sein duquel le premier royaume perse a tracé sa voie. La chute de l'Empire assyrien y représente évidemment l'événement majeur, dont surent profiter les vainqueurs, à savoir les royaumes mède et néobabylonien. À son apogée sous le règne d'Aššurbanipal (669-c. 630), la puissance assyrienne ne cessa de décliner après la mort du roi. Aux problèmes dynastiques s'ajoutèrent les défaites militaires. Dès 626, Nabopolassar se fit reconnaître en Babylonie: c'était le début du royaume néobabylonien, qui allait subsister jusqu'à la conquête de Cyrus en 539. Au Nord et à l'Est enfin, les Mèdes lancèrent des offensives contre le territoire assyrien, s'emparant dès 615 de la province d'Arrapha. En 614, le roi mède Cyaxare fit main basse sur Aššur, qu'il mit à sac. Ce fait d'armes fut suivi d'une alliance entre les Mèdes et les Babyloniens. Deux ans plus tard (612), les armées mède et babylonienne coalisées s'emparaient de Ninive. Les tentatives de résistance assyrienne échouèrent bientôt (612-610), en dépit de l'offensive menée par le pharaon Néchao contre les positions babyloniennes. L'Empire assyrien avait disparu dans la tempête. Lorsque les rescapés des Dix-Mille traversent la région deux siècles plus tard, Xénophon décrit, sous les noms de Larissa et Mespila, les capitales assyriennes de Kalah et Ninive, qui apparaissent à ses yeux comme des villes désertes, où ne subsistent que de misérables vestiges (Anab., III, 4, 6-12).

On ne sait pas avec certitude comment les deux vainqueurs se partagèrent les dépouilles de l'Empire assyrien. Si les Babyloniens conservèrent le contrôle de la place stratégique de Harran, il ne fait pas de doute néanmoins que les Mèdes non seulement s'emparèrent de plusieurs territoires assyriens, mais également qu'ils poursuivirent leurs conquêtes dans d'autres directions. En 585, le roi Astyage, successeur de Cyaxare, passa un accord avec le roi lydien Alyatte, accord réalisé selon Hérodote (I, 74) grâce à la médiation du roi de Cilicie et du roi néobabylonien. Astyage et Alyatte s'engageaient à respecter la frontière de l'Halys. Le traité fut scellé par des mariages dynastiques qui firent d'Alyatte le beau-frère d'Astyage. C'est peut-être également de cette époque que date la domination mède sur plusieurs peuples d'Asie centrale: domination au reste lointaine, qui s'apparente plus à des alliances avec les chefs locaux qu'à la mise en place de structures impériales.

La déroute assyrienne laissait donc face à face deux puissances, les Mèdes et le royaume néobabylonien. Sous les règnes de Nebuchednezzar II (604-562) et de ses successeurs, le royaume néobabylonien reprit l'héritage assyrien en Syrie-Palestine et annexa une partie de la Cilicie. En revanche, les campagnes contre l'Égypte se soldèrent par des échecs. Une autre région échappa à la domination néobabylonienne, au moins en partie : il s'agit de l'Élam, qui avait disparu de la scène depuis sa défaite devant Aššurbanipal. Il paraît clair que la destruction de Suse (646) n'a pas été aussi totale que le laissent entendre les Annales assyriennes. Une série d'indices convergents tend plutôt à attester que vers 625 au plus tard, un royaume élamite s'est reconstitué autour de Suse, quand bien même Babylone conserve sans doute la mainmise sur une ou plusieurs principautés élamites. Ce royaume néo-élamite s'étendait à l'Est jusqu'aux contreforts du Zagros, qui constituent alors une zone frontière entre les rois élamites de Suse et leur ancienne possession d'Anšan, désormais aux mains de Cyrus. Rien ne prouve que ce royaume élamite de Suse ait dû reconnaître l'hégémonie mède au début du VIe siècle.

Toujours est-il que la situation internationale qui prévaut au début du règne de Cyrus (vers 559) est bien différente du contexte dans lequel s'était affirmé le premier « roi d'Anšan », environ un siècle plus tôt. En 559, le Moyen-Orient était divisé en plusieurs royaumes rivaux et concurrents: la Médie (Ecbatane /Astyage), la Lydie (Sardes/ Crésus), la Babylonie (Babylone / Nabonide), l'Élam (Suse/Ummaniš?), l'Égypte (Saïs/Amasis). Deux puissances se faisaient face: le royaume néobabylonien, qui, depuis la victoire de Nebuchednezzar à Karkemish sur l'Euphrate, en 605, n'avait cessé de

multiplier les conquêtes occidentales, au point de dominer tout le Croissant fertile lorsque, quelques années après l'avènement de Cyrus (559), Nabonide s'empare du pouvoir suprême à Babylone (556); le royaume mède qui, sous la direction d'Astyage (roi depuis 585-584), imposait sa domination occidentale jusqu'à l'Halys et qui avait réussi, semble-t-il, à étendre son influence sur plusieurs princes locaux du Plateau iranien, apparemment jusqu'à la Bactriane.

• *Anšan dans le concert international.* - En revanche, nous ne savons rien de l'histoire des rois d'Anšan pendant cette longue période, ni des conséquences que les opérations militaires ont pu éventuellement signifier pour eux. Les rois d'Anšan ont-ils pu, dès cette date, intervenir plus directement dans les relations interétatiques? Il serait du plus haut intérêt de pouvoir en discuter, dans la mesure où nous pourrions mesurer ainsi le poids acquis par le royaume gouverné par le grand-père puis le père de Cyrus II. Force est de constater qu'il est impossible d'en décider, étant donné qu'avant 553, aucune source babylonienne ne fait explicitement allusion aux maîtres d'Anšan.

On doit faire preuve d'une grande prudence face aux textes classiques traitant de la chute de l'Empire assyrien. Selon Ctésias (utilisé par Diodore, II, 23-28), la «décadence morale» manifestée par Sardanapale (Aššurbanipal) aurait conduit le Mède Arbakès à lever l'étendard de la révolte, et à nouer autour de lui une coalition quadripartite, au sein de laquelle, aux côtés des Mèdes et des Babyloniens (commandés par Bélésys), figurent non seulement le roi des Arabes (populations de Haute-Mésopotamie), mais aussi les Perses, «qu'il appela à la liberté ». Outre le fait qu'un Arbakès est inconnu par ailleurs, on ne manquera pas de souligner le caractère surprenant de la déclaration lancée par le maître d'Ecbatane, dont toutes les sources s'entendent pour affirmer qu'il dominait les Perses; là, au contraire, les Perses, au même titre que les Mèdes, les Babyloniens et les Arabes (de Mésopotamie) sont soumis au joug insupportable des Assyriens ! C'est probablement à la même filière que remonte la notice d'un auteur hellénistique, Amyntas (cité par Athénée XII, 529e-f), selon lequel les murailles de Ninive (attribuées à Sardanapale) furent démolies par Cyrus au cours du siège. Ces récits sur la défaite assyrienne relèvent d'une vision médocentrique (rôle hégémonique d'Arbakès) et persocentrique (rôle des Perses et de Cyrus), devant laquelle l'historien ne peut qu'exprimer de fortes réticences de principe. Il n'est pas interdit de supposer, en revanche, qu'à la demande des Mèdes, les Perses ont pu envoyer des contingents à l'armée médo-babylonienne qui fut réunie alors contre les

armées asssyriennes.

• *La domination mède.* - En dehors de cette observation, nous en sommes réduits à rappe-1er une nouvelle fois l'existence d'une sujétion perse aux Mèdes. Selon le récit d'Hérodote sur la révolte de Cyrus, « il y avait longtemps que les Perses prenaient mal leur parti d'être commandés par les Mèdes» (I, 127). Force est cependant de reconnaître que nous ne connaissons ni les origines ni les modalités précises de la sujétion des Perses aux Mèdes. Hérodote attribue au roi Phraortès la conquête des Perses par les Mèdes: « Il les réduisit à être les sujets des Mèdes. Puis, ayant ainsi à sa disposition ces deux peuples, il entreprit de conquérir l'Asie, passant d'une guerre à l'autre, jusqu'au moment où il entra en guerre contre les Assyriens» (I, 102). Grâce à la trame annalistique du récit mède d'Hérodote, on peut dater le règne de Phraortès des années 647/646-625/624; si l'on adopte la chronologie dynastique perse récemment proposée, cette soumission officielle devrait être placée sous le règne de Teispès (c. 635-610?). Quoi qu'il en soit, l'événement doit être inscrit dans un plus vaste mouvement de conquête, qui permit sans nul doute à Phraortès et à ses successeurs de mettre la main sur bien d'autres principautés qui se partageaient le Zagros. Mais nous sommes dans l'incapacité d'analyser plus avant une réalité, dont le contenu exact nous échappe, en dehors de quelques hypothèses vraisemblables mais vagues, à savoir que, comme les autres peuples sujets des Mèdes, les Perses devaient fournir à Ecbatane tributs et contingents.

• *Mariages dynastiques?* - Par ailleurs, les auteurs anciens aiment à souligner les continuités entre les deux royaumes, mède et perse. Hérodote (I, 107), Justin (I, 4.4) et Xénophon (I, 2.1) font de Cyrus le fils de Cambyse (Ier) et de Mandane (fille d'Astyage). On présentait Mandane comme la fille d'Astyage et de la princesse lydienne Aryénè, elle-même fille d'Alyatte et donc sœur (ou demi-sœur) de Crésus. Dans ces conditions, Cyrus était - à la deuxième génération - le fruit du mariage diplomatique conclu en 585 entre la Médie et la Lydie, sous l'égide du syennésis de Cilicie et du roi néobabylonien. Certes, les mariages interdynastiques ont toujours été fréquents au Moyen-Orient ancien, jusqu'à l'époque hellénistique. C'est ce qui, d'une certaine manière, justifie la pertinence de la remarque que fait Hérodote à propos du mariage médo-lydien de 585: «Car, sans de forts liens de parenté, les accords n'ont d'ordinaire ni force ni permanence » (I, 74). Mais, il faut bien en convenir, toutes les notices des auteurs classiques sont suspectes. D'ailleurs, ils ne s'accordent pas entre eux sur la tradition des mariages perso-

mèdes. Ctésias (§ 2) affirme même sans ambage: « Cyrus n'avait pas le moindre lien de parenté avec Astyage »! D'après lui, Amytis était mariée en 550 au Mède Spitamas, et elle aurait plus tard épousé Cyrus, après la mise à mort de son mari. Quant à Bérose *(FGrH* 680 F7d), il affirme qu'après la chute de l'Empire assyrien Astyage aurait marié sa fille Amytis à Nebuchednezzar, fils de Nabopolassar - toutes affirmations quasiment incompréhensibles sur le plan chronologique et sur le plan historique. La confusion documentaire est telle qu'on a pu douter de la réalité du mariage mède de Cambyse, père de Cyrus, tant il pouvait offrir une justification idéologique commode du pouvoir de Cyrus en Médie et même en Lydie. C'est là un motif que l'on retrouvera chez Hérodote, tentant d'expliquer les premiers contacts entre Cyrus et Amasis d'Égypte, puis les raisons de la conquête menée par Cambyse (III, 1-3). Il paraît clair que, dans la plupart des cas, il s'agit de justifications dynastiques inventées *post eventum.*

VII. DES MÈDES AUX PERSES

• *Emprunts et héritages.* - Partant, pour une part au moins, des témoignages grecs, on considère - d'une manière générale, mais de moins en moins unanime - que l'influence mède a été décisive sur la construction et l'organisation du royaume perse. L'examen du vocabulaire administratif et palatial achéménide a conduit certains historiens à conclure que les emprunts mèdes ont été particulièrement prégnants dans le domaine de la titulature royale et dans celui de la bureaucratie. Une telle interprétation est fondée sur la conviction de l'existence d'une langue mède différente du vieux-perse. En même temps, elle est articulée - explicitement ou implicitement - sur le postulat que les Perses eux-mêmes n'avaient aucune tradition étatique, et que le royaume mède était le seul modèle possible, qui a pu également transmettre indirectement aux Perses des traditions assyro-babyloniennes et urartéennes en ces domaines. Cette interprétation est également fondée sur l'observation qu'après la conquête d'Ecbatane, les Grecs et les peuples du Moyen-Orient désignèrent fréquemment les Perses sous la dénomination de Mèdes (cf. l'appellation de «Guerres Médiques ») : on en infère que Cyrus s'est alors coulé d'un bloc dans les traditions mèdes - ce d'autant plus que les influences mèdes s'étaient déjà exercées puissamment au cours de la période de l'hégémonie politique d'Ecbatane.

De telles interprétations posent une série de problèmes historiques, dont il convient de préciser les tenants et les aboutissants. La parenté ethno-culturelle entre Mèdes et Perses est indéniable : les uns et les autres sont des peuples iraniens, issus d'une même souche indo-iranienne, au reste très lointaine. Mais une telle observation ne constitue pas à elle seule une démonstration. À ce titre, la théorie des emprunts linguistiques reste très contestée. Elle procède d'un postulat de départ: à savoir que les termes dialectaux que l'on relève dans le vocabulaire des inscriptions en vieux-perse proviennent d'une langue mède. Le problème, c'est que nous ne connaissons pratiquement rien du mède, pour la simple et bonne raison que nous ne disposons d'aucune inscription en cette langue. Au terme d'un raisonnement que l'on peut qualifier de circulaire, le mède a été reconstitué à partir d'emprunts perses, eux-même reconstruits. Dans ces conditions, et non sans de solides arguments, l'existence d'une langue mède a elle-même été mise en doute. Certains jugent plutôt que la langue des inscriptions achéménides est une langue commune *(koinē)*, utilisée aussi bien par les Mèdes que par les Perses. Dans cette hypothèse, la théorie des emprunts linguistiques est considérablement fragilisée, et ce ne sont pas les interprétations historiques présentées par les auteurs classiques qui peuvent leur donner du poids.

• *La structure du royaume mède.* – Or, l'éventuelle réfutation de cette théorie entraîne elle-même des inférences historiques de la plus haute importance. Pour une part au moins, c'est en effet à partir de ces emprunts supposés que l'on a reconstruit également l'image d'un royaume mède fortement unifié et administré à la manière de ses voisins urartéens et assyro-babyloniens. L'interprétation paraît d'autant plus tentante qu'en première analyse elle peut s'accorder avec le long développement que consacre Hérodote dans son *Mēdikos Logos (I,* 95-106) aux origines et à l'histoire du royaume mède. Le rôle essentiel y est attribué à Deiokès, fils de Phraortès (Ier), qui, par une série de mesures aussi brutales qu'efficaces, transforma une société tribale en un État unifié, dominé par un roi tout-puissant. L'affermissement du pouvoir royal fut illustré et concrétisé par: la construction d'une ville royale (Ecbatane), une garde royale, la création d'une étiquette aulique très stricte, de telle façon que les chefs des grandes familles mèdes – qu'il avait dépouillés de leurs prérogatives – «le tinssent pour un être d'une autre nature qu'eux». En outre, pour exercer son pouvoir, Deiokès « avait dans tout le pays sur lequel il régnait des gens chargés de regarder et d'écouter» (I, 95-101). Son successeur, Phraortès (II), hérita d'une telle puissance qu'il fut

capable de soumettre les Perses et de commencer la guerre contre les Assyriens, mais il y perdit la vie (I, 102). Après sa mort, son fils Cyaxare reprit le mouvement de conquête : à cette fin, il réforma son armée dans un mouvement d'unification plus prononcée des différents contingents; il marcha contre Ninive, mais il fut renversé par des troupes de Scythes. Après un interrègne scythe de vingt-huit ans, il reprit le pouvoir : «Les Mèdes recouvrèrent leur suprématie [...], ils s'emparèrent de Ninive». Peu après, son fils Astyage lui succéda : commence alors précisément l'exposé de la légende des origines de Cyrus, dans lequel est intégré le *Mēdikos Logos*.

Mais, pour de nombreuses raisons, le récit mède d'Hérodote est lui-même hautement suspect. Certes, l'historicité des rois mis en scène est difficilement niable et leur chronologie n'a pas de raison contraignante d'être mise en doute, mais l'histoire des réformes imposées par Deiokès ressemble de trop près à un modèle préétabli du «premier inventeur» pour que l'on puisse lui accorder une confiance aveugle. Au surplus, les institutions mises en place par Deiokès (capitale, garde personnelle, rite de l'audience, yeux et oreilles du roi) se rapprochent étrangement des institutions achéménides fréquemment décrites par les auteurs grecs, si bien qu'on est tenté de penser qu'Hérodote - tout comme Strabon plus tard (XI, 13, 9) – a plaqué (ou qu'il a pu plaquer) sur une Médie entièrement reconstituée ce qu'il connaissait des pratiques auliques perses de son temps. La question reste donc posée: la Médie du temps d'Astyage était-elle vraiment un État monarchique puissamment intégré, dont Cyrus aurait pu copier l'organisation en Perse?

Des Mèdes nous entendons également parler dans les Annales assyriennes, dans la mesure où, à partir du IXe siècle en particulier, les rois assyriens ont tenté d'imposer leur pouvoir sur les principautés du Zagros. Mais, les correspondances tirées de la confrontation d'Hérodote et des sources assyriennes restent hypothétiques. Il est clair par exemple que les homonymies postulées entre les anthroponymes cités par Hérodote et ceux que citent les Annales assyriennes ne revêtent pas la valeur démonstrative qu'on leur accorde fréquemment. Par ailleurs, lors de la première confrontation (835), les Mèdes atteints par Salmanazzar III sont décrits comme une société désunie, au sein de laquelle vingt-sept rois *(šarrāni)* exercent leur pouvoir indépendamment les uns des autres. Jusqu'au septième siècle, rien n'indique que la situation interne des peuples mèdes ait connu une évolution rapide dans le sens d'une unification des tribus autour d'un chef suprême, que l'on pourrait qualifier de roi des Mèdes.

Quant aux résultats des prospections archéologiques, ils restent sujets à caution: aucun objet ne peut être qualifié de «mède» avec une absolue certitude, et l'on s'interroge même fréquemment sur la pertinence d'une expression telle qu'art mède. Trois sites ont été fouillés dans les territoires mèdes, Godin Tepe, Tepe Nūsh-i Jān et Bābā Jān. On y a mis au jour des structures résidentielles relativement imposantes, dont certaines (salles hypostyles) sont généralement considérées comme annonçant l'architecture achéménide. Mais on continue de s'interroger sur leurs datations précises et, partant, sur les rapports que l'on peut établir entre de telles constructions et l'activité des rois mèdes présentés par Hérodote.

• *Bilan de la discussion.* - La conclusion de la discussion est nécessairement un peu décevante, mais elle est à l'image du *corpus* documentaire: l'historien n'a pas le choix de ses sources. Dans une certaine mesure, pour traiter de l'histoire mède, il se trouve dans une situation documentaire comparable à celle qui est la sienne pour traiter de l'histoire perse avant Cyrus: en l'absence d'inscriptions et de documents archéologiques irréfutables, il est amené d'une part à discuter longuement de la crédibilité d'Hérodote, d'autre part et en même temps à insérer sa réflexion dans le cadre d'un modèle théorique sur l'évolution des États tribaux. La différence, c'est que les Mèdes sont fréquemment cités par les Annales des royaumes mésopotamiens: assyrien et néobabylonien. Mais à quels Mèdes font référence ces textes? Doit-on nécessairement les identifier avec les Mèdes de Deiokès, de Phraortès, de Cyaxare et d'Astyage? Rien n'est moins sûr.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'insertion des Mèdes dans les rapports internationaux et leur participation directe à la chute de l'Empire assyrien impliquent que les «rois mèdes » du dernier tiers du septième siècle avaient réussi à mettre sur pied une armée digne de ce nom et donc qu'ils disposaient de ressources importantes, tirées des tributs et du produit du commerce à longue distance avec l'Asie centrale. D'où sans doute – quelle qu'en ait été la nature – l'intérêt de la mention, par Hérodote, des réformes militaires achevées par Cyaxare. Encore conviendrait-il de mesurer l'apport respectif des Mèdes et des Babyloniens dans la déroute assyrienne. Or– nonobstant les affirmations de Ctésias et d'Amyntas – l'intervention des Mèdes (et des Perses !) paraît avoir été d'un poids très inférieur à celui des armées babyloniennes, et il paraît douteux que cette présentation soit due à une réécriture ultérieure de l'histoire par des rédacteurs babyloniens soucieux de souligner le rôle décisif des

armées babyloniennes.

En dépit de l'absence de témoignages irrécusables, on doit, in fine, souligner les limites d'un raisonnement fondé sur les parentés ethno-culturelles entre Perses et Mèdes. En effet, depuis leur commune installation dans le Zagros, Mèdes et Perses ont suivi des évolutions diverses et différenciées. Une fois installés dans le Fārs, ceux que nous appelons les Perses ont surtout été soumis aux influences élamites, à tel point que l'on tend maintenant à juger que les Perses de l'époque de Cyrus constituent une population issue de croisements multiples entre Iraniens et Élamites. Qui plus est, la permanence des emprunts élamites, dans tous les aspects de la vie sociale et politique, conduit à penser que l'organisation du royaume de Cyrus et de ses successeurs doit beaucoup plus au legs élamite - précisément identifiable – qu'à des emprunts mèdes que l'on a du mal encore à isoler. Certains indices conduisent plutôt à supposer que, loin d'être un État «nomade et archaïque », le royaume de Cyrus, à partir du modèle élamite, s'était forgé des instruments administratifs qui évoquent et annoncent l'organisation que l'on voit en pleine activité dans le Fārs à l'époque de Darius.

VIII. CONCLUSION

Pour autant, la question posée au départ de ce chapitre (« Pourquoi Cyrus ? ») ne peut recevoir de réponse satisfaisante. On ne peut que rassembler des informations lacunaires et discordantes et en tirer une impression qui ne dépasse pas le stade de la vraisemblance. Certes, l'examen même des étapes des conquêtes menées par Cyrus pourra apporter des éclairages nouveaux : mais le risque existe alors de vaticiner ex *eventu*, à la manière de Diodore de Sicile:

> Cyrus, le fils de Cambyse et de Mandane, elle-même fille d'Astyage qui était roi des Mèdes, surpassait tous les hommes de son temps par sa bravoure, sa sagacité et ses autres vertus; car son père l'avait élevé à la manière des rois, et l'avait incité ainsi à accomplir les plus grandes choses. Et il était clair qu'il s'occuperait de grandes affaires, en raison d'une vertu *(aretē)* bien au-dessus de son âge (IX, 22).

Or, sans vouloir précéder l'événement, on doit bien reconnaître que nous n'avons aucune idée précise des plans qu'avait pu échaffauder Cyrus depuis

son avènement. Tout aussi bien ignorons-nous tout de son règne jusqu'au moment où il affronte Astyage, moins de dix ans après sa prise de pouvoir. A-t-il même été le maître du jeu? On ne peut pas le dire avec certitude, puisque plusieurs documents impliquent ou explicitent au contraire que l'initiative, à la fin des années 550, est venue d'Astyage, et quelques années plus tard, de Crésus. Ses conquêtes ont-elles procédé d'un plan d'ensemble mûri et préétabli, ou bien les différentes étapes ont-elles succédé les unes aux autres en fonction des premiers résultats et en fonction de décisions prises par ses rivaux? C'est là un problème insoluble, que connaissent bien également ceux des historiens qui, munis pourtant d'outils documentaires plus solides, s'intéressent aux origines et objectifs premiers des conquêtes d'Alexandre ou à la progression de l'impérialisme romain.

PREMIÈRE PARTIE

Les bâtisseurs de l'Empire : de Cyrus à Darius

CHAPITRE PREMIER

Les rassembleurs de terres: Cyrus le Grand et Cambyse *(559-522)*

I. LES HOSTILITÉS MÉDO-PERSES, LA DÉFAITE D'ASTYAGE ET LA CHUTE D'ECBATANE (553-550)

• *Sources et problèmes.* - Mis à part les éléments réalistes des légendes du fondateur rapportées par Hérodote et par Ctésias (via Nicolas de Damas) et quelques passages isolés de Diodore et de Justin, les seuls renseignements dont nous disposons sur ces événements proviennent des documents babyloniens du règne de Nabonide (556/5-539). Dans un « songe » daté de la première année de son règne, le roi néobabylonien déclare avoir reçu de Mardūk l'assurance que la menace des Mèdes dans la région de Harran serait bientôt éliminée:

> [Et en vérité], quand arriva la troisième année [553], Mardūk fit se lever Cyrus, roi d'Anšan, son jeune serviteur *(ardu)* ; Cyrus dispersa les grandes armées des Umman-Manda avec sa petite armée et il s'empara d'Astyage, roi des Mèdes, et il l'emmena captif dans son pays.

Un autre texte babylonien, la *Chronique de Nabonide* (II, 1-4), se réfère directement à la victoire de Cyrus. Le paragraphe précédant l'entrée de la septième année de Nabonide (549) porte le texte suivant:

> [Astyage] mobilisa [son armée] et il marcha contre Cyrus, roi d'Anšan, en vue de la conquête... L'armée se rebella contre Astyage et il fut fait prisonnier. [Ils le livrèrent à] Cyrus [...]. Cyrus marcha vers Ecbatane, la cité royale. L'argent, l'or, les biens, les choses, [...] qu'il emporta comme butin [d']Ecbatane, il les convoya jusqu'à Anšan. Les biens [et] les choses de l'armée de [...].

Ces documents précisent sur certains points, nuancent sur d'autres les informations fournies par les auteurs classiques. L'une des questions qui se posent à l'historien est de savoir si les opérations menées par Cyrus contre Astyage s'inscrivaient dans une stratégie globale, visant dès cette date à affronter successivement Mèdes, Lydiens et Babyloniens, et donc à créer un empire unitaire d'un genre nouveau au Moyen-Orient. Telle est l'impression que le lecteur retire d'une lecture des textes classiques portant sur la «geste» de Cyrus. Mais d'une manière générale, on l'a vu, on doit se défier de ces interprétations, qui réduisent l'Histoire au destin et à la nécessité. Au surplus, en l'espèce, si Hérodote présente la marche contre Ecbatane comme voulue et décidée par le seul Cyrus, un texte babylonien (la *Chronique de Nabonide)* affirme au contraire que l'offensive fut lancée par Astyage lui-même.

Par ailleurs, dans le cours de la «légende du fondateur» qu'il rapporte en détail (I, 95-130), Hérodote (I, 108-129) insiste tout particulièrement sur la déloyauté d'une partie de la noblesse mède vis-à-vis d'Astyage. À la nouvelle de l'approche de l'armée perse levée par Cyrus, Astyage aurait mis l'armée mède sous le commandement d'Harpage, c'est-à-dire ce même personnage qu'il avait naguère humilié et châtié durement pour avoir sauvé Cyrus (encore nourrisson) de la mort. Harpage était entré très tôt en contact avec Cyrus, revenu en Perse auprès de son père Cambyse (Ier); il l'aurait même poussé à se révolter contre les Mèdes. Il aurait également rassemblé autour de lui un groupe de nobles mèdes, exaspérés par la «dureté » d'Astyage: «Harpage travaillait à les persuader qu'ils devaient mettre Cyrus à leur tête et déposer Astyage » (I, 123). L'entente préalable entre Harpage et Cyrus favorisa grandement les desseins du Perse: «Les Mèdes se mirent en campagne, et en vinrent aux mains avec les Perses; il y en eut parmi ceux qui combattirent, ceux qui n'étaient pas du complot; d'autres passèrent aux Perses ; la plupart se conduisirent mal de propos délibéré, et prirent la fuite. L'armée des Mèdes fut dispersée honteusement» (I, 127-128). Dès lors, les Perses succédèrent aux Mèdes comme maîtres de l'Asie (I, 130).

Mais en réduisant la guerre médo-perse à une heureuse bataille, et en présentant la conquête de la Médie comme voulue par les Mèdes eux-mêmes, Hérodote simplifie manifestement les choses. Les textes babyloniens suggèrent que la bataille décisive et la prise d'Ecbatane ne sont que les derniers actes d'hostilités ouvertes qui ont duré au moins trois ans (553-550). Certes, la *Chronique de Nabonide* confirme (II, 2) que «l'armée se rebella contre Astyage et qu'il fut fait prisonnier». Mais elle précise également, on l'a

vu, que c'est Astyage lui-même qui a pris l'offensive (II, 1), peut-être pour mettre fin à une rebellion perse qui menaçait ses positions stratégiques d'une manière d'autant plus nette qu'elle favorisait les desseins de son principal rival, le roi néobabylonien Nabonide. Il n'est d'ailleurs pas exclu que celui-ci, sans passer nécessairement une alliance formelle avec Cyrus, ne fit rien pour contrecarrer les entreprises du roi perse contre les Mèdes d'Astyage. En effet, la même année (553), Nabonide quittait la Babylonie pour s'installer en Arabie, dans l'oasis de Taima: il se devait, avant de partir, d'assurer les bases du pouvoir de son fils Belshazzar, qu'il laissait comme lieutenant à Babylone.

• *Offensives et contre-offensives.* – Plusieurs auteurs classiques confirment que la victoire de Cyrus a été malaisée et longue à se dessiner. La trahison (indéniable) d'Harpage ne fit pas basculer d'un coup le destin de la guerre. Selon Ctésias (utilisé par Diodore IX, 23), Astyage prit alors des mesures draconiennes: destituant les commandants de son armée, y nommant des hommes de confiance, bref régnant par la terreur. Justin (qui dépend probablement de la même source) affirme qu'après la défaite et la trahison d'Harpage, Astyage prit lui-même la tête de son armée et marcha contre les Perses (I, 6, 8-17). Nicolas de Damas et Polyen (VII, 6.9) indiquent formellement que de très durs combats se déroulèrent en Perse même, près du site de Pasargades. Le second écrit (VII, 6, 1) :

> Cyrus combattit trois fois contre les Mèdes, et il fut vaincu autant de fois. Il livra un quatrième combat à Pasargades, où étaient les femmes et les enfants des Perses. Ceux-ci prirent encore la fuite... Puis ils revinrent à la charge, et, donnant sur les Mèdes qui s'étaient dispersés dans la poursuite, ils remportèrent une victoire si complète que Cyrus n'eut pas besoin de combattre de nouveau.

Il précise même que, après les premières défaites, «beaucoup de Perses passèrent du côté des Mèdes». La violence et l'incertitude des combats qui se déroulèrent en Perse sont bien également mises en exergue par Nicolas de Damas *(FGrH* 90 F66.16-45). Les uns et les autres exaltent la valeureuse conduite des femmes qui, réfugiées sur une hauteur, poussèrent leurs pères, frères et époux à refuser la défaite – raison pour laquelle, à chaque fois qu'il venait en Perse, le Grand Roi donnait des gratifications aux femmes (Nicolas de Damas, *FGrH* 90 F66.43; cf. Plutarque, Alex. 69.1 et *Mor.* 246a-b). À

l'issue de cette victoire, Cyrus reprit l'offensive contre la Médie, et s'empara d'Ecbatane où s'était réfugié Astyage. On peut supposer qu'Astyage comptait sur les fortifications de la ville pour opposer une longue résistance: selon Ctésias, il fut fait prisonnier, alors qu'il s'était réfugié dans les combles du château royal en compagnie de sa fille et de son gendre Spitamas *(Persika,* §2) ; selon Nicolas de Damas, Astyage réussit même à s'enfuir ; il ne fut fait prisonnier qu'à l'issue d'une nouvelle bataille *(FGrH* 90 F66.45-46).

• *Le nouveau maître d'Ecbatane.* – Maître d'Ecbatane, Cyrus manifesta symboliquement que la domination était passée aux Perses qui, « autrefois esclaves des Mèdes, étaient devenus leurs maîtres aujourd'hui » (Hérodote I, 129). Entouré de tout l'apparat officiel, il entra dans la tente royale d'Astyage: il prit place sur le trône du roi vaincu et s'empara de son sceptre. Son lieutenant Oibaras plaça sur sa tête la tiare droite *(kidaris),* symbole de la royauté. La capture des trésors royaux mèdes représentait également un signe éclatant de son nouveau pouvoir: Oibaras fut chargé de les convoyer en Perse. Ce butin fut certainement d'une grande importance logistique : pour autant qu'on puisse le supposer, pour la première fois Cyrus pouvait disposer de fonds inépuisables pour les campagnes à venir.

En même temps, Cyrus prit soin de se conduire en successeur d'Astyage. Celui-ci reçut la vie sauve et conserva un train de vie princier. Bientôt même, selon Ctésias et Xénophon, Cyrus épousa la fille d'Astyage, Amytis. Selon Nicolas de Damas, c'est au successeur d'Astyage que plusieurs peuples d'Asie centrale (Parthes, Saces et Bactriens) vinrent rendre hommage au nouveau maître. Selon Ctésias, les Bactriens ultérieurement révoltés « se soumirent spontanément à Amytis et à Cyrus», dès lors qu'ils apprirent « qu'Astyage était devenu le père de Cyrus et Amytis sa mère et son épouse ». Cette tradition est suspecte, tant elle répond au souhait de Cyrus de se poser en conquérant «chevaleresque», sous l'autorité duquel les vaincus se rangent de leur propre volonté. Manifestement, toute l'aristocratie mède n'accepta pas de gaieté de cœur de se voir dépouillée des profits tirés de la domination exercée par Astyage. Mais la tradition rend compte en même temps de la volonté du nouveau maître de la Médie de se relier à la dynastie qu'il venait de renverser. Centre stratégique de première importance pour qui voulait contrôler l'Asie centrale, Ecbatane resta l'une des résidences régulières des Grands Rois : n'est-ce pas d'ailleurs à Ecbatane qu'à l'époque de Darius on retrouva une

copie de l'édit de Cyrus relatif aux retour des Judéens à Jérusalem? Dès 537 au moins, la maison babylonienne des Egibi fait des affaires dans la capitale de la Médie, où la cour de Cyrus réside plusieurs mois dans l'année. En outre, il ne fait pas de doute qu'une fois la défaite consommée, certains représentants de l'élite mède acceptèrent de collaborer avec le nouveau roi.

II. LA NOUVELLE SITUATION INTERNATIONALE ET LES PROJETS DE CYRUS

• *L'héritage territorial et diplomatique mède.* – Mais, pour des raisons déjà exposées, la première conquête de Cyrus ne peut être réduite à l'habillage mède que lui donnent les sources classiques en particulier. Il paraît clair en réalité que la mainmise sur Ecbatane apporta un bouleversement profond de la situation géopolitique à l'échelle du Moyen-Orient. Se présenter comme l'héritier d'Astyage – avec l'apparent accord de celui-ci - signifiait en effet que le nouveau maître reprenait à son compte les ambitions territoriales de son prédécesseur. Cette continuité imposait à Cyrus de se heurter à plus ou moins longue échéance à de redoutables puissances, la Lydie et le royaume néobabylonien. Lorsque Hérodote (I, 130) écrit qu'après la chute d'Astyage, les Perses furent «maîtres de l'Asie», il exprime là une déclaration programmatique plus qu'il n'analyse un objectif déjà pleinement réalisé. Si Nabonide n'avait probablement vu qu'avantages au conflit médo-perse, la victoire de Cyrus le mettait dans une situation pleine de dangers. Désormais, le royaume médo-perse de Cyrus et le royaume néobabylonien étaient en position de concurrents plus que d'alliés.

La reprise de l'héritage mède posait également à Cyrus le problème du front occidental. Depuis 585, un traité avait été passé entre Astyage et le roi lydien Alyatte, traité aux termes duquel l'Halys constituait la ligne de partage entre les domaines mède et lydien (I, 74). À l'époque de la chute d'Astyage, le roi de Lydie était Crésus, célèbre dans tout le Proche-Orient et en Grèce pour sa richesse et sa puissance militaire. Il dominait les cités grecques de la côte, qui lui versaient tribut. Il tenait également en son pouvoir l'ensemble de l'Anatolie, à l'exception de la Lycie, de la Cilicie et de Tabal (Cappadoce).

• *Problèmes chronologiques et stratégiques*. - Mais analyser la stratégie de

Cyrus suppose au moins que l'on en connaisse les étapes, ce qui est loin d'être le cas. Au contraire, la chronologie du règne de Cyrus reste incertaine, pour le moins. Si l'on considère que la date de la prise d'Ecbatane continue de faire problème (à une ou deux années près), seuls deux événements sont datés en toute précision: la prise de Babylone (539) et la mort de Cyrus en Asie centrale (530). La chronologie de la prise de Sardes reste discutée. Dans la *Chronique de Nabonide* (II, 13), un paragraphe daté de la neuvième année (547-546) rapporte d'abord la mort de la mère de Nabonide à Dur-karašu, «qui se situe sur la rive de l'Euphrate en amont de Sippar». Dans la même année, en mai, Cyrus – précise la *Chronique* – rassembla son armée et traversa le Tigre au-dessous d'Arbèles. Suit la mention d'une expédition menée par le même Cyrus contre un pays dont le nom est illisible : «Cyrus en tua le roi, prit ses possessions, et y disposa sa propre garnison; le roi et la garnison résidèrent là. »

Contrairement à ce qui a longtemps été admis, le texte ne semble pas faire référence à la campagne de Cyrus contre la Lydie. Dans ces conditions, la prise de Sardes est datée tantôt de 546, tantôt de 542-541: dans le premier cas on admet que la guerre lydo-perse a suivi quasi immédiatement les hostilités médo-perses; dans le second cas, on juge qu'entre la prise d'Ecbatane et la prise de Sardes, Cyrus a mené une série de campagnes, y compris en Asie centrale et sur le Plateau iranien. Le problème est que la chronologie d'Hérodote est des plus incertaines. Par convention, on choisira ici la première hypothèse (la plus couramment adoptée), en admettant qu'entre 546 et 540, Cyrus a mené des opérations en Asie centrale et que les opérations contre les positions babyloniennes ont probablement commencé bien avant 540.

Au reste, selon Hérodote, l'initiative n'est nullement venue de Cyrus. De tout son récit, il se dégage au contraire la conclusion que la guerre a été voulue par Crésus, inquiet de «la ruine de l'empire d'Astyage par Cyrus et de l'accroissement des affaires des Perses » (I, 46). Soucieux d'agrandir ses domaines vers l'Est en suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Crésus ne manqua pas de présenter les opérations qui allaient s'ouvrir comme une expédition destinée à venger son beau-frère Astyage: «Il ambitionnait un territoire qu'il voulait annexer à ses possessions personnelles... Il se disposa à faire une expédition en Cappadoce, dans l'espoir de renverser Cyrus et la puissance des Perses» (I, 71; I, 73). Bref, Crésus entendait profiter de la nouvelle situation internationale pour mettre fin au traité de 585, qui limitait à l'Halys l'aire d'expansion de la puissance lydienne.

III. LA DÉFAITE DE CRÉSUS ET L'INSTALLATION D'UN FRONT MÉDITERRANÉEN

• *La contre-attaque victorieuse de Cyrus (547-546)*. - Quelles qu'aient été les intentions stratégiques de Cyrus, l'offensive de Crésus ne lui laissait pas le choix. Il se trouvait maintenant à la tête d'une armée considérablement renforcée par les troupes levées en Médie et par les contingents que lui avaient amenés les chefs centre-asiatiques qui avaient fait soumission après la chute d'Ecbatane. Au fur et à mesure de son avance, il mobilisa en outre les hommes des régions qu'il traversait, si bien que, selon Hérodote (I, 77), le conquérant perse jouissait face à Crésus d'une indéniable supériorité numérique. Il disposait également de puissantes machines de siège qui lui furent d'un grand secours à Sardes et ailleurs. Il entendait régler une fois pour toutes le contentieux entre la Médie et la Lydie. Au dire de Diodore de Sicile (IX.32.3), à son arrivée en Cappadoce, Cyrus envoya un messager à Crésus, chargé de lui faire savoir qu'il pourrait rester en Lydie, mais simplement en qualité de satrape de la région: c'était en quelque sorte proposer à son adversaire de reconnaître sans combattre la domination perse. On devine quelle fut la réponse du maître de Sardes!

Face à Cyrus, Crésus était manifestement très confiant. Il avait conclu un « traité d'hospitalité et d'alliance » avec Sparte, dont il comptait tirer un nouveau renfort militaire ; il avait également multiplié les ambassades et les cadeaux somptueux au sanctuaire de Delphes. Interrogé par ses soins, l'oracle avait, comme à l'habitude, fait une réponse ambiguë, ainsi transmise par Hérodote (I, 53) : « S'il faisait la guerre aux Perses, il détruirait un grand royaume » : l'histoire allait montrer à Crésus que c'était le royaume lydien qui allait disparaître! Par ailleurs, un traité d'alliance existait également avec le royaume néobabylonien et avec le pharaon Amasis. Il semble que celui-ci lui a envoyé des contingents, qui jouèrent un rôle important lors des différents affrontements contre les Perses. Babylone, en revanche, n'intervint pas: on peut supposer que Nabonide (alors en Arabie) et Belshazzar (son fils/lieutenant à Babylone) ne voyaient pas d'un mauvais œil le heurt entre leurs deux principaux concurrents. De son côté, Cyrus chercha à susciter des défections sur les arrières de son adversaire : dès l'annonce de l'offensive de Crésus, et « avant d'entreprendre la mise en mouvement de son armée, il avait

envoyé des hérauts chez les Ioniens pour les solliciter de se détacher de Crésus. Les Ioniens ne l'écoutèrent pas» (Hérodote I, 76). Ils allaient bientôt durement payer leur erreur d'appréciation.

L'offensive hâtive de Crésus au-delà de l'Halys allait échouer sur l'armée de Cyrus. La bataille qui se déroula en Cappadoce à Pteria (Boghazköy?) ne fut pas décisive. Aussi bien Crésus décida-t-il de faire marche arrière et de profiter de l'hiver pour remonter une armée puissante, escomptant recevoir des renforts de ses alliés nominaux. Quant à l'armée qu'il avait conduite en Cappadoce, il la dispersa dans ses quartiers d'hiver. Contre toute prudence, mais aussi contre toute attente, Cyrus prit l'offensive en plein hiver et il surprit l'armée lydienne sur le point d'être démobilisée.

Cette attaque hardie procédait d'une fine analyse logistique et politique. Cyrus avait tout à craindre d'une armée lydienne renforcée, dont Hérodote vante la valeur et le courage (I, 79-80) : les décisions prises par Crésus après Ptéria offraient à Cyrus l'opportunité de venir à bout d'un ennemi en principe supérieur. Le roi perse savait bien également qu'une défaite aurait pu susciter chez les vaincus d'hier bien des espoirs de renverser une domination aussi récente que fragile. Il n'ignorait pas à cette date que les pays d'Asie centrale étaient troublés. Enfin, il entendait tirer profit immédiatement des luttes que la semi-défaite de Crésus avait provoquées dans les cités grecques de la côte anatolienne. Il semble bien d'ailleurs que les Grecs n'envoyèrent aucun renfort à Sardes, dès lors que l'arrivée de Cyrus en Lydie fut confirmée. Après la bataille de Ptéria, Milet, cité traditionnellement «médisante», avait déjà fait savoir à Cyrus qu'elle était prête à un accord. Dans d'autres cités grecques, les luttes entre factions « médisantes » et factions « lydisantes » avaient repris de plus belle, les premières comptant profiter de la victoire de Cyrus qu'elles appelaient de leurs vœux. Un Éphésien, Eurybatès, qui avait été chargé par Crésus de lever des mercenaires dans le Péloponnèse, était déjà passé à Cyrus. Son cas n'est probablement pas isolé: c'est peut-être à cette occasion que Pytharkos de Cyzique reçut de Cyrus le revenu de sept cités d'Asie Mineure.

C'eût donc été de la part de Cyrus une grave erreur politique et stratégique que de laisser à Crésus le temps de réimposer une domination sans partage sur les Grecs d'Asie Mineure. Les calculs du Perse se révélèrent exacts. À la suite d'affrontements qui ne furent pas tous favorables à Cyrus, une bataille livrée à proximité de Sardes força Crésus à se réfugier dans la citadelle, considérée comme imprenable. Le roi lydien envoya force messages à ses alliés. Mais, à

la suite d'une ruse, la ville tomba au quatorzième jour de siège, et la nouvelle arriva à Sparte au moment même où des secours allaient se mettre en route pour l'Asie Mineure. La chute de Sardes causa dans tout le Proche-Orient une stupeur presque aussi grande que celle qu'avait fait naître la chute de Ninive en 612.

La mainmise sur le royaume lydien. – Cyrus entra donc dans Sardes, où Crésus se constitua prisonnier. Dès lors, il resta dans l'entourage de Cyrus, qui lui donna en apanage une ville de Médie dont les revenus permirent au roi vaincu de maintenir son train de vie. Les inventaires des trésors de Sardes furent remis à Cyrus, qui les fit transporter vers le centre de son empire en formation. La ville de Sardes fut munie d'une garnison confiée au Perse Tabalos.

La prise de Sardes ne réglait cependant pas toute la question. Cités et dynastes d'Asie Mineure devaient être soumis. Une seule cité, Milet, s'était rendue préalablement à la chute de Sardes, moyennant quoi elle avait conclu avec Cyrus «un traité aux mêmes conditions qu'avec Crésus» (I, 141), traité qui la mettait à l'abri de l'offensive perse (I, 143) : «Elle jouissait de la tranquillité» (I, 169). D'après Hérodote (I, 141), «les Ioniens et les Éoliens, aussitôt que les Lydiens eurent été soumis par les Perses, envoyèrent des députés à Sardes, près de Cyrus; ils offraient d'être des sujets dans les mêmes conditions qu'ils l'avaient été de Crésus ». Le roi opposa un refus : il tenait à ce que les cités grecques se rendissent sans conditions. Celles-ci se trouvaient dans l'alternative d'en passer par les exigences de Cyrus ou d'organiser la résistance. Elles choisirent la seconde solution, et « élevèrent chacun chez soi des enceintes fortifiées» (I, 141). Elles envoyèrent également une ambassade à Sparte, en demandant l'envoi de secours contre les Perses. Les Spartiates repoussèrent la requête des Ioniens, mais envoyèrent des observateurs qui, reçus en audience par Cyrus à Sardes, prétendirent interdire au roi «de dévaster aucune ville du pays grec» : si elle a jamais été formulée, l'exigence était peu réaliste; Cyrus la repoussa avec hauteur et non sans quelque mépris (I, 152-153). Les cités grecques étaient donc seules face au conquérant perse.

En dépit de leur isolement et en dépit de la défaite lydienne, les dirigeants des cités grecques comptaient probablement sur un élément favorable. Hérodote (I, 153) précise en effet que, très rapidement, «Cyrus partit lui-même pour Ecbatane, sans tenir tout d'abord aucun compte des Ioniens.

Babylone lui créait en effet des difficultés, et le peuple des Bactriens, et les Saces, et les Égyptiens; c'est contre ces ennemis qu'il se proposait de marcher en personne, tandis qu'il enverrait contre les Ioniens un autre général». En d'autres termes, à partir du printemps 546, Cyrus dut mener des opérations sur plusieurs fronts à la fois.

• *La révolte de Paktyès.* – Dès le départ de Cyrus, «voyant le roi occupé à d'autres guerres, les Lydiens se révoltèrent», précise en effet Justin (I, 7.11). Cet auteur tardif fait manifestement référence à la révolte menée par le Lydien Paktyès, auquel Cyrus avait donné mission de lever les tributs. Fort de ces richesses, Paktyès « souleva les Lydiens contre Tabalos et contre Cyrus. Il descendit à la mer et, disposant de tout l'or qui venait de Sardes, il soudoya des auxiliaires et persuada aux habitants du littoral d'entrer en campagne avec lui. Il marcha contre Sardes, et assiégea Tabalos enfermé dans la citadelle ». Contre les Perses se nouait donc une coalition très dangereuse entre les Lydiens qui n'avaient pas accepté la défaite et les cités grecques qui avaient refusé la soumission à Cyrus. Expliquer comment les Perses en vinrent à bout, c'est comprendre aussi (même partiellement) les modalités de l'implantation territoriale du nouveau pouvoir dans les pays conquis.

Averti de la révolte sur le chemin d'Ecbatane, Cyrus envoya le Mède Mazarès en arrière, lui confiant une partie de ses troupes et lui intimant l'ordre « de réduire en esclavage tous les autres qui, avec les Lydiens, avaient marché contre Sardes, et de lui amener vivant, à tout prix, Paktyès en personne». Paktyès préféra quitter Sardes et se réfugier dans une cité grecque d'Éolide, Kymè. Pressés par Mazarès de lui livrer le rebelle, les Kyméens allèrent interroger l'oracle du sanctuaire des Branchides, près de Milet. À deux reprises, l'oracle répondit aux Kyméens de déférer à l'ordre perse. Pour éviter des représailles, les Kyméens expulsèrent Paktyès vers Mytilène de Lesbos, puis, apprenant que les Mytiléniens négociaient le prix de leur otage, ils envoyèrent le rebelle à Chios. Les Chiotes le livrèrent aux Perses, moyennant l'octroi d'une possession sur le continent, à Atarnée.

L'épisode suscite quelques réflexions. Quelle que soit notre ignorance sur les origines de Paktyès, il paraît clair qu'il était un homme d'importance du temps de Crésus. Il semble donc qu'à Sardes Cyrus n'avait pas hésité à faire

appel à des cadres locaux pour assurer la période de transition. Ce qui n'était pas sans risque, comme il ne tarda pas à s'en rendre compte amèrement. Aussi bien l'une des missions confiées à Mazarès était de démobiliser tous les Lydiens, de manière à interdire toute nouvelle révolte armée contre la domination perse: sous cette formulation pittoresque, il faut sans doute entendre que l'armée fut placée exclusivement sous des stratèges mèdes et perses. Par ailleurs, la réaction des cités grecques face aux exigences de Mazarès doit être relevée. L'une, Kymè, refuse de s'engager dans la résistance armée, car ses habitants ne tenaient pas « à subir un siège ». Si Mytilène et Chios recueillent le fugitif, c'est que ce sont des cités insulaires qui, pour reprendre l'expression d'Hérodote (I, 143), « n'avaient rien à craindre », car les Perses ne disposaient pas encore de marine exercée, alors que «les Ioniens avait alors une flotte importante» (Thucydide I, 13.6). Pour autant, ni Mytilène ni Chios n'entendent non plus se mesurer aux Perses; elles cherchent plutôt à tirer profit de la situation. En d'autres termes, il n'existe, face aux conquérants perses, aucune collaboration ni solidarité entre cités insulaires et cités continentales.

Il convient également de souligner la réaction de l'oracle des Branchides, qui, par deux fois, incita les Kyméens à obéir à Mazarès. Cet oracle fonctionnait dans le sanctuaire d'Apollon de Didymes, situé à proximité de Milet, et désigné par Hérodote d'après le nom de la famille (les Branchides) qui en assurait traditionnellement l'administration. Les rapports de bon voisinage avec Crésus sont abondamment illustrés par les dons offerts à plusieurs reprises par le souverain lydien. Il semble que Cyrus agit dans le même sens, d'où sans doute l'intervention de l'oracle lors de l'affaire de Mazarès. Les bonnes relations de Cyrus avec un autre sanctuaire d'Apollon, celui d'Aulai près de Magnésie du Méandre, sont attestées par un document de l'époque de Darius, où celui-ci rappelle les bienfaits de ses ancêtres envers le sanctuaire (ML 12). Il en fut de même avec le sanctuaire d'Apollon de Klaros, près d'ÉPHÈSE. Ces exemples indiquent que, dès le départ, Cyrus avait ressenti le besoin de s'attirer la bienveillance des sanctuaires locaux – politique qu'il poursuivit à Babylone et que ses successeurs surent développer ultérieurement dans les diverses régions de leur empire.

• *Harpage en Asie Mineure.* – Après la capture de Paktyès, Mazarès commença de réduire une à une les cités qui avaient collaboré avec le rebelle:

Priène et Magnésie furent ravagées. Après la mort de Mazarès, Cyrus envoya en Asie Mineure un autre Mède, Harpage, celui-là même qui avait trahi Astyage en sa faveur. Diodore (IX.35) lui donne le titre de « commandant des régions littorales». Sans doute dirigeait-il d'autres généraux, dont les noms sont cités par Xénophon, Hystaspes et Adousios (Cyr. VII, 4.1-7; VIII, 6.7). Se sentant incapables de résister à un siège, plusieurs communautés (Phocée, Téos) choisirent la voie de l'exil. Les autres cités furent conquises une à une, et des garnisons perses y furent disposées. Les Ioniens durent fournir des contingents à Harpage, qui poursuivit la conquête vers la Carie et la Lycie : « Les Cariens furent asservis par Harpage sans avoir accompli aucun exploit» (Hérodote I, 174); quant aux habitants de Xanthos et de Kaunos en Lycie, ils préférèrent la mort à la soumission (du moins dans la version quelque peu stéréotypée recueillie par l'historien d'Halicarnasse: I, 175-176).

En dépit de l'impression laissée par le récit d'Hérodote, les conquêtes perses ne se sont opérées ni rapidement ni aisément, puisqu'il fallut au moins quatre ans aux généraux de Cyrus pour établir leur domination. «C'est ainsi que, pour la seconde fois, l'Ionie se trouva asservie », conclut Hérodote (I, 169), en se référant implicitement à la précédente domination lydienne. Encore convient-il de préciser que, contrairement à ce que prétend l'historien d'Halicarnasse, les Ioniens des îles restaient alors pour la plupart en dehors de l'aire d'expansion achéménide.

IV. CYRUS EN ASIE CENTRALE

«Pendant qu'Harpage ravageait les pays de la Basse-Asie, Cyrus en personne ravageait ceux de la Haute-Asie, soumettant tous les peuples sans en omettre aucun», écrit Hérodote (I, 177). On a vu en effet que dès le printemps 546, le roi avait dû quitter l'Asie Mineure, rappelé en arrière par des dangers plus pressants: Babylone, Saces et Bactriens, l'Égypte, selon le même Hérodote (I, 153). Malheureusement, la chronologie, le rythme et les modalités des expéditions en Asie centrale sont fort mal connus. La raison en est principalement qu'Hérodote lui-même ne souffle mot des marches contre les Saces et les Bactriens, passant directement (I, 178-200) à l'offensive finale contre Babylone, qui eut lieu à partir de 540, puis à la lutte du roi contre les Massagètes où Cyrus trouva la mort en 530 (I, 206-207). Hérodote ne cache pas d'ailleurs qu'il a volontairement opéré un choix parmi les informations

dont il disposait: «Nous passerons sous silence le plus grand nombre de peuples soumis par Cyrus, mais nous ferons mention de ceux qui donnèrent le plus de peine et méritent le mieux qu'on en parle. » En fonction de critères de sélection qui ne sont pas nécessairement les nôtres, Hérodote a préféré consacrer de longs développements à la description de Babylone et des mœurs babyloniennes (I, 178-188; 192-200) et aux us et coutumes des Massagètes d'Asie centrale (I, 201-204; 215-216), plutôt que de présenter à ses lecteurs un récit chronologique continu des expéditions de Cyrus. En l'absence d'Hérodote, nous devons recourir à des sources lacunaires, confuses et tardives: Ctésias (résumé par Photius), et les historiens-courtisans d'Alexandre qui se plaisent et se complaisent à repérer les traces de Cyrus sous les pas du Macédonien. Pour dire bref, la documentation disponible ne permet pas d'établir avec certitude la chronologie des expéditions perses en Asie centrale, et elle est muette sur l'existence (probable) d'opérations militaires synchroniques sur le front babylonien et sur le front centre-asiatique.

La référence aux Saces et aux Bactriens chez Hérodote parmi les dangers qui pressaient Cyrus après la prise de Sardes indique au moins que les soumissions que les peuples d'Asie centrale (Hyrcaniens, Parthes, Saces, Bactriens) avaient accepté de faire à Cyrus après la prise d'Ecbatane n'avaient été que circonstancielles et formelles. Ce que confirme Justin (I, 7.2) en écrivant: «Les États qui, jusque-là, étaient tributaires des Mèdes, lorsque le pouvoir changea de main, crurent leur condition changée aussi et se révoltèrent contre Cyrus, et cette défection fut pour Cyrus la cause et l'origine d'une foule de guerres. » Il ne suffisait donc pas à l'Achéménide de se réclamer d'Astyage pour imposer son pouvoir; il lui fallait paraître en personne à la tête de ses armées.

La géopolitique des pays du Plateau iranien et d'Asie centrale dans la période précédant la conquête achéménide (première partie du Ier millénaire) est fort mal connue, en raison principalement de l'absence de sources littéraires crédibles et indiscutables. La Bactriane au sens large – de l'Hindu-Kuch au Syr Darya – y représentait probablement le centre le plus important, sans que l'on puisse dire avec certitude quelles en étaient les structures politiques. Toute cette région du nord de l'Afghanistan était en tout cas certainement une grande région de productions matérielles et artistiques renommées qui, à nos yeux, rivalisent avec les grands centres mésopotamiens depuis au moins le IIIe millénaire. Il avait toujours existé d'ailleurs de fructueux échanges entre l'Asie centrale et la Mésopotamie par les grandes

voies du Nord (route dite du Khorassan à une époque postérieure) et du Sud, sur lesquelles transitaient hommes et marchandises (en particulier le lapis lazuli du Badakhshan bactrien si prisé en Mésopotamie). La richesse agricole des grandes oasis de la Bactriane préachéménide est bien mise en relief par les travaux d'irrigation gigantesques qui y furent menés et que des campagnes de prospection ont mis au jour dans le bassin du Haut-Oxus (Amu Darya). C'était également une puissance militaire qui pouvait mobiliser des armées de cavaliers réputés (30 000 au temps de Darius III, d'après Quinte-Curce VII, 4.30). Cette Bactriane était en contact étroit avec les peuples saces iranophones («saka » en vieux-perse, «scythes» en grec) dont certains étaient de purs nomades et alors que d'autres vivaient non seulement d'élevage, mais aussi d'agriculture et de commerce au-delà du Syr Darya jusqu'en Sibérie. Peuples eux-mêmes très puissants, organisés en confédération(s) de tribus, de clans et de royaumes, et dont les qualités de cavaliers et d'archers sont révélées de façon éclatante aussi bien par les représentations figurées de l'art des steppes que par leur place à venir dans les armées achéménides et par les récits des compagnons d'Alexandre. L'intimité des rapports entre Saces et Bactriens rendait encore plus ardue et plus risquée une expédition militaire en Asie centrale.

Il serait totalement illusoire et vain de prétendre reconstituer les campagnes de Cyrus. Contentons-nous de préciser quelques jalons retrouvés au hasard des textes anciens. On sait en particulier que Cyrus planta plusieurs villes de garnisons sur la frontière nord, en particulier la fameuse Cyropolis, qui sera détruite puis reconstruite par Alexandre. Le passage de Cyrus au sud du Plateau iranien est décelable dans le Seistan (vallée de l'Hilmend), où une population locale (les Ariaspes) lui fournit un ravitaillement à un moment où son armée était en perdition au sortir du désert. Des textes tardifs semblent également indiquer que Cyrus, au cours de la même expédition ou à une autre occasion, traversa la région de la rivière de Kabul (le Gandhara des inscriptions royales), ainsi que la Gédrosie et la Carmanie. C'est peut-être de cette époque également que date la forteresse de la Vieille-Kandahar (capitale achéménide de l'Arachosie). Il est donc tentant d'admettre que Cyrus a soumis (ou traversé) les pays iraniens que Darius, au début de son règne, présente comme acquis: Parthie, Drangiane, Arie, Chorasmie, Bactriane, Sogdiane, Gandhara, Scythie, Sattagydie, Arachosie, Makran. Il est en revanche exclu qu'il ait jamais pénétré dans la vallée de l'Indus.

V. LA PRISE DE BABYLONE (539)

• *Sources et problèmes.* – Le royaume néobabylonien restait désormais son plus redoutable adversaire et concurrent au Proche-Orient. Les sources informatives sur cette partie de la conquête ne manquent pas, mais elles sont à la fois lacunaires et partiales. Il s'agit d'abord et avant tout de textes cunéiformes: le Cylindre de Cyrus *(Cylindre),* la Chronique de Nabonide (Chronique) et le Panégyrique de Cyrus *(Panégyrique).* La victoire de Cyrus est également «annoncée» dans une Prophétie dynastique de l'époque hellénistique : Cyrus, que l'on reconnaît sous la désignation de « roi d'Élam», monte sur le trône d'un roi (Nabonide) qui avait régné dix-sept ans. Dans des termes souvent proches, les textes babyloniens – en particulier les trois premiers – expriment le point de vue du conquérant. On y retrouve une interprétation stéréotypée, qui oppose systématiquement la conduite de Cyrus et celle de Nabonide. Tel n'est pas le point de vue de la *Prophétie dynastique,* dans laquelle la politique de Cyrus est dénoncée comme agressive (II, 22-24).

La *Chronique* insiste sur le fait que, pendant l'absence de Nabonide (alors à Taima en Arabie jusque dans sa septième année), la fête du Nouvel An babylonien *(Akītu)* ne fut plus célébrée avec tout le faste traditionnel. Dans le *Cylindre,* Nabonide est présenté comme un roi impie: il a déporté les statues divines, «l'adoration de Mardūk, le roi des dieux, il la fit tomber dans l'oubli » (?), il imposa « un culte qui ne leur convenait pas ». Roi injuste également vis-à-vis de ses sujets: «Il fit sans cesse du mal à sa ville. Chaque jour... [il tourmenta ses gens]. D'un joug sans pitié il les écrasa tous. » On retrouve une présentation aussi sévère dans le *Panégyrique:* Nabonide y est accusé de tous les maux, en particulier d'avoir fait cesser le Nouvel An babylonien en faveur du culte rendu à Harran en l'honneur du dieu Sin. De même dans la *Prophétie dynastique:* Nabonide est le créateur d'une dynastie centrée sur Harran, il a supprimé le rite du Nouvel An, il a opprimé Akkad.

Reprenons la lecture du *Cylindre.* Dans une telle situation, les « gens de Sumer et d'Akkad» se détournèrent de Nabonide, et implorèrent Mardūk. Celui-ci prit pitié des Babyloniens : « Il trouva alors un prince juste, selon son cœur, dont il prit la main. De Cyrus, roi de la ville d'Anšan, il prononça le nom, il appela alors son nom à la souveraineté de l'ensemble. » Satisfait de Cyrus (auquel son aide avait permis de s'emparer du pays de Gutium et de vaincre les Mèdes), Mardūk, «vers Babylone, sa ville, il lui commanda de se diriger et il lui fit prendre le chemin de Babylone. Comme un ami et

compagnon, il marcha à ses côtés». C'est donc en qualité d'élu du grand dieu babylonien qu'à la tête de son armée Cyrus entra à Babylone « sans combat ni bataille » ; ainsi Mardūk « sauva de la détresse sa ville de Babylone; Nabonide, le roi qui ne l'adorait pas, il le lui livra. Les gens de Babylone, eux tous, tout le pays de Sumer et d'Akkad, seigneurs et gouverneurs, tous s'inclinèrent bien bas devant sa royauté, leur visage s'éclaira». Dans la deuxième partie du Cylindre, Cyrus parle à la première personne : après avoir présenté sa titulature, il répète à deux reprises que lui-même et son armée sont entrés «pacifiquement à Babylone», et il détaille les œuvres pies qu'il a multipliées, en particulier le retour des statues divines que Nabonide avait déportées. De même la Chronique précise-t-elle que le premier détachement perse (conduit par Gūbaru/ Ugbaru) avait pénétré à Babylone «sans une bataille», et qu'avec l'arrivée de Cyrus «la paix régna».

À partir de ces textes, s'est élaborée une image canonique de Cyrus, qui correspond très exactement à celle qu'offre la littérature judéenne (p. 56). On la retrouve également dans la tradition grecque, en particulier chez Xénophon, qui présente son pouvoir comme accepté par les vaincus «avec leur consentement» *(Cyr.* I, 1,4; cf. Diodore IX, 24). Exaspérés par les impiétés de Nabonide, les Babyloniens, guidés par leurs prêtres, auraient ouvert volontairement leurs portes au «roi juste» Cyrus, qui dès lors aurait été accepté comme un «libérateur». Cette interprétation traditionnelle éveille la suspicion, tant elle est en accord avec l'image qu'a voulu donner la propagande perse elle-même.

• *La conquête militaire.* – Il apparaît d'abord invraisemblable que la Babylonie soit tombée sans résistance. La *Chronique* (III, 12-13) fait d'ailleurs une référence directe à une première bataille remportée par Cyrus à Opis sur le Tigre, datée du 10 octobre 539. Cette victoire fut suivie d'une immense prise de butin et d'un massacre de ceux qui tentaient de résister (III, 14), et la *Chronique* poursuit: «Le quatorzième jour, Sippar fut prise sans combat; Nabonide prit la fuite» (III, 14-15). À la suite, «Ugbaru, gouverneur du district de Gutium et l'armée de Cyrus entrèrent à Babylone sans une bataille. Puis, après sa retraite, Nabonide fut capturé à Babylone. » La prise de Babylone est datée du 12 octobre. Avant de revenir sur la prise de Babylone proprement dite, il importe de souligner que les hostilités directes entre les Perses et les troupes de Nabonide ont peut-être (ou probablement?) commencé avant 540.

La Chronique (III, 9-12) précise que les statues de culte de plusieurs sanctuaires babyloniens ont été apportées à Babylone: signe que Nabonide avait pris des mesures destinées à empêcher les Perses de s'emparer de ces statues divines. C'est sans doute que le danger perse était devenu extrêmement pressant. Un texte fait d'ailleurs peut-être allusion à des hostilités dans la région d'Uruk dès l'hiver 540-539.

Telle qu'on peut la reconstituer, l'histoire d'Ugbaru – premier officier de Cyrus à entrer à Babylone – semble même indiquer que l'offensive contre les possessions néobabyloniennes avaient commencé à une époque encore plus haute. Ugbaru est désigné dans la *Chronique* sous l'appellation « gouverneur du pays de Gutium ». Dans le *Cylindre* (§ 13), les premières victoires de Cyrus, protégé de Mardūk, furent remportées sur « le pays de Gutium et sur l'ensemble des troupes de Manda [Mèdes]». Cet Ugbaru, c'est probablement le Gobryas qui, selon Xénophon, quitta le parti des Babyloniens et se rallia à Cyrus. Il commandait une vaste région *(Cyr.,* IV, 6.1-11), aux frontières de laquelle commence le territoire néobabylonien (V, 3.1). C'est à partir du territoire de Gobryas que Cyrus lança l'attaque contre Babylone (V, 2.1-21); c'est Gobryas qui guide l'armée de Cyrus (V, 2.22), c'est lui aussi qui s'empare de Babylone (VII, 5.26-30). Tout romancé qu'il soit, le récit de Xénophon semble donc être fondé sur la transmission orale de l'histoire d'Ugbaru. Ce personnage devait être le gouverneur babylonien d'un territoire situé aux alentours de la Diyala qui, plusieurs années avant 540, avait fait sécession et s'était rangé aux ordres de Cyrus. Hérodote (I, 189) confirme d'ailleurs que, lors de son offensive contre la Babylonie, Cyrus est bien passé dans cette région de la Diyala, traversée par une route qui conduisait à Opis. On comprend donc que Nabonide ait massé des troupes dans cette ville, de manière à interdire à l'armée de Cyrus le passage du Tigre. Les massacres perpétrés par les troupes de Cyrus après la bataille témoignent de la vigueur de la résistance de l'armée néobabylonienne. C'est probablement alors (ou peu avant, ou peu après) que Suse tomba aux mains de Cyrus, et que disparut alors définitivement le dernier royaume néo-élamite.

La prise de Sippar et la retraite de Nabonide sur Babylone semblent indiquer que le roi néobabylonien avait décidé de mener la résistance dans la capitale. Selon Hérodote (I, 190), à l'approche de Cyrus, «les Babyloniens sortirent en armes et l'attendirent; et, lorsque sa marche l'eut amené à proximité de la ville, ils en vinrent aux mains avec lui; vaincus dans le combat, ils furent refoulés à l'intérieur». Selon Bérose, l'armée babylonienne

était conduite par Nabonide lui-même qui, après la défaite, se réfugia à Borsippa (Josèphe *C. Apion* I, 150-153). Pour autant, la partie n'était pas gagnée pour Cyrus : Hérodote précise en effet que les Babyloniens avaient amassé des réserves de vivres qui leur permettaient de tenir plusieurs années et, comme Xénophon *(Cyr.* VII, 5.1 *sqq.)*, il fait part des soucis de Cyrus, incapable de s'emparer d'une ville puissamment fortifiée et défendue par des troupes fermement décidées à résister. Le détournement des eaux de l'Euphrate lui permit d'introduire une petite troupe menée par Ugbaru. Celui-ci profita du fait que les Babyloniens célébraient alors une grande fête, pour encercler le sanctuaire de l'Ésagila et s'emparer des citadelles. Quelques jours plus tard, Cyrus pouvait faire son entrée à Babylone selon le cérémonial traditionnel. Fait prisonnier, le roi Nabonide fut laissé en vie. Dès la mi-octobre 539, les tablettes sont datées d'après la première année du règne de Cyrus.

De cette analyse, on conclura d'abord que la brièveté de la conquête est une déformation induite des méthodes de composition de l'auteur de la *Chronique.* Celui-ci n'avait pas pour objectif de décrire en détail les campagnes militaires; il a donc gardé le silence sur des informations que l'historien d'aujourd'hui considère comme fondamentales. Rédigé du point de vue d'un chroniste babylonien, le texte ne fait allusion aux Perses que dans la mesure où leurs actions intéressent l'histoire de la Babylonie ou même permettent de dater des événements proprement babyloniens dans une perspective synchronique (chute d'Astyage devant Cyrus (II, 1-4), première campagne de Cyrus contre un pays inconnu (II, 15-18), victoires de Cyrus en 539). D'où le silence total sur les activités de Cyrus entre 547 et 539. Dans ces conditions, nous ignorons tout des rapports perso-babyloniens au cours de la longue période qui correspond à la fois à la présence de Nabonide à Taima et aux conquêtes opérées par Cyrus depuis 547 jusqu'en 539. Ces lacunes documentaires réduisent nécessairement la guerre perso-babylonienne à une très courte période de l'automne 539. Mais nous avons de bonnes raisons de supposer que les progrès de Cyrus n'avaient pas laissé la cour babylonienne indifférente. En d'autres termes, la guerre de 540-539 ne constitue probablement que la dernière étape d'hostilités sur lesquelles nous ne sommes malheureusement pas informés en détail. Ce qui veut dire aussi que la soudaineté de la conquête de 539 n'est très probablement qu'une illusion.

· *De Nabonide à Cyrus.* - Le contraste systématique développé entre la conduite impie de Nabonide et l'attitude pieuse de Cyrus ne doit pas non plus être considéré sans réserve. Il est permis de douter que, dès avant la chute de la ville, Cyrus était impatiemment souhaité par une population en l'attente d'un « libérateur ». Rien ne prouve avec certitude, en particulier, que Cyrus avait noué des rapports amicaux avec le clergé babylonien: pas plus qu'en Médie ou en Lydie, la victoire perse ne peut s'expliquer exclusivement par des trahisons qui l'auraient considérablement facilitée. Quant à l'entrée «triomphale» du roi perse à Babylone, elle n'implique pas une adhésion sans réserve de la part des Babyloniens; dans ses formes et ses modalités - très proches de l'entrée d'Alexandre en 331 – elle correspond plus simplement aux obligations qui pesaient sur une ville vaincue faisant acte d'allégeance au nouveau maître.

Cependant, le texte du *Cylindre* permet de comprendre aussi quel type de propagande a diffusé le nouveau pouvoir, de manière à attirer à lui la collaboration des élites locales. L'analyse littéraire de ce texte conduit d'abord à observer que Cyrus se pose en restaurateur de l'ordre divin et terrestre mis à mal par les initiatives de Nabonide. Dans ce texte, ainsi que dans celui du *Panégyrique,* le roi babylonien est dénoncé pour avoir promu le culte du dieu-lune Sin aux dépens de celui de Mardùk. On sait en effet que, dès le début de son règne, Nabonide avait envisagé de restaurer le sanctuaire (Ehulhul) de Sîn dans la ville syrienne de Harran; mais ce n'est qu'à son retour de Taima qu'il mit son projet à exécution. Les motivations de Nabonide restent du domaine de l'hypothèse : en tout cas, rien ne prouve avec certitude que, ce faisant, le roi se soit aliéné massivement l'appui des élites sociales babyloniennes.

D'autre part, Cyrus se présente comme le restaurateur de bâtiments civils et cultuels détruits ou laissés à l'abandon. D'abord à Babylone, comme l'indique un fragment du *Cylindre:* Cyrus se flatte d'avoir reconstruit les fortifications et autres constructions. Mais également dans bien d'autres sites de l'ex-royaume de Nabonide:

> De [Nini]ve, d'Assur et aussi de Suse, d'Agadè, d'Ešnunna, de Zamban, de Meturnu et de Der, jusqu'aux frontières de Gutium, les centres cultuels au-delà du Tigre, dont les constructions [cultuelles] étaient restées en ruine depuis longtemps, j'ai fait revenir à leur place les dieux qui y habitaient et les ai rétablis pour l'éternité. Je ramenai tous leurs gens et les ramenai à leur séjour. Et les dieux de Sumer et d'Akkad que Nabonide, pour le courroux du seigneur des dieux, [Mardūk] avait transportés à Babylone, je les fis, sur l'ordre de

> Mardūk, le grand seigneur, dans la joie s'installer dans leur *cella*, dans une demeure pour la joie du cœur...

Plusieurs documents de fondation de temples d'Uruk portent effectivement la signature de Cyrus : « Cyrus, roi des pays, qui aime l'Ésagila et l'Ézida, le fils de Cambyse, le roi puissant, moi. » Il en est de même dans d'autres centres. Mais ces déclarations doivent être analysées avec recul. Qu'il s'agisse du sanctuaire d'Agadè, des murs de Babylone, d'une porte d'Uruk ou encore de la ziggurat d'Ur, toutes ces constructions avaient déjà été restaurées par Nabonide, dont l'activité d'archéologue-restaurateur est abondamment documentée. Les attestations de constructeur du dernier roi néobabylonien ne sont pas moindres que celles qui se réfèrent à Cyrus.

Par la variété géographique des constructions énumérées, une telle présentation permettait d'abord à Cyrus d'affirmer sa volonté de prendre possession de tous les territoires du royaume vaincu. Elle lui permettait également de jeter le règne de Nabonide aux oubliettes de l'histoire. Dans un fragment du *Cylindre*, Cyrus affirme qu'au cours des travaux effectués à une Porte de la ville il retrouva, inscrit, le nom du grand roi assyrien Aššurbanipal, roi qu'il présente comme l'un de ses prédécesseurs. Ce passage est d'autant plus intéressant qu'avant même la découverte du fragment, il avait été démontré que le texte du *Cylindre de Cyrus* avait été composé sur le modèle d'inscriptions d'Aššurbanipal. Lui aussi affirmait qu'au début de son règne, il avait ramené à Babylone la statue de Mardūk et assuré financièrement les sacrifices réguliers.

Nabonide lui-même n'avait pas hésité, dans plusieurs de ses inscriptions, à se relier à d'illustres prédécesseurs de la dynastie, en particulier Nebuchednezzar II et Nériglissar: c'était par là même tenter de justifier un pouvoir usurpé à l'issue d'un coup d'état. Il lui est arrivé également de citer Aššurbanipal comme un modèle de sa propre activité. Mais ses récentes décisions en défaveur de Mardūk avaient affaibli sa position. Il devenait aisé à Cyrus de développer une contre-propagande. Il est probable qu'en se référant à la figure d'Aššurbanipal, les classes dirigeantes babyloniennes exprimaient leur regret d'une période qui, dans l'imaginaire et les représentations, était considérée comme une période d'apogée de Babylone. De son côté, Cyrus se présentait non comme un conquérant étranger, mais comme un roi légitime, venant renouer les fils de l'antique histoire babylonienne. Tout aussi bien

Cyrus se pare-t-il d'une titulature traditionnelle. S'il rappelle qu'il est « fils du grand roi Cambyse, roi de la ville d'Anšan, petit-fils du grand roi Cyrus, roi de la ville d'Anšan, arrière-petit-fils du grand roi Teispès, roi d'Anšan», il se présente aussi de la manière suivante : « Je suis Cyrus, roi du monde, grand roi, puissant roi, roi de Babylone, roi du pays de Sumer et d'Akkad, roi des quatre coins du monde. »

L'obéissance au modèle d'Aššurbanipal et la reprise de sa titulature constituaient enfin un exposé du programme impérial de Cyrus après l'entrée à Babylone. Sans rompre le moins du monde avec ses origines perses (la construction de Pasargades est l'illustration de cette continuité), le conquérant entend se poser en héritier de l'ancienne puissance assyrienne. Les défaites successives d'Astyage, de Crésus et de Nabonide lui permettaient de se considérer comme le «roi du monde». Dans une certaine mesure, on peut considérer que la prise de Babylone en 539 clôt une période d'équilibre et d'incertitude tout à la fois, ouverte par la chute de l'empire assyrien en 612-610. Pendant plusieurs décennies, le royaume néo-babylonien et le royaume mède s'étaient disputé l'héritage assyrien. La victoire de Cyrus sur l'un et l'autre réglait la question à son profit.

Du point de vue des Babyloniens, la victoire de Cyrus pouvait signifier la reconstitution de l'ancien empire. Le prince héritier, Cambyse, fut reconnu pendant quelques mois comme « roi de Babylone » : peut-être présida-t-il à la fête du Nouvel An. Mais, pour le roi victorieux, la chute de Babylone marquait la consécration d'un nouvel empire qui s'étendait déjà de l'Égée à l'Asie centrale. En ce sens, le *Cylindre* ne représente pas seulement l'opinion des élites babyloniennes; il transmet également le programme impérial de Cyrus. L'accord entre les deux ne put se faire que sur des ambiguïtés et des arrière-pensées. Car, du point de vue des Babyloniens, le problème était posé de l'intégration de leur pays dans un ensemble infiniment plus vaste, dans lequel ils risquaient de perdre leur individualité restaurée avec une apparente solennité.

VI. CYRUS, LA TRANSEUPHRATÈNE ET L'ÉGYPTE

· *La Transeuphratène après la prise de Babylone.* - Maître de Babylone, Cyrus pouvait en principe reprendre l'héritage néobabylonien dans les territoires syro-palestiniens traditionnellement disputés entre les maîtres de la

Babylonie et les maîtres de l'Égypte, et où vivaient et cohabitaient des populations d'une grande diversité ethno-culturelle: Phéniciens dans leurs grands centres portuaires (Tyr, Sidon), Araméens, Hébreux, Palestiniens, Arabes, et même des Grecs installés dans quelques comptoirs côtiers. Les rois néobabyloniens avaient développé vers ces territoires une politique très ambitieuse et très constante, qui visait en particulier à s'ouvrir un débouché sur la façade méditerranéenne et à tirer profit du commerce méditerranéen et arabique : d'où leur volonté de dominer les cités phéniciennes et les cités palestiniennes, en particulier Gaza qui, largement arabisée, était le débouché principal du commerce des aromates provenant d'Arabie méridionale dominée par le royaume de Saba. En outre, les souverains mésopotamiens trouvaient dans toutes ces régions les matières premières qui leur manquaient, tels le bois du Liban ou le fer de Cilicie. D'où les nombreuses expéditions lancées pour réduire les royaumes indépendants (Damas, Israël, cités phéniciennes) et pour contrôler les peuples arabes du nord de la péninsule. Au cours de son règne, Nabonide avait mené plusieurs guerres en Cilicie, en Syrie, en Transjordanie et en Arabie. Son long séjour à Taima s'explique dans une grande mesure par une volonté hégémonique.

Parmi ces territoires d'antique civilisation figurait également Juda qui avait toujours entretenu avec la puissance assyro-babylonienne des rapports complexes et bien souvent hostiles, essayant fréquemment de mener une dangereuse politique de bascule entre l'Égypte et la Babylonie. Rappelons brièvement les faits les plus récents, qui donnent leur sens aux décisions de Cyrus en la matière. Depuis la victoire remportée à Meggido en 609 par le pharaon Néchao II, Juda était englobé dans la zone d'influence égyptienne. En même temps, la ruine de l'empire néo-assyrien et l'apparition du royaume néobabylonien plaçaient les dirigeants judéens dans une situation inconfortable : choisir entre l'Égypte et la Babylonie, sans avoir réellement les moyens de peser sur la lutte entre les deux puissances. En 605, le pharaon Néchao, qui venait d'être battu à Karkemish par le roi babylonien Nebuchednezzar II, avait déposé le roi de Juda, Jehoahaz, et il l'avait remplacé par Jejoiakim Ier. Celui-ci crut bon de profiter du revers babylonien contre l'Égypte pour se révolter (vers 600). En 598-597, alors que Jejoiakim II avait succédé à son père, Nebuchednezzar marcha en personne contre Jérusalem, qui tomba en mars 597. Une partie importante des élites judéennes (famille royale, chefs militaires, nobles, propriétaires terriens, prêtres) fut emmenée en captivité en Babylonie, et un nouveau roi, Sédékias, fut installé par

Nebuchednezzar. Séduit par les promesses du pharaon, Sédékias tenta de regrouper autour de Juda une coalition antibabylonienne. Mais les circonstances ne lui étaient guère favorables : affaibli et appauvri depuis le désastre de 597, le royaume judéen était en outre divisé par des querelles intestines, les partisans de l'insurrection étant vivement combattus par les hérauts de la soumission, dont le plus célèbre est le prophète Jérémie, qui présentait la victoire babylonienne comme un châtiment envoyé par Yahweh sur son peuple infidèle. Il convient d'ajouter que le pharaon n'était pas disposé à apporter un soutien sans faille à Sédékias. L'offensive lancée par les puissantes armées babyloniennes fit rompre les défenses judéennes : dans l'été 587 Jérusalem tombait, le roi Sédékias fut fait prisonnier et ses fils massacrés devant lui, la ville, le Temple et d'autres centres urbains furent rasés et une nouvelle déportation eut lieu. Un gouverneur judéen fut installé par les Babyloniens, mais ce gouverneur prenait ses ordres à Babylone et il n'avait sous son autorité qu'une population réduite en nombre et appauvrie. Dès lors, le royaume judéen avait cessé d'exister, il était devenu partie intégrante du royaume néobabylonien.

· *Cyrus et Jérusalem.* - La figure de Cyrus est louée sans réserve ni limite dans les sources judéennes. Il est possible que, dès son arrivée à Babylone, Cyrus avait noué des rapports avec les dirigeants de la communauté judéenne en exil, au sein de laquelle s'étaient maintenues les traditions de la mère-patrie, en dépit d'une intégration marquée dans la société babylonienne. C'est à Babylone que le prophète Ézéchiel avait commencé ses prédications en 593. Il laissait espérer à son auditoire le retour à Jérusalem, la reconstruction du Temple et la reprise du culte, ainsi que le renouveau du royaume unifié d'Israël et de Juda.

Les termes employés par l'auteur du *Deutéro-Isaïe* ne sont pas sans rappeler certains passages du *Cylindre de Cyrus:*

> Qui a suscité de l'Orient celui que la victoire appelle à chaque pas? Qui lui offre les nations et abaisse les rois? Ses épées les pulvérisent et son arc les disperse comme la paille. Il les chasse et s'avance paisible, ses pieds n'effleurent pas la route. Quel est l'auteur de cette geste, sinon celui qui appelle les générations dès l'origine, moi Yahweh qui suis le premier et serai avec les derniers (41.3)?

Puis l'alliance entre Cyrus et Yahweh devient explicite :

> Ainsi parle Yahweh à son oint, Cyrus, qu'il a pris par la main droite pour abattre devant lui les nations et dépouiller les reins des rois, pour forcer devant lui les battants, de sorte que les portes ne soient plus fermées. Moi, je marcherai devant toi en nivelant les hauteurs. Je fracasserai les battants de bronze, je briserai les barres de fer. Je te livrerai les trésors cachés, pour que tu saches que je suis Yahweh (45.2).

Élu et conduit par Yahweh-comme il le fut par Mardūk à Babylone-le Cyrus des sources bibliques n'appartient déjà plus à l'Histoire, il devient un ornement et une figure mythique d'une histoire judéocentrique. Mais ici, pas plus qu'ailleurs, l'historien n'a le choix de ses documents. En l'absence d'un autre point de vue, il doit se fonder sur la littérature judéenne pour tenter de comprendre les attendus et les objectifs de la politique de Cyrus à l'égard de la communauté judéenne.

Les faits sont connus exclusivement par des citations et références d'actes présentés comme des actes officiels de la chancellerie achéménide. Ces citations se trouvent dans le *Livre d'Esdras.* Le premier passage rapporte une proclamation que Cyrus aurait faite, inspiré par Yahweh: le roi donnait l'autorisation de reconstruire le Temple de Jérusalem et permettait aux Judéens exilés de rentrer dans leur patrie; ordre était donné au trésorier Mithradata de remettre à Sheshbazzar, «prince de Judah», la vaisselle sacrée emportée à Babylone par Nebuchednezzar; Tyriens et Sidoniens étaient requis pour convoyer jusqu'à Jérusalem le bois du Liban nécessaire aux constructions (§1.1-4, 3.6). Par ailleurs, à l'époque de Darius, on retrouva dans les archives royales d'Ecbatane le texte du memorandum de Cyrus, dont citation est faite en ces termes :

> La première année de Cyrus, le roi Cyrus a rendu un décret au sujet de la maison de dieu qui est à Jérusalem. Que cette maison soit rebâtie, pour être le lieu où l'on offre des sacrifices et où l'on présente des offrandes ignées. Sa hauteur sera de soixante coudées et sa largeur de soixante coudées. Il y aura trois rangées de pierres de taille, et la dépense sera payée sur la Maison du roi. En outre, on rendra les ustensiles d'or et d'argent de la Maison de dieu, que Nabuchodonosor [Nebuchednezzar] avait enlevés du Temple qui est à Jérusalem et transportés à Babylone, et ils seront transportés au Temple qui est à Jérusalem, à la place où ils étaient, et tu les déposeras dans la maison de dieu *(Ezra* 6.2-12).

Des doutes subsistent sur l'authenticité de ces citations. Il est vrai qu'elles

ne sont certainement pas d'une exactitude notariale. Il est vrai aussi que le Chroniste avait tout intérêt à souligner la bienveillance privilégiée de Cyrus à l'endroit des Judéens. Il est évident par ailleurs qu'il a mêlé des événements qui se sont déroulés sur une période plus longue que celle qu'il indique. Il n'est pas exclu en particulier que bien des faits datés par le Chroniste des débuts du règne de Cyrus se soient déroulés en réalité sous le règne de Cambyse et même ultérieurement. Au total, si, globalement, l'authenticité des mesures de Cyrus qu'il rapporte paraît devoir être admise, il subsiste bien des contradictions et des incertitudes sur certains détails des décisions royales et leur chronologie exacte.

D'après le rédacteur du *Livre d'Esdras*, un premier contingent quitta la Babylonie sous la conduite conjointe de deux hauts personnages, Sheshbazzar et Zerubabel. Sur leurs origines et leurs rapports de compétences, bien des obscurités demeurent. L'un d'entre eux (Sheshbazzar), auquel est donné le titre mal élucidé de «prince» *» (tiršata)*, était peut-être un descendant de la glorieuse lignée de David. Quant à Zerubabel, il n'est pas absolument sûr qu'il ait bien fait partie de la première caravane de retour. Dès leur arrivée à Jérusalem, les Judéens s'employèrent à restaurer le culte : ils élevèrent un autel sur ses fondements anciens pour y offrir des holocaustes, et ils remirent en honneur les fêtes traditionnelles. Pour autant, cette première restauration restait fragile : un nombre relativement restreint de Judéens avait pris le chemin de Juda (une cinquantaine de mille selon l'évaluation du Chroniste); le pays était considérablement appauvri depuis les défaites devant les Babyloniens, et des oppositions s'élevèrent chez leurs voisins contre la restauration du Temple, si bien que les travaux de reconstruction ne furent pas réellement entrepris sous le règne de Cyrus : on procéda néanmoins aux cérémonies officielles de la « fondation », c'est-à-dire, si l'on veut, à la pose de la première pierre, acte qui relève plus de la symbolique politico-religieuse que du travail du bâtiment. Les anciennes structures monarchiques n'avaient évidemment pas été restaurées par Cyrus. Il semble plutôt que Juda devint une province *(medinah)*, dirigée par un gouverneur *(peha)* nommé par le Grand Roi parmi les Judéens eux-mêmes (Sheshbazzar).

À lire les texte judéens, l'impression prévaut que les faveurs et privilèges concédés par Cyrus sortent du cadre ordinaire des rapports entre un souverain proche-oriental et une communauté ethno-religieuse. Rapprochée du Cyrus babylonisé du *Cylindre*, cette présentation n'a pas peu fait pour donner du conquérant achéménide l'image d'un roi pacifique et tolérant, rompant enfin

avec les pratiques « barbares et cruelles » des Assyro-babyloniens. Cyrus n'est-il pas présenté encore par ses thuriféraires modernes comme l'inventeur des « droits de l'homme » ? N'est-on pas allé jusqu'à considérer que la démarche de Cyrus est celle d'un fervent d'une religion (le zoroastrisme) qui, par son refus des idoles, se rapprochait tout particulièrement de celle des Judéo-israélites, et que ces rapports achéménido-judéens s'inscrivaient dans le cadre plus vaste d'une réforme du « chaos polythéiste » ?

En vérité, le problème ne se posait pas en ces termes pour Cyrus ni même pour les dirigeants judéens. Religion et politique étant étroitement liées dans les sociétés du Proche-Orient ancien, il est logique que les sources judéennes présentent l'Histoire sous ses expressions religieuses. Mais toute décision «religieuse» a aussi des implications et des objectifs politiques. Toute cité ou tout peuple ayant des dieux qui les protègent, il est normal qu'ils leur vouent un culte et leur élèvent des sanctuaires qui constituent à la fois des lieux de culte et des symboles d'une entité politique indépendante ou autonome. Il est non moins compréhensible qu'un conquérant déporte les dieux (c'est-à-dire les statues de culte et les objets cultuels), en même temps que la famille royale et les élites politiques et militaires, enlevant ainsi tout secours à une éventuelle révolte contre sa domination : ce qu'avait fait précisément Nebuchednezzar après la prise de Jérusalem. Inversement, la restauration politique et religieuse d'une cité ou d'une communauté est accompagnée du retour - jugé indispensable par les rapatriés – des statues des dieux qui avaient été déportées naguère dans la capitale du précédent conquérant. C'est très exactement ce qu'avait fait Cyrus à Babylone. Le caractère « exceptionnel » des mesures prises par Cyrus en faveur de Jérusalem ne procède donc que de la perspective étroitement judéocentrique de nos sources. Replacées dans le contexte idéologique et politique du Moyen-Orient, elles redeviennent ce qu'elles ont été réellement: un épisode certes important pour les Judéens eux-mêmes, mais un épisode banal et courant que bien des peuples du Moyen-Orient avaient déjà connu au cours des dominations assyrienne et babylonienne.

· *Cyrus et la Transeuphratène.* - Si l'on refuse l'existence de rapports privilégiés entre Cyrus et les dirigeants judéens de Babylonie, quelle interprétation faut-il donner à ses mesures? Nous sommes là réduits aux hypothèses. Rappelons que, selon Hérodote (I, 153), l'Égypte faisait partie des

ennemis que craignait Cyrus lorsqu'en 546 il quitta le front lydien. C'est l'une des raisons pour lesquelles on admet généralement que la création d'une province de Jérusalem toute dévouée aux intérêts perses s'insère dans un contexte stratégique plus vaste, visant à plus ou moins longue échéance à conquérir l'Égypte. Mais nous sommes extrêmement mal renseignés sur la politique menée par Cyrus dans les régions d'outre-Euphrate. Un passage du *Cylindre* constitue, à première vue, une attestation des ambitions territoriales du nouveau maître de Babylone. Après le récit de son entrée à Babylone et un rappel de la bénédiction donnée par Mardūk à Cyrus, à Cambyse et à toute l'armée perse, le texte porte en effet: « Tous les rois, trônant sur des sièges d'apparat, depuis la mer d'en-haut [Méditerranée] jusqu'à la mer d'en bas [golfe Persique], tous les rois d'Amurru vivant sous la tente, tous m'apportèrent un lourd tribut et me baisèrent les pieds à Babylone. » Ces « rois d'Amurru » sont probablement les rois des populations arabes du nord de la Péninsule, traditionnellement qualifiés par les auteurs grecs de « scénites », c'est-à-dire « qui habitent sous la tente ». Mais l'expression utilisée par le rédacteur du *Cylindre* est trop stéréotypée pour que l'on puisse en tirer des conclusions fermes sur le degré de soumission de ces peuples.

Dans son désir de faire de Cyrus le créateur de l'empire dans sa plus grande extension, Xénophon assigne à Cyrus des conquêtes nombreuses dans ces régions. Selon lui *(Cyr.* I, 1.4; VII, 4.16), il aurait soumis les Arabes et leur aurait imposé un satrape (VIII, 6.16). Chypre se serait rendue d'elle-même et aurait envoyé des contingents au Grand Roi lors de la conquête de Babylone (VIII, 6.8); toujours selon Xénophon (VIII, 8.1), Chypre et l'Égypte constituaient la limite occidentale de l'empire de Cyrus. C'est en effet au même Cyrus que Xénophon attribue l'expédition et la conquête de l'Égypte (VIII, 6.20). Mais les informations de Xénophon ne sont guère recevables. Cyrus n'a certainement mené aucune campagne contre les Arabes d'Arabie : il a simplement soumis les populations « arabes » qui vivaient en Mésopotamie. Il n'est certainement pas non plus le conquérant de l'Égypte. Quant à Chypre, loin d'avoir été conquise par les Perses, elle semble bien au contraire être en 539 tributaire du pharaon Amasis. Nous ne connaissons rien non plus de la situation des cités phéniciennes à cette date. *Ezra* (3.7) affirme que, lors du retour, « on donna des boissons et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens pour amener par mer jusqu'à Joppé des bois de cèdre du Liban, suivant l'autorisation de Cyrus, roi de Perse». Mais, à supposer qu'elle ait bien été prise, une telle décision n'implique pas nécessairement que la soumission

politique des cités phéniciennes au nouveau pouvoir perse était d'ores et déjà acquise ; et, même en ce cas, nous ne savons rien des formes concrètes de la domination perse. Comme l'implique une remarque d'Hérodote (II, 19), il semble bien plutôt qu'en ce domaine les progrès décisifs datent du règne de Cambyse.

En réalité, la seule décision avérée de Cyrus est la création, quatre ans après la prise de Babylone, d'un immense gouvernement satrapique réunissant la Babylonie et les pays d'Ebir Nāri (Transeuphratène). À l'époque d'Hérodote, la Transeuphratène s'étendait « de Posideion [Ras-el Bassit]... jusqu'à l'Égypte... Ce département *(nomos)* comprenait toute la Phénicie, la Syrie appelée Palestine et Chypre» (III, 91). Mais force est de constater qu'avant Cambyse, on ne sait pratiquement rien de la situation des pays d'Ebir Nāri ni donc de leurs rapports avec les autorités achéménides. Il n'est pas exclu que la province de Juda n'ait été créée qu'à l'époque de Cambyse, puisqu'il paraît clair que son gouverneur prenait ses ordres du satrape de Babylonie via son subordonné de Transeuphratène.

· *Cyrus et l'Égypte*. - Le pharaon Amasis est-il entré en contact avec Cyrus après la prise de Babylone? Nous ne disposons là-dessus que d'informations contradictoires recueillies par Hérodote (III, 1), et reprises par des auteurs postérieurs. Voulant expliquer à ses lecteurs «quelle fut la cause de la guerre» menée par Cambyse contre l'Égypte, Hérodote met en exergue un litige matrimonial né entre la cour perse et la cour d'Amasis. Sur cette affaire, il transmet la version perse (III, 1), et la version entendue des Égyptiens (III, 2-3), dont il met en doute la véracité. Cyrus aurait demandé à Amasis de lui envoyer le meilleur oculiste égyptien; poussé par ce spécialiste, Cambyse (version perse) ou Cyrus (version égyptienne) aurait exigé d'Amasis qu'il envoyât une de ses filles à la cour perse; selon la version perse, elle aurait épousé Cambyse; les Égyptiens, quant à eux, prétendaient qu'elle avait été mariée à Cyrus, et que Cambyse serait né de cette union. Dans une autre version enfin, Cambyse enfant aurait juré de venger sa mère Cassandane humiliée de voir l'Égyptienne prendre sa place auprès de Cyrus. Le seul point d'accord de tous les récits recueillis par Hérodote, c'est qu'Amasis aurait trompé sciemment le roi perse: au lieu d'envoyer sa propre fille, il aurait envoyé Nitètis, la fille du précédent pharaon Apriès. D'où la fureur de Cambyse berné par Amasis. Par bien des aspects, cette tradition paraît

ressortir à une propagande perse ultérieure, que l'historien doit prudemment laisser hors du dossier.

VII. DE CYRUS À CAMBYSE

En tout état de cause, même s'il l'a réellement projetée - ce qui reste vraisemblable - Cyrus n'allait pas pouvoir mener lui-même l'expédition égyptienne. Les dix dernières années du règne sont incroyablement mal connues. On sait simplement qu'en 530, le roi lança une expédition contre les Massagètes d'Asie centrale. Sur les motifs et les étapes des opérations militaires, nous ne disposons pas de témoignages sûrs, et les circonstances mêmes de la mort de Cyrus ont été bien vite environnées d'un halo de légende, tant le combat entre le prestigieux conquérant et la reine Tomyris frappa les imaginations. Cette nouvelle expédition en Asie centrale témoigne au moins des difficultés rencontrées par le pouvoir perse pour y maintenir sa domination.

Avant de partir, Cyrus avait pris des dispositions propres à assurer sa succession. Il renvoya en Perse son fils aîné Cambyse, «à qui il entendait remettre sa royauté». Cette notice d'Hérodote (I, 208) est confirmée par un passage de Ctésias *(Persika,* § 8). Dans un contexte romancé, Xénophon (Cyr. VIII, 7. 6-28) décrit de son côté les circonstances de la mort de Cyrus en Perse, et transmet les dernières paroles que le roi expirant aurait prononcées devant ses deux fils, l'aîné Cambyse, et le puîné, Tanaoxarès. Ce Tanaoxarès - Tanyoxarkès chez Ctésias - est celui qui, dans l'inscription de Behistoun et dans plusieurs documents babyloniens, reçoit le nom de Bardiya - nommé Smerdis par Hérodote. Cyrus aurait procédé alors à une répartition des tâches et des pouvoirs. Cambyse fut désigné comme héritier. Quant à Bardiya, il reçut un immense gouvernement en Asie centrale, auquel était attaché le privilège de ne pas reverser les tributs au pouvoir central. Une sorte d'apanage, si l'on veut, destiné à calmer les rancœurs probables de celui qui n'avait pas été désigné au pouvoir suprême. Après la mort de Cyrus en Asie centrale, Cambyse lui succéda sans problème apparent, et il fit convoyer à Pasargades la dépouille de son père, qui fut inhumé dans le tombeau qu'il y avait préparé de son vivant (cf. Ctésias § 8).

Si l'on met à part quelques renseignements épars tirés de tablettes babyloniennes, le règne du nouveau Grand Roi est essentiellement connu par

le récit qu'a transmis Hérodote de son expédition en Égypte entre 525 et 522, et au retour de laquelle Cambyse mourut en Syrie. Chez Hérodote et chez les auteurs classiques en général, la figure de Cambyse est chargée de jugements fortement négatifs. La raison en est d'abord l'opposition soulignée avec le «bon roi Cyrus». C'est bien entendu le cas chez Xénophon, qui écrit: «Immédiatement après la mort de Cyrus, on voyait ses enfants se révolter, cités et peuples faire défection, tout se dégrader» *(Cyr.* VIII, 8.2). Suit un long passage, dans lequel Xénophon illustre sa thèse favorite de la «décadence perse». On retrouve la même présentation chez Platon *(Lois,* III, 693 *sqq.),* aux yeux duquel l'équilibre parfait réalisé sous Cyrus se gâta rapidement avec Cambyse. Il en décèle la raison dans l'éducation empreinte de mollesse reçue par les fils du fondateur de l'empire. Pour preuve de cette «décadence», il fait référence à la révolte de Bardiya contre Cambyse. Inutile d'insister ici sur l'aspect purement polémique de telles analyses, articulées sur une vision stéréotypée des rapports supposés entre la richesse des rois et leur incapacité militaire.

De son côté et à la suite de ses informateurs perses, Hérodote (III, 89) oppose lui aussi Cyrus à ses successeurs : « Les Perses disent de Darius qu'il fut un trafiquant, tandis que Cambyse était un despote et Cyrus un père. » Au cours du récit de la campagne d'Égypte, Hérodote revient à plusieurs reprises sur le sujet. Il rapporte l'opinion des Égyptiens selon lesquels «Cambyse fut pris de folie, lui qui déjà auparavant n'avait pas de bon sens... On dit que Cambyse était, de naissance, atteint d'une maladie grave, celle que certains appellent le mal sacré» (III, 30, 33). À l'appui de ses dires, Hérodote décrit en détail les «forfaits» perpétrés par le roi aussi bien contre les Égyptiens que contre des Perses de haute lignée, y compris sa sœur-épouse. Et Hérodote de conclure: « Pour moi, d'après cela, il est de tout point évident que Cambyse fut en proie à une violente folie » (III, 38). Il paraît clair qu'en cela Hérodote dépend étroitement des sources orales qu'il a utilisées dans sa reconstruction de la campagne d'Égypte et de la succession sanglante de Cambyse. Il importe donc de replacer ses jugements dans leurs contextes historiques, de manière à prendre le recul nécessaire, et à rendre ainsi à Cambyse la part qui lui revient dans la construction de l'Empire achéménide.

VIII. LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE (525-522)

· *L'Égypte d'Amasis.* – Hérodote (III, 1-2) - on l'a vu - assigne à la décision de Cambyse de marcher contre l'Égypte des raisons qui ne satisfont guère l'historien, car les interprétations qu'il transmet d'un mariage dynastique égypto-perse à l'époque de Cyrus reflètent prioritairement le point de vue de la propagande perse. C'est plutôt un examen de la situation stratégique générale qui peut permettre de comprendre les conditions qui conduisirent Cambyse à ouvrir une campagne militaire d'une telle importance.

Devenu maître de l'empire de Cyrus, Cambyse se devait à la fois de maintenir la domination sur les pays conquis et d'étendre la conquête en direction de la seule puissance qui comptait encore au Proche-Orient, le royaume égyptien. On ne doit pas voir là un désir plus ou moins irrationnel et irrépressible de s'emparer de tout le monde habité. La stratégie de Cambyse était plutôt prédéterminée par la décision prise par son père d'ajoindre l'Outre-Euphrate à la Babylonie, ce qui supposait à plus ou moins long terme la soumission effective des pays situés entre l'Euphrate et le Nil, et donc nécessairement un heurt avec l'Égypte qui, de tout temps et très récemment encore, avait manifesté des ambitions dans ces régions.

La campagne d'Égypte proprement dite fut donc certainement précédée de conquêtes et de soumissions ponctuelles. Notre ignorance en ces domaines est profonde. On sait en tout cas qu'en 525, la Phénicie et Chypre dépendaient de Cambyse. On ne sait ni quand ni comment la conquête eut lieu. Selon Hérodote (III, 19), «les Phéniciens s'étaient d'eux-mêmes donnés aux Perses... Les Chypriotes aussi s'étaient donnés aux Perses» : les uns et les autres étaient inclus dans l'armée navale préparée par Cambyse contre l'Égypte. La conquête de Chypre était un coup dur pour le pharaon Amasis puisque, selon Hérodote (II, 182), ce roi « avait été le premier au monde qui se fût emparé de l'île de Chypre et l'ait réduite à payer tribut».

Depuis 664, l'Égypte était gouvernée par la dynastie saïte, dont les premiers représentants avaient assuré la redoutable tâche de réunifier le pays. Incluse traditionnellement dans la « Basse Période» par les égyptologues, la période saïte paraît bien avoir signifié pour l'Égypte une véritable renaissance. Depuis 570, l'Égypte était dirigée par Amasis, qui disparut en 526. Aux yeux d'Hérodote, «le règne d'Amasis est, dit-on, l'époque où l'Égypte a été la plus prospère, et sous le rapport que le fleuve procurait aux campagnes et sous celui des biens que les campagnes fournissaient à la population; il y avait alors dans le pays, en tout, vingt mille villes habitées» » (II, 177). Amasis disposait

également de forces armées puissantes : une flotte que lui avait léguée son prédécesseur Néchao II (610-595), et une armée considérablement renforcée par des contingents de mercenaires venus de tout le Proche-Orient, y compris de Carie et d'Ionie.

En dépit des atouts dont il bénéficiait, il ne fait guère de doute qu'Amasis considéra la conquête de la Babylonie par Cyrus comme un danger pressant. Il poursuivit activement sa politique visant à s'assurer des alliés dans la lutte qui ne pouvait manquer de s'ouvrir à court terme avec les Perses. Depuis longtemps déjà, les pharaons saïtes entretenaient des relations suivies avec de nombreux États grecs d'Europe et d'Asie Mineure. Hérodote (I, 178) qualifie Amasis de «Philhellène». Parmi les preuves de son philhellénisme, il cite le cas de Naucratis, comptoir commercial du Delta, fondé par des cités d'Asie Mineure avec l'accord du pharaon (sans doute dès le règne de Psammétique Ier). Ce commerce profitait non seulement aux Grecs et aux Phéniciens (présents en Égypte également), mais aussi au pharaon, car Amasis avait édicté un contrôle serré de l'import-export. Des douanes avaient été installées à l'est du Delta, sur la bouche pélusiaque, et à l'ouest, sur la branche canopique. Y étaient prélevées des taxes sur les marchandises qui provenaient respectivement des «pays étrangers septentrionaux» (Phénicie, Syro-Palestine) et des «pays étrangers de la Grande Verte» (pays égéens, c'est-à-dire grecs).

De nombreux sanctuaires grecs reçurent des offrandes du pharaon: le temple de Delphes et, en Asie Mineure, le temple d'Athéna de Lindos de Rhodes, celui d'Héra à Samos ou encore celui des Branchides à Didymes. Il en fut de même du sanctuaire d'Athéna de Cyrène. L'intérêt des rois saïtes pour les cités d'Asie Mineure est ancien : c'est là que, pour renforcer l'armée égyptienne, ils recrutaient traditionnellement de nombreux auxiliaires, qui furent pourvus de terres en Égypte. Selon Hérodote (II, 163), Cariens et Ioniens étaient au nombre de 30 000 sous le commandement d'Apriès, lorsque celui-ci fut vaincu par Amasis. L'auteur d'Halicarnasse précise également (II, 154) qu'Amasis établit les Ioniens et les Cariens à Memphis, et qu'« il les prit comme gardes du corps de préférence aux Égyptiens ». En dépit du mécontentement né chez les soldats égyptiens de ces faveurs consenties aux soldats venus d'Asie Mineure, Amasis avait donc poursuivi la politique de ses prédécesseurs.

Parmi ses alliés, Amasis pouvait compter sur Polycrate qui, à la suite d'un coup d'État, avait imposé sa tyrannie sur la riche île de Samos. « Maître de

Samos, il avait conclu un traité d'hospitalité avec Amasis roi d'Égypte, à qui il envoyait des présents et de qui il en recevait en retour», écrit Hérodote (III, 39). C'est pour fortifier cette alliance, fondée sur le don et le contre-don, qu'Amasis consacra dans l'Heraion de Samos « deux images de lui-même en bois» (II, 182). Hérodote souligne la puissance qu'acquit bientôt Polycrate: « En peu de temps elle se développa soudain et fut célébrée à travers l'Ionie et le reste de la Grèce; car, où qu'il désirait porter la guerre, tout lui réussissait également. » Il étendit son pouvoir jusque sur les Cyclades, y compris à Rhénée, proche de Délos. Il constitua bientôt une menace réelle pour la domination perse établie depuis Cyrus sur les cités grecques de la côte d'Asie Mineure. C'est ce dont rend compte Hérodote, qui note que Polycrate remporta une victoire navale sur les Mytiléniens de Lesbos, alliés de Milet: or Milet était sujette des Perses. Les raids lancés par le tyran sur les îles et les villes du continent mettaient en péril les positions achéménides. Non sans emphase, Hérodote note même qu'à son avis, «Polycrate avait bon espoir de régner sur l'Ionie et sur les îles» (III, 122). C'est peut-être dans ces circonstances que Cyrus établit Oroitès «gouverneur de Sardes» : sans doute était-il chargé prioritairement de défendre les territoires achéménides contre les agissements du tyran. Face aux Perses, Polycrate jouait en quelque sorte le rôle que Crésus avait tenu, lorsqu'il avait passé une alliance avec le pharaon égyptien.

Se référant aux craintes éprouvées par Oroitès, Hérodote écrit de Polycrate « qu'il fut le premier des Grecs, à notre connaissance, qui songea à fonder une thalassocratie» (III, 122). Ces ambitions, il pouvait les nourrir grâce à sa puissance navale : selon Hérodote (III, 39), il disposait de cinq cents pentécontères. C'était là une force navale hors de proportion avec les capacités financières d'une cité grecque, fût-elle aussi riche que l'était Samos. Il n'est donc pas exclu que ce soit grâce à l'aide d'Amasis que Polycrate fut en mesure de la faire construire et de l'entretenir. Selon Hérodote (III, 44), en 525 Polycrate possédait même quarante trières. Il s'agissait là d'une grande nouveauté technique et militaire dans le monde égéen, apparue dans les années 550-525. C'est peut-être ce type de bateaux de guerre que possédait également l'Égypte : ils permirent à Amasis de s'emparer de Chypre.

· *La conquête de la vallée du Nil et de ses abords.* - Cependant, en 525, la situation de l'Égypte s'était récemment dégradée. Tout d'abord, l'année

précédente, Amasis était mort; lui avait succédé son fils Psammétique III. Intervenue alors que Cambyse se préparait à marcher contre l'Égypte, la disparition d'Amasis eut de graves conséquences. Dans un long récit sous forme de conte, Hérodote fait part de la rupture intervenue entre Amasis et Polycrate (III, 40-43). Selon Hérodote, le traité d'hospitalité aurait été dénoncé à l'initiative d'Amasis, inquiet de la prospérité et de l'ambition démesurée de Polycrate. En réalité, Polycrate avait pris langue lui-même avec Cambyse; celui-ci l'avait alors fermement prié de lui envoyer une escadre. Polycrate dépêcha une force de quarante trières, sur lesquelles il prit soin de faire monter « ceux qu'il soupçonnait le plus de vouloir se révolter... recommandant à Cambyse de ne point les lui renvoyer». L'épisode continue de poser quelques problèmes d'interprétation, mais l'essentiel est clair: Polycrate a abandonné l'alliance égyptienne et s'est rapproché du roi perse. Sans doute était-il inquiet des dangers qui s'accumulaient contre lui - Sparte se préparait à envoyer une escadre contre Samos - et de l'opposition grandissante d'une partie des élites samiennes, favorables à la collaboration avec l'Égypte. Le brutal changement de stratégie du tyran s'explique encore mieux si l'on admet qu'il eut lieu après la mort d'Amasis. Bien renseigné sur les préparatifs de Cambyse, il avait décidé de voler au secours d'une victoire qu'il jugeait désormais inéluctable.

Le pharaon souffrit d'une autre défection: celle de Phanès d'Halicarnasse, «homme de bon jugement et vaillant à la guerre », au dire de son compatriote Hérodote (III, 4). Il était l'un des chefs des troupes cariennes servant près du pharaon. Celui-ci en conçut de vives craintes, « car Phanès était parmi les mercenaires homme de grande importance et il avait des affaires de l'Égypte une connaissance très exacte». Trompant la vigilance des hommes lancés à sa poursuite, Phanès parvient auprès de Cambyse, « alors que celui-ci se disposait à entrer en campagne contre l'Égypte». Il put fournir au Grand Roi des renseignements de première main, tant sur l'état des forces égyptiennes que sur les voies d'accès au Delta.

Entre-temps, Cambyse avait fait de considérables préparatifs militaires. Hérodote note que, lors de la conquête de l'Asie Mineure par les troupes de Cyrus, «les insulaires n'avaient rien à craindre, les Phéniciens n'étant pas encore assujettis aux Perses, et les Perses eux-mêmes n'étant pas encore des marins» » (I, 143). La soumission de Chypre et de la Phénicie permit à Cambyse de renverser le cours des choses. En 525, des Phéniciens «dépendait toute la force de l'armée navale» *(nautikos stratos).* Cette force comprenait

également des Chypriotes, mais aussi des Grecs d'Ionie et d'Éolide, dont un contingent de Mytilène. On peut considérer que Cambyse fut le véritable créateur de la marine de guerre perse, édifiée grâce aux hommes et matériaux prélevés tant en Phénicie qu'en Asie Mineure. C'est bien le compliment que lui décernèrent les Perses de son entourage, lorsqu'il les interrogea sur son œuvre : « Ils avaient répondu qu'il valait mieux que son père; car, continuant de posséder lui-même tout ce qu'avait possédé celui-ci, il y avait ajouté l'Égypte et l'empire de la mer» (III, 34). Il semble bien que Cambyse a créé de toutes pièces la marine royale perse, qui lui était indispensable pour espérer s'opposer victorieusement au pharaon, muni de son côté d'une flotte imposante.

Les opérations militaires ne sont pas connues très précisément. En rapportant l'histoire de Phanès, Hérodote s'attarde longuement (III, 4-9) sur les rapports établis par Cambyse avec le « roi des Arabes», qui contrôlait la région désertique située entre Gaza et la frontière de l'Égypte; un accord en bonne et due forme permit au roi perse de disposer des provisions d'eau nécessaires pour atteindre la vallée du Nil. Cette marche d'approche permit certainement à Cambyse d'imposer sa domination directe sur des peuples et cités de Transeuphratène qui, jusqu'alors, n'avaient sans doute jamais vu un soldat perse. C'est la réalité dont rend compte ultérieurement Polybe (XVI, 22a), qui loue la fidélité des habitants de Gaza à leurs alliances: « Lors de l'invasion perse par exemple, alors qu'ailleurs on était terrifié par la puissance de l'adversaire, que tous se rendaient, corps et biens, à l'adversaire, ils affrontèrent seuls et tous ensemble le danger et soutinrent le siège. » Centre commercial important - dont Hérodote compare la prospérité à celle de Sardes - Gaza constitua dès lors un appui essentiel de l'occupation perse de la Palestine et une tête de pont de toute expédition en Égypte.

À la tête d'une armée composée de soldats égyptiens et d'auxiliaires cariens et grecs, Psammétique s'était porté sur la bouche pélusiaque du Nil, où il attendait Cambyse. Mais, plus intéressé par la vengeance terrible préparée par les auxiliaires cariens et grecs du pharaon contre Phanès (III, 11), et par une pittoresque comparaison entre la dureté des crânes égyptiens et celle des crânes perses (III, 12), Hérodote ne donne guère d'informations sur les combats. Il mentionne simplement que la bataille fut défavorable à Psammétique, dont les troupes égyptiennes se réfugièrent dans la citadelle de Memphis : « Après quoi ils furent assiégés, et, au bout de quelque temps, ils se rendirent» (III, 13). Psammétique fut fait prisonnier.

Les choix opérés par Hérodote dans les informations dont il disposait l'ont conduit à passer sous silence et la vigueur de la résistance et le rôle de sa flotte. Un auteur tardif, Polyen (VII, 9), souligne au contraire que Cambyse dut assiéger Péluse et que les Égyptiens surent utiliser catapultes et autres machines pour bloquer Cambyse devant la ville, ce qui lui fermait *ipso facto* l'entrée de l'Égypte, qui ne pouvait être forcée sans prendre la ville ni sans disposer de la supériorité navale. On sait qu'un Égyptien, Udjahorresnet, dirigeait la flotte de haute mer sous Amasis puis sous Psammétique III. Étant donné qu'il se présente lui-même comme un favori de Cambyse, on a pu supposer qu'il a quitté le camp d'Amasis, facilitant ainsi considérablement la victoire de Cambyse à Péluse : mais l'hypothèse reste fragile. Une fois Péluse prise, les troupes et la marine perse pouvaient pénétrer dans la vallée du Nil et venir mettre le siège devant Memphis, reliée à la mer par diverses voies d'eau. L'une d'entre elles fut empruntée par un bateau de Cambyse, qui transportait un héraut chargé d'exiger la reddition des défenseurs : le héraut fut tué ainsi que l'équipage. Psammétique et ses troupes pouvaient en effet espérer conduire une longue résistance à l'ombre du «Mur Blanc», dont on ne pouvait s'emparer sans l'appui de la flotte. À l'issue du siège (dont Hérodote ne précise pas la longueur), Cambyse put faire son entrée triomphale dans la ville ; une garnison perso-égyptienne fut disposée dans le Château Blanc.

Maître de l'Égypte, Cambyse entendait reprendre à son compte les ambitions des derniers pharaons vers l'Ouest (Libye et Cyrénaïque) et vers le Sud (Nubie = l'Éthiopie d'Hérodote) : les Libyens, bientôt imités par les Grecs de Cyrène et de Barka, envoyèrent à Cambyse des cadeaux en guise de marques de sujétion; de son côté, pour preuve de sa bonne volonté, Cambyse renvoya à Cyrène la femme grecque qu'Amasis avait épousée, lors de l'alliance qu'il avait conclue avec la ville grecque. Puis, toujours selon Hérodote (III, 17), «il projeta une triple expédition: contre les Carthaginois, contre les Ammoniens, contre les Éthiopiens Longue-Vie qui vivent en Libye sur les bords de la mer du Sud ». L'expédition contre Carthage fut annulée, en raison de la mauvaise volonté des Phéniciens qui refusaient de faire la guerre à une colonie phénicienne. Si l'éventualité d'une expédition vers Carthage donne lieu à quelque doute, il n'en est pas de même des projets royaux vers le Sud. Cambyse consacra en effet ses efforts à la réalisation d'un grand « projet africain » qui consistait d'une part à atteindre le royaume de Méroé, d'autre part à s'emparer des positions stratégiques des oasis de l'Ouest: en cela, Cambyse poursuivait clairement la politique des Saïtes qui, depuis

Psammétique Ier, n'avaient cessé de mener des expéditions vers le Sud, afin de faire disparaître la menace kushite, et d'y installer solidement leur domination, au moins sur la première cataracte : une garnison fut implantée à Éléphantine. Composée déjà pour une part de contingents judéens, la garnison était toujours en place à l'époque de Cambyse, puisque, dans leur pétition du règne de Darius II, les Judéens rappellent que, «bâti au temps des rois d'Égypte», leur sanctuaire était debout «lorsque Cambyse entra en Égypte», et ils laissent entendre très clairement que Cambyse le protégea *(DAE* 102).

Selon Hérodote, les expéditions lancées l'une contre l'oasis d'Ammon, l'autre contre l'Éthiopie se soldèrent par de véritables désastres. Hérodote en rend responsable la «folie» de Cambyse, qui « partit en guerre sans avoir ordonné aucun préparatif en vue d'assurer la subsistance et sans avoir réfléchi qu'il se mettait en guerre pour les extrémités de la terre » (III, 26). Mais le parti pris délibérément hostile à Cambyse fait peser quelques doutes sur la réalité de la présentation d'Hérodote. D'autres témoignages rendent compte que l'expédition ne s'est pas soldée par une catastrophe militaire, même si, peut-être, les difficultés de l'entreprise obligèrent le Grand Roi à effectuer une retraite. En attestent en particulier les plus récents résultats de fouilles menées sur le site de la forteresse de Dorginarti, implantée, dès l'époque saïte, à hauteur de la deuxième cataracte. La céramique et un document araméen montrent en effet que la forteresse, qui fait sans doute partie d'un réseau plus étendu, est restée en activité dans le courant de l'époque achéménide.

IX. CAMBYSE ET LES TRADITIONS ÉGYPTIENNES

· *La «folie» de Cambyse: sources et problèmes.* - Selon Hérodote, jusqu'à ce moment, Cambyse s'était conduit avec une certaine modération: «pris d'un sentiment de pitié», il avait même donné des ordres pour que le fils de Psammétique fût épargné (III, 14). En revanche, aux yeux du même Hérodote, c'est « en fou qu'il était, en homme qui n'avait pas de bon sens» que le roi lança son expédition contre les Éthiopiens (III, 25). La folie s'empara totalement de l'esprit du roi, lors du retour à Memphis. Il s'en prit avec fureur aux dieux, aux cultes, aux temples et aux prêtres d'Égypte. Hérodote insiste en particulier sur le meurtre du taureau sacré Apis et de ses desservants. Il juge que Cambyse considérait les fêtes données en l'honneur d'Apis comme des réjouissances saluant son échec éthiopien (nubien):

> Cambyse ordonna aux exécuteurs de ces œuvres de flageller les prêtres et de mettre à mort les autres Égyptiens qu'ils trouveraient en train de célébrer la fête. Les réjouissances du peuple prirent donc fin, les prêtres furent châtiés; Apis, blessé à la cuisse, languit, gisant dans son sanctuaire ; quand il fut mort de sa blessure, les prêtres l'ensevelirent à l'insu de Cambyse. Aussitôt après, et à cause de ce crime, à ce qui disent les Égyptiens, Cambyse fut pris de folie, lui qui déjà auparavant n'avait pas de bon sens (III, 29). »

Suit le récit de sa « folie meurtrière » contre des Perses de haute distinction, contre son frère Smerdis (III, 30), sa sœur-épouse (III, 31-33), contre le Lydien Crésus (III, 36-37). Puis Hérodote porte de graves accusations contre le roi qui «ouvrit d'antiques sépultures et examina des cadavres... Il pénétra aussi dans le sanctuaire d'Hephaistos [Ptah] et rit beaucoup de sa statue » (III, 37). Et Hérodote de conclure : « Pour moi, d'après cela, il est de tout point évident que Cambyse fut en proie à une violente folie; car, sans cela, il n'aurait pas entrepris de tourner en ridicule des choses saintes et consacrées par la coutume» (III, 38).

À la suite d'Hérodote, tous les auteurs classiques ont repris le thème de la folie et de l'impiété de Cambyse. «Choqué des pratiques religieuses des Égyptiens, il fit démolir les temples d'Apis et des autres dieux», écrit Justin (I, 9.2). Strabon avance les mêmes explications pour expliquer la destruction des temples d'Héliopolis et de Thèbes (XVII, 1.27,46). Cette tradition hostile se retrouve chez Diodore de Sicile (I, 46,49) :

> L'argent, l'or et les objets richement travaillés en ivoire et pierreries que les temples de Thèbes renfermaient furent pillés par les Perses à l'époque où Cambyse incendia les temples d'Égypte. On rapporte qu'il fit alors transporter ces dépouilles en Asie, et qu'il emmena avec lui des artistes égyptiens, pour construire les palais royaux si célèbres à Persépolis, à Suse et dans la Médie... [Le cercle d'or du tombeau d'Osymandyas] fut, dit-on, dérobé par Cambyse au temps où les Perses conquirent l'Égypte.

Une tradition tardive, rapportée par saint Jérôme *(Comm. Dan.* XI, 7.9), prétend même que Cambyse déporta 2500 images de culte égyptiennes. Bref, Cambyse, on le voit, aurait tout fait pour s'aliéner la population égyptienne dans son ensemble, plus particulièrement les grandes familles qui administraient les temples, dont il ne pouvait cependant ignorer la place dirigeante dans la société égyptienne. Il ne pouvait pas ignorer non plus le rôle que le pharaon ou le prince héritier jouaient lors des cérémonies funèbres qui

marquaient la mort naturelle d'un Apis. On sait par exemple que Psammétique III, peu avant l'invasion de Cambyse, avait lui-même accompli les jeûnes rituels particulièrement éprouvants (privation totale de nourriture pendant quatre jours, et alimentation exclusivement végétarienne pendant soixante-dix jours), et qu'il avait participé aux cérémonies épuisantes qui se déroulaient pendant les soixante dix jours que durait l'embaumement du taureau sacré. Enfin, Cambyse ne pouvait ignorer non plus l'immense popularité de l'Apis dans le petit peuple égyptien: celui-ci participait au deuil, et ce sont les villes et les nomes des provinces qui, à la demande des autorités de Memphis, fournissaient les énormes quantités de produits indispensables à la momification de l'animal divin (argent, or, lin royal, myrrhe, pierres précieuses et toutes sortes de « bonnes choses »). Cambyse pouvait d'autant moins l'ignorer qu'à son retour à Memphis eurent lieu les cérémonies marquant la «manifestation» d'Apis qui, selon Hérodote (III, 27), furent célébrées par des Égyptiens revêtus de « leurs plus beaux vêtements ». En définitive, selon la version transmise par Hérodote, la politique de Cambyse en Égypte - dont il oppose la conduite à celle de Darius (III, 38) - apparaît en rupture brutale avec celle de son père Cyrus dans les pays conquis. Incapable d'en présenter lui-même une explication politique, Hérodote ne peut que faire référence en permanence à la «folie» du roi (III, 38). Mais l'historien d'aujourd'hui se doit de faire preuve d'une plus grande exigence.

Parmi les faits imputés aux Perses, certains ne peuvent être niés, mais ils ne revêtent pas nécessairement la signification que les auteurs anciens leur attribuent. Un homme aussi favorable au nouveau maître que l'Égyptien Udjahorresnet - dont on reparlera bientôt plus longuement - parle lui-même d'ailleurs du « trouble qui survint dans ce nome [de Saïs], lors du très grand trouble survenu dans la terre entière [d'Égypte] »; et, exaltant ses bienfaits, il écrit: «J'ai sauvé ses habitants [de ma ville: Saïs] du très grand trouble, lorsqu'il survint dans la terre entière [d'Égypte] et dont le semblable n'avait pas existé dans cette terre. » Ce trouble correspond à l'établissement des «étrangers» en Égypte, qui conduisit à une sorte d'état d'anarchie temporaire. Les désordres ne furent pas limités au Delta, puisque des destructions de temples égyptiens sont enregistrés également sur la frontière méridionale, à Éléphantine. On peut supposer que bien d'autres atteintes aux biens et aux personnes furent perpétrées par la soldatesque. Mais il serait erroné d'y voir l'expression d'une politique anti-égyptienne définie et appliquée par Cambyse: il s'agit plus simplement du droit des vainqueurs. Précisons également que

l'envoi en Perse de trésors égyptiens (y compris les richesses de certains temples) n'a rien qui puisse étonner : c'est exactement ce que Cyrus avait fait à Ecbatane et à Sardes.

Dans le même temps, la tradition sur le meurtre de l'Apis par Cambyse a été complètement remise en cause par des découvertes faites dans le Sérapeum de Memphis, lieu où les Apis morts et embaumés étaient inhumés dans des sarcophages. On y a en effet retrouvé l'épitaphe de l'Apis enterré à l'époque de Cambyse, en 524. Le roi, vêtu à l'égyptienne et agenouillé, y est dénommé : « L'Horus [...], roi de la Haute et de la Basse-Égypte [...] », et l'inscription porte :

> [L'an] 6, troisième mois de la saison Shemou, jour 10 (?), sous la Majesté du roi de la Haute et de la Basse-Égypte [...] doué de vie éternellement, le dieu fut conduit en [paix vers le bel Occident et on le fit reposer dans la nécropole à] sa [place] qui est la place que lui avait faite sa Majesté, [après qu'on lui eut fait] toutes [les cérémonies] dans la salle d'embaumement. [...]. Il fut fait selon tout ce que sa Majesté avait dit [...] (Posener n° 3).

L'inscription portée sur le sarcophage est tout aussi éloquente sur le rôle joué par Cambyse en l'affaire :

> [Cambyse], le roi de la Haute et de la Basse-Égypte... a fait en qualité de son monument à son père Apis-Osiris un grand sarcophage en granit, dédié par le roi [...], doué de toute vie, de toutes perpétuité et prospérité (?), de toute santé, de toute joie, apparaissant comme roi de la Haute et de la Basse-Égypte éternellement (Posener n° 4).

La conclusion paraît donc imparable : Hérodote a transmis des informations controuvées. Loin d'avoir tué le jeune Apis, Cambyse a procédé à l'embaumement et aux funérailles d'un Apis, dans les règles et selon le cérémonial bien connus en particulier à l'époque saïte. Les inscriptions rendent clair en même temps que c'est en qualité de « roi de Haute et de la Basse-Égypte », de «fils de Râ», bref de pharaon, que Cambyse a conduit les cérémonies funèbres. Dès lors apparaît une image de Cambyse tout autre que celle qu'en a voulu donner Hérodote : celle d'un conquérant cherchant à tenir sa place et son rang dans les rites et rituels des Égyptiens ; celle d'un roi achéménide voulant se conformer, en pharaon, à des actes et des croyances qui s'inscrivaient dans la longue durée égyptienne. De cette volonté, on trouve confirmation dans l'inscription portée sur le sceau égyptien du nouveau

pharaon :

> Le roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Cambyse, aimé de [la déesse] Ouadjet, souverain [de la ville] d'Imet, grande, Œil du Soleil, souveraine du Ciel, maîtresse des dieux, à qui est donnée la vie, comme au Soleil.

· *Udjahorresnet* et *Cambyse.* - Ce sont des conclusions du même ordre que l'on peut tirer de l'analyse d'un autre document hiéroglyphique, plus célèbre encore, à savoir les inscriptions qui figurent sur une statuette naophore représentant Udjahorresnet, personnage que nous avons déjà rencontré *(fig. 37).* Placées probablement dans le temple d'Osiris à Saïs, cette statue et les inscriptions qui y étaient portées étaient destinées à assurer au personnage représenté les bienfaits divins dans l'au-delà, comme le montre l'adresse finale aux dieux, priés de se « rappeler toutes les actions méritoires» du dédicant. Elles étaient destinées également à perpétuer sa mémoire et ses actes auprès des générations futures de pèlerins. Autant dire que le caractère autobiographique des écrits conduit l'historien à en effectuer une lecture critique.

Udjahorresnet se présente lui-même comme un bienfaiteur : il a restauré la splendeur du temple de Neith à Saïs, il a été « un homme bon » dans sa bonne ville de Saïs, il a « défendu le faible contre le puissant», il a été «un bon fils et un bon frère, comblant ses proches de bienfaits et de privilèges ». Il est en revanche beaucoup plus discret sur la manière dont il est passé du service d'Amasis et de Psammétique III à celui de Cambyse puis de Darius. Quoi qu'il en soit, son ralliement au nouveau pouvoir ne fait aucun doute : en détaillant avec une certaine complaisance les titres qui lui ont été conférés sous Amasis, Psammétique, Cambyse et Darius, il se présente comme un homme très proche des différents rois, saïtes et perses: «J'ai été un (homme) honoré auprès de tous ses maîtres... Ils me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles » (Posener n° 1F). Homme de la transition, Udjahorresnet s'attache en permanence à situer sa carrière et ses actes dans le cadre d'une continuité dynastique et idéologique proprement égyptienne.

Certes Udjahorresnet, on l'a vu, ne manque pas de faire directement allusion

à l'invasion perse qui avait causé « un grand trouble », non seulement à Saïs, mais dans l'Égypte entière. Mais, cette référence lui permet d'abord et avant tout de souligner les réconforts qu'il a apportés lui-même au temple de Neith, à sa famille et plus généralement aux habitants du nome saïte. C'est également dans ce contexte que s'établissent ses rapports privilégiés avec Cambyse. Il est venu en effet se plaindre auprès du roi de la présence des soldats de l'armée achéménide (les « étrangers ») à l'intérieur de l'enceinte du sanctuaire de Neith; le roi ordonna l'évacuation des troupes et la purification du temple. Dans tout le texte, Cambyse est présenté comme le restaurateur de l'ordre : à son propos, reviennent à plusieurs reprises des expressions telles que : « Comme il en était auparavant», « comme le faisait tout roi », « comme le faisait tout roi bienfaisant» ou « comme le faisait tout roi auparavant»; Cambyse «restitue» des biens fonciers à la déesse Neith; il «replace» dans le sanctuaire des gens expulsés par la soldatesque... De cette manière, Udjahorresnet décharge le roi de toute responsabilité dans les exactions commises; Cambyse est inséré dans la longue série des «rois bienfaisants», qui prennent soin des temples et des cultes. Il se rend en personne à Saïs, se prosterne devant la déesse et dépose ses offrandes, «comme le faisait tout roi bienfaisant». Il «établit la présentation de libations au seigneur de l'Éternité (Osiris) à l'intérieur du temple de Neith, comme le faisait tout roi auparavant. »

Conquérant de l'Égypte, Cambyse est donc clairement présenté par Udjahorresnet comme un pharaon, dans toute l'acception du terme. En permanence, l'Égyptien désigne le roi perse sous le titre de « roi de Haute et Basse-Égypte » – titre qu'il porte également sur les inscriptions du Sérapeum. Au vrai, dès la victoire, Cambyse jouit en quelque sorte d'un double statut. Il est «le grand roi des pays étrangers», venu en Égypte avec «les étrangers de tous les pays étrangers». Mais, «dès lors qu'il eut pris possession de cette terre entière [...], il fut grand souverain de l'Égypte, grand roi de tous les pays étrangers. » Par sa titulature et par sa relation privilégiée avec les dieux, Cambyse a acquis, aux yeux d'Udjahorresnet, le statut de pharaon, dont il a revêtu tous les attributs et hérité toutes les vertus traditionnelles. Ainsi donc sont posées les bases idéologiques sur lesquelles s'est fondée une collaboration entre Cambyse (puis Darius) et Udjahorresnet. De ce point de vue, les déclarations de l'Égyptien ne sont pas sans rapport logique avec le *Cylindre de Cyrus:* de la même façon que Cyrus avait été babylonisé, Cambyse en Égypte était égyptianisé par les Égyptiens désirant collaborer avec le nouveau

pouvoir. C'était pour les uns et les autres le meilleur moyen d'imposer dans ces pays l'image d'un conquérant soucieux de se plier de bonne grâce aux traditions politico-religieuses des pays conquis. C'était, en quelque sorte, accepter la continuité babylonienne et égyptienne pour mieux mettre en œuvre la rupture achéménide.

Que cette politique ait été définie par Cambyse lui-même ne fait aucun doute. Udjahorresnet précise d'ailleurs que c'est sur l'ordre du souverain qu'il composa sa titulature, à savoir «roi de la Haute et de la Basse-Égypte». Mais il semble que la propagande perse ait franchi un pas supplémentaire pour justifier le pouvoir de Cambyse en Égypte. Parmi les forfaits «impies» perpétrés par Cambyse à Saïs, Hérodote (III, 16) rapporte le viol de la sépulture d'Amasis : « Il ordonna d'extraire le cadavre de son tombeau; et, lorsque cet ordre fut exécuté, il commanda de fouetter le cadavre, de lui arracher le poil, de le percer à coups d'aiguillon, de l'outrager de toutes les façons possibles... Puis... il commanda de le brûler: ordre impie... » *A priori*, cette conduite semble absolument contraire à la volonté avérée de Cambyse de se poser en successeur des pharaons légitimes. Mais d'autres mesures ou récits rendent compte en même temps de son désir de se relier directement au pharaon Hophra (Apriès), qu'Amasis avait renversé pour s'emparer du pouvoir. C'est également le sens d'une des versions qui faisait de Cambyse le fils de Cyrus et d'une fille d'Apriès. Amasis fut victime d'une véritable *damnatio memoriae* à l'époque perse.

· *Ralliements et résistances.* - Il reste à s'interroger sur l'origine de la présentation donnée par Hérodote de la politique de Cambyse. Si elle est si opposée à la réalité des faits et aux déclarations d'Udjahorresnet, c'est que, lors de son enquête en Égypte, deux générations plus tard, l'historien d'Halicarnasse a eu recours à des informateurs hostiles au souvenir du conquérant de l'Égypte, en particulier à des informateurs égyptiens qu'il cite à de nombreuses reprises. Or, à cette date, les rapports entre les Égyptiens et les Perses étaient heurtés et difficiles, les Égyptiens s'étant révoltés à plusieurs reprises depuis 525. C'est dans ce contexte que sont nés des légendes et des récits populaires qui présentent Cambyse comme le prototype du conquérant brutal, impie et sanguinaire. Il convient d'ajouter qu'Hérodote a également obtenu des informations et jugements provenant de cercles perses très hostiles

à Cambyse.

Néanmoins, et en même temps, il serait excessif et illusoire de postuler que l'opinion et la conduite d'Udjahorresnet doivent être généralisées. Que la propagande « légitimiste » de Cambyse ait été menée avec constance et habileté est une chose; qu'elle ait suscité adhésions et sympathies unanimes en est une autre. Le ralliement d'Udjahorresnet lui-même se fait sous condition: il ne reconnaît le pouvoir de Cambyse que pour autant que celui-ci adopte les règles et préceptes de la royauté pharaonique traditionnelle.

Par ailleurs, plusieurs indices rendent compte que tous les Égyptiens n'étaient pas prêts à se soumettre au roi perse. Hérodote (III, 14) rapporte le châtiment qu'encoururent les Égyptiens qui avaient massacré le héraut envoyé par Cambyse à Memphis : deux mille jeunes Égyptiens, «la corde au coup et un frein à la bouche», furent menés au supplice, les juges royaux ayant décidé que « pour chacun de ces hommes [massacrés par les Égyptiens], périssent dix Égyptiens du plus haut rang». La mise en scène du « spectacle » est également significative : les condamnés à mort défilèrent devant le pharaon vaincu entouré des pères des suppliciés. Soucieux avant tout de mettre en relief la dignité de Psammétique, Hérodote précise qu'en voyant son fils, le pharaon resta de marbre, contrairement à ses compagnons frappés de douleur. De même Psammétique, peu de temps avant, n'avait rien dit, lorsque sa fille, revêtue d'un costume d'esclave, avait défilé en compagnie de jeunes aristocrates toutes costumées pareillement. Par cette attitude, le pharaon exprimait son refus de se rallier au nouveau pouvoir.

Certes, Hérodote précise que, «pris de pitié », Cambyse ordonna d'épargner le fils de Psammétique: en réalité, il avait été mis à mort en premier! Il ajoute que Psammétique «vécut lui-même près de Cambyse sans souffrir aucune violence», et il pense même qu'«il aurait recouvré l'Égypte en qualité de gouverneur, s'il avait su s'abstenir d'intriguer» (III, 15). Il explique la conduite supposée de Cambyse par une règle des rois perses, «qui sont dans l'habitude de traiter avec honneur les fils des rois et, lors même que ceux-ci se sont soulevés contre eux, ils n'en rendent pas moins à leurs fils le pouvoir». Mais les exemples égyptiens que produit Hérodote sont fort peu convaincants. Quant à la conduite prêtée aux rois perses, elle est pour le moins nuancée par Isocrate, selon lequel les rois sont «habitués... à ne pas se réconcilier avec ceux qui ont fait défection avant de s'être emparés de leur personne» *(Evag.* 63). Il est clair que jamais Cambyse n'a songé à remettre à Psammétique le

gouvernement de l'Égypte. Ce qu'il faut surtout souligner, c'est qu'en réalité Psammétique ne se contenta pas d'intriguer: «On le prit en flagrant délit de vouloir soulever les Égyptiens; et, quand il fut découvert par Cambyse, il dut boire du sang de taureau ; ce dont il mourut sur-le-champ. Voilà quelle fut sa fin ! » Il paraît donc clair que le pharaon n'a jamais accepté de reconnaître celui qui se présentait comme son successeur.

Une autre catégorie sociale - au reste liée de près à l'aristocratie égyptienne - pouvait à juste titre s'estimer mécontente de décisions prises par Cambyse : il s'agit des administrateurs des temples égyptiens. Il est vrai qu'Udjahorresnet souligne qu'à sa demande, le nouveau pharaon restitua à la déesse les revenus de biens fonciers, «comme il en était auparavant». Mais l'exaltation de la piété du nouveau pharaon envers Neith de Saïs doit être replacée dans le contexte d'une déclaration vouée d'abord à souligner l'étendue des bienfaits que retira le sanctuaire de Saïs de la collaboration entre Udjahorresnet et Cambyse. Il apparaît que tous les temples n'eurent pas à se féliciter de la politique de Cambyse. Si nombreuses jusqu'en 525, les stèles de donation royale aux temples disparaissent à l'époque de Cambyse. Cette observation a été rapprochée d'un décret royal attribué à Cambyse. Le texte - de lecture malheureusement difficile – est transmis par un document démotique conservé au *verso* de la *Chronique démotique.* Cambyse est accusé d'avoir apporté des limitations drastiques aux revenus en nature que percevaient les temples égyptiens aux temps d'Amasis. Seuls trois temples étaient laissés en dehors de cette réglementation.

Bien des obscurités demeurent sur l'ampleur et sur les objectifs de la mesure prise par Cambyse. Les rédacteurs opposent sa conduite à celle de Darius qui, au contraire, a fait rassembler les traditions jurisprudentielles égyptiennes, y compris celles qui étaient relatives aux « droits des temples ». Rappelons simplement que le problème des rapports entre les temples et le roi s'est posé de tout temps en Égypte, les pharaons essayant traditionnellement à la fois de reconnaître les droits des temples et de limiter leur puissance financière. Les donations de terre aux temples n'étaient pas désintéressées : le pharaon - qui conservait un droit de propriété éminent - développait ainsi une politique «qui visait moins à enrichir les temples qu'à maintenir en activité l'économie dont ils étaient le centre » (D. Meeks). Les Saïtes n'ont pas agi différemment. En ce domaine, la rupture introduite par Cambyse est peut-être plus apparente que

réelle. Pour en juger, il conviendrait d'insérer cette mesure dans le cadre d'une étude globale de l'administration tributaire en Égypte – tâche difficile en raison de la rareté de la documentation. Tout au plus peut-on noter que des indices convergents témoignent de l'accroissement du prélèvement tributaire sous son règne. Les temples égyptiens n'y échappèrent sans doute pas.

Il est donc bien probable que l'image négative de Cambyse remonte en partie au moment de la conquête et de l'organisation de l'Égypte. Dans cette hypothèse, on peut penser que les mesures financières édictées par Cambyse ont été prises en représailles contre des sanctuaires peu enclins à légitimer l'installation d'un pouvoir étranger. Quoi qu'il en soit, la décision royale ne doit pas être considérée comme une contradiction de la politique développée à destination des Égyptiens. Vis-à-vis des puissants temples égyptiens, le nouveau pharaon ne pouvait mener une politique de libéralités sans limites. Il se devait de les contrôler, sous peine de réduire la conquête à une apparence sans lendemains. Il en fut de même d'ailleurs en Babylonie, où les proclamations de dévotion de Cyrus et de Cambyse vont de pair avec une pression fiscale accrue sur les temples (p. 84-85). C'était non seulement la puissance financière du nouveau pharaon qui était en jeu, mais aussi la réalité de son pouvoir, tout aussi récent que fragile et menacé par des résistances. C'est bien pourquoi aussi l'Égypte fut transformée en satrapie, dont Cambyse, avant son départ, confia le gouvernement au Perse Aryandès.

Rappelé en arrière par l'annonce d'une rébellion menée en Perse contre son pouvoir, Cambyse quitta en hâte l'Égypte au printemps 522. Lors de son passage en Syrie, il se blessa à la cuisse: la gangrène s'y mit, et le fils de Cyrus décéda au début de l'été 522. Avant que de revenir plus longuement sur ces événements de l'année 522, il convient de dresser un premier bilan des conquêtes.

CHAPITRE II

La conquête et l'après-conquête : un bilan intermédiaire

I. DE CYRUS À DARIUS : SOURCES ET PROBLÈMES

À la mort de Cambyse en 522, le bilan territorial de trente ans de conquêtes est impressionnant: la dynastie achéménide qui, vers 550, régnait sur un territoire étroit du Zagros méridional a phagocyté tous les royaumes et empires qui se partageaient le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Le champ de sa domination politique s'étend désormais de la Cyrénaïque à l'Hindu-Kuch, du Syr-Darya au golfe Persique. Les anciennes formations politiques ont été officiellement dissoutes et leur titulature a soit disparu soit été captée par les conquérants. De ce point de vue déjà, les règnes de Cyrus et de Cambyse apparaissent comme un moment capital à l'échelle historique du Moyen-Orient ancien : pour la première fois en effet s'est constitué un État à vocation unitaire, un État qui, en outre, n'est pas seulement fondé sur des possessions continentales; il s'ouvre largement au contraire sur des espaces maritimes : le golfe Persique, la Méditerranée, la mer Noire. Avec Cambyse, le nouvel État s'est forgé la puissance navale qui lui permet de contrôler un vaste front maritime. Le contraste est saisissant avec la situation géopolitique qui prévalait vers le milieu du sixième siècle.

Traditionnellement, l'œuvre d'organisateur est attribuée quasi exclusivement à Darius. Mais il n'y a *a priori* aucune raison de distinguer de manière abrupte une phase de conquêtes militaires (Cyrus et Cambyse) et une phase d'organisation (Darius). Nul ne songera évidemment à dépouiller Darius de sa renommée justifiée en ce domaine; pourtant, on doit également postuler que Darius et ses conseillers ont agi sur des structures préexistantes, qui résultaient à la fois des traditions locales et des premières adaptations apportées par Cyrus et son fils. Cela dit, force est de constater que nous ne disposons pas,

pour Cyrus et Cambyse, d'une documentation d'une abondance et d'une diversité comparables à celle du règne de Darius. Marquées par le thème du «bon roi Cyrus», les sources classiques sont assez peu utilisables. La remarque vaut surtout pour Xénophon qui, dans la *Cyropédie*, assigne à son héros une part essentielle dans l'organisation de l'empire: conquérant sans égal (Xénophon lui attribue même la conquête de l'Égypte), créateur de l'armée et de la cavalerie perses, Cyrus aurait été le premier, après la conquête de Babylone, à songer globalement à l'organisation administrative de l'empire en formation : nominations des grands officiers de la cour centrale (VIII, 1, 9-12), organisation des finances (1.13-14), obligation faite aux nobles de fréquenter la cour royale (1.5-6; 17-22) etc., tout est mis au nom de Cyrus. Il en est de même de l'institution des satrapes (VIII, 6.1-15) et de celle du service des inspecteurs de satrapies et de la poste rapide (VIII, 6.16-18). Et Xénophon insiste à de nombreuses reprises sur la pérennité de décisions prises alors par Cyrus : « Les mesures, que j'ai montrées dans mon récit, instituées par Cyrus afin de conserver l'empire pour lui et pour les Perses, les rois ses successeurs continuent à les maintenir en usage sans changement» (VIII, 1.7). Mais toute cette présentation n'a pas vocation diachronique. C'est plutôt un tableau intemporel de l'Empire achéménide que dresse Xénophon: il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les images identiques qu'il donne de Cyrus l'Ancien dans la *Cyropédie* et de Cyrus le Jeune dans *l'Anabase*. Certes, bien des institutions présentées dans la *Cyropédie* sont connues et confirmées par de nombreux autres textes, mais rien ne permet d'en attribuer la paternité exclusive à Cyrus.

Au regard, la documentation écrite proprement perse est d'une minceur confondante. Cyrus n'est jamais cité par Darius dans l'inscription de Behistoun, en dehors de sa qualité de père de Cambyse et de Bardiya. Darius - dont la légitimité monarchique n'était pas au-dessus de tout soupçon - ne craint pas d'écrire de ses prédécesseurs : «Ceux qui étaient rois avant n'ont pas fait au cours de leur vie autant que ce qui fut fait par moi au cours d'une année» *(DB*, IV, 50-52). Il serait cependant excessif d'affirmer que Darius a voulu infliger une *damnatio memoriae* au fondateur de l'empire. On sait d'ailleurs que le souvenir de Cyrus était conservé avec une particulière ferveur par les Perses : Cyrus fait certainement partie de ces «grands hommes», dont les actes héroïsés étaient transmis aux jeunes gens: «Avec Cyrus, aucun Perse jusqu'à présent ne s'est jugé digne de se comparer» - remarque Hérodote (III, 160), en se présentant comme le porte-parole de Darius. Désireux avant tout

de légitimer son récent pouvoir, Darius, tout naturellement, a consacré l'inscription de Behistoun à exalter sa geste personnelle, telle qu'il entendait qu'elle passât à la postérité. L'inscription de Behistoun n'est pas un manuel d'histoire achéménide ! Par ailleurs, trois inscriptions trilingues (vieux-perse, accadien, élamite) au nom de Cyrus ont été retrouvées à Pasargades en plusieurs exemplaires. Elles sont très brèves: «Moi, Cyrus, roi achéménide» *(CMa)*, ou : «Cyrus, Grand Roi achéménide» *(CMc)*. Une autre *(CMb)* porte : «Cyrus le Grand Roi, fils du roi Cambyse, Achéménide. Il dit: Quand... fait... » Mais ces documents doivent être éliminés de la discussion, car leur authenticité est aujourd'hui fortement contestée, non sans d'excellentes raisons. Ils relèvent, plus sûrement, du rôle de falsificateur que l'on attribue à Darius, soucieux, en l'espèce, de capter à son profit le prestige de Cyrus.

On peut recourir en revanche aux documents archéologiques mis au jour en Perside, mais aussi à des documents écrits d'origine non perse. Les nombreuses tablettes accadiennes donnent des indications indirectes mais précieuses sur l'administration de la Babylonie au temps des premiers fondateurs de l'empire. On y ajoutera des renseignements tirés de textes et représentations figurées venant de Judée, d'Égypte et d'Asie Mineure occidentale.

En raison même de la composition du dossier documentaire, le tableau de l'empire vers 522 ne peut être que partiel. Mais il convient de tenter de le dresser, de manière à mieux comprendre non seulement la spécificité des réformes opérées ultérieurement par Darius après sa prise de pouvoir, mais aussi l'ampleur et les limites des modifications et adaptations apportées par Cyrus et Cambyse à l'organisation des pays qu'ils venaient de soumettre.

II. SATRAPES ET SATRAPIES

· *Les satrapes de Cyrus et de Cambyse.* - Le long exposé consacré par Hérodote aux réformes mises en œuvre par Darius après sa victoire sur ses opposants débute par cette phrase (III, 89) : «Darius établit dans l'empire des Perses vingt gouvernements *(nomoi)*, qu'ils appellent eux-mêmes satrapies. » Il serait tout à fait excessif de conclure de ce texte que les premières satrapies furent inaugurées au début du règne de Darius (ce qu'au reste Hérodote ne dit pas). Le terme satrape en effet est bien attesté à l'époque de Cyrus et de Cambyse. C'est d'abord ce que montre la situation prévalant en 522: dans son

inscription de Behistoun, Darius fait lui-même référence à Dadarši, « satrape en Bactriane » (*DB*, III, 10-19), et à Vivāna, « satrape en Arachosie» *(DB*, III, 54-64). On y apprend également qu'à cette date Hystaspes, le père de Darius, détenait un haut poste militaire en Parthie-Hyrcanie (et non le poste de satrape de Perse comme le veut Hérodote, III, 70). En Asie Mineure, le Perse Oroitès fut nommé « gouverneur de Sardes» par Cyrus (Hérodote, III, 120). Là comme ailleurs, Hérodote n'emploie pas le terme satrape, mais le terme beaucoup moins spécifique d'hyparque. Sous l'expression de *Sardiôn hyparkhos*, Hérodote paraît faire référence à un vaste gouvernement en Asie Mineure, comprenant à la fois la Lydie et l'Ionie (III, 127). Le lieu de résidence d'Oroitès est tantôt Sardes (III, 126), tantôt Magnésie du Méandre (III, 121). Oroitès était encore en place lors de l'avènement de Darius. On connaît également la satrapie de Phrygie Hellespontique, tenue à l'époque de Cambyse par Mithrobatès *(hyparkhos)*, qui résidait à Daskyleion (III, 126). Peu après la mort de Cambyse, Oroitès mit à mort Mithrobatès et son fils Krasnapès et adjoignit la Phrygie Hellespontique à son pouvoir. On sait également qu'à partir de la quatrième année de règne de Cyrus (535), un certain Gubāru reçut le titre de « gouverneur *(pihātu)* de Babylonie et de Transeuphratène ». Il était donc théoriquement en charge d'une immense satrapie qui comprenait pratiquement tous les pays précédemment soumis au roi néobabylonien, depuis le Tigre jusqu'aux abords du Nil. Dans un contexte peu clair, on le voit en rapport avec un scribe-chancelier *(bēl tēmi)* de Médie, ce qui peut laisser penser à la présence d'une administration impériale à Ecbatane (cf. également Ezra 6.2). Quant à l'Égypte, elle fut pourvue par Cambyse d'un « gouverneur / satrape » *(hyparkhos)*, le Perse Aryandès nommé par Cambyse (Hérodote IV, 166).

On peut supposer qu'à l'intérieur des satrapies les plus étendues, il existait des sous-gouverneurs, mais nous n'avons pas d'attestations indiscutables pour cette époque, sauf peut-être en Babylonie. Par ailleurs, il est bien clair que la création des satrapies n'a pas fait disparaître les entités politiques préexistantes: qu'il s'agisse des cités grecques, des cités phéniciennes ou des villes babyloniennes, elles conservent une large autonomie, pour autant qu'elles satisfont aux obligations qui pèsent sur elles, en particulier dans le domaine financier et militaire. Il en est de même de la province de Judée à l'intérieur de la satrapie de Babylonie et de Transeuphratène. Xénophon (VII, 4.2) précise, à propos de la Cilicie et de Chypre, que Cyrus «n'eut jamais à envoyer un Perse comme satrape des Ciliciens ni des Chypriotes, mais les rois

successifs du pays lui donnaient satisfaction; il percevait simplement un tribut et, chaque fois qu'il avait besoin d'une expédition, il les requérait» (cf. également VIII, 6.7). D'après Hérodote (I, 28), la Cilicie n'avait pas été conquise par Crésus : elle restait gouvernée à l'époque de Cyrus et de Cambyse par un dynaste local, qui portait le titre de *syennésis* (I, 74), qualifié de «roi des Ciliciens» par Hérodote (V, 118). Malgré la conquête de Xanthos menée par le Mède Harpage sur les ordres de Cyrus, la Lycie restait elle aussi dirigée par de petits dynastes locaux qui, cependant, devaient reconnaître plus ou moins nominalement le pouvoir perse. Cette situation n'implique pas nécessairement que les Perses n'y avaient aucune assise territoriale, mais aucun document direct ne permet d'en juger à cette date. Nous connaissons trop mal la situation intérieure de la Cilicie, de la Lycie ou encore de la Carie avant Cyrus pour pouvoir discuter raisonnablement des modifications éventuellement intervenues en contrecoup de la conquête perse.

· *Les fonctions du satrape.* – Il est plus délicat de déterminer les fonctions précises des satrapes de Cyrus et de Cambyse. Le terme vieux-perse lui-même signifie «protecteur du pouvoir [royaume]». En général, les textes grecs et babyloniens n'utilisent pas le terme vieux-perse, préférant le transcrire sous le terme plus vague de «gouverneur» *(hyparkhos / pihātu),* et, lorsqu'ils le reprennent, c'est généralement pour lui donner une signification tout aussi peu précise. Quant à Darius à Behistoun, il désigne ses deux satrapes, Vivāna en Arachosie et Dadarsi en Bactriane, en les qualifiant l'un et l'autre de *bandaka,* terme perse qui renvoie à un lien de nature personnelle entre le souverain et les aristocrates perses. En lui-même, le terme exprime d'abord et avant tout une totale loyauté du personnage ainsi désigné à l'égard du roi. En d'autres termes, la fonction de satrape n'est pas nécessairement liée à un territoire : au reste, le terme « satrapie » (attribué aux Perses par Hérodote I, 192) n'apparaît pas à Behistoun: Vivāna et Dadarsi sont respectivement satrapes en Arachosie et en Bactriane. Le satrape est d'abord et avant tout le représentant personnel du roi. Cependant, les exemples connus de l'époque de Cyrus et de Cambyse indiquent que leurs satrapes étaient des chargés de mission dans un territoire défini.

Nommé par le roi, le satrape devait obéir de près aux ordres reçus du pouvoir central et rendre des comptes. Entré en rebellion déjà au temps de Cambyse (qui, selon Hérodote, voulait le destituer), Oroitès manifesta

clairement sa volonté d'indépendance quand il fit périr le messager de Darius qui, semble-t-il, était venu lui intimer l'ordre de se présenter à la cour (Hérodote III, 126). C'est ce que confirme l'histoire (probablement romancée) des rapports entre Cambyse et son frère Bardiya, nommé Tanyoxarkès par Ctésias, qui avait reçu de Cyrus un grand gouvernement en Iran oriental. Un proche du roi conseilla à Cambyse de convoquer son frère: «Pour prouver l'infidélité de Tanyoxarkès, il assurait que si on le mandait de venir, il ne viendrait pas. » Tanyoxarkès ne déféra à l'ordre royal qu'à la troisième convocation et, selon Ctésias, il fut alors mis à mort *(Persika*, § 10).

L'une des tâches prioritaires des satrapes devait être de faire régner l'ordre et d'étendre le pouvoir perse. Selon Hérodote (III, 120), Oroitès se brouilla avec Mithrobatès lorsque celui-ci lui reprocha de n'avoir pas su «ajouter l'île de Samos aux domaines du roi». Depuis son ralliement à Cambyse, le tyran Polycrate de Samos n'avait pas pour autant cessé, semble-t-il, de développer des plans en direction des possessions perses du continent et de se poser en rival déclaré de la cour satrapique de Sardes. Il tentait en même temps de gagner l'appui de certains aristocrates lydiens, mécontents du gouvernement d'Oroitès (Diodore X, 16.4). Selon Hérodote (III, 120), qui situe l'évènement « au temps de la maladie de Cambyse», le satrape décida de mettre fin au pouvoir de Polycrate. À cette fin, il envoya au tyran son principal conseiller, le Lydien Myrsos, fils de Gygès, qui réussit à persuader le tyran de se rendre auprès d'Oroitès, qui affirmait de son côté être menacé par Cambyse. C'est dans ces conditions qu'Oroitès mit Polycrate à mort. Maiandros succéda alors à Polycrate : sans que l'on puisse parler de soumission directe aux Perses, la disparition de Polycrate témoigne de la volonté du satrape d'agrandir les domaines du roi.

La fonction militaire des satrapes est également bien mise en évidence par le rôle joué par Dadarsi et par Vivāna en 522-521, respectivement au nord et au sud du Plateau iranien. Pour ces tâches, les satrapes pouvaient compter très certainement sur des forces armées permanentes. On sait qu'Oroitès « disposait d'une grande force, ayant une garde de mille Perses et tenant les provinces de Phrygie, Lydie et Ionie » (I, 127). Il devait donc pouvoir lever des contingents chez les peuples conquis. Il est probable également que dès les règnes de Cyrus et de Cambyse, on commença de mettre en place le système d'assignations de terres à des familles perses dans les pays conquis, ainsi décrit par Xénophon : «Car, dans les temps passés, il leur fut donné d'avoir comme coutume nationale que les propriétaires fonciers eussent à

fournir, sur leur terre, des cavaliers qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une » *(Cyr.* VIII, 8.20). En échange des terres concédées, les nobles perses de la *diaspora* impériale devaient donc amener un contingent de cavalerie à toute réquisition satrapique. Le système se révélant opératoire vers 500 en Asie Mineure occidentale, on peut raisonnablement supposer qu'il remontait au temps de la conquête.

Les satrapes devaient pouvoir compter également sur des garnisons. Une garnison perse fut installée à Babylone. Il est possible que la reconstruction de la forteresse de la Vieille-Kandahar date du règne de Cyrus. En Égypte, la garnison d'Éléphantine continua, comme par le passé, de garder la frontière méridionale du pays, à hauteur de la première cataracte; une autre veillait sur le Château Blanc de Memphis. D'autres sont connues à Migdol (près de Péluse dans le Delta) et sur d'autres sites du Delta. Selon Hérodote (II, 30), les Perses conservèrent les implantations saïtes: non seulement à Éléphantine, mais aussi à « Daphnè Pélusienne en face des Arabes et des Assyriens, et à Maréa en face de la Libye». Il est probable que les attributions de terres aux soldats-garnisaires - particulièrement bien attestées à Éléphantine - sont également un héritage saïte (cf. II, 152). En Asie Mineure, on connaît la forteresse de Sardes, où se réfugia Crésus, bientôt assiégé par les troupes de Cyrus. Forteresse située sur une acropole formidable, comme y insistent tous les auteurs anciens, d'Hérodote à Polybe. La mainmise sur les forteresses existantes est présentée par Xénophon comme l'un des objectifs de son Cyrus tout au long des conquêtes : il en fut ainsi en particulier dans les différentes régions d'Asie Mineure, qu'il s'agisse de la Carie et de la Phrygie, dans lesquelles ses généraux disposèrent des garnisons dans les nombreuses citadelles déjà fortifiées antérieurement par les Cariens ou par les Phrygiens (cf. *Cyr.* VII, 4.1-11). Enfin, le récit des combats des années 522-520 dans l'inscription de Behistoun rend compte de l'existence de nombreuses citadelles *(didal halmarriš)* dans les pays iraniens: Sikayauvatis en Médie *(DB* I § 13), Tigra et Uyama en Arménie (II §§27-28), Kapišākaniš et Aršada en Arachosie (III §45, 47).

L'organisation interne de ces gouvernements est fort mal connue. On connaît à Babylone, à l'époque de Cyrus, l'existence du trésorier Mithradāta, mais il s'agit d'un trésorier royal, non d'un trésorier satrapique. Nous savons qu'auprès d'Oroitès, il y avait un « secrétaire royal *(grammatistés basileios)* », chargé manifestement des échanges de courriers avec la cour centrale. À ce propos, Hérodote (III, 128) ajoute en incise explicative: «car tous les

gouverneurs ont des secrétaires royaux». L'exemple mieux connu de l'administration de Gubāru montre à l'évidence que le satrape échangeait une correspondance suivie non seulement avec le pouvoir central mais aussi avec tous ses administrés, peut-être aussi avec des officiers d'autres provinces. Il avait donc sous ses ordres un grand nombre de secrétaires et de scribes *(sipīru)* qui composaient sa chancellerie. Dans ces conditions, on doit admettre que dès cette époque des archives existaient dans chaque capitale satrapique, organisées en fonction d'ordres venus du centre et des traditions locales propres à chaque pays conquis.

Après sa victoire, Cyrus avait confié au Perse Tabalos la garde de la citadelle de Sardes. Il apparaît donc qu'il tenait son pouvoir directement du roi et non du satrape. Et l'on rappellera à ce propos ce qu'écrit Xénophon des mesures qu'il attribue à Cyrus et dont il souligne la pérennité, comme à son habitude: «Aujourd'hui encore, selon les dispositions prises alors par Cyrus, identique est la façon dont les postes dépendant du roi *(hai hypo basilei phylakai)* sont gardés » (VIII, 6.14). Selon Xénophon (VI, 1.1), le roi considérait cette mesure comme une précaution contre les révoltes de satrapes. Cependant, il paraît clair que, d'une manière générale, les commandants de citadelles devaient agir en subordination au satrape, pour autant que celui-ci avait reçu des ordres du roi.

III. TRIBUTS ET DONS

· *Revenus et administration financière*. - Après avoir mentionné les vingt gouvernements *(nomoil* satrapies) organisés par Darius, Hérodote écrit (III, 89): « Darius fixa les tributs *(phoroi)* qui devaient lui revenir... Car, sous le règne de Cyrus et ensuite celui de Cambyse, il n'y avait rien d'établi au sujet du tribut; c'étaient des dons *(dôra)* que l'on apportait au roi. » On reviendra ultérieurement sur l'ampleur des modifications apportées par Darius à l'organisation tributaire (chapitre x). Mais, à ce point, il convient d'introduire la problématique, de manière à déterminer, autant que faire se peut, ce qui revient à Cyrus et à Cambyse en ces domaines. Ce qui suppose d'abord et avant tout de comprendre ce qu'a écrit Hérodote et ce qu'il a voulu dire à ses lecteurs grecs.

Il va de soi, tout d'abord, que ni Cyrus ni Cambyse n'ont négligé l'administration financière. L'un et l'autre eurent besoin de fonds considérables

pour entretenir leurs armées et pour mener à bien leurs expéditions. Après chaque victoire, Cyrus avait fait convoyer les trésors des rois vaincus vers ses capitales: le trésor d'Astyage avait été envoyé à Pasargades. Il en avait été de même des trésors de Crésus. Il est probable que Cambyse donna des ordres analogues en Égypte, ainsi qu'à Babylone : on sait en effet que, lors du retour des Judéens à Jérusalem, Cyrus ordonna au trésorier Mithradāta de remettre aux chefs de la communauté la vaisselle sacrée que Nebuchednezzar avait emportée à Babylone après la prise de Jérusalem *(Ezra* 1.7-11; 5.14-15). C'est ainsi que s'était faite la première accumulation de richesses royales qui, ultérieurement, frappèrent tant les Grecs. Chaque trésorerie impériale était dirigée par un trésorier royal *(*ganzabara)*, tel Mithradāta à Babylone à l'époque de Cyrus. Il était chargé moins de la garde proprement dite du trésor que de sa gestion (entrées et sorties de produits sur ordre du roi).

Venaient s'accumuler également dans ces trésoreries les produits des tributs et des dons. L'existence de levées de type tributaire à l'époque de Cyrus et de Cambyse ne fait aucun doute. Cela apparaît non seulement de la lecture de la *Cyropédie* - sur laquelle pèse *a priori* un soupçon d'anachronisme - mais aussi de la lecture d'Hérodote. Il paraît clair que les cités grecques d'Ionie durent verser tribut, tout comme elles le faisaient à l'époque de la domination lydienne (I, 27). Le principe est simple: qu'il s'agisse de «dons» ou de «tributs», tous les peuples qui ont reconnu la suprématie perse doivent verser au pouvoir central des contributions en nature ou en métal précieux, sans oublier les contingents militaires ou les rameurs qu'ils doivent fournir à toute réquisition royale.

Cette réalité est exprimée par Hérodote lui-même, qui affirme ailleurs que l'une des premières mesures prises par l'usurpateur Smerdis/Bardiya en lutte contre Cambyse fut « d'envoyer des émissaires chez chacun des peuples de son empire et de faire proclamer l'exemption pour trois ans de service militaire et de tribut *(phorou... ateleia)*» (III, 67; cf. Justin I, 9.12). Par ailleurs, seule une telle hypothèse peut rendre compte des exemptions régulières et permanentes que l'on connaît à cette époque. Tel était le cas d'un peuple de la vallée de l'Hilmend, les Ariaspes, qui, pour avoir sauvé l'armée de Cyrus en proie à la disette, reçurent du roi le titre et le nom d'Évergètes (« Bienfaiteurs ») et qui bénéficièrent dès lors d'une exemption *(ateleia).* Il en était de même de Bardiya qui, à la mort de Cyrus, avait reçu un grand gouvernement en Asie centrale: « Cyrus avait prescrit qu'il détiendrait ces pays en jouissant d'une exemption *(ateleis)* » (Ctesias, *Persika §*8).

· *Peuples tributaires et peuples donateurs.* - Quels sont donc les caractères fondamentaux qui, aux yeux d'Hérodote, distinguent ce qu'il vise sous les appellations de dons et tributs? Remarquons d'abord que cette distinction n'est pas une innovation de l'époque achéménide : elle est repérable dans de nombreux États du Moyen-Orient, de la Mésopotamie à l'Égypte. Il est donc probable que, dans une certaine mesure, Hérodote rend en grec des réalités proche-orientales : le problème est que la terminologie qu'il emploie a pour résultat d'obscurcir la réalité plus qu'elle n'éclaire la lanterne de l'historien d'aujourd'hui. Il analyse en effet le tribut achéménide en se référant implicitement au tribut *(phoros)* levé par les Athéniens à partir de 478 dans le cadre de la Ligue de Délos. Mais, quels que soient les rapprochements que l'on peut établir entre les deux organisations, l'on sait en réalité que le système achéménide était infiniment plus complexe : le tribut proprement dit n'y représentait qu'un des sous-ensembles constitutifs (chapitre x). Dans ces conditions, il serait vain de tenter de déterminer quelle terminologie moyen-orientale se cache sous le vocabulaire d'Hérodote. La construction de son développement invite plutôt à mettre au jour sa logique interne.

Or, il apparaît rapidement que ni la démarche ni l'objectif d'Hérodote ne sont ceux d'un spécialiste de technique financière. Le développement des chapitres 88-117 est consacré, avant tout, à mettre en exergue la puissance politique de Darius. La phrase introductive donne la clef de la vision d'Hérodote : «Darius fils d'Hystaspes fut dès lors reconnu comme roi; et tous les peuples d'Asie, à l'exception des Arabes, lui furent soumis *(katēkooi)*, ayant été subjugués par Cyrus et, après lui, par Cambyse » (III, 88). D'entrée, il souligne qu'après l'avènement du nouveau roi, «tout était plein de sa puissance». Le premier acte de Darius fut de « faire ériger une statue équestre à sa gloire » (III, 88). «Cela fait, il établit... vingt gouvernements *(arkhai)*... et il fixa les tributs qui devaient lui revenir» (III, 89).

Hérodote tente ici de situer Darius à la fois en continuité et en rupture avec ses prédécesseurs, dont il a raconté les conquêtes. Il entend d'abord montrer à ses lecteurs que Darius a accru les possessions achéménides (III, 117) et que son empire s'étend désormais très loin dans toutes les directions (III, 98, 102, 106-107, 114-115). C'est de cette logique que procède l'énumération chiffrée des prélèvements que le roi opère sur les peuples conquis, sous forme de tribut proprement dit ou sous forme de taxes imposées «en plus du tribut» (III, 91,

117), ou encore sous forme de dons (qui, eux aussi, s'ajoutent au tribut dans le calcul des revenus royaux : III, 97). La parenthèse tributaire (III, 89-98) - si l'on peut oser cette formule paradoxale - est subordonnée à une démonstration de nature politique et à une réflexion sur la puissance territoriale.

C'est dans cette même logique qu'à la fin de son exposé il précise que sous Darius encore «des peuples n'étaient pas taxés pour payer un tribut, mais ils livraient des dons»: ces peuples donateurs, ce sont d'abord les Colchidiens et les Éthiopiens qui, à l'époque d'Hérodote encore, livraient «des présents pour lesquels ils s'étaient taxés». Les premiers envoyaient « cent jeunes garçons et cent jeunes filles » ; les seconds, «deux chénices d'or non passé par le feu, deux cents billes d'ébène, cinq cents jeunes garçons et vingt défenses d'éléphant». Quant aux Arabes, «ils livraient chaque année mille talents d'encens. Voici ce que, en dehors du tribut, ces peuples fournissaient au roi en guise de dons » (III, 97). Tentons d'expliquer l'apparent paradoxe qui consiste, pour Hérodote, à citer les peuples donateurs de Darius, après avoir affirmé péremptoirement que, de Cyrus à Darius, on était passé d'un système de dons à un système tributaire.

Soulignons d'abord l'expression qu'utilise Hérodote: ces peuples se sont taxés *eux-mêmes.* La terminologie rend compte du caractère en principe volontaire du don. On retrouve une formulation proche à propos des Libyens, des Cyrénéens et des Barkéens, stupéfaits de la victoire de Cambyse en Égypte : «Les Libyens, craignant de subir le sort des Égyptiens, se soumirent d'eux-mêmes sans combattre, s'imposèrent un tribut *(phoros)* et envoyèrent des présents *(dôra).* Les Cyrénéens et les Barkéens, saisis d'une crainte pareille à celle des Libyens, en firent autant eux aussi» (III, 13). Il paraît clair que, du point de vue d'Hérodote, dans son rapport au Grand Roi, le peuple donateur est dans une situation de dépendance moindre que celui qui est taxé pour verser un tribut. On observera d'ailleurs que ces peuples sont situés aux extrémités *(ta eskhata)* du territoire impérial de Darius (III, 97, 106-107,115-116), assimilé à la «terre habitée » (III, 106-107). On remarquera en outre que la périodicité des dons n'est pas celle du tribut: si les Arabes sont soumis à un rythme annuel, les Éthiopiens ne paient que tous les deux ans et les Colchidiens tous les quatre ans. Mais Hérodote exprime lui-même les limites de l'opposition que dans le même temps il a posée en règle absolue. D'une part, les uns et les autres - tributaires et donateurs - sont situés dans l'espace impérial, comme il le dit très clairement à propos des Colchidiens (III, 97). Il précise également que les Libyens, les Cyrénéens et les Barkéens

n'apportèrent pas seulement des dons à Cambyse: ils envoyèrent également un tribut *(phoros)* (« qu'ils avaient fixé eux-mêmes») (III, 13). Il rapporte enfin pourquoi Cambyse refusa les dons envoyés par les Cyrénéens : à son avis, le roi agit ainsi « à cause de la médiocrité de ces dons (car les Cyrénéens avaient envoyé cinq cents mines d'argent) ». En d'autres termes, pour réputé « volontaire » qu'il soit, le don doit atteindre un certain montant. Tout laisse supposer que ce montant est négocié préalablement avec le roi dont on reconnaît la souveraineté: ce qu'avaient probablement «omis» de faire les Cyrénéens, d'où le refus de Cambyse, qui y vit, non sans raison, une marque de mépris à peine déguisée.

· *De Cyrus à Darius.* - Revenons à l'opposition relevée par Hérodote entre Cyrus et Cambyse d'une part, Darius d'autre part. En réalité, Hérodote n'affirme pas à proprement parler que Darius a été le premier à lever des tributs ; il entend surtout souligner qu'il a été le premier à *fixer* l'assiette de leur levée ainsi que leur montant précis. C'est pourquoi le terme «fixer» revient dans son exposé à de multiples reprises, sous différentes formes. C'est bien la raison pour laquelle, aux yeux d'Hérodote, Darius est le «créateur» du tribut, au sens où l'entendait tout naturellement un Athénien du cinquième siècle : un système où chaque entité sujette est taxée par la puissance hégémonique, pour un montant déterminé, évalué en métal précieux et calculé sur des critères objectifs. D'où la remarque finale sur les Éthiopiens, les Colchidiens et les Arabes. Après les réformes menées par le roi, la catégorie de peuples « donateurs » (au sens où le comprend Hérodote) ne disparut pas; mais désormais, aux yeux d'Hérodote, elle représentait plus une survivance périphérique qu'un élément constitutif du système tributaire achéménide.

De Cyrus à Darius, ce n'est donc pas l'institution même du tribut qui a été créée du néant: ce sont bien plutôt les conditions de sa perception qui ont été profondément modifiées. C'est ce point de vue plus technique dont rend compte également Hérodote (III, 89), à sa manière, lorsqu'il transmet l'image de Cyrus, considéré par les Perses eux-mêmes comme un «père», par opposition à Cambyse, le «despote» et à Darius «trafiquant» *(kapēlos);* celui-ci, en effet « trafiquait de toutes choses »; quant à Cambyse, « il était dur et sans ménagement»; Cyrus, au contraire, «était doux et il avait procuré aux Perses toutes sortes de biens ». Il s'agit là d'une interprétation propre à Hérodote, dont il est bien difficile de retrouver les justifications factuelles.

Dans l'image qui en était répandue en Grèce, Cyrus était un conquérant chevaleresque, auquel les peuples vinrent faire soumission de leur propre gré, comme l'exprime en particulier Xénophon *(Cyr.* I, 1); dans ces conditions, leurs prestations sont assimilées à un «don», au sens politique que lui attribue Hérodote. On peut supposer que, de Cyrus à Cambyse, une première modification intervint quand, pour financer la flotte perse destinée à la conquête de l'Égypte, le successeur de Cyrus augmenta dans de fortes proportions la pression fiscale sur ses sujets (qu'il s'agisse de dons ou de tributs) : d'où la réputation de « dureté » du fils de Cyrus. Darius, quant à lui, fut le premier à donner une valeur à la terre et à établir des chiffres fixés en proportion de cette estimation: d'où peut-être le qualificatif de *kapélosl* marchand que lui attribue Hérodote: mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

· *Tribut et monnaie.* - Il est probable qu'à l'époque des deux premiers rois, les administateurs perses ont généralement repris à leur profit les techniques fiscales en l'honneur dans les pays conquis : tout aussi bien à Sardes, où le Lydien Paktyès fut chargé de la levée des tributs, qu'à Ecbatane, à Babylone ou en Égypte. On peut supposer également que, dans certaines régions où n'existait pas de registre tributaire (établi ultérieurement par Darius), ce sont les satrapes qui, à l'époque de Cyrus et de Cambyse, négociaient avec les chefs locaux, avec tous les risques d'arbitraire que suppose une telle procédure.

Il paraît clair en même temps que la levée d'un tribut, sous Cyrus et Cambyse, n'impliquait nullement l'existence de la monnaie. Lorsque les peuples fournissaient leur tribut en métal précieux, c'est l'étalon pondéral qui servait de base au calcul: ainsi le « don » de 500 mines d'argent des Cyrénéens à Cambyse; si l'on admet qu'il s'agit là de la mine babylonienne, le don des Cyrénéens se monte à environ 252 kg d'argent. Tout aussi bien n'existe-t-il pas de monnaie proprement perse avant Darius. Cependant, en Asie Mineure occidentale, il apparaît que les monnaies d'or et d'argent lydiennes, dites «créséides», ont continué d'être frappées et utilisées par l'administration royale achéménide à Sardes. Il est même possible que les « créséides » d'argent aient été diffusées uniquement à partir de la conquête de Sardes par Cyrus, jouant ainsi pratiquement le rôle d'une monnaie royale. C'est très certainement en rapport avec la créséide dite «légère» qu'était évalué le tribut que devaient verser les cités grecques à l'administration achéménide.

IV. CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS : LE CAS DE LA BABYLONIE

· *Changements et intégration.* - La question reste cependant de savoir si la conquête a signifié de réels changements pour les populations conquises. Concernant les règnes de Cyrus et de Cambyse, la réponse ne peut être que nuancée, car l'œuvre de construction impériale ne fait que commencer. Il est clair que ni Cyrus ni son fils n'ont voulu - le pouvaient-ils d'ailleurs? - opérer un bouleversement total des conditions existantes. Bien des institutions connues à leur époque trouvent des antécédents dans les constructions impériales mésopotamiennes des siècles antérieurs. Mais, précisément, les transformations ne s'opèrent pas nécessairement par suppression ou destruction des institutions existantes, mais plus souvent et sans doute plus efficacement par une adaptation graduelle de ces institutions au cadre nouveau tracé par les conquérants.

Cyrus lui-même, lors de la conquête de la Babylonie, on l'a vu, a voulu, au moins dans ses déclarations de propagande, mettre l'accent plus sur les continuités que sur les ruptures. Il fut, dès octobre 539, reconnu comme « roi de Babylone » et « roi des pays » *(šār Bābili /šār mātāti)*, portant également à une reprise le titre de «roi des pays, roi des rois *(šār šarrāni)* ». Le titre de «roi de Babylone» passa très rapidement à son fils Cambyse, qui le conserva pendant une année environ (début 538-début 537). Cambyse porte alors le titre de «roi de Babylone», associé avec son père Cyrus («roi des pays»), comme le montre la double titulature donnée par certaines tablettes: «Année I de Cambyse, roi de Babylone, fils de Cyrus, roi des pays. » Qui plus est, le gouvernement interne de la Babylonie ne semble pas avoir été brutalement bouleversé. Pendant les trois premières années de la domination perse, le plus haut administrateur de la région reste un certain Nabū-ahhēt-bullit, qui détenait déjà sous Nabonide la fonction de *šakin tēmi* - le plus haut poste de l'administration après le *šakin māti* («gouverneur du pays»). Cette organisation ne signifiait pas pour autant la reconstitution de l'ancien royaume, puisque l'autorité (déléguée) de Cambyse ne s'exerçait que sur la Babylonie du Nord. Par ailleurs, la disparition de la double titulature (début 537) puis la création d'une satrapie aux mains du Perse Gubāru (535) indiquent qu'après cette période de transition, Cyrus jugea utile d'affermir sa tutelle directe sur le pays. Nous ne connaissons ni les raisons ni les circonstances qui ont amené le roi à prendre de telles décisions, mais le fait

paraît clair : la Babylonie a été transformée d'un coup en satrapie de plein exercice. Mais qu'est-ce que cela signifie dans la pratique?

La documentation babylonienne donne à première vue l'image d'une grande continuité. En l'absence d'archives satrapiques, les tablettes accadiennes dont nous disposons proviennent pour l'essentiel d'archives privées ou d'archives des temples. Elles ne font pas explicitement référence aux bouleversements politiques. Dans les archives privées en particulier, les événements historiques majeurs, comme la conquête de Cyrus, ne seraient même pas discernables, si les notaires ne dataient leurs actes en fonction de l'année de règne du souverain en exercice. Plusieurs documents de l'époque de Cyrus et de Cambyse indiquent que les administrateurs des temples continuent de se référer aux réglementations édictées à l'époque de Nebuchednezzar II, Nériglissar et Nabonide. Dans ces conditions, il n'est pas toujours aisé de faire le partage entre le maintien des institutions babyloniennes et la prise de pouvoir par les conquérants perses: ainsi, tel document de l'Eanna du règne de Cyrus (535-534) - dite *Charte des artisans* - dans lequel les artisans du sanctuaire s'engagent devant les autorités (le *šatammu* et le Commissaire royal) à travailler exclusivement sur les chantiers de construction et de restauration de l'Eanna; leur serment est prêté au nom de «Bēl, Nabū et de la majesté de Cyrus, roi de Babylone»; s'il ne tient pas parole, l'artisan coupable « recevra le châtiment des dieux et du roi ». Doit-on voir uniquement dans ce document l'indice d'une grande continuité avec les pratiques précédentes? Ou bien doit-on le considérer *aussi* comme l'attestation d'une politique de Cyrus, qui cherche à s'assurer la collaboration des artisans du temple en vue des travaux de restauration qu'il menait alors à Babylone, à Uruk et à Ur?

Par ailleurs, bien des individus continuent de mener une carrière personnelle, qui n'est en rien affectée par les bouleversements politiques : mentionnons par exemple tel scribe de Sippar, qui est attesté sans interruption entre 545 et 500. Cela est vrai aussi de plus hauts personnages. Entre autres exemples, citons le cas de Širikti-Ninurta qui détient le plus haut poste *(šandabakku)* à Nippur depuis la XVIIe année de Nabonide jusqu'à la VIIe année de Cambyse; le titre même de *šandabakku* continue d'être attesté à Nippur jusqu'aux tout débuts du règne de Darius (521). On peut faire la même réflexion à propos d'une grande maison d'affaire comme celle des Egibi: connue depuis le début du septième siècle, elle continue de faire du négoce sous les règnes de Cyrus, de Cambyse et de leurs successeurs immédiats.

Cependant, ces continuités formelles peuvent cacher des adaptations aux conditions nouvelles. La référence à des réglementations antérieures peut indiquer aussi qu'elles ont subi des modifications. Quant aux archives des Egibi, elles portent également témoignage de l'intégration de la *ruling class* babylonienne dans le nouveau contexte impérial. Une tablette datée de 537 atteste que le principal représentant de la maison, Itti-Marduk-balātu, a fait des affaires à Ecbatane, la dette devant être remboursée (à Babylone) en dattes au taux babylonien; quatre ans plus tard, on voit le même personnage agir à l'identique dans une localité iranienne, la dette devant être remboursée à Ecbatane. Par ailleurs, plusieurs tablettes datées du règne de Cambyse (une autre est datée du règne de Bardiya/ Vahyazdāta?) indiquent que les Egibi faisaient également des affaires en Perse, plus précisément au lieu-dit Humadēšu, identifié avec Matezzis située à proximité immédiate du site de Persépolis. À quatre reprises, le même Itti-Marduk-baltu y conclut des contrats; il y achète également des esclaves (qui portent des noms iraniens), qu'il vend en Babylonie, avant de les revendre une nouvelle fois à son premier partenaire commercial à Matezzis. Entre autres enseignements, ces documents montrent que les Egibi ont su s'adapter très vite aux nouvelles conditions nées de la conquête perse, dans le même temps que les conquérants ont parfaitement su utiliser les possibilités ouvertes par les structures et hiérarchies babyloniennes.

· *Terres des temples et administration royale.* - La documentation existante permet en même temps de constater que le satrape Gubru intervient dans de nombreuses circonstances. Étant donné que la majeure partie des tablettes utilisables provient des archives des temples, ses rapports avec les autorités de ces temples sont particulièrement bien attestés. C'est particulièrement vrai de l'Eanna d'Uruk, voué à la déesse Inanna-Ištar, la «Dame d'Uruk». L'Eanna était à la tête de très vastes domaines agricoles, irrigués par un système sophistiqué de canaux situés en réseau autour de l'Euphrate, et voués en premier lieu aux céréales (orge en particulier), ainsi qu'à la culture des dattes. Une partie des terres restait plus ou moins en friche, et était utilisée pour le pacage des troupeaux considérables marqués de l'étoile de la déesse. C'est de ces terres que le temple tirait le plus clair de ses revenus. D'où l'importance, dans le calendrier agricole, de l'estimation forfaitaire des récoltes sur pied *(imittu) :* à l'origine, il est probable que cette opération était liée au calcul de la

dîme que tout un chacun, y compris le roi, devait verser aux temples babyloniens.

En principe, l'administration du temple était autonome, et contrôlée par les citoyens libres *(mr ban)* de la cité d'Uruk qui, réunis en assemblée *(puru)*, jugeaient les contestations qui pouvaient s'élever par exemple entre les autorités du temple et leurs subordonnés ou les simples fermiers. L'autorité suprême des affaires du temple était constituée par le directeur *(qpu)* et par l'administrateur *(šatammu)* de l'Eanna. Celui-ci était chargé à la fois des affaires concernant les terres, de la gestion des personnels du temple et des activités en rapport avec le culte. Cependant, depuis la huitième année de son règne (553), Nabonide, assisté de son fils Blshazzar, a introduit des modifications qui, dans l'ensemble, ne furent pas remises en cause par Cyrus et Cambyse. Pour des raisons où se mêlent la volonté de contrôler plus étroitement de telles puissances financières et le désir d'améliorer la rentabilité des terres, le pouvoir royal décida de prendre part directement aux activités économiques des temples babyloniens et à leur contrôle. Désormais l'administrateur du temple de la déesse d'Uruk fut flanqué d'un «principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna», qui agissait à la fois comme un officier royal et comme un administrateur de l'Eanna. On connaît également à l'Eanna «le chef de la cassette royale», manifestement chargé de la gestion et de la défense des intérêts royaux.

L'aspect le plus important des modifications introduites par le fils de Nabonide, au nom de son père, fut la création de ce qu'on appelle couramment la Ferme générale. Le système « consiste, pour autant que nous puissions en retracer les grands traits, à mettre sous l'autorité d'un homme ou d'une équipe restreinte une certaine étendue de terres et un certain nombre d'hommes, à charge pour le Fermier Général de livrer une quantité fixée à l'avance de céréales ou de dattes» (F. Joannès). L'attribution des fermes (orge ou dattes) se faisait au plus offrant. Le Principal du roi est présent à toutes les étapes: passation du contrat avec le fermier général, estimation forfaitaire des récoltes, transport des récoltes, etc. Lors de la conquête perse, un nommé Kalba est fermier général aux orges; il conserve son poste dans les deux premières années de Cyrus, mais lui est associé désormais Nergal-Epuš pour les orges et Ardiya pour les dattes; à partir de la troisième année de Cyrus, ce dernier contrôle l'ensemble de la ferme aux dattes. À partir de Cambyse, cette même ferme est assignée conjointement à quatre fermiers, dont Ardiya qui conserva la plus importante de ces fermes jusqu'à la fin du règne de Cambyse.

On constate le même émiettement pour la ferme aux orges. À l'initiative de Gubru, en 528, dix oblats du temple furent convoqués à Babylone, et fut créée alors une Ferme Générale à plusieurs têtes. La situation à la fin du règne de Cambyse est assez différente de ce qu'elle était sous Nabonide. L'évolution résulte en partie de la lutte d'influences entre le temple et le pouvoir royal, en même temps qu'elle en est un révélateur. Après une brève reconstitution de la Ferme Générale au début du règne de Darius au bénéfice de l'oblat Gimillu, le terme de l'évolution conduisit à une reprise en main de l'organisation par les autorités du temple. Eu égard aux intentions que l'on prête généralement à Nabonide et à son fils, c'était en quelque sorte un échec pour l'autorité royale, mais un échec dont il est difficile de mesurer la nature et l'ampleur, en raison de la disparition (ou de la non publication) des archives du temple à partir de Darius.

· *Les obligations fiscales des temples babyloniens.* - Il ne fait aucun doute que les Grands Rois retiraient d'appréciables revenus des temples babyloniens. Peut-être même la pression fiscale s'aggrava-t-elle à l'époque de Cyrus et de Cambyse, surtout si l'on admet qu'à la différence de leurs prédécesseurs, les rois perses ne payèrent plus la dîme aux temples babyloniens; mais une étude récente sur l'Ebabbar de Sippar semble contredire une thèse aussi tranchée. En tout cas, les exemples de prélèvements royaux sont nombreux et variés. Sur des ordres reçus du satrape, les autorités de l'Eanna d'Uruk doivent fréquemment offrir des prestations de toute sorte. Le temple doit envoyer à plusieurs reprises des ouvriers travailler sur des chantiers ouverts dans des palais royaux ou fournir des matières premières (bois, briques) pour des constructions. Chaque instruction est assortie de la menace suivante dirigée contre le responsable de la livraison : «Sinon, il encourra le châtiment de Gubru. » Le temple doit également livrer des produits alimentaires à la cour, comme en témoignent plusieurs documents de l'époque de Cyrus et de Cambyse : en 531, l'Eanna dut livrer des épices au palais royal d'Abanu; pour satisfaire à cet ordre, il dut emprunter de grosses sommes d'argent. En 528, sur une courte période, l'Eanna dut livrer successivement 200 agneaux de lait et chevreaux, puis 80 bœufs engraissés; quelques semaines auparavant, les autorités du temple avaient reçu l'ordre de transporter à Abanu 200 barriques de bière douce de dattes pour le ravitaillement de la cour. Peut-être s'agit-il ici de réquisitions extraordinaires, dues à la présence du roi et de la cour dans une

résidence proche de l'Eanna. Mais d'autres obligations pesaient en permanence également sur les temples: on connaît à l'Eanna par exemple l'existence de troupeaux royaux qui, manifestement, étaient nourris et entretenus aux frais du temple.

L'Eanna devait également fournir des soldats à l'administration royale, du moins dans certaines conditions spéciales. Une série de tablettes, qui datent de l'époque néobabylonienne (règnes de Nebuchednezzar II et de Nabonide) et des règnes de Cyrus et de Cambyse montre en effet que les troupeaux du temple étaient envoyés dans des pacages lointains, au bord du Tigre. Pour maintenir la sécurité, l'Eanna levait et équipait des archers chargés de monter la garde dans des postes de guet. Or, une partie de ces archers, qui dépendent de l'Eanna, sont régulièrement affectés à l'armée royale, y compris encore sous Cyrus.

Les temples sont soumis aux levées et prestations qui pèsent également sur les cités babyloniennes et sur leurs habitants. Sont en particulier astreints aux «corvées» (service *d'uršu)* tous ceux (particuliers ou collectivités) qui jouissent de la possession d'une terre. Ce service est requis par les administrateurs royaux pour l'entretien des canaux. L'Eanna d'Uruk ne fait pas exception à la règle: les administrateurs étaient responsables devant le roi du bon fonctionnement des voies d'eau qui irriguaient les terres du sanctuaire. En bref, les temples babyloniens ne jouissent d'aucun privilège d'exterritorialité, pas plus ni moins sous Cyrus et Cambyse que sous leurs prédécesseurs néobabyloniens.

· *La justice de Gubru.* – L'organisation même de la Ferme générale impliquait de fréquentes interventions du satrape Gubru, qui agit soit directement, soit par l'intermédiaire du Principal du roi à l'Eanna. Garant des contrats de fermage qui sont conclus en présence du «Principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna», Gubru doit veiller à la stricte application des obligations qui pèsent sur les fermiers généraux. Les fraudeurs de toute sorte sont en général convoqués par le Principal du roi à Uruk. En 526, c'est le satrape lui-même qui envoie la mise en demeure suivante à Ardiya, fermier aux dattes :

> Avant la fin du mois de Kislim de la 4e année de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Ardiya, fils de Nab-bn-ai, descendant de Rmt -Ea, le fermier général aux dattes d'Ištar d'Uruk, portera 5 000 charges de nervures de palmes et les donnera au palais du roi qui

> domine l'Eanna, à Nab-a-iddin, principal du roi, chef du contrôle de l'Eanna. S'il ne les apporte pas, il mesurera sa culpabilité devant Gubru, le gouverneur de Babylone et d'au-delà du fleuve (*YBT* VII, 168).

De même intervient-il dans des contestations relatives aux travaux d'irrigation :

> Aqrya, fils de Nab-dala', rassemblera dix pionniers parmi les laboureurs qui, divisés par groupes de six, sont dans sa main et les donnera pour le canal arri-kippi. Si Nabū-balat-šarriiqbi, Fermier général du Village-Piqdu, envoie (des ordres différents) aux pionniers et ne les donne pas (pour ce travail), il encourra le mécontentement de Gubru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène *(TCL* XIII, 150).

On voit même une fois Gubru intervenir pour régler un conflit qui s'est élevé entre l'autorité de l'Eanna et les autorités de la cité d'Uruk, celles-ci refusant d'assurer la garde de l'Eanna. Une décision fut prise par l'administrateur du temple et le commissaire royal: les contrevenants sont menacés d'une comparution devant Gubru. Et une tablette semble impliquer que les châtiments ordonnés par Gubru et ses subordonnés sont appliqués sans faiblesse (YOS 7,128).

À travers ces exemples, on mesure à quel point l'imbrication des intérêts des cités, des temples, des fermiers et de l'administration royale amène le satrape à intervenir judiciairement, aux dépens de l'assemblée *(pur)* de la cité. Ou, plus exactement, dans de nombreux cas, l'administration de Gubru fonctionne comme tribunal d'appel. L'exemple le plus saisissant est le procès engagé par les autorités du temple contre l'oblat Gimillu en septembre 538, soit un peu moins d'un an après l'entrée de Cyrus à Babylone. Homme rusé et peu scrupuleux sur les moyens, ce personnage avait déjà fait parler de lui dans sa fonction de « celui qui a la charge des revenus du bétail de l'Eanna». Déféré devant un tribunal à Uruk, il fut convaincu de vol de bétail et condamné. Pour autant, il continue de remplir des tâches à l'Eanna et à s'enrichir frauduleusement, apparemment grâce à de hautes protections. Il se permet même de faire appel à la justice du satrape. Ce fut bientôt le tribunal d'Uruk qui décida de le renvoyer devant le tribunal du roi à Babylone. Procès et condamnations n'empêchèrent apparemment pas Gimillu de restaurer sa position à l'époque de Cambyse, puisqu'il est à nouveau chargé du bétail de l'Eanna. Au début du règne de Darius, il a même acquis la ferme aux dattes

ainsi qu'une ferme aux orges. À ce titre, on le voit écrire au « comptable de Babylone » pour se plaindre des conditions qui lui sont faites. Excédés par ses irrégularités, les notables de l'Eanna le convoquèrent en 520. Il perdit la Ferme générale, et disparut alors de la scène.

· *Le régime des terres.* - Enfin, il semble bien que la conquête perse eut pour conséquence une redistribution d'une partie des terres au profit du roi et des Perses vainqueurs. En dépit de la maigreur de la documentation, il ne fait guère de doute que furent attribuées d'abord des terres à la couronne. On en a une bonne illustration dans des documents qui prévoient que l'Eanna doit envoyer de la main-d'œuvre pour participer à la création de plusieurs paradis, résidences royales par excellence. En Babylonie, comme ailleurs, des terres furent également attribuées à de hauts personnages. Une tablette, datée de 529, fait référence à Sil, l'intendant *(rab bti)* de Gubru, c'est-à-dire apparemment la personne chargée de gérer les domaines *(btu :* maison) du satrape. On y mentionne «le canal de Gubru », dont la jouissance est concédée à des communautés installées dans les environs de la localité de Handid, apparemment située non loin de Sippar. Deux autres domaines attribués à des Perses sont connus près d'Uruk à l'époque de Cambyse.

Mais la nouveauté la plus grande paraît bien être l'institution du *aru.* Bien documenté dans la seconde partie du cinquième siècle grâce aux archives de la maison des Muraš, le terme fait référence alors à une communauté, qui a reçu en attribution un territoire qu'elle cultive sous forme de lots familiaux. Ces lots reçoivent différentes dénominations : «domaine de main» *(bt ritti),* «domaine d'arc *(bt qašti),* de cheval *(bt sis),* de char *(bit narkabti).* Les trois derniers termes indiquent qu'à l'origine la fonction de ces lots était de fournir des soldats au roi. Un certain nombre de textes - d'interprétation malheureusement délicate - indiquent que ces lots, certains d'entre eux au moins, existaient à l'époque de Cyrus et de Cambyse. L'un d'entre eux, daté de la première année de Cambyse roi de Babylone (538), se réfère à un groupe d'Égyptiens, représenté par «l'assemblée des Anciens» qui, semble-t-il, a procédé à la répartition de lots à l'intérieur d'un fonds d'arc. D'autres documents de l'époque de Cambyse se réfèrent à une «ville des Cariens »: il semble que ces gens ont été installés sur des terres du roi, et qu'ils doivent fournir des soldats. Des fonds d'arc sont également mentionnés dans la version babylonienne de l'inscription de Behistoun; le passage semble bien confirmer

que l'institution était répandue avant même l'avènement de Darius, ou du moins qu'elle était en voie d'organisation (p. 116).

Certes, des précédents de l'institution peuvent être aisément repérés en Babylonie préachéménide. Mais, autant qu'on puisse en juger, Cyrus et Cambyse ont donné une impulsion et une signification nouvelles à un système qui favorisait au mieux à la fois l'implantation territoriale du nouveau pouvoir et l'augmentation de la production agricole et des prélèvements royaux. La mise en place de communautés alloties toutes dévouées aux nouveaux maîtres montrait clairement que la conquête ne se réduisait pas à une razzia brutale et fugace: les Grands Rois manifestaient plutôt leur volonté d'inscrire leur pouvoir dans l'espace et le temps. Les terres des temples elles-mêmes ne furent pas laissées à l'écart, puisqu'on connaît l'existence de *bit ritti* à l'Eanna sous le règne de Cyrus. Le titulaire du fonds doit verser des taxes *(ilku)* au roi. On peut donc supposer que ces fonds permettaient d'entretenir des hommes dont le service était dû par le temple au roi. Il semble même que les habitants de Nippur n'aient pas été laissés à l'écart d'un système qui, dès l'époque des premiers rois, permettait aux conquérants de contrôler des terres auparavant administrées directement par le gouverneur *(šandabakku)* au profit de la cité et du temple d'Enlil. Certes, la documentation disponible ne permet pas de parler de remodelage global des terres de Babylonie à l'époque de Cyrus et de Cambyse, mais force est d'observer que les attributions de terres à des individus ou à des collectivités supposent des confiscations préalables, ou/et la mise en culture de terres auparavant laissées en friche: en tout état de cause, l'impression prévaut que les rois et leurs conseillers n'ont agi ni au coup par coup ni sur le court terme.

V. DE BACTRES À SARDES

· *Entité politique bactrienne et pouvoir achéménide.* - La documentation existante ne permet pas toujours de dresser un bilan indiscutable des nouveautés introduites par les conquérants. Cela est particulièrement vrai de régions - telle l'Asie centrale - seulement connues par des sources archéologiques qui, pour être massives, n'en restent pas moins d'interprétation ambiguë. Les archéologues ont mis en lumière que le développement de la Bactriane était bien antérieur à la période achéménide, et ils en induisent l'existence de structures étatiques dans la Bactriane dès la fin du deuxième

millénaire. C'est cet État qui serait l'initiateur des grands travaux hydrauliques que les prospections ont mis au jour, en particulier dans la vallée du Haut-Oxus (Amu Darya). La conquête militaire achéménide ne semble avoir aucune répercussion matérielle visible et lisible sur le terrain, où l'on constate au contraire une remarquable permanence des traditions locales (dans la céramique et les techniques hydrauliques en particulier). Dans ces conditions, on en conclut qu'en ces pays, la conquête achéménide à l'époque de Cyrus (et ultérieurement) se réduisit à une sorte d'épiphénomène politico-militaire: installation d'un satrape, de garnisons, levées tributaires et militaires, etc. Les travaux hydrauliques qui y furent poursuivis à l'époque de la domination perse ne devraient donc pas être inscrits au compte de l'administration satrapique. Bien au contraire, les continuités d'ordre archéologique tendraient plutôt à induire le maintien de fortes traditions politiques locales, sur lesquelles les Perses n'auraient aucune prise. Bref, la conquête de Cyrus ne se «lit» pas sur le terrain.

· *Pouvoir central et polycentrisme culturel.* - Ces découvertes capitales rappellent fort opportunément à l'historien que les voies et moyens de la conquête / administration impériale doivent être jugés à l'aune des diversités ethno-géographiques. L'hétérogénéité de l'espace politique achéménide est en effet frappante. Les sociétés d'avant la conquête n'avaient certainement pas atteint le même stade de développement : quoi de commun par exemple entre le maître de l'immense royaume néobabylonien, une cité phénicienne, une petite principauté d'Anatolie et une ethnie nomade du Plateau iranien? Rien donc ne prouve, *a priori,* que l'impact de la conquête a été identique dans tous les pays. On doit plutôt admettre que les innovations se sont greffées de manière différenciée, par adaptation des conquérants aux cadres socio-politiques et culturels spécifiques du peuple conquis par la force des armes.

Les exemples les mieux connus montrent, de manière indiscutable, que les conquérants n'ont nullement cherché à unifier culturellement les territoires. C'est bien au contraire, on l'a vu, en s'appuyant sur les élites et les traditions locales que Cyrus et Cambyse ont tenté d'imposer un nouveau pouvoir. Les Perses, par exemple, ne cherchèrent à diffuser ni leur langue ni leur religion. Ils ont au contraire manifesté une grande révérence pour les cultes et sanctuaires locaux. Chaque peuple continuait de parler sa propre langue et d'utiliser le système d'écriture qui était le sien : en Babylonie, les

proclamations de Cyrus ont été faites en accadien et écrites en cunéiforme et, du moins à partir de Darius, les inscriptions royales ont été rédigées en trois langues: perse, accadien et élamite. Lorsque Cyrus publia son rescrit en faveur du retour des Judéens en Jérusalem, il fut proclamé en hébreu et transmis en araméen. À quelques exceptions près, seuls les Perses parlaient le perse, rendaient un culte aux dieux perses et maintenaient les traditions culturelles de l'ethno-classe dominante.

Pour autant – peut-on raisonnablement en douter? - ni Cyrus ni Cambyse n'avaient pour simple objectif de régner fictivement sur une sorte de fédération lâche d'États qui auraient conservé l'essentiel de leurs prérogatives souveraines. Le polyglottisme impérial n'opposait, en lui-même, aucune restriction à l'exercice du pouvoir perse, et il trouvait sa limite dans l'usage de l'araméen, dit araméen d'empire, qui fut couramment utilisé par les chancelleries achéménides. Et si l'on constate un peu plus tard que les tablettes de Persépolis sont écrites en élamite, il s'agit d'un élamite truffé de termes techniques perses.

La nomination de satrapes en Médie, en Anatolie, en Babylonie, en Égypte ou en Asie centrale n'impliqua donc pas systématiquement la disparition formelle des entités politiques locales: les ressorts administratifs furent plus probablement modelés sur des structures politico-territoriales préexistantes. Le Grand Roi continue de s'adresser aux «peuples, cités, rois et dynastes». Mais, d'une part, la conquête aboutit bel et bien à l'effacement des royaumes hégémoniques (Médie, Lydie, Babylonie, Égypte) à l'intérieur d'un empire unitaire. D'autre part, l'institution satrapique illustre parfaitement la volonté des conquérants de créer un État nouveau, dont l'unité ne se réduisît pas à des symboles. Les entités politiques locales (peuples, cités, rois, dynastes) y étaient intégrées, d'une manière certes différenciée, mais indiscutable. De même, l'installation d'une véritable *diaspora* impériale perse dans les provinces atteste de la volonté royale de créer les conditions d'un pouvoir effectif sur les territoires et les populations conquises. Quant aux sanctuaires locaux, le respect manifesté à leur endroit par les rois allait de pair - sauf exception rarissime - avec un contrôle très étroit de leurs ressources matérielles, et avec l'obligation qui leur était faite de ne contrecarrer en rien la domination perse.

Les modalités adoptées par Cambyse pour créer une marine *achéménide* sont elles aussi extrêmement instructives: il ne s'agit pas simplement de la

réunion conjoncturelle de contingents régionaux dont le commandement serait laissé à des chefs locaux, mais bien d'une flotte royale, construite à l'initiative du gouvernement central et dirigée par des officiers perses : dans ce processus, les peuples sujets sont requis, de manière subordonnée, pour verser des contributions (en argent ou en nature) et pour fournir les rameurs. Un dernier exemple, particulièrement illustratif lui aussi : celui des constructions édifiées par Cyrus à Pasargades. L'activité d'artisans lydiens et mésopotamiens y est attestée de manière irréfutable, tout autant que les emprunts stylistiques et architecturaux aux aires anatolienne et assyro-babylonienne, voire phénicienne et égyptienne: qu'il s'agisse de la tombe de Cyrus ou du fameux « génie ailé». Pour autant, le résultat n'est pas réductible à une juxtaposition de styles hétérogènes dans laquelle on devrait voir la confirmation, dans le domaine artistique, de la pure et simple permanence des traditions antérieures. Ainsi, l'introduction de jardins irrigués dans sa nouvelle capitale n'atteste pas seulement de la continuité d'une structure bien connue chez les rois néo-assyriens en particulier; une étude plus précise montre que les architectes-paysagistes de Cyrus ont adapté le modèle préexistant, en faisant du jardin une partie intégrante du palais et un des hauts-lieux de la vie de cour.

Ce ne sont donc pas les artisans étrangers (lydiens, babyloniens, élamites, égyptiens, etc.) qui ont élaboré les plans et défini la fonction de Pasargades. Tout comme Persépolis plus tard, Pasargades a été conçue globalement par le roi et ses conseillers, en fonction d'un programme dynastique et impérial, au sein duquel la diversité stylistique nourrit l'unité politique de l'ensemble palatial, plutôt qu'elle n'y porte atteinte. Le syncrétisme stylistique exprime également que la diversité culturelle de l'empire va de pair avec l'exaltation du souverain qui en assure l'unité politique. Plus que de continuités pures et simples, il vaut donc mieux parler, dans tous les cas, d'adaptations des structures socio-politiques locales à l'intérieur d'un cadre impérial défini par les rois et leurs conseillers. Ces adaptations n'impliquent pas la disparition des traditions locales, mais elles n'impliquent pas non plus une continuité de tous leurs éléments constitutifs. À ce point, une première observation méthodologique paraît s'imposer: il n'y a aucune contradiction *nécessaire* entre imposition du pouvoir perse et maintien/ adaptation (partielle) des conditions régionales et locales.

· *Le texte et l'image.* – Pour en revenir au cas bactrien, il importe de considérer qu'il pose un problème qui reste spécifique. C'est que l'histoire de ces pays, en particulier sous le règne de Cyrus et de Cambyse, est connue

essentiellement par les documents archéologiques. Les auteurs classiques ne se sont en effet guère intéressés à ces régions, avant la conquête d'Alexandre. Dans l'imaginaire grec, ce sont des régions situées «aux extrémités de l'*oikoumenē»,* sur lesquelles ils ne disposent pas d'informations réelles. Les pays du Plateau iranien restent largement *terra incognita.* Il suffira de rappeler ici qu'avant la période d'Alexandre, aucun auteur ancien n'a jugé utile d'offrir à ses lecteurs une description de Pasargades ni de Persépolis.

Il n'y a aucune raison d'induire de cette lacune documentaire qu'aux yeux des Grands Rois eux-mêmes les pays de l'Est iranien étaient lointains - non seulement géographiquement, mais aussi politiquement. La nomination à Bactres du fils puîné de Cyrus, Bardiya, incite plutôt à juger que les Grands Rois y attachaient une grande importance. Et en 522, le satrape de Bactres, Dadarsi, permit à Darius de mater les révoltes qui avaient éclaté dans les régions septentrionales du Plateau iranien. Aux yeux d'un Strabon (XI, 11.4), le Syr Darya constitue même la «frontière» de l'empire perse face aux Saka d'Asie centrale, et Cyrus y disposa plusieurs villes de garnisons. En bref, le silence des auteurs classiques ne peut être utilisé comme indice, ni dans un sens ni dans l'autre.

Spécifique, le cas de la Bactriane l'est par l'importance de la lacune documentaire textuelle. En revanche, les problèmes méthodologiques qu'il pose se retrouvent dans de nombreux pays achéménides. Suse et l'Élam paraissent continuer à vivre comme si de rien n'était; on n'y décèle aucune trace archéologique de la présence perse avant Darius; les témoignages archéologiques y rendent compte surtout de la permanence des traditions élamites. Nous ne possédons non plus pratiquement aucun témoignage archéologique de la domination perse en Égypte à l'époque de Cambyse.

Les interprétations des archéologues «bactriens», on le voit, jettent donc une lumière plutôt contrastée sur les processus de la prise en main des pays conquis par Cyrus et Cambyse, puis administrés par les Perses pendant plus de deux siècles. La discussion engage le diagnostic que l'historien peut proposer sur la cohésion de la formation impériale achéménide. Autant dire qu'il conviendra de la reprendre globalement, à une étape ultérieure de l'analyse (chapitre XVI).

VI. PERSES ET POPULATIONS CONQUISES

· *Conquête militaire et stratégie idéologique.* - L'analyse des cas régionaux amène l'historien à s'interroger sur les rapports établis entre population conquérante et populations conquises. Il s'agit là en effet d'un problème essentiel, sur lequel on aura mainte fois l'occasion de revenir car, pour une large part, il détermine la discussion engagée sur la cohésion même de la construction impériale. En dépit des lacunes documentaires, il paraît indispensable d'analyser quelles furent les solutions adoptées en ce domaine par Cyrus et par Cambyse, dans la mesure où elles engagèrent nécessairement leurs successeurs.

Le problème posé aux conquérants peut être présenté en des termes relativement simples. Ils devaient d'abord et avant tout être en mesure de contrôler aussi efficacement que possible les territoires et les populations. Mais, eu égard surtout au nombre relativement restreint de Perses, l'occupation militaire des territoires ne constituait qu'une réponse partielle au problème posé aux conquérants. Ceux-ci devaient non seulement être capables de mater d'éventuelles révoltes, ils devaient surtout prendre des mesures propres à les prévenir. À cette fin, Cyrus et Cambyse menèrent une stratégie idéologique qui visait à créer les conditions d'une collaboration avec les élites locales, dont ils avaient le plus urgent besoin. C'est pourquoi, plutôt que d'apparaître comme des outsiders venant bouleverser les royaumes et sociétés existants, les Grands Rois s'efforcèrent de reprendre à leur compte et à leur avantage les traditions locales sur la longue durée et à se poser en protecteurs des sanctuaires. Parallèlement, une telle stratégie imposait de permettre aux élites des pays conquis de prendre une part dans les rouages du nouveau pouvoir impérial. Mais l'expérience allait rapidement démontrer que la mise en œuvre d'une telle politique était pleine d'embûches et de contradictions.

En effet, si, dans ses grandes lignes, l'adoption d'une telle stratégie paraît avérée, elle ne doit pas donner lieu à confusion. La collaboration effective des élites locales supposait qu'elles acceptent au préalable de servir loyalement le nouveau pouvoir. Il convient là aussi de dissiper les illusions créées par l'orientation majoritaire des sources antiques. La lecture d'Hérodote et des sources babyloniennes et égyptiennes philoperses tend à nier ou à reléguer à l'arrière-plan la vigueur des résistances manifestées par les États et royaumes, dont les Grands Rois ambitionnaient de s'emparer. En réalité, aucune victoire militaire ne fut aisée ni immédiate. Le sort relativement humain réservé aux rois vaincus n'impliquait pas, de la part des vainqueurs, la reconnaissance d'un pouvoir déchu: il s'agissait, dans une première étape, d'agir en accord avec

leur politique de «continuité» et, en même temps, de favoriser le ralliement des élites. Mais pour pouvoir être mise en œuvre, une telle politique supposait l'adhésion de celles-ci aux objectifs impériaux perses - ce qui ne fut manifestement pas le cas général. Cyrus s'en rendit vite compte en Lydie: soucieux de favoriser la collaboration des aristocrates lydiens, il confia à l'un d'entre eux, Paktyès, la fonction de leveur des tributs - fonction qu'il occupait peut-être du temps de Crésus. Paktyès en profita pour soulever les Lydiens contre les Perses. Certes, à l'inverse, Paktyès n'est pas représentatif de toute l'aristocratie du pays : en Lydie comme ailleurs, des représentants de la classe dominante locale se sont certainement ralliés, et n'ont probablement pas participé à la révolte. C'est très certainement le cas de «Myrsos, fils de Gygès», qui tient une place importante dans la chancellerie du satrape de Sardes, depuis Cyrus jusqu'à Darius. L'exemple de Paktyès ne pouvait cependant que rendre les Perses très réticents à l'avenir à confier des postes de commande impériaux à des aristocrates locaux.

Les origines de ces résistances ne sont pas faciles à analyser. L'exemple des grandes rebellions des années 522-520 - sur lequel on reviendra dans le chapitre suivant - démontre que la force et la permanence des traditions dynastico-politiques locales les expliquent pour une part. C'est aussi que, dans un premier temps, les aristocrates pouvaient légitimement craindre pour leur statut socio-économique. Les concessions faites temporairement par les rois ne suffirent pas toujours à calmer les inquiétudes. D'autant que, face aux résistances, Cyrus et Cambyse durent parfois prendre des mesures de rétorsion. Témoin par exemple ce noble égyptien qui, après la victoire perse, «tombé d'une grande richesse dans l'indigence..., n'avait d'autres ressources que celles d'un mendiant». Proche compagnon de pharaon - à la table duquel il avait accès - son statut économique était lié immédiatement au sort de son maître, dont il partageait le destin: en quelque sorte, l'antithèse d'un Udjahorresnet qui, lui, avait su choisir précocement le camp du vainqueur. La volonté de résistance exprimée par Psammétique ne pouvait que fragiliser la position des nobles qui lui étaient restés fidèles : d'où l'extrême vigueur de la réaction de Cambyse contre les grandes familles. C'était un avertissement très net lancé aux nobles locaux: le maintien de leurs privilèges socio-économiques supposait qu'ils se rallient aux vainqueurs sans arrière-pensée et qu'ils acceptent la réalité des nouvelles structures impériales mises en place; dans le cas contraire, leurs biens étaient confisqués et leur statut de prestige annihilé.

· *Le personnel politique de Cyrus et de Cambyse.* - Au reste, une analyse du personnel politique de Cyrus et de Cambyse montre clairement les limites de l'appel à des cadres locaux. Certes, ceux-ci sont repérés à de nombreuses reprises dans le *corpus* documentaire le plus important, à savoir les tablettes babyloniennes. Mais, d'une manière absolument générale - après les premières années d'occupation - les cadres locaux sont pourvus de poste d'exécution, non de postes d'initiative politique au plus haut niveau. Toute tentative statistique est vouée par avance à l'échec. En effet, l'essentiel des anthroponymes proviennent d'archives privées ou d'archives des temples, dans lesquelles, nécessairement, la proportion de Babyloniens est écrasante, d'autant plus que la transmission des titres et qualifications professionnelles s'opère de manière privilégiée par les liens familiaux. En revanche, nous ne disposons d'aucune archive officielle (satrapique) qui pourrait offrir des données comptabilisables sur l'origine ethnique des plus hauts officiers de la satrapie.

D'une manière générale, les documents écrits égyptiens rendent compte plus du maintien des conditions de vie antérieure à la conquête que des nouveautés introduites (éventuellement) par les Perses. C'est le cas en particulier d'un texte démotique du plus haut intérêt, intitulé la « Pétition de Pétéisis». Ce texte fort curieux raconte les démêlés d'une famille de prêtres du temple d'Amon de Teuzoi (El-Hibeh) entre la quatrième année de Psammétique Ier (660) jusqu'à l'an 4 de Cambyse. Pourvu d'un bénéfice à Teuzoi, Pétéisis (Ier), en dépit de quelques difficultés, avait transmis sa charge à son fils Esemteu, puis à son petit-fils Pétéisis (II). Pendant son absence auprès du pharaon Psammétique II (594-589) en expédition militaire, Pétéisis (II) fut dépouillé de ses biens et prérogatives. Les démêlés de la famille se poursuivirent longtemps, sous Amasis (570-525), puis sous Cambyse et sous Darius. Le document donne l'impression qu'en dehors de la référence aux années de règne de Cambyse et de Darius, la conquête perse reste dans la brume: en particulier l'anthroponymie est exclusivement égyptienne. La raison est simple: c'est que, dans ce texte, ce sont des Égyptiens de la «vie quotidienne» qui parlent, non les dirigeants de la satrapie. Un «gouverneur» est mis en scène, auprès duquel les membres de la famille viennent demander justice. Mais, sous le règne de Cambyse, est-il perse (le satrape) ou est-il égyptien? À l'heure actuelle, aucune solution ne s'impose absolument.

Remarquons simplement que la conquête perse n'a pas mis fin brutalement

aux carrières des hauts fonctionnaires (Knemibré, Ahmôse) qui entouraient les derniers pharaons. Mais il apparaît en même temps que leur place dans la hiérarchie administrative est relativement modeste, en dépit des titres ronflants qu'ils se donnent - titres plus révélateurs de leur statut de prestige dans la société égyptienne que d'une parité politique avec les Perses de la satrapie. Au reste, certains titres disparaissent avec la conquête, en particulier ceux de «vénérable auprès du roi » ou de « vénérable auprès de son maître » et de « connu du roi »: seul un homme comme Udjahorresnet pouvait se vanter d'être un « connu du roi [Cambyse] ».

D'ailleurs, si l'on examine la titulature d'Udjahorresnet avant et après la conquête, on constate qu'il a conservé de nombreux titres traditionnels. Mais il s'agit plus là de titres honorifiques que de fonctions politiques proprement dites. On observe en même temps qu'il a perdu le seul poste d'initiative qu'il détenait avant l'arrivée de Cambyse : celui d'amiral de la flotte. Il remplit auprès de Cambyse (puis de Darius) la fonction de médecin-chef. C'était à peine une nouveauté, car les médecins égyptiens étaient renommés et utilisés à la cour perse dès l'époque de Cyrus (cf. Hérodote III, 1). Certes, il s'agissait d'une position honorifique, qui conférait à son détenteur un indéniable prestige. Udjahorresnet ne manque pas de préciser que Cambyse lui «assigna la fonction de médecin-chef, [il le] fit vivre auprès de [lui] en qualité de compagnon et de directeur du palais». Il se pare des titres pompeux de «pacha, chancelier royal, le compagnon unique, le vrai connu du roi qui l'aime», titres égyptiens traditionnels qui lui étaient déjà reconnus sous Amasis et Psammétique. Cette accumulation ne saurait masquer le fait qu'en dépit de son ralliement à Cambyse, l'Égyptien n'a obtenu aucun poste de direction politique, ni auprès du roi ni en Égypte même.

Parmi les peuples conquis, les Mèdes furent apparemment les seuls à acquérir des postes de premier plan. À l'annonce de la révolte du Lydien Paktyès, Cyrus chargea le Mède Mazarès de mener l'opération de reconquête et de répression. À sa mort, lui succéda dans son commandement un autre Mède, Harpage - celui-là même qui s'était rallié à Cyrus lors de la conquête de la Médie: c'est lui qui termina la conquête du littoral d'Asie Mineure. Parmi les généraux qui assistent Darius au début de son règne, on connaît également un Mède, Takhmaspada. Citons également le cas de Datis «le Mède», qui occupe une fonction militaire de premier plan à la fin des années 490, et qui a peut-être commencé sa carrière sous Cambyse.

La place des Mèdes est sans aucun doute remarquable. Après la conquête d'Ecbatane, il est probable que la Médie retint un prestige spécial parmi les pays conquis - en raison peut-être également des liens politiques et culturels anciens entre Perses et Mèdes. Mais il est clair en même temps que notre vision est faussée en partie par la propagande: par exemple, le mariage entre Cyrus et Amytis, fille d'Astyage, attesté par Ctésias, n'est pas un fait avéré. Il serait donc excessif de parler d'un condominium perso-mède. Tous les auteurs anciens saluent en Cyrus celui qui a arraché aux Mèdes l'hégémonie pour la transférer aux Perses : les premiers sont des vaincus, les seconds des vainqueurs. Certes, culturellement, Mèdes et Perses sont de proches cousins. Pour autant, l'importance de l'héritage mède dans l'organisation étatique de Cyrus et de Cambyse doit être évaluée avec recul et modération: l'empreinte élamite fut incomparablement plus profonde. Dans les listes de pays connues à partir de Darius, la Médie est toujours citée derrière la Perse. La Médie fut elle aussi transformée en satrapie et, au contraire de la Perse, elle devait verser tribut comme n'importe quel autre gouvernement. Par ailleurs, aucun satrape d'origine mède n'est attesté avec certitude: les Mèdes semblent détenir exclusivement des postes militaires. Dans cette fonction, ils sont subordonnés aux ordres du roi et, en Asie Mineure par exemple, les généraux mèdes durent collaborer (pour le moins) avec les satrapes perses, ainsi qu'avec des généraux perses et avec le commandant de la citadelle de Sardes, Tabalos, un Perse lui aussi.

Il est tout à fait remarquable que, sans exception aucune, les satrapes de Cyrus et de Cambyse soient issus de familles perses: Gubru en Babylonie-Transeuphratène, Aryandès en Égypte, Oroitès à Sardes, Mithrobatès à Daskyleion, Dadarsi en Bactriane et Vivna en Arachosie. Il en est de même du trésorier impérial de Babylone, Mithradta. Au dire d'Hérodote (III, 64), l'entourage de Cambyse en Égypte était également constitué de Perses: ce sont « les plus distingués » d'entre eux que le roi mourant fait venir près de lui pour les exhorter à ne pas laisser les Mèdes prendre l'hégémonie. Parmi ces aristocrates, Hérodote distingue particulièrement les Achéménides eux-mêmes: le futur roi, Darius, jouissait par exemple d'une position élevée à la cour de Cyrus et de Cambyse (Élien *VH* XII, 43; Hérodote III, 139), et son père Hystaspes gouvernait la Parthie-Hyrcanie, ou du moins y détenait un poste militaire très important *(DB* I, 35). Ce sont également des Perses qui occupent les postes de confiance autour du roi; ainsi, sous Cambyse, le «porteur de message » Préxaspes – dont le fils remplissait la charge

d'échanson royal - ou encore les juges royaux, comme par exemple Sisamnès mis à mort par Cambyse (Hérodote III, 34; V, 25).

Analysée globalement, la composition du personnel politique sous les premiers rois rend compte de la place déterminante tenue par les représentants de l'aristocratie perse dans le gouvernement de l'empire. Ce sont des Perses qui détiennent exclusivement les postes de direction et d'initiative. Cette simple observation confirme de manière éclatante que l'empire en construction n'était pas simplement la juxtaposition de structures étatiques préexistantes : c'était bel et bien un empire nouveau, où les conquérants - groupés autour de leur roi – entendaient se réserver postes, prébendes et bénéfices. Les structures et les élites locales n'ont été mobilisées que pour autant qu'elles s'intégraient dans le nouvel État en formation. Les notables locaux y étaient associés à titre d'auxiliaires d'un nouveau groupe hégémonique, ethniquement et socialement homogène, celui qu'on dénommera désormais *l'ethnoclasse dominante,* composée majoritairement des représentants des grandes familles aristocratiques perses.

· *Contacts et acculturations.* - Cette observation n'implique pas, évidemment, que les Perses n'ont pas établi de rapports étroits avec les classes dirigeantes locales. Certains exemples et la logique même suggèrent le contraire. Au reste, dans certaines régions, et tout particulièrement dans le Frs et en Élam - on l'a vu - les contacts et échanges remontaient à une époque antérieure à la conquête de Cyrus. En Babylonie, par exemple, dès le premier quart du sixième siècle, des Babyloniens portent des patronymes iraniens. Dans un document daté du règne de Cambyse et émis en Perse à Matezzis, le descendant d'un Babylonien porte un nom iranien (Bagapada). Mais nous ne savons rien de plus sur d'éventuels mariages entre Perses et ressortissants d'autres populations. Tout au plus peut-on supposer que, dès cette époque, certaines des concubines des rois perses étaient d'origine babylonienne. En revanche, en Asie Mineure, les mariages entre l'aristocratie de Sardes et des familles des cités grecques, si abondamment attestés à l'époque mermnade, sont totalement absents de la documentation de la première époque achéménide.

Parmi les princes locaux fascinés par le luxe et les manières de vivre des Perses, on doit citer tout particulièrement le tyran de Samos, Polycrate. Hérodote (III, 125) affirme que «aucun autre tyran grec [que ceux de

Syracuse] ne mérite d'être comparé à Polycrate du point de vue de la magnificence *(megaloprepei)* ». Et de nombreux auteurs anciens aiment à prendre l'exemple du tyran de Samos, dès lors qu'ils abordent l'un de leurs sujets favoris, à savoir les rapports entre la puissance, la richesse et la décadence. À leurs yeux, Polycrate rassemble sur sa personne toutes les caractéristiques qu'ils attribuent communément aux rois orientaux, en particulier son amour du luxe *(truph)*. Il avait reproduit à Samos une véritable cour, où il avait fait venir des poètes célèbres (tel Anacréon), mais également des artisans recrutés à prix d'or (cf. Élien *VH* IX, 4). Il avait établi des manufactures de draperies somptueuses et de vases à boire renommés. Le luxe du mobilier de la salle des hommes *(andrôn)* était bien connu, tout autant que le faste des banquets qui y étaient organisés. Parmi les créations que les auteurs anciens mettent en exergue, vient celle d'un quartier de Samos réservé à la prostitution. Et Cléarque précisait que ce quartier avait été arrangé sur le modèle d'une installation de Sardes, et en rivalité avec elle. Il ne fait guère de doute qu'il s'agit là d'une sorte de paradis. D'ailleurs, on racontait aussi que Polycrate avait fait venir de partout des animaux réputés: des chiens d'Égine et de Laconie, des chèvres de Skyros et de Naxos, des moutons de Milet et d'Attique, des porcs de Sicile (cf. Athénée XII, 540e-f). On retrouve là l'une des fonctions traditionnelles des paradis orientaux, qui constituent également des jardins d'acclimatation. En Polycrate, nous avons donc l'exemple de l'un de ces tyrans grecs fascinés par le luxe des cours orientales, aux yeux desquels la rivalité politique s'affirmait également dans la somptuosité de la vie de cour. Selon Hérodote (III, 122), «il avait bon espoir de régner sur l'Ionie et les îles ». Proclamer haut et fort sa volonté de puissance, face à Sardes, supposait, de son point de vue, de copier et d'égaler le luxe des rois lydiens, puis du satrape perse de Sardes qui, d'une certaine manière, était l'héritier des premiers.

Le cas de Polycrate est d'autant plus intéressant que nombre de ses innovations sont assignées à une période antérieure à la conquête perse. Les mêmes auteurs aiment en effet à exalter le luxe des Lydiens, dans tous les domaines de la vie, et à condamner en retour leur amour du luxe. La rivalité entre la cour de Polycrate et la cour d'Oroitès s'inscrit donc dans la longue durée. C'est qu'en arrivant à Sardes, les Perses ont repris à leur profit certains traits des pratiques royales lydiennes. Les paradis sont attestés en Lydie avant Cyrus - non seulement à Sardes mais aussi à Daskyleion : il en est de même des chasses royales (cf. Strabon XIII, 1.17). Ce qui ne veut pas dire que c'est à Sardes que Cyrus a emprunté l'idée des paradis de Pasargades : ils étaient

connus en Assyrie et ailleurs à une époque bien antérieure. Il est probable en revanche que les Perses ont diffusé plus largement encore en Asie Mineure le modèle paradisiaque : aux dires de Xénophon *(Cyr.* VIII, 6.12), « Cyrus » n'avait-il pas enjoint à ses satrapes « d'acquérir des paradis et d'élever des bêtes sauvages» ? Ce que l'on peut dire, c'est que l'adéquation entre l'aristocratie lydienne et l'aristocratie perse a pu d'autant mieux s'établir que leurs pratiques sociales ne devaient pas être très éloignées les unes des autres.

Nous disposons, en Asie Mineure, d'autres témoignages d'échanges culturels, dès cette époque. Mais les traces de l'influence iranienne sont rares. L'un des exemples les plus fréquemment avancés reste la tombe pyramidale de Sardes *(fig.1a)* dont la ressemblance avec la tombe de Cyrus à Pasargades (Frs) est telle que l'on considère qu'elle fut élevée par un aristocrate perse de la cour satrapique, peu après la conquête de Cyrus. Une tombe du Frs, celle de Buzpar, présente elle aussi d'évidentes parentés avec celle du fondateur de l'Empire. On connaît une autre tombe construite près de Phocée, à Tas Kule, dont les principes de construction paraissent relever plus de traditions perses que de l'héritage lydo-anatolien (Frs). Malheureusement, les débats sur la datation du monument (entre 540 et le courant du cinquième siècle) ne sont pas clos. On ne peut donc pas l'assigner en toute certitude à un représentant de la première génération de la *diaspora* impériale perse.

Au reste, en Asie Mineure, les Perses ne sont pas seuls face à face aux aristocraties locales. À l'instar de la cour lydienne des Mermnades, celles-ci sont fortement marquées par les influences grecques. On en relève un témoignage frappant dans les peintures disposées sur les quatre parois d'une tombe découverte en Lycie, à Kizilbel, près d'El-mali. Il s'agit pour l'essentiel de scènes mythologiques qui appartiennent à la tradition iconographique grecque. D'autres scènes font probablement allusion à des scènes de la vie du prince local qui y fut inhumé : une scène de navigation et des scènes de chasse (sanglier, cerf, lion). Certes, les scènes de chasse et de banquet funéraire seront ultérieurement intégrées dans l'art traditionnellement désigné sous l'épithète de «gréco-perse». Mais elles appartiennent tout aussi bien au répertoire local et ne présupposent pas une influence perse, dont portent au contraire témoignage des documents lyciens postérieurs. Datées des environs de 525, les peintures d'Elmali attestent surtout de l'influence culturelle grecque dans une petite cour dynastique lycienne.

VII. LES LIEUX DU POUVOIR

· *Les anciennes résidences royales.* - Lors de la conquête, les Achéménides s'étaient emparé des résidences royales des États vaincus: Ecbatane, Sardes, Bactres, Babylone, Suse, Saïs et Memphis. Même après la fondation de Pasargades en Perse, toutes conservèrent une place éminente dans le nouvel empire, mais à des titres divers. Certaines, comme Memphis, furent ravalées au rang de capitales satrapiques ou subsatrapiques (Damas) ; d'autres, comme Sardes à l'Ouest et Bactres à l'Est, représentaient des centres du pouvoir perse sur de plus vastes régions; d'autres enfin, Ecbatane, Babylone et probablement Suse furent érigées en résidences royales proprement dites, tout en conservant une position de capitale satrapique. À Ecbatane et à Babylone, se trouvaient non seulement des archives et un trésor royaux, mais également un ou des palais où le roi et sa suite pouvaient faire halte.

En l'absence de fouilles programmées, nous ne savons rien des palais royaux d'Ecbatane, si l'on met à part la description donnée par Hérodote (I, 98) et les informations offertes tardivement par Polybe (X, 27). Hérodote assigne la construction de la ville au roi Deiokès, qu'il présente comme le fondateur du royaume mède. L'édification d'une capitale est interprétée comme l'acte de fondation du nouvel État. Selon les informations d'Hérodote, autour du palais et des trésors la ville se développait, entourée de sept enceintes de couleurs différentes: blanche, noire, pourpre, bleu, rouge orangé; des deux dernières l'une a des créneaux argentés, l'autre des créneaux dorés. Dans une description d'époque hellénistique, Polybe soutient au contraire qu'Ecbatane était à cette date «dépourvue de murailles ». Il souligne en revanche la splendeur du palais royal, rehaussée par l'éclat des colonnes revêtues de plaques d'argent et d'or et des tuiles qui « étaient toutes en argent». Mais il n'est pas possible de déterminer ce qui, dans un texte tardif, ressortit à la période mède et aux aménagements achéménides puis hellénistiques. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'Ecbatane continua d'être l'une des résidences royales, avec ses palais, ses trésors et ses archives. La ville, en outre, constituait un site stratégique de première importance pour une puissance qui s'étendait vers l'Asie centrale.

Il est vrai qu'en dehors des proclamations de Cyrus lui-même nous ne savons pas grand chose non plus du ou des palais de Babylone à l'époque du conquérant et de son fils. On sait cependant que furent édifiées en Babylonie plusieurs résidences secondaires pourvues de paradis, où le roi ou son fils

séjournèrent à l'occasion. Dans la *Cyropédie*, Xénophon assigne une place centrale à Babylone dans l'organisation de l'espace impérial. C'est là qu'il situe les principales décisions prises par le conquérant en matière d'administration impériale (VII, 5, 37-86; VIII, 1-7). Il précise même (VIII, 6, 22) qu'il passait sept mois de l'année à Babylone, choisie intentionnellement en raison de sa position centrale dans l'empire. Il ne fait guère de doute en effet que la pratique des déplacements périodiques

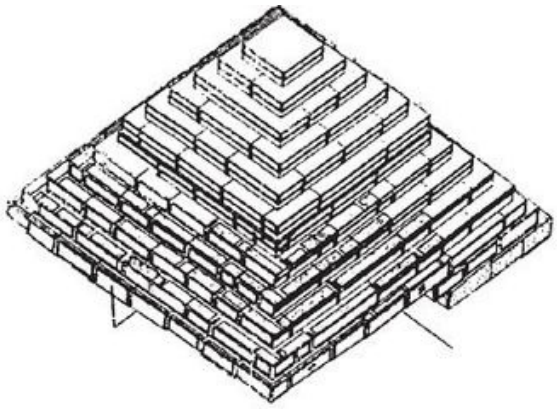

Figure 1a (ci-dessus) :
Tombe pyramidale de Sardes

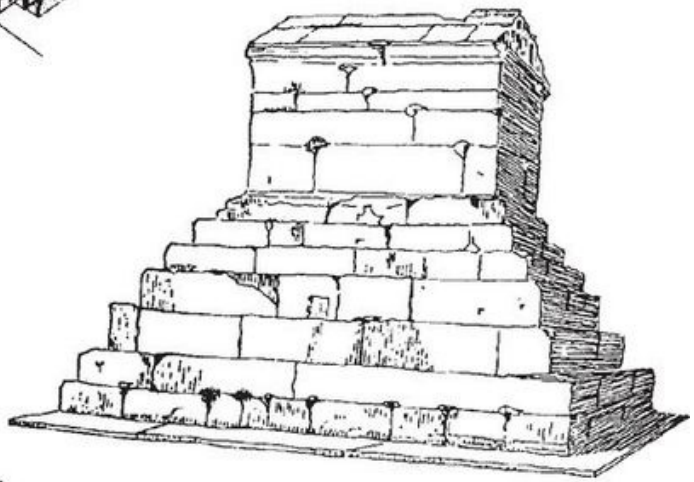

Figure 1b (ci-contre) :
Tombe de Cyrus

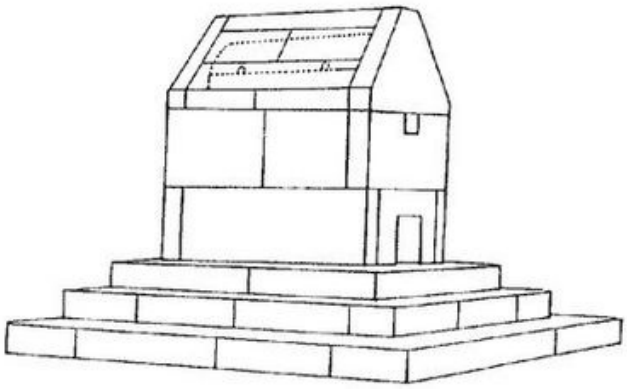

Figure 1c (ci-dessus) :
Tombe de Buzpar

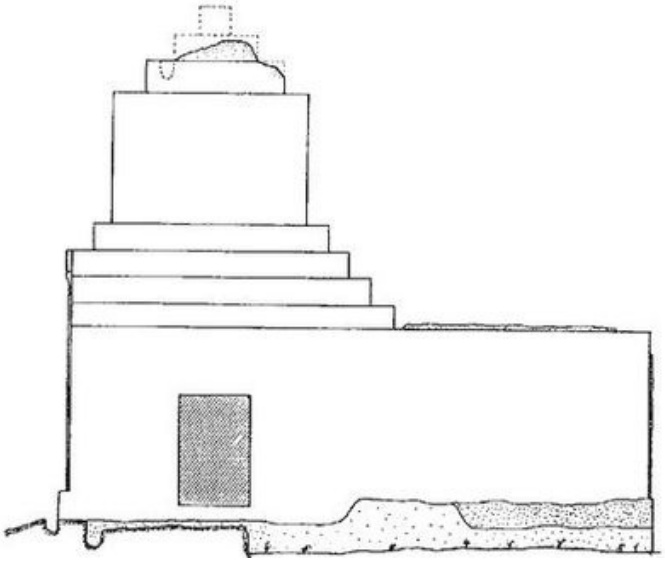

Figure 1d (ci-contre) :
Tombe de Taš Kule

de la cour achéménide fut inaugurée dès le règne de Cyrus. Les fouilles de Suse démontrent enfin que les Grands Rois n'y entreprirent aucun aménagement architectural et urbanistique avant le règne de Darius. Jusqu'à cette date, les vestiges attestent du maintien à Suse des traditions culturelles néo-élamites. Cette observation n'implique pas que Suse n'était pas une résidence sous Cyrus et sous Cambyse; mais elle suppose qu'à cette date Suse n'avait pas encore acquis la place qu'elle tint à partir de Darius.

· *Palais et jardins de Pasargades.* - Au vrai, la Perse, berceau et pépinière du peuple perse, continua, sous Cyrus et Cambyse, d'occuper une place centrale, surtout sur le plan idéologique. C'est en Perse que Cyrus décida d'ériger une nouvelle capitale, Pasargades, située à près de 1900 mètres d'altitude dans le Zagros, à une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau du site de Persépolis. Voici en quels termes Strabon (XV, 3.8) rapporte les conditions de la fondation de la ville:

> La grande vénération de Cyrus pour Pasargades venait de ce qu'il avait livré sur l'emplacement de cette ville la dernière bataille dans laquelle Astyage le Mède avait été vaincu, bataille décisive qui avait transporté entre ses mains l'empire de l'Asie. C'était même pour consacrer à tout jamais le souvenir de cet événement qu'il avait fondé et bâti le palais de Pasargades.

En réalité, le lien de cause à effet établi par Strabon est douteux, car les combats livrés à Pasargades contre les Mèdes ne furent pas les derniers, tant s'en faut. Par ailleurs, de nombreux arguments archéologiques militent en faveur d'une date postérieure à la conquête de Sardes.

Il convient plutôt de rappeler que, selon Hérodote (I, 125), parmi les trois tribus les plus importantes chez les Perses, celle des Pasargades est « la plus noble; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus». Le choix du site s'explique donc plus naturellement par son emplacement dans le territoire tribal des Pasargades (à la fois ethnonyme et toponyme). Tout au long de l'histoire achéménide, Pasargades fut considérée comme la ville de Cyrus. Néanmoins, il est avéré que Darius poursuivit l'œuvre de Cyrus, si bien que la datation des différents monuments reste frappée d'un fort coefficient d'incertitude. Deux palais, dits par les archéologues Palais P et Palais R, ont été dégagés. La date du premier -

un bâtiment résidentiel au plein sens du terme - demeure contestée, la tendance étant plutôt de l'attribuer au règne de Darius. Il n'en est pas de même du Palais R, qui remonte sans aucun doute à Cyrus. Il remplissait d'abord une fonction de porte monumentale qui donnait accès au complexe palatial proprement dit. C'est également du règne de Cyrus que date le Zendan-é Solaiman (« Prison de Salomon»), tour de pierre carrée, munie d'un escalier, dont la fonction précise reste discutée. Qualifié parfois de *philokyros* («ami de Cyrus»), Alexandre le Grand séjourna à deux reprises à Pasargades, au début de l'année 330 et au retour de l'Inde. Il prit un soin particulier de la tombe monumentale, dans laquelle avait été inhumé le fondateur de l'empire, au souvenir duquel il vouait une admiration toute politique. Ce qui nous vaut des descriptions (contradictoires) de plusieurs auteurs hellénistiques (pp. 219-220). Le travail des archéologues permet maintenant de savoir que la salle funéraire proprement dite (coiffée d'un toit à deux pentes) était érigée en haut d'un podium monumental à six degrés, le tout s'élevant à l'origine à une hauteur de près de onze mètres *(*fig. 1b*)*.

Les auteurs classiques insistent sur la profusion des arbres plantés à l'intérieur de l'espace funéraire. Aristobule, cité par Arrien (VI, 29.4), précisait que le tombeau se trouvait « dans le paradis royal; on l'avait entouré d'un bois sacré comportant des arbres de toutes sortes, bien irrigué, et un gazon épais poussait dans la prairie». Les fouilles conduites sur le site ont montré que tel était le cas de toutes les constructions de Pasargades, qui ouvraient sur des jardins. On y a découvert un «Jardin royal», parcouru de canalisations de pierre et jalonné de bassins, alimentés par la rivière Pulvar qui arrose la plaine. Il ne fait guère de doute que les plans originaux de ces jardins remontent à l'époque de Cyrus, même s'ils ont été complétés sous le règne de Darius et minutieusement entretenus tout au long de la période achéménide. Tous les palais royaux en étaient pourvus, comme le montrent sans ambiguïté plusieurs documents babyloniens datés du règne de Cambyse. Les paradis, intégrés dans l'espace palatial achéménide (cf. *Esther,* Vulg., I, 5), furent toujours considérés par les auteurs grecs comme l'une des manifestations extérieures les plus marquantes de la richesse et du luxe perses.

· *Les débuts de Persépolis.* - La continuité entre Cyrus et Darius n'est pas simplement visible à Pasargades. Elle l'est également à Persépolis, considérée traditionnellement comme un projet entièrement nouveau dû à Darius. Dans

l'une de ses inscriptions, celui-ci proclame qu'il a construit une forteresse là où il n'en existait pas *(DPf)*. Déclaration vérifiée, car les travaux sur la terrasse furent inaugurés par ce roi. En revanche, on a découvert dans la plaine de nombreux restes de bâtiments, qui indiquent qu'un vaste périmètre de près de 200 hectares était en voie d'urbanisation bien avant Darius. L'analyse a montré qu'il s'agissait en effet de plusieurs palais et de portes monumentales, dont les méthodes de construction rappellent plus l'architecture de Pasargades que celle de Persépolis. Ajoutons que certaines des ruines palatiales sont situées à proximité d'un monument (non terminé), le Takht-i Rustam («le Trône de Rustam»), qui semble avoir été une réplique presque exacte de la tombe de Cyrus de Pasargades et qui est parfois interprété comme étant la tombe destinée à Cambyse. On conclut donc avec raison que ces constructions remontent aux règnes de Cyrus et de Cambyse. Il est pratiquement assuré que le site est celui qui, dans les tablettes de Persépolis (de l'époque de Darius), est dénommé Matezzis (Uvdaicaya en perse). Plusieurs tablettes babyloniennes indiquent sans conteste que Matezzis était un centre urbain très actif sous le règne de Cambyse.

Ces découvertes et interprétations récentes ne remettent pas en cause le rôle de Darius comme concepteur du complexe palatial persépolitain; elles conduisent en revanche à le resituer dans la continuité de l'histoire achéménide. Si Darius a choisi le site de Persépolis, ce n'est pas seulement pour se distinguer de Cyrus, dont il poursuivit d'ailleurs l'œuvre à Pasargades. Ce n'est pas simplement non plus parce que c'est à Matezzis qu'il fit exécuter son principal opposant (d'origine perse), Vahyazdta: si l'exécution publique y fut organisée, c'est plutôt que la ville avait déjà acquis un certain statut de prestige à cette date. Le choix de Persépolis s'explique par les développements antérieurs, qui avaient fait de la région un centre palatial et urbain actif et peuplé, en relation avec les centres babyloniens – donc également un centre susceptible d'offrir les bases matérielles (en particulier alimentaires) des gigantesques travaux que le roi et ses conseillers avaient conçus sur la terrasse. Si l'on ajoute que, comme Darius et Xerxès à Persépolis, Cyrus et Cambyse firent appel à des travailleurs venus de différentes régions de l'empire (en particulier de Lydie) et que le système des rations est manifestement en place dès l'époque de Cyrus (p. 107), on est amené à penser qu'il existait en Perse, antérieurement à la date de la première tablette élamite répertoriée aujourd'hui (509), une «économie royale» de type élamite déjà bien organisée, qui fut reprise et développée par Darius et son fils.

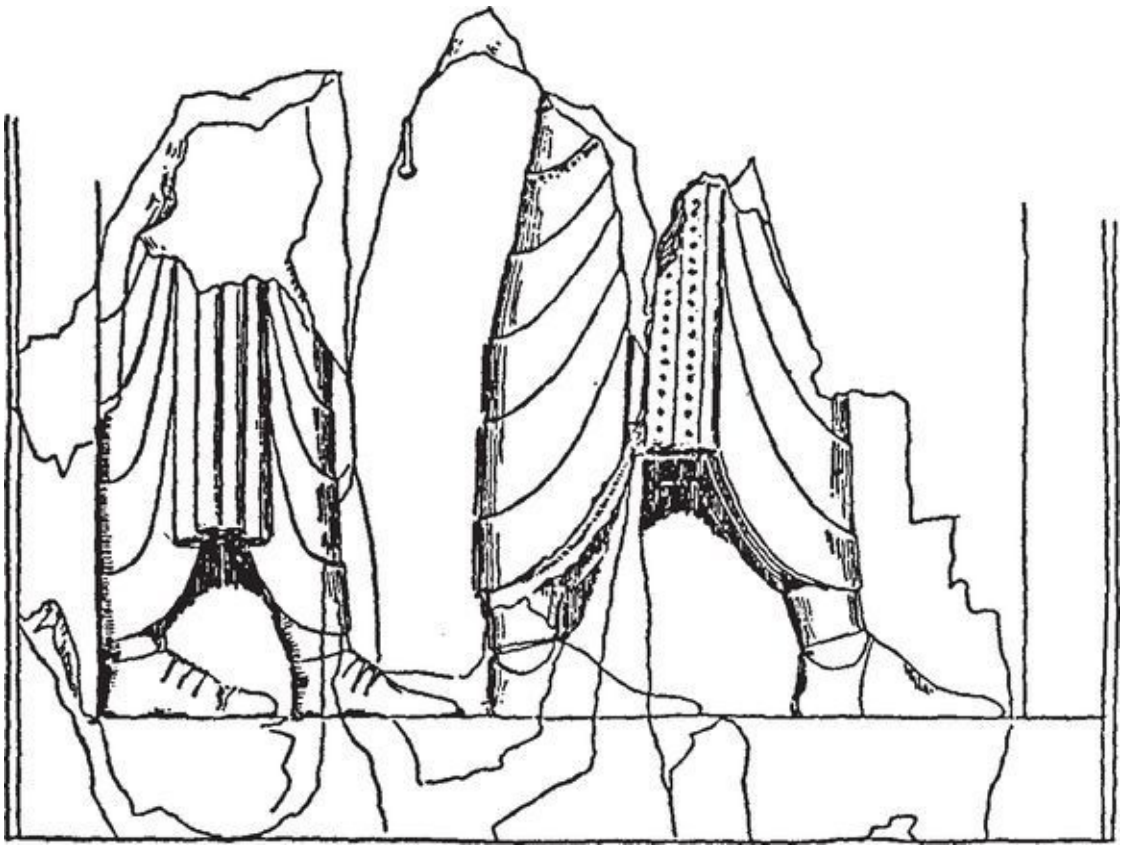

Figure 2.

Relief du Palais P de Pasargades

· *Société perse et Empire*. – Ces aménagements régionaux impliquent de profondes modifications dans le mode de vie des Perses, dont on considère parfois (d'une manière un peu schématique) qu'ils vivaient sous forme semi-nomade ou agro-pastorale avant les conquêtes de Cyrus. À partir de Cyrus et de Cambyse *au plus tard*, une partie de la population est sédentarisée autour des résidences royales, et se voue désormais aux activités agricoles. Certes, l'ensemble de la population perse n'abandonna pas le mode de vie nomade ou semi-nomade. À une époque tardive encore, les sources classiques permettent de repérer plusieurs sous-groupes qui, appartenant à *l'ethnos* perse, pratiquent un nomadisme à court rayon d'action accompagné d'une agriculture de subsistance en fond de vallée. Néanmoins, le sens général de l'évolution ne fait guère de doute. On doit voir là aussi le résultat d'une politique consciemment mise en œuvre par les rois, et permise par l'afflux de richesses en Perse en contrecoup des conquêtes militaires.

Plusieurs tablettes babyloniennes de l'époque de Cambyse et de Bardiya rendent compte également du développement des activités commerciales à

Matezzis. Six se réfèrent à l'achat d'esclaves et trois à des contrats conclus dans la cité par le représentant de la maison d'affaires babylonienne des Egibi. Elles témoignent de la vigueur des échanges entre Babylone et les résidences royales, et de la présence de communautés babyloniennes en Perse à cette date. Elles attestent en même temps que les Perses se sont parfaitement intégrés à ces réseaux commerçants puisque, dans une tablette, un Perse est qualifié de «chef des marchands» *(tamkru).* Enfin, plusieurs esclaves et leurs propriétaires portent des noms iraniens: si les noms donnés aux esclaves sont originels, ils indiqueraient que des Perses de basse origine sociale ont pu être réduits à l'état d'esclaves ; s'il s'agit de noms donnés par leurs propriétaires perses, on doit en conclure que des prisonniers de guerre ont été déportés en Perse dès l'époque de Cyrus et de Cambyse.

Dans tous les cas, l'image complexe de la société perse qui se dégage de ces documents est bien différente de celle donnée par Hérodote (I, 125), qui distingue simplement tribus d'agriculteurs et tribus de nomades. Ces mêmes documents invitent également à nuancer l'affirmation de nombreux auteurs grecs, selon lesquels les Perses « ignorent complètement l'usage des marchés et n'ont pas du tout de place à cet usage», ou «ne mettent pas les pieds dans un marché *(agora),* vu qu'ils n'ont rien à vendre ni à acheter». De son côté, parmi les règles sociales perses, Hérodote mentionne l'interdiction de contracter des dettes (I, 138). Ces formulations abruptes rendent compte peut-être de l'éthique aristocratique, à laquelle certains Grecs admirateurs de Sparte étaient particulièrement sensibilisés. Mais elles n'expriment qu'une partie de la réalité, que les documents babyloniens viennent enrichir d'une manière substantielle.

VIII. ROYAUTÉ ET POUVOIR

· *Représentations et titulatures royales à Pasargades.* - Si tout permet de postuler que la construction de Pasargades doit être considérée comme la manifestation éclatante d'une politique dynastique, force est de constater en même temps que les liens directs entre Cyrus et sa nouvelle capitale ne sont pas attestés très clairement dans la documentation archéologique et épigraphique disponible. Un relief (incomplet) relevé sur le palais P représente un roi accompagné de deux serviteurs, dont l'un portait peut-être un chasse-mouche (ou un parasol?): mais cette représentation (*fig.* 2) – proche de reliefs comparables de Persépolis - date peut-être seulement du règne de Darius.

Reste le fameux «génie ailé», sculpté sur la porte R *(fig. 3a)*. Il représente un homme barbu, vêtu d'une robe «élamite», coiffé d'une couronne complexe de type égyptien et pourvu de quatre ailes. La pierre portait naguère des inscriptions, qui surmontaient à l'origine le «génie ailé», où figurait le texte très simple : « Moi, Cyrus, le roi, un Achéménide. » Les

Figure 3a.

Génie ailé

hypothèses vont Don tram sur la signification précise d'une représentation qui reste atypique et à bien des égards mystérieuse. On y repère tout aussi bien des influences égyptiennes (la couronne) que des influences assyriennes (génies ailés) et phéniciennes. Mais s'agit-il bien de Cyrus lui-même, comme on l'a souvent supposé? Rien n'est moins sûr. On rapproche parfois le relief d'un passage d'Hérodote (I, 209) sur un songe de Cyrus, ainsi rapporté par

l'intéressé à Hystapes, père de Darius : «J'ai vu l'aîné de tes fils avec des ailes aux épaules, dont l'une ombrageait l'Asie, l'autre l'Europe. » On est plutôt tenté de penser qu'il s'agit d'une représentation métaphorique du pouvoir perse sur des régions culturellement très diverses. L'originalité syncrétique du monument n'en continue pas moins de poser des problèmes qui risquent de rester insolubles en l'absence d'une représentation iconographique comparable.

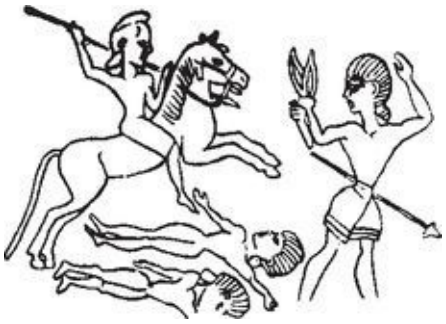

Figure 3b.

Sceau de Kuraš d'Anšan (PFS 93)*

La seule représentation «royale» perse datée d'avant Darius est un sceau, encore utilisé à l'époque de Darius à Persépolis, mais qui remonte manifestement à une époque bien antérieure. Il porte en effet la légende: « Kuraš d'Anšan, fils de Teispès», personnage sous lequel on identifie généralement Cyrus Ier, grand-père de Cyrus le Grand, en dépit du fait qu'il n'y est pas qualifié explicitement de roi. La scène qui y est gravée est une scène guerrière, qui - d'origine élamite - acquiérera une grande popularité dans la glyptique achéménide: un cavalier bondit au-dessus de deux guerriers gisant à terre et se lance à la poursuite d'un fantassin *(fig. 3b)*. Quelle que soit l'identité du personnage (qui avait peut-être vocation à l'anonymat) il ne fait guère de doute que, dès cette date, l'une des justifications du pouvoir royal est la force physique et la bravoure à la guerre. C'est d'ailleurs autour de ce thème qu'Hérodote raconte le premier affrontement entre Cambyse et son frère Smerdis/Bardiya, celui-ci, seul de tout l'entourage royal, réussissant à bander l'arc envoyé par le roi des Éthiopiens (III, 30). Dès l'époque des premiers rois, l'arc apparaît comme un symbole du pouvoir royal: tout aussi bien Cyrus fut-il inhumé avec ses armes (Quinte-Curce X, 1.32).

En elle-même, la construction de la tombe de Cyrus à Pasargades - dont on trouve un parallèle exact près de Persépolis (Takht-i Rustam) - implique d'ailleurs une position exceptionnelle du roi dans la société perse. Les

descriptions du contenu du tombeau de Cyrus le confirment. Voici par exemple ce qu'écrit Arrien *(Anab.,* VI, 29.5-6) :

> Sa literie était constituée de couvertures de Babylone et, comme matelas, de pelisses pourpres; sur le tout il y avait une robe perse et des tuniques également de fabrication babylonienne; et Aristobule ajoute que s'y trouvaient aussi, posés à plat, des pantalons mèdes et des robes teintes en bleu, d'autres violettes, et d'autres de diverses couleurs; des colliers, des cimeterres, des boucles d'oreille en or incrusté de pierreries ; il y avait aussi une table ; entre la table et le lit reposait le sarcophage contenant la dépouille de Cyrus.

Ce texte rend compte de ce que pouvaient être le luxe de la cour de Cyrus, la richesse de ses vêtements et l'abondance des bijoux - caractéristiques royales qui perdureront tout au long de l'histoire achéménide.

Malheureusement, les doutes pesant sur la datation des inscriptions retrouvées dans la ville de Cyrus rendent problématique la reconstitution de la titulature royale *(CMa-b-c).* Dans certaines d'entre elles, Cyrus est simplement qualifié de «roi achéménide»; dans d'autres, il porte le titre plus prestigieux de «Grand Roi», que portèrent régulièrement Darius et ses successeurs. Mais, précisément, plusieurs de ces inscriptions ont été attribuées à Darius lui-même, si bien qu'il devient très difficile de faire le partage entre la titulature originelle de Cyrus et la titulature que lui aurait donnée Darius ultérieurement. Seul demeure indiscutable le titre tout simple de « roi ». Mais que signifie exactement un tel titre dans la Perse du début de la seconde moitié du VIe siècle? Au total, nous ne disposons, à Pasargades, d'aucun relief ni d'aucune inscription qui, à coup sûr, permettrait de parler valablement du pouvoir et de l'idéologie monarchiques à l'époque de Cyrus. Cette constatation n'implique pas qu'il n'y eut pas un développement notable en ce sens à l'époque de Cyrus, surtout après ses conquêtes: la vraisemblance incite au contraire à le postuler. Mais l'historien n'a pas le choix de ses documents: il doit donc faire preuve de prudence dans la construction des hypothèses interprétatives.

C'est vers les documents babyloniens que l'on doit se tourner de préférence. La titulature assyro-babylonienne reprise par Cyrus et par Cambyse n'entre pas en ligne de compte ici, pas plus que la titulature égyptienne adoptée par Cambyse en Égypte, car elles n'ont rien à voir avec la titulature propre à la dynastie qui régnait dans le Frs. En revanche, un passage du *Cylindre de Cyrus* est tout à fait intéressant. Parlant à la première personne, Cyrus s'y présente comme le fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Cambyse [Ier], Cyrus

[Ier] et Teispès, eux-mêmes qualifiés de «roi d'Anšan.» C'est également sous ce titre que les rédacteurs babyloniens se réfèrent à Cyrus dans le *Songe de Nabonide* et dans la *Chronique de Nabonide.* En postulant que les rédacteurs n'ont fait que suivre les instructions du roi, on doit admettre également que Cyrus, comme ses prédécesseurs, a tenu ainsi à rendre éclatante sa position d'héritier des rois élamites dans le haut pays d'Anšan, c'est-à-dire dans ce pays qui déjà portait le nom de Perse (Parsu) mais où vivait, mêlée aux Perses d'origine, une abondante population d'origine élamite. Pour autant, cette appellation n'exclut pas qu'en Perse même, les rois aient également porté le titre de «roi de Parsu », puisque des documents babyloniens (rares) l'utilisent. Certes, aucun document de Pasargades ne fait mention d'une telle appellation, qui, ultérieurement, fut reprise épisodiquement par Darius. Notons cependant que Gaumata, dans la version babylonienne de Behistoun, est accusé de s'être frauduleusement présenté ainsi: «Je suis Barziya, le fils de Cyrus, [lui-même] roi de Parsu, le jeune frère de Cambyse » (DB bab. § 10).

• *L'étiquette royale*. – En 522, après la mise à mort de Smerdis/ Bardiya, les sept chefs du complot aristocratique passèrent un accord, retransmis par Hérodote (III, 84) dans les termes suivants: « Que quiconque des Sept le voudrait pénétrerait dans le palais royal sans introducteur *(esaggeleos),* à moins que le roi ne fût alors couché avec une femme». On affirme régulièrement qu'en réalité ces privilèges en faveur de quelques familles existaient déjà sous Cyrus et Cambyse. Cependant, les conditions mêmes de l'exécution de Smerdis semblent exclure que les Grands aient été relevés des rigueurs de l'étiquette. Si les gardes des portes extérieures *(phylakoi)* laissèrent passer des hommes qui comptaient parmi les *prôtoi* et que les gardes ne pouvaient «soupçonner que d'eux pût venir rien de tel », il n'en fut pas de même des «eunuques porteurs de messages », qui les interceptèrent dans la cour *(aul)* et qui accusèrent les gardiens des portes de négligence. Pour parvenir jusqu'à l'appartement royal, les Sept durent tuer sur place les eunuques (Hérodote III, 77). D'après Ctésias (Persika, § 14), les Sept ne réussirent dans leur entreprise que grâce à la complicité de Bagapatès «qui détenait toutes les clefs du palais». L'épisode semble donc plutôt indiquer qu'à l'époque des premiers rois, tous les aristocrates étaient soumis aux règles communes de l'étiquette royale, qui contrôlait de près la circulation des personnes à l'intérieur du palais.

Ce passage d'Hérodote et l'existence d'une fonction de «porteur de messages » (III, 34) indiquent qu'à l'époque de Cambyse étaient en usage les règles de l'étiquette, connues de manière plus précise à une époque postérieure (cf. chapitre VII). Mais à quelle date le roi devint-il «inabordable», pour reprendre le mot de plusieurs auteurs grecs? Hérodote (1,99) en fait remonter l'origine au roi mède Deiokès:

> Lui le premier établit ces règles d'étiquette: que nul n'aurait accès auprès du roi, mais qu'en toutes circonstances on communiquerait avec lui par messagers *(aggeloi);* que le roi ne serait vu par personne... S'il s'entoura de tout ce cérémonial, ce fut pour que les hommes de son âge, qui avaient été élevés avec lui, n'étaient pas de moins bonne maison et ne lui cédaient pas en valeur, ne fussent point, en continuant à le voir, vexés et disposés à conspirer contre lui, mais, que ne le voyant pas, ils le tinssent pour un être d'une autre nature qu'eux.

De son côté, dans la *Cyropédie,* Xénophon met en scène l'échanson Sakas qui, à la cour d'Astyage, «avait pour fonction d'introduire ceux qui demandaient une audience et d'éloigner ceux qu'il ne jugeait pas à propos de laisser entrer» (I, 3, 8). Et c'est à Cyrus qu'il attribue la mise en place d'une étiquette de cour, qui réglait en particulier les préséances et les conditions des audiences royales.

Certes, le contexte chronologique hérodotéen est sujet à caution. Il a pu transférer à la cour d'un mythique Deiokès des réglementations dont il connaissait l'existence à la cour de Darius et Xerxès. La même remarque vaut pour Xénophon, toujours enclin à attribuer à Cyrus la création d'un État ex *nihilo.* Cependant, la construction de palais et de résidences royales à Pasargades et ailleurs implique que des réglementations furent édictées sous Cyrus, qui organisaient la vie du roi et fixaient les obligations des courtisans. Au reste, en ce domaine comme en bien d'autres, les premiers rois perses ont sans aucun doute emprunté au cérémonial aulique des cours assyro-babyloniennes.

• *D'un roi l'autre.* – Selon Hérodote (I, 125), la famille royale était elle-même issue d'un sous-ensemble plus vaste, ce qu'il appelle la «phratrie» des Achéménides, terme grec que l'on comprend généralement comme «clan». Ces clans eux-mêmes s'insèrent dans des «tribus», parmi lesquelles Hérodote en distingue particulièrement trois: les Pasargades, les Maraphiens et les

Maspiens: «De ces tribus, la plus noble est celle des Pasargades; c'est d'elle que fait partie, entre autres, le clan des Achéménides, d'où les rois Perséides sont issus. » C'est d'une telle réalité que rendent compte également quelques inscriptions de Pasargades *(CMa-b-c)*, où Cyrus se qualifie d'Achéménide. Au-delà de certains renseignements maintenant confirmés (le terme Maraphiens a été retrouvé dans des tablettes de Persépolis), la présentation d'Hérodote suscite cependant des doutes sérieux: en raison des soupçons qui pèsent très fortement sur la paternité (Darius !) des inscriptions de Pasargades *[DMa-b-c!]*, il apparaît désormais que c'est avec Darius que le terme Achéménide prit toute sa valeur politique (p.123). Mieux vaut donc éliminer le terme de la discussion, et en revenir à un document plus fiable, à savoir le Cylindre, dans lequel Cyrus fait remonter sa généalogie à son arrière grand-père Teispès, qualifié de «roi 'Anšan ». On a là l'expression simple mais prégnante d'une justification dynastique par le droit du sang.

Les circonstances de l'avènement de Cambyse rendent compte en même temps que, pour asseoir la continuité dynastique et familiale, le roi régnant prépare sa succession de son vivant. En déléguant à Cambyse le titre de «roi de Babylone», Cyrus avait déjà manifesté clairement son choix: on ne doit cependant en aucune manière considérer cette décision comme une association au trône, puisque Cambyse ne porta le titre que pendant quelques mois après la conquête de Babylone (p. 82). Les textes classiques, de leur côté, indiquent formellement que Cambyse avait été désigné comme prince héritier par son père, auquel il succéda sans embarras apparent. Pour autant, dès cette époque, apparut le problème des cadets: le frère puîné de Cambyse, Smerdis/Bardiya, avait été «dédommagé» par la concession d'un vaste gouvernement en Asie centrale. Il allait bientôt montrer qu'il n'entendait pas se satisfaire de sa place de second.

Rien n'indique que l'obligation de prendre femme parmi les membres de quelques grandes familles aristocratiques ait jamais été reconnue par Cyrus ou par Cambyse. On sait que, «nés du même père et de la même mère», Cambyse et Bardiya étaient issus de l'union de Cyrus et de Cassandane, fille de Pharnaspès (Hérodote II, 1; III, 3). Quant à Cambyse, il eut, comme son père et ses successeurs, plusieurs épouses. Il s'unit à Phaidimè, une fille d'Otanès, qui était à coup sûr un haut aristocrate, puisque Hérodote (III, 68) le qualifie «d'égal au premier d'entre les Perses par la naissance et la fortune ». Mais, dans le contexte de la polygamie royale, Phaidimè n'était que l'une des femmes du roi. Il est tout à fait significatif que Cambyse avait épousé sa sœur

Atossa, fille de Cyrus (III, 88), et, un peu plus tard, une autre de ses sœurs «de père et de mère» (III, 31). On constate là la mise en place d'une politique endogamique qui fut appliquée avec constance par les Achéménides tout au long de leur histoire et qui leur permettait d'annihiler les ambitions royales d'une autre grande famille aristocratique.

IX. LE ROI ET LES DIEUX

• *Religion perse et traditions iraniennes.* – Nos informations sur les croyances et pratiques religieuses perses à l'époque de Cyrus et de Cambyse sont extraordinairement minces et contradictoires. L'existence de lieux de culte ne fait guère de doute. Darius accuse en effet l'ursurpateur Gaumata d'avoir détruit les *yadan (DB* I, 14). Mais, l'accord ne règne pas entre historiens sur l'identification de ces *yadan*: sanctuaires claniques, sanctuaires royaux ou tout autre chose? Nous ne possédons aucune déclaration royale qui éclairerait le problème. Même les données archéologiques de Pasargades sont sujettes à caution. L'interprétation de la tour dénommée Zendan-i Sulaiman comme temple du feu n'a plus guère de partisans aujourd'hui, pas plus que celle qui la présente comme la tombe de Cassandane. Restent deux socles en pierre, que l'on considère parfois comme un lieu de culte, où le roi pouvait sacrifier au feu sacré: mais c'est là une hypothèse, qui, à l'heure actuelle, manque encore de confirmation expérimentale.

Le problème est que nous ne savons pas grand chose de la religion iranienne – ou des religions iraniennes – dans la première moitié du sixième siècle. L'existence historique de Zarathoustra – sous le nom de Zoroastre – est fréquemment attestée par des sources classiques (mais non par Hérodote). Mais bien des incertitudes continuent de régner sur l'époque et les régions où le «prophète» » aurait mené ses réformes, et plus encore sur le contenu même desdites réformes. Les seules sources écrites disponibles – en dehors des inscriptions de Darius et de ses successeurs – sont les différents livres de *l'Avesta,* livre sacré des Iraniens, que les recherches d'Anquetil Duperron ont fait connaître à la science occidentale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Mise par écrit entre le cinquième et le septième siècle de notre ère, *l'Avesta* est traditionnellement divisée en trois grandes parties: le *Yasna* (rituels des sacrifices), les *Yashts* (hymnes à différentes divinités) et le *Vidvdat* (« loi de séparation d'avec les démons»). Les études philologiques les plus récentes ont

montré qu'à l'intérieur du *Yasna* un sous-ensemble, les *Gth* («Chants»), remonte à une origine très haute: y est mentionné Zarathoustra et sont soulignés ses rapports privilégiés avec la divinité Ahura-Mazda. Du point de vue linguistique, c'est ce qu'il est convenu d'appeler maintenant le vieil-avestique, qui peut remonter au moins à l'an mil. Du point de vue de l'histoire des religions, ce texte permet en principe de reconstituer ce qu'était le mazdéisme dans sa phase pré-achéménide.

À partir d'une comparaison entre les sources écrites achéménides et l'*Avesta*, les historiens se sont évertués à répondre à la question de savoir si les Achéménides étaient des «zoroastriens» ou, disons-mieux, des mazdéens, c'est-à-dire des adeptes de la religion dominée par Mazda. Le problème est que, concernant les règnes de Cyrus et de Cambyse, la documentation perse ne permet guère de confronter les croyances exprimées par les rois à la religion mazdéenne, telle qu'on peut la reconstituer à partir des *Gth.* Le témoignage d'Hérodote reste incertain: d'une part, il hellénise les informations qu'il a recueillies; d'autre part, il écrit un siècle après la mort de Cyrus. À partir d'informations aussi pauvres, il paraît donc bien aventureux de vouloir reconstituer ce que pouvait être la religion de Cyrus. Certains jugent que l'insistance mise ultérieurement par Darius sur la prééminence d'Ahura-Mazda sur tous les autres dieux *(baga)* indique qu'il a rompu avec la tradition de Cyrus, auprès duquel Mithra était au contraire le premier dieu en importance. Une hypothèse exactement inverse fait de Cyrus un fervent du zoroastrianisme. Dans cette hypothèse, plutôt que la rupture entre Cyrus et Darius, on devrait souligner la grande continuité «zoroastrienne» (mazdéenne) de la dynastie.

Mais toutes ces interprétations paraissent construites sur le sable: comment opposer en effet les croyances de Cyrus et celles de Darius, alors que le premier n'a jamais «parlé» et que le second a laissé de multiples messages à destination de ses contemporains et des générations à venir? Le seul indice en faveur d'un culte privilégié en l'honneur de Mithra est l'institution de sacrifices de chevaux autour du tombeau de Cyrus: dans la tradition iranienne, de tels sacrifices sont fréquemment associés au culte de Mithra.

• *Le tombeau de Cyrus et les usages funéraires perses.* – Il n'est guère en effet qu'un aspect de la religion de Cyrus et de Cambyse qui soit documenté: il s'agit des coutumes funéraires. Cyrus fut inhumé dans le tombeau qu'il avait

fait construire de son vivant à Pasargades. Arrien *(Anab.* VI, 29.5-6) donne une description précise de la chambre sépulcrale: selon ses informateurs, Cyrus avait été placé dans un sarcophage d'or, près duquel étaient placés «un lit avec des pieds en or travaillé, ainsi qu'une table ». Selon Quinte-Curce (X, 1, 31), le roi avait été inhumé avec ses armes: Alexandre y découvrit en effet «le bouclier de Cyrus réduit en poussières, deux arcs scythes et une épée courte [*akinaks*] ».

On remarquera tout d'abord que le mode d'inhumation de Cyrus (et de ses successeurs) n'est pas conforme aux règles de *l'Avesta.* Les pleurs et cris qui accompagnent, chez Hérodote (III, 66), la mort de Cambyse ou d'aristocrates perses (cf. IX, 24) dérogent également à ces traditions dites «zoroastriennes.» » Les pratiques perses s'opposent également aux coutumes bien attestées en Iran oriental jusqu'à la fin de l'époque achéménide (et bien au-delà), qui imposaient d'exposer les cadavres aux animaux qui les décharnaient, puis de déposer les ossements dans un ossuaire. Hérodote, parlant des rites secrets, affirme que «le cadavre d'un Perse ne serait pas enseveli avant d'avoir été déchiré par un oiseau ou un chien» (I, 140); mais les réserves exprimées par l'auteur lui-même et la suite de la phrase ainsi qu'un passage de Strabon (XV, 3.20) montrent que seul le cadavre des mages «n'est jamais enterré avant d'avoir été déchiré par les oiseaux ou par les chiens». Des passages de Plutarque (Art. 18.7) et d'Hérodote (VII, 10) attestent également que, chez les Perses, seule l'inhumation était considérée comme le mode normal, et non pas le décharnement du cadavre. Le caractère infamant de la pratique est bien illustré par la peine infligée à celui qui attente à la vie du roi: «Il est puni de mort: on lui tranche la tête et l'un des bras, et ses restes ainsi mutilés sont jetés [aux bêtes]» (Strabon XV, 3.17). En outre, un passage de Ctésias indique que, chez les Perses, l'incinération était contraire aux usages établis (para ton *nomon; Persika*, §57) : cette interdiction est confirmée par Strabon (XV, 3,18).

De nombreux documents attestent au contraire de la pratique de l'inhumation. Après la bataille d'Issos, «Alexandre autorise la mère de Darius à ensevelir qui elle voudrait selon la coutume de son pays *(patrio more).* Elle fit enterrer *(humari)* un petit nombre de parents très proches» – en évitant, dans sa situation actuelle, « la pompe avec laquelle on rend, en Perse, les derniers devoirs, puisqu'on brûlait sans faste les vainqueurs [Macédoniens] » (Quinte-Curce III, 12, 13-14). Lors de la mort d'Artachaiès – qui avait été chargé des travaux de creusement du canal de l'Athos – «Xerxès lui fit faire de splendides funérailles et une très belle sépulture; tout l'armée travailla à lui

ériger un tertre funéraire » (Hérodote VII, 117). Nous retrouvons là une pratique bien attestée par Hérodote chez un autre peuple iranien, les Scythes, lors des obsèques royales: «Tous travaillent à élever un grand tertre, rivalisant avec zèle pour qu'il soit le plus grand possible » (IV, 71). Au reste, les témoignages archéologiques sont eux aussi sans ambiguïté. On a découvert à Suse une sépulture achéménide (datée du début du quatrième siècle); le cadavre (d'une femme) avait été placé dans une cuve de bronze, où avaient également été disposés de nombreux bijoux de la défunte ainsi que différents vases d'alabastre égyptiens. On a également mis au jour en Syrie, à peu de distance de Karkemish (Deve Hüyük), un cimetière où les premières tombes remontent au huitième siècle: on y assiste, à l'époque achéménide, au passage de l'incinération à l'inhumation.

• *Les sacrifices autour du tombeau de Cyrus.* – Ctésias écrit que, «dès son avènement, Cambyse renvoie le corps de son père en Perse *(eis Persas)* par les soins de l'eunuque Bagapatès pour l'y ensevelir *(taphnai)*, et il règle tout d'après les dernières volontés paternelles» (§9). Bien que la phrase soit très générale, on est fortement tenté de la rapprocher de ce qu'Arrien écrit des sacrifices institués autour du tombeau «dès le règne de Cambyse» :

> Il y avait à l'intérieur de l'enceinte, près de la rampe d'accès au tombeau, une petite construction réservée aux mages qui avaient la garde du tombeau de Cyrus, et cela dès le règne de Cambyse, fils de Cyrus, cette garde se transmettant de père en fils; ils recevaient du roi un mouton par jour, des rations de farine et de vin, et chaque mois un cheval à sacrifier à Cyrus (VI, 29.7).

Le texte d'Arrien se comprend parfaitement bien, si on le commente à la lumière de certaines séries des tablettes de Persépolis: l'une de ces séries – dite Série E (une quarantaine de tablettes publiées) – porte des renseignements chiffrés sur les produits délivrés aux desservants de différents cultes (iraniens, élamites, babyloniens); ces produits sont destinés aux sacrifices eux-mêmes. Une autre série – série K1 (trente cinq textes publiés) – porte le montant des rations *(gal)* livrées par l'administration royale aux desservants, en guise de rétribution pour leurs services. Bien que les tablettes de Persépolis soient postérieures à Cambyse, il est clair que les renseignements donnés par Arrien correspondent très exactement à ceux que l'on peut tirer des tablettes. Les

prêtres chargés des sacrifices devant le tombeau de Cyrus reçoivent des rations pour eux-mêmes (un mouton par jour, vin et farine) et un cheval par mois pour le sacrifice.

Dans les tablettes de Persépolis, les rations fournies par l'administration se composent des produits suivants: farine (12 fois), bière (11), vin (6), grains (4), dattes (1), figues (1). On retrouve sensiblement les mêmes produits destinés aux sacrifices proprement dits: grains (23), vin (14), farine (2), bière (1), moutons (1). On doit remarquer que jamais les desservants ne reçoivent de viande en guise de rations mensuelles ou journalières. À ce titre les prêtres du tombeau de Cyrus sont favorisés. Les quantités sont également tout à fait exceptionnelles: plus de trois cent soixante moutons pour une année. Il est vrai que nous ne connaissons pas le nombre des mages affectés à ces sacrifices.

Le sacrifice d'un cheval n'est pas répertorié du tout dans les tablettes. Il s'agit là manifestement d'une forme très exceptionnelle. Dans un passage de la Cyropédie, Xénophon rapporte que, lors des fêtes périodiquement présidées par le roi en Perse, des chevaux étaient sacrifiés au Soleil (VIII, 3, 12, 24) – auquel un char était consacré. Ici, comme parfois, le Soleil, c'est très probablement Mithra: selon Strabon (XI, 14,9), chaque année, le satrape d'Arménie devait envoyer au roi 20 000 poulains pour les fêtes de Mithra *(Mithra*kana). Ce furent également des chevaux blancs que les mages immolèrent en 480 dans le Strymon pour obtenir des présages favorables (Hérodote VII, 113). Le lien entre le roi et les chevaux blancs, dits souvent «chevaux sacrés», originaires des haras mèdes de la plaine de Nésée, est fréquemment attesté. Rappelons que, selon Hérodote (I, 189), lors de la marche de Cyrus contre Babylone, «l'un des chevaux sacrés, des chevaux blancs, s'emporta, entra dans le fleuve, et tenta de le traverser; mais le fleuve l'engloutit dans ses flots et l'entraîna». Cyrus «tira vengeance du fleuve, en divisant ses eaux en 360 canaux». On peut donc supposer que c'est l'un de ces chevaux que les mages étaient chargés d'immoler chaque mois devant le tombeau de Cyrus.

Dernier point: la garde du tombeau et l'accomplissement des sacrifices ont été confiés à des mages. Peu d'institutions ont donné lieu à autant de débats que celle des mages. La raison en est que la documentation – essentiellement les sources classiques – est extrêmement confuse. Le terme – selon Hérodote (I, 101) – renvoie d'abord à l'une des tribus mèdes: c'est en ce sens qu'Hérodote (III, 73) et Darius (du moins dans la version babylonienne)

qualifient Smerdis/ Gaumata de mage mède *(DB* bab. Section 10). Mais, dans le contexte perse, le mage est d'abord un desservant de culte (cf. Hérodote, I, 132). Le texte d'Arrien montre également que la qualité de mage se transmettait de père en fils. En outre, il est certain que, dès les règnes de Cyrus et de Cambyse, certains de ces mages vivaient en permanence dans l'entourage des rois: selon Pline (VI, 116), ce seraient les mages qui auraient conseillé d'orienter vers l'est la tombe de Cyrus. Parmi leurs prérogatives, celle de la divination *(manteia)* est bien connue par les auteurs grecs: leur fonction d'interprètes des rêves royaux est attestée dès cette époque (Ctésias § 12; cf. Élien *VH* II, 17 [Artaxerxès III]).

En définitive, les sacrifices funéraires pratiqués régulièrement auprès du tombeau de Cyrus offrent le seul exemple indiscutable de culte étatique mis en place avant Darius. Il est évident qu'aux yeux de Cyrus lui-même, la construction d'un tombeau dans la ville qu'il venait de fonder représentait un élément important de sa politique dynastique. Si ses successeurs s'attachèrent à maintenir intacts ces sacrifices, c'est qu'ils voulaient tous tirer profit du renom de Cyrus. Le cas de Cambyse continuant de poser problème, Cyrus fut le seul représentant de la dynastie dont on puisse dire avec certitude qu'il fut inhumé dans un tombeau construit. À partir de Darius, on choisit de creuser des tombes dans la falaise de Naqš-i Rustam.

X. L'USURPATION DE BARDIYA (522)

• *La réputation de Cambyse.* – Il est temps d'en venir aux conditions dans lesquelles Cambyse a disparu. À cet égard, il convient de souligner, dès l'abord, que nous dépendons beaucoup des sources classiques, en particulier d'Hérodote, qui donnent de Cambyse une image unanimement négative: l'opposition entre Cyrus et Cambyse est un véritable topos chez les auteurs classiques. Il nous faut revenir au récit d'Hérodote, qui rend compte qu'au cours de la campagne d'Égypte, des tensions se manifestèrent entre Cambyse et son entourage. La «folie» du roi ne s'exerça pas en effet seulement contre les Égyptiens: selon Hérodote (III, 30), il fit également périr son frère Smerdis. Puis, pris d'un accès de fureur, il causa la mort de sa sœur-épouse, alors enceinte (III, 31-32). Ses «parents les plus proches» ne furent pas les seuls victimes. D'une flèche, il mit également à mort le fils de Préxaspes, son échanson (III, 34-35). «Une autre fois, il fit enterrer vifs, la tête en bas, sans

qu'ils fussent convaincus d'aucune faute appréciable, douze Perses du rang des *prôtoi»* (III, 35). Crésus eut également à souffrir de la folie du roi (III, 36), et Hérodote ajoute (III, 37), sans préciser: «Il se livra à beaucoup de semblables actes de folie contre les Perses et les alliés au cours de son séjour à Memphis. » Peut-être fait-il là allusion à l'exécution particulièrement cruelle du juge royal Sisamnès:

> Il fut égorgé, écorché de la tête aux pieds; dans la peau arrachée de son corps, Cambyse avait fait tailler des bandes de cuir qu'on avait tendues sur le siège où Sisamnès s'asseyait pour rendre la justice; et, le siège une fois recouvert de ces bandes, il avait désigné pour être juge à la place de Sisamnès... son fils [Otanès], en lui recommandant de se rappeler sur quel siège il était assis quand il rendait la justice (V, 25).

Les informations données par Hérodote ne doivent pas nécessairement être prises au pied de la lettre: et encore moins l'interprétation «moralisante» qu'il donne des faits qu'il rapporte. Lui-même au reste prend du recul, en se réfugiant derrière ses informateurs (« on dit»). Il ne manque pas de donner plusieurs versions (grecque et égyptienne) de la mort de la sœur du roi. En outre, il paraît pratiquement assuré que le récit du meurtre de Smerdis est controuvé. Quant au supplice infligé à douze aristocrates perses, il n'est pas en lui-même incroyable. Ailleurs (VII, 114), Hérodote rapporte qu'en Thrace, en 480, au lieu-dit les Neuf-Routes, les Perses «prirent le même nombre de jeunes gens et de jeunes filles du pays pour les enterrer vifs en ce lieu», et Hérodote ajoute: «Enterrer des gens vivants est une coutume perse. Ainsi, par exemple, à ce que j'entends dire, Amestris, la femme de Xerxès, vieillissante, offrait pour sa rançon au dieu qu'on dit être sous terre deux septaines de jeunes garçons, fils des Perses les plus illustres *(epiphaneis)*, en les faisant enterrer. » Si l'on repousse l'explication «moralisante» de la conduite de Cambyse (« cruauté », folie »), on peut supposer que, ce faisant, il prenait des mesures de représailles contre des grandes familles qui avaient manifesté quelque opposition à certaines de ses décisions.

Selon Hérodote, Cambyse mourut en Syrie peu après avoir reçu un héraut envoyé par l'usurpateur qui avait pris le pouvoir en Perse au nom de son frère Smerdis (III, 62-65). Quoi qu'il en soit de la réalité des faits, on doit souligner qu'Hérodote, à ce point, fait état à nouveau de graves divergences entre le roi et «les plus considérables des Perses » qu'il avait convoqués sous sa tente: les aristocrates perses n'accordèrent aucune foi à la version des faits présentée par

Cambyse: «Ils croyaient que c'était Smerdis, fils de Cyrus, qui s'était établi roi» (III, 66). Il paraît donc clair que les anecdotes relatives aux Perses et à Smerdis ont été recueillies par Hérodote dans des cercles aristocratiques perses, qui gardaient fidèlement les traditions hostiles à Cambyse. Hérodote affirme ailleurs (III, 89) que les Perses considéraient Cambyse «comme dur et sans ménagement», et il rapporte l'opinion d'Otanès, l'un des conjurés de 522, qui condamnait «l'orgueil insolent» du même Cambyse (III, 80).

• *Smerdis, Tanyoxarkès, Mergis, Mardos.* – Dans son récit dédié à Cambyse, Hérodote revient à plusieurs reprises sur le cas de Smerdis, le frère du roi, «né du même père et de la même mère » (cf. *DB* I § 10). Ce personnage reçoit différents noms dans les sources grecques (Tanyoxarkès, Tanoxarès, Margis, Mardos). L'inscription de Behistoun et les tablettes babyloniennes permettent de savoir qu'il portait le nom de Bardiya (Barzia dans les tablettes). Peu d'événements de l'histoire achéménide soulèvent autant de questions et suscitent autant de débats que la courte période qui sépare la fin de Cambyse de l'avènement de Darius. Son analyse est d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'évaluer plus précisément les forces et faiblesses de l'empire à la fin du règne de Cambyse.

Dans la version rapportée par Hérodote, Préxaspes fit périr Smerdis sur les ordres de Cambyse: celui-ci en effet s'inquiétait, après le renvoi de son frère d'Égypte en Perse, de l'avoir vu en rêve «assis sur le trône royal» (III, 30). Plus tard, deux mages, deux frères, profitèrent du fait que l'exécution de Smerdis avait été tenue secrète et donc «que la plupart des Perses croyaient Smerdis encore vivant»: ils se soulevèrent contre Cambyse. L'un d'eux, Patizeithès – chargé par Cambyse «du soin de sa maison» – fit monter sur le trône son frère, qui non seulement portait lui aussi le nom de Smerdis mais qui, en outre, lui ressemblait trait pour trait! Dès lors, il régna sous le nom et en place du frère de Cambyse – jusqu'au moment où un complot des aristocrates le fit disparaître et porta Darius au pouvoir (III, 61-87).

Plusieurs autres auteurs classiques ont consacré des développements à ces événements. Mis à part la courte allusion à Mardos dans Eschyle (Perses, 770-775), deux auteurs donnent des récits plus ou moins circonstanciés de l'usurpation. Chez Ctésias *(Persika§* 10-13), la rupture entre Cambyse et Tanyoxarkès / Bardiya intervint à l'issue d'une dispute entre le frère du roi et un mage nommé Sphendadatès. Celui-ci dénonça son maître et, après

plusieurs convocations infructueuses, Cambyse parvint à faire venir Tanyoxarkès à la cour et à le faire exécuter. Le mage Sphendadatès prit la place du frère du roi, profitant d'une ressemblance physique extraordinaire, et il occupa pendant cinq ans le poste de satrape de Bactriane, que détenait auparavant Tanyoxarkès. Parmi les confidents du roi, figuraient les eunuques Artasyras, Bagapatès et Izabatès. Les deux premiers mirent Sphendadatès sur le trône. Quant à Izabatès, chargé de convoyer le corps de Cambyse en Perse, il dénonça la supercherie et fut mis à mort.

Le récit de Justin (I, 9.4-11) s'accorde mieux avec celui d'Hérodote, mais il s'en distingue également. Il fait part lui aussi du songe de Cambyse en Égypte, qui chargea un «mage de ses amis», nommé Cométès, d'exécuter Mergis/ Smerdis. Sans attendre que la mort de Cambyse se fût répandue, Cométès assassina Mergis, et lui substitua son frère Oropastès, qui devint roi. La supercherie réussit d'autant mieux que «par la conformation du visage et du corps, Oropastès ressemblait de fort près à Mergis».

De cette comparaison, on se rend compte que tous les récits s'accordent sur un ou sur des motifs communs: le meurtre de Smerdis (Tanyoxarkès / Mergis /Bardiya) sur ordre de son frère Cambyse, son remplacement par un mage (Smerdis /Sphendadatès /Oropastès), la ressemblance physique entre celui-ci et Bardiya qui permet de tenir le meurtre caché de tous. Mais, dans le détail, les contradictions ne sont pas moindres. Certaines n'engagent pas la logique du récit: chez Ctésias, par exemple, le rôle de Préxaspes est tenu par l'eunuque Izabatès, et il n'y est pas question de deux mages: le complot a lieu à l'initiative de deux hauts personnages de la cour, des eunuques, Bagapatès et Artasyras, qui décident de porter au pouvoir le mage Sphendadatès. En revanche, les divergences chronologiques sont plus décisives: Ctésias situe l'exécution de Bardiya cinq ans avant l'usurpation; Hérodote place la mort de Bardiya puis l'usurpation de Smerdis au cours de l'expédition d'Égypte; Justin affirme qu'elles eurent lieu l'une et l'autre après la mort de Cambyse.

• *Darius, Bardiya et Gaumata.* – Après ses victoires sur l'usurpateur et les peuples rebelles, Darius fit graver sur le rocher de Behistoun une longue proclamation, dans laquelle il raconte à sa façon les événements qui conduisirent à son triomphe:

> Fils de Cyrus, Cambyse était roi [et] il avait un frère, du nom de Bardiya, né du même père et de la même mère. Après quoi Cambyse tua Bardiya. [Ce meurtre] ne fut pas connu du peuple. Puis Cambyse partit pour l'Égypte et, à la suite, le peuple devint rebelle. Après quoi le Mensonge (drauga) grandit en Perse, en Médie et dans les autres populations. Puis, il y eut un homme, un mage du nom de Gaumata; il se rebella depuis Paišiyauvd, près de la montagne d'Arakadri, le quatorzième jour du mois de Viyaxna, c'est de là qu'il surgit. Il mentit au peuple en disant: « Je suis Bardiya, le fils de Cyrus, le frère de Cambyse.» Alors, tout le peuple conjura contre Cambyse et il se rallia, lui, aussi bien la Perse, la Médie et les autres pays. Il s'empara de la royauté. C'est le neuvième jour du mois de Garmapada qu'il s'empara du royaume. Puis Cambyse mourut de mort naturelle *(DB I* § 10-11).

Et Darius d'insister sur l'illégitimité de l'usurpateur, qui s'est emparé du royaume «qui appartenait depuis l'origine à notre lignée », et sur le manque de réaction des habitants:

> Il n'y eut personne, ni un Perse, ni un Mède ni quiconque de notre lignée, qui pût ravir le royaume à Gaumata le mage. Le peuple le craignait fort; il tuait beaucoup de gens qui auparavant avaient connu Bardiya. Voici pourquoi il tuait des gens: «Qu'ils ne sachent pas que je ne suis pas Bardiya, le fils de Cyrus.» Personne n'osait rien dire sur Gaumata le mage, jusqu'à ce que j'arrive... *(DB* I § 13).

On constate immédiatement que, sur les points les plus importants, la version d'Hérodote est en accord avec les déclarations de Darius, en particulier que le rebelle est un mage, qui a usurpé l'identité de Bardiya/ Smerdis, frère de Cambyse; que Cambyse est le responsable de la mort de son frère, et que la disparition de Bardiya a été tenue secrète. L'inscription de Behistoun donne par ailleurs des renseignements précis sur la chronologie: l'insurrection de Gaumata est datée du 11 mars 522. Les tablettes babyloniennes commencent effectivement, dès le mois d'avril, à être datées du règne de Bardiya (Barzia), qualifié de «roi des pays» et «roi de Babylone, roi des pays». Le 1er juillet, Gaumata «s'empara du pouvoir», peu avant la disparition de Cambyse: mais, soulignons-le, Darius ne prend pas soin de dater précisément la mort du roi, alors même que, dans tout son récit, les événements sont très généralement fixés d'après le mois, au jour près.

• *ardiya* / *Smerdis et Gaumata.* – On voit que bien des obscurités demeurent sur l'identité du rebelle et sur les circonstances de son avènement. Les

convergences globales entre Hérodote et Darius ne sont pas en elle-mêmes porteuses de certitude. On sait en effet que le texte de Behistoun – sur les ordres mêmes de Darius *(DB* §70) – a été répandu dans toutes les provinces de l'empire. Une version grecque a-t-elle existé, qu'aurait pu consulter Hérodote? C'est possible, mais encore faut-il remarquer que, dans ce cas, Hérodote a conservé toute sa liberté d'interprétation. En effet, les divergences avec le texte de Darius sont également notables, y compris sur le rôle de Darius lui-même dans le complot contre l'usurpateur (chapitre III, 2). Hérodote ne s'accorde pas non plus avec Darius sur la date de l'exécution de Bardiya: il l'attribue à Préxaspes (aux ordres de Cambyse) et la situe pendant l'expédition d'Égypte, alors que Darius affirme que Cambyse en donna l'ordre avant le départ vers la vallée du Nil. Il est notable également qu'Hérodote donne à l'usurpateur le nom de Smerdis – « fidèle » transcription grecque de l'anthroponyme iranien Bardiya – tout en remarquant que, de manière surprenante, le mage portait le même nom que le fils de Cyrus! Le nom de Gaumata se retrouve chez le seul Justin, mais le mage de ce nom (Cométès), chargé par Cambyse lui-même de mettre à mort le vrai Smerdis, pousse sur le trône son frère Oropastès! Il paraît clair qu'Hérodote et ses successeurs ont mêlé plusieurs versions orales qui, à l'époque de son enquête, circulaient en Asie Mineure, en Grèce et parmi les grandes familles aristocratiques perses.

En tout état de cause, les convergences avec Darius ne prouvent rien, pour la bonne et simple raison que l'autobiographie de Darius est elle-même hautement suspecte: soucieux d'apparaître comme un roi légitime issu de la famille d'Achéménès *(DB I,* 1-4) et comme le restaurateur de la légitimité dynastique *(DB I,* 14), Darius avait tout intérêt à insister sur la disparition du frère de Cambyse et sur la supercherie du nommé Gaumata. Le nouveau roi a beau mettre en exergue le caractère mesuré de son récit (IV, 58) et son amour de la vérité (IV, 63), ses assurances n'entraînent pas la conviction d'un lecteur prévenu du caractère stéréotypé de telles déclarations. L'on remarquera en outre que, d'une version à l'autre, les renseignements ne sont pas toujours cohérents. La version babylonienne (§ 10) est la seule à qualifier Gaumata de Mède. Mais qu'en conclure? Ne serait-ce point simplement que, pour un Babylonien (comme pour un Grec ou un Égyptien), le qualificatif ethnique générique de Mède incluait aussi les Perses?

Pour toutes ces raisons, depuis des générations, les historiens se sont posé la question: Gaumata est-il bien l'usurpateur qualifié de «mage» par Darius, ou n'est-il qu'une invention de Darius, soucieux de cacher qu'il a renversé en

réalité Bardiya, le propre fils de Cyrus? La question peut paraître purement rhétorique, dans la mesure où les sources s'accordent sur l'exécution de Bardiya. Mais le reste de l'histoire paraît tout à fait étrange, pour ne pas dire incroyable. Chez Ctésias, le propre chef des eunuques de Tanyoxarkès se laisse prendre à la mise en scène imaginée par Cambyse, «tant le mage les abusait par sa ressemblance! » Comment expliquer cependant que l'exécution d'un si haut personnage ait pu être tenue secrète pendant quatre ou cinq ans, y compris, selon Hérodote (III, 68-69), de ses femmes Atossa et Phaidimè? La découverte de la supercherie par Phaidimè, telle qu'elle est rapportée par Hérodote, tient plus du conte que de l'histoire.

Apparemment conscient de la difficulté de faire croire à une ressemblance trait pour trait entre Bardiya et l'usurpateur, Justin (I, 9, 11) tente de prévenir l'objection de ses lecteurs (ou de répondre aux siennes propres), en remarquant: «Le secret fut d'autant mieux gardé que, chez les Perses, les rois cachent leur personne. » Justin fait manifestement là référence à l'étiquette royale, qui isolait le roi à l'intérieur des palais. Mais comment croire que le roi (ou son substitut) n'ait accordé aucune audience pendant plusieurs années? Au reste, Hérodote rend compte lui-même qu'Otanès, le père de Phaidimè, se doutait de la vérité depuis quelque temps déjà. Il en était de même de ses compagnons Aspathinès et Gobryas (III, 70), ainsi que de Darius (III, 71). Hérodote (III, 66) fait part également du scepticisme des nobles qui entouraient Cambyse sur son lit de mort: «Ils croyaient que c'était Smerdis, fils de Cyrus, qui s'était établi roi. » Il est donc manifeste que la version propagée par Darius n'avait pas fait l'unanimité.

Si – non sans de bonnes raisons – l'historien d'aujourd'hui met en doute la réalité de l'exécution de Bardiya, c'est l'ensemble de la construction qui s'effondre comme un château de cartes. Mais il faut convenir en même temps qu'à l'heure actuelle aucune certitude ne s'impose, étant donné la composition du dossier documentaire. L'historien en est réduit à proposer des arguments de vraisemblance, et à choisir l'option qui lui paraît la moins marquée d'incertitudes. Pour faire le tour du problème, il nous faut donc envisager maintenant l'hypothèse – aujourd'hui couramment admise – d'une supercherie mise en scène par Darius lui-même.

• *Cambyse* et *Bardiya.* – Pour ce faire, il convient d'en revenir à la succession de Cyrus. Celui-ci, on l'a vu, avait pris avant sa mort la décision de

confier le pouvoir à son fils aîné Cambyse, de préférence à Bardiya, «né du même père et de la même mère». C'est le premier cas connu du choix du prince héritier par son père; bien d'autres sont attestés par la suite. Le fils puîné, Bardiya, avait reçu en compensation un grand gouvernement en Asie centrale. Les raisons du choix de Cyrus nous échappent totalement. La préférence en faveur du fils aîné – souvent présentée comme une règle par les auteurs classiques – ne résultait pas d'une obligation faite au roi régnant, qui conserva toujours l'absolue liberté de choisir qui il voulait, en fonction d'une préférence et/ ou d'une analyse qui était la sienne (cf. p. 534-538). Il suffit de rappeler ici que la préférence de Cyrus était ancienne, puisqu'en 539, Cambyse avait reçu le titre de «roi de Babylone». À lire le discours que Xénophon prête à Cyrus sur son lit de mort, le roi nourrissait quelque crainte pour l'avenir (VIII, 7, 11-28). Il s'avère en tout cas que jamais Bardiya n'a véritablement accepté les décisions paternelles. Bien que gratifié d'une exemption de versement du tribut à la cour centrale, il est resté, en tant que satrape, sous la dépendance de son frère le roi. C'est ce que laisse clairement entendre Ctésias, en rapportant qu'à plusieurs reprises, Cambyse convoqua son frère à la cour, et qu'à deux reprises Bardiya refusa, «retenu par d'autres obligations».

On peut supposer que les relations entre les deux frères n'ont fait que s'envenimer. C'est ce dont rend compte l'anecdote qu'Hérodote (III, 30) situe en Égypte. Aux ambassadeurs-espions envoyés par Cambyse, le roi des Éthiopiens avait donné un arc, et il les avait chargés du message suivant: «Le roi des Éthiopiens donne au roi des Perses ce conseil: quand les Perses banderont aussi aisément que je fais des arcs aussi grands que celui-ci, qu'il marche alors avec des forces supérieures contre les Ethiopiens Longue-vie! » (III, 21). Défi insolent, que ne put relever aucun des Perses de l'entourage de Cambyse. Smerdis / Bardiya, en revanche, «fit fléchir de deux doigts environ l'arc [éthiopien]»: d'où la «jalousie» de Cambyse, qui renvoya son frère en Perse. L'anecdote est particulièrement illustrative des rapports entre les deux frères. Chez les Perses en effet, «ce qui fait le mérite d'un homme, c'est d'abord la bravoure à la guerre» (I, 136). Le roi lui-même justifie son pouvoir par ses qualités de guerrier; il est un «bon archer» *(DNb* §8h). Sous une forme métaphorique, Hérodote rend compte des aspirations de Bardiya à la royauté.

Bien entendu, ces remarques ne lèvent pas toutes les incertitudes, loin de là! Si l'ambition de Bardiya était si manifeste, on comprendrait parfaitement que Cambyse l'ait fait exécuter, soit avant son départ pour l'Égypte (version Darius

et Ctésias), soit après le retour de Bardiya en Perse (version Hérodote et Justin). Et l'on comprend mal que Cambyse l'ait renvoyé en Perse, le laissant libre de ses mouvements, avant de se raviser. Encore faut-il rappeler qu'un auteur (Justin) situe la disparition de Bardiya après la mort de Cambyse, et que cette version, en toute rigueur, n'est ni plus ni moins vraisemblable que les précédentes.

Rentré en Perse (dans cette hypothèse) – ou n'ayant pas accompagné son frère en Égypte (autre hypothèse envisageable) – Bardiya s'est soulevé dans le courant du mois de mars 522 – comme l'atteste précisément Darius. Mais s'agit-il vraiment d'une usurpation, au sens strict du terme? Selon Darius, Cambyse était encore vivant au début du mois de juillet. Le problème est que nous ne pouvons pas confronter Darius à une autre source indiscutable. Hérodote affirme que Cambyse reçut en Syrie le héraut envoyé par l'usurpateur «pour notifier aux troupes qu'elles devaient désormais obéir à Smerdis, fils de Cyrus, et non à Cambyse» (III, 61). Nous savons également que certaines tablettes babyloniennes sont encore datées d'après Cambyse vers la mi-avril 522. Mais ces documents – de nature très diversifiée – n'apportent pas d'indication décisive sur la date de la mort de Cambyse. En revanche, soulignons une nouvelle fois que Justin situe l'usurpation d'Oropastès après la mort de Cambyse et que, chez Ctésias, l'usurpateur «règne après la mort de Cambyse». Darius lui-même distingue bien deux étapes: en mars 522, Bardiya se soulève en Perse; mais ce n'est qu'en juillet 522 qu'il «s'empare du pouvoir royal ». Certes, les tablettes babyloniennes attestent qu'il fut reconnu dès le mois d'avril en Babylonie. Mais l'expression utilisée par Darius semble indiquer que ce n'est qu'au début du mois de juillet qu'il s'est officiellement présenté comme le successeur du roi défunt, peut-être lors d'une cérémonie officielle qui a pu avoir lieu à Pasargades.

Si Cambyse est mort entre-temps, on doit admettre que Bardiya a attendu ce moment pour se faire reconnaître roi officiellement, dans les formes requises. En tant que fils de Cyrus, «le trône lui revenait de droit», comme l'explique Justin (I, 9: ... *cui regnum debe*batur). C'est qu'en effet la situation successorale était à la fois complexe et simplifiée. On sait en effet par Hérodote (III, 66) que «Cambyse ne laissait aucun enfant, ni garçon, ni fille» (cf. Ctésias § 12). Autant qu'on puisse le savoir, c'était la première fois qu'une situation semblable se présentait. Toujours est-il qu'après la mort de Cambyse, Bardiya était le seul rejeton mâle de la famille royale. Rebelle et usurpateur pendant quelques mois, Bardiya se fit proclamer roi dès la mort de Cambyse.

Pour marquer plus nettement encore sa légitimité, il reprit les femmes de son «prédécesseur. » Et l'on comprend alors pourquoi Darius a tenu à dater la prise de pouvoir officielle de Bardiya avant la mort de Cambyse: c'était transformer en usurpateur un roi qui pouvait légitimer son autorité par sa filiation.

Au reste, rien n'indique que cette proclamation ait soulevé beaucoup de contestations. Darius lui-même affirme au contraire que le mécontentement contre Cambyse était ancien et se manifesta dès son départ pour l'Égypte. Il souligne également que dès la révolte de Gaumata, «tout le peuple conjura contre Cambyse », que le «mage» «rallia à lui aussi bien la Perse, la Médie que les autres pays» et que personne ne put organiser une opposition. Il ajoute, il est vrai, que «Gaumata» régna par la terreur et qu'il n'hésita pas à mettre à mort beaucoup de gens (DB, I, § 13). Mais, là comme ailleurs, les affirmations de Darius sont sujettes à caution. Il veut surtout accréditer l'idée – mensongère - qu'il fut le seul et le premier à oser combattre celui qu'il désigne comme un usurpateur. L'accession de Bardiya à la royauté implique au contraire qu'il a préparé son coup et qu'il disposait de soutiens en Perse propres à lui assurer la loyauté dynastique des habitants. Il est d'ailleurs tout à fait notable que le soulèvement eut lieu en Perse même, au lieu-dit Paišiyauvd, peut-être proche de Pasargades, là même où, quelque temps plus tard, se leva contre Darius le Perse Vahyazdta.

• *Bardiya et l'aristocratie perse.* – La présentation que donnent les auteurs anciens des rapports entre Cambyse et l'aristocratie amène à supposer que Bardiya a réussi à rallier à lui des grandes familles, contre lesquelles Cambyse prit des mesures sévères lors de son séjour en Égypte, à une date où il ne pouvait pas ignorer les ambitions de son frère. Bardiya avait-il donné des assurances à certains chefs de clans, leur promettant de régner d'une manière moins «despotique» que ne le faisait Cambyse? C'est là une hypothèse fréquemment avancée.

Dans son récit, Darius (DB, I, § 14) condamne les mesures que Gaumata avait prises en Perse. Il se flatte d'avoir restauré sur ses fondations le royaume qui avait été confisqué par aumata ; – d'avoir restauré les sanctuaires *yadan)* détruits par aumata ; – d'avoir restitué au «peuple» (v.p. *kra;* élam. *taššup;* bab. *qu)* les champs, les troupeaux, les «travailleurs» (v.p. *mniya;* él. *kurtaš;* bab. *agru)* et les «domaines claniques *(viθ)* que le mage Gaumata avait confisqués. Et il conclut ainsi:

Par la puissance d'Ahura-Mazdah, voilà ce que j'ai fait. J'ai employé ma peine jusqu'à ce j'aie rétabli en sa place légitime notre Maison, comme il en était auparavant; par la puissance d'Ahura-Mazdah, j'ai employé ma peine de telle manière que Gaumata le mage n'a pas destitué notre Maison (viθ). »

Ce texte pose d'énormes problèmes d'interprétation. Remarquons tout d'abord que les affirmations de Darius – ici comme ailleurs – sont a priori frappées d'un fort coefficient de doute critique. Il est clair en particulier que, dans la logique même de son discours d'autojustification, il se doit de présenter Gaumata comme un mal absolu, et qu'il se loue d'être le restaurateur des choses, telles qu'elles existaient avant l'usurpation du «mage». Il insiste donc et sur l'illégitimité de Gaumata (usurpateur du pouvoir des Achéménides), et sur son impiété (destructeur de sanctuaires), et sur son injustice (confiscateur de biens à leurs propriétaires légitimes). C'est là un discours idéologique que, traditionnellement, tenaient tous les nouveaux conquérants dans les pays conquis (cf. Cyrus contre Nabonide à Babylone) et tous les usurpateurs, de manière à rehausser leur propre légitimité. On remarquera également que, ce faisant, les dénonciations de Darius s'inscrivent dans les représentations traditionnelles des sociétés iraniennes, puisque Gaumata a attenté à la fois aux intérêts des guerriers, des prêtres et des paysans.

Nonobstant, les accusations de Darius restent relativement précises, et elles ne peuvent être écartées d'un simple revers de main. Mais leur interprétation historique reste délicate, dans la mesure où subsistent d'énormes problèmes philologiques, sur lesquel ont buté et butent encore des générations de spécialistes. La question posée est simple: quel(s) groupe(s) social(aux) étai(en)t visé(s) par Gaumata/ Bardiya? Le terme *kra*, désigné par Darius comme la victime des mesures de Bardiya, revêt une signification relativement vague, comportant aussi bien l'acception de «peuple» (dans un sens large) que celle d'« armée». Le vocabulaire utilisé par les rédacteurs babyloniens et élamites ne lève pas la difficulté, car les termes *qu* et *taššup* sont aussi vagues que *kra*, désignant indistinctement eux aussi le peuple (ou les gens) et des troupes. On est tenté immédiatement de penser aux clans aristocratiques qui, sans aucun doute, disposaient de grands domaines voués à l'agriculture et à l'élevage, et sur lesquels travaillaient des paysans dépendants *(kurta*š), le terme *viθ* (avec son correspondant élamite *ulhi* = Maison) faisant

référence alors aux Maisons aristocratiques. Dans cette hypothèse, les « sanctuaires » détruits par Gaumata seraient les sanctuaires claniques, voués aux ancêtres héroïsés de ces puissants groupes aristocratiques; quant au terme *kra,* il désignerait plus étroitement les aristocrates, voués de manière privilégiée au métier de la guerre.

Mais une telle interprétation suscite bien des réserves et se nourrit de contradictions insurmontables, à moins de transformer Bardiya en réformateur/ révolutionnaire social désirant s'appuyer sur les simples paysans en vue d'abattre les privilèges économiques de l'aristocratie. Hypothèse fort peu vraisemblable, car Bardiya ne pouvait se passer de l'appui de la classe aristocratique qui, à cette date, gouvernait l'Empire sous l'autorité du roi, et dont la collaboration était indispensable à un homme qui, comme lui, voulait s'emparer du pouvoir suprême. Au surplus, l'hypothèse repose sur un postulat muet et parfaitement irrecevable, à savoir que les antagonismes sociaux, dans la Perse de 522, étaient fondés non seulement sur des bases objectives, mais également sur une conscience de classe très développée, qu'aurait pu utiliser un outsider comme Gaumata; à son tour, elle convoque à son secours (sans le dire) le parallèle (parfaitement factice) de la genèse de certains régimes tyranniques en Grèce archaïque. Qu'ultérieurement Hérodote (III, 80-82) ait prétendu analyser les événements de 522 à l'aide d'une grille de lecture grecque est une chose, que l'historien d'aujourd'hui suive Hérodote sur ce terrain en est une autre: nous avons toute raison d'être aussi méfiants que l'étaient les auditeurs d'Hérodote (cf. III, 80; VI, 43).

Or, il est une manière assez simple de résoudre la contradiction. L'hypothèse interprétative, que l'on vient de rappeler brièvement, est en effet implicitement fondée sur la chronologie que donne Darius (sans y insister au demeurant), à savoir: 1) usurpation du mage; 2) confiscations de terres; 3) complot contre Bardiya. Il suffit d'intervertir les stades 2 et 3 pour offrir une explication plus raisonnable. Si l'on admet en effet que le complot s'est noué en Syrie, peu après la mort de Cambyse, il est facile de comprendre que Bardiya a pris des mesures pour le contrer. Ces confiscations, dont parle Darius, n'auraient-elles donc pas visé d'abord ceux qui cherchaient à le destituer? C'était ainsi leur ôter leurs bases sociales et économiques en Perse, mais aussi dans d'autres pays conquis où ils avaient pu recevoir des terres. Dans ce cadre, on soulignera l'importance de la version babylonienne (§13). Faisant elle aussi référence aux confiscations de Bardiya, elle cite les troupeaux, les travailleurs *(agru)* et les Maisons *(É / btu):* mais là s'arrête le

parallélisme avec les versions perse et élamite, car le logogramme É est suivi d'une expression propre à la version babylonienne, à savoir *qaštu*. On retrouve donc là, pour la première fois, une expression bien connue par les tablettes plus tardives des Muraš, *bt-qašti*, c'est-à-dire «fonds-d'arc» (et non «fief» comme on le «traduit» encore trop fréquemment). Outre que le passage confirme l'existence des fonds militaires à la haute époque achéménide (p. 87), il offre une piste du plus haut intérêt. On sait en effet qu'à une époque plus tardive, les dôreai royales en Babylonie comprenaient fréquemment des fonds-d'arc, de char, etc. Il s'agissait ainsi pour Bardiya d'interdire aux nobles révoltés d'utiliser contre lui les forces militaires liées aux *ru* babyloniens. L'objectif n'était donc pas de confisquer des propriétés familiales: le pouvoir royal reprenait aux nobles révoltés des terres qui leur avaient été concédées sous forme de donations précaires *(dôreai);* chacun savait qu'en cas d'insubordination, ces dons royaux *(nidintu šarri)* pouvaient faire retour au roi qui, alors, pouvait les redistribuer à des nobles loyaux. Si cette interprétation est exacte, elle ne ferait que confirmer que la mesure prise par Bardiya était fondée sur un objectif politique positif: elle visait en effet non seulement à combattre ses opposants (confiscations), mais aussi à cimenter son alliance avec la partie de la noblesse perse qui le soutenait depuis le début (redistributions).

Une telle interprétation présente l'incontestable avantage de résoudre les contradictions apparentes du dossier documentaire, sans le mettre à mal. Bardiya n'a pas commis la folie de dresser contre lui l'aristocratie perse, au moment même où son pouvoir était menacé par un complot; il a isolé ceux qui s'opposaient à lui. C'est sans doute de représentants de ces familles hostiles qu'ultérieurement Hérodote recueillit les témoignages, selon lesquels, «après la mort du mage, tous les habitants de l'Asie le regrettèrent, à l'exception des seuls Perses» (III, 67): il était de l'intérêt des Maisons aristocratiques qui s'étaient révoltées contre Bardiya d'accréditer l'idée que Bardiya avait suscité contre lui une opposition unanime, ce qui ne fut manifestement pas le cas.

• *Bardiya et les tributs de l'Empire.* – Hérodote fait cette remarque, en citant une autre décision prise par Smerdis / Bardiya dès son avènement: «Il envoya des émissaires chez chacun des peuples de son empire, et il fit proclamer l'exemption pour trois ans du service militaire et du tribut. » Présentée par Justin (I, 9.12-13) comme une mesure démagogique, cette décision, selon

Hérodote, lui rallia la sympathie des populations. Ailleurs (VI, 59), Hérodote précise que, «chez les Perses, le roi qui s'installe fait remise à toutes les villes du tribut dû antérieurement». Mais les deux mesures ne sont pas assimilables l'une à l'autre, car Bardiya ne décrète pas l'effacement de l'arriéré du tribut en guise de «don de joyeux avènement», mais proclame une exemption de tribut et de contingents militaires pour les trois années à venir.

L'interprétation ne paraît guère faire de doute. Bardiya prenait le contre-pied de ses prédécesseurs, en particulier de Cambyse, dont le règne avait signifié pour les peuples conquis une augmentation des prélèvements tributaires. Si Bardiya a pris une mesure aussi drastique, on doit en conclure que se faisaient jour des mécontentements chez les peuples soumis. Darius lui-même affirme qu'après le départ de Cambyse pour l'Égypte et l'exécution de son frère Bardiya, le Mensonge *(drauga* = rebellion) s'étendit non seulement chez les Perses, mais également chez les Mèdes et chez d'autres peuples *(DB* I § 10-11). Il est vrai que, par ailleurs, il date les grandes révoltes à partir de la fin du mois de septembre 522, c'est-à-dire après l'exécution de celui qu'il nomme Gaumata. Mais, ces révoltes elles-mêmes peuvent être considérées comme l'aboutissement brutal d'une période de troubles diffus, révélatrice d'un dysfonctionnement impérial. Les énormes levées requises par Cambyse pour la construction d'une marine et pour l'expédition d'Égypte pesaient trop lourdement sur des peuples soumis en outre à l'arbitraire des satrapes. Pour rétablir l'ordre et combattre les forces centrifuges, Bardiya se vit donc contraint de prendre une mesure conservatoire: ce dont on peut supposer que lui-même et ses conseillers songeaient à réformer le système d'imposition tributaire – réforme qui aboutit avec Darius. Il n'est pas interdit de supposer que ses analyses étaient partagées par un certain nombre de nobles, inquiets des troubles qui se propageaient dans l'Empire et qui, pour cette raison, choisirent d'appuyer son coup d'état contre Cambyse. Mais il est probable qu'en même temps il suscita l'hostilité d'autres Perses, inquiets de voir les profits de l'Empire leur échapper même temporairement, et sans doute plus portés à la répression qu'aux accommodements tactiques: d'où les propos d'Hérodote sur la mauvaise réputation que Smerdis / Bardiya laissa chez les Perses (III, 67). C'est sans doute à ce courant que ressortit la mention de Mardos chez Eschyle (Perses 773-775): «Mardos prit le pouvoir le cinquième, opprobre de sa patrie et de ce trône antique. » Cette notation d'Eschyle est d'autant plus intéressante qu'elle semble reconnaître la légitimité de Mardos, tout en condamnant son mode de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, placé devant une situation impériale et dynastique particulièrement difficile, Bardiya n'avait nullement l'intention de brader les conquêtes de Cyrus et de Cambyse. La mesure de suspension de tribut et de contingents militaires n'était que temporaire: elle était destinée à calmer les inquiétudes et les troubles des peuples soumis, afin de mettre en place un nouveau système d'imposition. À elle seule, la politique tributaire de Bardiya témoigne des contradictions de la construction impériale à la mort de Cambyse. Elle atteste également de la lucidité politique de celui que Darius présente comme un usurpateur.

CHAPITRE III

Troubles, sécessions et reconstruction (522-518)

I. L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE DARIUS (522)

• *Le complot des Sept: Darius et Hérodote*. – Porteuses de contradictions majeures sur l'identité de Gaumata/Smerdis, les sources antiques restent d'une utilisation également complexe pour reconstituer les conditions de la mise à l'écart de Smerdis et de l'arrivée au pouvoir de Darius. Selon Hérodote (III, 68-70), l'initiative du complot revint à Otanès, «qui fut le premier à soupçonner le mage de n'être point Smerdis, fils de Cyrus » (§68). Une expérience menée avec sa fille Phaidimè ayant renforcé sa conviction, il «prit avec lui Aspathinès et Gobryas... et il leur exposa toute l'affaire». Les trois hommes tombèrent alors d'accord, et chacun d'entre eux choisit un compagnon de toute confiance: «Otanès amena donc Intaphernès, Gobryas Mégabyze, Aspathinès Hydarnès. » Puis c'est l'entrée en scène de Darius, «venant de Perse... Lors donc qu'il fut arrivé, les six Perses furent d'avis de se l'associer également» (III, 70).

Dans une telle présentation, le rôle de Darius apparaît singulièrement en retrait: jusqu'à son arrivée, c'est Otanès qui est le personnage essentiel du drame. À ce point (III, 71), le ton du récit d'Hérodote change: jusqu'au bout, il montre désormais Darius et Otanès défendant des points de vue contraires lors des discussions stratégiques et tactiques qui furent alors menées au sein du conseil des Sept. Otanès s'opposait en particulier à l'action rapide prônée par Darius: les arguments de Darius convainquirent Gobryas puis les autres conjurés (§73). La résolution de Darius l'emporta à nouveau lorsque les Sept se consultèrent une deuxième fois sur le chemin du palais (§76). Une fois entrés dans les appartements de Smerdis, ce furent Darius et Gobryas qui se précipitèrent sur l'usurpateur: en pleine obscurité, Darius tua de son épée Smerdis, qui était maintenu par Gobryas (§79). Enfin, quelques jours plus tard, les Sept tinrent un conseil au cours duquel s'affrontèrent Otanès, Darius

et Mégabyze sur l'issue politique à donner à la crise ouverte: par ses arguments en faveur de la monarchie, Darius attira à nouveau à lui les suffrages des quatre autres conjurés (§§80-83). Dernière étape: Otanès s'étant retiré de la compétition (§ 83-84), le titre royal fut disputé entre les six conjurés restants: Darius l'emporta grâce à la ruse mise en œuvre par son palefrenier (§ 85-87): «Darius, fils d'Hystaspes, fut dès lors reconnu comme roi» (§88).

Dans le corps de sa proclamation de Behistoun, Darius ne s'embarrasse pas de telles considérations. Dès l'introduction, il affirme haut et fort que son pouvoir royal, il le tient de l'héritage de ses aïeux et de la protection d'Ahura-Mazda: c'est là l'article de base de ses justifications, sur lequel il va revenir sans relâche. Il rappelle également les origines de l'usurpation de Gaumata le mage contre Cambyse, et il souligne que personne, ni en Perse ni en Médie ni ailleurs, n'osa se lever contre le faux Bardiya. En revanche, lui-même, Darius, avec l'aide d'Ahura-Mazda, «tua le mage avec un petit nombre d'hommes, lui et ceux qui étaient ses principaux partisans. Je le tuai à Sikayauvati, la place forte de ce nom, dans la région de Nisya en Médie. Je lui ravis le royaume, par la puissance d'Ahura-Mazda je devins roi, Ahura-Mazda m'a remis le royaume» (29/ IX/ 522; *DB* I §§ 1-13). Suivent les mesures prises par le nouveau roi pour rétablir l'ordre détruit par Gaumata (§ 14).

Darius, ainsi, s'attribuait un rôle non seulement dominant, mais hégémonique – les «quelques hommes » qui lui donnèrent la main n'apparaissant qu'à titre de figurants, dont le statut subordonné ne peut que grandir encore la figure royale de celui qui se présente à la première personne comme celui qui a éliminé l'usurpateur. Il en est de même de tout le long récit – absent chez Hérodote – consacré à l'exposé cumulatif des victoires remportées par Darius: certes, le roi donne ici et là le nom des généraux qui ont combattu sous son commandement, mais, dans tous les cas, le mérite de la victoire lui revient, en raison de la protection qu'Ahura-Mazda n'a cessé d'apporter à sa personne royale.

Hérodote et Darius seraient donc en contradiction flagrante si, dans un paragraphe ultérieur, Darius, tout à coup, ne reconnaissait: « Voici les hommes qui étaient présents jusqu'à ce que j'eusse tué Gaumata le mage qui disait être Bardiya; à ce moment, ils ont coopéré comme mes partisans (*anušiy).* » Suivent une liste de six noms et une déclaration solennelle: «Le roi Darius déclare: Toi qui dans l'avenir seras roi, prends bien soin de la lignée de ces

hommes » *(DB* IV §§ 68-69).

Remarquons d'abord que la liste d'anthroponymes citée par Hérodote et celle que donne Darius sont largement convergentes:

DB IV §68
Vidafarna, fils de Vyaspra
Utna, fils de Thukra
Gaubaruva, fils de Marduniya
Vidarna, fils de Bagbigna
Bagabuxsa, fils de Dtuvahya
Ardumaniš, fils de Vakauka

HÉRODOTE III, 70
Intaphernès
Otanès, fils de Pharnaspès (III, 68)
Gobryas, père de Mardonios (VI, 43)
Hydarnès
Mégabyze
Aspathinès

On notera une seule incompatibilité: Ardumaniš et Aspathinès sont manifestement deux personnages différents. Le premier est inconnu par ailleurs; peut-être a-t-il disparu lors de l'assaut mené contre Smerdis. En revanche, l'Aspathinès d'Hérodote est aisément reconnaissable sous l'un des proches de Darius qui, sur la tombe du roi, porte des armes royales; une inscription lui donne le nom d'Aspacn *(DNd).*

En tout cas, les participants au complot descendent tous manifestement de grandes familles aristocratiques perses (l'ethnique Perse est indiqué pour chacun d'entre eux par Darius), bien que nous manquions de données précises sur l'ascendance de certains d'entre eux, connus surtout par le statut qu'ils détinrent, eux et leurs fils, après la victoire de Darius. Hérodote (III, 68)

présente Otanès comme «égal au premier des Perses par les origines et la richesse»; l'une de ses filles, Phaidimè, avait été épousée par Cambyse puis par Bardiya (III, 68): d'où le rôle que lui attribue Hérodote dans la dénonciation de la supercherie (III, 68-69); selon Hérodote (II, 1; III, 2), Cassandane, femme de Cyrus, était elle-même la sœur d'Otanès. Gobryas et Aspathinès sont eux aussi rangés par Hérodote parmi «les premiers *(prôtoi)* d'entre les Perses» (III, 70). En outre, l'un et l'autre sont représentés sur la tombe de Naqš-i Rustam: l'inscription *(DNc)* donne à Gobryas le titre de «porte-lance (*arštibara*) de Darius le roi». Pour le désigner, le texte ne donne pas le nom de son père, mais le qualifie de Ptišuvariš – terme sous lequel on reconnaît les Patischoriens – sous-ensemble du peuple perse que Strabon (XV, 3.1) range, d'une manière approximative, avec les Achéménides et les mages, parmi les tribus *(phula)* perses. Quelle que soit la réalité socio-génétique des Patischoriens, il ne fait pas de doute que leurs ressortissants font bien partie des *prôtoi* des Perses.

• *Le problème du pouvoir.* – La logique même du complot, telle qu'elle apparaît chez Hérodote et chez Darius, ne peut être escamotée: le problème essentiel à régler était bel et bien celui du pouvoir. Dès lors que l'on s'était entendu pour éliminer Bardiya, il n'y avait plus d'héritier, puisque Cambyse – chacun le savait – était mort sans enfant mâle. Selon Hérodote, ce n'est qu'à l'issue du meurtre du «mage» et de ses compagnons que les Sept posèrent le problème: «Ceux qui s'étaient soulevés contre les mages délibérèrent sur l'ensemble de la situation; et des discours furent tenus que certains des Grecs trouvent incroyables, mais qui furent tenus cependant » (III, 80). Trois thèses s'affrontèrent alors, défendues respectivement par Otanès, Mégabyze et Darius: l'établissement d'un régime où le « peuple » *(plēthos)* et le «grand nombre *(pollon)* » détiennent le pouvoir; la mise en place d'un système oligarchique, dont la clef de voûte serait «un groupe d'hommes choisis parmi les meilleurs» (Mégabyze ne manque pas de préciser que les Sept y entreraient d'office!); enfin, le maintien du régime monarchique. Conclusion du débat: «Telles furent les trois opinions proposées; les quatre autres des Sept se rangèrent à la dernière» (III, 83).

À l'instar des auditeurs grecs d'Hérodote (cf. VI, 43), les historiens d'aujourd'hui ont beaucoup douté de la crédibilité à attribuer aux discours des trois nobles. Le ton et le vocabulaire sont manifestement typiquement grecs.

Doit-on admettre malgré tout que les excès (supposés) de Bardiya/ Gaumata contre la noblesse avaient fait ressurgir, d'un très lointain passé, les aspirations des chefs de clans et de tribus à gouverner collectivement, en d'autres termes à perpétuer la structure du complot telle qu'elle est décrite par Hérodote? Une telle interprétation paraît assez peu recevable, car elle implique qu'un certain nombre d'aristocrates perses remettaient en cause les acquis des conquêtes, dont ils bénéficiaient tant. Elle devient même totalement caduque, si l'on admet la reconstitution des événements, telle qu'on l'a présentée (en hypothèse) au chapitre précédent.

En vérité, ce qui était en cause, ce n'était pas réellement le principe *monarchique;* le débat a sans aucun doute porté plus précisément sur les problèmes *dynastiques.* En l'absence d'héritier direct, qui devait-on choisir? Telle était la seule vraie question. On connaît l'explication donnée par Hérodote: Otanès s'étant retiré de la compétition, les six autres nobles choisirent de laisser le sort en décider: «Celui d'entre eux, montés sur leurs chevaux dans le faubourg, dont le cheval au lever du soleil, hennirait le premier, celui-là serait roi» (III, 84). Puis, Hérodote de raconter en détail la ruse d'Oibarès, le palefrenier de Darius, qui permit à son maître d'être reconnu comme roi (III, 85-88). Personne ne peut croire évidemment que l'accession au pouvoir de Darius soit due tout simplement à la ruse. Le motif de l'hippomancie a été ajouté par la suite, car il s'accordait assez bien à l'idée que voulait diffuser Darius de ses rapports privilégiés avec la divinité. Mais c'est bien entendu à d'autres qualités et à d'autres atouts que le fils d'Hystaspes dut de s'emparer du pouvoir suprême avec l'accord et l'appui des autres conjurés: appui unanime car, au fond des choses, Otanès a donné lui aussi son accord. C'est donc nécessairement que ses compagnons avaient reconnu la suprématie de Darius qui, elle-même, ne pouvait trouver sa source que dans des droits intrinsèques supérieurs ou/ et dans un rapport de forces établi en sa faveur.

• *Les «droits» de Darius.* – S'il est devenu roi – affirme Darius – c'est en raison et de la protection d'Ahura-Mazda et de l'antiquité de ses droits familiaux. Il se présente d'abord comme «le fils d'Hystaspes, petit-fils d'Arsamès, un Achéménide » *(DB* I § 1). Puis il inclut son père et grand-père dans une succession plus ancienne encore, puisqu'il remonte à Achéménès, présenté comme le fondateur-éponyme d'où seraient issus en ligne directe

Teispès et Ariaramnès, celui-ci étant le père d'Arsamès et donc l'arrière-grand-père de Darius (§2). Il souligne à la fois l'ancienneté et la distinction de sa famille: «Pour cette raison, nous sommes appelés Achéménides. Depuis longtemps, nous avons fourni la preuve de notre capacité [ou: de notre rendement] supérieure. Depuis longtemps, notre lignée *(taum)* est royale » (§3). Et il ajoute enfin: «Le roi Darius déclare: il y a eu huit rois de ma lignée dans le passé, je suis le neuvième; en succession (?) nous sommes rois » (§4). En dépit de quelques difficultés de traduction, l'image que veut donner Darius est parfaitement claire. De son point de vue, il ne peut y avoir aucune contestation: ses droits à la royauté s'enracinent dans la longue durée de la «semence royale », et son action a pour objectif de restaurer sa Maison *(viθ)* sur ses bases anciennes (§ 14).

Sur bien des points, les prétentions de Darius apparaissent insoutenables. Il ne fait aucunement mention de Cyrus, alors même qu'il intègre dans sa généalogie Teispès, qu'il présente comme son arrière-arrière-grand-père, et que Cyrus désigne de son côté comme son arrière-grand-père. Le seul moyen d'harmoniser les deux généalogies serait de supposer que Teispès a divisé son royaume et qu'à partir de ce moment il y a eu deux rameaux de la même famille: le premier (à partir de Teispès et de Cyrus Ier) s'éteignant avec Cambyse et Bardiya; le second, d'où serait issu Darius par son père Hystaspes. Mais, malgré Hérodote (VII, 11), l'hypothèse de deux royaumes perses ne tient pas. En tout état de cause, on ne voit pas, dans cette éventualité, quels seraient les huit rois qui ont précédé Darius: il prend bien soin de ne pas les nommer! On sait en effet que ses père et grand-père, Hystaspes et Arsamès, sont vivants en 522 (cf. *XPf§3),* et qu'ils n'ont certainement jamais porté le titre de roi. Si Darius a eu un Teispès dans sa famille, il ne peut s'agir que d'un homonyme de l'arrière-grand-père de Cyrus le Grand. Aucun texte ne démontre que le fils d'Hystaspes était issu d'un ligne collatérale, comme on le suppose fréquemment. Tout aussi bien Platon (Lois III, 695c) et Élien (VH XII, 43) soulignent-ils que Darius n'était pas fils de roi; c'est exactement ce que suggère Justin (I, 10.13-14); quant à Hérodote, il ne laisse nulle part entendre que Darius avait quelque droit que ce soit à faire valoir face aux autres conjurés: tout au contraire, il rappelle ultérieurement, sous le terme *idiôts,* que Darius, avant 522, bien que pourvu d'un titre aulique de prestige *(doryphoros),* «n'était pas un personnage d'une grande importance » (III,139-140) ; ce par quoi, il entend simplement que Darius n'était pas fils de roi, il était un *idiôts* (VII, 3).

Mais faire de Darius un «usurpateur», comme on a coutume de le désigner, n'a pas grand sens non plus, pour la bonne et simple raison qu'aucun des six autres conjurés – pas même Otanès – ne pouvait arguer de droits dynastiques qui s'imposaient sans discussion face au fils d'Hystaspes. Il n'est pas très utile non plus d'opposer que ce dernier avait plus de «droits» que son fils. Il paraît clair que, sortant d'une période de vacance dynastique, Darius a voulu affirmer une nouvelle fondation du royaume perse et de la domination achéménide. D'où le choix d'un ancêtre éponyme, Achéménès, qui justifiait ses droits *a posteriori.* C'est probablement à cette occasion que l'on mit en place une nouvelle «légende du fondateur», dans laquelle l'on montrait Achéménès nourri et élevé par un aigle (Élien HA XII, 21) – animal dont les rapports avec le pouvoir royal perse sont fréquemment attestés. Quant au terme «Achéménide» lui-même, il est évident que Darius l'utilise dans un sens très étroit: il ne s'agit pas là du clan – au sens où l'on entend les phratries d'Hérodote. Il s'agit d'une appellation qui renvoie uniquement aux membres de la famille patrilinéaire de Darius. C'est en ce sens également que le nouveau roi fit figurer le terme sur des inscriptions de Pasargades mises frauduleusement au nom de Cyrus (CMa-*b-c = DMa-b-c).* Si celui-ci y est qualifié tout simplement de «roi» et d'Achéménide, c'est que Darius tenait à maquiller ses manipulations familiales, en faisant de Cyrus l'ancêtre fictif de la nouvelle famille royale: ici, le terme renvoie manifestement à la famille royale, car on ne voit pas ce que Darius aurait gagné à souligner l'appartenance de Cyrus au clan/ phratrie des Achéménides.

Il est donc parfaitement vain de souligner qu'un homme comme Otanès avait autant de droits que Darius, parce que son père, Pharnaspès, est désigné par Hérodote comme «Achéménide». Outre le fait que l'information d'Hérodote est formellement ruinée par l'inscription de Behistoun (IV § 68: Thukra), chez Hérodote et chez Darius, le même terme «Achéménide» ne désigne pas la même réalité sociale: chez Hérodote, il s'agit du clan achéménide, qui fait partie de la tribu des Pasargades: c'est d'ailleurs en ce sens qu'il qualifie d'Achéménide le père de Darius (I, 209). En revanche, pour Darius, il s'agit exclusivement de son ascendance en ligne directe. Comme l'implique Élien (HA XII, 21), c'est désormais par rapport à cette réalité génético-familiale que l'on évalua la noblesse *(euge*neia) des différentes familles perses. C'est dire que la «noblesse» » n'était plus seulement affaire de généalogie: la catégorie était désormais insérée dans le vocabulaire politique ou, si l'on préfère, dynastique.

En d'autres termes, Darius ne tient pas son pouvoir de son ascendance dynastique: tout à l'inverse, en raison du pouvoir qu'il s'est arrogé, il a fondé les droits dynastiques de sa descendance. Ce n'est pas parce qu'il était Achéménide (au sens clanique) que Darius est arrivé au pouvoir; c'est son accès à la royauté qui lui a permis d'imposer une nouvelle définition de la réalité «achéménide». Cette redéfinition n'annula d'ailleurs pas la précédente; il paraît clair que le clan des Achéménides continua de fonctionner comme par le passé; mais il est tout aussi clair qu'il ne suffisait plus d'arguer de l'appartenance à ce clan pour prétendre avoir des droits quelconques à la succession. La décision relevait de la seule décision du «chef de famille », autrement dit le roi régnant. Ce sont donc les bases mêmes de la réalité dynastique que Darius a modifiées de fond en comble, et en même temps les thèmes privilégiés de l'idéologie dynastique, qu'il manipule d'autant mieux qu'il les met lui-même en place. De ce fait, il est tout à fait vain d'approuver ou de dénoncer Darius en fonction d'un droit successoral qu'il a redéfini après son avènement.

• *La primauté de Darius.* – À ce point de la discussion, il paraît utile et sain de quitter le royaume des représentations idéologiques et de la propagande. Mais refuser le débat sur le terrain qu'a voulu imposer Darius à la postérité, c'est aussi se retrouver devant la question de départ: pourquoi, des sept conjurés nobles, est-ce le fils d'Hystaspes qui l'a finalement emporté? Il ne paraît guère rigoureux d'attribuer beaucoup de crédibilité au songe prémonitoire de Cyrus, tel que le rapporte Hérodote (I, 209), et qui implique que, dès 530, Cyrus craignait la révolte du fils d'Hystaspes. Si, en outre, l'on abandonne les spéculations sur la «noblesse» de ses origines, ce sont d'autres explications qu'il convient de tester. On doit nécessairement postuler que Darius disposait d'une position de force, imposée ou négociée. Or, sur ce point et contrairement aux apparences, Hérodote ne se sépare pas fondamentalement de ce qu'impliquent les déclarations de Darius lui-même. La phrase d'Hérodote (III, 70) et la suite du récit sur la formation de la conjuration indiquent que, dès le départ, Darius détenait une position spéciale dans le complot. Avant son arrivée, en effet, l'organigramme de la conjuration peut être figuré sous une forme pyramidale, constituée en fonction de l'ordre d'apparition des six premiers comploteurs dans le scénario, vu par Hérodote:

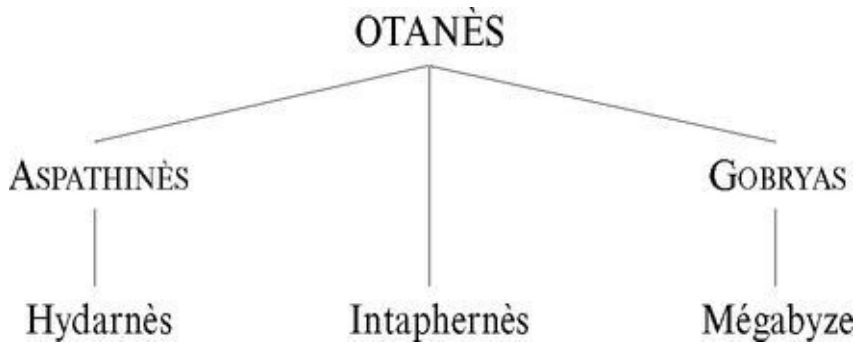

Le schéma laisse à l'écart Darius, qui est arrivé plus tard. Il est alors intégré dans une conjuration formée par les chefs de six grandes familles, mais sans avoir été recruté personnellement ni directement par Otanès, ni, à titre secondaire, par Aspathinès ni par Gobryas: autrement dit, il n'est lié par aucun lien de dépendance personnelle à l'égard des autres conjurés, et singulièrement à l'égard d'Otanès. En d'autres termes, il détient, dès ce moment, une position de force, égale à celle d'Otanès.

L'autre observation - plus importante–est que des représentants de la famille de Darius faisaient partie du cercle des favoris de Cyrus et de Cambyse. Selon Hérodote (III, 70), son père Hystaspes était en 522 «gouverneur de Perse » ; mais c'est certainement une erreur: le texte de Behistoun montre qu'il détient alors un haut commandement militaire en Parthie *(DB* II §35). C'est peut-être à ce titre que, selon Hérodote (I, 209), il faisait partie de l'entourage de Cyrus au début de son ultime campagne en Asie centrale. Telle qu'on peut la reconstituer très imparfaitement à partir de notations d'auteurs classiques, la carrière de Darius lui-même est intéressante. D'après un auteur tardif mais en général bien informé sur les choses perses, Darius était «porte-carquois *(pharetrophoros)* de Cyrus» (Élien *VH* XII, 43). On sait également qu'il a accompagné Cambyse dans son expédition égyptienne, puisque Hérodote l'y met en scène dans une histoire bien connue. Hérodote précise qu'à cette date Darius « n'était pas encore un personnage de grande importance»: évaluation qui n'a de sens que par l'opposition avec la position de roi qui est la sienne lorsqu'Hérodote le fait intervenir dans le cours de son histoire. L'auteur d'Halicarnasse précise en effet qu'en Égypte, Darius portait le titre de « porte-lance *(doryphoros)* de Cambyse » (III,139). « Porte-lance » et «porte-carquois» doivent être considérés moins comme des fonctions que comme des titres auliques, par lesquels le roi voulait illustrer la distinction qu'il conférait à l'un de ses fidèles: c'est très exactement la coutume que reprit Darius en faisant figurer près de lui Aspathinès et Gobryas sur son tombeau de Naqš-i

Rustam *(DNc-d)*. En d'autres termes, Darius avait acquis une stature politique de premier plan, lorsqu'en 522 il s'empara du pouvoir suprême. Né vers 550, il avait su se faire un nom sous le règne de Cambyse.

Mais, tout compte fait, on le voit, le problème reste entier. Que Darius ne soit pas un «self-made man» est une chose (dont au demeurant on pouvait se douter); qu'il soit devenu roi en est une autre. Dans une situation ouverte comme celle du printemps 522, c'est au sein du conseil des Sept que fut prise la décision. Mais pour aller au-delà de cette simple observation, il conviendrait de connaître de l'intérieur le fonctionnement du groupe des Sept. Si ces personnages se sont unis pour renverser Smerdis, c'est aussi qu'il existait antérieurement entre eux des solidarités personnelles et familiales, que la documentation disponible nous permet tout au plus d'entrapercevoir pour l'un des conjurés, à savoir Gobryas. Les rapports privilégiés de Gobryas et de Darius sont parfaitement mis en lumière par la place que le nouveau roi lui réserva sur la façade de sa tombe rupestre de Naqš-i Rustam, où il est figuré en porte-lance royal *(arštibara = doryphoros [DNc])*. Or, on sait par Hérodote qu'avant de monter sur le trône, Darius avait épousé une fille de Gobryas, dont il avait eu trois fils, dont l'aîné se nommait Artobarzanès (VII, 2) et un autre Ariabignès (VII, 97). De son côté, Gobryas, à une date indéterminée, épousa une sœur de Darius, dont il eut Mardonios (VII, 5). Ces échanges de femmes cimentaient une solide alliance familiale. On relèvera que, dans une tradition rapportée par Hérodote, Gobryas est le plus proche et le plus ferme soutien de Darius: il prend la parole pour approuver les premières propositions de Darius (III, 73) et il l'aide directement à mettre à mort le mage (III, 78). Par ailleurs, Gobryas fait partie des quatre conjurés qui approuvent les propositions «constitutionnelles» de Darius (III, 83). Sous cet habillage grec, on doit comprendre, semble-t-il, que Gobryas et trois autres conjurés (Intaphernès, Hydarnès, Ardumaniš) ont soutenu dès le début les prétentions royales de Darius, que les deux autres (Otanès et Mégabyze) n'ont dès lors pas contrariées: au contraire, Otanès préféra alors se retirer de la compétition royale.

• *L'élimination* de *Bardiya*. – Pour progresser, il faudrait connaître les conditions pratiques qui menèrent à l'exécution de Smerdis. Tous les auteurs anciens insistent sur le fait que les Sept agirent seuls, s'opposant personnellement les armes à la main aux gardiens, puis à Smerdis et à ses

compagnons. Il paraît peu probable que l'accès au roi n'était défendu que par quelques gardiens des portes et quelques eunuques. Hérodote – qui situe faussement la scène dans le palais de Suse – a composé son récit sur des motifs héroïques, qu'il reprend ultérieurement dans le passage sur la révolte d'Intaphernès (III, 118). Certains parallèles suggèrent plutôt qu'il y eut une véritable bataille rangée. Ce qui veut dire que les Sept disposaient d'une troupe à leur disposition. L'exemple ultérieur d'Intaphernès amène à supposer que chacun des Sept avait rassemblé autour de lui les gens de sa Maison *(oikos = viθ):* fils et parents (cf. III, 119). D'où une hypothèse: pour des raisons qui tiennent probablement à l'état de ses préparatifs antérieurs, Darius ne disposait-il pas du «contingent» le plus nombreux et le mieux aguerri?

À ce point de la discussion, il convient de laisser de côté les récits des auteurs classiques, et de revenir au récit de Darius. Certes, il est commode et justifié de distinguer, dans le récit de Behistoun, la partie consacrée à la révolte de Gaumata et le long développement consacré par Darius aux «dix-neuf batailles » qu'il se flatte d'avoir remportées «en une seule année» sur les neuf rois menteurs. Parmi les rois représentés la corde au cou devant le Grand Roi, Gaumata tient une position à part: il est couché au pied du Grand Roi, qui pose son pied gauche et son arc sur son corps. Il n'en reste pas moins qu'il est inclus dans la liste et qu'apparemment la victoire remportée sur le rebelle perse est décomptée dans les dix-neuf batailles. Darius écrit: «Avec quelques hommes je tuai Gaumata le mage, lui et ses proches, dans une forteresse du nom de Sikayauvati, dans le district de Nisa, en Médie» (29 septembre 522). Le récit de Darius est donc assez différent de celui que propose Hérodote, qui situe la scène dans le palais de Suse, ou de celui de Ctésias, qui prétend que le rebelle était alors au lit avec l'une de ses concubines babyloniennes! Si l'on admet, avec Darius, que Gaumata a rallié à lui une partie de la population, on en vient à douter que l'élimination du rebelle ait pu être effectuée d'une manière aussi simple qu'un meurtre dans la chambre à coucher d'un palais mal défendu. Il paraît plus vraisemblable que l'élimination physique du rebelle se produisit après une bataille perdue, à l'issue de laquelle Gaumata s'était réfugié dans une forteresse mède. C'est-à-dire que l'on doit songer à un scénario identique à celui des autres révoltes: bataille, fuite du vaincu dans une forteresse, exécution du rebelle et de quelques dizaines de ses proches. Dans ces conditions, le conseil des Sept, aux débats desquels se limite Hérodote, n'est que l'état-major qui sait pouvoir compter sur une armée, capable de s'opposer aux forces dont dispose sans aucun doute le «roi

Bardiya». Si cela est le cas, on doit admettre que, dès la mort de Cambyse, Darius disposait d'une position déjà bien établie, qui lui permit de prendre le commandement de certains des contingents, ceux qu'ultérieurement il désigne sous l'appellation «l'armée perse et mède qui était avec moi » *(DB* II §25). Dans cette hypothèse, on est conduit à postuler que Darius avait préparé son coup de force de longue date, au moins depuis la mort de Cambyse quelques mois plus tôt. Peut-être était-il parmi les Achéménides qui, au pied du lit où agonisait Cambyse, entendirent le roi les exhorter à lutter contre l'usurpateur (III, 65). C'est probablement là, ou sur le chemin du retour, que s'ébaucha le complot qui allait mener aux mesures de confiscations décidées par Bardiya (p. 116-118). Nous ne disposons malheureusement pas d'informations précises sur la période qui sépare la mort de Cambyse de l'élimination de Gaumata/Bardiya – si l'on met à part quelques allusions dans l'une des inscriptions d'Udjahorresnet (Posener, n° 1E): celui-ci rappelle qu'il a accompagné Darius en Élam, d'où le nouveau roi le renvoya en Égypte. L'Égyptien laisse entendre que, dès la mort de Cambyse, Darius dirige les affaires; mais il paraît difficile d'accorder trop de valeur à une telle déclaration.

• *Une remarque de méthode.* – La confrontation entre Hérodote et Darius ne permet pas de faire toute la lumière sur une affaire qui fut probablement plus simple que l'un et l'autre ne le laissent entendre. Mais, tout compte fait, une fois clairement circonscrites les déformations propagandistiques du nouveau roi, sa version est incomparablement plus utilisable que celle que propose Hérodote. Le récit de l'historien d'Halicarnasse est marqué par toute une série de motifs littéraires, qu'il a probablement tissés sur une trame elle-même construite sur une série de versions qui circulaient de son temps en Asie Mineure, voire en Grèce. La trame même du récit d'Hérodote est fort peu crédible: complot de sept aristocrates (le chiffre 7 est lui-même suspect), élimination du mage par les Sept, discussions « constitutionnelles » et choix de Darius par le recours à l'hippomancie: en toute rigueur, aucun des éléments narratifs présentés par Hérodote ne devrait retenir longtemps l'attention de l'historien. Les vues nouvelles qui peuvent être proposées ne peuvent (pourront) venir que d'une meilleure compréhension des déclarations de Darius, replacées dans le cadre de l'histoire dynastique.

II. RÉVOLTES ET RECONQUÊTES (522-518)

• Les rois *menteurs*. – « Voici ce que j'ai fait après que je fus devenu roi»: ainsi Darius présente-t-il son œuvre de «restauration dynastique» *(DB* I § 10 et 15). De son côté, Hérodote note: «Darius fils d'Hystaspes fut dès lors reconnu comme roi» (III, 88). Puis, après avoir rappelé les mariages contractés par Darius et l'érection d'une statue équestre, Hérodote passe directement à l'exposé de la réforme tributaire (III, 98), englobée dans un vaste développement sur l'étendue du pouvoir territorial du roi perse (III, 98-117), avant d'en venir à l'élimination d'Intaphernès (III, 118-119) et à la révolte d'Oroitès (III, 120-129). En revanche, il est absolument muet sur d'autres événements de première importance, les révoltes des peuples soumis, auxquelles Darius consacre la majeure partie de sa déclaration de Behistoun (I §§ 16-57; V §§71-76). Certes, Hérodote n'ignorait pas que l'avènement de Darius ouvrit une «période de troubles» (III, 126-127; 150). Mais, pour des raisons qui nous échappent, il n'a pas jugé utile d'y consacrer un long développement. Mis à part le récit d'une révolte babylonienne, il fait uniquement une brève allusion à la révolte des Mèdes (cf. I, 130), dont ses informateurs lui avaient dit qu'ils avaient déjà inspiré la révolte du «mage» (cf. III, 65, 73, 126). Les autres auteurs classiques sont tout aussi silencieux. C'est donc sur l'inscription de Behistoun que l'historien doit se fonder. Nous ne disposons pas d'une version, mais de quatre. Aux versions élamite (la première gravée), babylonienne et perse s'ajoute un récit (mutilé) écrit en araméen et trouvé en Égypte. Dans l'ensemble, les versions s'accordent, mais elles présentent également quelques divergences. Pour l'essentiel, la confrontation est heureuse pour l'historien, car telle ou telle version apporte des éléments d'informations qui sont absents ailleurs: c'est ainsi que seuls les textes babylonien et araméen donnent le chiffre des tués et des prisonniers parmi les armées rebelles.

D'après la présentation qu'en donne Darius, les premières révoltes éclatèrent en Élam et en Babylonie dès l'élimination de Gaumata: en Élam, çina, fils d'Upadarma, prit le pouvoir; en Babylonie, les tablettes attestent que la révolte de Nidintu-Bl est une réalité dès le début du mois d'octobre 522, date à laquelle il se fait reconnaître roi de Babylone sous le nom de Nebuchednezzar et en se présentant comme le fils de Nabonide. Si la première révolte fut apparemment matée sans difficulté majeure (§16), il n'en fut pas de même de la seconde: à la tête de l'armée, Darius passa le Tigre puis l'Euphrate,

infligeant deux défaites successives au rebelle, avant de s'emparer de Nidintu-Bl et de le mettre à mort (18 décembre 522; §§18-20). À ce point, Darius énumère les pays qui se révoltèrent alors qu'il résidait à Babylone: la Perse, l'Élam, la Médie, l'Assyrie, l'Égypte, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie et les Saka d'Asie centrale (§22). Suit le récit des victoires remportées par Darius et ses lieutenants.

L'exploitation historique de l'inscription de Behistoun pose un certain nombre de problèmes. À suivre la liste des pays rebelles citée par Darius, les révoltes embrasèrent tout l'empire de la Méditerranée à l'Indus, du Syr-Darya à la Babylonie et à l'Élam. Mais nous ne sommes pas également renseignés sur tous les fronts. Darius parle surtout des troubles dans trois grands ensembles régionaux: la Perse et la Médie, le Plateau iranien et l'Asie centrale, l'Élam et la Babylonie. En revanche, il est d'un rare laconisme sur les régions occidentales. Nous apprenons par Hérodote que des troubles eurent lieu en Asie Mineure, mais il s'agit là de l'insubordination d'un satrape perse (Oroitès), non d'une révolte lydienne à proprement parler, même si l'administration du satrape avait précédemment indisposé une partie de la population (Diodore X, 16.4). Le roi est également muet sur la rébellion de l'Égypte, à laquelle il se refère dans son énumération. Peut-être un dynaste local, Petubastis, se révolta-t-il en 521, avant de disparaître quelques mois plus tard, sans doute ramené à la raison et exécuté par le satrape Aryandès. On a parfois supposé que des troubles se sont également produits en Juda, en liaison avec les révoltes babyloniennes. Mais les textes prophétiques amenés à l'appui doivent être pris avec précaution; on peut douter que les Judéens, une quinzaine d'années après un retour difficile et heurté, aient disposé des forces et de l'énergie nécessaires pour envisager sérieusement la restauration de l'ancienne royauté au profit de Zerubabel.

Ce sont les aspects chronologiques qui posent encore le plus de problèmes. Chaque victoire est datée précisément dans l'année (jour et mois). Mais il n'est pas toujours simple de décider de l'année. À plusieurs reprises, Darius se flatte d'avoir remporté dix-neuf victoires en une seule année: on continue de discuter sur le sens de l'expression. Il ne fait guère de doute que la reprise d'un thème idéologique bien connu par ailleurs vise d'abord à magnifier un roi triomphant. Darius ne s'en cache pas vraiment d'ailleurs, puisqu'il proclame: «Les rois précédents, aussi longtemps qu'ils furent rois, n'ont pas fait autant de choses que moi, par la puissance d'Ahura-Mazda, j'en ai fait en une seule et même année» (§59). Mais, tout en même temps, Darius se défend d'exagérer

ou de travestir la réalité:

> Je jure par Ahura-Mazda que j'ai fait cela véritablement et non mensongèrement en une seule et même année... Il y a beaucoup d'autres choses qui ont été accomplies par la puissance d'Ahura-Mazda et la mienne et qui n'ont pas été écrites dans cette inscription; voilà pourquoi elles n'ont pas été écrites; de peur que ce que j'ai fait paraisse excessif à quiconque dans l'avenir lira cette inscription, qu'il ne soit pas convaincu, qu'il pense que c'est un mensonge (§§57-58)!

Comme les opérations se sont déroulées sur plusieurs fronts contemporains, les rédacteurs de l'inscription n'ont pas pu suivre un plan chronologique: ils envisagent les affrontements selon un plan régional: Élam et Babylonie (§§16-23), Médie, Arménie et Sagartie (§§24-34), Parthie-Hyrcanie (§§35-37), Margiane (§§38-39), Perse (§44), Arachosie et Sattagydie (§§45-51), bilan (§§52-53). L'ordre dans lequel sont représentés les rois menteurs sur le relief de Behistoun paraît au contraire suivre un ordre chronologique (Gaumata [Perse], çina [Élam], Nindintu-Bl [Babylonie], Fravartis [Médie], Martiya [Élam], Ciçataxma [Sagartie], Vahyazdta [Perse], Arkha [Babylonie], Frda [Margiane]): mais, même là, il subsiste quelques débats, en particulier sur la date de l'élimination de Frda (décembre 522 ou décembre 521 ?).

• *Les victoires de Darius et de ses lieutenants (522-521).* – La pluralité des fronts est bien soulignée par Darius lui-même, sans aucun doute pour rehausser encore la valeur de son triomphe final: «Pendant que j'étais à Babylone [mi-décembre-mi-janvier 521], voici les pays qui devinrent rebelles» (II §21). Suit une liste de neuf pays *(dahya).* Dans ce cadre, de grandes manœuvres sont conduites sur des fronts parfois très éloignés les uns des autres. Des victoires sont remportées par les armées de Darius à quelques jours d'intervalle, voire dans la même journée: le 15 juillet 521, le général mède Takhmaspada écrase un rebelle en Sagartie (région proche de la Médie), et un autre général, Artavardiya, vainc à nouveau Vahyazdta en Perse. En décembre 522-janvier 521, Darius et ses lieutenants doivent éteindre de nombreux foyers d'incendie: dans la seule seconde quinzaine de décembre 522, on note deux victoires de Darius en Babylonie, la mise à l'écart d'un rebelle en Élam et une autre victoire en Assyrie – sans compter la victoire sur Frda de Margiane, si elle doit être datée de décembre 522. Encore Darius ne

cite-t-il que les batailles rangées. C'est plutôt une série impressionnante de harcèlements successifs qu'il faut imaginer.

Bien qu'il présente toutes les victoires de manière très personnelle («Par la puissance d'Ahura-Mazda, mon armée écrasa l'armée rebelle»), il est bien évident que ce n'est pas le roi qui dirige chaque fois en personne les opérations. C'est lui qui écrase la révolte babylonienne en décembre 522, et c'est manifestement de Babylone qu'il donne ordre de mettre à mort le rebelle élamite çina. C'est à Babylone qu'il reçoit des nouvelles des différents fronts et qu'il prend des mesures en conséquence: il envoie des ordres à Vivna, son satrape en Arachosie, pour s'opposer aux troupes envoyées là par Vahyazdta qui a pris le pouvoir en Perse sous le nom de Bardiya; à la fin décembre 522, son lieutenant Vaumisa remporte une victoire en Assyrie sur les rebelles arméniens et, le 12 janvier suivant, le Perse Vidarna – dépêché de Babylone – est vainqueur en Médie.

À la mi-janvier 521, Darius quitte Babylone et décide de venir établir son quartier-général en Médie, où ses lieutenants rencontrent de grosses difficultés. Le rebelle mède Fravartis y remporte manifestement quelque succès, y étendant les opérations vers la Parthie-Hyrcanie: peu après que Vivna eut remporté une deuxième victoire en Arachosie (21 février) et qu'Hystaspes, père de Darius, eut vaincu en Parthie-Hyrcanie les partisans de Fravartis (8 mars), Darius en personne se mesure au chef mède et remporte la victoire (8 mai). À la suite de cette victoire, Darius s'établit à Ecbatane, où le roi rebelle mède lui fut bientôt conduit, après sa capture à Rhagai de Médie (mi-mai). Pendant plusieurs mois, Darius dut coordonner les efforts sur de nombreux fronts: la rébellion arménienne durait encore en juin 521, malgré plusieurs victoires remportées successivement par Vaumisa et par Dadarši; quelques jours plus tard (juillet), on liquida le rebelle sagartien, puis il en fut de même des derniers foyers de révolte en Parthie-Hyrcanie; pendant ce temps, Vahyazdta poursuivait son offensive en Perse, qui fut stoppée à la mi-juillet. Les efforts du roi (revenu alors en Perse) ne devaient pas se relâcher: en août 521, les Babyloniens se soulevèrent une nouvelle fois sous la conduite d'Arkha, qui prit le titre de roi de Babylone. Darius y envoya une armée sous la conduite d'Hydarnès (l'un des Sept), qui remporta la victoire le 27 novembre. Enfin, si la révolte de Frda de Margiane doit être datée de 521 (et non de 522), c'est à la fin décembre que Dadarsi, satrape de Bactriane, y mit fin. C'est alors que Darius donna ordre de graver le relief et l'inscription sur le rocher de Behistoun (dans leur première version), où il put s'exclamer

orgueilleusement: «Voilà ce que j'ai fait, par la puissance d'Ahura-Mazda, en une même année, après que je fus devenu roi... Ces neuf rois, je m'en suis saisi dans ces batailles» *(DB* IV §§52-53).

• *Les victoires de Darius: un bilan militaire.* – En dépit du caractère triomphaliste des proclamations de Darius, la gravité de la crise ne peut être sous-estimée. L'épreuve traversée par Darius et les siens constitue un nouveau révélateur des forces et faiblesses de l'empire construit par Cyrus et son fils. Quel bilan peut-on en tirer?

Répondre à cette question n'est pas une chose simple, car le caractère même du récit gravé à Behistoun évacue tout effort d'analyse au profit d'une volonté d'accumulation de victoires, qui tait les défaites et les revers ponctuels. Il est donc difficile d'affirmer qu'à la fin de l'année 521, tous les foyers de révolte ont vraiment été éteints. Remarquons par exemple qu'il n'est pas fait mention explicitement d'une défaite définitive de l'Arménie/ Urartu: Dadarsi a remporté trois victoires sur les Arméniens; mais manifestement aucune de ces victoires n'a été décisive, puisqu'il attend, en Arménie, l'arrivée de l'armée royale en Médie (§28). Une autre armée, menée par Vaumisa, remporta deux nouvelles victoires sur les Arméniens, puis attendit à son tour, en Arménie, la venue de Darius en Médie (§§29-30; DBBab §24). N'étant pas citée de manière individualisée dans la liste des pays rebelles (§21), la révolte de l'Arménie est probablement considérée implicitement comme organiquement liée à la révolte de Fravartis en Médie. Tout aussi bien l'Arménie n'est pas nommée dans le récapitulatif général (§52), et il n'y a pas de roi «menteur» arménien sur le relief. En bref, il paraît risqué de prendre au pied de la lettre les résultats de la «pacification», tels qu'ils sont exprimés triomphalement par Darius. Une attitude réservée est d'autant plus justifiée que, l'année suivante (519), l'Élam se révolta à nouveau, et que Darius dut mener lui-même une expédition contre les Saces d'Asie centrale (V §§ 71-74).

Cependant, un premier élément, très simple, peut être souligné dès l'abord: Darius et ses généraux ont maté en quelques mois plusieurs foyers de rébellion. Au plan du résultat brut, on peut dire que les armées royales ou satrapiques ont manifesté leur supériorité, ce qui n'est pas sans poser problème. À plusieurs reprises, Darius affirme qu'il a prélevé les différents corps sur «l'armée perse et mède». Sans doute s'agit-il de l'armée de Cambyse allégée des contingents envoyés en Égypte par les pays tributaires. En outre,

Darius a pu compter sur des troupes restées fidèles: c'est le cas en Médie, où une partie (minoritaire) de l'armée perse et mède refusa de s'engager auprès du rebelle. Par ailleurs, au fur et à mesure de ses victoires, il a pu enrôler de nouveaux soldats. Les autres chiffres que nous possédons sont ceux des morts et des blessés des rebelles qui sont mentionnés dans la version babylonienne et dans la version araméenne.

PAYS	BATAILLES	TUÉS		PRISONNIERS	
		DBBab	DBaram	*DBBab*	DBaram
Perse	Rakkha	4 404	35 404 (?)	2... ?	??
	Parga	6 246	4 464 ?		
Médie	Maruš	3 827 ?	5 827 ?	4 329	4 329 ?
	Kunduruš	34 425 ?	[3 442]5	??	1 801 [.]
Parthie	Višpauzathiš	6 346		4 346 ?	
	Patigrabana	6 570		4 192	
Margiane		552. ?	5] 524 [3	2. ?	6 972
Arménie	Tigra	546	504 [6]	520	[520]
	Uyama	427	427	525 ?	[0] 02
	Izala	2 034	2.034		
	Autiyara	2 045	[204] 6	1 588 ??	1 578

Les chiffres sont parfois impressionnants. Mais le problème, on le voit, est que la lecture des données chiffrées est rien moins que sûre (?), si bien que leur interprétation devient délicate et même risquée. Un seul décompte d'une armée est donnée par la version babylonienne: il s'agit de l'armée commandée par le satrape d'Arachosie, Vivna, lors de la deuxième bataille livrée contre le lieutenant de Vahyazdta : savoir 4 579 hommes. On apprend ailleurs que le roi confia un corps d'armée à Hydarnès pour aller combattre la rébellion de Médie, et que ce corps d'armée «écrasa l'armée rebelle» (§25); or, d'après la version babylonienne, les pertes des Mèdes, lors de cette bataille de Marus, s'élevèrent à 3827 tués et à 4 329 prisonniers: ce qui montre que le total de l'armée insoumise était bien supérieure. La meilleure preuve est que, dès lors, Hydarnès préféra rester dans une prudente expectative jusqu'à l'arrivée de Darius (§25), avec lequel il fit ultérieurement jonction près de Behistoun. Donc de deux choses l'une: ou bien la victoire écrasante ne fut qu'un engagement incertain (voire une défaite); ou bien les chiffres de la version babylonienne sont sujets à caution: au reste, les deux interprétations ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Il convient de tenir compte d'une volonté de propagande: Darius aime à répéter qu'il a vaincu des révoltes nombreuses et

puissantes avec une armée qu'il décrit à plusieurs reprises comme «petite». Il paraît assez clair que l'essentiel des contingents est demeuré sous le commandement direct de Darius, qui les utilisa pour reprendre en main la Babylonie (octobre 522-début janvier 521). Par la suite, il n'envoya que des corps d'armée de quelques milliers d'hommes sous le commandement de ses lieutenants. Il est probable que la victoire remportée sur Phraortès de Médie (mai 521) fut d'une importance stratégique décisive, si l'on se réfère aux effectifs de l'armée du rebelle mède lors de cette bataille de Kundurus (voir tableau). Il est probable que la libération sur le front nord en mai-juin permit à Darius de distraire des troupes qui furent envoyées contre Vahyazdta en Perse.

Si Darius l'a finalement emporté sur tant d'armées coalisées contre le pouvoir perse, c'est apparemment qu'il n'existait aucun véritable plan commun face aux armées royales. Isolés, certains rebelles ont été rapidement vaincus: le premier insurgé en Élam, çina, fut livré après l'envoi d'un message envoyé par le roi, et le second ne reçut aucun secours sur place: impressionnés par la présence proche du roi (Darius dixit), les Élamites s'emparèrent de leur « roi » et le mirent eux-mêmes à mort. En revanche, d'autres révoltés ont offert une résistance longue et acharnée: les insurgés arméniens furent capables de livrer cinq batailles en six mois; Fravartis de Médie résista pendant cinq mois, et Vahyazdta de Perse ne fut pas pris avant sept mois et deux batailles rangées en Perse même.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eut pas de collaborations interrégionales. Bien au contraire, c'est cela même qui contribue à expliquer le danger représenté en particulier par la révolte mède et la révolte perse. L'une des menaces était que ces révoltes interdisent à Darius, dans un premier temps au moins, de lever des troupes fraîches dans deux pays qui constituaient la base de la conscription achéménide: tout aussi bien Fravartis prit-il le commandement de l'armée mède présente dans le pays (§24-25), et Vahyazdta rallia-t-il «l'armée perse du palais» (§40); puis, après une première défaite à Rakha, il leva une nouvelle armée à Paisiyauvada, dans les environs de Pasargades (§42). Au surplus, aucune de ces deux rébellions n'est limitée géographiquement à la Médie et à la Perse proprement dites. Vahyazdta a tenté de prendre pied dans la partie orientale du Plateau iranien en envoyant une armée contre l'Arachosie: cette offensive et les troubles en Sattagydie (région située entre l'Arachosie et le Gandhara) mettaient en péril le pouvoir achéménide sur le Plateau iranien méridional, jusqu'en Carmanie (fin 522-début 521). Le cas de la révolte de Fravartis en Médie est encore plus net. En

Sagartie, le chef rebelle se présente – comme Fravartis – de la famille de Cyaxare, et les chefs rebelles de Parthie-Hyrcanie sont désignés par Darius comme «les partisans de Fravartis ». Il semble bien en outre – comme on l'a vu – que la longueur des combats en Arménie soit à mettre en rapport avec la rébellion mède. Fravartis tient un temps la route stratégique qui va de la Médie à l'Asie centrale; après sa défaite, il décida d'ailleurs de marcher vers l'est, ce pourquoi Darius détacha un corps d'armée qui le rejoignit et le captura à Rhagai, près des Portes Caspiennes. Darius comprit fort bien le danger: c'est la raison pour laquelle il vint s'établir rapidement en Médie (janvier 521), de manière à y coordonner les contre-offensives et à interdire à Fravartis de couper ses communications avec l'Asie centrale. C'est peut-être en raison de l'importance de la révolte de Fravartis qu'Hérodote met en exergue le soulèvement de la Médie, dans un développement consacré à la sujétion d'Ecbatane par Cyrus: «Plus tard, les Mèdes regrettèrent ce qu'ils avaient fait [se soumettre] et se révoltèrent contre Darius; mais, à la suite de cette révolte, vaincus dans un combat, ils furent soumis de nouveau» (I, 130, cf. Diodore XI, 6.3).

• *L'aspect politique des révoltes.* – Ce qui fait surtout problème, ce sont les origines et les causes de ces révoltes. L'observation la plus notable est qu'elles ont toutes revêtu un aspect dynastique, voulu par les divers dirigeants. Chacun d'entre eux prend le titre de roi: çina se proclame «roi en Élam», Ciçantakhma «roi en Sagartie», Frda «roi en Margiane», etc. Dans la plupart des cas, les rebelles prennent un nom de règne qui leur permet de se rattacher à la dynastie locale éliminée sous Cyrus: à Babylone, Nidintu-Bl se fait appeler «Nebuchednezzar, fils de Nabonide»; Fravartis se prétend «de la famille de Cyaxare [Uvaxstra] », de même que le rebelle sagartien. La volonté de frapper les esprits est très évidente: y compris des étrangers – tels le Perse Martiya en Élam ou l'Arménien Arkha à Babylone – entendent utiliser à leur profit l'argument de la continuité dynastique. Ce choix répondait à une logique politique extrêmement claire: reprendre le cours de l'histoire locale et refermer ainsi ce qui était implicitement présenté comme la parenthèse de la domination achéménide. Effectivement, à Babylone les actes privés sont datés pendant quelques mois de l'année de règne d'un Nebuchednezzar (III et IV), et en Perse du règne de Vahyazdta/Bardiya (mais, là, il peut s'agir du premier Bardiya).

Il est malheureusement difficile d'estimer quel fut l'impact populaire de telles manipulations. Il ne fut apparemment pas bien grand en Élam, où aucun des deux «rois» ne fut apparemment en mesure de lever une armée; en revanche, la répétition des révoltes dans la même région (Élam ou Babylonie en particulier) pourrait suggérer que l'intégration dans l'Empire achéménide était encore très imparfaite: tout aussi bien Suse reste jusqu'à Darius une ville de caractère exclusivement élamite. Mais, dans l'ensemble, nous manquons de données sur l'ampleur et sur l'enracinement des rébellions. Plusieurs historiens croient pouvoir s'appuyer sur le nombre de tués et de prisonniers – environ 100000 au total – pour conclure au caractère populaire et national de plusieurs soulèvements. Mais – même si l'on met de côté l'incertitude des lectures – les données chiffrées doivent être utilisées avec toute la prudence requise. Les chiffres des pertes en Médie (près de 50000) ou en Margiane (55000 tués et 6972 prisonniers, selon certaines lectures) sont tout à fait notables. Mais l'ampleur des pertes signifie-t-elle que le soulèvement entraîna l'ensemble de la population à prendre les armes (révolte nationale et populaire), ou rend-elle plus simplement compte de la férocité d'une répression frappant aveuglément des populations civiles restées à l'écart du mouvement? Il ne fait guère de doute en effet que les Perses recoururent à l'arme de la terreur: Darius ne se flatte-t-il pas d'avoir massacré tous les survivants des armées babyloniennes qu'il venait de battre sur les bords du Tigre et de l'Euphrate *(DB* bab. §17)? Au reste, que les dirigeants aient levé des soldats parmi la population ne préjuge en rien du caractère «national» du mouvement.

Selon Darius, les révoltes éclatèrent dès après sa victoire sur Gaumata (29 septembre 522; §15). Mais, pour des raisons déjà exposées, l'affirmation du nouveau roi doit être considérée avec recul, en ce sens que les mécontentements s'étaient déjà manifestés antérieurement parmi les populations conquises. La meilleure preuve en est la mesure prise par Smerdis d'une suppression, pour trois ans, des prélèvements tributaires et militaires (p.117). Les troubles dynastiques au centre de l'empire représentaient l'occasion idéale de mettre en cause le pouvoir achéménide. Sans repousser l'idée – raisonnable – que certains pays restaient attachés au souvenir de leur grandeur passée, on est plutôt enclin à conclure que le motif profond du mécontentement est d'ordre tributaire – comme l'avait compris Smerdis. Les révoltes sont conduites par les classes dirigeantes locales soucieuses de se réserver – contre les appétits de la nouvelle classe dominante perse – les bénéfices de l'exploitation des terres et des populations. Mais elles rendent

compte aussi de la lourdeur excessive des prélèvements, comme le démontrent les griefs manifestés par les Égyptiens contre leur satrape Aryandès (Polyen VII, 1.7). Il convient en outre de remarquer que, même dans les pays où l'on peut postuler un fort sentiment d'appartenir à une communauté ethno-culturelle, rien ne permet de conclure à une unanimité antiperse. Au cours des règnes de Cyrus et de Cambyse, beaucoup de notables locaux avaient accepté de collaborer avec le pouvoir perse. Rappelons par exemple que Darius s'appuie sur une armée perso-mède et que l'un de ses lieutenants est le Mède Takhmaspada, qui conduit victorieusement l'armée contre le rebelle sagartien qui se présente comme issu «de la souche de Cyaxare»; Darius cite également l'Arménien Dadarsi qui opère en Arménie. Au reste, que signifient, à Suse et à Babylone, des révoltes menées l'une par un Perse (Martiya), l'autre par un Arménien (Arkha)?

• *Darius et Vahyazdta.* Un soulèvement a revêtu une signification particulière: celui de la Perse. Un nommé Vahyazdta y leva l'étendard de la révolte, en se présentant comme Bardiya, fils de Cyrus: comme le note Darius (§40), c'était donc la deuxième révolte menée au nom de la famille de Cyrus. Vahyazdta rallia à lui l'armée venue d'Anšan et il «devint roi en Perse». C'était une nouvelle fois la situation dynastique qui était mise en cause. Il fut battu par Artavardiya, envoyé contre lui par Darius: il réussit néanmoins à lever une nouvelle armée et à envoyer des troupes vers l'Arachosie. Ce n'est qu'à la mi-juillet 521 qu'il connut une défaite définitive, qu'il fut fait prisonnier et exécuté devant Darius aux environs immédiats de la future Persépolis.

Les origines et les modalités de cette révolte font problème. Le nouveau Bardiya a-t-il reçu le soutien de certaines familles nobles peu satisfaites de l'avènement de Darius, et / ou s'est-il surtout appuyé sur la classe paysanne inquiète de la disparition de Bardiya? Poser la question, on le voit, c'est rouvrir le dossier de la politique du premier Bardiya. Si l'on juge infondée la thèse qui fait de Bardiya Ier le porte-parole de segments particuliers de la société perse (p. 116), l'interprétation sociale de la nouvelle révolte n'a pas de raison d'être acceptée sans réserve. Pour des motifs déjà évoqués, la levée successive de deux armées en Perse ne fournit aucune indication solide sur les sentiments de la population perse. De son côté, Darius prend bien soin de ne pas attacher une importance spécifique à la révolte de Vahyazdta. Celui-ci est considéré au même titre que les autres «rois menteurs ». Il n'a pas une place

particulière sur le relief, comme celle qui fut réservée à Gaumata. Par là-même, Darius entendait nier, implicitement, que sa situation dynastique ait été réellement mise en danger par un rebelle, que rien ne distingue des autres rois menteurs.

On peut estimer, à juste titre, que le compte-rendu de Darius est lui-même suspect. Ce qui paraît évident néanmoins, c'est que le roi a su rassembler autour de lui les représentants de la noblesse perse et de l'administration achéménide. Vivna, satrape en Arachosie, et Dadarsi, satrape en Bactriane, agirent sur ses ordres avec promptitude et détermination pour repousser les assauts menés par les troupes de Vahyazdta (en Arachosie) et de Frda (en Margiane). Il en fut peut-être de même d'Aryandès en Égypte. Darius avait près de lui également son père Hystaspes, qui mena les opérations en Parthie-Hyrcanie. Quatre des six conjurés de 522 sont cités parmi les généraux de Darius: il s'agit d'Intaphernès qui mit fin à la rébellion d'Arkha en Babylonie (novembre 521), et d'Hydarnès, qui lutta contre Fravartis en Médie (janvier 521); Gobryas, l'année suivante, fut envoyé mater une nouvelle rébellion élamite (§71). Et Otanès lui-même, peu de temps après, conduisit une armée à la conquête de Samos (Hérodote III, 141-149).

• *La rébellion d'Oroitès.* – Un seul satrape lui refusa son aide: il s'agit d'Oroitès, qui occupait depuis Cyrus le poste de satrape de Sardes. Ce haut personnage s'était déjà rendu célèbre quand, à la fin du règne de Cambyse, il avait fait disparaître par traîtrise Polycrate de Samos (III,122-126). C'est à Hérodote que nous devons les seuls renseignements sur les retombées de l'avènement de Darius dans les pays occidentaux de l'empire:

> Après la mort de Cambyse et le règne des mages, Oroitès restait à Sardes et ne rendait aucun service aux Perses, dépouillés du pouvoir par les Mèdes; au contraire, pendant cette période de troubles, il fit périr Mithrobatès, gouverneur de la province de Daskyleion... [ainsi que] le fils de Mithrobatès, Krasnaspès, tous deux hommes considérés parmi les Perses *(andres* en *Persisi* dokimoi), et il commit toutes sortes d'autres crimes insolents (III, 126-128).

Puis Hérodote précise qu'Oroitès fit même exécuter–sur le chemin du retour – un courrier de Darius, car «ce qu'on lui mandait ne lui convenait pas. » L'événement revêt d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit là de la première

insubordination avérée d'un satrape.

La date de ces événements est donnée avec une certaine précision par Hérodote. «L'effervescence durait encore», écrit-il, et «Darius était nouvellement au pouvoir. » Nous sommes donc en pleine période des révoltes. Il est permis de supposer que Darius – alors à Ecbatane (début 521) – avait envoyé à Oroitès l'ordre de marcher avec les troupes disponibles, de franchir l'Halys et de venir lui porter aide, au moment même où les troupes royales rencontraient de nombreuses difficultés face aux révoltes mède et arménienne. Fort de sa garde satrapique (mille Perses), Oroitès choisit d'ignorer les ordres et de défier l'autorité toute nouvelle de Darius. Peu soucieux de distraire des contingents sur un nouveau front, Darius recourut aux Perses de son entourage. Hérodote rapporte qu'alors trente Perses se précipitèrent, «chacun d'eux voulant faire ce qu'il disait». Le sort désigna Bagaios. Arrivé à Sardes, il eut recours à un subterfuge pour tester la loyauté des gardes. Voyant que ceux-ci manifestaient la plus grande révérence pour les lettres royales qu'il faisait ouvrir les unes après les autres par le secrétaire, Bagaios décacheta la dernière: «Le roi Darius ordonne aux Perses de Sardes de tuer Oroitès. » Ce qu'ils firent sur-le-champ: les biens du satrape furent confisqués.

Même allégé de son ton romancé et emphatique, le récit d'Hérodote est très révélateur des rapports entre le nouveau roi et les Perses, non seulement les Perses qui l'entourent, mais également les Perses de la *diaspora* impériale. Hérodote met l'accent sur leur loyauté, scandalisés qu'ils étaient par le meurtre de hauts aristocrates, comme l'étaient Mithrobatès et son fils. À le lire, il ne semble pas qu'Oroitès ait trouvé beaucoup de Perses de Sardes prêts à le suivre dans sa rebellion. Autant que de loyalisme monarchique, il s'agissait pour eux de volonté de conserver les avantages de toute sorte qu'ils tiraient de la domination impériale: or, en refusant d'aider Darius et les Perses à maintenir l'ordre parmi les peuples soumis, Oroitès mettait en cause non seulement l'autorité de Darius, mais également l'édifice mis en place par Cyrus et par Cambyse, qui nécessitait l'existence d'un pouvoir central fort, actif et légitime.

III. LES LENDEMAINS DE LA VICTOIRE: L'HISTOIRE OFFICIELLE

• *Crimes et châtiments. Publicité et propagande.* – Les mesures prises

contre les rois menteurs attestent des dangers encourus tout autant que de l'absolue volonté du nouveau roi de les écarter définitivement. Sur son ordre, Nidintu-Bl de Babylone fut empalé, lui et quarante-neuf hommes de sa suite *(DBBab.* §19); après sa victoire de Patigraban, Hystaspes exécuta le chef rebelle et quatre-vingts nobles qui l'accompagnaient *(DBBab.* §29) ; il en fut de même en Margiane, où Frda fut passé par les armes avec toute sa suite *(DBBab.* §31), et à Babylone où Hydarnès fit empaler Arkha et les nobles qui l'accompagnaient *(DBBab.* §39). Devant Darius, Vahyazdta et plusieurs dizaines de ses plus proches partisans furent empalés *(DBBab.* § 35). Deux révoltés reçurent un traitement spécial, alors que Darius se trouvait en Médie. Le rebelle de Sagartie, Ciçantakhma, lui fut envoyé: « Je lui coupai le nez et les oreilles, lui énucléai un oeil; il fut gardé enchaîné à la porte de mon palais, et tout le monde pouvait l'y voir. Après quoi je l'empalai à Arbèles» *(DB* §33). Darius est plus prolixe encore sur le sort réservé à Fravartis de Médie: « Je lui coupai le nez, les oreilles, la langue et je lui énucléai un œil ; il fut gardé enchaîné à la porte de mon palais et tout le monde pouvait l'y voir. *[DBBab.* §25 : Puis je l'empalai à Ecbatane]. Quant à ses plus proches lieutenants, je les écorchai vifs et je suspendis leurs peaux rembourrées de paille » [*DB* § 32 ; *Bbab. §*25 : « Je suspendis leurs têtes aux murailles de la citadelle »]. La rigueur des châtiments ne doit pas surprendre; elle était habituelle à l'époque assyrienne, elle le fut aussi à l'époque achéménide. Couper nez et oreilles est le mode de supplice normal contre les rebelles et les usurpateurs, remarqueront les auteurs grecs. Ce qui doit plutôt être souligné, c'est la publicité donnée par Darius à ses exécutions. Toute la population est invitée à venir contempler le roi menteur supplicié aux portes du palais. On rappellera que, selon Diodore (XVII, 71.6), des pals de bronze, hauts de neuf mètres, étaient disposés près des portes de Persépolis: «Ils étaient destinés à inspirer l'effroi par leur aspect. »

Cette volonté de frapper les imaginations des populations de l'Empire, le nouveau roi en fournit bientôt une autre démonstration. Il donna ordre de faire des copies du texte inscrit à Behistoun et de les envoyer dans tous les pays de l'Empire *(DB §70).* On sait maintenant que la volonté exprimée du roi ne resta pas lettre morte: on a retrouvé à Babylone des fragments de l'inscription qui, à l'origine, constituait une stèle imposante; on a retrouvé également, cette fois à Éléphantine en Égypte, des fragments du texte de Behistoun inscrits sur papyrus en araméen. Il ne s'agit pas de la copie originale, mais probablement d'une copie d'écolier rédigée sous le règne de Darius II (422-405): preuve que

le texte continuait d'être transmis, même sous une forme scolaire. Mais l'accès à la pensée royale n'était pas limité aux lettrés. On a découvert à Babylone un fragment du relief de Behistoun, et peut-être repéré à Suse des traces d'une autre reproduction.

On peut supposer que reliefs et stèles étaient disposés en bonne place dans chaque satrapie. Nul doute que les reproductions étaient protégées au même titre que les originaux. S'adressant à ceux qui verront le monument, Darius les adjure de ne détruire ni les inscriptions ni les sculptures: il appelle la prospérité sur ceux qui les protégeront, et le malheur sur ceux qui les détruiront (§§ 65-67). Il est clair que, de cette manière, Darius veut faire connaître à tous et partout qu'il est le Grand Roi incontesté. S'adressant encore au visiteur, il l'assure d'abord de l'absolue véridicité de ses exploits, et il lui déclare: «Maintenant, sois convaincu de ce que j'ai fait, dis-le au peuple en ces termes, ne le cache pas; si tu ne caches pas ce que j'ai fait, qu'Ahura-Mazda te soit un ami et que ta descendance soit nombreuse et que tu vives longtemps» (§60).

• *Vérité et mensonge à Behistoun. Darius et Ahura-Mazda.* - C'est dès après ses victoires de 522-521 que Darius avait décidé de faire graver sur le rocher le récit de son avènement et de ses exploits militaires. Il choisit pour cela la falaise de Behistoun, qui domine la plaine de Kirmanshah, à peu de distance de la grand-route qui, par un plateau situé à plus de 1000 mètres d'altitude, conduisait de Babylone à Ecbatane (Diodore XVII, 110.5). La falaise devait constituer depuis longtemps un lieu de culte, sans doute repris à leur profit par les Perses, dont les auteurs anciens soulignent qu'ils rendaient le culte à leurs dieux en plein air et sur les hauteurs. D'où sans doute le nom donné à la montagne: Bagistanè, soit l'iranien *Bagastana: le «séjour des dieux». Selon Ctésias (cité par Diodore II, 13.2), la montagne était dédiée à Zeus, sous lequel il entend sans doute Ahura-Mazda ou/ et d'autres dieux perses et iraniens. Ctésias, qui rapporte la marche de Sémiramis de Babylone à Ecbatane, ajoute les précisions suivantes:

> Elle arriva en face du Mont Bagistanos, y établit son camp et y construisit un paradis de douze stades [deux kilomètres] de circonférence; il était situé dans une plaine, et renfermait une source considérable qui fournissait l'eau pour les plantations. Le mont Bagistanos, qui est consacré à Zeus, forme l'une des faces du paradis par des rochers taillés à pic, de dix sept stades [3 000 mètres] de hauteur. Sémiramis fit tailler le pied de ces rochers et y sculpta son

image entourée de cent gardes. Elle grava sur ces rochers une inscription en caractères syriens.

Il est clair que, sous Sémiramis, c'est Darius qui se cache: Diodore fait une allusion très claire (bien que fantaisiste) au relief et à l'inscription de Behistoun. Lorsque Alexandre vint visiter spécialement le lieu, il fut frappé, lui et ses accompagnateurs, par la luxuriance de la plaine située au pied de la falaise: «C'est une région magnifique, pleine d'arbres fruitiers et tout ce qui a trait aux plaisirs de l'existence», commente Diodore (XVII, 110, 5). Etant donné que Cyrus en avait déjà aménagé un à Pasargades, on est fortement tenté de penser que le paradis de Behistoun est une création ou un réaménagement de Darius lui-même, soucieux de donner au monument élevé à sa gloire l'environnement qu'il méritait à ses yeux. On sait en tout cas qu'au début 521, Darius séjourna dans la plaine, où il fit jonction avec l'armée d'Hydarnès (DB §25). Il paraît assez probable que c'est au cours de son long séjour en Médie (janvier-juin 521) que Darius élabora avec ses conseillers les plans d'un monument où il entendait exalter le triomphe total qui s'annonçait, tant son triomphe dynastique que son triomphe militaire. Inscriptions et relief devaient représenter l'acte de fondation d'une nouvelle royauté et d'un empire revivifié. À ce titre, quels que soient les modèles dont le roi et ses conseillers ont pu s'inspirer, il est clair que, dans leur esprit, il s'agissait non pas de la copie conforme d'un monument antérieur, mais bien d'une création entièrement originale, dans laquelle les emprunts étaient fondus et recomposés dans un art nouveau, lui-même au service d'un pouvoir dont on ne pouvait citer aucun précédent comparable. Le monument revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit de la seule composition narrative dans l'art achéménide, et qu'il s'agit de la première réalisation commandée par Darius après sa victoire (*fig*. 4).

Figure 4.

Relief de Behistoun

Gravé sur une surface polie de 3 m sur 5,50 m, le relief représente Darius, le corps tourné vers la droite, vêtu de la robe perse et la tête surmontée d'un diadème crénelé. De la main gauche, il tient un arc posé sur son pied gauche. Sa main droite est levée à hauteur de son visage, paume tournée vers l'extérieur. Au-dessus de sa tête, dans un cartouche rectangulaire, est inscrite sa titulature: «Je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le roi des pays (v.p. *dahyva),* le fils d'Hystaspes, l'Achéménide» *(DBa).* Devant lui, liés l'un à l'autre par une corde autour de leur cou, mains attachées derrière le dos, sont figurés huit rois menteurs: ils sont distingués l'un de l'autre par leur vêtement, et plus nettement par de courtes inscriptions qui les désignent nommément, en reprenant la phraséologie adoptée par Darius dans son récapitulatif *(DB* §52): «Voici ina, un Élamite, qui mentit» *(DBb-k).* De gauche à droite, on peut repérer ainsi: çina, Nidintu-Bl, Fravartis, Martiya, Ciçantakhma, Vayazdta, Arkha, Frda. Le statut inférieur de ces personnages est exprimé non seulement par leur posture, mais également par leur taille: 1,17 m, contre 1,72 m à Darius. Mais l'un des rois menteurs est dans une situation infiniment plus humiliante encore, il s'agit de Gaumata, couché sur le dos, les mains levées en suppliant vers Darius qui le domine de toute sa hauteur et qui pose son pied gauche sur sa poitrine.

Le relief illustre manifestement les inscriptions qui furent disposées tout autour. Il n'est pas pour autant réaliste, au plein sens du terme. Gaumata est

figuré, comme si Darius avait déjà conquis le titre de roi lorsqu'il l'a éliminé. Quant à la présence de tous les rois menteurs face à Darius, elle a pour fonction de présenter le roi comme le vainqueur personnel de chacun d'entre eux. Ce qui ne correspond pas à la réalité telle qu'elle est exprimée dans les inscriptions: Martiya fut exécuté par les Élamites eux-mêmes; Frda le fut par le satrape Vivna, et Arkha par Vidarna/Hydarnès (sur l'ordre du roi, il est vrai). Mais, surtout, le relief ne fait aucunement référence aux supplices qui furent appliqués aux rois menteurs. Il s'agissait avant tout de représenter le roi en sa qualité de «vainqueur», sous la forme d'un message métaphorique et réaliste à la fois.

Tous ces hommes sont condamnés parce que «menteurs». En cela, ils s'opposent à la loi du roi telle que Darius la définit, en parlant des vingt-trois pays soumis, dont il vient de faire l'énumération (§6) :

> Ces peuples qui sont venus à moi, par la puissance d'Ahura-Mazda, ils sont devenus mes fidèles sujets *(bandaka)*, ils m'ont apporté leur tribut *(bji)*, ils ont fait ce que je leur ai ordonné de nuit comme de jour. Le roi Darius déclare: dans ces pays, l'homme qui était soumis, celui-là je l'ai bien récompensé; l'homme qui était rebelle, celui-là je l'ai bien puni. Par la puissance d'Ahura-Mazda, ces peuples ont respecté ma loi (*dāta*), ils ont agi comme je l'ai ordonné (§7).

Au contraire, tous ces faux rois ont «menti au peuple», en se prétendant fils de Cyrus, de Nabonide ou descendant de Cyaxare. Dans les conceptions du pouvoir telles qu'elles s'expriment pour la première fois à Behistoun, le mensonge *(drauga)* entretient un rapport direct avec la révolte contre le pouvoir établi et légitime. Ainsi, «lorsque Cambyse partit en Égypte, le peuple devint rebelle, le mensonge grandit en Perse, en Médie et dans les autres pays (§10). Et, plus loin, sur la colonne IV, Darius rappelle: «Ces pays qui se révoltèrent, c'est le mensonge que ces hommes firent au peuple qui les fit se révolter (§54), et il prévient: «Toi qui dans l'avenir seras roi, punis bien l'homme qui sera un menteur» (§ 55; cf. § 64). Darius lui-même se présente comme un homme qui ne ment pas, qui n'a jamais menti, et il l'assure sous l'invocation d'Ahura-Mazda (§56-58). Au mensonge (drauga) s'oppose implicitement la vérité *(arta)*, l'un et l'autre termes s'intégrant tout aussi bien au domaine politique qu'au domaine religieux – si tant est que Darius et les siens aient jamais distingué et séparé les deux champs d'activité.

Il est un personnage qui, placé au-dessus de la scène, joue un rôle

primordial. Sortant d'un disque ailé, un personnage barbu, vêtu à la perse et portant une haute coiffure cylindrique (elle-même surmontée d'une étoile à six branches), tient dans la main gauche un anneau, qu'il semble tendre vers Darius. On s'entend actuellement pour considérer qu'il s'agit d'une représentation d'Ahura- Mazda, à la puissance et à la protection duquel Darius ne cesse d'affirmer qu'il tient le royaume et qu'il doit toutes ses victoires. C'est le seul personnage avec lequel Darius établit un dialogue. C'est vers le dieu en effet que le roi lève la main, comme pour prendre l'anneau que tient Ahura-Mazda dans la main gauche. Il s'agit là d'un motif bien connu antérieurement dans l'art royal proche-oriental: nous avons devant les yeux une scène d'investiture. Darius pouvait bien alors s'exclamer: «C'est grâce à Ahura-Mazda que je suis roi... C'est Ahura-Mazda qui m'a remis le royaume [ou: conféré le pouvoir]. » La représentation figurée exprime donc très fortement que, sans être dieu lui-même, le roi, investi par le dieu de la puissance royale, est le lieutenant d'Ahura-Mazda sur la terre, à l'issue d'un véritable pacte qu'ils ont conclu. Ahura-Mazda est littéralement le dieu du roi. C'est une réalité dont rend compte parfaitement Darius lui-même dans son inscription. Face aux 63 occurrences d'Ahura-Mazda, les «autres dieux qui existent » ne sont cités qu'une fois, et là sous une forme subordonnée: «Ce que j'ai fait en une seule année, c'est par la puissance d'Ahura-Mazda que je l'ai fait. Ahura-Mazda m'a apporté son soutien, ainsi que les autres dieux qui existent» (§62). Sans cesse dans ses inscriptions, c'est vers Ahura-Mazda que s'élèveront les prières royales. Tout en repoussant la tentation de parler d'évolution monothéiste, reconnaissons que, dans la religion officielle mise en place par Darius, Ahura-Mazda a pris une place hégémonique: il est désigné comme la divinité suprême du panthéon, et les autres divinités ne sont pas nommément invoquées. Cette alliance privilégiée confère au roi un pouvoir absolu, que personne ne peut mettre en cause, à moins d'attenter à la volonté divine: c'est bien la raison pour laquelle, le mensonge *(drauga)* et la vérité *(arta)* représentent en même temps des concepts politiques et religieux. Sur les pays-peuples *(dahyva)* qu'il domine grâce à la protection d'Ahura-Mazda, le roi doit faire régner la vérité et chasser le mensonge au nom des mêmes préceptes qui régissent les rapports des hommes avec les dieux.

Mais, tout compte fait, le plus nouveau dans ce monument est tout simplement que, pour la première fois, la langue perse *(arya)* a été écrite. Quelles que soient en effet les discussions, qui continuent, sur la signification précise du §70 et sur l'acte même de la transcription d'un texte déjà gravé en

langue élamite, on s'entend aujourd'hui pour admettre qu'il s'agit là d'une innovation majeure de Darius (qui n'hésita pas à l'utiliser à Pasargades, pour capter à son profit le prestige de Cyrus). Jusqu'alors, la transmission en perse de la geste des rois s'était opérée exclusivement par le biais de récitations et de chants, et par l'intermédiaire des maîtres de la mémoire. Certes, la transmission orale est restée une constante tout au long de l'histoire du peuple perse–comme le montre le rôle notable joué, en l'affaire, par les mages. Mais une telle observation donne plus d'importance encore à la première attestation indubitable d'une écriture royale, gravée devant le roi (et portée sur argile et sur parchemin) – exemple suivi par tous les successeurs de Darius. De ce fait même, le Grand Roi entendait lui aussi, et lui d'abord, être un maître de vérité, il entendait contrôler la tradition qu'il voulait transmettre aux générations futures: la parole royale – portée sur le roc – était mise sous la protection d'Ahura-Mazda, contre tous ceux qui auraient l'intention de la détruire *(DB* §§ *65-67) :* c'est ainsi que le roi transmet non seulement le souvenir de ses exploits uniques, mais également sa généalogie, et qu'il prend à cet effet les mesures propres à la diffusion de sa parole dans tous ses pays *(DB* §70), après l'avoir en quelque sorte authentifiée, puisque le texte a été préalablement lu devant lui. Dans le même temps, la mémoire royale est figée. Personne, pas même ses successeurs *(DB* § 64), n'aura le droit de la remettre en cause: sur le rocher de Behistoun, l'histoire de l'historien est niée à tout jamais.

• *Nouvelles campagnes, nouveaux ajouts: impérialisme et religion.* – La composition de l'ensemble allait bientôt devoir être modifiée pour y inclure des événements qui se produisirent alors que les artistes royaux travaillaient sur la montagne sacrée. Une nouvelle colonne (col. V) dut être ajoutée, uniquement en vieux-perse (on manquait de place). Le texte commence ainsi: «Le roi Darius déclare: Voilà ce que j'ai fait dans les seconde et troisième années quand je fus devenu roi. L'Élam, le pays de ce nom, se révolta. » Pour la troisième fois depuis octobre 522, les Élamites se soulevèrent sous la conduite d'Atamaita. Gobryas, fidèle *bandaka* du roi, fut mis à la tête d'une armée. Il remporta la victoire, s'empara de Suse et conduisit Atamaita devant Darius, qui le mit à mort (520). C'est peut-être dans ces circonstances, ou peu après, que Darius décida de remodeler Suse et d'y implanter un vaste complexe palatial achéménide.

L'année suivante, Darius prit lui-même le commandement de l'armée royale

et marcha contre les Saka d'Asie centrale. Le roi sace Skunkha fut fait prisonnier et remplacé par un autre roi, apparemment désigné par Darius lui-même. Il est probable que les Saces (nommés par Darius parmi les peuples rebelles: *DB* §21) n'avaient pu être maîtrisés par le satrape de Bactriane, Vivna, qui avait dû être chargé d'une tâche qui lui revenait tout naturellement. Ou bien Vivna avait-il disparu au cours d'une guerre sace? On ne le sait. Toujours est-il qu'après sa victoire Darius revint vers Ecbatane et vers Behistoun. Skunkha fut ajouté sur le relief, à la suite des rois menteurs: il est reconnaissable à son haut bonnet pointu en pointe de flèche, qui désignait certains peuples saces (Tigraxauda). Cet ajout entraîna une destruction du texte élamite primitif, qui fut répété à gauche de la version perse. C'est alors également qu'on ajouta le texte de la colonne V.

La nouveauté la plus remarquable de cet ajout vieux-perse est sans aucun doute la justification religieuse que Darius donne aux deux campagnes menées contre l'Élam puis contre les Saces. La phrase peut être comprise de la manière suivante: «Les Élamites [Saces] étaient hostiles et n'adoraient pas Ahura-Mazda; moi j'ai adoré Ahura-Mazda [chez eux?]; par la puissance d'Ahura-Mazda, je les ai traités comme j'ai voulu. » Ou bien Darius ne fait que reconnaître que c'est en raison de sa foi en Ahura-Mazda qu'il a été vainqueur de populations qui n'adoraient pas son dieu. Dans l'un et l'autre cas, les inférences politico-religieuses sont vastes. Par contraste avec les déclarations royales faites dans les colonnes I-IV, les rebelles ne sont plus seulement dénoncés comme les tenants de la *drauga;* ils sont qualifiés *d'arika,* traduit habituellement comme «sans foi. » Ils sont désignés d'une manière très clairement péjorative comme des adorateurs de divinités autres que celles des Perses. Cette déclaration annonce une inscription de Xerxès, où le roi condamne le culte des faux-dieux *(daiv)* (chapitre XIII, 6).

Cette déclaration n'implique en aucune manière que Darius a bouleversé de fond en comble la stratégie idéologique de ses prédécesseurs dans les pays conquis. Mais, ce qui est net, c'est qu'en quelques années, sous l'impulsion de Darius, le pouvoir royal perse s'est doté d'une idéologie politico-religieuse extrêmement ferme et cohérente. Plus que jamais, en temps de paix comme en temps de guerre, le roi est le lieutenant sur la terre de son dieu Ahura-Mazda. D'ailleurs la colonne V se termine par cette phrase: «Le roi Darius déclare: celui qui adorera Ahura-Mazda aura sa faveur, aussi bien vivant que mort. » Insérée dans le discours global qui lui donne tout son sens, cette déclaration promet le ciel à celui qui aura servi loyalement le roi.

IV. DARIUS ET LES SIX

• *Primus inter pares?* – Il nous faut revenir maintenant plus longuement sur les rapports établis entre Darius et ses compagnons à l'issue de l'avènement royal. À lire Hérodote sans recul, on retire en effet l'impression qu'en parvenant au pouvoir Darius était lié par les engagements que s'étaient mutuellement reconnus les Six (Otanès s'est retiré de la compétition), concessions qui, au fond, faisaient du nouveau roi un *primus inter pares.* Selon Justin (qui a lu de près Hérodote), à l'issue du meurtre des mages, «les Grands *(principes)* étaient égaux en mérite et en noblesse» *(virtute* et *nobilitate...* pares; I, 10.1-2). C'est la présentation que donne également Platon (Lois III, 695 c) dans un passage au reste très suspect: «Darius» – écrit-il – «divisa l'empire en sept lots, dont il subsiste, même encore de nos jours, de faibles et incertains vestiges. » Doit-on conclure pour autant que, dès l'abord, Darius a accepté de limiter son pouvoir de roi, et qu'il s'est présenté simplement comme le chef vainqueur d'une restauration aristocratique qui aurait d'abord visé à limiter l'absolutisme monarchique poussé à son paroxysme par Cambyse et par Bardiya?

On sait que l'appellation de Sept continua d'être revendiquée comme un signe de distinction à l'intérieur de l'aristocratie perse –au point de faire partie intégrante de «l'état-civil» de certains aristocrates, tel qu'il est donné par Hérodote: ainsi Otanès (III,140), Gobryas (IV, 132), ou encore Zôpyros, « fils de ce Mégabyze (I) qui avait été l'un des sept hommes qui avaient renversé le mage» (III, 153), etc. Diodore précise qu'au quatrième siècle encore, le satrape Rhoisakès «descendait d'un des Sept qui renversèrent l'un des mages» (XVI, 47.2), et Quinte-Curce met en scène Orxinès, chef de la tribu des Pasargades qui «était issu d'un des Sept» (IV,12.8), et qui prétendait descendre en droite ligne de Cyrus. La permanence de l'appellation semble donc avérée. Mais signifie-t-elle que les Sept constituaient une entité susceptible de contrôler les actitivités du roi?

Hérodote qualifie fréquemment les Sept de prôtoi (III, 68-70, 77). Le petit groupe des *prôtoi* est assez fréquemment réuni par le roi en temps de paix et en temps de guerre. Mais il serait erroné de conclure que la composition du conseil était imposée au roi. Ce que nous appelons, par pure convention, le «conseil du roi» n'a pas d'existence institutionnelle propre qui serait fixée par

des règles auxquelles le roi ne pourrait s'opposer: sa convocation et sa composition dépendent uniquement des prérogatives du souverain. La plupart des décisions sont prises par le roi seul, qui recueille l'avis de ses «confidents» » qui lui doivent tout. On ne peut pas dire que les nobles sont convoqués au conseil, pour la seule raison qu'ils font partie des *prôtoi.* Il est clair que le roi établit lui-même une sélection parmi les aristocrates: le titre de conseiller a été inclus dans la titulature aulique (cf. V, 1124, et surtout Élien *VH* XII, 64). Une telle interprétation est également fondée sur *Ezra* et sur le *Livre d'Esther,* où l'on voit Ashuérus convoquer «les sept princes de Perse et de Médie, qui voient le visage du roi et qui détiennent le premier rang dans le royaume » (1.13-14). On a souvent conclu qu'il existait à la cour un collège de sept juges, sorte de tribunal souverain. Mais ce passage est très suspect, comme bien des références au chiffre sept dans le même ouvrage: Ashuérus règne sur 127 provinces (I, 2), il a également près de lui « sept eunuques attachés à son service» » (I, 10), Esther reçoit « sept jeunes filles » pour l'entourer (II, 9), etc. Il ne fait guère de doute qu'effectivement le rédacteur s'est fondé sur l'existence reconnue des sept familles: mais, en elle-même, une telle observation constitue une réinterprétation que l'historien d'aujourd'hui ne peut donc considérer comme une contre-épreuve.

On fera, du reste, la même remarque à propos d'un passage de Xénophon, souvent cité dans ce cadre *(Anab.* I, 6.4): pour juger Orontas, Cyrus le Jeune convoque dans sa tente «les principaux Perses de son entourage, sept en tout», auxquels il adjoint Cléarque. Il suffit de rassembler la documentation portant sur les juges royaux pour s'apercevoir qu'il n'existe pas à proprement parler un collège de sept juges royaux qui seraient choisis systématiquement parmi les supposées Sept familles et qui seraient indépendants du roi. Hérodote définit ainsi leur fonction: «Les juges royaux sont des hommes choisis parmi les Perses pour le temps de leur vie ou jusqu'à ce qu'on découvre à leur charge quelque prévarication; ils rendent aux Perses la justice, interprètent le droit ancestral; tout est de leur ressort» (III, 31). Ce sont eux qui ont condamné à mort les Égyptiens qui viennent de tuer un héraut royal; ce sont eux que Cambyse interroge pour savoir s'il a le droit d'épouser sa sœur. Ce sont probablement les juges royaux qui sont également mis en scène par le rédacteur du *Livre d'Esther:* pour juger la conduite de la reine Vashti, Ashuérus demande à ses Amis « de dire la loi et le jugement». Ils viennent faire rapport au roi et lui proposent de diffuser dans tout le royaume un édit prononçant la répudiation de la reine. Ces Amis sont désignés sous

l'expression de «sept princes de Perse et de Médie » (I, 10 *sqq).*

Le rapport que l'on établit parfois avec le statut privilégié des sept familles qui ont aidé Darius n'a pas de valeur. Au reste, lorsque Artaxerxès II mit Tiribaze en jugement, « il désigna trois des juges les plus estimés en Perse» (Diodore XV, 10.1). Il est clair en fait que la nomination et la destitution des juges royaux relèvent de la seule autorité du roi. Celui-ci peut récompenser qui il veut du titre de juge royal, y compris un homme de basse extraction – tel le simple paysan Rhakôkès (Élien *VH I,* 34). À plusieurs reprises, des juges sont condamnés à mort pour avoir prononcé des jugements iniques, en particulier pour avoir rendu la justice contre de l'argent (Hérodote V, 25; VII, 194; Diodore XV, 10.1): «Ils furent écorchés vifs et avec leurs peaux on recouvrit les sièges du tribunal où les juges prenaient place; ainsi, en rendant leur verdict, ils avaient sous les yeux l'exemple du châtiment réservé aux mauvais juges. » Quant à la décision prise par les sept juges d'Ashuérus, il s'agit tout au plus d'un avis: «S'il plaît au roi, qu'il promulgue un décret» ; bien que les juges fassent référence à «la loi des Mèdes et des Perses», il est clair que la décision relève uniquement de l'autorité royale.

Leur liberté d'appréciation est également réduite, car ils sont soumis à une surveillance exercée par le roi. Si Diodore précise qu'Artaxerxès II n'assista pas lui-même au procès de son fils Darius, c'est que ce n'était pas une règle. Plutarque ajoute d'ailleurs que «le roi ordonna aux appariteurs de mettre par écrit les avis de chaque juge et de les lui apporter» (Art. 29.8). De même, après l'acquittement de Tiribaze, le même Artaxerxès « fit venir les juges un à un et demanda à chacun les raisons pour lesquelles il avait acquitté l'accusé » (Diodore XV, 11.1). Les raisons invoquées par les juges montrent très clairement qu'ils ont pris leur décision en fonction de la loyauté et du dévouement manifestés antérieurement par Tiribaze à la cause des intérêts royaux.

Par ailleurs, bien souvent, des hommes sont condamnés par le roi, sans que celui-ci ait jugé bon de les déférer préalablement devant un tribunal. Tel est certainement le cas des juges royaux, condamnés directement par le roi. Celui-ci peut également gracier qui il veut. À une occasion même, on voit le roi prononcer la mort contre une accusée, qui avait été préalablement acquittée par les juges (Ctésias, *Persika § 61).* La raison transparaît dans la réponse que les juges royaux font à Cambyse: «Les juges firent une réponse à la fois juste et prudente: ils lui dirent qu'ils ne trouvaient aucune loi autorisant un frère à

épouser sa sœur, mais qu'ils en avaient trouvé une autre permettant au roi des Perses de faire ce qu'il voudrait» (Hérodote III, 31). Hérodote a parfaitement compris que, ce faisant, les juges désiraient surtout «ne pas se perdre eux-mêmes». Autrement dit, le roi demeure la seule source de la justice (Plutarque, Art. 23.5).

• *Le point de vue de Darius: nobles et roi à Behistoun.* – Du point de vue de Darius, la question ne se posait même pas. Dans l'ajout du paragraphe 68, il reste très discret sur le rôle des six aristocrates: «Le roi Darius déclare; voici les hommes qui étaient présents jusqu'à ce j'eusse tué Gaumata le mage qui disait être Bardiya; à ce moment-là, ils ont coopéré comme mes partisans *(anušiyā)* » (§ 68). Puis, après en avoir donné la liste, il ajoute, à destination de ses successeurs: «Toi qui dans l'avenir seras roi, prends soin de la lignée *(taum)* de ces hommes»; dans la version babylonienne, on trouve l'expression: «Protège ces hommes complètement et prends soin de leur descendance » (§ 54). Mais cette déclaration royale perd beaucoup de sa spécificité, si on la rapproche d'autres passages de la colonne IV: s'adressant à ceux qui contempleront l'inscription, il proclame: «Maintenant sois convaincu de ce que j'ai fait, dis-le au peuple, qu'Ahura-Mazda te sois un ami et que ta descendance soit nombreuse» (§ 60), ou bien: «Si tu prends soin de cette inscription, que ta descendance soit nombreuse et que tu vives longtemps et qu'Ahura-Mazda fasse réussir ce que tu entreprendras» (§ 66) – déclarations qui ne sont pas sans rappeler le sens des paroles prononcées par Cambyse sur son lit de mort devant «les plus considérables des Perses », convoqués pour entendre ses dernières volontés: «Si vous le faites [abattre le mage et réduire les Mèdes à l'obéissance], puisse la terre porter pour vous des fruits, vos femmes et vos troupeaux être féconds et, vous, libres à tout jamais» (Hérodote III, 65). Certes, les paroles de Darius sonnent comme un engagement à maintenir, lui et ses successeurs, le statut de prestige des familles des conjurés. Mais, à la différence d'autres promesses de récompenses ou de châtiments, elles ne sont pas mises sous l'invocation d'Ahura-Mazda.

Il est vrai également que, sur le rocher de Behistoun, Darius n'est pas seul face aux rois menteurs. Derrière lui, se tiennent deux personnages (d'une taille inférieure à celle du roi mais supérieure à celle des rebelles): l'un est figuré en porte-arc, qu'il tient de la main droite, l'autre en porte-lance qu'il tient des deux mains, posée sur le sol. Ce sont manifestement deux nobles perses,

chargés des armes royales. Leurs noms ne sont pas indiqués: s'agit-il, comme sur la tombe de Darius, d'Aspathinès et de Gobryas? Toutes les hypothèses se heurtent à une observation d'évidence: si l'on n'a pas fait figurer leurs noms – alors même que les rois menteurs sont nommément désignés – c'est que Darius, à dessein, n'a pas voulu faire sortir ces deux personnages de leur anonymat: ils désignent métonymiquement les nobles qui l'ont aidé. Si l'on peut admettre que le titre de «porte-lance» ou de «porte-arc» distinguait un noble d'un autre, il n'en reste pas moins que ces titres sont concédés par le roi, en fonction de services reconnus. On est donc là plus proche de la noblesse de cour que de la noblesse de clan.

• *Les Six et l'étiquette aulique: l'affaire d'Intaphernès.* – Néanmoins, on pourra considérer que les déclarations de Darius ne sont rien d'autre que l'expression de la propagande royale. Revenons donc au texte d'Hérodote, qui détaille dans les termes suivants les privilèges que, préalablement à la désignation de l'un d'entre eux, les six conjurés se seraient engagés mutuellement à reconnaître à leurs compagnons de lutte:

> Que quiconque des Sept le voudrait pénétrerait dans le palais royal sans introducteur *(aneu eisaggelos)*, à moins que le roi ne fût alors avec une femme, et que le roi ne pourrait prendre femme ailleurs que chez ceux qui s'étaient soulevés avec lui (III, 84).

Même si, en dépit de l'invraisemblance du récit, on postule la réalité des engagements pris vis-à-vis des autres conjurés, il convient de faire la part de leurs aspects conjoncturels.

Soulignons tout d'abord que, s'il fut mis réellement en œuvre, l'allègement de l'étiquette aulique déclaré en faveur des Sept n'eut pas une durée bien longue. C'est en tout cas ce que suggère l'affaire d'Intaphernès, qui éclata quelque temps plus tard. Il ne fait pas de doute qu'Intaphernès était un personnage important du complot: Darius le cite d'ailleurs en premier parmi ceux qu'il désigne comme ses collaborateurs *(DB* IV §68). Toujours est-il que ce personnage se montra loyal envers le nouveau roi: on sait par exemple que c'est lui qui, en novembre 521, conduisit victorieusement une armée contre un rebelle babylonien (DB III § 50).

Hérodote (III, 118-119) rapporte qu'Intaphernès fut mis à mort par le roi.

Désirant discuter avec Darius, Intaphernès «voulait entrer au palais ». À ce point, Hérodote rappelle que les Sept pouvaient «entrer auprès du roi sans se faire annoncer, à moins que le roi ne se trouvât dans la société d'une de ses femmes». Cependant, «le gardien de la porte et l'introducteur ne le permettaient pas, alléguant que le roi était en compagnie d'une de ses femmes». Pris de colère, Intaphernès «leur coupa le nez et les oreilles». La suite du récit – tel que le rapporte Hérodote sur le schéma de l'intrusion des Sept dans le palais royal de Smerdis – semble indiquer que Darius n'était pas encore totalement sûr de son pouvoir: «Craignant que cette action n'eût été commise d'un commun accord entre les Six, il fit appeler chacun d'eux séparément et sonda leurs dispositions, pour savoir s'ils approuvaient ce qui s'était passé.» Convaincu qu'Intaphernès avait agi seul, il prit des mesures drastiques: Intaphernès fut mis à mort, lui et tous les hommes de sa Maison *(oikeioi)*, ses fils et ses parents *(syggeneis)* à l'exception de l'un de ses beaux-frères, sauvé par sa sœur de la peine capitale.

Marqué par une série de motifs répétitifs, le récit lui-même peut donner lieu à double lecture. On peut admettre que, pendant quelque temps, le pouvoir de Darius resta marqué par une certaine fragilité, en raison de la place reconnue aux autres conjurés: dans ces conditions, si les gardiens refusent l'accès à Intaphernès, c'est uniquement que le roi était avec l'une de ses femmes. Mais on peut tout aussi bien juger qu'Intaphernès manifeste son insoumission, en violant les règles de l'étiquette que Darius, entre-temps, avait restaurée pleinement, y compris vis-à-vis de ses anciens compagnons. Et, même dans la première hypothèse, on est amené à reconnaître que les privilèges du début furent supprimés rapidement. En effet, aucun texte ne laisse entendre que certains aristocrates perses furent à l'avenir déliés des rigueurs de l'étiquette aulique qui, mise en place probablement dès l'époque de Cyrus et de Cambyse (pp. 103-104), fut renforcée par Darius et Xerxès en particulier.

• *Les mariages de Darius.* Quant à l'obligation faite au roi de prendre femme parmi les familles des autres conjurés, il est clair que Darius n'en tint aucun compte:

> Il contracta aussi les mariages les plus honorables aux yeux des Perses; d'une part avec deux filles de Cyrus, Atossa et Artystonè (Atossa avait été mariée antérieurement à son frère Cambyse, et en secondes noces au mage; Artystonè était vierge); en outre, il épousa une fille

> de Smerdis [Bardiya], fils de Cyrus, qui avait nom Parmys; et il prit aussi pour femme la fille d'Otanès [Phaidimè], qui avait dévoilé le mage (III, 88).

L'intention et le message étaient clairs: Darius se relie directement à la souche de Cyrus, dont il épouse deux filles (Atossa et Artystonè) et une petite-fille (Parmys). Quant au mariage avec la fille d'Otanès, il paraît risqué d'y voir une concession de taille faite à ce dernier: cette union s'intègre dans une coutume qui voulait que le nouveau roi reprît les femmes de son ou ses prédécesseurs (Atossa, Phaidimè) – comme l'avait fait Smerdis / Bardiya, qui s'était lui aussi uni à Atossa, la sœur-épouse de Cambyse. Ce que révèle la politique matrimoniale de Darius, c'est plus le souci de la continuité dynastique – même fictive – qu'une volonté de restauration aristocratique: ainsi, en effet, «Darius joignit les liens de parenté avec les anciens rois... Le pouvoir paraissait moins passer à un étranger que revenir dans la famille de Cyrus» (Justin I, 10.13-14).

Il est clair que Darius a appliqué systématiquement une politique qui, d'une part, lui permettait de se relier fictivement à la souche de Cyrus, et qui, d'autre part, restreignait le nombre des ayants droit à la famille achéménide au sens étroit du terme (c'est-à-dire sa propre descendance): tout aussi bien, ultérieurement, il épousa également l'une de ses nièces, Phratagounè, fille d'un de ses frères, Artanès (VII, 224). La seule exception avérée est son mariage avec une fille de Gobryas, mais il est antérieur à son avènement; il en avait eu trois fils avant de monter sur le trône; mais les discussions (rapportées par Hérodote) sur la succession royale montrent qu'il ne fut jamais réellement question de transmettre le pouvoir à l'aîné de ses fils, né de ce mariage exogamique (VII, 2). Comme on le verra bientôt, la politique du Grand Roi consiste à distribuer ses filles–politique matrimoniale, qui recèle un sens absolument opposé à celui dont fait part Hérodote. Et les successeurs de Darius ont suivi obstinément la même politique: il faut attendre le règne de Darius II pour voir la famille royale s'ouvrir à des mariages exogamiques (pp. 606-607).

• *La saga d'Otanès.* – Il convient surtout de se rendre compte que le maintien de l'appellation des Sept est connu uniquement par des auteurs grecs, soucieux de situer les personnages qu'ils mettent en scène et dans certains cas de les distinguer parmi des homonymes (cf. Diodore XI, 57, 1). Ces auteurs

ont certainement eu vent, dans quelques cas, de traditions familiales, qui tendaient à rehausser le prestige antique de leurs ressortissants. De ces déformations induites, on en trouve l'illustration dans l'histoire d'Otanès et de sa famille, revue et corrigée entre le cinquième siècle et l'époque romaine.

On sait que au moins d'après Hérodote, Otanès avait joué un rôle important dans la conjuration de 522, aux termes de laquelle il avait acquis des privilèges pour lui et ses descendants. Selon Hérodote en effet, Otanès aurait renoncé au pouvoir à la condition de n'être sous les ordres de quiconque deviendrait roi, lui et ses descendants à perpétuité. Se référant à la situation de son temps, Hérodote écrit alors:

> Et maintenant encore, la Maison d'Otanès est la seule chez les Perses qui soit libre *(eleuther)* : elle n'est sujette qu'autant qu'elle le veut bien, en ne transgressant pas les lois *(nomoi)* des Perses. Les six autres des Sept examinèrent comment ils établiraient un roi le plus équitablement. Ils furent d'avis d'accorder à Otanès à perpétuité, si la royauté était attribuée à un autre des Sept, chaque année, comme distinctions exceptionnelles, un costume médique et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés. Ils décidèrent de lui accorder ces distinctions parce qu'il avait été le premier à projeter l'entreprise et qu'il les avait réunis (III, 83-84).

Ultérieurement, une légende de la cour cappadocienne retraça ainsi les origines de la famille et de la dynastie:

> Les rois de Cappadoce font remonter leurs origines à Cyrus, et ils affirment aussi qu'ils descendent d'un des Sept qui fit périr le mage. Voici comment ils établissent leur généalogie à partir de Cyrus: Atossa était sœur légitime de Cambyse, père de Cyrus; elle eut de Pharnakès, roi de Cappadoce, un fils appelé Gallus qui engendra Smerdis, père d'Artamnès, lequel eut un fils nommé Anaphas, homme courageux, entreprenant, et l'un des Sept Perses. C'est ainsi qu'ils font remonter leurs origines à Cyrus et à Anaphas qui, selon eux, avait obtenu la souveraineté de Cappadoce sans payer de tribut aux Perses. Anaphas eut un successeur du même nom. Celui-ci laissa en mourant deux fils, Datamès et Arimnée. Datamès prit le sceptre; c'était un homme distingué; il combattit brillamment les Perses et mourut brillamment sur le champ de bataille. Son fils Ariamnès lui succéda; il fut père d'Ariarathès et d'Holopherne; il mourut après un règne de cinquante ans; on dit qu'il aimait extraordinairement son frère et qu'il le promut aux dignités. Il l'envoya aux secours des Perses en guerre contre les Égyptiens. Holopherne revint de cette expédition comblé d'honneurs par Ochos, en récompense de sa bravoure; enfin il mourut dans son pays, laissant deux fils, Ariarathès et Arysès. Son frère, souverain de Cappadoce, n'ayant pas d'héritier légitime, adopta Ariarathès, l'aîné des fils d'Holopherne. En ce même temps, Alexandre le Macédonien fit la guerre aux Perses et mourut. Perdiccas, chef du royaume, envoya Eumène commander en Cappadoce et la Cappadoce fut soumise... (Diodore XXXI, 19.1-5).

Diodore poursuit l'histoire de la dynastie jusqu'à l'époque romaine et conclut: «En voilà assez sur la généalogie des rois de Cappadoce, qui font remonter leurs origines à Cyrus. » On peut donc voir que la version était bien attestée au temps de Diodore. On y reconnaît quelques personnages historiques, depuis Cambyse, père de Cyrus, jusqu'aux diadoques (et au-delà), y compris Datamès, le satrape félon, que l'on inclut dans la généalogie. Cette généalogie eut beaucoup de succès, à preuve l'Holopherne du Livre de *Judith.*

Quoi qu'il en soit, il apparaît que la version familiale a sciemment manipulé la réalité historique: Cyrus est désigné comme l'ancêtre de la famille, et Otanès (Anaphas) devient le fils d'un roi de Cappadoce et de la tante de Cyrus (Atossa, manifestement confondue, volontairement ou non, avec la fille de Cyrus et la sœur de Cambyse II). Si l'historien des traditions familiales orales peut utiliser ce texte avec profit, tel n'est manifestement pas le cas de celui qui se penche sur l'origine et la destinée des Sept/ Six! La légende de cour était déjà connue à l'époque de Polybe. Celui-ci écrit en effet de Mithridate du Pont: « Il se vantait de descendre d'un des Sept Perses qui avaient tué le mage, et il assurait que sa lignée avait, depuis, conservé le gouvernement que son ancêtre avait à l'origine reçu de Darius, sur le Pont-Euxin » (V, 43). Ailleurs (Fig. 166), le même Polybe donnait d'autres détails sur la légende. Dans un développement consacré à la Cappadoce, il rapportait qu'un Perse (le nom manque) accomplit un exploit retentissant lors d'une chasse d'Artaxerxès (II) : le cheval royal fut attaqué par un lion; fort heureusement ce Perse, avec son *akinaks,* tua le lion «et sauva le roi d'un grand danger » ; en récompense, le roi lui donna en don *(dôrea)* tout le territoire que le Perse pouvait apercevoir dans toutes les directions, posté sur une haute montagne. On retrouve là des motifs bien connus, en particulier celui de la chasse royale au lion; l'histoire ressemble à celle que contait Diodore de l'exploit accompli par Tiribaze à la cour d'Artaxerxès II (XV, 2.3) ou au dénouement malheureux d'un exploit identique accompli par Mégabyze pour sauver Artaxerxès Ier (Ctésias §40). Quant à la délimitation légendaire de la terre, on la retrouve, sous différentes formes, aussi bien dans les traditions grecques (e.g. Polyen VI, 24; Plutarque *Mor.* 820d) que dans les traditions iraniennes. Mais la tradition est encore plus ancienne. Diodore, qui se fonde sans nul doute sur Hiéronymos de Kardia (un contemporain des diadoques), affirme que Mithridate (qui prit le pouvoir en Cappadoce malgré l'opposition d'Antigone) «descendait d'un des Sept Perses qui tuèrent le mage » (XIX, 40.2); Appien, quant à lui, avait entendu dire que

Mithridate «était lié à la famille royale perse» *(Mith.* 9).

Nous savons qu'Otanès, «qui avait été l'un des Sept», a conduit la conquête de Samos au début du règne de Darius (III,141-147). Mais Hérodote ne dit nulle part qu'il avait reçu un territoire en Cappadoce: il précise simplement que la maison d'Otanès resta «libre», et qu'Otanès «reçut chaque année comme distinctions exceptionnelles une robe mède et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés» » (III, 83-84). L'installation de la famille d'Otanès en Cappadoce est simplement induite de la légende rapportée (en des termes différents) par Diodore et Polybe. L'hypothèse (car ce n'est rien d'autre) se fonde également sur le rapprochement avec d'autres exemples de concessions de territoires «sans avoir à payer de tribut»: Bardiya par Cyrus (Ctésias §8), Zôpyros Ier par Darius (Hérodote III, 160), et Belesys par Arbakès (Diodore II, 28.4). Cependant, pour des raisons différentes, les deux derniers cas sont historiquement fort douteux. Nous savons enfin que vers 515-514, le satrape de Cappadoce s'appelle Ariaramnès: c'est lui qui est chargé par Darius de mener une première expédition contre les Scythes (Ctésias § 16). Doit-on l'identifier à l'un des fils d'Otanès, nommé Arimnée par Diodore? Mais, celui-ci «précise» qu'à la mort d'Otanès c'est l'autre fils, Datamès, qui lui succèda!

De tout cela, il appert que rien ne prouve qu'Otanès a reçu de Darius la satrapie de Cappadoce, encore moins que Darius admit alors la création d'un royaume indépendant! Il est possible qu'en revanche il ait été gratifié d'une dôrea, comme l'explique la version connue de Polybe: mais, la réitération du motif de la chasse rend soupçonneux. C'est peut-être sur ce noyau originel que s'est greffée la légende d'une souveraineté sur la Cappadoce. Après tout, ce ne serait pas le seul exemple de généalogie hellénistique qui, de manière fictive, se rattache aux évènements de 522 (cf. Strabon XI, 14,15). Quoi qu'il en soit, il semble bien que, concernant Otanès, les manipulations ont commencé dès le temps d'Hérodote, puisque celui-ci le présente comme «fils de Pharnaspès» (III, 68), lui-même père de Cassandane, mère de Cambyse (III, 2): or, l'inscription de Behistoun prouve que les informations d'Hérodote sont controuvées, puisque son patronyme est Thukhra *(DB* IV §68). Il est probable que c'est à cette déformation originelle que l'on doit, chez Diodore, l'affirmation de liens familiaux étroits entre la famille d'Otanès et la famille de Cyrus.

Il est vrai que, d'après Ctésias (§ 20), Xerxès a épousé Amestris, présentée

comme «fille d'Onophas ». Mais s'agit-il bien de notre Otanès? Cela paraît extrêmement hypothétique. Dans un cas, Hérodote (VII, 62) distingue les anthroponymes Otanès et Onophas. Et même si l'on admet qu'il s'agit bien *d'un* Otanès, on doit souligner que cet anthroponyme est extrêmement fréquent. Hérodote ne manque pas de citer le père d'Amestris qui, en 480, conduit le contingent perse (VII, 61), mais il en cite plusieurs autres: l'un est fils de Sisamnès (V, 25), un autre (ou le même) est marié à une fille de Darius (V, 116), un troisième est père d'Anaphès (VII, 62), un autre père de Smerdoménès (VII, 82), un autre enfin père de Patiramphès (VII, 40). Il serait tout à fait étrange que Darius ait consenti à marier son fils Xerxès à la fille de l'Otanès de 522. La seule union assurée entre les deux familles est le mariage entre Darius et Phaidimè, fille d'Otanès, anciennement femme de Cambyse et de Bardiya; il s'agit là d'un mariage qui ne revêt pas la signification politique du mariage supposé entre Xerxès et la fille d'Otanès, car se marier avec une fille d'Otanès aurait ouvert des droits à son petit-fils éventuel (ce que refusa Darius au petit-fils de Gobryas); ajoutons que, si Amestris était bien fille d'un des Sept, Hérodote (VII, 61) n'aurait sans doute pas manqué de le signaler, comme il le fait fréquemment (III, 153; IV, 132), y compris pour Otanès (III, 141).

• *La famille de Gobryas.* – Tournons-nous maintenant vers Gobryas. Nous avons vu qu'il a joué un rôle primordial dans la conjuration et que, selon Hérodote, il a été le plus ferme soutien de Darius. Nous savons également que cette entente était ancienne, puisque des échanges de femmes avaient eu lieu entre les deux familles antérieurement à 522. Darius avait épousé une fille de Gobryas, qui fut sa première femme; de cette union naquirent trois fils, dont Artobarzanès (VII, 2); de son côté, Gobryas avait épousé une sœur de Darius: de ce mariage naquirent Mardonios (VII, 5) et Arabignès (VII, 97). Gobryas joua un rôle également lors des soulèvements des peuples, puisqu'en 520 il fut envoyé mater une nouvelle révolte élamite (*DB* V §71). On le retrouve en 513 dans l'entourage immédiat du roi en Scythie, conseillant au roi d'ordonner la retraite (IV, 132,134).

Il disparaît alors des sources classiques. On le retrouve dans la documentation persépolitaine. En février-mars 498, portant une autorisation du roi, il emprunte la route royale entre Suse et Persépolis, et il reçoit des rations de voyage dans deux stations proches de Suse. Sa caravane se joint à

une autre (ou la croise). On y reconnaît «la femme de Mardonios, une fille du roi» (PFa 5). Heureuse rencontre avec Hérodote: celui-ci précise qu'en arrivant en Asie Mineure en 493, où il vient prendre le commandement, Mardonios, fils de Gobryas et d'une sœur de Darius, a lui-même épousé Artôzastrè, une fille de Darius (VI, 43): il est donc à la fois le cousin et le beau-frère de Xerxès. Après son expédition en Thrace, il semble avoir perdu la faveur royale: toujours est-il qu'il ne participe pas à l'expédition de 490. Il obtient en revanche une place éminente auprès de Xerxès. Jugé sévèrement par Hérodote, il disparaît à la bataille de Platées. Nous ne savons rien de la famille après cette date.

L'intimité et la permanence des liens familiaux attestent de la faveur constante que Gobryas a conservée auprès de Darius et Mardonios auprès de Xerxès. L'importance exceptionnelle des rations de voyage que le premier reçoit illustre sa place éminente dans la hiérarchie de cour, ainsi peut-être que le caractère très élaboré de son sceau porté sur la tablette. Mais on ne voit pas que sa participation au complot des Sept ait conféré une liberté hors du commun à sa famille: ce statut, il le tient d'alliances matrimoniales antérieures à 522 et surtout de sa loyauté indéfectible à la cause monarchique. Le choix de Xerxès (fils d'Atossa) aux dépens d'Artobarzanès (petit-fils de Gobryas) pour lui succéder montre assez clairement que les échanges de femmes n'avaient fonctionné qu'en faveur de Darius.

• *La saga de Mégabyze.* – Parmi les autres conjurés, la famille de Mégabyze Ier est la mieux connue, car les traditions familiales ont été reprises par Hérodote et par Ctésias. Son fils Zôpyros Ier a, selon Hérodote, accompli un exploit personnel pour s'emparer de Babylone au nom de Darius (III, 153-160). On doit préférer la version de Ctésias, qui attribue la victoire à son fils (III, 160), Mégabyze II (Ctésias §22). Celui-ci avait épousé Amytis, fille de Xerxès (§22): on leur connaît trois fils: Zôpyros II, Artyphios et Artoxarès (§37, 39). L'analyse de la carrière de Mégabyze, sous Xerxès et Artaxerxès, indique qu'en dépit de sa naissance illustre et de ses succès ici et là, il a perdu la faveur royale pendant plusieurs années. Ses fils n'eurent pas un meilleur destin: après la mort de son père, le fils aîné Zôpyros II quitte le roi et gagne Athènes; quant à Artyphios, il fut mis à mort à l'issue d'une révolte malheureuse contre Darius II (Ctésias §50-51). La conduite de l'un et de

l'autre semble bien indiquer que la réconciliation entre Mégabyze et Artaxerxès Ier, mise en scène par Ctésias (§ 41), n'avait pas fait disparaître la méfiance réciproque entre sa famille et les Grands Rois.

• *Hydarnès.* – Nous n'avons pas mention explicite d'Hydarnès assuré après 520: des tablettes de Persépolis attestent néanmoins que, sous Darius, il est satrape de Médie. Il est possible que l'Hydarnès, fils d'Hydarnès, qui commande les Immortels en 480, soit le fils du conjuré de 522; il en est peut-être de même de Sisamnès, fils d'Hydarnès (VII, 66). Mais la parenté du satrape Tissapherne avec la famille doit rester du domaine de l'hypothèse. Une famille d'Hydarnès réapparaît lors de l'avènement de Darius II, mais s'agit-il bien de la même? Cela n'est nullement assuré. L'histoire de la famille, en tout cas, donna naissance, elle aussi, à une légende de cour à l'époque hellénistique: Strabon rapportait en effet que la dynastie arménienne remontait à Orontès, qui lui-même était un descendant d'Hydarnès, «l'un des Sept» (XI, 14,15). On sait bien en réalité que les liens entre Orontès et la famille royale achéménide remontent simplement à son mariage avec une fille d'Artaxerxès II, moyennant quoi ses descendants lointains firent figurer Darius parmi leurs ancêtres au Nemrud Dagh. Cet exemple prouve à nouveau que les traditions sur les familles des Sept ont été systématiquement utilisées ultérieurement à des fins de légitimation dynastique.

• *Un bilan de la discussion.* – Il ne paraît donc pas que les familles des Sept se soient vu reconnaître à perpétuité une place hors-statut par les Grands Rois. Même si l'on admet l'hypothèse selon laquelle Bardiya/ Gaumata a cherché à affaiblir certaines familles nobles, on doit donc éviter, parlant de sa destitution, de conclure à une restauration aristocratique. Que certains chefs de clans aient caressé l'espoir, un moment, de contre-balancer les pouvoirs du roi est une hypothèse qui, bien qu'insuffisamment fondée, reste envisageable: encore conviendrait-il alors d'expliquer pourquoi Otanès s'est démis avec une si apparente bonne grâce. Seul l'un des Sept, Intaphernès, tenta de s'affranchir de cette tutelle. Mais sa tentative était vouée à l'échec car, entre-temps, Darius avait remporté des victoires prestigieuses et il avait su s'attacher le loyalisme de l'aristocratie perse. Il a manifesté en l'occasion d'exceptionnelles capacités à l'autorité et au commandement, que ses compagnons ne semblent pas lui

avoir sérieusement contestées.

Si certains descendants ont obtenu des honneurs et des distinctions, ils ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui furent distribués parmi les autres grandes familles nobles. Telle est bien au fond la réalité qu'exprime Plutarque: «Aux Sept Perses qui tuèrent les mages ainsi qu'à leurs descendants, on donna le privilège de porter la tiare inclinée sur le devant de la tête, les pans noués; c'était, semble-t-il, le signe de reconnaissance qu'ils avaient choisi, lorsqu'ils allèrent exécuter leur entreprise » (Mor. 820C; cf. également Polyen VII, 11.2). La mesure, dont Plutarque a retrouvé la trace dans sa documentation, n'est rien d'autre qu'un don royal qui, bien loin d'obliger le roi, accroît la dépendance des nobles à son endroit. Tel est bien le sens de la figuration de deux nobles porteurs des armes royales à Naqš-i Rustam: élevés en dignité par le roi sur son tombeau, Gobryas et Aspathinès ont été intégrés dans la hiérarchie de cour *(DNc-d).*

En définitive, l'appellation de «sept familles», après 520, recèle une bonne part d'illusion (on devrait parler d'ailleurs des six familles après l'élimination d'Intaphernès et de ses proches!). Elle relève plus des traditions familiales que des traditions dynastiques: celles-ci, bien au contraire, tendaient à reléguer dans l'ombre ceux qui participèrent au complot qui donna le pouvoir à Darius. Mais surtout, si les Achéménides (au sens clanique qu'exprime Hérodote I, 125) en font partie, la famille de Darius elle-même (les Achéménides au sens restreint qu'impose le nouveau roi) est placée en dehors et au-dessus de ce petit cercle aristocratique -ce qui était une autre manière d'exclure de la compétition dynastique ceux qui avaient apporté leur aide au fils d'Hystaspes.

V. BILAN ET PERSPECTIVES

• *Une nouvelle fondation de l'Empire.* – Les modalités de son accession au pouvoir–telles que l'on peut les reconstituer – témoignent assez des qualités d'énergie et de décision du nouveau roi. Personnalité à coup sûr exceptionnelle, Darius fit également la preuve de ses qualités d'organisateur. Dans le même temps qu'il réorganisait l'ensemble du système tributaire, d'autres projets étaient élaborés dans tous les domaines: construction de nouvelles capitales, conquête de Samos, expédition de l'Indus au Nil; en 518, il donne également mission au satrape Aryandès de rassembler des savants égyptiens chargés de collecter les «lois égyptiennes»; d'autres mesures sont

prises à la même date en direction de Jérusalem.

Ce qui est frappant, c'est le souci du roi de travailler sur le long terme. Darius a avant tout voulu créer une nouvelle lignée. À cette fin, il manipula avec une extrême habileté les réalités dynastiques. La redéfinition qu'il imposa du terme «Achéménide» lui permit de mettre à l'écart de la succession ceux qui appartenaient au clan du même nom. Désormais, le pouvoir ne pouvait se transmettre que de père en fils, dans la même famille restreinte, mise sous l'invocation et la protection d'un héros fondateur, Achéménès, inventé de toutes pièces. Darius et ses conseillers surent mener un effort non moins remarquable de réflexion politique et idéologique. Très tôt, le roi se préoccupa de donner un socle idéologique à son pouvoir et à sa lignée. Dès la fin des années 520, l'idéologie monarchique achéménide est articulée autour de règles et de justifications où fusionnent politique et religion dans une globalité d'une rare cohérence. Le pouvoir du roi et les droits de sa famille sont désormais mis sous la protection de celui qui est invoqué comme le grand dieu du roi et de l'empire, Ahura-Mazda. Le concept d'*arta* – en rapport avec son corollaire antithétique de drauga – est le véritable pivot de cette construction idéologique. C'est ce programme que nous voyons en œuvre dans les nouvelles résidences de Suse et de Persépolis, ainsi que sur la tombe royale de Naqš-i Rustam.

Sans dévaluer le moins du monde l'œuvre acccomplie par ses prédécesseurs (chapitre II), on peut donc considérer que l'avènement de Darius marque une nouvelle fondation de l'ordre dynastique et impérial. À ce titre, les premières années du règne représentent à coup sûr une période déterminante de l'histoire achéménide. Mais, tout en même temps, Darius prit bien soin d'inscrire son règne dans la longue durée. Les travaux qu'il poursuivit à Pasargades sont un autre témoignage de cette ambition de placer son œuvre de rupture dans la continuité de l'histoire perse. Contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, Darius n'a en effet jamais cherché à infliger une *damnatio memoriae* au fondateur de l'empire. Bien au contraire, il sut mener à Pasargades une propapande habile qui lui permettait d'établir un lien fictif avec Cyrus, comme en fait foi également sa politique matrimoniale.

• *Diachronie et synchronie.* – On vient brièvement de l'indiquer, l'activité de Darius est attestée dans de nombreux domaines et dans de nombreuses régions de l'empire. Mais il est impossible de proposer, à partir des années 520

jusqu'en 486, un récit absolument continu. On conduira donc d'abord jusqu'à son terme l'analyse des conquêtes successives qui ont permis au nouveau roi de donner sa plus grande extension à l'empire achéménide (chapitre IV). Les autres aspects de son œuvre immense seront traités dans le cours de chapitres thématiques et régionaux (chapitres V-XII), à partir desquels on pourra apprécier globalement ce qu'est l'empire à la mort du Grand Roi, et mieux comprendre l'œuvre spécifique de Xerxès (chapitre XIII).

CHAPITRE IV

Darius le Conquérant (520-486)

I. LA POURSUITE DE L'EXPANSION TERRITORIALE (520-513)

• *Darius, Démokédès et l'Occident.* – Dans le même temps, Darius ne relâchait pas ses efforts en vue d'étendre l'espace impérial. Il ne fait pas de doute que, depuis la conquête de Cyrus et plus encore depuis la mainmise sur l'Égypte, les Perses désiraient étendre leur domination du continent sur les îles de l'Égée. En ce sens, la tentative d'Oroitès contre Polycrate n'était pas contraire aux objectifs, avoués ou inavoués, du gouvernement central. Nous disposons d'assez peu d'informations sur les pays d'Asie Mineure, entre l'exécution d'Oroitès de Sardes vers 522-520 et la première intervention directe de Darius en Europe en 513. C'est à Hérodote que nous devons d'avoir quelques éclaircissements sur la politique égéenne de Darius, au tout début de son règne. Malheureusement, les notations d'Hérodote ne constituent, peut-on dire, qu'un sous-produit d'un développement, fort long mais peu rigoureux, consacré aux aventures de Démokédès. Rappelons que ce médecin de Crotone avait été fait prisonnier par les Perses, lorsque Oroitès avait mis à mort Polycrate, tyran de Samos. Emmené à la cour après l'exécution du satrape félon, Démokédès était devenu l'un des favoris de Darius: «Il avait à Suse une très grande maison, il était le commensal du roi » (III,132). Il était également l'un des familiers d'une des femmes du roi, Atossa, fille de Cyrus, à laquelle Hérodote aime à conférer une position politique exceptionnelle. Poussé par Atossa, Darius aurait manifesté son désir de conquérir la Grèce. Mais, avant de se lancer dans une telle expédition, il aurait décidé d'envoyer une expédition de reconnaissance, guidée par Démokédès: «Darius pria celui-ci de revenir après avoir expliqué et montré toute la Grèce aux Perses» (III, 135). Partis de Sidon, les Perses «examinèrent les côtes de la Grèce, dont ils firent un relevé », puis arrivèrent à Tarente (III,137). Puis Hérodote de raconter comment, privés de leur guide Démokédès, les Perses furent réduits en

esclavage en Iapygie, avant d'être ramenés près de Darius par Gillos, un Tarentin proscrit, et de conclure: «Ce sont là les premiers Perses qui vinrent d'Asie en Grèce » (III, 138).

Il est difficile de faire la part de l'histoire et du conte dans le récit d'Hérodote. Dans la logique de sa démarche, l'affaire de Démokédès revêtait une signification particulière: montrer que, bien avant le déclenchement des guerres Médiques, l'Empire perse et le monde grec commençaient de se connaître et que Darius a nourri très tôt des projets de conquête dans cette direction.

• *Darius, Syloson* et *Samos.* -Tout aussi bien, après avoir narré les aventures de Démokédès, Hérodote commence un nouveau développement par cette phrase: «Après cela, le roi Darius s'empara de Samos» (III, 139). Le contexte chronologique probable fait supposer que la décision de Darius intervint peu de temps après son avènement (520-519?). Comme souvent chez Hérodote, les causes d'un événement historique que nous considérons comme important sont présentées sous forme personnelle et anecdotique.

L'un des frères de Polycrate, Syloson, avait pris part à la conquête de l'Égypte, au cours de laquelle, à la suite du don d'un vêtement à Darius, celui-ci était devenu son débiteur. Après l'avènement de Darius, Syloson se présenta aux portes du palais royal, arguant de sa qualité de «bienfaiteur» du roi - terme sous lequel on comprenait tous ceux qui, à un titre quelconque mais reconnu officiellement, étaient en droit de demander une faveur (cf. chapitre VIII, 1). Il demanda de recouvrer Samos qui, depuis la mort de Polycrate, était au pouvoir de Maiandros, fils de Maiandros, «qui en avait reçu gouvernement de Polycrate à titre de régent » (III, 139-142). Darius agréa à la demande de Syloson : «Il décida l'envoi d'une armée commandée par Otanès, qui avait été l'un des Sept, et à qui il recommanda d'exécuter pour Syloson tout ce que celui-ci avait demandé. Otanès descendit à la mer et mit l'armée sur pied » (III, 141). On voit ainsi réapparaître pour la première fois Otanès depuis sa renonciation à la « compétition royale». Il est difficile de savoir pourquoi il a été choisi de préférence au satrape de Sardes (dont, au reste, nous ignorons tout depuis l'exécution d'Oroitès). Comme toujours, le chef de l'expédition a reçu des instructions très fermes et très précises de Darius: «Ne mettre à mort aucun Samien, ne pas en réduire en esclavage, remettre l'île à Syloson sans qu'elle eût souffert aucun mal» (III, 147). Instructions qu'Otanès viola -

toujours selon Hérodote - en raison d'une provocation montée par Maiandros. Toujours est-il que Syloson fut ainsi installé tyran de Samos.

L'affaire était d'importance. Certes, la conquête a en principe été effectuée au profit de Syloson. Mais, installé par une armée perse sur les ordres du Grand Roi, Syloson est de fait un client du pouvoir achéménide, car le don royal en faisait désormais un obligé de Darius. On peut donc considérer que Samos représente la première conquête perse des îles de l'Égée. Or, il s'agissait d'une place très importante tant du point de vue stratégique que du point de vue commercial, en raison du développement qu'y avait impulsé Polycrate. Derrière le caractère anecdotique du récit d'Hérodote, on doit voir dans l'événement l'expression d'une stratégie nourrie par Darius sur le long terme. Hérodote commet sans doute un anachronisme en attribuant dès cette date à Darius le projet de mener une expédition contre les Scythes. Il ne fait pas de doute néanmoins que Darius, dans la lignée de ses prédécesseurs, a très vite compris l'intérêt d'une politique égéenne, ne serait-ce qu'en raison de la proximité des îles et des rapports étroits qu'elles entretenaient avec les villes du continent qui, à cette date, étaient sujettes du pouvoir achéménide.

• *Darius, l'Indus et le Nil.* -Dans le même temps, Hérodote mentionne que Darius lança une expédition à partir de l'Indus (IV, 44), qui, au bout de trente mois, atteignit l'Égypte. Bien que fondé sans aucun doute sur des informations transmises par son compatriote Skylax, le texte d'Hérodote n'est pas parfaitement clair. D'après lui, il semble que, ce faisant, Darius avait deux objectifs: d'une part, déterminer si les extrémités de son Empire pouvaient être liées l'une à l'autre et au centre (Élam); d'autre part, organiser un voyage de reconnaissance, qui ouvrît la voie à la conquête projetée de la vallée de l'Indus, *l'Hindu* des inscriptions royales. Le texte d'Hérodote assure que cette conquête fut menée par Darius lui-même ou l'une de ses armées, on ne peut le dire avec précision. La date de cette conquête reste elle-même incertaine, peut-être juste après la campagne contre les Saces de Skunkha, c'est-à-dire vers 518? Quoi qu'il en soit, les recherches les plus récentes ont montré que le lien logique et chronologique avec l'ordre de creuser un canal entre le Nil et la mer Rouge n'est nullement établi.

• *Aryandès et Barkè.* - Dans un long compte rendu consacré à l'histoire et au

peuplement de Cyrène et de la Libye (IV,145-205), Hérodote donne quelques informations sur les rapports entre Aryandès et les dirigeants grecs de Cyrène et de la Cyrénaïque. À la suite d'une guerre civile, Arkésilas, successeur de Battos, fut tué. Sa mère, Phérétimè, vint se réfugier en Égypte. Elle se présenta en suppliante auprès d'Aryandès, faisant valoir que c'est son fils Arkésilas qui, en 525, « avait donné Cyrène à Cambyse et qui s'était imposé un tribut», et qu'ainsi il s'était montré «un ami des Mèdes» (IV, 165). Après avoir très certainement pris l'avis de Darius, Aryandès envoya contre Cyrène une forte armée de terre et une marine, confiées à deux Perses de noble origine: Amasis le Maraphien et Badrès des Pasargades (513). Après une longue résistance, les Barkéens acceptèrent de conclure un accord avec Amasis. Amasis ne respecta pas sa parole: les Barkéens faits prisonniers « furent emmenés d'Égypte en exil auprès du Grand Roi, et le roi Darius leur donna pour y habiter une bourgade de Bactriane; ils donnèrent à cette bourgade le nom de Barkè; elle était encore habitée de mon temps, en Bactriane » (IV, 204). Les motifs de l'expédition perse ne sont pas très clairement exposés par Hérodote. Il rapporte ce que lui avaient dit certains de ses informateurs: le secours donné à Phérétimè n'était qu'un prétexte; « à mon avis, l'armée était envoyée pour conquérir la Libye. Car il y a chez les Libyens beaucoup de peuples, des peuples de toute sorte; et, de ces peuples, un petit nombre seulement était soumis au Grand Roi; la plupart n'avaient cure de Darius» (IV, 167). Toujours est-il que les Perses ne dépassèrent pas Euhespérides, située près de Barkè.

Le texte de l'accord juré par les Barkéens avec Amasis donne une réponse partielle. « Ils promettaient de payer au Grand Roi un tribut convenable», contre l'engagement (non tenu par Amasis) de laisser la ville sauve. Cet engagement indique qu'ils avaient cessé de verser le tribut que leur assigne Hérodote dans son exposé sur les tributs de Darius: «De l'Égypte, des Libyens limitrophes de l'Égypte, de Cyrène et Barkè (car ces villes étaient rangées dans le département égyptien) revenaient à Darius 700 talents» (III, 91). En d'autres termes, Aryandès a profité de la démarche de Phérétimè pour tenter d'exercer sur la Cyrénaïque une domination qui, à cette date, restait partielle. Étant donné qu'Amasis rappela à Badrès que «Barkè était la seule ville grecque contre laquelle ils avaient été envoyés » (IV, 203), on peut en conclure que cette ville était seule en cause, les dirigeants de Cyrène, depuis Arkésilas, ayant quant à eux livré régulièrement à Aryandès la part qui leur était fixée dans le montant total du tribut du nome égyptien. Tout aussi bien, à

ce point, les chefs de l'armée reçurent l'ordre de rappel envoyé par Aryandès. L'intervention en faveur de Phérétimè visait donc à réinstaller à Cyrène un pouvoir-client. Quant aux peuples libyens, il semble bien que les Perses ne réussirent pas à les faire rentrer tous dans le rang, puisque Hérodote écrit: « La plupart d'entre eux n'ont cure aujourd'hui du roi des Mèdes et ne s'en souciaient aucunement alors» (IV, 197).

II. LES PERSES EN EUROPE

• *L'expédition scythe de Darius (513).* -À compter de 518-517, l'historien se trouve dans une situation documentaire difficile. Il est dans l'impossiblité de conduire un exposé narratif continu. En effet, le récit d'Hérodote, au livre III, après l'excursus sur Démokédès et Syloson, se clôt par un récit portant sur une révolte de la Babylonie (III, 150-159), récit qui, repris par Justin (I,10,15-22), est au reste d'interprétation historique et chronologique délicate. Hérodote, Justin et Ctésias ne reprennent le cours des événements qu'à la veille de l'expédition menée par Darius contre les Scythes. Hérodote ouvre ainsi le livre IV: « Après la prise de Babylone, Darius marcha en personne contre les Scythes » (IV, 1; cf. Justin I, 10, 23). Ces lacunes expliquent que la chronologie des événements postérieurs aux derniers faits cités par Darius à Behistoun soit toujours si discutée (*e.g.* la date de l'expédition de Darius en Égypte). Il en a été longtemps de même au demeurant de l'expédition menée par Darius contre les Scythes: mais, à l'heure actuelle, on considère très généralement, et avec de bonnes raisons, qu'elle est datée de 513 environ, donc à une date sensiblement contemporaine de l'expédition menée par les Perses en Libye. Mais si la chronologie ne pose plus de problèmes insurmontables, les raisons, les objectifs et les conséquences de l'expédition continuent de diviser les historiens.

Selon Hérodote, Darius fit faire d'immenses préparatifs, «envoyant des messagers de tous côtés, pour ordonner à ceux-ci de fournir des troupes de terre, à ceux-là de fournir des vaisseaux, à d'autres de jeter un pont sur le Bosphore» (IV, 83). Le nombre de bateaux réunis était de l'ordre de 600 selon Hérodote (IV, 87), mais, là comme ailleurs, les chiffres doivent être pris pour ce qu'ils sont, car Hérodote veut surtout mettre en exergue l'énormité des forces royales (IV, 87: 700000 hommes sans compter l'armée navale!). Parmi les cités grecques, Hérodote dénombre en particulier les cités de l'Hellespont

et de la Propontide: Abydos, Lampsaque, Parion, Proconnèse, Cyzique, Byzance, mais aussi d'Ionie (Chios, Samos, Phocée, Milet) et d'Éolide (Kymè), auxquelles on doit joindre l'Athénien Miltiade, «qui était le chef et le tyran des Chersonnitains de l'Hellespont» (IV,137). Parti de Suse, le roi arriva avec son armée dans les environs de Chalcédoine, puis il passa en Europe, après avoir enjoint aux Ioniens «de faire voile jusqu'au fleuve Istros [Danube], et quand ils y seraient arrivés, de l'attendre là en établissant un pont de bateaux sur le fleuve ; c'étaient en effet les Ioniens qui, avec les Éoliens et les Hellespontins, conduisaient la flotte» (IV, 89). Darius, quant à lui, marcha à travers la Thrace, certains peuples se rendant sans combattre, d'autres (les Gètes) après une résistance acharnée (IV, 93). Ayant laissé les tyrans ioniens à la garde du passage du Danube, le roi s'enfonça dans les territoires scythes. Il y fut aux prises avec une véritable coalition de peuples qui refusèrent la bataille rangée. Darius fut bientôt réduit à la dernière extrémité et, sur les conseils de Gobryas, décida la retraite. Poursuivi par les Scythes, il réussit néanmoins à atteindre le Danube et à passer le fleuve: les tyrans ioniens, en effet, malgré les demandes pressantes des Scythes, avaient refusé de quitter le camp perse (IV,136-139). La fin du récit est très abrupte : « Faisant route à travers la Thrace, Darius arriva à Sestos de Chersonèse; de là il s'embarqua lui-même pour passer en Asie, et laissa à la tête des troupes Mégabaze» (IV, 143).

Si l'expédition de Darius pose encore tant de questions et a suscité tant d'interprétations divergentes, c'est d'abord que notre source fondamentale, Hérodote, ne la traite que très superficiellement. Son intérêt premier est en effet la description des différents peuples scythes. Après avoir brièvement introduit l'expédition perse, Hérodote se lance dans une de ces digressions qui lui sont chères (IV, 1-40). Une digression en amenant une autre, il consacre ensuite plusieurs chapitres à la Libye, le fil conducteur de la démarche étant une interrogation sur les limites et la configuration du monde connu (Asie, Libye, Europe; IV, 36-47). C'est seulement au chapitre 83 qu'il revient à Darius, après avoir donné une foule de renseignements sur les coutumes scythes. Dans l'ensemble du récit, les parties consacrées à l'expédition de Darius apparaissent plus comme un prétexte que comme le véritable sujet du développement général.

Dans ces conditions, on continue de s'interroger sur les buts et objectifs de Darius, tout autant que sur l'ampleur du revers perse. Le Grand Roi s'apprêtait-il à soumettre les Scythes de Russie du Sud et à les intégrer dans

son empire, voire à revenir par le Caucase, ou bien la marche outre-Danube ne doit-elle être considérée que comme le corollaire d'un objectif centré sur la conquête de la Thrace? Hérodote laisse entendre que, très tôt, Darius a songé à conquérir la Scythie et que, poussée par Démodékès, Atossa l'aurait incité plutôt à tourner ses regards vers la Grèce (III, 134). Mais toute l'histoire de Démokédès est très suspecte: même si effectivement, la conquête de Samos, vers 519, montre que Darius avait un projet égéen, rien ne prouve qu'à cette date il songeait à lancer une expédition en Scythie, ni à préparer une vaste offensive contre la Grèce d'Europe. Quant à l'autre explication donnée par Hérodote (venger l'invasion des Scythes en Asie: IV, 1 et VII, 20), elle ne peut guère retenir l'attention des historiens. On est tout aussi réservé sur la présentation de Justin, selon lequel Darius aurait déclenché la guerre, pour punir le roi scythe Ianthyrus d'avoir refusé de lui accorder la main de sa fille (II, 5.9): il s'agit là en effet d'un motif littéraire, que l'on retrouve par exemple dans l'une des versions de l'expédition de Cambyse contre l'Égypte. De son côté, Ctésias apporte des informations que l'on ne trouve pas chez Hérodote:

> Il rapporte que Darius enjoint à Ariaramnès, satrape de Cappadoce, de pénétrer dans le pays des Scythes et d'en ramener captifs hommes et femmes. Le satrape traverse avec 30 pentécontores et fait des prisonniers. Il capture même le frère du roi des Scythes, Marsagétès, qu'il avait trouvé enchaîné sur l'ordre de son propre frère pour quelque méfait. Irrité, Scytharbès, le roi des Scythes, envoie une lettre d'injures à Darius, qui lui répond dans le même style (§§ 16-17).

Il semblerait donc que l'offensive a été précédée d'une période de tensions et d'une expédition limitée menée par le satrape de Cappadoce, peut-être afin de recueillir des renseignements sur le pays. Mais, dans tout ce fatras, nous ne trouvons aucune explication réellement satisfaisante. Il est par là-même fort délicat d'évaluer l'ampleur du revers subi par Darius. On ne peut guère en effet se fier à Hérodote, qui a recueilli ses informations auprès de Scythes et de Grecs. Les difficultés d'analyse sont encore accrues par les incertitudes qui continuent de peser sur la localisation des peuples scythes mis en scène par Hérodote.

Ce qui paraît surprenant, c'est que Darius a laissé la flotte grecque à l'embouchure du Danube. Une telle stratégie implique que les objectifs territoriaux du Grand Roi ne devaient pas être très lointains: dans le cas contraire, il aurait adopté la tactique traditionnelle, qui consistait à faire

progresser ensemble l'armée de terre et l'armée de mer, celle-ci pouvant ainsi ravitailler la première. Mais la flotte laissée sur le Danube représentait-elle la totalité des navires levés par le Grand Roi? L'orientation étroitement hellénocentrique d'Hérodote interdit d'être trop affirmatif en l'affaire. Quoi qu'il en soit, la retraite des armées perses de la Scythie a certainement nui au prestige du Grand Roi, du moins dans un premier temps, comme le montrent les révoltes qui éclatèrent alors parmi les cités grecques, en particulier celles situées sur l'Hellespont (IV, 144; V, 1). Parmi les cités qui alors se détachèrent des Perses, on remarque qu'un certain nombre avaient envoyé un contingent naval à Darius (IV, 138). Il est probable qu'ils avaient alors rejoint leurs cités d'origine, et préparé l'insurrection (cf. V, 27). Leur révolte s'explique aussi peut-être par une déception, surtout si l'on admet qu'au départ les intérêts de certains tyrans et du roi étaient convergents: les premiers espéraient que l'expédition en mer Noire leur permettrait de reprendre pied dans une région où ils avaient fondé des colonies, mais où l'offensive commerciale athénienne amoindrissait leur influence.

• *Les* Perses en *Thrace.* -Quoi qu'il en soit de ce point, il est clair que le bilan de l'expédition perse est loin d'être négatif. En effet, qu'elle ait représenté ou non (impossible d'en décider) l'objectif prioritaire de Darius, la Thrace est alors conquise par les armées achéménides. Darius avait déjà soumis plusieurs peuples thraces lors du trajet vers le Danube. Et, avant de rembarquer vers l'Asie Mineure, il laissa en Europe Mégabaze, «avec cette mission: conquérir la Thrace» (V, 2). Celui-ci se tourna d'abord contre «ceux des Hellespontins qui n'étaient pas pour les Mèdes» (IV, 144), et il s'empara de Périnthe (V, 1) : «Puis il mena son armée à travers les Thraces, conquérant au Grand Roi toutes les cités, tous les peuples établis de ce côté» (V, 2). Les Péoniens furent le plus durement touchés par l'offensive de Mégabaze: celui-ci s'empara de leurs principaux établissements dans l'intérieur ; certains d'entre eux furent déportés en Asie Mineure (V, 15-16). Le travail fut achevé par Otanès auquel Darius, juste avant de quitter Sardes (vers 510?), confia «le commandement des troupes de la région littorale» (V, 25) : Otanès s'empara de Byzance et de Chalcédoine (les clefs du Bosphore), puis d'Antandros en Troade, enfin des îles de Lemnos et d'Imbros (V, 27). En revanche, les cités ioniennes ne se joignirent pas à la révolte: la raison en est sans doute que l'expédition de

Darius marquait pour les cités de la Propontide la fin d'une certaine autonomie, perdue déjà par les cités ioniennes depuis la conquête de Samos vers 519. La plupart des tyrans partageaient manifestement l'opinion qu'Histiée de Milet les avait convaincus de professer, lorsque les Scythes leur avaient demandé de se désolidariser de Darius: «C'était, disait-il, grâce à Darius que présentement chacun d'entre eux était tyran d'une ville; la puissance de Darius abattue, ni lui-même ne serait en état de commander aux Milésiens, ni aucun autre à personne» (IV, 137).

• Un bilan. -À défaut de pouvoir juger l'expédition de Darius en fonction des objectifs qu'il lui avait assignés, on peut au moins, pour conclure brièvement sur ce point, l'évaluer en fonction des résultats obtenus. Sur le front nord, jamais plus une armée achéménide ne se hasardera au-delà du Danube. Peut-être s'agissait-il simplement d'assurer les limites de l'empire et d'interdire des raids scythes dans les régions entre le Danube et la Mer Égée (cf. VI, 40). En tout cas, selon Dinon, les Grands Rois considéraient bien le Danube comme la frontière de leur domination (Plutarque Alex. 36.4), ce qui veut dire qu'au moins dans l'imaginaire impérial (cf. chapitre v), toutes les régions thraces situées au sud du fleuve étaient réputées relever de l'autorité du Grand Roi, et qu'en même temps les terres d'au-delà du Danube étaient rejetées hors de *l'oikoumen* et hors de l'histoire.

La mainmise sur la Thrace était d'une grande importance pour le pouvoir perse. Il s'agissait en effet d'une région riche en produits stratégiques. Pour récompenser Histiée de sa loyauté, Darius lui accorda une région en Thrace, près de Myrkinos, dans le canton des Édoniens; Histiée avait l'intention d'y fonder une ville (V, 11). Peu après, Mégabaze vint faire part à Darius des craintes que lui inspirait la puissance grandissante d'Histiée, qui pouvait utiliser « un canton où abonde le bois pour la construction de navires, où l'on peut trouver beaucoup de rames, où il y a des mines d'argent, au milieu d'une nombreuse population de Grecs, d'une nombreuse population de barbares ». Darius fut convaincu, et rappela Histiée qu'il ramena avec lui à Suse en lui conférant les titres de conseiller et de commensal (V, 23-24). Les mines du mont Pangée étaient bien connues en effet (cf. VII,112), tout autant que celle de Skaptè-Hylè exploitée par Thasos (VI, 46). Le monnayage frappé par divers peuples thraces et péoniens atteste de l'abondance de métaux précieux. Bref, cités et peuples étaient parfaitement à même de verser un tribut en argent

à l'administration perse.

Vers l'ouest, la domination perse touchait désormais à la Macédoine (cf. VI, 44). En effet, Mégabaze avait envoyé une ambassade auprès du roi macédonien Amyntas, afin de «lui demander la terre et l'eau». En dépit des bruits favorables à la maison royale macédonienne recueillis ultérieurement par Hérodote (V, 17-21), le fait demeure: les rois macédoniens durent reconnaître la souveraineté du Grand Roi, garantie par la présence toute proche de garnisons perses, dont les principales et les plus puissantes étaient celles d'Eion (au débouché de la vallée du Strymon) et de Doriskos sur l'Hèbre (VII, 59: *basileion/* garnison), où Darius avait installé des commandants (VII, 105). L'ensemble des pays payait désormais tribut au Grand Roi (VII, 108).

Cependant, il faut reconnaître que sur la réalité de l'implantation perse, à cette date, la documentation est très insuffisante. On admet fréquemment que les nouveaux pays furent intégrés dans un nouveau gouvernement satrapique. Mais est-ce bien sûr? Parlant de la marche de Xerxès de Doriskos vers la Grèce centrale en 480, Hérodote affirme que «tout le pays jusqu'à la Thessalie avait été asservi et payait tribut au Grand Roi, Mégabaze l'ayant soumis et, après lui, Mardonios » (VII,108). Il n'est pas exclu que ce gouvernement n'ait été érigé qu'à l'issue de l'expédition menée par Mardonios, car il paraît clair que les entreprises de celui-ci aboutirent à une tutelle plus ferme du pouvoir achéménide dans la région. À l'issue de la campagne de Mégabaze, d'ailleurs, Thasos continue d'exploiter les mines de sa pérée (VI, 46), tandis qu'en 480 encore Hérodote note que les mines du mont Pangée sont toujours exploitées par les Pières, les Odomantes et les Satres (VII, 112). Au reste, Hérodote précise lui-même que nombre de peuples péoniens (du mont Pangée), dobères, agrianes et odomantes (du lac Prasias) «ne furent point du tout subjugués par Mébagaze» (V, 16).

Rien ne prouve non plus de façon certaine que la Macédoine ait été intégrée dans un gouvernement perse. Amyntas régna normalement jusqu'en 498, date à laquelle Alexandre lui succéda. Selon Hérodote (V, 21), Alexandre donna sa sœur Gygaia en mariage au Perse Boubarès, qui était venu enquêter sur le massacre des Perses envoyés par Mégabaze à la cour d'Amyntas (V, 18-20); ce Boubarès était sans doute le propre fils de Mégabaze (VII, 22), et il demeura apparemment en Macédoine pendant plusieurs années (Justin VII, 4.1). De ce mariage naquit Amyntas (Hérodote VIII, 136). Selon Justin, ce mariage permit à Amyntas et à Alexandre d'entretenir de bons rapports avec Darius

puis avec Xerxès (VII, 3.9; 4.1). Il semble risqué, à partir d'une telle documentation, de conclure que Boubarès avait joué le rôle d'une sorte de haut commissaire perse dans un royaume macédonien lui-même inclus dans une satrapie thraco-macédonienne.

En définitive, l'entreprise de Darius en Thrace ne constituait manifestement pas un objectif second ni temporaire: l'installation de garnisons, l'imposition d'un tribut (en argent et en hommes), le protectorat affirmé sur le royaume macédonien ainsi que la reprise de la région concédée un moment à Histiée indiquent sans ambiguïté que, dans l'esprit du roi, il s'agissait d'une étape essentielle de ses nouvelles conquêtes, au même titre que les expéditions menées vers l'Indus ou vers la Cyrénaïque. Il convient de souligner un aspect important de la stratégie menée successivement par Mégabaze et Otanès: contrôler fermement la route qui unissait l'Asie Mineure à leurs nouvelles conquêtes européennes. En effet, les Perses ont mis la main sur les détroits, aussi bien sur le Bosphore (Byzance et Chalcédoine) que sur l'Hellespont et sur les îles qui en commandent l'entrée (Imbros et Lemnos). De son côté, Lampsaque était tenue par un tyran, Hippoklos, « tout puissant auprès de Darius» (Thucydide VI, 59.3). À l'entrée de l'Hellespont, Sigeion était depuis longtemps possession dynastique des tyrans athéniens. En 513, Miltiade le Jeune, le représentant de la famille, n'avait pu faire autrement que de participer à la campagne de Scythie. Quelques années plus tard, après l'échec d'un retour à Athènes suscité par Cléomène de Sparte, Hippias se réfugia près d'Artaphernès: «Il fit tout pour qu'Athènes lui fût soumise et fût soumise à Darius» (V, 73).

Avant de quitter Sardes, en effet, Darius y avait nommé satrape Artaphernès, «son propre frère, né du même père que lui » (V, 25). Celui-ci dispose de pouvoirs étendus, si l'on en juge à la déclaration d'Aristagoras, ainsi transmise par Hérodote : «Il a sous son autorité tous les pays maritimes d'Asie» (*pantoi hoi epithalassioi;* V, 30). Mis à la tête «des troupes du littoral » (*hoiparathalassioi andres;* V, 25), Otanès relève manifestement de l'autorité d'Artaphernès, qui coordonne l'ensemble des forces perses jusqu'à l'Halys (V, 102). Il est difficile d'assurer qu'Artaphernès supervisait le contrôle des conquêtes européennes. Dans le contexte de la révolte de l'Ionie, Hérodote (VI, 33) fait référence au gouverneur de Daskyleion, Oibarès, fils de Mégabaze (VI, 33). Quelle que soit l'incertitude du contenu administratif (variable) du terme *hyparkhos*, on a toute raison de penser que cet Oibarès était satrape de Daskyleion. Il avait sans nul doute également des

responsabilités en ce domaine, ne serait-ce qu'en raison de la position stratégique de sa satrapie, magnifiquement placée pour servir de pont entre l'Asie et l'Europe. Parmi les places fortifiées, on doit enfin relever l'importance décisive de Sestos, dans la Chersonèse de Thrace: c'est près de la cité qu'aboutissait le pont établi par Mandroclès de Samos avant 513 (IV, 143), c'est de là que s'embarque Darius au retour de la Thrace quelque temps plus tard. En 480, Sestos et la région sont tenues par Artaÿktès, qui prend ses ordres soit de Daskyleion ou de Sardes, soit directement du roi.

III. LA RÉVOLTE DE L'IONIE (500-493)

• *Le film des événements et les problèmes posés.* - « Ensuite, pendant un temps qui ne fut pas long, les calamités firent relâche; puis, de nouvelles misères, venant de Naxos et de Milet, commencèrent pour les Ioniens» (V, 28). C'est en ces termes qu'Hérodote commence un long développement consacré à la révolte de l'Ionie, sans rien dire de plus sur la période qui sépare les conquêtes d'Otanès (V, 27: vers 510) des préludes de la révolte (499). Voici, d'après Hérodote, quel fut l'enchaînement chronologique des faits.

Vers 500-499, le tyran de Milet, Aristagoras - neveu d'Histiée qui depuis 511-510 réside à la cour de Darius (V, 24) -vient proposer à Artaphernès une affaire en commun. Chassés de leur île par le peuple, des aristocrates naxiens étaient venus demander aide à

Byzance
Périnthe
Chalcédoine
flotte grecque, 498
Doriskos
Thasos
Samothrace
Artake
Kios
Sestos
Lampsaque
Cyzique
Daskyleion
Imbros
Dardanos
Hymaies, 497?
Sigeion
Daurises, 497/6
Ilion
Hymaies, 497/6
Lemnos
Assos
Antandros
Halonnesos
Adramyttion
Ikos
Lesbos
Skyros
Artaphernes et Otanes, 497/6
Kyme
Phocée
Eubée
Chios
SARDES
Érythrées
Clazomenes
ATHÈNES
Kolophon
Lebedos
ioniens, 499
Andros
Éphèse
Daurises, 497/6
Samos
Ikaria
Keos
Tenos
Ladè 494
Milet
Labraunda
Mykonos
Delos
Didymes
Pédasos
Mylasa
Leros
Peros
Naxos
Kaunos
Siphnos
Kos
Ios
Datis
Melos
Nisyros
Rhodes
Thera
Lindos
Karpathos
Kasos
Crète
0 100 km
Salamine
Artybios, 497?
Chypre
0 100 km

Figure 5.

Carte de la révolte de l'Ionie

Aristagoras, en arguant de leurs relations d'hospitalité avec Histiée. Ne disposant pas des forces nécessaires à une telle entreprise, Aristagoras se tourna vers Artaphernès, lui faisant valoir les avantages d'une telle expédition: «Tu joindras aux possessions du roi des îles, Naxos même et celles qui en dépendent, Paros, Andros et d'autres qu'on appelle les Cyclades... Partant de là, tu attaqueras facilement l'Eubée» (V, 31). Avec l'accord de Darius, Artaphernès rassembla une force importante, dont il confia le commandement à Mégabatès, « son cousin et cousin de Darius». Très rapidement, la dissension se mit entre Mégabatès et Aristagoras: on ne put que laisser les bannis naxiens dans un fort, et rentrer «piteusement sur le continent» (V, 30-35).

Poussé par la crainte d'être destitué et par un message d'Histiée, Aristagoras décida la révolte ouverte - en dépit de l'opposition exprimée par l'historien Hécatée de Milet. Après s'être emparé des tyrans qui avaient participé à l'expédition de Naxos, «Aristagoras fut ainsi, dès lors, en état de révolte ouverte et mit tout en oeuvre pour nuire à Darius » (V, 37). L'une de ses premières mesures fut « de renoncer en parole à la tyrannie et d'établir à Milet l'*isonomie*... Puis il établit le même régime dans le reste de l'Ionie» (V, 38). Conscient de son infériorité militaire, il partit pour la Grèce: à Sparte, il fut poliment éconduit par le roi Cléomène, en dépit des promesses alléchantes de butin sur «des Barbares dépourvus de forces militaires» (V, 49). «Chassé de Sparte, Aristagoras se rendit à Athènes» (V, 55); «persuadés par lui, les Athéniens votèrent l'envoi de 20 vaisseaux au secours des Ioniens» » (V, 97), bientôt suivis de cinq vaisseaux venus d'Érétrie (V, 98).

Les hostilités commencèrent par un raid lancé par les Ioniens contre Sardes elle-même (499?). Incapables de s'emparer de l'acropole défendue par Artaphernès en personne, les Ioniens brûlèrent la ville basse, puis ils firent retraite : poursuivis par les forces perses, il subirent une lourde défaite près d'Éphèse. C'est alors qu'Athènes rappella ses vaisseaux (V, 99-103). Bientôt, néanmoins, la révolte s'étendit depuis Byzance au nord jusqu'à la Carie au sud (498-497), puis aux cités-royaumes chypriotes, à l'exception d'Amathonte. Des forces perses débarquèrent dans l'île : si les Ioniens remportèrent une victoire sur mer, les forces perses vainquirent sur terre et, au bout de quelques mois, s'emparèrent des dernières cités qui résistaient (V,104-116). Sur le

continent, les généraux perses poursuivirent l'offensive par terre, jusqu'au moment où la mise en état de guerre des forces cariennes les amena à y envoyer des hommes: après une première victoire, l'armée perse tomba dans une embuscade, où ses chefs périrent (V, 116-122). Nonobstant, les autres généraux perses poursuivaient la reconquête systématique des cités de l'Hellespont et d'Ionie (497). Conscient de l'impossibilité de vaincre les forces perses, Aristagoras confia le pouvoir à Pythagoras, puis s'embarqua pour Myrkinos, donnée antérieurement par Darius à Histiée; il y disparut dans un obscur combat contre les Thraces (V, 122-126). C'est dans ces conditions que, selon Hérodote, Histiée revint à Sardes (496?). Il devait bientôt périr sur décision d'Artaphernès. La flotte ionienne se concentra à Ladè, mais elle fut affaiblie par des ralliements ouverts ou cachés aux Perses. Ceux-ci furent vainqueurs à Ladè, tandis que Milet, elle-même assiégée par terre et par mer, dut céder (VI,1-21-22; 494). La victoire fut suivie d'une reprise en main sans merci (VI, 22-41; 493). Hérodote termine son récit par l'exposé des mesures prises par Artaphernès pour ramener l'ordre et la concorde (VI, 42-43).

Tel est le squelette des événements rapportés par Hérodote. On peut juger évidemment que l'importance accordée par Hérodote à ces événements est hors de proportion avec les attendus de la politique menée par Darius dans un empire qui s'étend désormais de la Macédoine à l'Indus et que, pendant la période 500-493, le Grand Roi mène dans le même temps à bien de nombreux projets, qui ne sont en rien affectés par la situation en Ionie. Une telle observation recèle une part de la réalité historique, sans aucun doute. Mais elle suscite également quelques réserves de méthode, car elle est fondée implicitement sur le silence conjugué des sources grecques et des sources perses. Or, ce silence ne signifie rien, puisque d'une façon générale les inscriptions royales ne sont pas des documents narratifs et, pour prendre un élément de comparaison, on ne saurait rien de l'ampleur de la politique menée par Darius dans la vallée du Nil si l'on ne disposait pas des documents égyptiens. Au reste, nous avons un écho de la révolte de l'Ionie dans une tablette de Persépolis (Q 1809): un document de voyage indique en effet qu'en février-mars 494 Datis est revenu de Sardes, porteur d'une autorisation du roi: il est tentant de supposer qu'il est venu, sur la demande de Darius, faire une tournée d'inspection en Asie Mineure à la veille de l'offensive finale (très certainement décidée par le roi lui-même et ses conseillers); il ne fait aucun doute non plus que c'est sur les instructions directes du pouvoir central que les forces perses, venant de Cilicie, ont lancé une vaste offensive contre Chypre

en 497 (V, 108) ; et le récit que fait Hérodote de la fin d'Histiée montre également que Darius entendait qu'Artaphernès agît en fonction des instructions royales (VI, 30), de la même façon qu'il avait pris l'avis du roi avant de lancer l'expédition contre Naxos (V, 31-32). S'il est possible qu'au début, comme le rapporte Hérodote dans un passage suspect (V, 105), Darius ne nourrissait pas de grandes craintes, assuré qu'il était de la supériorité militaire de ses troupes, il est plus certain encore que la poursuite des opérations ne pouvait manquer de susciter chez lui irritation et volonté d'en finir. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'Hérodote rapporte qu'Histiée persuada le Grand Roi de lui permettre de retourner à Milet, de manière à convaincre ses compatriotes d'abandonner la lutte. En effet, la stratégie occidentale de Darius nécessitait, de sa part, de mener un vigoureux effort de reprise en main de la côte d'Asie Mineure: la perdre, à cette date, aurait signifié un échec infiniment plus grave que celui qu'il avait connu dans les steppes d'Ukraine. Par ailleurs, enfin, la révolte de l'Ionie pose une série de problèmes historiques, dont l'importance dépasse le cadre géographique réduit de la côte d'Asie Mineure : une analyse de ces événements peut en effet jeter des éclaircissements sur la situation politique et militaire de l'empire au début du cinquième siècle, et sur la nature des liens qui unissent le pouvoir central, le pouvoir satrapique et les pouvoirs locaux.

Pour répondre à toutes ces questions, les historiens analysent sans relâche Hérodote car, mis à part quelques brèves allusions ailleurs (e.g. Diodore IX, 25) et en dépit des attaques portées contre lui par Plutarque *(Mal. Her.* 24), l'historien d'Halicarnasse représente notre seule source de documentation. Chez Hérodote, l'exposé de la révolte est intimement lié à un plus vaste projet historiographique : expliquer les origines des guerres entre les Perses et les Grecs. Et dans son esprit il est clair que les Ioniens, envers lesquels il ne nourrit pas la moindre indulgence, ont joué un rôle détestable: leur révolte a amené la désolation (V, 28), l'incendie de Sardes a offert aux Perses un prétexte pour lancer une guerre de représailles contre Érétrie et Athènes (V, 102), et l'envoi des renforts athéniens et éginètes «fut la source de calamités pour les Grecs et pour les Barbares» (V, 97). Quant à Aristagoras, il est présenté comme un personnage brouillon, guidé d'abord par la crainte de perdre le pouvoir à Milet - quitte, pour cela, à entraîner les Grecs dans une révolte sans espoir (V, 35); s'il pousse les Péoniens déportés en Asie à regagner leur pays, ce n'est pas pour en tirer avantage en faveur des Ioniens, c'est simplement «pour chagriner le roi Darius» (V, 93); Hérodote précise

également (non sans malignité) qu'Aristagoras ne participa pas lui-même au raid contre Sardes (V, 99); et finalement, incapable de mener jusqu'au bout les opérations qu'il avait suscitées, «lui qui ne brillait pas par le courage», il quitte l'Asie Mineure pour la Thrace (V, 124-126).

• *Une crise économique ?* -Le problème, évidemment, c'est qu'Hérodote ne pose pas clairement les questions auxquelles les historiens cherchent à apporter des réponses. Bien des incertitudes demeurent, y compris sur le plan chronologique, ce qui est fort dommageable pour qui cherche à reconstituer une chaîne de causalités. Mais ce qui fait surtout problème, ce sont les origines et les développements d'une telle révolte, sur une période aussi longue. On s'est beaucoup interrogé sur la question de savoir si la conquête perse avait entraîné une crise économique dans les cités d'Asie Mineure. Des réponses absolument opposées continuent d'être proposées. C'est que la documentation est d'une indigence extrême... On cite fréquemment l'évaluation d'Hérodote, parlant de Milet à cette date: « Elle avait atteint le plus haut point de prospérité, ce qui en faisait aussi à cette époque la parure de toute l'Ionie» (V, 28). Mais cette phrase doit être replacée dans son contexte. Hérodote rapporte en effet que, quelque temps auparavant, la cité avait été déchirée par une *stasis,* à laquelle des arbitres pariens remédièrent. Le développement montre bien qu'aux yeux d'Hérodote (V, 29), la richesse supposée provient uniquement de la remise en culture de champs autrefois dévastés, rien de plus. Au reste, si Aristagoras s'adresse à Artaphernès pour mener l'expédition contre Naxos, c'est qu'il sait qu'à elle seule, Milet est incapable de faire face à de telles dépenses (V, 30-35). Manifestement, la « richesse de Milet ne lui permet pas de mener une politique indépendante.

Par ailleurs, toujours selon Hérodote, une fois de retour à Milet, Histiée donna en ces termes à ses compatriotes la raison qui l'avait incité à pousser Aristagoras à la révolte: « Le roi Darius avait projeté de transporter hors de chez eux les Phéniciens et de les établir en Ionie et les Ioniens en Phénicie» (VI, 3). On cite parfois ce passage pour affirmer que les Perses, depuis la conquête du front méditerranéen, avaient systématiquement privilégié les Phéniciens aux dépens des Grecs et qu'une telle politique avait causé la ruine commerciale des cités ioniennes. Mais une telle interprétation n'est fondée sur aucune documentation indépendante. D'une part, Hérodote ne cache pas qu'à ses yeux il s'agit d'une fausse explication. D'autre part, on peut tout aussi bien

supposer que les cours satrapiques d'Asie Mineure avaient créé un marché qui profitait aux artisans des cités ioniennes (cf. pour comparaison Hérodote VIII, 105). Et il semble bien qu'une part non négligeable des importations de céramique grecque au Proche-Orient provient alors des cités d'Asie Mineure. La concurrence gréco-phénicienne, dont on fait souvent état, ne doit pas être surévaluée, quelle qu'ait été l'ampleur des conflits d'ordre politique pour s'attirer la faveur du Grand Roi (cf. VIII, 90). Le roi n'a jamais choisi entre les uns et les autres un interlocuteur commercial privilégié ! Un remarquable document araméen du règne de Xerxès (475), récemment publié *(TADAE* C.3.7), atteste que commerçants ioniens et phéniciens se retrouvent côte à côte dans un port égyptien et que, sur plusieurs sites, céramique phénicienne et céramique grecque sont mêlées. En outre, les Ioniens trouvent des concurrents également dans le monde grec, à savoir les Athéniens qui, dans le courant du VIe siècle, ont progressivement enlevé aux Ioniens une part du commerce égéen, en particulier dans les régions du Nord. Mais il n'est pas possible d'analyser précisément les conséquences de cette concurrence sur le niveau économique de Milet et d'autres cités ioniennes.

• *Tensions civiques et pouvoir achéménide.* -Ce qui surprend surtout, c'est que les troubles se sont produits vers 500, alors que des conditions apparemment plus favorables s'étaient présentées antérieurement: lors des grands bouleversements des années 522-520 d'abord, lors de l'expédition scythique d'autre part. Si l'on peut admettre que, dans le premier cas, le pouvoir d'Oroitès ne laissait guère de place à un réveil des tendances centrifuges des cités grecques d'Asie Mineure, Hérodote, en revanche, affirme explicitement que les tyrans ioniens, priés fermement par les Scythes d'abandonner Darius, avaient apparemment tous les atouts en main pour choisir la voie de la sécession. C'est cette voie que, selon Hérodote, avait proposée Miltiade l'Athénien, «chef et tyran des Chersonnitains de l'Hellespont... Il était d'avis d'obéir aux Scythes et de libérer l'Asie» (IV,137-38). Toujours selon Hérodote, Histiée de Milet sut trouver des arguments propres à convaincre ses collègues:

> C'était, disait-il, grâce à Darius que, présentement, chacun d'eux était tyran d'une ville; la puissance de Darius abattue, ni lui-même ne serait en mesure de commander aux Milésiens, ni aucun autre à personne; car chacune des villes voudrait vivre sous le régime démocratique plutôt que d'avoir un tyran (V, 137).

La phrase d'Hérodote n'est pas exempte d'approximations (rôle de Miltiade par exemple) ni d'anachronisme. Il est clair qu'ici il prête à Histiée un raisonnement qui fut mis en pratique par Aristagoras au début de la révolte. Ce qui indique au moins que, du point de vue d'Hérodote, se posait dans les cités grecques de ce temps un problème politique interne, sur lequel s'articulait étroitement celui des rapports qu'elles entretenaient avec la puissance perse. Ce débat éclaire singulièrement la nature des contradictions dans lesquelle se trouvaient les tyrans grecs, pris entre deux ambitions inconciliables: celle de se libérer de la tutelle perse et celle de conserver leur pouvoir.

Les mesures prises par Aristagoras, au début de la révolte ouverte, sont ainsi présentées par Hérodote. Après avoir fait saisir les commandants qui avaient participé à l'expédition de Naxos, il prit la décision suivante (V, 37-38):

> D'abord, il renonça en paroles à la tyrannie et établit à Milet l' *isonomie,* pour décider les Milésiens à s'associer de bon gré *(hekontes)* à la rébellion, et, en outre, il prit la même mesure dans toute l'Ionie; quelques-uns des tyrans furent expulsés; quant à ceux qu'il avait fait saisir sur les vaisseaux qui l'avaient accompagné à Naxos, voulant complaire aux villes, il les livra et remit chacun d'eux à la ville d'où il était. Koès, aussitôt qu'il eut été remis aux Mytiléniens, fut conduit par eux hors du territoire et lapidé; les Kyméens relâchèrent leur tyran; et d'autres, la plupart, firent de même. La tyrannie fut donc abolie dans toutes les villes; et quand il l'eut abolie, Aristagoras ordonna à chaque ville d'établir chez elle des stratèges.

On retrouve d'abord dans la formulation d'Hérodote un jugement sans complaisance sur Aristagoras, en la ferveur isonomique duquel il ne croit pas un seul instant (« en paroles »). Mais, cela mis à part, ses présentations de la situation de 513 et de 499 sont fondées sur la conviction d'une solidarité sans faille entre les tyrans et le pouvoir achéménide: dès lors, l'expulsion des premiers était une condition préalable à la révolte. Et, sur ce point, il est difficile de ne pas lui donner raison. Certes, tous les tyrans n'ont pas été imposés par le pouvoir achéménide: lorsque Histiée part pour Suse, c'est son gendre et cousin, Aristagoras, qui exerce le pouvoir (V, 30); cet exemple illustre bien le fait que la transmission de la charge de tyran se fait d'abord par la voie familiale. Néanmoins, il paraît en même temps clair, comme le dit Histiée, que la domination qu'ils exercent sur leurs cités respectives est directement liée à l'appui que leur donne le pouvoir achéménide. Au reste, la plupart des tyrans chassés par la mesure d'Aristagoras gagnèrent

immédiatement le camp des Perses (VI, 9-10), où ils jouèrent activement le rôle de cinquième colonne (cf. VI, 13); du point de vue des Ioniens, la domination à laquelle ils sont soumis est exercée conjointement par les Perses et leur tyran (VI, 21). De même à Chypre: dès que son frère Onésilos prit le pouvoir et se révolta contre les Perses, le roi de Salamine, Gorgos, «s'enfuit chez les Mèdes » (V, 104); lorsque Hérodote écrit qu'après la victoire perse «les Salaminiens lui remirent la ville » (V, 115), il exprime que le pouvoir de Gorgos est légitime (au regard des traditions monarchiques salaminiennes), mais en même temps il ne cache pas que cette légitimité ne put être restaurée que grâce à la puissance militaire perse.

Bien entendu, on ne doit voir, là-dessous, aucune préférence idéologique des Perses: ceux-ci, dans une période de l'histoire des cités grecques, ont jugé simplement que l'alliance avec les tyrans était la meilleure façon d'établir leur propre domination. De ce point de vue, la politique menée par les Perses en Asie Mineure n'est pas fondamentalement différente de celle qu'ils poursuivirent dans les autres pays conquis: s'appuyer sur les élites locales, pour autant qu'elles acceptent de jouer le jeu. Mais, à la première incartade, le roi peut les chasser et y nommer d'autres dirigeants plus soumis. Au reste, la politique de Darius à l'égard des sanctuaires d'Asie Mineure ne paraît pas différer, dans son essence, de celle qu'il appliqua en Babylonie, en Égypte ou en Juda (chapitre XII).

Par ailleurs, l'affaire de Naxos montre que le pouvoir des grandes familles, d'où sont issus les tyrans d'Asie Mineure, était menacé par la pression populaire, puisque les représentants du parti des «Gros» ont été chassés par le peuple *(dmos;* V, 30). Quelles que soient les réalités sociologiques précises que désignent les expressions d'Hérodote, il est clair que Naxos vient de connaître une révolution démocratique (ou isonomique, peu importe ici). Ces tendances démocratiques ou isonomiques en Asie Mineure ne sont pas apparues brutalement, puisque, par exemple, vers 575-550, une inscription atteste de l'existence de magistrats et d'une assemblée «populaire» à Chios (ML 8). Il est possible en même temps que l'exemple tout proche d'Athènes (« révolution clisthénienne ») ait accentué encore la volonté du « peuple » de se défaire de la tutelle « tyrannique » des grandes familles. Dans ces conditions, Aristagoras a compris que, pour avoir quelques chances de succès, il devait élargir les bases sociales de la révolte et, pour ce faire, céder à la «pression isonomique » que Milet, manifestement, connaissait également - comme le suggère Hérodote (V, 28-29). Cette politique lui permettait en même temps de

prendre le contrôle des opérations: en demandant à chaque cité de nommer des stratèges, il escomptait bien en effet que ces stratèges opéreraient désormais sous sa direction.

Cette décision atteste de la lucidité politique d'Aristagoras. Entre la dépendance extérieure et la démocratie interne, les tyrans de 513 avaient su choisir: à cette date, «la libération de l'Ionie» - défendue, paraît-il (pour quels motifs et dans quel but?), par Miltiade - n'était certainement pas un slogan mobilisateur, pas plus qu'il ne l'était en 500. En d'autres termes, il n'est pas possible d'analyser les débuts de la révolte de l'Ionie en termes de «conscience nationale » (inexistante) ou en termes d'« ennemi héréditaire» -deux concepts forgés plus tard en Grèce par des polémistes (tel Isocrate). L'attitude par rapport à la domination perse n'est pas déterminée uniquement par la conscience d'une différence culturelle, mais autant et plus par la place de chaque groupe social à l'intérieur de la cité et par les efforts qu'il mène pour faire avancer ses intérêts. Aristagoras sut mener la réflexion jusqu'à son terme logique: mener une guerre contre les Perses supposait que l'on y inclût les groupes sociaux qui, jusqu'ici, avaient été exclus du pouvoir. Il convient d'ajouter une dernière remarque qui permet d'établir un autre lien entre tensions internes et révolte. La réflexion est nourrie par le contenu des mesures prises par Artaphernès à l'issue de la révolte. Hérodote précise très clairement et sans aucune ambiguïté que ce furent des mesures «pacifiques et très profitables pour les Ioniens» (VI, 42). Étant donné qu'elles portaient essentiellement sur l'assiette du tribut (et non sur son montant: chapitre XII, 5), on est amené à supposer que la répartition du tribut à l'intérieur de chaque cité avait posé ou plus exactement révélé, voire exacerbé des tensions sociales internes, selon un processus peut-être pas très éloigné de celui que l'on peut observer en Judée cinquante ans plus tard *(Néh.* 5.1-3; chapitre XIV, 5): l'inégale répartition de la charge tributaire entre les riches et les pauvres a peut-être joué un rôle d'accélérateur des luttes politiques et sociales. Dans l'immédiat, en tout cas, l'adhésion à la révolte permettait d'espérer que serait mis fin à cette pression extérieure et à son expression socio-politique interne.

• *La stratégie d'Aristagoras: les débuts de la révolte.* - À supposer que les interprétations qui précèdent rendent compte en tout ou partie de la réalité, il reste à comprendre pourquoi et comment, à un certain moment, Aristagoras leva l'étendard de la révolte. À cette fin, il faut d'abord revenir sur l'histoire de

l'expédition de Naxos. Dans un premier temps, en effet, il n'est question que de coopération avec Artaphernès. Étant donné que tous les navires sont sous le commandement des dirigeants perses, Aristagoras vient d'abord demander l'aide d'Artaphernès. Les Naxiens exilés de leur île promettent de contribuer financièrement, et c'est en ce sens qu'Aristagoras s'adresse à Artaphernès. Dès la nouvelle de la mobilisation, d'autres cités durent envoyer des rameurs à la flotte royale. Bien entendu, dès le départ, l'entente était contradictoire; Aristagoras espérait en retirer un surcroît de prestige; de son côté, assez logiquement, Artaphernès entendait bien que l'expédition fût une expédition perse, ordonnée par le roi, dans un objectif proprement achéménide: mettre la main sur une île qu'Aristagoras lui présentait comme la clef des Cyclades (V, 31). Très tôt, la mésentente s'installa entre Aristagoras et le chef perse de l'armada, Mégabatès. Elle s'accrut quelque temps plus tard, quand les Perses eux-mêmes se trouvèrent à court d'argent (V, 34): il est probable en effet que, selon l'habitude, Artaphernès avait reçu des ordres stricts du pouvoir central, qui avait débloqué une certaine somme calculée en fonction du nombre de navires et de soldats levés, en fonction également de la durée prévisible de l'expédition.

C'est à ce moment que, selon Hérodote, Aristagoras décida de se révolter. À cela Hérodote ne donne que des explications de type personnel. Il ajoute qu'Aristagoras avait reçu des instructions en ce sens d'Histiée, toujours dans sa prison dorée de Suse: mais le récit qu'il fait est hautement suspect (V, 35). De toute façon, Aristagoras n'ignorait rien de la supériorité des Perses. Le seul espoir des Grecs - comme l'exprima Hécatée, mais telle était certainement aussi la pensée d'Aristagoras - était de prendre l'offensive sur mer: «Hécatée les engagea à tout faire pour devenir les maîtres de la mer. » La seule solution était de s'emparer de la flotte perse qui, au retour malheureux de Naxos, était venue se ranger à Myonte. Iatragoras fut envoyé à Myonte pour s'emparer des commandants des navires (*i.e.* des tyrans qui avaient contribué à la campagne de Naxos), et très certainement aussi pour s'emparer des navires, à la suite d'un coup de main hardi sur la base navale. Mais en s'emparant de la flotte royale, les Grecs devaient en même temps régler le problème financier. L'entretien d'une telle armada (peut-être 200 navires) coûtait très cher (on peut l'estimer à une somme au moins égale à 60 talents par mois, sans compter l'entretien et les réparations). Les Perses avaient résolu le problème par la conscription et le tribut. C'est la raison pour laquelle Aristagoras proposa que l'on s'emparât des trésors du Didymeion: «À ce compte, il avait bon espoir

qu'ils deviendraient les maîtres de la mer» (V, 36). Sa proposition fut repoussée. «On n'en décida pas moins qu'on se révolterait», précise Hérodote.

Si, jusqu'alors, la stratégie d'Aristagoras paraît sensée (ou du moins si l'historien d'aujourd'hui peut lui donner sens!), on comprend plus mal qu'à son retour d'Europe (où il avait acquis l'appui mesuré d'Athènes et d'Érétrie) il décida de faire partir une expédition contre Sardes, après avoir embossé la flotte près d'Éphèse. Certes, les Grecs parvinrent sans encombre près de Sardes, grâce à l'aide de guides éphésiens qui leur indiquèrent des sentiers détournés, mais ils furent dans l'incapacité de s'emparer de la forteresse, dont les textes anciens soulignent tous la position quasiment imprenable, en tout cas inaccessible à une petite troupe pressée et démunie de machines de siège. Aristagoras ne pouvait pas ignorer qu'en fort peu de temps Artaphernès pouvait lever des troupes de cavaliers, «ceux des Perses qui avaient leurs demeures en deçà du fleuve Halys» (V, 102), c'est-à-dire l'armée de réserve provenant des terres confiées à des nobles perses de la *diaspora* impériale. Ce qui ne manqua pas de se produire: les Grecs durent refluer en désordre vers Éphèse, avant que les survivants des combats ne se débandent (V, 102). Bientôt, Athéniens et Érétriens laissèrent les Ioniens seuls face aux Perses (V, 103).

Si - prenant le contre-pied d'Hérodote - on postule qu'Aristagoras n'était pas une tête brûlée, on doit admettre en même temps qu'il avait de bonnes raisons pour agir ainsi. D'une part, on doit observer qu'il n'a mis en ligne qu'une part très minime de ses forces: la flotte et les soldats qu'elle porte sont intacts et prêts à d'autres combats. La raison de l'attaque contre Sardes ne serait-elle pas liée à la nécessité impérieuse de donner un signe aux populations d'Asie Mineure, qui ne pourraient qu'être impressionnées par une offensive tellement inouïe qu'on n'en trouve aucun parallèle dans toute l'histoire de la domination perse en Asie Mineure, sauf la tentative menée par Agésilas un siècle plus tard, et une autre, menée par Alexandre plus de 160 ans plus tard (dans des conditions tout à fait différentes)? En d'autres termes, on suggérera qu'Aristagoras ne se faisait aucune illusion sur l'efficacité militaire de l'entreprise, dont il espérait retirer d'abord des avantages politiques. Toujours est-il que, très rapidement, la flotte grecque entreprit une véritable tournée de propagande sur les côtes d'Asie Mineure: de l'Hellespont à la Carie, une grande partie des peuples et des cités rejoignirent les révoltés (V, 103). Il en fut de même des rois chypriotes, à l'exception du roi de Salamine (qui s'enfuit auprès des Perses) et du roi d'Amathonte, qui fut bientôt assiégée par les

autres forces chypriotes (V, 104). Bientôt, les Perses remportèrent une victoire sur terre à Chypre (facilitée par la défection de certains contingents chypriotes), mais la flotte royale perse (composée de contingents phéniciens) fut défaite par les Grecs (V,108-114) : la flotte ionienne regagna alors l'Ionie (V, 115).

Il est possible également que l'incursion d'une armée grecque à Sardes ait atteint le prestige et peut-être l'autorité d'Artaphernès. Dans un contexte chronologique incertain, lié au mystérieux retour d'Histiée (juste après l'affaire de Sardes selon lui: V, 105-107), Hérodote rend compte de dissensions à la cour de Sardes, en conséquence d'intrigues menées par Histiée:

> Histiée envoya des lettres à ceux des Perses qui se trouvaient à Sardes, comme à des hommes avec qui il avait eu, au sujet de la révolte, des conversations antérieures... Mais les intrigues furent découvertes par Artaphernès et, à cette occasion, celui-ci mit à mort un grand nombre de Perses (VI, 4).

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur ces événements, ils rendent compte au moins des dissensions qui régnaient autour d'Artaphernès. Il est probable que, bien que frère du roi, il avait reçu des messages peu amènes de Darius, et qu'il n'avait plus la totale confiance de tous les Perses, exaspérés par le raid ionien, qui impliquait certaines négligences de la part des services de renseignements. C'est en tout cas la première attestation, depuis l'affaire d'Oroitès, d'une telle atmosphère dans le cercle dirigeant de la satrapie. L'exécution de nombreux Perses laisse supposer l'existence de profondes divergences sur la stratégie à mener.

• *La victoire perse.* - Quoi qu'il en soit, on peut considérer que, jusqu'alors, les plans d'Aristagoras avaient relativement bien fonctionné. Pour autant, les problèmes posés au départ subsistaient. D'une part, en dépit d'une défaite ponctuelle en Carie, les Perses conservaient une mainmise absolue sur terre. Plusieurs corps de troupes firent mouvement vers les villes de la côte, s'emparant rapidement («une par jour» !) de ports très importants (Abydos, Lampsaque, Clazomènes, Kymè, etc.; Hérodote V, 116-117, 123), ce qui enlevait aux Grecs des havres et des points de relâche indispensables à une flotte, qui devait nécessairement trouver de l'eau et du ravitaillement ainsi que des chantiers de réparation (comp. Arrien *Anab.* I, 18-19). Jamais les Grecs ne

purent reprendre pied sur le continent. Lorsque, plus tard, partant de Lesbos, Histiée tenta de débarquer pour prendre du blé dans le riche terroir d'Atarnée, il fut vaincu par «Harpage qui, ayant sous ses ordres des troupes considérables, se trouvait par hasard dans ces parages» (VI, 28). La supériorité de la cavalerie perse était totale; seul, un siècle plus tard, Agésilas sut la défier, très éphémèrement, en levant une cavalerie dans les cités grecques, et en se donnant ainsi les moyens «de ne plus faire une guerre de fuyards» (Xénophon Hell. III, 4.15).

Par ailleurs, la poursuite des opérations navales supposait que l'on réglât le problème financier. C'est dans ces conditions que, selon Hérodote, «convaincu de l'impossibilité manifeste de vaincre le roi», Aristagoras réunit un conseil. À cette occasion, Hérodote reprend ses attaques contre le personnage, qu'il accuse de préparer sa fuite (V, 124). En réalité, le tyran proposait de gagner Myrkinos, en Thrace, là où Histiée avait reçu un territoire en don de Darius en 513. Contre l'avis d'Hécatée il prit la mer et mourut lors d'une bataille contre les Thraces, dont il assiégeait une ville (V, 126). Nul doute que, ce faisant, Aristagoras visait à mettre la main sur de nouvelles ressources en bois et en argent, qui lui permettraient de poursuivre la guerre sur mer (cf. V, 23). C'est d'ailleurs le même raisonnement que se tint Histiée quand, pour préparer son retour à Milet, il résolut d'aller attaquer Thasos, elle aussi renommée pour la richesse de ses mines (VI, 28); auparavant, il avait tenté de se renflouer en rançonnant les navires marchands qui empruntaient le Bosphore (VI, 5). Il est d'autant plus remarquable qu'en 494 les Grecs purent encore mettre en ligne 353 trières, selon Hérodote. Mais, en face, les Perses avaient eu le temps et les moyens de reconstituer une flotte de 600 navires, à l'aide de contingents envoyés par les Phéniciens, les Chypriotes, les Ciliciens et les Égyptiens (VI, 6-9): même si les chiffres d'Hérodote sont sujets à caution, ils rendent compte au moins du déséquilibre des forces. Les Grecs avaient certainement jeté leurs dernières ressources dans une bataille, dont ils savaient pertinemment que l'issue serait décisive (VI, 6-9).

Sans ressources financières, les Ioniens ne brillaient pas non plus par leur unité, en dépit des efforts déployés par Aristagoras au début de la révolte pour mettre sur pied un commandement commun (V, 38). On voit bien à quelques reprises les Ioniens tenter de redonner une vie artificielle à la vieille Ligue Ionienne, comme le montrent leurs réunions au Panionion: manifestement sans grand succès, ni sans grande conviction, d'autant plus, d'une part, que toutes les cités ioniennes ne se sont pas engagées dans la lutte et que, d'autre

part, des cités éoliennes et cariennes y avaient adhéré. Déjà, les combats menés à Chypre avaient montré que chacun menait la lutte pour son propre compte, Stasanor de Kourion n'hésitant pas à passer à l'ennemi au cours de la bataille (V, 113). Lorsque, à la fin des opérations, les Perses décidèrent de concentrer leurs forces contre Milet, les Grecs se réunirent à nouveau au Panionion. On y décida d'abandonner le continent (les Milésiens devant défendre seuls leurs murailles) et de rassembler la flotte dans l'île de Ladè, face à Milet. L'unité de façade ne tarda pas à se rompre, sous le coup des menaces proférées par les généraux perses, et sous l'influence des tyrans qui les accompagnaient. L'esprit combatif que le commandant Dionysios tentait d'insuffler à ses troupes en pâtit rapidement, les soldats refusant de se prêter aux durs entraînements qu'il voulait leur imposer (VI, 12). Dans ces conditions, devant la désunion grandissante et persuadés qu'ils ne pourraient jamais vaincre les Perses, les Samiens prêtèrent une oreille favorable à Aiakès, l'ancien tyran de l'île chassé par Aristagoras. Les propos qui sont prêtés aux soldats par Hérodote font état d'un profond découragement (VI, 12) : il faut observer, à cet égard, que les populations étaient probablement épuisées, si l'on tient compte à la fois de l'abandon des campagnes (fréquentes levées en hommes comme soldats et comme rameurs), des ravages de la guerre (les Perses tiennent le plat-pays : VI, 28), sans doute aussi de la pression fiscale (énormes besoins financiers), qui n'avait probablement rien à envier au poids du tribut perse! Tout compte fait, remarque Hérodote, les Samiens préféraient revenir sous la domination conjointe du tyran Aiakès et des Perses. Il mentionne au contraire que, quelque temps plus tôt, les Milésiens s'étaient opposés au retour d'Histiée : «Ravis de s'être débarrassés d'Isagoras, ils ne montrèrent aucune bonne volonté à recevoir chez eux un autre tyran, en hommes qui avaient goûté à la liberté» (VI, 5). Toujours est-il que, durant la bataille qui mit aux prises les deux flottes à proximité de Milet, la majeure partie des vaisseaux samiens quitta les eaux de Ladè, suivis par d'autres: «La plupart des alliés trahissaient. » Telle est du moins la présentation donnée par Hérodote (VI, 9-15) qui, il est vrai, ne nourrit aucune sympathie pour les Ioniens. Ce fut bientôt au tour de Milet de céder. Assiégés par terre et par mer, les habitants n'avaient aucune chance, face à des ennemis qui étaient passés maîtres dans l'art des sièges (VI, 18), comme ils l'avaient déjà démontré à Barkè (IV, 200) et à Chypre (V, 115-116): «La sixième année, à compter de la révolte d'Aristagoras, les Perses se rendirent maîtres complètement de la ville» ([493] VI, 17). Les dernières poches de résistance

furent réduites en un laps de temps relativement bref. Certaines cités cariennes encore sous les armes durent plier sous le poids des armées perses (VI, 25). Et, au début de l'année 493, la flotte royale reprit la mer et soumit une à une les dernières récalcitrantes: «Ainsi - remarque Hérodote - les Ioniens furent réduits pour la troisième fois en servitude; ils l'avaient été une première fois par les Lydiens, et cela faisait alors deux fois de suite qu'ils l'étaient par les Perses» (V, 32). Bientôt, Artaphernès allait prendre des mesures propres à restaurer la stabilité de la domination perse, tout en ménageant l'apparence de l'autonomie des cités (chapitre XII, 5).

IV -DE LA THRACE À MEMPHIS (492-486)

• *La mission de Mardonios* en *Thrace.* -Hérodote rapporte qu'au printemps 492 le roi releva les généraux qui opéraient en Asie Mineure et y envoya son gendre Mardonios, fils de Gobryas. De Cilicie, Mardonios navigua jusqu'en l'Ionie, tandis que l'armée gagnait l'Hellespont par voie de terre. Une fois rassemblées, les forces perses franchirent l'Hellespont, et opérèrent bientôt en Thrace. Au bout de quelques mois, Mardonios revint en Asie Mineure, à l'issue d'une campagne qu'Hérodote juge désastreuse: sa flotte avait disparu dans une tempête près du mont Athos et son armée de terre avait subi de lourdes pertes face aux peuples bryges. Ultérieurement, Hérodote affirme même que Darius releva Mardonios de son commandement, car son expédition avait mal réussi (VI, 94). Mais il faut remarquer que, du point de vue d'Hérodote, la mission confiée par Darius à Mardonios était d'atteindre Athènes et Érétrie - évidemment en raison de l'aide que ces deux cités avaient apportée aux Ioniens en 499: dans un tel contexte, les résultats acquis par Mardonios ne pouvaient être présentés que comme dérisoires. Il s'agit là d'une interprétation très personnelle d'Hérodote, soucieux d'insérer la campagne de Mardonios dans son vaste plan des guerres Médiques. Au reste, lui-même ajoute aussitôt que ce n'était là qu'un prétexte: «Ce que les Perses avaient dans l'esprit était de subjuguer le plus grand nombre possible de cités grecques» (VI, 43-45). Pour comprendre la stratégie de Darius, il importe de la replacer dans le contexte plus large des années 513-492. Les conquêtes déjà réalisées en Thrace, sous l'impulsion de Mégabaze et d'Otanès, étaient de grande ampleur, on l'a vu. Mais elles étaient encore relativement fragiles car, en dehors de régions bien tenues en main par des garnisons puissantes, bien des territoires restaient *de facto* extérieurs à la domination perse. Bien qu'on n'en

ait pas la preuve absolue, il ne fait guère de doute que la Thrace et peut-être la Macédoine avaient profité des difficultés perses dans les années 499-493 pour relâcher leurs liens. Dans cette optique, la mission confiée à Mardonios n'est d'abord que la poursuite des opérations de reconquête menées dans l'Hellespont et la Propontide dans les années 493-492. La mainmise sur les détroits étant réassurée, il convenait de reprendre et d'affirmer plus solidement l'implantation impériale en Europe.

En dépit des revers ponctuels (et de la blessure reçue par Mardonios lui-même), les résultats atteints ne doivent pas être sous-évalués. D'une part, l'armée perse « ajouta aux peuples réduits en servitude les Macédoniens » (VI, 74). La Macédoine n'était donc plus simplement le protectorat mis en place par Mégabaze, mais bien un pays conquis. Certes, le roi Alexandre resta en place, mais il est devenu dès lors un roi-sujet, astreint à tribut et autres prestations. Les conquêtes menées au-delà du Strymon expliquent la situation de 480 telle que la décrit Hérodote : «Tout le pays jusqu'à la Thessalie avait été asservi et payait tribut au Grand Roi; Mégabaze l'ayant soumis et, après lui, Mardonios» (VII, 108). Par ailleurs, voulant présenter le combat contre les Bryges comme une défaite de Mardonios, Hérodote ne cache pas que la réalité fut tout autre: «Les Bryges non plus, cependant, n'évitèrent pas d'être asservis aux Perses» (VI, 45): l'expression «eux non plus» implique que d'autres peuples thraces furent alors soumis. Enfin, Hérodote mentionne que Thasos se rendit sans combattre (VI, 44). C'est ce qu'il confirme dans le récit de l'expédition de Xerxès, puisqu'il mentionne que, parmi les peuples de l'intérieur, seuls les Satres sont alors libres: tous les autres envoient un contingent à Xerxès (VII, 110-111). C'est probablement de cette période que datent «les gouverneurs établis en Thrace et dans toutes les places de l'Hellespont» (VII, 106: avant 480). Lors des préparatifs de l'expédition de 480, les Perses purent établir des dépôts de grains et de farine dans plusieurs places: Leukè Aktè en Thrace, Tyrodiza (dans le pays de Périnthe), à Doriskos et à Eion, et en Macédoine (VII, 25). Et rien ne suggère que, dans ces années, les Perses aient eu à souffrir de rébellions dans la région.

L'année suivante, Darius put parachever les résultats acquis par Mardonios: sans avoir à dépêcher une armée, il envoya un message aux Thasiens, accusés par leurs voisins (les Abdèritains?) de rébellion: «Ils reçurent l'ordre d'abattre leurs murailles et de conduire leurs vaisseaux à Abdère» (VI, 46). À cette occasion, Hérodote précise que les Thasiens avaient mis en chantier de nombreux vaisseaux, grâce aux ressources qu'ils tiraient de leur pérée et des

mines: au total 200 talents par an: «Obéissant à l'ordre de Darius, les Thasiens abattirent leurs murailles et menèrent à Abdère tous leurs vaisseaux» (VI, 47). Fidèle sujette du Grand Roi (VIII, 120), Abdère était probablement une base navale perse. Toujours est-il que l'épisode confirme que la domination perse était fermement établie à cette date: il ne vint manifestement pas aux Thasiens l'idée de faire la sourde oreille. De ce fait, les Perses obtenaient un accès (soit direct, soit par le biais de prélèvements) sur les mines thasiennes.

• *De la Cilicie* à *Marathon.* - L'ordre donné à Thasos s'insérait également dans les préparatifs que le Grand Roi commença l'année suivante (491) : tandis que des hérauts royaux étaient envoyés pour demander «la terre et l'eau» aux cités grecques, Darius commençait la mobilisation de ses forces navales, intimant à ses sujets du littoral de construire vaisseaux longs et vaisseaux de transport (VI, 47, 95). Les troupes de terre et la flotte se concentrèrent en Cilicie, sous le commandement de Datis et d'Artaphernès (fils d'Artaphernès, satrape de Sardes, et donc neveu de Darius; VI, 94-95). Partant de Samos, les Perses naviguèrent à travers les îles jusqu'à et y compris Érétrie (VI, 95-102). Puis c'est le débarquement dans la plaine de Marathon, la défaite et le retour auprès de Darius (VI, 102-119). Tel est, résumé sous forme squelettique, le récit qu'Hérodote consacre à ce qu'il est convenu d'appeler (du point de vue grec) la première guerre Médique.

Hérodote rapporte ainsi les ordres donnés à Datis et Artaphernès: «Réduire en esclavage Athènes et Érétrie et amener sous ses yeux les esclaves» (VI, 94). Logiquement, il conclut son récit par l'arrivée, près de Darius, de Datis et d'Artaphernès, conduisant les Érétriens «réduits en esclavage» (VI, 119). La volonté du roi de se venger d'Athènes et d'Érétrie est un motif récurrent chez Hérodote (et bien d'autres auteurs anciens à sa suite): Hérodote en fait part dès que Darius apprend le raid des Grecs contre Sardes (V, 105); selon la présentation qu'il donne, c'était devenu, chez Darius, une véritable obsession (VI, 94; comp. Athénée XIV, 652b-c et Plutarque *Mor.* 173C). Jointe à l'exaltation ultérieure de la bataille de Marathon chez les Grecs des Ve et IV^{e}siècles, cette interprétation n'a pas peu fait pour imposer l'idée que l'objectif premier de Darius, en 491, était de détruire les sanctuaires grecs, et singulièrement l'acropole d'Athènes, désignés comme l'objet de représailles des destructions des temples de Sardes en 499 (V, 102), et, au-delà, de conquérir la Grèce.

•*La conquête des îles.* - Afin de clarifier les choses, il suffit de reprendre les

événements dans leur chronologie. Au reste, Hérodote apporte sa pierre à la reconstruction. Il se sent en effet contraint d'expliquer pourquoi les Perses, au lieu de naviguer vers l'Hellespont et la Thrace (comme le fit Xerxès ultérieurement), choisirent, partant de Samos, de se diriger vers Naxos, car ce trajet lui paraît manifestement difficile à harmoniser avec une volonté perse de conquérir la Grèce: « Naxos était le premier but que les Perses proposaient à leur expédition», écrit-il, en précisant qu'il était indispensable de conquérir une île contre laquelle ils avaient échoué en 500 (VI, 96; cf. V, 34). Il faut à ce point rappeler le discours qu'Aristagoras, alors, avait tenu à Artaphernès (selon Hérodote): à partir de Naxos, les Perses pourront conquérir d'autres îles, les Cyclades (Paros, Andros et d'autres) et aller sans difficulté jusqu'à l'Eubée (V, 31). C'est très exactement le programme que Darius fixa à Datis et à Artaphernès en 490. En dépit des dénégations de Plutarque *(Her. Mal.* 36), Naxos fut prise sans difficulté, et ses temples et la ville incendiés, les habitants faits prisonniers (VI, 96). Puis la flotte poursuivit sa route d'île en île, par Délos, Karystos, l'Eubée (VI, 97-101). Les cités qui résistèrent furent durement châtiées, telle Karystos; malgré l'aide de clérouques athéniens, Érétrie dut elle aussi céder: «Les Perses y pillèrent les temples et y mirent le feu, en représailles de l'incendie des sanctuaires de Sardes, conformément aux ordres de Darius » (VI, 101). Donc, contrairement à ce que laisse entendre Hérodote, le trajet par Naxos ne constituait pas un détour, mais bien le premier objectif d'une conquête insulaire. L'objectif de Darius était manifestement de faire disparaître toute concurrence sur mer. On ne sait pas avec précision quel fut le statut des îles ainsi conquises. Il ne fait cependant aucun doute qu'elles furent astreintes à payer tribut et à livrer des contingents militaires (cf. VI, 99).

En somme, à la veille du débarquement en Attique - et la défaite de Marathon ne devait rien y changer - Darius venait de mener à son terme logique un dessein stratégique, qui s'était ouvert, peu après son avènement, par la conquête de Samos. L'expédition scytho-thrace de 513 (et années suivantes), l'extension de la domination maritime postérieure à la révolte de l'Ionie puis l'expédition de Mardonios en 492 représentent autant d'étapes d'un vaste projet, qui visait à assurer la domination perse sur la mer Égée, non seulement sur les littoraux, mais aussi sur les îles. Dans la pensée de Thucydide, cette conquête marque bien une étape essentielle: alors que Cyrus, écrit-il, avait soumis les villes du continent, Darius fut en mesure de s'emparer des îles, grâce à la puissance de sa flotte (I, 16.1). À l'instar de Polycrate, dont

il est en quelque sorte le successeur dans l'ordre des thalassocraties (I, 13.6; 14.2), Darius marque son pouvoir en se posant en protecteur de Délos. Il avait en effet donné des ordres stricts à Datis, qui prit soin d'aborder non à Délos même, mais à Rhénée. Les Déliens, qui avaient fui à Ténos à l'annonce de son arrivée, reçurent l'assurance de pouvoir retourner vivre chez eux, sains et saufs: «Ensuite, Datis entassa sur l'autel 300 talents d'encens et les y brûla» (Hérodote VI, 97). L'expédition de Datis était également en quelque sorte une tournée de propagande, qui visait à démontrer aux insulaires qu'ils n'avaient rien à craindre du nouveau maître: Hérodote rapporte même que, lors du retour, Datis «se rendit sur son vaisseau personnel à Délos » pour y remettre une statuette dorée d'Apollon qu'un marin phénicien avait dérobée dans un sanctuaire thébain (VI, 118). On retrouve là les deux volets complémentaires de la stratégie idéologique perse: patronage accordé aux sanctuaires et répression impitoyable en cas de refus de soumission. Seules les cités récalcitrantes virent leurs sanctuaires détruits.

• *Conquête perse et médisme grec.* -Les Perses pouvaient tirer de leur campagne insulaire un autre enseignement, ou plutôt une confirmation. C'est que, face à eux, les Grecs n'étaient nullement unis dans un sentiment patriotique fondé sur la haine du Barbare. C'est là une observation que leurs déjà longues relations avec les Grecs d'Asie Mineure avaient muée en certitude. Tout aussi divisés que leurs compagnons installés sur le littoral d'Asie Mineure, les Grecs insulaires en firent la démonstration. Hérodote rapporte qu'à l'issue de six jours de siège deux citoyens de marque (*i.e.* des riches) d'Érétrie, Euphorbos et Philagros, «livrent (*prodidousi*) leur cité aux Perses» (VI, 101). Ces deux personnages furent récompensés par le roi, qui leur fit une donation de terres, sans doute en Asie Mineure (Plutarque *Mor.* 510B ; Pausanias 7.10.2). C'est là un nouvel exemple des échanges dons/ services entre le roi et des Grecs attestés dès l'époque de Cyrus (Athénée I, 30a), et dont les exemples se multiplient par la suite.

C'est manifestement sur le «médisme» de certains Athéniens que comptait également Datis pour mener à bien la dernière partie de ses projets. Le développement d'Hérodote laisse supposer en effet que le débarquement en Attique était porteur d'un objectif politique: installer à Athènes un homme dévoué aux intérêts perses. Auprès de Datis, le rôle d'Hippias, fils du tyran

Pisistrate, est tout à fait notable: c'est lui qui choisit la plaine de Marathon (VI, 102) et qui dirige les opérations de débarquement et de cantonnement (VI, 107). La raison en est évidemment qu'il était bien placé pour jouer un rôle de conseiller militaire. C'est aussi que, depuis plusieurs années, il était devenu l'un des conseillers politiques les plus écoutés chez les Perses. Hérodote le montre poussant le satrape Artaphernès contre Athènes (V, 96). S'il prend part à l'expédition, c'est sans doute qu'il a persuadé Darius qu'il pourrait réinstaller une tyrannie properse à Athènes. Il savait certainement pouvoir compter sur des alliés dans la cité. Tout en niant avec force que le coupable fût un Alcméonide, Hérodote rapporte qu'à l'issue de la bataille de Marathon un signal fut envoyé d'Athènes aux Perses, pour leur indiquer que la voie était libre vers la cité (IV, 115); le signal aurait été lancé par des Athéniens partisans du retour d'Hippias (IV, 121). Il n'y a pas de raisons contraignantes de repousser cette information. Par de multiples témoignages, on sait qu'il y avait à Athènes des «amis des tyrans»: l'un d'entre eux avait été élu archonte en 496 (Aristote *Ath. Pol.* 22.4). Au reste, le discours qu'Hérodote fait tenir à Miltiade rend compte de l'incertitude morale et politique des Athéniens. Poussant les Athéniens à engager le combat sans attendre, Miltiade faisait valoir que, si l'on tardait à le faire, «un vent de discorde [risquait] de pousser les Athéniens vers les Mèdes»; mieux valait donc ne pas attendre « qu'il y ait chez les Athéniens quelque chose de pourri » (VI, 109). Hérodote fait part également du sentiment de terreur qu'évoquait le seul nom des Mèdes, dont on connaissait les nombreuses victoires (VI, 112).

• *Marathon.* - Probablement très confiant, et se souvenant des ordres de Darius, Datis, sur les conseils d'Hippias, fit donc débarquer ses troupes dans la plaine de Marathon: «C'était le lieu d'Attique le plus favorable aux évolutions des cavaliers et le plus proche d'Érétrie»; dès l'annonce de la nouvelle, les Athéniens, rejoints par des Platéens, se portèrent eux aussi à Marathon (VI, 102-103). En revanche, malgré des démarches pressantes menées auprès d'eux, les Spartiates alléguèrent une fête rituelle qui leur interdisait de sortir alors de leur territoire: ils n'arrivèrent à Marathon que plusieurs jours après la bataille (VI, 105-106).

Hérodote ne consacre que quelques pages très brèves à la bataille proprement dite - ce pourquoi Plutarque lui reproche d'avoir «diminué l'éclat de cette victoire» *(Her. Mal.* 26 = *Mor.* 862B) -si bien que de grandes

incertitudes continuent de peser sur les forces en présence. Les chiffres proposés par Hérodote sont tous suspects, qu'il s'agisse du nombre de vaisseaux de la flotte royale (VI, 95: 600), ou encore du nombre de tués (VI, 117:192 Athéniens et 6400 soldats de Datis). L'une des interrogations les plus décisives a trait à l'absence de la cavalerie perse. Sa présence dans le corps expéditionnaire de Datis est hors de doute (VI, 48-95; cf. Pausanias I, 32.7). Une entrée de la Souda (s.v. *Khôris hippeis)* indique que la cavalerie avait été rangée à part: doit-on en conclure qu'elle avait été chargée, d'ores et déjà, de prendre le contrôle de la route qui menait vers Athènes? Il est difficile d'en juger. Il est non moins difficile de comprendre que Datis se soit passé d'un élément qui faisait la supériorité de toute armée achéménide, alors même qu'Hérodote précise qu'on avait choisi la plaine de Marathon en raison des facilités qu'elle offrait aux déploiements de la cavalerie.

Il est vrai que l'infanterie achéménide était loin d'être négligeable. Comme à l'accoutumée, Datis rangea ses meilleurs soldats, des Perses et des Saces, au centre de son dispositif (VI, 113). Hérodote remarque que les Athéniens «furent les premiers de tous les Grecs qui allèrent à l'ennemi en courant» (VI, 112). C'était en effet le seul moyen de limiter la puissance dévastatrice de l'archerie perse, quitte à perdre des soldats au cours de l'assaut. Vainqueurs au centre, les Perses furent enfoncés sur les ailes. Ils furent contraints de se rembarquer. Datis tenta bien de voguer rapidement vers la rade du Phalère, mais les Athéniens avaient eu le temps de mettre la cité en état de défense. Datis n'insista pas et fit voile vers l'Asie Mineure. Cette décision surprenante confirme qu'à cette date Darius ne songeait pas à établir une domination durable sur la Grèce. Datis était simplement chargé de mener un raid, de détruire sanctuaires et maisons, de faire des prisonniers et de faire voile vers les côtes d'Asie Mineure. En somme, du point de vue perse, Marathon n'était qu'un engagement sans ampleur qui ne remettait absolument pas en cause la stratégie égéenne définie par Darius: telle fut certainement la présentation qu'en donna la propagande achéménide (cf. Dion Chrys., XI, 148).

On comprend aisément pourquoi et comment les Athéniens transformèrent Marathon en une victoire mémorable: par la suite, elle acquit une véritable valeur mythique dans la conscience collective de la cité. En 490, la victoire des citoyens-hoplites signifiait le renforcement d'une démocratie récemment et durement acquise; elle augmentait également le prestige politique et militaire de la cité face à Sparte et la Ligue Péloponnésienne. Mais, du point de vue perse, il en allait tout autrement. Comme on l'a déjà dit, Darius avait atteint

ses objectifs fondamentaux. Au reste, sur le coup, le retentissement de la victoire ne paraît pas avoir dépassé le cadre local. En tout cas, les Grecs d'Asie Mineure, qui sortaient tout juste d'une répression terrible, n'y virent manifestement aucun signe d'affaiblissement de la domination perse: dans leur situation, ils savaient parfaitement bien au contraire que la puissance de Darius n'avait jamais été aussi grande. Le seul indice d'insubordination est mentionné dans l'article déjà cité de la *Souda:* les Athéniens auraient été mis au courant des dispositifs tactiques, arrêtés par Datis, par des Ioniens de l'armée perse. Si l'information est exacte, elle ne vise manifestement qu'un petit groupe agissant dans le plus grand secret: on n'entend jamais parler de menées antiperses dans les contingents ioniens et éoliens que Datis avait emmenés avec lui (VI, 98).

• *De Marathon à Memphis.* -Selon Hérodote, Darius projeta immédiatement une nouvelle expédition contre la Grèce, dont il prendrait lui-même la tête. À cette fin, des ordres de mobilisation furent envoyés partout, «qui mirent pendant trois années l'Asie dans un état d'agitation» (VII, 1,4). C'est alors (486) que parvint à la cour la nouvelle d'une insurrection égyptienne, que Darius s'apprêtait à mater, lorsqu'il fut emporté par la maladie, dans le courant du mois de novembre (VII, 4; Ctésias § 19). Nous ne possédons malheureusement aucun témoignage ni sur les origines ni sur l'extension de cette révolte (Ctésias n'en dit pas un mot). La mention d'Hérodote vient au moins rappeler que l'histoire achéménide de cette période n'est pas réductible au problème grec. Mais elle confirme également, au désespoir de l'historien, qu'aux yeux d'Hérodote seul compte réellement le front des guerres Médiques.

Quoi qu'il en soit, à la mort de Darius, l'Empire achéménide a atteint sa plus grande extension: depuis l'Iaxartes jusqu'au golfe Persique et la première cataracte, depuis le Danube jusqu'à l'Indus. Dans le même temps qu'il menait ses conquêtes, le Grand Roi multipliait les réformes et les mesures visant à organiser le pouvoir perse, tant au centre que dans les pays conquis.

DEUXIÈME PARTIE

Le Grand Roi

CHAPITRE V

Les images du monde

I. LE ROI CONSTRUCTEUR

• *Le remodelage de Suse.* - Soucieux d'exalter son nouveau pouvoir et d'en transmettre à la postérité le témoignage éclatant, Darius développa une intense activité de constructeur, et conçut très tôt avec ses conseillers l'établissement de nouvelles résidence royales, à Suse et à Persépolis. Depuis la conquête réalisée à l'époque de Cyrus, la ville de Suse avait conservé la configuration urbanistique qu'elle avait acquise au cours de l'époque élamite. Jusqu'au règne de Darius, les témoignages archéologiques ne révèlent aucune intrusion de la culture achéménide. On constate alors au contraire un brusque changement, les indices de la culture élamite disparaissant brusquement. On assiste en effet à un remodelage complet de la ville, autour des grands tells, dénommés «Acropole », «Ville royale» et «Apadana», qui surplombent d'une vingtaine de mètres la rive gauche du Chaour *(fig. 6)*.

Les raisons du choix de Suse par Darius sont ainsi données par Strabon:

> Après que les Perses et Cyrus eurent vaincu les Mèdes, ils ne tardèrent pas à faire la comparaison avec leur propre pays, relégué en quelque sorte aux extrémités de la terre *(ep'eskhatois)*, et la Susiane qui, par sa position centrale, se trouvait à portée de la Babylonie et des autres peuples, et ils y transportèrent le siège de leur empire. Outre cet avantage de la proximité, outre le prestige attaché au nom de Suse, une troisième considération les avait décidés, c'est que la Susiane n'avait jamais réalisé rien de grand; c'est qu'elle avait toujours été soumise à d'autres et qu'elle avait toujours fait partie d'organisations étatiques plus grandes, si ce n'est, peut-être, au temps des héros (XV, 3.2).

Le texte témoigne surtout de la pauvreté des informations de Strabon, tant sur la chronologie de la refondation de la ville que sur l'histoire ancienne de Suse et de l'Élam « depuis le temps des héros». Seul, un auteur grec pouvait considérer comme excentrée la situation de la Perse dans le nouvel empire. Au

reste, il souligne lui-même (XV, 3.3) que les Grands Rois ne se désintéressèrent pas des palais perses (Pasargades et Persépolis). Replacée dans son contexte historique, cette décision est comme l'aboutissement des rapports continus entre l'Élam et le haut-pays d'Anan: la construction des palais de Suse manifestait aux yeux de tous la victoire du second, en même temps que la réunion des deux entités au sein d'une même organisation. À la date où l'on suppose qu'ils furent entrepris, les travaux de Suse portaient également témoignage de l'unité retrouvée de l'Empire autour de Darius, restaurateur d'un ordre mis à mal par les pays rebelles.

Les témoignages épigraphiques de l'activité de bâtisseur de Darius y sont extrêmement nombreux. Le roi se pose à la fois en continuateur et restaurateur des dynasties précédentes, qu'il ne nomme pas. Il se flatte d'avoir reconstruit des ouvrages tombés en ruine, en particulier les fortifications:

> Darius le roi dit: par la grâce d'Ahura-Mazda, de nombreux ouvrages qu'autrefois on avait laissés à l'abandon, moi je les ai menés à terme. J'ai vu les fortifications (qu'à Suse) on avait autrefois construites s'en aller de vieillesse ; moi, je les ai relevées. Ce sont (en fait) des fortifications tout autres que moi j'ai construites *(DSe* 001).

Mais il insiste surtout sur le caractère profondément novateur de ses initiatives:

> À cet endroit où cette forteresse était construite, là aucune forteresse n'était construite. Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette forteresse, moi, je l'ai construite. Et, comme le dessein d'Ahura-Mazda et de tous les dieux était que cette forteresse fût construite, alors moi je l'ai construite. Et je l'ai achevée, et belle et solide, ainsi qu'en était mon dessein *(DSe).*

Dans d'autres inscriptions, il se présente comme le constructeur d'une maison *(btu)* et d'un palais *(ekallu).* Ses successeurs ne manquent pas de se situer dans la continuité de Darius. Xerxès affirme que la porte - dite maintenant porte de Darius - a été conçue et élevée du temps de son père, et qu'il en est de même d'une autre résidence *(XSd).* Quant à Artaxerxès II, il reconstruisit la salle d'audience *(apadana)* construite par son trisaïeul Darius, et détruite par un incendie sous le règne de son grand-père Artaxerxès Ier *(A^2Sa).*

Il est fort délicat de dater avec précision le début des travaux. Dans l'une

des inscriptions, Darius écrit:

> Beaucoup de ce mal qui avait été fait, moi je le transformai en bien. Les pays qui combattaient l'un contre l'autre, dont les gens les uns les autres se tuaient, ceux-là moi je fis en sorte, par la grâce d'Ahura-Mazda, que leurs gens, les uns les autres ne se tuèrent plus, et je remis chacun en sa place. Et, en présence de mes décisions, ils les respectèrent, de telle sorte que le fort ne frappe ni ne dépouille le pauvre *(DSe* 001).

Il serait risqué d'en conclure que les travaux commencèrent dès après la fin de la troisième révolte élamite, car la phraséologie de Darius est stéréotypée: tout bon roi se flatte d'avoir rétabli l'ordre et la justice au début de son règne.

Par ailleurs, parmi les peuples qui ont été enrégimentés, figurent les Ioniens et les Cariens qui ont transporté le bois du Liban de Babylone à Suse: si, comme on le pense généralement, ces Ioniens et ces Cariens désignent les populations d'Asie Mineure déportées en Basse-Babylonie et en Élam à l'issue de la révolte de l'Ionie (493-492), la datation devrait être considérablement rabaissée: mais il y avait déjà des Cariens et des Ioniens en Babylonie avant Darius! Quant à la mention, chez Hérodote (III,140), de la présence de Darius dans son palais de Suse au début de son règne, elle ne prouve évidemment rien non plus. La question chronologique doit donc rester prudemment ouverte. En tout état de cause, les travaux durèrent certainement très longtemps. On sait par exemple qu'un intervalle de plusieurs années a séparé la mise en place des fondations du palais de Darius de celles de l'Apadana: une comparaison des textes montre que le père de Darius, Hystaspes, est mort entre-temps.

Même si tous les travaux et toutes les constructions de Suse n'ont pas été menés à bien sous le seul règne de Darius, il est clair néanmoins que le roi et ses conseillers ont conçu

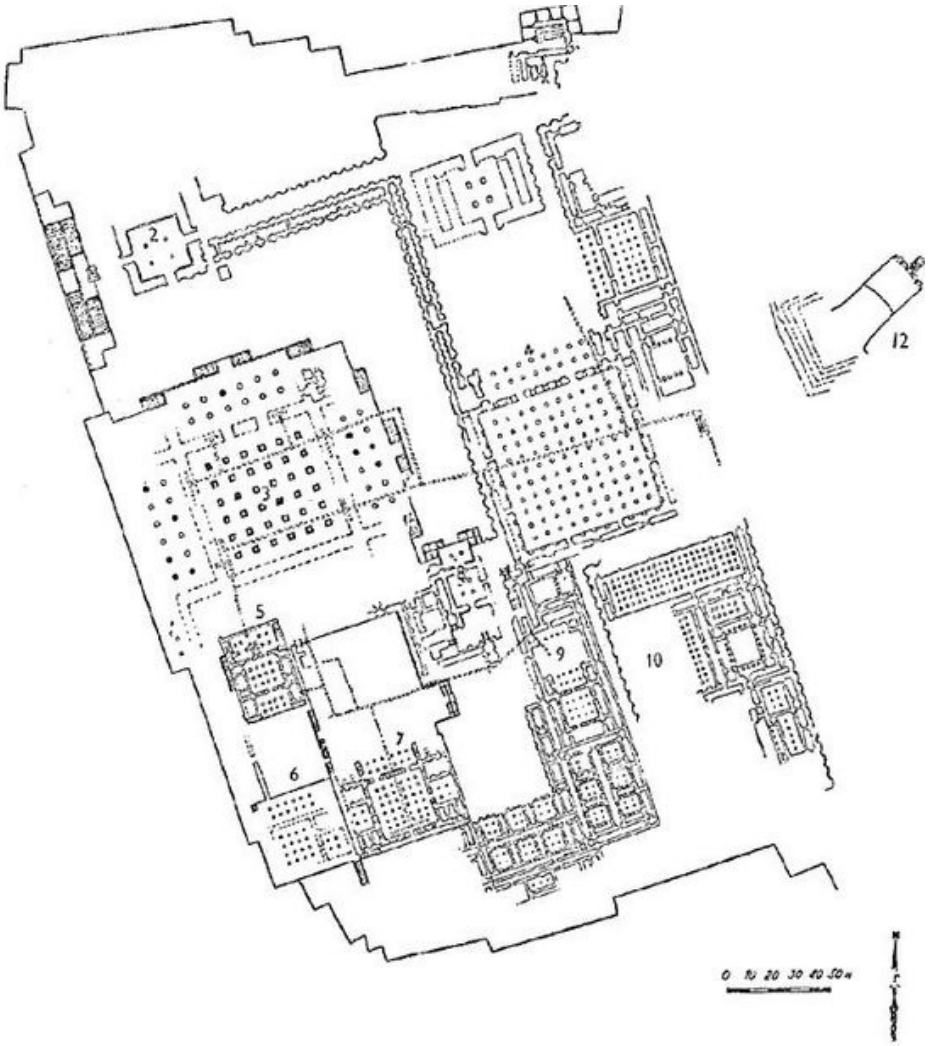
2
3
4
5
6
7
9
10
12
0 10 20 30 40 50 m

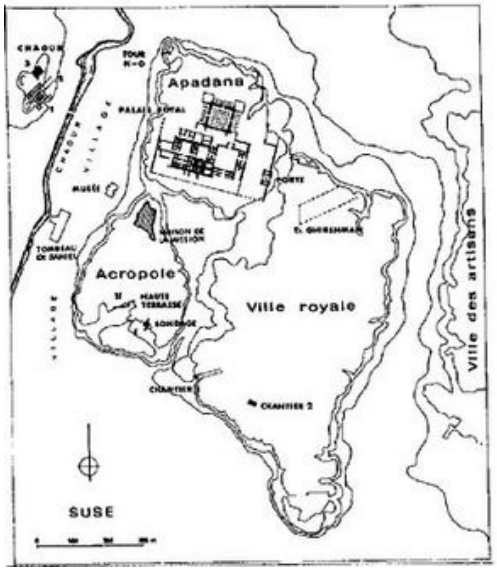
Apadana
Acropole
Ville royale
Ville des artisans
SUSE

Figure 6.

Plans des terrasses de Persépolis et de Suse

d'un coup le plan d'ensemble. La nouvelle ville est organisée sur trois terrasses, reliées les unes aux autres. On peut y distinguer les palais (sur le tell dit de l'Apadana), les quartiers résidentiels (Ville Royale?) et la forteresse (Acropole). Citant un auteur de l'époque d'Alexandre, Strabon affirme que la ville de Suse était «sans murailles» *(ateikhistos* XV, 3.2). L'affirmation peut paraître fantaisiste puisque Darius, on l'a vu, se flatte d'avoir restauré des murailles, d'en avoir construit de nouvelles, et qu'il affirme «avoir préservé Suse contre ses ennemis». En réalité, ces murailles de Darius ne constituent pas à proprement parler une fortification. Elles se confondent avec les murs de soutènement des différentes terrasses. Néanmoins, la force de la position de la citadelle proprement dite permettait d'y organiser la défense, comme en témoigne la résistance menée en 317, face aux troupes d'Antigone, par Xénophilos, qui était à la fois chargé de la citadelle *(akra)* et de la garde du trésor *(thsaurophylax* = **ganzabara;* Diodore XIX,17.3; 18.1).

D'immenses travaux furent nécessaires pour établir une surface plane artificielle, sur laquelle on pourrait élever les bâtiments, au total 70 hectares. Darius y fait lui-même directement référence, en parlant de la construction du palais sur le tell de l'Apadana :

> La terre fut creusée jusqu'à ce que j'atteigne le sol dur; lorsque la terre fut creusée [et que] le gravier fut en suffisance, là, sur 40 coudées et sur 20 coudées, le gravier fut entassé. Sur le gravier je bâtis le palais (DSf).

Les fouilles menées dans la ville ont confirmé la réalité des méthodes de construction. La Ville Royale s'appuyait sur un glacis d'une hauteur de 10 à 12 mètres; il fut construit en briques crues sur une épaisseur de 20 mètres à la base. La plate-forme des palais, d'une superficie d'environ 12 hectares (soit l'équivalent de la terrasse de Persépolis), est elle-même protégée, vers l'est, par un mur de soutènement d'une hauteur de 15 m environ; vers l'ouest, au-dessus du Chaour, il fallut accumuler une véritable barrière de graviers de rivière, qui atteint 18 mètres à l'angle sud-ouest: plus d'un million de m^3 furent nécessaires pour la construction de cette seule plate-forme. Certains bâtiments, élevés sur

une épaisseur de plusieurs mètres de terre rapportée, durent être munis de fondations puissantes. C'est le cas en particulier de la porte de Darius *(fig. 31)*. De dimensions au sol imposantes (40 m x 30), la porte s'élevait sur une hauteur de 12 à 13 mètres, supportée par des colonnes de pierre d'un diamètre supérieur à 1 mètre. On dut établir de puissantes fondations de briques crues, appuyées sur le sol naturel, et protégées des infiltrations par des épaisseurs de graviers. Le caractère gigantesque des travaux est également bien marqué par la chaussée de brique crue, qui permettait de franchir le ravin de quinze mètres de profondeur qui séparait la Ville Royale et la terrasse de l'Apadana.

• *Les débuts de Persépolis.* - C'est à Darius que remontent également les premiers travaux qui menèrent à l'édification de Persépolis. Jusqu'alors, on l'a vu (p. 99), les constructions s'étaient établies dans la plaine. Darius décida d'y ériger une nouvelle capitale en élevant une terrasse monumentale qui, une fois terminée, s'étendait sur 125 000 m^2. Cette gigantesque plate-forme s'accrochait à la montagne proche, le Kuh-e Rahmat (mont de Miséricorde). Sur le mur de soutènement sud, on a retrouvé quatre textes inscrits en vieux-perse (2), élamite (1) et accadien (1). Le texte élamite de cette inscription (DPf) se réfère directement aux travaux d'aménagement menés par Darius:

> Moi, Darius le Grand Roi, roi des rois, roi des pays, roi sur cette terre, fils d'Hystaspes, l'Achéménide. Et Darius le roi dit: «En cet emplacement où cette forteresse-ci a été construite, là, auparavant, aucune forteresse n'avait été construite. Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette forteresse-ci, moi je l'ai construite ainsi qu'en était le dessein d'Ahura-Mazda, tous les dieux [étant] avec lui, [à savoir] que cette forteresse-ci fut construite. Et je l'ai construite, parachevée et rendue belle et résistante, ainsi que cela m'avait été prescrit.» Et Darius le roi dit: «Moi, qu'Ahura-Mazda me protège, tous les dieux [étant] avec lui, et aussi cette forteresse-ci, et encore ce qui a été aménagé pour cet emplacement. Ce que pensera l'homme qui est hostile, que cela ne soit pas reconnu! »

Il n'est pas difficile de constater que cette déclaration se rapproche au détail près de l'une des inscriptions de Darius à Suse (*DSf*) : dans les deux cas, Darius se flatte d'avoir élevé une forteresse qui n'existait pas auparavant, et d'avoir mené les travaux jusqu'à leur terme. Dans l'un et l'autre cas, le terme « forteresse » renvoie non à des ouvrages proprement militaires, mais aux hauts murs qui limitaient et renforçaient les plates-formes, sur lesquelles il allait commencer à élever des monuments. Cependant, à Persépolis tout au moins,

la présence de fortifications proprement dites est archéologiquement attestée; c'est à elles que fait référence Diodore, d'une manière au reste approximative (XVII, 61.1).

Les problèmes chronologiques ne sont pas moindres à Persépolis qu'ils ne le sont à Suse. Plusieurs monuments sont datables à coup sûr du règne de Darius. C'est le cas de la trésorerie, où un lot d'archives sur argile a été retrouvé: la première tablette élamite est datée de 492, mais la seule tablette accadienne du lot date de la vingtième année de Darius (30/ XII / 502; PT 85). Peut-être la trésorerie (dans un premier état) fut-elle la première construction achevée sur le site. Parmi les autres bâtiments, on doit compter le palais de Darius, ainsi dénommé parce que plusieurs inscriptions de Darius et de Xerxès attestent que les travaux furent commencés par Darius et complétés par son fils. C'est le cas également de la salle d'audience, l'Apadana. On y a retrouvé en effet, enfouis aux coins sud-est et nord-est, des dépôts de fondation, composés d'une série de monnaies (créséides et diverses pièces grecques) et de plaques d'argent et d'or portant le texte suivant:

> Darius le Grand Roi, le roi des rois, le fils d'Hystaspes, l'Achéménide. Le roi Darius déclare: «Voici le royaume que je tiens: depuis les Saces au-delà de la Sogdiane jusqu'au pays de Kuch [Nubie], depuis l'Indus jusqu'à Sardes. Ahura-Mazda me le remit, lui le plus grand des dieux. Qu'Ahura-Mazda me protège, moi et ma maison » *(DPh).*

Si l'on admet qu'un bâtiment proche, le Tripylon, appartient au même plan d'ensemble, on doit également l'inscrire au compte de Darius: mais l'absence de toute inscription doit inciter à la prudence. Il apparaît que plusieurs bâtiments furent conçus sous le règne de Darius, mais construits ou achevés seulement par son successeur: tel est sans doute le cas des frises de l'Apadana.

Il est infiniment plus complexe de déterminer à quelle date furent élevés ces différents monuments. La seule attestation de chronologie absolue est fournie par les archives, dites des Fortifications, datées précisément de 509-494: signe qu'en 509 au plus tard Persépolis, bien qu'en travaux (mais elle le fut jusqu'à la fin de la période achéménide), était en activité. Quant aux tablettes de fondation de l'Apadana, elles donnent lieu encore à interprétations divergentes, en fonction de la datation que l'on assigne aux monnaies qui les accompagnent, en fonction aussi de la signification qu'on attache à la déclaration de Darius qui y figure. Si l'on admet que, d'une manière

métaphorique, Darius veut décrire son royaume en mentionnant les quatre extrémités géographiques alors atteintes, on doit admettre qu'il se réfère à une date antérieure à l'expédition de Scythie (513), puisque Sardes y apparaît comme la borne occidentale. Dans le cas contraire, la voie est ouverte à une datation plus basse, vers 500, d'autant que l'Apadana (salle des audiences) de Persépolis n'est pas identique dans sa conception à celle de Suse: elle est en particulier élevée sur une plate-forme à degrés, absente à Suse. En raison des incertitudes pesant également sur le rythme des travaux de Suse, il n'est pas exclu que les débuts des premiers travaux menés à Persépolis aient été à peu près contemporains de ceux de Suse. Dans tous les cas, le décalage chronologique entre les deux chantiers n'a pu être bien grand: ce qui suppose d'une part que Darius ait décidé de mobiliser des moyens matériels et humains considérables, et d'autre part que les constructions sur l'un et l'autre sites soient entrées dans un plan global de réaménagement des résidences royales. Il s'agissait de rendre éclatant aux yeux de tous que l'avènement du roi marquait bel et bien une refondation du royaume et de l'Empire.

• *Les travaux menés dans les autres capitales.* - La promotion de Suse et de Persépolis ne fit pas disparaître les anciennes capitales de Pasargades, Babylone et d'Ecbatane. Mais nous sommes pauvrement informés de l'activité de constructeur qu'y mena Darius. Quelles que soient les incertitudes chronologiques qui continuent de peser sur certains monuments de Pasargades, l'intervention de Darius y est extrêmement probable. Les tablettes de Persépolis, par ailleurs, mentionnent à Pasargades l'existence d'un trésor, et l'activité de groupes d'ouvriers *(kurtas).* On sait également que le roi fit construire un nouveau palais à Babylone. Quant à Ecbatane, Darius y résida plusieurs mois en 521. On y a retrouvé une inscription, dont le texte et les supports (plaques d'argent et d'or) sont identiques aux plaques de fondation découvertes sous l'Apadana de Persépolis (DH = DPh). Deux inscriptions d'Artaxerxès II sont également intéressantes *(A^2Ha* et *A^2Hb):* la seconde rapporte l'érection d'une *apadana* sur le site. Doit-on en conclure que déjà Darius avait élevé une telle salle hypostyle dans la capitale de la Médie, salle qui fut restaurée par Artaxerxès II? On signalera en outre que, selon Diodore (II,13.6-8), Ctésias attribuait à la reine mythique Sémiramis des aménagements à Ecbatane :

> Elle y fonda une résidence royale et s'occupa avec un soin particulier de l'administration du pays. Comme la ville manquait d'eau et qu'il n'y avait aucune fontaine dans le voisinage, elle amena, avec beaucoup de travail et à grands frais, de l'eau pure et abondante dans tous les quartiers. À douze stades environ d'Ecbatane est une montagne appelée Oronte, taillée à pic et d'une hauteur remarquable... Elle perça la racine de cette montagne, y creusa un canal de quinze pieds de largeur et quarante de profondeur; ce canal servait à conduire dans la ville les eaux du lac et de la rivière.

Il est clair que de nombreux travaux attribués à Sémiramis remontent en fait aux Achéménides, tel l'aménagement de la plaine et de la montagne de Behistoun, décrit dans le même chapitre (II, 13.1-2). Comme on sait que de tout temps Ecbatane/Hamadan a été alimentée en eau grâce à un réseau de qanats et que Polybe (X, 28) fait référence à une politique achéménide en la matière, il est tentant de penser que l'un des rois achéménides, et peut-être Darius, en fut l'initiateur. Mais c'est là simple hypothèse.

• *La tombe royale de Naq-i Rustam.* - Les efforts déployés sont d'autant plus notables que Darius poursuivit également des travaux sur un site proche de Persépolis, à Naq-i Rustam. C'est à une distance d'environ 6 kilomètres de Persépolis que Darius décida, sans doute au début de son règne, de faire creuser une tombe dans le roc. Il choisit pour ce faire une falaise haute de 64 mètres. Le bas de la tombe se situe à une hauteur de 15 mètres du sol, et la façade s'élève sur une hauteur de plus de 22 mètres. En entaillant la roche, on creusa un vaste volume, composé d'un vestibule, sur lequel ouvraient trois chambres voûtées, chacune d'entre elles contenant trois cistes creusés eux aussi dans la roche. La façade proprement dite - de section cruciforme - était organisée selon trois registres superposés *(fig.10).* Le registre inférieur n'a pas été sculpté. Le registre médian porte quatre colonnes engagées, la porte s'ouvrant entre les deux colonnes du milieu: il figure le palais royal. Au-dessus, porté par des représentants de 30 peuples soumis, est représenté le roi sur un piédestal à trois degrés, face à un autel du feu, l'ensemble de la scène étant surmonté de représentations divines. D'autres personnages sont figurés, des gardes (les Immortels?), et des aristocrates: certains, dépourvus d'armes, figurent peut-être métaphoriquement le deuil officiel de la cour; d'autres sont armés: deux d'entre eux sont désignés par une inscription; ce sont Gobryas et

Aspathinès *(DNc-d).*

La tombe de Darius est très clairement identifiée par deux inscriptions royales (DNa et *DNb).* Ses successeurs suivirent son exemple et firent aménager d'autres tombes rupestres à proximité, y apportant des aménagements particuliers, mais sans modifier profondément le plan originel. En l'absence d'inscriptions, on suppose que ces tombes sont celles de Xerxès, d'Artaxerxès Ier et de Darius II. En revanche, à partir d'Artaxerxès II, les rois choisirent de faire creuser leur tombe dans les environs immédiats de Persépolis, comme l'indique Diodore: «Dans la partie est de la citadelle, à quatre plèthres [120 mètres] de distance, il y a une montagne appelée "royale", où se trouvent les sépultures des rois. La roche avait en effet été évidée et il y avait au centre plusieurs chambres où étaient les sépulcres » (XVII, 71.7). Diodore souligne également les difficultés techniques de l'entreprise: «Comme on n'a pas pratiqué de rampe d'accès artificielle, ces chambres reçoivent les corps que l'on hisse à l'aide de certains engins. » Ce texte rappelle ce que Ctésias écrivait de la tombe de Darius:

> Darius se fait bâtir un monument funéraire sur la montagne aux deux cimes; on le bâtit donc. L'envie l'ayant pris de le visiter, les Chaldéens et ses parents l'en empêchent; mais ses proches veulent y monter; lorsque les prêtres qui les halaient vers le haut les aperçoivent, la peur leur fait lâcher les câbles; les proches du roi tombent et se tuent. Darius en est fort affligé et fait décapiter les haleurs qui étaient quarante *(Persika* § 15).

Il est possible enfin que le site - comme celui de Behistoun - ait alors été embelli par l'installation d'un paradis - si toutefois on adopte l'identification de Naq-i Rustam sous le site *Nupista* [«lieu des écritures»], connu par certaines tablettes de Persépolis.

• *Art royal et villes impériales.* - Pour l'historien, l'intérêt des constructions de Darius -achevées et poursuivies par ses successeurs, en particulier Xerxès - ne se limite pas à l'étude des masses architecturales et de l'organisation urbanistique. Comme l'indiquent si clairement les inscriptions et les dépôts de fondation, le Grand Roi entend d'abord et avant tout donner à tous l'image de son pouvoir souverain et illimité. À cette fin, textes et représentations figurées scandent et rythment l'organisation des palais et des résidences. Les artistes et artisans qui ont travaillé sur les chantiers ne disposaient d'aucune liberté de

création: ils devaient suivre de manière rigoureuse au contraire les orientations précises données par les conseillers du Grand Roi, et les emprunts évidents aux répertoires assyro-babyloniens, élamites et égyptiens ont été fusionnés au sein d'un art nouveau, par excellence royal. L'art royal répond à un programme qui ne laissait pas de place à l'improvisation. L'observation vaut également pour la thématique qui s'impose sur les sceaux et cachets de Persépolis, ainsi évidemment que celle qui est utilisée pour exalter la figure royale sur les monnaies. On y découvre le Grand Roi dans les deux manifestations les plus évidentes de son pouvoir: en roi et en dominateur des peuples de l'Empire. Tant à Suse qu'à Persépolis ou à Naqh-i Rustam, proclamations écrites et représentations figurées entendent donner une image atemporelle du pouvoir du Grand Roi et du pouvoir perse, à travers une exaltation des vertus du roi et de la domination perse sur les peuples de l'Empire. De ce point de vue, on doit insister sur la spécificité du monument de Behistoun qui constitue la seule représentation historicisée du pouvoir de Darius en restaurateur de l'ordre dynastique et de l'ordre impérial dans une période précisément désignée, contre des ennemis eux aussi nommés expressément: mais, même à Behistoun (relief et inscriptions), l'aspect quasi transcendental du pouvoir du Grand Roi est très prégnant. L'insistance mise sur la sujétion des peuples conquis, de nombreux reliefs (peuples porteurs du trône, peuples donateurs, listes de pays, etc.) indiquent très clairement que les nouvelles capitales sont pensées comme les lieux où s'expriment à la fois le pouvoir perse et la *Pax persica.* Grâce à ses vertus, acquises par la protection privilégiée d'Ahura-Mazda, le Grand Roi assure l'unité idéelle d'un monde, dont on souligne en même temps la diversité ethno-culturelle et géographique. C'est donc par simple commodité que nous distinguerons ici les représentations de la puissance impériale des représentations de la majesté royale (chapitre VI), tant il est évident que les deux composantes s'imbriquent mutuellement et se nourrissent l'une de l'autre.

II. LE ROI ET SES PEUPLES : INSCRIPTIONS ET ICONOGRAPHIE

• *Les « chartes de fondation » de Suse.* - De nombreuses inscriptions de fondation ont été découvertes à Suse, complètes ou fragmentaires. Certaines étaient destinées à être enfouies sous forme de «chartes de fondation», d'autres à être exposées aux yeux des visiteurs. Voici, à titre d'exemple, les

déclarations de Darius qui figurent sur l'un des exemplaires les plus récemment découverts:

> Le palais qui est à Suse, c'est moi qui l'ai fait; ses matériaux de loin furent apportés... Ce qui [en fait] de briques fut moulé, des gens qui [étaient] des Babyloniens, eux-mêmes le firent. Et les poutres qui [étaient] en cèdre, elles, d'une montagne dont le nom [est] Liban, de là-bas furent apportées. Les gens qui [étaient] des Assyriens [Syriens], eux-mêmes les transportèrent jusqu'à Babylone, et de Babylone les Cariens et les Ioniens les transportèrent jusqu'à Suse. Et le bois *yaka* du Gandhara fut apporté, et aussi de Carmanie. Et l'or, de Sardes et de Bactriane fut apporté, lui qui fut travaillé ici. Et les pierres rares qui [étaient] du lapis-lazuli et aussi de la cornaline, qui ici furent travaillées, de Sogdiane furent apportées. Et les pierres rares qui [étaient] des turquoises, elles, de Chorasmie, furent apportées [elles] qui furent travaillées ici. Et l'argent et l'ébène, eux, d'Égypte furent apportés. Et les éléments de décoration avec lesquels la terrasse fut ornée, eux, d'Ionie furent apportés. Et l'ivoire qui ici fut travaillé, lui, d'Éthiopie et d'Inde et d'Arachosie fut apporté. Et les colonnes de pierre qui furent travaillées ici, d'une ville du nom d'Apitaru, de là-bas, en Élam, furent apportées. Les hommes artisans qui travaillèrent la pierre, eux, [étaient] des Ioniens et des Sardiens. Et les hommes ciseleurs d'or qui travaillèrent cet or, eux [étaient] des Sardiens et des Égyptiens. Et les hommes qui firent des briques cuites, eux [étaient] des Babyloniens. Et les hommes qui ornèrent la terrasse, eux, [étaient] des Mèdes et des Égyptiens. Darius, roi, dit: «Par la grâce d'Ahura-Mazda, à Suse, beaucoup [de travail] excellent fut ordonné, beaucoup [de travail] excellent fut fait. Moi, qu'Ahura-Mazda me protège, moi et aussi mon pays » *(DSz).*

Le texte cite donc seize peuples et pays qui ont fourni des matières premières (ou du travail) et huit dont les compétences d'artisans ont été utilisées sur les chantiers. Certains se retrouvent dans les deux groupes (Babyloniens, Sardiens, Égyptiens, Ioniens); d'autres le sont uniquement dans le premier (Syriens; Cariens et Ioniens), d'autres uniquement dans le second (Mèdes); certains figurent à deux reprises parmi les artisans spécialisés: les Sardiens ont travaillé la pierre et le bois; les Égyptiens, le bois et les reliefs des palais; les Mèdes, l'or et les reliefs des palais; certains enfin ont fourni de la main-d'œuvre non spécialisée: les Babyloniens, pour le travail des fondations, les Syriens, Ioniens et Cariens pour le transport du bois du Liban jusqu'à Babylone, puis jusqu'à Suse. Mais les indications des différents textes ne sont pas toujours en accord. Une autre version accadienne (DSaa), pourtant enfouie à la même date que la version élamite citée ci-dessus *(DSz)* , se contente dans une première partie de donner une énumération des matériaux utilisés, sans préciser leur lieu d'origine; dans une seconde partie, est donnée une liste des peuples «qui ont apporté les matériaux de décoration de ce palais»; pas moins de vingt-trois pays - y compris la Perse - sont ainsi énumérés.

• *Les listes de pays.* - En-dehors des documents de Suse, on dispose des inscriptions et des sculptures que Darius et ses successeurs ont fait graver sur les façades de leurs tombeaux, sur les parois de leurs palais, ou encore sur des stèles égyptiennes et sur une statue de Darius à Suse. Ces documents permettent en quelque sorte de reconstituer l'image idéelle du monde telle que les maîtres de l'Empire voulaient en laisser la trace. Tout d'abord ce qu'il est convenu d'appeller les *listes d'empire*, incluses dans une série d'inscriptions royales, dont la plupart sont datées du règne de Darius: l'inscription de Behistoun *(DB)*; l'une des quatre inscriptions disposées sur la façade sud de la terrasse de Persépolis *(DPe);* l'une des deux inscriptions qui figurent sur le tombeau du roi à Naq-i Rustam *(DNa);* une inscription de Suse *(Dse);* l'une des versions des chartes de fondation de Suse *(DSaa)*; enfin, une inscription de Xerxès *(XPf).* Ces listes énumèrent les pays qui sont réputés soumis au Grand Roi, selon une comptabilité et un ordre variables. Voici les pays cités dans cinq inscriptions de Darius:

DB	*DPe*	*DSe*	*DNa*	*DSaa*
Perse	Élam	Médie	Médie	Perse
Élam	Médie	Élam	Élam	Élam
Babylonie	Babylonie	Babylonie	Parthie	Médie
Assyrie	Arabie	Arie	Arie	Babylonie
Arabie	Assyrie	Bactriane	Bactriane	Assyrie
Égypte	Égypte	Sogdiane	Sogdiane	Arabie
Pays de la mer	Arménie	Chorasmie	Chorasmie	Égypte
Sardes	Cappadoce	Drangiane	Drangiane	Pays de la mer
Ionie	Sardes	Arachosie	Arachosie	Sardes
Médie	Ionie	Sattagydie	Sattagydie	Ionie
Arménie	Ioniens [1]	Makran	Gandhara	Arménie
Cappadoce	Sagartie	Gandhara	Induš	Cappadoce

Parthie	Parthie	Induš	Saka H.[3]	Parthie
Drangiane	Drangiane	Saka H.	Saka T.[4]	Drangiane
Arie	Arie	Saka T.	Babylonie	Arie
Chorasmie	Bactriane	Babylonie	Assyrie	Chorasmie
Bactriane	Sogdiane	Assyrie	Arabie	Bactres
Sogdiane	Chorasmie	Arabie	Égypte	Sogdiane
Gandhara	Sattagydie	Égypte	Arménie	Gandhara
Saka	Arachosie	Arménie	Cappadoce	Saka
Sattagyie	Induš	Cappadoce	Sardes	Sattagydie
Arachosie	Gandhara	Sardes	Ionie	Arachosie
Makran	Saka	Ionie	Saka E.[5]	Quadie
	Makran	Saka E.	Thrace	
		Thraces	Ioniens P.[6]	
		Ioniens E.[2]	Libye	
		Cariens	Éthiopie	
			Makran	
			Cariens	
23	24	27	29	23

• *Les peuples porteurs.* - Par ailleurs, les peuples sujets sont fréquemment représentés sous forme de sculptures en ronde-bosse, sur plusieurs sites achéménides. On les trouve d'abord en porteurs du trône, au nombre total de 30, sur les tombes royales (Naq-i Rustam et Persépolis), et à Persépolis même: ils sont disposés en trois rangs sur chaque jambe de la Porte est du Tripylon, ainsi que sur la Porte sud de la Salle aux cent colonnes (28 représentants). Sur deux des tombes royales (Darius Ier et Artaxerxès II [?]), chaque personnage est désigné nommément («Voici l'Élamite», etc.), ce qui facilite considérablement l'identification des autres sculptures. Sur les tombes royales, chaque personnage mesure 1 mètre de hauteur, 40 cm ailleurs. Chacun d'entre eux représente l'un des peuples sujets. Leurs bras sont levés au-dessus de leurs têtes, paumes vers le haut et, tous ensemble, ils soutiennent le trône sur lequel est assis le roi.

On retrouve une présentation assez proche sur plusieurs documents égyptiens, les stèles du canal de Suez (ouvert par Darius) et la statue de Darius, disposée à l'entrée d'une grande Porte de Suse (Porte de Darius) mais sculptée en Égypte : au nombre de 24 sur la base quadrangulaire de la statue *(fig.13),* en nombre identique sur les stèles - disposés sur deux registres dans

l'un et l'autre cas. Ils sont représentés à l'égyptienne, et au-dessus d'un ovale crénelé où est indiqué en hiéroglyphes le nom de chacun d'entre eux. Ils sont agenouillés, et leurs mains s'élèvent au-dessus de leurs têtes, paumes vers le haut, supportant non le trône royal, mais le sol de l'Empire.

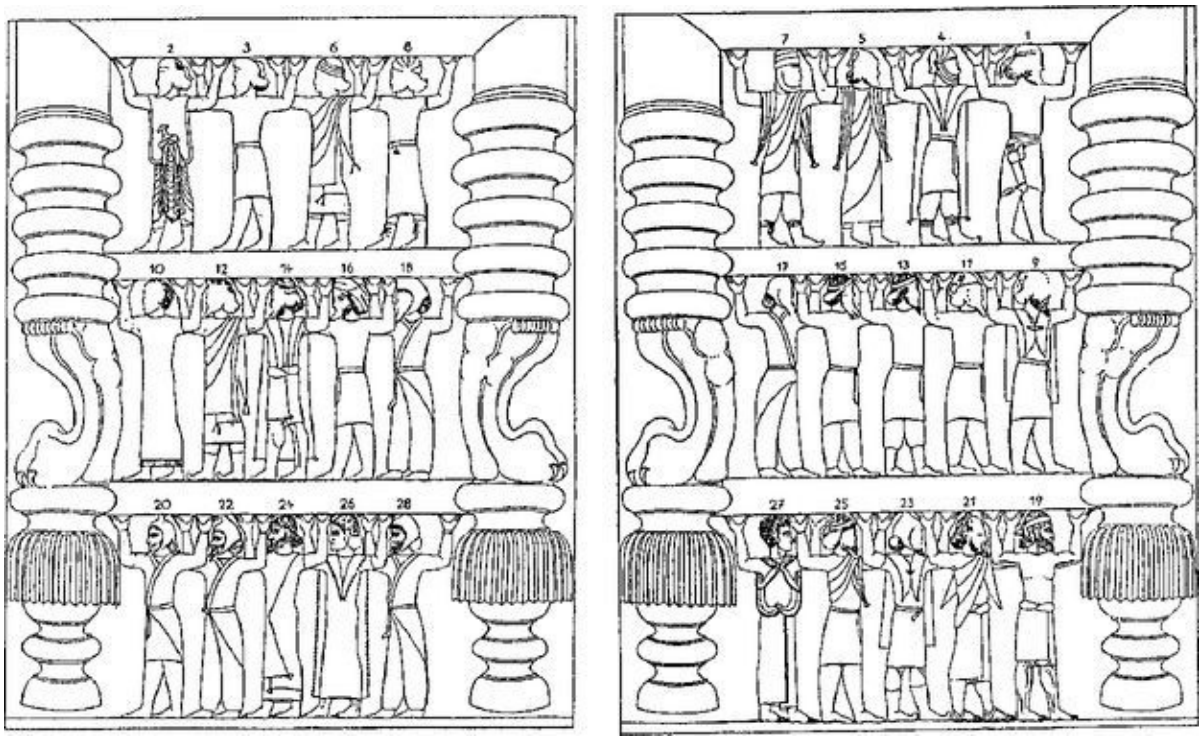

Figure 7.

Peuples porteurs du trône (Persépolis: Salle aux cent colonnes)

• *Les peuples donateurs.* - Enfin, les sculptures les plus célèbres : les frises dites des tributaires *(fig. 7b).* On en trouve deux sur les escaliers de l'Apadana (Salle d'audience) : sur l'aile ouest de l'escalier nord et sur l'aile sud de l'escalier ouest - réalisées probablement (achevées en tout cas) sous le règne de Xerxès. Les peuples - au nombre de vingt-trois - sont représentés sous forme de délégations. Par ailleurs, à l'origine, l'escalier du palais d'Artaxerxès Ier était orné lui aussi de délégations de peuples, sous la même forme, mais au nombre de 30. Chacune comportait un nombre variable de membres. Les délégués sont précédés par un huissier vêtu à la perse, qui tient à la main le chef de la délégation et le guide vers le roi, qui trônait au centre de la composition, dans le rite de l'audience royale. Le problème de l'identification des délégations reste difficile et les solutions diverses, en l'absence d'inscriptions. On se fonde généralement sur le costume des personnes et sur les objets et dons animaliers, ainsi que sur la comparaison avec d'autres

représentations. Mais ces rapprochements ne sont pas toujours assurés, si bien que de nombreuses incertitudes demeurent. Voici une reconstitution, parmi d'autres possibles, des 23 délégations figurées sur la façade de l'aile ouest:

N°	*Peuple*	*Nbre*	*Dons*	*Animaux*
1	Mèdes	6	Vêtements ; vaisselle	Chevaux
2	Élamites	6	Arcs, 1 dague	Lionne ; lionceaux
3	Arméniens	5	Vêtements	
4	Ariens	5	Vêtements, vaisselle	1 chameau
5	Babyloniens	6	Vêtements, vaisselle	1 buffle
6	Lydiens	6	Vaisselle, bracelets, char + 2 chevaux	
7	Arachosiens	5	Vaisselle, peau	1 chameau
8	Assyriens	7	Vaisselle, outres	2 béliers
9	Cappadociens	5	Robes	1 cheval
10	Égyptiens	6	Vêtements	1 taureau
11	Saka	6	Vêtements, bracelets	1 cheval
12	Ioniens	8	Vêtements, ballots, vaisselle	
13	Bactriens	5	Vaisselle, peau	1 chameau
14	Gandhariens	6	Bouclier, épieu	1 buffle
15	Parthes	5	Vaisselle	1 chameau
16	Sagartiens	6	Vêtements	1 cheval
17	Saka	6	Bracelets, haches, dagues	1 cheval
18	Indiens	6	Haches, épices (?)	1 zèbre (?)
19	Scythes	4	Épieux, boucliers	1 cheval
20	Arabes	4	Robes	1 dromadaire
21	Drangiens	4	Épieux, bouclier	1 taureau
22	Lydiens	3	Chariot + 2 chevaux	1 bouquetin
23	Nubiens	3	Défenses d'éléphant	1 girafe (?)

III. UNE IMAGE IDÉELLE DE L'ESPACE ET DU POUVOIR IMPÉRIAL

• *Espace et administration.* - L'interprétation de ces listes et sculptures continue de poser de nombreux problèmes qui ont suscité et continuent de susciter des analyses divergentes. D'une liste à l'autre, le nombre, la place et même parfois la dénomination varient sensiblement. La liste la plus courte, qui est aussi la plus ancienne, celle de Behistoun, comprend 23 noms : les

autres comptent respectivement 24 noms *(DPe)*, 27 *(DSe)* et 29 noms *(DNa)*. La liste la plus longue (32) date du règne de Xerxès *(XPh)*. L'examen synoptique montre en même temps que l'ordre d'énumération n'est pas constant. Il en est de même des représentations iconographiques: 24 peuples sur les documents égyptiens, 28 ou 30 porteurs du trône, 23 et 30 porteurs de dons/ tributs.

Il n'est pas aisé d'expliquer la présence ou l'exclusion de tel ou tel peuple d'un document à l'autre. On pourrait admettre, comme allant de soi, que la liste la plus ancienne est la plus courte en raison de l'inachèvement des conquêtes impériales: aussi n'est-on pas surpris de n'y point trouver l'Hindu, conquis plusieurs années après l'achèvement du monument de Behistoun. Il paraît cependant hasardeux d'utiliser systématiquement ce type d'explication, d'autant que beaucoup de listes ne sont pas datées avec précision, si ce n'est, fréquemment, à la suite de raisonnements circulaires. Les variations de l'espace impérial ne peuvent pas expliquer par exemple pourquoi la Perse est absente de quatre listes sur cinq, ni pourquoi le pays d'kaufaciy est cité uniquement sur la liste de Xerxès *(XPh)*. De même, dans l'une des versions accadiennes de la Charte de Suse *(DSaa)*, ni l'Inde ni la Nubie ne sont citées, alors que d'autres versions attestent - ou plutôt assurent - que l'ivoire fut apporté de ces pays. Par ailleurs, sont également absents la Thrace (Skudra), la Libye, les Cariens (Karkā) et les Scythes d'Europe. Ces listes ne paraissent donc pas devoir être considérées comme une image réaliste de l'état des possessions impériales au moment de la fondation du palais de Suse. Il paraît que les variations sont particulièrement notables vers l'Ouest (côtes égéennes) et vers le Nord (Asie centrale). On voit par exemple que les peuples nomades (ou semi-nomades) du Nord sont simplement dénommés Saka dans *DB* et *DPe;* dans *DSe* et *DNa*, ils sont subdivisés en deux groupes: Saka Haumavarga («buveur de hauma»?) et Saka Tigraxaudā («qui portent des bonnets pointus»), l'appellation de ces derniers correspondant au mieux aux Orthokorybantes d'Hérodote (III, 192); puis on trouve trois groupes dans *XPf*, où apparaissent les Dahae, dont on sait par ailleurs qu'ils font partie de la famille des Scythes d'Asie centrale, c'est-à-dire les Saka. La démultiplication des noms de peuples des régions occidentales dans la même inscription de Xerxès ne paraît pas non plus pouvoir être expliquée par le constat des avancées et reculs territoriaux.

Il en est de même des reliefs, où le problème de l'identification apporte un élément de complication extrême. Le critère de différenciation par le vêtement

n'est pas toujours décisif. Il semble surtout que la composition de certains reliefs est plus souvent dépendante de contraintes spatiales et de présupposés esthétiques que de réalités territoriales et administratives. Ainsi du nombre de délégués sur les frises des tributaires/ donateurs. Un examen attentif prouve que le nombre ne peut pas être pris - par exemple - comme un critère de l'importance relative reconnue à chacun des peuples représentés. Le nombre de délégués, en réalité, est d'autant plus réduit que l'animal amené par les sujets est plus gros. Les délégations les plus nombreuses (n°I: 9 délégués; n °XII: 8 délégués) n'amènent aucun présent animalier; en revanche, les délégations (IV, VII, XIII, XXI) qui sont accompagnées d'un chameau «bactrien» n'ont que quatre délégués, et ce nombre est réduit à trois pour les Arabes qui amènent un dromadaire, de même que pour les Nubiens qui sont accompagnés d'un animal indéterminé (girafe? okapi?). De ce point de vue, le cas des Mèdes est très éclairant: sur l'escalier est de l'Apadana, ils sont au nombre de neuf, au lieu de six sur l'escalier nord: tout simplement parce que, dans ce dernier cas, ils sont accompagnés d'un étalon, absent sur l'autre relief. Sur les stèles égyptiennes, ne sont figurés ni les Yaunas ni le Gandhara, présents sur toutes les listes: on manquait de place pour représenter tous les peuples. De même pour les porteurs du trône *(fig. 7a) :* deux d'entre eux (n° 29 et 30: Karkā et Maciyā) ont dû être sculptés en dehors du champ délimité par les pieds du trône royal: l'un à droite (n° 30), l'autre à gauche (n° 29).

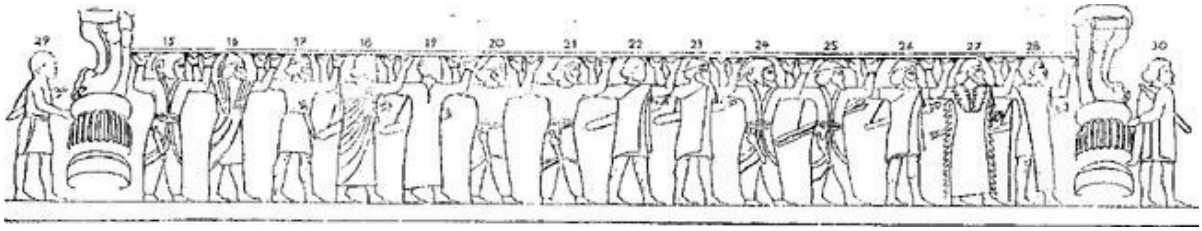

Figure 7a.

Rangée inférieure des peuples porteurs sur les tombes royales

On doit donc admettre que ni les listes ni les représentations ne constituent des catalogues administratifs qui restitueraient une image réaliste de l'espace impérial. Ce ne sont pas des circonscriptions administratives que les Grands Rois ont fait représenter. Le terme utilisé dans les inscriptions est celui de *dahyu* (peuple). Les rois n'entendaient pas en donner une liste complète ni précise: les listes gravées ne sont rien d'autre qu'une sélection des pays soumis. Darius et ses successeurs ne sont ni des archivistes ni des historiens. Ils n'entendent pas léguer à la postérité des informations administratives: les

inscriptions qui accompagnent les reliefs montrent plutôt qu'ils voulaient transmettre à leurs contemporains un message de nature politico-idéologique.

• *Sujétion et collaboration.* - De ce point de vue, les différentes versions des inscriptions de Suse *(DSz* [élam.]; *DSf* [v.p., bab., élam.]) sont extrêmement éclairantes: plus que d'un inventaire statistique des ressources économiques de l'Empire, elles ressortissent à ce que l'on peut appeler les «images du monde», à travers lesquelles les Grands Rois - et singulièrement Darius - veulent imposer l'idée du caractère illimité de leur pouvoir sur les territoires et les populations. Voici par exemple comment Darius résume le travail dans l'une des inscriptions accadiennes de Suse *(DSaa)*:

> Voici les matériaux qui, pour ce palais, ont été employés... Voici les pays qui ont apporté les matériaux de décoration de ce palais... Darius le roi dit: «Par la grâce d'Ahura-Mazda, les matériaux de ce palais, de loin furent apportés et j'en ai fait l'agencement. »

Dans un tel texte, c'est la précision « de loin» » qui régit la logique du discours. Les inscriptions royales de Suse ont pour fonction première d'exalter la mobilisation, au service du roi, des productions et des forces humaines d'un empire, qui se reconnaît et se définit dans une œuvre explicitement dite commune et intégratrice. Ces documents attestent éloquemment de la volonté royale de présenter tous les pays et les peuples de l'Empire unis dans une harmonieuse coopération organisée par et autour du roi. Dans l'énumération, on reconnaît les coins extrêmes de l'Empire: Sardes, la Sogdiane, l'Indus, la Nubie. Toutes les régions sont représentées: le Centre (Élam, Babylonie), l'extrême-Ouest (Sardes, Ioniens), le Nord (Bactriane, Sogdiane, Chorasmie),

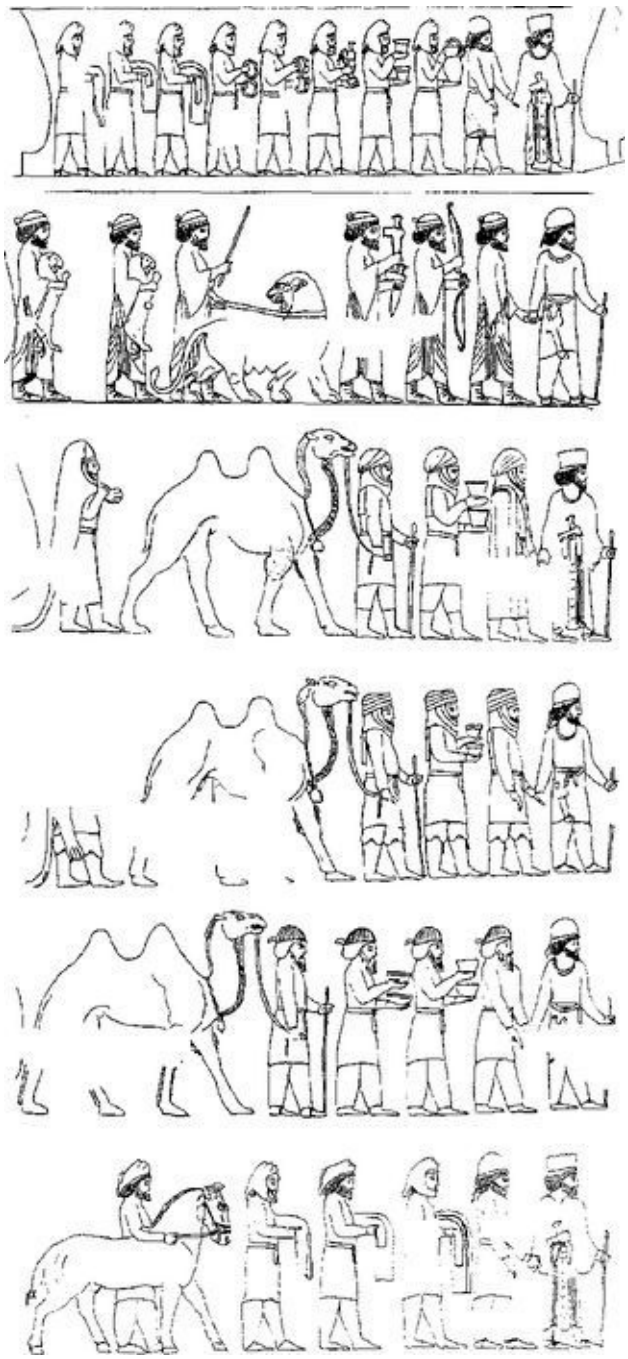

Figure 7b.

Quelques peuples donateurs: Mèdes, Élamites, Parthes, Ariens, Bactriens, Sagartiens

l'Est (Carmanie, Gandhara, Indus), l'Ouest-Sud-Ouest (Syrie, Egypte, Nubie), et chacune d'entre elles a apporté sa pierre à l'édifice, dont la construction a été décidée par Darius et réalisée grâce au soutien d'Ahura-Mazda. On retrouve une déclaration du même type à Persépolis: «Voici les

pays qui ont construit ceci, qui ici sont rassemblés» *(DPg).* En dépit du caractère profondément idéologique de telles déclarations, on peut y reconnaître également un élément réaliste: il est en effet hors de doute que des travailleurs de nombreux pays furent réunis à Suse, comme ils le furent à Persépolis. Des milliers d'hommes, travaillant plusieurs années, furent en effet nécessaires pour mener à bien des travaux aussi gigantesques.

On retrouve une idée connexe dans les représentations des peuples sous forme de porteurs du trône, porteurs du sol de l'Empire ou de porteurs de dons. Mais là l'accent est mis davantage sur la sujétion politique et la domination tributaire que sur la collaboration. À Naqš-i Rustam, Darius s'adresse en ces termes à ceux qui contempleront le relief gravé sur sa tombe:

> Si tu penses encore: «Combien y avait-il de peuples que détenait le roi Darius? », regarde les images qui portent le trône. Alors tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse, le guerrier perse a livré bataille *(DNa).*

La relation entre conquête militaire et domination impériale est tout aussi explicite dans le message gravé sur les plis de la statue de Darius à Suse: «Voici la statue de pierre que Darius a ordonné de faire en Égypte, afin que celui qui, à l'avenir, la verra, sache que l'homme perse tient l'Egypte» *(DSab).* Tel est le sens également des déclarations qui ouvrent les listes de pays: «Voici les peuples qui sont venus à moi par la puissance d'Ahura-Mazda et dont je suis le roi», et Darius termine par ces mots: «Ces peuples qui sont venus à moi par la puissance d'Ahura-Mazda, ils sont devenus mes fidèles *(bandaka),* ils m'ont apporté leur tribut *(bāji),* et ils ont fait ce que je leur ai ordonné, de nuit comme de jour» *(DB* I § 7). La formule utilisée par Xerxès *(XPf)* est quasiment identique: «Par la puissance d'Ahura-Mazda, voici les peuples dont je suis devenu le roi; au loin depuis la Perse, je les ai régis, et ils m'apportèrent tribut; ce que j'ai déclaré, ils l'ont accompli, ma loi *(dāta)* les a contenus. »

• *Empire et monde connu: représentations et réalités.* - On l'a vu, toutes les déclarations royales sont organisées autour de l'expression « au loin»: les Perses ont conquis « au loin », les peuples qui travaillent à Suse sont venus «de loin». En elle-même l'expression veut rendre compte de l'immensité de l'espace conquis et contrôlé par le Grand Roi et les Perses. Elle est présente

également dans la titulature royale. Darius Ier se présente comme «le roi sur cette grande terre qui s'étend au loin» *(DNa).* Mais là il ne s'agit que d'un élément parmi d'autres: «roi de la multitude, seule maître de la multitude, je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi des pays de toutes ethnies. » *(DNa);* il est également «le roi des pays nombreux » *(DPe).* Voici comment, sur les tablettes de fondation de l'Apadana de Persépolis, le même Darius définit son pouvoir territorial: «Voici le royaume que je détiens: depuis les Saka d'au-delà de la Sogdiane jusqu'au pays de Kuch, depuis l'Indus jusqu'à Sardes» *(DPh).*

On retrouve de telles représentations dans plusieurs textes classiques. Strabon considère Kyreschatè sur l'Iaxartes (Syr Darya) comme le point ultime de la domination perse vers l'Asie centrale (XI, 11.4: *horion tēs* Persôn *arkhēs).* Pour Hérodote, la Colchide tient le même rôle vers le Caucase (III, 97). Et, parmi les pays-frontières du monde achéménide - les *eskhatiai* - où sont envoyés les déportés, les auteurs grecs citent régulièrement la Bactriane, l'Inde, l'Arménie et le golfe Persique. Selon l'auteur du *De Mundo* (398 a 25), l'Empire de l'Asie «était limité par l'Hellespont, au couchant, et par l'Inde, au levant». Partant d'un point de vue plus égéocentrique, Xénophon décrit ainsi l'Empire de Cyrus : «Ses limites furent au levant la mer Rouge [golfe Persique], au nord le Pont-Euxin, au couchant Chypre et l'Égypte, et l'Éthiopie au midi» *(Cyr.* VIII, 8.8). Ailleurs, le même Xénophon prête la déclaration suivante à Cyrus le Jeune: «L'Empire de mes pères s'étend, mes amis, jusqu'en des contrées où les hommes ne peuvent habiter, du côté du midi à cause de la chaleur, du côté de l'Ourse, à cause du froid» *(Anab.* I, 7.6). C'est là une explication souvent adoptée par Xénophon: dans un autre ouvrage, il la reprend pour convaincre ses concitoyens de l'excellence de la position «centrale» d'Athènes, en raison de son équidistance entre les pays du trop-chaud et les pays du trop-froid *(Revenus* I, 6-8). Elle n'est pas uniquement grecque pour autant car - ainsi que l'écrit Darius - il est aussi «le roi sur cette vaste terre, sur laquelle il y a de nombreux pays, la Perse, la Médie et les autres pays aux autres langues, des montagnes et des plaines, de ce côté du Fleuve Amer et de l'autre côté du Fleuve Amer, de ce côté de la terre assoiffante et de l'autre côté de la terre assoiffante » *(DPg).* Ces titulatures mettent l'accent sur l'immensité de l'espace impérial, mais aussi sur la diversité ethnique, culturelle et linguistique des peuples soumis à la domination du «roi des pays»: au reste, Xénophon ne souligne-t-il pas que «Cyrus gouvernait des peuples qui ne parlaient ni la même langue que lui, ni

entre eux une langue commune » *(Cyr.* I, 21.5), et Darius lui-même, à Behistoun, n'ordonne-t-il pas de faire diffuser sa déclaration dans les langues de ses peuples *(DB* §70)?

Tous ces textes sont également intéressants par la représentation fermée qu'ils donnent de l'Empire achéménide, qui est délimité par des «frontières». En première analyse, une telle conception vient en contradiction avec l'hypothèse souvent avancée, selon laquelle les Grands Rois justifient leurs conquêtes par l'affirmation d'une domination universelle et infinie. En réalité, ce que Darius appelle la terre *(būmi)* - ce que les Grecs dénomment *arkhē* (domination [territoriale]) et ce nous appelons nous-mêmes l'Empire - se confond idéellement avec les frontières du monde connu: l'Empire représente la totalité des terres et des peuples. C'est très exactement la réalité qu'exprimait Dinon en écrivant: «Les rois de Perse faisaient venir de l'eau du Nil et de l'Istros [Danube], qu'ils mettaient en dépôt dans leurs trésors avec toutes leurs richesses, comme pour affirmer l'étendue de leur empire *(arkhē)* et leur capacité à la domination universelle » *(to kyrieuein hapantôn;* Plutarque *Alex.* 36.4). Cette conception n'implique pas que les Grands rois ne savaient rien des pays situés hors des ressorts de leur domination territoriale: la tentative de circumnavigation de l'Afrique prêtée par Hérodote au Perse Sataspès suggère peut-être qu'ils en étaient parfaitement conscients (IV, 43). Mais nous sommes là dans le domaine des représentations, dont la logique postule que les pays non conquis sont réputés ne pas appartenir au monde habité *(oikoumenē)*: ils sont rejetés dans un non-être, au-delà des «terres assoiffantes» » et du «Fleuve Amer».

L'homologie affirmée entre « frontières » de l'Empire et limites du monde habité permet de comprendre que les listes de pays ne sont pas dénuées de toute rationalité. Si l'ordre d'énumération varie d'une liste à l'autre, il n'en reste pas moins que les pays sont manifestement nommés en fonction de regroupements de nature géographique. Si l'on prend l'exemple de l'inscription de Behistoun, on peut distinguer les sous-ensembles suivants:

a : Centre de l'Empire (Perse, Élam)

b : Axe S-S-O (Babylonie, Assyrie, Arabie, Égypte

c : Axe O-E. (Ceux de la Mer, Sardes, Ionie, Médie, Arménie, Cappadoce)

d : Axe c-E (Parthie, Drangiane, Arie, Chorasmie, Bactriane, Sogdiane)

e : Axe S-E-O (Gandhara, Scythie, Sattagydie, Arachosie, Makran)

Monde fermé, le monde des inscriptions royales est un monde circulaire. Au Nord, les peuples saka et scythes constituaient un demi-anneau d'Est en Ouest; de même vers le Sud, où le groupe (attesté dans *DNa)* Libye-Éthiopie-Makran-Karka [déportés cariens au fond du golfe Persique] forme un autre demi-anneau. Politiques, les représentations de l'espace impérial s'intègrent peut-être également dans les conceptions religieuses iraniennes. Dans le *Yasht* 10 de l'*Avesta* (Hymne à Mithra), le monde sur lequel veille Mithra est bordé par une rivière de l'Ouest et une rivière de l'Est. Il y est fait allusion aussi à la rivière Ranha qui borde le monde. Le monde iranien peut être schématisé par une croix orthogonale comprise dans un cercle, lui-même délimité par la rivière Ranha.

• *Centre et périphérie: « aryen de souche aryenne »*. - En même temps, ce monde s'organise autour d'un centre. Dans la plupart des inscriptions, il comprend la Perse, la Médie et l'Élam (selon un ordre de nomination qui n'est pas constant), c'est-à-dire les pays où sont implantés les centres sédentaires du pouvoir achéménide : Pasargades, Persépolis, Ecbatane, Suse. Ces régions sont les points de départ des axes qui rayonnent dans toutes les directions, comme les routes royales relient le centre à la périphérie, ainsi que l'exprime Xénophon à sa manière: «Cyrus s'attacha tant de peuples qu'il serait difficile de les parcourir seulement, quelque direction que l'on prenne en partant des résidences royales *(basileia)*, le levant, le couchant, le nord ou le midi» *(Cyr.* I, 1.5).

À l'intérieur même de ce groupe, le sous-ensemble Perse-Médie, si souvent cité par les Grands Rois, tient une place particulière. Darius fait référence à « cette vaste terre, sur laquelle il y a de nombreux pays, la Perse, la Médie et les autres pays aux autres langues » (DPg). Cette déclaration indique que le couple Perse-Médie est cimenté non seulement par une histoire commune mais aussi sur l'étroitesse de leurs liens ethno-culturels et linguistiques. C'est très exactement ce qu'exprime l'emploi du terme « aryen » *(arya)* dans plusieurs inscriptions royales et trois contextes spécifiques: Darius et Xerxès se présentent comme «aryen[s] de souche aryenne» *(arya arya chiça; DNa, DSe, XPf);* à Behistoun, Darius ordonne de « copier sur tablette et sur parchemin le texte qui existait déj à en aryen » *(DB* §70) ; enfin, la version élamite de Behistoun qualifie deux fois Ahura-Mazda comme «le dieu des Aryens» (nap *harriyanam, DB* élam. §62-63). Ainsi donc, le terme arya fait

référence à une réalité culturelle, religieuse et linguistique.

Le terme *arya* a déjà une longue histoire, qui remonte aux origines des peuples dits indo-iraniens, dont les communes origines sont fort bien mises en évidence par les parentés souvent soulignées entre *l'Avesta* et le *Rig- Veda*. C'est de ce tronc commun (reconstruit uniquement sur des bases linguistiques) que sont issus les peuples dits iraniens. Au reste, à propos des Mèdes, Hérodote rapporte «qu'autrefois on les appelait Ariaoi» (VII, 62). Les géographes hellénistiques ont eux-mêmes défini une entité géographique qu'ils dénommaient *l'Arianè:* celle-ci, selon Strabon, comprenait les peuples du Plateau iranien, «y y compris certaines parties de la Perse et de la Médie » (XV, 2.8). Le même Strabon en détermine l'unité sur le plan linguistique: «Ces peuples parlent en effet approximativement la même langue, avec quelques variations *(homoglôttoi para mikron).* » Cette déclaration met en exergue et l'unité linguistique et la diversité des dialectes, bien attestées par les études philologiques.

Que signifie l'emploi d'une telle terminologie par Darius et Xerxès? On sait qu'à l'époque sassanide le roi Shapur porte le titre de *Shahan Shah Eran,* transcrit en grec sous la forme *Basileus Basileôn Arianôn,* c'est-à-dire «roi des rois des Aryens [Iraniens]». Mais, à l'époque achéménide, il n'y a pas trace d'une unité politique iranienne, symbolisée par le terme Iran. Certes, les pays iraniens ont toujours tenu une place particulière dans l'Empire. Ce sont eux par exemple qui constituent le fer de lance des grandes armées achéménides. De son côté, Quinte-Curce écrit de la situation en 330: ces pays représentent «une région qui, pour l'armement, la population et l'étendue, ne venait après aucune autre, en ces pays; elle comprend le tiers de l'Asie, et la foule des mobilisables égale les armées qu'avaient perdues Darius [III] » (V, 10.3). Et, se référant selon toute apparence aux peuples iraniens, il ajoute: « Chez ces peuples, le prestige du roi est extraordinaire: le nom suffit à rassembler les Barbares; et la vénération pour sa fortune passée suit le roi dans l'adversité » (§ 2). Ces propos fort généraux n'impliquent pas que, de la Bactriane à la Perse, les populations considèrent qu'elles appartiennent à un même ensemble politique. Mais la composition de certaines listes de pays sous Darius *(DNa; DSe)* et plus encore sous Xerxès *(XPh)* isole les pays iraniens (certains d'entre eux au moins) et met la Médie en tête de liste.

Les Grands Rois utilisent le terme arya pour qualifier le pouvoir d'une population supérieure: implicitement, ils se caractérisent par opposition aux

non-Iraniens. Certes, le terme « non-iranien » lui-même *(anairya)* - attesté dans l'*Avesta* et chez Hérodote (I, 105, IV, 67) sous la transcription *enarees* - n'apparaît pas dans le corpus achéménide. Néanmoins, Darius oppose les Perses et les Mèdes, et «les autres pays aux autres langues» *(DPg).* Il semble donc y avoir, de la part de Darius, une volonté archaïsante, surtout si l'on admet que le terme arya, à l'origine, faisait lui-même référence à la noblesse de la souche.

• *Centre et périphérie: la Perse et l'Empire.* - Pour autant, Darius n'entendait certainement ni exalter une unité politique iranienne [Iran], ni affirmer l'existence d'un condominium perso-mède. Lorsque la Perse est mentionnée dans les listes de pays, elle l'est toujours en tête; lorsqu'elle ne l'est pas, son absence rend compte de sa supériorité sur tous les autres pays. Il est parfaitement clair en effet que le véritable centre de l'Empire, c'est le pays perse lui-même. Ce qu'avait parfaitement compris Hérodote en écrivant (I, 183):

> Les Perses estiment entre tous, après eux-mêmes, les peuples qui habitent le plus près d'eux; en seconde ligne, ceux qui sont au second degré d'éloignement; puis, graduellement, ils mesurent leur estime en proportion de la distance, et font le moins de cas de ceux qui habitent le plus loin d'eux; leur pensée est qu'ils sont eux-mêmes de beaucoup les meilleurs des hommes sous tous les rapports, que les autres tiennent à la vertu dans la proportion que nous disons, et que les plus éloignés sont les pires.

On ne saurait imaginer meilleure définition des peuples périphériques! C'est évidemment dans le même contexte général que s'inscrit, dans sa pensée, l'exemption de tribut de la Perse (III, 97). De l'importance décisive du centre, le sage Kalanos sut également en donner une représentation particulièrement imagée devant Alexandre (Plutarque, Alex. 65.6-7).

Dans les inscriptions déjà citées, la titulature complète porte:

> Darius roi, seul roi de toute la multitude, seul maître de la multitude. Je suis Darius le Grand Roi, le roi des rois, le roi des pays de toutes les ethnies, le roi sur cette grande terre qui s'étend au loin, le fils d'Hystaspes, un Achéménide, un Perse fils de Perse, un aryen de souche aryenne *(DNa).*

L'état civil de Darius se définit donc par la famille (Hystaspes), la souche royale (Achéménides), son ethnie (Perse) et sa souche «ethnique» *(arya)*. On a bien plutôt l'impression qu'ici le terme arya se réfère étroitement aux Perses, voire à la famille royale: dans cette hypothèse, l'utilisation de cette terminologie archaïsante *(arya)* par Darius contribuerait également à fonder les droits dynastiques imprescripibles de sa lignée. Au reste, dans *DB* §70, le terme arya (langue aryenne) paraît bien être employé dans un sens restreint (langue perse).

Quoi qu'il en soit de ce point, les inscriptions de Darius et de ses successeurs attestent de la place privilégiée de la Perse et des Perses dans les conceptions royales elles-mêmes. À Naq-i Rustam, la liste des pays soumis est ainsi introduite: «Par la puissance d'Ahura-Mazda, voici les pays que j'ai pris hors de la Perse» (DNa §2). On retrouve une formule très proche, mais encore plus explicite, dans la version perse du panneau trilingue du mur de soutènement sud de la terrasse de Persépolis: «Par la volonté d'Ahura-Mazda, voici les pays que j'ai conquis avec les Perses» *(DPe)*. Ce caractère proprement perse de la conquête est bien mis en exergue dans de nombreuses déclarations royales, comme on l'a déjà vu : «Je suis Perse; de Perse, j'ai conquis l'Égypte... Des bateaux vinrent d'Égypte en Perse... » *(DZc)*; « L'homme / guerrier *(martiya)* perse a conquis l'Égypte » *(DSab)*; « La lance du guerrier perse est parvenue au loin... Loin de la Perse, le guerrier perse a livré bataille» » *(DNa)*, etc.

Dans plusieurs inscriptions, Darius évoque avec prédilection le « pays perse», sur lequel il attire la protection d'Ahura-Mazda:

> Le roi Darius déclare: « Ce pays *(dahyu)* perse, qu'Ahura-Mazda m'a remis, qui est bon, nanti de bons chevaux, de bons guerriers *(martiya)*, par la volonté d'Ahura-Mazda et la mienne, Darius le roi ne tremble devant aucun autre.» Le roi Darius déclare: Qu'Ahura-Mazda m'apporte son aide avec tous les dieux, et encore qu'Ahura-Mazda protège ce pays de l'armée ennemie, de la mauvaise récolte, du mensonge *(drauga)*. Que sur ce pays ne déferlent ni l'armée ennemie, ni la mauvaise récolte, ni le mensonge. C'est le bienfait que je demande par la prière à Ahura-Mazda avec tous les dieux. Puisse Ahura-Mazda m'accorder ce bienfait avec tous les dieux! (DPd).

Une autre inscription du panneau trilingue porte, toujours en vieux-perse, la déclaration suivante:

> Le roi Darius déclare: Si tu penses en toi-même: «Puissé-je ne craindre personne! », préserve les Perses; si les Perses sont préservés, un bonheur inaltérable pour très longtemps, (et) ce grâce à Ahura, descendra sur cette maison [*viθ*] *(DPe).*

Et, à Naq-i Rustam, on rencontre la formule:

> Qu'Ahura-Mazda me protège du mal, et ma maison royale et mon pays (*DNa* §4).

Toutes ces proclamations paraissent rendre compte d'une relation spéciale établie entre Darius et son pays *(dahyu),* c'est-à-dire la Perse au sens strict du terme, elle-même définie d'abord par sa force militaire (« bons chevaux, bons guerriers »). C'est sur son pays *(dahyu)* et sur sa maison *(viθ)* que Darius attire la protection des dieux perses. La place privilégiée des Perses autour du roi est également bien mise en évidence dans la description du cortège royal de Xerxès chez Hérodote: seuls les Perses précèdent, encadrent et suivent le char royal; les «troupes composées d'hommes de tous les peuples, marchant pêle-mêle sans être triés» marchent en tête, mais «un intervalle était laissé libre, empêchant leur mélange avec les gens de la maison du roi» (VII, 40); de même à la fin du cortège: «Après cette cavalerie [perse], laissant libre un intervalle qui avait bien deux stades [c. 400m], venait pêle-mêle le reste des troupes» (VII, 41).

Cependant, les paroles royales ne sont pas toujours univoques. C'est ainsi que la Perse est citée à Behistoun et dans une inscription de Suse *(DSm)* parmi les pays qui se sont soumis à Darius. Dans l'une des versions de la charte de fondation *(DSaa),* elle est également mentionnée parmi les peuples-pays «qui [m']ont apporté les matériaux de décoration de ce palais». En revanche, dans les autres versions, les Perses ne sont pas cités parmi les peuples qui ont fourni des matériaux ou des prestations de travail *(DSz, DSf).* Ils sont également absents des délégations qui viennent apporter des cadeaux au Grand Roi, mais ils sont représentés parmi les peuples porteurs du trône: même privilégiés, les Perses sont des sujets du roi. Au reste, comme *DSaa,* cette énumération veut surtout rendre compte de la collaboration de tous les peuples dans une œuvre commune. Le titre même de «roi en [de] Perse» apparaît simplement deux fois, dans l'inscription de Behistoun («Je suis Darius, le Grand Roi, le roi des rois, le roi en Perse, le rois des pays » *[DB* §

1]) et dans une autre inscription mineure sur le même site *(DBa).*

Comment résoudre ce qui, au premier abord, apparaît comme une contradiction interne du discours royal? Doit-on penser à une distinction entre l'Empire *(bmi)* et le royaume *(xaça),* ce terme renvoyant uniquement à la Perse? Ou bien doit-on replacer l'emploi différencié de la terminologie dans la diachronie, l'insistance sur la Perse illustrant les rapports conflictuels entre le roi et l'aristocratie perse au moment de la révolte d'Intaphernès? Ou bien, plus simplement, n'y-a-t-il pas en réalité de contradiction majeure? Si Darius se proclame «Perse, fils de Perse», c'est bien que les Perses et son armée continuent de jouer un rôle central dans l'Empire. C'est aussi, comme l'exprime Hérodote (I, 132), que «le roi lui-même est compris dans l'ensemble des Perses». Mais, si Darius n'insiste pas sur son titre de «roi en Perse», c'est qu'il entend avant tout mettre en exergue l'universalité de son pouvoir, dont la Perse ne peut être exclue: la Perse ressortit elle aussi à la domination territoriale du «roi des pays». De la même façon, lorsque Hérodote précise que «seul le pays qu'habitent les Perses jouit de l'immunité *(ateleia)* » (III, 97), il ne fait référence qu'au tribut, ce terme étant pris d'abord ici dans son sens politico-idéologique *(dasmos):* les recherches récentes ont bien montré qu'en dépit de ses privilèges politiques indiscutables la Perse n'a jamais été exemptée de toutes redevances fiscales (chapitre XI, 10).

IV IMAGES ET RÉALITÉS: LE ROI PARMI SES PEUPLES

• *Peuples et dons: une fête de l'Empire* à *Persépolis?* - Il paraît donc clair que ni les listes de pays ni les représentations de peuples ne veulent donner une image réaliste de l'administration ou de la géographie de l'Empire: c'est bien plutôt l'idée même de puissance royale et impériale dont elles sont prioritairement les véhicules. La question reste néanmoins posée de savoir si les images rendent compte également de cérémonies qui, régulièrement, se déroulaient à Persépolis. Une réponse positive a souvent été donnée à partir des frises, sur lesquelles des délégations apportent au roi des objets et animaux, dont on postule à juste raison qu'ils étaient représentatifs de leurs productions. Partant de rapprochements avec des textes iraniens médiévaux (Al-Biruni en particulier) et avec des textes indiens, on a fréquemment tenté de reconstruire, y compris parfois dans le détail, les différentes étapes d'une fête annuelle de l'Empire, qui se serait déroulée lors du Nouvel An (mars).

L'existence de fêtes et cérémonies à Persépolis ne saurait faire de doute. Résumant à grands traits l'œuvre de Ctésias, Photius écrit: «Darius rentré à Persépolis *(eis Persas)* offre des sacrifices, puis meurt après une maladie de trente jours» (§ 19). Malgré le caractère allusif du passage, on est tenté de le rapprocher du long développement que consacre Xénophon à une grande parade organisée par Cyrus (VIII, 3-4): «Nous allons maintenant raconter comment Cyrus fit son premier défilé de sortie du Palais Royal» (3.1). Suivent la présentation du cortège royal, l'étiquette qui le régit, la description du char du roi et des chars des dieux, des sacrifices, des jeux, du banquet, enfin des largesses royales. Puis Xénophon décrit la marche de la caravane royale vers la Perse (VIII, 5.1-16): «Lorsque sa marche l'eut conduit aux frontières de la Perse, il laissa là toute son armée, sauf les amis avec lesquels il dirigeait la ville, en amenant une quantité de bétail suffisante pour permettre à tous les Perses de sacrifier et de banqueter» (VIII, 5.21). Manifestement, il ne s'agit pas là d'une fête unique puisque, parlant de la mort de «Cyrus», Xénophon précise que c'est la septième fois que le roi se rendait ainsi en Perse: «Il offrit les sacrifices du rituel traditionnel *(ta nomizomena hiera)*, donna aux Perses le signal des danses conformes aux usages ancestraux *(kata ta patria)* et, comme toujours, distribua ses présents à tout le monde» (VIII, 7.1).

Bien des détails donnés par Xénophon se retrouvent chez d'autres auteurs classiques. Hérodote (VII, 40-41) donne l'ordre de marche du cortège royal de Xerxès quittant Sardes en 480; Quinte-Curce (III, 3.8-25) celui du cortège de Darius III quittant Babylone en 333. À côté de quelques divergences, on retrouve chez Xénophon, Hérodote et Quinte-Curce des éléments communs, d'autant plus intéressants qu'ils proviennent manifestement de sources différentes. Le cortège se met en route au lever du soleil (Xénophon, Quinte-Curce; cf. Hérodote VII, 54). Cyrus est sur son char, son cocher se trouvant près de lui; de même Darius III placé sur un char « d'où, pendant le trajet, il dominait tout *(eminens)* » ; Xerxès est « sur un char *(harma)* attelé de chevaux néséens; à côté du char cheminait le conducteur, nommé Patiramphès, fils du Perse Otanès » : le terme employé par Hérodote *(harma)* prouve qu'il s'agit d'un char de guerre, et non d'un chariot à quatre roues *(harmamaxe)*, deux véhicules que l'auteur différencie expressément (VII, 41). Le cortège est accompagné de gardes et de soldats:

*Cyrus : 4000 porteurs de lances *(doryphoroi)* devant le char; deux mille autres de chaque côté du char royal; puis (après les 200 chevaux royaux), 10000 cavaliers (rangés par cent de

chaque côté), puis deux autres groupes de 10000 cavaliers; enfin des troupes alliées et des chars (VIII, 3.15-18);

*Xerxès: 1000 cavaliers perses, mille piquiers perses, 10 chevaux néséens devant les chars du dieu et du roi; et, à la suite, d'autres troupes perses: 1000 piquiers, 1000 cavaliers, 10 000 lanciers (à grenades d'or, d'argent, et à pommes), 10 000 cavaliers perses;

*Darius III : les 10000 Immortels et les doryphores précèdent le char royal; 10000 lanciers suivent le char.

Le roi est également accompagné de ses proches: près de Cyrus, il y a ses parents *(suggeneis)* ; devant le char de Darius III et derrière les Immortels, marchent ses parents *(cognati)* ; à droite et à gauche de son char sont placés «les plus nobles de ses proches *(nobilissimi propinquorum)* ». Enfin, chacun des cortèges comprend des chars divins: char consacré à Zeus, char du Soleil et un troisième char suivi d'un autel du feu (« Cyrus ») ; le char sacré de Zeus (Xerxès); autels du feu et «un char consacré à Jupiter» (Darius III). Il paraît donc clair que les uns et les autres transmettent des informations crédibles sur l'ordonnancement du cortège royal, qu'il s'agisse d'une cérémonie périodique qui se tenait en Perse ou d'un déplacement de la cour royale dans d'autres circonstances. Or bien des éléments des descriptions classiques sont présents sur certains reliefs de Persépolis: qu'il s'agisse des gardes, des chevaux royaux, du char royal, des porteurs d'attributs royaux, des cortèges de nobles ou encore des files de serviteurs apportant mets et vaisselle pour la table royale.

En dépit des convergences documentaires frappantes et indiscutables entre les reliefs de Persépolis et les comptes rendus des auteurs classiques, de nombreuses objections ont été présentées contre l'hypothèse du Nouvel An à Persépolis. Tout d'abord, elle est fondée sur un postulat qui fait de Persépolis «une cité rituelle», vouée uniquement à l'exaltation politique du pouvoir du Grand Roi. Certes, cet aspect ne saurait être sous-évalué, bien au contraire. Mais les découvertes des tablettes du Trésor et des Fortifications ont prouvé, de manière indubitable, que Persépolis était aussi un centre économique permanent et le siège de bureaux administratifs. On relèvera également qu'aucun texte contemporain ne fait état d'une fête du Nouvel An: mais, aussi fondée soit-elle, une telle observation ne permet pas d'écarter la possibilité, tant la documentation achéménide reste parcellaire et lacunaire. Il est évidemment plus notable de remarquer que, selon les auteurs classiques, c'est

à l'automne (et non au printemps) que la cour résidait en Perse. Au surplus, à aucun moment, Xénophon ne fait état de l'arrivée de délégations des peuples soumis: il insiste plutôt sur la distribution de cadeaux par le roi. La fête qu'il décrit se déroule manifestement dans un contexte proprement perse, où l'élément religieux paraît prédominant. Assurée par l'auteur du *De Mundo* (398a), l'existence, à la cour du Grand Roi, de «receveurs de dons» » *(dôrôn apodektēres)* ne saurait tenir lieu de démonstration, car le roi pouvait recevoir des dons à bien d'autres occasions. Quant à la déclaration répétitive de Darius (et de ses successeurs) «Voici les pays qui m'ont apporté le *bji*», elle n'a pas non plus valeur probatoire. Relevons d'abord que ce terme perse connote plus « la part du roi » que le tribut proprement dit. Par ailleurs, les fréquentes comparaisons synoptiques établies entre les Frises des tributaires/ donateurs et le développement tributaire d'Hérodote sont vouées à l'échec. La liste des circonscriptions tributaires d'Hérodote relève en effet d'une logique différente de celle qui a présidé à la composition des listes et reliefs, quand bien même, dans le dispositif tributaire de Darius, le *dahyul ethnos* conserve une place centrale. C'est pourquoi on a pris l'habitude de décrire les représentations sous l'appellation de Porteurs de dons, plutôt que Porteurs de tributs (dont tout indique par ailleurs qu'ils étaient versés en argent): mais la modification terminologique, évidemment, laisse le problème entier.

L'objection majeure est de nature méthodologique. Les analyses iconologiques et iconographiques ont montré en effet que, prises globalement, inscriptions et représentations entendent à l'évidence imposer et transmettre l'image d'un pouvoir universel et intangible. Ce discours se nourrit moins des réalités administratives que de présupposés idéologiques, qui ont leur logique propre. En d'autres termes, l'art persépolitain n'est pas simple reflet quasi photographique du réel: s'il s'en saisit, c'est pour le transformer et le sublimer; il renvoie moins à un scénario scénique qu'à un discours idéologique sur la royauté et la puissance impériale lui-même organisé autour de thèmes particulièrement évocateurs du pouvoir du Grand Roi: le roi en majesté (reliefs d'audience, etc.), les forces armées (files de gardes perses et élamites), la collaboration de l'aristocratie (files de nobles habillés à la perse et à la mède), la domination impériale elle-même symbolisée par les dons des différentes populations et par la richesse de la table royale. Dans ces conditions, il est peut-être risqué de reconstruire une réalité dynamique (déroulement d'une fête impériale périodique autour du roi) à partir de représentations de nature statique et immuable.

Reconnaissons-le, l'objection est de poids. Cependant, on doit bien observer en même temps que, même si les artistes royaux, travaillant sur un modèle imposé, n'ont pas été chargés de décrire une fête et son ordonnancement de façon réaliste, cela n'entraîne pas *ipso facto* que l'on doive évacuer l'hypothèse d'une cérémonie impériale. Afin de prendre en compte l'ensemble des données documentaires, il convient de se tourner à nouveau vers les sources classiques. Certes, aucune ne corrobore indiscutablement l'hypothèse d'une fête impériale organisée périodiquement à Persépolis (qu'elle ait eu lieu ou non au moment du Nouvel An), mais plusieurs d'entre elles font état de la prestation de cadeaux au Grand Roi, lors des déplacements de la cour. Il convient donc, en premier lieu, d'exposer dans le détail une coutume achéménide, à laquelle les auteurs grecs ont accordé beaucoup d'intérêt.

• *Le roi nomade.* - Voici comment Xénophon en explique les origines:

> Cyrus, ayant fixé sa résidence au milieu [de son empire] passait autour de l'hiver sept mois à Babylone, car c'est la région la plus chaude, vers le printemps trois mois à Suse, au plus fort de l'été trois mois à Ecbatane; ce système lui permettait - dit-on - de vivre dans la fraîcheur d'un printemps éternel *(Cyr* VIII, 6.22).

On retrouve la même explication chez Strabon (XV, 1.16), ainsi que chez Athénée (XII, 513f), qui voit dans cette coutume une illustration du luxe qui entoure la vie du Grand Roi:

> Les premiers hommes de l'histoire à se rendre célèbres pour leur manière de vivre luxueuse *(tryph)* furent les Perses, dont les rois hivernaient à Suse et estivaient à Ecbatane... Ils passaient l'automne à Persépolis, et à Babylone le reste de l'année. Les rois parthes, de la même manière, vivent au printemps à Rhagai [Médie], mais ils hivernent à Babylone et passent le reste du temps à Hékatompylos [Parthie].

Élien voit dans la coutume la preuve de la sagesse des Grands Rois, dont il compare les migrations à celles que mènent chaque année poissons et oiseaux *(Anim.* III, 13; X, 16). Inversement, dans son ouvrage très polémique, *Agésilas* (9.5), Xénophon entend illustrer à nouveau sa thèse de la «décadence morale » du Grand Roi, qui « fuit la chaleur, fuit le froid et vit, par faiblesse d'âme, non comme un homme de cœur, mais comme le plus chétif des animaux». Quoi qu'il en soit des interprétations grecques, la réalité de l'institution ne fait pas de doute: d'ailleurs, dans un passage consacré aux repas des Grands Rois,

Polyen précise que leurs menus variaient en fonction de leurs lieux de résidence (IV, 3.32); de son côté, Élien transmet beaucoup d'historiettes qui se situent dans le contexte des déplacements périodiques de la cour.

Les raisons climatiques mises en avant ne sont certainement pas étrangères à un tel nomadisme. On sait en effet que la Susiane était étouffante à l'époque des grandes chaleurs. Se référant à Polyclète, Strabon précise par exemple: «À midi, quand le soleil est le plus ardent, lézards et serpents n'ont pas le temps de franchir les rues de la ville et meurent grillés à moitié chemin», ou bien (citant Aristobule): «L'orge dans les sillons saute et grésille au soleil, comme les pois dans les poêles » (XV, 3.10) ! Le compte rendu d'un témoin de l'époque des diadoques montre bien également combien, vers juin-juillet, la chaleur y est écrasante: «On marchait dans une fournaise à cause de l'intensité de la chaleur; beaucoup d'hommes moururent et l'armée tomba dans le découragement» (Diodore XIX, 28.1-2; 39.1). Plusieurs textes hellénistiques rendent compte en particulier du contraste existant, de ce point de vue, entre la plaine de Susiane et le Plateau iranien dans le Frs : ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils ont été rédigés du point de vue d'un voyageur qui se rend de Suse à Persépolis (Diodore XVII, 67.1-3; XIX, 21.2-3).

Il n'y a pas de raison de douter que le Grand Roi et sa cour cherchaient en plein été à gagner des lieux plus hospitaliers; on pourrait d'ailleurs multiplier les parallèles au Moyen-Orient et ailleurs. Mais il y avait aussi des raisons historiques. Se référant à une coutume identique chez les rois parthes de son temps, Strabon écrit: «L'air est si pur à Ctésiphon que les rois parthes ont conservé l'habitude d'y passer tous leurs hivers; mais, l'été, c'est à Ecbatane qu'ils transportent leur résidence, à cause du prestige attaché à ces lieux illustres » (XVI, 1.16). De même, les Achéménides ne pouvaient s'installer à demeure à Suse ou à Babylone sans faire des séjours en Médie ou en Perse, où se situaient leurs racines, tout particulièrement en Perse, où deux villes, Pasargades et Persépolis, restèrent de hauts lieux idéologiques de leur pouvoir.

Par ailleurs, en dehors de ces migrations saisonnières, le roi et la cour se déplaçaient en bien d'autres circonstances. Tel était le cas en particulier lorsque le roi convoquait l'armée royale et en prenait lui-même la direction. Ces armées, en effet, ne ressemblent que de fort loin aux armées contemporaines. Le roi est alors accompagné de sa cour, de sa famille, de ses courtisans, de sa domesticité et même de ses palais (sous forme de tentes). C'est grâce aux textes portant sur ces migrations de temps de guerre que nous

pouvons reconstituer le cérémonial et le faste qui entouraient ces déplacements, et que nous pouvons en comprendre plus précisément les aspects politico-idéologiques.

• *Un État itinérant.* - De multiples textes montrent que les déplacements périodiques du roi entraînaient la migration de milliers de personnes. Tous les membres de la maison royale prenaient part en effet aux voyages et déplacements. Témoin l'ordre de marche adopté par Darius III quittant Babylone. La fin du cortège était ainsi constituée:

> Puis, à un stade d'intervalle, un char transportait la mère de Darius, Sisygambis; son épouse était sur un autre. La foule des femmes qui accompagnaient les reines allaient à cheval. Puis venaient quinze chariots appellés *harmamaxes.* Là étaient les enfants du roi et leurs préceptrices, ainsi que le troupeau des eunuques qu'on ne méprise point en ces pays. Puis c'était le troupeau des concubines royales, elles aussi vêtues et parées en reines... Les femmes des proches et des Amis du roi venaient immédiatement après ce cortège, ainsi que les troupes de vivandiers et de domestiques (Quinte-Curce III, 3.22-25).

En effet, «selon la coutume ancestrale, en plus des femmes de la maison royale, celles des Parents et des Amis accompagnaient l'armée, transportées sur des chars dorés » (Diodore XVII, 35.3). Xerxès, on le sait, avait lui aussi pris certains de ses bâtards avec lui en marchant contre la Grèce (Hérodote VIII, 103-104). Quant aux Parents et aux Amis, ils sont placés à des places d'honneur dans le cortège de Darius III (Quinte-Curce III, 3.14, 21).

Bien d'autres éléments attestent que les déplacements du roi signifiaient que l'État lui-même était itinérant. Le roi prend avec lui les insignes du pouvoir, à savoir sa robe royale *(kandys),* son arc et son bouclier. Il est également accompagné des images des dieux. Dans le cortège de Xerxès, en 480, figurait « le char sacré de Zeus, traîné par huit chevaux blancs; le conducteur, tenant les rênes, marchait en arrière d'eux, à pied, car aucun homme ne monte sur ce siège» (VII, 40). Voici l'ordre de marche officiel du cortège royal de Darius III:

> Le Feu, qualifié chez eux de sacré et d'éternel, était porté en tête, sur des autels d'argent. Les mages, auprès de lui, chantaient des hymnes ancestraux. Derrière les mages, venaient 365 jeunes gens recouverts de manteaux de pourpre: leur nombre était celui des jours de l'année, car les Perses ont divisé l'année en autant de jours que nous. Puis un char consacré à

> Jupiter était tiré par des chevaux blancs; les suivait un cheval d'une taille extraordinaire, appelé cheval du Soleil (Quinte-Curce III, 3.9-11).

À l'étape, on dressait la tente royale. Selon Xénophon, «Cyrus institua tout de suite la règle de faire dresser sa tente face à l'Orient; ensuite il détermina la distance de la tente royale à laquelle doivent camper les lanciers de la garde... Lui-même, cette place étant la plus sûre, s'installa au centre du camp. Ensuite, il gardait autour de lui, comme il le faisait toujours, les plus fidèles, et à leur suite, en cercle, des cavaliers et des charriers» (Cyr. VIII, 5.3; 8). De cette façon, la tente royale était bien au centre, ce terme recouvrant à la fois une réalité topographique et une réalité hiérarchique. Xénophon précise également que les officiers avaient tous une enseigne sur leur tente (VIII, 1.13). De son côté, la tente royale était aisément reconnaissable : «Dès que le jour brillait, de la tente royale sonnait le signal; placée au-dessus de la tente, à un point d'où tout le monde pouvait la voir, l'image du Soleil étincelait dans une châsse de cristal» (Quinte-Curce III, 3.8).

Lorsque la cour se déplace, la tente royale devient ainsi le centre du pouvoir, qui se confond avec le roi lui-même. Dès lors, la prise de possession, par le vainqueur, de la tente royale marque symboliquement le passage d'un pouvoir à un autre. Quinte-Curce explique en effet que la coutume voulait que «l'on accueillît le vainqueur dans la tente du roi vaincu» (III, 11.23). C'est ainsi que Cyrus le Grand, après sa victoire sur Astyage, pénétra dans la tente du roi vaincu, prit place sur son trône et s'empara de son sceptre; alors, l'un des siens, Oibaras, plaça sur sa tête la *kidaris* (tiare droite), symbole de la royauté *(FGrH* 90 F66.45). Il en fut de même à l'issue de la victoire macédonienne à Issos en 333 : «Ayant pris possession de la tente de Darius, les pages d'Alexandre apprêtaient son bain et son dîner. Ils allumèrent un grand faisceau de torches et attendirent le roi; après la poursuite, quand il trouverait prêt tout le mobilier de Darius, il verrait là le présage d'une hégémonie étendue à toute l'Asie» (Diodore XVII, 36.5).

Il ne fait donc aucun doute que le roi était également accompagné de tous les hauts officiers, qui l'assistaient régulièrement dans ses tâches de gouvernement. Dans l'une de ses historiettes consacrées aux déplacements de la cour, Élien rapporte la chose suivante:

> Lorsqu'il se déplaçait, le Grand Roi, emportait, pour ne pas s'ennuyer, une tablette de bois

de peuplier et un couteau qui lui servait à la racler. Ce genre de travail n'occupait que les mains du roi. Ces princes n'avaient pas un seul livre *(biblion)*, et ils ne prenaient pas la peine de penser; de sorte qu'ils n'occupaient jamais leur esprit ni de lectures graves et sérieuses, ni d'idées nobles et importantes (*VH* XIV, 14).

Passons rapidement sur l'orientation polémique du propos. Ici, l'opposition joue entre entre les livres proprement dits (philosophie, histoire) - « lectures graves et sérieuses» - et un usage administratif de l'écrit. L'anecdote illustre en situation ce qu'on pouvait supposer: le roi restait en contact avec ses satrapes et ses subordonnés, par l'intermédiaire de sa chancellerie à laquelle il continuait de dicter lettres et messages.

En définitive, la coutume conduit à étendre et à relativiser la notion même de capitale dans l'Empire achéménide. Le pouvoir est là où est le roi, que celui-ci réside dans un palais ou dans sa tente, à Persépolis ou dans un paradis, au centre de l'Empire ou à Sardes ou encore à Memphis ou à Bactres.

• *Entrées et sorties royales.* - L'aspect politique de ces migrations est fort bien mis en évidence par le cérémonial qui entourait l'arrivée du Grand Roi dans ses villes. Il ne fait aucun doute que l'ordonnancement du cortège obéissait à des règles strictes, fixées par l'étiquette, comme on l'a déjà vu à partir des textes de Xénophon, d'Hérodote et de Quinte-Curce. L'un des textes les plus intéressants est celui où Quinte-Curce (V, 1.17-23) décrit l'arrivée d'Alexandre à Babylone en 331:

Or, comme Alexandre se dirigeait sur Babylone, Mazée, qui s'était réfugié dans la ville après la bataille [de Gaugamèles], vient au devant de lui, tel un suppliant, avec ses enfants déjà grands; il livre la ville et lui-même. Sa venue fit plaisir au roi; car le siège d'une ville si fortifiée aurait été une grosse affaire. En outre, il semblait que l'exemple de cet homme de premier plan, entreprenant, et dont la dernière bataille avait augmenté la célébrité, inciterait tous les autres à se rendre aussi. D'où l'accueil bienveillant qu'il fait à Mazée et à ses enfants; cependant, il forme les siens en carré, prend le commandement, et donne ordre d'avancer comme si on allait au combat. Beaucoup de Babyloniens s'étaient installés sur les murs, avides de connaître leur nouveau roi; mais la majorité sortit à sa rencontre, entre autres Bagophanès, gardien de la citadelle et de la fortune royale; pour ne pas le céder en zèle à Mazée, il avait jonché le chemin entier de fleurs et de couronnes; des deux côtés, étaient disposés des autels d'argent, où il avait accumulé, outre l'encens, des parfums variés. À la suite, venaient ses présents: troupeaux de bétail et de chevaux; on portait aussi, dans des cages, des lions et des panthères. Ensuite, des mages chantaient leurs chants traditionnels; après eux marchaient les Chaldéens, et, parmi les Babyloniens, les prêtres mais aussi les artistes avec la lyre de leur pays. Ceux-là ont pour fonction de chanter les louanges des rois,

> et les Chaldéens de révéler les mouvements des astres et les révolutions périodiques des saisons. Les cavaliers babyloniens fermaient la marche; eux et leurs chevaux avaient des parures qui visaient plus à la somptuosité qu'à la grandeur. Alexandre, entouré d'hommes en armes, ordonna à la foule de marcher après les derniers rangs de son infanterie; lui-même, sur un char, entra dans la ville puis dans le palais.

Ce texte - manifestement dérivé d'un témoignage oculaire - met parfaitement en place les différents éléments d'une cérémonie minutieusement réglée. Certes, comme tant d'autres textes d'époque hellénistique, il présente comme spontanées les manifestations qui accueillent le roi. La réalité est tout autre. Hérodote précise bien par exemple qu'avant l'arrivée de Xerxès dans ses villes, des hérauts royaux avaient été dépêchés de Sardes pour annoncer l'arrivée prochaine du cortège royal et pour intimer l'ordre aux cités de préparer la table royale (VII, 32). Les routes elles-mêmes sont remises en état: Élien précise même qu'en cette occasion les habitants étaient requis pour tuer tous les scorpions sur la route qui menait d'Ecbatane en Perse *(Anim.* XV, 26)! Nulle trace d'improvisation dans tout cela. Bien au contraire, toutes les étapes de la cérémonie étaient mises au point préalablement, en collaboration avec les autorités locales. Avant d'accueillir Alexandre à Suse, quelques semaines plus tard, le satrape avait dépêché son fils « à la rencontre du roi»; de son côté, Alexandre avait envoyé l'un de ses officiers prendre contact avec le satrape Abulitès, de manière à régler l'entrée royale selon l'étiquette achéménide en usage (Arrien III, 16.6).

Les autorités doivent en effet venir au-devant du roi, en dehors des remparts de la ville. Il en avait été de même à Sardes, dans l'été 334 : « À environ 70 stades [c.12km] de la cité, vinrent à la rencontre d'Alexandre Mithrénès, commandant de la citadelle de Sardes, ainsi que les notables de la ville; ces derniers remirent leur ville à Alexandre et Mithrénès lui livra la citadelle et le trésor» (Arrien I, 17.3). À Babylone, les autorités «livrent à Alexandre la ville, la citadelle et le trésor » (III, 16.2). En venant au devant du roi, elles indiquent clairement que leur ville est ouverte et qu'elles reconnaissent leur sujétion. Les autorités sont accompagnées des corps constitués: « La population tout entière de Babylone vint à sa rencontre, avec ses prêtres et ses magistrats. »

Puis vient l'entrée dans la ville. À Babylone, Alexandre est monté sur un char. Il est possible également que, dans certains cas, le roi ait fait son entrée assis sur un cheval (cf. Plutarque *Thém.* 29.7): dans l'un de ses rêves prémonitoires, Darius n'avait-il pas vu «Alexandre, dans le vêtement qui avait

été le sien, traverser à cheval Babylone» (Quinte-Curce III, 3.3)? Mais l'usage établi voulait que, lors des cérémonies officielles, le Grand Roi parade dans son char. Le char de Xerxès était tiré par des chevaux néséens (VII, 41). Et Hérodote précise : « Quand l'envie l'en prenait, Xerxès passait de son char *(harma)* à son chariot *(harmamaxa).* » Cette simple précision indique que le cortège décrit par Hérodote suit l'ordre cérémoniel: c'était en effet, selon Quinte-Curce, «une habitude ancestrale»; ainsi, «pendant son trajet, le roi en personne dominait tout» (III, 3.15). Diodore (XVI, 24.6) précise que, sur son char, le roi doit adopter et conserver une attitude et un maintien «hiératiques», et qu'il ne conduit pas lui-même son char; « à côté du char (*harma*) de Xerxès, cheminait le conducteur nommé Patiramphès, fils du Perse Otanès» » (Hérodote VII, 40). Xénophon ne cache pas la volonté royale d'impressionner la foule des spectateurs, qui sont massés de chaque côté de la route :

> Cyrus avait les mains hors des manches. Sur le char, à son côté, se trouvait un cocher de grande taille, moins grand que lui cependant, soit de nature, soit en vertu de quelque artifice; en tout cas, Cyrus apparut beaucoup plus grand. En le voyant, tout le monde fit la proskynèse, soit que certains eussent reçu l'ordre de donner l'exemple, soit encore que la mise en scène et l'air de grandeur et de beauté que Cyrus présentait aux regards eût stupéfié la foule (Cyr. VIII, 3.14).

Le roi parcourt ensuite les rues de la ville qui, à Babylone, «sont jonchées de fleurs et de couronnes» et embaumées de l'odeur de l'encens et de bien d'autres parfums délicieux - ce qui rappelle très étroitement les conditions de l'entrée de Cyrus deux siècles plus tôt. De même, lorsque Xerxès et sa suite rapprochée passent le pont de l'Hellespont, «on y brûlait toutes sortes de parfums et on joncha le chemin de rameaux de myrte» (Hérodote VII, 54). Il s'agit là manifestement d'un rite de fête et de victoire: à la nouvelle de la victoire de Salamine, «les Perses avaient jonché toutes les rues de myrte, brûlaient des parfums, ne pensaient qu'à des festins et des réjouissances» (VIII, 99). Le roi va ensuite sacrifier aux dieux de la cité et du pays: ce que ne manque pas de faire Alexandre partout où il passe. Ainsi à Babylone: «Il rencontra aussi les Chaldéens, fit tout ce qu'ils lui recommandèrent au sujet des temples de Babylone, et en particulier il offrit un sacrifice à Beül [Marduk] en se conformant à leurs instructions» (Arrien III, 16.5). Cette cérémonie manifeste que le roi n'est pas accueilli seulement par la population et ses chefs, mais également par leurs dieux tutélaires. Reste enfin à la ville la

lourde tâche d'alimenter la table royale - contribution écrasante, comme l'explique longuement Hérodote (VII, 118-120).

• *Nomadisme aulique et arpentage de l'espace impérial.* – Il paraît donc clair que les déplacements de la cour achéménide revêtaient une signification politique et idéologique marquée. Au cours de ses voyages, le Grand Roi visitait en quelque sorte les peuples de son empire. Lui d'ordinaire si lointain pouvait alors montrer à tous la puissance et la richesse de sa cour et de son armée. On rapprochera la coutume perse des «entrées royales» dans la France médiévale, dont on a écrit : «Le sentiment monarchique était entretenu à la fin du Moyen Âge par les nombreuses entrées que le roi, voyageant par tout son royaume, faisait dans toutes ses bonnes villes... D'abord simple fête, puis solennité quasi religieuse, une entrée royale est devenue à la fin du XVe siècle un grand spectacle, où les conseillers du roi s'entendent à développer tous les thèmes de la propagande monarchique. »

Au cours de ses déplacements, le roi traversait également des villages et rencontrait les paysans. En raison de l'orientation militaire des sources classiques et hellénistiques, nous sommes naturellement moins bien informés sur cet aspect. Mais lorsque le cortège royal traversait une contrée, les habitants se pressaient en foule le long de l'itinéraire. En fait foi cette remarque de Quinte-Curce décrivant la retraite de Darius III vers la Médie après la bataille de Gaugamèles, au cours de laquelle il emprunta un itinéraire secondaire: «Des villages voisins de la route, on entendait nettement les hurlements des vieillards et des femmes qui, à la mode barbare, saluaient Darius toujours roi» (IV, 16.5). On peut comparer avec le récit que transmet Diodore du trajet du char funèbre d'Alexandre entre Babylone et la côte méditerranéenne:

> Célèbre partout à la ronde, le fourgon attirait de nombreux spectateurs et, dans les villes qu'il atteignait successivement, toute la population se rendait à sa rencontre, puis revenait en lui faisant cortège, sans se rassasier de l'agrément qu'elle trouvait au spectacle (XVII, 28.1).

Un passage d'Hérodote semble indiquer, en outre, que, lors de son séjour à Sardes, Darius tint un «lit de justice» dans les faubourgs de la ville (V, 12). Il ne fait pas de doute en tout cas que les populations locales profitaient de la

présence du roi pour venir présenter demandes et réclamations, comme l'explique Xénophon dans la *Cyropédie,* en décrivant l'ordonnancement du cortège royal, lors de la parade organisée à Persépolis: «Tandis que Cyrus s'avançait, des foules d'hommes faisaient escorte sur le côté, à l'extérieur du rang des soldats, ayant chacun sa pétition pour Cyrus.» Alors il leur «envoya quelques-uns des grands-massiers *(skptoukhoi),* qui l'escortaient de chaque côté du char précisément pour porter les messages, avec l'ordre de dire à tous ceux qui avaient une pétition pour lui d'exposer leurs désirs à l'un quelconque des commandants de cavalerie; ceux-ci lui diraient» (VIII, 3.19-23). C'est aux mêmes préoccupations que répond la mesure prise par Artaxerxès II de laisser sa femme Stateira voyager en voiture découverte; chacun pouvait venir la trouver et lui présenter une requête: «Cela permettait aux femmes du peuple de la saluer et de l'approcher. Aussi la reine était-elle très populaire» (Plutarque, Art. 5.6).

• *Dons et cadeaux.* – Au surplus, explique Arrien, «chaque groupe apporta ses cadeaux à Alexandre» (III, 16.3). Il s'agit notamment de présents animaliers, dont certains exotiques : des lions et des panthères en cage à Babylone (Quinte-Curce V, 1.21) ; à Suse, Abulitès «vint à sa rencontre avec des cadeaux d'une opulence royale. Il y avait au nombre de ces cadeaux des dromadaires d'une rapidité inouïe, ainsi que douze éléphants importés de l'Inde par Darius» (V, 2.10). Parmi les cadeaux, on trouve fréquemment des couronnes d'or et d'argent, comme le montre un inventaire du trésor achéménide de Suse en 317: «Avec les couronnes, les autres présents et les prises de guerre, Antigone trouva réunie une masse de richesses atteignant 5000 talents» (Diodore XIX, 48.7). C'est d'ailleurs avec des couronnes que les habitants des villes phéniciennes vinrent accueillir Holopherne en signe de soumission volontaire: contre tous les usages, le Perse «ravagea leur territoire et coupa les bois sacrés» *(Judith* 3.7-8).

On notera l'intérêt particulier d'un long passage de Théopompe de Chios, connu par une citation tardive (*FGrH* 115 F263a) – dont une partie a été reprise par Athénée (II, 77 = F 263b). Très friand de coutumes royales perses, l'auteur avait manifestement consacré de nombreux développements au luxe de la table royale et aux déplacements du Grand Roi : c'est lui par exemple qui donne des informations sur l'obligation de nourrir le roi et les siens, qui pesait sur les peuples et cités visités par le roi et la cour (p. 414). Le passage que

nous allons citer *in extenso* se situe peut-être lors de l'expédition de reconquête menée par Artaxerxès III contre l'Égypte en 343. Voici – avec quel enthousiasme! – comment Théopompe décrit les théories de dons et de donateurs qui accourent sur le trajet de la caravane royale en marche:

> Quelle ville ou quel peuple de l'Asie n'envoya-t-il pas d'ambassades vers le roi? Quelle production de la terre ou quel produit beau et précieux de leur artisanat n'apportèrent-ils pas en guise de cadeau *(dôron)* déposé devant le roi? De nombreuses et splendides couvertures de lit, des couvertures fines, les unes teintes en pourpre, les autres de toutes les couleurs, d'autres blanches; de nombreuses tentes rehaussées d'or et entièrement équipées; mais également de nombreuses tuniques et des lits coûteux et splendides; et encore de l'argent ciselé et de l'or travaillé à la perfection, des coupes et des cratères, les uns incrustés de pierres précieuses, les autres paraissant travaillés à la fois avec économie et avec somptuosité. En plus de tout cela, des myriades innombrables d'armes, grecques ou barbares, et un nombre invraisemblable d'attelages et de gras animaux pour les sacrifices, ainsi que de nombreux médimnes d'assaisonnements, de nombreux sacs en peaux des bourses et une grande quantité de papier fait de papyrus, et parmi toutes les autres choses tout ce qui est nécessaire à la subsistance, y compris des viandes de victimes sacrificielles conservées dans le sel en telle quantité qu'arrivant de loin, les gens qui s'approchaient avaient l'impression de voir s'élever face à eux montagnes et collines!

De leur côté, plusieurs anecdotes transmises par Élien rendent compte des obligations qui pesaient sur les paysans perses, lorsque le cortège royal d'Artaxerxès II passait à proximité de leurs exploitations et de leurs villages:

> C'est une coutume chez les Perses *(nomos persikos)* et, de toutes les coutumes qu'on observe le plus exactement, que les habitants, où le roi passe dans ses voyages, lui offrent des présents, chacun selon sa richesse *(kata tn heautou dynamin).* Les laboureurs, tous ceux qui travaillent la terre et qui produisent en *autourgoi* [en faire-valoir direct], ne lui offrent rien de superbe, rien de précieux; ceux-ci donnent un bœuf, ceux-là une brebis, les uns du blé, les autres du vin. Lorsque le roi passe, chacun expose sur son trajet ce qu'il a eu soin d'apporter. Tout cela est appelé du nom de présent *(dôron)* et reçu du roi sous ce nom. Les plus pauvres présentent du lait, du fromage, des dattes, des fruits de la saison et les prémices des autres productions des environs (1.31).

C'était une honte que de ne point satisfaire à la coutume *(nomos;* I, 32). C'était un honneur que d'apporter même le présent le plus minime: Élien raconte l'histoire de ce Perse qui, particulièrement démuni, ne peut offrir à Artaxerxès qu'un peu d'eau tirée du fleuve Cyrus, ou de cet autre qui lui apporta modestement une grenade. Le premier fut décoré du titre de Bienfaiteur (I, 33; cf. Plutarque *Art.* 4.4-5; 5.1). Les échanges de dons qui

s'effectuaient à cette occasion rendaient encore plus éclatante la générosité du Grand Roi et fortifiaient les liens avec son peuple.

• *Dons au Grand Roi et soumission politique*. – Il ne fait aucun doute que la prestation de cadeaux revêt une signification politique marquée: ils illustrent visuellement la soumission de la ville et de la population devant la puissance royale. Tout le monde était soumis à l'obligation. Il en est ainsi des riches particuliers. À l'aller et au retour de sa campagne européenne, Darius traversa l'Asie Mineure et séjourna à Sardes. C'est très certainement à cette occasion que le richissime Pythios de Kelainai offrit au roi le célèbre platane d'or. En 480, il ne manqua pas non plus de «venir dans la ville de Kelainai attendre le passage de Xerxès, où il traita toute l'armée royale et Xerxès lui-même avec la plus grande somptuosité» » (Hérodote VII, 27). Régulièrement, le satrape doit venir lui aussi accueillir le roi. Entre autres exemples, prenons celui d'Orxinès, qui s'est arrogé le titre de satrape de Perse. Lors de l'arrivée d'Alexandre près de Pasargades, au retour de la Carmanie, il vint accueillir le roi «aux frontières de la Perse» (Arrien VI, 29.2):

> Il se présenta avec toutes sortes de cadeaux, destinés non seulement à lui, mais à ses Amis. Il emmenait avec lui des troupeaux dressés de chevaux, des chars à ornements d'or et d'argent, un mobilier de prix et des gemmes de valeur, de lourds vases d'or massif, ainsi que des étoffes de pourpre, 3 000 talents d'argent monnayé (Quinte-Curce X, 1.24).

On en trouve confirmation dans les récits des campagnes d'Alexandre. De nombreux peuples et cités lui décernèrent des couronnes. À chaque fois qu'il parvient aux frontières d'un royaume ou d'une cité en Inde, il y est accueilli par des ambassadeurs porteurs de cadeaux qui représentent ce que le pays produit ou possède de plus précieux: par exemple, «six éléphants avec beaucoup de bétail de taille remarquable et environ 3 000 taureaux» offerts par Omphis: «Sa personne, son royaume, il les remettait à Alexandre » (Quinte-Curce VIII, 12.7-10). Là encore, les rois indiens ne font qu'obéir aux injonctions d'Alexandre qui, «après avoir envoyé un héraut à Taxila [Omphis] et aux Indiens de la rive droite de l'Indus, leur ordonna de venir à sa rencontre, chacun de la façon qui lui conviendrait. Taxila et les autres chefs s'exécutèrent, et ils lui apportèrent en cadeau ce que les Indiens apprécient le plus» (Arrien IV, 22.6). Poros reçut lui aussi un envoyé d'Alexandre, «pour le

sommer de payer un tribut et de se présenter au roi tout à l'entrée de son pays» (Quinte-Curce VIII, 13.2). Le refus manifesté de venir présenter ses dons est considéré comme une preuve d'insoumission: ainsi le roi indien Musikanos, «qui ne s'était pas encore porté à sa rencontre pour lui offrir sa soumission et celle de son pays, ne lui avait pas envoyé de cadeaux qu'il est normal de faire à un Grand Roi, et n'avait rien sollicité d'Alexandre». Mais, dès qu'il apprit l'arrivée de l'armée macédonienne, Musikanos se porta en toute hâte au-devant d'Alexandre, «lui apportant en cadeaux tout ce qui a le plus de prix chez les Indiens... Il lui offrit sa propre soumission et celle de son peuple » (Arrien VI, 15.5-6).

Comme l'exprime le Cyrus de la *Cyropédie*, les satrapes ont pour obligation «d'envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y a de beau et de bon dans chacun de leurs territoires» (VII-1,6.6); quant aux peuples soumis, «chacun d'entre eux croyait se discréditer s'il n'envoyait pas à Cyrus les plus belles productions de la terre, de son élevage ou de son artisanat» (VIII, 6.23). En venant lui-même prendre possession de ces dons symboliques, le Grand Roi rappelle aux cités et aux peuples que c'est à lui que sont réservées leurs productions les plus remarquables. Tous les textes disponibles indiquent que, de cette manière, les Grands Rois réaffirmaient périodiquement leur domination sur les peuples de leur obédience; ils leur rappelaient leurs obligations et les contraignaient à manifester publiquement leur sujétion par la prestation de cadeaux, et donc aussi à marquer les limites de leur pouvoir immédiat sur leurs territoires et leurs sujets, pouvoir qui ne se perpétuait que sur délégation d'un Grand Roi qui certes restait lointain, mais qui était toujours capable d'imposer visuellement sa présence et son autorité, soit directement par ses déplacements, soit par l'intermédiaire de ses satrapes.

• *Retour à Persépolis* via *Babylone*. – Par leur nature, leur fonction et les modalités de leur remise, ces cadeaux font irrésistiblement penser aux frises des donateurs de Persépolis. Si l'on accepte de mettre de côté la question du Nouvel An proprement dite – cette question chronologique est seconde – il n'est donc pas exclu que, sous une forme métaphorique et imagée, les frises décrivent une fête, au cours de laquelle des délégations des peuples de l'Empire venaient faire remise au roi des productions les plus renommées de leurs pays. En l'absence de documents écrits proprement achéménides, on est tenté, dans cette hypothèse, de faire référence aux ambassades reçues du

«monde entier» par Alexandre à Babylone en 324 :

> De toutes les parties du monde habité *(oikoumen)* – ou presque-des ambassadeurs arrivèrent, les uns pour congratuler Alexandre à l'occasion de ses victoires, d'autres pour lui remettre des couronnes, d'autres encore pour conclure des traités d'amitié et d'alliance, beaucoup pour apporter de somptueux présents *(dôreai megaloprepeis)*, et quelques-uns pour se justifier des accusations portées contre eux. En plus des envoyés des peuples, cités et dynastes d'Asie, il arriva également beaucoup de monde d'Europe et d'Afrique... Quand la liste des ambassadeurs lui eut été remise, Alexandre prit ses dispositions pour répondre à certains en priorité, puis à tous les autres successivement. C'est ainsi qu'il accorda la première audience aux mandataires des sanctuaires. Ceux qui étaient venus lui apporter des présents furent reçus ensuite, puis ceux qui étaient en litige avec leurs voisins. Il reçut en quatrième rang ceux qui venaient pour affaires personnelles et en cinquième lieu ceux qui avaient des objections à faire au retour des bannis... Il avait fixé d'avance l'ordre des audiences d'après la renommée des sanctuaires. Il s'efforça de donner à toutes les ambassades des réponses favorables et les renvoya aussi satisfaites que possible (Diodore XVII, 113).

Quelles qu'en soient les évidentes spécificités, cette réunion grandiose de Babylone ne fait peut-être que reproduire une fête achéménide du même genre. Fête du pouvoir impérial, au cours de laquelle les nombreux pays réputés relever du Grand Roi venaient lui apporter des cadeaux, demander audience et requérir son arbitrage. Arrien n'en cache pas l'évidente signification politique: «C'est l'époque où, tant à ses yeux qu'aux yeux de son entourage, Alexandre apparut incontestablement comme le maître de toute la terre et de toutes les mers» *(Anab.* VII, 15.5). Et l'on comprend l'irritation profonde manifestée par le Macédonien à l'égard des Arabes, et l'interprétation qu'en donne Arrien: «Ses préparatifs dans le domaine naval étaient dirigés contre les Arabes en majorité, sous prétexte que, seuls parmi les Barbares de cette région, ils n'avaient pas envoyé d'ambassade ni fait quelque geste que ce fût en hommage à Alexandre ou pour l'honorer; la vérité, de mon point de vue, c'est qu'Alexandre avait une soif toujours nouvelle et insatiable de conquêtes» (VII, 19.6).

Cependant il est évident que le recours à un texte de l'époque d'Alexandre – qui plus est situé à Babylone – ne saurait lever les doutes sur la réalité d'une cérémonie officielle de remise des cadeaux à Persépolis. À titre d'indice supplémentaire, on citera, non sans réserve, un passage de Pline, dans lequel est citée la localité de Caphrena, située en Haute-Mésopotamie, sur une route vers la Syrie; Pline la décrit comme une ancienne résidence satrapique

(satraparum Regia [= basileion] *appellatum),* réduite de son temps à une citadelle *(arx)* ; quant à sa fonction politique passée, il la présente ainsi: «C'est là que les tributs étaient apportés» *(quo tributa conferebantur;* HN VI, 30.119-120). Il semble donc qu'anciennement (époque perse?), se déroulait dans la résidence satrapique une cérémonie officielle de remise des tributs. Comme la plupart des règles régissant la vie des cours satrapiques étaient copiées sur celles de la cour centrale, on est tenté de penser qu'effectivement une telle cérémonie de remise de cadeaux emblématiques a pu avoir lieu à Persépolis. Certes – constatons-le une nouvelle fois – le caractère allusif et tardif des sources utilisées rend toute conclusion fragile et incertaine. Soulignons simplement que les textes classiques imposent de laisser la question ouverte.

V IMAGES ET RÉALITÉS: LES FÊTES IMPÉRIALES

• *La grande armée de Xerxès*. – De ces représentations animées de l'Empire et de ses peuples, on trouve un autre témoignage dans le long passage consacré par Hérodote à la description de l'armée de Xerxès (VII, 59-101). Hérodote situe la scène en Thrace, dans la plaine de Doriskos, où il y avait une résidence royale *(basileion)* et une garnison établies par Darius. C'est là que Xerxès fit procéder au recensement de l'armée. «Une fois dénombrés, les hommes furent classés par peuple» *(kata ethnea:* §60). Puis Hérodote donne à ses lecteurs une liste exhaustive des 67 contingents, tant dans l'infanterie et la cavalerie que dans la marine. Pour chaque contingent ethnique, il précise la nature des vêtements et de l'armement, ainsi que le nom du Perse qui en avait pris le commandement.

Parmi tous les problèmes posés par ce document fort intéressant, on en soulignera un en particulier: c'est l'extraordinaire hétérogénéité d'une armée hautement bigarrée. Beaucoup de contingents se distinguent par des tenues «exotiques»: certains (Caspiens, Pactyes, Outiens, Myques, Paricaniens) «étaient vêtus de peaux avec leurs poils»; les Éthiopiens d'Afrique «avaient, attachées sur eux, des peaux de panthère et de lion... Ils vont au combat une moitié du corps enduite de plâtre, l'autre de vermillon»; les Éthiopiens d'Asie «portaient sur la tête des peaux arrachées au front de chevaux avec les oreilles et la crinière, la crinière leur tenait lieu d'aigrette, et les oreilles se dressaient toutes droites»; «les Thraces avaient des coiffures faites de peaux de renard... ; ils avaient aux pieds et aux jambes des chaussures faites de peau de faon». La

diversité des armements n'est pas moindre: certains utilisent des boucliers d'osier [*gerrhai*] (Perses), d'autres des boucliers de peau de bœuf (Paphlagoniens), d'autres encore, «en place de boucliers, des peaux de grue » (Éthiopiens d'Asie); certains portent des casques de bois (Colchidiens), d'autres des casques de bronze (Assyriens), d'autres encore, «des casques de bronze auxquels étaient adaptées des oreilles et des cornes de bœuf en bronze et que surmontaient des aigrettes » (Paphlagoniens); on y trouve des massues de bois garnies de clous en fer (Assyriens, Éthiopiens d'Asie), des haches *[sagaris]* (Saces), des pointes de flèches qui, «au lieu d'être en fer, était d'une pierre taillée aiguë», ou des «piques terminées, en guise de fer de lance, par une corne de gazelle taillée en pointe» (Éthiopiens d'Asie), etc.

Bien que réduites à quelques contingents ethniques, les troupes montées paraissent tout aussi peu homogènes. À côté des cavaliers proprement dits, on trouvait également «des chevaux de selle et des chars attelés de chevaux et d'ânes sauvages» (Indiens), mais également des troupes de chameaux (Arabes). Et, même parmi les cavaliers, Hérodote souligne le mode de combat particulier des Sagartiens:

> C'est un peuple nomade, d'origine et de langue perses, dont l'accoutrement est intermédiaire entre celui des Perses et celui des Paktyes; ils fournissaient 8 000 cavaliers; en fait d'armes, ils n'ont point coutume d'en porter qui soient de bronze et de fer, si ce n'est des poignards; ils font usage de cordes faites de courroies tressées, c'est en elle qu'ils mettent leur confiance quand ils partent en guerre. Et voici comment ils combattent. Lorsqu'ils sont aux prises avec l'ennemi, ils lancent ces cordes qui ont à leur extrémité des nœuds coulants; qu'ils atteignent un cheval ou un homme, ils le tirent à eux: et, embarrassé comme il l'est dans des rêts, ils le tuent. Telle est leur façon de combattre; ils étaient incorporés avec les Perses (§85).

Une question se pose immédiatement: comment donc les commandants perses pouvaient-ils diriger des manœuvres avec des troupes aussi hétérogènes, tant dans leur armement que dans leurs modes de combat? Une réponse vient immédiatement à l'esprit: c'est en raison même de cette diversité et de la cohue que les Perses furent vaincus en Grèce, ou que Darius III subit revers sur revers devant les armées macédoniennes. Mais une telle interprétation doit être rejetée car, d'une part, elle fait la part belle aux interprétations grecques et, d'autre part et surtout, elle méconnaît une réalité essentielle: c'est tout simplement que la plupart des contingents décrits par Hérodote ne participèrent à aucun des combats.

Aux Thermopyles, l'assaut est mené par des troupes d'élite: les Mèdes, les Kissiens, puis les Immortels (chargés de tourner le défilé) (Hérodote IX, 210-211, 215; Diodore XI, 6-8). Ce sont les contingents que choisit Mardonios, lorsque Xerxès regagna Sardes après Salamine:

> [Outre les Dix Mille] Mardonios choisit, parmi les autres Perses, des troupes cuirassées et du corps des 1000 cavaliers; ensuite des Mèdes, Saces, Bactriens et Indiens, infanterie et cavalerie: il prit en entier les contingents de ces peuples; dans ceux des autres alliés *(symmakhoi*) il ne préleva que de petits groupes, les beaux hommes et ceux qui, à sa connaissance, avaient fait quelque chose de bien; [le contingent ethnique sur lequel entre tous portait principalement son choix, c'étaient les Perses porteurs de colliers et de bracelets [Dix Mille]; ensuite les Mèdes; ceux-ci n'étaient pas moins nombreux que les Perses mais ne les valaient pas pour la force physique], de manière que le total fût de 300 000 hommes, y compris la cavalerie (VIII, 113).

Plus loin, Hérodote présente l'ordre de bataille de Mardonios à Platées, et il indique très clairement que les premières lignes étaient constituées de Perses, de Mèdes, de Bactriens, d'Indiens et de Saces (IX, 31). C'est là une caractéristique que l'on retrouve à Mycale, où les Perses subissent l'assaut frontal (IX, 102). À Platées, Hérodote précise l'identité des alliés sélectionnés par Mardonios: Grecs et Macédoniens, Phrygiens, Mysiens, Thraces, Péoniens et des Éthiopiens et Égyptiens (IX, 32). À propos des Égyptiens, Hérodote apporte la précision suivante: «Mardonios, alors qu'il était encore au Phalère, les avait fait débarquer des vaisseaux où ils servaient comme épibates, car dans les rangs de l'infanterie qui était arrivée avec Xerxès à Athènes ne figuraient pas d'Égyptiens» (IX, 32). On n'en conclura pas que les contingents de Doriskos ont été embarqués, et ce pour deux raisons: d'une part, ne pouvaient être choisis que des combattants d'élite, comme Hérodote l'exprime très clairement à propos des Égyptiens eux-mêmes; d'autre part, Hérodote affirme à plusieurs reprises que les épibates sont exclusivement des Perses, des Mèdes et des Saces (IX, 96,184). Pour des raisons aisément compréhensibles, l'armée combattante proprement dite est donc composée de troupes perses et iraniennes. Il paraît clair également que la plupart des 47 contingents ethniques énumérés par Hérodote à Doriskos n'ont jamais été engagés dans les combats. On doit en conclure que, si Xerxès a réellement procédé à une levée générale des troupes de ses sujets (ce dont on peut même douter), c'est pour des raisons qui ne relèvent pas, d'abord, de la logique militaire.

• *Les revues de l'Empire*. – Une première revue des troupes avait eu lieu à Abydos, avant le passage de l'Hellespont:

> Quand on fut à Abydos, Xerxès voulut voir l'ensemble de son armée. On avait préparé pour lui à l'avance sur un tertre, emplacement choisi à dessein, une loggia de marbre blanc (c'étaient les Abydéniens qui l'avaient construite, sur un ordre reçu auparavant du roi): lorsqu'il fut assis là, Xerxès, portant d'en haut ses regards sur le rivage, contempla troupes de terre et vaisseaux. Pendant qu'il les contemplait, le désir lui vint de voir une course nautique; la course eut lieu, où les vainqueurs furent des Phéniciens de Sidon; et Xerxès fut ravi du spectacle que lui offraient cette course et l'armée (VII.44).

Xerxès organisa une nouvelle revue à Doriskos, en Thrace, à l'issue du dénombrement de l'armée:

> Quand l'ensemble des troupes eut été dénombré et classé, Xerxès fut pris du désir d'en avoir le spectacle en les passant lui-même en revue. Et il donna suite à ce désir: monté sur un char, il parcourut l'armée; en passant devant le contingent de chaque peuple, il questionnait, et ses secrétaires consignaient par écrit les réponses, jusqu'à ce qu'il fût arrivé d'un bout à l'autre du front de la cavalerie et de l'infanterie. Puis, cela fait et les vaisseaux tirés en mer, Xerxès passa de son char sur un vaisseau sidonien, où il s'assit sous une tente dorée, et il vogua le long des proues des navires, posant à chacun des questions comme il l'avait fait pour les troupes de l'armée de terre et faisant consigner par écrit les réponses. Les capitaines avaient conduit leurs vaisseaux au large, à une distance de quatre plèthres du rivage, ils les avaient mis à l'ancre en ligne, toutes les proues tournées vers la terre, et ils avaient fait prendre les armes aux épibates [infanterie de marine] comme pour une action militaire. Xerxès regardait, en passant entre la ligne des proues et le rivage (VII.100).

Ces textes se suffisent à eux-mêmes: Xerxès prend connaissance non pas de ses forces militaires, mais de la diversité ethnique et culturelle des peuples de son empire; plus que d'une revue des troupes, il s'agit d'une revue de l'Empire. Parmi les éléments de la sémiologie de la revue, on doit souligner, avec Hérodote, que le commandement des contingents ethniques, jusqu'alors aux mains de chefs indigènes, est donné exclusivement à des Perses, souvent de très haute extraction (VII, 81, 96). Cette disposition illustre à merveille une réalité qu'elle vient renforcer : l'Empire du Grand Roi est un empire perse.

Il est possible qu'en organisant de tels rassemblements, le roi cherche aussi à renforcer le moral de ses troupes: telle est du moins l'interprétation retenue

par Quinte-Curce (III, 2.1). Mais l'essentiel n'est pas là. En passant sur le front des contingents rangés par peuples (*kata ethnea*), Xerxès s'informe des divers pays-peuples *(dahyva),* dont la mobilisation constitue en elle-même un signe de son pouvoir, et dont la diversité rend compte de l'immensité d'un empire qu'il connaît mal. Et, à ce point, on songe aussitôt au commentaire d'Arrien sur le rassemblement de délégations à Babylone en 324: ce fut l'occasion, pour les Grecs et les Macédoniens, «d'apprendre les noms de ces peuples et de découvrir leur tenue» (VII, 15.4). On songe également à ce qu'écrit Quinte-Curce de l'armée de Darius III avant Issos: «Quant aux Bactriens, Sogdiens, Indiens et autres riverains de la mer Rouge [golfe Persique], Darius ignorait même leurs noms» (*ignota etiam* ipsi *gentium nomina;* III, 2.9) – ou encore de l'armée du même Darius qui fut mise en ligne à Gaugamèles, après avoir été dénombrée selon une méthode identique à celle que décrit Hérodote à Doriskos: «Suivaient d'autres peuples *(nationes)* mal connus de leurs alliés mêmes. Après eux, cinquante quadriges, devant lesquels marchait Phradatès avec une armée imposante de Caspiens. Derrière les chars, il y avait des Indiens et d'autres riverains de la mer Rouge [golfe Persique], aide toute nominale *(nomina verius quam auxilia*) » (IV, 12.9). Ces mots de Quinte-Curce confirment la réalité de la distinction qu'il y a lieu d'opérer entre deux parties des troupes royales: l'armée combattante – composée de quelques contingents ethniques sélectionnés (essentiellement des Iraniens) – et l'armée de parade, véritable représentation microcosmique de l'espace impérial, qui rassemble l'ensemble des levées, y compris celles qui proviennent de peuples que le roi et la cour ne rencontrent que dans des circonstances exceptionnelles.

La convocation de l'armée royale *dans son ensemble* répondait donc à des motivations plus idéologiques que stratégiques – d'autant que de tels rassemblements généraient d'énormes contraintes logistiques. De même que le nomadisme de la cour permettait d'affirmer partout le pouvoir et la richesse du Grand Roi, de même ces revues constituaient, ni plus ni moins, des mises en scène de l'Empire. Au reste, la notion de «jeux impériaux» est bien soulignée par l'organisation de courses navales sur les rivages d'Abydos. «L'expédition de Xerxès était très fastueuse et magnifique», remarque encore Hérodote, après avoir décrit le passage de l'armée sur les ponts, «durant sept jours et sept nuits sans un instant d'arrêt» (VII, 56-57). Soulignons également la réaction de Xerxès après la revue d'Abydos: «À la vue de tout l'Hellespont couvert de ses vaisseaux, de tous les bords de mer, de toutes les plaines du pays d'Abydos remplis de ses soldats, il se félicita de son bonheur» [cf. v.p. *šiyāti*] – c'est-à-

dire de la puissance qu'il venait lui-même de mettre en scène. Le spectacle avait moins pour objectif d'impressionner les Grecs que de tendre au Grand Roi un miroir dans lequel il pouvait contempler visuellement sa propre puissance.

On doit souligner, à ce point, que le récit que donne le même Hérodote de la marche de Darius en 513 rend compte d'une réalité assez proche. Parvenu à Chalcédoine, «Darius monta sur un bateau et se rendit aux roches appelées Cyanées... et, prenant place sur un promontoire, il contempla le Pont-Euxin, qui est un spectacle qui mérite d'être vu» (IV, 85). Puis, «après avoir contemplé le Bosphore, il dressa sur son rivage deux stèles de marbre blanc, et y grava, sur l'une en caractères assyriens, sur l'autre en caractères grecs, les noms de tous les peuples qu'il menait avec lui; et il menait avec lui tous les peuples sur lesquels il régnait » (IV, 87). Ces stèles ont-elles jamais existé? On peut en discuter. Mais il est clair que, dans l'esprit même d'Hérodote, elles étaient destinées moins à transmettre des données de type archivistique qu'à exalter la puissance territoriale du Grand Roi – au même titre que, par exemple, des stèles que, toujours selon Hérodote, Darius fit dresser aux sources du Téaros, comme pour arpenter ses nouvelles conquêtes (IV, 94). Et tout comme le fit Xerxès à Abydos, «Darius, assis sur un siège d'honneur, regardait son armée défiler» (IV, 88).

Tout compte fait, on est en droit de se demander si le caractère exceptionnel de la revue de Doriskos ne procède pas d'abord et avant tout de la répartition très inégale de notre documentation. Ce qu'on voit à Abydos ne se reproduisait-il pas plutôt régulièrement dans les résidences royales, d'une manière comparable à la revue organisée par Cyrus le Jeune à Tyriaeion devant Épyaxa de Cilicie? Debout dans son char de guerre, Cyrus passe les troupes en revue «sur tout le front», avant de feindre de lancer ses troupes au combat: «Cyrus était enchanté de la terreur que les Grecs avait causée aux barbares *(Anab.* I, 2.14-18).

• *La mise en scène de Datamès*. – À titre d'indice indirect, on fera référence à un passage de la *Vie de Datamès* de Cornelius Nepos. Le satrape vient de remporter une victoire sur Thuys, dynaste de Paphlagonie:

> De ce succès, Datamès ne voulut pas que la nouvelle le devançât lui-même auprès du roi [Artaxerxès II] et agit en conséquence. C'est pourquoi, à l'insu de tout son entourage, il vint à

> la résidence royale *(eo uberat rex)* et, le lendemain, il habilla Thuys qui avait une grande taille, un physique rendu terrible par son teint noir, ses longs cheveux et sa barbe abondante, en lui faisant revêtir le vêtement luxueux que portaient les satrapes royaux, en le parant aussi d'un collier et de bracelets d'or, puis de tous les bijoux royaux, tandis que lui-même n'avait que le petit manteau à deux doubles des paysans et une tunique de tissu rude, portait sur sa tête un casque de chasseur, tenait dans la main droite une massue, dans la gauche la laisse qui attachait Thuys; il poussait celui-ci devant lui comme si c'eût été une bête capturée à la chasse qu'il amenait. Le prisonnier attirait tous les regards à cause de la bizarrerie de son équipement et de son type étranger; aussi se fit-il un grand concours de curieux et il y eut des gens pour reconnaître Thuys et prévenir le roi. Au premier instant, ce dernier refusa de les croire et envoya Pharnabaze aux nouvelles. Une fois renseigné par lui, il donne ordre aussitôt de faire entrer le cortège; il fut grandement charmé de la capture et de la manière de la présenter, et surtout de ce qu'un roi important était tombé en sa puissance avant même qu'il s'y fût attendu. Il récompensa Datamès avec des présents magnifiques (3.1-5).

Comme chez Hérodote, on y insiste sur l'aspect absolument exotique et inouï du vaincu et sur l'étrangeté totale de l'accoutrement, qui est celui que portaient quotidiennement les paysans paphlagoniens. Certes, le contexte est apparemment bien différent de celui des descriptions d'Hérodote. Nous sommes là dans le domaine d'une littérature qui dérive directement d'une tradition familiale qui se plaît à souligner l'ingéniosité de Datamès et son sens de la courtisanerie (dans le sens politique du terme: c'est-à-dire rendre éclatants les services qu'il vient de rendre au Grand Roi). Il ne s'agit pas non plus d'une revue des troupes, mais de l'arrivée d'un captif, tenu par une corde au cou, comme le sont les rois menteurs de Behistoun.

Pour autant, ces différences contextuelles n'engagent pas la logique des descriptions, qui sont porteuses d'une même charge symbolique. En effet, il s'agit bien là aussi d'un spectacle au cours duquel défile un peuple soumis devant le roi et la cour – car, n'en doutons pas, Thuys était accompagné de nombre de ses proches et de ses sujets vaincus. On doit postuler qu'une telle mise en scène – qu'elle ait eu lieu ou non! – ne pouvait avoir la valeur opératoire que lui assignaient les informateurs de Cornelius Nepos que si le roi et la cour voyaient défiler régulièrement les représentants des peuples soumis, revêtus de leurs costumes traditionnels – dont l'étrangeté ne faisait que rendre plus évidente la supériorité des Perses, vêtus, eux, de robes splendides, rehaussées de bijoux de prix, symboles éclatants de leur statut privilégié dans l'Empire. En quelque sorte, la parade de Datamès peut être considérée comme l'écho assourdi des fêtes impériales qui se tenaient régulièrement dans les résidences royales.

• *D'Artaxerxès III à Ptolémée II*. – On remarquera enfin que l'interprétation se nourrit de la vraisemblance, dans la mesure où de telles exaltations animées de la puissance impériale se rencontrent dans d'autres contextes: songeons par exemple à cette fête athénienne où l'on transportait en grande pompe les revenus tirés chaque année des tributs levés sur les Alliés de la Ligue de Délos (Isocrate, *Paix*, 82). Mais c'est surtout peut-être la *pompé* de Ptolémée Philadelphe qui nourrit l'approche comparatiste. Il s'agit manifestement d'une fête au cours de laquelle le roi fait une démonstration éclatante de sa richesse et de son pouvoir. Au reste, «la procession se termine par un défilé militaire auquel participent 57 600 hommes d'infanterie et 23 300 cavaliers, tous en armes, démonstration impressionnante de l'armée lagide». La liaison entre pouvoir territorial et levées tributaires est clairement mise en évidence par la composition du cortège:

> D'autres personnages symbolisent une région géographique : c'est le cas des femmes en costume de captives indiennes, ou de celles qui incarnent les villes grecques d'Asie, ou encore des «porteurs de tribut éthiopiens »: ils représentent les zones sur lesquelles s'étend le pouvoir lagide, soit effectivement, soit de manière purement fictive (l'Inde, l'Éthiopie)... La propagande qui se fait jour à travers la fête a également, c'est incontestable, un aspect politique. C'est d'une part l'affirmation du lien qui unit Ptolémée II et Alexandre; c'est surtout le développement du thème de l'extension du pouvoir lagide bien au-delà des frontières de l'Égypte. Les charrettes contenant des tentes «à la mode barbare» avec des Indiennes et d'autres femmes «en tenue de captives», les «porteurs de tribut éthiopiens» incarnent les prétentions du roi lagide à la domination universelle; il est bien clair que ni l'Inde ni l'Éthiopie ne sont en son pouvoir, mais il est frappant de constater que, sous Ptolémée II comme à l'époque du Nouvel Empire égyptien, les représentants des pays étrangers ne peuvent être considérés que comme des «tributaires» du roi égyptien... Ainsi, les images de la fête mettent en évidence l'étendue de l'espace soumis; le thème est développé en partie sur des bases «historiques» – l'existence concrète de territoires occupés par les troupes lagides – en partie grâce à une amplification propagandistique (F. Dunand).

Même si l'on admet que les éléments grecs y tiennent une place première (c'est un cortège dionysiaque), il ne serait pas étonnant que le souverain lagide (ou séleucide: procession de Daphnè) ait adapté à son compte une festivité achéménide, de la même manière que la coutume hellénistique des entrées royales semble être copiée sur des cérémonies analogues de l'époque achéménide: par bien des aspects, la *pomp* de Ptolémée décrite par Callixène fait songer à la *pompé* d'Artaxerxès III décrite par Théopompe *(FGrH* 115

F263a), et les analyses précédentes montrent qu'il est logique de postuler que les fêtes de ce type organisées lors des déplacements du Grand Roi se déroulaient également, et plus régulièrement (mais pas nécessairement lors du Nouvel An), dans les capitales de l'Empire.

VI. TABLE ROYALE ET PARADIS ROYAUX: EXALTATION DU CENTRE ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne, le message des reliefs «tributaires» de Persépolis est aussi clair que l'image que donnent les textes classiques. Dans l'imaginaire impérial, les peuples soumis participent de la richesse ostentatoire du Grand Roi et de sa cour. C'est là en effet une représentation reprise par tous les auteurs anciens, fascinés qu'ils étaient par la gigantesque aspiration vers le centre des forces humaines et des productions des peuples conquis. Parmi les éléments symboliques de cette puissance tributaire, les Grecs ont tout particulièrement été frappés par le luxe et la luxuriance de la table du roi. Dans le portrait polémique qu'il dresse du Grand Roi dans *l'Agésilas*, Xénophon écrit: «Pour le Perse, des gens courent la terre entière à la recherche de ce qu'il pourrait boire avec plaisir, des milliers d'autres s'efforcent d'inventer de quoi piquer son appétit» (§9.3). De nombreux auteurs grecs ont repris ce thème à leur compte, affirmant régulièrement que le Grand Roi comble de prix et de récompenses ceux qui lui apportent des mets nouveaux sur sa table (cf. Athénée IV, 144a; XII, 529d, 539d, 545d). Par sa somptuosité et sa variété en effet, la table du roi est considérée emblématiquement comme une représentation de la puissance matérielle et politique du Grand Roi.

Dans la pensée des auteurs grecs, la table est approvisionnée par les prestations des peuples conquis: telle est bien la fonction assignée par «Cyrus » à ses satrapes : «Envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y aura de beau et de bon dans chacun de leurs territoires, afin que nous aussi qui restons ici ayons notre part de ce qu'il y a d'excellent dans les produits de toute origine» *(Cyr.* VIII, 6.6; cf.6.23). Tel est également le sens de l'apophtegme rapporté par Dinon, *via* Athénée (XIV, 652 b-c):

> Sur la table du roi, on avait l'habitude de poser devant lui toutes les délicatesses que produisaient les pays sur lesquels il exerçait sa domination, les premiers fruits de chacun.

> Car Xerxès ne pensait pas que les princes pouvaient utiliser un mets ou une boisson étrangers (*xenikos*) ; c'est pourquoi une coutume fut érigée plus tard. Une fois, en vérité, un des eunuques apporta parmi les autres desserts quelques figues de l'Attique et Xerxès demanda d'où elles venaient. Quand il apprit qu'elles venaient d'Athènes, il interdit à ses acheteurs de les acheter, jusqu'à ce qu'il pût s'en emparer sans avoir à les acheter. Et on raconte que l'eunuque avait fait cela pour rappeler au roi l'expédition qu'il devait mener contre Athènes.

Le sens de l'historiette est évident: le roi n'achète pas, il prend. Est considéré comme «étranger» un pays qui n'a pas fait sa soumission et qui, de ce fait, n'envoie pas de prestations à la table royale. Ces prestations sont assimilées par les auteurs grecs au tribut: dans son ouvrage (malheureusement perdu), *Sur les tributs levés en Asie*, Ctésias énumérait tous les produits qui étaient fournis au Grand Roi pour son dîner *(FGrH* 688 F53). Il citait par exemple «une huile d'acanthe de Carmanie, dont se servait le Grand Roi» (Athénée, II, 67a). De son côté, Amyntas déclare que, dans certains cantons de la Perse, «les montagnes produisent... les noix de Perse, avec lesquelles on fabrique pour le roi beaucoup d'huile» *(ibid.).* C'était probablement le cas des vignobles plantés par les Perses en Syrie, près de Damas, dont la production était réservée à la consommation royale, ou encore des terres à froment d'Assos en Éolide (Strabon XV, 3.22). Remarquons également que, parmi toutes les variétés de dattes, Théophraste *(HP* II, 6.7) en isole une qualifiée de «royale», caractérisée par sa rareté: «On ne les verrait que dans le jardin de Bagôas *(en monôi tôi Bagôou kpôi)*, aux environs de Babylone.» L'information fut reprise en ces termes par Pline (VI, 143):

> De toutes les dattes, les plus célèbres, honorées du qualificatif de «royales», parce qu'elles étaient réservées aux rois de Perse, venaient de Babylone, et uniquement du jardin de Bagôas *(Babylono natae uno* in *horto Bagou).*

De cette circulation centripète des productions de l'Empire, on trouve une autre illustration dans les paradis royaux. Lieux de détente et réserves de chasse, les paradis comprennent également des jardins plantés d'arbres. Ce sont des jardins d'acclimatation, où rois et satrapes introduisent de nouvelles espèces végétales et animales. C'est là une caractéristique bien documentée à l'époque néo-assyrienne: bien des rois se flattent d'avoir mis en valeur de nouvelles terrres, d'y avoir amené l'eau et d'y avoir fait procéder à des plantations d'arbres variés, de telle sorte qu'ils peuvent venir prendre du repos

dans des jardins et vergers magnifiques, pleins «de toutes sortes de plantes aromatiques et odorantes» (Sargon; à comparer avec Xénophon *Écon.* IV, 21: «D'agréables parfums [les] accompagnent pendant la promenade»). On dispose d'une documentation moins abondante pour l'époque achéménide, mais tout aussi parlante. Régulièrement, les paradis sont caractérisés comme renfermant des arbres de toutes espèces, qui donnent tous les fruits de la terre (e.g. Xénophon *Anab.* I, 4.10; II, 4.14). Ce sont des «bois plantés» (Quinte-Curce VII, 2.22; Xénophon *Écon.* IV, 21), c'est-à-dire des jardins spécialement aménagés : c'est une réalité que l'on entrevoit également dans des tablettes de Persépolis (PFa 1; 33). Élien compare les paradis des rois indiens aux paradis perses de Suse et d'Ecbatane; tout en affirmant que les premiers sont encore plus beaux que les seconds, il laisse entendre qu'ils sont caractérisés par les mêmes richesses animales et arboricoles, dont sont chargés des intendants royaux *(hoi meledônes hoi basileioi, Anim.* XIII, 17). Ailleurs, il parle avec émerveillement des paradis de Suse, où des bœufs spécialement dressés élèvent l'eau dans les champs *(Anim.* VII, 1). Comme en Égypte ou en Assyrie, on rassemble dans les paradis des plantes et des animaux exotiques qui proviennent de tous les pays soumis – tels ces «dromadaires d'une rapidité inouïe et ces douze éléphants importés de l'Inde par Darius III», que le satrape de Suse vient offrir à Alexandre (Quinte-Curce V, 2.10). Aristote rapporte que Pharnakès avait acclimaté des mulets en Phrygie Hellespontique (sans nul doute dans le paradis proche de Daskyleion; *Hist. An.* VI, 26.580b). C'est très probablement en sa qualité d'intendant d'un paradis que Gadatas reçoit des félicitations de Darius pour avoir planté près de Magnésie du Méandre des arbres originaires de Syrie (ML 12).

On comprend aisément que le modèle achéménide ait été repris par des petits princes locaux, anxieux de s'identifier au Grand Roi – tel Polycrate de Samos (pp. 94-95), tel aussi le Thrace Kotys. Théopompe décrivait ainsi l'une des résidences du dynaste:

> Onocarsis était un endroit en Thrace, qui comprenait un bois sacré *(alsos)* magnifiquement planté et bien adapté à des séjours agréables, surtout pendant l'été. En fait, ce lieu avait été l'une des résidences préférées de Kotys qui, plus qu'aucun roi qui avait régné en Thrace, s'était voué principalement à une vie de jouissance *(hdypatheia)* et de luxe *(tryph).* Lorsqu'il parcourait le pays, là où il découvrait des lieux ombragés par des arbres et arrosés d'eaux courantes, il y organisait des festins *(hestiatôria).* Il séjournait dans chacun d'entre eux à tour de rôle, lorsque le hasard l'y conduisait, et il offrait des sacrifices: il y tenait sa cour avec ses lieutenants, restant prospère et envié... (Athénée XII, 531e-f).

Kotys a ainsi aménagé l'espace, désormais balisé et scandé par des paradis qui exaltent symboliquement son pouvoir territorial. L'emprunt achéménide ne saurait faire de doute: le Grand Roi lui-même se déplaçait de paradis en paradis, où se situaient les «stations royales» *(stathmoi basilikoi;* cf. Plutarque *Art.* 25.1). À chaque halte était reproduit le modèle de la table royale (cf. 24.3): ce que comprit parfaitement Alcibiade, qui tenta lui aussi de tirer profit de la sémiologie organisée par les règles du nomadisme de la cour achéménide (cf. Athénée XII, 534d; Plutarque *Alc.* 12.1). Il ne fait guère de doute non plus que la compétition ouverte entre Straton de Sidon et Nikoklès de Paphos autour du luxe de leurs tables se fondait sur une assimilation voulue avec la table du roi (cf. Athénée XII, 531c-e ; Élien *VH* VII, 2).

Il en fut de même d'Harpale, trésorier d'Alexandre en poste à Babylone, dont les efforts tendent à approprier les paradis perses au bénéfice idéologique des conquérants macédoniens:

> Il avait en outre à cœur d'orner de plantes grecques les résidences et les promenades royales. Il réussit à les acclimater toutes, sauf le lierre, que le terrain repoussa et fit toujours périr, parce qu'il ne supportait pas la température, la terre étant brûlante et le lierre aimant le froid (Plutarque *Alex.* 35.15).

Il ne fait guère de doute qu'Harpale agissait à l'imitation et sans doute sur les ordres d'Alexandre. C'est bien ce que suggère Pline (VIII, 44):

> Alexandre soumit à ses ordres, sur toute l'étendue de l'Asie et de la Grèce, plusieurs milliers d'hommes qui tous vivaient de la chasse, de l'oisellerie, de la pêche, ou qui entretenaient des viviers, des troupeaux, des ruchers, des piscines, des volières, afin qu'aucune créature n'échappât à sa connaissance.

Alexandre était soucieux de reprendre à son profit ce lieu symbolique par excellence de la domination impériale. Le paradis constitue en effet une représentation microcosmique de la variété écologique, arbustive et animale de l'espace impérial. On peut aisément rapprocher de l'interprétation sémiologique donnée récemment des jardins de Versailles sous Louis XIV:

> Le lieu où réside [le Prince] semble s'élargir aux dimensions de l'univers. Jardin et palais apparaissent alors comme un condensé miniaturisé de la terre entière... Ce lieu exemplaire contient ce que le monde extérieur produit de plus beau et de plus rare, et le transforme en sémiophore. Versailles devient la vitrine du monde; on y trouve en permanence des plantes exotiques, des fleurs de Hollande, des animaux sauvages, des oiseaux rares, des objets venus des quatre coins de l'univers. Ils sont donnés au regard, ils apparaissent ensemble, comme un tout, sans qu'ils aient subi les contraintes ordinaires de la marchandise, celles de l'échange, celles du temps et de l'espace. À défaut d'avoir réalisé la monarchie universelle, le roi a vaincu le monde sous forme de signes; il reconstruit la terre entière dans son jardin; il joue avec un modèle réduit de l'univers qu'il modifie au gré de sa fantaisie (J.M. Apostolidès).

Table et paradis participent donc de l'exaltation de la splendeur royale. Il en est de même des prestations humaines, comme le montre le texte de l'édit (certainement apocryphe) transmis par le rédacteur du *Livre d'Esther.* Après la répudiation de la reine Vashti, le roi Ashuérus fit proclamer sur toute l'étendue de son royaume:

> Que l'on cherche pour le roi des jeunes filles vierges et belles d'aspect ! Que le roi établisse des visiteurs dans toutes les provinces de son royaume, pour qu'ils amènent toute jeune fille vierge et belle de visage à Suse la citadelle, dans la maison des femmes... (§2.2-3).

Les plus belles femmes de l'Empire doivent venir charmer les nuits du Grand Roi, au même titre que les productions les plus renommées des différents pays venir rehausser le luxe de la table royale, et les senteurs des plantes exotiques accompagner le Grand Roi dans ses promenades paradisiaques!

Le texte porte exactement : « Les Ioniens de la plaine et de la mer et les pays d'au-delà de la mer. »

Ioniens d'Europe.

Saka hauvamarga, c'est-à-dire les Saka «buveurs de hauma».

Saka tigraxaud, c'est-à-dire les Saka «aux bonnets pointus» - expression qui correspond aux Orthokorybantes d'Hérodote.

Scythes d'Europe.

Ioniens portant le pétase.

CHAPITRE VI

Représentations royales et idéologie monarchique

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• La diversité *documentaire:* complémentarité et *spécificité.* – L'historien dispose de sources nombreuses et diversifiées pour tenter d'analyser les éléments constitutifs et la dynamique de l'idéologie monarchique mise en place (ou plus rigoureusement codifiée) par Darius et reprise pour l'essentiel par ses successeurs. Le Grand Roi a lui-même beaucoup parlé, et nombre de ses inscriptions exposent avec insistance ce qui, à ses yeux mêmes, constituait les justifications idéologiques de son pouvoir: non seulement de sa domination sur les peuples soumis – comme on vient de le voir –, mais aussi et en même temps de l'autorité royale. Les Grands Rois se sont fait également représenter fréquemment à Persépolis et ailleurs sous forme de reliefs, ou à Suse sous forme de statue monumentale, les uns et les autres étant parfois accompagnés d'inscriptions. On retrouve les effigies royales – sous différentes formes – sur d'autres supports, en particulier les monnaies et les sceaux. L'ensemble de ces éléments constitue ce qu'on peut appeler l'art aulique officiel. À côté de ces sources du centre, on doit également porter attention aux

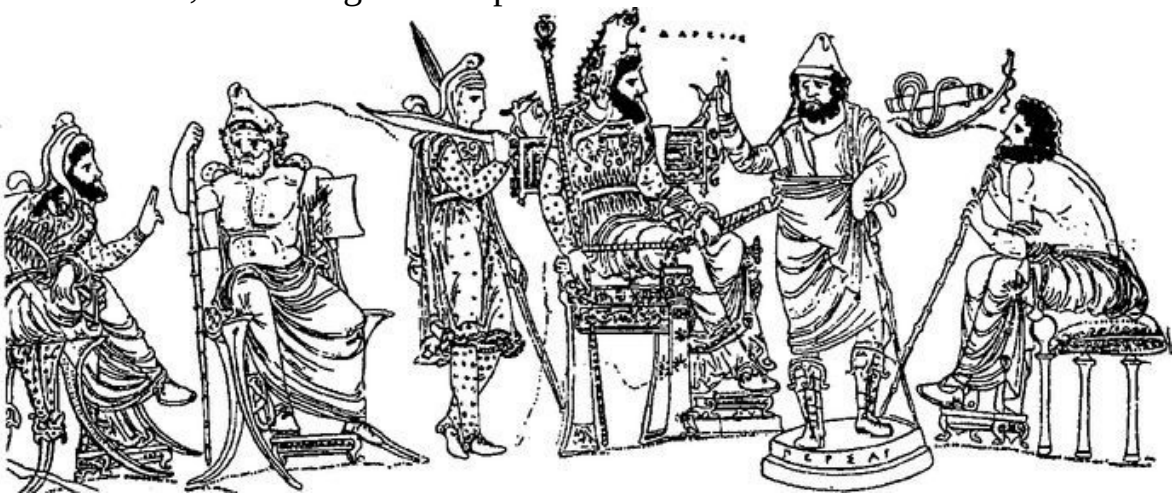

Figure 8.

Darius et sa cour vus par un peintre grec du IVe siècle

présentations données par les sources classiques, car elles offrent l'avantage de replacer les conduites royales en situation historique (ou historicisée).

En première analyse, on peut considérer que les convergences sont frappantes entre ces différentes sources d'information: c'est de la confrontation globale des différents corpus que l'on pourra proposer une vision à la fois analytique et dynamique de l'idéologie monarchique achéménide. Néanmoins et en même temps, il convient de tenir présent à l'esprit plusieurs précautions méthodologiques. Tout d'abord, il est parfois risqué d'établir un lien direct entre les représentations iconographiques et les textes classiques, et de considérer ceux-ci comme des commentaires historiographiés des reliefs. Et, à l'intérieur même de l'art royal, on doit distinguer des strates informatives, en fonction du message que le Grand Roi voulait délivrer, en fonction aussi du public qui était visé, et enfin en fonction du support (inscriptions, reliefs, sceaux, etc.).

Ces distinctions permettent en même temps de réintroduire la diachronie dans l'étude thématique: beaucoup de monuments iconographiques sont datables et datés (même si subsistent des discussions), qu'il s'agisse des palais, des reliefs, des monnaies ou de certains sceaux; ce n'est généralement pas le cas des informations données par les auteurs classiques qui, en citant une coutume aulique, parlent le plus souvent du Roi d'une manière générique; issues pour une grande part d'entre elles du IVe siècle (Ctésias, Dinon) et de l'époque hellénistique (historiens d'Alexandre), elles incitent plutôt à analyser la permanence éventuelle des schèmes idéologiques. La priorité accordée aux sources proprement achéménides datées permettra ainsi de reconnaître plus distinctement ce qui revient à Darius dans l'élaboration et la diffusion de l'idéologie monarchique; il conviendra donc ultérieurement de revenir plus précisément sur des modifications ou adaptations réalisées par ses successeurs (par exemple l'introduction ou la transformation d'un culte officiel de Mithra et d'Anhita à l'époque d'Artaxerxès II).

• Monuments perses disparus ou reconstitutions grecques pour touristes *pressés?* – Il est un obstacle supplémentaire à l'utilisation sans recul des

sources classiques. Dans certains cas, elles donnent des informations sur des activités royales qui ne sont pas figurées sur les reliefs. Il ne fait pas de doute effectivement que bien des éléments décoratifs des palais ont disparu, qu'il s'agisse de briques émaillées (connues en particulier à Suse mais également à Persépolis) ou des revêtements métalliques apposés sur les portes monumentales, des plaquages d'or ou des bijoux, ou bien encore des couleurs, que l'on ne connaît que sous forme de traces résiduelles: ce n'est par exemple que récemment que l'on a retrouvé les premières attestations matérielles de la peinture murale sur fresque dans un palais d'Artaxerxès II à Suse, et sur les murs d'une apadana en Arménie. D'où une question: doit-on, ou non, considérer que les auteurs classiques nous offrent des renseignements de première main sur des monuments qui ont disparu depuis l'Antiquité? Ou bien encore: doit-on restituer des monuments achéménides disparus de la même manière que l'on a tenté de reconstituer graphiquement la peinture de la bataille de Marathon à partir de la description qu'en donne Pausanias? Dans certains cas, les descriptions grecques ne font pas réellement problème: on admettra par exemple sans difficulté que les palais étaient munis de portes de bronze, ainsi que l'affirment Diodore (XVII, 71.6) et l'auteur du De Mundo (398a) : les précédents assyriens, des fragments retrouvés à Persépolis et des tablettes du Trésor accréditent une telle présentation. On fera la même remarque pour la Vigne d'Or, retrouvée dans le Trésor de Suse par un successeur d'Alexandre. Mais, parmi les éléments de décoration qui ont ainsi disparu, on doit mettre en relief le problème spécifique posé par les tapisseries, dont beaucoup d'auteurs grecs soulignent la somptuosité. Il ne fait guère de doute que, dans la plupart des cas, la composition des dessins tissés reprenaient des thèmes animaliers, si courants dans la glyptique et l'orfèvrerie achéménides (cf. Aristophane Gren. 937; Athénée XII, 538d): on en trouve une remarquable illustration dans le tapis de selle trouvé dans le kurgane de Pazyryk en Sibérie, dont on s'entend pour souligner l'inspiration achéménide. En revanche, certaines affirmations des auteurs classiques soulèvent quelques doutes critiques.

Selon Plutarque *(Thém.* 29.4), lorsque Thémistocle fut introduit en audience officielle devant Artaxerxès Ier, il réussit à capter l'attention du roi de la manière suivante :

> Thémistocle répondit que le langage de l'homme est semblable aux tapis de couleurs variées *(poikila strômata),* que, comme ceux-ci, c'est en se déployant à l'aise qu'il met dans

> tout leur jour les sujets traités, tandis que, contraint à se replier, ils les cache et les déforme; il conclut qu'en conséquence il lui fallait du temps.

Il est tentant de supposer que Thémistocle faisait ainsi une référence implicite mais claire aux tapisseries qui ornaient la salle d'audience du palais royal. Ces tapis étaient-ils illustrés de dessins et de décorations historiées? On songe immédiatement au témoignage de Charès de Mytilène, repris par Athénée (XIII, 575). Charès – chambellan d'Alexandre le Grand – rapportait une histoire populaire iranienne, qui racontait les amours très romantiques entre le prince Zariadrès et la princesse Odatis. Et Charès précisait:

> De nos jours, cette histoire d'amour se transmet dans la mémoire des Barbares qui habitent l'Asie et elle est extrêmement populaire; en fait, ils représentent *(zôgraphein)* cette histoire dans leurs sanctuaires et dans les résidences royales *(basileia)* et jusque dans les maisons privées; et la plupart des aristocrates donnent à leurs propres filles le nom d'Odatis.

Mais, fort intéressant sur les modes de diffusion et de conservation du folklore iranien, le témoignage ne rend pas compte de l'existence éventuelle de scènes historiques. En revanche, selon un auteur plus tardif, Philostrate, les murs des palais parthes de Babylone étaient eux aussi ornés de tapisseries ouvragées. En dehors de motifs mythologiques empruntés au répertoire grec, on y trouvait également des scènes historiques:

> Les tapisseries représentent aussi Datis en train d'arracher Naxos à la mer, Artaphernès assiégeant Érétrie et, parmi les actions de Xerxès, celles qu'il dit avoir été victorieuses. On y voit évidemment l'occupation d'Athènes et celle des Thermopyles, et des scènes plus chères aux Mèdes encore, des fleuves asséchés, un pont sur la mer, et la façon dont fut percé l'Athos *(Vit. Apoll.* I, 25*)*.

Mais quelle est la valeur d'un tel témoignage? Mis à part son caractère tardif, on peut légitimement se demander si l'auteur a réellement vu ce qu'il décrit, ou si nous ne sommes pas ici plutôt en pleine fiction romanesque. La reprise du motif par l'auteur du *Roman d'Alexandre* (III, 28.10) renforce les doutes de l'observateur. Chacune des descriptions supposées rappelle très exactement des passages d'Hérodote, en particulier les nombreux développements consacrés par celui-ci aux fleuves asséchés – prétendait-il – par les armées de Xerxès (VII, 21, 53, 58, 108). Bien des voyageurs

contemporains sont venus à Persépolis, armés de passages de Diodore de Sicile ou d'autres sources antiques, et – contre toute vraisemblance – ont affirmé y avoir vu très exactement ce que la fréquentation des auteurs classiques les préparaient à «voir» !

La qualité de témoin oculaire ne valide jamais à elle seule les assertions d'un voyageur. Témoin les descriptions contradictoires données de la tombe de Cyrus par des compagnons d'Alexandre le Grand, utilisées par Strabon (XV, 3.7-8) et par Arrien *(Anab.* VI, 29): l'un (Aristobule) présentait le bâtiment comme «assez peu haut pour qu'il demeurât presque caché par les ombrages épais qui l'entouraient»; l'autre (Onésicrite) «prétend que la tour avait dix étages»; un troisième auteur, plus tardif (Aristos de Salamine), écrivait «que la tour était à deux étages seulement, mais très haute »! Dès l'Antiquité, au reste, des contre-sens (ou reconstructions romanesques) étaient faits sur la signification du relief de Behistoun (il est vrai inaccessible) : selon Diodore (II, 13.2), «Sémiramis fit tailler le pied des rochers et y sculpta son image entourée de cent gardes» (cf. également Isid. Char. *Mans. Part.* §5) ! Et, par la suite, des interprétations plus fantaisistes les unes que les autres furent proposées par les géographes arabes et les voyageurs européens.

Certes, il ne fait guère de doute que des artistes ont pris les guerres Médiques comme thème d'inspiration. On sait en particulier combien les artistes athéniens y ont puisé leurs sujets: mais il s'agissait alors d'exalter le souvenir des victoires grecques! De son côté, Hérodote rapporte l'histoire de l'architecte Mandroklès de Samos, qui fut richement récompensé par Darius pour avoir conçu le pont de bateaux sur le Bosphore:

> Comme prémices prélevées sur ces présents, Mandroklès fit exécuter un tableau représentant tout le travail du pont jeté sur le Bosphore, avec le roi Darius assis sur un siège d'honneur et son armée en train de défiler; il fit représenter tout cela et consacra le tableau dans l'Heraion, avec cette inscription: «Ayant joint les deux rives du Bosphore poissonneux, Mandroklès a consacré à Héra un souvenir de ce pont de bateaux; pour lui-même il a acquis la couronne, et pour les Samiens la gloire, en exécutant ce qu'avait dans l'esprit le roi Darius. » Tel est le monument laissé par celui qui construisit le pont (IV, 88-89).

On voit que le tableau n'a pas été commandé par Darius, et qu'il n'était pas destiné à orner les murs des palais royaux. Certes, ce faisant, Mandroklès faisait preuve d'une certaine courtisanerie, et contribuait à perpétuer le souvenir de la geste de Darius auprès des Grecs. Mais il entendait surtout

laisser un témoignage de sa propre valeur dans sa cité qui l'avait déjà récompensé en lui décernant une couronne.

Dans un long développement, Diodore de Sicile, à la suite de Ctésias, s'est beaucoup intéressé à la reine mythique Sémiramis. Décrivant l'un des palais de Babylone construit par la reine, il écrit:

> Sur les tours et les murailles, on avait représenté toutes sortes d'animaux, parfaitement imités par les couleurs et le relief. On y voyait une chasse, composée de différents animaux qui avaient plus de 4 coudées de haut [c. 2 m]. Dans cette chasse, Sémiramis était figurée à cheval, lançant un javelot sur une panthère; auprès d'elle était Ninos son époux, frappant un lion d'un coup de lance... [Dans un autre palais], on remarquait des représentations de combats et de chasse très agréables à la vue (Diodore II, 8.6-7).

Nous savons que, sous Sémiramis, ce sont bien souvent des réalisations du Grand Roi qu'il s'agit. Mais aucun document susien, babylonien ou persépolitain n'apporte la moindre confirmation. Il est possible que Ctésias ou l'un de ses informateurs aient ainsi fait référence aux scènes de chasse qui ornaient des palais pré-achéménides : encore convient-il de souligner que, dans les palais assyriens, scènes guerrières et cynégétiques étaient parfois placées dans des salles peu accessibles. Il n'est donc pas exclu que Ctésias ait de lui-même orné les palais babyloniens de Sémiramis/Grand Roi de scènes que chacun pouvait voir sur les sceaux et les cachets en particulier.

Enfin, dans le cours du récit de l'expédition de l'empereur Julien contre les Perses sassanides, Ammien Marcellin apporte un témoignage parallèle:

> Nous fîmes halte dans une grasse campagne toute plantureuse plantée d'arbres fruitiers, de vignes et de la verdure des cyprès; au centre, se trouve un gîte écarté, ombreux et plaisant, où l'on voit dans tous les appartements des peintures barbares, représentant le roi en train de massacrer des fauves avec une chasse nombreuse. En effet, chez eux, on ne peint ni ne reproduit d'autres scènes que massacres et guerres en tout genre (XXIV, 6.1).

Ce texte est tardif lui aussi. L'étude de l'orfèvrerie sassanide montre effectivement à quel point le thème de la chasse faisait partie des pratiques monarchiques. Ce qui est plus intéressant, c'est le paysage décrit par Ammien Marcellin: nous sommes là manifestement dans un paradis, lieu enchanteur où le roi faisait halte et où des chasses étaient organisées dans des réserves d'animaux laissés à l'état sauvage. Ce que décrit l'auteur, ce n'est donc point le

palais d'une capitale, mais une résidence royale disposée dans un paradis. Ces résidences étaient-elles ornées de scènes de chasse en l'honneur du roi? Ce n'est pas impossible. Nous ne disposons d'aucune documentation archéologique qui viendrait confirmer l'hypothèse. Les seuls témoignages sur ce point viennent des petites cours d'Asie Mineure, de Lycie particulièrement, où les dynastes aiment à se représenter à la chasse. Mais leur inspiration partiellement perse n'implique pas que les artistes ont copié des représentations auliques : il leur suffisait de reprendre et d'adapter des représentations qui figuraient sur les empreintes et les cachets.

Ces remarques préalables n'entendent pas disqualifier globalement les informations données par les auteurs classiques. Il ne fait guère de doute par exemple que les Grecs des Ve et IVe siècles connaissaient les splendeurs des résidences royales. Les nombreux échanges entre les cités grecques et la cour achéménide tout autant que l'abondance et la richesse des butins ont fait connaître en Grèce les objets symboles du luxe perse (vêtements, coupes, tentes, etc.), que les Grecs des classes dominantes ont manifestement adoptés à leur propre usage: en cela, textes et représentations iconographiques grecques tendent à grossir le *corpus* «achéménide», à condition de faire le départ entre la source d'inspiration et les modes d'acquisition et d'emprunt. En revanche, nous n'avons quasiment aucun témoignage qui permettrait de savoir quelles images circulaient précisément en Grèce sur les palais royaux. La seule exception vient de mentions données par [Aristote] (De *Mirab.* 39a, 15-26) et par Athénée (XII, 541a-b), qui font référence à un *himation* luxueux qu'aurait acheté Denys l'Ancien à un riche Sybarite: sur les bords du vêtement étaient représentées Suse et Persépolis, sans doute sous une forme très stylisée, à la manière des «city-reliefs» bien connus par des œuvres sculptées (assyriennes et lyciennes en particulier). S'il est exact, le renseignement viendrait confirmer ce dont on pouvait se douter par ailleurs: les Grecs de l'époque classique disposaient d'informations sur les palais royaux et sur l'art aulique – dont on pense parfois que les Athéniens de l'époque de Périclès les ont adaptés sur l'Acropole aux fins d'exalter leur propre domination impériale. Néanmoins, force est de constater qu'il faut attendre les historiens d'Alexandre pour disposer de la première description littéraire de Persépolis (Diodore XVII, 70).

• *Centre et périphérie.* – D'autre part, il y a une hiérarchie nécessaire entre

les documents du centre et les documents venant de la périphérie : les premiers jettent une lumière directe, qui naît d'une réflexion menée sur eux-mêmes par les Grands Rois et leurs conseillers; les seconds s'apparentent plus à des réinterprétations, que l'historien doit s'efforcer de décrypter. Il convient donc d'isoler les documents «provinciaux» qui, manifestement inspirés de l'art aulique du centre, portent néanmoins des caractéristiques spécifiques (cachets et stèles dites gréco-perses d'Asie Mineure par exemple, ou bien encore reliefs persépolitains de Meydançikkale de Cilicie). Tous ces documents revêtent une extrême importance pour qui veut comprendre la diffusion des thèmes monarchiques dans l'ensemble de l'Empire; mais ils nous renseignent surtout sur la vie des cours satrapiques ou dynastiques et sur les processus d'acculturation, ils seront donc envisagés dans des développements séparés (*fig. 8*). On ne prendra en compte que des représentations qui sont manifestement des copies conformes de représentations que l'on trouve à Persépolis: par exemple la scène d'audience figurée sur l'une des bulles de Daskyleion *(fig. 9b)*, ou encore celle que l'on a repérée sur le bouclier d'un combattant du sarcophage d'Alexandre (*fig.* 9a) ; on a pu supposer (non sans vraisemblance) que le peintre avait vu les reliefs de Persépolis. Il convient en revanche d'éviter de postuler que chacune des représentations figurées que l'on trouve dans les arts provinciaux est l'exacte reproduction de documents iconographiques du centre aujourd'hui disparus.

L'absence de scènes de chasse et de guerre à Suse ou à Persépolis est particulièrement frappante, surtout quand on sait la place que les textes classiques et les cachets attribuent à ces activités royales et quand on se souvient de la prédilection marquée des rois assyriens pour de telles représentations. Mais il faut résister à la tentation de «combler la lacune achéménide» à l'aide des textes classiques qui viennent d'être présentés ou à l'aide des stèles et cachets «gréco-perses». Car, en définitive, tous ces textes et interprétations butent sur une observation d'évidence: mis à part le relief de Behistoun, les Grands Rois n'ont jamais voulu se faire représenter en guerriers (ou en chasseurs) sur les murs de leurs palais: et, même à Behistoun, l'aspect réaliste est second. C'est ce choix même qui revêt la plus grande importance pour l'historien. Ni les reliefs ni les inscriptions n'entendaient décrire la vie quotidienne du roi ni même expliciter chacun des éléments de l'idéologie monarchique: qu'il suffise de remarquer que, dans aucune inscription royale, on ne trouve la moindre référence aux qualités de chasseur du Grand Roi, sauf dans certaines inscriptions apocryphes transmises par les auteurs grecs:

transmises, c'est-à-dire «reconstituées» à partir d'informations qui leur étaient parvenues par d'autres médias! Une telle observation dicte la méthode: si l'on doit utiliser toutes les sources disponibles pour comprendre le fonctionnement de l'idéologie monarchique achéménide, on doit en même temps distinguer les supports, de manière à mieux comprendre la spécificité du message transmis par l'art monumental de Persépolis, de Suse ou de Naqš-i Rustam.

II. LE PRINCE EN SES MIROIRS

• *Darius à Naqš-i Rustam.* – C'est à Darius lui-même que nous devons l'exposé le plus riche sur les justifications idéologiques de son pouvoir. Il le développa d'abord à Behistoun, y insistant tout particulièrement sur la protection privilégiée d'Ahura-Mazda, sur ses droits familiaux et sur sa stature de vainqueur. On a déjà souligné l'intérêt considérable de l'inscription et du relief de Behistoun pour la reconstitution de l'idéologie monarchique achéménide, et l'on aura fréquemment l'occasion de la citer à nouveau dans les pages qui suivent, parallèlement à d'autres déclarations royales.

Mais il est un autre monument qui, de ce point de vue, doit être en premier lieu pris en compte est la façade sculptée des tombes royales de Naqš-i Rustam *(fig. 10)*. Le décor est pratiquement identique d'une tombe à l'autre. Sur le registre supérieur (partie verticale

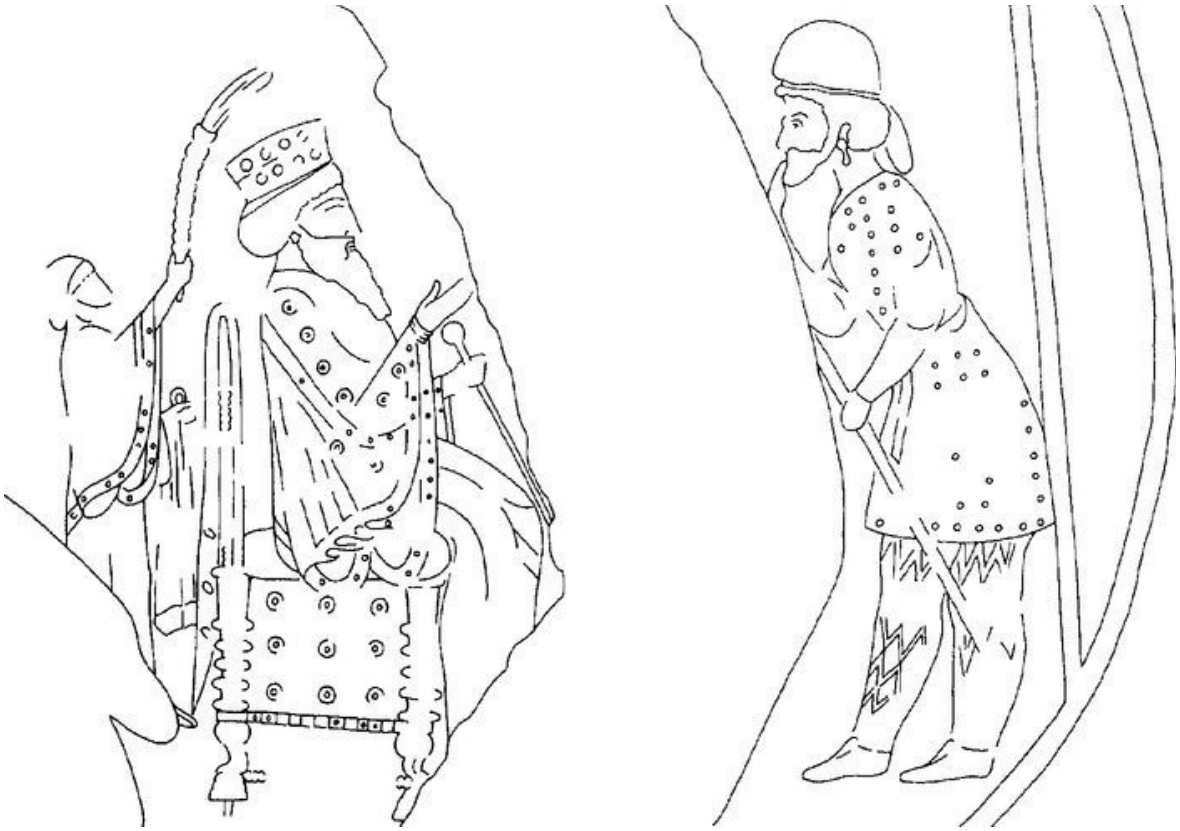

Figure 9a.

Scène d'audience sur le sarcophage d'Alexandre

haute d'une paroi organisée de manière cruciforme), le Grand Roi est représenté debout sur un podium à trois degrés: sa main gauche tient l'arc posé sur le sol derrière son pied gauche; sa main droite se lève en direction d'Ahura-Mazda, figuré là comme ailleurs sous la forme d'un personnage sortant d'un disque ailé, lui-même flanqué à l'arrière d'un croissant de lune; entre le roi et le dieu se trouve un autel d'où sortent des flammes. Le sol est supporté par deux rangées de 30 personnages, qui représentent les peuples soumis en porteurs du trône (ou du sol de l'Empire). Sur la partie gauche, disposés l'un au-dessus de l'autre, sont représentés les porteurs d'armes du Grand Roi, Gobryas (Gaubaruva) et Aspathinès (Aspacanā), l'un et l'autre identifiés par une inscription *(DNc-d)*. D'autres membres de la cour sont figurés à droite (peut-être portant le deuil).

Seule la tombe de Darius porte une inscription, disposée derrière le roi, en plusieurs versions. On peut y distinguer trois parties. La première *(DNa)* comprend une invocation à Ahura-Mazda, «le grand dieu qui créa cette terre-ci, qui créa ce ciel-là, qui créa l'homme, qui créa le bonheur pour l'homme, qui

fit Darius roi [suit la titulature royale]» (§1). Puis Darius proclame sa domination sur les peuples qu'il a «pris hors de la Perse», qui lui ont «apporté leur tribut», qui ont fait ce que le roi leur a ordonné de faire: «Ma loi les a maintenus» : suit une liste de pays (§2). Dans le § 3, Darius rappelle ses victoires remportées grâce à Ahura-Mazda, et il fait une référence directe aux peuples porteurs, où le spectateur est invité à voir une attestation de la puissance du roi. Suit une dernière invocation et une prière à Ahura-Mazda (§4):

Le roi Darius déclare: «Voilà ce que j'ai fait, je l'ai fait par la puissance d'Ahura-Mazda; Ahura-Mazda m'a apporté son soutien jusqu'à ce que j'aie réussi à le faire. Qu'Ahura-Mazda me protège du mal et ma Maison royale et ce pays. Voilà ce que je demande à Ahura-Mazda,

Figure 9b.

Scène d'audience sur une empreinte de Daskyleion

qu'Ahura-Mazda me l'accorde. Sujet! Que l'ordonnance d'Ahura-Mazda ne te paraisse pas mauvaise, ne quitte pas le droit chemin, ne te révolte pas! »

Une autre partie *(DNb)* – qui fut ultérieurement reprise à quelques mots près par Xerxès *(XPl)* – se distingue nettement par son style et son inspiration. Elle constitue une sorte de catalogue des vertus royales et d'exposé des devoirs du roi et de ses sujets. C'est donc à juste titre qu'on la considère comme un Miroir du Prince :

§5 – Ahura-Mazda est le grand dieu, qui a créé la luxuriance que l'on voit, qui a créé le bonheur pour l'homme, qui a répandu sur Darius le roi l'intelligence et l'efficience.

§6 – Le roi Darius déclare : « Par la volonté d'Ahura-Mazda, je suis de telle nature que je suis favorable à ce qui est juste et que je ne suis pas favorable à ce qui est injuste; je ne veux pas que le faible subisse la loi du fort; mais je ne veux pas non plus que le fort subisse du tort de la part du faible.

§7 – Je veux ce qui est juste. À l'homme menteur je ne suis pas favorable. Je ne suis pas coléreux; ce qui se développe en moi lors d'une querelle, fermement je le contiens, fermement, je reste maître de mon esprit.

§8 – L'homme qui se donne de la peine, je le récompense à la mesure de son œuvre ; celui qui cause de la destruction, je le punis à la mesure de la destruction causée; je ne veux pas qu'un homme cause de la destruction; je veux encore moins que, s'il en a causé, il ne soit pas puni.

§9 – Ce qu'un homme déclare contre un autre ne me convainc pas, jusqu'à ce que j'aie entendu le serment de l'un et l'autre.

§10 – Ce qu'un homme accomplit ou apporte selon ses forces me satisfait si j'en ai grand plaisir et je suis bien disposé envers lui. [Xerxès : « Et je récompense largement les hommes de bonne volonté. »]

§11 – Telle est la nature de ma compréhension et de mon jugement : à preuve ce que tu verras dire de mes actions au palais et sur le champ de bataille.

§12 – Voilà ce qu'est mon efficience et sur mon esprit et sur ma compréhension.

§13 – Voici encore mon efficience, telle que mon corps est fort; comme chef de guerre je suis un bon chef de guerre ; soudain, se pose à ma compréhension [de savoir] de manière correcte si je vois un ennemi, si je vois un non-ennemi; à ce moment-là, grâce et à ma compréhension et à mon jugement, je me considère comme supérieur à la panique, que je voie un ennemi ou que je voie un non-ennemi. Je suis habile avec mes mains et avec mes pieds; cavalier je suis bon cavalier, archer je suis bon archer, à pied et à cheval, lancier je suis un bon lancier, à pied et à cheval.

§14 – Tels sont les dons qu'Ahura-Mazda a répandus sur moi et que j'ai été assez fort pour porter. Par la volonté d'Ahura-Mazda, ce que j'ai accompli, je

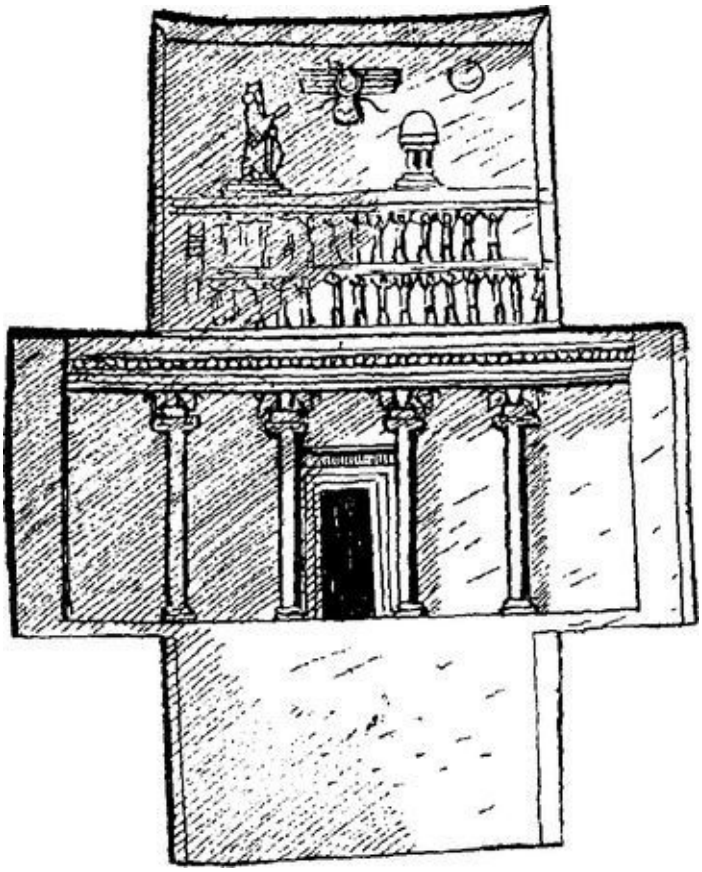

Figure 10.

La tombe de Darius à Naqš-i Rustam.

l'ai accompli grâce à ces dons qu'Ahura-Mazda a répandus sur moi. »

[§14a – Qu'Ahura-Mazda me protège ainsi que mon œuvre : *XPl.*]

Séparée du corps de l'inscription précédente par un intervalle laissé «en blanc», un paragraphe est isolé, qui ne fut pas repris par Xerxès. Par son inspiration, il se rapproche plutôt de la première partie *(DNa).* Comme dans *DNa* § 4, le roi s'y adresse directement à un sujet *(marika)* non désigné spécifiquement, qui semble bien représenter métonymiquement l'ensemble des populations dominées par le Grand Roi. Celui-ci lui dicte sa conduite :

§14b – « Sujet ! Proclame haut et clair de quelle nature tu es, de quelle nature sont tes dons, de quelle nature est ta conduite. Ne fais pas en sorte de croire meilleur ce qui t'est dit à l'oreille ; écoute (également) ce qui est dit ouvertement. Sujet! Ne fais pas en sorte de considérer comme bon pour toi ce que fais [un homme puissant] ; observe également ce que fait [le faible]. Sujet! Ne travaille pas pour toi seul, ni ne porte uniquement attention à ton bonheur ! »

Figure 11.

Les monnaies royales

• *Le roi victorieux et le roi de justice*. – Concernant les qualités et vertus spécifiques du roi, c'est le second texte *(DNb)* qui est le plus parlant. Elles sont définies par rapport à deux champs d'activité, à la fois distincts et étroitement complémentaires : le palais *(viθ:* ou la Maison) et le champ de bataille (§ 11). Darius est non seulement un bon fantassin et un bon cavalier, un bon archer et un bon lancier (§13), il est également un bon chef de guerre. S'il peut mener victorieusement ses troupes au combat, c'est qu'il dispose de qualités intellectuelles particulières, l'intelligence, l'esprit d'analyse et de décision, qui lui permettent d'échapper au sentiment de panique (que peut connaître tout autre soldat; § 13) et de prendre rapidement, dans le feu de l'action, les mesures les plus lucides et les plus efficaces (§5, 11-13). Le roi est donc un entraîneur d'hommes.

Ces déclarations font songer à bien d'autres, telle celle-ci : «Par la volonté d'Ahura-Mazda et la mienne, Darius le roi, [ce pays perse] ne tremble devant nul

autre » *(DPd).* Darius exprime dans de nombreuses déclarations que c'est à la tête des guerriers perses qu'il a conquis et qu'il domine les peuples de son Empire. C'est à lui-même qu'il fait référence en s'écriant, s'adressant à ses sujets : «Tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse le guerrier perse a livré combat » *(DNb* § 3), ou encore : « L'Homme Perse a conquis l'Égypte » *(DSab).* On retrouve là

l'idéologie du roi-guerrier si bien illustrée à Behistoun, tant par le texte que par l'image. Certes, « ce pays perse, qu'Ahura-Mazda [lui] a remis, est bon, nanti de bons chevaux, de bons guerriers», et tous les Perses sont réputés pour leur vaillance, comme le souligne Hérodote : « Ce qui pour eux fait le mérite d'un homme, c'est [d'abord] la bravoure à la guerre » (I, 136). Mais grâce à la protection de son dieu, le Grand Roi se distingue parmi tous les guerriers perses : il est non seulement un cavalier, un archer et un lancier d'élite, il possède également les qualités physiques et intellectuelles qui en font un chef d'armée hors pair.

Les mêmes qualités font de Darius également un maître de justice. Comme à Behistoun, le roi oppose la justice au mensonge (§7). Ses capacités de compréhension et de jugement lui permettent de rendre la justice en toute sérénité, car il sait échapper au mouvement de colère (§7). On rapprochera cette déclaration royale de ce qu'écrit Hérodote de la manière qu'ont les chefs de famille perses et le roi lui-même d'édicter un jugement : « Le roi ne met personne

Figure 12a

à mort... à l'occasion d'une seule faute; c'est après avoir réfléchi, et s'il trouve les méfaits du coupable plus nombreux que les services rendus, qu'il cède à la colère » (I, 137). Telle est bien la définition que Darius donne lui aussi de la justice : il récompense celui « qui se donne de la peine», il punit

«l'homme menteur » et « celui qui cause de la destruction» (§7-10). Il s'agit là manifestement d'une conception très monarchique de la justice : chaque homme est jugé en fonction de l'aide et de l'assistance qu'il apporte aux intérêts du roi – ce qu'a parfaitement compris Hérodote. Mais les déclarations de Darius vont au-delà. Il s'efforce de (ré)concilier les intérêts des puissants et ceux des pauvres (§6) : à ses yeux, un pauvre peut avoir une conduite tout aussi digne qu'un riche (§ 14b). Mainteneur de la paix contre les attaques des ennemis, il est aussi le garant et le restaurateur de la paix civile (cf. *DSe* 001). Si le roi peut agir ainsi, c'est que « la divinité l'a désigné aux Perses pour être lui-même la loi et le juge des bonnes et des mauvaises actions» (Plutarque *Art.* 23.5).

Figure 12b,

Le roi, les Perses et la guerre

12c

Figure 12c

• *Le texte et l'image.* – De nombreux documents achéménides illustrent par l'image les déclarations de Darius. À Behistoun et à Naqš-i Rustam, Darius tient de la main gauche son arc – celui-ci, à Behistoun, posé sur son pied gauche qui écrase Gaumata couché à terre. C'est également en archer que le roi est représenté sur les monnaies royales : selon les types, il tient l'arc de la main gauche et des flèches de la main droite, mais parfois aussi le carquois sur l'épaule, tandis qu'agenouillé il bande son arc; parfois aussi, il tient une lance de la main droite et l'arc de la main gauche, ou bien, courant, il tient l'arc de la main

12d

Figure 12d

gauche tendue, tandis qu'il prend de la main droite une flèche dans son carquois posé sur l'épaule *(fig. 11).* Il paraît clair que la figure représente non un roi déterminé, mais le roi en général.

La compétition remportée en Égypte par Smerdis rend compte de l'importance de l'arc, comme attribut de la souveraineté (III, 30). De son côté, Eschyle ne qualifie-t-il pas Darius d'archer royal? À Naqš-i Rustam, le noble Gobryas est le porte-lance *(arštibara)* de Darius, tandis qu'un autre noble, Aspathinès, est le porteur d'arc *(vaçabara)* et de la hache de combat du roi *(DNc-d).* L'arc est expressément défini par les auteurs classiques comme l'un des « insignes du pouvoir royal », que le Grand Roi reçoit peut-être lors de la cérémonie d'intronisation.

Le thème du roi victorieux et la figuration des vaincus à la manière de Behistoun se retrouvent sur plusieurs sceaux *(fig. 12).* Sur l'un (attribué à Artaxerxès III), le roi, qui tient une lance dressée de la main droite, carquois à l'épaule, tient de la main gauche une corde qui est passée au cou de trois vaincus *(SA^{3}b)* : le texte porte : « Je suis Artaxerxès le Grand Roi » *(fig. 12c).* Un autre sceau – venant lui aussi d'Égypte – met en scène un roi

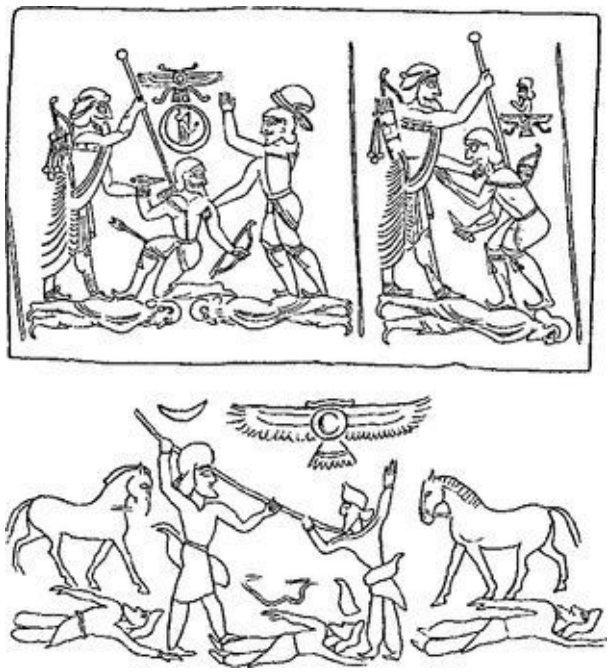

Figures 12f.

Le roi, les Perses et la guerre

perse, tenant par la main gauche un Egyptien portant la coiffure égyptienne *(pschent)*, qu'il perce de sa lance, pendant qu'il tient quatre prisonniers tenus par une corde passée autour du cou *(fig. 12a-b)* ; on retrouve le motif des captifs tenus par un corde sur un sceau des Tablettes du Trésor (PTS n° 28). Peut-être le sceau d'Artaxerxès veut-il rappeler la victoire remportée par Artaxerxès Ier sur le rebelle Inaros. L'important est surtout de remarquer la permanence d'un thème qui héroïse le Grand Roi. On retrouve le thème du roi-vainqueur sur de multiples sceaux : sur l'un d'entre eux, on voit un personnage royal perse tuer un Sace qu'il a saisi par son bonnet pointu ; une scène presque identique se retrouve sur un sceaucylindre du Trésor de l'Oxus (Dalton n° 114, Pl. XVI) ; sur un autre, un roi perce de sa lance un guerrier grec agenouillé devant lui et immobilisé par la main gauche du roi *(fig. 12e)*. L'image du roi guerrier était déjà véhiculée sur le sceau du Kuras d'Anšan *(fig. 12d)* ; on la retrouve sur le sceau d'Aršāma, satrape d'Égypte *(fig. 12f)*. Toutes ces représentations veulent manifestement diffuser l'image d'un roi paré de toutes les vertus du bon combattant, telles qu'elles sont exprimées par Darius à Naqš-i Rustam et à Behistoun.

III. LE ROI EN MAJESTÉ

• *La statue de Darius.* – Parmi les documents les plus significatifs figure la statue de Darius découverte à Suse en 1972 *(fig. 13).* Elle était disposée sur la Porte dont la construction avait commencé sous Darius mais dont l'achèvement date de Xerxès *(fig. 31).* Cette Porte, qui dominait la plaine d'une quinzaine de mètres, permettait au visiteur d'entrer dans la Ville Royale, vers l'Apadana et les autres palais *(fig. 6 et 13).* Il est probable qu'à l'origine, deux statues identiques étaient disposées à droite et à gauche, tournées vers l'intérieur. Il s'agit du premier exemplaire connu de la statuaire monumentale achéménide : seule manque la tête. Bien que sculptée en Égypte et marquée par ses origines et sa disposition première à Héliopolis, la statue représente le roi d'une manière très proche de ce qu'on peut voir à Persépolis. Le roi tient un bâton court de la main droite, une fleur (de lotus) de la main gauche. Seule la robe présente des différences, puisqu'on n'y distingue ni décorations ni couleurs.

Toutes les représentations royales, de Darius Ier à Artaxerxès Ier, portent en effet la même robe, avec des décorations identiques (cercles concentriques, file de lions marchant). Celle de «Cyrus» est ainsi décrite par Xénophon (Cyr. VIII, 3.13) : « Il portait... une tunique de pourpre avec des reflets blancs – sauf lui personne n'a le droit aux reflets blancs – les *anaxyrides* teints d'écarlate autour des jambes et un *kandys* entièrement pourpre. » En décrivant la robe de Darius III, Quinte-Curce insiste lui aussi sur le choix des couleurs :

> Le vêtement du roi se distinguait par une somptuosité extraordinaire : une broderie blanche occupait le milieu d'une tunique de pourpre; des éperviers d'or, qui paraissaient s'atta-quer

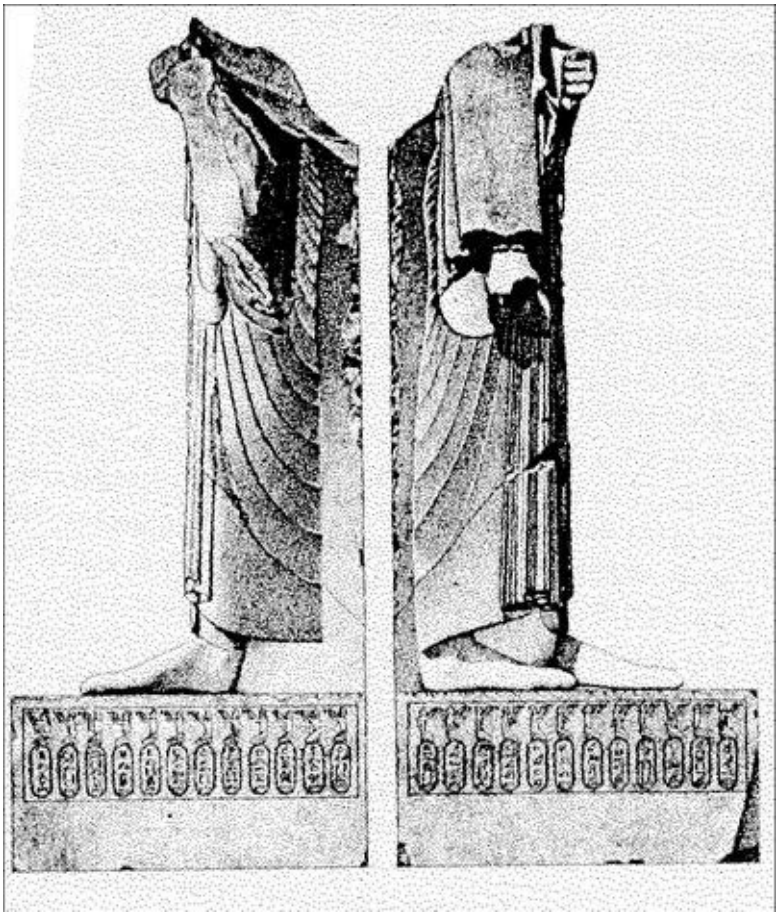

Figure 13.

La statue de Darius à Suse

du bec, rehaussaient la beauté d'un manteau broché d'or ; à une ceinture d'or, nouée à la façon des femmes, était suspendu un *akinakēs* dont le fourreau n'était qu'une gemme. Le diadème, insigne royal *(regium insigne),* s'appelait en perse *kidaris ;* c'était un turban bleu outremer à nuances blanches, qui ceinturait la tête (III, 3.17).

Certains ornements ne se retrouvent pas sur les reliefs de Persépolis : il n'est pas impossible qu'il y ait eu des transformations au cours du temps (cf. III, 3.5). Néanmoins, on y retrouve également les couleurs que l'on a pu repérer à Persépolis. Le choix des couleurs était certainement intentionnnel : dans les traditions indo-iraniennes, le blanc, le rouge et le bleu correspondent aux trois catégories du corps social, les prêtres (blanc), les soldats (rouge), les agriculteurs (bleu).

Il n'y a aucune raison de supposer que cette statue était unique dans l'art royal achéménide. On sait que, selon Hérodote (III, 88), à l'issue de son avènement, «le premier acte de Darius fut de faire exécuter et d'ériger un bas-

relief en pierre, où était représenté un cavalier, et qu'il y fit graver une inscription disant : "Darius, fils d'Hystaspes, par le mérite de son cheval [il en disait le nom] et de son écuyer Oibarès, a acquis la royauté des Perses." » Quels que soient les doutes que l'on peut légitimement nourrir sur le contenu même de l'inscription, l'existence d'un bas-relief de ce type ne peut pas être exclue. La vogue des statues équestres chez les Perses est attestée par un document araméen bien connu, où le satrape Aršāma ordonne que le sculpteur Hinzanay, alors en Égypte, « fasse la sculpture d'un cheval avec son cavalier, de même qu'il en avait fait une auparavant auprès de moi, ainsi que d'autres sculptures » *(DAE* 70). On apprend également, par Diodore de Sicile (XVII, 17.6), qu'Ariobarzanès, «ancien satrape de Phrygie », avait disposé sa statue dans le temple d'Athéna Ilias. Il n'y a donc aucune difficulté à postuler que d'autres statues royales se trouvaient sur d'autres sites, y compris Persépolis (Quinte-Curce V, 6.5) : au reste, Plutarque rapporte que, lors du sac de la ville, on pouvait voir encore « une grande statue de Xerxès » (*Alex.*37.5).

• *Les documents iconographiques persépolitains.* – Le roi est également représenté sur de nombreux reliefs à Persépolis, en des attitudes figées qui, fréquemment, se réflètent de chaque côté d'une porte, comme dans un miroir :

Il est assis sur son trône (supporté, comme à Naqš-i Rustam, par les porteurs du trône). Il est parfois accompagné par une autre figure royale, debout derrière lui : on y reconnaît habituellement le prince héritier. Le roi a les pieds posés sur un tabouret, et il tient de la main droite son long sceptre, dont l'extrémité est posée sur le sol, en avant du tabouret (Porte est du Tripylon : Schmidt, P1.77-78; ici *fig.* 15). Sur d'autres reliefs, le roi est représenté sans le prince ; seul est figuré, derrière lui, un serviteur qui, de la main droite, tient le parasol au-dessus du roi et, de la main gauche, porte une serviette (Salle du Trône : Schmidt, P1.104-105).

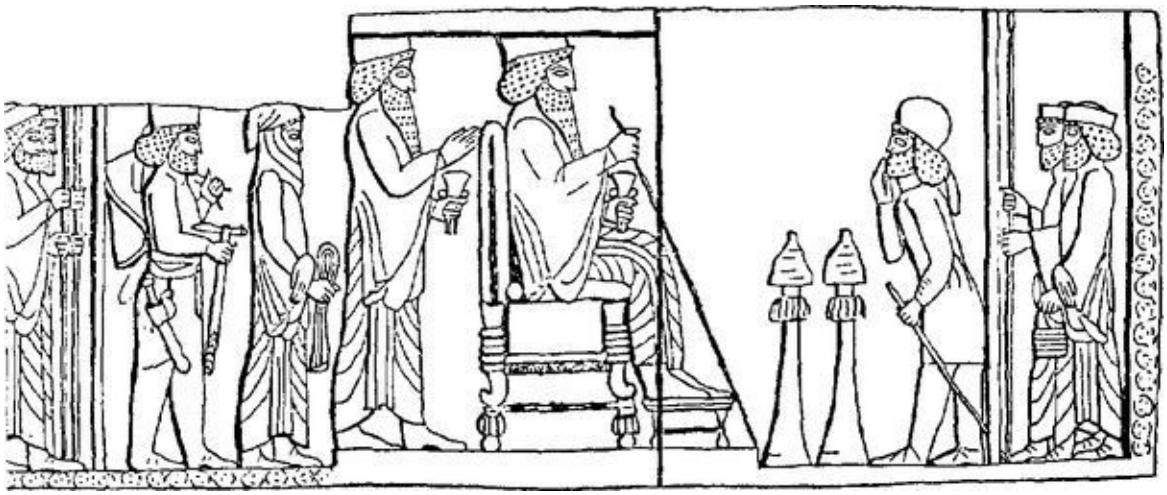

Figure 14.

Relief d'audience

Toujours assis sur son trône, dans la même attitude, et tenant une fleur de lotus de la main gauche, le Grand Roi se tient sous un dais décoré d'une frise de lions (enserrant la représentation d'Ahura-Mazda) et de frises de rosettes (*fig. 14*). À l'extérieur du dais, des gardes, deux de chaque côté, ferment la scène. Le trône et le tabouret royaux sont placés sur une estrade. Derrière le roi se tient le prince héritier debout sur l'estrade, tenant lui aussi une fleur de lotus de la main gauche, tandis qu'il étend la main droite vers le trône

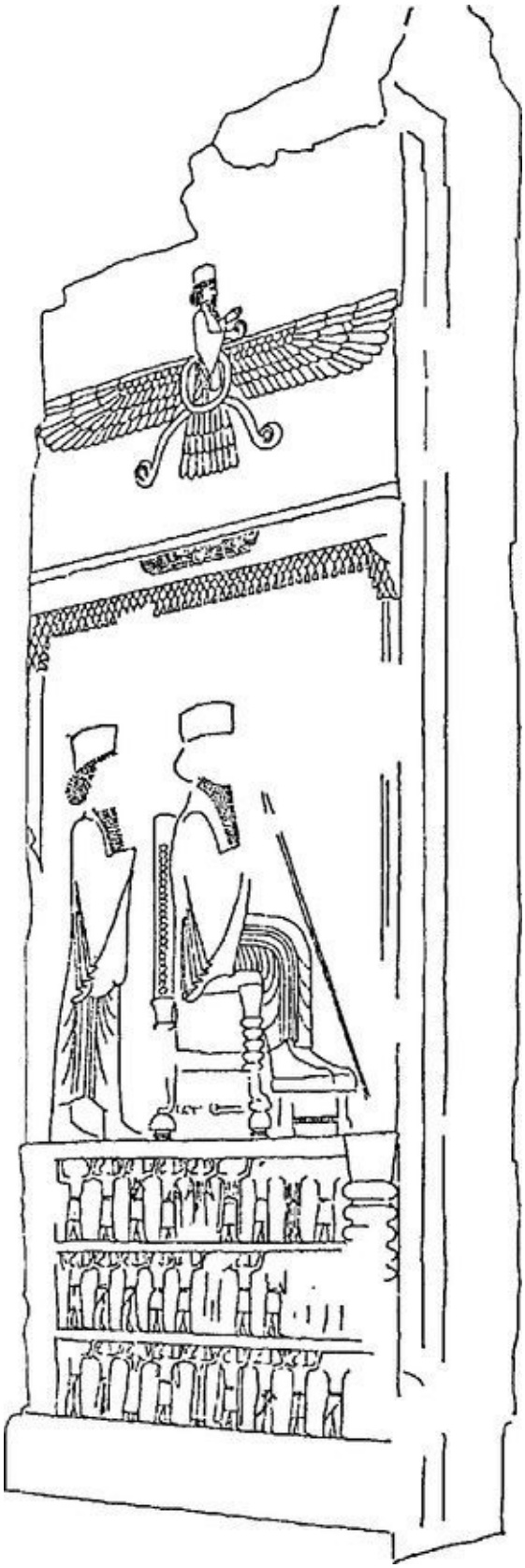

Figure 15.

Tripylon. Porte est

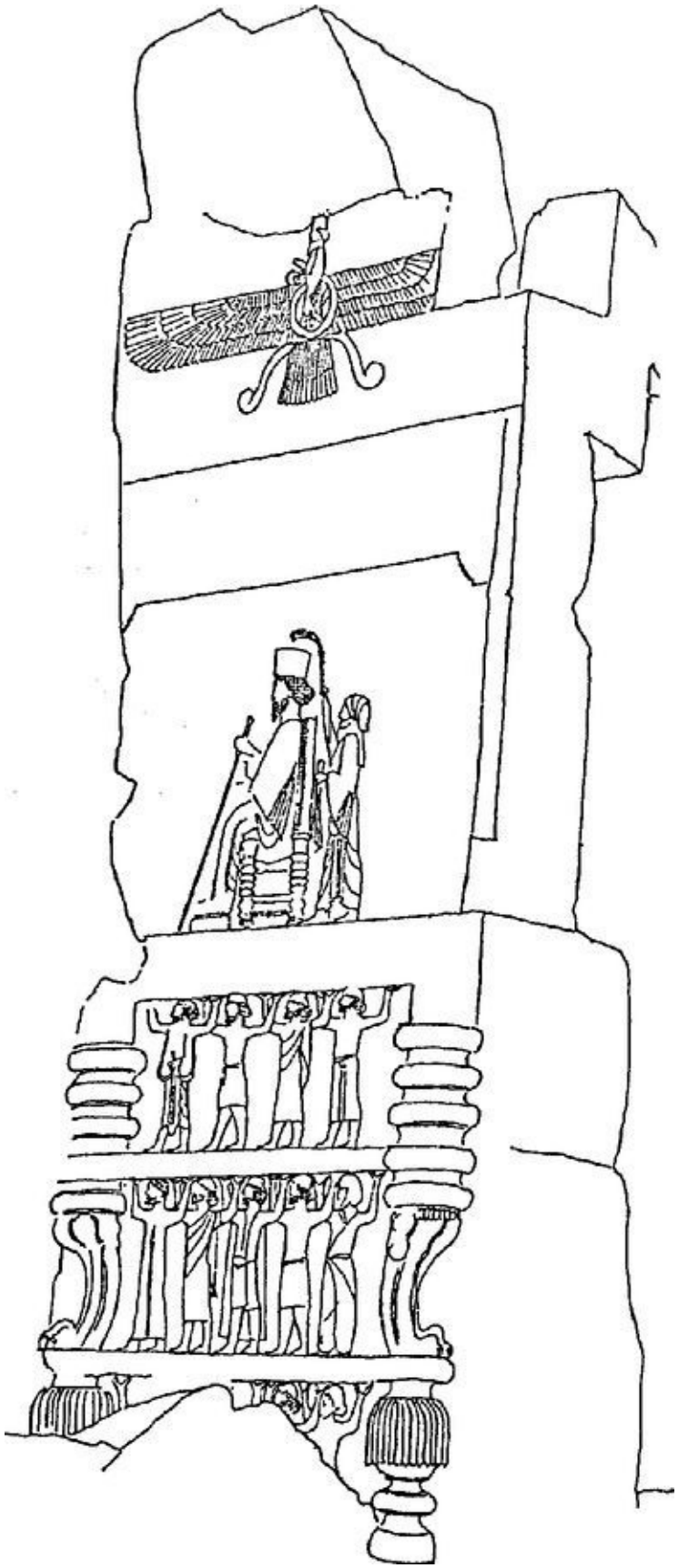

Figure 16.

Tripylon. Porte sud

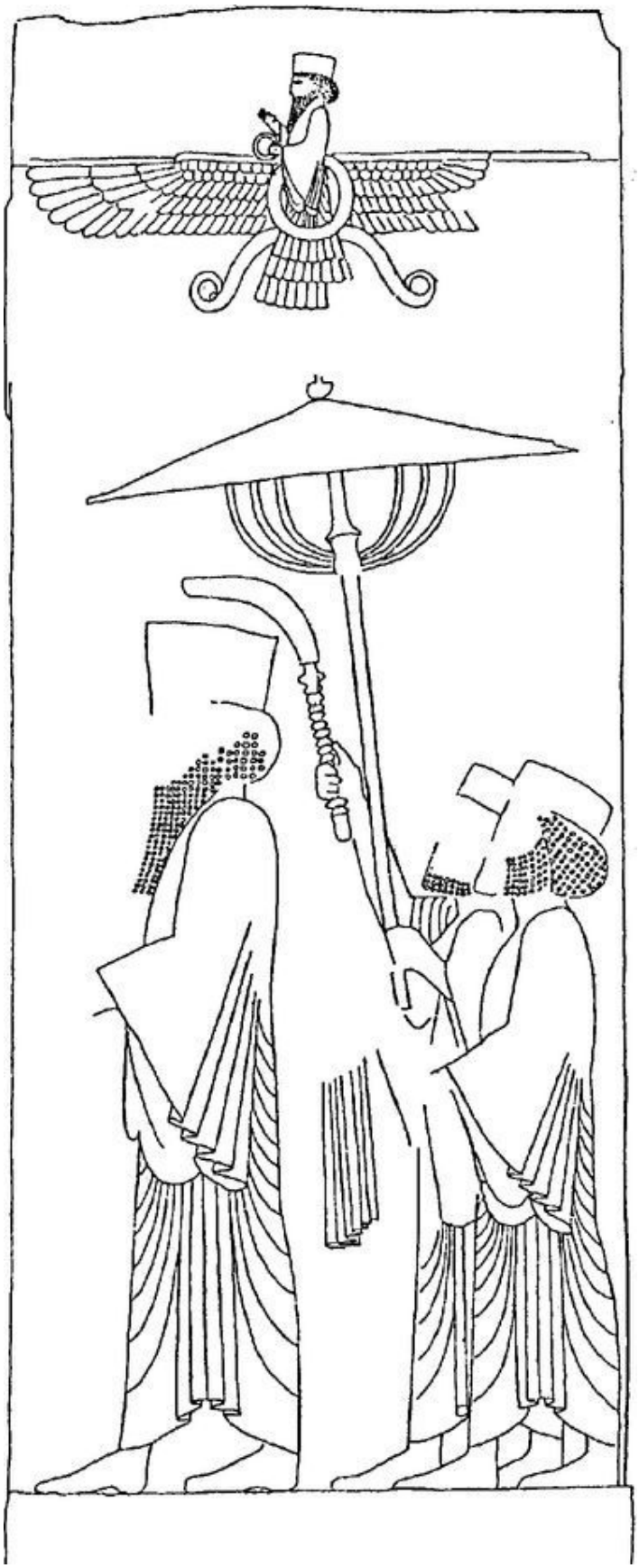

Figure 17.

Tripylon. Porte nord

Figure 18.

Tripylon. Porte ouest. Combat du Héros royal contre un griffon

de son père. Juste devant le roi sont placés deux encensoirs sur pied, tandis qu'un haut officier de la cour s'incline devant le souverain, et porte la main droite à sa bouche, sa main gauche tenant un bâton court. Derrière le prince héritier, on reconnaît deux personnages : un serviteur tient une serviette de la main gauche, la main droite étant posée sur son bras gauche ; et un autre personnage représente probablement le porteur des armes royales (hache de guerre à la main droite, arc et gorytos sur l'épaule gauche). C'est le sujet des reliefs du Trésor qui, à l'origine, étaient placés au centre de la façade de l'escalier du portique nord de l'Apadana (Schmidt, P1.119-121). Sur des reliefs plus tardifs, le prince héritier est absent : c'est le cas des quatre scènes d'audience disposées sur les portes est et ouest de la Salle aux Cent Colonnes (ou Salle du Trône), fondée par Xerxès et construite par Artaxerxès Ier (P1.96-97) : juste derrière le trône se tient le porteur de parasol *(fig. 16)*.

À plusieurs reprises également, on voit le roi marchant, suivi de deux serviteurs *(fig. 17) :* l'un portant le parasol au-dessus de la tête royale, l'autre une serviette repliée sur son avant-bras (Tripylon : Schmidt, P1.75-76 ; Palais de Darius : P1.138-141 ; Palais de Xerxès : :P1.178-184 ; « Harem » : P1.193-194) ; on trouve également une scène représentant le roi accompagné de son porteur de parasol sur un cachet publié par Speleers 1917, n° 708 (y sont représentés également un lion et un trident fiché en terre).

Enfin, sur de nombreux reliefs, une figure royale est représentée affrontant des animaux réels (lions, taureaux) ou fantastiques (monstre à tête de lion cornu, ou à tête d'oiseau). Le plus souvent, les différents types de combats sont représentés l'un près de l'autre, comme s'ils constituaient les éléments d'un même discours iconographique *(fig. 18)*. Généralement, le combattant saisit la crinière (ou les cornes) de l'animal de la main gauche, tandis qu'il plonge dans le ventre de la bête l'épée qu'il tient de la main droite (Schmidt, P1.114-117 ; 144-146 ; 195-197). En quelques occasions plus rares, le personnage royal étouffe un lion de son bras gauche : sa main gauche tient une fleur de lotus, sa main droite un poignard qu'il s'apprête à utiliser pour tuer le lion (P1.147, Palais de Darius).

À l'évidence, l'ensemble de ces représentations voulaient donner du roi une image à la fois calme, souveraine et triomphante : y concourent également d'autres scènes (files de gardes et porteurs du trône), qui les accompagnent; si l'on y ajoute les files de nobles *(fig.19)*, c'est l'idée même de l'Empire uni

autour du Grand Roi qui est exaltée. Pour autant, elles ne doivent pas être confondues dans une analyse indifférenciée. On isolera le

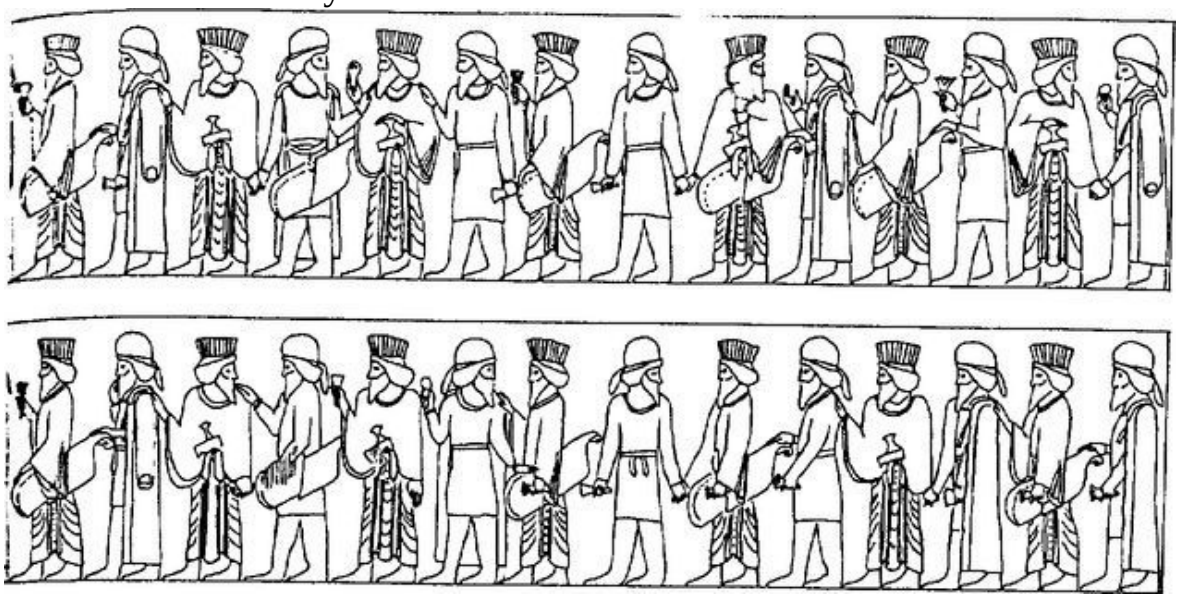

Figure 19.

Files de nobles

dernier répertoire, désigné habituellement sous la terminologie du «Héros royal». En effet, même si les trois autres représentations ne constituent pas à proprement parler des « photographies » de la vie de cour, elles n'en constituent pas moins des témoignages sur l'étiquette qui régissait la cour du Grand Roi – aspect qui est absent de la figure du «Héros royal».

• *Le roi sur son trône.* – Le commentaire des trois premiers registres vient des images elles-mêmes, et des détails donnés sur la vie de cour par les auteurs classiques. Ils veulent exprimer avant tout que le roi est un homme au-dessus des hommes. Chacun de ces reliefs est surmonté du disque d'Ahura-Mazda. Le roi lui-même est figuré dans une attitude figée, quasi hiératique. Les serviteurs qui l'accompagnent sont là pour écarter de lui tous les désagréments physiques qui résultent de la chaleur excessive (parasol, serviette). Seul l'héritier des reliefs d'audience est placé sur l'estrade qui rehausse le trône royal. La présence conjointe du roi et de son fils accentue encore le caractère immuable de la Royauté.

Le roi est également caractérisé par des attributs matériels qui lui sont propres. Lorsqu'il est assis sur son trône, ses pieds sont posés sur un tabouret.

Cela rappelle ce qu'écrivait Dinon *(ap.* Athénée XII, 514a) :

> Lorsque le roi descend de son char, il ne sautait jamais à bas, bien que la distance fût courte jusqu'au sol, et il ne s'appuyait jamais sur les bras de quiconque; plutôt, un tabouret *(diphros)* était toujours disposé à son intention, et il descendait en y posant le pied; et le porteur du tabouret royal *(diphrophoros)* l'accompagnait toujours à cette fin.

Le porteur du tabouret royal est représenté sur les façades de l'aile est et de l'aile nord de l'Apadana. Quant au tabouret lui-même, il était bien connu des auteurs classiques, puisqu'il figurait dans le butin pris par les Athéniens après la bataille de Platées. À lire les récits alexandrins, il semble que ce tabouret servait également au roi à prendre position : lorsque Alexandre monta sur le trône royal, ses pieds « battaient dans le vide », pour reprendre l'expression pittoresque et imagée de Quinte-Curce (V, 2.13-15). De cette manière, le roi n'attentait pas à la majesté qui devait être la sienne dans toutes ses attitudes. On sait également qu'au sein des palais la distribution des pièces était telle que le roi était le seul à emprunter certains couloirs et à y fouler des tapis de Sardes réservés à lui seul (Athénée XII, 514c).

• *L'audience royale.* – C'est également assis sur son trône que le roi est figuré sur les reliefs d'audience. Nombreux à s'être intéressés au rituel de l'audience, les auteurs classiques laissent supposer, sans certitude, que l'officiel vêtu à la mède, qui vient s'incliner devant le Grand Roi, n'est autre que le chiliarque – terme grec qui traduit l'iranien *hazarapatiš* (Chef des Mille). Celui-ci est le chef de la garde personnelle du Grand Roi (représentée métonymiquement par les soldats situés à droite et à gauche du relief). C'est à lui que s'adressent d'abord tous ceux qui désirent être introduits devant le roi : «Personne sans cela ne peut être introduit » (Nepos *Conon* 3.2-3 ; cf. Plutarque *Thém.* 27.2-7). C'est lui qui est « chargé d'annoncer au roi les ambassadeurs et de les introduire » (Élien *VH* I, 21), ou de remettre au roi leur message, s'ils ne sont pas introduits en sa présence.

Les auteurs classiques assurent que, pour obtenir une audience, le demandeur devait s'engager à effectuer la proskynèse devant le souverain. C'est par exemple ce que le chiliarque Artaban précise très clairement à Thémistocle :

> Pour nous, parmi d'autres belles lois que nous avons, la plus belle est celle qui ordonne de révérer le roi et de faire la proskynèse (*proskynein*) devant lui comme devant l'image du dieu *(eikôn theou)* qui gouverne le monde. Si donc, approuvant nos usages, tu consens à te prosterner, tu pourras le voir et lui parler ; mais si tu n'es pas d'accord là-dessus, tu devras avoir recours à d'autres comme intermédiaires, pour communiquer avec lui ; car l'usage traditionnel n'admet pas que le roi donne audience à un homme qui refuse de se prosterner (*Thém*. 27.4-5).

C'est dans les mêmes termes que le chiliarque Tithraustès s'adresse à Conon : tout homme introduit devant le roi doit « rendre au roi un rite d'adoration *(venerari)* » – Nepos ajoutant en incise : «Ce qu'on appelle en ce pays-là la proskynèse » (*Conon* 3.3). Il en fut de même d'Isménias reçu par le chiliarque Tithraustès (Élien *VH* I, 21). Il est probable que les trois histoires remontent à un modèle commun, sous lequel les Grecs exprimaient ce qui, pour eux, était devenu un *motif* illustrant le despotisme perse, souvent rappelé également à propos des satrapes et d'Alexandre.

La confrontation des textes classiques et des reliefs perses pose néanmoins un problème d'interprétation. Quel geste précis doit accomplir la personne introduite? En d'autres termes, que signifie le terme proskynèse? Sur les reliefs d'audience, le haut personnage devant le roi incline le buste et envoie un baiser de la main. Mais chez beaucoup d'auteurs grecs, il se réfère très clairement à un geste – bien connu également dans le Proche-Orient pré-achéménide et chez les Parthes – qui consiste à se jeter à plat ventre ou à genoux devant le trône royal. C'est bien également la réalité dont rend compte Hérodote, parlant des différences sociales chez les Perses :

> Quand ils se rencontrent sur les chemins, on peut reconnaître à ce signe si ceux qui s'abordent sont du même rang : au lieu de se saluer par des paroles, ils se baisent à la bouche. L'un d'eux est-il de condition légèrement inférieure, ils se baisent sur les joues. Si l'un est d'une naissance beaucoup plus basse, il se jette à genoux et fait la proskynèse devant l'autre (*prospiptôn proskynei ton heteron* ; I, 134).

Bien que le terme proskynèse implique le baiser, il n'y est donc pas réductible. D'où la ruse d'Isménias :

> Une fois introduit devant le roi, il retira l'anneau qu'il avait au doigt et le jeta discrètement à ses pieds, puis se penchant rapidement comme pour faire la proskynèse, le reprit. Il donna ainsi au Perse l'apparence de la proskynèse, tout en évitant de faire quoi que ce fût d'honteux

pour les Grecs (Élien *VH* I, 31).

Cependant, le texte lui-même permet deux interprétations : on peut comprendre qu'à l'instar d'autres récits grecs, il implique que la proskynèse requiert de se jeter à terre ; ou bien, que l'inclination du buste suffit (car Isménias ne s'est pas mis à genoux pour ramasser l'anneau). Un passage d'Hérodote (VII, 136) garde lui aussi l'ambiguïté. Introduits devant Xerxès, les Spartiates Sperthias et Boulis se refusèrent à effectuer le geste demandé, malgré les ordres donnés par les gardes : « Ils commencèrent... par refuser de le faire, même si on les poussait à terre la tête en bas ; car, disaient-ils, ce n'étaient pas dans leur coutume de faire la proskynèse devant un homme, ils n'étaient pas venus pour cela. » Aux yeux des Grecs, la proskynèse était réservée aux dieux.

Quoi qu'il en soit, le sens général de la cérémonie ne fait aucun doute : en effectuant la proskynèse, on reconnaît la majesté du souverain (cf. Xénophon, *Anab.* I, 8.21; [Aristote] *De Mundo* 398a). Le geste pouvait être accompli en dehors de la présence physique du roi : ne voit-on pas le satrape Datamès faire la proskynèse devant une lettre qu'il vient de recevoir d'Artaxerxès II (Polyen VII, 21.5)? Mais, contrairement à ce qu'en déduisirent les auteurs grecs, le rite n'impliquait pas que le roi fût considéré comme un dieu.

• *Chars et chevaux royaux.* – Le porteur du tabouret royal est inclus dans un cortège qui, à la suite des gardes, est ouvert par un huissier (aile sud de l'Apadana). On y relève également des écuyers, qui portent des fouets et des tapis de selle très ouvragés. D'autres (sur l'aile nord) conduisent des étalons. Ils sont suivis par deux chars très décorés, tirés chacun par deux chevaux, eux-mêmes guidés par des conducteurs qui y tiennent les rênes *(fig. 20)*. Il s'agit sans doute des fameux chevaux néséens, présents dans le cortège de Xerxès et ainsi présentés par Hérodote :

Ensuite, venaient les chevaux néséens, au nombre de dix, splendidement harnachés... Derrière ces dix chevaux avait pris place le char sacré de Zeus, traîné par huit chevaux blancs... Puis c'était Xerxès lui-même, sur un char attelé de chevaux néséens; à côté du char cheminait le conducteur, nommé Patiramphès, fils d'Otanès (VII, 40).

Ce char, c'est le char de guerre et de parade, à deux roues *(harma)*, clairement distingué par tous les auteurs anciens du char de voyage à quatre

roues *(harmamaxa).* C'est sur un tel char que le Cyrus de Xénophon se présente à la foule lors de la parade de Persépolis. «Les chevaux de l'écurie royale, avec des mors en or, enveloppés de leur couverture rayée, au nombre d'environ 200 », faisaient également partie du défilé (*Cyr.* VIII, 3.14-16). Partout où le roi se déplace, il est en effet accompagné des chevaux de l'écurie royale, qui sont installés près de la tente royale (Hérodote IX, 70), au nombre de 400 selon Quinte-Curce (III, 3.21).

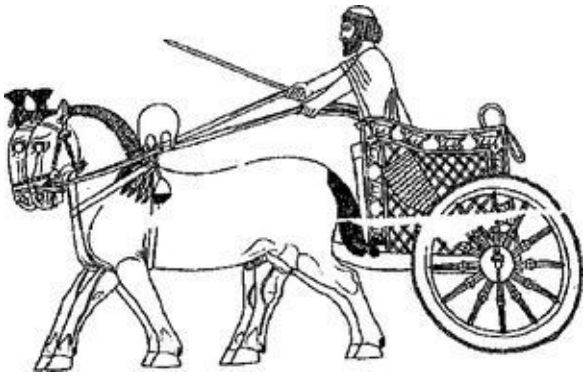

Figure 20.

Le char royal

Xénophon souligne la forte impression que fit Cyrus debout dans son char : « En le voyant, chacun fit la proskynèse, soit que certains eussent donné l'ordre de donner l'exemple, soit encore que la mise en scène et l'air de grandeur et de beauté que Cyrus présentait aux regards eussent stupéfié la foule » (VIII, 3.14). Bien d'autres textes témoignent de la majesté que revêt le roi sur son char. On sait par exemple qu'à Issos Darius III combattait sur son char. C'est ainsi qu'il est représenté sur la célèbre mosaïque de Naples *(fig. 22).* Devant la victoire macédonienne qui s'annonçait, « le Grand Roi saisit lui-même les guides à la hâte, contraint tout à la fois de perdre la majesté hiératique de son maintien et de transgresser la coutume que les Perses ont établie à l'usage de leurs rois » (Diodore XVII, 34.6). De son char, en effet, «le roi dominait tout » (Quinte-Curce III, 3.15); Darius III «avait engagé le combat sur un char qui le haussait dans les airs » (IV, 1.1) ; et, à ses proches, il affirme : « Si je monte sur un char, c'est, outre la coutume ancestrale, pour que vous puissiez me voir» (IV, 14.26). Tous ces textes expriment très clairement que des règles strictes régissaient les déplacements du roi qui, toutes, visaient à le grandir encore.

La présence des chevaux royaux et du char royal sur les reliefs de Persépolis n'est donc pas simplement affaire de décoration. Au char royal est

attachée une valeur idéologique évidente : le char fait partie des « insignes royaux *(insignia imperii)* », d'où l'opprobre jeté sur Darius III par la propagande macédonienne ; il a abandonné son char pour faciliter ce que les auteurs anciens qualifient de fuite honteuse (Quinte-Curce III, 11.12). À Gaugamèles, le cocher royal fut tué d'une lance, mais, «juché sur son char, Darius rougissait d'abandonner les siens » (IV, 15.30). Il prit finalement la fuite : pour la deuxième fois, Alexandre put alors s'emparer du bouclier, de l'arc, des flèches et du char de Darius (Arrien III, 15.5).

• *Le Héros royal.* – Le thème du Héros royal combattant des animaux réels ou des monstres est l'un des plus fréquents, non seulement sur les reliefs de Persépolis, mais également sur

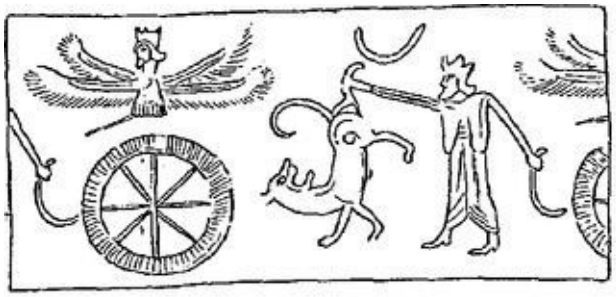

21a

Figure 21a

les sceaux : là le Héros, placé au centre, tient en général un animal dans chacune des deux mains *(fig. 21b)*. La disposition sur les jambages des portes semble indiquer qu'il s'agit d'une figure apotropaïque, le roi protégeant ainsi ses palais et son domaine *(viθ)*. À la différence des représentations sur sceaux, le personnage principal à Persépolis ne porte

21b

Figure 21b

pas les insignes reconnus du roi (robe, couronne). Peut-être s'agit-il d'une personnification de l'Homme Perse victorieux, auquel Darius fait plusieurs fois allusion dans ses inscriptions. Mais, dans la compréhension de chacun, l'identification avec le roi était aisée et évidente : en quelque sorte, il s'agit d'une variation sur le thème du roi victorieux.

IV. LE BON COMBATTANT

• *Un roi grand et beau.* – De leur côté, les sources classiques abondent également en notations sur les qualités physiques exceptionnelles des Grands Rois. Selon Strabon (XV, 3.21), Darius Ier « était le plus beau des hommes, mis à part la longueur de ses bras et de ses avant-bras qui touchaient même ses genoux » ! Hérodote dresse un portrait non moins flatteur de Xerxès : «Au milieu de tant de myriades d'hommes, il n'y en avait aucun qui, par sa beauté et sa taille, fût plus digne que Xerxès lui-même de posséder cette puissance » (VII, 187). Quant à Artaxerxès, dit «Longue-Main» - parce qu'il avait «la main droite plus longue que l'autre » (Plutarque, *Art.* 1.1) –, « il dut son principal renom à son aspect imposant et à sa beauté physique, à laquelle il joignait un étonnant courage militaire, puisqu'il fut de tous les Perses celui qui eut le plus de valeur personnelle » (Nepos *Reg.* 21.4). De son côté, Darius III « surpassait tous les hommes en beauté et en prestance » (Plutarque *Alex.* 21.6). D'où la fameuse anecdote rapportée par Diodore (XVII, 27.5) et par Quinte-Curce (III, 12.16-178) : faites prisonnières après la bataille d'Issos, la mère et la femme de Darius III furent introduites dans la tente d'Alexandre, où se trouvait également Hephestion ; celui-ci « l'emportant par la taille et la beauté sur le roi, les reines donc, le prenant pour le roi, l'honorèrent à la manière de leur pays ».

Le thème est particulièrement utilisé dans les périodes de compétitions dynastiques pour départager les candidats au pouvoir royal. C'est sur cette trame – on l'a vu – qu'est construite l'anecdote qui oppose Cambyse et Smerdis en Égypte, ce dernier étant le seul à faire ployer l'arc envoyé par le roi des Éthiopiens. On la verra reprise avec une vigueur toute particulière à l'époque d'Artaxerxès II et de Darius III. Tous les textes témoignent que la beauté physique et la bravoure au combat constituaient des justifications puissantes du pouvoir royal. C'est probablement à cette tradition – au reste largement

répandue – que ressortit la remarque de Strabon : « Choisir pour roi l'homme le plus courageux est également un usage propre aux Mèdes, mais il est pratiqué seulement par les peuples des montagnes et non pas partout » (XI, 13.1). Il s'agit évidemment de justifications *a posteriori :* ce n'est pas parce qu'il est beau ou lancier aguerri qu'un homme devient roi, c'est en raison de sa position de roi qu'il est systématiquement désigné comme beau et courageux. À en croire Plutarque, les traits physiques du roi sont même érigés au rang de modèles : « Les Perses, parce que Cyrus avait le nez busqué, aiment fort, aujourd'hui encore, les gens au nez busqué et trouvent que ce sont les plus beaux ! » (*Mor.* 821e).

Artistes et officiers de la cour recevaient des ordres stricts pour diffuser l'image d'un roi imposant par sa taille et sa beauté. Selon Platon (*Alc.* 121d), les eunuques chargés des soins corporels à donner aux enfants royaux « s'occupaient des soins du nouveau-né et s'ingéniaient à ce qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant les membres enfantins et en les redressant, et pour ces soins on les honorait grandement »! C'est très probablement de la même source que Pline tient les informations suivantes : «Afin de donner un aspect charmant à leur corps », les mages et les rois perses s'enduisaient d'un onguent, apparemment peu ragoûtant, composé des fleurs d'une plante *(helianthès)* qui provenait de Cilicie, mêlées à de la graisse de lion, à du safran et à du vin de palme (XXIV, 165). Sur tous les reliefs, le roi est systématiquement rehaussé par rapport aux autres personnages : on le voit fort bien à Behistoun, cela est très net également sur les reliefs d'audience où, au surplus, le roi et l'héritier debout derrière lui sont placés sur une estrade.

Au reste, Xénophon ne cache pas l'existence d'artifices propres à exalter physiquement le roi. Si, lors de la parade de Persépolis, Cyrus « attire tous les regards », ce n'est pas seulement en raison de la splendeur spécifique de ses vêtements : « Sur le char, à son côté, se trouvait un cocher de grande taille, moins grand que lui cependant, soit de nature, soit en vertu de quelque artifice; en tout cas Cyrus apparut beaucoup plus grand » (*Cyr.* VIII, 3.13-14). Selon le même Xénophon, Cyrus donna également des instructions en ce sens à ses plus proches compagnons :

> Nous croyons avoir découvert de Cyrus que ce n'est pas par ce seul moyen, la supériorité sur les autres, qu'il estimait que les chefs devaient se distinguer des sujets, mais qu'il jugeait nécessaire de frapper ceux-ci par une mise en scène. En tous les cas, il choisit d'abord de revêtir lui-même la robe médique et persuada son équipe de s'habiller de même ; cette robe,

> en effet, lui paraissait dissimuler les imperfections possibles du corps, et mettre en valeur la taille et la beauté de ceux qui la portent; car ils ont des souliers tels qu'ils peuvent y ajouter, sans qu'on le sache, des semelles qui les font apparaître plus grands qu'ils ne sont. Ensuite, il admettait les yeux fardés, pour qu'ils eussent l'air d'avoir des yeux plus beaux qu'ils n'étaient, et le maquillage, pour qu'on leur vît un teint plus beau que nature. Il prit soin aussi de leur défendre de cracher, de se moucher, de se retourner, en hommes que rien n'étonne, sur aucun spectacle, en public. Il pensait que toutes ces mesures contribuaient à les faire apparaître aux sujets comme des hommes à ne pas mépriser (VIII, 1.40-42).

En outre, la régularité des appendices pileux portés par les nobles représentés à plusieurs reprises à Persépolis atteste de l'usage régulier de barbes et de moustaches postiches. Parmi les prélèvements fiscaux en nature, Strabon mentionne les cheveux (XV, 3.21). Un stratagème financier, rapporté par le Pseudo-Aristote (II, 14d), constitue une illustration de cette pratique : Kondalos, un lieutenant de Mausole, «déclara aux Lyciens qu'il avait reçu du roi une lettre qui demandait d'envoyer des cheveux pour en faire des perruques, et que Mausole, en conséquence, lui avait donné l'ordre de les faire tondre ». De son côté, Ctésias connaissait l'histoire d'un eunuque qui, sous le règne de Darius II, aurait conspiré contre le roi : « Il se fait confectionner par une femme une barbe et des moustaches pour avoir l'apparence d'un homme » (§ 53). Et Xénophon décrit ainsi l'apparence officielle d'Astyage : «Les yeux faits, les joues fardées, et des cheveux postiches » (Cyr. I, 3.2; cf. VIII, 1.41). Le même auteur mentionne également l'existence, près des nobles perses, de « coiffeurs qui les fardent, maquillent et pomponnent le reste du corps » (VIII, 8.20). À Persépolis même, deux reliefs représentent un domestique portant dans la main droite un flacon (cosmétique) et une serviette repliée sur la main gauche (Schmidt P1.148A-149).

• *Le chef de guerre : représentations et réalités.* – Parmi les qualités royales, Darius met particulièrement en valeur celles de guerrier et de chef de guerre. Sur ce point, les témoignages des auteurs classiques sont contradictoires. Certes, comme l'exprime Xénophon, la victoire est l'une des justifications de la qualité de roi (*Anab.* I, 7.9; I, 8.12). Mais les Grecs mettent plus souvent encore en exergue la répugnance des rois à se mettre à la tête de l'armée, tel Artaxerxès III chez Diodore : « Il n'aimait pas la guerre, et resta inactif... Bien que bravé par les Égyptiens, il fut forcé à la patience par sa propre inertie et son amour de la paix», jusqu'au moment où «il devint excédé et se décida à faire la guerre contre les rebelles » (XVI, 40.4-5). La réputation

de couardise de Xerxès est elle-même bien établie chez ses adversaires. Il en est de même de Darius III, coupable d'avoir abandonné son char et ses insignes royaux *(kandys* et arc) à Issos et à Gaugamèles.

Le jugement des auteurs classiques est évidemment marqué par un courant polémique grec, qui aime à présenter les Barbares en général, les Grands Rois en particulier, comme des hommes faibles et lâches. Mais il procède également de propagandes contradictoires qui, à la cour, se développaient dans les périodes de contestation dynastique. C'est dans ce cadre que s'expliquent les images fortement contrastées d'Artaxerxès II, tantôt présenté comme un lâche (par la propagande de Cyrus le Jeune), tantôt au contraire comme un conducteur d'hommes exceptionnel (par la propagande royale) ; on retrouve les mêmes images et distorsions dans les deux versions relatives à Darius III (chapitre XVII, 1). L'existence même de ces versions opposées confirme au reste l'importance de la fonction guerrière dans l'idéologie monarchique achéménide.

Le courant polémique grec n'explique donc pas tout : si l'interprétation qui en est donnée relève effectivement de présupposés grecs, la coutume est confirmée par de nombreux exemples. Remarquons tout d'abord que, parmi tous les rois achéménides, un seul (Cyrus) a disparu lors d'une campagne militaire : et encore n'est-il pas établi qu'il a été tué lors d'une bataille. Les autres sont morts de maladie (Cambyse, Darius, Artaxerxès Ier, Darius II, Artaxerxès II) ou assassinés (Bardiya, Xerxès Ier, Xerxès II, Sogdianos, Artaxerxès III, Artaxerxès IV, Darius III). On observera d'ailleurs que, lors de la campagne de Grèce, jamais Xerxès ne prend part aux combats : aux Thermopyles, il observe le combat assis sur son trône (Hérodote VII, 212) et, à Salamine, il suit la bataille depuis la côte (VIII, 90 ; Eschyle, *Perses* 465-467) ; lors de la bataille de Kounaxa, Artaxerxès se retire bientôt sur une colline proche (Plutarque, *Art.* 11.3, d'après Ctésias). Même lorsque le roi prend part aux combats, il se place à un endroit qui lui est traditionnellement assigné, au centre de son dispositif : Xénophon (qui rappelle qu'il en est de même dans la vie de camp : *Cyr.* VIII, 3. 8-11) ne cache pas que ce choix a pour objectif de protéger la vie du roi : « Ils pensent en effet que c'est la place la plus sûre, puisqu'ils sont couverts de chaque côté par les leurs, et ils disent que s'ils ont un ordre à transmettre, l'armée le recevrait en moitié moins de temps » (*Anab.* I, 8. 22) ; de même Darius III à Issos : « Il se plaça au centre du dispositif général, selon la coutume *(nomos)* établie pour les rois de Perse » (Arrien, II, 8.11); selon Nicolas de Damas, Cyrus fit le même choix lors d'une

bataille contre Astyage : « Lui-même se tenait au milieu avec les Perses de distinction » (*FGrH* 90 F66.34). Il est clair en même temps que toute mesure est prévue pour que le roi puisse quitter le champ de bataille sain et sauf, si les affrontements tournent mal : c'est par crainte de tomber aux mains d'Alexandre qu'à Issos Darius « prend place sur un cheval qui le suivait à cet effet » (Quinte-Curce III, 11.11 ; cf. Élien, *Anim.* VI, 48).

Le caractère politique de la coutume ne fait aucun doute. À plusieurs reprises, les auteurs anciens font état de discussions qui se déroulèrent à ce sujet à la cour achéménide. Selon Hérodote, Artabane – qui avait déjà tenté de dissuader Darius de faire campagne contre les Scythes (IV, 83) – développa la même argumentation devant Xerxès qui se préparait à prendre la tête de l'armée contre les Grecs : il ne convenait pas de mettre en péril «toutes les affaires du roi» (VII, 10). De son côté, dans le récit de la bataille des Thermopyles, Diodore mentionne que les Grecs s'emparèrent de la tente royale et il remarque alors : « Si le roi était resté sous sa tente, il aurait été lui-même tué par les Grecs, et la guerre aurait alors été terminée » (XI, 10.3). Selon Ctésias (§ 32), Artaxerxès fut pareillement dissuadé par ses proches de prendre la tête de l'armée qui se préparait à marcher contre l'Égypte. Selon Diodore et Quinte-Curce (III, 2.10-19), le même débat se déroula autour de Darius III, après l'annonce de la mort de Memnon :

> Certains affirmèrent que le Grand Roi devrait livrer bataille en personne et ils expliquaient que la masse des Perses combattrait ainsi de meilleur cœur. Mais Charidèmos l'Athénien... conseilla à Darius de ne pas jeter les dés avec précipitation quand il s'agissait de la royauté, mais de garder pour lui le fardeau accablant que représentait le gouvernement de l'Asie et d'envoyer guerroyer un général déjà éprouvé (Diodore XVII, 30.2).

Les auteurs anciens font état de discussions analogues dans le camp de Cyrus le Jeune et celui d'Artaxerxès avant la bataille de Kounaxa (Plutarque Art. 7.3 ; 8.2).

L'exaltation des vertus de combattant du Grand Roi est ainsi de nature purement idéologique. Elle n'implique pas que le souverain multiplie les faits d'armes sur le champ de bataille. Lors des guerres auxquelles il participe exceptionnellement, il manifeste moins ses qualités de combattant d'élite que celles de « chef de guerre éprouvé, qui sait résister à la panique », pour reprendre l'expression de Darius lui-même à Naqš-i Rustam *(DNa* § 13). À ce point, on notera que Plutarque (*Mor.* 172C) rapportait que, faisant son propre

éloge, Darius affirmait «qu'il devenait plus vif d'esprit dans les batailles et en présence du danger». C'est très exactement ainsi que la propagande de cour exaltait la conduite d'Artaxerxès II au cours d'une campagne menée contre les Cadusiens :

> Le carquois au dos, le bouclier en main, il marchait lui-même en tête par des chemins escarpés de montagnes, sans se servir de son cheval, si bien que la vue de son entrain et de sa vigueur donnait de la légèreté et des ailes à ses troupes, car il couvrait chaque jour une distance de plus de 200 stades (Plutarque *Art.* 24.10-11).

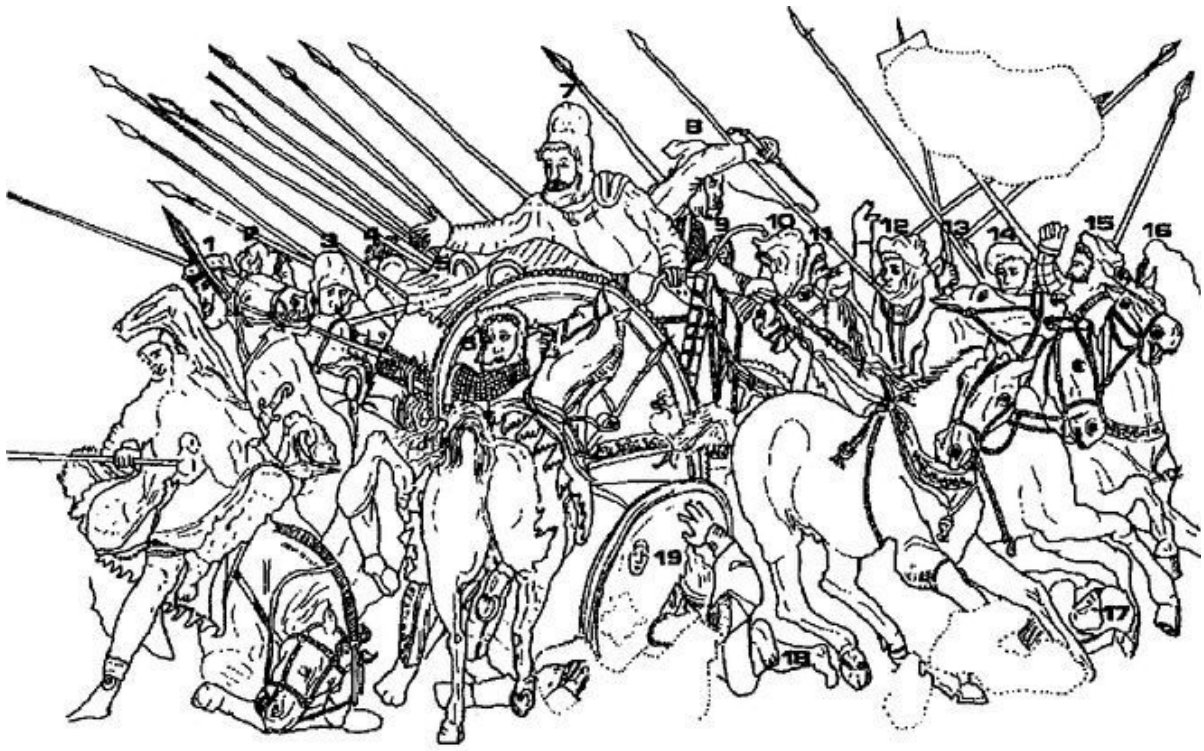

Figure 22.

Darius III au combat

En outre, par ses rapports privilégiés avec les divinités, auxquelles il ne manque pas de sacrifier fréquemment lors des expéditions (ci-dessous § 6), il attire leur protection sur son armée. Enfin, prendre la tête de l'armée, c'est aussi visiter ses peuples au cours d'une de ces pérégrinations qui mènent la cour d'un bout à l'autre de l'Empire (chapitre v, 4). C'est en même temps, pour un roi nouvellement arrivé au pouvoir, le moyen d'affirmer son autorité.

• *Darius III au combat : une vision agonistique de la royauté.* – Il existe un document qui met le Grand Roi en scène lors d'une bataille. Il s'agit de la célèbre *Mosaïque de Naples,* où Darius III, debout sur son char et entouré de sa garde rapprochée, affronte directement Alexandre qui charge sur son cheval, lance à la main *(fig.22).* Une tradition voulait en effet que l'affrontement personnel des deux rois dût décider du sort de la bataille. Dans la réponse qu'à Marathos, il fait parvenir à son adversaire, le Macédonien lui lance un véritable défi : « Si tu n'es pas d'accord sur la royauté, bats-toi encore pour elle *(agônisai peri autēs),* en m'attendant de pied ferme » (Arrien II, 14.9). Le choix d'un vocabulaire agonistique n'est évidemment pas innocent. Cité par Polybe, qui n'attache aucune valeur à cette tradition (XII, 22.1-7), Callisthène affirmait « qu'Alexandre rangea son dispositif de façon à offrir le combat à Darius en personne, et celui-ci avait eu primitivement la même pensée à l'égard d'Alexandre ». Selon Charès de Mytilène, le duel singulier eut effectivement lieu à Issos : « Alexandre fut blessé d'un coup d'épée à la cuisse par Darius, quand ils en étaient venus aux mains » (Plutarque *Alex.* 20.8). C'est cette tradition qu'illustrait l'auteur du tableau originel.

La tradition du combat des chefs est bien attestée chez les Grecs et chez les Macédoniens. Elle l'est également chez les Perses et les Iraniens. On connaît en particulier la proposition faite par le commandant des troupes perso-iraniennes en Arie, pour décider de l'issue d'une bataille où aucun des adversaires ne parvenait à prendre le dessus : « Il lança un défi à quiconque voudrait se battre contre lui, d'homme à homme » (Quinte-Curce VII, 4.33). Le Macédonien Erigyos releva le défi, et le duel *(monomakhia)* eut lieu dans un espace libéré entre les deux armées ; Satibarzanès fut battu et tué, dès lors ses troupes firent leur reddition aux Macédoniens (cf. Diodore XVII, 83.5; Arrien III, 28.2-3). Le thème est également présent dans la propagande royale de Darius III : l'une des versions affirmait qu'il devait son trône à sa valeur militaire exceptionnelle, qu'il avait prouvée en soutenant victorieusement un duel singulier contre un chef cadusien (Diodore XVII, 6.1-2; Justin X, 3.2-5 ; à rapprocher peut-être de Strabon XI, 13.1).

On soulignera enfin les similitudes évidentes entre la version de Callisthène et de Charès sur Issos et celle qui est transmise par plusieurs auteurs anciens sur la bataille de Kounaxa, où s'affrontèrent en 401 le Grand Roi légitime (Artaxerxès II) et son frère Cyrus qui affirmait ses droits supérieurs. Contre

l'avis de Cléarque, qui l'engageait à ne pas s'exposer, Cyrus jugeait qu'il ne devait pas se montrer « indigne de la royauté » (Plutarque, *Art.* 8.2). Tout comme Alexandre et Darius à Issos, Cyrus et Artaxerxès, « les deux adversaires qui se disputaient la royauté *(hyper tēs basileias agônizomenoi)* étaient placés au centre du dispositif. À cette vue, ils fondirent l'un sur l'autre, jaloux de décider par eux-mêmes du sort de la bataille. La fortune semblait avoir réduit la lutte entre deux frères à un combat singulier *(monomakhia),* comparable à celui d'Étéocle et de Polynice, chanté par les poètes tragiques » (Diodore XIV, 23.5).

Les textes utilisés rendent compte prioritairement d'une vision grecque ou/et macé-donienne ; on voit d'ailleurs que Diodore fait explicitement référence à un fait culturel grec (monomachie d'Étéocle et Polynice) ; on sait également que la tradition des combats singuliers était connue en Macédoine au début de l'époque hellénistique (cf. Athénée IV, 155a). Le dossier rend compte donc surtout de la vision grecque du pouvoir royal perse, mais il transmet certainement aussi une vision perse connue par les histoires de cour qui mettaient aux prises le Grand Roi et l'un de ses compétiteurs. Comme l'avait parfaitement compris Polybe, nous sommes là dans le domaine des représentations idéologiques, qui ne préjugent pas des réalités concrètes des batailles d'Issos et de Kounaxa, sur lesquelles des versions divergentes continuèrent de fleurir. Les traditions viennent au contraire confirmer l'importance centrale de la valeur guerrière dans le processus de légitimation du pouvoir royal. Dès lors que deux prétendants s'affrontent, la querelle ne peut être vidée que par un duel singulier dont l'issue justifie les prétentions du vainqueur.

• *Le roi-chasseur.* – La chasse représente également un lieu privilégié où le Grand Roi peut faire montre de sa bravoure. Parmi toutes les qualités qui, aux yeux de Xénophon, justifiaient les prétentions de Cyrus le Jeune, venaient ses aptitudes au combat (« exercices de la guerre, tir à l'arc, jet du javelot»), mais aussi et en même temps son amour de la chasse : « Il se montra passionné pour la chasse, passionné, aussi en face des bêtes sauvages, pour le danger » (Anab. I, 9.5-6 ; cf. Cyr. I, 3.15 ; I, 4.7-15). Les inscriptions et l'iconographie achéménides sont muettes sur ce point, on l'a déjà expliqué (§1). Mais des textes de la haute époque hellénistique peuvent être utilisés. L'un des thèmes récurrents, c'est que le roi tue à lui seul un nombre incalculable de fauves :

c'est ainsi que Quinte-Curce attribue au seul Alexandre *(ille)* le tableau de chasse de 4 000 fauves (VIII, 1.19). On retrouve là un thème bien connu dans les inscriptions assyriennes : Aššurnasirpal II se flatte d'avoir tué de ses propres mains pas moins de 450 gros lions, 390 taureaux sauvages, également d'avoir coupé la tête de 200 autruches et de 20 gros lions (*ANET*[3] : 558-560) ! Les successeurs d'Alexandre ne manquèrent pas de reprendre le thème à leur compte. Lysimaque était réputé avoir tué de ses mains

Figure 23a.

sceau de Darius

un lion « de taille vraiment extraordinaire » (VIII, 1.15). Une histoire encore plus belle circulait sur Perdiccas :

Il était si intrépide qu'un jour il entra seul dans une caverne qui servait de retraite à une lionne. En fait, il ne l'y trouva pas, mais il tira les lionceaux hors de la caverne et il les emporta. Cette action dut faire d'autant plus d'honneur à Perdiccas que les Grecs et même les Barbares ont toujours regardé la lionne comme l'animal le plus fort, et qui se défend avec le plus de courage. Aussi dit-on que Sémiramis, reine d'Assyrie, s'applaudissait bien autrement d'avoir terrassé une lionne que d'avoir tué un lion, un léopard ou quelque autre animal semblable (Élien *VH* XII, 39).

L'histoire est manifestement née dans les cercles proches de Perdiccas. Mais elle se situe très clairement dans un contexte idéologique proche-oriental, comme le montre la référence aux Barbares et à Sémiramis. Quant à la légende de Lysimaque, elle prétendait qu'il avait réussi à dominer «un lion des plus féroces, en lui saisissant la langue et en l'étouffant ainsi» (Justin XV, 3.7-8). Or, ce motif est commun également à l'époque assyrienne : dans l'une de ses inscriptions, Aššurnasirpal II se flatte d'avoir saisi un lion «par les

oreilles», et une autre fois

Figure 23b.

Scènes de chasse sur cachets

«par la queue», et c'est dans cette posture que les artistes royaux le représentèrent.

L'étiquette réservait un rôle déterminant au roi. À de multiples reprises, le Cyrus de Xénophon prend part à des chasses, plus particulièrement à la cour d'Astyage. En une occasion, celui-ci lui rappelle qu'il lui appartient, à lui Cyrus, de lancer le premier trait *(Cyr.* I, 4.14). L'existence d'un tel règlement à la cour perse est confirmée par Plutarque (*Mor.* 173d). De cette coutume de cour, l'histoire de Mégabyze offre une illustration parfaite :

> Artaxerxès (Ier) part à la chasse et un lion l'attaque. Tandis que le fauve s'élance, Mégabyze le frappe d'un javelot et l'abat. Colère du roi parce que Mégabyze a frappé la bête avant qu'il l'ait touchée lui-même ; il donne ordre que l'on coupe la tête à Mégabyze (Ctésias 40).

En agissant ainsi, Mégabyze n'a pas simplement violé les règles de l'étiquette. Il est important de constater que la scène se déroule au cours d'une chasse au lion, dont de multiples documents indiquent qu'elle entretient des rapports privilégiés avec la royauté. Autrement dit, Mégabyze a mis en doute les qualités de chasseur d'Artaxerxès, et donc aussi sa qualification royale.

Thème particulièrement prégnant, puisqu'on le retrouve lors d'une chasse d'Alexandre :

> L'un des fauves, un lion d'une taille peu commune, se précipitait pour assaillir le roi en personne, lorsque le voisin immédiat, Lysimaque – qui devint roi plus tard – se mit, avec un épieu, à faire face à la bête ; mais le roi le repoussa, avec ordre de partir, et il ajouta qu'à lui seul il était aussi capable que Lysimaque de tuer un lion. Car, précédemment, au cours d'une chasse en Syrie, Lysimaque avait tué, lui seul, un fauve d'une taille vraiment extraordinaire ; mais, l'épaule gauche labourée jusqu'à l'os, il avait failli ne pas en revenir. C'est ce que visait l'allusion sarcastique du roi, qui fut plus courageux encore en actes qu'en paroles; car, non content d'arrêter l'animal, il le tua d'un coup (Quinte-Curce VIII, 1.14-16).

Lors des chasses royales, le courtisan doit donc faire preuve de discernement : si ceux qui se portent au secours du roi peuvent être récompensés magnifiquement (Diodore XV, 10.3 : Tiribaze ; cf. Xénophon *Anab.* I, 9.6 ; Polybe, Fg.38), l'exemple de Mégabyze indiquait qu'il convenait de ne point se poser en rival.

Absentes dans les palais, les scènes de chasse sont innombrables sur les empreintes et cachets *(fig. 23).* Le roi est parfois représenté chassant de son char, comme sur le cylindre de Darius *(SDa)* ou dans des épisodes narrés par Diodore (XV, 10.3) et par Polybe (Fgt. 133). Mais, il ne faut pas se leurrer, ce genre d'images, comme celle où l'on voit Darius sur un char abattre un lion de taille gigantesque *(fig. 23a)*, appartient d'abord au répertoire de l'idéologie monarchique. Ce ne sont pas des scènes narratives et réalistes. D'une manière générale, le roi chasse à cheval (cf. Élien *VH* VI, 14), à l'image des jeunes Perses : « Ils chassent en lançant des traits de leur cheval, et utilisent également des arcs et des frondes » (Strabon XV, 3.18). N'est-ce pas d'ailleurs lors d'une partie de chasse au fauve que Darius, sautant rapidement de son cheval, se fit une profonde entorse (Hérodote III, 129) ? Mais à la chasse comme à la guerre le roi fait la preuve de son courage et de sa valeur exceptionnels : les autres participants sont ou bien ignorés ou bien laissés dans l'ombre par les artistes de la cour.

On doit souligner que, sur certains cachets, le thème du roi-chasseur se confond avec celui du Héros royal. Même lorsque le roi s'affronte à des lions, la scène est loin d'être réaliste, par exemple sur tel sceau où le roi est juché sur un chameau et brandit sa lance contre un lion dressé face à lui sur ses pattes arrière (Frankfort 1939, XXXVII, m) ; la posture du lion est identique sur un autre sceau où le roi, à pied et armé d'un arc, fait face au fauve (XXXVII h). Le célèbre sceau de Darius ne constitue pas non plus une «photographie» d'une chasse royale : debout sur son char, le roi lance une flèche contre un lion

immense dressé sur ses pattes arrière, tandis qu'un autre lion (quasi miniaturisé) gît sous les jambes des chevaux, déjà atteint par une flèche royale *(SDa).* Qui plus est, sur certaines empreintes, le roi-chasseur affronte un monstre identique à ceux que l'on rencontre à Persépolis : sur son char, par exemple, le roi armé de son arc fait face à un être hybride ailé et cornu (apparemment un griffon), lui aussi dressé sur ses pattes arrières (Frankfort XXXVII, n).

V LE ROI, LA TERRE ET L'EAU

• *Le bon jardinier.* – Guerrier d'élite, le Grand Roi doit également se préoccuper des travaux agricoles et de la prospérité des campagnes. C'est ce thème que Xénophon développe avec une particulière insistance dans *l'Économique.* Afin de mieux faire comprendre à son interlocuteur (Critobule) l'importance conjointe de la guerre et de l'agriculture, Socrate (porte-parole fictif de Xénophon) prend l'exemple du roi des Perses :

> Ce roi, convaincu que l'agriculture et l'art de la guerre figurent au nombre des occupations les plus belles et les plus nécessaires, se préoccupe de l'une et de l'autre avec une égale ardeur (IV, 4).

Puis Xénophon revient inlassablement sur ce point : « Quant à l'état du territoire, toute l'étendue qu'il peut parcourir et visiter lui-même en personne, il l'examine en personne. » La mission confiée aux gouverneurs est « de présenter un territoire bien peuplé, une terre en pleine production, remplie des arbres et des récoltes qui lui sont propres » (IV, 8). En guise d'illustration particulière d'une politique générale, Xénophon ne manque pas de faire référence aux paradis :

> Qui plus est – dit Socrate – partout où il séjourne, partout où le conduisent ses voyages, il veille à ce qu'on y trouve de ces jardins *(kēpoi)* appelés paradis, remplis de tout ce que la terre a coutume de produire de beau et de bon et il y passe lui-même la plus grande partie de son temps lorsque la saison ne le chasse pas. Par Zeus – dit Critobule – il faut bien, Socrate, puisqu'il y passe son temps, que l'on veille à ce que les paradis soient pourvus autant que possible des plus belles plantations d'arbres et de tous les plus beaux produits de la terre (IV, 13-14).

Ailleurs, le même Xénophon affirme également que son Cyrus ordonna à chacun de ses satrapes d'établir des paradis (VII, 6.12). Effectivement, les textes classiques mais aussi des tablettes babyloniennes et certaines tablettes de Persépolis montrent qu'il y avait au moins un paradis dans chaque satrapie. Entre autres exemples, citons le paradis du satrape Tissapherne à Sardes, « le plus beau, à la fois par ses pelouses et ses eaux rafraîchissantes, par ses retraites et ses pavillons aménagés dans un luxe inouï et royal » (Plutarque *Alc.* 24.7), ou encore celui de Daskyleion, dont les Grecs connaissaient la fertilité et les charmes (Xénophon *Hell.* IV, 1.15-17), eux-mêmes mis en scène sur plusieurs empreintes et cachets retrouvés sur le site. Et, parlant d'un paradis proche d'Ecbatane, Quinte-Curce a cette phrase : « En cette région, les maisons de plaisance comportent de vastes retraites qui doivent leurs charmes à des bois plantés ; c'était là surtout plaisir de rois et de satrapes » (VII, 2.22). En effet, les paradis ne sont pas réductibles à des réserves de chasse, qui n'en constituent qu'un élément constitutif.

Afin de mieux convaincre encore Critobule, Socrate prend l'exemple de Cyrus le Jeune, «qui aurait fait, je crois, un souverain excellent » (*Écon.* IV, 18). Parmi les preuves apportées à cette appréciation, Socrate rapporte la visite de Lysandre dans le paradis de Cyrus le Jeune à Sardes :

> Lysandre admirait comme les arbres en étaient beaux, plantés à égale distance, les rangées droites, comme tout était ordonné selon une belle proportion géométrique, comme tant d'agréables parfums les accompagnaient dans leur promenade; rempli d'admiration, Lysandre s'écrie : « Vraiment, Cyrus, je suis émerveillé de toutes ces beautés, mais j'admire encore davantage celui qui t'a dessiné et arrangé tout ce jardin. » Charmé d'entendre ces paroles, Cyrus répond : «Eh bien, c'est moi qui ai tout dessiné et arrangé, et il y a même des arbres, ajoute-t-il, que j'ai plantés moi-même. » Alors, suivant son récit, Lysandre tourne ses regards vers Cyrus, il voit la beauté des vêtements du roi (dont il sent le parfum), la beauté des colliers *(ta strepta)*, des bracelets *(pselia)* et de toute la parure qu'il porte, et il s'écrie : « Que veux-tu dire, Cyrus ? C'est toi qui as planté une partie de ce jardin de tes propres mains ? » Cyrus répond : « Je te jure par Mithra que lorsque je me porte bien, je ne vais jamais dîner sans m'être mis en sueur à quelque travail guerrier ou champêtre, ou sans me mettre toujours de bon cœur à quelque autre exercice» (IV, 20-25).

Il ne fait pas de doute que les développements de Xénophon sont issus d'une version qui fait la part belle aux qualités royales de Cyrus le Jeune, et donc que le lien entre le Grand Roi et l'agriculture est l'un des éléments constitutifs de l'idéologie royale achéménide. En soulignant systématiquement l'opposition brutale entre la verdoyance des paradis et l'aridité des alentours,

les auteurs classiques – sans en avoir pleinement conscience – participent de l'exaltation d'un souverain assez puissant pour créer la prospérité et la végétation contre des conditions naturelles défavorables.

Mais dans le dernier passage cité, Xénophon – seul des auteurs classiques à transmettre ce *topos* – fait intervenir un autre trait caractéristique : le roi plante lui-même des arbres. Il ne s'agit pas là d'une invention hellénisante de l'auteur. On peut citer en parallèle un passage du *Livre d'Esther,* qui rapporte l'organisation d'un festin par Ashuérus (Xerxès) dans son palais de Suse ; le rédacteur situe la fête « dans l'enclos du jardin royal » (I, 5) ; le texte de la Vulgate porte : « dans le vestibule du jardin et du bois qui avait été planté par les mains royales avec une magnificence digne d'eux » *(... horti et nemoris quod regio cultu et manu consitum erat).* Plus important encore, deux témoignages iconographiques confirment et illustrent le thème du roi-jardinier. Un sceau-cylindre d'époque achéménide montre un Perse, guidant de sa longue baguette un couple de bœufs à bosse tirant un araire. On retrouve une scène quasi identique sur une monnaie de Tarse de Cilicie : la scène de labour est représentée au droit, surmontée du disque ailé, tandis que le revers montre une vache allaitant un veau. Il ne fait guère de doute que, dans les deux cas, c'est le roi lui-même qui est désigné dans ses fonctions de jardinier.

• *Xerxès et le platane.* – D'autres textes attestent des relations spéciales du Grand Roi et de la végétation. Dans le cours du récit qu'il consacre à la marche de Xerxès entre la Phrygie et Sardes, Hérodote rapporte brièvement que, « suivant cette route, Xerxès trouva un platane auquel, en raison de sa beauté, il fit don *(dôrēsamenos)* d'ornements en or *(kosmos chryseos)* et qu'il confia à la garde d'un Immortel» (VII, 31). L'histoire était manifestement très populaire chez les Grecs : une autre version prétendait que, lors du passage de Xerxès en Phrygie (à son retour d'Europe), un platane se métamorphosa miraculeusement en olivier (Pline, *NH* XVII, 42). Dans ses *Variae Historiae*, Élien revient à deux reprises sur l'anecdote :

Figure 24a.

Sceau de Xerxès

Xerxès dut paraître bien ridiculement risible *(geloios),* lorsqu'on vit ce prince qui semblait avoir insulté à Zeus, dont la terre et la mer sont l'ouvrage, en ouvrant à ses vaisseaux des passages dans des lieux qui n'étaient point navigables, et se formant des routes solides sur les ondes; lorsqu'on le vit – dis-je - devenir l'esclave *(dedoulôto)* d'un platane et honorer cet arbre. On raconte qu'ayant trouvé en Lydie un platane d'une prodigieuse hauteur, il fit dresser ses tentes autour de cet arbre, et s'arrêta dans la région déserte qui entourait le platane pendant la durée d'une étape *(stathmos),* alors que rien ne l'y obligeait. Il y suspendit des ornements magnifiques, en honorant ses branches de colliers faits d'anneaux entrelacés *(strepta)* et de bracelets *(pselia),* puis, en partant, il y laissa un garde chargé d'en prendre soin *(meledôn),* comme pour être la garnison *(phylakē)* et la citadelle *(phrouros)* de l'arbre aimé. Que gagnait l'arbre à cette décoration? Les ornements dont on le chargeait, parure bien étrangère, pendaient inutilement à ses branches et n'ajoutaient rien à sa beauté. Ce qui embellit un arbre, ce sont des rameaux vigoureux, un feuillage touffu, un tronc robuste, des racines profondes, un ombrage épais, le souffle léger du zéphyr, le retour égal des saisons; enfin les eaux du ciel qui viennent l'arroser, et celles que les canaux conduisent jusqu'aux racines pour les nourrir. Mais les robes *(chlamydes)* de Xerxès, l'or du Barbare et les autres dons *(dôra),* ne peuvent rien pour un platane, ni pour quelque arbre que ce soit (II, 14).

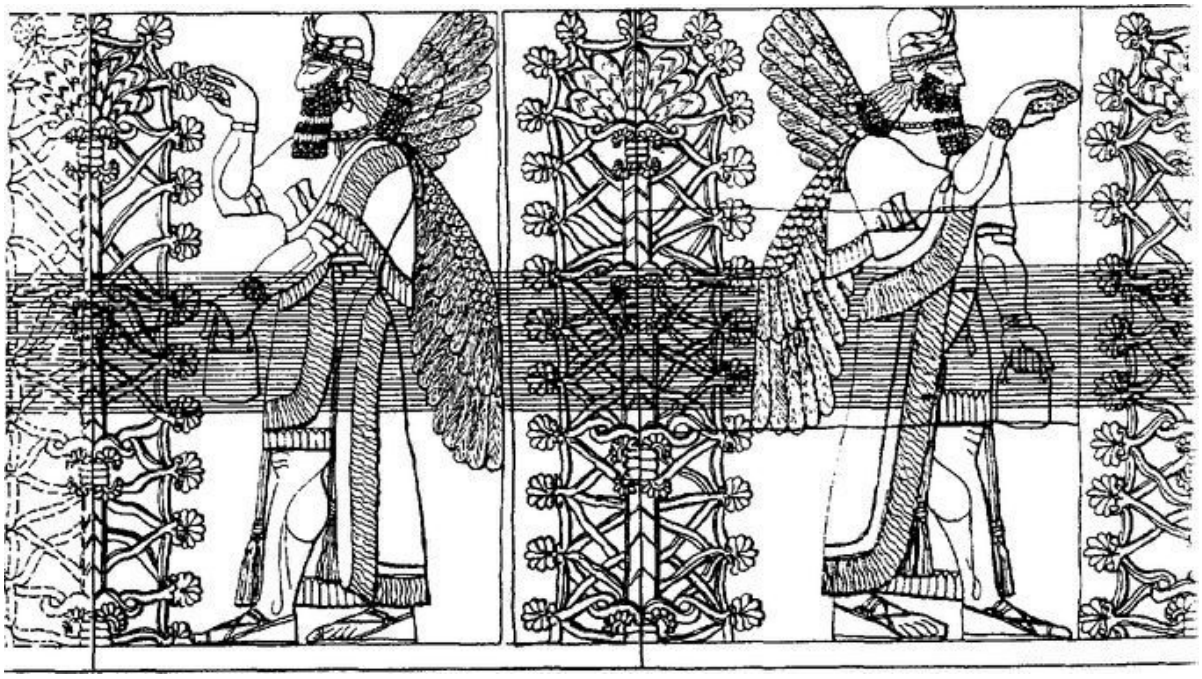

Figure 24b.

Le roi assyrien devant l'arbre de vie

Ailleurs, Élien juge avec tout autant de sévérité et de condescendance la conduite royale. Il la range parmi d'autres exemples «d'amours aussi risibles *(geloioi)* que bizarres *(paradoxoi)* », au même titre que la passion vouée par un jeune Athénien à une statue de la *Tychē* ou que l'attachement entre des humains et des animaux (IX, 39). Cette appréciation - dont ne trouve trace chez Hérodote – procède de la vision négative de Xerxès transmise par tous les auteurs grecs qui, à l'instar d'Élien qui s'en inspira, dénoncent la démesure *(hybris)* d'un homme qui n'hésita pas à s'affranchir des règles humaines et divines en jetant un pont sur la mer. C'est sur le même présupposé d'équilibre et de mesure qu'Élien exalte les lois naturelles qui ne laissent pas place à des amours contre nature entre humains et non-humains ni à des rapports personnels et affectifs entre un humain et un arbre : la croissance de la végétation est permise (ou interdite) par les éléments naturels (eaux, vents, saisons) et par le travail des paysans (canaux d'irrigation) ; l'intervention personnelle d'un roi aussi puissant que Xerxès ne peut rien contre les contraintes immuables de la nature.

De ce fait, Élien n'a rien compris à l'histoire de cour qu'il avait peut-être lue chez Hérodote lui-même et qu'il enjolive d'un commentaire moralisateur propre à toucher ses lecteurs grecs. Si l'on se replace dans les mentalités perses et iraniennes, on doit y voir une nouvelle attestation des rapports

privilégiés entre le roi et la végétation. Les dons faits au platane sont exactement de même nature que ceux que le roi offre à ses Fidèles et à ses Bienfaiteurs (bracelets, colliers, robes), c'est-à-dire aux hommes qui ont mérité d'être distingués en raison de leur loyauté et de leur dévouement à la Maison royale et à la personne du roi (chapitre VIII, 1). Le platane de Lydie est désormais aussi richement orné que l'Immortel que Xerxès a préposé à sa garde, et dont Quinte-Curce présente ainsi la parure : « C'étaient eux surtout qu'un luxe d'une opulence barbare rendaient plus imposants : à eux les colliers d'or, à eux les robes brochées d'or et les tuniques à manche, ornées aussi de gemmes » (III, 3.13). Mais ce sont également des bijoux que porte le roi lui-même, comme le rappelle Xénophon – soulignant que ces ornements n'empêchaient point Cyrus le Jeune de planter des arbres.

Il ne fait guère de doute que nous disposons ici d'un écho d'un culte de l'arbre. Plusieurs cachets représentent de telles scènes : sur l'un d'entre eux (inscrit au nom de Xerxès), on voit un personnage vêtu et coiffé comme un roi perse venir déposer une couronne devant un arbre de vie stylisé (*SXe ; fig. 24a*). Parmi les sceaux de Persépolis, l'un d'entre eux est particulièrement intéressant : deux gardes – comparables aux gardes représentés à Suse et à Persépolis – se tiennent debout, lance debout devant eux, de chaque côté d'un palmier, le disque ailé surmontant la scène (PTS n°24) ; on pense aussitôt aux Immortels préposés à la garde du platane de Xerxès !

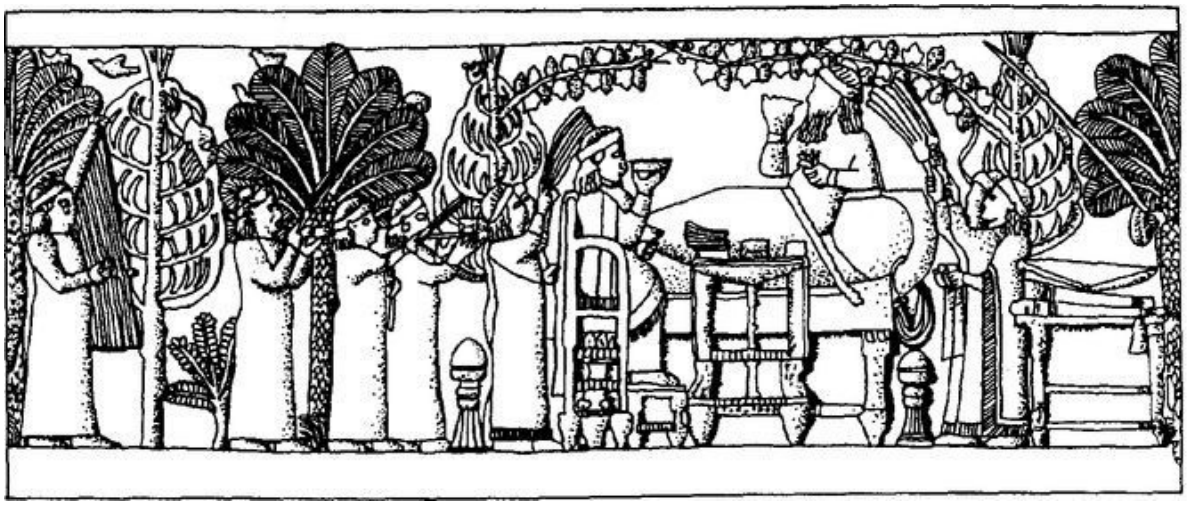

Figure 25.

Aššurbanipal sous la treille

• *Le platane et la vigne d'or du Grand Roi.* – Les histoires racontées par Hérodote et par Élien trouvent une illustration dans des éléments décoratifs –

aujourd'hui disparus – qui rehaussaient le luxe du palais du Grand Roi. Hérodote rapporte que, lors du passage de Darius en Asie Mineure en 513, le richissime Lydien Pythios vint au devant du cortège royal et offrit au Grand Roi «un platane d'or et une vigne » (VII, 27). L'existence de ces décorations arborées était bien connue des Grecs. Au retour d'une ambassade menée auprès du Grand Roi en 367, l'Arcadien Antiochos y fit une référence, sous forme de dérision : « Il ajouta que ces grandes richesses n'étaient, à son avis, que galéjades, et que le platane d'or dont on faisait tant d'histoires ne serait pas assez grand pour donner de l'ombre à une cigale » (Xénophon, *Hell.* VII, 1.38). Quand, en 316, Antigone le Borgne fit établir un inventaire du Trésor situé dans la citadelle de Suse, « il y trouva l'arbre d'or portant une vigne et une foule d'autres objets d'art qui représentaient en tout 15000 talents » (Diodore XIX, 48.6).

Transmis par Athénée, les comptes rendus des auteurs hellénistiques sont plus précis. Parmi les témoignages du luxe du Grand Roi, Charès de Mytilène précisait que « dans la chambre du roi se trouvait une vigne d'or, incrustée de pierres précieuses, qui s'étendait au-dessus du lit», et Amyntas affirmait «que cette vigne portait des grappes composées des pierres les plus précieuses » (XII, 514f). Voici enfin ce qu'écrivait Phylarque :

> Les fameux platanes d'or et la vigne d'or sous laquelle les rois perses avaient l'habitude de se tenir assis [sur leur trône], avec ses grappes de jaspe vert et ses rubis de l'Inde et d'autres pierres précieuses de toute sorte, étaient, tout compte fait, malgré toutes leurs richesses, moins coûteux que les dépenses faites journellement, à toute occasion, à la cour d'Alexandre (XII, 539d).

C'est probablement sur le modèle achéménide qu'était décoré le palais du roi maurya à Pataliputra : « Le palais royal comporte des colonnes dorées : sur toutes grimpe une vigne en or ciselé ; sur tout le travail font saillie des figurines d'argent représentant les oiseaux qu'il aime le mieux voir» (Quinte-Curce VIII, 8.25). On pense aussitôt également au fameux banquet sous la treille assyrien *(fig. 25)*. Il ne fait aucun doute qu'au Proche-Orient (et dans bien d'autres régions du monde antique), la vigne était reconnue et saluée comme un symbole de fécondité, et sa croissance considérée comme un gage de pouvoir. On en trouve une très belle illustration dans le songe qui, selon Hérodote, visita le roi mède Astyage, peu après le mariage de sa fille Mandane avec le Perse Cambyse :

> Il lui sembla que du sexe de sa fille poussait un cep de vigne, et que cette vigne s'étendait sur toute l'Asie. Après avoir soumis ce qu'il avait vu aux interprètes des songes, il fit venir de chez les Perses Mandane, qui était prête d'accoucher ; et, quand elle fut arrivée, il la tint sous bonne garde, dans l'intention de faire périr l'enfant qui naîtrait d'elle; car, d'après sa vision, les mages interprètes des songes lui annonçaient que l'enfant de sa fille devait être roi à sa place (I, 108).

C'est sous de si favorables auspices que naquit Cyrus : le cep qui sort du sexe de Mandane n'est évidemment rien d'autre que l'assurance d'un destin hors du commun pour l'enfant, et l'annonce de conquêtes étendues à toute l'Asie. C'est bien ainsi que l'entendit le roi mède : «Ce songe annonçait la grandeur [de l'enfant à naître] et présageait à Astyage la fin de sa couronne». D'où les tentatives pour faire disparaître le bébé et l'heureuse suite de la légende du fondateur.

• *Artaxerxès II au paradis.* – Dans le contexte idéologique achéménide, nous disposons de deux autres témoignages particulièrement évocateurs des rapports entre le Grand Roi et la végétation arborée. Dans la *Vie d'Artaxerxès,* Plutarque raconte les difficultés rencontrées par le roi et son armée au retour d'une expédition contre les Cadusiens : l'armée souffrit de la disette à tel point que l'administration spécialisée était incapable de faire préparer le dîner royal (24.3). Puis Plutarque transmet l'anecdote suivante (25.1-2) :

> Quand le roi arriva à une station royale *(stathmos basilikos),* où se trouvaient des paradis magnifiques et splendidement disposés, au milieu d'un pays nu et sans végétation, comme il faisait un froid glacial, il permit à ses soldats de prendre du bois dans le paradis, sans épargner ni pin ni cyprès. Les voyant qui hésitaient et n'osaient toucher aux arbres à cause de leur taille et de leur beauté, il saisit lui-même une hache et donna le premier coup au plus grand et au plus beau de tous. Alors les soldats débitèrent les arbres, allumèrent beaucoup de feux et passèrent ainsi une bonne nuit.

Il est clair que ce passage s'insère dans un développement consacré aux vertus royales d'Artaxerxès II, dont Plutarque vient de souligner la résistance physique et la bravoure ainsi que les qualités de conducteur d'hommes (§24.9-11). Les liens entre le roi et la végétation sont si bien connus des soldats qu'ils

n'osent y porter leur hache, malgré l'autorisation du roi : ce qui confirme que celui-ci en est le protecteur. Un paradis doit rester «intact», c'est-à-dire à l'abri des ravages de la guerre (Quinte-Curce VIII, 1.13; cf. Polybe XXXI, 29). L'abattage d'arbres dans les paradis est considéré comme une atteinte à la souveraineté et à la majesté du Grand Roi : il est tout à fait frappant que, selon Diodore de Sicile (XVI, 41.5), le premier acte d'hostilité des révoltés phéniciens contre Artaxerxès III ait été « de couper les arbres du paradis royal, dans lequel les Grands Rois avaient l'habitude de se délasser». De même, en guise de représailles, Cyrus le Jeune fit ravager le paradis du satrape Belesys, qui avait choisi le camp d'Artaxerxès II (Xénophon *Anab.* I, 4.2), et le roi spartiate Agésilas « ravagea les vergers et le paradis de Tissapherne » situés près de Sardes (Diodore XIV, 80.2).

Soulignons en même temps que, comme dans l'histoire d'Élien et dans bien d'autres textes, l'accent est mis par Plutarque sur l'opposition entre l'aridité du paysage d'alentour et l'arborescence flamboyante du paradis. Parmi les espèces arborées, Plutarque semble également accorder une valeur particulière aux pins et aux cyprès. C'est que de telles espèces n'ont pu se développer dans ces régions que grâce à des efforts d'acclimatation accompagnés de soins intensifs, manifestement à l'initiative de l'administration royale. De son côté, évoquant les difficultés rencontrées par Alexandre en 325-324 pour se procurer du bois en Babylonie, Strabon précise que la Babylonie souffrait «d'une rareté de bois», si bien qu'Alexandre dut faire abattre « les cyprès qui poussaient dans les bois sacrés et les paradis » (XVI, 1.11). À Persépolis même, de nombreux reliefs sont scandés par des rangées de pins (ou de cyprès).

• *La tombe de Cléarque.* – On versera également au dossier l'histoire de Cléarque, le plus proche collaborateur grec de Cyrus le Jeune, dont Xénophon a longuement vanté les qualités de chef de guerre (*Anab.* II, 3.11-13; 6.1-15). Peu après la bataille de Kounaxa, il tomba, lui et d'autres stratèges grecs, aux mains du satrape Tissapherne (II, 5.31-32). Malgré les affirmations de Xénophon (II, 5.38), Cléarque ne fut pas mis à mort immédiatement mais fut emprisonné, comme le racontait Ctésias, qui noua alors des relations suivies avec le stratège. Ctésias, sans nul doute, obéissait ainsi à des instructions données par la mère du roi, Parysatis, qui, ce faisant, manifestait une nouvelle fois sa volonté d'honorer la mémoire de Cyrus le Jeune, son fils préféré.

Contre la volonté de Parysatis, Artaxerxès céda aux demandes répétées de sa femme Stateira, et Cléarque fut exécuté (Plutarque *Art.* 18.4 ; Ctésias *Persika* § 60). C'est à ce moment que Ctésias faisait état de signes divins qui marquèrent la sépulture de Cléarque :

> Un prodige *(teras)* se manifeste auprès de son corps. En effet, sans que personne n'intervienne *(automatôs),* un tertre très haut s'élève sur son cadavre au souffle d'un grand vent (§ 60).

Citant Ctésias, Plutarque rapporte le fait d'une manière plus détaillée que ne le fait Photius, en ajoutant une précision qui a son importance :

> Le cadavre de Cléarque fut recouvert et enseveli par un grand amas de terre qu'apporta un tourbillon de vent. Ctésias dit enfin que, comme on avait jeté des dattes de palmier, il y poussa en peu de temps un merveilleux bois sacré *(alsos)* qui ombragea l'endroit (§ 18.7).

Manifestement, Plutarque n'accorde aucune valeur aux informations de Ctésias, qu'il accuse « d'avoir ajouté des péripéties tragiques pour honorer la mémoire de Cléarque » : il précise d'ailleurs que si les arbres ont poussé ainsi, c'est non pas *automatôs,* mais parce qu'on « y avait jeté des dattes de palmiers » (18.8). Les doutes de Plutarque sont certainement fondés. Mais si Ctésias a donné ces détails, ce n'est pas simplement en raison de sa laconophilie (Cléarque est un Spartiate), que le même Plutarque dénonce ailleurs (§13.7). Il est clair que Ctésias a retransmis une version née dans l'entourage de Parysatis, qui visait une nouvelle fois à grandir la mémoire de Cyrus, *via* la destinée exceptionnelle de son lieutenant le plus fidèle. Il oppose en effet le sort de Cléarque à ceux des autres stratèges grecs, «qui furent déchirés par des chiens et des oiseaux » (§7). Cette précision fait manifestement référence aux coutumes funéraires connues dans l'est de l'Iran et dans l'*Avesta* récent, qui interdisaient la sépulture souterraine et qui prévoyaient le décharnement des cadavres par les animaux et les oiseaux (chapitre II, 9). Nous sommes donc bien là dans un contexte religieux perse et iranien. C'est ce que confirme la chute du récit de Ctésias, telle qu'elle est reprise par Plutarque : en voyant le bosquet luxuriant qui ornait désormais la tombe de Cléarque, « Artaxerxès conçut un violent regret à la pensée d'avoir fait mourir en Cléarque un ami des dieux » *(theois philos;* § 18.8). En d'autres termes, la propagande menée par le

camp de Parysatis avait repris, au profit de Cléarque, le thème de l'idéologie monarchique que nous analysons : grâce à ses rapports privilégiés avec les divinités garantes de la prospérité, le roi est salué par la végétation qui surgit sans intervention humaine *(automatôs)* et qui, donc, est due à la protection divine : les dieux ont eux-mêmes créé un paradis, sous la forme d'un bois sacré *(alsos)* dont les frondaisons couvrent d'ombre un tumulus situé dans une région aride. Il s'agit donc bien là, comme l'écrivait Ctésias, « d'un signe envoyé par les dieux *(teras)* » qui, via Cléarque, venait donner une éclatante confirmation *post mortem* des qualités royales dont aimait à se parer Cyrus le Jeune.

• *Le faiseur de pluie et le maître de l'orage.* – La puissance royale se manifestait de manière encore plus directe dans les cycles de la nature. Le texte le plus clair est le développement que consacre Polyen à l'expédition menée en 519 par Darius contre les Saka d'Asie centrale (VII, 11.12). Guidée perfidement par le Sace Sirakès, l'armée du Grand Roi parvint dans un endroit absolument désertique, où il n'y avait ni eau ni ravitaillement, et où l'on ne voyait ni oiseau ni autre bête. Le salut vint de Darius lui-même :

> Il monta sur une hauteur fort élevée, et ayant enfoncé son sceptre en terre, il mit dessus sa robe royale *(kandys)* sa tiare et le diadème royal. C'était au lever du soleil. Il pria le dieu Apollon de sauver les Perses et leur envoyer de l'eau du ciel. Le dieu l'entendit et il tomba une pluie abondante.

L'histoire rapportée par Polyen est manifestement d'origine perse. On y retrouve des précisions attestées ailleurs : le lieu de culte (une montagne), le moment (le lever du soleil), l'intervenant (le roi), les prières et le culte rendu régulièrement par les Perses aux forces de la nature (« Ils sacrifient au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau, aux vents » : Hérodote I, 131). Au reste, pour accomplir son noir dessein de faux transfuge, le Sace Sirakès, devant Darius, n'hésite pas « à prendre à témoin le Feu éternel et l'Eau sacrée ».

Seul le dieu reste anonyme. Polyen fait référence à Apollon qui, fréquemment dans les sources grecques, désigne Mithra. Cependant, dans le

contexte, l'Apollon de Polyen semble plutôt désigner une divinité spécifiquement liée à la pluie. Peut-être s'agit-il de Tištryā, auquel est consacré le *Yasht* 8 de l'*Avesta* et qui est lié de près à Mithra dans les traditions iraniennes : il est le libérateur des eaux; c'est à cette divinité que l'on adresse des prières pour faire venir la pluie, tout particulièrement dans la saison de la canicule. Toujours est-il que le texte de Polyen rend compte parfaitement du rôle du roi dans ses fonctions d'intercesseur entre les dieux et les hommes. Darius se dépouille de tous les attributs de la royauté : sa robe royale, son sceptre, sa tiare et son diadème ; c'est sur le sceptre fiché en terre qu'il attire la pluie : en exauçant sa prière, le dieu confirme et exalte la position exceptionnelle du roi. Située par l'auteur dans un pays iranophone, l'histoire est construite sur une série de motifs qui mettent en exergue les relations privilégiées du roi avec les divinités, et la puissance que le premier retire de son intimité avec les dieux qui gouvernent les éléments naturels.

De cette puissance cosmique du Grand Roi, Ctésias donnait un autre témoignage, transmis sous forme résumée par Photius. Parmi toutes les choses merveilleuses qu'il rapporte à propos de l'Inde, Ctésias mentionne une «fontaine qui se remplit chaque année d'or liquide» :

> Il parle également du fer qu'on trouve au fond de la fontaine; Ctésias prétendait avoir possédé deux épées faites de ce métal : l'une était un cadeau du roi, l'autre un don de Parysatis, la mère du roi [Artaxerxès II]. À propos de ce fer, il dit que, si on le fiche en terre, il détourne nuées, grêle et ouragans; il prétend que le roi aurait par deux fois réalisé cet acte sous ses yeux (Indika § 4).

On retrouve dans l'un et l'autre textes au moins un élément commun : en vue d'attirer la pluie ou de détourner les orages, sous forme d'un rite apotropaïque, les Grands Rois doivent ficher dans le sol un attribut royal (sceptre, épée).

Sur un point, les textes de Polyen et de Ctésias font penser à ce qu'Hérodote écrit de certaines coutumes religieuses des Scythes, dont il vient de rappeler qu'à l'instar des Perses ils n'élèvent à leurs dieux ni statues de culte, ni autels, ni temples, à l'exception du seul Arès (IV, 59). À celui-ci, les différentes tribus scythes dédient un sanctuaire, sorte de plate-forme délimitée en haut d'un haut monticule de fagots. Et Hérodote de préciser : «Dans chaque district est planté un *akinakes* [épée courte de type perse] en fer, qui est la représentation d'Arès. Chaque année, ils offrent à ce glaive des sacrifices de moutons et de chevaux»

(IV, 62). Arès, en l'occurrence, est à la fois le dieu de la guerre et le dieu de l'orage.

Les rapports du Grand Roi et de l'orage sont également attestés par les légendes du fondateur. Dans la version rapportée par Nicolas de Damas, les premières rencontres entre les Mèdes d'Astyage et les Perses de Cyrus se déroulent en Perse, près de Pasargades, et tournent au désavantage des seconds, qui sont bientôt assiégés sur une montagne. Cyrus se rendit alors à la maison de chevriers de ses parents, et fit un sacrifice dans la cour :

> Ayant pris pour base des troncs de cyprès et de laurier, il y offrit en sacrifice de la farine de blé, et il mit le feu par frottement, comme l'aurait fait un pauvre homme sans ressource. Aussitôt, de la droite, vinrent des éclairs et des roulements de tonnerre : Cyrus fit la proskynèse. Alors, se posant sur la maison, des oiseaux (de proie) de bon augure apparurent, jusqu'à ce que Cyrus reprît le chemin de Pasargades. Puis ils organisèrent un grand dîner et ils se postèrent sur la montagne. Le lendemain, rendus confiants par ces oiseaux, ils descendirent vers les ennemis qui, au même moment, montaient vers le sommet, et ils combattirent pendant longtemps avec vigueur et courage (FGrH 90 F66 [41]).

Pour ranimer le courage de ses troupes, Cyrus a donc, semble-t-il, imploré le dieu de l'orage : en se manifestant aux yeux de tous, celui-ci a légitimé les qualités de chef de guerre de Cyrus. Citons enfin la légende des origines de Mithridate : Plutarque rapporte que l'orage tomba sur le berceau du nouveau-né; les langes du bébé furent brûlés par la foudre, mais l'enfant resta sain et sauf, marqué au front par la foudre de manière indélébile (Plutarque, Quaest. *Conv.* I, 6.2). Ce signe divin, en lui-même, le qualifiait comme roi.

VI. ENTRE HOMMES ET DIEUX

• *Les prières royales.* - Chacun des développements qui précèdent a déjà mis en lumière l'un des fondements idéologiques les plus opératoires de la monarchie achéménide, à savoir l'union et la collaboration entre le Grand Roi et les dieux. C'est d'Ahura-Mazda que Darius affirme détenir sa puissance royale, c'est à sa protection qu'il doit ses victoires et son pouvoir sur les peuples conquis (ou rebelles). Contrairement à l'opinion de certains auteurs grecs, le roi n'a jamais été considéré lui-même comme un dieu; mais il n'est pas non plus un homme ordinaire : de par les qualités spécifiques qu'il tient de la divinité, il est un homme au-dessus des hommes. L'étiquette royale est là en

permanence pour le rappeler (cf. chapitre VII). Il se situe à l'intersection du monde d'ici-bas et du monde divin, qui communiquent par son intermédiaire. Ahura-Mazda est en effet «le plus grand des dieux, qui a créé le ciel, la terre, a créé les hommes, qui a remis aux hommes qui y vivent toute prospérité/bonheur/sérénité *(šiyāti)*, qui a créé Darius pour être roi et a remis à Darius la royauté sur cette vaste terre» *(DPg)*. Dès lors, le roi est l'intercesseur obligé entre le monde des hommes et le monde des dieux. En cette qualité, Darius s'adresse à Ahura-Mazda, pour le prier d'accorder sa protection à lui-même le roi, à sa Maison, à son père Hystaspes, au prince héritier, et d'apporter paix et prospérité au peuple perse, comme dans cette inscription de Persépolis *(DPd) :*

> Qu'Ahura-Mazda m'apporte son aide avec tous les dieux, et encore qu'Ahura-Mazda protège ce pays de l'armée ennemie, de la mauvaise récolte, du mensonge. Que sur ce pays ne déferlent ni l'armée ennemie *(hainā)*, ni la mauvaise récolte *(dušiyara)*, ni le mensonge *(drauga)*. C'est le bienfait que je demande par la prière à Ahura-Mazda avec tous les dieux. Puisse Ahura-Mazda m'accorder ce bienfait avec tous les dieux!

Darius, ici, implore Ahura-Mazda «avec tous les dieux» d'éviter à la Perse aussi bien l'agression extérieure (« armée ennemie ») que la révolte (« mensonge »), l'un et l'autre amenant le dépérissement des campagnes («mauvaises récoltes»). Nous retrouvons là, exprimées en creux, les vertus royales : le bon combattant (qui court sus à l'armée ennemie), le roi de justice (qui combat le mensonge), le protecteur de la terre et des paysans (qui est source de prospérité pour les campagnes).

À ce point on doit souligner que, parmi les règles qui, selon lui, président aux sacrifices organisés par les Perses, Hérodote précise «qu'un Perse n'a pas le droit de se souhaiter du bien à lui seul en particulier; il prie pour la prospérité de tous les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses» (I, 132). La phrase exprime d'abord le sentiment d'appartenance à une communauté ethno-culturelle symbolisée par ses dieux. Le roi, sans nul doute, en fait partie : on retrouve là, d'une certaine manière, l'insistance mise par Darius sur son union étroite et privilégiée avec son peuple-pays *(dahyu)*. Mais la précision d'Hérodote atteste d'une autre réalité : c'est que le culte privé a lui-même été investi par la puissance de la majesté royale, puisque chaque

Perse doit invoquer le roi et attirer sur lui la protection des dieux auxquels il sacrifie.

• *Les cultes officiels.* - Toutes les déclarations royales rendent compte de l'existence de cultes officiels, dans lesquels le roi jouait un rôle central (cf. *Cyr.* VIII, 1.23-26). Xénophon consacre un long passage aux dieux et aux sacrifices dont Cyrus les honore (*Cyr.* VIII, 3.11-24), et il précise que l'ultime séjour du roi en Perse était le septième (VIII, 7.1), impliquant par là que «les sacrifices du rituel traditionnel» étaient réguliers. Il ne fait pas de doute en effet que les Grands Rois se rendaient périodiquement en Perse, et que leur présence était marquée par des fêtes religieuses, dont le cérémonial et la périodicité étaient sans aucun doute réglés par la coutume dans un calendrier cultuel officiel : c'est bien ce qu'exprimait Ctésias, parlant ainsi de la fin de la vie de Darius : «Darius rentré en Perse fait des sacrifices» (*Persika* § 19). Il s'agit de sacrifices et de fêtes en l'honneur de dieux que Xerxès, au moment de passer en Europe, invoque sous l'appellation «des dieux qui

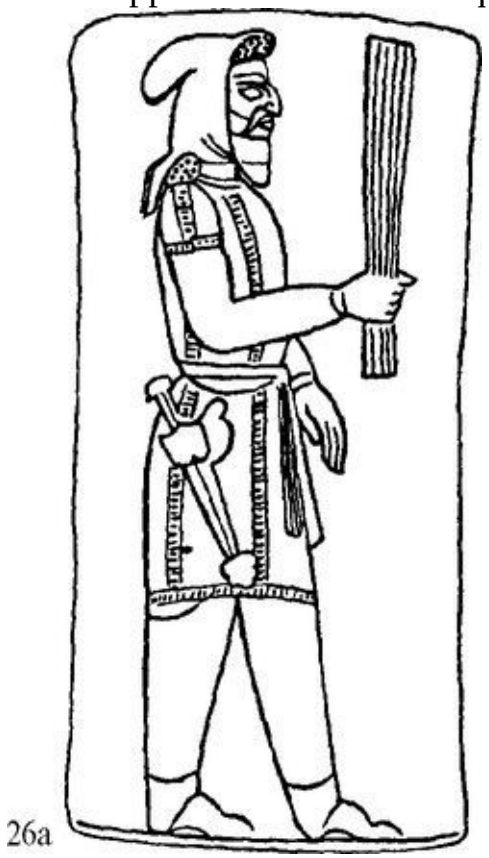

Figure 26a

règnent sur la terre de Perse» (Hérodote VII, 53; cf. Cyr. I-I,1.1), parmi lesquels on doit évidemment compter «Ahura-Mazda et les autres dieux», mais bien d'autres encore - comme la Terre, en l'honneur de laquelle Cyrus sacrifie (*Cyr.* VIII, 3.24).

La diversité des cultes rendus en Perse est également bien mise en évidence par certaine séries (E et K1) des tablettes de Persépolis que l'on a déjà brièvement présentées (p.107). À côté des dieux babyloniens et élamites, on rend des cultes à des divinités iraniennes, dont les desservants sont rétribués par l'administration royale. Outre Ahura-Mazda (voir ci-dessous), on y relève des attestations de Zurvan (le Temps), Visai Bagā (entité divine collective honorée de manière indifférenciée), Mizdusi (déesse liée à la fertilité et au pouvoir), Naryasanga (lié au culte du Feu), Brtakāmya (dieu inconnu par ailleurs), Hvarīra (Génie du Soleil Levant), Ārtca (non répertorié dans les traditions perses). La plupart du temps, les rations délivrées par l'administration aux desservants sont destinées à des sacrifices en l'honneur de plusieurs divinités : ce dont on doit conclure que chaque localité possédait plusieurs sanctuaires. Enfin, étant avant tout destinées au contrôle des livraisons de produits effectuées par les magasins, les tablettes ne donnent que peu de détails sur les cérémonies elles-mêmes. Le nom de la divinité est fréquemment absent : tel desservant reçoit par exemple du grain ou des moutons «pour les dieux» *(e.g.* PF 353, 356-365 etc.). La mention des desservants, de l'administrateur et de la localité suffisaient aux comptables. Quant aux termes qui qualifient les sacrifices, ils restent d'interprétation difficile.

La documentation persépolitaine atteste en outre de la fréquence des sacrifices en l'honneur des forces de la nature, en particulier les montagnes et les rivières mais aussi des lieux-dits. Par exemple :

> 5.7 *marriš* de vin, à la disposition (*kurmin*) de Ušaya, Turkama (?) le prêtre a reçu, et les a utilisés pour les dieux : 7 QA pour [le dieu] Ahura-Mazda, 2 *marris* pour [le dieu] Humban, 1 *marriš* pour la rivière Huputis, 1 *marriš* pour la rivière Rannakara, 1 *marriš* pour la rivière Šaušanuš (PF 339).

26b

Figure 26b

Nous retrouvons la une autre convergence avec les sources classiques: Hérodote souligne en particulier le respect que les Perses vouent aux eaux courantes : «Ils n'urinent ni ne crachent dans un cours d'eau, ils ne s'y lavent pas les mains et ne supportent pas que personne d'autre le fasse; mais ils ont pour tous les cours d'eau la plus grande révérence» (I,138). On a vu d'ailleurs que le Sace Sirakès fait référence à l'Eau Sacrée. De son côté, Strabon note que les Perses rendent un culte avec une faveur particulière à l'Eau et au Feu (XV, 3.14).

En dehors des sacrifices réguliers, le roi est également l'intermédiaire avec les dieux dans le cadre des expéditions militaires. Xénophon ne cesse d'y faire référence dans la *Cyropédie.* Chargé de l'armée perse, «la première pensée de Cyrus fut pour les dieux, et ce n'est qu'après un sacrifice favorable qu'il s'adjoignit ses deux cents compagnons» (I, 5.6). Il leur tient bientôt ce langage : «Je crois aussi que ce qui vous donne surtout confiance, c'est que je n'ai pas négligé les dieux avant de partir en campagne... Vous savez que dans toutes mes entreprises, petites et grandes, je m'efforce de toujours partir avec les dieux avec moi» (I, 5.14). En arrivant aux frontières, «un aigle étant

apparu sur leur droite et volant devant

Figure 26c

eux, ils adressèrent une prière aux dieux et aux héros maîtres de la Perse pour obtenir leur faveur et leur bienveillance au moment du départ» (III, 1.1). Jamais Cyrus ne manque de demander aux dieux d'heureux présages (III, 3.21-22, 57; VI, 3.1; VI, 4.12; VII, 1.1) ou de les remercier après la victoire (IV, 1.2).

L'expédition de Xerxès en 480 fourmille de références à des pratiques cultuelles et magiques. Parmi bien d'autres exemples, on prendra celui du rite effectué en Phrygie. Pour punir Pythios de son refus d'envoyer ses fils à la guerre, Xerxès prit la décision suivante :

Il ordonna aussitôt à ceux qui avaient la charge de ces exécutions de trouver l'aîné des fils de Pythios, de le couper en deux par le milieu du corps, de déposer les moitiés du corps, l'une à droite, l'autre à gauche du chemin ; et, à l'armée, de passer sur cette route entre les deux. Les exécuteurs firent ce qu'on leur commandait; après quoi, l'armée défila (Hérodote VII, 39).

Cette coutume «barbare» se retrouve chez de nombreux peuples et revêt une force magico-religieuse. Dans le récit d'Hérodote, peu auparavant, une éclipse de soleil jeta l'épouvante sur le roi (VII, 37). Malgré les explications complaisantes des mages, le roi décida de procéder à la purification de l'armée, selon les pratiques décrites par Hérodote. «Cette mesure portait bonheur à l'expédition», pour reprendre le commentaire du comte de

Gobineau. De cette manière en effet, le mal est laissé en arrière, arrêté et repoussé par la vertu du sacrifice. Si l'on choisit une victime humaine - de préférence à un animal - c'est que le cas était grave : c'était en effet le sort de l'armée et donc de l'expédition et du roi qui était en ieu.

26c*bis*

Figure 26c bis

Comme l'exprime le Cyrus de Xénophon (I, 5.14), le roi et l'armée sont accompagnés des dieux perses, comme on le voit dans les descriptions de Xénophon (Cyrus), d'Hérodote (Xerxès) et de Quinte-Curce (Darius III) : dans le cortège officiel, les chars des grandes divinités tiennent une place éminente. C'est ainsi que, avant Gaugamèles, «Darius pria le Soleil, Mithra, et le Feu éternel sacré et vénéré d'inspirer aux soldats un courage digne d'une gloire antique et des trophées de leurs aïeux» (Quinte-Curce IV, 13.2), et qu'il s'adresse aux siens en invoquant «les dieux de la patrie, le Feu éternel que l'on porte en avant sur des autels, par l'éclat du Soleil qui se lève [sur l'Empire]» (IV, 14.24). «Pour mener la foule, rien n'est plus efficace que de la superstition», commente sentencieusement Quinte-Curce (IV, 10.7). En réalité, lorsqu'on sait les liens étroits entre

26d

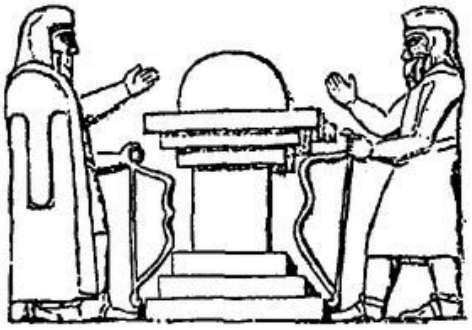

26e

Figure 26a-e

. Mages et sacrifices

légitimité royale, victoire et protection des dieux, on comprend que l'*aura* sacrale du roi ait pu exalter le courage des soldats placés à ses côtés.

Parmi les témoignages les plus concrets de culte officiel, il convient de citer également un passage des *Guerres mithridatiques* (XII, 66), ouvrage écrit par l'historien romain Appien. Il décrit de la manière suivante une cérémonie présidée par le roi du Pont, Mithridate, à l'issue de sa victoire sur le Romain Murena :

> Il offrit des sacrifices à Zeus Stratios sur une haute pile de bois disposée sur une haute montagne, selon la coutume traditionnelle suivante. Pour commencer, les rois apportent du bois, et, après avoir installé dans les environs un monticule de moindre importance, ils déposent sur le plus haut des deux foyers du lait, du miel, du vin, de l'huile et toutes sortes de parfums à brûler ; quant à celui qui se trouve dans la plaine, ils posent dessus du pain et quelque chose qui l'accompagne pour que déjeune l'assistance - c'est également ce type de sacrifice pratiqué par les rois perses à Pasargades - puis ils allument le bois. Quand il brûle, il est tellement grand que, depuis le large, on le voit à mille stades de distance, et, comme l'air brûle, on dit qu'il est impossible de s'approcher pendant plusieurs jours.

Le témoignage est tardif. Mais le Pont était un pays très largement iranisé – comme en atteste fréquemment Strabon qui en était originaire. Mithridate se présente lui-même comme un souverain hellénisé, sans renier, bien au contraire, ses origines iraniennes. Il ne fait pas de doute que sous Zeus Stratios [« Combattant»] se cache un dieu iranien, même partiellement hellénisé. La comparaison établie par l'auteur avec les pratiques sacrificielles de rois perses à Pasargades est également intéressante, même s'il s'agit des princes de Perside *(fig. 29)* et non des rois achéménides : l'héritage des Grands Rois reste en effet très vivant dans la Perse hellénistique.

• *Le roi, les sacrifices et les mages*. – Partout où il se déplace, le roi est accompagné de mages. Ce sont eux qui, par exemple, auprès de Xerxès, interprètent une éclipse de soleil (VII, 37), font des libations à Pergame «en l'honneur des héros» (VII, 43), sacrifient des chevaux blancs dans le Strymon (VII, 113), ou sacrifient à Thétis pour calmer la tempête (VII, 191). Ce sont eux qui, auprès de Cyrus, «furent alors mis au devoir de chanter, au lever du

soleil, des hymnes à tous les dieux » *(Cyr.* VIII, 1.23) ; dans le cortège de Darius III, ils défilent près des autels du Feu «et chantent un hymne traditionnel» (Quinte-Curce III, 3.9; cf. V, 1.22). À ce titre, ils sont fondés à réserver la part de butin pour les dieux *(Cyr.* VII, 3.1 ; VII, 35.1). Ce sont eux qui, dans la *Cyropédie* (VIII, 3.11 ; VIII, 1.23), désignent les dieux auxquels le roi doit sacrifier, «car les Perses pensent que, dans tout ce qui touche aux dieux il faut, bien plus qu'ailleurs, recourir aux experts» (*technitai*; VIII, 3.11 ; cf. Strabon XV, 1.68, qui les compare aux Sages de l'Inde maurya).

Parmi les nombreuses fonctions qui sont les leurs dans la société perse et auprès des rois, les mages jouent en effet un rôle déterminant dans tous les sacrifices. C'est ce qu'affirme très clairement Hérodote :

> La victime une fois découpée en menus morceaux et les chairs cuites, le Perse fait une litière d'herbes fraîches, de trèfle de préférence, et pose dessus tous les morceaux de viande. Lorsqu'il les a disposés, un mage qui est là présent chante une théogonie..., car la règle (*nomos*) chez eux est de ne pas offrir un sacrifice sans un mage. Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié emporte chez lui les viandes et en use selon sa volonté (I,132).

Strabon fait lui aussi de nombreuses allusions au rôle des mages :

> S'agit-il du Feu, ils dressent un bûcher avec du bois très sec dépouillé de son écorce, en haut de ce bûcher ils déposent de la graisse, puis ils l'allument en y versant de l'huile, mais sans souffler dessus : ils agitent simplement l'air. Ceux qui soufflent sur le feu ou qui jettent dans le feu quelque chose de mort ou de la fiente de bestiaux sont mis à mort (XV, 3.14).

Puis Strabon donne des informations sur les sacrifices qu'il a pu observer de son temps en Cappadoce :

> Quant au culte rendu à l'Eau, ils offrent des sacrifices en allant près d'un lac, d'une rivière ou d'une source, où, ayant creusé une fosse qui y conduit, ils immolent une victime, en prenant garde que le sang ne coule pas dans l'eau, car ils croient que le sang la polluerait; puis, ayant disposé des morceaux de viande sur de la myrte ou des branches de lauriers, les mages les touchent avec de longues baguettes et ils font des incantations, et ils versent de l'huile mêlée à du lait et du miel, mais non pas sur le feu ou dans l'eau, mais uniquement sur le sol. Tout le temps que durent les incantations, qui sont fort longues, ils tiennent dans leurs mains de menues tiges de bruyère réunies en faisceau au moyen d'un lien.

Une représentation d'origine perse illustre en quelque sorte le propos de Strabon. Elle figure sur une stèle découverte près de Daskyleion en Phrygie Hellespontique, mais on la retrouve presque à l'identique sur d'autres documents figurés *(fig. 26).* Deux personnages sont debout devant ce qui ressemble à un haut autel à pieds. Ils sont vêtus du costume perse ; leur bouche est couverte par un voile, et ils tiennent à la main un faisceau de baguettes ; devant eux, on voit la tête d'un taureau et celle d'un bélier déposées sur un fagot de branchages *(fig. 26b).* Le voile et le faisceau de branches correspondent aux objets que doit tenir l'officiant dans l'*Avesta,* c'est-à-dire respectivement le *barsom* et le *pādam.* On retrouve l'officiant portant le *barsom* sur plusieurs documents inconographiques (Dalton XIV, 48-49). Néanmoins, toutes les informations de Strabon ne sont pas confirmées ; il affirme par exemple que dans «les lieux où brûle le Feu» *(pyratheia),* et «où les mages entretiennent un feu perpétuel... on ne sacrifie pas avec le couteau, mais avec une bûche, en frappant [la victime] comme d'un pilon» (XV, 3.15) ; en revanche, sur un sceau de Persépolis, on voit l'officiant saisir un mouflon de sa main droite, alors qu'il tient une épée courte dans la main gauche (Schmidt II, P1.15). Cette «contradiction» vient rappeler d'une part que les informations de Strabon sont tardives, d'autre part que les formes cultuelles n'ont pas été nécessairement identiques dans toutes les régions de l'Empire (voir *fig. 26d*).

Les mages ne sont donc pas des prêtres au sens strict, mais des experts en rites dont l'intervention permet au sacrifiant de consommer la viande offerte à la divinité. C'est en cette qualité qu'ils sont cités à plusieurs reprises dans les tablettes de Persépolis: ils sont chargés de faire des libations et, à cette fin, reçoivent de l'administration les produits nécessaires :

> 12 marris de vin, à la disposition *(kurmin)* de?, Irdakurraddus le mage (*makuš*), celui qui accomplit le sacrifice *lan,* les a reçus pour la libation de la cérémonie *lan.* Du premier jusqu'au douzième mois, au total 12 mois, 19e année. Pour 1 mois, il a reçu 1 marris (PF 758).

S'ils peuvent agir ainsi, c'est en raison des connaissances spéciales dont ils sont les dépositaires. Si, par exemple, ils font des sacrifices à Thétis (Hérodote VII, 191), c'est qu'ils disposent de pouvoirs particuliers en la matière : dans l'une de ses polémiques contre les mages, Pline l'Ancien faisait état d'une

pierre précieuse, une forme d'améthyste : «Ces pierres écartent la grêle, si l'on fait en même temps une prière que les mages enseignent» (XXXVII, 40). D'autres pierres précieuses, des agathes, étaient réputées par les mages «détourner les tempêtes et arrêter le cours des fleuves» (XXXVII, 38).

• *Sacrifices et banquets.* – Les auteurs classiques décrivent surtout des sacrifices animaux : Cyrus offre des chevaux au Soleil, également «des taureaux d'une parfaite beauté à Zeus et à ceux des autres dieux que prescrivaient les mages » (*Cyr.* VIII, 3.11, 24). L'importance des sacrifices carnés est au reste bien mise en valeur par le même Strabon, dans de nombreux passages consacrés aux sacrifices perses et/ou iraniens. C'est une tout autre image qui se dégage des tablettes de Persépolis : l'administration délivre essentiellement du grain, de la bière ou du vin. Parfois, il est vrai, le prêtre échange ces produits contre des moutons : mais cette opération semble être réservée à un type de sacrifice, le *kušukum,* lui-même rendu surtout en l'honneur de dieux élamites. Probablement les produits liquides sont-ils utilisés pour les libations dont tous les auteurs classiques (y compris Strabon) indiquent qu'elles sont constituées le plus souvent d'huile, de lait, de miel et de vin. Remarquons également que, sur les représentations figurées sur les sceaux, les sacrifices animaliers sont relativement rares.

Chez Strabon, à l'issue de la cérémonie, la viande est répartie entre les participants ; en revanche, aucune part n'est mise de côté pour la divinité qui – disent les Perses – ne désire que l'âme *(psyché)* de la victime sacrificielle, et rien d'autre (XV, 3.13). De cette coutume de partage post-sacrificiel, on trouve également une illustration dans plusieurs tablettes de Persépolis qui se terminent par la formule : «Et les *kurtaš* mangèrent [le grain]» (*PF* 336-337) : probablement rend-elle compte de l'organisation d'une fête. Chaque grande fête sacrificielle était en effet suivie d'un banquet, comme l'explicite Xénophon : «À tous les vainqueurs [des concours athlétiques], Cyrus donnait des bœufs, pour qu'un sacrifice leur permît de banqueter... La cérémonie achevée, on regagna la ville et l'on se mit à table» (VIII, 3.33-34). Mais soulignons la précision donnée par Xénophon : «Les victimes manquent lorsque le roi ne doit pas sacrifier» *(Cyr.* VIII, 3.34). Autrement dit, le sacrifice n'est pas seulement destiné à honorer les divinités ; la fête et le banquet qui l'accompagne exaltent la puissance et la générosité du roi.

De ces usages, on trouve une excellente confirmation dans un témoignage

qui date des débuts de l'époque hellénistique :

> Quand les soldats furent parvenus à Persépolis, la résidence royale *(to basileion)*, Peukestas, en tant que stratège de la région, offrit un sacrifice magnifique en l'honneur des dieux, d'Alexandre et de Philippe et, après avoir fait venir en abondance de presque toute la Perse des victimes sacrificielles et tout ce qui était nécessaire pour le banquet et la fête religieuse *(panēgyris)*, il régala l'armée (Diodore XIX, 22.1).

Puis Diodore décrit les dispositions prises par Peukestas pour placer les participants à la fête à l'occasion du sacrifice. Ils furent répartis en quatre cercles concentriques, en fonction de leur statut hiérarchique et social :

> Dans le dernier cercle [le plus petit], de deux stades, on avait réparti les lits de banquet des stratèges, des hipparques et des plus distingués des Perses. Au centre se trouvaient les autels des dieux, d'Alexandre et de Philippe (22.3).

Il ne fait guère de doute que Peukestas a repris à son profit l'ordonnancement des fêtes religieuses achéménides. On sait que, dans le camp et dans les batailles, le Grand Roi est toujours placé au centre *(e.g. Cyr.* VIII, 5.8). La disposition des cortèges royaux montre clairement que chacun y reçoit une place en rapport strict avec ses titres, ses fonctions et le statut de prestige que lui reconnaît le Grand Roi. Xénophon a lui-même un long développement sur l'importance que Cyrus attribue à l'étiquette lors de l'organisation du banquet qui suit le sacrifice (Cyr. VIII, 4.3). Peukestas a évidemment adapté le cérémonial aux nouvelles conditions nées de la conquête macédonienne : il a fait disposer au centre les autels dédiés à Alexandre et à Philippe, mais, partisan reconnu d'une collaboration loyale avec l'aristocratie perse, il lui attribue une place centrale aux côtés des plus éminents chefs macédoniens. Ce qui est notable, c'est que l'organisation du sacrifice et du banquet s'inscrit dans un contexte de compétition avec son rival Eumène. Il est très clair que la distribution de viande aux soldats a pour objectif de susciter leur loyauté (21.3). Eumène lui-même, quelque temps plus tard, «fit un sacrifice aux dieux et offrit un banquet somptueux à l'armée» (24.5). En effet, Eumène «pensait que Peukestas aspirait au commandement» (23.1). Et Diodore précise bien que c'est en sa qualité de satrape de Perse que Peukestas présida les cérémonies. Il est donc tentant de penser que, ce faisant, Peukestas avait tenté de se parer du prestige qui entourait le Grand Roi lors de

l'organisation de fêtes et de banquets sacrificiels.

• *Le roi et le culte d'Ahura-Mazda.* – Les liens entre le roi et Ahura-Mazda - on l'a déjà souligné à plusieurs reprises – sont abondamment attestés par les inscriptions royales. Dans les prières de Darius Ier, Ahura-Mazda, «le plus grand des dieux», est le plus souvent invoqué seul *(DPh, DPe, DSz, DSaa*), plus rarement en compagnie des «autres dieux» *(DPd, DPf).* On en a confirmation plus tardivement dans les paroles de réconfort que vient exprimer un eunuque à Darius III, inquiet du sort des princesses et enfants royaux après Issos. Leur seule souffrance – exprime l'eunuque au roi – c'est

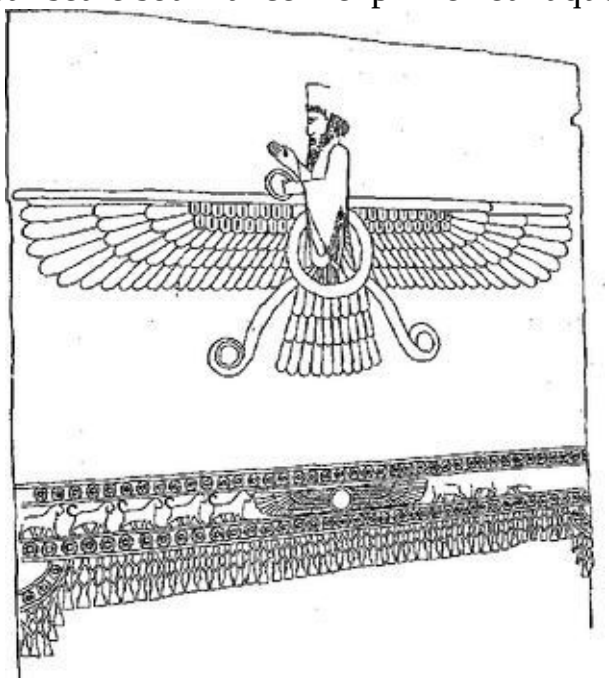

Figure 27.

Ahura-Mazda

«qu'ils ne voient pas ta lumière : puisse le Seigneur *(kyrios)* Oromasdès la faire briller à nouveau de tout son éclat» (Plutarque, *Alex.* 30.5). Mentionnons également un épisode du règne d'Artaxerxès II tel qu'il est rapporté par Plutarque : après le châtiment suprême imposé à un fils félon, «le roi s'avança vers la cour [du palais] pour adorer le Soleil et dire : «Perses, retournez joyeusement chez vous, et dites aux autres que le grand Oromazès a puni ceux qui avaient préparé un attentat inique et criminel » » *(Art.* 29.12). Ahura-Mazda est donc bien la source du pouvoir et du rayonnement royaux *(farnah).*

En dehors de ces notations, le nom même d'Ahura-Mazda est assez peu

mentionné. Parfois, on le reconnaît sous l'appellation de Zeus. Tel est certainement le cas dans le développement d'Hérodote sur les cultes perses : «Leur coutume est de monter sur les plus hautes montagnes pour offrir des sacrifices à Zeus, dont ils donnent le nom à toute l'étendue du ciel» (I, 131) : sous forme d'écho assourdi, on peut en effet y reconnaître le dieu « qui a créé le ciel, qui a créé la terre ». C'est très certainement à Ahura-Mazda qu'étaient consacrés «le char sacré de Zeus», emmené par Xerxès en Grèce (VII, 40; VIII, 115), le «char consacré à Zeus» dans le cortège de Cyrus (Cyr. VIII, 3.12), ou encore «le char consacré à Jupiter» dans le cortège de Darius III (Quinte-Curce III, 3.3). Mais il serait simpliste de «traduire» systématiquement Zeus par Ahura-Mazda. Quant aux tablettes de Persépolis, elles ne citent Ahura-Mazda que très rarement. Dans les documents disponibles, le desservant reçoit des produits pour des sacrifices à Ahura-Mazda et à d'autres dieux. Nous n'avons qu'une attestation d'un sacrifice qui honore Ahura-Mazda seul (PF 771). Ce silence peut difficilement s'expliquer uniquement par l'inégale répartition de la documentation. On a proposé la solution suivante : c'est que l'un des sacrifices, le lan, est pratiqué systématiquement par les mages dans le cadre d'un culte d'État en l'honneur du grand dieu. L'hypothèse présente l'avantage de restituer à Ahura-Mazda l'importance qu'on s'attend à lui trouver dans la Perse de Darius. Mais, il faut bien le reconnaître, il manque ce qu'on peut appeler une confirmation expérimentale.

Restent l'iconographie et l'identification du disque ailé encore en débat. Sans dévaluer les arguments inverses, on admettra ici par hypothèse qu'il est bien une représentation d'Ahura-Mazda. Ce disque ailé – d'où sort fréquemment un personnage barbu, à l'identique du roi *(fig. 27)* – est présent non seulement sur de nombreux reliefs de Persépolis, mais aussi sur presque tous les sceaux achéménides, mais non pas seulement sur ceux qui portent une figure identifiée comme royale. Plusieurs sceaux des tablettes du Trésor portent une scène où deux Perses rendent un culte à Ahura-Mazda.

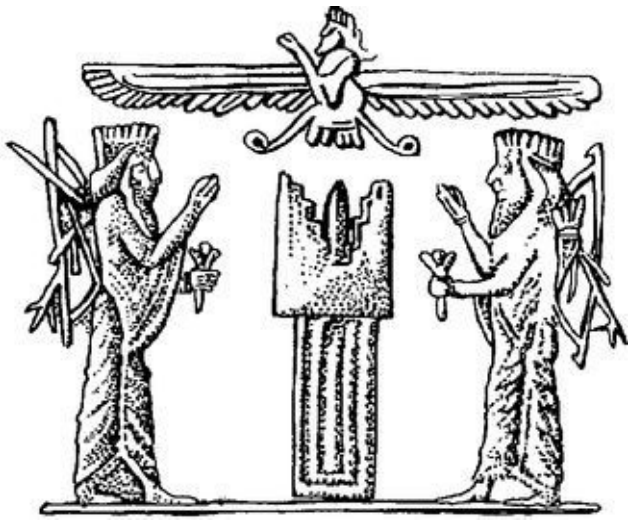

28a

• *Le roi et le culte du Feu.* – On sait que le Feu est l'un des éléments naturels auxquels les Perses rendent un culte (Hérodote I, 131) ; c'est même l'élément le plus honoré avec l'Eau selon Strabon (XV, 3.14), qui précise également : «À quelque dieu que les Perses sacrifient, ils lui font d'abord une prière avec le Feu» (XV, 3.16). Selon Dinon *(FGrH* 690 F28), «parmi tous les dieux, les Perses élèvent des statues *(agalmata)* uniquement au Feu et à l'Eau». Le Sace Sirakès ne l'ignorait pas, qui pour capter la confiance de Darius invoque «le Feu éternel et l'Eau sacrée» (Polyen VII, 11.12). C'est probablement en raison même de son caractère sacré qu'il était interdit de brûler les corps (Strabon XV, 3.18 ; cf. Ctésias § 57 : *para ton nomon*). Dans les tablettes de Persépolis, on rencontre deux titres dont les dénominations ont un rapport avec le feu : **āthravapati-* et *ātrvaša.* Les titulaires du premier remplissent des fonctions administratives qui ne semblent avoir aucun rapport avec les cultes. Il n'en est pas de même des seconds (« Gardiens du Feu»), plus fréquemment cités. Le contexte est parfois cultuel, mais un culte du Feu en tant que tel n'est attesté nulle part expressément : on notera cependant que l'une des divinités citées dans les tablettes, Naryasanga, entretient des rapports privilégiés avec le Feu. Tout au plus peut-on supposer que, dans chaque lieu où ces desservants sont cités, il existait un sanctuaire du

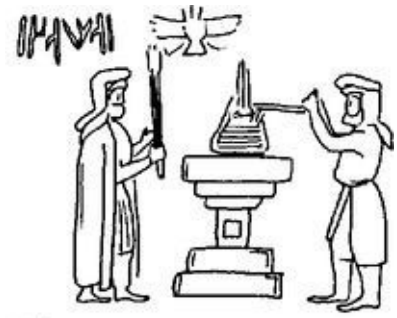

28b

Figure 28b

Feu. Certes, nous ne disposons pas de témoignages archéologiques datés de l'époque achéménide, mais l'importance des sanctuaires du Feu à l'époque hellénistique *(fig. 29)* représente sans doute une continuité avec l'époque achéménide.

À Naqš-i Rustam, Darius, on l'a vu *(fig. 10)*, est debout devant un autel du Feu d'où sortent des flammes, la scène étant surmontée du disque ailé et d'un croissant de lune. Mais on ne saisit pas bien la dynamique de la scène – si même elle prétend la transmettre : on peut néanmoins supposer qu'elle renvoie, de manière statique et hiératique, à un sacrifice rendu personnellement par le Grand Roi devant un autel du Feu. On retrouve une scène proche sur de nombreux cachets des tablettes du Trésor *(fig. 28)*. Parmi les représentations les plus remarquables, on mettra en évidence un sceau inscrit au nom de Zarathustriš : sous l'emblème d'Ahura-Mazda, deux desservants, vêtus à la perse, sont pla-cés

28d

Figures 28d.

Autels et culte du Feu

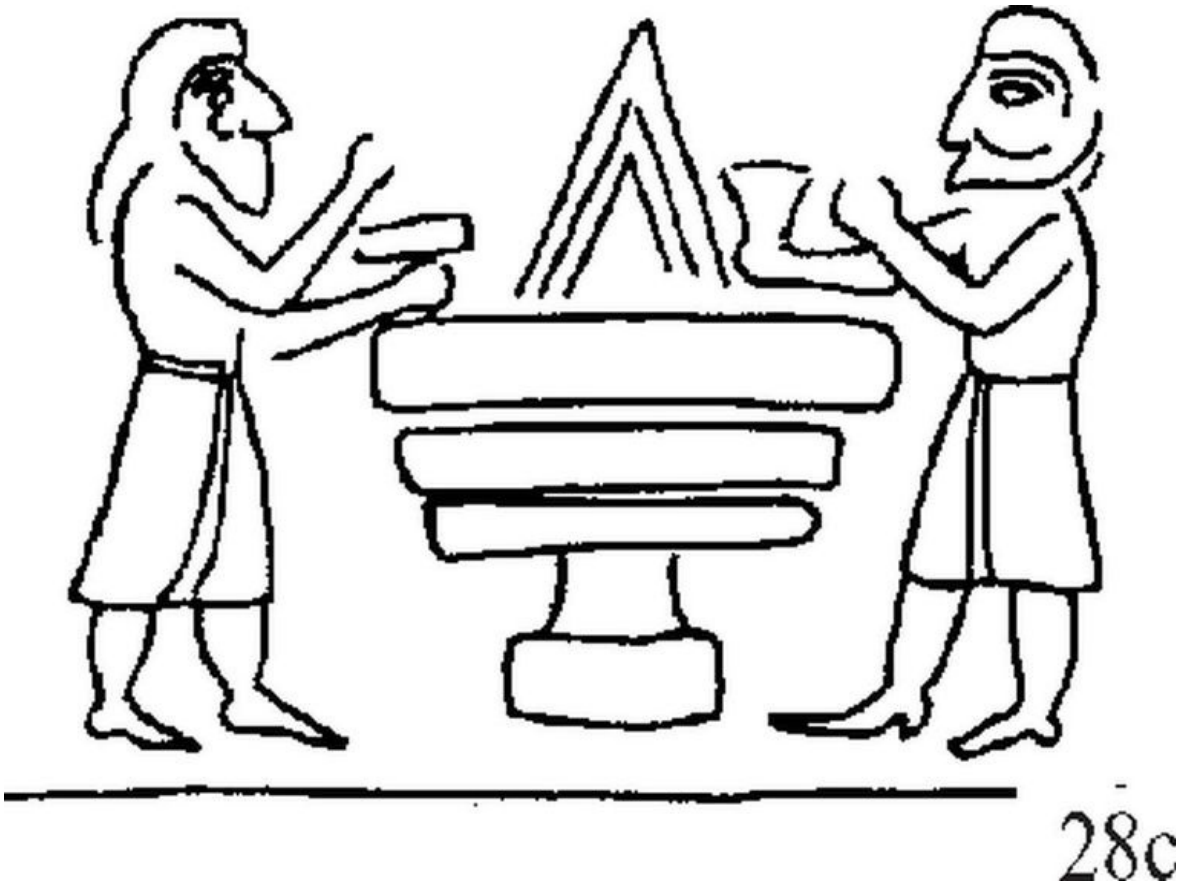

Figure 28cAutels et culte du Feu

de part et d'autre d'un autel du Feu; celui de gauche tient à la main le faisceau de baguettes rituelles *(barsom)*, celui de droite manie des deux mains une cuiller à libations ; nous avons là la seule représentation connue du sacrifice attesté ultérieurement sous le nom d'*ataš-zohr (fig. 28b).*

Figure 29.

Monnaie de Perse hellénistique représentant un temple du Feu

Jointe aux textes classiques, la représentation de Naqš-i Rustam implique en tout cas des relations privilégiées entre le roi et le Feu. Peut-être est-ce le Feu que le Cyrus de Xénophon invoque sous le nom d'Hephaistos, censé raffermir le courage des soldats lors de l'assaut mené par son héros contre Babylone (Cyr. VII, 5.21)? L'ordonnancement des cortèges royaux rend mieux compte de la place du Feu dans la réalité du pouvoir royal. Dans le cortège de Cyrus, derrière le char de Zeus et le char du Soleil, précédant le char du roi, «suivaient des hommes portant le Feu sur un grand autel» (*Cyr.* VIII, 3.12) : mais Xénophon ne dit rien de sacrifices spécifiques en son honneur (3.24). Le Feu revêt une place plus éminente encore dans le cortège de Darius III :

> Voici l'ordre de marche. Le Feu, qualifié par eux-mêmes de Sacré et d'Éternel (*Ignis, quem ipsi sacrum et aeternum vocabant),* était porté en tête sur des autels d'argent. Les mages, auprès de lui, chantaient un hymne ancestral *(patrium carmen;* Quinte-Curce III, 3.9).

Enfin, l'extinction des Feux sacrés lors de la mort du roi (Diodore XVII,

114.4-5) atteste, d'une part, qu'il existait des sanctuaires officiels du Feu dans toutes les satrapies (confiés à la garde des mages : Dinon, *FGrH* 690 F28) et, d'autre part, qu'il s'agissait d'un culte officiel lié de très près à la personne et à la majesté du roi.

• *Le roi, Mithra et le Soleil.* – Parmi les éléments naturels auxquels les Perses rendent un culte, les auteurs anciens mentionnent également le Soleil (cf. Plutarque *Art.* 29.12). Lors de la fête organisée par Cyrus en Perse, on trouvait un char du Soleil « avec un attelage blanc, également couronné, comme le char de Zeus» ; le cortège comprend également des chevaux «en offrande au Soleil », qui furent bientôt sacrifiés en holocauste (*Cyr.* VIII, 3.12, 24). Remarquons d'ailleurs en passant que, selon Hérodote (I, 216), les Scythes – peuple iranien – «adorent surtout le Soleil, auxquels ils sacrifient des chevaux». Sans doute le Soleil est-il compris dans «les dieux qui règnent sur la terre de Perse» que Xerxès a incité les Perses à prier avant de passer l'Hellespont (VII, 53). La place du Soleil et ses rapports avec les chevaux sont bien marqués également dans la description que donne Quinte-Curce de l'ordre de marche de Darius III :

> Dès que le jour brillait, de la tente royale la trompette sonnait le signal ; placée au-dessus de sa tente, à un point d'où tout le monde pouvait la voir, l'image du Soleil étincelait dans sa châsse de cristal... [Après les autels du Feu et le char de Jupiter/Ahura-Mazda] venait un cheval d'une taille extraordinaire, appelé Cheval du Soleil; des cravaches dorées et des vêtements blancs paraient les conducteurs des chevaux (III, 3.8, 11-12).

Les rapports entre Mithra et le cheval sont bien attestés, en particulier par Strabon, selon lequel, chaque année, le satrape d'Arménie devait envoyer à la cour 20 000 poulains qui étaient sacrifiés lors de la fête célébrée en l'honneur de Mithra *(Mithrakāna;* XI, 14.9; cf. Xénophon *Anab.* IV, 5.24 et IV, 5.35 : Hélios) : on retrouve là l'hécatombe de chevaux offerte au Soleil par Cyrus. Mais le sacrifice de chevaux n'est pas réservé exclusivement au culte de Mithra : rappelons par exemple qu'en arrivant sur le fleuve Strymon, en Thrace, «les mages y consacrèrent des chevaux blancs, pour se concilier des présages favorables» (Hérodote VII, 113). Un autre passage d'Hérodote (I, 189) met en rapport les chevaux blancs sacrés et un fleuve. Il est donc risqué d'établir l'identité d'un dieu par la nature des animaux qui lui sont offerts en

sacrifice.

On considère fréquemment que les Perses assimilent le Soleil à Mithra, conformément à ce qu'affirment Strabon (XV, 3.13), Hésychius et la Souda. Néanmoins, les discussions continuent d'aller bon train, car la documentation est à la fois très hétérogène et porteuse de contradictions. Remarquons qu'aucun sacrifice au Soleil (ni à Mithra) n'est répertorié dans les tablettes de Persépolis. Rappelons également qu'aucune inscription royale ne fait expressément référence à Mithra (ni à Anāhita) avant Artaxerxès II : Darius élève parfois ses prières et ses remerciements vers «Ahura-Mazda et les autres dieux» *(DPa,* DPf) : on postule généralement que l'expression comprend (parmi d'autres) Mithra et Anāhita. Deux des *Yashts* de l'*Avesta* sont consacrés à Anāhita et à Mithra, mais leur utilisation pose problème : il n'est pas aisé en effet d'y faire le partage entre les différentes strates chronologiques. L'observation vaut plus encore évidemment pour les textes grecs et latins, car nombre d'entre eux, tardifs, se réfèrent au culte solaire (et militaire) de Mithra *(Sol Invictus),* qui connut un succès foudroyant à l'époque romaine. Chez Xénophon, Cyrus le Jeune, dans son paradis, évoque lui aussi Mithra (Écon. IV, 24). Il en est de même d'Artaxerxès saluant la grosseur exceptionnelle d'une grenade que lui a offerte un simple paysan perse (Plutarque Art. 4.5; Élien *VH* I, 33). Dieu du serment et du contrat, dieu guerrier, Mithra protège les campagnes et les récoltes. Il est «celui qui donne faveur à son gré, qui donne les campagnes à son gré, qui ne fait point de mal au laboureur, qui accroît les eaux, qui entend l'appel, qui épand les eaux, qui fait pousser les plantes, qui donne l'accroissement». Il suit les chemins «qui font de fertiles campagnes». Dans le même *Yasht* 10 de l'*Avesta,* il est salué comme «Mithra aux vastes pâturages». En Mithra comme dans la personne du Grand Roi fusionnent de manière complémentaire les fonctions de guerrier justicier et de protecteur de la terre et des paysans.

On sait, par Xénophon *(Cyr.* VIII, 3.9), par Hérodote (VII, 54) et par Quinte-Curce (III, 3.8 : *patrio more),* que c'est au lever du soleil que le cortège royal doit se mettre en marche : mais rien ne permet de penser que, ce faisant, les Perses honoraient spécifiquement Mithra. Peut-être s'agit-il du dieu Hvarira – présent dans les tablettes de Persépolis – si l'on admet que celui-ci personnifie le Génie du lever du soleil. Il est également peu probable que la prière adressée au Soleil par Xerxès avant de passer l'Hellespont soit en réalité

dirigée spécifiquement vers Mithra.

L'un des témoignages les plus troublants est tardif : lorsque, avant la bataille d'Arbèles, Darius III invoque «les puissances tutélaires de l'Empire perse,... il prie le Soleil, Mithra et le Feu éternel et vénéré» (Quinte-Curce IV, 13,12) – déclaration qui implique une distinction formelle entre les deux divinités, quels que soient leurs rapports génétiques éventuels. Il convient, à ce point, de confronter ce texte à un autre témoignage, daté lui aussi du règne de Darius III. Une parole mise dans la bouche du roi par Plutarque (*Alex.* 30.7) exprime que pour les Perses Mithra est à la fois le dieu garant des contrats (ce que confirme la documentation iranienne et grecque) et le dieu de la lumière. Ce témoignage indique que Mithra – parmi toutes ses fonctions (guerrier, protecteur des campagnes, etc.) – entretient des rapports privilégiés avec le Soleil, source de la lumière. Certes, Mithra n'est pas la seule divinité qui soit douée de force rayonnante : Ahura-Mazda lui aussi (et d'abord) est source de lumière (cf. Plutarque *Alex.* 30.5). Mais les deux témoignages ne sont pas nécessairement exclusifs l'un de l'autre, car beaucoup de divinités (sinon toutes) ont des attributs plurifonctionnels et partagent des caractéristiques communes ou apparentées. Tout compte fait, ce dossier complexe (et toujours ouvert) incite à admettre, d'une part, qu'à l'époque achéménide Mithra est étroitement apparenté au Soleil et, d'autre part, qu'il n'y eutjamais assimilation formelle ni exclusive : du moins dans les formes officielles du culte, car il est malaisé de pénétrer dans les croyances populaires.

Nous avons vu que, lors des fêtes de Mithra *(Mithrakana),* des milliers de chevaux étaient offerts au dieu. C'est la seule fête où nous soyons informés sur le rôle particulier qu'y jouait le roi – du moins sur l'un des aspects de sa participation. Dans un développement consacré à l'ivresse, Athénée cite en ces termes Ctésias et Douris :

> Ctésias dit qu'en Inde le roi n'a pas le droit de s'enivrer. En revanche, chez les Perses, le roi est libre de s'enivrer et de danser la persique, lors de la fête que les Perses célèbrent en l'honneur de Mithra. Sur ce point, dans le septième livre de ses *Histoires,* Douris écrit ce qui suit : «Dans une seule des fêtes célébrées par les Perses, celle en l'honneur de Mithra, le roi s'enivre et danse la persique ; personne d'autre en Asie ne le fait, mais chacun s'abstient alors de danser cette danse» (X, 534e).

À dire le vrai, le témoignage reste d'interprétation difficile, surtout lorsqu'on

le rapproche d'un renseignement donné par Démétrios de Skepcis, se rapportant à l'époque d'Antiochos le Grand ; selon lui, «au cours du dîner *(deipnon)*, c'étaient non seulement les Amis du roi qui dansaient en armes, mais également le roi lui-même» (Athénée IV, 155b). Mais, du Grand Roi au roi séleucide, des traits comparables peuvent cacher des fonctions différentes (à la cour perse, seul le roi danse alors la persique). On sait en tout cas qu'à la cour achéménide les danses faisaient partie du rituel : lorsque «Cyrus» «offre en Perse les sacrifices du rituel traditionnel, il donna aux Perses le signal des danses conformes au usages ancestraux» *(kata ta patria;* Xénophon Cyr. VIII, 7.1). Nous savons également que la persique était une danse très répandue. Xénophon la présente comme une manifestation de joie chez les Perses *(Cyr.* VIII, 4.12). Douris précisait que les Perses s'y adonnaient régulièrement, de la même façon qu'ils apprenaient l'équitation, car elle fortifiait les muscles. On veut bien le croire, si l'on rappelle la description qu'en donne Xénophon :

> Un Mysien, à la fin, dansa la persique en frappant ses boucliers l'un contre l'autre; il s'accroupissait, il se relevait, et tout cela, il le faisait en mesure, au son de la flûte (Anab. VI, 1.10).

Notons au passage que la comparaison établie par Douris entre la persique et les exercices d'équitation n'est peut-être pas fortuite. Élien – qui tient sans doute ses informations de Ctésias – rapporte que, pour habituer leurs chevaux au vacarme des batailles, les Perses heurtent devant eux des armes de bronze *(Anim.* XVI, 25). N'aurions-nous pas là une fugitive allusion aux boucliers que les soldats frappent en dansant la persique ? Il apparaît en tout cas que la persique est une danse militaire, bien appropriée pour honorer un dieu combattant comme Mithra.

Ce qui est également notable, c'est que, ce j our-là, seul le roi peut s'y adonner. De même pour l'ivresse, qui était pourtant un état bien partagé par les Perses, y compris par les rois, puisque, selon Plutarque (Art. 6.4), Cyrus le Jeune – pour mettre en valeur ses qualités royales – se flattait de tenir mieux le vin que son frère Artaxerxès, et que, selon Ctésias (*Persika* § 45), Xerxès II périt sous le coup de comploteurs, «alors que, à l'issue d'une fête, il s'était endormi ivre dans son palais»! On a parfois supposé que l'ivresse royale, le jour du *Mithrakana*, était due à l'ingestion du *haoma* qui, de composition encore fort discutée, est considéré comme une boisson enivrante : mais c'est là

pure hypothèse. L'ivresse royale ne renvoie-t-elle pas plutôt à un rite de fertilité, symbolisée par la vigne?

• *Le culte d'Anāhita.* – Tout comme Mithra, Anāhita n'apparaît dans les inscriptions royales qu'à partir d'Artaxerxès II, et l'on sait que ce roi en favorisa le culte dans toutes les capitales impériales, de Bactres à Sardes. Mais sans dévaluer le sens des décisions d'Artaxerxès II, il paraît peu probable que la dévotion à la déesse résulte tout simplement d'un changement brutal : elle s'insère bien plutôt dans une longue évolution.

Mis à part des attestations tardives en Asie Mineure sous la forme Anaïtis ou Artémis Persique, le culte en l'honneur d'Anāhita est essentiellement repéré à travers des scènes représentées sur des cachets et des anneaux. L'un des cachets – celui de Gorgippa (Anapa) – figure un roi, vêtu d'une longue robe et coiffé d'une couronne crénelée ; il étend les deux mains vers une femme, elle aussi coiffée d'une couronne crénelée ; elle apparaît dans un nimbe rayonnant, debout sur un lion ; elle tient dans la main droite une fleur, et dans la main gauche un bâton *(fig. 30a).* Un autre cachet – Louvre, Coll. de Clercq – représente une femme, assise sur un siège au dossier bas, les pieds posés sur un tabouret ; elle porte une couronne, et tient une fleur de lotus de la main gauche; de la main droite, elle

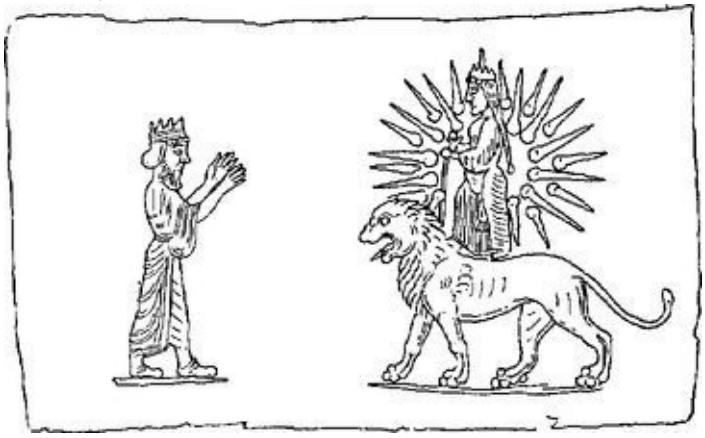

Figure 30a

s'apprête à saisir une colombe qu'une jeune enfant, debout devant elle, lui présente ; derrière l'enfant, on reconnaît un encensoir sur pied; une autre figure féminine (portant elle aussi une couronne crénelée) ferme la scène à droite *(fig. 30b).* Ces deux cachets ont été régulièrement rapprochés d'une scène figurant sur un anneau du Trésor de l'Oxus : une femme est assise sur

une chaise à dossier bas ; elle porte une couronne crénelée ; elle tient de la main droite une fleur, et une couronne de la main gauche.

Bien que l'interprétation soit contestée, nous avons probablement ici trois représentations d'Anāhita. Ses liens avec la colombe sont bien attestés. Quant aux rapports avec les lions, ils sont mis en scène dans une anecdote d'Élien, qui rapporte que, dans un sanctuaire d'Anaïtis en Elymaïde, des lions apprivoisés circulaient en liberté (*Anim.* XII, 23). Au reste, nous disposons également d'un document, dont la datation est plus assurée : il s'agit d'un cachet des tablettes du Trésor, où l'on voit une femme, une déesse, là aussi entourée d'un nimbe rayonnant (PTS 91). Ce document, en quelque sorte, fournit le chaînon manquant. Dans ces conditions, la figure du roi face à Anāhita sur son lion peut être versée au dossier des rapports du Grand Roi et des divinités. Il nous appartiendra de voir ultérieurement quelles modifications apporta Artaxerxès II au culte de la déesse (chapitre xv,8).

Ce qui est également intéressant, c'est que

Figures 30b.

Anāhita

l'imagerie du premier sceau rappelle de très près des représentations urarteennes et mésopotamiennes : il paraît clair qu'ici Anāhita doit beaucoup à l'Ištar mésopotamienne. Dans ces conditions, il est raisonnable de supposer que le syncrétisme s'est opéré au moins dès l'arrivée des Perses dans ces régions. C'est probablement ce qu'entendait Hérodote, lorsqu'il écrivait que les Perses «ont appris, des Assyriens et des Arabes, à sacrifier aussi à Aphrodite Ourania» (I, 131). On est ainsi amené à penser que, bien que non citée dans les inscriptions des premiers rois, la déesse était très certainement adorée à la haute époque. On rappellera d'ailleurs que, selon Tacite (III, 62), il existait en

Lydie un sanctuaire en l'honneur d'Anaïtis [Diane persique], dès le règne de Cyrus.

CHAPITRE VII

Gens et vie de cour

I. SOURCES ET PROBLÈMES

Les chapitres précédents rendent déjà partiellement compte que la cour centrale est le lieu par excellence du pouvoir : c'est là que le roi vit avec sa famille et ses familiers, que les nobles doivent résider, que sont prises les décisions administratives et stratégiques, que les satrapes sont convoqués ou qu'ils viennent consulter le roi, que les ambassadeurs étrangers sont reçus, qu'ont lieu fêtes et sacrifices présidés par le roi, etc. Or, paradoxalement, la documentation sur la vie de cour est rare et inégalement distribuée. Même si, en dépit de leur caractère étroitement administratif (cf. chapitre XI), les tablettes de Persépolis offrent de temps à autre des renseignements indirects mais notables, force est de constater que la plus grande partie des informations vient, directement ou indirectement, des auteurs grecs du IVe siècle et des historiens d'Alexandre. Les premiers dépendent le plus souvent de Ctésias et d'autres auteurs de cour, tel Dinon, l'un et l'autre abondamment utilisés par Plutarque dans la *Vie d'Artaxerxès* et par Élien dans ses *Histoires variées*, deux auteurs que nous citerons souvent. Bien d'autres auteurs avaient pris la cour achéménide comme centre d'intérêt *(e.g.* Hérakleidès de Kymè, Phylarque, Théopompe) : leurs œuvres sont perdues, mais elles sont heureusement citées par Athénée auquel nous nous référerons fréquemment. En revanche, pour le Ve siècle, nous ne savons pratiquement rien de précis, car Hérodote, à la différence d'un Ctésias, ne s'est guère intéressé à cet aspect des choses, si l'on met à part ses développements sur les mariages de Darius, sur le rôle (prétendument) tenu par Atossa auprès de son royal époux ou encore le roman de Masistès, sur lequel se terminent *ses Enquêtes*.

De manière absolument générale, les auteurs du IVe siècle et les historiens

d'Alexandre ont été guidés par le désir d'émerveiller leurs lecteurs en insistant sur ce qui, pour eux, caractérisait la cour du Grand Roi : son luxe, interprété à la fois comme une manifestation de sa puissance et comme une preuve de sa faiblesse. Ce qui nous vaut, d'ailleurs, de nombreux renseignements sur l'organisation des banquets royaux, mais aussi des développements pesants sur la vie dissolue et l'influence néfaste des princesses perses. Ils sont beaucoup plus avares de renseignements sur l'organisation administrative, sauf sous forme d'énumérations. Ainsi, Xénophon cite «les receveurs des finances, les chargés des dépenses, les contrôleurs des travaux, les gardiens des biens, les préposés aux approvisionnements de la table, les préposés aux chevaux et aux chiens» *(Cyr.*, VIII, 1.9). De son côté, l'auteur du De *Mundo* écrit : en plus des gardes, des domestiques et des portiers, il y avait «des trésoriers, des stratèges pour la guerre et pour la chasse, des receveurs des dons faits au roi, et d'autres encore...» (398a 20-30). Mais force est de constater que, pour la plupart, nous ne connaissons rien d'autre que le titre.

La sélection des informations s'opère manifestement en fonction d'une série de présupposés culturels et de stéréotypes idéologiques : il est clair que c'est le lit et la table du roi qui ont suscité le plus d'intérêt chez les Grecs ; il suffit de prendre connaissance de l'inventaire tronqué du camp de Darius III pour s'en rendre compte (Athénée XIII, 608a). L'utilisation de ces sources pose donc un problème méthodologique que l'on a déjà exposé à de multiples occasions dans ce livre. En ce cas précis, il convient de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce qui veut dire que, chez les auteurs classiques, il est de toute nécessité de distinguer la gangue interprétative grecque du noyau informatif achéménide : que l'on repousse l'interprétation qu'ils donnent d'une coutume aulique achéménide n'implique pas que la coutume ou la réglementation dont ils font état soit une invention pure et simple de leur part.

• *Tentes et palais.* – Soulignons en même temps que nombre d'auteurs font allusion aux coutumes auliques perses dans le contexte de guerres menées par les armées perses, grecques ou macédoniennes. Ils sont donc particulièrement intéressés au butin, ce qui nous vaut des descriptions relativement précises (bien que sous forme de citations sélectives) des camps perses capturés après des batailles. À l'époque d'Alexandre, le Grand Roi combat loin de ses palais. Lui-même et la cour, on le sait, sont en migration périodique entre les différentes résidences royales. Le roi se déplace non seulement avec sa famille

proche, ses familiers, ses courtisans, mais aussi avec les différents services de la cour. Les énormes bagages sont transportés à dos de chameaux et de mules, également par des porteurs spécialisés dont Quinte-Curce donne le nom en perse, *gangabas* (III, 13.7), c'est-à-dire porteurs du Trésor – le terme Trésor *(*gaza* en perse : III, 13.5) renvoyant également à tout l'attirail qui suit le roi. En effet, «le roi ne se sépare jamais de tout le matériel nécessaire pour satisfaire à ses habitudes de luxe» (Arrien II, 11.10); «quand il fait campagne, il emmène de sa Maison *(oikos)* un riche approvisionnement de vivres et de bétail» (Hérodote I,188).

À l'étape, des ouvriers spécialisés sont chargés d'aplanir le terrain et d'y planter la tente royale. Xénophon s'émerveille de voir avec quelle rapidité «les gens préposés à ce service » emballent et déballent tous les bagages *(Cyr.*, VIII, 5.2, 4-5). La tente royale était érigée au milieu du camp (VIII, 5.3, 8-10), pourvue de signes distinctifs (cf. Quinte-Curce III, 8.7). Chaque officier a également la sienne, reconnaissable à l'enseigne qui flotte sur un mât *(Cyr.*, VIII, 5.13). La tente royale représente un véritable monument qui reproduit dans ses moindres détails les appartements privés des palais. D'après Hérodote (IX, 70), la tente de Xerxès – laissée en Grèce à disposition de Mardonios – contenait même «la crèche des chevaux, qui est toute de bronze et mérite d'être vue» (cf. Quinte-Curce, III, 3.21). Comme dans tout palais, il y a une porte, où les entrées sont sévèrement filtrées. On y trouvait également une salle de banquet dont le luxe frappa tant les Grecs, qui mirent la main sur la tente de Mardonios après la bataille de Platées. Il s'agissait à coup sûr d'un monument de toile et de peau de taille impressionnante : selon Charès de Mytilène, la tente de banquet d'Alexandre était soutenue par des colonnes de 15 m de haut ; quant à la cour intérieure de ce palais démontable, elle mesurait près de 700 m de circonférence (Athénée XII 538b-d; 539d). C'est dans cette tente qu'à l'instar des Grands Rois en déplacement Alexandre tenait sa cour et accordait audience, assis sur un siège en or et entouré de sa garde personnelle (539f), qui comprenait elle-même 500 mélophores perses (Élien *VH* IX, 3). On comprend donc que les Athéniens aient pu éventuellement concevoir leur propre Odéon sur le modèle de la tente de Xerxès.

Les descriptions des auteurs grecs offrent donc des renseignements originaux. C'est de Plutarque, par exemple, que l'on tient les seules informations sur la splendeur de la salle de bains de Darius III :

> On avait réservé pour Alexandre la tente de Darius, pleine d'une somptueuse domesticité, de meubles et d'objets précieux... Quand il vit les bassins, les vases, les baignoires et les flacons de parfums, le tout en or, supérieurement travaillé, et la salle divinement embaumée d'essences et d'aromates, et qu'il fut passé de là dans la tente, dont on ne pouvait qu'admirer la grandeur et la hauteur, ainsi que le luxe du lit, des tables et des repas, lui-même il se tourna vers ses compagnons et leur dit : «Voilà, paraît-il, ce qu'est d'être roi» *(Alex.* 20.12-13).

La réflexion prêtée à Alexandre n'est pas sans rappeler la réaction de Pausanias et des Grecs devant le luxe insolent de la tente de Mardonios, dont ils s'emparèrent après la bataille de Platées (Hérodote IX, 82), et bien d'autres auteurs soulignent la splendeur des tentes des généraux perses. Les descriptions de la tente d'Alexandre sont également riches d'enseignements, car il a manifestement repris une coutume des Grands Rois : d'une manière générale, d'ailleurs, tous les développements des auteurs anciens sur le luxe (condamnable à leurs yeux) de la cour d'Alexandre soulignent les continuités avec des pratiques achéménides.

Les textes classiques sont d'autant plus importants que nous ne savons que peu de choses de l'habitat dans les résidences royales. On a retrouvé à Suse un quartier résidentiel où se situaient les appartements royaux; la circulation s'y faisait par des corridors distincts. Mais on juge généralement que la Suse royale ne comprenait que fort peu d'habitations permanentes. Des réflexions identiques ont été proposées pour Persépolis. On en infère parfois que, lors des déplacements de la cour, on logeait dans des camps de tentes disposées dans la plaine, en contrebas de la terrasse. Certes, on sait que la cour comptait un grand nombre de personnes puisque, selon Dinon et Ctésias, on y nourrissait chaque jour 15 000 personnes, dont les soldats (Athénée IV, 146c). Néanmoins, de telles interprétations suscitent quelques réserves de méthode.

Tout d'abord, elles sont fondées essentiellement sur les lacunes de la documentation archéologique. Or, il est clair par exemple que toute conclusion sur l'habitat permanent de Persépolis doit être considérée comme hâtive tant que la plaine n'aura pas fait l'objet de fouilles systématiques : on sait que, dès l'époque de Cambyse, des palais et des résidences y avaient été édifiés. On sait également qu'à l'époque d'Artaxerxès II un nouveau palais fut construit à Suse, en contrebas sur la rive du Chaour. Par ailleurs, l'archéologie n'est pas totalement muette. On a retrouvé une salle de bains à Persépolis : il paraît clair que le Grand Roi s'y rendait régulièrement (cf. Élien *VH* XII, 1), comme le

faisaient les nobles perses (cf. Polyen VIII, 16.1 ; Diodore XIV,80.8), ou encore Alexandre à Babylone (cf. Plutarque *Alex.* 76.1-5 ; Arrien VII, 25). Certains reliefs (porteurs de mets pour la table royale) et objets (vaisselle) impliquent l'existence de salles de réception dans le palais lui-même; l'existence reconnue d'un quartier militaire indique qu'on y avait construit des bâtiments pour les différents corps de garde ; les *kurtaš*, qui travaillaient dans les nombreux ateliers, étaient peut-être logés à proximité.

Au surplus, les textes classiques en font parfois explicitement état. Le grand nombre de références à la chambre à coucher du roi en est un premier témoignage : d'un passage de Plutarque *(Art.*, 29.3), on peut même induire que les cloisons n'étaient pas très épaisses! D'autre part, dans sa description de Persépolis, Diodore précise que, «sur la citadelle, on trouvait plusieurs résidences *(katalyseis)* somptueusement meublées, destinées aux rois et aux généraux», et il mentionne l'existence de «demeures privées *(idiôtikoi oikoi*) pleines de richesse de toutes sortes» (XVII, 70.2; 71.8). Parmi ces résidences privées, on doit compter la maison *(oikos)* de Bagôas, donnée par Alexandre à Parménion (Plutarque, *Alex.* 39.10).

Le rapprochement de textes portant sur les palais achéménides et sur la tente d'Alexandre est également intéressant. Selon Charès, à Suse, Alexandre prit son repas avec ses invités sous une tente somptueuse, tandis que les soldats, les ambassadeurs étrangers et les gens de passage mangeaient dans la cour *(aulē)* (Athénée XII, 538a). De son côté, Hérakleidès écrit des repas royaux achéménides que le Grand Roi et ses invités dînaient dans deux salles *(oikēmata)* du palais royal, tandis que les soldats de la garde et autres garnisaires se partageaient les rations dans la cour *(aulē)* du palais (Athénée IV, 145a-f). Nous ne savons pas pourquoi Alexandre a choisi d'organiser les festivités sous une tente, alors même qu'à cette date les palais perses étaient toujours debout : peut-être cette décision rend-elle compte du caractère durablement mobile de la cour d'Alexandre? Toujours est-il que l'on peut admettre que la tente royale perse était une réplique aussi exacte que possible des palais de Suse et de Persépolis. L'étiquette que l'on y voit appliquée et la disposition même des salles correspondaient très exactement à celles des résidences permanentes. Au reste, il y avait certainement des appartements royaux, luxueusement meublés, dans chacune des grandes villes des provinces où le roi pouvait venir séjourner à l'occasion.

II. – LE SERVICE RAPPROCHÉ

• *Le chiliarque et le service de l'audience.* – Parmi les hauts officiers de la cour, le mieux connu des Grecs est à coup sûr celui qu'ils appellent le chiliarque, dont le titre peut être transcrit en iranien par *hazarapatiš*, c'est-à-dire Chef des Mille. Le terme perse est lui-même directement connu par les Grecs sous la forme exacte *azarapateis* (Hésychius : pluriel) et sous la forme *azabaritēs* (Ctésias § 46). S'il est si souvent mis en scène par les auteurs anciens, c'est qu'à les lire tout visiteur devait passer par son intermédiaire pour obtenir une audience (chapitre VI, 3). Selon Diodore de Sicile (XVIII, 48.4), «les rois perses furent les premiers à promouvoir et à entourer d'un glorieux renom le poste, éminent entre tous, du chiliarque». Nepos, de son côté, écrit de Tithraustès, chiliarque à la cour d'Artaxerxès II, «qu'il tenait le second rang dans l'État» (*Conon* 3.2). Partant de ces formulations et d'autres arguments, on admet fréquemment que le chiliarque était le plus haut personnage de la cour achéménide, qu'il contrôlait et supervisait l'ensemble des bureaux, en bref qu'il agissait comme un premier ministre, ou un grand vizir selon l'expression consacrée.

L'interprétation est fort peu convaincante. D'une part, les documents amenés généralement à l'appui sont de valeur très inégale. D'autre part et surtout, elle entre en contradiction avec ce que l'on sait des structures du pouvoir. Le roi a sans nul doute autour de lui une chancellerie, des scribes et autres bureaucrates permanents. Mais jamais il ne délègue son pouvoir souverain à qui que ce soit : même Parnaka, chef de l'administration économique de la Perse, lui est soumis (chapitre XI, 10). Chaque chef de bureau est personnellement responsable devant lui : tel celui qui gère le Trésor de la Maison royale (peut-être distinct des Trésors impériaux : p.971), dénommé par Nepos «gardien de la fortune royale» (*gazae custos regiae ; Dat.* 14.3), ou bien encore le chef du courrier royal *(astandēs;* Plutarque Alex. 18.8). Lorsque le roi doit prendre une décision, ou bien il agit seul, ou bien il fait appel à quelques hommes choisis en fonction de leurs compétences reconnues, sans que jamais il ait existé un conseil dont la composition serait permanente (chapitre III, 4). Toutes les fonctions à la cour sont précaires et peuvent être dévolues du jour au lendemain à un homme de toute confiance. L'auteur du *De Mundo* (398a) ne dit pas autre chose : tel personnage est chargé de telle fonction ou de telle mission «en fonction des nécessités» *(kata tēs chreias).*

Dans ces conditions, on doute fort que le roi ait jamais été flanqué d'un premier ministre susceptible de prendre une place disproportionnée. Comme tous les autres dignitaires auliques, le chiliarque est attaché à la personne du roi, qu'il suit dans tous ses déplacements, y compris à la guerre. Il s'agissait sans aucun doute d'une des distinctions les plus recherchées, d'où les expressions utilisées par les auteurs classiques pour la caractériser. Mais, selon l'usage, il convient de distinguer le prestige du titre et le contenu réel de la fonction : si la seconde est apparemment dévolue à un seul personnage, le titre a pu être conféré à plusieurs.

Le grammairien Hésychius définit ainsi la tâche des chiliarques *(azarapateis) :* «Ce sont les introducteurs *(eisaggeleis)* chez les Perses. » Les textes classiques sur la réception des ambassadeurs grecs ont conduit fréquemment à supposer que c'est le chiliarque qui est représenté sur les reliefs d'audience de Persépolis, debout devant le roi, buste incliné, et envoyant de la main droite un baiser vers le souverain assis sur son trône *(fig. 14)*. Sur ce point, la documentation littéraire est incertaine. À la cour d'Astyage, vue par Xénophon, c'est l'échanson Sakas qui joue le rôle d'introducteur : «Il avait pour fonction d'introduire ceux qui demandaient une audience à Astyage et d'éloigner ceux qu'il ne jugeait pas à propos de laisser entrer» (I, 3.8, etc.). Parmi les hauts dignitaires auliques, Xénophon cite également le chef des grands-massiers *(skēptoukhoi) ;* ceux-ci entourent le roi quand il sort du palais et sont chargés, entre autres choses, de porter les messages aux gens qui veulent présenter une supplique (VIII, 3.19) ; quant au chef des grands-massiers, «il organisait toute la vie du palais selon les dispositions que Cyrus avait arrangées» ; il veille à tout lors des repas (VIII, 4.2). On rencontre aussi des *skēptoukhoi* dans l'entourage de Cyrus le Jeune, mais il s'agit là d'un titre de distinction plus que d'une fonction (Xénophon *Anab.* I, 7.11). Il convient donc de rester prudent sur l'identité du personnage qui salue le roi sur les reliefs d'audience de la Trésorerie de Persépolis.

Quoi qu'il en soit, le service de l'audience royale comprenait certainement un personnel nombreux. Voici comment l'auteur du *De Mundo* se représente et décrit le roi en son palais :

> Le roi lui-même, dit-on, résidait à Suse ou à Ecbatane, invisible à tous, ayant pour demeure un palais splendide, étincelant de toutes parts d'or, d'ambre et d'ivoire. Un grand nombre d'entrées *(pylônes)* successives, de portiques *(prothyra)* séparés par de vastes espaces les uns des autres étaient fermés par des portes *(thyrai)* d'airain et de hautes

murailles. Outre cela, les personnages du plus haut rang et des plus illustres *(hoi prôtoi* kai *dôkimôtatoi)* avaient chacun leur place assignée, les uns attachés à la personne du roi *(hoi amph'auton* ton *basilea)* en qualité de porte-lance *(doryphoroi)* et de serviteurs *(therapontes),* les autres préposés à la surveillance de chaque enceinte et appelés portiers *(pylôroi)* et auditeurs *(ôtakoustai),* de façon que le roi lui-même, qu'on nommait maître *(despotēs)* et dieu *(theos),* pût ainsi tout voir et tout entendre (398a).

Le texte véhicule quelques représentations bien ancrées chez les Grecs, tel le qualificatif de dieu appliqué au roi. On y reconnaît également l'image d'un roi qui, enfermé dans ses palais, sait tout grâce à des yeux et oreilles multiples. Le rédacteur du *Livre d'Esther* ne met-il pas en exergue «ceux qui voient le visage du roi» (1.14)? Xénophon y insiste également *(Agés.* 9.1-2) et, parmi les mesures prises pour s'identifier aux Perses, le Spartiate Pausanias «se rendait inabordable et il se montrait si désagréable que personne ne pouvait l'approcher» (Thucydide I, 130.2). De son côté, Ctésias rapportait l'histoire légendaire de Sardanapale qui vivait reclus dans son palais, visible seulement par ses eunuques et ses femmes (Athénée XII, 528f).

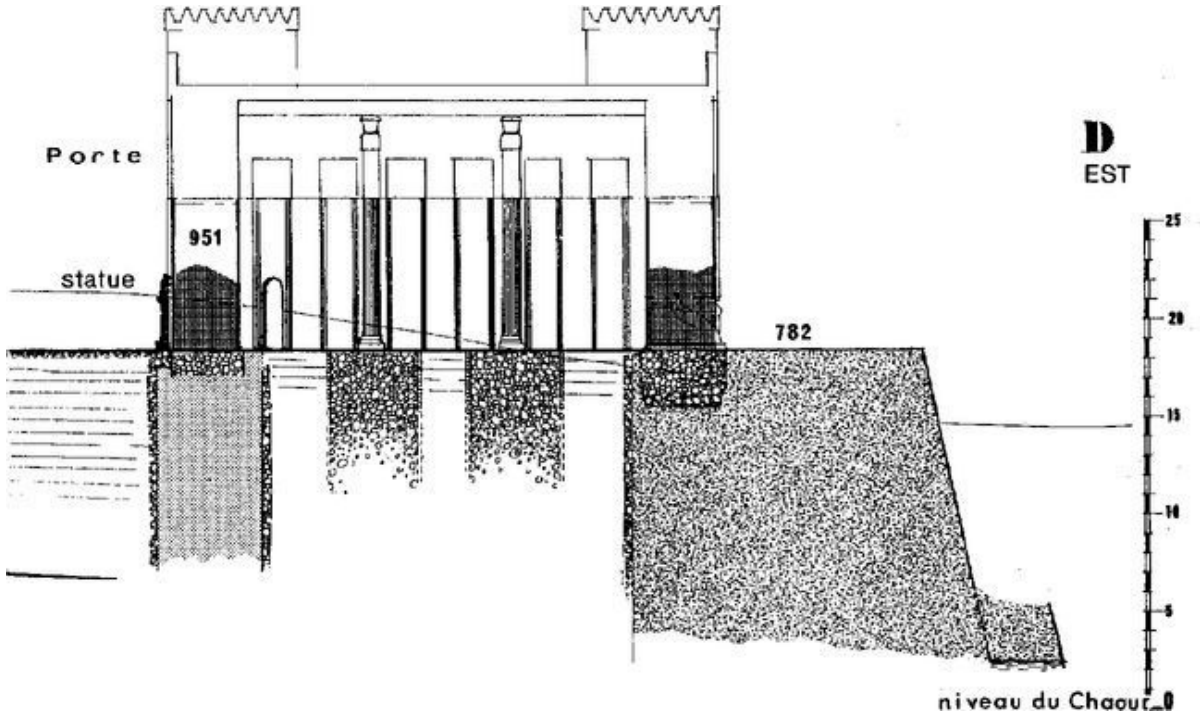

Figure 31.

Porte du palais de Darius à Suse (vue en perspective)

Néanmoins, l'auteur du *De Mundo* a le mérite de replacer l'audience royale dans son contexte architectural, même si tous les éléments du décor ne sont pas nécessairement réalistes. Le visiteur parvenait d'abord à une porte. Le

terme ne doit pas prêter à confusion. La Porte est en réalité un bâtiment imposant, distingué dans la terminologie élamite et perse d'une porte d'un bâtiment : le mot devint synonyme du palais et de la cour, comme le montre l'expression «Ceux de la Porte», qui est devenue une sorte de titre aulique (cf. *Esther* 2.21; 3.2-3), y compris dans des tablettes babyloniennes *(e.g.* Amherst 258). L'exemple le mieux connu maintenant est celui de la Porte de Darius à Suse, sur les colonnes de laquelle Xerxès fit graver une inscription trilingue : «Dit Xerxès le roi : "Par la grâce d'Ahura-Mazda, cette Porte, Darius le roi l'a faite, lui qui était mon père" » *(XSd).* Elle mesure, à la base, 40 m sur 28 m, et elle s'élevait à une hauteur d'une quinzaine de mètres. Elle comprend trois salles : la salle centrale à plan carré mesure 21,20 m de côté; elle est flanquée au nord et au sud de deux salles oblongues communiquant avec la première *(fig. 31).* À Persépolis, les Portes étaient décorées de reliefs apotropaïques (combat du Héros royal contre des animaux composites). À Suse, le passage vers la cour centrale était flanqué de statues du roi Darius. À l'intérieur de la grande salle, des bancs de pierre étaient disposés contre les murs sur lesquels, peut-on supposer, patientaient les solliciteurs. Dans la Porte elle-même étaient pratiquées des ouvertures, des portes, qui donnaient accès vers l'intérieur des palais. Mais avant d'y pénétrer le visiteur devait franchir de nombreux obstacles et satisfaire à bien des contrôles.

C'est à la Porte que viennent tous les solliciteurs et les suppliants (Hérodote III, 117, 119, cf Xénophon *Hell*. I, 6.7-7, 10 ; *Cyr.* VI,1. 1, etc.). Lorsque Syloson voulut faire valoir ses titres, «il vint à Suse et il s'assit à l'avant-porte *(prothyra)* du palais royal». Il fut là interrogé par le gardien de la Porte *(pylôros ;* III, 140). Lorsque les conjurés de 522 arrivèrent aux Portes, ils se trouvèrent face à face aux gardiens des portes ; ils pénétrèrent ensuite dans la cour *(aulē),* où «ils rencontrèrent les eunuques porteurs de messages,» qui réprimandèrent les gardiens d'avoir laissé passer les Sept (III, 77). Ce qui correspond à l'étiquette ainsi rappelée dans *Esther* (4.11) :

> Tous les familiers du roi et le peuple des provinces sont informés de ceci : à quiconque, homme ou femme, qui s'avance vers le roi, dans le parvis intérieur, sans convocation, une seule sentence sera appliquée : la mort!

Selon un texte tardif (époque parthe), tout visiteur devait décliner son nom, sa patrie, sa profession et la raison de sa venue, le tout étant inscrit sur un

registre sur lequel on portait également la description de sa personne et de son vêtement ; il lui était également demandé de faire la proskynèse devant un portrait du roi (Philostrate, *Vit. Apoll.* 1.37). Les auteurs grecs affirment de leur côté que, pour pouvoir obtenir une audience, il fallait s'engager préalablement à faire la proskynèse devant le roi : dans le cas contraire, on ne pouvait communiquer que par message (Nepos, *Conon* 3.3), *via* les «porteurs de messages».

• *La garde royale : Immortels et mélophores.* – Il paraît clair que de telles précautions visaient non seulement à donner l'image d'un roi tout-puissant, mais aussi à garantir sa sécurité. Xénophon insiste tout particulièrement sur ce dernier point. «Estimant que les gardiens des Portes ne suffisaient pas par rapport à la foule des individus mal intentionnés», Cyrus, faisant appel aux Perses de basse extraction, créa une garde rapprochée de 10 000 lanciers *(doryphoroi)* qui, «par des rondes autour du palais, assuraient la sécurité nuit et jour quand il se reposait à l'intérieur; chaque fois qu'il s'en allait, ils marchaient rangés à droite et à gauche» *(Cyr.* VII, 5. 66-68); ils sont également chargés de la garde de la tente royale lorsque le roi est en déplacement ou en expédition (VIII, 5.4). Ces 10 000 lanciers se retrouvent dans le cortège de Xerxès en 480 :

> Ils sont choisis parmi les autres Perses, ils vont à pied. Mille d'entre eux avaient à la hampe de leurs lances, au lieu de saurotères [pointes], des grenades d'or; ils encadraient les autres; et les neuf mille autres qu'ils encadraient avaient des grenades d'argent... Ces dix mille Perses d'élite avaient pour chef Hydarnès, fils d'Hydarnès. On appelait ces Perses Immortels pour la raison que voici : si l'un d'eux venait à manquer à ce nombre, vaincu par la mort ou par la maladie, un autre homme était choisi, en sorte qu'ils n'étaient jamais ni plus ni moins de dix mille. C'étaient les Perses qui, entre tous, étalaient le plus de luxe et étaient les plus braves. Leur équipement était tel que je l'ai décrit et, en outre, ils étaient parés d'une profusion d'objets d'or. Ils menaient avec eux des chariots *(harmamaxai)* où étaient leurs concubines *(pallakai)* et une nombreuse domesticité somptueusement équipée. Leurs vivres étaient transportés à part de ceux des autres soldats par des chameaux et des bêtes de somme (Hérodote VII, 41, 83).

De son côté, dans ses *Persika*, Hérakleidès de Kymè décrit ainsi ceux qu'il appelle les *mēlophoroi* («porteurs de pommes») :

> Ce sont des lanciers *(doryphoroi)*, et tous sont de naissance perse; ils ont sur la pointe de

leurs lances des pommes d'or; ils sont au nombre de 1000, choisis en raison de leur haute naissance *(aristindēn)* parmi les 10000 Perses qui portent le nom d'Immortels (Athénée XII, 514c).

Lorsque Alexandre recevait ses proches pour dîner sous sa tente, «on y trouvait 500 Perses, vêtus de robes couleur pourpre et jaune, on les nommait mélophores; après eux, un corps de 1000 archers, vêtus de robes mi-partie couleur de feu et d'une autre couleur tirant sur le rouge» (Élien *VH* IX, 3). On retrouve chez Quinte-Curce une description comparable, parlant des Immortels : «C'étaient eux surtout qu'un luxe d'une opulence inouïe rendaient plus imposants; à eux les colliers d'or, à eux les robes brochées d'or, et les tuniques à manche, ornées aussi de gemmes» (III, 3.13). Ce sont eux qui sont probablement représentés à plusieurs reprises sur les frises de Persépolis et sur les briques émaillées de Suse, ainsi que sur de nombreux cachets.

Les mélophores étaient attachés en permanence à la personne du roi : à Gaugamèles, ils combattent aux côtés de Darius III (Arrien III, 13.1), et, avec les Parents, l'encadrent au cours de la retraite (III, 16.1). Dans le cortège de Darius III, ils défilent juste devant le char royal, placés après les Parents et les Immortels : à leur propos, Quinte-Curce ajoute qu'ils sont «généralement chargés de la garde-robe royale» *(vestis regalis ;* III, 3.15) – garde-robe qui, elle-même, représentait à elle seule un sous-ensemble des services auliques (cf. V, 6.5). Ce sont eux également qui montent la garde près du roi lors des audiences. Ils disposent d'un quartier réservé à l'intérieur du palais (Athénée XII, 514b). En somme, pour reprendre l'explication d'Hésychius, «ils sont, chez les Perses, chargés de veiller sur le roi et de le servir *(therapeia)* ». Il est probable que le chiliarque (chef des Mille) avait le commandement des mille gardes du corps qui constituaient une élite à l'intérieur des 10 000 Immortels : c'est même sa seule fonction indiscutable (du moins sur le plan terminologique), d'où dérive peut-être celle d'introducteur. En raison des rapports étroits que les mélophores entretenaient avec la personne royale, la fonction de chiliarque ne pouvait être attribuée qu'à un personnage de toute confiance : d'où sans doute la position de prestige que lui reconnaissent plusieurs auteurs anciens.

• *Étiquette et sécurité.* – Lorsque le roi sortait des palais, le char royal est environné de corps de troupes, et la garde rapprochée veille sur lui : «Tandis

que Cyrus s'avançait, des foules d'hommes faisaient escorte sur le côté, à l'extérieur des rangs de soldats » *(Cyr.* VIII, 3.23). Personne n'a le droit de franchir les rangs de soldats s'il n'est des plus honorés *(hoi timômenoi)*... Des porte-fouet *(mastigophoroi)* étaient installés, «pour frapper toute personne gênante» (VIII, 3.9). Et Xénophon ajoute cette précision : «Les cavaliers étaient tous là, pied à terre, les mains passées à travers leur robe *(kandys)*, comme ils le font encore aujourd'hui sous l'œil du roi» (3.10). L'auteur met donc en relation cette attitude et les impératifs de la sécurité. La coutume est également évoquée dans une interpolation des *Helléniques* (II, 1.8) : selon l'auteur de cette glose, Cyrus le Jeune aurait mis à mort de proches parents de Darius II, «parce que, venant à sa rencontre, ils n'avaient pas rentré leurs mains dans leur robe *(korē)*, geste qu'on ne fait que pour le roi – la *korē* est une manche plus longue que la *kheiris* : quand on y a la main, on n'y peut rien faire». Obsédé par le souci de la sécurité royale, Xénophon semble avoir interprété en ce sens une coutume qui a peut-être une tout autre signification. Car c'est précisément lorsque la main est cachée qu'elle peut tenir une arme, que les gardes ne peuvent pas voir! Il est tentant de voir dans cette attitude imposée une manifestation de soumission au roi, selon des règles que l'on connaît plus tard en Iran et ailleurs.

• Repas royaux et *étiquette.* – C'est également au souci de sécurité que Xénophon attribue la stricte étiquette qui régissait la disposition des convives à la table de «Cyrus» (VIII, 4.3) : il s'agissait bien plutôt d'indiquer le rang que chacun tenait dans l'estime du roi (VIII, 4.4-5). Néanmoins, comme le même Xénophon le remarque ailleurs (VIII, 5.59), il ne fait guère de doute que les repas eux-mêmes mettaient le roi dans une position de faiblesse face à d'éventuels comploteurs. Dans son tableau de la «décadence perse», il ajoute même que les jeunes gens, entraînés à cueillir les simples (p. 340), s'ingénient à ramasser les herbes nocives, et il conclut : «Nulle part qu'en Perse on ne voit les poisons provoquer aussi bien la mort que des infirmités» (VIII, 8.14). Le jugement est sans nul doute fort exagéré : on connaît une seule tentative d'empoisonnement perpétrée contre un roi (Diodore XVII, 5.6). Néanmoins, il semble bien qu'il existait à la cour un officier *(edeatros)* spécialement chargé de goûter tous les mets qui étaient présentés au roi, en vue d'assurer sa sécurité *(eis asphaleian).*

Par ailleurs, certains épisodes pittoresques rendent compte du soupçon qui

pouvait régner autour des tables du palais. Ctésias (§ 61) et Plutarque (*Art., 19*) mettent en scène les repas partagés par la femme (Stateira) et la mère (Parysatis) d'Artaxerxès II. Voici comment Plutarque, qui tient ses renseignements de Dinon et de Ctésias, raconte la manière dont la seconde se débarrassa de la première :

> Les deux femmes, après leurs soupçons et leurs précédents conflits, avaient recommencé à se fréquenter et à prendre ensemble leurs repas ; cependant, comme elles avaient peur et se méfiaient l'une de l'autre, elles ne mangeaient que des mêmes mets servis par les mêmes mains. Il existe en Perse un petit oiseau que l'on n'a point à vider et dont l'intérieur est tout rempli de graisse... On l'appelle *rhyndakē* [ortolan?]. Suivant Ctésias, Parysatis coupa en deux un de ces oiseaux avec un petit couteau enduit de poison d'un seul côté, tandis que sur l'autre côté elle avait essuyé et enlevé le poison ; elle porta à sa bouche et mangea la moitié saine et inoffensive, et donna à Stateira la moitié empoisonnée (19.3-5).

Bien qu'acquittée par les juges (Ctésias), une servante de Parysatis fut mise à mort. À cette occasion, Plutarque précise qu'il existait à la cour un châtiment réservé aux empoisonneurs et empoisonneuses : «On prend une grande pierre plate sur laquelle on place leur tête, que l'on frappe et écrase avec une autre pierre jusqu'à ce que le visage et la tête soient broyés» (19.9). L'existence d'un tel supplice implique que la menace d'empoisonnement était prise au sérieux. Ctésias précise ailleurs *(ap.* Élien, *Anim.* IV, 41) qu'un poison indien, qui offrait une mort particulièrement douce, était conservé à part dans les appartements royaux, et que n'y avaient accès que le roi et sa mère.

• *L'eau et le vin du Grand Roi.* – Si le roi prend généralement seul ses repas, c'est donc pour manifester là comme ailleurs sa condition au-dessus du commun des mortels ; mais c'est aussi sans doute pour mieux assurer sa sécurité. À l'instar de ceux des Immortels (Hérodote VII, 83), les vivres et aliments du Grand Roi étaient conservés et transportés à part. Voici ce qu'écrit Hérodote à ce sujet :

> Lorsqu'il fait campagne, le Grand Roi emporte de sa Maison un riche approvisionnement de vivres et de bétail; notamment, il emporte avec lui de l'eau du fleuve Choaspès qui coule auprès de Suse; car il ne boit que de l'eau de ce fleuve et n'en boit d'aucune autre. Cette eau du Choaspes, bouillie, est transportée dans des vases d'argent sur un grand nombre de chars à quatre roues attelés de mulets, qui suivent le roi dans chacun de ses déplacements (I, 188).

Ctésias et de nombreux auteurs anciens confirment l'existence de cette règle aulique, dont l'application n'est évidemment pas réservée aux voyages de la cour : elle vaut toute l'année dans les palais royaux. On a fréquemment tenté de l'interpréter sous un angle rituel et religieux : en tant que grand-prêtre, le roi serait soumis à des tabous alimentaires. Mais cette hypothèse ne tient pas : aucun auteur ancien n'y fait allusion, et il est clair qu'en cas de nécessité le roi pouvait boire une autre eau, comme le montrent plusieurs anecdotes rapportées par Élien et par Plutarque.

Outre le souci constant de réserver une place à part au roi, on voit qu'il s'agissait de veiller sur sa santé. Plusieurs auteurs soulignent en effet que l'eau du Choaspes était «particulièrement légère et agréable». Beaucoup avaient remarqué que l'ébullition stérilisait l'eau. Dans le cours d'une dissertation sur les vertus des différentes eaux, Athénée écrivait ainsi : «L'eau modérément chauffée ou rafraîchie est bonne et, versée dans un récipient de bronze ou d'argent, ne devient pas toxique» (II, 46b) ; Pline soulignait de son côté que le fait d'échauffer l'eau préalablement permettait de la conserver fraîche (XXXI, 40). On peut donc admettre que c'est pour ses vertus diététiques reconnues que l'eau bouillie du Choaspes – « réputé pour rouler une eau délicieuse » (Quinte-Curce V, 2.9) – a été choisie de préférence à toute autre.

Mais les préoccupations médicales n'expliquent pas tout. Si l'eau du Grand Roi est versée dans des récipients réservés à son seul usage, c'est aussi que l'on entendait ainsi protéger sa vie. Il en était de même de son vin. Hérakleidès précise bien qu'au cours du *symposion* (banquet à boire) qui suivait le dîner, le roi buvait un vin spécial (I, 145c) – sans doute le vin chalybonien de Syrie, «dont le roi faisait sa seule boisson» (Athénée II, 28d). On sait également par Dinon que le roi buvait dans une coupe spéciale, en forme d'œuf (XI, 503f). C'est en y versant du poison que Bagôas tenta d'assassiner Darius III : averti, le roi tendit sa coupe au comploteur, comme pour lui conférer un honneur exceptionnel, et «il le contraignit à boire le poison» (Diodore XVII, 5.6).

D'où l'importance des verseurs de vin à la cour, et singulièrement de celui qui dirige le service, l'Échanson royal. C'est à lui seul que revient la tâche délicate de verser le vin dans la coupe royale, selon les règles immuables de l'étiquette de cour : «Les échansons royaux s'acquittent de leur fonction avec élégance, versent proprement le vin dans la coupe et, en la tenant avec trois doigts, la présentent au buveur de façon qu'il puisse la prendre très facilement» (Xénophon Cyr. I, 3.8). Il fait aussi office de goûteur, tel Sakas à

la cour d'Astyage, à propos duquel Xénophon remarque : «Il faut dire que les échansons des rois, chaque fois qu'ils leur présentent la coupe, y puisant avec le cyathe [coupe à puiser], se versent quelques gouttes dans la main gauche et les avalent, de façon que, s'ils avaient versé du poison, cela ne leur profitât pas» (I, 3.9). L'échanson a ainsi tout loisir pour empoisonner la boisson royale – d'où les accusations portées contre Iollas, l'échanson d'Alexandre (Arrien VII, 27.2). C'est la raison pour laquelle on choisit des hommes réputés fidèles tels Néhémie à la cour d'Artaxerxès Ier (*Néh.* 1.11), ou le fils du très estimé Préxaspes à la cour de Cambyse (Hérodote III, 34). Selon l'une des légendes du fondateur rapportée par Nicolas de Damas (*FGrH* 90 F.66, 6-7), Cyrus n'avait-il pas pris, à la cour mède, la succession de son père adoptif dans la fonction d'échanson royal?

• *Les médecins de cour.* – Parmi les personnes chargées du service rapproché du roi, les médecins tenaient à coup sûr une place importante. Il ne pouvait s'agir que de personnes de confiance, car eux aussi étaient bien placés pour empoisonner le roi (Diodore XVII, 5.3). On sait que plusieurs Grecs exercèrent leur art à la cour d'Artaxerxès II. De l'un on ne connaît guère que le nom, Polycritos (Plutarque *Art.*, 21.3). L'exemple le plus notable est certainement Ctésias lui-même. Natif de Cnide célèbre pour ses écoles de médecine, il était issu du groupe des Asklépiades, lié aux sanctuaires du dieu guérisseur. La date précise et les conditions mêmes de son arrivée à la cour d'Artaxerxès restent disputées : fut-il appelé par le roi en raison de ses connaissances médicales, ou/et fut-il amené à la cour en qualité de prisonnier de guerre? Toujours est-il que sa présence est attestée au moins lors de la bataille de Kounaxa, à l'issue de laquelle il reçut de nombreux honneurs de la part du roi : sans doute avait-il soigné le roi, qui avait été désarçonné lors du combat (cf. Plutarque *Art.*, 11.3 ; 14.1); il prétendait en tout cas «avoir guéri la blessure reçue par Artaxerxès», lorsque Cyrus le Jeune avait affronté son frère (Xénophon *Anab.* I, 8.26) ; mais les récits sur la bataille sont trop marqués de propagande pour que l'on puisse accorder une confiance totale à Ctésias lui-même. Il demeura à la cour jusqu'en 398-397, date à laquelle il revint dans sa patrie, où il rédigea ses *Persika.*

À dire vrai, nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur son activité de médecin. Lui-même préfère manifestement parler de son rôle de favori, de confident, voire d'intermédiaire diplomatique (§63-64). Un passage tardif atteste qu'il a soigné Artaxerxès (*Souda s. v.* Ctésias), et Photius, dans son résumé des *Persika,* note au passage qu'il était «le médecin de Parysatis»

(§60). Il était manifestement très lié avec la mère d'Artaxerxès II : il affirmait tenir d'elle certaines de ses informations (§48 : succession de Darius II), et avoir reçu du roi et de Parysatis des dons d'une valeur symbolique exceptionnelle (*Indika* § 4). C'est certainement en raison de son intimité avec Parysatis (et non seulement en raison de sa laconophilie dénoncée par Plutarque) qu'il intervint directement pour adoucir le régime de Cléarque prisonnier (Plutarque Art., 18. 1-4).

Ctésias cite la présence d'un autre médecin grec à la cour d'Artaxerxès Ier, Apollonidès, originaire de Kos (célèbre elle aussi pour ses médecins). Cette mention s'insère dans la geste de la famille de Mégabyze : Apollonidès est réputé avoir guéri Mégabyze des blessures reçues dans les combats qui se déroulèrent à l'intérieur des palais lors de la succession de Xerxès (§ 30). Ultérieurement, il serait tombé amoureux de la veuve de Mégabyze, Amytis, sœur du roi, renommée pour sa beauté et ses frasques extraconjugales (Ctésias § 28 ; Dinon, ap. Athénée XIII, 609a). Comme souvent, Ctésias nous fait voir la cour perse «à travers le trou de la serrure» : «Apollonidès déclara à Amytis qu'elle retrouverait la santé en ayant commerce avec les hommes, vu qu'elle souffrait de la matrice...» (Ctésias § 41). Après la mort de la princesse, sa mère obtient d'Artaxerxès un châtiment exemplaire contre le médecin : «Elle le fait garder aux fers pendant deux mois au milieu des supplices, ensuite elle le fait enterrer vivant à la mort d'Amytis. »

Mais c'est du règne de Darius qu'est datée la première apparition d'un médecin grec à la cour. Hérodote raconte longuement un véritable roman consacré aux aventures picaresques du médecin Démokédès (III, 125-138). Originaire de Crotone, celui-ci exerçait sa profession librement de ville en ville (Egine, Athènes), payé sur les fonds publics des cités qui faisaient appel à ses services. Puis il s'était établi à la cour de Polycrate de Samos. Lors de l'affaire menée par Oroitès contre le tyran samien, le satrape de Sardes retint près de lui la suite de Polycrate, y compris les étrangers (III, 122-125), et il s'attacha ainsi les services de Démokédès réduit en esclavage (III, 129). Lors d'une chasse donc, Darius se tordit violemment le pied. Ses médecins égyptiens se révélant incapables de le guérir, il fit appel à Démokédès, dont la renommée était parvenue jusqu'à lui. En dépit de ses réticences à demeurer à la cour, le Grec fut bien contraint de soigner son auguste patient, et lui rendit l'usage de son pied. Il obtint alors un statut envié, «puisqu'il avait à Suse une très grande maison *(oikos)*, et qu'il était le commensal *(homotrapezos)* du roi... Il était auprès du roi *(para basilei)* un personnage très important» (III,132). Il

soigna Atossa d'un abcès au sein (III, 133). Quelque temps plus tard, il réussit à quitter son esclavage doré (cf. III, 130) en profitant d'une mission envoyée en Sicile par Darius.

Selon Hérodote, Darius se montra fort courroucé de l'incompétence des médecins égyptiens qui l'entouraient et «qui passaient pour être les premiers dans l'art de la médecine» (III, 129). Il affirme également que Démokédès intervint en leur faveur auprès de Darius, qui voulait les faire empaler. Mais des trois exemples connus on ne doit pas tirer la conclusion hâtive que, désormais, seuls des Grecs soignaient le roi et ses proches. L'appel aux médecins égyptiens était ancien. Selon Hérodote, en effet, les premiers contacts entre Cyrus et le pharaon Amasis prévoyaient l'envoi à la cour perse de médecins égyptiens. Le Grand Roi «demanda un médecin pour ses yeux, le meilleur qu'il y eût en Égypte» (Hérodote III, 1). La médecine et les médecins égyptiens étaient en effet fort renommés dans tout le Proche-Orient ancien : toutes les spécialités y étaient représentées (cf. II, 84). L'intérêt de Darius pour les médecins égyptiens ne faiblit pas. Vers 519, il renvoya en Égypte Udjaorresnet qui, après s'être rallié à Cambyse, avait accompagné le roi sur le chemin du retour, et on le retrouve quelque temps plus tard auprès de Darius en Élam. Sa mission était de restaurer l'École de Saïs, centre bien connu des études de médecine en Égypte; dans certaines de ses inscriptions, datées des règnes de Cambyse et de Darius, le personnage porte le titre de médecin-chef. En dépit du silence des sources et de l'orientation très partisane des

Figure 32.

Scythe soignant l'un de ses compagnons (vase de Koul-Oba en Crimée)

sources grecques, il y a toute raison de supposer que des médecins égyptiens ont continué de fréquenter la cour des Grands Rois (pp. 878-880). Dans le seul témoignage sur le traitement d'une blessure au combat, on voit les soldats soigner l'un des leurs «en pansant sa blessure à la jambe avec de la

myrrhe, qu'ils enveloppèrent de bandes d'un fin tissu de byssus» (Hérodote VII, 181). Le traitement choisi (myrrhe, byssus) oriente vers l'Égypte, mais il fait également penser à une scène représentée sur une plaque d'or scythe *(fig. 32)*.

Il faut bien le reconnaître, les documents disponibles ne nous renseignent guère sur les maladies les plus courantes. Notons simplement au passage l'information donnée par Hérodote sur la lèpre :

> Si l'un des Perses a la lèpre ou la maladie blanche, il ne vient pas en ville et il n'a pas commerce avec les autres Perses; c'est, disent-ils, pour avoir commis une faute contre le Soleil qu'il souffre de ces maux : tout étranger atteint des maladies en question est renvoyé par eux hors du pays ; et ils détruisent les pigeons blancs pour les mêmes raisons (I, 138).

L'information est confirmée par un passage de Ctésias. Racontant l'exil de Mégabyze au bord du golfe Persique, le médecin précisait : «Mégabyze, après avoir passé cinq ans en exil, s'enfuit en prenant l'aspect d'un lépreux *(pisagas)* : c'est ce mot qui désigne les lépreux chez les Perses et personne ne peut s'approcher de lui» (§41). Ces textes laissent entendre qu'il existait en Perse des réglementations concernant certaines maladies contagieuses, elles-mêmes considérées comme un châtiment divin.

• *Les mages, leurs herbes et leurs pierres. – Parmi* toutes les mesures mises au compte de son Cyrus, Xénophon mentionne que le roi prit à la charge du Trésor royal l'enrôlement de médecins, «les meilleurs de tous». Ils agissaient auprès de lui comme conseillers médicaux, se procurant tout ce qu'ils lui indiquaient en fait d'instruments, et de remèdes *(pharmaka)*, solides ou liquides. Toujours selon Xénophon, Cyrus s'était en effet inquiété de ce que ses soldats ne prenaient guère soin de leur santé. Pour parer à cela, il s'ingéniait à faire des provisions des «produits qui servent en cas de maladie» *(Cyr.* VIII, 2. 24-25). Il ne fait aucun doute que ces produits sont essentiellement des simples, à la cueillette desquelles les jeunes gens sont entraînés au cours de leur éducation (Cyr. VIII, 8.14; Strabon XV, 3.18). Il semble en effet que les Perses en faisaient grand usage dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. On sait par Hérodote (I,138) et Strabon (XV, 3.16) qu'ils devaient éviter d'uriner ou de cracher dans un cours d'eau : un lexicographe ancien affirme qu'à cette fin ils prenaient du cresson, propre à

arrêter tout débordement *(Souda s. v. kardama)* !

Il ne fait guère de doute non plus que les spécialistes auxquels fait appel Cyrus ne sont personne d'autre que les mages. Leur connaissance des pierres et des plantes à usage médicinal est en effet attestée par de multiples textes antiques, qui se présentent ouvertement comme issus de leurs écrits et de leur science. C'est le cas en particulier du traité *Sur la nature*, attribué à Zoroastre lui-même (!), ou encore de l'enseignement dispensé par le mage Ostanès qui, selon Pline (*NH* XXX, 8), aurait accompagné Xerxès en Grèce et qui, selon Diogène Laërce, fut laissé, avec d'autres mages, à Abdère, comme précepteurs du philosophe Démocrite. C'est de ce Pseudo-Démocrite que Pline affirme tenir nombre de ses informations, qui lui ont permis de consacrer de nombreux développements (très polémiques) aux connaissances des mages sur les propriétés curatives des plantes. Il en était de même des pierres : l'une d'entre elles, «selon Zoroastre », était prescrite contre l'épilepsie (Pline XXXVII, 157); d'autres combattent les colères ou les enchantements (XXXVII, 144-145).

Quelles que soient les déformations nombreuses qu'ils ont subies au cours des temps, il ne fait guère de doute que nombre de ces renseignements remontaient effectivement à des pratiques médicinales de l'époque perse. Pline atteste à plusieurs reprises que l'utilisation d'herbes variées est liée aux capacités «magiques» des mages : par exemple, ils utilisent l'*aglaophotis* «quand ils veulent invoquer les dieux» (XXIV, 160); utilisée en boisson, la *theangelis* «donne aux mages la faculté divinatoire» (XXIV, 164); certaines pierres leur permettent de lutter contre les orages et les tempêtes (XXXVII, 142, 155); une autre «leur est indispensable lorsqu'ils installent un roi» (XXXVII, 147), etc. Ils connaissent également leurs vertus curatives, qu'ils emploient pour la santé du roi :

> Le *theombrotion* pousse à 30 schènes du Choaspes ; ses couleurs ressemblent à celles du paon et il a une odeur remarquable. Les rois de Perse le prennent en boisson contre toutes les incommodités physiques ; [il donne] la fermeté d'âme et l'esprit de justice ; on l'appelle aussi *sem*nios d'après la majesté du pouvoir souverain (*a potentiae majestate;* XXIV, 162).

Il semble donc s'agir d'une tisane (purgative?). On voit en même temps que la compétence des mages en herboristerie va au-delà de la santé proprement dite. L'herbe dont parle Pline semble être réservée à l'usage exclusif du roi.

Par ailleurs, celui-ci en retire d'autres profits, y compris dans ses capacités propres de souverain. Pline rapportait également que les rois et les mages donnaient belle apparence à leur corps, grâce un curieux onguent fait d'une plante cilicienne, de safran et de graisse de lion (XXIV, 165). De par leurs capacités, les mages devaient être très courtisés : Pline rapporte par exemple qu'une certaine herbe permettait d'accéder au premier cercle de la faveur royale (*primatum apud reges;* XXIV, 165), ou que l'utilisation d'une certaine agate offrait toute chance de réussite «aux solliciteurs d'une faveur royale» (XXXVII, 169)!

Joints à d'autres documents attestant de leurs fonctions dans le rituel (p.256), de leur rôle dans l'éducation des jeunes (p.342) et plus particulièrement des enfants royaux (p.537), de leur présence continuelle auprès du roi (dont ils interprètent les rêves), y compris lors de la cérémonie d'intronisation (p.539), les textes portant sur l'action «pharmacologique» des mages témoignent une nouvelle fois de la place centrale qu'ils tenaient certainement à la cour du Grand Roi. En arrivant à la cour d'Artaxerxès, Thémistocle, «selon les désirs du roi», ne manqua pas, au reste, «de s'instruire des doctrines des mages» (*hoi magikoi logoi;* Plutarque *Thém.* 29.6). On a l'impression qu'à la cour achéménide les mages ont rassemblé entre leurs mains les connaissances, les pratiques et le prestige qui, à la cour néo-assyrienne, étaient le fait des Sages et des Lettrés («Assyrian scholars»), eux-même répartis entre scribes, haruspices, exorcistes, médecins et chanteurs.

III. LES EUNUQUES

• *De la fourberie des eunuques.* – Parmi les personnages des palais «orientaux», une catégorie a beaucoup fait fantasmer les voyageurs et observateurs européens : celle des eunuques, réduits généralement à la fonction qui leur est reconnue sans discussion, celle de gardiens des «harems». Traditionnellement, le «despotisme oriental» et la décadence des souverains sont attribués à l'action conjuguée des femmes perverses et des eunuques fourbes. La Perse antique n'a pas échappé à ce stéréotype.

La lecture de Ctésias a certainement beaucoup fait pour enraciner cette vision. Chaque roi y est flanqué d'un ou plusieurs eunuques, caractérisés comme «le(s) plus puissant(s) auprès du roi N» : Pétésacas puis Bagapatès auprès de Cyrus (§ 5,9), Izabatès, Aspadatès et Bagapatès auprès de Cyrus

(§9). On trouve Artasyras dans l'entourage de Darius (§ 19), Natakas et Aspamithrès auprès de Xerxès (§20, 27, 29), Artoxarès auprès d'Artaxerxès Ier (§39-40), Pharnakyas auprès de Sekundianos (§45); Artoxarès réapparaît auprès d'Artaxerxès II (§ 53), dans l'entourage duquel on connaît également un nommé Bagapatès (§59). D'une manière générale, Ctésias les présente sous un jour fort peu sympathique. Ils participent à de nombreux complots : Bagapatès conspire contre Cambyse (§ 13), avant de se joindre aux Sept (§14), Aspamithrès participe à l'assassinat de Xerxès (§29), Pharnakyas à celui de Xerxès II (§45), Artoxarès prend part au complot contre Sekundianos (§ 47), ce qui lui vaut de devenir très influent auprès du nouveau roi Darius II (§49), avant de comploter lui-même (aidé par une femme !) contre son maître (§53). La fidélité de Bagapatès, «qui meurt après avoir veillé pendant sept ans sur le tombeau de Darius» (§19), apparaît comme très exceptionnelle; n'oublions cependant pas Izabatès qui dénonça le complot du mage et qui fut exécuté par les usurpateurs (§ 13).

Bien des développements de Ctésias sont de purs romans, en particulier l'expédition menée en Égypte par l'eunuque Bagapatès, qui lui permettait de mettre en scène la bataille de deux eunuques, puisque l'Égypte était elle-même défendue par Kombaphis, premier eunuque du pharaon Amyrtée (sic) ; Ctésias ne craignait pas les intrigues les plus alambiquées, puisqu'il n'hésite pas en outre à faire de Kombaphis le cousin d'Izabatès, autre eunuque important à la cour de Cambyse (§9)! Nous sommes là dans le domaine des représentations mentales et des contes, non dans celui de l'Histoire mais, en fonction d'un paradoxe méthodologique qui n'est que formel, c'est à ce titre qu'ici Ctésias présente de l'intérêt pour l'historien. Une autre très belle histoire est celle de l'eunuque Artoxarès qui, pour mener un complot contre Darius II, se fait confectionner une barbe et des moustaches postiches; la charge symbolique du récit est d'autant plus notable que, toujours selon Ctésias (§53), c'est une femme qui lui apporta son aide : l'alliance d'un eunuque et d'une femme dans un complot de cour ne pouvait que charmer ses lecteurs, toujours friands d'historiettes construites sur des clichés «orientalisants».

Au reste, Ctésias n'était pas seul à transmettre une image aussi péjorative. Quinte-Curce parle «des troupeaux d'eunuques, qu'on ne méprise point en ces pays» (III, 3.23); quant aux 360 concubines royales, «elles avaient pour escorte des troupes d'eunuques, habitués, eux aussi, à servir de femmes» *(ipsi muliebria pati adsueti;* VI, 6.8). L'expression de Quinte-Curce rappelle que, comme certains autres auteurs anciens, il a été tout particulièrement choqué

par des histoires qui circulaient sur des relations homosexuelles entre certains rois et leur eunuque favori. Les historiens d'Alexandre ont beaucoup parlé de Bagôas : «C'était un eunuque d'une beauté sans égale et juste dans la fleur de la prime jeunesse; il avait été le mignon de Darius [III], avant de devenir celui d'Alexandre » (Quinte-Curce VI, 5.22). Pour mieux exprimer son dégoût de telles pratiques, Quinte-Curce donne la parole au noble perse Orxinès, qui vient de refuser de présenter ses civilités à Bagôas : «En Perse, on n'avait pas l'habitude de considérer comme mâles ceux que leur turpitude transformait en femmes» *(qui stupro effeminarentur;* X, 1.26). Belles paroles qui ne rendent certainement pas compte de la réalité : malgré la polémique sur ce sujet parmi les Anciens, les pratiques homosexuelles sont attestées chez les Perses.

On connaissait également Tiridatès, mis en scène dans une magnifique histoire que racontait Élien dans le cours d'un long développement sur le destin d'Aspasie, la compagne favorite de Cyrus le Jeune passée dans le camp d'Artaxerxès II après la bataille de Kounaxa :

> Quelque temps après, l'eunuque Tiridatès mourut, le plus beau et le plus avenant de toute l'Asie. Il acheva sa vie alors qu'il était à peine sorti de l'enfance, et l'on racontait que le roi l'aimait passionnément. Celui-ci fut vraiment très affligé de cette perte et souffrit d'une douleur aiguë. Il y eut un deuil général dans toute l'Asie, puisque tous cherchaient à plaire au roi. Personne n'osait cependant le consoler... Comme trois jours avaient passé, Aspasie prit un habit de deuil et, au moment où le roi était sur le point de se rendre au bain, elle s'arrêta debout devant lui, pleurant et les yeux baissés... Le Perse fut très heureux de cette sollicitude et lui ordonna d'aller l'attendre dans la chambre. Elle le fit. Lorsqu'il rentra, il mit à Aspasie l'habit de l'eunuque par-dessus son vêtement noir. La mise du garçon lui convenait en quelque sorte, et sa beauté resplendit encore davantage aux yeux de son amant. À cette vue, le roi resta subjugué et la pria de continuer à venir chez lui habillée de la sorte, jusqu'à ce que la douleur vive de son deuil se fût estompée (*VH* XII, 1).

Qu'en termes élégants et feutrés ces choses-là sont dites! Des psychanalystes en formation pourraient y trouver aisément un aliment pour leurs réflexions!

On retrouve bien des eunuques malfaisants chez Plutarque, qui tient d'ailleurs nombre de ses renseignements de Ctésias lui-même, mais aussi de Dinon. L'eunuque Sparimazès pousse Mithidate à la fanfaronnade, pour mieux le dénoncer et le perdre *(Art.,* 15-16); l'eunuque Masabatès, qui avait coupé la tête de Cyrus, est gagné par Parysatis lors d'une partie de dés contre son fils Artaxerxès : elle qualifie Masabatès de «vieil et méchant eunuque» (17.8; cf.

Ctésias § 59 : Bagapatès); c'est également un eunuque qui guide les comploteurs vers la chambre à coucher d'Artaxerxès II : il est vrai qu'au préalable il a dénoncé au roi la conjuration (29.1-3). Comme chez Ctésias (§29 : Aspamithrès), Diodore inclut un eunuque (Mithridatès) parmi les conjurés qui font disparaître Xerxès (XI, 69.1). On retrouve des eunuques félons dans le *Livre d'Esther* (2.21).

Mais l'exemple le plus fameux reste celui de Bagôas (différent du précédent), celui que Théophraste appelle «Bagôas l'Ancien» (*ho palaios;* HP II, 8.7), et dont Diodore dressa un portrait désastreux pour sa mémoire (XVI, 47-50; XVII, 5). «Homme entreprenant et audacieux, c'était un eunuque d'un tempérament méchant et agressif, qui avait des instincts meurtriers.» Lors de la campagne d'Égypte menée par Artaxerxès III, il n'hésita pas à se montrer injuste et rapace à l'égard des prêtres et des temples et à violer la parole donnée aux mercenaires grecs du pharaon. Il avait acquis toute la confiance du roi : en 343, il était chiliarque; après la victoire, son influence auprès du roi s'accrut encore : il obtient alors le gouvernement des Satrapies Supérieures (voir p.1028), et le roi «ne décidait plus rien sans prendre son avis» ; Bagôas devient alors le véritable «maître du royaume / royauté *(basileia)* ; il était roi sans en avoir le titre ». Il assassina bientôt Artaxerxès III ainsi que ses frères, et fit roi le jeune Arsès ; ses coups se portèrent bientôt contre le nouveau roi et ses enfants, et il choisit Codoman/Artašāta pour être roi (Darius III), avant d'être empoisonné en buvant à la coupe qu'il venait de tendre à celui qu'il avait hissé sur le trône!

Certes, le personnage apparaît peu sympathique (pour parler en litote!), et sa conduite et sa carrière, vues par Diodore, n'ont pas peu fait pour enraciner la thèse de la décadence perse sous le coup des intrigues de palais (cf. chapitre 17.1). Mais il faut observer en même temps que Bagôas est devenu un véritable personnage de «roman oriental». On en trouve l'écho dans une historiette rapportée en ces termes par Élien (*VH* 6.8) :

> Artaxerxès, surnommé Ochos, fut tué, dit-on, puis dépecé et jeté aux chats par l'eunuque Bagôas, qui était d'origine égyptienne et avait comploté contre lui. Un autre fut enseveli à sa place dans les tombeaux royaux. Bagôas ne se contenta pas de tuer Ochos, mais il fit confectionner des manches de poignards avec ses fémurs, montrant par là son propre caractère sanguinaire. Il le détestait parce qu'il avait tué le bœuf Apis lorsqu'il était en Égypte, comme l'avait fait déjà Cambyse auparavant.

Bien des détails rendent compte de l'origine égyptienne du roman de Bagôas, qu'il s'agisse de la naturalisation égyptienne du Perse ou encore du rôle des chats. Mais il comporte également une strate grecque, dans le rapprochement avec Cambyse (impie et meurtrier de l'Apis comme chez Hérodote), peut-être également dans la transformation de Bagôas en protecteur des temples égyptiens, lui qui les avait rançonnés pendant la campagne d'Artaxerxès III (Diodore XVI, 51.2). Toujours est-il que l'eunuque méchant et sanguinaire est devenu un type littéraire que l'on retrouve dans un courant dominant des romans antiques : c'est également un nommé Bagôas qui, dans le roman de Judith, «est l'eunuque préposé à tout ce qui concerne Holopherne» (*Judith* XIII, 11). D'ailleurs, selon Pline (XIII, 41), c'était «le nom donné par les Perses aux eunuques».

• *Xénophon et le paradigme du ministre fidèle.* – C'est une tout autre vision que développait Xénophon. Toujours anxieux d'assurer sa sécurité, son Cyrus choisit de la confier à des eunuques. Il l'explique à l'aide d'arguments qui paraissent répondre point par point à l'image désastreuse qui était celle de ces personnages en Grèce. Tout d'abord, les eunuques n'ont aucune attache familiale :

> Il connaissait la loi de nature obligeant les hommes pourvus d'enfants, d'épouses bien assorties, ou de favoris, à les aimer plus que tout; constatant que les eunuques étaient privés de tous ces sentiments, il jugea qu'ils réservaient leur attachement à ceux qui pouvaient au premier chef les enrichir, les secourir s'ils subissaient le moindre sort et leur conférer des honneurs *(timai).* Personne, pensait-il, ne pourrait le surpasser par des bienfaits de cet ordre (*Cyr.* VII, 5.60).

Donc, les eunuques sont libres de tout engagement à l'égard de toute solidarité familiale. Cette situation les rend tout à fait dépendants d'un maître puissant, envers lequel ils seront tout disposés à manifester un dévouement et une loyauté sans limite. En effet–poursuit Cyrus/Xénophon – «en tant qu'objet de mépris, les eunuques ont besoin d'un maître», auprès duquel ils savent pouvoir accéder à une place d'honneur (§61). Leur fidélité, ils la démontrent surtout lors de la mort de leur maître (§64). En quelque sorte, dans cette société très hiérarchisée, ils représentent des *outsiders.*

Puis Xénophon combat l'opinion courante que «les eunuques manquent de courage ». Il s'appuie, pour cela, sur l'exemple des animaux : un cheval châtré, par exemple, «ne cesse pas d'être bon pour le service de la guerre». De même,

les eunuques apportent la preuve de leur courage, aussi bien à la guerre qu'à la chasse : armé d'épées ou de lances, un eunuque vaut bien un homme. «Ces réflexions conduisirent Cyrus à faire de tous les serviteurs veillant sur sa personne des eunuques, à commencer par les gardiens des portes » *(thyrôroi ;* § 62-65).

Dans la *Cyropédie,* le roman de Gadatas est une vivante illustration de la valeur, de la fidélité et du courage d'un castrat. Gadatas était un prince sujet du roi d'Assyrie ; pour un motif apparemment futile (qui cachait manifestement une opposition politique), le roi fit châtrer Gadatas (V, 2.28). Gadatas décida alors de se rallier à Cyrus et de collaborer avec lui, lui remettant les places-fortes dont il avait la garde dans sa principauté. Il accompagne l'armée vers Sardes puis vers Babylone : c'est lui qui, en compagnie de Gobryas, s'empare de la ville à la tête d'un détachement (VII, 5.24-32). Il jouit alors d'une position élevée : il participe au grand défilé de la victoire, y conduisant un régiment de 10 000 cavaliers (VIII, 3.17). Peu après, Cyrus lui confère le titre de chef des grand-massiers *(skēptoukhoi)* :

> La vie du palais était réglée entièrement selon les dispositions qu'il prenait; chaque fois qu'il y avait des invités *(syndeipnoi)* à la table de Cyrus, Gadatas, sans même s'asseoir, veillait à tout; quand ils étaient entre eux, il se mettait à table avec Cyrus, car Cyrus aimait sa compagnie. En retour *(anti touto),* il était honoré par Cyrus avec de grands dons *(megala dôra),* et aussi, à travers le roi, par d'autres (VIII, 4.2).

Il paraît assez clair que les développements de Xénophon s'inscrivent parfaitement dans la conception de la royauté qu'il développe tout au long de la Cyropédie : plus que tout autre, un eunuque peut illustrer le thème de la générosité royale répondant (anti touto) au dévouement sans limite d'un homme qui ne peut pas se préoccuper de l'avancement de ses enfants et qui, comme tel, est d'une fidélité quasi animale, car il n'est lié à aucun clan familial ni à aucune faction de cour.

Ce thème du ministre intègre, Xénophon le tient aussi sans doute d'informations orales et d'histoires édifiantes venant du Proche-Orient. Il constitue par exemple la trame du *Roman d'Ahīqar,* situé par ses rédacteurs dans un contexte assyrien, puisque Ahīqar y est présenté comme le ministre de Sennachérib puis d'Esarhaddon. L'histoire est connue par plusieurs versions, dont la plus importante est la version araméenne (malheureusement lacunaire) qu'on peut lire sur un papyrus araméen d'Égypte d'époque achéménide (*DAE*

106-108). Dépourvu d'enfants, Ahīqar a adopté son neveu Nādin, qu'il fait reconnaître par le roi comme son successeur. Son neveu le trahit et le dénonce faussement. Ahīqar est arrêté, mais le militaire chargé de le tuer l'épargne, tout en faisant croire au roi qu'il a accompli sa mission (thème fréquent que l'on retrouve dans une version de la légende de Cyrus). Puis son innocence éclate, et il est pleinement réhabilité. Dans les préceptes moraux qu'il donne à son neveu, il lui enseigne en particulier l'obéissance et la fidélité à l'égard du souverain.

On retrouve le thème dans un autre roman, que l'on connaît surtout par une version de l'époque hellénistique transmise par Lucien dans le *Dea Syria* (§ 17-27). La reine séleucide Stratonikè, femme de Séleukos Ier, se prépare à entreprendre un voyage. Pour veiller sur elle, le roi désigne son confident Kombabos. Craignant de se voir accusé ultérieurement d'avoir entretenu de coupables relations avec la reine, Kombabos s'ampute de ses organes sexuels, qu'il enferme dans un coffret. Ainsi, la passion (prévisible!) que la reine voue bientôt à Kombabos reste-t-elle platonique. Nonobstant, Kombabos ne manque pas d'être accusé à son retour. Condamné à mort par le roi, il peut faire la preuve de son innocence, en ouvrant le coffret. Éperdu d'admiration, le roi lui confère les plus grands honneurs.

Or on retrouve le nom de Kombabos chez Ctésias, qui rapporte que l'eunuque favori du pharaon s'appelait Kombaphis (§ 19) ; le terme a également été repéré dans une inscription hiéroglyphique qui retrace la carrière d'un Égyptien, Ptah-hotep, rallié à Darius. L'histoire est reprise dans le *Livre des rois* (Shah-nameh) de Firdousi à l'époque médiévale. Greffée sur des antécédents mésopotamiens, la légende de Kombabos n'est rien d'autre qu'une histoire de cour qui a été développée à l'époque achéménide. Elle exalte à la fois les qualités du souverain, implacable, juste et reconnaissant, et la fidélité sans limite d'un confident-eunuque. On est très fortement tenté d'en voir un écho lointain et assourdi chez Xénophon.

Au reste, l'image de l'eunuque fidèle se retrouve chez d'autres auteurs. On la trouve déjà exprimée chez Hérodote : «Chez les Barbares, les eunuques sont plus précieux que les autres esclaves, en raison de la confiance totale *(pistis pasē)* qu'ils méritent» (VIII, 105). Chez Ctésias, Izabatès dénonce le complot des mages (§ 13), et Bagapatès veille pendant sept ans sur le tombeau de Darius (§ 19). Hérodote présente Hermotimos «qui, parmi les eunuques, tenait auprès de Xerxès la toute première place» (VIII, 104); c'est à lui que le roi

confie le soin de veiller sur ses enfants, renvoyés en Asie Mineure sous la garde d'Artémise de Carie (VIII, 107). Lors de la bataille de Kounaxa, les eunuques de Cyrus le Jeune se lamentent, et «le plus fidèle *(pistôtatos)* d'entre eux, Pariscas, pleure assis sur son cadavre» (Plutarque *Art.*, 12.1) ; un eunuque d'Artaxerxès II, Masabatès/Bagapatès, tranche la tête de Cyrus (17.1), un autre eunuque dénonce un complot à Artaxerxès II (29.1), un troisième (Satibarzanès) apporte de l'eau à Artaxerxès dévoré par la soif lors de la bataille de Kounaxa (12.4), etc. Les auteurs d'Alexandre sont également friands du thème de l'eunuque fidèle : l'eunuque de la mère de Darius III, Tyriotès, capturé avec bien d'autres lors de la bataille d'Issos, réussit à s'enfuir et à gagner le camp de Darius, où stoïquement il supporte la torture (Quinte-Curce IV, 10.25-34) ; un eunuque de Darius III s'effondre en larmes lorsque Alexandre prend place sur le trône du Grand Roi (Diodore XVII, 66. 4-5; Quinte-Curce V, 2.14); alors que même sa garde rapprochée l'a abandonné, Darius III reste entouré par ses eunuques, d'une fidélité à toute épreuve (Quinte-Curce V, 12.9-13), etc.

L'historien n'a évidemment pas à choisir entre Ctésias et Xénophon. Les deux images sont également stéréotypées et populaires. Leur existence et leur diffusion rendent compte de l'ambivalence du statut des eunuques et de celle des auteurs grecs devant des individus qui manifestement exerçaient sur eux fascination et répulsion. Ce qu'il faut surtout retenir des pages précédentes, c'est qu'ici l'historien est contraint de travailler sur des textes plus proches des romans de cour que des récits historiques.

• *Eunuchisme et éviration.* – Dans ces conditions, ce n'est qu'en filigrane que l'on peut reconstituer l'institution, d'une manière qui est nécessairement partielle. Il convient en premier lieu d'établir une distinction entre les eunuques qui font partie du proche entourage du roi (mis en scène chez Ctésias en particulier) et de nombreux autres eunuques anonymes (les troupes d'eunuques de Quinte-Curce III, 3.23 ; VI, 6.8 ; cf. Hérodote VII, 186-187), qui composent la domesticité du roi, mais également celle des princesses royales (e.g. Ctésias § 61-62 ; Plutarque *Art.*, 15.2 ; Quinte-Curce IV, 10.18). Ce sont manifestement des individus dont le statut est proche de celui des esclaves, même si leur intimité avec le roi ou les princesses royales leur confère un rang de prestige particulier. C'est cette réalité dont on peut prendre conscience, en lisant ce que Plutarque écrit de l'enjeu de la partie de dés entre

Artaxerxès II et sa mère Parysatis :

> Celle-ci demande à son fils de faire une nouvelle partie de dés avec pour enjeu un eunuque, et il y consentit. Ils convinrent que chacun d'eux excepterait cinq de ses eunuques les plus fidèles *(pistôtatoi),* mais, que parmi les autres, le perdant livrerait celui que le gagnant choisirait (17.6).

Comme bien d'autres serviteurs de la cour, ils proviennent des pays soumis (cf. Athénée XII, 514d). On sait que plusieurs régions devaient fournir des tributs ou dons humains, en garçons et filles (500 garçons/4 ans pour les Éthiopiens; 100 garçons et 100 jeunes filles/2 ans pour les Colchidiens : Hérodote III, 97). La Babylonie devait envoyer chaque année à la cour 500 jeunes castrats (*ektomiai;* III, 92). Ils pouvaient également faire partie du butin, si l'on en juge à ce qu'écrit Hérodote d'un châtiment prononcé contre des Ioniens révoltés : «Aussitôt maîtres des villes, les Perses choisirent les plus jolis garçons, les châtrèrent et au lieu d'hommes complets en firent des eunuques» (VI, 32).

En raison du marché des cours satrapiques et de la cour royale, il existait un véritable trafic entre la côte égéenne et les pays de l'intérieur. En témoigne le cas d'Hermotimos, qui était devenu l'eunuque le plus intime de Xerxès. Originaire de Pedasa en Carie, il avait été fait prisonnier au cours d'une guerre, puis acheté par un certain Panionos de Chios : «Cet homme avait élu pour en vivre les profits du plus impie des métiers : quand il avait acheté des garçons de belle apparence, il faisait d'eux des eunuques et les conduisait à Sardes et à Éphèse pour les vendre à de très hauts prix» (Hérodote VIII, 105). La Carie fut toujours réputée pour ses eunuques. Selon Xanthos, l'institution de l'eunuchisme de cour est ancienne en Asie Mineure, puisqu'elle était bien attestée à la cour lydienne (Athénée XII, 515e). Il y avait certainement au Moyen-Orient d'autres centres de production d'eunuques.

Les eunuques veillent à la fois sur la chambre du roi et sur celles des princesses royales (cf. Alex. 30.2). Telle est bien d'ailleurs l'étymologie du terme grec *eunoukhos,* «gardien de la couche». L'acception de «gardiens des femmes» procède d'une réinterprétation, probablement fondée surtout sur *Esther* et sur des parallèles établis avec les cours ottomanes. *Esther* met en scène en effet deux «eunuques du roi», Égée et Sha'sgaz, qui portent l'un et l'autre le titre de «gardien des femmes *(phylax tôn gynaikôn)*» (2. 3, 8, 14-

15) : on supposera, sans preuve documentaire, qu'il s'agit bien de castrats. Mis à part une très fugitive allusion dans Quinte-Curce (VI, 8.10) aux eunuques-esclaves qui s'occupent du service des 360 concubines, la seule «attestation» se trouve chez Hérodote, dans le roman de Demokédès : envoyé par Darius chez ses femmes, le médecin y est conduit par des eunuques (III, 130). Il est surprenant que Xénophon ne fasse pas état de cette fonction dans son développement sur les rapports entre castration et fidélité : il est vrai que les femmes et concubines de son Cyrus sont totalement absentes du récit. Il est vrai aussi que les eunuques n'étaient pas limités à la garde et à l'entretien de la chambre royale : ils étaient nombreux également à servir le roi au cours de ses repas (e.g. Élien *VH* II, 17; Dinon, *ap.* Athénée XIV, 652c).

Enfin, si l'on en croit Platon (*Alc.* 121d), ce sont également des eunuques qui s'occupent des enfants royaux :

> Après quoi, l'enfant [royal] est soigné non par une nourrice quelconque, mais par des eunuques, choisis comme les meilleurs de ceux qui entourent le roi. Ils sont chargés de veiller à tous les besoins du nouveau-né, de s'ingénier pour qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant ses membres enfantins, et en les redressant; et, pour ces soins, on les honore grandement.

Mais la suite du développement de Platon fait apparaître que les eunuques ne s'occupent ainsi des enfants que dans les premières années de la vie, après quoi leur éducation est prise en charge par des hommes sages, c'est-à-dire des mages (p. 342). En cela comme ailleurs, les eunuques – ici des esclaves palatins – sont strictement confinés aux soins corporels. Aucun d'entre eux, pas même Hermotimos (contrairement à ce que l'on affirme parfois), n'est chargé de l'instruction ni de l'éducation des fils du Grand Roi.

• *Titre et fonctions.* – Mais il est fort peu vraisemblable que tous les eunuques aient été des esclaves émasculés. Si l'éviration est assurée pour Hermotimos (Hérodote VIII, 104-105), des doutes sérieux peuvent naître dans d'autres cas, surtout ceux des eunuques proches des rois. Ctésias raconte l'histoire de l'eunuque Artoxarès, le plus puissant des trois eunuques de l'entourage royal (§49) qui, conspirant contre le roi, «se fait confectionner par

une femme une barbe et des moustaches postiches pour avoir l'apparence d'un homme» (§53). Mais même ce cas n'est pas déterminant (quelle qu'en soit au demeurant la réalité factuelle, sans doute proche de zéro) : on sait en effet que le roi et tous les nobles de la cour portaient des postiches ; Artoxarès s'est donc peut-être simplement acquis la collaboration d'une des femmes chargées de prendre soin des barbes et moustaches «auliques», pour prendre l'apparence non d'un homme mais du roi. De la même façon, rien ne prouve de manière indubitable que les personnages non barbus des reliefs persépolitains (ni ceux des reliefs néo-assyriens) doivent être systématiquement désignés comme eunuques.

Le cas de Mithridatès, qui fait partie du complot contre Xerxès aux côtés du chiliarque Artaban, est encore plus intéressant. Ctésias le présente (sous le nom d'Aspamithrès) comme très influent auprès du roi (§29). De son côté, Diodore précise qu'il était le chambrier *(katakoimistēs)* en qui le roi avait la plus grande confiance, et il en fait l'ami et le parent *(syggenēs)* d'Artaban (XI, 69.1). Artaban est lui-même fils d'Artasyras, très puissant auprès de Darius (Ctésias § 19-20). Cet Artasyras est manifestement le même qui, défini comme Hyrcanien par Ctésias, était le personnage le plus influent auprès de Cambyse (§9). Il s'agit donc presque à coup sûr d'un noble d'origine hyrcanienne, comparable à l'Aribaze connu auprès de Darius (Élien *VH* 6.14). La mention indique au moins que certains eunuques n'étaient pas dépourvus d'attaches familiales dans le palais, contrairement aux espoirs que fonde Cyrus/Xénophon sur les eunuques castrés. Il paraît peu vraisemblable que le parent et l'ami d'un aristocrate du palais soit un esclave châtré. Ce qui frappe également c'est que, hormis le cas d'Hermotimos (il est vrai abordé par Hérodote dans son contexte géoculturel spécifique), presque tous les eunuques cités nommément portent des noms iraniens, ce qui ouvre la voie à deux hypothèses : ou bien il s'agit vraiment d'eunuques que l'on a pourvus de noms iraniens à leur arrivée à la cour, ou bien il s'agit de nobles intégrés de cette façon à la hiérarchie de cour. Il semble s'agir, dans certains cas au moins, de personnes qui ne sont pas d'origine perse : outre Mithridatès, citons Artoxarès qui, selon Ctésias, était d'origine paphlagonienne (§39).

Il paraît douteux que des eunuques, au sens fonctionnel du terme (castrats de condition humble), aient pu obtenir une position aussi élevée que les eunuques cités par Ctésias, et encore plus surprenant que l'un d'entre eux (le Bagôas d'Artaxerxès III) ait obtenu le titre envié de chiliarque ; même le titre de camérier *(katakoimistēs)* donne à son détenteur une position de faveur

auprès du roi : l'un d'entre eux, Satibarzanès (le même qui est un eunuque d'Artaxerxès II : Plutarque *Art.*, 12.4, ou un autre?), conseille Artaxerxès II ou du moins est dans son entourage immédiat (cf. Plutarque *Mor.* 173e et Ctésias § 63) ; on est tenté de penser qu'un homme aussi important ne s'occupe pas réellement de l'entretien matériel de la chambre du roi : le travail quotidien est confié à des eunuques palatins (cf. Plutarque *Alex.* 30.2), ceux que Xénophon cite comme «verseurs de bains... et préposés au coucher et au lever, et les coiffeurs» (*Cyr.* VIII, 8.20); dans cette hypothèse, des hommes comme Mithridatès et Satibarzanès seraient pourvus d'un titre totalement déconnecté de la fonction qu'il est censé représenter, comme cela est attesté fréquemment dans le fonctionnement de la hiérarchie aulique. D'un autre côté, le cas d'Hermotimos paraît contredire une telle interprétation; mais, en réalité, Hérodote ne dit rien de ses fonctions auprès de Xerxès : il est manifestement d'un statut inférieur (il a été châtré et acheté en Ionie) ; en dépit de l'expression utilisée («la grande confiance du roi»), il n'est pas sûr du tout qu'il ait le même rang que les eunuques mis en scène par Ctésias, car la formule est fréquemment utilisée pour des eunuques palatins, qui ne sont manifestement pas de hauts dignitaires de la cour (e.g. Plutarque Art., 17.6).

Le plus souvent, les auteurs anciens ne reconnaissent aucune fonction particulière aux eunuques de l'entourage royal : ils mettent simplement en valeur la hiérarchie qui les distingue dans la faveur royale. Deux exceptions notables cependant : Mithridatès est chambrier de Xerxès (Diodore XI, 69.2), et Bagôas est chiliarque à la cour d'Artaxerxès III (XVII, 5.3). D'une manière générale, la position ou les fonctions qu'ils occupent expliquent facilement pourquoi ils ont participé à tant de complots. Ils sont parmi les rares personnes à la cour à avoir leurs entrées dans les appartements royaux. C'était évidemment le cas du chiliarque, chef de l'audience royale (ci-dessus § 2), mais plus généralement des eunuques qui guident les comploteurs vers la chambre à coucher royale. Bagapatès avait toutes les clefs du palais, écrit Ctésias (§ 14). Et, racontant lui aussi le complot des Sept, Hérodote rappelle qu'en parvenant dans la cour du palais, ils se heurtèrent «aux eunuques introducteurs de messages», qui tentèrent de leur barrer la route de la chambre à coucher du mage (III, 77). Chez Ctésias, pour obtenir une audience, il convient de s'assurer de l'appui d'un eunuque : c'est pourquoi ils sont souvent mis en scène dans les romans de cour (Ctésias = Athénée XII, 528f).

Ce n'est que rarement que l'on voit des eunuques sortir de ce rôle. Ctésias mentionne deux eunuques qui mènent des expéditions militaires : Bagapatès

en Égypte (§9); Nautakas contre l'Apollon de Didymes (§27), mais le premier exemple est une invention pure et simple. Seule reste indiscutable la participation de Bagôas à l'expédition d'Égypte aux côtés d'Artaxerxès III (Diodore XVI, 47-50) : mais c'est là plus en qualité de chiliarque qu'en tant qu'eunuque qu'il tient cette place. Enfin, à plusieurs reprises, Ctésias montre un eunuque chargé de conduire le char funèbre du roi défunt dans les tombes royales : Bagapatès pour Cyrus (§9), Izabatès pour Cambyse (§13). Il s'agit à chaque fois de l'eunuque qui était le favori du roi défunt. En une occasion, c'est un noble perse (non qualifié d'eunuque) qui en est chargé (§44-46). Le cas de Bâtis est également intéressant : il était chargé par Darius III de la défense de la garnison de Gaza (phourarque chez Jos. *AJ* XI, 320) ; une tradition ancienne, représentée par Arrien (II, 25.4) et par l'auteur de l'*Itin.* Alex. (§45), le qualifie d'eunuque. Mais, sur des monnaies, il est qualifié de «roi de Gaza» ; il est probable en l'occurrence que le terme eunuque est la déformation d'un titre.

La mise en parallèle des sources permet d'observer que les auteurs anciens désignent parfois sous l'appellation d'eunuque des personnages qui manifestement ne le sont pas : ainsi Artapatès, «le plus fidèle des *skēptoukhoi»* de Cyrus le Jeune (Xénophon *Anab.* I, 9.29) n'est certainement pas un eunuque, contrairement à ce qu'affirme Élien (*VH* VI, 25) en citant curieusement Xénophon : peut-être avait-il lu dans la *Cyropédie* que le chef des *skēptoukhoi* de Cyrus l'Ancien, Gadatas, était un eunuque (VIII, 4.2). À moins qu'Artapatès ait également porté le titre d'eunuque? Il est en effet tentant de supposer qu'il y avait à la cour perse deux types d'eunuques : les castrats, réduits à la condition d'esclaves palatins et utilisés dans certains services (à un rang plus ou moins élevé de la hiérarchie de la domesticité); et les eunuques, au sens de la hiérarchie aulique, c'est-à-dire des nobles (perses ou iraniens) inclus à ce titre dans l'entourage immédiat du roi, et différenciés entre eux par une hiérarchie interne (comme l'exprime Ctésias à plusieurs reprises). Au reste, si l'on relit Xénophon de près, il semble bien que les castrats de Cyrus ne sont pourvus que de fonctions subalternes, qui ne revêtent d'importance que parce que le roi est vulnérable (table, bain, lit ; VII, 5.59) ; ce sont tous des serviteurs, «à commencer par les gardiens des portes» *(thyrôroi;* § 65), c'est-à-dire très probablement les gardiens des portes des appartements privés. C'est apparemment la fonction dévolue également aux eunuques qui, dans le Livre *d'Esther* (II, 21), sont qualifiés de portiers *(janitores)* ou chefs des gardes du corps *(arkhisômatophylakai).* L'impression

prévaut donc que Xénophon et Ctésias ne parlent pas des mêmes eunuques. Le premier traite de l'utilisation, dans la Maison du roi, des eunuques qui, à l'instar des jeunes Babyloniens émasculés à cette fin, sont envoyés chaque année à la cour par des peuples soumis (Hérodote III, 92); le second met en scène des aristocrates pourvus d'un titre aulique qu'à tort ou à raison les Grecs ont compris comme «eunuque».

Tout invite donc à penser que, dans de nombreux cas, ceux que les textes grecs désignent comme «eunuques» ne sont rien d'autre que des détenteurs de hautes fonctions auliques dans l'entourage du roi. Il est assez probable en effet que, comme à la cour assyrienne, le terme est devenu un titre aulique qui n'exigeait pas de caractéristiques physiques particulières chez leurs détenteurs. Le véritable problème, évidemment, c'est que nous ne disposons pas de la terminologie perse. La terminologie grecque reste elle-même incertaine : quel mot rend-elle par eunuque? Il arrive parfois que des copistes confondent *oinokhoos* (échanson) avec eunuque *(eunoukhos),* comme dans le cas de Néhémie. En hébreu, on emploie généralement le terme *saris,* qui est un emprunt à l'accadien *sa rēš sarri,* c'est-à-dire «celui qui se tient à la tête du roi»; c'est le terme qui, dans le *Livre d'Esther,* est traduit systématiquement par eunuque dans la Septante. Depuis plus d'un siècle, la discussion va bon train, parmi les assyriologues, pour déterminer si cette classe de personnages est systématiquement composée de castrés. Les arguments employés sont pratiquement identiques à ceux qui peuvent être échangés à propos des eunuques de la cour achéménide. Interpréter systématiquement *sa r ēš šarri* comme «eunuque» aboutit à une sorte d'absurdité, comme l'exprime joliment P. Garelli : «Faut-il châtrer la moitié de l'administration assyrienne et la quasi-totalité du personnel de la cour?»

On doit souligner, à ce point, l'intérêt (souvent méconnu) de certains documents égyptiens d'époque achéménide. On retrouve en effet le terme *saris* dans plusieurs inscriptions hiéroglyphiques du Wadi Hammamât de l'époque de Darius et de Xerxès. Un haut responsable perse, Atiyawahy, y porte le titre de *«saris* de Perse» (Posener n°24-30) : il ne s'agit certainement pas d'un eunuque ; *saris,* ici, renvoie à un haut dignitaire, comme l'est par exemple, dans la *Genèse* (37.36; 39.1), le puissant ministre Putiphar (le titre *saris* est traduit dans le grec de la Septante par *dynastēs,* «puissant»); il est d'ailleurs possible que le titre égyptien de «puissant de Perse» donné à Ariyawrata (frère d'Atiyawahy) soit la «traduction» du terme *saris* (Posener n° 34). C'est certainement là le témoignage le plus probant, car les inscriptions du

Wadi Hammamât n'ont pas été rédigées sans l'accord des personnages qu'elles honorent : si un Perse a adopté le terme *saris*, n'est-ce pas qu'il était utilisé aussi à la cour, sans doute sous sa forme accadienne? Ce serait ce terme qui aurait été traduit systématiquement en grec par eunuque, peut-être simplement parce que, dans le parler quotidien des Babyloniens du temps de Ctésias et autres auteurs de *Persika*, le terme avait conservé cette connotation, en dehors de toute définition d'ordre proprement institutionnel et biologique. De cette hypothèse, on trouve en quelque sorte une vérification expérimentale dans un texte babylonien bien connu, la *Prophétie dynastique*, qui fait allusion au meurtre d'Arsès : «Un sa *rēš* [tuera] ce roi» (BHLT 35). Il s'agit manifestement de Bagôas, désigné systématiquement comme eunuque par les sources classiques : or l'on sait que Bagôas était un haut officier du palais, puisqu'il portait le titre de chiliarque.

Pour conclure brièvement, il existait sans nul doute des castrats à la cour achéménide : les textes classiques sont sur ce point d'une clarté absolue. Dans la majorité des cas, ils étaient employés dans l'immense domesticité du palais, sans que l'on puisse précisément déterminer s'ils étaient chargés de tâches spécifiques : la seule exception en est la garde d'une certaine catégorie de femmes (appelées *pallakai* royales par les Grecs) – que l'on accepte ou que l'on refuse la terminologie traditionnelle de harem (voir ci-après). Il est en revanche fort douteux que tous les conseillers et intimes des Grands Rois, que Ctésias et d'autres qualifient d'eunuques, soient bien des castrats. L'hypothèse la plus raisonnable est d'admettre que les Grecs ont ainsi transmis ce qui, à la cour du Grand Roi, était considéré comme un titre aulique. Le témoignage des inscriptions du Wadi Hammâmât suggère qu'à l'instar de ce qu'on peut deviner à la cour néo-assyrienne, ce titre était celui de *sa rēš šarri (saris).*

IV. DU CÔTÉ DES FEMMES

• *Épouses et concubines.* – On sait par de multiples exemples que les rois, comme les autres Perses, pratiquent la polygamie et qu'ils ont également de nombreuses concubines. Dans le contexte perse, la distinction entre les deux catégories d'épouses légitimes et de concubines est souvent indiquée par les auteurs anciens, tel Hérodote : ou encore Plutarque :

> Quand les rois de Perse prennent leur dîner, leurs femmes légitimes *(hai gnēsiai gynaikes)*

> sont assises à leur côté et participent au festin; mais, s'ils veulent se livrer aux amusements et aux beuveries, ils les renvoient et font venir des musiciennes et des concubines *(mousourgoi kai pallakides)* ; ils n'agissent pas mal pour autant, vu qu'ainsi ils n'associent pas leurs épouses *(gametai)* à leurs débauches et à leurs inconvenances d'ivrognes (*Mor.* 140b).

Citons également Dinon :

> Chez les Perses, la « reine » tolère le grand nombre de concubines *(pallakides)* parce que le roi gouverne sa femme légitime *(gametē)* comme un despote, et pour une autre raison, ainsi relevée par Dinon dans ses *Persika :* la reine est traitée avec respect par les concubines ; elles doivent faire en effet la proskynèse devant elle (Athénée XIII, 556b).

Dans l'une des versions des premiers rapports entre la cour perse et les pharaons saïtes, Ctésias rapportait de son côté qu'Amasis refusa d'envoyer une de ses filles à Cambyse, car «il jugeait qu'elle n'aurait pas la dignité d'une épouse *(gynaix),* mais celle d'une concubine » (*pallakis* ; Athénée XIII, 560d). Narrée par Xénophon (*Agés.* 3.3), l'histoire des rapports entre Pharnabaze et Spithridatès confirme ce point : le second est fort irrité contre le premier qui, espérant se marier *(gēmai)* avec une fille du roi, projette de prendre la fille du second sans se marier avec elle *(aneu gamou),* c'est-à-dire, peut-on comprendre, de la prendre comme concubine : ce qui était manifester beaucoup de dédain à l'égard du père de la jeune fille.

La différenciation entre les deux catégories procède de l'existence d'une cérémonie officielle qui donne son sens au mariage (p.289) et elle se manifeste dans le statut des enfants. Les épouses donnent naissance à des enfants légitimes *(gnēsioi),* les secondes à des enfants illégitimes *(nothoi)* : en principe, seuls les premiers entrent dans le cercle étroit des héritiers potentiels (Hérodote III, 2). On trouve une exception notable lors de la succession d'Artaxerxès Ier; de sa femme Damaspia, il ne restait qu'un fils légitime *(gnēsios),* Xerxès, les autres étant morts (Ctésias § 44). Lorsque Xerxès II fut assassiné peu après, la compétition se déroula entre les *nothoi,* issus de plusieurs femmes babyloniennes (Ctésias § 44-48). Dans ce cas, l'institution de concubines a parfaitement répondu aux objectifs de la polygamie et de la multiplicité des concubines *(pallakai),* tels que les rapporte Strabon : «De manière à avoir un grand nombre d'enfants» (XV, 3.17). L'existence de concubines est «attestée» par Ctésias dès le règne de Bardiya, puisque, dans son récit, le mage est tué par les Sept, alors «qu'il était couché avec une

concubine babylonienne» (§14 : *pallaké).*

• Pallakai *et domestiques.* – Mais qui sont ces concubines? Ou plutôt qui sont ces femmes que les Grecs désignent indistinctement sous le nom de *pallakai*? Dans le contexte grec, les différenciations internes sont bien marquées, comme l'indique un célèbre passage de Démosthène (C. *Néérа* 122) : «Les courtisanes *(hetairai),* nous les avons pour le plaisir; les concubines *(pallakai)* pour les soins de tous les jours, les épouses *(gynaikes)* pour avoir une descendance légitime *(gnēsiôs)* et une gardienne fidèle du foyer. » Concernant la population féminine des palais perses, en revanche, les auteurs grecs utilisent presque uniformément le terme *pallakis/pallakides ;* ils n'emploient que très rarement le terme *hetaira.* Signalons cependant que, chez Athénée, une distinction est établie entre les deux Aspasies proches de Cyrus le Jeune : la première – originellement nommé Miltô – est qualifiée *d'hetaira,* la seconde (l'héroïne du roman) est une *pallakis* (XIII, 576d). C'est également sous le terme *hetaira* qu'est désignée la fameuse Thaïs, réputée responsable de l'incendie des palais persépolitains en 330 *(ibid.).*

Comme le note Élien à propos de l'héroïne du roman, les quatre jeunes filles grecques qui sont introduites à la cour de Cyrus le Jeune ont reçu une éducation d'hétaïres *(hetairika),* c'est-à-dire que des femmes, dont c'est le métier, leur ont appris à se maquiller, à se comporter de manière peu farouche avec les hommes réunis pour boire, et sans doute à chanter et à jouer des instruments de musique (harpe, flûte) : c'est précisément la réserve de la jeune et belle Aspasie qui séduit tant Cyrus et qui l'incite à l'introduire dans le groupe de ses concubines (XII, 1). Elle est d'origine pauvre, élevée par un père (Hermotimos) indigent *(penetēs).* Étant donné que les quatre jeunes filles ont été amenées à Cyrus par celui qu'Élien nomme un de ses «satrapes» puis son acheteur *(agorastēs),* on doit supposer qu'elles ont été vendues sur un marché : les trois autres jeunes filles se conduisent ainsi *(kapēlikôs).* Au reste, Plutarque parle de «ces femmes que les Perses achètent à prix d'argent et dont ils font leurs concubines» *(pallakai; Thém.* 24.5 ; cf. Hérodote I, 135). Quant à Straton de Sidon, il faisait venir d'Ionie et de toute la Grèce de nombreuses *pallakai* qui égayaient ses banquets (Athénée XII, 531b). Il existait donc certainement en Asie Mineure (et ailleurs) de véritables pépinières, comme il y avait des centres de production d'eunuques : c'étaient des femmes spécialisées dans la profession de chanteuses et musiciennes et, comme telles,

elles étaient très réputées à la cour royale et dans les cours satrapiques (voir ci-dessous § 5).

L'exemple d'Aspasie montre que l'on pouvait passer de la condition d'esclave achetée à celle de concubine. On retrouve le thème dans plusieurs romans de cour. L'inclination éclatante du roi pour Esther peut être mise en parallèle avec l'histoire d'Aspasie et de Cyrus :

> La naïveté de son caractère, l'honnêteté de ses mœurs, l'excellence de sa beauté qui ne devait rien à l'artifice fixèrent le choix de Cyrus. Elle fut préférée à toutes ses rivales... Le temps ne fit qu'augmenter son amour. Aspasie y répondit enfin; leur tendresse mutuelle s'accrut tellement dans la suite qu'elle devint l'image de l'estime réciproque, de la concorde entre les époux chez les Grecs. Le bruit de cette passion ne tarda pas à se répandre dans l'Ionie et dans toute la Grèce. (Élien *VH* XII, 1).

Cyrus est si parfaitement hellénisé par le conteur «qu'il admirait chez Aspasie une noblesse qui n'avait rien de perse *(oupersikôs)*»! Mais après tout – chacun le sait – la vie n'est pas si loin du roman, ni les rois des hommes : Hérodote ne rapportait-il pas qu'entre toutes ses femmes légitimes, Darius vouait une affection tout particulière à Artystonè, en l'honneur de laquelle il fit élever une statue (VII, 69)?

La plupart des *pallakai* sont amenées au palais ou chez les nobles perses à titre de captives de guerre. Après la prise de plusieurs villes ioniennes, les généraux perses «enlevèrent les plus belles jeunes filles et les envoyèrent au Grand Roi» (Hérodote VI, 32); après la chute de Milet, «les femmes et les enfants furent réduits à la condition d'esclaves» (VI,19). C'est «par force» qu'une femme de Kos est devenue la concubine du Perse Pherendatès (IX, 76), ou qu'une Macédonienne fut amenée de Samothrace à Autophradatès (Plutarque *Mor.* 339a). À l'issue de la campagne d'Égypte, un soldat de l'armée de Cambyse revend en Babylonie une prisonnière. Après la prise de Sidon, en 345-344, Artaxerxès III envoya à Babylone un grand nombre de femmes, la Chronique babylonienne apportant cette précision : «Elles entrèrent dans le palais du roi» (*ABC n°* 9, 11.6-8). Mais toutes ne sont pas destinées à devenir des concubines, au vrai sens du terme. Elles entrent plutôt dans l'immense domesticité du palais, ceux et celles que les textes babyloniens désignent sous le nom *d'arad šarri* (esclaves royaux/ales) et d'*arad ekalli* (esclaves du palais). N'ayant pas de formation spéciale, les femmes et les filles captives sont employées dans différents services du palais.

Elles peuvent entrer également dans la domesticité des épouses et des princesses, qui sont pourvues d'un grand nombre de servantes, comme le montre l'exemple de la mère de Darius III (Diodore XVII, 38.1 : *therapeia).* Tel est bien le sens des paroles mises par Hérodote dans la bouche d'Atossa, qui veut pousser Darius à entrer en guerre contre les Grecs : «Je désire avoir des servantes lacédémoniennes, argiennes, athéniennes, corinthiennes» (Hérodote III, 134). Les concubines royales ont elles-mêmes de nombreuses domestiques près d'elles : c'est ainsi qu'Esther reçoit «sept jeunes filles choisies, prises sur la Maison du roi» *(Esther* 2.9).

Il y avait un autre moyen de se procurer des femmes. C'est ce qu'explique le rédacteur du *Livre d'Esther.* Rappelons donc que, d'après ce roman de cour, Ashuérus décide de répudier la reine Vashti, coupable de ne pas s'être rendue à la convocation royale. De manière à pourvoir à son remplacement, on publia partout l'ordre royal suivant :

> Que l'on cherche pour le roi des jeunes filles vierges et belles d'aspect! Que le roi établisse des visiteurs dans toute les provinces de son royaume, pour qu'ils amènent toute jeune fille vierge et belle de visage à Suse la citadelle (2.2-3).

Malgré le caractère romancé de l'œuvre, le mode de rassemblement des femmes ne paraît pas irrecevable. On retrouve le motif dans une histoire racontée par Hérodote, destinée à montrer comment, après l'avoir prise à l'issue d'un très long siège, Darius songea à repeupler Babylone :

> Songeant à assurer des femmes aux Babyloniens, afin que naquît d'eux une postérité qui les remplacerait (car les Babyloniens avaient étouffé les leurs en vue de ménager les vivres), Darius fit ce que voici : il ordonna aux peuples du voisinage d'amener des femmes à Babylone, imposant à chacun un nombre déterminé, en sorte que le total atteignît 50 000 (III, 159).

Là encore, il s'agit plus d'une «belle histoire» que d'histoire : néanmoins, elle a été composée sur une trame politico-institutionnelle parfaitement admissible : Darius ne fait rien d'autre que d'instituer un prélèvement de type tributaire calculé en proportion des ressources (en femmes) de chacun des pays visés. Le tribut humain féminin est attesté par Hérodote à propos de la Colchide, qui devait envoyer à la cour chaque année 100 jeunes garçons et

100 jeunes filles (III, 97). En quelque sorte, le lit royal, comme la table royale, est à l'image de l'immensité de l'Empire et de la diversité des populations qui le composent.

À ce point, on est tenté de citer R. Van Gulick à propos des concubines de l'empereur de Chine à l'époque T'ang :

> Il semblerait que les femmes du palais aient été soit des jeunes filles offertes en tribut, tant par les provinces que par les pays étrangers et vassaux; soit des filles de familles éminentes soucieuses de se concilier la faveur impériale; soit des femmes recrutées par les agents du palais. Ces agents-là parcouraient l'Empire et battaient la campagne à la recherche de femmes belles et talentueuses, et de toute évidence les prenaient là où ils les trouvaient, ne dédaignant même pas les lupanars, privés et publics. Quand on avait ramassé un certain nombre de ces femmes, on les faisait trier par des eunuques et par des duègnes. On choisissait les meilleures pour le harem impérial, les plus artistes pour le *kiao-fang* [«centre de formation»], et l'on affectait les autres aux tâches serviles du palais (p.235).

Mais, il faut y insister, le rapprochement est bancal, dans la mesure où la documentation achéménide est fort lacunaire. Mis à part le *Livre d'Esther*, on peut cependant citer Phylarque, qui parlait ainsi d'une certaine Timôsa : «Elle surpassait toutes les autres femmes par sa beauté. Elle avait été envoyée en don par le roi d'Égypte à Stateira, la femme du roi Artaxerxès II» (Phylarque, *ap.* Athénée XIII, 609). Elle devint ensuite la *pallakis* d'Oxyarthès : il est probable que, séduit, il avait demandé à sa belle-sœur de lui céder sa dame de compagnie.

• *Les 360 concubines du Grand Roi.* – Un véritable problème naît de l'interprétation qu'il convient de donner de certains textes classiques et hellénistiques sur le nombre de concubines royales. Plutarque (*Art.*, 27.1), Diodore (XVII, 77.5), Quinte-Curce (III, 3.24; VI, 6.8) et Dicéarque (Athénée XIII, 557b) font état de la présence de 360 concubines auprès d'Artaxerxès II et de Darius III.

Le chiffre de 360 se retrouve à plusieurs reprises dans le développement tributaire d'Hérodote : le 3e et le 12e nomes paient 360 talents d'argent (III, 90, 92); le 20e (l'Inde) verse annuellement 360 talents de poudre d'or (III, 94); le chiffre apparaît même à deux reprises à propos du nome cilicien : sur le total des 500 talents d'argent exigés, 140 servaient à entretenir la cavalerie stationnée à demeure dans le pays, les 360 autres étaient envoyés à la cour

royale ; au surplus, le pays devait également fournir chaque année 360 chevaux blancs, Hérodote apportant la précision suivante : « à raison d'un par jour», expression que l'on trouve également dans le texte de Diodore à propos des concubines royales. Le rapprochement des textes ne laisse aucun doute sur l'existence d'un modèle, mais s'agit-il d'un modèle grec ou d'un modèle perse? Ou, plus exactement, existe-t-il, dans l'ambiance achéménide, l'indice d'une faveur particulière pour le chiffre 360 ? Dans le cas contraire, on devrait renvoyer aux oubliettes non seulement le nombre des concubines du Grand Roi, mais aussi les chiffres fournis par Hérodote sur le tribut achéménide. Mais on devrait également repousser l'histoire mise en scène par Hérodote sur la punition infligée par Cyrus au fleuve Gyndès, dans lequel s'était noyé un cheval blanc consacré au Soleil : il le divisa en 360 petits diverticules, et ainsi le franchit aisément (I, 189-190) ; on devrait mettre en doute également la présence, dans le cortège de Darius III, de 365 jeunes gens, «en nombre identique au nombre de jours dans l'année» (Quinte-Curce III, 3.10), ou encore la variété (360) des utilisations que les Perses font du palmier (Strabon XVI,1.14).

Certes, il s'agit d'un chiffre symbolique, que l'on retrouve dans la tradition grecque. Mais il paraît clair en même temps que, dans les traditions perses, il renvoie à l'existence d'un calendrier solaire de 360 jours et 5 jours épagomènes, qui existe concurremment avec le calendrier administratif officiel de type lunaire babylonien. Et certains des textes qui portent le chiffre 360 (ou 365) se situent directement ou indirectement dans un contexte de culte solaire, tout particulièrement les chevaux, sacrifiés chaque année lors des *Mithrakāna.* On doit donc admettre que le chiffre de 360 concubines du Grand Roi ressortit aux informations venues tout droit de la cour achéménide (cf. *nomos persikos* chez Diodore). En sélectionnant 360 concubines, on donnait une nouvelle fois du Grand Roi l'image d'un homme au-dessus d'un homme, en raison d'une adéquation parfaite entre son rythme propre et le temps cultuel. Il s'agit donc, d'abord, d'un chiffre qui ressortit au caractère sacral de la royauté achéménide.

Le statut privilégié de ces 360 femmes est bien mis en évidence par les auteurs antiques. La coutume, affirme Diodore, veut que, lors des déplacements de la cour, le roi soit accompagné des femmes de la Maison Royale, mais aussi des femmes des Parents et des Amis (XVII, 35.3). Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce ne mentionne pas seulement la mère et la femme du roi, accompagnées par une foule de femmes à cheval; à la suite

venaient les enfants du roi et leurs préceptrices, ainsi qu'une foule d'eunuques : «Puis c'était le cortège des 360 concubines royales, elles aussi vêtues et parées en reines» (III, 4.24). On sait également par Hérakleidès que les concubines accompagnaient le Grand Roi à la chasse (Athénée XII, 514c). On retrouve là une coutume attestée par Quinte-Curce (VIII, 1.28) à la cour du roi maurya (Strabon XV, 1.55, affirme qu'elles prennent part à la chasse). À un rang certes inférieur à celui des princesses de sang, les 360 concubines royales faisaient partie intégrante de la suite du roi. Il ne fait donc guère de doute que, parmi toutes celles que les auteurs anciens dénomment concubines, les 360 concubines royales constituaient un groupe d'un statut qui les distinguait très clairement de l'immense foule des *pallakai* palatines. On peut supposer, sans en avoir de preuve absolue, qu'à la mort du roi 360 nouvelles concubines étaient recrutées. Que devenaient les précédentes? On sait que, pour humilier son fils Darius, Artaxerxès II relégua Aspasie «comme prêtresse de l'Artémis d'Ecbatane, que les Perses nomment Anaïtis, pour qu'elle passât sa vie dans la chasteté» (Plutarque *Art.*, 27.4). Mais il serait trop hasardeux de voir dans l'épisode l'illustration particulière d'une pratique générale.

Nous ne savons pas en revanche sur quels critères elles étaient sélectionnées. Elles sont toujours caractérisées par une beauté hors du commun. C'est déjà ce qu'indique le rédacteur du *Livre d'Esther,* qui ajoute qu'elles étaient vierges. C'est ce qu'affirme explicitement Diodore : «Il va de soi qu'elles étaient d'une beauté remarquable, car elles avaient été choisies entre toutes les femmes de l'Asie» (XVII, 77.6). « Elles étaient d'une éminente beauté », commente Plutarque de son côté *(Art.,* 27.2). Mais c'est là un trait peu caractéristique : c'est dans les mêmes termes que sont décrites Timôsa ou Aspasie, ou encore Amytis, sœur de Xerxès et femme de Mégabyze : «Elle était la femme la plus belle de l'Asie» (Athénée XII 609b). Et l'on se souvient de l'appréciation admirative d'Alexandre sur les Iraniennes : «Elles sont un tourment pour les yeux» (Plutarque *Alex.* 21.10)!

Il est d'autant plus difficile de répondre à la question que les concubines royales sont en général citées collectivement. Nous connaissons seulement le nom de trois des concubines d'Artaxerxès Ier, qui lui ont donné des enfants : à l'instar d'une concubine de Smerdis (§ 14), Ctésias les qualifie de Babyloniennes (§44), mais l'une d'entre elles porte un beau nom iranien, Alogounè, «au teint de rose». Si elles font bien partie des 360 concubines royales (ce qui n'est pas assuré), on doit supposer que, comme le disent Diodore et le rédacteur d'*Esther,* elles étaient recrutées chez les peuples et

princes sujets de l'Empire. Il paraît peu probable en revanche que certaines d'entre elles étaient issues des grandes familles aristocratiques perses, si l'on en juge à la réaction indignée de Spithridatès, qui rompit avec Pharnabaze au motif que celui-ci «voulait prendre sa fille sans mariage» (Xénophon *Agés.* 3.3).

• *La vie sexuelle du Grand Roi : images et réalités.* – Par ailleurs, Diodore apporte la précision suivante : «Chaque nuit, elles tournaient autour de la couche du Grand Roi, afin qu'il choisît celle qui devait s'unir à lui» (XVII, 77.7). Le texte laisse entendre que, chaque nuit, une nouvelle concubine venait rejoindre le Grand Roi dans son lit.

On peut comparer avec la présentation donnée dans le *Livre d'Esther.* Une fois Esther arrivée à la cour d'Ashuérus, l'eunuque Agée lui fournit parfums et vivres, et lui procure également sept jeunes filles choisies, «prises dans la Maison du roi» (2.9) – donc des «concubines» au sens de domestiques. Pendant douze mois, elle suit «le code des femmes» ; pendant six mois, elle s'enduit de myrrhe, et pendant six mois d'aromates et de «parfums réservés aux femmes». Lorsqu'elle est convoquée par le roi, elle part le soir et revient le matin, mais elle loge alors dans la «seconde maison des femmes» que dirige Sh'asgaz, «eunuque du roi et gardien des concubines royales». En principe, elle ne retourne plus vers le roi, sauf si celui-ci la demande expressément : ce qui ne manque pas de se produire, pour les besoins du roman, car Esther est préférée à toutes les autres!

Quoi qu'il en soit, les préparatifs imposés aux jeunes filles ne relèvent probablement pas du roman. On les retrouve dans le *Livre de Judith,* au moment où l'héroïne s'apprête à rejoindre Holopherne :

> Elle se dépouilla de ses habits de veuve, se baigna dans l'eau, s'oignit de myrrhe pure, tressa sa chevelure, se couvrit la tête d'un turban, revêtit ses habits de réjouissance... Elle se chaussa de sandales, se couvrit d'anneaux, de bracelets, de bagues, de pendants d'oreille et de toute sa parure (10.3-4).

Que des prescriptions de ce genre aient été imposées aux femmes qui devaient partager la couche du roi, c'est ce qui ne peut surprendre. Les jeunes gens chargés de servir le roi à table devaient eux-mêmes préalablement prendre un bain et revêtir des vêtements blancs, selon Hérakleidès (Athénée IV, 146a).

On peut donc observer une relative harmonie entre Diodore et *Esther,* bien que le roman ne fasse pas état de la pittoresque déambulation nocturne mise en scène par le premier. Mais ce rapprochement doit-il nécessairement emporter la conviction de l'historien? Pour tenter de répondre à la question, tournons-nous vers Hérakleidès, qui écrivait dans ses *Persika* :

> Trois cents femmes *(gynaikes)* veillent *(phyllatousin)* sur le Grand Roi; elles dorment toute la journée en sorte de rester éveillées pendant la nuit; alors, elles chantent et jouent de la harpe en permanence tandis que les lampes brûlent; et le roi a commerce avec elles *(pallakides?),* [lorsqu'elles sont introduites?] par la cour des mélophores (Athénée XII, 514b).

À première vue, la similitude entre Diodore et Hérakleidès paraît bien marquée. Mais il convient de souligner d'entrée que le texte est en partie restitué et que le terme *pallakides* n'est pas sûr ; d'autres manuscrits donnent *pollakis* (souvent) ; le seul terme indiscutable est *gynaikes ;* les restitutions habituellement proposées (y compris parfois 360 au lieu de 300) le sont par assimilation avec Diodore, ce qui, évidemment, fait naître des doutes sérieux sur la valeur démonstrative du rapprochement entre les deux auteurs. Diodore ne fait pas état des précisions données par Hérakleidès (femmes éveillées qui chantent et font de la musique). Ces divergences sont d'autant plus notables qu'Hérakleidès connaissait bien les coutumes de cour achéménides.

L'interprétation la plus vraisembable, c'est qu'Hérakleidès fait ici allusion non aux 360 concubines du roi, mais aux *pallakai* musiciennes et chanteuses, dont certaines, on le sait par Hérakleidès lui-même (Athénée IV, 145c) et par d'autres auteurs, agrémentaient le dîner royal de leurs voix et de leurs accords; Parménion mit la main sur 329 de ces *pallakai basilikai mousourgoi* dans le Trésor de Darius III à Damas (XIII, 608a). Si l'interprétation est fondée, on est amené à supposer que Diodore (ou sa source) a ou bien ajouté sa glose pittoresque à destination de ses lecteurs, ou bien/et établi (volontairement ou non) une confusion avec des informations telles qu'elles étaient données dans Hérakleidès. La présentation qu'il donne s'intégrait parfaitement bien avec l'une des images favorites données par les auteurs grecs. Parmi les preuves du luxe suprême des Grands Rois, Polyarchos ne manquait pas par exemple de souligner leur penchant pour les relations sexuelles (Athénée XII, 545f). Quant à Élien, il les comparait à tel poisson de mer «qui a de nombreuses épouses»; les Barbares mèdes et perses, écrivait-il, «manifestent leur luxe

(tryphē) dans les plaisirs du lit» *(Anim.* I,14).

Il n'est pas aisé de distinguer ce qui, ici, relève de l'information et ce qui dérive de l'interprétation grecque. Du nombre des concubines royales («identique à celui des jours de l'année»), Diodore a tiré la conclusion que chacune, à tour de rôle, venait distraire le Grand Roi. Cependant, les textes disponibles n'imposent pas de prendre au pied de la lettre l'interprétation donnée par Diodore. On est surtout tenté de penser qu'il a ainsi «rationalisé» un chiffre qui, chez les Achéménides, avait valeur avant tout symbolique. Peut-être la vision de Diodore dérive-t-elle également, en partie au moins, de la précision donnée par Hérodote à propos des rapports entre le Grand Roi et ses femmes : «Les femmes *(gynaikes)*, en Perse, fréquentent leurs maris à tour de rôle» (III, 69). Tout compte fait, si, comme l'affirme *Esther,* les jeunes filles recrutées devaient être vierges, on en vient même à se demander si beaucoup d'entre elles ne le restaient pas – avant, peut-être, de vivre dans la chasteté dans un sanctuaire d'Anāhita (Plutarque Art., 27.3-4).

• *Des femmes recluses? Le fantasme du harem.* – Rapproché des textes classiques, le texte d'*Esther* n'a pas peu fait pour faire naître l'idée d'un harem à la cour du Grand Roi, que l'on décrit, ou plutôt que l'on imagine, à l'image des harems ottomans, peuplé d'eunuques et de concubines. C'est en se fondant sur de tels présupposés que les premiers fouilleurs ont cru découvrir un harem à Persépolis, c'est-à-dire une construction séparée où les femmes étaient supposées vivre dans des chambres individuelles.

Il ne fait guère de doute que les princesses royales et les femmes en général disposaient d'appartements particuliers. Dans son récit du meurtre de Smerdis, Hérodote parle de l'appartement des hommes *(andreôn)* (III, 77-78), manifestement séparé des appartements réservés aux femmes (III, 68). L'existence d'appartements séparés est implicite dans l'histoire qu'il raconte de l'arrivée de Démokédès à la cour : le médecin grec est conduit par un eunuque auprès des femmes du roi (III, 130 : *para tas heautou gynaikas*). On notera également la précision donnée par Hérodote sur la petite enfance des jeunes Perses : «Avant que l'enfant ait cinq ans, il ne se présente pas aux regards de son père, mais il séjourne près des femmes» *(para tēsi gynaixi;* I, 136).

Parlant des 360 concubines royales, Plutarque apporte la précision suivante :

> Les Barbares sont terriblement sensibles en ce qui concerne la licence des mœurs ; c'est au point que, non seulement si l'on s'approche de l'une des concubines du roi et si on la touche, mais même si, en voyage, on dépasse et l'on frôle les chariots qui les transporte, on est puni de mort (*Art.*, 27.1).

Ce qui n'est pas sans faire songer à la ruse de Thémistocle narrée par le même Plutarque. Soulignant à nouveau la jalousie des Barbares (notée également par Élien), Plutarque raconte que l'Athénien, pour échapper aux contrôles, monta dans un chariot bâché ; ses accompagnateurs répondaient invariablement «que c'était une fille d'origine grecque qu'ils menaient d'Ionie à l'un des nobles de la Porte du roi ». Et Plutarque précise :

> Les Barbares gardent strictement, non seulement leurs femmes légitimes *(hai gamētai),* mais encore celles qu'ils ont achetées à prix d'argent et qu'ils ont prises pour *pallakai,* afin qu'elles ne soient vues de personne du dehors. Elles vivent au logis *(oikoi)* dans une réclusion complète et, quand elles voyagent, elles sont transportées dans des voitures *(harmamaxai)* et enfermées de tous côtés par des tentures (*Thém.* 26.5).

Très soucieux de la vertu des femmes, Plutarque y revient dans sa Vie *d'Artaxerxès,* affirmant que ce roi fut le premier à permettre à sa femme Stateira de voyager en voiture découverte *(Art.,* 5.6 ; cf. *Mor.* 173f). C'est lui qui précise également que les femmes légitimes du roi, quand elles avaient participé à un banquet, quittaient la salle lors du *symposion,* au moment où l'on faisait entrer les concubines et les musiciennes (*Mor.* 140b).

Les informations des auteurs classiques n'ont aucune raison valable d'être rejetées en totalité, quels que soient les commentaires dont ils les enjolivent (cf. Hérodote V, 18). Mais dans le même temps, il convient d'apporter des nuances importantes : toutes les femmes du palais ne doivent pas être confondues dans une catégorie indifférenciée. Nous ne savons pas grand chose de la vie des concubines royales. Le rédacteur du *Livre d'Esther* les met en scène dans une maison, elle-même qualifiée de «gynécée» ; il y a deux maisons de ce type, l'une (surveillée par l'eunuque Agée) où se préparent les jeunes filles ; l'autre, «la deuxième maison des femmes » (dirigée par Sh'asgaz, «gardien des concubines royales »), où résident les femmes après leur nuit auprès du Grand Roi (II, 2-17). C'est le terme utilisé également par Plutarque à propos des concubines du satrape de Sardes (*Thém.* 31.2). C'est à

une telle structure que fait également allusion Élien dans sa comparaison entre le Grand Roi et un poisson de mer : ses femmes vivent dans autant de chambres (*Anim.* I, 14). C'est l'image que l'on retire également de nombreux passages d'auteurs anciens, déplorant l'efféminatio de princes orientaux, tel Ninyas «qui n'était vu que par ses femmes et ses eunuques », ou encore Sardanapale qui vivait avec ses concubines, vêtu comme une femme et filant la laine en leur compagnie (Athénée XII, 528 e-f).

C'est ce terme *(gynaikônitis)* que l'on comprend généralement comme harem. Sur ce point, les parallèles moyen-orientaux sont contradictoires. On notera que, dans l'Égypte pharaonique, des termes habituellement traduits comme *harem* signifient en réalité tout autre chose : l'un d'entre eux, en particulier, se réfère aux groupes de musiciens-chanteurs, qui comprennent des hommes et des femmes. Il semble en revanche que, dans la documentation de Mari, un mot renvoit à «confinée» *(sekretum)*, qui pourrait désigner les femmes confinées dans un espace particulier *(tubqum* : «espace intérieur»). On peut donc admettre que certains éléments donnés par *Esther* sont crédibles. Les concubines royales vivent dans des appartements réservés qui, si l'on prend Hérakleidès au pied de la lettre, sont peut-être séparés des appartements royaux par la cour des mélophores (Athénée XII, 514b).

Mais les princesses royales, quant à elles, ne vivaient certainement pas cloîtrées dans leurs appartements. Les tablettes de Persépolis attestent de leurs fréquents déplacements : elles touchent des rations de voyage, qui ne les différencient en rien des hommes (mari, père), avec lesquels elles se déplacent de temps à autre. Elles disposaient à coup sûr d'une plus grande autonomie, ne serait-ce qu'en raison de leur activité de gestionnaires de leur propre Maison, qui comprenait terres et domestiques. Parmi elles, citons à nouveau Amytis, sœur de Xerxès et femme de Mégabyze, «la plus belle femme d'Asie, mais aussi la plus licencieuse», d'après Dinon (Athénée XIII, 609a). Ctésias souligne de son côté ses aventures extraconjugales, d'où les plaintes de son mari auprès de Xerxès (§28); «après la mort de Mégabyze, elle s'était mise à rechercher la compagnie des hommes, comme l'avait fait sa mère Amestris», et elle eut une liaison avec le médecin Apollonidès (§42). Si l'on met de côté le jugement porté contre elles par les auteurs grecs, de tels exemples prouvent au moins que les princesses ne vivaient pas comme des nonnes, cloîtrées dans une cellule!

D'une manière générale, les femmes de l'aristocratie devaient recevoir une

éducation particulière. Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce mentionne la présence de femmes «chargées de l'éducation des enfants royaux» (III, 3.23), peut-être plus spécialement des jeunes filles (III, 13.12). Par ailleurs, Ctésias cite l'exemple de Roxane, la sœur de Teritouchmès, gendre d'Artaxerxès II; il précise à son propos «qu'elle était très belle et des plus adroites à l'arc et au javelot» (§54). Mention unique et fort intéressante, qui implique qu'à l'instar des jeunes gens les jeunes filles recevaient une éducation physique, au cours de laquelle elles s'entraînaient aux arts martiaux traditionnels. Remarquons également que, dans le cortège de Darius III, les princesses sont accompagnées de «femmes à cheval» (Quinte-Curce III, 1.22) et que, selon Quinte-Curce (V, 3.19), «les femmes de Perse considèrent comme le pire affront de travailler la laine de leurs mains». Si l'on ajoute que la femme guerrière fait partie des traditions folkloriques iraniennes, on est tenté de conclure que les jeunes filles de l'aristocratie n'étaient nullement préparées à vivre recluses, même si, dans le palais royal ou dans la maison de leur mari, elles disposaient d'appartements particuliers : si le terme harem peut être conservé par commodité, il ne peut avoir de sens que pour les concubines royales.

Pour une part au moins, ces conclusions trouvent une illustration dans les représentations figurées. Pour des raisons sur lesquelles nous avons déjà insisté, on n'a pas à s'étonner de l'absence de représentations féminines dans l'art aulique. C'est sur d'autres supports qu'on les trouve. Plusieurs sceaux de Persépolis sont connus pour avoir appartenu à la princesse Irdabama. Les représentations qui y sont portées ne les distinguent pas de sceaux appartenant à des hommes : l'un d'entre eux représente une scène de chasse (PFS 51), élaborée selon un modèle qui n'est pas sans rappeler le sceau de Kuras d'Anšan (PFS 93) ; sur un autre (utilisé par des officiels liés à Irdabama) est portée une scène d'audience, où ne figurent que des femmes, mais qui est manifestement copiée sur le cérémonial officiel de la cour achéménide : la scène rappelle l'obligation de la proskynèse à la cour, y compris peut-être à l'intérieur de la catégorie des princesses et des concubines (cf. Athénée XIII, 556b). Sur un sceau d'Artystonè, on retrouve également le motif bien connu du Héros royal, etc. L'usage des sceaux et les thèmes iconographiques qui y sont portés témoignent à nouveau de la place que tenaient les princesses royales à la cour achéménide. Mentionnons également l'intérêt d'une des scènes figurées sur un tapis de Pazyryk (manifestement d'inspiration achéménide) : deux femmes prient devant un encensoir sur pied.

V. À LA TABLE DU GRAND ROI

• *Manger chez le Grand Roi.* – Parmi les événements festifs de la cour, le luxe et l'apparat des banquets ont tout particulièrement frappé l'imagination des auteurs anciens. Leurs récits soulignent à l'envi l'abondance de la chère. Le jour anniversaire de leur naissance – écrit Hérodote (I, 133) – les riches Perses «se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, rôtis tout entiers dans des fours». Que dire alors de la table royale qui, comme l'indiquent Dinon et Ctésias (Athénée IV, 146c), nourrit chaque jour 15000 personnes?

Nous avons la chance de disposer d'un texte très informatif en la matière, dans le recueil des *Stratagèmes* de Polyen (IV, 3.32) :

> Alexandre étant dans la résidence royale des Perses, lui furent servis le déjeuner et le dîner du Grand Roi, selon ce qui était inscrit sur un pilier de bronze, qui portait également les autres réglementations *(nomoi)* instituées par Cyrus. En voici le contenu :

1. Farine de blé, pure	400 artabes
2. Farine de blé, 2e catégorie	300 artabes
3. Farine de blé, 3e catégorie	300 artabes
Total des farines de blé au dîner :	1000 artabes
4. Farine d'orge, très pure	200 artabes
5. Farine d'orge, 2e catégorie	400 artabes
[6. Farine d'orge, 3e catégorie	400 artabes]
Total des farines d'orge :	1000 artabes
7. Gruau d'orge	200 artabes
8. Très fine farine pour boisson	200 artabes
9. Cresson haché et criblé	xxx artabes
10. Psitanè [orge traitée?]	10 artabes
11. Graine de moutarde	1/3 artabe
12. Petit bétail (mâles)	400
13. Gros bétail	100
14. Chevaux	30
15. Oies grasses	400
16. Pigeons	300
17. Petits oiseaux variés	600
18. Agnelles	300
19. Oies jeunes	100
20. Gazelles	30
21. Lait doux du jour	10 marris
22. Petit lait adouci	10 marris
23. Ail	1 talent

24. Oignons âcres	1/2 talent
25. Herbacées [mercuriale?]	1 artabe
26. Suc de silphium	1 talent
27. Moût sucré de pommes adouci	1/4 artabe
28. Cire de cumin	1/4 artabe
29. Raisin sec noir	3 talents
30. Fleur d'aneth	3 mines
31. Graine de nielle	1/3 carthame
32. Graine d'arum	2 kapetis
33. Sésame	10 artabes
34. Raisiné doux	5 *marris*
35. Raves confites et radis accommodés au sel	5 *marris*
36. Câpres confites au sel dont on fait des farces de haut goût du nom d'*abyrtakai*	5 *marris*
37. Sel	10 artabes
38. Cumin d'Éthiopie	6 kapetis
39. Anis sec	30 mines
40. Graine de persil	4 kapetis
41. Huile de sésame	10 *marriš*
42. Huile tirée du lait	5 *marris*
43. Huile de térébinthe	5 *marris*
44. Huile d'acanthe	5 *marris*
45. Huile d'amandes douces	3 *marris*
46. Amandes douces sèches	3 *artabes*
47. Vin	500 *marriš*

(Quand le roi se trouve à Babylone ou à Suse, la moitié du vin qu'il boit est tiré du palmier, et l'autre moitié de la vigne).

48. Gros bois	200 charretées
49. Menu bois	100 charretées
50. Miel ferme	100 masses carrées chacune d'un poids de 10 mines

Quand le roi est en Médie, voici ce qu'il distribue :

51. Graine de carthame	3 artabes
52. Safran	2 mines

Tout cela pour la boisson et le déjeuner.

Outre cela, il distribue :

53. Fine fleur de farine de froment	500 artabes
54. Fine fleur de farine d'orge	1000 artabes
55. Farine de 2e catégorie	1000 artabes
56. Fine fleur de farine	500 artabes
57. Gruau d'orge	500 marris

58. Orge pour les bêtes	2 000 artabes
59. Paille hachée	10 000 chariots
60. Foin	5 000 chariots
61. Huile de sésame	200 *marriš*
62. Vinaigre	100 *marriš*
63. Cresson haché menu	30 artabes

Voilà tout ce qu'on donne aux soldats ; c'est ce que dépense chaque jour le roi pour son déjeuner et son dîner et pour ceux qui reçoivent ses distributions.

Pour juger de la crédibilité du texte, il convient d'abord d'y distinguer deux parties : les informations chiffrées et le commentaire qui figure dans l'introduction et dans la conclusion. Polyen tire ainsi la morale de l'histoire : devant l'émerveillement envieux de ses soldats, Alexandre se mit à rire, ordonna d'abattre le pilier de bronze, et il fit remarquer à ses Amis qu'un tel régime alimentaire affaiblissait le corps et l'esprit, à preuve les défaites que les Perses venaient de subir. Ce développement – joint à l'introduction – véhicule tous les clichés sur les rapports entre la *tryphē* (luxe) des Grands Rois et leur prétendue décadence. Il peut être rapproché, presque au mot près, du passage où Hérodote rapporte la réaction des Grecs devant le luxe de la tente de Mardonios sur laquelle ils mirent la main après la bataille de Platées. Les mots et attitudes d'Alexandre correspondent très exactement à ceux qui sont prêtés à Pausanias de Sparte :

> Lorsque Pausanias vit ce mobilier de Mardonios, objets d'or et d'argent, tentures où se mêlaient des couleurs différentes, il ordonna aux boulangers et aux cuisiniers de préparer un repas comme ceux qu'ils préparaient chaque jour pour Mardonios; ils firent ce qu'il leur demandait; Pausanias, alors, à la vue de lits dorés et argentés couverts de coussins, de tables ornées d'or et d'argent, et des somptueux préparatifs du repas, fut stupéfait du luxe qui s'offrait à ses yeux ; pour rire et faire rire, il ordonna à ses serviteurs personnels de préparer un repas à la mode laconienne ; et comme, cela fait, la différence était grande, éclatant de rire, il envoya chercher les généraux des Grecs; et quand ils furent réunis, il dit, en leur montrant l'apprêt des deux repas : «Hommes de Grèce, voici pourquoi je vous ai convoqués; j'ai voulu vous montrer la folie du commandant des Mèdes qui, ayant le moyen de vivre comme vous voyez, est venu nous attaquer, pour nous ravir ce dont nous, nous vivons ainsi misérablement.» Voilà ce que Pausanias aurait dit aux généraux grecs (IX, 82).

On retrouve ici et là un motif banal chez bien des auteurs grecs (e.g. Athénée IV, 150b-c; Élien *VH* V, 1). Le stéréotype d'un roi décadent parce que trop bien nourri – repris par exemple par Strabon (XV, 3. 22) – se retrouve chez nombre d'auteurs du IVe siècle (e.g. Cléarque *ap.* Athénée XII, 539b).

Il est fort peu vraisemblable que ces règlements (mis sous l'autorité fictive de «Cyrus», comme chez Xénophon) aient été inscrits sur un pilier de bronze. Il est infiniment plus probable que les informations dérivent d'un auteur bien au fait des règlements auliques de la cour achéménide – peut-être Ctésias, dont on sait qu'il avait écrit un livre dans lequel il décrivait tout ce qui était fourni au roi à son dîner (Athénée II, 67a), ou bien encore Hérakleidès lui-même. Cela mis à part, toute la partie informative sonne juste. Tout d'abord, à chaque fois qu'il fait référence à des mesures de capacités perses *(marris*, artabes, *kapeties*, etc.), Polyen prend soin d'en donner une estimation en rapport avec les mesures grecques ; et les mesures dont il fait état sont connues dans les tablettes de Persépolis, au moins l'artabe et le *marris.* Par ailleurs, l'importance des quantités nécessaires pour l'alimentation de la table royale imposait que les administrateurs qui en étaient chargés disposent d'une liste exhaustive des produits et des quantités. Lorsqu'on sait en effet la minutie des contrôles administratifs à Persépolis (chapitre XI, 1), on doit comprendre que les administrateurs de la table devaient produire un document officiel irréfutable aux chefs des magasins chargés des entrées et des sorties : ceux-ci devaient chaque année fournir à l'administration un bilan, qui était ensuite dûment vérifié. À la tête de ce service, il y a probablement ceux que Xénophon nomme «les préposés aux approvisionnements de la table» (*Cyr.* VIII, 1.9); de son côté, Hérakleidès cite un officier qui porte, dans sa transcription grecque, un titre à peu près équivalent *(potibazis)*, qui est plus spécialement chargé de la répartition des mets distribués (Athénée IV, 145f).

D'autres détails donnés par Polyen confirment qu'il a eu en main (indirectement) des renseignements originaux. Il distingue en effet le régime de la table en fonction du lieu où se trouve la cour: Persépolis, Suse et Babylone, Ecbatane. Cette référence directe à la coutume du nomadisme aulique constitue un nouvel indice de l'excellence de ses sources. On sait en effet que, où que le roi se déplace, sa table doit être servie chaque jour avec le même faste et la même abondance. On ne connaît qu'un exemple inverse, qui au reste confirme la pratique générale. Lors du retour d'une expédition contre les Cadusiens, l'armée souffrit de disette, et, à cette occasion, Plutarque rend compte de la gravité du dénuement en employant une formule significative: «Le dîner du roi ne fut pas servi» *(Art.*, 24.3). Hérodote précise d'ailleurs que, «lorsque le roi part en campagne, il emporte de sa Maison un riche approvisionnement de vivres et de bétail », y compris bien entendu l'eau du Choaspes (I, 188; cf. VII, 83). Mais les variations apportées au ravitaillement

sont assez modestes. Elles portent surtout sur des produits que l'on peut difficilement transporter, tel le vin, sans doute aussi la bière et le poisson, dont l'utilisation est bien attestée en Babylonie (cf. Diodore XVII, 108.4).

Pour le reste, il semble bien que, où qu'il se trouve, le roi trouve toujours sur sa table les mêmes préparations. C'est ce que confirme apparemment un extrait, donné par Athénée (IX, 393c), d'un inventaire envoyé à Alexandre par Cléomène, qui avait été chargé de l'administration financière de l'Égypte. Il semble bien s'agir en effet d'un inventaire des richesses du Grand Roi en Égypte (cf. XI, 784a-b). *La Lettre de Cléomène* (comme celle de Parménion: ci-dessous) y est citée très partiellement dans un long développement sur les oiseaux et leurs dénominations. La citation se borne à une courte énumération: « 10 000 poules d'eau fumées, 5 000 grives, 10 000 cailles fumées». On est tenté de penser qu'il s'agissait, dans l'original, de l'inventaire des élevages de petits oiseaux (bien attestés dans Polyen et les tablettes de Persépolis), qui étaient menés près de Memphis (ou ailleurs) pour alimenter la table du roi (quand il résidait en Égypte) ou, de manière plus permanente, la table du satrape. En effet, les volailles d'eau constituaient manifestement l'un des articles couramment consommés à la table du roi (cf. en particulier Hérodote VII, 119 et ci-dessous).

Enfin, on observe une cohérence globale entre les informations de Polyen et celles que donne Hérakleidès de Kymè. Tout d'abord, chez l'un et l'autre, il est précisé très clairement que les quantités de produits alimentaires ne s'expliquent que par les distributions aux soldats (cf. également Hérodote VII, 119). Polyen ajoute qu'on leur fournissait également le bois pour leur cuisine (n°s 48-49), et que l'on nourrissait également les bêtes de somme, sans doute aussi les chevaux (n°s 58-59). Par ailleurs, voici l'énumération (certainement incomplète) produite par Hérakleidès :

> Mille animaux sont abattus chaque jour pour le roi; on y trouve des chevaux, des chameaux, des bœufs, des ânes, des daims, et la plupart des animaux plus petits; beaucoup d'oiseaux sont également consommés, y compris des autruches d'Arabie– un grand animal!– des oies et des coqs (Athénée IV, 145e).

Hérakleidès ne cite ici que les viandes, tout simplement parce que l'abondance de l'alimentation carnée chez les Perses pouvait frapper tout spécialement des Grecs, peu habitués à un tel régime (cf. Strabon XV, 3. 19) :

les exceptions à cette règle étaient suffisamment notables pour que les auteurs anciens en fassent état explicitement (e.g. Élien *VH* I, 26, 28). Hérakleidès ajoute que les soldats reçoivent de la viande et du pain (145f).

À part quelques divergences de détail (il n'est pas question d'autruches chez Polyen), il n'est pas difficile de constater que, dans l'un et l'autre documents, l'essentiel de l'alimentation est à base de céréales et de viandes (d'une très grande variété), comme d'autres auteurs l'indiquent en passant (cf. Strabon XV, 3.18; Hérodote I, 133; Élien *VH* I, 33). On en trouve une autre confirmation dans le texte fameux d'Hérodote, décrivant les préparatifs gigantesques des cités grecques, requises pour préparer la table du roi en 480 : «Pendant des mois, ils s'occupaient à faire de la farine, farine d'orge et farine de blé; on engraissait le plus beau bétail qu'on trouvait à acheter, on nourrissait des oiseaux terrestres et aquatiques dans des basses-cours et sur des étangs» (VII, 119). Ajoutons que, dans le seul passage où l'on voit concrètement ce que le roi mange, «Artaxerxès III allonge les deux mains ensemble et saisit de la main droite l'un des coutelas qui étaient posés à proximité, et, de l'autre main, il attira à lui le plus grand des pains, mit sur celui-ci de la viande, puis en coupa les morceaux qu'il mangea avidement » (Élien *VH*II, 17); un passage de Plutarque atteste également de la consommation fréquente de petits oiseaux (n° 17; Plutarque Art., 19; cf. Ctésias § 61 qui transcrit le nom perse de l'un d'entre eux; Athénée IX, 393c et ci-dessus).

Les tablettes de Persépolis de la série J (produits « livrés devant le roi ») confirment, globablement sinon dans le détail, les informations de Polyen. Lorsque le roi ou un membre de sa famille se déplace (pas nécessairement au cours de la migration annuelle de la cour), ils reçoivent des produits de l'administration: du gros bétail (PF 691-694, 710), du petit bétail (696), des volailles (697-698, 2033-2037), de la farine (699-704), des grains (705-710), de l'huile (727) et d'autres produits dont l'identification n'est pas assurée. L'administration fournit également du vin (PF 728-732, 735-737; PFa 301, 311). Si le nombre de têtes de gros bétail n'est pas très élevé (3-1-8-7-8), celui des têtes de petit bétail l'est naturellement plus (1124 en PF696), ainsi que celui des volailles; les quantités de farine (en litres) varient de 5 460 (PF 699) à 126100 (PF 701). Quant au vin, les fournitures vont de 750 litres (PF 728) à 6 900 (PFa 311).

Il est vrai que ces chiffres sont difficilement comparables à ceux de Polyen.

Certaines des tablettes de la Série J ne peuvent pas toujours être distinguées clairement de celles de la Série Q (rations de voyages), et toutes ne font certainement pas référence au nomadisme annuel de la cour. L'une d'entre elles au moins désigne des livraisons qui ont été faites au roi à Persépolis: elle porte la plus haute quantité de farine (PF 701). Par ailleurs, elles posent un problème identique à Polyen. Elles ne mentionnent pas le nombre de personnes accompagnatrices, qui elles aussi sont nourries. On ne peut restaurer ce nombre qu'en comparant avec la ration normalement connue par d'autres textes: on a pu estimer par exemple que 17 830 litres de farine pouvaient nourrir 11 886 personnes (PF 702).

Polyen cite des produits que l'on ne trouve pas dans les tablettes (ou que l'on n'y a pas encore repérés), en particulier le lait (n° 10, 22, 42), qui ne pouvait être stocké, mais qui certainement était utilisé régulièrement (cf. en particulier Plutarque *Art.*, 22.9 : lait de vache); au reste, lors de son intronisation, le roi devait « boire jusqu'à la dernière goutte une coupe de petit-lait» *(oxygala;* 3.2. ; cf. Polyen n°22). On mangeait également du fromage (Élien I, 33) et des laitages (Athénée XIII, 608a).

Nous ne disposons malheureusement pas des recettes utilisées par les cuisiniers du roi. Mais le passage d'Élien que l'on a cité *(VH* II, 17) ne doit pas faire conclure que le menu de la table royale (au sens strict du terme) était identique à celui des soldats-rationnaires. Seuls les produits de base sont semblables. Xénophon souligne en effet que les mets servis au roi se distinguaient par une qualité très notable: « Tout ce qui provient de la table du roi a une saveur toute particulière» *(Cyr.* VII, 2.4) et il insiste, en guise d'explication, sur la spécialisation des cuisiniers (VIII, 2.5), parmi lesquels Athénée cite «les cuisiniers spécialisés dans la fabrication des mets au laitage » (XIII, 608a). Beaucoup d'auteurs grecs soulignent de leur côté (dans une vision polémique identique à celle de Xénophon *Agés.* 9.3) que les cuisiniers du Grand Roi étaient sans cesse à la recherche de nouvelles recettes, quitte à les faire venir de très loin (Athénée IV,144b-c; XII, 529d; 539b; 545d, f). Comme l'implique une remarque de Polyen à propos des câpres (n°36), les volailles devaient être couramment farcies. On servait également la viande sous forme de salaisons (Athénée IX, 393c; cf. Plutarque *Art.*, 18.4). De son côté, Diodore (XVII, 67.4) fait allusion aux «préparations culinaires variées» qui étaient transportées de Perse en Babylonie, sans doute pour alimenter la table royale, ou encore à cette manifestation de luxe insensé *(tryphē, hybris)* qui incita Harpale à faire venir des poissons du golfe Persique (Diodore XVII,

108.4). Manifestement, la cuisine perse, comme la cuisine iranienne d'aujourd'hui, était d'une délicate subtilité (cf. Athénée XII, 545e).

Soulignons en même temps la variété des huiles (n°41-46) : Ctésias précisait qu'on fabriquait en Carmanie une huile d'acanthe pour le roi, et Amyntas notait qu'en Perse « les montagnes produisent le térébinthe [pistache], le lentisque et les noix de Perse, avec lesquelles on fabrique pour le roi beaucoup d'huile» (Athénée II, 67a); en revanche, Ctésias ne mentionnait ni le poivre ni le vinaigre, alors que ce dernier produit est cité par Polyen (n °62). Ce qui frappe enfin dans le texte de Polyen, c'est l'extrême profusion et diversité des condiments et herbes aromatiques (n°s 25-26, 28, 30-33, 38-41, 51-52, 63). Elle ne peut surprendre, quand on sait leur importance chez les Perses pour des utilisations médicinales (p. 278), qui ne se différencient pas fondamentalement de leur usage culinaire. Parmi ces herbes, l'une d'entre elles est notable, c'est le térébinthe dont on tire de l'huile (n°43; à peu près 50 litres). Il s'agit de la noix de pistache, plante très populaire chez les Perses: Strabon la cite explicitement parmi celles que les jeunes gens doivent s'habituer à reconnaître (XV, 3.18); on sait également qu'elle constituait l'un des éléments du régime alimentaire de l'héritier qui s'apprêtait à être proclamé roi (Plutarque Art., 3.2); quant à Nicolas de Damas, il rapportait le jugement péjoratif que les Mèdes portaient sur les Perses, traités de «mangeurs de térébinthe» *(FGrH90* F66.34).

La diversité des préparations est soulignée par Hérodote, qui l'oppose aux habitudes grecques:

> Les Perses mangent peu de plats de résistance, mais beaucoup de plats de desserts *(epiphorēmata)* qui ne sont pas tous servis en même temps; c'est ce qui leur fait dire que les Grecs, quand ils sont à dîner, s'arrêtent ayant encore faim, parce qu'après le repas véritable on ne leur présente rien qui vaille la peine, mais que, si on leur présentait quelque chose de tel, ils ne s'arrêteraient pas de manger (I, 133).

Effectivement, les auteurs anciens citent nombre d'exemples de Grecs qui, invités par des Perses (plutôt à titre de bouffons «barbares» » !), se goinfraient littéralement, au point que l'un d'entre eux mangea à lui seul ce qui avait été préparé pour le satrape Ariobarzanès et ses neuf invités (Athénée X, 413a-c; cf. X, 415f); même Ctésias (s'il s'agit bien du même) était réputé pour sa gloutonnerie (Élien *VH* I, 27). Quant au pharaon Tachos, soucieux d'imiter le Grand Roi, il mourut d'indigestion (Élien *VH* V, 1)! Mais, contrairement à

l'opinion courante chez les Grecs (cf. Élien *Anim.* II, 11), Hérakleidès précisait bien que les portions prises par les invités du Grand Roi étaient relativement modestes (Athénée IV, 145e; cf. Strabon XV, 3.22). Ce qui, évidemment, n'exclut pas que des Perses aient pu déroger à leurs pratiques alimentaires: parmi les douze hommes réputés pour leur voracité, Élien (I, 27) cite un Perse, Kantibaris, qui ne cessait d'ouvrir la bouche et dont les serviteurs étaient chargés d'y enfourner les victuailles «comme dans une pompe dépourvue d'arrivée d'air» (Athénée XV, 416b)!

Au-delà de ces anecdotes pittoresques, le texte d'Hérodote apporte un élément intéressant sur l'ordonnancement des repas: les entremets (comme c'est leur fonction) sont servis tout au long du repas, scandant la présentation des plats principaux; ces entremets doivent à coup sûr être décomptés parmi les cent plats que se faisait servir journellement le prince paphlagonien Thuys qui se flattait de posséder une table aussi luxuriante que celle du Grand Roi (Athénée IV, 144f). L'inclination toute spéciale des Perses pour les desserts est également soulignée par Xénophon (qui en tire évidemment argument pour souligner leur décadence) : «Sans exclure aucune des pâtisseries dont jadis pour la table on avait trouvé le secret, ils en inventent constamment de nouvelles, de même pour les plats de résistance; car, en ces deux domaines, ils sont des créateurs inspirés » *(Cyr.* VIII, 8.16). De son côté, Polyarchos vantait «les nombreuses sortes de gâteaux» qu'avaient inventées les Perses (Athénée XII, 545e). C'est probablement à de telles préparations que devait servir le miel cité par Polyen (n°50).

On dégustait également nombre de fruits: les dattes (Élien *VH* I, 33), les grenades (I, 33), les figues (Dinon *ap.* Athénée XIV, 652b-c; Plutarque *Mor.* 173c), mais aussi des pommes (n°27), des raisins secs (n°29), des amandes (n °46). Au reste, une tablette de Persépolis rend fort bien compte de la variété des arbres fruitiers plantés dans les paradis royaux (PFa 33: cognassiers, poiriers, etc.; cf. également PFa 1). Les Grecs le savaient d'autant mieux que nombre d'arbustes sont arrivés chez eux, transplantés du Moyen-Orient à l'époque perse, tels l'arbousier, le mûrier ou le grenadier, et sans doute bien d'autres encore: réalité dont témoigne la lettre envoyée à Gadatas, récompensé pour avoir planté en Asie Mineure des arbres originaires d'Ebir Nāri (ML 12).

«Les Perses sont très adonnés au vin», remarque également Hérodote (I, 133), suivi en cela par tous les auteurs anciens: Cambyse était particulièrement réputé en ce domaine (Hérodote III, 34), et Cyrus le Jeune se

flattait de supporter le vin mieux que son frère Artaxerxès (Plutarque *Art.*, 6.1). Les quantités citées par Polyen ne sont pourtant pas exceptionnellement élevées (n°47 : environ 50 000 litres), si l'on tient compte des distributions aux soldats. Il est vrai que le roi lui-même buvait un vin réservé à son seul usage (Posidonios et Hérakleidès ap. Athénée IV, 145c et I, 28d; Strabon XV, 3.22). Hérodote fait la remarque en parlant des *symposia.* De même chez Élien (*VH*XII, 1) ou chez Strabon: « Ils mènent leurs plus importantes délibérations en buvant du vin » (XV, 3.20). D'après Hérakleidès, il en était de même lors des *symposia* organisés autour du roi après le dîner en compagnie de compagnons de boire *(sympotoi)* choisis (Athénée IV, 145c) : ils en sortent ivres, écrit-il, à l'instar des compagnons de boire d'Holopherne *(Judith* XII, 20; XIII, 1). On peut supposer que le vin de palme servi lors des séjours de la cour à Suse et Babylone produisait les mêmes effets!

• *Le service de la table du r*oi. – Les auteurs anciens insistent également sur le pullulement de la domesticité spécialisée dans le service de la table, que l'on voit également représentée sur des escaliers de Suse et de Persépolis *(fig. 33).*

Parmi tous les serviteurs du palais, Xénophon ne manque pas de citer « les pétrisseurs, les cuisiniers, verseurs de vin..., les serveurs et desserveurs de la table» » *(Cyr.* VIII, 8.20). C'est sur cet aspect qu'ils braquent les descriptions des tentes des rois et généraux perses.

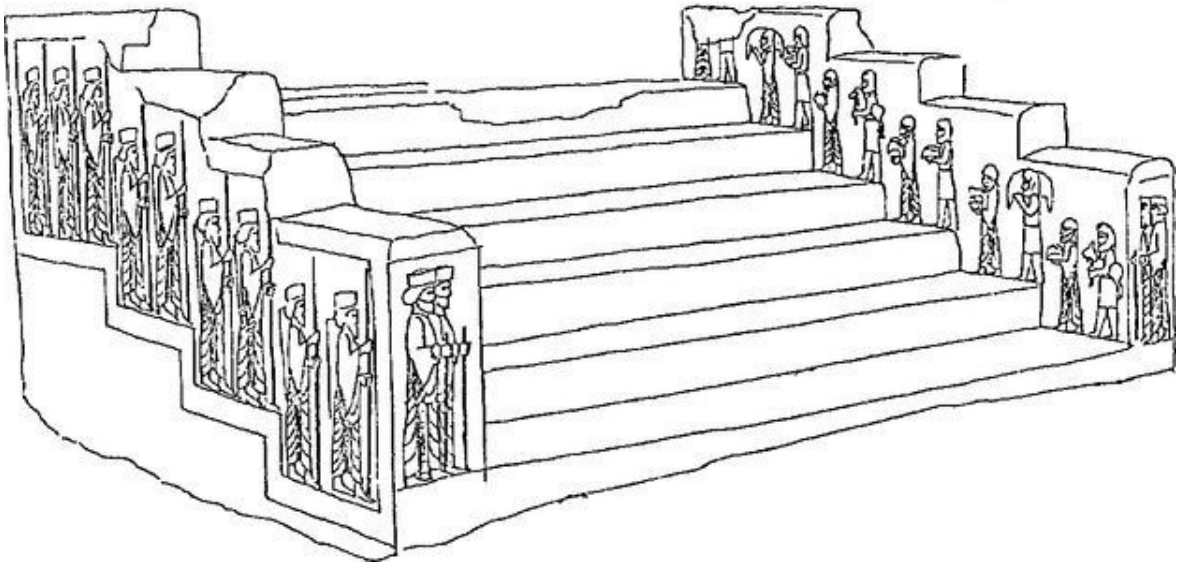

Figure 33.

Serviteurs apportant des mets: Persépolis (petit escalier sud du Tripylon)

En effet, quand le roi et la cour nomadisent, tout le service des cuisines les accompagne: les panetiers, les échansons (Xénophon *Anab.* IV, 4.21), les chefs des boulangers et les panetiers (Plutarque *Alex.* 23.5), les boulangers et cuisiniers (Hérodote IX, 82), «les femmes qui font le pain» (VII, 186-187), bref « toute la troupe des vivandiers et des domestiques » (Quinte-Curce III, 3.25).

De ce point de vue, le texte le plus intéressant, parce que le plus précis, est une nouvelle fois un passage d'Athénée. On sait qu'avant la bataille d'Issos Darius avait pris soin de laisser à Damas tous ses bagages, c'est-à-dire à la fois les femmes et les enfants et tous les *impedimenta* qui ralentissaient la marche de l'armée et que l'on voulait protéger d'un éventuel pillage (cf. en particulier Quinte-Curce III, 13) : tout ce que les Grecs appellent *l'aposkeuē* (Athénée XIII, 607f). Après la bataille, Parménion fut chargé de s'emparer de Damas, tâche qu'il mena à bien. Il fit alors procéder à un inventaire comptable par des officiers spécialisés, comme il était normal en ces circonstances (Xénophon *Cyr.* VII, 4.12-13; 57; Athénée IX, 393c; XI, 784a-b; cf. Plutarque *Crassus* 17.9). Nous avons la chance rarissime de posséder, grâce à Athénée, une citation de ce document comptable original. La citation est partielle: dans la logique de son œuvre, Athénée ne transmet que les renseignements chiffrés relatifs au personnel des cuisines et des banquets, ainsi qu'un échantillon des coupes saisies à Damas (XI, 781f-782). Voici l'énumération portée dans la *Lettre de Parménion* (XIII, 608a) :

Concubines royales musiciennes *(mousourgoi)*	329
Tresseurs de couronnes *(stephanoklopoi)*	46
Cuisiniers *(opsopoioi)*	277
Marmitons *(khytrepsoi)*	29
Cuisiniers spécialisés dans les mets au laitage *(galaktourgoi)*	13
Préparateurs de boissons *(potmatopoioi)* 1	7
Filtreurs de vin *(oinothtoi)*	70
Fabricants de parfums *(myropoioi)*	14
Total :	796

un voit que la spécialisation des tâches était bien établie, y compris a l'interieur de la catégorie des cuisiniers, marmitons et autres préparateurs. À tous ces domestiques, il convient d'ajouter les serveurs, à propos desquels Hérakleidès précise: «Ceux qui prennent soin du roi quand il dîne doivent

d'abord prendre un bain et servir en vêtements blancs; ils passent presque une demi-journée à s'occuper du dîner» (IV, 145b).

• *Musiciennes, danseurs et artistes.*– On n'est pas surpris de constater que le dîner royal ne se limitait pas à la prise d'aliments. Il s'agissait d'une manifestation sociale et politique d'une valeur symbolique bien marquée. Image même de la puissance du roi (chapitre v, 6), la table du roi est un lieu éminent de la redistribution et de la largesse royales. En d'autres termes, en Perse comme ailleurs, le banquet est une fête, dans tous les sens de l'expression, qui, à la cour du Grand Roi, est organisée selon les règles minutieuses de l'étiquette: c'est une fête organisée autour de la personne royale.

D'où la présence, dans l'inventaire de Parménion, de musiciennes et autres artistes préposés à la fête. Elles font partie intégrante d'un banquet (cf. Athénée II, 48f), de même que les parfums et les couronnes (Nepos, *Agés.* 8.2) : en guise d'honneur particulièrement appréciable, Artaxerxès II n'envoya-t-il pas au Spartiate Antalkidas « sa propre couronne, après l'avoir trempée dans un parfum » (Athénée II, 48e)? Dans sa célèbre description du dîner royal, Hérakleidès précise que, « tout au long du repas, les concubines royales chantent et jouent de la lyre; l'une d'entre elles est soliste, les autres forment un chœur» (Athénée IV, 145c). À son imitation, Annaros, présenté comme gouverneur de la Babylonie par Ctésias dans un roman historiquement fort suspect, avait 150 femmes qui jouaient de la harpe et chantaient tout au long du dîner (XII 530d); de même Straton de Sidon « buvait et écoutait des harpistes et des rhapsodes»; à cette fin, il faisait venir des chanteuses d'Ionie et des jeunes filles de toute la Grèce, danseuses aussi bien que chanteuses» (XII, 531a-532c). Les musiciennes *(mousourgoi)* capturées par Parménion étaient flûtistes et harpistes (XIII, 607f). La pratique était assez célèbre pour justifier une entrée *mosargoi* dans le dictionnaire de la *Souda*, qui les définit comme des musiciennes spécialistes de la flûte, dont elles jouent, tandis que d'autres chantent; elles cessent de chanter lorsque le roi boit, reprenant leurs chants et leurs accords quand on verse à boire.

Bien d'autres artistes distrayaient les convives, comme le montrent les comptes rendus du banquet nuptial donné à Suse par Alexandre. Selon Polyclète, des flûtistes, hommes et femmes, l'accompagnaient en permanence, buvant en sa compagnie (Athénée XII, 539a). Au cours du banquet de Suse

qui dura cinq jours, Alexandre et ses invités applaudirent les fameux jongleurs indiens, mais également de nombreux artistes grecs : des rhapsodes, des harpistes, des flûtistes, des chanteurs et des danseurs (XII, 538e-f). À la cour d'Artaxerxès II, selon Ctésias, Zénon le Crétois était le danseur favori du roi (I, 22d). On comprend l'admiration envieuse de Polyarchos, soulignant la variété des spectacles et des concerts qui rythmaient la vie de cour chez les Grands Rois (Athénée XII, 545f)!

On y faisait venir en effet les artistes les plus réputés du monde connu (cf. Hérodote III, 137), qui se produisaient devant le roi et les courtisans, mais non pas nécessairement durant les banquets. On se souvenait bien en Grèce de l'athlète Polydamas :

> Il était le plus grand homme du monde... Ayant entendu parler de ses exploits, Darius [II] lui envoya des gens qui l'engagèrent par des promesses à venir à Suse, et à paraître devant lui. À son arrivée, Polydamas ayant été défié par trois de ces Perses que l'on nomme les Immortels, il les tua tous les trois, quoiqu'ils l'eussent attaqué ensemble (Pausanias 6.5).

À son retour en Grèce, le haut fait de l'athlète fut gravé sur la pierre et figuré sur une stèle, l'une et l'autre disposées à Olympie: y était figuré le héros en pleine action devant le roi assis sur son trône.

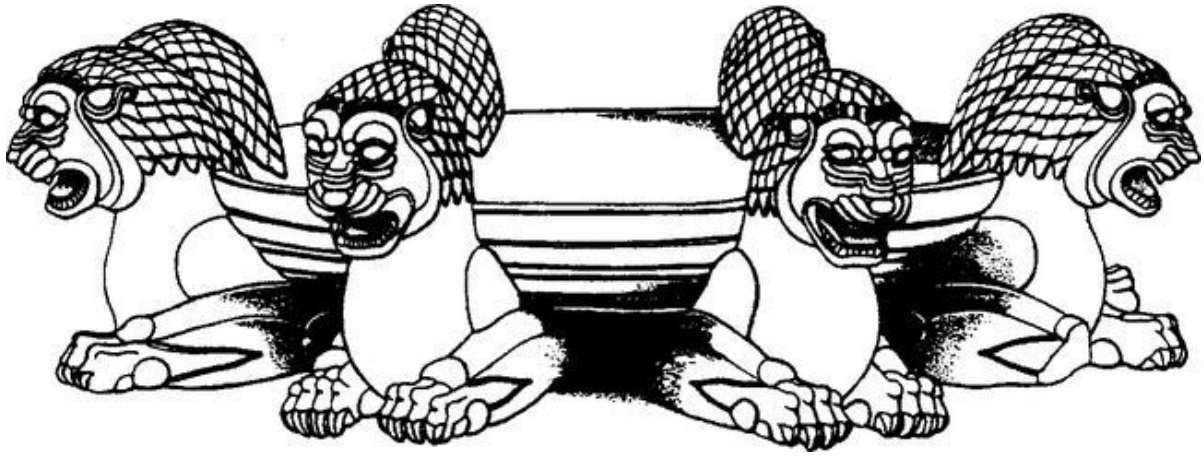

• *Coupes et lits.* –Le banquet était environné d'un luxe inouï. Les auteurs grecs ont tout particulièrement été frappés par la richesse de la vaisselle et des coupes. Dans un autre extrait de la *Lettre de Parménion,* Athénée cite l'inventaire des coupes: «Coupes d'or, d'un poids de 73 talents babyloniens et 52 mines; coupes incrustées de pierres

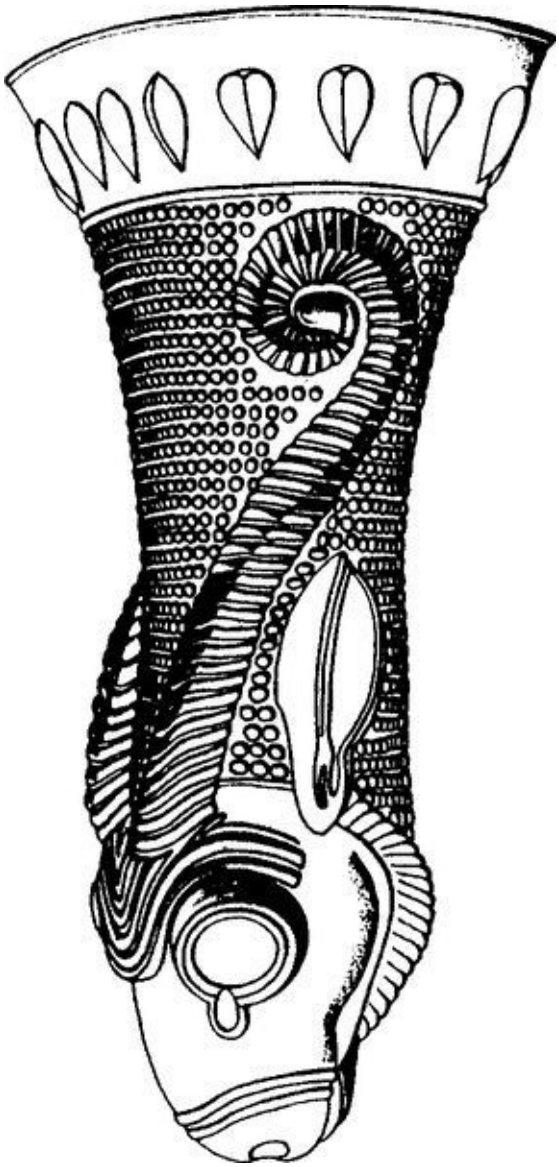

Figure 33

bis. Échantillons de vaisselle achéménide

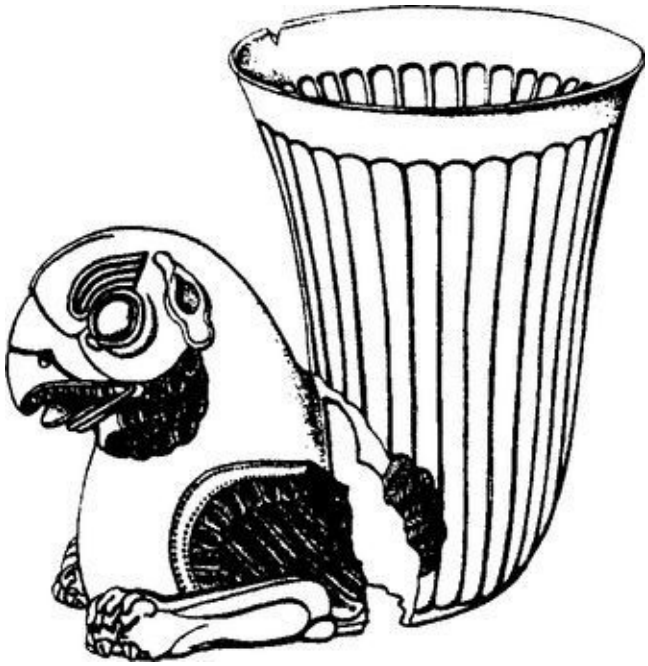

précieuses, d'un poids de 56 talents babyloniens et 34 mines» (XI, 781f-782a). Ailleurs, comme on l'a vu, il fait état d'un inventaire envoyé par Cléomène à Alexandre, peut-être un relevé du très luxueux mobilier royal perse qui se trouvait à Memphis et qui tomba aux mains d'Alexandre (cf. Quinte-Curce IV, 7.4). Comme toujours, la citation est tronquée, Athénée ne sélectionnant que les précisions utiles à son propos, à savoir, ici, un très long développement sur les dénominations multiples des coupes à boire. La citation porte :

3 *batiakai* plaquées d'or; 176 *kondya* d'argent, dont 3 plaquées d'or; une *tisigitēs* d'argent; 32 cuillers d'argent plaquées d'or; un récipient à vin d'argent décoré de type barbare *(barbarikon);* d'autres petites coupes de toutes sortes; des *rhytons*, des *batiakai* plaquées d'or fabriquées en Lycie (?), des encensoirs *(thymiatēria)* et des bols (XI, 784a-b).

Athénée ne manque pas de donner des explications sur des vases aux noms aussi étrangers aux oreilles de ses lecteurs grecs. La *batiakē* est une phiale perse, écrit-il (XI, 784a). Il en est de même du vase nommé *labrônia*, ainsi nommé (à son avis !) « en raison de l'intempérance *(labrotēs)* qui naît de l'ivresse; elle a une forme plate et large, et elle a de grandes anses» (XI, 484c); un auteur parlait d'un *labrônios* d'un poids de 200 *chrysoi;* un autre vase de ce type était réputé peser 120 *chrysoi* (XI, 484 d-e). La mention des encensoirs *(thymiatēria)* est intéressante. Ils sont fréquemment représentés sur les reliefs et sceaux achéménides, en particulier sur les reliefs d'audience de Persépolis:

ailleurs, Athénée les mentionne dans l'équipement des banquets, avec les parfums, de nombreuses espèces de vêtements et de tapis, de coupes et autres ustensiles (XII, 545e). Parmi les coupes de type perse, on citait également le *sannakra* (XI, 497e), le *kondy* (XI, 478a), ou encore la *prokhoïs*, citée par Athénée (XI, 496c) à la suite de Xénophon *(Cyr.* VIII, 8.10), qui écrivait dans son chapitre sur la « décadence perse» :

> C'était aussi chez les Perses l'usage de ne pas apporter de pots de chambre *(prokhoïdes)* dans les banquets, évidemment parce qu'ils pensaient qu'en buvant sans excès ils pourraient garder davantage le contrôle du corps et de l'esprit; aujourd'hui, de même, subsiste l'usage de ne pas les apporter, mais ils boivent tellement qu'au lieu de les apporter, c'est eux que l'on emporte, quand ils ne sont plus capables de sortir d'aplomb!

Toujours cité par Athénée (XI, 484c-d), l'auteur de la Nouvelle Comédie athénienne, Ménandre, dans deux de ses pièces, faisait un inventaire « à la Prévert» des richesses trouvées par les Macédoniens dans le riche trésor perse de Kyinda en Cilicie:

> Nous vivons sur un grand pied, je veux dire sans aucune retenue. Nous avons l'or de Kyinda; des robes de pourpre perses empilées. Messieurs, nous avons des coupes ciselées *(toreumata)*, des masques en relief (?), des vases à boire en forme de demi-cerf *(tragelaphoi)*, les labrônia, des vases à verser garnis de pierres précieuses, des *labrônia* [sur lesquels sont représentés] des Perses tenant leurs chasse-mouches.

Tous ces textes constituent une véritable description de la vaisselle perse retrouvée en abondance ici et là, y compris dans les dépôts de Persépolis et de Suse. Ils font explicitement référence aux ciselures et décorations animales qu'elle portait régulièrement. C'est dans ce type de coupes que buvaient les riches Perses, à l'exception de celui qui, rétrogradé, était obligé par le roi d'utiliser une coupe de céramique (Athénée XI, 464a); à l'exception également du roi qui, on le sait par Dinon, buvait dans une coupe spéciale *(ôion)* en forme d'œuf (XI, 503f). Les Grecs les connaissaient d'autant mieux qu'à plusieurs reprises ils eurent l'occasion de s'en emparer. Dans un passage digne du meilleur réalisateur hollywoodien, Quinte-Curce décrit ainsi le pillage des Trésors de Darius III à Issos:

En Perse, on appelle *gangabas* les portefaix ; comme ils ne pouvaient tenir (une tempête subite avait provoqué des chutes de neige, et justement alors de fortes gelées avaient durci le sol), ils revêtent les vêtements aux parures d'or et de pourpre, qu'ils portaient avec le Trésor; nul n'osait les empêcher, et même la canaille se croyait tout permis envers un roi dans le malheur... Les richesses du roi jonchaient la terre entière: argent mis de côté pour des versements énormes aux troupes, parures de tant d'hommes de la noblesse, de tant de femmes de famille illustre, vaisselle d'or, freins d'or, tentes décorées avec une munificence royale, de plus voitures abandonnées par les leurs et débordant d'un luxe inouï... Les pillards n'avaient pas assez de mains pour piller (III, 13.7-11).

On rapprochera aisément ce passage de Quinte-Curce de la description donnée par Diodore (XVII, 75) et Quinte-Curce (V, 6.3-8) du pillage de Persépolis par les soldats d'Alexandre. Lors du naufrage de navires perses, en 480, un Grec « ramassa beaucoup de vases d'or, de vases d'argent rejetés par les flots, il trouva des trésors des Perses, et s'empara d'une infinité d'autres objets précieux» (Hérodote VII, 190). Le butin était si attrayant que «le meilleur plongeur de l'époque avait sauvé pour les Perses beaucoup des objets précieux et s'en était aussi approprié beaucoup » (IX, 8)! Il en fut de même dans la tente de Mardonios, remplie «d'objets d'or et d'argent, tentures où se mêlaient des couleurs différentes » (IX, 82): dans le camp perse, on trouva « des lits dorés et des lits argentés, des cratères d'or, ainsi que des phiales et des vases à boire; sur des chars, les Grecs trouvèrent des sacs où l'on découvrit des chaudrons d'or et d'argent» (IX, 80); de même dans la tente de Tiribaze, « où il y avait des lits à pieds d'argent, des coupes, et des gens qui se disaient panetiers, échansons» (Xénophon, *Anab.* IV, 4.21); à Persépolis, selon Quinte-Curce (V, 6.5), les soldats «cassaient à la hache des vases travaillés avec soin».

Les Perses prenaient leurs repas couchés sur des lits superbement ouvragés, tel le lit donné par Artaxerxès II au Crétois Entimos, avec tout l'équipement nécessaire pour tenir son rang de favori: «Un lit à pied d'argent, une couverture à fleurs, une tente à ciel constellé, un fauteuil d'argent, un parasol brodé d'or, 20 coupes d'or incrustées de pierres précieuses, et en outre 100 grandes en argent, 100 cratères d'argent également et 100 servantes et 100 esclaves...» (Athénée II, 48f). Sur ces lits étaient disposés tapis et coussins, arrangés par un personnel spécialisé, raison pour laquelle le roi ajouta aux couvertures précieuses «l'homme chargé de les étendre, disant que les Grecs ne savaient pas étendre les literies » (II, 48d). En effet– disait Hérakleidès – « les Perses furent les premiers à inventer d'avoir ce que l'on appelle des

«étendeurs» » *(strôtai)*, pour que la couverture fût élégamment disposée et le contact moelleux» (II, 48c). Là aussi, le protocole réservait une place à part au roi : lors des *symposia*, « il était couché sur un lit supporté par des pieds en or, tandis que ses invités *(sympotoi)* étaient assis sur le sol» (Athénée IV, 145c)– sol sans aucun doute garni de moelleux tapis (cf. Xénophon *Cyr.* VIII, 8.16; *Hell.* IV, 1.30)! De même, lors des noces de Suse, les lits des convives étaient en argent, mais celui d'Alexandre avait des pieds en or (Athénée XII, 538c).

VI. LES CHASSES ROYALES

Comme dans toutes les cours du Proche-Orient ancien (et d'ailleurs), les rois aimaient les longues parties de chasse. Elles représentaient manifestement l'un des lieux privilégiés de la sociabilité aristocratique et aulique, comme le symbolise l'entraînement poussé que les jeunes Perses reçoivent en ce domaine (Strabon XV, 3.18). On ne compte pas les représentations de chasse sur les cachets et les stèles achéménides.

Dans l'un des nombreux épisodes cynégétiques – qu'il apprécie tant– Xénophon montre le jeune Cyrus « détrui[sant] toutes les bêtes du parc *(paradeisos)* qu'il poursuivait, atteignait, au point qu'Astyage n'arrivait plus à en rassembler pour lui» (I, 4.5). Les chasses, en effet, se déroulent soit dans des espaces ouverts, soit dans des paradis fermés, comme à Daskyleion *(Hell.* IV, 1.15). À Kelainai de Grande-Phrygie, «Cyrus avait une résidence et un grand paradis rempli de bêtes sauvages qu'il chassait à cheval, quand il voulait s'exercer, lui et ses chevaux» (I, 2.7). Centres d'expérimentation horticole, vivantes images des vertus fécondantes du roi (chapitre VI, 5), les paradis comprennent également en effet une réserve de chasse, tel celui que Quinte-Curce décrit en Sogdiane:

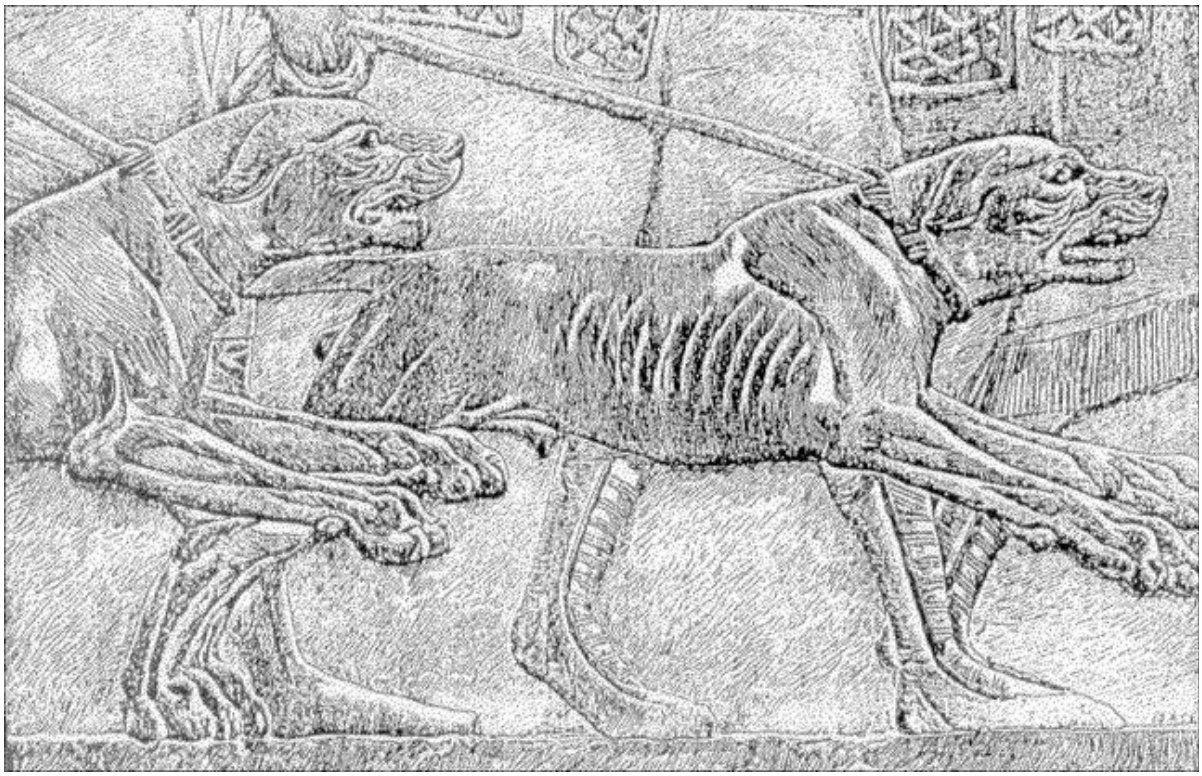

Figure 34.

Chiens de chasse et de guerre assyriens

En ces contrées, le faste barbare se traduit essentiellement par des magnifiques fauves qu'on enferme en bandes dans des parcs et des terrains boisés de vaste étendue. Pour cela, on choisit de vastes forêts, que parent des sources nombreuses, aux eaux éternelles; ces bois sont entourés de murs *(muris nemora cinguntur)* et des tours y comportent des abris pour les chasseurs (VIII, 1.11-12).

Il en était de même d'un paradis proche d'Ecbatane: des gardes sont disposés à l'entrée (VII, 2.29). Ces paradis étaient fort vastes, puisque Cyrus le Jeune fit la revue de ses troupes dans le paradis de Kelainai, en tout 13 000 hommes (Xénophon *Anab.* I, 2.9), et qu'Alexandre put dîner dans le paradis sogdien avec toute son armée (Quinte-Curce VIII, 1.19). Quant au nombre de bêtes enfermées, il devait être considérable, puisque, selon Quinte-Curce (VIII, 1.19), Alexandre et les siens ne tuèrent pas moins de 4 000 fauves. Cette pratique fut probablement empruntée aux Perses par les Macédoniens :

Les membres de la Maison royale de Macédoine avaient en effet la passion de la chasse, et ils avaient constitué, avec les terrains qui s'y prêtaient le mieux, des réserves pour y

> assembler le gibier. Pendant tout le temps qu'y avait duré la guerre, ces districts avaient été aussi soigneusement gardés qu'auparavant, mais on n'y avait jamais chassé au cours de ces quatre années, car on avait d'autres choses à faire. Ils étaient donc remplis des animaux de toutes espèces... Paul-Émile mit les veneurs royaux (hoi *kynegoi basilikoi)* à la disposition du jeune Scipion, et il lui donna toute liberté pour organiser des battues (Polybe XXXI, 29).

L'éthique aristocratique n'interdisait point d'utiliser des pièges (cf. Polyen VII, 14.1). On sait également qu'au cours de leur dressage les jeunes Perses s'entraînaient à fabriquer des filets de chasseur (Strabon XV, 3.18). On a un vivant exemple de ce type de chasse dans un passage d'Hérodote. Voici – selon lui – comment les Perses réduisirent la résistance des Grecs, à la fin de la révolte de l'Ionie:

> Chaque fois que la flotte prenait une île, les Barbares en s'en emparant y capturaient les habitants comme dans un filet. Ils procèdent pour cela de la façon suivante. Les soldats, se tenant par la main, forment une chaîne qui va du rivage nord au rivage sud; ils avancent ensuite à travers l'île entière et débusquent ceux qui l'habitent (VI, 31).

Il paraît évident qu'à la guerre les Perses utilisent une méthode couramment employée à la chasse, avec ses chasseurs et ses rabatteurs. Au reste, les reliefs assyriens représentent fréquemment la chasse au filet.

Toute chasse royale requérait donc des préparatifs minutieux, effectués probablement sous la direction d'officiers spécialisés, ceux que l'auteur du *De Mundo* (398a) appelle « les stratèges des chasses ». Il fallait choisir les bêtes – nourries et préparées dans des élevages sélectionnés (Plutarque *Alex.* 73.6) – puis les libérer des cages où on les tenait enfermées, comme on le voit faire sur des reliefs assyriens; il fallait également rassembler les chiens de chasse *(fig. 34)*. Il y avait donc de nombreux participants, à différents niveaux et à différentes fonctions, comme on le voit dans un épisode de la *Cyropédie* : «Astyage emmène Cyrus à la chasse, réunit un grand nombre d'hommes à pied et à cheval ainsi que les enfants, rabat le gibier dans un endroit accessible aux chevaux et organise une grande chasse » (Cyr. I, 4.14). L'auteur fait valoir les impératifs de la sécurité: « Astyage laissa partir Cyrus avec son oncle et une escorte d'hommes plus âgés pour veiller sur lui, le tirer d'affaire dans les mauvais pas et le protéger contre les bêtes sauvages, s'il s'en montrait» (I, 4.7). Il est vrai qu'en l'occurrence Cyrus est très jeune et que la chasse se déroule dans un espace ouvert.

Puis c'était le départ de l'escorte royale. Y compris dans cette circonstance, une sélection était opérée parmi les nobles de la cour: c'était un honneur insigne que d'être choisi comme compagnon de chasse, témoin Thémistocle: « Il prenait part aux chasses du roi et aux divertissements du palais» (Plutarque *Thém.* 29.6). Le roi est entouré de ses compagnons les plus fidèles (ou supposés tels: Élien VI, 14). Il était certainement aussi accompagné de ses gardes du corps, car, à la chasse, le roi est plus vulnérable qu'ailleurs: deux histoires de cour rapportent des attentats perpétrés contre le roi à la chasse (Hérodote III, 30; Élien VI, 14). Sans doute pour rendre plus éclatante encore la solennité du moment, le roi était accompagné d'une nombreuse escorte: Hérakleidès précise même qu'il ne part pas sans ses concubines (Athénée XII, 514c)!

VII. LA SPLENDEUR ROYALE

On l'a dit et répété, les pages qui précèdent sont fondées esssentiellement sur les sources grecques, que l'on peut confronter dans certains cas à des documents iconographiques perses ou « gréco-perses ». Concernant l'interprétation que les Grecs donnent du luxe de la cour royale, deux courants peuvent être distingués. L'un est représenté par Xénophon. Dans la *Cyropédie*, il analyse tous les éléments d'étiquette par le souci obsédant de la sécurité du Grand Roi, qu'il s'agisse de l'institution des eunuques, du protocole de la table royale ou encore de l'audience... Nul doute en effet que ce type de préoccupations était sans cesse présent. Mais, en y faisant constamment référence, Xénophon, d'une certaine manière, donne à ses lecteurs une vision très réductrice, ne mentionnant qu'exceptionnellement la volonté royale d'imposer l'image d'un homme au-dessus des hommes (e.g. VIII, 1. 40-42; 3.4,14).

Aux yeux de la majorité des auteurs grecs, la splendeur inouïe des palais et la rigidité de l'étiquette de cour constituent d'abord et avant tout des manifestations éclatantes de la *tryphē* perse, posée en véritable précédent et exemple: « Les premiers de tous les hommes à s'être signalés par leur luxe *(tryphē)* ont été les Perses» ; Athénée en voit la preuve dans le nomadisme de la cour achéménide (XII, 513 e-f). Pour nourrir son discours d'exemples pris sur le vif, dans un long développement, il cite un grand nombre d'auteurs qui

se sont penchés sur la question (514a-f). Ces pages représentent une sorte de résumé très dense des informations grecques sur la cour perse, qu'il convient de présenter.

Parmi les marques visibles de cette *tryphē*, Dinon mentionnait le *labyzos*, matière très parfumée et plus coûteuse que la myrrhe, dont était faite la coiffure du Grand Roi; il mentionnait également le tabouret dont se servait systématiquement le roi pour descendre de son char (p. 234). Quant à Hérakleidès, il précisait que jamais le roi ne se laisse voir marchant à pied dans son palais; il ne le fait qu'en traversant la cour des mélophores, mais alors il foule des tapis qui lui sont réservés: « En atteignant la dernière cour, il monte sur son chariot, parfois sur son cheval. » Hérakleidès cite également des objets particulièrement luxueux: outre le tabouret, le trône royal, fait d'or, dont les quatre colonnettes sont incrustées de bijoux et sur lesquelles est jeté un riche tissu de pourpre brodé. Agathoclès mentionne le vase où était contenue «l'eau d'or» réservée au roi et à son fils aîné (p. 537). Charès de Mytilène décrit la célèbre Vigne d'Or (p. 248), rejoint en cela par Amyntas qui mentionne également un superbe cratère d'or, œuvre de Théodoros de Samos. De son côté, Cléarque ne manque pas de faire référence aux eunuques (que les Mèdes/Perses rassemblent chez les peuples des alentours), ni Hérakleidès aux concubines qui accompagnent le roi à la chasse et qui charment ses nuits. Enfin, comme preuve absolue de *tryphē* démesurée et dissolvante, Charès parlait des Trésors enfermés dans des pièces qui ouvraient sur la chambre royale (« oreiller royal » et « tabouret royal »; p. 484). Athénée citait également la *Vie d'Archytas* d'Aristoxènos. Celui-ci y faisait référence à Polyarchos, renommé pour son goût des plaisirs physiques. En développant un discours sur le thème du plaisir et de la *tryphē*, Polyarchos prenait exemple sur le Grand Roi, décrivant « toutes les dispositions prises pour le soin du roi, son inclination pour le plaisir sexuel, l'odeur parfumée de son corps, son élégance physique et ses bonnes manières avec les gens, les spectacles et les concerts, et il déclara que, de son point de vue, le Grand Roi était le plus heureux des hommes» (XII, 545f).

On voit bien que les auteurs anciens ont filtré les informations au crible de leurs obsessions – d'où l'abondance et le nombre des descriptions de la table royale et des références aux *pallakai*. Jamais l'un d'entre eux ne fait la moindre allusion aux reliefs de Persépolis, même Diodore qui est le seul à donner une description de la terrasse et des palais (XVII, 71.3-8). Ce choix leur permettait d'attirer l'attention de lecteurs potentiels, tout en développant

leur discours favori, où se mêlaient des jugements péremptoires sur l'inéluctable effet dissolvant de la richesse et une admiration fascinée pour le luxe et la puissance du Grand Roi. Néanmoins, et en dépit de leur parti pris et de leur myopie observatrice, leurs comptes rendus témoignent aussi de la réalité de la splendeur royale, que les règlements auliques se chargeaient de mettre quotidiennement en scène. Car, aux yeux des Grands Rois eux-mêmes, le luxe des palais, la profusion des Trésors, la splendeur des fêtes ou la richesse des tapisseries et des vêtements étaient une marque de leur puissance ostentatoire. C'est bien ainsi que le comprit Héraclide du Pont dans son ouvrage *Du Plaisir (Peri Hēdonēs)*, où il s'opposait de manière provocante à la théorie dominante:

> Les tyrans et les rois, maîtres de toutes les bonnes choses de la vie, dont ils ont l'expérience, mettent leurs plaisirs à la première place, car le plaisir rend la nature humaine plus noble. En tout cas, toutes les personnes qui s'adonnent au plaisir et choisissent une vie de luxe sont nobles et généreux: ainsi les Perses et les Mèdes. Car, plus qu'aucun autre peuple dans le monde, ils s'adonnent au plaisir et au luxe, et tout en même temps pourtant ils sont les plus nobles et les plus courageux des barbares. En fait, jouir du plaisir et du luxe est la marque des hommes libres: cela délie et élève l'esprit. Au contraire, vivre une vie de travail est la marque des esclaves et des hommes de basse naissance (Athénée XII, 512a-b).

On retrouve une interprétation identique chez Plutarque, dans un développement directement dérivé de la propagande de la cour d'Artaxerxès II :

> Le Grand Roi montra en la circonstance que la lâcheté et et la mollesse ne proviennent pas toujours, comme on le croit communément, des délices et du luxe, mais d'une nature dépravée et basse qui se laisse entraîner à des opinions perverses. En effet, ni l'or, ni la robe royale, ni les ornements dont le roi était toujours couvert et qui valaient 12 000 talents ne l'empêchaient d'endurer et de peiner comme le premier venu *(Art.*, 24.9-10).

Autrement dit, la *tryphē* n'est pas réductible au luxe émollient: c'est plus encore une marque éclatante de la puissance royale.

En insistant autant sur les règles de l'étiquette aulique, les auteurs anciens ne déforment pas fondamentalement la réalité. Tous les détails qu'ils donnent traduisent une vision symbolique achéménide : quoi qu'il fasse (marcher, dormir, manger, chasser, faire l'amour, etc.), le Grand Roi se distingue et veut se distinguer du commun des mortels, et l'on comprend assez aisément le

contresens grec sur la divinité du Grand Roi: celui-ci est un être à part, auquel on doit un respect et une soumission sans limites. L'étiquette aulique est là pour le rappeler en permanence, en particulier les règles de l'audience royale, mais aussi l'étiquette de la table qui lui réserve un lit de parade, une coupe spéciale, de l'eau et du vin réservés à son seul usage, des serveurs purifiés préalablement par un bain et porteurs d'une robe blanche. Tout compte fait, les auteurs classiques, d'une certaine manière, ont donné un magnifique commentaire animé de la vie de cour et de la splendeur royale, ou, du moins, ils nous permettent de le faire. À ce titre, on aimerait suggérer au Grand Roi, comme il le fit pour Antalkidas, d'envoyer à Athénée et à Élien « sa couronne, trempée préalablement dans le parfum le plus précieux» !

CHAPITRE VIII

Les hommes du Roi

Telle qu'on la voit exprimée par le texte et l'image, l'exaltation de la personne royale est une constante d'un courant majoritaire des sources classiques. Bien qu'il n'y fasse pas référence explicitement, il est clair par exemple que Aristote inclut la monarchie achéménide dans la catégorie qu'il définit sous le terme de *pambasileia*, que l'on rencontre – écrit-il – «chez certains peuples barbares». Comme tant de ses contemporains, il considère que, «du fait que les Barbares sont par le caractère plus portés à la servitude que les Hellènes, et les Asiatiques plus que les Européens, ils supportent le pouvoir despotique sans élever aucune plainte». Dans le cadre de cette «monarchie absolue *(pambasileia)* », le roi exerce une autorité universelle, en n'obéissant qu'à « sa volonté propre » *(Pol.* VII, 7). C'est là une interprétation que l'on retrouve sous la plume ou dans la bouche de bien des Grecs. Parmi de multiples exemples, citons simplement la remarque attribuée par Xénophon à Jason de Phères dans le cadre d'un discours stéréotypé destiné à prouver que la conquête de l'Empire achéménide serait aisée: « Je n'ignore pas que tout le monde, là-bas, sauf un seul homme, est plus exercé à l'esclavage *(douleia)* qu'à la puissance militaire» » *(alkē; Hell.* VI, 1.12).

D'une certaine manière, l'image donnée par les Grecs n'est pas si différente de celle qu'ont voulu imposer Darius et ses successeurs par le texte et l'image. Mais l'une et l'autre tendent à réduire le problème à la seule personne du roi, soit pour flétrir le régime despotique, soit pour exalter les vertus de l'homme capable de gouverner tant de peuples et tant de pays grâce à des vertus hors du commun. Il est évident que l'historien ne peut se satisfaire d'approches aussi idéologisées. Il importe de poser de manière plus concrète le problème des rapports que le roi entretient avec ceux qui le servent et qui occupent les plus hautes fonctions dans l'Empire.

I. LE ROI DONATEUR

• *Les déclarations royales.* – À plusieurs reprises, Darius et Xerxès expriment une autre qualité du bon roi: favoriser tous ceux qui leur ont apporté aide ou qui la leur apporteront dans la suite des temps. Se référant à la justice *(arštām)*, qui guide toutes ses actions, Darius, à Behistoun, s'exclame: « L'homme qui a donné sa peine dans la maison/le palais *(viθ)*, je l'ai bien traité; l'homme qui a occasionné de la destruction, je l'ai bien puni» (DB IV § 63). Il adjure également ses successeurs à ne pas être l'ami « de celui qui sera un menteur, ni du violent: punis-les bien» (IV § 64). De même à Naqš-i Rustam: «Ce qu'un homme accomplit ou apporte selon ses forces me satisfait et j'en ai grand plaisir et je suis bien disposé envers lui» » *(DNb)*, ou encore dans l'inscription parallèle de Xerxès: « ... Et je récompense largement les hommes de bonne volonté» *(XPl* 26-31). Parmi les bienfaits attirés sur les hommes de bonne volonté, viennent fréquemment la protection d'Ahura-Mazda et « une descendance nombreuse » *(DB* IV § 60-61, 66-67). Ce qui n'est pas sans rappeler les paroles prêtées par Hérodote à Cambyse qui, sur son lit de mort, adjure ses proches d'abattre Smerdis l'usurpateur: «Si vous le faites, puissent la terre porter pour vous des fruits, vos femmes et vos troupeaux être féconds » (III, 65).

• *Les Bienfaiteurs du roi.* – Le rédacteur du *Livre d'Esther* raconte :

> Cette nuit-là, le sommeil avait fui le roi. Il dit d'apporter le volume des faits mémorables de l'époque. On se mit à les lire devant le roi. On y trouva consigné que Mardochée avait révélé les menées de... deux eunuques du roi, gardes du seuil, qui projetaient de tuer le roi Ashuérus. Le roi interrompit: «Qu'a-t-on conféré d'honneur et de dignité à Mardochée à cette occasion? » Les serviteurs du roi répondirent : « Ce qui a été fait en sa faveur? Absolument rien ! »... Aman dit au roi: «Pour celui qu'il plaît au roi d'honorer, on apportera un vêtement royal, de ceux que revêt le roi, et un cheval que monte le roi, et sur la tête duquel repose le diadème royal. On confiera le vêtement et le cheval aux soins d'un des chefs du roi, qui soit un des Grands. On revêtira donc cet homme qu'il plaît au roi d'honorer et on le promènera à cheval sur la place de la ville et l'on criera devant lui: "Voilà ce qu'on fait pour celui qu'il plaît au roi d'honorer!" » (6.1-9).

De son côté, Hérodote rapporte que, lors de la bataille de Salamine, Xerxès suivait du rivage les évolutions des combats: « Chaque fois que le roi, assis au pied du mont Aigaléos, voyait quelqu'un des siens accomplir un exploit au

cours de la bataille, il s'informait de l'auteur; et ses secrétaires (hoi *grammateis)* inscrivaient *(anegraphon)* le nom du triérarque, avec les noms de son père et de sa cité» (VIII, 90; cf. Plutarque *Thém.* 13.1). C'est dans ces conditions que, par exemple, « Théomestôr fut établi par les Perses tyran de Samos, et que Phylakos fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi *(euergetēs basileôs anegraphé)* et reçut un grand domaine », et Hérodote d'apporter cette précision: « Les Bienfaiteurs du roi sont appelés en langue perse *orosanges* (VIII, 85). Quelle qu'en soit la réalité linguistique et étymologique, la référence à un terme perse implique l'existence d'une catégorie aulique reconnue.

Il est donc clair qu'il existait à la cour un registre sur lequel étaient inscrits les noms de ceux qui avaient reçu le titre de Bienfaiteur. Dans la lettre qu'il envoie à Gadatas, Darius le félicite de ses activités horticoles, et il précise: «Pour cela, il y aura pour toi grande reconnaissance *(megalē charis)* dans la maison du roi» (ML 12). De même dans la lettre (peut-être) envoyée par Xerxès à Pausanias de Sparte: «Ce service *(euergesia)* te restera compté dans notre maison comme un titre inscrit à jamais *(es aiei anagraptos)* » (Thucydide I, 129.3). C'est en se fondant sur cette réalité que le Samien Syloson vint trouver Darius, peu après son avènement: « Il monta à Suse, s'assit à la porte du palais royal, et déclara qu'il était un Bienfaiteur de Darius» (III, 140). À Koès, qui venait de lui donner un conseil judicieux, Darius fit cette déclaration: «Étranger de Lesbos, quand je serai de retour sain et sauf dans ma demeure, ne manque pas de te présenter à moi pour que je paye ton bon conseil de bienfaits» (IV, 97). À son retour à Sardes, Darius ne manqua pas de réaliser sa promesse (V, 11). C'est très exactement le sens de l'histoire des rapports entre Ashuérus et Mardochée, telle qu'elle est rapportée par le rédacteur *d'Esther:* en prenant connaissance, dans le Livre des Bienfaiteurs, des services rendus par Mardochée, le roi s'étonne que le Judéen de Suse n'ait reçu aucun honneur, et il prend aussitôt des dispositions pour réparer l'oubli *(Esther* 6).

D'où l'intérêt d'accomplir une « belle action » sous les yeux mêmes du roi. « Aussi Cyrus inspirait-il à tous la passion de disputer chacun le premier rang devant ses yeux », remarque Xénophon *(Cyr.* VIII, 1.39). À ce titre, l'expédition de 480 représente un exemple particulièrement significatif. Pour les auteurs grecs, les combats sont de véritables spectacles qui se déroulent sous les yeux du roi. Dès le début, le décor et les acteurs sont plantés. À Abydos, on a aménagé une loggia de marbre d'où Xerxès regarde défiler son

armée (VII, 44); puis, à Doriskos, le roi passe ses troupes en revue (chapitre v, 5). Xerxès, dès lors, ne va plus quitter sa position de spectateur : « Quand il eut passé en Europe, il regarda son armée passer sous les coups de fouets» (VII, 56). Aux Thermopyles, il est assis sur son trône, réagissant avec fougue aux aléas du combat (VII, 212). Et Diodore ne manque pas d'opposer les motivations respectives des soldats grecs et des soldats du Grand Roi: les premiers font des prodiges de valeur, car ils sont habités par la volonté de conserver leur liberté; les barbares, quant à eux, veulent se distinguer, « car ils combattent sous les yeux de leur roi» (XI, 7.1). À Salamine, Xerxès «choisit un lieu favorable pour être le spectateur du combat» (XI, 18.3). Il est accompagné de ses secrétaires, qui notent le nom des combattants de valeur (Hérodote VIII, 86). Les soldats savent que le roi a les yeux fixés sur eux, d'où une extraordinaire émulation: «Chacun veut être le premier à s'emparer d'un vaisseau ennemi et à recevoir du roi des présents » (VIII, 10). En effet, « tous étaient pleins de zèle, en raison de la crainte qu'ils avaient de Xerxès, chacun s'imaginant que le roi avait les yeux fixés sur lui» (VIII, 86). On a bien l'impression que parfois le dialogue muet entre le roi et les soldats l'emporte sur les considérations tactiques. Ainsi, lors de la fuite après la bataille: «Ceux qui étaient placés derrière, s'efforçant de faire passer leurs vaisseaux pour donner au roi eux aussi le spectacle d'un exploit, heurtaient les vaisseaux fuyards de leur propre parti!» (VIII, 89). L'heureuse issue d'une manœuvre exécutée par le navire d'Artémise de Carie est particulièrement piquante: pour se dégager au cours de la bataille, elle n'hésita pas à éperonner un vaisseau de la flotte royale, mais on crut sur le rivage qu'elle avait coulé un vaisseau athénien – ce qui «lui valut de jouir auprès de Xerxès de la plus haute estime!» (VIII, 88).

Lorsque le roi n'est pas présent, on espère qu'il sera mis au courant: «C'est pour cette raison qu'il y avait tant de gens qui consentaient à courir tous les risques pour Cyrus le Jeune, chaque fois qu'on pensait qu'il le saurait» (Xénophon, *Anab.* I, 9.15). Dans le cas contraire, il faut espérer que les inspecteurs royaux feront au roi un compte rendu très favorable (Xénophon, *Écon.* IV, 6-10). Ou bien encore, le courtisan est prêt à mettre en scène ses exploits de la manière la plus spectaculaire, comme l'exprime si bien l'exemple plus tardif de Datamès (Nepos *Dat.* 3; chapitre v, 5).

• *Les dons royaux.*– Les Grecs savaient fort bien qu'en se mettant au service

du Grand Roi, on avait toute chance d'en recevoir des dons et cadeaux en retour (cf. Hérodote VII, 134-137, VIII, 5, IX, 18, etc.). Xénophon revient sans relâche sur ce trait de l'idéologie et de la pratique royales achéménides. Il l'expose ainsi dans l'*Économique:* si les officiers chargés des garnisons et des troupes font bien leur travail, «le roi leur accorde des promotions dans le rang des honneurs *(tais timais auxei)* et les comble de grands présents *(dôra megala)* »; les autres, au contraire, « il les châtie durement, les dépose et en nomme d'autres pour remplir leurs fonctions» (IV, 7). De même pour les officiers chargés de maintenir le territoire en pleine production (IV, 8). C'est sur de tels présupposés que le même auteur trace le portrait idéalisé de Cyrus le Jeune:

> Quant à ceux qui se montraient braves dans le métier des armes, c'est un fait reconnu qu'il les honorait particulièrement *(diapherontôs timas)* ... Ceux qu'il voyait s'exposer volontairement au péril, il leur donnait le gouvernement de la contrée qu'il soumettait et les honorait ensuite en leur faisant d'autres présents *(dôra)* ... Quant à la justice, si quelqu'un paraissait vouloir s'y distinguer, ce qui importait par-dessus tout à ses yeux, c'était de le faire vivre dans une plus grande opulence que ceux qui recherchaient d'injustes profits... Et si quelqu'un exécutait ponctuellement ses ordres, il ne laissait jamais son zèle *(prothymia)* sans récompense *(akharistos)* ... Ces présents *(dôra)*, il était le plus généreux des hommes à les distribuer en tenant compte des goûts et des besoins particuliers qu'il connaissait à chacun *(Anab.* I, 9.14-22).

Il est clair que le portrait de Cyrus le Jeune est calqué sur celui que Xénophon dresse de Cyrus l'Ancien:

> Il avait beau surpasser tout le monde par la quantité de ses revenus, il l'emportait encore par la quantité sans pareille de ses dons. Cyrus ouvrit la voie, mais aujourd'hui encore les rois font montre de leur *polydôria*. Chez qui voit-on des amis *(philoi)* plus riches que chez le roi des Perses? Qui voit-on parer son entourage de plus beaux costumes que le roi? De qui les présents sont-ils signés comme certains dons du roi, bracelets, colliers, chevaux embouchés d'or? Car personne ne peut les détenir, s'il ne les a reçus du roi *(Cyr* VIII, 2.7-8).

Ces dons royaux étaient bien connus des Grecs, qui en bénéficièrent fréquemment. Pour s'y référer, les auteurs classiques emploient des expressions telles que: «Ce qui a le plus de prix aux yeux des Perses» (Hérodote III, 160; cf. VII, 8), ou «un don nettement perse» (IX, 109), ou bien «les plus grands honneurs en usage en Perse» (Diodore XV, 11.2). Ils sont parfois plus précis, ainsi Hérodote à propos d'Otanès et de ses descendants:

«Chaque année, comme distinctions exceptionnelles, un vêtement médique et tous les dons qui, chez les Perses, sont les plus estimés» *(tēn pasan dôreēn...* en *Persēisi timiôtatēn;* III, 84). De son côté, Xénophon s'exprime ainsi: «Cyrus fit à Syennésis les présents d'honneur qu'a coutume de faire le roi, un cheval avec un frein d'or, un collier d'or, des bracelets et un *akinakēs* en or» *(Anab.* I, 2.27). Quant à Ctésias (§22), il affirme que «le cadeau le plus marquant que fasse le roi chez les Perses *(to timiôtaton tôn basilikôn dôrôn)* est une meule d'or» *(mylē khrysē).* On peut s'interroger sur la signification précise de la mention de Ctésias, mais l'expression qu'il emploie s'intègre parfaitement dans une série d'occurrences qui impliquent qu'il existait à la cour perse une catégorie de cadeaux, qualifiés de royaux, distingués les uns des autres selon une hiérarchie subtile, et conférés à ceux que le roi voulait honorer pour de « belles actions » (cf. Élien *VH* VII, 8).

Les robes et les bijoux sont, par excellence, des dons royaux fréquemment attestés dans la documentation. Le Cyrus de Xénophon y recourt très souvent. Avant une grande parade, il distribue des robes médiques « à ceux des Perses et ceux aussi des alliés qui détenaient une haute fonction... Une fois qu'il eut dispensé les plus belles robes aux personnages influents, il produisit d'autres robes médiques, car il en avait préparé une multitude, sans lésiner sur les manteaux pourpres, cramoisis, orangés ou vermeils», de telle façon qu'à leur tour ses proches les distribuent à leurs amis *(Cyr.* VIII, 3.1-3). Il paraît clair que les

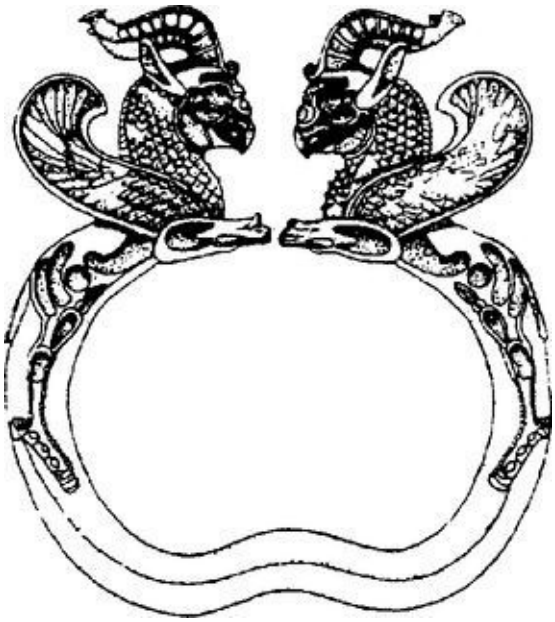

différentes couleurs renvoient à une hiérarchie définie par le roi (cf. VIII,

1.40): certaines fonctions à la cour centrale ouvraient droit (et sans doute obligation) à porter des robes particulières (Plutarque Alex. 18.8 [*astandē*s*]*).* Il est non moins clair que les porter permet au donataire de s'élever au-dessus des autres Perses. Ainsi Mithridate, gorgé de cadeaux après la bataille de Kounaxa, n'eut de cesse de porter en public robe et bijoux donnés par Artaxerxès. D'où cette réflexion – à la fois ironique, envieuse et provocante – d'un eunuque: «Quel bel habit t'a donné le roi, Mithridate! Quels beaux bracelets, quels beaux colliers, quel riche *akinakēs!* À coup sûr, il a fait de toi un heureux mortel et le point de mire de tout le monde» (Plutarque Art. 15.2). De même Artapatès, le plus fidèle des porte-sceptres de Cyrus le Jeune, «avait reçu un *akinakēs* e*n or; il portait aussi un collier, des bracelets qu'ont les plus nobles *(aristoi)* des Perses, car il jouissait de l'estime de Cyrus» *(etimeto* hypo *Kyrou;* Xénophon *Anab.* I, 8.29). Aux yeux des Perses en effet, ces robes et ces bijoux ne représentent pas des hochets: ce sont les marques éclatantes de la faveur que leur témoigne le roi en raison des services rendus. Le port de ces ornements leur permet d'accéder au rang des Perses les plus estimés par le roi. En cela, le don d'une robe médique à la cité d'Akanthos par Xerxès en 480 (Hérodote VII, 116) revêt une signification bien différente: le don royal est certes chargé de symbole, mais ses implications politiques sont loin des pratiques réelles de la cour achéménide.

Tous les nobles perses portant des robes somptueuses (e.g. *Anab.* I, 5.8) et des bijoux de prix *(e.g.* Plutarque *Cimon* 9.5), il faut supposer que la cérémonie de remise des cadeaux royaux se faisait en public. Ainsi Mégabaze, auquel le roi a remis un présent d'honneur *(geras):* «Darius l'avait honoré en tenant des propos [flatteurs] au milieu des Perses » (Hérodote VI, 143). Témoin aussi Mardochée, qui avait reçu une robe royale et un cheval « que monte le roi»: afin de donner toute sa valeur sociale au don royal, le roi proclama l'ordre suivant: «On promènera Mardochée sur la place de la ville et l'on criera devant lui: Voilà ce que l'on fait pour celui qu'il plaît au roi d'honorer» *(Esther* 6.8-9). De même pour l'ami de Daïphernès auprès de «Cyrus»:

Cyrus lui donna le cheval d'un des gens accouru de l'escorte et pria l'un de ses grands-massiers de le faire conduire à l'endroit de son choix. Les spectateurs virent là un honneur, et dès lors l'homme ainsi honoré se trouvait l'objet d'attentions beaucoup plus empressées *(Cyr* VIII, 3.23).

C'est peut-être du roi que Masistios, monté sur un cheval néséen muni d'un frein d'or, tenait la cuirasse d'or décrite par Hérodote (IX, 20-21). Il est probable que les bijoux offerts par le roi portaient une marque distinctive, puisque Xénophon mentionne que «nul n'a le droit de les détenir, s'il ne les a reçus du roi » (Cyr. VIII, 2.7-8). Les robes d'honneur devaient elles-mêmes avoir quelques caractéristiques spécifiques puisque, selon Élien *(VH* I, 22), les robes «mèdes» données par le Grand Roi portaient le qualificatif de «données en présent» («dôrophoriques»). Le même Élien *(VH* I, 22), rapporte qu'il existait à la cour des usages qui réglementaient la valeur des dons offerts aux ambassadeurs envoyés vers le Grand Roi :

Pour ce qui est des dons offerts par le Grand Roi aux ambassadeurs, qu'ils fussent venus auprès de lui de Grèce ou d'ailleurs, voici ce qu'il en était: il donnait à chacun un talent babylonien monnayé, deux phiales d'argent d'un talent chacune (on peut évaluer le talent

babylonien à 72 mines attiques). Il donnait également des bracelets, un *akinakēs* et un collier, ces trois valant ensemble 3000 dariques; enfin une robe médique, qu'on appelait dôrophorique.

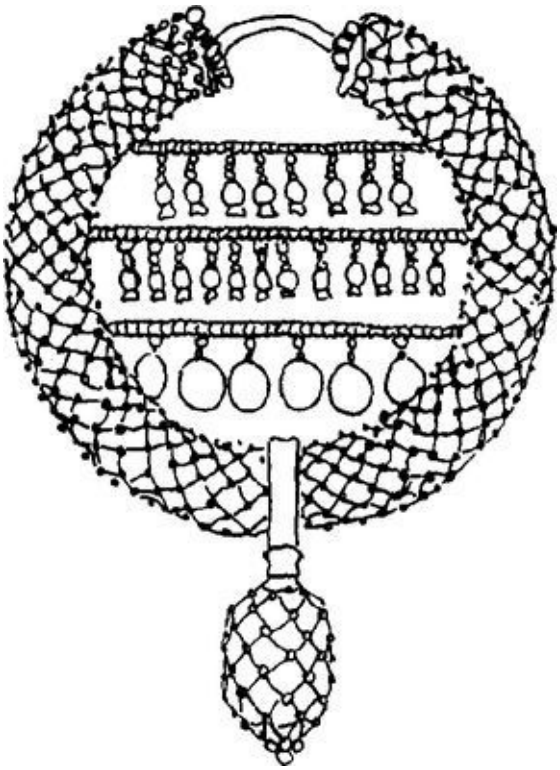

Figures 34

bis (pp. 318-319). Bijoux achéménides

Ce texte laisse entendre que les dons de bijoux, de vases précieux et d'or étaient étalonnés non seulement en raison de leur valeur symbolique, mais également en proportion du poids de métal précieux qu'ils représentaient. Tout indique en même temps que cet usage n'avait pas cours seulement pour les cadeaux diplomatiques. Ceux-ci, par leur nature, ne se différencient guère des autres dons royaux. Rappelons seulement l'exemple de ce simple paysan perse qui reçoit d'Artaxerxès II «une robe perse, une phiale d'or et 1000 dariques » *(VH* I, 32).

• *Dons et honneurs: la hiérarchie de cour.* – Pour importants qu'ils soient, robes et bijoux ne sont qu'un des éléments de la *polydôria* des Grands Rois: «Ceux que Cyrus voyait les premiers à la poursuite des occupations nobles *(ta kala),* il les gratifiait de présents *(dôra),* de hautes fonctions *(arkhai),* de

préséances *(hedrai)* et de toutes sortes d'honneurs» *(timai; Cyr.* VIII, 1.39). La nomination à un haut poste est en effet en elle-même une marque de faveur royale: ainsi de Xenagoras qui, venant de sauver la vie de Masistès, « s'est acquis des titres à la reconnaissance *(kharis)* de Masistès et de Xerxès lui-même, dont il sauvait le frère; en récompense, il reçut du roi le commandement de toute la Cilicie» (IX, 107).

Parmi les préséances et les honneurs, il faut évidemment compter les titres auliques. Ils ne sont malheureusement connus que par des allusions des sources classiques. On connaît «les Amis » *(philoi)*; la punition infligée par Artaxerxès II à Orontès – « exclu du nombre de ses Amis » (Plutarque, Art. 11.2) – implique qu'il s'agit bien là d'un titre (cf. Xénophon Anab. IV, 4.4; Plutarque, *Art.*24.9): il existe même une hiérarchie interne à la catégorie des «Amis», en fonction du degré de la faveur royale (Diodore XVI, 52.1). À Histiée de Milet, Darius promet: «Viens à Suse avec moi: tu auras part à tout ce que je puis avoir moi-même, tu seras mon commensal *(syssitos)* et mon conseiller *(symboulos)* » (Hérodote V, 24). Le médecin grec Démokédès était lui aussi le commensal *(homotrapezos)* de Darius (III, 131). De hauts aristocrates perses détinrent ce titre, tel Mégabyze (Ctésias §41: *homotrapezos).*

Il s'agissait là certainement d'un des titres auliques les plus recherchés. On sait en effet que, lors de certaines fêtes, le banquet réunit de nombreuses personnes autour du roi (Athénée IV,145c). C'est le cas, par exemple, du banquet donné par Ashuérus, dans la troisième année de son règne: «Il offrit un festin à tous ses chefs et ses dignitaires » *(Esther* 1.3). C'était sans doute le cas du «banquet royal», donné le jour anniversaire de la naissance du roi (Hérodote IX, 110). Ce type de banquets publics est plusieurs fois mis en scène par Xénophon dans la *Cyropédie* (cf. VIII, 4.1-5). Le compte rendu d'Hérakleidès (Athénée IV, 145-146) montre que, d'une manière générale, le roi dîne seul dans une salle; quelques invités choisis *(les syndeipnoi)* dînent à l'extérieur, d'autres – plus honorés encore (146a: *hoi entimôtatoi tôn syndeipnôn)* – prennent leur repas dans une salle proche de la salle à manger royale; les deux salles sont séparées par un rideau qui permet au roi de les voir mais qui le dérobe à leur vue. Les premiers, néanmoins, en tiraient un prestige considérable, car « il était permis à quiconque de les voir » (145b). Enfin, à l'issue du dîner, seuls une douzaine d'invités choisis (les *sympotoi)* étaient convoqués nominalement par un eunuque et venaient, dans une salle spéciale, boire en compagnie du roi. Honneur exceptionnel, car c'est au cours de ces

symposia que l'on discutait d'affaires importantes (Hérodote I, 133; Strabon XV, 3.20; Athénée IV, 144b, V, 102c).

Il n'est pas sûr que le titre *d'homotrapezos* soit rigoureusement identique à celui de *syndeipnos.* Il s'agit plutôt d'un titre dans la hiérarchie aulique, qui confère à son détenteur une place prééminente auprès du roi: lors de la bataille de Kounaxa, seuls restent autour de Cyrus le Jeune «un tout petit nombre de gens, ceux qu'on appelait, pour la plupart, ses commensaux» *(oi homotrapezoi kaloumenoi; Anab.* I, 8.25). La différence entre les deux titres est bien mise en lumière dans le cas d'Entimos, distingué par Athénée de celui de Timagoras: le premier était invité au «déjeuner des Parents *(to syggenikon ariston)* », le second recevait chaque jour quelque chose de la table royale (Athénée II, 48e): «Tant qu'il fut à la cour, Timagoras recevait des repas magnifiques» (Plutarque *Art.* 9-11). Au reste, les deux avantages ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, car Entimos n'est pas simplement un *syndeipnos;* on lui donne également chaque jour de quoi satisfaire à ses besoins (Athénée II, 49a).

Ce simple exemple prouve qu'il existait certainement à la cour une hiérarchie des honneurs, mais les textes disponibles ne permettent pas de la reconstituer en toute certitude, même si le titre d'Ami paraît revêtir une importance particulière. Il convient, en même temps, d'éviter la confusion entre titres et fonctions. Des titres, dont on pourrait penser qu'ils ne peuvent être concédés qu'à une personne, sont parfois portés par un très grand nombre de titulaires. On doit tenir compte également de l'évolution dans le temps, en soulignant que la majeure partie des sources datent des règnes d'Artaxerxès II et de Darius III. On sait, par Plutarque, qu'au début de son règne Artaxerxès Ier «introduisit beaucoup d'innovations relatives à sa cour et à ses Amis» *(peri tēn aulēn kai tous philous; Thém.* 29.5); d'autres furent probablement décidées par Artaxerxès II (chapitre 14.1; 15.3).

Parmi les honneurs exceptionnels, vient également le mariage avec une fille du roi. On sait en particulier que Darius a donné ses filles ou ses sœurs en mariage à de hauts aristocrates, tel Gobryas (Hérodote VII, 2). En 499, les forces perses d'Asie Mineure sont commandées par trois gendres de Darius: Daurisès, Hymaiès et Otanès (V, 116); un autre mari d'une fille de Darius, Artochmès, est l'un des commandants de Xerxès en 480 (VII, 73). Peu avant la bataille de Salamine, les Grecs firent prisonniers plusieurs hauts aristocrates perses *(epiphanoi)*; parmi eux se trouvaient deux (ou trois) fils de Sandokè, une fille de Darius, et d'Artaÿktès (Plutarque, *Thém.* 13.2; Arist. 9.1-2).

Une anecdote rapportée par Plutarque rend bien compte de l'importance des problèmes matrimoniaux à la cour:

> Artaxerxès II qui avait plusieurs filles promit de donner pour femme l'une d'entre elles, Apama, à Pharnabaze, de même que Rhodogune à Orontas et Amestris à Tiribaze. Il tint parole aux deux premiers, et il épousa lui-même Amestris. À la place de celle-ci il promit alors à Tiribaze sa fille la plus jeune, Atossa, mais, lorsque s'étant éprise de celle-ci, il l'eut épousée, Tiribaze conçut contre lui une violente haine *(Art.* 27.7-9).

Il est évident en effet que la situation de gendre du roi exalte la position sociale de l'heureux élu. Lorsque Pausanias de Sparte conclut un accord avec Xerxès, il lui demanda d'épouser l'une de ses filles (Thuc. I, 128). Sans avoir reçu de réponse sur ce point, il ne s'en crut pas moins intégré au cercle de l'ethno-classe dominante. Ces mariages sont donc notables, car ils expriment manifestement une volonté royale de s'attacher ou/et de sanctionner officiellement la loyauté des familles ainsi désignées. Mais ils ne donnaient aucun droit dynastique aux fils à naître, comme le montrent les débats sur la succession de Darius retransmis (à sa manière) par Hérodote (VII, 2-4). En l'occurrence, l'échange de femmes est inégal, car cette promotion familiale, les gendres la doivent tout entière au roi lui-même: il s'agit d'une faveur royale, dont le roi est seul juge. La distribution de ses filles constitue l'un des éléments de son pouvoir. Même si l'on peut supposer qu'il ne donnait ses filles qu'à des représentants de la plus haute noblesse, il convenait surtout que ceux qui aspiraient à devenir son gendre fissent preuve d'un dévouement et d'une loyauté sans faille. Ce n'était pas un droit acquis, mais un don royal.

Il ne fait guère de doute que ces gendres font partie de la catégorie des Parents du roi. Cette appellation *(syggeneis)* a elle-même été intégrée dans la hiérarchie de cour. À l'époque de Darius III, ils forment un corps de cavaliers d'élite, au nombre de 10 000, dont Diodore souligne le courage lors de la bataille du Granique (XVII, 20.2). À Gaugamèles, ils combattent près du roi *(synagônisthai),* et Diodore (XVII, 59.2) explique ainsi les critères de sélection: «Ils sont choisis pour leur courage *(aretē)* et pour leur dévouement *(eunoia).»* Ils se distinguent par leur armement de parade: leurs lances portent des pommes d'or, ce sont des *mēlophoroi* (Arrien III, 11.5). Parmi leurs privilèges reconnus, figure celui de porter le diadème; ils ont également le droit d'embrasser le roi sur la bouche – signe de reconnaissance sociale éclatant, puisqu'on sait que, chez les Perses, seuls les hommes égaux en mérite

(isotimoi) se saluaient ainsi (Hérodote I, 134; Strabon XV, 3.20). Dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce (III, 3.14, 21) distingue les *cognati* (au nombre de 15 000) et les *propinquii* (au nombre de 200 environ); les seconds *(nobilissimi propinquorum)* constituent l'escorte rapprochée du char royal, et ils sont manifestement inclus dans les différents corps de troupes (placés juste derrière les Immortels). On est tenté de supposer que les *propinquii* représentent les parents et alliés de la famille du roi, tandis que les cognati correspondent aux *syggeneis* de Diodore et d'Arrien (titre aulique: *quos cognatos regis appellant).*

Mais à quelle date a été créée cette catégorie des *syggeneis?* Nous n'en avons aucune attestation claire à l'époque des premiers rois. Le vocabulaire employé par les auteurs grecs est nécessairement ambigu, à l'image de l'appellation elle-même à la cour. En 479, Cimon assiégea Eion, où « il y avait des Perses de haut rang *(andres endoxoi)* et des Parents du roi *(syggeneis basileôs;* Plutarque *Cimon* 7.1)»; de même à Byzance, où se trouvaient «certains alliés de famille *(prosékontes)* et parents *(syggeneis)* du roi »que Pausanias renvoya à Xerxès (Thucydide I, 128.5): le premier terme fait nettement référence à des liens familiaux (cf. Xénophon, *Anab.* I, 6.1). Dans un passage (issu de Phainias), Athénée rappelle qu'Entimos était convié «au déjeuner des parents *(to syggenikon ariston)»,* à l'époque d'Artaxerxès II (II, 48f). Mais, une nouvelle fois, le doute subsiste, car Plutarque rapporte qu'outre sa mère et sa femme, le roi conviait à sa table ses deux frères, donc ses parents au sens génétique du terme *(Art.* 5.5): s'agit-il d'une innovation de ce roi ou d'une disposition adoptée exceptionnellement par chacun des Grands Rois (cf. Athénée IV, 145d)? On notera également que plusieurs documents araméens et accadiens (surtout de l'époque de Darius II) font référence aux Fils de la maison *(br byt'lmār bīti).* C'est l'appellation qu'on donne par exemple à Aršāma, satrape d'Égypte (cf. *DAE* 62sqq.). On y rencontre également l'expression de «princes *(bny byt')* »: les deux expressions se correspondent et rendent un titre appliqué à des hauts personnages de l'entourage royal. Mais s'agit-il d'une parenté réelle ou d'une parenté aulique? Il est difficile d'en décider en toute certitude. Dans certaines tablettes de Persépolis, en revanche, l'appellation de «fils de la maison [royale] *(misapuša)* renvoie indiscutablement à de proches parents de Darius (PF 1793; cf. Pfa 24, 29). Néanmoins, la concession d'un titre «Parents du roi», même conféré à des alliés de famille, implique une extension du vocabulaire de la parenté réelle dans le cadre d'une hiérarchie de cour.

• *Le premier cercle.* – Les plus hauts aristocrates furent pourvus de titres auliques. Comme Darius avait été porte-carquois sous Cyrus (Élien, *V.H.* XII, 43) et porte-lance sous Cambyse (Hérodote III, 139), Gobryas et Aspathinès sont représentés en porteurs des armes royales sur la façade de la tombe de Darius *(DNc-d).* Préxaspes est porte-message de Cambyse, et son fils «verse le vin au roi, ce qui n'était pas un mince honneur non plus »(Hérodote III, 34). Patiramphès, fils d'un Otanès, est conducteur du char royal de Xerxès (VII, 40). Tiribaze a le privilège de camper le roi sur son cheval (Xénophon *Anab.* IV, 4.4). Mégabyze est gendre de Xerxès et commensal d'Artaxerxès Ier (Ctésias § 22, 41)... Bref, l'ambition des hommes du roi est d'être intégrés dans la proximité immédiate du roi, à la cour, à l'armée ou encore à la chasse (cf. Plutarque *Thém.* 29.6).

Les expressions utilisées par les Grecs sont très éloquentes. Cyrus distribue ses cadeaux royaux à ceux que Xénophon désigne comme *hoi peri auton (Cyr.* VIII, 2.8; cf. VIII, 1.36 etc.). Dans l'entourage de Cyrus le Jeune, Xénophon désigne ainsi *(hoi peri auton;* cf. I, 1.5 : *hoi par' eautôi barbaroi)* les Perses les plus puissants *(kratistoi),* les mieux vêtus, pourvus de bijoux de toute sorte *(Anab.* I, 8.1). Mais, il y a autour de celui qui se conduit en roi un cercle encore plus étroit: «Les plus importants de ceux qui sont autour *(Persai hoi aristoi hoi peri auton)* », qu'il convoque pour juger Orontas (I, 8.4). De ce cercle, doit faire partie Patégyas, ainsi présenté: « Il était perse de naissance et l'un des premiers de ceux qui étaient autour de Cyrus» *(anēr Persēs tôn peri amphi Kyron khrestos;* I, 8.1). Toute promotion rapproche le noble du cercle des confidents, tel Tiribaze après ses hauts faits durant une campagne contre les Cadusiens: «Quant on repartit, il était auprès du roi» *(meta basileôs;* Plutarque *Art.* 24.9), alors qu'auparavant, «il végétait sans crédit ni considération» (24.4). Déjà antérieurement, il avait bénéficié de la faveur royale, puisqu'il était constamment aux côtés du roi» *(kai opotē pareiē;* Xénophon *Anab.* IV, 4.4)». De même Mardonios, «qui faisait partie de l'entourage de Xerxès» *(par'autôi;* Hérodote VII, 5). Et, au début de chaque règne, Ctésias ne manque pas de noter les noms des gens les plus influents auprès du roi *(megistos/dynatos/megas/iskhys par'autôi)* (§ 9, 20, 29, 45, 53).

En d'autres termes, la faveur du roi s'exprime par le degré de proximité que l'on a atteint auprès de sa personne: d'où l'importance de titres qui renvoient à

des rapports de parenté *(syggeneis)* ou de familiarité confiante (Ami), à un partage des repas (commensal), à un service qui implique une présence auprès du roi (échanson, conducteur du char, porteur d'armes royales, porteur de sceptre, etc.). Cette représentation concentrique de la faveur royale fut spatialement réalisée par Alexandre à Opis (Arrien VII, 11.8), imité quelques années plus tard par Peukestas à Persépolis: celui-ci disposa les participants sur quatre cercles concentriques tracés autour des autels; le cercle le plus étroit rassemblait «les stratèges, les hipparques et les plus honorés des Perses» *(tôn Persôn hoi malista timômenoi;* Diodore XIX, 22.2-3). Cette hiérarchie royale se maintient dans toutes les activités de la cour. C'est le cas des banquets. Dans la *Cyropédie*, Xénophon y insiste tout particulièrement. Lorsque son Cyrus donne un banquet de victoire, «il convia ceux des amis qui se montraient les plus ardents à vouloir sa grandeur et à l'honorer avec un dévouement particulier» (VIII, 4.1):

> Quand les invités furent arrivés pour le repas, Cyrus ne plaça personne au petit bonheur, mais le premier dans son estime *(hos malista etima)* fut mis à sa gauche, cette place étant plus que la droite exposée aux agressions, le deuxième à sa droite, le troisième encore à sa gauche, le quatrième à droite – et ainsi de suite s'ils sont davantage. Proclamer de la sorte son degré d'estime pour chacun *(hôs ekaston etima)* lui semblait précieux, pour cette raison que là où les hommes pensent que celui qui excelle ne doit ni voir son mérite affiché ni recevoir de récompense, il est évident qu'ils n'ont aucun penchant à l'émulation; tandis que là où l'on constate que l'excellence est payante au suprême degré, c'est là qu'on voit tout le monde avoir la plus grande envie pour rivaliser *(agônisai).* Cyrus proclamait ainsi ceux qui à ses yeux excellaient, en commençant par un droit de proximité pour les gens assis ou debout... Il mettait son point d'honneur à ce que la préséance entraînât publiquement, de sa part, une foule d'avantages (VIII, 4.3-5).

Il ne fait guère de doute qu'ici comme ailleurs Xénophon exalte en Cyrus un mode de gouvernement élitaire qu'il appelle de ses vœux à Athènes. Cependant, les informations qu'il donne sur l'organisation de la table royale sont confirmées par bien d'autres témoignages et, comme telles, sont globalement recevables.

Une hiérarchie identique est mise en place dans le camp. Selon Xénophon, Cyrus imposa des règles très strictes en la matière. « Il institua tout de suite la règle de faire dresser sa tente face à l'Orient; ensuite, il détermina la distance de la tente royale à laquelle doivent camper les lanciers de la garde... » (VIII, 5.3). Contrairement à ce qu'implique la présentation de Xénophon, les raisons de Cyrus ne sont pas strictement, ou pas uniquement, d'ordre militaire: «Lui-

même, cette place étant la plus sûre, s'installait au centre du camp. Ensuite, il gardait autour de lui, comme il le faisait toujours, les plus fidèles *(pistôtatoi)*, et à leur suite, en cercle, des cavaliers et charriers» (5.8). Il en est de même lors des batailles. Le principe veut que le roi se tienne au centre du dispositif. De même dans le conseil (informel) que le roi convoque (lorsqu'il le juge utile): dans l'une de ces réunions par exemple, après Xerxès c'est Mardonios qui prend la parole (Hérodote VII, 9), lui qui, «de tous les Perses, avait le plus d'autorité auprès du roi » (VII, 5). Lorsque celui-ci, avant Salamine, consulta les chefs des contingents navals, le protocole est non moins minutieusement réglé: «Quand le roi fut arrivé et qu'il eut pris place sur son trône présidentiel, les tyrans des peuples de son empire et les commandants des vaisseaux, mandés par lui, se présentèrent et s'assirent chacun au rang que le roi lui avait conféré... Ils furent disposés selon l'ordre de préséance» (VIII, 67-68).

• *Dons et redistributions.* – La collaboration entre le roi et ses hommes était fondée en même temps sur l'ampleur des avantages matériels qu'en retiraient les seconds. Marques éclatantes de la faveur royale, certains dons recelaient en eux-mêmes une valeur économique souvent considérable. C'est là une caractéristique qui n'a pas échappé aux auteurs grecs, tous frappés par la vie de luxe du roi et des satrapes. C'est ce que veut faire comprendre Hérodote en rapportant à ses lecteurs l'histoire merveilleuse du médecin Démokédès, qui vient de guérir Darius d'une entorse. Le Grec fut envoyé auprès des femmes:

> Chacune d'elles, plongeant avec une coupe dans le coffret qui contenait son or, en fit à Démokédès un don si opulent qu'en ramassant derrière lui des statères qui tombaient des coupes, le serviteur qui avait nom Skiton recueillit une belle quantité d'or (III, 130).

Quand Darius presse Histiée de l'accompagner à Suse, il ne lui promet pas seulement de devenir son commensal et son conseiller. Il l'encourage ainsi: «Tu auras part à tout ce que je puis avoir moi-même» (V, 24). Phainias d'Éphèse rapportait en ces termes le cas d'Entimos le Crétois, rallié au Grand Roi et pourvu d'honneurs exceptionnels:

> Pour l'honorer, Artaxerxès lui fit cadeau d'une tente remarquable en beauté comme en grandeur et d'un lit à pieds d'argent, mais lui envoya en outre des couvertures précieuses... Il lui envoya aussi un lit à pieds d'argent, une couverture à fleurs, une tente à ciel constellé, un

fauteuil d'argent, un parasol bordé de pierres précieuses, cent grandes phiales d'or incrustées de pierres précieuses ainsi que de grands cratères d'or en argent, mais aussi 100 servantes et 100 esclaves, et 6000 pièces d'argent, en dehors de ce qui lui était donné chaque jour pour son approvisionnement (Athénée II, 48d-f-49a).

On sait également que les ambassadeurs recevaient systématiquement des dons de la part du Grand Roi (Élien *VH* I, 22). Les Grecs y étaient d'autant plus sensibles que bien des ambassadeurs envoyés vers le Grand Roi furent accusés à leur retour de *parapresbeia*, c'est-à-dire de s'être laissé acheter. En 425, Aristophane y fait une allusion très nette dans les *Acharniens* (50 *sqq.*). Envoyé comme ambassadeur lors du Congrès de Suse en 369, Timagoras est cité par Athénée pour avoir reçu nombre de cadeaux de la part d'Artaxerxès II (II, 48e): «Aussi les Athéniens condamnèrent-ils Timagoras à mort pour s'être laissé acheter» (Plutarque *Art.* 22.9-12; Pél. 30.9-13). L'Athénien Conon, vers 395, fut honoré lui aussi de dons magnifiques *(dôreai megalai):* «Artaxerxès désigna un trésorier chargé de distribuer de l'argent en abondance en fonction des ordres de Conon» (Diodore XIV, 81.6). C'est peut-être à cette occasion que Demos, fils de Pirylampès, reçut un *symbolon* du Grand Roi sous forme d'une phiale d'or, qu'il utilisa comme garantie sur un prêt de 16 mines (Lysias 19.25).

Datées de 492 et de 486, deux tablettes de Persépolis témoignent elles aussi de la distribution d'argent à des personnages méritants. L'une d'entre elles (PT 4) rapporte que, sur un ordre directement donné par le roi, une somme de 5 300 sicles d'argent fut distribuée à treize personnes désignées comme Perses. Certaines reçurent soixante sicles, d'autres cinquante, d'autres trente, d'autres enfin vingt. Il est difficile d'identifier ces personnages en raison des homonymies fréquentes. Toujours est-il que ces dons royaux ne sont pas dérisoires: à cette date, un mouton vaut trois sicles; un don de 300 sicles correspond donc à 100 moutons; pour s'en assurer, il suffit de rapporter le chiffre au montant de la « ration » journalière en moutons (2 têtes) reçue par Parnaka, le plus haut administrateur de Darius en Perse. La raison de cette décision royale est sans doute à rechercher dans la tablette suivante (PT 5), qui rapporte la distribution de 9 040 sicles à 113 «vachers» (?), à raison de 80 sicles par homme. Ces hommes sont ainsi récompensés pour s'être emparés d'un certain Antaka dans la région de Tauka. Bien qu'il subsiste nombre d'incertitudes sur l'arrière-plan narratif, on peut reconnaître des Bienfaiteurs dans les personnages ainsi honorés.

Les profits de la conquête enrichissent également les hommes du roi. Nombre de ceux-ci ont été pourvus de terres en concession, dont ils retirent des bénéfices substantiels. Xénophon exprime à plusieurs reprises que Cyrus répartit entre ses proches et ses soldats le butin et les prises de guerre. La répartition était sans nulle doute inégalitaire, le roi se réservant en particulier l'entière disposition des trésors des rois vaincus. Mais il ne fait guère de doute que les favoris royaux mettaient la main sur des richesses – tel Bagôas, intime d'Artaxerxès III, qui s'empara d'une masse d'or et d'argent pris dans des temples égyptiens et qui revendit aux prêtres, à un prix prohibitif, les «anciennes annales sacrées » qu'il venait d'y dérober (Diodore XVI, 51.2)!

La charge de satrape était également très fructueuse. Parfois, le roi concède le droit de ne pas transférer le produit des tributs à la cour centrale: ce fut le cas de Bardiya en Asie centrale (Ctésias § 8: *ateleis)* et de Zôpyros, après son exploit (supposé) à Babylone: «Darius lui concéda la jouissance de Babylone sa vie durant sans avoir à payer de redevances» *(ateleia;* Hérodote III, 160; cf. Diodore II, 28.4). Le satrape bénéficiait également des revenus de ses paradis (cf. Xénophon *Hell.* IV, 1. 15-17, 33), et il levait un impôt spécial destiné à alimenter sa table (chapitre 10.4). Il ne fait guère de doute également qu'il jouissait d'autres revenus moins réguliers (dans tous les sens du terme). En dépit de la surveillance exercée sur eux, on peut supposer que quelques satrapes ont tenté de lever sur les peuples un tribut supérieur à celui qu'ils devaient envoyer chaque année à la cour centrale. La prestation de bakchich est régulièrement citée, les plaideurs essayant ainsi d'orienter la décision du gouverneur (cf. *DAE* 102, 104; *Ezra* 5.3-4). Citons également l'exemple de Kondalos, haut administrateur de Mausole, satrape de Carie au IVe siècle:

> Chaque fois qu'il traversait le pays et qu'on lui apportait un mouton, un porc ou un veau, il faisait enregistrer le nom du donateur et la date; puis, il ordonnait de ramener l'animal chez lui et de le nourrir jusqu'à son retour. Au bout d'un temps suffisamment long, il réclamait l'animal ainsi nourri et les intérêts du rapport, qu'il avait calculés (Ps. Arist. *Écon.* II, 14a).

Le stratagème de Kondalos confirme que les satrapes et leurs lieutenants recevaient des cadeaux lors de leurs inspections périodiques; mais, en l'espèce, il s'agit de cadeaux forcés, qui s'apparentent plutôt à du vol pur et simple.

Les titres auliques eux-mêmes impliquaient des bénéfices matériels. Tout d'abord, l'accession au premier cercle faisait des plus proches des

intermédiaires efficaces, que l'on n'hésite pas à «convaincre» à l'aide de présents. C'est ce dont rend compte, par exemple, la remarque de Xénophon à propos de Gadatas, «chef des grands-massiers *(skēptoukhoi)* », à la cour de Cyrus: «Pour ces services il était honoré d'une foule de présents magnifiques par Cyrus, et aussi, à travers le roi, par d'autres» *(Cyr.* VIII, 4.2). Certains collaborateurs du Grand Roi n'hésitaient pas à monnayer leurs interventions: tel ce Satibarzanès, camérier royal qui, à l'époque d'Artaxerxès II, fut châtié pour avoir reçu de l'argent du roi chypriote Évagoras (Plutarque *Mor.* 173e; Ctésias § 63). On sait également que des juges royaux furent mis à mort pour avoir rendu des sentences contre de l'argent (Hérodote V, 25; cf. Diodore XV, 10.1).

Image de la puissance territoriale et matérielle du Grand Roi, la table royale (au sens administratif du terme) est un lieu éminent de la redistribution, sous forme de préséances (lorsqu'on est invité à partager le repas du roi) et sous forme de distribution de victuailles. Xénophon y revient à de nombreuses reprises. À ses yeux, la coutume relève de la *polydôria* royale:

> En guise de bienfait d'homme à homme, Cyrus comprit tout de suite qu'il n'en est pas de plus gracieux, moyennant même dépense, qu'un partage de mets et de boissons. Appliquant le principe, il disposa d'abord que serait toujours présenté, sur sa table, un menu analogue au sien, suffisant pour un grand nombre de personnes; et, de tous les plats présentés, sauf les siens et ceux de ses *syndeipnoi*, il les distribuerait à ceux de ses amis *(philoi)* pour lesquels il entendait que fût signalée son attention ou sa bonne amitié... Et s'il voulait qu'un de ses amis reçût mille prévenances, à lui aussi il envoyait des plats de sa table... Souvent, on le voyait envoyer lui-même à tel ou tel de ses amis absents les mets qu'il se trouvait aimer *(Cyr* VIII, 2. 2-4; 4.6).

C'est également l'une des qualités reconnues par Xénophon à Cyrus le Jeune qui « à ses amis envoyait souvent, à moitié pleines, des jarres de vin, chaque fois qu'il en recevait qui fût tout à fait agréable... ou encore des moitiés d'oies » *(Anab.* I, 9.25-26; cf. Élien *VH* XII, 1). Toujours selon Xénophon les mêmes dispositions furent imposées aux satrapes: «Qu'il y ait chez vous... une table comme la mienne, donnant d'abord sa nourriture au personnel de la maison, ayant ensuite un menu composé en suffisance pour que les amis aient leur part et que soit spécialement reconnu chaque jour quelque service rendu » *(Cyr.* VIII, 6.11). Selon *Néhémie* (5.17), la table du gouverneur, en Judée, nourrissait chaque jour 150 hommes, Judéens et magistrats: «Ceux qui venaient à nous de tous les peuples des alentours. »

Ces distributions étaient donc de grande ampleur. Chacun connaît la célèbre description qu'en donne le rédacteur du *Livre d'Esther* (1.3-8):

> La troisième année de son règne, il offrit un festin à tous ses chefs et dignitaires: à l'armée des Perses et des Mèdes, aux grands chefs préposés aux satrapies (convoqués) près de lui. Le déploiement du faste somptueux et de la spendide magnificence de la cour prit beaucoup de temps: 180 jours! À l'achèvement de cette période, le roi offrit à tout le peuple qui se trouvait à Suse la citadelle, grands et petits, un festin de sept jours, dans l'enclos du jardin du palais royal. Des tentures blanches de coton ou de pourpre violette, attachées par des cordelettes de byssus et de pourpre à des anneaux d'argent! Et des colonnes de marbre! Des divans d'or et d'argent jonchaient un carrelage où alternaient porphyre et marbre blanc, nacre et marbre noir. Le service des boissons utilisait des coupes d'or de toutes formes: le vin royal coulait abondamment, par la munificence du roi! Pour la boisson, il avait été décrété qu'il n'y aurait pas de contrainte. Car l'ordre donné par le roi à tous les gens en charge dans sa maison était d'accéder au désir de chacun.

On est tenté de conclure évidemment qu'il s'agit là d'un «conte oriental». Cependant, selon des informations de Dinon et de Ctésias, qu'on a toute raison de considérer comme crédibles, le nombre de personnes nourries chaque jour à la table du Grand Roi se montait à 15 000 (Athénée IV, 146c). Ces chiffres ne doivent pas étonner: Sargon d'Akkad se flattait de nourrir chaque jour 5 400 hommes *(ANET*[3] 268); quant à Aššurnasirpal II, il rapporte qu'il donna un grand banquet auquel participèrent plusieurs dizaines de milliers de personnes: 69 574 pendant dix jours, parmi lesquelles 5 000 hauts dignitaires venus des pays conquis, 16 000 personnes de statut indéterminé et 1500 officiers de la couronne, ainsi que 47 074 ouvriers et ouvrières qui venaient de participer à la construction de la nouvelle capitale *(ANET*[3] 560).

Évidemment, toutes les personnes ainsi nourries ne prenaient pas place à la table royale. Selon Hérakleidès, «la plus grande partie des viandes et autres nourritures est portée en dehors du palais, dans la cour, pour les gardes du corps et les troupes légères entretenus par le roi; là ils divisent tous les restes à moitié mangés de la viande et du pain et les répartissent entre eux en portions égales» (IV, 145e; cf. Polyen IV, 3.32). Mais outre ces distributions aux soldats – considérées par Hérakleidès comme un part de leur solde *(misthos)* – des mets étaient envoyés aux personnes que le roi voulait honorer, tel Timagoras: «Tant qu'il était à la cour, on lui faisait parvenir des repas magnifiques » (Plutarque Art. 22.11), ou Entimos, auquel «le roi envoyait, de

ce qu'on lui servait, quelque chose de sa table » (Athénée II, 48e; cf. 49a). La valeur économique de ces redistributions est bien mise en valeur par une histoire racontée par Hérodote (III, 14).

Aux mets pouvait être joint l'équipement nécessaire aux banquets, tels le lit à pieds d'argent, une tente, une couverture, le parasol, les coupes et la domesticité donnés à Entimos (II, 48f-49a), ou le lit et la couverture envoyés à Timagoras (Plutarque Art. 22.10; Pél. 30.10). On retrouve la coutume à l'époque hellénistique. Poseidonios rapportait qu'à l'issue des grands banquets donnés chaque jour par le roi séleucide Antiochos VII, «chacun des banqueteurs remportait chez lui la viande non entamée des animaux terrestres, des volailles et des poissons, le tout entièrement préparé et en quantité suffisante pour remplir un char; et, outre tout cela, des quantités de gâteaux au miel et des couronnes de myrrhe et d'encens ainsi que des filets d'or tressés long comme un homme» (Athénée XII, 540c)!

Parmi les dons offerts par Artaxerxès à l'ambassadeur athénien Timagoras, Plutarque mentionne celui qui suit: «Comme celui-ci avait besoin de lait de vache pour sa santé, il le fit suivre de 80 vaches à traire... et de bouviers » *(Art.* 22.10; Pél. 30.10). Ce passage se comprend parfaitement bien à la lumière des tablettes de Persépolis, qu'il contribue également à expliciter. Nombre de tablettes des Fortifications font référence au versement de rations alimentaires, non seulement aux travailleurs *(kurtas),* mais également aux administrateurs et à quelques hauts personnages de l'entourage du roi: rations journalières ou rations de voyage, qu'ils reçoivent de l'administration, sur ordre du roi ou du responsable de l'administration économique, Parnaka. L'étude de ces tablettes montre en même temps qu'il existait, en ce domaine également, une hiérarchie des dons de nature économique. Cette pratique est un héritage des monarchies du Proche-Orient: «Le maître ne mange pas seul et son repas n'a pas pour unique raison de le nourrir. L'homme mésopotamien se doit de partager son repas, d'offrir la nourriture... Le roi n'est-il pas "celui qui nourrit le peuple, table des gens"?... Le roi entretient les personnels des palais et les troupes» (J. Bottéro).

II. L'ÉCHANGE INÉGAL

• *Dons et services.* – Le principe est simple: les dons sont conférés par le roi en fonction des services rendus. C'est là une réalité dont rendent compte tous

les textes. «Chez les Perses, les belles actions sont très honorées et procurent un accroissement de dignité», remarque Hérodote (III, 154). La variété des services est très large: sauver la vie du roi à la chasse (Tiribaze: Diodore XV, 10.3) ou la vie d'un proche (Hérodote IX, 107), généralement faire montre de bravoure à la guerre et de subtilité dans les conseils (Diodore XV, 10.3.; Nepos *Paus.* 1.2), défendre jusqu'à la mort une citadelle confiée par le roi (VII, 105-107), accomplir une action d'éclat sous les yeux du roi (Hérodote III, 160; IV, 143; VIII, 85, 87-88, 90; Plutarque Art. 24.9), etc. En bref, pour reprendre l'expression de Xénophon, «tous ceux qui, ou bien risquaient leur vie pour le roi, ou bien soumettaient une cité ou un peuple, ou accomplissaient pour lui une action brillante ou glorieuse, étaient, eux, les hommes les plus honorés» *(hoi timômenoi);* le même Xénophon feint de se désoler que, de son temps, même les actions moralement condamnables soient récompensées: «Tous ceux qui passent pour avoir rendu quelque service au roi, voilà ceux qui sont récompensés par les distinctions les plus honorifiques» *(hoi tais megistais timais geraimenoi;* Cyr. VIII, 8.4).

Ce faisant, le roi entend susciter le dévouement sans faille des hommes qui le servent: si, selon Xénophon, tant d'hommes sont fidèles à Cyrus (le Jeune), «c'est qu'ils estimaient qu'auprès de Cyrus leur valeur serait plus dignement récompensée qu'auprès du roi» *(Anab.* I, 9.29). Telle est bien la fonction reconnue par le même auteur à *la polydôria* de Cyrus l'Ancien *(Cyr.* VIII, 2.9). À ses yeux, la distribution de dons de prix n'est rien d'autre qu'un investissement rentable: de cette manière – fait-il dire à Crésus – «j'acquiers le dévouement *(eunoia)* et l'amitié *(philia)* des gens par les fortunes et les bienfaits que j'apporte; ils me font aussi récolter *(karpousai)* l'estime et la sûreté» *(Cyr.* VIII, 2.22). La promesse de récompenses est effectivement une puissante motivation, ainsi lors de la préparation de la grande armée de Xerxès:

> Chacun des Perses qui avaient été réunis partit aussitôt pour son gouvernement, chacun voulant recevoir les présents proposés... Lequel des gouverneurs amena les troupes les mieux équipées et reçut les présents proposés par le roi, je ne puis le dire, je ne sais même rien du tout d'une contestation *(es krisin),* où ils seraient entrés à ce sujet (Hérodote VII, 19, 26).

Il est fréquent que les Perses comparent leurs mérites au regard des exigences royales: tels Mithrobatès et Oroitès (III, 120), ou Masistès et

Artayntès (IX, 107). L'émulation *(agônisai)* est à la base du système, comme y insiste souvent Xénophon.

• *L'évaluation des services.* – Rendre la justice revient donc, pour le roi, à peser les bienfaits et les mauvaises actions. C'est sur ces bases que par exemple Darius en vient à gracier le juge royal Sandokès: «Faisant le compte du bien et du mal, il reconnut que Sandokès avait rendu plus de services à la maison royale qu'il n'avait commis d'erreurs; et ayant reconnu cela et compris qu'il avait lui-même agi avec plus de précipitation que de sagesse, il le fit détacher» (Hérodote VII, 194). En effet, «pour une seule faute, le roi ne met personne à mort... C'est après avoir réfléchi, et s'il trouve les méfaits *(ta adikēmata)* plus nombreux et plus graves que les services rendus *(ta hypourgēmata)* qu'il cède à la colère» (I, 137). C'est très exactement la qualité dont se pare Darius à Naqš-i Rustam *(DNb* § 8b). En d'autres termes, le critère suprême de jugement, c'est la loyauté dynastique.

C'est le système que met en scène Diodore de Sicile, lors du procès mené contre Tiribaze, accusé par Orontès d'avoir préparé une sécession *(apostasis)* contre Artaxerxès II. Le roi convoqua les juges royaux qui conclurent à l'innocence de l'accusé (XV, 8.3-5). À l'issue du procès, les juges furent convoqués un à un par le roi:

> Le premier déclara que les accusations lui avaient paru douteuses et les services rendus *(euergesiai)* incontestables. Le second répondit que, même si les accusations étaient fondées, les services rendus l'emportaient sur les fautes commises *(harmatia).* Le troisième dit qu'il ne tenait pas compte des services rendus parce que Tiribaze avait été récompensé par des faveurs et des honneurs *(kharites kai timai)* bien plus considérables, mais que si l'on considérait les accusations en elles-mêmes l'accusé ne semblait pas coupable. Le roi loua les juges de leur équité; il accorda à Tiribaze les plus grands honneurs en usage *(hai nomizomenai megistai timai;* 11.1-2).

L'exemple de Tiribaze démontre très clairement que le roi conserve l'entière maîtrise du processus. Il convient d'abord que l'exploit accompli soit reconnu comme tel par le roi. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les courtisans viennent s'informer préalablement des désirs du roi: ce que ne manquèrent pas de faire Koès (Hérodote IV, 97) ou Zôpyros (III, 154). Avant de tenter une action d'éclat contre Babylone, le second «alla trouver Darius et lui demanda s'il avait très à cœur que Babylone fût prise». Le premier, avant de proposer

un conseil, «s'était informé au préalable s'il plairait à Darius d'écouter un conseil». C'est sans doute ce qui explique un usage *(nomos)* perse ainsi présenté par Élien *(VH* XII, 64) :

> Voici une autre coutume perse: si quelqu'un a l'intention de donner des conseils au Grand Roi sur une question secrète et difficile à trancher, il se place, pour ce faire, debout sur une plinthe d'or. S'il semble avoir prodigué des conseils avisés, avant de prendre congé, il reçoit la plinthe comme récompense de son conseil; on le fouette néanmoins, puisqu'il a contredit le roi.

Comme l'exprime très clairement Élien *(VH* I, 31), il revient en effet au roi de qualifier ou non de dons les offrandes que viennent lui faire les petits paysans perses: «Tout cela est appelé du nom de don *(kai onomazetai dôra),* et reçu du roi sous ce nom *(kai dokei toutôi). »* C'est pourquoi le don de quelques gouttes d'eau vaut au paysan Sinétès de recevoir d'Artaxerxès II «une robe perse, une phiale d'or et mille dariques» (I, 32), et à un simple soldat d'être honoré par Xerxès du titre de Bienfaiteur (XII, 40).

• *Le don contraignant.*– On peut évidemment arguer de services rendus antérieurement pour obtenir une faveur (cf. Hérodote IV, 115). C'est ce que montre l'exemple de Syloson, tel qu'il est rapporté par Hérodote (III, 139-140). Lors de l'expédition de Cambyse en Égypte, Syloson avait offert un manteau de pourpre à Darius. Après l'avènement de Darius, le Grec songea à monnayer son service, et il rappela qu'il était un Bienfaiteur du roi. Mais nul ne peut exiger un don royal en fonction de services qu'on évaluerait soi-même. C'est ce dont rend bien compte l'histoire de Pythios. Lors du passage de Darius en Asie Mineure en 513, ce richissime personnage avait déjà offert des dons magnifiques au roi (Hérodote VII, 27). Lors de l'arrivée de Xerxès, en 480, il traita toute l'armée avec somptuosité et il offrit au roi des sommes considérables pour l'issue de la guerre. Ce qui lui valut la déclaration royale suivante: « À toi donc, en retour *(anti autôn),* j'accorde ces honneurs *(gerea):* je te fais mon hôte *(xeinos),* et je complèterai les 4 millions de statères... Et sache être toujours tel qu'aujourd'hui; si tu agis de la sorte, tu n'auras pas à t'en repentir ni dans le présent ni dans la suite des temps» (VII, 29). Pythios eut le tort de prendre ces paroles comme un engagement formel du roi à lui accorder ce qu'il lui demanderait. Un peu plus tard, il vint trouver Xerxès. «Enhardi par

le souvenir des présents offerts et reçus», il exprima le désir d'un autre don royal. Xerxès lui promit de l'exaucer. Pythios demanda alors au roi d'exempter de service militaire l'un de ses fils. Exaspéré par une demande aussi exorbitante, Xerxès condamna un des fils de Pythios a être sacrifié dans des conditions particulièrement horribles (VII, 38-39). Autrement dit, un service rendu ne lie pas les mains du roi, qui conserve le choix de la nature et du moment de la récompense.

En témoigne également le sort réservé par Artaxerxès II à deux des combattants de Kounaxa. Arguant qu'il avait fait tomber Cyrus de son cheval, un Carien «demanda une récompense» (Plutarque *Art.* 14.6). Le roi lui accorda un don. Le Carien commit l'erreur de montrer publiquement son irritation de ne point avoir été récompensé plus dignement; très irrité, le roi le condamna à mort (14.7-10). Il en fut bientôt de même de Mithridate, «qui, le premier, avait frappé Cyrus»; il reçut des dons royaux (robe et bijoux d'or), avec cette citation: «Le roi te fait ce don parce qu'ayant trouvé la housse du cheval de Cyrus, tu la lui as apportée» (14.5). Irrité, Mithridate se flatta bientôt, lors d'un banquet, d'avoir tué Cyrus de ses mains (§15): il fut alors condamné à subir l'horrible supplice des auges; car, par ses rodomontades, il avait mis en doute la version officielle, qui attribuait au roi lui-même le coup décisif (§16).

Nous ne sommes donc pas ici dans le domaine du don et contre-don entre égaux, dans lequel «il y a une relation fonctionnelle entre le don et l'échange, le don n'étant qu'un élément d'un système de prestations réciproques à la fois libres et contraignantes, la liberté du don obligeant le donataire à un contre-don, ce qui engendre un va-et-vient continu de dons offerts et de dons compensatoires » (É. Benveniste). Chez les Achéménides, le principe veut que seul le roi donne, et que seuls les dons royaux soient contraignants pour le donataire. C'est ainsi que s'explique l'aphorisme mis par Plutarque au compte d'Artaxerxès Ier: «Ce roi disait habituellement qu'il était plus digne d'un roi de donner que de prendre » *(to prostheinai tou aphelein basilikôteron esti; Mor*. 173d). De son côté, Thucydide oppose les usages thraces (odryses) et les pratiques achéménides: «Ils s'étaient fait une règle contraire à celle de la royauté perse... : c'est de recevoir *(lambanein)* plutôt que de donner *(didonai)*... On ne pouvait rien faire sans donner de cadeaux. Aussi la monarchie (odryse) parvint à un haut degré de puissance» (II, 97.3-4). L'opposition mise en avant par Thucydide est en partie factice, car les rois perses recevaient eux aussi des dons (cf. en particulier Plutarque, Art. 4.4-5).

Mais, dans la logique même du système, la remarque de Thucydide est juste. Elle exprime que *lapolydôria* des Grands Rois est l'un des éléments constitutifs de leur pouvoir, dans cette mesure que les cadeaux ou services reçus n'engagent pas le roi, alors que la prestation d'honneurs et de dons royaux lient le récipiendaire. D'où sans doute les réticences de Démokédès: dans un premier temps, il refusa de soigner le roi (III, 131). Bien que Hérodote déclare que Darius agissait «sans intention captieuse», il précise en même temps que «Démokédès n'accepta point avec empressement tout ce qu'on lui donnait», car, au fond, il savait bien que, ce faisant, il s'engageait à revenir à la cour du Grand Roi (III, 135)– ce qui n'était certainement pas son intention (III, 132, 136) : pour Démokédès, recevoir des biens et des titres (commensal) signifiait un attachement perpétuel au Grand Roi. On retrouve le même principe dans les rapports établis entre Alexandre et l'Athénien Phocion: au premier, qui lui offrait des villes, le second répondit par un refus: «Alexandre en colère écrivit à Phocion qu'il ne regardait pas comme des amis les gens qui ne lui demandaient rien» (Plutarque *Phocion* 18.6; cf. *Alex.* 39.4 et *Élien VH* I, 25). Lorsque Darius offre à Histiée de venir à Suse, où il sera son conseiller et son commensal, il est clair qu'il ne lui laisse aucun choix (Hérodote V, 24).

Il n'y a, semble-t-il, que deux exceptions à la règle. Hérodote rapporte qu'une fois l'an se tient ce qu'il appelle le «banquet royal », dont il donne le nom perse *(tykta;* IX, 110), et il précise: «C'est la seule occasion où le roi se parfume la tête, et il fait alors des cadeaux aux Perses. »La dernière précision pose problème. Elle peut être rapprochée de plusieurs passages, où Xénophon mentionne qu'à chaque fois qu'il venait en Perse, Cyrus fait les dons d'usage aux Perses *(Cyr.* VIII, 5.21; 7.1). On sait en particulier que, lors de chaque séjour à Persépolis, le Grand Roi devait donner une pièce d'or aux femmes perses (Plutarque *Alex.* 69.1-2; *Mor.* 264a-b), en souvenir du rôle qu'elles auraient joué lors des premiers affrontements avec les Mèdes *(FGrH* 90 F66.16-45). Mais la remarque d'Hérodote s'explique surtout par la précision qui vient plus loin: « La coutume *(nomos)* ne permet pas que, le jour du banquet royal, une demande ne soit pas satisfaite» (IX, 111).

L'usage voulait également que, le jour de sa reconnaissance officielle, l'héritier désigné « demandât un présent *(dôron)* à celui qui l'avait désigné et qui devait, si cela était possible (anper *e dunaton),* lui accorder tout ce qu'il demandait» (Plutarque *Art.* 26.5). La suite de l'histoire montre l'importance de la restriction «si cela était possible». Le fils aîné d'Artaxerxès, Darius,

demanda qu'on lui donnât Aspasie, l'ancienne compagne de Cyrus le Jeune: «Pour obéir à l'usage *(nomos),* le roi la lui céda, mais il ne tarda pas à la lui reprendre, en la désignant comme prêtresse de l'Artémis d'Ecbatane... pour qu'elle passât le reste de sa vie dans la chasteté» (27.3-4; cf. 28.2)!

• *Une faveur précaire.* – La position des donataires est d'autant plus instable que, par définition, dons et faveurs royales sont précaires. Parlant des places d'honneur réservées par Cyrus à ses favoris lors des banquets, Xénophon exprime sans ambages cette réalité: «Au lieu d'instituer l'assignation d'une place à perpétuité, il créa l'usage des promotions pour belle conduite à une place plus honorifique et, en cas de laisser-aller, celui de faire rétrograder à une place moins honorable» *(Cyr.* VIII, 4.5). Le même auteur revient sur cette idée dans *l'Économique:* si le roi confère des honneurs aux personnes méritantes, «il châtie durement ceux qu'il prend en flagrant délit de négligence ou de malversation, il les dépose et en nomme d'autres pour remplir leurs fonctions» (IV, 7-8).

Quelles que soient la nature et l'ampleur des dons et honneurs reçus, ils ne peuvent être conservés qu'en fonction du regard que le roi porte sur leur détenteur, qu'il s'agisse d'un titre aulique, d'une décoration, d'un gouvernement ou d'une terre en don. Prenons le cas d'Histiée de Milet. Pour les services rendus lors de l'expédition menée par Darius outre-Danube, il reçut du roi la région de Myrkinos en Thrace, «dans l'intention d'y fonder une ville» (Hérodote V, 11; 23: *dôreēn).* Mais bientôt Mégabaze fit valoir à Darius qu'il était dangereux de laisser à Histiée une région «où abonde le bois pour la construction des navires, où l'on peut trouver beaucoup de rames, où il y a des mines d'argent...» (V, 23). Convaincu par les arguments de Mégabaze, Darius rappela Histiée à Suse, en lui faisant espérer de devenir l'un de ses proches. Histiée déféra à l'ordre royal, «attachant un grand prix à devenir conseiller du roi » (V, 24).

L'exemple particulier d'Histiée n'est que l'illustration d'une pratique générale: les terres concédées en don le sont à titre précaire, non à titre de propriété privée dans le plein sens de l'expression: elles pouvaient être confisquées, dès lors que le concessionnaire contrevenait aux ordres royaux (Xénophon *Cyr.* VIII, 1.17); à l'époque de Darius II, des tablettes babyloniennes attestent de la reprise d'une concession faite antérieurement à un homme déloyal. Il en était certainement de même des titres auliques (voir

Ctésias § 41) et des dons d'honneur: dans un long passage consacré aux vases à boire, Ctésias précisait par exemple que tout personnage frappé d'indignité *(atimia)* par le Grand Roi devait utiliser des coupes en terre (Athénée XI, 464a), au lieu de la riche vaisselle d'or et d'argent réservée au roi et à ses commensaux (Hérodote VII, 119). Même lorsque dons et honneurs sont concédés pour la durée de vie du bénéficiaire (Hérodote III, 160) ou transmissibles à ses héritiers (cf. VII, 106), il est implicite que leur maintien dépendra des services rendus à venir.

Les exemples de carrières chaotiques sont légion. Prenons tout d'abord le cas de Mégabyze II, que l'on connaît surtout par le récit romancé de Ctésias. Il était fils d'une famille illustre puisque par son père Zôpyros Ier il était le petit-fils de Mégabyze Ier, l'un des Sept conjurés de 522 (Hérodote III, 153, 160 ; *DB* IV § 68). Mégabyze était l'un des hommes les plus influents auprès de Xerxès, dont il a épousé la fille Amytis, réputée pour son caractère volage (Ctésias §21, 28; cf. Athénée XIII, 609a). Lors de l'expédition de 480, il commande l'une des trois colonnes de l'armée (Hérodote VII, 82, 121). Au retour de l'expédition, en 479, il mate la révolte de la Babylonie –moyennant quoi «Xerxès lui fait force cadeaux et notamment une meule d'or pesant 6 talents; c'est le cadeau le plus honorable parmi les dons royaux» (§22). Il joue un rôle de premier plan, lors de l'avènement d'Artaxerxès (§30), puis remporte une victoire sur les Athéniens et les Égyptiens en Égypte (§33-35). Malgré les promesses de Mégabyze, le roi permet à Amestris de mettre à mort les mercenaires grecs: irrité, « Mégabyze rompt avec le roi » (§36-37). Il remporte plusieurs victoires sur les armées envoyées contre lui (§37-39), avant de recevoir le pardon royal (§39). Puis vient le célèbre épisode de la chasse:

> Le roi part à la chasse et un lion l'attaque. Tandis que le fauve s'élance, Mégabyze le frappe d'un javelot et l'abat. Colère du roi parce que Mégabyze a frappé la bête avant qu'il l'ait touchée lui-même; il donne ordre qu'on coupe la tête à Mégabyze, mais, sur les instances d'Amestris, d'Amytis et des autres, Mégabyze échappe à la mort pour être exilé au bord de la mer Rouge [golfe Persique], à Kyrta. L'exil est aussi prononcé contre l'eunuque Artoxarès qui est envoyé en Arménie pour avoir souvent parlé librement au roi en faveur de Mégabyze (§40).

Il en revient au bout de cinq ans: «Grâce à Amestris et à Amytis, le roi se laisse fléchir et fait de lui, comme naguère, son commensal *(homotrapezos)* :

il meurt à soixante-seize ans, et le roi en est fort affecté » (§41).

Au IVe siècle, la carrière de Datamès est aussi contrastée. Après sa victoire sur le Paphlagonien Thuys, il fut récompensé par «des présents magnifiques», et il fut fait l'égal en commandement de Pharnabaze et Tithraustès (Nepos *Dat.* 3.5). La rapidité d'une nouvelle victoire en Cataonie «lui assura toute la faveur du Grand Roi *(magnam benevolentiam regis),* mais elle excita contre lui une non moins grande envie dans l'esprit des courtisans,... qui se réunirent pour le perdre» (§5.2). Il fut averti du complot par Pandantès, «gardien de la fortune royale», qui lui fit tenir l'avertissement suivant: «Telle est la coutume des Grands Rois: ils attribuent leurs malheurs aux hommes et leurs succès à une heureuse destinée, ce qui les amène à se laisser facilement persuader de perdre les généraux dont on vient de leur annoncer une défaite» (§5.3-4). Puis viennent le moment de la révolte, les embûches, les trahisons et la fin.

Les évolutions de la carrière de Tiribaze sont également éclairantes. On le voit apparaître à la bataille de Kounaxa: c'est lui qui conseille à Artaxerxès de livrer bataille à Cyrus le Jeune (Plutarque *Art.* 7.3); c'est lui qui, lors de la bataille, fournit un autre cheval au roi, qui venait d'être précipité du sien (10.1). Peu après, il est désigné par Xénophon sous l'appellation de gouverneur d'Arménie occidentale *(Anab.* IV, 4.4), mais peut-être l'était-il déjà antérieurement. En revanche, la position exceptionnelle qui est la sienne est probablement due à sa conduite durant la bataille de Kounaxa: «Devenu Ami *(philos)* du roi, chaque fois qu'il était présent, nul autre que lui ne campait le roi sur son cheval. » Vers 392, il est commandant en chef *(karanos)* des armées perses en Asie Mineure (et peut-être satrape); à ce titre, il reçoit des ambassadeurs grecs; il refuse de conclure, arguant qu'il ne peut le faire « sans la permission du roi»; puis il fait arrêter Conon, et vient trouver le roi (Xénophon Hell. IV, 8. 12-16). Remplacé dans son gouvernement par Strouthas, il n'en conserve pas moins de hautes responsabilités en Asie Mineure (V, 1.6). En 387, lorsque les Grecs sont convoqués à Suse, c'est lui qui donne lecture du rescrit royal (V, 1.30).

On le retrouve à Chypre où, contre Evagoras, il commande l'ensemble des forces perses. Il est bientôt accusé par Orontès, «jaloux de sa renommée». Le roi accorde une certaine confiance à la lettre d'Orontès et fait arrêter Tiribaze (Diodore XV, 8; cf. Polyen VII, 14.1). Selon Diodore, il fut gardé en prison jusqu'au retour de l'expédition menée par Artaxerxès II contre les Cadusiens (XV, 8.5; cf. 10.1). À lire Plutarque, il semble bien au contraire que Tiribaze

accompagna le roi. Mais, sans doute en raison des charges qui pesaient contre lui, «à ce moment, il végétait sans crédit ni considération» *(Art.* 24.4). Grâce à son habileté diplomatique, «il sauva le roi et l'armée», ce qui lui valut une nouvelle promotion foudroyante: «Dès lors, il fut un grand personnage au prestige éclatant et, quand on repartit, il était aux côtés du roi» *(meta tou basileôs;* 24.9). C'est apparemment à ce moment qu'eut lieu le procès. Les juges royaux le relevèrent des charges qui pesaient contre lui, en raison des services rendus antérieurement au roi (Diodore XV, 11.1). Artaxerxès «accorda à Tiribaze les plus grands honneurs en usage en Perse» (11.2).

Parmi ses services passés, Tiribaze ne manqua pas de rappeler «celui qui lui avait valu l'admiration et la distinction de Premier Ami du roi *(megisthos genesthai philos).* Lors d'une chasse, deux lions s'étaient précipités sur le roi qui était monté sur un char; ils avaient mis en pièces deux chevaux du quadrige et allaient se jeter sur le roi, quand Tiribaze était arrivé, avait tué les lions et sauvé ainsi le roi d'un grand danger» (10.3). C'est apparemment à une autre chasse que fait allusion Plutarque qui, tout en reconnaissant le courage de Tiribaze, condamne à plusieurs reprises «sa légèreté qui l'avait souvent précipité du premier rang *(prôté;* 24.4). Plutarque rapporte que, lors d'une chasse, la robe du roi s'était déchirée; sur la demande de Tiribaze, le roi mit une nouvelle robe et lui donna l'autre, mais avec interdiction de la porter:

> Tiribaze ne se soucia nullement de cette défense, car, sans être un méchant homme, il était un peu léger et extravagant; il revêtit aussitôt la robe royale et se para de colliers d'or et de bijoux réservés aux femmes royales. Tout le monde s'indigna, car ce n'était pas permis (5.4).

Le Grand Roi voulut bien traiter par l'ironie cette extravagance coupable.

La fin du personnage se situe elle aussi dans le cadre des affaires de cour. Il fut ulcéré par le refus du roi de lui donner une de ses filles:

> Tiribaze conçut contre Artaxerxès une violente haine. Il n'avait d'ailleurs aucune stabilité de caractère, mais il était d'humeur inégale et emportée. Aussi, soit qu'il fût comblé d'honneurs autant que les Premiers *(homoia tois prôtois),* soit qu'il se sentît vexé et méprisé, il ne supportait avec équilibre aucun changement de fortune *(metabolê):* honoré *(timômenos),* il se rendait odieux par vanité; disgracié, il ne savait ni s'abaisser ni demeurer en repos, mais se montrait rude et arrogant» (27.9-10).

Il poussa Darius, le prince héritier, à se révolter contre son père. Il fut tué au cours de l'attaque contre la chambre à coucher royale (29.6-7).

Bien entendu, il faut lire ces biographies pour ce qu'elles sont: des sagas familiales construites sur une série de motifs héroïco-royaux (en particulier celui de la chasse) et destinées à chanter la grandeur du héros: le retour de Mégabyze chez lui, à peine reconnu par sa femme Amytis (Ctésias § 41), n'est pas sans faire songer à un thème bien connu, illustré en particulier par le retour d'Ulysse à Ithaque. On ne doit donc pas prendre pour argent comptant tous les renseignements transmis par Ctésias et par Nepos: bien des épisodes factuels sont à réécrire. Ces histoires n'en font pas moins toucher du doigt certaines caractéristiques des rapports entre le roi et les aristocrates. Il paraît clair que les jugements de Plutarque sur Tiribaze viennent d'écrivains de la cour, sans doute Ctésias ou Dinon: en cela, ils expriment parfaitement les qualités et les attitudes qui caractérisent le fidèle serviteur dévoué aux intérêts du roi; on retrouve à peu près les mêmes termes dans les appréciations portées par Hérodote sur Mardonios: ambitieux (VII, 6), vantard (VII, 9), flatteur (VII, 9; VIII, 97, 100), violent et entêté (IX, 37,61), vite exalté par ses succès (IX, 49,58), il manque manifestement de jugement. Au reste, de multiples exemples de faveur/défaveur pourraient être produits. Rien ni personne n'échappait au jugement du roi, même les personnages les plus élevés en dignité, y compris un gendre du roi (Ctésias § 41) ou un héritier rebelle, tel le fils d'Artaxerxès II (Plutarque *Art.* 29). Bref, pour les hommes du roi, la Roche Tarpéienne était proche du Capitole: entre multiples exemples, citons celui d'Orontès, coupable d'avoir accusé faussement Tiribaze: «Artaxerxès l'exclut du nombre de ses Amis et le couvrit d'indignité » *(atimia;* Diodore XV, 11.2).

Les biographies romanesques que l'on vient de présenter étaient également destinées à illustrer le thème éternel de l'ingratitude des rois. On le retrouve dans un aphorisme prêté par Plutarque à ce même Orontès:

> Ayant encouru la disgrâce d'Artaxerxès II et l'indignité *(atimia)* en raison d'une accusation, quand la décision fut prononcée contre lui, il dit que, comme les doigts de ceux qui comptent peuvent représenter 10000 dans un cas ou simplement l'unité dans d'autres cas, il en était de même des Amis *(philoi)* des rois, tout-puissants à un moment et pratiquement réduits à rien à un autre *(Mor* 174b).

C'est une tout autre image qu'entendait imposer la propagande royale,

comme on le voit dans les récits portant sur Tiribaze: si celui-ci a connu le sort qui fut le sien, c'est qu'il n'a pas su faire montre des qualités de mesure et de retenue. Versons également au dossier une anecdote rapportée par Élien *(VH* 6.14):

> J'ai ouï conter un fait qui caractérise singulièrement la douceur et l'humanité de Darius, fils d'Hystaspes. L'Hyrcanien Aribaze, de concert avec quelques-uns des Perses les plus distingués *(ouk aphanoi),* conspira contre ce prince: le complot devait s'exécuter dans une chasse. Darius l'apprit et, loin d'en être effrayé, il leur ordonna de s'armer et de monter à cheval; puis il leur dit de tenir leurs javelots tout prêts: alors, jetant un regard fier et menaçant: « Qui vous empêche-leur dit-il – d'accomplir votre dessein? » L'air intrépide du prince déconcerta les conjurés, et leur inspira une telle frayeur que, jetant leurs javelots, descendant précipitamment de leurs chevaux, ils exécutèrent la proskynèse devant le roi et ils se livrèrent à lui, pour être traités comme il le jugerait à propos. Darius les exila dans des lieux différents; les uns sur les frontières de l'Inde, les autres dans la Scythie. Ils n'oublièrent jamais le bienfait *(euergesia),* et ils restèrent toujours fidèles *(pistoi).*

Nous ne disposons d'aucune autre précision sur un fait apparemment isolé. Si le texte rend compte de l'existence d'un complot, nous n'en connaissons pas les protagonistes ni leurs objectifs ou leurs motivations. Il paraît clair que le complot lui-même fut dévoilé au roi qui, entouré de ses gardes (ce qu'omet de dire Élien), put faire la preuve d'un courage teinté d'un certain détachement!

De toute façon, le texte présente peu d'intérêt sur le plan de l'histoire narrative. Il est surtout porteur d'un message idéologique sans aucune ambiguïté. En effet, il relève manifestement d'un genre bien particulier, celui de la propagande royale ou, si l'on préfère, de la littérature de cour. Il est construit sur un série de *motifs* liés à l'idéologie monarchique: il veut donner de Darius l'image d'un roi à la fois courageux, juste mais implacable. Le motif de la chasse royale est également intéressant, car répétitif: l'une des versions sur l'exécution de Smerdis/Bardiya ne prétendait-elle pas que Préxaspes (chargé de mission par Cambyse) l'aurait fait périr «après l'avoir emmené à la chasse » (Hérodote III, 30)? On notera également que la fin de l'histoire ressemble étrangement au dénouement du récit que donne Polyen de l'avènement de Darius, aidé par la ruse de son palefrenier: «Les satrapes mirent aussitôt pied à terre, firent la proskynèse et l'établirent roi des Perses » (VII, 10). Telle qu'elle a été transmise jusqu'à Élien, l'anecdote avait plus pour objectif de saluer la grandeur et la miséricorde du roi que de mettre en exergue sa faiblesse et son isolement. Tout aussi bien, la conclusion est elle-même très

morale (au sens monarchique du terme): grâce à son *euergesia,* le roi insère les nobles dans le cercle de ses *pistoi.* Et, bien que sévèrement punis, les comploteurs chantent les louanges d'un souverain dont ils reconnaissent aussitôt la grandeur en exécutant devant lui le rite de la proskynèse!

L'ensemble de la documentation tend donc à caractériser le destin personnel des hommes du roi comme lié de près à la faveur du souverain. Elle a pour mérite de rappeler que ceux qui détiennent postes et fonctions ne sont pas des fonctionnaires, au sens où nous l'entendons. Les seules promotions qui existent dans le système sont accordées en fonction du mérite reconnu par le roi, ce mérite étant lui-même défini en fonction du critère du dévouement *(eunoia).*

III. LE ROI ET SES FIDÈLES: LA LOGIQUE DU SYSTÈME

• Fidèles et bandaka. – On peut maintenant revenir à la question centrale, celle des rapports établis entre les clans aristocratiques et la dynastie. Le fonctionnement politique de la *polydôria* royale a pour conséquence de contraindre les aristocrates à conduire leurs actions en fonction de l'intérêt du roi. La désignation d'un noble n'est pas réductible à son ascendance familiale, aussi prestigieuse soit-elle. Il est également défini par des qualités qui en font un serviteur efficace et fidèle: «Perse de naissance, beau-frère du roi, Mardonios (était aussi) l'un des premiers pour sa bravoure à la guerre et sa sagesse dans les conseils » (Nepos *Paus.* 1.2; cf. Diodore XI, 1.3). On retrouve chez Diodore à peu près les mêmes mots pour désigner Tiribaze: «Cet homme, à ce qu'on dit, montrait un courage exceptionnel lors des guerres et ses conseils étaient si judicieux que le roi s'était toujours bien trouvé de les suivre» (XV, 10.3).

Toutes les qualités attribuées aux hommes du roi se résument en une seule: la fidélité *(pistis);* c'est pour cette vertu que Préxaspes est honoré par Cambyse, car, «parmi les Perses, il était le plus fidèle *(pistotatos)* » (Hérodote III, 30); de même Artapatès, qui «était le plus fidèle *(pistotatos)* des porte-sceptre de Cyrus» *(Anab.* I, 8.28); Cyrus le Jeune, il est vrai, «savait faire choix d'hommes fidèles *(pistoi),* pleins de bienveillance *(eunoi),* constants» *(bebaioi;* I, 9.30). C'est également en fonction de leur fidélité *(pistotatoi)* que le Cyrus de Xénophon dispose les gens autour de lui dans le camp (VIII, 5.8). Dans sa lettre à Artaxerxès II, Orontas ne manque pas de lui rappeler la

constance de «son amitié et de sa fidélité *(philia kai pistis)* » (Xénophon *Anab.* I, 6.3). L'une des vertus exigées pour faire partie des Parents du roi, c'est également la fidélité (Diodore XVII, 59.1). On retrouve le terme chez Élien: les nobles s'engagent à rester fidèles *(pistoi)* à Darius *(VH* 6.14). C'est également le terme *(pistoi)* employé par Xénophon pour désigner les hommes chargés par le roi d'inspecter les provinces *(Écon.* IV, 6), et par Eschyle pour qualifier les généraux et gouverneurs *(Perses 2).* C'est manifestement pour cette raison qu'un homme comme Bogès reçut de Xerxès «les plus grands éloges» et que ses descendants continuèrent de recevoir du roi des honneurs réguliers: «Assiégé par les Athéniens et Cimon fils de Miltiade, alors qu'il lui était loisible de sortir de la place d'Éion en vertu d'une capitulation, il ne le voulut pas, pour que le roi ne pensât pas de lui qu'il conservait sa vie au prix d'une lâcheté; mais il tint bon jusqu'à la dernière extrémité», avant de se suicider (Hérodote VII, 107). De même Mascamès qui, gouverneur de Doriskos, réussit à conserver la place: « Il mérita que Xerxès lui envoyât à lui seul, régulièrement, des présents... Il lui en envoyait régulièrement chaque année » (VII,106). Les deux gouverneurs ont fait preuve en effet d'une fidélité à toute épreuve, comparable à celle déployée ultérieurement devant Alexandre par les défenseurs de Kelainai (Quinte-Curce III, 1.7: *pro fide morituros),* par Batis à Gaza (IV, 6.7 *:fides)* ou par Madatès en Ouxiane (V, 3.4: *pro fide).*

L'impression prévaut que la terminologie classique *(pistis/fides)* rend un concept perse. On sait qu'à Behistoun Darius emploie le terme *bandaka,* tant pour qualifier des peuples sujets et loyaux que des hommes qui lui ont apporté leur aide contre les rebelles. Le terme perse est lui-même difficile à traduire. Tout aussi bien la version accadienne emploie un vocable *(qallu),* qui ressortit au vocabulaire de l'esclavage ou de la dépendance. Si, comme on le pense généralement, le traducteur grec de la lettre de Darius à Gadatas a trouvé le terme *bandaka* dans le texte original, il n'a pas trouvé d'autre équivalent que celui de *dou*los (esclave). L'inscription de Behistoun et les traductions/adaptations indiquent au moins que le *bandaka* est un homme à la fois soumis et loyal au roi. Le terme *pistos* n'en est sans doute pas très éloigné.

L'exemple le plus concret est celui des rapports établis entre Cyrus le Jeune et Orontas, commandant de la citadelle de Sardes. Il s'agissait d'un très haut personnage, puisqu'il est ainsi présenté par Xénophon: «Perse d'origine, qui, par sa naissance, était apparenté au roi» *(Anab.* I, 6.1). Coupable de trahison en faveur d'Artaxerxès II, il fut jugé et condamné par la tribunal réuni par Cyrus. Lors du procès, Cyrus fit ce rappel:

> Cet homme, à l'origine, mon père [Darius II] me le donna pour qu'il me fût soumis *(edôken hypēkoon einai) ;* mais, sur l'ordre de mon propre frère [Artaxerxès II]... il me fit la guerre, en ayant l'acropole de Sardes en son pouvoir (I, 6.6).

L'expression de Cyrus paraît illustrer assez exactement la nature des rapports que l'on suppose exister entre le *bandaka* et son supérieur – comme on le voit également dans un autre passage de Xénophon *(Hell.* IV, 1.36: *hypēkooi).* En le «donnant» à Cyrus, Darius a délié Orontas des liens qui unissaient celui-ci à la personne royale, et a transféré l'allégeance sur la personne de son fils, Cyrus. En d'autres termes, vis à vis de Cyrus, Orontas était dès lors astreint à un devoir de loyauté sans réserve aucune: tel est le fond de l'accusation lancée contre lui. Ce sont peut-être des rapports hiérarchiques de même type que suggère la volonté de Pharnabaze de prendre une fille de Spithridatès sans passer par un mariage *(aneu gamou,* Xénophon *Agés.* 3.3).

Le texte de Xénophon apporte d'autres précisions intéressantes. La première réconciliation entre Cyrus et Orontas est ainsi présentée: «Ne me donnas-tu pas de nouveau ta foi *(pista),* comme tu reçus la mienne?» (I, 6.7). Il semble donc apparaître que la reconnaissance d'un *bandaka* était officialisée à travers une cérémonie officielle, au cours de laquelle Orontas donna sa main droite à Cyrus, qui lui donna la sienne (I, 6.6). Cette coutume, accompagnée de serments, est bien connue: elle a valeur de garantie, y compris de la part du roi, vis-à-vis d'un individu ou d'un État étranger (II, 4.7; II, 5.3; cf. Ctésias § 8, 30). «C'est là, chez les Perses, le signe d'une foi inviolable *(pistis bebaiotate para tois Persais)* », remarque Diodore (XVI, 43.4). Un passage de Nepos implique qu'au cas où l'un des contractants est physiquement absent, il peut envoyer un objet qui représente sa main: Artaxerxès II «donna sa foi *(fides)* suivant la coutume perse avec sa main droite. Mithridate reçut cette foi envoyée *(missam)* par le roi» *(Dat.* 10.1-2). Cet échange signifiait, de la part du *bandaka,* un engagement à la loyauté, et, de la part du supérieur, une preuve de confiance non moins totale, sans doute aussi une promesse de protéger et d'honorer son *bandaka.* À l'issue du procès et de la discussion, «sur l'ordre de Cyrus, tous les assistants se levèrent et saisirent Orontas par la ceinture en signe de mort» (I, 6.10). De la même façon, irrité par Charidémos, Darius III « le saisit par la ceinture, selon la coutume perse, et le livra à ses

serviteurs, avec l'ordre de le faire mourir » (Diodore XVII, 30.4). Chez beaucoup de peuples iraniens, la ceinture symbolise le lien entre le supérieur et son *bandaka:* saisir la ceinture signifie que le lien est rompu.

Cette conception a des implications très importantes dans l'ordre politique. Elle tend en effet à casser les solidarités familiales au profit du loyalisme dynastique, et ainsi à isoler le noble dans le rapport d'homme à homme qui l'attache au roi. Xénophon s'en désole même dans son tableau de la «décadence perse». Il y oppose (fictivement) un avant et un après: «du temps de Cyrus », «ceux qui se conduisaient en *kalos* ou *agathos* étaient les hommes honorés *(timômenoi)* »; «maintenant», « tous ceux qui passent pour avoir rendu service au roi, voilà ceux qui reçoivent les plus grands honneurs » *(hai megistai timai;* Cyr. VIII, 8.4). À titre d'exemple il dénonce Mithridate, qui n'a pas hésité à trahir son père Ariobarzanès. On ne compte pas en effet les exemples de Perses qui, placés dans la situation d'avoir à choisir entre les deux allégeances, ont opté pour le service du roi *(e.g.* Nepos *Dat.* 7.1 ; Diodore XV, 91.3). Il en est de même de conjurés liés entre eux par un serment: l'attrait de la faveur royale dissout de l'intérieur la solidité de tels complots (cf. Hérodote III, 71; Ctésias § 30; Diodore XV, 91.1). Au reste Xénophon précise bien que, lors du procès d'Orontas, même ses parents *(syggeneis)* le saisirent par la ceinture (I, 6.10).

• *Noblesse de clan et noblesse de cour.*– Dans un développement consacré aux nécessités d'une stricte hiérarchie, Xénophon met en scène le nommé Chrysantas, qui tient un discours devant les homotimes et notables réunis par Cyrus *(Cyr.* VII, 5.71). Prônant la vertu d'obéissance, il leur tint le langage suivant: «En conséquence, soyez présents, comme l'ordonne Cyrus, à ce palais de gouvernement *(archeion)*... Mettons-nous, dans la mesure de ses besoins, à la disposition de Cyrus» (VIII, 1.5). Les propositions de Chrysantas furent approuvées:

> Fut décidée alors pour les notables *(entimoi)* leur présence continuelle aux Portes et leur mise à l'entière disposition de Cyrus, jusqu'à leur renvoi. Conformément à cette décision d'alors, les sujets du roi se conduisent encore de même dans toute l'Asie; ils restent de service aux Portes des autorités... Les notables venaient donc fréquenter les Portes, avec chevaux et javelines, selon la décision prise en commun par l'élite *(hoi aristoi)* de ceux qui avaient aidé Cyrus à renverser l'Empire (VIII, 1.6, 8).

Effectivement, ailleurs, Xénophon rappelle en ces termes l'une des obligations faites par le roi aux satrapes: «Obliger tous ceux qui recevraient une terre ou une fonction officielle à fréquenter les Portes du satrape et à se mettre à sa disposition, pour toute éventualité, en cultivant la sagesse» (VIII, 6.10).

Xénophon rend bien compte qu'il s'agit non d'un choix mais d'une obligation stricte. «Tous ceux qui, ayant le moyen de vivre du travail des autres, ne se présentaient pas à sa Porte, étaient l'objet d'une enquête de sa part» (VIII, 1.16, 20). Ceux qui ne défèrent pas à cet ordre sont sévèrement punis, puisqu'on leur confisque leurs biens, qui sont alors transmis à des nobles dévoués et obéissants (VIII, 1.17-21). C'est dans ce cadre que l'on doit comprendre l'obligation qui était faite aux plus nobles des Perses de fréquenter la table royale, au moins lors du déjeuner (Athénée 145f-146a). Xénophon ne cache pas le sens de telles dispositions. Il s'agit pour le roi d'imposer aux yeux de tous les vertus et la grandeur monarchiques. Les nobles les plus dévoués de la cour reçoivent des honneurs publics, tel celui d'accompagner le roi à la chasse: «Aussi inspirait-il à tous la passion de disputer chacun le premier rang devant ses yeux» (VIII, 1.39).

Le processus que décrit ainsi Xénophon n'est rien d'autre que l'évolution d'une noblesse de sang vers une noblesse de cour. Ces nobles de cour, ce sont ceux que les auteurs grecs appellent «Ceux de la Porte» (e.g. Plutarque *Thém.* 26.6), qui sont intégrés dans la hiérarchie aulique, dont on a parlé plus haut. Ce sont ceux que, par exemple, Thémistocle rencontre à la cour d'Artaxerxès: les chiliarques Artaban et Roxanès (27.2-7), le cousin du roi, Mithropastès (29.7), les Amis du roi (29.5), les personnages puissants *(dynatoi*, 29.5), bref tous les gens de la Porte (29.1). Ce sont eux qui, représentés en files sur les murs de Persépolis *(fig. 19)*, sont ainsi désignés par l'auteur du *De Mundo* 398a: «Les personnages du plus haut rang et les plus illustres *(hoi prôtoi* kai *dokimôtatoi)* avaient chacun leur place assignée, les uns attachés à la personne même du roi *(hoi men amph'auton ton basileon)* en qualité de porte-lances et de serviteurs *(doryphoroi te kai therapontes)*, les autres préposés à la surveillance de chaque enceinte...»: chacun d'entre eux a reçu un office et une fonction spécialisés et, aux yeux de l'auteur, tous peuvent être considérés comme «des esclaves du Grand Roi *(douloi tou megalou basileou)* », en d'autres termes comme des nobles de cour, des *bandaka*.

Une telle organisation augmentait encore la dépendance des nobles vis-à-vis

du roi: surveillés de près (Cyr. VIII, 1.22), les aristocrates devaient se conformer à l'éthique dynastique. En cas de révolte, ces gens de la Porte peuvent également jouer un rôle important. Il en fut ainsi après la bataille de Kounaxa:

> Pendant ce temps arrivèrent chez Ariée ses frères et d'autres parents *(anagkaioi)*, et chez ceux qui étaient avec lui arrivent plusieurs Perses. Ces gens les réconfortaient et apportaient au nom du roi à quelques-uns l'assurance qu'il ne leur en voulait point de l'expédition qu'ils avaient faite contre lui et qu'il oublierait le passé (Xénophon *Anab.* II, 4.1).

Lors de sa révolte à l'époque d'Artaxerxès Ier, Mégabyze a auprès de lui deux de ses fils, Zôpyros et Artyphios (Ctésias § 37). En revanche, sa femme et son fils plus jeune, Artoxarès, sont restés à la cour (§39). Bien que Ctésias n'explicite pas ce point, il paraît clair qu'avant de conclure un accord avec le roi (cf. § 39), Mégabyze a exigé le retour de sa femme et de son fils: ce sont eux (ainsi que d'autres personnages envoyés par le roi) «qui le déterminent, non sans peine, à se présenter au roi». En quelque sorte, les parents des satrapes qui font partie de «ceux de la Porte» jouent le rôle d'otages de fidélité. On citera à ce propos le cas de Memnon, retraité dans Halicarnasse:

> Memnon envoya auprès de Darius sa femme et ses enfants, qu'il confia au Grand Roi. Il pensait tout à la fois qu'il avait bien pourvu à leur sécurité et que le Grand Roi, disposant là de bons otages, n'en serait que plus enclin à lui confier le commandement suprême. C'est précisément ce qui arriva (Diodore XVII, 23.5).

Quant à Cyrus le Jeune, avant de quitter Sardes, il n'avait pas manqué de garder en otages à Tralles les femmes et enfants des chefs des mercenaires grecs (Xénophon *Anab.* I, 4.8).

• Éducation et intégration *idéologique*. – À de nombreuses occasions, Xénophon souligne l'importance de l'éducation chez les Perses. Comme il le note à plusieurs reprises, la participation à l'éducation est en principe ouverte à tous les Perses, «mais ceux-là seuls qui peuvent élever leurs enfants à ne rien faire les y envoient, les autres non» (I, 2.15). Seuls y ont accès de fait les enfants des homotimes, terme fréquemment employé par Xénophon, par opposition aux simples paysans contraints de travailler pour vivre. En d'autres

termes, seules les familles aristocratiques peuvent y envoyer leurs enfants. C'est ce que le même auteur indique très clairement ailleurs: «Les fils des Perses de distinction *(aristoi)* sont élevés tous à la Porte du roi » *(Anab.* I, 9.3), ou: «Les enfants sont élevés à la Porte [du roi] » *(Cyr.* VIII, 8.13). Il en est de même dans les provinces: le satrape doit «élever à sa Porte, comme auprès de lui-même, les enfants venant à naître» *(Cyr.* VIII, 6.10). Il est clair que ceux qui dérogent à cette obligation se voient privés de toute chance d'accéder aux fonctions et aux honneurs, de même que ceux qui sont incapables de suivre les exercices imposés (I, 2.15). Il s'agit donc d'un système officiel, dont la bonne marche est confiée à des éducateurs (I, 2.5), choisis parmi «les hommes les plus sages» (Strabon XV, 3.18).

Les premiers chapitres de la *Cyropédie* (I, 3-5.5) sont consacrés à expliquer quelles furent les différentes étapes de l'éducation du jeune Cyrus à la cour d'Astyage – d'où le titre de l'ouvrage – depuis l'enfance jusqu'au moment où le jeune homme est accepté dans la classe des hommes, puis prend pour la première fois le commandement d'une armée. Cette éducation correspond très exactement à celle qui est dispensée «selon les lois des Perses» (I, 2.2). Xénophon indique que les jeunes Perses passent par plusieurs classes d'âge: les enfants *(paides)* jusqu'à seize ou dix-sept ans, les jeunes gens *(ephēboi)* pendant dix ans, les hommes faits *(andres)*, puis, au bout de vingt-cinq ans de service, les anciens.

Il est assez délicat de faire la part, dans la *Cyropédie*, de ce qui est proprement perse et ce qui est transposition implicite mais pesante des institutions spartiates, dont le même Xénophon traitait dans un autre ouvrage. La parenté entre les deux systèmes éducatifs était au reste soulignée par Arrien (V, 4.5), lui-même fervent lecteur et admirateur de Xénophon. On peut heureusement confronter Xénophon à Hérodote et à Strabon, même s'il subsiste, entre les auteurs anciens, quelques contradictions sur les répartitions des classes d'âge et sur les exercices qui sont affectés à chacune d'entre elles. Selon Hérodote, le dressage des jeunes Perses dure de cinq à vingt ans (I, 136); pour lui, l'âge de vingt ans est requis pour participer à des opérations militaires (I, 209). Selon Strabon, l'éducation prend les jeunes de cinq à vingt-quatre ans, les Perses servent dans l'armée de l'âge de vingt ans à cinquante ans (XV, 3.18-19). Selon Hérodote (I, 136), «les Perses enseignent à leurs enfants trois choses seulement: monter à cheval, tirer à l'arc, dire la vérité ». Strabon ajoute: «lancer le javelot» (XV, 3.18; cf. *Cyr.* I, 2.8 et 12). Voici, selon Strabon, à quel entraînement ils sont conviés chaque matin, avant l'aube, au

son de l'airain:

> Les éducateurs divisent les garçons par cinquantaines, nomment comme chef de chacune un des fils du roi ou le fils d'un satrape, et ils leur ordonnent de suivre leur chef à la course jusqu'à un point situé à 30 ou 40 stades. Ils exigent d'eux qu'ils fassent un compte rendu de chaque leçon. Il s'entraînent également à parler d'une voix forte et à respirer pour fortifier leurs poumons. Les éducateurs les entraînent aussi à endurer le chaud, le froid et la pluie, et à traverser les torrents en crue de manière à conserver au sec armes et vêtements, et aussi à surveiller les troupeaux et à vivre dehors chaque nuit et à manger des fruits sauvages, tels que les noix de pistache *(terminthos),* des glands et des poires sauvages. [Ils sont également appelés kardakes, car ils vivent de rapines *(klopeia):* le terme *karda* signifie esprit viril et belliqueux]. Chaque jour, après les exercices gymniques, leur nourriture est faite de pain, de gâteaux d'orge, de cardamome, de grains de sel et de viande rôtie ou bouillie. Ils chassent en lançant leurs lances du haut de leur cheval, ainsi qu'à l'aide de l'arc et de la fronde; et plus tard dans l'après-midi, ils sont entraînés à planter des arbres et à couper et à cueillir les racines et à fabriquer des armes, ainsi qu'à faire des vêtements de lin et les filets de chasseurs. Les enfants ne touchent pas la viande des animaux sauvages, bien qu'ils aient coutume de la rapporter chez eux. Des prix sont offerts par le roi pour les victoires à la course et dans les quatre autres concours du pentathlon (XV, 3.18).

Ce texte de Strabon est incomparablement plus précis que n'importe quel autre. Il pose également un problème d'interprétation. Sans en avoir conscience, Strabon [ou/et l'interpolateur] distingue en effet deux régimes alimentaires (fruits sauvages/régime quotidien). Le premier est celui de ceux qu'il appelle les kardakes. Ce sont eux qui, exclusivement semble-t-il, vivent la nuit dehors, survivant de cueillette et de larcins. En temps ordinaire, en effet, les enfants reviennent chaque jour chez eux *(Cyr.* I, 2.8), et les jeunes gens couchent dans un local collectif (I, 2.9), à l'exception de ceux qui sont mariés (I, 2.4) ; bien loin de vivre du produit de leurs vols, les garçons apprennent la justice et l'honnêteté (I, 2.6), et les jeunes gens sont utilisés « à rechercher les malfaiteurs, à courir après les brigands» *(lēstai;* I, 2.12).

Quelle que soit la signification exacte du terme qui les désigne, les kardakes constituent donc manifestement un état et une étape transitoires dans l'éducation par classes d'âge. Les rapprochements avec la kryptie lacédémonienne sont évidents. Nous sommes là devant un rite de passage au cours duquel les jeunes doivent faire la preuve de leurs qualités, dans les conditions exactement inverses de celles du soldat: vivant la nuit, en isolat, subsistant de cueillette et de rapines. C'est à l'issue de cette épreuve qu'ils sont admis dans la classe d'âge supérieure: il ne peut s'agir que d'une épreuve imposée à ceux qui ont suivi pendant 10 ans l'entraînement des jeunes gens

(cf. Cyr. I, 2.12). D'autres rites de passage, infiniment plus archaïques, sont connus en Iran, tout particulièrement chez les Carmaniens (Strabon XV, 2.14). Il s'agit donc certainement d'une coutume tribale perse très ancienne, qui a été intégrée et normalisée à l'intérieur de l'éducation royale que reçoivent les jeunes gens de l'aristocratie.

Par ailleurs, absents chez Hérodote, un certain nombre de renseignements donnés par Strabon se retrouvent chez Xénophon. Il en est ainsi de l'importance de la chasse dans l'éducation, véritable thème récurrent de la *Cyropédie* et de bien d'autres ouvrages de Xénophon: chaque fois que le roi va à la chasse, une partie des jeunes gens l'accompagnent, car «cette occupation est à leurs yeux le plus authentique entraînement à la guerre... Il est difficile de ne pas trouver à la guerre une situation qui ne se présente pas à la chasse... [Lors des chasses], ils ne mangent que du cresson, du pain et de l'eau», sauf s'ils abattent du gibier, qu'ils peuvent alors manger (I, 2.10; cf. I, 2.8). Xénophon précise également qu'ils apprennent «les propriétés des produits de la terre pour pouvoir user des utiles et se garder des nocifs» (VIII, 8.14).

Il s'agit donc prioritairement d'un entraînement physique et militaire, apte à en faire de bons cavaliers, de bons archers, de bons javelotiers. Strabon est le seul en revanche à indiquer que les jeunes gens se vouent également à garder les troupeaux et à planter des arbres. On ne peut pas ne pas établir un rapprochement avec l'une des vertus royales, celle du «bon jardinier» (chapitre VI, 5). De cette façon, les jeunes Perses sont façonnés sur le modèle royal. L'adéquation entre éthique aristocratique et éthique royale pouvait se faire d'autant plus facilement que celle-ci est décalquée sur celle-là. Mais, tout en partageant les mêmes valeurs, le roi et les aristocrates ne sont pas sur un pied d'égalité: lui aussi bon cavalier, bon archer, bon javelotier, le roi se distingue par des vertus supérieures qui lui sont conférées par Ahura-Mazda (chapitre VI, 2, 4). Il est au reste significatif que les distinctions honorifiques soient remises par le roi lui-même aux meilleurs des jeunes gens: si le rite de passage que l'on vient de décrire permettait d'accéder à la classe des adultes-guerriers *(andres)*, la cérémonie publique de remise de récompenses permettait aux jeunes gens d'entrer de plain-pied parmi ceux que le roi considère comme ses Fidèles *(bandaka)*. Élevés à la Porte, «ils ont sous les yeux, ils entendent nommer ceux que le roi honore, ceux qui encourent sa disgrâce» (Xénophon *Anab.* I, 9.4).

Que signifie donc le troisième enseignement délivré aux jeunes Perses:

«Dire la vérité *(alēthizesthai/alētheuein)*»? Il est probable qu'Hérodote ne le savait pas lui-même. Selon Xénophon, les enfants «passent le temps à apprendre la justice» *(dikaiosunē)*, la reconnaissance et la tempérance *(Cyr.* I, 2. 6-8); «on les fait assister aux procès jugés conformément au droit» (VIII, 8.13). Il est tentant de supposer que les termes grecs vérité/justice correspondent au terme perse *arta:* dans cette hypothèse, ce qu'ont entendu dire Hérodote et Xénophon, c'est que les jeunes gens étaient élevés dans le devoir de loyalisme dynastique. Strabon apporte une précision essentielle: «Les éducateurs entremêlent leurs enseignements de fictions fabuleuses *(mythôdes)*, en les réduisant à un objectif utilitaire, et ils rehaussent avec ou sans chant les exploits *(erga)* accomplis par les dieux et les hommes les plus nobles» *(aristoi;* XV, 3.18). Xénophon donne une indication supplémentaire, parlant «des récits et des chants qu'on entend encore aujourd'hui... Cyrus y est [présenté comme] ayant reçu de la nature une figure d'une très grande beauté, une âme très généreuse, passionnée pour l'étude et pour la gloire au point d'endurer toutes les fatigues, d'affronter tous les périls pour mériter des louanges» *(Cyr.* I, 2.1).

Il apparaît donc que les éducateurs étaient chargés de transmettre aux jeunes Perses les traditions orales de leur peuple. Celles-ci avaient trait tant aux dieux qu'aux héros. Comme l'indique Xénophon, on y faisait la part belle aux héros-fondateurs de la grandeur perse, tel Cyrus (cf. Hérodote III, 160). Un passage d'Athénée est tout à fait significatif. Dans le cours d'un long développement sur la place à accorder à la musique, à la danse et aux hymnes dans l'éducation (XIV, 630-631e), Athénée rappelle que, «dans les temps anciens», la musique jouait un rôle central (631e-632), en particulier chez les Spartiates. Plus généralement, «dans les temps anciens... c'étaient les actes des héros et la louange des dieux que les poètes mettaient en musique» *(di'ôidēs,* 633c). Puis, citant les *Persika* de Dinon, il affirme que cette coutume a été maintenue chez les Barbares: «C'étaient les chanteurs *(ôidoi)* qui, par exemple, exaltaient le courage de Cyrus l'Ancien et la guerre qu'il eut à mener contre Astyage. » Dinon rapportait en effet que, lorsque Cyrus avait pris le chemin de la Perse (il était alors chef des rhabdophores à la cour mède), Astyage célébra une grande fête à laquelle fut convié Angarês, le plus célèbre chanteur de ce temps: Angarês raconta une histoire mettant en scène une bête puissante, maître de toutes les régions environnantes. À la question posée par Astyage, il répondit que cette bête n'était autre que Cyrus (633d-e). À travers ce passage de Dinon, nous avons une indication précise sur la transmission orale des légendes du

fondateur. Il ne fait guère de doute qu'à partir de Darius, on y ajouta la légende d'Achéménès, élevé par un aigle, que la propagande royale présentait comme l'origine de la noblesse *(eugeneia*; Élien *Anim.* XII, 21).

Il ne fait aucun doute non plus que les «hommes sages » qui sont chargés de cette mission sont les mages, véritables dépositaires de la mémoire collective. Ils sont eux-mêmes spécialisés dans les hymnes et les théogonies (Hérodote I, 132; Strabon XV, 3.14 [*epôidai*]*;* Xénophon *Cyr.* VIII, 1.23; Quinte-Curce III, 3.9; V, 1.22; Pausanias V, 27.5-6). On sait également qu'ils sont chargés de l'éducation des enfants royaux (p. 537). Leurs connaissances spécifiques dans les plantes et les simples (p.278) les disposaient également à en enseigner les vertus aux jeunes Perses.

En définitive, tout au long de leur dressage, les jeunes Perses apprenaient à devenir de fidèles serviteurs de leur roi, tant comme soldats que comme sujets. La hiérarchie impériale n'en est pas absente, puisque les groupes de cinquante sont commandés par l'un des fils du roi ou un fils de satrape (XV, 3.18). Ici, le terme satrape est pris dans son sens générique de représentant de l'élite royale (cf. e.g. Polyen VII, 10). Même si Xénophon, de son côté, affirme que les fils du roi prennent part à cette éducation *(Anab.* I, 9.1-2; *Cyr.* I, 3.1), il est clair qu'ils y jouissent, là comme ailleurs, d'un statut particulier.

IV LE ROI ET SES FIDÈLES: LA DYNAMIQUE DES CONTRADICTIONS

• *Naissance et faveur royale.* – Tout compte fait, les développements précédents amènent à poser une question toute simple, que l'on a occultée jusqu'à ce point ou supposée résolue par postulat: qu'est-ce exactement qu'un noble? Pour définir la structure et l'organisation de cette noblesse elle-même, nous ne disposons guère que des sources classiques. Elle se définit par la naissance et la richesse: «Otanès, fils de Pharnaspès, était égal au Premier des Perses *(ho prôtos tôn Perseôn)* par la naissance *(genei)* et la fortune » *(chremasi;* Hérodote III, 68); Orxinès, en 325, est ainsi présenté par Quinte-Curce : «Sa noblesse *(nobilitas)* et sa richesse *(divites)* le plaçaient au-dessus de tous les Barbares; il descendait de l'ancien roi de Perse, Cyrus» (X, 1.22). Orxinès se distingue par sa fonction de chef de la tribu des Pasargades. L'état-civil d'un aristocrate se définit donc par son ethnique *(anēr Persēs),* par le nom de son père et par le nom de sa tribu ou/et de son clan, ainsi que le

montrent les termes employés par Hérodote pour désigner les chefs de l'expédition envoyée contre Cyrène vers 513: «Amasis le Maraphien et Badrès originaire des Pasargades» (IV, 167). De même, à Naqš-i Rustam, l'inscription qui le désigne renvoie à l'origine tribale (Patisuvaris) de Gobryas *(Dnc).* Quant aux personnages qualifiés d'Achéménides (au sens tribal du terme), ils sont légion autour de Cambyse (III, 65) ou autour de Darius et de Xerxès (V, 32; VII, 62; VII, 117, etc.).

La noblesse se définit également par opposition aux pauvres. Dans deux de ses inscriptions, Darius fait référence à certains groupes sociaux antagonistes: dans son inscription de Naqš-i Rustam *(DNb),* le roi se pose en médiateur entre les «puissants » (tunavant) et les «faibles» *(skauθi),* que l'on peut comprendre également comme riches et pauvres. Il se place, lui-même et les membres de la «souche royale» parmi ceux qu'il appelle *amata,* terme qui signifie «éprouvé», «excellent», et que l'on traduit généralement comme «noble». Un autre terme, *azata* – absent des inscriptions royales –, renvoie lui aussi à la noblesse des origines, et il s'oppose plus généralement à des personnages de statuts inférieurs.

De leur côté, les auteurs grecs expriment très clairement que l'ethnique «Perse» renvoie à des réalités sociales différenciées. Pour Hérodote (I, 133) et Strabon (XV, 3.19), les différenciations sociales entre les dirigeants *(hégemônes)* et les gens du peuples *(hoi polloi)* se marquent d'abord sur le plan économique. Lors des banquets d'anniversaire, «les riches se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, un âne, rôtis tout entiers dans les fours; les pauvres, du menu bétail». Aux vêtements riches en couleur des uns s'oppose le vêtement beaucoup plus fruste des autres. La participation commune aux expéditions militaires n'efface pas ces distinctions. Dans l'armée de Xerxès, Hérodote établit des oppositions entre ceux qu'il appelle «les hommes du roi» : aux vingt mille cavaliers «pris parmi tous les Perses», il oppose les mille piquiers qui suivent le char d'Ahura-Mazda et qui « sont les plus nobles *(aristoi)* et les mieux nés *(gennaiotatoi)* des Perses» (VII, 41). Relevons également la définition que donne Hérakleidès des 1000 mélophores perses: «Ils sont choisis en raison de leur haute naissance *(aristidēn)* dans le corps des 10000 Perses qui portent le nom d'Immortels» (Athénée XII, 514c).

À l'intérieur de l'aristocratie, des distinctions subtiles sont opérées par les auteurs grecs à l'aide d'un vocabulaire dont l'apparente diversité rend l'interprétation sociologique difficile. Les nobles perses peuvent être

«considérés» *(dokimoi),* «dignes de mention» *(logi*moi), «en honneur» *(en ain),* «dignes» *(axioi),* «*en renom» (onomastoi),* «prestigieux» (epiphaneis), etc. En réalité, tous ces termes sont fréquemment employés de façon synonymique. Ce qui est plus intéressant, ce sont les gradations dont rendent compte les auteurs classiques à l'aide de superlatifs ou de comparatifs. Il ne suffit pas par exemple d'être «estimé », il convient de figurer parmi «les plus estimés». Cette couche supérieure de l'aristocratie, Hérodote la qualifie souvent de *prôtoi,* c'est-à-dire «les premiers » ou «les princes». C'est ce petit groupe que le roi convoque en temps de paix ou de guerre (Hérodote I, 206; III, 127; III, 65; VII, 8; VII, 53). Les mêmes gradations existent lorsque le roi est absent du théâtre d'opérations. Dans l'armée d'Otanès à Samos, Hérodote isole «les Perses les plus élevés en dignité *(tôn* Perséôn *hoi pleistou axioi)...* qui ont droit à des sièges portatifs» (III, 144). Après le départ de Xerxès pour Sardes, Mardonios a reçu le commandement de l'armée: lorsqu'un riche Thébain organisa un banquet en son honneur, il était accompagné de cinquante Perses, «les plus distingués» *(hoi logimôtatoi),* ce sont ceux qui, «après Mardonios, étaient le plus en honneur» *(hoi met'ekeinou* en *ainē eontes;* IX, 16).

En première analyse, cette terminologie multiforme renvoie à une vérité d'évidence, à savoir qu'elle exprime d'abord une réalité génétique: on est noble parce qu'on est fils de noble. Mais en même temps la hiérarchie de cour, fondée sur la faveur royale, se posait nécessairement en concurrente des hiérarchies claniques issues des seuls privilèges de la naissance. La distinction d'un noble n'est plus simplement affaire d'ascendance familiale. Le vocabulaire d'Hérodote rend compte de cette double désignation. Disparu à la bataille de Platées, Masistios est ainsi désigné par Hérodote: «C'était un homme qui, après Mardonios, était le plus considéré *(logimôtatos)* chez les Perses et dans l'entourage du roi» » (kai *basilei;* IX, 24). Une expression comparable se retrouve à plusieurs reprises chez Hérodote: «Xerxès a de la considération» pour l'Achéménide Artachaiès *(dokimos...* para *Xerxēi;* VII, 117). Préxaspes est non seulement «en très grand honneur parmi les Perses (en *ainē megistē...* en *Persēsi)* » et «un homme distingué» *(dokimos);* mais également, «Cambyse le tenait en estime entre tous » (III, 30). Citons également Artabaze, fils de Pharnakès: «Il était auparavant déjà un personnage important chez les Perses (en *Persēisi logimos)* et il le devint encore davantage après l'affaire de Platées» (VIII, 126). Avant Platées, déjà, il faisait partie en effet «du petit nombre de Perses que Xerxès tenait en estime

particulière» *(anēr dokimos para Xerxēi;* IX, 41).

En quelque sorte, les deux expressions hérodotéennes (distingué chez les Perses/en grand honneur auprès du roi) renvoient aux deux hiérarchies, qui continuent de coexister: la hiérarchie clanique (naissance) et la hiérarchie royale (faveur/don). En d'autres termes, la faveur royale relativise le prestige qui s'attache à la naissance. Comme l'exprime Élien *(Anim.* XII, 21), l'aristocratie de la naissance chez les Perses *(tôn Persôn eugeneia)* se définit par rapport à des normes dynastiques. Il est au reste tout à fait caractéristique que le grammairien Hésychius donne l'explication suivante du terme perse azatai (libres, nobles): «Ceux qui sont les plus proches du roi» : être tenu en grande estime par le roi est devenu l'un des critères de la noblesse; au surplus, utilisé au superlatif *(eggytatoi),* le terme implique l'idée de parenté (fictive).

• *Faveur royale et mobilité sociale.* – Les modalités de l'insertion dans la hiérarchie royale laissent supposer qu'il était en théorie possible pour un pauvre Perse particulièrement méritant d'être intégré à la hiérarchie royale. Dans l'armée et l'entourage de Cyrus, Xénophon distingue à plusieurs reprises les homotimes et les gens du peuple *(dēmotoi)*: les premiers peuvent vivre sans travailler, car «ils vivent du travail des autres *(Cyr.* VIII, 1.16); les autres, ce sont ceux qui, au contraire, «doivent gagner de quoi vivre» (II, 1.1). Ce sont de petits paysans, ceux que Xénophon (VII, 5.67) et Élien *(VH* I, 32) appellent des autour*goi,* c'est-à-dire (selon les normes grecques) de petits exploitants en faire-valoir direct. Aux premiers: la guerre, aux seconds: le travail des champs (IV, 3.12-13).

Xénophon fait référence à des promotions sociales. C'est d'abord aux *autourgoi* que Cyrus fait appel pour constituer sa garde rapprochée (VII, 5.67). Et, dans le cadre d'un discours relatif aux promotions en fonction du mérite individuel, Xénophon met en scène le Perse Phéraulas (II, 3.1-16). Il fait partie des gens du peuple *(dēmotoi):* «Il vivait de longue date dans la familiarité de Cyrus auquel il plaisait; physiquement et moralement, il avait un air de noblesse. » Mais, de par ses origines, il n'a pas eu accès à l'éducation traditionnelle des nobles perses. Son père était un pauvre paysan, obligé d'emprunter de la semence (VIII, 3.36-38). Bien que contraint de travailler la terre avec son père, Phéraulas était fasciné dès l'enfance par le métier des armes (II, 3.9-12). Face aux homotimes, il se place en exemple et il affirme que «pauvres et homotimes partent à égalité pour disputer le prix de la valeur»

(II, 3.8), et il ajoute: «Je lutterai donc et, de quelque façon que je me comporte, je revendiquerai une récompense proportionnée à mon mérite, sois-en persuadé, Cyrus», engageant par là-même les autres *dēmotoi* de l'armée à suivre son exemple et « à se lancer dans la compétition pour ce genre de combat avec ces rivaux bien éduqués» (II, 3.15). Conclusion: «On décida que chacun serait honoré selon son mérite et que Cyrus serait le juge» (II, 3.16).

Il est difficile de lire simplement la présentation de Xénophon au premier degré. L'Athénien développe là un discours très politique sur les mérites d'une société fondée sur la valeur personnelle. En même temps, il semble bien diffuser ici l'un des thèmes privilégiés de l'idéologie monarchique. Le roi, on l'a vu à Behistoun et à Naqš-i Rustam, se place en conciliateur des intérêts des puissants *(tunavant)* et des faibles *(skauθi-).* De simples soldats ou des petits paysans peuvent être brutalement promus au rang de Bienfaiteur royal et recevoir les dons royaux (Élien *VH* I, 32; XII, 40). Mais on manque d'exemples précis qui viendraient confirmer le «roman social» de Phéraulas. Citons néanmoins, à l'époque d'Artaxerxès II, celui du pauvre paysan marde, Rhakôkès, qui, pour prix de sa justice, est élevé par le roi à la dignité de juge royal *(VH* I, 34). Il est vrai que l'historiette d'Élien est elle-même issue des cercles de la cour.

Remarquons également que, dans quelques tablettes de Persépolis, certains Perses sont identifiés, non pas par le nom de leur tribu, mais par leur lieu de résidence: ainsi Iršena d'Anšan (PF 1368), Umizza «fils de Halpa, qui habite à Hiran» (PF 2070), Uštana de Schiraz (PF 1811), Sadduka de Zappi (PF 1790), Ukama de Paišiyauvādā (PF 330, 2027) et bien d'autres encore. La cœxistence de déterminatifs tribaux (PF 1797; cf. Hérodote IV, 167) et de déterminatifs locatifs pourrait bien être l'indice de changements en cours des règles de nomination. Elle peut renvoyer en même temps à des différenciations sociales entre les vieilles familles aristocratiques attachées à leurs tribus, et des Perses de moindre extraction appelés par le roi à son service. Au reste, les deux interprétations peuvent parfaitement s'harmoniser: la «nouvelle classe sociale» représentée par les seconds serait constituée d'hommes qui ont refusé le cadre de la tribu; les aristocrates de souche, au contraire, ont tenu, jusqu'à la fin de l'époque achéménide, à mettre en valeur leur appartenance à une tribu renommée. On en saura plus lorsque les ethniques qui apparaissent ici et là pourront être expliqués. Dans une tablette, par exemple, l'administration distribue des rations à des Maraphiens et à des Kusiyens (PF 447). Nous ne savons pas qui sont les Kusiyens. En revanche, selon Hérodote (I, 125), les

Maraphiens sont l'une des tribus perses. Il n'est donc pas exclu qu'il s'agisse là de paysans perses, dont on ne sait s'il faut les distinguer ou les rapprocher des «*kurtaš* subsistant sur rations à Marappiyas» (PF 909-911). Il convient donc d'être prudent en la matière. Les tablettes de Persépolis gardent encore bien des secrets. L'interprétation est d'autant plus délicate que nous ne connaissons pas les origines sociales précises de beaucoup des Perses de l'entourage royal cités par les auteurs classiques.

D'autre part, si de telles promotions ont pu se produire, elles n'ont pas modifié en profondeur les structures sociales perses. Deux tablettes (PF 871, 1137) enregistrent le versement de rations à 29 et 15 «garçons» *(puhu)* perses [qui] copient des textes... à Pittanan». Le terme *puhu* renvoie toujours à une catégorie de *kurtaš* qui reçoivent des rations inférieures à celle des hommes. Au reste, rien ne distingue les tablettes de centaines d'autres du même type. On doit donc admettre que des Perses ont été réduits à l'état de *kurtaš,* en des circonstances que nous ignorons (appauvrissement? châtiment royal?). Et il est probable que ces tablettes ne représentent qu'un échantillon. Il est raisonnable de supposer que bien des *kurtaš* perses sont cités anonymement dans les tablettes. Il paraît en outre assez logique de supposer que de simples Perses travaillaient sur les terres des aristocrates. Sans doute également étaient-ils requis, sous forme de corvées, pour travailler les terres des paradis, proches de leur village, ou pour entretenir les routes sur le passage du Grand Roi et de sa cour (cf. Élien *Anim.* XV, 26). Nous savons également que, dès l'époque de Cambyse, des esclaves achetés à Matezzis portent des noms perses (p.100). Le triomphe impérial de l'ethnie dominante n'avait manifestement pas effacé les différences de classes. L'ethno-classe dominante détenait une situation prééminente non seulement dans l'Empire mais aussi dans la société perse elle-même.

Tout compte fait, même si l'on doit postuler la possibilité de promotions sociales, il ne fait pas de doute que la grande partie des hommes du roi est bien issue des grandes familles aristocratiques. Les privilèges de la naissance n'ont jamais disparu. L'importance du critère de la naissance est bien mise en lumière par des textes plus tardifs: lorsque les Grecs, après Kounaxa, viennent lui demander de prendre la place de Cyrus, Ariée leur fait cette réponse: «Nombre de Perses plus nobles *(beltiones)* que lui ne supporteraient pas qu'il devînt roi» (Xénophon *Anab.* II, 2.1); lorsque le roi spartiate Agésilas s'entremit pour conclure un mariage entre la fille du Perse Spithridatès et le dynaste paphlagonien Otys, ce qui décida celui-ci, ce n'est pas tant la beauté

vantée de la jeune fille que la noblesse des origines de son père: Spithridatès en effet était «d'une famille inférieure à nulle autre en Perse» *(Perseôn oudenos endeesteros);* il était «particulièrement bien né» *(eugenestatos;* Hell. IV, 1.6-7). Et, dans l'armée de Darius III, Arrien distingue les Perses de distinction *(hoi entimoi Persai)* et «la masse *(to plthos;* III, 11.8). De même d'Alexandre, vis-à-vis des Perses tombés en son pouvoir après la mort de Darius: «Il examina la noblesse *(nobilitas)* de chacun et sépara de la masse *(vulgus)* ceux qui se distinguaient par la naissance » *(genus;* Quinte-Curce VI, 2.9).

• Maisons *aristocratiques perses.* – Hérodote (I, 134) et Strabon (XV, 3.20) indiquent en outre que les hiérarchies sociales en Perse ne sont pas réductibles à l'opposition riches/pauvres. Parmi les éléments de la symbolique sociale, ils accordent en effet une attention particulière à la manière qu'ont les Perses de se saluer, selon le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale: s'ils font partie des notables *(gnôrimoi)* ou sont «égaux en honneur» *(isotimoi),* ils s'embrassent sur la bouche; si l'un d'eux est de condition inférieure *(hypodeesteros, tapeinoteros),* ils s'embrassent sur les joues; si l'un enfin est de naissance beaucoup plus basse encore *(pollôi agennesteros,* eti *tapeinoteros),* il doit se borner à exécuter la proskynèse devant son supérieur. Pris au pied de la lettre, ces témoignages rendent compte, semble-t-il, de trois catégories, que l'on pourrait rendre, d'une manière à la fois commode et vague, dans les termes suivants: la grande noblesse *(isôtimoi;* cf. *homotimoi* chez Xénophon), la petite noblesse et les gens du commun.

Les premiers sont les chefs des grandes maisons aristocratiques. C'est le terme *(oikos)* employé par Hérodote à propos d'Intaphernès: celui-ci est réputé avoir comploté «avec tous les hommes de sa maison» *(hoi oikeioi pantes),* dont ses fils (III, 119). La cohésion interne des grandes familles est bien mise en évidence dans la belle histoire des amours aristocratiques d'Odatis et de Zariadrès, racontée par Charès de Mytilène et transmise par Athénée (XIII, 575): le père de la jeune fille est opposé au mariage car, «manquant d'enfant mâle, il désirait donner sa fille à un jeune homme de sa propre maison » *(eis tôn peri auton oikeiôn,* 575c). Il est clair que la puissance des aristocrates, en Perse comme dans les provinces, est assise sur la terre. Ce sont peut-être de tels domaines qui sont à l'arrière-plan d'événements auxquels deux tablettes du Trésor (PT 4-5) font allusion. En témoigne également l'exemple tardif

d'Orxinès, venu accueillir en grande pompe Alexandre qui arrive lui-même de Carmanie. Chef de la tribu des Pasargades, il se présente comme un descendant de Cyrus. Quinte-Curce précise à son propos: «Sa noblesse et sa fortune le plaçaient au-dessus de tous les Barbares; ses biens, il les tenait de l'héritage de ses aïeux, et il les avait, de son côté, augmentés durant un long exercice du pouvoir» (X, 1.22-23). L'exemple d'Orxinès montre en même temps que se sont conservées les hiérarchies tribales: on peut supposer, sans en avoir de preuve absolue, que ce que nous avons appelé la grande noblesse ressortit aux trois tribus (Pasargades, Maraphiens, Maspiens), dont Hérodote affirme qu'elles dominent toutes les autres et que, parmi ces trois tribus, celle des Pasargades, dont les membres sont particulièrement nobles *(aristoi),* a conservé sa prééminence (I, 125). Doit-on songer à une différenciation entre une haute noblesse, qui posséderait des biens patrimoniaux en Perse, et une autre noblesse, qui tiendrait essentiellement ses biens de la faveur royale?

Sur l'organisation économique des grandes maisons aristocratiques, le texte le plus éclairant est un passage d'Hérakleidès cité par Athénée. L'abondance et la variété des victuailles préparées chaque jour pour la table du roi (IV, 145a) se retrouvent à la table des Perses les plus riches: « Les riches *(eudaimones)* se font servir un bœuf, un cheval, un chameau, un âne, rôtis tout entiers dans des fours » (Hérodote I, 133). En expliquant avec quel souci de rigueur de gestion économique étaient organisées les distributions de produits venus de la table royale, Hérakleidès remarque qu'il en est de même chez «les Perses de l'élite» *(hoi en dynasteia,* IV, 145e-f). Puis, il explique (145 f-146a):

> Toute la nourriture est servie sur la table en une seule et même fois. Mais quand leurs commensaux *(syndeipnoi)* ont terminé leur repas, tout ce qui reste sur la table, essentiellement des viandes et du pain, est donné par l'officier en charge de la table à chacun des gens de la maison *(oikeioi)*: ceux-ci le prennent et reçoivent ainsi leur alimentation journalière. C'est la raison pour laquelle les plus honorés des commensaux du roi *(hoi entimôtatoi tôn syndeipnôn)* vont à la cour uniquement pour le déjeuner *(ariston),* afin de ne pas y aller deux fois et ainsi être en mesure de recevoir leurs propres *syndeipnoi.*

Tous ces témoignages sont sans ambiguïté: les maisons aristocratiques sont gérées et organisées d'une manière absolument identique aux règles qui régissent l'étiquette de la maison royale. Chaque maison a son intendant (Bérose *ap.* Athénée XIV, 639c), comme la maison royale a le sien (Hérodote III, 61). Il ne fait guère de doute que les *syndeipnoi* des grands aristocrates

sont choisis parmi les hommes de la maison *(oikeioi)*, et peut-être également parmi les nobles d'une distinction moindre, qui font partie de leur réseau d'alliances et de pouvoir. L'homologie entre maisons aristocratiques et maison royale est d'autant plus nette que, selon Hérodote (I, 133), les banquets qu'il décrit sont donnés le jour anniversaire du chef de la maison, «car c'est le jour que les Perses ont l'habitude de célébrer entre tous»: on retrouve là l'importance du banquet donné chaque année le jour anniversaire du roi (IX, 110). Il n'est donc pas impossible que, ce jour-là aussi, les chefs de maisons, comme le faisait le roi, aient distribué des cadeaux à leurs invités, pour symboliser et renforcer leur pouvoir et leur influence. En somme, la société perse fonctionne selon une hiérarchie à la fois très diversifiée et très contraignante: chaque grand aristocrate a lui aussi ses *bandaka* qui lui rendent hommage sous forme de la proskynèse (cf. Xénophon *Anab.* I, 6.10).

Les rapprochements ne s'arrêtent pas là. Comme les rois, les chefs de maison pratiquent la polygamie: «Ils épousent chacun plusieurs femmes légitimes, et ils achètent un bien plus grand nombre encore de concubines» *(pallakai;* Hérodote I, 135). Strabon ajoute que la polygamie a pour objectif d'avoir un grand nombre d'enfants (XV, 3.17: *polyteknia).* De même Hérodote (I, 136): «Ce qui fait pour eux le mérite d'un homme, après la bravoure à la guerre, c'est de pouvoir montrer beaucoup d'enfants. »Il est pratiquement certain également que les familles aristocratiques, à l'image de la famille royale, pouvaient contracter des unions endogamiques. La pratique est implicite dans une histoire racontée par Ctésias: «Téritouchmès [gendre de Darius II] avait une sœur née du même père et de la même mère que lui, Roxane... Il s'éprend d'elle et a commerce avec elle» (§54; cf. Athénée V, 220c).

Dans le même temps, Hérodote rend compte de l'autorité qu'exerce sur ses enfants le chef de famille:

> Les Perses soutiennent que personne n'a encore tué son père ni sa mère et que, dans tous les cas où il y eut jusqu'ici l'apparence d'un tel crime, une enquête découvrirait inévitablement qu'il s'agissait d'enfants supposés ou adultérins; car il est, disent-ils, inadmissible que les véritables parents périssent de la main de leur fils (I, 137).

L'autorité du chef de famille est même comparée explicitement à celle du roi: «Pour une seule faute, le roi lui-même ne met personne à mort; et aucun

Perse n'inflige à personne de sa maison *(mdeis tôn heautou oiketeôn)*, à l'occasion d'une seule faute, une peine irréparable» (I, 137). En d'autres termes, le chef de maison semble disposer du droit de vie et de mort sur les gens qui dépendent de lui, fils, parents et serviteurs, du moins pour les châtiments qui relèvent des coutumes familiales. C'est peut-être en ce sens que l'on doit comprendre les rapports entre Xerxès et Sataspès: présenté comme un Achéménide par Hérodote, il est un parent proche du roi, puisque sa mère était une sœur de Xerxès; avant d'être gracié sur l'insistance de sa mère, il est condamé à mort par le roi, car «il avait violé une fille, vierge, de Zôpyros, père de Mégabyze» (IV, 43); or Mégabyze, on le sait, avait lui-même épousé une fille de Xerxès (Ctésias § 22 *sqq*.). C'est donc peut-être en tant que chef de la Maison royale que Xerxès est ici intervenu.

• *Cohésion familiale et politique royale.* – On voit ainsi que ni les structures tribales ni les privilèges de la naissance n'ont jamais disparu. Tout au contraire, la cohésion des grandes maisons perses donne à leurs chefs des moyens d'action indéniables, tant sur le plan social, économique que politique. Dans une certaine mesure, elle apparaît même entrer en contradiction majeure avec le principe d'une autorité royale exercée sans partage, en particulier par l'habitude de la dévolution des charges impériales. De par leurs richesses (et leurs filles), les nobles pouvaient également se constituer des clientèles, en reprenant à leur profit l'échange dons/faveurs, ce qui ne pouvait que favoriser les ambitions personnelles. Telle est l'accusation «la plus grave » portée par Orontès contre Tiribaze: «Chercher par ses bienfaits à gagner à sa cause les commandants de troupes et d'utiliser les honneurs, les cadeaux et les promesses pour se les concilier» (Diodore XV, 8.4). De telles observations amènent tout naturellement à préciser et à compléter les conclusions que l'on a présentées précédemment sur les rapports de dépendance étroite qui lient l'aristocratie à la dynastie par le biais des dons et honneurs royaux.

Hérodote et Strabon donnent quelques indications sur les usages traditionnels qui, chez les Perses, scandent la cérémonie du mariage: par exemple sur le régime alimentaire que doit suivre le jeune homme (Strabon XV, 3.17). Plus important, l'un et l'autre différencient très nettement les mariages légitimes et les unions non officielles, de la même manière que les textes grecs différencient les enfants légitimes et les bâtards *(nothoi):* d'où la colère de Spithridatès contre Pharnabaze, qui prétendait vouloir prendre sa

fille sans mariage (Xénophon *Agés.* 3.3: *aneu gamou).* Il est probable que les mariages étaient arrangés par les chefs de famille, et que le contrat était sanctionné par des serments et des sacrifices (cf. Hérodote IX, 108). Dans certains cas, l'intervention directe du roi est attestée (Hérodote VI, 41), sans compter bien entendu l'exemple des filles du roi. Mais la question reste de savoir quelle est l'autorité qui sanctionne la légitimité du mariage. À lire Hérodote (III, 31), il semble que les juges royaux pouvaient être consultés; mais leur intervention, en ce domaine comme dans d'autres, se réduit à «interpréter les lois ancestrales»; c'est dans ce cadre que Cambyse se serait adressé à eux pour savoir s'il avait le droit d'épouser sa sœur.

Tournons-nous vers Arrien, qui décrit en ces termes les mariages organisés par Alexandre à Suse:

> Ils furent célébrés selon l'usage perse *(nomôi tôi persikôi)*; on avait disposé plusieurs rangs de fauteuils pour les futurs époux et, après qu'ils eurent bu à la santé les uns des autres, les futures épouses vinrent s'asseoir chacune à côté de son promis; ils les prirent par la main et les embrassèrent, le roi donnant l'exemple. Car tous les mariages furent célébrés en même temps (VII, 4.7).

Certes, le texte est tardif. Mais, dans le même temps, Arrien insiste à deux reprises sur le caractère perse de la cérémonie (cf. VII, 6.2). Au reste, le contexte politique des mariages de Suse rend l'interprétation très vraisemblable. Doit-on en inférer qu'à l'époque achéménide également, tous les mariages se célébraient en même temps, en présence du roi? Sur le premier point, Strabon donne une réponse positive: «Les mariages sont célébrés au début de l'équinoxe de printemps» (XV, 3.17). Il n'est donc pas exclu que les mariages soient reconnus par l'autorité royale, ou peut-être doublement officialisés, à l'intérieur de la tribu d'abord, puis par le roi au cours d'une cérémonie publique.

Parlant des familles nombreuses chez les Perses, Hérodote note que «pouvoir montrer le plus d'enfants, c'est ce qui fait le mérite d'un homme *(andragathi),* après le courage au combat» (I, 136). Puis, tout aussitôt, Hérodote ajoute cette précision: «À celui qui peut en montrer le plus, le roi, chaque année, adresse des présents *(dôra).* » Strabon utilise le terme athla (XV, 3.17), suggérant par là l'idée d'un concours entre les grandes familles, de la même façon que le roi distribue des récompenses comme prix des concours qui se déroulent au cours de l'éducation des jeunes Perses *(athlon:* XV, 3.17).

Il faut penser là, comme dans le cas des autres dons et faveurs, à une distribution de prix lors d'une manifestation officielle. En quelque sorte, une valeur familiale traditionnelle est intégrée dans une politique démographique encouragée par le roi. On en comprend aisément les raisons. Pour conserver leur pouvoir militaire et politique dans l'Empire, les Perses doivent maintenir une population nombreuse, dans laquelle peut puiser le roi, qui dispose ainsi d'une cavalerie d'élite et d'un vivier d'officiers et d'administrateurs: mais entre-temps les jeunes gens de l'aristocratie, appelés au service du roi, sont passés dans le moule de l'éducation royale.

En outre, l'autorité du chef de famille n'est pas aussi absolue que ne le laisse entendre Hérodote. Tout d'abord, plusieurs témoignages rendent compte que, bien que vivant chez leur père, les jeunes gens doivent répondre à toute convocation qui les appelle à rejoindre l'armée royale. À deux reprises, Hérodote met en scène des pères qui tentent de faire exempter un de leur fils du service militaire. À chaque fois, la réaction du roi est fort violente; il leur rappelle que lui-même emmène ses fils avec lui (cf. Hérodote VIII, 104, 107; Quinte-Curce III, 8.12), et il met à mort les jeunes gens (IV, 84; VII, 38-39; Sénèque De Ira XIV, 2.4). Ajoutons que le principe de la solidarité familiale a son corollaire dans l'ordre judiciaire. Lors d'une révolte, le rebelle entraîne généralement avec lui tous les membres de sa maison: mais, d'une part, on l'a déjà noté (p.337), l'attrait de la faveur royale conduit fréquemment certains à rompre cette solidarité; et cette conduite s'explique aisément par le principe de la solidarité familiale car, à l'issue des événements, ils sont tous supposés coupables et comme tels exécutés, comme le montre si bien l'exemple d'Intaphernès déjà évoqué (Hérodote III, 119; cf. IX, 113, et Plutarque *Art.* 29.8). Dans ces conditions, on comprend que Glous, gendre de Tiribaze, ait craint d'être impliqué dans les accusations qui pesaient contre son beau-père (Diodore XV, 9.3).

Citons enfin l'inépuisable Élien :

> Un certain Rhakôkès, d'origine marde, avait sept enfants, dont le plus jeune, nommé Kartomès, insultait sans cesse les mages. Rhakôkès n'épargna d'abord ni les exhortations ni les avis, pour tâcher d'adoucir son humeur. Mais, n'ayant pu rien gagner, un jour que les juges des populations [pays ?] d'alentour *(hoi dikastai tôn perikhourôn)* étaient venus dans le lieu où il demeurait, il le saisit, lui attacha les mains derrière le dos, et le traîna devant eux : là, se rendant lui-même l'accusateur de son fils, il exposa en détail tous ses forfaits, et demanda qu'il fût condamné à mort. Les juges étonnés, ne voulant point prendre sur eux de prononcer la sentence, firent mener le père et le fils devant Artaxerxès, le roi des Perses...

> Ayant entendu le discours de Rhakôkès, le roi le combla d'éloges et lui donna une place parmi les juges royaux *(basilikoi dikastai*; I, 34).

L'historiette de cour illustre fort bien les rapports qui existent, en cette occasion, entre la justice familiale et la justice royale. Dans un premier temps, Rhakôkès a tenté de régler le problème en tant que chef de famille ; dans un second temps, il a fait appel aux juges des campagnes, avant d'être reçu par le roi lui-même. Certes, cette historiette est tardive : aucun autre document ne permet de savoir à quelle date ces juges itinérants ont été créés (cf. chapitre XI, 10 : juge de Parnaka). Par ailleurs, elle ne met pas en scène un aristocrate, mais elle pose néanmoins très clairement le problème abordé ici.

V. ROI ET SATRAPES

• *Stratégiesfamiliales et contrôle royal*. - Parmi tous les Fidèles du roi, les satrapes («Protecteurs du pouvoir/royaume ») jouaient un rôle essentiel dans l'Empire, et les pouvoirs et le prestige dont ils étaient revêtus pouvaient les inciter à prendre leurs distances avec le roi. La cohésion des grandes familles perses explique que, nommé satrape, un noble emmène toute sa famille avec lui et que ses fils collaborent à son gouvernement, et éventuellement participent à ses côtés à une révolte contre le roi (e.g. Ctésias § 37-38, 40). Chaque chef de famille a pour objectif de promouvoir ses enfants aux plus hauts postes dans l'Empire (cf. en particulier Diodore XVI, 52.3-4). Qui plus est, la pratique de la dévolution des charges est fréquemment attestée : à deux reprises, Ctésias écrit d'ailleurs : « N devint satrape à la place de son père» (§53,57).

Le cas le mieux connu est celui de la satrapie de Phrygie Hellespontique. En 479, Xerxès y nomme Artabaze (Thucydide I, 129.1). Cet homme est de naissance illustre : il est fils de Pharnakès qui, selon toute probabilité, n'est autre que le Parnaka, chargé de l'administration économique de la Perse sous Darius. Pharnakès/Parnaka est lui-même fils d'Arsamès, sous lequel on s'accorde pour identifier l'un des frères d'Hystaspes, père de Darius. Artabaze est donc étroitement apparenté à la famille royale, puisqu'il est le fils d'un cousin de Darius. Il a pris part à l'expédition de 480 (Hérodote VII, 66). C'est lui qui escorte Xerxès lors du retour du roi vers Sardes : il était à ce moment « un homme important (dokimos) chez les Perses» (VIII, 126). Après un échec

en Chalcidique, il revient se mettre sous les ordres de Mardonios (VIII, 126-130), à la stratégie duquel il s'oppose (IX, 66). Après la défaite de Platées, il réussit, non sans mal, à conduire des corps de troupes jusqu'en Asie Mineure (IX, 66; 89-90). C'est à ce moment que Xerxès lui confia la satrapie de l'Hellespont, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Asie Mineure (chapitre 13.8). Il joue un rôle important dans les années 470 (Thucydide I, 129.1), et il est toujours en poste en 449 (Diodore XII, 3-4). Lui succède (à une date indéterminée) son fils Pharnakès qui, selon l'usage de la papponymie, porte le nom de son grand-père. En 412, le fils de Pharnakès, Pharnabaze, contrôle la satrapie, peut-être pendant un temps conjointement avec ses frères, puisque le traité avec Sparte est conclu au nom des fils de Pharnakès (Thucydide VIII, 58.1). En 387-386, Pharnabaze est rappelé à la cour, et il épouse une fille d'Artaxerxès II, Apamè. Et l'on peut suivre les destinées de la famille jusqu'à l'époque de Darius III (et même au-delà).

La dévolution familiale est également connue dans d'autres postes. C'est ainsi qu'Otanès succède à son père Sisamnès (condamné à mort par Cambyse) dans ses fonctions de juge royal (Hérodote V, 25). Tout à fait caractéristiques sont également les mesures prises par Mardontès et Artayntès qui, en 479, commandent la flotte en Asie Mineure: « Ithamithrès, neveu d'Artayntès, qui se l'était adjoint lui-même *(autou proselomenou)*, partageait avec eux le commandement» (VIII, 130). Même si la charge du père ne se transmet pas systématiquement au fils, de nombreux exemples montrent que les fils d'un noble illustre et considéré étaient systématiquement intégrés dans la classe dirigeante. Parmi les amiraux de Xerxès en 480, figure Préxaspes (II), fils d'Aspathinès (Ier) (Hérodote VII, 97). Cet Aspathinès Ier n'est probablement personne d'autre que le personnage qui est cité (par erreur) comme l'un des Sept par Hérodote (III, 70,78), et qui est l'un des deux porteurs d'armes royales à Naqš-i Rustam (*DNd*). Malgré les risques d'homonymie, on est tenté de l'identifier sous le personnage du même nom cité dans plusieurs tablettes de Persépolis des règnes de Darius et de Xerxès (PT 12-12a, 14): son sceau le désigne ainsi: «Aspathinès, fils de Préxaspes. » Il est donc lui-même le petit-fils de ce Préxaspes Ier, qui tenait une place de choix dans l'entourage de Cambyse.

Dans ces conditions, le danger est grand de voir se créer de petites principautés satrapiques, telle celle que, semble-t-il, Oroitès avait tenté de se ménager en Asie Mineure, en profitant de la vacance du pouvoir central (chapitre 3.2). Les fils ont naturellement tendance à se comporter en

successeurs à un bien patrimonial, comme l'illustre la réplique mise par Xénophon dans la bouche de Pharnabaze, s'adressant en ces termes à Agésilas : « Tout ce que m'avait laissé mon père, beaux palais, paradis pleins d'arbres et de gibiers, qui faisait mes délices, tout cela, je le vois rasé et brûlé jusqu'au sol » (*Hell*. IV, 1.33). Une précision ultérieure (IV, 1.40) semble impliquer l'existence de luttes entre les héritiers présomptifs pour la succession au poste de satrape. Cependant il apparaît que, fondamentalement, la nomination ou destitution des satrapes et généraux reste du ressort exclusif du roi (cf. Hérodote VI, 43). L'insertion d'un parent (fils, neveu) dans la chaîne de commandement, par un père ou par un oncle en fonction, implique une confirmation (ou une infirmation) par le roi (Arrien II, 1.3 et II, 2.1). Il est probable que le pouvoir des satrapes était confirmé périodiquement (cf. Diodore XI, 71.1). À condition d'être surveillé de près, le principe de la dévolution familiale présentait l'avantage de préparer les fils à exercer la charge de satrape. Il faut ajouter que la longueur du gouvernement des Pharnakides de Phrygie Hellespontique est un cas tout à fait exceptionnel, et qu'eux-mêmes n'échappèrent pas au IVe siècle au châtiment royal (Diodore XVI, 52.3). Le satrape achéménide n'est pas un fonctionnaire, au sens que ce terme revêt dans nos sociétés contemporaines. Il dépend personnellement du roi, et il doit se comporter en fidèle *bandaka*, au surplus étroitement surveillé par le pouvoir central.

• *Le satrape et les forces armées.* - L'un des enseignements que Darius avait pu tirer de l'insubordination d'Oroitès à Sardes était sans nul doute que, laissé à lui-même, un satrape disposait de beaucoup d'atouts pour s'affranchir des directives du centre. L'un des avantages sur lesquels comptait Oroitès était constitué par les forces armées qu'il avait à sa disposition : une garde de mille Perses et les forces qu'il pouvait tirer de Phrygie, de Lydie et d'Ionie (Hérodote III, 127). Mais cette puissance était-elle structurelle ou n'était-elle qu'une conséquence de l'affaiblissement passager du pouvoir central? En d'autres termes, le satrape avait-il toute autorité sur les troupes de la satrapie?

En cas d'expédition militaire exceptionnelle, la réponse est claire : aussi bien l'exemple d'Otanès contre Samos que celui d'Ariaramnès contre la Scythie ou encore celui d'Aryandès contre Barkè montrent sans ambiguïté que les satrapes et stratèges devaient suivre rigoureusement les directives envoyées par le pouvoir central. Dans certains cas, un satrape ou un haut

personnage pouvaient recevoir un commandement militaire plus étendu. Ce sont de tels chefs que les auteurs grecs nomment *karanos* - institution que l'on connaît surtout par une mention de Xénophon. Lorsque Cyrus le Jeune fut envoyé en Asie Mineure par son père Darius II, il portait avec lui l'ordre royal suivant: «J'envoie Cyrus comme *karanos* de ceux qui se rassemblent à Kastôlos », et Xénophon de préciser : « *Karanos* signifie "muni de pleins pouvoirs" *(kyrios;* Hell. I, 4.3). Nous reviendrons ultérieurement sur la position de Cyrus le Jeune. Qu'il suffise de remarquer ici que d'autres titulaires d'une fonction militaire de même type sont connus dès Darius Ier: on connaît par exemple plusieurs chefs qui ont été investis, en temps de conquête, de la charge de «stratège des hommes qui résident dans les contrées littorales » d'Asie Mineure, en particulier Mégabaze et Otanès.

Mais qu'en était-il des troupes territoriales permanentes : soldats-colons de Babylonie, d'Égypte ou d'Asie Mineure, troupes tenues à disposition par les magnats perses installés dans les provinces, ou encore les garnisons? La réponse à cette question ne peut venir, malheureusement, que de passages tardifs de Xénophon, tous empreints par une volonté de généralisation et de schématisation. Dans le même passage de la *Cyropédie* consacré aux missions dévolues aux satrapes, Xénophon distingue nettement les charges militaires et les charges satrapiques. Selon lui, « Cyrus ne voulait pas voir les chefs de garnison dans les citadelles *(phrourarques)* et les *chiliarques* des postes de garde répartis dans le territoire recevoir les ordres d'un autre que lui» (VIII, 6.1). En nommant les satrapes, Cyrus leur précise bien que les chefs de garnisons conserveront les missions qui leur ont été confiées. Les instructions données aux satrapes sont les suivantes : «Administrer les habitants, percevoir le tribut, verser leur solde aux gardes et mener à bien toutes les autres opérations nécessaires» (VIII, 6.3). Et plus loin, comme toujours, Xénophon souligne que les mesures prises par «Cyrus» sont encore respectées de son temps, par exemple « identique est la façon dont les postes dépendant du roi *(hai hypo basileiphylakai)* sont gardés » (§9 et 14). L'objectif du roi est ainsi défini par Xénophon: «Il prenait cette précaution pour que, si l'un des satrapes, la tête tournée par ses richesses ou le nombre de ses sujets, tentait de se rebeller, il trouvât immédiatement des opposants sur place» (§ 1).

Dans *l'Économique*, Xénophon consacre un long développement à la complémentarité des « travaux de la guerre » et des « travaux de la paix » chez le Grand Roi. L'auteur veut montrer que, soucieux d'agriculture et d'horticulture, le Grand Roi s'occupe également avec ardeur des travaux

guerriers :

> Chez tous les peuples dont il perçoit [un tribut], il a prescrit à chaque gouverneur *(archôn)* le nombre de cavaliers, de frondeurs, de «porteurs de boucliers» *(gerrhophoroi)* qu'il doit entretenir *(didonai trophēn)* ; ils doivent suffire pour maintenir les sujets dans l'obéissance et pour défendre le pays contre toute agression de l'ennemi. En outre, il entretient des gardes *(phylakai)* dans les acropoles. C'est le gouverneur chargé de ce soin qui doit fournir des vivres aux soldats de ces garnisons (phroura) ; quant au roi, il fait chaque année une revue des mercenaires (mistophoroi) et de tous ceux à qui il est prescrit de porter les armes ; on les réunit tous, sauf les soldats des garnisons, à la «place de rassemblement » *(syllogos)* comme on l'appelle, puis il inspecte lui-même ceux qui sont voisins de sa résidence; quant à ceux qui en sont éloignés, il envoie des Fidèles pour les passer en revue (IV, 5-6).

On retrouve ici la distinction entre le phrourarque qui doit « défendre le pays comme il faut» et «le gouverneur chargé des civils et qui veille aux travaux agricoles». Dans la pensée de Xénophon, les deux domaines sont distincts et complémentaires, car « ceux qui travaillent mal la terre ne nourrissent plus les garnisons et ne peuvent pas s'acquitter des tributs ». Les choses seraient donc assez claires, si le même Xénophon n'ajoutait en conclusion : « Partout où il y a un satrape, c'est lui qui a la haute main sur les deux domaines, civil et militaire » (§10-11) - comme si, à ce point, il distinguait *archontes* et satrapes. Si nous considérons que, d'une manière générique, l'archonte désigne bien ce que nous appelons un satrape, on voit que l'une des missions qui lui est dévolue est de superviser la maintenance des troupes territoriales : il est chargé de fournir leur ravitaillement *(troph)* aux troupes des garnisons, sans nul doute sous forme de rations prélevées sur les magasins satrapiques.

Ces passages de Xénophon ont donné lieu à un grand nombre d'exégèses et ils soulèvent bon nombre de difficultés. Il convient dès l'abord de souligner le contexte général de *l'Économique.* Discourant sur le mode de vie idéal d'un *kalos kagathos* grec, Xénophon se réfère à l'exemple du Grand Roi, sous lequel on peut tout aussi bien reconnaître la figure idéalisée de Cyrus l'Ancien que celle de Cyrus le Jeune. Son objectif n'est donc pas à proprement parler de disserter sur les institutions achéménides. C'est plutôt un discours sur la royauté idéale. La conclusion en est inscrite dans les prémisses : seul le roi réunit dans ses mains les prérogatives et les vertus du jardinier et de l'homme de guerre. L'exactitude terminologique n'est donc point pour Xénophon un souci dominant, à tel point qu'ici, comme dans d'autres textes, le terme satrape

semble être utilisé d'une manière fort lâche : dans un cas, il désigne apparemment le chef d'une satrapie (§ 11), dans un autre, un officier rangé avec les chiliarques et les phrourarques (§7).

L'un des problèmes les plus difficiles réside dans les rapports hiérarchiques établis entre le satrape et les chefs de garnison. Problème d'autant plus ardu que l'on manque de documents de la pratique que l'on pourrait confronter à Xénophon. On sait qu'après la conquête de Sardes, Tabalos a été nommé par Cyrus commandant de la citadelle ; mais qu'en était-il de ses rapports avec le satrape nommé lui aussi par Cyrus? À titre de confirmation de la règle générale posée par Xénophon, on cite fréquemment l'exemple plus tardif d'Orontas, mis en scène par le même auteur dans *l'Anabase* (I, 6). Accusé de trahison, Orontas fut déféré par Cyrus le Jeune devant un simulacre de tribunal royal. Il apparaît que, lorsqu'il fut nommé par Darius II général en chef, Cyrus était hiérarchiquement supérieur à Orontas ; en revanche, dès que la nouvelle de la révolte se répandit, le nouveau roi Artaxerxès libéra Orontas de ses devoirs à l'égard de Cyrus. Mais les conditions sont trop spécifiques pour que l'on puisse tirer des conclusions d'ensemble du cas tardif d'Orontas, dont on voit au demeurant que ses rapports à Cyrus ont été modifiés de Darius II à Artaxerxès II.

Mais surtout, comme bien d'autres textes grecs, les passages de Xénophon sont trop allusifs pour rendre compte de la complexité des situations concrètes. Le seul cas à peu près bien documenté est celui de la garnison de Syène-Éléphantine. À la base, les soldats-garnisaires sont organisés en compagnies *(degelin;* comptant chacune peut-être mille hommes); chaque degel est subdivisé en centuries puis en décuries, composées elles-mêmes de soldats d'origines ethniques différentes. La garnison est dirigée par le *rab haylà*, qui correspond au grec phrourarque. Le premier détenteur de la fonction attesté est le Perse Ravaka en 495 *(DAE 2)*. Le chef de garnison est sous les ordres du « gouverneur » (frataraka) qui lui-même dépend du satrape. En dépit des analogies superficielles, les documents d'Éléphantine ne viennent donc en rien confirmer les vues théoriques de Xénophon.

Prenons maintenant une tablette babylonienne qui, datée entre 509 et 500 environ, présente un intérêt particulier :

> Tablette de Guzanu à Sirku, mon frère. Que les dieux Bel et Nab assurent santé et vie à mon frère ! Tous les jours, depuis Babylone, tu me racontes des mensonges, lorsque tu

déclares : « Liblut, le cavalier, et tes auxiliaires sont inscrits avec toi [pour le service] », alors que le chef de la citadelle *(rab birti),* lorsqu'il est parti derrière moi, a laissé sur place Liblut et tous les cavaliers en disant: « Ceux-là m'appartiennent. » Et ce sont mes auxiliaires qu'il a emmenés ! Quant à toi, tu t'arranges avec lui en mon nom, en récupérant d'entre ses mains [le produit des obligations] qu'il m'impose ! Voilà que Liblut, le cavalier, est affecté (?) à la tête des bateaux pour aller à Danipinu, et que tu ne libères pas de ses mains les [autres] cavaliers, les auxiliaires, ni les soldats des *mr bn.* Qu'on ne fasse pas à mes soldats les réprimandes qui sont pour le chef de la citadelle ! Toi, parle à ce propos à Atkal-ana-mr-Esagil. Fournis l'équivalent exact du nombre de soldats. La majesté du roi Darius pèse sur toi. Vois : les gardes des Portes et les cavaliers sont [déjà] tous à ta disposition ! Il y a aussi les soldats du Bit-Dakkuru installés à Babylone, qui sont à ta disposition ! Aussi ne réclame pas les soldats de mon domaine de char *(bt narkabti;* VS 6, 128; trad. F. Joannès).

La tablette fait référence à une querelle de compétences. Le nommé Guznu est peut-être l'administrateur *(šangu)* de l'Ebabbar, sanctuaire du dieu Samas de Sippar, à moins qu'il ne s'agisse du gouverneur *(šakin tmi)* de Babylone. Il accable de reproches Sirku qui est censé défendre ses intérêts. Le chef de la citadelle de Babylone a en effet enrôlé des soldats qui relèvent de l'autorité de Guznu - soldats qui, apparemment, auraient dû être confiés à un autre officier royal. Ces soldats sont levés sur un «domaine de char» et, apparemment, sur un « domaine de cheval ».

Si l'on veut sauver une partie des affirmations de Xénophon, on peut supposer que les commandants des plus grandes garnisons sont nommés par le roi, de même que le sont les satrapes. La raison en est peut-être que c'est sur les citadelles des capitales provinciales qu'était disposé le trésor, confié à un officier particulier, le *gazophylaque* (gardien du trésor) qui, apparemment, rendait compte de ses activités directement au pouvoir central. Mais cette observation n'implique pas que les chefs de garnison sont indépendants des satrapes, sauf lorsque le roi leur donne des ordres expressément en ce sens (c£ Orontas à Sardes). On voit mal d'ailleurs comment le satrape aurait pu mener à bien l'une de ses tâches prioritaires, le maintien de l'ordre, si les phrourarques avaient été exclus de la chaîne de commandement. En cas de mobilisation en masse de l'armée royale, c'est aux satrapes qu'il revenait d'effectuer les levées dans leurs ressorts territoriaux, sur ordre du roi, comme l'indiquent sans ambiguïté les modalités de la mobilisation décidée par Xerxès (Hérodote VII,19, 26). En temps de « paix », ils étaient évidemment chargés non seulement de nourrir les garnisons mais aussi d'en assurer la coordination logistique et tactique: ce sont eux qui étaient en dernier ressort responsables du bon état des troupes présentées à la revue annuelle. Xénophon précise

d'ailleurs «qu'à tous ceux qu'il envoyait comme satrapes, Cyrus prescrivit de constituer une cavalerie avec les Perses et les alliés qui les accompagnaient, ainsi qu'une charrerie » (*Cyr*. VIII, 6.10), ou encore : « Après avoir exposé la manière dont chaque satrape devait exécuter ses instructions, après avoir donné une force armée à chacun, il les mettait en route et les prévint tous de se tenir prêts en vue de l'expédition décidée pour l'année suivante et d'une revue des hommes, des armes, des chevaux et des chars » (§ 15). Rien dans le passage de *l'Économique* ne contredit formellement une telle interprétation.

Quant aux développements de la *Cyropédie*, ils s'expliquent en grande partie par la logique de l'auteur: voulant montrer que Cyrus avait pris toutes mesures pour éviter l'effritement du pouvoir central - longuement décrit dans le dernier chapitre du livre VIII -, Xénophon a inséré un développement sur les rapports satrapes/chefs de garnison qui est parfaitement cohérent avec sa propre démarche mais dont on ne voit ailleurs nulle confirmation indubitable.

• *Inspecteurs royaux.* – C'est dans le même contexte qu'apparaît une référence à la surveillance périodique exercée sur les satrapes (VIII, 6.16) :

> Nous avons remarqué aussi que subsiste encore aujourd'hui la coutume suivante, instituée, dit-on, par Cyrus. Tous les ans, un homme va en tournée *(ephodeuei)* avec une armée, pour venir en aide à tout satrape ayant besoin d'aide, pour corriger tout excès, et pour réparer toute négligence dans une perception de tribut, dans la protection des habitants, dans les moyens d'assurer les rendements de la terre, ainsi que tout manquement à quelque prescription ; il devait, en cas d'impossibilité, en référer au roi, et lui, à l'audition du rapport, délibérer sur l'indiscipliné. Et ceux de qui l'on dit souvent, «il descend, le fils du roi», ou «l'œil du roi», et qui parfois restent invisibles, ceux-là appartiennent au corps des contrôleurs *(hoi ephodoi)* : invisibles parce que chacun fait demi-tour d'où que le roi les rappelle.

Un grand nombre d'auteurs grecs des Ve et IVe siècles ont fait référence à une institution dénommée l'Œil du roi : Eschyle, Aristophane et Plutarque font expressément allusion à un personnage portant ce titre auprès de Xerxès, d'Artaxerxès Ier et d'Artaxerxès II. Dans l'exposé sur la « légende du fondateur», Hérodote précise de son côté que, parmi les hauts officiers qu'il institua auprès de lui, le jeune Cyrus nomma un Œil du roi. Des textes plus tardifs affirmant qu'en réalité il y avait de nombreux Yeux et Oreilles du roi, on a fréquemment déduit que les provinces étaient surveillées par des corps

d'espions royaux, dénonçant au roi toute rébellion ou tout manquement.

Que le pouvoir central ait pris des mesures pour contrôler les satrapes paraît effectivement hors de doute. Il fallait bien s'assurer qu'ils respectaient les instructions royales. Au reste, dans *l'Économique*, Xénophon revient en passant sur le sujet, à propos des revues de troupes : «Quant aux soldats qui sont éloignés [de sa résidence], le roi envoie des Fidèles *(pistoi)* pour les passer en revue » (IV, 6). Dans la *Cyropédie*, le même Xénophon s'oppose à l'opinion dominante en Grèce :

> Nous avons pu apprendre aussi qu'il ne se procura pas les hommes dénommés les Yeux du roi et les Oreilles du roi autrement que par des dons et des honneurs ; car, en dispensant royalement des bienfaits à ceux qui lui communiquaient les informations opportunes à connaître, il fit beaucoup prêter l'oreille et les yeux aux renseignements qu'ils pouvaient donner pour le service du roi. De là vient que l'on attribua au roi une grande quantité d'Yeux et d'Oreilles. Mais quiconque se figure que le roi choisissait, pour être son Œil, un seul homme fait erreur ; un seul homme ne verrait, un seul homme n'entendrait que peu de chose; et c'eût été à peu près donner l'ordre aux autres de fermer les yeux que de charger un seul homme de les ouvrir; et puis l'on aurait su qu'il fallait se garder de tout homme connu pour être un Œil. Mais il n'en est pas ainsi, car le roi écoute quiconque affirme avoir vu ou entendu une chose méritant l'attention. Ainsi attribue-t-on au roi une grande quantité d'Oreilles et d'Yeux ; partout où on a peur de prononcer des paroles qui desservent le roi, comme s'il entendait lui-même, ou d'accomplir une action qui le desserve, comme s'il était lui-même présent. Non seulement donc on n'aurait pas osé confier à quelqu'un quelque chose de désagréable sur Cyrus, mais chacun se comportait comme si ses interlocuteurs successifs étaient toujours les Yeux et les Oreilles du roi. Ce comportement à son égard ne saurait avoir, à mon sens, de meilleure cause que sa volonté de payer de petits bienfaits par des grands (VIII, 2.10-12).

En dépit des efforts des iranistes pour retrouver une terminologie d'origine perse, aucune pièce du *corpus* achéménide ne confirme l'existence d'une telle institution. Un terme des documents araméens d'Égypte, *gaušaka*, a souvent été mis en parallèle avec les expressions grecques, mais le rapprochement ne paraît pas décisif. Il s'agit là en effet d'un inspecteur satrapique qui, sur appel d'une communauté, vient faire une enquête sur place en compagnie de «juges et policiers (?) qui – [comme eux] – sont préposés à la province du District méridional» *(DAE* 101).

• *Lettres royales et subordination satrapique.* – On a vu également comment Bagaios, l'envoyé de Darius, avait su impressionner les Perses de

Sardes à l'aide de lettres royales, considérées métonymiquement comme la parole royale elle-même (III, 128). Les courriers royaux sont des personnages inviolables – d'où l'accusation très grave qui pesait contre le même Oroitès (III, 127). Pour les Perses, la lecture d'un message royal revêt un caractère aussi impressionnant qu'un ordre donné directement par le roi présent: ne commence-t-il d'ailleurs pas par les mots : « Dit le roi Darius » ? Polyen (VII, 21.5) ne rapporte-t-il pas de son côté qu'en recevant une lettre du roi Artaxerxès II, le satrape Datamès effectua devant elle le rite de la proskynèse et qu'il offrit le sacrifice qu'on a l'habitude de faire pour les heureuses nouvelles? Satrapes et/ou généraux reçoivent des instructions royales qu'ils doivent suivre à la lettre. On en a de multiples exemples. Lorsque Aristagoras vint faire à Artaphernès la proposition de soumettre Samos, le satrape donna son approbation de principe, mais il fit la réponse suivante au Milésien: «Il faut aussi que le roi donne son approbation à ces projets». Ce n'est qu'au reçu de la lettre royale qu'il entreprit les préparatifs militaires (Hérodote V, 31-32). D'une manière générale, les dirigeants des provinces n'ont pas le droit de prendre la moindre initiative militaire et diplomatique (e.g. Xénophon *Hell.* IV, 8.16-17). Afin de justifier leurs actions, il échangent nombre de lettres avec le centre (e.g. Xénophon *Anab.* I, 5.2-3), ou se déplacent à la cour (e.g. Hell. I, 3.9; IV, 8.16; Diodore XIV, 39, 81; XV, 4.2). Les généraux font référence explicitement aux lettres royales, et celles-ci sont rédigées de manière extrêmement précise (cf. Hérodote VI, 97, 101). Les satrapes perses excipent fréquemment du contrôle royal pour prendre une décision dans l'ordre diplomatique et militaire (cf. Xénophon *Hell.* I, 5.5; III, 2.20; 4.5-6, 11, etc.). Il est au reste fort rare que les instructions royales ne soient pas appliquées mot à mot: par exemple, Otanès fit procéder à des massacres de Samiens, contrairement à l'ordre de Darius, qui portait « de ne mettre à mort aucun Samien, de n'en pas réduire en esclavage, de remettre l'île à Syloson sans qu'elle eût souffert aucun mal» (Hérodote III, 147). Mais il avait pour cela de bonnes raisons : contrairement aux engagements donnés, Maiandros et ses hommes avaient massacré « des Perses les plus distingués, ceux qui avaient droit à des sièges portatifs » qui, à la suite de l'accord, « s'étaient assis sur des sièges disposés devant la forteresse » (III, 145).

Si un satrape voulait désobéir, il savait bien qu'il risquerait d'être dénoncé au roi – comme le montreront les préludes de la révolte de Cyrus le Jeune contre son frère (chapitre xv, 2). De multiples exemples indiquent en effet que les satrapes ou les stratèges étaient fréquemment dénoncés, à tort ou à raison,

par d'autres satrapes ou par de hauts officiers des provinces. Dans cette hypothèse, le satrape soupçonné était *ipso facto* convoqué à la cour, comme le furent par exemple Bardiya/Tanyoarkès par Cambyse ou Ochos par Sogdianos selon Ctésias (§ 10, 47). Il devait alors répondre devant le roi lui-même des accusations portées contre lui. Par ailleurs, mener une guerre suppose que l'on dispose des moyens financiers et militaires nécessaires : or, il ne fait pas de doute que ni les trésoriers, ni les chefs de magasins ne fourniraient la moindre marchandise sans avoir reçu du centre des instructions précisément chiffrées en ce sens ; il n'appartient pas non plus au satrape de décider lui-même d'une frappe monétaire. On verra en outre que la fixation d'une assiette du tribut par Darius enlevait en principe aux satrapes la possibilité de modifier eux-mêmes le montant des prélèvements tributaires (chapitre 10.2). Si les tablettes babyloniennes et les documents araméens d'Égypte montrent que, dans chaque satrapie, la justice est rendue par le satrape et ses subordonnés, de nombreux exemples attestent en même temps que le Grand Roi peut à tout moment intervenir dans la décision, pour peu que les populations locales exercent le droit d'appel qui leur est reconnu de manière à tempérer et à contrôler l'arbitraire éventuel des satrapes (chapitre XII, 4).

• *Cours satrapiques et cour royale.* - Dans le même temps, Xénophon rend compte que l'une des obligations fixée au satrape était d'organiser sa cour sur le modèle de la cour centrale (Cyr. VIII, 6.10-13). Nous ne disposons malheureusement que de rares documents qui mettent en scène ces cours satrapiques, sauf dans les domaines qui ont fasciné les auteurs grecs. Le luxe et l'apparat des cours satrapiques n'ont pas manqué en effet de frapper l'imagination des Grecs. L'exemple de Pausanias de Sparte montre que certains Grecs sont éblouis par le mode de vie des Perses d'Asie Mineure, de même que le cas, plus net encore, de Polycrate de Samos à une époque plus haute (chapitre II, 6).

Les auteurs grecs donnent en particulier des renseignements concordants sur les paradis satrapiques, avec leurs lieux de détente, qui permettent de vivre une vie luxueuse caractéristique « des satrapes et des rois » (Quinte-Curce VII, 2.22). On connaît la description que donne Xénophon du paradis de Cyrus le Jeune à Sardes (Écon. IV, 20-25), ou celle que donne Plutarque des paradis de Tissapherne dans la même ville : « L'un d'entre eux était le plus beau, à la fois par ses pelouses et ses eaux rafraîchissantes, par ses retraites et

ses pelouses aménagées avec un luxe royal et inouï» *(Alc.* 24.7) - description qui n'est pas sans rappeler celle du paradis disposé près de la tombe de Cyrus à Pasargades (chapitre II,7). Toutes les satrapies en comportaient au moins un, y compris la Perse (chapitre XI, 5). En Asie Mineure même, outre les paradis de Sardes, Xénophon décrit ceux de Kelainai et de Daskyleion. À Kelainai, les compagnons de Xénophon ont pu voir « un grand parc, rempli de bêtes sauvages... et arrosé par le Méandre » *(Anab.* I, 2.7). La description du paradis de Daskyleion par Xénophon *(Hell.* IV, 1.15-16) est particulièrement évocatrice :

> C'est là que Pharnabaze avait sa résidence, de beaux et grands villages aux alentours, pourvus en abondance de toutes les ressources, et du gibier soit dans des paradis fermés, soit dans des espaces ouverts - du gibier magnifique ! Tout le long coulait un fleuve plein de poissons de toute sorte. Les volatiles également y étaient en abondance, pour ceux qui pouvaient faire la chasse aux oiseaux.

La description de Xénophon est illustrée par les dessins portés sur certaines bulles de Daskyleion (certaines étant datées du règne de Xerxès). Y sont figurées de nombreuses sortes d'oiseaux, y compris un faucon portant dans son bec un homard.

Parmi les usages satrapiques, les Grecs ont également insisté – pour en avoir souffert – sur le rite de l'audience satrapique. C'est ainsi que, malgré toutes ses hautaines préventions, le Spartiate Callicratidas, pour obtenir de l'argent de Cyrus le Jeune, dut se résoudre « à aller en demander, comme Lysandre, à la Porte des stratèges du roi». À son arrivée à la porte du palais de Cyrus, le gardien lui fit savoir que Cyrus «était en train de boire ». Il subit bientôt une nouvelle rebuffade : «Vexé, il repartit pour Éphèse » (Plutarque *Lys.* 6). Dans le compte rendu que Xénophon consacre à cette affaire, Cyrus fait attendre Callicratidas deux jours : « Callicratidas était mécontent de ce délai, furieux d'une aussi longue attente à la Porte. » Plus tard, Callicratidas se plaignit en ces termes : « Cyrus, de son côté, quand je suis venu le trouver, différait de jour en jour l'exécution de ce que je lui demandais, et je n'ai pas pu, moi, me résoudre à venir sans cesse à sa Porte» (Xénophon *Hell.* I, 6.6-10). Ces longues attentes étaient devenues proverbiales. Pour mettre en exergue le caractère hautain d'Aspasie – compagne de Périclès – un auteur

comique écrivait : « Vous ne pourriez avoir une entrevue avec Pharnabaze plus rapidement qu'avec elle ! » (Athénée XIII, 570c).

Ce n'était manifestement pas un trait propre aux cours satrapiques d'Asie Mineure. En font foi, en Égypte, les mésaventures du personnage mis en scène dans la *Pétition de Pétéisis:* « Pendant sept mois, je m'efforçai d'obtenir justice du gouverneur ou de ses notables, sans y réussir, car Pkoip, l'administrateur de Teuzoi, qui était venu à Memphis, intriguait contre moi et disait à chacun: "Empêchez-le d'arriver jusqu'au gouverneur!" »

Perçue comme une charge fiscale supplémentaire par les populations sujettes (chapitre x, 4), la table des satrapes n'a pas moins frappé les imaginations. La « médisation » de Pausanias ne s'exprimait-elle pas, entre autres, par sa table « servie à la mode perse » (Thucydide 130.1)? À l'image de la tente de Xerxès saisie après Platées (Hérodote IX, 82), les tentes des satrapes servent aussi comme lieux de repas, dont le luxe a toujours étonné les Grecs. La tente de Tiribaze d'Arménie comprenait « des lits avec des pieds d'argent, des coupes, et des gens qui se disaient panetiers, échansons» (Xénophon *Anab.* IV, 4.21). Quant à Agésilas, il feint de mépriser le luxe déployé par Pharnabaze qui « était arrivé en coûteux équipage... Ses serviteurs étalaient à ses pieds ces tapis sur lesquels les Perses aiment à s'étendre mollement» (Id. *Hell.* IV, 1.30). La plus belle description d'une tente d'un général perse se trouve dans le *Livre de Judith.* Il s'agit de la tente d'Holopherne, dans laquelle est amenée l'héroïne : « Holopherne se reposait sur son lit, sous la moustiquaire qui était (ornée de pourpre), d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses enfilées. » Lorsqu'il sort de la tente, «il est précédé de flambeaux d'argent» (10.21-22). Judith fut alors introduite là-même où était entreposée l'argenterie, où l'on trouvait également des victuailles et du vin en quantité (13.1). Le pillage organisé après le meurtre du Perse donne une idée de la richesse de ses installations: «Trente jours durant, le peuple pilla le camp. On donna à Judith la tente d'Holopherne, toute son argenterie, sa literie, sa vaisselle et tous ses objets ouvragés » (15.11). Tous ces textes donnent une idée de la richesse des palais satrapiques, où le satrape organisait des banquets sur le modèle royal, tel ce banquet de Cyrus le Jeune décrit par Élien dans l'histoire qu'il rapporte des aventures d'Aspasie *(VH* XII, 1).

Il est clair donc que, dans toutes les activités de la cour satrapique, les réglementations étaient identiques à celles qui régissaient la cour centrale : qu'il s'agisse du rituel de l'audience (lorsque Cyrus le Jeune reçoit dans son

palais de Sardes, il est assis sur un fauteuil d'or et d'argent: Xénophon *Hell.* I, 5.3), de l'organisation des banquets ou des chasses... Sur ce point, les indications données par Xénophon dans la *Cyropédie* sonnent juste : dans leurs provinces, les satrapes doivent agir et se comporter à l'image du roi, « ils doivent l'imiter en tout ce qu'ils voyaient faire Cyrus » » (VIII, 6.10). Parmi toutes les mesures rapportées par Xénophon, il en est deux qui paraissent particulièrement significatives : « Obliger tous ceux qui recevraient une terre et une résidence officielle à fréquenter la Porte [du satrape]... Élever à la Porte, comme auprès de lui-même, les enfants venant à naître. » Autrement dit, les jeunes Perses des provinces reçoivent à la Porte des satrapes l'éducation que les Perses de Perse reçoivent régulièrement: la noblesse perse des provinces est invitée à se transformer en une noblesse de cour. De cette réalité Isocrate porte également témoignage (à sa manière) ; pour mieux condamner les défauts des Barbares, il écrit: « Par suite, ceux d'entre eux qui descendent au bord de la mer et qu'ils appellent satrapes ne se montrent pas indignes de l'éducation de leur pays et gardent les mêmes coutumes» *(Panég.* 152). L'ensemble des dispositions avait pour objectif de maintenir l'homogénéité politique et culturelle des Perses de la *diaspora* impériale. Ce n'est donc pas sans raison qu'une épigramme de *l'Anthologie Palatine* (IX, 423) porte : « Sardes, qui pour le roi fut la Perse en Asie. »

VI. LE ROI ET SES FIDÈLES : LES PERSES, LES GRECS ET LES AUTRES

• *Sources et problèmes.* - Avant de tirer les conclusions générales des analyses qui précèdent (§7), il convient d'aborder une difficulté qui jusqu'ici a été volontairement laissée de côté : les Perses sont-ils, ou non, les seuls bénéficiaires du système? La question est d'autant plus légitime que l'enquête a été menée quasi exclusivement à l'aide de sources grecques, qui citent beaucoup plus de Grecs que de Perses parmi les bienfaiteurs et les personnages honorés par les rois de titres auliques, de dons et de faveurs. La réalité est-elle à l'image de la composition du corpus documentaire?

À lire Hérodote, les Grecs tiennent une place décisive près des rois : selon lui, par exemple, Démarate contribua puissamment au choix de Xerxès comme héritier aux dépens d'Artobarzanès (VII, 3), et Histiée avait l'oreille de Darius (V, 106-107). Quant à Thémistocle, arrivé à la cour au moment de

l'avènement d'Artaxerxès Ier, le nouveau roi lui donna toute sa confiance. Il est également tout à fait caractéristique de voir que c'est à propos de Grecs qu'Hérodote donne la définition des Evergètes royaux, dont il affirme qu'en Perse ils étaient nommés Orosanges (VII, 85). Il cite alors les noms de Théomestôr et de Phylakos de Samos qui, pour leur conduite valeureuse à Salamine, furent récompensés : « Théomestôr fut établi par les Perses tyran de Samos, et Phylakos fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi et reçut un grand domaine rural *(khôr).* » À le lire on retire l'impression que, parmi les combattants de Salamine dont les secrétaires royaux notent les noms, seuls les Grecs furent distingués par Xerxès (VIII, 90 : vaisseau de Samothrace) ! De même, dans son développement sur les préludes de l'expédition de Xerxès, il paraît assigner un rôle hors de proportion au devin athénien Onomacritos (VII, 6).

Le contexte documentaire impose donc d'analyser plus précisément la place des Grecs dans l'entourage de Darius. On en trouve en effet plusieurs qui obtinrent des avantages et préséances : Démokédès, le médecin originaire de Crotone, pour avoir guéri Darius d'une entorse, fut récompensé par de l'or, mais également par un domaine *(oikos)* et par un titre aulique, celui de commensal (Hérodote III, 130-132); pour avoir donné un vêtement de pourpre à Darius du temps de l'expédition de Cambyse en Égypte, Syloson fut installé tyran de Samos (III, 130-149); pour avoir su donner un conseil judicieux au roi (IV, 97), Kôès fut fait tyran de Mytilène en 512 (V, 11) ; un autre Ionien, Histiée de Milet, fut récompensé à la même date par une concession territoriale dans le pays des Édoniens en Thrace (V, 11); puis Darius l'emmena à Suse, lui promettant d'être son commensal et son conseiller (V, 24); le même Hérodote rapporte l'arrivée près de Darius de Démarate, qui s'était exilé de Sparte, et bien d'autres exilés grecs sont connus en particulier après les guerres Médiques ; beaucoup d'entre eux – Thémistocle est l'un des cas les mieux connus – obtinrent des Grands Rois des cités en Asie Mineure, selon un processus déjà attesté à l'époque de Cyrus : parmi eux, citons également Gongylos, Démarate et leurs descendants, qui avaient reçu de Xerxès des terres et des villes en Troade. Dans certains cas, ce sont même des communautés grecques qui sont honorées collectivement par le roi : «Arrivé à Akanthos, Xerxès fit proclamer que les Akanthiens étaient ses hôtes ; il leur fit don d'une robe médique et leur décerna des éloges, les voyant pleins d'ardeur pour la guerre et apprenant [qu'ils l'avaient été] pour le creusement du canal» (VII, 117) – ou bien encore Abdère: « Xerxès se lia avec les habitants par des

liens d'hospitalité et leur fit don d'un *akinaks* d'or et d'une tiare brochée d'or» (VIII, 120).

Il ne fait pas de doute qu'il y avait de nombreux Grecs à la cour du Grand Roi. Mais la composition de l'auditoire d'Hérodote (qui s'adresse prioritairement à des Grecs) et, d'une manière plus générale, l'orientation hellénocentrique des sources disponibles amènent à nuancer la vision. Il est clair que si le Grand Roi les utilise, c'est uniquement dans les rapports qu'il entretient avec les cités grecques. Si Pausanias acquiert la confiance (relative) de Xerxès, c'est bien parce que ce dernier espère en tirer avantage dans la lutte qui se maintient contre les Grecs en Asie Mineure: «D'accord avec le noble Artabaze, que je t'ai envoyé, conduis en toute confiance mes affaires et les tiennes de la façon la plus glorieuse et la meilleure pour tous les deux. » Ainsi s'exprime Xerxès dans une lettre que lui attribue Thucydide (I,130.3) : autrement dit, Pausanias est soumis aux initiatives du Perse Artabaze (qui venait d'obtenir la satrapie de Daskyleion), et il doit agir en fonction des intérêts royaux. De même pour Thémistocle, qui parle ainsi au roi : «Aujourd'hui, de même, j'ai la possibilité de te faire beaucoup de bien, et me voici, poursuivi par les Grecs, à cause de mon amitié pour toi» (I, 137.4). De son côté, Plutarque commente de la manière suivante: «On dit même que sous les règnes suivants, où les affaires de la Perse furent plus étroitement mêlées à celles de la Grèce, toutes les fois que les rois avaient besoin d'un Grec, chacun d'eux promettait dans ses lettres qu'il serait plus considéré à sa cour que Thémistocle » *(Thém.* 29.9); au reste, lorsqu'il redescendit vers la mer, c'était «pour s'occuper des affaires de Grèce» (30.1). «Le roi espérait, grâce à lui, voir le monde grec asservi» (Thucydide 1,138.2).

Mais comme le note le même Plutarque en passant (31.3), le Grand Roi n'a pas les yeux fixés constamment sur les rives de l'Égée. Quant à Élien *(VH* I, 22), il prend bien soin de préciser - car la chose n'allait pas de soi pour ses lecteurs ! - que les dons faits par le roi aux ambassadeurs n'étaient pas réservés aux Grecs. Il y avait certainement à la cour des représentants d'autres peuples, tel Udjahorresnet, qui suivit Cambyse à son départ de l'Égypte et qui résida quelque temps à la cour de Darius : si celui-ci le renvoie en Égypte, c'est qu'il y trouve avantage. Autrement dit, dans chaque pays conquis, le Grand Roi trouve des collaborateurs (au sens neutre du terme), prêts à servir ses intérêts, moyennant quoi ils obtiennent des récompenses royales qui leur apportent richesse et prestige – ce dont ne manque pas de se flatter Udjahorresnet: « J'ai été un [homme] honoré auprès de tous mes maîtres; [tant que] j'ai vécu (?) ils

me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles» (Posener, n° 1D).

• *Les étrangers et la hiérarchie aulique.* – Au reste, même pourvus de titres auliques (y compris celui de Bienfaiteur) ou de dons de prestige (robes, bijoux), les Grecs (ou autres étrangers) étaient-ils placés sur un strict pied d'égalité avec les nobles Perses ? Un passage explicite de Plutarque permet d'en douter. Selon lui, Thémistocle fut particulièrement honoré par le Grand Roi, « puisqu'il prenait part aux chasses du roi et aux divertissements du palais... et qu'il devint même un familier de la mère du roi ». Les nobles perses de la cour réagirent fort mal, et Plutarque explique ainsi leur irritation : « Il est vrai que les honneurs dont il était l'objet ne ressemblaient en rien à ceux qu'on rendait aux autres étrangers » (*hoi alloi xenoi*; *Thém.* 29.6). On retrouve une interprétation analogue chez Thucydide (1,138-.2) : « Thémistocle prit alors auprès du roi une place importante, comme n'en avait eu encore aucun Grec. » En effet - explique Plutarque ultérieurement – comblé par la grande dôrea dont il jouissait à Magnésie, le Grec «était honoré à l'égal des Perses du premier rang *» (timômenos homoia Persôn aristois*; *Thém.* 31.3). On relèvera également le cas d'Entimos le Crétois, qui prenait part au «dîner des Parents d'Artaxerxès II. Phainias (cité par Athénée II, 48f) souligne le caractère exceptionnel d'un tel honneur fait à un Grec : « Les Perses étaient très mécontents, se disant que c'était galvauder *(dmeuomen)* un tel honneur. »

Pour illustrer la position particulière de Thémistocle, Plutarque rapporte comment le roi avait refusé d'accorder à Démarate le privilège (jugé manifestement disproportionné) « de faire son entrée à Sardes, à cheval, portant sa tiare droite ». Cette requête suscita l'ironie de Mithropastès, le cousin du roi, et la colère de Xerxès. Thémistocle dut intervenir pour réconcilier le roi avec l'exilé spartiate (29.8). Manifestement, en tant que Grec, Démarate n'avait pas su se tenir à sa place, croyant sans doute que la faveur royale le mettait à égalité avec un Perse de la plus haute distinction. Tel était également le cas de Pausanias, si l'on en croit Thucydide. À la réception de la lettre de Xerxès, l'ambition du Spartiate s'accrut dans des proportions démesurées :

> Il devint incapable de vivre selon les façons en usage: il sortait de Byzance paré comme un Mède; il circulait en Thrace avec une escorte de Mèdes et d'Égyptiens; sa table était

> servie à la mode perse; incapable de contenir ses sentiments, il révélait, par des actes sans importance, ce que, dans son esprit, il s'apprêtait à faire plus tard en grand. Enfin, il se montrait difficile à approcher (1,130.1-2).

En se conduisant comme un satrape perse, Pausanias espérait manifestement s'identifier à l'ethno-classe dominante. À la lecture de la réponse (ambiguë) de Xerxès, il s'était peut-être convaincu que le roi avait implicitement admis l'une de ses prétentions : épouser une fille du Grand Roi (§128.7). Il n'en était évidemment rien: tout aussi bien Xerxès était-il muet sur ce point. Manifestement – à l'instar de Démarate – Pausanias n'avait pas compris qu'en dépit de ses assurances de loyauté à l'égard du roi, ses origines grecques lui interdisaient de jamais accéder à la position d'un aristocrate perse de l'entourage du roi.

• *L'ethnique perse.* - Afin de compléter l'analyse, on citera également le cas de Métiochos, le fils de Miltiade, l'ancien tyran athénien de la Chersonèse. Lors de la reconquête postérieure à la révolte de l'Ionie, Métiochos fut capturé par les Phéniciens et conduit à Darius :

> Celui-ci ne lui fit aucun mal ; au contraire, il le combla de biens, lui donna une maison *(oikos)* et des biens fonciers *(ktsis)*, une femme perse, de laquelle Métiochos eut des enfants qui furent rangés dans les rangs des Perses *(es Persas kekosmeatai;* Hérodote VII, 41).

Nous avons là l'attestation, fort rare, d'un mariage entre un non-Perse et une femme perse. On connaît également le mariage entre Gygaiè, fille d'Amyntas de Macédoine, et le Perse Boubarès. De ce mariage naquit «Amyntas d'Asie, porteur du nom de son grand-père maternel, doté par le roi, en Phrygie des revenus de la grande ville d'Alabanda» (VIII, 136). Mais la différence entre les deux exemples est évidente: selon toute probabilité, Amyntas (qui a conservé un anthroponyme macédonien) n'est pas reconnu comme un Perse, au contraire des fils de Métiochos. Il est clair en même temps que l'admission de ceux-ci parmi les Perses de souche – leur «naturalisation» si l'on veut – procède elle-même d'une faveur royale, que l'on a toute raison de considérer comme exceptionnelle.

• *La composition ethnique du haut personnel impérial.* - La composition ethnique du haut personnel démontre bien la place privilégiée que les Perses tiennent dans un empire qu'ils ont conquis et dont ils entendent bien se réserver les bénéfices ; l'appel à des élites locales ne va pas contre ce principe, car il est limité, du moins sous les premiers rois, à des postes sans initiative politique (chapitre II, 6). Pour commencer par un exemple régional mieux documenté que les autres, on voit que, dès l'époque de Darius, les hauts dirigeants de la satrapie égyptienne sont des Perses : c'est le cas des satrapes (Aryandès puis Phérendatès), c'est le cas aussi, à Syène-Éléphantine, de Parnu et de Ravaka, également des chefs de l'expédition envoyée en Cyrénaïque, Amasis et Badrès, ou bien encore d'Ariyawrata, saris de Koptos, et de son frère Atiyawahi.

Grâce aux textes grecs, aux tablettes élamites de Persépolis, aux tablettes babyloniennes, à des documents égyptiens et à quelques mentions de l'inscription de Behistoun, on dispose, sur les satrapes, d'une documentation suffisamment abondante pour dresser un tableau statistique crédible :

Babylonie: Gubru (535-525), Uštānu (521-516), Óuta-x-x (486), auxquels on doit peut-être ajouter Bagap (503)

Égypte: Aryandès (522?-v.510?); Phérendatès (519-492), Achémenès (484-v.462)

Sardes: Oroitès (vers 525-520); Artaphernès (513-492)

Daskyleion: Mithrobatès (v.525-522); Oibarès (493); Artabaze (479)

Cappadoce: Ariaramnès (514)

Suse : Bakabana (v.500-495)

Médie : Hydarnès (v.520 (?)-v.499) [PF : Miturna]

Bactriane: Dadarsi (522), Artapan (v.500-465?)

Arie: Harbamišša (Arbamisa)

Arachosie: Vivna (522); Bakabadus

Carmanie : Karkis

La distribution des commandements militaires est tout aussi impressionnante. On dispose d'abord, bien entendu, du catalogue de l'armée de Xerxès. Comme l'explique et l'explicite Hérodote, les chefs des grandes divisions étaient tous des hommes du roi, souvent des Perses de haute lignée, aussi bien dans l'infanterie (VII, 82) que dans la marine (VII, 97). Au reste, l'examen des grandes expéditions ne laisse subsister aucun doute :

Samos (520-519) : Otanès (Hérodote III, 142)

Barkè (513) : Amasis et Badrès (IV, 167)

Scythie (514?): Ariaramnès (Ctésias § 15)

Scythie (513) : parmi les proches de Darius, on trouve Gobryas (Hérodote IV, 132, 134)

Thrace (512) : Mégabaze (IV, 143; V, 1-24)

Chef des troupes du littoral: Otanès (V, 25)

Naxos (500) : Mégabatès (V, 32-35)

Ionie (500-493) : Artaphernès, Artybios, Daurisès, Hymaiès, Otanès (V, 108 *sqq.)*

Thrace (492) : Mardonios (VI, 43-45)

Europe (490) : Datis (le Mède) et Artaphernès (VI, 94)

Europe (480-479) : Mardonios (VIII, 100-101)

Asie Mineure (479) : Tigrane (IX, 96)

Eurymédon (466): Tithraustès et Phérendatès (Diodore XI, 60-61); Ariomardès, fils de Gobryas, selon Callisthène (Plutarque *Cimon* 12.5)

Égypte (456 ?) : Phérendatès et Artabaze (Diodore XI, 75, 77)

L'image statistique des documents persépolitains est identique. Mis à part bien entendu les travailleurs de l'administration *(kurtaš)* et des offices spécialisés (scribes babyloniens par exemple), l'essentiel du personnel qui gère terres, hommes et ateliers est d'origine perse.

Face à cette documentation relativement massive, on se doit cependant d'introduire deux réserves. C'est, d'une part, que le qualificatif «perse» peut parfois être ambigu: il peut dans certains cas désigner simplement un homme

du roi; le doute tombe lorsque les origines familiales du personnage ou/et l'ethnique sont expressément indiqués – ce qui est relativement fréquent chez les auteurs grecs, systématique dans l'inscription de Behistoun, et tout à fait notable dans une remarquable tablette de Persépolis (PT 4); à une occasion, Hérodote donne une précision très précieuse : les commandants de l'expédition contre Barkè sont ainsi désignés : «Amasis, Maraphien et Badrès du *genos* des Pasargades » (IV, 167). Par ailleurs, comme on le sait, l'onomastique iranienne est largement indifférenciée. En l'absence de précisions complémentaires, on doit rester prudent sur les origines ethniques des personnages, d'autant qu'on ne peut exclure que des non-Iraniens aient adopté une onomastique iranienne, dès lors qu'ils étaient agrégés (d'une manière ou d'une autre) à l'ethno-classe dominante.

En tout état de cause, la présence d'Iraniens autres que Perses auprès du roi ne saurait faire de doute. On connaît en particulier Datis, que presque toutes les sources anciennes désignent comme d'origine mède ; deux de ses fils, Harmamithrès et Tithaios, commandent l'ensemble des troupes montées de Xerxès en 480 (Hérodote VII, 88). On sait également qu'en 522, à côté des généraux perses (Hydarnès, Vaumisa, Hystaspes, Vivna, Vindafarna, Dadarsi de Bactriane, Artavardiya, Gobryas), Darius nomme un Arménien (Dadarsi, envoyé en Arménie) et un Mède, Taxmaspada (envoyé en Sagartie). Cet appel à des généraux mèdes n'est pas nouveau, puisque Cyrus en avait plusieurs auprès de lui. D'autres sources font une référence explicite à des Iraniens non perses: dans le complot contre Darius décrit par Élien (*VH*VI, 14), c'est l'Hyrcanien Aribaze qui en est l'âme, soutenu par « quelques Perses des plus distingués » ; parmi « les personnages les plus influents » auprès de Cambyse, Ctésias cite Artasyras, un Hyrcanien (§9) ; son fils Artabanos « acquiert auprès de Xerxès l'influence que son père avait eue auprès de Darius» (§20).

En définitive, l'état statistique ne permet qu'une conclusion: pour diriger les satrapies et mener les armées, ou encore pour commander les garnisons (outre Parnu et Ravaka à Syène-Éléphantine, cf. Bogès à Éion et Mascamès à Drabeskos : Hérodote VII, 106-107; 113), Darius puis Xerxès font appel massivement aux représentants de l'aristocratie perse. La composition du haut personnel de l'Empire montre de manière éclatante que celui-ci est régi par un ensemble de grandes familles aristocratiques unies autour de la dynastie et autour des traditions culturelles du peuple perse. C'est désormais cette ethno-classe dominante qui détient le pouvoir de l'Indus à la Méditerranée et qui entend bien le garder. Les élites des pays soumis ou les exilés politiques grecs

reçoivent des postes importants, mais non des postes d'initiative politique tels que satrapes ou stratèges. Ils collaborent étroitement avec les Perses, mais ils ne sont pas codétenteurs du pouvoir. Les honneurs et les faveurs qu'ils peuvent recevoir du roi ne les placent pas *ipso facto* sur un pied d'égalité avec les représentants des grandes maisons. Enfin, à l'intérieur des peuples sujets, les Mèdes ont sans doute conservé une place particulière, quoique seconde et apparemment de moins en moins notable.

VII. ROYAUTÉ ACHÉMÉNIDE ET ARISTOCRATIE PERSE

• *Pouvoir et parentés.* – En quelque sorte, les Grands Rois ont su gérer à leur avantage les contradictions qui pouvaient naître entre le pouvoir dynastique et la puissance des grandes familles aristocratiques perses. Les nobles perses peuvent d'autant mieux s'identifier à l'éthique dynastique qu'ils en partagent les principales composantes. Par la mise en place d'un système de dons contraignants, d'une hiérarchie aulique et d'une éducation fondée sur les valeurs monarchiques, les Grands Rois ont réussi à investir de l'intérieur les cercles aristocratiques. La solidarité familiale, sans disparaître, était minée par l'établissement de rapports de type personnel *(bandaka)* entre chaque aristocrate et le roi. De ce fait, les rois n'avaient nul besoin d'attenter de front à la cohésion des maisons aristocratiques, qui constituaient le lieu par excellence de la reproduction démographique et sociale.

Tout en conservant ce rôle social, les maisons aristocratiques participent désormais de la sphère monarchique. Le compte rendu d'Hérakleidès sur l'organisation de la table du roi et de la table des chefs de maisons aristocratiques est plein d'enseignements : si les seconds invitent à dîner leurs propres commensaux, ils sont en même temps soumis à l'obligation de venir prendre leur déjeuner à la table royale, où ils sont reconnus comme les plus honorés des commensaux royaux (Athénée IV, 145f-146a). Cette répartition de l'espace/temps social rend admirablement compte de la double allégeance des aristocrates perses, à l'égard de leur clan familial et à l'égard du roi. Mais toutes les mesures prises par les rois (hiérarchie aulique, obligation de fréquenter la cour, dressage des jeunes nobles selon les normes dynastiques) incitaient fortement les aristocrates à donner une importance prioritaire au dévouement sans faille qu'ils devaient à leur roi. Une nouvelle étape fut franchie dans l'intégration de la noblesse quand, à une date inconnue, le

vocabulaire de la parenté investit la hiérarchie aulique.

Dans le même temps, l'homologie entre l'organisation de la famille royale et celle des familles aristocratiques exprime le fait que la dynastie achéménide a continué de fonctionner elle-même en fonction de règles et de valeurs communes à toute l'aristocratie. Les rois n'agissent pas différemment d'un Mentôr qui s'occupa activement des dix fils de son beau-frère Artabaze : « Il songea d'abord à la promotion des enfants mâles auxquels il confia les grades les plus élevés dans l'armée » (Diodore XVI, 52.4). Le plus haut dirigeant de l'administration royale de Perside, à l'époque de Darius, est Parnaka, que son sceau désigne comme « fils d'Arsamès » : il était donc selon toute probabilité le cousin de Darius, par son père Arsamès, lui-même frère d'Hystaspes. C'est de ce Parnaka/Pharnakès qu'est issue la « dynastie satrapique» de Phrygie Hellespontique, par Artabaze, nommé à ce poste par Xerxès en 479-478. Le père de Darius lui-même remplissait en 522 une fonction très importante en Parthie-Hyrcanie en 522. L'un de ses oncles, Artabanos, est auprès de lui un homme de poids, dont deux fils (Tritantaichmès et Artyphios) commandent des contingents dans l'armée de Xerxès (Hérodote VII, 26, 66). L'un des frères de Darius, «par la même mère et le même père », Artaphernès Ier, est satrape de Sardes vers 500 (Hérodote V, 25, 30, 73, 100), et il reste en fonction au moins jusqu'en 492 (PF 1404-1405). Pour diriger l'escadre contre Samos, il choisit son fils Artaphernès II, neveu de Darius, qui, en 490, conduit l'armée contre la Grèce avec Datis et qui, en 480, fait partie des commandants de contingents de l'armée de Xerxès (VII, 74). Vers 500, un autre cousin de Darius, Mégabatès, dirige la flotte (V, 33) ; il est peut-être le père de Mégabaze qui est, en 480, l'un des amiraux de Xerxès (VII, 97); un autre (?) Mégabatès porte le titre d'amiral dans une tablette du règne de Darius (PT 8).

Le nombre de fils de Darius dans l'armée de Xerxès est également très impressionnant, pas moins de douze par cinq mères différentes. Certains commandent des contingents terrestres ou navals ; plusieurs perdent la vie lors des combats. Lors de la bataille de l'Eurymédon, les généraux sont Tithraustès, fils naturel de Xerxès, et Phérendatès, un neveu du roi (Diodore XI, 60.5; 61.3). Dans l'entourage d'Artaxerxès Ier, on repère l'un de ses cousins, Mithropastès (Plutarque *Thém.* 29.7). Pour reconquérir l'Égypte, ce même roi y envoie une armée commandée par Achéménès, son propre frère par Darius (Ctésias § 32; Diodore XI, 74.1). Bon nombre de satrapes furent également choisis parmi la famille rapprochée : Bardiya (frère de Cambyse par Cyrus), Artaphernès (frère de Darius par Hystaspes), Artarios (fils

d'Artaxerxès Ier), Cyrus le Jeune (fils de Darius II et frère d'Artaxerxès II), etc. La différence est que, dans le cas de la famille royale, les rapports de parenté se confondaient avec la logique de la transmission dynastique; les grandes maisons aristocratiques en étaient exclues, mais elles étaient invitées à collaborer avec dévouement et fidélité à la défense de la continuité dynastique.

• *Le pacte dynastique.* – Le discours que Xénophon fait tenir à Cambyse (père de son Cyrus) illustre avec force ce qu'on peut appeler le pacte dynastique (*Cyr*. VIII, 5.22-26). S'adressant aux aristocrates perses, il exprime d'abord que l'Empire conquis par la force des armes est un empire perse: il revient aux nobles d'aider le roi à maintenir la domination perse sur les peuples sujets. Cambyse met surtout en exergue la communauté des intérêts entre le roi et la noblesse perse face au danger présenté par les révoltes des peuples soumis. Dans le cas contraire, les nobles risquent de perdre tous les avantages que la conquête leur apporte : « Et vous, Perses, si quelque peuple ennemi tente de mettre fin à la domination *(arkh)* de Cyrus, ou si quelque peuple soumis tente de faire défection, vous interviendrez, et pour vous-mêmes et pour Cyrus, conformément aux ordres qu'il vous donnera» (§25).

C'est ce que dit également Chrysantas à ses pairs, faisant écho à Cambyse en ces termes : «Il faut parfaitement savoir que jamais Cyrus ne pourra disposer de nous pour son bien sans que ce soit pour le nôtre, puisque nos intérêts sont les mêmes et nos ennemis sont les mêmes» (VIII, 1.5). Par les dons et les postes qu'ils reçoivent, les aristocrates tirent des profits économiques de la conquête, profits qu'ils risquent de perdre s'ils se détachent du roi, car ils savent parfaitement la précarité de leur position. Lorsque Agésilas tenta de convaincre Pharnabaze, satrape de Phyrgie Hellespontique, de s'allier avec les Grecs contre le roi, il lui fit miroiter la possibilité « de renforcer, non plus la puissance du roi, mais la [sienne], en soumettant ses compagnons d'esclavage *(homodouloi)* pour en faire ses dépendants *(hypékooi)* ». Pharnabaze répondit sans détour :

> Eh bien ! Si le roi en envoie un autre comme général et me place sous ses ordres, je déciderai d'être votre ami et votre allié. Mais si c'est à moi qu'il confie le commandement – c'est là, je pense, une noble ambition *(philotimia)* – il faut bien vous rendre compte que je vous ferai la guerre du mieux que je le pourrai (Hell. IV, 4.37).

Autrement dit, l'échange dons/services est inclus dans le « pacte dynastique », par lequel le roi s'engage – sauf félonie caractérisée ou erreur manifeste d'un satrape ou d'un stratège – à protéger et à favoriser ses Fidèles *(bandaka).*

• *Synchronie et diachronie.* – Quant à l'efficacité du système sur la longue durée, elle ne peut être jugée qu'à l'aune de l'expérience. Si globalement les rapports entre la monarchie et l'aristocratie continuèrent d'être fondés sur les bases que l'on vient d'analyser, il y eut certainement des évolutions au cours du temps, que nous analyserons le moment venu. Les transformations ont pu toucher la composition même de l'ethno-classe dominante, en raison de l'intimité sans cesse plus grande entre les Perses de la *diaspora* impériale et les élites locales. Elles ont pu également se produire dans des périodes de troubles dynastiques. Le «pacte dynastique » impliquait en effet que le rapport de forces fût établi très fermement en faveur du Grand Roi : il est clair que certaines périodes de succession troublées ou de guerres extérieures créèrent des conditions particulières sur lesquelles nous reviendrons en leur temps (voir en particulier chapitres xv, 2; XVII, 2; XVIII, 2).

TROISIÈME PARTIE

Espaces, populations et économie tributaire

CHAPITRE IX

Espaces, communications et échanges

I. LE RÉSEAU ROUTIER

Les auteurs anciens ont été littéralement fascinés par l'immensité de l'espace impérial achéménide. Beaucoup d'entre eux ont consacré des développements ou présenté des remarques sur le système de communications à l'intérieur de l'Empire. Tous établissent une relation entre la régularité des communications et les capacités du pouvoir central à pouvoir intervenir dans les pays conquis. Les uns, surtout au IVe siècle, insistent

– non sans esprit polémique – sur l'impossibilité pour le roi de maîtriser l'espace impérial, dès lors surtout qu'il doit rassembler des contingents venus de tous ses pays (cf. Xénophon, *Anab.* I, 5.9, II, 4.3; Diodore XIV, 22.2; Isocrate, *Panég.* 165; Quinte-Curce III, 2.9, etc.). D'autres, au contraire, ont tout particulièrement été frappés par le contraste existant, de leur point de vue, entre l'immensité de l'Empire et la rapidité des communications.

• *Les routes royales.* – Dans le récit qu'il consacre aux préparatifs de la révolte de l'Ionie, Hérodote décrit l'ambassade menée par Aristagoras de Milet auprès de certaines cités grecques d'Europe, dont il espérait gagner l'alliance. De manière à convaincre le roi Cléomène de Sparte, Aristagoras s'était muni « d'un dessin de la terre qu'il avait apporté, gravé sur sa tablette» (V, 49). C'est apparemment en se fondant sur un tel document qu'Hérodote donne des détails « sur la route qui va de la mer jusqu'au roi », c'est-à-dire la route qui reliait Sardes à Suse, qui, écrit-il, «traverse des pays peuplés et sûrs». Pour chaque région, Hérodote indique le nombre de parasanges – mesure de distance perse qui équivaut environ à 5,4 km – le nombre d'hôtelleries et de gîtes d'étapes disposés dans les stations *(stathmoi)*, et il mentionne les fleuves traversés et

les postes de garde disposés régulièrement tout au long (V, 52-54). C'est cette route qu'on appelle traditionnellement la Route royale.

Mais sur l'extension et les articulations régionales du système routier achéménide la description d'Hérodote est très partielle. Dans ce développement du moins, son horizon géographique est limité vers l'Est par Suse et la Babylonie : il ne sait apparemment rien des routes qui atteignent la Perse ni, *a fortiori*, de celles qui traversent le Plateau iranien et l'Asie centrale. Il est particulièrement regrettable que nous ne disposions plus de l'ouvrage que Ctésias avait consacré au sujet: «Il y faisait le compte des relais (stathmoi), des journées et des parasanges entre Éphèse et Bactres et l'Inde » – écrit Photius (Persika § 64). Les tablettes de Persépolis ont le mérite de donner une image vue du centre – même si, actuellement, l'ensemble des informations n'est pas publié. Si les liaisons Suse-Persépolis sont les plus fréquemment attestées, on y trouve également mentionnées : Bactres (2 fois), la Carmanie (9 ou 10 fois), l'Inde (7 fois), l'Arachosie et Kandahar (11 fois), l'Arie (4 fois), la Sagartie (2 fois), la Médie (1 fois), la Babylonie (1 ou 2 fois), l'Égypte (1 fois) et Sardes (3 fois). C'est tout l'espace impérial qui est ainsi couvert. La route royale de Sardes à Suse n'est donc qu'une route royale parmi d'autres (cf. également Diodore XIX, 19.2: *[hodos] basilik* entre la Susiane et la Médie, *via* la Babylonie; Ps. Aristote, *Écon.* II, 2.14b [Carie] ; RC 20 [Phrygie Hellespontique], etc.). C'est la raison pour laquelle les sources de l'époque hellénistique sont si importantes, car elles couvrent (même très inégalement) l'ensemble des territoires naguère dominés par les Grands Rois. C'est grâce aux auteurs de récits militaires que l'on peut, par exemple, reconstituer la durée de tel ou tel déplacement effectué par des armées en marche : de Babylone à Suse : 22 jours (Diodore XIX, 55.2); de Suse en Perse: environ 30 jours (XIX, 17.6); de Suse à Ecbatane *via* la route royale traversant la Babylonie : 40 jours (XIX, 19.2); de Suse à Ecbatane en empruntant la voie directe à travers les montagnes cosséennes du Luristan : 9 jours (XIX, 19.8); d'Ecbatane à Persépolis : 20 jours (XIX, 46.6), etc.

Joints aux diverses informations données par Hérodote et par Xénophon, les renseignements tirés des auteurs militaires, classiques et hellénistiques, permettent ainsi de reconstituer, dans l'ensemble sinon dans le détail, le réseau des grandes routes achéménides - en tenant présent à l'esprit que les récits de campagnes militaires n'envisagent les routes que sous l'angle du ravitaillement que l'armée peut éventuellement y trouver. On notera d'abord que les capitales de l'Empire (Pasargades, Persépolis, Suse, Babylone, Ecbatane) sont reliées

entre elles par de grandes voies, qui délimitent une sorte de quadrilatère. L'itinéraire le mieux connu est celui de Persépolis à Suse, car il peut être reconstitué non seulement par l'analyse du trajet suivi par Alexandre, mais aussi grâce aux tablettes de Persépolis : il comptait une vingtaine d'étapes de Persépolis à Bezitmé (près de Suse). Présentée en situation par des auteurs hellénistiques, la traversée de la région de Fahliyun s'effectuait en neuf étapes, entre Parmadan et Dasher. De Suse à Ecbatane, la route royale évitait le Zagros central (Luristan), car la route directe qui traversait le pays des Cosséens était « mauvaise, étroite et escarpée » (Diodore XIX, 19.2). La grande route empruntait donc un itinéraire plus long par la plaine babylonienne, avant d'obliquer vers l'est et de rejoindre le Plateau iranien par Behistoun. D'Ecbatane, une autre route rejoignait la Perse par Gabaï (Ispahan) puis aboutissait au golfe Persique à Bushir.

Par ailleurs, la diversité des pays cités dans les tablettes montre que les capitales étaient reliées à l'ensemble des provinces de l'Empire. Au nord, la très ancienne voie du Khorassan unissait Ecbatane à Bactres, *via* Rhagai [Téhéran], les Portes Caspiennes, l'Hyrcanie et la Parthie. Au sud, à partir du Fars, on pouvait gagner l'Arachosie (Kandahar) et le Gandhara (région de Kabul), d'où l'on pouvait rejoindre aussi bien Bactres que la vallée de l'Indus. Route du Nord et route du Sud étaient reliées par une route transversale utilisée par Cyrus puis par Alexandre par l'Arie (Artakoana/Hérat), la Drangiane (bassin de l'Hilmend et pays des Ariaspes) et Kandahar. De Kandahar, un autre itinéraire (utilisé par Cratère en 325) permettait de gagner directement la vallée de l'Indus par la passe de Bolan.

Vers la Méditerranée, on connaît deux itinéraires principaux qui, au départ, sont identiques de Suse à Arbèles (rive gauche du Tigre). D'Arbèles, la voie royale d'Hérodote rejoignait Sardes par le Haut-Tigre et le Haut-Euphrate, l'Arménie, la Cappadoce, l'Halys, la Grande-Phrygie (Kelainai) et la vallée du Méandre. L'itinéraire est ainsi présenté par Hérodote :

Région traversée	***Parasanges***	***Étapes* (stathmoi)**
Lydie-Phrygie	94.5	20
Cappadoce	104	28
Cilicie	15.5	3
Arménie	56.5	15
Matiène	< 137 >	< 3 > 4
Kissie	42.5	11

Encore les chiffres ici présentés résultent-ils de corrections apportées à la

tradition manuscrite. Tout aussi bien discute-t-on encore aujourd'hui du tracé de la voie royale d'Hérodote, qui apparaît tout à fait surprenant en particulier sur les confins de la Cappadoce et de la Cilicie. Au total, écrit-il, le tracé s'étend sur l'équivalent de 13 500 stades, si l'on admet (avec lui) que le parasange vaut 30 stades – donc une distance proche de 2500 km. Et il remarque enfin: «À raison de 150 stades par jour, c'est à quoi employer 90 jours.» En ajoutant le trajet Éphèse-Sardes (140 stades), il juge qu'il faut 3 mois et 3 jours pour aller de la mer à Suse.

D'Arbèles partait également un itinéraire vers Damas et l'Égypte, connu surtout par un document araméen *(DAE* 67), sur lequel on reviendra bientôt plus longuement (§ 2). Parmi les étapes, on note les villes bien connues d'Arbèles et de Damas, mais aussi Lahru connu par plusieurs textes babyloniens de la même période (Darius II). On ajoutera que, sur cet itinéraire, à partir de Thapsaque sur l'Euphrate, on pouvait rejoindre la Cilicie par Alep; il s'agit là d'un itinéraire fréquemment employé par des personnages ayant débarqué sur les côtes ciliciennes ou y embarquant pour l'Asie Mineure ou la Grèce. Le récit de Xénophon dans *l'Anabase* rend manifeste également que, de la Cilicie, une route rejoignait Sardes par les Portes Ciliciennes, la Cappadoce, la Grande-Phrygie puis la vallée du Méandre, selon l'itinéraire suivant, sur lequel Xénophon fait le compte des distances en parasanges et des étapes *(stathmoi)* [voir en page suivante]. Il est clair que cet itinéraire était utilisé régulièrement bien avant l'expédition de Cyrus le Jeune: d'où l'importance stratégique de la Cilicie.

• *Itinéraires secondaires.* – Bien entendu, il ne s'agit là que du réseau des routes royales, à l'exclusion de nombreux autres itinéraires parfois plus courts qui, fréquemment, empruntaient des tracés de montagne et de désert. C'est le plus souvent grâce aux récits d'expéditions militaires que nous en apprenons l'existence. C'est le cas par exemple d'une route entre Milet et Sardes qui permit aux Ioniens – guidés par des Éphésiens – de lancer un raid surprise sur la capitale achéménide d'Asie Mineure : route qui fut employée un siècle plus tard par le satrape Tissapherne cherchant à intercepter l'armée d'Agésilas qui revenait de Sardes à Éphèse par la grande route qui franchissait la passe de Karabel. On

Départ	*Région traversée*	*Arrivée*	*Parasanges*	*Étapes*
Sardes	Lydie	Méandre	22	3
	Phrygie	Kolossai	8	1
Kolossai	Phrygie	Kelainai	3	3
Kelainai	Phrygie	Peltai	10	2
Peltai	Phrygie	Keramon Agora	12	2
K. Agora		Kaystroupedion	30	5
Kaystroupedion	Phrygie	Thymbrion	10	2
Thymbrion	Phrygie	Tyraion	10	2
Tyraion	Lykaonie	Ikonion	20	3
Ikonion	Cappadoce	Dana	25	4
Dana	Cilicie	Portes de Cilicie	25	4
P. Cilicie	Cilicie	Fl. Psaros	10	1
F. Psaros	Cilicie	Fl. Pramos	5	1
Fl. Pyramos	Cilicie	Issos	15	2
Issos	Cilicie	P. Syrie	5	1
P. Syrie	Syrie	Myriandros	5	1
Myriandros	Syrie	Fl. Chalos	20	4
Fl. Chalos	Syrie	Fl. Dardas	30	3
Fl. Dardas	Syrie	Thapsaque	15	3
Thapsaque	Syrie	Fl. Araxes	50	9
Fl. Araxes	«Arabie»	Korsotè	35	5
Korsotè	«désert»	Pylae	90	13
Pylae	Babylonie		12	3
?	Babylonie	Kounaxa	3	1
			499	77

songe également à l'itinéraire emprunté par Alexandre entre Fahliyun et les Portes Persiques, pendant que le gros de l'armée et les bagages étaient envoyés à Persépolis par « la route de plaine » ou « route carrossable ». De même, en Hyrcanie, Alexandre prit la route la plus courte, la route de crête, pendant qu'il envoyait le train par la route militaire *(via militaris).* Un dernier exemple parmi bien d'autres: lorsque Cyrus le Jeune, alors à Ikonium, envoya Epyaxa à Tarse par la voie de montagne la plus rapide, une partie de l'escorte disparut. Deux versions circulèrent, aussi inquiétantes l'une que l'autre: les uns disaient que l'escorte avait été mise en pièces par les Ciliciens, d'autres pensaient que les soldats s'étaient perdus et qu'ils avaient été incapables de retrouver leur chemin. Il était en effet impossible de circuler sur de tels itinéraires sans l'aide de guides locaux.

L'orientation étroitement militaire des auteurs classiques doit cependant nous inciter à la prudence. Tel itinéraire jugé par eux comme impraticable ne l'était pas nécessairement pour tout le monde, en temps normal. Voici par exemple ce qu'écrit Arrien *(Inde* 43.3) d'une route entre l'Égypte et la Babylonie, via l'Arabie septentrionale :

> Les soldats de l'armée de Cambyse qui ont pu parvenir à Suse, les secours envoyés par Ptolémée, fils de Lagos, auprès de Séleukos Nikator à Babylone à travers l'Arabie, ont franchi un isthme, et se sont hâtés de traverser en 8 jours toute cette contrée desséchée et déserte, à dos de chameaux. Leurs bêtes portaient l'eau nécessaire et ils faisaient route de nuit; de jour, ils ne pouvaient endurer l'air libre à cause de la chaleur. La région qui se trouve au-delà de l'isthme dont nous venons de parler, entre le Golfe Arabique [mer Rouge] et la mer Érythrée [golfe Persique], est donc loin d'être habitable, puisque la partie septentrionale en est déserte et sablonneuse.

La route ainsi décrite traversait effectivement une région terriblement inhospitalière. Mais il faut tenir compte du fait qu'en décrivant un pays comme « désertique », les auteurs grecs se réfèrent à la marche d'une lourde armée, qui a besoin de points de ravitaillement en eau relativement peu espacés les uns des autres. C'est ce qu'explique Xénophon, décrivant la marche de Cyrus sur la rive gauche de l'Euphrate : « Certaines étapes furent fort longues, chaque fois que Cyrus voulait arriver où il y avait de l'eau et du fourrage» (I, 5.7). C'est pourquoi aussi, lors de sa marche vers l'Égypte en 525, Cambyse avait sollicité l'aide du roi des Arabes : « Celui-ci remplit des outres en peau de chameau et les chargea sur tous ses chameaux vivants. Cela fait, il avança dans la région sans eau et y attendit les troupes de Cambyse » (Hérodote III, 9) – exactement comme l'avait fait Esarhaddon en 671 lors de sa campagne d'Égypte (*ANET*[3], 292). Grâce à leurs dromadaires et à leur connaissance du pays, ceux que les Grecs appellent les Arabes Scénites («qui habitent sous la tente ») avaient les capacités de surmonter des obstacles qui apparaissaient justement insurmontables pour le chef d'une armée.

On citera un dernier exemple (parmi d'autres). Alors qu'il se trouvait en Drangiane (Seistan), Alexandre voulut faire parvenir très rapidement un message à Ecbatane de Médie. Il fallait pour cela traverser le terrible Désert Salé du Plateau iranien – itinéraire qui permettait d'atteindre l'objectif en dix jours, au lieu d'un mois par la grande route. Alexandre confia la mission à Polydamas : « Celui-ci dépose son vêtement pour revêtir un costume arabe. On lui donne pour compagnons deux Arabes... Ils traversent, sur des

chameaux, un désert de sécheresse et, après dix jours, ils atteignent le but fixé» (Quinte-Curce VII, 2.18). Ici, le terme «Arabe» est employé sous une forme générique; il désigne les populations nomades qui avaient l'habitude de traverser le désert, «montées sur des chameaux de course [dromadaires] » (Diodore XVII, 80.3).

• *Construction et entretien des routes.* – À la différence d'autres routes, les routes royales sont le plus souvent des voies larges, qualifiées par les auteurs anciens de « carrossables » *(hamaxitos)*, c'est à dire accessibles aux chariots : ainsi sont désignées par exemple les routes Phrygie-Cilicie, Suse-Persépolis, Suse-Arbèles ainsi que celle qui traverse l'Hyrcanie. Sur ces grands itinéraires en effet, cavaliers et piétons n'étaient pas les seuls utilisateurs. De nombreux voyageurs, civils et militaires, employaient le char, qualifié de « tente roulante » par Eschyle (Perses 1000). Ces chars de voyage, appelés «chars-chariots» » *(harmamaxa)* par les Grecs, doivent être distingués des chars légers *(harma)* utilisés à la guerre ou à la chasse (Hérodote VII, 41; cf. VII, 83; Xénophon *Anab.* 1.2.16).

Il convient de souligner que le terme *hamaxitos* (carrossable) ne signifie pas que de telles routes étaient pavées. Il devait s'agir plutôt de routes de terre plus ou moins larges, mais bien entretenues et balisées. Un texte hellénistique (RC 18) fait par exemple référence, en Phrygie Hellespontique, à une « ancienne route que les paysans voisins ont mise en culture » ; il s'agit d'une «route royale » *(hodos basilik*; RC 20) : la précision peut surprendre, mais Hérodote, de son côté, mentionne qu'après 480-479, «les Thraces ne travaillent ni n'ensemencent la route par où le roi Xerxès passa avec son armée» (VII, 115). Les voyages devenaient donc difficiles pendant la saison des pluies ou dans des endroits plus ou moins marécageux. C'est ce qu'illustre parfaitement un passage de *l'Anabase* de Xénophon (I, 5.7-8) :

> Un jour qu'on était dans un passage étroit, que la boue rendait difficile aux chariots, Cyrus s'arrêta avec les personnages les plus distingués, les plus riches de son entourage, et il ordonna à Glous et à Pigrès de prendre avec eux un détachement de Barbares et de tirer les chariots de ce mauvais pas. Comme ces gens ne lui semblaient pas aller assez vite, d'un air de colère il enjoignit aux nobles perses autour de lui de les aider pour accélérer les choses... Ils sautèrent sans hésiter dans la boue et plus vite qu'on aurait jamais pu penser, ils enlevèrent les chariots à bout de bras.

Il paraît assez évident que la gestion d'un système routier aussi vaste requérait une administration nombreuse et spécialisée. À titre de comparaison, on peut noter que dans la Chine des Tang le réseau routier était géré par 21500 officiers répartis sur les différents itinéraires et par 100 hauts officiers en poste dans la capitale. La documentation étant ce qu'elle est, nous ne disposons malheureusement que de maigres informations sur une telle administration dans l'Empire achéménide. Certaines tablettes de Persépolis font apparemment référence à un corps spécialisé dans l'entretien des routes existantes et dans l'ouverture de routes nouvelles. Une portion de la route entre la Perse et la Médie a été prospectée sur 43km entre Naqš-i Rustam et Mazdaheh (située entre Shiraz et Ispahan). Des vestiges de routes achéménides ont été également reconnus au sud de Pasargades, dans la gorge pittoresque du Tang-i Bulaki sur le Pulvar : route large de 1,70 m, en certains endroits taillée dans la roche sur une hauteur de 10 m. Il est clair que la construction et l'entretien de telles routes requéraient une main-d'oeuvre importante. Il est probable qu'en Perse même on faisait appel aux *kurtaš*, mais également, là et ailleurs, aux paysans requis sous forme de corvées (cf. Élien *Anim.* XV, 26; Diodore XVIII, 32.2). Il appartenait aux satrapes et à leurs subordonnés d'entretenir les routes qui traversaient leur territoire, comme l'implique un passage du Pseudo-Aristote (II, 2.14b) relatif à l'administration de Kondalos, l'un des subordonnés satrapiques de Mausole en Carie :

> Il vendait aussi les parties des arbres qui s'avançaient aussi au-dessus des routes royales *(hodoi basilikai)* ou qui y tombaient, en les considérant comme des revenus.

Au cours des campagnes militaires, c'est à l'armée que l'on faisait appel. Voici d'ailleurs comment le Cyrus de Xénophon indique leurs tâches spécialisées aux pionniers (*hodopoioi; Cyr.* VI, 2.36) :

> Quant à vous, les commandants des pionniers, vous avez ma liste des hommes rayés des corps de tireurs, d'archers, de frondeurs; que ceux qui viennent des tireurs soient tenus de faire la campagne en ayant une hache à couper le bois, des archers une pioche, des frondeurs une pelle ; que, munis de ces outils, ils marchent par compagnies en avant des chariots pour que, s'il est besoin d'un travail de pionniers, vous soyez immédiatement à l'œuvre et que, si c'est moi qui ai besoin d'eux, je sache où les prendre pour les employer.

Hérodote les présente en situation en 480. En Piérie, Xerxès confia à un tiers de l'armée la tâche de déboiser le pays pour y construire une route sûre (VII, 131). On retrouve ces pionniers quand, vers 322-321, le char funèbre d'Alexandre quitta Babylone pour la côte méditerranéenne : accompagnés de nombreux spécialistes *(technitai)*, ils étaient manifestement chargés de préparer et d'améliorer la route que devait emprunter le char (cf. Diodore XVIII, 38.2); quelques années plus tôt, en 333, les Thraces avaient ouvert une route *(hodopoiein)* entre Phasélis et Pergè (Arrien I, 26.1).

• *Ponts et pontonniers.* – Les plus grands fleuves étaient franchis à l'aide de ponts permanents, qu'il s'agisse de l'Euphrate ou du Tigre (cf. Hérodote I, 186). Dans le cours de sa description de la route Sardes-Suse, Hérodote ne manque pas d'énumérer les fleuves qu'elle franchit : l'Halys, l'Euphrate, le Tigre, le Petit et le Grand Zab, la Diyala, le Choaspes. Sur le premier était jeté (au moins) un pont, protégé par un fortin *(phylaktrion)* et par des portes *(pylai)*. Il s'agissait donc manifestement d'un pont permanent (V, 52). Les autres fleuves (Haut-Euphrate, Haut-Tigre, Petit et Grand Zab, Choaspès) sont qualifiés par Hérodote de «porte-bateaux» *(nusipertos)*, ce par quoi on doit comprendre qu'on les franchissait sur des ponts de bateaux (V, 52). L'Anabase de Xénophon montre bien que tel est le cas de toutes les rivières traversées par les troupes de Cyrus en marche vers la Babylonie. Souvent, Xénophon se contente de donner la largeur des rivières, mais il paraît clair que, dans la plupart des cas (sinon tous), elles étaient munies de ponts de bateaux, tel ce pont de « sept bateaux liés ensemble » sur le Méandre (I, 2.5). L'Euphrate, large de 1000 m environ à hauteur de Thapsaque, dut être franchi à gué, car le satrape Abrokomas, au cours de sa retraite vers la Babylonie, avait brûlé les bateaux (I, 4.11-18), comme le firent plus tard les Perses devant Alexandre (Arrien III, 7.1-2). Sur le Tigre, Xénophon mentionne également un pont formé de 37 bateaux accolés les uns aux autres (II, 4.17, 24), un autre pont à hauteur d'Opis (II, 4.25).

En Babylonie, Xénophon distingue les ponts proprement dits *(gephyra)* des ponts constitués par des bateaux liés les uns aux autres (II, 4.13). Mais il ne donne pas de précision sur le mode de construction des premiers. Il pouvait s'agir de quelques troncs de palmiers jetés au-dessus d'un canal (II, 3.10), ou bien de quelques planches reposant sur des piles de pierres (Quinte-Curce V, 5.4 : près de Persépolis). Il devait exister également des ponts à piles

permanents, comparables à ceux que l'on a retrouvés près de Persépolis et à Pasargades. Mais la construction de tels ponts posait des problèmes techniques difficiles, comme l'explique Arrien à propos du passage de l'Oxus (Amu-Darya) par Alexandre :

> C'est le plus grand des fleuves d'Asie, du moins de ceux jusqu'auxquels Alexandre et ses hommes arrivèrent, à l'exception des fleuves de l'Inde... Alexandre essaya de le traverser, mais le fleuve lui apparut comme absolument impossible à franchir. Sa largeur était en effet de six stades [c. 1 km], mais sa profondeur sans rapport avec la largeur, proportionnellement bien plus grande ; le fond était sablonneux, le courant impétueux, en sorte que les pieux qu'on y enfonçait étaient arrachés du sol sans difficulté, simplement par le courant, vu qu'ils n'étaient pas fixés solidement dans le sable *(Anab.* III, 19.2-3).

Sur les fleuves mésopotamiens, dont les variations de niveau étaient considérables d'une saison à l'autre, il était incomparablement plus aisé de jeter des ponts de bateaux. Voici comment Arrien décrit la méthode romaine :

> À un signal donné, les bateaux sont désamarrés et abandonnés au courant du fleuve, non pas directement et proue en avant, mais comme les bateaux remorqués par la poupe. Comme il est naturel, le courant les emmène, mais ils sont retenus par une chaloupe à rames, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtent à l'emplacement voulu. Là, des corbeilles d'osier, de forme pyramidale, pleines de pierres non équarries, sont mouillées à partir de la proue de chaque bateau, pour le maintenir contre le courant. Lorsque le premier bateau a été ainsi fixé, un second, séparé du précédent par un intervalle en rapport avec la charge qu'ils auront à supporter, est ancré à son tour face au courant ; aussitôt sur ces deux bateaux accouplés sont directement apposées des poutres soudées les unes aux autres par des planches clouées en travers ; et ainsi le travail avance, en suivant la rangée de tous les bateaux que nécessite le franchissement du fleuve. De chaque côté du pont proprement dit sont placées, débordant vers l'extérieur, des ridelles fixées sur le plancher, servant de garde-fous pour la progression des chevaux et des attelages, et en même temps pour lier entre eux plus solidement les éléments du pont. L'ensemble est achevé en peu de temps, mais aussi dans un grand vacarme ; cependant, la discipline, au cours de ces travaux, ne manque pas. Les encouragements pour tel ou tel bateau n'empêchent pas d'entendre les ordres ni de travailler vite (V, 7.3-5).

Arrien ajoute qu'il est incapable de dire « comment Alexandre s'y est pris pour jeter un pont sur l'Indus, parce que même ceux qui ont fait campagne avec lui n'en parlent pas. Mais, à mon avis, sa technique pour construire le pont fut très proche de celle des Romains, et s'il a employé un autre procédé, va pour ce procédé ! » On sait en tout cas que l'armée d'Alexandre comprenait un corps de pontonniers, qui furent par exemple chargés de jeter deux ponts de

bateaux sur l'Euphrate, à hauteur de Thapsaque, pour remplacer ceux que les Perses avaient détruits (Arrien III, 7.1-2). Il est probable que la technique utilisée par les spécialistes macédoniens était identique à celle des Perses, car, en ce domaine, les pays balkaniques ne semblent pas avoir eu de traditions particulières. L'existence de tels spécialistes est peut-être attestée par un document babylonien : un groupe de « constructeurs de ponts » détient des terres en *hatru* près de Nippur.

En 513, pour passer en Europe, Darius fit établir un pont de bateaux sur le Bosphore de Thrace. L'architecte en fut Mandroklès de Samos (Hérodote IV, 87-88). En 480, sur l'ordre de Xerxès, deux ponts furent jetés sur l'Hellespont, à partir d'Abydos, sur une largeur de sept stades. Des spécialistes venus de divers pays y travaillèrent : des Phéniciens, qui tressèrent des câbles de lin blanc, et des Égyptiens, munis de câbles fabriqués avec du papyrus (byblos). Après un premier essai infructueux (les ponts furent emportés par la tempête), les ingénieurs réussirent leur pari technique. En voici la description donnée par Hérodote (VII, 36) :

> Les ingénieurs rassemblèrent pour supporter le pont situé du côté du Pont-Euxin 360 pentécontères et trières et, pour supporter l'autre pont, 314, disposées obliquement par rapport au Pont-Euxin et dans le sens du courant de l'Hellespont, afin que ce courant maintînt les câbles tendus. Ces vaisseaux rassemblés, ils mouillèrent de très fortes ancres, les unes pour l'un des ponts, du côté du Pont-Euxin, contre les vents soufflant de l'intérieur, et, pour l'autre pont, du côté du Couchant et de l'Égée, contre le Zéphir et le Notos. En trois endroits, ils laissèrent entre les pentécontères et les trières un passage entrouvert pour la navigation, afin que qui le voudrait eût la faculté de se rendre dans le Pont avec de petites embarcations et d'en sortir. Cela fait, de la terre ferme, ils tendirent les câbles en les tordant avec des cabestans de bois; et on n'utilisa plus séparément les câbles de chacune des deux sortes, mais on attribua à chaque pont deux câbles de lin et quatre de byblos; l'épaisseur et le bel aspect de ces câbles étaient les mêmes de part et d'autre ; mais les câbles de lin étaient proportionnellement plus lourds, pesant un talent par coudée. Quand les deux rives du détroit furent reliées, on scia des madriers à la mesure de la largeur du ponton, et on les rangea en bon ordre sur les câbles tendus ; et, placés côte à côte, on les assujettit encore à l'aide de traverses ; puis on apporta dessus des planches, et, sur ces planches, bien jointes elles aussi, on apporta de la terre ; cette terre fut à son tour bien foulée; et, tout du long, on établit des deux côtés une palissade, pour que les bêtes de somme et les chevaux ne fussent pas effrayés en voyant la mer au-dessous d'eux.

II. LE CONTRÔLE DE L'ESPACE IMPÉRIAL

• *Autorisations satrapiques.* – Les routes royales « traversent des régions habitées et sûres », pour reprendre une expression utilisée par Hérodote dans sa description de la route Sardes-Suse (V, 52) – ce qui veut dire qu'on n'y risque ni la famine ni l'embuscade. Pour les historiens militaires, ce sont donc aussi des voies, où les armées peuvent trouver aisément du ravitaillement. Mais pour pouvoir les emprunter on devait obtenir préalablement une autorisation officielle, dénommée *halmi* (document scellé) dans les tablettes de la série Q de Persépolis. C'est très exactement ce que contient la lettre confiée par Aršāma à son intendant Nehtihor, dans un document araméen bien connu *(DAE* 67) :

> De la part d'Aršma à Marduk l'intendant *(peqid)* de X [toponyme], Nabladan l'intendant de La'ir; Zatuvahya l'intendant d'Arzhin; Upastabara l'intendant d'Arbèles, Halsu et Mt--Ubaš; Bagafarna, l'intendant de Sa'lam ; Frdafrna et Gawzna les intendants de Damas. Et maintenant, voici que le nommé Nehtihor, mon intendant *(peqid),* va en Égypte. Vous, donnez-lui des rations *(ptp)* sur ma Maison *(beth)* dans vos provinces: chaque jour, en farine blanche, deux poignées [1,7 litre] ; en farine grise, trois poignées ; en vin et en bière, deux chopines [1,7 litre] ; et pour ses serviteurs, soit dix hommes, à chacun par jour, en farine une poignée [0,9 litre] ; en foin, selon son attelage. Donnez aussi des rations à deux Ciliciens et un artisan, tous trois mes serviteurs, qui vont avec lui en Égypte : par homme et par jour, en farine, une poignée. Donnez-leur ces rations d'intendant à intendant, suivant la route qui [va] de province en province *(medinah),* jusqu'à ce que Nehtihor parvienne en Égypte. Et, s'il est dans un endroit plus d'une journée, ne leur donnez pas davantage de rations. Bagasar est responsable de cet ordre. Rasta scribe.

L'intérêt de cette lettre, c'est qu'elle nous restitue très exactement ce qu'était le processus administratif. Chaque chef de caravane officielle devait être muni d'un document scellé, à la fois sauf-conduit et bon de route, dénommé *halmi* en élamite, **viyatika* en perse *[miyatukkas = halmi],* où étaient portés le nombre des voyageurs, le montant de leur ration, le trajet suivi. Les routes royales étaient en effet jalonnées d'étapes, de relais de poste et de magasins. C'est ce qu'explique Hérodote dans sa célèbre description : « Il y a tout le long des stations royales *(stathmoi basileioi)* et de très belles hôtelleries» *(katalysies;* V, 52). C'est la réalité qu'illustre un stratagème financier rapporté par l'inépuisable auteur des *Économiques* (II, 2.38), qui met en scène Antiménès de Rhodes en Babylonie à l'époque d'Alexandre: «Il donnait ordre aux satrapes de remplir, selon la coutume du pays, les magasins *(thsauroi)* placés le long des routes royales » ; la suite de l'histoire ne relève plus des règles strictes de l'administration achéménide: «Chaque fois qu'une armée ou

une autre troupe passait dans le pays et que le roi n'y était pas, il envoyait un délégué pour vendre ce qui était déposé dans les magasins ! » Les chefs de magasins ne pouvaient en effet délivrer les marchandises qu'au vu de l'autorisation satrapique. En arrivant à l'étape, le chef de la caravane devait produire nécessairement ce document, qui lui permettait en particulier d'obtenir les rations de voyage dont le montant était indiqué avec exactitude sur le document dont il était porteur. La lettre d'Aršma contient également la clause suivante : «Et s'il est dans un endroit plus d'une journée, dans la suite de ces jours-là, ne leur donnez pas davantage d'approvisionnements» *(DAE* 67). Cette précision indique que, même si les voyageurs sont confrontés à une difficulté imprévue ou s'ils traînent en route, ils n'auront pas droit à des rations supplémentaires. Elle confirme également que les stations de halte et de ravitaillement étaient généralement éloignées l'une de l'autre par la distance que l'on pouvait couvrir en une journée.

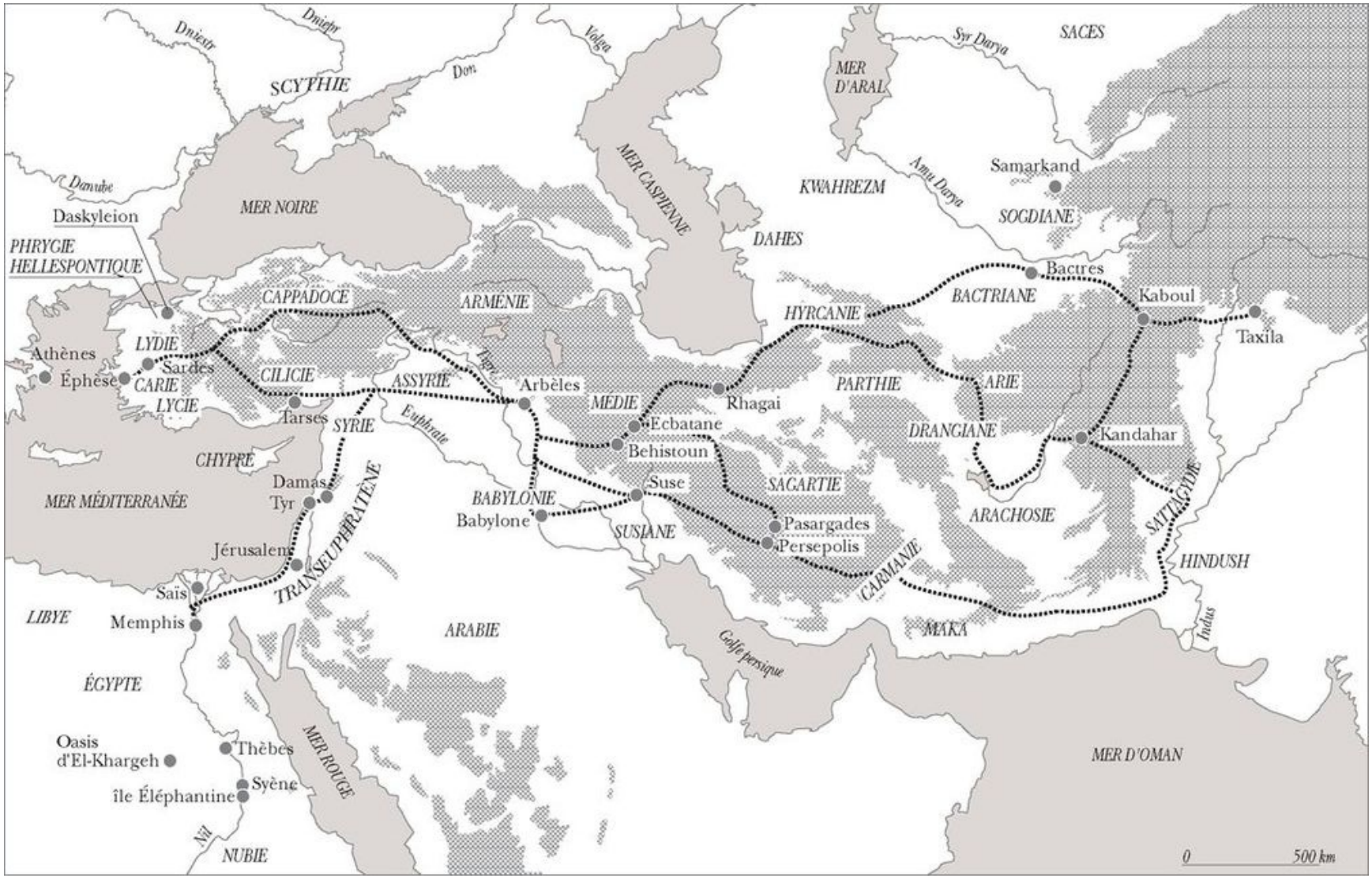
Dniestr
Dniepr
Volga
Don
Syr Darya
SACES
SCYTHIE
MER D'ARAL
MER CASPIENNE
Danube
MER NOIRE
Amu Darya
Samarkand
KWAHREZM
SOGDIANE
Daskyleion
PHRYGIE HELLESPONTIQUE
DAHES
Bactres
BACTRIANE
Kaboul
Taxila
CAPPADOCE
ARMÉNIE
HYRCANIE
LYDIE
Athènes
Sardes
Éphèse
CARIE
LYCIE
CILICIE
ASSYRIE
Tigre
Arbèles
MÉDIE
Rhagai
PARTHIE
ARIE
Tarses
SYRIE
Euphrate
Ecbatane
DRANGIANE
Kandahar
CHYPRE
Behistoun
Damas
Tyr
MER MÉDITERRANÉE
BABYLONIE
Babylone
Suse
SAGARTIE
ARACHOSIE
SATTAGYDE
SUSIANE
Pasargades
Persepolis
Jérusalem
TRANSEUPHRATÈNE
HINDUSH
CARMANIE
Saïs
LIBYE
Memphis
ARABIE
MAKA
Indus
Golfe persique
ÉGYPTE
Oasis d'El-Khargeh
Thèbes
MER ROUGE
MER D'OMAN
île Éléphantine
Syène
Nil
NUBIE
0
500 km

Figure 35.

L'Empire et les principales routes

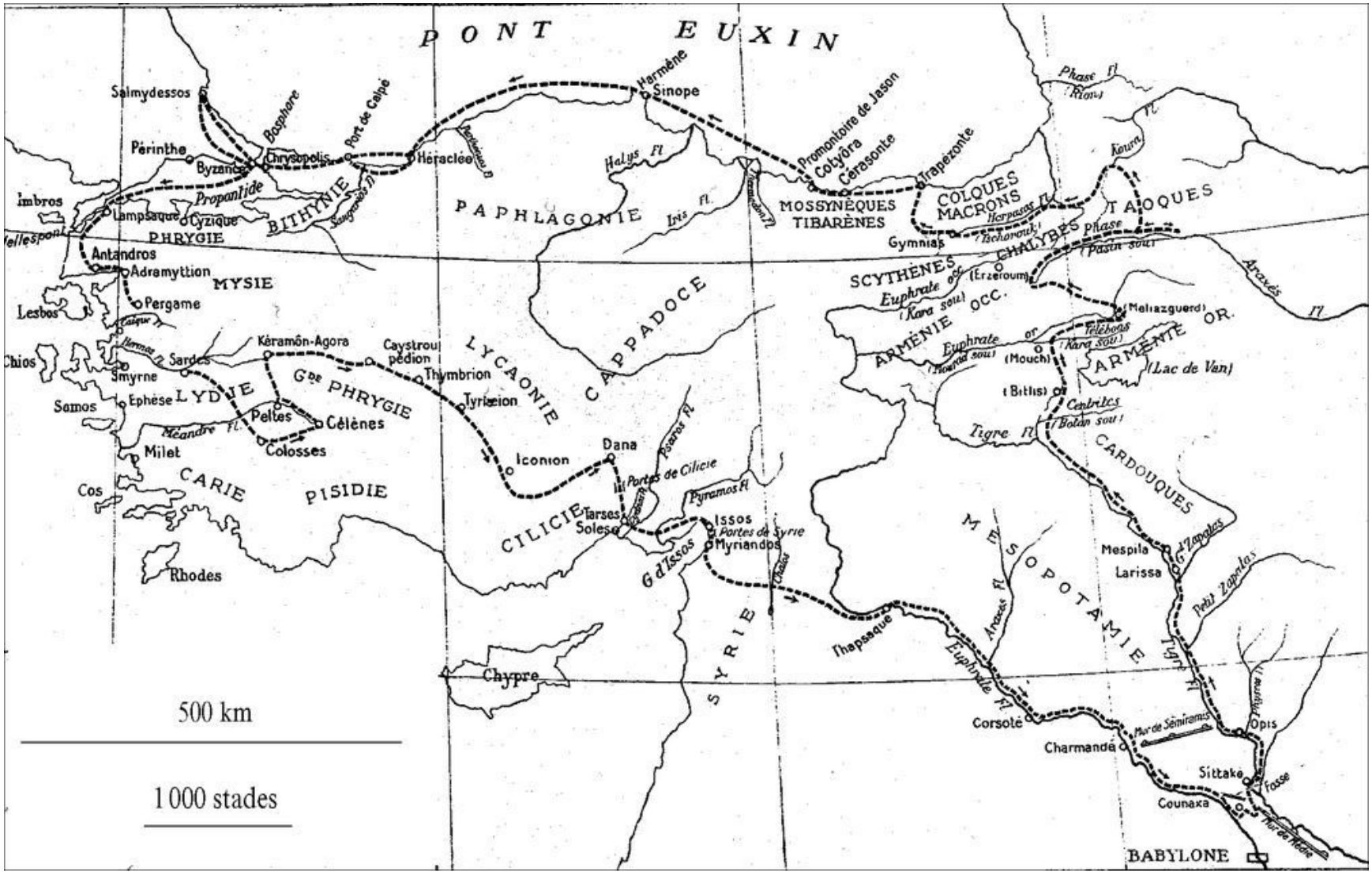
PONT EUXIN
Salmydessos
Bosphore
Port de Calpé
Harmène
Sinope
Promontoire de Jason
Cotyôra
Cérasonte
Trapézonte
Phase Fl.
Phasis
Kourn Fl.
Périnthe
Byzance
Chrysopolis
Héraclée
Halys Fl.
Iris Fl.
Thermodon Fl.
Sangarios Fl.
Propontide
Imbros
Lampsaque
Cyzique
BITHYNIE
PHRYGIE
Hellespont
PAPHLAGONIE
MOSSYNÈQUES
TIBARÈNES
COLQUES
MACRONS
TAOQUES
Harpasus Fl.
(Tchoroukh)
Gymnias
CHALYBES
Phase
(Pasin sou)
Antandros
Adramyttion
MYSIE
Pergame
Lesbos
Calicut Fl.
SCYTHÈNES
Euphrate or
(Erzeroum)
Araxès Fl.
Kara sou)
ARMÉNIE OCC.
(Meliazguerd)
Chios
Hermus Fl.
Sardes
Kéramôn-Agora
Caystrou pédion
Thymbrion
LYCAONIE
CAPPADOCE
Smyrne
Ephèse
LYDIE
G^de PHRYGIE
Tyriæion
Euphrate or
(Mouch)
Télébous
Kara sou)
ARMÉNIE OR.
(Lac de Van)
Samos
Pettes
Célènes
Méandre Fl.
Colosses
Milet
Iconion
Dana
Pyramos Fl.
Portes de Cilicie
(Bitlis)
Centrites
(Bohtan sou)
Tigre Fl.
CARDOUQUES
Cos
CARIE
PISIDIE
CILICIE
Tarses
Soles
Issos
Portes de Syrie
Myriandre
G^d Issos
Chaos
MÉSOPOTAMIE
Mespila
Larissa
G. Zagadas
Petit Zapatas
Rhodes
SYRIE
Thapsaque
Euphrate Fl.
Anaxes Fl.
Tigre Fl.
Chypre
Corsoté
Mur de Sémiramis
Charmandé
Opis
Sittake
Tosse
Counaxa
Mer de Médie
BABYLONE
500 km
1000 stades

Figure 36.

Itinéraire de Cyrus et des Dix-Mille

Les tablettes de la série Q représentent précisément les pièces comptables dressées par les responsables des magasins dans les haltes, afin de justifier les entrées et les sorties. À titre d'exemple (parmi des centaines d'autres), voici le texte d'une de ces tablettes :

> 4,65 BAR de farine, Dauma a reçu. Chacun des 23 hommes a reçu 1,5 qa, et 1 qa pour chaque «garçon *(puhu)*». Dauma portait un document scellé d'Irdarpirna. Ils voyageaient à partir de Sardes. Ils allaient à Persépolis. 9e mois de la 27e année. A Hidalu (PF 1404).

Sous Irdarpirna, on reconnaît Artaphernès, frère de Darius, dont on sait par Hérodote qu'il était satrape de Sardes. En 495, il a donc confié un *halmi* à Dauma qui, accompagné de plusieurs hommes et *puhu* (valets), va à Persépolis. Le justificatif a été écrit à Hidalu, place importante qui se situe aux confins de l'Élam et de la Perse.

Parmi les pièces d'archives plus tardives, on citera également des *ostraka* araméens d'Arad, en Palestine, datés (paléographiquement) du IVe siècle. Ils attestent, semble-t-il, de l'existence d'une station de halte, où les voyageurs officiels (sans doute des militaires) peuvent recevoir des rations pour leurs bêtes.

Les sources classiques confirment parfaitement cette pratique. Démosthène rapporte par exemple que, si Charidèmos parvint jusqu'à Sestos, c'est qu'il était porteur d'un sauf-conduit *(adeia)* accordé par Artabaze (C. *Aristocratès:* XXIII, 159). Dans plusieurs des lettres qui lui sont attribuées, Thémistocle raconte comment, exilé d'Athènes, il chercha et parvint à gagner la cour achéménide. Il demanda l'autorisation au satrape Artabaze, qui la lui accorda: « Il me donna deux chevaux et un nombre égal de serviteurs et m'envoya avec 13 autres Perses, qui étaient en charge de la route et des provisions. Ils voyageaient à dos de chameaux» *(Lettre* 30). Selon une autre version, Thémistocle parvint en secret près du roi, après avoir débarqué à Kymè d'Éolide (Plutarque *Thém.* 26.1). Son sort était d'autant moins enviable que sa tête avait été mise à prix par le roi. Il était heureusement lié à un riche habitant d'Aigai d'Éolide, Nikogénès, qui, lui-même, « avait des relations chez les nobles perses du haut pays». Grâce à ces complicités, Thémistocle put partir

caché dans un chariot bâché, à l'intérieur duquel voyageaient ordinairement les femmes. L'exemple d'Alcibiade témoigne également de la difficulté d'échapper à la surveillance satrapique. « Il résolut de monter auprès d'Artaxerxès... Quant aux moyens de voyager en toute sécurité, il pensa que [le satrape] Pharnabaze était le plus capable de les lui donner, et il alla le trouver en Phrygie [Hellespontique]. » Mais, pour différentes raisons, le satrape voulait à tout prix interdire à l'Athénien d'avoir accès au roi, et il lui refusa donc son concours. Alcibiade tenta alors d'aller trouver le «satrape de Paphlagonie», en prenant secrètement la route à partir de Daskyleion, capitale de la Phrygie Hellespontique. Aussitôt, Pharnabaze envoya une petite troupe à sa poursuite, qui le rejoignit dans un village phrygien où il fut mis à mort. On voit ainsi que les accès aux routes étaient bien gardés. Lorsque le même Thémistocle, quelque temps plus tard, redescendit vers la mer, il se trouva en butte à l'hostilité d'un haut personnage perse de la Grande-Phrygie, Epixyès. Celui-ci apposta des Pisidiens, chargés d'abattre le Grec lorsqu'il parviendrait à Leontokephalai, très importante étape sur la route royale. Averti, Thémistocle prit un chemin détourné (Plutarque, *Thém.* 30.1). La surveillance était donc permanente. Lorsque, vers 480, les Grecs envoyèrent trois espions en Asie Mineure, ceux-ci ne tardèrent pas à être découverts, au moment où, à Sardes, ils établissaient des rapports sur l'armée de Xerxès.

L'accord du satrape était également nécessaire à des voyageurs officiels, tels les ambassadeurs étrangers. Lorsque en 408, des députés furent envoyés vers le roi par Athènes et d'autres cités grecques, ils durent attendre le bon-vouloir du satrape Pharnabaze. Dans un premier temps, celui-ci « s'engagea à amener les ambassadeurs auprès du roi ». La caravane hiverna en Phrygie, à Gordion, étape sur la voie royale de Sardes à Suse. Au début du printemps suivant, on reprit la route «pour aller trouver le roi». Les choses pourtant ne s'arrangèrent pas, car les ambassadeurs croisèrent Cyrus le Jeune envoyé par son frère Artaxerxès prendre la direction des opérations en Asie Mineure occidentale :

> À ces nouvelles, les envoyés athéniens, surtout lorsqu'ils virent Cyrus, voulurent plus que jamais aller trouver le roi – sinon s'en retourner chez eux. [Sur les ordres de Cyrus], Pharnabaze put les retenir un certain temps, en leur racontant tantôt qu'il allait les conduire auprès du roi, tantôt qu'ils allaient retourner chez eux... C'est au bout de trois années qu'il demanda à Cyrus la permission de les renvoyer, en déclarant qu'il avait prêté serment, et qu'il les ferait ramener à la mer, puisqu'il ne les conduisait pas vers le roi. On les expédia à Ariobarzanès, en lui demandant de leur donner une escorte ; celui-ci les fit conduire à Kios, en Mysie, d'où ils s'embarquèrent pour rejoindre le reste de l'armée (Xénophon, *Hell.* I, 4.6-

7).

On comprend dès lors la teneur d'un décret honorifique voté par Athènes, dans les années 360, en faveur du roi de Sidon, Straton; celui-ci, en effet, « veillé à ce que les ambassadeurs envoyés par le peuple auprès du roi aient des conditions de voyage aussi bonnes que possible » (Tod II, n° 139).

• *Escortes militaires.* – Hérodote écrit de la voie royale « qu'elle ne franchit que les régions habitées et sûres», indiquant par là que les itinéraires sont étroitement surveillés. Sur les routes royales, la circulation était contrôlée de près par les hommes du roi. D'une manière générale, en effet, c'est au roi qu'il incombe de faire régner l'ordre et de mettre les voyageurs à l'abri des batteurs d'estrade. Telle est l'une des qualités du « bon roi », telles qu'elles sont répertoriées par Xénophon, dans son portrait idéalisé de Cyrus le Jeune *(Anab.* I, 9.11-12) :

On ne pourrait pourtant pas prétendre que Cyrus laissait malfaiteurs et criminels se rire de lui ; au contraire, il les punissait avec moins de ménagements que personne. Souvent, le long de routes fréquentées, on pouvait voir des gens qui n'avaient plus de pieds, de mains, d'yeux. Aussi, dans le gouvernement de Cyrus, il était loisible à tout Grec, à tout Barbare, à condition qu'il ne fit aucun mal, de circuler partout, en portant avec lui ce qu'il lui convenait.

Cependant, malgré la sévérité des châtiments encourus par les contrevenants, la sécurité ne pouvait jamais être assurée partout et toujours avec la même régularité. C'est la raison pour laquelle les caravanes étaient généralement accompagnées d'hommes en armes : lorsque, par exemple, Néhémie fut envoyé par Artaxerxès Ier à Jérusalem, il avait près de lui «des chefs militaires et des cavaliers» *(Néh.* 2.9). Antérieurement, Esdras avait accompli le même parcours, accompagné de nombreux Judéens chargés d'or et de richesses pour le temple de Yahweh. La manière dont Esdras présente le voyage montre qu'une attaque était toujours à craindre. Il précise en effet: «Car j'aurais eu honte de demander au roi une escorte et des cavaliers pour nous secourir contre l'ennemi pendant la route... La main de Dieu fut sur nous et nous sauva des mains de l'ennemi et des embûches pendant la route » (*Ezra* 7.21-22; 31).

• *Les gardes des routes.* – La surveillance ne pesait pas simplement sur les personnes, mais également sur les messages qu'ils portaient. Trois anecdotes rapportées par Hérodote témoignent des prodiges d'imagination que devaient déployer ceux qui voulaient échapper à la vigilance de l'administration. La première met en scène le Mède Harpage, au moment où il veut entrer secrètement en contact avec Cyrus, alors en Perse :

> Comme les routes étaient surveillées, il n'eut pour y réussir d'autre expédient que celui que voici. Il prépara un lièvre, dont il ouvrit le ventre, sans rien enlever du poil qu'il conserva intact, mit dedans une lettre où il exposait par écrit toute sa pensée; puis, après avoir recousu le ventre du lièvre, il donna des filets à l'homme le plus sûr de sa maison, comme à un chasseur, et l'expédia en Perse; l'homme avait mission, en donnant le lièvre à Cyrus, d'ajouter de vive voix cet avis: qu'il le découpât de sa propre main, sans que personne n'assistât à l'opération. Ainsi fut fait;

Cyrus reçut le lièvre, l'ouvrit, trouva dedans la lettre qui y était, la prit, la lut (I, 123-124). Plus pittoresque encore apparaît le subterfuge inventé par Histiée qui, alors à Suse, voulait entrer en contact avec son neveu Aristagoras, tyran de Milet, pour le pousser à la révolte contre les Perses :

> Il n'avait trouvé d'autre moyen de lui [Aristagoras] mander avec sûreté, vu que les routes étaient bien gardées ; il fit raser la tête du plus fidèle de ses esclaves, y imprima des caractères, et attendit que la chevelure repoussât; et, dès qu'elle fut repoussée, il expédia l'homme à Milet, sans lui donner autrement d'instructions sinon de dire à Aristagoras, quand il serait arrivé à Milet, de lui raser les cheveux et de lui examiner la tête ; les caractères imprimés, comme je l'ai dit plus haut, donneraient l'ordre de la révolte (V, 35).

Vient enfin l'histoire du Spartiate Démarate qui, en exil à Suse, entendait prévenir ses concitoyens de la prochaine offensive de Xerxès :

> Comme il n'avaitpas d'autre moyen de les avertir, car il risquait d'être pris, voici donc ce qu'il imagina. Il prit une tablette double, en gratta la cire, et grava dans le bois de la tablette la décision du roi ; cela fait, il coula de nouveau la cire de la tablette, pour que la tablette, ne contenant rien, n'attirât pas de désagréments au porteur de la part des gardes des routes *(hodophylakoi;* VII, 239).

Peu importe ici la véracité factuelle de ces anecdotes. Il paraît assez clair qu'il s'agit plutôt de contes. L'important est qu'ils ont été construits sur une trame achéménide. Dans tous les cas, ils rendent compte de la difficulté qu'il y avait, pour un particulier, à envoyer un message qui ne fût pas authentifié par un sceau officiel; il avait toute chance d'être saisi par les gardes des routes.

• *Poste royale et courriers royaux.* – Parlant de l'immensité de l'espace impérial, les auteurs anciens ont tout particulièrement été frappés par l'institution de la poste royale. C'est à Cyrus l'Ancien que (comme à son habitude) Xénophon (Cyr. 8.6.17) fait remonter l'institution :

> De Cyrus, nous avons observé un autre système ingénieux remédiant à l'immensité de l'Empire. Ayant étudié la distance que peut couvrir par jour un cheval soutenant au mieux les allures vives, il créa des relais de chevaux *(hippônas)* respectant la distance, y établit des chevaux avec des gens pour les soigner; à chaque relais, il installa un homme préposé à recueillir et à faire suivre les lettres apportées, à recevoir les cavaliers et les chevaux harassés, et à en mettre en route de frais. On dit parfois que la nuit n'interrompt pas le parcours, mais qu'un messager de nuit relaye le messager de jour ; au dire de certains, ils accomplissent leur trajet plus vite que les grues ; s'ils exagèrent là, il reste à tout le moins évident que des parcours accomplis par les hommes, c'est celui-là qui est le plus rapide ; et il est bon que l'information toujours la plus rapide provoque les mesures les plus rapides.

De son côté, Hérodote (VIII, 98) donne les précisions suivantes sur une institution perse dont il transmet le nom transcrit en grec, *l'aggareion :*

> En même temps que Xerxès agissait de la sorte, il envoyait chez les Perses un messager chargé d'annoncer leur présente infortune [défaite de Salamine]. Il n'est pas d'être mortel qui parvienne où il veut, plus vite que ces messagers ; tel est ce qu'ont imaginé les Perses. Autant que comporte de journées l'ensemble de la route, autant, dit-on, de chevaux et d'hommes y sont disposés à intervalles, un cheval et un homme pour chaque étape de la journée ; ni la neige, ni la pluie, ni la chaleur, ni la nuit n'empêchent que chacun accomplisse à toute vitesse la route qui lui incombe ; le premier courrier remet au deuxième le message dont il est chargé, le deuxième au troisième et ainsi de suite ils arrivent au but en passant de l'un à l'autre, comme chez les Grecs [le flambeau] quand a lieu la course des porteurs de flambeaux qu'on célèbre en l'honneur d'Hephaistos. Ce service de courriers à cheval s'appelle en perse *aggareion.*

Un terme perse, *astands*, est connu par plusieurs textes grecs. Tel était le titre que portait le futur Darius III à la cour avant son avènement (Plutarque,

Alex. 18.7; *Moralia* 326e). Le mot est ainsi défini par le dictionnaire de la Souda: «Les astandai sont les porteurs de lettres *(grammatophoroi)* qui se passent les messages successivement les uns aux autres (ek *diadochēs)* » ; Hésychius les qualifie *d'hmerodromoi* (courriers), *d'aggeloi* (messagers), également de *krabbatoi,* ce qui est infiniment plus obscur.

On trouve dans les récits grecs plusieurs exemples de l'emploi de tels courriers. Au début des *Perses* d'Eschyle, le coryphée n'appelle-t-il pas de ses vœux l'arrivée d'un messager *(aggelos)* ou d'un courrier monté *(hippeus),* jusqu'au moment où le messager de Xerxès vient apporter l'horrible nouvelle: «L'armée barbare tout entière a péri» (v.13-14; 249-256) ? Quelques années plus tôt, lorsque Darius, alors à Sardes, voulut communiquer ses ordres à Mégabaze laissé en Thrace à la tête d'une armée, « un cavalier chargé du message galopa jusqu'à l'Hellespont, franchit la mer et remit la lettre à Mégabaze » (V,14). De son côté, le *Livre d'Esther* rapporte comment les ordres royaux furent communiqués à toutes les provinces du royaume d'Ashuérus: «Des estafettes, montant des coursiers royaux, partirent en grande hâte et diligence sur l'ordre du roi » (8.14).

L'existence de ces messagers rapides est confirmée par certaines tablettes de Persépolis, qui utilisent le terme *pirradaziš,* terme qui qualifie aussi bien les courriers que les chevaux qu'ils utilisent. Ce terme renvoie manifestement au système de la poste royale, qui fonctionne entre le roi et ses subordonnés dans les provinces. Parmi les tablettes, on en isolera une (ressortissant à la série Q), qui est particulièrement intéressante. Elle porte :

> 7 *marriš* de vin Datiya a reçu comme rations. Il portait un document scellé *(halmi)* du roi. Il venait de Sardes par le service rapide *(pirradaziš),* et allait vers le roi à Persépolis. 11e mois, 27e année. A Hidali (Q-1809).

Nous sommes donc en janvier ou février 497. On pense que Datiya n'est autre que Datis, le général qui conduisit l'expédition en Europe en 490. Sans doute avait-il été chargé par Darius de faire une inspection en Asie Mineure, au moment de la révolte de l'Ionie, et de revenir rapidement en rendre compte à Persépolis, en utilisant le service rapide.

Les ordres pouvaient parvenir encore plus rapidement à leur destinataire, grâce à l'utilisation de signaux phoniques ou optiques. L'existence des premiers est attestée par un texte datant des débuts de l'époque hellénistique,

qui montre le fonctionnement d'une chaîne de signaux entre la Susiane et le Frs, dont tout laisse supposer qu'elle remonte à l'époque achéménide. Alors sur les bords du Pasitigris, le diadoque Eumène avait besoin de faire venir des renforts de Perse ; or, par la route, une troupe armée de fantassins mettait environ 24 jours pour faire le trajet. Pour raccourcir les délais, Eumène recourut à un procédé ainsi décrit par Diodore (XIX, 17.6-7) :

> Bien que certains Perses fussent à trente journées de marche, le jour même ils entendirent l'ordre grâce à l'ingénieuse disposition des postes de garde *(phylakai)*, ce dont il serait dommage de ne point parler. Comme la Perse est un pays vallonné, avec des postes de guet *(skôpai)* haut perchés à peu de distance les uns des autres, on y avait fait monter des indigènes à la voix la plus forte; on avait échelonné les emplacements à portée de la voix les uns des autres, si bien que ceux qui recevaient l'ordre le transmettaient à d'autres de la même façon et ceux-ci, de nouveau, à d'autres, jusqu'à ce que le message eût été transmis jusqu'à l'extrémité de la satrapie.

Dans les cas les plus urgents, le message acoustique est le seul à pouvoir franchir un obstacle naturel, tel un fleuve. Lorsque Darius, en retraite, parvint sur la rive gauche du Danube, il lui fallait prévenir les chefs ioniens alors sur la rive droite avec leurs bateaux ; à cette fin, Darius fit appel à un Égyptien « qui avait la voix la plus forte du monde », et qui put transmettre l'ordre de rétablir le pont de bateaux (IV, 141). Un Perse, Artachaiès, n'était-il pas réputé pour « avoir la voix la plus forte du monde » (VII, 117), et les jeunes Perses ne s'entraînaient-ils pas « à développer leur voix, leur poitrine et leurs poumons » (Strabon, XV, 3.18)?

Relais optiques également, au moyen de feux allumés de proche en proche. Cette technique – appelée *pyrsétique* par les Grecs – est bien connue en Judée au VIe siècle et dans le royaume de Mari dès le début du deuxième millénaire. Elle se développa considérablement en Grèce au IVe siècle, comme l'indique Polybe (X, 43-47) : « Des choses qui viennent de se produire peuvent ainsi être portées à la connaissance de celui auquel il importe d'être mis au courant, fût-il à trois ou quatre journées ou même davantage. » Elle était couramment employée également dans l'Empire perse. C'est par exemple « au moyen de feux allumés d'île en île» » que Mardonios laissé en Grèce après Salamine comptait transmettre à Xerxès, alors à Sardes, la nouvelle de la victoire éclatante qu'il prévoyait (imprudemment) de remporter sur les Grecs (Hérodote IX, 3). Eschyle lui aussi fait une allusion très claire à cette technique de communication dans *l'Agamemnon:* c'est par des feux allumés de

montagne en montagne que le roi fait connaître à Clytemnestre la nouvelle de la prise de Troie. L'ensemble de ce système de relais optiques fut restauré par un successeur d'Alexandre, le diadoque Antigone le Borgne, comme l'indique Diodore (XIX, 57.5) : « Antigone lui-même établit sur toute l'Asie dont il était le maître un dispositif de signaux par le feu et de courriers, qui devait permettre une exécution rapide de tout ordre. » C'est probablement à l'héritage perse que l'on doit également l'existence d'une telle organisation en Égypte lagide.

• *Voies de communication et stratégie.* – Du point de vue du pouvoir achéménide, les grands axes de communication et de circulation remplissent d'abord une fonction politique et stratégique. Les voies royales sont des «routes militaires », pour reprendre une expression utilisée par Quinte-Curce (V, 8.5). En cas de mobilisation générale, elles permettent aux différents contingents de rejoindre les points de rassemblement qui leur ont été fixés (e.g. Hérodote VII, 26). Il revient aux satrapes de constituer des dépôts, tels ceux que Xénophon décrit brièvement dans *l'Anabase,* sur la route royale qui suit la rive gauche du Tigre : « Farine, vin, orge accumulée en grande quantité pour les chevaux. Tout cela avait été mis en réserve par le satrape du pays » (III, 4.31). C'est la raison pour laquelle également l'administration a pris des mesures susceptibles de garantir un approvisionnement en eau. On en a un premier exemple dans le sud de la Palestine, où, lors de la marche vers l'Égypte en 525, Cambyse avait dû recourir aux services du roi des Arabes, qui ravitailla l'armée perse en eau (méthode qui évoque irrésistiblement un épisode de l'expédition d'Esarhaddon en 671: *ANET*[3] *292).* À la suite, selon Hérodote (III, 6-7), les Perses aménagèrent la route, en y disposant des réservoirs. Il est probable que c'est dans le même objectif – du moins pour une part – que le pouvoir achéménide favorisa le creusement de *qanats* au pied de l'Elbourz, qui assuraient des réserves d'eau permanentes sur la grande route qui reliait la Médie à l'Asie centrale (Polybe X, 28).

En cas d'offensive dirigée contre le territoire royal, les voies de communication constituent donc aussi un élément décisif, à la fois pour l'état-major achéménide et pour les chefs des armées ennemies. Leur contrôle offre en effet les conditions logistiques propres à soutenir la progression des armées. Pour un ennemi qui entend s'enfoncer dans l'Empire, il est essentiel de mettre la main sur ces grands axes, de manière à disposer de points de

ravitaillement et d'artères de pénétration. Le choix d'itinéraires secondaires peut créer la surprise, mais il ne peut être que temporaire et circonstanciel, car se pose rapidement le problème des vivres. Témoin l'armée de Cyrus le Jeune : jusqu'à Korsotè, elle put trouver du ravitaillement assez aisément. Dès lors, en revanche, elle traversa une contrée déserte, sur la rive gauche de l'Euphrate, qui ne permettait guère aux soldats de se ravitailler, sauf en achetant à des prix très élevés auprès des marchands qui accompagnaient l'armée (I, 5.7).

Dès qu'une vaste armée traverse une région, elle en épuise les capacités de ravitaillement. Entre autres exemples, prenons les arguments échangés entre les chefs grecs après la mort de Cyrus le Jeune en Babylonie :

> On délibéra sur le plan de retraite et sur la route pour gagner ensemble les bords de la mer. Il fut convenu que l'on ne suivrait pas le même chemin par lequel on était venu. Car le pays traversé était en grande partie désert, et les troupes sans cesse harcelées par les ennemis auraient manqué de vivres (Diodore XIV, 24.8).

De même, à ceux qui lui conseillent de ne pas affronter Alexandre en Cilicie et de faire retraite vers la Babylonie, Darius III fait cette réponse :

> Il n'y avait guère moyen de faire traîner la guerre. Une pareille multitude, au moins aux approches de l'hiver, ne trouverait pas assez de vivres dans une région désolée et alternativement ravagée par ses soldats et par l'ennemi (Quinte-Curce III, 8.8).

C'est très exactement la même situation qui détermina la stratégie adoptée par Eumène en Babylonie en 317 :

> Eumène était forcé de traverser le Tigre, car les ressources du pays qui était derrière eux avaient déjà été utilisées, tandis que, de l'autre côté, la région était intacte et pouvait fournir aux troupes de la nourriture en abondance (Diodore XIX, 12.4).

Ce sont des raisons de même nature qui orientèrent (pour une part au moins) le choix de Darius III après sa défaite de Gaugamèles : il gagna la Médie, en laissant Alexandre prendre au contraire la route royale vers Babylone : « La raison pour laquelle il avait choisi de fuir en Médie, c'est qu'il pensait qu'après la bataille Alexandre prendrait la route de Suse et de

Babylone, parce qu'elle traverse des zones habitées tout le long, et que la route elle-même n'est pas malaisée pour les bêtes de somme... En revanche, la route de Médie n'offrait pas un trajet facile à une grande armée» » (Arrien III, 16.2).

On pourrait donc dire que, pour avoir quelques chances de succès, les ennemis du Grand Roi doivent s'approprier l'espace stratégique achéménide ou, en d'autres termes, reprendre à leur profit les mesures logistiques que le pouvoir perse a mises en place pour assurer sa pérennité. Tel est bien le sens de l'anecdote bien connue rapportée par Plutarque : lors d'une absence de son père, Alexandre reçoit des ambassadeurs du Grand Roi, et l'une des questions qu'il leur pose concerne « la longueur des routes et la manière de voyager dans les hauts-pays » (Plutarque, *Alex.* 5.2; cf. *Moralia* 342b-c). Lorsqu'une stratégie défensive est mise en œuvre par les autorités perses - ou parfois contre elles – routes et fleuves peuvent être transformés en autant d'obstacles devant les envahisseurs.

À lire *l'Anabase* de Xénophon, on se rend compte en effet que, dans l'imaginaire et la réalité vécue des Grecs, les fleuves représentaient les obstacles qui leur faisaient craindre de ne pouvoir jamais revenir près de la mer. Leur chef, Cléarque, s'adresse au satrape Tissapherne en des termes qui font parfaitement saisir qu'il se trouve dans l'incapacité totale de maîtriser l'espace stratégique achéménide, qu'il s'agisse des itinéraires, du ravitaillement ou des fleuves:

> Avec toi, tout chemin est facile, tout fleuve est franchissable, et il n'y a pas disette de vivres; sans toi, tout chemin se fait dans les ténèbres, puisque nous ne savons rien de notre route, tout fleuve est difficile à franchir, toute multitude est effrayante (II, 5.9).

Tissapherne ne manque pas d'insister lourdement:

> Les fleuves sont si nombreux que, sur leurs berges, il nous est loisible de trier ceux d'entre vous contre lesquels nous voudrons combattre, et il en est d'autres que vous ne pourriez absolument pas traverser si nous ne vous les faisions pas franchir nous-mêmes (II, 5.18).

Cela est vrai tout spécialement en Babylonie, où l'accès aux grandes capitales est conditionné par le passage des fleuves et des canaux. En temps de guerre, le pouvoir en place utilise volontiers fleuves et canaux comme moyens de défense. C'est là une stratégie que l'on voit appliquer depuis les plus hautes

époques jusqu'à l'époque contemporaine, avant, pendant et après la domination achéménide. Un exemple parmi tant d'autres : lors des luttes des diadoques en Babylonie, Séleukos et les siens, pour bloquer leurs adversaires, « dirigèrent les embarcations jusqu'à un ancien canal, et en dégagèrent l'entrée que le temps avait obstruée. Le camp des Macédoniens fut submergé ; tous les alentours furent inondés et les troupes risquèrent d'être anéanties par la montée des eaux » (Diodore XIX, 13.2). On comprend donc aisément les craintes exprimées par Cléarque, le chef des mercenaires grecs, après la mort de Cyrus le Jeune :

> On rencontra des fossés et des canaux remplis d'eau... Cléarque... présumait que les fossés n'étaient pas toujours ainsi remplis d'eau, car ce n'était pas la saison d'irriguer les champs, mais pour que dans leur passage la route parût pleine de difficultés aux Grecs, pour cette raison il soupçonnait le roi d'avoir lâché l'eau dans la plaine (Xénophon *Anab.* II, 3.10-13).

C'est sur de telles considérations que reposait le raisonnement des Perses, lorsque les mercenaires grecs trouvèrent refuge dans une région entourée par le Tigre et des canaux ; ils craignaient que «les Grecs, après avoir coupé le pont, ne restassent dans l'île où ils auraient pour se protéger d'un côté le Tigre, de l'autre un canal, dans la crainte aussi qu'ils ne vécussent sur ce pays isolé, qui était grand et fertile, plein d'habitants pour le cultiver, et qu'ensuite ils n'y trouvassent un refuge, si l'un des leurs voulait attaquer le roi » (II, 4.22).

Certes, un fleuve ne constituait pas un obstacle absolument infranchissable pour une armée décidée. On pouvait parfois passer à gué. C'est ainsi par exemple que les Macédoniens, en 331, passèrent le Tigre, mais non sans connaître des frayeurs :

> Pour franchir le gué, on avait en effet de l'eau jusqu'à la poitrine et la rapidité du courant déséquilibrait de nombreux soldats tandis qu'ils traversaient, en leur faisant perdre pied. Beaucoup d'autres étaient déportés par le courant qui, s'abattant sur leurs boucliers, les précipitait dans les plus graves dangers. Mais Alexandre imagina un expédient pour lutter contre la violence du courant ; il ordonna à tous les soldats de se tenir solidement par la main et de former une sorte de barrage en se serrant les uns contre les autres. Non sans mal les Macédoniens se tirèrent de cette hardie traversée (Diodore XVII, 56.3-5).

On peut également utiliser des moyens de fortune : rassembler tous les bateaux disponibles, ou bien passer sur des outres - procédé largement utilisé

au Moyen-Orient ancien. C'est sur des radeaux ainsi constitués que les mercenaires grecs de Cyrus traversent un fleuve babylonien pour aller se ravitailler (I, 5.10). C'est ainsi que les soldats de Darius Ier franchirent le Tigre lors de l'expédition contre Nidintu-Bl en 522 (DB I § 18). Tel fut également le moyen utilisé par Alexandre pour passer l'Oxus, alors que Bessos avait brûlé tous les bateaux après avoir atteint la rive droite :

> Et surtout le manque de bois était un sujet d'inquiétude, et il était évident qu'il faudrait perdre beaucoup de temps si l'on devait aller chercher au loin tous les matériaux nécessaires pour jeter un pont sur le fleuve. Dans ces conditions, Alexandre fit rassembler les peaux avec lesquelles les soldats dressaient leurs tentes et ordonna de les remplir de paille la plus sèche et de les coudre ensemble à points serrés pour que l'eau n'y puisse pénétrer. Ainsi bourrées et cousues, elles permirent à l'armée de traverser en cinq jours (Arrien, III, 29.4).

Mentionnons également la technique que propose un Rhodien aux rescapés des Dix-Mille, anxieux de passer le Haut-Tigre :

> J'aurais besoin, dit-il, de 2000 outres; or, je vois de tous côtés des moutons, des chèvres, des bœufs, des ânes : écorchez ces bêtes, gonflez-en la peau, nous pourrons facilement passer. Il me faudra également les courroies dont vous vous servez pour les attelages. Avec ces courroies j'attacherai les outres deux par deux, je fixerai chacune d'elles au fond en y suspendant des pierres que je laisserai tomber dans l'eau comme des ancres. Puis, quand je les aurai alignées transversalement, je les fixerai aux deux rives, et par-dessus je jetterai des fascines sur lesquelles je mettrai de la terre. Vous n'enfoncerez pas, vous vous en rendrez compte tout de suite : chaque outre pourra porter deux hommes. Et les fascines et la terre vous empêcheront de glisser (III, 5.9-11).

• *Les portes de l'Empire et le réseau de garnisons.* – En outre, des postes de garde *(phylaktria)* sont disposés aux endroits stratégiques. Dans sa description de la route Sardes-Suse, Hérodote en mentionne un sur l'Halys, deux en Cappadoce, un en Arménie (V, 52). En dehors de ces postes, il y a ce que les auteurs anciens appellent des Portes (comme le sont les Thermopyles en Grèce). En venant de l'Ouest (Asie Mineure), les premières (Portes Ciliciennes) contrôlent l'entrée septentrionale vers la plaine cilicienne. Elles sont décrites par Diodore, Xénophon et les historiens des campagnes d'Alexandre : « C'est un passage très étroit et à pic, long de 20 stades [c.3.6 km]; des deux côtés, des montagnes aux hauteurs vertigineuses, des murs

s'avancent jusqu'au bord du chemin... Le chemin qui y menait, assez large pour les chariots *(amaxitos)*, était fortement escarpé et inaccessible à une armée, pour peu qu'elle rencontrât une résistance » (Xénophon, *Anab.* I, 2.21). Il s'agit de « gorges resserrées », que les habitants ont qualifiées de Portes, « car le site naturel imite les fortifications que nos bras construisent» (Quinte-Curce III, 4.2). Il était donc en principe possible à une garnison d'en interdire l'accès. En 401, des soldats ciliciens gardaient le passage du col; Cyrus envoya une petite troupe par un chemin détourné pour la prendre à revers ; à cette nouvelle, les troupes ciliciennes désertèrent leur poste, ce qui permit à Cyrus de descendre dans la plaine *(Anab.* I, 2.21-22). En 333, Alexandre les attaqua avec des troupes légères, qui emportèrent les hauteurs non gardées (Arrien II, 4.3-4), tactique sévèrement jugée par Quinte-Curce, car «le satrape aurait pu contenir ou anéantir sans risque un ennemi qu'il aurait dominé... Alexandre reconnut que de simples rocs l'auraient écrasé, s'il y avait eu des gens pour les projeter sur son armée en contrebas. Quatre hommes pouvaient à peine passer de front » (III, 4.4,11-12).

Arrivé en Cilicie, d'autres Portes attendaient l'assaillant après Issos, celles que Xénophon nomme les Portes de Cilicie et de Syrie (défilé de la Portelle) :

> Elles étaient formées de deux murailles : la première, en deçà, devant la Cilicie, était occupée par Syennésis et un corps de Ciliciens; la seconde, au-delà, en Syrie, était gardée, dit-on, par des troupes du roi. Dans l'intervalle coule le Carsos, rivière d'un plèthre de large [30 m]. Tout l'espace intermédiaire était de trois stades [c.550 m]. On ne pouvait forcer le passage ; le chemin était étroit, les murailles descendaient jusqu'à la mer, elles étaient surplombées de rochers inaccessibles, dans l'une et l'autre murailles étaient pratiquées des portes. C'est à cause de ce passage que Cyrus avait fait venir ses navires. Il voulait faire débarquer des hoplites entre les deux Portes et au-delà de la seconde, pour bousculer l'ennemi et passer, s'il gardait les Portes de Syrie *(Anab.* I, 4.4-5).

L'entrée de la Perse était elle aussi défendue par plusieurs garnisons. Une première porte était située près de Fahliyun. Il s'agissait d'une véritable place forte, tenue en 331 par un parent du Grand Roi, Madatès, «qui avait décidé de tout risquer pour sa parole (Quinte-Curce V, 3.4). Grâce à l'aide de guides locaux, un petit détachement macédonien emprunta un chemin de montagne et occupa une position en surplomb de la citadelle. Une fois ce poste tombé, la grande route vers Persépolis était ouverte. Alexandre y envoya le gros de l'armée, qui emprunta donc la route de plaine *(iter campestre)*, elle-même carrossable *(hamaxitos)*. Quant à Alexandre, avec des troupes légères, il prit la

route de montagne pour emporter les Portes Persiques, où le satrape Ariobarzanès avait massé plusieurs milliers d'hommes, et où il avait disposé un mur transversal pour interdire le passage à Alexandre. On peut également citer les Portes Caspiennes (défilés de Sialek et Sardar), situées à une dizaine de jours de marche à l'est de Rhagai de Médie, et qu'Alexandre franchit en 330 à la poursuite de Darius.

D'où la valeur stratégique de tels points de passage. Hérodote note par exemple que l'entrée du pont sur l'Halys – gardée par un fort *(phylaktērion)* - était précédée de portes, «par lesquelles il faut passer de toute nécessité si l'on veut traverser le fieuve» (V, 52). Le nombre relativement réduit de ponts de bateaux permanents contraignait les caravanes à emprunter les itinéraires fixés par l'administration royale. Dans ces conditions, celle-ci pouvait contrôler aisément le trafic. Soulignons également l'importance du site de Thapsaque, où des ponts de bateaux permettent de franchir l'Euphrate, sur la grande route qui relie la Babylonie et la côte méditerranéenne. Qualifiée par Xénophon de «ville habitée, grande et riche» » (I, 4.11), Thapsaque – dont le site exact reste disputé – devait être localisée à proximité de l'ancienne Karkemish, ville de transit bien connue aux époques plus hautes. Nul doute en tout cas qu'elle était gardée soigneusement par les Perses. Au reste, on a mis au jour un cimetière d'époque achéménide à Deve Hüyük, à 27 km au sud-ouest de Karkemish, daté de la première moitié du Ve siècle. Les objets découverts (armes, mors de chevaux, etc.) montrent qu'était implantée là une garnison relativement importante, dont tout permet de supposer qu'elle était chargée de garder les passages et gués de l'Euphrate.

Dans le même temps, il convient d'apporter des nuances au tableau, en rappelant que les seuls renseignements sur les portes et les ponts proviennent de comptes rendus militaires écrits par des agresseurs victorieux. Ces fortifications naturelles n'étaient en aucune mesure infranchissables. Dans tous les cas, elles furent tournées par des sentiers de traverse indiqués par des paysans et des bergers locaux – exactement comme les Thermopyles tombèrent en 480 aux mains des Perses. Elles étaient tenues par des garnisons légères, si l'on met à part le cas spécial des Portes Persiques en 331. Mais celles-ci étaient situées sur un itinéraire secondaire pour qui se rendait de Suse à Persépolis. Dans l'esprit des dirigeants perses, leur fonction n'était pas d'arrêter une offensive ennemie, au surplus peu envisageable. Lorsqu'elles sont réellement munies de garnisons (ce qui n'est pas une réalité permanente), ces Portes font plutôt partie du réseau très dense de points fortifiés qui

permettent aux Perses de tenir le plat-pays et les routes qui les relient. Ces garnisons restent en contact permanent entre elles grâce au système de messages acoustiques que Diodore décrit à propos des places fortes *(phylakai)* perses; grâce aussi aux messages optiques, que l'on voit en action par exemple en Mysie à la fin du Ve siècle, dans la vallée du Caïque (Xénophon *Anab.* VII, 8.15).

• *Le service du roi.* - Tous ces textes, auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, ont néanmoins le mérite de donner – « en creux » peut-on dire – des informations sur les mesures prises en temps de paix. En première analyse, l'étude de la poste et des routes royales confirme le point de vue des observateurs grecs. Les grandes routes constituent l'un des moyens de contrôle territorial et du maintien de l'ordre. Elles ont d'abord une fonction politique et militaire : elles sont utilisées par les courriers, les armées, les porteurs de tribut, mais également par les troupes de travailleurs de l'administration (les *kurta* des tablettes de Persépolis; chapitre XI), que l'on déplace d'un endroit à l'autre. Les garnisons qui y sont disposées s'intègrent dans un réseau très dense de points fortifiés qui organise et structure les territoires.

Même dépouillés de leur gangue idéologique, les documents témoignent donc globalement de ce que l'on peut appeler l'organisation politique de l'espace, opérée de telle façon que l'immensité de l'Empire ne constituât pas une menace pour sa survie. Dès lors, en effet, que s'affaiblissait la présence perse, les routes devenaient moins sûres. Cette réalité est bien illustrée par un passage de la *Vie de Datamès* (4.1-2) : C. Nepos rapporte que, dans les années 370, le satrape Datamès fut envoyé combattre le dynaste Aspis, qui, en rébellion ouverte contre le Grand Roi, contrôlait la Cataonie, région «munie de petites places fortes... aux confins de la Cilicie et de la Cappadoce : si quelque tribut était apporté au Grand Roi, il s'en emparait! »

De ce point de vue, Hérodote et Xénophon n'ont donc pas tort de souligner la fonction politique de la poste achéménide. Aux yeux des Grecs, la présence et l'activité des courriers achéménides représentent et symbolisent la domination territoriale exercée par le Grand Roi; comme l'exprime Plutarque (Cimon 19.4), l'absence de messagers *(grammatophoroi)* et de leveurs de tributs *(phorologoi)* royaux dans une région signifie qu'elle a échappé à la domination du centre. En cela, les textes grecs véhiculent également l'idéologie perse de la domination: la circulation jour et nuit des messagers fait

songer immédiatement à l'orgueilleuse déclaration de Darius : « Ces peuples [soumis] ont fait ce que je leur ai ordonné, de nuit comme de jour» (*DB* I §7) ! C'est l'image dont rend compte également l'auteur du *De Mundo :* « Si parfaite était l'organisation et notamment le système des signaux lumineux, dont les feux se succédaient de l'extrémité de l'Empire jusqu'à Suse et Ecbtatane, que le Grand Roi connaissait le jour même ce qui se passait de nouveau en Asie » (398a). Mais cette image ne rend compte qu'imparfaitement d'une réalité infiniment plus complexe : elle transmet et la fascination des Grecs pour un État qui a réussi à maîtriser des espaces immenses, et une vision très idéelle de l'espace impérial, telle qu'elle se dégage en particulier des inscriptions royales (cf. chapitre v).

III. VOIES DE COMMUNICATION ET ÉCHANGES

• *Des artères commerciales?* - On postule généralement que les grandes routes royales étaient empruntées régulièrement par des caravanes transportant des marchandises. Le problème est qu'aucune des tablettes de Persépolis ni aucun texte classique ne font allusion à des marchands. Les seules attestations de transports à longue distance se situent elles aussi dans des contextes politiques : qu'il s'agisse des tributs, ou encore des produits rassemblés à Suse pour la construction du palais de Darius. Il serait pourtant risqué de tirer des conclusions trop fermes d'une documentation muette. Il est rarissime que les tablettes elles-mêmes donnent des indications sur le but des voyages ainsi autorisés. On sait parfaitement bien que les maisons babyloniennes faisaient des affaires en Élam, en Perse ou en Médie, sans que l'on puisse (évidemment) en trouver trace dans les tablettes de Persépolis. Par ailleurs, les sources classiques elles-mêmes ne parlent guère que des voyages d'ambassadeurs ou de la progression des armées et elles ne donnent presque aucune indication sur toute la partie orientale de l'Empire, à savoir le Plateau iranien et l'Asie centrale. Or, on a toute raison de postuler que le commerce à longue distance, qui est bien attesté aux époques antérieures, se maintint à l'époque achéménide. Malheureusement, les attestations textuelles manquent, si l'on met à part la référence fugitive, chez Ctésias (Indika 2), à un marchand bactrien en Inde.

À titre d'indice indirect, on peut se tourner vers *l'Anabase* de Xénophon. La route de Cyrus le Jeune vers la Babylonie est jalonnée d'étapes établies dans

des villes, que Xénophon décrit très allusivement à l'aide de qualificatifs, tels que : « ville habitée » (*polis oikoumen* ; Peltai, Keramôn-Agora, Kaystroupedion, Thymbrion, Tyraieion), ou «ville habitée, riche et grande» (*oikoumenē*, eudaimôn, *megal*; Kolossai, Kelainai, Dana, Issos, Thapsaque), ou bien « grande et riche » (Tarse, Charmandè, Caenae), ou encore « grande » (Opis), ou encore «grande et très peuplée » (Sittakè). Par opposition, Korsotè est «une ville abandonnée et grande», et Mespila (ancienne capitale assyrienne) est «une grande ville déserte ». L'emploi d'une telle terminologie – aussi stéréotypée puisse-t-elle paraître – revêt nécessairement une fonction descriptive dans la pensée de Xénophon. Il est possible que, pour un Grec, le terme *oikoumen* qualifie une ville qui a conservé une certaine marge d'autonomie, c'est-à-dire qui existe en tant que cité (au sens grec du terme). Certaines d'entre elles, au reste, sont des capitales : Kelainai, capitale de la satrapie de Grande-Phrygie, où l'on trouvait un immense paradis (où Cyrus organisa une revue de ses troupes) mais également un palais fortifié, édifié par Xerxès; de même, à Tarse « se trouve le palais du *syennésis* (dynaste de Cilicie) ». Mais les adjectifs qui sont joints organiquement dans de nombreux cas – celui de «riche» en particulier – renvoient manifestement aussi à une réalité économique. Ces villes sont riches d'abord parce que les soldats peuvent y séjourner plusieurs jours et y trouver du ravitaillement: on peut ainsi y organiser un marché *(agora)*, qui permet aux soldats d'échapper aux griffes des marchands qui suivent l'armée. Certaines d'entre elles sont expressément désignées comme des villes commerçantes : c'est le cas bien entendu des villes de bord de mer, telles les villes ciliciennes : abandonnée par ses habitants, Tarse ne l'a pas été par « ceux qui se vouaient au commerce de détail *(kaplelia)*, ni par ceux qui habitaient au bord de la mer, à Soloi et à Issos» (I, 2.24; c'est à Issos que Cyrus fait jonction avec les navires qui avaient appareillé d'Éphèse); de même, Myriandros – «ville habitée par des Phéniciens» – est désignée comme «un *emporion*, où étaient mouillés un grand nombre de navires marchands » (II, 4.5). Certes, ces mentions restent allusives. Mais, étant donné la place tenue par Thapsaque dans les échanges entre les côtes méditerranéennes et la Babylonie, on est tenté de conclure que, si elle est « habitée, grande et riche », c'est aussi qu'elle est fréquentée par les caravanes de marchands. On notera également que l'activité de marchands babyloniens est attestée en Syrie à l'époque de Darius par des documents cunéiformes. Et il ne fait guère de doute que l'Arabie du Nord était parcourue par des caravanes chamelières, non seulement entre l'Arabie Heureuse et les

ports de la côte palestinienne (Gaza), désignés par Hérodote comme des *emporia* (III, 5), mais également entre le delta du Nil et l'Euphrate.

• *Routes terrestres et routes fluvio-maritimes.* – Si admiratifs devant le système routier et postal achéménide, les auteurs classiques sont généralement discrets sur les communications fluviales et maritimes. La raison en est sans doute l'orientation étroitement militaire des récits disponibles, qui considèrent plus souvent fleuves et canaux comme des obstacles que comme des artères de communication. En réalité, fleuves, mers et canaux constituaient des axes de pénétration souvent plus rapides et plus efficaces que les itinéraires terrestres, tout particulièrement pour le transport des produits pondéreux.

Tout d'abord, les pays littoraux sont bien souvent rocheux et/ou marécageux, si bien que les routes côtières sont ou bien inexistantes, ou bien si difficiles d'accès tout ou partie de l'année que le cabotage constitue une solution évidente. De nombreux épisodes historiques en témoignent en Asie Mineure. En 396-395, le Spartiate Agésilas, alors en Paphlagonie, négocia un mariage entre le dynaste Otys et la fille du noble perse Spithridatès. Elle résidait alors à Cyzique, port situé sur la mer de Marmara. Il était impossible de faire venir la jeune fille avant le printemps suivant par voie de terre, en raison du froid et de la neige. Pressé, Otys fit valoir que, si on le voulait, on pourrait bien la faire venir rapidement par mer: «Aussitôt Agésilas fit armer une trière et donna ordre aux Lacédémoniens de ramener la jeune fille» (Xénophon *Hell.* IV, 1.4-15). Des arguments du même ordre sont avancés par le Sinopéen Hékatonymos qui veut persuader les soldats de Xénophon d'aller par mer de Kotyôra à Sinope puis à Héraklée sur la mer Noire. Si ses interlocuteurs ne suivent pas ses conseils, il les prévient qu'ils se heurteront à des obstacles naturels (fleuves) et humains (Paphlagoniens) tels qu'ils seront bloqués tôt ou tard dans leur progression, car la route terrestre est « absolument impraticable». «Au contraire » - assure-t-il - «si vous prenez la mer, de ce pays-ci vous pourrez longer la côte jusqu'à Sinope, et de Sinope jusqu'à Héraklée. D'Héraklée vous pourrez aussi aisément aller par terre que par mer, car en cette ville on trouve beaucoup de bateaux» » *(Anab.* V, 6.10). De même, pour tourner les Portes Ciliciennes et Syriennes dont les fortifications s'avançaient jusqu'au rivage, Cyrus le Jeune comptait d'abord et avant tout sur sa flotte : «Il voulait débarquer des hoplites entre les deux Portes et, au-delà de la seconde, pour bousculer et passer, s'il gardait les Portes

de Syrie » (I, 4.5). De la même façon, c'est par voie de mer qu'Alexandre envoya des espions chargés de faire un rapport sur le dispositif adopté par Darius III dans la plaine d'Issos de Cilicie (Arrien II, 7.1). Pour rejoindre rapidement la Cilicie à la côte d'Asie Mineure occidentale, il était incomparablement plus efficace de prendre la mer: par exemple, lorsque Mardonios fut chargé d'une expédition en Europe, une fois arrivé en Cilicie, « il monta sur un vaisseau et partit avec le reste de la flotte, tandis que d'autres officiers menaient vers l'Hellespont l'armée de terre » (Hérodote VI, 43). Inversement, c'est à Issos que Cyrus le Jeune, qui avait pris la route continentale, fit jonction avec sa flotte qui avait appareillé d'Éphèse.

Pour évacuer les produits lourds de l'arrière-pays, il n'y avait guère qu'une possibilité : utiliser les fleuves côtiers et le cabotage jusqu'à l'embouchure d'un autre fleuve. Beaucoup de cités grecques d'Asie Mineure frappent des monnaies au type d'un dieu-fleuve, souvent représenté tenant une proue, une poupe ou un gouvernail. Au nord de l'Asie Mineure, l'Hypios, le Rhyndakos, le Lykos, le Sangarios, l'Iris ou l'Halys sont navigables; c'est par ces voies qu'était exporté le bois abattu sur leur haut cours. Il en est de même de l'Eurymédon dans le sud de l'Asie Mineure. Certes, le transport de produits lourds par voie de terre n'était pas inconnu au Moyen-Orient. Témoin par exemple le compte rendu écrit par le roi Aššurbanipal de sa campagne d'Égypte et de son butin : il affirme avoir fait transporter deux énormes obélisques de Thèbes en Égypte jusqu'en Assyrie (*ANET*[3] 295). Mais seuls de puissants États disposent des capacités de mobiliser une main-d'œuvre à la fois immense et spécialisée pour organiser ces transports. Prenons un exemple plus tardif, celui d'Antigone le Borgne qui, en 312, fit de gigantesques préparatifs en vue d'une expédition contre l'Égypte. Installé à Tyr, il requit l'aide des rois phéniciens : « Lui-même, après avoir rassemblé de partout des bûcherons, des scieurs de bois et des constructeurs de navires, fit transporter jusqu'à la mer le bois du Liban. Il y avait 8 000 hommes pour scier et couper le bois et mille chariots pour le transporter» (Diodore XIX, 57.2-5). Une fois arrivé sur la côte, le bois devait être transporté par voie de mer vers sa destination. Lorsque Salomon avait demandé du bois au roi Hiram de Tyr, celui-ci répondit que le bois serait acheminé sous forme de radeaux depuis Tyr jusqu'à Joppé; il est probable qu'il en fut de même du bois offert par Cyrus pour la reconstruction du temple de Jérusalem. Sur la côte syro-palestinienne, plusieurs petits fleuves côtiers étaient également accessibles aux navires de charge.

• *Les bateaux de l'Euphrate.* – Fleuves et canaux tenaient une place particulière dans la vie sociale et économique de la Babylonie. En dehors de son haut cours, coupé de rapides, l'Euphrate était navigable, de même que l'un de ses affluents, le Khabur. De nombreux textes cunéiformes attestent de l'importance du trafic de produits pondéreux (grains, bitume, bois, pierres, etc.) au cours des deuxième et premier millénaires. Hérodote a, de son côté, porté un vif intérêt à la navigation euphratique. Il a en particulier donné une description relativement précise des bateaux utilisés de son temps :

> Je vais parler de ce qui, entre toutes les choses de la Babylonie, est pour moi, après la ville même, la plus grande merveille. Les bateaux des gens du pays, qui descendent le cours du fleuve pour aller à Babylone, sont de forme circulaire et tout en cuir. On les fabrique dans la région de l'Arménie, qui est en amont de l'Assyrie ; les varangues sont faites de branches de saule coupées ; on applique sur elles extérieurement, comme on le ferait d'un plancher, une enveloppe de peau ; pas de poupe marquée par un élargissement, ni de proue par un rétrécissement ; on donne au bateau une forme ronde comme celle d'un bouclier, on le garnit entièrement de paille, et on le laisse aller au fil de l'eau... Le bateau est dirigé au moyen de deux pagaies, par deux hommes debout, dont l'un tire à soi sa pagaie, quand l'autre écarte la sienne. On construit les bateaux de ce genre tantôt très grands, tantôt moins; les plus grands peuvent transporter jusqu'à cinq mille talents. Sur chaque bateau, il y a un âne vivant ; sur les plus grands, plusieurs. Lors donc que les bateliers sont arrivés à Babylone et qu'ils ont placé leur cargaison, ils vendent à la criée la carcasse du bateau et toute la paille ; puis ils empilent les peaux sur leurs ânes et repartent pour l'Arménie. Il leur est en effet de toute impossibilité de remonter le fleuve en bateau, à cause de la rapidité de son cours. C'est pour la même raison qu'ils font leurs bateaux non pas de bois, mais de peaux. Lorsque, poussant leurs ânes, ils sont de retour en Arménie, ils construisent de nouveaux bateaux suivant le même procédé. Voilà ce qu'il en est des bateaux des Babyloniens (I,194).

Il semble qu'Hérodote a établi une confusion entre deux types d'embarcations bien connues en Mésopotamie ancienne et moderne : le *kelek*, radeau établi sur une série de peaux remplies d'air, plusieurs fois décrit par Xénophon dans *l'Anabase*, et le *kuffa* (accadien *quppu*) qui, lui, est une sorte de bateau rond recouvert de cuir. Seul le kelek peut passer les rapides de l'Euphrate. Pour autant, toutes les embarcations n'étaient pas construites sur ce modèle. En fait foi par exemple une tablette datant de l'époque néo-babylonienne et provenant des archives de l'Eanna d'Uruk: il est précisé qu'il est alloué 5 mines d'argent pour le bois de 22 bateaux qui devront transporter 30 000 mesures d'asphalte. Le texte précise que l'équipe de travail comprend, outre les travailleurs non spécialisés, un forgeron, deux constructeurs, et

quatre charpentiers de bateau: ceux-ci représentent une catégorie particulière de charpentiers, distincte par exemple des «charpentiers des portes ».

Dans les villes babyloniennes, l'ensemble des activités économiques dépendait étroitement des nombreuses voies d'eau, qui représentaient souvent un réseau d'une complexité inouïe. Elles assurent aussi bien l'irrigation des terres, l'alimentation en eau potable que le transport des produits pondéreux. Témoin par exemple les archives de l'Eanna d'Uruk. Lorsque les administrateurs du temple achètent du bitume et de l'asphalte, c'est par bateaux que ces produits sont transportés. C'est par voie d'eau également que sont acheminés vers les quais de la ville les produits des récoltes, qu'il s'agisse de céréales ou de dattes, et les centres de collecte sont installés au bord des voies navigables tout au long de l'année : «Au bord des hautes eaux», pour reprendre l'expression babylonienne, qui fait référence ainsi à un canal navigable toute l'année. Il en est de même à Babylone, où les produits destinés au grand temple de la cité sont débarqués au «Quai de Bl». La plupart des soixante canaux des environs de Nippur sont navigables. Il existe à Uruk des flottilles qui appartiennent soit à l'Eanna, soit le plus souvent à des bateliers professionnels qui travaillent pour le temple, moyennant une rétribution relativement élevée pour la location du bateau et du personnel. Parfois, paysans et troupes sont requis pour le halage des bateaux. Il peut s'agir parfois d'un nombre très important d'embarcations : on voit par exemple en une occasion le garde-messier de l'Eanna, chargé du transport de la récolte d'orge, prendre contact avec une flottille de 300 barques qui sont mises aussitôt à sa disposition. À Nippur, des terres de service sont concédées au «commandant des bateliers».

• *Transports sur le Tigre.* – Sur son haut cours, le Tigre était accessible aux gros navires de transport depuis le nord de la région de Ninive : les rois assyriens l'ont fréquemment utilisé pour convoyer du bois de construction (par flottage) et d'énormes sculptures destinées à leurs palais. De son côté, Sennachérib fit construire une flotte à Ninive; elle descendit le Tigre jusqu'à Opis, où les bateaux furent transférés vers l'Euphrate par un canal. À l'époque achéménide, l'utilisation du Tigre est confirmée par les projets de Darius III en 332-331, qui choisit de concentrer ses troupes immenses dans la haute vallée du Tigre à Arbèles, ville importante située sur la route qui reliait la Babylonie

aux pays de l'Ouest: «Il recevrait ses approvisionnements soit par voie de terre, soit par le Tigre» (Quinte-Curce IV, 9.8), pensait-il. La rive gauche du Tigre était en effet bordée par la voie royale décrite par Hérodote et suivie par les Dix-Mille lors de leur retour vers le nord. C'est au cours de cette marche que les soldats passent à proximité de la ville d'Opis, où était jeté un pont et dont il ne fait pas de doute qu'elle était un port fluvial de première importance. En 539, Cyrus y avait passé le Tigre et remporté une victoire décisive sur les armées babyloniennes. Xénophon en parle comme d'une «ville considérable» (II, 4.25) et il décrit ainsi le trafic qu'il a observé aux abords : « Là sont les canaux qui sont les dérivations du Tigre. Il y en a quatre. Ils ont un plèthre de large et sont très profonds. Des bateaux chargés de blé y circulent» (I, 7.15). Des tablettes du règne de Cyrus prouvent également que la ville constituait un marché important, où des représentants de la maison des Egibi venaient acheter et vendre des esclaves.

• *De Babylonie en Élam.* – La navigation n'était pas restreinte aux grandes voies Nord-Sud représentées par l'Euphrate et le Tigre. Les deux fleuves et leurs affluents étaient reliés entre eux par de nombreux canaux, qui facilitaient en particulier les échanges entre deux centres achéménides de la plus haute importance, la Babylonie et l'Élam (Susiane). En dehors des canaux transversaux, le fond du golfe Persique représentait un axe de communication privilégiée. C'est déjà ce qu'illustrent les dispositifs stratégiques adoptés par le roi assyrien Sennachérib qui, voulant attaquer l'Élam à partir de Babylone, avait ordonné à sa flotte de descendre l'Euphrate, de longer la côte du golfe Persique, puis de s'embosser à l'embouchure du Karun sur les rives duquel eut lieu une bataille terrestre décisive. Il est probable que la remontée de l'Euphrate était facilitée par la force portante de la marée qui, à cette époque, pouvait se faire sentir jusqu'à Uruk.

Les allées et venues des flottes macédoniennes en 324 sont également démonstratives. Lors de leur jonction en Carmanie, Néarque, qui commandait la flotte, et Alexandre s'étaient donné rendez-vous à Suse. Guidé par un pilote perse, Néarque remonta le Pasitigre (Karun) jusqu'à Ahwaz, puis emprunta l'Eulaios jusqu'à Suse. L'année suivante, Alexandre descendit lui-même l'Eulaios à partir de Suse, puis il gagna l'embouchure du Tigre, tandis qu'une autre partie de la flotte remontait l'Eulaios jusqu'à la jonction avec le canal

joignant l'Eulaios au Tigre et enfin passa sur le Tigre. De son côté, alors parvenu à l'embouchure de l'Euphrate, Néarque rejoignit Alexandre en empruntant à nouveau l'Eulaios. Les dangers de la navigation – déjà soulignés par Sennachérib – rendaient obligatoire le recours à des pilotes confirmés. C'est ce que remarquait Néarque, parlant de la partie nord de la côte perse du golfe : « Le long de la côte perse, la route n'était que bas-fonds, brisants et lagunes» *(Inde* 38.8). De même de la côte de la Susiane : «La mer est sans profondeur en général, les brisants s'avancent loin des rivages et il est difficile d'entrer dans les ports» (40.10).

Plusieurs tablettes babyloniennes attestent de la régularité et de la vigueur des échanges. Ainsi, en 505, six hommes reçoivent des allocations en nature (laine) pour conduire en Élam un bateau chargé d'orge. En 499, deux Babyloniens reçoivent un salaire pour conduire en Élam un bateau qui transportait des vêtements. Tout aussi bien la maison des Egibi a-t-elle sur place des représentants commerciaux. Un document de l'époque de Nabonide atteste qu'au retour, les bateaux babyloniens apportaient en Babylonie « des fruits des vergers élamites». Ce document fait songer à ce qu'écrit beaucoup plus tard Diodore de Sicile (XVII, 77.4). Parlant des «fruits de toute sorte» que fournit le pays des Uxiens (région de Fahliyun), il écrit : « Comme on fait sécher la récolte une fois mûre, les marchands qui naviguent sur le [Pasi]tigre [Karun] descendent en Babylonie des préparations culinaires variées qui font la joie des consommateurs ».

• *De la Méditerranée à la Babylonie.* – Dans une lettre qui lui est attribuée (Lettre 30), Thémistocle décrit ainsi le voyage qui, au sein d'une mission officielle, le conduisit des côtes d'Asie Mineure vers Babylone ou/et Suse :

> Au cours de la marche, je traversai un pays de collines et une vallée profonde. Je vis et je passai dans de profondes vallées, dont les rebords étaient habités et cultivés. La partie désertique nourrissait des bêtes sauvages et des troupeaux d'autres animaux. Je naviguai sur de nombreux fleuves et je visitai de nombreux peuples.

Entre autres enseignements, le texte fait une référence explicite à l'utilisation conjointe des voies terrestres et des voies fluviales, particulièrement pour les voyageurs qui se rendaient d'Asie Mineure en Babylonie. Fleuves et canaux babyloniens étaient en effet en relation étroite avec les rivages méditerranéens, grâce à la combinaison de trois types de

transport : fluvial, terrestre et maritime. Le coude de l'Euphrate n'est distant que d'environ 180 km du golfe d'Alexandrette, avec lequel les échanges ont toujours été actifs. C'est bien ce que laisse entendre Hérodote dans sa description des bateaux babyloniens: « Ce qu'on transporte ainsi, ce sont surtout des jarres contenant du vin de Phénicie », et en faisant référence à «ceux qui se rendent de notre mer [Méditerranée] jusqu'à Babylone... [en descendant l'Euphrate]» (I, 185, 194). Débarquées dans les ports phéniciens, les marchandises gagnaient Thapsaque par voie de terre, puis descendaient l'Euphrate jusqu'à Babylone. L'usage complémentaire de ces routes devait être considéré comme habituel, puisque, pour rencontrer le roi [Artaxerxès II] au plus vite, l'Athénien Conon, alors à Chypre, fit voile vers la Cilicie, gagna Thapsaque par voie de terre et « descendit l'Euphrate jusqu'à Babylone » (Diodore XIV, 81.4).

En 324, Alexandre fit construire une flotte en Phénicie, 45 navires au total : « Ces navires avaient été apportés, démontés, jusqu'à l'Euphrate à la ville de Thapsaque, où ils avaient été réassemblés, puis ils avaient descendu le fleuve jusqu'à Babylone... où le roi fit creuser un port capable de recevoir 1000 vaisseaux de guerre, ainsi que des arsenaux pour ce port» (Arrien VII, 20.2-4). De l'époque achéménide proprement dite, on citera un passage de la *Charte de Fondation* du palais de Darius à Suse : « Le bois employé ici fut apporté d'une montagne appelée Liban. Les gens d'au-delà du fleuve *(Ebir-nri)* l'apportèrent jusqu'à Babylone; de Babylone, les Cariens et les Ioniens l'apportèrent jusqu'à Suse» *(DSf* §3g). Le bois du Liban a donc été transporté selon l'itinéraire qui vient d'être décrit, par voie de terre, puis par voie fluviale articulée avec l'itinéraire maritime du fond du golfe Persique. Les Ioniens sont peut-être les Milésiens punis de la façon suivante après la révolte de l'Ionie (492) : « Les Milésiens pris vivants furent conduits à Suse; le roi Darius, sans leur faire d'autre mal, les établit sur la mer qu'on appelle Erythrée [golfe Persique], dans la ville d'Ampè, près de laquelle coule le Tigre, quand il se jette dans la mer» (Hérodote VI, 20). On doit peut-être identifier cette ville d'Ampè avec Aginis, comptoir important situé par Arrien près de l'embouchure du Tigre.

Écrivant à l'époque romaine, le géographe Strabon cite, de troisième main, le compte rendu d'un ambassadeur athénien, Diotimos, qui conduisit une ambassade à Suse en 437-436. Son témoignage fut recueilli par son contemporain Damaste, puis connu de Strabon par l'intermédiaire d'Eratosthène. Strabon entend démontrer la fausseté des informations transmises par Damaste. Il polémique contre lui en ces termes :

> Erastosthène nous indique une bêtise de ce Damaste, parce que celui-ci disait que le golfe Arabique est un lac et que Diotimos, fils de Strombichos, en dirigeant une ambassade d'Athéniens, voyagea par voie d'eau à travers le Kydnos en Cilicie jusqu'au fleuve Choaspes qui s'écoule de Suse, et qu'il arriva après 40 jours à Suse et que ces choses lui avaient été dites par ce même Damaste (I, 3.1).

Comment comprendre en effet qu'un voyage par voie d'eau ait été possible entre la Cilicie et Suse? Eratosthène lui-même et Strabon considéraient manifestement les allégations de Damaste comme de simples balivernes, et Strabon ne les transmet que pour prouver que son collègue n'est pas crédible. On a parfois compris le texte de la manière suivante : venant par voie de mer d'Athènes jusqu'en Cilicie, les vaisseaux athéniens auraient gagné le delta du Nil, emprunté le canal du Nil à la mer Rouge puis repris le trajet de la flotte envoyée par Darius de l'Égypte au fond du golfe Persique (cf. chapitre XII, 1). Il est infiniment plus simple de considérer que, suivant en cela un itinéraire traditionnel, les Athéniens ont débarqué en Cilicie, gagné l'Euphrate par voie de terre et embarqué sur des bateaux à Thapsaque, puis rejoint la Basse-Babylonie, d'où il était possible de rejoindre Suse par voie d'eau continue, comme on vient de le voir.

Dans cet ensemble, les ports phéniciens jouaient un rôle de premier plan, bien qu'il soit peu attesté à la haute époque achéménide. C'est de Sidon que, dans les années 360, des ambassadeurs athéniens voyagent vers le roi, grâce à l'aide que leur apporta le roi sidonien Straton (Tod, n° 139). C'est de Sidon que, sur ordre de Darius, Démokédès s'embarqua à destination de la Grèce (Hérodote III, 136). Quant à Diodore (XVI, 41.4), il précise que, vers le milieu du IVe siècle, Sidon avait acquis une grande prospérité grâce au commerce *(dia ts emporias)*. L'importance d'un site comme Myriandros, dans le golfe d'Alexandrette, n'était pas moindre. Elle est ainsi décrite par Xénophon à la fin du Ve siècle *(Anab.* I, 4.5) : «Ville habitée par les Phéniciens sur le bord de la mer, c'était un comptoir *(emporion)*, où étaient mouillés un grand nombre de navires marchands». La situation de Myriandros était en effet exceptionnelle : «Elle se situe au lieu de jonction de deux routes économiques importantes : la route qui, par les Portes de l'Amanus, relie le golfe d'Issos à l'Euphrate et la route qui, par les Portes Ciliciennes, relie la Syrie à la Cilicie côtière ; sa position est celle d'une plaque tournante commerciale » (G. Kestemont). Dans un contexte militaire, Diodore atteste

également de l'importance du trafic entre la Cilicie et Chypre, dans les années 380 (XV, 3.1).

Dans cette zone, l'archéologie illustre surtout le commerce régional ou interrégional, beaucoup moins les échanges à longue ou moyenne distance. Les documents les plus intéressants sont de peu antérieurs à la conquête de la Babylonie par Cyrus. On voit que des commerçants babyloniens, parfois commissionnés par l'Eanna d'Uruk, ont importé un certain nombre de produits d'Ebir-Nri, parmi lesquels le fer et du cuivre de Yamana (Chypre?), du fer du Liban, de l'alun d'Égypte et du «bleu égyptien», ainsi que des produits alimentaires (miel, vin, épices) et des étoffes. Il paraît clair qu'ici les marchands phéniciens ont joué le rôle d'intermédiaires entre les pays de l'Ouest méditerranéen et les marchands babyloniens. Il y a toute raison de supposer qu'il en fut de même à l'époque achéménide.

• *La batellerie égyptienne: le Nil entre la Méditerranée et la mer Rouge?* – Fasciné par les bateaux de l'Euphrate, Hérodote consacra également un développement aux bateaux égyptiens, dont il décrit le mode et les matériaux de construction: il les dénomme *baris* et il affirme que « certains portent plusieurs milliers de talents » (II, 96) ; la description d'Hérodote a fréquemment été confrontée à un papyrus araméen traitant de la réparation d'un bateau de l'administration perse (*DAE* 61). Parmi les sept classes héréditaires, il ne manque pas non plus de citer les pilotes (II, 164). L'expression égyptienne «être sans bateau» renvoyait d'ailleurs à un état de pauvreté absolue. De tout temps, on le sait, le Nil a constitué l'artère essentielle de navigation. À la suite d'Hérodote (II, 108), c'est au pharaon qu'il nomme Sesoosis [Sésostris] que Diodore attribue des travaux décisifs en ce domaine :

> Dans toute la région qui s'étend depuis Memphis jusqu'à la mer, il fit creuser de nombreux canaux qu'il fit tous communiquer avec le Nil, afin de faciliter le transport des fruits et les relations commerciales de tous les habitants; mais, ce qui est le plus important, il garantissait ainsi le pays contre les invasions des ennemis. Avant ce temps, le cœur de l'Égypte était ouvert au passage des chevaux et des chars ; il devint dès lors inaccessible par le grand nombre de ses canaux (I, 57).

On verra comment les pharaons indépendants du IVe siècle utilisèrent ce système pour barrer la route du Delta aux armées achéménides (chapitre xv, 9). Le rôle des bateliers égyptiens est bien attesté par les papyrus araméens, en particulier dans le ravitaillement de la garnison d'Éléphantine (DAE 54-55), mais également dans l'acheminement du courrier (*DAE* 14, 17) et les échanges commerciaux *(DAE* 26, 109) entre la Haute et la Basse-Égypte.

Hérodote (II, 99) souligne que les Perses prirent soin d'entretenir digues et canaux en Égypte, tout particulièrement pour combattre les risques de submersion de Memphis. Relié directement au Nil par un canal, le port de Memphis était extrêmement actif. On y trouvait non seulement un arsenal militaire de l'administration, mais également un port de commerce, où sont attestées des communautés de marchands cariens, ioniens et phéniciens. On sait également qu'à l'initiative de Darius un canal fut (r)ouvert entre le Nil et la mer Rouge. Les objectifs du Grand Roi restent pour une part inexpliqués, car il apparaît maintenant que, contrairement à l'orgueilleuse déclaration inscrite sur l'une des stèles du canal (Posener n° 9), jamais il n'exista de ligne de communication directe et régulière entre la mer Rouge et le golfe Persique tout au long de la période achéménide. Parmi les stèles retrouvées, l'une était située à Tell el-Maskhuta (Posener n° 8). Or, des prospections récentes menées dans le secteur ont apporté des résultats tout à fait intéressants : on y observe en effet, tout au long du Ve siècle, la présence de céramiques provenant de diverses cités grecques d'Asie Mineure et des îles (Chios, Thasos, Lesbos, Samos) et, plus encore, des cités phéniciennes. Même si le mécanisme est difficile à restituer en toute certitude, on est amené à en induire que le canal a facilité l'essor des échanges entre les grandes cités commerçantes de l'Égée, la vallée du Nil et la mer Rouge; notons également la présence de céramique phénicienne et grecque (Chios) sur un site (Dorginarti) situé entre la première et la seconde cataractes; enfin, un papyrus de l'époque de Darius Ier atteste de l'existence d'échanges entre Éléphantine et la Basse-Nubie (P. *Loeb* 1).

• *Douanes et échanges.* – Comme bien souvent, c'est par la mention des taxes royales que l'on a accès à des informations portant sur les productions et les échanges qui en sont frappés. Des postes de douanes sont attestés à Opis et à Babylone sous la forme d'un péage fluvial et d'un péage à l'entrée d'un pont. Nous apprenons, par le Pseudo-Aristote (II, 34a), qu'il existait des droits de douane en Babylonie: tombée (selon l'auteur) en désuétude à l'époque

d'Alexandre, « une ancienne réglementation *(nomos)* en vigueur en Babylonie obligeait à payer la dîme *(dekat)* sur tous les produits pénétrant dans le pays *(tôn eisagomenôn)* ». De son côté, le *Livre d'Esdras* implique l'existence régulière de droits de douane dans tous les pays de l'Empire *(Ezra* 4.20). Il ne fait guère de doute que des postes de douane étaient installés dans les principales villes-étapes, telle Thapsaque sur l'Euphrate et bien d'autres encore. Peut-être étaient-ils installés également dans les villes situées aux frontières des satrapies, telle Kydrares, qui marquait la limite entre la Lydie et la Carie (Hérodote VII, 30), ou encore Ikonion, définie par Xénophon (I, 2.19) comme « la dernière ville de Phrygie» (en venant de Kelainai).

Là-dessus, on recueille des informations du plus haut intérêt dans un document araméen très récemment publié, que les éditeurs datent du règne de Xerxès, soit 475 *(TADAE* C3.7). Il s'agit apparemment du livre de comptes d'un poste de douane situé sur l'une des bouches du Nil, par lequel transitent obligatoirement des navires phéniciens et des navires ioniens. Une taxe *ad valorem* est perçue à l'entrée et à la sortie, et versée au magasin royal : les Grecs versent une taxe désignée sous le nom de *mndt',* c'est à dire *mandattu* (terme d'origine accadienne qui se réfère à bien des levées fiscales, y compris en Égypte achéménide); les Phéniciens versent une dîme *(m'sr').* À l'entrée, les vaisseaux phéniciens apportent des marchandises d'une grande variété, du vin, des métaux, et du bois de différentes qualités ; les bateaux ioniens apportent préférentiellement du vin et de l'huile (un papyrus araméen (non daté) atteste de l'importation de vin de Sidon en Égypte, à l'époque achéménide : *DAE* 12). Au retour, les uns et les autres exportent uniquement du natron. On ne sait pas où était situé ce poste de douane d'où les vaisseaux ioniens et phéniciens gagnaient à coup sûr le port de Memphis et la vallée du Nil. Mais la continuité paraît grande avec des réglementations de l'époque saïte, qui imposent des droits de douane aux portes de l'Égypte : l'une sur la bouche Canopique contrôle les vaisseaux ioniens, l'autre sur la bouche Pélusiaque les vaisseaux phéniciens, tandis qu'un troisième poste était situé à Éléphantine.

En définitive, on est tenté de penser que l'absence de références directes au commerce et aux commerçants sur les trajets terrestres est surtout l'effet déformant d'une documentation orientée préférentiellement vers les domaines militaires et politiques. Les renseignements relatifs aux douanes et péages semblent bien confirmer l'ampleur et la densité des échanges. Au reste, le prélèvement royal pouvait s'opérer sous d'autres formes: on sait par exemple que des peuples arabes devaient verser chaque année l'énorme quantité de

1000 talents d'encens [c. 30 tonnes] au Grand Roi en guise de « don» (Hérodote III, 88) : ce n'était rien d'autre en réalité qu'une ponction opérée sur les profits commerciaux générés par les échanges entre la Palestine et l'Arabie du Sud.

CHAPITRE X

Tribut et prélèvements royaux

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• *Tribut et pouvoir.* - Dans l'œuvre gigantesque de remise en ordre et de redéfinition menée par Darius, il convient de réserver un développement séparé à sa politique financière. Qu'il s'agisse des travaux de construction menés dans ses nouvelles capitales de Persépolis et de Suse, des expéditions militaires, des dons ou encore des besoins de la cour, Darius se devait de s'assurer des revenus importants et réguliers. Certes, on l'a vu, ni Cyrus, ni Cambyse, ni Bardiya n'avaient négligé l'administration financière. Les prélèvements sur les peuples sujets ne datent pas de Darius. Il n'en reste pas moins que tous les textes anciens lui attribuent un rôle déterminant dans la fixation des tributs. Le problème est de tenter d'évaluer avec précision l'ampleur des modifications et leurs conséquences historiques.

Parmi les sources relatives au tribut, les déclarations royales ont pour vocation et pour fonction de magnifier l'unification impériale réalisée par Darius, sans considération pour les spécificités régionales. Les sources grecques ne sont pas exemptes d'une telle orientation, pour la simple raison que, fondamentalement, elles postulent que l'Empire achéménide est un, de Sardes à Bactres. D'une manière générale, les textes classiques sont à la fois indispensables et terriblement frustrants. Du poids du tribut achéménide, ils donnent deux images contradictoires : certains soulignent la modération de la taxation de Darius; la plupart, en revanche, aiment à dénoncer sa lourdeur insupportable. De même, ils offrent deux images du roi, présenté tantôt comme un roi juste et presque compatissant pour ses sujets, tantôt comme un marchand *(kaplos)* « en raison de l'imposition du tribut et d'autres mesures du même genre» » (Hérodote III, 89).

Mais ces textes sont construits sur une vision essentiellement politique et idéologique : les premiers exaltent le souvenir mythifié d'un roi idéal; quant à

la majeure partie des auteurs grecs, ils sont conduits par la volonté (souvent teintée de polémique) de dénoncer les tares originelles d'un système qui rend les Grecs d'Asie «esclaves» du Grand Roi par le biais d'un tribut considéré en métaphore comme la domination impériale elle-même *(e.g.* Hérodote VII, 1 *[douleuô]* et VII, 7 [*douloter*]). Une telle approche n'est d'ailleurs pas dénuée d'intérêt analytique. Mais le problème est qu'aucune des deux versions ne nécessite de démonstration chiffrée. D'où l'intérêt du long développement consacré par Hérodote (III, 89-97) aux réformes entreprises en ce domaine par Darius. Ce texte offre une foule d'informations du plus haut intérêt, y compris au plan comptable; mais Hérodote lui-même n'est pas un technicien des choses financières. Il focalise lui aussi son intérêt sur l'aspect politique de la politique royale, en d'autres termes sur le rapport immédiat qu'il souligne et illustre entre levée du tribut et domination impériale. De ce fait, il n'envisage jamais le problème dans sa globalité. C'est pourquoi le passage tributaire d'Hérodote pose encore de nombreux et décisifs problèmes interprétatifs, en particulier pour tout ce qui concerne les autres prélèvements royaux et la gestion des revenus.

• *Diachronie et synchronie.* - Pour analyser la dynamique de l'ensemble du système, il est indispensable d'élargir la base documentaire et d'amener dans la discussion des textes plus tardifs. Le risque existe évidemment d'écraser la perspective diachronique. Dans ces conditions, l'utilisation de textes postérieurs à Darius et à Xerxès devra être justifiée par leur insertion dans un ensemble logique et cohérent. Au vrai, on a toute raison de croire que l'organisation tributaire n'a pas subi de modifications bouleversantes - si l'on met à part évidemment les variations sur l'étendue et le nombre des satrapies ou sur l'appartenance de tel ou tel peuple à telle ou telle circonscription : le roi pouvait à tout moment décider de nouvelles attributions (*e.g.* Arrien I, 24.5). On doit supposer également que des ajustements ponctuels pouvaient être apportés à l'assiette ou au montant du tribut: en témoigne en particulier la mesure prise par Artaphernès en 492, après la révolte de l'Ionie (chapitre XII, 5). Mais ces variations localisées et limitées ne paraissent pas avoir jamais remis en cause le fonctionnement du système dans sa globalité. Cette remarque n'entend pas évacuer la dimension diachronique au profit exclusif de l'approche thématique : nous tenterons, à chaque fois que la documentation l'imposera, de marquer les évolutions et ruptures éventuelles.

Il se trouve que c'est de la fin de l'époque achéménide que datent les sources les plus nombreuses et les plus riches, ou plus exactement encore, de la période de transition entre l'époque achéménide et la haute période hellénistique. La répartition de la documentation trouve son origine dans l'ampleur des comptes rendus écrits par les historiens anciens d'Alexandre, qui transmettent un grand nombre d'institutions typiquement achéménides, reprises à son compte (en tout ou en partie) par le conquérant macédonien. Elle trouve sa source également et surtout dans le nombre grandissant d'inscriptions grecques provenant de l'Asie Mineure occidentale hellénistique. Or il n'est pas difficile de montrer que, dans de nombreux cas, les institutions de l'époque des diadoques (successeurs d'Alexandre) ou des rois séleucides ont été copiées sur des pratiques achéménides, que l'on peut alors reconstituer en disposant les documents en miroir, à condition de faire preuve à chaque pas de prudence méthodologique : car le risque existe de se perdre dans les jeux de glaces!

C'est de cette période également (dernier quart du IVe siècle) que date un opuscule, les *Économiques,* écrit par un représentant de l'école aristotélicienne (d'où l'appellation anonyme de Pseudo-Aristote qui lui est traditionnellement donnée). Or, dans les *Économiques,* nous disposons de la seule analyse globale du fonctionnement du système de prélèvements achéménide, dans lequel l'auteur cherche un modèle *d'économie* au sens où il l'entend : les voies et moyens utilisés par un *économe,* c'est-à-dire le maître et régisseur d'une maison, pour «acquérir et conserver... et mettre de l'ordre dans ses biens et savoir s'en servir... Pour la conservation, il y a intérêt à mettre en pratique les institutions des Perses et des Lacédémoniens... La coutume perse veut que le maître en personne donne tous les ordres et qu'il ait l'œil à tout » (I, 6.1-3). En dehors de ces rappels d'ordre général du Livre I, le Livre II contient une analyse, sommaire mais essentielle, des quatre types *d'économies* (II, 1.1-8), dont «la plus importante et la plus simple est celle du roi; la plus variée et la plus facile, celle d'une cité ; la plus limitée et la plus variée, celle du particulier »; s'y ajoute l'«économie satrapique», liée organiquement à l'économie royale: *l'économie satrapique* concerne les recettes (tributs, taxes, etc.), *l'économie royale* a trait à la saine gestion des biens (ce que les Grecs nomment *oikonomia);* le roi jouit des revenus que lui procurent ses satrapes. Le principe commun des quatre types d'économies est simple : « Les dépenses ne doivent pas excéder les revenus» » (II, 1.6)! Suit une longue série d'exemples de ruses et de subterfuges utilisés par des particuliers, des cités et

des satrapes pour se procurer l'argent qui leur manquait (II, 2).

Si un auteur comme celui des *Économiques* s'est intéressé à l'Empire perse, c'est que les Grecs pouvaient ainsi méditer l'exemple d'une organisation où, à la différence de leurs cités, le roi ne rencontrait jamais de problèmes financiers. Et il est bien clair que l'auteur en voyait la raison dans la régularité et l'ampleur des prélèvements opérés par les satrapes au nom du roi. Tel était également le point de vue développé antérieurement par Xénophon qui, dans un ouvrage intitulé *l'Économique*, consacré au mode de gestion idéal d'un grand domaine, ne manque pas de mettre en exergue l'intérêt que le Grand Roi manifeste pour les paysans et plus généralement pour « les travaux de la terre », ni de souligner les capacités d'action que lui donne régulièrement le tribut pour solder ses garnisaires.

• *Les documents du centre.* – En dehors des sources classiques, nous disposons fort heureusement de documents du centre. On veut parler d'abord des milliers de tablettes de Persépolis : à travers cette documentation, le texte du Pseudo-Aristote est encore réévalué, car il éclaire le fonctionnement de l'économie royale persépolitaine. Parmi les autres régions de l'Empire, la Babylonie est la mieux pourvue, bien que la documentation la plus abondante sur l'organisation des terres et des charges fiscales qui leur sont attachées soit postérieure à Darius Ier: elle date essentiellement des règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II; cependant, là aussi, de nombreux tests permettent de considérer que, pour l'essentiel, les structures remontent à Darius Ier, et même dans certains cas à Cyrus et à Cambyse. On fera la même remarque pour la documentation araméenne d'Égypte, qui revêt une importance décisive. La composition et la répartition chronologique des sous-ensembles documentaires viennent rappeler la méthode. En dépit du caractère global de l'organisation tributaire achéménide qu'impliquent les présentations du Pseudo-Aristote et d'Hérodote, il convient, à tout moment, de situer les analyses dans des contextes régionaux différenciés. C'est la raison pour laquelle l'ampleur et la spécificité de la documentation persépolitaine requièrent un développement séparé : mais, dans le même temps, les questions que pose cette documentation nous conduiront à les replacer dans le cadre général de l'Empire (chapitre XI), avant d'en revenir à des études régionales (chapitre XII). Seul un tel dialogue entre le centre et la périphérie est à même, sinon de résoudre, du moins de poser dans toute leur ampleur les problèmes

liés au fonctionnement global de l'économie tributaire.

II. SATRAPIES ET TRIBUTS

• *Hérodote et les tributs de Darius.* - C'est très rapidement que Darius et ses conseillers s'attelèrent à la tâche de réorganisation tributaire. Hérodote atteste de cette hâte en écrivant : « Cela fait, Darius établit dans l'Empire des Perses vingt gouvernements *(nomoi)* ... et il fixa les tributs» » (III, 89). C'est probablement en 518-517 que furent levés pour la première fois les tributs réformés, c'est-à-dire à l'extinction du moratoire décidé par Bardiya en 522. Poursuivant son exposé, Hérodote donne une liste des circonscriptions, indiquant précisément quels peuples en relevaient ainsi que le montant des tributs affectés à chacune (III, 90-94). En voici le tableau :

Nome	*Peuples*	*Tribut*	*Autres prestations*
I	Ioniens, Magnètes d'Asie, Éoliens, Lyciens, Myliens, Pamphyliens	400 T	
II	Mysiens, Lydiens, Lasoniens, Cabaléens, Hyténéens	500 T	
III	Phrygiens [de l'Hellespont], Thraces d'Asie, Paphlagoniens, Mariandyniens, Syriens	360 T	
IV	Ciliciens	500 T	360 chevaux blancs
V	De Posideion à l'Égypte [Arabes exempts]	350 T	
VI	Égypte, Libyens limitrophes, Cyrène, Barkè	700 T	Produit de la pêche du lac Moeris + 120 000 médimnes de blé pour la garnison perse de Memphis
VII	Sattagydes, Gandariens, Dadiques, Aparytes	170 T	
VIII	Suse et pays des Kissiens	300 T	
IX	Babylone et reste de l'Assyrie	1000 T	500 jeunes castrats
X	Ecbatane, reste de la Médie, Paricaniens et Orthokorybantes	450 T	
XI	Caspiens, Pauses, Pantimathes, Darites	200 T	
XII	Bactriens et ... (?)	360 T	
XIII	Pactyique, Arméniens et peuples voisins jusqu'au Pont-Euxin	400 T	
XIV	Sagartiens, Sangéens, Thamanéens, Outiens, Myques et habitants de la mer Érythrée	600 T	
XV	Saces et Caspiens	250 T	
XVI	Parthes, Chorasmiens, Sogdiens, Ariens	300 T	
XVII	Paricaniens et Éthiopiens d'Asie	400 T	
XVIII	Matiènes, Saspires, Alarodiens	200 T	
XIX	Mosques, Tibaréniens, Macrons, Mossynèques, Mares	300 T	
XX	Indiens	360 T	

• *Nomes, satrapies et peuples.* – Ce passage d'Hérodote a suscité et continue de susciter des analyses divergentes entre historiens. On a pu soutenir que cette liste n'offre aucune information crédible, car sa composition serait

calquée sur une tradition littéraire et poétique grecque qui remonterait au *Catalogue des Vaisseaux* d'Homère. Une telle interprétation est manifestement excessive. La première raison en est que la comparaison établie fréquemment entre la liste d'Hérodote et les représentations des peuples à Persépolis et ailleurs n'est pas pertinente. Les deux types de documents ressortissent manifestement à des concepts différents : les uns (documents du centre) donnent une représentation idéelle et idéologique de l'espace impérial (chapitre v), l'autre (Hérodote) renvoie indiscutablement à une organisation administrative. Certes, originaire d'Asie Mineure, Hérodote a manifestement hellénisé les données : il est tout à fait frappant de constater en particulier qu'il débute son énumération par les districts ioniens, alors que, dans tous les documents achéménides, les listes de pays commencent par la Perse, considérée comme le coeur de la puissance royale. De même, les critiques décapantes qui se sont exercées contre les chiffres qu'il produit doivent être abandonnées. Certes, Hérodote a rencontré quelques difficultés à transformer en talents (comptables) des montants qui lui avaient été fournis en dariques. Mais, en dépit de quelques erreurs de conversion et de calcul, il semble bien que les données chiffrées qu'il fournit doivent être considérées comme fondées. La précision suggère même fortement qu'il a eu accès - par des voies et moyens inconnus (et sans doute indirects) - à des documents officiels, par exemple à des citations (écrites ou orales) des archives de Sardes et d'ailleurs.

Par ailleurs, et bien qu'Hérodote assigne au règne de Darius la liste des circonscriptions, il n'est pas sûr que certaines informations ne datent pas d'une période postérieure, c'est-à-dire de la période au cours de laquelle il a amassé la documentation puis rédigé ses *Enquêtes.* Il est clair par exemple que l'Inde ne fut incluse dans le système qu'après la conquête opérée par Darius ou, tout du moins, que le versement du tribut fixé antérieurement ne put être exigé qu'à cette date. Hérodote (III, 96) précise lui-même que « par la suite, d'autres sommes revenaient aussi à Darius des îles et des peuples qui habitent en Europe jusqu'à la Thessalie», c'est-à-dire dans la période postérieure à 512-510. Mais, il est bien difficile de le contrôler dans le détail.

On ne saisit pas toujours la logique de certains regroupements. C'est aussi qu'il est bien difficile de situer précisément sur une carte certains des peuples cités par Hérodote à partir d'ethnonymes qu'il a déformés. Selon lui, les arkhai (gouvernements) sont appelées satrapies par les Perses et des gouverneurs *(arkhontes)* furent mis à leur tête. Le problème est que nous ne disposons d'aucune liste de satrapies antérieure à la mort d'Alexandre, qui pourrait être

utilisée pour vérifier systématiquement les affirmations de l'historien d'Halicarnasse. Nous ne sommes cependant pas absolument dépourvus d'informations sur les satrapes de Darius. Outre les textes grecs, des documents babyloniens et des tablettes de Persépolis permettent de dresser une liste partielle et d'établir des relations avec la liste d'Hérodote *(voir page suivante).*

Dans certains cas (Daskyleion, Sardes, Égypte, Suse, Bactres, Ecbatane), l'homologie entre les nomes d'Hérodote et les ressorts satrapiques est assez nette, en première approximation du moins. Mais ce n'est pas le cas général. Bien qu'il existe apparemment un satrape en Arie à l'époque de Darius, les Ariens sont rangés avec les Parthes, les Chorasmiens et les Sogdiens dans l'immense nome n° 16 d'Hérodote - alors même que l'existence d'une satrapie de Parthie ou de Parthie-Hyrcanie est attestée à une époque plus

Satrapes	*Date*	*Résidence*	*Nomes d'Hérodote*
Mithrobatès	525?	Daskyleion	N° 3
Oroitès	+521	Sardes et Magnésie	N° 1 et 2?
Gubāru	522-	Babylone et Transeuphratène	
Uštānu	535-525		N° 5 et 9
Huta-[...]	521-516		
	486		
Aryandès	525-510?	Égypte et Cyrénaïque	N° 6
Bakabana	500-499	Suse	N° 8
Dadarši	522	Bactres	N° 12
Irdabanuš	500		
Vivāna	522	Arachosie	N° 17?
Bakabaduš	494	Kandahar	?
Harbamišša	?	Arie	N° 16 (en partie)
Miturna (Hydarnès)	503-499	Ecbatane	N° 10

tardive et que, très généralement, la Sogdiane est rattachée à la Bactriane. Dans le sens inverse, Hérodote isole un cinquième département (III, 92), dont les limites correspondent d'assez près à ce qu'il est convenu d'appeler la Transeuphratène (Ebir Nri). Or, nous savons qu'à la date assignée à la réforme de Darius, la Transeuphratène continuait d'être intégrée dans le vaste gouvernement de Babylonie et de Transeuphratène. Pour autant, à l'intérieur de cette vaste satrapie, la Transeuphratène constituait apparemment un sous-ensemble tributaire, comme l'indique une décision prise par Darius à l'égard de Jérusalem vers 518 *(Ezra* 6.8.), où il est question des « tributs de la province d'Ebir Nri » *(medinah 'Abar nahara).* Cependant, tout compte fait,

nous ne disposons pas de documentation susceptible de prendre systématiquement Hérodote en défaut. L'un des principaux problèmes posés est celui de l'éventuelle distinction entre les districts satrapiques et des districts tributaires. Il est probable que, dans la majorité des cas, une telle différentiation n'existait pas : c'est aux satrapes qu'était dévolue la tâche de rassembler les tributs fixés sur les *ethné* qui étaient réputés relever de leur autorité. Néanmoins, un texte tardif d'Arrien (I, 24.5) semble indiquer qu'à la suite d'une redéfinition des frontières entre deux satrapies, un *ethnos* rattaché à une satrapie pouvait continuer de verser son tribut dans une satrapie voisine (chapitre XVI, 4).

De ce point de vue, le plus intéressant est de considérer la manière dont Darius, selon Hérodote, détermina les limites des circonscriptions et leur tribut: « Il fixa les tributs pour chacun des peuples *(kata ethnea)*, annexant à ces peuples leurs voisins et, au-delà des voisins immédiats, répartissant entre eux les autres peuples les plus éloignés» (III, 89). Du point de vue tributaire, les peuples d'un nome sont «groupés ensemble *(es tôuto tetagmenoi;* III, 92), «ils contribuent ensemble» *(es tôuto sumpherontes;* III, 92), «un chiffre unique de tribut avait été fixé pour l'ensemble des peuples [d'un nome]» (III, 90). À une exception près le cinquième département (III, 91) les limites des circonscriptions ne sont jamais données en référence à des repères géographiques. Une circonscription tributaire, c'est d'abord et avant tout la réunion de peuples voisins. Le terme ethnos correspond d'assez près au terme utilisé par les Grands Rois dans leurs inscriptions, le terme *dahyu.* L'un et l'autre renvoient à une communauté humaine et au territoire dans laquelle elle vit et se reproduit.

• *La fixation du tribut.* - C'est par deux textes - tardifs mais intéressants – que nous sommes informés sur les conditions pratiques de la fixation des tributs au début du règne de Darius. La tradition présente les mesures prises par Darius sous un jour très favorable :

> Ayant fixé le montant des tributs de ses sujets, le roi manda les Premiers *(hoi prôtoi)* de ses provinces *(éparchies)*, et il les interrogea sur ces tributs, pour savoir s'ils n'étaient pas trop lourds; ceux-ci ayant répondu qu'ils n'étaient pas modérés, il prescrivit que chacun ne payât que la moitié (Plutarque *Mor* 172f).

On retrouve une présentation comparable chez Polyen (VII, 11.3), qui

dépend manifestement de la même source :

> Darius fut le premier à fixer les tributs sur ses peuples *(ethné).* Afin de les leur faire supporter plus patiemment, il ne les fixait pas lui-même mais il les les faisait fixer par ses satrapes, qui les fixaient à un montant excessif. Sous prétexte de favoriser ses sujets, Darius réduisit ces impositions à la moitié. Les peuples reconnurent la diminution comme un bienfait considérable accordé par le roi et ils payèrent le reste de bon cœur.

Il n'y a pas de raison majeure de mettre en doute cette tradition, bien qu'elle ne soit pas exempte du poids de la propagande royale; on y reconnaît en effet l'éternel aphorisme monarchique : « Il n'y a pas de mauvais roi, il n'y a que de mauvais satrapes »! En opposition avec la conduite de ses satrapes, le roi fait accepter le montant du tribut par les chefs des *ethnē.* En cela il rompt très probablement avec les pratiques précédentes, qui laissaient sans doute trop de latitude aux satrapes, soucieux d'exiger des sujets les prestations les plus importantes possibles, de manière à s'enrichir personnellement à leurs dépens. Le roi a pris soin de consulter et les satrapes et les chefs locaux pour *fixer* un montant officiel du tribut - d'où l'emploi réitéré du verbe *tassein* sous plusieurs formes chez Hérodote, mais aussi chez Plutarque et chez Polyen. L'on comprend mieux ainsi l'opposition marquée par Hérodote avec le temps de Cyrus et de Cambyse : Darius a été le premier à publier un registre tributaire officiel (cf. III, 89 : *epitaxis;* Polyen VII, 11.3 *:prôtosphorous etaxe).* Le nouveau roi avait donc tiré la leçon des révoltes qu'il venait de mater et, de cette manière, il se situait également en continuité avec les réformes tributaires de Bardiya qu'il venait d'éliminer (chapitre III, 10). Il convenait d'adopter des méthodes qui, tout en assurant la régularité du prélèvement tributaire, ne pousseraient pas les sujets à contester globalement la domination achéménide.

Il est plus délicat d'aller au-delà de ces considérations générales. Néanmoins, plusieurs textes rendent compte que les tributs ont été fixés « en proportion des capacités » *(kata to megethos/kata dynamin)* des assujettis. L'assiette du tribut a été évaluée en fonction des ressources agricoles des différents pays. C'est la réalité dont rend compte plus précisément le Pseudo-Aristote, en analysant les différents chapitres de *l'économie satrapique:* « De tous ces revenus, le premier en importance et en intérêt est celui provenant de la terre ; on l'appelle tantôt *ekphorion,* tantôt *dekat»* (dîme ; II, 2.4). À partir d'un texte de l'époque hellénistique (inscription dite de Mnésimachos), on a

proposé qu'il avait été établi au taux d' 1/12e sur une assiette d'une mine d'or [environ 500 grammes], à raison d'un module d'environ d'1,5 km^{2}.

La mise au point du document perse original suppose une remarquable prise en compte de la diversité de l'Empire, nécessairement fondée sur une enquête préalable approfondie, dont l'élaboration nécessita certainement un effort de plusieurs années. Il est dommage que nous ne connaissions pas le détail d'une telle opération - comparable, mais sur une tout autre échelle, à l'enquête faite par Aristide dans les cités qui venaient d'adhérer (478) à la Ligue de Délos; l'Athénien fut alors chargé « d'examiner la situation et les revenus des différents territoires afin d'imposer à chacun ce qu'il devait payer en fonction de ses ressources » (Plutarque *Arist.* 24.1). L'estimation d'Aristide était elle-même fondée très probablement sur l'enquête menée par les services achéménides de Sardes en 493-492 à l'issue de la révolte de l'Ionie (cf. Hérodote VI, 42). Quoi qu'il en soit, le principe du tribut de Darius est simple : chacune des communautés de l'Empire doit verser une part de ses productions *(dasmos)* au roi des rois, y compris des peuples moins connus, tels « les habitants des îles de la mer Erythrée [golfe Persique], où le roi met en résidence ceux qu'on appelle les déportés» (III, 93).

III. DONS ET TRIBUTS

• *Le point de vue d'Hérodote.* – Les exceptions à la règle n'en sont que plus notables. Parmi les exemptions tributaires *(ateleia)*, Hérodote cite le pays des Arabes, inclus géographiquement dans le cinquième nome (III, 91). L'explication figure plus loin, lorsqu'il en vient à parler de la catégorie des peuples « qui n'étaient pas taxés pour payer un tribut *(phoros)*, mais qui livraient des présents *(dôra)* » (III, 97) : les Éthiopiens limitrophes de l'Égypte et leurs voisins fournissaient tous les deux ans deux chénices d'or non passé par le feu, deux cents billes d'ébène, cinq jeunes garçons éthiopiens et vingt défenses d'éléphant ; – les Colchidiens ainsi que leurs voisins jusqu'au Caucase livraient, tous les quatre ans, cent jeunes garçons et cent jeunes filles; - les Arabes livraient chaque année mille talents d'encens. Nous ignorons tout des raisons qui ont conféré une place à part à ces peuples, mis à part pour ceux des Arabes qui avaient conclu un traité avec Cambyse. Ils sont eux aussi inclus dans l'espace impérial achéménide, comme le souligne Hérodote, qui les distingue formellement d'autres peuples situés au-delà des frontières qui,

eux, « ne se soucient nullement des Perses [de Darius]» (III, 97; IV, 167). Ils sont, comme les peuples tributaires, rangés dans des circonscriptions «avec leurs voisins ». Ils ne jouissent pas non plus d'une exemption généralisée: leurs prestations s'ajoutent à celles des peuples tributaires, mais elles sont décomptées à part (cf. l'expression *parex tou phorou* = en dehors du tribut). Comme les tributaires, ils doivent envoyer des contingents à l'armée royale : dans le catalogue de l'armée de Xerxès chez Hérodote, on remarque en effet la présence d'Éthiopiens et d'Arabes (VII, 69; 86).

La différence avec les peuples tributaires c'est que, d'abord, «ils se sont taxés eux-mêmes», c'est-à-dire que le montant de leurs prestations a été établi en principe «volontairement». Il ne fait guère de doute cependant que les quantités ont été déterminées en fonction des «désirs» du roi (cf. Hérodote III,13). C'est d'autre part que, dans le cas des Éthiopiens et des Colchidiens, le versement est biennal ou quadriennal. C'est aussi qu'à la différence des peuples tributaires, leurs prestations ne sont pas évaluées en talents d'argent, mais en produits bruts. En ce sens, effectivement, «ils n'ont pas été taxés pour payer un tribut»: l'administration achéménide n'a pas établi une assiette de perception *(taxis) ;* elle se contente d'exiger la livraison *(apophora).* On peut supposer enfin - mais c'est là pure hypothèse - qu'à la différence des peuples tributaires, ils versaient directement leurs dons à la cour centrale sans passer par l'intermédiaire du satrape. Quoi qu'il en soit, de l'avis d'Hérodote, ces exemples ne constituent qu'une exception périphérique et résiduelle au sein de la nouvelle organisation fiscale mise en place par Darius: d'où l'opposition qu'il souligne avec ce qui se passait du temps de Cyrus et de Cambyse (III, 89). Un exemple paraît clair, du moins à lecture cursive : c'est celui des Cyrénéens, Barkéens et Libyens. Lors de l'arrivée de Cambyse en 525, les uns et les autres «se soumirent d'eux-mêmes sans combat, s'imposèrent un tribut et envoyèrent des dons » (III, 13 ; cf. IV, 165). En revanche, dans l'organisation de Darius, Cyrénéens, Barkéens et Libyens limitrophes de l'Égypte sont inclus à titre de tributaires dans le nome égyptien (III, 91). Mais la terminologie d'Hérodote laisse apparaître en même temps que, déjà sous Cambyse, ils versaient des tributs et des dons : ce qui ne manque pas de poser des questions sur la différenciation dons/tributs qu'il entend imposer ailleurs.

• *Les dons des peuples tributaires.* - C'est que, paradoxalement, si la catégorie de donateurs tend à se concentrer sur les franges, le principe du don

demeure et même se généralise. On songe d'abord à ce qu'écrit Xénophon *(Cyr.* VIII, 6.6) des tâches prescrites par « Cyrus » à ses satrapes : « Envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y aura de beau et de bon dans chacun de leurs territoires. » Le résultat fut atteint pleinement: «Tout peuple croyait se discréditer s'il n'envoyait pas à Cyrus les plus belles productions de sa terre, de son élevage ou de son art ; chaque cité en usait de même, et chaque particulier... » (6.23). On sait, par Ctésias, que les rois de l'Inde - évidemment en sus de leur tribut - avaient l'habitude de faire parvenir à la cour des produits très prisés par le Grand Roi. Ctésias cite un animal fabuleux, le *martikhôra,* envoyé en cadeau *(dôron)* au roi des Perses *(FGrH* 688 F45d); Élien *(Anim.* IV, 21) ne cache pas le peu de crédit qu'il accorde à la description fantasmagorique de Ctésias); il mentionne également une qualité de fer spécial *(Indika* 4) et un parfum à l'odeur puissante et enivrante, « un parfum dont nul mot ne peut donner une idée et auquel rien n'est comparable... Le roi des Indiens a l'habitude d'en envoyer au roi des Perses» *(Indika* 28) ; le Grand Roi reçoit aussi des vêtements teints en vermillon avec une teinture animale, dont l'éclat dépassait même celui des célèbres *sardianiques* (Élien, Anim. IV, 41); enfin, une drogue tirée des excréments d'un oiseau, qui offre une mort douce, tranquille et rapide: Ctésias précisait que « le roi indien l'incluait parmi les présents précieux qu'il envoyait au roi des Perses... Le Grand Roi la rangeait à part *(apothsaurisei)* et seuls lui-même et sa mère y avaient accès *» (Anim.* IV, 46)! De son côté, Dinon rapportait « qu'on envoie d'Égypte au Grand Roi du sel ammoniac et de l'eau du Nil» (Athénée II, 67 b; *FGrH* 690 F25b = Plutarque Alex. 36.4); l'eau du Nil était réputée «fécondante et très douce ». C'est peut-être à cette coutume que faisait référence Arrien qui, en décrivant l'oasis de Siwah, mentionne que les habitants extrayaient du sel naturel ; les prêtres l'emportent en Égypte - écrit-il - « et ils en font présent au roi *(dôron tôi basilei apopherousin)* ou à quelqu'un d'autre» » (III, 4.3-4).

Encore ne s'agit-il là que d'exemples cités de manière fragmentaire par les informateurs de Ctésias et de Dinon. Il s'agit manifestement d'une coutume générale à laquelle se prêtaient également les particuliers, comme le montrent les cadeaux présentés à Darius par Pythios le Lydien (Hérodote VII, 27-28). Tous ces cadeaux participaient de l'effort du Grand Roi de rassembler dans ses paradis, ses palais, sur sa table ou dans son lit un exemplaire des productions de chacun de ses pays. N'y avait-il pas d'ailleurs à la cour des officiers chargés spécialement de recevoir les dons qu'on envoyait au Grand Roi *(apodektres dôrôn ;* [Arist.] *De Mundo* 398a) ? Telle était peut-être la fonction première du

bâtiment de Persépolis, dénommé la Trésorerie, où l'on conservait tous les cadeaux de prix reçus par Darius et ses successeurs immédiats. Et dans les inventaires hellénistiques des trésors royaux, on trouve des objets d'art (Diodore XIX, 48.7), des bijoux et des pièces d'orfèvrerie (Arrien III, 19.5), de la pourpre d'Hermione (Arrien III, 16.6-7; Plutarque Alex. 36.2), des vases et des vêtements de prix (Diodore XVII, 70-71). Parmi les « dons », on trouvait par exemple à Suse la fameuse vigne d'or offerte par Pythios à Darius (Diodore XIX, 48.7; Hérodote VII, 27). C'est sans doute cette pratique qui est évoquée – sous forme métaphorique par les célèbres reliefs de Persépolis, où des délégations de peuples de l'Empire viennent remettre des présents représentatifs des productions de leur pays (animaux, étoffes, bijoux, vaisselle précieuse, armes, chars, etc. ; cf. également Ps.-Aristote, *Écon.* II, 34a: *dôra polla anagomena).* La discussion qui se poursuit sur ces représentations (peuples tributaires/peuples donateurs) n'est pas sans intérêt (chapitre v), bien au contraire : mais l'on peut se demander également s'il est parfaitement légitime d'opérer une distinction si tranchée entre les deux catégories, dans la mesure où tous les peuples tributaires devaient également verser régulièrement des cadeaux à la cour centrale.

Il paraît clair que, bien souvent, c'est le Grand Roi lui-même qui «suggérait» l'envoi de productions spécifiques, dont la renommée était parvenue jusqu'à la cour. Dans ces conditions, on peut assimiler ces dons à des prestations auxquelles les intéressés ne pouvaient pas se dérober. C'est pourquoi il est si difficile de distinguer les uns des autres. La remarque vaut pour les cadeaux que les cités et les peuples devaient apporter au roi lors des déplacements de la cour et de l'armée. C'était peut-être le cas des couronnes, que les peuples devaient venir remettre au roi aux frontières du pays, lors des déplacements de la cour royale (mais aussi sans doute de la cour satrapique). On sait, par un témoignage tardif, que les couronnes étaient elles aussi déposées dans trésors royaux, avec «les autres dons *(dôreai)* et les prises de guerre » (Diodore XIX, 48.8). On peut se demander si ces « couronnes » ne sont pas devenues, à un moment ou un autre, une prestation annuelle et obligatoire, selon une évolution que l'on connaît à l'époque séleucide. Prenons également une anecdote (tardive) rapportée par le Pseudo-Aristote (II, 2.14d), pour illustrer la rapacité de Kondalos, un lieutenant du satrape de Carie, Mausole : « Il déclara aux Lyciens qu'il avait reçu du Grand Roi une lettre qui demandait des cheveux pour faire des perruques, et qu'en conséquence Mausole avait donné l'ordre de les tondre» : il serait bien imprudent de

distinguer ici dons volontaires et prestations obligatoires! Remarquons au passage que les cheveux sont catalogués par Strabon (XV, 3.21) parmi les prestations en nature dues par certains peuples de l'Empire, avec les drogues, les teintures, la laine, ou encore des animaux, bref « tout ce que chaque pays produit spécifiquement». De même, la différence qualitative entre l'or versé par les Éthiopiens à titre de don et l'or fourni par les Indiens à titre de tribut paraît ressortir davantage au domaine politico-idéologique qu'au domaine proprement fiscal. Et il paraît bien clair qu'un refus de présenter les dons était puni avec autant de rigueur qu'un manquement à l'ordre tributaire. On sait également que, chaque année, des peuples arabes devaient verser 1000 talents d'encens, à titre de don (Hérodote III, 97) : ce n'était rien d'autre en réalité qu'une ponction opérée par le Grand Roi sur les profits commerciaux générés par les échanges entre la Palestine et l'Arabie du Sud. Pour les Arabes eux-mêmes, la différence entre «don» et «tribut» devait être impalpable! D'où sans doute aussi les confusions terminologiques de certains auteurs anciens : aux yeux de Ctésias par exemple, les produits envoyés par les peuples à la table du roi relèvent de la catégorie tributaire *(phoroi : FGrH* 688 F53), alors que l'on doit plutôt les ranger dans la catégorie des taxes (ci-dessous § 4).

Les considérations qui précèdent ne signifient pas que le don s'est assimilé complètement à ce que nous appelons le tribut. Dans le cas contraire, la différence terminologique se serait probablement évanouie. L'exemple plus tardif des Nabatéens montre qu'à la fin du IVe siècle, certains peuples relèvent toujours et encore du système des dons; ils sont nettement opposés par Diodore (XIX, 94.10) aux «populations qui payent tribut» *(hoi phorologoumenoi)* ; ils ont « sauvegardé leur liberté» » (94.2), et ils considèrent tout accord avec le pouvoir central comme relevant d'un contrat d'échanges dons / amitié (97.4). Relisons une nouvelle fois Hérodote qui, après avoir décrit les «extrémités du monde habité», écrit:

> Quoi qu'il en soit, il paraît que les régions extrêmes *(hai eskhatiai)* qui entourent le reste du monde et l'enferment entre elles possèdent seules les choses que nous estimons les plus belles et qui sont les plus rares (III, 116).

Or, les peuples donateurs qu'il cite (Arabes, Colchidiens, Éthiopiens) sont les uns et les autres situés dans les *eskhatiai* de l'Empire qui, à la fois, sont contrôlées moins directement par le pouvoir central et peuvent livrer des

produits exotiques (ou considérés comme tels par le centre).

• *De Persépolis à Babylone.* - À la fin de son développement tributaire, Hérodote écrit de la Perse, en la distinguant et des peuples tributaires et des peuples donateurs : « Le territoire de la Perse est le seul que je n'aie pas cité comme ne versant pas de *dasmos* ; car le pays que les Perses habitent jouit de l'immunité» *(ateleia;* III, 97). Avant la découverte des tablettes de Persépolis, il était aisé de mettre en rapport cette disposition avec la place éminente que le roi lui-même reconnaît au pays perse dans ses déclarations. L'existence, maintenant assurée par les tablettes, de plusieurs prélèvements royaux sur les productions agricoles et animales (dont le *baziš)* met en cause l'information donnée par Hérodote (cf. chapitre XI).

La contradiction n'est pas niable, mais elle est seconde. Il est probable en effet que le point de vue de l'historien d'Halicarnasse est d'abord et avant tout politique: en tant *qu'ethnos,* les Perses ne sont pas catalogués parmi les tributaires ; non pas qu'ils soient déliés de toute obligation à l'égard du roi - ce qu'au reste Hérodote ignorait peut-être également! - mais plutôt parce qu'ils ne sont pas astreints collectivement à payer une somme fixe annuelle et comptabilisée au titre du tribut proprement dit. C'est dire en même temps que la traduction du terme *baziš* par tribut n'est qu'un pis-aller commode. Les documents de la pratique confirment que les frontières entre dons, taxes et tributs sont attestées au plan terminologique, mais qu'elles sont également mouvantes et incertaines. Dans la Babylonie de Darius II, des communautés alloties *(hatru)* ont affermé leurs terres aux Murašū, à charge pour ceux-ci de lever les impôts royaux, répertoriés (par exemple) sous la forme : « [Une] barrique de bière, 2 pan et 3 satu [de farine] et d'orge, [2] mines d'argent, toute la taxe *(ilku)* pour le soldat du roi [...] et tous les dons/redevances *(nadanatu)* pour la maison du roi *(bit šarri)...* » Dans un tel document, dons et taxes restent distingués par la terminologie, mais ils sont en même temps englobés dans une charge fiscale globale, dont chacun des éléments conserve une valeur d'obligation.

• *Les dons des paysans perses.* - Pour progresser, tournons-nous à nouveau vers l'inépuisable conteur d'histoires de cour qu'est Élien. Celui-ci met en scène à plusieurs reprises les petits paysans perses *(autourgoi)* dans les

rapports qu'ils entretiennent avec le roi. Parmi les histoires qu'il transmet, choisissons plus particulièrement celle où le paysan Sinétès vient remettre à Artaxerxès II quelques gouttes d'eau du Cyrus qu'il a recueillies dans sa main (I, 32; cf. Plutarque Art. 5.1 et *Mor.* 172c). C'est à cette occasion qu'Élien cite le texte d'une coutume perse *(nomos persikos)* :

> C'est un *nomos* chez les Perses, et de tous les *nomoi* celui qu'on observe le plus exactement, que les habitants des lieux où le roi passe dans ses voyages, lui offrent des présents *(dôra)*, chacun selon ses capacités *(kata tn heautou dynamin; V.H.*I, 31).

Deux caractéristiques du texte indiquent que le versement de ces dons est obligatoire. C'est d'abord l'emploi du terme *nomos* qui, ici comme en d'autres occurrences, renvoie à une règle impérative (obligation) de la cour achéménide; c'est d'autre part l'expression « selon ses capacités » qui, rapprochée d'autres textes, se réfère à un règlement de nature fiscale : la prestation est proportionnelle aux ressources de chacun. Ajoutons que les versements sont nécessairement annuels, puisque le roi et la cour viennent au moins une fois par an à Persépolis.

Certes, l'exemple de la Perse paraît spécifique : les liens entre les Perses et le roi ne sont pas assimilables aux rapports qu'entretiennent les Arabes ou les Colchidiens avec le pouvoir central. Lorsque le roi venait à Persépolis, il gratifiait lui-même les Perses de nombreux dons : en d'autres termes, les dons des paysans s'insèrent dans la pratique du don et du contre-don (cf. Plutarque *Mor.* 172b; 173d; Art. 4.5). La différence, au reste, est marquée par Hérodote, qui distingue la Perse et des peuples tributaires et des peuples donateurs (III, 97). En dépit de cette distinction réelle, fondamentalement, la logique est la même : il appartient au roi de décider que les prestations de tel ou tel peuple seront qualifiées de don et non de tribut; par là-même, le roi reconnaît que sa domination sur ces peuples n'est pas exactement de la même nature que ses rapports avec les peuples tributaires. Mais la différence perd beaucoup de sa valeur pratique puisque, d'une part, ces dons sont quantifiés et obligatoires, et que, d'autre part, y compris les peuples tributaires doivent verser régulièrement des dons.

Une phrase d'Élien donne la clef: « Tout cela est appelé du nom de don *(kai onomazetai dôra)* et c'est ainsi que le roi les considère *(kai dokei toutôi).* » Ce qui fait la différence entre un «don» et une prestation fiscale, ce n'est donc ni

la nature du cadeau, ni l'assiette d'imposition, ni la périodicité de la perception, c'est une appréciation royale, elle-même fondée sur une règle *(nomos)* que chacun connaît et à laquelle personne ne peut se soustraire : il appartient au roi de qualifier une prestation obligatoire de don, et, en conséquence, de reconnaître au donateur la qualité de Bienfaiteur. En d'autres termes - replacée dans le contexte achéménide la différence entre prestations obligatoires (qu'il s'agisse de tribut ou d'autres levées fiscales) et dons ne relève pas de la technique financière : elle ressortit fondamentalement aux représentations idéologiques du pouvoir.

Tout compte fait, l'impression prévaut que, loin d'entrer en contradiction avec le fait tributaire, la pratique du don vient le renforcer: chaque peuple doit verser des dons dont le caractère obligatoire paraît bien marqué par toute la documentation. Dans ces conditions, la différence entre dons et tributs joue moins dans les modalités de la perception que dans l'implicite symbolique. Tributs, dons et autres prestations participent du fonctionnement global d'un système tributaire - le terme, cette fois, devant être pris dans son sens générique.

IV TRIBUTS, DONS ET PRÉLÈVEMENTS

• *Taxes.* - Pour être éclairante, la discussion doit en effet être englobée dans une analyse plus complète et détaillée de la fiscalité achéménide. Comme l'a déjà montré le développement sur les douanes et péages (chapitre IX, 3), le roi prélevait en effet bien d'autres richesses, que l'on peut classer sous deux rubriques : les taxes régulières et les contributions exceptionnelles. Nous sommes mal informés sur les premières, essentiellement par des textes tardifs. Il convient, une nouvelle fois, de citer l'indispensable Pseudo-Aristote et les quatre autres catégories qu'il décrit parmi les six revenus du satrape :

> La troisième se compose des bénéfices que l'on tire des places de commerce *(empôria) ;* la quatrième comprend à la fois les impôts sur la terre*(gē)* et sur les marchés *(agoraia telé) ;* la cinquième, les redevances sur les troupeaux: c'est elle qu'on appelle épikarpie ou *dîme;* la sixième enfin est formée par les taxes sur les personnes, qu'on désigne sous le nom de capitation *(epikephalaion)* et de taxe sur l'artisanat *(kheironaxion; Écon.* II, 1.4).

Plusieurs documents de la pratique confirment certains des renseignements

offerts par l'auteur. L'existence de taxes royales *(basilika tel)* et d'impôts sur le trafic commercial *(dekat*ē *tēs emporias)* est attestée en Carie à l'époque du satrapat de Pixôdaros. La variété des taxes apparaît considérable, frappant de nombreuses productions: au début du IVe siècle, est attestée en Carie l'existence d'un impôt *(apomoira)* dû à l'administration royale sur certaines productions agricoles; la même taxe (sur le blé) est citée dans un texte de Telmessos sous domination lagide. Un autre décret (d'époque séleucide), trouvé à Aigai d'Éolide, produit une énumération encore plus impressionnante : une *dekat,* une taxe d'1/8e sur les fruits, d'1/50e sur les moutons et les chèvres, 1/8e du miel, et même, « concernant les produits de la chasse, une patte de chaque sanglier et de chaque daim ». On a l'impression de voir là une illustration du texte du Pseudo-Aristote relatif aux taxes levées par le satrape sur les produits de la terre. Mais au-delà de quelques concordances diachroniques et inter-régionales facilement explicables (droits levés sur les marchés ou sur les transports de marchandises attestés également en Babylonie et en Égypte achéménides), on est amené à se demander si l'auteur, ici, ne décrit pas spécifiquement le système existant de son temps en Asie Mineure occidentale, car, en dépit d'évidentes continuités avec la période achéménide, il est évidemment impossible d'affirmer que toutes ces taxes existaient déjà du temps de Darius.

L'incertitude est levée en Babylonie par une (courte) série de tablettes et les commentaires qui en ont été donnés récemment. Plusieurs documents, datés d'un Artaxerxès (II ou III sans doute), impliquent que des ventes d'esclaves ont été enregistrées dans une administration chargée des taxes royales *(bīt miksu ša šarri) :* manifestement, une taxe spéciale devait être acquittée à cette occasion. On trouve là une procédure connue en Babylonie séleucide. L'instauration de la taxe remonte en réalité à Darius Ier. Les continuités achéménido-hellénistiques amènent à supposer que d'autres taxes connues à l'époque séleucide pourraient remonter au temps des Grands Rois : mais la preuve documentaire manque.

• *Mines.* - Parmi les six espèces de revenus qu'il assigne à *l'économie satrapique,* le Pseudo-Aristote mentionne « les produits particuliers du sol dans une région déterminée » (II, 1.4). La précision qui suit indique qu'il entend exclusivement par là les produits du sous-sol : « Cette catégorie est constituée par les produits particuliers du sol : ici de l'or, là de l'argent, ailleurs

du cuivre ou tout ce qu'on peut trouver dans le pays. » C'est là un aspect essentiel de la politique royale, sur lequel nous manquons malheureusement de données précises. Nous connaissons l'existence de mines exploitées par les cités grecques elles-mêmes, telles les mines connues à Lampsaque, ainsi que les mines d'argent de Bactriane ou de Cilicie, les mines de lapis-lazuli du Badakshan bactrien, les mines variées de Carmanie, les mines de fer d'Ionie et du Liban ou encore les mines de cuivre de Chypre, dont l'existence est attestée par les textes néo-babyloniens. Les « Chartes de Fondation de Suse» donnent également des indications sur les ressources minières de telle ou telle région: or de Sardes et de Bactriane, lapis-lazuli et cornaline de Sogdiane, turquoises de Chorasmie... En dépit du caractère très idéologique de telles déclarations (chapitre v), elles renvoient à des réalités régionales probablement bien connues.

Mais sur le fonctionnement de ces mines, nous ne savons rien de précis. Il est certain que les sources de naphte de Susiane étaient part du domaine royal (Hérodote VI, 119 : *en stathmôi heautou).* Quant aux carrières de pierre égyptiennes du Wadi Hammamat, elles sont exploitées, à l'époque de Darius, sous la direction d'administrateurs et d'officiers perses. Il est probable qu'un certain nombre de mines étaient sous le contrôle direct ou indirect de l'administration : c'était sans doute le cas des mines de fer de Niriz, en Perse, site sur lequel étaient implantés des ateliers royaux de produits métallurgiques (armes) à l'époque de Xerxès.

Il n'y a guère que sur les mines lydiennes que l'on peut collecter quelques informations. Elles étaient déjà exploitées par les rois mermnades, qui en retiraient l'électrum. L'invention du procédé de cémentation de l'or et de l'argent avait permis à Crésus d'être renommé pour sa richesse dans tout le monde grec. Elle lui avait surtout permis de frapper des monnaies d'or et d'argent au titre réputé. Que s'est-il passé lors de la conquête perse? Non content de s'emparer du trésor royal de Crésus, Cyrus, selon Diodore de Sicile, avait confisqué à son profit les biens des Lydiens (IX, 33.4 : *ktseis).* Il ne s'agit certainement pas de tous les Lydiens, mais peut-être des propriétaires de mines. N'en concluons pas pour autant que toutes les mines de Lydie ont été prises en régie directe par l'administration achéménide. Il est infiniment plus probable que la confiscation porta sur les réserves en or et en argent des propriétaires, et non sur les mines elles-mêmes. En 480, lors de sa marche vers la mer, Xerxès, sa suite et son armée furent traités avec un faste extraordinaire par Pythios le Lydien (VII, 27-29). Ce Pythios était bien connu des proches du

Grand Roi : Xerxès apprit ainsi que Pythios avait offert à Darius des cadeaux magnifiques, et qu'il était « le plus riche des hommes après le roi». Pour l'expédition de Grèce, Pythios n'hésita pas à mettre à la disposition du roi toute sa fortune, à savoir 2000 talents d'argent et pas moins de 3 993 000 dariques. Descendant peut-être de la famille royale lydienne, Pythios - apprend-on par ailleurs - était le propriétaire de plusieurs mines d'importance dans le pays lydien. Sa famille avait donc conservé, par delà la conquête perse, la disposition de ressources minières considérables. On doit en conclure que, comme sous la dynastie lydienne, les mines de Lydie étaient exploitées par des personnes privées, qui devaient reverser une part de leurs productions au trésor de Sardes, à charge pour le satrape d'en envoyer le produit dans les trésors royaux (et dans les ateliers de frappe royaux). On peut supposer (sans disposer de preuve formelle) que les propriétaires/concessionnaires devaient fournir annuellement un relevé très exact de leur production ; c'est sur ces documents comptables - dûment vérifiés par l'administration satrapique - qu'était établie l'assiette de la perception, dans un rapport que nous ignorons.

• *Corvées.* – Sujets et paysans n'étaient pas au bout de leur peine. Ils étaient fréquemment soumis à corvées dans le cadre de travaux menés à l'instigation de l'administration royale. Le cas de la Babylonie est le mieux connu. On a déjà vu que les sanctuaires devaient de tout temps fournir de la main-d'œuvre sur réquisition du satrape, tout particulièrement pour la construction et l'entretien des canaux (chapitre II, 4). C'est le système dénommé service *d'urāšu*, connu dès l'époque néo-babylonienne. Sont concernés tous les propriétaires de biens fonciers, sanctuaires ou particuliers, et plus spécialement ceux dont les champs se situaient le long d'un canal. Il revenait à l'administrateur royal chargé des canaux (le *mašennu* à l'époque achéménide) de décréter les levées. Il est possible que l'organisation ait été systématisée à l'époque de Darius Ier. À cette date, le service *d'urāšu* est l'une des charges incluses dans un ensemble de prestations fiscales dénommé *ilku.* Ce sont les mêmes officiers qui ont pour tâche de réquisitionner la main-d'œuvre pour assurer « la corvée de halage [de bateaux] au quai », ou encore « le transport des redevances en nature ».

Les corvées ne sont pas inconnues ailleurs, même si les attestations sont

moins précises. Parmi les grands travaux, on peut compter le creusement du canal de l'Athos ordonné par Xerxès. Y furent enrôlés non seulement des contingents des peuples d'Asie au titre du service militaire et regroupés *kata ethne,* mais également «les habitants de la région de l'Athos », probablement requis des cinq cités énumérées par Hérodote (VII, 22). Il est également probable que le creusement du canal de Suez fut réalisé grâce à la conscription de paysans (II, 159; cf. Diodore I, 33). À l'intérieur de la *dôrea* de Mnésimachos, dont l'organisation remonte à l'époque achéménide, les villageois sont astreints non seulement au phoros en argent mais également au *phoros leitourgikos,* c'est-à-dire à des prestations en journées de travail. On en trouve confirmation dans la lettre envoyée par Darius à son intendant Gadatas: contrairement aux privilèges reconnus par l'administration royale, Gadatas a soumis les «jardiniers sacrés » du temple d'Apollon « à payer le tribut *(phoros)* et à labourer une terre profane », c'est-à-dire le territoire directement administré par Gadatas (ML 12). Autrement dit, les paysans étaient en règle générale soumis et au tribut et aux corvées (dont étaient exempts les jardiniers d'Apollon en raison d'un privilège royal). Parmi les tâches qui leur étaient imparties, on doit compter l'entretien des routes royales, dont le Pseudo-Aristote indique que la responsabilité incombait à l'administration satrapique (II, 2.14b). Nous lisons en effet dans Élien *(Anim.* XV, 26) que, lorsque le roi se déplaçait de Suse en Médie, il devait traverser une région infestée de scorpions : « Trois jours avant son passage, il donnait ordre à quiconque de chasser ces animaux, et il gratifiait de cadeaux celui qui en avait tué le plus. » L'anecdote est pittoresque et localisée, mais il ne fait guère de doute qu'elle renvoie à un système plus général de corvées et de réquisitions de toutes sortes.

• *Les devoirs de l'hospitalité.* - Au chapitre des contributions exceptionnelles, on rangera, entre autres, celles qui étaient occasionnées par les déplacements de la cour et de l'armée. Parmi les obligations qui pesaient alors, figurait au premier rang le dîner royal. Lorsque le roi faisait halte près d'une cité, il revenait en effet à celle-ci la tâche de nourrir le roi et sa suite : tâche extrêmement lourde, comme l'indique le compte rendu d'Hérodote sur le passage de Xerxès en 480. Les modalités de la réception avaient été notifiées préalablement aux cités et aux peuples : «Arrivé à Sardes, Xerxès commença

par dépêcher en Grèce des hérauts chargés de demander la terre et l'eau et d'avertir qu'on eût à préparer des repas pour le roi » (VII, 32). Le compte rendu d'Hérodote rend parfaitement compte de la lourdeur de la contribution d'hospitalité (VII,118-120) :

> Ceux des Grecs qui avaient à recevoir l'armée et à traiter Xerxès étaient réduits à une telle misère qu'ils abandonnaient leurs demeures, alors que, chez les Thasiens, après qu'ils eurent reçu l'armée de Xerxès et offert un repas au nom de leurs villes du continent, Antipatros, fils d'Orgeus, citoyen des plus distingués qu'on avait choisi à cet effet, démontra qu'il avait été dépensé pour le repas 400 talents d'argent. Et il en fut de même dans les autres cités, d'après les comptes que produisirent les préposés à la réception. C'est que pour ce repas - repas commandé à l'avance et auquel on attachait un grand prix voici ce qui se passait. Aussitôt informés par les hérauts qui portaient à la ronde l'annonce de l'arrivée de Xerxès, les citoyens, dans leurs villes respectives, se partageaient les grains, et tous, pendant des mois, s'occupaient à en faire de la farine, farine d'orge et farine de blé ; on engraissait le plus beau bétail qu'on trouvait à acheter, on nourrissait des oiseaux terrestres et aquatiques dans des basses-cours et sur des étangs, afin de recevoir l'armée ; d'autre part, on fabriquait en or et en argent des gobelets, des cratères, et tous les autres objets que l'on met sur la table ; ces objets n'étaient destinés qu'au roi lui-même et à ses commensaux; pour le reste de l'armée, n'était imposé que le ravitaillement. Où que l'armée arrivât, une tente se trouvait dressée toute prête, dans laquelle Xerxès personnellement faisait étape, tandis que les troupes stationnaient en plein air. Quand venait l'heure du repas du soir, ceux qui recevaient avaient grand'peine, ceux qui étaient reçus se rassasiaient avant de passer la nuit sur place. Le lendemain, ils arrachaient la tente, s'emparaient de tout le matériel et s'en allaient sans rien laisser, emportant tout.

La ponction financière était d'autant plus écrasante qu'à la réception proprement dite s'ajoutaient les cadeaux que l'on devait offrir au roi, en venant l'accueillir aux frontières de la cité. Mais peuples et cités n'avaient pas le choix : « Bien qu'accablés, les peuples exécutaient ce qu'on leur demandait» - commente brièvement Hérodote (VII, 120)! Toutes les communautés pouvaient y être astreintes, y compris les temples, comme l'indiquent plusieurs tablettes babyloniennes du règne de Cambyse (chapitre 2.4). Une tablette, datée du règne d'Artaxerxès II, atteste également que lorsque le roi arrivait à Suse des habitants de la province voisine de Babylonie étaient eux aussi mis à contribution. Voici en effet ce qu'écrit Théopompe, dans ses *Philippika*, cités par Athénée (IV, 145a) :

> À chaque fois que le Grand Roi visite un de ses sujets, vingt et quelquefois trente talents sont dépensés pour son dîner ; d'autres dépensent même plus que cela. Car le dîner, comme le tribut, a de tout temps *(ekpalaiou)* été imposé sur toutes les cités en proportion de leurs

capacités *(kata to megethos).*

À lire Théopompe (qui écrit au IVe siècle), on peut d'ailleurs se demander si ces contributions exceptionnelles – à une date ou à une autre - n'ont pas été transformées en impôt régulier, comme l'est par exemple la taxe dénommée « table du satrape » et levée en argent. Au reste, la distinction entre taxes régulières et contributions exceptionnelles est en partie factice, surtout pour les peuples et les cités situés sur les trajets qu'empruntait chaque année le roi de capitale en capitale.

• *Taxes royales et taxes satrapiques.* En outre, les sujets étaient astreints à verser des taxes diverses au satrape lui-même. Image du roi dans sa province, le satrape se déplaçait lui aussi au cours de l'année, d'une résidence à l'autre, ne serait-ce que lors des séjours qu'il faisait dans son paradis. Un texte de Polyen montre que le satrape voyageait en grand équipage, et que les populations devaient venir l'accueillir aux frontières. Désireux de s'emparer d'Héraklée du Latmos, Mausole prit la route de Pygéla : « Comme il passait auprès de Latmos, les habitants de la ville sortirent pour voir l'ordre et la pompe de la marche... Les troupes de Mausole trouvèrent la ville vide et les portes ouvertes» (VII, 23.2). Il ne fait guère de doute que, dans ces occasions, les habitants et les administrateurs locaux devaient faire remise au satrape de dons, comme ils le faisaient lors de l'arrivée du roi (cf. Xénophon *Hell.* III, 1.12; Plutarque *Alc.* 12; Athénée XII, 534c-d).

Parmi les taxes satrapiques, on doit également compter la Table du Satrape. Traitant de la révolte de Cyrus le Jeune, Plutarque rappelle (sans la retenir) une explication donnée par certains de ses prédécesseurs : « S'il rompit avec le roi, c'est qu'il ne recevait pas une somme suffisante pour ses repas de chaque jour» *(Art.* 4.1). Quant à Pharnabaze, appauvri par les ravages faits contre la Phrygie Hellespontique, il se plaint de ce qu'il n'y a même plus « un repas pour [lui] dans [sa] province » (Xénophon, *Hell.* IV,1.33). Ces textes peuvent paraître bien allusifs. Mais la métaphore cache une réalité fiscale que met bien au jour un passage de *Néhémie :*

Depuis le jour où le roi me chargea d'être le gouverneur du pays de Juda, depuis la 20e année jusqu'à la 32e année du roi Artaxerxès [Ier], pendant 12 ans, ni moi ni mes frères

n'avons jamais mangé le pain du gouverneur. Les anciens gouverneurs qui étaient avant moi opprimaient le peuple et prenaient de lui, chaque jour, pour leur subsistance, 40 sicles d'argent; leurs serviteurs mêmes opprimaient le peuple. Moi, je n'ai point agi ainsi, par crainte de dieu... J'avais à ma table 150 hommes, Judéens et magistrats, ceux qui venaient chaque jour des nations des alentours. Et voici ce qu'on préparait chaque jour: un bœuf, six moutons gras, de la volaille, et tous les dix jours on préparait en abondance tout le nécessaire. Malgré cela, je n'ai pas réclamé le pain du gouverneur, parce que les travaux [de construction] pesaient lourdement sur le peuple (5.15-17).

• *« Outre le tribut* (parex tou phorou) ». - Hérodote précise que les prestations des peuples donateurs sont comptabilisées à part du tribut *(parex tou phorou;* III, 97). Mais le même Hérodote rend compte que les peuples tributaires eux-mêmes sont astreints à des levées qui ressortissent à cette catégorie. Il note en effet qu'en dehors du tribut de 500 talents d'argent, les Ciliciens devaient fournir annuellement « 360 chevaux blancs, à raison d'un cheval par jour» (III, 90). Quant à l'Égypte, outre 700 talents (tribut), elle fournissait au roi «du blé qui était livré à part *(khôris)* ; car il faut ajouter 120 000 médimnes de blé que les Égyptiens fournissent aux Perses qui occupent le Château Blanc à Memphis et à leurs auxiliaires» ; le roi disposait également «de l'argent qui venait du lac Moeris, comme produit de la pêche » – somme également décomptée en plus *(parex)* des autres prestations (III, 91). Quant à la Babylonie, elle devait présenter chaque année « 1000 talents et cinq cents jeunes castrats» (III, 92). L'existence de levées en nature, qui s'ajoutaient au tribut en argent, est confirmée par Strabon à propos de la Médie et de la Cappadoce: « Ce qu'on rapporte des tributs que la Médie avait à payer s'accorde avec ses capacités et sa puissance [de production]. En effet, quand la Cappadoce livrait annuellement aux Perses, outre l'impôt en argent *(pros tôi argyrikôi telei)*, 1500 chevaux, 2000 mulets et 50 000 têtes de petit bétail, le tribut des Mèdes était presque double du leur» (XI, 13.8).

On retrouve une information parallèle dans un texte de l'époque d'Alexandre : des habitants de la cité pamphylienne d'Aspendos, Alexandre « exigea qu'ils contribuassent à la solde de l'armée pour cinquante talents et fournissent en chevaux le nombre qu'ils élevaient pour le "tribut" *(dasmos)* de Darius [III] » (Arrien *Anab.* I, 26.3). C'est très exactement le système auquel fait allusion Hérodote à propos de la Cilicie (III, 90). Des prestations de même nature sont connues dans d'autres satrapies. Strabon écrit en effet que l'Arménie disposait de pâturages si riches qu'on y élevait également des

chevaux néséens, « réservés autrefois à l'usage des rois perses; chaque année à l'époque des fêtes de Mithra, le satrape d'Arménie envoyait 20000 poulains au roi de Perse» » (XI, 14.9). Ce renseignement doit être rapproché d'une notice de Xénophon qui rapporte une conversation tenue avec un chef de village *(kômarque)* arménien: «Ils lui demandèrent aussi pour qui étaient nourris les chevaux du pays. Il déclara que c'était un "tribut" *(dasmos)* destiné au roi » *(Anab.* IV, 5.34; cf. IV, 5.24) – chevaux dont Xénophon apprit qu'ils étaient « consacrés au Soleil (Hélios). Chaque village doit fournir un certain nombre de poulains (17 dans le village attribué à Xénophon et à ses hommes). Rassemblés chaque année par les chefs de village *(kômarques),* ils étaient envoyés par le satrape d'Arménie à la cour royale. Relevons au passage le vocabulaire utilisé par ces textes : ces prestations ne sont pas cataloguées dans le *phoros,* mais dans le *dasmos.* Même si les deux termes sont fréquemment employés (et traduits !) de manière indifférenciée (cf. Hérodote III, 97 : *dasmophoros),* leur sens étymologique est différent : le *dasmos* constitue la « part du roi », comme dans le vieux-perse *baji.* Au reste, à propos d'Aspendos, Arrien distingue très clairement les deux réalités : outre les *phoroi* (en argent) proprement dits – dont ils furent momentanément exemptés par le roi, au profit d'une contribution de guerre (I, 26.3; 27.4) - les Aspendiens devaient fournir chaque année un certain nombre de chevaux au titre du dasmos de Darius [III].

Nous ne savons pas pourquoi Hérodote a choisi de ne faire référence à cette pratique qu'à propos de la Cilicie, de l'Égypte et de la Babylonie. Mais il est logique que ce soit sous forme d'incise, car ces prestations sont clairement enregistrées en dehors du tribut proprement dit, qui reste le sujet de son développement. Toujours est-il que les informations données ici et là par les textes classiques impliquent formellement qu'il s'agit d'une règle générale. C'est en dehors de son développement tributaire qu'Hérodote, désireux de mettre en exergue la richesse de la Babylonie, fait référence d'une manière à la fois plus explicite et plus globale à ce chapitre de la fiscalité achéménide :

> Le Grand roi a divisé en régions, pour qu'elles lui fournissent en dehors du tribut *(parex tou phorou)* son approvisionnement *(trophé)* personnel et celui de ses troupes, tout le territoire dont il est souverain. Or, des douze mois qui entrent dans l'année, il en est quatre pendant lesquels c'est la Babylonie qui le nourrit; et tout le reste de l'Asie le nourrit pendant les huit autres... Le gouvernement de cette contrée - la satrapie, comme l'appellent les Perses - est de tous les gouvernements de beaucoup le plus considérable.

Puis Hérodote de détailler les avantages qu'en tirait le satrape: des haras (800 étalons et 16 000 juments poulinières) et des élevages de chiens de l'Inde, « en si grande quantité que quatre gros villages avaient, contre exemption des autres redevances *(tôn allôn... atelees)*, la charge de leur fournir leur nourriture (1,192).

• *Levées militaires et fiscalité.* – Tel était également le principe qui fondait l'organisation des *hatru*, relativement bien connus en Babylonie : un *hatru* militaire (tous ne revêtent pas cette caractéristique) devait en principe fournir «le soldat du roi *(sāb šarri)* », et les titulaires d'un lot répondre à tout ordre de mobilisation. Plusieurs documents du règne de Darius montrent que, à la réception de l'ordre royal, le tenancier doit se mettre en route, tout armé et muni de vivres et d'argent ; en d'autres termes, c'est le soldat lui-même qui paie son armement et son entretien. La charge est lourde : en 513, un cavalier est convoqué pour un service de trois années; il doit amener avec lui un mulet (acheté 50 sicles), dont le fourrage lui coûte 36 sicles, mais aussi 12 hommes armés légèrement, munis eux-mêmes de leur équipement (vêtements, couvertures, sacs de voyage, chaussures, huile, sel, etc.; *Dar.253).* Les exemples de convocations plus ou moins régulières ne sont pas rares sous le règne de Darius et sous ses successeurs, sans parler de réquisitions par des autorités locales. En d'autres termes, telle qu'on la voit fonctionner en Babylonie, l'armée territoriale de réserve n'est pas à la charge du trésor royal: bien au contraire, les titulaires de terres de service ne sont pas exemptés d'impôts, qu'ils doivent verser tous les ans à l'administration.

En temps normal, la levée et l'entretien des forces armées dont avait besoin le roi ne grevaient pas nécessairement son budget. En effet, l'organisation de la flotte était fondée sur un principe simple : l'administration royale construit les navires (y compris à l'aide de réquisitions de main-d'œuvre), les peuples tributaires de la côte (Grecs, Cariens, Lyciens, Ciliciens, Chypriotes, Phéniciens) fournissent les rameurs : ce qui représentait une mise de fonds considérable. D'autre part, le principe sur lequel sont fondées les troupes territoriales est tout aussi simple : telle ou telle catégorie de population doit fournir un certain nombre de soldats équipés, en échange de la jouissance d'un lot de terre. Tel était le cas des Perses «chasés» dans de grands domaines en Asie Mineure, qui, sur réquisition du satrape, devaient lui amener, à leurs frais, une troupe de cavaliers entraînés. On sait également que les détenteurs

perses de terres en Égypte devaient eux-même verser un tribut *(mandattu : DAE* 71-72). Il en était de même des compagnies de Memphis. Illustration concrète de l'adage bien connu : la conquête se nourrit de la conquête. Il convient évidemment de souligner en même temps que le trésor royal débourse néanmoins des sommes importantes pour assurer le versement de la nourriture *(trophē)* des garnisaires soldés, ceux que Xénophon *(Écon.* IV, 6) désigne sous le terme polysémique de *misthophoroi* qui, en l'occurrence, ne sont pas des mercenaires mais des « soldats soldés », comme le sont les garnisaires de Syène-Éléphantine qui touchent du trésor royal rations en nature *(ptp)* et solde en argent *(prs).* Il est vrai que, selon le principe des versements *parex tou phorou* défini par Hérodote (I, 192), la *troph*ē des troupes elle-même est prélevée sur certaines prestations en nature.

• *Tribut et prélèvements tributaires.* - Il se confirme ainsi que ce nous appelons le tribut – à la suite d'Hérodote – ne représente qu'une part des prélèvements royaux, ou - pour reprendre l'expression imagée de R. Descat - « la partie visible de l'iceberg de l'édifice fiscal achéménide». Cette simple observation apporte beaucoup à la discussion sur les rapports fonctionnels entre dons et tributs. Les uns et les autres constituent des éléments partiels et complémentaires d'un système infiniment plus complexe qui, à son tour, vient atténuer l'antinomie soulignée avec excès par Hérodote entre les premiers et les seconds.

V. VERSEMENTS TRIBUTAIRES, MÉTAL ET MONNAIE

• *Le fantôme de l'économie naturelle. Côte et intérieur.* - Revenons au tribut proprement dit. La terminologie et la logique du texte tributaire d'Hérodote (III, 96), ainsi que celui de Strabon qui - à propos de l'Arménie et de la Médie - distingue bien produits (en nature) et versements en argent *(argyrikon telos,* XI, 13.8), impliquent que le montant des tributs était envoyé en métal pesé dans les trésoreries. On doit donc supposer que le satrape exigeait lui aussi que le tribut soit versé en argent. On a pu néanmoins estimer que cette présentation était purement théorique, dans la mesure où aurait régné au Proche-Orient une « économie naturelle » ; dans cette hypothèse, le texte d'Hérodote ne donnerait que l'estimation en argent d'un tribut qui serait versé en nature. Mais une opposition aussi tranchée entre économie dite naturelle et

économie monétaire relève d'une vision grecque, qui simplifie outrageusement le mécanisme des échanges de biens. D'une part, cette obligation ne posait aucun problème technique aux peuples et cités irrigués par la circulation monétaire (en particulier les cités grecques d'Asie Mineure) : elles pouvaient verser leurs obligations en monnaie, estimée par les services satrapiques à sa valeur pondérale. Plus généralement, le tribut n'est pas monétarisé, si bien que, par exemple, dans le pays de Juda, vers le moitié du Ve siècle, les paysans versent les tributs en argent (pesé), puisque certains se plaignent d'avoir dû « emprunter de l'argent pour payer les tributs royaux *(middat hammelek)*, en mettant en hypothèque champs et vignobles», ou d'avoir dû «réduire leurs propres enfants en esclavage» *(Néhémie* 5.4-6). En Perse même, le versement en argent pesé est attesté dès 502 (PT 85). Même dans les pays où les taxes par exemple celles qui relèvent de la catégorie *parex tou phorou* – étaient, à la base, prélevées en nature (e.g. Hérodote III, 91), leur versement en argent près des administrateurs royaux ne posait pas de problèmes insurmontables. En Babylonie, où l'utilisation de l'argent pesé était usuel, des maisons d'affaires se chargeaient de transformer en argent les impôts levés sur les productions agricoles. En Égypte, où, dans le courant du Ve siècle, circulaient des monnaies athéniennes et grecques, l'échange monétaire était réduit (mais non pas ignoré), et l'utilisation courante de l'argent pesé y est bien attestée par plusieurs documents araméens.

Reste un texte difficile de Strabon, inclus dans un chapitre consacré aux trésors *(thēsau*roi) et dépôts *(paratheseis)* que, dit-il, chaque roi perse se fait bâtir à Suse pour y stocker les tributs *(phoroi).* À la suite de Polyclète, Strabon distingue entre peuples des pays côtiers (paralia) et peuples de l'intérieur *(mesogeia) :* des premiers, écrit-il, le roi tire de l'argent (prattesthai... *argyrion),* des seconds il obtient des produits naturels spécifiques de leurs pays *(hapherei ekast khôra)* (teintures, drogues, cheveux, laine, ou quelque chose d'autre, de même que du bétail) (XV, 3.21). Dans son esprit, l'opposition binaire argent-côte/produits naturels-intérieur répond manifestement à la distinction qu'il opère entre trésors (argent) et magasins/dépôts (produits naturels) - même si l'opposition terminologique est plus formelle que fonctionnelle (cf. Pseudo-Aristote *Écon.* II, 38). Mais à quel titre certains peuples font-ils des versements en nature, alors qu'il est bien clair que le tribut est toujours envoyé à la cour centrale sous forme de métal? Et surtout, comment expliquer une distinction aussi tranchée entre la côte et l'intérieur?

On retrouve apparemment une coupure identique dans un passage de

Diodore. Parlant de «la grande révolte des satrapes» dans les années 360, il souligne qu'y prirent part «presque tous les pays côtiers *(hoi parathalassioi)* », ainsi que « les satrapes et stratèges qui gouvernaient les districts côtiers *(hoi parathalattioi topoi)* » ; il ajoute que, «du fait de cette importante révolte, le roi perdit la moitié de ses revenus et le reste ne suffisait pas aux besoins de la guerre» (XV, 90.3). Mais, outre qu'il est historiquement contestable (chapitre xv, 7), le témoignage de Diodore n'éclaire guère celui de Strabon. Même s'il est vrai qu'au plan de l'organisation administrative et militaire, les pays de la côte ont été à plusieurs reprises confiés à un haut officier (dans le cadre d'opérations militaires), il n'y a aucune raison de supposer que l'administration financière achéménide avait isolé un sous-ensemble côtier, qui aurait été défini spécifiquement par ses capacités métalliques et/ou monétaires.

Doit-on supposer que Strabon se réfère à des populations qui, trop éloignées des circuits d'échanges, seraient incapables de vendre leurs productions? Mais rien ne permet de postuler que les échanges commerciaux (avec utilisation de l'argent pesé) étaient strictement restreints aux ports. Certes, le troc n'a certainement jamais disparu : Xénophon met par exemple en scène, sur la rive gauche de l'Euphrate, des populations de ce genre, qui « apportent à Babylone des meules de pierre, et qu'ils vendent, les échangeant contre des aliments dont ils se nourrissaient» *(Anab.* I, 5.5). Par ailleurs, parlant des Ouxiens de la montagne, Arrien affirme qu'ils n'avaient « ni argent *(khrēmata)* ni terres cultivées » (III, 16.6). Mais on ne doit pas conclure de ces exemples qu'ils sont généralisables (d'autant que le témoignage d'Arrien sur les Ouxiens est très contestable). C'est en effet une tout autre interprétation que suggèrent les aventures des rescapés des Dix-Mille, qui peuvent à plusieurs reprises s'approvisionner dans des marchés ouverts par Tissapherne. Échanges et commerce à l'aide d'argent pesé existent partout, y compris dans des pays que l'on aurait tendance à considérer comme «reculés» (e.g. *Anab.* III, 5.16). Au demeurant, de nombreux exemples montrent que les pays de l'intérieur étaient eux aussi bien pourvus en métaux précieux *(e.g. Écon.* II, 24a et Polyen VII, 21.1: temple cappadocien pillé par Datamès).

L'opposition argent/produits naturels pourrait renvoyer à une distinction tributs/dons : mais chacun des peuples de l'Empire versait les uns et les autres (voir ci-dessus), et certains peuples donateurs (au sens où l'entend Hérodote) livraient même leurs « dons » sous forme métallique (III, 97). Au reste, d'après Strabon lui-même (XI, 13.18), des peuples de l'intérieur, comme l'étaient les Arméniens, les Mèdes et les Cappadociens, payaient bien leur

tribut en argent, auquel se surajoutait l'élevage de poulains destinés aux haras royaux (XI, 13.8). Inversement, un stratagème rapporté par le Pseudo-Aristote montre qu'un pays côtier comme la Lycie avait dû fournir des cheveux destinés à la cour du Grand Roi (II, 14d) : or, les cheveux sont cités par Strabon parmi les produits naturels levés spécifiquement sur les pays de l'intérieur!

En définitive, on ne voit vraiment pas quelle réalité tributaire achéménide recouvre la formulation de Strabon. On est conduit à penser que les interprétations qu'il a reprises à Polyclète expriment surtout une vision grecque de l'espace impérial. En effet, il était traditionnel pour un Grec de séparer par une frontière culturelle la côte *(katô)* et l'intérieur *(anô).* On le voit bien dans le discours que Thucydide fait tenir aux Corinthiens, à l'aube de la guerre du Péloponnèse : les Corinthiens pressent les gens de l'intérieur *(mesogeia)* de ne pas abandonner la cause des gens de la côte *(katô;* 1, 120.2). Appliquée à l'espace achéménide, cette perception économico-spatiale revient tout naturellement à considérer la côte comme grecque, et le haut-pays comme le domaine des Perses (e.g. Plutarque *Cimon* 9.6 ; *Thém.* 26.1 et 30.1) : d'où l'admiration générale manifestée par les auteurs grecs pour un homme comme Agésilas, qui - disait-on (chapitre xv, 5) - entendait pénétrer profondément dans le haut-pays *(anôtatô:* Xénophon Hell. IV, 1.41), et transporter la guerre «loin de la mer Hellénique» (Plutarque Agés. 15.1). C'est là une vision récurrente, que l'on trouve exprimée à de multiples reprises dans *l'Anabase,* comme dans des textes des débuts de l'époque hellénistique. En l'occurrence, la notion de frontière entre le bas-pays et le haut-pays relève d'abord de présupposés culturels: à un pays côtier développé et commerçant *(i.e.* grec) s'oppose un haut-pays/intérieur, où règne une sorte d'économie naturelle *(i.e.* barbare) comme par exemple en Grèce chez les Étoliens (Thucydide I, 5.3; III, 93.3-4). Si de telles représentations sont révélatrices de l'idée que se faisaient les Grecs de la civilisation, l'historien d'aujourd'hui n'a aucune raison fondée de les reprendre à son compte, dès lors qu'il s'agit de reconstituer l'organisation tributaire de l'espace impérial achéménide.

• *Tributs et trésors royaux.* - Après leur collecte par les autorités satrapiques, une partie des tributs restait sur place, dans les trésoreries satrapiques : Hérodote l'indique lui-même, à propos de la Cilicie (III, 90) : sur les 500 talents levés dans ce pays, 140 « étaient dépensés pour la cavalerie qui y tenait garnison». Le reste, c'est-à-dire la majeure partie, était conservé - avec le produit des dons, des couronnes, du butin – dans les trésors royaux. Une

fois rassemblés, les tributs étaient stockés selon la méthode décrite en ces termes par Hérodote :

> L'or et l'argent du tribut, le roi les fait fondre et verser dans des jarres de terre cuite ; lorsque le vase est plein, on enlève l'enveloppe de terre, et, quand le roi a besoin d'argent, il fait réduire en morceaux la quantité de métal dont il a besoin (III, 96).

Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, le passage d'Hérodote ne fait nullement référence à la transformation du métal en monnaie. Parlant d'une époque postérieure, Strabon rend compte que - même après la mise en circulation d'une monnaie royale - une partie minime des rentrées tributaires annuelles était frappée : «En général l'or et l'argent sont convertis en pièces d'orfèvrerie... On juge que ces métaux, artistement travaillés, ont meilleure grâce, soit pour être offerts en cadeaux, soit pour figurer dans les trésors et les dépôts royaux » (XV, 3.21). Tel est exactement le sens de la phrase d'Hérodote. On retrouve là un mode de fonctionnement bien connu dans les temples babyloniens : tout l'argent qui provenait soit des offrandes, soit des règlements de créances était envoyé tous les mois aux orfèvres du temple pour y être fondu sous forme de lingots. C'est de cette réserve que l'on pouvait prélever du métal pour faire fabriquer, par exemple, des couronnes ou des diadèmes qui allaient orner les statues divines.

• *Le problème de la monnaie royale.* – Si donc le tribut n'est pas destiné à être monétarisé massivement, reste ouvert néanmoins le problème de la frappe de monnaie royale, sous forme de monnaie d'argent (sicle) et d'or (darique). Elle est parfois dénommée « archers » par les Grecs, en raison de la représentation du roi en archer qui y est portée (*fig.* 11). En dépit des discussions qui se poursuivent sur l'étymologie du terme darique, l'on s'entend aujourd'hui pour considérer que les premières monnaies royales ont été frappées par Darius. La date des premières frappes n'est pas connue avec précision. On dispose néanmoins d'un repère assuré, puisqu'une tablette des Fortifications, datée de l'an 22 de Darius (500), porte l'empreinte d'une monnaie royale, selon un type (dit Type II) où figure l'image d'un roi-archer agenouillé, qui, elle-même, pourrait être antérieure à 500. La discussion sur la date de l'apparition de la monnaie de Darius est liée, pour une part du moins, à la fonction que l'on attribue à une telle innovation. La darique et le sicle sont

frappés exclusivement à Sardes, du moins dans un premier temps : en transformant l'or de Sardes, Darius cherchait à valoriser l'un de ses revenus miniers, d'où peut-être la réputation péjorative de «marchand» *(kaplos)* qui fut la sienne, au dire d'Hérodote (III, 87) ; dans ces conditions, on peut admettre que Darius a pris une telle décision lors de son retour d'Europe, soit vers 512. Il n'y a donc, au sens strict, aucun rapport avec la réforme tributaire, du moins en tant que monnaie; les tributs, on l'a vu, sont versés en argent pesé : la darique est d'abord un étalon pondéral (8,30 g). Il en va différemment du sicle d'argent (5,40 g), qui circule préférentiellement en Asie Mineure, et qui a probablement été utilisé pour financer les opérations militaires à l'époque de Darius et de Xerxès. De ce point de vue, la frappe du sicle a eu pour conséquence la disparition des créséides, qui avaient continué d'être frappées depuis la conquête de Sardes par Cyrus. Le sicle ne s'est pas pour autant imposé comme une monnaie unique : les cités grecques de la côte, par exemple, ont continué de frapper leurs propres monnayages, et l'argent grec a circulé dans l'Empire plus largement que les sicles eux-mêmes.

Mais pourquoi avoir créé une monnaie d'or, qui n'a pas pour fonction d'alimenter les échanges ni celle de payer les soldats ou les fournisseurs? Pour répondre à une telle question, il convient d'insister sur la fonction politique de la monnaie royale. Non seulement parce que, de cette façon, les images royales circulaient largement, mais aussi que l'innovation couronnait en quelque sorte l'œuvre de Darius, nouveau fondateur de l'Empire. C'est au fond la pensée que transmet Hérodote en écrivant : « Darius désirait laisser comme monument *(mnmosynon)* de son règne quelque chose que n'eût pas accompli un autre roi» (IV, 166). On retrouve une expression comparable chez Polyclète, cité en ces termes par Strabon (XV, 3.21) : « Polyclète dit qu'à Suse chacun des rois a construit pour lui-même une habitation séparée sur l'acropole, ainsi que des trésors *(thsauroi)* et des dépôts (paratheseis) pour y déposer les tributs qu'ils lèvent, comme des monuments rappelant leur [bonne] administration *(hypomnmata ts oikonomias).* » En d'autres termes, la démarche de Darius n'est pas fondamentalement économique (au sens où nous l'entendons aujourd'hui) : elle vise moins à solder ses dépenses qu'à illustrer son pouvoir et à grandir son prestige ; elle est à la fois financière (valorisation de l'or de Sardes), politico-tributaire (imposition d'un étalon impérial), et idéologique (faire de son règne un moment fondateur). Au reste, Hérodote et Strabon soulignent nettement la fonction des trésors royaux : le Grand Roi les utilise dans le cadre de sa politique de redistribution, sous forme d'objets

précieux qu'il confère à titre de récompenses: les dariques pouvaient également jouer une telle fonction.

• *Darius et Aryandès.* – Hérodote qualifie de *mnmosynon* la monnaie de Darius dans le cours d'une histoire qui continue, elle aussi, à poser de nombreux problèmes interprétatifs : à savoir ce qu'il présente comme une révolte du satrape d'Égypte :

> Aryandès était l'homme choisi par Cambyse pour gouverner l'Égypte; plus tard, il périt pour avoir voulu s'égaler à Darius. Il savait, il voyait que Darius désirait laisser comme monument *(mnmosynon)* de son règne quelque chose que n'eût pas accompli un autre roi; il l'imita, jusqu'à l'heure où il reçut le juste prix de sa conduite. Darius avait fait porter l'or par la cuisson jusqu'au plus haut degré possible de pureté, et il en avait fait frapper de la monnaie ; Aryandès, étant gouverneur de l'Égypte, en fit tout autant pour de l'argent; et aujourd'hui l'argent « aryandique» est l'argent le plus pur. Mais Darius, informé de cet agissement d'Aryandès, l'accusa d'autre chose – de se soulever contre lui - et le fit mettre à mort (IV, 166).

Le texte d'Hérodote soulève plus de questions qu'il n'apporte d'informations assurées et contrôlables. L'existence même de monnaies aryandiques est fortement mise en doute : d'une part, aucun exemplaire n'en a jamais été retrouvé; d'autre part, le texte même d'Hérodote reste imprécis sur ce point.

Il est possible qu'Aryandès ait joué sur l'étalon utilisé en Égypte pour le versement du tribut en argent pesé. C'est peut-être ce qui explique que, selon Polyen (VII, 11.7), «ne pouvant supporter la dureté *(ômots)* d'Aryandès, les Égyptiens se révoltèrent» : suit le récit de la reprise en main du pays par Darius - récit consacré tout entier à exalter le respect manifesté par le roi/pharaon envers l'Apis. La date de ces événements n'est elle-même pas assurée. Mais si l'on admet - ce qui paraît raisonnable - qu'ils sont totalement distincts de la révolte mentionnée par Darius à Behistoun, on peut supposer qu'ils datent de la dernière décennie du VIe siècle. Exaspérés par la lourdeur des prélèvements opérés par Aryandès, les Égyptiens se sont peut-être plaints auprès du Grand Roi, qui est alors venu ramener l'ordre. Dans cette hypothèse, Aryandès aurait contrevenu aux mesures très strictes prises par le Grand Roi lorsque, vers 518, il fit procéder à une évaluation des tributs en argent pesé, considérée comme juste par plusieurs auteurs anciens. Soulignons cependant

que, selon Hérodote lui-même, ce n'est pas pour un tel fait que Darius prit sa décision : le roi veut en quelque sorte châtier la démesure d'un satrape qui a prétendu rivaliser avec lui, dans un domaine considéré par Darius comme la marque distinctive de son règne et de sa puissance.

VI. L'ADMINISTRATION TRIBUTAIRE : CONTINUITÉS ET ADAPTATIONS

• *Peuples et territoires.* - Le cadre général de l'organisation tributaire mise en place par Darius étant maintenant tracé, il est temps d'en venir à ses applications régionales. Les réformes introduites par le Grand Roi et ses conseillers peuvent donner lieu à double lecture. D'une part, Hérodote veut rendre compte de l'universalité des mesures royales. D'un autre côté, même si à chaque peuple correspond un territoire, le concept politique de base n'est pas vraiment territorial, mais ethnique. Telle est bien la réalité dont rend compte également l'auteur du *De Mundo:* «Tout l'Empire de l'Asie, limité par l'Hellespont au Couchant, et par l'Inde au Levant, était réparti par peuples (kata *ethn* entre des généraux *(stratgoi),* des satrapes et des rois *(basileis)...»* » (398a). Au vrai, le terme *ethnos/dahyu* doit être entendu dans un sens large, qui désigne toutes les organisations socio-politiques dans leur diversité.

Remarquons qu'il en est ainsi dans le domaine de l'organisation militaire de l'Empire. Lorsque Darius prépara l'expédition projetée contre la Grèce, « sur-le-champ, par des messagers envoyés dans toutes les cités [*i.e.* chez tous ses peuples], il ordonna de préparer des troupes» (VII, 1). De même Xerxès quelque temps plus tard: «Il procéda au rassemblement de l'armée, faisant faire des levées dans tous les pays du continent» (VII, 19-20). La mobilisation fut donc organisée par peuple, chaque contingent ethnique étant amené par un chef local (VII, 96), et, dans toutes les armées achéménides, les contingents sont rangés kata ethnea (cf. Xénophon *Anab.* I, 8.9 ; Diodore XVII, 58.1 et Quinte-Curce III, 9.5). De même dans l'organisation du travail sur le chantier du canal de l'Athos : « Les Barbares se partagèrent l'espace *kata ethnea»* (VII, 23). Mais, dès lors qu'ils sont arrivés aux points de rassemblement, les contingents ethniques sont enlevés aux chefs indigènes et confiés à des Perses (VII, 96) :

> À la tête de tous ces hommes, comme de ceux qui étaient rangés dans l'armée de terre,

étaient des chefs indigènes *(epikhôrioi),* dont je ne m'arrête pas à faire mention, n'y étant pas obligé du point de vue de l'étendue des recherches ; car ce n'est pas chez chaque peuple que ces chefs étaient dignes d'être mentionnés, et il y avait chez chaque peuple autant de chefs que de villes. Ces chefs n'accompagnaient pas l'armée en tant que commandants *(stratgoi),* mais ni plus ni moins que les autres soldats, en esclaves ; d'ailleurs, j'ai déjà nommé tous les généraux détenteurs de l'autorité suprême *(ekhontes kratos)* et tous les commandants de contingents ethniques qui étaient Perses.

C'est également à des hommes du roi (essentiellement des Perses) que sont conférés les commandements des grandes divisions (VII, 82-83; 88, 97-98). L'armée royale n'est donc pas réductible à une juxtaposition sans réelle unité. Au reste, l'organisation militaire régulière est elle-même territorialisée. Xénophon indique en effet que, chaque année, les troupes territoriales sont rassemblées pour une revue, qui se tient « à la place de rassemblement *(syllogos),* comme on l'appelle (Xénophon *Écon.* IV, 6): il cite Kastôlos ou Kastôloupedion en Lydie *(Anab.* I, 1.2; *Hell.* I, 4.3), la plaine du Kaystre en Phrygie de l'Hellespont *(Cyr.* II, 1.5) ou Thymbara en Syrie, où se situait «le lieu de rassemblement des barbares du bas-pays du roi» (*Cyr.* VI, 2.11). Ces rassemblements sont également bien connus par des tablettes babyloniennes du règne de Darius II. Il semble ainsi que l'Empire était divisé en un certain nombre de régions militaires, dont la constitution n'était pas strictement fondée sur le critère ethnique. Peut-être en était-il de même dans le domaine maritime, la Cilicie et la région de Kymè constituant les centres de circonscriptions navales.

De la même façon, le système tributaire mis en place à l'époque de Darius implique nécessairement le maintien des structures politiques locales, c'est-à-dire la reconnaissance de l'autorité des chefs et dirigeants des différents peuples, qu'on les appelle rois (Chypre, Phénicie), dynastes (Paphlagonie), ethnarques, kômarques, ou encore gouvernants d'une cité (qu'elle soit grecque ou babylonienne). Dans la pratique tributaire, cela veut dire qu'à l'intérieur de sa circonscription, le satrape est responsable, devant le roi, de la levée et de la livraison du tribut fixé globalement. Mais on doit supposer en même temps que chaque « dynaste » ou « roi » ou « cité » était lui-même responsable de la levée de la part du tribut total qui pesait spécifiquement sur son *ethnos:* il lui revenait de répartir le fardeau entre les différents sous-ensembles qui composaient la communauté qu'il représentait devant le pouvoir satrapique.

Cette souplesse évitait au satrape d'interférer directement dans les difficultés inhérentes à la répartition interne des tributs dans les différentes communautés de sa circonscription. Il n'intervenait directement que si les autorités locales se dérobaient à leurs obligations.

Cependant, une telle méthode n'est envisageable que pour des peuples chez lesquels existe une autorité politique unique et reconnue. Dans d'autres cas, le pouvoir central devait lui-même fixer le montant tributaire pour chacune des entités constitutives. On sait, par exemple, que les Cariens étaient inscrits, avec d'autres, dans le deuxième nome (III, 90) ; mais le sous-ensemble carien lui-même était éclaté entre de nombreuses dynasties. Hérodote en nomme quatre en 480. L'intérêt qu'il porte à Artémise d'Halicarnasse nous vaut une précision intéressante : elle devait fournir cinq vaisseaux sur le total des 70 vaisseaux dus par les Cariens (VII, 99). Il devait en être de même dans la répartition du tribut à l'intérieur du sous-ensemble carien (ou ailleurs : cf. Arrien II, 20.2). Et, en l'espèce, il est pratiquement assuré que la répartition ne s'est pas faite sans difficulté entre dynastes : le pouvoir central a dû intervenir.

Dans le même temps, un texte tardif suggère que la levée du tribut a elle-même été territorialisée. Il s'agit de la fameuse inscription de Mnésimachos, détaillant les éléments d'une *dôrea* qui, située près de Sardes, remontait à l'époque achéménide *(Sardis* VII, 1.1). Il y est précisé que les tributs doivent être versés à la chiliarchie. Ce terme fait manifestement référence à une organisation militaire territoriale, qui sert également de circonscription tributaire. La date tardive du texte nous interdit d'en transférer les informations sur la haute époque. Remarquons simplement que le territoire des anciens royaumes a lui-même été fréquemment réparti entre de nouvelles circonscriptions administratives, que les textes araméens nomment *medinah*, aussi bien en Égypte que dans les pays ressortissant au gouvernement d'Ebir Nari. C'est probablement à une telle situation que font référence plusieurs textes bibliques, parlant des 120 ou 127 *medinah* de l'Empire d'Ashuérus : quelle que soit la crédibilité que l'on accorde (ou que l'on refuse) aux chiffres de 120 et 127, ces textes témoignent d'un effort de territorialisation de l'Empire.

• *Cadastre en Asie Mineure occidentale.* – Dès lors, on ne peut réduire l'Empire à une addition et juxtaposition de modules ethniques pleinement indépendants. La fixation du tribut a nécessité la mise en place d'un cadastre,

ou tout au moins d'un bornage-délimitation des terres *(periorismos* dans le vocabulaire des archivistes séleucides) : il est assuré en Asie Mineure occidentale, au moins à partir des mesures prises par Artaphernès en 493-492 (chapitre XII, 5) : mais il ne fait guère de doute qu'il existait déjà du temps de Darius : c'est ce qu'impliquent par exemple les confiscations des terres de Milet en 493 (Hérodote VI, 20). Il est probable que l'administration royale s'est fondée sur des arpentages déjà existants, tel celui que suggère un passage d'Hérodote relatif aux terres et aux champs de Milet (VI, 29). Mais, désormais, ces documents écrits étaient enregistrés par l'administration satrapique. L'existence d'archives à Daskyleion est attestée par les bulles inscrites au nom de Xerxès que l'on y a découvertes. Elle doit être postulée à Sardes, où on les connaît à l'époque hellénistique, sous l'appellation de *basilikai graphai:* elles y sont dirigées par le *bibliophylax,* chargé d'enregistrer tous les mouvements de terres résultant en particulier de la concession de terre royale (*RC* 19).

• *Le cas de la Babylonie.* - Il est vrai que l'administration achéménide pouvait se fonder également sur des documents existants, en particulier dans les pays qui, telles la Babylonie ou l'Égypte, avaient de longues traditions dans le domaine fiscal. On peut se demander néanmoins si l'introduction du système tributaire de Darius n'amena pas certaines modifications, y compris dans les deux régions qui viennent d'être citées. À partir du moment, en effet, où la conquête avait pour corollaire la redistribution d'une partie des terres, on doit admettre que l'administration se devait de tenir à jour l'état des propriétés foncières, sur lesquelles elle levait des impôts nombreux et divers. Provenant principalement de Babylone à l'époque de Darius, 70 tablettes, qui se réfèrent essentiellement à des transferts de biens-fonds, portent, outre le texte, des plans (sommaires) des champs qui sont l'objet de la vente ou du transfert. Ce type de documents n'est pas absolument nouveau, mais il présente la particularité de porter des indications qui auparavant étaient absentes : en particulier la quantité de semences nécessaire, ainsi que le nombre de palmiers plantés dans le champ désigné. De tels documents, d'ordre privé, ne peuvent avoir été rédigés qu'en raison de la garantie qu'ils offraient à l'acheteur. On doit en conclure qu'il existait à Babylone (et sans doute ailleurs en Babylonie) un cadastre officiel.

La mise en place de ce cadastre remonte-t-elle strictement à la réforme

tributaire de Darius? C'est là une hypothèse séduisante, en raison même de la répartition chronologique des tablettes : l'évolution rapide et imprévisible du *corpus* babylonien incite malgré tout à la prudence. En tout état de cause, l'introduction d'une administration fiscale en Babylonie ne saurait faire de doute. Dès l'époque de Cyrus, on connaît le trésorier Mithradta. Son successeur probable est également un Perse, Bagasaru, attesté par des tablettes babyloniennes entre 518 et 500, où il porte tantôt le titre accadien de *rab-ksir,* tantôt le titre iranien de *ganzabara* : l'un et l'autre renvoient à la fonction de trésorier. Il était donc chargé de la gestion du trésor de Babylone et, en cette qualité, il avait un personnel nombreux sous ses ordres, et il disposait de terres de fonction.

Les tablettes témoignant de l'existence d'un bureau royal des enregistrements *(karammaru sa šarri)* montrent en même temps – on l'a vu - que c'est sous le règne de Darius que, pour la première fois, est attestée l'obligation du versement d'une taxe spéciale et nouvelle sur les ventes d'esclaves. L'origine iranienne de la terminologie *(*krahmara)* rend compte très clairement que c'est à l'administration perse que l'on doit cette innovation fiscale. C'est ce que suggère également l'expression de technique fiscale *zeblu sa upiyta* (« transport des redevances en nature »), dont le dernier terme, connu à Persépolis *(ukpiyataš),* est clairement d'origine perse *(*upa-yata).* Dans le même temps, «comme d'autres innovations dues au pouvoir achéménide, la pratique de l'enregistrement des ventes alla de pair avec le maintien d'administrations babyloniennes déjà existantes, et se fit par adaptation des [traditions] babyloniennes» (M. Stolper).

• *Le cas de l'Égypte.* - Quant à l'Égypte, ses traditions bureaucratiques sont bien connues et anciennes. Traditionnellement, l'impôt en nature est prélevé sur les paysans à l'échelle du chef de circonscription *(nomarque)* puis, par différents échelons, transmis aux « chefs de greniers», enfin au trésorier du palais. *A priori,* on est tenté de penser que Darius n'a rien modifié dans une administration fiscale réputée - comme le fit beaucoup plus tard Alexandre, du moins dans un premier temps ; après avoir réparti tout le territoire de l'Égypte entre deux nomarques (qui n'ont rien à voir avec les chefs de circonscriptions de base), Alexandre «prescrit à Cléomène de Naucratis de laisser les nomarques administrer leurs nomes respectifs suivant les principes établis de longue date *(kataper ek palaiou),* mais d'y percevoir lui-même les tributs

(phoroi) qu'ils avaient ordre de lui remettre personnellement» (Arrien *Anab.* III, 5.4). Plus important: plusieurs documents démotiques, dont certains datent du règne de Darius, mentionnent un titre, celui de senti. Ce titre est très généralement associé à celui de «directeur des champs», ou de «celui qui dirige les scribes du roi qui comptent toutes choses». En quelque sorte, ces «grands bureaucrates inventorient les ressources, contrôlent l'assiette des propriétés et la répartition des revenus divins et prébendes sacerdotales, organisent la levée et l'affectation des taxes pour le compte de la maison du roi» (J Yoyotte). Ce *senti* est établi au niveau de toute l'Égypte. En grec, il est ultérieurement «traduit» par *dioikétes,* titre porté par le responsable des finances à l'époque lagide. Il semble qu'en l'affaire l'administration perse a repris à son compte une institution saïte, sans que l'on puisse dire avec certitude si elle l'a adoptée telle quelle ou adaptée à ses propres besoins.

Enfin, l'existence d'un registre des terres, y compris des concessions royales, est attestée en Égypte achéménide. Plusieurs interventions judiciaires des autorités perses impliquent qu'il existait un registre officiel des concessions de terres (cf. *DAE* 2, 18). On soulignera surtout l'intérêt d'un document *(DAE* 69). À un Égyptien, Pamn, qui demande qu'on lui remette en don (*baga) la terre que son père (disparu entre-temps) détenait auparavant, Arshama répond qu'il prendra une décision en ce sens, si « le domaine de Pamn son père, une ferme de 30 artabes, a été laissé à l'abandon sans être affecté à ma maison ni donné par moi à un autre de mes serviteurs ». Les précautions (clauses suspensives) prises par Aršma prouvent qu'il a enjoint à son intendant de vérifier les droits de Pamn sur la ferme - ce qui implique là aussi l'existence d'un registre, où étaient consignées les différentes catégories de terres. La phrase d'Aršma fait irrésistiblement penser à une lettre que le roi séleucide Antiochos Ier envoie à son stratège Méléagros, chargé de réaliser une donation de terres en faveur d'Aristodicide d'Assos : « Tu feras donc une enquête pour savoir si Petra n'a pas déjà été donnée à quelqu'un d'autre. » Il apparut effectivement que «Petra et la terre adjacente... avaient déjà été données à Athénée » (RC 11-12). L'enquête a très certainement été menée dans les archives royales de Sardes (*basilikai graphai;* RC 19, lignes 14-16) comparables aux archives du même type connues en Babylonie achéménide (ci-dessus). Une telle institution existait certainement en Égypte également: on peut la reconnaître dans l'appellation d'archives *(st-sšw),* que l'on trouve dans le texte des donations d'Edfou, ou dans celle d'« archives du Scribe royal des dénombrements » mentionnée dans la Stèle du satrape: «À la basse-époque, la

"place des écrits" désigne plus particulièrement les archives, où l'on conservait les documents relatifs aux transactions foncières» (D. Meeks); le *bibliophylakion,* connu dans l'Égypte gréco-romaine, en est manifestement l'héritier.

• Poids et mesures. - On doit également noter que c'est à l'époque de Darius Ier qu'est utilisée pour la première fois en Égypte une mesure de capacité, *l'artabe,* d'origine perse (Hérodote I, 192), connue par les textes grecs et par les tablettes élamites de Persépolis : c'est en artabes que sont calculées les rations en nature des militaires d'Éléphantine *(DAE* 54); c'est également en artabes qu'est évalué le rendement (ou la superficie) d'une terre (*DAE* 69), et, dans les documents de Saqqara (Segal, n° 42a), on trouve mention du *marris* (ar. *mry),* mesure de capacité des liquides bien connue à Persépolis et souvent attestée sous son calque grec *marris.* On est amené à postuler que l'introduction d'une terminologie technique perse correspond à un changement plus ample. Il semble en effet que l'appellation d'artabe fut appliquée à une ancienne mesure égyptienne : à savoir le *khar.* Or, les évaluations impliquent une dévaluation sensible de la valeur de ce dernier. Dans cette hypothèse, on peut se demander si l'introduction de l'artabe n'est pas liée à l'établissement du tribut égyptien à l'époque de Darius : versé par les paysans en rapport avec la nouvelle mesure royale, le tribut pharaonique aurait ainsi été augmenté, par simple manipulation d'étalon pondéral. Quoi qu'il en soit, il importe de souligner que l'introduction de l'artabe n'a pas été limitée à l'Égypte : on la trouve également en Babylonie dès l'époque de Cambyse; enfin, l'inscription de Mnésimachos *(Sardis* VII, 1.1) montre que dans la région de Sardes, à la fin de l'époque achéménide, des jardins et *paradeisoi* sont estimés au prorata du nombre d'artabes de semences nécessaires à leur mise en culture (comparer avec DAE 69).

Les documents araméens font également référence à des étalons pondéraux: un prêt de quatre sicles est référencé selon «l'étalon du roi» *(DAE* 4); une somme de quatre *karš,* une autre de un *karš* et deux sicles, sont évaluées en fonction de « l'étalon royal » *(DAE 33,* 38); les magasiniers devront fournir des matériaux (arsenic, soufre) «au poids-étalon de Perse » *(DAE* 61). Certes, l'introduction de poids perses n'a pas fait disparaître d'autres étalons : un prêt est comptabilisé « à l'étalon de Ptah» *(DAE 3) ;* l'emprunteur s'engage à

rembourser « sur ses rations en argent reçues du magasin du roi». Mais dans le même temps, le texte précise l'équivalence entre le poids de Ptah et les mesures perses. Versé au satrape en argent pesé, le tribut nécessitait en effet l'existence d'étalons pondéraux indiscutables. Sous plusieurs formes, des poids inscrits au nom de Darius ont été découverts à Suse; d'autres sont connus à Persépolis, frappés eux aussi au nom de Darius : leur poids va de 1 *karš* (10 sicles) à 70 *karš* (10 mines; cf. *Wa-d*). D'autres, enfin, ont été retrouvés dans diverses régions de l'Empire, parmi lesquels un poids-lion à Abydos (d'un talent) et un autre à Trapézonte. Il ne paraît guère douteux que ces poids étaient utilisés pour la pesée du tribut.

Les exemples égyptien et babylonien confirment ce que suggéraient fortement les analyses antérieures : à savoir que l'on ne peut réduire l'impact des réorganisations de Darius à une simple juxtaposition raisonnée d'éléments préexistants. Quelle que soit l'ampleur de la part réelle prise par ses prédécesseurs, il paraît bien que le nouveau roi a su intégrer l'ensemble des acquis et des héritages dans un système cohérent et efficace. En dépit du maintien du module ethnique, c'est à juste titre qu'Hérodote considère l'organisation tributaire comme l'une des manifestations les plus éclatantes de la puissance territoriale de Darius.

VII. ÉCONOMIE TRIBUTAIRE ET APPROPRIATION : TERRE ROYALE ET TERRE TRIBUTAIRE

• *Terre royale et Empire.* - Aux yeux des auteurs grecs, en effet, le système tributaire est fondé sur une gigantesque appropriation des terres et des hommes, via les productions que les paysans réalisent par leur travail. C'est là une vision développée avec une particulière faveur par Xénophon, qui insiste à de nombreuses reprises sur les droits illimités du vainqueur sur les gens et les choses. Il est clair que, du point de vue de l'idéologie impériale achéménide elle-même, les terres conquises relèvent de l'autorité royale, sans exception aucune : c'est une telle réalité dont rend compte le terme *bmi.* C'est ce que, dans les mêmes termes, Mardonios et Artaÿktès rappellent à Xerxès : le premier conseille au roi de se lancer dans l'expédition grecque, de telle sorte «qu'on se garde désormais de faire une expédition militaire contre la terre qui t'appartient» *(epi gēn tēn sēn strateuesthai ;* Hérodote VII, 5); le second justifie ainsi le pillage du tombeau et du temenos de Protésilas : c'est un Grec

« qui a fait campagne contre la terre qui est tienne » (*epi gēn tēn sēn strateusamenos;* IX, 116). Il en est de même des objectifs de la Ligue de Délos, tels qu'ils sont définis par Thucydide : « Le principe en était de ravager la terre du roi *(h basileôs khôra)* en représailles pour les torts subis» » (I, 96.1). Par définition, les terres royales (au sens extensif du terme) doivent rester à l'écart des armées ennemies, comme l'exprime fort bien également Darius lui-même *(DPd).* Dans le cas contraire, elles tombent dans la catégorie de «terre ennemie ». De multiples exemples montrent que, du point de vue grec, l'autorité du roi s'exerce indistinctement sur tous les pays où il prélève un tribut - signe même de la sujétion. On comprend donc aisément que le vainqueur est justifié à en revendiquer la propriété, tel Alexandre face à Darius III : « Je possède le pays (kai *tn* khôran *ekhô),* les dieux me l'ont donné » (Arrien II,14.7) : désormais, Alexandre est maître *(kyrios)* de tout ce qui appartenait à Darius (II, 14.9), il est « le maître de toute l'Asie» » *(tēs Asias hapasēs kyrios ;* II, 14.8) – comme l'avait été Darius Ier (cf. Eschyle, *Perses 763: pass Asidos... tagein).* Dans cette acception, les intérêts de la maison royale (oikos *basileôs)* se confondent avec ceux de l'Empire (e.g. Thucydide 1,129.3 : *en tôi hemeterôi oikôi).*

• *Les écluses du Grand Roi et les qanats des Hyrcaniens.*– Mais de tels textes ressortissent trop à la sphère de l'idéologie pour que l'on puisse les accepter sans autre forme d'analyse. Revenons à Hérodote (III, 117), qui écrit:

> Il y a en Asie une plaine entourée de montagnes de toutes parts, et dans ces montagnes, il y a cinq brèches; cette plaine appartenait autrefois aux Chorasmiens, située aux confins de leur propre pays et de ceux des Hyrcaniens, des Parthes, des Sarangéens et des Thamaniens; mais, depuis que les Perses ont le pouvoir *(ekhousi to kratos),* elle appartient au roi *(esti tou basileôs).* Or, de cet entourage de montagnes s'écoule un grand fleuve, lequel a nom Akès. Précédemment, divisé en cinq branches, il arrosait les pays des peuples que j'ai nommés, conduit chez chacun d'eux à travers chaque brèche. Mais depuis qu'ils sont sous la domination du Perse *(hypo tôi Persi),* voici ce qui leur est arrivé: le Grand Roi a muré les brèches des montagnes et établi à chacune de ces brèches une écluse; ainsi, l'eau étant empêchée de s'écouler au-dehors, la plaine qui est entre les montagnes devient une vaste mer, puisque le fleuve y donne sans avoir d'issue d'aucun côté. Ceux donc qui auparavant avaient coutume de profiter de l'eau, n'en pouvant profiter, sont dans une grande misère ; car si, pendant l'hiver, la divinité leur envoie de la pluie comme aux autres hommes, pendant l'été ils ont besoin de cette eau pour le millet et le sésame qu'ils sèment. Lors donc qu'il ne leur en estpoint donné, ils se rendent chez les Perses, eux et leurs femmes et, se tenant près des Portes du roi *(kata tas thyras tou basileôs),* ils se lamentent à grands cris; le roi ordonne alors d'ouvrir, pour ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'eau, les écluses allant de leur

> côté; puis, quand la terre de ceux-là a été abreuvée jusqu'à saturation, ces écluses sont fermées, et l'ordre est donné d'en ouvrir pour ceux des autres qui en ont le plus besoin (III,117).

Il ne fait guère de doute que le témoignage d'Hérodote ne doit pas être pris au pied de la lettre. Les histoires orales qu'il a entendu raconter sont manifestement greffées sur des légendes indo-iraniennes de la souveraineté, où les eaux tiennent une place centrale, y compris chez les Achéménides (cf. chapitre VI, 5). C'est ainsi que la fête indienne du Nouvel An est organisée autour du combat d'un héros divin contre un dragon qui, retranché dans une forteresse, maintient dans la sécheresse et l'aridité les pays d'alentour. La victoire du héros libère les eaux des murs, derrière lesquels le dragon les tenaient enfermées.

Mais il faut souligner en même temps que le passage s'inscrit lui-même dans son développement tributaire. Après avoir transmis la liste des pays tributaires (III, 89-98), Hérodote examine les limites territoriales du pouvoir du Grand Roi, vers l'Inde (III, 98-105), qu'il situe «aux extrémités de la terre habitée» (III, 106), puis vers le midi, c'est-à-dire l'Arabie (III,107-114) et vers l'Éthiopie, « dernière terre habitée de ce côté », avant de donner quelques indications sur les terres de l'Ouest (III,115-116). Puis vient le passage sur les écluses du Grand Roi. Il est donc clair que dans son esprit, cet exemple illustre tout particulièrement la puissance de Darius, et les conséquences que la conquête perse a apportées au mode de vie et à l'organisation interne des populations sujettes: désormais la terre « appartient au roi ».

La conquête perse n'a pas simplement amené l'établissement d'un tribut: le Grand Roi contrôle désormais l'eau, qui est l'élément déterminant des forces productives dans des régions vouées à l'irrigation; ce qui veut dire aussi qu'il en gouverne désormais la répartition à l'intérieur des différentes communautés qui, auparavant, peut-on penser, organisaient entre elles les modalités de l'accès à l'eau. Mais en l'occurrence le contrôle royal est particulièrement pesant, puisque les populations doivent verser des taxes spéciales pour pouvoir utiliser l'eau d'irrigation, taxes qui s'ajoutent au tribut *(parex tou phorou).* Leur dépendance est marquée par Hérodote, qui les montre venus en suppliants aux Portes du palais, d'une manière assez comparable à ces personnages qui font antichambre avant d'obtenir une audience devant le Grand Roi ou devant l'un de ses satrapes. Même sous la forme de fable monarchique qu'elle revêt, la présentation d'Hérodote rend compte d'une

réalité : l'approfondissement de la domination perse est allé de pair avec le développement de l'économie tributaire, vecteur et moteur de l'appropriation royale.

C'est ce que confirme à sa manière Polybe dans un passage bien connu, relatif au qanats forés par les paysans hyrcaniens: « Les Perses, au moment où ils étaient les maîtres de l'Asie (... *Persai tēs Asias epekratoun),* accordèrent à ceux qui amenaient l'eau de source dans certaines zones qui auparavant n'étaient pas irriguées, la jouissance *(karpeusai)* de la terre pour une durée de cinq générations» (X, 28.3). Parmi d'autres informations, le texte met en valeur le rapport étroit entre la domination territoriale (le droit de conquête) et les droits des paysans sur la terre et sur l'eau. En l'occurrence, les droits des communautés rurales ne relèvent pas de la catégorie de «propriété», mais simplement de la concession, par le roi, pour une période longue mais limitée, de la jouissance des productions *(karpeusai).* Dans le même temps, les textes indiquent fort clairement que la conquête perse n'a pas abouti à une confiscation générale des terres, mais bien plutôt, par le biais des tributs et des taxes, à un contrôle du roi sur les moyens de production et sur une part des récoltes.

• *Terre royale et terres en concession.* - C'est sur la terre royale que sont découpés les lots de terre concédés, à titre de don *(dôrea; baga; dašna; idintu šarri),* au profit de favoris ou de parents du roi, ou de colons (militaires ou non). C'est ce qu'implique un texte hellénistique, qui détaille les modalités de la concession de terres à un certain Aristodicide d'Assos: celui-ci a obtenu une *dôrea* qui, auparavant, avait été concédée à un autre personnage (Méléagros; RC 11, lignes 3-5); cette *dôrea* a été prise sur la terre royale (*khôra basilike;* RC 12, lignes 19-20). La formulation employée rend compte qu'en principe les concessions royales étaient de nature révocable. On en a l'illustration particulièrement évidente dans l'exemple de la *dôrea* de Mnésimachos, près de Sardes, qui remonte manifestement à l'époque achéménide. Mnésimachos a emprunté une forte somme au sanctuaire d'Artémis; de manière à garantir la dette (gagée sur les récoltes de la *dôrea),* les administrateurs d'Artémis prévoient le cas où le roi (Antigone) reprendrait la terre qui, fondamentalement, continue donc de ressortir à la catégorie de terre royale *(Sardis* VII, 1.1).

C'est ce que confirment plusieurs documents araméens d'Égypte. À

Éléphantine, on connaît l'existence de lots militaires, qui ne sont pas sans faire songer au système babylonien des *hatru.* Outre les rations en nature *(ptp)* et en argent *(prs)* reçues du magasin royal, les soldats-colons d'Éléphantine disposaient de lots de terre. Le plus ancien document - daté de 495 *(DAE* 2) - montre que ces lots *(mnt)* étaient attribués par l'administration, parfois sous forme de parts, et qu'il revenait à l'administration de régler tout litige qui pouvait surgir à ce propos. Sous Artaxerxès (I ou II), un colon se présente ainsi : « Malkiyah, Araméen ayant tenure *(mehahsen)* à Éléphantine-la-Forteresse» *(DAE* 9). Un autre document - daté d'Artaxerxès Ier – transmet un différend né entre un colon et deux femmes : le premier se plaint auprès des autorités perses que les secondes n'aient pas versé l'argent qu'elles lui devaient sur un champ, dont- précise-t-il - « notre compagnie *(degel)* avait la tenure, depuis l'an 24 jusqu'en l'an 31 du roi Artaxerxès» *(DAE* 18). Le terme «tenure» indique formellement que ces lots de terre n'étaient pas propriété privée du concessionnaire. On peut entrevoir un système identique à Memphis, puisqu'un papyrus de Saqqara se réfère aux «champs de la garnison *(haylā)* » (Segal, n° 31), sur lesquels les soldats-garnisaires paient un tribut *(mndt;* Segal, n° 18). On retrouve la même situation pour ces bateliers qui ont un bateau de l'administration «en tenure» (*DAE* 61). Dans un autre document (DAE 69), l'Égyptien Pamn, fils de Pétosiris, un palefrenier du satrape Aršma, s'est plaint auprès de celui-ci. Il rappelle que son père, disparu lors des troubles, détenait un domaine en tenure, et il fait la supplique suivante : « Maintenant, donne-moi le domaine de mon père : qu'on me le donne, que j'en aie la tenure. » Parmi d'autres enseignements, le texte montre que le satrape pouvait concéder des terres en don (cf. *DAE* 62: *dšn'= *dšna),* mais que celles-ci restaient dans la catégorie des «tenures»; il appartenait à l'héritier présomptif de demander confirmation de la donation antérieure.

Le plus ancien document araméen d'Égypte *(DAE* 1) est également fort intéressant. Il est daté de la 7e année de Darius Ier (515) et a été rédigé dans une localité d'El-Hibeh (Teuzoi). Il s'agit d'un contrat passé entre le détenteur d'un champ, un nommé Padi, et un paysan, dénommé Aha; le premier est très probablement membre d'une communauté araméenne (ou du moins araméophone) installée dans l'oasis, soit à l'époque saïte, soit à l'époque perse; le second est un Égyptien du cru. Le premier apporte la terre, le second, les semences, les instruments de culture et ses bras - les deux contractants s'engageant à partager pertes et profits. Or, Padi présente son champ comme venant de sa «part du roi *(h [l] qy lmlk)* ». Par ailleurs, le contrat est assorti

d'une clause suspensive : il ne sera valide que si le roi le sanctionne (ou ne s'y oppose pas) – ce qui signifie manifestement que le détenteur d'un lot en concession n'en a qu'une jouissance limitée : l'acte de concession n'a pas fait disparaître les droits du roi. Le statut de la terre de Padi est donc assez comparable à celui des lots des colons d'Éléphantine.

• *Darius et Gadatas, Alexandre et Priène.* - Reste néanmoins que la notion et l'extension de la terre royale sont difficiles à cerner. Aucun texte littéraire grec n'utilise l'expression *basilik*e *g*e ou *khôra basilik*e pour définir une terre royale achéménide, au sens où on l'entend ici. Il convient, en revanche, d'insister sur l'intérêt de la formulation de la lettre envoyée par Darius à Gadatas qui, selon toute probabilité, est intendant d'un paradis près de Magnésie du Méandre :

> Les jardiniers sacrés *(phytourgoi hieroi)* ont été par toi soumis au tribut (phoros) et contraints de travailler une terre profane *(khôra bebelos ;* ML 12).

Dans la logique des reproches adressés par le roi à son intendant, la lettre fait référence très clairement à deux catégories de terres : la terre qui relève du sanctuaire - ce que les textes hellénistiques dénomment *hiera khôra* - et la « terre profane ». Celle-ci est caractérisée très nettement dans un autre passage de la lettre. Darius félicite Gadatas pour les soins mis à cultiver une terre « qui est mienne *(tn emn gn)* ». On retrouve une expression identique dans une lettre envoyée en 334 par Alexandre à la cité de Priène. Le roi y distingue plusieurs catégories de terres et de populations : les terres de la cité (celle-ci étant exemptée de la contribution de guerre: *syntaxis),* et d'autres terres (limitrophes), dont les habitants *(katoikountes)* sont soumis à tribut *(phoroi).* Et, à propos de cette seconde catégorie, Alexandre déclare avec force: « Je sais que cette terre est mienne *» (khôran [g]inôskô emn einai;* Tod 185). Derrière les ressemblances terminologiques avec les déclarations de Mardonios et d'Artaÿktès (Hérodote VII, 5 ; IX,116 : ci-dessus), les deux inscriptions sont fort instructives, car elles émanent des chancelleries royales.

De ce rapprochement, on peut tirer semble-t-il deux conclusions : d'une part, le territoire du paradis, comme au reste on pouvait s'en douter, relève de ce que les textes hellénistiques appellent la terre royale *(khôra basilike).*

D'autre part, l'appropriation royale n'implique pas que toutes les terres de l'Empire étaient considérées comme *propriété* du Grand Roi (au sens romain du terme). La conquête n'a pas abouti à une confiscation brutale et générale des terres : les populations continuent de posséder (selon leurs normes propres) leurs terres traditionnelles. Les limites des villages, des cités, des *ethn*, des sanctuaires ou des royaumes sont reconnues par l'administration, qui en fait la base des impositions. En parlant d'appropriation, on veut faire référence non au droit de propriété, mais au *contrôle* exercé directement ou indirectement par le Grand Roi sur les productions et sur les producteurs.

À la suite d'une révolte, le Grand Roi pouvait confisquer des terres et les réattribuer à qui il voulait. Ce fut le cas de la région d'Atarnée, qui, vers 545, avait été concédée à Chios (Hérodote I, 160). Ce fut également le cas à Milet en 493 : «Quant au territoire de Milet [=*khôra politik*e], les Perses en retinrent pour eux la région de la ville et de la plaine; et ils donnèrent aux Cariens de Pédasa la propriété des hauteurs» » (Hérodote VI, 20). On voit ainsi que le roi peut attribuer des terres supplémentaires à une cité ou à un peuple méritants, à partir des confiscations antérieures. Ces attributions de terres sont fréquemment attestées à l'époque hellénistique ; la donation d'un territoire par le Grand Roi au roi de Sidon Esmunazzar (chapitre XII, 3) suggère qu'il en fut de même à l'époque achéménide. Le maintien de la propriété civique, communautaire ou privée n'est donc pas réellement contradictoire avec le droit du roi de disposer des terres de l'Empire. On pourrait dire que toute propriété terrienne est en quelque sorte frappée d'un caractère de révocabilité. Dans la majeure partie des cas, le roi n'a aucun intérêt à confisquer les terres en question, et donc ce droit royal reste généralement théorique : mais chacun sait aussi qu'il s'exercera sans faiblesse à l'égard d'une personne ou d'une population infidèle ou révoltée.

• *Terre tributaire et terres de la couronne.* - Pour progresser, il faut revenir vers le Pseudo-Aristote. Dans son développement si riche, l'auteur des *Économiques* distingue formellement un type particulier de prélèvements de ceux qui sont opérés au titre du tribut. Il écrit en effet, à propos de l'entrée et de la sortie de produits gérés directement par l'administration royale, qu'ils « ont été reçus de la part des satrapes dans la *tag*e» (II, 1.3). Terme difficile, qu'un lexicographe tardif (Hésychius) comprend comme « la dôrea royale et l'ensemble des choses nécessaires à la vie ». Ici, le terme *dôrea* doit être

entendu dans le contexte de l'économie royale, c'est-à-dire une terre en concession, à ceci près que c'est le roi lui-même qui en est le bénéficiaire. Ces terres en dôrea sont souvent caractérisées par les auteurs classiques comme des *dons nourriciers :* l'exemple le mieux connu, mais il n'est pas le seul, est celui de Thémistocle qui reçut les revenus de plusieurs villes : chacune devait lui fournir une part des dépenses de sa maison, son pain, son vin, son poisson, sa garde-robe. C'est très exactement la définition que donne Hésychius de la *tag,* dont les revenus doivent satisfaire les besoins du roi. Étant donné que des *dôreai* sont attestées dans de nombreuses satrapies, on doit admettre que sur tout le territoire de l'Empire des portions de terres avaient été réservées aux besoins du roi. C'est très exactement le système défini par Hérodote à propos de la catégorie fiscale *parex tou phôrou :* «Le roi a divisé en régions, pour qu'elles lui fournissent en dehors du tribut tout son approvisionnement personnel *(troph)* et celui de ses troupes, tout le territoire dont il est le souverain» (1,192). Il est donc permis de juger que le terme tag renvoie à une catégorie spécifique de terres, que l'on dénommera « terres de la couronne», sur lesquelles le roi lève directement des prestations, dont le Pseudo-Aristote rend clair qu'il s'agit de produits en nature. Comme l'indique l'auteur, il revient au roi d'en disposer à sa guise, une fois que ces produits ont été stockés dans les greniers royaux ou dans les magasins *(paratheseis :* II, 2.34a).

Un passage d'Hérodote donne probablement un éclaircissement, même fugitif, sur la manière dont s'est constituée la catégorie de la *tag.* Il précise en effet qu'en Égypte, en dehors du tribut, le roi jouissait du produit (en argent) de la pêche dans le lac Moeris (III, 91). D'autres concessions de ce type y étaient connues, comme la ville d'Anthylla, « concédée en domaine particulier à la femme du roi régnant en Égypte pour sa chaussure » (Hérodote II, 98). On trouve dans cette coutume la préfiguration d'une coutume achéménide bien connue, qui permettait aux princesses de disposer dans l'Empire de terres et de villages, dont les revenus leur permettait d'entretenir leur maison. Selon Athénée (1,33f), les revenus de la ville égyptienne d'Anthylla étaient versés à des princesses, à l'époque perse. Selon Diodore de Sicile (I, 52.5), le pharaon Moèris « donna à sa femme les revenus de la pêche pour ses parfums et sa toilette; cette pêche rapportait un talent par jour ». Ce n'était pas le cas à l'époque de Darius, puisque, selon Hérodote (II,149; III, 91), ils étaient directement versés au trésor royal *(to basilikon).*

Malheureusement, en dehors de ce passage, rares sont les références directes à la catégorie dénommée ici terres de la couronne. Revenons d'abord

aux informations de Strabon relatives au tribut animalier de la Cappadoce, de l'Arménie et de la Médie (XI, 13.8). Elles doivent être rapprochées de ce que l'on sait de l'élevage équin dans cette région. Selon le même Strabon (XI,13.7), « la terre y offre une pâture exceptionnellement favorable à l'élevage des chevaux. Il s'y trouve en particulier un pâturage appelé pâtis aux chevaux, que les voyageurs se rendant de Perse et de Babylone aux Portes Caspiennes traversent dans toute sa longueur. Du temps des Perses, dit-on, il nourrissait 50 000 juments qui constituaient des haras royaux *(agelai basilikai)* ». De son côté Arrien (VII, 13.1) cite le chiffre de 150 000 juments néséennes (160 000 chez Diodore XVII, 110.6). On y élevait en effet les chevaux dits néséens – du nom de la plaine située entre Behistoun et Ecbatane, plaine réputée pour sa luzerne, dite « herbe mède » (cf. Hérodote VII, 40). C'est la raison pour laquelle, selon Polybe (X, 27.1), «ce sont les Mèdes qui ont la charge des haras royaux». Tout comme les haras de Babylonie (Hérodote I, 191), les haras de Médie ressortissent sans doute à la *tag*, dont les productions sont fournies « en dehors des prestations en argent. » Il devait en être de même des haras d'Éolide qui, partie des biens royaux *(ta basilika)*, sont administrés par des administrateurs spécialisés (Plutarque *Eum.* 8.5).

Peut-être en était-il de même des forêts, qui sont incluses implicitement par le Pseudo-Aristote dans la catégorie « produits de la terre ». Un décret d'époque hellénistique (213) confirme l'existence de forêts royales en Asie Mineure : pour la reconstruction de la ville de Sardes, Antiochos III proclama l'ordre suivant: «Qu'aussitôt l'on coupe du bois pour la reconstruction de la ville et qu'on le fasse prendre dans les forêts de Taranza. » Il s'agit probablement des forêts réputées du mont Tmôlos, tout proche de Sardes. Le texte est clair: il ne suffit pas d'exciper de sa fonction pour se faire livrer la marchandise ; il convient de produire un ordre écrit du roi (ou du satrape), puis de donner décharge aux intendants - comme dans les haras royaux (Plutarque *Eum.* 8.5). L'existence de forêts royales est également attestée en Mysie. Quant aux forêts de Cilicie Trachée, leur luxuriance est soulignée par Strabon, qui note que leurs bois de pins étaient régulièrement utilisés pour la construction navale. C'est précisément sur la côte cilicienne que les Perses avaient aménagé de grands arsenaux.

D'autres régions de l'Empire était moins bien pourvues. C'était le cas de la Babylonie. Strabon revient à plusieurs reprises sur l'absence de bois de construction, mis à part les fûts de palmiers-dattiers (XVI,1.5 et 11). Tout

aussi bien, en 324, c'est du Liban qu'Alexandre fit venir bois et charpentiers. Néanmoins, Strabon (XVI, 1.11) note que le roi put établir des chantiers navals à Babylone; il utilisa à cette fin les cyprès, coupés dans les bois et les paradis. On sait en effet que les paradis étaient réputés pour la beauté des arbres et des forêts (cf. Plutarque *Art.* 25.1-2; Diodore XVI, 41.5). Mais ces futaies n'avaient pas pour seule fonction de fournir de l'ombre aux satrapes et aux rois! C'étaient aussi des domaines de rapport. Lorsque Néhémie fut envoyé à Jérusalem par Artaxerxès I, il était porteur d'une lettre officielle destinée à «Asaph, garde du paradis du roi» *(Néh.* 2.8), sous lequel on doit reconnaître l'intendant des forêts royales du Liban. Déjà, en 538, l'administration royale avait donné ordre « aux Sidoniens et aux Tyriens d'apporter par mer jusqu'à Joppé des bois de cèdre du Liban», pour la reconstruction du temple de Jérusalem. C'est dans ces forêts royales qu'en 316 Antigone le Borgne fit couper des milliers d'arbres pour construire la flotte qu'il destinait à la conquête de l'Égypte. Ces forêts du Liban restèrent domaines royaux jusqu'à l'époque hellénistique, comme l'atteste l'ordre donné en 200 par Antiochos III en vue de l'embellissement du temple de Jérusalem.

• *Un bilan et quelques incertitudes.* – Reconnaissons-le : il n'est pas toujours aisé de tracer les frontières entre la terre tributaire et la *tag*e: l'exemple même des haras et des forêts ne permet pas de conclure en toute certitude qu'ils appartiennent à la *tag*, même si, par hypothèse, c'est l'interprétation que nous avons retenue. De leur côté, les tablettes babyloniennes font référence à une catégorie de terres, dénommés *uzbarra* - terme d'origine iranienne, que l'on s'accorde actuellement à comprendre comme «terre royale» par opposition à d'autres catégories de terre. Parfois, la «part du roi *(zitti šarri)* » y est prélevée. Des portions de terre royale peuvent également être concédées à des personnages de la cour, sous la dénomination de donations royales *(nidintu šarri).* Mais bien des interrogations continuent de peser sur l'extension des terres royales en Babylonie.

La terminologie de « terre royale » reste en effet très ambiguë. Témoin la mise en parallèle de deux dossiers hellénistiques : dans l'un d'entre eux, le roi Antiochos ordonne de concéder une terre à un favori (Aristodicide d'Assos), en précisant que cette terre doit être prise sur la terre royale *(khôra basilik; RC* 11-12); dans l'autre, Antigone rappelle aux cités grecques de la côte qu'elles sont fermement invitées à acheter le blé qui provient de la terre tributaire

(khôra phorologoumen ; *RC* 3). Antiochos et Antigone font-ils référence à deux catégories de terres distinguées par la terminologie, ou bien à une catégorie indifférenciée, qualifiée spécifiquement en raison du contexte? On postulera ici qu'au sens politico-idéologique du terme, la «terre royale» se confond avec la terre tributaire, c'est-à-dire avec l'Empire dans son ensemble (c'est l'acception retenue ou impliquée par Hérodote dans ses développements tributaires) ; mais dans un sens fiscalo-économique, elle se réduit à la *dôrea* royale, c'est à dire à la *tag*, ce que nous avons désigné ici sous l'appellation de terres de la couronne. Replacés dans le cadre ainsi défini, les documents persépolitains devraient nous permettre d'en affiner les contours.

CHAPITRE XI

Perse, Empire et économie tributaire

I. LES ARCHIVES DE PERSÉPOLIS

• *Tablettes des Fortifications et tablettes du Trésor.* - En 1933-1934 et en 1936-1938, deux lots de tablettes furent découverts à Persépolis par les fouilleurs américains : le premier au coin N.E. de la terrasse, le second dans la partie S.E. En raison des lieux de trouvaille, ils portent les dénominations traditionnelles de tablettes des Fortifications (PF) et tablettes du Trésor (PT). Celles-ci furent publiées en 1948 par G.G. Cameron, qui en poursuivit l'édition dans les années suivantes (PT 1957; PT 1963). Elles sont au nombre de 129, et datées entre la 30e année de Darius (492) et la 7e année d'Artaxerxès Ier (458) - si l'on met à part une tablette accadienne rédigée en décembre 502 (PT 85). Le lot des Fortifications – daté de la 13e à la 28e année de Darius (509-494) - est beaucoup plus imposant. En 1968, R.T. Hallock en publia 2087, puis à nouveau 33 dix ans plus tard (PFa). Quelques-unes ont été également publiées isolément depuis lors. Dans un article de 1977, R.T. Hallock annonçait qu'il en avait étudié près de 4 500, mais l'on attend toujours la publication des documents qu'il avait transcrits avant sa mort. Il en est de même d'environ 500 tablettes inscrites en araméen et des 80 gloses araméennes sur des tablettes élamites. Quant aux 580 sceaux (dont 86 inscrits) que portent les tablettes, une partie a été publiée (PTS), l'autre est en cours d'analyse (PFS). On a découvert également à Persépolis des mortiers et pilons, portant 163 inscriptions araméennes, qui ont été publiées en 1970 par R.A. Bowman : elles sont datées (par hypothèse) des règnes de Xerxès et d'Artaxerxès, entre 479-478 et 436-435. Malheureusement, plusieurs centaines de textes et épigraphes araméens restent encore non publiés. Il existe en outre quelques rares textes rédigés en d'autres langues : deux tablettes en accadien (PT 85; Fort. 11786), un court texte inscrit en grec (Fort. 1771) et un autre (probablement) en phrygien. Ce sont donc plusieurs milliers de tablettes et

d'inscriptions dont disposent les historiens de l'Empire achéménide.

À une exception près - au reste d'interprétation délicate (PT 4-5) -, les tablettes de Persépolis ne sont pas des documents narratifs. On n'y trouvera ni traité, ni récit d'expédition militaire, ni allusion même indirecte à l'histoire dynastique. Pour l'essentiel, les tablettes des Fortifications ont trait à des opérations de collecte, de magasinage et de distributions de produits alimentaires : les bénéficiaires en sont le roi et sa famille, de hauts officiers de l'administration, des prêtres (ou desservants de cultes), le bétail et surtout les groupes de travailleurs *(kurtaš)* employés dans les chancelleries, les exploitations rurales, les ateliers de transformation et sur les chantiers de Persépolis. Une série particulièrement bien fournie (série Q) enregistre le versement de rations alimentaires aux personnes et aux groupes qui voyagent d'un point à l'autre de l'Empire. Les sujets se retrouvent dans trois autres séries : les lettres, les journaux et les comptes des magasins. Quant aux tablettes du Trésor, elles enregistrent surtout les versements de rations aux artisans qui travaillent sur les chantiers de Persépolis sous Darius, Xerxès et Artaxerxès Ier, une part de la ration étant donnée (ou évaluée) en argent et non plus seulement en produits alimentaires à partir de 493-492.

L'ensemble de la documentation est extraordinairement concentré dans le temps et dans l'espace. Mis à part les rations de voyage (série Q), elles concernent une aire géographique réduite au Frs central et à la Susiane, de Suse au Nord-Ouest à Niriz au Sud-Est. Les tablettes du Trésor concernent presque exclusivement des opérations qui ont lieu à Persépolis même. Par ailleurs, la répartition chronologique est très inégale, puisque 46,5 % des tablettes des Fortifications sont datées des années 22 et 23 de Darius (500-499), la proportion s'élevant même à 72 % pour la série Q (rations de voyage). Quant aux tablettes du Trésor, la plus grande partie est assignable au règne de Xerxès et, à l'intérieur du règne (486-466), plus de 60 % sont datées de 466, et 90 % du règne sont complètement ignorés. Il est difficile de tirer des conclusions historiques de tels pourcentages. La pelle des fouilleurs n'a manifestement mis au jour qu'une partie minime des archives centrales de Persépolis. Une partie importante des actes administratifs était certainement écrite sur des matériaux périssables. Les tablettes des Fortifications citent fréquemment les scribes babyloniens écrivant sur parchemin - selon une méthode attestée non seulement par les auteurs classiques (Hérodote VII, 58 et Diodore II, 32.5: *diphtherai)*, mais aussi par la découverte d'une partie de la correspondance du satrape Aršma, écrite sur peau *(DAE* 62-74; cf. *FGrH* 115

F263a). On en trouve même mention explicite à Persépolis : transmise sur une tablette d'argile, une lettre de la princesse Irdabama fait référence à un document rédigé sur parchemin (PFa 27). Des passages d'Hérodote (VII, 239; cf. VIII, 90) et d'Élien *(V.H.* XIV, 12) attestent en outre qu'on continuait à utiliser des tablettes de bois recouvertes de cire, bien connues en Babylonie pendant la période néo-babylonienne (et attestées antérieurement chez les Hittites et chez les Assyriens). Dans ces conditions, on doit admettre que nous ne disposons que des archives de quelques bureaux, à l'exclusion d'autres qui - à en juger par les documents provenant d'autres royaumes proche-orientaux antérieurs - étaient chargés de la conservation et de la gestion d'autres biens, tels que les objets précieux, les armes, ou encore les vêtements: c'est d'ailleurs une réalité qu'évoquent, à leur manière mais très clairement, les récits anciens portant sur le sac de Persépolis par les Macédoniens (e.g. Quinte-Curce V, 6.3-5 [étoffes, mobiliers, vestiaire royal, vases, etc.]).

Potentiellement, cette documentation revêt une énorme importance dans le travail en cours de renouvellemenent de l'histoire achéménide, et singulièrement de son organisation économique et tributaire. Elle permet en particulier de développer une analyse à partir du centre, et non plus seulement à partir de sources classiques qui, si importantes soient-elles, sont lacunaires et fréquemment biaisées. Mais, paradoxalement, l'utilisation par les historiens en reste encore très fragmentaire. La raison essentielle de ce retard *relatif* se situe dans le domaine linguistique et syntaxique. Les premiers déchiffreurs se sont heurtés en effet à des difficultés considérables qui sont loin d'être levées aujourd'hui, malgré de notables progrès déjà enregistrés. Mis à part quelques exceptions rarissimes, les tablettes sont écrites en élamite, langue des chancelleries d'Anšan et de Suse. Du point de vue syntaxique, la langue néo-élamite pose encore aux spécialistes de redoutables problèmes, à tel point que certaines opérations comptables, qu'impliquent les tablettes, sont encore frappées d'un fort coefficient d'incertitude : on ne sait parfois reconnaître ni l'acte ni l'agent! Par ailleurs, une grande partie de l'anthroponymie, de la toponymie et du vocabulaire technique est d'origine perse. Or, nous ne disposons pas d'une littérature perse de cette époque qui permettrait de dresser un dictionnaire perso-élamite exhaustif. Les seuls textes synoptiques sont les inscriptions royales, qui renferment un nombre de mots et de vocables relativement réduit. La compréhension des mots perses sous-jacents suppose donc, d'une part, une retranscription sûre en perse du terme écrit en élamite par les scribes, et par ailleurs une analyse étymologique qui ne peut guère être

menée qu'à l'aide de *cor*pus plus tardifs (diverses langues iraniennes, dont le moyen-perse et le perse moderne). Mais l'étymologie elle-même ne donne pas réponse à tout, car il est bien connu que le sens d'un mot peut se modifier considérablement au cours du temps. Le sens étymologique doit donc être confronté au contexte d'utilisation: et reviennent alors les problèmes syntaxiques. Malgré les calques retrouvés dans des documents araméens d'Égypte ou dans des tablettes babyloniennes, et les termes répertoriés par des lexicographes grecs (Hésychius, la *Souda*, etc.), la signification d'un nombre important de mots utilisés par les scribes élamites au service des Grands Rois reste donc inconnue ou fortement disputée. Il serait cependant mal venu de faire preuve de scepticisme : l'ampleur de la documentation et les résultats déjà accumulés incitent tout au contraire l'historien à interroger les tablettes avec patience et enthousiasme à la fois.

• *Comptes et archivages.* – Cette documentation rend compte d'abord du caractère tatillon et «paperassier» de l'organisation administrative mise en place pour contrôler la production et les réserves. Collectées dans les districts, les différentes productions agricoles et animales sont rassemblées dans des magasins. Dans chaque magasin, deux fonctionnaires sont responsables, l'un de la gestion des stocks *(tumara* pour le grain), l'autre *(ullira)* des autorisations de sorties des marchandises. Chaque année, les comptables dressent l'inventaire, qu'ils envoient à la chancellerie centrale de Persépolis. Il en est de même des chefs des magasins qui existent dans chaque point de halte des grandes routes, où les voyageurs officiels peuvent trouver des rations de voyage. Un double des comptes est également répertorié à Persépolis, où les comptables enregistrent annuellement entrées et sorties, et contrôlent les bilans. En principe, à tout moment, les services centraux connaissent donc l'état des stocks sur chaque point du territoire, et les officiels peuvent ainsi donner des autorisations de prélèvements dans tel ou tel magasin.

Chaque chef-lieu comporte manifestement plusieurs magasins, spécialisés chacun dans la collecte et le stockage d'un produit: grains (de différentes espèces), sésame, vin, bière, farine, bétail (ovins, bovins, chameaux, chevaux, volailles). L'état des stocks à Hadaran dans la 19e année porte sur un total de 2615 BAR [c.14 tonnes] de grains distribués dans la 19e année, sous onze rubriques : distributions à des travailleurs *(kurtaš)*, à des chevaux, à des volailles, à des troupeaux, livraison au magasin royal (PF 1943). À Dur, dans

la 25e année, près de 11000 BAR [61 tonnes] de grains sont sortis du magasin (PF 1948[70-71]). Près de 5 500 litres de vin ont été prélevés en 503 du magasin à Saramanda (PF 1954). Les inventaires des troupeaux répertorient chaque espèce, en fonction du sexe et de l'âge. Pour chaque rubrique, les comptables mentionnent les noms des responsables du magasin ainsi que le nom de l'administrateur qui a donné un ordre de répartition, de même que la quantité distribuée et la qualité et le nombre de bénéficiaires (prêtres, *kurtaš*, animaux, etc.), et les quantités transportées dans les magasins de Persépolis ou d'autres sites. Chaque ordre de livraison provenant par la voie hiérarchique était envoyé dans un « document scellé » *(halmi)* : ainsi, le compte du magasin des grains de Rakkan, dans la 21e année (501), porte mention de 20 *halmi* «signés» d'Iršena, l'un des répartiteurs en chef (PF 1946). Dès lors que surgissait un problème, la responsabilité de chacun était clairement désignée. Elle l'était d'autant mieux qu'en principe, la tablette portait l'empreinte de deux sceaux: le sceau de l'officiel qui a donné la marchandise, et le sceau de celui qui l'a reçue pour répartition. Les sceaux des plus hauts officiers étaient individualisés par une inscription : « Sceau d'untel, fils d'untel. » En 500, le chef suprême de l'administration, Parnaka, fait savoir qu'il a changé de sceau : « Le sceau qui auparavant était le mien, ce sceau a été remplacé. Maintenant, le sceau qui a été porté sur cette tablette est le mien» » (PF 2067-2068).

Plusieurs documents attestent que, aussi élaboré fût-il, le système donnait lieu à contestations. Des comptables se plaignent de ce qu'un officiel n'a pas fourni de document scellé (PF 1957, 1988). Certains sont accusés (?) de « s'être approprié » telle ou telle marchandise (PF 1986[37-38], 2074). En mai 498, des comptables précisent que des travailleuses n'ont pas reçu leurs rations pendant deux mois (PF 1960). On demande parfois l'aide de l'administration centrale pour faire rentrer dans le rang tel ou tel administrateur (PF 1859-60; 2071). Bien qu'obscure dans le détail, une lettre affirme que « les comptables n'ont pas fourni de document scellé»; et «l'homme qui était porteur (?) de la tablette s'est enfui». Ordre est donné de se saisir de lui et de l'envoyer en Médie (?), où une enquête sera menée. La consigne suivante est mandée aux administrateurs : « Lorsque vous enverrez une tablette à Parnaka, inscrivez-y le nom du responsable du transfert de ladite tablette. » Il apparaît en effet qu'auparavant, on avait négligé de prendre une telle précaution (PFa 28). Les officiels des magasins étaient fréquemment rappelés à l'ordre. Une tablette, qui mentionne les manquements de plusieurs responsables et la régularisation alors intervenue, se termine par cette formule : « Conformément à la loi

d'antan» (PF 1980), dans laquelle le terme ici traduit par loi (v.p. *dta)* semble se référer aux réglementations administratives.

II. HIÉRARCHIE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION

• *Parnaka.* - Coiffant l'ensemble de l'administration se trouve Parnaka, dont l'autorité est attestée entre 506 et 497. Son sceau porte, en araméen, la mention: «Parnaka, fils d'Aršma. » On admet généralement que cet Aršāma n'est autre que le grand-père de Darius. Parnaka serait donc le frère d'Hystaspes et l'oncle paternel de Darius, et le père d'Artabaze, nommé par Xerxès à la tête de la Phrygie Hellespontique. En tout cas, l'importance des «rations» journalières qu'il reçoit dans ses déplacements attestent du caractère éminent du personnage et de sa charge : deux moutons, près de 90 litres de vin et près de 180 litres de farine. Plusieurs tablettes témoignent du grand nombre de lettres qu'il envoie à ses subordonnés, la plupart du temps pour leur ordonner de débloquer telle quantité de produits (vin, grains) à des personnes ou à des groupes précisément désignés. À deux reprises (livraisons à la princesse Irtasduna), ces lettres portent mention que l'ordre vient de Darius lui-même (PF 1793; Fort. 6764). Pour exécuter le travail, il dispose d'une chancellerie nombreuse. Chaque lettre porte le nom du scribe. Plusieurs de ses lettres se réfèrent à des «scribes babyloniens écrivant sur parchemin», qui dépendent directement de lui (PF 1807-1808, 1810; 1947). Peut-être le dénommé Appišmanda succéda-t-il à Parnaka en 497. Plusieurs lettres sont écrites également par les scribes de Ziššawiš, qui est le bras droit de Parnaka (PF 1811-1828; 2069). Son sceau est frappé au nom de Darius. Ses rations journalières sont naturellement inférieures à celles de Parnaka : moins de trois litres de vin, moins de 60 litres de farine, un seul mouton.

• *Les chefs de département.* - Sous leur direction immédiate travaillent plusieurs hauts responsables, dont chacun est chargé d'un secteur de la production, et auxquels Parnaka ou Zissawis adressent régulièrement des lettres, leur enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour la livraison de produits spécifiques. Munis de cette lettre, les officiels envoient eux-mêmes des ordres scellés par la voie hiérarchique. Autant qu'on puisse l'assurer, la production est organisée autour de cinq départements : les troupeaux, les

céréales, le vin (et la bière), les fruits, et les volailles.

À titre d'exemple, examinons de plus près le fonctionnement du département des troupeaux. Il est dirigé par le chef des troupeaux *(kasabattiš).* De 506 à 501 au moins, c'est Harrena qui occupe la fonction. C'est lui qui, en 503, sur ordre de Parnaka, lui-même mandaté par le roi Darius, fait livrer 100 moutons à la princesse Irtasduna, c'est-à-dire à l' une des femmes de Darius, nommée Artystonè par Hérodote (Fort. 6764). Dans chaque district il existait une hiérarchie copiée sur les services centraux. À Urandus, en 503, est attesté un *kasabattiš,* du nom de Makama, qui relève de Harrena (PF 2025), et dont dépendent de nombreux bergers et éleveurs. La pâture proprement dite ne suffisant pas - surtout pendant le rude hiver perse - il convenait de prévoir de prélever d'autres aliments (grains surtout) sur les réserves des magasins. Quelques documents se réfèrent à la constitution de telles réserves de grains (PF 432, 465, 495-6, 522, 526-7, 535, 538, 542, 545). Plusieurs séries de tablettes (S1-S3) enregistrent les rations délivrées aux animaux, y compris des rations spéciales prévues lors des déplacements (S3). Ces textes concernent toutes les catégories (chevaux, bovins, moutons, chameaux, volailles de toutes sortes). Ils sont toujours construits sur le même modèle: sur ordre venu d'en haut (souvent un document scellé *[halmi]),* le chef de magasin délivre du grain (par exemple) à un personnage chargé de la nourriture des animaux. Concernant les chevaux, dans la 17e année (505), l'ordonnateur secondaire des rations est Hiumizza qui, au vu d'un ordre scellé reçu de l'ordonnateur principal, envoie des ordres par exemple au maître de chai Yamaksedda, qui devra lui-même livrer des rations de vin à Maudadda, chargé des chevaux à Parmizzan (PF 1833-1834; cf.1687-1691). À cet échelon, les responsables des chevaux élevés sur place sont les *mudunra* (« chef d'écurie ») ; ce sont eux qui reçoivent du magasin les rations à donner aux animaux. D'autres titres apparaissent parfois, ceux de *mudunrabattiš, pasanabattiš, harmanabattiš,* qui sont utilisés fréquemment de manière synonymique, mais qui peuvent également renvoyer à une hiérarchie interne (cf. battis = **pati*: chef). À lire les tablettes individuelles, chaque *mudunra* ne s'occupait que d'un nombre limité de bêtes. Il s'agit parfois d'un seul cheval, souvent de quatre ou cinq, rarement de dix ou plus (PF 1635 sq.). Dans chaque centre, on compte plusieurs responsables des chevaux. À Rakkan, dans la 21e année (501), des rations sont confiées à sept personnes, qui portent le plus souvent le titre de *mudunra.* On se rend compte que le même *mudunra* a sous sa responsabilité plusieurs groupes de chevaux; l'un d'entre eux, Battisdana, doit même prendre soin de

chevaux, de bovins et de moutons (PF 1946).

Les rations elles-mêmes varient d'1 QA (moins d'un litre) à 40 QA de grains par jour. Les chevaux reçoivent également des rations exceptionnelles: du vin (PF 1757-1764; 1772-1778), de la bière (PF 1779), des grains (PF 1766-1768), de la farine (PF 1770-1771). La fourniture de vin ou de bière aux chevaux (une fois également pour des chameaux : PF 1845) n'a rien qui puisse étonner : Aristote (H.A. VIII, 9) ne mentionnait-il pas que, parmi les allocations de nourriture données aux éléphants, figuraient 5 *marris* de vin? C'est une pratique que l'on connaît bien aussi à l'époque contemporaine. Les chevaux sont distingués selon l'âge : les «jeunes » et les « adultes », également selon leur fonction. Deux appellations méritent d'être relevées : celle de *pirradaziš* et celle de « qui fait la route ». L'une et l'autre désignent les chevaux utilisés normalement par le service de la poste. Les premiers sont les «chevaux express», renommés pour leur rapidité et leur endurance. Ils sont utilisés par les « messagers rapides », eux aussi qualifiés de *pirradaziš* (chapitre IX, 2).

• Les chefs de kurtas (kurdabattiš). – Dans les tablettes des Fortifications, quatre officiels portent le titre de *kurdabattiš*: Iršena, Karkis, Suddayauda et Misparma. Le terme a été compris de deux manières : les uns (les plus nombreux) jugent que les titulaires ont fonction de gérer la main-d'œuvre qui travaille dans les champs, les ateliers et sur les chantiers de construction, main-d'œuvre qui, dans des centaines de tablettes, est désignée par le terme générique de *kurtaš* (vieux-perse **garda).* D'autres estiment que *kurta-* ne retranscrit pas le terme **garda*, mais **grda* «maison», et donc que les *kurdabattiš* sont des majordomes, qui coiffent l'ensemble des cinq départements et leurs réserves. À dire vrai, le débat étymologique ne revêt peut-être pas une importance décisive, car les tâches qu'ils assument se situent clairement à la jonction de la gestion des stocks et de la gestion des travailleurs de l'administration, à travers l'un de leurs rôles les plus fréquemment attestés, celui de répartiteurs de rations. En 494, des dattes sont entreposées dans le paradis de Misdukba, au compte de Misparma, qui porte le titre de *kurdabattiš*, mais également celui de *šara*mana, c'est-à-dire ordonnateur secondaire/répartiteur (PF 158) : en d'autres termes, il sera chargé de donner des rations de dattes, dès lors qu'il en aura reçu l'ordre par la voie hiérarchique. Dans les autres cas - s'il ne s'agit pas d'homonymes - il est

responsable de stocks de différents produits, dont bien souvent Iršena, lui aussi *kurdabattiš*, est le répartiteur au profit de groupes de *kurtaš* (PF 929-932; 1103, 2041). Un titre identique n'implique pas une égalité de grade : comme dans le cas des *kasabattiš* (chefs des troupeaux), certains personnages peuvent n'exercer leurs fonctions que dans un périmètre délimité, sous la responsabilité du *kurdabattiš* en chef : tels sont sans doute les rapports hiérarchiques qui sont établis entre Misparma et Iršena.

Celui-ci est manifestement un personnage très actif et de haut rang. Son état-civil n'est pas connu avec précision, car il réutilise un sceau néo-élamite frappé au nom de Humban-ahpi, fils de Šati-Humban. Il s'agit néanmoins d'un Perse (Rsayana), dont une tablette précise qu'il est originaire d'Anšan (PF 1368). Il est cité dans plus de 70 tablettes, qui montrent qu'il donne des ordres au moins de 505 à 498. Les marques de son sceau attestent qu'il exerce ses fonctions de manière privilégiée dans la région de Fahliyun, mais on le voit intervenir également dans le secteur de Persépolis. Pour l'essentiel, sa mission est celle d'ordonnateur principal. À ce titre, il envoie des documents scellés *(halmi)* à différents subordonnés, qui doivent répartir les rations sous ses ordres. Ainsi, en 503, il envoie plus de 10 ordres de mission au magasin de Hadaran, dont les responsables dépendent de lui. Il peut également prévoir le transport de grains d'une place à l'autre ou la livraison de divers produits au roi. En 500, des *kurtaš* en transit reçoivent des rations de voyage dans un domaine *(irmatam)*, où Iršena exerce la fonction de répartiteur: en d'autres termes, c'est lui qui a envoyé l'ordre au responsable du magasin (Medummanus) et à l'officiel (Siyatiparna) qui en recevra le grain pour distribution aux *kurtaš* (PF 1368).

Iršena est lui-même sous l'autorité de Parnaka et de son lieutenant Zissawis, dont il reçoit des lettres, qui lui enjoignent de prendre toute mesure pour la distribution de rations à diverses personnes (à un mage, à un responsable de magasin, aux scribes babyloniens de Parnaka, etc.). En 498, il reçoit également une lettre de Maraza, qui lui ordonne de distribuer des rations de grains à des *kurtaš* (PF 1844). Après avoir rempli de hautes fonctions dans le département du vin entre 504 et une partie de 498 et, à ce titre, figuré dans l'équipe de Parnaka (PF 1789, 1792, 1806-1808, 1840), ce Maraza est alors passé au département des grains (1841-42, 1844-45) : c'est en fonction de ses hautes responsabilités qu'à cette date, il donne ordre à Iršena de distribuer des rations de grains à des *kurtaš*, qui dépendent de lui, Maraza. Ce simple exemple prouve que le *kurdabattiš* Iršena n'est pas un majordome, situé dans

une position hiérarchique supérieure à celle d'un chef de département. Bien au contraire, sur les injonctions de l'autorité supérieure, il donne mission à des officiels de second rang de distribuer des rations à des groupes de *kurtaš* qui sont placés précisément sous sa responsabilité. Il en est manifestement de même de Karkis et de Suddayauda qui se succèdent dans la région de Persépolis, de 507 à 503 pour le premier, de 502 à 496 pour le second. L'activité des uns et des autres est en principe réduite à une région déterminée, mais il leur arrive également d'intervenir ailleurs, peut-être parce qu'on manquait de personnel qualifié. L'étude des tablettes témoigne en tout cas de la complexité et de la rigidité de la chaîne de commandement de l'administration persépolitaine. Elle donne également des indications intéressantes sur les carrières d'officiels, que l'on peut suivre parfois sur plusieurs années, comme ce Maraza dont il vient d'être question.

• *Trésoreries et trésoriers.* – Les problèmes posés par un autre haut officier, le trésorier, sont autrement plus ardus. Nous ne sommes informés directement que par les tablettes du Trésor, qui permettent de dresser une liste des trésoriers depuis 490, date à laquelle Baradkama occupe la fonction, qu'il conserve jusqu'en 466. Les notices araméennes portées sur les mortiers et pilons de Persépolis permettent de compléter la liste jusqu'en 436-435, à supposer que la datation proposée par l'éditeur soit pleinement confirmée, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans les tablettes du Trésor, le trésorier porte le titre perse de **ganza*bara, formé sur le mot **ganza*/trésor; sur les inscriptions des mortiers et pilons apparaissent également des «sous-trésoriers» *(*upa-ganzabara).* C'est peut-être le rôle que joue Sakka près de Baradkama. À quelques reprises leur est donné le titre élamite correspondant à *ganzabara, celui de *kapnuškira* (PT 1963[3,6]). On peut se référer à eux également sous les expressions de « trésorier de Perse», ou «dans la forteresse » *(halmarriš),* celle-ci désignant Persépolis sans aucune ambiguïté. Régulièrement, sur demande déposée par un autre officier, ils débloquent des fonds pour la rétribution de *kurtaš.* À partir de 493, en effet, les *kurtaš* sont rétribués pour une part en argent pesé. L'argent vient du trésor, qualifié une fois de royal *(sunkina;* PT 27). Leur aire d'activité est réduite à la Perse elle-même; dans la plupart des cas, les *kurtaš* sont « artisans à Persépolis », où ils travaillent sur les chantiers de construction. Mais le trésorier peut également donner de l'argent pour des groupes qui travaillent sur d'autres sites du Frs,

comme ces ouvriers qui fabriquent des cottes de maille à Niriz (PT 52). Pour autant, leur position hiérarchique est malaisée à situer avec précision. Nous ne savons pas exactement ce qu'est le trésor, ni sur quels fonds il est alimenté : des fonds propres à la Perse proprement dite (« trésor de Parsa»), ou des fonds provenant de levées tributaires et taxes affluant de tout l'Empire (comme le suggèrent peut-être PF 1342, 1357, 1495 et PFa 14; cf. Nepos, *Dat.* 4.2 et *DAE* 71-72)? Par ailleurs, le trésorier était-il sous la dépendance d'un officier de grade plus élevé? À cette date, nous n'entendons plus parler de Parnaka, ou d'un éventuel successeur dans ses hautes fonctions. À quelques reprises, Baradkama reçoit les ordres directement de Darius (PT 4-7). Faut-il postuler que dans tous les cas, la lettre royale est sous-entendue?

Les tablettes des Fortifications rendent compte, semble-t-il, d'une réalité différente. Le terme **ganzabara* n'y figure que deux fois. Un nommé Mannuya a pris de l'argent à Suse et a reçu l'ordre de le transporter à Matezzis (PF 1342) : s'agit-il du produit des taxes levées en Élam? Mais, en ce cas, pourquoi le conduire à Matezzis et non au trésor de Perse, situé dans la forteresse toute proche de Persépolis? Une autre tablette retranscrit un relevé des comptes établis à Rakkan, désigné comme un trésor (PF 1947). Parmi les officiers qui y travaillent et y reçoivent des rations, on compte un trésorier *(*ganzabara),* un officier chargé d'autoriser les sorties des marchandises du magasin *(ullira)* : il est désigné comme ullira *kapnuškira,* c'est-à-dire *« ullira* du trésor ». Il en est de même d'un scribe *(tipira kapnuškima).* Mais il s'agit là non du trésor de Parsa, mais d'une des nombreuses trésoreries locales, que les tablettes permettent de répertorier sur tout le territoire du Frs et d'Élam. Un texte fait référence indirectement au trésor de Persépolis : il enregistre la fourniture de rations à des bergers, qui conduisent des «moutons royaux» à Suse, et qui sont qualifiés d'« attachés au trésor [de Persépolis] » *(kanzaika;* PF 1442). Il s'agit donc probablement de *kurtaš* qui dépendent des autorités de la forteresse et qui sont alors requis pour une tâche particulière (cf. PT 45, 65-67).

Les termes *kapnuški* (trésor) et *kapnuškira* (trésorier) sont attestés dans 53 tablettes des Fortifications. Ils désignent onze localités de Perse. Mais ces trésors n'ont apparemment rien à voir avec le trésor de Persépolis connu par les tablettes du Trésor. Ces trésoreries disposent de magasins et d'un nombreux personnel (comme à Rakkan). Leur sont attachés des groupes plus ou moins importants de *kurtaš*: par exemple 47 à Schiraz en 504 (puis 231 en 500), 677 à Matezzis en 497, 544 à Urandus en 500, etc. Les trésors locaux

constituent donc d'abord des centres de collecte, de magasinage et de transformation des produits agricoles et animaux. Le trésorier d'un de ces centres n'a donc pas grand-chose à voir avec le trésorier de Parsa, tel Baradkama, quand bien même l'un et l'autre portent le même titre de *ganzabara. Baradkama apparaît à plusieurs reprises, en 495-494, comme répartiteur des rations données à des *kurtaš* du trésor *(kapnuški)* d'Urandus et de Schiraz (PF 864-867); à une reprise, le grain était sous la responsabilité d'Iršena; en 495, il est responsable de sept *kurtaš* du trésor de Kurpun. Il est donc manifeste qu'entre 494 et 490, le personnage a bénéficié d'une importante promotion qui l'a mené au trésor de Persépolis. Au reste, n'en doutons pas, celui-ci comptait également des groupes de *kurtaš* qui travaillaient dans des ateliers, comme le suggèrent les inscriptions portées sur les mortiers et les pilons retrouvés dans la trésorerie.

Apparemment, Baradkama n'a eu aucun prédécesseur dans ses fonctions de trésorier de Parsa, telles qu'on peut les reconstituer à partir des tablettes de Trésor. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas, dès l'époque de Parnaka, de trésor royal, au sens de dépôts de métaux et de produits précieux, auxquels font si souvent allusion les auteurs anciens sous les termes de *thsauroi* et de *paratheseis* (cf. Strabon XV, 3.21). Il est toujours risqué d'interpréter le silence des sources. La brusque apparition de paiements en argent aux *kurtaš* en 493 n'implique pas en tout cas que Parnaka n'avait pas à manier de sommes d'argent. La tablette accadienne du trésor prouve en effet que dès au moins 502, des impôts étaient perçus en argent pesé (PT 85). Il paraît plus raisonnable de postuler qu'une partie des archives de Parnaka a disparu: tout aussi bien les tablettes des Fortifications sont-elles extrêmement discrètes sur les opérations qui se sont déroulées à Persépolis même.

III. LE MONDE DU TRAVAIL : LES KURTAŠ

• Kurtas *artisans.* – Une proportion écrasante de tablettes se réfère aux rations versées aux *kurtaš.* Dans la documentation de Persépolis, le terme élamite *kurtaš* renvoie de manière générique aux ouvriers qui travaillent aux champs et dans les ateliers gérés par l'administration ou encore sur les chantiers de Persépolis. Mais, dans la majorité des cas, leur spécialité n'est pas indiquée. Ils sont le plus souvent désignés comme *kurtaš* recevant des rations dans telle localité ou dans tel trésor *(kurtaš kapnuškip).* Par ailleurs, bien des

termes techniques de métier ne sont pas compris, et des listes entières restent ainsi sans explication (cf. PF 865).

Dans les tablettes du Trésor, il s'agit essentiellement d'ouvriers spécialisés dans les métiers du bâtiment et de la décoration ornementale. Ils sont fréquemment désignés sous l'expression de «*kurtaš*-artisans qui reçoivent des rations à Persépolis». Le terme élamite *marrip* (artisan) correspond sans aucun doute au perse **krnuvaka*. La désignation qu'ils reçoivent peut être tout à fait indifférenciée, comme celle de ces 1149 hommes, «artisans de tous métiers» ou « ouvriers à tout faire» (PT 79). Leur spécialité est parfois indiquée plus précisément: ils travaillent la pierre, ils fabriquent des reliefs en bois, ils contribuent à l'achèvement d'une salle hypostyle, ils sont orfèvres ou fondeurs. Le lot de tablettes du Trésor atteste de la permanence des travaux d'embellissement et de finition poursuivis à Persépolis tout au long du règne de Xerxès en particulier. Dans les tablettes des Fortifications, les artisans *(marrip)* travaillant à Persépolis sont également cités, mais selon une fréquence relativement limitée. Entre 507 et 500, un certain nombre de tablettes enregistre le transport à Persépolis de grains, de farine et de vin destinés aux rations des artisans, dont le répartiteur est Abbateya (1580-1584, 1587, 1594, 1614, 1801, 1831; cf. 1049 et 1953). Leur origine ethnique est indiquée une seule fois (Lyciens : PF 1049), et leur spécialité technique tout aussi rarement: des sculpteurs sur pierre (PF 1587, 1633), des orfèvres (PF 872, 1805), des travailleurs sur bois (PF 1799?). Une glose araméenne (PF 1587) fait référence à des carriers : elle nous rappelle des graffiti grecs retrouvés dans une carrière proche de Persépolis, l'un étant gravé au nom de Pytharkos, un autre au nom de Nikias. Par ailleurs, les mortiers et pilons de Persépolis montrent que, sous Xerxès et Artaxerxès Ier, des *kurtaš* étaient employés dans des ateliers de la forteresse pour fabriquer les objets apparemment destinés à la vaisselle royale.

Mais tous les artisans n'étaient pas concentrés sur le site de Persépolis. Le trésorier de Persépolis donne également un « salaire » à des *kurtaš* qui fabriquent des cottes de maille à Niriz (PT 52), ou qui travaillent à Fasa (PT 53) ou à Schiraz (PT 42-42a; 60). Comme celui de Persépolis, les trésors répartis sur tout le territoire comprenaient en effet des groupes plus ou moins importants de «travailleurs du trésor» *(kurtas kapnuškip).* On y trouve une grande variété de métiers: des maçons à Urandus (PF 1948$^{27\text{-}33;\ 67\text{-}8}$), des forgerons sardiens à Kurra (PF 873), ou encore des orfèvres à Hidali (PF 874). Parmi les groupes les mieux individualisés, on doit relever d'abord les *kurtaš*

qui traitent les peaux livrées par l'administration et qui fabriquent du parchemin, utilisé par les nombreuses chancelleries et les offices comptables. Par ailleurs, 23 textes provenant de différents sites se réfèrent à des groupes de *pašap* constitués surtout de femmes. Ce sont (probablement) des tisserand(e)s, qui travaillent la laine et fabriquent toute une série de vêtements.

Sur un ordre donné par Abbateya en 497, un groupe de 31 *kurtaš* du trésor de Niriz est venu à Persépolis, où ils travailleront comme maçons (PF 1852) : ils n'étaient d'ailleurs pas nécessairement spécialisés dans la maçonnerie; il est possible qu'ils aient été convoqués comme ouvriers non spécialisés et enrôlés comme manœuvres dans des équipes vouées à des travaux de maçonnerie. Il apparaît en tout cas que les groupes de travailleurs étaient périodiquement déplacés d'un point à l'autre en fonction des besoins. De tels mouvements sont fréquemment attestés dans la série Q (rations de voyage): de Suse à Persépolis, de Suse à Makkan, de Persépolis à Suse, de Rakkan à Tammukhan, etc. On en trouve mention également dans les tablettes du Trésor : à la fin du règne de Darius, on fait venir d'Égypte des travailleurs du bâtiment, qui sont utilisés dans la construction d'un palais à Nupistas (Naqš-i Rustam? PT 9) ; en 462-461, un éminent spécialiste de la décoration sur pierre est mandé de Suse à Persépolis (PT 78). Les groupes ainsi déplacés pouvaient être nombreux : 547 Égyptiens de Suse à Persépolis (PF 1557), 108 Cappadociens de Persépolis en Élam (PF 1577),1500 hommes de Persépolis à Suse (PF 1542), 150 Thraces, 980 Cappadociens et 303 Lyciens d'un site à l'autre du Frs (PFa 18 et 30), etc.

Au reste, l'évolution du nombre de *kurtaš* sur le même site rend également compte de cette pratique. Les ordres de distribution de rations permettent en effet d'effectuer des recensements d'une année sur l'autre. On voit que, parmi les trésors, certains n'ont que des groupes réduits qui y sont attachés en permanence, tel Hiran (sauf en 498 : 88 *kurtaš),* Kurpun ou même Pasargades. En revanche, à Matezzis, des rations sont distribuées à 259 travailleurs en 506, 694 en 499, 702 en 498 puis 677 en 497; à Urandus, les chiffres sont les suivants : 15 en 503, 544 en 502, et une moyenne de plus de 200 jusqu'en 497. Les variations sont parfois impressionnantes : à Parmizzan, où il y a régulièrement de tout petits groupes (5 en 505 et 6 en 501), on passe à 527 dans une année déterminée (508?). Certes, les chiffres ne doivent pas être considérés comme un exact reflet de la réalité, car nous ne disposons que d'archives incomplètes, qui en particulier taisent l'importance du nombre d'artisans travaillant à Persépolis. Ils donnent néanmoins une idée globale de

la hiérarchie des trésors et des déplacements de main-d'œuvre d'un site à l'autre.

• *Centurions et contremaîtres.* - Les ordres concernant les rations et les déplacements de *kurtaš* émanent des « chefs de *kurtaš*» *(kurdabattiš),* qui peuvent exercer également les fonctions de répartiteurs *(šaramana).* Ils peuvent être envoyés directement de la chancellerie de Parnaka, parfois même de la chancellerie royale elle-même. Mais les groupes de *kurtaš,* en particulier les plus fournis d'entre eux, ont leur propre organisation interne, placée bien entendu sous l'autorité des officiels de l'administration. À plusieurs reprises, dans les tablettes des Fortifications, des produits sont destinés à des « chefs de cent *(sadabattiš/*satapati)* et à des «chefs de dix» *(dasabattiš/*daθapati),* nommément désignés sous la formule «La décurie/centurie d'untel» (PF 138-143). Un «chef de quatre» *(zatturubattiš)* est même attesté une fois (PT 1963 : 10). Une tablette du Trésor enregistre une liste de personnes *(taššup/gens)* réparties par centuries (PT 84). On est tenté de penser qu'il revenait à ces centurions et décurions de répartir les rations entre leurs hommes. Cependant, les renseignements tirés des tablettes du Trésor ne confirment pas parfaitement cette interprétation. Dans quelques exemples, le centurion est effectivement le répartiteur *(šaramana;* PT 42-42a; 53; 60). Mais ce n'est pas une règle. En 483-482, un groupe de *kur*tas syriens, égyptiens et ioniens, travaillant à Persépolis, comprend au total 201 unités. Les rations sont réparties inégalement entre des sous-groupes comptant chacun 46 hommes, manifestement en raison de leurs qualifications différenciées. Le groupe comprend également 63 hommes qualifiés de centurions et de sous-centurions. Si l'on postule - ce qui est logique – que chaque tablette concerne un groupe de rationnaires bien individualisé, il est évident que chacun des centurions (quel que soit leur nombre) ne commande pas à 100 hommes. Ils sont désignés plus précisément comme « centurions qui [appartiennent à la catégorie] des centurions ». Il s'agit donc probablement là plutôt d'un titre et d'une distinction, qui donnent droit à une ration supérieure à celle des 138 autres travailleurs (PT 15). Tel est probablement le cas également du centurion égyptien Haradduma qui, charpentier/menuisier, reçoit seul une ration (PT 1). Ce devait être un artisan particulièrement réputé, si l'on en juge au montant de sa ration (l'équivalent de 6.1/2 sicles/mois), bien supérieure à celle d'autres centurions (1 + 3/4 + 1/8e sicles/mois pour chacun des 63 centurions et sous-

centurions de PT 15). Elle est bien supérieure également à celle de ce décorateur qui, pourtant spécialement convoqué de Suse à Persépolis en 462-461, ne reçoit que 1/3 de sicle par mois (PT 78). La modestie de sa ration paraît d'autant plus inexplicable qu'il est qualifié de *pirramanakurraš*, qui retranscrit le perse **framanakara*, que l'on traduit par « contremaître ». En 466-465 Eskus est le contremaître de 612 charpentiers qui travaillent à Persépolis, mais le montant de sa ration n'est pas indiqué (PT 75). En 466, deux contremaîtres des charpentiers reçoivent une allocation d'un montant de 1.2/3 sicle par mois (PT 44).

• *Rations alimentaires et organisation de la production.* – Dans les tablettes des Fortifications, les rations en nature sont réparties de manière différenciée en fonction du sexe et de l'âge. En général, on distingue les hommes, les «garçons» » *(puhu)*, les femmes et les filles, bien qu'il subsiste quelques incertitudes sur le sens précis de *puhu* (défini par l'âge ou/et par le statut [serviteur]?). Si l'on analyse globalement la documentation, il apparaît que 83 % des hommes reçoivent mensuellement 30QA de grains, soit environ 16,5 kg (à raison de 56 kg par hectolitre), les autres recevant entre 11 et 25 kg; 87 % des femmes entre 11 et 16,5 kg, presque toutes les autres touchant 22 kg. Mais ces chiffres moyens ne rendent pas compte de la diversité des situations. À titre d'exemple (parmi des centaines d'autres), prenons le montant des rations de grains distribuées en mars 498 à 702 *kurtaš* de Matezzis, qui reçoivent collectivement 1638,5 BAR, c'est-à-dire plus de 100 quintaux (PF 960). La répartition est la suivante :

1 homme :	27,50 kg	4 femmes :	27,50 kg
48 hommes :	22,00 kg	120 femmes :	22,00 kg
31 hommes :	18,75 kg	146 femmes :	16,50 kg
23 hommes :	16,50 kg	100 femmes :	11,00 kg
15 « garçons » *(puhu)* :	13,25 kg	3 filles :	13,75 kg
28 « garçons » :	11,00 kg	13 filles :	11,00 kg
38 « garçons » :	11,00 kg	43 filles :	8,25 kg
20 « garçons » :	5,50 kg	22 filles :	5,50 kg
22 « garçons » :	2,75 kg	17 filles :	2,75 kg
		8 *libap* :	11,00 kg

On voit que les différenciations s'opèrent également à l'intérieur de chaque

catégorie, sans que, dans le cas précis, on dispose de renseignements susceptibles d'en comprendre les critères (mis à part celui de l'âge, qui n'est manifestement pas le seul à être pris en compte). Par ailleurs, une autre catégorie apparaît ici, celle de *libap*. Elle est fréquemment mentionnée dans les groupes de voyageurs qui émargent aux magasins des routes royales. On y distingue très généralement deux sous-groupes, les *šaluip* et les *libap*, deux catégories qui correspondent à des statuts sociaux différents, mais non précisément définis, les « gentlemen » et les serviteurs/esclaves; les premiers reçoivent habituellement 0,82 kg par jour, les *puhu* 0,55 kg, et les *serviteursllibap* 0,55 kg également.

Si les grains constituent manifestement l'aliment de base, certains groupes reçoivent également du vin ou de la bière. Mais c'est relativement rare : moins d'1/5e des cas. En mars et avril 500, par exemple, 24 *marris* de vin (soit environ 228 litres) sont distribués à huit *kurtas* de Niriz, à raison de : 19.4 litres pour chacun des deux hommes, 9.7 litres pour chacun des deux autres hommes, et 23 litres pour une femme (PF 878). On se rend compte, à travers ces deux exemples, que les femmes ne sont pas systématiquement moins bien loties que les hommes. La ration de trois *marris* (29 litres) de vin est régulièrement attribuée à des femmes qui portent le titre d'*iršara*, qui rend le perse *maθista*, c'est-à-dire « chef». Le terme peut évidemment s'appliquer à des hommes, qui eux aussi reçoivent des rations très élevées. Mais il s'agit souvent de femmes-chefs des femmes-*pašap*. Les mêmes femmes-chefs reçoivent une ration de grains très élevée de 27.5 kg. En une occasion (PF 1790), cinq de ces femmes reçoivent 1/2 mouton; en une autre, 544 simples ouvrières d'Urandus touchent 1/30e de mouton/mois (PF 1794) – alors même que la distribution de viande aux kurtas est rarissime (PF 823-825,1793). Les *kurtaš-pašap* font partie de ces groupes qui reçoivent des rations supplémentaires : un litre de farine par mois dans un cas (PF 1090), trois litres de bière pour six mois dans un autre (PF 1108). À l'intérieur même du groupe des tisserand(e)s - qui comprend une minorité de mâles - les rations sont diversifiées en trois sous-groupes en fonction de la tâche, selon que les vêtements fabriqués sont d'une plus ou moins fine étoffe ou texture (superfine, très fine, et autre). Il en était probablement de même sur les chantiers de Persépolis : il semble bien en effet que le travail y était réparti par escouades et équipes, vouées chacune à une tâche déterminée et répétitive.

Les inscriptions araméennes de Persépolis témoignent également des efforts déployés par l'administration pour contrôler de près les *kurtaš* et pour

augmenter leur productivité. Ces inscriptions, portées sur des plats, pilons et mortiers de pierre verte *(«green chert»),* sont rédigées selon le modèle qui suit (d'après l'une des interprétations proposées) :

DANS LE TRÉSOR DE LA FORTERESSE
AUX ORDRES DE X, *SEGAN*
N A FAÇONNÉ CE MORTIER/PILON/PLAT
QU'IL A TOURNÉ
SOUS L'AUTORITÉ DE Y^1 (TRÉSORIER) OU/ET Y^2 (SOUS-TRÉSORIER)
SÉRIE (DE TRAVAIL) DE L'ANNÉE A

Le processus peut être reconstitué de la manière suivante. Des ateliers de fabrication de vaisselle de pierre - sans doute destinée à orner la table royale - étaient installés dans des salles du trésor. Y travaillaient des ouvriers dont le statut n'est pas indiqué avec précision, mais qui correspond manifestement à l'appellation générique d'ouvriers du trésor *(kurtaš kapnuškip)* si fréquemment attestée dans les tablettes. Certains d'entre eux, les tourneurs-polisseurs, sont des ouvriers spécialisés. Les équipes de *kurtaš* – peut-être regroupées par décuries ou centuries - sont dirigées et surveillées par des *segan* (« prévôt/ surveillant») qui, eux-mêmes, sont aux ordres du trésorier *(*ganzabara)* et du sous-trésorier *(*upa-ganzabara)* alors en fonction. Les notices écrites sur chaque objet permettaient à l'administration de vérifier (et sans doute de rétribuer) les efforts des ouvriers, qui travaillaient probablement à la tâche. Elles lui permettaient également d'établir un rapport entre le poids de pierre fournie à chaque atelier et le nombre d'objets fabriqués, et ainsi d'apprécier le rendement. La mention de la date et du numéro de la série confirme le caractère minutieux et tâtillon de l'administration du trésor, si clairement attesté dans l'ensemble de la documentation persépolitaine. Et, s'il n'était pas marqué par un évident souci de dramatisation, on n'hésiterait pas à utiliser un passage de Diodore de Sicile pour illustrer le souci «productiviste» de l'administration (XVII, 69.4). Selon l'historien d'Alexandre en effet, les *kurtaš* grecs de Persépolis avaient été ainsi traités: «À ceux qui connaissaient une science ou un métier et qui avaient un degré élevé d'instruction, on avait tranché toutes les extrémités en ne leur laissant que celles qui étaient utiles pour l'exercice de leur profession»!

• *Origines et statut(s) des* kurtaš. – Reste à s'interroger sur le statut de ces travailleurs, ce qui n'est pas une tâche facile. L'étymologie *(garda)* n'est pas d'un grand secours. Seul le contexte peut permettre d'apporter quelques éléments de réponse. La première observation, c'est que les *kurtaš* représentent un échantillon de presque tous les peuples de l'Empire, y compris des Perses en nombre *apparemment* restreint. On y trouve des Bactriens, des Sogdiens, des Babyloniens, des Assyriens, des Élamites, des Arabes, des Syriens, des Égyptiens, des Lyciens, des Cariens, des Ioniens, des Sardiens, des Cappadociens et des Thraces. Les occurrences de ces différents peuples varient en nombre : si les Cariens sont cités uniquement trois fois (PF 1123; PT 37; PT 1963 : 2) et si les Arabes sont nommés quatre fois (PF 1477,1507,1534; PFa 17), d'autres en revanche apparaissent dans de nombreuses tablettes : c'est le cas en particulier des Lyciens (plus de dix fois) et des Thraces (au moins vingt fois). Mais il paraît difficile de tirer des inférences de statistiques fondées sur des archives lacunaires.

À quel titre sont-ils venus ou ont-ils été conduits en Perse? Aucune réponse ne s'impose absolument, et plusieurs explications concomitantes peuvent être avancées. La politique de déportation de populations vaincues est attestée à plusieurs reprises, comme elle l'est à l'époque assyrienne ou néobabylonienne (par exemple les Judéens sous Nebuchednezzar). Après la défaite et la destruction de Sidon en 345-344 par Artaxerxès III, des hommes et des femmes de la cité furent emmenés en captivité à Babylone, où « ils entrèrent dans le palais royal » *(ABC* n° 9, p.114). Les textes classiques font souvent référence à cette pratique, parfois présentée par les généraux perses comme une menace ultime (Hérodote VI, 3, 9, 94). Y furent soumis les Milésiens (VI, 32,98), les Péoniens de Thrace (VI, 98) les Barkéens (IV, 204), les Érétriens (VI, 101, 119), des Béotiens, des Cariens, sans compter les Branchides de Milet qui, fuyant Milet dans les fourgons de Xerxès, furent installés en Bactriane. Aucun des documents ne cite expressément la Perse comme lieu de déportation. On y mentionne plutôt ce que les Grecs appellent volontiers les « extrémités de l'Empire » : la Bactriane, la Babylonie, l'Élam, ainsi que les îles du golfe Persique considérées comme un lieu de déportation fréquent, aussi bien pour des Perses infidèles que pour des populations vaincues. Mais il ne fait aucun doute que des prisonniers de guerre ont pu être installés dans le Frs. À son arrivée en Perse en 331, Alexandre entra d'ailleurs en contact avec des

Grecs déportés en Perse, ainsi qu'avec un berger lycien, qui lui affirma avoir été réduit à sa condition à la suite d'une défaite. Il fait penser immédiatement à ces *kurtaš*-bergers connus par des tablettes. Il en est de même de ces Grecs de Persépolis qui avaient « été déportés de leurs pays par les anciens rois de Perse» » (Diodore XVII, 69.3) et qui, mutilés par leurs maîtres, se plaignent auprès d'Alexandre d'avoir été contraints de travailler dans des ateliers d'esclaves *(ergastules;* Quinte-Curce V, 5.13).

C'est une tout autre image qui se dégage des Chartes de Fondation du palais de Darius à Suse (chapitre 5.2). Le roi tire gloire d'avoir fait venir de partout des matières premières et des artisans spécialisés: Ioniens, Sardiens, Égyptiens, Cariens, Bactriens, Élamites, Babyloniens. En dépit du caractère profondément idéologique des déclarations royales, on peut parfaitement admettre que Darius a fait appel à des contingents ethniques dont la spécialisation était bien connue. C'est là une pratique sélective qui est bien attestée chez les rois néo-assyriens. Il ne fait pas de doute d'ailleurs que, pour mener à bien ses constructions de Pasargades, Cyrus a fait appel lui-même à des artisans de Lydie et d'Ionie. Selon Diodore de Sicile (I, 46.4), il en fut de même de Cambyse qui, non content de piller les temples égyptiens, « emmena avec lui des artisans (technitai) égyptiens, pour construire les palais royaux si célèbres à Persépolis, à Suse et dans la Médie ». Il est malheureusement difficile d'affirmer que les groupes ethniques des tablettes étaient spécialisés dans une activité. S'il est vrai que les Babyloniens étaient employés comme scribes sur parchemin par Parnaka, ce n'est pas là une activité exclusive : d'autres sont « grainetiers » (PF 1811 ; 1821-22), d'autres encore fossoyeurs (? PF 1856). Parmi les Cariens, certains sont travailleurs sur pierre (PT 37), d'autres maçons (PT 37; PT 1963: 2). Les Égyptiens et les Syriens travaillent dans différentes spécialités du bâtiment: maçons, charpentiers, sculpteurs, etc. Si l'on ajoute que les groupes de *kurtaš* sont parfois ethniquement mixtes, on voit que toute conclusion en ce sens devient vaine et illusoire.

Un cas particulier est posé par les artisans désignés individuellement, tel ce contremaître égyptien qui, spécialiste du travail du bois, est employé à Persépolis en 490-489 (PT 1), ou encore ce contremaître décorateur convoqué tout exprès de Suse à Persépolis (PT 78). A *priori*, on est tenté de penser qu'un certain nombre de maîtres-artisans/artistes ont pu venir à Persépolis sans y être contraints par la force, mais plutôt en y étant appelés par des responsables perses à la recherche de techniciens particulièrement avertis. Tel était peut-être le cas (plus tardif) du sculpteur Téléphanès de Phocide, cité par Pline

(XXXIV, 19.68), et de bien d'autres artistes grecs renommés dans différents domaines (athlètes, poètes, danseurs), même si certains d'entre eux (les médecins Démokédès et Ctésias) étaient des captifs. Une telle hypothèse implique qu'à la fin de leur engagement (contrat?), ils pouvaient revenir chez eux ou gagner un autre chantier. Cependant, un tel processus - s'il pouvait être prouvé n'a pu jouer que pour un nombre très limité d'artisans hautement qualifiés. Il n'existait pas un vrai marché du travail (voir ci-dessous § 9 le cas de Hinzany). Il faut penser à d'autres explications pour les milliers de *kurtaš* sans qualification particulière, autre que celle qu'on leur assigne lorsque par exemple, on les déplace temporairement sur les chantiers de Persépolis, où la plupart d'entre eux effectuent des tâches répétitives, qui n'exigent pas de créativité particulière.

• *Démographie et reproduction interne.* - Parmi les attributaires de rations spéciales, figurent les femmes qui viennent d'accoucher (PF 1200-1237; 2048). Bien que l'appellatif *kurtaš* ne soit pas toujours précisé, il ne fait pas de doute qu'il s'agit bien de travailleuses, dont la spécialité est parfois indiquée : par exemple des tisserandes (? PF 1200, 1203, 1236; cf. 1224). De temps à autre, elles sont nommément désignées. Elles reçoivent en général du vin, de la bière et de la farine. La ration est doublée en cas de naissance d'un garçon: par exemple 10 litres de vin ou de bière pour un garçon, 5 litres pour une fille; 11 kg de grain pour un garçon, 5,5 kg pour une fille. Certaines mères sont gratifiées d'allocations supérieures *(kamakaš*: 15 litres de vin dans un cas), pour des raisons que nous ignorons. Plusieurs tablettes rendent compte que chacune des mères recevait à la fois des rations de vin/bière et de produits céréaliers. Bien que l'échantillon soit réduit en nombre et dans le temps (la plupart des tablettes datent des années 500-497), il n'est pas inintéressant d'observer qu'au total le nombre de naissances est de 449, dont 247 garçons (55 %). Il n'y a apparemment aucun exemple de jumeaux. Quoi qu'il en soit, cette documentation témoigne d'une politique volontariste de l'administration - bien attestée également (dans un tout autre contexte politique) pour les familles perses elles-mêmes (cf. Hérodote 1,136 ; Strabon XV, 3.17). Il est clair en effet que ces rations s'ajoutent aux rations normales: il s'agit bien d'une récompense. En même temps, les suppléments devaient permettre aux femmes de relever de couches dans de bonnes conditions, sans doute aussi de nourrir leurs bébés au lait maternel – si l'on postule que les Anciens pensaient,

eux aussi, que la sécrétion lactée est optimisée par l'ingestion de bière!

Par ailleurs, ces documents attestent qu'une partie des *kurtaš* du Frs provenait tout simplement de la reproduction interne, car on ne peut douter que le statut de la mère se transmettait aux enfants. Nous ne savons rien malheureusement des pères. L'origine des mères est elle-même rarement précisée : des Thraces dans un cas (PF 1215), des Ioniennes dans un autre (PF 1224). Mais les pères étaient-ils eux mêmes Thraces ou Ioniens? Si nous revenons au berger lycien qui guida Alexandre vers les Portes Persiques, Plutarque précise «qu'il avait un père lycien et une mère perse» *(Alex.37.1).* Il en est de même des *kurtaš* qui, à cette date, travaillaient dans les « ergastules » de Persépolis, puisque leurs représentants font référence aux femmes « que le hasard et la nécessité [leur] ont offertes », et qui leur ont donné des enfants, «que l'esclavage les avait forcés à reconnaître» (Quinte-Curce V, 5.15, 20). Mais pour autant qu'ils soient transférables dans la Perse de Darius Ier, ces témoignages rendent-ils compte d'une pratique courante? La Chronique babylonienne relative à la prise de Sidon par Artaxerxès III et les textes grecs démontrent que les groupes de déportés comprenaient hommes et femmes.

Mais que devenaient les jeunes enfants? Étaient-ils intégrés à titre permanent dans un groupe de *kurta* où se retrouvaient (par hypothèse) leurs pères et leurs mères? Nous disposons heureusement- on l'a vu - d'un très grand nombre de tablettes de rations, qui enregistrent des montants différenciés par âge et par sexe, selon des catégories que l'on comprend généralement comme : hommes, femmes, garçons et filles. À partir de ces documents, on peut donc établir des statistiques. En prenant en compte l'ensemble des tablettes des Fortifications, M.A. Dandamaev a dressé le tableau suivant:

Total	*Hommes*	*Femmes*	*Garçons*	*Filles*
21 576	8 183	8 564	2 687	2 142
100 %	37,5 %	39,8 %	12,7 %	10 %

Observant que les rapports numériques hommes-femmes et garçons-filles sont sensiblement équilibrés, il estime que la seule conclusion qui s'impose est que les kurtas vivaient en familles. Mais le raisonnement n'est pas sans faille. Tout d'abord, le taux de fécondité paraît anormalement bas, même si l'on introduit la variable d'une forte mortalité infantile (cf. Ctésias §49). Il convient surtout de souligner qu'une démonstration fondée sur des pourcentages globaux ne revêt aucune valeur démonstrative, car elle postule que les *kurta*

formaient une communauté fixe, autonome et homogène - ce qui n'est évidemment pas le cas. Si l'on s'interroge sur les structures familiales, il est indispensable au contraire d'analyser la composition de groupes de *kurta* bien individualisés.

On se rend compte, tout d'abord, que dans de nombreux cas l'égalité numérique hommes/femmes est loin d'être réalisée. C'est particulièrement vrai dans le cas des tisserand(e)s des trésors. À partir de 14 tablettes, provenant de cinq sites et datées entre 501 et 496, les pourcentages de femmes dans les groupes s'établissent entre 63 % et 73.5 %. L'évolution du nombre de femmes et d'enfants est plus impressionnante encore, si l'on prend l'exemple du trésor de Schiraz : on observe qu'un recrutement eut lieu en 505, puis à nouveau entre 502 et 499. Le premier laissa inchangé le nombre d'hommes, alors que le nombre de femmes et d'enfants des deux sexes augmenta de 6 à 18, puis de 16 à 99 entre 502 et 499. Femmes et enfants des deux sexes représentent désormais environ 90 % de l'effectif total. Ce nouveau recrutement conduisit à une réorganisation du travail dans le groupe. Une tablette montre que le groupe lui-même est subdivisé en onze sous-groupes : six comptent uniquement des hommes, cinq uniquement des femmes, mêlées parfois à quelques hommes. Il paraît clair que ces évolutions ne sont pas dues à la démographie, mais à des décisions prises par une administration soucieuse d'augmenter la productivité, en établissant une répartition sexuelle des tâches. Une telle réorganisation du travail suppose que femmes et enfants ont été séparés des pères. Au reste, rien ne prouve que les femmes soient les mères des garçons et des filles qui travaillent à leurs côtés.

Il apparaît également que le pourcentage d'enfants des deux sexes est parfois anormalement bas. Un texte recense un groupe d'orfèvres cariens: il compte 27 hommes, 27 femmes, 13 filles et 3 garçons (PT 37). Même si l'on postule (ce qui reste à prouver) que ces Cariens sont organisés en 27 couples, il n'en reste pas moins que la proportion de garçons est inexplicable, puisque les textes des rations données aux mères indiquent que le nombre de naissances de garçons est légèrement supérieur à celui de naissances de filles. On pourrait multiplier les exemples de telles distorsions: aucune fille dans un groupe qui compte 70 hommes, 95 femmes et 20 garçons (PF 951); 103 hommes, 364 femmes, 122 garçons et 84 filles dans un groupe de Matezzis (PF 959; cf. 960); 250 hommes, 220 femmes, 18 garçons et 32 filles dans un groupe de *kurtas* thraces (PF 1010); un groupe d'artisans sur les chantiers de Persépolis en 466 compte exclusivement des hommes au nombre de 501 (PT

74), etc.

Prenons maintenant un cas aberrant (au sens statistique du terme). C'est celui de ces garçons (*puhu*) perses qui, désignés comme *kurta*, « copient des textes » à Pittanan et qui, en mars puis novembre 499, reçoivent des rations de grain et de vin sur ordre de Suddayauda (PF 871 et 1137). Apparemment, ces garçons ou jeunes hommes ont été enlevés à leurs familles pour être regroupés sur un site où ils apprennent probablement les rudiments du travail de scribe. On voit en même temps que de mars à novembre leur nombre varie de 29 à 16, et qu'il existe dans le groupe une hiérarchie de rations. Il est vrai que, dans la même année, sur le même site, deux tablettes recensent un groupe qui, dépendant des mêmes officiels, ne comprend que des hommes et des femmes (PF 903-904). Mais il faut résister à la tentation d'y voir les pères et mères des *puhu* perses: le groupe ne compte en effet qu'un homme et quatre femmes; d'ailleurs, où seraient passées les filles?

Bien que la référence (unique) à la femme *(irtiri)* d'un *kurta* (PF 999[24]) puisse éventuellement laisser conclure à l'existence d'unions reconnues par l'administration, il faut renoncer définitivement à l'idée de *kurta* vivant en familles. Cette simple observation apporte beaucoup à la compréhension de leur statut. Il est clair en effet que l'administration ne se contente pas de déplacer les groupes de *kurta* d'un point à l'autre du territoire. Afin d'augmenter la productivité, elle casse ou interdit la création de cellules familiales (si tant est que celles-ci soient réellement reconnues par les autorités). Les tablettes montrent également que le lien entre la mère et l'enfant n'est pas permanent. Si l'on peut penser que la mère gardait son enfant près d'elle pendant les premières années - ne serait-ce qu'au titre de l'apprentissage d'une technique - les textes prouvent en même temps que les enfants ou jeunes gens sont introduits dans d'autres groupes, qui peuvent être eux-mêmes fractionnés en fonction des nécessités de la gestion du personnel, telle qu'elle est définie par l'administration.

Enfin, le déficit global de jeunes gens (mâles et femelles) laisse supposer qu'une partie d'entre eux/elles pouvaient être envoyé(e)s à la cour, et transformé(e)s ainsi en esclaves palatins - à l'instar des Colchidiens, des Éthiopiens et des Babyloniens qui, chaque année, devaient envoyer au roi respectivement 100 jeunes garçons et 100 jeunes filles, cinq jeunes garçons, et 500 jeunes castrats (Hérodote III, 97; III, 92). Il ne fait pas de doute que les différents services de la cour achéménide comportaient un grand nombre

d'esclaves. Au reste, la catégorie d'esclaves royaux *(arad-arrtu)* est bien connue par les textes babyloniens, qui font référence par exemple à un esclave de Cambyse (avant son avènement) ; on connaît également la catégorie d'esclaves palatins *(arad ekalli).* La tablette accadienne des Fortifications (Fort 11786) porte d'ailleurs une clause, aux termes de laquelle le vendeur atteste que l'esclave qu'il met en vente n'est pas un esclave royal (ni un citoyen libre, ni un oblat) - clause habituelle dans ce genre de transactions, mais qui prend un relief particulier car la tablette a été rédigée en Perse.

• *Dispersion familiale* et homogénéité *ethnique.* – Il reste une dernière (?) difficulté à affronter. La présence de plusieurs groupes ethniques sur le même site est bien attestée : par exemple des Lyciens et des Thraces à Rakkan (PF 1946), où l'on trouve également des Cappadociens (PFa 30). Parmi les groupes de *kurta*, un tout petit nombre est constitué d'ethnies différentes : des Lyciens et des Thraces (PF 1006, 1172, 1823), des Lyciens et des Bactriens (PF 1947), des Égyptiens et Assyriens (YBC 16813), auxquels on ajoutera un groupe d'artisans sur les chantiers de Persépolis, où l'on retrouve côte à côte des Ioniens, des Syriens et des Égyptiens (PT 15). Dans ces groupes, les rations sont réparties selon les catégories traditionnelles (hommes, femmes, garçons et filles) et non selon l'origine ethnique. Très généralement donc, les groupes de *kurtaš* – quand l'ethnique est indiqué - restent homogènes. On est tenté d'en conclure que, si l'administration séparait parents et enfants, elle ne cherchait pas parallèlement à porter atteinte à leur identité collective. Mais l'ethnique est-il un critère absolu d'homogénéité culturelle? On peut raisonnablement en douter.

À partir de l'analyse menée sur des exemples de communautés étrangères installées en Babylonie, l'on admet généralement qu'elles ont conservé une grande cohésion interne, fondée sur la reconnaissance, par les autorités achéménides, de leurs structures traditionnelles et de leurs spécificités culturelles, en particulier de leurs cultes. Qu'en fut-il dans le Frs ? L'examen des séries de tablettes consacrées aux rations données aux desservants et aux cultes montre que les Perses ont laissé se développer d'autres cultes que ceux que l'on rendait à leurs dieux - même si la proportion de divinités perses est écrasante. Les desservants des dieux élamites (Humban, Napirisa, Simut, Napazapa) ou des dieux babyloniens (Adad, KI) reçoivent eux aussi des rations. Parfois, les rations sont données « pour les dieux», sans que ceux-ci

soient expressément désignés. Dans la plupart des cas, les produits sont destinés à plusieurs dieux, et il n'est pas rare de voir des rations distribuées conjointement à des desservants de dieux iraniens et de dieux non iraniens (PF 338-339, 1956): ce qui paraît indiquer que, sur certains sites, il pouvait y avoir des sanctuaires des uns et des autres.

Les cultes en l'honneur de dieux élamites se rencontrent dans de nombreux secteurs géographiques, ce qui se comprend aisément en raison de l'antiquité du peuplement élamite en Anan et de l'activité des scribes dans les chancelleries. Ils sont particulièrement attestés naturellement dans la région nord-ouest, qui constitue une véritable enclave élamite, comme le confirme l'usage des mois élamites pour la datation des documents. La répartition des dieux babyloniens suit sensiblement le même schéma, à ceci près qu'ils sont moins fréquemment attestés. On admet généralement que cette documentation illustre une nouvelle fois ce qu'il est convenu d'appeler la politique religieuse des Achéménides, soucieux de ne pas porter atteinte aux croyances religieuses de leurs sujets.

Nous ne savons rien en revanche des pratiques religieuses des groupes de *kurta*. Une tablette montre simplement que les *kurta* pouvaient participer à des fêtes religieuses (PF 337). Elle porte : « 80 BAR de grains, à la disposition de Bakamira. Bakabana, le prêtre, a reçu ce grain, et il l'utilisa pour la cérémonie divine : 40 BAR pour Ahura-Mazda, 40 pour le dieu Mishdusi. Puis les *kurta* le mangèrent. 22e année». Mais que signifie la présence de *kurta* lors d'une fête en l'honneur de dieux perses ? Étaient-ce des *kurta* perses, ou bien les *kurta* des environs n'étaient-ils convoqués que pour participer à une fête et à la distribution de rations qui l'accompagnait? Nous ne disposons pas de mentions de dieux grecs, cappadociens ou syriens. Or, plus de 120 tablettes des Fortifications (actuellement publiées) concernent les prêtres, les dieux et les cultes. Il est difficile de postuler que l'absence de dieux autres qu'iraniens, élamites et babyloniens tient simplement du hasard. On n'a pas de raison de croire non plus que les Perses interdisaient aux *kurta*d'honorer leurs dieux traditionnels. En revanche, la documentation disponible suggère fortement que l'administration ne leur livrait ni grain ni vin pour leurs sacrifices.

Il semble donc justifié d'ériger en cas particulier l'exemple des cultes élamites et babyloniens. Au reste, les sanctuaires élamites et babyloniens sont-ils bien destinés à des *kurta?* Ce n'est pas évident. L'existence de groupes homogènes de Babyloniens en Perse est bien documentée. Dès le règne de

Cambyse, on a vu que les hommes d'affaires venaient emprunter de l'argent à Matezzis, et y négocier des esclaves (chapitre II, 7). La tablette accadienne des Fortifications confirme parfaitement ce point: rédigée en Perse, elle est composée selon le modèle babylonien traditionnel, et la titulature de Darius elle-même est babylonienne: «Darius, roi de Babylone, roi des pays» (Fort. 11786). Elle témoigne que les Babyloniens de Persépolis ont conservé une certaine homogénéité ethno-culturelle. Encore convient-il de souligner que les Babyloniens mis en scène dans les tablettes accadiennes ne sont pas des travailleurs de l'administration: ce sont des hommes libres; certains sont probablement installés à demeure pour assurer le suivi des affaires; d'autres vont et viennent de Babylonie en Perse pour conclure des transactions, comme ils se déplacent à Ecbatane ou à Suse.

Ce n'est certainement pas le cas de la grande majorité des groupes de *kurta*. À la différence de certaines communautés grecques «médisantes», les Lyciens, Cappadociens et autres Syriens ne sont pas venus volontairement en Perse, où ils ne jouissent manifestement d'aucune autonomie dans le cadre d'un système qui nie leur liberté individuelle et collective. La terminologie utilisée par l'administration est tout à fait révélatrice du regard que les Perses portent sur eux : les groupes de *kurta* constituent une force de travail indifférenciée, que l'administration entend utiliser sans limite ni contrôle. Tout compte fait, on est là dans une situation plus proche de l'esclavage que de la dépendance rurale de type «hilotique», système dans lequel les paysans indigènes (*laoi* des inscriptions hellénistiques) continuent à habiter dans leurs villages, à vivre en famille et à disposer de biens propres.

IV. L'AGRICULTURE : PRODUCTIONS ET PRÉLÈVEMENTS

• Bazis et *autres prélèvements*. - Une série de tablettes se réfère à la réception de têtes de petit bétail, livrées au titre d'un impôt dénommé *bazi* (PF 267-273). Y figure le nombre d'animaux, décomptés minutieusement en fonction de l'espèce, de l'âge et du sexe. Est mentionné également le nom de l'administrateur, sous la responsabilité duquel est reçu le petit bétail. Parmi bien d'autres, on peut y distinguer deux personnes, qui portent le même nom, Makama, individualisés par leurs patronymes : l'un est fils de Nappunda (PF 268); l'autre, fils de Wuntis, officie à Pirritukkas (PF 269-270). Le nom est mentionné dans un livre de comptes (PF 2008), où est répertorié le nombre de

bêtes reçues par Makama, qui est sous l'autorité d'Harrena, dans la 15e et la 16e année (507 et 506). Il se retrouve dans un autre compte de la 19e année (503), où il porte le titre de chef des troupeaux (*kasabatti)* à Urandus (PF 2025). Là il reçoit 526 bêtes, qui lui sont confiées par Raubasa « et ses compagnons». De son côté, Umizza le berger, en reçoit 48. L'année précédente (504), Umizza, cette fois désigné comme berger royal à Hiran, est cité dans une lettre que, sur ordre de Parnaka, « Raubasa et ses compagnons » ont envoyée à des personnes qui ne sont pas désignées clairement (PF 2070).

Raubasa et ses compagnons y portent le titre de «payeurs (?) de la terre (?)». Quelle qu'en soit l'obscurité (grande!), il ne fait guère de doute qu'ils sont chargés de prélèvements. Le texte permet de comprendre en même temps qu'ils ont sous leurs ordres des bazikara (leveurs de *bazi*), qu'ils envoient dans les différents districts. Dans d'autres documents, les occurrences restent obscures et difficiles à interpréter. Le terme apparaît dans deux tablettes plus tardives (466). En un cas, un *bazikara* est répartiteur de rations à des *kurta* (PT 54). Dans un autre document, des *kurta* sont qualifiés de *bazikara* et, à ce titre, reçoivent un salaire (PT 41). Les *bazikara* (en élamite *matira*) reçoivent du grain, parfois explicitement destiné au « gros bétail royal ». C'est par exemple, un *bazikara*, Kaupiya, qui, dans la même année à Hadaran et à deux reprises, met de côté le grain destiné au « gros bétail royal » (PF 1943 et PFa 32). Ce Kaupiya est manifestement un membre éminent de l'administration de l'élevage, puisqu'à plusieurs reprises il livre des moutons à de hauts personnages et au roi (PF 663, 678, 696). L'importance des rations qui lui sont allouées (PF 843, 1323) indique qu'il s'agit d'un officiel de haut rang. Ces mentions signifient-elles que les *bazikara* sont chargés de la surveillance des troupeaux royaux (au-dessus des bergers), ou que le *bazi* est levé également sur d'autres productions animales ainsi que sur les productions agricoles (ce qui contribuerait à comprendre le titre de Raubasa)? Il est difficile d'en décider.

On observera également que, dans un compte du magasin de Kurkarraka, apparaît le titre d'un officiel, *rudabazi*, que l'on peut comprendre comme «leveur d'impôt sur la terre» (PF 1968), et que la levée de grains qui lui est décomptée correspond au 1/10e du total. Par ailleurs, l'existence d'une dîme est assurée par plusieurs tablettes qui, toutes, se réfèrent au vin (PF 1953-54; 1997-2001). Sur la quantité emmagasinée chaque année, est isolée une fraction désignée comme la dîme. En une occasion, le terme leveur de dîme *(*daθaiya)* est associé à du grain, et l'administrateur en question a été «

nommé par le roi » (PF 1942). Par ailleurs, une série de tablettes (PF 546-653) mentionne la perception de produits (grain, vin, fruits, sésame) qui, levés dans les villages, ont été concentrés dans un magasin, avant d'être transférés dans un autre magasin situé probablement au centre du district. Une partie de ces prélèvements (1/10e pour l'orge, 1/30e pour le sésame) est ensuite mise de côté pour les semences ou pour l'alimentation animale. Enfin, une série des tablettes (PF 48-49; 388-396, 428) enregistre le transport et la livraison de divers produits (vin, grains de différentes espèces, sésame). Le terme utilisé pour leur destination est celui *d'ukpiyata(*upa-yata)* qui se réfère à des redevances en nature ; il existe également en Babylonie en effet une taxe dénommée « le transport des redevances en nature » *(zeblu* a *upiyta),* probablement à destination de la table du roi. En une occasion, le texte est un peu plus précis: «300 BAR de grain-*tarmu,* à la disposition de Babena, reçus par Manna-Kitin au titre de (?) *l'ukpiyata* royal. 28e année. Il fabriqua de la bière à partir de ce grain» (PF 428).

• *La levée du* bazis *animal.*– Joints à d'autres comptes de petit bétail (PF 2007-2012), les documents citant le *bazi* animal invitent à tenter de reconstituer les modalités des différentes opérations, en dépit des graves incertitudes que l'on ne peut lever. Le texte le plus clair (ou le moins obscur!) est la lettre de Raubasa et de ses compagnons (PF 2070), qui décompte le *bazi* prélevé dans le district de Hiran. Il semble que, là, Umizza, le berger «qui vit à Hiran», a été chargé de collecter les 48 têtes de petit bétail qui lui sont confiées par Raubasa. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que, l'année suivante, il reçoive le même nombre de bêtes que lui confient Raubasa et ses compagnons (PF 2025). Seule change la proportion entre mâles et femelles. Il semble donc que chaque district soit imposé chaque année pour le même nombre de bêtes. Quatre individus - dont une femme - ont livré respectivement 5, 5, 8 et 9 têtes de petit bétail : ils sont attachés (dépendant du?) au « domaine » *(irmatam)* de Miturna (gr. Hydarnès). Deux autres personnes livrent 15 et 6 bêtes : l'un est un travailleur du trésor (*kapnuki;* de Hiran?), l'autre est désigné comme *« kurta* du roi». Il semble donc que, chaque année, des têtes de petit bétail sont levées au titre du *bazi* (« tribut »). Sur le total ainsi reçu, une partie est confiée à des bergers (Umizza par exemple), une autre au «chef des troupeaux » *(kasabatti)* du district (Makema par exemple). Certaines bêtes peuvent être envoyées à Harrena, le *kasabatti* en chef (PF

271). Elles peuvent être déplacées sur de plus longues distances, puisque deux tablettes mentionnent le transport du *bazi* à Suse (PF 57 et 1495). D'après le second document, 32 hommes reçoivent à ce titre des rations de voyage : ils transfèrent à Suse le *bazis* d'Undana, sur l'ordre de Bakabadus. Ces deux officiers sont attestés par ailleurs comme des administrateurs du petit bétail (PF 62-66). L'un et l'autre sont responsables des chèvres et moutons qui sont envoyés dans des trésoreries.

En effet, une autre série de tablettes (PF 58-77) consigne la livraison de peaux (essentiellement d'ovins et caprins, mais aussi de chameaux) à des trésoreries, où elles seront travaillées. Ce sont les bêtes qui, dans les comptes, sont répertoriées à part comme devant être abattues sur place. Les peaux sont alors envoyées aux trésoreries sous la responsabilité d'officiers. C'est très probablement de la même source que provient la laine, au travail de laquelle sont voués des *kurta* spécialisés. Quant aux bêtes laissées vivantes, elles sont élevées sur place par des *kurta* (cf. PF 848,1142). L'existence de *kurta*-bergers est en effet attestée par plusieurs tablettes du Trésor, qui mentionnent deux groupes, l'un de plus de 370 individus (hommes, femmes, garçons et filles), l'autre de 131 individus (PT 50 et 61; cf. PT 1963 : 13). Les bergers *(batera)* sont également cités ici et là dans les tablettes des Fortifications. On connaît d'ailleurs l'existence de bergers lyciens près de Persépolis, lors de l'arrivée d'Alexandre. On notera que la gestion d'autres types de troupeaux, bovins par exemple (PF 2085-2086) ou poulets (PF 1721), est conduite selon les mêmes règles. Les comptes de la station de Barnis montrent en particulier que les bovins sont eux aussi répartis en plusieurs groupes : ceux qui sont abattus, ceux qui sont conservés vivants sur place, et ceux qui sont confiés au berger (*batera*; PF 2013; cf. 1947, 2085, 2087).

La tablette accadienne du Trésor nous fait toucher du doigt l'étendue de nos lacunes et de nos ignorances (PT 85). On y observe en effet que, dès la fin de l'année 502, un impôt *(mandattu)* est versé en argent pesé par trois personnes : une femme, du nom d'Indukka, mère de Tutu, « chef des marchands » *(tamkaru),* d'une part, Pattemidu le Mède, «fils du berger», d'autre part, enfin, N, «berger». Dans quelques tablettes, le terme *bazi* est remplacé par le terme accadien, *mandattu,* qui qualifie généralement une prestation obligatoire de type tributaire. On sait que c'est également le terme utilisé par Arma -en relation avec celui de trésor *(*ganza)* – pour désigner le montant des «impôts/ redevances» levé(e)s sur ses domaines égyptiens et sur ceux de deux autres nobles perses (*DAE* 71-72). Or, dans l'inscription de Behistoun, *mandattu* rend

bazi. Bien entendu, les termes *mandattu* et *bazi* sont de contenu sémantique trop plastique pour que l'on puisse en conclure que Pattemidu et le berger anonyme soldent ainsi l'impôt dû au titre du *bazi* animal. En tout cas, la tablette PT 85 prouve au moins que dès 502, à Persépolis, différentes catégories professionnelles - y compris un ou deux bergers - paient leurs taxes en sicles d'argent pesé - ce que ne laissait supposer aucune des tablettes élamites des Fortifications.

• *Les producteurs directs.* - En raison de son caractère allusif, le document ne permet donc pas de répondre à une question qui demeure, obsédante : qui paie ces différentes taxes, c'est-à-dire quels sont les producteurs directs ?

La première remarque qui s'impose, c'est que – mis à part le cas particulier des bergers (ci-dessus) - il y a fort peu de mentions explicites de *kurtaš* voués aux travaux de la terre, alors qu'ils étaient nécessairement très nombreux dans les champs et les exploitations : si, par exemple, à quelques reprises, des *kurta* reçoivent des semences de l'administration (PF 123, 463, 484, 508), on peut postuler qu'ils étaient cultivateurs. Il ne fait pas de doute non plus que les travaux de plantation dans les paradis requéraient une main-d'œuvre abondante (PFa 33). Mais le terme «agriculteur» lui-même est absent ou non encore repéré dans la documentation. Les mentions de « pépiniéristes » *(maraparra)* ou de « spécialistes de l'irrigation » restent hypothétiques ou même fortement contestées, puisque le second terme est parfois compris comme «fileuse/tisserande». Certaines gloses araméennes donnent des précisions complémentaires. Dans une tablette (PF 855), des rations sont distribuées à des *kurta* dits *pirrasana:* l'inscription araméenne porte : «rations de meuniers. » La raison de cette surprenante lacune n'est pas aisée à déterminer. C'est peut-être que, subsistant sur une partie des récoltes, les travailleurs agricoles ne recevaient pas de rations, ou du moins, qu'elles n'étaient pas enregistrées par l'administration. Il en était différemment des *kurtas* qui travaillaient dans les activités de transformation des produits agricoles: vignerons, brasseurs, meuniers, presseurs de graines oléagineuses, boulangers (?), ou de ceux qui étaient utilisés dans les magasins, ou pour transporter les produits d'un point à l'autre, ou encore de ceux qui travaillaient dans les secrétariats (comptables, scribes, etc.).

En tout état de cause, les *kurta* n'étaient certainement pas seuls à cultiver la terre. Les petits paysans perses sont en effet mis en scène à plusieurs reprises par les auteurs classiques, d'une manière malheureusement très allusive. Parmi

les réformes mises au compte de « Cyrus », Xénophon décrit la mise en place du corps de 10 000 lanciers de la garde royale; selon Xénophon (Cyr. VII, 8.67), il choisit des Perses qui vivaient une vie pauvre et rude; Xénophon les désigne comme des *autourgoi*, c'est-à-dire de petits exploitants en faire-valoir direct. C'est le terme également utilisé par Élien (*V.H.* I, 31). Désignés parfois par leur nom (Sinétès, Omisès, Rhakôkès), ce sont des paysans qui travaillent durement la terre (I, 31), dans leurs jardins *(paradeisoi)* et leurs fermes (*epauleis*; I, 32). Ils élèvent du bétail (bovins, ovins), cultivent du blé et la vigne, des fruits (I, 31-32), également des légumes (laitues: I, 34). C'est manifestement de cette classe sociale qu'est issu le Phéraulas de Xénophon: son père était un paysan pauvre, obligé d'emprunter de la semence dans la dure période de la soudure entre deux récoltes (Cyr. VIII, 3.36-38).

Ces textes ont le premier mérite de donner une image concrète d'une classe de la population mal connue, à savoir des petits paysans libres, alors que l'ensemble de la documentation persépolitaine tend plutôt à postuler que les terres sont cultivées exclusivement par des *kurta* Mais quels rapprochements éventuels peut-on établir avec les renseignements donnés par les tablettes? On peut par exemple distinguer le cas du père de Phéraulas de ces *kurta* qui reçoivent des semences de l'administration (PF 123, 463, 484, 508): toutefois, quelle est la valeur informative du «roman social » de Phéraulas? On sait, toujours par Élien, que les petits paysans perses sont astreints à verser des dons au Grand Roi, lorsqu'il traverse la Perse (I, 31-32); doit-on considérer que la signification proposée récemment de *nutanuya/nadnu* («don») permet de comprendre Élien?

On a également émis l'hypothèse que les éleveurs passent chaque année un contrat de fermage avec l'administration. Ils gardent et nourrissent les bêtes qui leur sont confiées et, en échange, conservent une partie du croît. Mais il faut remarquer que cette opération n'est nulle part explicitée dans les documents que nous possédons. On possède simplement deux comptes (PF 2010-2011), qui donnent les noms de personnes nommément désignées (12 et 22). Certains anthroponymes se retrouvent dans d'autres documents où ils sont clairement désignés comme des administrateurs : tel Mannuka qui, en 493, est responsable de la farine livrée pour le travail de tannage des peaux. Il est vrai que les risques d'homonymies incitent à la prudence. Mais s'agit-il bien des petits fermiers libres? Dans cette hypothèse, on ne saisit pas clairement la frontière entre les productions des fermiers ou des propriétaires, et les productions effectuées sur les terres contrôlées directement par

l'administration. Les *kurta* agriculteurs devaient-ils verser simplement une partie de leur production, gardant par devers eux un pourcentage fixé?

En définitive, si les incertitudes restent si grandes, c'est que nous ne savons pas répondre à la question de fond: tous les prélèvements que l'on peut distinguer dans les tablettes peuvent-ils, ou non, être qualifiés de levées fiscales (qu'on les désigne ou non sous le terme de tribut, ce qui reste une discussion secondaire)? Bien entendu, la question en appelle une autre, tout aussi décisive, sur le statut des terres et des personnes dans les campagnes perses. Les observations présentées ci-dessus ne représentent que des réponses partielles, qu'il nous faut tester maintenant de manière plus systématique.

V. TERRES ET DOMAINES

• *Parteta.* - En dépit de l'accent mis sur les productions agricoles et animales, les tablettes ne se réfèrent pratiquement jamais explicitement aux terroirs - si l'on met à part quelques références (incertaines) aux pâturages. Cependant, trois termes méritent une attention particulière, *parteta, irmatam* et *ulhi.* Il ne fait plus aucun doute que le premier terme renvoie très exactement à ce que les auteurs grecs désignent sous le terme de *paradis,* lui-même manifestement emprunté au perse *(*paradaida).* Les critiques que l'on a pu formuler contre cette interprétation sont fondées sur la conviction que les paradis perses sont uniquement des réserves de chasse. Or les sources classiques prouvent indubitablement que les fonctions d'un paradis sont beaucoup plus variées. Le paradis comprend également des plantations et des terres cultivées, surtout des jardins et des vergers. Pour Xénophon, le paradis est une variété particulière de jardin (*kpos; Écon.* IV, 13). C'est en ce sens de jardins/champs que l'emploie Élien (I, 32) en faisant référence à de petites propriétés en Perse même, et c'est le sens de «jardins de rapport » que les Grecs retiendront prioritairement à l'époque hellénistique : c'est d'ailleurs la signification que le terme revêt dans une inscription grecque de Sardes, qui enregistre les différents éléments d'un «domaine en don » *(dôrea),* lui-même d'origine achéménide (*Sardis* VII, 1.1).

À cette fin, on choisit des lieux propices, qui disposent en particulier d'eaux courantes sous forme de rivières et de sources. Plusieurs régions de la Perse présentaient de telles caractéristiques. À la suite de Néarque, Strabon (XV, 3.1) et Arrien (*Inde* 40.2-5) distinguent en Perse trois grandes zones

climatiques et écologiques. La côte du golfe Persique est qualifiée de « sablonneuse et rendue stérile par la chaleur». La zone montagneuse septentrionale est «froide et couverte de neige». En revanche, Arrien souligne la fertilité de la zone centrale, appellée Perse-Creuse par Strabon, qui la situe dans les environs de Pasargades (XV, 3.6) :

> Le pays est couvert d'herbages, de fraîches prairies, de nombreuses vignes et de toutes espèces d'arbres fruitiers, sauf l'olivier. Des jardins *(paradeisoi)* de toutes sortes y fleurissent, des fleuves limpides et des eaux dormantes l'arrosent; elle nourrit toutes les espèces d'oiseaux qui vivent autour des fleuves ou au bord de l'eau, les chevaux, les bêtes de somme; on y trouve beaucoup de forêts et de gibier (Arrien *Inde* 40.3-4).

Parlant des environs de Persépolis, Quinte-Curce décrit « une vaste plaine, de sol fertile, peuplée de villages et de villes nombreux», arrosée par l'Araxe «bordé de platanes et de peupliers », et « dont le sol était fort riche et donnait un abondant pâturage » (V, 4.6-7; 20).

C'était également le cas de la région de Fahliyun, aux confins de la Perse et de la Susiane. Les témoins oculaires (de l'époque d'Alexandre et de ses successeurs) en ont laissé des descriptions enthousiastes: « Tout pousse dans cette contrée généreusement arrosée par les eaux, qui produit à foison des fruits de toute sorte » (Diodore XVII, 67.3). Après avoir décrit la route entre la Susiane et la Perse comme « encaissée, brûlée par le soleil, n'offrant aucun ravitaillement», Diodore de Sicile marque le changement brutal qui saisit le voyageur en arrivant dans le bassin de Fahliyun :

> La deuxième partie de la route était en altitude, l'air y était tout à fait sain et les fruits de saison y abondaient. Elle comportait en effet des vallons ombreux, à peu de distance les uns des autres, et des paradis aux plantations variées, ainsi que des taillis naturels d'arbres de toutes espèces et des eaux vives, si bien que ceux qui la suivaient trouvaient un grand plaisir à voir des lieux tout à fait propices au délassement. Il y avait également une grande quantité de petit bétail de toute sorte...

La population de cette région est bien supérieure à celle des autres satrapies (XIX, 21.2-3). C'est sans doute dans un tel paradis qu'avait été disposé un pavillon d'époque achéménide découvert dans la région de Fahliyun. C'était d'ailleurs très fréquemment dans des paradis que le roi et la cour faisaient halte lors de leurs déplacements (*e.g.* Plutarque Art. 25.1). Bien entendu, la

prospérité de ces paradis tenait aussi à des aménagements hydrauliques, tels ceux que les archéologues ont mis au jour dans le paradis de Pasargades. On sait en effet que la tombe de Cyrus y avait été disposée : « On avait entouré le paradis d'un bois sacré comportant des arbres de toutes espèces, bien irrigué, et un gazon épais poussait dans la prairie » (Arrien, *Anab.* VI, 29.4). Au reste, des canaux et des réservoirs d'époque achéménide ont été découverts dans la plaine de Persépolis.

Une tablette des Fortifications (PFa 33) est particulièrement illustrative. Il s'agit d'un inventaire (sous forme de semences?) de 6166 arbres fruitiers (cognassiers, poiriers, pommiers, dattiers, mûriers, etc.), qui devront être plantés dans trois paradis situés à proximité de Persépolis. Deux autres textes (PF 1946; PT 38) font apparemment référence à des *kurta*, dont la fonction est de «garder les arbres » (cf. également PT 49 et 1963 : 9). Une autre tablette (PF 1815) porte mention de rations à donner à quatre *kurta* qui ont pour tâche de s'occuper des arbres d'un paradis proche de Persépolis. Les paradis constituaient également des réserves de bois de construction (cf. en particulier Plutarque Art. 25.1-2), particulièrement impressionnantes dans des pays qui - telle la Babylonie - étaient dépourvus de forêts (Strabon XVI,1.5, 11).

En dehors de ces mentions - les plus faciles à interpréter-, le terme *parteta* revient dans une série de 15 tablettes (PF 144-158). Un certain nombre des paradis qui y sont cités semblent être implantés dans la région de Persépolis - dont l'un à Nupistas (Naq-i Rustam ?). Mais il n'est plus là question de fonctions domaniales, simplement de fonctions administratives. Il s'agit en effet d'enregistrements de dépôts de plusieurs produits : des fruits divers, des dattes, des figues, du grain-*tarmu* y sont entreposés sous la responsabilité d'un administrateur, pour être ensuite distribués (sous forme de rations), en fonction des ordres que recevra le répartiteur (parfois nommément désigné). On notera qu'en dix occasions, les produits sont qualifiés de royaux *(sunkina).* Mais ce point est difficile à interpréter, car l'emploi de l'adjectif n'est pas systématique : le qualificatif « royal » paraît qualifier moins le lieu d'entrepôt que l'origine des produits collectés aux alentours – ce qui au reste pose un autre problème (ci-dessous § 10). De cette documentation elliptique, il apparaît que l'administration des paradis - sans doute dirigée par un intendant particulier, en Perse comme dans d'autres régions – est englobée dans la gestion générale des produits qui circulent entre différents échelons et différents districts, et qu'elle en est donc une partie constitutive, au moins dans certaines conditions.

• *Irmatam.* - La deuxième catégorie de «domaines», l'*irmatam,* pose des problèmes autrement plus ardus. Nous ne disposons pas en effet d'équivalent assuré en vieux-perse. Dans la version élamite de l'inscription de Behistoun, le terme apparaît à propos de Vivna, désigné comme «exerçant la fonction de satrape en Arachosie » (*DB* §47). Lors des grandes révoltes de 522, ce Vivna livra une bataille aux rebelles près de la forteresse d'Ard en Arachosie, et cette forteresse est qualifiée d'*irmatam* de Vivna. Mention bien difficile à interpréter, et ce pour deux raisons. La première est que cette expression n'a aucun correspondant dans la version vieux-perse, où l'on trouve simplement la désignation de forteresse *(dida),* comme dans la version accadienne *(birtu).* C'est aussi qu'il est malaisé de retrouver le sens que le rédacteur élamite entendait de toute évidence. Étant donné que, dans les tablettes de Suse antérieures à la domination achéménide, le terme *irmatam* renvoie à une sorte de « domaine » (au sens indéfini du terme) et que le mot paraît lui-même emprunté à la langue perse, il n'y a pas de raison de supposer qu'il en soit différemment dans l'inscription de Behistoun. Mais pourquoi, dans ce cas, la version perse porte-t-elle le terme *dida*? Et quel est le rapport entre une forteresse et un *irmatam* dans une satrapie en 522? Il est possible que, comme dans les tablettes de Persépolis, le terme « forteresse » (él. *halmarri*) désigne à la fois un centre militaire et un centre administratif développé, sorte de chef-lieu d'une région dont il collecte les produits. Si le satrape Vivna y détient un « domaine », on comprend que les insurgés en aient fait l'objectif prioritaire de leur offensive. Le texte rend compte en même temps de ce que l'existence de ces domaines est antérieure au règne de Darius, ce dont on pouvait d'ailleurs se douter en lisant les tablettes de Suse.

Le mot apparaît dans trente tablettes des Fortifications (dont neuf encore inédites). Il est associé à chaque fois avec le nom d'un personnage : l'*irmatam* d'Itimanka, d'Irtuppiya, de Dayaka, de Misparma, etc. Dans la plupart des cas, les textes enregistrent la mise en dépôt de marchandises dans ces *irmatam* (PF 2079), où elles sont à la disposition (*kurmin*) d'un administrateur désigné. Ces produits sont «mis de côté» (*nutika;* ex. PF 1857), avant d'être distribués sous forme de rations par un répartiteur lui aussi désigné (PF 331, 1256, 1892). Ces rations peuvent être distribuées à des *kurta* (1368, 1802) ou à des animaux (331: chameaux), parfois sur ordre scellé du roi (PF 1256). À une occasion, l'un de ces domaines est simplement désigné comme «celui où Irena, le chef

des *kurta (kurdabatti)*, est l'ordonnateur/répartiteur *(aramana)* » (PF 1368). Cette même tablette montre en outre que le domaine en question sert de lieu de halte pour des troupes de *kurta* qui sont déplacés d'un lieu à un autre: ils y reçoivent en effet des rations de voyage pour un jour.

De ce point de vue, les *irmatam* sont insérés dans l'administration générale, tout comme le sont les *parteta.* Ils servent les uns et les autres de centres de collecte, de magasinage et de répartition des produits qui proviennent des environs. Au reste, *irmatam* et paradis sont parfois associés. Dans six tablettes (PF 150-155) datées de la 22e année (500), la destination du grain déposé dans des paradis est ainsi définie: «À utiliser dans l'*irmatam* de Sutezza. » Deux de ces tablettes peuvent être associées à trois autres qui, elles, figurent dans la série consacrée aux levées de produits agricoles dans les villages ou exploitations des environs (PF 152/640-41 ; 153/637). Le même Sutezza y apparaît comme le responsable des produits collectés autour de Mutrizas (PF 640) ou de Saurakkas (PF 641), qui ont été entreposés dans les paradis de Mutrizas et de Kutkus. Toujours à Kutkus, il a la responsabilité du grain mis de côté pour les semences (PF 520-521).

Il ne fait pas de doute néanmoins que ces *irmatam* sont également des domaines agricoles. Ils sont situés en majorité dans la région centrale, près de paradis. Ils ont donc été découpés dans des terroirs fertiles et irrigués. On est amené à supposer qu'ils ont été concédés par le roi à des administrateurs. Ce sont donc sans doute des domaines de fonction, y compris celui que Vivna détient en Arachosie à titre de satrape. Dans cette hypothèse, la donation doit être considérée comme de nature précaire. Les concessionnaires ne sont pas déliés d'obligations à l'égard de l'administration, dont ils constituent l'un des rouages. Dans certains inventaires, les *irmatam* sont situés dans un district *(batin)* et près de villages *(humanu) :* la structure du texte d'une tablette (PF 1857) semble impliquer qu'ils sont enregistrés également comme des unités fiscales par l'administration. Au reste, cette même tablette indique que les concessionnaires de « domaines » sont astreints à verser une part de leur production au magasin de l'administration (grain en l'occurrence). Une autre tablette (PF 2070) relative à la levée du *bazi* confirme que ces domaines ne jouissent d'aucune immunité fiscale ; quatre « contribuables » sont en effet désignés comme « étant à l'*irmatam* de Miturna (?)», qui remplit lui-même des fonctions officielles : c'est peut-être à ce titre qu'il jouit de ce domaine.

• *Ulhi.* – Troisième terme, celui de *ulhi.* Dans les inscriptions royales, le terme correspond au vieux-perse *viθ* et à l'accadien *btu,* deux termes synonymes, que l'on peut rendre comme maison, c'est-à-dire moins un bâtiment que l'ensemble des personnes qui vivent et travaillent dans un « domaine », qui comprend des terres et des exploitations de diverses natures, et qui est coiffé par le maître de maison. C'est exactement le sens que le mot revêt dans le § 14 de l'inscription de Behistoun : là où la version vieux-perse emploie *viθ,* la version élamite utilise *ulhi.* Dans les prières qu'il adresse à Ahura-Mazda (cf. *DNa § 6*; *DPe*), Darius implore le dieu de protéger et le peuple perse *(dahyu)* et sa maison *(viθ).* Et certains éléments décoratifs des palais (entourages de fenêtres, gonds de porte) portent l'inscription : « Fabriqué dans la maison *(viθ)* du roi » *(Dpc ; Dpi; A¹I).* Le terme correspond parfaitement au grec *oikos,* mot sous lequel des textes grecs désignent fréquemment la maison royale perse (e.g. ML 12). C'est en ce sens également qu'il apparaît dans plusieurs tablettes de Persépolis. En 506, sur ordre du roi Darius, Parnaka envoie l'ordre suivant à Harrena, chef du département des troupeaux : « Donne à Irtasduna, la princesse, 100 moutons [qui seront prélevés] sur ma maison » (*ulhi*; Fort. 6764). Dans une autre tablette (PF 1987[30-32]), des moutons sont transférés à la maison royale *(ulhi sunkina)* et confiés à la garde d'un berger.

D'autres personnages jouissent d'un domaine ainsi dénommé. C'est le cas d'Irtasduna, l'une des femmes de Darius connue sous le nom d'Artystonè par Hérodote et qui dispose de deux domaines de ce type, à Mirandu et à Kuknaka (PF 1835-37), c'est le cas aussi d'Arsamès, l'un des fils de Darius (tablette inédite), c'est le cas également d'une femme du nom d'Irdabama, qui détient un *ulhi* à Sullake (PFa 27). Il est probable qu'Irtasduna avait également des intérêts près du village de Matannan, où elle envoie une lettre pour la fourniture de grain (PF 1857). À deux reprises, du grain y est apparemment mis de côté à son intention (PF 166 et 168). Dans le deuxième exemple, l'ordonnateur *(aramana)* porte le nom de Salamana; c'est probablement le même personnage qui, à trois reprises, transmet des ordres d'Artystonè pour la livraison de produits « pris sur son *ulhi* » (PF 1836-38). Deux autres personnages détiennent un tel domaine: Rammanuya (PF 1855) et peut-être Naktanna (?; PF 2075) : malheureusement, nous ignorons tout de leur état-civil. Dans tous les cas, ces domaines apparaissent dans des lettres par lesquelles le maître ou la maîtresse de *l'ulhi* donne ordre de délivrer une certaine quantité de produits à une personne désignée, en précisant qu'on doit

prélever le grain ou le vin « sur mon *ulhi* ». Une lettre d'Irdabama est adressée à des comptables (PFa 27), et une lettre d'Artystonè prévoit des rations pour son comptable Kamsabana (PF 1837). Dans le paysage, les domaines agricoles liés à un *ulhi* ne devaient pas se différencier d'un *irmatam* ou d'un paradis. La distinction terminologique n'est peut-être cependant pas fortuite, puisque les membres de la famille royale ne reçoivent jamais un *irmatam*, toujours un *ulhi*. Mais cette observation - qui sera peut-être ruinée par la publication de tablettes inédites - ne donne pas de renseignement sur la différence éventuelle de statut. Il apparaît même que, dans le village de Matannan, une partie des productions est livrée à l'administration, sur ordre d'Artystonè (PF 1857).

La maison des princesses ne comprenait pas seulement des exploitations agricoles. Elles avaient manifestement près d'elles une suite et un personnel nombreux. En témoignent d'abord les grandes quantités de produits alimentaires mises à leur disposition par l'administration au cours de leurs voyages (PF 730-739 ; 2019; 2035). Il en était de même pour d'autres princesses royales (PFa 5), qui étaient sans nul doute elles aussi à la tête de maisons. Arsamès est cité en ces circonstances avec Artystonè (PF 733-4 ; 2035). Il possède également des chevaux (PFa 24, 29[10]). En outre, plusieurs tablettes enregistrent le versement de rations à des *kurta*, qui sont désignés comme *kurta* d'Artystonè ou d'Irdabama (PF 1236, 1454; 849, 1002, 1028-29, 1041-1043, 1098, 1109, 1198, 1221, 1232). Ces documents font problème, car ils n'explicitent pas le rapport qui existe entre les princesses et ces travailleurs, que rien ne semble distinguer d'autres groupes identiques. Ils travaillent dans un lieu désigné (Schiraz par exemple), ils effectuent les mêmes travaux (par exemple les femmes-*paap* d'Artystonè : PF 1236). Il est possible que ces *kurta* aient généralement relevé de l'administration, mais qu'ils puissent être requis par les bénéficiaires de l'attribution temporaire. Mais les membres de la famille royale avaient certainement également des subordonnés qui travaillaient en permanence dans leur maison: tel ce personnage «attaché à la maison *(viθ)* d'Hystaspes », père de Darius (PF 1596), que l'on peut rapprocher des gens attachés au *viθ* royal, parmi lesquels on compte des personnages détenant des fonctions importantes dans l'économie palatiale (PF 1946[73-77]).

VI. LES TABLETTES DE PERSÉPOLIS ET L'ADMINISTRATION

IMPÉRIALE : SOURCES ET PROBLÈMES

Une fois reconstituée l'organisation du travail et de la production dans le Frs, tout particulièrement à l'époque de Darius, il reste à aborder de front un problème essentiel. L'image restituée par les tablettes doit-elle rester confinée à la Perse proprement dite, ou peut-elle être étendue à tout (ou à certaines parties de) l'Empire, même compte tenu des particularismes locaux? Ou, en d'autres termes, la spécificité de la documentation persépolitaine rend-elle compte, quasi mécaniquement, de particularités organisationnelles qui n'appartiennent qu'à la Perse proprement dite? Soulignons d'entrée que la question revêt une importance décisive, car de la réponse donnée découlent deux images opposées de l'Empire achéménide : l'une présente une organisation très lâche de pays continuant à vivre selon leurs normes traditionnelles, sans que l'on puisse y déceler l'empreinte de la domination perse ; l'autre – la vision dite «dure» – fait de l'Empire achéménide une formation impériale au plein sens du terme, c'est-à-dire un État à l'intérieur duquel les conquérants ont établi et unifié des règles d'organisation administrative et d'exploitation économique qui, sans attenter de front aux traditions locales, les ont investies de l'intérieur et modifiées en profondeur, du moins dans quelques secteurs clés autour desquels s'organise l'hégémonie de l'ethno-classe dominante alliée aux aristocraties locales.

Commençons par écarter un argument fallacieux tiré de l'étroitesse du champ chronologique et spatial embrassé par les tablettes (ci-dessus § 1). Leur datation (entre 509 et 458) n'implique nullement que l'organisation administrative connue à l'époque de Darius se soit évanouie brutalement dans la septième année d'Artaxerxès Ier, ni d'ailleurs qu'elle n'ait été mise en place qu'à partir de 509. Pour des raisons déjà évoquées, il est clair que nous ne disposons que d'un échantillonnage d'une masse de documents qui devait être énorme. Quant au champ géographique des tablettes, il convient là aussi de se défier de fausses évidences. Tout d'abord, on ne peut nier qu'il y ait eu des dépôts d'archives dans tous les territoires satrapiques. À propos du secrétaire d'Oroitès, Hérodote donne cette précision en incise: « Car tous les gouverneurs ont des secrétaires royaux » *(grammatistai basileioi;* III, 128). Xénophon fait lui aussi allusion à l'institution en mentionnant la présence, près de Cyrus le Jeune, de Mégaphernès, «scribe royal» *(phoinikists basileios* ; Anab. I, 2.10). Dans des documents babyloniens, bibliques et égyptiens, on rencontre également de hauts personnages de l'administration satrapique

portant les titres (parfois joints) de *bl tmi* et *sipru*, c'est-à-dire « chancellier (et) scribe ». Il apparaît très clairement que toutes les chancelleries satrapiques étaient organisées sur le même modèle, et qu'elles étaient chargées de l'expédition des lettres et ordres, et de la réception et conservation des lettres provenant de la chancellerie royale.

Il est vrai qu'aucune archive satrapique au sens strict n'a été retrouvée intacte et complète. Cette lacune est due d'abord au hasard des découvertes, mais aussi et surtout à la nature périssable des matériaux généralement utilisés (papyrus, parchemin, tablettes de bois enduites de cire). Tiré de la *Vie d'Eumène* (2.6-7), un épisode rend compte très concrètement de la fragilité de telles archives : après la destruction de la tente d'Alexandre par un incendie, « le roi fit écrire partout aux satrapes et aux stratèges d'envoyer les copies des documents consumés, qui furent toutes rassemblées, suivant ses ordres, par Eumène ». On a d'ailleurs retrouvé à Daskyleion, satrapie de la Phrygie Hellespontique, un lot de bulles qui portent des inscriptions cunéiformes et araméennes et des empreintes. Un certain nombre d'entre elles sont inscrites au nom de Xerxès. Les traces de papyrus et de fil attestent de l'existence de lettres et documents rédigés sur parchemin ou papyrus, rangés dans les archives satrapiques ; seules les enveloppes d'argiles (les bulles) ont été conservées jusqu'à nous.

Par ailleurs, le champ spatial des tablettes est considérablement élargi par la série Q (rations de voyage), qui embrasse l'ensemble des territoires impériaux. Le fonctionnement même du système implique que les dépôts d'archives du système routier étaient nombreux et abondants dans toutes les satrapies. Mais il est probable que beaucoup de pièces étaient rédigées sur papyrus ou parchemin. Tel était le cas du bon de route donné par Arma à son intendant Nehtihôr qu'il renvoie en Égypte (*DAE* 67), dont on a depuis longtemps souligné la parenté avec les tablettes de la série Q. D'autres documents, comme les *ostraka* araméens d'Arad, confirment – s'il en était besoin – que l'organisation des voyages sur les routes royales relevait d'un système unifié à l'échelon de l'espace impérial dans son ensemble. Au reste, bien qu'exceptionnelles, quelques découvertes sont notables, en particulier une tablette élamite à Suse, une autre à Kandahar, d'autres en Arménie (?): paradoxalement, le caractère aléatoire de telles trouvailles témoigne de leur représentativité (cf. chapitre XVI, 18).

Il y a donc lieu de postuler que la spécificité de la documentation

persépolitaine n'implique pas que l'organisation bureaucratique de la production a été limitée à la Perse ou à l'axe Persépolis-Suse. Reste évidemment a en établir la preuve, à partir de *corpus* régionaux mieux constitués. Il serait en effet de mauvaise méthode d'étendre mécaniquement à tout l'Empire chacune des analyses tirées des tablettes. La raison n'en est pas seulement que la Perse et les Perses constituent un pays-peuple *(dahyu)* au statut politique et idéologique hors du commun. C'est également que, sur certains points, les interprétations des tablettes restent frappées d'un certain coefficient d'incertitude. Dans ces conditions, pour être fondée, toute extension des résultats issus de l'analyse des tablettes doit résulter de la confrontation avec d'autres documents eux-mêmes univoques.

VII. LA GESTION DES BIENS ET LES MAGASINS ROYAUX EN ÉGYPTE

En raison de son climat particulier, seule l'Égypte offre un matériel documentaire comparable à celui de Persépolis. Outre un lot de lettres sur papyrus ou sur peau provenant des archives du satrape Aršma, on dispose de plusieurs lettres officielles qui témoignent de la minutie de l'administration satrapique, tout particulièrement dans le domaine des entrées et sorties de produits qui dépendent des magasins. Nous illustrerons ce propos à partir de cinq documents. Certains d'entre eux sont tardifs (règne de Darius II), mais tout permet de penser que l'organisation qu'ils révèlent remonte au moins au règne de Darius Ier.

• *Le ravitaillement de la garnison de Syène-Éléphantine.* - Le premier document est un papyrus démotique daté de la dernière année de Darius Ier (486 ; *P. Loeb* 1). Il met en scène l'Égyptien Khnumemache, fils d'Horwenmefer, qui avait reçu mission, en compagnie du Perse Artaban, d'aller chercher des marchandises, surtout du blé, dans la montagne *(djebel).* Le grain devait être stocké, probablement à Syène, dans la maison de celui qui avait donné l'ordre, un autre Égyptien, Osoreris. La lettre de réclamation est adressée à Parnu, « chargé du district méridional », qui était le supérieur hiérarchique d'Osoreris. On peut supposer que Khnumache était un batelier égyptien, et qu'il travaillait au sein de l'administration chargée de l'alimentation des soldats de Syène-Éléphantine, dirigée par Parnu.

Le ravitaillement de la garnison est également le sujet d'un document araméen *(DAE* 54) daté de la deuxième année de Xerxès (484). Deux personnages, qui portent des noms judéens, Hôsea et Ah'ab, ont reçu des marchandises (orge et lentilles) des mains de l'Égyptien Espémet, «serviteur (?)» du commandant Hananî – marchandises qu'ils sont chargés de transporter par bateau à Éléphantine. Orge et lentilles sont destinées aux rations de garnisaires-colons : 22 soldats relevant de deux centuries différentes. Hôsea et Ah'ab se sont engagés auprès d'Espémet à remettre les marchandises « devant les officiers de la maison du roi et devant les scribes du magasin », à qui il reviendra d'organiser la répartition entre les 22 garnisaires visés par le document. Authentifié par plusieurs témoins nommément désignés, le document précise également le montant des rations individuelles et le total des marchandises reçues: 32,38 hl dont 6,16 hl de lentilles. Les scribes du magasin devront rembourser le prix à Espémet. Dans le cas contraire, Hôséa'et Ah'ab s'engagent à lui verser 100 kars en argent purifié. En guise de caution, ils mettent enjeu le traitement qu'ils reçoivent de la maison du roi ainsi que leurs maisons et biens, qu'Espémet aura droit de saisir. On voit donc qu'en Égypte les différents échelons de la hiérarchie sont personnellement responsables des produits qui leur sont confiés : en cas de perte ou de vol, ils doivent en rembourser la valeur sur leurs propres deniers.

Un autre document *(DAE* 55) permet de mieux comprendre le processus, bien qu'il date d'une époque postérieure (mai 419). Il s'agit des comptes du magasin de Syène-Éléphantine. Les scribes et comptables ont établi le total des rations distribuées aux militaires de Syène et d'Éléphantine en une année. L'orge en question provient de différents endroits, de la province de Thèbes et du district du Sud (dont Éléphantine est la capitale). Elle a été apportée à Syène par les soins de plusieurs personnages qui portent des noms égyptiens : il s'agit sans nul doute de bateliers, dont le statut est analogue à celui d'Espémet, ou à celui de Pétéisis, batelier connu par un sceau égyptien. Une partie de la cargaison a été déposée dans le grenier, l'autre a été distribuée à des militaires en garnison sous forme de rations alimentaires en nature *(ptp).* Telle qu'on peut la reconstituer, la circulation des biens est donc gérée à Syène d'une manière sensiblement analogue à celle qu'on voit en action dans les tablettes de Persépolis. Le document analysé est fort proche des comptes généraux dressés à Persépolis. Un quatrième document atteste en outre que les administrateurs locaux, dont les scribes, doivent envoyer à Memphis «la répartition de chaque denrée mois par mois» *(DAE* 60). C'est au vu de ce

document que les administrateurs locaux étaient remboursés par les services centraux de Memphis. Des inspecteurs *(*azdakara)* étaient chargés de surveiller sur place la régularité des opérations de distribution de rations.

• *La réparation d'un bateau de l'administration.* - Le cinquième document (*DAE* 61) est particulièrement riche d'informations sur le caractère tatillon de l'administration satrapique. Daté de 411, il a trait à la réparation d'un bateau. Ce bateau est conduit par deux Égyptiens, Psamsineït et un autre batelier (dont le nom n'est pas conservé), qui portent l'un et l'autre le titre de «nautonniers des forts » - ce terme faisant référence à Syène et à Éléphantine. Ils n'en sont pas propriétaires : ils l'ont «en tenure», de la même façon que les colons-militaires ont reçu des terres «en tenure». Le bateau relève donc de l'administration. Les bateliers égyptiens l'utilisent pour le service officiel, par exemple pour transporter des produits alimentaires à Syène - service pour lequel ils reçoivent une rétribution.

Il se trouve qu'à cette date le bateau de Psamsineït et de son collègue a besoin de réparations : son pontage doit être entièrement refait. Les travaux ne peuvent avoir lieu que dans un arsenal de l'administration, à Eléphantine, et, à cette fin, les responsables doivent engager des dépenses qui, en dernier ressort, ne peuvent être autorisées que par le satrape Aršma. C'est la raison pour laquelle la lettre a été envoyée par Aršma à l'Égyptien Wahpré'mahi, qui, apparemment, est responsable de la gestion des matériaux de l'Arsenal d'Éléphantine. Mais la décision finale a été précédée par un échange très dense de lettres et d'ordres entre Syène et Memphis. Dans un premier temps, Psamsineït et son collègue sont venus trouver leur supérieur hiérarchique, le Perse Mithradta, qui porte le titre (perse) de **nav-pati*, c'est-à-dire chef-nautonnier : il a donc sous son autorité les nombreux bateliers qui relèvent de sa circonscription. Ils lui ont fait part de l'état de délabrement de leur embarcation. Après une première inspection du bateau mis en échouage sur une grève, située «devant la forteresse», un rapport a été envoyé à Aršma par le supérieur de Mithradta. Mais, avant d'autoriser la réparation, le satrape exige qu'une inspection soit faite et qu'un devis très précis soit établi. Ces opérations doivent être menées à bien conjointement par les comptables du trésor *(*ganza)*, les « contremaîtres » *(*framanakara*; Samasillek et ses collègues) et le chef des charpentiers préposé au district, un Égyptien du nom de Samaw, fils de Konfi.

Après l'inspection du bateau - faite en présence de Mithradta et des deux bateliers - un devis très précis fut alors communiqué aux bureaux de Memphis. Au vu de cette pièce, les services satrapiques envoyèrent un ordre à Wapréma'hi, l'autorisant à fournir les matériaux au charpentier-chef amaw : sont mentionnés le nombre et la qualité des planches de bois nécessaires à la réparation de différentes parties du bateau, mais également d'autres fournitures (voiles, plaques de bronze, etc.), jusqu'au nombre de clous : 425 clous, de bronze pour le plat-bord, 200 pour la fixation de pièces métalliques. En outre, il devra livrer de l'arsenic et du soufre, dont le poids sera calculé « selon le poids-étalon de Perse ». Il est également précisé qu'en échange des planches de bois neuves, « on apportera au trésor du bois usagé et des (planches) brisées». Cette précision rend compte de la rareté du bois en Égypte ; le texte indique d'ailleurs que, parmi les planches fournies au charpentier, figurent « des planches de pin usagées ». Mais elle montre également que l'administration n'entend pas se voir dépouiller de produits qui lui appartiennent en propre ; elle ne veut pas par exemple que les bateliers (ou les travailleurs de l'arsenal) revendent ces planches usagées à leur profit! Il ne fait pas de doute qu'à l'issue de la réparation l'administration de Memphis exigera de Wapré'mahi un justificatif aussi précis de l'emploi des matériaux : tout cela suppose une nouvelle inspection du bateau par le charpentier-chef et les comptables du trésor; à eux de déterminer si les magasins de l'administration ne peuvent pas récupérer quelques clous non utilisés ! Et tout ce personnel est mobilisé pour une dépense qui n'excède pas un total d'un talent et dix mines !

• *Arsenaux et ateliers royaux.* – D'autres arsenaux sont connus en Égypte, en particulier celui de Memphis, attesté par un document araméen, qui est malheureusement en pauvre état. Il y est désigné sous le terme de «maison des bateaux». Le texte lui-même est une sorte de journal où l'on marquait minutieusement les mouvements de personnel. Celui-ci est multi-ethnique et, comme dans la colonie d'Éléphantine, les ouvriers des arsenaux sont groupés par milliers» *(degeln),* eux-mêmes peut-être subdivisés en centuries (comme à Persépolis). L'un de ces milliers dépend d'un Iranien, Bagapta. Tel qu'il se présente, le document ne donne aucun renseignement direct sur le statut des ouvriers embrigadés dans l'arsenal de Memphis. Rien donc ne permet de les assimiler avec certitude aux *kurta* de Persépolis, même si l'hypothèse est tentante. Nous ne savons rien non plus de leurs rapports éventuels avec des

degeln militaires attestés à Memphis par d'autres papyri plus récemment publiés.

L'existence d'ateliers royaux en Égypte est fortement impliquée par la découverte, à Suse en particulier, de nombreux vases d'aragonite, qui portent des inscriptions hiéroglyphiques, aux noms de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès Ier, sous la forme simple : « Xerxès Grand Roi » ou sous une forme plus développée telle que: «Roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Seigneur du Double Pays, Darius, qu'il vive éternellement». Les vases des règnes de Xerxès et d'Artaxerxès portent un texte quadrilingue (perse, élamite, babylonien, égyptien). Plusieurs de ces vases sont datés par une année de règne. Sur deux d'entre eux est indiquée la contenance en mesure égyptienne. Il est quasiment certain que ces vases ont été fabriqués dans des ateliers égyptiens et envoyés à la cour centrale. Peut-être la fabrication y était-elle organisée comme dans les ateliers de Persépolis, spécialisés dans la vaisselle de pierre (ci-dessus § 3). De la vaisselle royale en pierre a également été trouvée à Persépolis. Les objets inscrits le sont exclusivement au nom de Xerxès, en quadrilingue. Leur forme et la gravure des inscriptions sont très proches des vases égyptiens précédents. Mais il est difficile de dire s'ils ont été fabriqués en Égypte, ou bien à Persépolis par des artisans égyptiens.

On connaissait déjà dans Memphis pharaonique l'existence de fabriques d'armes. On a retrouvé à Persépolis des vases inscrits aux noms de Psammétique et d'Amasis : faisant partie du butin rapporté par Cambyse, ils sont très proches des vases datés de Darius et de ses successeurs. Quant aux arsenaux, ils sont également fort bien attestés en Égypte pharaonique. La direction était assurée par le «maître des arsenaux » *(master of the* s*hipping),* dont le satrape d'Égypte a repris les fonctions et les pouvoirs. Pourtant, l'évidente continuité ne doit pas faire perdre de vue les innovations apportées par les Perses. En rend compte en particulier l'abondance des termes administratifs d'origine perse dans les textes araméens, dont la signification est bien souvent restituée par comparaison avec le vocabulaire des tablettes de Persépolis. Le trésor *(*ganza)* cité dans les papyrus semble fonctionner d'une manière identique aux trésors répertoriés en Perse. Il peut être désigné sous les termes «magasin», «magasin du roi» ou «maison du roi». Dans tous les cas, il comprend une trésorerie proprement dite et des magasins, puisque les militaires reçoivent tout aussi bien des prestations en argent *(prs)* que des rations en nature *(ptp).* C'est là que sont déposées les réserves, « devant les officiers de la maison du roi et devant les scribes du magasin » (*DAE* 54):

nous avons là l'illustration d'une opération bien connue à Persépolis, où les produits sont « à la disposition » *(kurmin)* d'un officiel, qui les livrera ensuite à l'officier chargé de la répartition *(aramana).*

On y retrouve également des titres bien attestés à Persépolis : à Éléphantine, la sortie du magasin des matériaux nécessaires à la réparation du bateau est autorisée par des officiers qui portent le titre perse de **hamarakara*, repéré également dans les documents persépolitains et accadiens : ce sont à la fois des archivistes et des comptables qui, dans les tablettes du Trésor, sont chargés de groupes de *kurta.* Parmi les officiers responsables de l'établissement du devis (là aussi un terme perse) on relèvera également amaillek et ses collègues qui portent le titre de *framanakara* («contremaîtres»), qui apparaît également dans la documentation persépolitaine. L'analyse des documents montre que ces calques ne sont pas simplement linguistiques ; ils renvoient à une organisation identique de la gestion des produits et de leur distribution à partir des magasins et des trésors.

VIII. LA GESTION DES SURPLUS

• *Retour au Pseudo-Aristote.* – À ce point, un parallèle s'impose : c'est celui des *Économiques* du Pseudo-Aristote. Dès la publication des tablettes du Trésor par G.G. Cameron, en 1948, l'un des premiers auteurs de comptes rendus (F. Altheim) - bientôt suivi par Cameron lui-même -mettait en évidence les similarités entre l'analyse du Pseudo-Aristote et les pratiques de l'administration persépolitaine. Les rapprochements proposés portaient sur le versement de rations en argent aux *kurta,* interprété à la lumière d'une phrase des *Économiques.* On reviendra bientôt sur ce passage. Remarquons simplement qu'il s'insère dans un développement plus global sur l'*économie royale,* qui embrasse elle-même quatre secteurs : les monnaies, les entrées, les sorties et les dépenses (II, 1.3). Sous une forme extrêmement ramassée, l'auteur fait directement référence ici à la gestion des surplus en nature générés par les prélèvements opérés par l'administration. En cela, les tablettes de Persépolis – tout particulièrement celles des Fortifications - offrent à la fois une confirmation éclatante et un commentaire précis de l'analyse du Pseudo-Aristote, puisque c'est là l'objet essentiel et central des opérations qu'elles permettent de reconstituer : prélèvements/magasinage/archivage/distributions.

Pour l'administration qui en est chargée, le premier devoir est de veiller à la

conservation et à l'enregistrement des produits engrangés. Pour rester dans le même secteur géographique et chronologique, on citera en parallèle un texte grec datant des tout débuts de l'époque hellénistique (320), texte qui, lui-même, fait écho tout aussi bien au Pseudo-Aristote qu'aux tablettes de Persépolis. Alors combattu par Antipater qui se présentait comme le représentant suprême de l'ordre impérial, le diadoque Eumène de Kardia vint renforcer sa cavalerie dans les haras royaux de l'Ida, en Troade :

> Il prit ceux des chevaux dont il avait besoin et en envoya décharge par écrit aux intendants du haras. On dit qu'à ce propos Antipater se mit à rire et dit qu'il admirait la prévoyance d'Eumène, qui s'attendait donc à leur rendre ou leur demander compte des biens royaux (ta *basilika;* Plutarque, *Eum.* 8.5).

On peut comprendre la réaction d'Antipater, surpris d'apprendre que, dans une telle période de désorganisation, Eumène se soit montré en même temps si légaliste et si plein d'espoir dans sa survie politique. C'est que, soucieux de mettre en exergue sa loyauté, Eumène avait pris soin d'appliquer les réglementations que les Macédoniens avaient reprises de l'administration achéménide. L'épisode suggère fortement en même temps que les troubles politiques n'avaient en rien modifié la pratique des bureaucrates, qui savaient bien qu'à un moment ou à un autre on leur demanderait les comptes de leur gestion, c'est-à-dire un bilan des entrées et des sorties.

• *Surplus en nature et échanges.* - L'auteur des *Économiques* ne se contente pas de parler du stockage des produits de la *tag* dans les magasins royaux *(paratheseis)*, tels ceux qui sont situés dans les étapes de routes royales (II, 2.34a: *thsauroi*), ou les réserves stratégiques disposées par les satrapes dans leurs territoires (*e.g.* Xénophon, *Anab.* III, 4.31). Il envisage également leur mise en circulation. La phrase « examiner à quel moment et sous quelle forme il sera avantageux d'en disposer» répond à l'une des missions de l'économie royale, qui s'exerce également sur les *exagôgima* et les *eisagôgima* (II, 1.2). Les deux termes utilisés désignent non pas ce que nous appelons exportations et importations, mais bien les sorties et les entrées de produits des et dans les magasins royaux. Peut-être l'auteur pense-t-il aux besoins des appareils d'État (corps d'armée en déplacement, voyageurs officiels sur les routes royales,

table royale, transfert de produit d'une satrapie à l'autre, etc.), dont l'entretien suppose l'existence de stocks permanents. Mais son analyse va au-delà: le verbe utilisé, *diatithestai*, ressortit au vocabulaire de la vente. Ce à quoi fait allusion l'auteur, c'est donc à une méthode qui permet au roi de faire de l'argent, en vendant au bon moment les surplus de ses greniers (II, 1.3).

Il ne s'agit nullement d'une vue théorique des choses. Il est clair que, sauf réquisitions massives comme celles imposées par les Grands Rois pour leurs expéditions, ou sauf années particulièrement néfastes, les stocks de blé (ou d'autres produits) devaient donner lieu à une gestion précise : que faire des excédents? C'est très exactement la question à laquelle répond l'auteur: profiter d'une conjoncture favorable pour les écouler sur le marché. L'auteur était manifestement fort intéressé par ce problème, à preuve l'un des stratagèmes financiers qu'il rapporte à propos d'Antiménès de Rhodes, à l'époque d'Alexandre : « Il donnait ordre aux satrapes de remplir, selon la réglementation qui avait cours dans le territoire, les trésors placés le long des routes royales, chaque fois qu'une armée ou une autre troupe passait dans le pays, et que le roi n'y était pas, il envoyait un délégué vendre ce qui était déposé dans les trésors » (II, 38) : quelque condamnable qu'apparaisse la conduite d'Antiménès au regard des règlements administratifs, elle rappelle au moins le principe mis en avant par le Pseudo-Aristote, à savoir mettre sur le marché le blé des greniers royaux.

L'illustration concrète du processus, on la trouve dans un document qui, lui aussi, est situé dans l'Asie Mineure occidentale du dernier quart du IVe siècle. Dans une réponse qu'il fait aux ambassadeurs de la cité de Lébédos, Antigone le Borgne répond qu'il n'est pas favorable à la constitution de réserves de blé par les cités elles-mêmes : un tel système leur revient trop cher, écrit-il. Et il rappelle sa politique dans les termes suivants :

> Jusqu'à présent, nous ne voulions accorder à aucune ville le droit d'importer du blé ni de constituer des réserves de blé... Dans le cas présent encore, notre première idée était de ne pas autoriser cette opération, attendu que la terre tributaire *(khôra phorologoumen)* est proche, et qu'ainsi il est facile, croyons-nous, d'en faire chercher là autant qu'on en veut (*RC* 3^{80-85}).

Autrement dit, le roi profite de l'existence d'un marché proche (cités grecques) pour écouler les surplus de blé provenant du tribut (terme pris dans

un sens générique) : à cette date, il dispose même des moyens politiques suffisants pour imposer ce qui apparaît comme une sorte de monopole, puisque les cités n'ont pas le droit de s'approvisionner outre-mer, elles doivent obligatoirement acheter auprès des administrateurs des greniers royaux. Nous disposons d'une autre attestation au début de l'époque hellénistique, dans un décret en l'honneur de Thersippos : parmi les bienfaits que reconnaît la cité, vient celui d'avoir fourni du blé à la cité lors d'une famine *(sitodeia)* : « Il obtint du satrape le droit d'importer du blé (eisagôga[n *sitô*]» (*OGIS* 4). Ce blé venait évidemment des réserves de l'administration satrapique, et l'exemple précédent suggère fortement que Thersippos en a négocié l'achat auprès du satrape. D'autres inscriptions plus récemment publiées confirment la fréquence de l'opération à l'époque séleucide.

Il est clair que de telles méthodes sont un héritage de l'époque achéménide. Cette continuité affirmée ne relève pas simplement du postulat. Tout d'abord, l'existence de stocks satrapiques est explicite dans les décisions prises par Darius en faveur de Jérusalem (Ezra 6.9; cf. Josèphe *A.J.* XI, 16). Sur la pratique elle-même, nous disposons d'un témoignage tout à fait décisif (et complètement ignoré). Il s'agit d'un décret athénien, dont la date est discutée (disons : vers le milieu du IVe siècle), en l'honneur du satrape Orontès qui, alors, détient un poste en Asie Mineure (sans doute en Mysie). Orontès reçoit la citoyenneté athénienne, car il a répondu favorablement à une demande de la cité. Les armées athéniennes combattent à cette date dans les régions proches des Détroits ; alors dans un extrême embarras financier, les stratèges sont dans l'impossibilité de verser le misthos (dont une partie est payée en nature) à leurs soldats. Athènes s'est alors tournée, tout naturellement peut-on dire, vers le satrape perse, dont chaque Grec savait qu'à l'instar de ses collègues il disposait de grandes réserves de blé. Des ambassadeurs athéniens sont alors venus présenter à Orontès une demande en ce sens. Le décret montre bien qu'Orontès n'a pas donné ce blé, il l'a vendu - puisque le décret précise sur quels fonds on devra prélever la somme nécessaire, et qu'il donne des instructions aux trésoriers en vue de la remise des fonds au satrape (IG II^2. 207a). Il paraît donc clair qu'Antigone et les rois séleucides n'ont fait que suivre l'exemple des satrapes d'Asie Mineure : ceux-ci négociaient régulièrement les surplus des greniers royaux sur le marché égéen – sans nul doute après accord pris auprès du pouvoir central - et sous condition que les cours soient élevés.

• *Les poissons du lac Moeris.* - Quelques passages d'Hérodote offrent également des indices de la transformation en argent des prélèvements en nature. Il note - on l'a déjà vu - que le produit de la pêche dans le lac Moeris rapportait un talent par jour au trésor royal (*to basilikon*; III, 91). Autrement dit, chaque jour, le «poisson royal » était écoulé sur le marché proche, à Memphis ou ailleurs. Il s'agit là bien entendu d'un cas particulier, car il était difficile de conserver le poisson - sauf sous forme de salaisons dont raffolaient les Égyptiens (II, 77). Mais, sur le long terme, le problème se posait de façon générale pour l'administration: comment faire fructifier le produit des rentrées en nature?

• *Les travailleurs* de *l'Athos.* - On peut se demander si la guerre ne constituait pas une excellente occasion pour écouler les stocks. Une partie de la réponse se trouve peut-être dans l'exposé que fait Hérodote des immenses préparatifs de Darius et de Xerxès. Dès la nouvelle de Marathon, Darius donna ordre de lever des troupes, mais également de rassembler «des vaisseaux de guerre, des chevaux, du blé, des bateaux de transport» (VII, 1). Quelques années plus tard, Xerxès reprit l'œuvre de son père :

> Il fit constituer des dépôts de vivres pour l'armée, afin que ni les soldats ni les bêtes de somme, pendant qu'on les menait en Grèce, n'eussent à souffrir de la faim. Après s'être informé des lieux, il ordonna de faire des dépôts aux endroits les plus convenables, les uns transportant des denrées ici, les autres là, sur des vaisseaux de charge et des péniches, de toutes les parties de l'Asie (VII, 25).

Il est dommage qu'Hérodote ne donne pas plus de détails. Mais on peut supposer que ce blé provenait en grande partie des greniers royaux - aux intendants desquels le roi avait donné une autorisation de « sorties » *(exagôgima).*

Nous apprenons que les vivres des Immortels « étaient transportés à part de ceux des autres soldats, par des chameaux et des bêtes de somme » (VII, 83). Il est particulièrement dommage que nous ne sachions rien de la distribution des vivres aux soldats. Recevaient-ils des rations gratuites, ou bien devaient-ils payer? La question pourra surprendre, mais elle est légitime. Par de

nombreux exemples, on sait que les armées antiques - dont les armées achéménides - ne disposaient pas à proprement parler de service d'intendance. Le plus souvent, les soldats vivaient sur le pays, soit par rapines, soit par achat auprès des populations locales. C'est ainsi que subsistèrent les mercenaires de Cyrus le Jeune : la seule précaution prise par celui-ci avait été de prévoir des chariots de farine et de vin, au cas où les Grecs ne pourraient plus trouver de ravitaillement sur place (*Anab.* I, 10.18). L'armée propre de Cyrus était accompagnée de marchands, qui officiaient au sein du «marché lydien» : dans un moment de disette, les mercenaires grecs vinrent se ravitailler; ils furent dissuadés d'acheter par les prix pratiqués (*Anab.* I, 5.6). On connaît également la présence de marchands phéniciens dans l'armée d'Alexandre (Arrien VI, 22.4).

L'un des exemples les plus intéressants est celui des troupes satrapiques à Chypre en 386-385 :

> Avec ses nombreux navires de course, Evagoras tendit des embuscades aux transports de vivres de l'ennemi : il coula les uns, bloqua les autres, et en captura quelques-uns. Aussi les marchands *(emporoi)* n'osaient-ils plus transporter de blé à Chypre, alors que tant de soldats étaient rassemblés dans l'île : bientôt l'armée perse souffrit de la disette. Le manque de nourriture provoqua une révolte : les mercenaires se jetèrent sur leurs chefs, en tuèrent quelques-uns et ce fut dans tout le camp le désordre et la sédition. Les généraux perses et Glôs, le commandant de la flotte, eurent de grandes difficultés à mettre fin à la révolte : ils partirent avec toute l'escadre et rapportèrent de Cilicie une grande quantité de vivres, ce qui ramena l'abondance dans le camp (Diodore XV, 3.1-3).

Or, à cette date comme dès l'époque de Darius, la côte cilicienne constituait une base de ravitaillement pour les armées perses, avec certainement des réserves royales de blé : c'est là qu'ont puisé les généraux perses pour rapporter des vivres à Chypre. Lorsque la mer était libre, il revenait aux *emporoi* d'assurer le ravitaillement. On peut dès lors supposer que ces marchands allaient acheter du blé dans les greniers royaux, et qu'ils le revendaient aux soldats, moyennant, n'en doutons pas, un bénéfice substantiel. Autrement dit, dans cette hypothèse, une partie de la solde revient au trésor royal par l'intermédiaire des greniers royaux - déduction faite des bénéfices des commerçants. Certes, les soldats de Darius et de Xerxès ne sont pas des mercenaires. Ils n'en disposent pas moins d'argent (sous forme d'argent pesé). On a déjà vu que la levée des soldats royaux en Babylonie ne coûtait rien au trésor royal, puisqu'ils fournissaient eux-mêmes leur équipement et celui de

leurs accompagnateurs, et qu'ils devaient emporter des vivres pour plusieurs jours (chapitre x, 4). Il ne serait pas extraordinaire que le déplacement des troupes ait lui-même créé un marché, où l'administration écoulait ses surplus auprès de ses propres soldats.

Tel est bien, au reste, le fonctionnement du système mis en place pour assurer le ravitaillement de la main-d'œuvre travaillant au canal de l'Athos - main-d'œuvre constituée de contingents de peuples sujets et d'escouades réquisitionnées dans les cités grecques de la région :

> Il existe là une prairie, où il y avait pour les ouvriers un marché *(agora)* et un magasin de vente *(prtrion) ;* on leur apportait d'Asie de grandes quantités de farine (VII, 23).

Il semble donc établi que les ouvriers achetaient leurs rations. Peut-être touchaient-ils un salaire (sous quelque forme que ce soit: argent ou jetons), qu'ils s'empressaient de venir dépenser dans les magasins militaires !

• Retour à *Persépolis.* - Il n'est pas exclu que le texte d'Hérodote rende compte d'un processus proche de celui que l'on voit en action dans les tablettes du Trésor. À partir de 493, des paiements sont faits aux *kurta* sous forme d'argent, du moins pour une part de leur salaire. Les *kurta* reçoivent apparemment de l'argent et des produits alimentaires (bière, grains, vins). Quelques obscurités subsistent sur les modalités pratiques de l'opération. Ce qui est sûr en revanche, c'est que ce mode de paiement implique la fixation d'un prix des marchandises, au taux de 3 sicles pour 1 mouton et de 1 sicle pour 1 *marris* (9.7 litres) de vin. Cette méthode de paiement a été fréquemment rapprochée d'un des préceptes de l'économie royale, tel qu'il est rappelé en ces termes par le Pseudo-Aristote: «Quant aux dépenses, il faudra voir celles qu'on peut supprimer et à quelle date, et s'il faut les régler en espèces *(nomisma)* ou en marchandises au lieu de monnaie » *(anti nomismatos ônia;* I, 1.3) - à cette différence près (essentielle) qu'il ne s'agit certainement pas d'argent monnayé, mais bien plutôt d'argent pesé. Rapproché d'une autre règle (« Les dépenses ne doivent pas excéder les recettes » : I, 6.7), le précepte de l'économie royale vise, comme tous les autres, à augmenter les revenus de l'économie royale.

Dans ces conditions, on doit supposer qu'avec l'argent qui leur était attribué, les travailleurs de l'administration achetaient des produits alimentaires, qui complétaient les rations en nature qu'ils recevaient normalement. Mais auprès

de qui achetaient-ils ? Il n'est pas exclu qu'il ait existé un marché privé en Perse puisque plusieurs textes babyloniens font référence, en Perse, à des marchands. Il est également probable que, par exemple, la cour n'était pas nourrie exclusivement par les prélèvements en nature, puisque Dinon (ap. Athénée XIV, 652c) fait allusion aux acheteurs royaux *(hoi agorastai)*, qui vont au marché acheter *(ôneisthai)* des figues. Cependant, s'il a existé à Persépolis, ce marché n'était pas « libre » au sens où on l'entend habituellement, puisque les prix étaient fixés par l'administration. D'autres documents attestent d'échanges effectués par des administrateurs. C'est ainsi qu'en 503 le chef du magasin d'Udarakka mit de côté du grain et qu'en échange il acquit « 1 mule de première qualité et 1 vache de première qualité » (PF 1978). Il est probable que l'échange eut lieu avec un autre magasin (relevant peut-être également de la forteresse d'Udarakka), et non avec des marchands privés. Il s'agit dans tous les cas d'échanges de marchandises, sans utilisation d'argent. Par ailleurs, la modicité de certaines attributions en argent (1/18e sicle) fait douter que l'administration pesait et versait réellement les sommes ainsi décomptées. Il paraît plus probable que ces paiements étaient effectués d'une manière purement fiduciaire : à savoir que les *kurtaš* disposaient d'un crédit qu'ils pouvaient faire valoir dans les magasins de l'administration. Dans ces conditions, celle-ci gagnait sur tous les tableaux, puisqu'elle fixait les prix et imposait aux *kurtaš* de se fournir auprès d'elle. La situation matérielle des *kurtaš* devenait réellement plus difficile encore lorsque les prix montaient. C'est une situation que l'on observe à Persépolis entre décembre 467 et août 466. Les textes montrent d'extraordinaires variations de prix du grain. Celui-ci monte cinq fois par rapport au prix normal, puis il augmente encore; il ne revient au prix normal qu'en août 466. Nous ignorons tout des circonstances. Toujours est-il que le niveau de vie des *kurtaš* a subi alors une érosion drastique, en raison du monopole exercé par l'administration: au reste, cet exemple semble confirmer qu'il n'existait pas de marché libre, susceptible (éventuellement) de faire baisser les prix par importations massives d'autres régions proches (telle la Babylonie).

Rapprochés du texte d'Hérodote dont nous sommes parti, les documents persépolitains jettent une lumière crue et concrète sur les méthodes qui président à la gestion des surplus en nature stockés dans les greniers royaux. On est amené à se demander si elles n'étaient pas appliquées systématiquement dans toutes les satrapies. Cependant, un document araméen d'Égypte pose un problème réel *(DAE* 54). Rappelons en effet que deux

bateliers égyptiens ont reçu de l'orge et des lentilles de la part d'Espémet, serviteur (?) du commandant Hananî, pour qu'ils transportent la marchandise au magasin d'Éléphantine. Or, il est prévu explicitement que les scribes du magasin d'Éléphantine devront «en rembourser le prix» à Espémet, d'un montant de 100 *karš*. Ce document laisse entendre qu'un magasin (Syène) pouvait «vendre» des marchandises à un autre magasin (Éléphantine), selon un processus que l'on entrevoit à Persépolis. Ces marchandises ont-elles été achetées à Syène sur le marché égyptien? C'est possible, car le versement de produits en nature aux garnisons (Hérodote III, 91) ne suffisait probablement pas à assurer un ravitaillement régulier.

IX. TERRES ET PAYSANS

• Kurtas, garda, gardu. – Le rapprochement des textes peut également permettre d'approfondir l'analyse de certaines autres séries de tablettes de Persépolis. Le terme *kurtaš*, sous la forme *gardalgardu*, se retrouve dans des documents araméens d'Égypte et dans des tablettes babyloniennes. Les uns et les autres sont fréquemment utilisés pour préciser le sens du terme *kurtaš* dans les tablettes de Persépolis. Le terme *garda* est utilisé dans trois lettres araméennes, qui datent des années 420-410. L'une est envoyée par Aršma à Nehtihôr, chargé de la gestion des domaines du satrape en Égypte *(DAE* 68). Aršma déplore la conduite de Nehtihôr, qu'il oppose à celle du précédent intendant, Psammések. En dépit des troubles, celui-ci en effet « a veillé strictement sur nos *garda* et sur nos biens » ; il a même cherché ailleurs des *garda*, pour remplacer ceux qui avaient disparu ou qui s'étaient enfuis. Il en est de même d'autres intendants de Basse-Égypte. D'où l'ordre donné par Aršma: « Cherchez aussi ailleurs des *garda* de toutes sortes en suffisance ; introduisez-les dans ma cour ; tatouez-les de ma marque et affectez-les à ma maison *(bt)*, ainsi que le faisaient les intendants précédents. » La seconde lettre est envoyée par un autre noble perse, Varfiš, qui détient également des terres en Égypte. Elle est adressée au même Nehtihôr qui, en dépit des ordres d'Aršma, n'a pas donné un groupe de Ciliciens à Masapata, intendant de Varfiš. Masapta s'est plaint en ces termes : « Et Nehthôr a frappé les *garda* de ma femme et leur a pris leurs biens. » D'où la colère de Varfi, qui s'exprime dans les termes suivants à Nehthôr : « Maintenant, toi et mes *garda*, ce n'est pas ton affaire, et ce que tu as pris comme un cambrioleur à mes *garda*, restitue-le... » (*DAE* 73).

La troisième lettre est envoyée par le satrape d'Égypte, Arma, à son intendant Nehthôr et à ses comptables en Égypte (*DAE 70*):

> De la part d'Arma à Nehthôr, Kenzasirma et ses collègues [comptables]. Et maintenant, le nommé Hinzany, sculpteur *(patikara-kara),* mon serviteur, que Bagasar avait amené à Suse, donne-lui, ainsi qu'aux gens de sa maison *(bt),* la ration commune aux autres de mes *garda*-tailleurs de pierres [polisseurs?]. Qu'il fasse des sculptures sur lesquelles il y aura de la cavalerie. Qu'il fasse la sculpture d'un cheval avec son cavalier, de même qu'il en avait fait une auparavant auprès de moi, ainsi que d'autres sculptures. Et faites l'expédition : qu'on me les apporte aussitôt en toute hâte. Artôh est responsable de cet ordre. Rasta scribe.

La lettre d'Arma est composée sur le modèle de celles que les princesses Irtasduna ou Irdabama peuvent envoyer aux comptables de leur maison (cf. PFa 27). Le sculpteur Hinzany, « serviteur » *('lym)* d'Arma, et les femmes de sa maison *(bt)* doivent recevoir des rations en nature *(ptp)* de l'intendant d'Arma, «comme les autres *garda*». On voit que le sculpteur en question - sans doute originaire de Mésopotamie - était suffisamment célèbre pour avoir été appelé à Suse par Arma, avant d'être dépêché en Égypte. On voit également qu'il s'agit d'un artiste itinérant, qui se déplace avec sa famille. Il a sous ses ordres des manœuvres, spécialisés dans le travail de la pierre, comme en ont les « contremaîtres» de Persépolis (cf. PT 75). Son statut n'est pas indiqué avec précision. Il est sans doute hasardeux d'en faire le prototype d'un salarié libre: Arma le qualifie d'esclave-serviteur *('lym) ;* la terminologie est vague (cf. *DAE* 69), il est vrai, mais on peut rapprocher le cas de Hinzany de quelques autres connus par les tablettes, où tel ou tel est dit «attaché à la maison » (PF 1946). Moins qu'un artisan libre itinérant, Hinzany semble plutôt devoir être un artisan dépendant, qu'Arma déplace à son gré en fonction de ses propres intérêts.

L'une des expressions utilisées par Arma - « *garda*-artisans de tous métiers » - est un véritable calque araméen d'une expression perse connue par une tablette du Trésor (PT 79) sous son calque élamite *(kurta marrip mibazana).* Mais le rapprochement terminologique ne nous donne aucune indication sur leur statut : ici, le terme garda est utilisé dans sa signification générique de «personnel». Les Ciliciens, cités dans la deuxième lettre et dans d'autres documents, font partie de ce «personnel». Dans deux documents, ils sont qualifiés par des termes *('bd; 'lym)* de contenu assez vague, que l'on peut comprendre aussi bien comme esclaves que comme serviteurs (*DAE* 66; 67).

Nous ne savons pas de quelle manière les intendants ont recruté de nouveaux « esclaves » : par achat en Égypte ou sur un autre marché à la suite de prises de guerre? Il est probable qu'une grande majorité d'entre eux travaillait dans les champs, mais les domaines des nobles utilisaient également un personnel aux métiers très diversifiés. Un certain nombre - comme ceux qui étaient affectés à la femme de Masapta – étaient certainement des domestiques. Tout compte fait, l'impression prévaut qu'ici le terme *garda* est plus un appellatif qu'un terme technique qui permettrait immédiatement d'en définir le statut juridique. Remarquons au passage qu'ils ont des biens personnels, puisque Nehtihôr est accusé de se les être appropriés (*DAE* 73). On peut néanmoins considérer qu'il ne s'agit pas d'hommes libres, mais de dépendants ou/et d'esclaves qui travaillent sur les terres et sur le domaine contre fourniture de rations par les intendants.

Un autre renseignement mérite d'être relevé : c'est la mention d'un tatouage que l'on devra porter sur ces gens. C'est paradoxalement par l'intermédiaire d'un passage de Quinte-Curce que l'on peut établir indirectement un lien fonctionnel entre les documents araméens et les tablettes de Persépolis. Décrivant l'arrivée d'Alexandre en 331, cet auteur (comme Diodore) consacre un développement (qui se veut émouvant) aux Grecs qui avaient été déportés à Persépolis et qui, écrit-il, y travaillaient dans des ateliers d'esclaves *(ergastules).* Il ajoute une précision intéressante: «Ils avaient été marqués, au fer rouge, de caractères barbares» (V, 5.6). C'est là une pratique bien attestée en Babylonie : à l'instar des esclaves *(širku)* et des troupeaux de l'Eanna frappés de l'étoile de la déesse, les esclaves privés sont fréquemment tatoués au nom de leur maître. Le seul texte accadien des archives des Fortifications témoigne de cette coutume (Fort. 11786). Un document babylonien de l'époque de Cambyse atteste même que la main d'une esclave d'Itti-Marduk-baltu «porte une inscription en accadien et [une autre] en araméen» *(Camb.* 143). Deux autres documents araméens d'Égypte offrent des parallèles frappants. Dans un acte de partage entre héritiers, figure un esclave mâle *('bd),* qui porte sur la main droite un Yod et un mot en araméen qui reproduit le nom de la propriétaire décédée *(DAE* 41) ; une autre lettre confirme que les esclaves étaient tatoués au bras du nom de leurs maîtres successifs *(DAE* 22). Le renseignement donné par Quinte-Curce offre ainsi toutes les apparences d'une réalité factuelle. Mais faut-il en conclure pour autant que tous les *kurta* sont ainsi tatoués? C'est difficile à dire; un passage d'Hérodote semble toutefois impliquer que tel était le cas effectivement des prisonniers de guerre

(VII, 233 : prisonniers grecs marqués de «marques royales » [*stigmata basileia*]). Ce qui ne fait pas de doute en revanche, c'est que les esclaves proprement dits (vendus, achetés, tatoués) sont connus par l'une des deux tablettes accadiennes de Persépolis et, antérieurement, par des tablettes de l'époque de Cambyse et de Bardiya rédigées à Matezzis (chapitre II, 7). Mais il s'agit dans tous les cas d'esclaves privés, qui doivent manifestement être clairement distingués des *kurta* relevant de l'administration.

Sous la forme *gardu,* on rencontre également le mot dans quelques tablettes babyloniennes. Mais, comme toujours, il s'agit de mentions allusives et erratiques, apparaissant furtivement dans des contextes dont la logique même nous échappe le plus souvent et qui, en tout cas, supposent connu ce que précisément nous voudrions y découvrir. Daté du règne de Darius Ier (entre 507 et 500), un document rend compte que des *gardu* peuvent être enrôlés comme soldats-auxiliaires. Les autres attestations sont plus tardives. Elles figurent dans des documents provenant des archives de la maison des Mura, sous les règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II. On y voit d'abord que des *gardu* peuvent cultiver des lots de terre, sous forme de location *via* les Mura. On y retrouve également des expressions techniques qui sont des calques d'une terminologie perse bien connue à Persépolis : *gardu* royaux par exemple, mais aussi un chef de *gardu (gardupatu = kurdabatti)*; un autre responsable porte le titre de *pitipabaga* des *gardu*, c'est-à-dire « répartiteur de rations en nature » *(ptp)* - titre reconnaissable chez Dinon sous la transcription *potibazis* (Athénée XI, 503f = *FGrH* 690, F4). Dans deux documents, ces officiers sont chargés de lever des taxes pesant sur des terres du prince royal gérées par les Mura, qui les ont louées à des *gardu.* Ils sont eux-mêmes sous la dépendance hiérarchique de trois hauts personnages : l'un porte le titre de *aknu* des *gardu;* à l'instar des *segan* qui surveillent les *kurta* des ateliers de Persépolis, il est donc en quelque sorte leur « contremaître-prévôt »; un autre est qualifié du titre de satrape (terme au contenu très plastique dans les documents babyloniens). Ce sont l'un et l'autre des officiers royaux. On est donc tenté de conclure que les *gardu* qui, en Babylonie, travaillent sur les domaines du roi et des nobles, sont organisés sur un modèle socio-administratif proche de celui de Persépolis : c'est de l'administration royale qu'ils reçoivent leurs rations.

En même temps, les documents babyloniens montrent que d'autres *gardu,* au lieu de rations, ont reçu à cultiver des terres dans le cadre du système des *atru.* C'est le cas par exemple du *gardu* du nom de Salammanu. Ailleurs, le

même personnage est ainsi désigné : « *Gardu* de la quatrième année de Darius [II]. » Expression assez mystérieuse, que l'on a cherché à expliquer en la rapprochant du terme *rabbap* qui, à Persépolis, qualifie certains *kurta.* Grâce à l'inscription de Behistoun, le sens général du terme est assez clair: «lié/attaché/dépendant». On l'a traduit comme «conscrit», terme qui qualifierait des groupes de *kurta* requis temporairement sous forme de corvées d'état à accomplir dans le Frs. Certes, le système des corvées est connu en Babylonie. On sait également qu'à l'époque de Darius Ier, des Babyloniens pouvaient recevoir l'ordre d'aller accomplir en Élam un service militaire à durée déterminée. Mais trop d'incertitudes demeurent pour que l'on puisse réellement interpréter le terme *rabbap* à la lumière (diffuse !) des tablettes babyloniennes : d'autant que, dans cet exemple, l'appui que se porteraient mutuellement les documents persépolitains et les documents babyloniens relève plutôt d'un raisonnement circulaire.

• Kurtas *et* laoi: *Tissapherne et les paysans des villages de Parysatis.* – Bien que très allusif, un passage de Xénophon mérite également d'être intégré à la discussion. Lors de leur retraite à partir de la Babylonie, les mercenaires grecs arrivent près de «villages de Parysatis » (probablement non loin d'Opis). Xénophon écrit:

> Pour insulter à la mémoire de Cyrus, Tissapherne donna ces villages à piller aux Grecs, avec défense toutefois de prendre les habitants comme esclaves *(pln andrapodôn).* Il y avait là beaucoup de blé, de bétail et d'autre butin (*Anab.* II, 4.27).

Politiquement, l'explication donnée par Xénophon s'insère assez bien dans le contexte de l'après-Kounaxa, Tissapherne étant un ennemi de Cyrus, haï de Parysatis. Quant à l'interdiction qu'il impose alors, elle revêt un certain intérêt, au moins à titre de piste de recherche et de réflexion.

Parmi tous les documents portant sur les *laoi,* on peut citer l'inscription dite de Mnésimachos (*Sardis* VII, 1.1), qui fait référence à une *dôrea* dans les environs de Sardes : dans l'inventaire sont cités plusieurs villages *(kômai)* et des *laoi,* chaque village payant un *pho*ros à la circonscription militaire (chiliarchie) dont il dépend. Tous les documents disponibles témoignent que,

même dans le cas de donation, les paysans restent attachés à leur village qui, dans l'Arménie de Xénophon, est gouverné par un kômarque, chargé de transmettre le *dasmos* à l'administration royale (*Anab.* IV, 5.9-10, 24). Par ailleurs, très fréquemment, les textes littéraires et épigraphiques situés en Asie Mineure portent une telle clause, au demeurant implicite dans la lettre de Darius à Gadatas (ML 12) : liés à leur village, les paysans *(laoi, laoi basilikoi, hierodouloi)* sont protégés par l'administration, en ce qu'ils ne peuvent en aucun cas être capturés ni vendus sur les marchés d'esclaves (cf. chapitre XII, 4). On est alors amené à se demander si ce n'est pas une telle situation qu'illustre la conduite de Tissapherne en Babylonie - que l'on opposera à celle de Mithridate : pour rendre manifeste sa rébellion *(apostasis)* contre le Grand Roi, Mithridate pille les villages *(kômai*; Polyen VII, 29.1; cf. Nepos Dat. 10.2). Dans cette hypothèse, un autre rapprochement vient immédiatement à l'esprit: on sait que les actes de vente d'esclaves, en Babylonie, portent régulièrement une clause restrictive: la vente (dûment enregistrée dans les archives royales) n'est valide que si les esclaves faisant l'objet de la vente ne sont ni esclaves royaux, ni citoyens libres, ni oblats du temple. Si le rapprochement est valide, on devrait admettre que les villageois assignés à une terre en don bénéficient eux aussi d'une telle clause de sauvegarde, et donc que leur statut socio-juridique les rapproche de celui dont jouissent les *laoi* et *hierodouloi* connus en Anatolie, à l'époque hellénistique et antérieurement.

Soulignons cependant, pour terminer sur ce point, qu'en tout état de cause la conclusion que l'on vient de proposer ne peut pas être généralisée : elle ne peut éventuellement s'appliquer qu'aux paysans qui, par-delà la concession d'une terre, continuent d'habiter dans leurs villages traditionnels et de cultiver leurs terroirs ancestraux. C'est à eux que fait également référence Xénophon dans la *Cyropédie*, qui attribue le discours suivant à « Cyrus », qui vient de mettre la main sur des régions soumises aux « Assyriens » :

> Il est deux choses auxquelles nous devons nous appliquer : nous rendre maîtres de ceux qui possèdent ces biens, et faire en sorte qu'ils restent chez eux ; car un pays peuplé *(oikoumen khôra)* est une richesse d'un grand prix ; vide d'habitants, il est aussi vide de biens. Ceux qui résistaient, je sais que vous les avez massacrés, et vous avez bien fait... Mais ceux qui se rendaient, vous les avez faits prisonniers [de guerre] *(aikhmalôtoi)* et amenés ici. Si nous les relâchions, je prétends que nous y trouverions notre intérêt : d'abord, nous n'aurions pas maintenant à nous garder d'eux, ni à les garder, ni non plus à les nourrir... ; ensuite, en les renvoyant, le nombre de nos prisonniers augmentera ; si, en effet, nous nous rendions maîtres du pays, c'est tous ceux qui l'habitent qui seront nos prisonniers; en les voyant vivants et libres, les autres seront plus disposés à rester où ils sont et préféreront se

soumettre plutôt que de se battre (IV, 4.5-8).

Autrement dit, l'économie tributaire impose de maintenir le sytème de la liberté-dépendance, qui caractérise si bien les *laoi*. D'où les paroles prononcées par « Cyrus » devant les prisonniers « assyriens » :

> Vous habiterez les mêmes maisons, vous cultiverez le même sol, vous vivrez avec les mêmes femmes et vous aurez sur vos enfants la même autorité qu'aujourd'hui. Seulement, vous ne nous ferez pas la guerre, ni à personne d'autre (IV, 4.10).

Les rapprochements proposés avec d'autres *corpus* incitent à penser que Xénophon n'a pas fait que transmettre une vision grecque de la dépendance villageoise : la mesure prise par Tissapherne semble être même une illustration concrète de la politique prêtée à « Cyrus ». Le butin est réduit aux récoltes et aux stocks, les villageois en sont explicitement exclus : dans le cas contraire, le satrape aurait réduit à néant les avantages économiques concédés par le roi à Parysatis, car une donation de terres sans paysans n'est plus qu'illusion. On mesure ainsi la distance qui sépare le statut reconnu aux *laoi* de celui des *kurta*.

• Irmatam, ulhi et *terres en don* (dôreai). - Suivant la même méthode, on est tenté de confronter les tablettes à d'autres corpus documentaires pour tenter de dissiper certaines des incertitudes qui pèsent sur le statut précis des domaines *(irmatam, ulhi)* alloués à des princes, princesses et personnages de haut rang qui figurent dans l'entourage immédiat de Darius.

Comme on vient de le voir à travers un passage de Xénophon, les auteurs classiques portent souvent témoignage de l'existence de terres et/ou de revenus concédés à des princesses perses. Tel est le cas par exemple des revenus de la pêche du lac Moeris en Égypte, dont parle Hérodote dans son développement tributaire (III, 91). Xénophon utilise des expressions comparables pour qualifier les villages proches d'Alep attribués à Parysatis, femme de Darius II : « Ils lui avaient été donnés pour sa ceinture » (*Anab*. I, 4.9; cf. II, 4.27). De même chez Platon:

J'ai entendu dire à un témoin digne de foi, un de ceux qui sont allés à la cour du Grand Roi [Xénophon? Ctésias?], qu'il avait traversé un territoire fertile, sur une étendue d'une journée de marche environ ; les habitants l'appellent « ceinture de la reine » ; il ajoutait qu'il y en avait un autre appelé « son voile» ; beaucoup d'autres encore, des terres fertiles, attribuées pour sa parure, qui ont chacune une désignation empruntée à un de ses objets de toilette *(Alc.* 122-123a-b).

Bien d'autres auteurs anciens ont fait référence à cette pratique, considérée (péjorativement) par Cicéron comme spécifique des rois d'Orient *(Verr.* III, 33).

Quelles que soient les limites d'utilisation des sources classiques, elles rendent compte en tout cas que les princesses disposaient de terres et de villages dans plusieurs régions de l'Empire, terres dont elles tiraient des revenus propres, affectés à leur maison. On en trouve confirmation dans de nombreuses tablettes babyloniennes des règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II, qui font référence à des maisons *(btu),* c'est-à-dire à des domaines assignés à des membres de la famille royale (mais également à des nobles perses). On connaît, à l'époque d'Artaxerxès Ier, un «domaine de la dame du palais » (peut-être l'une des femmes du roi), ainsi qu'un « domaine du fils du roi *» (mr šarri ;* règne de Darius II). Relevons en particulier plusieurs mentions de domaines de Parysatis, parmi lesquelles on choisira de citer la suivante :

60 kur d'orge, fermage imposé, champart des terres [de Parysatis], (sises) le long du canal Addu-ab-usur, (rives) droite [et gauche, depuis sa vanne jusqu'à] son embouchure, où que [ses] eaux [s'écoulent], de l'an 3 de Dari[us roi, (terres) qui (sont) aux mains de] Mattani-Ima [esclave d'Ea-bullitsu intendant *(paqdu)]* de Parysatis, (et) qui (sont) [à la disposition de Rmt-Ninurta fils de] Muraš; l'orge en question, [60 kur, fermage imposé de] ces [terres] de l'an 3, [Mat]an[ni-ima des mains] d'Enlil-itannu et Mu[tr-gimmilli trésoriers] de Rmt-Ninurta a reçu, il a été payé; Mattani-Ima fera dresser une quittance (de) 60 kur, fermage imposé de ces terres de l'an 3 (et) venant de Ri- [...] et Ea-bullitsu intendant de Parysatis à Enlil-itannu et [Mutr-gimilli il (la) donnera]. [Noms des témoins et du scribe]. Nippur, 12-IX-3 de Darius (PBS II/1. 50; trad. G. Cardascia).

Différents domaines affectés à Aršma, prince de la maison (royale), sont également mentionnés entre 425 et 404. Si les tablettes relatives à Parysatis font écho à Xénophon et à Platon, celles qui citent Aršama nous rappellent tout naturellement plusieurs lettres araméennes de celui qui fut satrape d'Égypte, où il possédait également des domaines *(bt; DAE* 62-73). Il n'était

au reste pas le seul, puisque des documents font référence à deux autres nobles perses, qui détiennent eux aussi des terres en Égypte, Varfiš et Varôhi *(DAE* 71-73). Certes, ces documents sont bien postérieurs aux tablettes des Persépolis : néanmoins, la comparaison avec des tablettes babyloniennes du règne de Darius Ier conduisent à penser que l'organisation interne des domaines babyloniens n'a pas varié sensiblement entre Darius Ier et Darius II.

La traduction de *bt* (akk. *btu)* par «domaine» ne doit pas créer de confusion. Les terres allouées ne représentent pas nécessairement une entité territoriale homogène, isolée et individualisée dans le paysage: ce ne sont pas des «domaines ruraux» ni des manoirs circonscrits par de hauts murs. Ces «maisons» comportent des éléments cadastraux disparates, y compris des terres de *aru* (fonds d'arc par exemple) et des portions de « terre royale » *(uzbarra).* C'est d'ailleurs la même image que transmet une inscription grecque de Sardes (*Sardis* VII, 1.1), qui recense les différents éléments d'une *dôrea* d'origine achéménide, dont le concessionnaire est un certain Mnésimachos à la fin du IVe siècle : on y trouve des villages, des *klroi* (lots militaires?), des jardins de rapport *(paradeisoi),* etc. Ce qui veut dire que le roi n'a pas donné à ses familiers et favoris des exploitations rurales au plein sens du terme : l'administration leur a alloué les revenus d'un certain nombre de modules cadastraux, qui peuvent être ajoutés ou retranchés. L'origine et le statut des terres ainsi allouées permettent de comprendre en même temps que les concessionnaires - qu'ils soient nobles ou princesses - ne sont pas déliés des obligations fiscales à l'égard du roi : même attribuées à un prince de la maison royale, des terres d'un *atru* restent frappées des obligations originelles : à savoir des taxes diverses et le service royal (fourniture de soldats sur convocation du roi et/ou du satrape). De même, la *dôrea* de Mnésimachos reste sujette au versement des tributs *(phoroi),* qui pèsent sur les villages et *klroi* de sa *dôrea.* C'est en ce sens que la présentation des auteurs grecs retient une part de la réalité institutionnelle : moins que la terre et les paysans, c'est une part des revenus que donne le roi ; aux yeux d'un Xénophon ou d'un Platon, les villages attribués à Parysatis ne représentent rien d'autre que ce qu'on appellerait aujourd'hui une liste civile. Il en est de même des revenus tirés de la pêche dans le lac Moeris. C'est dire en même temps que, dès le départ, ces concessions sont frappées d'un caractère de révocabilité : ce ne sont pas des propriétés privées au plein sens du terme.

Cette caractéristique n'implique pas que les bénéficiaires ne s'occupent pas activement de leurs intérêts. Ils en confient en général la gestion à des

intendants *(paqdu)*, tels Nehtihôr, Psammesek, Hatbati ou Masapta en Égypte, ou encore Lbsi, intendant des domaines babyloniens d'un prince royal, et Ua-bulitsu, intendant de Parysatis : ils ont pour mission de veiller sur les terres, les biens, les travailleurs et donc sur les productions et les revenus. Pour prix de leurs services, ils reçoivent des allocations de terre (cf. *DAE* 69). Il revient donc aux bénéficiaires de mettre en valeur leur domaine, de manière à en tirer le maximum de profits, une fois déduites les taxes dues à l'administration royale : telle est bien la mission qu'Arma et les autres nobles perses fixent à leurs intendants (*DAE* 68,71).

Même rassemblées sous une forme concise et incomplète, ces informations sont d'une précision incomparable par rapport à ce que l'on a pu dégager des tablettes de Persépolis. Mis à part le terme *ulhi* (qui correspond à l'accadien *btu*) et mis à part le statut des concessionnaires (princesses), il est en effet difficile d'établir des ponts solides entre les différents éléments du dossier documentaire. Les rapports ne sont que partiels et incertains. Soulignons tout d'abord l'intérêt d'une tablette. Elle enregistre la fourniture de rations de voyage à 71 «garçons» *(puhu)* d'Abbamu et d'Irtadusna, serviteurs «qui transportent un trésor (*kapnuki* = *ganza) de Kerman à Suse » (PFa 14). Quelle que soit l'identité de la première femme (certainement de haut rang), le renseignement pose problème. Une autre tablette (PF 1357) enregistre le transport d'un trésor *(kapnuki)* de Babylone à Persépolis, mais elle est muette sur les arrière-plans administratifs. Il en est de même dans PF 1342 (un trésorier [*ganzabara] transporte de l'argent de Suse à Matezziš). Il est tentant de rapprocher le premier document (PFa 14) d'une lettre du satrape d'Égypte, Arma, qui ordonne d'apporter à Babylone le « trésor » *(*ganza)*, constitué pour une part du produit des taxes *(mandattu)* pesant sur les domaines égyptiens de nobles perses (*DAE* 71). Peut-être Irtasduna et l'autre princesse possédaient-elles des domaines en Carmanie, le « trésor » désignant alors ou bien les revenus qu'elles en tiraient, ou bien le produit des taxes qu'elles devaient à ce titre verser à l'administration royale, ou encore les deux à la fois.

La lettre qu'Arma confie à son intendant Nehtihôr (*DAE* 67) illustre à merveille les ambiguïtés du terme maison *(bitû)*. En le renvoyant en Égypte, le satrape lui confie ce qui n'est autre qu'un bon de route. S'adressant aux intendants des stations qui jalonnent la route de Babylonie à l'Égypte (de *medinah* en *medinah*), il leur enjoint de délivrer à Nehtihôr et à ses compagnons, des rations *(ptp)* prises «sur sa maison » *(bt)*. Mais de quoi s'agit-il? L'identité du titre *(peqid/paqdu)* donné à l'intendant de ses domaines

égyptiens (Nehtihôr) et aux intendants des différentes villes visées n'implique pas que les fonctions des uns et des autres soient les mêmes. Que le personnel des domaines d'Arma reçoive aussi des rations *(ptp)* ne prouve pas non plus que les «maisons» d'Arbèles ou de Damas doivent être assimilées aux domaines égyptiens du satrape. Car comment expliquer que des rations de voyage soient prélevées sur des fonds « privés », alors que les tablettes de Persépolis montrent que les rations de voyage sont délivrées par les chefs des magasins d'État?

Les tablettes permettent de proposer une réponse, même sous une forme hypothétique. Ces «domaines» devaient être comparables aux *irmatam*, c'est-à-dire des domaines dont le statut les situait à la confluence des intérêts privés et des intérêts publics: l'on a vu en particulier qu'ils fonctionnent également comme centres de collecte et de répartition de produits, dont la propriété échappe à celui qui est désigné comme jouissant de l*'irmatam*. En quelque sorte, on peut supposer que la maison d'Arma dispose à Lair, à Arbèles ou à Damas de «crédits», qu'il peut utiliser pour un service où se confondent les intérêts satrapiques proprement dits et ses intérêts propres. On peut aisément rapprocher du statut des paradis satrapiques. Voici comment réagit Pharnabaze après les ravages perpétrés par les soldats d'Agésilas contre son paradis de Daskyleion :

> Tout ce que m'avait laissé mon père, beau palais, paradis pleins d'arbres et de gibiers, qui faisaient mes délices, tout cela a été rasé jusqu'au sol (*Hell*. IV, 1.33).

La formulation de Pharnabaze semble impliquer que, de son point de vue, les paradis lui ont été transmis par voie d'héritage. En réalité, il a « hérité » de la fonction de satrape. Le paradis n'est pas sa propriété personnelle, il reste attaché à la fonction qu'il tient prioritairement de la faveur royale et non de son père. Mais, en l'occurrence, la pratique de la dévolution familiale de la charge tend à obscurcir le fait de base : le paradis est un domaine de fonction qui, comme les domaines d'Arma en Égypte, se situe à la confluence des intérêts du roi et de ceux du concessionnaire.

X. LA MAISON DU ROI

• *Moutons, chameaux et chevaux du roi.* - Mais quelle réalité désigne

Darius lorsqu'il donne ordre de prendre sur sa maison *(ulhi)* 100 moutons pour les livrer à Artystonè (Fort. 6764) ? La solution la plus simple et la plus évidente, c'est de postuler que la maison royale se confond avec le pouvoir, dans ses acceptions à la fois politique et économique. L'observation paraît d'autant plus évidente que l'ordre de Darius a été transmis à Parnaka, chargé de la gestion de la production et de la main-d'œuvre dans le Frs. Dans la lettre que Darius envoie à Gadatas, l'intendant d'un paradis d'Asie Mineure, la traduction grecque porte : « Il y aura envers toi une grande reconnaissance dans la maison du roi » (*en* basileôs *oikôi*; ML 12). On retrouve le terme *oikos,* si proche du perse *viθ,* et si fréquemment utilisé par les Grecs pour désigner ce qu'ils considèrent comme la gestion patrimoniale de l'Empire. C'est la même conclusion qui semble se dégager de la formule fiscale babylonienne: « Impôts complets, le soldat du roi, la farine du roi, le *brra* et toutes sortes de redevances pour la maison du roi *(bit sarri)* ».

Néanmoins la terminologie des tablettes incite à se montrer circonspect. On remarque rapidement en effet que certains textes font référence à des «bergers royaux » (*batera sunkina*; PF 2025; Fort. 1091), à des «moutons du roi» (PF 775, 1442), à des «bovins du roi » (1946, 1965, 1991 ; PFa 32), aux «chevaux et aux mules du roi et des princes » (1793), aux «chevaux royaux» (1668-69, 1675, 1784-87 ; 1942) ou encore au «cheval d'Ariaramnès » (PFa 24, 29). Certains chefs d'écurie *(mudunra)* sont «attachés au domaine royal» (PF 1946[73-77]), ou bien désignés spécifiquement comme s'occupant des chevaux du roi (1765) ou «des chevaux et des mules du roi et des princes » (PF 1793). La basse-cour de Persépolis (ou une partie) est désignée comme « relevant du magasin royal » (PF 1797). Certains lots de produits déposés dans les magasins sont également qualifiés de « royaux » (PF 150-156,158-160), etc. L'un des documents les plus intéressants est un « bon de route» qui enregistre le passage d'un troupeau considérable (plus de 100000 têtes), conduit de Persépolis à Suse par environ 700 bergers (PF 1442), sans doute accompagnés de dizaines de chiens (cf. PF 1264-66, 1904). Il s'agit là certainement de *kurtas,* puisqu'ils sont qualifiés de « relevant du trésor », et que les moutons sont des « moutons royaux » ; tel est le cas peut-être dans d'autres tablettes qui mentionnent le déplacement de troupeaux sur de longues distances (PFa 31).

La question posée par la documentation est donc très simple, dans sa formulation du moins. Pourquoi le terme «royal» *(sunkina)* est-il employé seulement dans une minorité des cas? Que signifie une telle terminologie? Est-elle différenciée ou simplement allusive? Serait-ce que d'autres troupeaux

et d'autres bergers ne sont pas « royaux », bien que relevant de l'administration royale, dont ils touchent des rations? Ou bien doit-on postuler que l'omission du qualificatif *sunkina* n'a pas de signification particulière, et qu'elle n'est due qu'au caractère hâtif du travail des scribes, qui n'avaient nul besoin de préciser ce que chacun savait? C'est ce que pense par exemple l'éditeur des tablettes des Fortifications qui, dans des tablettes qui font référence à des livraisons de produits à des magasins, sous-entend le terme «royal» dans certains cas (PF 2-4, 30-32, 53, 378-383, 385-387), mais pas dans d'autres (PF 435, 459-460, 488, etc.). Cependant, rien ne prouve que l'un des termes désignant les magasins *(huthut)* doive être considéré comme désignant systématiquement un «magasin royal». Puisque le terme *sunkina* qualifie certains magasins (PF 42, 133, 431, 533, 543, 650, 729, 1796-1797, 1943[15-16]), mais pas les autres, n'est-ce pas plutôt que tous ne sont pas royaux? Et si certains administrateurs sont «nommés *(damana)* par le roi» (1942[23-24]), n'est-ce pas qu'ils entretiennent un rapport privilégié avec la maison royale?

Il est vrai que les raisons de la présence ou de l'absence du qualificatif sont difficiles à mettre au jour. Pourquoi, par exemple, le *bazi* est-il qualifié une seule fois de « royal » (PF 2025) ? Et pourquoi une autre taxe, l*'ukpiyata*, n'est-elle qualifiée de « royale » que 6 fois sur 13 (PF 48-49, 388, 395-396, 428) ? On est évidemment tenté, comme l'a fait l'éditeur, de sous-entendre systématiquement l'adjectif. Le rapprochement de tablettes parallèles permet parfois d'observer effectivement que, de l'une à l'autre, certains termes sont omis par le scribe. Umizza qualifié de « berger royal » à Hiran dans une tablette (PF 2070) est simplement «berger» dans un texte de l'année suivante (PF 2025), alors même que le contexte est rigoureusement identique. On peut citer également l'exemple pittoresque de ces 33 chameaux qui sont conduits de Persépolis à Suse «vers le roi » (PF 1787), puis sont renvoyés à Persépolis un mois plus tard (PF 1786, PFa 26 et 29). Dans le premier texte, ils sont qualifiés de «royaux», mais non pas dans les trois autres tablettes qui, se faisant écho, enregistrent les rations de farine qu'ils reçoivent sur le chemin de retour. Et même le texte de ces trois tablettes n'est pas rigoureusement identique : le point d'arrivée est tantôt Persépolis, tantôt Matezzis (située, il est vrai, dans les faubourgs de Persépolis) ; le nom de l'officier responsable n'est pas toujours mentionné, ni celui de Bakabada, qui a donné le bon de route. C'est aussi que la fonction de chacun de ces textes n'est pas exactement identique. Dans le compte général (PFa 29), on voit que le scribe retranche parfois des détails, mais en ajoute d'autres, sans que l'on sache très

précisément quels documents il avait sous les yeux. Quoi qu'il en soit, l'on ne voit pas pourquoi des chameaux désignés comme « royaux » à l'aller auraient perdu cette caractéristique un mois plus tard sur le chemin du retour !

Mais la solution paraît moins simple, dès lors que l'on aborde les longues séries. Sur les centaines de tablettes qui enregistrent des rations versées à des *kurta,* seules quatre font explicitement référence à des *kurta* royaux (PF 1092, 1127, 1211, 2070[23-25]), et sur plus de cent textes relatifs aux rations données aux chevaux, seuls cinq enregistrent des rations à des chevaux du roi ou des princes (PF 1669-70, 1775, 1784; PFa 24 = PFa 29). Certains comptes de rations font apparaître qu'elles sont destinées au « gros bétail royal » (sésame : PF 1991, 2082). Mais dans des livres de comptes plus globaux, l'alimentation du bétail royal n'est qu'une part du total (PFa 32): c'est particulièrement clair en PF 1792 où, s'adressant à Parnaka, via son supérieur hiérarchique Harrena, le chef des *kurta* Suddayauda précise qu'il a mis de côté, à destination de bovins, 60 BAR de grains expressément désignés comme «royaux». De même, dans un autre compte général (PFa 29), les rations allouées à « un cheval d'Ariaramnès» ne représentent qu'un sous-ensemble particulier d'un compte global (cf. PFa 24), où d'autres chevaux reçoivent leurs rations de voyage. Il est simplement précisé que la ration de 5 BAR de grains à laquelle il a droit inclut sa ration de voyage de 2 BAR. Il est clair que cette ration est très supérieure à celle d'autres chevaux désignés précédemment (0,7 BAR). En d'autres termes, parmi tous les chevaux nourris par l'administration, les chevaux royaux (ou princiers) constituent une catégorie spécifique et reconnue : l'observation vaut également pour les moutons, la volaille ou les bovins qualifiés de royaux. On doit surtout relever la qualification de certains chefs d'écurie *(mudunra)* : ils sont « attachés à la maison [royale] » (PF 1946[73-77]), comme d'autres sont «attachés à la maison d'Hystaspes » (1956[5-7]; *viθ = ulhi*).

• *Deux domaines économiques?*- Mais s'il existe réellement une maison royale et des maisons princières, distinguées de l'administration générale, comment s'organisent leurs rapports? De ce point de vue, une tablette présente un intérêt particulier. Elle porte :

> Un bœuf, sous la responsabilité *(kurmin)* de Rumada, au magasin (?), [fut] payé *(zakke)* au roi, [à] Anzamanakka. 19e année. Iskumipanna [était] le berger (*batera*; PF 692).

Elle est rangée par l'éditeur dans la catégorie de textes qui font référence à des livraisons au roi, et sans doute plus précisément à la table royale (PF 691-740). En dépit des rapprochements onomastiques évidents avec la tablette suivante (PF 693) et en dépit des difficultés de traduction, il *peut* s'agir d'une tout autre opération. Le terme *zakke* est relativement rare dans les tablettes, et son usage mal défini. Il s'agit dans certains cas de distributions à des *kurta* (1178-81, 1986-87 : « Il paya [quantité] aux *kurta* [désignés]»), sans que l'on distingue clairement une différence avec les répartitions habituelles (mais il y en avait certainement une!). Dans quatre cas, il s'agit de «l'achat», par un administrateur, d'une bête en échange de grains (PF 1976-78, 1980), donc apparemment de transactions entre deux magasins. C'est peut-être le cas ici : le document semble signifier simplement en effet qu'en une occasion, un bœuf fut prélevé sur le cheptel de l'administration et transféré au domaine royal (peut-être par échange). Si cela est, on verrait là concrètement comment un bœuf devient « royal », le berger cité étant soit le berger royal qui a reçu le bœuf au nom du roi, soit (plus probablement) le berger du magasin. Il devait s'agir d'une opération assez courante, qui permettait aux hommes chargés des troupeaux royaux de (re)constituer leur cheptel à partir de bêtes soigneusement sélectionnées. Une tablette (PF 1987[32]) atteste, semble-t-il, que des administrateurs ont échangé du grain contre des moutons, qui furent alors transférés à la maison royale (*ulhi sunkina*) et confiés à un berger, sans nul doute chargé de troupeaux royaux. Une autre témoigne que le berger de Darius a reçu 55 bêtes prises sur *l'irmatam* d'Irtuppiya, situé à Parmaddan (Fort. 1091).

Revenons à l'exemple particulièrement intéressant d'Umizza, un « berger royal » (*batera sunkina*), dont l'état-civil est très précisément donné dans une tablette (PF 2070) : «Umizza, fils d'Halpa, qui habite à Hiran, dans [le district] appelé Halkukaptarri ». Il apparaît dans deux tablettes, datées de deux années différentes (504 et 503) mais dans un contexte identique, car les noms d'administrateurs se retrouvent de l'une à l'autre (PF 2025 et 2070) et qu'il s'agit dans les deux cas de la perception du *bazi* (qualifié de «royal» en une occurrence : 2025). Dans chacun des cas, Umizza reçoit des têtes de petit bétail, tandis que d'autres sont remises au «chef des troupeaux » local. Si, comme on peut le penser assez logiquement, un berger royal s'occupe des moutons royaux, on doit conclure que sur le petit bétail provenant du *bazi* (et

non abattu à ce moment), une part (minoritaire : moins d'1/10e) est affectée chaque année à la reconstitution des troupeaux royaux, l'autre revenant tout naturellement aux chefs des troupeaux de l'administration.

D'autres mouvements entre biens royaux et biens de l'administration sont attestés. Dans certains cas, des produits qualifiés de «royaux» peuvent être mis en réserve dans les magasins de paradis (PF 150-156, 159-160). En une occasion, du grain royal est réservé pour les semences pour être réparti entre quatre responsables, dont un chef d'écurie (*mudunra*; PF 440). Beaucoup plus nombreux sont les documents qui rendent compte de la fourniture au roi ou à des membres de sa famille de divers produits pris sur les magasins. Les produits en question peuvent être livrés à un magasin royal: du vin (PF 42, 729), des grains (PF 1796, 384 (?)), des fruits (PF 133), mais également des animaux (PF 1797 : chevaux). Parfois, du grain ou du sésame sont «mis de côté » «dans les magasins (?) royaux » (PF 533, 543), ou simplement «pour le roi» (PF 1846). Les fruits ainsi entreposés proviennent parfois explicitement des levées effectuées sur les villages des alentours (PF 650). On a vu également que des animaux «royaux» sont fréquemment nourris sur des réserves de l'administration. C'est le cas de cet immense troupeau de moutons royaux qui, mené par des *kurtas* « attachés à la trésorerie », est conduit à Suse (PF 1442). Une autre série de tablettes (PF 691-740 ; 2033-2035) enregistre la fourniture de produits alimentaires au cours des déplacements du roi ou de membres de la famille royale : Irtašduna, Arsamès, Irdabama (PF 730-740; 2035), ou bien encore les sœurs de Darius (PFa 5, 31).

• *Parnaka, la Perse et Darius.* - Une telle proposition pose inévitablement le problème de la place de Parnaka. L'on a vu que les inscriptions royales réservent à la Perse une place à part parmi les pays-peuples *(dahyva)* que domine Darius. De son côté, Hérodote lui confère un statut tributaire particulier, dans un passage (III, 97) dont on a déjà souligné les limites et lacunes. *A priori,* la place particulière de la Perse dans l'Empire n'implique pas *ipso facto* qu'elle était vierge de toute administration étatique. Mais on ne peut en décider, car ces documents n'abordent pas directement le problème de l'administration territoriale du pays, que soulèvent en revanche certaines tablettes de Persépolis.

Jouissant d'une sorte de haut commandement économique, Parnaka dispose-t-il également de capacités d'intervention dans le domaine proprement

politique? Nous n'avons aucune mention claire d'une satrapie en Perse à l'époque des premiers rois. À trois reprises, les tablettes font référence à des «satrapes» (PF 679-681). Elles enregistrent le versement de rations à trois personnages : les deux premiers sont dénommés « satrape exerçant ses fonctions à Makkash » ; le troisième, « satrape exerçant ses fonctions à Pura (?) ». Les rations de vin et de grain qu'ils reçoivent sont extraordinairement élevées. Mais ce renseignement ne peut être utilisé pour définir leur statut : il s'agit en effet de rations de voyage, qui nourrissent probablement les membres de leur suite (bien qu'ils ne soient pas cités : cf. PFa 4 ; PFT 23). S'il s'agit bien de satrapes dans le sens administratif (et non d'un titre générique), il semble de toute façon qu'ils exercent leur fonction loin de la Perse.

Les textes classiques, quant à eux, sont muets. Le renseignement donné par Hérodote sur les fonctions de «gouverneur» *(hyparkhos)* de Perse qu'aurait détenues Hystaspes avant 522 est manifestement erroné (III, 70; cf. *DB* II §35). Il faut attendre la période d'Alexandre pour disposer de quelques informations, et apprendre qu'il existait un satrape de Perse, Ariobarzanès : encore convient-il de souligner que seul Arrien lui donne ce titre (III, 18.2), ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes d'interprétation. À cette date, il y a également une garnison qui garde Persépolis, et la Perse est parsemée de citadelles, qu'Alexandre dut enlever par la force. On apprend aussi que le dénommé Tiridatès est «gardien de la fortune royale » *(custos pecuniae regis)* et qu'un autre Perse, Gobarès, est «préfet» *(praefectus)* de Pasargades. Du premier, Diodore affirme qu'il «gouvernait la ville » de Persépolis, probablement en l'absence d'Ariobarzanès, auquel il interdit de rentrer dans la ville, car lui-même était entré en négociation avec Alexandre : tout aussi bien livra-t-il au roi le trésor dont il avait la garde (cf. chapitre 16.12). Autant dire qu'il portait en perse le titre de **ganzabara*.

En première analyse, les informations données par les auteurs hellénistiques n'entrent pas en contradiction avec les (rares) informations que l'on peut glaner dans les tablettes. Tout d'abord, les citadelles sont citées à de nombreuses reprises. Les citadelles *(halmarri)* ne sont pas uniquement des lieux de collecte et de transformation des produits prélevés sur le bas pays, mais aussi, et sans doute d'abord à l'origine, des points militaires dans tous les sens de l'expression, qui sont utilisés également comme relais de transmission des signaux acoustiques (Diodore XIX, 17.6: *phylakai).* Deux tablettes (PF 1591, 1812) enregistrent le versement de rations (bière, grains) aux « gardes de forteresse *(halmarri nukip)* », dont celle de Persépolis; dans l'un des cas, le

groupe est composé de trois escouades (10, 20, 70 hommes), dirigées chacune par un chef désigné. Ces soldats doivent être distingués des *kur*tas attachés aux ateliers d'une trésorerie *(kapnukira)* ou des *kurta* chargés de la surveillance des ateliers (PF 874), ou encore des gardiens des paradis ou des domaines ruraux, qui sont eux aussi des *kurta (puhu).*

Si minces soient-ils, ces renseignements prouvent - s'il en était besoin - que les garnisons que l'on voit en place en 331 n'ont pas été disposées précipitamment pour bloquer l'avance macédonienne. Mais à eux seuls ils ne permettent aucune conclusion sur le statut politique de la Perse à l'époque de Darius Ier. Ce qui fait problème, c'est évidemment qu'un satrape ne soit jamais cité ès qualités dans les tablettes, parmi les personnes de haut rang qui reçoivent des rations. Il est vrai que l'absence de titre pour désigner Parnaka peut être considéré comme un simple argument *a silentio,* d'autant moins déterminant à lui seul que l'on s'entend aujourd'hui pour désigner comme satrapes des personnages qui ne portent pas ce titre, en raison du rôle qu'ils jouent dans la distribution de *halmi* aux voyageurs qui empruntent les routes royales. Néanmoins l'argument *a silentio* n'est pas sans valeur, puisque, on l'a vu, le terme satrape n'est pas absent des archives persépolitaines.

Les tablettes nous apprennent également l'existence de plusieurs corps d'administrateurs chargés de tâches judiciaires. Trois d'entre elles se réfèrent par exemple à des *midakurra,* que l'on comprend parfois comme «officiers de paix/conciliateurs» (PF 1311, 1374, 1461). D'autres personnages semblent détenir des fonctions de police. Une tablette (PF 1272) rapporte la livraison de rations de vin à un certain Bakabada, désigné comme «juge (*databara*) de Parnaka». Étant donné qu'il reçoit des rations pour 20 jours, il est probable que sa tâche l'amenait à se déplacer d'un endroit à l'autre en Perse. L'expression «juge de Parnaka» n'a rien qui puisse étonner. On la retrouve dans des tablettes babyloniennes - tel ce « *dàtabaru* d'Artareme », qui exerce manifestement des fonctions officielles (Artarios/Artareme est satrape de Babylonie), ou encore le «juge de Gubru », satrape (ou haut administrateur) de Babylonie à l'époque de Darius II.

On connaît par Élien (*V.H.* I, 34) l'existence de juges itinérants en Perse à l'époque d'Artaxerxès II. Cependant, les tâches de Bakabada paraissent de nature différente. Rien ne prouve en effet que Bakabada était un officier agissant sur place au nom d'un satrape. Dans une telle hypothèse, en effet, on ne comprendrait pas que les tablettes ne donnent jamais à Parnaka le titre de

satrape : tout aussi bien n'en porte-t-il aucun. Les fonctions de Parnaka étaient d'une grande ampleur, mais en même temps elles étaient limitées à l'administration des biens et des travailleurs de l'administration. C'est sans doute dans ce cadre qu'agissait le «juge de Parnaka ». Il semble bien en effet que, dans l'usage administratif, le terme *dta* (« loi ») fait référence à des règlements auxquels les fonctionnaires doivent se conformer, y compris lorsqu'ils établissent leurs comptes financiers (PF 1980). Il est donc probable que Bakabada, au nom de Parnaka, était chargé de régler les litiges internes à l'administration et de rappeler les comptables et les chefs de magasin aux règles et obligations de leurs charges. En ce sens, le rapprochement entre Bakabada et les juges itinérants d'Élien ne doit pas conduire à identifier la fonction du premier aux missions assignées aux seconds : Bakabada fait partie de l'administration générale, les autres de l'administration royale. Au reste, la modestie de sa ration journalière (moins d'un litre de bière) n'incite pas à lui attribuer une place éminente dans la hiérarchie administrative. De tout cela, on peut fermement conclure que Parnaka ne dispose ni du titre ni des fonctions satrapiques, telles qu'on peut les analyser dans les différentes provinces de Darius (cf. chapitre XII).

À ces observations, on en joindra deux autres. Tout d'abord, on doute que les grandes familles aristocratiques perses aient pu être soumises à la même administration que celle qui réglait la vie et le travail des *kurta.* Leur cadre de vie est moins territorial que «tribal», au sens qu'Hérodote donne aux *gen* perses (I, 125). À ce point, on doit rappeler ce que Quinte-Curce écrit d'Orxinès en 325 : « Alexandre arriva ensuite à Pasargades ; il s'agit d'un *ethnos (gens)* perse, qui avait pour satrape Orxinès » (X,1.22). Certes, la terminologie de Quinte-Curce n'est pas sûre : la suite du récit montre qu'Orxinès est le chef de la tribu des Pasargades. Mais en même temps, dans toutes les langues, le terme *satrape* est lui-même souvent de contenu administratif indécis. Tout compte fait, il ne serait pas inconcevable que le titre ait été porté par les chefs des grands *gen* aristocratiques qui, sans nul doute, tenaient sous leur pouvoir les petits paysans qui travaillaient sur le territoire lié à la tribu. Quoi qu'il en soit de cet aspect terminologique (secondaire), il est raisonnable de penser qu'à côté de la division territoriale propre à l'administration coiffée par Parnaka, l'ancienne répartition propre aux clans et aux tribus perses a continué de fonctionner, que leurs chefs aient ou non porté le titre de satrape. Au reste, dans l'état-civil des Perses, le nom de la tribu continue d'être accolé au nom du père, comme le montrent l'exemple de

« Masdayana le Maraphien » (PF 1797) ou ceux (contemporains) d'Amasis le Maraphien et de Badrès des Pasargades (Hérodote IV, 167). Dans cette hypothèse, la création ultérieure d'une fonction de satrape de Perse s'intégrerait dans une dynamique de renforcement du pouvoir royal en Perse même, aux dépens des chefs héréditaires des tribus : mais il subsiste trop d'incertitudes sur ce point pour que l'on puisse fonder une telle hypothèse.

Il convient également de ne pas oublier que l'aire délimitée par les tablettes de Persépolis ne couvre pas toute la Perse, au sens géographique et politique du terme. L*'ethnos* perse comprend des sous-ensembles qui se situent aux marges de l'espace royal proprement dit. Si certains de ces groupes, comme les Sagartiens ou les Yautiyens, sont enregistrés par Hérodote parmi les peuples tributaires, tel n'est pas le cas d'autres ethnies, celles en particulier des Mardes et des Ouxiens. Les premiers vivent dans la montagne non loin du cœur de la puissance royale, les seconds dans les montagnes qui bordent la Susiane et la Perse, à proximité d'une région administrée d'une main ferme par l'administration royale, le bassin de Fahliyun. Ce sont les uns et les autres des populations vivant d'un nomadisme à court rayon d'action, articulé avec une agriculture de fond de vallée. Par exemple, «les Ouxiens de la montagne » sont ainsi décrits par Arrien : « Ils n'ont ni argent ni terre cultivable ; ce sont pour la plupart des pasteurs » (*nomeis*; III, 17.6). L'importance du tribut annuel que leur imposa Alexandre rend compte de la taille de leurs cheptels : 100 chevaux, 500 animaux de transport et 30 000 moutons (Arrien III, 17.5). Ils ne sont ni tributaires ni donateurs, puisque, selon les auteurs hellénistiques, ce sont au contraire les Grands Rois qui leur versent des dons ou des tributs lorsqu'ils traversent leur territoire (chapitre 16.11). En définitive, une seule conclusion semble s'imposer : toute la Perse n'est pas gérée directement par l'administration coiffée par Parnaka.

• *Maison royale, Perse et Empire: une hypothèse.* – Lorsque Darius ordonne de livrer à Irtasduna 100 moutons pris sur sa maison *(ulhi)*, on est donc tenté de penser non pas qu'il fait référence de manière générique aux biens gérés par l'administration, mais plutôt qu'il charge Parnaka de prélever ces bêtes sur un compte précis. Il en est de même des ordres donnés par Irtasduna, par Irdabama ou par Arsamès de prélever des marchandises, prises dans leur maison *(ulhi)*, à destination de personnes désignées. Il est peut-être possible de retrouver dans les textes classiques les traces de l'existence d'une

maison royale, distinguée de l'administration financière générale. On sait que, lorsque le Grand Roi se déplace, il est accompagné de toute sa cour, y compris d'un trésor transporté par des centaines d'animaux. Or, il n'est pas sûr que ce trésor doive être confondu avec les trésors conservés dans les capitales de l'Empire - ceux-là mêmes dont Alexandre s'empara en 331-330. C'est ce que suggère en tout cas un passage de Charès de Mytilène, cité par Athénée dans un long développement portant sur la *tryph* des rois perses :

> Près du lit du roi, derrière la tête, il y avait une pièce assez grande pour contenir cinq lits, où étaient entreposés 5 000 talents d'or qui remplissaient le tout; cette pièce était appelée « l'oreiller royal ». Au pied du lit du roi, il y avait une seconde pièce, contenant 3 000 talents en argent frappé, et appelée «le tabouret royal» (XII, 514e-f).

On retrouve dans le texte les formules couramment employées par les auteurs grecs pour désigner les revenus affectés par le roi à la liste civile des princesses perses (le voile, la chaussure de la reine, etc.). Le rapprochement n'est pas sans intérêt: il suggère en effet que le roi disposait pour ses besoins personnels d'un trésor, qui ne se confondait pas avec les trésors gérés par les trésoriers que mettent en scène les tablettes de Persépolis.

Cette interprétation s'inscrit dans la distinction que nous avons proposée entre terre tributaire et *tag* (chapitre x, 7) : si tous les territoires - ce que nous appelons l'Empire - relèvent du roi-conquérant (par le biais des prélèvements tributaires), des parties lui ont été réservées (la *tag)* en qualité de *dôrea* pour les besoins propres de sa maison. On proposera de considérer que la Perse est organisée sur un modèle identique, à savoir qu'à l'intérieur du pays on peut distinguer les territoires des *ethn*, les domaines des nobles (constitués par voie d'héritage et/ou par donation royale), les terres gérées par l'administration, et la terre royale, prise dans le sens restrictif qu'implique la *tag* du Pseudo-Aristote : cette *tag*, c'est cette réalité à laquelle feraient référence les tablettes citant l'*ulhi* royal, autrement dit la maison royale *(oikia basileôs).* Cette *tag* royale perse est bien une *dôrea* au sens où l'entend le Pseudo-Aristote, c'est-à-dire qu'elle ne se distingue pas dans le paysage des terres de l'administration: à la maison royale ont été attribués des terres et des villages - sans doute eux aussi gérés par des intendants propres - dont les revenus alimentent le trésor personnel du souverain et font fructifier son patrimoine : c'est sur ce compte que Darius ordonne à Parnaka de prélever 100 moutons et de les remettre à Irtašduna. L'hypothèse - que nous proposons ici à seule fin d'être discutée -

implique que le roi n'est pas simplement le maître de l'Empire, mais qu'il existe également en tant que personne privée, ou plutôt en tant que chef d'une maison *(ulhi)*, qui ne se confond pas avec ce qu'on a pris l'habitude de dénommer l'économie royale.

L'ambiguïté de la terminologie rend compte peut-être de l'ambiguïté de la situation, qui tout à la fois distingue et confond. Le terme *ulhi* n'est pas réductible à un domaine rural, contrairement à ce qu'est un domaine de fonction *(irmatam)*, dont le paradis satrapique est une illustration bien connue. À l'origine, la maison du roi devait être constituée des biens de la famille - au même titre que chaque maison aristocratique (*oikos* : Hérodote III, 119; chapitre VIII, 4). En principe, la maison du roi est entretenue par les productions qui ressortissent à cette part qui, étymologiquement, signifie la « part du roi », versée au roi sous forme de « don », selon un processus dont on trouve probablement un écho lointain dans le *nomos persikos* si précisément défini par Élien *(V.H.* I, 31 ; chapitre x, 3) : tel est en effet le sens originel du *baji-bazi*. Cette «répartition» devait remonter à une haute antiquité, puisqu'on repère le terme *bazi* dans le nom du cinquième mois perse (juillet-août), **drnabazi* («mois du *bazi* sur les récoltes»). Au fur et à mesure de l'affermissement du pouvoir royal, seul le terme *bazi* s'est conservé, mais il ne désigne plus qu'une des levées fiscales.

Une telle hypothèse n'implique pas l'existence de deux ensembles économiques rigoureusement distincts. C'est bien à Parnaka que Darius transmet l'ordre de prendre sur son *ulhi* des moutons à transférer sur le compte d'Irtasduna. En effet, la maison du roi n'a pas pour seules ressources les productions de domaines spécifiques. Chaque année, une part de la production ou du croît est mise de côté et portée sur un compte spécial, celui de la maison du roi. Malgré l'activité d'un personnel « attaché à la maison du roi », bien des opérations sont effectuées par des administrateurs qui dépendent directement de Parnaka. Le berger royal lui-même, Umizza, paraît entretenir des rapports hiérarchiques (indéterminés) avec Missumanya qui, sous l'autorité de Harrena (PF 2025, 2070), a des responsabilités dans l'administration des troupeaux (PF 267, 2012). Ce qui rend l'interprétation si délicate est que, dans le même temps et sous des formes différenciées, les maisons - royale et princières - sont incluses dans le domaine de l'économie royale, car c'est bien du roi que princes et princesses jouissent des revenus de leurs maisons, de la même façon que l'autorité de Parnaka procède d'une délégation royale. En quelque sorte, de par ses fonctions, Parnaka se trouve à l'intersection des deux sphères, que le

roi domine indistinctement et sans partage. Et, à ce point, on est tenté de penser que c'est à une telle réalité que fait allusion Darius lorsque, à la fois, il distingue et rassemble dans une formule condensée les deux éléments que sont son pays (*dahyu* = la Perse) et sa maison *(viθ = oikos*; cf. *DPe, DNa*).

D'un point de vue historique, on peut se demander enfin si l'ambiguïté de la terminologie ne rend pas compte également de la gestation (difficile et contradictoire) de structures étatiques, à partir d'un monde qui est encore et toujours conçu idéellement comme la propriété personnelle du souverain. C'est au sein de la dynamique tributaire que fusionnent les représentations idéologiques et les réalités politico-économiques : car, par le biais du tribut, des dons et des prélèvements, le Grand Roi manifeste et exerce son autorité sans partage non pas tant sur les terres elles-mêmes que sur les richesses qu'elles produisent grâce au travail de ses sujets.

XI. TRANSITION

Vue par un auteur grec qui écrit vers la fin du IVe siècle en Asie Mineure, la logique de l'*économie royale* est bien celle que l'on voit en pratique deux siècles plus tôt dans le Frs ou dans l'Égypte achéménide. Analysés à la lumière des documents de Persépolis, les *corpus* régionaux révèlent une cohérence interne indéniable. Une telle conclusion a le mérite de restituer une globalité impériale à ce qui est pensé généralement comme une simple juxtaposition de recettes locales. On a vu en particulier l'apport considérable des documents araméens d'Égypte à la discussion. Or, il n'y a aucune raison historique déterminante qui permettrait de supposer que l'Égypte constitue un cas à part dans l'Empire. Bien au contraire, la situation documentaire de l'Égypte est tout à fait révélatrice des limites du raisonnement qui veut lier mécaniquement importance quantitative des *corpus* documentaires et degré d'intégration d'un pays dans les structures impériales : favorisée sur ce plan pour des raisons purement conjoncturelles, l'Égypte n'est-elle pas au contraire le seul pays qui a réussi, pendant deux générations, à se détacher politiquement du centre? En dépit des lacunes de la documentation et quelle que soit l'ampleur des spécificités locales, on peut donc raisonnablement postuler que la gestion des biens royaux était organisée sur un modèle identique dans toutes les satrapies de l'Empire. Les conjonctions évidentes entre l'analyse du Pseudo-Aristote, les informations des documents égyptiens et babyloniens, et le modèle persépolitain laissent penser qu'une telle organisation était en place dès l'époque de Darius.

Ces observations n'impliquent pas nécessairement que l'installation d'une machine administrative impériale ait annihilé les traditions locales, en particulier dans le domaine socio-économique et culturel. Il est clair par exemple que l'existence d'une catégorie dénommée *gardu* n'a pas fait disparaître les autres catégories de travailleurs en Babylonie. À l'époque achéménide comme auparavant, on y rencontre aussi bien des travailleurs libres et des propriétaires que des esclaves proprement dits et des groupes de dépendants (souvent liés à l'économie des sanctuaires), dont les statuts, pour reprendre la célèbre formule du lexicographe Pollux, les situent «entre les libres et les esclaves». En d'autres termes, l'approche adoptée ici ne dispense pas de démarches régionales: elle les rend même encore plus nécessaires.

L'enquête a déjà été amorcée dans le cours du chapitre précédent (chapitre x, 7). Il convient de la mener maintenant d'une manière plus systématique.

CHAPITRE XII

Le Roi des pays

I. DARIUS ET L'ÉGYPTE

• *Satrapes et satrapie.* - Nous disposons d'une documentation à la fois abondante et diversifiée sur la politique menée par Darius en Égypte. Les textes (égyptiens, araméens, grecs) et les documents archéologiques (statue de Darius, peintures et sculptures, stèles, *naoi)* témoignent éloquemment de l'activité multiforme de Darius sur les bords du Nil et dans les déserts de l'Est et de l'Ouest : construction de sanctuaires, mise en forme des « lois égyptiennes », ouverture d'un canal entre le Nil et la mer Rouge, etc. Quelles que soient les incertitudes qui subsistent sur les conditions dans lesquelles l'Égypte s'est soulevée en 522, il appert qu'Aryandès y fut confirmé par Darius dans son rôle de satrape, au moins jusque vers 510, date à laquelle il fut destitué et mis à mort dans des conditions que le récit d'Hérodote n'éclaircit pas pleinement (IV, 166). Toujours est-il que des textes démotiques montrent qu'en 492 c'est un nommé Phérendatès qui était revêtu de la fonction satrapique (*Berlin P*.15339-125340), jusqu'au plus tard en 484, date à laquelle Xerxès installa en Egypte son propre frère Achéménès (Hérodote VII, 7).

Depuis la conquête de Cambyse, le satrape perse tient sa cour à Memphis, où sont installés les bureaux et divers services administratifs. La citadelle, le Château Blanc *(Jnb hd),* est tenue par une garnison de Perses et d'auxiliaires, au titre de laquelle les Égyptiens doivent verser chaque année 120 000 médimnes de blé, en sus du tribut (Hérodote III, 91). Les organismes territoriaux de base (villages, nomes) n'ont pas subi de modification visible. Mais, sous l'autorité suprême de Memphis, l'Égypte elle-même est divisée en plusieurs circonscriptions que les textes araméens du Ve siècle nomment «provinces» *(medinah).* Comme le montrent les documents araméens, le district méridional (Tetre) a Éléphantine pour capitale, et il doit être distingué de la province de Thèbes (*DAE* 55). Une garnison était disposée à Syène-la-

Forteresse et, en face, dans l'île d'Éléphantine. Au sommet de la hiérarchie, mais sous la dépendance du satrape, on connaît le *frataraka* (« gouverneur»), qui réside à Éléphantine, tandis que le commandant de la garnison *(rab hayl')* est en résidence à Syène. Le premier chef de garnison connu l'est par un papyrus araméen, daté de l'année 495 : il s'agit d'un contrat passé entre trois femmes d'origine judéenne ; les deux premières font référence à «la demi-portion que nous avaient donnée les juges du roi et Ravaka, le commandant de la garnison » *(DAE* 2). Telle est sans doute également la charge d'un certain Parnu (un Perse ou un Iranien), cité par des papyrus démotiques datés de 487 et 486, sous la dénomination de celui qui est «chargé du district méridional, à qui la forteresse (?) de Syène est confiée » *(Berlin P.*13582 ; *P. Loeb* 1).

L'intervention de Ravaka fait référence, selon toute probabilité, à une part du lot *(mnt)* alloué par l'administration aux soldats-colons d'Éléphantine, qui touchaient par ailleurs des rations sous forme de produits alimentaires *(ptp)* et sous forme d'argent pesé *(prs).* L'intervention des autorités achéménides dans les affaires juridiques et/ou judiciaires privées est fréquemment attestée : par exemple, dans une pétition (vers 410), les membres de la communauté judéenne d'Éléphantine demandent qu'« une enquête soit faite par les juges, les policiers et les informateurs *(gauaka)* préposés à la province du District méridional » (*DAE* 101).

Placées juste au-dessus de la première cataracte, les troupes en garnison à Syène-Éléphantine avaient sans doute pour tâche d'une part de maintenir l'ordre, d'autre part et en même temps de garder la frontière du Sud, en direction de la Nubie. Il ne s'agissait pas pour autant d'une frontière absolument close, puisque l'un des documents où paraît Parnu fait allusion à un convoi de ravitaillement de blé venu des régions au sud de la première cataracte (*P. Loeb* 1).

Le retour d'Udjahorresnet à Saïs. – Dans sa formulation globale, la documentation égyptienne témoigne d'abord d'une continuité certaine entre Cambyse et Darius. Nous en avons un premier témoignage - il est vrai partial - dans la biographie du célèbre Udjahorresnet, que nous avons vu en action lors de la conquête du pays en 525. Il semble qu'il a accompagné Cambyse, lorsque le roi a quitté l'Égypte en 522, et qu'il s'est rapidement retrouvé dans l'entourage de Darius, qui le renvoya bientôt dans la vallée du Nil *(fig. 37).* Il écrit en effet:

La Majesté du roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius, qu'il vive éternellement, m'ordonna de retourner en Égypte - tandis que Sa Majesté se trouvait en Élam, alors qu'elle était Grand Roi de tous les pays étrangers et grand souverain de l'Égypte-pour remettre en état l'établissement du

Figure 37.

Statue d'Udjahorresnet

bureau des écritures... après la ruine. Les barbares me portèrent de pays en pays et me firent parvenir en Égypte, comme l'avait ordonné le Seigneur du Double Pays (Posener n° 1E).

Ainsi donc, à l'instar de Nehtihôr, intendant d'Aršma, qui regagna l'Égypte «de province en province » *(DAE* 67), Udjahorresnet, muni d'une autorisation royale, utilisa les services officiels pour rejoindre la vallée du Nil «de pays en pays ». Là, écrit-il, il restaura un établissement d'enseignement de la médecine (Maison de Vie), donnant aux étudiants tout ce qui leur était nécessaire pour poursuivre leurs recherches, «comme il en était auparavant». Et l'Égyptien de préciser : « Sa Majesté a fait cela, parce qu'elle connaissait l'utilité de cet art pour faire vivre tout malade. » On l'a vu en effet, les médecins égyptiens étaient fort réputés à la cour achéménide (chapitre VII, 2) ; ce sont eux que fit venir Darius lorsque, lors d'une chasse, il s'était fait une violente entorse en

sautant à bas de son cheval, car « ils passaient pour être les premiers dans l'art de la médecine » (Hérodote III, 129). Udjahorresnet souligne que l'œuvre de restauration menée à l'initiative de Darius englobait tout le sanctuaire de Neith à Saïs : « Sa Majesté a fait cela... pour faire durer le nom de tous les dieux, leurs temples, les revenus de leurs biens *wakf* et la conduite de leurs fêtes, éternellement. » Aux yeux d'Udjahorresnet, Darius poursuit donc l'œuvre de Cambyse, qui avait manifesté une piété prononcée envers la déesse Neith.

• *Darius et les lois égyptiennes.* - C'est à peu près à la même date - en 519 - que Darius envoya une lettre à son satrape d'Égypte, connue (sous forme lacunaire) par un texte figurant au verso de la *Chronique Démotique.* Darius ordonnait à son satrape de rassembler des sages égyptiens, issus des prêtres, des guerriers et scribes. Ils étaient chargés de porter par écrit toutes les lois anciennes de l'Égypte, jusqu'à la 44e année du pharaon Amasis, à savoir 526, donc à la veille de la conquête achéménide. La commission travailla pendant seize ans (519-503) et produisit deux copies de son travail : l'une en démotique, l'autre en araméen.

Le texte ne précise pas le contenu exact du livre ainsi rédigé. Il distingue seulement le « droit public (ou constitutionnel) », le « droit des temples » et le « droit privé ». Il est tentant de rapprocher ce texte d'autres papyrus de l'époque ptolémaïque, qui pourraient avoir été composés sur le modèle du code de Darius. L'un d'entre eux, écrit en démotique, est connu sous le nom de «Code légal d'Hermopoulis Ouest». Plus que d'un code de lois à proprement parler, il s'agit d'un recueil de pratiques jurisprudentielles, qui ont trait essentiellement aux affaires de locations et aux contestations de propriété : le juge pouvait y trouver facilement la marche à suivre dans chaque cas de figure qui pouvait se présenter. Il est pratiquement assuré que ces recueils ont été rédigés par des membres du clergé, qui disposaient de documents écrits conservés dans les Maisons de Vie – telle celle qu'Udjahorresnet restaura à Saïs.

• *Phérendatès et le sanctuaire de Khnm d'Éléphantine.* - C'est très probablement en cette qualité que Darius et son gouverneur en Égypte furent amenés ultérieurement à intervenir dans une affaire du sanctuaire du dieu

Khnm à Éléphantine, en 492-491. Deux lettres écrites en démotique ont en effet été découvertes à Éléphantine, qui portent témoignage des rapports entre le collège des administrateurs du sanctuaire et un nommé Phérendatès, « auquel l'Égypte est confiée » (*Berlin P*.15339-15340). Il ne peut s'agir que du satrape, successeur d'Aryandès. L'affaire en débat est la nomination d'un *lesonis* à Éléphantine : le *lesonis* n'est pas un prêtre à proprement parler, mais un administrateur des biens du temple, comparable, si l'on veut, au néocore d'un temple grec. Dans la première lettre, Phérendatès rappelle au collège des prêtres de Khnm les conditions (sociales et morales) requises pour pouvoir être candidat au poste, et pour être reconnu « en accord avec ce que Darius le pharaon a commandé ». Huit mois plus tard, les prêtres de Khnm écrivent à Phérendatès. Sans se référer directement à la missive antérieure du satrape, ils lui font savoir le nom de celui qu'ils ont choisi.

L'intervention de Darius et de son représentant en Égypte est donc peu pesante. Si l'on en juge à la chronologie des lettres et à leur contenu, les gens de Khnm n'ont pas à proprement parler soumis leur candidat à l'approbation du gouvernement: ils se limitent à communiquer au satrape le nom de l'heureux élu. Phérendatès s'est contenté de rappeler préalablement que le choix devait répondre à des conditions que chacun connaissait. Nul doute que, ce faisant, Phérendatès ne faisait que reprendre un rôle dévolu traditionnellement au pharaon: tout aussi bien agit-il au nom de «Darius le pharaon».

Au reste, le célèbre texte démotique intitulé *La Pétition de Pétéisis* semble rendre compte des limites de l'intervention du pouvoir royal en ces domaines. Rappelons que c'est dans la neuvième année de Darius (512) que Pétéisis III fut fait prisonnier par Ahmosis, venu faire une enquête à El-Hibeh (Teuzoi), près du *lesonis* Zeubestefonk, fils de Jenharoü. Pétéisis était alors scribe du temple. Son compte rendu fut porté au gouverneur (le satrape de Memphis?). Peu après, Pkoip vint à El-Hibeh, où il dénonça Pétéisis auprès des prêtres. En outre, « il enleva ses fonctions au *lesonis*, le jeta en prison et fit placer des verrous à la porte de notre prison. Puis encore, il remplaça le *lesonis* par Jenharoü, fils de Petehapi». Après de nombreuses difficultés, Pétéisis comparut devant le gouverneur, auquel il dénonça les agissements des prêtres de Teuzoi. À son retour, Pétéisis trouva sa maison incendiée. Le gouverneur convoqua alors les prêtres à Memphis. Seul le lesonis répondit à la convocation. Il fut battu de 50 coups de verge. Mais finalement, il put regagner Teuzoi en compagnie de Pétéisis, sans que celui-ci, malgré les

promesses du *lesonis*, puisse faire valoir ses droits (*P. Rylands* IX).

• *Darius dans le temple d'Hibis (El-Khargeh).* - L'activité de constructeur de Darius est repérable sur plusieurs sites égyptiens. À El-Kab, sanctuaire impérial de la Haute-Égypte, où le nouvel Horus, le pharaon, recevait la couronne blanche, le temple fut reconstruit par Darius. Sur un contre-poids retrouvé à Karnak, le roi porte l'épithète de « aimé d'Haroëris», qui est le seigneur de la Haute-Égypte. Un fragment de meuble de culte porte également une inscription au nom de Darius. Plus récemment, on a retrouvé dans le même sanctuaire un demi-tambour de colonne, inscrit au nom de Darius : « Celui qui accomplit les rites, le roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius. »

La présence de Darius est particulièrement prégnante dans l'oasis d'El-Khargeh, situé à près de 200 km à l'ouest de la vallée du Nil, à la hauteur de Louqsor. On y a retrouvé un temple de type égyptien, le seul qui soit connu, intact, depuis le Nouvel Empire jusqu'à l'époque ptolémaïque. Les premiers travaux y furent menés par les derniers pharaons de la dynastie saïte, mais c'est de Darius que datent les principaux aménagements. Décoré à l'effigie de centaines de divinités égyptiennes, le sanctuaire était dédié en priorité à Ammon-Rê. Darius y est représenté à de multiples reprises en pharaon, portant les couronnes et attributs traditionnels, présentant des offrandes diverses aux dieux et aux déesses du panthéon égyptien (encens, vin, eau, champs). Sont inscrits deux hymnes à Amon, ainsi qu'un hymne au Soleil que le roi devait réciter au cours des cérémonies. Darius y est ainsi salué: «Le Maître des diadèmes, fils d'Amon, élu de Râ..., l'Horus d'or "Seigneur des Terres, aimé de tous les dieux et déesses d'Égypte ", roi de la Haute et de la Basse-Égypte, "Rayon de Râ", le propre fils de Râ qui aime Darius, qu'il vive éternellement, aimé d'Amon-Râ, seigneur de Hibis, dieu grand riche de vigueur, qu'il vive éternellement». Sur le mur extérieur, plusieurs inscriptions célèbrent l'œuvre de constructeur de Darius. Amon-Rê manifeste ainsi sa satisfaction:

> Amon-Rê, son disque apparaît en vie-puissance le matin, illuminant les Deux Terres par la splendeur de ses yeux... Les dieux sont en allégresse. Il a vu les salles précieuses, splendides et confortables de son temple. Il n'y a pas d'autre prince qui soit grand comme le roi de Haute et Basse-Égypte, Fils de Rê, Darius, souverain de tous les princes de [tous] les pays étrangers. Il a [fait] ceci comme son monument à son père Aménêbis, grand dieu, puissant de bras, en faisant pour lui... en bonne pierre blanche de Meska, place d'éternité, dont ce fut

> Sechar qui fonda les murailles, construites en travail parfait d'éternité, dont ce fut Resi-inbef qui exécuta la décoration et créa la beauté de ses portes, et dans laquelle le Soleil brille pour l'éternité à jamais.

Bien des représentations rendent compte des liens privilégiés entre les divinités et le pharaon, en l'occurrence Darius. Entre autres exemples, quatre panneaux superposés sur le mur est de la salle hypostyle B mettent en scène Darius et quelques divinités particulières : Mut prend la main du roi et donne vie à ses narines ; on reconnaît également le dieu Imy-wet qui étend son sceptre vers les narines de Darius ; tout en bas, Darius est embrassé par Isis, qui s'adresse à lui comme à son fils bien-aimé. Par ailleurs la déesse Neith de Saïs allaite le jeune Darius, tandis qu'Hathor d'Hibis le prend par le bras. Deux inscriptions explicitent la scène : « Paroles à dire par Neith la grande, la mère divine, dame de Saïs qui préside à Hibis», et (derrière elle) : «Saisis, ô jeune, ses mamelons avec ta bouche, c'est la puissante qui est en tête de Saïs. » La même scène est répétée dans la pièce L du sanctuaire : «Paroles à dire par Neith la grande, dame de Saïs : "J'allaite ta personne avec [mon] lait, de sorte que tu assembles la Double-Terre avec tous les *Rekhyt* [peuples soumis] dans ton poing, ô mon fils !" ». Ailleurs (Salle hypostyle N), c'est par Mut que Darius est allaité. Ce rite pharaonique bien connu confère au nouveau roi un caractère divin.

• *Darius à Héliopolis.* - Parmi les documents les plus récemment mis au jour, figure la statue de Darius *(fig. 13)*, qui fut placée ultérieurement à l'entrée de la Porte de Suse, dite «Porte de Darius». La déclaration de Darius lui-même rend clair que la statue vient d'Égypte, où elle a été sculptée. On y trouve également, gravées sur les pans de la ceinture, sur les plis de la tunique et sur le rebord de la base, quatre inscriptions hiéroglyphiques. L'une d'entre elles fait référence à :

> L'image faite à l'exacte ressemblance du dieu parfait, maître des Deux Terres, que Sa Majesté a faite afin qu'un monument de lui soit durablement établi et qu'on se souvienne de sa personne auprès de son père, Atoum, seigneur héliopolitain des Deux Terres, Râ-Harakhté, pour l'étendue de l'éternité. Que celui-ci lui accorde en récompense toute vie et toute force, toute santé, toute joie, comme Râ [en jouit].

La plus longue des inscriptions souligne plus nettement encore les liens entre Darius et Atoum, dans le même temps qu'elle entremêle titulature pharaonique et titulature perse:

> Le roi de Haute et de Basse-Égypte, maître des Deux terres, Darayouesh, qu'il vive éternellement ! Le grand roi, le roi des rois, le seigneur suprême de la terre [dans sa totalité, le fils du] père-d'un-dieu Ouishtapa [Hystaspes], l'Achéménide, lui qui est apparu en roi de la Haute et de la Basse-Égypte sur le siège où Horus règne sur les vivants, comme Râ à la tête des dieux, éternellement!

Le dieu confère à Darius un pouvoir universel :

> Je te donne tous les pays de plaine et de montagne réunis sous tes sandales. Je te donne la Haute-Égypte et la Basse-Égypte qui adressent des adorations à ton beau visage comme à celui de Râ, éternellement.

• *La réputation pharaonique de Darius.* - Dans tous les cas, les sources classiques donnent de Darius l'image d'un pharaon très respectueux des coutumes de ses sujets égyptiens, par opposition à la conduite de Cambyse. C'est ainsi que la statue de Darius trouvée à Suse fait songer à ce qu'écrivent Hérodote (II, 110) et Diodore de Sicile (I, 58.4) des rapports entretenus par Darius avec les prêtres du sanctuaire d'Hephaistos [Ptah] à Memphis. C'est là que, selon les auteurs grecs, on avait disposé des reliefs vantant les exploits du pharaon Sésostris, célèbre pour ses conquêtes asiatiques. Darius voulait y disposer sa propre statue au-dessus de celle de Sésostris. Les prêtres ne l'entendirent pas ainsi : «Le chef des prêtres *(arkhihiereus)* s'y opposa dans un discours qu'il tint devant l'assemblée des prêtres, alléguant que Darius n'avait pas encore surpassé Sésostris. » Darius, paraît-il, prit fort bien la chose, et renonça, pour le moment, à son projet. Si cette tradition populaire a un sens, elle indique que Darius, en Égypte, tenta de recueillir à son profit le prestige d'anciens pharaons, en particulier Sésostris, présenté par Hérodote et par Diodore comme le plus grand conquérant et administrateur. Avant de se lancer à la conquête du monde habité, ce pharaon « divisa tout le pays en 36 parties que les Égyptiens appellent *nomes* ; il préposa à chacune un nomarque, chargé de percevoir les tributs royaux et de présider à l'administration locale ». Il

s'entoura d'hommes de sa génération, qui lui étaient tout dévoués : « Il leur avait donné en partage les meilleures terres, afin qu'ils eussent des revenus convenables, et que étant à l'abri du besoin, ils ne fussent plus occupés de la guerre. » Ses conquêtes embrassèrent un immense espace, du Gange au Danube. Il conquit la Thrace, mais également le reste de l'Asie et la plupart des Cyclades, et il éleva en Thrace des colonnes inscrites, qui portaient la représentation des peuples vaincus. « Enfin, se montrant humain envers tous ses sujets, et ayant terminé son expédition au bout de neuf ans, il ordonna à tous les peuples soumis d'envoyer en Égypte, chacun selon ses facultés *(kata dynamin)*, un tribut annuel» (Diodore I, 53-55). Le même Diodore insiste aussi sur les travaux de paix réalisés par ce pharaon, grâce à la main-d'œuvre rassemblée à l'issue des campagnes militaires : « Dans toute la région qui s'étend depuis Memphis jusqu'à la mer, il creusa de nombreux canaux qu'il fit tous communiquer avec le Nil, afin de faciliter le transport des fruits et les relations commerciales de tous les habitants ; mais, ce qui est le plus important, il garantissait ainsi le pays contre l'invasion des ennemis » (I, 56-57). Il est assez tentant de reconnaître dans le portrait et l'œuvre de Sésostris des références implicites aux réalisations de Darius dans de nombreux domaines, de la même façon que Diodore (à la suite de Ctésias) traitait de la reine mythique Sémiramis à la lumière de réalités achéménides.

De même, Diodore replace l'activité codificatrice de Darius dans la longue durée pharaonique, à la suite de Mnévès, Sasychès, Sésostris et Bocchoris (I, 94-95) :

> Darius, père de Xerxès, est regardé comme le sixième législateur des Égyptiens. Ayant en horreur la conduite de Cambyse, son prédécesseur, qui avait profané les temples d'Égypte, il eut soin de montrer de la douceur et du respect pour la religion. Il eut de fréquentes relations avec les prêtres d'Égypte, et se fit instruire dans la théologie et dans l'histoire consignées dans les Annales sacrées *(hierai graphai)*. Apprenant ainsi la magnanimité des anciens rois d'Égypte, et leur humanité envers leurs sujets, il régla sa vie d'après ses modèles, et inspira par sa conduite une telle vénération aux Égyptiens qu'il est le seul roi qui de son vivant ait reçu le nom de dieu ; à sa mort, ils lui rendirent les mêmes honneurs qu'ils avaient coutume de rendre aux anciens rois d'Égypte. Voilà les hommes auxquels on doit ces lois qui font l'admiration des autres peuples.

Parallèlement, Hérodote (II, 158-159) et Diodore (I, 33) soulignent qu'en établissant une voie d'eau entre Bubastis et la mer Rouge, Darius a repris l'œuvre de Néchao. C'est ce pharaon qui, selon Hérodote, «entreprit le

percement du canal... [qui] fut achevé par le Perse Darius». Hérodote mentionne que Néchao avait dû interrompre les travaux, en raison de l'opposition des Égyptiens ; un oracle en effet avait proclamé « que Néchao travaillait au profit du barbare», ce par quoi on comprend parfois que c'étaient les marchands étrangers qui recueilleraient les bénéfices de la liaison directe. Diodore reprend la tradition, mais il ajoute que «Darius le laissa inachevé», car il avait été convaincu par ses conseillers « que s'il perçait le détroit, il ferait inonder toute l'Égypte », en raison de la différence de niveaux entre la mer Rouge et le territoire égyptien! Cette présentation permettait à Diodore d'attribuer au seul Ptolémée le mérite d'avoir terminé les entreprises antérieures.

• *Le pharaon et le Grand Roi.* – Sur les stèles du canal, Darius est désigné comme « né de Neith, maîtresse de Saïs... Celui que Râ a placé sur son trône pour parachever ce qu'il avait commencé». Sa «mère», Neith, lui a confié l'arc «pour renverser ses ennemis chaque jour, comme elle l'avait fait à son fils Râ» (Posener n° 8). Les compositions picturales de Hibis (El-Khargeh) attestent de l'effort idéologique mené par Darius et ses conseillers en Égypte. Une autre représentation est intéressante. Il s'agit d'un petit naos en bois trouvé à Hermopolis, qui porte des inscriptions au nom de «dieu parfait, seigneur des Deux Terres, Darius», «Le roi de la Haute et Basse-Égypte, Darius», et «Vive le dieu parfait, seigneur des Deux Terres, Darius, vivant éternellement». L'ensemble des textes et documents incite à penser que Darius a voulu signifier une continuité avec les traditions du pouvoir pharaonique.

Mais, en même temps, le discours idéologique n'est pas univoque. Sur la stèle de Tell-el Maskuhta, sont représentés les deux Nils sous le disque ailé égyptien. Les dieux s'adressent à Darius en ces termes : « Je te donne toutes les terres, tous les pays soumis, tous les pays étrangers, tous les Arcs... Je te donne d'apparaître comme roi de la Haute et de la Basse-Égypte... » Darius est « né de Neith, maîtresse de Saïs: image de Râ; celui que Râ a placé sur son trône pour parachever ce qu'il avait commencé ». Le texte hiéroglyphique reprend en même temps la titulature perse de Darius : « Roi Grand, roi des rois », et il est également salué comme «le roi des rois, le fils d'Hystaspes, l'Achéménide» (Posener n° 8). Il en est de même sur la statue de Suse, quand bien même Hystaspes y a été égyptianisé sous l'appellation de « père-d'un-

dieu ». C'est bien la réalité qu'exprime également l'inscription trilingue (perse, élamite, accadienne) disposée sur le pan gauche de la robe royale de la même statue : « Voici la statue de pierre que Darius le roi a ordonné de faire en Égypte afin que celui qui, à l'avenir, la verra, sache que l'Homme Perse tient l'Égypte» *(DSab).* Cette orgueilleuse proclamation de domination par la force des armes ne laisse aucun doute sur le caractère perse du nouveau maître. Elle rappelle les mots que le même Darius fit graver à Naqsh-i Rustam, en s'adressant métonymiquement à un sujet non désigné : « Regarde les statues qui portent le trône... Alors, tu sauras que la lance du guerrier perse est parvenue au loin, alors tu sauras qu'au loin de la Perse, le guerrier perse a livré combat» *(DNa).* Il est non moins frappant que, sur une statue sculptée en Égypte par des artisans égyptiens, le Grand Roi porte le costume de cérémonie perse. Or, selon toute probabilité, la statue devait être disposée à l'origine dans le sanctuaire d'Atoum, à Héliopolis. L'effet voulu ne pouvait être que d'impressionner les Égyptiens par une représentation sans ambiguïté du pouvoir perse.

Quant au creusement du canal de Suez, il est généralement mis en relation avec la mission confiée par Darius à l'une de ses escadres. Nous sommes renseignés là-dessus par Hérodote (IV, 44), qui tenait sans doute ses informations de son compatriote carien, Skylax de Karyanda, qui participa à l'expédition :

> Sur l'Asie, nous devons à Darius la plupart de nos connaissances ; pour savoir où se termine l'Indus, l'un des deux fleuves où l'on trouve des crocodiles, il confia des navires à des hommes dont la véracité méritait sa confiance, entre autres Skylax de Karyanda. Les explorateurs partirent de la ville de Kaspatyros et du pays des Paktyes, et descendirent le cours du fleuve en direction de l'aurore et du levant jusqu'à la mer ; ils naviguèrent ensuite vers l'Occident et au trentième mois de leur voyage atteignirent l'Égypte, à l'endroit où le roi de ce pays avait fait partir les Phéniciens dont j'ai signalé plus haut le voyage autour de la Libye. Ce périple achevé, Darius soumit les Indiens et ouvrit leurs mers à ses vaisseaux. Ainsi, sauf du côté du soleil levant, l'Asie nous est connue et l'on voit qu'elle présente les mêmes caractères que la Libye.

Ce passage d'Hérodote est inséré, on le voit, dans un développement plus général sur les limites du monde connu et sur la configuration de chacun des grands ensembles géographiques (IV, 36-46), lui-même inclus dans un vaste panorama des conquêtes européennes de Darius. Autant qu'on puisse en juger, la mission confiée à son escadre consistait à faire une reconnaissance de

l'Indus, préalablement à la conquête du pays (vers 518 ?). Hérodote établit un rapport direct avec une décision prise par le pharaon Néchao après l'arrêt des travaux du canal : il ordonna à des Phéniciens de faire un voyage de circumnavigation de l'Afrique, via la mer Australe (l'océan Indien) et retour par les Colonnes d'Hercule (Gibraltar), voyage qu'ils auraient effectué en trois ans (IV, 43). D'après le récit de Skylax, la flottille envoyée par Darius aurait de son côté doublé la péninsule Arabique, avant de rejoindre la mer Rouge. Mais, quoi qu'il en soit de la réalité de ce voyage de circumnavigation, il est excessif de considérer que, dans le même temps, le roi aurait ordonné le creusement du canal, de manière à établir une ligne régulière de navigation entre l'Égypte et le golfe Persique. S'il eut jamais lieu, l'envoi de bateaux chargés de tributs resta un exploit exceptionnel. Apposée sur la stèle de Chalouf (Posener, n° 9), la déclaration de Darius s'apparente plus à celle que l'on voit figurée dans les inscriptions royales : elle représente une mainmise symbolique de l'espace délimité idéellement par le sillage des bateaux. Tout aussi bien les inscriptions sont-elles accompagnées de la représentation, à l'égyptienne, des peuples théoriquement soumis au pouvoir du Grand Roi. Pour autant, le creusement du canal ne doit pas être réduit à une vision politique : les campagnes de prospection semblent bien attester en effet une extension notable des échanges dans la région de Tell-el Maskuhta tout au long du Ve siècle.

• *De Cambyse* à *Darius.* - Les auteurs classiques aiment à opposer radicalement la politique égyptienne de Cambyse (impie) et celle de Darius (respectueux de la religion égyptienne). L'opposition est explicitement marquée par Diodore à propos de Darius législateur. À l'instar de Cambyse, Darius se préoccupa de l'enterrement d'un Apis, dans l'an 4 de son règne (Posener n° 5), en tant que « Roi de la Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double Pays, doué de vie [comme] Râ [éternellement?...]... En effet, Sa Majesté aimait [l'Apis vivant] plus que tout roi ». Bien que le lien chronologique pose quelques problèmes, on rappellera ce que Polyen écrivait à ce propos (VII, 11.7).

> Les Égyptiens ne pouvaient supporter la dureté du satrape Aryandès et, pour cette raison, ils se soulevèrent. Darius traversa l'Arabie Déserte. Il arriva dans le même temps que les Égyptiens étaient dans la douleur, car, à cette date même, l'Apis avait cessé de « paraître ». Darius donna un ordre en ce sens : 100 talents d'or seraient donnés à celui qui ramènerait

Apis. Heureusement étonnés de la piété du roi, les Égyptiens se soumirent volontairement à Darius.

On est tenté de rapprocher ce texte de l'inscription hiéroglyphique qui vient d'être mentionnée et dont voici le texte *(fig. 38) :*

L'an 4, le troisième mois de la saison Shemou, jour 13, sous la Majesté du roi de la Haute et Basse-Égypte Darius, doué de vie comme Râ éternellement (?)..., ce dieu fut conduit en paix vers le bel Occident et on le fit reposer dans la nécropole, à sa place qui est la place que lui avait fait faire sa Majesté– on n'avait jamais fait chose pareille antérieurement – après qu'on lui eut fait toutes les cérémonies dans la salle d'embaumement. En effet, Sa Majesté l'a glorifié comme Horus l'avait fait à son père Osiris. On lui fit un grand sarcophage en solide matière de valeur comme on le faisait auparavant; on lui fit des habillements de vêtements, on lui fit parvenir ses amulettes et tous ses ornements en or et en toute matière précieuse excellente, ils étaient plus beaux que ce qu'on faisait avant. En effet, Sa Majesté aimait l'Apis vivant plus que tout roi... Puisse Darius être pour l'Apis un doué de vie et de prospérité à jamais (?) (Posener n° 5).

Une inscription plus récemment découverte montre en outre que, dans la 33e année de Darius, on procéda solennellement à l'enterrement de la mère d'un Apis.

Le rapprochement entre Polyen et la stèle de l'Apis pose des problèmes chronologiques encore débattus. Si le passage de Polyen rend compte de l'opposition manifestée par des Égyptiens à la politique du satrape de Darius, on s'interroge sur les raisons précises de cette impopularité. On y retrouve surtout l'image traditionnelle, qui oppose le bon roi au mauvais satrape. On doute de l'aisance avec laquelle Darius aurait ainsi éteint ce qui est présenté comme à un soulèvement *(apostasis).* De son côté, Diodore, on l'a vu, note que les prêtres du sanctuaire de Ptah à Memphis refusèrent à Darius le droit d'ériger sa statue à côté de celle de Sésostris. Diodore a beau affirmer que Darius renonça sans aigreur à son projet, il serait naïf d'en conclure que les rapports de Darius avec le clergé étaient sans nuage, tant Diodore veut mettre en exergue la « bienveillance » de Darius à l'égard de la religion égyptienne : au reste, si elle est fondée sur un fait précis, l'anecdote ten-drait

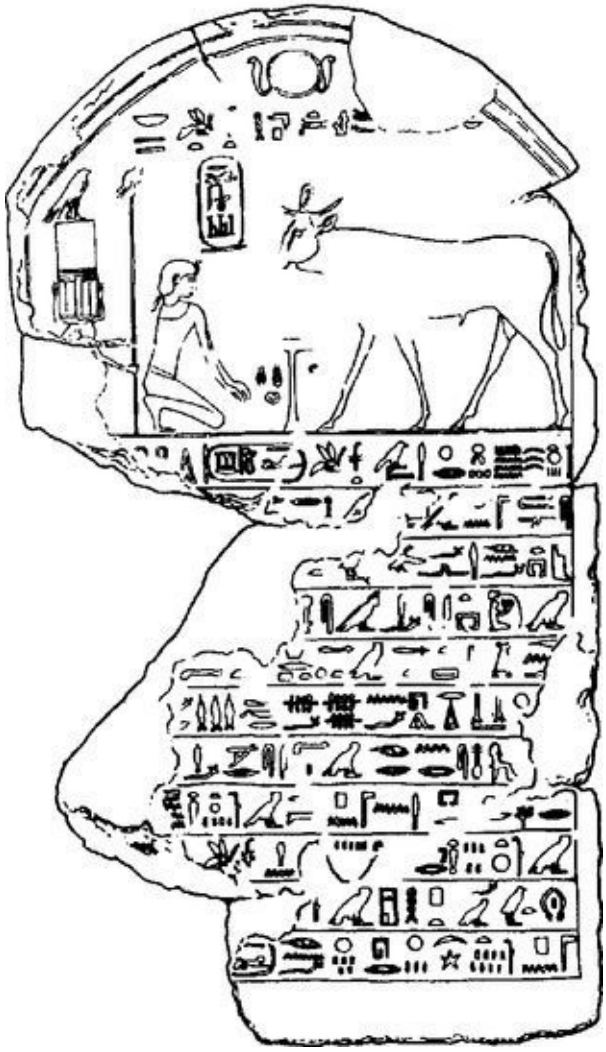

Figure 38.

Stèle de l'Apis mort en 518

plutôt à prouver que les prêtres n'étaient nullement décidés à se laisser imposer toute décision d'un roi étranger même pharaonisé. L'opposition entre Cambyse et Darius doit être relativisée en raison d'abord de la réévaluation de la politique de Cambyse (chapitre premier, 8-9; chapitre II). L'un et l'autre ont voulu être considérés en Égypte à la fois comme des Grands Rois et comme des souverains légitimes.

On ne peut pas affirmer non plus avec certitude que Darius supprima les mesures prises par Cambyse au sujet des revenus des temples égyptiens, même si l'opposition entre les deux rois est implicite dans la présentation donnée par le texte porté au dos de la *Chronique démotique.* Certes, dans le

temple d'Hibis à El-Khargeh, Darius est représenté à plusieurs reprises offrant des champs et des terres à différentes divinités égyptiennes. Mais il s'agit là de représentations a-temporelles du pharaon, qui n'impliquent pas nécessairement de donations réelles, même si elles ne les excluent pas. Face aux temples, Darius se trouvait dans la même nécessité que Cambyse : attirer leur adhésion sans leur concéder une puissance trop grande, contraire aux intérêts du pouvoir royal. Au reste, un document démotique de 486 semble indiquer que des titulaires de bénéfices dans le sanctuaire de Khnm d'Éléphantine étaient astreints à faire des versements dans la caisse du commandant Parnu (en l'occurrence de la myrrhe; *Berlin P.* 13582).

• *Perses et Égyptiens.* - Les contacts entre les populations conquises et le centre ne s'établissent pas à travers une administration prise comme une abstraction. L'administration impériale est représentée sur place non seulement par des satrapes, mais également par tout un *staff* bureaucratique. Dès l'époque de Cyrus et de Cambyse, des Perses ont été envoyés par le roi dans chacune de ses provinces. Tous les hauts administrateurs de la satrapie égyptienne sont des Perses, qu'il s'agisse des satrapes, des gouverneurs ou chefs de garnisons de Syène-Éléphantine, des gouverneurs de Koptos ou encore des chefs militaires envoyés en 513 contre Barkè en Libye. Mais, dans le même temps, les Perses ont conservé des Égyptiens à leur service, pour des raisons déjà évoquées : l'un des hauts officiers de l'administration tributaire, le *senti*, est égyptien; on connaît également un Osorwêr, qui est subordonné à Parnu, à Syène. Et le *Roman de Pétéisis* ne cite que des Égyptiens à la cour du gouverneur de Memphis (*P. Rylands* IX).

Comme au temps de Cambyse, des Égyptiens acceptèrent sans apparente difficulté de travailler au service du conquérant pharaonisé. Outre Udjahorresnet lui-même, on citera Khnemibré qui, dans une série de plus de dix inscriptions, donne des indications précieuses sur ses origines et ses fonctions (Posener n°s 11-23). Ces inscriptions ont été retrouvées gravées sur la roche, dans le Wadi Hammamât, lieu où, traditionnellement, les pharaons faisaient extraire la pierre utilisée pour les statues et les constructions : c'est là également que fut extrait le bloc dans lequel fut sculptée la statue de Darius découverte à Suse. Khnemibré y détient le titre de « chef des travaux de l'Égypte du Sud et du Nord », dès au moins la dernière année du pharaon Amasis. Dans une généalogie fictive, il assure avoir des liens familiaux avec

ses prédécesseurs du Nouvel Empire et de l'époque éthiopienne. Plusieurs de ses inscriptions datent des années 26 (496), 27 (495), 28 (494) et 30 (492) du règne de Darius. Certaines d'entre elles sont des dédicaces aux dieux Min, Horus et Isis de Koptos. Il se donne des titres ronflants, tels que « le commandant des soldats, le commandant des travaux de la troupe ». Il est possible que cette titulature rende compte de l'organisation militaire des expéditions d'extraction de la pierre. Il est non moins probable qu'elle ne corresponde pas exactement aux pouvoirs dévolus à cet Égyptien. On connaît également une série d'inscriptions, gravées au nom d'un Perse, Atiyawahy, « fils d'Artamès et de la dame Qandjou», dont l'activité au Wadi Hammamât est attestée sur 51 années, depuis l'an 6 de Cambyse (524) jusqu'à l'an 13 de Xerxès (473). Il salue Darius de la manière suivante : « Le dieu bon, seigneur du Double Pays, Darius, doué de vie comme Râ, aimé de Min le Grand, qui réside à Koptos » (Posener n° 24). Il est probable qu'il était chargé d'alimenter en pierres les chantiers de construction d'El-Khargeh. Il porte le titre de «*saris* de Perse» : sans doute était-il gouverneur de Koptos et de toute la région du Wadi Hammamât.

Un autre Égyptien, Ahmôse, se donne des titres prestigieux: «L'honoré auprès de l'Apis-Osiris, le compagnon unique, le chef des soldats Ahmôse... », et il affirme qu'il a joué un rôle de premier plan lors de l'enterrement d'un Apis:

> Il se tenait devant l'Apis, s'occupant des archers et dirigeant la troupe et les soldats d'élite pour faire que ce dieu parvienne à sa place de la nécropole. Je suis un serviteur agissant pour ton ka. J'ai passé toutes les nuits à veiller sans dormir, cherchant comment te faire toutes les choses utiles. J'ai placé le respect pour toi dans les cœurs du peuple et des étrangers de tous les pays étrangers qui étaient en Égypte par ce que j'ai fait dans ta salle d'embaumement. J'ai envoyé des messagers vers le Sud et d'autres vers le Nord pour faire venir tous les gouverneurs des villes et des provinces portant leurs dons vers ta salle d'embaumement... (Posener n° 6).

Là encore, la terminologie traditionnelle ne doit pas induire en erreur. Les inscriptions de ce type ont pour première fonction de commémorer le souvenir d'un haut personnage parmi les Égyptiens. C'est à ceux-ci qu'elles sont destinées. Les mots utilisés par Ahmôse n'impliquent pas qu'il a organisé, seul, l'ensemble des cérémonies qui rythmaient l'inhumation d'un Apis. Quant aux titres proprement dits, ils sont plus révélateurs de son statut de prestige dans la société égyptienne que de sa place réelle dans la hiérarchie politico-

administrative du pays.

À l'instar de Darius lui-même, les Perses d'Égypte ont pu adopter des coutumes égyptiennes. Il est tout à fait frappant en particulier de constater qu'Amasis, désigné par Hérodote comme un membre de l'illustre tribu perse des Maraphiens, porte un anthroponyme égyptien (IV, 167). Comme Polyen lui donne le nom d'Arsamès (VII, 28.1), on est amené à supposer que celui-ci a adopté la coutume égyptienne de la double nomination. On connaît également le cas d'Ariyawrata (frère d'Atiyawahy) qui, dans une inscription postérieure (461), se présente de la manière suivante: «Le Perse Ariyawrata, surnommé Djého, fils d'Artamès, né de la dame Qandjou» (Posener n°31). De telles règles de nomination facilitaient sans doute les contacts des Perses avec les Égyptiens, sans qu'on puisse en conclure avec certitude à une égyptianisation des conquérants.

On fera la même remarque de prudence à l'égard de l'invocation que font certains Perses aux dieux égyptiens. C'est le cas d'administrateurs perses qui ont officié dans le Wadi Hammâmât: Atiyawahy, déjà nommé, attesté sous Cambyse, Darius et Xerxès, et son frère Ariyawrata, sous Xerxès et Artaxerxès Ier. Le deux frères invoquent des dieux égyptiens, ou du moins y font référence, dans une formule telle que: ou: «Fait par le saris de Perse, Atiyawahy, qu'il demeure devant Min qui est sur [son] reposoir » (Posener n°s 27-28). Il paraît risqué d'y voir un indice d'égyptianisation, au sens strict du terme. Ils agissent simplement à l'imitation des Grands Rois qui, tous, ont adopté une titulature égyptienne. Étant gouverneurs de Koptos, il est logique qu'ils invoquent le dieu de la cité, Min. Des taureaux votifs retrouvés en Égypte semblent indiquer que certains Perses ont pu également, à l'imitation de Cambyse et de Darius, manifester leur respect pour Apis.

> Min le grand, qui est sur [son] reposoir
> An 10 du Seigneur du Double Pays Xerxès
> Fait par le *saris* de Perse, Atiyawahy et Ariyawrata

À l'inverse, des Égyptiens tentent de s'assimiler à l'ethno-classe dominante. Outre le cas déjà plusieurs fois abordé d'Udjahorresnet, on citera le cas de Ptah-hotep. La statue porte une inscription qui donne au personnage le titre de trésorier, mais il est difficile d'y reconnaître la place exacte qu'il tenait dans l'administration satrapique. Toujours est-il que, sur sa robe à l'égyptienne, il

porte des bijoux typiquement perses (torque): sans doute s'agit-il d'un don royal. Par ailleurs, un sceau frappé au nom de Pétéisis, un batelier égyptien, porte témoignage de l'imbrication des traditions égyptiennes et des traditions perses : on y distingue en particulier l'image d'Ahura-Mazda, sous la forme d'un corps se détachant d'ailes horizontales.

D'une manière générale, les représentants de l'élite égyptienne eurent d'autant moins de mal à se rallier à Cambyse et à Darius que la pratique du don royal était bien connue chez les pharaons. Sur ce point l'un des documents les plus intéressants est une statue inscrite trouvée dans les environs de Priène. Il appert que le dédicant, un certain Pédôn, a servi auprès de Psammétique: en récompense, le pharaon lui avait concédé, comme «prix de sa valeur *(aristeia),* un bracelet en or et une ville, en raison de son courage *(arets heneka)* ». Il s'est fait représenter à la mode égyptienne, et la statue elle-même

Figure 39.

Stèle votive égyptienne

a certainement été sculptée en Egypte. Il était habituel en effet que le pharaon décorât ses fidèles de colliers ou de bracelets; le don de ville est également connu par d'autres textes. Il saute aux yeux que le mode de

distinction et les objets mêmes correspondent de près à ce qu'on sait des dons royaux achéménides (terres, villes, bracelets, colliers; chapitre VIII, 1): la décoration de la robe de Ptah-hotep rend compte également de cette rencontre entre usages pharaoniques et usages achéménides. Il est non moins notable que le sculpteur a traité à la manière égyptienne les bijoux portés par Udjahorresnet. En d'autres termes, ni Udjahorresnet ni Ptah-hotep n'avaient l'impression de «trahir» en recevant dons et honneurs du Grand Roi, car c'est en réalité, de leur point de vue, le pharaon qui les honorait ainsi. C'est très exactement le sens d'une déclaration d'Udjahorresnet: «J'ai été un [homme] honoré auprès de mes maîtres; [tant que] j'ai vécu (?) ils me donnaient des parures en or et faisaient pour moi toutes choses utiles» (Posener n° 1F). Il est clair qu'ici comme ailleurs, l'Égyptien prend soin de ne pas distinguer les Saïtes des Grands Rois; en d'autres termes, ceux-ci sont placés dans la longue durée de l'histoire pharaonique.

L'adhésion des Égyptiens à Darius pouvait revêtir des formes plus personnelles. L'un des documents les plus intéressants est une stèle votive représentant un Égyptien priant devant le faucon Horus *(fig. 39)* : le dédicant s'adresse à lui sous l'appellation de Darius, assimilé au dieu égyptien. Or il s'agit là d'un monument privé, qui paraît attester que, dans la conscience populaire égyptienne, Darius était bel et bien divinisé.

• *Un bref bilan.* – Tout compte fait, la nature du pouvoir de Darius en Égypte doit donner lieu à un jugement contrasté. La volonté de continuité pharaonique ne peut être niée, mais peut-être ne doit-on pas non plus insister unilatéralement sur cet aspect, souligné avec une insistance suspecte par un Udjahorresnet qui ne voyait qu'avantage à exalter ainsi sa loyauté envers Cambyse et Darius, l'un et l'autre situés à dessein par lui dans la continuité égyptienne. Les déclarations de Darius lui-même sont plus ambiguës: tout en se présentant en souverain légitime, il ne manque pas de souligner qu'il est le conquérant qui ne doit pas simplement son pouvoir à la bonne volonté d'Udjahorresnet et de ses semblables. Le passage du pouvoir saïte à la domination perse ne s'est donc pas effectué sans à-coups ni évolutions. Jointe au décret de Cambyse, la disparition des stèles de fondations semble illustrer une reprise en main des sanctuaires égyptiens. C'est peut-être dans le même contexte que l'on doit situer la suppression de la «Divine Épouse» - institution de type religieux et dynastique qui ne correspondait manifestement plus aux

nouvelles conditions nées de la conquête et de «l'apparition» d'un pharaon dont les intérêts embrassaient un horizon infiniment plus vaste que la vallée du Nil et ses abords.

II. LA BABYLONIE SOUS DARIUS

• *Sources.* - En dépit du grand nombre de tablettes datées du règne de Darius Ier, l'histoire de la Babylonie est assez mal connue, depuis la reprise en main de la région par Intaphernès (Vidafarnah) en 520 *(DB* III § 50). C'est que, dans de très nombreux cas, la mention de l'année de règne de Darius - « roi de Babylone, roi des pays» - n'est qu'un élément de datation de documents qui ressortissent à la sphère privée. Ce n'est donc que de manière très indirecte qu'on peut y déceler de temps à autre la présence et l'activité de l'administration achéménide. Par rapport à la période précédente, on souffre de la disparition (ou de la non-publication) des archives des temples. C'est le cas en particulier de l'Éanna d'Uruk. L'arrivée au pouvoir de Darius avait coïncidé avec la nomination de Gimillu à la ferme générale. Ce malhonnête oblat poursuivit ses douteuses opérations sous l'usurpateur Nebuchednezzar IV, avant d'être destitué en 520. À partir de cette date, les informations manquent cruellement-mis à part des documents erratiques de l'année 511-510 qui mentionnent le nom (Murnu) du principal du roi à l'Eanna. De cette situation documentaire, il n'y a pas de conclusions d'ordre historique à tirer sur les rapports entre le pouvoir perse et les villes et sanctuaires de Babylonie: au reste, le nombre de tablettes publiées a tendance à croître chaque année.

• Satrapes et *gouverneurs.* - Globalement, le système administratif mis en place sous Cyrus à partir de 535 a survécu aux troubles des années 522-520. Le «gouverneur de Babylonie et d'Ebir Nri [Transeuphratène] » continue de diriger une immense circonscription, qui s'étend depuis le Tigre jusqu'aux frontières de l'Égypte. Elle est dirigée par celui que les textes babyloniens nomment «gouverneur» *(pihtu),* et que les textes grecs désignent sous le terme de satrape: «Le gouvernement de cette région - la satrapie comme l'appellent les Perses - est de tous les gouvernements le plus considérable», écrit par exemple Hérodote, en soulignant les avantages considérables qu'en tire le satrape (I, 197; cf. III, 161). Des tablettes attestent qu'entre 521 et 516, c'est Uštnu qui en est le titulaire. Il disparaît à une date indéterminée; un document

montre qu'en octobre 486, quelques semaines avant la disparition de Darius, le gouvernement en est assuré par Huta---, fils de Pagakanna. Le territoire de la Babylonie proprement dite était lui-même réparti en subdivisions, qui portent témoignage de continuités persistantes. On connaît par exemple l'existence du «pays de la Mer» (Mt Tmtu) dans la zone des marais du bas Tigre. Les grandes villes restent administrées par des gouverneurs locaux, les *šakin tmi,* des Babyloniens issus certainement de la classe des *mr bne,* les citoyens-propriétaires de plein droit des cités babyloniennes. À l'époque de Darius Ier, on en repère à Ur, à Borsippa, à Babylone.

Dans le même temps, ces gouverneurs locaux paraissent être intégrés de plus en plus étroitement dans l'administration satrapique. On observera tout d'abord la disparition, après 521, du *šandabakku,* qui représentait jusqu'à cette date le plus haut office territorial en Babylonie. Il semble en même temps qu'après sa prise de pouvoir, Darius a changé bon nombre de titulaires babyloniens de hautes fonctions. Babylone est restée l'une des capitales de l'Empire où le roi et la cour résident périodiquement. Une tablette de l'année 496 fait référence au palais nouveau. Cette présence royale était également symbolisée par l'érection d'une réplique du monument et de l'inscription de Behistoun dans la capitale de la Babylonie. L'intégration croissante du pays dans l'administration impériale se marque aussi par le nombre grandissant de termes et d'anthroponymes perses dans le domaine des finances ou de la justice en particulier. Il est intéressant de remarquer qu'un des gouverneurs de Babylone, Iddin-Nergal, porte le titre perse de **vardana-pati,* c'est-à-dire «chef de la ville ». Citons également ce Bagasar, dont une série de tablettes montre qu'il détenait à Babylone la charge de trésorier entre 518 et 501: le titre est donné sous sa forme babylonienne de *rab ksir,* puis sous la forme iranienne de **ganzabara* dans des tablettes des années 511-501. Bagasar fait partie de ces Perses qui détiennent des terres en Babylonie, sans doute des terres de fonction. Sa maison est dirigée par un majordome *(rab bti)* du nom de Pissiya, qui a sous ses ordres un personnel nombreux. Plusieurs tablettes montrent que Bagasar n'exploite pas directement ses terres: il les confie en gérance à des représentants de la maison d'affaires des Egibi, qui lui reversent une partie des récoltes (ou de leur valeur) sous forme de fermages. C'est-à-dire que, dès l'époque de Darius Ier, s'est mis en place un système de gestion des terres et des revenus, que les documents de la maison des Muraš permettent d'analyser avec plus de précision sous les règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II - système qui impliquait une collaboration très étroite de l'aristocratie et du

pouvoir perses avec les représentants des maisons d'affaires babyloniennes. À ce titre, l'un des représentants de la famille des Egibi, Marduk-nâsir-apli, qui porte le surnom de Sirku, intervient également comme intermédiaire de l'administration: il lève par exemple des taxes dues par des personnes au titre des terres qu'ils détiennent en Babylonie. Il perçoit également certaines taxes royales, comme le montre concrètement une tablette (TCL 13, 196):

> [Concernant] la perception du péage sur le pont et le quai [des bateaux] descendant et montant, prérogative de Guznu, le gouverneur de Babylone, qui est à la disposition de Sirku, pour la moitié de la part qui lui revient sur le revenu du pont de Guznu, le gouverneur de Babylone, qu'il partage avec Murnu, fils de Nabu-mukn-apli, Nab-bullissu, fils de Guznu, ainsi que Harisnu et Iqpu [et] Nergal-ibni, les gardiens du pont. Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, et Murnu, fils de Mabû-mukn-apli, descendant de... ?... en fermage pour 15 sicles d'argent blanc à 1/8e d'alliage, de qualité courante, ont donné [cette perception] à B-asa, fils de Nergal-uballit, descendant de Mudammiq-Adad et à Ubaru, fils de Bl-ahh-erba, descendant du... ?... Blasa et Ubaru taxeront les bateaux qui stationnent au pont. Bl-asa et Ubaru ne reverseront pas l'argent du revenu mensuel du pont appartenant à Sirku et Murnu, propriétaires d'une part de ce [revenu], sans l'accord de Sirku. Bl-asa et Ubaru montreront à Sirku et aux [autres] gardiens du pont toute instruction écrite qui concernerait ce pont (Trad. F. Joannès).

Le document jette une lumière concrète sur les péages fluviaux en Babylonie, sur la concession de revenus à de hauts personnages, et sur les modalités de la perception de certaines taxes.

• *Domaines* et *haru.* - On dispose de plusieurs tablettes qui attestent, à l'époque de Darius, de l'existence du système de lots militaires, déjà mis en place à l'époque de Cyrus et de Cambyse, mais qui prend une nouvelle extension à partir de la fin des années 520. Chaque «domaine » est grevé d'une série de redevances qui, prises globalement, sont dénommées *ilku.* En principe, chaque lot

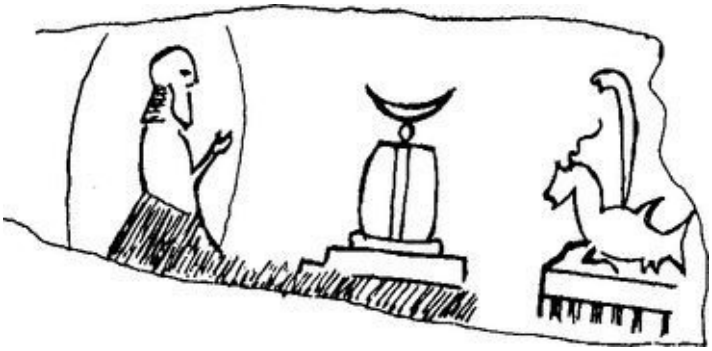

Figure 40.

militaire sert à l'administration à lever des soldats qualifiés comme le sont les «domaines» ; par exemple, des cavaliers sur un domaine de cheval. Plusieurs documents du règne de Darius montrent que les soldats babyloniens peuvent être soumis à des mobilisations

exceptionnelles, par exemple pour un service à faire en Élam. Dans tous les cas, ils doivent s'équiper eux-mêmes selon les normes imposées par l'administration, en réglant eux-mêmes les frais afférents, qui peuvent être très élevés. Les soldats peuvent être réquisitionnés « à la tête des bateaux », ce par quoi il faut comprendre qu'ils doivent les escorter, ou bien même les haler dans le cadre du service *d'uraš*, qui consiste en une réquisition de main-d'œuvre et qui, à l'époque de Darius, est un élément de l'*ilku*.

Dans les documents postérieurs (Artaxerxès Ier et Darius II), l'énumération des charges pesant sur les lots militaires est régulièrement donnée de la manière suivante: «Impôts complets, le soldat du roi, la farine du roi, le *brra* du roi et toutes sortes d'apports/dons *(nadnu)* pour la maison du roi. » Il y a tout lieu de postuler qu'il en est de même à l'époque de Darius Ier. Les termes utilisés indiquent qu'il s'agit de taxes en nature. Mais plusieurs documents rendent compte que, dès le règne de Darius Ier, certains détenteurs s'acquittent en équivalent-argent. D'où le rôle des Egibi, qui gèrent également des terres de fonction, comme le sont les lots militaires: ainsi, Sirku

(alias Mardk-našir-apli) perçoit l'impôt sur des lots des environs de Babylone entre 497 et 495. Ce sont également les Egibi qui s'occupent des domaines de «la maison du fils royal» *(btu ša mr šarri)*. Activité au demeurant fort lucrative, si l'on en juge à la part prélevée respectivement par Bagasar et les Égibi sur des vergers entre 518 et 500: un tiers pour le premier – qui en est le détenteur ; deux tiers pour les seconds - qui en sont les gestionnaires!

• *Perses et Babyloniens.* - En Babylonie, les données onomastiques aujourd'hui rassemblées permettent de constater que le nombre de Perses et d'Iraniens grandit dans la période 521-483, mais qu'il reste néanmoins relativement modeste, eu égard au nombre considérable non seulement de Babyloniens mais également de représentants de divers pays. Quant aux processus d'acculturation irano-babyloniens, ils sont surtout attestés par une documentation postérieure (tablettes et sceaux de la maison des Mura). Néanmoins, ils sont détectables dès la haute époque, quand bien même les scènes babyloniennes restent prédominantes sur les sceaux *(fig. 40)*. Dès le début du Ve siècle, on observe la pratique des intermariages et, en conséquence, l'adoption d'anthroponymes iraniens par les Babyloniens, et vice-versa. Il est vrai que les contacts perso-babyloniens sont anciens. L'importance de la Babylonie dans l'Empire et la présence fréquente de la cour à Babylone n'ont pu que les favoriser.

III. LA TRANSEUPHRATÈNE

• *Le gouvernement de Transeuphratène.* – À l'intérieur de l'immense gouvernement dont le siège central est à Babylone, la Transeuphratène est dirigée par un gouverneur à la fois particulier et subordonné. Aux débuts du règne de Darius, le *Livre d'Esdras* cite «Tattenaï le gouverneur d'Ebir Nri, Satibarzanès et leurs collègues perses » (5.3): dans des tablettes de l'année 502, ce personnage porte effectivement le titre de «gouverneur» *(pihtu)* d'Ebir Nri. Il est probable qu'il résidait à Damas, sur laquelle nos informations sont à

la fois peu nombreuses et tardives. On sait que la ville constituait une étape importante sur la route entre la Babylonie et l'Égypte: le bon confié par Aršma à Nehtihôr y cite la présence de deux intendants *(DAE* 67); c'est ce qui peut expliquer (sinon justifier) l'information de F1. Josèphe *(AJ* XI, 2.2), selon laquelle Cambyse serait mort à Damas, lors de son retour d'Égypte. On sait également qu'à l'époque de Darius III, la ville était gouvernée par un «préfet» (Quinte-Curce III, 13.1). Enfin, Strabon la décrit comme «la cité la plus renommée de la contrée au temps des Perses» (XVI, 2.20). L'importance de la ville dans le dispositif impérial est bien mise en évidence, à l'époque d'Artaxerxès II, par un passage de Bérose *(FGrH* 680 F11).

En dépit de la similitude du titre (générique) de *pihtulpeh*, Tattenaï ne dirige pas une satrapie pleinement individualisée, mais aucun document n'éclaire la nature des rapports qu'il entretient avec le gouverneur de Babylone et d'Ébir-Nri. La réponse adressée par Darius à Tattenaï fait cependant référence aux «biens du roi provenant des tributs d'Ebir Nri» *(Ezra* 6.13), ce qui montre que la gestion tributaire était organisée par sous-ensembles: l'Ebir Nri, on le sait, correspond assez précisément au cinquième nome d'Hérodote: de Posideion (Ras-el Bassit) aux frontières de l'Égypte (III, 91). À l'intérieur même de ces grands ensembles, peuples et territoires étaient répartis eux-mêmes en *medinah* - terme que l'on rend commodément par «provinces». Le rédacteur du Livre *d'Esther* (1.1) ne fait-il pas allusion aux 127 provinces de l'Empire d'Ashuérus? On retrouve le terme dans la lettre adressée par Aršma aux intendants chargés de délivrer des rations à Nehtihôr et à ses serviteurs qui regagnent l'Égypte : «Donnez-leur ces rations, d'intendant à intendant, suivant la route qui va de province en province *(medinah)*, jusqu'à ce que Nehtihôr parvienne en Égypte » (*DAE* 67): il est bien dommage que le document ne dise rien des étapes qui scandaient le trajet depuis Damas jusqu'à la vallée du Nil.

• *La province* de *Juda*.– Il ne fait pas de doute que, depuis Cyrus ou Cambyse, le pays de Juda constituait lui-même une *medinah*. Mais jusqu'à l'arrivée de Néhémie à l'époque d'Artaxerxès Ier (chapitre XIV, 5), nous manquons d'informations précises sur son organisation. Néhémie lui-même y fait référence, dans les termes suivants : «Les anciens gouverneurs qui furent avant moi accablaient le peuple et prenaient chaque jour, pour leur subsistance, 40 sicles d'argent»; par opposition, lui-même - affirme-t-il - «n'a

pas pris le pain du gouverneur» *(Néh.* 6.15-18). Il ne fait pas de doute en effet que la communauté judéenne était sujette au versement d'un tribut aux rois, ainsi que de taxes diverses, comme par exemple «la table du satrape». Mais, qui sont donc les anciens gouverneurs? L'hypothèse qui fait à cette date de la Judée une dépendance de la province de Samarie apparaît peu fondée. On a retrouvé en Judée une série d'empreintes et de bulles sur lesquelles on a lu des citations directes de la province de Judée (Yehd) et d'un gouverneur *(peh).* À partir de cette documentation, on a reconstitué une liste des gouverneurs de la province entre Zerubabel et Néhémie, à savoir Elnathan (qui succéda peut-être à Zerubabel), Yeho-ezer (début Ve siècle), Ahzai (début Ve siècle), donc tous des Judéens (comme l'étaient Zerubabel et Néhémie). De nombreux cachets attestent de la présence perse, mais ils sont probablement plus tardifs (seconde moitié du Ve siècle et IVe siècle).

La province de Judée et son gouverneur ressortissaient à l'autorité du gouverneur d'Ebir Ni. Aux débuts du règne de Darius, le gouverneur Tattenaï, accompagné de sa chancellerie et de sa cour, vint faire une tournée d'inspection à Jérusalem. Ils trouvèrent les Judéens poursuivant l'œuvre de reconstruction du temple de Yahweh. Interrogés par Tattenaï, les Anciens justifièrent les travaux, en faisant référence au rescrit ancien de Cyrus. Peu convaincu, le gouverneur envoya une lettre à Darius, lui demandant de faire des recherches «dans la maison des archives, où étaient déposés les Trésors, à Babylone». C'est en fait dans la citadelle d'Ecbatane que l'on trouva trace du document. En conséquence, le Grand Roi ordonna à Tattenaï de laisser les Judéens mener à bien les travaux de construction. Voici l'ordre de Darius, tel qu'il est transmis par les rédacteurs du Livre d'Esdras (Ezra 6. 6-12):

> Maintenant, Tattenaï, gouverneur d'Ebir Nri, Satibarzanès et vos compagnons perses, qui êtes au-delà du fleuve, tenez-vous éloignés de là, et laissez continuer les travaux de cette maison de dieu; que le gouverneur des Judéens et les Anciens des Judéens rebâtissent cette maison de dieu sur son emplacement. Voici l'ordre que je donne touchant ce que vous devez faire avec les Anciens des Judéens pour rebâtir la maison de dieu. Sur les biens du roi provenant des tributs d'Ebir Nri, on y aura soin que la dépense soit payée à ces hommes pour qu'il n'y ait pas d'interruption. Ce qui sera nécessaire pour les holocaustes du dieu du ciel, veaux, béliers et agneaux, froment, sel, vin et huile, selon l'ordre des prêtres qui sont à Jérusalem, leur sera donné par jour sans faute, afin qu'ils offrent des sacrifices d'agréable odeur au dieu du ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses fils. Je donne aussi cet ordre: Si quelqu'un transgresse ce décret, qu'on enlève de sa maison une poutre, qu'il y soit suspendu et attaché et qu'à cause de cela, on fasse de sa maison un tas d'immondices. Que le dieu qui fait habiter là son nom renverse tout roi ou tout peuple qui étendrait la main pour transgresser [ce décret] et pour détruire cette maison du dieu qui est à Jérusalem. Moi,

> Darius, j'ai donné cet ordre, qu'il soit soigneusement suivi.

Darius reprend ainsi les mesures édictées par Cyrus, y ajoutant de nouvelles libéralités, puisque les dépenses sont prises en charge sur le produit des tributs collectés dans le gouvernement de Transeuphratène. En contre partie, les prêtres de Jérusalem devront invoquer la protection de leur dieu sur Darius et ses fils. Les travaux furent achevés en mars 515, et tout aussitôt les Judéens purent célébrer la Pâque. La communauté de Jérusalem continue donc à jouir, comme elle le fait depuis Cyrus, d'une autonomie interne, en même temps qu'elle doit manifester sa sujétion à l'autorité achéménide (en particulier dans le domaine tributaire).

• *Chypre.* - Nous sommes infiniment moins bien informés sur d'autres sous-ensembles qui, telles l'île de Chypre et la Phénicie, ressortissaient également au gouvernement de Transeuphratène. L'une et l'autre doivent verser tribut (Hérodote, III, 91) et fournir des contingents navals. L'une et l'autre sont divisées entre de nombreuses cités-royaumes. De manière sélective, Hérodote (VII, 98) cite nommément ceux qu'il considère comme les plus importants: deux rois chypriotes (Gorgos et Timonax) et trois rois phéniciens (Tétramnestos de Sidon, Matten de Tyr et Merbalos d'Arados).

Par ses rapports aisés avec la Cilicie (voir ci-dessous), il est évident que Chypre a toujours représenté un lieu stratégique essentiel dans la politique méditerranéenne des Perses, si bien que nous pouvons étendre à toute la période les réflexions que Diodore prête à Artaxerxès II dans les années 380: «Le roi comprenait la position avantageuse de Chypre pouvant fournir une flotte considérable et servir d'avant-poste dans la guerre de l'Asie» (XVI, 42.4). L'île avait également des rapports anciens avec la Phénicie. Il y existait une ville nommée «Carthage de Tyr » (Amathonte ou Kition), et les témoignages de l'influence phénicienne y sont particulièrement nombreux, à côté des influences grecques et du vieux fonds étéo-chypriote: au reste, plusieurs dynasties étaient d'origine phénicienne, et continuaient, dans leurs inscriptions, d'utiliser le phénicien.

Nous en apprenons un peu plus sur Chypre au moment de la révolte de l'Ionie. Onésilos, frère du roi de Salamine, Gorgos, prit le pouvoir, et amena les cités chypriotes à se joindre à la révolte, à l'exception d'Amathonte

(Hérodote V, 104). À cette occasion, Hérodote donne la généalogie du roi de Salamine - royaume qui apparaît bien comme le plus important dans l'île. Le roi de Salamine, Gorgos, et son frère Onésilos «étaient fils de Khersis, petit-fils de Siromos, arrière-petit-fils d'Évelthon» (V, 104). Le pouvoir se transmet donc de père en fils. Mais à une occasion au moins on voit le Grand Roi intervenir dans ces affaires intérieures. Selon Hérodote, les victoires perses conduisirent les Salaminiens à remettre le pouvoir à Gorgos (V, 115). Comme ce Gorgos s'était enfui auprès des Perses (VII, 104), il ne fait guère de doute qu'il a retrouvé son trône grâce à l'appui direct de Darius. À l'issue de la révolte - écrit simplement Hérodote - «après une année de liberté, les Chypriotes se retrouvèrent dès lors de nouveau asservis» (V, 116). Mais le vocabulaire d'Hérodote ne nous apprend rien sur le statut des cités phéniciennes. On sait que des garnisons perses furent disposées sur l'île, mais il est probable qu'elles étaient présentes déjà auparavant. On est tenté - sans preuve - de reprendre le jugement formulé par Diodore sur la position des rois chypriotes au IVe siècle: «L'île de Chypre renfermait neuf villes principales qui avaient sous leur dépendance d'autres villes moins considérables. Chacune de ces villes avait un roi qui était sujet du roi des Perses » (XVI, 42.4). Dans le même temps, l'expédition menée par Artaxerxès II témoigne que le Grand Roi ne pouvait admettre qu'un roi chypriote déclarât formellement son indépendance, et cessât de verser son tribut (cf. Diodore XV, 9.2).

• Phénicie. - Comme les cités-royaumes chypriotes et la Syrie-Palestine, les cités-royaumes phéniciennes sont incluses dans le cinquième nome d'Hérodote (III, 91). Elles apparaissent essentiellement dans les sources comme fournissant des contingents navals nombreux et réputés, depuis la conquête de l'Égypte par Cambyse jusqu'à l'expédition de Xerxès (525-479). Selon Hérodote (VII, 89) les Phéniciens, groupés avec «les Syriens de la Palestine», conduisirent à Xerxès le contingent le plus important (300 navires). Parmi «les personnages les plus importants après les généraux [perses] », il cite en premier les rois de Sidon, de Tyr et d'Arad (VII, 98), et il précise que «les vaisseaux naviguant le mieux étaient les Phéniciens et, parmi les Phéniciens, ceux de Sidon» (VII, 96): seuls pouvaient leur être comparés les navires d'Artémise d'Halicarnasse, qui «étaient, après ceux des Sidoniens, les

Figure 41.

Sarcophage inscrit d'Ešmunazzar

plus réputés» » (VII, 99). Ce sont les Phéniciens de Sidon qui remportent la course navale organisée près d'Abydos (VII, 44). C'est sur un navire sidonien que Xerxès, à Doriskos, passe en revue l'armée navale (VII, 100), et qu'il monte lors du départ de la flotte (VII, 128). La réputation des navires phéniciens était en effet bien établie. Un sceau d'une tablette de Persépolis (PT 8) datée du règne de Darius figure un vaisseau, de formes très proches des vaisseaux sidoniens connus par des monnaies sidoniennes postérieures (*fig. 43f).*

Le document le plus intéressant vient de Sidon. Il s'agit d'un sarcophage, d'origine égyptienne, où fut inhumé le roi Esmunazzar II. Le roi se présente ainsi:

> Je suis Esmunazzar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnit, roi des Sidoniens, petit-fils du roi

Esmunazzar, roi des Sidoniens, et de ma mère Amotashtart, prêtresse d'Astartè, notre maîtresse la reine, fille du roi Esmunazzar, roi des Sidoniens (Gibson III, n °28).

Puis, faisant référence à ses bienfaits nombreux en l'honneur de la cité, il précise:

Le seigneur des rois m'a donné Dor et Joppé, les magnifiques terres à blé de la plaine du Sharon, en récompense des hauts faits que j'ai accomplis, et nous les avons ajoutées au territoire du pays pour qu'elles appartiennent aux Sidoniens pour toujours.

L'inscription atteste donc de l'attribution de terres par le Grand Roi à Sidon. Mais la date et donc les circonstances de la donation restent contestées. Les navires phéniciens ont en effet joué un rôle important depuis Cambyse jusqu'à Xerxès et au-delà. En outre, selon Hérodote (VII, 98), en 480, le contingent sidonien est dirigé par Tétramnestos, fils d'Anysos. En dépit des déformations linguistiques, il ne peut guère faire référence ainsi à Esmunazzar, fils de Tabnit, qui, de plus, est mort à l'âge de quatorze ans. Comme nous ne disposons pas d'indices indépendants pour fixer la chronologie des rois de Sidon à la fin du VIe et au début du Ve siècle, la question reste ouverte.

Par ailleurs, Hérodote affirme que le roi de Sidon jouissait d'une position particulière auprès de Xerxès. Avant la bataille de Salamine, c'est à lui en premier que Xerxès demande son avis, parmi «les tyrans de son Empire et les commandants des vaisseaux... Ils s'assirent chacun en fonction du rang que le roi lui avait conféré. Au premier rang le roi de Sidon, après lui le Tyrien, les autres à la suite» (VII, 67-68). Mais, contrairement à ce que l'on a parfois supposé, le roi de Sidon n'est pas l'amiral de la flotte perse, qui reste dirigée par des Perses de haute distinction: Hérodote en cite quatre (dont deux fils de Darius), et il précise que les contingents phéniciens (avec d'autres) relevaient de Préxaspes et de Mégabaze. Si les chefs locaux (dont Artémise) sont consultés, c'est en raison de leur connaissance des choses de la mer; la place privilégiée du roi de Sidon est simplement due à la qualité manœuvrière reconnue des vaisseaux qu'il a amenés au Grand Roi. Mais la responsabilité stratégique relève exclusivement du Grand Roi et de ses proches.

IV. DE JÉRUSALEM À MAGNÉSIE DU MÉANDRE

• *Darius, Gadatas et l'Apollon d'Aulai.* – Entre la conquête de Samos par Otanès (v.520-519) et la halte de Darius à Sardes à l'aller et au retour de son expédition européenne, nous ne disposons d'aucun témoignage factuel sur la politique perse en Asie Mineure. D'où l'intérêt d'un document, appelé

traditionnellement *Lettre de Darius à Gadatas*, que nous présentons et commentons à ce point, quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur sa chronologie exacte. Elle porte:

> Le roi des rois, Darius, fils d'Hystaspes, à son serviteur *(doulos)* Gadatas parle ainsi. J'apprends que tu ne te conformes pas sur tous les points à mes instructions. Sans doute tu appliques tes soins à cultiver la terre qui m'appartient, puisque tu transplantes dans les régions de la Basse-Asie des arbres qui croissent de l'autre côté de l'Euphrate: sur ce point, je loue ton intention, et, pour cela, il y aura une grande reconnaissance dans la maison du roi. Mais, d'autre part, comme tu fais disparaître mes sentiments à l'égard des dieux, je te ferai éprouver, si tu ne changes pas, ma colère excitée par une injure. Les jardiniers sacrés *(phytourgoi hieroi)* d'Apollon ont été soumis par toi au tribut *(phoros)* et contraints de travailler une terre profane *(khôra beblos) ;* c'est là méconnaître les sentiments de mes ancêtres pour le dieu qui a dit aux Perses —— [lacune] (ML 12).

L'authenticité du document n'est plus vraiment remise en cause aujourd'hui. Il peut paraître surprenant de retrouver une version grecque d'une lettre royale, d'autant que l'inscription est gravée selon des normes qui permettent de la dater de l'époque impériale romaine. Il s'agit en réalité de la re-gravure d'un document dont l'original remonte bel et bien au règne de Darius, tant les caractéristiques de la composition épistolaire sont proches du style de la chancellerie achéménide. À l'époque de la conquête romaine, les cités et temples ont dû produire en effet des preuves des privilèges et immunités dont ils demandaient la reconduction. Certes, les rédacteurs-traducteurs ont hellénisé certains termes dont ils n'avaient pas l'équivalent: il est assez probable par exemple que le qualificatif de *doulos*, sous lequel Darius s'adresse à Gadatas, rend le vieux-perse *bandaka*, qui, lui-même, désigne les Fidèles du roi. Il ne fait pas de doute de même que le nom de Gadatas transcrit imparfaitement l'anthroponyme perse (Bagadta?). Une seule incertitude demeure: celle de la date à l'intérieur du règne de Darius. Nous ne disposons d'aucun repère qui permettrait de la situer avant ou après la révolte de l'Ionie (500-492), ou avant ou après le passage de Darius en Asie Mineure dans les années 513-512. Il est simplement tentant de supposer que la décision royale s'inscrit dans une série de dispositions qu'il prit lors de sa halte à Sardes au retour d'Europe. Hérodote montre en effet le roi « siégeant dans le faubourg *(proasteion)* de Sardes», et recevant des délégations (V, 12). Il est possible que les dirigeants du sanctuaire d'Apollon soient alors venus lui demander de prendre position sur l'affaire qui les préoccupait.

La lettre elle-même comprend deux parties, à la fois distinctes et liées. Dans un premier temps, le roi fait savoir sa satisfaction à Gadatas, pour les travaux d'horticulture qu'il a menés à bien. La fonction de Gadatas n'est pas indiquée. On a parfois supposé qu'il a détenu la charge de satrape de Sardes après le départ (non documenté) d'Artaphernès vers 493-492. Il est vrai qu'il existait à Magnésie du Méandre une résidence utilisée par le satrape de Sardes, sous Oroitès (Hérodote III, 122, 125) vers 525, et encore par Tissapherne plus d'un siècle plus tard (Thucydide VIII, 50.3). Il est vrai aussi que, selon l'*Économique* de Xénophon, les gouverneurs avaient pour tâche de maintenir les terres en culture et d'augmenter la productivité des sols, «de manière à lever des tributs et à nourrir les garnisons» (4.11). Néanmoins, la lettre concerne un territoire bien particulier, où Gadatas est loué pour avoir acclimaté des plantes «exotiques», venant d'outre-Euphrate *(peran ts Euphratou)* – expression grecque qui rend (à sa manière) la terminologie accadienne d'Ébir-Nri. Il est difficile de ne pas y voir une référence aux fameux paradis perses qui, parmi d'autres éléments, comprenaient une section botanique vouée à l'expérimentation d'espèces rares. Dans ces conditions, Gadatas était plus probablement l'intendant du paradis royal/satrapique, situé à proximité de Magnésie du Méandre - comparable à «Asaph, intendant du paradis royal » *(pardes lammélek)* de Syrie, à l'époque d'Artaxerxès Ier *(Néh.* 2.8). C'est aux terres de ce paradis que, dans la deuxième partie, Darius fait référence sous l'appellation de «terrain profane», qui répond à une autre expression du début du texte: «Cette terre qui m'appartient» (chapitre x, 7). La curieuse expression de «terre profane» se justifie par le fait qu'elle jouxte manifestement le territoire attaché à un sanctuaire grec, le sanctuaire d'Apollon. Il s'agit de l'Apollon d'Aulai, près de Magnésie du Méandre. Darius reproche en effet à Gadatas d'avoir requis des «jardiniers sacrés», dont on peut ainsi reconstituer les privilèges: le sanctuaire jouit d'une immunité fiscale, puisque les «jardiniers sacrés » ne versent pas de tribut et qu'ils ne sont pas soumis aux réquisitions satrapiques dans le cadre de corvées.

• *Darius, T'attenaï et Gadatas.* - Les lettres de Darius à Tattenaï et à Gadatas témoignent d'abord des limites apportées à l'arbitraire satrapique. Lorsque le roi concède des privilèges à une communauté, des lettres royales sont envoyées aux représentants locaux de l'administration: lorsque, quelque temps plus tard, Néhémie fut envoyé à Jérusalem par Artaxerxès Ier, il était

porteur de lettres pour les gouverneurs de Transeuphratène; il disposait également d'une lettre adressée à Asaph, intendant du paradis royal (qui devait fournir du bois de construction; *Néh.* 2.7-8). Dans ces conditions, avant de prendre quelque décision que ce soit, les officiers satrapiques et/ou royaux devaient mener une enquête. Ce que n'avait pas omis de faire Tattenaï, qui vint interroger les Anciens de Jérusalem, leur demandant qui avait autorisé les travaux de reconstruction du temple. Apparemment, ni les Judéens ni les services du gouvernement provincial ne disposaient d'une copie écrite de l'ordre de Cyrus: d'où la lettre envoyée par Tattenaï à Darius, pour le prier de faire des recherches dans les archives centrales. De la même manière, ici, les privilèges reconnus au sanctuaire de l'Apollon d'Aulai remontaient à une haute antiquité, puisque Darius les assigne à ses « ancêtres»: on peut supposer que, lors de la conquête de l'Asie Mineure, Cyrus avait noué de bons rapports avec les prêtres qui, en échange, avaient obtenu une immunité fiscale. La lettre de Darius a donc probablement été envoyée à Gadatas, après que les administrateurs du sanctuaire eurent fait appel au Grand Roi contre les décisions de l'intendant du paradis. La lettre royale constituait ainsi la confirmation de privilèges reconnus, que Gadatas ne pouvait plus ignorer sous peine de sanctions extrêmement sévères, quels qu'aient été par ailleurs ses louables efforts dans le domaine des activités horticoles.

Les missives royales témoignent également de la continuité de la politique des Grands Rois depuis Cyrus jusqu'à Darius, qu'on a toute raison de postuler également dans les rapports avec les temples babyloniens. Dans la lettre à Gadatas, nous avons l'une des très rares attestations explicites d'une immunité fiscale attribuée à un sanctuaire. Le seul exemple comparable est l'immunité accordée ultérieurement au personnel du temple de Jérusalem: «Qu'on ne lève sur eux ni impôt, ni redevance, ni tribut» *(Ezra* 7.24 : *phoros* dans la version des Septante). En cela, la lettre de Darius à Gadatas témoigne à la fois d'une stratégie idéologique d'ensemble et de la spécificité de ses applications locales. Si Cyrus a concédé au sanctuaire d'Aulai un tel privilège, c'est d'abord peut-être qu'il lui avait déjà été accordé par les rois lydiens. C'est aussi qu'en raison de la probable extension limitée des terres liées au sanctuaire, le manque à gagner pour le trésor royal était faible ; quant au risque politique, il était négligeable, eu égard aux bénéfices idéologiques que le pouvoir royal pouvait tirer de cette alliance privilégiée avec un sanctuaire réputé, situé près d'une résidence administrative achéménide.

Les jardiniers (con)sacrés *(hieroi phytourgoi)* de l'Apollon d'Aulai peuvent

être aisément rapprochés des milliers d'esclaves consacrés *(hierodouloi),* qui cultivaient les terres des grands sanctuaires d'Anatolie: parlant des hiérodules de Comana du Pont, Strabon (XII, 3.34) précisait que le maître du sanctuaire avait sur eux tous les droits, sauf celui de les vendre *(kyrios pln* tou *pipraskein).* C'est certainement en se référant implicitement à de tels précédents ou parallèles qu'en fondant le sanctuaire dynastique du Nemrud Dagh, Antiochos de Commagène précise:

> Qu'il ne soit permis à personne, ni roi, ni dynaste, ni prêtre, ni magistrat, de réduire en esclavage *(katadouleisthai)* ces hiérodules... ni leurs enfants, ni leurs descendants, qui appartiennent à tout jamais à cette classe, ni de les aliéner *(apallotriôsai)* d'aucune manière, ni de les maltraiter *(kakôsai)* en rien, ni de leur extorquer des corvées *(leitourgia),* mais que les prêtres et les magistrats les prennent en charge et que les rois, les magistrats et tous les particuliers les protègent *(OGIS* 383, lignes 171-185).

Les villages où ils vivent, et que le roi a concédés au sanctuaire à titre de *dôrea* (comp. *IGLS* VII, n°4028), sont semblablement protégés. Parmi les causes éventuelles d'un asservissement ou de mauvais traitements (qui pourraient mettre en cause la régularité des revenus des villages affectés aux cultes et au sanctuaire), le roi et son administration pensent sans aucun doute aux pillages et à la guerre : on rappellera à ce propos ce qu'écrivait Strabon des hiérodules du sanctuaire de Zélée (voué à Anaïtis): en raison des méfaits de toute sorte, leur nombre a diminué (XII, 3.37).

Tous ces sanctaires anatoliens - dont certains ont été persianisés (Anaïtis) - jouissaient-ils pour autant de privilèges analogues à ceux qui furent conférés à l'Apollon d'Aulai? La documentation existante ne permet pas de répondre à une telle question. On soulignera simplement que la consécration à des sanctuaires est attestée à l'époque perse (cf. Plutarque Art. 27.4; Strabon XI, 14.16). Un autre document (lui aussi tardif) peut être produit en parallèle: une inscription grecque de Cappadoce apprend l'existence d'un sanctuaire dédié à une divinité iranienne, Anaïtis Barzochara, à laquelle sont consacrés des hiérodules: il est précisé qu'ils devront être exempts «de molestations de la part de quiconque avec leurs descendants à vie». De telles coutumes et réglementations rappellent singulièrement les données de la lettre de Darius à Gadatas en même temps qu'elles les éclairent. Mais l'on ne peut malheureusement rien dire sur le statut fiscal de ces sanctuaires anatoliens à l'époque de la domination achéménide : à supposer que les pillages organisés

par Datamès dans certains d'entre eux soient bien une illustration de sa rébellion contre le Grand Roi (Ps. Aristote Écon. II, 24a; Polyen VII, 21.1)- ce qui reste à prouver- cela n'implique pas qu'ils étaient normalement exempts de toute obligation à l'égard du pouvoir impérial.

V. L'ASIE MINEURE OCCIDENTALE : CITÉS, DYNASTES ET EMPIRE APRÈS LA RÉVOLTE DE L'IONIE

• *Les mesures d'Artaphernès et de Mardonios (493-492).* - Dans le même temps, les modalités de la reprise en main menée à l'issue de la révolte de l'Ionie (chapitre IV, 3) démontrent une nouvelle fois que l'attention accordée aux sanctuaires locaux trouvait sa limite dans la loyauté des sujets. La reconquête fut poursuivie sans ménagement par les Perses, d'une manière impitoyable qui ne pouvait surprendre les Grecs. Selon Hérodote en effet, les Perses avaient fait savoir qu'à ceux qui résisteraient jusqu'au bout seraient appliqués des châtiments exemplaires: réduction en esclavage, déportations, confiscations des terres, destruction des demeures privées et des sanctuaires (VI, 9). Tel fut le sort de Milet:

> La plupart des hommes furent tués; les femmes et les enfants furent réduits à la condition d'esclaves ; le sanctuaire de Didymes, le temple et le siège de l'oracle, furent saccagés et incendiés... Quant au territoire de Milet, les Perses en retinrent pour eux la région de la ville et la plaine, et ils donnèrent aux Cariens de Pédasa la propriété des hauteurs... Milet se trouva donc vide de citoyens (VI, 19-20, 22).

Les îles de Chios, Lesbos et Ténédos, puis des villes continentales, enfin les villes de l'Hellespont furent systématiquement brûlées et saccagées (VI, *32sqq.).* À l'inverse, les Samiens, qui, à l'appel d'Aiakès, avaient déserté, furent favorisés: «Ils n'eurent ni leur ville ni leurs sanctuaires incendiés» (VI, 25).

À l'issue de ces expéditions de reconquête, dans la même année 493, Hérodote précise «qu'il fut pris des mesures très profitables pour les Ioniens» :

> Le gouverneur de Sardes, Artaphernès, fit venir des députés des cités, et il obligea les Ioniens à conclure entre eux des conventions *(synthkai)* pour régler leurs différends par la voie judiciaire et non par enlèvements et rapines réciproques. Ces accords imposés, il mesura leur territoire en parasanges - les Perses appellent ainsi une longueur de 30 stades – et,

> d'après cette mesure, fixa les tributs *(phorous etaxe)* que devait payer chaque cité, tributs qui depuis lors sont restés constamment et jusqu'à mon époque inchangés, tels que les a fixés Artaphernès; il les fixa d'ailleurs à peu près aux mêmes chiffres qu'ils étaient fixés auparavant. C'étaient là, à l'égard des Ioniens, des mesures de caractère pacifique (VI, 42-43).

Puis, après avoir mentionné la nomination et l'arrivée de Mardonios comme commandant militaire au printemps suivant (492), Hérodote fait état d'une autre mesure prise par celui-ci: «Mardonios déposa tous les tyrans des Ioniens et il établit dans les cités des régimes démocratiques» (VI, 43). Laissant entendre que ces mesures furent décidées par Artaphernès à l'issue d'une conversation (certainement fictive) avec Hékatée, Diodore, de son côté, y fait allusion dans les termes suivants : «Artaphernès redonna *(apedôke)* aux cités leurs lois et établit *(epetaxen)* les tributs dus par chaque cité en fonction de leurs capacités contributives respectives » *(kata dynamin;* X, 25.4).

• *Guerres limitrophes et arbitrage.* – Examinons dans un premier temps les décisions mises explicitement par Hérodote au compte d'Artaphernès. Il est clair qu'en les qualifiant de pacifiques *(eirnaia),* Hérodote ne fait pas l'apologie du Perse Artaphernès: il se contente de noter ce qui pour lui est une évidence, à savoir que, ce faisant, le satrape apporta une amélioration notable dans le domaine des rapports entre cités. Natif d'Halicarnasse, il savait parfaitement bien que les guerres limitrophes constituaient l'un des problèmes les plus aigus des cités grecques. De ces «enlèvements et rapines», il vient d'ailleurs de donner un exemple concret, en rapportant ce qu'il advint à des soldats de Chios rescapés de la bataille de Ladè: voulant rentrer chez eux, «ils pénétrèrent dans le territoire d'Éphèse», au moment où les femmes célébraient les Thesmophories : «Voyant leur pays envahi par une troupe en armes, les Éphésiens crurent à n'en pas douter que c'étaient des brigands qui en voulaient à leurs femmes; ils accoururent en masse à la rescousse et massacrèrent les hommes de Chios» (VI, 16).

L'étroitesse des terres cultivables suscitait constamment les envies d'une cité voisine. Une inscription hellénistique (283-282) rend compte de cette réalité d'une manière particulièrement éclairante: le roi Lysimaque dut intervenir pour arbitrer une violente querelle née entre Samos et Priène pour la possession d'un terroir (Batinètis; *RC*7). Convoqués par le roi, les députés des deux cités plaidèrent leur cause, et les envoyés samiens n'hésitèrent pas alors à

faire un historique de leurs droits depuis le VIIe siècle, produisant, pour ce faire, «des histoires, des témoignages et autres documents judiciaires », qui convainquirent le roi de la réalité des droits ancestraux de leur cité!

Plus intéressant encore: nous possédons l'illustration concrète des dispositions imposées par le satrape dans une inscription milésienne qui date des débuts du IVe siècle, un siècle donc après Artaphernès. Elle rapporte une décision prise par le roi (Artaxerxès II) et par Strousès, «satrape d'Ionie», afin de régler définitivement les nombreuses contestations territoriales nées entre Milet et Myous à propos d'un territoire sis dans la plaine du Méandre. Les deux cités firent appel au roi, qui chargea Strousès de régler l'affaire. Dans un premier temps, le problème fut déféré par Strousès devant les juges des Ioniens (dont les noms étaient portés sur l'inscription). Milet et Myous y envoyèrent chacune des délégués chargés de plaider leurs dossiers respectifs à l'aide de témoins et de témoignages. Les juges se transportèrent sur le terrain, pour délimiter les territoires, puis envoyèrent leur décision à Strousès – leur décision, ou plus exactement leur proposition car, «après avoir écouté les juges des Ioniens, Strousès décida *(telos epoise)* que ce territoire appartenait à Milet» (Tod n° 113). Ce document confirme d'abord l'excellence des informations recueillies par Hérodote. Il témoigne admirablement des rapports établis par le satrape avec les cités. L'administration reconnaît officiellement leur autonomie, puisque Strousès n'agit pas seul mais délègue une responsabilité à une instance locale, décalquée sur l'ancienne Ligue ionienne (qui officiellement n'a jamais disparu). Dans le même temps, la procédure rend clair que le pouvoir est à Sardes.

La mesure édictée par Artaphernès est en harmonie totale avec les méthodes achéménides, qui visent moins à gouverner directement les cités qu'à les contrôler. Le maintien de l'ordre et la stabilité: tels sont bien les fondements de la politique d'Artaphernès; il convenait d'assurer l'ordre impérial, qui ne pouvait se satisfaire de ce genre de disputes frontalières. Mais l'autonomie des cités est elle-même bridée par des ordres supérieurs, puisque désormais le recours à l'arbitrage ne relève plus seulement de leur bonne volonté, mais bien d'une politique prônée par le satrape qui en surveille de près l'application. Dès lors que le jugement est rendu, aucune cité ne peut s'y soustraire, sauf à prendre le risque d'être considérée comme rebelle: il revient au satrape de faire appliquer le jugement, y compris éventuellement par la force et la contrainte.

• *La question des tributs.* - Quant à la réorganisation tributaire, son interprétation pose des problèmes plus complexes. Premier point: elle n'aboutit pas à un accroissement de la charge tributaire. Cette remarque d'Hérodote paraît parfaitement crédible, car on ne voit pas qu'Artaphernès ait pu songer à augmenter la pression fiscale sur des cités qui sortaient exsangues de la longue révolte qu'elles venaient de mener. Comme l'implique nettement la formulation d'Hérodote, les aménagements introduits par le satrape ne portaient pas sur le montant du tribut, mais sur sa répartition, dont Diodore, logiquement, indique qu'elle fut opérée en fonction des capacités de chaque cité : entendons, en rapport avec la superficie et la productivité des terroirs *(kata dynamin),* puisque, on le sait, l'essentiel de la pression tributaire pèse sur les revenus agricoles (Ps. Aristote, *Écon.* II, 1.4). D'où l'opération d'arpentage des territoires de chaque cité, menée par l'administration achéménide qui, logiquement, utilise le parasange à cette fin. Globalement, le montant du tribut imposé par Darius en 518 *kata ethn* n'a pas été modifié : en revanche, la part payée par telle ou telle cité a pu être rectifiée à la hausse où à la baisse, en fonction de l'estimation établie à partir des relevés effectués sur le terrain par les arpenteurs royaux.

Hérodote n'a donc pas tort de lier les deux mesures, d'apparence disparates. La stabilité des relations inter-cités supposait que les territoires civiques fussent clairement définis, et que ces délimitations fussent inscrites sur des documents officiels conservés dans les archives satrapiques de Sardes (basilikai *graphai).* Toutes les modifications y ont été portées, y compris par exemple les confiscations et attributions décidées après la chute de Milet (Hérodote, VI, 20). C'était désormais le seul document qui faisait foi: ouvrir une guerre limitrophe revenait à le contester. Une telle précaution garantit en outre la régularité de la perception du tribut - avantage qui joue non seulement en faveur de l'administration royale, mais également en faveur des cités qui, d'une part, sont taxées d'une manière plus juste et qui, d'autre part, peuvent faire appel en se fondant sur un document satrapique. Il s'agissait en même temps, en effet, de faire disparaître des dysfonctionnements qui avaient sans aucun doute joué leur rôle dans le déclenchement de la révolte.

• *Démocraties et tyrannies.* - Mais c'est la troisième mesure (renversement

des tyrannies) qui crée les difficultés les plus ardues et qui suscite les interrogations les plus fondées. Au reste, il en était déjà ainsi du temps d'Hérodote, qui introduit prudemment son information de la manière qui suit: «Je vais dire une chose qui surprendra grandement ceux des Grecs qui se refusent à croire que, dans le conseil des sept Perses, Otanès ait exprimé l'avis que le régime qu'il fallait aux Perses était la démocratie » (VI, 43). À dire vrai, aux yeux de l'historien, le rapprochement établi par Hérodote est plutôt inquiétant, tant est grande, depuis l'Antiquité (III, 80), la suspicion qui pèse sur la ferveur démocratique attribuée à Otanès! Notons également une divergence entre Hérodote et Diodore: si, comme on peut le supposer, l'expression de celui-ci (« rendre leurs lois aux cités ») est équivalente à la mesure dont témoigne Hérodote (déposition des tyrans et établissement de démocraties), c'est Artaphernès qui, dans un cas (Diodore) est désigné comme l'initiateur, dans l'autre (Hérodote) c'est Mardonios.

Une remarque préalable: il est vain de postuler, à l'instar des auditeurs d'Hérodote, que cette mesure n'est pas crédible, en fonction de l'attitude politique que l'on prête aux Perses. À partir du moment où l'on admet que les Perses ne nourrissaient aucune préférence idéologique pour le mode de gouvernement de leurs sujets, ils pouvaient parfaitement soutenir, à un moment donné, la naissance de régimes démocratiques (ou ne pas s'y opposer). La seule question est évidemment la suivante : l'ont-ils vraiment fait? Sur ce point, la documentation est contradictoire, du moins en première analyse. Il est clair d'abord que les tyrans qui, chassés par Aristagoras, étaient venus se réfugier auprès des Perses, ont retrouvé leur situation antérieure. Le fait est établi pour Aiakès de Samos qui fut réinstallé dans l'île, «car c'était un homme qui avait grand mérite aux yeux des Perses et qui avait rendu de grands services» (VI, 25). Et bien d'autres tyrans sont connus postérieurement dans d'autres cités (e.g. Chios, Lampsaque), et plusieurs furent établis ultérieurement par Xerxès (cf. VIII, 85). Si l'information donnée par Hérodote n'est pas fondée sur du vent - et le reste du développement incite à postuler plutôt qu'il a soigneusement collecté ses informations – on doit admettre donc que la mesure dont il rend compte, même limitée à l'Ionie (mais qu'entend-il exactement sous cette appellation?), n'a pas revêtu le caractère général qu'il lui attribue. Ce qui, en même temps, paraît évident, c'est que l'introduction de régimes démocratiques n'a pas procédé d'une décision autoritaire de l'administration perse. Bien plutôt, on peut facilement imaginer que les Perses ont su tirer les enseignements de la révolte. Son déclenchement avait

démontré ouvertement la disqualification du régime tyrannique dans de nombreuses cités - réalité qu'Aristagoras avait su admirablement utiliser (chapitre IV, 3). Dans ces conditions, réintroduire par la force des tyrans dans des cités qui n'en voulaient à aucun prix (cf. VI, 5 : Milet) aurait nécessairement conduit, à court ou moyen terme, à la réapparition de graves troubles internes qui ne pouvaient que nuire à la *Pax Persica* telle qu'elle venait d'être restaurée par Artaphernès. En pragmatiques qu'ils étaient, les Perses ont donc tantôt restauré un tyran particulièrement loyal, tel Aiakès qui, au surplus, avait su convaincre ses concitoyens de quitter le camp des révoltés lors de la bataille de Ladè, et tantôt reconnu des gouvernements démocratiques qui avaient pris racine dans d'autres cités depuis 499.

Ce qu'a peut-être voulu exprimer Hérodote, c'est tout simplement qu'à l'issue de la révolte, les Perses n'ont pas systématiquement réimposé les tyrans: rien de plus, mais c'était déjà beaucoup aux yeux d'un Grec du Ve siècle! C'est apparemment la même réalité dont rend compte Diodore, en parlant de «la restauration des lois des cités», c'est-à-dire de l'autonomie, en ce sens que les Perses n'intervinrent pas dans l'établissement des régimes dans les cités qui venaient d'être vaincues. Une telle attitude procédait d'une politique «pacificatrice» (au sens où l'entend Hérodote), bien en harmonie avec l'action générale d'Artaphernès, auquel Diodore attribue la mesure, peut-être non sans raison. Si, comme l'affirme Hérodote, la décision a été le fait de Mardonios, cela indique simplement qu'il a été chargé de proclamer officiellement une politique royale, répondant peut-être à une demande d'éclaircissement présentée antérieurement par Artaphernès, qui n'avait pris certainement aucune de ses décisions sans en référer préalablement au pouvoir central. Après tout, à l'issue de la révolte de l'Ionie, Darius savait à quoi s'en tenir sur la loyauté des tyrans, et il n'ignorait pas qu'une cité démocratique était parfaitement à même de verser un tribut! Mais, inversement - faut-il le préciser? -, il ne s'interdisait pas d'installer des tyrans à l'avenir, y compris en Ionie, s'il jugeait qu'une telle politique était, *hic et nunc*, conforme à ses intérêts.

• *Autonomie et contrôle militaire.* - Autonomes, les cités grecques n'en étaient pas moins contrôlées de près. Bien que les attestations directes soient rares, il ne fait aucun doute que des garnisons perses ont été disposées en

plusieurs points du littoral. C'est ainsi qu'on apprend par Hérodote qu'en 480, Sandokès est le gouverneur *(hyparkhos)* de Kymè en Éolide. En 499 (ou peu après), Kymè s'était jointe à la révolte; elle fut rapidement (497?) reprise en main par l'armée commandée par Artaphernès et Otanès (IV, 123). C'est que Kymè était l'une des bases navales de la flotte royale : avant 480, Xerxès ordonna de rassembler les navires à Kymè et à Phocée (Diodore XI, 2.3), et c'est à Kymè que, de retour de Salamine, la flotte vint passer l'hiver 480-479 (XI, 27.1; Hérodote VIII, 130). La présence d'un gouverneur dans la cité limitait considérablement son autonomie. Les Perses ne pouvaient pas se permettre la moindre imprudence dans les bases de leur flotte et/ou dans les chantiers navals, qui étaient disposés sur tout le littoral méditerranéen.

• Pouvoir impérial et pouvoirs *dynastiques.* - Mais l'Asie Mineure n'est pas réductible à sa frange littorale occidentale, ni aux structures civiques. À l'intérieur de l'Asie Mineure, la conquête et l'occupation perses n'avaient pas signifié l'annexion et la fusion de tous les territoires dynastiques au sein de la nouvelle organisation impériale. Nos informations sont malheureusement maigres sur les rapports qu'ils entretiennent avec le pouvoir satrapique. On peut évidemment citer le catalogue d'armée de Xerxès, tel qu'il est établi par Hérodote. On y repère dans l'infanterie un grand nombre de peuples (déjà cités dans la liste des peuples inscrits dans les nomes tributaires). Parmi eux, certains sont connus par des documents postérieurs pour continuer d'être dirigés par des dynastes/rois : c'est le cas par exemple des Paphlagoniens, levés avec les Matiènes (VII, 72); on y reconnaît également les Mysiens et les Pisidiens (VII, 74, 76), mais encore les Mosques, les Macrons, les Mossynèques (VII, 78-79), dont les textes grecs du IVe siècle aiment à souligner qu'ils jouissaient d'une totale indépendance par rapport au centre, mais dont nous ne savons rien ou presque à l'époque de Darius et de Xerxès - si ce n'est que, chez Diodore (XI, 61.4), les Pisidiens sont présentés vers 466 sous l'image qu'ils conserveront d'ennemis du roi.

Parmi les contingents navals, Hérodote cite les Chypriotes (50 vaisseaux), les Ciliciens (100 vaisseaux), les Pamphyliens (30 vaisseaux), les Lyciens (50 vaisseaux) (VII, 90-92). Alors qu'il se refuse à donner les noms des chefs de contingents ethniques dans l'armée de terre (VII, 96), Hérodote cite nominalement les chefs des contingents navals: outre les Phéniciens et les Chypriotes, il nomme «le Cilicien Syennésis, fils d'Oromédon, le Lycien

Kybernis, fils de Kossikas, le Carien Histiée, fils de Tymnès, Pigrès, fils d'Hysseldomos et Damasithymos, fils de Candaule» (VII, 98). La suite du développement montre qu'à l'intérieur de ces pays, le pouvoir était lui-même parcellisé entre de petites principautés. Hérodote, une nouvelle fois, renonce à en citer un par un les dirigeants. Il fait néanmoins une exception pour Artémise: «Elle était fille de Lygdamis, d'origine halicarnassienne par son père, crétoise par sa mère. Elle régnait sur Halicarnasse, Kos, Nisyros, Kalymnos, et fournissait cinq vaisseaux» (VII, 99). À l'époque de la révolte de l'Ionie, nous apprenons l'existence de «Pixodaros fils de Mausole, de Kyindè, gendre du roi des Ciliciens » (V,118); probablement s'agit-il d'un ancêtre de Mausole de Mylasa, bien connu à partir des débuts du IVe siècle. À suivre le récit d'Hérodote, il apparaît que les Cariens ne s'unissaient que sous la pression d'une agression extérieure: ils ont un lieu de réunion générale, situé aux Colonnes Blanches *(Leukai Stlai),* « sur les bords du fleuve Marsyas » (V, 118); après la bataille contre les Perses, les survivants «se réfugièrent en masse à Labraunda dans le sanctuaire de Zeus Stratios», et y délibérèrent sur la conduite à tenir (V, 119). On sait également que la Lycie était divisée entre de nombreuses dynasties, parmi lesquelles celle de Xanthos a constamment cherché à conquérir l'hégémonie, du moins en Lycie occidentale.

Nous sommes très pauvrement informés sur la Cilicie. La région avait conservé, semble-t-il, un mode de gouvernement autonome. C'est du moins ce que suggère l'existence d'un dynaste local, nommé *syennésis* par les auteurs grecs. Il était sans doute l'héritier du «roi des Ciliciens», qu'Hérodote fait intervenir comme médiateur entre le roi lydien et le roi mède vers 585 (I, 74). Le même auteur le désigne comme «Syennésis, roi des Ciliciens» en 499 (V, 118). Parmi les personnages les plus importants de la flotte de Xerxès, il cite «le Cilicien Syennésis, fils d'Oromédon» (VII, 98) - qui, selon Eschyle (Perses 327), disparut lors de la bataille de Salamine. Il faut attendre la fin du Ve siècle pour trouver de nouvelles attestations. En 401, Cyrus le Jeune entretient des rapports avec «Syennésis, roi des Ciliciens» (Xénophon *Anab.* I, 2.12, 23; Ctésias §58) – dont la femme Epyaxa est venue le trouver à Tyriaeion, à la tête de son armée (I, 2.14-20). Syennésis a une résidence *(basileion)* à Tarse (I, 2.23). Un accord fut conclu avec Cyrus: celui-ci lui donnait des dons d'honneur, «et il promit aussi de ne plus piller son pays, et de lui rendre, partout où on les trouverait, les esclaves qu'on avait enlevés» » (I, 2.27).

On ne doit pas s'empresser d'en conclure que le *syennésis* et la Cilicie sont en dehors de l'espace impérial achéménide, ni même que leur intégration n'est

que théorique et fictive. Tout d'abord, la Cilicie est incluse dans l'organisation tributaire de Darius : formant à elle seule le quatrième nome, elle versait chaque année à Darius «360 chevaux blancs et 500 talents d'argent » (III, 90). Par ailleurs, le *syennésis* doit fournir troupes et navires: avec 100 vaisseaux, le contingent cilicien était à égalité avec ceux des Ioniens et des Hellespontins (Hérodote VII, 91, 94-95). Enfin, la Cilicie était une région stratégique de première importance pour les Perses. Dès l'époque de Darius, elle était le point de passage de la grande route qui reliait la Babylonie à l'Asie Mineure, comme le montre le dispositif adopté par Mardonios en 492:

> Il descendit au bord de la mer, amenant des troupes de terre très nombreuses et de nombreuses troupes de marine... Arrivé en Cilicie à la tête de ces forces, il monta lui-même sur un vaisseau et partit lui-même avec le reste de la flotte, tandis que d'autres officiers menaient vers l'Hellespont l'armée de terre (VI, 42).

Tout au long de l'histoire achéménide, la Cilicie conserva ce rôle de carrefour et de plaque tournante entre les pays mésopotamiens et l'Anatolie. On le voit bien encore, lors de la préparation de l'expédition de 490:

> Datis et Artaphernès, ainsi désignés, prirent congé du roi et se rendirent en Cilicie dans la plaine aléenne, menant avec eux des troupes de terre nombreuses et bien équipées; pendant qu'ils campaient en ce lieu, vint les rejoindre toute l'armée navale que les différents peuples avaient reçu l'ordre de former; arrivèrent aussi les navires pour le transport des chevaux que Darius, l'année précédente, avait prescrit à ses tributaires de préparer. Ils chargèrent les chevaux sur ces transports, embarquèrent l'armée de terre sur les vaisseaux de la flotte, et mirent à la voile pour l'Ionie avec 600 trières (VI, 95).

Il en fut de même dans les années 460. Chargés de préparer la guerre contre les Égyptiens révoltés, Artabaze et Mégabyze quittèrent le centre avec de forts contingents de fantassins et de cavaliers, et vinrent s'établir en Cilicie et en Phénicie. Ils mirent sur pied une flotte, en exigeant des bateaux des Ciliciens, des Chypriotes et des Phéniciens; pendant un an, ils campèrent en Cilicie, où ils purent procéder à l'entraînement de leurs troupes, avant de prendre la route de l'Égypte, *via* la Syrie et la Phénicie (Diodore XI, 74.6-75 ; 77.1).

Dans son développement tributaire, Hérodote rapporte également que, sur les 500 talents dus annuellement par le nome cilicien, «140 étaient dépensés pour la cavalerie qui tenait garnison en Cilicie» (III, 90). Les troupes

d'occupation et les garnisons (dont celle postée aux Portes de Cilicie) pouvaient y trouver en effet un abondant ravitaillement, comme le suggère Xénophon:

> Cyrus descendit ensuite dans la plaine. C'est une grande et belle plaine, bien arrosée, couverte d'arbres de toutes sortes et de vignes. Elle produit en abondance le sésame, le millet à grappe, le millet commun, le froment et l'orge. Une ceinture de hautes montagnes lui faisait un haut rempart naturel, sur toute la distance de la mer à la mer *(Anab.* I, 2.22; trad. S. Amigues).

Cette plaine, c'est la plaine aléenne, arrosée par le Pyramos (cf. Arrien II, 5.8-9 et Strabon XIV, 5.17).

Le contrôle de l'île de Chypre supposait également que les Perses tinssent fermement en main les côtes ciliciennes : c'est par exemple de Cilicie que les troupes perses passèrent à Chypre révoltée en 499 (III, 109). On citera également l'exemple plus tardif de la guerre menée contre la grande île par Tiribaze et Orontès dans les années 80 du IVe siècle : «Tous deux prirent la direction de leurs troupes à Phocée et Kymè, arrivèrent en Cilicie et passèrent à Chypre où ils menèrent les opérations avec énergie» (Diodore XV, 2.2). C'est en Cilicie que les généraux perses vont alors chercher du ravitaillement pour leurs troupes qui combattent dans l'île; en temps normal, les marchands font le va-et-vient entre Chypre et la côte cilicienne (XV, 3.1-2). De Chypre, c'est toujours par la côte cilicienne que l'on rejoint la grande route qui conduit à Babylone (XV, 4.2; cf. XIX, 79.4-6). Lieu de concentration de troupes, la Cilicie maritime avait également été pourvue par les Perses d'arsenaux *(neôria)* et de chantiers navals. Ils pouvaient en effet se procurer du bois de qualité en abondance dans les fameuses forêts de cèdres ciliciennes. La Cilicie était riche d'autres produits stratégiques: les sources assyro-babyloniennes attestent en particulier que les souverains mésopotamiens y trouvaient des chevaux en quantité, ainsi que des mines non moins réputées de fer et d'argent.

Pour la période ici envisagée, nous n'avons aucune information directe sur l'éventuelle présence des Perses dans la Cilicie Trachée («montagneuse»). C'est du IVe siècle que sont datés les témoignages épigraphiques et archéologiques irréfutables de la présence achéménide sur le site de Meydançikkale, situé sur un éperon de 900 m d'altitude, dans le Taurus Cilicien. Il serait donc très imprudent de transférer sur les premières décennies

du Ve siècle les conclusions que l'on peut tirer de cette documentation du IVe siècle (si du moins l'Artaxerxès cité dans l'inscription araméenne n'est pas en réalité Artaxerxès Ier, ce que l'analyse paléographique n'exclut pas). Remarquons simplement que le site est très ancien: le même toponyme de Kirsu (qui désigne le site dans l'inscription araméenne) est déjà connu à l'époque d'une campagne de Nériglissar (557-556) : il est à cette date la résidence du roi local Appuau. Il n'est donc pas exclu que les Perses y aient installé une forteresse *(byrt')* à une date assez haute.

• *Les Perses en Asie Mineure.* - Si l'existence d'une *diaspora* impériale en Asie Mineure est indiscutable, il est plus difficile d'en personnaliser les éléments, mis à part les satrapes eux-mêmes et quelques cas isolés. Lorsque les auteurs grecs y font allusion, c'est le plus souvent sous une forme très générale, par exemple les Perses de Sardes (Hérodote III, 128; VI, 4; cf. Xénophon, *Hell.* III, 4.25). Les allusions sont parfois un peu plus précises. Lorsque Cimon fit prisonniers des Perses à Sestos, «peu de temps après, les amis et les parents des captifs descendirent de Phrygie et de Lydie afin de les racheter» (Plutarque, *Cimon* 9.6). Ce sont ceux que le même Plutarque désigne sous l'appellation de «puissants du haut pays» *(hoi anô dynatoi),* avec lesquels l'hôte de Thémistocle à Aigai, Nikogénès, entretient des rapports suivis *(Thém.* 26.1). C'est avec un «Perse du littoral» *(meta tôn katô Persôn tinos)* que Thémistocle prend la route vers le Grand Roi (Thucydide 1,137.3).

L'exemple le mieux connu, parce que le plus concret, de ces Perses installés dans les provinces est celui d'Asidatès qui, au tout début du IVe siècle, tient un «domaine» » en Mysie, dans la plaine du Caïque (Xénophon, *Anab.* VII, 8. 7-22). Il s'agissait d'un domaine agricole fort riche, peuplé d'esclaves et de dépendants. Incapables de s'emparer d'une tour *(tursis),* «élevée, grande, munie de créneaux et vigoureusement défendue», les Grecs s'attaquèrent à l'enceinte fortifiée *(pyrgos),* fermée par des murs «large d'une épaisseur de huit briques de terre ». La fortification est elle-même intégrée dans le système de défense de la satrapie, puisque les défenseurs, grâce à des signaux lumineux (feux), peuvent appeler à l'aide des troupes postées dans des garnisons royales avoisinantes. Beaucoup de domaines perses d'Asie Mineure devaient être organisés sur le même type, si l'on en juge à la description des fermes *(epauleis)* et des «domaines fortifiés » *(tetrapyrgia)* proches de Kelainai qui, «remplis d'hommes et de bêtes», ne purent être pris que grâce à

l'appui de machines de siège (Plutarque, *Eum.* 8.9).

C'est le système décrit par Xénophon, d'une manière à la fois simpliste et réaliste. Le satrape lui-même est entouré d'un grand nombre de Perses - par exemple à Sardes (Hérodote VI, 3-4). Dans le même temps, des Perses ont reçu des terres dans les pays conquis. C'est le cas des nobles attachés à la cour centrale, de manière qu'ils puissent disposer d'une maison et de revenus, lorsqu'ils devront y séjourner au cours d'une mission (Cyr. VIII, 6.4-5). C'est le cas, plus encore, des Perses qui sont venus s'installer à demeure:

> Dans les temps passés, il fut donné aux Perses d'avoir comme coutume que les détenteurs de terres eussent à fournir, sur leur terre, des cavaliers, qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une... (VIII, 8.20).

Nous voyons le système en action, au tout début de la révolte de l'Ionie, lorsque les Ioniens tentent un coup de main sur Sardes: «Ceux des Perses qui étaient installés en deçà de l'Halys, avertis à l'avance..., se rassemblaient et se portaient au secours des Lydiens» (Hérodote V, 102): ici, «Lydiens» signifie «Perses de Sardes». Ils sont sous l'autorité du satrape (Cyr. VIII, 6.10) et apparemment ils sont convoqués régulièrement (avec d'autres troupes) pour les revues annuelles, organisées dans «les places de rassemblement». De cette manière, les Perses «chasés» de la diaspora étaient inclus dans l'organisation des troupes territoriales d'occupation, et ils contribuaient à la défense des territoires impériaux, d'autant plus efficacement qu'en Asie Mineure, les Grecs, à quelques exceptions éphémères près (Xénophon, *Hell.* III, 4.15), furent régulièrement incapables de s'opposer à la cavalerie perse fournie par les nobles des provinces cishalysiques.

L'exemple de Nikogénès est l'une des rares attestations explicites et individualisées de la présence de Perses du haut pays. Cet exemple prouve en même temps que côte et haut pays, tout en constituant des catégories bien différenciées aux yeux des Grecs, ne sont pas coupés l'un de l'autre. Il est d'autant plus remarquable que nous n'ayions aucune attestation de mariages entre les Perses et les Grecs (par exemple). Les seuls témoignages disponibles portent sur la présence de concubines grecques à la cour des satrapes. Mis à part le cas d'Harpage en Lycie, on notera que l'anthroponymie rend peut-être compte de mariages mixtes en Carie dès le Ve siècle : tel ce Mégadatès fils d'Aphyasis, ou encore ce Letodôros, fils d'un autre Mégadatès.

L'essentiel des informations portant sur la *diaspora* perse en Asie Mineure occidentale date d'une époque postérieure: c'est en effet, on le sait, grâce à des documents très tardifs (d'époque romaine essentiellement) que l'on peut saisir la densité de l'implantation perse et iranienne dans certaines régions privilégiées. Mais il est bien difficile de dater avec précision l'implantation des grandes familles dans telle ou telle région d'Asie Mineure, si l'on excepte le cas des Pharnakides de Phrygie Hellespontique; c'est peut-être de l'époque de Xerxès que l'on peut assigner l'installation massive de Perses à Kelainai de Grande-Phrygie (chapitre XIII, 9). Les toponymes construits sur le nom de Darius offrent également quelques pistes en ce domaine. Entre autres enseignements, les documents tardifs portent témoignage de l'implantation des cultes perses. Mais il ne fait guère de doute que ce processus fut engagé dès l'époque des premières conquêtes – surtout si l'on admet, avec Tacite (III, 60), que le sanctuaire d'Artémis persique à Hiérocésarée (Hypaipa) remonte à Cyrus. Mais nous n'avons pas d'information, pour cette époque, sur des cultes perses dans un centre comme Sardes par exemple. Le plus célèbre témoignage, pour la région de Daskyleion, est une stèle, sur laquelle est représenté un sacrifice perse qui correspond d'assez près aux descriptions données par Hérodote et par Strabon. Il est malheureusement difficile de la dater avec précision, peut-être la seconde moitié du Ve siècle. C'est en tout cas un motif que l'on rencontre dans plusieurs régions du monde achéménide (cf. *fig. 26 a-e),* en particulier sur une plaque d'or du trésor de l'Oxus, ou encore sur un relief trouvé près de Kayseri (chapitre XVI, 6 et *fig. 51*).

À titre de témoignage particulièrement intéressant, on citera une stèle découverte en 1981 près de Daskyleion (Sultaniye Köy). Datée des alentours de 500, elle constitue la première attestation d'une longue série de reliefs dits «gréco- perses». Y sont figurées, sur deux registres superposés, une scène de banquet funéraire et une scène de chasse. Sous celles-ci, on trouve une inscription araméenne, composée et inscrite par Ariybama, en l'honneur d'Add. Le premier est manifestement un Perse de haut rang, et le second l'un de ses collaborateurs. Il semble qu'Ariybama a déposé la dépouille d'Add dans ou près du tumulus funéraire qu'il avait fait élever pour lui-même de son vivant. Cette inscription peut elle-même être rapprochée d'un autre document - peut-être sensiblement contemporain, peut-être beaucoup plus tardif - inscrit en araméen, et trouvé lui aussi dans les environs de Daskyleion : l'inscription funéraire évoque le souvenir du défunt, un certain Elnap, fils d'Aya, qui invoque les dieux Bl et Nabu (Gibson II, n° 37).

La première stèle offre d'abord l'intérêt d'introduire ce qu'on peut appeler la première génération des hauts officiers perses résidant dans les gouvernements d'Asie Mineure, sans que l'on puisse établir des rapports directs avec les Perses cités (en tout petit nombre) par les sources classiques dans la région de Daskyleion. Les deux documents montrent en même temps que des non-Iraniens faisaient partie du personnel de la satrapie: Adda est un nom sémitique; Elnap est peut-être d'origine judéenne (mais la lecture de l'anthroponyme est discutée) : peut-être fait-il partie de cette *diaspora* judéenne attestée en Lydie au IVe siècle. Dans cette hypothèse, la deuxième inscription porte témoignage d'un évident syncrétisme religieux: tels certains de ses compatriotes d'Éléphantine, Elnap (s'il est bien judéen) n'hésite pas à invoquer des dieux babyloniens. Il ne fait pas de doute non plus que les satrapes de Sardes avaient de nombreux Lydiens parmi leurs collaborateurs, tel ce Myrsos, fils de Gygès, que l'on voit en activité entre l'époque de Cambyse (et certainement de Cyrus) et le début de la révolte de l'Ionie, où il disparaît dans une embuscade (Hérodote III, 122; V, 121).

• *Art satrapique et artistes locaux.* - Les stèles que l'on vient de présenter brièvement s'insèrent dans une catégorie, traditionnellement dénommée «gréco-perse» en raison du rôle central que l'on attribue aux artistes grecs. Cette interprétation doit être nuancée, au même titre que celle qui assigne une place essentielle aux artistes grecs sur les chantiers royaux. D'une part, il est vrai que l'appel à des artistes grecs, à Daskyleion et ailleurs, est extrêmement probable. Dans cette zone-frontière, les contacts entre les Perses des cours satrapiques et les Grecs de la côte étaient certainement intenses, comme l'illustre par exemple le personnage de Nikogénès, dont on a déjà parlé. C'est sur le marché grec que les Perses de Sardes venaient par exemple acheter *pallakai* et eunuques (cf. Hérodote VIII, 105; Élien *VH* XII, 1) : nul doute que bien d'autres marchandises et personnes circulaient entre les Grecs de la côte et «les puissants du haut pays» (Plutarque, *Thém.* 26.1). Il est probable que, dès cette époque, les Perses eux-mêmes venaient séjourner pour un temps plus ou moins long dans des villes grecques qui, telle Éphèse, étaient marquées depuis la conquête de Cyrus par les influences iraniennes. L'installation, à l'initiative des Grands Rois, de nombreux Grecs dans cette zone, en particulier à l'époque de Xerxès (chapitre XIII, 9), n'a pu que favoriser l'accroissement des échanges de toutes sortes, y compris évidemment sur le plan culturel.

Mais, par ailleurs, les sujets que l'on voit se développer sur les stèles et les cachets sont typiquement perses: les Perses se font représenter avec une

faveur particulière dans leurs activités liées au banquet et à la chasse. On y retrouve également des scènes de sacrifices perses. Les Perses sont les commanditaires, les Grecs des exécutants. On peut faire la même réflexion pour d'autres régions de l'Empire. Lorsqu'Arma ordonne à son sculpteur Hinzany de faire des statues équestres *(DAE* 70), il est clair que l'initiative de l'artiste est considérablement réduite. Il en est de même des artistes et artisans qui ont été enrôlés dans les ateliers provinciaux liés aux cours satrapiques. C'est le cas par exemple de ceux qui, dans les ateliers de Memphis et d'ailleurs, façonnent des vases inscrits au nom des Grands Rois et envoyés à la cour centrale: le modèle est le même qui est imposé dans les ateliers de Persépolis ou de Suse. De même pour de petits objets de bois et d'ivoire retrouvés en Égypte, portant des thèmes et empruntant des formes typiquement perses, ou encore de pièces d'orfèvrerie. L'existence de ces ateliers satrapiques permet de comprendre l'uniformité relative des objets d'époque achéménide retrouvés dans de nombreuses régions. Les bijoux et petits objets exhumés à Manisa et à Sardes confirment l'existence d'ateliers dans la capitale lydienne.

Conçues et organisées à l'image de la cour centrale (chapitre VIII, 5), les cours satrapiques sont des relais de l'art aulique achéménide. Les bulles inscrites de Daskyleion (dont certaines sont datées de Xerxès) en sont un bon témoignage. Plusieurs portent des scènes qui évoquent le fameux paradis aquatique qui entourait le palais satrapique. D'autres véhiculent des images royales proprement dites. Un grand nombre, par exemple, reprend l'image du Héros royal *(fig. 48b)*, si bien attestée sur les sceaux de Persépolis (et d'ailleurs). Une autre porte une scène d'audience (cf.*fig. 9b)*, comparable non seulement aux scènes de Persépolis, mais également à une peinture qui était apposée à l'intérieur du bouclier d'un soldat perse sur le sarcophage d'Alexandre (cf. *fig. 9a):* on a pu supposer, non sans vraisemblance, que l'artiste a travaillé sur un carton issu directement d'un contact avec l'art persépolitain. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la scène figure, presque à l'identique, sur plusieurs sceaux de Persépolis (cf. chapitre VI, 1-3).

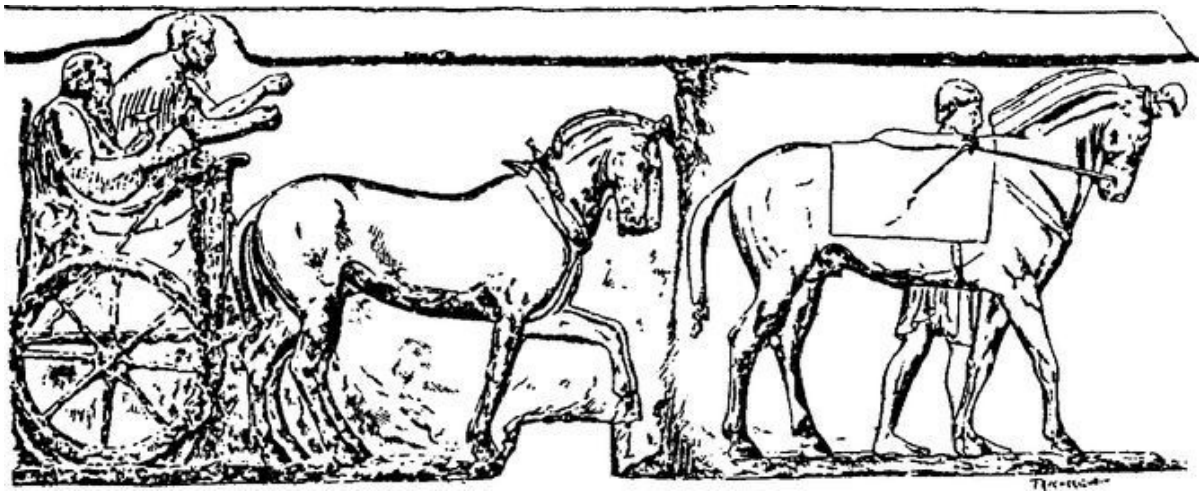

Figure 42a

• *Art royal perse et art dynastique lycien.* - Dans le même temps, on constate à Xanthos de Lycie une diffusion des thèmes perses sur plusieurs monuments. C'est le cas d'abord de celui que l'on désigne sous l'appellation d'Édifice G. Outre un groupe de jeunes gens porteurs de chasse-mouches, une frise figure une procession d'archers et de cavaliers *(fig. 42a);* la position des écuyers (le bras passé au-dessus du cheval qu'ils conduisent) est étonnamment proche de ce que l'on voit à Persépolis *(fig. 42b-c),* à tel point que l'on a pu émettre l'hypothèse que «le sculpteur lycien s'est appuyé, pour risquer ce geste si peu grec, sur un carton oriental» (P. Bernard).

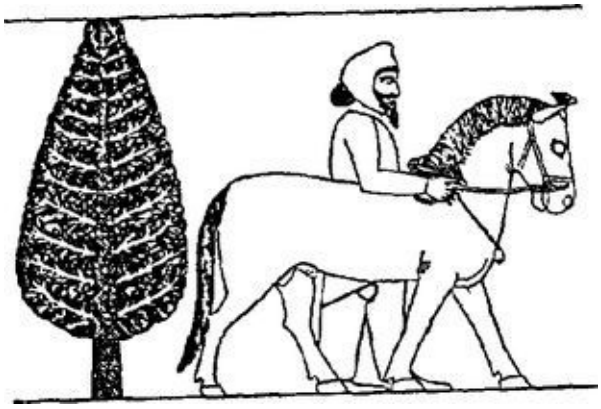

Figure 42b

Les influences de l'art aulique achéménide sont également fort aisément discernables sur l'un des monuments les plus célèbres de Xanthos, dénommé depuis sa découverte Monument des Harpyies. Il s'agit d'un pilier funéraire qui, disposé sur un soubassement massif, pouvait atteindre à l'origine plus de 10 m de haut. On le date généralement des années 480-470. Chacune des quatre faces portait des représentations sculptées en ronde-bosse. Les

sculptures de la face est sont particulièrement dignes d'intérêt: on y voit un prince barbu, assis sur un trône sculpté, tenant de la main gauche un long sceptre dont l'extrémité repose sur le sol; de la main droite il porte une fleur de lotus vers son visage; ses pieds reposent sur un tabouret bas. Deux personnes, manifestement deux serviteurs, sont debout derrière le trône. Devant le prince se tient un jeune garçon agenouillé (?), offrant un coq; derrière lui, on reconnaît, debout, un autre jeune homme, s'appuyant sur un bâton, un chien près de lui. Sur la face nord, on retrouve un prince assis sur son trône, barbu et moustachu, d'apparence plus jeune, qui porte un sceptre et dont les pieds reposent également sur un tabouret; face à lui, un hoplite lui offre un casque corinthien tout empanaché; le relief est encadré par des sirènes emportant des enfants. La face ouest porte des femmes: l'une d'entre elles est assise sur un trône, tandis que trois autres viennent à sa rencontre, et qu'une autre, assise elle aussi sur un trône, est tournée vers une porte, sans doute la porte de la tombe.

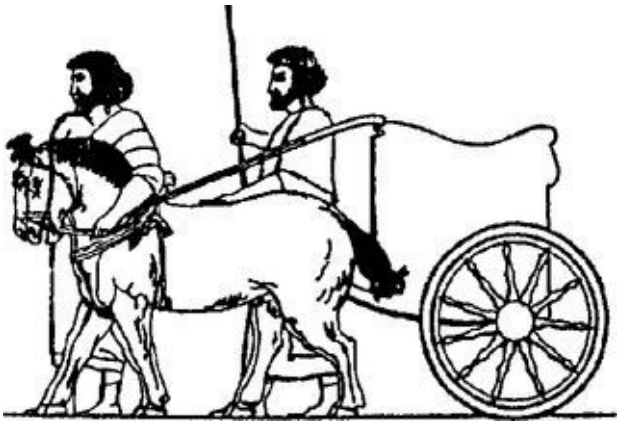

Figures 42c.

Relief du Bâtiment G de Xanthos et deux reliefs persépolitains

On soulignera enfin tout l'intérêt de fresques découvertes sur les parois d'une tombe, située à Karaburun de Lycie, à peu de distance d'une autre tombe sise à Elmali, dont on a déjà parlé (chapitre II, 6). Celle-ci est datée des environs de 525; en revanche, la date de la tombe de Karaburun est sensiblement proche de celles qui sont proposées pour l'édifice G et le monument des Harpyies de Xanthos (vers 480-470). D'Elmali à Karaburun, l'évolution paraît assez nette. Bien que les éléments proche-orientaux (assyriens) ne soient pas absents à Elmali, la facture et le répertoire iconographique y sont fondamentalement grecs. À Karaburun, les influences perses sont incontestablement plus prégnantes. Les différentes peintures

décrivent des scènes de la vie d'un dynaste local, couché sur un lit de banquet, combattant à cheval un guerrier grec, ou voyageant assis sur son un char tiré par deux chevaux. Sur la scène de banquet, il porte une robe haute en couleurs et le diadème ; deux serviteurs sont vêtus à la perse, tandis qu'un autre agite un éventail et qu'une femme (derrière lui) porte un alabastre et une écharpe pourpre. L'influence iranienne se marque non seulement dans les costumes et les attitudes, mais également dans la décoration florale et animalière : le dynaste porte un bracelet à tête de lion, et à la main une coupe ornée de motifs floraux; l'un des serviteurs apporte un gobelet orné de griffons, tandis que l'éventail du troisième se termine par une tête de bélier. De même au monument des Harpyies: il ne fait guère de doute que l'artiste qui a gravé la face est en particulier s'est inspiré d'un modèle persépolitain, tant les ressemblances sont évidentes avec les reliefs d'audience de la Trésorerie, qui datent soit du règne de Darius, soit du règne de Xerxès.

De Xanthos à Karaburun, nous avons donc des indices très nets de l'influence culturelle iranienne : les dynastes locaux aiment à se faire représenter à l'image des Grands Rois. Il est vrai que le cas de Xanthos est un peu particulier, puisque l'on suppose assez généralement que la dynastie locale descend d'Harpage, le lieutenant de Cyrus, qui conquit la Carie, Kaunos et Xanthos et sans doute aussi les villes proches de la vallée du Xanthe. L'influence iranienne s'y marque dès le règne de Kprlli, que l'on situe dans les années 485-440, et dont les monnaies portent un motif emprunté au répertoire iranien, à savoir un lion-griffon marchant.

VI. DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS ET DÉPORTATIONS

• *Déportations de Grecs et d'autres populations.* - Perses des provinces et populations locales ne sont pas seules face à face. Plus encore sans doute que sous les rois néo-assyriens et néo-babyloniens, des populations ou des groupes de populations se déplacent ou sont déplacés d'un point à l'autre de l'Empire. Les auteurs grecs ont été naturellement marqués par les déportations d'habitants de cités grecques, en application d'un ordre du roi. On connaît l'avertissement lancé par les Perses aux Ioniens révoltés (493): «Nous ferons de leurs fils des eunuques, nous déporterons leurs filles en Bactriane» (Hérodote VI, 9), ou encore celui de « Nabuchodonosor» transmis aux Judéens par Holopherne: «Je les transporterai prisonniers jusqu'au bout du

monde» *(Judith* 2.9).

Le premier cas répertorié est celui des Barkéens qui, après la victoire perse (513), furent emmenés en Égypte, puis auprès de Darius : «Celui-ci leur donna pour y habiter une bourgade de Bactriane; ils donnèrent à cette bourgade le nom de Barkè; elle était encore habitée de mon temps, en Bactriane» (Hérodote IV, 202, 204). Après la réduction de Milet (493), «les Milésiens pris vivants furent conduits à Suse; le roi Darius, sans leur faire d'autre mal, les établit sur la mer qu'on appelle Érythrée [golfe Persique], dans la ville d'Ampè, près de laquelle coule le Tigre, quand il se jette dans la mer» (VI, 20). De nombreux auteurs grecs ont également retenu l'exemple des Érétriens faits prisonniers au cours de l'expédition de Datis et d'Artaphernès en 490: «Le roi Darius, avant qu'ils n'eussent été faits prisonniers, nourrissait contre eux un vif ressentiment, parce qu'ils avaient pris l'initiative de l'offenser les premiers; mais, quand il les vit amenés près de lui et soumis à son pouvoir, il ne leur fit d'autre mal que de les établir en Kissie, dans un domaine à lui appelé Arderikka, à une distance de 210 stades de Suse» (VI, 120). Des auteurs anciens mentionnent la présence de déportés béotiens et de «villages cariens» près de Suse (Diodore XVII, 110.4-5). On sait également que lors de ce qu'Hérodote appelle la deuxième révolte de l'Ionie (479), les Branchides de Milet prirent le parti de Xerxès: devant les succès grecs, ils préférèrent fuir dans les fourgons de l'armée royale: Xerxès les établit en Bactriane et, selon la tradition, ils furent ultérieurement punis sévèrement par Alexandre (Strabon XI, 11.4; Quinte-Curce VII, 5.28-35). Il n'y a évidemment aucune raison de supposer que les Grecs furent les seuls à souffrir d'un tel traitement: l'échantillon ethnique des tablettes de Persépolis en fait foi (chapitre XI, 3). Parmi les déportés, Hérodote cite également le cas des Péoniens, que Darius aurait installés en Asie Mineure (V, 12-14); d'après Diodore de Sicile, Cambyse déporta également des artisans égyptiens (I, 46.4), et d'après Pline (VI, 29.116), Darius aurait transféré des mages en Médie (mais il peut s'agir là d'un écho d'une tradition suspecte sur la révolte des mages mèdes et sur les mesures prises contre eux *(magophonie)* par Darius: Hérodote III, 79) ; d'après des sources tardives et fort suspectes, des Judéens auraient été également déportés à l'époque d'Artaxerxès II (chapitre xv, 7).

• *Le statut des communautés déplacées.* - Il n'est pas aisé de déterminer quel était le statut des populations ainsi déportées. On mettra de côté des textes de

l'époque d'Alexandre, qui témoignent de la présence de Grecs et de Lyciens dans les ateliers de Persépolis et dans les exploitations agricoles (élevage), car il est impossible de dater leur arrivée: Diodore explique simplement qu'elle remonte «aux anciens rois de Perse» » (XVII, 69.2; chapitre XVI, 12). La présence de Grecs en Perse à l'époque de Darius Ier est en tout cas attestée, non seulement par quelques témoignages écrits en grec et des graffiti, mais également dans plusieurs tablettes (cf. PF 2072); l'une d'entre elles fait référence à des rations de maternité versées à des femmes ioniennes (PF 1224). D'autres citent un personnage qui porte l'ethnonyme Yauna en guise d'anthroponyme; il s'agit certainement d'un Grec, qui détient des fonctions dans l'administration: il s'occupe de grains (PF 1942; 1965) et, en 499-498, il est l'un des membres du staff de Parnaka et de Zissawis.

Les textes anciens mettent en lumière que, dans tous les cas, les déportés grecs ont été pourvus d'un établissement permanent et de la jouissance d'une terre. En cela, leur situation n'est sans doute pas fondamentalement différente d'autres communautés ethniques installées en Babylonie au sein du système des *haru.* Les membres de ces organisations ne sont pas en effet exclusivement des soldats, et l'on y rencontre un grand nombre d'ethniques: des Iraniens, des Indiens, des Saces, mais aussi des gens originaires d'Anatolie. Un document du règne de Cambyse suggère que des Égyptiens installés près de Nippur disposaient d'une organisation autonome, régulée par les Anciens et reconnue par l'administration achéménide. Il en est de même de la *diaspora* judéenne, toujours active et vivante même après le retour d'exil: bon nombre de Judéens, profondément intégrés dans les échanges commerciaux et culturels, avaient en effet préféré rester sur place, plutôt que de tenter l'aventure risquée du retour dans Juda. On peut faire la même réflexion pour les Babyloniens installés en Perse dès le règne de Cambyse. Il paraît assez probable que les communautés grecques déportées ont joui d'un statut identique ou proche - ce qui expliquerait l'insistance d'Hérodote: «Darius ne leur fit pas d'autre mal» (VI, 20, 119). À l'époque de Darius III, les Eubéens de Susiane fournissent un contingent à l'armée royale (Quinte-Curce V, 1.2). Ce devait être une règle générale : les déportés *(anaspastoi)* installés dans les îles du golfe Persique sont intégrés dans l'organisation tributaire de Darius (Hérodote III, 93) et ils envoient un contingent à l'armée de Xerxès (VII, 80).

• *Les garnisaires d'Égypte.* – L'installation de garnisons royales sur tous les territoires impériaux montre également qu'à l'instar des *haru*, elles étaient composées d'ethnies différentes. Le cas le mieux attesté est celui de Syène-Éléphantine. La présence des Judéens remonte à une époque antérieure à la conquête perse, puisque dans la pétition qu'ils envoient au gouverneur de Judée, en 407, les Judéens rappellent que, «lorsque Cambyse entra en Égypte, il trouva ce sanctuaire construit» *(DAE* 102). Si, par la force des choses, les documents araméens mettent en scène les Judéens de manière privilégiée, ils attestent de la présence de soldats de nombreuses ethnies: des Perses bien entendu, mais également d'autres Iraniens, des Mèdes *(DAE46)*, des Caspiens (n°s 36, 44-46), des Khwarezmiens (n°s 33-34), sans compter des Égyptiens (n° 101) et des Araméens (n°s 6-9, etc.), ou encore des Babyloniens (n°33). Les commandants de compagnies *(degel)* portent fréquemment des noms iraniens (n°s 11, 33-36, 38, 41), mais d'autres portent des noms babyloniens, tels Nabûkuddurî (n°s 7, 9, 53), ou Iddinabû (n°s 39, 48). On constate la même diversité ethnique à Memphis, aussi bien dans la garnison que dans les ateliers royaux. Il ne semble guère faire de doute que, pour être le mieux connu, le cas égyptien n'est pas spécifique: outre l'exemple babylonien, on connaît en Asie Mineure, parmi les garnisaires, des Égyptiens, des Assyriens, des Hyrcaniens et des Bactriens. Les fouilles menées sur le cimetière de Deve Hüyük (à une trentaine de kilomètres de Karkemish) ont montré que les soldats provenaient en majorité d'Iran du Nord.

Tous les documents attestent, en même temps, du mixage des populations. L'organisation militaire elle-même (le *degel*) ne recouvre pas une unité ethnique: chaque compagnie comprend des soldats de différentes origines. L'anthroponymie en est un critère: par exemple, le Babylonien Nabûkuddurî a un fils nommé Bagadta *(DAE* 32), Nabûré'i et Mannuki ont des pères portant des noms iraniens (n° 37). L'adoption, par les Judéens, de cultes et de dieux égyptiens, araméens ou cananéens en est un autre témoignage.

VII. UNITÉ ET DIVERSITÉ

• *Administration impériale et multilinguisme.* - Venant à la suite des efforts de Cyrus et de Cambyse, les réorganisations et réaménagements menés en profondeur par Darius ont accéléré dans de fortes proportions le mouvement d'unification administrative des territoires conquis: l'analyse de l'emprise

tributaire prouve que l'on peut dès lors parler de formation impériale, dans tous les sens du terme. Pour autant, l'unification des pratiques administratives à l'échelle de l'Empire n'implique pas une disparition des traditions locales, qui se seraient fondues et confondues dans une *koin* achéménide. La conquête et la domination jouent sur deux registres, qui ne sont contradictoires qu'en apparence: l'unification et le maintien de la diversité.

La documentation des règnes de Darius et de Xerxès rend compte de la diffusion générale de l'araméen dans les bureaux satrapiques : à Persépolis même, en Babylonie, en Égypte, à Sardes, à Daskyleion, et jusque sur le Plateau iranien. Cependant, la diffusion administrative de l'araméen n'a pas supplanté l'usage des langues locales. On pense tout naturellement à l'ordre donné par Ashuérus, dans le *Livre d'Esther:* «De province à province selon son écriture, de peuple à peuple selon sa langue » (III, 12; cf. *Daniel 3.4, 7;* 6.26) - ou bien encore à l'ordre donné par Darius à Behistoun: «Ensuite, ce texte là, je l'ai envoyé partout dans les pays; les gens l'ont copié » (IV §70, v.p. et élamite), et les versions retrouvées à Babylone en babylonien et à Éléphantine en araméen prouvent que l'ordre royal a effectivement été suivi d'effet.

Il est clair en effet que les langues et écritures locales continuent d'être massivement utilisées dans les textes privés, mais également dans des documents officiels émis par l'autorité centrale, par exemple les documents hiéroglyphiques de l'époque de Darius et de Xerxès. De ce maintien, on possède d'innombrables témoignages, en Asie Mineure, en Babylonie, en Phénicie ou encore à Persépolis: entre autres exemples, rappelons que le code de jurisprudence égyptien fut publié en araméen et en démotique; et, parmi les documents de la pratique quotidienne, citons cette esclave qui, dans la Babylonie de Cambyse, porte sur le poignet une inscription en accadien et en araméen (*Camb.* 143).

L'analyse de la correspondance échangée entre Phérendatès, satrape d'Égypte, et les responsables du sanctuaire de Khnm à Éléphantine, en 492, est très éclairante de ce point de vue. Elle montre concrètement que l'araméen ne pouvait pas être systématiquement utilisé comme vecteur linguistique exclusif entre l'administration et les populations sujettes. Écrite en araméen par les bureaux de Memphis, sous la responsabilité d'un haut personnage de la chancellerie (un non-Égyptien, peut-être un Perse), la lettre du satrape fut en effet traduite phrase par phrase par un secrétaire égyptien (Peftu'uneith) versé

dans le démotique; il rencontra quelques difficultés dans cette tâche, d'où les problèmes de traduction que rencontrent à leur tour les exégètes modernes. En revanche, la réponse des prêtres d'Éléphantine fut rédigée directement en démotique. Autrement dit, pour se faire comprendre, les chancelleries satrapiques devaient recourir nécessairement à des scribes locaux.

Dans ces conditions, les traductions d'actes officiels n'étaient pas toujours d'une exactitude notariale, surtout lorsque la langue réceptrice ne possédait pas d'équivalent à tel mot de la langue perse: c'est ainsi que, pour rendre le perse *bandaka,* le traducteur grec de la lettre de Darius à Gadatas n'a pas trouvé d'autre vocable grec que celui de *doulos,* dont le contenu sémantique n'a qu'un rapport très lâche avec celui du terme perse, dont on postule qu'il figurait dans l'original (cf. également Xénophon *Anab.* I, 6.6). Les traductions pouvaient être d'autant plus complexes qu'entre l'original perse et la version en langue locale s'interposait fréquemment un intermédiaire araméen. Les inscriptions bilingues ou trilingues attestent des difficultés de la transposition: le meilleur exemple, à cette date, est offert par les différentes versions de l'inscription de Behistoun et, à une date plus tardive, par la trilingue de Xanthos.

Nous ne connaissons guère d'exemples d'apprentissage linguistique: le plus célèbre est celui de Thémistocle qui, admis dans l'entourage d'Artaxerxès Ier, apprit le perse *(Thém.* 28.5; Thucydide I, 138.1), si bien que, selon Nepos *(Them. 10.1),* «il lui était beaucoup plus aisé, dit-on, de parler en présence du roi qu'à ceux qui étaient nés en Perse»! De son côté, Hérodote cite Histiée de Milet, qui parle perse, ou du moins qui en sait assez pour se faire reconnaître par un soldat perse (VI, 29): il est vrai qu'il avait séjourné plus de dix ans à la cour de Darius. Cependant, les exemples connus sont à la fois personnalisés et isolés. Tout indique que la langue perse ne s'est pas répandue massivement. Xénophon, il est vrai, rapporte qu'en Arménie, il s'adressa à un chef de village par l'intermédiaire d'un interprète parlant à la perse *(persisti:* Anab. IV, 5.10), ou persophone *(persizôn:* IV, 5.34). Mais le témoignage ne doit pas être surévalué. Xénophon n'affirme pas en effet que le kômarque parlait couramment le perse : on peut tout aussi bien supposer qu'un Arménien pouvait, sans grande difficulté, saisir un discours simple dans une langue étroitement apparentée à la sienne.

Parlant des populations du Plateau iranien (l'Arianè), Strabon affirme qu'elles parlent la même langue (homoglôssoi), il précise bien en même temps

qu'il existe de légères variations dialectacles de l'une à l'autre (para *mikron;* XV, 2.8). Il est probable que les usages perses se sont répandus chez certains peuples du Plateau : cela est assuré pour les nomades Sagartiens, dont Hérodote affirme qu'ils parlent le perse *(phônê) ;* il est vrai qu'il précise en même temps qu'ils ressortissent eux-mêmes au peuple perse *(ethnos persikos;* VII, 85), dans sa diversité tribale (1, 125); ils n'en ont pas moins conservé des modes de combat qui les différencient profondément de la cavalerie royale; il devait en être de même d'autres tribus perses, tels les Mardes de Perside (cf. Élien *VH.* I, 34). Strabon note également que les habitants de la Drangiane se sont acculturés aux Perses (XV, 2.10): le terme utilisé *(persi*zontes) peut faire songer à l'adoption de la langue perse, mais le contexte n'impose pas une telle interprétation. Rangés par Hérodote (I, 125) parmi les tribus perses de «laboureurs» sous le nom de Germaniens, les Carmaniens ont, d'après Strabon (XV, 2.14), adopté des techniques agricoles proches de celles des Perses. Mais, dans le même temps, son récit montre à quel point les Carmaniens ont conservé leurs usages propres : en particulier, le rite de passage qu'il décrit est fort éloigné de celui que l'on connaît chez les Perses (chapitre VIII, 3), puisque, avant que de se marier, le jeune homme doit faire la preuve de ses qualités viriles et, pour ce faire, «couper la tête d'un ennemi et l'apporter au roi; le roi entrepose le crâne dans sa résidence»! Mis à part le cas spécifique des Sagartiens, nous n'avons donc aucune attestation d'une diffusion massive du parler perse parmi les peuples iraniens. D'où par exemple l'utilisation, par Alexandre, d'un interprète habile dans le maniement du parler *(phôn)* des habitants de Marakanda en Sogdiane (Arrien IV, 3.7). Au reste, tous les documents écrits postérieurs rendent compte de la vigueur des langues bactrienne ou sogdienne, ainsi que du maintien, en Iran oriental, de coutumes funéraires tout à fait distinctes des usages des Perses (décharnement des cadavres).

Dans ces conditions, le maintien du plurilinguisme nécessitait le recours à des interprètes. Ils étaient nombreux dans l'armée royale (e.g. Xénophon *Anab.* I, 2.17; 8.12). Ils l'étaient également à la cour centrale, ne serait-ce que lors des réceptions d'ambassadeurs étrangers: au reste, lors de sa première audience, Thémistocle s'adressa au Grand Roi par l'intermédiaire d'un interprète *(Thém.* 28.1). De même, l'intervention d'interprètes est attestée par Hérodote entre Cyrus et Crésus (I, 86) ou entre Darius et des Grecs (III, 38) : manifestement, Darius Ier n'avait pas pris la peine d'apprendre le grec, contrairement à ce que fit son lointain successeur Darius III (du moins selon

Quinte-Curce V, 11.4). Sans doute des Perses ont-ils appris de leur côté à manier des langues locales, tel ce Perse qui s'exprime en grec, lors du banquet organisé à Thèbes en 479 en l'honneur de Mardonios (Hérodote IX, 16), ou ce Patégyas qui, dans l'entourage de Cyrus le Jeune, sait assez de grec pour donner un ordre aux mercenaires (Xénophon, *Anab.* I, 8.1). Mais soulignons qu'à la fin du Ve siècle, le satrape Tissapherne utilise un interprète pour communiquer avec les Grecs (Xénophon, Anab. II, 3.17).

Une tablette babylonienne *(Amherst* 258), datée (par hypothèse) des débuts du Ve siècle, paraît indiquer que la connaissance des langues locales n'était pas très répandue chez les Perses. Elle enregistre des rations versées à une série de personnages, dont la plupart sont des Perses, manifestement de haut rang (l'un d'entre eux, Utnu n'est probablement personne d'autre que le satrape de Babylonie et d'Ebir Nri) : il est possible que ces Perses aient transité en Élam et en Babylonie, ou y aient accompli une mission. Toujours est-il qu'on y mentionne un scribe-interprète (Liblut), le traducteur (Marduk) attaché au service d'Utnu ainsi que l'interprète (Bl-itannu) d'Artapti. Apparemment, ces Perses étaient incapables de communiquer directement avec leurs administrés, et devaient faire appel, pour ce faire, à l'intermédiaire d'interprètes babyloniens. Il est vrai que le document peut donner lieu à d'autres interprétations: ou bien les Perses, capables de dire quelques mots en babylonien, ne maîtrisaient pas suffisamment la langue pour donner des ordres précis; ou bien encore ils tenaient à parler perse, pour conserver leur statut de prestige; ou bien encore le terme utilisé *(sipru)* pour qualifier les collaborateurs des Perses renvoie d'abord à leur fonction de secrétaire, qui n'est pas liée nécessairement avec une qualité de traducteur-interprète.

Peut-être convient-il donc de ne pas donner une importance excessive à ce document. Si, effectivement, la communication verbale entre les Perses et leurs sujets était entravée par toute une série d'obstacles, linguistiques et/ou politiques, il faut souligner que l'usage de l'araméen et l'activité des secrétaires et interprètes permettaient de les lever aisément dans les pratiques administratives - et même dans la vie de tous les jours: lorsque des Perses concluent avec des Égyptiens un accord commercial, le texte est rédigé en araméen *(DAE* 109); de même d'un contrat passé entre un Araméen d'El-Hibeh (Teuzoi) et un paysan égyptien *(DAE* 1). En d'autres termes, les disparités linguistiques toujours vivantes ne mettent pas en péril l'unité politique de l'Empire : écrit ou diffusé en grec, en babylonien, en lycien ou en démotique, un ordre royal ou satrapique garde toute sa valeur opératoire *perse*

– de la même façon que, malgré l'appel à des artisans de tous pays et les emprunts aux répertoires iconographiques proche-orientaux, l'art persépolitain est un art *royal ach*éménide, au plein sens du terme.

• *Loi royale et lois des pays.* – Partant de la «codification» des «lois» égyptiennes ordonnée par Darius, on affirme parfois que le roi aurait cherché à étendre dans tout l'Empire des préceptes juridiques communs, connus sous le terme de loi royale. Cette interprétation suscite bien des réserves. En effet, les jurisprudences rassemblées par les sages égyptiens ne sont en aucune manière assimilables à un code de lois, au sens où on l'entend généralement dans le contexte du droit romain. D'autre part, ces jurisprudences n'ont de valeur que dans le contexte égyptien, à usage exclusif des plaideurs et des juges de la vallée du Nil: les autorités satrapiques doivent elles-mêmes s'y conformer, si elles doivent trancher dans un procès égyptien (chapitre XIV, 8). En Babylonie, on connaît également l'existence de juges *(dtabaru; dayynu...).* Mais l'existence de calques linguistiques *(dtabarul*dtabara)* n'est pas à elle seule porteuse de certitudes sur les rapports qu'ils pourraient entretenir avec la loi royale. L'existence de ces officiers - dont les fonctions sont au reste mal définies - n'implique nullement que la Babylonie a été soumise à un code de lois impérial. Quels que soient leurs titres, les juges doivent rédiger leurs jugements en fonction du droit local, dès lors que le procès ne sort pas du cadre régional. Au reste, l'expression «selon la loi du roi *(datu sha sharri)* », qui revient dans quelques tablettes babyloniennes, paraît désigner d'abord des obligations de type fiscal, c'est-à-dire des obligations plus proches des régulations/règlements que des lois proprement dites. La même terminologie apparaît furtivement dans les papyrus araméens de Saqqarah *(dtbry'; dayyn) ;* ces juges devaient, selon toute probabilité, intervenir dans les procès civils, comme dans les provinces du Sud *(dyny'* dans les documents araméens d'Éléphantine). Certes, à de rares reprises, on les cite à Éléphantine sous la terminologie de «juges royaux» *(dyny mlk';* cf. *DAE* 2). Mais il faut résister à la tentation de les assimiler à la catégorie de juges royaux, telle qu'on peut la connaître à travers les sources classiques: ceux-ci sont nommés par le roi et ils n'interviennent que dans le contexte perse (Hérodote III, 31: *hoi patrioi* thesmoi). En Égypte, juges, juges de la province ou juges royaux interviennent en première ou deuxième instance, sous l'autorité du gouverneur, du satrape et, *in fine,* du roi.

La traduction par «loi » du terme perse *dta* est elle-même créatrice d'ambiguïtés: on voit par exemple que dans une tablette de Persépolis, il désigne des «règlements», auxquels doivent se conformer les chefs de magasins (PF 1980: él. *datam) :* c'est dans ce cadre que l'on doit comprendre les tâches dévolues au juge *(*dtabara)* de Parnaka (PF 1272). Dans le Livre d'Esther, le terme *dta* est employé dix-neuf fois, pour définir un règlement aulique (e.g.I, 8: vin réservé au roi *kata prokeimenon nomon)* ou pour faire référence à des coutumes établies (I, 15: jugement d'Esther kata ton *nomon),* en fonction desquelles le roi prend un décret (1,19 : *prostagma).* Ici, la traduction de *dâta* par nomos est parfaitement adaptée. Chez les auteurs grecs en effet, le terme nomos renvoie simplement à des usages perses *(e.g.* Ctésias §57: usages funéraires; Hérodote I, 131-140, etc.) ou/et des usages de la cour achéménide - ainsi chez Élien, friand de ces règlements auliques: I, 21 *(nomos epikhôrios :* proskynèse), I, 31-32 *(persikos nomos:* dons obligatoires faits par les paysans perses au roi), XII, 62 *(nomos persikos :* obligations des conseillers du roi). Pour aller jusqu'au bout de ces rapprochements, y compris sous une forme ludique, revenons un instant à l'expression élamite *datam appukana,* qu'il convient de comprendre comme «selon les règlements établis/traditionnels », plutôt que comme « selon la loi d'antan » (PF 1980): on peut parfaitement imaginer que, si un auteur grec avait voulu la rendre dans sa langue, il aurait utilisé une formule telle que: *kata ton (persikon) patrion nomon!*

Dans un passage historiquement peu crédible, le rédacteur du Livre *d'Esther* oppose les lois des Judéens aux lois du roi (III, 18: *nomoi tou basileôs).* Mais là, l'accent est mis plus sur l'aspect politique que sur l'aspect juridique; il n'est pas question d'imposer partout les lois perses, puisque bien au contraire l'édit royal reconnaît explicitement les lois des différents peuples *(nomoi... para panta ta ethn),* de la même façon que les édits royaux sont publiés dans toutes les langues de l'Empire, «afin que chaque homme soit maître chez lui et utilise sa langue originelle » (I, 22). Un dernier exemple, le plus souvent cité: dans *Ezra* (7.25-26), on trouve l'ordre royal sous la forme suivante:

> Et toi, Esdras, selon la sagesse de ton dieu, qui est dans ta main, établis des secrétaires et des juges *(kritai)* qui rendent la justice à tout le peuple d'au-delà du fleuve, à tous ceux qui connaissent les lois de ton dieu, et enseigne-les à ceux qui ne les connaissent pas. Quiconque n'exécutera pas la loi de ton dieu et la loi du roi, qu'il soit de lui fait exacte justice...

Il n'y a pas trace là non plus d'une volonté d'extension d'un «code de lois impériales », puisque le roi reconnaît et protège les lois des Judéens (la *Torah),* en fonction desquelles les juges installés par Esdras prendront leurs décisions, y compris vis à vis de Judéens qui vivent en dehors du territoire de Juda («tout le peuple [judéen] de Transeuphratène»). L'explication est tout autre : dès lors qu'elles ont été reconnues par le Grand Roi, les coutumes locales sont insérées dans la catégorie globalisante de «loi royale » : elles acquièrent de ce fait – et d'abord auprès de l'administration satrapique, à laquelle s'adresse le roi - une autorité, qui ne procède pas simplement des traditions propres à la population en question. En quelque sorte, du point de vue des dirigeants des communautés locales *(ethnos,* cité, sanctuaire), l'appellation de «loi royale», bien loin d'être considérée comme une limitation de leur autonomie, constituait une sorte de garantie royale contre l'arbitraire satrapique. En ce sens, on pourrait ranger les réformes tributaires de Darius dans la catégorie de «loi royale»: si elles symbolisaient et marquaient la sujétion, dans le même temps elles limitaient strictement les initiatives fâcheuses des autorités satrapiques.

En définitive, on doit fermement conclure qu'il n'existe dans l'Empire aucun code de lois qui s'imposerait à toutes les populations sans distinction. En ce sens, le concept de loi royale ressortit au domaine du politique, non au domaine du droit. C'est ainsi que l'on doit comprendre la déclaration de Darius à Behistoun: «Par la puissance d'Ahura-Mazda, ces peuples ont respecté ma loi *(dta),* ils ont agi comme je l'ai ordonné (§8). Ici, *dta* n'est rien d'autre que le devoir de loyauté *(arta)* et l'obligation de verser la «part du roi » (=*baji [bazi]* «tribut»); le terme relève manifestement de l'idéologie politico-religieuse, non de l'organisation juridique: il désigne et exalte la domination sans partage du Grand Roi sur ses pays et ses peuples.

QUATRIÈME PARTIE

De Xerxès à Darius III, l'Empire en mouvement

CHAPITRE XIII

Xerxès le Grand Roi (486-465)

I. SOURCES ET PROBLÈMES

• *L'année 479 et la réputation de Xerxès.* – Traditionnellement, l'historiographie moderne a véhiculé une image désastreuse de la personnalité de Xerxès et de son règne. Cette image est déjà bien constituée chez Rawlinson dans son *Five Great Monarchies,* ouvrage publié en 1867 : avec Xerxès commencent les désordres du sérail, les assassinats et les conspirations; autour de lui, se déchaînent les passions des princesses de la cour, l'influence grandissante des eunuques, si bien que «le caractère de Xerxès tomba au-dessous de n'importe lequel de ses prédécesseurs » : le roi est faible, aisément influençable, puéril dans ses goûts, égoïste, cruel, superstitieux, licencieux. Tout cela explique le déclin de l'Empire, épuisé par les saignées de la seconde guerre Médique ; cette décadence se manifeste sur le plan territorial et militaire, mais également dans le domaine de l'administration et de l'« esprit national»; «avec Xerxès commence la corruption de la cour», qui se manifeste dans la croissance du luxe, l'effémination des coutumes. Rawlinson concède simplement que le roi sut faire la preuve de qualités de bâtisseur, mais il souligne en même temps que la plupart des bâtiments qui datent de son règne ont été probablement conçus par son père Darius. En dépit de mises en garde plus lucides, on peut considérer que cette image de Xerxès a continué d'être véhiculée jusque dans des ouvrages et articles récents. En bref, la question peut être posée de manière brutale et simple à la fois: quelle est la signification de l'année 479 au regard de l'histoire perse? Pour ce faire, il convient de s'interroger préalablement sur les origines d'une telle présentation, car tout réexamen présuppose une réflexion historiographique sur les voies et moyens de son élaboration.

• *Histoire perse et hellénocentrisme.* - Il apparaît aisément que la vision traditionnelle est d'abord fondée sur une lecture sans recul des sources classiques. Si l'on met à part un exposé sur le choix d'un prince héritier (VII, 2-3) et une allusion fort brève à la reconquête de l'Égypte menée par Xerxès (VII, 7), l'ensemble des Livres VII, VIII et IX d'Hérodote est consacré à l'examen des préparatifs royaux et des défaites perses à Salamine (480), Platées et Mycale (479). Le récit d'Hérodote se clôt brutalement alors que Xerxès se prépare à quitter Sardes après la défaite de Mycale. Qui plus est, les derniers chapitres d'Hérodote n'ont pas peu fait pour ancrer l'image d'un roi décadent. Hérodote raconte en effet que, lors de sa halte à Sardes au retour de son expédition européenne, le roi tomba amoureux de sa belle-sœur, la femme de son frère Masistès; ne pouvant la faire fléchir, «il mit en train le mariage de son propre fils, Darius, avec une fille de cette femme et de Masistès ; il pensait que, par ce moyen, il aurait plus de chances de la gagner» (IX, 108). Puis Hérodote de mettre en scène Amestris, femme de Xerxès, et son influence désastreuse sur l'esprit de son mari, ainsi que sa cruauté sans nom (IX, 109-112). Cette aventure aboutit à la révolte de Masistès et au massacre de celui-ci, de ses enfants et de sa troupe (IX, 113). Insérés dans le récit des victoires grecques en Asie Mineure, ces développements ont enraciné l'image d'un roi qui, soumis aux influences néfastes des femmes du palais, préfère se vouer à ses coupables passions plutôt qu'à défendre l'héritage territorial de Darius. Or, donner un tel relief à l'histoire de Xerxès et de sa belle-sœur résulte d'un choix méthodologique fort contestable. D'une part, il s'agit d'un roman, marqué par toute une série de motifs répétitifs, à partir duquel toute extrapolation historique est d'une imprudence extrême. D'autre part, le récit d'Hérodote contient bien d'autres éléments informatifs autrement plus décisifs sur la politique et la stratégie suivies par Xerxès depuis son retour de Salamine, du moins à partir du moment où l'historien consent à se défaire du poids écrasant des stéréotypes.

Certes, on a déjà à plusieurs reprises souligné les insuffisances d'Hérodote: mais sa disparition (historiographique) à partir de 479 tend en même temps à réévaluer la place qu'il occupe dans la reconstitution de l'histoire achéménide. Car, ainsi, nous perdons le fil narratif qui guide l'historien depuis les conquêtes de Cyrus et de Cambyse. C'est aussi que, parmi les auteurs grecs, aucun n'offre de réelle alternative. Sur le plan narratif, les chapitres célèbres de Thucydide sur la formation de la puissance athénienne (I, 89-95) et sur les carrières de Pausanias (I, 128-130) et de Thémistocle (I, 135-138) prennent en

quelque sorte la suite d'Hérodote. Mais Thucydide n'a jamais prétendu écrire une histoire perse: celle-ci n'est abordée périphériquement que pour autant qu'elle permet à l'auteur de répondre au problème qu'il pose à propos du déclenchement de la Guerre du Péloponnèse: comment Athènes est-elle parvenue à la puissance qu'on lui reconnaît en 432, au cours de la période dite des Cinquante Ans (Pentakontaétie) (I, 89.1; 118)? Certes, l'analyse nous vaut des développements qui intéressent aussi l'histoire perse, par exemple le récit de l'expédition athénienne en Égypte (I, 104, 109). Mais privilégier de tels développements revient à donner un poids excessif au front méditerranéen de l'Empire. On fera la même réflexion à propos d'autres auteurs, comme Diodore de Sicile ou encore Plutarque *(Thémistocle, Aristide, Cimon) :* les règnes de Xerxès et de ses successeurs ne sont pas réductibles aux aléas des luttes menées contre Athènes en mer Égée (cf. Plutarque, *Thém.* 31.3).

Quant à Ctésias, son apport narratif est faible et douteux. Si l'on excepte la mention d'une révolte babylonienne (§21-22), le résumé de Photius illustre une nouvelle fois les insuffisances criantes de Ctésias. Non seulement le récit qu'il fait de l'expédition de Xerxès fourmille d'erreurs (§23-27), mais la période 479-466 est traitée en quelques phrases, consacrées aux aventures extraconjugales de sa fille Amytis (mariée à Mégabyze) et au complot dans lequel le roi perdit la vie (§28-29) : il paraît clair qu'à partir du § 22, Ctésias traite moins de l'histoire dynastique que de la saga de la famille de Mégabyze, à laquelle il consacre de longs développements, jusqu'à la mort du dernier fils de Mégabyze, Zôpyros II, sous le règne d'Artaxerxès Ier (§43). Aucun autre auteur classique ne fournit le chaînon manquant. On retrouve le même déséquilibre par exemple chez Justin (III, 1.1) ou encore chez Élien *(VH* XIII, 3): «Xerxès, roi de Perse, naguère la terreur du monde, commença à être méprisé même de ses sujets » (Justin) ; «Il fut malheureux dans son expédition; et, de retour chez lui, il finit malheureusement sa vie, assassiné pendant la nuit par son propre fils, qui le surprit dans son lit» (Élien).

• *L'idée de la décadence.* – Dans tous les cas, l'année 479 est présentée, implicitement ou explicitement, comme une date charnière, au-delà de laquelle commence la longue agonie de l'Empire créé par Cyrus, Cambyse et Darius. C'est le point de vue développé par Platon, qui élargit l'interprétation à l'histoire achéménide dans son entier. Dans la logique de son développement sur la décadence perse liée au mode d'éducation des enfants royaux, il met en

exergue le cas de Xerxès et conclut: «On peut dire qu'à dater de cette époque, il n'y a eu encore chez les Perses aucun roi qui n'ait mérité, si ce n'est nominalement, d'être appelé Grand Roi» (Lois 694e). Dans le même temps, Platon rapproche Xerxès de Cambyse; on retrouve le parallèle chez Arrien (IV, 11.6) ; aux yeux des Grecs, l'un et l'autre sont les exemples typiques de despotes sans raison. Le même Platon oppose en même temps Xerxès à Darius qui, n'étant pas fils de roi, ne fut pas soumis à l'influence déplorable des femmes du palais et put ainsi mener une politique hardie, et «acquérir des territoires qui ne le cédaient point en étendue à ceux qu'avait laissés Cyrus» (694d).

On retrouve bien sûr l'opposition chez Eschyle, dont la lecture a également fortement contribué à la détestable réputation de Xerxès. Darius est un «roi sans pareil » (v. 650), un «père bienfaisant » (v. 665-670), « le chef aimé de Susiane» (v. 555-556), «le tout-puissant, le bienfaisant, l'invincible, égal aux dieux» (v. 853-855). Face à lui, Xerxès est faible, puéril dans ses choix tactiques (v. 353-364), il est couard, puisque, aussitôt après la défaite de Salamine, «il se précipite dans une fuite éperdue» (v.469-470). De manière à mieux organiser le contraste, le poète fait paraître le fantôme de Darius, qui dénonce son fils dénué de sens (v.829-831), et qui reprend l'accusation typiquement grecque de la démesure *(hybris)* contre Xerxès qui n'a pas hésité à jeter un pont sur la mer (v.715-725; 740 *sqq*.). Xerxès lui-même se désole de ses défaites et de ses défauts (v.908-915; 934 *sqq.)*. Il est responsable d'un désastre sans nom, et de la disparition d'une foule d'hommes, souvent de haute extraction (v. 441-444; 765 *sqq*.) : l'Asie entière est vidée de sa substance (v. 550), «un peuple en entier a péri au combat» (v. 728-731), on ne compte «qu'une poignée de survivants» (v. 510). Présentées par Eschyle, les conséquences des défaites sont catastrophiques pour l'Empire du Grand Roi. Salamine est «le tombeau de la puissance perse» (v. 596). On connaît enfin la célèbre apostrophe du chœur :

> Et de longtemps, sur la terre d'Asie, on n'obéira plus à la loi des Perses; on ne paiera plus le tribut sous la contrainte impériale; on ne tombera plus à genoux pour recevoir des commandements ; la force du Grand Roi n'est plus. Les langues mêmes ne sentiront plus de bâillon. Un peuple est délié et parle librement, sitôt qu'est détaché le joug de la force (v. 585-595).

Il est tout à fait étrange que, dans des études récentes, on cite encore ce

passage d'Eschyle pour justifier un jugement sur le déclin irréversible de l'Empire achéménide, et sur la faiblesse extrême d'un Xerxès, désormais réduit à s'occuper de ses constructions à Persépolis et à se plonger avec délices dans les charmes délétères du sérail!

Qui plus est, la vision hellénocentrique a envahi les études iraniennes. À preuve l'interprétation que l'on propose traditionnellement de l'inscription des *daiv.* Faible, cruel, licencieux, Xerxès devient en outre le symbole même de l'intolérance religieuse: «C'est un ton nouveau, un ton propre à Xerxès: le ton d'une religiosité profonde mais intolérante. » En s'appuyant sur des sources d'époque hellénistique, on affirme que Xerxès a profondément modifié la politique de ses prédécesseurs, que ce soit en Babylonie ou en Égypte: «Lorsqu'il eut réprimé la rébellion de l'Égypte, il se dépouilla du nom égyptien du roi et traita ce pays d'ancienne culture comme une satrapie ordinaire; par la démolition du temple de Mardk, il frappa au cœur les prêtres babyloniens, qui avaient ouvert les portes à Cyrus.» Certes l'Empire «demeura debout», mais «son érosion intérieure est seule à faire comprendre comment, aux yeux d'un monde déconcerté, toute cette magnificence s'écroula en ruines sous le poing gigantesque d'Alexandre» (M. Mayrhofer). Où l'on retrouve Platon, à travers un détour sinueux par les sources du centre, elles-mêmes revisitées par la *Vulgate* d'Alexandre!

• *Histoire et documentation.* – Si de telles reconstructions ont pu être proposées, c'est que l'idée même de la décadence parcourt toute la littérature occidentale sur le «despotisme asiatique». Cependant, elles ne sont pas fondées uniquement sur une aveugle confiance envers les sources grecques. Elles procèdent également d'une adéquation mécaniste de l'exposé narratif à l'inégale répartition documentaire. Car, à partir de Xerxès, les sources du centre sont incomparablement moins abondantes et diversifiées que sous Darius. Le nombre de documents babyloniens et égyptiens se réduit d'une manière drastique. Aussi bien les documents archéologiques que la plupart des tablettes du Trésor et nombre d'inscriptions royales font essentiellement référence aux travaux de construction du Grand Roi. Toutes les inscriptions royales ne sont pas concentrées à Suse et à Persépolis: l'une atteste de l'existence d'ateliers royaux à Ecbatane *(XH)* ; une autre, placée près d'une inscription de Darius (DE), a été gravée sur l'Elvend, à proximité d'Ecbatane *(XE)* ; une autre enfin a été découverte près du lac de Van en Arménie *(XV)*.

Mais il est délicat de tirer des inférences historiques consistantes de telles inscriptions. Le fait reste donc : les sources du règne de Xerxès sont insuffisantes et lacunaires, et il est ainsi exclu de vouloir retracer une histoire narrative continue. Mais en déduire qu'à partir de 479, Xerxès se désintéressa des problèmes politiques pour se vouer uniquement à l'embellissement de Persépolis procède d'une méthode singulière, fondée, si l'on peut dire, sur une documentation narrative qui devient muette. D'un autre côté, les évidentes déformations apportées à la mémoire de Xerxès par les sources polémiques grecques conduisent l'historien à remettre en question une thèse toujours vivace, et à considérer d'un autre œil la signification historique de son règne.

II. DE DARIUS À XERXÈS

• *La présentation d'Hérodote et la déclaration* de *Xerxès.* – «Darius, rentré en Perse, offre des sacrifices puis il meurt... Le trône échoit à son fils Xerxès»: c'est par ces simples mots que Ctésias, ou tout au moins Photius, traite de la succession de Darius (§§ 19-20) – ce qui laisse l'historien sur sa faim. Homme au-dessus des hommes, le roi n'en est pas moins soumis lui aussi à des contraintes politiques. Le conflit entre Cambyse et Bardiya puis l'avènement de Darius avaient illustré éloquemment les difficultés de la transmission du pouvoir royal, même lorsque la succession du roi (Cyrus) a été préparée de son vivant. La question fondamentale qui se pose est la suivante: existait-il, à la cour achéménide, des règles qui présidaient à la transmission du pouvoir? À Behistoun, on l'a vu, Darius insiste (non sans falsification) sur l'importance qu'il accorde à la filiation. Dans son esprit, il ne fait aucun doute que son pouvoir devait se transmettre à l'un de ses fils, de manière à assurer la continuité dynastique.

Au début du livre VII (2-4), Hérodote consacre un long passage à la préparation de sa succession par Darius, qu'il situe au moment de la révolte de l'Égypte, quatre ans après Marathon (486) (VII, 1):

> Une grande contestation *(stasis)* s'éleva entre les fils de Darius au sujet du pouvoir *(peri tēs hegemonis)*... Darius, en effet, avant de devenir roi, avait eu de sa première femme, fille de Gobryas, trois fils; et, depuis son avènement, quatre autres d'Atossa, fille de Cyrus ; des premiers, l'aîné était Artobarzanès; des autres, Xerxès. Nés de mères différentes, ils étaient en lutte [l'un contre l'autre] (VII, 2).

Qui choisir? Artobarzanès faisait valoir «qu'il était l'aîné de toute la descendance *(pres*butatos... *pantos tou genou)* » (VII, 2); Xerxès exaltait le prestige de ses origines qui, par sa mère, remontaient au fondateur de l'Empire, Cyrus. Toujours selon Hérodote, les hésitations de Darius furent levées par l'argumentation que souffla à Xerxès le Spartiate Démarate (chassé de sa patrie, il venait d'arriver auprès du roi). Se référant à l'exemple spartiate, Démarate faisait valoir que les droits de Xerxès étaient incomparables, car il était né alors que son père, Darius, était roi, ce qui n'était pas le cas d'Artobarzanès, né alors que son père était un simple particulier *(idiôts :* VII, 3). Conclusion de l'histoire :

> Xerxès suivit le conseil de Démarate; et Darius, ayant reconnu que ce qu'il disait était juste, le désigna pour être roi. À ce qu'il me semble, même sans ce conseil, Xerxès aurait régné, car Atossa était toute puissante *(eikhe to pan kratos).* Après avoir désigné Xerxès roi en Perse, Darius se disposait à entrer en campagne... (VII, 5).

De son côté, Xerxès a fait lui-même référence au choix paternel dans une célèbre inscription *(XPf).* Après avoir rappelé l'avènement de son père, alors qu'Hystaspes et Arsamès étaient toujours vivants, il écrit:

> Dit Xerxès le roi: «Il y avait d'autres fils de Darius; selon la volonté d'Ahura-Mazda, Darius mon père me fit le plus grand *(maθita)* après lui. Quand mon père quitta le trône [mourut], par la volonté d'Ahura-Mazda, je devins roi sur le trône de mon père» *(XPf §4).*

Il est au moins un point sur lequel se rejoignent Hérodote et Xerxès: c'est que Darius a choisi entre plusieurs de ses fils. Au contraire d'Hérodote, qui présente la succession comme un duel entre Xerxès et Artobarzanès, Xerxès fait référence à ses autres frères, ce qui revient à nier implicitement que l'un d'entre eux avait des droits particuliers à faire valoir face à lui. Xerxès songe certainement, sans les nommer, à ses trois frères de même père et de même mère, les seuls qui jouissaient de la même ascendance, à savoir, selon Hérodote, Achéménès (VII, 7, 97), Masistès (VII, 82; IX, 107) et Hystaspes (VII, 64) – mais, même sur ce point, des traditions divergentes circulaient puisque, on le verra, d'autres auteurs mettaient en scène un certain Ariaramnès. Dans le même temps, le fait même de graver une telle déclaration (qui n'a pas de parallèle) et l'insistance mise par Xerxès sur sa «victoire» sur

ses frères semblent confirmer également que la décision royale a soulevé quelques oppositions.

• *Chronologie et* nomos. – L'importance du texte d'Hérodote ne saurait être sous-évaluée. Mais la présentation qu'il donne pose également quelques problèmes d'interprétation, tant sur les modalités que sur les raisons du choix royal. Il situe l'événement au moment où «Darius se disposait à marcher contre l'Égypte et Athènes ». Selon lui, c'est sur la pression de ses fils que Darius résolut de procéder au choix d'un successeur, «car– disaient-ils - suivant la coutume des Perses *(kata ton Perseôn nomon),* il devait désigner le futur roi avant d'entrer en campagne » (VII, 2). Aucun autre exemple ne vient confirmer la réalité d'un tel usage. Certes, avant de passer l'Araxe, Cyrus avait renvoyé en Perse son fils Cambyse, sous la garde de Crésus : « Il entendait remettre à Cambyse la royauté», remarque Hérodote, en laissant clairement entendre qu'en cas de malheur, c'est Cambyse qui succéderait à Cyrus (I, 208). Mais le choix de Cyrus est antérieur de nombreuses années, comme le montre la concession à Cambyse du titre de «roi de Babylone» pour une courte période en 538-537. Et surtout, ce n'était pas la première campagne que menait Cyrus. La même remarque vaut évidemment pour Darius. Si la date indiquée par Hérodote est exacte, on doit constater que Darius a attendu bien longtemps: en 486, il était âgé d'environ soixante-cinq ans (cf. Hérodote I, 209) ; quant à Xerxès, il devait avoir atteint environ l'âge de trente à trente-cinq ans (le mariage de ses parents remonte à 522). Il paraît peu croyable que, venant de fonder une nouvelle souche royale et une nouvelle légitimité dynastique, Darius n'ait pas pris les mesures propres à assurer la continuité avec le fils qu'il avait choisi. On postulera donc que la reconnaissance officielle fut antérieure à 490-486, sans que l'on puisse ni le prouver ni proposer une chronologie plus précise. Autant dire que ce qu'Hérodote appelle un *nomos* ne revêtait aucun caractère d'obligation: c'est d'ailleurs une observation que l'on peut faire à partir d'une analyse du terme dans tous les contextes de successions (chapitre XVII, 1)

• *Darius, Xerxès et Atossa.* – Par ailleurs, il est manifestement erroné d'affirmer que la mère du prince, telle Atossa, avait un droit à intervenir. Si effectivement la mère du prince héritier (puis du roi régnant) disposait d'un

statut de prestige à la cour (cf. Élien, *Anim.* IV, 46), il n'existe pas à proprement parler de reine achéménide (malgré par exemple Athénée XIII, 556b). Elle ne dispose d'aucun droit attaché à sa personne: elle peut simplement jouer éventuellement de son influence personnelle, rien de plus. Au reste, dans sa déclaration de légitimation, Xerxès ne souffle mot d'Atossa, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si elle jouissait du pouvoir que l'on lui reconnaît parfois à partir d'Hérodote. Tout au contraire, il insiste avec force sur la transmission patrilinéaire du pouvoir *(XPf§* 3). Ce n'est pas à travers sa mère que s'établissait la légitimité dynastique. Le statut de prestige qui est celui d'Atossa à la cour, elle le tient de la qualité d'héritier de l'un de ses fils. Si Darius a choisi Xerxès, c'est pour de tout autres raisons que l'on a déjà évoquées (chapitre III, 4). Choisir Artabarzanès aurait été conférer à la famille de Gobryas une distinction absolument contraire aux objectifs de Darius que traduit sa politique endogamique: garder le pouvoir dans sa propre descendance directe.

• *Le prince héritier.* - Le fils désigné ne devenait héritier désigné qu'à l'issue d'une cérémonie spéciale, à laquelle fait allusion Plutarque: «C'est une coutume chez les Perses que l'héritier désigné demande un présent à celui qui l'a désigné et qui doit, si cela est possible, lui accorder tout ce qu'il demande » *(Art.* 26.5). Si on compare avec les règles qui président au banquet anniversaire du Roi (Hérodote IX, 110), on est tenté de penser que cette proclamation se fait lors de ce banquet, ou lors de la fête qui marque l'anniversaire du prince héritier. Dès lors le prince a le droit, à l'image de son père, «de porter droite la coiffure appellée *kidaris*», ajoute le même Plutarque. Son statut de prestige est bien marqué également par sa présence, derrière son père, sur les reliefs d'audience de la trésorerie de Persépolis. Il est également possible que, dorénavant, il ait porté un titre spécifique *(*vais-puthra),* qui le distinguait parmi tous les princes de la maison [royale] *(br byt').* Mais ce titre vieux-perse procède d'une reconstruction, il n'est attesté par aucun texte vieux-perse. Xerxès affirme simplement que Darius lui a reconnu le titre ou l'appellation de *maθišta* («le plus grand [après lui]»), terme qui, dans les sources classiques, est transcrit sous la forme de « second après le roi».

• *Un droit d'aînesse?* – Mais, de ses fils, qui le roi choisissait-il de son

vivant pour lui succéder? En d'autres termes, l'exemple de Xerxès illustre-t-il une règle générale? Selon Plutarque – qui ne manque pas à ce point de rappeler le précédent de Démarate – des arguments identiques furent échangés à la cour de Darius II pour décider entre Cyrus le Jeune et le futur Artaxerxès II (*Art*. 2.4); la ressemblance entre la succession de Darius Ier et celle de Darius II devient encore plus frappante quand on observe qu'à l'instar d'Atossa Parysatis (mère des princes) intervient très pesamment dans la discussion, mais le résultat fut tout autre; Plutarque affirme en effet que, pour régler la succession d'Artaxerxès II, on fit appel au droit d'aînesse, «comme lui-même [Artaxerxès] avait reçu le trône» » (26. 1): à la différence d'Atossa et de Démarate, les arguments avancés par Parysatis en faveur de l'enfant né dans la pourpre n'eurent aucun effet.

Plusieurs autres textes impliquent que l'aîné détenait une position de prestige particulière. Un texte d'Agathoklès de Cyzique, cité par Athénée (XII, 515a), transmet le renseignement suivant: «On dit qu'il y a chez les Perses une Eau dite d'or. Elle s'épanche en 70 endroits et personne n'en peut boire à l'exception du roi et de son fils aîné *(presbytatos)*; si quelqu'un d'autre en boit, il est condamné à mort. » L'usage est difficile à comprendre précisément, mais la notice paraît sans ambiguïté sur la place privilégiée de l'aîné. Citons également Platon: «Lorsque naît le premier enfant *(ho presbytatos pais*) – celui-là même à qui il revient d'exercer le pouvoir *(houper h arch)* – il y a fête aussitôt pour tout le peuple du royaume» *(Alc*. 121c); chez Platon, le banquet donné le jour anniversaire de la naissance du roi (Hérodote IX, 110) n'est que la répétition de la première fête: «Dans la suite, chaque fois que revient le même jour, toute l'Asie célèbre par des sacrifices et des réjouissances l'anniversaire de la naissance du roi. »

Platon précise également que, dès sa naissance, le nouveau-né est confié aux soins d'eunuques choisis: «Ils sont chargés de veiller à tous les besoins du nouveau-né, de s'ingénier pour qu'il devienne aussi beau que possible, en façonnant ses membres enfantins et en les redressant» (121d). Derrière le pittoresque, il y a une pensée politique: appelé à succéder à son père, le premier fils doit être façonné à l'image du roi, qui, par définition, est grand et beau (chapitre VI, 4). Platon indique en outre que, plus tard, l'enfant est confié aux soins d'éducateurs spécialisés. Comme les autres jeunes gens, il recevait une éducation militaire (équitation, chasse, courage, Vérité) *(Alc*. 121e-122a): au reste, Strabon précise que les chefs de bandes sont choisis «parmi les fils du roi ou de satrape» (XV, 3.17). Dans le même temps, Platon mentionne

l'existence de «pédagogues royaux», auxquels, à partir de quatorze ans, est confié le prince héritier. Bien que Platon n'emploie pas le terme, il ne fait guère de doute que, parmi ces pédagogues royaux, il y a des mages, puisque l'un d'entre eux (le plus savant [*sophôtatos*]) «enseigne la science des mages» (121d; cf. Plutarque Art. 3.3). C'est un mage qui «enseigne tout ce qui a trait à la royauté *(didaskei de kai ta basilika) » (Alc.* 122a) et, selon Cicéron *(Div.* 1.41.91), «nul ne peut être roi de Perse qu'il n'ait été auparavant instruit dans la science des mages ». Bref, depuis sa plus tendre enfance, le fils aîné était préparé à remplir ses devoirs de roi et à tenir son rang, dans l'ordre politique, militaire et religieux. La préférence donnée à l'aîné est confirmée sur le plan statistique. L'usage est assez simple à comprendre. C'est d'abord et avant tout parce que la succession au trône ne diffère en rien d'une succession familiale: monter sur le trône de son père, c'est aussi recevoir et faire fructifier l'héritage de la Maison royale, tout naturellement confié à l'aîné. D'une certaine manière, le choix de Darius ne contredit pas formellement ce point: une fois Artobarzanès écarté, pour les raisons politiques que l'on a dites, le roi choisit l'aîné de ses fils nés d'Atossa.

Dans le même temps, l'analyse des situations concrètes amène à apporter quelques correctifs. L'expression de Platon (« celui de ses fils à qui il revient d'exercer le pouvoir») est certainement excessive. Le fils aîné n'est pas le seul à être confié aux soins des «pédagogues royaux» (Platon d'ailleurs utilise le pluriel). Plutarque met en scène le mage dont Cyrus le Jeune avait reçu les leçons (Art. 3.3); Cyrus a «été élevé avec son frère et les autres enfants des Perses» (Xénophon, *Anab.* I, 9.2). Étant donné les risques de disparitions prématurées en raison de la mortalité infantile (cf. Ctésias §49), il convenait que l'héritier, qu'il fût ou non l'aîné, ait reçu une éducation royale. Par ailleurs, dans tous les cas, le choix du roi restait entièrement libre. La mise à l'écart d'Artobarzanès, les arguments échangés et l'intervention souvent attestée de camarillas de cour en faveur de l'un ou l'autre compétiteurs semblent bien confirmer qu'il n'y avait aucune règle fixe, et que la préférence en faveur de l'aîné (Artaxerxès Ier et Artaxerxès II) relevait plus de raisons contingentes que de règles impératives. Enfin, et ce n'est évidemment pas le moins important–la reconnaissance officielle d'un prince-héritier ne signifiait en rien un partage du pouvoir: le roi est un. En dépit de son statut de prestige indéniable, le prince héritier n'est pas lui-même à l'abri de la défaveur royale. On le voit bien dans l'histoire des rapports entre Artaxerxès II et son fils Darius: convaincu de trahison, celui-ci fut exécuté (Plutarque Art. 26-29).

• *Les cérémonies funèbres.* – La mort du roi était marquée par l'extinction des Feux sacrés, comme le montre la mesure prise par Alexandre lors de la mort de son ami intime Héphestion:

> Il enjoignit à tous les habitants de l'Asie d'éteindre soigneusement, jusqu'à l'achèvement des cérémonies funèbres, le Feu que les Perses qualifient de sacré. C'est ce que les Perses n'ont l'habitude de faire qu'à la mort du Grand Roi. Le peuple voyait dans cet ordre un présage funeste et se figurait que la divinité annonçait la mort du roi (Diodore XVII, 114.4-5).

Cette décision signifie en quelque sorte que la vie est provisoirement suspendue jusqu'à la proclamation d'un nouveau roi. Elle ouvrait en effet une période de deuil, comme celui qui fut décidé par Alexandre dans les mêmes circonstances: «Il fit prescrire un deuil public sur toute l'étendue du territoire barbare » (Arrien VIII, 14.9), ou comme celui qui fut proclamé à la mort d'Alexandre (Quinte-Curce X, 5.18), ou encore celui qui fut ordonné par Artaxerxès II à la mort de l'eunuque Tiridatès (Élien *VHXII*, 1). Il était d'usage, pour les Perses, de se raser la tête en signe d'affliction (cf. Hérodote IX, 24; Arrien VII, 14.4; Plutarque *Alex.* 72.1).

Hérodote compare les usages spartiates et les usages des Barbares: «La plupart de ceux-ci se comportent de la même façon quand leur roi vient à mourir. » À Sparte, toute la population se réunit et «pousse des gémissements infinis (VI, 59; cf. III, 65 et IX, 24 à propos des Perses). La participation, y compris financière, des sujets lors de la mort du Grand Roi paraît également établie (Diodore XVII, 114.4). Hérodote poursuit: «Si un roi a péri à la guerre, ils fabriquent de lui une figure *(eidôlon)*, qu'ils portent au tombeau sur un lit de parade. » La fabrication d'un *eidôlon* du roi perse défunt est peut-être évoquée également dans un passage d'Élien *(VH*XII, 64). La dépouille du roi défunt était préparée par des spécialistes. Il en fut ainsi du corps d'Alexandre, qui fut embaumé par des Égyptiens et des Chaldéens, «selon l'habitude de chez eux» (Quinte-Curce X, 10.13). Comme les tombeaux royaux ont été découverts vidés de leurs dépouilles, on ne peut dire en toute certitude qu'il en était de même des Grands Rois. Selon Hérodote (I, 140) et Strabon (XV, 3.20), les Perses enduisent le corps de cire avant de le mettre en terre: où l'on retrouve probablement un autre élément de comparaison avec les mœurs

lacédémoniennes (cf. Plutarque, *Agés.* 40.1; Nepos, Agés. 8.7; Diodore XV, 93.6).

Quant au transport de la dépouille vers le lieu d'inhumation, on sait qu'il se faisait sur un char somptueusement ouvragé, qui devait ressembler au char funèbre d'Alexandre décrit précisément par Diodore (XVIII, 16-28.1), au-devant duquel se pressait toute la population (*ibid.* 28.1). Il revenait au prince héritier de conduire les cérémonies funèbres: en les présidant, il manifestait solennellement sa position d'héritier du pouvoir, il montrait en même temps que le mort se continuait à travers sa personne. Il est probable également que tous les rois reprirent à leur compte la coutume établie par Cambyse d'instituer des sacrifices permanents autour de la tombe du roi défunt (cf. Ctésias § 19).

• *L'investiture royale.* – C'est à l'issue de toutes ces cérémonies qu'avait lieu l'investiture royale. Sur celle-ci, nous ne disposons que d'un texte de Plutarque, parlant en ces termes de l'investiture d'Artaxerxès II:

> Peu après la mort de Darius [II], le roi se rendit à Pasargades pour y participer à une cérémonie d'initiation royale *(basilik telet)* accomplie par les prêtres en Perse. C'est dans le sanctuaire d'une déesse guerrière, que l'on pourrait croire être Athéna : celui que l'on y initie doit s'y rendre, quitter sa propre robe, revêtir celle que Cyrus portait avant de devenir roi, goûter un gâteau de figues, mâcher du térébinthe et boire jusqu'à la dernière goutte une coupe de petit-lait. Peut-être existe-t-il d'autres rites, mais ils sont inconnus du reste des hommes (Art. 3.1-2).

La dernière phrase de Plutarque confirme que les Grecs avaient parfois entendu parler de cérémonies cultuelles perses, qualifiées par eux de «secrètes», sur lesquelles ils ne disposaient que d'informations orales insuffisantes (cf. Hérodote I, 140). Il est clair en particulier qu'à la cérémonie d'intronisation ne prenait part qu'un petit nombre de personnes. Outre le prince lui-même, ceux que Plutarque appelle les prêtres *(hiereis)*: le terme désigne sans nul doute les mages. Selon Cicéron, «personne ne peut devenir roi des Perses, s'il n'a pas reçu préalablement la discipline et la science des mages» *(Div.* 1.41.90). Quant à Pline, il cite une certaine pierre «qui est indispensable aux mages lorsqu'ils installent un roi» (XXXVII, 147). Un passage de Plutarque (Art. 3.3) semble même impliquer qu'il s'agissait des mêmes mages qui s'étaient occupés de l'éducation du prince héritier.

D'où l'intérêt du texte de Plutarque, qui pose néanmoins un problème. Les modalités rituelles semblent bien, pour l'essentiel, ancrées dans les plus lointaines traditions, comme en fait foi la référence à la robe de Cyrus le Grand. En témoigne également le régime alimentaire de «l'initié», à base de lait et d'herbes (dont les mages sont également des spécialistes: chapitre VII, 2). Mais la cérémonie d'initiation qu'il décrit est-elle restée immuable, ou a-t-elle subi des aménagements à l'époque d'Artaxerxès II ou auparavant? C'est le lieu de cérémonie qui suscite l'interrogation. Sous la déesse guerrière, on reconnaît en effet aisément Anhita. Comme le culte de cette divinité semble avoir pris une importance nouvelle à partir d'Artaxerxès II (chapitre xv, 8), on peut se demander si, avant Artaxerxès II, la cérémonie n'avait pas lieu dans un autre édifice. Il est probable également que l'invocation d'Ahura-Mazda n'était pas absente de la cérémonie. À plusieurs reprises, Darius emploie la formule: «Ahura-Mazda m'a remis le royaume. » Peut-être fait-elle référence à une phase de la cérémonie au cours de laquelle on remettait au nouveau roi les insignes du pouvoir: sa robe *(kandys)* et son bouclier.

Fondamentalement, les cérémonies revêtent deux caractères bien marqués. D'une part, elles expriment que la royauté achéménide est une royauté sacrale : par l'entremise des mages, le nouveau roi est investi par la divinité. D'autre part, elles exaltent la continuité dynastique, par l'insistance qui est mise sur les rapports avec Cyrus l'Ancien: la transmission de la robe illustre et symbolise au mieux la transmission du pouvoir lui-même, par l'intermédiaire d'un vêtement considéré «magiquement» comme le pouvoir lui-même. D'héritier désigné, le prince était devenu le Grand Roi. Il est possible qu'à l'issue de la cérémonie, il ait paru sur une tour de Pasargades où il se faisait acclamer par la foule rassemblée. Pour marquer son avènement, il faisait remise aux peuples des arriérés de tribut (Hérodote VI, 59). Sans doute aussi confirmait-il (ou infirmait) le pouvoir des satrapes et gouverneurs de l'Empire (Diodore XI, 71.2; Josèphe *AJ*XI, 185) : ainsi les grands officiers du royaume tenaient-ils leur charge du roi régnant, et engageaient-ils personnellement leur fidélité devant lui.

• *Le successeur de Darius.* – « Darius mort, la royauté revint à son fils Xerxès»: ainsi s'exprime simplement Hérodote (VII, 4). On doit cependant noter que Justin (II, 10. 1-11) et Plutarque *(Mor.* 173b et 488d-f) présentent

une version qui se différencie sur plusieurs points de celle connue d'Hérodote. Ils transfèrent le débat après la mort de Darius, mettant en scène (dans les mêmes termes) un nommé Ariaramnès à la place d'Artobarzanès; cet Ariaramnès paraît détenir un poste en Bactriane (173b; cf. 488d: « descend de Médie » pour rencontrer Xerxès). Les auteurs anciens insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une révolte à proprement parler: Ariaramnès entend simplement faire valoir sa qualité d'aîné. Plutarque y voit même une illustration de l'affection fraternelle: Xerxès envoie des cadeaux à Ariaramnès et charge ses envoyés de transmettre le message suivant: dès qu'il aura été reconnu roi, il reconnaîtra à Ariaramnès la qualité de «second après le roi». Le litige est tranché par l'un des oncles paternels (Artabane chez Plutarque, Artaphernès chez Justin), qui décide en faveur de Xerxès: le jugement est accepté de bonne grâce par Ariaramnès. Manifestement, cette version représente une contamination de la version d'Hérodote. Il est possible que les informateurs de Plutarque et de Justin y aient mêlé l'histoire (romancée) des rapports entre Xerxès et son frère Masistès, telle qu'elle est rapportée par Hérodote en 479 (IX, 108-113). Ce Masistès paraît détenir la fonction de satrape de Bactres et, humilié par son frère, se révolte contre lui, puis il est massacré, «lui-même, ses fils et son armée», par les troupes envoyées par le roi; il est donc possible également que, dans la tradition grecque, le nom de Masistès rende le terme perse *maθita*, et que, dans ces conditions, Masistès et Ariaramnès constituent une seule et même personne, puisque, selon Plutarque, Xerxès confère à Ariaramnès le titre de «second après le roi», autrement dit *maθišta*. Si la version transmise par Plutarque et Justin est globalement peu recevable, elle est peut-être en revanche construite sur une réalité: à savoir que la nomination d'un prince héritier n'annihilait pas nécessairement les ambitions fraternelles contradictoires. Plutarque situe la contestation entre la mort de Darius et la reconnaissance officielle du nouveau roi. C'était une période sensible en effet, marquée par le deuil officiel dans tout l'Empire: ce n'est qu'ultérieurement, semble-t-il, que commençaient les cérémonies d'intronisation de Pasargades.

Plusieurs déclarations attestent du souci du nouveau roi de se relier à l'œuvre et à la personne de son père. Parmi toutes les constructions qu'il affirme avoir élevées «après qu'il devint [je devins] roi» *(XPf§4; XSc)*, le nouveau roi mentionne qu'il a terminé et parachevé l'œuvre de Darius *(XPf, XPg, XV)*. C'est le cas certainement de la Porte de Suse *(XSd)*. Il fait assez rarement référence exclusivement à ses propres travaux *(XPb; XPd*). Il attire plus souvent la protection d'Ahura-Mazda sur des bâtiments construits par son

père (*XPa, XPc, Xsa, XSd),* ou conjointement sur ses constructions : «Ce qui avait été construit par mon père, je l'ai protégé, et j'ai ajouté d'autres bâtiments. Ce que j'ai construit en plus et ce que mon père a construit, nous avons tout construit par la faveur d'Ahura-Mazda» (XPf). Cette déclaration est d'autant plus intéressante qu'elle se situe juste après le rappel de son choix comme prince héritier et de son avènement. Ces déclarations ne sont pas spécifiques: rappelons en particulier une inscription où Artaxerxès II se relie à son trisaïeul Darius (A^2Sa). C'était là un moyen de se situer dans la continuité dynastique: Xerxès ne manque jamais de rappeler qu'il est fils de Darius, un Achéménide.

• *L'écrasement des révoltes.* – Xerxès se devait d'abord de poursuivre l'œuvre impériale de son père. À son avènement, en effet, certains territoires étaient menacés, non pas tant par l'échec de Marathon que par la rébellion égyptienne qui avait éclaté du temps de Darius. Dans la présentation qu'en donne Hérodote, la campagne d'Égypte ne constitue qu'un épisode mineur, qui repousse de quelques mois l'expédition de Grèce, décidée peu avant sous la pression de Mardonios et de Grecs médisants (VII, 5-6). Elle paraît cependant avoir revêtu un danger assez grand pour que Xerxès prît lui-même la tête de l'armée (il est vrai que cela lui permettait d'inaugurer son règne par une expédition). Par ailleurs, si, à la suite, il fallut encore quatre années entières pour préparer l'armée qui devait marcher contre la Grèce (VII, 20), c'est que les troupes et le matériel rassemblés par Darius pendant les trois années précédentes (VII, 1) ont été utilisés pour l'expédition d'Égypte. Après sa victoire, le roi y nomma satrape son frère Achéménès (484) (VII, 7).

Quelques années plus tard, peut-être en 481, une autre révolte éclata en Babylonie, sous la direction de Bl-imnni, qui prit le titre de «roi de Babylone, roi des pays ». Elle eut une durée très éphémère (une quinzaine de jours). Néanmoins, elle atteste elle aussi d'une atmosphère troublée, sans que l'on puisse dire précisément quelles en étaient les origines ni les causes. Dans ce cadre, la thèse d'une révolte concomittante de la Judée vers 484 reste insuffisamment fondée. Il est certainement excessif de parler d'un état insurrectionnel généralisé, qui aurait nui gravement à la préparation de l'expédition d'Europe. On doit simplement remarquer à nouveau que les troubles en Égypte et en Babylonie indiquent que la politique impériale de Darius trouvait là ses propres limites.

• *La reprise du projet grec.* – Xerxès pouvait alors reprendre le projet de son père (VII, 1) de marcher contre la Grèce. Hérodote fait état des réserves du nouveau roi sur un tel plan, mais elles sont dues uniquement à la nécessité de réduire d'abord la rébellion égyptienne (VII, 5,7). Il fait également état de nombreuses discussions qui auraient eu lieu sur le sujet dans l'entourage royal: selon Hérodote, Xerxès prit sa décision sous la pression de Mardonios et des exilés grecs (VII, 6-7). Il précise également qu'à son retour d'Égypte, le roi convoqua les plus hauts chefs perses *(aristoi).* Après avoir fait part de sa décision de marcher contre les Grecs (VII, 8), il donna la parole aux Perses les plus prestigieux: Mardonios approuva le roi, soulignant en particulier la faiblesse et la désunion des Grecs (VII, 9-10); Artabane au contraire souligna les dangers d'une telle expédition, comme il l'avait fait devant Darius se préparant à marcher contre les Scythes (VII, 10); il se fit vertement rabrouer par le roi, qui le traita de lâche. Cependant, après un rêve, Xerxès revint sur ses intentions premières et décida de ne point marcher contre les Grecs (VII, 12-13). Le même songe l'ayant à nouveau visité, Xerxès contraignit Artabane de revêtir le costume royal, de s'asseoir sur son trône et de coucher dans son lit: Artabane fut lui aussi visité par la même vision; dès lors, il poussa Xerxès à conduire l'expédition; le roi donna des ordres en conséquence (VII, 14-18). Hérodote rapporte enfin que, sa décision prise, Xerxès eut une troisième vision; consultés, les mages jugèrent «que tous les hommes seraient asservis au roi... Xerxès procéda au rassemblement de l'armée, faisant faire des levées dans tous les pays du continent» (VII, 19).

Tout ce développement d'Hérodote suscite les plus grandes réserves, car aussi bien les discours tenus que les arguments échangés tiennent surtout d'un jugement *post eventum.* Hérodote affirme tenir ses renseignements des Perses (VII, 12). Il est possible effectivement que la réputation d'un Mardonios ait été détestable chez les Perses eux-mêmes: on sait en effet par exemple l'opposition que sa stratégie trouva en 480-479 chez Artabaze (IX, 41-42, 58, 66) qui, après la guerre, fut tenu en honneur par Xerxès (Thucydide I, 129.1). L'ordre donné à Artabane fait peut-être référence à la coutume babylonienne bien connue du substitut royal. Mais, dans l'ensemble, le récit d'Hérodote est surtout articulé sur des motifs littéraires et sur des types humains aisément déchiffrables par ses auditeurs et ses lecteurs: il était commode d'opposer deux conseillers, l'un présenté comme un ambitieux et un homme sans cervelle,

l'autre comme un homme sage et mesuré. Il a également pour conséquence, sinon pour objectif, de donner de Xerxès l'image d'un homme indécis, voire pleutre, qui s'intègre bien dans les représentations grecques traditionnelles.

Pour Xerxès, la situation, en réalité, était on ne peut plus claire. Il se devait d'abord de reprendre à son compte les projets que son père avait déjà commencé à mettre en œuvre (cf. VII, 1). Face aux rébellions, il se devait également de faire la preuve de sa capacité royale à mener victorieusement une expédition militaire. Il convient de rappeler également que la conduite d'une expédition de cette envergure permettait au roi de traverser un grand nombre de pays sujets, et de renouveler les liens de domination (chapitre v, 4). Au reste, jusqu'aux abords de la Grèce, le trajet ne diffère guère des nomadisations périodiques de la cour. Lorsque Xerxès quitte Sardes, l'ordonnancement du cortège royal est fixé selon les règles traditionnelles, Xerxès lui-même «étant sur un char attelé de chevaux néséens » (VII, 40); il en fut de même «lors du passage du pont de bateaux» (VII, 55). Il est accompagné de ses fils (VII, 39; VIII, 103-104) et de nombreux représentants de sa famille proche. Peuples et gens viennent au-devant de la caravane royale rendre hommage au souverain, et lui offrir leurs dons et cadeaux (cf. VII, 27). Villes et peuples ont reçu ordre de préparer la Table du roi dans les formes requises (VII, 32; 118-120). Le roi ne manque pas même d'illustrer ses qualités de protecteur de la végétation (VII, 31). En quelque sorte, la première partie de la marche de Xerxès revêt d'abord un caractère politique, qui ressortit à des préoccupations proprement achéménides: c'est dans le même cadre que l'on peut situer les revues de l'Empire qui ont lieu à Abydos (VII, 44-45) et à Doriskos (VII, 59 *sqq.*). Tout au long du parcours, Xerxès fait la démonstration de sa puissance et de celle de l'Empire. En marchant contre la Grèce, le roi arpente ses territoires et ses peuples, comme il l'avait déjà fait sur le trajet entre Babylone et Memphis: «Il se réjouit de sa prospérité » (VII, 45; VII, 100; cf. VII, 57). Mener ses armées, c'est exalter sa puissance, c'est aussi chercher à l'augmenter par de nouvelles conquêtes, qui ne pourront qu'impressionner plus encore les peuples sujets. Dans cette optique, on peut accepter la logique (sinon les mots exacts) du discours qu'Hérodote fait tenir à Mardonios devant Xerxès : «Quant tu auras mis à la raison l'Égypte coupable d'insolence, marche contre Athènes, pour qu'on parle de toi avantageusement dans le monde et qu'on se garde désormais d'attaquer la terre qui t'appartient» (VII, 5).

Dans le même temps, bien sûr, l'objectif militaire était très clairement

défini: il ne s'agissait pas simplement de tirer vengeance d'Athènes, mais bien de soumettre les Grecs (cf. VII, 138). À ce titre, l'expédition de Xerxès revêt un caractère bien différent de celle que mena Datis dix ans plus tôt. L'ampleur des préparatifs et la participation personnelle du roi ne laissent aucun doute à ce sujet. En cela, Xerxès reprend l'objectif que, selon Hérodote, Darius s'était fixé peu après le retour de Datis, et qu'il avait commencé de préparer activement, avant que la révolte égyptienne puis la mort interrompent momentanément les préparatifs engagés (VII, 1).

• *«L'invincible houle des mers»*. – Dès le retour d'Égypte, Xerxès fit procéder aux levées dans son Empire (VII, 8, 19). Eschyle insiste à plusieurs reprises sur l'immensité de l'armée emmenée par Xerxès: «monstrueux troupeau humain» (v. 74), «large flux humain», comparé à «l'invincible houle des mers » (v. 90). Hérodote fournit lui-même des chiffres sur l'armée royale, lorsqu'elle arrive à proximité des Thermopyles: 277 610 soldats sur les vaisseaux de guerre (évalués eux-mêmes à 1207 à Doriskos: VII, 89); 240000 hommes formant les équipages des vaisseaux de transport; 1 700 000 soldats d'infanterie, 80000 cavaliers, 20000 chameliers arabes et charioteurs libyens; s'y ajoutent les troupes levées par Xerxès en Europe (300 000), soit un total de 2 617 610 hommes; selon lui, on doit compter un nombre équivalent de «valets, hommes montés sur les barques de transport de vivres», si bien qu'il arrive à un total de plus de 5 millions d'hommes, sans compter, ajoute-t-il, «les femmes qui faisaient le pain, les eunuques, dont on ne saurait dire exactement le nombre, en raison de leur multitude... » (VII, 184-187). Il précise enfin que l'alimentation de cette troupe immense (sans compter les femmes, les eunuques, les bêtes de somme et les chiens) était de l'ordre de plus de 5 millions de litres de blé chaque jour. Hérodote peut donc estimer peu surprenant «qu'il y ait eu des rivières dont l'eau manqua » (VII, 187) - image particulièrement forte, qui connut une grande popularité durant toute l'Antiquité (cf. Philostrate, *Vit. Apoll.* 25).

Depuis longtemps, les estimations chiffrées d'Hérodote ont été considérées comme inacceptables, ne serait-ce que pour des raisons strictement logistiques. Il est clair que certains chiffres relèvent d'un modèle ancien, tel celui des navires (1207 chez Eschyle et Hérodote), qui remonte peut-être au Catalogue des vaisseaux d'Homère: au reste, en soulignant le caractère absolument nouveau de l'armée de Xerxès, Hérodote ne manque pas de faire

référence explicitement à la guerre de Troie (VII, 20). Les chiffres fournis par les autres auteurs anciens ne sont pas plus crédibles: entre 700 000 (Isocrate) et 3 millions (Simonide). Ils participent d'une vision grecque que l'on retrouve dans les décomptes des armées de Darius III, qui tendent ainsi à surévaluer la gloire des combattants grecs.

Sur ce constat, l'accord est général. Mais le problème est que toutes les tentatives qui ont été faites pour interpréter Hérodote relèvent le plus souvent de postulats et de comparaisons hasardeux, et qu'en conséquence les estimations modernes varient considérablement les unes des autres: on est là dans le domaine de l'argument de vraisemblance. Si l'on admet d'une part que, pour des raisons déjà exposées (chapitre v, 5), la revue de Doriskos doit être éliminée du débat et, d'autre part, que, dans la seule bataille livrée sur le sol grec (Platées), les effectifs perses n'étaient pas très supérieurs aux effectifs grecs, on est ramené, pour l'armée de Mardonios, à un chiffre de l'ordre de 60 000 hommes. Précisons qu'il ne s'agit là que d'une estimation parmi d'autres, qui a simplement le mérite d'être fondée sur le récit d'une bataille et de ramener à de plus justes proportions l'état des forces en présence. On fera la même remarque à propos des vaisseaux de guerre. Le chiffre de 1207 est un chiffre canonique, quasi mythique, qu'Hérodote a sans doute emprunté à Eschyle. Il paraît clair qu'à Salamine, le nombre de trières de la flotte royale ne devait pas être très supérieur à celui des vaisseaux grecs: si l'on ajoute les pertes subies par les Perses à l'Artémision, un chiffre de l'ordre de 600 est sans doute plus proche de la réalité que celui fourni par Eschyle et Hérodote.

Comme le précise justement Hérodote, aux combattants il convient de joindre les non-combattants. Ils étaient certainement nombreux, car tout déplacement du roi et de la cour impliquait un immense personnel : mais ne cherchons pas à en donner une estimation globale, à laquelle se refuse Hérodote lui-même (VII, 187). Parmi cette foule, on isolera simplement le cas des valets d'armée. Un document babylonien, daté de 513 *(Dar.* 253), permet d'en proposer une évaluation vraisemblable: le cavalier convoqué est accompagné de 12 hommes légèrement armés chargés de l'équiper et de le protéger (à l'instar des hilotes dans l'armée spartiate).

• *Préparatifs logistiques.* – Selon Hérodote, les préparatifs ne durèrent pas moins de quatre ans (VII, 20). C'est qu'il ne s'agissait pas seulement de rassembler les hommes, il fallait aussi mobiliser d'immenses forces

productives pour assurer la logistique de l'expédition. On constitua plusieurs dépôts de vivres, dans des lieux bien choisis, à Leukè Aktè en Thrace, Tyrodiza (proche de Périnthe), dans les places fortes de Doriskos et d'Eion et en Macédoine. À cette fin, on rassembla de nombreux vaisseaux de transport, le ravitaillement provenant «de toutes les parties de l'Asie» (VII, 25; 37). Des milliers de travailleurs furent requis pour creuser un canal à travers la presqu'île du mont Athos, car les conseillers du roi gardaient en mémoire le naufrage de la flotte de Mardonios en 492, et pour jeter des ponts sur le Strymon (VII, 22-24). Les travaux d'établissement de deux ponts sur le Bosphore demandèrent certainement de longs mois d'efforts, marqués par un premier échec dû à une tempête (VII, 33-37). Entre-temps, le Grand Roi et ses généraux avaient concentré les contingents, d'abord à Kritalla en Cappadoce, puis à Sardes (VII, 26). Après avoir hiverné dans la capitale lydienne (481-480), le roi et l'armée se mirent en marche vers l'Hellespont et la Grèce au début de la belle saison 480 (VII, 37).

III. DE SARDES À SARDES (480)

• *L'avancée perse* et *la stratégie grecque.* – De Doriskos, Xerxès prit la route de la Thrace, levant au fur et à mesure de nouveaux contingents dans les peuples déjà soumis; il passa le Strymon sur le pont préparé à l'avance (VII, 105, 108-116). Les troupes avaient été réparties en trois colonnes, confiées chacune à un haut personnage (VII, 121). Arrivé à Akanthos, il envoya l'armée navale l'attendre à Thermè, située au fond du golfe Thermaïque (VII, 121). Après la jonction opérée dans cette ville, l'armée se dirigea vers la Piérie, où il apprit que la plupart des peuples et cités de Grèce centrale avaient accepté de «donner la terre et l'eau» (VII, 132). Il est vrai, comme l'explique Hérodote (VII, 172), qu'ils n'avaient guère le choix. Peu auparavant, les Grecs réunis à l'isthme de Corinthe avaient envoyé un corps de troupe près de Tempè, chargé de barrer la route. Mais, dès qu'ils apprirent du roi Alexandre de Macédoine que l'armée royale pouvait emprunter un autre itinéraire, les troupes se rembarquèrent: «Abandonnés par les alliés, les Thessaliens embrassèrent dès lors le parti des Mèdes avec ardeur et sans plus balancer, si bien que, pendant la guerre, ils se montrèrent d'une très grande utilité pour le roi» (VII, 174). Hérodote simplifie sans doute les choses. Il est clair que dès le début une partie des dirigeants thessaliens (les Aleuades) étaient favorables à l'alliance avec les Perses (VII, 6). Comme en 490, les Perses surent utiliser les

contradictions internes des États grecs, où nombreux étaient ceux qui étaient prêts à médiser. Dans un passage très favorable à Athènes, Hérodote va même jusqu'à affirmer – quitte, dit-il, à choquer ses lecteurs – que la majorité des habitants de la Grèce «était disposée à se soumettre aux Mèdes», tant le déséquilibre des forces apparaissait insurmontable (VII, 138). Quant aux Phocéens, s'ils étaient le seul peuple de Grèce centrale à ne pas choisir le parti des Perses, c'est, selon le même Hérodote, en raison de leur ancestrale inimitié à l'égard des Thessaliens (VIII, 30)! Rappelons également que Démarate de Sparte est resté dans l'entourage de Xerxès, qui avait également auprès de lui des représentants de la famille des Pisistratides. L'un des objectifs de l'expédition était sans nul doute d'installer des gouvernements-clients dans nombre d'États grecs (cf. VIII, 54-55).

Après de longues discussions, les Grecs résolurent d'opposer à Xerxès une ligne de défense fixée sur terre aux Thermopyles, sur mer au cap Artémision, deux sites fort proches l'un de l'autre (VII, 175). À l'arrivée d'un détachement de navires royaux qui naviguaient depuis Thermè, les Grecs quittèrent l'Artémision et vinrent mouiller à Chalcis, «dans l'intention de garder le détroit de l'Euripe, laissant des observateurs sur les hauteurs de l'Eubée » (VII, 183). Pendant que Xerxès poursuivait sa marche vers les Thermopyles (VII, 198-201), une partie de la flotte (qui mouillait près du cap Sépias) fut surprise et détruite par la tempête (VII, 190-192): un véritable désastre selon Hérodote, car un grand nombre de vaisseaux de guerre et de transport de blé disparurent, «ainsi qu'une foule d'hommes innombrable». Sur terre, malgré la résistance des Grecs (à l'héroïsme desquels Hérodote consacre un passage d'une longueur démesurée: VII, 201-239), les Perses s'emparèrent du passage des Thermopyles. Dans le même temps, la flotte grecque (commandée par le Spartiate Eurybiadès) était venue mouiller près de l'Artémision. Selon Hérodote, Thémistocle l'Athénien réussit à persuader les Grecs de maintenir leurs positions, en dépit de l'échec des Thermopyles. Les pertes subies par les Perses furent lourdes, non seulement du fait des Grecs, mais du fait d'une nouvelle tempête qui assaillit une partie des vaisseaux royaux qui tentaient de contourner l'Eubée pour prendre les Grecs à revers. Néanmoins, du point de vue de l'état-major perse, l'essentiel était acquis: la route de la Grèce était ouverte (août 480). L'armée royale entra immédiatement en Grèce centrale, recueillant l'appui des médisants (VIII, 34-39).

• Des *Thermopyles* à *Salamine*. – C'est peut-être au plan politique que le résultat des succès perses fut le plus marquant. Sur les instances de Thémistocle, les navires grecs étaient venus mouiller dans la rade de Salamine. Selon Hérodote, les Athéniens étaient écœurés par l'attitude des Péloponnésiens qui, au lieu de se porter en Grèce centrale, fortifiaient l'isthme de Corinthe pour faire barrage à l'avance perse. De leur côté, les Athéniens «voulaient pouvoir conduire eux-mêmes à l'abri hors de l'Attique leurs enfants et leurs femmes, et aussi discuter ce qu'ils auraient à faire» (VIII, 40). Bref, les désaccords athéno-spartiates, qui s'étaient déjà manifestés à propos du choix d'un commandant, reprenaient de plus belle. Le débat stratégique fut porté devant le conseil des principaux chefs des contingents navals grecs qui avaient entre-temps tous rallié Salamine. Malgré les réticences spartiates à combattre loin de leurs bases, Thémistocle réussit à persuader Eurybiadès que la seule solution était de choisir d'affronter la flotte royale dans la baie de Salamine. Des dispositifs complémentaires furent décidés: sur terre, les Lacédémoniens continuèrent de masser leurs forces sur l'isthme (VIII, 70-74); quant à la population athénienne, elle fut contrainte de quitter la ville et la campagne et de s'exiler (VIII, 40-64). Le combat qui se déroula dans la baie de Salamine aboutit à une défaite incontestable de la flotte de Xerxès (VIII, 76-96) (septembre 480).

• De Salamine à *Sardes*. – Non contents de célébrer la victoire – ce qui se comprend aisément –, les auteurs grecs dans leur ensemble soulignent à l'envi l'indécision et la couardise qu'aurait manifestées Xerxès, soucieux avant tout, par «une fuite éperdue» (Eschyle), d'échapper aux conséquences de la défaite. Il est manifeste que la nouvelle de Salamine avait frappé de stupeur des Perses sans doute trop conscients de leur supériorité, y compris les Perses qui, restés dans les résidences royales, se préparaient déjà, selon Hérodote, à accueillir Xerxès en triomphateur (VIII, 99). C'est sur ces bases qu'Hérodote construit la discussion entre Mardonios et le roi après la bataille (VIII, 100-101): le premier, anxieux de se laver de l'accusation d'avoir conseillé une expédition qui tournait mal, suggéra au second (dont il n'ignorait pas les projets de fuite : VIII, 97) de lui laisser une armée, à l'aide de laquelle il lui «livrait la Grèce en servitude» (VIII, 100). Toujours selon Hérodote, Xerxès fit partir pour l'Asie Mineure ses fils bâtards encore jeunes, sous la protection d'Artémise de Carie (VIII, 103-104). Et, quelques jours après la bataille, il quitta l'Attique avec

l'armée (VIII, 113). Arrivé en Thessalie, il laissa à Mardonios une armée d'élite, et lui-même marcha vers l'Hellespont qu'il atteignit en 45 jours (VIII, 115), puis il parvint à Sardes (VIII, 117). La retraite de Xerxès est présentée sous un jour apocalyptique par Hérodote:

> De son armée, autant dire, il ne ramenait rien. Partout où ils passaient en cours de route, chez n'importe quel peuple, les hommes faisaient main basse pour se nourrir sur les produits des récoltes et, là où ils n'en trouvaient point, sur l'herbe qui pousse de la terre; et des arbres aussi, tant cultivés que sauvages, ils arrachaient l'écorce et cueillaient les feuilles, qu'ils dévoraient sans rien laisser; la faim les réduisait à le faire. Une sorte de peste, qui s'abattit sur l'armée, et la dysenterie en firent périr en chemin; et Xerxès laissa derrière lui les malades... Au sortir de la Thace, ils arrivèrent au détroit, traversèrent l'Hellespont en toute hâte sur leurs vaisseaux pour quitter Abydos; car ils n'avaient pas trouvé les ponts de bateaux encore tendus d'une rive à l'autre, mais disloqués par la tempête. [En Asie Mineure, la suralimentation] fit périr beaucoup d'hommes de ce qui restait de l'armée. Les autres, avec Xerxès, arrivèrent à Sardes (VII, 115, 117).

Cette présentation – reprise par bien des auteurs antiques *(e.g.* Justin II, 13.11-12) –, Hérodote la doit probablement à Eschyle (v.480-515). Il s'agit là d'abord d'un thème littéraire, qui ne correspond sans doute que de fort loin à la réalité. Si la retraite a été rendue difficile par les conditions climatiques, on a de la peine à croire que les stocks de l'intendance avaient complètement disparu. Hérodote rapporte d'autres versions qui circulaient de son temps, selon lesquelles Xerxès aurait gagné le littoral asiatique à bord d'un vaisseau: chacune des deux versions mettent en exergue la cruauté du Grand Roi (VII, 118-119). Mais Hérodote repousse ces histoires, en rappelant que Xerxès est bien passé à Abdère, dont il remercia les habitants, en liant avec eux des liens d'hospitalité, et en leur donnant un *akinaks* d'or et une tiare brochée d'or (VII, 120). Néanmoins, la tradition classique a retenu les versions contestées par Hérodote, à preuve le récit à la fois dramatique et moralisateur de Justin (II, 13.9-10):

> Xerxès trouva les ponts rompus et traversa précipitamment dans une barque de pêcheur. C'était un spectacle digne d'être vu et bien fait pour éclairer les hommes sur leur condition, de voir, par une étonnante vicissitude des choses, caché dans une petite embarcation, celui que naguère la mer entière pouvait à peine contenir, qui n'avait même pas d'esclave pour le servir et qui surchargeait la terre de ses innombrables troupes de terre!

La critique que l'on peut apporter aux présentations antiques ne doit pas

laisser croire cependant que la situation perse était identique en septembre 480 à ce qu'elle était quelques mois plus tôt. La défaite avait certainement amoindri certaines positions impériales. À son retour d'Asie Mineure (où il avait raccompagné Xerxès), Artabaze dut mettre le siège devant Potidée (sans succès d'ailleurs): «Les Potidéates, en effet, après que le roi en retraite eut passé près de leur pays et que la flotte perse eut fui après Salamine, s'étaient ouvertement détachés des Barbares» (VIII, 126). Le récit d'Hérodote sur la retraite du roi laisse entendre très clairement également que plusieurs peuples thraces avaient rompu leurs liens d'allégeance (VII, 115-116). Il paraît en revanche excessif d'affirmer qu'à cette date les cités d'Asie Mineure étaient prêtes à se rebeller : cette thèse procède d'une vision quasi mythique développée par Hérodote et des auteurs du IVe siècle, en particulier Éphore, largement utilisé par Diodore. Quelque temps avant Salamine, selon Hérodote (VIII, 19, 22-23), Thémistocle avait tenté de détacher les contingents ioniens de la flotte royale – sans aucun succès (VIII, 85). On sait également qu'après Salamine, les Grecs vainqueurs avaient envoyé des vaisseaux vers les Cyclades, y assiégeant Andros et levant de l'argent sur d'autres îles (Hérodote VIII, 111-112), mais le récit d'Hérodote rend compte qu'ils n'étaient pas en mesure de se lancer à l'assaut des conquêtes insulaires effectuées par Datis en 490.

Tout compte fait, en dépit de la défaite indéniable, le bilan militaire n'était pas catastrophique. L'armée de terre était pratiquement intacte: elle était capable de tenir la campagne, voire de se porter contre les fortifications élevées par les Lacédémoniens à l'entrée de l'isthme (ce dont les Spartiates étaient parfaitement conscients). Quant à la flotte, elle n'avait certainement pas complètement disparu: les Grecs la craignaient encore. L'une des raisons avancées par les auteurs grecs pour expliquer la retraite de Xerxès vers Sardes était qu'il craignait que les Grecs ne coupent les ponts de l'Hellespont, ce qui le bloquerait en Europe (VIII, 97). Selon une tradition largement répandue (mais certainement inventée) parmi les auteurs grecs, ce serait même Thémistocle qui aurait secrètement fait porter à Xerxès un message en ce sens, de manière à contraindre les Perses à regagner l'Asie. Bien des dirigeants grecs jugeaient, après la bataille, que l'état-major perse préparait une nouvelle offensive.

C'est un autre choix stratégique qui fut opéré par Xerxès et ses conseillers. Ils décidèrent de diviser leurs forces. À Mardonios était confiée la tâche de poursuivre l'offensive en Grèce, grâce à l'armée de terre. Xerxès revenait à

Sardes, accompagné de la flotte. Il devait y rester jusque dans le courant de l'été 479. Il n'a donc jamais été question pour le Grand Roi de se lancer dans une «fuite éperdue». À Sardes, il reste en communication constante avec Mardonios, et il continue de superviser l'ensemble des opérations. Le dispositif présentait un autre avantage : la présence de Mardonios en Grèce interdisait aux Grecs de se lancer dans une croisière maritime dans les îles : chacun savait que la bataille décisive se livrerait sur le sol grec.

IV XERXÈS ENTRE DEUX FRONTS (480-479)

• *Xerxès à Sardes et Mardonios en Europe.* – À la belle saison de 479, Mardonios, semble-t-il, était donc en mesure de prendre franchement l'offensive. Il était à coup sûr persuadé de sa supériorité militaire. Une telle analyse ne résultait pas simplement d'un caractère vaniteux et suffisant, mis commodément en exergue par Hérodote (cf. IX, 3); c'est qu'il ne pouvait ignorer que les Spartiates consacraient tous leurs efforts à terminer les murailles de l'isthme qui, à leurs yeux, constituaient la priorité des priorités (IX, 7) : «Cette barrière n'était pas encore établie et ils y travaillaient, sous l'empire d'une grande terreur que leur inspiraient les Perses» (IX, 8). C'est qu'entre-temps Mardonios avait reçu une lettre de Xerxès, qui lui intimait l'ordre d'entrer en contact avec les Athéniens, dans les termes suivants :

> Et maintenant, Mardonios, fais ce que voici : rends aux Athéniens leur territoire, et qu'en outre ils en choisissent eux-mêmes un autre, celui qu'ils voudront, et soient autonomes. S'ils veulent s'entendre avec moi, relève tous ceux de leurs sanctuaires que j'ai incendiés (IX, 140).

L'objectif perse, comme Mardonios le pensait, était de diviser plus profondément les Grecs, en particulier d'interdire une collaboration militaire effective entre Athéniens et Spartiates : «S'il gagnait les Athéniens, il avait bon espoir de devenir aisément le maître de la mer..., tandis que sur terre, il estimait avoir une grande supériorité» (IX, 136). Les Perses jugeaient également sans doute que, comme il en avait été auparavant, des groupes properses étaient à l'œuvre à Athènes. Ils avaient déjà acquis l'alliance des Tégéates, qui s'étaient engagés à empêcher une armée spartiate de se porter sur l'isthme (IX, 12). Afin de mettre tous les atouts de son côté, Mardonios

chargea de la mission Alexandre de Macédoine qui, d'une part, avait des liens de parenté chez les Perses, et qui, d'autre part, était proxène et évergète des Athéniens (IX, 137).

Inquiets, les Spartiates avaient également dépêché à Athènes des députés qui prirent la parole à la suite d'Alexandre. Les Athéniens repoussèrent les ouvertures de Mardonios, mais ils mirent le marché en main aux Spartiates : si ceux-ci, comme ils l'avaient promis, n'envoyaient pas une armée à leur aide, ils seraient contraints de s'entendre avec les Perses (VIII, 141-144). En apprenant la réponse des Athéniens, Mardonios marcha contre l'Attique, une nouvelle fois évacuée par ses habitants, faisant connaître par avance sa victoire à Xerxès, au moyen de feux allumés d'île en île (IX, 3). Une nouvelle ouverture diplomatique n'eut pas plus de succès que la première, en dépit de tentatives isolées de quelques Athéniens d'y répondre favorablement (IX, 4-5). Une nouvelle fois, les Athéniens durent envoyer une ambassade à Sparte, pour se plaindre de son inaction, et pour laisser entendre que la conduite spartiate allait contraindre les Athéniens à reprendre les négociations avec Mardonios. Finalement, une armée lacédémonienne quitta le Péloponnèse, commandée par le régent Pausanias (IX, 6-11).

La stratégie perse ne manque pas de surprendre. Pourquoi donc les Perses n'ont-ils pas cherché, dès le printemps 479, à profiter de ce qui pouvait apparaître comme une position de force (cf. VIII, 113)? L'opposition entre une stratégie attentiste et une stratégie offensive est soulignée par Hérodote quelque temps plus tard. Il met en scène Artabaze et Mardonios : le premier suggère d'attendre tranquillement, de distribuer or et richesses parmi les dirigeants grecs : «Bien vite, ils livreraient leur liberté » (IX, 41). Mardonios, au contraire, «de caractère violent et inconsidéré», proposait d'attaquer sans plus tarder. Mais on ne peut transférer au début du printemps 479 des discussions tactiques et stratégiques qui ne sont explicitées que quelques mois plus tard – d'autant plus que la description donnée de Mardonios est très suspecte dans l'opposition systématique qu'elle entretient avec Artabaze (ci-dessous §6).

C'est en réalité à Sardes qu'a été prise la décision. Le roi a opéré son choix, non seulement en fonction des conditions qui prévalaient en Europe, mais aussi de celles qu'il pouvait analyser en Asie Mineure et dans l'Égée orientale. Et là le danger était également pressant ou du moins pouvait-on en juger ainsi. Dès son retour à Sardes, Xerxès avait ordonné à sa flotte d'hiverner dans les

eaux de Kymè, certains vaisseaux passant la mauvaise saison à Samos; à la belle saison 479, la flotte tout entière fut envoyée à Samos «où elle surveillait les cités d'Ionie qui étaient prêtes à se rebeller» (Diodore XI, 27; cf. Hérodote IX, 130). Xerxès et ses conseillers ne pouvaient en effet se faire aucune illusion sur l'impatience des Grecs d'Asie Mineure: la nomination de tyrans, tel Théomestôr à Samos (VIII, 85), ne pouvait suffire à parer au danger. Xerxès ne pouvait ignorer la tentative menée à Chios pour renverser Strattis, le tyran properse. Réussissant à s'échapper, les comploteurs allèrent trouver les Spartiates, au nom des Ioniens, «pour leur demander de délivrer l'Asie» ; puis, ils rencontrèrent à Egine les dirigeants de la flotte grecque, commandée par le Spartiate Leutichydès, pour les prier «de venir débarquer en Asie» (VIII, 132). Hérodote rapporte alors que, non sans mal, les délégués chiotes persuadèrent les Grecs de naviguer jusqu'à Délos. Selon lui, les Grecs n'osaient pas se risquer au-delà de Délos, ni les Perses au-delà de Samos, si bien que «la peur défendait contre tous l'espace intermédiaire» (VIII, 132). C'est plus probablement que les Grecs ne pouvaient quitter l'Europe sans faire le jeu de Mardonios, et que Xerxès, à Sardes, jugeait la situation suffisamment préoccupante pour maintenir sa flotte à la garde de l'Ionie. Prenant en compte l'ensemble des éléments, le roi décida d'ordonner à Mardonios de faire des ouvertures à Athènes. Mais il ne s'agissait pas de proposer des négociations d'égal à égal: ce qu'on exigeait des Athéniens, c'est qu'ils acceptent la domination perse, condition exigée de la reconnaissance de leur « autonomie».

• *Platées.*– Après avoir détruit les bâtiments athéniens qui restaient debout, Mardonios fit repli vers Thèbes, «où la cavalerie pourrait être employée» » (IX, 13). Il résolut d'établir un camp retranché près de la cité (IX, 15). Les premiers engagements démontrèrent la supériorité déjà avérée de la cavalerie perse (IX, 19-23). Contre l'avis d'Artabaze, Mardonios décida d'engager la bataille, qui devait être décisive, près de Platées, comptant une nouvelle fois sur la cavalerie (IX, 49). Constatant l'échec déjà prévisible (dit-on de lui plus tard), Artabaze quitta le champ de bataille à la tête de ses contingents, «dans l'intention de gagner l'Hellespont le plus rapidement possible» (IX, 66). Après la mort de Mardonios, les contingents perses se réfugièrent dans le camp retranché, qui fut bientôt emporté par les Athéniens et les Lacédémoniens (IX, 70). Les Grecs s'emparèrent du camp de Mardonios et de la tente de Xerxès, dont les richesses les stupéfièrent (août 479). Pendant ce temps, Artabaze

gagnait Abydos à marches forcées (IX, 89-90). Il dut y arriver peu après une autre défaite subie par les Perses.

• *Le front d'Asie Mineure: Mycale.* – « Le même jour que les Barbares subirent le désastre de Platées, il arriva qu'ils en subirent un autre en Ionie, à Mycale» (IX, 90). Bien que le synchronisme ressortisse généralement à un thème bien connu (cf. IX, 100), il doit, en l'occurrence, correspondre à la réalité, si ce n'est au jour près. La victoire de Platées libérait la flotte grecque des contraintes qui, jusqu'ici, l'empêchait de quitter les eaux européennes. Alors à Délos, les chefs grecs reçurent des messagers venus de Samos à l'insu du tyran Théomestôr, faisant valoir les arguments suivants :

> Si les Ioniens les voyaient seulement, ils se détacheraient des Perses; les Barbares ne leur opposeraient pas de résistance; si d'aventure ils en voulaient opposer, on ne saurait trouver d'autre proie aussi belle (IX, 90).

Une alliance *(symmakhia)* fut alors conclue entre les Samiens et les Grecs (IX, 92), puis la flotte appareilla et vint mouiller près de Samos (IX, 96).

Le discours qu'Hérodote fait tenir aux envoyés samiens ressemble étrangement aux arguments avancés par Aristagoras de Milet vingt ans plus tôt devant Cléomène de Sparte : «Les Barbares sont sans force militaires... et faciles à vaincre et ils possèdent d'immenses richesses» » (V, 49). Il est vrai que la logique d'Hérodote aboutit à décrire ce qu'il appelle la seconde révolte de l'Ionie, qu'il situe au moment de la bataille de Mycale (IX, 104). Il est difficile de juger de l'état réel de préparation du camp perse. L'armée de Tigrane, qui assurait la garde de l'Ionie, sur les ordres de Xerxès (IX, 96), avait été renforcée par des levées venant de Sardes et des alentours (Diodore XI, 34). Sans doute s'agit-il de colons militaires, et des contingents que les Perses du plat pays devaient amener à tout ordre de réquisition. Les commandants perses décidèrent de ne pas combattre sur mer, et de débarquer leurs soldats qui, unis à ceux de Tigrane, devaient livrer une bataille sur terre qu'on estimait décisive. Dès leur arrivée, les chefs grecs avaient fait pression auprès des Ioniens, afin qu'ils se joignent à eux. Leurs objurgations eurent de l'effet sur certains, comme le montrent les mesures prises alors par les Perses. Le contingent samien fut désarmé (Hérodote IX, 99, 103) :

> Quant aux Milésiens, les Perses leur enjoignirent d'aller garder les passes conduisant sur les hauteurs du Mont Mycale, sous le prétexte qu'ils connaissaient mieux le pays ; mais ce qu'ils en faisaient était pour les éloigner du camp. Par de telles mesures, ils prenaient leurs précautions contre ceux des Ioniens qu'ils croyaient capables d'un mauvais coup s'ils pouvaient en saisir l'occasion (IX, 99).

Mais la plupart des Ioniens restaient dans une prudente expectative. Ils savaient que Xerxès était toujours à Sardes (Diodore XI, 35) et ils n'ignoraient pas que, si le combat tournait à l'avantage des Perses, les représailles seraient sans pitié. Il n'en fut rien. Les Perses furent vaincus (mi-août 479), et les contingents rescapés se replièrent sur Sardes, près de Xerxès (IX, 107; Diodore XI, 36).

• *La «seconde révolte de l'Ionie»*. – «C'est ainsi que l'Ionie s'insurgea pour la seconde fois contre les Perses» (IX, 104). Hérodote fait cette réflexion, après avoir décrit la conduite des contingents ioniens lors de la bataille. À l'instigation des Samiens, «les autres Ioniens... firent eux aussi défection et attaquèrent les Perses» (IX, 103). Quant aux Milésiens, ils profitèrent de la position que leur avait assignée les Perses avant la bataille, pour mener les survivants vers le camp des Grecs: «Et, en fin de compte, ils furent les plus acharnés à les massacrer» (IX, 104). À l'issue de la bataille, une réunion eut lieu à Samos. Les Lacédémoniens, soucieux de rejoindre au plus vite le Péloponnèse (IX, 114), conseillèrent aux Ioniens de prendre la route de l'exil, car ils ne pourraient résister à la contre-attaque perse prévisible. Les Athéniens s'opposèrent à cette stratégie, et eurent gain de cause :

> Les Grecs admirent donc dans leur alliance *(symmakhia)* les Samiens, les gens de Chios, ceux de Lesbos et les autres insulaires qui faisaient campagne avec eux, après leur avoir fait promettre et jurer de rester fidèles à cette alliance et de ne point la trahir. Puis, après les avoir liés par des serments, ils prirent la mer pour aller rompre les ponts ; car ils pensaient en trouver encore en état (IX, 106).

Ainsi naissait ce qui allait devenir la Ligue de Délos mais qui, à cette date, n'était qu'une extension de la Ligue Hellénique conclue en 481 à Corinthe à l'annonce de l'arrivée de Xerxès. Peu de cités d'Asie Mineure y ont alors adhéré, et uniquement des cités insulaires, fortes de leur position et de leur marine ; en font partie également d'autres îles, que les Grecs ont certainement acquises à l'alliance lors de la croisière entre Délos et Samos, quelque temps

plus tôt (cf. IX, 101).

• *Xerxès, de Sardes à Babylone.* – On le voit, les opérations sont reconstruites d'un point de vue presque exclusivement grec. Nous ne disposons pas de renseignements précis sur les actions et réactions de Xerxès. Après avoir raconté les amours coupables du Grand Roi et de sa belle-sœur, Hérodote se contente de noter : «Il partit pour Suse» » (IX, 108). De son côté, Diodore écrit: «À la nouvelle de la double déroute de ses armées à Platées et à Mycale, Xerxès laissa une partie de ses troupes à Sardes pour continuer la guerre contre les Grecs ; lui-même, dans le plus grand trouble, prit avec le reste de l'armée le chemin d'Ecbatane» (XI, 36). Xerxès a-t-il donc choisi, «une nouvelle fois», de fuir le théâtre d'opérations pour trouver du repos dans son harem et parmi ses architectes ? Sinon, quand a-t-il quitté Sardes, et pourquoi?

Il est clair que les présentations des auteurs anciens sont guidées prioritairement par la volonté polémique. En réalité, Xerxès n'a pas regagné le centre de son empire dès son retour d'Attique. C'est entre son retour de Salamine et sa marche vers Babylone qu'il avait en effet entrepris de fortifier l'acropole de Kelainai et d'y construire une résidence (Xénophon, *Anab.* I, 2.9) – preuve qu'il n'a pas quitté Sardes sous le coup de la panique. En réalité, le Grand Roi, on vient de le voir, est toujours à Sardes après Mycale. On apprend, par Ctésias (§27), que peu après il envoya un corps de troupes ravager le sanctuaire du Didymeion, sanctuaire très fameux qui dépendait de Milet. Il est évident que ce faisant, Xerxès menait une contre-attaque contre les Ioniens révoltés, et plus précisément contre les Milésiens coupables d'avoir trahi au cours de la bataille de Mycale (Pausanias VIII, 46.3). On sait également que les Branchides, qui administraient le sanctuaire, se réfugièrent auprès de lui : ils avaient manifestement soutenu les Perses, et ils craignaient les représailles de leurs concitoyens. Ctésias précise que Xerxès avait l'intention de gagner Babylone. La raison du choix de Xerxès doit être recherchée dans la situation qui prévalait alors dans cette région. Des tablettes babyloniennes attestent qu'une nouvelle révolte eut lieu, sous la direction d'un certain Šamaš-erba, qui prit alors les titres de roi de Babylone, roi des pays. Il est extrêmement vraisemblable que ces événements doivent être datés de 479, et plus précisément encore d'août-septembre 479. C'est au moment où il prenait des mesures pour réduire la révolte ionienne que le Grand Roi avait

reçu à Sardes un message l'informant de l'insurrection babylonienne.

Il était donc à nouveau pris entre deux fronts. Après le conseil tenu à Samos, la flotte grecque avait pris la mer vers les Détroits, s'emparant de Sestos, avant de regagner la Grèce avant le début de la mauvaise saison (septembre 479: Hérodote IX, 114-121). Entre l'Ionie et Babylone, le roi choisit de se porter sur cette dernière, en raison, certainement, de l'importance centrale qu'elle occupait dans l'organisation impériale. L'offensive fut menée par Mégabyze, qui s'empara de la ville (octobre 479). Mais il n'abandonnait pas pour autant le front d'Asie Mineure, où il laissait des troupes bien entraînées.

V. LA DÉFAITE PERSE : SES ORIGINES ET SES SUITES

• *Quelques questions.*– Nous avons vu que, du point de vue des Grecs (et d'une grande partie des historiens d'aujourd'hui), l'année 479 représente une année cruciale dans le développement de l'histoire achéménide (ci-dessus §1). On a également souligné les déformations induites des analyses antiques. Pour autant, le décryptage idéologique des sources grecques ne saurait tenir lieu de démonstration, car – une fois éliminé le fantôme de la «décadence» – même les textes les plus biaisés peuvent transmettre une part de la réalité. Il convient donc d'en revenir à des questions aussi simples à formuler que complexes à résoudre. Comment expliquer les défaites perses? Quelles en furent l'ampleur et les suites? Comment apprécier vers 479 la position de Xerxès? On soulignera au préalable que l'état de la documentation permet tout au plus quelques remarques et hypothèses interprétatives, toutes (ou presque) marquées d'un pourcentage (plus ou moins) élevé d'incertitudes.

• *Armement et tactique.* – Pour parler comme monsieur de La Palice, les défaites perses révèlent d'abord une infériorité militaire et tactique, en tout cas ponctuelle. Il n'est malheureusement pas aisé d'en préciser les raisons, car l'état lacunaire et contradictoire des sources antiques rend particulièrement difficile de reconstituer dans les détails la tactique adoptée par les Perses, y compris lors de la bataille la plus importante sur terre, celle de Platées.

Il paraît clair tout d'abord que les Perses vouent une confiance sans limite à la cavalerie. Montés sur des chevaux rapides–plus rapides que ceux des

meilleurs des chevaux grecs (thessaliens), selon Hérodote (VII, 196) –, les cavaliers sont en mesure de harceler l'armée ennemie, comme on le voit à Platées. Un détachement encercle le contingent phocéen :

> Ils fondirent sur eux comme pour les exterminer : déjà ils brandissaient leurs javelots, prêts à les lancer ; et il se peut que l'un ou l'autre ait lancé effectivement le sien. Mais les Phocéens firent tête de tous côtés, groupés ensemble et serrés le plus possible (IX, 18).

Incapables de faire face, les Mégariens durent bientôt demander d'être relevés de la position qu'on leur avait assignée (IX, 20). Les cavaliers sont munis de javelots et d'arcs (IX, 49; cf. Xénophon *Anab.* I, 8.3). Ils mènent l'offensive par escadrons (IX, 22), et lancent javelots et flèches, en refusant le combat de près (IX, 49, 52) : il ne s'agit pas à proprement parler de charges, rendues impossibles par l'absence d'étriers, mais plutôt de harcèlements continus (IX, 57). Le mode de combat décrit par Hérodote n'est pas sans faire penser à celui des cavaliers saces, face auxquels les généraux d'Alexandre eurent à souffrir les pires difficultés en Asie centrale : véritables archers montés, les Saces arrosent de flèches les fantassins gréco-macédoniens, qu'ils paniquent en formant tout autour un cercle hurlant et crachant des traits, puis ils rompent rapidement le combat avant de revenir sans cesse *(e.g.* Arrien IV, 5.4-9). Au reste, les cavaliers saces se distinguèrent à Platées (IX, 71).

Extrêmement mobile, la cavalerie est également puissamment cuirassée. Voici par exemple comment Xénophon décrit les cavaliers perses de Cyrus le Jeune :

> Cyrus et ses cavaliers... formaient le centre de l'armée ; les hommes, Cyrus excepté, étaient tous armés de cuirasses et de casques ; Cyrus, lui, se tenait prêt au combat, tête nue. (On dit que l'usage général des Perses est d'avoir tête nue quand ils s'exposent au combat). Quant aux chevaux qui étaient avec Cyrus, tous avaient la tête couverte de chanfreins et le poitrail bardé de métal... *(Anab.* I, 8.6).

Hérodote ne manque pas de décrire la riche cuirasse que portait le Perse Masistios, abattu par les Grecs à Platées. Ceux-ci cherchèrent à le tuer, «mais ils n'y réussirent pas tout d'abord: il portait en effet, sous son vêtement, qui était un chiton de pourpre, une cuirasse d'or en écailles ; les coups n'avaient aucun effet... » (IX, 22). Daté du règne de Darius II, un document babylonien

apporte ultérieurement des précisions intéressantes : chaque cavalier convoqué à la revue royale doit être muni d'une cuirasse de fer, d'un gorgerin (?), d'une coiffe d'armure, d'un couvre-nuque, d'un bouclier de cuivre et de 120 flèches (UCP 9/3).

Mais l'utilisation d'une telle arme présente, ou peut présenter, de nombreux désavantages. Tout d'abord elle crée une contrainte spatiale à l'état-major: elle ne peut évoluer que dans de vastes espaces à peu près plans. Si, d'après Hérodote (VI, 102), Miltiade conseille à Datis, en 490, de débarquer à Marathon, c'est qu'il juge (à tort ou à raison) que «c'était le lieu d'Attique le plus favorable aux évolutions des cavaliers» » (VI,102). Si Mardonios évacue l'Attique, «c'est que le pays n'était pas favorable à l'emploi de sa cavalerie » (IX, 13). Si les Mégariens souffrent mille morts lors des engagements préalables à la bataille de Platées, «c'est qu'ils étaient postés au point de tout le champ de bataille le plus vulnérable et le plus accessible aux chevaux» (IX, 21). Mais il semble bien que les Grecs surent précisément choisir un lieu qui rendait inopérants beaucoup des contingents de Mardonios (Diodore XI, 30.6). Beaucoup plus tard, Arrien juge que la défaite perse à Issos s'explique par le mauvais choix du terrain, qui ne convenait pas aux déploiements de la cavalerie et des nombreux contingents de Darius III (II, 6.3; II, 6.6). Il en fut tout autrement à Gaugamèles, «vaste plaine, propice aux chevauchées... Darius fit aplanir les quelques prééminences du sol, et le niveau fut égal partout» (Quinte-Curce IV, 9.10; Arrien III, 8.7).

Par ailleurs, lourdement armurée, cette cavalerie est difficile à mettre en branle, comme l'explique Xénophon, technicien averti des choses militaires et hippiques et témoin oculaire de l'aventure de Cyrus le Jeune :

> Jamais les Barbares ne campaient à moins de 60 stades [c.11 km] des Grecs, par crainte d'une attaque nocturne de leur part. La nuit, en effet, une armée perse est une mauvaise armée. Ils attachent leurs chevaux et le plus souvent leur entravent les pieds, pour éviter qu'ils ne se sauvent, s'ils étaient libres ; quand il se produit quelque alerte, il faut mettre une housse à la monture du cavalier perse, un mors; il faut aussi que celui-ci endosse une cuirasse, avant de monter sur sa bête. Tout cela est difficile dans l'obscurité et le trouble *(Anab.* III, 4.34-35).

Un élément est particulièrement dangereux. Il s'agit des jambières, pièces d'armure en écailles communes au cavalier et au cheval, qui protègent à la fois le poitrail du cheval et les jambes du cavalier. Dès qu'un cheval est blessé ou

cède à la panique, le cavalier est précipité à terre, et souvent blessé par la jambière. À terre, un cavalier perse est presque déjà un homme mort (Hérodote IX, 22). On ajoutera enfin que les mouvements de cavalerie devaient, pour obtenir une certaine efficacité, obéir à une discipline rigoureuse. La disparition du chef de contingent laisse les cavaliers à eux-mêmes, comme on le voit après la mort de Masistios: «Ils constatèrent aussitôt avec regret qu'il n'y avait personne pour ordonner leurs mouvements»; au lieu de charger par escadrons *(kata telea)*, ils se précipitèrent alors tous d'un même mouvement (IX, 22). Les Perses furent incapables de reprendre le cadavre de Masistios (IX, 23).

Ce qui est le plus frappant, c'est que les chefs perses ne savent pas ou ne veulent pas imaginer des tactiques qui uniraient étroitement la cavalerie et l'infanterie, si ce n'est dans des engagements ponctuels et non véritablement coordonnés (IX, 23); jamais, semble-t-il, la cavalerie n'est en mesure de désorganiser la masse compacte des fantassins grecs (IX, 60-61). À Platées, monté sur son cheval, Mardonios mène ses fantassins au pas de course, mais il fut bientôt suivi par d'autres détachements, qui opérèrent dans le plus grand désordre, «sans se tenir à leur rang... en une cohue hurlante, pensant bien qu'ils allaient exterminer les Grecs» » (IX, 59). La tactique favorite des Perses est d'établir une sorte de mur, constitué de leurs boucliers fichés en terre, et, ainsi protégés, de lancer flèches et javelots sur l'agresseur intimidé (IX, 61, 100). Mais comme le leur rappelle Pausanias (IX, 46), les Grecs ont acquis l'expérience de Marathon, «où ils furent, autant que nous sachions, les premiers à aller à l'ennemi en courant... » (VI, 112). Dès lors que les hoplites grecs réussissent cette manœuvre, le rempart de boucliers rompt rapidement ; obligés de lâcher leurs arcs, les fantassins perses ne sont plus de taille, comme on le voit à Platées (IX, 62) et à Mycale (IX, 102). Sur ce point, l'analyse d'Hérodote est sans ambiguïté :

> Les Perses [fantassins] n'étaient inférieurs ni en courage ni en force, mais en même temps que d'un armement solide, ils manquaient d'instruction militaire et n'égalaient pas leurs adversaires en habileté tactique ; ils se lançaient en avant et se précipitaient sur les Spartiates un par un, dix par dix, se réunissant en groupes plus ou moins nombreux, et se faisaient massacrer... La cause, pour eux, d'un très grand désavantage était la nature de leur équipement, qui ne comportait pas d'armes protectrices; c'étaient des soldats armés à la légère luttant contre des hoplites (IX, 62-63).

De même, dans son récit de la bataille de Mycale, Hérodote souligne le courage des Perses, mais il montre bien en même temps qu'une fois renversé le rempart de boucliers, ils n'avaient que leur courage à opposer à la mécanique bien huilée de la phalange (IX, 102). Or, dans les deux batailles, et contrairement sans doute aux calculs des Perses, ce fut l'infanterie qui fut reine (cf. IX, 28-31) : à l'issue de la bataille de Platées, par exemple, la cavalerie de Mardonios était pratiquement intacte (IX, 69). Une fois repoussées, les troupes de Mardonios (mort entre-temps) en furent réduites à se réfugier derrière la palissade que leur chef avait fait édifier à cette intention avant la bataille (IX, 15), mais ils en furent bientôt délogés par les Athéniens, « qui savaient attaquer des fortifications » (IX, 70).

• *Les Perses et les autres.* – À plusieurs reprises, Hérodote souligne le courage des Perses. À Mycale, après la chute de leur rempart de boucliers, «les Barbares renoncèrent à se défendre, et s'enfuirent, à l'exception des Perses» (IX, 102). À Platées, Mardonios est entouré par un corps d'élite perse, qui opposa une résistance farouche (IX, 62). Hérodote théorise l'observation, en affirmant que les alliés des Perses *(i.e.* les autres contingents ethniques) n'avaient pas combattu avec ardeur, et il ajoute, à propos de Platées :

> C'est une preuve pour moi que la puissance des Barbares dépendait entièrement des Perses, le fait qu'en cette circonstance entre autres les alliés prenaient la fuite avant même d'en être venus aux mains avec l'ennemi, parce qu'ils voyaient fuir les Perses eux-mêmes (IX, 68).

L'analyse est probablement outrée. Hérodote utilise sans doute parfois le terme «Perse» dans un sens extensif, si l'on se rappelle que les épibates, selon lui, étaient tous des Perses, des Mèdes et des Saces (VII, 96,184) : au reste, il précise, à propos de la bataille de Platées : «Se distinguèrent particulièrement chez les Barbares, dans l'infanterie les Perses, dans la cavalerie les Saces» (IX, 71). Ce qui est indéniable, c'est que tous les commandants comptent avant tout sur le contingent perse : face au contingent lacédémonien, certainement réputé le plus aguerri (IX, 58), Mardonios plaça les fantassins perses (clairement différenciés des Mèdes) et, parmi eux, «ce qu'il y avait de plus vaillant» (IX, 31); c'est à leur tête qu'il mène l'offensive (IX, 59).

Doit-on en induire que cette différence d'attitude renvoie aussi à des motifs politiques? *A priori,* on peut concevoir que les Perses combattent d'un cœur

particulièrement bien trempé, car ce sont leurs propres intérêts et ceux de leur roi qu'ils défendent (cf. Diodore XI, 35.4), intérêts qui ne sont pas nécessairement convergents avec ceux des peuples levés pour compléter l'armée. On connaît la prédilection des auteurs grecs pour une image : celle des contingents contraints de marcher sous le fouet, face à des Grecs qui combattent pour leur liberté. Mais il est difficile de répondre en toute certitude à une question pourtant essentielle. La conduite de certains contingents ioniens lors de la bataille de Mycale, et surtout après la victoire grecque, paraît constituer un exemple trop spécifique pour pouvoir être généralisé. Même à Salamine, Hérodote doit reconnaître que, parmi ceux qui combattaient dans la flotte de Xerxès, fort peu de Grecs songèrent à changer de camp (VIII, 11), et il insiste plutôt sur ceux qui combattirent avec vaillance sous les yeux de Xerxès, dont ils espéraient et obtinrent avantages et récompenses (VIII, 85, 90). Il est vrai aussi que, sur les vaisseaux, la présence de contingents d'épibates de toute confiance (perses, mèdes, saces) contribue certainement à maintenir la discipline. Hérodote met en avant plutôt des explications d'ordre tactique, analogues à celles qu'il souligne à Platées : dans la rade de Salamine, les Barbares combattent sans ordre, ils ne gardent pas leurs rangs, au contraire de leurs alliés grecs (VIII, 86, 89).

Le choix de l'état-major s'explique sans doute plutôt par des raisons purement militaires. En soulignant le «manque d'instruction des Perses» (IX, 62), Hérodote ne peut viser les Perses proprement dits : leur éducation les préparait au contraire à devenir des cavaliers émérites (chapitre VIII, 3), rompus aux exercices qu'exigeaient d'eux les batailles (cf. Élien, *Anim.* III, 2; XVI, 25). On doit supposer la même chose pour les fantassins. Il est probable également que, comme le firent les généraux perses de Cilicie à la fin des années 460 (Diodore XI, 75.3) et Darius III avant Gaugamèles (Diodore XVII, 53.4; 55.1), Xerxès prit soin d'entraîner ses troupes. Il est probable également que nombre de Saces de l'armée de Xerxès étaient levés non pas directement en Asie centrale, mais provenaient des colonies militaires installées en Babylonie et ailleurs; leur armement était donc uniformisé avec celui des Perses. Si les épibates sont désignés par Hérodote comme des Perses, des Mèdes et des Saces (VII, 96,184), cela implique qu'ils étaient armés de la même manière et entraînés ensemble, ce qui est moins sûr de certains autres épibates d'autre origine (Égyptiens) cités à une reprise par Hérodote (VIII, 32).

D'où le dispositif des armées achéménides. À Marathon, les Perses et les

Saces étaient placés au centre du dispositif de Datis; ils furent vainqueurs mais, «aux deux ailes, la victoire fut aux Athéniens et aux Platéens », ce qui permit à ces derniers d'opérer un mouvement tournant qui enveloppa les Perses et les Saces (VI, 113) : on ne sait malheureusement quels contingents étaient placés aux ailes. À Platées, Mardonios a disposé en son centre les contingents iraniens : Saces/Indiens/Bactriens, puis les Mèdes et les Perses ; les alliés ont été placés aux ailes (alliés européens à l'aile gauche ; les autres à l'aile droite, y compris les épibates égyptiens). Dès lors que la cavalerie royale fut dans l'impossibilité de rompre les lignes disciplinées de la phalange et que l'infanterie adopta la tactique traditionnelle du rempart de boucliers, le sort de la bataille était scellé, surtout si l'on y ajoute l'effet désastreux de la disparition des chefs chargés d'organiser dans l'ordre l'offensive des contingents (IX, 22-23).

• *Artabaze et Mardonios.* – Hérodote met en scène une discussion violente entre Artabaze et Mardonios en 479. Le premier, présenté comme faisant partie «du petit nombre de Perses que Xerxès tenait en estime particulière», proposait de ne pas livrer bataille ; Mardonios invoquait «la coutume perse de combattre» (IX, 41) – discours (reconstitué) qui n'est pas sans évoquer les paroles prêtées par Diodore aux satrapes perses de 334 (XVII, 18.3). Selon Hérodote, Artabaze «avait une vue plus juste de l'avenir». Plus loin, il met sur le compte de la jalousie la défection d'Artabaze en pleine bataille (IX, 66). L'opposition paraît trop stéréotypée pour rendre compte d'une réalité dont bien des éléments nous échappent. Le même Hérodote remarque d'Artabaze «qu'il était déjà auparavant un personnage important chez les Perses et qu'il le devint davantage encore à la suite de l'affaire de Platées » (VIII,126). On sait effectivement qu'il fut bientôt chargé de la satrapie de Daskyleion (Thucydide I, 129.1). Il est très certainement venu à Sardes dénoncer Mardonios auprès de Xerxès. C'est pourquoi, paradoxalement, la défaite de Platées lui permit une promotion dans l'entourage du roi.

Mais si la carrière d'Artabaze semble indiquer que Mardonios n'a pas laissé un grand souvenir chez les Perses non plus (cf. VIII, 99), elle ne prouve pas que la stratégie préconisée par le premier était la mieux adaptée en 479, sauf à adopter le raisonnement *post eventum* qu'adopte commodément Hérodote. Car les Perses pouvaient-ils attendre encore de longs mois, et éventuellement passer un nouvel hiver en Europe, au moment où la flotte grecque commençait

de faire mouvement dans l'Égée? Commandant en chef, Mardonios avait sans doute reçu entre-temps des ordres de Xerxès. Dans ces conditions, il paraît difficile de suivre Hérodote (et d'autres auteurs anciens), lorsqu'il fait de Mardonios le seul responsable de la défaite de Platées. Il est probable que, placé devant la même situation, tout chef perse aurait fait le même choix tactique, tout simplement parce que ce choix correspondait aux impératifs liés à l'armement et au mode de combat de l'armée royale. Les Perses étaient habitués à remporter des victoires grâce à leur cavalerie, qui leur offrit une supériorité quasi permanente dans les combats contre les Grecs en Asie Mineure. L'erreur du commandant perse en 479 est double : d'une part, il n'a pas su utiliser au mieux sa cavalerie (qui semble même absente à Marathon et à Mycale); par ailleurs, il n'a pas compris, semble-t-il, que l'adversaire était tout autre. Manifestement les Perses, malgré l'expérience de Marathon, n'ont pas pris conscience des effets de la révolution hoplitique en Grèce, ou du moins ils n'en ont pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Mais le pouvaient-ils?

• *Les suites des défaites: les pertes perses.* – Parmi les conséquences des défaites, on souligne fréquemment l'ampleur des pertes perses, qui auraient causé un affaiblissement durable de l'Empire sur le plan militaire. Mais nous ne disposons d'aucune documentation crédible qui permettrait d'évaluer avec une bonne probabilité le nombre de tués. On a plutôt l'impression que cette interprétation est essentiellement tirée d'Eschyle, qui affirme à plusieurs reprises que toute la jeunesse perse a disparu (ci-dessus § 1). Nous ne sommes guère informés que sur la disparition des nobles et des chefs, dont Eschyle donne une liste (après Salamine) qui n'est pas confirmée par Hérodote *(Perses* 303-330; Hérodote VIII, 89). Celui-ci écrit simplement: «Dans cette affaire périt l'amiral Arabignès, fils de Darius et frère de Xerxès, et périrent avec lui beaucoup d'autres hommes en renom d'entre les Perses, les Mèdes et les autres alliés. » À Platées disparurent Masistios et Mardonios (IX, 22-23 ; 64); à Mycale furent tués deux des quatre commandants, Mardontès et Tigrane (IX,102-103) ; aux Thermopyles, Hérodote signale la mort de deux demi-frères de Xerxès, Abrokomès et Hyperanthès (VII, 224). Bien d'autres noms, sans nul doute, peuvent être ajoutés à ces listes sélectives (cf. Plutarque, *Thém. 14.3-4 ;Arist.* 9.1-2, etc.). Mais ces pertes n'étaient en aucune façon décisives : la démographie perse resta florissante, et elle était parfaitement

capable de procéder au remplacement normal des générations.

• *Les suites des défaites: les reculs territoriaux.* – Si l'on se place maintenant du point de vue territorial, le bilan est contrasté. Par rapport à la situation qui prévalait à la mort de Darius, les reculs les plus notables se situent en mer Égée, où les défaites navales ont laissé le champ libre aux Grecs : nul doute que, dès avant Mycale, la majeure partie des îles conquises en 490 a quitté le camp perse. On doit remarquer en même temps qu'à la date où Xerxès quitte Sardes et même encore à la fin de 479, les pertes sont minimes en Asie Mineure proprement dite : ce que Hérodote appelle la seconde révolte de l'Ionie a peu à voir avec la première; à cette date, les cités du continent restent sous la domination perse. D'autre part, et contrairement à l'impression que l'on peut retirer des silences des sources grecques, Xerxès continue de s'intéresser au front occidental. Avant de partir, il avait pris des mesures d'ordre militaire et stratégique. C'est ce qu'exprime Diodore, sans les détailler malheureusement (XI, 36.7).

Il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer l'ampleur des défaites et des reculs, ni même les erreurs de Xerxès et de ses conseillers. On veut souligner surtout ici qu'en 479 l'histoire n'est pas écrite. Il n'est pas avéré, à cette date, que les Athéniens vont lancer la vaste offensive des années 470-460, ou du moins on peut douter que les Perses en aient eu conscience alors : ils n'ignoraient certainement pas que les Spartiates n'étaient pas décidés à rester en Asie Mineure, car, depuis leurs expériences grecques de 490 et de 480-479, ils étaient bien placés pour savoir que les Spartiates répugnaient à quitter leur pré carré péloponnésien. Xerxès disposait même dans le Péloponnèse de l'amitié active des Argiens (VII, 151; IX, 12). En d'autres termes, rien ne permet d'affirmer qu'en quittant Sardes Xerxès ait fait une croix définitive sur le front occidental, ni qu'il ait décidé de se consacrer exclusivement aux affaires du centre : au reste, dans la réflexion stratégique du Grand Roi, où commence la périphérie ?

• *Les suites des défaites: le prestige du Grand Roi.* – Reste le fait que, dans le courant de l'été 479, le Grand Roi vient de subir trois défaites successives et qu'il doit quitter le front d'Asie Mineure pour venir mater une nouvelle révolte babylonienne. Nous ignorons précisément les origines lointaines de la révolte. Mais on peut supposer que les défaites perses ont constitué un déclencheur et une occasion dont les Babyloniens ont tenté de profiter. De la même façon, la

«seconde révolte de l'Ionie » vient en suite logique des victoires grecques. Ces révoltes, venant après celle de l'Égypte en 486, viennent rappeler les fragilités de la construction impériale achéménide, dans le même temps que les reconquêtes illustrent les capacités de résistance des structures perses, en particulier la supériorité militaire des Perses face à leurs peuples du Moyen-Orient.

Mais les défaites ont-elles également affaibli le Grand Roi face à l'aristocratie et à ses Fidèles? Il est bien difficile à ce point de répondre à une question aussi délicate, que les analyses à venir viendront nourrir. Deux approches opposées peuvent être successivement empruntées, dont aucune, il faut bien le reconnaître en ouverture, ne permet d'apporter une réponse pleinement opératoire. On connaît la réponse des Grecs. L'ampleur de la défaite de Xerxès, chez les Grecs, est symbolisée par des pièces de butin, elles-mêmes symboles de la puissance royale : citons particulièrement la tente royale ou le tabouret de Xerxès. Dans le récit dramatique qu'il offre de la retraite de Xerxès après Salamine, Hérodote mentionne également qu'à l'aller Xerxès avait laissé à Siris de Thrace le char sacré de Zeus/Ahura-Mazda (VII, 115), celui-là même qui figurait en bonne place dans le cortège officiel du roi quittant Sardes (VII, 40). Hérodote ajoute que Xerxès ne put le reprendre, «car les Péoniens l'avaient donné aux Thraces; lorsque Xerxès le redemanda, ils prétendirent que les chevaux, pendant qu'ils étaient au pâturage, avaient été volés par les Thraces de la Thrace supérieure habitant près des sources du Strymon». Tout le passage sur la retraite est très suspect: il vise à montrer non seulement la détresse du Grand Roi, mais aussi la déloyauté de peuples soumis (cf. VIII, 116). Néanmoins, il n'y a pas de raison de douter de la réalité de l'épisode du char. Or, celui-ci, on l'a vu (chapitre VI, 3), était une manifestation éclatante du caractère sacral de la royauté achéménide et de ses rapports privilégiés avec Ahura-Mazda. En quelque sorte, la situation de Xerxès est comparable à celle de Darius III (vue par la propagande macédonienne) qui, après Issos et Gaugamèles, a abandonné sur place les insignes de son pouvoir. Mais, particulièrement évocateur aux yeux d'un Grec, l'épisode était-il susceptible de disqualifier le Grand Roi aux yeux des Perses?

Il ne fait guère de doute que la propagande royale a nié les défaites subies. La liste de pays contenue dans l'inscription des *daiv (XPh* §3), qui date pourtant sans doute d'une époque postérieure, continue d'enregistrer, comme si de rien n'était, les Ioniens qui vivent près de la mer, les Ioniens qui vivent au-delà de la mer et les habitants de Skudra. Il en fut certainement de même en

480-479. La teneur de la lettre envoyée à Mardonios (IX, 140) implique en effet qu'aux yeux de Xerxès, les destructions opérées sur l'acropole et les dépouilles qu'il en avait rapportées avaient valeur symbolique et politique de la réussite de son expédition (cf. VIII, 55). C'est peut-être lors de son retour à Sardes qu'il déposa, dans le sanctuaire de la Mère des Dieux, une statuette de bronze dont les Perses s'étaient emparés à Athènes (Plutarque, *Thém.* 31.1). Ainsi se trouvait effacée l'injure contre le sanctuaire de Sardes commise vingt ans plus tôt par les Ioniens révoltés (cf. V, 102). La version officielle perse des événements est probablement proche de celle que transmet beaucoup plus tard Dion Chrysostome (XI, 149) :

> Lors de son expédition en Grèce, Xerxès remporta la victoire sur les Lacédémoniens aux Thermopyles et y tua le roi Léonidas, puis il prit et dévasta Athènes, dont il vendit en esclavage tous les habitants qui n'avaient pas réussi à s'enfuir; et après ces succès, il imposa des tributs *(phoroi)* sur les Grecs et regagna l'Asie.
>
> Il apparaît qu'il s'agit là d'un compte rendu biaisé mais, comme cela est assez facile à comprendre, il est tout à fait possible que le roi ait ordonné qu'on répandît l'histoire parmi les peuples du Haut Pays *(ta anô ethn),* de manière qu'ils ne causent pas de trouble.

Dans l'inscription des *daiv,* Xerxès n'affirme-t-il pas lui aussi que, comme les autres peuples réputés soumis, les Ioniens lui apportèrent leur *bji* (« tribut/don »)?

Comme le faisait Eschyle, Hérodote décrit le désespoir des Perses qui, à Suse, apprennent la défaite de Platées. Il l'oppose aux réjouissances qui eurent lieu lors de l'annonce de la prise d'Athènes : «Les Perses avaient jonché toutes les rues de myrte, brûlaient des parfums, ne pensaient qu'à des festins et à des réjouissances» (VIII, 98). La fête ainsi décrite correspond très exactement, dans tous ses détails, à l'ordonnancement du cortège royal lorsque le Grand Roi entre solennellement dans ses résidences ou qu'il est accueilli par ses peuples et cités. Tout permet de croire qu'à son retour, chargé des dépouilles et du butin rapportés de Grèce, Xerxès parut également en triomphateur. Il déposa le butin dans les différentes capitales de son royaume, comme signes éclatants de sa «victoire» (cf. Arrien III, 16.7-8 ; VII, 19.2; Pausanias 1,8.5,16.3 ; VIII, 46.3).

Certes, les déclarations royales ne constituent pas une réponse pleinement satisfaisante, car elles donnent une image de l'Empire telle qu'on voulait qu'elle fût, et non pas nécessairement telle qu'elle était. Elles ont néanmoins

l'incontestable avantage de nous introduire dans la représentation que se faisaient les Perses d'événements qui, à leurs yeux, ne revêtaient certainement pas la même signification que pour les Grecs. Remarquons également que ce n'était pas la première fois que le Grand Roi en personne connaissait un revers militaire : Cyrus a disparu lors d'une expédition en Asie centrale, et Darius est revenu des steppes d'Ukraine sans avoir soumis les Scythes. Par ailleurs, nous n'avons aucune trace dans la documentation de déloyauté de la part des chefs ou des soldats. Les généraux sont toujours aussi anxieux de servir la Maison du Roi, et toujours aussi anxieux d'éviter le courroux royal après une défaite (IX, 107). La seule «révolte» connue, celle de Masistès (IX, 113), apparaît dans un contexte trop suspect pour être utilisée comme pierre de touche. Il est évidemment exclu de postuler, à la suite de Justin (III, 1.1) et d'Élien *(VH* XIII, 3), que l'assassinat de Xerxès, treize ans plus tard, constitue l'aboutissement d'une perte de prestige due aux défaites de 480 et 479. Bref, en 479, les incontestables défaites militaires et premiers reculs territoriaux n'étaient, aux yeux des Perses, ni écrasants ni définitifs : on a tout lieu de penser, au contraire, qu'ils étaient prêts à combattre à nouveau.

VI. XERXÈS ET SES PEUPLES

• *Un problème de méthode.* –C'est également des premières années de Xerxès que l'on date très généralement une transformation à la fois brutale et radicale de la politique royale à l'égard des pays conquis. En bref, la thèse dominante peut être présentée de la manière suivante. Les décisions que l'on attribue au roi en Égypte et en Babylonie après leurs révoltes ont visé à abandonner les titres traditionnels de pharaon et de roi de Babylone qu'avaient portés ses prédécesseurs ; à y détruire les temples et sanctuaires ; à transformer en satrapies de plein exercice des pays qui, jusqu'ici, affirme-t-on, avaient conservé leurs structures héritées du passé pré-achéménide. Ces conclusions sont tirées, pour la Babylonie, de textes classiques et de tablettes babyloniennes; pour l'Égypte, d'un passage d'Hérodote, d'inscriptions hiéroglyphiques... et du (prétendu !) silence des sources.

Dans le même temps, l'ensemble de l'interprétation s'appuie sur une fameuse inscription de Xerxès, retrouvée en plusieurs exemplaires et en plusieurs langues (perse, accadien, élamite) à Persépolis et à Pasargades *(XPh).* Dans cette inscription, le Grand Roi affirme d'une part qu'il a remis de

l'ordre dans un pays où s'était étendue l'effervescence après son avènement, d'autre part qu'il y a détruit les sanctuaires des *daiv*, terme compris en général comme «démons» ou «faux dieux». On en infère le plus souvent que ce pays n'est autre que la Babylonie – même si certains auteurs ont pu penser soit à la Bactriane, soit à la Médie, soit à l'Égypte ou encore à Athènes. Ainsi déclarés complémentaires, les différents dossiers donneraient de Xerxès l'image d'un roi intolérant, qui aurait rompu brutalement avec la stratégie idéologique achéménide, en luttant avec obstination contre les sanctuaires des populations soumises, que respectaient au contraire ses prédécesseurs.

On le voit, les textes et les arguments ont été systématiquement mêlés les uns aux autres pour donner une image cohérente qui, au surplus, correspond à celle qu'ont voulu imposer les auteurs grecs (cf. §1) – ce qui, soit dit en passant, ne plaide pas en sa faveur. C'est sur ce point de méthode que doit porter la critique. La cohérence des *corpus* documentaires ne doit pas en effet relever d'un postulat ou d'un a *priori.* Si elle existe, elle doit procéder d'une analyse différenciée, et donc régionale, des différents dossiers. Il convient donc d'abord d'examiner avec précision les exemples babylonien et égyptien, auxquels on joindra l'exemple grec. Ce n'est qu'après cette première étape que l'on en viendra à une interprétation des déclarations de Xerxès.

• *Xerxès et la Babylonie: le dossier babylonien.* – Ouvrons donc d'abord le dossier babylonien, en précisant d'entrée qu'il convient de distinguer les informations que transmettent les sources grecques et celles issues des tablettes. De celles-ci, on a longtemps tiré trois conclusions : le Grand Roi a abandonné les titres royaux babyloniens, il a cessé de présider la fête de Nouvel An, il a séparé la Babylonie de la Transeuphratène et a érigé l'une et l'autre en gouvernements distincts. Ajoutons enfin que la raréfaction des tablettes babyloniennes à partir de Xerxès et l'interruption apparemment brutale de certaines archives privées sont mises en relation avec les bouleversements de tous ordres attribués au roi en Babylonie.

Or aucun de ces arguments n'est plus tenable. Le maintien des titres traditionnels est maintenant assuré à l'époque de Xerxès, et le titre de roi de Babylone est attesté encore dans la 24e année d'Artaxerxès Ier (441); il est vrai, en même temps, que l'on constate une adaptation de la titulature de Xerxès, mais elle n'a aucune raison d'être mise en rapport direct avec les révoltes (ci-dessous §7). Quant au rite du Nouvel An, l'abstention postulée de Xerxès ne

signifie rien, car la participation de ses prédécesseurs n'est pas plus attestée. Reste le troisième argument, fondé sur la disparition du gouvernement de Babylonie et de Transeuphratène à l'époque de Xerxès en conséquence de la révolte. On remarquera à ce propos qu'il s'agit d'une interprétation, non du commentaire de tablettes explicites. Une tablette récemment publiée atteste de l'existence du titre et de la fonction de «gouverneur de Babylone et d'Ebir Nri» en octobre 486, deux mois avant la mort de Darius, vingt-cinq ans après la mention que l'on a longtemps considérée comme l'ultime (BM 74554). Certes, la documentation actuellement existante n'exclut pas une évolution administrative à l'époque de Xerxès, mais elle ne la fonde pas non plus. Lorsqu'on sait le caractère transitoire de nos connaissances sur la Babylonie en raison de l'état évolutif et imprévisible du dossier cunéiforme, toute conclusion de ce type est suspecte, tant il est évident qu'elle procède elle-même d'un a *priori* sur la conduite de Xerxès, ainsi que sur les liens supposés entre la révolte babylonienne et l'érection d'une satrapie individualisée (que l'on pourrait, d'ailleurs, avec tout autant de «vraisemblance», interpréter dans un sens opposé). Enfin, l'état de la documentation vient rappeler une nouvelle fois les limites des inférences politiques liées mécaniquement au nombre de tablettes, règne par règne. Il suffit de prendre le cas de Kish pour s'en convaincre : sur ce site, le nombre de tablettes datées *actuellement* du règne de Xerxès (21) est presque deux fois supérieur à celles remontant à Cyrus et Cambyse réunis (11) et de peu inférieur à celles du règne de Darius (30). Au reste, les publications récentes ne cessent de grossir le dossier babylonien du règne de Xerxès.

• *Xerxès et la Babylonie: le dossier grec.*– Comme on l'a suggéré, la révolte qui contraignit Xerxès à quitter Sardes au cours de l'été 479 fut menée par Šamaš-erba qui, entre août et octobre, porte la titulature traditionnelle (roi de Babylone, roi des pays). Sur les événements eux-mêmes, seul Ctésias donnait un développement, brièvement résumé par Photius : présent à Sardes près de Xerxès, Mégabyze, fils de Zôpyros, fut chargé de réduire les révoltés; cette action d'éclat lui valut de grandes récompenses royales (Ctésias §22). Les destructions opérées par Xerxès dans les sanctuaires babyloniens sont ainsi présentées par Hérodote. Dans son développement sur Babylone, il décrit le sanctuaire de Zeus, sous lequel on doit comprendre Mardk ; il précise qu'il y

avait là une grande statue *(agalma)* en or du dieu assis ; on y trouvait également une table, un trône et un marche-pieds en or et, en dehors du temple, deux autels, dont un en or, sur lequel se déroulaient les sacrifices faits par les Chaldéens. Il écrit enfin :

> À l'époque de Cyrus, il y avait encore dans le sanctuaire dont je parle une statue d'un homme *(andrias)* haute de 12 coudées, en or, massive; personnellement, je ne l'ai pas vue, je dis ce que disent les Chaldéens; Darius, fils d'Hystaspes, qui avait des visées sur cette statue, n'osa pas s'en emparer ; mais Xerxès, fils de Darius, s'en empara et fit périr le prêtre qui défendait d'y toucher (I, 183).

Contrairement à ce que l'on affirme souvent, le texte d'Hérodote ne permet nullement de conclure que Xerxès a déporté à Suse la statue *(agalma)* de Mardk : de son temps cette statue est toujours dans le temple. Xerxès a-t-il dérobé l'autre statue (humaine et non divine: *andrias)*, située à l'extérieur du sanctuaire proprement dit? C'est possible, mais Hérodote lui-même est incapable de l'assurer. Il convient de souligner qu'il tient manifestement ses informations de représentants des sanctuaires, plus d'une génération après les événements supposés. On ajoutera deux remarques : c'est que l'opposition entre Darius et Xerxès est reprise par le même Hérodote à propos de l'Égypte (VII, 7), et que la crainte de Darius devant une statue semble relever d'un thème populaire, puisqu'on le retrouve chez le même Hérodote (II, 110) et chez Diodore de Sicile (I, 58.4), parlant l'un et l'autre des rapports de Darius et des prêtres du sanctuaires de Ptah à Memphis : en d'autres termes, le texte d'Hérodote est construit sur une série de motifs, ce qui n'incite guère le commentateur à le prendre au pied de la lettre.

L'activité sacrilège de Xerxès est surtout développée par les auteurs hellénistiques, qui ont emprunté leurs informations aux historiens d'Alexandre. Tous opposent la conduite du Macédonien à celle du Grand Roi : Strabon (XVI, 1.5) et Diodore (XVII, 112.3) mentionnent la destruction de la tombe de Bèlos, mais sans la situer précisément dans la chronologie. Arrien est plus explicite ; après avoir décrit l'entrée du roi à Babylone – où il est accueilli, entre autres, par les prêtres (III, 16.3; Quinte-Curce V, 1.22) – il écrit:

> À son entrée dans Babylone, Alexandre invita les Babyloniens à reconstruire les temples que Xerxès avait fait abattre, en particulier le temple de Bèlos, celui des dieux que les

> Babyloniens révèrent le plus... Il rencontra également les Chaldéens, fit tout ce qu'ils lui recommandèrent au sujet des temples, et en particulier offrit un sacrifice à Bèlos suivant leurs instructions (III, 16.4-5).

Il revient sur le sujet lors du deuxième séjour d'Alexandre dans la ville (324-323). Il rappelle que Xerxès «avait détruit des sanctuaires babyloniens », dont le sanctuaire de Bèlos, en datant ces destructions du retour de Xerxès d'Europe, soit en 479 (VII, 17.1-3).

Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère propagandistique des textes hellénistiques : l'opposition soulignée entre Alexandre et Xerxès ne peut que grandir la piété d'un roi qui, ultérieurement, permet également aux Grecs de reprendre «les images des dieux et autres monuments votifs que Xerxès avait emportés de Grèce» (VII, 19.2). Comme chez bien d'autres auteurs grecs, la figure de Xerxès, chez Arrien, est celle d'un destructeur des sanctuaires et d'un roi gagné par la démesure, comme l'est au demeurant la figure d'un Cambyse (cf. Arrien IV, 11.6; VII, 14.6). En réalité, en entrant à Babylone, Alexandre ne fait que reprendre à son profit les attitudes et décisions de tout conquérant, condamnant la mémoire de ses devanciers et démontrant sa piété à l'égard des dieux de la population «libérée»: ce qu'avait très exactement fait Cyrus en 539 dans cette même Babylone (cf. chapitres premier, 5 et XVIII, 3). Il était non moins habituel pour un roi d'affirmer avoir restauré des bâtiments qui s'en allaient en ruine *(e.g. DSe* 001). Ne disait-on pas qu'Alexandre projetait «de reconstruire le temple de Bèlos, les uns disent sur ses fondations antérieures... d'autres en le faisant encore plus grand qu'il n'était auparavant» (Arrien VII, 17.2) ? Autant dire que, si, comme on peut le postuler aisément, Alexandre a pris des mesures en faveur des temples babyloniens, rien ne prouve que leur « destruction » soit due à l'action de Xerxès.

Et même si l'on admet que les textes classiques ne véhiculent pas seulement une propagande mensongère diffusée ultérieurement par les représentants des temples, il est excessif d'affirmer que Xerxès a détruit entièrement les sanctuaires, dont la vitalité ultérieure est bien attestée jusqu'en pleine époque hellénistique. Prendre des mesures de rétorsion contre les sanctuaires de pays entrés en rébellion relève d'une attitude absolument générale, qui n'est propre ni à Xerxès ni aux Achéménides : Xerxès venait d'en faire la démonstration à Athènes et au Didymeion. De telles décisions – dont on a déjà expliqué les tenants et les aboutissants – ne préjugent en rien des sentiments religieux du roi; elles impliquent encore moins que Xerxès avait décidé de persécuter les

cultes babyloniens.

• *Xerxès et l'Égypte.* – Quant à la thèse d'une politique «identique» menée en Égypte, elle est d'abord fondée, si l'on peut dire, sur les lacunes d'un dossier documentaire *narratif* qui, en toute rigueur, n'est nourri que par une phrase imprécise d'Hérodote. Celui-ci écrit simplement qu'après avoir reconquis la vallée du Nil, «Xerxès imposa à l'Égypte une servitude beaucoup plus grande *(pollon doulotern)* qu'elle n'était sous Darius, et il confia l'Égypte à son frère Achéménès, fils de Darius» (VII, 7). Du point de vue d'Hérodote, l'expression est incontestablement péjorative. On remarquera également qu'il dresse déjà à Babylone l'opposition entre la conduite de Darius et celle de son fils (I, 183). Mais il est muet sur le contenu des mesures éventuellement prises par le second: doit-on en induire, comme on le fait habituellement, qu'à partir de Xerxès la politique égyptienne fut radicalement modifiée, le roi châtiant durement les sanctuaires égyptiens, abandonnant la titulature pharaonique, écartant les Égyptiens des postes dans l'administration, bref transformant en satrapie ce qui – dans cette hypothèse – était resté, sous Cambyse et Darius, une région particulière?

Une remarque préalable : si la thèse ici discutée a trouvé tant d'échos, c'est d'une part que l'on a utilisé *ad nauseam* l'argument *e silentio* (ou supposé tel!), et surtout que l'on a plaqué sur l'Égypte une interprétation élaborée à partir d'une étude (fautive : voir ci-dessus) des dossiers babyloniens. N'insistons pas sur cette dernière observation, tant elle saute aux yeux de l'observateur attentif. Quant au silence des sources, c'est là un argument de désespoir, dont l'exemple babylonien vient d'illustrer la vanité, voire le danger. Certes, apparemment, aucune construction de temples n'est attestée en Égypte depuis les travaux menés par Darius. Mais que doit-on en conclure? Ne doit-on pas plutôt attendre prudemment que le dossier prenne de la consistance? Mentionnons par exemple que l'on a retrouvé un portant en bronze, avec une inscription au nom de Xerxès (en perse : «Xerxès roi, *vazraka»);* d'après l'éditeur, «cette applique... aurait donc servi à porter un naos ou quelque autre partie du mobilier sacré offert par Xerxès à un temple égyptien ». Certes, le document est minuscule et l'interprétation susceptible de révision. Mais si l'on se réfère à l'exemple de Karnak, l'activité de constructeur de Darius n'y est attestée que par quelques modestes pièces documentaires, dont la dernière a été découverte récemment. Si l'on ajoute que, dans l'an I (?) de Xerxès, un

document démotique (lui aussi publié récemment) atteste l'existence d'une cérémonie officielle d'inhumation de la mère d'un Apis, on voit à quel point certaines inférences historiques sont tirées d'une simple illusion statistique.

D'autant plus que le dossier n'est pas vide ! Mais la prégnance du parallèle babylonien et de l'image de Xerxès a conduit à négliger les documents réellement existants, ou à en offrir une interprétation biaisée. En effet, l'abandon de la titulature pharaonique n'est nullement attesté. Bien au contraire, deux ensembles documentaires vont contre une telle thèse. Ce sont tout d'abord les inscriptions hiéroglyphiques du Wadi Hammamât, que l'on doit à un Perse (et parfois à son frère), Atiyawahy, qui occupe le poste de gouverneur de Koptos, sous les règnes de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès. De Darius à Xerxès, on ne décèle pas de modifications notables au plan de la titulature (cf. Posener n°s 24-25: 486 et 484). En 476 et 473 (n°s 27-28), Xerxès est désigné comme «le Seigneur du Double Pays». En 474, Atiyawahy réunit Cambyse, Darius et Xerxès sous l'appellation de «Seigneur du Double Pays » (n°28). L'année suivante, l'inscription cite conjointement Darius et Xerxès, qui portent la même titulature : «Seigneur du Double Pays, fils de Râ, maître des couronnes, qu'il vive éternellement» (n° 30). L'image n'est pas fondamentalement différente dans les inscriptions sur vases en pierre trouvés à Suse ou Persépolis (et ailleurs). On y trouve : «Roi de la Haute et Basse-Égypte, Seigneur du Double Pays, Xerxès, qu'il vive éternellement» (n° 43-48). Certains, il est vrai, portent simplement «Xerxès, Grand Roi» (n°49-76). Mais, étant donné qu'ils ne ne portent pas de date, une répartition chronologico-thématique entre deux groupes distincts, qui illustrerait une évolution de la politique royale, doit rester du domaine de l'hypothèse, pour le moment non vérifiée. Comme à propos de la Babylonie, il faut tenir compte également des lacunes documentaires : une publication récente d'un vase inscrit prouve l'existence du titre «Pharaon le Grand» sous Artaxerxès Ier *(A^1^Orsk).*

Certaines évolutions ne sont pas niables : sous Darius, par exemple, les inscriptions sur vases sont uniquement en hiéroglyphique, elles sont portées en quadrilingue à l'époque de Xerxès et d'Artaxerxès. Il est vrai aussi que la titulature de Xerxès est moins riche que celle qu'Udjahorresnet, par exemple, reconnaît à Cambyse puis à Darius. Mais il ne s'agit pas nécessairement là d'une évolution politique; ce qui est en cause, c'est à la fois le locuteur (Atiyawahy), la fonction du support et l'identité du destinataire du message (un vase en pierre est un véhicule de nature bien différente d'une inscription

autobiographique d'un Égyptien). En définitive, le fait reste: le contenu et la datation des inscriptions aujourd'hui connues prouvent indubitablement que la reconquête de l'Égypte ne fut pas suivie de l'abandon brutal de la titulature pharaonique.

Il faut souligner, enfin, que nous ne disposons d'aucun document vraiment fiable pour pouvoir juger de la conduite de Xerxès à l'égard des temples égyptiens. Le seul texte amené à l'appui est la fameuse *Stèle du satrape.* Datée de de la 4e année d'Alexandre IV, cette inscription hiéroglyphique exalte les vertus de bon pharaon que les prêtres du temple de la déesse Ouadjet de Buto reconnaissent à Ptolémée, alors satrape d'Égypte. Elle rappelle qu'à l'issue d'une campagne menée en Asie, il a rapporté des statues divines et des objets cultuels, «ainsi que tout le mobilier cultuel et les livres de tous les temples de l'Égypte du Nord et du Sud, et il les remit à leur ancienne place». Il est surtout loué pour avoir confirmé et étendu une concession de terres faite au sanctuaire. Le texte rappelle que le pharaon (non nommé) «a expulsé le sacrilège Xerxès de son palais avec son fils aîné».

Peu de documents ont autant excité les égyptologues. Les hypothèses interprétatives sont donc très variées, et l'on reste dans une large incertitude, qui tient pour une part à des problèmes purement épigraphiques et philologiques. Écartons de principe tous les contre-arguments et admettons en postulat qu'il s'agit bien de Xerxès. À ce point, il suffit de rappeler ce qui a été dit plus haut, à partir des sources grecques traitant de la politique de Xerxès à Babylone : si les unes et les autres, au-delà de l'évident parti pris apologétique en faveur d'Alexandre et de Ptolémée (véhiculé à l'aide des mêmes motifs littéraires et des mêmes clichés idéologiques), transmettent un lambeau de la réalité, celle-ci n'a rien qui puisse étonner. Tout ce que l'on peut induire du texte, dans cette hypothèse, c'est que le Grand Roi, après la reconquête de l'Égypte, a pris des mesures de rétorsion contre des temples égyptiens (en supposant que le cas rapporté ici puisse être étendu). Il n'y a rien à ajouter à cela.

• *Xerxès et les divinités grecques.* – À titre de confirmation de la politique religieuse de Xerxès dans ces années, il est utile de revenir sur ses pratiques cultuelles lors de sa guerre grecque. En partant, le roi s'est entouré non seulement de mages perses, mais aussi de devins et de spécialistes grecs. Parmi ses conseillers, Hérodote mentionne la présence du chresmologue

Onomacritos, qui avait été chassé d'Athènes avec les Pisistratides; pour pousser Xerxès à la guerre, Onomacritos, selon Hérodote, récitait des oracles favorables à la future expédition (VII, 6). Il en est de même de Mardonios, lors de la bataille de Platées : pendant que le devin Teisaménos officiait du côté grec, lui-même avait près de lui le devin éléen Hégésistratos, qu'il avait engagé à grand prix; il pouvait également compter sur les services d'un autre devin, Hippomachos de Leucade, qui était avec ses alliés grecs. C'est grâce à l'intervention du premier «qu'il interrogeait l'avenir en faisant offrir des sacrifices à la mode des Grecs » (IX, 37-38). On connaît également, toujours par Hérodote, le souci de Mardonios de consulter les oracles grecs (VIII, 133-135) : la pratique est largement répandue, depuis au moins Crésus, en passant par Cyrus et par Darius.

Xerxès lui aussi fait de nombreux sacrifices aux divinités topiques. À Ilion, « il offrit à Athéna Ilias un sacrifice de mille bœufs », tandis que les mages faisaient des libations en l'honneur des héros (VII, 43): il s'agit évidemment ici des héros «asiatiques», à savoir Priam et ses compagnons. En revanche, le *temenos* dédié, à Éléonte, à Protésilas, héros grec de la guerre de Troie, fut dévasté par Artaÿktès, gouverneur de Sestos. Hérodote, qui revient à deux reprises sur un personnage qu'il honnit en raison de son impiété et de sa dureté dénoncées, présente ses actes comme dictés par l'avidité personnelle, et il prétend que Xerxès n'était pas au courant (VII, 33 ; IX, 115-116) : il paraît plus probable que la dévastation d'un *temenos* voué à un héros grec répond à l'exaltation du souvenir de Priam.

Tout au long de l'expédition, les mages et les spécialistes grecs sacrifient, chacun dans son domaine propre. Mais il n'est pas toujours aisé de distinguer si Xerxès s'adresse à des divinités iraniennes ou à des divinités grecques, par exemple lors de son arrivée devant l'Hellespont :

> Ce même jour, les Perses se préparèrent à passer. Le lendemain, ils guettèrent l'apparition du soleil, qu'ils voulaient voir se lever, en brûlant sur les ponts toutes sortes de parfums et jonchant le chemin de rameaux de myrte. Dès que l'astre parut au-dessus de l'horizon, Xerxès, avec une coupe d'or, fit des libations dans la mer. Il le pria d'écarter de lui tout accident qui pût l'arrêter dans la conquête de l'Europe avant qu'il eût atteint les extrémités de ce pays (VII, 54).

Puis Hérodote précisait que Xerxès jeta rituellement plusieurs objets dans la mer (coupe, cratère, épée perse). Ces actions cultuelles posaient à Hérodote

quelques problèmes d'interprétation :

> Après cette prière, Xerxès jeta la coupe dans l'Hellespont, avec un cratère d'or et un glaive à la mode des Perses qu'ils appellent *akinaks.* Je ne puis dire sûrement si ces objets qu'il jetait dans la mer étaient une offrande au Soleil ou, si se repentant d'avoir fait fustiger l'Hellespont, c'étaient les dons qu'il faisait à la mer en réparation de cet outrage. Ces cérémonies accomplies, l'armée se mit à franchir le détroit...

La référence au Soleil concerne certainement le culte dont il était l'objet chez les Perses (chapitre VI, 6). Mais l'épisode n'est pas réductible à cet aspect. C'est bien ce qui a suscité l'embarras d'Hérodote. On peut aisément comparer en effet le geste de Xerxès aux sacrifices organisés par Alexandre dans l'océan Indien, près de l'embouchure de l'Indus :

> À cette occasion, il égorgea des taureaux en l'honneur de Poseidon, et les fit jeter dans la mer; puis il fit une libation après ce sacrifice, et jeta une coupe dont il s'était servi, et qui était en or, dans la mer ainsi que des cratères d'or : le tout en action de grâce, adressant à Poseidon une prière pour qu'il protège la flotte que, sous le commandement de Néarque, il avait l'intention d'envoyer jusqu'au golfe Persique (Arrien, *Anab.* VI, 19.5).

Au-delà de quelques différences (taureau/Dionysos), les textes se répondent l'un l'autre : le roi fait une libation, puis jette dans la mer la coupe rituelle accompagnée de cratère(s) d'or. Xerxès y joint une épée perse. Plutôt que de considérer – comme on le fait parfois– que Xerxès a ainsi honoré des divinités iraniennes des eaux, on est tenté de penser qu'il s'agit de divinités marines grecques. On sait d'ailleurs par Hérodote (VII, 191) que, pour détourner une tempête, les mages ne se contentèrent pas «d'adresser à grands cris des incantations au Vent... Ils offrirent également des sacrifices à Thétis et aux Néréides» – divinités qui, chez les Grecs, font partie de la descendance du Flot Marin *(Pontos).* Le Vent lui-même est honoré tant par les Perses (I, 131) que par les Grecs (cf. VIII, 13). Il paraît donc plus probable que les offrandes perses étaient destinées à procurer à Xerxès et à son armée la bienveillance de divinités grecques, qui avaient déjà manifesté leur courroux en détruisant les premiers ponts – ce qui, selon Hérodote, avait entraîné des représailles royales dirigées contre la mer elle-même et contre les architectes (VII, 33-36). C'est

manifestement en réaction contre ce fâcheux souvenir, et pour mieux s'ouvrir les portes de l'empire de Darius III qu'Alexandre, «au milieu de l'Hellespont, égorgea un taureau en l'honneur de Poseidon et des Néréides, puis fit une libation dans la mer en se servant d'une coupe en or» (Arrien I, 11.6).

On retrouve là une pratique largement attestée: dès lors qu'un conquérant veut s'emparer d'un pays ennemi, il se doit aussi d'attirer sur lui la protection des divinités topiques, gages de son succès à venir: ce que ne manqua pas de faire Alexandre, par exemple, avant la bataille d'Issos (Quinte-Curce III, 8.22). Il en fut de même de Datis, soucieux de se concilier l'Apollon de Délos (Hérodote, VI, 97). Inversement, tout peuple qui résiste ou qui se rebelle doit être également puni à travers ses dieux : d'où la destruction du Didymeion après Mycale; d'où aussi, bien sûr, celle des sanctuaires de l'Acropole et la déportation de statues votives (VIII, 52-54), actes qui ne sont pas réductibles au motif des représailles. Xerxès prend en effet une décision, dont Hérodote n'a pas saisi la signification politique :

> Ayant convoqué les Athéniens bannis d'Athènes qui accompagnaient son armée, il leur ordonna de monter à l'Acropole et d'y offrir des sacrifices à la mode de leur pays; qu'il eût, pendant son sommeil, eu quelque vision, ou qu'il éprouvât du remords d'avoir incendié le sanctuaire, il donna cet ordre (VIII, 54).

En réalité, la conduite de Xerxès ne manque pas de logique : après avoir soumis Athènes (prise des sanctuaires civiques), il y installe ses clients : seuls les dieux topiques peuvent fonder leur pouvoir. D'où la pieuse histoire reprise par Hérodote : «Les bannis montèrent au sanctuaire, ils constatèrent que, de la souche [de l'olivier sacré], avait poussé un rejeton d'une coudée. Voilà ce que ces hommes racontèrent» (VIII, 55).

• *De Cyrus* à *Xerxès.* – En définitive, en marchant contre ou à travers ses peuples, Xerxès n'agit pas différemment de ses prédécesseurs : appel aux spécialistes religieux locaux, sacrifices aux dieux topiques, destructions des sanctuaires dans les cités et pays qui troublent l'ordre impérial. Ni en Babylonie, ni en Égypte, ni en Grèce, les décisions attestées (ou prêtées au roi) ne révèlent une quelconque hostilité fondamentale ou irréductible aux divinités honorées par ses peuples. À ce point de l'analyse, il n'y a donc pas lieu non plus d'opposer les méthodes de gouvernement de Xerxès à celles de

Darius. Au reste – constatons-le pour terminer ici – la thèse d'une «satrapisation» de la Babylonie et de l'Égypte procède d'une appréciation erronée de la politique menée successivement par Cyrus, Cambyse et Darius. En 486, ni la Babylonie ni l'Égypte ne constituaient des royaumes liés d'une manière lâche par un seul rapport personnel avec le Grand Roi. Quelle que soit l'ampleur des héritages, les évolutions apportées, surtout sans doute à l'époque de Darius, ont déjà adapté et transformé les structures politico-administratives de ces deux pays, l'un et l'autre érigés en satrapies dès après la conquête, l'un à l'époque de Cyrus (Babylonie), l'autre par Cambyse (Égypte).

VII. XERXÈS, AHURA-MAZDA ET LA PERSE

• *L'inscription des* daiv: *examen du contenu.* – Le débat étant maintenant clarifié, on peut en venir à un document essentiel, à savoir la fameuse inscription des *daiv (XPh).* Dans la première partie (§§ 1-2), Xerxès reprend pratiquement mot pour mot les paragraphes qui introduisent la première inscription de Darius à Naqsh-i Rustam (formulaire des Créations d'Ahura-Mazda, généalogie, titulature). Suit une liste de 31 pays qui lui sont soumis et qui lui apportent tribut *(bji)* (la seule liste de pays des inscriptions de ce roi). Puis viennent les paragraphes, sur lesquels se sont multipliées les discussions :

(§ 4a) Dit Xerxès le roi : quand je fus devenu roi, parmi les pays qui sont inscrits ci-dessus, il y en avait un qui était en état de trouble *(ayauda).* Après quoi, Ahura-Mazda m'a apporté son aide; par la puissance d'Ahura-Mazda, j'écrasai ce pays et le remis en ordre. (§ 4b) Et, parmi ces pays, il y avait un endroit où auparavant on rendait un culte aux *daiv.* Après quoi, par la puissance d'Ahura-Mazda, je détruisis les sanctuaires des *daiv,* et je déclarai : «On ne doit plus rendre un culte aux *daiv!* Là où auparavant on sacrifiait aux *daiv,* moi j'ai sacrifié à Ahura-Mazda conformément et selon le rite *(artc brazmaniya).* » (§ 4c) Et autre chose encore avait été mal fait; cela, je l'ai réparé. Tout ce que j'ai accompli, je l'ai accompli par la volonté d'Ahura-Mazda. Ahura-Mazda m'a apporté son aide jusqu'à ce que j'aie réalisé cette action. (§ 4d) « Toi qui [seras] plus tard, si ceci est ton vœu : "Puissé-je être heureux/serein *(šiyta)* vivant et bienheureux *(artv)* mort, obéis à la loi *(dta)* qu'Ahura-Mazda a établie, rends culte à Ahura-Mazda conformément et selon le rite." L'homme qui observe la loi qu'Ahura-Mazda a établie et rends un culte à Ahura-Mazda conformément et selon le rite, celui-là est heureux durant sa vie et bienheureux mort» ! (§ 5) Le roi Xerxès déclare : «Ce que j'ai fait, je l'ai fait par la puissance d'Ahura-Mazda: Ahura-Mazda m'a apporté son soutien jusqu'à ce que j'aie réussi à le faire. Qu'Ahura-Mazda me protège du mal et ma maison et mon pays. Voilà ce que je demande à Ahura-Mazda, qu'Ahura-Mazda me l'accorde!»

Au cours d'une déclaration, dont bien des éléments sont copiés sur DNa, Xerxès a donc introduit un développement qui lui est propre, où il affirme: 1) avoir rétabli l'ordre dans un pays troublé; 2) avoir détruit les sanctuaires des *daiv;* 3) avoir réinstallé le culte en l'honneur d'Ahura-Mazda; 4) avoir rétabli l'ordre dans une autre «chose». Et il adjure celui qui «viendra plus tard » de suivre son exemple, ce qui lui assurera le bonheur sur terre et au-delà de la mort.

Le texte a posé et continue de poser de nombreux problèmes historiques, rendus plus difficiles encore par des problèmes épigraphiques et philologiques toujours débattus, en particulier le sens de l'expression *artc brazmaniya,* que la comparaison avec les versions (lacunaires) babylonienne et élamite ne lève pas, car le nombre d'emprunts terminologiques perses y est beaucoup plus notable que dans les inscriptions de Darius. Par ailleurs, et bien que le discours forme un tout, on doit, au moins dans un premier temps, distinguer trois ordres d'interrogation : dans quelles circonstances historiques s'insère la déclaration royale? Quelles entités désigne le roi sous le terme *daiv?* Quels sont les ordres et conseils que donne le roi à ceux qu'il interpelle? Il vaut mieux ne pas focaliser d'entrée le débat sur la première question, car la solution dépend pour une bonne part des réponses que l'on apporte aux deux autres interrogations.

• *Le roi, Ahura-Mazda, la vie et la mort.* – La proclamation de Xerxès présente d'abord l'intérêt d'offrir la seule occurrence du terme *artv* dans les inscriptions achéménides. L'importance de la notion *d'arta* chez les Perses est bien mise en évidence par trois observations : d'une part, pour Hérodote, autrefois «les Perses s'appelaient eux-mêmes et leurs voisins les appelaient *Artaioi*» (VII, 61) ; Hésychius définit le terme comme «les héros chez les Perses» ; par ailleurs, parmi les enseignements donnés aux jeunes Perses, figuraient celui de la Vérité.

Ce qui est notable dans l'usage *d'artv* – que l'on peut comprendre également comme «mort vertueux» – c'est qu'il exprime une croyance dans une vie ultra-mondaine, dont le cours était déterminé par un jugement sur la conduite de l'homme lors de sa vie terrestre. «Le message est le suivant : celui qui sacrifie adéquatement à Ahura-Mazda peut, vivant, être rassuré sur son sort posthume et, mort, verra son artavanité officiellement reconnue » (J. Kellens). À Behistoun, déjà, Darius exprimait clairement le lien entre la conduite de

l'homme sur terre (rapports au roi) et le bonheur/prospérité *(šiyti)* : il lui promet en effet descendance nombreuse et longue vie, en ajoutant: «Qu'Ahura-Mazda te soit un ami» *(DB* IV §60; cf. §66); une invocation contraire est lancée contre celui qui détruira les sculptures ou qui n'en prendra pas soin (IV §67). On retrouve l'idée de fécondité/prospérité dans les paroles qu'Hérodote prête à Cambyse sur son lit de mort (III, 65). La déclaration de Darius est amplifiée à Naqš-i Rustam, où le roi affirme récompenser «celui qui se donne de la peine» et punir «celui qui cause de la destruction» *(DNb* 5-13 ; 17-23). Elle fut reprise, on le sait, par Xerxès *(XPl),* qui ajoute une clause qui lui donne un poids supplémentaire: «Je récompense largement les hommes de bonne volonté» (*XPl* 26-31). Ces déclarations de Darius, reprises par Xerxès, sont liées au rôle de juge que s'arroge le roi *(DNb* 5-15; *XPl* 5-17). Si le roi peut agir ainsi, c'est que «la divinité l'avait désigné aux Perses pour être lui-même la loi *(nomos)* et le juge des mauvaises et des bonnes actions *(aiskhra kai kala)* » (Plutarque *Art.* 23.5). On reconnaît là la vertu de donateur/redistributeur du Grand Roi, qui récompense les services des siens et châtie durement les rebelles-menteurs (chapitre VIII, 1).

Dans la dernière colonne, Darius allait plus loin: «Celui qui adorera Ahura-Mazda aura sa faveur, aussi bien vivant que mort» (V, §73, 76). Xerxès franchit un nouveau pas dans l'emploi qu'il fait du terme *artv.* Pour mériter la qualité d*'artv,* l'homme doit en même temps être loyal à son roi et fidèle à la loi d'Ahura-Mazda. En d'autres termes, le passage du monde des vivants au monde des morts est médiatisé par la personne du roi.

• *Ahura-Mazda et les daiv.* – Les rapports entre la dernière colonne de Behistoun et l'inscription de Xerxès ne s'arrêtent pas là. C'est dans la même colonne (en partie restituée grâce à *XPh!*) que Darius dénonce les Saka et les Élamites comme sans foi *(arika),* parce qu'ils n'adorent pas Ahura-Mazda (V §71-76). Sous une forme plus directe encore, c'est une idée connexe qu'exprime Xerxès en affirmant avoir détruit les sanctuaires des *daiv* pour restaurer un culte en l'honneur d'Ahura-Mazda. C'est à partir du terme *daiv* en particulier que se poursuit la discussion éternelle sur le zoroastrisme des Achéménides. On sait en effet que, dans les *Gth,* les *dauua* sont qualifiés péjorativement, en raison du fait que leurs fidèles accomplissent un mauvais rituel. Cette observation fonde sans doute les références complémentaires aux *daiv* et à *artc brazmaniya,* si l'on admet (ce qui paraît acquis) que l'expression

renvoie d'abord aux modalités correctes du sacrifice : les sectateurs des *daiv*, dans les Gâthas, sont précisément accusés de «faute, manquement *(anah)* », en raison des formes de leurs pratiques sacrificielles. Il se confirme ainsi que Xerxès vise d'abord les modalités du sacrifice en l'honneur d'Ahura-Mazda. Il semble bien que cette précision rende compte d'une codification plus rigide d'un culte officiel en l'honneur du grand dieu perse, dont Xerxès se présente comme le garant et le mainteneur, plus fermement encore que ne le faisait Darius.

• *Le pays des daiv: le temps du roi et le temps de l'Histoire.* – Sans prétendre avoir épuisé la discussion, revenons maintenant à la première question : dans quel contexte historique se place l'inscription? Aucune des hypothèses proposées pour désigner le pays en trouble n'est véritablement fondée, d'abord pour des raisons qui procèdent de l'analyse que l'on vient de mener sur les rapports entre Xerxès et Babylone (hypothèse la plus fréquente), l'Égypte, auxquelles on joindra la Médie, la Grèce ou tout autre pays. Mais, au fond, la vraie question est celle-ci : Xerxès a-t-il réellement voulu désigner un pays précis ? Dans ce cas, pourquoi ne pas l'avoir expressément nommé? Il reste en effet volontairement dans le vague ; la syntaxe ne permet même pas d'assurer que l'endroit où se situeraient les sanctuaires des *daiv* soit strictement le pays dont il dit qu'il était en trouble *(XPh* §4b). Il n'est pas absolument sûr non plus que l'expression «après que je fus devenu roi » se réfère strictement à la première année de son règne : il s'agit plutôt d'une expression temporelle très vague, qui peut tout aussi bien se référer à la durée de son règne, sans autre précision (cf. *XSc* 2-5). Au reste, l'examen interne n'impose pas une datation haute.

L'expression de Xerxès est donc volontairement imprécise, sur le plan chronologique et sur le plan géographique. Ce n'est pas le seul exemple. Dans l'une de ses inscriptions de Suse, Darius écrit:

> Darius le roi dit: « Beaucoup de ce mal qui avait été fait, moi je le transformai en bien. Les pays qui combattaient l'un contre l'autre, dont les gens, les uns contre les autres se tuaient, ceux-là, moi je fis en sorte avec l'aide d'Ahura-Mazda que leurs gens, les uns les autres, ne se tuèrent plus et je réinstallai chacun en son pays. En présence de mes décisions, ils les respectèrent, de telle sorte que le fort ne frappe jamais ni ne dépouille le pauvre.» Darius le roi dit: «Avec l'aide d'Ahura-Mazda, de nombreux ouvrages qu'autrefois on avait laissés à l'abandon, moi je les ai menés à terme. J'ai vu les fortifications qu'à Suse on avait

autrefois construites s'en aller à la ruine; moi je les ai relevées» *(DSe* 001, 22-35).

Le ton général de l'inscription n'autorise pas à induire que Darius fait bien référence aux révoltes de 522-521, qu'il décrit beaucoup plus précisément à Behistoun: au reste, tout comme Xerxès, il utilise à Suse (dans la version perse : *DSe* §4, 33) le terme *yaud* (effervescence : sous forme verbale), qui n'est pas exactement superposable à *hamiiya* (révolte), systématiquement employé au contraire à Behistoun pour désigner les pays rebelles entrés en guerre contre le roi. Nous avons là plutôt une exaltation des vertus transcendentales du souverain qui, par définition, n'ont nul besoin d'être illustrées par une narration historique. Le souverain est d'abord et avant tout celui qui fait succéder l'ordre au désordre. Les pays «en ordre » sont ceux qui suivent la loi du roi et la loi d'Ahura-Mazda, le terme *data*, ici comme ailleurs, illustrant non une réalité juridico-administrative, mais une représentation politico-idéologique qui défie l'Histoire.

Les déclarations de Darius à Suse se rattachent à l'évidence beaucoup moins à celles de Behistoun qu'à celles qu'il a fait graver à Naqsh-i Rustam et que Xerxès a reprises à son compte : «Je ne veux pas que le pauvre/faible *(skauθi-)* subisse du tort de la part du fort/puissant *(tunavant)* ; mais je ne veux pas non plus que le fort subisse du tort de la part du faible» *(DNb* 5-13; *XPl* 5-14). Manifestement, dans son inscription de Suse que l'on vient de citer, Darius ne fait pas référence à des rebellions menées contre son autorité, mais aux vertus d'un roi garant de l'ordre social et cosmique, en dehors de toute référence qui serait précisément située dans le temps de l'Histoire. On retrouve ce type d'affirmation dans l'inscription des *daiv*, dans une phrase tout aussi peu narrative : «Et autre chose encore avait été mal fait *(kartam)*, cela aussi je l'ai réparé» *(XPh* §4c) : bien que le terme *kartam* revête un sens relativement vague, il paraît bien pouvoir être compris ici comme «ce que j'ai construit», et faire allusion aux vertus du roi-constructeur, si abondamment attestées à Persépolis et à Suse – observation qui contribue à élargir l'espace chronologique au règne entier de Xerxès.

En définitive – sans méconnaître son originalité –, l'inscription des *daiv* s'inscrit parfaitement dans le *corpus* des inscriptions royales : à l'exception de *DB* (mais seulement pour une part, qui n'était pas nécessairement l'essentiel pour Darius), elles ne constituent pas des textes narratifs, au sens où l'entend l'historien d'aujourd'hui. Ce sont d'abord et avant tout des proclamations

idéologiques qui, situées dans le temps du Roi, ne s'inscrivent pas dans le temps de l'Histoire : en d'autres termes, pour les utiliser à bon escient, l'historien doit savoir qu'elles ne prétendent jamais transmettre des informations de caractère narratif ou événementiel. Ici, Xerxès ne fait pas allusion à une révolte de pays ni à des actions royales précisément situées dans l'espace et le temps. Son inscription veut plutôt illustrer la permanence de son pouvoir et la transcendance des vertus royales. La reprise de formules empruntées à Darius contribue à ancrer cette impression de permanence, en même temps qu'elle légitime plus encore le pouvoir de Xerxès. La différence la plus notable est que la liste de pays n'est pas ouverte par: «Voici les pays que j'ai conquis», mais «les pays dont je suis devenu roi». Xerxès insiste plutôt sur l'héritage de Darius, en laissant entendre (en ellipse) qu'il l'a maintenu intact: mais, pour mieux affirmer la grandeur de son Empire, il ajoute des pays qui ne sont jamais cités avant lui (les Dahae et kaufaciy), sans que l'on puisse (ni ne doive nécessairement) mettre cette mention en rapport avec un fait précisément situé dans le temps de l'Histoire.

• *Xerxès et la Perse*. – De telles observations ne vident pas l'inscription des *daiv* de son intérêt historique. Elle exprime en effet à la fois la prégnance de l'héritage de Darius et l'originalité de son successeur. Même quand il s'en inspire largement, celui-ci ne copie pas servilement les déclarations de son père. Il y ajoute ce qu'on doit considérer comme des innovations idéologiques, qui complètent le travail déjà bien avancé sous son père en ce domaine. Globalement, l'inscription des *daiv* semble bien rendre compte d'une accentuation des justifications religieuses du pouvoir d'un Grand Roi, véritable représentant sur terre d'Ahura-Mazda, dans le culte en l'honneur duquel il affirme son autorité à intervenir directement. Mais il est clair aussi que l'autorité religieuse de Xerxès ne s'exerce qu'en Perse – « ce pays» – à l'égard des cultes rendus par les Perses aux dieux perses. De telles prescriptions valaient certainement également pour les Perses de la *diaspora* impériale. Xerxès a-t-il pris des mesures visant à installer des sanctuaires d'Ahura-Mazda dans les communautés perses des provinces, ou/et visant à en réglementer les formes cultuelles, d'une manière analogue à ce que, plus tard, Artaxerxès II fit à l'égard d'Anhita (chapitre xv, 8) ? Ce n'est pas impossible : mais force est de reconnaître que nous ne disposons pas de témoignages clairs en ce sens.

Par ailleurs, depuis longtemps, on a observé une transformation de la titulature en Babylonie, et les découvertes plus récentes ont confirmé ce point. Au titre habituel «roi de Babylone, roi des pays » des tout débuts du règne, se mêle (dès le courant de l'an I) une formulation plus complexe, telle que «roi de Perse, de Médie et des pays » ou «roi de Perse, de Babylone et des pays». À coup sûr, ces évolutions rendent compte d'une volonté politique, mais laquelle? Pour des raisons déjà développées précédemment, le lien avec un hypothétique bouleversement de la politique babylonienne du Grand Roi paraît tout à fait douteux : tout aussi bien ces modifications et adaptations interviennent avant les révoltes elles-mêmes. Soulignons que, seul des successeurs de Darius, Xerxès reprend l'appellation «Aryen de souche aryenne» : qui plus est, c'est dans *XPh* que l'on trouve la seule occurrence de la formule. Il s'agit plutôt, pour lui, d'affirmer avec plus de force encore l'hégémonie idéologique et politique du centre : les pays iraniens et plus encore la Perse proprement dite. En quelque sorte, cette titulature révèle à la fois les continuités avec ses prédécesseurs et un durcissement de l'idéologie monarchique achéménide.

Certes, l'autojustification de Xerxès est, dans une certaine mesure, aussi suspecte que le dénigrement systématique présenté par les sources grecques. Elle ne peut pas, à elle seule, nous offrir une image réaliste des rapports entre le centre et les provinces puisque, par exemple, le roi tait complètement les révoltes babyloniennes. L'historien se trouve dans une situation d'autant plus difficile que l'état de la documentation lui interdit de se replonger dans la quotidienneté des études régionales. Néanmoins, les sources officielles achéménides viennent rappeler, par leur existence même, que l'historien ne peut se satisfaire d'un panorama organisé du haut de l'acropole d'Athènes : par là-même, elles invitent à relire des sources grecques, égyptiennes ou babyloniennes, trop souvent versées, sans mesure ni méthode, au chapitre que Platon a si fâcheusement ouvert sur le thème de Xerxès et la décadence de l'Empire achéménide.

• *Le roi constructeur.* – Dans le même temps, Xerxès poursuivit avec ardeur les travaux de construction à Persépolis, se situant fréquemment en continuité avec son père, comme le firent d'ailleurs tous les rois après lui. Cette activité de bâtisseur est non seulement attestée par les déclarations royales, à partir desquelles on juge généralement que Xerxès est responsable de l'achèvement

du palais de Darius, mais également de nouvelles constructions, tel le «Harem», un nouveau palais (qui fut achevé par Artaxerxès Ier, cf. *XPj) ;* c'est de son règne également que date la finition de nombreuses sculptures. Les fouilles menées à Suse au début des années 70 ont montré, en outre, que Xerxès n'a pas limité ses efforts à Persépolis. Jusqu'alors, deux courtes inscriptions attestaient de la construction d'un palais par Xerxès sur l'Acropole de Suse. On sait maintenant que c'est lui qui a achevé la Porte de Darius *(XSd).*

L'activité de Xerxès est également prouvée par les tablettes du Trésor. Elles montrent que les travaux furent menés sans interruption : les premières datent des années 484-482 (PT 12-13,15, 17, 18; PT 1957 : 1). On constate une concentration chronologique dans les dernières années 467-466, au cours desquelles des groupes de travailleurs sont fréquemment déplacés sur les chantiers de Persépolis. Comme à l'époque précédente (PF), ces travailleurs proviennent de pays divers (Cariens, Syriens, Ioniens, Égyptiens, Babyloniens). Ils portent parfois simplement des dénominations génériques, telles que *«kurtaš* artisans » ou *«kurtaš* du Trésor». Mais ils sont aussi désignés par leurs spécialités techniques. Il est tout à fait frappant de constater qu'il s'agit essentiellement non de constructeurs proprement dits (même si on en rencontre également), mais surtout de métiers voués à la décoration et à la finition (sculpteurs sur bois et sur pierre, fabricants de portes de fer et de bois, spécialistes de l'incrustation de pierres précieuses, etc.).

VIII. OFFENSIVES ATHÉNIENNES ET TERRITOIRES ROYAUX (478-466)

• *La création de la Ligue de Délos et les territoires royaux.* – Tout récit continu disparaissant après 479 (ci-dessus §1), on ne peut pas proposer une présentation narrative des années qui vont jusqu'à la disparition de Xerxès. La composition du dossier documentaire nous contraint de focaliser l'attention sur les affaires d'Asie Mineure. Au risque de lasser, on doit souligner à nouveau que la situation de l'Asie Mineure ne nous est connue que par des sources grecques qui, d'une manière générale, ont le souci de mettre en exergue la guerre de libération victorieuse menée contre les Perses par les Grecs et les Ioniens réunis. De son côté, Thucydide – le seul à offrir une trame chronologique (au demeurant souvent contestée) – n'a pas d'autre objectif que

de rappeler les grandes étapes de l'impérialisme athénien.

Dans leur sécheresse, les événements principaux sont bien connus, quand bien même il subsiste quelques obscurités chronologiques notables. Au printemps 478, la flotte grecque appareilla de nouveau, sous le commandement de Pausanias. Elle était composée de navires péloponnésiens, de navires athéniens et de navires des «autres alliés (Thucydide I, 94.1), c'est-à-dire de ceux des cités insulaires qui, dès l'été-automne de 479, «s'étaient détachées du Grand Roi » (I, 89.2). Selon Diodore, la mission confiée à Pausanias était «de délivrer toutes les cités grecques, occupées par des garnisons barbares » (XI, 44.1). Il en fut ainsi dans quelques cités de Chypre. Puis les escadres gagnèrent Byzance, qui ne put résister bien longtemps. Vient ensuite l'histoire de Pausanias de Sparte qui, suspecté de collaboration avec Xerxès, fut rappelé à Sparte. Il fut remplacé par Dorkis. Selon tous les auteurs anciens, la conduite de Pausanias avait irrité les alliés, qui se tournèrent alors vers Athènes, les autorités spartiates décidant, une nouvelle fois, de concentrer leurs efforts dans le Péloponnèse. C'est ainsi que fut fondée ce qu'on appelle la Ligue de Délos, financée par un tribut levé sur chaque cité adhérente, en fonction de ses ressources, les plus importantes d'entre elles fournissant elles-mêmes des navires au lieu d'un tribut en argent (Thucydide I, 96.1).

La première question que pose la documentation, c'est l'ampleur des pertes territoriales perses. Les discussions vont bon train sur la composition de la Ligue, lors de la fondation puis peu après. Mais il apparaît assez clairement que ce qu'Hérodote appelle (non sans emphase) la seconde révolte de l'Ionie n'a pas durablement affecté les positions perses sur le continent : les Grecs connaissaient la puissance de l'armée perse, et la dure punition prononcée contre le Didymeion implique que Milet elle-même était toujours sous domination achéménide. À ses débuts, la Ligue de Délos était composée essentiellement d'insulaires. Il n'apparaît pas non plus qu'après 478 les Athéniens aient cherché à étendre largement leurs opérations sur le continent. Mis à part Byzance, les Grecs réussirent, à l'issue d'un long siège, à s'emparer d'Éion, l'une des garnisons perses qui tenaient en Thrace (476?); en revanche, malgré tous leurs efforts, ils échouèrent devant Doriskos, comme le souligne Hérodote: le gouverneur Maskamès résista victorieusement, « ce pourquoi il reçoit des présents de la part du roi régnant chez les Perses» (VII, 106). D'autre part, selon Thucydide (I, 94.2), les Grecs «soumirent la plus grande partie de Chypre». Une telle affirmation est fort peu crédible. Diodore ne fait état que de l'expulsion de garnisons barbares dans quelques cités (XI, 44.2).

La flotte grecque était trop peu puissante et l'expédition trop courte pour que l'on pût songer à une soumission totale de l'île. Au reste, les succès ponctuels de 478 furent sans lendemain: il semble en effet que les Perses réussirent à reprendre le contrôle des royaumes chypriotes dans le courant des années 70. Il est enfin tout à fait caractéristique que, jusqu'à la campagne de l'Eurymédon, en 466, Thucydide ne mentionne aucune expédition athénienne offensive en Asie Mineure : après la prise d'Éion, les seules campagnes qu'il note sont dirigées contre Karystos d'Eubée, puis contre Naxos, mais celle-ci appartenait déjà à la Ligue et avait tenté de s'affranchir de la tutelle athénienne (467-466; 1,98) : il ne s'agit donc pas d'une extension territoriale.

Il faut insister également sur ce qu'écrit Thucydide des raisons avancées pour la création de la Ligue : «Le principe officiel *(proskhma)* était de ravager le pays du roi en représailles pour les torts subis» » (I, 96.1). Il n'y a nulle raison contraignante qui permettrait de prendre ici Thucydide en défaut. Si, ultérieurement, on présenta la Ligue comme l'instrument de la libération des cités grecques d'Asie, il n'en fut jamais question dans les années 70. Athènes n'avait pas les moyens d'une telle politique. Le tribut levé en 478 ne pouvait suffire à entretenir une marine permanente, susceptible de s'opposer victorieusement aux flottes que le Grand Roi pouvait mobiliser à tout moment: les expéditions de Cimon dans les années 470 semblent avoir surtout pour objectif de faire du butin pour payer ses équipages (Plutarque, *Cimon* 9.6). C'est de la prise de Naxos (466-465) que Thucydide date les débuts d'un changement progressif. Il met en exergue la politique de certains alliés qui, au lieu de fournir des vaisseaux, préférèrent « se faire assigner en argent pour une somme représentant les navires à fournir : aussi Athènes voyait-elle croître sa flotte, grâce aux frais qu'ils assumaient, tandis qu'eux-mêmes, en cas de défection, entraient en guerre sans armement ni expérience» (I, 98.3). Ce n'est donc que peu à peu que le système tributaire athénien – adapté du système achéménide – produisit tous ses effets en faveur d'Athènes.

Certes, le récit de Thucycide est partiel (et ne prétend pas être autre chose). Il a fait une sélection de faits qui lui paraissaient illustrer les étapes marquantes de l'impérialisme athénien. Mais aucune autre source ne permet d'arriver à des résultats assurés. Il est en particulier fort dangereux de reconstituer l'extension de la Ligue à ses débuts, à la suite d'un raisonnement régressif fondé sur les premières «Listes de tributs attiques » (ATL), dont la première est datée de 453. Que des villes continentales soient entrées dans l'alliance athénienne ne fait aucune doute, mais lesquelles et à quelle date?

Dans un fameux passage de la *Vie de Cimon* (§ 12), Plutarque, comme bien d'autres auteurs anciens, exalte sans mesure les conquêtes de l'Athénien :

> Quant au Grand Roi lui-même, personne ne l'humilia et ne rabattit son orgueil plus que Cimon lui-même, même après qu'il eut quitté la Grèce. Il le poursuivit pied à pied, sans laisser aux Barbares le temps de reprendre haleine et de s'arrêter. Il ravageait et saccageait telle partie de ses États, en détachait telle autre et l'annexait à la Grèce, si bien que l'Asie, depuis l'Ionie jusqu'à la Pamphylie, fut complètement libérée des troupes perses (12.1).

La signification historique du passage au regard de l'histoire achéménide dépend de la datation qu'on lui assigne. Du point de vue de Plutarque, il n'y a aucun problème : cette campagne est placée juste avant la bataille de l'Eurymédon en 466, qu'il décrit longuement. Il en est de même chez Diodore : ayant renforcé sa flotte à Athènes, Cimon fait voile vers la Carie :

> Pendant qu'il longeait les côtes, toutes les cités littorales qui étaient issues de fondations grecques, il réussit à les faire quitter le camp du Grand Roi. Il assiégea et prit d'assaut toutes celles qui étaient bilingues et qui avaient des garnisons perses. Outre les villes de la Carie, il s'empara également, par persuasion, de toutes les villes de la Lycie (XI, 60.4).

On a pu douter que ces conquêtes de Cimon aient pu être menées en la seule campagne de 466. À dire vrai, il n'y a guère de moyen d'en décider en toute certitude. En tout cas, même si l'on admet que Plutarque et Diodore font référence à des opérations menées plusieurs années plus tôt, on peut légitimement s'interroger sur l'ampleur qu'ils leur assignent à l'aide de formules stéréotypées. Il est clair que la *Vie de Cimon* n'est qu'une longue eulogie, qui loue emphatiquement les hauts faits d'un homme, «après la mort duquel aucun général grec ne fit plus rien d'éclatant contre les Barbares» (19.3). Au reste, le récit même de Plutarque rend compte autant de raids et de butin que de conquêtes proprement dites. Il rend compte également de résistances face à l'offensive athénienne. Le cas de Phasélis (situé précisément dans le cadre de la campagne de l'Eurymédon) montre bien que les cités n'étaient nullement décidées à se rendre volontairement : «Ville grecque, elle refusa de recevoir la flotte de Cimon et d'abandonner le parti du roi. Alors, il ravagea son territoire et attaqua ses murs» (§12.4). S'il n'est pas possible d'arriver à des certitudes sur l'ampleur supposée des pertes perses, aussi bien Plutarque et Diodore impliquent qu'à cette date (qui est peut-être celle de

466!), bien des cités du continent restaient dans l'orbite perse et, d'autre part, que des garnisons achéménides étaient réparties un peu partout.

• *L'Eurymédon et ses suites (466-465).* – Le Grand Roi n'ignorait pas que, dans le même temps, les Athéniens rencontraient des difficultés grandissantes avec les plus puissants de leurs Alliés. Dans le développement qu'il consacre à cette évolution, Thucydide cite la révolte de Naxos, «première cité asservie contrairement à la règle... Dans la suite des événements vient la bataille de l'Eurymédon en Cilicie» (I, 98.3; 100.1). L'île fut à nouveau soumise par Cimon en 467. Pendant ce temps, l'état-major achéménide avait procédé à de vastes rassemblements de troupes dans les bases ciliciennes, chypriotes, phéniciennes et pamphyliennes (Diodore XI, 60.5; Plutarque, *Cimon* 12.2). Des généraux de haute naissance avaient été désignés par le roi : Éphore citait Tithraustès à la tête de la flotte royale et Phérendatès à la tête des troupes de terre *(Cimon* 12.5), le premier étant présenté comme un fils naturel de Xerxès (Diodore XI, 60.5); Callisthène citait Ariomardos, fils de Gobryas, en tant que chef suprême *(kuriotatos)* des forces perses *(Cimon* 12.5). L'ampleur des préparatifs et la qualité des chefs montrent que le roi ne se satisfaisait pas d'une stratégie défensive, mais qu'il projetait de mener une contre-offensive, pour tirer profit des embarras athéniens. Les divers affrontements furent favorables à Cimon, sur mer comme sur terre.

> Cet exploit abattit tellement l'esprit du roi qu'il conclut ce célèbre traité de paix, par lequel il s'engageait à se tenir toujours éloigné de la mer grecque à distance d'une étape de cavalier et à ne point naviguer entre les Cyanées et les Chélidoniennes avec un vaisseau de guerre armé d'un éperon de bronze (Plutarque, *Cimon* 13.4; cf.19.4).

Tout en soulignant ainsi la portée de la victoire de l'Eurymédon, Plutarque note également que Callisthène ne disait rien d'un tel traité mais que le roi, cependant, «se tint tellement à l'écart de la Grèce que Périclès, avec 50 navires, et Ephialtès, avec 30 seulement, croisèrent au-delà des îles Chélidoniennes sans rencontrer aucune force navale des Barbares» (XII, 4). Si Plutarque choisit la version qu'il défend, c'est, dit-il, que le texte du traité avait été inclus dans la collection rassemblée par Cratère. C'est grâce à Plutarque que s'ouvre le célèbre dossier de la paix de Callias : datée le plus fréquemment des années 449-448, par l'entremise de Callias (Hérodote), une telle paix a-t-

elle jamais été conclue, et l'ambassade de Callias ne visait-elle qu'à renouveler un accord scellé en 467-466, peu avant la mort de Xerxès?

Il n'est pas question, ici, de rouvrir dans son entier un dossier éminemment complexe, sur lequel des flots de littérature ont apporté des réponses absolument contradictoires. On connaît les arguments principaux pour ou contre. Pour: 1) on observe une relative cohérence des sources grecques sur le sujet, si bien qu'il paraît difficile de croire à une invention pure et simple de l'historiographie du IVe siècle, pourtant riche en faux de tous genres ; 2) le roi et Athènes avaient tout avantage à passer un accord après l'Eurymédon. Contre : 1) Théopompe affirme que le traité est un faux ; 2) Thucydide n'en fait pas mention; 3) on ne voit pas pourquoi Athènes et le Grand Roi auraient ainsi agi; 4) il n'était pas d'usage à la cour achéménide de conclure de tels traités. Chaque argument, on le sait, est parfaitement réversible, si bien qu'actuellement aucune démonstration ne suscite une adhésion massive et sans réserve : à moins d'admettre qu'il s'agissait uniquement d'un accord de fait (et non *de jure),* soumis donc aux initiatives des généraux grecs et des satrapes : solution quelque peu désespérée, qui ne peut pas, elle non plus, apporter toute la lumière.

La question fondamentale est certainement d'ordre stratégique et politique : quelle qu'en ait été la forme, un tel accord correspond-il aux intérêts du Grand Roi à cette date ? La réponse de Plutarque ne peut nous satisfaire (l'esprit du roi fut complètement abattu par la défaite). Elle s'insère trop exactement dans l'imagerie de Xerxès et dans le délire propagandistique lié à la victoire de l'Eurymédon pour qu'elle puisse convaincre quiconque. Mais tester d'autres réponses possibles soulève bien des difficultés, en particulier d'ordre chronologique. Ce que chacun peut noter, c'est qu'après la bataille, Cimon ne cherche pas à profiter de son avantage, mais au contraire qu'il se porte sur la côte thrace : il soumet les Perses qui résistaient, aidés par des Thraces, puis vogue contre Thasos révoltée (Plutarque, *Cimon* 14. 1-2). Mais la datation de la révolte de Thasos continue de poser problème, en raison du vague de l'expression utilisée par Thucydide : «Quelque temps plus tard se produisit la défection de Thasos » (1,100.2). Si l'on admet que la rebellion de Thasos date bien de la période qui suit immédiatement l'Eurymédon, on doit aussi admettre qu'alors le Grand Roi, malgré sa défaite, n'avait aucune raison de se soumettre à un traité aussi humiliant, puisque Athènes se retrouvait dans une situation aussi difficile que celle qu'elle avait connue en 467 avec la révolte de Naxos, d'autant que d'autres fronts réclamaient son attention en Grèce même, et

qu'elle subit bientôt en Thrace (Drabeskos) un désastre sans précédent (Thucydide 1,100.2; IV, 102).

Tout aussi bien Diodore (qui situe ladite paix en 449-448) présente-t-il tout autrement que Plutarque la réaction des Perses après l'Eurymédon: «Affaiblis par ces échecs, et redoutant la supériorité navale des Athéniens, ils construisirent un plus grand nombre de trières» » (XI, 62.2). Le même Diodore – qui dépend là sans doute d'Éphore – y revient dans son exposé sur les débuts du règne d'Artaxerxès (465) : «Artaxerxès porta son attention sur l'état des revenus, sur les troupes et les approvisionnements militaires » (XI, 71.2). Le second passage, il est vrai, peut être mis en rapport avec la rébellion égyptienne, mais celle-ci n'éclatant pas avant la mort de Xerxès (71.3), le roi, après l'Eurymédon, n'avait donc pas décidé de baisser les bras ni de se replier honteusement du littoral d'Asie Mineure, en y laissant évoluer sans opposition une flotte athénienne, prise alors par des tâches plus urgentes. Bref, si traité il y eut jamais, il paraît difficile de le dater d'après l'Eurymédon.

• *Le cas de la Lycie: le texte et l'image.* – Il est malaisé de trouver une voie d'approche différente, tant les sources sont indigentes : entre la bataille de l'Eurymédon et la disparition de Xerxès, les sources classiques sont muettes sur les rapports gréco-perses, et donc sur les acquis et les pertes de territoires royaux en Asie Mineure durant cette période. Un premier bilan ne peut être dressé qu'à partir de 453, date à laquelle commence la série des ATL : mais, comme on l'a déjà noté, tout raisonnement régressif mené à partir d'une telle source est frappé d'un fort coefficient d'incertitude. Témoin les Lyciens : ayant fourni des vaisseaux à Xerxès en 480, ils versent tribut à la Ligue de Délos entre 452-451 et 446-445, regroupés avec les Telmessiens. Mais à quelle date peut-on situer leur passage du camp perse au camp athénien, et quelles furent les implications d'une telle modification? On considère habituellement que les nouveaux liens avec Athènes sont dus à l'action de Cimon avant et après l'Eurymédon, action dont on verrait une confirmation archéologique dans les destructions que l'on repère à Xanthos : mais les couches dites de destruction étant elles-mêmes datées en référence aux actions supposées de Cimon, l'appui des «données» textuelles et des «données» archéologiques relève plutôt de l'illusion.

Les études iconographiques sont elles-mêmes pleines d'embûches, insistant tantôt sur les influences athéniennes, tantôt sur l'influence achéménide. Mais

quels rapports peut-on établir entre ces emprunts culturels et l'influence politique achéménide? Peut-être n'y en a-t-il aucun à proprement parler, surtout si l'on admet que ces œuvres ont été produites à un moment où la Lycie s'est détachée de la tutelle perse. On doit souligner, d'une part, que, dans aucun des cas, il ne s'agit de copies à l'identique d'un modèle achéménide, mais de l'emprunt sélectif d'éléments de la grammaire iconographique persépolitaine. Dans le même temps, les influences attiques sont très nettes, tant dans l'exécution de certains reliefs que dans le choix de certaines images : on en possède une autre illustration dans le flot grandissant des importations de céramique attique sur le site de Xanthos. En quelque sorte, l'exemple lycien démontre que l'hellénisation de la Lycie va de pair avec son iranisation, l'une et l'autre étant greffées sur un arbre lycien qui reste extrêmement vivace. Les dynastes et les aristocrates lyciens ont emprunté aux Achéménides les éléments d'un répertoire iconographique qui permettaient aux premiers d'exalter leur statut politique à l'intérieur de la société lycienne, aux seconds de mettre en images une vie rythmée par les chasses et les banquets. Il est tout à fait frappant de constater que les bâtiments xanthiens, que l'on date généralement des années postérieures à 480-470, sont porteurs d'influences achéménides très notables. Mais cette adéquation n'implique pas nécessairement une soumission dans l'ordre politique, pas plus que l'adoption de motifs grecs ne présuppose une quelconque adhésion aux intérêts athéniens dans la région.

IX. LA STRATÉGIE OCCIDENTALE DE XERXÈS

• *Xerxès et les satrapies d'Asie Mineure.* – Afin de progresser, il convient d'emprunter des voies d'approche complémentaires, en partant d'une observation fort simple, que les développements précédents ont déjà suggérée: on doit postuler que, face aux offensives athéniennes, les autorités impériales (centrales et satrapiques) ont défini une stratégie. Tenter de la reconstituer peut ressembler à une gageure, puisque les sources grecques ne s'en soucient aucunement. Tout au plus apprenons-nous, par Diodore, qu'avant de quitter l'Asie Mineure «Xerxès avait laissé une partie de ses troupes à Sardes pour continuer la guerre contre les Grecs» (XI, 36.7). Ce n'est qu'en rassemblant des fragments d'informations que l'on peut observer que le Grand Roi prit alors, ou un peu plus tard, une série de mesures, dont le caractère apparemment disparate tient seulement au caractère de notre documentation.

Elles sont en effet très généralement citées par les auteurs grecs en dehors du contexte de l'affrontement des années 470-460. C'est par exemple lorsqu'il décrit le début de la marche de Cyrus le Jeune que Xénophon note en passant, à propos de Kelainai : «Le palais *(basileia)* avait été construit, dit-on *(legetai)*, par Xerxès quand il revint de Grèce après sa défaite, de même que l'acropole de Kelainai » *(Anab.* I, 2.9). Lorsqu'on sait l'importance stratégique de la cité, il est difficile de ne pas y voir la trace d'un renforcement militaire perse.

De son côté, Hérodote fait mention d'une décision royale, au cours de l'exposé du roman de Masistès. Il rappelle en effet que l'Halicarnassien Xénagoras, fils de Préxiléos, avait alors sauvé la vie de Masistès, et qu'ainsi «il s'acquit des titres à la reconnaissance de Masistès lui-même et de Xerxès... En récompense de ce qu'il avait fait, il reçut, en don du roi, le gouvernement de toute la Cilicie» (IX, 107). On doit évidemment replacer ce renseignement dans le peu que l'on sait de l'occupation perse en Cilicie à cette date (chapitre XII, 5). Il paraît exclu que le Carien ait été nommé satrape. On sait en revanche que les liens familiaux entre la famille des Syennésis et celle des dynastes cariens étaient anciens et étroits, puisque vers 500 «Pixodaros, fils de Mausole, de Kyindè, est gendre du roi des Ciliciens, Syennésis » (V,118). On peut supposer qu'après la disparition du Syennésis à Salamine, Xénagoras a fait valoir ses droits dynastiques. Dans cette hypothèse, c'est le Grand Roi lui-même qui a pris une décision en ce sens. Ce ne serait pas le seul exemple d'une intervention directe de ce type, puisque la campagne sace de Darius aboutit au remplacement d'un roi rebelle (Skunkha) par un autre, installé en fonction du désir du Grand Roi *(DB* V § 74), et qu'il en fut ainsi également à Chypre lors de la révolte de l'Ionie (Hérodote V, 115). Dans cette hypothèse, la nomination de Xénagoras équivalait à accentuer la présence royale en Cilicie : on postulera que cette décision de Xerxès s'insère dans un dispositif général visant plus particulièrement à mieux protéger et contrôler Chypre, menacée par l'offensive athénienne de 478. Il est probable en même temps que cette décision entretenait les liens avec la Carie. Bien que nous ne sachions rien d'Artémise après Salamine, il est clair qu'elle est restée une fidèle alliée du roi, qui lui confia alors la garde de ses fils bâtards (Hérodote VIII, 101-103). Rien ne montre en effet qu'Halicarnasse et les cités doriennes qui en dépendaient (VII, 97) aient rejoint la Ligue de Délos à ses débuts : bien au contraire, la découverte, dans la cité, d'un vase inscrit au nom de Xerxès «Grand Roi» (Posener n°51; *XVs)* incite à penser que les liens ne se sont pas distendus (mais, reconnaissons-le, l'indice est ténu).

Le souci de Xerxès de maintenir les positions achéménides en Asie Mineure est également bien illustré par les décisions qu'il prit bientôt en Phrygie Hellespontique. Dans *l'excursus* fort important qu'il consacre aux aventures de Pausanias, Thucydide mentionne en effet qu'alors (478-477) «Xerxès... envoya sur la côte Artabaze, fils de Pharnakès, et lui dit de prendre le commandement dans la satrapie de Daskyleion, en remplacement de Mégabatès, qui l'exerçait jusque-là » (I, 129.1). Artabaze était un personnage de haut rang puisque son père, Pharnakès, n'est probablement autre que le Parnaka des tablettes des Fortifications, c'est-à-dire l'oncle de Darius. Artabaze avait pris part à la campagne de 480 : c'est lui qui avait accompagné Xerxès jusqu'aux Détroits, puis quitté le champ de bataille de Platées à l'issue d'un désaccord stratégique avec Mardonios : sa nomination à Daskyleion ouvrait une longue période de gouvernement satrapique laissé dans la même famille. Thucydide précise simplement qu'Artabaze était chargé de communiquer avec Pausanias. Mais la décision royale s'insère certainement dans un projet stratégique plus vaste, surtout à une date où les Perses avaient perdu Sestos et Byzance. Toujours est-il que la «présence royale» à Daskyleion est bien illustrée par les bulles inscrites, que l'on y a découvertes en 1952-55 (mais non encore publiées), et qui constituent des traces résiduelles des archives satrapiques. Plusieurs d'entre elles portent des motifs royaux (le «Héros royal »,*fig. 48b)*, et des inscriptions en vieux-perse : «Xerxès le roi».

• *Xerxès et Pausanias.* – Il est temps d'en venir à l'histoire de Pausanias, car elle illustre fort bien un autre atout de Xerxès, à savoir le ralliement de certains Grecs. Selon Thucydide, Pausanias avait été chargé du commandement de la flotte grecque en 478, mais, après la prise de Byzance, il fut rappelé à Sparte : il avait suscité l'opposition des alliés, en raison d'une autorité exercée de manière «tyrannique» ; de plus, il était accusé de médisme, «et le point semblait fort net. Aussi ne l'envoya-t-on plus, lui, à la tête des troupes » (I, 94.3-6). Ce «médisme» est expliqué plus loin : Pausanias, lors de la prise de Byzance, avait renvoyé à Xerxès les prisonniers perses de haut rang, parmi lesquels on comptait des parents et alliés de famille du roi et, par l'intermédiaire du Grec Gongylos, il avait envoyé une lettre à Xerxès, lui demandant la main de sa fille et lui proposant, en retour, «de soumettre Sparte et le reste de la Grèce» à l'autorité du Grand Roi (I, 128). Ravi, Xerxès envoya

Artabaze à Daskyleion, porteur de la réponse : Xerxès assurait Pausanias de sa reconnaissance et lui demandait de collaborer avec Artabaze, lui promettant de grandes sommes d'argent et de vastes effectifs. Enflé d'orgueil, le Spartiate adopta les manières de vivre des nobles perses : «Il sortait de Byzance paré comme un Mède; il circulait en Thrace avec une escorte de Mèdes et d'Égyptiens ; sa table était servie à la mode mède... Il se montrait difficile à approcher» : d'où la colère des Alliés et le rappel à Sparte (I, 128, 129.1). En dépit des accusations, il fut acquitté et, à titre privé, reprit la mer vers l'Hellespont (I, 128.3); chassé de Byzance, il s'installa en Troade, à Kolônai, où, disait-on, « il intriguait avec les Barbares » ; il fut alors rappelé à Sparte, et condamné, d'autant qu'il était accusé au surplus de «négocier avec les hilotes» (I, 131-134).

Certains des développements de Thucydide ont éveillé depuis longtemps la suspicion : c'est ainsi que, selon Hérodote, Pausanias chercha plutôt à épouser une fille de Mégabatès, cousin de Darius, dans lequel on peut voir sans doute le prédécesseur d'Artabaze; encore Hérodote ajoute-t-il: «Si ce qu'on dit est vrai» (V, 52)! Il est clair que, près de cinquante ans plus tard, la figure de Pausanias était devenue en Grèce emblématique, tout particulièrement son adoption des mœurs perses. Mais, sur le fond, le récit de Thucydide sonne juste, et il n'y a donc pas de raison de nier les échanges épistolaires entre le Spartiate et Xerxès. On voit parfaitement quels avantages pouvaient en tirer les Perses qui, au demeurant, étaient déjà habitués à utiliser les compétences grecques à leur service, ce que les Grecs appellent médisme. D'après Justin (IX, 1.3), «Byzance, fondée d'abord par Pausanias, roi de Sparte, était restée sept ans en son pouvoir». Si l'information est juste, on doit comprendre que, dans cette cité, le Grec avait été installé par les Perses, de la même manière qu'ils avaient installé ailleurs des tyrans, et qu'il y resta entre ca. 478-477 et 472/471. La mainmise sur Byzance permit sans doute aux Perses de mener une contre-attaque en Thrace, en s'appuyant également sur leur base de Doriskos.

• *Dons de terres et de villes: colonisation et contrôle territorial.* – Xerxès pouvait compter sur l'appui d'autres Grecs. Thucydide mentionne également Gongylos, qui sert d'intermédiaire entre Pausanias et le Grand Roi (I, 128.6). C'est par une mention casuelle de Xénophon que nous en apprenons un peu plus sur le personnage, lors de la campagne menée par le Spartiate Thibron en

Éolide au tout début du IVe siècle :

> Il reçut la soumission de Gorgiôn et de Gongylos, deux frères, qui tenaient l'un Gambreion et Vieux-Gambreion, l'autre Myrina et Gryneion : ces villes étaient un présent du roi *(dôron para basileôs)* à Gongylos qui, pour s'être, seul des gens d'Erétrie, déclaré en faveur des Mèdes, avait été exilé *(Hell.* III, 1.6).

On sait qu'en 490, Datis avait trouvé à Érétrie de riches habitants qui lui avaient remis la cité «dans l'espoir de recevoir des Perses des avantages personnels » (Hérodote VI, 100-101). Mais la «trahison» de Gongylos date plutôt de 480. C'est à cette date qu'il revint avec Xerxès, et qu'il put ainsi servir d'intermédiaire avec Pausanias. D'autres Grecs furent récompensés à cette date, tels Théomestôr, installé par les Perses tyran de Samos, et l'autre Samien Phylakos «qui fut inscrit parmi les Bienfaiteurs du roi et reçut un grand domaine *(chôra)* » (VIII, 85). Dans le même passage de *Helléniques*, Xénophon cite également le cas d'autres villes tombées aux mains de Thibron : «Pergame, qui se livra de son plein gré Teuthrania et Halisarna, que gouvernaient Eurysthénès et Proclès, les descendants du Lacédémonien Démarate, celui qui avait autrefois reçu du roi cette région en don *(dôron)* pour l'avoir accompagné dans son expédition contre la Grèce» (III, 1.6). On sait que Démarate avait gagné la cour dès le règne de Darius, «qui le reçut magnifiquement et lui donna des terres et des villes» (Hérodote VI, 70). Mais le don auquel fait allusion Xénophon est manifestement une récompense nouvelle que lui concéda Xerxès, puisque l'on sait que Démarate était aux côtés du roi lors de son expédition de 480.

Ces donations illustrent avec force la politique royale, soucieuse d'attirer les Grecs à son service. En l'occurrence, le don de villes n'est pas absolument nouveau, puisque l'on sait que Cyrus en avait déjà gratifié un certain Pytharkos de Cyzique, dans un contexte historique que l'on ne connaît pas avec précision, mais qui, selon toute probabibité, s'inscrit dans la conquête de l'Asie Mineure (Athénée I, 54). En échange, les concessionnaires devenaient de fidèles clients du Grand Roi, auxquels ils étaient liés également par des obligations militaires : ils sont inclus dans le système d'occupation des territoires royaux. Ils sont comparables à Zénis et à Mania de Dardanos qui, sous l'autorité de Pharnabaze, au début du IVe siècle, dirigent *(satrapeuein)* une partie de l'Éolide, contre obligation de verser les tributs relevant de leur territoire et de fournir des contingents militaires (Xénophon *Hell.* III, 1. 10-

15). Or, il est notable que les villes cédées tant aux Gongylides qu'aux Démaratides se situent toutes en Troade, dans cette partie qui, on vient de le voir, dépend du satrape de Phrygie Hellespontique. Il est non moins notable que Kolônai, la ville où vient s'installer Pausanias après son départ de Byzance, se situe également en Troade : elle fait partie des trois villes prises par Mania au nom de Pharnabaze II *(Hell.* III, 1.13). Il paraît difficile de croire à des coïncidences. La Troade et ses abords (Éolide) constituaient une région de la plus haute importance : c'est à Kymè d'Éolide qu'était disposée l'une des principales bases navales perses, commandée par un hyparque particulier (Hérodote VII, 194): c'est là qu'était venue mouiller la flotte perse de retour de Salamine; la région était également riche en bois, comme l'exprime sans ambages Pharnabaze *(Hell.* I, 1.22). Le récit d'Hérodote sur la marche de Xerxès depuis Sardes jusqu'à l'Hellespont est également plein d'enseignements. La caravane se dirige vers la vallée du Caïque et la Mysie, et passe successivement à Atarnée, Thèbes, Adramyttos, Antandros, avant d'arriver dans la plaine d'Ilion, sur les bords du Scamandre (VII, 42). C'est dans «la Pergame de Priam» que le roi sacrifia à Athéna Ilias, et que les mages firent des libations en l'honneur des héros (héros « asiatiques » de la guerre de Troie).

Depuis l'époque de Cyrus, d'autre part, des îles ont reçu des terres sur le continent: c'est par exemple vers 545 que Chios avait obtenu de Mazarès la région d'Atarnée en Mysie (Hérodote I, 161), territoire où les Chiotes conservèrent des intérêts tout au long du Ve siècle, et où les exilés venaient trouver refuge; d'autres exemples montrent que, de cette manière, les Perses, au temps de la domination athénienne, pouvaient intervenir – directement ou indirectement– dans les cités insulaires proches de la côte. Il ne fait guère de doute que les territoires dont il vient d'être question étaient placés sous le commandement d'Artabaze, nouveau satrape de Daskyleion : c'est peut-être à son instigation qu'un certain Arthmios de Zélée fut envoyé avec de l'argent dans le Péloponnèse, pour y susciter des alliés.

On doit donc conclure que les concessions royales s'inscrivent dans une vision stratégique, qui vise à protéger les intérêts achéménides dans une région vitale, grâce à un mouvement de colonisation qui ne vient pas en contradiction avec l'extension de la *diaspora* impériale, mais qui au contraire la renforce: les fondations coloniales perses étaient en effet particulièrement nombreuses dans la vallée du Caïque et de ses affluents.

• *Thémistocle à la cour du Grand Roi.* – Xerxès gagna un nouvel allié grec en la personne de son opposant des années 80, Thémistocle. Banni d'Athènes, le vainqueur de Salamine s'était d'abord réfugié à Argos, puis, poursuivi par les Athéniens, avait gagné la Macédoine. Il s'y embarqua à Pydna, croisa au large de Thasos alors assiégée par les Athéniens, et débarqua à Kymè d'Eolide (Plutarque, *Thém.* 26.1). On soulignera au passage la réaction des habitants grecs de Kymè, qui cherchent à s'emparer d'un homme dont la tête a été mise à prix par Xerxès. Thémistocle s'enfuit alors à Aigai, petite ville d'Éolide, où il entra en contact avec son hôte Nikogénès, « qui avait des relations parmi les puissants *(dynatoi)* du Haut Pays », c'est-à-dire très probablement des Perses de la cour de Daskyleion. L'épisode confirme l'importance d'Artabaze et de sa satrapie dans la stratégie développée par Xerxès après 479 en Asie Mineure, et c'est Artabaze qui lui donna l'autorisation de rejoindre le roi dans une caravane officielle *(Lettre Thém.* 30).

D'après Thucydide (1,137.3), il écrivit une lettre au roi Artaxerxès, «qui régnait depuis peu»; d'autres auteurs (cf. Plutarque *Thém.* 27.1) affirmaient au contraire «que ce fut Xerxès lui-même qui le reçut». Peut-être Thémistocle a-t-il débarqué en Asie Mineure peu avant la mort du roi (août 465), avant que d'être reçu, quelque temps plus tard, par son successeur. Quoi qu'il en soit, l'Athénien fut accueilli avec de grands égards par le roi, qui voyait en lui un conseiller tout trouvé pour les affaires grecques *(Thém.* 29.3, 9) : « Il faisait naître chez le roi l'espoir de voir, grâce à lui, le monde grec asservi» » (Thucydide I, 138.2). Qu'elles soient dues à Xerxès ou à Artaxerxès (il s'agit plus probablement du second nommé), on doit surtout relever les donations dont Thémistocle fut pourvu : il reçut les revenus de plusieurs villes en Asie Mineure, parmi lesquelles Magnésie, Myonte et Lampsaque. À elle seule, cette donation royale implique formellement que les Perses tenaient encore et toujours bon nombre de villes côtières, y compris parmi les plus importantes d'entre elles.

X. DE XERXÈS À ARTAXERXÈS

• *L'assassinat de Xerxès: les* motifs *littéraires.* – C'est au cours de ces événements que disparut Xerxès, à l'issue d'un complot sanglant. Si l'assassinat royal est mentionné par de nombreux auteurs, c'est parfois

uniquement sous forme de condamnation *post mortem* portée contre un roi qui traînait derrière lui le poids de la défaite de Salamine. Par exemple Élien *(VH* XIII, 3) écrit simplement que le roi finit misérablement sa vie, assassiné par son propre fils alors qu'il était au lit. Sur ces événements, nous disposons essentiellement des versions, en partie convergentes, données par Justin (III, 1), Diodore (XI, 69) et Ctésias (§§29-30). L'affaire est d'autant plus intéressante qu'il s'agit là du premier assassinat d'un roi, si l'on met de côté le cas de Bardiya. Il convient donc de s'arrêter sur ces événements, non pas tant pour les reconstituer dans leurs moindres détails (tâche impossible) que pour comprendre comment ont pu se transmettre chez les Grecs (et donc jusqu'à nous) les histoires venues de la cour achéménide.

Sur l'essentiel, les auteurs anciens s'accordent sur un canevas commun :

- L'initiateur du complot est un nommé Artaban, présenté comme un Hyrcanien par Diodore et Ctésias, et auquel Diodore donne le titre de chef des gardes du corps *(praefec*tus chez Justin) ; selon Justin et Diodore, l'homme aspirait à la royauté; Ctésias et Diodore précisent qu'il jouissait de la faveur royale.
- Il associe ses fils (sept chez Justin) au complot, ainsi que l'eunuque Aspamithrès (Ctésias); Diodore le nomme Mithridatès, en fait le camérier *(katakoimists)* de Xerxès; Justin le désigne sous le nom de Baccabasus, et l'introduit dans le complot seulement après le meurtre de Darius.
- Xerxès est assassiné par les comploteurs (Ctésias), dans sa chambre à coucher (Diodore, Justin, Élien), grâce à l'aide de Mithridatès (Diodore).
- Artaban persuade le plus jeune fils, Artaxerxès, que c'est son frère aîné, Darius, qui a tué son père – Diodore précisant que le troisième fils, Hystaspes, est alors absent dans sa satrapie de Bactres; malgré ses protestations d'innocence (Ctésias), Darius est mis à mort par son frère, accompagné des gardes (Diodore) – alors que Darius est venu trouver Artaxerxès (Ctésias) ou qu'il est en train de dormir (Justin).
- Artaxerxès règne (Ctésias). Artaban continue ses intrigues pour s'emparer du trône ; il s'associe Mégabyze, qui révèle tout au roi

(Ctésias); chez Justin, c'est Baccabasus qui dénonce le complot. À partir de là, on trouve plusieurs versions de la mort d'Artap(b)an : 1) il est mis à mort ainsi qu'Aspamithrès (Ctésias); 2) Artaxerxès convoque l'armée et tue lui-même Artaban dépouillé de son armure (Justin), puis arrête ses fils; 3) blessé par le comploteur, Artaxerxès le tue de ses mains (Diodore).

- Selon Diodore et Justin, Artaxerxès règne alors sans autre problème. Selon Ctésias, un combat s'engage entre les complices, les fils d'Artaban d'une part, les autres Perses d'autre part; Mégabyze est grièvement blessé, mais guéri grâce au médecin grec Apollonidès ; toujours selon Ctésias, Bactres se révolte sous la direction d'un autre Artaban; Artaxerxès est victorieux et soumet la Bactriane (§31).

Avant de poursuivre, on notera que, dans un long développement sur les raisons qui pouvaient pousser tel ou tel à assassiner un tyran ou un roi, Aristote traitait également de l'élimination de Xerxès :

> Ainsi, Artaban conspira contre Xerxès, parce qu'il redoutait d'être accusé au sujet de Darius, qu'il avait fait pendre malgré la volonté de Xerxès, mais il avait pensé que ce dernier oublierait ce qu'il avait dit au cours du souper et lui pardonnerait *(Polit.* V.10, 1311b).

Manifestement, mis à part le nom d'Artaban et une allusion à Darius, la présentation d'Aristote n'a aucun point commun avec les auteurs qui viennent d'être mentionnés. Elle vient rappeler au moins que de nombreuses versions ont circulé en Grèce sur un événement qui, sans nul doute, avait frappé les imaginations.

Ce qui est tout à fait évident, c'est que les récits de Justin, Diodore et Ctésias sont construits sur des motifs héroïco-littéraires communs : un comploteur de haut rang s'assure une complicité dans le palais, il tue le roi alors au lit (motif deux fois utilisé chez Justin), il est trahi par son principal allié (Justin, Ctésias) et il est éliminé : le dernier mot reste à l'ordre dynastique. C'est là une trame que l'on retrouve à de nombreuses reprises : si les conjurés qui méditent d'assassiner Artaxerxès II réussissent à pénétrer dans la chambre à coucher, c'est qu'ils sont d'une part conduits par le prince héritier lui-même et, d'autre part, aidés par un eunuque proche du roi (Plutarque, *Art.* 29). Il en fut ainsi lors de l'assassinat de Xerxès II, tué alors qu'il se reposait,

ivre, dans son palais : le complot fut organisé une nouvelle fois par des intimes du roi (Ctésias §45). Enfin, dans le récit de Ctésias – aussi fantaisiste que celui d'Hérodote – les Sept pénètrent jusque dans la chambre à coucher de Smerdis/Bardiya (qui se repose avec une concubine babylonienne), grâce à la collaboration d'un des eunuques les plus hauts placés, Bagapatès, «qui détenait toutes les clefs du palais » (§13).

La répétition du motif du meurtre dans la chambre à coucher est suspecte. Au reste, un autre élément est commun entre le meurtre de Smerdis (Ctésias, Hérodote) et celui de Xerxès : c'est le chiffre 7, nombre des fils d'Artaban selon Justin (trois chez Ctésias). L'élimination du comploteur chez Diodore (combat singulier) est également fort peu crédible ; si Justin y fait lui aussi allusion, il précise en même temps qu'Artaxerxès avait pris la précaution préalable de convoquer toute l'armée. Il faut préciser enfin que, chez Ctésias, l'histoire est englobée dans un long exposé de la *saga* familiale de Mégabyze : c'est en raison des infidélités de son épouse Amytis, fille de Xerxès (§28), qu'il entre dans le complot, où il joue bientôt le rôle de dénonciateur avant de se conduire héroïquement face aux comploteurs armés. C'est manifestement de Ctésias que Justin tient la trame de son récit : le surprenant anthroponyme Baccabasus n'est évidemment rien d'autre que la transcription de Bagabuxsa, sous une forme au demeurant plus perse (de même Bagabazos chez Dinon, ap. Athénée XIII, 609a) que celle (Mégabyze) que transmet Ctésias lui-même (ou Photius).

La reprise de motifs littéraires ne disqualifie pas immédiatement toutes les informations qu'ils véhiculent : il ne fait guère de doute en effet que le roi était particulièrement vulnérable dès lors qu'il était dans ses appartements privés; Xénophon fait part à plusieurs reprises des inquiétudes de Cyrus sur sa sécurité : «Il savait qu'il n'est nulle part d'homme qui donne plus de prise qu'à table, au bain, au lit, en train de boire ou de sommeiller » *(Cyr.* VIII, 5.59; cf. VIII, 4.3). Mais dans le même temps, la structure narrative des textes anciens appelle de la part du commentateur une vigilance particulière.

• *L'assassinat de Xerxès: les problèmes dynastiques.* – Il n'y a d'abord aucune raison de mettre en doute l'information de Diodore : outre des bâtards (cf. Hérodote VIII,103 ; Diodore XI, 60.5), Xerxès avait trois fils (dont on peut supposer qu'ils sont nés d'Amestris, puisque aucune autre femme officielle n'est attestée). Selon Justin, Darius est encore dans l'adolescence

(adulescens), alors qu'Artaxerxès était encore dans l'enfance *(puer).* Quant au troisième fils, Hystaspes, il devait être plus âgé qu'Artaxerxès, puisqu'il est alors satrape de Bactres : or, plusieurs exemples semblent indiquer qu'en guise de compensation, le deuxième fils recevait un gouvernement satrapique. Cela expliquerait plus aisément qu'après l'avènement d'Artaxerxès, Hystapes (nommé Artaban par Ctésias) se soit rebellé, estimant qu'il avait plus de droit au trône que son jeune frère.

Justin laisse entendre très nettement que Darius était l'héritier désigné *(quo maturius regno potiretur).* Mais, à vrai dire, nous n'avons nulle confirmation directe de la prééminence de Darius – sauf peut-être implicitement dans la version d'Aristote (Pol. 1311b). La «règle» rappelée par Hérodote (VII, 2: le roi doit désigner son héritier avant d'entrer en campagne) n'a pas plus de fondement ici que lors de la succession de Darius (cf. §2). Lorsque Xerxès, en 480, prit la route de la Grèce, aucun auteur ancien ne mentionne la nomination d'un prince héritier. Hérodote précise que Xerxès «confia son sceptre» à son oncle paternel, avec cette mission : «Veille à la conservation de ma maison et de ma puissance *(tyrannis) !* » (VII, 52). Il est abusif en ce cas de parler de régence. Comme on l'a déjà dit, le pouvoir royal ne se divise pas, ni ne se délègue. D'Europe ou de Sardes, le roi continue de régner sans partage. Il est probable plutôt qu'Artabane était chargé à la fois d'appliquer les ordres qu'il recevait de Xerxès (VIII, 54) et de veiller sur sa maison (qui, en cette occurrence, ne se confond pas strictement avec l'Empire). À en juger par Hérodote (VIII, 103-104 : *nothoi),* les enfants légitimes n'accompagnaient pas Xerxès en Grèce, peut-être parce qu'ils étaient trop jeunes ; il est probable qu'ils sont restés dans les résidences royales, avec leur mère Amestris, les uns et les autres étant confiés à Artabane. On peut donc supposer que la désignation de Darius comme prince héritier date d'une époque postérieure à 479.

Par ailleurs, Justin et plus nettement encore Diodore affirment que le comploteur Artaban méditait de prendre le titre royal *(in spem regni adductuslkai tn basileian eis heauton metastsai).* Africanus *(ap.* Ps. Manéthon, Fg. 70 = Syncelle) va encore plus loin, puisqu'il affirme qu'Artaban était le sixième roi (de la XXVIIe Dynastie en Égypte) et qu'il régna pendant sept mois. Si cela était vérifié, on aurait là le seul exemple, dans toute l'histoire achéménide, de l'avènement d'un roi qui ne fût pas issu (d'une manière ou l'autre) de la souche achéménide, et on serait amené alors à s'interroger à nouveau sur les rapports conflictuels entre l'aristocratie et la

dynastie. Il est difficile d'apporter une solution sûre à ce problème. Dans les tablettes babyloniennes, Artaxerxès succède à son père sans solution de continuité : Xerxès meurt au début du mois d'août 465; son fils Arsès (qui prit le nom de règne d'Artaxerxès) lui succède, sans qu'aucune tablette ne fasse état d'un quelconque Artaban; il en est de même dans les documents égyptiens. L'absence d'un usurpateur dans les tablettes n'implique pas qu'il n'y eut aucun trouble à la mort de Xerxès (à la mort d'Artaxerxès Ier, ni Xerxès II ni Sogdianos n'apparaissent non plus dans aucune tablette) : elle semble néanmoins impliquer que l'éventuel usurpateur n'a jamais été reconnu officiellement. D'autre part, ni Justin, ni Diodore, ni Ctésias ne font état d'un tel événement : Ctésias affirme très nettement au contraire qu'après l'assassinat de Xerxès et de Darius, «Artaxerxès règne *(kai basileuei Artoxerxs)* », en précisant simplement qu'il doit le trône au «zèle ardent *(spoud)* » d'Artaban (§30). En définitive, on est fortement tenté de penser que l'information d'Africanus ne paraît guère devoir être retenue. Il est difficile de savoir d'où il tirait ce renseignement, qui rappelle étrangement ce qu'Hérodote disait du mage, qui régna pendant sept mois (III, 67; Eusèbe ap. Ps. Manéthon Fg. 71a-b) - à ceci près, évidemment, que le règne de Barzia a été reconnu en Babylonie.

Quant aux conditions réelles dans lesquelles Xerxès a été mis à mort, il est bien difficile d'en juger. Ctésias fait d'Artaban le fils de l'Hyrcanien Artasyras qui, très influent auprès de Cambyse (§9), est associé au complot des Sept (en 522) (§14), garde une place enviée auprès de Darius et meurt peu après son maître (§19). Ces rappels ne plaident guère en faveur de Ctésias, qui emploie le même anthroponyme pour désigner Hystaspes, l'un des fils de Xerxès. Le seul rapprochement possible est l'Artaban chiliarque qui reçoit Thémistocle à son arrivée à la Cour (Plutarque, *Thém.* 27. 2). En tout cas, l'Artaban de la conjuration semble bien être revêtu de cette charge, puisqu'il est chef des gardes du corps. Si l'on exclut (par hypothèse) qu'il a agi pour son propre compte, son action doit s'inscrire dans des luttes entre les fils du roi au sujet de la succession. On notera simplement que tous les récits font la part belle à Artaxerxès : il est lavé de toute accusation (il est le jouet d'Artaban) ; selon un motif bien connu, il justifie son pouvoir par une victoire en combat singulier (Justin) et, par la suite, ses vertus militaires furent mises en exergue (Nepos *Reg.* 1.4). Peut-on induire que cette présentation provient de la propagande qui s'est développée après son accession et qui aurait rejeté toutes les responsabilités sur Artaban, que le nouveau roi s'empresse de mettre à mort

(cf. également Diodore XI, 71.1) ? Cela ne serait pas le seul exemple en ce sens. Mais aller plus loin risque de conduire à échaffauder un roman, tout aussi peu crédible que celui que transmettent les auteurs anciens.

L'épisode confirme, avant tout, que la succession resta toujours l'un des problèmes les plus délicats de l'histoire achéménide, mis en évidence, par exemple, par le nombre imposant d'assassinats royaux : la répétition des attentats contre le roi régnant atteste d'une certaine fragilité du pouvoir, en dépit de tout le respect qui entourait la personne royale (chapitres VI-VIII); elle témoigne en même temps des troubles qui entourent la succession dynastique. Les modalités mêmes de la reconnaissance d'un prince héritier introduisaient un élément d'incertitude, que l'on peut illustrer par cette simple question : que se serait-il passé si Xerxès était mort au cours de l'expédition européenne ? À vrai dire, la réponse est assez simple à donner et elle confirme parfaitement, si besoin est, que la royauté achéménide n'est pas une monarchie constitutionnelle : déjà fréquentes lors de successions préparées, les luttes dynastiques auraient fait rage, en dépit du rôle qu'Artabane (oncle de Xerxès) aurait pu jouer alors éventuellement! C'est peut-être pour parer à un tel danger que le roi ne s'exposait jamais en première ligne lors des batailles ; mais les précautions prises ne pouvaient parer à tous les risques!

XI. UN BILAN

Quoi qu'il en soit, on ne peut juger le règne de Xerxès en fonction des difficultés dynastiques ni, *a fortiori*, postuler, avec les auteurs classiques, que son assassinat représente une juste punition du destin contre un homme coupable de démesure. Il faut renoncer, une fois pour toutes, aux visions grecques du règne de Xerxès. Sur le fond, sa politique ne paraît pas fondamentalement contraire à celle de son père, même si les défaites subies sur le front occidental représentent un incontestable rétrécissement de l'espace impérial de Darius. Encore convient-il de souligner que, vus du centre, ces reculs n'étaient que temporaires, et que Xerxès n'a jamais renoncé à la reconquête: si la conception générale du palais construit par Xerxès et achevé par son fils Artaxerxès Ier à Persépolis *(A^{1}Pa)* remonte au premier nommé, on se rend compte que, comme pour affirmer l'extension jamais atteinte par l'Empire, y compris sous Darius, le Grand Roi a fait disposer une frise des tributaires/donateurs, où le nombre de délégations (30) et de délégués (300 contre 138 à l'Apadana) n'a jamais été aussi élevé!

Face aux contraintes et contradictions, Xerxès sut promouvoir une politique hardie de colonisation, qui avait pour but d'implanter plus solidement la

domination perse, y compris en faisant appel, en Asie Mineure particulièrement, à des Grecs ralliés. Bien qu'il soit difficile d'en dater précisément les témoignages archéologiques et iconographiques (stèles et cachets «gréco-perses»), il semble bien en même temps que le règne de Xerxès ait marqué un accroissement quantitatif et spatial de la *diaspora* impériale perse dans les provinces : telle est du moins l'impression qui ressort des témoignages portant sur l'Asie Mineure, et plus particulièrement de la région de Daskyleion, qui paraît prendre à cette date une importance qu'elle n'avait pas revêtue antérieurement.

Dans le même temps, les formulations idéologiques du pouvoir du Grand Roi s'affermissent, par les liens de plus en plus étroits qui l'unissent à Ahura-Mazda, et par son rôle proclamé de régulateur des cultes perses. Si l'accent sur le caractère «perse» de l'Empire ne constitue pas à proprement parler une nouveauté, il n'en paraît pas moins affirmé avec une force nouvelle. Cette insistance, on l'a vu, n'implique pas que Xerxès ait cherché à «persécuter» les cultes locaux ni à «convertir» ses peuples au mazdéisme. Le message visait peut-être d'abord les Perses, ceux de Perse et ceux de la *diaspora* impériale, de manière à souder plus encore l'ethno-classe dominante autour de son roi.

CHAPITRE XIV

De l'avènement d'Artaxerxès Ier à la mort de Darius II (465-405/404)

I. D'UN ROI L'AUTRE (465)

• *Sources et problèmes.* – Avec l'avènement d'Artaxerxès Ier, l'historien se trouve face à une documentation *narrative* qui tend à se raréfier. Ctésias s'intéresse beaucoup plus à l'histoire de la famille de Mégabyze qu'à celle de la dynastie : c'est autour du personnage et de ses fils qu'est construite la trame des paragraphes 30-43, depuis l'intervention contradictoire de Mégabyze dans le complot mené contre Xerxès jusqu'à la disparition de son plus jeune fils Zôpyros II, après la mort d'Artaxerxès. C'est donc une nouvelle fois sur les affaires égéennes que nous sommes le mieux informés, grâce surtout à Diodore de Sicile et à Thucydide, qui suivent les évolutions du conflit athéno-perse de l'Asie Mineure à l'Égypte. Grâce aux livres bibliques *(Ezra* et *Néhémie),* on peut également mener une analyse de la situation intérieure de Juda – à cette réserve près que bien des difficultés exégétiques paraissent encore aujourd'hui insurmontables. Deux régions sont mieux pourvues. Il s'agit d'abord de la Babylonie, grâce aux archives d'une maison d'affaires, celle des Muraš, qui couvrent pour l'essentiel les règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II, également de l'Égypte, grâce à la documentation araméenne (provenant surtout mais non exclusivement d'Éléphantine), dans laquelle on peut aisément isoler une part de la correspondance du satrape Aršma conservée sur peau (DAE 62-74). Ajoutons également que, pour la première fois depuis les débuts du règne de Darius Ier, nous avons une fugitive allusion aux affaires d'Iran oriental. Dans le même temps, le nombre de documents écrits persépolitains diminue : si les fouilles les plus récentes ont réévalué le rôle de bâtisseur d'Artaxerxès Ier, leur interprétation historique reste problématique.

Outre son caractère lacunaire et aléatoire, la documentation disponible présente une difficulté majeure, celle de la datation. Bien des documents babyloniens ou araméens sont datés d'après l'année de règne d'un Artaxerxès. Mais comme Artaxerxès Ier et Artaxerxès II ont eu l'un et l'autre un très long règne, il est souvent impossible de fixer une chronologie absolue (cette observation vaut également pour certains documents babyloniens datés d'un Darius) : il n'y a guère parfois que l'onomastique qui puisse apporter un éclaircissement car, le plus souvent, ni la graphie ni la paléographie ne constituent des critères suffisants. On rencontre des difficultés analogues pour des inscriptions grecques et araméennes d'Asie Mineure datées d'un Artaxerxès, alors même qu'il s'agit de documents historiques de la plus haute importance : ainsi telle inscription grecque de Sardes, qui rapporte la dédicace d'une statue par un haut officier de la satrapie, ou encore une inscription araméenne de Cilicie, qui témoigne de l'existence d'un centre du pouvoir achéménide dans la montagne. Ajoutons que les auteurs grecs paraissent eux-mêmes avoir de temps à autre établi une confusion entre les deux ou trois Artaxerxès, et que, d'autre part, c'est cette possibilité même qui justifie, du moins pour une part, les discussions sans fin sur la chronologie des missions respectives d'Esdras et de Néhémie à Jérusalem.

• *La position du nouveau Grand Roi.* – L'une des premières mesures prises par le nouveau roi fut d'abandonner son nom privé et de prendre le nom de trône d'Artaxerxès, selon une coutume attestée à partir de son règne. Le choix d'un nom signifiant «dont le pouvoir [s'établit à travers] Arta» paraît significatif d'une volonté d'exalter, comme son père et son grand-père, la valeur politico-religieuse de «vérité» et de loyauté dynastique – ce qui était probablement bienvenu après les troubles de la succession. De la même manière, les inscriptions du nouveau roi ne soufflent mot, évidemment, des luttes sanglantes qui lui ont frayé le chemin vers le trône. En reprenant le formulaire des créations d'Ahura-Mazda connues à Naqš-i Rustam et d'autres expressions antérieures, Artaxerxès se présente simplement ainsi: «Je suis Artaxerxès le Grand Roi, le roi des rois, fils de Xerxès le roi, petit-fils de Darius, un Achéménide », sans oublier de situer son œuvre de constructeur en continuité avec celle de son père (*A^1^Pa;* cf. *A^1^I*). La propagande de cour s'empressa également de parer le nouveau roi de toutes les vertus royales traditionnelles. On en a l'indice dans la description ainsi donnée par Nepos: «Il

dut son principal renom à son aspect imposant et à sa beauté physique, à laquelle il joignait un étonnant courage militaire, puisqu'il fut de tous les Perses celui qui eut le plus de valeur personnelle» *(Reges* 1). De son côté, Plutarque se plaît à souligner que, de tous les rois nommés, Artaxerxès, «le premier les surpassa tous par sa douceur et sa grandeur d'âme» *(Art.* 1.1; cf. 4.4). Faisant état des mêmes qualités de douceur, Diodore souligne lui aussi le grand renom acquis par le nouveau roi parmi les Perses (XI, 71.2). Comme bien d'autres auteurs, Plutarque rappelle également qu'il était surnommé Longue-Main *(Machrokheir)*, en donnant l'explication suivante : « Il avait la main droite plus grande que l'autre »; un autre auteur (Pollux) commente ainsi: «Avec un pouvoir qui s'étend au loin», ce qui paraît plus conforme aux mentalités royales perses, tant l'expression revient souvent dans les inscriptions de Darius et de Xerxès (chapitre v, 3). Il n'en reste pas moins qu'il dut batailler ferme pour affermir son nouveau pouvoir. Plutarque mentionne que, peu après son avènement, le roi n'était pas prêt à consacrer tous ses efforts au front égéen, car «il était occupé par les soucis que lui donnait le Haut Pays » *(anô; Thém.* 31.3). Ce Haut Pays, c'est ce que les auteurs grecs, et surtout les auteurs hellénistiques, nomment les Satrapies Supérieures. Nous obtenons heureusement quelques détails supplémentaires grâce à Ctésias, qui écrit: «Bactres avec son satrape, un autre Artaban, fait sécession d'Artaxerxès; une grande bataille indécise a lieu. Mais le combat reprend, le vent s'élève face aux Bactriens et Artaxerxès victorieux reçoit la soumission de toute la Bactriane» (§31). Cet Artaban n'est probablement autre en réalité qu'Hystaspes, frère d'Artaxerxès, dont on sait par Diodore qu'il était alors satrape de Bactres (XI, 69.2). Il ne s'agissait donc pas à proprement parler de la révolte d'un pays soumis, mais d'une contestation dynastique. La victoire ne pouvait que renforcer l'autorité d'Artaxerxès, qui fit ainsi la preuve de ses qualités de bon combattant et de restaurateur de l'ordre impérial et dynastique.

Par ailleurs, Diodore mentionne d'autres mesures de réorganisation prises par Artaxerxès à son avènement: «Il punit d'abord tous ceux qui avaient pris part au meurtre de son père et réorganisa les affaires du royaume à son avantage. Parmi les satrapes en charge, il destitua tous ceux qui lui étaient hostiles et remit les satrapies à ses Amis choisis pour leurs compétences» (XI, 71.1). Fl. Josèphe indique de son côté que le roi désigna les commandants des 27 satrapies, de l'Inde à l'Éthiopie *(AJ* XI, 185). Mais une telle mesure est-elle circonstantielle ou structurelle? On a plutôt l'impression qu'à chaque changement de règne, le nouveau roi confirmait (ou destituait) les pouvoirs

des officiers en place qui, désormais, tenaient le pouvoir de ses mains. Aucun autre document n'indique que la tentative d'Artaban le chiliarque puis celle d'Hystaspes aient créé un mouvement insurrectionnel général, ni donc qu'elles aient entraîné une rotation brutale des détenteurs de postes de satrapes.

Dans la *Vie de Thémistocle* (29.5), Plutarque affirme qu'Artaxerxès «introduisit beaucoup d'innovations relatives à la cour et à ses Amis ». La mention de Plutarque a surtout pour but d'expliquer comment l'Athénien a pu obtenir des faveurs insignes à la cour, d'où la jalousie des nobles de l'entourage royal *(Thém.* 29. 5-6). Quoi qu'il en soit, on est tenté de rapprocher cette information de celles que donne ailleurs le même auteur :

> Il fut le premier à vouloir que ceux de ses compagnons de chasse qui étaient en mesure de le faire et qui en avaient le désir lançassent les premiers traits. Le premier il institua comme châtiment pour ceux des dignitaires *(hoi hgemonikoi)* qui commettaient une faute qu'au lieu d'être fouettés sur leur corps et d'avoir les cheveux arrachés, ce fussent leurs robes, ôtées par eux, que l'on fouettât et leur tiare, déposée par eux, que l'on déchirât,... tandis qu'eux supplient en pleurant d'arrêter l'exécution *(Moralia* 173 d-e; 565a).

En des termes quasiment identiques, on retrouve l'information chez Ammien Marcellin, dans le cours d'un passage consacré à la douceur d'Artaxerxès «Longue-Main», qu'il oppose à la cruauté des châtiments imposés par les autres rois perses (XXX, 8.4). Il est possible enfin que des tablettes babyloniennes illustrent (à leur manière) les «nouveaux» châtiments royaux.

La tradition est ainsi relativement homogène. Il faut cependant noter que certaines mesures attribuées à Artaxerxès Ier doivent plutôt être transférées au compte d'Artaxerxès II. On remarquera en particulier que c'est précisément parce qu'il a lancé le premier un trait contre une bête féroce que Mégabyze fut dans un premier temps condamné à mort par Artaxerxès Ier (Ctésias §40). Certes, l'histoire de Mégabyze véhicule toute une série de clichés et de motifs monarchiques (thème de la chasse au lion en particulier), situés en dehors du temps de l'histoire; mais on voit mal pourquoi le conteur aurait attribué un tel châtiment à un roi qui, par ailleurs, était connu pour avoir assoupli l'étiquette de la chasse royale. Il n'est pas impossible que cette modification date simplement d'Artaxerxès II, dont Plutarque en particulier souligne qu'il a allégé certains règlements auliques (Art. 4.4-5 ; 5), et qu'il relie à une politique identique d'Artaxerxès Ier (§4.1).

Quant aux châtiments proprements dits, s'il ne semble pas faire de doute qu'Artaxerxès Ier a redéfini la hiérarchie de cour, il est plus difficile d'en inférer une interprétation politique. À première vue, il est tentant d'y voir le signe d'un allégement de l'étiquette aulique, en même temps que l'indice de nouveaux rapports noués entre Artaxerxès et l'aristocratie perse, qui pourraient être interprétés comme le symptôme de l'affaiblissement de la position du nouveau roi. Mais il convient de souligner que les châtiments prononcés contre les

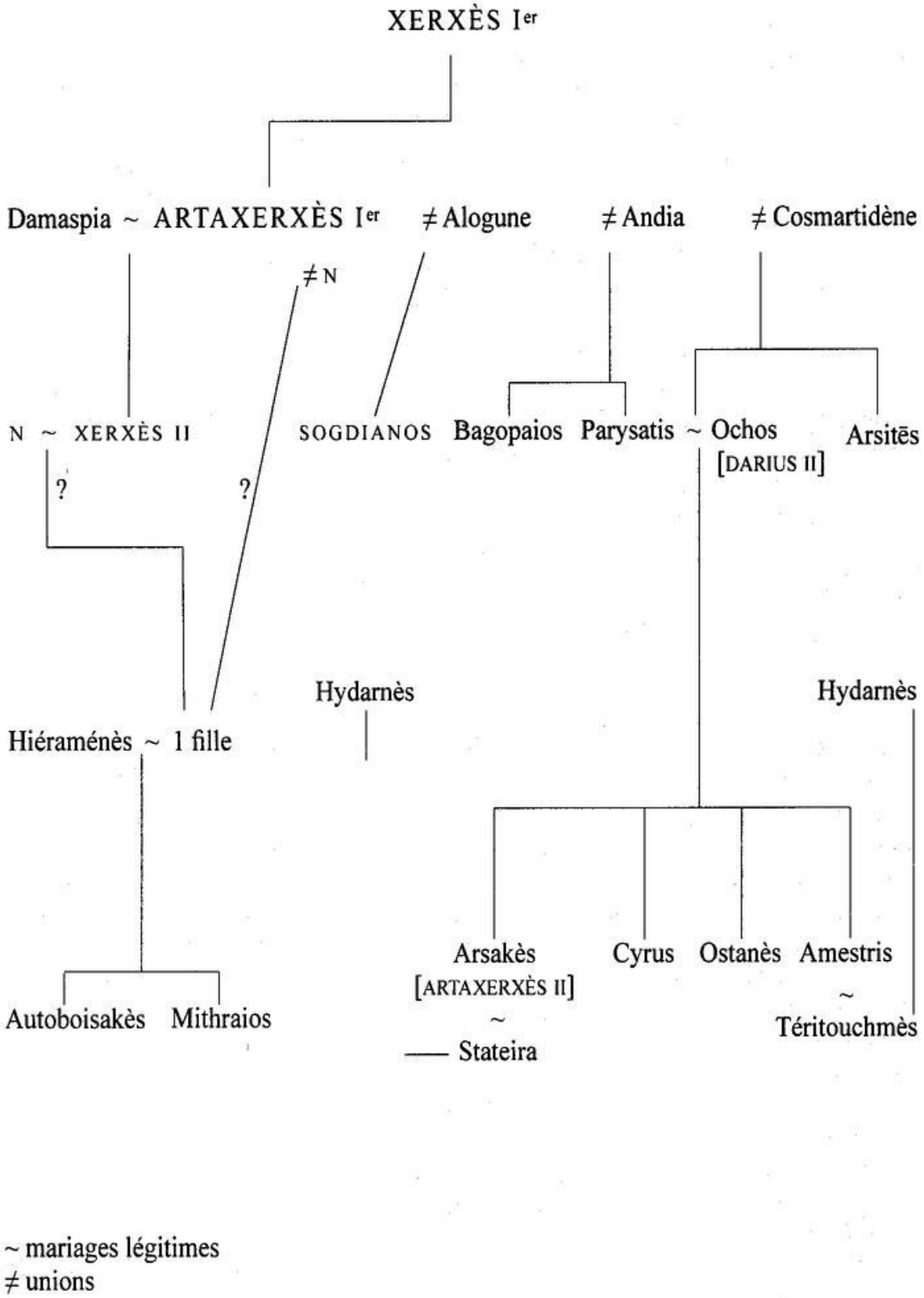

D'Artaxerxès Ier à Artaxerxès II

aristocrates sont d'une extrême gravité, puisqu'ils visent les symboles mêmes de la distinction sociale et de la faveur royale : les robes, les coiffures et les perruques (cheveux !). Si l'on ajoute que ces châtiments devaient sans aucun doute se dérouler en public, on ne voit pas que les aristocrates aient pu considérer de telles mesures comme une réelle concession du roi qui, en tout état de cause, reste la source de la justice et du droit (cf. Plutarque, *Art.* 23.5).

• *Artaxerxès Ier à Persépolis.* – Dans le même temps, des tablettes attestent de la poursuite de travaux à Persépolis, entre l'été 464 *(PT* 76-77) et l'année 460-459 *(PT* 79), date à laquelle disparaissent les tablettes élamites; de la même manière, selon la chronologie admise, les dernières inscriptions araméennes sur vaisselle de pierre dateraient de 432-431; une inscription portée sur un élément de vaisselle en argent confirme l'activité des ateliers royaux à Persépolis *(A^1I).* Les tablettes disponibles témoignent de l'ampleur des constructions, puisque l'on voit, par exemple, en 460-459, 1149 artisans recevoir des rations sur le site *(PT* 79). De leur côté, les fouilles récentes ont confirmé les déclarations du roi, qui affirme avoir terminé des travaux commencés par son père Xerxès *(A^1Pa) ;* on sait maintenant qu'il a achevé le Palais H. Par ailleurs, une plaque de fondation en babylonien atteste également qu'il est l'auteur de la Salle aux Cent Colonnes.

Les reliefs qui y sont disposés reprennent pour l'essentiel la forme et le message de ceux de ses prédécesseurs, avec néanmoins quelques modifications notables : on retrouve sur l'escalier du Palais H le thème de la procession des tributaires/donateurs, mais le nombre de délégations (30) est plus élevé qu'il ne l'a jamais été dans les constructions élevées par Darius et par Xerxès; sur les portes de la Salle aux Cent Colonnes, l'on retrouve le Héros royal affrontant victorieusement un animal composite (Schmidt Pl. 114-117), ou encore le roi sur son trône supporté par 28 représentants des peuples conquis (Pl. 96-99). On y trouve également, en quatre exemplaires, une scène d'audience, mais la composition en est différente de celle qui figurait à l'origine sur le panneau central de l'Apadana de Darius : en particulier, le roi n'est plus flanqué à l'arrière du prince héritier (seul un porteur d'ombrelle est figuré derrière le trône ; Pl.103-107 ; ici *fig. 16).*

Il est bien difficile de donner une interprétation politique assurée de telles modifications. De même n'est-il pas absolument prouvé qu'Artaxerxès est bien responsable du déplacement dans la trésorerie du relief central des escaliers N

et W de l'Apadana, même si l'hypothèse est séduisante, par les inférences politiques qu'elle suggère: le nouveau roi aurait ainsi voulu faire disparaître la figure de son frère Darius, qui flanquerait le trône de son père Xerxès. Mais est-ce bien Xerxès, Darius Ier, ou une personne royale vouée à l'anonymat qui figure assis sur son trône dans la scène d'audience du Trésor? Nous sommes là devant un écheveau serré d'interprétations iconographiques, dont chacune recèle des éléments de vraisemblance mais dont aucune ne fait l'unanimité : ce qui fait naître quelques doutes sur la cohérence globale de l'argumentation. Étant donné l'ampleur des incertitudes qui subsistent, il paraît bien imprudent de supposer qu'à partir d'Artaxerxès Ier, Persépolis perdit le rôle politique qui était le sien auparavant, pour être transformée en une sorte de «Versailles provincial», et pour devenir «un sanctuaire plutôt qu'une capitale». Le rôle que l'hypothèse assigne à Suse est paradoxal, puisque le nouveau roi ne paraît pas y avoir développé une activité de bâtisseur plus grande qu'à Persépolis : par une inscription de Darius II, on apprend simplement qu'il y avait commencé la construction d'un palais *(D²Sb);* une inscription d'Artaxerxès II montre qu'il ne prit pas la peine d'y reconstruire l'Apadana de Darius, qui fut détruit par un incendie sous son règne *(A²Sa).*

II. LA RÉVOLTE DE L'ÉGYPTE (V. 464-454)

• *La révolte d'Inaros et l'intervention athénienne.* – Après la victoire remportée en Bactriane, c'est à l'ouest qu'Artaxerxès allait connaître le plus grand défi à son autorité impériale, et singulièrement en Égypte (cf. Plutarque, *Thém.31.4).* Les faits nous sont connus essentiellement par Diodore et par Thucycide, le compte rendu de Ctésias étant marqué par toute une série de motifs répétitifs et d'invraisemblances onomastiques et chronologiques (§§32-35). Selon Diodore, la nouvelle de l'assassinat de Xerxès et des troubles subséquents incitèrent les Égyptiens à tenter de reconquérir leur liberté. Leur premier acte de rébellion fut d'expulser les leveurs de tribut perses et de porter au pouvoir royal un certain Inaros (463-462). Celui-ci constitua une armée levée parmi les Égyptiens et Libyens et renforcée par des mercenaires de toutes origines. Conscient de la disproportion des forces, il envoya à Athènes une ambassade chargée de négocier une alliance *(symmakhia)* et de promettre aux Athéniens des avantages à venir considérables et même une domination partagée sur l'Égypte *(koin basileia) :* les Athéniens répondirent avec enthousiasme à la demande d'Inaros et envoyèrent aussitôt une flotte vers le

Nil (XI, 71.3-6). Thucydide apporte les précisions suivantes :

> Le Libyen Inaros, fils de Psammétique, qui régnait sur les Libyens voisins de l'Égypte, avait, en prenant pour base Maréa, en arrière de Pharos, soulevé la plus grande partie de l'Égypte contre le roi Artaxerxès ; il en devint lui-même le chef et voulut y attirer les Athéniens. Ceux-ci, qui se trouvaient précisément en route pour Chypre avec 200 navires à eux et à leurs alliés, répondirent à son appel et quittèrent Chypre : depuis la mer, ils remontèrent le Nil et, s'étant rendus maîtres du fleuve et des deux tiers de Memphis, ils menaient la lutte pour la partie restante, qu'on appelle le Château Blanc; il y avait là les Perses et les Mèdes qui s'y étaient réfugiés, ainsi que les Égyptiens restés étrangers au soulèvement (I, 104).

Selon Diodore, les Perses se réfugièrent dans la forteresse de Memphis à l'issue d'une défaite. Pour mater la révolte, Xerxès avait en effet envoyé une armée, mise sous le commandement d'Achéménès, «fils de Darius et son propre oncle» (XI, 74.1), c'est-à-dire celui-là même qui avait été installé comme satrape d'Égypte par Xerxès à l'issue de la révolte de 486-4 (Hérodote VII, 7). Renforcée par les contingents athéniens, l'armée d'Inaros remporta la victoire à Paprémis, dans le Delta, et Achéménès y perdit la vie (Hérodote III, 12, VII, 7; Diodore XI, 74.1-4; cf. Ctésias §32).

Le compte rendu de Thucydide présente l'avantage de replacer la révolte dans le cadre plus large de la politique athénienne. Tandis qu'en Grèce la rupture avec Sparte était consommée et que le cercle des belligérants ne cessait de s'agrandir, Athènes poursuivait ses opérations maritimes : c'est ce que montre une liste de soldats athéniens disparus en 460-459, aussi bien en Grèce, à Chypre, en Phénicie qu'en Égypte (ML 33). Tenant compte de la nouvelle situation internationale, Artaxerxès, tout en préparant une nouvelle armée, fit logiquement partir pour Mégabyze Sparte avec de l'argent, «pour amener les Péloponnésiens à envahir l'Attique et déterminer ainsi le retrait des troupes athéniennes d'Égypte » (Thucydide I, 109.2; cf. Diodore XI, 74.5). Ces tentatives n'eurent pas le succès escompté. L'armée et la flotte préparées et entraînées en Cilicie, à Chypre et en Phénicie s'ébranlèrent de conserve sous la direction de Mégabyze et d'Artabaze. Pendant ce temps, la garnison de Memphis tenait toujours, les Athéniens et leurs alliés poursuivant des opérations sur la nature et l'ampleur desquelles Thucydide est très allusif (I, 109.1). La flotte perse parvint jusqu'à Memphis par voie maritime et fluviale et rompit le blocus. Bientôt la mésentente régna entre Égyptiens et Athéniens : les premiers firent leur soumission, et les seconds furent eux-mêmes amenés à

conclure une trêve avec Mégabyze, qui permit à quelques-uns de revenir en Grèce en traversant les déserts libyens. Le désastre athénien fut bientôt achevé quand une autre escadre fut surprise à l'entrée de la Bouche Mendésienne et détruite presque en entier: «Ainsi s'acheva l'histoire de la grande expédition envoyée par Athènes et ses Alliés en Égypte » (Thucydide 1, 110.4). Elle avait duré six ans (460-454; I, 110.1).

• *Caractères et suites de la révolte: Égypte perse et Égypte égyptienne.* – Thucydide affirme que leurs premiers succès avaient permis aux Athéniens «de se rendre maîtres de l'Égypte » (I, 109.2). Il n'en est rien. Inaros lui-même n'a pu prendre le contrôle que d'une partie de l'Égypte (I, 109.1). On ne voit aucune trace de révolte ailleurs que dans le Delta. En 461, par exemple, le Perse Ariyawrata fait graver dans le Wadi Hammâmat une inscription ainsi datée: «An 5 du roi de la Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double Pays, Artaxerxès, qu'il vive éternellement, aimé des dieux» (Posener n° 31) : des inscriptions identiques sont connues dans les années suivantes (n° 32-34). On ne voit non plus pas trace de troubles dans les papyri araméens d'Éléphantine datés du règne d'Artaxerxès.

En réalité, la révolte est restée circonscrite au Delta. Inaros prend soin de se présenter comme le fils de Psammétique, ce qui, en soi, représente un programme de restauration de l'indépendance égyptienne telle qu'elle existait avant la conquête de Cambyse. Parmi ses mots d'ordre figure l'expulsion des leveurs de tribut perses, signes et symboles visibles de la sujétion. Mais il s'appuie d'abord sur ses bases libyennes pour prendre pied dans le Delta occidental : son insurrection s'insère dans la longue histoire des dynasties libyennes en Égypte. En outre, il n'ignorait manifestement pas que, dans les circonstances présentes, les Athéniens désiraient avant tout «affaiblir les Perses autant que possible» (Diodore XI, 71.5). Mais il n'a jamais réussi à entraîner autour de lui l'adhésion de tous les Égyptiens. On a vu que, malgré la longueur du siège et les succès athéniens, des auxiliaires égyptiens sont restés fidèles aux Perses dans le Château Blanc de Memphis (I, 104.2). Inaros va jusqu'à promettre aux Athéniens une sorte de partage du pouvoir en Egypte (Diodore XI, 71.4). Dans ces conditions, il paraît exclu de voir dans cette révolte une manifestation de ce que l'on a coutume d'appeler le «nationalisme égyptien». Il est probable que les promesses faites aux Athéniens ne pouvaient que choquer un certain nombre d'Égyptiens. Au reste, c'est par trahison

qu'Inaros fut livré aux Perses, puis crucifié (I, 110.3).

Les événements n'en sont pas moins révélateurs des lacunes de la domination territoriale perse. Thucydide écrit qu'à l'issue de la victoire perse, « l'Égypte revint sous l'autorité du roi », mais il ajoute cette réserve essentielle : « ... à l'exception d'Amyrtée, qui régnait sur la partie marécageuse ; l'étendue des marais empêcha de le réduire, outre qu'il n'y a pas meilleurs soldats en Égypte que les gens des marais» (I, 110.2). On sait en effet, par Hérodote, que les meilleurs soldats égyptiens viennent des nomes deltaïques (II, 164-165). Ces «rois des marais » s'inscrivent dans la longue durée égyptienne : selon Hérodote (II, 152) et Diodore (I, 66), Psammétique Ier avait lui-même été exilé dans les marais, et il avait reconquis le pouvoir grâce à l'aide des mercenaires ioniens et cariens. C'est la même politique qu'avait reprise Inaros : parmi les avantages considérables qu'il fait miroiter aux yeux des Athéniens (Diodore XI, 71.4), venait peut-être celui de disposer en Égypte de lots de terre, comparables à ceux que Psammétique avait distribués aux mercenaires ioniens et cariens après sa victoire (Hérodote II, 154). Il est manifeste qu'après sa mort un autre roi des marais, Amyrtée, y conserva une puissance locale que les Perses ne cherchèrent pas à réduire, en raison des difficultés de l'opération. Cet Amyrtée est peut-être cet autre Égyptien qui, selon Ctésias (§32), s'est révolté en même temps qu'Inaros. Toujours est-il que la descendance d'Inaros ne s'est pas éteinte, puisque en 445-444, un dynaste du nom de Psammétique envoie des cargaisons de blé à Athènes, signe qu'à cette date il contrôle de riches terres à blé du Delta. On constate la même situation en 412 (Thucydide VIII, 35.2).

Les événements du règne d'Artaxerxès montrent ainsi que les Perses ont défini une méthode très inégale d'occupation territoriale. Leur premier souci est de conserver ouvertes les voies fluviales qui relient Memphis à la mer. C'est d'ailleurs l'observation que fait Hérodote en visitant l'Égypte quelque temps après la révolte (cf. III, 12) : «Aujourd'hui encore, les Perses exercent sur ce coude, pour que le cours du Nil soit écarté, une grande surveillance et ils le renforcent tous les ans; car si à cet endroit le fleuve venait à rompre la digue et à déborder, Memphis entière risquerait d'être submergée» » (II, 99). Par ailleurs, par le contrôle qu'ils exercent sur la batellerie égyptienne, ils interdisent à un révolté de l'utiliser contre eux (cf. Diodore XVI, 47.6), et enfin, grâce à la collaboration des techniciens égyptiens, ils sont à même d'utiliser digues et canaux contre des rebelles (Thucydide I, 110.4; Diodore XI, 77.1). En outre, les garnisons leur permettaient de tenir ouvertes la route

qui menait vers la Palestine ainsi que les bouches du Nil par où circulaient librement vaisseaux de guerre et navires de transport.

Conscients de leur incapacité (ou désireux de poursuivre leur politique traditionnelle) à imposer un régime de domination directe dans le Delta occidental, les Perses ont abandonné l'idée de l'occuper militairement. C'est probablement l'idée qui sous-tend une remarque que fait Hérodote à propos des dynastes égyptiens:

> Car les Perses sont dans l'usage de traiter avec honneur les fils des rois et, lors même que ceux-ci se sont soulevés contre eux, ils n'en rendent pas moins à leurs fils le pouvoir. Beaucoup d'exemples permettent de constater que telle est leur habitude, entre autres l'exemple de Thannyras fils d'Inaros le Libyen, lequel recouvra le pouvoir qui avait appartenu à son père, et celui du fils d'Amyrtée, Pausiris; car Pausiris recouvra le pouvoir de son père; cependant, nul encore n'a fait aux Perses plus de mal qu'Inaros et Amyrtée (III, 15).

En d'autres termes, après l'exécution d'Inaros, les Perses ne cherchèrent pas à déloger son fils. La contrepartie, évidemment, était que celui-ci s'engage à ne pas se soulever contre les Perses et qu'il ne cherche pas à étendre le territoire qui lui a été concédé. Il était en quelque sorte un roi-client, au même titre qu'Amyrtée et son fils. Entre autres obligations, ils avaient celle d'envoyer au Grand Roi ces fameux soldats égyptiens des marais, ceux qu'Hérodote appelle les Hermotybies et les Kalasyries (II, 164-165) : tout aussi bien avaient-ils participé à la campagne de 480; ils étaient même inclus à titre d'épibates dans l'armée d'élite de Mardonios (IX, 32). Il est quasiment certain qu'un tel système fut mis en place dès l'époque de la conquête de Cambyse : soulignons en effet qu'Inaros est désigné comme un dynaste libyen, qui «règne sur les Libyens proches de l'Égypte» (Thucydide I, 104.1); or, les aventures des armées perses en retraite de Cyrénaïque en 513 montrent qu'à cette date encore «la plupart [des peuples libyens] n'ont cure aujourd'hui du roi des Mèdes et ne s'en souciaient aucunement alors» (Hérodote IV, 197).

Le système avait pu fonctionner au bénéfice des Perses pendant quelques décennies : d'une part, ils avaient maintenu en place plusieurs dynastes concurrents, selon une méthode qu'ils appliquèrent dans d'autres parties de leur empire (cf. Plutarque Art. 24.5-9) ; d'autre part, à eux seuls, les dynastes du Delta étaient incapables de s'emparer des voies d'eau ou de Memphis : jusqu'à l'arrivée des Athéniens, les troubles causés par Inaros ne semblent pas s'être beaucoup étendus. La méthode présentait en revanche d'énormes

risques, dès lors que les rois des marais trouvaient des appuis auprès d'un État qui, telle Athènes, pouvait mettre en œuvre une marine capable de remonter le Nil jusqu'au centre du pouvoir perse (cf. Thucydide I,104.2). Au reste, quelques années plus tard, une escadre athénienne se dirigea à nouveau vers le Delta, répondant ainsi à un appel d'Amyrtée, «le roi de la région marécageuse» (1,112.3). En d'autres termes, le maintien de la domination sur l'Égypte dépendait étroitement des capacités de la flotte royale. En ces circonstances, le pouvoir central avait su mobiliser hommes et moyens de ses sujets du Levant (Ciliciens, Chypriotes, Phéniciens) ; il avait également bénéficié de la multiplicité des fronts auxquels étaient confrontés les Athéniens, plus soucieux d'affaiblir Artaxerxès (Diodore XI, 71.5) que de conquérir l'Égypte. C'est très exactement aux mêmes motivations que répondait, à l'inverse, l'ambassade menée par Artabaze dans le Péloponnèse : Artaxerxès et ses successeurs tentèrent désormais, en permanence, d'utiliser la nouvelle situation créée par la rupture entre Sparte et Athènes.

Toujours est-il qu'il s'agissait sans conteste d'un succès important pour le Grand Roi. Selon Ctésias, avant de quitter l'Égypte, Mégabyze y laissa Sarsamas comme satrape (§ 35). On est fortement tenté de penser qu'il s'agit de cet Aršma qui, sous Darius II, est connu par plusieurs documents araméens comme étant le satrape d'Égypte. Mis à part une nouvelle tentative sans lendemain d'Amyrtée (Thucydide 1,112.3), l'Égypte resta calme tout au long du règne d'Artaxerxès Ier.

III. LES AFFAIRES DE TRANSEUPHRATÈNE

• *Artaxerxès et Mégabyze.* – C'est dans ce contexte chronologique que vient alors l'obscure affaire de Mégabyze, longuement narrée par Ctésias dans une histoire dont voici la trame : mécontente de l'accord passé par Mégabyze avec Inaros et les Grecs à son service (§34), Amestris (confondue par Ctésias avec Amytis) n'a de cesse d'obtenir du roi le châtiment des meurtriers de son fils Achéménès; elle y parvient au bout de cinq ans : Inaros et cinquante Grecs sont crucifiés (§36). Très affligé, Mégabyze obtient du roi de quitter la cour et de s'installer en Syrie, désignée comme «son territoire » *(h heautou khôra).* Grâce à l'aide des mercenaires grecs d'Inaros qu'il avait embauchés, il fait sécession, secondé par ses fils Zôpyros et Artyphios. Leurs forces mettent en déroute deux armées successivement envoyées par Artaxerxès, aux ordres

d'Ousiris, puis de Ménostanès, un neveu du roi (§37-38). Des pourparlers s'engagent: «Le roi lui accorde son pardon » (§39). Suivent l'épisode de la chasse au lion, la condamnation de Mégabyze à l'exil dans le golfe Persique, son évasion rocambolesque, son arrivée près de sa femme Amytis, son retour en grâce, puis sa mort (§§ 40-42).

L'histoire ainsi contée n'est pas inintéressante. Elle donne un éclairage sur les rapports entre le roi et un aristocrate de haute lignée qui, descendant d'un des conjurés de 522, avait acquis une place prééminente près de Xerxès (il a épousé l'une de ses filles et a combattu victorieusement la révolte babylonienne), et qui a joué un rôle important, mais trouble, lors de l'avènement d'Artaxerxès. On voit également qu'avant d'ouvrir des négociations avec le roi, Mégabyze prend soin de faire venir près de lui sa femme et son jeune fils, dont on peut considérer qu'ils jouaient le rôle d'otages de fidélité à la cour. Par ailleurs, le récit de Ctésias met en scène des personnages (Artarios, Ménostanès), dont l'existence historique est confirmée par des tablettes babyloniennes : on sait par exemple que les émissaires envoyés auprès de Mégabyze, Petisas et son fils Spitaménès, détiennent des terres à cette date en concession dans les environs de Nippur (sous les noms de Ptšu et Ispitma). Mais, pris dans sa globalité, le récit de Ctésias est fort peu crédible. Il s'agit manifestement, comme on l'a déjà remarqué à plusieurs reprises, d'une saga familiale : au reste, Ctésias poursuit le récit des aventures de ses fils Artyphios et Zôpyros II; celui-ci quitte les territoires royaux et se réfugie à Athènes, puis il meurt dans une obscure tentative contre Kaunos (§43). Tout le développement est construit sur une série de motifs (cruauté des princesses perses voulant venger leur enfant, faveur/défaveur royale, blessure à la cuisse, chasse au lion, thème du retour).

Si l'on admet la réalité de la révolte de Mégabyze, il est donc malaisé de l'analyser en toute sérénité. On ne sait même pas quelle est à ce moment la position de Mégabyze. On induit généralement du texte de Ctésias qu'il est satrape de Syrie (Transeuphratène), dont on pense qu'elle a été antérieurement séparée de la Babylonie, ce qui paraît probable en effet (Artarios est désigné comme «satrape de Babylonie » : §38). Mais lorsque Ctésias désigne la Syrie comme «son territoire », il peut également penser à des domaines qui auraient été concédés à Mégabyze dans la région : il est vrai que les deux interprétations ne s'excluent pas mutuellement – tant il est difficile de distinguer domaines personnels et domaines de fonction (chapitre XI, 9). Si l'on admet la réalité de la fonction satrapique, on soulignera que, depuis

l'exemple (encore mystérieux) d'Aryandès en Égypte (Hérodote IV, 166), c'est le premier exemple de révolte de ce genre. L'un des aspects les plus notables de la révolte, c'est aussi que Mégabyze a enrôlé des mercenaires grecs. Il s'agit là de la première attestation d'ue pratique que l'on repère également quelques années plus tard chez Pissouthnès.

• *Troubles en Juda?* – Selon le Chroniste, à peu près à la même époque, des troubles continuaient d'agiter Juda (Ezra 4.7-24). Déjà dénoncés, selon lui, à l'époque de Xerxès (4.4-6), les Judéens le furent à nouveau à l'époque d'Artaxerxès. Une lettre fut envoyée par Rehm le gouverneur et par Simsaï le secrétaire, soutenus en cela par les représentants d'autres peuples voisins des Judéens. Ils font valoir au roi que les Judéens continuent de rebâtir la ville et d'élever des enceintes, et ils préviennent que de tels agissements risquent de porter une atteinte profonde au pouvoir d'Artaxerxès dans la région, car Jérusalem est une ville «rebelle et méchante » et que bientôt, si l'on n'y prend pas garde, ses habitants refuseront de «payer impôt, tribut et péages ». Le gouverneur demandait à Artaxerxès de faire des recherches dans les archives royales, qui lui prouveraient que Jérusalem a toujours cherché à devenir indépendante sous la conduite d'un roi. Ainsi fut fait. Convaincu, le roi ordonna la suspension des travaux de construction et chargea Rehm et ses collègues de faire appliquer la décision.

Mais que faire de ce passage? Le problème, c'est qu'il est situé anormalement dans la séquence chronologique, puisque aussitôt après, vient l'exposé des mesures prises par Darius Ier. Il est possible que le Chroniste ait ici voulu développer un point sur lequel il ne cesse de revenir lors des missions d'Esdras et de Néhémie, à savoir que Juda était entouré de voisins prêts à le dénoncer auprès des autorités satrapiques, et que celles-ci étaient disposées à leur prêter une oreille complaisante : c'est sur le même motif qu'est construit le récit de la tournée d'inspection menée par Tattenaï qui, lui aussi, demande à Darius de faire des recherches dans les archives royales (5.3-17). Si – non sans réserve – l'on admet l'historicité de l'épisode, on pourra juger (ou supposer) que les travaux menés à Jérusalem dépassaient largement les précédentes autorisations royales, qui ne portaient que sur l'élévation d'un temple. En revanche, le lien souvent suggéré avec l'insurrection égyptienne et avec l'incertaine révolte de Mégabyze doit rester du domaine de l'hypothèse,

qu'aucune donnée externe ne vient corroborer.

IV. LE FRONT D'ASIE MINEURE ET DE L'ÉGÉE ORIENTALE

• *Les hostilités athéno-perses (années 450).* – À la suite de la campagne d'Égypte, la position d'Athènes était certainement fragilisée, en raison même des pertes qu'elle y avait subies (cf. Thucydide 1, 110.1), en raison également des dangers qui pesaient sur sa position en Grèce même. Il est probable que, de son côté, Artaxerxès avait profité de son succès en Égypte. C'est ce que laisse entendre Plutarque : «Des messagers vinrent annoncer à Thémistocle que le roi lui ordonnait de mettre la main aux affaires grecques et de tenir ses promesses» *(T'hém.* 31.4; cf. 31.3). À lire Plutarque, il ne semble pas que Thémistocle déféra aux ordres royaux, (31.5; *Cimon* 18.6; mais cf. Thucydide 1, 138.4). La conclusion d'une trêve de cinq ans avec Sparte (454 ou 451 ?) permit à Athènes de reprendre l'offensive, sous l'impulsion de Cimon rappelé d'exil (451 ?):

> Les Athéniens s'abstinrent alors de faire la guerre en Grèce et partirent en expédition contre Chypre, avec 200 vaisseaux à eux et à leurs alliés, sous les ordres de Cimon. Soixante de ces vaisseaux firent voile pour l'Égypte, où les mandait Amyrtée, le roi des marais ; les autres mirent le siège devant Kition (Thucydide I, 112.2-3).

Les événements sont connus également par un passage de Plutarque *(Cimon* 18.5-19), et par un compte rendu de Diodore qui, malheureusement, semble confondre en partie avec la campagne de l'Eurymédon (XII, 3-4.1-3).

Les forces perses étaient commandées par Artabaze et Mégabyze : le premier, revêtu du commandement général, dirigeait la flotte embossée à Chypre, tandis que le second dirigeait l'armée campée en Cilicie (Diodore XII, 3.2). Si l'information de Diodore est exacte, elle implique qu'à l'issue de la campagne d'Égypte les deux généraux perses avaient reçu ordre de maintenir les troupes en état de guerre (cf. XI, 74.6). Le siège de Kition fut infructueux; après la mort de Cimon, les Athéniens remportèrent deux victoires sur terre et sur mer : «Demeurés vainqueurs sur les deux terrains, ils rentrèrent chez eux, en même temps que les vaisseaux revenus d'Égypte » (Thucydide I, 112.4). Chez Thucydide, le front d'Asie Mineure disparaît alors jusqu'à la conclusion de la paix de Trente Ans avec Sparte (446-445). Il paraît clair qu'après la mort

de Cimon on assiste, sous l'égide de Périclès, à un changement stratégique, qui consiste à la fois à renoncer aux grandes expéditions antiperses de type cimonien et à renforcer la dépendance des sujets de l'empire.

• *Retour sur la «paix de Callias»*. – C'est dans le cours de son récit de l'expédition de Chypre que Diodore fait état de négociations athéno-perses (XII, 4.4-5). À la nouvelle des défaites de Chypre, Artaxerxès réunit ses Amis et décida qu'il était de son avantage d'ouvrir des pourparlers de paix avec les Grecs. Il envoya alors aux généraux et aux satrapes des instructions écrites, qui devaient leur permettre de discuter les termes d'un accord. De leur côté, les Athéniens firent partir des ambassadeurs munis des pleins pouvoirs, dont le chef était Callias, fils d'Hipponicos. Voici quels étaient, d'après Diodore, les principaux articles de la convention qui fut alors conclue :

> Autonomie pour toutes les cités grecques d'Asie, interdiction aux satrapes de s'avancer vers la mer à moins de trois jours de marche, interdiction aux navires de guerre de naviguer entre Phasélis et les Cyanées ; en retour, si ces clauses étaient observées par le roi et ses généraux, les Athéniens ne conduiraient pas d'expédition contre le territoire que possède le roi. Après le traité, les Athéniens retirèrent leurs forces de Chypre (XII, 4.5-6).

Soulignons-le une nouvelle fois : Thucydide n'en souffle mot. De son côté, Hérodote fait allusion à la présence commune à Suse d'une ambassade argienne (venue demander au roi la confirmation de l'alliance traditionnelle) de Callias, fils d'Hipponicos, et d'autres députés athéniens venus «traiter une autre affaire» (VII, 151); mais il ne date pas précisément l'épisode («postérieur de beaucoup d'années» [à l'expédition de Xerxès en Europe]) : l'ambassade argienne peut tout aussi bien être datée de 466-465. La littérature ancienne sur ladite paix date pour l'essentiel du IVe siècle. Mais admettons de principe que des pourparlers ont bien été engagés entre Athènes et Artaxerxès vers 449. On observera alors que, si l'on met de côté les déformations apportées par la propagande athénienne ultérieure, il s'agissait apparemment d'un accord limité: les Athéniens évacuaient Chypre et l'Égypte, contre un engagement formel des satrapes à ne pas intervenir directement dans les cités grecques qui, à cette date, faisaient partie de l'Alliance athénienne. Il ne s'agit donc certainement pas d'un triomphe athénien, surtout à un moment où Périclès jugeait manifestement que le chapitre des guerres perses était clos. Du côté

perse, on a peut-être estimé, alors, que le maintien de la domination en Égée orientale valait largement quelques concessions de principe, dont le pouvoir central jugeait certainement, d'une part, qu'elles étaient limitées et temporaires et, d'autre part, qu'elles ne l'engageaient pas à abandonner les droits éminents du roi sur «les territoires qu'il possédait» : le Grand Roi n'a jamais renoncé à ses prérogatives tributaires, quand bien même l'occupation athénienne empêche momentanément ses satrapes d'opérer les prélèvements annuels dans les cités de l'Alliance (cf. Thucydide VIII, 4.5; 6.1): tout aussi bien le Grand Roi lui-même n'était-il pas partie prenante de l'accord ; il revenait aux Athéniens de le faire appliquer face aux satrapes. On peut supposer enfin qu'à la cour, on jugeait également que la situation en Grèce ouvrait de vastes perspectives pour affaiblir la position athénienne.

Les Perses avaient d'autant moins de raisons d'accepter un Waterloo diplomatique qu'ils n'ignoraient rien des difficultés que rencontrait Athènes avec ses Alliés, difficultés qu'ils nourrissaient eux-mêmes. On sait en effet, par un décret (ML 40) daté (par hypothèse) de 453-452 que les membres du Conseil de la cité d'Erythrées durent s'engager « à n'accueillir [dans la cité] aucun des exilés qui ont trouvé refuge auprès des Mèdes » ; quelque temps plus tard (451-450?), un autre décret garantit l'assistance d'Athènes à Sigeion contre tout ennemi venant «du continent», expression sous laquelle on reconnaît généralement les Perses ou des Grecs aidés par les Perses (*ATL* III : 255). Les contradictions internes des cités alliées étaient donc utilisées par les satrapes de Sardes ou de Daskyleion, qui tentaient ainsi d'y installer des groupes favorables à la sécession d'avec l'Alliance athénienne et qui, comme tels, recherchaient l'appui des satrapes perses du continent.

Manifestement, la conclusion de l'éventuel accord («paix de Callias») n'interrompit pas les agissements satrapiques. En 441, un conflit frontalier éclata entre Milet et Samos. Les Athéniens n'intervinrent pas (dans l'esprit des mesures prises par Artaphernès en 493 – chapitre XII, 5 –, les deux cités auraient dû en référer au satrape, si elles avaient relevé alors de son autorité). Battus, les Milésiens firent appel à Athènes qui installa à Samos un régime démocratique. On se rend compte alors que, comme à l'habitude, les exilés samiens se réfugièrent auprès de Pissouthnès, le satrape de Sardes. Une alliance *(symmakhia)* fut conclue, aux termes de laquelle Pissouthnès fournit 700 auxiliaires, qui permirent aux exilés de reprendre pied à Samos : «Ils rompirent avec Athènes, et livrèrent à Pissouthnès les hommes de la garnison athénienne, ainsi que les représentants athéniens en fonction chez eux»;

bientôt Byzance s'associa à la révolte (Thucydide I, 115.2-5). Il est clair que les Samiens comptaient sur un appui massif des Perses : lorsque Périclès fit voile vers Samos, il dérouta une partie de l'escadre vers la Carie, «sur la nouvelle qu'une escadre phénicienne se dirigeait vers eux», et le Samien Stésagoras avait été envoyé à sa rencontre (I, 116). Il est possible que cette nouvelle procède d'une tentative d'intoxication de la part des Perses : elle indique au moins que les Athéniens ne se faisaient aucune illusion sur l'une des clauses de la «paix» qui interdisait en principe à une flotte achéménide de croiser au large des côtes d'Asie Mineure. Rien n'indique en outre qu'ils aient exigé de Pissouthnès la remise de ceux des leurs qui avaient été emmenés à Sardes.

En tout cas, l'exemple de Samos, joint à celui d'Érythrées, prouve que les satrapes perses avaient reçu du Grand Roi mission de profiter au maximum des embarras d'Athènes. Il est bien clair que, dans chaque cité alliée, il existait un groupe de «médisants» prêts à s'appuyer sur les Perses contre les Athéniens. En 430, des Ioniens exilés vinrent trouver le navarque lacédémonien Alkidas, et lui firent valoir qu'il pouvait aisément provoquer la défection de l'Ionie (du camp athénien) : «Ils croyaient aussi persuader Pissouthnès de faire la guerre à ses côtés» (Thucydide III, 31.1). C'est dans ce contexte que Thycydide rapporte que dans la ville haute de Colophon s'étaient installés «Itaménès [Perse] et ses barbares, qu'avait appelés une faction agissantpour son propre compte » (34.1) ; à Notion, des exilés «avaient appelé des auxiliaires arcadiens et barbares fournis par Pissouthnès... Là étaient entrés aussi et avaient droit de cité les partisans des Mèdes parmi les gens venus de la ville haute... Pachès [Athénien] remit Notion aux gens de Colophon, sauf aux médisants» (*hoi mdisantes*; 34.2-4).

Bientôt même, le déclenchement de la guerre du Péloponèse allait offrir au Grand Roi de nouvelles possibilités d'intervention, puisque Thucydide (II, 7.1) présente ainsi les espoirs des Lacédémoniens et de leurs alliés : «Ils s'apprêtaient à envoyer des ambassades auprès du Grand Roi, ainsi que dans les autres pays barbares. » Quelque temps plus tard, ils envoyèrent effectivement des députés auprès d'Artaxerxès, «pour voir s'ils le persuaderaient de leur fournir des subsides et de lutter à leurs côtés» (II, 67.1) ; ils projetaient d'aller chez Pharnakès de Daskyleion, «qui devait les conduire dans l'intérieur, auprès du roi» ; ils furent livrés par le Thrace Sadokos aux Athéniens, très soucieux d'interdire de tels contacts (67.2). En 424-423 les Athéniens s'emparèrent d'un ambassadeur perse, Artaphernès,

«qui se rendait à Lacédémone de la part du roi » (IV, 50.2). La teneur de la lettre saisie indiquait que le roi demeurait perplexe face aux contradictions des ambassadeurs qui étaient venus le trouver : «S'ils voulaient être clairs, ils n'avaient qu'à lui envoyer des délégués qui accompagneraient Artaphernès» (50.2). Il paraît donc qu'au moins depuis la campagne d'Égypte du début des années 450, les contacts diplomatiques spartano-achéménides n'ont jamais cessé (I, 109.2-3), même si les Spartiates ont jusqu'alors refusé de franchir le pas décisif, soucieux qu'ils étaient avant tout de ne pas combattre loin de leurs bases péloponnésiennes (cf. III, 31.2). Les Athéniens eux-mêmes prirent bien soin de raccompagner Artaphernès à Éphèse avec tous les honneurs dus à son rang, et d'adjoindre à l'escorte des représentants manifestement chargés de prendre langue avec Artaxerxès (IV, 50.3). De son côté, Strabon (I, 3.1) cite l'ambassade menée à Suse par Diotimos et, en 425 puis 424, Aristophane, sous forme de dérision, met en scène ambassadeurs athéniens en Perse et ambassadeurs perses à Athènes. On n'en conclura pas que le Grand Roi est d'ores et déjà devenu l'arbitre des affaires grecques, comme il le sera clairement au quatrième siècle : mais le mouvement est lancé.

Bref, si elle a jamais été conclue en 449-448, la «paix de Callias» a surtout profité aux Perses qui, d'une part, pouvaient désormais jouir en paix de leurs possessions égyptienne et chypriote et qui, d'autre part, ne se firent pas faute d'intervenir dans les affaires intérieures de l'alliance athénienne. On peut alors se demander si, du point de vue perse, l'accord conclu vers 449-448 n'a pas revêtu un sens complètement différent de celui que mettent en avant les auteurs grecs du IVe siècle. Rappelons que, selon Diodore lui-même, Artaxerxès entendait ouvrir des conversations non pas avec Athènes seule mais avec tous les Grecs (XII, 4.4) : le contexte n'exclut pas que plusieurs cités grecques avaient alors envoyé des députés auprès du Grand Roi. Dans ces conditions, n'aurions-nous pas là un précédent du congrès qu'Artaxerxès II réunit à Suse en 387, et devant lequel il fit lire sa décision (Xénophon *Hell.* V, 1.31)? Certes, les circonstances sont différentes, tout autant que le rapport de forces. Mais du point de vue du Grand Roi, la différence n'est pas sensible. La clause de l'autonomie des cités d'Asie – présentée comme une éclatante victoire grecque par Diodore et d'autres – pouvait être considérée alors également comme dirigée contre Athènes, car, utilisée systématiquement par les Perses, elle visait tout autant la domination athénienne, et l'on est tenté de penser que c'est en agitant ce slogan que les satrapes perses d'Asie Mineure appuyèrent les menées de ceux des Alliés qui désiraient se défaire de la tutelle

insupportable d'Athènes (cf. Thucydide II, 63.2: *tyrannis*). En d'autres termes, il n'est pas impossible que l'accord de 449-448 ait été interprété dans des sens absolument opposés à Athènes et à Suse : à Athènes, il fut exalté comme une victoire sans précédent, à Suse comme un rescrit royal. D'ailleurs, à lire Plutarque, il appert que les Athéniens étaient parfaitement conscients des limites que leur imposait l'accord (ou/et le rapport de forces !), puisque, à propos de Périclès, il écrit «qu'il ne se laissa pas entraîner par ses concitoyens qui voulaient attaquer à nouveau l'Égypte et soulever les provinces maritimes contre le roi de Perse » (*Pér*. 20.3). En définitive, on est amené à supposer que, s'il y eut bien négociations diplomatiques en 449, le résultat en fut plutôt une paix du Roi qu'une paix de Callias.

Pas plus que son père en 466, Artaxerxès n'était prêt en 449 à accepter des conditions posées unilatéralement par Athènes. En dépit des lacunes documentaires, on ne voit rien qui vienne justifier un désastre diplomatico-militaire achéménide. Il paraît clair, d'une part, que du point de vue d'Artaxerxès, ses droits sur l'Asie Mineure n'ont jamais été abandonnés, et, d'autre part, qu'il a donné mission aux satrapes de Sardes et de Daskyleion de tenter de reprendre le terrain perdu. On ignore pourquoi le Grand Roi n'a pas procédé à une mobilisation en masse pour mener une reconquête plus énergique : c'est peut-être d'abord qu'on n'avait pas oublié les défaites en batailles rangées ; c'est sans doute également qu'on estimait que de tels efforts étaient inutiles, dans l'espoir que les divisions grecques et les difficultés (militaires, politiques, financières) athéniennes conduiraient au même résultat sur le moyen terme ; au vrai, au long de l'histoire achéménide, la mobilisation d'une armée royale relève plutôt de l'exception rarissime.

• *Retour à Xanthos.* – Il est difficile, voire impossible, de situer exactement sur une carte les avancées et reculs perses en Asie Mineure à la fin du règne d'Artaxerxès. Les listes de tributs attiques témoignent que, d'une année à l'autre, les positions ont pu évoluer très rapidement, dans un sens comme dans l'autre. Entre 428 et 425 Athènes fait manifestement de gros efforts pour contrôler fermement les îles. On se rend compte en même temps que les Athéniens ont perdu des positions très importantes. C'est le cas de la Carie et de la Lycie, la seconde disparaissant des listes à la fin des années 440. Les diverses tentatives pour y réinstaller la domination athénienne furent autant d'échecs. En 428, mis à la tête de «vaisseaux de perception» (*argyrologoi*), le stratège Lysiclès subit un revers en Carie, dans la plaine du Méandre (Thucydide III, 19.2). En 430-429, le stratège athénien Mélésander reçut le

commandement d'une escadre de 6 navires, avec mission d'aller en Carie et en Lycie, «afin d'exiger des paiements et d'empêcher que la piraterie des Péloponnésiens n'utilise cette base pour porter atteinte au trafic des cargos venant de Phasélis, de Phénicie et des côtes avoisinantes. Ayant débarqué en Lycie, avec une armée formée d'Athéniens pris sur les navires et d'alliés, Mélésander s'y fit tuer et perdit une partie de cette armée dans la défaite» (Thucycide II, 69.1-2). Le texte de Thucydide présente d'abord l'intérêt de montrer que les hostilités n'ont pas interrompu le commerce avec des territoires qui relèvent du roi – observation qui est largement confirmée par ailleurs. Elle indique également l'importance que les Athéniens attachaient à la Lycie dans leur dispositif stratégique. Elle montre enfin qu'en dépit de leurs efforts, ils ne purent jamais faire rentrer la région dans le giron de l'alliance.

Mais le passage présente un autre intérêt, tout à fait exceptionnel celui-là. C'est que nous trouvons une allusion à l'épisode dans un document fameux, le Pilier inscrit de Xanthos (*TL* 44). Bien que le texte lycien soit très incomplètement déchiffré, on peut y lire en effet le nom de Mélésander (Milasantra), défait par une armée aux ordres d'un certain Trbbenimi, anthroponyme lycien également connu ultérieurement (un descendant?) par des monnaies et par une inscription tombale (*TL* 128, 135). Un autre passage fait allusion à une victoire remportée (sans doute plus tardivement) par le dynaste Khériga. Rien ne prouve évidemment que les dynastes de Xanthos et des villes environnantes aient agi à l'instigation des satrapes perses : qu'ils s'affichent systématiquement comme descendants d'Harpage ne constitue pas un indice suffisant. L'exaltation orgueilleuse de leurs victoires sur les Athéniens exprime certainement d'abord leur volonté d'apparaître comme des chefs pleinement indépendants : il n'en reste pas moins que celle-ci allait également dans le sens des intérêts des Perses. On ne voit pas d'ailleurs la possibilité que les autorités perses n'aient pas cherché immédiatement à tirer profit de la situation, à moins de postuler, à la suite d'Isocrate (*Panég*. 161), que «de la Perse jamais la Lycie ne fut sujette» ! Peut-être les chefs perses sont-ils intervenus d'une manière analogue à ce que l'on voit faire en Ionie, y soutenant les partisans d'une rupture avec Athènes?

V. ESDRAS ET NÉHÉMIE À JÉRUSALEM

• *La mission d'Esdras.* – Dans le même temps, la vie des provinces

continue, sans liaison évidente avec les événements d'Asie Mineure. Pour en juger, nous disposons d'abord des livres bibliques *Ezra et Néhémie.* Ils rapportent qu'avec la permission active d'Artaxerxès, ces deux Judéens effectuèrent des missions à Jérusalem : le premier dans la septième année d'Artaxerxès (458); le second dans la vingtième année (445). Le premier est «un scribe versé dans la loi de Moïse» (*Ezra* 7.6), «un prêtre, scribe de la loi du dieu du ciel, le prêtre-scribe, scribe [instruit] des paroles de la loi de Yahweh et de ses préceptes concernant Israël» (7.11). Accompagné d'une nouvelle caravane du retour (7.7; 8.1-12), Esdras revint à Jérusalem, porteur d'une lettre royale (7.12-26). De manière à permettre au temple et aux sacrifices de retrouver leur splendeur, des moyens matériels sont attribués : des offrandes du roi lui-même et de la cour, des dons versés par les Judéens habitant en Babylonie, des vases pour le temple ; en outre, ordre est donné aux trésoriers de Transeuphratène de délivrer à Esdras ce qu'il demandera, jusqu'à concurrence de 100 talents d'argent, 400 litres de vin, 400 litres d'huile, 400 000 litres de froment «et du sel sans compter». Une partie des sacrifices doit attirer la protection divine sur le roi, ses fils et leur empire. Sur tous ces points, les mesures prises par Artaxerxès s'inscrivent en continuité parfaite avec celles décidées antérieurement par Cyrus et par Darius. Il est possible, et même probable, qu'Esdras ait obtenu également l'autorisation de poursuivre les travaux de construction du temple (cf. 6.14 ; 9.9). Mais Artaxerxès va plus loin, puisque interdiction est faite (aux autorités satrapiques) «de lever impôt, redevance et tribut» sur les desservants du temple. Comme on l'a déjà signalé (chapitre XII, 4), un seul parallèle est attesté : c'est l'exemption de tributs et de corvées que les ancêtres de Darius avaient accordée aux «jardiniers sacrés » qui travaillaient les terres de l'Apollon d'Aulai (ML 12).

Du point de vue à la fois des Judéens et du pouvoir royal, la mission décisive confiée à Esdras s'exerce dans le domaine judiciaire. Il est chargé en effet d'établir des juges et des magistrats, «qui rendent la justice à tout le peuple d'au-delà du fleuve [Transeuphratène] »; un châtiment exemplaire est promis à ceux qui n'exécuteront pas «la loi de [ton] dieu et la loi du roi» (7.25). On s'interroge encore sur le contenu de cette loi ; sans doute s'agit-il de la Torah. De manière à «purifier» le peuple de Juda, Esdras promulgue l'interdiction des mariages mixtes et, au cours d'une cérémonie officielle de renouvellement de l'Alliance, les hommes répudient leurs femmes étrangères et chassent les enfants qu'elles leur ont donnés (10). Mais ce qui est surtout notable, c'est que désormais les lois du pays sont mises sous la protection du

roi et, à ce titre, insérées dans la catégorie globalisante de loi royale (chapitre XII, 7). Comme l'exprime le rescrit d'Artaxerxès (7.25), tous ceux qui s'y opposeront (en refusant les décisions prises par les juges installés par Esdras) se verront soumis aux châtiments royaux. Avec beaucoup d'autres, l'exemple illustre avec force la liaison entre autonomie interne d'une communauté sujette et domination royale : le roi devient le protecteur et le garant des coutumes locales, dès lors qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les intérêts perses ; plus encore, en ramenant la concorde à Jérusalem, Esdras sert la cause de l'ordre impérial.

• *La mission de Néhémie.* – Treize ans plus tard, sur sa demande, Néhémie fut à son tour envoyé par le Grand Roi à Jérusalem. Il avait été alerté par son frère Hananyah de l'état déplorable de la communauté et de la ville. Comme à Esdras, Artaxerxès remit des lettres à Néhémie ; les unes étaient adressées «aux gouverneurs du-delà du fleuve» : elles leur enjoignaient de faciliter le voyage du Judéen et de ses compagnons ; d'autres lettres étaient adressées à Asaph, «intendant du paradis royal», auquel il était enjoint de fournir du bois de charpente «pour les portes de la forteresse du Temple et pour les murs de la ville», ainsi que pour la maison dans laquelle Néhémie projetait de se retirer (*Néh*. 1.1-10). Les travaux commencèrent bientôt: «La muraille fut achevée le 25 du mois d'Élul, en 52 jours» (octobre 445 ; 6.15). Néhémie confia à son frère Hananyah la direction de Jérusalem et à Hananias le commandement de la garnison (7.2). Puis il procéda à un dénombrement de la population (7.6-68). Des mesures furent prises, en présence d'Esdras (?), pour redonner tout leur lustre aux cérémonies cultuelles et à la vie quotidienne du Temple et de ses desservants. Au bout de douze ans, Néhémie retourne près du roi (433). Il doit bientôt revenir (vers 430-425), découvrant que les règlements édictés ne sont pas appliqués : en particulier les Judéens n'apportent plus aux desservants du temple la dîme qui leur est due. Néhémie doit prendre à nouveau des mesures pour faire respecter le jour du Sabbat et l'interdiction des mariages mixtes (13.6-31). Telle est la trame de la Chronique, fondée, paraît-il, sur les Mémoires de Néhémie lui-même.

Au-delà des nombreuses discussions qui subsistent sur un texte plein d'embûches et de chausse-trapes, un point semble acquis. Si, comme Esdras, il a été mandaté par le Grand Roi, Néhémie, à la différence d'Esdras, a reçu une fonction officielle, celle de gouverneur *(pe)* : lui-même se pose en contraste

avec les gouverneurs qui l'ont précédé dans cette charge (5.14-17). Son ressort, c'est «le pays de Juda» (5.14), c'est-à-dire cette province (*medinah*) qui, sur des monnaies du IVe siècle, est dénommée Yehd. Apparemment, la province (y compris Jérusalem elle-même) est divisée en districts (*pelek*), qui sont sans doute d'origine tribale mais qui correspondent peut-être également à des subdivisions fiscales. Comme les gouverneurs d'autres provinces de la région, Néhémie agit sous l'autorité du gouverneur de Transeuphratène (sans aucun doute basé à Damas) qui, semble-t-il, dans le ressort de la province, dispose d'un domaine, d'une nature proche de celle d'un paradis satrapique, sur lequel les habitants doivent effectuer des corvées (3.7). Néhémie est, semble-t-il, flanqué d'un «commissaire du roi pour toutes les affaires du peuple » (11.24), en l'occurrence un Judéen, mais ses rapports de compétence avec le gouverneur ne sont pas clairement établis. À l'image d'un «satrape de plein exercice», le gouverneur de Juda jouit d'un impôt spécial («le pain du gouverneur»), qui lui permet d'alimenter quotidiennement sa table et d'y recevoir ses hôtes (5.14-18). L'une de ses tâches prioritaires est de lever le tribut royal (cf. 5.3). Il remplit également une fonction militaire, puisqu'il a mis Jérusalem en état de défense, et confié la citadelle à l'un de ses proches.

Si Néhémie a obtenu mandat du Grand Roi, c'est surtout pour rétablir l'ordre social et politique. La description que donne Néhémie lui-même laisse entrevoir des conflits sociaux extrêmement aigus. Les gens du peuple se plaignent de devoir engager leurs enfants pour pouvoir manger; certains doivent hypothéquer leurs champs et leurs vignes pour pouvoir payer le tribut royal. De manière à ramener la concorde, Néhémie prend une mesure spectaculaire : celle ne plus exiger la taxe appelée «pain du gouverneur». Mais il s'agit là d'une décision qui a surtout valeur de symbole (et d'autojustification), même si elle rend compte de l'effet conjugué des impôts royaux et des taxes satrapiques. Le problème de fond se situe au niveau des rapports entre les riches et les pauvres : c'est en pratiquant le prêt à intérêt que les premiers affament les seconds. À la manière d'un Solon, Néhémie n'est pas un révolutionnaire social : il proclame l'abolition des dettes, et engage les riches à restituer aux petits paysans les champs, les vignes et les oliveraies hypothéquées (5.10), mais il n'est pas question de partage des terres. L'appauvrissement des petits paysans n'est donc pas simplement un effet mécanique de l'imposition tributaire : celle-ci ne joue son rôle de révélateur et d'accélérateur que dans le cadre des rapports de classes propres à la société judéenne. Y concourent également les taxes diverses que chacun doit verser

pour l'entretien du temple et de ses desservants : une capitation d'un tiers de sicle (10.33), mais aussi «des prémices et des dîmes, les portions des chantres et des portiers...» (12.44-47). La charge était lourde, si bien que, pendant l'absence de Néhémie, les Judéens s'abstinrent «d'apporter dans les magasins la dîme du blé, du vin nouveau et de l'huile» (13.12).

Il paraît donc que, de Cyrus à Artaxerxès, il y a une très grande continuité de la politique royale, sans que l'on puisse dire que le Grand Roi apporte un soin particulier à cette microrégion : l'importance de Juda n'est qu'une illusion d'optique, créée par la répartition inégale de la documentation. Rien ne prouve en particulier qu'à Suse ou à Persépolis on ait considéré Juda comme un rempart de la domination perse face à une Égypte inconstante et indocile. Il est plus probable que, du point de vue perse, la mission de Néhémie était d'établir une nouvelle assiette des prélèvements tributaires et de garantir la régularité de leur perception : *mutatis mutandis*, et en s'en tenant à leurs objectifs, on pourrait rapprocher ses réformes de celles qui furent menées par Artaphernès en Ionie en 493 dans des cités ravagées par les guerres et les tensions sociales (cf. chapitre XII, 5).

• *De Jérusalem à Éléphantine.* – Les principes sur lesquels sont fondés l'autonomie judéenne et ses domaines de compétence sont éclairés par des documents araméens d'Égypte du règne de Darius II. En 410, lors d'une sombre affaire (sur laquelle on reviendra plus longuement ci-dessous § 5) qui les opposait au gouverneur de Syène, les Judéens de la garnison d'Éléphantine envoyèrent une pétition adressée conjointement à «Yahôhanan le grand-prêtre et ses collègues, les prêtres de Jérusalem, et à Ostana frère de Hanani et les notables de Judée », c'est-à-dire à tous les personnages qui, ensemble, représentaient le gouvernement interne de la communauté de Jérusalem, à côté du «gouverneur de Judée» proprement dit (*DAE* 102). Les gens d'Éléphantine ne reçurent aucune réponse à leur supplique. La raison en est sans doute que, par leurs pratiques cultuelles, ils violaient les «lois de Moïse » récemment proclamées avec force par Esdras et/ou Néhémie. Leur pétition visait en effet la reconstruction du temple de Yaweh, qu'ils avaient élevé dans l'île du Nil, ce qui contrevenait au principe de l'unicité du lieu de culte. Un document, sans doute de 419, atteste que les Judéens d'Éléphantine payaient une capitation destinée à subvenir aux frais du culte : pratique d'autant plus répréhensible que cet argent allait servir non seulement à honorer Yaweh, mais également des

divinités araméennes (Bet'el et Anat ; *DAE* 89). Au contraire, lorsque Esdras fut renvoyé à Jérusalem, les Judéens installés en Babylonie lui avaient fait des offrandes pour le temple de Jérusalem (*Ezra* 7.16).

Si, dans un premier temps, les Judéens (ou plutôt Judéo-Araméens) d'Éléphantine font appel aux autorités de Jérusalem, c'est probablement que le Grand Roi avait reconnu aux dirigeants de Jérusalem un pouvoir d'intervention dans les affaires purement religieuses de la *diaspora* judéenne dans l'Empire. D'ailleurs, le rescrit royal remis à Esdras portait: «Établis des juges et des magistrats qui rendent la justice à tout le peuple d'Ebir Nri, à tous ceux qui connaissent les lois de [ton] dieu, et enseigne-les à tous ceux qui ne les connaissent pas» (*Ezra* 7.25). De cette réalité, on trouve l'illustration dans un papyrus araméen d'Égypte. En 418, un certain Hananyah (le frère de Néhémie?) vint à Éléphantine, porteur d'un document fort important, qui réglait l'organisation de la Pâque parmi les Judéens (*DAE* 96). Il semble bien en l'occurrence que l'initative soit venue des autorités de Jérusalem, soucieuses d'unifier les règles cultuelles dans la *diaspora*. La lettre d'Hananyah précise que l'ordre vient du roi et a été transmis à Arma, le satrape d'Égypte. Mais le gouvernement central n'est pas à proprement parler intervenu dans une affaire religieuse purement interne aux communautés judéennes de l'empire. Il n'a fait que donner une sanction officielle («loi royale») à une réglementation locale («lois des pays»).

• *Les ennemis de Néhémie et de Juda.* – À lire le Chroniste, la venue de Néhémie ne désarma pas l'hostilité des voisins de Juda, bien au contraire. Comme dans l'épisode précédent (cf. ci-dessus §4), ils entendent dénoncer auprès du Grand Roi les ambitions royales qu'ils prêtent à Néhémie, au vu des fortifications dont celui-ci vient de munir Jérusalem (6.6-7). Le danger est d'autant plus grand que bien des voisins de Juda ont des parents dans le pays, en raison des nombreux intermariages que les efforts d'Esdras (s'il est bien antérieur à Néhémie) n'avaient manifestement pas réussi à supprimer. Même le fils du grand-prêtre avait pris femme hors de Juda. Lors de sa deuxième mission, Néhémie dut renouveler l'interdiction.

Une coalition se noua contre Juda et Néhémie : le Chroniste cite «Sanballat le Horonite, Tobie d'Ammon et Gam l'Arabe » (2.19, 6.1-7). Le premier est à la tête «des troupes de Samarie» (3.33). On sait qu'en 410 un personnage du même nom est «gouverneur de Samarie» (*DAE* 102) : il est manifestement le

descendant du premier nommé. Des papyri et bulles inscrites retrouvés dans le Wadi Daliyeh, au nord de Jéricho, fournissent un repère supplémentaire : datés entre 375 et 335, ils mentionnent un autre Sanballat, dont on a toute raison de supposer qu'il appartient à la même famille. Dans le document d'Éléphantine daté de 410, on voit que Sanballat Ier a près de lui ses fils Dalayah et Selèmyah. Il s'agit donc d'une véritable dynastie, qui a gouverné la Samarie au moins entre le règne d'Artaxerxès Ier et celui de Darius III. Les bulles et papyri du Wadi Daliyeh et les monnaies permettent de voir qu'ils portent le titre de «gouverneur *(pe)* de Samarie» ; Samarie désigne la province *(medinah)*, ainsi que la ville *(qryt')*, parfois désignée comme «Samarie la forteresse » *(byrt')*, selon un formulaire que l'on rencontre fréquemment dans les documents d'époque achéménide, aussi bien à Sardes, Xanthos et Meydançikkalé qu'à Syène-Éléphantine. Ici comme ailleurs, les Perses ont reconnu une dynastie locale, mais il ne fait pas de doute que ses membres tiennent leur titre de gouverneur directement du pouvoir central : comme leurs collègues de Jérusalem, les dynastes-gouverneurs de Samarie relèvent de l'autorité supérieure du gouverneur de Transeuphratène.

Les deux autres membres de ce que *Néhémie* présente comme une coalition anti-judéenne sont plus difficiles à identifier. Le nom de Gam l'Arabe est généralement rapproché de l'homonyme qui figure sur des dédicaces inscrites sur des vases d'argent retrouvés en Égypte, à Tell-el Maskhuta. L'un est inscrit au nom de «Qayn, fils de Gašmū, roi de Qédar» (*DAE* 68). Mais l'extension du royaume arabe qédarite et ses rapports avec les autorités achéménides continuent de poser problème. Quant à Tobie, sans doute fait-il partie d'une dynastie connue également par des inscriptions araméennes plus tardives relevées en Transjordanie (Iraq el-Émir) : peut-être est-il reconnu par les Perses comme le gouverneur de la région.

L'hostilité de Sanballat ne paraît avoir aucune origine religieuse. À cette date, le terme Samaritain n'a pas acquis la signification de secte qu'il prendra à l'époque hellénistique avec la fondation du sanctuaire du mont Garizim, rival de Jérusalem : il se réfère exclusivement aux habitants de la province (*medinah*) de Samarie. Au reste, lorsqu'en 410 les autorités de Jérusalem restèrent sourdes à leur supplique, les Judéens d'Éléphantine n'hésitèrent pas à envoyer une lettre aux fils de Sanballat (*DAE* 102). Il semble plutôt que le gouverneur de Samarie et ses voisins (Gašmū, Tobie) s'inquiètent alors de l'affermissement du pouvoir du gouverneur de Juda, ce pourquoi ils tentent de susciter les craintes du gouvernement perse. Sans pouvoir le prouver, on

suggérera ici que ces conflits locaux de compétence peuvent être rapprochés des tensions que l'on observe en Asie Mineure entre les satrapes de Sardes et de Daskyleion, qui se disputent en permanence le contrôle de territoires frontaliers (Troade). Dans cette hypothèse, peut-être Néhémie a-t-il obtenu sur ce point des assurances du gouvernement central.

VI. D'UN ROI L'AUTRE (425-424)

• *Ctésias et les tablettes babyloniennes.* – Selon Ctésias (§44), Artaxerxès et sa femme Damaspia (inconnue par ailleurs) s'éteignirent le même jour. Ils avaient un seul fils légitime, qui monta sur le trône sous le nom de Xerxès (II). Mais, face à lui, plusieurs bâtards d'Artaxerxès étaient mus eux aussi par de puissantes ambitions, et au premier rang d'entre eux Sogdianos, né d'Alogune. Celui-ci fomenta un complot contre son demi-frère avec l'aide de Pharnakyas, de Ménostanès et de quelques autres ; 45 jours après son avènement, Xerxès fut assassiné, « alors qu'il se reposait ivre dans son palais», et Sogdianos prit le titre royal (§45), confiant à Ménostanès la charge de chiliarque (*azabaritēs/hazarapatiš;* §46). L'un de ses demi-frères, Ochos, né lui aussi d'une Babylonienne (Cosmartidène), avait reçu de son père la satrapie d'Hyrcanie et il avait été marié à l'une de ses demi-sœurs, Parysatis, née d'une troisième concubine babylonienne, Andia. Refusant de se rendre aux convocations lancées par Sogdianos, Ochos rallia autour de lui un certain nombre de hauts personnages, parmi lesquels Arbarios, le commandant de la cavalerie de Sogdianos. Il prend bientôt le pouvoir, et choisit le nom de règne de Darius II (§47-48).

Tel est le schéma du récit que donnait Ctésias. Les tablettes babyloniennes, par ailleurs, permettent de conclure que les événements entre la mort d'Artaxerxès et l'accession de Darius II se déroulèrent entre la fin décembre 424 et février 423, et, d'autre part, que les règnes de Xerxès II et de Sogdianos ne furent pas reconnus comme tels par les notaires babyloniens. Dans le détail, bien des éléments nous échappent. Il est probable que Xerxès monta sur le trône en raison de sa filiation, en raison peut-être aussi de sa reconnaissance comme prince héritier par son père. Il semble bien que, face au nouveau roi, Sogdianos et Ochos se déclarèrent en même temps. Le compte rendu de Ctésias montre que les aristocrates durent choisir leur camp et que, dans la lutte qui s'ouvrit alors, Ochos sut rallier à lui des hommes très importants, tels

le commandant de la cavalerie de Sogdianos, Arbarios, Arsamès (Arma) le satrape d'Égypte, ou encore Artoxarès qui, à l'époque d'Artaxerxès Ier, avait été exilé en Arménie pour avoir parlé au roi en faveur de Mégabyze (§40).

Il se trouve, par une chance insigne, que nombre de personnages ainsi cités sont également connus par des tablettes babyloniennes provenant des archives des Mura, maison d'affaires qui, sous les règnes d'Artaxerxès Ier et de Darius II, s'occupe en particulier de la gestion des terres autour de Nippur, y compris des terres concédées par le roi à des membres de sa famille et à de hauts officiers de la couronne. Outre la «maison de la femme du palais» à l'époque d'Artaxerxès Ier, et la «maison de Parysatis» (après l'avènement de Darius II), on y reconnaît Arma qui, outre ses domaines d'Égypte, détient des terres et des troupeaux en Babylonie sous Artaxerxès Ier et sous Darius II; on y reconnaît également Ménostanès, fils d'Artarios ; celui-ci était un frère d'Artaxerxès Ier et satrape de Babylonie à l'époque de la rébellion de Mégabyze ; son fils Ménostanès avait alors subi une défaite devant les troupes de Mégabyze (§ 38), puis s'est rallié à Sogdianos, qui en a fait son chiliarque (§45-46) ; sous le nom de Manutnu, Ménostanès, neveu d'Artaxerxès Ier, est qualifié de *mr bit arri* (« prince royal») ; il disparaît bientôt, peu après la défaite de Sogdianos, et ses domaines, alors, passent à un certain Artaar, qui n'est autre qu'Artoxarès qui, selon Ctésias, est l'un des partisans déclarés d'Ochos (§47) ; Arbarios (Arbareme dans les tablettes) fut pareillement récompensé pour être passé dans le camp d'Ochos avec armes et bagages (Ctésias §47).

Bien que Ctésias n'explicite pas ce point, il semble qu'Artarios et Ménostanès n'ont pas réussi à rallier la Babylonie à Sogdianos qui, lors de son avènement, réside très probablement à Suse. Il paraît clair en même temps que les troupes de Babylonie se sont ralliées à Ochos (cf. §§46-47). Les tablettes babyloniennes laissent supposer qu'Ochos a alors convoqué en effet les soldats qui, contre jouissance d'un lot (à l'intérieur d'un *aru),* devaient répondre à toute convocation. À en juger par le récit de Ctésias, il ne semble pas qu'il y eut bataille rangée : tout comme l'avait fait finalement Tanyoxarkès (§ 10), Sogdianos accepta de se rendre à une convocation du nouveau roi et il fut alors éliminé «après avoir régné 6 mois et 15 jours» (§48). Darius dut alors combattre deux autres révoltés : son propre frère Arsitès (né comme lui d'Artaxerxès et de Cosmartidène) et Artyphios, fils de Mégabyze qui, une trentaine d'années aupararant, avait déjà pris part aux côtés de son père à la révolte contre Artaxerxès Ier (§ 37) : ils sont bientôt exécutés, ainsi que Pharnakyas, l'un des lieutenants de Sogdianos ; quant à Ménostanès, il préfère

se suicider (§§ 50-51).

• *Familles et pouvoirs.* – Si la succession d'Artaxerxès Ier confirme la permanence des problèmes dynastiques, elle constitue également un cas particulier. Il est surprenant qu'Artaxerxès et Damaspia n'aient eu qu'un fils légitime : peut-être d'autres étaient-ils morts en bas âge, à l'instar de treize des enfants de Darius II et de Parysatis (§49). Quoi qu'il en soit, après l'élimination de Xerxès II, le pouvoir est disputé entre les bâtards du roi défunt, Sogdianos, Ochos puis Arsitès. Selon Hérodote (III, 2), une «règle» *(nomos)* écartait les bâtards de la succession. Mais comme bien d'autres *nomoi* royaux perses qu'il mentionne (cf. VII, 2), cette réglementation n'avait pas la valeur impérative que lui attribue Hérodote. Il ne fait aucun doute, d'une part, que les *no thoi* jouissaient d'un haut statut de prestige à la cour (cf. Hérodote VIII, 103 ; Diodore XI, 61.5) et que, d'autre part, l'essentiel, dans tous les cas, était d'assurer la continuité familiale. Il est d'ailleurs remarquable qu'aucune grande famille n'ait alors cherché à s'emparer du pouvoir : les Grands se contentèrent de prendre parti pour l'un des deux compétiteurs, signe qu'Ochos et Sogdianos étaient bel et bien considérés comme des fils d'Artaxerxès et, à ce titre, revêtus d'une certaine légitimité familiale et donc dynastique.

Si la plupart des nobles se contentèrent des récompenses données par le nouveau roi (titres auliques, terres en concession), une famille, cependant, obtint des avantages infiniment plus considérables. À une date inconnue, en effet, Darius maria son fils Arsakès à Stateira, fille d'Hydarnès, dans le même temps que la fille du roi, Amestris, épousait Teritouchmès, fils d'Hydarnès. Suit, chez Ctésias, un long développement sur les aventures des uns et des autres, qui débouche sur la mort de Téritouchmès (au cours d'une bataille), puis sur le supplice de toute la famille de Téritouchmès (sa sœur, sa mère, ses frères et deux autres de ses sœurs; §§54-55). Ctésias met tous ses meurtres sur le compte de Parysatis, archétype de la «princesse cruelle», qui avait été exaspérée par la conduite de Téritouchmès : selon Ctésias, celui-ci était tombé amoureux de sa sœur Roxane et avait supplicié Amestris, fille de Darius et de Parysatis (§ 54). Ctésias précise également que Darius désirait faire périr également Stateira, fille d'Hydarnès et épouse de son fils Arsakès, et que Parysatis se laissa fléchir par les prières de son fils : «Darius céda lui aussi, mais avertit Parysatis qu'elle aurait à s'en repentir» (§56). On sait que, sous le règne d'Artaxerxès II, Parysatis élimina enfin Stateira (§61 ; Plutarque *Art.*19),

avant de favoriser une union entre Artaxerxès II et sa fille Atossa (*Art*. 23. 3-7). Toute la famille ne fut cependant pas éliminée, puisqu'en 400 un frère de Stateira appartient à l'entourage de Tissapherne (Xénophon *Anab.* II, 3.17).

Les unions croisées avec la famille d'Hydarnès constituent une nouveauté notable dans la politique familiale des Achéménides. Depuis au moins Cambyse, elle était fondée en effet sur une stricte endogamie. Les échanges de femmes avec Hydarnès donnaient par là même à ce dernier une puissance potentielle exceptionnelle. Nous ignorons tout malheureusement de ce personnage. Personne ne peut dire avec assurance qu'il appartient bien à la descendance d'un des conjurés de 522 (Vidarna). Quoi qu'il en soit, on doit supposer qu'il avait apporté une aide massive à Ochos lors de la guerre de succession. Dans le même temps, les mesures sanglantes prises bientôt par Darius et Parysatis témoignent qu'ils n'étaient nullement décidés à faire des concessions durables. Leur propre mariage était destiné à redonner sens à la politique endogamique, et à éviter qu'une grande famille pût un jour revendiquer le pouvoir royal. Autrement dit, les concessions matrimoniales faites en faveur d'Hydarnès étaient purement circonstantielles : une fois sûr de son pouvoir, Darius n'hésita pas à faire disparaître un rameau potentiellement concurrent. Les événements démontrent en même temps la capacité des Achéménides à reconstituer la souche dynastique : en effet, Artaxerxès Ier avait marié Ochos à sa demi-sœur Parysatis, et c'est de cette union que devait surgir un nouveau rameau achéménide: avant d'accéder au pouvoir, Ochos et Parysatis avaient conçu deux enfants: une fille, Amestris, et Arsakès, le futur Artaxerxès II (§49).

• *Légitimité et propagande.* – S'il est clair que la victoire d'Ochos résulte d'un rapport de forces qu'il sut établir en sa faveur, il apparaît également que l'un et l'autre compétiteurs surent mener une propagande habile sur le thème de la légitimité. C'est peut-être à cette tradition que ressortit la curieuse mention incidente de Pausanias (II, 5), selon lequel «Darius, bâtard *(nothos)* d'Artaxerxès, avec l'appui de tout le peuple perse *(ho Persôn dmos)*, avait détrôné Sogdianos, fils légitime *(gnsios)* d'Artaxerxès». Sogdianos a-t-il cherché à se parer d'une légitimité génétique fort contestable? C'est possible, mais nous ne savons rien de lui avant la mort d'Artaxerxès : son nom (le Sogdien) exprime-t-il qu'il est né pendant la campagne menée par son père en Iran oriental au début de son règne? Artaxerxès avait-il pris avant sa mort des

dispositions au cas où Xerxès disparaîtrait rapidement? Avait-il, dans cette hypothèse, reconnu des droits à Sogdianos en raison de sa qualité d'aîné? Et la nomination d'Ochos au poste de satrape d'Hyrcanie constituait-elle une sorte de compensation au fils puîné? Toutes ces questions (et quelques autres) restent sans réponse.

Le «peuple perse» auquel fait référence Pausanias, c'est sans doute l'armée, dont Ctésias affirme qu'elle était hostile à Sogdianos (§45). Ctésias en fait état dans le cours d'un développement qui vient manifestement tout droit de la propagande née dans l'entourage d'Ochos. Ctésias raconte en effet qu'un nommé Bagorazos avait reçu mission de Sogdianos de conduire en Perse le char funèbre, sur lequel étaient disposées les dépouilles d'Artaxerxès Ier et de Xerxès II : «En effet, les mules qui tiraient le char funèbre, comme si elles avaient attendu elles aussi la dépouille du fils [Xerxès], refusaient d'avancer; mais quand le corps de Xerxès fut arrivé, elles marchèrent avec ardeur» (§45). Puis Ctésias rapporte que Sogdianos fit disparaître Bagorazos, «sous prétexte qu'il avait abandonné le corps de son père» (§46). Bien que le résumé de Photius soit rien moins que clair, il semble qu'une compétition s'est nouée autour du destin des dépouilles royales: il revenait en effet à l'héritier d'organiser les funérailles solennelles. Ce que Bagozaros avait mis en doute était ni plus ni moins la légitimité de Sogdianos. Un passage de Polyen (VII, 7.17) confirme que, du point de vue d'Ochos, c'est à lui qu'il revint, au bout de dix mois, de «proclamer le deuil royal selon les coutumes perses» ; Polyen rapporte en outre que, pendant ce temps, Ochos scella les documents du sceau de son père. En réalité, on le sait, Ochos fut reconnu roi dès février 424. Ce que transmettent Ctésias et Polyen à leur manière, c'est probablement un lambeau de la version officielle qui circula après l'accession d'Ochos. Dans la même veine, une tradition grecque transmettait de Darius II l'image d'un roi peu soucieux de luxe ostentatoire, cherchant au contraire à «pratiquer la justice devant tous les hommes et les dieux» (Athénée XII, 548e).

• *Darius le Grand Roi.* – La reprise du nom de règne de Darius conférait une légitimité supplémentaire au nouveau roi. Dans ses rares inscriptions, Darius II, à l'image de ses prédécesseurs, reprend, à quelques mots près, la titulature de Darius Ier à Naq-i Rustam, et il se pose en fils-successeur d'Artaxerxès Ier *(D²Sb).* À Suse, il affirme avoir construit un *apadana (D²Sa),* et y avoir achevé un autre palais *(hadi)* commencé par son père *(D²Sb),* et c'est

près de son père qu'il fait creuser son tombeau, sur la falaise de Naq-i Rustam. En revanche, il ne reconstruisit pas le palais qui, élevé par Darius Ier, avait disparu dans les flammes sous le règne d'Artaxerxès Ier (cf. *A²Sa).* En l'absence de témoignages écrits, nous ne savons rien de travaux éventuellement menés à Persépolis.

VII. LES AFFAIRES DU FRONT OCCIDENTAL

• *La situation en Asie Mineure (424-413).* – En l'absence de documents du centre, nous en sommes réduits à des informations narratives situées presque exclusivement en Asie Mineure et en Égypte. Nous avons vu que, juste avant la mort d'Artaxerxès, les Athéniens avaient fait raccompagner Artaphernès à Éphèse, manifestement désireux d'ouvrir des pourparlers avec le Grand Roi (Thucydide IV, 50.3). Andocide, un orateur athénien du IVe siècle, fait référence, sous une forme très allusive, à un traité conclu entre Athènes et le Grand Roi, lors de son avènement : «Nous avions conclu une trêve *(spondai)* avec le Grand Roi et nous avions fait avec lui amitié *(philia)* pour toujours ; l'accord fut négocié par Épi-lykos, fils de Teisandros, frère de ma mère» *(Paix* 29). Qu'il s'agisse d'un renouvellement de la paix dite de Callias ou d'un traité nouveau, la discussion n'est pas aisée, en l'absence de confirmations extérieures (mis à part un décret athénien en faveur d'Hérakleidès, dont la datation est elle-même contestée). Tout au plus peut-on admettre qu'à la date présumée, vers 424-423, le Grand Roi et Athènes ont l'un et l'autre des raisons de ne pas désirer une rupture ouverte.

C'est peut-être dans ce contexte que s'insère la révolte de Pissouthnès, que mentionne le seul Ctésias dans le récit des difficultés rencontrées par le roi peu après son avènement. Avec l'aide de mercenaires athéniens commandés par Lykon, le satrape de Sardes se soulève. Darius envoie contre lui une armée commandée par trois généraux, dont Tissapherne. Livré par Lykon, Pissouthnès est exécuté, et la satrapie de Sardes donnée à Tissapherne (§ 52). Peut-être Pissouthnès a-t-il tenté de profiter des embarras de Darius (Ctésias vient de conter la révolte menée par Arsitès et Artyphios, avant de citer une obscure machination d'Artoxarès : §§ 50-51, 53).

Toujours est-il que, si une amitié a été conclue entre les Athéniens et Darius, les premiers violèrent l'accord quelques années plus tard, comme le précise Andocide: «Après cela, nous écoutons Amorgès, esclave du roi et

banni... Résultat: le roi irrité devint l'allié des Lacédémoniens et leur fournit 5 000 talents pour soutenir la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent ruiné notre puissance» *(Paix* 29). On sait en effet par Thucydide (VIII, 54.3) que les Athéniens avaient envoyé de l'aide à Amorgès (cité également sur le Pilier inscrit de Xanthos), et l'on apprend par le même auteur que cet Amorgès était le fils bâtard de Pissouthnès, et que Tissapherne avait reçu du roi ordre de lui livrer le rebelle mort ou vif (VIII, 5.5). Il semble que la décision athénienne d'aider Amorgès a été prise avant l'expédition de Sicile, c'est-à-dire en 414.

• *Les contrecoups du désastre athénien en Sicile.* – Les défaites subies par les Athéniens en Sicile (septembre 413) allaient bientôt offrir au Grand Roi l'opportunité de prendre sa revanche. Dans une page splendide, Thucydide décrit la stupeur que le désastre cause à Athènes, anxieuse de voir «ses ennemis de Grèce, avec tous leurs moyens désormais doublés... exercer dès lors une pression énergique par terre et par mer, aidés encore des alliés d'Athènes qui auraient fait défection» (VIII, 1.2). L'espoir était grand en effet à Sparte et en Grèce (VIII, 2). Bientôt se retrouvèrent à Lacédémone des envoyés venus de Chios et d'Erythrées, mais aussi des ambassadeurs venus de la part de Tissapherne et de Pharnabaze :

> Tissapherne désirait lui aussi l'intervention des Péloponnésiens et il leur promettait de les entretenir. C'est que le roi lui avait réclamé récemment les tributs de son gouvernement, dont il était resté redevable parce que les Athéniens l'empêchaient de les percevoir dans les cités grecques; il comptait donc améliorer le recouvrement de ces tributs en affaiblissant Athènes et, du même coup, il allierait Lacédémone au roi, tout en exécutant l'ordre de s'emparer d'Amorgès... (VIII, 4.5).

Thucydide fait état d'espérances comparables de Pharnabaze qui, lui, comptait obtenir «l'envoi de vaisseaux dans l'Hellespont» (VIII, 6.1). À cette fin, ses envoyés étaient porteurs d'une somme de 25 talents (VIII, 8.1). Les deux délégations se livrèrent à Sparte à une furieuse lutte d'influence. Les Lacédémoniens «donnèrent une nette préférence au parti de Chios et de Tissapherne», conduits en cela par l'influence d'Alcibiade et plus encore par l'espoir de disposer à Chios et à Érythrées de flottes puissantes (VIII, 6.3-5). Au printemps 412, après de nombreuses difficultés, des navires lacédémoniens parvinrent sous les murs de Chios, commandés par Chalcideus et Alcibiade et

aidés bientôt, à Téos, par Stagès, un lieutenant de Tissapherne. Ainsi s'ouvrait la guerre d'Ionie.

À lire les raisons données par Thucydide, Pharnabaze et Tissapherne avaient donc reçu chacun «récemment» l'ordre de prélever les tributs sur les cités grecques. Le roi n'avait jamais abandonné ses droits théoriques, mais la nouvelle situation lui offrait la possibilité de les mettre en application. Une telle mission revenait à déclencher des opérations ouvertes contre Athènes, de manière à réaffirmer la domination achéménide sur la côte d'Asie Mineure : en d'autres termes, s'ils ont jamais été conclus, tous les traités antérieurs sont déclarés forclos du fait même d'Athènes.

• *Les traités spartano-achéménides (412-411).* – Bientôt (été 412), Tissapherne passa un premier accord formel d'alliance *(summakhia)* avec Chalkideus entre Lacédémone et le roi. Les deux alliés s'engageaient à faire guerre et paix communes, et les droits du roi étaient ainsi réaffirmés : «Tout le territoire et toutes les villes que possède le roi et que possédaient ses pères appartiendront au roi. Tout ce que les Athéniens tiraient de ces villes, en argent ou autrement, fera l'objet d'une opposition commune du roi et de Lacédémone et de ses alliés, pour que les Athéniens ne reçoivent ni argent ni rien d'autre» (VIII, 18). À titre d'échange, les Perses considéraient comme ennemis ceux qui quitteraient l'alliance lacédémonienne. Mais il est clair que, globablement, le traité était à l'avantage des Perses et de Tissapherne, qui, de cette façon, pouvaient réinstaller leur domination sans grandes pertes autres que financières.

Bien qu'en principe les termes du traité ne fussent pas restreints au gouvernement de Tissapherne, c'est le satrape de Sardes qui entendait bien en tirer d'abord avantage. En dépit des Athéniens et grâce aux armées péloponnésiennes, Tissapherne s'empara bientôt d'Amorgès à Iasos, permettant à ses alliés d'y faire du butin et d'enrôler les mercenaires du rebelle, avant de disposer une garnison à Iasos (VIII, 28.2-5 ; 29.1). Devant les réticences mises par Tissapherne à solder leurs troupes, les Péloponnésiens demandèrent un nouveau traité – ce qui fut fait dans l'hiver 412-411 (VIII, 37). À vrai dire, les différences entre les deux textes ne sont guère notables, mis à part le fait que désormais le traité est passé au nom du roi et de ses fils. Au

début 411, Lichas, l'un les commissaires spartiates, jugea d'ailleurs ce deuxième traité comme scandaleux et caduc (43.3-4). De son côté, Alcibiade conseillait à Tissapherne de ne pas trop s'engager auprès des Lacédémoniens : «Il ne mettait pas d'ardeur à participer à la guerre» (46.5). Mais les Spartiates n'avaient guère le choix des moyens; le même Lichas objecta aux Milésiens «qu'ils devaient, comme tous les habitants du pays du roi, obéir comme des esclaves à Tissapherne, dans tout ce qui ne passait pas la mesure, et le courtiser jusqu'à ce que la guerre fût menée à bonne fin» (84.5)! Dans le même temps, Alcibiade, toujours soucieux de revenir en triomphateur à Athènes, poussait Tissapherne à conclure avec Athènes. L'affaire ne se fit pas. Bien au contraire, Tissapherne conclut un troisième traité dans l'été 411. Le satrape de Phrygie Hellespontique y était partie prenante, et Tissapherne promettait l'arrivée d'une escadre phénicienne ; dès ce moment, les Péloponnésiens devraient entretenir eux-mêmes leurs navires, Tissapherne s'engageant simplement à leur prêter les fonds jusqu'à la fin de la guerre (§ 58).

• *La reconquête athénienne (411-407).* – En réalité, de marine phénicienne il n'y eut jamais la moindre trace en Asie Mineure dans ces années : Thucydide juge que Tissapherne n'avait jamais eu le projet de l'y amener (§ 87). Dans ces conditions, les Lacédémoniens décidèrent enfin de répondre favorablement aux demandes répétées de Pharnabaze, qui leur promettait de «pourvoir à leur entretien » (§ 81.2). Mais les Athéniens y remportèrent victoire sur victoire. Dans le même temps, la désunion régnait entre les satrapes. Tissapherne était venu spécialement dans l'Hellespont : il arrêta Alcibiade, le mit aux arrêts à Sardes et «déclara qu'il avait ordre du roi de faire la guerre aux Athéniens » (Xénophon, *Hell.* I, 1.8). Mais jusqu'à l'arrivée de Cyrus en 407, les généraux agirent dans le désordre, tandis que les Athéniens poursuivaient leur contre-attaque victorieuse, sous les ordres de Thrasybule et d'Alcibiade. Fort de ses succès, Alcibiade put faire un retour triomphal dans sa cité. Incapable de faire face à la situation, Pharnabaze, en 408, passa une convention avec les chefs athéniens : il leur donnait 20 talents, les autorisait à lever tribut sur la ville de Chalcédoine, et s'engageait à conduire leurs ambassadeurs auprès du roi (*Hell*. I, 1.9). Pendant ce temps, les Athéniens s'emparaient de Byzance. Au printemps suivant (407), alors qu'ils espéraient partir vers le roi, les ambassadeurs athéniens virent arriver à Gordion Cyrus le

Jeune, ainsi que des ambassadeurs lacédémoniens qui, menés par Boiotios, déclarèrent «avoir obtenu du roi tout ce qu'ils demandaient» (*Hell*. I, 4.2).

• *Darius II et ses satrapes.* – Jusqu'à cette date, il faut bien reconnaître que les initiatives brouillonnes et contradictoires de Tissapherne et de Pharnabaze n'avaient pas conduit à de grands succès, si l'on met de côté les traités avec Sparte, que Tissapherne n'avait pas appliqués avec une grande ardeur. Darius a certes obtenu des Lacédémoniens la reconnaissance de sa domination sur l'Asie Mineure mais, en 407, les reconquêtes athéniennes paraissent rendre cette déclaration partiellement vaine.

L'une des raisons en est la concurrence acharnée que se livrent Tissapherne et Pharnabaze. Manifeste dès 413 à Sparte, elle ne cesse pas tout au long de ces années. Thucydide met en exergue l'anxiété de Tissapherne, lorsque les Spartiates décidèrent d'envoyer des forces dans l'Hellespont : «Il souffrait à l'idée que Pharnabaze, qui les avait avec lui et à moindres frais, réussirait peut-être mieux que lui dans ses entreprises contre les Athéniens » (VIII, 109.1). Tissapherne n'ignorait rien en effet des ambitions de son rival : « Pharnabaze réclamait les Péloponnésiens et voulait à tout prix faire venir leurs navires pour détacher lui aussi d'Athènes les villes de sa province encore fidèles ; il agissait à son tour comme Tissapherne, dans l'espoir de tirer quelque chose de l'affaire» (VIII, 99). Pour l'un comme pour l'autre, l'essentiel est de remporter un succès qui leur assure la faveur du roi (VIII, 6.1); c'est la raison pour laquelle, en 413, les envoyés de Pharnabaze refusent «de s'associer à l'expédition de Chios» (VIII, 8). Quant à Tissapherne, à la même date, son premier objectif consiste à s'emparer d'Amorgès. Au surplus, les alliés péloponnésiens ne manquent pas de temps à autre de jouer de cette concurrence (cf. *Hell.* I, 1.31-32).

Ces compétitions intersatrapiques sont fréquemment attestées, surtout entre Sardes et Daskyleion qui, traditionnellement, se disputent des territoires frontaliers. C'était certainement pour le Grand Roi un habile moyen pour éviter qu'un satrape ne prenne une importance démesurée (cf. Xénophon, *Anab.* I, 1.8) : mais de telles méthodes avaient pour corollaire une certaine inefficacité. Il paraît tout à fait étrange en particulier que, peu après son arrestation par Tissapherne, Alcibiade ait réussi à s'évader de sa prison de Sardes avec son compagnon athénien Mantithéos : «Ils avaient pu se procurer des chevaux et ils s'enfuirent pendant la nuit à Clazomènes» *(Hell.* I, 1.10).

Lorsqu'on sait la force de la garnison de Sardes et la difficulté de circuler sur les routes, on est tenté de penser qu'Alcibiade a bénéficié de complicités sur place. Il est bien possible que des Perses de Sardes s'opposaient alors à la politique de Tissapherne, d'une manière analogue à ces Perses qui, au début des années 490, paraissent comploter avec Histiée de Milet contre les initiatives d'Artaphernès (Hérodote VI, 4). Il est probable que les hésitations de Tissapherne rendent compte également de dissensions plus générales sur la politique à suivre face à Athènes et face à Sparte.

La concurrence intersatrapique s'explique aussi du fait que ni Tissapherne ni Pharnabaze ne disposent de forces militaires qui leur permettraient d'être réellement les maîtres du jeu. C'est pourquoi, en 413, ils cherchent tant l'un et l'autre à attirer les forces péloponnésiennes dans leur territoire propre. Qui plus est, même sur terre, la cavalerie perse n'est pas toujours la reine incontestée des batailles: en 409, par exemple, la nombreuse cavalerie de Pharnabaze fut vaincue par l'armée d'Alcibiade composée de cavaliers et d'hoplites (I, 2.16). La même année, l'Athénien Thrasyllos put faire une incursion en Lydie, «où le blé était mûr» : Stagès, subordonné de Tissapherne, malgré sa cavalerie, ne put s'emparer que d'un prisonnier (I, 2.4-5).

Mais c'est sur mer que l'incapacité perse est la plus criante et la plus décisive. Si l'on met de côté le cas de la mystérieuse flotte phénicienne promise par Tissapherne – que personne ne vit jamais ! –, les satrapes n'ont pas de marine à leur disposition. Tout au plus peuvent-ils solder les équipages (non sans de fréquentes récriminations mutuelles), et permettre aux alliés péloponnésiens de construire des navires à l'aide du bois coupé dans les forêts royales (*Hell*. I, 1.24-25). Dans ces conditions, ils n'interviennent que périphériquement dans une guerre qui se déroule d'abord entre les flottes athénienne et péloponnésienne. En 411, ne voit-on pas Pharnabaze, lors d'une bataille mi-navale, mi-terrestre entre Athéniens et Lacédémoniens, en être réduit à «s'avancer à cheval dans la mer aussi loin qu'il peut y combattre, et y appeler à l'aide ses hommes, cavaliers et fantassins» (I, 1.6)? Maîtres des Détroits, les Athéniens peuvent même se permettre de lever des droits de douane (sous forme de dîme) sur les vaisseaux de blé qui passent à proximité de Chalcédoine (I, 1.22). L'accord passé par Pharnabaze avec Alcibiade l'année suivante exprime parfaitement l'incapacité du satrape à faire front aux attaques portées contre son territoire (I, 3.8-13).

Certes, les satrapes disposaient de fonds importants, qui leur permirent

d'enrôler des mercenaires (en nombre relativement restreint) et surtout de solder les soldats péloponnésiens qui combattaient à leurs côtés. Mais il n'est pas sûr que leurs capacités financières aient été illimitées. Il semble bien en effet que, du point de vue de Tissapherne et de Pharnabaze, l'essentiel soit de mener les opérations en déboursant le moins possible d'argent (cf. Thucydide VIII, 87.5; 109.1). Les Péloponnésiens et Tissapherne lui-même semblent avoir beaucoup recouru également à des levées opérées sur les cités grecques d'Asie Mineure qui, elles-mêmes, manifestaient quelques réticences devant de tels procédés (cf. VIII, 36.1; 45.5). En une occasion au moins, Tissapherne refuse d'augmenter la solde, en attendant, disait-il, la réponse du roi (VIII, 29.1), laissant entendre qu'il augmenterait la solde si quelque argent lui parvenait de Darius (45.5-6), et, en plusieurs occasions, les alliés péloponnésiens se plaignent de ne pas recevoir régulièrement des moyens de subsistance suffisants (cf. VIII, 78). Plus tard, Alcibiade tint aux représentants des alliés le discours suivant:

> Il remontrait enfin que, pour l'instant, Tissapherne, menant la guerre avec ses ressources personnelles *(ta* idia *khrmata)*, avait raison de les épargner; mais si jamais des moyens de subsistance *(troph)* supplémentaires envoyés par le roi arrivaient sur la côte, il leur paierait leur solde entière et donnerait aux cités une aide raisonnable (VIII, 45.6).

Ces «ressources personnelles», ce sont sans doute les fonds dont le satrape dispose pour son propre compte; il s'agit manifestement de sommes très importantes, puisque, quelques années plus tard, Tithraustès a pu payer des troupes, en prélevant 220 talents d'argent sur «les ressources personnelles de Tissapherne» *(ek ts ousias ts Tissaphernous; Hell. Oxyr.* 19.3). Ce devait être un trésor dont le statut se situait aux frontières des structures étatiques et de la propriété personnelle (comme l'étaient par exemple les paradis). Quoi qu'il en soit, le roi jugeait que les satrapes devaient utiliser ces «fonds personnels» pour payer leurs soldats. Peut-être le roi considérait-il également que l'ordre qu'il avait donné à Tissapherne et à Pharnabaze de percevoir les tributs des cités (VIII, 5.5 ; 6.1) impliquait qu'il n'avait pas à financer la guerre? L'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynchos* (19.2) se plaint au reste de l'extrême avarice du Grand Roi, en se référant explicitement à la période de Darius II (et de son successeur) :

> Les soldats sont payés de manière déplorable par les stratèges. C'est d'ailleurs la manière de faire habituelle, comme lors de la Guerre de Décélie quand ils [les Perses] étaient alliés aux Péloponnésiens, ils fournissaient l'argent sur une échelle à la fois minime et mesquine, et les trières de leurs alliés auraient été souvent renvoyées, si Cyrus n'avait pas agi avec énergie. La responsabilité de cet état de choses est celle du Grand Roi : à chaque fois qu'il décide de faire la guerre, il envoie une petite somme d'argent au début à ceux qui en sont chargés, mais il ne tient pas compte des événements à venir, si bien que, s'ils ne peuvent pas tirer d'argent de leurs propres fonds *(ek tôn idiôn),* les généraux voient leurs forces se débander.

Autrement dit, le roi fait, au départ, un investissement, que les satrapes ont l'obligation de gérer au mieux : s'ils ne réusissent pas à mener l'affaire dans le délai imparti, ils devront payer de leur cassette personnelle (voir aussi *Hell.* I, 5.3). En temps de guerre comme en temps de paix, le Grand Roi est un parfait *économe,* c'est-à-dire qu'il gère sa fortune au plus près. On a donc l'impression de voir ici l'illustration particulière d'une politique plus générale de gestion des revenus impériaux, que l'on rapprochera, *mutatis mutandis,* d'une réglementation portée sur le bon de route confié par Aršāma à son intendant Netiôr : «Et s'il est dans un endroit plus d'une journée, dans la suite de ces jours-là, ne leur donnez pas davantage d'approvisionnement» *(DAE* 67). Bien mise en valeur par un document araméen d'Égypte *(DAE* 54), la responsabilité financière personnelle des membres de l'administration semble ainsi être étendue aux satrapes chargés de mener la guerre! C'était un moyen, parmi d'autres, pour limiter leurs initiatives.

• *Darius II, l'Asie Mineure et les autres fronts.* – Il est difficile de comprendre les attendus et les objectifs de la stratégie mise en œuvre par le Grand Roi. Trop de choses nous échappent. Une tablette babylonienne, datée de novembre 407, donne la mesure de nos ignorances : elle fait référence à «un état de siège » à Uruk, sans que nous puissions dire ce dont il s'agit. D'autres tablettes, datées de 422, font état de la convocation de soldats à Uruk. La chronologie différenciée interdit d'établir un rapport avec la tablette de 407: au reste, il s'agit plutôt de revues régulières, qui n'impliquent pas que la région soit alors en ébullition (voir ci-dessous). Par ailleurs, des passages interpolés des *Helléniques* de Xénophon font référence à une révolte mède, matée à la fin de 407 (I, 2.19), et à une guerre menée par Darius II contre les Cadusiens en 405 (II, 1.13). Il est vrai que, d'une manière générale, nous ne

savons pratiquement rien des activités militaires en dehors du front d'Asie Mineure : c'est uniquement parce que Plutarque lui consacre une biographie que nous apprenons par exemple qu'Artaxerxès II, dans les années 380, a lui aussi mené une expédition contre les Cadusiens (*Art*.24) ; de leur côté, certaines tablettes astronomiques babyloniennes récemment publiées (*ADRTB*, n °369 et 367) incitent elles aussi à se méfier du bruit assourdissant créé par les sources classiques sur les affaires du front occidental (cf. également chapitre xv, 1).

En Asie Mineure même, les satrapes doivent faire face à d'autres périls, sur lesquels nous ne sommes informés que de manière circonstancielle. Quelques années plus tard, parmi les subordonnés de Pharnabaze, Xénophon mentionne Mania, femme et successeur de Zénis de Dardanos, qui, en Éolide, gouverne la région soumise à Daskyleion : parmi les services qu'elle rend au satrape, vient celui «de participer aux expéditions de Pharnabaze, particulièrement quand il attaquait Mysiens ou Pisidiens, en réponse aux ravages qu'ils venaient faire sur le territoire royal» (*Hell*. III, 1.13). Mise fréquemment en exergue par les auteurs grecs du IVe siècle, l'insoumission des Mysiens et des Pisidiens explique la fréquence des expéditions menées contre eux. Lorsque Cyrus le Jeune voulut cacher à ses troupes qu'il les menait en réalité contre Artaxerxès II, il leur fit croire qu'il les conduisait contre les Pisidiens (Xénophon, *Anab.* I, 2.1). Et, selon Diodore, lors de la bataille de l'Eurymédon, les troupes perses crurent un moment qu'elles étaient attaquées par les Pisidiens (XI, 61.4). Mais le caractère stéréotypé de nombre de références classiques à l'irrédentisme des «peuples des montagnes» éveille la prudence critique de l'historien (cf. chapitre XVI, 11, 18).

Enfin, selon Diodore (XIII, 46.6), si la flotte phénicienne n'est jamais parvenue en Asie Mineure, c'est qu'on avait appris que «le roi des Arabes et les Égyptiens fomentaient des troubles dans la Phénicie ». Le danger a-t-il obligé Tissapherne, ou plutôt Darius, à dérouter l'escadre vers la vallée du Nil ? À dire vrai, aucune preuve formelle ne vient confirmer totalement une telle interprétation. Un passage de Thucydide (VIII, 35.2) laisse simplement supposer qu'en 412 des cargos de blé arrivent d'Égypte en Asie Mineure : mais il est difficile d'en conclure qu'un dynaste égyptien a d'ores et déjà pris position aux côtés des Athéniens contre les Perses. De même ignorons-nous tout de l'identité de ce mystérieux «roi des Arabes» : le bon de route confié par Arma à son intendant implique que dans cette période (vers 411-410), la route entre la Babylonie et l'Égypte est sûre *(DAE* 67). Il est en revanche

probable que, dans le Delta, les Perses ont continué de suivre la politique que l'on a déjà exposée (ci-dessus § 2) : à savoir laisser en place les dynastes locaux. Mais, sur le détail, nous manquons totalement d'informations. Des papyri araméens d'Éléphantine font état de troubles en 410 et de la consignation des troupes *(hndyz)* dans la citadelle, en raison des menées d'un certain Anudar (DAE 66) ; les domaines d'Aršāma en ont subi des conséquences dommageables *(DAE* 68) ; Pamn, un intendant égyptien du satrape, y a perdu la vie *(DAE* 69) ; de leur côté, en 410, les Judéens font état du fait que «des compagnies d'Égyptiens se sont rebellées» *(DAE* 101). Mais les troubles réels dont il s'agit ici paraissent être d'ampleur limitée, sans lien évident avec la guerre que supposerait l'envoi d'une flotte royale dans le Delta.

En définitive – sans exclure totalement une telle interprétation – on est plutôt porté à penser que ce n'est ni en Égypte, ni chez les Cadusiens, les Mèdes ou les Pisidiens qu'il convient de chercher les raisons de l'apparente passivité de Darius II sur le front d'Asie Mineure. À ce point deux explications peuvent être proposées, l'une politico-diplomatique, l'autre militaire. On peut supposer que, jointes aux hésitations de Tissapherne, les palinodies de la politique spartiate semaient le trouble et l'incertitude parmi les conseillers du roi : la politique lacédémonienne devait être aussi étrange, opaque et contradictoire pour Darius II qu'elle l'avait été pour son père Artaxerxès (cf. Thucydide IV, 50.2). Autant qu'on puisse en juger, le Grand Roi ne semble pas avoir pris pleinement la mesure de la situation : à l'image de Tissapherne, il semble attendre que les Grecs s'usent les uns contre les autres.

• *Darius II et ses armées.* – La seconde interprétation met plutôt l'accent sur la faiblesse militaire du Grand Roi. C'est là, on le sait, un stéréotype récurrent des visions grecques sur la Perse, tout particulièrement au IVe siècle, à commencer par Xénophon dans le dernier chapitre de la *Cyropédie.* On retrouve une présentation comparable dans bien d'autres textes grecs, comme Platon (Lois 697d). Mais compte tenu du caractère profondément polémique de tels développements, l'historien doit s'appuyer sur une documentation extérieure, qui lui permette de tester la validité d'une telle hypothèse interprétative.

C'est en général vers les sources babyloniennes que l'on se tourne. Dans le cadre de l'évolution des tenures militaires (système du *aru),* on met fréquemment en exergue, en effet, qu'apparemment les détenteurs de lots, au lieu de fournir le service militaire lié aux fonds dont ils sont les détenteurs,

préfèrent payer l'ensemble des charges *(ilku)* sous forme d'argent («service compensé»). Décelable dès Darius Ier, le phénomène tendrait à se généraliser à partir d'Artaxerxès Ier et de Darius II. Cette observation est mise à son tour en rapport avec l'appel de plus en plus fréquent à des mercenaires grecs, l'ensemble de la reconstruction aboutissant à valider les remarques critiques de Xénophon sur l'abandon, par les Perses, des règles ancestrales qui enjoignaient aux détenteurs de terre «de fournir, sur leur terre, des cavaliers, qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une, tandis que ceux qui montaient régulièrement la garde aux frontières étaient régulièrement soldés», si bien que «les ennemis se promènent partout dans le pays des Perses plus librement que les amis» *(Cyr.* VIII, 8.20-21).

Sans insister ici sur le caractère caricatural du propos de Xénophon, on soulignera surtout que la documentation babylonienne est plus équivoque qu'il n'y paraît. Telles qu'on a pu les reconstituer à partir des tablettes, les conditions de l'arrivée au pouvoir de Darius II attestent déjà que le système est toujours opératoire à cette date. On sait d'une part qu'Ochos (le futur Darius II) est maître de la Babylonie, et qu'il peut rassembler une vaste armée. Les tablettes suggèrent en même temps que, pour répondre à l'ordre de mobilisation, les tenanciers ont dû emprunter de fortes sommes à la maison des Murašū, selon une pratique bien mise en évidence par de multiples exemples. On sait en effet que, d'une manière assez générale, les détenteurs de lots ne mettent pas eux-mêmes leurs terres en culture, mais qu'ils en confient la gestion aux Murašū (ou à d'autres maisons d'affaires du même type). Si donc la documentation implique que la situation financière des concessionnaires n'est pas brillante, elle indique en même temps qu'ils restent soumis aux obligations militaires qui sont les leurs.

Plusieurs documents, datés de l'an II de Darius (422), attestent qu'à cette date, sur un ordre royal, les tenanciers de la région de Nippur doivent fournir le « soldat du roi » *(Šab šarri)* et venir participer à une revue, qui se tient à Uruk (UC 9.3 ; 10.61-62 ; PBS 2/1 : 54, 162). Appartenant à ce même lot, l'une des tablettes est encore plus explicite :

> Gadal-Ima, fils de Raim-ili, a parlé librement à Rmt-Ninurta fils de Mura, ainsi qu'il suit: «Tu détiens une terre, plantée et en chaumes, le fonds de cheval (bit ss) de Ram-ili, (pour) toute la part de Barik-ili, parce que y a reçu en adoption ton parent Ellil-um-iddin. Livre-moi un cheval avec sa sangle et la bride, une couverture, une cuirasse, un casque accompagnant la cuirasse, un couvre-nuque de tissu, un bouclier pour le haut (du corps?), 120 flèches de

choc et de course, une massue de fer appartenant au bouclier, deux épieux de fer et une mine d'argent pour l'approvisionnement en vue de l'expédition vers Uruk ordonnée par le roi. Alors j'accomplirai le service grevant le fonds de cheval (pour) toute ta part. » Ensuite, Rmt-Ninurta a acquiescé et lui a donné un cheval et tous les accessoires de combat, selon ce qui est écrit ci-dessus, outre une mine d'argent pour l'approvisionnement, en vue de l'expédition vers Uruk ordonnée par le roi, (redevances) qui grèvent ledit fonds de cheval. Gadal-Ima est responsable s'il ne présente pas ce qui (lui) a été confié. Gadal-Ima fera dresser (une quittance) par Sabin, prévôts des caissiers (?) de l'armée, et il (la) remettra à Rmt-Ninurta [Noms des témoins et du scribe]. À Nippur, 18 tebt, an 2 de Darius ([422] UC 9/68 ; trad. G. Cardascia).

Par voie d'adoption, un représentant de la maison des Mura a donc acquis une part du fonds de cheval. N'ayant nulle envie d'accomplir le service militaire qui est lié à la terre concédée par le roi (dans le cadre du *aru),* Rmt-Ninurta a passé accord avec le fils du détenteur de l'autre part: Gadal-Ima se rendra à la convocation, avec un cheval et toutes les armes prescrites (comparer Xénophon Hell. III, 4.15 !).

Ce document est limpide : il exprime très clairement en effet qu'à cette date, à Nippur, le fonds est grevé d'un service militaire réel et actif, quelle que soit par ailleurs l'identité de la personne qui l'assure, ce dont l'administration ne se préoccupe pas : pour elle, l'essentiel est que chaque fonds répertorié dans les archives fournisse bien le ou les soldats dont la prestation justifie la logique même du système. Et, rapproché des documents datés des mêmes mois de la même année, on ne voit pas au nom de quel argument on devrait considérer qu'il illustre un cas particulier ou exceptionnel. Même si l'hypothèse ne peut être totalement écartée, il apparaît peu vraisemblable que l'ordre de convocation à Uruk ait été lancé pour mener une expédition militaire ; il est plus plausible de supposer qu'il s'agit en réalité de revues annuelles, dont Xénophon affirme à plusieurs reprises qu'elles ont lieu régulièrement dans chaque région militaire à «la place de rassemblement » *(syllogos).*

Enfin, des tablettes plus tardives, datées du règne d'Artaxerxès II, impliquent une grande continuité du système. Les archives du barbier Kuur-Ea, fils de Sin-ae-bulli, comprennent (entre autres) sept textes qui se réfèrent à un mécanisme pratiquement identique, entre 399 et 363. Un de ses parents, Nidintu-Sin, passe un contrat avec le barbier, lui demandant de lui fournir tout l'équipement correspondant à ceux des citoyens d'Ur qui doivent fournir le service militaire ; en échange, il se présentera à la convocation royale, lancée dans la 8e année d'Artaxerxès II (397 ; UET s4.109) ; Kusur-Ea était en effet

soumis au service, car il détenait une des quatre parts d'un fonds d'arc *(bīt qašti* ; UET 4.106 [363 av.n.è.]). Ici, le terme «convocation» rend le vieux-perse **handaisa*, que l'on retrouve dans les archives d'Éléphantine *(DAE* 36, 66, 101 ; ar. *hndyz*). Que le service ait été accompli directement par le concessionnaire ou par un suppléant (armé par le premier), la documentation babylonienne montre donc, d'une manière indubitable, que les lots sont restés constamment frappés par l'obligation royale originelle.

Quant à l'appel aux mercenaires grecs, il reste, à cette date, encore relativement limité. C'est plus sur les contingents lacédémoniens que comptent Tissapherne et Pharnabaze pour mener à bien la mission que leur a confiée Darius : percevoir le tribut sur les cités encore soumises à Athènes. Ils peuvent également disposer des levées de cavaliers chez les Perses de la diaspora impériale, selon un système dont la permanence est attestée. Il ne fait guère de doute également que la politique de colonisation menée activement depuis Darius et Xerxès produit alors tous ses effets dans l'ordre militaire : on en aura une confirmation éclatante dans l'étude de la composition de l'armée de Cyrus le Jeune (chapitre xv, 2). On ne constate pas non plus une détérioration marquée du système des lots militaires en Égypte, ni à Éléphantine ni à Memphis. Les campagnes menées par Darius et ses armées contre la Médie et les Cadusiens confirment bien que le centre pouvait mettre en ligne des forces militaires suffisantes, dès lors que la stratégie l'exigeait. En bref, les indéniables insuffisances militaires perses en Asie Mineure ne paraissent pas devoir être expliquées par le recours à la thèse, commode mais simpliste, de la décadence des armées du Grand Roi. Au reste, de l'observation que le Grand Roi n'envoie pas de fonds à ses satrapes en Asie Mineure, personne ne songe à conclure que les trésors royaux étaient vides !

Il semble bien plutôt s'agir d'une décision politique du centre qui, pour des raisons qui restent à définir, n'entend pas engager des armées puissantes sur le front égéen. On peut avancer toute une série d'interprétations d'ordre technique (lourdeur et coût de telles levées par exemple), mais aucune n'est déterminante à elle seule. Eu égard à la rareté des mobilisations générales au cours de l'histoire achéménide, on ne doit peut-être pas s'étonner outre mesure que Darius II n'ait pas jugé utile d'y procéder. Il paraît clair surtout que le Grand Roi et ses conseillers ont considéré que l'alliance lacédémonienne devrait suffire aux satrapes d'Asie Mineure pour prendre le dessus, et que les reconquêtes successives devaient financer les opérations militaires, puisqu'elles devaient permettre de réintroduire les prélèvements tributaires

dans les cités grecques. La seule exception à cette règle (présumée) est le rassemblement en Cilicie de cette fameuse flotte phénicienne, dont on a déjà parlé, qui s'est manifestement opéré sur ordre direct du pouvoir central (Thucydide VIII, 88.5).

• *Cyrus en Asie Mineure.* – Si, en 407, le Grand Roi décide d'envoyer Cyrus en Asie Mineure, c'est peut-être pour calmer les dissensions qui s'annonçaient entre ses fils ; il a certainement pris conscience de la nécessité de mener une politique plus énergique. Il est possible que le Spartiate Boiotios et ses collègues l'aient éclairé et persuadé. Toujours est-il que les pouvoirs conférés à Cyrus et l'ampleur des sommes qui lui sont attribuées pour mener la guerre ne laissent aucun doute sur les intentions royales : Cyrus était en effet «muni d'une lettre destinée aux gens d'Asie Mineure *(katô)* sans exception, portant ces mots: "J'envoie Cyrus comme *karanos* des forces qui sont en train de se rassembler à Kastôlos" » *(karanos* veut dire «muni des pleins pouvoirs» [*kyrios*]) (*Hell.* I, 1.3 ; cf. *Anab.* I, 1.2). Autrement dit, Pharnabaze et Tissapherne lui étaient désormais subordonnés. Sa mission était claire : «Prendre le commandement de toutes les forces d'Asie Mineure et faire la guerre avec les Lacédémoniens» (*Hell.* I, 4.3). Le temps des hésitations royales et de la concurrence intersatrapique était clos : tout aussi bien Cyrus ordonna-t-il à Pharnabaze de retenir les ambassadeurs athéniens, de manière à ne pas alerter Athènes sur les nouvelles intentions du Grand Roi; ce n'est que trois ans plus tard qu'ils purent quitter l'Asie Mineure, à une date où le sort des armées athéniennes était déjà presque scellé.

La nomination de Cyrus coïncida avec l'arrivée d'un navarque lacédémonien, Lysandre, particulièrement actif et décidé. Les deux hommes nouèrent des rapports confiants, et Lysandre sut, grâce à l'appui du Perse, renforcer son armée et sa flotte. En son absence, à l'été 406, les Athéniens remportèrent aux îles Arginuses une victoire dont ils ne surent pas profiter : les stratèges furent condamnés ! Le retour de Lysandre (été 405) marqua le début d'une nouvelle étape dans la progression spartano-achéménide. Quelque temps plus tard, Cyrus le Jeune fut rappelé auprès de son père malade : avant de partir, il confia à Lysandre de grandes sommes d'argent et, selon Xénophon, «lui remit tous ses pouvoirs» *(Hell.* II, 1.14-15). Au mois de septembre de la même année, Lysandre remporta une victoire navale décisive sur les Athéniens à Aigos-Potamos. Quelques mois plus tard (avril-mai 404), Athènes

tombait devant Lysandre. Entre-temps, Darius était mort (entre septembre 405 et avril 404).

VIII. LE GRAND ROI EN SES PAYS

• *Les Mura, la Babylonie et l'administration royale.* – À ce point, il convient de s'arrêter un moment et de tenter de dresser un nouveau bilan impérial, qui ne soit pas réduit à des considérations d'ordre territorial et militaire, mais qui soit inscrit dans des réalités régionales. L'un des pays les mieux documentés est la Babylonie. On dispose en effet des archives (plusieurs centaines de tablettes) d'une maison d'affaires babylonienne, les Mura, dont l'activité est particulièrement bien attestée entre la 25e année d'Artaxerxès Ier (440-439) et la 7e année de Darius II (417-416) ; d'autres tablettes, datées entre 413 et 404, attestent de l'activité d'un ancien subordonné de la maison des Mura, mais il est difficile d'établir à quel titre il intervient alors : la disparition des archives rend compte probablement de la disparition de la maison d'affaires, sans que l'on doive en inférer nécessairement une modification en profondeur de la situation, car les Mura, dont les activités sont centrées autour de Nippur, n'étaient sans doute qu'une des maisons qui menaient alors leurs affaires en Babylonie.

Les Mura ne sont pas une banque – au sens où on l'entend aujourd'hui. Leur activité essentielle est la gestion des terres. C'est la raison pour laquelle leurs archives constituent une source de premier ordre pour reconstituer tant le régime des terres que l'organisation fiscale. Plutôt que de se vouer directement à la mise en valeur de leurs terres, les différents concessionnaires en confient la gestion aux Mura, à charge pour ces derniers de verser la rente aux concessionnaires. Les Mura eux-mêmes sous-louent en général les terres à des fermiers, d'où le grand nombre de contrats de fermage présents dans les archives. Parmi les terres ainsi mises en valeur, on distingue des «terres royales », mais également des «dons royaux» *(nidintu arri),* dont de hauts personnages (essentiellement des membres de la cour et des Iraniens) ont été bénéficiaires : on y retrouve donc des personnages bien connus, tels Parysatis, le prince Arma (satrape d'Égypte), mais également bien d'autres hauts personnages, dont certains sont connus par Ctésias. Parmi les concessionnaires, viennent également les membres des *ru* (militaires ou non) qui, eux aussi, ont recours aux services des Mura, soit comme gestionnaires

des terres soit/et comme prêteurs d'argent – les dettes ainsi contractées étant gagées, non sur le lot proprement dit, qui, s'il peut être transmis par héritage, reste inaliénable, mais sur les récoltes à venir. Les Mura jouent ainsi un rôle de premier plan : eux-mêmes et les concessionnaires ont tout intérêt à augmenter le rendement des terres, et, d'autre part, ils vendent sur le marché le produit des fermages (perçus en nature), ce qui permet aux concessionnaires de payer leurs impôts en argent, sans avoir à se préoccuper eux-mêmes de mener une opération difficile.

• *Blunu.* – L'un des personnages notables de la période est le Babylonien Blunu, connu par une série de tablettes regroupées en «archive» qui, déposées sur l'une des citadelles de Babylone (le Kasr), sont datées entre 438 et 400. Fils de Bl-uuru, il est cité comme «gouverneur *(ptu)* de Babylone » entre 421 et 414 ; le titre porté n'équivaut pas à ce que nous appelons satrape (dont le titulaire en Babylonie est le Perse Gubru/Gobryas attesté jusqu'en 417); Blunu est alors l'un de ses subordonnés (un auteur grec parlerait probablement de lui comme d'un *hyparchos)* ; puis, entre 407 et 401, il porte le titre de «gouverneur d'Ebir Nri», ce que les auteurs grecs transcrivent sous «satrape de Syrie». Selon toute probabilité, on peut donc l'identifier sous ce Bélésys que Xénophon désigne sous l'appellation de « satrape de Syrie » lors de l'offensive menée par Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès II en 401 (*Anab*. I, 4.10 ; cf. Diodore XIV, 20.5). Peut-être ce Babylonien a-t-il été ainsi récompensé de son aide par Darius II.

Les tablettes apportent des renseignements fort importants sur le rôle et les interventions possibles de Blunu. L'une d'entre elles, datée des environs de 416-415, est particulièrement intéressante (TBER, AO 2569) :

> [*lignes cassées*...] et nous avons présenté la saisie [...]. Marduk-ze-lisir et Bel-lumur, les scribes responsables administratifs du temple d'Uras et [NP] fils de Sihaia (?) ont procédé à la saisie du butin que Bel-ittannu fils de Bullutu et son fils Bl-uuru ainsi que Ura-nair, fils de Nidintu, avaient emmené de Dilbat et avaient [...], ils l'ont mis sous scellés dans le trésor d'Uras, et ils ont [...]. Ensuite, ils ont emprisonné Bel-ittannu fils de Bullutu et Bl-uuru son fils dans le Bt-kili [=la prison] de Dilbat, et ils ont mis les scellés sur toutes leurs maisons; et comme Ura-Nair s'était enfui de leur maison et était parti à Babylone auprès de Blunu, le satrape de Babylonie, alors Marduk-zer-liir et Bel-lumur ont emporté un acompte [du butin qu'] ils avaient retrouvé dans leurs maisons et [déposé] dans le Trésor d'Uras, et ils l'ont présenté à l'Assemblée de l'Esagil. Ensuite, l'Assemblée a déclaré à Blunu, le satrape de Babylonie: «Fais venir Uraš-Nasir, qui a emporté le butin et l'a [...], puis qui s'est enfui de

> Dilbat, et est venu (se réfugier) auprès de toi.» Belsunu a fait venir Urash-nair et l'a remis à l'Assemblée de l'Esagil. Du fait que... Ura-nair avait emporté du butin et s'était enfui de sa maison [...] en l'an 8 de Darius [II], roi des pays [...], ils ont procédé à son interrogatoire [...] et ils l'ont condamné aux fers. Puis Marduk-zer-liir et Bel-lumur, les scribes responsables administratifs du temple d'Uras, sont revenus à Dilbat, et ils ont dit à Ura-nair, fils de Nidintu, et à Bel-ittannu, fils de Bullutu et Bel-uuru son fils : «Faites l'inventaire de [*vos biens*] à la ville et à la campagne, tout ce qu'il y en a, et en équivalent de [*ce qui a été volé*], donnez-le au trésor d'Ura». En l'an <1> 2 de Darius [II] le roi, Ea-iddin, Marduk-zer-lišir et Bel-lumur, les scribes responsables administratifs du temple d'Uras, avec les scribes responsables administratifs et le Collège de l'Esagil... [...], tous les biens en ville et à la campagne appartenant à Uraš-nasir, et tous les biens appartenant à Bel-ittannu et Bel-usušru son fils [...suite cassée...] (Trad. F. Joannès).

En résumé : un vol a eu lieu dans le sanctuaire du dieu Uraš, à Dilbat. Les voleurs ont été faits prisonniers, et le montant du larcin mis sous scellé dans le trésor du dieu. L'un des voleurs est venu trouver Bēlšunu, le «gouverneur de Babylone». Dans le même temps, les trésoriers du sanctuaire ont transmis le dossier à l'assemblée de l'Esagila à Babylone qui, à son tour, s'adressa à Bēšlunu pour se faire livrer le délinquant. Les coupables furent condamnés à rembourser le trésor d'Uras sur leurs biens propres. Le texte jette quelque lumière sur une cité, Dilbat, relativement mal connue à cette époque, et sur la continuité des pratiques administratives depuis l'époque de Cyrus et de Cambyse: rôle de l'assemblée «civique» de l'Esagila et ses rapports avec le gouverneur. Il illustre également la durée de la procédure, puisque apparemment il s'est écoulé quatre ans entre les faits et la punition des coupables.

Parallèlement à ses activités publiques, Bēlšunu poursuit activement des affaires d'ordre privé, qui ne sont pas sans évoquer celles que menaient antérieurement les Murašū: non seulement il s'occupe activement de ses terres, détenues à titre de «don royal» *(nidintu šarri)*, mais il gère également d'autres terres du même genre (qui relèvent en général de personnages portant des noms iraniens). L'insertion de Bēlšunu dans la société babylonienne est également bien illustrée par une autre tablette (sans mention du titre) : un subordonné-serviteur de Bēlšunu est chargé par son maître d'assurer des offrandes régulières en l'honneur des divinités Zababa et Ninurta, dans les douze mois de l'an 5 d'Artaxerxès II (TCL 13, 204).

• *Darius II en Égypte.* – Si l'on se tourne vers l'Égypte, on remarquera que les textes épigraphiques ne sont pas comparables en volume à ceux que l'on connaît sous Cambyse, Darius et Xerxès. Les dernières inscriptions du Wadi

Hammâmat et les derniers vases inscrits datent du règne d'Artaxerxès Ier (Posener n°s 33, 78-82, *A*[1]*Orsk*). Mais, paradoxalement, c'est du gouvernement d'Aršāma, à l'époque de Darius II, que datent de nombreux documents araméens qui nous permettent de reconstituer aussi fidèlement que possible les différents échelons des autorités perses en Égypte, aussi bien que le système des colons-soldats ou encore la gestion des biens royaux (chapitre XI, 7). Quelques documents isolés attestent également de la «présence» de Darius II dans le pays. C'est d'abord le cartouche de Darius II qui figure dans le temple d'El-Khargeh, comme s'il avait voulu reprendre à son compte la politique de son illustre prédécesseur. Il semble également que le sanctuaire d'Horus à Edfou bénéficia de sa part d'importantes concessions de terres. C'est apparemment du nom de Darius (II) qu'est frappé un sceau trouvé à Memphis, portant une scène de Héros royal, victorieux de deux sphinx *(SD*[2]*a).* On soulignera enfin que la version araméenne de l'inscription de Behistoun et d'une partie de l'inscription de Naqš-i Rustam ont été rédigées au dos d'un papyrus que l'on peut dater à coup sûr de Darius II (avant 418). On ne doit sans doute pas y voir l'expression d'une volonté royale de diffuser à nouveau la geste de son ancêtre, à des fins politiques conjoncturelles. Peut-être s'agit-il plutôt d'un devoir d'écolier: dans cette hypothèse, plus éloquemment que bien d'autres, le document montrerait dans la pratique les voies et moyens de la diffusion de l'idéologie monarchique achéménide chez les enfants des colons judéo-araméens d'Éléphantine. Des lacunes documentaires, il serait donc très risqué d'induire, comme on le fait parfois, qu'elles rendent compte mécaniquement d'un désintérêt du pouvoir central pour une province, dont l'importance intrinsèque n'a cependant pas varié. Une fois rassemblée, la documentation existante suggère plutôt qu'il n'y eut pas de modifications notables de la politique royale au cours du Ve siècle, depuis la reprise en main par Artaxerxès Ier.

• *Les autorités perses face aux Judéens et Égyptiens d'Éléphantine.* – Sur un point particulier, on en apprend un peu plus à travers un dossier araméen d'Éléphantine. Dans l'an 14 du roi Darius (410), les Judéens d'Éléphantine, pendant l'absence du satrape Aršāma, alors en Babylonie, envoyèrent à Memphis une plainte, dirigée à la fois contre les Égyptiens et contre le gouverneur de Syène, Widranga (*DAE* 101). Ils affirment que les administrateurs du sanctuaire de Khnūm ont passé un accord avec Widranga,

auquel «ils ont donné de l'argent et des biens». En conséquence, les Égyptiens «ne permettent pas [aux Judéens] d'apporter une oblation dans le sanctuaire ni d'y faire un holocauste à Yahô notre dieu... Mais ils ont fait un brasier pour brûler les poutres et le matériel ; ils ont pris pour leur propre compte les vases» ; bref, «ils ont détruit la maison à autel» ; les Judéens demandent donc qu'on reconstruise le sanctuaire à sa place. De manière à souligner le caractère illégal des menées communes des Égyptiens et de Widranga, les Judéens affirment également que leurs ennemis s'en sont pris à des biens royaux, puisqu'ils ont détruit «une partie du grenier du roi qui était à Éléphantine-la-Forteresse ; et ils ont construit un mur au milieu de la forteresse d'Éléphantine» ; enfin, ils ont bouché un puits, qui servait à l'alimentation de la garnison, lorsque les troupes y étaient convoquées *(hndyz).*

La responsabilité de Widranga est pleinement engagée puisque, selon les Judéens, c'est lui qui, sur la requête des prêtres de Khnūm, a ordonné la destruction du sanctuaire de Yahô ; à cette fin, il envoya une lettre à son fils Nafaïna, qui lui avait succédé dans sa charge de chef de garnison *(rab'hāyla)* à Syène-la-Forteresse ; à la tête d'une troupe d'Égyptiens «et d'autres militaires », Nafaïna procéda alors à la destruction totale du temple, et s'empara de la vaisselle sacrée *(DAE* 102). En conséquence, les Judéens demandent l'ouverture d'une «enquête faite par les juges, les policiers, les informateurs qui sont préposés à la garde du District méridional» *(DAE* 101).

Dans le même temps, les Judéens envoyèrent une plainte aux autorités de Jérusalem, c'est-à-dire «à Yahôhanan le grand-prêtre et ses collègues, les prêtres de Jérusalem, et à Ostana frère de Hanani et les notables de Judée» : la lettre resta sans réponse *(DAE* 102, lignes 17-18). Trois ans plus tard, en 407, ils se tournent alors conjointement vers Bagôhi, «gouverneur de Judée», et vers «Dalayah et Sèlèmyah, fils de Sanballat, gouverneur de Samarie». Rappelant que depuis trois ans la communauté judéenne est en deuil, ils précisent que l'on ne fait plus dans le sanctuaire «ni oblation, ni encensement, ni holocauste». Ils conjurent donc Bagôhi d'intervenir auprès «de ses amis en Égypte», pour qu'on leur donne la permission de reconstruire leur temple. La double démarche de Bagôhi et des autorités samaritaines auprès d'Aršāma (entre temps rentré en Égypte ; *DAE* 103) eut finalement gain de cause : le satrape prit une décision, aux termes de laquelle le temple pouvait être reconstruit, «comme il était construit auparavant»; en revanche, si l'encensement et l'oblation pourront y être normalement organisés, il n'en est pas de même des «holocaustes de béliers, de bœufs et de boucs». Les Judéens

s'engagent à verser une certaine somme et 1000 artabes d'orge à la maison d'Aršāma *(DAE* 104).

L'affaire pose de redoutables problèmes d'interprétation. Il convient d'insister en premier lieu sur la composition du dossier documentaire. Nous ne connaissons les détails que par les Judéens eux-mêmes, c'est-à-dire par les arguments qu'ils ont utilisés auprès des autorités. Il s'agit donc nécessairement d'un dossier partial, et sans doute partiel. Les Judéens ne cessent d'opposer leur conduite loyale à la conduite félonne des Égyptiens: «Nous sommes innocents. En outre, rien de répréhensible comme cela n'a été trouvé contre nous » *(DAE* 101, lignes 14-15) : c'est-à-dire que les Judéens affirment ne s'être pas rebellés, au contraire de compagnies d'Égyptiens (lignes 1-2). Mais l'historien d'aujourd'hui ne peut pas prendre des arguments d'avocat pour les notes d'un greffier de tribunal. Les Judéens accusent également les Égyptiens d'avoir acheté Widranga. Mais s'il est vrai que les textes classiques font état de condamnations prononcées par le roi contre des juges concussionnaires, il faut bien reconnaître en même temps que la pratique du bakchich est absolument courante, en Égypte ou en Babylonie : pour remercier Aršāma, les Judéens ne versent-ils pas des dons importants à sa maison? Enfin, la nature même de la documentation (lettres et *memoranda*) n'éclaircit pas des épisodes, sur lesquels on aimerait être informé plus complètement. Dans leur pétition de 407 à Jérusalem et à Samarie, les Judéens affirment à propos de Widranga : «On a enlevé ses anneaux de ses pieds, et tous les biens qu'il avait acquis ont été perdus. Quant aux hommes qui avaient désiré du mal à ce sanctuaire, ils ont tous été tués, et nous les avons eux en spectacle» *(DAE* 102, lignes 15-16). En dépit des incertitudes de lecture et de traduction, il semble donc apparaître que Widranga et les auteurs du sac du sanctuaire ont été lourdement punis. Mais par qui et pour quelles raisons, c'est que nous ignorons – d'autant plus que Widranga semble réapparaître dans un voire deux documents datés de 398 avec le titre de commandant de la garnison.

Ce qui apparaît clairement au moins, c'est que dans ces années, un conflit s'est élevé entre les dirigeants de la communauté judéenne d'Éléphantine et les dirigeants du temple de Khnūm. Mais sur quelles bases? Un autre document, malheureusement lacunaire, fait état d'une démarche faite à Memphis ; elle fait allusion à des troubles à Thèbes, les Judéens affirmant «craindre un pillage»; des enquêteurs sont accusés d'avoir reçu de l'argent des Égyptiens (*DAE* 97). Dans un autre texte, un Judéen se plaint de ce que Widranga, alors commandant de la garnison de Syène, l'a fait emprisonner à Abydos, « à cause

d'une gemme que l'on avait trouvée entre les mains des marchands» (*DAE* 98). Mais ces informations isolées et lacunaires sont difficiles à interpréter et à relier logiquement aux événements de Syène-Éléphantine. Retenons surtout l'expression du Judéen emprisonné à destination de ses collègues à Éléphantine : le document porte la phrase suivante : «Il est connu de vous que Khnūm est contre nous, depuis qu'Hananyah a été en Égypte jusqu'à maintenant. » S'agirait-il d'un conflit de type religieux ? Les destructions opérées contre le temple et contre les maisons des Judéens *(DAE* 100) signifient-elles que Widranga et les Égyptiens communiaient dans un commun antisémitisme ? De telles hypothèses paraissent difficiles à soutenir. Si Widranga – au même titre que de hauts officiers perses de la satrapie depuis Darius – a pu manifester quelque dévotion envers des divinités égyptiennes, rien ne montre qu'il se soit égyptianisé au point de prendre fait et cause pour les prêtres de Khnūm pour des motifs uniquement religieux.

Il convient à ce point d'en revenir à l'essentiel. En tant que gouverneur, Widranga a eu à juger un différend qui s'était élevé entre les représentants de la communauté judéenne et les administrateurs du temple de Khnūm. Il y eut certainement procès, à l'issue duquel Nafaïna, ès qualités, fut chargé d'exécuter la sentence prononcée par son père agissant lui aussi ès qualités. Quel était l'objet du litige? Plusieurs documents antérieurs rendent compte que les juges ont eu souvent à prendre des décisions sur des contestations de propriété, et nombre de ces contestations ont trait à des terrains proches des sanctuaires de Yahô et de Khnūm (*DAE* 32-36). Le sanctuaire judéen était en effet limitrophe du domaine de Khnūm. Il semble que le litige entre les deux sanctuaires était d'ordre purement foncier, les nouvelles constructions élevées par les prêtres de Khnūm venant empiéter sur certaines propriétés royales (grenier, puits), mais aussi sur le domaine de Yahô. Dans l'impossibilité d'arriver à un accord, les deux camps se soumirent à l'arbitrage du gouverneur.

Comme tout juge, Widranga devait se référer à la jurisprudence locale dont Darius avait ordonné le rassemblement plus d'un siècle plus tôt. Si l'on admet la filiation entre ce livre de jurisprudence et les coutumiers égyptiens d'époque hellénistique, on soulignera que, dans ces derniers documents, une partie fort importante est consacrée aux conflits relatifs à la propriété foncière ; un passage est expressément consacré aux constructions élevées sur un terrain, lequel est revendiqué après coup par un autre. Sans que l'on puisse apporter de preuves formelles, on peut supposer que les Égyptiens affirmaient qu'ils étaient les réels (car les premiers) propriétaires de la parcelle, sur laquelle

avait été construit le temple de Yahô.

L'hypothèse est en quelque sorte confirmée par les Judéens eux-mêmes. Dans l'une de leurs pétitions, ils donnent en effet un élément de réponse. Rappelant la destruction de leurs sanctuaires, ils affirment:

> Or, [c'est] depuis les jours des rois d'Égypte [que] nos pères avaient construit le sanctuaire à Éléphantine-la-Forteresse ; et lorsque Cambyse entra en Égypte, il trouva ce sanctuaire construit; et les sanctuaires des dieux des Égyptiens, on les saccagea tous, et personne n'endommagea rien dans ce sanctuaire-là (*DAE* 102, lignes 12-13).

Incluse dans une pétition destinée à plaider leur cause devant des autorités officielles (Judée et Samarie), la phrase s'insère nécessairement dans une argumentation de type administratif. En l'occurrence, les Judéens veulent apporter la preuve que leur temple a été élevé sur autorisation donnée officiellement d'abord par les pharaons saïtes, puis confirmée par Cambyse. On reconnaît là une plaidoirie d'un type bien connu: pour faire valider leurs droits, les gestionnaires d'un temple (ou d'une cité) font référence à des privilèges antérieurs, dont les autorités compétentes demandent de fournir la preuve (cf. Tacite, *Annales* III, 61-63) : rappelons par exemple la conduite de Tattenaï à Jérusalem, ou encore la lettre de Darius à Gadatas ; dans le premier cas, les Judéens ont fait référence à l'édit de Cyrus, dans le second cas, les autorités du temple d'Apollon ont rappelé que leurs privilèges remontaient aux ancêtres de Darius (cf. chapitre XII, 4). Il en est de même ici : devant le tribunal de Widranga, face à leurs adversaires qui réclamaient la destruction du temple de Yahô, les dirigeants judéens ont rappelé au gouverneur que l'existence du temple avait été confirmée officiellement par Cambyse. Si ces derniers ont perdu le procès, c'est que très probablement, pas plus que les gens de Jérusalem devant Tattenaï, ils n'étaient en mesure de produire un document écrit. Si Widranga a jugé en faveur des Égyptiens, c'est peut-être tout simplement que les documents que ceux-ci pouvaient produire étaient d'une valeur incomparablement supérieure aux affirmations purement orales des Judéens. La sentence était ainsi inscrite dans les attendus : les Judéens devaient détruire le temple, puisque la parcelle avait été déclarée propriété de Khnūm.

En cela, l'épisode est fort instructif sur les rapports entre l'administration et les différentes communautés ethno-culturelles de l'Empire, et sur les

procédures qui protégeaient les droits de chacune d'entre elles. On ignore sur quelles bases Aršāma a cassé l'arrêt de Widranga, car nous ne disposons pas du texte de la décision satrapique, mais simplement d'une citation indirecte et lacunaire (*DAE* 104). Mais on doit souligner qu'en l'occurrence, les autorités perses de Syène puis de Memphis ont dû choisir entre deux logiques : l'une qui donnait la prééminence à une décision royale (décret de Cambyse), l'autre qui s'appuyait sur la reconnaissance de la «loi des pays» (jurisprudence égyptienne). Widranga a choisi la seconde, pour des raisons qui tiennent probablement moins à une préférence personnelle pour les Égyptiens et leurs dieux qu'aux nécessités du maintien de l'ordre, qui, localement, ne pouvait être réalisé que s'il se conformait au droit égyptien.

• *Une lettre d'affaires.* – Des rapports quotidiens entre Perses/Iraniens et autres populations vivant en Égypte, nous avons une illustration particulièrement vivante dans un papyrus araméen (non daté), qui restranscrit une lettre envoyée par Spendadāta, fils de Fravartipāta, à Hôri et à Pétéméhû :

> À mes frères Hôri et Petemehu, votre frère Spentadāta. Que tous les dieux accordent en tout temps la prospérité de mes frères ! Et maintenant, j'ai un bateau, commun à moi et à son maître, qui est entre vos mains. Veillez à ma propre part qu'Armaïdāta vous dira de charger sur lui, et laissez le faire tout ce qu'il désire. De plus, donnez-lui ma part de la rente de [ce] bateau [qui est à nous]. Il y a [une somme] de 8 sicles, je [1'] ai donnée à [...] pour la donner [en échange] du grain à apporter chez moi. Et il y a 1 karsh d'argent et 8 sicles que je vous ai donnés pour acheter du blé pour Yatma. Total de l'argent : 1 karsh, 8 sicles. Si vous avez acheté du grain avec cette somme et l'avez apporté dans vos maisons, bien ! Sinon, donnez l'argent à Armaïdāta]. Il nous l'apportera. Et si [ce] grain reste à ta disposition, informez Armaïdāta et donnez-le lui de telle façon qu'il puisse le vendre (DAE 109).

L'opération paraît relativement simple : deux Iraniens ou Perses se sont associés pour acheter et transporter du blé, qu'ils ont l'intention de négocier ; il semble qu'un troisième personnage, Yatma (anthroponyme araméen), a lui aussi mis de l'argent dans l'affaire. Les deux mariniers sont égyptiens, comme dans tous les autres cas connus. Bien des points de détail nous échappent. Néanmoins, le texte a le mérite de donner des indications concrètes sur les activités commerciales de deux Perses/Iraniens, qui détiennent sans doute un poste important à Éléphantine, et sur leurs rapports avec deux Égyptiens. Le document permet de voir qu'à l'instar de Perses de Babylonie, les Perses

d'Égypte n'ont pas hésité à s'intégrer dans les circuits d'échange et à en tirer profit: le blé ne serait-il pas destiné à alimenter en partie les réserves de la garnison?

Figure 43a et b

• *Le Grand Roi à Sidon et à Éléphantine.* – C'est parfois par l'iconographie seule que l'on peut repérer la présence perse dans telle ou telle région, sur laquelle les sources écrites sont muettes à l'époque d'Artaxerxès Ier et de Darius II. Tel est le cas de Sidon. Sur les premières monnaies de la cité, datées du troisième tiers du Ve siècle, le Grand Roi est figuré en plusieurs attitudes *(fig. 43a-b).* Les unes portent au droit un navire sidonien, parfois amarré au pied de fortifications ; le revers porte la scène suivante : «Le roi de Perse debout dans son char traîné par quatre chevaux au galop à gauche ; il est coiffé de la cidaris à cinq dents et vêtu de la candys ; il lève et étend la main droite ; l'aurige est dans le char à côté du roi et tient les rênes des deux mains. Sous les chevaux, le cadavre d'un bouquetin incus» (Babelon II, 2, n°s 889 ; cf. n°s 890, 892-893, 895). Sur d'autres monnaies, deux lions, au droit, bondissent en sens inverse, tandis que le navire est amarré au pied de la forteresse ; au revers : «Le roi de Perse debout luttant contre un lion ; il est coiffé de

43c *(cf. p. 1009)*

Figure 43c

la cidaris crénelée et vêtu de la candys ; de la main droite, il brandit le poignard [*akinakēs*] ; de la main gauche, il saisit à bras tendu, par la crinière, un lion dressé devant lui sur ses deux pattes de derrière. Carré creux» (n° 891, 894, 896) ; sur d'autres enfin, il est représenté debout, tirant à l'arc, face à lui un protomè de bouquetin (n°897), ou, à demi agenouillé, tenant de la main droite un javelot et de la gauche un arc (n°898).

Les scènes correspondent assez exactement à des représentations presque identiques dans l'art aulique (Héros royal face à un lion) ou sur cachets (roi sur son char) et monnaies (roi archer et lancier; cf. chapitre VI). À l'inverse – si l'on peut dire –, un sceau des tablettes du

Figure 43d

Trésor (PTS n°32) porte l'image d'un navire, fort proche de ceux que l'on voit sur les monnaies sidoniennes *(fig. 43f)*. Cet exemple particulier et spécifique indique que l'iconographie des monnaies sidoniennes se répandit dans d'autres régions. Pour nous en tenir à la période ici traitée, on remarquera en particulier que les types sidoniens furent copiés à Éléphantine, avec, au droit, un navire sidonien (et le nom de Syène en araméen: *swyn)*, et, au revers, le Héros royal combattant le lion, un coq se tenant entre eux deux. On connaît également à Éléphantine des imitations de monnaies milésiennes, qui portent un archer perse sur le revers. On retrouve les types sidoniens en Samarie *(fig. 43d-e)*.

Il ne fait pas de doute qu'en frappant monnaie, les rois de Sidon ont consciemment copié des motifs du répertoire iconographique achéménide. La signification politique ne laisse guère de place à l'incertitude. Le monnayage sidonien est tout à fait spécifique en effet: dans les autres cités phéniciennes, à la même époque, les monnaies portent exclusivement des

43e

Figure 43e

emblèmes locaux. La spécificité iconographique rend compte de la place spéciale tenue par Sidon dans l'organisation (fort mal connue) de la Phénicie à cette date. Il s'agit certainement

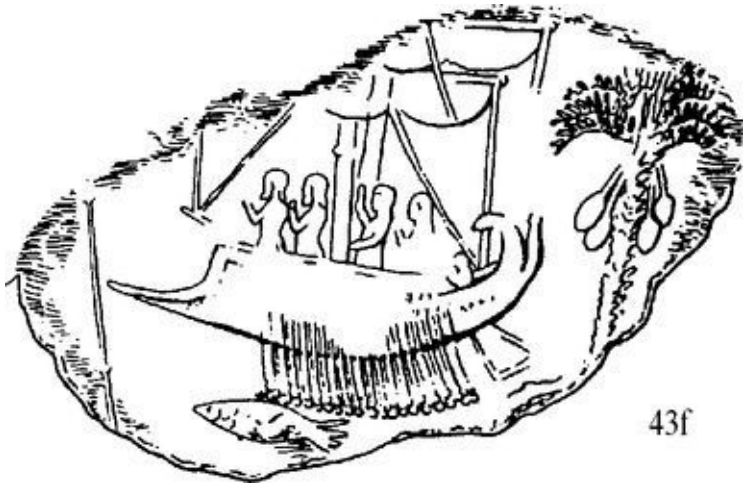

43f

Figure 43f

là d'un héritage plus ancien, puisque, déjà, l'inscription portée sur le sarcophage d'Esmunazzar témoignait des liens étroits entre le Grand Roi et la cité (chapitre XII, 3). La présence du roi de Sidon auprès de Conon avant, pendant et après la bataille de Cnide, aux débuts du IVe siècle, atteste d'ailleurs que la flotte sidonienne a continué depuis Cambyse à tenir une place de premier plan dans le dispositif stratégique du Grand Roi (Diodore XIV, 79.8 ; Hell. *Oxyr*.9.2). On soulignera, en même temps, que, sur le territoire de Dôr (qui avait été antérieurement donnée à Esmunazzar), on a également retrouvé des sceaux portant les images royales achéménides.

Il faut cependant souligner que l'interprétation ci-dessus développée suscite toujours quelques doutes, en raison des discussions sur l'identité du personnage debout dans le char, certains auteurs suggérant plutôt d'y voir le Baal de la cité, et non le Grand Roi. Même si cette thèse est minoritaire (et probablement infondée), on doit souligner que les débats qui se poursuivent sur ce thème sont très exactement analogues à ceux qui sont menés sur la

signification politique à donner aux scènes portées sur

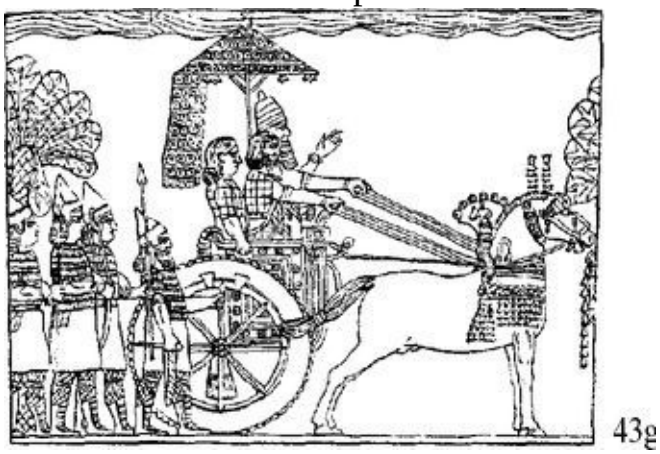

Figures 43g.

Monnaies sidoniennes et autres documents

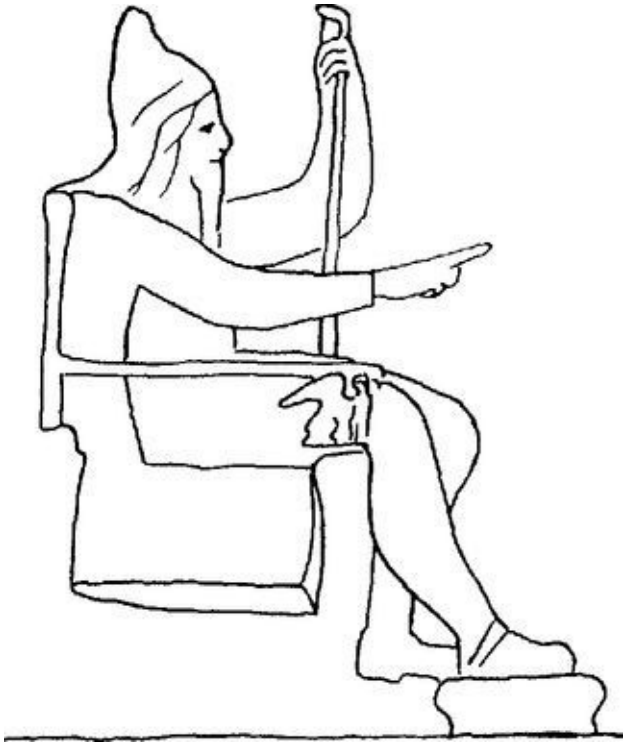

Figure 43h.

Scène d'audience du sarcophage du Satrape

un sarcophage sidonien, dit sarcophage du Satrape, qui date d'une période sensiblement contemporaine (fin du Ve, début du IVe siècle) : le personnage sur son trône *(fig. 43h)* est-il le satrape (voire le Grand Roi lui-même) ou le roi de Sidon représenté à l'image du Grand Roi? Ou bien, en l'absence de documentation écrite, les témoignages iconographiques permettent-ils d'établir

la nature des rapports politiques établis alors entre les dynastes locaux et les autorités achéménides?

• *Le cas de la Lycie.* – La même interrogation sous-tend tous les débats qui se poursuivent sur l'interprétation politique des documents lyciens de la fin du Ve siècle. Bien que très incomplètement déchiffrées, les inscriptions lyciennes du Pilier inscrit (dont la gravure date du début du IVe siècle) laissent apparaître des noms connus, comme Amorgès, Tissapherne, Hiéraménès, Iasos, Kaunos, Darius II et Artaxerxès II. En dépit des obscurités nombreuses qui pèsent sur le détail, il ne fait guère de doute que les inscriptions font référence aux opérations qui se déroulèrent en Lycie et dans le sud-ouest de l'Asie Mineure au cours de la guerre d'Ionie, et qu'elles témoignent de la participation du dynaste de Xanthos qui, à cette date, est Gergis/Kheriga, fils d'Harpagos. Il est probable que le dynaste a apporté son aide à Tissapherne, y compris sous forme de trières, en particulier lors de la lutte qui opposa en 412 le satrape au Perse félon Amorgès, alors réfugié à Iasos (Thucydide VIII, 28. 2-4). Par ailleurs, l'activité de Tissapherne dans la région est attestée (?) par une monnaie frappée en lycien à son nom (en partie restitué), qui porte également le nom de Xanthos (Arnna) : mais il est difficile de décider si elle date de la période antérieure ou postérieure à l'arrivée de Cyrus en Asie Mineure, événement qui restreignit les pouvoirs de Tissapherne à la Carie, sous le commandement suprême du fils cadet de Darius. Ce témoignage numismatique ne permet pas non plus de dire en toute certitude quels étaient les rapports établis entre Tissapherne et les dynastes lyciens, en particulier celui de Xanthos. L'analyse des rapports entre le satrape et Xanthos dépend fondamentalement de l'interprétation que l'on donne des «portraits» que portent certaines des monnaies frappées à Xanthos par les dynastes : la thèse d'un contrôle perse relativement étroit est induite d'une autre, qui voit dans ce portrait celui du satrape lui-même ; mais bien que l'interprétation soit séduisante, elle est loin de faire l'unanimité.

L'ambiguïté de la documentation lycienne est permanente. Les documents disponibles rendent compte d'une évidente et croissante influence culturelle grecque à la cour dynastique de Xanthos. C'est vrai des monnaies dynastiques,

c'est vrai également d'une épigramme en grec, qui exalte la valeur militaire de Gergis, fils d'Harpagos. C'est encore plus vrai du poème d'Arbinas, qui fut composé au début du siècle suivant par le devin grec Symmachos de Pellana qui, peut-être, était arrivé à Kaunos dans la flotte péloponnésienne vers 412 avant de passer au service de Gergis puis de son fils Arbinas. Le sujet des poèmes est, peut-on dire, purement interne, puisqu'ils transmettent à la postérité les victoires remportées par les dynastes de Xanthos sur leurs parents et voisins, et la reconstitution d'une principauté xanthienne qui s'étend sur la vallée du Xanthe. Nulle trace dans tout cela d'intérêts proprement impériaux. La thématique suggère que, sous la domination perse, la vie intérieure de la Lycie continuait comme si de rien n'était.

Mais il convient d'être nuancé. En exaltant les vertus de son père et les siennes propres, Arbinas n'avait aucune raison de faire référence à la présence politique perse, si évidente au contraire dans la Chronique lycienne (Pilier inscrit). Il faut éviter d'opposer brutalement une thèse à l'autre : les Perses n'intervenaient apparemment pas dans des affaires dynastiques purement internes, dans la mesure où le dynaste vainqueur ne remettait pas en cause sa sujétion au Grand Roi. Même dans l'ordre culturel, l'influence grecque croissante ne doit pas nécessairement être interprétée comme l'indice d'une autonomie de plus en plus grande des dynastes xanthiens. En témoigne par exemple l'un des poèmes qui exalte les victoires d'Arbinas : «Arbinas est distingué parmi tous en toute humaine science, tir à l'arc, valeur guerrière, expert aussi dans les arts équestres. » On songe aussitôt aux vertus royales telles que les présente Darius, bon combattant, bon cavalier. Pour autant, Symmachos, auteur de l'élégie, n'a certainement pas copié servilement l'inscription de Naqš-i Rustam (ou une copie qui aurait pu circuler sous une forme ou sous une autre). Disons plutôt que le vocabulaire utilisé rend compte aussi, sous une forme grecque, de l'empreinte de l'éthique aristocratique perse, si présente en Lycie depuis le début du Ve siècle (chapitre XII, 5 *in fine*). Afin d'asseoir leur légitimité, les dynastes xanthiens empruntent aussi bien à l'Iran qu'à la Grèce leurs thèmes littéraires et leur répertoire iconographique. En bref, ce type de document ne permet à l'historien ni d'affirmer ni d'exclure l'influence des autorités achéménides en Lycie dans les dernières décennies du Ve siècle. Les seuls documents qui en font part sont naturellement ceux qui relèvent du genre narratif (Thucydide, Pilier inscrit) : ils suggèrent nécessairement qu'en cas de danger extérieur, les dynastes lyciens étaient inclus dans le dispositif perse et, tout en même temps, qu'ils en profitaient

éventuellement pour réaliser leurs objectifs propres.

• *Le cas de la Cilicie.* – Dans d'autres régions, il est difficile de traiter une documentation lacunaire, hétérogène et mal datée. Cette remarque vaut particulièrement pour la Cilicie, dont on a toute raison de penser qu'elle a joué alors le rôle militaire qui a été le sien tout au long de l'histoire achéménide. Nous n'en possédons aucune illustration précise à cette date, mais un épisode de la guerre chypriote, quelques décennies plus tard, lève tous les doutes sur ce point (Diodore XV, 3.1-3). C'est que, depuis la nomination de Xénagoras par Xerxès en 479 (Hérodote IX, 107), la documentation est singulièrement défaillante. Il faut attendre la marche de Cyrus le Jeune pour avoir accès à quelques informations. Cyrus est rejoint à Kaystroupédion par Épyaxa, «femme de Syennésis, roi de Cilicie» (Xénophon *Anab.* I, 2.12). Le dynaste de Cilicie lui-même renonce à défendre les Portes de Cilicie (I, 2.21), et se replie sur Tarse, où se situe son palais (I, 2.23). Selon Xénophon, il passe un accord avec Cyrus, aux termes duquel il donne de grandes sommes d'argent à Cyrus, contre promesse que son territoire *(khôra)* ne sera pas ravagé par les troupes (I, 2.27). Les indications offertes fugitivement par Ctésias et Diodore ne sont pas plus explicites sur la nature du pouvoir du syénnésis et de ses rapports avec le pouvoir perse, si ce n'est qu'en principe il doit obéissance au Grand Roi.

On connaît depuis longtemps des séries monétaires ciliciennes qui, traditionnellement, sont considérées comme des monnaies dynastiques, bien qu'aucun nom n'y soit porté, en dehors du lieu d'émission, Tarse essentiellement *(fig. 44).* Celui que l'on considère comme le dynaste est représenté sur son cheval, tenant souvent deux lances à la main, et portant le *bashlyk.* Le revers est le plus souvent orné d'une image d'un hoplite grec au combat (Babelon n°s 504-520). Une série, datée (par hypothèse) des dernières décennies du Ve siècle, porte toujours au droit le dynaste à cheval, mais, désormais, sur le revers, on voit des images royales, ainsi : «Le roi de Perse en archer à demi agenouillé à droite et tirant de l'arc ; il est barbu, nu-tête, vêtu de la candys plissée et serrée à la taille ; son carquois rempli de flèches est sur son dos; dans le champ à gauche la croix ansée» (Babelon n°521, cf. n°s 522-525 ; ici *fig. 44).* Sur plusieurs autres monnaies, ce sont deux figures royales qui sont imagées : «Deux rois de Perse, debout en regard ; ils sont tous deux barbus et vêtus de la candys; des deux mains chacun d'eux s'appuie sur sa

javeline; ils ont l'arc et le carquois sur le dos...» (n° 526 ; cf. n° 527). Sur trois autres exemplaires, les images royales occupent le droit et le revers : au droit, le Héros royal combat le lion, le saisissant par la crinière de la main droite, et lui plongeant de la main gauche l'épée courte dans le flanc (n°528 ; cf. 529-530) ; au revers, le roi debout s'appuie sur sa javeline. L'empreinte cilicienne est marquée par la présence de la croix ansée (que le roi tient dans la main gauche sur les dernières monnaies), et par l'inscription «Tarse» en araméen (en araméen et en grec sur certains exemplaires : n°s 528-530).

En raison des incertitudes chronologiques persistantes, il est difficile d'émettre des conclusions fermes à partir de cette documentation numismatique. Néanmoins, deux observations sont notables : c'est d'une part la diffusion des images royales dans différentes parties de l'Empire, de Sidon à la Cilicie, diffusion qui s'opère de manière privilégiée par le support de la monnaie et des sceaux; c'est d'autre part la liaison fré-quente,

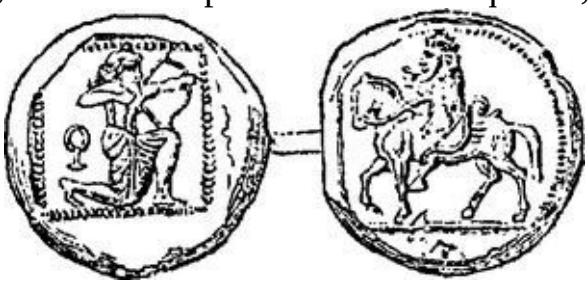

Figure 44:

Monnaies dynastiques (?) de Cilicie

sur le droit et le revers, de l'image du dynaste et de l'image du roi (ou du Héros royal) – association qui a une évidente signification politique, mais qui ne nous renseigne qu'imparfaitement sur les rapports qui unissent le premier au second.

• *Les Perses et les rois de Chypre*. – Située à quelques encablures de la côte cilicienne – d'où les Perses la surveillent – Chypre est restée dans la mouvance achéménide. Nous apprenons par Isocrate *(Évag.* 18-20) que, peu après 450, un homme d'origine tyrienne (qui est probablement un Phénicien de Chypre) renversa le roi de Salamine et s'empara du pouvoir. Soucieux d'exalter l'hellénisme militant de son héros Évagoras, Isocrate laisse entendre qu'auparavant Salamine et les autres cités n'étaient plus sujettes des Perses. Il écrit en effet que le nouveau maître s'empressa de «livrer la ville aux barbares

et de soumettre l'île à l'esclavage du Grand Roi». En réalité, les cités chypriotes ne paraissent pas avoir jamais quitté le domaine perse depuis l'écrasement de la révolte de l'Ionie (cf. Diodore XII, 3.2; 4.2). Vers 415, un autre «Tyrien», du nom d'Abdémon, prit le pouvoir dans la cité en renouvelant sans aucun doute son allégeance à Darius II, puisque Diodore le considère comme un «ami du roi des Perses» (XIV, 98.1). Il chercha à faire disparaître Évagoras, présenté par Isocrate comme le descendant légitime de la dynastie teucride. Évagoras se réfugia en Cilicie, à Soloi ; il y recruta une petite troupe, débarqua à Chypre et parvint à chasser Abdémon (Diodore XIV, 98.1; Isocrate, Évag. 26-32). Contrairement à ce qu'affirme Isocrate, le nouveau roi de Salamine ne chercha pas immédiatement à se révolter: on le voit même vers 410 agir en médiateur entre Tissapherne et Athènes, ce qui implique de bons rapports avec le satrape. Pendant cette période, son statut est celui que l'on distingue dans l'exposé que fait ultérieurement Diodore : maître de Salamine seule, il doit payer tribut au Grand Roi, qui lui reconnaît le titre royal à Salamine (XV, 8.2-3). Tel est manifestement le cas des autres petits rois de Chypre, à l'image de cet Agyris que Diodore, quelques années plus tard, présente comme un allié *(symmakhos)* des Perses (XV, 98.2). Manifestement, vus du centre, les soubresauts que connaît Chypre sont considérés comme des affaires purement locales, qui n'affectent pas la réalité des rapports de domination. Pas plus que dans la période antérieure, les Perses ne cherchent à s'appuyer systématiquement sur la population d'origine phénicienne contre les communautés grecques de l'île.

CHAPITRE XV

Artaxerxès II (405/404-359/358) et Artaxerxès III (359/358-338)

I. LE RÈGNE D'ARTAXERXÈS II : SOURCES ET PROBLÈMES

• *La vision des auteurs grecs.* – L'avènement d'Artaxerxès, à la mort de Darius II, ouvre le plus long règne de l'histoire achéménide. Une nouvelle fois, l'historien doit souligner d'entrée les lacunes et graves distorsions du *corpus* documentaire, marqué d'abord par l'hégémonie des sources classiques, qui tout naturellement privilégient outrageusement les affaires du front occidental. L'enrôlement de mercenaires grecs nous vaut heureusement de nombreux comptes rendus de la rébellion de Cyrus le Jeune jusqu'à sa disparition à la bataille de Kounaxa (404-401) : mais on se prend à rêver que le jeune prince ait mené l'offensive à partir de Bactres, tant le silence sur les affaires du Plateau iranien est pesant, mis à part de fugitives allusions à la levée de contingents ; il est vrai que, dans ce cas, Cyrus n'aurait pas pu enrôler de mercenaires grecs et, donc, que nous ne disposerions sur ces événements que de quelques phrases éparses, comparables, dans leur indigence, à celles que consacre Plutarque à la « rébellion » d'Ariaramnès face à Xerxès (chapitre XIII, 2)!

Les auteurs classiques sont infiniment moins prolixes sur les quarante années suivantes, c'est-à-dire sur la plus grande partie du règne d'Artaxerxès. Nous disposons de quelques sources narratives, dont aucune ne répond vraiment ni aux questions ni aux exigences de l'historien de l'Empire achéménide. Dans *Les Helléniques*, Xénophon poursuit son histoire des rapports entre cités grecques jusqu'en 362-361. C'est grâce à lui, grâce aussi à l'auteur anonyme des *Helléniques d'Oxyrhynchos* que nous sommes informés sur les conflits gréco-perses en Asie Mineure occidentale et sur le rôle croissant pris par le Grand Roi dans les affaires grecques. En revanche, pas

plus que ses devanciers Xénophon ne s'intéresse réellement à la vie intérieure de l'Empire. C'est probablement à Éphore que l'on doit les développements (très partiaux) de Diodore sur les mêmes affaires gréco-perses, tous marqués par la thèse de la faiblesse politique et militaire des Grands Rois. Ctésias poursuit son œuvre jusqu'en 382, toujours dans la même veine. Un autre auteur de *Persika*, Dinon, est – aux yeux de C. Nepos, auteur d'une *Vie de Datamès* – «le plus crédible pour ce qui concerne les affaires perses» *(Conon* 5.4), mais il n'est guère connu que par des fragments, qui semblent indiquer qu'il s'est particulièrement intéressé aux règlements auliques. On sait que Ctésias a également inspiré Élien, dont plusieurs histoires se situent dans la Perse d'Artaxerxès II.

C'est à Ctésias, Dinon, Xénophon et à quelques autres que Plutarque a eu recours pour composer la *Vie d'Artaxerxès*, seule biographie d'un Grand Roi qui nous soit parvenue. Sur les 30 chapitres qui composent la Vie d'Artaxerxès, Plutarque en consacre 12 aux rapports entre le roi et Cyrus (2-13) et 5 à la succession d'Artaxerxès II (26-30). Les affaires diplomatico-militaires ne sont que peu évoquées : les rapports avec les Spartiates (20-22), une expédition contre les Cadusiens (24-25) et une très fugitive allusion à une campagne d'Égypte (24.1). L'essentiel de la composition est articulé autour des gens et des affaires de cour, et en particulier autour de la figure de Parysatis. Elle est le soutien inconditionnel de Cyrus – d'où les chapitres consacrés aux vengeances cruelles exercées contre ceux qui ont combattu son fils favori, en particulier contre ceux qui se sont vantés de l'avoir tué sur le champ de bataille (14-17) - dans le même temps qu'elle use de son influence pour adoucir la détention de Cléarque (18). C'est bientôt Stateira qui est la cible de sa haine vengeresse et qui disparaît empoisonnée par sa belle-mère (19). Plutarque s'est également beaucoup intéressé aux affaires privées, qu'il s'agisse du mariage d'Artaxerxès avec sa fille Atossa (23) ou des rapports conflictuels avec son fils aîné Darius à propos d'Aspasie, l'ancienne compagne de Cyrus (26-27.1-5).

Vue par Plutarque (et par Ctésias), la cour achéménide est dominée par la personnalité de deux femmes d'exception, Stateira et Parysatis, qui se vouent une haine sans mélange. «La seconde détestait la première plus que personne au monde, et voulait que son influence à elle fût dominante» (17.4). Après l'élimination de sa bru, son influence politique, déjà bien établie, prit des proportions considérables : «Elle avait sur Artaxerxès un grand pouvoir et en obtenait tout ce qu'elle voulait», n'hésitant pas, pour ce faire, à favoriser les

amours du roi et de sa fille Atossa (23.1-5). La colère du roi après le meurtre de Stateira ne dura pas ; après l'avoir exilée à Babylone (19.10), « il s'était réconcilié avec Parysatis et l'avait rappelée, en lui reconnaissant de l'intelligence et une élévation de sentiments dignes de la royauté » (23.2). Une autre femme, Atossa, fille-épouse du roi, semble être animée d'une grande volonté de pouvoir : Plutarque raconte que, parmi ses frères, elle soutenait Ochos, avec lequel elle était liée d'amour (26.2-3). Son ambition s'accrut encore après l'exécution du fils aîné Darius, qui avait noué un complot contre son père, car celui-ci lui avait enlevé Aspasie (26-27). Ochos fut dès lors encouragé par Atossa à «nourrir les plus grandes espérances» (30.1). À travers la biographie d'Artaxerxès, la cour perse apparaît vouée aux ambitions haineuses et cruelles des femmes, aux complots des eunuques et des courtisans, aux assassinats et exécutions qui rivalisent dans l'horreur, à la délation généralisée et à de troubles intrigues amoureuses. On comprend donc la chute de l'histoire, venant après le récit du suicide de l'un de ses fils et du meurtre d'Arsamès par son frère Ochos : «Quand on lui annonça la mort d'Arsamès, le roi s'éteignit sous l'effet de la douleur et du découragement» (30.9) !

C'est à l'époque d'Artaxerxès II que s'exerce également l'art d'un rhéteur athénien, Isocrate, qui a beaucoup fait, lui aussi, pour imposer l'idée de la «décadence perse». Chantre du panhellénisme et de la guerre contre la Perse, Isocrate ne cesse de presser les Grecs de se lancer à l'assaut d'un empire décrit comme déliquescent. C'est particulièrement visible dans le *Panégyrique,* composé à la fin des années 380: à l'en croire, les Perses ne contrôlent plus alors aucun des pays occidentaux, depuis les Détroits jusqu'à l'Égypte. Comme bien d'autres – en particulier Xénophon dans le livre VIII de la *Cyropédie* – le rhéteur athénien trouve des raisons d'espérer dans l'expédition des Dix-Mille (expression consacrée tardivement pour désigner les mercenaires grecs de Cyrus), présentée comme une preuve absolue de l'incapacité des Perses à défendre même le cœur de leur empire. Ce qu'il est convenu d'appeler «la grande révolte des satrapes», dans les années 360, a longtemps paru confirmer qu'Artaxerxès II n'exerçait plus qu'une autorité fictive sur des provinces déchirées par les assauts grecs et les tendances autonomistes des gouverneurs.

Il faut y insister à nouveau: le décryptage idéologique des textes classiques ne permet pas, à lui seul, de restituer, de manière simpliste, un réel qui serait l'exacte image inverse de la vision grecque. Encore convient-il, pour les

utiliser parfaitement, de leur poser des questions qui dépassent le problème des rapports gréco-perses. En d'autres termes, si évolution négative il y a eu, c'est à l'aide d'autres sources qu'il convient d'en établir la preuve. La situation est d'autant plus paradoxale que, dans le même temps, les lacunes des sources du centre imposent à l'historien d'utiliser la documentation classique pour apporter des correctifs à la vision qu'elle tend à imposer. Mais, après tout, la contradiction n'est qu'apparente, et elle est due prioritairement aux auteurs grecs eux-mêmes. À quelques chapitres d'intervalle, Plutarque ne craint pas de souligner la faiblesse militaire du Grand Roi (20.1-2) puis ses éminentes vertus de guerrier (24.9-10). Le second passage est lui-même issu directement de la propagande royale. L'historien doit donc tenter de comprendre les choses à partir de textes très idéologisés qui évoluent entre dénigrement et apologie : autant dire qu'on ne peut, au mieux, mettre au jour que des lambeaux épars de la réalité historique.

• *Vu de Suse, de Babylone et de Persépolis.* – La tâche est d'autant plus délicate que, face aux sources classiques, les sources du centre restent en effet insuffisantes. Elles ne sont néanmoins pas totalement absentes. C'est une nouvelle fois sur les activités du roi-constructeur que nous sommes le mieux informés, grâce aux inscriptions que l'on a découvertes sur plusieurs sites. Dans le même temps, si les inscriptions royales conservent leur caractère non narratif, elles révèlent également une évolution notable qui méritera un examen particulier, puisque pour la première fois un Grand Roi attire nommément la protection d'Anāhita et de Mithra. Il faut enfin rappeler que les sources classiques peuvent parfois retransmettre (sous une forme plus ou moins précise et adéquate) des documents et décisions émanant des bureaux royaux : telle cette mention d'une très grande importance, que l'on trouve dans Bérose, d'un ordre royal concernant le culte d'Anāhita dans les diverses régions de l'Empire, de Bactres à Sardes. Enfin, Plutarque et ses informateurs ont eu vent de réglementations et d'histoires de cour qui nous ont permis de retracer l'organisation de la cour centrale (chapitre VII). C'est également de Plutarque que provient le seul renseignement sur le rite d'investiture royale à Pasargades. La période d'Artaxerxès II et de ses successeurs immédiats est également éclairée par des corpus régionaux parfois copieux, tout particulièrement en Asie Mineure et en Judée-Samarie, mais aussi en Babylonie : c'est même de certaines tablettes que vient le seul écho, certes très

lointain et très assourdi, de la marche de Cyrus contre son frère, puisque le Bélésys de Xénophon n'est certainement autre que le Bēlšunu bien connu maintenant grâce à un lot de tablettes babyloniennes.

Dans le même temps, d'autres documents babyloniens allusifs attestent de nos ignorances. Datée de l'année 38 d'Artaxerxès, une tablette fait référence à une bataille livrée par «les troupes du roi» (*ADRTB*, n° 366) ; une autre (n° 369), datée du septième mois de la 36e année du même roi, mentionne qu'Artaxerxès convoqua ses troupes, et partit combattre dans le territoire de Razaunda, soit probablement en Médie. Jointes à des textes classiques qui, eux aussi, mentionnent de manière erratique et accidentelle des expéditions de Darius II et de son successeur en Médie (Xénophon, *Hell.* I, 2.19) et chez les Cadusiens (II, 1.3; Plutarque, *Art.* 24), ces tablettes contribuent, même modestement, à redonner à l'espace impérial une ampleur et une profondeur que la tradition grecque tend globalement à effacer de la mémoire du lecteur. Mais, paradoxalement, la tablette astronomique qui, du moins sur le plan narratif, est (même modestement) l'une des plus informatives, a trait à des affaires qui se déroulent sur le front occidental, dans l'île de Chypre (*ADRTB*, n° 440) !

II. LA GUERRE DES DEUX FRÈRES (404-401)

• *De Darius II à Artaxerxès II.* – Outre des enfants bâtards nés de ses concubines (cf. Xénophon, Anab. II, 4.25), Darius II avait eu plusieurs fils de son union avec Parysatis. Le mariage avait même été prolifique puisque, selon Ctésias (§49), Darius et Parysatis avaient eu treize enfants, dont la plupart moururent prématurément. Outre une fille (Amestris), il restait au moins quatre fils: l'aîné, nommé Arsès, né avant 424, puis Cyrus, Ostanès et Oxathrès (Plutarque *Art*. 1.2; Ctésias § 49). «Sentant que sa fin était proche, Darius voulut avoir ses deux enfants près de lui. L'aîné s'y trouvait déjà ; il fit venir Cyrus du gouvernement où il l'avait fait satrape» (Xénophon, *Anab.* I, 1.1-2). Cyrus vint, accompagné de Tissapherne et d'une troupe de mercenaires grecs (I, 1.2).

Selon Plutarque, Cyrus avait été appelé par sa mère, qui le préférait à son frère aîné (Art. 2.3-4). Elle aurait tenté de persuader son mari malade de décider en faveur de Cyrus, à l'aide des mêmes arguments qui sont prêtés par Hérodote à Démarate devant Darius (VII, 3). La réitération explicite du motif

paraît éminemment suspecte. Il est fort peu probable que Darius II ait attendu la fin de sa vie pour édicter un règlement successoral. Bien que nous soyons incapables d'en fixer la date, on doit plutôt supposer que la nomination d'Arsès en tant que prince héritier remontait à plusieurs années déjà. Les raisons précises du choix de Darius nous échappent, mais il est probable que la qualité d'aîné a joué puissamment en faveur d'Arsès. En tout cas, après la mort de son père, le fils aîné monta sur le trône en prenant le nom d'Artaxerxès. C'est alors qu'il fut consacré à Pasargades, selon un cérémonial sur lequel Plutarque est le seul à avoir transmis quelques informations (*Art*. 3.1-2; chapitre XIII, 2).

Une tradition prétendait qu'Arsès recueillit les derniers mots de son père sur son lit de mort (Athénée XII, 548e). Telle qu'on peut l'imaginer, la scène n'est pas sans faire songer à celle que dépeint (= imagine !) Xénophon à la fin de la *Cyropédie* (VIII, 7.5-28) : sentant ses forces décliner, Cyrus fait venir près de lui Cambyse et Tanaoxarès [Bardiya], ainsi que les plus hauts dignitaires ; Xénophon prête au roi un long discours à l'issue duquel il rend son dernier souffle, après avoir réparti les pouvoirs entre ses deux fils : l'aîné, Cambyse, reçoit le pouvoir royal, le second un vaste gouvernement satrapique ; Cyrus, qui n'ignorait rien des dangers potentiels de sa succession, adjure ses fils de vivre en bonne entente, et presse en particulier le puîné «de répondre rapidement à l'appel de son frère». La tradition rapportée par Athénée a ainsi toute chance de représenter un élément de la propapande de cour destinée à légitimer Artaxerxès II face à Cyrus le Jeune.

Une autre tradition affirme que le motif réel de la convocation de Cyrus était tout autre que celui qu'avance Plutarque. Cyrus avait été accusé d'avoir fait exécuter deux membres de la famille royale (Autoboisakès et Mithraios) à Sardes (Xénophon, *Hell.* II, 1.8). Dans cette hypothèse, il aurait été convoqué pour répondre de ses actes. Ces informations sont à la fois incontrôlables et vraisemblables. Il ne fait guère de doute en effet que, tout en restant loyal à son père, Cyrus tirait tous les profits possibles de la position très élevée que Darius lui avait reconnue à Sardes. Un monnayage daté par hypothèse de cette époque est tout à fait remarquable. Il s'agit de chouettes athéniennes surfrappées avec un portrait royal : certainement celui de Darius II. Plus intéressant, certaines pièces isolées portent un second portrait. Gravé selon des proportions beaucoup plus réduites, ce portrait présente deux caractéristiques : il ne porte pas la *kidaris* royale et il est imberbe. Il est donc très possible qu'il désigne Cyrus. Certes, il ne s'agit pas d'un monnayage insurrectionnel : ces imitations de chouettes athéniennes ont sans doute été frappées à Sardes par le

karanos pour payer la solde des contingents péloponnésiens. Néanmoins, il rend compte également de la très haute idée que le jeune Cyrus se faisait de lui-même et de son pouvoir.

Selon Plutarque, c'est peu avant la cérémonie d'investiture d'Artaxerxès que, pour la première fois, Cyrus manifesta ouvertement ses ambitions. S'appuyant sur le témoignage du mage qui avait veillé sur l'éducation de Cyrus, Tissapherne accusa celui-ci «de se préparer à tendre un guet-apens dans le sanctuaire et de vouloir, lorsque le roi aurait dépouillé son vêtement [pour revêtir la robe de Cyrus l'Ancien], se jeter sur lui et le tuer. Les uns disent que Cyrus fut arrêté à la suite de la dénonciation ; les autres, qu'il pénétra dans le sanctuaire, s'y cacha et fut livré par le prêtre» ; il ne fut sauvé alors du châtiment que sur les prières instantes de Parysatis : «Artaxerxès le fit repartir vers la côte» *(Art.* 3.3-6). Les dénonciations du mage paraissaient d'autant plus recevables «qu'il était plus affligé qu'aucun autre que son élève n'eût pas été désigné comme roi» (Art. 3.3). Même si elle laisse entendre que Cyrus disposait à la cour d'autres appuis que celui de sa mère (ce qui ne fait guère de doute), l'histoire paraît peu crédible : on imagine mal un prétendant au trône venir souiller le sanctuaire d'Anāhita. L'histoire fut sans doute imaginée ultérieurement par la propagande royale, pour mieux flétrir le souvenir du frère rebelle. Cependant, l'existence d'un contentieux à cette date ne peut être nié. Sans reprendre l'histoire rapportée par Plutarque, Xénophon affirme lui aussi qu'après l'avènement d'Artaxerxès, Cyrus fut accusé (faussement) par Tissapherne, et qu'il ne dut son salut qu'à l'insistance de sa mère (Anab. I, 1.3).

• *Les préparatifs de Cyrus et la réaction d'Artaxerxès: de Memphis à Sardes.* – Après le sacre de son frère, Cyrus revint vers Sardes, «peu satisfait de son gouvernement... et gonflé de colère : il aspirait plus que jamais à la royauté » (*Art.* 3.6 ; cf. Xénophon, *Anab.* I, 1.4). Il était toujours flanqué de Tissapherne, dans lequel, antérieurement, «il voyait un ami» (*Anab*. I, 1.2). Les événements récents venaient de lui prouver qu'en réalité Tissapherne n'aspirait qu'à le perdre. Dans un premier temps, Cyrus jugea donc prudent d'agir dans le plus grand secret, «afin de prendre le roi complètement au dépourvu» (*Anab.* I, 1.6). Il continue d'entretenir une correspondance active avec son frère (*Anab*. I, 1.8; Plutarque, *Art.* 4.3), et il traite somptueusement ses envoyés (en espérant les gagner à lui) (I, 1.5). Enfin, il envoie régulièrement les tributs à la cour (I, 1.8).

Pour rassembler des troupes, il passa des accords secrets avec des chefs de mercenaires qui étaient ses hôtes, demandant à chacun de tenir prêt son contingent et de répondre immédiatement à la convocation qui serait lancée (I, 1.6-11). Dans le même temps, il prenait langue avec les autorités spartiates, leur rappelant les services qu'il leur avait rendus antérieurement dans leur lutte contre les positions athéniennes en Asie Mineure. Lacédémone répondit positivement à la demande : elle autorisa officiellement Cléarque à se mettre au service du Perse (*Art*. 6.5) et ordonna au navarque en charge «d'être à la disposition de Cyrus à toute réquisition» (*Hell*. III, 1.1) ; il semble que, dans le même temps, les autorités lacédémoniennes avaient le souci de ne pas se déclarer trop ouvertement, préférant attendre les résultats de l'affrontement qui se préparait entre les deux frères (Diodore XIV, 21.2; cf. 11.2). Enfin, selon Diodore (XIV, 35.2) et selon Xénophon, les cités grecques furent nombreuses à se rallier à Cyrus, abandonnant le parti de Tissapherne, «auquel le roi les avait données» (I, 1.6), Cyrus n'hésitant pas à assiéger Milet qui refusait de se ranger sous son autorité (I, 1.7).

Pour justifier ses préparatifs militaires, Cyrus invoquait toutes sortes de raisons. Tout d'abord, disait-il, c'était pour faire la guerre contre Tissapherne qui, pour conserver Milet, avait exilé les opposants (*Anab*. I, 1.7). Telle est l'explication qu'il donne à deux chefs de mercenaires grecs, «comme s'il avait l'intention de faire la guerre à Tissapherne avec l'aide des bannis de Milet» (I, 1.11). Puis, lorsqu'il rassembla ses troupes à Sardes au printemps 401, il prétendit qu'il agissait ainsi «sous prétexte qu'il voulait chasser les Pisidiens de son territoire» (I, 2.1). La ruse était destinée aux mercenaires grecs, qui n'avaient nulle envie de marcher contre le Grand Roi en personne. Elle était destinée également à endormir la méfiance des hommes du roi, tant les expéditions contre les Pisidiens revêtaient un caractère régulier. Tissapherne ne s'y laissa pas prendre, «car il observait que les préparatifs étaient trop considérables pour une [telle] expédition. Il alla trouver le roi en toute hâte avec 500 cavaliers. Et le roi, dès qu'il eut appris de Tissapherne les armements de Cyrus, commença ses préparatifs de défense » (I, 2.5). Telle est du moins la présentation que Xénophon donne cursivement des affaires perses en Asie Mineure entre 404 et 401.

À le lire, Artaxerxès fait preuve alors d'un étrange aveuglement : «Il ne comprenait pas que l'entreprise était dirigée contre lui-même ; il pensait que son frère faisait toutes ces dépenses pour ces levées d'hommes afin de combattre Tissapherne : aussi n'était-il pas fâché de voir en guerre Cyrus et

Tissapherne » (I, 1.8). On croira difficilement, malgré Plutarque (Art. 4.3), que l'influence de Parysatis ait suffi à tromper Artaxerxès sur les intentions réelles de Cyrus. Les allées et venues entre Sardes et la cour centrale impliquent que de nombreux rapports arrivaient au Grand Roi. La remarque de Xénophon, il est vrai, pourrait s'expliquer par une politique royale qui visait à contre-balancer la puissance d'un satrape par un autre. Mais on comprend mal qu'Artaxerxès ait choisi d'appuyer son frère, dont il savait depuis longtemps l'ambition, quand bien même celui-ci prenait soin d'envoyer à la cour «les tributs provenant des cités que Tissapherne pouvait avoir sous son gouvernement» (I, 1.8). Rien ne montre qu'Artaxerxès ait jamais répondu favorablement à Cyrus, «qui demandait que les villes [données à Tissapherne] lui fussent attribuées». On a plutôt l'impression que ces interprétations s'intègrent trop bien dans le portrait tendancieux du roi que l'on trouve en particulier dans les premiers chapitres de Plutarque, qui aime à opposer le caractère irrésolu et attentiste *(mellēsis)* d'Artaxerxès (§4.4) à l'énergique ambition de son frère (§ 6.1).

L'exemple d'Orontas suggère des réflexions bien différentes. Voici comment Cyrus lui-même présente ultérieurement le personnage (qu'il met en jugement pour cause de trahison dans l'été 401) : «Cet homme, à l'origine, mon père me le donna pour qu'il me fût soumis, mais, sur l'ordre de mon propre frère, comme il en est convenu lui-même, il me fit la guerre, en ayant l'acropole de Sardes en son pouvoir» (I, 6.6). Phrourarque de Sardes, Orontas a donc reçu, à un moment donné, des ordres royaux qui lui enjoignaient de s'opposer les armes à la main aux menées de Cyrus : il est même accusé par celui-ci d'être passé du côté des Mysiens et de ravager le territoire soumis à Cyrus (I, 6.7). L'exemple suggère fortement que, même sous forme larvée, la guerre entre Artaxerxès et Cyrus a commencé bien avant le départ de Sardes, en mars 401, et que Tissapherne et Orontas ont été chargés par le roi de contrecarrer les ambitions de son frère puîné.

Quant à la chronologie et à l'auteur des dénonciations portées contre Cyrus, Éphore rapportait une version complètement différente de celle de Xénophon. Elle est transmise par Diodore (XIV, 11.1-4), par Nepos *(Alc.* 9.3-4) et par Plutarque *(Alc.* 37.8-39). Selon Éphore, Alcibiade, banni d'Athènes et chassé de toutes parts, s'était réfugié à la cour de Pharnabaze qui, suivant une politique achéménide bien connue, lui donna la ville de Gryneion pour qu'il pût subvenir à ses besoins. À cette date, Alcibiade voulait obtenir l'alliance du Grand Roi pour reprendre la lutte contre Sparte. Ayant appris les préparatifs

de Cyrus, il y vit le moyen de s'attirer la faveur d'Artaxerxès, et il n'eut de cesse de demander à Pharnabaze une autorisation officielle [*halmi* dans les PF, *adeia* chez Démosthène XXIII, 159], qui lui permettrait de prendre la route. De son côté, Pharnabaze «voulut s'approprier le mérite de cette dénonciation et envoya, en conséquence, des messagers affidés pour le porter au roi», tandis qu'il faisait mettre à mort Alcibiade qui s'était mis en route grâce à une autorisation donnée par un mystérieux «satrape de Paphlagonie» (Diodore XIV, 11.3). Dans cette hypothèse, c'est dès 404-403 qu'Artaxerxès aurait été mis au courant des préparatifs militaires de son frère.

Nous sommes donc devant deux versions contradictoires. Il est probable que, comme dans une autre occasion (arrivée de Thémistocle en Asie Mineure : chapitre XIII, 9), l'une provient de la cour de Sardes, l'autre de la cour de Daskyleion. Comment choisir? On pourrait écarter le passage en postulant que, là comme dans au moins une autre circonstance (XIV, 35.1), Diodore (Éphore) a établi une confusion pure et simple entre Pharnabaze et Tissapherne : mais l'analyse du trajet parcouru par Alcibiade confirme qu'il est bien parti de Daskyleion. On peut néanmoins penser que la version de Daskyleion a été imaginée ultérieurement pour rehausser le prestige de Pharnabaze face à un Tissapherne qui, après Kounaxa, obtint des pouvoirs étendus en Asie Mineure : hypothèse parfaitement envisageable, mis à part le fait que la concurrence entre les deux satrapes est attestée dès 412 au moins. Ajoutons que les dispositions prises par Darius II en 407 n'avaient pu que susciter l'hostilité de Pharnabaze contre Cyrus, puisque, disposant du commandement général des régions maritimes, celui-ci avait pris le contrôle de «l'Éolide et des régions avoisinantes» (cf. Diodore XIV, 19.6), qui depuis toujours étaient disputées entre Daskyleion et Sardes. La logique conduit plutôt à préférer la version Pharnabaze, dans la mesure où elle donne du pouvoir central une image en accord avec la politique qu'il mène alors à Sardes à l'encontre de Cyrus. Le seul argument contraire vient de Diodore lui-même – probablement toujours à la suite d'Éphore – qui, après avoir décrit la marche de Cyrus jusqu'à la Babylonie, présente ainsi la situation d'Artaxerxès : «Il avait été instruit depuis longtemps *(palai)* par Pharnabaze que Cyrus rassemblait une armée contre lui ; quand, alors *(tote)*, il apprit que Cyrus était en marche vers le Haut Pays *(anabasis)*, il ordonna à toutes ses forces de faire mouvement vers Ecbatane de Médie» (XIV, 22.1). Si l'auteur affirme à nouveau que Pharnabaze avait depuis longtemps alerté le roi, il implique également que celui-ci était resté inactif entre-temps - quoique

l'expression utilisée puisse également laisser entendre que la mesure citée par Diodore consiste simplement à ordonner aux troupes déjà mobilisées de faire mouvement vers les points de rassemblement.

Dans le même temps, il est clair que les récits des auteurs grecs sont exclusivement consacrés à la marche de Cyrus. D'où une autre hypothèse : les sources classiques passent sous silence des événements importants dans d'autres régions de l'Empire qui, mieux que le secret entretenu par Cyrus, expliqueraient l'inaction apparente d'Artaxerxès. Cette interprétation est aisée à vérifier (sinon à fonder en toute certitude). En effet, un autre front requérait alors toute l'attention vigilante d'Artaxerxès : il s'agit de l'Égypte. On sait en vérité que, lors de l'arrivée de Cyrus en Cilicie (été 401), le stratège Abrokomas fit repli vers l'Euphrate puis vers la Babylonie, «tournant le dos à la Phénicie» *(Anab.* I, 4.5). L'expression est claire : comme dans bien d'autres épisodes postérieurs, la concentration d'une armée en Phénicie annonce une offensive contre la vallée du Nil. Les documents d'Éléphantine confirment l'existence d'une rébellion égyptienne. Le dernier document daté d'Artaxerxès II y est de la fin 401 (quatrième année d'Artaxerxès ; *DAE* 53). Un autre document, de septembre 400, se réfère à l'an 5 du roi Amyrtée (*DAE*7), qui s'est donc proclamé pharaon dans le courant de l'année 404. Il est certainement un descendant des rebelles que l'on connaît dans le Delta au Ve siècle, et plus précisément sans doute le petit-fils d'Amyrtée Ier (cf. Hérodote III, 15). Les documents d'Éléphantine montrent qu'entre 404 et 400 (voire 398) la Haute-Égypte est restée sous le contrôle perse, mais qu'en revanche Amyrtée domine tout ou partie du Delta. C'est évidemment à fin de le réduire, sans doute peu après son avènement, qu'Artaxerxès a fait rassembler une armée en Phénicie sous le commandement d'Abrokomas (cf. Isocrate, *Phil.* 101). Ce n'était pas la première fois que les dynastes égyptiens du Delta tentaient de profiter d'une succession heurtée (cf. Diodore XI, 71.3). Mais, en l'occurrence, la situation leur était particulièrement favorable. Il n'est pas impossible d'ailleurs que Cyrus ait consciemment utilisé la situation qui prévalait alors dans la vallée du Nil. Il n'ignorait certainement rien des événements égyptiens. On sait en effet que l'un de ses plus proches lieutenants est Tamos, d'origine égyptienne (caro-memphite sans doute). Or, on apprend qu'après la mort de Cyrus, Tamos, craignant la vengeance de Tissapherne, fit voile vers l'Égypte avec sa famille et ses richesses. Il comptait se réfugier auprès de Psammétique, «roi des Égyptiens, descendant de l'ancien Psammétique». Il n'y a aucune raison de révoquer en doute ce témoignage de Diodore (XIV, 35.4), au motif qu'il aurait

confondu Amyrtée et Psammétique : comme aux époques précédentes, le Delta est partagé entre plusieurs dynastes concurrents. Or, il est tout à fait intéressant d'observer que, selon Diodore, Tamos comptait sur la protection de Psammétique, «en raison des services qu'il lui avait rendus antérieurement». Diodore n'apporte pas de précisions complémentaires, mais on peut se demander si Tamos n'avait pas été chargé antérieurement par Cyrus d'entrer en relation avec le dynaste égyptien, au risque de porter un coup fatal aux intérêts achéménides en Égypte. En tout cas, Cyrus ne pouvait ignorer que, quelle que soit la décision que prendrait Abrokomas (se soumettre à lui ou rester fidèle au Grand Roi), l'offensive qu'il menait contre son frère allait interrompre le processus en cours de reconquête de l'Égypte.

On comprend ainsi aisément qu'entre 404 et 401 le Grand Roi n'ait pas utilisé immédiatement les informations données par Pharnabaze. Il venait alors d'ordonner une mobilisation pour reconquérir l'Égypte. On comprend donc également que Xénophon et Éphore se retrouvent sur un seul point: Artaxerxès n'a pu procéder que tardivement à ses préparatifs (*Anab*. I, 2.4-5; Diodore XIV, 22.1). Afin de lutter contre son frère entre 404 et 401, il ne pouvait alors compter que sur le dévouement d'hommes fidèles en Asie Mineure, tels Tissapherne et Orontas, certainement aussi Pharnabaze, en espérant que les luttes ouvertes à Sardes et en Ionie empêcheraient Cyrus de marcher contre lui ; d'où la satisfaction royale de voir Cyrus et Tissapherne se combattre l'un l'autre (I, 1.8), observation dont Xénophon a tiré une interprétation partiale et très probablement erronée. Si Tissapherne quitte l'Asie Mineure au printemps 401, ce n'est pas à proprement parler pour annoncer au roi les préparatifs déjà bien connus de Cyrus : c'est plus simplement qu'il avait décidé, une fois la révolte de Cyrus ouverte officiellement, de se ranger sans plus tarder sous les ordres du Grand Roi, qui lui confia un très haut commandement dans l'armée qu'il réunissait (*Anab*. I, 7.12; 8.9).

• *L'armée de Cyrus le Jeune*. – À Sardes, se réunirent les contingents convoqués par Cyrus. Chaque chef de mercenaires amena ses hommes venant des cités d'Asie mais surtout du Péloponnèse, soit 8100 hommes (*Anab*. I, 2.3-4). À Kolossai, Ménon de Thessalie fit jonction à la tête de 1500 soldats (I, 2.6); à Kelainai de Grande-Phrygie, l'armée fut complétée par les hommes du banni lacédémonien Cléarque (2000), de Sosis le Syracusain (300) et d'Agias

d'Arcadie (1 000) : l'armée grecque que Cyrus passa en revue dans la capitale de la Grande-Phrygie était donc forte de 12900 hommes, auxquels se joignirent, à Issos, amenés par mer, les 700 hoplites du Spartiate Chirisophe (I, 4.2). Ce sont ceux qu'une tradition ultérieure à tendances apologétiques dénommera collectivement les Dix-Mille. C'est à eux qu'est consacré l'essentiel du récit de Xénophon, aux rapports conflictuels entre ses chefs (surtout Cléarque et Ménon), et à leur réticence réitérée à suivre Cyrus au-delà de Tarse et de l'Euphrate. En première analyse, l'appel à des fantassins grecs (hoplites et peltastes) s'explique aisément: ils étaient particulièrement réputés, en raison de leur longue expérience dans les combats (cf. Diodore XIV, 23.4), et Cyrus lui-même adopta une partie de l'équipement grec (cuirasses et épées) pour armer l'élite de sa cavalerie (XIV, 22.6; cf. *Anab.* I, 8.7). Par rapport à tout ce qu'on connaît antérieurement, c'est la première fois qu'un chef perse fait même aussi massivement appel aux mercenaires.

La vision de Xénophon (et des autres auteurs grecs) appelle quelques correctifs notables. Comme il le note lui-même, l'armée de Cyrus comprend des Grecs et des Barbares (I, 2.16). Il y a côte à côte deux armées, grecque et barbare (Ctésias § 58), comme il y a deux flottes, la flotte barbare étant commandée par Tamos (Diodore XIV, 19.5). Les commandements sont distincts, Cyrus s'étant réservé le commandement en chef (XIV, 19.9). À Kounaxa, les deux armées occupent des positions différentes (Xénophon, Anab. I, 8.14); de l'armée barbare, seuls 1000 hommes tirés du contingent paphlagonien sont rangés aux côtés de Cléarque, qui commande les Grecs (I, 8.5 ; Diodore XIV, 22.5). Outre les Paphlagoniens – dont la cavalerie était particulièrement réputée (*Anab*. V, 6.8) – on trouvait, à l'aile gauche, les troupes levées en Phrygie et en Lydie, ainsi que 1000 cavaliers sous les ordres d'Ariée ; Cyrus se trouvait au centre du dispositif, entouré par les plus braves des Perses et les autres barbares (*Anab*. I, 8.6; Diodore XIV, 22. 5-6). On y trouvait également les contingents amenés par des fidèles sujets, tel Proclès, «gouverneur de Teuthranie», descendant de ce Démarate auquel Xerxès avait concédé un territoire en Éolide (*Anab*. II, 1.3). Bref, Cyrus a rassemblé toutes les forces territoriales d'Asie Mineure: contingents de populations sujettes (Paphlagoniens), cavaliers levés chez les Perses de la *diaspora* impériale, soldats amenés par des familles installées depuis Xerxès en Asie Mineure (chapitre XIII, 9). Cyrus ne s'est donc pas contenté de rassembler des mercenaires grecs, il a également procédé à une mobilisation générale en Asie Mineure (Diodore XIV, 19.7). C'est ce qui lui a permis de recruter une

cavalerie sans laquelle il n'aurait jamais pu se lancer dans une telle entreprise (cf. *Anab.* II, 4.6).

• *Propagande et légitimation.* – Pour mener à bien son projet, le jeune prince se devait en même temps de susciter autour de lui un loyalisme personnel, capable de briser les liens qui unissaient les Perses au Grand Roi. Sans en avoir pleinement conscience, tous les auteurs anciens rendent compte que l'affrontement des armes fut accompagné d'une vigoureuse guerre de propagande :

> Ceux qui étaient épris de changement et d'agitation *(hoi neôteriskoi kai polypragmones)* pensaient que la situation exigeait un homme tel que Cyrus, d'une valeur éclatante, supérieurement doué pour la guerre et dévoué à ses amis, et que la grandeur de l'Empire réclamait un roi fier et ambitieux (Plutarque *Art.* 6.1).

Si les termes employés par Plutarque confirment qu'il est un indéfectible partisan de l'ordre, les thèmes qu'il véhicule sont ceux-là mêmes qu'entendait imposer le camp de Cyrus. Le passage est d'autant plus signifiant qu'il s'insère dans une comparaison entre Cyrus et son frère, réputé, paraît-il, pour sa «lenteur, qui passait aux yeux de la plupart pour de la modération» (4.4). Pour illustrer son propos, Plutarque fait état de la *polydôria* du roi et des dons que lui offrent les simples paysans, sans bien en comprendre la signification, du moins dans ce passage (cf. *Mor.* 172b et Élien *VH* I, 31-33) ; il note également qu'Artaxerxès permit à ses jeunes frères de partager son repas, et à sa femme de voyager en voiture découverte (§4.4-5 ; 5 ; cf. *Mor.* 173f). Face à un roi dénoncé comme faible de caractère, «Cyrus ne tarissait pas d'éloges sur lui-même, disant qu'il avait le cœur plus grand que son frère, qu'il était plus instruit et s'entendait mieux dans l'art des mages, qu'il buvait et supportait le vin, tandis que son frère était si lâche et si mou qu'il ne se tenait même pas à cheval dans les chasses, ni à la guerre sur son siège» (§6.5 ; cf. *Mor.* 173e-f). La citation ne nécessite pas de longs commentaires, tant il est évident que, par de telles proclamations, Cyrus entendait légitimer ses prétentions au pouvoir suprême en disqualifiant son frère dans les attributs idéologiques de la royauté achéménide.

Le discours est tenu de manière consciente et organisée par Xénophon dans l'éloge funèbre qu'il fait de Cyrus : tenu dès sa jeunesse «comme supérieur à

tous », Cyrus était courageux tant à la chasse qu'à la guerre ; loyal dans ses engagements, il était sans pitié pour les délinquants de tout poil, faisant régner l'ordre et la sécurité dans son gouvernement. Xénophon et d'autres mettent particulièrement en exergue son souci de récompenser le mérite, «de ne jamais laisser le zèle sans récompense», de faire preuve d'une *polydôria* sans pareille, envoyant à ses Amis des mets de sa table (*Anab*. I, 9.1-28). Qui plus est, Cyrus était également un «bon jardinier» (Xénophon, Écon. IV, 20-25) - vertu exaltée ultérieurement par la propagande issue de l'entourage de Parysatis (chapitre 6.5). Bref, «personne n'a jamais été tant aimé parmi les Grecs ou les barbares »(*Anab*. I, 9.28) et, «s'il avait vécu, il aurait fait... un souverain excellent» (*Écon.* IV, 18). Si les évidents rapprochements avec la *Cyropédie* indiquent que Xénophon dresse là le portrait du roi idéal, ce que l'on sait de l'idéologie monarchique montre dans le même temps que ce portrait est articulé sur les vertus que tous les documents proprement achéménides attribuent au Grand Roi (cf. chapitre VI).

Les dieux légitimèrent eux-mêmes les ambitions royales du prétendant. C'est ce que l'on distingue dans une histoire rapportée par Xénophon. En juillet 401, l'armée de Cyrus arriva à Thapsaque devant l'Euphrate, «large de 4 stades [c. 700 m]» (*Anab.* I, 4.11). Au cours de sa retraite, Abrokomas avait brûlé les ponts (4.18) : «Cyrus franchit le fleuve et fut suivi de l'armée entière. Personne pendant le passage n'eut de l'eau au-dessus de la poitrine. » Rien d'étonnant à cela, car, en cette période, le fleuve était en période de basses eaux, et les soldats passèrent à gué. Ce qui est plus intéressant, c'est l'interprétation que l'on donna alors de cet «exploit» :

> Les gens de Thapsaque disaient que jamais encore on n'avait pu traverser ce fleuve à pied, sauf cette fois-ci... On vit là quelque chose de divin *(theios)* : visiblement, le fleuve s'était soumis à Cyrus, comme à son futur roi (I, 4.18).

Nous disposons d'un épisode parallèle dans la *Vie de Lucullus* de Plutarque. Lors de sa campagne d'Arménie, Lucullus se trouve lui aussi aux prises avec des soldats peu enthousiastes (§24.1). L'armée arrive devant le haut Euphrate, «grossi et rendu boueux par le mauvais temps». Au cours de la nuit, inexplicablement, le niveau des eaux baissa, et, au petit matin, le fleuve était rentré dans son lit :

> Les gens du pays, voyant apparaître à l'endroit du gué de petites îles autour desquelles l'eau baissait, firent la proskynèse devant Lucullus car, à leurs yeux, ce phénomène, jusque-là très rare, montrait que le fleuve s'était volontairement apprivoisé et adouci en sa faveur pour lui rendre le passage aisé et rapide (§ 24.2).

La tradition est d'autant plus intéressante que l'épisode de Lucullus se situe dans un pays iranien (Akisilène), là même où se trouvait un sanctuaire réputé d'Anāhita qui, bientôt, donna un présage favorable supplémentaire au Romain : une génisse marquée à la torche de la déesse s'offrit d'elle-même, «Lucullus l'immola à l'Euphrate avec un taureau, pour prix du passage» (§ 24.4-5). On peut enfin citer un autre passage parallèle, pris chez Tacite (*Ann*. 6.37) : Vitellius et Tiridate arrivent sur les bords de l'Euphrate avec leurs troupes ; le Romain offre aux dieux un *suovetaurile*, selon les coutumes romaines, tandis que Tiridate «immole un cheval en l'honneur du fleuve» :

> Les habitants annoncèrent que, sans la moindre pluie, l'Euphrate venait de s'élever de lui-même outre mesure, que l'écume blanchissante formait des cercles qui semblaient autant de diadèmes, augure d'un heureux présage.

Toutes ces histoires véhiculent des *topoi* bien ancrés dans la littérature royale proche-orientale : combien de fois par exemple les rois assyriens n'assurent-ils pas avoir franchi sans encombre torrents et précipices! En outre, on y retrouve les rapports privilégiés entre le roi, les eaux et les fleuves, mis également en scène dans une histoire rapportée par Hérodote à propos de Cyrus l'Ancien (I, 188).

• *Loyauté personnelle et loyauté dynastique.* – Il est clair, ainsi que l'exprime Xénophon, que la *polydôria* tant vantée de Cyrus à l'endroit «des barbares de son gouvernement» avait pour but «d'en faire de bons soldats, pleins de dévouement *(eunoia)* à sa personne » (I, 1.5). Il ne fait pas de doute que Cyrus a rassemblé autour de lui des hommes dans la loyauté desquels il a lui-même toute confiance (cf. Diodore XIV, 19.9). Son objectif est de susciter à son avantage une loyauté concurrente de la loyauté que les Perses doivent manifester envers leur roi (*Anab*. I, 6.6-8). Mais la propagande de Cyrus atteste-t-elle de son succès ou témoigne-t-elle de la nécessité de convaincre

des gens réticents à embrasser sa cause? La question est en partie factice, car les deux réponses possibles ne s'excluent pas mutuellement. Elle revêt néanmoins une importance décisive, que l'on peut formuler d'une manière plus précise : tous les Perses d'Asie Mineure ont-ils adhéré sans réserve à la cause de celui qui se considérait déjà comme un roi?

Les ralliements ne font pas de doute. Ses plus proches confidents, ce sont ceux que Xénophon appelle ses «fidèles» *(pistoi ;* cf. I, 5.15), c'est-à-dire ses *bandaka*, ceux qui sont attachés à lui par des liens de nature personnelle symbolisés par l'échange de la paumée devant les dieux (I, 6.6-7). Le petit groupe qui lui resta fidèle jusqu'au bout, ce sont ses commensaux *(homotrapezoi)* (I, 8.25), le titre indiquant lui-même que Cyrus a recréé une hiérarchie de cour copiée sur la hiérarchie royale. Parmi eux, Xénophon met en exergue Artapatès, «le plus fidèle des porte-sceptre de Cyrus » (6.11 ; 9.28) : c'est dans sa tente que fut exécuté le rebelle Orontas (6.11). Une tradition rapportait qu'il se suicida sur la dépouille de son maître: «Il avait un *akinakēs* d'or; il portait aussi un collier, des bracelets et les autres bijoux qu'ont les plus nobles des Perses *(hoi aristoi Persôn)*, car il jouissait de l'estime *(timē)* de Cyrus, à cause de son dévouement *(eunoia)* et de sa fidélité » *(pistotēs ;* 9.8-29). L'akinakès d'or était manifestement un don «royal» (cf. I, 3.27), qui le distinguait des autres aristocrates perses, tous vêtus de robes chatoyantes et ornées de bijoux somptueux (I, 5.8).

Les Perses d'Asie Mineure qui se rangèrent aux côtés de Cyrus, ce sont ceux que Diodore désigne collectivement sous le terme de «satrapes» (XIV, 35.2). À côté des Perses anonymes qui occupent des postes de commandement subordonnés (XIV, 19.9 : dans l'armée), Diodore évoque le cas de parents *(syggeneis)* de Cyrus, qui reçurent le gouvernement de la Lydie et de la Phrygie (XIV, 19.6). Quelques (rares) Perses sont désignés nommément par les auteurs anciens: Artaozos ou Mithradatès, par exemple, «manifestaient la plus grande fidélité à Cyrus» (II, 5.35); également Satiphernès, «un homme brave et fidèle à Cyrus» (Plutarque Art. 11.2); Ariée, «satrape de Cyrus», qui faisait partie de ses Amis (11.1), lors de la bataille de Kounaxa, commande la cavalerie à l'aile gauche (Diodore XIV, 24.1; cf. *Anab*. I, 8.5: *hyparkhos Kyrou*). Il était «particulièrement honoré auprès de Cyrus » (III, 2.5), et il était certainement de noble origine (cf. II, 1.1-4). Xénophon cite également Patégyas, «Perse de naissance et l'un des premiers de ceux qui sont autour de Cyrus» (I, 8.1).

Mais le problème reste entier : ces exemples sont-ils révélateurs d'un enthousiasme général à marcher contre Artaxerxès ? Pour Xénophon, la réponse s'impose d'elle-même. La meilleure preuve des qualités royales de Cyrus, c'est – affirme-t-il – l'observation suivante : «Quand Cyrus n'était que le sujet de son frère, personne ne le quitta pour passer du côté du roi... Nombreux furent au contraire ceux qui quittèrent le roi pour soutenir la cause de Cyrus, quand ils furent devenus ennemis» (*Anab.* I, 9.29; cf. *Écon.* IV, 18). Ctésias fait preuve de la même assurance : «Beaucoup de transfuges passaient d'Artaxerxès à Cyrus, mais personne ne passait de Cyrus à Artaxerxès» (§ 58). On retrouve là l'une des justifications mises ultérieurement en avant par Alexandre pour contester la légitimité du pouvoir de Darius III (Arrien II, 14.7) : le vrai chef doit savoir entraîner la loyauté et le dévouement des siens.

Qu'en fut-il en réalité? En fait de «milliers et de milliers» de transfuges (*Écon*. IV, 18), on ne peut guère citer que les 400 mercenaires grecs d'Abrokomas, sans doute attirés par l'espoir de soldes importantes (*Anab*. I, 4.3): politiquement peu représentatif, ce ralliement compensait en quelque sorte la défection des deux chefs de mercenaires, Xennias et Pasion, qui, dès lors que fut connue la destination réelle de Cyrus, préférèrent monter sur un bateau et regagner la Grèce (I, 4.7). Cyrus était si peu sûr de ses Grecs qu'il avait pris le soin de prendre en otages, à Tralles, les enfants et les femmes des stratèges (I, 4.8). C'est peut-être pour des raisons du même ordre que le marché lydien, où pouvaient s'approvisionner les soldats, était situé «dans l'armée barbare» (I, 3.14; 5.6). Pour entraîner les Grecs là où il voulait les mener, Cyrus recourut constamment à la ruse et à la tromperie. L'objectif pisidien apparut comme un leurre, dès que l'armée arriva à Tarse. Les soldats refusèrent pendant 20 jours de reprendre la route, «car ils commençaient à soupçonner qu'on les menait contre le roi» (I, 3.1). Une véritable émeute éclata contre Cléarque, car beaucoup de mercenaires exigeaient de revenir sur leurs pas (I, 3.1-14). À ce point, Cyrus prétendit qu'il marchait seulement contre Abrokomas sur l'Euphrate et qu'une fois arrivé là, on verrait ce qu'il convenait de décider (I, 4.20) ; selon Diodore (XIV, 20.5), il déclara les mener «contre un satrape de Syrie». Ce n'est qu'à Thapsaque qu'il dévoila ouvertement ses plans : il calma le mécontentement renaissant à l'aide de promesses de soldes supérieures (I, 4.11-13). Apparemment, les engagements de Cyrus ne convainquirent pas tous les Grecs (4.13). Quant aux autres, leur loyauté était conditionnelle, comme le révèlent les assurances que donna alors Cyrus : «Il promit de donner à chaque homme cinq mines d'argent, dès qu'ils

seraient arrivés à Babylone ; ils devaient aussi recevoir intégralement leur solde, jusqu'à ce qu'il eût assuré leur retour en Ionie» (*Anab*. I, 4.13).

Revenons-en à l'attitude des aristocrates perses. À vrai dire, d'exemples de transfuges vers Cyrus, Ctésias n'en donne qu'un, apparemment peu avant la bataille décisive : celui d'Arbarios, dont on ne peut dire s'il s'agit du personnage du même nom qui, vingt ans plus tôt, avait trahi Sekundianos pour se rallier à Ochos/Darius II (§ 47). Et l'exemple n'est pas pleinement convaincant, car Ctésias précise que cet Arbarios «fut dénoncé» (§ 58), signe qu'il était isolé, même si quelques-uns de ses compagnons rejoignirent alors le camp de Cyrus (*Anab*. I, 7.2). De son côté, à titre d'exception à la règle qu'il vient d'illustrer, Xénophon cite l'exemple d'Orontas, convaincu de trahison aux dépens de Cyrus. L'épisode est situé par l'auteur en Babylonie (I, 6). Orontas était issu de la plus haute noblesse et jouissait d'un immense prestige : «Perse d'origine, il était par sa naissance apparenté au roi, et l'on disait de lui qu'il était l'un des des plus instruits des Perses dans les choses de la guerre » (§ 6.1). Sous prétexte d'empêcher l'action des maraudeurs de l'armée royale, il se fit confier par Cyrus un corps de cavaliers ; dans le même temps, il envoya une lettre à Artaxerxès pour lui annoncer son ralliement. Trahi par le messager, il est alors arrêté, mis en jugement et exécuté.

Pour le juger, Cyrus convoqua un tribunal, composé des sept Perses les plus distingués de son entourage, auxquels fut ajoint Cléarque, le plus fidèle des stratèges grecs (§6.4-5). Le verdict fut signifié selon la méthode habituelle : «Tous les assistants se levèrent et saisirent Orontas par la ceinture en signe de mort» (§ 6.10 ; cf. Diodore XVII, 30.4). Xénophon ajoute que même les parents *(syggeneis)* de l'accusé durent effectuer le geste fatal. Un certain nombre d'autres précisions indiquent qu'Orontas disposait d'un large réseau de clientèle. Xénophon note par exemple que, même après sa condamnation, «des gens qui faisaient la proskynèse devant Orontas firent la proskynèse encore une fois, tout en sachant qu'on le conduisait à la mort» (§6.10). La fin de l'épisode est également révélateur: «Quand on l'eut fait entrer dans la tente d'Artapatès, le plus fidèle des porte-sceptre de Cyrus, personne ensuite ne vit plus jamais Orontas, ni vivant ni mort, et personne ne put dire sûrement comment il mourut. Chacun là-dessus fit des conjectures à sa guise, et son tombeau n'a jamais été découvert» (§6.11). Le secret imposé par Cyrus visait très probablement à interdire toute manifestation de deuil officiel en l'honneur du condamné. Il est d'ailleurs tout à fait notable que, pour garder la tente où se déroulait le procès, Cyrus ne fit pas appel aux troupes perses, mais à des

détachements grecs qui n'étaient pas susceptibles d'être déchirés entre deux allégeances contradictoires (§ 6.5) ; l'insertion du Grec Cléarque parmi les juges procédait certainement de considérations identiques. Quant à la convocation des sept Perses les plus proches, elle avait probablement pour but d'assurer l'appui de Perses tout dévoués ; en y incluant des parents de l'accusé, Cyrus cherchait également à les contraindre à réaffirmer publiquement leur loyauté à sa propre personne.

Qui plus est, du récit de Xénophon lui-même on peut déduire qu'Orontas ne fut pas le seul à manifester ses réticences contre Cyrus. Sans y insister, Xénophon note en effet que, quelques semaines plus tôt, en Lykaonie, «Cyrus fit périr Mégaphernès, secrétaire royal » *(phoinikistēs basileios* ; I, 2.20). On ne sait rien de plus sur ce personnage, dont les fonctions lui avaient peut-être permis d'entrer en relation avec le camp d'Artaxerxès. Xénophon ajoute qu'une autre personne fut alors mise à mort. Il la désigne sous une expression peu claire: «L'un des dynastes parmi les hyparques» *(heis tôn huparkhôn dynastēs ;* 2.20). Peut-être s'agit-il d'un des officiers en charge d'une circonscription territoriale (cf. Hell. III, 1.12)? Cyrus avait en effet besoin de leur appui, pour avoir accès aux trésors et aux magasins répartis tout au long de la route. Jusqu'alors, il n'avait pas rencontré de problèmes majeurs : les autorités de Kelainai (cf. Plutarque *Thém.* 30.1), par exemple, ne s'opposèrent manifestement pas à ses demandes (I, 2.7-9). L'hypothèse est renforcée par une mesure prise par Cyrus en Lykaonie: «Comme il était dans un pays ennemi *(polemia khôra),* il laissa les Grecs le piller» (2.19) ; l'expression renvoie très clairement à un pays qui, n'ayant pas fait sa soumission, peut être soumis à ravages. Il en fut de même de la Cilicie, avant la soumission du syennésis ; dès lors que celui-ci passa accord, «Cyrus lui promit de ne plus piller son pays, et de lui rendre, partout où on les trouverait, les gens qui avaient été faits prisonniers» (I, 3.26).

Dans un premier temps en effet, le syennésis avait refusé de se ranger aux côtés de Cyrus. Il y fut bientôt contraint par l'arrivée concomitante de l'armée de terre de Cyrus et de celle de sa flotte (I, 2.21-26). Selon Xénophon, le syennésis accepta de donner à Cyrus de fortes sommes d'argent pour son armée, Cyrus lui décernant les dons d'honneur que font habituellement les Grands Rois (2.27). Manifestement, le ralliement du syennésis était purement tactique. C'est ce que soulignait Ctésias : «Il combattait *(synemakhei)* à la fois aux côtés de Cyrus et du côté d'Artaxerxès» (§ 58). Le résumé de Photius est heureusement complété par les informations données par Diodore (XIV,

20.3) :

> Le syennésis, ayant appris la vérité sur l'expédition, consentit à combattre aux côtés de Cyrus contre Artaxerxès, appela auprès de lui l'un de ses fils et le fit partir avec Cyrus à la tête d'une forte troupe de Ciliciens. Mais, de nature prudente et fourbe, et se mettant en garde contre l'inconstance de la fortune, il dépêcha secrètement son autre fils près du roi, pour l'informer des forces nombreuses qui marchaient contre lui. Ce messager devait, en même temps, annoncer au roi que, si le syennésis avait conclu une *symmakhia* avec Cyrus, c'est que, d'un côté, il y avait été contraint, mais que, d'un autre côté, il avait agi ainsi par dévouement *(eunoia)* envers le roi, se proposant, dès que l'occasion se présenterait, d'abandonner le parti de Cyrus, pour se joindre à l'armée du roi.

Le syennésis ne fut certainement pas le seul à adopter une attitude qui ménageait l'avenir. Diodore note par exemple que «les Lacédémoniens ne voulaient pas faire la guerre ouvertement à Artaxerxès ; ils cachaient leurs desseins en attendant l'issue de la lutte» (XIV, 21.2).

Les auteurs anciens ne font part que de l'anxiété des Grecs qui, il est vrai, étaient particulièrement terrorisés par l'espace impérial : «Le bruit s'était répandu qu'il fallait quatre mois pour arriver jusqu'à Bactres » (Diodore XIV, 20.4) ! Nous ne savons rien des réactions de «l'armée barbare». Selon Diodore, les hauts officiers perses avaient été informés dès le départ de Sardes de l'objectif réel (XIV, 19.9). L'expression de Diodore implique que les simples soldats *(to pltēhos)* avaient été laissés à l'écart de la confidence, au même titre que les Grecs. Or, autant il était légitime de répondre à la convocation du *karanos* pour marcher contre les Pisidiens (ou «des tyrans ciliciens en révolte» : Diodore XIV, 19.3), autant il était risqué de prendre les armes contre le Grand Roi. Bien qu'aucune preuve ne puisse être avancée, on ne peut exclure que des mouvements de mécontentement ou des réticences se firent jour également parmi les contingents «barbares».

Xénophon affirme que «jamais personne n'a jamais été tant aimé parmi les Grecs ou les Barbares» (I, 9.28). Il est possible que, sous couvert d'apologie, l'auteur, ici, se réfère à l'appui que Cyrus trouva auprès des cités grecques d'Asie Mineure (I, 1.7 ; Diodore XIV, 35.2). En tout cas, autour de Cyrus, il y a également des non-Perses (cf. I, 9.28). Les modalités de l'enrôlement de mercenaires montrent que Cyrus a passé des accords d'hospitalité personnelle avec nombre de Grecs : c'est le cas d'Aristippe de Thessalie, de Proxène de

Béotie, de Sophénète de Stymphale ou de Socrate d'Achaïe (I.9.10-11). Avant le début de la révolte, Xennias d'Arcadie «commandait pour le compte de Cyrus le contingent étranger dans les villes d'Ionie» (I, 2.1). Cyrus cherche à rassembler autour de lui les bannis grecs, tels ceux de Milet (I, 2.2), ou encore Cléarque, banni de Lacédémone, qui rassembla une troupe de mercenaires à son intention (I, 1.9) et qui est considéré par Cyrus comme «le plus considéré des Hellènes» (I, 6.6), et à coup sûr comme le plus fidèle des chefs de mercenaires – ce pourquoi il jouit ultérieurement de la protection particulière de Parysatis. On connaît également ce Gaulitès, «un exilé de Samos dévoué à Cyrus» (I, 7.5), dont on sait que durant la guerre Ionienne il officie près de Tissapherne ; Thucydide le présente alors comme «un Carien bilingue» (VIII, 85.2). On ne manquera pas enfin de citer le Caro-Memphite Tamos, «fidèle ami de Cyrus», qui, avant de partir, «lui confia le gouvernement de l'Ionie, de l'Éolide et des contrées limitrophes» (Diodore XIV, 19.6), et qui dirigeait «la flotte barbare» (*Anab.* I, 2.21 ; Diodore XIV, 19.5). Son fils, Glous, participa à l'expédition contre Artaxerxès (Anab. II, 1.3).

La présence d'un nombre non négligeable de non-Perses autour de Cyrus est-elle l'indice d'une intimité croissante des rapports entre les Perses d'Asie Mineure et leurs voisins, ou/et traduit-elle une politique spécifique de Cyrus, soucieux de parer à l'hostilité d'une partie des Perses des régions occidentales ? Il est difficile de répondre en toute certitude à une telle question. Un homme comme Tamos, par exemple, a commencé sa carrière bien avant l'arrivée de Cyrus à Sardes. On ne peut cependant manquer d'être intrigué par la répartition des pouvoirs que décide Cyrus avant de commencer sa marche. Si des Perses sont mis en charge de la Lydie et de la Phrygie, Tamos, on vient de le voir, reçoit le commandement «de l'Ionie, de l'Éolide et des contrées limitrophes » (XIV, 19.6). Il est en particulier tout à fait remarquable qu'il dirige l'Éolide et ses abords, mais cette disposition remonte sans doute à 407. En revanche, la version d'Éphore – que l'on a analysée plus haut – implique que, dès le retour de Cyrus en Asie Mineure, Pharnabaze s'est conduit en «Fidèle» du Grand Roi. En outre, si, comme l'explicite Diodore (XIV, 19.6), la Lydie et la Phrygie ont été données par Cyrus à certains de ses parents *(syggeneis)*, une telle disposition implique que Pharnabaze a alors perdu sa satrapie, ou qu'il a été rétrogradé dans une position subordonnée, et que, pour cette raison et d'autres, il a embrassé le parti du roi.

En arrivant en Cilicie, Cyrus subit un autre revers de taille. Plutôt que de se rallier à Cyrus – qui sans aucun doute était entré en contact avec lui –,

Abrokomas, chargé de l'expédition d'Égypte, fit retraite vers l'Euphrate avec son armée, brûlant les ponts de Thapsaque pour retarder l'avance du rebelle (*Anab*. I, 4.18). Abrokomas ne fut pas le seul à embrasser le parti du roi. Il en fut de même du gouverneur de Syrie (Ebir Nāri), Bélésys (Bēlšunu), comme l'implique sans ambiguïté la décision prise par Cyrus de ravager la résidence et le paradis satrapiques situés dans le site enchanteur des sources du Dardas (I, 4.10) ; notons d'ailleurs que, selon Diodore (XIV, 20.5), afin de les tromper une nouvelle fois (*Anab*. I, 4.21), Cyrus fit connaître à Tarse son objectif dans les termes suivants : «Il conduisait l'armée, non contre Artaxerxès, mais contre un satrape de Syrie » (Diodore XIV, 20.5). Il en fut certainement de même du satrape de Babylonie : peut-être s'agit-il de ce Gobryas qui, lors de la bataille de Kounaxa, est l'un des commandants de l'armée royale (I, 7.12). Auprès du Grand Roi, on trouve également Tiribaze (Plutarque Art. 7.3; 10.1) que Xénophon présente comme «le gouverneur de l'Arménie occidentale » (*Anab*. IV, 4.4). On y trouvait également Artasyras, «l'œil du roi » (Plutarque Art. 12.1-3). Or, cet Artasyras est le père d'Orontès (OGIS 264 ; 390-392) qui, apparemment, détient un poste de gouverneur en Arménie orientale (cf. Xénophon *Anab*. III, 5.17; cf. IV, 3.4); cet Orontès a amené un contingent au roi (II, 4.9).

En dépit du caractère partial et partiel de la documentation, on est ainsi tenté de conclure d'une part que Cyrus n'a pas réussi à attirer à lui l'appui des officiers qui étaient situés en dehors de son ressort officiel, d'autre part qu'un nombre indéterminé de ses pairs et de ses subordonnés refusèrent de rompre leurs liens d'allégeance à l'égard de celui qu'ils considéraient comme le seul Grand Roi, Artaxerxès II, et enfin qu'une autre partie de ses alliés ne s'était engagée qu'avec beaucoup de prudence et d'arrière-pensées. Le bilan ne vient pas confirmer les espoirs que, selon Plutarque (Art. 6.2), Cyrus nourrissait en 404 de rallier à lui aussi bien «les Perses du Haut Pays que ceux qui l'entouraient».

• *Artaxerxès face* à *Cyrus*. – L'arrivée de Cyrus et de son armée en Babylonie créait une situation politico-stratégique entièrement nouvelle dans l'histoire achéménide. Le Grand Roi était menacé au cœur même de son empire par un ennemi unique venu à la tête de forces importantes dans le but de s'emparer du pouvoir suprême. Le danger était donc encore plus pressant que celui que connut Darius en 522-521 face à des rebelles qui, désunis, ne

tentèrent jamais ou ne furent jamais en mesure de marcher en masse contre le centre de l'Empire (chapitre III, 2). À ce titre, l'expédition de Cyrus représente une sorte de préfiguration de la conquête d'Alexandre. À l'instar de Darius III en 331, Artaxerxès a perdu le contrôle de l'Asie Mineure et des régions d'au-delà de l'Euphrate, y compris de l'Égypte. Les réponses qu'il apporta à ce défi ne sont pas sans évoquer le dispositif adopté par le Grand Roi soixante-dix ans plus tard.

Pour mener à bien ses préparatifs, il disposa de beaucoup moins de temps que Darius III, qui put rassembler et entraîner une armée pendant qu'Alexandre poursuivait ses conquêtes en Syro-Phénicie et en Égypte, avant de reprendre la route de l'Euphrate (fin 333-automne 331). Tout comme le firent les Perses en 331, le Grand Roi donna mission à Abrokomas de détruire les ponts sur l'Euphrate, pour retarder la marche de Cyrus (I, 4.18). Et, tout comme Mazée le fit devant le Macédonien, il résolut d'appliquer la stratégie de la terre brûlée devant Cyrus (I, 6.2). Dans le même temps, il fit procéder à la mise en défense de la Babylonie. Selon Xénophon, lors de la troisième étape dans le pays, «Cyrus trouva un grand fossé, creusé de main d'homme, dont la largeur était de cinq brasses et la profondeur de trois. Ce fossé remontait jusqu'au Mur de Médie... Ce fossé avait été creusé sur l'ordre du roi, pour tenir lieu de murailles, dès qu'il avait appris la marche de Cyrus » (1,7.14-16 ; cf. Plutarque, Art. 7.2). Plus loin, Xénophon précise que «ce qu'on appelle le Mur de Médie était construit avec des briques cuites, posées dans le bitume. Il avait vingt pieds de largeur, cent de hauteur ; sa longueur, disait-on, était de 20 parasanges; il est à peu de distance de Babylone» (II, 4.12). La propagande cyréenne ne manqua pas de répandre le bruit que, ce faisant, Artaxerxès fuyait et refusait le combat (I, 8.19). Bien qu'il existe quelques obscurités sur le tracé de ce mur, il apparaît en réalité que le Grand Roi a repris à son profit des aménagements antérieurs, et qu'il a adopté une stratégie bien connue : utiliser les voies d'eau pour couper les accès à Babylone (chapitre IX, 2) - apparemment sans grand succès.

Quant à Cyrus, Xénophon souligne la rapidité de sa marche. Le prince ne s'arrête que pour prendre des vivres (I, 5.9) dans les villages situés sur l'itinéraire (I, 4.19; 5.4, 10) : «Il y eut quelques-unes des étapes qui furent fort longues, chaque fois que Cyrus voulait arriver où il y avait de l'eau ou du fourrage» (I, 5.6). Le choix d'une route rapide contraignit l'armée à traverser des régions peu hospitalières, désignées sous le terme «Arabie» par Xénophon (I, 5.1-3), et l'amena au bord de la disette, ce qui désolait particulièrement les

Grecs : «On ne pouvait acheter des vivres qu'au marché lydien, au milieu des barbares de Cyrus, au prix de quatre sicles la capithe» (I, 5.6). Nul doute en effet qu'en de telles occasions les prix montaient d'une manière inconsidérée (cf. Plutarque *Art.* 24.3) : incapables de s'offrir un tel luxe, «les soldats donc ne subsistèrent qu'en mangeant de la viande» *(Anab.* I, 5.7), sans doute prélevée sur le produit de la chasse (I, 5.2-3). La hâte de Cyrus s'explique surtout, selon Xénophon, par la nécessité dans laquelle il est d'empêcher le Grand Roi de rassembler ses forces: «Cyrus pensait que plus il marchait vite, moins le roi serait préparé à lui résister, que plus au contraire il allait lentement, plus nombreuse était l'armée que le roi réunissait»; comme tant d'autres auteurs anciens, Xénophon juge en effet que «ce qui constituait la puissance du roi, c'était l'étendue du territoire et la multitude des habitants, tandis que la longueur des distances et l'éparpillement des forces en faisaient la faiblesse, si l'on menait la guerre par des voies rapides » (I, 5.9). La hâte de Cyrus contraste singulièrement avec la lenteur relative de sa marche jusqu'à l'Euphrate: il s'arrête sept jours à Kolossai (I, 2.6), trente jours à Kelainai (2.9), trois jours à Peltai (2.10), cinq jours à Kaystroupédion (2.11), vingt jours à Tarse (3.1), trois jours à Issos (4.2), cinq jours à Thapsaque (4.11), soit au total 73 jours. Il est peu probable que la longueur des haltes puisse être tout simplement expliquée, comme le dit Xénophon (III, 1.20), par la mauvaise volonté avérée des mercenaires grecs souvent en attente de leur solde. C'est à partir du franchissement de l'Euphrate que l'armée procède à marches forcées, alors même que déjà antérieurement Cyrus aurait dû s'inquiéter des préparatifs d'Artaxerxès que des bruits incontrôlés, à Tarse, présentaient comme considérables (Diodore XIV, 20.4). Si Cyrus a choisi d'emprunter un itinéraire rapide et mal pourvu en points de ravitaillement, c'est qu'entre-temps un élément stratégique décisif est intervenu. Selon Xénophon (I, 4.5), Cyrus s'attendait à ce qu'Abrokomas barre le passage des Portes Syriennes: «Abrokomas n'en fit rien. Dès qu'il eut appris que Cyrus était en Cilicie, il tourna le dos à la Phénicie et se porta du côté du roi, avec une armée, disait-on, de trente myriades. » Toujours selon Xénophon, Abrokomas arriva cinq jours après la bataille de Kounaxa (I, 7.12). Son retard n'est pas dû à une attitude attentiste : plus simplement, il a choisi de suivre la route royale qui, beaucoup plus longue, lui permettait de trouver du ravitaillement pour ses troupes (cf. Arrien III, 7.3). À partir de l'Euphrate, Cyrus a donc engagé une course de vitesse, de manière à interdire la jonction de l'armée d'Abrokomas avec l'armée royale.

Selon Diodore (XIV, 22.1), dès qu'il avait eu vent du départ de Cyrus, «Artaxerxès convoqua ses forces de partout à Ecbatane de Médie ». La précision n'implique pas que le roi se trouvait alors dans sa résidence d'été (on est au début du printemps) : il est plus probablement à Babylone. La mention d'Ecbatane comme point de rassemblement s'explique aisément : à l'instar de ce que put faire Darius III plus tard, Artaxerxès II avait ordonné la mobilisation des troupes du Plateau iranien jusqu'à l'Indus: Diodore précise que les troupes de ces régions éloignées ne parvinrent pas à temps, «en raison du grand éloignement de ces lieux» (XIV, 22.2). C'est ce que confirme Xénophon: en passant à Opis sur le Tigre, les mercenaires grecs rescapés de la bataille «rencontrèrent le frère naturel *(nothos adelphos)* de Cyrus et d'Artaxerxès, qui menait de Suse et d'Ecbatane une armée nombreuse au secours du roi» *(Anab.* II, 4.25). La rapidité de la marche de son frère avait également empêché Artaxerxès de réaliser ses plans initiaux qui, apparemment, incluaient les forces d'Abrokomas, puisque celui-ci est cité par Xénophon comme l'un des quatre commandants (avec Tissapherne, Gobryas et Arbakès; I, 7.12).

L'armée royale mise en ligne à Kounaxa n'incluait donc ni les forces d'Asie Mineure occidentale (levées par Cyrus), ni l'armée d'Abrokomas (toujours en marche), ni les contingents est-iraniens (qui eux aussi arrivèrent trop tard). Elle avait été levée exclusivement dans les régions les plus proches: Babylonie, Susiane, Médie, Perse; les Cadusiens avaient également envoyé un contingent de cavalerie, sous les ordres d'Artagersès (Plutarque, *Art.* 9). Pour des raisons déjà exposées à propos de l'armée de Xerxès, il est impossible d'établir des estimations fondées des contingents royaux (cf. Plutarque, *Art.* 13.3-4); on peut simplement penser, avec Xénophon (I, 8.13), qu'ils étaient supérieurs en nombre à ceux de Cyrus. Contrairement à l'une des représentations favorites des auteurs grecs (et aux espérances prêtées aux mercenaires, «pleins de confiance et de mépris»), Xénophon (I, 8.14) et Plutarque *(Art.* 7.5) soulignent la discipline et l'entraînement des soldats d'Artaxerxès: «L'armée royale s'avançant en silence et lentement, ce bel ordre causa l'admiration des Grecs qui s'attendaient à des cris et à des mouvements désordonnés, et comptaient voir dans une si grande multitude beaucoup de trouble et de dispersion » ! C'est plutôt à l'orgueil insensé de Cyrus et à l'indiscipline de Cléarque que les informateurs de Plutarque attribuaient la défaite *(Art.* 8.2-6).

Tout comme plus tard Darius III et ses conseillers, Artaxerxès avait mis

grande confiance dans les chars à faux: «Ils avaient, fixées aux essieux, leurs faux allongées horizontalement; ils en avaient aussi en dessous, tournées vers le sol, pour déchiqueter tout ce qu'elles rencontraient. L'idée des Perses était de lancer ces chars contre les rangs des Grecs afin de les disloquer» (I, 8.11). Le succès ne fut pas à la hauteur des espérances: tout comme le firent les soldats d'Alexandre, «dès qu'ils voyaient un char, les soldats de Cyrus ouvraient les rangs » (I, 8.20). Rangés à l'aile droite avec un détachement de 1000 cavaliers paphlagoniens, les Grecs coururent sus à l'ennemi, échappant ainsi au déluge de traits lancés par les archers et javelotiers du roi (I, 8.19; cf. I, 8.9 et II, 1.6 ; Diodore XIV, 23.1-2) : le corps à corps fut favorable aux Grecs de Cléarque, qui, trop confiants, se lancèrent à la poursuite de leurs opposants. C'est alors que, selon Xénophon (I, 8.24), Cyrus, dans la crainte de voir le contingent grec enveloppé, prit l'offensive au centre, où il fut tué dans des conditions que les traditions opposées ne permettent pas de reconstituer (I, 9.24-29). À l'aile gauche, Ariée, après des premiers engagements favorables, battit en retraite à la nouvelle de la mort de Cyrus, craignant d'être encerclé par le déploiement des contingents royaux (XIV, 24.1). La mort de Cyrus scellait définitivement le sort de la bataille et de l'expédition.

III. ARTAXERXÈS LE VICTORIEUX

· *Le processus de relégitimation.* -Après l'élimination de Cyrus sur le champ de bataille de Kounaxa, Artaxerxès prit immédiatement des mesures propres à éliminer le souvenir de celui devant lequel, après les premiers affrontements victorieux, «les gens de son entourage immédiat faisaient la proskynèse, comme s'il était déjà roi» (I, 8.21). «Quand il fut près du mort et que, selon l'usage des Perses, on eut coupé la tête et la main droite de Cyrus, Artaxerxès ordonna qu'on lui remît la tête, et, la saisissant par la chevelure, il la montrait à tous ceux qui encore doutaient et fuyaient. Étonnés, ils faisaient la proskynèse, et bientôt il eut autour de lui 70 000 hommes, avec lesquels il retourna dans son camp » (Plutarque Art. 13.2): Artaxerxès montrait clairement que c'était lui qui suscitait par milliers les ralliements à un pouvoir légitimé par la victoire.

Transmise par Dinon, une tradition de cour prétendait même que Cyrus avait été tué de la main même du roi (Plutarque *Art.* 10.3). Celui-ci, en effet, «voulait persuader tous, Barbares et Grecs, que, dans les assauts et mêlées du

combat, il avait donné et reçu un coup, et qu'il avait été lui-même blessé, mais avait tué son adversaire» (§ 16.2). C'est pourquoi, raconte Plutarque, il fut fort irrité d'entendre dire qu'un simple soldat kaunien et un nommé Mithridate affirmaient ou laissaient entendre qu'ils étaient les auteurs de l'exploit: «Artaxerxès fut indigné de se voir démenti et privé de ce qu'il y avait de plus beau et de plus flatteur pour lui dans sa victoire» (§ 16.1). Tout au long du règne, on ne manqua pas de présenter le roi comme un chef de guerre éprouvé et un conducteur d'hommes émérite (§ 24.9-11).

Dans le même temps, les inscriptions royales montrent qu'à l'instar de ses prédécesseurs Artaxerxès II se relie non seulement à son père Darius II *(A^2Sb, A^2Sd)*, mais aussi à la figure de Darius Ier, et qu'il insiste sur la continuité dynastique, en particulier dans telle inscription de Suse *(A^2Sa)* : « [Ainsi] parle Artaxerxès, Grand Roi, roi des pays, roi sur cette terre, fils du roi Darius [qui était] fils du roi Artaxerxès, [cet] Artaxerxès [qui était] fils du roi Xerxès, [ce] Xerxès [qui était] fils du roi Darius, fils d'Hystaspes, Achéménide: Darius mon trisaïeul construisit cet apadana; par la suite, à l'époque d'Artaxerxès, mon grand-père, le feu le consuma... J'ai fait (re)construire cet apadana... » (cf. également *A^2Hc).*

· *Récompenses et châtiments.* - À l'issue du premier accord passé avec les Grecs, «le roi ramena son armée à Babylone. Là, il récompensa, chacun selon son mérite, ceux qui s'étaient distingués dans la bataille» (Diodore XIV, 26.4). Au premier rang d'entre eux vient Tissapherne, pour avoir rejoint le roi dès le printemps 401 et pour avoir joué un rôle décisif à Kounaxa (du moins selon une version): chef d'une des quatre divisions (I, 4.9), il était réputé avoir pris la tête de l'armée, lorsque Artaxerxès reçut une blessure : «Il porta la mort dans les rangs de l'ennemi; sa valeur le faisait reconnaître de loin... Le roi le désigna comme le plus brave de tous et le combla de présents, lui donna sa fille en mariage et il le tint pendant le reste de sa vie comme le plus fidèle des Amis » (XIV, 23.6; 26.4). Il était à coup sûr l'un des favoris du roi, puisqu'il put se permettre, peu après, de laisser les Grecs piller «les villages de Parysatis» situés à Tikrit, non loin d'Opis (cf. II, 4.27). Un autre noble, Orontès, satrape d'Arménie, reçut en mariage une fille du roi, Rhodogune *(Anab.* III, 4.13; Plutarque §27.7; *OGIS* 391-392). C'est peut-être à cette date que le roi promit deux autres de ses filles à Pharnabaze et à Tiribaze (27.7): celui-ci était l'un des Amis du roi et il avait joué un rôle important à Kounaxa

(Plutarque *Art.* 7.3), y sauvant la vie du roi (selon une des versions; § 10.1). Ce n'est que près de quinze ans plus tard que le premier parvint à la dignité exceptionnelle de gendre du roi (Xénophon *Hell.* V, 1.28).

Tissapherne reçut une promotion encore plus considérable: «Lui qui s'était acquis de nombreux titres de reconnaissance auprès du roi pendant la guerre contre Cyrus fut envoyé comme satrape à la fois des territoires qu'il dirigeait antérieurement et de ceux que Cyrus avait dirigés » (Xénophon *Hell.* III, 1.3). C'est qu'il s'agissait de reprendre en main le plus rapidement possible cités et dignitaires qui s'étaient rangés du côté du rebelle. Après avoir quitté les rescapés grecs aux portes de l'Arménie, Tissapherne rejoignit Sardes par la voie royale (Diodore XIV, 27.4). À l'exception de Tamos, qui préféra s'enfuir en Égypte (35.4), tous les chefs vinrent prêter hommage au nouveau *karanos;* même le fils de Tamos, Glous, qui avait obtenu le pardon royal, fut mis en charge de forces armées (35.3). Un autre ancien compagnon de Cyrus, Ariée, reçut un commandement: en tout cas, quelques années plus tard encore, il occupe la satrapie de Phrygie (cf. Diodore XIV, 80.8 ; Polyen VII, 11.6) ; plus tard (vers 394), il est en poste à Sardes *(Hell. Oxyr.* 14.3). Sa qualité d'ancien ennemi du roi lui vaut même une certaine considération, puisque des rebelles viennent trouver refuge près de lui à Sardes, comptant manifestement sur sa médiation pour obtenir le pardon royal (Xénophon *Hell.* IV, 1.27).

On remarquera que le Grand Roi n'a pas hésité à pardonner à plusieurs des rebelles. Ces décisions révèlent-elles l'incertitude de son pouvoir à l'issue de la victoire de Kounaxa? Il est difficile de répondre à une telle question. Il est vrai que tous les textes anciens insistent sur la «douceur» du caractère d'Artaxerxès II et sur sa pratique du don royal. Mais la répartition de la documentation est peut-être illusoire. Il est possible que le roi, à une date inconnue, ait promulgué un allègement de certains règlements auliques, en particulier lors des chasses royales: mais, même sur ce point, il reste des incertitudes chronologiques. On remarquera simplement qu'à l'issue de Kounaxa le Grand Roi n'avait guère le choix des moyens pour amener à lui des nobles qui avaient suivi Cyrus (de gré ou de force). Dans d'autres circonstances, au contraire, Artaxerxès II n'hésita pas à prendre des mesures drastiques contre ses proches (cf. Plutarque *Art.* 25.3) et, bien que «considéré sa vie durant comme le plus fidèle des Amis » (Diodore XIV, 26.4), Tissapherne lui-même n'échappa pas au châtiment royal quelques années plus tard après la bataille perdue devant Sardes face à Agésilas (ci-dessous § 5).

· *Le Grand Roi et ses armées.* - Tirant argument du retour des rescapés des mercenaires de Cyrus vers la mer, Plutarque propose la réflexion suivante à ses lecteurs :

> Les Grecs firent voir à l'évidence que la grandeur des Perses et de leur roi ne consistait que dans l'abondance de l'or, dans le luxe et les femmes, tout le reste n'étant que vanité et forfanterie. C'est pourquoi la Grèce s'enhardit et méprisa les barbares *(Art.* 20.1-2).

Elle véhicule une idée également chère à Xénophon, que ce soit dans le dernier chapitre de la *Cyropédie* ou dans *l'Agésilas,* titre d'un opuscule voué à chanter la gloire d'un héros grec dont les qualités humaines l'opposent en tout à un Grand Roi perdu par le luxe et l'oisiveté. Quant à l'exaltation de la geste des Dix-Mille, c'est un lieu commun des auteurs du IVe siècle, qui veulent y voir la preuve que « quiconque va faire la guerre aux Perses peut, sans combat, se promener tout à son aise dans le pays» *(Cyr.* VIII, 8.7) et que, rendus efféminés par une vie dissolue, les Perses « ont pris le parti de faire la guerre avec des Grecs » (8.26). Le point de vue est développé avec une particulière emphase par Isocrate *(Panég.* 138-149), qui conclut ainsi son discours sur la mollesse des Perses: «Ils se sont rendus ridicules sous les murs mêmes des résidences royales» (§ 149).

Au-delà d'un cliché que le reste de la documentation récuse en doute, la situation des mercenaires grecs lors de la bataille de Kounaxa et dans les semaines qui suivent pose de réels problèmes. À suivre le récit de Xénophon, ils continuèrent la bataille jusqu'au soir, remportant plusieurs engagements contre les détachements de l'armée royale (I, 10.4-19). Persuadés d'être vainqueurs, ils élevèrent même un trophée (Diodore XIV, 24.4), puis rentrèrent dans leur camp où les voltigeurs ennemis avaient mis au pillage les réserves de produits alimentaires *(Anab.* I, 10.18-19). Ce n'est qu'au petit matin que Proclès et Glous leur apprirent la mort de Cyrus (II, 1.2-3); les lignes étaient tellement distendues qu'il y avait eu apparemment deux batailles distinctes: sur l'aile gauche, Ariée avait fait retraite; de là il avait envoyé Proclès et Glous demander à Cléarque et aux Grecs de venir le rejoindre, leur proposant d'organiser un retour commun vers l'Ionie (II, 1.3). Cléarque refusa, proposant même de mettre Ariée sur le trône perse; à cette fin, il lui dépêcha des émissaires (II, 1.4-5). Ariée répondit qu'il n'en était pas question (II, 2.1).

Un accord fut finalement conclu, les uns et les autres se jurant une alliance, et Ariée s'engageant à guider les Grecs vers la côte (II, 2.8-9). Dans le même temps, des émissaires de Tissapherne et du roi prenaient langue avec les Grecs, leur enjoignant de déposer les armes. Cléarque refusa hautainement, faisant valoir qu'il disposait de forces intactes (II, 1.7-13) : ne disait-on pas «qu'aucun Grec n'avait reçu de blessure pendant la bataille» (I, 8.20)? Néanmoins, l'accord ne régnait pas complètement chez les mercenaires: quelques groupes décidèrent de se rendre (II, 1.14; 2.17). À suivre Xénophon, le roi lui-même craignait l'armée de Cléarque et d'Ariée (II, 2.18; 3.1). C'est pourquoi, en son nom, arrivèrent Tissapherne et un beau-frère d'Artaxerxès chargés de conclure un accord: les Grecs s'engageant à ne pas combattre, les Perses leur fournissaient des vivres (II, 3.17-29). Les Grecs étaient parfaitement conscients que, sans guide, ils ne parviendraient jamais à franchir les obstacles ni à se ravitailler dans le pays: c'est sous l'active surveillance de Tissapherne qu'ils se mettent en route vers la rive gauche de la vallée du Tigre (II, 4.8-28).

Pourquoi donc le Grand Roi n'a-t-il pas ordonné à ses généraux de livrer bataille? Doit-on y voir une preuve de sa faiblesse? Tel est manifestement le point de vue de Cléarque, repris par Xénophon. Cités par Xénophon, des mercenaires jugent que le roi attend que toutes ses troupes soient réunies (II, 4.3). Ce ne fut que quelque temps plus tard que la jonction des différents contingents royaux fut réalisée, à savoir «les forces d'Orontès..., avec les barbares que conduisait Cyrus en montant vers le Haut Pays, avec les troupes qui accompagnaient le frère du roi, quand il lui porta secours [II, 4.25-26], enfin avec tous les secours que le roi avait donnés à Tissapherne, en sorte que son armée paraissait extrêmement nombreuse» (III, 4.13). Pour autant, Tissapherne ne mit pas son armée en ordre de bataille, se contentant de lancer des attaques ponctuelles contre les Grecs, les accompagnant ainsi jusqu'au Haut-Tigre.

C'est qu'entre-temps des modifications stratégiques essentielles étaient intervenues. Selon Diodore, Tissapherne avait soumis le plan suivant à Artaxerxès : «Il lui promit de massacrer tous les mercenaires s'il voulait mettre à sa disposition des corps d'armée, et pardonner à Ariée, qui devait lui livrer les Grecs pendant leur retraite. Artaxerxès accueillit avec joie cette proposition et permit à Tissapherne de choisir dans son armée les hommes les plus braves... » (XIV, 26.5). Il s'agissait donc d'abord de rallier Ariée et ses contingents considérables que Cyrus avait levés en Asie Mineure. «Arrivent

chez Ariée ses frères avec d'autres parents, et chez ceux qui étaient avec lui arrivent aussi plusieurs Perses. Ces gens les réconfortaient et apportaient au nom du roi à quelques-uns l'assurance qu'il ne leur en voudrait point de l'expédition qu'ils avaient faite contre lui avec Cyrus et qu'il oublierait le passé » *(Anab.* II, 4.1). Les négociations entre les deux camps aboutirent bientôt. Ariée et ses compagnons, Artaozos et Mithridate, « qui avaient témoigné de la plus grande fidélité à Cyrus», tendirent un piège aux Grecs: convoqués devant la tente de Tissapherne, plusieurs stratèges et lochages furent saisis et mis à mort (II, 5.31-42). Ayant rallié à lui les troupes d'Ariée, éliminé les principaux stratèges grecs et réuni une grande armée, Tissapherne était désormais dans une position de force. Il abandonna les Grecs aux abords du pays des Kardouques, pour regagner son gouvernement de Sardes (Diodore XIV, 27.4). À ce point, il était impossible pour les Grecs de regagner l'Ionie par la voie directe; il ne leur restait plus qu'à marcher vers le Nord: nul doute que les Perses étaient persuadés que les survivants n'échapperaient pas aux obstacles naturels (fleuves, montagnes), aux attaques des populations montagnardes ni à l'opposition des troupes du satrape d'Arménie.

Les événements suggèrent des conclusions contrastées sur la situation militaire d'Artaxerxès II après Kounaxa. À elle seule, la composition des armées de Cyrus et d'Artaxerxès indique que le système de conscription continue de fonctionner parfaitement depuis l'Asie Mineure jusqu'en Inde, même si le retard des contingents est-iraniens confirme que l'on ne pouvait pas organiser un rassemblement général en quelques mois. Etant donné l'étroitesse géographique relative des levées qui combattirent à Issos, il ne fait guère de doute que le Grand Roi, de son côté, a pu compter, entre autres, sur les soldats provenant des h*atru* babyloniens. L'appel à des milliers de mercenaires grecs dans l'armée de Cyrus constitue à coup sûr une nouveauté notable autant que le rôle important que Cyrus leur a attribué lors de la bataille, en liaison avec sa cavalerie. Il n'en reste pas moins que l'affrontement de Kounaxa n'est pas un duel entre les mercenaires grecs de Cyrus et les soldats d'Artaxerxès : c'est le choc de deux armées royales.

Comme dans les batailles qui se sont déroulées en Grèce et Asie Mineure en 490 et 480-479, les fantassins grecs *semblent* avoir manifesté une nette supériorité sur les troupes d'infanterie qui leur étaient opposées. Cependant, l'observation doit être tempérée : d'une part, rappelons que Plutarque *(Art.* 7.5) et Xénophon (I, 8.14) soulignent les qualités manœuvrières de l'armée royale; d'autre part, si après la bataille Tissapherne agit comme il l'a fait, c'est aussi

qu'il craint l'armée que commande Ariée, ou, si l'on préfère, il craint les manœuvres conjointes de l'armée intersatrapique et de l'armée grecque. Les dirigeants perses ont donc choisi habilement de les séparer, puis de contraindre les Grecs à prendre une route dont ils pouvaient supposer qu'elle leur serait fatale. Après sa victoire sur Amyrtée, Mégabyze n'avait pas agi différemment. Il avait passé un accord avec les mercenaires grecs du rebelle égyptien: «Aucun mal ne leur serait fait par les gens du roi et les Grecs s'en retourneraient chez eux quand ils le voudraient» (Ctésias § 34) ; ils prirent la route de Cyrène, et, selon Thucydide (I, 110.1), «la plupart périrent» (version différente chez Diodore XI, 77.5).

Mais il est une différence de taille: les Grecs, en 401, sont en Babylonie. Les Perses ont hâte de les voir quitter le cœur de l'Empire. Dans le même temps, on observera que les Perses ne font jamais mine d'accepter les offres de services que leur ont faites à plusieurs reprises les chefs des mercenaires, qui faisaient valoir qu'ils seraient d'une grande utilité pour lutter contre les peuples insoumis *(Anab.* II, 1.14 ; 5.13-14). À cette date, il semble que les dirigeants perses n'imaginent même pas d'inclure des mercenaires grecs dans l'armée royale. Le Grand Roi craignait-il que des mercenaires puissent être utilisés par un homme ambitieux, comme l'avait fait Cyrus? C'est le sens du discours alambiqué que Tissapherne tient à Cléarque: «La tiare que le roi a sur la tête, lui seul a le droit de la porter droite, mais avec votre assistance il pourrait facilement en être de même de celle qu'un autre a dans son cœur» (II, 5.23). De leur côté, les mercenaires eux-mêmes semblent alors être convaincus qu'ils peuvent faire et défaire les rois, comme le montrent les offres qu'ils font en ce sens à Ariée (II, 1.4), persuadés, affirme Cléarque, «que c'est à ceux qui ont vaincu les armes à la main qu'il appartient aussi de commander» (II, 1.4). Mais les propositions qu'ils transmettent à Ariée sont quelque peu naïves, et le Perse leur fait savoir, en ironique litote, «que nombre de Perses plus nobles que lui ne supporteraient pas qu'il devînt roi » (II, 1.4). Il est clair que personne parmi les Perses ne songe alors à destituer Artaxerxès, dont tous cherchent au contraire à obtenir la faveur ou le pardon.

IV. LA SITUATION EN ASIE MINEURE ET LA STRATÉGIE D'ARTAXERXÈS II (400-396)

· *De Sardes à Memphis.* - À l'issue de Kounaxa et après «l'expulsion» des

mercenaires grecs, Tissapherne, on l'a vu, avait regagné son gouvernement de Sardes (Diodore XIV, 27.4). Il convenait en effet de remettre de l'ordre en Asie Mineure. Diodore souligne que les cités grecques qui avaient soutenu Cyrus étaient dans la plus grande crainte (XIV, 35.5). À juste titre: l'une des premières mesures de Tissapherne fut «d'exiger immédiatement la soumission de toutes les villes d'Ionie». Elles refusèrent et députèrent à Sparte pour obtenir du secours (Xénophon, *Hell.* III, 1.3). Sans attendre, Tissapherne ravagea le territoire de Kymè, et mit le siège devant la ville ; à l'arrivée de l'hiver (400-399), le Perse reçut de fortes rançons pour les prisonniers et leva le siège (Diodore XIV, 35.7). Au printemps suivant (399), le premier corps expéditionnaire spartiate débarquait sur la côte d'Asie Mineure. Ainsi s'ouvraient à nouveau les hostilités gréco-perses sur la côte d'Asie Mineure.

Pour des raisons que l'on a déjà évoquées, le Grand Roi devait en même temps se soucier du front égyptien. En offrant leurs services à Tissapherne, les mercenaires grecs n'avaient pas manqué de relever le cas des Égyptiens, contre lesquels les Perses étaient «particulièrement irrités» *(Anab.* II, 5.13; cf. II, 1.14). Si le roi voulait marcher contre l'Égypte - disait Cléarque - «je ne vois pas avec quelle force alliée vous pourriez mieux les châtier qu'avec celle qui m'accompagne aujourd'hui» *(Anab.* II, 5.13). En 400, un contrat atteste que le pharaon Amyrtée est reconnu à Éléphantine *(DAE* 7). En 398, Néphéritès fonde la XXIXe dynastie *(DAE* 105) et règne jusqu'en 393. Il est surprenant qu'aucune source ne fasse état d'une tentative de reconquête perse. Il faut attendre le règne d'Hakôris (392-380) pour que soit attestée, vers 385 (?), le rassemblement d'une armée chargée de marcher contre l'Égypte (cf. Isocrate, *Panég.* 140). C'est qu'entre-temps l'Égypte était entrée de plain-pied dans la coalition nouée par Sparte contre Artaxerxès. Comme dans les années 460 (chapitre XIV, 2), l'Égypte allait désormais être incluse dans un front plus vaste, à cette importante différence près que, désormais, les Perses ne disposaient plus de base dans le pays: la garnison d'Éléphantine, par exemple, était passée avec armes et bagages du côté des pharaons indépendants (DAE 7, 105). La tâche était d'autant plus délicate pour Artaxerxès qu'en 400 Tamos, lieutenant de Cyrus, quitta l'Asie Mineure et vint se réfugier auprès du pharaon, avec ses trésors et la flotte qu'il commandait (Diodore XIV, 35.4-5), soit « 50 navires bien équipés... Psammétique s'empara de la flotte avec les richesses qu'elle contenait» (XIV, 19.5).

· *Artaxerxès, ses satrapes et le front d'Asie Mineure.* - Au moment même où Amyrtée étendait son pouvoir vers la Haute-Égypte, le premier commandant lacédémonien, Thibron, débarqua en Asie Mineure (printemps 399): à la tête d'un contingent réduit, il enrôla des troupes dans les cités grecques, puis bientôt fit jonction avec les rescapés grecs de *l'Anabase (Hell.* III, 1.4-6). Il put alors « tenir tête à Tissapherne en rase campagne », et s'emparer de nombreuses villes et places fortes en Mysie, Éolide et Troade (III, 1.8). En raison des plaintes des cités grecques qu'il rançonnait, il fut bientôt remplacé par Derkyllidas, qui reprit une tactique traditionnelle: jouer Tissapherne contre Pharnabaze. Il se dirigea alors contre «la partie de l'Éolide appartenant à Pharnabaze, sans avoir fait aucun tort aux alliés» (III, 1.10). Fort mécontent d'avoir été dépouillé de cette région et «jaloux du titre de général donné à Tissapherne» (III, 2.13), Pharnabaze accepta de conclure une trêve avec Derkyllidas, car «il se rendait compte que l'Éolide était un bastion qui menaçait sa propre résidence *(oikēsis)* en Phrygie » (III, 2.1,9). En somme, on en est revenu à une situation proche de celle qui prévalait dans les années 412-407, où les deux satrapes étaient entrés en concurrence permanente. Manifestement, Tissapherne n'avait pas réussi à prendre l'ascendant, comme avait pu le faire Cyrus le Jeune à Sardes.

Les dissensions se manifestèrent à nouveau quelque temps plus tard, lors de la préparation d'une bataille rangée, près de Magnésie. Les deux satrapes avaient réuni leurs forces : «Toutes les forces perses qui se trouvaient dans la région, tous les contingents grecs que possédaient les deux satrapes, et de la cavalerie en très grand nombre, celle de Tissapherne à l'aile droite, celle de Pharnabaze à l'aile gauche» (III, 2.15). Selon Xénophon, Tissapherne, au contraire de Pharnabaze, était peu soucieux de se battre, et choisit d'entrer en négociation avec Derkyllidas (III, 2.18). L'une des raisons en est sans doute que la guerre risquait de ravager la Carie, où Tissapherne avait ses domaines *(oikos;* III, 2.1). Les conversations entre les Perses et Derkyllidas aboutirent à une trêve : les premiers exigeaient le départ des troupes lacédémoniennes et des gouverneurs (harmostes) qui étaient disposés dans les villes grecques depuis les victoires de Lysandre; le second exigeait l'autonomie pour les cités grecques. On décida de consulter, les uns le Grand Roi, l'autre le gouvernement de Sparte (III, 2.20). En quelque sorte, les Perses demandaient l'application des traités que Sparte avait accepté de conclure avec le roi et ses représentants au cours de la guerre Ionienne, quinze ans auparavant.

Pharnabaze fut chargé de venir sonder le roi sur ses intentions (Diodore

XIV, 39.6). Le satrape de Daskyleion était, selon Diodore, partisan d'une vigoureuse offensive maritime. Dès après la première trêve conclue avec Derkyllidas, il était venu trouver le roi, l'avait persuadé de lui donner des fonds (500 talents d'argent) et de faire appel à l'Athénien Conon (XIV, 39.1). Depuis les défaites athéniennes de 405, celui-ci s'était réfugié auprès d'Évagoras de Salamine, à Chypre, au moment même où celui-ci prenait toutes mesures pour augmenter la prospérité de la cité et lançait de vastes programmes d'armement. Rien n'indique qu'à cette date le roi chypriote cherchait à se détacher de la tutelle perse. Son objectif était d'abord d'étendre son pouvoir dans l'île aux dépens des autres petits roitelets. Il est possible néanmoins qu'il ait profité de la guerre des deux frères pour prendre quelques libertés avec ses devoirs de sujet. En 398, des contacts s'établirent entre Évagoras et Artaxerxès, peut-être par l'intermédiaire de Ctésias; Évagoras accepta de reprendre le versement du tribut *(Persika* § 63), car il partageait, dans les circonstances présentes, l'hostilité perse contre Sparte dont la puissance était un frein à ses ambitions. C'est dans ces conditions que Pharnabaze arriva à Chypre, porteur d'une lettre royale qui enjoignait à tous les rois de l'île de préparer une centaine de trières. Conon accepta l'offre de prendre la direction de la flotte. Puis il appareilla pour la Cilicie, où il commença ses préparatifs en vue de la guerre qui allait s'ouvrir contre la flotte péloponnésienne (Diodore XIV, 38.2-4).

L'événement est d'importance. Autant que l'on puisse en décider, c'est la première flotte royale que l'on voit se constituer depuis la fameuse flotte phénicienne de 412 (si l'on met à part la flotte de Cyrus le Jeune en 401). Cette flotte royale *(basilikos stolos)* n'est pas seulement composée de navires chypriotes; quelque temps plus tard, Conon fut rejoint par un contingent cilicien, ainsi que par une escadre phénicienne commandée par le roi des Sidoniens (Diodore XIV, 79.8; *Hell. Oxyr.* 4.2). De ces immenses préparatifs navals, Sparte eut bientôt connaissance par le témoignage d'un marchand syracusain alors en Phénicie pour ses affaires :

> Il constate la présence de trières phéniciennes, les unes arrivant d'ailleurs, d'autres déjà pourvues d'équipages recrutés sur place, d'autres enfin en cours d'armement; il apprend en outre ceci, c'est que leur nombre doit être porté à 300... À son avis, c'était le roi et Tissapherne qui préparaient cette expédition; quant au but, il l'ignorait *(Hell.* III, 4.1).

Les modalités de rassemblement de la flotte royale indiquent que ébranlé

par la révolte de Cyrus, le pouvoir perse était pleinement opératoire parmi ses sujets du Levant: on voit que, comme aux époques précédentes, le roi de Sidon joue un rôle prééminent auprès des Perses. En revanche, la thèse de la disparition politique du syennésis en Cilicie à cette date doit être considérée avec réserve, car aucune documentation indépendante ne vient la fonder.

Dans le même temps, le roi fait procéder à la levée de troupes destinées à combattre en Asie Mineure (Nepos, *Agés.* 2.1; Xénophon, *Agés.* 6.1). Il a également décidé l'unification du commandement, de manière à éviter les errements précédents : Tissapherne a été nommé général en chef *(stratēgos tôn pantôn).* Malgré la haine qu'il lui vouait, Pharnabaze, revenu en Asie Mineure, ne manqua pas «de protester auprès de lui de son désir de faire la guerre en commun, et, en sa compagnie, de combattre et d'expulser les Grecs de la terre du roi» *(Hell.* III, 2.13). Mais les rapports de compétence entre Pharnabaze et Tissapherne étaient plus complexes, puisque, selon plusieurs auteurs antiques *(e.g.* Nepos *Conon* 2.2), Pharnabaze avait obtenu le commandement des opérations maritimes, flanquant ainsi l'Athénien Conon: dans ces conditions, il paraît clair que les fonctions dévolues à Tissapherne étaient réduites aux troupes de terre.

Pour mener à bien son objectif, le roi dégagea également des fonds importants. Quelque temps plus tard, il est vrai, on apprend qu'une émeute éclate dans l'armée de Conon, car les soldats se plaignent de ne pas recevoir leur solde *(Hell. Oxyr.* 15; cf. Isocrate *Panég.* 142). Justin n'a probablement pas tort d'y voir l'effet de manœuvres des «lieutenants du roi, qui avaient coutume de frustrer les soldats de leurs soldes» (VI, 2.11). Pour régler le problème, Conon alla trouver directement Artaxerxès, lui promettant de détruire la puissance navale lacédémonienne s'il lui donnait suffisamment d'argent et d'équipement: «Artaxerxès approuva Conon, lui décerna des cadeaux somptueux, et il nomma un trésorier *(tamias)* chargé de fournir des fonds en abondance selon les indications que pourrait donner Conon» (Diodore XIV, 81.6; cf. Nepos *Conon* 4.2 et Hell. *Oxyr.* 19). Il semble donc que, d'une manière tout à fait atypique, Conon ait reçu la permission de puiser dans les réserves royales sans avoir à en référer à chaque fois à la cour centrale (cf. Nepos *Conon* 4.1). Une telle énergie ne pouvait que susciter les plus grandes espérances chez tous les ennemis de Sparte qui étaient nombreux tant en Grèce qu'en mer Égée : c'est ainsi qu'au cours de l'expédition menée par Derkyllidas, Sparte dut mener la guerre contre Élis (400-398; *Hell.* III, 2. 21-31), puis faire face à une tentative de révolte hilotique (397; III, 3.4-11).

Quoique officiellement en paix avec sa vieille ennemie, Athènes envoya une ambassade auprès du Grand Roi, et fit parvenir des renforts secrets (des marins) à Conon, alors à Kaunos *(Hell. Oxyr.* 7. 1).

On ne constate donc pas, chez Artaxerxès, l'étrange attentisme que les sources anciennes suggèrent chez Darius II (chapitre XIV, 7). Manifestement, Artaxerxès a pris la décision ferme et irrévocable de lutter avec énergie pour reprendre le contrôle du littoral égéen. C'est sans doute aussi que les objectifs du roi embrassaient toute la mer Égée. Devant le danger, Sparte, en 396, envoya le roi Agésilas en Asie Mineure. Dans le même temps, elle dépêchait des ambassadeurs au pharaon Néphéritès, qui accepta de fournir l'équipement de 100 trières et 500 000 mesures de blé qui tombèrent bientôt aux mains de Conon, lequel venait de s'emparer de Rhodes (Diodore XIV, 79.4-7; cf. Justin VI, 2.1-2). Le pharaon avait compris que sa survie passait par la victoire de Sparte. À l'inverse, Artaxerxès savait que la reprise en main de l'Égypte supposait le rétablissement de l'hégémonie sur la mer Égée que ses prédécesseurs avaient progressivement perdue au cours du siècle précédent. De ce point de vue, les décisions prises par le Grand Roi après Kounaxa représentent une sorte de tournant stratégique : l'heure de la reconquête avait sonné.

V AGÉSILAS EN ASIE MINEURE (396-394)

· *La défaite de Tissapherne.* - Devant le danger pressant, Sparte résolut alors de mener la guerre sur une plus grande échelle (cf. Diodore XIV, 79.1). Le roi Agésilas fut mis à la tête d'un corps expéditionnaire de 12000 hommes, et il arriva bientôt à Éphèse *(Hell.* III, 4.1-5; printemps 396). Sa mission était claire: assurer l'autonomie des cités d'Asie Mineure (III, 4.5). Dans un premier temps, Tissapherne accepta de conclure une trêve, prétextant qu'il devait prendre l'avis du roi. En réalité, il connaissait parfaitement les intentions d'Artaxerxès : il cherchait d'abord à gagner du temps, jusqu'au moment où les troupes royales le rejoindraient (III, 4.6; cf. Nepos, *Agés.* 2.4). Il s'agissait également de laisser le temps aux chantiers navals de Phénicie d'achever la construction des vaisseaux promis à Conon, mais aussi de libérer la flotte alors bloquée à Kaunos par le navarque lacédémonien Pharax: ce qui fut fait (Diodore XIV, 79.4-8; *Hell. Oxyr.* IX, 2-3). À l'issue de la trêve, Tissapherne put ainsi enjoindre à Agésilas de se retirer des territoires d'Asie Mineure: le

Spartiate répondit immédiatement qu'il n'en était pas question *(Hell.* III, 4.11).

Agésilas convoqua à Éphèse les contingents des Cariens, Éoliens, Ioniens et Hellespontins (III, 4.11). Pensant que le Spartiate avait pour objectif de venir ravager ses domaines de Carie, Tissapherne y envoya son infanterie et concentra sa cavalerie dans la plaine du Méandre, comptant y bloquer les troupes grecques. Contre son attente, Agésilas prit la route de la Phrygie. Une bataille eut lieu près de Daskyleion: les lieutenants de Pharnabaze, Rhatinès et Bagaios, y remportèrent un combat de cavalerie, mais durent faire retraite lorsque les hoplites chargèrent. Agésilas revint alors vers Éphèse (III, 4.11-15). Cette offensive n'avait pas pour but de conquérir villes et territoires. Tous les auteurs anciens soulignent plutôt l'ampleur du butin rapporté par le Spartiate (Xénophon, *Hell.* III, 4.12; Nepos, *Agés.* 3.2; Plutarque, *Agés.* 9.4). Diodore (XIV, 79.2) précise d'ailleurs que l'armée était accompagnée d'un grand nombre de marchands *(agoraios... okhlos),* évidemment chargés de négocier le butin (cf. Plutarque, *Agés.* 9.8; Xénophon, *Hell.* IV, 1.26). Il est clair qu'avant toute chose Agésilas avait décidé de faire de l'argent de manière à réaliser ultérieurement ses véritables objectifs. Ainsi renforcé, il décida alors de mettre sur pied une armée susceptible de s'opposer victorieusement aux forces perses:

> Comme il se rendait compte que, s'il ne se procurait pas un corps de cavalerie suffisant, une campagne en pays de plaine était impossible, il résolut de s'en constituer un, pour ne pas avoir à faire une guerre de fuyards. Il établit donc une liste des plus riches citoyens des villes de la région qui devaient nourrir un cheval; et comme il les prévint que tous ceux qui fourniraient à leurs frais un cheval, un équipement, et un homme bon pour le service, seraient dispensés d'obligation militaire, il obtint l'exécution de ses ordres avec une rapidité en rapport avec le zèle que chacun mettait à trouver un remplaçant pour être tué à sa place *(Hell.* III, 4.15).

Dans le même temps, les ateliers d'Éphèse fonctionnaient au maximum de leurs capacités: *«L'agora* était pleine de toute espèce de chevaux et d'armes à vendre ; forgerons, menuisiers, bronziers, corroyeurs, peintres étaient tous occupés à fabriquer des armes de combat, si bien que la cité avait réellement l'aspect d'un atelier de guerre» » (III, 4.17). Quant aux soldats, ils étaient astreints à des exercices journaliers.

Agésilas proclama qu'il s'apprêtait à marcher sur Sardes (printemps 395). Assez curieusement, Tissapherne n'en crut rien et, une nouvelle fois, disposa

ses troupes pour défendre la Carie. Une bataille livrée sur les bords du Pactole tourna à l'avantage des Grecs. À partir de ce moment, le récit de Xénophon est très résumé. Selon lui, après la bataille, Tissapherne fut accusé par les Perses de Sardes, et il fut bientôt condamné à mort par Artaxerxès : Tithraustès fut envoyé à Sardes, Tissapherne décapité *(Hell.* III, 4.21-24; Diodore XIV, 80.1-5; *Hell. Oxyr.* 11.2-12.4) et ses biens *(ousia)* confisqués pour payer les soldats *(Hell. Oxyr.* 19.3). Le nouveau commandant fit une nouvelle fois connaître à Agésilas les exigences royales : « Que les villes d'Asie, tout en restant autonomes, paient au roi l'ancien tribut» (III, 4.25). Une trêve de six mois fut alors conclue. Agésilas reçut de Tithraustès des vivres qui lui permettaient de marcher vers la Phrygie Hellespontique. À ce moment, lui parvint de Sparte l'ordre de prendre avec pleins pouvoirs le commandement de la flotte; il lança alors des ordres aux cités de la côte d'avoir à fournir des navires et en confia le commandement à son beau-frère Peisandros (III, 5.25-28).

• *L'Anabase d'Agésilas.* - Diodore fait plus précisément état des plans d'Agésilas après la bataille du Pactole: «Il était sur le point d'attaquer les satrapies de l'intérieur *(anô),*

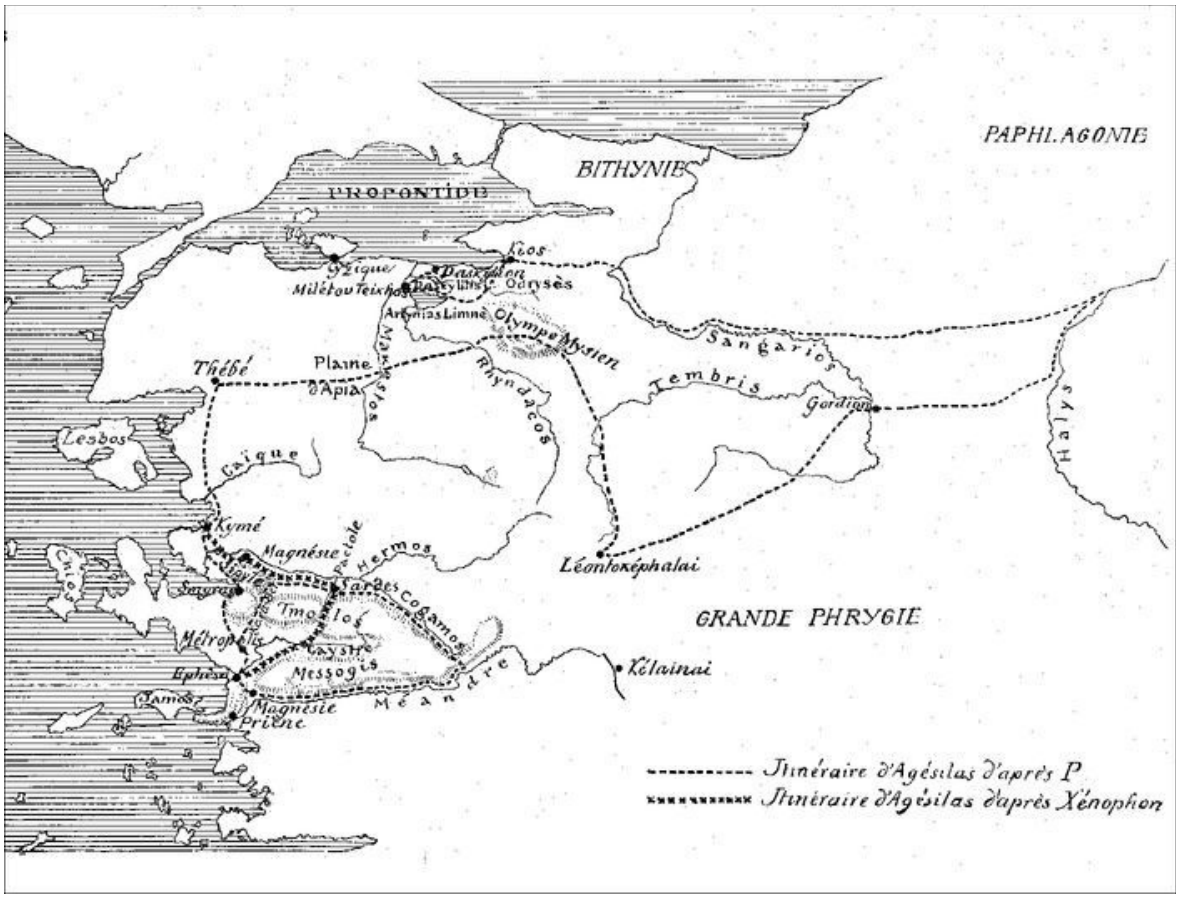

Figure 44

bis. Carte de l'expédition d'Agésilas

mais il conduisit son armée vers la mer, car il ne put obtenir de présages favorables lors des sacrifices» (XIV, 80.5). Le compte rendu beaucoup plus précis des *Helléniques d'Oxyrhynchos* permettent de voir que ces sacrifices eurent lieu alors que, venant de la plaine de Sardes (d'où il fut accompagné un moment par Tissapherne), Agésilas avait remonté la vallée du Kogamos avant de parvenir sur les bords du Méandre (12.1). Des sacrifices furent alors organisés pour savoir s'il était opportun de se porter contre Kelainai, capitale fortifiée de la Grande-Phrygie (12.4). Les dieux ayant répondu par la négative, Agésilas redescendit la vallée du Méandre jusqu'à Éphèse (cf. également Diodore XIV, 80.5). En réalité, les présages ne faisaient que confirmer une décision prise auparavant: la marche contre Kelainai présentait des risques trop considérables. L'objectif d'Agésilas avait été double: impressionner les populations de l'intérieur et ramasser un ample butin.

Il apparaît qu'en cela il obtint quelques résultats. Si Artaxerxès conçoit tant d'anxiété devant les premiers résultats des affrontements sur terre (Diodore

XIV, 80.6), c'est qu'il avait reçu des nouvelles lui annonçant les ravages exercés par les Grecs dans la plaine de Sardes et au-delà, y compris dans le paradis de Tissapherne (80.2) ; nul doute que les Perses de Sardes étaient d'autant plus irrités contre Tissapherne que c'était la première fois, depuis le raid des Ioniens en 499, qu'un tel fait inouï avait lieu. Au reste, d'après l'auteur anonyme (§21.1), Tithraustès conclut la trêve à la condition qu'Agésilas ne mît pas les campagnes lydiennes au pillage. Il semble qu'avant toute chose les Perses désiraient préserver de la guerre Sardes et la Lydie. Comme dans d'autres épisodes antérieurs, les dirigeants de Sardes ont accepté volontiers de voir le théâtre des opérations se déplacer du côté de la Phrygie Hellespontique!

Agésilas n'abandonna pas pour autant son plan de se porter vers l'intérieur. Pendant que Peisandros préparait la flotte, «il marcha vers la Phrygie» *(Hell.* III, 5.28). Il espérait pouvoir compter sur les Mysiens, réputés insoumis au Grand Roi. À cette fin, il ravagea leur territoire, mais cette action n'eut pas le succès escompté: une partie seulement des Mysiens se rangea sous ses ordres, une autre porta des coups sévères à ses troupes *(Hell. Oxyr.* 21.1-3). Agésilas n'en continua pas moins à ravager les terres de Pharnabaze. Il fut bientôt rejoint par le Perse Spithridatès qui avait rompu avec le satrape de Daskyleion quelque temps auparavant (Xénophon, *Hell.* III, 4.10; *Agés.* 3.3; *Hell. Oxyr.* 21.3-4):

> Comme Spithridatès lui disait que, s'ils allaient ensemble jusqu'en Paphlagonie, il lui amènerait le roi des Paphlagoniens pour négocier et en ferait un allié *(symmakhos),* Agésilas se mit en route de bon cœur ; il y avait longtemps qu'il avait cette ambition de détacher quelque peuple *(ethnos)* du roi *(Hell.* IV, 1.2).

Accompagné de ses nouveaux alliés, Agésilas prit la route de l'intérieur, vers la Grande-Phrygie, et rejoignit à Léontokephalai la voie royale. S'il put y faire du butin, il échoua à prendre la ville *(Hell. Oxyr*.22.5), l'une des plus fortes positions de la Phrygie (Appien *Mithr.*10 : *khôrion okhyrotaton).* Il se porta alors contre Gordion, «fortification *(khôrion)* construite sur une colline et bien pourvue», mais il dut là aussi renoncer devant la résistance menée par Rhatinès (21.6), un subordonné de Pharnabaze (cf. Xénophon *Anab.* VI, 5.7 et *Hell.* III, 4. 13).

Le Spartiate revint alors vers Kios de Mysie puis vers la Phrygie

Hellespontique *(Hell. Oxyr.* 22.1-3). À ce moment, Xénophon (comme bien d'autres auteurs à sa suite) consacre un long développement aux rapports entre Pharnabaze et Agésilas. Dans un premier temps, la cavalerie et les chars à faux de Pharnabaze remportèrent un succès total, puis les Grecs réussissent à piller le camp du satrape (IV, 1.15-26). L'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynchos* indique qu'entre-temps, Agésilas avait tenté de s'emparer de Daskyleion, «une place très forte *(khôrion okhyron)*, fortifiée par le roi, où l'on disait que Pharnabaze conservait l'argent et l'or en sa possession» (22.3). Agésilas fit venir des bateaux de la flotte péloponnésienne de l'Hellespont, et ordonna au commandant d'embarquer tout le butin et de le conduire à Cyzique, puis renvoya ses soldats dans leurs quartiers d'hiver, leur donnant rendez-vous au printemps suivant (394; 22.4). Incapable de s'emparer de la citadelle, le Spartiate a donc procédé à un pillage en règle des environs connus surtout par le paradis satrapique prospère et giboyeux *(Hell.* IV, 1.15-16). On comprend donc que Pharnabaze se plaigne en ces termes auprès d'Agésilas : «Il n'y a même pas un repas pour moi dans mon territoire, à moins que je ne ramasse vos restes, comme une bête sauvage» » (IV, 1.33) ! Ces paroles furent prononcées, selon Xénophon, au cours de l'entrevue entre les deux chefs, qui avait été organisée par un Grec, leur hôte commun. À l'issue de la conférence, Agésilas quitta le pays et vint s'établir dans la plaine de Thébè, près du golfe d'Adramyttion (printemps 394). C'est là que le toucha bientôt l'ordre des autorités spartiates de rentrer immédiatement en Grèce.

Selon les *Hell. Oxyr.* (22.4), son objectif alors était de marcher vers la Cappadoce : en dépit de l'évidente erreur géographique sur la configuration de l'Asie Mineure, le renseignement indique assez clairement qu'Agésilas avait décidé de reprendre la marche vers l'intérieur. Xénophon ne dit pas autre chose: «Il se préparait à aller aussi loin que possible en Haute-Asie (anôtatô), avec l'idée que tous les peuples *(ethnē)* qu'il mettait derrière lui seraient perdus pour le roi » (Xénophon, *Hell.* IV, 1.41). On retrouve une appréciation comparable chez Plutarque: «Agésilas avait résolu de pousser plus avant et de transporter la guerre loin de la mer grecque ; il voulait forcer le roi à combattre pour sa personne et pour la félicité dont il jouissait à Ecbatane et à Suse, en commençant à l'arracher à son oisiveté pour qu'on ne le vît plus, tranquillement assis sur son trône, arbitrer les guerres entre Grecs et corrompre les chefs politiques» *(Agés.* 15.1; cf. *Pél.* 30.3). Les termes utilisés par Nepos ne sont pas moins grandioses: «Il formait alors le plan d'une campagne en Perse et d'une attaque dirigée contre le Grand Roi en personne»

(Agés. 4.1-2). Enfin, discourant comme à son habitude sur l'insigne faiblesse militaire des Perses, Isocrate n'hésite pas à affirmer «qu'Agésilas, avec l'armée de Cyrus, s'était rendu maître de presque tout le pays d'en deçà de l'Halys» *(Panég.* 145). Isocrate en profite pour relier Agésilas à Cyrus le Jeune. On sait en effet qu'en Grèce, les deux aventures, celle de Cyrus (c'est-à-dire celle des mercenaires grecs !) et celle d'Agésilas ont été constamment utilisées comme des précédents particulièrement éloquents: l'une et l'autre «ont réussi à mettre le roi dans tous ses états» » (Xénophon, *Hell.* VI, 1.18) ! Il en est de même dans *l'Agésilas*, où le héros spartiate est systématiquement opposé à un Grand Roi décadent. À suivre Xénophon dans ce dithyrambe, Agésilas est un héros grec (spartiate), dont les aventures sont situées explicitement en continuité avec celles des héros homériques : c'est une nouvelle guerre de Troie qu'entreprend Agésilas; à l'imitation d'Agamemnon, il s'embarque à Aulis (cf. Plutarque, *Agés.* 6.6-8 *;* Xénophon, *Hell.* III, 4.3; Diodore XIV, 79.1).

On reconnaît là les stéréotypes traditionnels sur les Perses et le Grand Roi (cf. *Hell.* III, 4.19). Mais, au-delà de la polémique grecque et des fantasmes personnels du roi lacédémonien, il ne fait pas de doute que dès son arrivée en Asie Mineure il entendait mener une tout autre guerre que celle qu'avaient conduite ses prédécesseurs du Ve siècle: à l'exception d'une apparition éphémère de troupes lacédémoniennes dans la vallée du Méandre ou d'une razzia athénienne dans les champs de Lydie *(Hell.* I, 2.4-5), les généraux grecs du Ve siècle s'en sont toujours tenus à des opérations sur le littoral et à des pillages dans les parties du territoire royal les plus proches des côtes. Il est possible que l'exemple tout récent des Dix-Mille ait réellement été interprété en Grèce et en Asie Mineure comme une preuve de la perméabilité relative des défenses continentales de l'Empire (cf. Xénophon, *Hell.* III, 4.2). Mais il convient là de distinguer ce qui est réalité achéménide et ce qui relève des représentations grecques (au surplus fort mal informées des réalités géographiques, comme on vient de le voir, et comme le confirment bien des passages de *l'Anabase).* C'est à ce titre que les opérations menées par Agésilas présentent tant d'intérêt pour l'historien de l'Empire achéménide: elles offrent en effet l'occasion de faire le point sur la domination territoriale perse en Asie Mineure occidentale.

· *Les défenses perses face à l'offensive d'Agésilas: satrapes et* ethnē. - Partial et partiel, Xénophon laisse entendre que les campagnes de son héros se

déroulèrent sans grande opposition *(e.g. Hell.* IV, 1.17). C'est une tout autre image que donne le compte rendu de l'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynchos,* dont le récit est heureusement plus proche du sec journal de campagne que de la foisonnante et souvent trompeuse reconstruction littéraire. Si réellement Agésilas a pensé un moment rééditer la marche de Cyrus (dont il suit les traces entre Sardes et les frontières de la Grande-Phrygie), il a fait preuve d'un étrange optimisme. Face à lui, les dirigeants perses ont manifestement adopté une tactique traditionnelle: ne pas livrer bataille (cf. Xénophon, *Hell.* IV, 1.17) et le laisser errer dans le pays, en attendant que la nécessité le contraigne à revenir sur la côte. L'objectif premier d'Agésilas ne paraît jamais avoir dépassé l'acquisition de butin, de manière à nourrir et à payer ses soldats *(Hell. Oxyr.* 22.4). Sa plus grande crainte est de manquer de ravitaillement (22.4). Pour mettre en danger la domination perse, il lui eût fallu mettre la main sur des villes importantes. Or, à chaque fois qu'il se présente devant une place forte tenue par les hommes du roi, il est incapable de s'en rendre maître, qu'il s'agisse de Léontokephalai, de Gordion ou de Miletou teikhè (21.5-6; 22.3), sans parler de Sardes, de Kelainai ou de Daskyleion. Ces échecs successifs illustrent le décalage entre les ambitions qui lui sont prêtées et la réalité militaire. Agésilas ne dispose évidemment pas de machines de siège, et par ailleurs aucun des commandants de citadelle n'est prêt à abandonner le parti du roi.

Agésilas comptait manifestement attirer à lui l'alliance des peuples de l'intérieur, dont tous les auteurs du IVe siècle soulignent complaisamment l'indépendance par rapport au pouvoir central. Mais on peut se demander si, là aussi, le Spartiate n'a pas été victime de ses informateurs et/ou de ses propres illusions. On a vu que les Mysiens ne l'ont pas rejoint en masse, et que plusieurs communautés se sont même ouvertement opposées à lui *(Hell. Oxyr.* 21.1-3; 22.3). La réaction des populations mysiennes s'explique peut-être par le désir de garder leur territoire et leurs villages à l'abri de la guerre; elle s'explique également par la crainte des représailles perses, dans la mesure où le satrape de Daskyleion menait régulièrement des expéditions contre ceux d'entre eux qui se rebellaient ouvertement (Xénophon, *Hell.* III, 1.13). En outre, de nombreux Mysiens servent dans l'armée de Pharnabaze (IV, 1.24). Agésilas eut plus de succès avec le dynaste-roi de Paphlagonie, qui lui fournit mille cavaliers et deux mille peltastes; il semble que ce dynaste avait déjà rompu avec le pouvoir central, puisque Xénophon précise que, « bien qu'il y fût invité par le roi, il avait refusé d'aller en Haute-Asie» (IV, 1.3) : une telle

convocation ne laissait en effet rien présager de bon! C'était également franchir un nouveau pas dans la rébellion, puisqu'en temps ordinaire la Paphlagonie devait elle aussi fournir un contingent sur réquisition satrapique (cf. Diodore XIV, 22.5). Agésilas voulut d'ailleurs cimenter l'alliance paphlagonienne de manière encore plus solide, en négociant un mariage entre le dynaste et la fille de Spithridatès (Xénophon, Hell. IV, 1.4-15). Encore faut-il remarquer que, selon l'auteur des *Hell. Oxyr.* (22.1), Agésilas conclut une trêve *(spondai)* avec les Paphlagoniens, ce qui implique que tous les groupes n'avaient pas suivi le dynaste. Comme la Mysie, la Paphlagonie devait être partagée entre plusieurs chefferies rivales. C'est là une réalité assez générale, bien illustrée par la guerre menée quelque temps plus tard par Artaxerxès contre les Cadusiens, chacun des deux rois locaux étant anxieux d'obtenir pour lui seul «l'amitié et l'alliance du roi» (Plutarque, *Art.* 24.6; cf. chapitre XVI, 18).

En outre, Mysie et Paphlagonie étaient peut-être surveillées d'une manière plus directe que ne l'indiquent les textes anciens. Dans le cadre des préparatifs de l'expédition de Cyrus le Jeune, Diodore fait allusion à un «satrape de Paphlagonie» qui fournit à Alcibiade le sauf-conduit que lui refusait Pharnabaze (XIV, 11.3). Le même Diodore, rapportant les débuts de la révolte des satrapes (qu'il situe à la fin des années 360), désigne le chef des rebelles, Orontès, comme «satrape de Mysie» (XV, 90.3). Il peut évidemment s'agir d'erreurs pures et simples de Diodore qui est très laxiste dans l'usage du terme satrape. Mais l'expression peut désigner également des officiers subordonnés d'un satrape (de Daskyleion et/ou de Sardes). Rappelons en parallèle le cas de ce « satrape » (Zénis de Dardanos) qui, nommé par Pharnabaze dans la partie de l'Éolide qui relevait de son gouvernement, était chargé de surveiller le pays, d'y lever le tribut (reversé à Pharnabaze), d'amener des contingents à l'armée satrapique et de réserver la réception la plus fastueuse au satrape de Daskyleion lors de ses tournées d'inspection (Xénophon, *Hell.* III, 1.10-15) - bref d'agir comme un satrape *(satrapeuein:* III, 1.10) sous la responsabilité de Pharnabaze; ce Zénis (auquel succéda sa veuve Mania) est l'un des gouverneurs qui relèvent de l'autorité de Pharnabaze (III, 1.12: *pantôn tôn hyparkhôn).* Dans cette *hypothèse,* on peut se demander si Ariobarzanès, en 407, ne remplit pas une telle fonction en Paphlagonie: parent (?) de Pharnabaze, c'est lui qui, en 407, est chargé de ramener à Kios de Mysie les ambassadeurs athéniens que le satrape de Daskyleion gardait près de lui depuis trois ans *(Hell.* IV, 1.7).

L'ambiguïté vient également de la confusion entre régions géographiques et modules ethniques. On l'a déjà dit, ni la Mysie ni la Paphlagonie ne sont une. Plusieurs épisodes rendent compte que certaines parties de la Mysie étaient tenues d'une main ferme par les Perses. Dès l'époque de Darius et de Xerxès, de nombreux établissements militaires y avaient été disposés (chapitre XIII, 9). Les rescapés des Dix-Mille y avaient connu de rudes expériences, dès qu'ils étaient parvenus à Pergame, située par Xénophon en Mysie, dans la plaine du Caïque *(Anab.* VII, 8.8), là même où l'activité d'Orontès («satrape de Mysie») est attestée *(OGIS* 264, lignes 6-9). Dans la plaine, le Perse Asidatès dispose d'un très vaste domaine rural, peuplé d'esclaves et de dépendants. Le domaine est fortifié *(tyrsis, pyrgion, teikhos; Anab.* VII, 8.12-14). Qui plus est, ses défenseurs peuvent communiquer par signaux optiques avec d'autres places des alentours:

> Itaménès accourt à la rescousse avec sa troupe; de Komania arrivent des hoplites assyriens, des cavaliers hyrcaniens, eux aussi à la solde du roi, 80 environ, puis des peltastes, près de 800, puis des gens de Parthénion, d'autres d'Apollonia et des fortins *(khôria)* voisins; arrive aussi de la cavalerie... Des renforts viennent également d'Halisarnè et de Teuthrania avec Proclès, fils de Démaratos (V, 8.15,17).

S'y joignirent bientôt les gens de Gongylos d'Érétrie, lui aussi installé dans la région à l'époque de Xerxès (V, 8.17; cf. *Hell.* III, 1.6). Cet exemple illustre parfaitement la densité de l'occupation territoriale achéménide dans cette région mysienne peuplée de colons militaires et de garnisons et hérissée de petits fortins. On en trouve confirmation dans un passage de Polyen (VI, 10) situé dans le cadre de l'expédition de Thibron en Éolide, qui apparaît elle aussi couverte d'un réseau dense de fortins dirigé par un «phrourarque des places fortes *(khôria)* de l'Éolide ».

Certes, ces observations ne répondent pas à la question (seconde) de l'éventuelle existence de gouvernements de Mysie ou de Paphlagonie. Mais si l'on ajoute que les satrapes pouvaient à tout moment compter sur les contingents de cavaliers amenés par les Perses de la *diaspora*, on admettra aisément que les territoires impériaux n'étaient pas aussi vides de défenses que les auteurs grecs le laissent entendre, ou que, peut-être, Agésilas lui-même se l'imaginait. En dépit de la victoire remportée près de Sardes, il était dans l'incapacité de s'approprier l'espace stratégique achéménide (routes, magasins, citadelles : chapitre IX, 2). S'il caressait vraiment en 394 le projet de marcher

à nouveau vers l'intérieur, ses chances de vaincre étaient pratiquement nulles.

· *Les Perses face à Agésilas.* - Incapable de s'emparer des villes fortes de l'intérieur, il restait à Agésilas la possibilité théorique de créer un tel trouble que des Perses quittent le parti du roi. Sur ce plan, les espoirs qu'on peut lui prêter furent également déçus. Au retour de son expédition, on l'a vu, il s'entretint longuement avec Pharnabaze. Selon Xénophon, il fit valoir au satrape qu'en passant de son côté «il pourrait, sans plus faire la proskynèse devant qui que ce soit ni même avoir de maître (despotēs), vivre en jouissant de ce qui était à [lui] » *(Hell.* IV, 1.35). Et il ajoutait:

> Ce que nous te demandons,... c'est de renforcer, non la puissance du roi, mais bien la tienne, en soumettant tes compagnons d'esclavage *(homodouloi)* d'aujourd'hui pour en faire tes sujets *(hypēkooi;* IV, 1.36).

Replacé dans son contexte, le discours vise à convaincre Pharnabaze de s'ériger en prince indépendant, en transformant en *bandaka* les autres Perses de sa satrapie. Pharnabaze répondit simplement qu'il accepterait d'être l'ami et l'allié d'Agésilas, si le roi nommait un autre général; dans le cas contraire, le lien qui l'attachait au Grand Roi ne pouvait pas être rompu (IV, 1.37). La réponse dilatoire du satrape ne laissait en réalité aucun espoir à Agésilas - ce d'autant plus que Pharnabaze s'était vu promettre depuis quelque temps déjà une fille d'Artaxerxès (Plutarque, *Art.* 27.7), qu'il obtint quelques années plus tard (Xénophon, *Hell.* V, 1.28).

Le seul ralliement attesté est celui de Spithridatès. Perse de haute naissance, il avait rompu avec Pharnabaze quand celui-ci avait projeté de prendre sa fille comme concubine (Xénophon, *Agés.* 3.3); approché par Lysandre, il s'enfuit à Cyzique, où il laissa toute sa famille, ses richesses et sa suite de 200 cavaliers, puis il rejoignit Agésilas avec son fils Mégabatès (Xénophon, *Hell.* III, 4.10; IV, 1. 6-7; *Hell. Oxyr.* 21.4). Ses fonctions auprès de Pharnabaze ne sont pas connues avec précision: l'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynchos* note simplement « qu'il vivait auprès de Pharnabaze et le servait » (21.4). Il appartient donc au cercle des aristocrates chasés qui sont utilisés par le satrape de Daskyleion pour mener des missions ponctuelles. On sait qu'en 410, avec Rathinès, il commande les contingents qui, de concert avec les Bithyniens,

sont chargés par le satrape de Daskyleion d'empêcher les rescapés des Dix-Mille d'entrer en Phrygie *(Anab.* VI, 4.24, 5.7). Mais les missions accomplies par tel ou tel officier satrapique ne préjugent en rien de leur fonction permanente: lors de l'expédition d'Agésilas, le même Rathinès est en charge de Gordion *(Hell. Oxyr.* 21.6). Le plus marquant, c'est que Spithridatès accepte de marier sa fille au dynaste paphlagonien *(Hell.* IV, 1.4-15) : on est tenté d'en conclure que ses relations antérieures avec la Paphlagonie étaient anciennes et étroites.

L'alliance entre Agésilas et Spithridatès ne dura pas. Après le coup de main victorieux sur les bagages et le train de Pharnabaze (394), Spithridatès et ses alliés paphlagoniens s'emparèrent du butin. Il leur fut bientôt enlevé par le lieutenant d'Agésilas, au motif qu'il devait être remis entre les mains des « préposés à la vente du butin ». Selon Xénophon, c'est ce qui décida les alliés d'Agésilas à le quitter (IV, 1.26-27). En vérité, il s'agit plus probablement d'un prétexte. Contrairement à Xénophon, Spithridatès et les Paphlagoniens avaient certainement tiré les conclusions des événements récents, qui laissaient peu d'espoir de vaincre au Lacédémonien. Leur souci était désormais d'obtenir le pardon du roi. Aussi bien partirent-ils immédiatement pour Sardes retrouver Ariée, l'ancien compagnon de Cyrus le Jeune, que en quittant la Lydie, Tithraustès avait investi d'un commandement en compagnie d'un autre Perse, Pasiphernès *(Hell. Oxyr*.19.3) et qui avait récemment manifesté sa loyauté en participant activement à l'exécution de Tissapherne (Diodore XIV, 80.4): «Ils mirent leur confiance en lui parce que Ariée avait, lui aussi, fait défection et guerroyé contre le roi. » Xénophon laisse entendre que cette désertion sonnait le glas des espérances d'Agésilas: «Pour lui, l'abandon de Spithridatès, de Mégabatès et des Paphlagoniens fut le coup le plus rude de la campagne» *(Hell.* IV, 1.28).

• *Agésilas: un bilan.* - Rappelé en hâte à Sparte menacée par une coalition de cités grecques (y compris Athènes) désireuses de s'affranchir de sa domination, Agésilas quittait l'Asie Mineure sur un bilan peu glorieux. Mis à part un contingent qu'il renvoya peu après son départ vers l'Hellespont sous le commandement de Derkyllidas *(Hell.* IV, 3.3) et les garnisons encore présentes ici et là, il a été contraint d'abandonner à leur sort les cités qu'il était venu libérer de la tutelle perse. Le seul point positif du bilan est l'existence de la flotte que le chef spartiate avait fait construire un an plus tôt et confié à son beau-frère Peisandros (III, 5.27-28). Il est vrai qu'il a également démontré que les Perses ne contrôlent qu'imparfaitement les routes qui mènent vers Sardes.

Déjà Thibron avait montré la voie, en menant campagne contre Magnésie et Tralles (Diodore XIV, 36.2-3). Agésilas alla plus loin, car il avait compris que, face aux Perses, il devait disposer d'une cavalerie. Quelque temps plus tard, le Spartiate Diphridas réussit même à faire prisonnier le gendre de Strouthas, «alors que celui-ci faisait route vers Sardes » *(Hell.* IV, 8.21). Cependant, tout compte fait, même si le Spartiate a fait preuve de quelque hardiesse en développant une stratégie «anabasique», il ne semble pas qu'il ait jamais cru pouvoir chasser les Perses des satrapies de Sardes et de Daskyleion : en tout cas, un tel objectif était irréalisable, à la fois parce que les défenses impériales étaient solides et parce que l'idée même d'une telle expédition n'est très certainement jamais venue à l'esprit des dirigeants Spartiates. Bref, malgré la mise en scène troyenne dans l'un et l'autre cas, Agésilas n'est certainement pas un pré-Alexandre.

VI. SUCCÈS ET REVERS ACHÉMÉNIDES : DE L'ASIE MINEURE À L'ÉGYPTE (V. 396-V. 370).

· *La défaite spartiate.* - Pendant le même temps, depuis sa nomination à la tête de la flotte royale (ci-dessus §4), Conon avait parfait ses préparatifs et commencé l'offensive. Après avoir obtenu des fonds de Tithraustès et du Grand Roi, son premier succès (396) fut d'inciter une partie des Rhodiens à se soulever contre les Spartiates et à accueillir sa flotte (Diodore XIV, 79.5-6) : succès de grande ampleur, en raison de l'importance commerciale et stratégique de l'île. De concert avec Pharnabaze, Conon conduisit la flotte dans la Chersonèse cnidienne pour affronter la flotte lacédémonienne embossée à Cnide. La bataille qui s'y déroula fut une victoire éclatante pour ses escadres (Diodore XIV, 83.4-7; Xénophon *Hell.* IV, 3.11-12). Les vainqueurs en tirèrent immédiatement profit pour chasser les garnisons lacédémoniennes aussi bien des îles (Kos, Nisyros, Téos, Mytilène, Chios) que de la côte (Éphèse, Érythrées; Diodore XIV, 84.3):

> Pharnabaze et Conon firent le tour des îles et visitèrent les cités côtières; ils en chassèrent les harmostes lacédémoniens et donnèrent aux cités la double assurance qu'ils ne fortifieraient pas leurs citadelles et qu'ils respecteraient leur autonomie. À ces nouvelles, les villes décernent des éloges à Pharnabaze et lui envoyaient de bon cœur des présents d'hospitalité *(Hell.* IV, 8.1-2).

Seul Derkyllidas fut en mesure de résister à l'offensive de Pharnabaze revenu dans son gouvernement (IV, 8.6). Au printemps suivant (393), la flotte de Conon et de Pharnabaze reprit la mer. L'objectif du Perse était de se venger de Sparte: libérant au passage les Cyclades (Diodore 84.5), sa flotte s'empara de Cythère, «puis Pharnabaze débarqua à l'isthme de Corinthe, exhorta les alliés [contre Sparte] à combattre de bon cœur et à se montrer des hommes dignes de la confiance du roi, leur laissa tout l'argent qu'il avait» (IV, 8.8): le Perse fut peut-être même salué à Athènes par un décret honorifique (cf. Tod n° 199). C'était la première fois depuis 480 qu'une flotte achéménide venait ainsi soutenir des médisants » ! Le triomphe perse semblait éclatant.

· *Les Perses entre Athéniens et Lacédémoniens.* - Il était en vérité fragile et incertain. Car les Perses, *volentes nolentes,* allaient de nouveau être pris entre la volonté de Sparte de maintenir sa domination et celle d'Athènes de rétablir la sienne. La victoire de Cnide et celles qui suivirent étaient également le fait de Conon qui, depuis 405, ne songeait qu'à restaurer la gloire de sa patrie. Sur ses instances, Pharnabaze accepta de lui laisser une partie de sa flotte et de l'argent qu'utilisa aussitôt Conon pour relever les murs d'Athènes et du Pirée détruits par les Spartiates en 404 *(Hell.* IV, 8.9-10). Les Lacédémoniens ne manquèrent pas d'utiliser cette nouvelle opportunité de renverser les alliances et de tenter de conclure un accord avec Artaxerxès contre Athènes. Jouant, comme ils savaient le faire, des dissensions entre chefs perses, ils envoyèrent Antalkidas à Sardes auprès de Tiribaze, qui entre-temps avait été nommé par le roi chef des troupes royales en Asie Mineure (Diodore XIV, 85.4).

Antalkidas arriva, suivi par des ambassadeurs venus d'Athènes mais également des cités qui combattaient à ses côtés contre Sparte. Chacune des délégations s'exprima devant Tiribaze, dont elles faisaient leur arbitre. Antalkidas proposait la paix, «et une paix telle que le roi pouvait la désirer depuis longtemps; pour les villes grecques d'Asie Mineure, les Lacédémoniens ne veulent pas les disputer au roi, il leur suffit que toutes les îles et les autres cités aient l'autonomie» *(Hell.* IV, 8.14). Comme le montrent les discours tenus par les autres députés, les offres spartiates englobaient les problèmes des cités d'Europe. Les Athéniens s'y opposèrent avec force, jugeant, avec raison, qu'une telle paix leur interdirait de mener à bien leurs plans ambitieux.

À cette date, les dirigeants perses ne nourrissent pas tous les mêmes conceptions stratégiques. Tiribaze fit venir Conon à Sardes et le jeta en prison

(Diodore XIV, 85.4). En secret, il donna de l'argent aux Lacédémoniens, car il ne pouvait prendre une telle décision sans en référer au roi (IV, 8.16). Manifestement, Tiribaze ne sut pas convaincre Artaxerxès, qui envoya à Sardes Strouthas, «partisan résolu des Athéniens», et dont l'hostilité antispartiate grandit certainement lorsque, peu après, le Lacédémonien Diphridas s'empara de son gendre Tigrane, qu'il relâcha contre rançon (IV, 8.21)! Les années suivantes virent se multiplier les combats entre Athéniens et Lacédémoniens en Asie Mineure, que les Perses paraissent bien en peine d'arbitrer. Les Lacédémoniens réinstallent des harmostes (IV, 8.29).

Mais la réalité est sans doute plus complexe que ne l'indique Xénophon, dont le récit est tout entier consacré aux hostilités athéno-spartiates. On apprend en effet, par une inscription que l'on a déjà présentée (chapitre XII, 5), que dans ces années, Strouthas (Strousès) arbitre un conflit territorial entre Milet et Myous, qu'il soumet aux juges venus de douze villes d'Ionie (Tod n° 113), signe qu'à cette date Sardes peut imposer son arbitrage aux cités de la côte ionienne dans la lignée des décisions prises un siècle plus tôt par Artaphernès. C'est très probablement dans ces années également (entre 395 et 391) qu'intervint une modification administrative d'importance: jusque-là rattachée à Sardes, la Carie fut érigée en satrapie autonome, confiée à Hékatomnos, héritier d'un pouvoir dynastique centré sur Mylasa, capitale du *koinon* des Cariens. Il est possible que, ce faisant, Artaxerxès cherchait à rendre la guerre plus efficace contre Sparte.

· *De Chypre* à *l'Égypte*. - Vues de Suse ou de Babylone, les affaires ne sont pas réductibles aux ambitions contradictoires d'Athènes et de Sparte sur le littoral d'Asie Mineure. Le Grand Roi était surtout préoccupé par les événements qui se déroulaient alors en Égypte et à Chypre. C'est en effet dans le contexte des années 391-390 que Diodore fait état des craintes du Grand Roi, alerté par d'autres rois chypriotes (Amathonte, Soloi et Kition). Ceux-ci résistaient désespérément aux assauts des forces d'Évagoras et demandaient l'aide perse:

> Ils accusaient Évagoras d'avoir exécuté le roi Agyris, un allié des Perses, et ils promettaient d'aider le roi à mettre l'île sous sa domination. Le roi décida d'accepter cette alliance *(symmakhein) :* d'une part, il ne désirait pas voir Évagoras étendre encore sa puissance; d'autre part, il jugeait que la situation stratégique de l'île et sa grande puissance navale lui permettraient d'assurer la défense de l'Asie. Il renvoya donc les ambassadeurs et, quant à lui, il envoya des lettres aux cités littorales et aux satrapes qui les commandaient, avec ordre de construire des trières et de préparer en toute hâte tout ce qu'il convenait pour

rendre la flotte opératoire (XIV, 98.3).

Depuis son arrivée au pouvoir (chapitre XIV, 8), Évagoras de Salamine avait méthodiquement poursuivi son plan: étendre son pouvoir sur les autres cités de l'île. Pour autant, depuis 398, il avait collaboré avec Artaxerxès II dans la lutte contre les forces lacédémoniennes. Mais la disparition de fait de la menace spartiate sur les côtes égéennes après la bataille de Cnide modifiait singulièrement la situation. Le texte de Diodore est fort clair: la rupture n'est pas venue d'Évagoras (qui n'y avait alors aucun intérêt), elle a été décidée à froid par Artaxerxès. C'est également ce que laisse entendre Isocrate *(Évag.* 67-68). Au moment où il reprenait le contrôle de l'Asie Mineure, le Grand Roi voulait à tout prix éviter de voir se constituer sur son flanc une puissance économique et militaire qui risquait de réduire à néant la stratégie maritime qu'il développait avec constance depuis Kounaxa: le contrôle de l'île supposait que le pouvoir y fût éclaté entre plusieurs roitelets concurrents qui, on venait de le voir, se dénonçaient l'un l'autre auprès du pouvoir central.

Une inscription phénicienne récemment publiée apporte quelques éclaircissements sur ces premiers combats à Chypre. Datée de l'an 1 du roi de Kition, Milkyatôn (fils de Baalrôm), l'inscription commémore l'érection d'un trophée à la suite d'une victoire remportée par le roi «et tout le peuple de Kition » sur «nos ennemis et leurs auxiliaires paphiens». Il ne fait guère de doute que le terme générique d'« ennemis » désigne Évagoras et ses alliés - parmi lesquels seuls les Paphiens sont nommément cités. Nous avons donc là un écho direct des luttes ouvertes entre Kition et ses alliés (Amathonte, Soloi) d'une part, Salamine et ses alliés de l'autre. Il est tout à fait notable que c'est à l'issue de cette victoire que Milkyatôn prit le titre royal (392?), fondant ainsi une dynastie que l'on peut suivre jusqu'en 312. À la différence d'une inscription plus ancienne d'Idalion - qui remonte à une date comprise entre 470 et 440 - les « Mèdes » ne sont pas nommés. Mais on ne peut douter que le nouveau maître de Kition avait reçu l'aide et l'appui d'Artaxerxès, comme l'affirme Diodore (XIV, 98.3). Il est probable cependant que ce succès date d'une période antérieure à l'intervention directe des forces perses : ce n'est que plusieurs années plus tard que les Perses remportent une victoire navale près de Kition (cf. XV, 3.4-5). De toute façon, un monument dynastique tel que celui-ci se devait de mettre d'abord en exergue la collaboration étroite entre le nouveau roi et «tout le peuple de Kition». Au surplus, inscrites dans le cadre

des rapports perso-chypriotes, les luttes contre Évagoras de Salamine appartiennent aussi (d'abord?) à l'histoire chypriote sur la longue durée - histoire qui n'est pas réductible aux aléas de la domination du Grand Roi.

Un élément essentiel a certainement joué dans la politique perse: c'est que, sans la reprise en main de Chypre, toute expédition contre la vallée du Nil était vouée à l'échec. Or, la reconquête de l'Égypte était pour Artaxerxès la priorité des priorités. Alors que les premières négociations s'ouvraient entre les Grecs et Tithraustès, le pouvoir venait de changer de mains en Égypte. En 394-393 (ou 392-391), Néphéritès disparaît au milieu de convulsions dynastiques. Deux dynastes se proclament conjointement pharaon: Mouthis, fils de Néphéritès, et Psammouthis. Le débat fut réglé peu après par un troisième personnage, Hakôris (peut-être un parent de Néphéritès), qui prend le pouvoir au début de 392 (ou 392-391). Sa titulature et l'ampleur de ses constructions témoignent de sa volonté de se relier à la glorieuse tradition de l'époque saïte et de poursuivre avec acharnement la lutte contre les Perses dont il savait qu'ils n'avaient pas renoncé à la reconquête. C'est au règne de ce souverain (qu'il dénomme Pakôrios) que Théopompe consacrait le douzième livre (perdu) de ses *Histoires*, où «l'on trouvait le récit des faits et gestes des Grecs et des Barbares jusqu'à son temps» » *(FGrH* 115 F103).

· *Les premières opérations (391-387/386).* - Il est tout à fait notable qu'en 391-390 le Grand Roi entend agir très rapidement (XIV, 98.3: *kata spoudēn).* Il veut probablement empêcher Évagoras de recevoir des secours de l'extérieur. Théopompe ne manquait pas de parler de l'alliance entre Hakôris et Évagoras. Il est possible que Évagoras lui ait alors envoyé des ambassadeurs, comme il en avait envoyé à Athènes (Lysias XIX, 21-23), mais il paraît peu probable que le pharaon ait alors été en mesure de lui envoyer des renforts. En revanche, le déclenchement des opérations chypriotes ne pouvait que favoriser Hakôris, qui disposait ainsi de temps pour affermir son pouvoir et préparer son pays à une inéluctable offensive perse.

Il est possible, comme le laisse entendre Isocrate *(Panég.* 161), que Tyr s'est rangée du côté d'Évagoras, puisque, quelques années plus tard, des navires tyriens combattent à ses côtés (Diodore XV, 2.4): mais le ralliement de Tyr est peut-être postérieur de quelques années au déclenchement des hostilités. Évagoras reçut également une aide d'Athènes : en 390-389, celle-ci envoya dix navires qui furent arraisonnés par un navarque lacédémonien (Xénophon,

Hell. IV, 8.24; Lysias XIX, 21 *sqq.*, 43). Quelque temps plus tard (388-387), Athènes envoya un nouveau renfort à Évagoras, 10 trières et 800 peltastes commandés par Chabrias (V, 1.10), mais nous ne savons rien du résultat (probablement nul). À peu près à la même date (388), l'Athénien Thrasybule évolue avec une escadre sur le littoral méridional de l'Asie Mineure, jusqu'à Aspendos, aux bouches de l'Eurymédon, où il tente de lever des taxes sur les habitants qui, excédés des exactions de la soldatesque, tuèrent le général athénien dans sa tente (IV, 8.30; Diodore XIV, 99.4). Ces opérations ponctuelles s'insèrent manifestement plus dans l'histoire du conflit athéno-spartiate que dans celle des affaires de Chypre. Au reste, Xénophon ne manque pas de souligner l'étrange conduite des Spartiates et des Athéniens, à propos des navires envoyés par Athènes à Chypre en 390-389 : «Singulière contradiction en cette affaire: les Athéniens, amis du roi, envoyaient des renforts à leur allié Évagoras qui faisait la guerre au roi; Teleutias, quand les Lacédémoniens étaient en guerre avec le roi, détruisait une flotte qui allait combattre contre lui » *(Hell.* IV, 8.24)! Bref, en 391-390, Évagoras ne pouvait guère compter sur des alliés extérieurs.

Les troupes perses furent confiées à deux commandants: le Perse Autophradatès (armée de terre) et Hékatomnos, «dynaste de Carie» (à titre de navarque; Diodore XIV, 98.4; Théopompe *FGrH* 115, F103). Sur cette première campagne, nous ne savons pratiquement rien. Selon Isocrate, les résultats ne furent pas à la mesure des énormes sacrifices financiers consentis par le Grand Roi, puisque, durant la guerre, Évagoras «enleva Tyr et détacha la Cilicie du Grand Roi» *(Évag.* 60-62). Mais que valent les propos du polémiste athénien, si ce n'est que, peut-être, l'un des résultats fut la mainmise du roi de Salamine sur Tyr? Relevons simplement que tous les auteurs anciens, en particulier Diodore, impliquent qu'entre 390 et 387-386 environ, le Grand Roi et ses généraux ont surtout utilisé le temps à parfaire leurs préparatifs. Une flotte fut réunie en Asie Mineure, à Phocée et à Kymè, et des troupes rassemblées en Cilicie, où l'ensemble de l'armée se concentra avant de passer à Chypre (XV, 2.1-2). La suite et la logique de la présentation de Diodore impliquent que, pendant ce temps, Évagoras se renforça lui aussi grâce à l'aide qu'il trouva chez ses voisins (2.3-4).

· *La paix du Roi (386).* - Entre-temps, Antalkidas, qui avait accompagné Tiribaze près du roi, avait obtenu de celui-ci «son alliance, pour le cas où les

Athéniens avec leurs alliés refuseraient la paix qu'il proposerait lui-même » (V, 1.25). Épuisées par les guerres continuelles, la plupart des cités grecques aspiraient à la paix: «Si bien que, quand Tiribaze eut fait savoir que ceux qui voulaient entendre énoncer les conditions de la paix que leur faisait le roi devaient se présenter, tous se hâtèrent d'arriver. Une fois qu'ils furent rassemblés, après avoir montré le sceau royal», Tiribaze donna lecture du document écrit :

> Le roi Artaxerxès estime juste que les villes d'Asie lui appartiennent *(heautou einai)*, et aussi, parmi les îles, Clazomènes et Chypre, et que, en revanche, on laisse aux autres villes grecques, grandes et petites, leur autonomie, excepté Lemnos, Imbros et Skyros qui, comme par le passé, appartiendront aux Athéniens. Ceux qui ne consentiront pas à ces conditions de paix, je leur ferai personnellement la guerre avec l'aide de ceux qui les accepteront, sur terre, sur mer, avec ma flotte et mon trésor» (V, 1.30-31).

À l'exception des Thébains, tous les participants «s'engagèrent à rester fidèles à la paix dont le roi leur avait envoyé les conditions, alors on licencia les armées de terre, on licencia les équipages des flottes » (V, 1.35).

D'un point de vue grec, la paix (dite aussi paix d'Antalkidas) signifiait certainement un triomphe pour Sparte, qui put tout aussitôt proclamer caduques les ligues créées autour d'Athènes ou de Thèbes, car contraires à la clause garantissant l'autonomie des cités. Du point de vue perse, la victoire était non moins totale. La paix venait mettre un terme à une période ouverte par la création de la Ligue de Délos en 478-477: les cités d'Asie rentraient pleinement dans le giron achéménide, et les cités d'Europe s'engageaient à ne plus tenter de les en faire sortir. Si souvent pillés et menacés depuis 478-477, les territoires du roi restaient désormais à l'abri. En quelque sorte, Artaxerxès II avait réussi à mener jusqu'à son terme le programme qu'Alcibiade avait suggéré à Tissapherne près de quarante ans auparavant : user les Grecs les uns contre les autres (Thucydide VIII, 46.1-4). Cette victoire, le Grand Roi ne la devait pas seulement à l'épuisement interne des cités grecques ni à la distribution d'archers (sicles et dariques), il la devait d'abord à la fermeté et à la constance de sa politique et de son action.

· *Un embrasement généralisé?* - On comprend assez aisément pourquoi les hostilités ouvertes à la fin des années 390 ont pu reprendre de plus belle après

387. Selon Justin (VI, 6.2), si Artaxerxès, vers 387, était si désireux d'imposer la paix, «c'est qu'occupé par la guerre qu'il faisait aux Égyptiens pour avoir envoyé des secours aux Lacédémoniens contre ses satrapes, il craignait que ses armées ne fussent retenues en Grèce». Même si Justin est surtout soucieux d'illustrer là le cynisme du roi, la pensée qu'il lui prête ne saurait surprendre: elle n'est pas sans faire songer à une décision comparable prise par Artaxerxès Ier dans les années 460 (Thucydide I, 109.2; Diodore XI, 74.5). De son côté, Diodore rapporte que la paix qu'il venait d'imposer aux Grecs permit au roi d'avoir les mains libres et «de préparer ses forces armées pour la guerre contre Chypre. Car Évagoras avait pris possession de presque toute l'île, en raison du fait qu'Artaxerxès était occupé par la guerre contre les Grecs» (XIV, 110.5). Du reste, Théopompe précisait que les combats à Chypre furent menés avec plus de vigueur encore après la paix de 386 *(FGrH* 115 F103). Le texte lu aux délégués grecs mentionnait d'ailleurs explicitement que Chypre faisait partie des territoires du roi *(Hell.* V, 1.31).

Les auteurs anciens sont unanimes à souligner qu'Artaxerxès se trouvait alors aux prises avec de multiples rébellions, qu'ils caractérisent non seulement comme concomitantes mais comme coordonnées. Selon Diodore, Évagoras disposait d'un réseau d'alliance très étendu: le roi d'Égypte, Hakôris, lui envoya des troupes importantes, et, secrètement, Hékatomnos de Carie lui fit parvenir de grosses sommes d'argent pour la levée de mercenaires; Évagoras disposait également de Tyr et de «quelques autres villes», qui lui fournirent des vaisseaux ; à lire Diodore, c'est tout le Levant qui est entré en sécession, puisque Évagoras reçoit de l'aide également «d'autres ennemis déclarés ou secrets des Perses», parmi lesquels «le roi des Arabes et quelques autres qui, se défiant du roi des Perses, lui envoyèrent un grand nombre de soldats » (XV, 2.3-4). On retrouve une présentation analogue chez Théopompe: il rapportait «comment Hakôris l'Égyptien fit alliance avec les Pisidiens» *(FGrH* 115 F103). Dans le *Panégyrique* (380), Isocrate dresse un tableau catastrophique des positions perses au Levant:

> L'Égypte et Chypre ne se sont-elles pas révoltées contre le Grand Roi, la Phénicie et la Syrie dévastées par la guerre, Tyr, l'objet de son orgueil, occupée par ses ennemis? Des villes de Cilicie, la plupart sont aux mains de nos alliés et les autres sont faciles à conquérir. De la Lycie, jamais un Perse n'a été le maître. Hékatomnos, le gouverneur de Carie, est en réalité insoumis depuis longtemps et se déclarera quand nous le voudrons. De Cnide à Sinope, l'Asie est entourée de Grecs que nous n'avons pas à persuader, mais seulement à laisser libres de combattre (§§161-162).

Chronologiquement assez imprécise, la présentation d'Isocrate ne doit certes pas être prise au pied de la lettre: son propos est de convaincre les Grecs de lancer une offensive en Asie Mineure. À cette fin, il vient de tenter de leur démontrer l'extrême faiblesse militaire des Perses, illustrée en particulier par leurs défaites en Égypte ainsi que par les exploits des mercenaires de Cyrus et des troupes d'Agésilas (§§138-159).

L'existence de troubles dans cette période est bien illustrée par la biographie de Datamès que l'on doit à Cornelius Nepos. Fils de Camisarès, «qui gouvernait la portion de la Cilicie qui touchait à la Cappadoce et qu'habitent les Syriens blancs» (§1.1), Datamès, qui faisait partie des gardes du palais royal, montra pour la première fois sa valeur militaire «dans la guerre que le Grand Roi soutint contre les Cadusiens», au cours de laquelle disparut son père (§1.2). Cette guerre cadusienne est également citée par Diodore, dans le contexte de la guerre de Chypre et elle s'est donc déroulée vers 385-384 (Diodore XV, 8.5; 10.1). Plutarque *(Art.* 24) fait allusion apparemment à une seconde guerre cadusienne, qu'il situe au moment de la seconde expédition d'Égypte, en 374 *(Art.24.1;* cf. Trogue-Pompée, *Prol.* X). Puis Nepos précise qu'alors son héros démontra de nouveau sa bravoure, «quand Autophradatès, sur l'ordre du Grand Roi, entreprit une guerre contre les peuples qui s'étaient révoltés » (§2.1). Sur l'idendité de ces peuples, Nepos ne dit rien. On sait en revanche qu'à une date postérieure à 387 Datamès mena une autre expédition, cette fois contre Thuys, dynaste de Paphlagonie, «dont le Grand Roi n'obtenait aucune obéissance» (§2.2).

Si l'existence de troubles est avérée, rien n'autorise cependant à les inclure dans un vaste front commun noué à l'instigation d'Hakôris et/ou d'Évagoras. Il convient de souligner en effet que les auteurs grecs sont friands de ce type de catalogues, comme l'illustre en particulier le tableau dressé par Diodore (XV, 90.2-4) des révoltes qui se déclenchèrent contre Artaxerxès une vingtaine d'années plus tard (ci-dessous §7). À l'évidence, les campagnes d'Artaxerxès dans le Zagros sont une affaire locale qui s'insère dans la longue durée des affaires cadusiennes (chapitre XVI, 18). Et, si l'alliance d'Hakôris avec les Grecs et avec Évagoras est indéniable, il paraît tout à fait étrange que le pharaon se soit préoccupé d'agir en commun avec les Pisidiens, comme l'affirme Théopompe : cette mention allusive dénote tout au plus qu'à cette date les Pisidiens (certains d'entre eux au moins) s'opposent aux forces royales

- ce qui est une constante de toute l'histoire achéménide. De même, l'exemple de Thuys n'est pas isolé: les dynastes paphagoniens se sont fréquemment opposés à l'autorité perse, comme le montre l'exemple tout récent d'Agésilas et de Spithridatès. D'autres informations données par les auteurs anciens sont sujettes à caution. Rien n'indique par exemple que la Cilicie ait jamais été globalement menacée, si l'on met à part le raid malheureux de Thrasybule dans les environs d'Aspendos de Pamphylie *(Hell.* IV, 830; Diodore XIV, 99.4); il est clair qu'à cette date, la Cilicie, comme auparavant, est utilisée par les Perses en tant que base militaire (Diodore XV, 3.3), ainsi que l'indiquent également les monnaies frappées à cette occasion par Tiribaze dans plusieurs cités ciliciennes (Tarse, Issos, Soloi, Mallos); au surplus, la paix de 386 interdit aux Grecs d'y intervenir. Il faut rappeler également que la Cilicie comprend elle-même des sous-régions individualisées (chapitre XVI, 6). On rappellera par exemple que Datamès a été chargé par Artaxerxès de soumettre Aspis «qui était maître de la Cataonie et qui ne se contentait pas de méconnaître l'autorité du Grand Roi, mais de plus inquiétait les pays qui joignaient la Perse, et, si quelque tribut était apporté au Grand Roi, s'en emparait» (Nepos *Dat*.4.1-2). Il s'agit là encore d'un trouble mineur et localisé, que l'on est tenté de rapprocher de l'objectif faussement attribué par Cyrus à son expédition en 401 pour tromper ses mercenaires: «Châtier les tyrans ciliciens qui s'étaient insurgés contre l'autorité du roi » (Diodore XIV, 19.3). Au reste, il est tout à fait notable que, venant de Syrie, Datamès débarqua en Cilicie avant que de marcher contre Aspis *(Dat.* 4.4). Enfin, le cas du satrape carien Hékatomnos reste lui aussi incertain. Lors de la première offensive en 393-392, il avait été chargé des opérations militaires (Diodore XIV, 98.4), de concert avec Autophradatès selon Théopompe *(FGrH* 112, F103). Diodore le range en 387 parmi les alliés secrets d'Évagoras, auquel il envoya de grosses sommes d'argent en vue de l'enrôlement de mercenaires (XV, 2.3), et Isocrate, dans le *Panégyrique* (§162), estime « qu'il a depuis longtemps fait sécession»; mais les preuves formelles de sa rébellion manquent singulièrement.

Même si la tâche est ardue, il est donc nécessaire de bien distinguer ces troubles purement locaux des réseaux d'alliances proprement dits (Hakôris/ Évagoras, Évagoras/Tyr). Parmi ces derniers, on inclura également celui que Diodore désigne comme le «roi des Arabes» (XV, 32.4) et qu'il nomme déjà dans un contexte analogue en 411-410 (XIII, 46.4) : peut-être s'agit-il du chef de tribu dont les territoires jouxtent la route entre Gaza et l'Égypte. Mais rien ne permet d'affirmer avec certitude que le mouvement a gagné toute la Syrie-

Palestine ni toute la Phénicie: la menée d'une expédition contre l'Égypte, vers 385-384 (ci-dessous), suppose même au contraire que les Perses aient pu lever des navires en Phénicie et qu'ils aient disposé des bases logistiques traditionnelles (Sidon, Akè, Gaza). Il n'en reste pas moins que la situation d'Artaxerxès II à cette date était difficile et pleine de dangers potentiels, car il lui fallait mener à la fois des expéditions localisées et rassembler des forces considérables pour venir à bout d'Évagoras et d'Hakôris.

· *L'offensive contre Évagoras (387/386-383/381).* - Après de longs préparatifs, des forces terrestres et navales furent confiées à Orontès et à Tiribaze, chargés de réduire Évagoras. L'ampleur des préparatifs réalisés dans l'un et l'autre camps (Diodore XV, 2) indique que l'on estimait que l'affrontement serait décisif. Dans l'île, les forces navales perses remportèrent une victoire à Kition, puis l'armée vint mettre le siège devant Salamine (Diodore XV, 3.4-6; 4.1). C'est alors qu'Évagoras alla trouver Hakôris en Égypte «et le pressa de continuer la guerre avec énergie et de ne pas oublier que la lutte contre les Perses les concernait tous les deux» (XV, 4.3). De cette entrevue, il ne rapporta que de belles paroles et une somme d'argent jugée insuffisante (XV, 8.1): fort de sa victoire sur les troupes perses (ou même encore en train de les combattre), le pharaon jugea manifestement que le front chypriote était second.

À l'issue de longues tractations, la paix fut imposée par le Grand Roi aux conditions suivantes: «Évagoras serait roi de Salamine, paierait chaque année le tribut fixé et obéirait au Grand Roi» (XV, 9.2; vers 383-381). Diodore présente comme un succès d'Évagoras le fait d'avoir été reconnu roi de Salamine (XV, 8.2-3; 9.2). En réalité, au plan politique et stratégique, Évagoras a dû reculer sur toute la ligne, puisque les clauses de sa reddition lui interdisaient à l'avenir de reprendre son offensive contre les autres rois chypriotes qui seraient désormais les meilleurs alliés du Grand Roi dans l'île; comme ceux-ci, Évagoras devrait désormais obéir en tout aux autorités achéménides, et verser tribut et contingents navals. En somme, on en était revenu à la situation qui prévalait dans l'île une vingtaine d'années plus tôt, avant qu'Évagoras ne commence d'étendre sa domination sur d'autres royaumes de l'île. Jointe aux résultats nés de la paix de 386, la victoire de Chypre fut cruciale pour le pouvoir achéménide, en raison de l'importance stratégique centrale de l'île de Chypre dans le dispositif perse en Égée

orientale. Il ne fait guère de doute qu'elle permit également de reprendre en main les cités phéniciennes qui avaient suivi Évagoras, et tout particulièrement Tyr.

· *Les échecs égyptiens.* - Mais, dans le même temps, le Grand Roi connaissait un échec dans ce qui était son principal objectif: reconquérir l'Égypte. Dans son *Panégyrique,* Isocrate (notre seule source, hélas !) fait en effet une allusion à une opération menée contre l'Égypte dans les années 380:

> Tout d'abord, quand l'Égypte a fait sécession, qu'est-ce que le Grand Roi a obtenu sur ceux qui l'habitaient? N'a-t-il pas envoyé à cette guerre les plus célèbres des Perses, Abrokomas, Tithraustès et Pharnabaze? Et ceux-ci, après un séjour de trois ans, n'ont-ils pas fini par faire une retraite si honteuse que les révoltés ne se contentent plus de l'indépendance, mais cherchent désormais à commander à leurs voisins *(Panég.* 140)?

La date de cette expédition infructueuse est incertaine: il semble cependant qu'elle fut menée dans le même temps que les troupes perses opéraient contre Chypre. Toujours est-il qu'il s'agissait là d'un revers de taille. Une Égypte indépendante faisait en effet courir un risque permanent à la domination perse sur les pays d'Ebir Nāri. Elle constituait également un allié naturel pour tous ceux qui voulaient combattre les Perses, y compris pour des subordonnés du Grand Roi. C'est ainsi qu'à la fin des années 380 Glous, le gendre de Tiribaze, décida de se rebeller contre le roi, car il craignait d'être enveloppé dans les accusations qui pesaient sur son beau-père. Commandant de la flotte de Chypre (Diodore XV, 3.1), il avait joué un rôle décisif lors de la bataille de Kition contre Évagoras (XV, 3.6). Disposant en abondance d'argent et de soldats, il conclut une alliance avec Hakôris et avec les Lacédémoniens (XV, 9.3-5), avant de mourir assassiné (XV, 18.1). Il est vrai que son cas est particulier, puisqu'il était fils du Caro-Memphite Tamos, l'ancien navarque de Cyrus, qui était venu se réfugier auprès de Psammétique en 400. Il est notable également de constater que, selon Diodore (XV, 18.1), les projets de Glous furent repris par un certain Tachôs, dont le nom trahit une origine égyptienne, et qui fonda une cité dans un territoire situé aux confins de Kymè et de Clazomènes (18.2-4). Il semblerait donc qu'avec l'aide des pharaons Glous puis Tachôs tentèrent de constituer en Asie Mineure une sorte de « dynastie », précisément située tout près de Kymè, très importante base navale perse en

Asie Mineure.

Le danger était d'autant plus grave qu'apparemment Hakôris continuait ses préparatifs, rassemblant un grand nombre de mercenaires grecs, recrutant même l'Athénien Chabrias qui s'engagea à titre privé car, à cette date, Athènes ne se souciait guère d'engager des hostilités avec Artaxerxès; selon Diodore, le pharaon rassemblait ses troupes «en vue de l'expédition *(pros tēn strateian)*... Il se préparait avec ardeur à la guerre avec la Perse » (XV, 29.1-2). L'expression indique-t-elle qu'Hakôris avait décidé de prendre l'offensive? On ne peut le dire avec certitude. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'Artaxerxès n'avait pas renoncé à son projet de reconquête de la vallée du Nil, d'autant que désormais l'Égypte ne pouvait plus compter sur des alliés extérieurs.

Pharnabaze, chargé de marcher contre l'Égypte, établit sa base logistique à Akè en Palestine, y rassemblant une flotte imposante, tant il était avéré qu'aucune expédition contre l'Égypte ne pouvait se faire sans le soutien d'une flotte, tant pour le ravitaillement des troupes que pour enlever les défenses du Delta. Les navires avaient certainement été construits tant en Phénicie (cf. Polyen III, 9.63) qu'à Chypre ou en Cilicie, où le monnayage de Pharnabaze rend compte également de l'enrôlement de troupes. Au cours de ses préparatifs, Pharnabaze avait envoyé une ambassade à Athènes, exigeant le rappel de Chabrias d'Égypte et l'envoi d'Iphicrate à Akè - ce qui fut fait (XV, 29.4). C'est pour de telles raisons que, toujours selon Diodore (XV, 38.1), Artaxerxès, en 375, intervint directement pour faire cesser les hostilités qui déchiraient les cités grecques : «Il s'apprêtait à faire la guerre au roi d'Égypte et désirait une forte armée de mercenaires. »

C'est en 373 que la force d'intervention perse s'ébranla. En Égypte, après une période confuse de guerres intestines à la mort d'Hakôris (été 380), Nektanébô s'était fait reconnaître pharaon, créant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler la XXXe dynastie, et reprenant aussitôt la stratégie d'Hakoris face à la menace perse. Les Égyptiens, qui attendaient l'offensive de Pharnabaze, avaient fortifié le Delta: «L'assurance de Nektanébô reposait principalement sur les défenses naturelles du pays (l'accès de l'Égypte est extrêmement difficile), et ensuite sur des ouvrages qui coupaient complètement toutes les voies de pénétration, tant sur terre que sur mer» (XV, 42.1). Sur chacune des bouches du Nil, les dirigeants égyptiens avaient fait élever des fortifications; près de la bouche pélusiaque, principale voie d'accès, des murs coupaient les voies navigables, et on avait lâché l'eau pour interdire l'utilisation des routes

de terre: «Cela rendait très difficiles la pénétration des bateaux, l'approche de la cavalerie et la marche de l'infanterie. » Pharnabaze résolut donc d'attaquer par la bouche mendésienne, où ses troupes enlevèrent la fortification (42.3-5). Peu après, les Égyptiens reprirent pied sur le site: l'arrivée de la crue contraignit Pharnabaze à évacuer l'Égypte (48.1-4).

Selon Diodore (XV, 41.2), l'une des raisons de la défaite vient de la longueur des préparatifs perses (plusieurs années) : «Avec un pareil retard, Pharnabaze avait laissé beaucoup de temps à l'ennemi pour se préparer», et il explique ainsi l'attitude du chef perse: «C'est ce qui arrive d'ordinaire aux généraux perses; ils n'ont pas l'entière responsabilité des opérations, ils en réfèrent au roi pour tout et attendent sa réponse sur chaque détail » (41.5). C'est là une remarque que présentent nombre d'auteurs grecs. Elle recèle à coup sûr une part de la vérité, dans la mesure où, d'une part, le rassemblement d'une aussi grande armée, la construction d'une flotte et l'entraînement des soldats étaient affaire de longue haleine, dans la mesure aussi où, traditionnellement, les généraux perses devaient en référer à la cour pour toute dépense qui dépassait le budget qui leur avait été alloué (e.g. Diodore XV, 4.2). Mais une telle explication est aussi de nature polémique, tant elle s'intègre naturellement dans les représentations dominantes grecques de l'incapacité militaire des Perses. Il est douteux que Pharnabaze soit resté inactif pendant toute cette période. Si la rébellion égyptienne s'était étendue vers la Palestine, il est probable que le chef perse a profité de sa présence dans la région pour y restaurer l'ordre achéménide, de manière à assurer ses arrières. Par ailleurs, la construction d'ouvrages de fortifications remonte à une période antérieure : on sait par exemple que Chabrias (qui a quitté l'Égypte au plus tard en 379), avait dirigé des travaux de terrassements près de Péluse et près du lac Maréotis (Strabon XVI, 2.33; XVII, 1.22). En réalité, les pharaons égyptiens se préparaient depuis de nombreuses années déjà, ce qui explique sans doute aussi l'échec précédent de Pharnabaze. En raison de l'infériorité de leurs forces, ils comptaient d'abord et avant tout interdire à la flotte et à l'armée perses l'entrée du Delta. C'est exactement la même stratégie qu'ils adoptèrent face à Artaxerxès III en 343, profitant là aussi de la longue durée des préparatifs perses (cf. Diodore XVI, 46.7).

Diodore fait également état de ce qu'il présente comme l'incompétence du haut commandement perse. Selon lui, Iphicrate, chef des mercenaires grecs de l'armée, avait suggéré une autre stratégie. Après la prise du fortin de la bouche mendésienne, il avait proposé de remonter le Nil et de s'emparer de Memphis

alors dégarnie de troupes, se faisant fort de s'emparer de la ville avec ses troupes. Le refus opposé par Pharnabaze fut la cause, selon Diodore, de l'échec de l'expédition (XV, 43). Mais il est risqué d'accorder trop de crédibilité à un récit tout entier dévolu à chanter la gloire du stratège grec. On a surtout l'impression que Diodore, influencé par les sources qu'il a utilisées, entend surtout exprimer l'idée (si souvent développée par les auteurs du IVe siècle) que les Perses sont incapables de gagner une bataille sans les conseils avisés des chefs grecs. Il reprend d'ailleurs la même explication, pour rendre compte de la défaite de Nektanébô II devant Artaxerxès III en 343 (XVI, 48.1-2). On y retrouve également le thème de la rivalité entre chefs perses et chefs grecs (XVI, 49.1-4; cf. 50.4-6 et XVII, 18.2-4).

Contrairement à ce que laisse entendre Diodore, Iphicrate n'est certainement pas l'égal de Pharnabaze : Iphicrate a été chargé de l'instruction des recrues (Nepos *Iph.* 2.4) et, sous l'autorité de Pharnabaze et d'autres chefs perses (Diodore XV, 43.2; Nepos, *Dat.* 3.5: Tithraustès et Datamès lui-même), il veille à la discipline des troupes grecques et à leurs manœuvres, secondé en cela par d'autres chefs de mercenaires *(Dat.* 5.6 : Mandroklès de Magnésie) ; en somme, la structure de l'armée de Pharnabaze est comparable à celle que dirigeait Cyrus le Jeune en 401, à ceci près qu'Iphicrate ne jouissait probablement pas auprès de Pharnabaze de la position de prestige que Cyrus avait reconnue à Cléarque. Le texte de Diodore semble indiquer simplement que, lors d'un conseil de guerre qui s'est tenu après la prise de la fortification mendésienne, Iphicrate a été invité à donner son avis qui, apparemment, différait de celui exprimé par Pharnabaze et ses lieutenants perses. Toujours selon Diodore, l'attitude de Pharnabaze (et des autres chefs perses) s'explique par la jalousie : il craignait qu'Iphicrate ne s'emparât de l'Égypte pour son propre compte (§48.2). Cette présentation ne convainc guère. Pharnabaze avait peut-être d'excellentes raisons stratégiques de refuser un tel plan, et d'abord sans doute la nécessité de se justifier ultérieurement devant le roi, d'où la réflexion qui lui est prêtée: il répondit à Iphicrate «que ses paroles dépendaient de lui, et ses actions du roi» (§41.2). Autrement dit, il préfère ne pas risquer de tout perdre dans un raid qui le couperait de ses bases arrière, car l'essentiel, à ses yeux, est de revenir vers le roi tout auréolé d'une victoire. Si l'on dépasse l'antagonisme personnel mis en scène de manière dramatique par Diodore, le plus simple est de considérer que le commandement perse a sous-estimé les capacités de résistance prolongée des défenses égyptiennes dans le Delta, ainsi que les difficultés logistiques liées au déploiement de forces aussi

considérables dans un pays où l'ennemi d'abord, les éléments naturels (crue) ensuite, rendaient inopérante la voie d'accès privilégiée par le Nil.

Il paraît étrange que les armées de Pharnabaze aient quitté si vite l'Égypte, contrairement à ce qu'elles avaient fait dans les environs de 460, où plusieurs années de combat avaient été nécessaires pour réduire la sécession (chapitre XIV, 2). Il paraît clair qu'il ne s'agit pas d'une décision prise sous le coup de la panique: malgré ce que laisse entendre Diodore (XV, 43.4), personne ne peut croire que Pharnabaze ignorait le calendrier de la crue du Nil! On peut supposer que le pouvoir central craignait que ses armées ne s'enlisent dans une interminable guerre de positions en Égypte. Il ne s'agissait cependant pas d'un abandon pur et simple. Bien au contraire, les armées perses firent retraite dans leurs bases palestiniennes, où elles préparèrent une nouvelle offensive. Mais il faut attendre la dernière année d'Artaxerxès II pour trouver la mention fugitive d'une nouvelle tentative, dans un contexte stratégique tout différent. Entre-temps, Perses et Égyptiens ont campé face à face sur le pied de guerre, sans que l'on puisse exclure que se soient produits des affrontements tus par les sources classiques. Quoi qu'il en soit, le fait demeure : les armées achéménides se sont montrées incapables de reprendre pied dans la vallée du Nil. C'était là un échec cuisant pour Artaxerxès, qui en caressait le projet depuis la victoire remportée sur son frère.

· *Artaxerxès et les Grecs.* - Un résultat tangible et essentiel avait néanmoins été obtenu : la victoire remportée à Chypre; l'activité militaire des armées perses en Syrie-Palestine et la désunion des cités grecques d'Europe laissaient les pharaons seuls face à la puissance perse. Ni Sparte ni Athènes (malgré la présence de Chabrias près d'Hakôris) n'ont cherché depuis 386 à mener des opérations militaires dans les territoires royaux. Après la malheureuse campagne d'Égypte, Pharnabaze se permit même de faire parvenir un message aux Athéniens, pour mettre en cause les responsabilités d'Iphicrate et leur enjoindre de le condamner: les Athéniens n'agréèrent pas à la demande du satrape, mais ils lui envoyèrent néanmoins une réponse courtoise et respectueuse (Diodore XV, 43.6). Tout occupées à régler le problème de l'hégémonie, Sparte, Athènes et Thèbes s'en tiennent scrupuleusement aux termes de la paix du Roi, même après qu'Athènes, en 378-377, eut formalisé la nouvelle alliance maritime qu'elle avait commencé de constituer dans les années 380. La paix de 386 fut réaffirmée à deux reprises, à l'initiative

d'Artaxerxès : en 375 d'abord, en 371 ensuite. Cette année-là, un congrès se tint à Sparte sur la demande pressante des envoyés du Grand Roi; l'un des ambassadeurs athéniens ne manqua pas de faire référence à la clause de l'autonomie de la paix de 386 à seule fin de mieux flétrir la conduite des Lacédémoniens (Xénophon, *Hell.* VI, 4.9). La paix commune de 371 incluait toutes les cités grecques, à l'exception de Thèbes (Diodore XV, 50.4) qui, quelques semaines plus tard, allait infliger à Sparte un revers mémorable à Leuctres (371). Artaxerxès II était devenu l'arbitre des Grecs.

VII. ARTAXERXÈS II, SES SATRAPES ET SES PEUPLES (C. 366-359/358)

· *Diodore et la « grande révolte» des satrapes: l'Empire en feu? – C'est* dans ce contexte que Diodore expose ce qu'il est convenu de désigner sous le terme de «grande révolte des satrapes» (XV, 93.1). Il date les débuts des soulèvements de l'année 361. À le suivre, l'Empire était alors tout près de l'implosion et du désastre:

> Cette année-là, les habitants des régions côtières de l'Asie se révoltèrent contre les Perses; un certain nombre de satrapes et de stratèges se soulevèrent et entrèrent en guerre contre Artaxerxès. À la même époque, Tachôs, le roi d'Égypte, résolut, lui aussi, de faire la guerre aux Perses; il équipa des navires et rassembla une armée de terre. Il recruta de nombreux mercenaires dans les cités grecques et persuada les Lacédémoniens eux-mêmes de s'allier à lui. Les Spartiates étaient en effet hostiles à Artaxerxès parce que le roi avait admis dans la paix commune les Messéniens comme les autres Grecs. Face à l'important front commun qui s'était constitué contre les Perses, le Grand Roi fit lui aussi des préparatifs de guerre. Il lui fallait faire la guerre, en même temps, au roi d'Égypte, aux cités grecques d'Asie, aux Lacédémoniens et à leurs alliés, aux satrapes et aux stratèges qui gouvernaient les districts côtiers: ces derniers avaient conclu un accord en vue d'une action commune *(koinopragia).* Parmi eux, les plus illustres étaient Ariobarzanès, le satrape de Phrygie, qui avait pris possession de ce royaume *(basileia)* à la mort de Mithridate; Mausole, le dynaste de Carie, qui était maître de forteresses nombreuses et de villes considérables, dont le cœur et la métropole se trouvait être Halicarnasse, avec son importante acropole et le palais du roi de Carie; Orontès le satrape de Mysie et Autophradatès, le satrape de Lydie. Parmi les peuples *(ethnē),* il y avait les Lyciens, les Pisidiens, les Pamphyliens et les Ciliciens, sans oublier les Syriens, les Phéniciens, et presque tous les peuples côtiers. Du fait de cette importante révolte, le roi perdit la moitié de ses revenus et le reste ne suffisait pas aux besoins de la guerre (XV, 90).

On le voit immédiatement : au plan documentaire, nous nous retrouvons

ainsi devant une situation analogue à celle qu'imposait Isocrate dans les années 380 *(Panég.161-162).* Le problème posé à l'historien est donc de même nature. *A priori*, la présentation de Diodore suscite les plus grandes réserves. La dernière phrase du catalogue en particulier illustre éloquemment les déformations induites d'une vision hellénocentrique, qui n'est pas sans rappeler une remarque de Polyclète reprise incidemment par Strabon (XV, 3.21): personne ne peut croire que la rébellion (quelle que soit l'ampleur qu'on lui reconnaisse) ait asséché les réserves métalliques du Grand Roi et l'ait empêché de faire la guerre aux révoltés.

En dehors de cette grandiose fresque de Diodore, nous ne disposons pas d'une documentation continue ni globale, mis à part un résumé de l'ouvrage de Trogue-Pompée qui, après avoir traité d'une expédition d'Artaxerxès II contre les Cadusiens, expliquait comment le Grand Roi «poursuivit ses dignitaires *(purpurati)* qui avaient fait défection *(defectores)* en Asie, en premier lieu Datamès, satrape de [Paphlagonie], pays dont on expose l'origine, puis le satrape de l'Hellespont, Ariobarzanès, ensuite en Syrie le gouverneur de l'Arménie, Orontès, comment il les vainquit tous et mourut en laissant le trône à son fils Ochos» *(Prol.* X) - tous renseignements que, malheureusement absorbé par les affaires grecques (VI, 6-9), macédoniennes (VII) et gréco-macédoniennes (VIII-IX), Justin n'a pas jugé utile d'expliciter, ne reprenant le cours du règne d'Artaxerxès II que pour traiter de la succession royale (X, 3.1-2), avant d'en venir très rapidement à l'avènement de Darius III (X, 3.3-7). La méthode de travail de Justin ne dévalue pas la mention de Trogue-Pompée, mais celle-ci est malheureusement trop fugitive pour constituer la base d'une reconstruction historique.

Au premier rang des révoltés, Trogue-Pompée mettait Datamès, dont le rôle est tu par Diodore, du moins dans le catalogue des révoltés. Il le cite néanmoins, mais en paraissant lui assigner une activité personnelle face à la contre-attaque menée par Artabaze (XV, 91). On en apprend plus sur le personnage dans la biographie que lui a consacrée C. Nepos, qui date (à tort) sa révolte du retour de l'expédition contre Aspis de Cataonie (§5.1-6). La vie et l'œuvre de Datamès ont été également évoquées par Polyen (VII, 21.1-7; VII, 29.1-2; cf. VII, 28) et par le Pseudo-Aristote *(Écon.* II, 24a-b = Polyen VII, 21.1) pour illustrer le thème des ruses militaires et des stratagèmes financiers des satrapes et des généraux. On trouve encore chez Polyen quelques historiettes mettant en scène Orontès (VII, 14.2-4), Ariobarzanès (VII, 26) et Autophradatès (VII, 27.1-3). Il s'agit dans tous les cas de mentions

anecdotiques qui présentent le défaut majeur de n'être pas situées précisément dans la chronologie. Quant à la biographie de Nepos, elle relève du genre de la *saga*, tout entière dévolue à chanter la gloire d'un héros poursuivi par l'ingratitude du roi et les trahisons de ses proches.

Des références aux satrapes et pays en révolte émaillent également quelques discours prononcés par des orateurs et hommes politiques athéniens, qui ont au moins le mérite de situer plus précisément la chronologie. En 354, adjurant ses concitoyens de consentir un effort financier, Démosthène laisse entendre qu'Athènes n'a rien à craindre du Grand Roi:

> Quelques-uns craignent, il est vrai, qu'avec son or le Grand Roi recrute force mercenaires. À tort, selon moi. Car sans doute, s'il s'agit d'aller combattre soit contre l'Égypte, soit contre Orontès ou d'autres barbares, beaucoup de Grecs voudront bien s'enrôler à son service... Un Grec ira-t-il en Phrygie pour y être esclave? *(Sym.* 31-32).

Dans un discours prononcé en 352, l'orateur combat un décret déposé par Aristocratès, qui proposait des mesures de protection à l'avantage du chef de mercenaires Charidémos. À cette occasion, Démosthène rappelle quelques actions récentes de Charidémos qui, écrit-il, a loué ses services à Mentôr et à Memnon, beau-frère d'Artabaze qui, lui-même, venait d'être capturé par Autophradatès; par la suite, le *condottiere* obtint du satrape un sauf-conduit qui lui permit de passer en Chersonèse de Thrace (C. Arist. 154-159). L'année suivante (351-350), Démosthène prononça un vibrant plaidoyer en faveur de l'intervention d'Athènes auprès des démocrates rhodiens chassés de leur cité à l'initiative de Mausole. En cela, prétend l'orateur, il s'oppose à ceux qui, pourtant, «conseillent à la république de prêter secours aux Égyptiens contre le roi de Perse» (Lib. *Rhod.* §5) ; il rappelle que «quelques années plus tôt, les Athéniens ont envoyé Timothée porter secours à Ariobarzanès » (cf. également Isocrate, *Ech.* 111):

> Or, quand il vit qu'Ariobarzanès se révoltait ouvertement contre le roi de Perse et que Samos était gardée par Kyprothémis, à qui Tigrane, lieutenant (*hyparkhos*) du roi, en avait assuré la possession, Timothée, renonçant à secourir Ariobarzanès, vint mettre le siège devant Samos et par ce secours la délivra. Malgré cela, le roi ne vous a pas déclaré la guerre *(Lib. Rhod.* §9-10).

Que tirer de ces courtes allusions? Tout d'abord, on voit qu'elles étendent

considérablement le temps des troubles. À son tour, cette chronologie (articulée chez Démosthène et chez Isocrate avec la durable sécession égyptienne) vient accentuer encore l'impression, prégnante chez Diodore, de désorganisation permanente et profonde du pouvoir central dans les provinces occidentales, comme y invitent également l'utilisation du terme basileia pour qualifier le pouvoir d'Ariobarzanès en Phrygie (Diodore XV, 90.3) et un rapprochement entre deux discours d'Isocrate, l'un daté de 380 *(Panég.* 161), l'autre de 347 *(Phil.* 100-101): comme chez Diodore en 361, c'est tout le front méditerranéen qui semble être uni dans la rébellion pendant presque tout le IVe siècle. Mais l'insistance des orateurs est suspecte, car leur objectif argumentaire est précisément de démontrer à leurs auditeurs *(ekklēsia)* et correspondants (Philippe II) que le Grand Roi n'est qu'un tigre de papier. À cette fin, d'ailleurs, ils n'hésitent pas à se contredire à quelques paragraphes (Démosthène, *Sym.* 3-9 et 29-32), ou à quelques années d'intervalle : porté aux nues en 347 par opposition à celui de son successeur *(Phil.* 99-100), le règne d'Artaxerxès II avait été ridiculisé par le même Isocrate en 380 *(Panég.* 138-166). Et même si l'on fait abstraction du courant idéologique qui les porte, ces discours apportent fort peu de renseignements précis, en tout cas fort peu de renseignements que l'on puisse intégrer aisément dans une trame qui serait par ailleurs bien tracée. C'est que les mentions (chez Démosthène en particulier) ne sont qu'incidentes et accidentelles, offrant simplement quelques noms et quelques indications sur la manière dont les hommes politiques grecs envisageaient les éventuelles conséquences d'interventions ponctuelles de certains de leurs stratèges ou/et chefs de mercenaires dans les affaires intérieures de l'Empire achéménide.

C'est également de manière très indirecte que deux documents épigraphiques grecs évoquent des satrapes. L'un (trouvé à Argos et maintenant perdu) constitue la déclaration de plusieurs États grecs qui viennent de conclure une paix commune *(koinē eirēnē) ;* ils affirment qu'il n'existe pas d'état de guerre entre eux et le Grand Roi et que, si celui-ci ne médite rien contre eux, ils resteront en paix avec lui; en revanche, si le roi ou quelqu'un venant de ses territoires *(ek tēs ekeinou khôras)* marche contre les Hellènes, ceux-ci organiseront en commun leur défense; le début (tronqué) du texte porte (peut-être) mention d'un envoyé venu de la part des satrapes *([para t]ôn satrapôn;* Tod n° 145). Malheureusement marquée par de durables discussions sur l'établissement du texte lui-même et sur la chronologie, une inscription athénienne, par ailleurs, fait état de la concession d'honneurs (dont la

citoyenneté) à Orontès, car celui-ci, après un échange d'ambassadeurs et à l'issue de négociations, a vendu du blé à des stratèges athéniens (IG II^2 207). Ce décret nourrit la discussion sur les fonctions satrapiques d'Orontès en Mysie, mais le lien avec l'histoire de sa révolte est ténu, puisque rien n'indique que, ce faisant, Athènes manifeste une quelconque alliance militaire avec le Perse, ni que le fait de vendre du blé à la cité illustre hautement les tendances sécessionnistes du satrape. Quant au premier décret (dont l'authenticité a parfois été mise en doute), il indique d'abord que les cités grecques sont très anxieuses de démontrer leur attachement à la paix commune renouvelée sous l'égide du Grand Roi; et surtout le début du document semble confirmer qu'à cette date il existait une *koinopragia* entre satrapes à laquelle fait directement référence Diodore dans son catalogue (XV, 90.3). Mais, la pierre étant brisée en haut, la datation du décret, les restaurations du texte *(para* ou *peri?)* et les interprétations subséquentes sont fondées elles-mêmes pour une large part sur le texte de Diodore : ce qui enlève bien du poids au dossier documentaire ainsi constitué!

Le bilan de l'examen préalable, on le voit, est fort peu encourageant: des sources classiques éparses et allusives qui ne s'intéressent pas de l'intérieur à l'histoire de l'Empire achéménide; un texte (Diodore) apparemment plus informatif, mais dont la construction et la typologie conduisent l'historien à beaucoup de suspicion; deux inscriptions grecques allusives, au texte et à la datation très incertains; et toujours pas de sources achéménides, mis à part un grand nombre de monnaies frappées par des stratèges et des satrapes, dont le caractère insurrectionnel reste le plus souvent à démontrer. Qui plus est, la chronologie des opérations ne peut jamais être restituée en toute certitude: or, que valent les propositions d'enchaînement des causalités si la succession des événements n'est pas établie? On comprend donc que les divergences restent grandes entre historiens sur le déroulement, l'ampleur et les objectifs de la révolte (ou plutôt: des révoltes).

En schématisant, on peut considérer que deux vues s'opposent, l'une maximaliste, l'autre minimaliste. La première tend à présenter les rébellions comme un vaste mouvement unifié qui avait bien pour objectif de mener des opérations générales contre le pouvoir d'Artaxerxès, voire de marcher contre la Babylonie pour le destituer. Outre Diodore, les tenants de cette thèse convoquent Trogue-Pompée *(Prol.* X) et Polyen (VII, 21.3). Le premier rapporte qu'Artaxerxès II vainquit Orontès en Syrie; le second que Datamès marcha au-delà de l'Euphrate, lors de la guerre qu'il menait contre le Grand

Roi: si l'on postule que toutes ces offensives (et la rébellion égyptienne) sont liées organiquement les unes aux autres, on retient l'impression que le pouvoir d'Artaxerxès a été menacé sur ses bases mêmes. Depuis quelques années au contraire, des vues contraires ont été proposées, qui tendent à réduire (parfois de manière drastique) les différentes révoltes et rébellions à des affaires localisées qui n'ont pas réellement menacé le Grand Roi. Les uns et les autres se heurtent à des problèmes ardus de chronologie, pour ne rien dire de la subtilité des raisonnements fondés sur une documentation qui est non seulement disparate et anecdotique, mais qui, également, fait la part belle aux représentations grecques (la faiblesse quasi structurelle de la domination achéménide) et aux intérêts propres des États grecs (qui sont intervenus périphériquement dans les combats d'Asie Mineure). Autant dire que l'exposé qui suit fait plus la liste de nos ignorances que le point de nos certitudes.

· *Les premières révoltes: Datamès.* - La carrière de Datamès illustre à merveille l'ampleur et la complexité des discussions d'ordre chronologique et historique. Rappelons d'abord que Diodore ne le cite pas parmi les satrapes et stratèges qui, selon lui, ont conclu un accord de coopération (XV, 90.3). Il traite de Datamès dans un chapitre séparé, en impliquant assez clairement que cette révolte se produisit pendant que les satrapes félons fourbissaient leurs armes (92.1), donc dans le courant des années 360. Le propos de Diodore n'est pas d'offrir un récit continu des événements, mais simplement de donner d'autres exemples des trahisons qui émaillèrent les révoltes (91.1-2). Il rapporte donc qu'un stratège royal, Artabaze, pénétra en Cappadoce, dont Datamès était le satrape: malgré la trahison de son beau-père Mithrobarzanès, Datamès est vainqueur (91.2-6). Sur la suite de la carrière de Datamès, Diodore est malheureusement d'un laconisme extrême : «Datamès, dont on admirait déjà les talents de stratège, vit alors grandement croître sa réputation de courage et d'intelligence dans la stratégie. Le roi Artaxerxès apprit la manœuvre de Datamès et eut le vif désir de le voir disparaître: il le fit assassiner dans un guet-apens» (91.7).

La trahison de Mithrobarzanès et la fin de Datamès se retrouvent dans la biographie écrite par Nepos, qui offre un récit plus détaillé sur les origines du satrape et sur les premières étapes de sa carrière fulgurante (§ 1-3.1-4). Après sa victoire sur Thuys de Paphlagonie (dans les années 380), Datamès fut envoyé à Akè aux côtés de Pharnabaze et de Tithraustès, qui préparaient alors

l'armée d'Égypte; puis, après le rappel de Pharnabaze (certainement après la défaite de 374), Datamès fut mis à la tête de l'armée (§3.5). À ce moment, le roi lui ordonne de mettre fin aux désordres causés par Aspis de Cataonie; à la suite de sa victoire, il revint à Akè (§ 4-5.1). C'est alors que, selon Nepos, survint la rupture avec le Grand Roi : alerté par son ami Pandantès, «gardien du trésor royal», sur un complot de courtisans, Datamès «résolut de faire sécession» » *(descicere a rege)* sans rien laisser percer de ses intentions: il part avec tous les siens pour la Cappadoce: «En secret *(clam)* encore, il conclut avec Ariobarzanès une entente» *(amicitia;* 5.6). Vient alors le récit de la trahison de son beau-père Mithrobarzanès, non au cours d'une guerre contre Artabaze, mais lors d'une bataille conduite contre des Pisidiens (§ 6). Abandonné bientôt par son fils aîné Sysinas qui passe du côté d'Artaxerxès, Datamès se voit attaquer par Autophradatès qui a reçu des ordres royaux et qui, se voyant incapable de vaincre, conclut une trêve avec Datamès (§7-8). Vient ensuite le récit de nouvelles trahisons (§9), celle enfin méditée par Mithridate, fils d'Ariobarzanès, qui, mandaté par le roi, attire Datamès dans un guet-apens et le tue (§ 10-11).

Comme on l'a déjà souligné à de nombreuses reprises, la biographie de Nepos ne doit pas être lue au premier degré: soucieux d'exalter la valeur et les vertus de son héros, Nepos (tout comme Diodore) a construit son récit sur une série de motifs répétitifs: l'intelligence stratégique de Datamès, l'ingratitude des rois et la succession de trahisons (son beau-père, son fils aîné). Peu importent donc la vraisemblance et la cohérence historiques. D'un auteur à l'autre, la chronologie et les personnages varient. C'est la raison pour laquelle des doutes sérieux ont été émis sur les conditions et la chronologie de la révolte. Selon Nepos, elle a eu lieu (même secrètement) à la fin des années 370, c'est-à-dire à une date bien antérieure à celle que fixe Diodore pour l'embrasement généralisé et pour les campagnes menées par les armées royales contre Datamès. De cette défection, Nepos ne donne qu'une explication fort surprenante: alors que Datamès était au zénith de la faveur royale, l'annonce d'un complot de courtisans suffit à le décider à rompre, dans la crainte qu'un revers en Égypte ne lui aliène la faveur d'Artaxerxès.

Que Datamès ait été considéré à la cour comme un rebelle ne fait guère de doute. Mais quand et dans quelles conditions? À suivre Nepos, un premier accord fut conclu en secret avec Ariobarzanès, satrape de Phrygie Hellespontique: mais rien n'indique que celui-ci se soit déclaré contre le Grand Roi dès les années 370. Il semble plutôt que ce sont les dénonciations

ultérieures de son fils Sysinas qui convainquirent le Grand Roi (§7.1) qui, alors, ordonna à Autophradatès, le satrape de Sardes, de marcher contre le rebelle (§7.1-5). Si l'on date la campagne de 367 (environ), il est bien difficile d'élucider la nature des rapports qui unissent antérieurement Datamès au pouvoir central. La minceur et la contradiction des informations rendent possibles des interprétations parfaitement contradictoires. On peut supposer par exemple que sa campagne contre les Pisidiens *(Dat.* 6), ou plus précisément contre des groupes de Pisidiens indéterminés (cf. § 6.1), relève des chevauchées périodiques des armées achéménides contre un peuple traditionnellement turbulent; mais elle *peut* tout aussi bien illustrer une volonté du rebelle d'enrôler des Pisidiens à son service (cf. §4.4). De même, plusieurs anecdotes et des monnaies font référence à des campagnes menées dans le nord de l'Asie Mineure (Sinope, Amisos), à une date bien difficile à fixer. Polyen transmet une anecdote intéressante: alors qu'il menait le siège de Sinope, Datamès reçut une lettre d'Artaxerxès lui ordonnant de cesser les opérations: aussitôt, «il fit la proskynèse devant la lettre et offrit le sacrifice que l'on a l'habitude d'offrir pour les bonnes nouvelles» (VII, 21.5). On est tenté d'y voir la preuve du loyalisme du satrape, présentation qui prend le contre-pied de celle de Nepos - à moins que la lettre d'Artaxerxès ne témoigne de la rébellion en cours de Datamès et que la proskynèse effectuée par le satrape devant la lettre royale ne relève de la dérision! On sait également que, pour financer sa campagne, il n'hésita pas à s'emparer des richesses de sanctuaires cappadociens (Polyen VII, 21.1; Ps. Aristote, *Écon.* II, 24a). Là encore, l'épisode peut donner lieu à deux lectures. Il peut illustrer un fait banal, à savoir le manque de numéraire qui contraint les satrapes et généraux à des expédients pour pouvoir payer leurs troupes. Mais il peut également être perçu comme une preuve de rébellion.

À ce point il convient d'aborder une question importante: qu'est-ce exactement qu'un rebelle? L'une des meilleures définitions - la plus directe en tout cas - on la repère dans le texte de Nepos que l'on retrouve sous des termes pratiquement identiques dans une anecdote de Polyen (VII, 29.1). Nepos raconte qu'à la fin, excédé, le Grand Roi donna carte blanche à Mithridate pour qu'il fasse disparaître Datamès. Mithridate entreprit de se conduire en rebelle, car il savait que Datamès était extrêmement méfiant. Mithridate adopta alors des attitudes et prit des décisions qui devaient rendre éclatante sa rupture ouverte avec le roi:

> Il équipe des troupes et fait de loin alliance *(amicitia)* avec Datamès; il se met à piller les provinces du roi *(regis provincias vexat),* à prendre ses places fortes *(castella expugnat),* à faire beaucoup de butin *(magnas praedas capit)* dont une partie est distribuée à ses soldats, l'autre envoyée à Datamès; et semblablement, il livre plusieurs places fortes *(castella)* à Datamès. Cette conduite dura longtemps et fit croire à Datamès que sans merci était la guerre qu'il avait déclarée au roi *(se infinitum adversus regem suscepisse bellum;* § 10.2).

De la même manière, Polyen utilise les termes *phrouria basileôslkômailphoroilleia:* les attaques menées contre les garnisons royales, les villages et les tributs prouvaient qu'il était un ennemi du roi *(polemios einai basilei).* De multiples textes, de Xénophon en particulier, montrent en effet que le devoir fondamental du satrape est de faire régner l'ordre grâce aux garnisons *(castellalphrouria),* qui permet aux paysans (cf. *kômai)* de travailler et de produire sans être soumis aux ravages (cf. *praedaelleia),* de manière à verser les tributs *(phoroi).* Telle est bien la raison également pour laquelle Aspis de Cataonie avait été poursuivi par les armées royales: «Il inquiétait les pays qui joignaient la Perse, et si quelque tribut était apporté au Grand Roi, il s'en emparait» *(Dat.* 4.2). Une telle conduite est à l'opposé de celle d'un bon satrape, qui doit au contraire protéger son pays des ravages de la guerre (cf. Quinte-Curce III, 4.5 : *terra quam a populationibus vindicare debebat);* telle est l'une des justifications données (paraît-il) par Arsitès en 334 pour repousser la stratégie de la terre brûlée que proposait Memnon: «Il n'acceptait pas que fût brûlée une seule maison appartenant à ceux qui étaient sous son administration» (Arrien 1, 12. 10).

Claire, cette définition n'en est pas moins partielle: plus généralement, on est considéré comme coupable ou indigne si l'on ne défère pas aux ordres royaux ou si l'on remplit mal une mission. La frontière entre loyauté et rebellion était donc mince et poreuse: c'est le jugement du roi qui en décidait, comme le montre si clairement la comparution de Tiribaze, dénoncé par Orontès, «jaloux de la renommée du premier» (Diodore XV, 8.3; cf. 10-11). L'exemple démontre également le rôle des dénonciations, qui peuvent venir soit des populations locales mécontentes des exactions d'un administrateur, soit des inspecteurs et délégués royaux, soit d'un collègue jaloux. C'est ainsi que le roi se tenait informé de la marche des provinces. En bref: si la rébellion de Datamès doit être datée sans aucun doute de plusieurs années avant 361, sa chronologie précise et ses conditions concrètes restent dans un flou indécidable.

· *Les troubles en Asie Mineure occidentale (366-361).* - Les conflits se sont ouverts également avant 361 en Asie Mineure occidentale. Selon Nepos *(Dat.* 5.6), le premier allié de Datamès fut Ariobarzanès que, dans son catalogue de 361, Diodore désigne comme satrape de Phrygie (XV, 90.3). En réalité, il avait perdu alors le siège de Daskyleion. Selon Démosthène *(Lib. Rhod.* §9-10), il s'était déclaré ouvertement en rébellion lorsqu'en 366 l'Athénien Timothée fut envoyé lui prêter main-forte; il reçut également l'aide du Spartiate Agésilas. C'est peut-être dans ce contexte qu'Ariobarzanès, ses fils et deux de ses subordonnés grecs reçurent la citoyenneté athénienne. Contre le rebelle, le roi a envoyé une flotte commandée par Mausole, satrape-dynaste de Carie, et une armée dirigée par Autophradatès, satrape de Sardes, de retour de son expédition infructueuse contre Datamès. Quelque temps plus tard, le roi donna ordre de s'emparer de la personne du rebelle, qui fut alors crucifié (364 ?). Il semble bien qu'il ait été trahi par son propre fils Mithridatès. On apprend également que la satrapie de Daskyleion a été attribuée à Artabaze, fils de Pharnabaze et d'Apamè, c'est-à-dire le petit-fils d'Artaxerxès (363-362?). L'une des premières campagnes du nouveau satrape (au cours de son voyage vers Daskyleion?) fut apparemment de livrer bataille à Datamès, sans succès. Quant à Ariobarzanès, nous perdons sa trace, jusqu'au moment où il est cité par Diodore dans le catalogue de satrapes en révolte en 361.

C'est peut-être également dans ces années qu'Orontès a commencé d'asseoir son pouvoir en Mysie, autour de Pergame. Mais, là encore, les sources sont misérables. On sait avec certitude qu'en 401, Orontès est satrape d'Arménie, et que vers 384, il a pris part à la campagne de Chypre. C'est là qu'il accusa son collègue Tiribaze d'avoir mené des opérations personnelles. Le jugement donna raison à Tiribaze: «Le roi accorda à Tiribaze les plus grands honneurs en usage en Perse; quant à Orontès, convaincu d'avoir imaginé de fausses accusations, il l'exclut du nombre de ses Amis et le couvrit d'infamie » (Diodore XV, 11.2). Le personnage disparaît alors de la scène (de nos sources !) jusqu'au moment où, en 361, Diodore le désigne comme «satrape de Mysie» (XV, 90.3). Quels que soient les pouvoirs qui lui sont conférés (satrape de plein droit, sous-gouverneur), Orontès a donc été transféré à une date inconnue d'Arménie en Asie Mineure occidentale, peut-être en contre-coup de la défaveur qui l'avait frappé après l'affaire de Chypre. Son activité

personnelle en Mysie, autour de Pergame, est attestée par une inscription grecque *(OGIS* 264) : la date n'est pas indiquée, mais le personnage est qualifié sans ambiguïté de rebelle au Grand Roi *(apostas).* Son monnayage à Adramytion et à Kisthénè témoigne sans doute de l'enrôlement de mercenaires, qui lui permirent de s'emparer de Kymè malgré la cavalerie que lui opposa Autophradatès (Polyen VII, 14.3). Une autre anecdote le montre menant des opérations de harcèlement près de Sardes (VII, 14.2). Il semble que ces escarmouches et offensives doivent être datées d'avant 362-361, et qu'elles témoignent que, malgré l'opposition d'Autophradatès et d'autres «généraux du roi» (VII, 14.2), Orontès a tenté d'élargir les bases de son pouvoir territorial.

Aussi minces et incertains soient-ils, les renseignements que l'on peut glaner permettent déjà de fortifier les doutes sur la présentation de Diodore. Les troubles satrapiques n'ont pas éclaté brutalement en 361: il s'agit plutôt de troubles endémiques et localisés à la fois. D'autre part, la participation de certains que Diodore inclut parmi les chefs rebelles fut parfois éphémère. Sur Autophradatès, nous ne disposons guère que du passage, mal daté (362-361 ?), où Démosthène *(C. Arist.* 154) mentionne que, lors de l'arrivée de Charidémos en Asie Mineure, Artabaze avait été fait prisonnier par Autophradatès, qu'il relâcha peu après - ce qui constitue un bien faible indice. Enfin, toujours selon Diodore, la révolte d'Orontès se termina aussi rapidement qu'elle avait éclaté. Après avoir rassemblé de l'argent pour lever des mercenaires (XV, 91.1) et après avoir envoyé Rhéomithrès en Égypte demander des fonds au pharaon Tachôs (92.1), Orontès changea brutalement ses plans :

> Il trahit ceux qui lui avaient fait confiance. Il supposait en effet qu'il obtiendrait du roi des donations importantes (*dôreai megalai)* et qu'il recevrait la satrapie de toute la région côtière s'il livrait les rebelles aux Perses: il commença par se saisir des hommes qui lui avaient remis l'argent et par les envoyer à Artaxerxès, puis il livra aux officiers envoyés par le roi de nombreuses cités et les mercenaires qu'on avait recrutés (91.1).

Son exemple fut bientôt suivi par Rhéomithrès qui, revenu d'Égypte, accosta à Leukai avec sa flotte :

> Il convoqua dans cette cité un grand nombre de chefs rebelles, les fit arrêter et mettre aux fers puis les envoya à Artaxerxès. Bien qu'il eût été lui aussi un rebelle, il obtint par sa trahison de se réconcilier avec le roi (92.1).

Une telle conduite paraît pour le moins étrange. Il est probable qu'ici comme ailleurs Diodore a contracté la chronologie d'une manière caricaturale. Néanmoins, la reddition d'Orontès paraît bien confirmée par la *Chronique de Pergame,* qui mentionne également la mort de l'ex-rebelle *(OGIS* 264). Comment donc expliquer une telle attitude? Les événements contemporains sur d'autres fronts peuvent-ils fournir une piste? On pense aussitôt au front égyptien, puisque Orontès et les siens sont entrés en contact avec Tachôs.

· *Le front égyptien.* - En 359, Tachôs, maître de l'Égypte depuis 361, résolut de prendre lui-même l'offensive contre les Perses (cf. Diodore XV, 90.2; Xénophon, Agés. 2.28). Il commença d'immenses préparatifs (ou/et compléta ceux de ses prédécesseurs) qui, selon Diodore (XV, 92.2), lui permirent de rassembler «deux cents trières équipées à grands frais et 10000 mercenaires d'élite venus de Grèce, auxquels s'ajoutaient 80000 fantassins égyptiens». De manière à pouvoir recruter ces mercenaires, il avait envoyé des ambassades à Athènes et à Sparte; la première était peu désireuse de rompre avec le Grand Roi et elle ne conclut pas de convention avec le pharaon; elle autorisa néanmoins Chabrias à s'engager personnellement au service de Tachôs (XV, 92.3; Plutarque, Agés. 37.5). En revanche, Sparte passa alliance avec le pharaon; Agésilas leva des mercenaires avec l'argent égyptien, et vint trouver Tachôs, entouré de 30 conseillers et de 1000 hoplites lacédémoniens *(Agés.* 36.5; Diodore 92.2). Chabrias fut mis à la tête de la flotte, et Agésilas reçut le commandement des mercenaires, Tachôs se réservant la direction générale des opérations militaires (92.3), ce qui, paraît-il, généra quelques frictions entre les deux stratèges grecs.

Contrairement aux conseils données par Agésilas (du moins, selon la version très favorable au Spartiate), le pharaon décida de se lancer à l'offensive «assez loin de ses bases, établissant son camp dans la région de la Phénicie », tandis que son lieutenant Nektanébô (son neveu) était chargé « d'assiéger les cités de Syrie » (92.3-4). C'est alors que se noua un complot sur ses arrières. Tachôs avait laissé l'Égypte à la garde de son frère Tcha-hap-imou, lui-même père de Nektanébô : celui-ci rallia à lui les soldats que lui avait confiés Tachôs pour «assiéger les cités de Syrie», et demanda à Chabrias et à Agésilas de le soutenir: ce que fit ce dernier, auquel Sparte avait laissé carte blanche. Nektanébô se fit bientôt proclamer pharaon. Devant une telle

situation, Tachôs vint se réfugier auprès d'Artaxerxès II : «Celui-ci ne se contenta pas de lui remettre ses fautes, il lui confia la direction de la guerre contre l'Égypte » (92.5) ; c'est alors que Diodore fait part de la mort d'Artaxerxès II (entre novembre 359 et août 358) et de l'avènement de son fils Ochos, sous le nom d'Artaxerxès III (XV, 97.3-5; 93; cf. Plutarque Agés. 37.3-11), puis de la poursuite de combats en Égypte car, face à Nektanébô s'était levé un autre chef d'origine mendésienne: Diodore (XV, 93.2-6, avec une confusion de nom entre Tachôs et Nektanébô) et Plutarque (Agés. 38-40) braquent dès lors le projecteur sur le rôle éminent joué par leur héros spartiate dans la victoire de Nektanébô II sur son rival.

· *Orontès et le front égyptien.* - Revenons au problème d'une éventuelle collaboration entre les révoltés d'Asie Mineure et Tachôs. On relèvera simplement que le pharaon a accepté de donner de l'argent et des navires à Rhéomithrès, «que les révoltés avaient envoyé en Égypte » à cette fin (XV, 92.1), et que ce même Rhéomithrès laissa sa femme et ses enfants en otages à la cour du pharaon (Xénophon *Cyr.* VIII, 8.4). Tout comme ses prédécesseurs, Tachôs, en lutte contre la Perse, a cherché, d'une part, à obtenir l'alliance des cités grecques d'Europe et à soutenir de ses deniers ceux qui étaient alors en révolte contre le Grand Roi (cf. e.g. Diodore XV, 9.4-5). Mais a-t-il réellement mis sur pied des plans d'action commune contre Artaxerxès? La seule mention vient d'un passage très confus (il s'agit d'un résumé) situé dans les *Sommaires* de l'œuvre de Trogue-Pompée (livre X) qui relevait que, parmi les ennemis que soumit Artaxerxès II, figurait « Orontès, satrape d'Arménie, «auquel il infligea une défaite en Syrie, après une victoire sur Ariobarzanès *(deinde in Syria)* ». On en conclut parfois qu'Orontès a réellement marché vers le sud de manière à y faire jonction avec les armées du pharaon. On conçoit l'importance du problème posé, car, de la réponse choisie, découle toute une série d'inférences historiques de la plus haute importance: si un tel plan existait en effet, c'est que, de concert avec d'autres révoltés, Orontès ne méditait pas moins que de se porter contre la Babylonie.

Sur l'extension de la révolte de Tachôs vers la Syrie, il convient, semble-t-il, de rester mesuré. On ne peut pas affirmer avec certitude que l'offensive égyptienne a soulevé l'ensemble des cités phéniciennes. Nous savons que, dans ces années-là, Athènes a passé un décret en l'honneur du roi Straton de Sidon, pour le remercier d'avoir facilité le passage d'ambassadeurs en route

vers le Grand Roi (Tod, n° 139). On sait également que Tachôs, avant de rejoindre la cour du Grand Roi, s'est réfugié à Sidon (cf. Xénophon, *Agés.* 2.30). Aucun de ces témoignages ne permet d'affirmer que Straton était alors inclus parmi les ennemis déclarés du Grand Roi: en revanche, un texte tardif (Hiéron. *Adv. Iovinian.* I, 45) semble attester que le roi de Sidon a brisé son traité d'alliance *(fœdus)* avec le Grand Roi. Reste la mention du «siège des villes de Syrie» par Nektanébô (sur ordre de Tachôs), évoqué par Diodore (XV, 92.4). Il est possible que Tachôs, alors sur la côte *(hē Phoinikē),* ait alors ordonné à Nektanébô de se diriger vers l'intérieur *(tas poleis en tēi Syriai),* les «cités» pouvant désigner des forteresses achéménides, telles Arad ou Beer-Sheba: mais l'archéologie ne témoigne pas de destructions à cette date. Le vrai problème, c'est qu'il est bien difficile de comprendre ce que Diodore entend sous le terme de «Syrie». Ailleurs, le même auteur parle de la «Syrie phénicienne» (où il compte Akè), qu'il distingue de la «Syrie» (où il cite Joppè, Samarie et Gaza; XIX, 93.6): dans cette acception, Nektanébô aurait reçu mission de réduire des forteresses situées sur la côte dans la «Syrie phénicienne » : mais c'est là simple hypothèse. Tout compte fait, on le voit, les rares témoignages disponibles sont fragiles et lacunaires, mais rien ne prouve que la campagne de Tachôs et de Nektanébô ait mis la Syro-Phénicie à feu et à sang, malgré Diodore (XV, 90.3: Syriens et Phéniciens).

Mais surtout les récits grecs, partiels et partiaux, laissent complètement dans l'ombre une éventuelle riposte du Grand Roi (mis à part l'accord conclu ultérieurement entre Artaxerxès et Tachôs). Diodore ne revient que beaucoup plus tard (dans le cours de l'année 351-350) sur les affaires égyptiennes, sous forme d'un flash-back fort imprécis et fort suspect sur l'inaction persistante d'Artaxerxès Ochos [III] (XVI, 40.2-5). Une source tardive (mais qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute) mentionne au contraire brièvement qu'Ochos «fit une campagne contre l'Égypte alors que son père était toujours vivant» (Syncelle, p. 486.20) - d'où sans doute l'erreur de Trogue-Pompée *(Prol.* X) ou de son abréviateur, qui attribue la victoire à Artaxerxès II. Cette offensive peut être datée de 360 ou 359, et elle a été évidemment montée pour faire pièce à l'offensive de Tachôs. C'est clairement à de tels faits que faisait également allusion Lykéas dans ses *Aegyptiaka,* quand il écrivait: «Les Égyptiens menèrent campagne contre Ochos le roi des Perses et furent vaincus. Leur roi fut fait prisonnier, mais Ochos le traita d'une manière humaine et bienveillante et il l'invita même à prendre part à son dîner» (Athénée IV, 150b-c). Ce roi égyptien, c'est évidemment Tachôs, comme le montre un rapprochement avec une anecdote rapportée par Élien *(VH.* 5.1). C'est assez probablement dans ce contexte que s'inscrit également l'ordre donné par Artaxerxès II à Athènes de rappeler Chabrias (Nepos *Chab.* 3.1; cf. Plutarque *Agés.* 37.4-6). Face au désordre interne égyptien, Artaxerxès II avait donc repris une politique traditionnelle: appuyer les prétentions d'un des compétiteurs (Tachôs) contre l'autre (Nektanébô). On remarquera en effet que, selon les auteurs anciens, l'échec de l'expédition de Tachôs est due à des problèmes intérieurs égyptiens. Leur ampleur ne saurait en effet être sous-estimée. Les levées fiscales autoritaires imposées par Tachôs pour se constituer un trésor de guerre lui avaient aliéné les classes dirigeantes égytiennes et sans nul doute attiré l'hostilité des simples paysans. Mais on peut également se demander si la rébellion de Tcha-hap-imou et de son fils Nektanébô n'a pas été déclenchée après les échecs militaires infligés par les forces perses du prince Ochos.

En bref, l'historien se trouve devant une situation malheureusement banale: celle de devoir interpréter l'information donnée par Trogue-Pompée ou de la rejeter purement et simplement. Deux réponses restent théoriquement possibles:

1 la mention de Trogue-Pompée est fautive, l'abréviateur ayant

confondu hâtivement deux événements que Trogue-Pompée traitait successivement: la fin d'Orontès (en Asie Mineure) et la campagne d'Ochos en Syrie. Pour justifier une telle position, on dira qu'au plan stratégique la marche d'Orontès paraît inexplicable, à moins de postuler que l'ensemble des chefs perses d'Asie Mineure lui ont apporté leur aide, ce que rien ne vient confirmer. Il est beaucoup plus simple de penser que la nouvelle des difficultés de Tachôs a persuadé Orontès que la révolte n'avait aucune chance d'aboutir, et donc que le mieux était de tenter de gagner le pardon du roi. Il est d'ailleurs probable que c'est de Rhéomithrès qu'Orontès tenait ses informations, car les «trahisons» des deux chefs sont manifestement coordonnées.

2 Orontès et ses troupes ont fait mouvement vers la Syrie, où ils sont arrivés après la défaite et la reddition de Tachôs à Ochos. Orontès aurait alors accepté de se rallier à Ochos. Cette solution présente deux avantages: tout d'abord, celui de ne pas écarter un texte «gênant» ; ensuite de donner une explication au texte incompréhensible de Diodore sur la trahison d'Orontès et de Rhéomithrès (XV, 91.1; 92.1). Il est clair que Diodore a contracté la chronologie à l'extrême. On pourrait reconstituer les événements suivants: a/envoi d'une ambassade en Égypte et retour de Rhéomithrès; b/on apprend la défaite de Tachôs; c/Orontès et Rhéomithrès se saisissent d'un certain nombre de conjurés et décident de marcher vers le roi non pas pour le combattre, mais pour manifester leur fidélité retrouvée (ce qui expliquerait qu'ils aient pu transiter à travers l'Asie Mineure) ; d/arrivés en Syrie, ils rencontrent Ochos, qui a Tachôs dans ses bagages, ils font hommage à Ochos: Artaxerxès étant mort entre novembre 359 et novembre 358, il n'est pas impossible, dans cette hypothèse, que la rencontre se situe au moment de la difficile transition dynastique, et qu'Orontès ait apporté son aide à Ochos (à moins que la nouvelle de la mort d'Artaxerxès II ait précisément conduit Orontès à se rallier rapidement à Ochos, d'où sa trahison et sa marche vers la Syrie pour rencontrer le prince).

Si elle présente l'avantage de tenir compte de Trogue-Pompée (en l'interprétant) et de le «réconcilier» avec Diodore, cette hypothèse interprétative (que l'on retiendra ici) n'implique nullement, on le voit,

qu'Orontès ait jamais songé à marcher contre la Babylonie pour y destituer Artaxerxès II, encore moins que cette initiative ait été coordonnée avec les plans que l'on prête parfois à Datamès. La conduite d'Orontès s'intégrerait assez bien dans les difficultés dynastiques que l'on connaît lors de l'avènement d'Artaxerxès III Ochos (ci-dessous §8); Orontès ferait partie de ceux qui se sont ralliés à Ochos (cf. également chapitre XVII, 1-2).

· *Retour sur Datamès.* - Dans un contexte chronologique inconnu, Polyen (VII, 21.3) fait part d'une offensive menée par le satrape outre-Euphrate, pour poursuivre la guerre contre le Grand Roi *(epolemei megalôi basilei)* : poursuivi par «une grande armée», il repassa difficilement le fleuve avant l'arrivée du roi sur la rive gauche, prenant ses ennemis de vitesse. Datamès a-t-il donc, à un moment donné, décidé d'en finir avec une stratégie défensive dans ses cantons cappadociens et de lancer une vaste offensive contre la Babylonie, dont certains historiens postulent qu'elle était coordonnée avec les plans grandioses prêtés à Orontès? Tous les auteurs anciens, il est vrai, soulignent la volonté royale d'en finir avec un adversaire qu'ils présentent comme prioritaire, en raison de sa valeur et de son intelligence stratégique. Mais leur vocation apologétique dissuade d'accorder une confiance aveugle à des récits tout entiers consacrés à saluer les vertus du rebelle et à dénoncer l'ingratitude du prince. Force est de constater qu'en elle-même l'anecdote de Polyen n'autorise pas à trancher positivement: disons qu'à tout le moins bien d'autres interprétations sont possibles, qui pourraient réduire les opérations à un banal coup de main sans envergure.

Restent les sources numismatiques. Outre les monnaies frappées par Datamès à Sinope et à Amisos, on a découvert un monnayage cilicien qui - frappé au nom louwite de Tarkumuwa - lui est traditionnellement attribué. Une partie de ce monnayage «karanique» ne présente pas de traits distinctifs par rapport au monnayage de même type frappé par d'autres généraux perses lors des préparatifs militaires qui se sont déroulés en Cilicie depuis les années 390-380. Certaines pièces, en revanche, portent des scènes plus originales. Les unes figurent un personnage vêtu à l'iranienne, assis sur un trône, les pieds posés sur une sorte de coussin, examinant une flèche, tandis qu'il tient un arc à la main; la scène est surmonté du disque d'Ahura-Mazda *(fig. 45a)*.

Une autre monnaie montre un temple et deux personnages : l'un, barbu et nu, fait un geste en direction d'un autre personnage vêtu à la grecque qui, lui-

même, adresse un geste de déférence vers le premier;

Figure 45a.

Monnaie au nom de Tarkumuwa

la monnaie porte une légende araméenne lue comme Ana ou Anu. Un interprète a récemment proposé l'explication suivante: l'une et l'autre monnaies illustrent la position de rebelle de Datamès; mais tandis que la première date des premiers temps de la révolte, où Datamès n'a pas encore défini ses plans (d'où le maintien de symboles perses), la seconde serait l'indice d'une propagande invoquant le dieu babylonien Anu, et elle pourrait être expliquée par le passage de Polyen (Datamès franchissant l'Euphrate): Datamès prétendrait ainsi «libérer» la Babylonie au nom du dieu Anu.

L'interprétation suscite bien des réserves. D'une part, l'appui argumentaire que se porteraient mutuellement la monnaie de Datamès et le texte de Polyen n'est que factice, car ni un témoignage ni l'autre ne sont univoques (c'est le moins que l'on puisse dire). D'autre part, le fait de faire représenter à son nom un personnage vêtu à la perse ne peut en aucune manière être considéré comme un témoignage irrécusable d'une volonté sécessionniste: on pourrait mener un raisonnement radicalement inverse avec tout autant de «vraisemblance». Reste l'autre monnaie: si la lecture de l'épigraphe araméenne est confirmée, la légende Anu est très troublante. On constate en effet, dans le panthéon d'Uruk du IVe siècle, un accroissement notable de la place du dieu Anu (détectable en particulier à travers l'anthroponymie). Mais les raisons de cette évolution restent obscures, si bien qu'un lien logique avec la monnaie de Datamès relèverait de l'équilibrisme. On s'expliquerait mal en tout cas que, pour lutter contre Artaxerxès, le satrape ait choisi un symbole divin

babylonien, de préférence à l'image d'Ahura-Mazda, alors que, dans cette hypothèse, son objectif aurait dû être de rallier à lui l'aristocratie perse. Dira-t-on que l'hypothétique modestie de ses origines et son hypothétique ancrage «louwite» (Tarkumuwa) lui interdisaient d'espérer le secours des nobles perses? Mais alors, au nom de quels intérêts communs et sur quelles bases idéologiques aurait-il pu espérer mobiliser la population babylonienne autour de lui? Mieux vaut donc ne pas donner trop d'importance au passage de Polyen qui a «justifié » l'interprétation numismatique dont on vient de contester les prémisses.

· *Mausole et les révoltes.* - Il nous faut dire maintenant quelques mots de Mausole de Carie, «maître de forteresses nombreuses et de villes considérables», que Diodore inclut parmi les conjurés (XV, 90.3). Le personnage avait hérité de son père Hékatomnos le titre de satrape en 377. La situation de Mausole dans l'Empire achéménide était relativement originale, puisqu'il était à la fois dynaste et satrape et qu'à ce titre les fonctions satrapiques se transmettaient dans la famille: mais l'exemple n'est pas isolé (c'est également le cas par exemple des gouverneurs de Samarie). Bien des décrets émis par des cités cariennes (telle Mylasa, le centre originel du pouvoir des Hékatomnides) ou par le *koinon* carien sont muets sur l'existence même de l'État achéménide, tandis que d'autres portent un intitulé du type «Sous la N année du roi Artaxerxès, Mausole étant satrape» : ces formulations rendent compte de l'aspect dualiste des prérogatives de Mausole. C'est sans doute en ce sens que, dans un propos qui lui est prêté, Mausole déclare envoyer des dons au Grand Roi, de manière à conserver «le pouvoir ancestral» *(patrôa archē*; Polyen VII, 23.1) : peut-être s'agit-il de dons offerts au Grand Roi à l'occasion de l'avènement d'Artaxerxès III, à l'issue duquel le roi confirmait (ou infirmait) les satrapes et officiers en place (cf. Diodore XI, 71.1 et Fl. Jos., *AJ* XI, 185) ?

Il ne fait guère de doute en même temps que, tout en maintenant l'ordre achéménide, Mausole ambitionnait de rehausser son pouvoir et son prestige. C'est ce qu'illustre en particulier le transfert de sa capitale à Halicarnasse, où il créa une véritable cour sur le modèle des cours satrapiques, qu'il décora de monuments somptueux où se côtoient les traditions grecques, anatoliennes et achéménides. C'est ce dont témoignent également ses initiatives extérieures qui, à des dates mal fixées, le portent contre les îles et cités proches. Mais les

témoignages que nous possédons sur l'activité extérieure des satrapes de Sardes ou de Daskyleion ne permettent pas d'affirmer qu'en cela la conduite de Mausole est fondamentalement spécifique, encore moins que, ce faisant, le satrape d'Halicarnasse manifeste des tendances séparatistes, tant ses ambitions pouvaient parfaitement (au moins dans certains cas) se conjuguer avec les intérêts achéménides; après tout, la mission fixée aux satrapes n'était-elle pas d'agrandir les territoires royaux (cf. Hérodote III, 120; V, 31)? Malgré la présentation qu'en donnent fréquemment les auteurs grecs du IVe siècle, Mausole n'était certainement pas en tout cas un dynaste indépendant. Sur son activité de satrape, nous ne possédons que des témoignages épars, qui attestent au moins qu'il était chargé par le pouvoir central de maintenir l'ordre en Carie, de fournir des vaisseaux et des contingents, de lever et de reverser le tribut et autres taxes (cf. *Ps. Arist.* II, 14d) et même d'entretenir les routes royales (II, 14b). Il levait également des taxes dans le cadre interne de la satrapie, comparables aux impôts satrapiques, tels les dons (forcés) que devaient verser les habitants des pays traversés par la caravane du satrape ou de l'un de ses subordonnés (II, 14a; cf. Polyen VII, 23.2). Bien des anecdotes que l'on trouve dans les *Économiques* illustrent son âpreté fiscale légendaire *(Écon.* II, 14; cf. Polyen VII, 23.1). C'est dans ce cadre que sont situées quelques historiettes, qui témoignent (pauvrement) de ses rapports avec l'administration centrale: il reçoit par exemple du roi ordre d'envoyer une taxe (don) en nature (II, 14d); ponctionnant les plus riches de ses amis, il déclare envoyer tous ces prélèvements au Grand Roi (Polyen VII, 23.1). On recueille des informations plus précises dans un texte épigraphique daté de son successeur Pixôdaros : les habitants de Platasa (en Carie) ont concédé une exemption fiscale à un certain Dion et à ses descendants: le décret précise que cette exemption vaut uniquement pour les taxes civiques; Dion et ses descendants devront payer les taxes royales *(basilika telē;* BE 1973, n°408); ces informations sont confirmées par d'autres décrets. Comme toute satrapie, la Carie est donc soumise au versement du tribut, de dons et d'une série d'autres taxes, qui s'ajoutent aux taxes des cités, et c'est manifestement Mausole et ses successeurs qui sont chargés d'en transmettre le montant à l'administration royale.

Dans le dossier épigraphique, on isolera un décret tout à fait intéressant de Mylasa, daté de la 39e année d'Artaxerxès (367-366). Il porte:

> Attendu qu'Arlissis, fils de Thyssolos, ayant été envoyé au roi par les Cariens, a été convaincu de prévarication lors de son ambassade *(parapresbeuse)* et qu'il a conspiré *(epebouleuse)* contre Mausole, qui est lui-même un bienfaiteur de la cité des Mylasiens tout comme son père Hékatomnos et ses ancêtres, et que le roi a jugé Arlissis coupable *(adikein)* et l'a condamné à mort; que la cité s'occupe de ses biens, selon les lois traditionnelles *(kata tous nomous tous patrious) ;* les ayant attribués à Mausole, ils firent des imprécations à leur sujet: que rien ne soit proposé et mis aux voix allant à l'encontre; si quelqu'un transgresse ceci, qu'il soit exterminé, lui et les siens (Tod 138.1).

Nous ne savons pas quel était le contenu des accusations portées contre Mausole; rien ne prouve qu'à cette date le satrape ait pu être accusé de rébellion, quand bien même Arlissis a pu tenter de porter ses accusations dans ce domaine particulièrement sensible. Il doit plutôt s'agir d'une affaire interne, liée peut-être aux levées fiscales de Mausole: d'autres textes (Tod n° 138.2-3) font état de telles conspirations; les coupables sont régulièrement condamnés et leurs biens confisqués. Ce qui est plus intéressant dans l'affaire d'Arlissis, c'est l'illustration des rapports entre plusieurs types de pouvoirs: le satrape-dynaste, le *koinon* des Cariens (qui a envoyé l'ambassade à Artaxerxès), la cité de Mylasa (qui prend la décision) et le Grand Roi. Il est tout à fait notable que c'est Artaxerxès qui a condamné Arlissis, probablement à l'issue d'un jugement contradictoire, au terme duquel les accusations portées par le dénonciateur ont été jugées fondées; le rôle de l'assemblée de Mylasa (sans nul doute contrôlée de près par Mausole) est simplement d'enregistrer la condamnation royale et d'émettre elle-même une nouvelle peine (confiscation des biens), qui est d'ordre purement local: comme telle, elle n'entre pas dans l'horizon du pouvoir central, qui n'a pas non plus à connaître des modalités institutionnelles propres à la Carie; le nouveau procès instruit à Mylasa porte une accusation de *parapresbeia,* fort commune dans les cités grecques qui, à de nombreuses reprises, ont condamné des ambassadeurs qui, envoyés à la cour du Grand Roi, ont accepté, selon l'usage achéménide (Élien *VH* I, 22), de recevoir des dons (considérés à leur retour comme des pots-de-vin). Pour toutes ces raisons, le texte s'insère parfaitement dans le dossier bien fourni des rapports de compétences judiciaires entre le pouvoir central et les communautés sujettes.

Quant à la participation active de Mausole aux révoltes, force est de reconnaître qu'aucun témoignage ne confirme explicitement les affirmations de Diodore. En tout et pour tout, nous disposons de quelques phrases dans

l'Agésilas de Xénophon (II, 26-27). On y apprend d'abord que, lors de la campagne menée contre Ariobarzanès en 366, Autophradatès était assisté par la flotte de Mausole, dans le cadre d'une coopération entre forces navales et forces terrestres, déjà réalisée en 391 contre Chypre (Hékatomnos et Autophradatès) ; les sièges d'Assos et de Sestos sont menés par leurs troupes coalisées. Il est donc clair qu'ici Mausole agit aux côtés des forces loyalistes dans le cadre d'une mission de maintien de l'ordre impérial. La suite du passage est plus obscure, tant sur l'établissement du texte lui-même que sur son interprétation: sur les instances d'Agésilas (allié d'Ariobarzanès), Mausole quitte le siège d'Assos et de Sestos, après avoir reçu de l'argent des deux parties; puis il donne des fonds aux Spartiates; enfin Tachôs et Mausole organisent en grande pompe le retour d'Agésilas. Sans développer ce point en détail, on notera simplement que les éventuels rapports triangulaires Mausole-Tachôs-Agésilas posent des problèmes chronologiques quasiment insolubles.

Tentons de rassembler les informations à peu près fiables: 1) dans les actions et initiatives de Mausole, on ne décèle nulle part de preuve indiscutable de ses tendances sécessionnistes; 2) on observe au contraire que la seule opération où on le voit intervenir est dirigée contre le rebelle Ariobarzanès, en coopération étroite avec les forces royales (auxquelles les contingents cariens sont intégrés); 3) l'affaire d'Arlissis montre qu'il ne manquait pas en Carie même d'ennemis tout prêts à le dénoncer auprès du Grand Roi; elle prouve éloquemment, dans le même temps, que des dénonciateurs habiles et peu scrupuleux pouvaient accuser des satrapes pour des motifs contestables, sur lequels le roi tranchait en son intime conviction.

· *De la Carie à la Lycie.* - Parmi les peuples côtiers entrés en rébellion, Diodore compte également les Lyciens, ce qui, dans une certaine mesure, rappelle une déclaration péremptoire d'Isocrate, en 380, dans l'un de ses nombreux développements sur la faiblesse de l'Empire achéménide : «De la Lycie, jamais un Perse n'a été le maître » *(ekratēsen; Panég.* 161); mais la juxtaposition de Diodore et d'Isocrate ne confère pas d'autorité à leur commune interprétation. Pour pouvoir en juger, il convient de remonter plusieurs décennies en arrière, de manière à inscrire cette courte période dans la longue durée de l'histoire de la Lycie et des rapports qu'elle entretenait avec la puissance perse depuis la fin du règne de Darius II (chapitre XIV, 8).

À cette date, la Lycie reste partagée entre de très nombreux dynastes. Mais, comme dans les époques précédentes, on assiste à des tentatives hégémoniques de la part de certains d'entre eux. C'est des alentours de 380 que l'on date les débuts d'un dynaste du nom de Périclès (on ne connaît pas son nom lycien), qui cherche à élargir son territoire à partir de sa base de Limyra en Lycie orientale. Il était assez célèbre pour que Théopompe ait jugé utile de lui consacrer un développement dans le douzième livre de son *Histoire,* dont nous possédons le résumé suivant: «Les Lyciens, sous la conduite de leur roi *(basileus)* Périclès, firent la guerre à Telmessos et ne cessèrent de se battre que quand ils eurent cerné les habitants dans leurs murs et les eurent forcés à traiter» *(homologia; FGrH* 115 F103). Le personnage réussit à coup sûr à se constituer une petite principauté bien organisée, comme en font foi les nécropoles rupestres et les ruines de sa résidence de Limyra qui dominaient magnifiquement la mer *(fig. 46e*). Qui plus est, la titulature royale que lui donne Théopompe a été confirmée par une inscription en grec trouvée récemment sur le site, qui précise que « Périclès, qui règne sur la Lycie *(Lykias b[asileuôn]),* a élevé un autel en l'honneur de Zeus Hypatos, fils de Kronos et de Rhéa».

Il paraît extrêmement probable que le programme urbanistique et les orgueilleuses déclarations de Périclès entendent répondre aux réalisations des dynastes de Xanthos qui, depuis la conquête perse, avaient toujours tenu une place de choix dans la politique lycienne. Particulièrement riche, la documentation de Xanthos témoigne à la fois des troubles internes et du rayonnement de la principauté xanthienne dans les années 400-360. C'est de vers 400 que l'on date habituellement le Pilier inscrit, dont on attribue la paternité à Kheriga. Si le texte lycien n'est toujours pas déchiffré en totalité, des textes grecs parallèles offrent une foule de renseignements. Sur le pilier, une inscription célèbre la valeur combattante et les exploits guerriers de Gergis/Kheriga, fils d'Harpage, de la descendance de Karikas: «Il a conquis maintes acropoles, et donna à ses parents *(syggeneis)* part de son domaine royal. » La dernière formule et les inscriptions de son successeur Arbinas montrent en réalité que l'instabilité était la norme, favorisée par la règle du partage du

Figure 46a

domaine du défunt entre les membres de la famille. Arbinas/ Erbbina, qui se présente comme le fils de Kheriga, déclare avoir dû, dans sa jeunesse, conquérir Xanthos elle-même, ainsi que Pinara et Telmessos. Un autre monument «rappelle [comment] il établit son pouvoir sur [la Lycie]... répandant la crainte dans la masse des Lyciens et s'imposant à eux en maître» *(etyrannei);* la suite de l'inscription célèbre ses vertus tant intellectuelles, morales que physiques.

C'est presque certainement à lui que doit être attribuée l'érection du monument des Néréides. Sans décrire à nouveau dans le détail la composition iconographique de cette remarquable construction, on en soulignera surtout l'évidente unité thématique, qui illustre si bien l'idéologie dynastique. Si les empreintes grecques y sont notables (comme dans les inscriptions du même édifice), on observera également la prégnance de thèmes

Figure 46b

empruntés à Persépolis et plus généralement à l'art aulique achéménide : qu'il s'agisse des scènes d'audience, des scènes de chasse, des banquets, des porteurs de présents ou encore des scènes de guerre et de sièges *(fig. 46a-b-c-d).* Ces dernières paraissent rendre par l'image les déclarations écrites du dynaste. De manière à exalter sa puissance, le dynaste xanthien convoque à la fois les dieux grecs, les souvenirs des guerres Médiques (reprise d'une épigramme en l'honneur de la victoire de l'Eurymédon) et le faste des

représentations des reliefs et cachets perses. On peut dater le monument de 390-380 environ, c'est-à-dire dans une période légèrement antérieure à celle où Périclès commence sans doute à constituer son pouvoir à Limyra, puis à diffuser sa gloire en utilisant thèmes et méthodes parallèles à ceux qu'emploie Arbinas à Xanthos. Au reste, les deux hommes n'ont pas manqué de s'opposer, puisque, selon Théopompe, Périclès a conquis Telmessos, cette même ville dont Arbinas s'est emparé au début de son règne. L'un et l'autre entendent se proclamer roi des Lyciens. D'une certaine manière, leur rivalité peut être comparée à la concurrence effrénée qui, à peu près à la même époque et non loin de la Lycie, opposait Straton de Sidon et Nikoklès de Paphos, soucieux chacun de distancer l'autre dans la splendeur et l'éclat de leur vie de cour. Contrairement à ce que prétendait Théopompe à leur propos *(ap.* Athénée XII, 531a-e; Élien, *VH.* 7.2), la

46c

Figures 46c.

Monument des Néréides (a-b-c-d): scènes d'audience (46a) et de banquet (46 b-d)

tryphé, ce n'est pas seulement le luxe et les plaisirs, c'est aussi et d'abord l'image de puissance que ces roitelets pouvaient donner à l'extérieur en mettant en scène une sémiologie du pouvoir fortement inspirée des codes idéologiques et iconographiques qui régissaient la cour du Grand Roi. Mais, d'un autre côté, on l'a déjà dit, les emprunts nombreux et raisonnés à l'art aulique achéménide n'impliquent pas *nécessairement,* de la part des dynastes, une reconnaissance de leur sujétion à l'autorité satrapique: il est en effet délicat d'établir un lien politique assuré à partir d'un programme iconographique, dans la mesure où les dynastes de Xanthos et de Limyra sont avant tout soucieux d'exalter leur position dominante en Lycie. On remarquera simplement qu'en rappelant implicitement à son profit la victoire de l'Eurymédon, le dynaste de Xanthos ne cherche guère à flatter les Perses: il est vrai que le poème a été composé par le Grec Symmachos de Pellana, mais celui-ci a certainement soumis préalablement le texte à son patron! Par ailleurs, comme pour les monnaies, l'un des problèmes consiste à identifier les

personnages qui, par exemple, sont figurés sur les scènes d'audience *(fig. 46a) :* le satrape ou le dynaste?

Fort heureusement, un autre monument xanthien lève une part de la difficulté. Il s'agit du sarcophage de Payava (du nom de son occupant lycien). Là encore, les emprunts perses

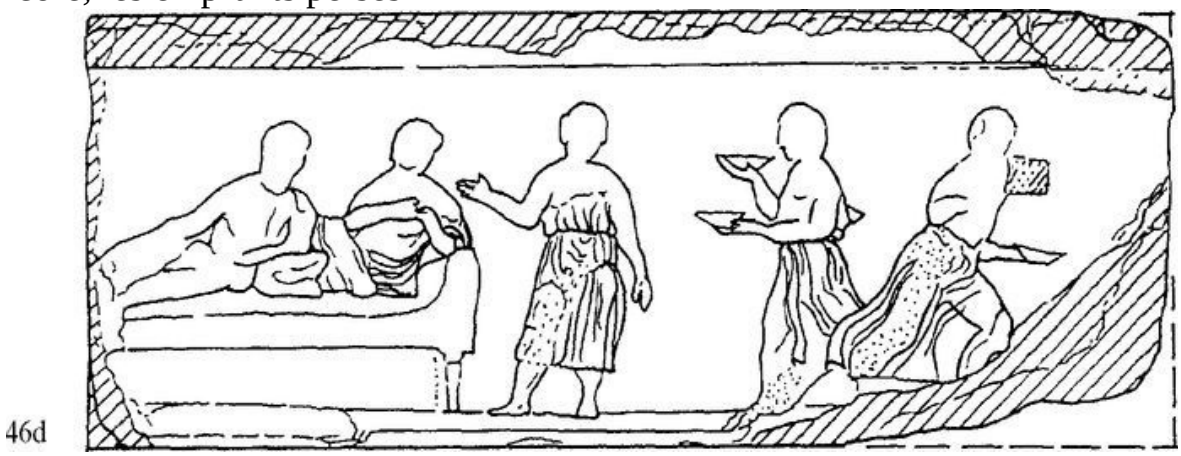

Figure 46d

sont prégnants, particulièrement évidents sur une scène d'audience : plusieurs personnages vêtus à la grecque sont introduits devant un dignitaire, porteur des vêtements et attributs perses (kandys, *akinakēs,* tiare, barbe), tandis que deux autres personnages sont debout derrière lui. Sur la poutre faîtière, une inscription en lycien désigne «Autophradatès, satrape perse», en évoquant la remise d'un objet (?) à un personnage dont le nom manque mais qui ne peut désigner que Payava; l'un ou l'autre paraît avoir «capturé un général lycien» (?) *(TL* 40). La présence d'Autophradatès à Xanthos n'est pas surprenante, au plan institutionnel, puisque la Lycie dépend alors du satrape de Sardes, et qu'une autre inscription funéraire (de Phellos) est datée par l'expression «sous le commandement (?) d'Autophradatès» *(TL* 61). Il est néanmoins très remarquable de le voir représenté sur un monument lycien, qui implique une dépendance de Payava (sans doute le dynaste de Xanthos à cette date) : on a l'impression de voir figurée l'une des cérémonies qui entouraient l'arrivée d'un satrape dans sa province. Mais à quelle date se situe la scène: avant, pendant ou après les révoltes? L'étude du sarcophage lui-même ne permet pas de le dater précisément à l'intérieur d'une fourchette 370-350. Peut-on parler d'une distinction (mainte fois assurée par d'autres témoignages sur la longue durée) entre une Lycie occidentale (loyale aux Perses ou reconquise par les Perses) et une Lycie centrale et orientale (dominée par un dynaste en révolte ouverte qui serait Périclès)?

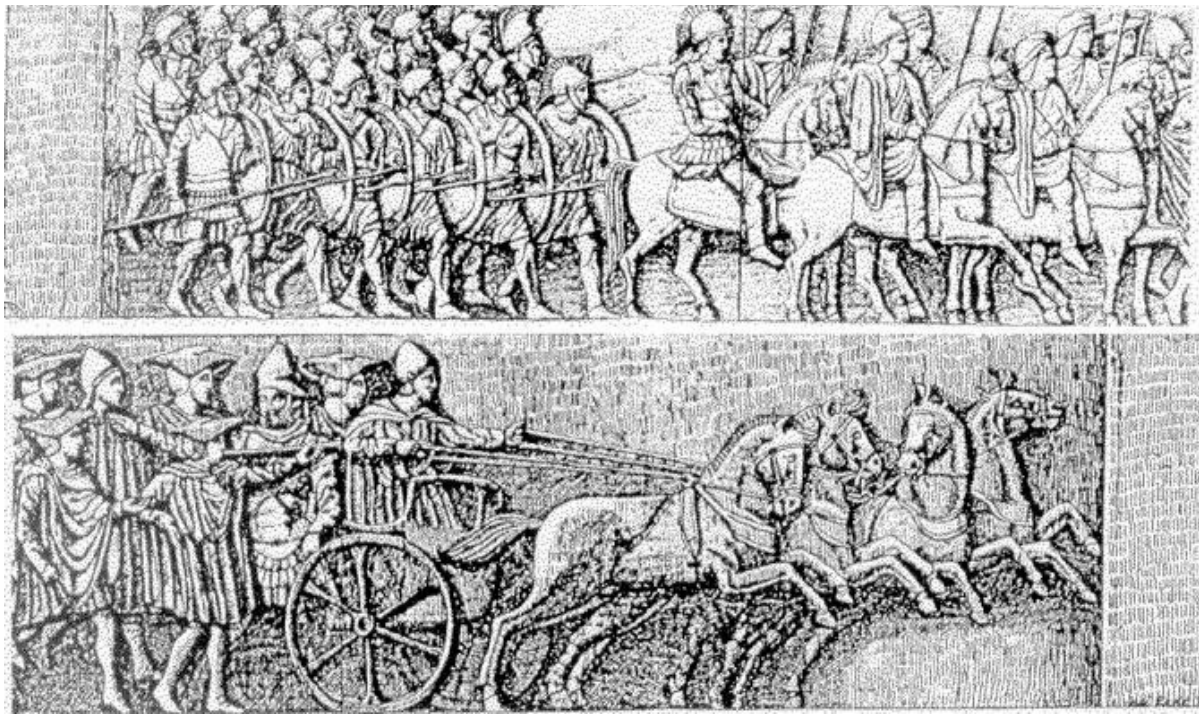

Figure 46e.

Parade sur l'herôon de Périclès de Limyra

À cette question, nombre de commentateurs ont répondu par l'affirmative, postulant même des opérations communes entre Périclès et Datamès. Mais, fragmentaire et mal daté, le dossier n'autorise pas de telles inférences. On notera d'abord (mais sans liens assurés avec les événements que l'on tente d'analyser ici) que des textes de l'époque d'Alexandre suggèrent que, dans cette période, les Perses ont mené campagne en Lycie, et qu'ils y ont fait des prisonniers, dont certains ont été déportés à Persépolis (Diodore XVII, 68.5; Plutarque, Alex. 37.1; Polyen IV, 3.26; chapitre XVI, 12). On rappellera ensuite que Théopompe mentionne une attaque menée par Périclès contre Telmessos, ce qui suppose une guerre contre le dynaste de Xanthos, puisque Arbinas inscrit Telmessos dans son domaine. Par ailleurs, l'extension territoriale de Périclès est assurée par des inscriptions trouvées sur plusieurs sites de Lycie centrale et orientale. Une inscription de Limyra fait référence à une victoire remportée par Périclès sur un certain Artumpara, dont on a trouvé des monnaies sur plusieurs sites lyciens, mais on ne peut pas établir avec certitude les rapports qu'il entretient (éventuellement) avec Autophradatès. Les quelques jalons documentaires donnent plutôt l'impression d'évoquer des luttes entre dynastes lyciens, sans liaison assurée avec les révoltes des satrapes, même si l'on peut poser en hypothèse que les secondes ont pu

favoriser les premières ; l'incertitude chronologique, en tout cas, n'autorise pas à conclure à l'intervention directe d'Autophradatès (même si elle ne l'exclut pas). Une inscription récemment publiée vient même remettre en question le rôle traditionnellement attribué à Périclès. Elle montre en effet qu'après sa mort, sa famille et ses descendants continuent de tenir à Limyra une position de prestige éminent, signe manifeste que son pouvoir n'a pas été détruit: à lui seul, le document annihile toutes les hypothèses que l'on a pu échaffauder sur le sort réservé par le Grand Roi à un dynaste coupable de rébellion.

· *Un bilan de la discussion.* - Sans oublier les incertitudes persistantes que l'on a soulignées pas à pas, on peut au moins affirmer avec certitude que la thèse de Diodore n'est pas confirmée par le reste de la documentation. On n'assiste pas à un embrasement général et coordonné du front occidental en 361, mais plutôt à une série de révoltes locales et sans ampleur, sur une décennie. En dépit des intentions prêtées à Orontès et à Datamès, on ne voit pas que les satrapes aient jamais projeté d'unir leurs forces à celles des Égyptiens pour détrôner Artaxerxès II. En tout cas, s'il a jamais existé des plans d'action commune sur la longue durée et sur la longue distance, ils n'ont pas été mis en application. Si Orontès a réellement été reconnu comme stratège d'une coalition, on ne le voit jamais à la tête d'une armée unifiée face à une armée royale. Il est tout à fait frappant de constater que les seules opérations militaires mentionnées le sont en Éolide et Troade d'une part, dans les régions limitrophes de Datamès de l'autre. Dans le nord-ouest de l'Asie Mineure, les troubles s'insèrent peut-être également dans la longue histoire des rapports conflictuels entre Sardes et Daskyleion. On voit souvent les chefs perses d'Asie Mineure s'opposer les uns aux autres, et pratiquement ne jamais collaborer, si ce n'est lors de la campagne loyaliste d'Autophradatès et de Mausole. Quant à Datamès, il mène lui aussi des opérations personnelles, mis à part une entente avec Ariobarzanès dont la durée et l'efficacité pratiques restent du domaine de l'hypothèse. La seule armée royale que l'on voit opérer à l'ouest est celle que le prince Ochos conduisit victorieusement contre Tachôs dans les derniers mois de règne de son père. Face aux informations qui lui parvenaient d'Asie Mineure, Artaxerxès, pour autant qu'on puisse en juger, estimait que les forces des satrapes loyaux devaient suffire à apaiser les troubles.

La fin de la révolte antérieure de Pissouthnès, telle qu'elle est rappelée par

Ctésias (§52), est tout à fait significative: il est trahi par le chef des mercenaires qui combat à ses côtés, l'Athénien Lykon: «Celui-ci reçoit aussi des villes et des terres pour prix de sa trahison. » Or, l'exemple n'est pas unique. On doit souligner à nouveau en effet la fréquence du thème de la trahison dans les sources anciennes. Le cas de Datamès est particulièrement notable, puisqu'il souffrit des trahisons successives de son beau-père, de son fils aîné, de beaucoup d'autres de ses compagnons, enfin de Mithridate qui fit mine d'adhérer à la rébellion pour mieux le trahir. Mais son cas n'est pas isolé, puisque Ariobarzanès fut lui-même trahi par son fils, et qu'Orontès et Rhéomithrès eux-mêmes se rendirent et livrèrent nombre de conspirateurs aux officiers royaux: la méfiance à l'égard des autres chefs perses paraît bien être partagée par tous les protagonistes. Ce serait une erreur de considérer le thème uniquement comme un topos moralisateur, quelles qu'aient été les intentions des auteurs classiques. Les espoirs prêtés à Orontès et à Rhéomithrès sont très nets: le premier souhaitait recevoir des «dons importants» du roi (en particulier un vaste gouvernement), le second «se réconcilier avec le roi» (Diodore XV, 91.1; 92.1). En d'autres termes, les Perses continuent de déterminer leurs actions dans le cadre idéologique du système loyauté/faveur royale, que tant de textes mettent en évidence tout au long de l'histoire achéménide (chapitres VIIIet XVII, 2).

Faut-il préciser que ces remarques ne visent pas à nier la réalité des révoltes? Le problème est plutôt d'en donner une interprétation au regard de la domination territoriale du Grand Roi. De ce point de vue, la situation est contrastée. D'une part, on ne peut que souligner à nouveau que les Perses, malgré la volonté royale et de grands préparatifs, se sont montrés incapables de reprendre en main la vallée du Nil ; qui plus est, en un moment, le pharaon prend lui-même l'offensive. Cette incapacité est difficile à comprendre: si la thèse de la décadence militaire perse n'est guère tenable (chapitre XVII, 3), on peut faire valoir l'insuffisance de la couverture territoriale perse qui, déjà au siècle précédent, ne paraît pas avoir réellement contrôlé le Delta dans son ensemble (chapitre XIV, 2), mais aussi la puissance d'Hakôris fondée à la fois sur l'Égypte et sur un réseau d'alliances qui a contraint les armées satrapiques à lutter sur différents fronts contemporains. D'autre part, il paraît difficile d'affirmer que les révoltes satrapiques attestées en Asie Mineure illustrent une dégradation profonde et irréversible du contrôle exercé par le pouvoir central sur les gouverneurs. Ce n'était pas la première fois, au demeurant, que des satrapes mécontents prenaient les armes: rappelons par exemple la révolte

(hypothétique) de Mégabyze (chapitre XIV, 3), ou celles d'Arsitès (Ctésias § 50), de Pissouthnès (Ctésias § 52), puis celle de son fils Amorgès. Aucune de ces révoltes ponctuelles n'a fait peser de menace décisive sur Artaxerxès Ier ni sur Darius II, en dépit de l'aide extérieure qu'elles reçurent parfois (les Athéniens auprès d'Amorgès). Contrairement à une interprétation qui veut présenter d'Orontès l'image d'un nouveau Cyrus le Jeune, il n'y a pas à proprement parler mise en cause ni d'Artaxerxès ni de la dynastie achéménide: il n'y a alors aucune alternative à la continuité dynastique achéménide. On ne voit pas non plus que l'un ou l'autre des rebelles perses aient jamais mis en cause non plus les structures impériales, en tentant, par exemple, de fonder une principauté personnelle, voire un royaume indépendant- contrairement à l'impression que pourrait créer le vocabulaire *(basileia)* que Diodore, à propos de la Phrygie Hellespontique (XV, 90.3), utilise manifestement en anticipant la situation d'époque hellénistique (cf. XVI, 90.2; XX, 111.4; XXXI, 19.1-5). En bref, pour autant qu'on puisse les reconstituer, les événements des années 360 mettent en évidence, à la fois, les symptômes d'instabilité impériale (les révoltes satrapiques et l'offensive de Tachôs d'Égypte), leur caractère limité et contradictoire (la dissolution interne des révoltes, les luttes dynastiques en Égypte), et les capacités intactes du centre pour venir à bout de ces mouvements sous la forme d'offensives militaires (victoires d'Ochos en Syrie) et politiques (ralliements à Ochos et à Artaxerxès II).

VIII. AU CENTRE DU POUVOIR

· *Dans les résidences royales.* -Comme on l'a souligné à de multiples reprises, l'accent prioritaire mis dans les pages qui précèdent (comme dans le chapitre antérieur) sur les affaires du front occidental ne résulte pas d'un choix délibéré de l'auteur: il est l'expression de la composition du dossier documentaire. Au reste, les analyses des révoltes, des insoumissions et des reprises en main constituent une pierre de touche, parmi d'autres, du fonctionnement des structures impériales. On aimerait, néanmoins, pouvoir mener également une enquête approfondie au centre de l'Empire. C'est une nouvelle fois sur les constructions royales que nous sommes le mieux informés. On sait qu'Artaxerxès II fit construire un apadana à Ecbatane *(A^{2}Ha-b-c).* C'est lui également qui est très probablement l'auteur d'un nouveau palais achéménide à Babylone. Mais c'est à Suse que son activité est la mieux assurée. On sait qu'il reconstruisit l'apadana de Darius Ier qui avait disparu

dans les flammes sous le règne d'Artaxerxès Ier *(A²Sa).* Plus important encore: les fouilles et les inscriptions prouvent qu'il a construit un nouveau palais, en bas de la terrasse, sur les rives du Chaour *(A²Sd).* Aucune construction ni aucun aménagement de palais ne peuvent lui être attribués à Persépolis. En revanche, il fut le premier à faire édifier sa tombe au-dessus de la terrasse: il fut suivi en cela par son successeur. C'est à ces tombes que fait allusion Diodore de Sicile (XVII, 71.7). Nous ignorons malheureusement tout des raisons qui ont conduit Artaxerxès II à quitter le site tout proche de Naqš-i Rustam. La décision royale illustre au moins le fait qu'aux côtés de Pasargades, Persépolis restait une capitale vivante de l'Empire. Notons d'ailleurs, par anticipation, qu'Artaxerxès III y poursuivit l'œuvre continue de ses prédécesseurs *(A³Pa, Pb) :* il ajouta un escalier (ouest) au palais de Darius, reprenant sélectivement les reliefs de porteurs de dons.

· *Artaxerxès II, Mithra et Anāhita : sources et problèmes.* - Comme ses prédécesseurs, Artaxerxès II ne manque pas d'invoquer Ahura-Mazda, en reprenant par exemple les formulaires de Darius Ier *(A^Z^Hc,* 15-20). Mais ce qui est plus notable, c'est que, dans nombre de ses déclarations, il invoque conjointement le grand dieu de la dynastie avec Anāhita et Mithra *(A²Sa, Sb, Sd, A²Ha).* Pour la première fois, les «autres dieux» invoqués anonymement par Darius Ier et ses successeurs sont donc nommément désignés. C'est là une innovation sur la signification historique de laquelle on continue de s'interroger. Traditionnellement, et non sans raison, on se réfère à un édit d'Artaxerxès II dont parlait Bérose et dont un auteur tardif (Clément d'Alexandrie) a transmis la teneur *(FGrH* 680 F11). Après avoir rappelé que les Perses et les Mèdes ne rendaient pas de culte à des statues de bois ou de pierre, Bérose s'exprimait ainsi:

> Plus tard cependant, après de nombreuses années, ils commencèrent à honorer des statues *(agalmata sebein)* ; cette pratique fut introduite par Artaxerxès, fils de Darius Ochos; il fut le premier à faire ériger *(anastēsas)* une statue d'Aphrodite Anaïtis à Babylone, à Suse et à Ecbatane, et à ordonner aux Perses [Persépolis], aux Bactriens [Bactres], à Damas et à Sardes de (lui [Anāhita]) rendre un culte *(sebein).*

Ce texte - qui dérive à coup sûr d'une source officielle - s'insère sans aucun doute dans le rôle de régulateur des cultes perses qui est traditionnellement dévolu au Grand Roi. Cela dit, il pose de sérieux problèmes d'interprétation. Les inscriptions royales elles-mêmes ne sont pas univoques. On soulignera

que les formules peuvent différer d'une inscription à l'autre. Ahura-Mazda continue de tenir une place de premier plan, en particulier dans l'inscription qui fait référence à l'édification du nouveau palais de Suse *(A^2Sd):* «Avec l'aide d'Ahura-Mazda j'ai construit cette résidence... Qu'Ahura-Mazda, Anāhita et Mithra me gardent de tout mal... »; il en va différemment de l'inscription qui relate la reconstruction de l'apadana de Darius Ier à Suse : «Avec l'aide d'Ahura-Mazda, d'Anāhita et de Mithra, j'ai fait (re)construire cet apadana» *(A^2Sa,* cf. *A^2Ha).*

Mais encore, pourquoi la seule inscription de son successeur à Persépolis porte-t-elle simplement: «Puissent Ahura-Mazda et le dieu Mithra *(Mithra baga)* me protéger, moi-même, mon pays et tout ce que j'ai construit» *(A^3Pa)* ? Pourquoi n'y a-t-il plus mention d'Anāhita, alors même que le texte de Bérose, quant à lui, ne dit pas un mot sur Mithra? Cette «omission» de Mithra paraît d'autant plus étrange que c'est uniquement sur le culte public qui lui est rendu que nous disposons d'informations convergentes. Nous savons en effet par Strabon (XI, 14.9) qu'à l'époque achéménide le satrape d'Arménie devait envoyer chaque année au Grand Roi 20 000 poulains à l'époque des *Mithriaka*, c'est-à-dire des fêtes officielles en l'honneur de Mithra. Des passages de Xénophon montrent que la pratique était en usage dès au moins Artaxerxès II, puisque chaque village d'Arménie devait, dit-il, envoyer chaque année des poulains en guise de *dasmos* royal *(Anab.* IV, 5.24), et que ces poulains (ou certains?) étaient consacrés au Soleil (IV, 5.35). De ces fêtes officielles en l'honneur de Mithra, nous sommes également informés par Douris, qui souligne le rôle central qu'y jouait le roi (Athénée X, 534e). La plupart des témoignages classiques citant Mithra datent approximativement du règne d'Artaxerxès II *(e.g.* Xénophon *Écon.* IV, 24; Plutarque *Art.* 4.5; Élien *VH* I, 33): mais devons-nous nécessairement en inférer un rapport chronologique étroit avec la modification des formulations royales à l'époque de ce roi? Rien n'est moins sûr.

Derrière ces questions se cache un problème essentiel, que pose déjà le texte bien connu de Plutarque sur l'intronisation d'Artaxerxès II à Pasargades dans un temple dédié à Anāhita, ici désignée comme « déesse guerrière » (Art. 3.2) : à quel niveau précisément se situe la nouveauté introduite par Artaxerxès II? Que signifie par exemple la distinction apparemment marquée par Bérose entre des villes (Babylone, Suse, Ecbatane) qui reçoivent l'ordre d'ériger *(anastēsas)* des statues, et d'autres (Persépolis, Bactres, Damas et Sardes) où, semble-t-il apparaître par contraste, l'accent est mis seulement sur

le culte *(sebein)*, comme si des statues y existaient déjà (ou que l'on allait rendre un culte sans statue)? Et, si de telles statues existaient ici et là, comment apprécier la nouveauté de l'édit? Ou encore : si Bérose ne fait pas état de Mithra, est-ce parce que nous ne disposons que d'une citation partielle de l'édit royal, ou parce que le culte de Mithra n'était pas lié à des statues de culte – statues qui semblent représenter, pour Bérose lui-même, la nouveauté la plus notable?

Cette observation elle-même pose un autre problème. *A priori*, le texte de Bérose est parfaitement en harmonie avec ce qu'affirme par exemple Hérodote (I, 131): «Les Perses n'ont pas l'usage d'élever des statues *(agalmata)* des dieux ni des temples ni des autels. Ils montent sur les plus hautes montagnes» (cf. de même Strabon XV, 3.13). Mais ces affirmations péremptoires sont-elles parfaitement recevables ? On n'insistera pas sur une information de Strabon (XV, 3.15), selon lequel, dans les sanctuaires perses de Cappadoce, lors des fêtes, on transportait en grande pompe des statues *(xoana)* d'Anaïtis et d'Omanos : le témoignage se réfère en effet à une époque tardive. Plus important est un passage de Dinon (cité lui aussi par Clément d'Alexandrie), qui, écrivant au IVe siècle, transmettait des informations divergentes de celles d'Hérodote : selon lui, si, en effet, Perses, Mèdes et mages sacrifient sur les hauteurs, ils adorent deux divinités sous forme de statues (agalmata), à savoir le Feu et l'Eau (FGr H 690 F28). La chronologie de Dinon ne permet pas d'induire qu'il rend compte là d'une évolution initiée par Artaxerxès II: tout aussi bien ne nomme-t-il ni Mithra ni Anāhita, sauf à supposer que le Feu désigne le premier et l'Eau la seconde, ce qui paraît extrêmement peu probable : l'Eau et le Feu sont deux divinités bien individualisées, dont Strabon souligne de son côté la place centrale dans les pratiques sacrificielles perses (XV, 3.14, 16). Et revient la question de fond sur la nouveauté introduite à l'époque d'Artaxerxès II.

• *Droaphernès et la statue de Sardes.*– On voit bien où le problème achope : c'est que nous sommes dans l'impossibilité de trouver ailleurs confirmation ou illustration de l'évolution suggérée par les inscriptions royales et explicitée par la citation de Bérose. À cette fin, en effet, il faudrait disposer d'une documentation précisément datée qui permettrait de prouver qu'à partir d'Artaxerxès II des sanctuaires officiels d'Anāhita munis de statues de culte ont été érigés dans les villes énumérées par Bérose. Ce n'est pas le cas : si la

diffusion des sanctuaires d'Anaïtis Persique/Anāhita en Asie Mineure occidentale remonte certainement à une haute époque (cf. Tacite, *Ann.* III, 62), nous ne possédons aucun témoignage direct de l'existence d'un sanctuaire d'Anāhita à Sardes même avant 322 (Pausanias VII, 6.6: Artémis Persique). Venant de Sardes, un document plus récemment publié a été allégué comme parallèle (SEG XXIX, 1205). Il s'agit d'une inscription grecque qui porte le texte suivant, où l'on peut distinguer trois parties, une dédicace et deux interdictions:

> (1-5) Dans la trente-neuvième année du règne d'Artaxerxès, Droaphernès, fils de Barakès, *hyparkhos* de Lydie, [a consacré] la statue *(andrias)* à Zeus de Baradatès.
>
> (5-11) Il (?) ordonne aux néocores thérapeutes [de Zeus] qui ont le droit de pénétrer dans l'adyton et qui couronnent le dieu de ne pas participer aux mystères de Sabazios de ceux qui apportent les victimes pour être brûlées et d'Angdistis et de Mā.
>
> (11-13) Ils (?) ordonnent à Doratès le néocore de s'abstenir de ces mystères.

Le texte grec a été (re)gravé à l'époque impériale romaine, pour des raisons qui restent incertaines. Cette particularité explique sans doute quelques obscurités qui subsistent. Essentiellement, le texte rend compte d'une décision prise par Droaphernès, inconnu par ailleurs, mais qui porte un anthroponyme typiquement iranien et dont on peut dire qu'il est un haut personnage de l'administration satrapique de Sardes (le terme *hyparkhos* ne permet pas à lui seul de déterminer sa fonction précise). Comme la formule «Zeus de Baradatès » l'implique, il s'agit d'un culte familial, comparable au « Mèn de Pharnakès » connu dans le Pont par Strabon (XII, 3.31). Baradatès, dans cette hypothèse, doit être considéré comme l'ancêtre de Droaphernès, fils de Barakès.

Il est surtout notable de constater que Droaphernès a consacré une statue. Mais doit-on nécessairement y voir l'expression particulière d'une politique générale visant à multiplier les statues de culte dans tout l'Empire ? À supposer que la statue soit bien une statue divine – ce que ne laisse guère supposer le terme utilisé *(andrias :* statue humaine)– une telle interprétation n'est nullement assurée. Tout d'abord, la datation de l'inscription fait problème car, mis à part le rapprochement postulé avec Bérose, aucun élément ne permet d'assigner le document à l'époque d'Artaxerxès II (vers 366-365) plutôt qu'à celle d'Artaxerxès Ier (vers 427), puisque la copie que nous possédons date de plusieurs siècles après la décision de Droaphernès. Quant au Zeus

ainsi honoré, rien ne permet d'en faire *l'interpretatio graeca* d'un Ahura-Mazda dont on postule qu'il apparaissait dans la version originale. Il est infiniment plus probable que Zeus renvoie ici à une divinité locale, qui peut tout simplement être le Zeus lydien, bien attesté à Sardes dès le début du VIe siècle. Dans ces conditions, le document n'a aucune raison d'être rapproché étroitement de la décision que Bérose inscrit au compte d'Artaxerxès II.

• *Anāhita* et *Ištar.–Ce* n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes de constater que, dans le même temps, aucun texte ne fait référence à une fête officielle en l'honneur d'Anāhita, dont l'instauration serait précisément fixée à l'époque d'Artaxerxès II. Ou plus exactement, nous possédons un témoignage, qui n'est pas sans poser quelques problèmes d'interprétation. Plutarque rapporte qu'Artaxerxès II prit la mesure suivante à l'encontre d'Aspasie, l'ancienne compagne de Cyrus le Jeune: «Il la désigna comme prêtresse de l'Artémis d'Ecbatane, que les Perses nomment Anaïtis, pour qu'elle passât sa vie dans la chasteté» *(Art.* 27.4). Le passage implique d'abord formellement que le sanctuaire d'Anāhita d'Ecbatane, connu par d'autres textes plus tardifs, existait déjà au moins à l'époque d'Artaxerxès, et il laisse même entendre que sa fondation était antérieure. Il est tentant de rapprocher le témoignage de Plutarque d'un texte datant d'Esarhaddon: y est citée une femme, qui, dans le sanctuaire d'Ištar d'Arbèles, porte le titre d'« oblate royale » *(sēlūtu ša šarri).* Certes, nous ne savons pas s'il existait encore dans Arbèles achéménide un sanctuaire d'Ištar, mais l'importance de la ville autorise une telle hypothèse.

A priori, le rapprochement paraît aller de pair avec les représentations d'Anāhita sur plusieurs documents iconographiques (sceaux, cachets, anneaux), que l'on a déjà présentés *(fig. 30a-b, p. 265)* et qui démontrent des syncrétismes qui se sont opérés, sans doute depuis une haute époque, entre Anāhita et la grande déesse mésopotamienne. Doit-on pour autant en inférer que la déesse dont Artaxerxès II entend répandre les statues et le culte dans l'Empire n'est autre qu'une Anāhita babylonisée? L'hypothèse paraît peu recevable, de même que celle, connexe, qui postule une «babylonisation» de la dynastie achéménide dans le courant du IVe siècle, en rapport avec l'origine à demi-babylonienne de Darius II et de Parysatis. On notera également que la consécration d'une femme à une déesse n'est pas propre à Ištar, c'est là au contraire une coutume extrêmement répandue. Strabon la cite également dans les temples d'Anāhita en Cappadoce (XI,14.16) ; il rapporte des pratiques

analogues : à Zélée, dans le sanctuaire d'Anaïtis, fondé par les Perses (cf. XI, 8.4) ; et dans d'autres sanctuaires dédiés à des divinités perses, on trouve également des hiérodules (XII, 3.37) : une inscription grecque de Cappadoce témoigne de la consécration de hiérodules à « la grande déesse Anaïtis Barzochara».

Au reste, qu'aurait signifié une telle décision pour des populations qui, de l'Iran oriental à l'Asie Mineure occidentale, n'étaient certainement aucunement touchées par le syncrétisme entre Anāhita et Ištar? En Lydie par exemple, les assimilations et syncrétismes en cours s'opèrent entre Anāhita et Artémis. Dira-t-on que c'est en raison précisément de son caractère plastique qu'Anāhita a été choisie préférentiellement par un roi soucieux de diffuser parmi ses peuples une déesse dans laquelle chacun d'entre eux pouvait se reconnaître ?

• *Retour à Bérose.*– Si le caractère politique de la décision royale ne semble guère faire guère de doute, subsiste en effet le problème fondamental: à qui s'adresse la décision d'Artaxerxès? Il paraît fort peu probable qu'Artaxerxès II ait rompu avec la politique de ses prédécesseurs et tenté d'imposer le culte de divinités iraniennes aux régions citées par Bérose. Par ailleurs, si, comme on l'a vu, Anāhita a certainement fait l'objet de syncrétismes avec des divinités locales, ce n'était certainement pas l'intention du Grand Roi qu'on confonde le culte officiel de la déesse avec des divinités épichoriques. Si de tels syncrétismes existaient déjà, l'objectif du Grand Roi était manifestement d'implanter le culte et les images d'une déesse *pleinement iranienne.* L'énumération fournie par Bérose donne une clef: on y reconnaît en effet les principaux centres de la domination achéménide : Babylone, Suse, Ecbatane, Persépolis, Bactres, Damas et Sardes. Dans ces conditions, l'explication la plus probable –celle du moins que l'on retiendra ici – c'est qu'Artaxerxès s'adressait ainsi aux Perses installés dans les différentes provinces de l'Empire. En exaltant celle qui dispensait la légitimité royale, Artaxerxès cherche à souder plus encore autour de lui la *diaspora* perse impériale. Sa décision venait renforcer la fonction que Xénophon attribue fort justement aux cours satrapiques : être le conservatoire des mœurs perses et le lieu de reproduction idéologique de l'ethno-classe dominante– c'est-à-dire « la Perse en Asie Mineure pour le roi», pour reprendre l'expression imagée du poète Bianôr à

propos de Sardes *(Anth. Pal. IX, 423).*

Reste une autre question: quand et pourquoi? L'existence d'un édit permet-il de postuler que, ce faisant, Artaxerxès apporte une réponse à une situation de crise interne de l'Empire? Dans cette hypothèse, dans quelles circonstances historiques? La mesure pourrait faire part de la contestation idéologique avec son frère Cyrus le Jeune, ou bien s'intégrer dans le cadre des troubles satrapiques. Mais on doit, en rappelant le précédent de Xerxès et des daivā (chapitre XIII, 6-7), souligner qu'une interprétation autre est envisageable : Artaxerxès II réaffirme le caractère sacral d'un pouvoir royal lié indissolublement à la protection des divinités, en dehors de tout temps historique précisément situé. Mais reconnaissons-le pour terminer: l'interprétation que l'on vient de présenter laisse bien des questions en suspens, auxquelles nous nous sentons incapable d'apporter des réponses fondées.

• *L'espace impérial.* – Le texte de Bérose présente un autre intérêt, que l'on vient brièvement d'évoquer, d'ordre plus proprement administratif. L'énumération des sites constitue aussi une sorte d'inventaire de l'espace impérial, organisé autour des résidences traditionnelles (Persépolis, Suse, Babylone, Ecbatane) et autour de capitales qui gouvernent à de vastes régions: Bactres (Plateau iranien), Damas (Transeuphratène) et Sardes (Asie Mineure et Anatolie). L'absence de Memphis confirme *a contrario* la valeur de l'information donnée par Bérose.

Si l'importance de Damas ou de Sardes pouvait déjà être postulée à l'aide d'autres sources, on soulignera surtout que nous avons là la première mention explicite de la Bactriane depuis la campagne qu'y mena Artaxerxès Ier au début de son règne (Ctésias § 31). La mention de Bérose confirme d'abord ce qu'on peut apprendre (ou supposer) à partir, d'une part, du rôle attribué à Dadarsi en 522-521 et, d'autre part, de la situation qui semble prévaloir à l'époque de Darius III : à savoir que les responsabilités du satrape de Bactres dépassent largement l'horizon de la Bactriane proprement dite. À son tour, cette mention peut être reliée à d'autres renseignements (eux aussi très allusifs) datés du règne d'Artaxerxès II et du règne de son successeur. Rappelons en particulier que, face à l'avance de Cyrus le Jeune, Artaxerxès avait fait rassembler des troupes à Ecbatane (Diodore XIV, 22.1-2), troupes qui ne parvinrent que tardivement ; elles étaient menées par un frère bâtard du roi (Xénophon, Anab. II, 4.25) : ce qui prouve au moins que le Plateau iranien et l'Asie centrale continuaient de fournir des soldats, lorsqu'une mobilisation

générale était décidée ; on en aura confirmation dans les dispositions prises par Darius III en 333-331.

Certes, les textes sont peu éloquents et, pour certains même, d'interprétation incertaine, mais ils viennent rappeler opportunément que, vu du centre, l'Empire s'étend jusqu'à l'Asie centrale. L'Inde elle-même n'est pas totalement absente de la documentation datée du règne d'Artaxerxès II. L'ouvrage que Ctésias avait consacré à cette région est plein d'histoires fantastiques, qui sans doute durent charmer ses lecteurs. On soulignera néanmoins que, par voie directe ou par l'intermédiaire d'Élien, on apprend ainsi que les rois de l'Indus devaient envoyer régulièrement des dons au Grand Roi; c'est peut-être de cette façon que Darius III obtint des éléphants indiens (cf. Quinte-Curce V, 2.10). Ajoutons enfin que, dans l'œuvre perdue qu'il avait consacrée aux routes et étapes royales, Ctésias suivait un itinéraire depuis Éphèse jusqu'à Bactres et à l'Inde (*FGr H* 688 F33 : *apou Ephesou mekhri Baktrôn kai Indikēs).* En eux-mêmes, les renseignements restent allusifs : ils impliquent cependant qu'à cette date, les liens entre Suse et la vallée de l'Indus n'étaient pas coupés, et que les rois indiens continuaient de manifester leur sujétion au Grand Roi.

• *D'Artaxerxès II à Artaxerxès III.* – Selon Plutarque, les dernières années du vieux roi furent semées d'embûches et de complots. Plutarque rappelle d'abord que, de son mariage avec Stateira, Artaxerxès avait eu trois fils légitimes : Darius (l'aîné), Ariaspès (nommé Ariarathès par Justin X, 1.1) et Ochos, le plus jeune (Art. 26. 1-2; cf. 30.2). De ses concubines lui étaient nés également un grand nombre de bâtards (115 fils selon Justin X, 1.1, 5), parmi lesquels Arsamès (Plutarque § 30.1 et 8). «De manière à enlever tout espoir à Ochos et l'empêcher de jeter à nouveau le royaume dans des troubles et des guerres», le roi désigna Darius comme prince héritier (Plutarque §26.4-5). Bientôt, un violent ressentiment poussa Darius, conseillé par Tiribaze, à nouer un complot contre son père (§ 27-28). Le prince sut trouver de nombreux courtisans prêts à le suivre (§ 29.1), y compris, selon Justin (X, 1.5), 50 de ses frères bâtards. Le complot fut découvert grâce aux informations données par un eunuque ; Darius fut déféré devant les juges royaux puis mis à mort (Plutarque § 29), «de même que les femmes et les enfants de tous les conjurés » (Justin X, 2.6). Suit, chez Plutarque, l'exposé des agissements condamnables d'Ochos, soutenu par son amante Atossa qui était à la fois sa sœur et sa belle-

mère (§23. 3-7; 30.1; cf. Val. Max. IX, 2.7). Par ses manœuvres et dénonciations, Ochos réussit à déstabiliser son frère légitime Ariaspès, qui préféra se suicider (§ 30.1-5; version différente dans Élien VH IX, 42); bientôt, il fit disparaître Arsamès, son frère-bâtard, favori du roi (§30.7-8). C'est dans ces conditions qu'Artaxerxès mourut de vieillesse, à l'issue d'un long règne (entre novembre 359 et avril 358 au témoignage des tablettes babyloniennes).

Au-delà du romantisme échevelé du récit de Plutarque, on observera tout d'abord qu'à l'instar de ses prédécesseurs, Artaxerxès II a pris soin de désigner de son vivant un héritier, en l'occurrence l'aîné ; d'autre part, que le choix n'équivaut pas à un partage du pouvoir (malgré Justin X, 1.2) ; enfin et en même temps que le statut de prince héritier est lui-même instable. Plutarque, en revanche, ne souffle mot de la désignation d'un nouvel héritier après la disparition de Darius puis celle d'Ariaspès. Il se contente de noter que le roi manifestait une préférence pour l'un de ses bâtards, Arsamès. En réalité, tout permet de penser que, lors de la mort d'Artaxerxès II, la transition était préparée : si, comme on peut raisonnablement l'admettre, Ochos a été mis par son père à la tête de l'armée chargée de combattre Tachôs (Syncelle, p.486, 20: «alors que son père vivait encore »), cette désignation, à elle seule, lève tous les doutes. Sans s'y attarder, Diodore (XV, 93.1) note tout simplement qu'à la mort d'Artaxerxès II Ochos succéda à son père. Ce qui ne veut pas dire que la succession a été aisément admise par tous. Un auteur tardif mentionne par exemple que, lors de son avènement, le nouvel Artaxerxès «enterra vivante Atossa qui était à la fois sa sœur et sa belle-mère. Il enferma son oncle avec plus de 100 fils et petit-fils dans une cour vide et les fit périr sous une pluie de traits» (Val. Max. IV, 2.7; cf. Justin X, 3.1). Une telle présentation s'insère parfaitement dans l'image détestable d'Artaxerxès III dans la littérature antique (e.g. Plutarque §30.9). Mais, à supposer que la tradition transmise par Valère Maxime puisse être admise, on doit simplement en conclure qu'avant son avènement Ochos s'était fait des ennemis à la cour. Au reste, Plutarque rend compte lui aussi que, comme à l'époque de la succession de Darius II (§6.1-2), la cour était agitée par les agissements de factions contraires en faveur de Darius ou en faveur d'Ochos (§26.1).

IX. LES GUERRES D'ARTAXERXÈS III (351-338)

• *Artaxerxès III et Artabaze.* – Il semble que, peu après son avènement, le nouveau Grand Roi se trouva aux prises avec des troubles en Asie Mineure, à moins que, sous une forme larvée, ils n'aient jamais cessé. Dans le cours du développement qu'il consacre à la guerre menée par Athènes contre ses alliés révoltés entre c. 357 et 355 (XVI, 7.3-4; 21-22.1-2), Diodore rapporte que le stratège athénien Charès, dans le but d'alléger le poids financier des opérations militaires, passa un accord avec le satrape de Phrygie Hellespontique, Artabaze, qui était alors en état de révolte *(apostas)* contre le roi; grâce à son aide, le satrape remporta une victoire sur l'armée royale (§22.1) ; puis, bientôt, devant les menaces d'Artaxerxès, Athènes cessa son intervention. De ces événements, nous trouvons trace également dans des fragments anecdotiques qui apportent quelques précisions complémentaires: les forces royales étaient commandées par Tithraustès, dont le statut n'est pas précisé: il disposait d'une khôra en Phrygie, que vint piller Charès (FGrH 105 F4). Après le départ de l'Athénien, le satrape trouva une aide chez les Thébains, qui lui envoyèrent une force commandée par Pamménès, grâce auquel il soutint des combats victorieux contre «les satrapes envoyés par le roi» (Diodore §34.1-2).

S'il semble acquis qu'Artabaze n'a reçu aucun secours d'autres satrapes d'Asie Mineure, les raisons et origines de sa rébellion restent environnées d'un épais mystère. Selon le Scholiaste à Démosthène (4.14), le roi aurait ordonné aux satrapes de licencier leurs mercenaires. Mais, outre que l'information pose quelques problèmes (chapitre XVII, 3), elle n'explique rien de la conduite d'Artabaze. On doit plutôt penser, comme à l'époque précédente, à une dénonciation portée contre Artabaze par l'un de ses collègues, sur des bases qui nous échappent totalement, mais qui, apparemment, avaient convaincu le roi (cf. XVI, 52.3: *egklēmata).* Dans des conditions non élucidées, Artabaze choisit de s'exiler avec toute sa famille à la cour de Philippe II de Macédoine *(ibid.).*

• *Échec en Égypte, révolte en Phénicie et à Chypre (351-345).* – Pendant que ces troubles mineurs étaient éteints en Asie Mineure, le nouveau roi se préoccupait surtout de la situation qui prévalait alors en Transeuphratène et en Égypte, même si, lors de son avènement, il pouvait éventuellement estimer qu'il avait les mains libres du côté de l'Égypte: il n'ignorait rien en effet des effets destructeurs de la rébellion de Nektanébô II ni des difficultés que le prétendant connaissait pour imposer son pouvoir contesté. Nous ne savons pas

grand-chose des intentions d'Artaxerxès III. Dans un passage fort suspect destiné à illustrer la couardise du Grand Roi qui répugnait à prendre lui-même la tête des opérations, Diodore note simplement que, au cours de la période 361-351, des généraux perses furent à nouveau vaincus en tentant de reprendre pied en Égypte (XVI, 40.3-5). Mais de telles tentatives nous n'avons aucun témoignage concordant, jusqu'au moment où Artaxerxès lui-même convoqua son armée et subit un revers en 351 (Isocrate, *Phil.* 101; Démosthène, *Lib. Rhod.* 11-12), avant que de laver l'affront quelques années plus tard.

En 347, Isocrate adresse un vibrant éloge à Philippe II de Macédoine. Il promet au roi qu'il remportera victoire sur victoire car l'Empire perse est moribond après l'échec que vient de connaître le Grand Roi en Égypte (351) :

> En outre, les régions de Chypre, de Phénicie, de Cilicie et de tout ce pays d'où les Perses tiraient leur flotte, appartenaient alors au Grand Roi [sous Artaxerxès II] ; maintenant, ou bien elles l'ont abandonné ou bien elles sont en proie à de tels malheurs qu'il ne peut rien tirer de ces peuples et que cela te sera profitable si tu veux le combattre. Enfin, Idrieus [de Carie], le mieux pourvu de tous les princes du continent, doit sans doute être plus hostile à la puissance royale que ceux-mêmes qui lui font la guerre... Mais, si tu passais sur le continent..., tu détacheras du roi beaucoup d'autres satrapes [qu'Idrieus], si tu leur promets la liberté et si tu répands en Asie ce mot qui, jeté parmi les Grecs, a abattu notre empire [d'Athènes] et celui des Lacédémoniens (Phil. 102-104).

On retrouve là l'un de ces catalogues de pays insoumis au Grand Roi dont raffole le rhéteur athénien, qui n'hésite pas à grandir par opposition le règne d'Artaxerxès II qu'il avait tourné en ridicule dans un discours daté de 380 *(Panég.* 161). Néanmoins, derrière l'outrance du propos, Isocrate fait allusion à des faits incontestables dont traitait en particulier Diodore au livre XVI.

Selon cet auteur en effet, l'impulsion vint des Sidoniens, qui convainquirent les autres Phéniciens de prendre les armes contre les Perses et de passer un accord *(symmakhia)* avec le pharaon Nektanébô, avant de se livrer à d'immenses préparatifs guerriers. La guerre fut officiellement ouverte, lorsque les Sidoniens ravagèrent le paradis perse situé près de la ville et détruisirent les stocks de fourrages établis par les satrapes en vue de la guerre d'Égypte; ils passèrent également par les armes plusieurs chefs perses (XVI, 41). Dans le même temps, une révolte liée à la précédente éclata à Chypre, les neufs rois se déclarant indépendants (42.3-4). Pendant qu'il rassemblait une armée à Babylone (§42.1), Artaxerxès ordonna à Idrieus de Carie de mener une flotte

et une armée à Chypre (§42.6-9), tandis que Mazée, « gouverneur de Cilicie», et Bélésys, « satrape de Syrie», conduisaient les premières opérations contre la Phénicie; Tennès, «roi de Sidon», s'était entre-temps considérablement renforcé grâce à des levées dans la population sidonienne et à l'arrivée d'un contingent de mercenaires envoyés par le pharaon et commandés par Mentôr : Mazée et Bélésys furent alors repoussés (42.1-2). Ils joignirent ultérieurement leurs forces à l'armée royale arrivant de Babylonie. Selon Diodore, le Grand Roi n'eut pas réellement à combattre, car le roi de Sidon, Tennès, qui bientôt s'aboucha avec Mentôr, décida de trahir ses concitoyens: il livra à Artaxerxès cent Phéniciens, puis ouvrit les portes de la cité; il fut bientôt mis à mort; les Sidoniens préférèrent se tuer, eux, leurs femmes et leurs enfants et mettre les flammes à leurs maisons; épouvantés par la rigueur royale, les autres Phéniciens se rendirent (§43-45.6). Peu après (?), les cités chypriotes avaient été reprises ou s'étaient rendues; seul résistait Pnytagoras de Salamine, qui fait lui aussi bientôt sa soumission (§46.1-3).

Aussi intéressant et détaillé soit-il, le récit de Diodore pose de nombreux problèmes. Tout d'abord celui de la chronologie, souvent flottante comme dans tout le livre XVI. Le seul témoignage extérieur est un fragment de chronique babylonienne (ABC n°9, p.114) qui, daté de la quatorzième année d'Artaxerxès III, fait état de l'envoi, au palais royal de Babylone, de prisonniers sidoniens en octobre 345; on doit en inférer que la prise de Sidon est antérieure de quelques semaines ou mois, soit probablement 346, en admettant qu'en 347 Isocrate fait référence à une révolte encore en cours *(Phil. 102)*. La révolte a certainement duré assez longtemps, puisque, dans un premier temps, Mazée et Bélésys ont été chargés de la mater; mais il n'est guère possible de fixer une chronologie fine, ni d'affirmer à coup sûr que la révolte phénicienne a éclaté immédiatement après l'échec égyptien de 351, car la phraséologie de Diodore incite au contraire à penser qu'il s'est écoulé plusieurs années entre les deux événements. Il est clair en effet qu'après l'échec sur le Nil les Perses ont commencé immédiatement à préparer une force immense, car le Grand Roi avait décidé d'en finir une fois pour toutes avec la sécession du pharaon (Diodore XVI, 40.5-6); en quittant la Babylonie, le véritable objectif d'Artaxerxès est de marcher contre l'Égypte (cf. §§43.2; 44.1-5). Sidon est manifestement l'une des bases de préparatifs logistiques perses; c'est là que sont rassemblées la flotte et des troupes, ainsi que du fourrage pour la cavalerie (§41.5). Le récit de Diodore indique clairement que les préparatifs perses sont déjà bien avancés lorsque la révolte éclate. Bref, il

ne semble pas que la révolte ait duré de 351 à 346, contrairement à ce que l'on affirme parfois.

Les préparatifs de l'armée rendent compte, pour une part, des conditions de déclenchement des hostilités. Diodore indique que Tennès de Sidon comptait sur les milices levées dans la cité et sur les mercenaires grecs, dont certains avaient été envoyés par Nektanébô aux ordres de Mentôr (§§ 41.4; 42.2; 44.6). Il précise également qu'en raison de sa richesse inégalée Sidon était en état de rassembler trières, mercenaires, armes de toute sorte et provisions en quantité (§§41.4, 44.5), indiquant qu'elle avait su tirer profit de la lenteur des préparatifs du Grand Roi. Sans nier les forces propres de Sidon, on doit cependant souligner que ses dirigeants ont su surtout profiter du fait que les Perses avaient choisi leur cité pour faire leurs préparatifs en vue de l'expédition d'Égypte: il est clair que les Sidoniens ont mis la main sur certains stocks stratégiques impériaux (§41.5) ; étant donné les circonstances, on est tenté de penser que les 100 trières et pentères dont elle dispose (§44.6) constituent le contingent qu'elle devait préparer pour la guerre d'Égypte; si les habitants brûlent leurs vaisseaux après la trahison de Tennès, c'est moins pour empêcher certains d'entre eux de fuir (§45.4) que pour affaiblir la flotte royale. En d'autres termes – comme l'avait fait Aristagoras en 499 (p.165) –, les dirigeants sidoniens ont repris aux dépens des Perses les moyens qui devaient soutenir l'offensive que le Grand Roi se préparait à lancer contre l'Égypte.

Nous sommes moins bien informés sur les origines et les raisons de la révolte, dans la mesure où nous savons peu de choses de l'histoire de Sidon et de la Phénicie dans les décennies précédentes, mis à part la contribution navale sidonienne lors de la guerre menée par Conon et la conduite trouble de Straton lors de l'offensive menée par Tachôs une dizaine d'années plus tôt. Diodore met en exergue la haine qu'y avaient soulevée les dirigeants perses qui vivaient dans la cité; les ordres et réquisitions, donnés avec morgue, avaient, d'après lui, créé ou accentué un puissant mouvement de mécontentement contre la taxation de guerre impériale (§41.2, 5), qui venait ponctionner cruellement les profits que la cité tirait de ses activités commerciales *(dia tēs emporias;* §41.4). Ce n'était cependant pas la première fois que Sidon était ainsi mise à contribution, depuis la première expédition égyptienne menée par Cambyse en 525. L'immensité des préparatifs perses, soulignée par Diodore (§40.6), suffit-elle à expliquer la décision des dirigeants sidoniens, qui agissent sans arrière-pensée puisqu'ils ravagent le paradis royal et exécutent de hauts dirigeants perses, acceptant dès lors que la guerre que

mènerait contre eux le Grand Roi serait sans merci (cf. §41.6)?

Une telle question et quelques autres restent sans réponse. On s'explique mal en effet que Tennès ait choisi de trahir la cité dès l'annonce de l'arrivée de l'armée d'Artaxerxès. Selon Diodore (§43.1), dès qu'il fut informé de l'importance de l'armée royale, le roi de Sidon «jugea que les révoltés étaient incapables de se mesurer à elle ». On ne comprend pas un tel revirement, comme si, auparavant, Tennès ignorait les préparatifs royaux – hypothèse évidemment insoutenable. Une telle attitude est-elle révélatrice d'un conflit interne à la cité? On ne voit non plus jamais les autres cités phéniciennes intervenir, alors même que Diodore, sans l'affirmer explicitement, *semble* suggérer que les Sidoniens s'étaient unis à Arados et à Tyr (§41.1; cf. §45.1) : en réalité, seule Sidon semble s'opposer aux Perses; elle fut la seule à être durement châtiée. Bref, on s'explique mal l'aveuglement des dirigeants sidoniens. Il faut peut-être tenir compte de l'appui espéré de Nektanébô : celui-ci leur avait-il promis d'intervenir directement? C'est possible, dans la mesure où les pharaons n'étaient en général pas avares de telles promesses, et que les Sidoniens se souvenaient certainement de l'offensive récente de Tachôs. Selon Diodore en tout cas, c'est bien l'exemple égyptien qui poussa les Phéniciens puis les Chypriotes à se révolter (§§40.5; 42.5). Il faut enfin supposer que, pendant la période où le Grand Roi préparait son armée à Babylone, les forces perses en Phénicie propre n'étaient sans doute pas très nombreuses: ce qui expliquerait que les forces sidoniennes et leurs mercenaires aient réussi à repousser la première contre-attaque menée par Mazée et par Bélésys.

• *De Sidon à Jérusalem et à Jéricho.* – Il serait également du plus haut intérêt de déterminer si les rébellions sidonienne et chypriote se sont étendues dans les pays voisins – hypothèse qui pourrait contribuer à expliquer l'apparent optimisme des Sidoniens. Mais il faut bien reconnaître que, sur ce point, nous ne disposons que de témoignages maigres et contradictoires. Plusieurs auteurs tardifs font état de la déportation de Judéens en Hyrcanie, en application d'ordres donnés par le Grand Roi. Un autre auteur (Solinus) parle de la destruction de Jéricho à l'époque d'Artaxerxès III (à son retour d'Égypte). Mais, outre que ces textes sont suspects et contradictoires (sur le plan chronologique), aucune documentation extérieure ne vient confirmer la réalité d'une révolte qui aurait embrasé la Judée et la Samarie.

• *La reconquête de l'Égypte (343-342).* – Dans la vision stratégique du Grand Roi, la remise en ordre en Phénicie et à Chypre était à coup sûr une chose importante. Néanmoins, il restait obsédé par le problème égyptien, en vue duquel il avait commencé d'immenses préparatifs plusieurs années auparavant (XVI, 40.6). Accompagné par une flotte de guerre et de transport considérable (§40.6: chiffres stéréotypés), le Grand Roi prit la route de l'Égypte à la fin de l'année 343. Quelques mois plus tard (été 342), il faisait son entrée à Memphis, alors que Nektanébô s'était enfui en Haute-Égypte puis en Nubie (§51.1-2). Du point de vue de l'histoire achéménide, l'un des problèmes les plus importants que pose l'expédition est de tenter de comprendre pourquoi Artaxerxès a réussi là où avaient échoué tant d'armées achéménides depuis le début du IVe siècle. Pour répondre à une telle question, nous ne pouvons nous fonder que sur le compte rendu détaillé de Diodore de Sicile (XVI, 46.4-9, 47-51), qu'il est aisé de confronter sur bien des points aux récits que le même auteur a donnés de l'expédition menée par Pharnabaze (XV, 41-43), de celle de Perdiccas contre Ptolémée (XVIII, 33-36) ou encore de celle d'Antigone contre le même Ptolémée en 306 (XX, 73-76). Il convient cependant de préciser – avant d'y revenir plus longuement (chapitre XVII, 3) – que tout le passage de Diodore est vicié par la place déterminante qu'il attribue aux mercenaires grecs au cours de la campagne.

Diodore précise que l'armée achéménide souffrit des mêmes handicaps qu'il a déjà soulignés lors du récit d'expéditions antérieures. Avant même d'arriver dans la vallée, les troupes ennemies devaient vaincre bien des obstacles. Elles devaient d'abord traverser la terrible «région sans eau» qui s'étendait au sud de Gaza; on sait qu'à cet effet Cambyse avait recouru aux services du «roi des Arabes» (Hérodote III, 5-9), tout comme Esharhaddon l'avait fait de son temps (ANET^3 292); il en fut de même d'Antigone en 306 (Diodore XX, 73.3); on ne sait pas ce qu'il en fut en 343. Puis venait la région des sables mouvants, les Barathres (Diodore I, 30.4-7; XX, 73.3; cf. Polybe V, 80.1), dans lesquels Artaxerxès III perdit nombre de ses soldats (XVI, 46.5). Selon Diodore, la raison en fut que les Perses n'avaient aucune idée de la disposition des lieux. Il précise ailleurs qu'en entrant en négociations avec Artaxerxès III Tennès de Sidon avait fait valoir qu'il pourrait guider l'armée royale (XVI, 43.3). On s'étonne cependant que les Perses n'aient pu trouver de guides locaux (cf. XVI, 48.3). On a l'impression ici que Diodore a repris un motif répétitif, déjà

illustré par le rôle qu'Hérodote fait jouer en l'affaire au chef de mercenaires Phanès auprès de Cambyse en 525 (III, 4).

Le seul avantage que Diodore reconnaît à Artaxerxès mais c'est là un topos bien enraciné – c'est la supériorité numérique écrasante de son armée: Nektanébô dispose de 20 000 mercenaires grecs, de 20 000 Libyens et de 60 000 *makhimoi* égyptiens (XVI, 47.5-7), face à une armée royale «innombrable», comme l'implique l'emploi de chiffres canoniques (300 000 fantassins, 30 000 cavaliers, 300 trières et 500 autres navires de transport: XVI, 40.6). Il rappelle les épisodes les plus marquants, à ses yeux du moins: très tôt, semble-t-il, un corps d'armée, grâce à l'aide de guides égyptiens, réussit à passer le fleuve et à établir une tête de pont sur l'autre rive (XVI, 48.3-5), d'où la crainte de Nektanébô, qui s'empresse de gagner Memphis pour la mettre en état de défense (§48.6); à son tour, ce repli crée des inquiétudes dans le camp égyptien et conduit des mercenaires grecs à négocier leur reddition: d'où la chute de Péluse, bientôt suivie par la prise de Bubastis et autres cités fortifiées (§49.7-8 ; 51.1). Dès lors, la voie du Nil était libre, et la marine royale pouvait remonter le fleuve jusqu'à Memphis (cf. Thucydide I, 104.2).

Par ailleurs, Diodore souligne que l'armée royale s'est ébranlée très tard, en raison de la longueur des préparatifs, ce qui a permis au maître de l'Égypte de procéder à la mise en défense du pays (XVI, 46.7; 49.7; cf. XV, 41.2,5). Derrière le poncif, il y a certainement une réalité, car l'offensive contre l'Égypte ne se produisit que dans l'hiver 343-342. C'est, d'une part qu'une fois Sidon soumise le roi attendit probablement la reddition des cités chypriotes (46.1-3), c'est aussi qu'il y acheva de nouveaux préparatifs, sans doute en partie désorganisés par la révolte de Sidon (cf. 45.4: destruction des navires). Diodore précise également qu'avant son départ de Babylone (ou à son arrivée en Phénicie), Artaxerxès envoya des messagers en Grèce pour y demander l'envoi de mercenaires : Athènes et Sparte refusèrent sans agressivité, Thèbes et Argos firent partir des contingents (44.1-3). C'est dans cette période également que les cités sujettes d'Asie Mineure firent parvenir leurs propres contingents à l'armée royale (44.4; cf. 46.4). Après la chute de Sidon, le Grand Roi avait également accueilli Mentôr et ses 4000 hommes (42.2; 47.4).

D'où la tactique traditionnelle de Nektanébô qui, comme tous les pharaons, cherche à tirer parti des avantages topographiques: rendre le fleuve infranchissable et interdire les débarquements sur les plages du Delta: des

fortifications sont disposées sur toutes les bouches du Nil, en particulier sur la branche pélusiaque, la mieux pourvue en plages (XVI, 46.6-7, XV, 47.2-4; XX, 76.3); on a rassemblé une multitude de bateaux du Nil, bien adaptés aux combats fluviaux (XVI, 47.6); ces bateaux servaient également à transporter les troupes d'un point à l'autre pour interdire aux troupes ennemies de débarquer sur les plages (XX, 75.1; 76.3-4); quant au fleuve lui-même, les rives en avaient été fortifiées de manière à en interdire le passage (XVI, 47.7; cf. XV, 47.3; XVIII, 33.6, 34. 1-4). Il apparaît que, pour mettre tous les atouts de son côté, le Grand Roi a choisi une saison favorable, tel Antigone en 306 qui avait quitté la Palestine au lever des Pléiades, c'est-à-dire au début novembre (XX, 73.3), à une date donc où l'armée ne pouvait pas être mise en danger par la crue du Nil (cf. XV, 48.4). Mais, à lui seul, ce choix, heureux, n'était pas un gage de succès: devant les échecs, Antigone proposa même de faire retraite et de revenir «avec une armée mieux préparée, à une date où le Nil est censé être le plus bas» (XX, 76.5). L'échec de Pharnabaze avait également montré qu'une résistance longue des défenses égyptiennes pouvait contraindre l'assaillant à différer trop longtemps l'assaut et donc à se replier (XV, 48.1-4).

En dépeignant Nektanébô sous des traits très défavorables, Diodore rend-il compte, peu ou prou, des sentiments des Égyptiens? Il est impossible de répondre à de telles questions: l'enrôlement de guides égyptiens ne préjuge pas de leur attitude par rapport au pharaon: tout aussi bien Nikostratos avait-il pris soin de garder des otages par devers lui (XVI, 48.3). On notera simplement avec Diodore (§§48.6; 49.2-3) que le repli de Nektanébô sur Memphis a démoralisé ses soldats. On soulignera enfin que Nektanébô a bien vite perdu espoir et renoncé à défendre Memphis jusqu'au bout, préférant prendre la fuite vers la Nubie, considérant que nombre de cités étaient prêtes à le trahir (§51.1). On peut se demander si l'affaiblissement interne du pouvoir pharaonique – objet de *pronunciamientos* militaires tout au long du IVe siècle – ne constitue pas l'une des raisons profondes de l'échec égyptien: mais c'est là simple hypothèse, que la documentation existante ne permet pas de fonder en toute certitude. Diodore déclare à ce propos que Nektanébô n'était guère disposé à prendre tous les risques pour conserver l'hégémonie *(hyper tēs hēgemonias; 51.1).* Cette attitude paraît tout à fait opposée aux pensées que le même Diodore prête à Artaxerxès, décidé à prendre la tête de l'armée afin de mener en personne les combats pour conserver son royaume/sa royauté *(agônas hyper tēs basileias ;* §40.6). Même si la présentation et le vocabulaire

agonistique de Diodore sont l'expression de la propagande royale, il ne fait guère de doute qu'Artaxerxès III était décidé, quant à lui, non seulement à rétablir l'ordre en Phénicie, mais aussi à reconquérir l'Égypte. Arrivé au pouvoir dans des conditions troubles, il était décidé à faire la preuve de sa valeur militaire, justificatrice de son pouvoir. Un passage de Théopompe illustre bien l'importance que revêtit la marche vers l'Égypte. Ce fut l'occasion pour le Grand Roi de convoquer sur son passage des représentants des peuples soumis, qui vinrent lui apporter dons et cadeaux rituels (FGrH 115 F263a-b). Diodore peut donc écrire à juste titre qu'au retour d'Égypte, chargé de butin, le Grand Roi avait acquis un très grand renom par ses victoires (§51.3) : en d'autres termes, il avait renforcé son pouvoir et son prestige parmi les siens et parmi ses peuples. À cette occasion fut gravé un sceau royal, qui exaltait la victoire personnelle du roi sur les rebelles égyptiens *(SA³a;* ici *fig. 12b).*

• *Artaxerxès III en Égypte.* –Ainsi l'Égypte revenait-elle dans le giron achéménide, presque soixante ans après la sécession d'Amyrtée. Une administration perse fut réinstallée dans le pays, sous la direction de Phérendatès (XVI, 51.3), dont on ne peut dire en toute certitude qu'il est un descendant du satrape d'Égypte du même nom connu au temps de Darius Ier (chapitre XII, 1). Traditionnellement, dans la tradition égyptienne et dans la tradition classique, Artaxerxès III a eu une réputation épouvantable, au même titre que Cambyse, dont il est fréquemment rapproché dans les textes anciens. L'origine doit en être trouvée à coup sûr dans les mesures qu'il prit, ainsi rapportées par Diodore:

> Il démantela les murailles des cités les plus importantes, il pilla les sanctuaires et rassembla ainsi une grande quantité d'argent et d'or; il emporta même les Annales sacrées *(tas ek tôn archaiôn hierôn anagraphas),* qu'ultérieurement Bagôas rendit aux prêtres égyptiens contre versement de grandes sommes en guise de rançon (XVI, 51.2).

On accusait même Artaxerxès d'avoir, tout comme Cambyse, mis à mort le taureau sacré Apis: selon Élien (*VH* VI, 8), c'est pour punir le roi de ses forfaits égyptiens que Bagôas l'aurait assassiné! Des monnaies attestent que le nouveau conquérant porta le titre de pharaon.

• *Mentôr en Asie Mineure.* – À son retour, Artaxerxès envoya Mentôr en Asie Mineure. Après s'être entremis auprès du roi pour permettre à Artabaze et aux siens de rentrer (XVI, 52.3-4), le premier objectif de Mentôr fut de marcher contre Hermias, «tyran d'Atarnée qui, maître de nombreux points fortifiés et cités, s'était révolté contre le roi» (§52.5). Ensuite, sans donner aucune précision, Diodore écrit que Mentôr ramena à la raison d'autres chefs *(hēgemones)* en rupture avec les Perses, et que, par force et par ruse, il les soumit rapidement (§52.8). Il s'agit manifestement de troubles localisés sans grande ampleur. Mentôr a rempli une mission habituelle de maintien de l'ordre face à des «dynastes» locaux qui, reconnus par le pouvoir achéménide, devaient manifester une loyauté sans faille en toute occasion. Bien que le texte de Diodore ne permette pas d'en décider en toute certitude, il semble bien en effet qu'après la soumission d'Hermias les activités de Mentôr s'exercent aux alentours de l'ancien domaine du «tyran», c'est-à-dire en Éolide et en Troade, régions traditionnellement dirigées depuis Daskyleion.

• *Artaxerxès III et Philippe II.* – C'est des années postérieures à la reconquête de l'Égypte que datent apparemment les premiers rapports diplomatico-militaires entre Artaxerxès III et Philippe II. Mais existait-il une politique macédonienne à la cour, et, si oui, à quelle date a-t-elle pris forme et consistance? Soulignons d'entrée que la réponse à cette question risque d'être le reflet d'une image née dans le miroir déformant d'une histoire prophétique ou eschatologique, qui postule que la conquête d'Alexandre relève de la nécessité. Soulignons en même temps que nous ne disposons d'aucune documentation directe qui permettrait de reconstituer dans le détail la vision que les autorités achéménides avaient des progrès de Philippe en Grèce et en Thrace.

Le premier indice de rapports directs entre l'Empire perse et le royaume macédonien, nous le trouvons dans l'exil d'Artabaze et de sa famille auprès de Philippe II (Diodore XVI, 51.3). Il n'y a aucune raison d'en induire qu'à cette date Philippe II entendait manifester son hostilité contre Artaxerxès, d'autant qu'il était parvenu récemment au pouvoir dans des conditions extrêmement troubles. L'accueil d'un exilé n'implique pas en effet une rupture avec le Grand Roi. Un Perse de Daskyleion en fuite ne pouvait guère trouver refuge qu'en Europe. On peut citer au moins deux Perses de distinction qui, au Ve siècle, vinrent se réfugier à Athènes pour échapper au châtiment royal (Plutarque

Cimon 109: Rhoisakès; Ctésias §43: Zôpyros). Si Artabaze a choisi de s'installer en Macédoine, c'est d'une part en raison de la proximité d'un région quasiment limitrophe de sa satrapie: nul doute que, malgré les défaites de 479, les rapports ne s'étaient pas brutalement rompus entre Daskyleion, la Thrace et la Macédoine; par ailleurs, un noble perse pouvait trouver en Macédoine, auprès des aristocrates locaux, un cadre et un mode de vie assez comparables à ceux auxquels il était habitué. On connaît d'ailleurs au moins un autre Perse, Amminapès, qui a trouvé asile à la cour de Philippe II, pour des raisons que nous ignorons (Quinte-Curce VI, 4.25).

C'est dans le contexte du retour d'Artabaze auprès du Grand Roi que l'on a parfois vu l'indice des activités de Philippe dans l'Empire. Dans une harangue prononcée en 341, Démosthène présente à ses auditeurs un argument en faveur de sa politique d'alliance avec le Grand Roi:

> Ensuite, l'agent du même Philippe, le complice de toutes ses machinations contre le roi, vient d'être déporté *(anaspastos).* Ainsi le roi va être instruit de toute l'affaire, non par nos dénonciations, qu'il pourrait croire suggérées par notre intérêt particulier, mais par celui-là même qui a monté le coup et qui a tout arrangé *(Phil. IV 32).*

Cet «agent», on le sait, c'est Hermias, présenté par Diodore dans le cadre de la mission confiée par Artaxerxès III à Mentôr après la victoire en Égypte. On a eu tendance à prendre Démosthène au pied de la lettre et à en déduire que Philippe, par l'intermédiaire d'Hermias, projetait de désorganiser les positions achéménides en Asie Mineure occidentale. L'hypothèse paraît peu recevable. Il est en effet remarquable que, dans son récit, Diodore n'ait pas soufflé mot d'éventuelles complicités macédoniennes du tyran d'Atarnée, et ait réduit la mission de Mentôr à une simple affaire de restauration de l'ordre impérial localement troublé (XVI, 52.5-8) - ce même Diodore qui, ailleurs, n'hésite pas à affirmer qu'à l'issue de son triomphe à Delphes en 346-345, le roi de Macédoine songeait à se faire reconnaître *stratēgos autokratôr* des Grecs pour marcher contre les Perses (XVI, 60.5). Bien que la «politique perse» » de Philippe soit aussi opaque, pour nous, que la «politique macédonienne d'Artaxerxès, rien, dans les actions de Philippe, à cette date, ne vient confirmer qu'il est alors prêt à mettre en pratique le vigoureux plaidoyer prononcé par Isocrate en 347 en faveur d'une expédition en Asie Mineure.

Dans la même harangue, Démosthène souligne à l'intention de ses auditeurs

une autre circonstance défavorable à Philippe: «Les hommes en qui le roi a confiance et qu'il regarde comme ses bienfaiteurs détestent Philippe et sont en guerre contre lui» *(Phil.* IV, 31); il s'agit là d'une allusion claire aux hostilités qui se déroulent alors à Périnthe, comme l'explicite encore mieux le texte d'une réponse (apocryphe) de Démosthène à une lettre (apocryphe) de Philippe: «Les satrapes qui gouvernent l'Asie ont naguère expédié des mercenaires étrangers qui ont empêché Philippe de forcer Périnthe... » *(Réponse* 5). De ces hostilités, nous avons confirmation dans Diodore:

> Les nouvelles des agrandissements territoriaux de Philippe étaient parvenues en Asie jusqu'au Grand Roi: alarmé par la puissance de Philippe, le Grand Roi envoya des lettres aux satrapes du littoral, leur enjoignant d'apporter toute aide possible aux Périnthiens. En conséquence, les satrapes se consultèrent et envoyèrent à Périnthe un corps de mercenaires, des fonds abondants, et, en quantité suffisante, de l'approvisionnement et autres produits nécessaires pour les opérations militaires (XVI, 75.1-2).

Pausanias (I, 29.10) apporte une précision notable: c'est Arsitès, satrape de Phrygie Hellespontique, qui coordonna les opérations, ce qui paraît logique, étant donné la situation stratégique des territoires de Daskyleion: tout aussi bien verra-t-on, en 334, le même Arsitès diriger les opérations contre Alexandre, après avoir, là aussi, pris conseil de ses collègues (Arrien I,12.8-10).

L'aide apportée à Périnthe fait partie des accusations lancées par Alexandre dans une lettre qu'il envoya à Darius après Issos; selon le texte transmis par Arrien (II, 14.5), Ochos était également accusé d'avoir envoyé une armée en Thrace; le roi macédonien n'hésitait pas, qui plus est, à rejeter sur la cour perse la responsabilité du meurtre de son père. Précédemment, Darius rappelait l'existence d'un accord d'amitié et d'alliance *(philia kai symmakhia)* passé entre Artaxerxès III et Philippe II (II, 14.2). L'absence de tout document parallèle sur un tel traité a ouvert le champ aux spéculations, qui ont surtout pour caractéristique de s'opposer les unes aux autres: inutile d'ajouter une carte à un château dont la restauration relèverait du miracle! Contentons-nous de remarquer que des ambassades ont certainement été échangées entre les deux cours, sans que l'on puisse dire quelles en étaient les missions, peut-être réduites à des rapports de bon ou mauvais voisinage (cf. Plutarque, Alex.5.1-3 ; Quinte-Curce III, 7.1). À coup sûr, Pella et Suse ne s'ignoraient pas. Dans le dossier, nous disposons d'une seule certitude, ce sont les hostilités perso-

macédoniennes autour de Périnthe, assiégée vers 341 par Philippe. Mais que Démosthène veuille en tirer argument pour persuader ses concitoyens que le Grand Roi est prêt à s'allier avec leur cité et à leur envoyer des fonds pour la guerre est une chose, que l'orateur puisse être considéré comme un observateur rigoureux de la «politique macédonienne» d'Artaxerxès en est une autre! Car, après tout, du moins selon Eschine (III, 238), Artaxerxès ne tarda pas à faire savoir aux Athéniens qu'il ne leur enverrait pas d'argent!

Résumons-nous. Il ne fait pas de doute que, comme ses prédécesseurs, Artaxerxès III mène une politique vers les cités grecques, qui voient arriver relativement fréquemment des ambassades royales. Il est hors de doute également que les opposants à la Macédoine, tel Démosthène, jugeaient que l'appui du Grand Roi représentait la seule alternative crédible face aux progrès de Philippe II. Il est enfin hors de doute que l'arrivée des armées macédoniennes sur les Détroits a soulevé l'inquiétude du satrape de Daskyleion qui, à coup sûr, a fait part de ses craintes au Grand Roi. Celui-ci a pris des mesures de nature défensive et limitée, se bornant à envoyer des secours à Périnthe. Peut-être a-t-il également envoyé un corps de mercenaires en Thrace, comme l'en accuse Alexandre : on ne peut le dire, mais ne s'agit-il pas simplement d'une redondance discursive? Bref, la cour était tenue informée des opérations de Philippe. Il paraît difficile d'aller au-delà de ces observations, car, après tout, il n'est pas évident que les intentions de Philippe étaient plus claires pour le Grand Roi et ses conseillers qu'elles ne le sont pour nous aujourd'hui: les spécialistes perses de la politique balkanique avaient souvent été désarçonnés par les contradictions impénétrables des puissances européennes (cf. Thucydide IV, 50.2). Il faut attendre la victoire de Philippe à Chéronée (338) puis la fondation de la Ligue de Corinthe (337) pour que les choses deviennent tout à fait claires. Entre-temps, Artaxerxès III avait disparu, assassiné, et l'un de ses fils, Arsès (Artaxerxès IV), lui avait succédé (août-septembre 338).

CINQUIÈME PARTIE

Le IVe siècle et l'Empire de Darius III dans la longue durée achéménide : un bilan prospectif

CHAPITRE XVI

Pays, peuples et satrapies: un inventaire du monde achéménide

INTRODUCTION. DANS LES PAS D'ALEXANDRE ET SUR LES TRACES DE DARIUS

• *Une autre source «achéménide» : les historiens d'Alexandre.* – Avant d'ouvrir l'ultime chapitre consacré à la confrontation entre Darius III et Alexandre, il convient de faire une halte, de manière à synthétiser et à globaliser les informations, interprétations et hypothèses que l'on a présentées dans les chapitres qui précèdent. L'enquête pourra être menée également grâce aux apports d'un «nouveau» *corpus*, les historiens anciens d'Alexandre. On en a jusqu'ici volontairement réduit l'utilisation, sauf dans les chapitres de la deuxième partie consacrés à des aspects relativement statiques des traditions perses: nous entendons «statiques» au regard des principes mêmes de l'idéologie royale achéménide, qu'il s'agisse des vertus royales, des représentations de l'espace impérial ou encore des gens et de la vie de cour – tous ces aspects que les textes de l'époque de Darius III estiment conformes aux «usages ancestraux» *(e.g.* Diodore XVII, 34.6; 35.3; Quinte-Curce III, 3.8; III, 8.12; IV, 13.26, etc.). Deux exemples pour expliciter rapidement ce point: la célèbre description que donne Quinte-Curce (III, 3.8-25) du cortège royal avant Issos se rapproche étonnamment des descriptions quasiment parallèles offertes par Xénophon (« Cyrus ») et par Hérodote (Xerxès) (ci-dessus chapitre v, 4); de la même manière, la description, par le même Quinte-Curce (V,1.17-23), de l'entrée d'Alexandre à Babylone a pu être intégrée, à une étape antérieure de l'analyse, dans un développement sur les «entrées royales», dont on a toute raison de penser que les principes et l'organisation n'ont pas été modifiés en profondeur. À une occasion même, Quinte-Curce (III, 2.2) établit un rapprochement entre Xerxès et Darius III, dans la méthode utilisée par les Grands Rois pour recenser et décompter les contingents de l'armée royale. Cet

exemple ne doit pas pour autant conduire à postuler une fixité absolue des coutumes royales: d'une part, la comparaison menée par Quinte-Curce n'engage pas nécessairement l'historien d'aujourd'hui; d'autre part, elle n'implique pas un immobilisme général du protocole royal, dont on a vu par exemple qu'il avait connu quelques modifications au cours de la période, pas plus que le caractère apparemment répétitif des inscriptions royales ne doit conduire à conclure que rien n'a changé entre Cyrus et Darius III: on a vu par exemple les innovations introduites à l'époque d'Artaxerxès Ier et II (chapitre XIV, 1; xv, 8).

En revanche, replacées dans la longue durée du IVe siècle, les sources remontant à l'époque d'Alexandre sont d'une importance décisive pour tenter de déterminer quel était l'état de l'Empire à l'avènement de Darius III. Certes, à l'instar des auteurs grecs du IVe siècle, les historiens-courtisans ont souvent transmis une vision biaisée de la conquête et des vaincus: on aura l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises. Nous verrons par exemple que, dans certains cas, les renseignements offerts par les auteurs hellénistiques doivent être pris avec une prudence égale à celle que nécessitent les auteurs du IVe siècle, par exemple lorsqu'ils nous introduisent chez des peuples peu connus du Zagros, qu'ils définissent sous une forme indifférenciée et réductrice de sauvages-brigands, ou plus généralement lorsqu'ils entendent opposer du tout au tout l'immobilisme achéménide aux innovations impulsées par Alexandre (travaux sur les canaux et les fleuves babyloniens). La raison en est d'abord que l'idéologie que véhiculent les compagnons d'Alexandre est homologue à celle qui parcourt les écrits des auteurs du IVe siècle. Mais la responsabilité est celle aussi de l'historien qui les lit et les utilise. En effet, nombre de renseignements qu'offrent les compte rendus anciens ne peuvent être compris que si on les inscrit dans la longue durée de l'histoire perse. C'est en ce sens que les histoires d'Alexandre constituent une source « achéménide» : elles éclairent l'histoire achéménide et celle-ci, à son tour, aide l'historien à comprendre le sens et la signification des informations qu'elles transmettent. Pour ne prendre qu'un exemple, il est évident que les descriptions que donnent Arrien et Quinte-Curce de l'entrée d'Alexandre à Sardes puis à Babylone ne prennent tout leur sens historique que si on les replace dans le contexte des «entrées royales» » bien connues à l'époque achéménide (grâce à eux surtout) et aux époques antérieures. À son tour, un tel positionnement achéménide vient ruiner l'interprétation que l'on a traditionnellement donnée de telles informations au regard des rapports noués par Alexandre avec les élites des

pays conquis.

Au-delà de ces déformations (que le contexte achéménide permet de mettre en évidence et donc de redresser), les historiens d'Alexandre (utilisés, à leur manière, par Plutarque, Arrien, Quinte-Curce, Diodore, Justin et quelques autres) modifient singulièrement le regard que l'on peut poser sur l'Empire. Et cela, pour quelques raisons très simples. Tout d'abord, suivant Alexandre pas à pas, elles nous entraînent sur les traces de Darius et nous font découvrir le Haut Pays, sur lequel les auteurs classiques étaient pratiquement muets, si l'on excepte la marche de Cyrus entre Sardes et Babylone et le retour des mercenaires grecs entre la vallée du Tigre et la mer Noire, via les montagnes d'Arménie, la Bithynie et la Paphlagonie. Cette fois, ce sont (presque) toutes les satrapies qui sont traversées. Le monde achéménide prend ainsi une épaisseur et une profondeur que nous n'avions pu mettre en évidence qu'à l'époque de Darius Ier, en raison d'une abondance et d'une variété documentaires inégalées tout au long des Ve et IVe siècles. Il suffit de rappeler par exemple que c'est aux compagnons d'Alexandre que nous devons les premières descriptions littéraires de Persépolis et de Pasargades. Plus encore, le Plateau iranien et l'Asie centrale ne sont plus *terrae incognitae.* Certes, l'historien d'aujourd'hui aimerait disposer de sources plus précises; il n'en reste pas moins qu'à l'aide des renseignements que l'on tire des auteurs du IVe siècle on peut tenter de faire le tour du domaine du Grand Roi, à la fois du point de vue spatial, écologique et ethnique (même si, sur ce dernier point, l'Asie Mineure est une nouvelle fois favorisée): pour la première fois depuis Hérodote (VII-IX), c'est grâce à de telles sources que nous pouvons, par exemple, constituer un *Who's Who* de l'élite impériale.

Il y a évidemment un revers à la médaille. C'est que, par définition, les historiens militaires suivent le conquérant et en exaltent le souvenir. Au mieux, la domination territoriale de Darius n'apparaît qu'en creux, dans un contexte qui postule bien souvent qu'elle n'a constitué qu'un faible rempart devant la progression victorieuse des armées macédoniennes. En fonction des difficultés qu'a rencontrées Alexandre, les descriptions sont donc très inégales d'une région à l'autre: nous ne glanons par exemple que de pauvres renseignements sur la Cappadoce et l'Arménie, qui sont restées pour une grande part des satrapies *in partibus [barbarorum],* alors que les résistances rencontrées en quelques semaines entre Suse et Persépolis nous valent des notices précieuses sur l'Ouxiane, les Ouxiens et les Portes Persiques. Cette observation vaut tout particulièrement pour le Plateau iranien, l'Asie centrale

et la vallée de l'Indus. Lorsque Alexandre parcourt l'Arie, l'Arachosie, la Bactriane ou la Sogdiane, Darius III a disparu, et la proclamation royale de Bessos n'a pas suscité le ralliement loyaliste achéménide qu'il en attendait. Si bien que l'impression prévaut que la domination perse dans ces régions était légère, ce qui vient alors apparemment renforcer certaines conclusions qui ont parfois été tirées du silence des sources classiques. Mais l'état d'urgence que connaissent alors la Bactriane et la Sogdiane face à l'invasion d'Alexandre est-il à l'image de la situation qui prévalait antérieurement? Là réside évidemment l'une des difficultés majeures à utiliser les sources alexandrines : la mise au jour des réalités achéménides est parfois délicate, dans la mesure où l'on ne peut postuler à chaque fois une continuité absolue.

Au total, les sources hellénistiques (babyloniennes, égyptiennes, grecques, etc.), rapprochées des sources grecques du IVe siècle, sont exceptionnellement riches d'informations achéménides. Certes, nous ne disposons d'aucune inscription royale ni ne pouvons désigner aucune construction qui puisse être attribuée en toute certitude à Darius (pas même la tombe inachevée de Persépolis *:fig. 56b)*. Mais bien des textes et représentations venant tant de l'Asie Mineure, de l'Égypte, de Samarie que de la Babylonie viennent grossir et nourrir le corpus, en l'ancrant sur une assise régionale. Sans manier le paradoxe, on peut affirmer que le règne de Darius III est particulièrement bien documenté. La dévalorisation (presque une *damnatio memoriae)* dont a été victime le dernier représentant de la dynastie achéménide n'est donc pas simple reflet mécanique d'une documentation qui deviendrait indigente; elle est surtout due à l'alexandrocentrisme échevelé dont s'est nourrie pendant longtemps l'historiographie moderne: non pas à l'imitation des courtisans du conquérant macédonien, mais en raison d'une focalisation excessive sur l'un des protagonistes, qui semble ainsi se déplacer dans un empire qui n'a jamais existé.

• *Méthodes et objectifs.* – On connaît en effet le problème: Darius III est fréquemment présenté comme un roi faible, qui domine (mal) un empire déliquescent, ne pouvant s'appuyer ni sur la fidélité de ses satrapes, ni sur une armée digne de ce nom, ni encore sur l'adhésion de populations sujettes, qui sont soumises à une insupportable ponction fiscale, elle-même entièrement thésaurisée (d'où la stagnation économique), l'ensemble de l'interprétation aboutissant à créer le trop fameux «colosse aux pieds d'argile». On sait que

l'image est directement issue des auteurs polémiques grecs du IVe siècle et qu'elle fut reprise, et même amplifiée, par l'historiographie de l'Europe coloniale. On a déjà eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises le problème spécifique que pose l'utilisation de tels documents, ainsi que leur succès dans l'historiographie moderne. Si l'on doit conclure que, globablement, l'interprétation grecque fausse les perspectives, reste posé le problème des évolutions endogènes qu'a pu connaître la construction impériale achéménide depuis Darius Ier. C'est à ce bilan que sont consacrés les deux chapitres suivants (XVI-XVII), qui répondent aux chapitres consacrés plus haut à un état de l'Empire à l'époque de Darius et de Xerxès (chapitres V-XIII). Entre-temps, des bilans partiels ont été dressés, surtout dans le domaine de la domination territoriale des Grands Rois. Il convient maintenant de les élargir et de les étendre dans plusieurs directions: les pays et les populations (chapitre XVI), et les instruments du pouvoir (chapitre XVII). Bilan prospectif: car ces différentes entrées seront reprises et développées, en situation, dans le dernier chapitre (XVIII) qui tentera plus précisément de comprendre pourquoi le Grand Roi a été vaincu par Alexandre. Ce bilan intermédiaire est absolument indispensable, si l'on veut éviter de retomber dans un cercle vicieux bien connu: l'Empire a été vaincu parce qu'il était en état de crise structurelle profonde («décadence achéménide»), et cet état de crise est « confirmé » par la défaite.

I. SOURCES ET PROBLÈMES

C'est avec le règne de Darius III puis la domination macédonienne que l'on dispose d'un maximum d'informations sur l'organisation administrative de l'Empire. C'est des débuts de la période des diadoques que date la première liste exhaustive des satrapies, telles qu'elles existent à la mort d'Alexandre. Dans un célèbre passage inséré dans un développement d'ordre géographique, Diodore distingue les satrapies «tournées vers le nord» et les satrapies tournées «vers le midi» » (XVIII, 5). Plus utiles sont les listes de satrapies telles qu'elles furent réparties entre les compagnons d'Alexandre en 323 et 320 (e.g. XVIII, 3.1-2). Tous ces documents sont fort intéressants (nous les utiliserons), mais insuffisants. En effet, ils ne reflètent pas nécessairement l'exact état des choses de 334: entre-temps, Alexandre a apporté quelques modifications; de même Perdiccas, qui, par exemple, confia à Eumène en 323 tous les territoires anatoliens qui n'avaient pas été soumis par Alexandre

(XVIII, 3.1).

Pour remonter à la situation qui prévalait à l'avènement de Darius III, d'autres textes et contextes apportent des renseignements complémentaires essentiels. Il s'agit d'abord, bien entendu, des récits qui suivent Alexandre pas à pas, et qui ne manquent pas de citer le nom des satrapes mis en place et le nom de la région ou des régions qui leur sont assignées. Il s'agit ensuite des mobilisations ordonnées par Darius III. Au Granique, on trouve des contingents amenés par les satrapes d'Asie Mineure ; à Issos, les contingents ont été levés dans la partie centrale et occidentale de l'Empire ; à Gaugamèles, nous trouvons des troupes enrôlées jusqu'à l'Inde (Arrien III, 8.3-6) :

Nom	*Fonction*	*Contingents*
Bessos	satrape de Bactriane	Bactriens, Sogdiens, Saces
Barsaentès	satrape des Arachosiens	Arachosiens et Indiens de la montagne
Satibarzanès	satrape des Ariens	Ariens
Phratapharnès		Parthes, Hyrcaniens, Tapyriens
Atropatès		Mèdes, Cadusiens, Albaniens, Sakésiniens
Orondobatès, Ariobarzanès, Orxinès		Peuples bordant le golfe Persique
Oxathrès	fils d'Aboulitès le satrape	Susiens et Ouxiens
Buparès		Babyloniens, Cariens déportés et Sittacéniens
Orontès et Mithraustès		Arméniens
Ariakès	satrape ?	Cappadociens
Mazée		Syriens

Ces listes posent quelques problèmes d'interprétation. Il y a évidemment des divergences d'une liste à l'autre, et il n'est pas toujours aisé de trancher, même si, en décrivant l'ordre de bataille perse à Gaugamèles, Arrien (III, 11.3) rapporte que, selon Aristobule, «un plan reproduisant la ligne de bataille comme Darius l'avait fixée fut pris ultérieurement». Par ailleurs, toujours à propos des contingents amenés à Darius avant Gaugamèles, il n'est pas assuré que leurs chefs désignés doivent être considérés systématiquement comme le satrape des régions dont les troupes sont originaires: dans certains cas, Arrien les qualifie effectivement de satrapes (Bessos, Barsaentès, Satibarzanès) ; dans les autres cas (les plus nombreux), il les désigne sous une expression qui fait référence d'abord à leur fonction de chef de contingents *(agein, arkhein;* III, 8.3-6); dans un cas au moins, ce n'est pas le satrape (Aboulitès de Suse) mais

son fils Oxathrès qui a été chargé de conduire le contingent satrapique. Des passages parallèles permettent parfois de résoudre la difficulté (e.g. III, 23.7).

En tout état de cause, un inventaire de l'Empire ne peut se restreindre à une simple énumération de circonscriptions. Il convient dans le même temps de rassembler les informations sur les ressources matérielles et humaines dont le Grand Roi peut disposer. À ce titre, Strabon apporte également des renseignements essentiels, tant sur l'étendue que sur la configuration humaine des pays du Proche-Orient. Certes, il s'agit là un état tardif, mais Strabon, bien souvent, replace ses informations dans la diachronie, sans oublier de donner quelques indications explicitement replacées dans la période de la domination achéménide. Situées à différentes époques (depuis le IVe siècle jusqu'à l'époque gréco-romaine), bien d'autres sources (littéraires, archéologiques, épigraphiques, iconographiques) permettent de compléter le tableau, en particulier sur les groupes humains qui vivent dans l'Empire et sur les contacts qu'ils ont noués entre eux, et donc de replacer tous ces renseignements sur la longue durée. Dans les pas d'Alexandre, nous procéderons d'ouest en est, c'est-à-dire du moins mal connu au plus mal informé; en raison de l'inégale répartition de la documentation, les notices seront donc d'importance très variable. En tout état de cause, on n'a pas ici l'ambition de dresser un bilan régional et micro-régional exhaustif (qui nécessiterait un livre à lui seul), mais le projet de dégager et de globaliser les renseignements qui permettent de mieux saisir la réalité de la domination territoriale achéménide entre Artaxerxès II et Darius III.

II. LA SATRAPIE DE DASKYLEION

Comme aux époques précédentes, le satrape de Phrygie Hellespontique réside à Daskyleion, située au bord du lac Manyas (Daskylitis) accessible aux navires de guerre par le cours du Rhyndakos (Hell. Oxyr. 22.3-4). Elle était défendue par une place forte (22.3 : *khôrion okhyron),* munie d'une garnison (Arrien I,17.2), et était célèbre pour l'immense paradis poissonneux et giboyeux dont Pharnabaze faisait ses délices (Xénophon *Hell.* IV, 1.15-16). En 334, le satrape en est Arsitès, en place peut-être depuis l'exil d'Artabaze (réfugié à la cour de Macédoine depuis sa révolte avortée contre Artaxerxès III vers le milieu des années 50: chapitre xv, 9). Si l'on suit bien la logique du texte de Diodore sur les opérations menées par Mentôr en Asie Mineure après

la reconquête de l'Égypte (XVI, 52), il apparaît que sa mission était limitée à restaurer les affaires de la satrapie de Daskyleion: c'est dans ce cadre que s'insèrent ses combats contre Hermias d'Atarnée et autres petits chefs locaux en Troade et Éolide (chapitre xv, 9), mais également le rappel d'exil d'Artabaze, de Memnon et de toute leur abondante progéniture. Artabaze ne retrouva pas son poste à Daskyleion, mais il devint un conseiller écouté du Grand Roi, auprès duquel il jouit d'une position élevée dans la hiérarchie aulique (cf. Arrien III, 23.7). La famille restait cependant solidement implantée dans la région. D'une part, Arsitès en était lui-même peut-être un représentant. On sait, d'autre part, qu'en 334, Memnon dispose de terres et domaines en Troade (cf. Polyen IV, 3.15 et Arrien 1,17.8 : *khôra tou Memnônos) ;* il est possible qu'il les ait tenues de son frère Mentôr (ainsi récompensé par Artaxerxès), qui disparaît de la scène après ses victoires. Il n'est pas inintéressant, à cet égard, de remarquer qu'en arrivant, avant le Granique, au sanctuaire d'Athéna Ilias, l'un des compagnons d'Alexandre «remarqua, gisant à terre devant le temple, une statue d'Ariobarzanès, un ancien satrape de Phrygie» (Diodore XVII, 17.6). Tout comme Xerxès l'avait fait (Hérodote VII, 43), Ariobarzanès honorait la déesse: mais il était allé plus loin, en y disposant une statue, mettant en quelque sorte sous sa protection un sanctuaire grec, dont le prestige rejaillissait sur sa personne. C'était aussi marquer un territoire, la Troade, que ses ancêtres de Daskyleion avaient toujours revendiqué face aux ambitions des satrapes de Sardes.

Outre la Troade, le satrape de Daskyleion avait en charge une partie de la Mysie (peut-être placée sous l'autorité d'un sous-gouverneur, voire pendant un temps d'un satrape de plein exercice [Orontès]: chapitre xv, 5). C'est de Daskyleion que dépendaient également les Paphlagoniens : réputés pour leur cavalerie (Xénophon *Anab.* V, 6.8), ceux-ci avaient fourni un contingent à Cyrus le Jeune (I, 8.5 ; Diodore XIV, 22.5) et, en 334, ils sont venus se ranger sous les ordres du satrape Arsitès (Diodore XVII, 19.4). Selon Quinte-Curce et Arrien, les Paphlagoniens dépêchèrent une ambassade à Alexandre, alors que celui-ci passait à Ancyre, ville située à proximité de Gangra, capitale supposée du sous-gouverneur de Paphlagonie: ils venaient apporter la soumission de leur peuple et demandaient qu'Alexandre n'envahît pas le pays; le roi leur ordonna de se ranger sous l'autorité de Kalas, qu'il avait nommé quelques mois plus tôt comme satrape de Phrygie Hellespontique à la place d'Arsitès (Arrien II, 4. 1-2; cf. 1,17.1 et Quinte-Curce III,1.24). Quinte-Curce ajoute que les Paphlagoniens remirent des otages à Alexandre, et «qu'ils

obtinrent l'exemption du tribut que déjà ils ne payaient plus aux Perses» (1.23), alors que le roi «avait ordonné aux habitants de la région commandée par Arsitès de payer les tributs qu'ils payaient antérieurement à Darius», y compris apparemment «ceux qui étaient descendus de leurs montagnes» (Arrien I, 17.1). Il est difficile d'en juger avec certitude, car, depuis les événements liés au passage d'Agésilas et la campagne menée contre Thuys par Datamès, nous n'avons pas d'informations sur la région. Néanmoins, il est douteux que les Paphlagoniens, qui ont envoyé un contingent à Kalas, n'aient plus payé de tribut en 334. Il paraît plus probable que la source de Quinte-Curce se référait au fait bien connu que, n'ayant pas été envahie par Alexandre, la Paphlagonie était rangée parmi les pays insoumis en 323 (cf. Diodore XVIII, 3.1). Aux yeux des auteurs grecs du IVe siècle, la région a toujours été considérée comme indépendante des Perses, ce qui est manifestement une généralisation abusive. Lors de la contre-attaque perse après Issos, la Paphlagonie constituera l'une des bases de recrutement des généraux de Darius (Quinte-Curce IV, 1.34; 5.13). La découverte d'un relief gréco-perse dans la région (fig. 47) semble même impliquer la présence d'une *diaspora* impériale. Le mariage paphlagonien de Camisarès, père de Datamès (Nepos Dat. 1-3), et le projet matrimonial de Spithridatès (Xénophon, Hell. IV, 1.4-5) suggèrent, quant à eux, que les liens étaient fréquents et relativement intimes entre les représentants de *la diaspora* impériale et l'aristocratie paphlagonienne.

Sur la côte, la ville principale était Sinope, dont dépendaient plusieurs cités tributaires : Trapézonte, Kérasonte et Kotyôra (Xénophon *Anab.* IV, 8.22; V, 3.2; V, 5.3). Largement ouverte sur la mer grâce à son port riche et réputé, la ville était liée de près à l'arrière-pays dont elle exportait les ressources en bois (Strabon XII, 3.12): c'est par Sinope également qu'était exportée l'ocre de Cappadoce (XII, 2.10). L'expression d'Isocrate *(Phil. 120:* «l'Asie de la Cilicie à Sinope») illustre l'étendue de ses

Figure 47.

Relief perse de Paphlagonie

relations commerciales jusque vers le sud de l'Asie Mineure, également attestée par les trouvailles monétaires. C'est également à Sinope que Datamès révolté vint faire frapper des monnaies à son nom, et que vers 332 des généraux perses émettent eux aussi des monnaies frappées de légendes araméennes. Entre 334 et 330, les Sinopéens se considèrent toujours comme sujets de Darius (Arrien III, 24.4; Quinte-Curce VI, 5.6): ils ne sont pas considérés par Alexandre comme relevant «de la communauté des Hellènes» *(to koinon tôn Hellēnôn).* Notons enfin la fréquence de anthroponymes iraniens sur les timbres amphoriques de la cité.

Un autre pays riverain du Pont dépendait en principe de Daskyleion: il s'agit de la Bithynie, située à l'ouest de la Paphlagonie, dont la ville la plus connue était Héraklée, sur le territoire des Mariandyniens (cf. Strabon XII, 3.4, 9; Xénophon *Anab.* VI, 2.1). Nous savons peu de choses sur les rapports entre les chefs bithyniens et le satrape de Daskyleion: en 400, Pharnabaze envoya une troupe de cavaliers à leur aide contre les mercenaires grecs (Anab. VI, 5.2); dans d'autres circonstances au contraire, on voit le même Pharnabaze en guerre contre les Bithyniens (Hell. III, 2.2). Leurs rapports avec le satrape de Daskyleion devaient être aussi fluctuants et contradictoires que ceux qui existaient entre Daskyleion et les différentes chefferies paphlagoniennes (chapitre xv, 5). En 334, la région semble être dirigée par le prince local Bas, contre lequel le satrape macédonien de Daskyleion, Kalas, fera une

Figure 48a

expédition malheureuse au cours de laquelle il trouvera la mort. Lui succédera son fils Zipoithès. Quant à Héraklée, elle avait manifesté constamment une grande loyauté à l'égard du pouvoir achéménide. Dans le courant du Ve siècle, les Hérakléotes avaient d'abord refusé de payer tribut à Athènes, «en raison de leur amitié pour les rois perses » *(ob amicitiam regum persicorum;* Justin 16.3.9), avant de céder devant les menaces athéniennes. Vers 364, Cléarque y prit le pouvoir, aidé par une force conduite par Mithridate, fils d'Ariobarzanès, satrape de Phrygie Hellespontique, et il renoua une politique traditionnelle d'alliance avec les autorités achéménides, comme l'indique en particulier l'envoi de plusieurs ambassades à Artaxerxès II et III. Sa «persianisation» est illustrée par la découverte d'un portrait sculpté à la

perse, qui représente probablement le tyran lui-même. Les successeurs de Cléarque ne modifièrent pas le fond de sa politique, pas même après la victoire du Granique : selon l'historien local Memnon, Denys d'Héraklée tira plutôt profit de la bataille du Granique (FGrH 434 F4): les requêtes présentées à Alexandre par les exilés hérakléotes restèrent manifestement lettre morte.

La cour satrapique de Daskyleion était certainement ouverte largement aux influences grecques depuis déjà quelques générations: c'est ce qu'attestent éloquemment de nombreuses stèles «gréco-perses», et de nombreuses bulles et multiples cachets *(fig. 48a-c).* À ce point, on ne peut évidemment pas manquer de rappeler que, vers 360, le satrape Artabaze a épousé une sœur des deux Rhodiens, Mentôr et Memnon. Le mariage fut prolifique: onze garçons et dix filles,

Figure 48b

Figures 48a-b-c. *Documents « gréco-perses» de Daskyleion*

Figures 48c.

Documents « gréco-perses» de Daskyleion

parmi lesquels Pharnabaze qui combat près de son oncle Memnon sur le front d'Asie Mineure en 334-333, avant de lui succéder au commandement des

opérations navales. Parmi les filles, on trouve Barsinè, qui épousa successivement ses oncles Mentôr et Memnon, avant de devenir l'une des compagnes d'Alexandre auquel elle donna peut-être le fameux Héraklès; selon Plutarque (Alex. 21.9), elle «avait reçu une éducation à la grecque» *(paideia hellēnikē).* La promotion sociale des deux Rhodiens est d'autant plus remarquable que, par sa mère, Apamè, Artabaze était petit-fils d'Artaxerxès II.

III. DE SARDES À ÉPHÈSE

Limitrophe de la Phrygie Hellespontique, la satrapie de Lydie avait Sardes pour capitale. La configuration administrative de la satrapie continue de poser quelques problèmes difficiles à résoudre, en particulier dans l'appellation qui est attribuée au gouvernement de Spithridatès: «Satrape de Lydie et d'Ionie» (Arrien I, 12.8). Depuis qu'au début du IVe siècle une inscription nomme un «satrape d'Ionie » (Tod n°113), les rapports précis qui lient les deux composantes sont rien moins que clairs: en 334, le Macédonien Asandros reçoit «la Lydie et le reste du pouvoir territorial *(arkhē)* de Spithridatès» (Arrien I, 17.7; chapitre XVIII, 2). Le satrape en place en 334, Spithridatès (Spithrobatès chez Diodore XVII, 19.4), avait succédé, à une date indéterminée, à son père Rhosakès (I), «un descendant d'un des Sept», qui avait pris part à la campagne d'Égypte en 343 (XVI, 47.2: «satrape d'Ionie et de Lydie»), tandis qu'un autre fils, Rhosakès (II), assistait Spithridatès dans son gouvernement (XVII, 20.6). La garnison était commandée par Mithrénès qui, quelques semaines après le Granique, remit à Alexandre la citadelle et le trésor: une véritable aubaine pour le Macédonien, car chacun connaissait le caractère quasiment inexpugnable de la position (Arrien 1,17.3-8). Les Perses avaient également installé un observatoire sur le mont Tmôlos (Strabon XIII, 4.5), et plusieurs colonies militaires de toutes origines avaient été disposées, comme l'atteste (entre autres choses) la présence d'une plaine Hyrcanienne.

La documentation disponible apporte surtout beaucoup de renseignements sur la profondeur et l'extension des contacts interculturels en Lydie et Ionie. C'est ce dont témoigne à sa manière la description que Plutarque donne d'Éphèse vers 407-405, dans le cours d'un développement fort critique pour le Spartiate Lysandre, accusé de copier les mœurs des satrapes:

> Arrivé à Éphèse, Lysandre trouva la ville bien disposée pour lui et très zélée pour la cause

> de Sparte; mais elle était alors dans un triste état et en danger de se barbariser et de se laisser influencer par les mœurs perses, car elle était entourée par la Lydie et que les généraux du roi y séjournaient *(diatribein)* la plupart du temps (Lys. 3.3).

Le texte présente l'intérêt de se situer dans la quotidienneté. On imagine facilement que la présence quasi permanente des Perses a conduit à des rencontres interculturelles, dont Plutarque déplore l'intimité qui, à ses yeux, menacent l'hellénisme de la cité (comp. Agis 3.9). Dans un développement tout aussi péjoratif, Démocrite condamnait lui aussi le caractère « efféminé » de ses concitoyens, visible en particulier par la richesse et la délicatesse de leurs robes, rehaussées de couleurs et bordées de représentations animales – parmi lesquelles Démocrite citait des vêtements typiquement perses, telles les longues robes appelées *kalasireis,* ou encore les *sarapeis* et *les aktiai,* considérées par lui comme «les plus coûteux des vêtements portés par les Perses» (Athénée XII, 525c-e).

De ces contacts perso-éphésiens, on trouve l'illustration dans plusieurs passages relatifs à Tissapherne. En 411-410, avant de gagner l'Hellespont, le satrape «arriva d'abord à Éphèse, où il offrit un sacrifice à Artémis » (Thucydide VIII, 109.1). Environ deux ans plus tard, il résolut de se porter à nouveau sur Éphèse, alors menacée par une offensive de l'Athénien Thrasyllos: «À la nouvelle de cette entreprise, Tissapherne rassembla une grosse troupe et expédia des cavaliers pour convoquer tout le monde au secours d'Artémis» » (Xénophon *Hell.* I, 2.6). Entre-temps, il s'est rendu en Troade. C'est probablement alors qu'à Astyra, petite cité du golfe d'Adramyttion, il frappa des monnaies de bronze à son nom: il est figuré au droit (une fois en cavalier); deux des monnaies, au revers, portent l'image cultuelle d'Artémis.

Reliée à Sardes par la voie royale (Ctésias §64; cf. Hérodote V, 54), Éphèse entretient des rapports anciens et suivis avec la capitale satrapique. On rappellera d'abord que l'administrateur (néocore) du sanctuaire y porte un nom-titre d'origine iranienne, le Mébagyze, c'est-à-dire Bagabuxsa (« qui est au service du dieu»): c'est à lui qu'en 400-399 Xénophon remet la dîme qu'il a prélevée sur le butin et qu'il a consacrée à Apollon et à Artémis d'Éphèse *(Anab. V, 3.5-7).* Il apparaît en outre que les Grands Rois eux-mêmes tenaient le sanctuaire en grand honneur: selon Strabon (XIV, 5), Xerxès l'épargna, alors qu'il détruisit le Didymeion; par ailleurs, on sait par Tacite (III, 61) qu'à l'époque de Tibère les Éphésiens faisaient état d'une asylie concédée par les

Perses à l'Artémision. Le respect que Tissapherne manifeste envers la grande déesse éphésienne peut être rapproché de manifestations du même type que l'on a rencontrées en Égypte, venant de hauts dirigeants perses de la satrapie (chapitre XII, 1).

En sens inverse, si l'on peut dire, une inscription funéraire lydo-araméenne de Sardes, datée de la dixième année d'un Artaxerxès (III? 348 ?), invoque, sur le caveau funéraire et *le temenos* attenant, la protection d'Artémis Koloè et d'Artémis éphésienne. La présence à Sardes d'un sanctuaire d'Artémis d'Éphèse est confirmée par des inscriptions lydiennes, et par une inscription d'Éphèse maintenant célèbre, dite «inscription des sacrilèges» (*I. Éphesos 2).* Elle rappelle que des théores éphésiens avaient été envoyés à Sardes pour y accomplir des cérémonies selon l'usage ancestral *(kata ton nomon ton patrion)* dans un sanctuaire d'Artémis de Sardes, ainsi désigné: «Celui qui fut fondé par les Éphésiens », évidemment pour le distinguer du sanctuaire d'Artémis sardienne. Il apparaît qu'à cette occasion les théores éphésiens avaient été molestés par des Sardiens. Ultérieurement, ceux-ci furent condamnés par les tribunaux sardiens, en présence d'accusateurs venus d'Éphèse. Suit une liste d'une cinquantaine de condamnés à mort. Une autre inscription d'Éphèse vient apporter des éléments de confirmation et de précision. Il s'agit d'un décret donnant la citoyenneté à un habitant de la ville, qui avait porté secours aux théores envoyés au sanctuaire d'Artémis éphésienne à Sardes. Les textes ne sont malheureusement pas datés: on s'entend néanmoins pour les situer au début du dernier quart du IVe siècle, soit peu avant soit peu après la conquête macédonienne. Une datation plus précise serait certes importante mais on doit remarquer que, de toute façon, l'existence d'un tel sanctuaire est ancien, de même que ne sont pas nouveaux les rapports entre Sardes et Éphèse, manifestement fréquents et nourris tout au long de la domination achéménide.

Le dossier suscite quelques réflexions historiques. Tout d'abord sur le statut de Sardes à la fin de la période achéménide, ou tout au début de la période hellénistique. Telle qu'on peut la reconstituer, la procédure engagée par les Éphésiens implique nécessairement qu'il existait à Sardes des tribunaux, donc des institutions délibératives, qui expriment le fait que Sardes constitue une communauté politique (quand bien même il ne s'agit pas d'une cité grecque). Un autre décret en fait foi, lui aussi daté de cette période. Il s'agit d'un décret de Milet, qui retranscrit une convention passée entre la cité et Sardes: Sardes garantit aux Milésiens l'accès et la sécurité. Une commission est nommée dans chacune des deux cités pour garantir l'application de la convention, et le texte

porte la formule: «Voici ceux des Sardiens qui ont été désignés conformément au décret *(kata to psephisma)* » *(Syll.*[3] *273).* Les modalités de l'arrivée d'Alexandre en 334 confirment que Sardes dispose d'autorités locales, qui ne se confondent pas avec les autorités perses, puisque la ville est remise à Alexandre par les notables *(dynôtatoi tôn Sardianôn),* tandis que le phrourarque perse Mithrénès remet au vainqueur la citadelle et le trésor (Arrien I, 17.3). Quelles que soient les incertitudes que les textes font subsister dans le détail, on doit conclure que Sardes, sous la domination achéménide, jouit d'une certaine autonomie, comparable, d'une certaine manière, à celle dont tous les textes témoignent pour Babylone. Tout comme Babylone, Sardes dispose également d'un territoire sur lequel travaillent des paysans et des artisans qui, comme le montre l'inscription des sacrilèges, vivent dans des villages (Hiéra Kômè, Village de l'Hibis, Tamasis) – villages qui manifestement dépendent de la cité, puisque les coupables ont été jugés à Sardes. D'autres noms de villages de la plaine de Sardes sont cités dans l'inscription de Mnésimachos *(Sardis* VII, 1,1), portant régulièrement des toponymes lydiens (Tobalmoura, Kombdilipia, Periasasostra), parfois partiellement hellénisés (Ilukômè, Tandukômè); les paysans portent également des noms lydiens. Tous ces documents donnent l'impression d'une très grande continuité lydienne, tout comme, par exemple, la participation du Lydien Adrastos aux combats des diadoques en 322 (Pausanias VII, 6.6).

En réalité, la population de Sardes et de ses environs est ethniquement mixte. Parmi les anthroponymes de l'inscription de Mnésimachos figure aussi un nom babylonien (Beletras/B*ē*l-*ē*tir). Dans la liste qui clôt l'inscription des sacrilèges, on repère également des anthroponymes grecs, lydiens, «asianiques» et cinq noms iraniens. L'un des condamnés est désigné comme carien. La présence de Cariens à Sardes est attestée par bien d'autres documents. Il s'agit pour l'essentiel de gens du peuple et d'artisans, puisqu'on y trouve des garçons de bain, des marchands de semelles, un marchand de sandales, un boucher, mais également un orfèvre, un marchand d'huile; on y repère également des personnages dotés d'un titre religieux: le fils d'un prêtre *(hiereus),* ou encore un héraut sacré *(hierokēryx).* Les porteurs d'anthroponymes iraniens eux-mêmes ne sont pas tous des aristocrates: l'un, Mithradatès, est l'esclave d'un homme portant un nom lydien (Tyios); un autre, Ratopatès, est fils d'un homme dont le nom (Papès) le désigne comme Lydien. On doit en conclure que l'anthroponymie ne suffit pas à elle seule à qualifier ethniquement un personnage. Les mariages et les emprunts de noms étrangers

ont probablement contribué à ce mixage. En témoigne par exemple une inscription bilingue gréco-lydienne du IVe siècle, où un certain Nannas, fils de Dionysopolis, fait une dédicace à Artémis/Artimus.

Ce ne semble pas être le cas de Sisinès, dont le père porte lui aussi un nom d'origine iranienne (Eumanès/Vohumanā), et dont l'inscription des sacrilèges précise qu'il habite à Hiéra Kômê. Ce toponyme désigne un village connu plus tard sous le nom de Hiérocésarée. De nombreux témoignages d'époque romaine attestent de l'existence à Hiérakômè d'un sanctuaire dédié à Artémis Persique, autrement dit Anāhita. Selon Tacite (III, 62), le premier privilège d'asylie avait été conféré par Cyrus le Grand, donc probablement lors de la fondation du sanctuaire, qui accompagna l'installation d'une population d'origine iranienne; les avantages furent confirmés par les rois hellénistiques, comme le suggère une lettre d'Attale III faisant référence à ses ancêtres mais également aux rois antérieurs (RC 68). Il en était de même à Hypaipa, site tout près de Sardes et du Tmôlos. Pausanias rapporte qu'encore à l'époque romaine les mages (repérés également dans des inscriptions de la même période, y compris un archimage) continuaient de présider aux sacrifices, en invoquant la divinité «dans une langue barbare» (V, 27.5). Et bien d'autres inscriptions rendent compte de la diffusion des sanctuaires d'Anāhita/Anaïtis dans les campagnes lydiennes et méoniennes. Derrière une très grande permanence apparente, les documents disponibles rendent compte de processus très élaborés de syncrétismes entre Anāhita et des divinités locales, dont Artémis: alors qu'à Hiérocésarée les monnaies représentent une Anaïtis presque complètement hellénisée, la déesse a conservé à Hypaipa des traits authentiquement iraniens.

On sait qu'il existait également à Sardes un sanctuaire voué au culte d'Artémis sardienne, distinct, on l'a vu, de l'Artémis éphésienne. Le sanctuaire des Ve-IVe siècles n'a pas été mis au jour. On en trouve un témoignage dans plusieurs inscriptions lydiennes du IVe siècle et dans un passage bien connu de Xénophon: Cyrus le Jeune rappelle qu'à l'issue de sa deuxième réconciliation avec lui, Orontas «alla déclarer au pied de l'autel d'Artémis [qu'il] se repentait» *(Anabase* I, 6.7). Il s'agissait d'un sanctuaire fort riche, comme en atteste une inscription bien connue des débuts de l'époque hellénistique : elle met en scène un certain Mnésimachos qui a hérité, par une donation royale, d'une vaste *dôrea* dans les environs de Sardes, dont les antécédents doivent évidemment être trouvés à l'époque achéménide *(Sardis* VII,1.1). Il a emprunté de grosses sommes d'argent à l'Artémis de Sardes: celle-ci dispose

manifestement d'un territoire sacré *(hiera khôra)*, auquel les Perses avaient peut-être accordé un privilège d'asylie, comme à l'Anaïtis de Hiérakômè (Hiérocésarée); les biens du sanctuaire sont administrés par des naopes. Bien qu'encore mystérieuse, une inscription lydienne d'époque achéménide semble faire référence également à un emprunt fait auprès des administrateurs du sanctuaire par un personnage portant un nom iranien, Mitradastas, fils (?) de Mitratas.

Est-ce à dire que les Perses avaient identifié Artémis de Sardes et Anāhita? Cela n'est nullement assuré. Il existait sans nul doute un sanctuaire spécifiquement dédié à Artémis Persikè, même si la première attestation littéraire date de 322 (Pausanias VII, 6.6). Peut-être en était-il différemment de l'Artémis Koloè, citée dans l'inscription des sacrilèges, dans une inscription funéraire lydo-araméenne dont on a déjà parlé, ainsi que dans une inscription grecque datée de César. Le sanctuaire est situé à 200 stades au nord de Sardes par Strabon, qui évoque les fêtes très renommées qui s'y déroulaient en l'honneur de la déesse (XIII, 4.5). Il était implanté sur les bords d'un lac très poissonneux. On y a retrouvé une dédicace à Artémis Persikè, et la preuve de l'existence à haute époque d'une communauté iranienne, les Maibôzenoi (peut-être originaire de Cappadoce). Il n'est donc pas impossible que l'Artémis Kolôè soit plus ou moins assimilée à l'Anāhita iranienne, elle aussi déesse des eaux.

Quoi qu'il en soit, on peut observer que l'ensemble de la documentation rend compte d'abord de la densité de l'implantation d'une population perse et iranienne, non seulement dans les grandes résidences satrapiques, mais aussi dans les campagnes de l'Asie Mineure occidentale. La documentation témoigne en même temps de l'intimité des rapports quotidiens entre les Perses et les populations locales. Même si beaucoup de documents sont tardifs (époque romaine), il ne fait guère de doute que, dès l'époque achéménide, les contacts entre populations de cultures différentes ont été permanents. C'est déjà ce que suggère la dédicace de Droaphernès, qui a consacré une statue à un Zeus qui pourrait bien être une divinité locale, peut-être Zeus Lydien. Examinons également l'inscription lydo-araméenne de Sardes, datée soit d'Artaxerxès II, soit d'Artaxerxès III. Le dédicant, Manès, fils de Kumli, petit-fils de Siluka, est fort certainement un Lydien; si l'intitulé de l'inscription reprend une formule proche de la version araméenne de Xanthos, on voit également que le nom du mois (Marshewan) est cité à la lydienne: Baki (assimilé par les Grecs à Dionysos); on observe également l'emprunt de

plusieurs termes perses pour désigner tant la stèle que l'enclos sacré. Un autre Manès figure sur un sceau où l'on trouve une scène achéménide typique de Héros royal avec les lions *(fig. 49);* un autre sceau lydien est frappé au nom iranien de Mitratas. Les sceaux lydiens témoignent abondamment de la rencontre des éléments lydiens et perses, ainsi que de l'intervention d'artistes grecs – ou travaillant à la grecque.

Figure 49.

Sceau inscrit au nom de Manès

L'intimité de ces rapports n'a pas pu ne pas avoir de conséquences dans l'ordre politique. C'est ainsi qu'en Asie Mineure, les Grecs sont nombreux parmi les conseillers ou les intermédiaires diplomatiques des cours de Sardes et de Daskyleion (cf. Thucydide VIII, 6.1; 85.2; Xénophon *Hell.* IV, 1.29). On connaît également nombre d'accords d'hospitalité (privée) conclus entre aristocrates perses et notables grecs, les accords étant symbolisés par des échanges de cadeaux et de serments (cf. *Hell.* 1, 1.9; IV, 1.39-40) : c'est en raison de leurs liens anciens d'hospitalité qu'Antalkidas obtient des renforts militaires d'Ariobarzanès de Petite-Phrygie (V, 1.28); de même, tous les chefs de mercenaires de Cyrus sont ses hôtes *(xenoi; Anab. I,* 1.10-11). Mais les Perses eux-mêmes ne font-ils que résider (Plutarque *Lysandre 3.3: diatribein)* à Éphèse ou ailleurs, ou établissent-ils à cette occasion des rapports de nature institutionnelle avec la cité? Nous ne disposons pas, en Asie Mineure, d'une documentation susceptible d'éclairer la question, mis à part le décret d'Éphèse qui concède la citoyenneté à un Sardien pour le rôle qu'il a joué lors de l'affaire des sacrilèges. En revanche, plusieurs textes et décrets athéniens méritent d'être évoqués. Nous savons que, pour avoir vendu du blé à la cité dans un moment difficile, Orontès obtint la citoyenneté athénienne, lui et ses descendants (IG II^{2}. 207a). Il en fut de même du satrape de Daskyleion, Ariobarzanès, de ses trois fils et de deux de ses conseillers grecs, Philiskos et

Agavos. Une inscription athénienne, datée de 327, atteste que Pharnabaze et Artabaze, sans porter nécessairement le titre, étaient considérés comme des bienfaiteurs *(euergetountes)*, en raison de leur conduite favorable à Athènes en temps de guerre (Tod, n° 199). On remarquera également que, selon Ctésias (§43), si Zôpyros, fils de Mégabyze, vint se réfugier à Athènes, c'est «que sa mère avait dispensé ses bienfaits envers les Athéniens» *(eis autous euergesia).* Ce n'était pas en tout cas la première fois qu'un aristocrate perse, en rupture avec le Grand Roi, trouvait asile à Athènes (cf. Plutarque *Cimon* 10.9). On ne peut donc exclure que des décisions identiques aient pu être prises en Asie Mineure, à tel ou tel moment, en faveur de hauts dignitaires de Sardes et de Daskyleion, bien que nous n'en ayons aucune attestation indiscutable.

IV DE KELAINAI À HALICARNASSE

Dans l'hiver 333, Alexandre parvient devant Kelainai, capitale de la Grande-Phrygie. Le satrape Atizyès est alors absent: il a participé à la bataille du Granique, puis a rejoint Darius, sans doute à la tête de ce qui restait de son contingent; il combat à Issos et disparaît au cours de la bataille. Arrien (I, 29.2) et Quinte-Curce (III,1.6-7) font part de la force de la position de Kelainai. On sait que c'est à Xerxès que reviennent la construction d'une résidence *(basileion)* et l'aménagement de l'acropole (Xénophon, *Anab.* I, 2.9). Kelainai, où est attestée une forte implantation iranienne, était également bien connue par son vaste paradis, arrosé par les sources du Marsyas (I, 2.7-9), ainsi que par les grands domaines fortifiés *(tetrapyrgia)* situés dans les environs immédiats de la ville (Plutarque *Eum.* 8.5) : comparables au domaine d'Asidatès de Mysie, ils témoignent de la richesse de l'agriculture et de l'élevage d'un pays «plus riche en villages qu'en villes » (Quinte-Curce III,1.1). Vers l'ouest, la ville de Kydrara marquait de tout temps la limite entre la Phrygie et la Lydie (Hérodote VII, 30). À l'époque où Cyrus le Jeune la traverse, la Lykaonie était attribuée à Kelainai, puisque Ikonium est désignée comme «la dernière ville de Phrygie» » *(Anab. 1,* 1.19).

Vers le nord et le nord-est, la voie royale courait vers Gordion, d'où elle gagnait l'Halys qui marquait la frontière phrygo-cappadocienne (cf. Hérodote V, 25). Située sur le cours du Sangarios, l'ancienne capitale du royaume de Phrygie revêtait à coup sûr une grande importance à l'époque achéménide. Il s'agissait d'une «place forte *(khôrion),* construite sur une colline et bien

fortifiée» qui, défendue par l'énergique commandant Rhatanès, sut résister victorieusement aux (timides) tentatives d'Agésilas (Hell. Oxyr. 21.6). En raison de sa situation stratégique, elle était certainement pourvue en abondance de greniers et de magasins – ce qui suffit à expliquer qu'Alexandre décida d'y hiverner en 334-333: c'est à cette occasion que le roi monta sur l'acropole, «où était le palais de Gordios et de son fils Midas » (Arrien II, 3.1), avant de reprendre la route vers Ancyre (II, 4.1; cf. Quinte-Curce IV, 1.14-15). Des témoignages archéologiques, numismatiques et iconographiques attestent la présence perse à Gordion et dans les régions environnantes, traversées par la voie royale.

On ne sait à quelle date précisément a été créée la satrapie de Grande-Phrygie, peut-être au cours du IVe siècle. Sur ce point, il faut surtout citer une notice tout à fait précieuse d'Arrien (I, 24.5). En décrivant la marche d'Alexandre dans le sud de l'Asie Mineure, Arrien parle ainsi de la Milyade: «Ce territoire appartient à la Grande-Phrygie, mais elle est rattachée *(syntelei)* à la Lycie, à la suite d'une décision en ce sens prise par le Grand Roi. » Culturellement liée étroitement à la Lycie (cf. Hérodote I,173), la Milyade semble jouir dès lors d'un double statut, puisque, si elle dépend administrativement de Kelainai, elle reste néanmoins rattachée à la Lycie sur le plan fiscal, le terme *syntelei* signifiant qu'elle paie son tribut avec les Lyciens. En d'autres termes, l'organisation tributaire de Darius Ier telle que la présente Hérodote (III, 90) a été conservée en partie, puisque Milyens et Lyciens faisaient alors partie du premier nome (avec les Ioniens, les Magnètes d'Asie, les Éoliens, les Cariens et les Pamphyliens), mais les réorganisations successives ont créé des circonscriptions satrapiques qui ne correspondent plus nécessairement dans le détail aux circonscriptions tributaires originelles: un *ethnos* peut avoir été transféré à une satrapie nouvellement créée, tout en conservant son rattachement tributaire originel. Bien que le Grand Roi soit cité anonymement chez Arrien, il est tentant de supposer que la réorganisation remonte à quelques décennies tout au plus. Une telle décision doit être mise peut-être en rapport avec la création de la satrapie de Grande-Phrygie et, à coup sûr, avec une transformation du statut de la Lycie.

Or, un document maintenant fameux, la trilingue de Xanthos, atteste que la Lycie a fait l'objet d'un profond remaniement administratif sous Artaxerxès III. À la date de la décision qu'elle transmet (337), la Lycie est incluse dans une satrapie commune avec la Carie, puisque la version officielle (araméenne) porte l'intitulé suivant: «Au mois de Siwan de l'an I du roi Artaxerxès, en la

citadelle d'Orna [Xanthos], Pixôda[ro], fils de Katomnô, le satrape qui [gouverne] en Karka [Carie] et en Termila [Lycie], a dit... » On y reconnaît Pixôdaros, bien connu par de nombreux textes grecs et lyciens, qui est satrape de Carie depuis 341-340. Donc, à une certaine date, certainement dès le règne d'Artaxerxès III, la Lycie a été rattachée au satrape de Carie, désormais satrape également en Lycie. Les raisons de la réforme ne sont évidemment exposées nulle part. On doit simplement souligner que les ambitions des maîtres d'Halicarnasse vers la Lycie sont anciennes et qu'en particulier la région de Kaunos a été revendiquée tant par les satrapes de Carie que par les dynastes xanthiens. Il revenait au Grand Roi de régler ces litiges territoriaux entre peuples voisins (e.g. Arrien I, 27.4 et Diodore XVII, 113.3), de manière à stabiliser la situation au bénéfice du pouvoir central. On supposera que c'est dans ces conditions que le statut administratif de la Milyade fut redéfini, afin peut-être de régler un problème ouvert entre Halicarnasse et Kelainai. Une nouvelle décision d'importance fut prise à l'époque de Darius III. Lorsque Alexandre parvint aux frontières de la Carie, il y fut accueilli, selon les formes traditionnelles, par Ada (Diodore XVII, 24.2); fille d'Hékatomnos et épouse d'Hidrieus, «elle avait été chassée du pouvoir par Pixôdaros... À la mort de celui-ci, Orontobatès, son beau-frère, avait été mis à la tête de la Carie par le Grand Roi» (Arrien I, 23.7-8). Sans le nommer, Strabon fait lui aussi référence à Orontobatès, dans le cours d'un exposé sur l'histoire dynastique hékatomnide: il précise que, «se persianisant» (persisas), Pixôdaros avait demandé au Grand Roi l'envoi d'un satrape pour partager le pouvoir sous forme d'une collaboration *(koinônia).* «Ce fut cet homme [Orontobatès] qui, à la mort de Pixôdaros, prit possession d'Halicarnasse et qui soutint le siège contre Alexandre» (XIV, 2.17). Les conditions historiques de l'épisode continuent de poser quelques problèmes d'interprétation dans le cadre des rapports entre Pixôdaros, Philippe II et Darius III. Mais les textes paraissent relativement clairs sur un point au moins: en se «persianisant», Pixôdaros manifeste sa soumission envers le Grand Roi; celui-ci (comme il l'avait certainement fait lors de l'avènement de Pixôdaros) intervient directement dans la succession, le résultat en étant la nomination d'un satrape d'origine perse à Halicarnasse: Pixôdaros puis Orontobatès sont les délégués du pouvoir central en Carie (Arrien I, 23.8).

V PIXÔDAROS À XANTHOS

Revenons à la trilingue de Xanthos. L'importance du document conduit à le présenter plus en détail, car il apporte des renseignements fort importants sur l'administration satrapique, sur les rapports que le satrape entretient avec la communauté politique des Xanthiens et sur les processus d'acculturation en cours en Lycie. On sait que la stèle (visible aujourd'hui au musée de Fethiye) comprend trois versions: la version officielle araméenne (gravée sur la face immédiatement visible) et deux versions, grecque et lycienne, situées sur les faces latérales. On sait également que le sujet de la décision est une affaire (en principe) interne à Xanthos: l'instauration d'un culte et d'un sanctuaire dédiés à Basileus Kaunios et à Arkésimas: à cette fin, les Xanthiens et les périèques décident de nommer un prêtre, d'assigner des terres au nouveau sanctuaire et de préciser les sacrifices que l'on devra rendre au dieu.

Inscription lycienne

(1-2) Lorsque Pigesere, fils de Katamla, devint satrape de Lycie et qu'il eut (3) pour les Lyciens établi (comme) commissaires (4) Iyeru et Natrapiyēmi et (5) pour Arna (comme) gouverneur Ertimeli, (6-7) le citoyen et les périèques d'Arna décrétèrent (?) de fonder ce (?) sanctuaire pour le Roi (8) de Caunos et pour Arkazuma le (9) Roi.

Et ils ont fait prêtre pour (10) ces dieux-ci Simias, fils de Kondorahi, (11) et celui qui serait proche de Simias.

Et (12) ils lui ont donné affranchi ce qui est sien.

Et (13) la ville et les périèques y ont adjoint (14-15) des champs de la ville. Or, Khesentedi ..... et Pigrès les avaient irrigués. (16) Et tout ce qui s'ajoutera — et ce qui y est bâti — (17) (seront) biens du Roi de (18) Caunos et d'Arkazuma.

Et Arna (19) lui donne annuellement 18 (?) *adas* pour salaire.

(20) Et il exige (que) les esclaves (?) — (21) tous ceux qui seront désormais affranchis — (22) lui donnent <deux ?> sicles.

Et l'on a consacré (23) toutes choses inscrites sur cette stèle (24) au Roi de Caunos et à Arkazuma.

(25) Et ce qui revient en bénéfice, (26) on le sacrifie de mois en mois (27) rituellement avec un mouton et annuellement (28) avec un bœuf au Roi de Caunos et à Arka(29)zuma. Et c'est Simias qui sacrifie, et celui (30) qui sera proche de Simias.

(30-32) Et la ville d'Arna et les périèques d'Arna lui ont fait leur serment pour cette loi-ci; donc, on (33) établit cette loi (que) tout ce qui (34) est inscrit sur cette stèle, nul (35) ne l'enlèvera, ni ceci à l'égard de ces dieux-là (36) ni cela à l'égard de ce prêtre. Que si (37) quelqu'un l'enlève, on exige l'amende à ces dieux-là (38) et à la Mère de l'enceinte d'ici, (39) la *Pentrenni*, et à ses enfants et (40) aux Eliyana.

A Pigesere, si l'on ....., (41) alors .....

Inscription grecque

(1-2) Lorsque Pixôdaros, fils de Hécatomnôs, devint satrape de Lycie, il établit (3) (comme) archontes de Lycie Hiéron et (4) Apollodotos et (comme) gouverneur de Xanthos (5-6) Artémélis. Les Xanthiens et les périèques décrétèrent de fonder (7) un autel pour le Roi de Caunos et pour Ar(8)késimas.

Et ils ont choisi (comme) prêtre Simias, (9) fils de Kondorasis, et celui qui (10) serait le plus proche de Simias tout le temps.

(11) Et ils lui ont donné l'affranchissement (12) des biens.

Et la ville a donné un champ (13) que Késindélis et Pigrès avaient ex(14)ploité et tout ce qui jouxte le champ (15) et les bâtiments, pour que cela appartînt au Roi (16) de Caunos et à Arkésimas.

Et sont données (17) chaque année trois demi-(18)mines de la part de la ville.

Et tous ceux qui (19) seront affranchis paieront (20) au Dieu deux drachmes.

Et toutes choses qui (21) ont été inscrites sur la stèle (22) ont été consacrées pour appartenir en totalité au Roi (23) de Caunos et à Arkésimas.

Et sur ce qui (24) revient des ressources qui en découlent, on sacrifie (25) à chaque néoménie un mouton (26) et annuellement un bœuf.

Et (27) les Xanthiens et les périèques ont fait des serments (28-30) d'accomplir exactement tout ce qui est inscrit sur la stèle pour ces dieux-là et pour le prêtre, et de n'en rien (31) enlever ni de permettre à un autre (d'en rien enlever). (32) Et si quelqu'un en enlève, (33) puisse-t-il être coupable à l'égard de ces dieux-là (34) et de Lêtô et de (ses) descendants et des Nym(35)phes!

Et que Pixôdaros soit maître (de la décision)!

Inscription araméenne

(1) Au mois de Siwân de l'an un (2) du roi Artaxerxès, (3) en la citadelle d'Orna, Pixôda[ro], (4) fils de Katomnô, le satrape (5) qui (gouverne) en Carie et Lycie, a d[it] :

(6) « Les citoyens d'Orna ont projeté (7) de faire un sanctuaire (?) pour le Roi (8) le Dieu de Caunos et (pour) son Compagnon.

(9) « Et ils ont fait prêtre Simias, (10) fils de Koddorasi.

« Et il y a un dom[aine] (11) que les citoyens d'Orna ont donné (12) au Roi le Dieu.

« Et année par année, (13) de la part de la ville, (sont) données en argent (14) une [mi]ne et une moitié (de mine).

« Ledit prêtre (15) sacrifie au début du mois un mouton (16) au Roi le Dieu, et il immole (?) (17) année par année 1 bœuf.

« Et ledit domaine (18) est affranchi, (le domaine qui est) sien. »

(19) Cette loi-ci, il (Pixôdaros) (l') a inscrite, (lui) qui est maître (de la décision). En outre, (20) si jamais quelqu'un enlève (quelque chose) (21) au Roi le Dieu ou au (22) prêtre (alors) existant, (que ce quelqu'un), par le Roi (23) le Dieu et (par) son Compagnon, (soit) enlevé! (24) Et, par le Dieu, (par) Lâtô, (par) Artémis, (25) (par) *Ḥšatrapati* et (par) autres (divinités), (que ce) quelqu'un (26) (soit) enlevé! Et que ces dieux-là (27) exigent de lui (l'expiation)!

Figure 50.

Trilingue de Xanthos (FdX VI, 1974)

Les textes posent de nombreux problèmes interprétatifs, dont on ne reprendra pas ici l'exposé détaillé. Nous insisterons essentiellement sur les lumières que les documents peuvent jeter sur les rapports entre un satrape et une ville lycienne. Les raisons et la nature de l'intervention du satrape continuent de poser problème. On soulignera surtout que la version civique du texte (versions lycienne et grecque) est assez différente de la version de la chancellerie satrapique. La première présente l'épisode dans le cadre de décisions relevant de la communauté politique *(polis* dans la version grecque), même si, en fin de texte, on reconnaît l'autorité de Pixôdaros: «Que Pixôdaros ait la haute main sur ces décisions. » Au contraire, la version araméenne présente la décision xanthienne comme une simple proposition, et elle précise: «Cette réglementation *(datah),* Pixôdaro [l'a] inscrite, [lui] qui est maître [de la décision]. » L'autorité du satrape en Lycie est soulignée par des précisions que donnent les versions grecque et lycienne. On apprend en effet que Pixôdaros a nommé deux commissaires/archontes en Lycie: Hiéron et Natrbbyemi (Apollodotos), ainsi qu'un chargé d'affaires/gouverneur *(epimeletês)* à Xanthos, du nom d'Erttimeli (Artémélis), manifestement un Lycien. Au reste, l'intitulé de la version araméenne est sans ambiguïté: «Au mois de Siwan de l'an I du roi Artaxerxès, en la citadelle *(byrt')* d'Orna, Pixôda[ro], fils de Katomnô, le satrape qui [gouverne] en Carie et [en] Lycie, a d[it]... », où la formule « a dit» introduit manifestement une décision satrapique. Le document illustre bien les rapports existant entre une communauté de type civique et l'autorité achéménide. Concernant l'intervention de Pixôdaros dans cette affaire, elle ne paraît pas présenter de différences particulières avec d'autres types d'initiatives satrapiques ou royales connues, tout au long de l'époque achéménide, dans les affaires intérieures des cultes locaux. Si la proposition des Xanthiens a été soumise aux services du satrape, c'est probablement que la pérennité de la réglementation était mise sous la protection des divinités mais aussi sous celle du satrape, considéré lui aussi comme leur garant.

Malgré des incertitudes de type administratif, cette organisation témoigne d'une profonde transformation de la situation politique de la Lycie, quand bien même l'existence de deux archontes peut renvoyer à une coupure traditionnelle entre Lycie occidentale et Lycie orientale; la disparition des

monnayages dynastiques illustre le fait que la Lycie a été satrapisée. D'autres témoignages éclairent les pratiques administratives du satrape. Une bilingue gréco-lycienne de Xanthos (sans doute à l'origine une trilingue; TL 45) se réfère là aussi à une réglementation (lycien: *mara)* gravée sur une stèle, et aux malédictions portées contre celui qui contreviendrait aux dispositions réglementaires. Il s'avère qu'à une certaine date (sans doute peu éloignée de celle de la trilingue), Pixôdaros a concédé un avantage non négligeable aux villes de la vallée (Xanthos, Tlos, Pinara, Kandaÿnda): celui de faire rentrer, «de la manière qu'elles voudront», un impôt commercial *(dekatē emporias)* qui, en temps normal, ressortissait manifestement à la catégorie des taxes royales et/ou satrapiques. Un décret de la communauté carienne de Plarasa, daté lui aussi de Pixôdaros *(Pixôdaro [u] xaitrapeuontos),* concède une exemption fiscale à un certain Dion de Cos, à l'exception des « taxes royales *(basilika telē) »;* d'autres textes confirment que, maîtresses des taxes civiques (dans le meilleur des cas), les cités ne le sont pas des taxes royales qui, en tout état de cause, doivent être payées d'une manière ou d'une autre. De telles dispositions valaient certainement pour l'ensemble des cités et communautés soumises au «tribut de Darius»: seule par exemple une décision d'Alexandre permit aux Éphésiens de consacrer à Artémis les tributs qu'ils versaient traditionnellement au Grand Roi (Arrien I,17.10).

VI. DE TARSE À MAZAKA

D'autres réorganisations administratives sont repérables à partir de Tarse. On sait que vers 350 Mazée est chargé de la Cilicie, tandis que Bélésys gouverne en Transeuphratène (Diodore XVI, 42.1). Pour autant que l'on puisse les dater avec certitude, les monnaies de Mazée indiquent qu'après la chute de Sidon il a vu son pouvoir étendu, puisque la légende araméenne de ses monnaies frappées en Cilicie porte la formule: «Mazdaï [responsable] de la Transeuphratène et de la Cilicie», titre qu'il porte encore à l'arrivée d'Alexandre. Le rattachement des deux provinces répondait à une certaine logique, car la Cilicie a toujours regardé plus vers la Syrie que vers l'Asie Mineure. Le satrape résidait à Tarse, où il disposait d'une résidence (cf. Xénophon *Anab.* I, 4.4). Il avait sans doute un subordonné à Damas (cf. Quinte-Curce V, 13.11), ville forte qui, en 333, a un gouverneur (III, 13.2), et qui, après 323, conserve la place qu'elle occupait à l'époque achéménide sur la route entre la Babylonie et l'Égypte (DAE 67; cf. Arrien, FGrH 156 F9.28).

L'ampleur et la profondeur de la domination territoriale perse en Cilicie sont généralement sous-évaluées. Pour en juger, on doit au préalable souligner que l'utilisation du terme «Cilicie» » confère artificiellement une unité politique à une région à l'intérieur de laquelle, sans nul doute, s'imbriquaient de nombreux statuts différenciés (cf. Diodore XIV, 19.3: *tyrannoi).* Selon une présentation qu'ils mettent fréquemment en évidence dans l'Empire, les auteurs classiques et hellénistiques aiment à souligner l'opposition entre la côte et la montagne ciliciennes. C'est ce qu'affirme Strabon (XIV, 5.1), en distinguant Cilicie Pedias et Cilicie Trachée, la première allant de Soloi à Tarse et Issos. On retrouve la présentation chez Arrien, parlant d'une expédition conduite par Alexandre en 333 à partir de Soloi: à la tête de détachements légers, Alexandre mena une campagne contre «les Ciliciens qui tenaient les montagnes, et il les réduisit en sept jours, soit par la force, soit par accord *(homologia)* », avant de revenir à Soloi (II, 5.6).

La domination perse sur la côte est abondamment attestée depuis la fin du VIe siècle: c'est là en particulier qu'étaient disposés bases militaires et arsenaux royaux. Il paraît assez évident que la création d'une satrapie de plein exercice à Tarse a signifié un affaiblissement, voire une disparition pure et simple, du pouvoir de l'ancien *syennésis,* à une date que l'on ne peut fixer avec précision, au plus tard en tout cas lors de la nomination de Mazée. L'autorité de Mazée sur les cités de la côte est illustrée par le monnayage qu'il y frappa, tant à Tarse, à Soloi, à Mallos qu'à Issos. Ces cités devaient également verser taxes et tributs, à l'image d'Aspendos de Pamphylie, qui fournissait chaque année un certain nombre de chevaux en guise de *dasmos* royal, selon une réglementation bien attestée en Cilicie même (Hérodote III, 90) ou encore en Arménie (Xénophon Anab. IV, 5.34; cf. 5.24 et Strabon XI, 14.9). L'existence d'un tribut royal pesant sur Mallos est assurée par Arrien (II, 5.9); il ne paraît guère douteux que l'amende imposée par Alexandre à Soloi (II, 5.5) s'ajoutait au tribut normal. Il apparaît également que rois et satrapes y levaient des mercenaires, en particulier à Aspendos de Cilicie, réputée pour la valeur de ses archers (cf. Nepos *Dat.* 8.2; Xénophon Hell. I, 2.12). Les villes de la côte cilicienne étaient également intégrées dans l'organisation militaire impériale, chacune d'entre elles devant envoyer un contingent fixé à la marine royale (cf. Arrien II, 20.2: Soloi et Mallos). Le monnayage des cités ciliciennes rend compte à la fois de la prégnance des traditions locales (cf. Quinte-Curce III 8.22), de l'introduction de thèmes perses et de l'adoption de modèles grecs *(fig. 50).*

Quant à la Cilicie Trachée, la campagne menée par Alexandre peut donner lieu à deux lectures. Il n'est pas évident qu'elle atteste une progression de la domination impériale d'une région jusqu'alors laissée à elle-même par les Perses. Il est néanmoins probable que le satrape de Cilicie était amené à faire des expéditions périodiques contre des peuples qui profitaient de la force de leurs positions dans la montagne pour se détacher du pouvoir central: telle fut l'une des missions confiées par Alexandre à son satrape de Cilicie, Balakros, qui mena une campagne malheureuse contre Isaura et Laranda (Diodore XVIII, 22.1). La présence perse est en tout cas attestée dans la montagne, sur le site de Meydançikkale, où l'on

Figure 51.

Monnaies civiques ciliciennes

a découvert le seul exemple, dans les provinces, de reliefs de type persépolitain. On y a retrouvé également deux inscriptions araméennes; l'une d'entre elles, très mutilée, est datée du règne d'un Artaxerxès et porte le terme *datah;* il est extrêmement probable que le site a été occupé très tôt, puisque, sous le nom de Kirsu (présent dans le texte araméen), il est attesté dès l'époque néo-babylonienne. C'est également le cas de la gazophylakie de Kyinda, située sur la côte cilicienne.

Parmi les sous-ensembles, on doit également compter les grands sanctuaires, surtout connus ultérieurement par Strabon, en particulier celui d'Artémis Perasia à Castabala, désignée plus tard sous le nom de Hiérapolis et située dans la vallée du Pyramos. On y a retrouvé une inscription araméenne, d'époque achéménide, relative aux limites du territoire du sanctuaire; c'est là

qu'en pleine époque romaine est reconnue l'autorité locale de la dynastie des Tarchondimontos, dont le nom rappelle les lointaines origines louwites, à l'instar de l'anthroponyme (Tarkumuwa) qui, selon l'hypothèse la plus couramment admise, figure en araméen sur des monnaies ciliciennes attribuées à Datamès. Strabon situe Hiérapolis-Castabala en Cataonie (XII, 2.2-7), dont les contours géographiques et administratifs sont mal précisés à l'époque achéménide. «Plaine large et profondément encaissée qui produit de tout», la Cataonie est arrosée par le Pyramos, fleuve navigable, qui débouche en Cilicie; il en est de même du Karmalos. Entourée de montagnes, la région a peu de cités, mais «elle compte des places fortes (phrouria) sur les montagnes». Ce que confirme Nepos: très boisé, le pays était couvert par un dense réseau *de castella (Dat.4.2).* Parmi ces places fortes, Strabon cite Nora, «où Eumène résista longtemps» (XII, 2.5). Connue par la force de sa position aux tout débuts de l'époque hellénistique, il ne fait aucun doute que Nora était occupée dès l'époque achéménide, de même que bien d'autres citadelles plus ou moins proches qui, à l'image des garnisons de Mysie (Xénophon *Anab.* VII, 8.15), pouvaient aisément se prêter main-forte (cf. Diodore XIX, 16.3).

À une époque beaucoup plus tardive, la région de Castabala constitue une subdivision administrative, la Castabalitide, et l'on connaît l'existence d'un «stratège et grand-prêtre de Cataonie», que l'on peut rapprocher de l'organisation décrite à plusieurs reprises par Strabon dans les «États-temples» d'Anatolie gréco-romaine (XII, 2.3). Pour l'époque achéménide proprement dite, le texte le plus évocateur est un passage de Nepos, qui décrit ainsi le gouvernement d'Aspis, contre lequel Artaxerxès II envoie Datamès: «Aspis tenait la Cataonie *(Cataoniam tenebat),* pays qui s'étend au-delà de la Cilicie et qui confine à la Cappadoce» *(jacet supra Ciliciam, confinis Cappadociae; Dat.* 4.1); la suite du récitmontre que le pays était traversé par des voies très importantes puisque c'est en profitant de sa situation qu'Aspis s'emparait des tributs qui étaient envoyés au Grand Roi (§4.2). Parmi ces voies, il convient évidemment de souligner l'importance de celle qui, de Cataonie, conduisait aux Portes Ciliciennes, *via* Tyane (Strabon XII, 2.7, 9; cf. Xénophon *Anab.* I, 2.20-21 [Dana]). Si Datamès a été choisi, c'est très probablement que son père Camisarès y avait lui-même détenu une fonction officielle: Camisarès avait en effet «reçu à gouverner *(provincia)* la portion de la Cilicie qui touche à la Cappadoce *(partem Ciliciae iuxta Cappadociam)* et qu'habitent les Syriens blancs» (§1.1); cette région, c'est manifestement la Cataonie qui, située géographiquement dans une zone limitrophe entre Cappadoce et Cilicie,

dépendait apparemment à cette date de la satrapie de Cilicie – bien que, selon Quinte-Curce (IV, 12.11-12), les Cataoniens figurent parmi les contingents rangés sous l'autorité de Darius III à Gaugamèles. C'est là qu'est située la ville principale, Mazaka, appelée ultérieurement Eusebeia-sous-l'Argaios, du nom de la montagne volcanique qui la domine du haut de ses 3900 mètres (Strabon XII, 2.7). Située à 35 km au nord-est de la future Césarée (Kayseri), Mazaka était peut-être à l'époque achéménide le siège du sous-gouverneur de Cataonie, à savoir Camisarès puis Aspis.

Figure 52.

Relief perse trouvé près de Kayseri

C'est non loin de là que l'on a retrouvé le socle d'un autel, sur les quatre faces duquel sont gravées des scènes typiquement perses: des mages sacrifiant, selon un modèle fort proche de la scène portée sur l'une des stèles

de Daskyleion *(fig. 52)*. Il est possible que les Perses aient installé un culte du Feu sur le volcanique Argaios, en récupérant ainsi à leur profit un culte des sommets: hypothèse qui évoque le sanctuaire d'Anaïtis Barzochara connu dans la proche Cappadoce, l'épithète divine iranienne désignant une haute montagne. À proximité, dans la ville d'Hanisa implantée sur le site de l'ancienne Kanesh, une inscription tardive atteste la densité du peuplement iranien, à l'image de la Cappadoce toute proche. Le «gouverneur et grand-prêtre de Cataonie, connu lui aussi par une inscription tardive, porte lui-même un nom iranien (Arsamès) et un patronyme local (Iazémis). C'est également aux confins de la Cappadoce et de la Cataonie (Farasa), là même où des inscriptions grecques tardives attestent d'une anthroponymie «louwite/castabalienne» (Tarkondaios), que l'on a recopié une inscription gréco-araméenne (Ier siècle av. J-C. ?) en l'honneur de «Sagarios, fils de Maiphernès, commandant/chef de garnison *(stratēgosl rab'hāyla)* d'Ariaramneia, qui devint mage de Mithra»: on y voit attestés là aussi le maintien de l'anthroponymie iranienne (Maiphernès, trouvé également à Hanisa et à Kelainai) et son mélange avec l'anthroponymie locale (Sagarios, connu également à Sardes), mais aussi la permanence de l'utilisation de l'araméen et des cultes iraniens, chacune des composantes remontant manifestement à l'époque achéménide.

Tous ces témoignages rendent compte d'une occupation territoriale achéménide beaucoup plus dense que celle que l'on postule généralement à partir d'une coupure, commode mais partiellement illusoire, entre la plaine et la montagne (ou entre la côte et l'intérieur). À l'intérieur de la Cilicie, il existait des sous-ensembles, dirigés par des sous-gouverneurs, tel Camisarès ou Aspis de Cataonie, que l'on peut rapprocher d'un personnage cité dans une inscription araméenne d'époque achéménide, retrouvée à Hémite, située elle-même à proximité de Hiérapolis-Castabala: «[X fi]ls de Sarmapiya le satrape»: le titre indique peut-être que le personnage (qui porte un nom louwite) tenait une sorte de position officielle dans la région; et même s'il s'agit d'une simple distinction de statut, il est remarquable que le personnage ait exalté sa position sociale à l'aide d'un terme perse. D'autres documents témoignent, à une époque difficile à préciser, d'une *diaspora* perse dans différentes sous-régions ciliciennes (ou/et de l'emprunt du mode de vie perse): des reliefs «gréco-perses », une inscription araméenne (à Saraïdin: Gibson II, n° 35), où un personnage exalte ses exploits cynégétiques (dans un paradis? Cf. Nepos Dat. 5.4), ou encore une inscription grecque tardive mentionnant un

titre religieux iranien *(satabara),* jusqu'alors non attesté. On soulignera enfin l'intérêt d'une monnaie cilicienne isolée et non datée, qui porte l'image du roi-jardinier.

VII. DE TARSE À SAMARIE VIA SIDON ET JÉRUSALEM

La reconquête menée par Artaxerxès III avait conduit à d'autres réorganisations administratives en Transeuphratène. Désormais, l'autorité de Mazée s'exerçait également vers le sud jusqu'à la frontière d'Égypte. Après la reprise en main de l'île, les rois chypriotes, y compris Pnytagoras de Salamine, avaient été laissés en place (Diodore XVI, 46.1-3), mais ils durent certainement renouveler solennellement leurs liens de dépendance (cf. XV, 9.2). Il s'agissait surtout de régler le problème sidonien. Contrairement à ce que laisse entendre Diodore (XVI, 45.4-6) - qui reprend là des motifs narratifs bien connus (e.g. Hérodote I, 176; Diodore XVIII, 22.4-8) –, Sidon ne fut pas rayée de la carte ni la population entièrement anéantie: connue par une chronique babylonienne (ABC, Chronique 9, p. 114), la déportation de femmes sidoniennes «dans le palais du roi à Babylone » confirme simplement la réalité d'une mesure de rétorsion habituelle dans ces circonstances. Au demeurant, il ne fait guère de doute que la cité dut fournir un contingent naval à l'armada qui accompagna l'armée d'Artaxerxès contre le Delta. Quant au statut accordé ou imposé à Sidon, la rareté des témoignages directs ne permet pas d'en décider en toute certitude. En bref, la ville fut-elle désormais administrée directement par les Perses, ou conserva-t-elle le régime dont elle jouissait avant la révolte? On suppose fréquemment que le Grand Roi reprit la donation qu'un de ses prédécesseurs avait consentie en faveur du roi Eshmunazzar (chapitre XII, 3), mais la documentation reste fort elliptique. En revanche, il ne fait aucun doute qu'au moins quelques années plus tard (342-341), Sidon est à nouveau dirigée par un roi, du nom de Straton (II), connu par ses monnaies. On sait également que Mazée a frappé monnaie à Sidon et que ses monnaies sont datées sans interruption entre 343 et 333. Mais rien ne démontre que l'on doive y voir une limitation drastique des prérogatives sidoniennes. Des comptes rendus donnés par les auteurs d'Alexandre il paraît clair que Straton, le roi de Sidon installé par le Grand Roi, était parfaitement loyal à la cause perse (cf. Quinte-Curce IV, 1.36 et Diodore XVII, 47.1). Dans le dispositif stratégique achéménide, la côte phénicienne, en liaison avec Chypre et la Cilicie, constitue toujours une base de recrutements navals

exceptionnelle, comme le montre la composition de la marine perse en 334-332 (cf. Arrien I, 19.7; II,16.7; II, 20.1); des chantiers navals *(neôria)* sont attestés à Tripolis (II, 13.3-4); le bois du Liban est proche (cf. Quinte-Curce IV, 2.18). La flotte de l'Indus d'Alexandre est composée d'équipages phéniciens, chypriotes, cariens et égyptiens (Arrien VI, 1.6). En vue de l'expédition contre les Arabes, c'est une nouvelle fois aux chantiers phéniciens qu'Alexandre fait appel (*e.g*. VII, 19.3), et ces chantiers, alimentés par le bois du Liban, restent actifs à l'époque des diadoques (cf. Diodore XIX, 57.2-5).

L'autorité achéménide est également bien établie en Samarie, sur laquelle nous ne disposions pas d'informations officielles depuis l'appel lancé par les Judéens à Sanballat et à ses fils Dalayah et Sélèmya en novembre 407 (DAE 102-103). Des papyri araméens, des sceaux, des empreintes et des monnaies apportent des éléments importants. Les premiers et un certain nombre des secondes ont été retrouvés en 1962 dans l'une des grottes situées à proximité de Jéricho, dans le Wadi ed-Daliyeh. D'autres monnaies ont été découvertes dans deux trésors, le trésor de Naplouse (maintenant dispersé) et le trésor de Samarie. Plusieurs de ces monnaies portent la mention de Mazée: absentes du trésor de Samarie (antérieur apparemment à 345), quatre sont présentes dans le trésor de Naplouse (SC n° 14,16, 21 et 48), et datées entre 345 et 333-332; on y trouve également des monnaies sidoniennes (ou imitations) frappées au nom de Mazée ; parmi les pièces du Wadi-ed Daliyeh, on retrouve une monnaie de Tarse, frappée au Baal de la cité et au nom de Mazée. Quant aux papyri, ils retransmettent des actes d'ordre privé, et sont datés d'après les années de règne de plusieurs Grands Rois et en fonction du nom du gouverneur *(peha)* de Samarie. L'un des plus intéressants et des mieux conservés porte l'intitulé suivant: «Le vingtième jour du mois d'Adar, deuxième année, année d'accession de Darius le roi, dans Samarie la citadelle *(byrt)*, qui est dans Samarie la province *(medinah) »;* et, parmi les clauses de garantie et d'authentification, on trouve la formule: «Devant Yeshu'a, fils de Sanballat, gouverneur *(peha)* de Samarie, et Hananyah, le préfet *(sangu) » (SP* 1). Le document présente d'abord l'avantage unique d'être daté du moment même de la transition entre Arsès/Artaxerxès IV (deuxième année) et Darius III (année 0), c'est-à-dire le 19 mars 335. C'est le document le plus tardif, la plupart des autres étant datés d'Artaxerxès III, d'autres également d'Artaxerxès II, le plus ancien remontant à 375. Par ailleurs, on constate, d'une part, que Samarie (le terme renvoyant aussi bien à la ville *[qryt']*, à la citadelle [*byrt'*] qu'à la province *[medinah])* reste dirigée par un gouverneur, assisté d'un

préfet, et que, d'autre part, la lignée de Sanballat Ier est restée en place depuis au moins Darius II: Yeshua est selon toute probabilité le petit-fils de Sanballat Ier, par son fils Sanballat II (CS 41-45), ou par Delayah (CS 49?); Hananyah le préfet est lui-même frère de Sanballat II, auquel il succéda dans la charge de *peha* de Samarie (cf. SP 7, 9 et CS 29-30) ; selon Fl. Josèphe (AJ. XI, 302), un autre Sanballat fut nommé satrape de Samarie par Darius III; s'il a jamais existé, il devrait être désigné sous le nom Sanballat III, fils de Hananyah. Nous voyons ici

53a

Figure 53a

53b

Figure 53b

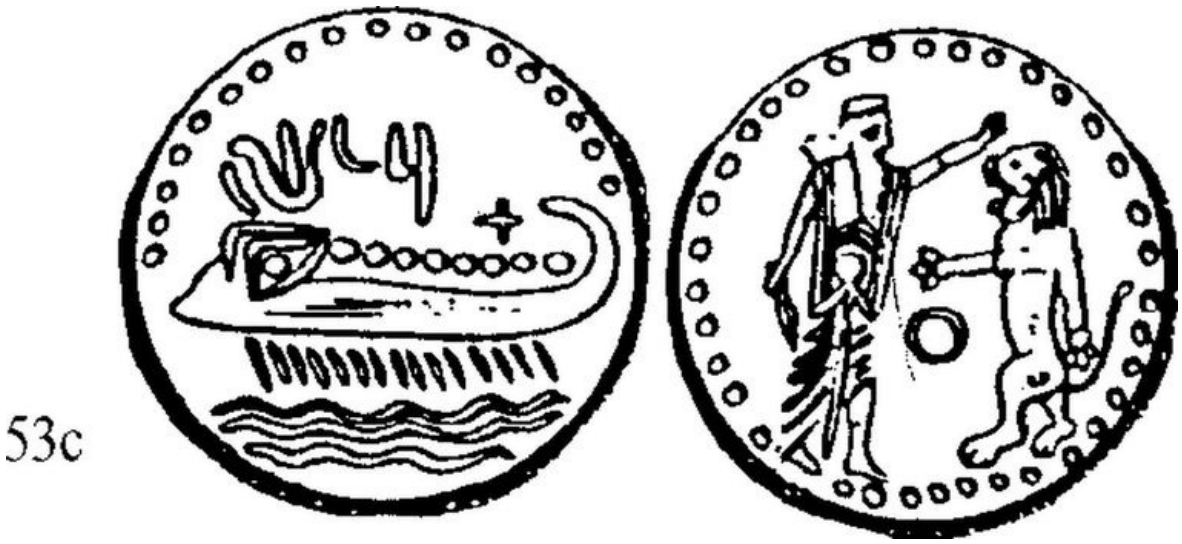

Figure 53c

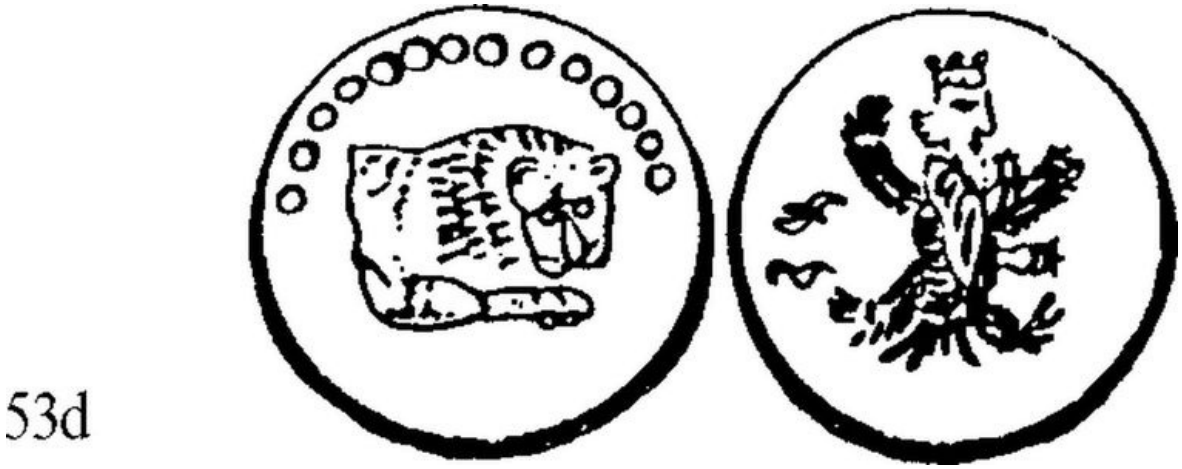

Figure 53d

donc se succéder plusieurs générations: d'une manière quelque peu comparable aux Hékatomnides de Carie, les ressortissants de la même famille se transmettent le titre de gouverneur; mais sans aucun doute, à chaque succession, le nouveau titulaire est investi directement par le pouvoir royal, qui conserve à tout moment la possibilité souveraine de confier le pouvoir à qui il l'entend. Si la même famille a conservé cette prééminence, c'est évidemment qu'elle a fait preuve d'une loyauté sans défaut à l'égard des Grands Rois depuis Darius II (au moins) jusqu'à Darius III. C'est également par quelques monnaies que l'on obtient des informations sur la Judée: des monnaies ont été frappées au nom de «Yehizqiyyah

Figure 53e

le gouverneur *(peha)* », d'autres au nom de «Johanan le grand-prêtre». La datation relative des monnaies et les rapports de compétence entre le gouverneur et le grand-prêtre (qui utilisent les mêmes types monétaires) continuent malheureusement de poser problème. On rappellera cependant que cette cohabitation était ancienne, puisque en 410 et 407, les Judéens d'Eléphantine ont envoyé deux pétitions successivement, aux notables de Judée et à «Johanan le grand-prêtre » (un autre), puis à Bagôhi le gouverneur (DAE 102).

Ce qui doit être souligné, c'est la large diffusion des motifs perses sur les monnaies et les empreintes *(fig. 53a-g),* parfois à l'imitation des monnaies sidoniennes (on retrouve à plusieurs reprises le navire sidonien: CS 16-17, 44-45, 49, 54). L'une des scènes les plus fréquentes est celle du Héros royal si bien connue à Persépolis et ailleurs: affrontant des lions (CS 16, 44-45, 48-51, 59-60), parfois des lions ailés (cf. WD 4, 17), ou encore un taureau (CS 19, 31-33); on y retrouve aussi, comme sur les monnaies royales, le roi archer et/ou

Figure 53f

lancier (CS 17, 22, 21, 56-57, images associées au droit et au revers dans CS 52), mais aussi le roi sur son trône (CS 18, 21), devant un encensoir sur pied (CS 33), sur son char (CS 35, 48), debout avec son sceptre (CS 37). Les motifs perses (lion à la proie et autres) sont parfois réunis sur la même monnaie (CS 18, 21, 31-33, 36-38, 48, 52, 57). À une occasion (CS 50), une scène royale (roi tuant un lion) est associée avec une tête d'Athéna *(fig. 53b)*. Cela vient rappeler la diffusion des modèles athéniens dans le monnayage, et l'influence grecque, si visible en particulier sur les empreintes «gréco-perses» » du Wadi-ed Daliyeh *(fig. 53f-g)*. À Jérusalem, les monnaies de Yehizqiyyah et de Johanan portent elles-mêmes des motifs fort peu judéens :

Figures 53g.

une chouette et un masque féminin. Certains motifs sont plus difficiles à définir «ethniquement», tel ce personnage tuant un cheval dressé face à lui (CS 58): on serait tenté d'y voir une allusion aux sacrifices de chevaux dans le culte de Mithra, si le personnage portait un vêtement perse, ce qui n'est pas le cas (fig. *53e).*

VIII. DE GAZA À PETRA

Après la chute de Tyr, la Palestine tomba aux mains d'Alexandre, à l'exception de Gaza, qui lui opposa une longue résistance (septembre-novembre 332) dont parlent tous les historiens anciens, y compris Polybe qui, en remontant à la conquête de Cambyse (XVI, 22a), exalte la fidélité des habitants au pouvoir impérial. Les comptes rendus montrent que la ville est puissamment fortifiée, et que son gouverneur, Batis, dispose d'une garnison importante, composée tant de Perses que d'auxiliaires arabes (cf. Arrien II, 26.1, Quinte-Curce IV, 6.7). Après la prise de la ville, Alexandre – dit-on - envoya 500 talents d'encens et 100 talents de myrrhe à son précepteur Léonidas (Plutarque Alex. 24.6). La présence de mercenaires arabes, l'existence de stocks d'encens et de myrrhe et les trouvailles de monnaies viennent rappeler que Gaza, dont Hérodote comparait la prospérité à celle de Sardes (III, 5), est, à cette date, le principal des *emporia* qui, selon le même Hérodote (III, 5), «appartiennent au roi des Arabes»: ce roi des Arabes n'est certainement autre que celui qui, à l'époque de Cambyse, contrôlait la route de désert qui menait de Gaza à l'Égypte (III, 7). D'autres témoignages rendent compte que, par Gaza, les produits des Minyens (Arabie du Sud) trouvaient un débouché: on connaît depuis longtemps une inscription minyenne *(RÉS* 3022), qui fait référence à une caravane de marchands venus commercer en Égypte, en Assyrie et en Transeuphratène *('br Nhr');* l'inscription rappelle que les marchands minyens « ont sauvé leurs biens du cœur de l'Égypte lors du conflit qui eut lieu entre les Mèdes *(Mdy)* et l'Égypte *(Msr) »;* si le texte doit être daté de l'époque achéménide – ce qui ne semble guère faire de doute –, il mentionne très probablement une des campagnes menées contre l'Égypte, sans que l'on puisse malheureusement la dater précisément entre Cambyse et Artaxerxès III.

On sait également, toujours par Hérodote, que Cambyse avait conclu un

accord avec le roi des Arabes (III, 7,9). On peut supposer que c'est en raison de cet accord que les Arabes sont rangés par Hérodote parmi les peuples donateurs: «Ils livraient chaque année 1000 talents d'encens» (III, 97); bien qu'officiellement intégré dans la Transeuphratène, leur territoire est exempt (de tribut; III, 91). Il est probable que le «roi des Arabes» conserva son statut privilégié tout au long de la période achéménide. Mais, d'Hérodote à Alexandre, nous ne disposons guère de renseignements directs: Diodore mentionne simplement à deux reprises que le «roi des Arabes» s'est engagé auprès du pharaon et de ses alliés contre les Perses, vers 410 il fait cause commune avec Amyrtée (XIII, 46.4), vers 382, il a envoyé des renforts à Évagoras de Chypre (XV, 2.4). Il serait excessif d'en conclure que les Perses ont délibérément abandonné la région. La résistance de Gaza permet de penser qu'au moins depuis la reconquête de l'Égypte (343), la ville est redevenue une place forte de première importance, contrôlée directement par le Grand Roi. Quinte-Curce n'affirme-t-il pas que Batis s'était engagé personnellement auprès de Darius III (IV, 6.7)? Deux ensembles *d'ostraka* araméens de deux sites d'Idumée, Beer-Sheba et Tell-Arad, datés du IVe siècle et peut-être même du règne d'Artaxerxès III, rendent compte de l'implantation achéménide dans la région. Il s'agit dans le second cas de relevés partiels de distributions de rations alimentaires à des hommes et à des bêtes (chevaux, ânes); on y retrouve l'organisation en *degelin* (compagnies) bien attestée à Éléphantine; comparables aux documents persépolitains (PF, série Q), ces *ostraka* attestent sans doute d'une organisation logistique du territoire autour de grands centres qui commandent à de petits centres munis de magasins et de garnisons (Tell Arad). Le cas de Beer-Sheba est sans doute différent, car la présence d'une garnison n'y est pas à proprement parler attestée ; les produits alimentaires mentionnés sur *les ostraka* pourraient représenter des livraisons à un centre de collecte effectuées à partir d'établissements agricoles des alentours. La découverte récente (et encore inédite) de centaines d'autres *ostraka* de même type (IVe siècle) confirmera peut-être la densité des implantations (militaires ou non) achéménides dans ce qui était la province *(medinah)* d'Idumée – ce que Diodore, aux tout débuts de l'époque hellénistique, appelle «l'éparchie d'Idumée» (XIX, 95.2). Ce qui est tout à fait frappant également, c'est que l'anthroponymie trahit une très grande mixité des populations rassemblées sur ces sites (Arabes, Édomites, Hébreux, Phéniciens et quelques Perses).

La géographie politique de l'Arabie du Nord à cette date pose de nombreux autres problèmes, qui continuent d'être très débattus, et dans le détail desquels

on ne peut entrer ici. L'un des textes les plus intéressants est le long passage que Diodore de Sicile (XIX, 94-97) consacre aux Nabatéens, dans le cadre de la campagne menée contre eux par un lieutenant d'Antigone le Borgne à partir de l'Idumée (§95.2). Éleveurs nomades (chameaux, petit bétail), «ils sont de loin les plus riches, parmi tous les peuples arabes qui font paître leurs bêtes dans le désert. Un grand nombre d'entre eux, en effet, a pour coutume de transporter jusqu'à la mer l'encens, la myrrhe et les plus précieux des aromates, que leur remettent ceux qui les acheminent depuis l'Arabie dite «Heureuse» (§94.4-5). Ils tirent donc profit de leur rôle d'intermédiaires entre l'Arabie méridionale et les ports méditerranéens, et d'abord Gaza. Démétrios lança une attaque contre une place forte naturelle (*petral Petra)*, où s'établissaient les échanges commerciaux (§95.1). Après avoir envoyé à Antigone une lettre (écrite en araméen: §96.1), les Nabatéens proposèrent à Démétrios le marché suivant: que Démétrios retire son armée, et les Nabatéens lui donneront des présents *(dôreai;* §97.4). Ainsi fut fait, et les hostilités cessèrent (§97.6). On peut supposer que la situation qui prévaut à cette date n'est pas différente de celle qui prévalait à la fin de l'époque achéménide: les Nabatéens ne sont pas tributaires *(phorologoumenoi;* §94.10), ils versent des dons à l'administration perse, comme le faisait le «roi des Arabes» à l'époque d'Hérodote: c'est peut-être à ce roi des Nabatéens que faisait allusion Hérakleidès de Kymè, en rappelant «qu'il était autonome et sujet de personne» » (Athénée XII, 517b-c): mais, dans cette hypothèse, en le désignant comme régnant «sur le pays producteur d'encens» *(libanophoros khôra)*, l'auteur aurait établi une confusion entre la production et la distribution de ce produit.

IX. L'ÉGYPTE D'ARTAXERXÈS III À DARIUS III

Sur l'histoire de la satrapie égyptienne depuis la reprise en main d'Artaxerxès III, nous sommes fort peu et fort mal informés. Aucun texte classique n'en fait état: on peut simplement noter qu'en 333 le satrape d'Égypte s'appelle Sabakès, sans que l'on sache quand ni comment il a remplacé le satrape nommé dix ans plus tôt par Artaxerxès III. À ce point, on ne peut éviter de se tourner vers un document bien connu, dont la lecture et donc l'interprétation continuent de diviser les exégètes modernes, à savoir la *Stèle du satrape*, datée de la septième année d'Alexandre IV (312-311). La stèle hiéroglyphique traite des mérites de Ptolémée le satrape, et en particulier de

ses bienfaits en l'honneur du temple d'Edjô, près de Buto, dans le Delta. Non seulement «il il a rapporté d'Asie les images des dieux et les livres qui appartenaient aux temples d'Égypte », mais encore il a renouvelé une concession de terres, qui avait été faite (renouvelée?) antérieurement par un certain Khabbabash. Celui-ci était venu en effet inspecter le Delta, «pour apprendre à connaître tous les bras du Nil qui débouchent dans la mer, afin que les *bateaux-kbnt* des Asiatiques soient tenus à l'écart de l'Égypte». C'est dans ces circonstances que les rédacteurs rappellent que «l'ennemi ancestral Xerxès » avait annulé une concession antérieure.

Un certain nombre de détails rendent compte que l'inspection du Delta se situe précisément à un moment où il est menacé par une invasion d'une flotte venue de Syrie-Palestine; les termes employés et la date de la stèle montrent que Khabbabash craint une expédition menée par une flotte achéménide: d'où son souci d'inspecter et d'améliorer les défenses du Delta, porte du Nil et de Memphis, comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs dans les mêmes circonstances (chapitre xv, 9). Mais à quelle date situer ce mystérieux Khabbabash? Les rares documents qui le citent ne permettent pas de répondre à la question : on peut simplement dire qu'il s'agit d'un pharaon, au plein sens du terme, sans que l'on puisse cependant assurer qu'il contrôle toute l'Égypte. Il paraît extrêmement douteux qu'on puisse le situer à l'époque de Xerxès. La logique du texte conduit plutôt à postuler que l'époque de Khabbabash n'est pas très éloignée de celle de Ptolémée. D'où plusieurs tentatives pour le placer soit vers 342-338, soit entre 338 et 336, et de considérer que «Xerxès» désigne en réalité ou bien Artaxerxès III, ou bien son successeur Arsès-Artaxerxès IV Quelle que soit l'identité (contestée) de Xerxès, on doit conclure qu'à une date indéterminée (Artaxerxès III, Artaxerxès IV ou Darius III) les armées achéménides durent à nouveau mener une expédition de reconquête. Mais on ne peut rien dire sur l'importance que prit la révolte, car, après son fugitif passage dans l'histoire, Khabbabash disparaît complètement de la documentation : on ne peut donc pas non plus assurer que le satrape nommé par Artaxerxès III (Phérendatès) a disparu à cette occasion.

Sur l'organisation de l'Égypte à l'arrivée d'Alexandre, nous disposons de fort peu d'informations, mis à part l'exposé des mesures administratives prises en 332-331: nomination de deux nomarques, Doloaspis et Pétisis (le second déclinant l'offre), et d'un phrourarque de Memphis; à Cléomène de Naucratis, «il fut prescrit de laisser les nomarques administrer leurs nomes respectifs suivant les principes établis de tout temps *(ek palaiou)*, mais de percevoir lui-

même les tributs *(phoroi)* de leurs mains» (Arrien III, 5.4). Il paraît bien en réalité que l'un des nomarques, Doloaspis, porte un nom iranien: s'agit-il d'un Perse ou d'un Égyptien persianisé? Quant à l'appellation de «nomarques » qui est donnée aux deux personnages, elle entretient une confusion avec la signification du terme tel qu'il apparaît dans la seconde partie du texte, où il désigne les chefs des 42 circonscriptions administratives de base, dont les compétences n'avaient pas été modifiées par les Perses, pas plus qu'elles ne le furent par Alexandre: ce sont eux qui versent à Cléomène les produits du tribut (cf. Ps. Aristote *Écon.* II, 33a). On notera enfin qu'à l'arrivée d'Alexandre Éléphantine est toujours «en activité», puisque le roi y déporte des adversaires politiques (Arrien III, 2.7).

X. D'ARBÈLES À SUSE

Après sa défaite de Gaugamèles, Darius gagna la Médie, laissant ouverte la route bien pourvue en points de ravitaillement qui, depuis Arbèles, menait vers Babylone et Suse (Arrien III, 16.1-2). On sait que Mazée et les autorités babyloniennes lui remirent la ville (III, 16.3 ; Quinte-Curce V, 1.17-23). Il en fut bientôt de même de Suse, située à vingt jours de marche de Babylone, et que lui remit le satrape de Darius, le Perse Abulitès, laissé à son poste (III, 16.6, 9; Quinte-Curce III, 2.8, 17), de même que Mazée fut nommé satrape à Babylone (Arrien III, 16.3; Quinte-Curce V, 1.44). C'est à Babylone qu'à deux reprises Darius avait réuni ses contingents, avant de gagner la Cilicie en 333 et la Haute-Mésopotamie en 331. En 331, c'est le fils d'Aboulitès, Oxathrès, qui conduisait les troupes susiennes et ouxiennes, tandis que Buparès (alors satrape de Babylonie?) dirigeait les contingents babyloniens (Arrien III, 8.5). On sait qu'à cette date Babylone et Suse constituaient toujours deux des centres les plus importants de la présence achéménide: les travaux qu'y mena Artaxerxès II en sont l'illustration (chapitre xv, 8). C'est de la fin de l'époque achéménide que date une «résidence achéménide» mise au jour récemment au nord de Sippar.

Nous ne savons rien de véritablement très précis sur l'administration satrapique de Babylonie et de Susiane. Comme à l'époque de Darius Ier (chapitre XII, 2), il y avait à Babylone un trésor dirigé par un trésorier (Quinte-Curce V, *1.20: Bagophanes, arcis et regiae pecuniae custos = *ganzabara) ;* il en était certainement de même à Suse (cf. Diodore XIX, 18.1:

Xénophilos thésaurophylaque [*ganzabara*] ; cf. §48.3). Il est probable que la satrapie de Babylonie était, comme aux époques précédentes, divisée en plusieurs sous-gouvernements, dont nous ne connaissons que peu de choses, mis à part la mention explicite de détachements de Sittacène et de «Cariens déportés» à l'intérieur du contingent conduit par Buparès (Arrien III, 8.5). Ces Cariens déportés étaient installés dans «des villages dits cariens», situés par Diodore (XVII, 110.3) sur la grande route qui mène de Suse à Ecbatane par la rive gauche du Tigre, et à proximité de la Sittacène, qui constituait probablement un sous-gouvernement (chez Stéphane de Byzance, Sittakè est qualifiée de *persikē* polis). En poursuivant son itinéraire, Alexandre vint au contact des Érétriens déportés [et non Béotiens comme l'affirme Diodore], qui avaient été installés par Darius dans le bourg d'Arderikka, dans le Kurdistan, près des sources de naphte (cf. Hérodote VI, 119-120); sans doute s'agit-il de ceux que Quinte-Curce nomme Gordyens, qui ont eux aussi envoyé un contingent à Darius à Gaugamèles (V, 1.2; cf. Strabon XVI, 1.25). On remarquera également que lors du partage de 323, Mésopotamie et Babylonie constituent deux satrapies séparées (Diodore XVIII, 3.3) et que lors de celui de 320, la Mésopotamie est unie à l'Arbélitide (XVIII, 39.6). Il est probable que cette répartition remontait à l'époque achéménide, et que la région d'Arbèles constituait alors un sous-ensemble administratif spécifique: elle est rangée par Strabon dans ce qu'il appelle (confusément) l'Assyrie (XVI,1.3). Le bon de route confié par Aršma à son intendant, qu'il renvoie de Babylone en Égypte, laisse clairement entendre que la région d'Arbèles fait partie de ces «provinces» *(medinah)*, que traverse successivement la route royale (DAE 67). L'importance stratégique de la région – où subsistaient les ruines des anciennes villes assyriennes (Xénophon Anab. III, 4.6-9) - est illustrée par ses communications aisées avec la Babylonie (Quinte-Curce IV, 9.8) et par la présence de colonies achéménides intégrées dans l'organisation militaire impériale. Il est probable enfin que le sud marécageux des basses vallées du Tigre et de l'Euphrate constituait lui aussi une province à l'intérieur de la satrapie, sous le nom de Mt Tamtim («Pays de la Mer»).

Les sources de l'époque d'Alexandre donnent de nombreuses informations sur la navigation et les ouvrages hydrauliques. Certaines d'entre elles méritent un examen particulièrement attentif, car elles sont parfois utilisées pour illustrer la thèse de la faiblesse de la domination territoriale perse en Babylonie. On partira d'un texte d'Arrien bien connu. Alexandre remonte le Tigre jusqu'à Opis avec sa flotte:

> Pendant sa remontée, il fit supprimer tous les «barrages» *(katarrhaktai)* qui s'y trouvaient, et rendit le cours du fleuve entièrement uni : c'étaient les Perses qui avaient construit ces barrages pour empêcher qu'un envahisseur venant de la mer ne remonte le fleuve jusqu'à leur pays et ne s'en empare grâce à une expédition navale. Ils avaient eu recours à ce moyen de défense, parce que les Perses ne sont pas un peuple de marins *(nautikoi) ;* et ainsi ces barrages répétés rendaient la remontée du Tigre impraticable. Mais Alexandre déclara que ce n'étaient pas là procédés de gens possédant la suprématie militaire ; ils ne constituaient pas de son point de vue une protection efficace, et, de ce fait, il les fit disparaître sans qu'il vaille la peine d'en parler, n'ayant pas eu la moindre difficulté à démolir ces ouvrages faits avec tant de soin par les Perses (VII, 8.7).

On retrouve l'information chez Strabon, dans des termes proches (XVI, 1.9; cf. XV, 3.4). Si elle est exacte, on devrait en conclure que les Perses ne contrôlent pas la Babylonie méridionale, qui serait menacée en permanence par des ennemis extérieurs, capables de construire des flottes assez puissantes pour remonter les fleuves babyloniens et venir défier les forces achéménides au cœur de l'Empire. Mais la présentation d'Arrien et de Strabon est hautement contestable. On doit y distinguer deux aspects : l'information qui est donnée (la construction de barrages faits de main d'homme), et le commentaire historique. Il est clair que le passage d'Arrien contient tous les stéréotypes traditionnels sur la faiblesse des Perses qui, tels les pharaons égyptiens du IVe siècle (chapitre xv, 9), comptent d'abord sur des ouvrages défensifs pour se mettre à l'abri des invasions, car les Grands Rois sont incapables de manifester une quelconque suprématie militaire. Quant à dire des Perses du IVe siècle qu'ils ne sont pas des marins, c'est là une appréciation qui n'a pas grand sens: on soupçonne qu'Arrien a repris presque mot pour mot la formulation qu'Hérodote utilise pour les Perses au début du règne de Cambyse (1,143). Enfin, il est difficile d'imaginer quels ennemis du golfe Persique étaient alors assez puissants pour qu'ils menacent les riches terres babyloniennes et mettent en danger les résidences royales de Suse et de Babylone. En réalité, tout indique que les inspirateurs d'Arrien et de Strabon ont pris pour des ouvrages défensifs permanents ce qui n'étaient qu'ouvrages légers disposés chaque année par l'administration satrapique pour régulariser le fleuve au moment des hautes eaux. Il est probable effectivement que, dans ces périodes, ces ouvrages gênaient temporairement la circulation fluviale entre le golfe et Suse (cf. Strabon XV, 3.4), mais elle ne l'interdisait pas (XV, 3.3; Quinte-Curce IV, 9.8; Diodore XVII, 67.3).

Arrien et Strabon rendent compte d'autres travaux hydrauliques menés à

l'initiative d'Alexandre à la même date. Strabon (citant Aristobule) précise que le roi descendit l'Euphrate, fermant tantôt des bouches des canaux, tantôt les ouvrant (XVI, 1.11). Arrien donne des détails sur un canal bien connu par la documentation babylonienne, le Pallacopas, et il affirme que le roi mit en œuvre des travaux visant à créer un nouveau déversoir (VII, 21). Une nouvelle fois l'opposition est faite, implicitement mais clairement, avec les pratiques achéménides :

> Les bouches par lesquelles l'Euphrate se déversait dans le Pallacopas avaient été obturées par le satrape de Babylonie, à grand peine d'ailleurs (bien qu'il ne fût pas difficile de les rouvrir), parce que le terrain, à cet endroit, est fangeux et consiste surtout en argile qui se laisse délayer par l'eau et rend très difficile son refoulement: si bien que plus de 10000 Assyriens *(Assyriôn andres)* étaient employés à cette tâche pendant 3 mois (VII, 21.5).

Selon Strabon (XVI, 1.10), les actions d'Alexandre sont caractéristiques des « bons chefs» (hegemônes *agathoi)*, qui doivent empêcher les eaux d'inonder les terres cultivables; de même chez Arrien: «Alexandre conçut le désir de faire quelque chose pour le territoire assyrien» (VII, 21.6). L'un et l'autre reprennent l'un des articles les plus opératoires de l'idéologie royale mésopotamienne. Ils font d'Alexandre l'héritier de cette tradition, dont au contraire les Perses se seraient éloignés, aussi bien sur le Tigre que sur l'Euphrate. Là encore, la présentation est très suspecte. D'une part, le texte d'Arrien indique très clairement qu'à la basse époque achéménide comme tout au long de l'histoire, les autorités satrapiques se chargent des grands travaux d'aménagement et d'entretien des ouvrages hydrauliques, requérant pour ce faire de la main-d'œuvre locale sous forme de corvées (cf. également Pline VI, 30.120). Il y a bien une rupture entre les Achéménides et Alexandre, mais celle-ci n'est pas telle que la présentent Arrien et Strabon. Si Alexandre entreprend de tels travaux, ce n'est pas réellement pour favoriser l'irrigation. C'est tout simplement qu'à cette date son souci premier était la préparation de l'expédition d'Arabie, en vue de laquelle il avait fait construire à Babylone un nouveau port où était rassemblés les bateaux, y compris ceux qui avaient été transportés en pièces détachées de Phénicie jusqu'à Thapsaque. C'est d'ailleurs très clairement l'objectif que lui assigne Strabon (XVI, 1.11), ou encore Arrien: Alexandre descend le Pallacopas jusqu'aux lacs, en direction de l'Arabie, et y plante une cité (VII, 21.7). Des Achéménides à Alexandre, ce qui a changé, c'est que le second entend utiliser les fleuves et canaux

babyloniens à des fins militaires, si bien que les aménagements hydrauliques traditionnels (à fin d'irrigation) ou bien ne suffisent plus pour que sa flotte puisse descendre de Babylone dans le golfe (Pallacotas), ou bien gênent les évolutions de ses navires de guerre *(katarrhaktai* du Tigre). Le conquérant, sur le court terme, n'a que faire des nécessités de l'irrigation. Tout ce qu'on peut conclure, c'est que les Grands Rois ne faisaient pas naviguer leur flotte de guerre sur le Tigre jusqu'à Opis ou sur le Pallacopas jusqu'à Babylone. Mais pourquoi donc l'auraient-ils fait? Inscrits dans la durée, leur domination et les prélèvements tributaires

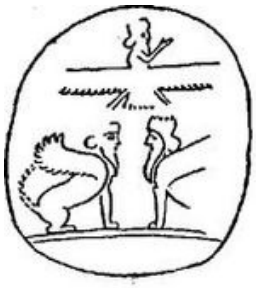

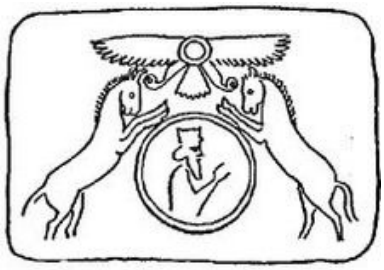

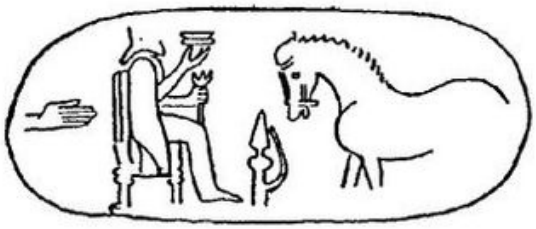

Figure 54

(ci-dessus et page suivante). Quelques sceaux des Murašu

énormes de la Babylonie (cf. Hérodote I, 192) nécessitaient que le satrape prît un soin extrême des travaux d'irrigation. Replacées dans leur contexte militaire et idéologique, les remarques d'Arrien et de Strabon prouvent précisément qu'il en était toujours ainsi à l'époque de Darius III, mais aussi – soulignons-le - dans les premières années de la domination macédonienne (cf. d'ailleurs *ADRTB*, n^{os}-332B, -*328*, -324A) !

En dehors de ces développements, les sources de l'époque d'Alexandre portant sur la Babylonie ne sont guère explicites, mis à part le problème des rapports que le conquérant macédonien entretint avec les autorités babyloniennes lors de ses deux haltes, en 331 et en 325-323 (chapitre XVIII, 3). C'est la raison pour laquelle on glane un grand nombre d'informations sur les temples babyloniens, ainsi que la mention accidentelle d'un sanctuaire (anonyme) de Suse (Arrien VI, 27.5). Un texte erratique du Pseudo-Aristote *(Écon.* II, 34a) fait état d'une dîme sur les produits importés en Babylonie, institution, paraît-il, alors tombée en désuétude: tout cela est trop allusif et lacunaire pour donner une image globale de la situation. Il faut donc se tourner prioritairement vers les tablettes. L'insuffisance de la documentation et l'incertitude chronologique liée aux plusieurs Artaxerxès rendent difficile de faire le point de la situation de la Babylonie ou de la Susiane à l'époque de Darius III: néanmoins, des publications récentes (textes astronomiques) apportent quelques renseignements supplémentaires notables. Prise globalement, la documentation babylonienne du IVe siècle donne l'image d'une très grande continuité. Celle-ci est visible en particulier dans l'organisation administrative, économique et cultuelle des grands sanctuaires, qui paraissent bien fonctionner comme par le passé. Elle est également notable par le prestige toujours intact des Sages, chargés de l'observation des planètes, et des haruspices et des diseurs de présages – ceux que les auteurs classiques appellent les Chaldéens, dont les collèges sont attestés par eux à Uruk, Borsippa, Babylone ou encore Sippar (e.g. Strabon XVI, 1.6; Pline NH 6.123). Mais – pour réelle qu'elle soit – une telle image risque d'évacuer en même temps des éléments de transformation et d'évolution. On a observé par exemple que, dans l'Uruk séleucide, le dieu Anu semble prendre une importance nouvelle, qui remonte sans aucun doute à l'époque achéménide; mais l'interprétation historique d'une telle observation pose des problèmes

actuellement non résolus.

Sources classiques et tablettes babyloniennes rendent compte à la fois de la présence de nombreuses communautés allogènes dans la région et de la profondeur des rapports interculturels. On en a une première image dans la description que donnent les historiens d'Alexandre de populations grecques installées en Babylonie-Mésopotamie depuis l'époque de Darius Ier. Si, vers 450, Hérodote peut écrire des Érétriens d'Arderikka «qu'ils conservent leur ancienne langue» » (VI, 119), il n'en est plus de même à l'époque de Darius III : ils ont fait souche sur place, et « ils avaient dégénéré » (Quinte-Curce V,1.2) : « Ils sont en effet bilingues : s'ils se sont assimilés aux barbares par l'une des langues qu'ils parlent, ils conservent soigneusement dans l'autre un très grand nombre de mots grecs. Ils gardent également avec soin quelques coutumes grecques» (Diodore XVII, 110.5). Il s'agit là de l'évolution aisément compréhensible d'une population coupée depuis longtemps de ses racines (cf. également Quinte-Curce V, 5.13, 19; VII, 5.29; Strabon XI, 11.4). Les Perses se sont eux-mêmes installés en grand nombre en Babylonie. Outre le témoignage des tablettes, on dispose du texte de Bérose sur l'érection à Babylone de statues cultuelles d'Anhita à l'époque d'Artaxerxès II; en dépit des incertitudes qui demeurent (chapitre xv, 8), il paraît clair au moins qu'une telle disposition rend compte de l'importance de la diaspora perse en Babylonie. Qu'en fut-il de ses rapports avec les Babyloniens?

De ces contacts rendent compte les empreintes et les sceaux, dont le *corpus* le plus important est celui rassemblé à partir des tablettes des Muraš (seconde moitié du Ve siècle). On y retrouve aussi bien des thèmes perses

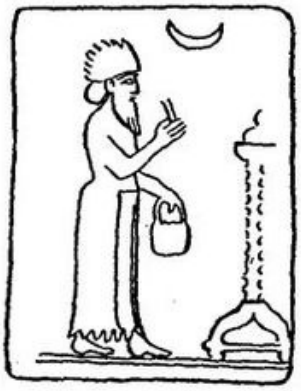

proprement dits (Héros royal, soldats perses) que des thèmes babyloniens (fig. 54). On notera au passage que, sur deux sceaux des tablettes de Persépolis qui figurent des bateaux (navires phéniciens), la scène est présentée dans un décor babylonien, marqué par des palmiers *(fig. 43f)*. Cette culture typiquement babylonienne avait apparemment été insérée dans les traditions perses, puisque, selon Strabon (XVI, 1.14), une chanson (comptine?) perse énumérait les 360 manières d'utiliser cet arbre. Il est tout à fait remarquable également que nombre de sceaux portent en même temps témoignage de l'intervention d'artistes grecs à Babylone, tout comme à Daskyleion, Sardes, Sidon ou Samarie par exemple : d'une manière assez paradoxale, on a l'impression que, au moins dans ce registre, les artistes grecs (ou plutôt: travaillant à la grecque) établissent une sorte de jonction entre Perses et Babyloniens. Sur ce point, les empreintes de Suse sont spécifiques, puisque « les cachets découverts à Suse ne portent pratiquement pas d'influence grecque... Un seul peut être considéré comme "gréco-perse"... » (P. Amiet).

L'étude des anthroponymes permet également quelques observations intéressantes – même si, là encore, les auteurs anciens font preuve de quelque désinvolture ou rencontrent quelques difficultés pour retranscrire en grec les noms babyloniens qu'ils ont recueillis oralement : par exemple, au dire de Plutarque *(Art.19.2)*, l'un des eunuques d'Artaxerxès II s'appelait Bélitaras selon Ctésias (Bl-tir? Cf. Sardis VII, 1.1), Mélantas selon Dinon (adaptation grecque d'un surnom ?). D'où parfois des anthroponymes aux curieuses formes mixtes : tel ce Béléphantès qui, selon Diodore (XVII, 112.3), était le chef du collège de Chaldéens qui tentèrent de dissuader Alexandre d'entrer à Babylone. Cela étant dit, il est tout à fait notable qu'en 331 le satrape de Suse, Abulitès, bien que désigné comme Perse par Arrien (III, 16.9), porte un nom de facture babylonienne, alors que le nom de son fils, Oxathrès, est indiscutablement perse (III, 8.5). Situation identique et inverse chez l'un des fils de Mazée (lui-même un Perse) : celui qui le seconde en Syrie s'appelle en effet Brochubélos (Quinte-Curce V, 13.11); deux autres de ses fils portent des noms babyloniens, Antibélos (Arrien III, 21.1) et Artibélos (VII, 6.4), tandis qu'un autre porte le nom indiscutablement perse d'Hydarnès (VII, 6.4). Quant à Bagistanès, désigné comme «un Babylonien parmi les plus distingués» (Arrien III, 21.3), il porte un nom typiquement perse (cf. également Quinte-Curce V, 13.3). Il n'est pas sûr que ces apparentes contradictions doivent être systématiquement assignées à des erreurs ou approximations des auteurs grecs et latins. La documentation babylonienne montre en effet que les représentants

des communautés étrangères installées dans le pays donnent fréquemment des noms babyloniens ou sémitiques à leurs enfants. Dans la période 482-331, on relève quatre porteurs de noms babyloniens associés à des patronymes iraniens, onze porteurs de noms sémitiques associés également à des patronymes iraniens, et huit porteurs de noms iraniens associés à des patronymes babyloniens. Les archives des Muraš démontrent bien également que les anthroponymes ne sont pas un critère absolu de l'origine ethnique. On y voit que 71 % des sceaux (= 463 sceaux) sont détenus par des hommes portant un nom babylonien et, parmi eux, 80 % ont également un patronyme babylonien;14 % sont des hommes d'origine ouest-sémitique ; 3 % sont d'origine égyptienne ; 7 % (= 48 sceaux) portent un anthroponyme iranien, mais ⅓ seulement portent à la fois un nom et un patronymes iraniens. Ce qui évidemment rend compte à la fois de mariages mixtes et de désir d'identification à l'ethnie dominante. Dans le même temps, la distribution des images montre une préférence spécifique de la part de chaque groupe ethno-culturel, les Iraniens choisissant plus particulièrement des scènes de chasse et des figurations de type narratif qui avaient été introduites en Babylonie avec la conquête achéménide.

Si l'on en juge à l'ethnique «Perse» qui lui est donné par Arrien (III, 16.9) et au nom de son fils (Oxathrès : III, 8.5), le satrape de Suse, Aboulitès, pourrait réellement être un Perse qui, à l'image d'Ariyawrata/Djého en Égypte (Posener n°34), a adopté une double nomination, perse et babylonienne – hypothèse qui, si elle pouvait être vérifiée, devrait elle-même être versée au dossier des rencontres interculturelles perso-babyloniennes. Mais, en l'absence, l'interprétation la plus probable est autre : on est tenté de penser qu'un certain nombre de dignitaires « perses » de Babylonie et de Susiane, à la fin de l'époque achéménide, sont des Perses de souche qui, dans le cadre de la polygamie, ont épousé des femmes perses et des femmes babyloniennes dont les enfants portent tantôt des noms perses, tantôt des noms babyloniens. À l'inverse, les dignitaires porteurs de noms de type babylonien seraient bel et bien des Babyloniens (peut-être issus de mariages croisés), qui ont pu (par suite d'un mariage avec une femme perse ou pour des raisons politiques) donner un nom perse à certains de leurs fils. L'exemple de Blšunu, fils de Bl-usuršu (chapitre XIV, 8), est là en effet pour rappeler que des Babyloniens ont pu obtenir de hauts postes dans la hiérarchie impériale ; le cas est encore plus frappant, si l'on admet que le Belesys, qui est satrape de Syrie vers le milieu du IVe siècle (Diodore XVI, 42.1), est bien le fils ou un descendant de Blšunu.

Dans tous les cas, on doit songer à des contacts intimes entre l'aristocratie perse de la *diaspora* impériale en Babylonie et les élites dirigeantes de la satrapie : c'est peut-être ce qui explique, *pour une part* du moins, l'attitude de Mazée en 331 (chapitre XVIII, 3 et 5).

Il est clair que de tels exemples témoignent d'échanges actifs entre la *diaspora* perse de Babylonie et les élites babyloniennes, certainement aussi de mariages, dès au moins le Ve siècle. Peut-on pour autant parler sans réserve ni nuance de la «babylonisation» des Perses de Babylonie? Même si des indices en ce sens peuvent être effectivement relevés il faut souligner, d'une part, que les emprunts culturels s'effectuent dans les deux sens (cf. Strabon XVI, 1.20) et, d'autre part, qu'à la différence des Grecs déportés les Perses de Babylonie continuaient évidemment d'entretenir des rapports étroits avec leur berceau tout proche, où ils pouvaient constamment se ressourcer. Quant à la «babylonisation» de la dynastie, telle qu'on la postule parfois à partir de l'origine babylonienne de Darius II par sa mère, elle soulève des problèmes plus ardus, en particulier sur le plan politique. On soulignera d'abord que la thèse est implicitement liée à une autre, qui postule que, déjà au Ve siècle, les Grands Rois se sont désintéressés de Persépolis et de la Perse pour s'implanter de plus en plus en Babylonie; mais rien ne vient confirmer une vision aussi schématique (cf. ci-dessus chapitre XIV, 1 et ci-dessous § 12) : qui plus est, un passage de Plutarque *(Art.19.10)* semble même présenter Babylone comme un lieu de relégation loin de la cour d'Artaxerxès II! Concernant Darius III, le seul texte qui pourrait venir éventuellement à l'appui d'emprunts babyloniens récents est un extrait de la longue description que fait Quinte-Curce du cortège royal avant Issos : il précise en effet « que les flancs du char royal étaient décorés d'images des dieux... Du joug s'élevaient deux statues d'or, hautes d'une coudée, l'une représentant Ninus, l'autre Bélus» (III, 3.16). Déjà fort surprenante par la référence (incohérente) à Ninus, cette mention détonne complètement dans une description marquée d'abord et avant tout par une sémiologie typiquement achéménide; dans les prières que Darius III élève régulièrement au cours des campagnes, on ne voit rien qui viendrait illustrer l'introduction d'une divinité babylonienne (Bl) dans le panthéon royal, bien au contraire (e.g. Quinte-Curce IV, 13.12-14; 14.24; Plutarque *Alex.* 30.12).

D'une telle rencontre entre éléments perses et éléments babyloniens, Quinte-Curce (V,1.22) offre un autre exemple. Dans le cortège qui vient accueillir Alexandre à Babylone, Quinte-Curce (à la différence par exemple de Justin XII, 13.3-5 qui les confond) distingue très clairement les Chaldéens et

les mages (« chargés de chanter la louange des rois » ; absents chez Arrien III,16.3). Mais le parallèle avec la première mention de Quinte-Curce est boiteux, car, dans le second cas, ce sont des éléments perses qui sont introduits, à Babylone, dans un contexte babylonien – ce qui donne évidemment une signification politique absolument différente de celle que l'on pourrait induire de la première mention; la participation de mages et de Chaldéens correspond à l'ordonnancement d'un cortège où sont présentes, côte à côte, les autorités achéménides et les autorités babyloniennes (d'où l'absence des mages chez Arrien, qui ne parle que du cortège babylonien); elle vient simplement rappeler qu'à la fin de l'époque achéménide ceux que les auteurs anciens appellent les Chaldéens tiennent toujours une place éminente dans les sanctuaires et les villes de Babylonie. Les Chaldéens « sont des gens qui se sont acquis une très grande renommée dans l'astrologie et qui ont l'habitude de prédire l'avenir par les astres qu'ils observent depuis une éternité» » (Diodore XVII, 112.2). En revanche, dans le cortège royal de Darius III, seuls les mages sont présents : ils sont placés près du char consacré au Feu, et «chantent un hymne ancestral» (Quinte-Curce III, 3.10 *: patrium carmen).* La référence à Ninus et à Bélus a ainsi toute chance d'être une interprétation tardive : on peut se demander si, ici comme dans d'autres passages (description de Babylone), Quinte-Curce ne dépend pas, *via* Clitarque, d'une vision babylonocentrique de Bérose, qui faisait de Bélus le fondateur de Babylone et de la civilisation urbaine.

Il est également possible (mais on n'en a aucune attestation textuelle) que, jusqu'à la fin de la dynastie achéménide, ses représentants aient porté le titre de « roi des pays » : dans une tablette de 331, Darius III est désigné sous l'appellation de «roi du monde» *(ADRTB,* n°330). Dans le même temps – comme le montrent les inscriptions royales - les attributs idéologiques de la royauté achéménide ne peuvent être réduits à leur composante babylonienne. Ce qui pose un problème réel. Quel était le « statut» du Grand Roi lorsqu'il officiait à Babylone, en conformité avec les traditions babyloniennes? Prenons en particulier le rite du substitut royal, sans doute attesté par Hérodote à l'époque de Xerxès (VII, 15-18), qui est très clairement évoqué par des textes bien connus, situés dans le contexte de la dernière année d'Alexandre à Babylone. On remarquera à ce propos que, lorsqu'un «substitut» prit place sur le trône, les eunuques de l'entourage d'Alexandre ne le chassèrent pas car, selon Arrien (VII, 24.3), ils respectaient ainsi «une coutume perse » *(kata de tina nomon persikon).* Expression surprenante (on devrait plutôt parler de «

coutume babylonienne »), mais dont l'ambiguïté est signifiante, au même titre que la divergence apparente entre les anthroponymes (babyloniens) et l'ethnique (perse) accolés parfois au même personnage. Au reste, nous constatons la même imprécision chez certains auteurs, parlant de la fête (mystérieuse) des Sacées, que Strabon, par un jeu étymologique douteux, rapporte à Cyrus, qui aurait institué une célébration dans les sanctuaires d'Anhita, en commémoration d'une victoire remportée sur les Saces (XI, 8.4-5); Ctésias en parlait lui aussi (Athénée XIV, 639c); mais l'information (infiniment plus crédible) donnée par Bérose est sans ambiguïté: il s'agit d'une fête babylonienne, célébrée chaque année fin août-début septembre (Athénée *ibid.).* Quels que soient les rapports (très incertains) que la fête entretient avec celle du Nouvel An, il paraît clair que, pour de nombreux auteurs grecs, toutes les coutumes rencontrées dans l'Empire achéménide étaient systématiquement qualifiées de « perses ». Il existait peut-être également, dans les traditions perses, une « fête des fous » (telle qu'elle est décrite par Bérose et par Dion Chrysostome IV, 66-68). Quoi qu'il en soit, force est de constater que nous ne possédons aucune attestation de la participation d'un Grand Roi à la fête du Nouvel An babylonien.

XI. LE GRAND ROI, ALEXANDRE ET LES MONTAGNARDS DU ZAGROS

À la fin de l'année 331, Alexandre quitta Suse et conduisit son armée vers la Perse, en utilisant la route bien connue en particulier par les tablettes de Persépolis, mais également par nombre de textes hellénistiques: Diodore précise par exemple qu'il faut 24 jours de marche pour aller de Suse à Persépolis (XIX, 21.2), mais qu'un système de relais phoniques permet de faire parvenir rapidement des messages de Persépolis à Suse (XIX, 17.7). C'est dans cette région qu'Alexandre rencontra la première opposition militaire: un parent de Darius III, Madatès, commandait une place forte qui fut finalement emportée. Puis le roi se lança lui-même dans la montagne et se heurta aux «Ouxiens de la montagne». À ce point, il convient de faire une halte, pour analyser la politique adoptée par Alexandre face à cette population, et commenter les interprétations historiques qui en ont été fréquemment tirées sur la faiblesse du pouvoir des Grands Rois aux portes de Persépolis.

Parmi tous les comptes rendus, celui d'Arrien (III, 27) est le plus détaillé –

quand bien même les récits parallèles de Diodore (XVII, 67) et de Quinte-Curce (V, 3.1-16) permettent de préciser quelques points laissés dans l'ombre par le premier. Arrien distingue d'abord clairement deux groupes de populations ouxiennes. Les premiers habitent dans la plaine: les défilés de l'Ouxiane commandent le premier passage, qui permet au voyageur de passer de Susiane en Perse (Strabon XV, 3.4; cf. Arrien *Inde* 40.1). Quinte-Curce précise, à propos du pays des Ouxiens, «qu'il touche à Suse et se prolonge jusqu'au bord de la Perse» (V, 3.3): la Perse commence au-delà (Diodore XVII, 68.1), c'est-à-dire la région surveillée par la forteresse commandée par Madatès: « Ils étaient sous l'autorité d'un satrape perse et, pour lors, firent leur soumission» (§27.1). Quinte-Curce précise qu'Alexandre «laissa les gens du pays à cultiver le pays sans avoir à payer de tribut» *(sine tributo)*, puis «le roi réunit le peuple des Ouxiens à la satrapie de Suse» (v. 3.15-16). Il est probable qu'avant la décision d'Alexandre l'Ouxiane constituait un sous-gouvernement particulier, confié à Madatès (cf. Quinte-Curce V, 3.4: *praefectus regionis;* Arrien III, 17.1: satrape). Ce rattachement s'explique d'autant plus aisément que, dans les tablettes de Persépolis, la région apparaît fortement marquée par l'influence élamite. En rend compte également l'appellation de «Portes Susiennes» donnée par Diodore (XVII, 68.1) à ce qui est plus communément appelé «Portes Persiques». Les rapports anciens entre l'Ouxiane et Suse sont également bien attestés par le commandement commun exercé par le satrape de Suse sur les contingents susiens et sur les contingents ouxiens (Arrien III, 8.5).

Le second groupe est représenté par les Ouxiens de la montagne, contre lesquels Alexandre dut mener une expédition, qui aboutit à leur soumission. Voici le récit d'Arrien (III,17.1-2, 6) :

> Mais ceux qu'on appelait les Ouxiens de la montagne n'étaient pas sujets des Perses et, en cette circonstance, ils dépêchèrent des envoyés à Alexandre, lui faisant valoir que les Ouxiens ne le laisseraient passer en Perse avec son armée que s'ils recevaient autant que ce qu'ils recevaient

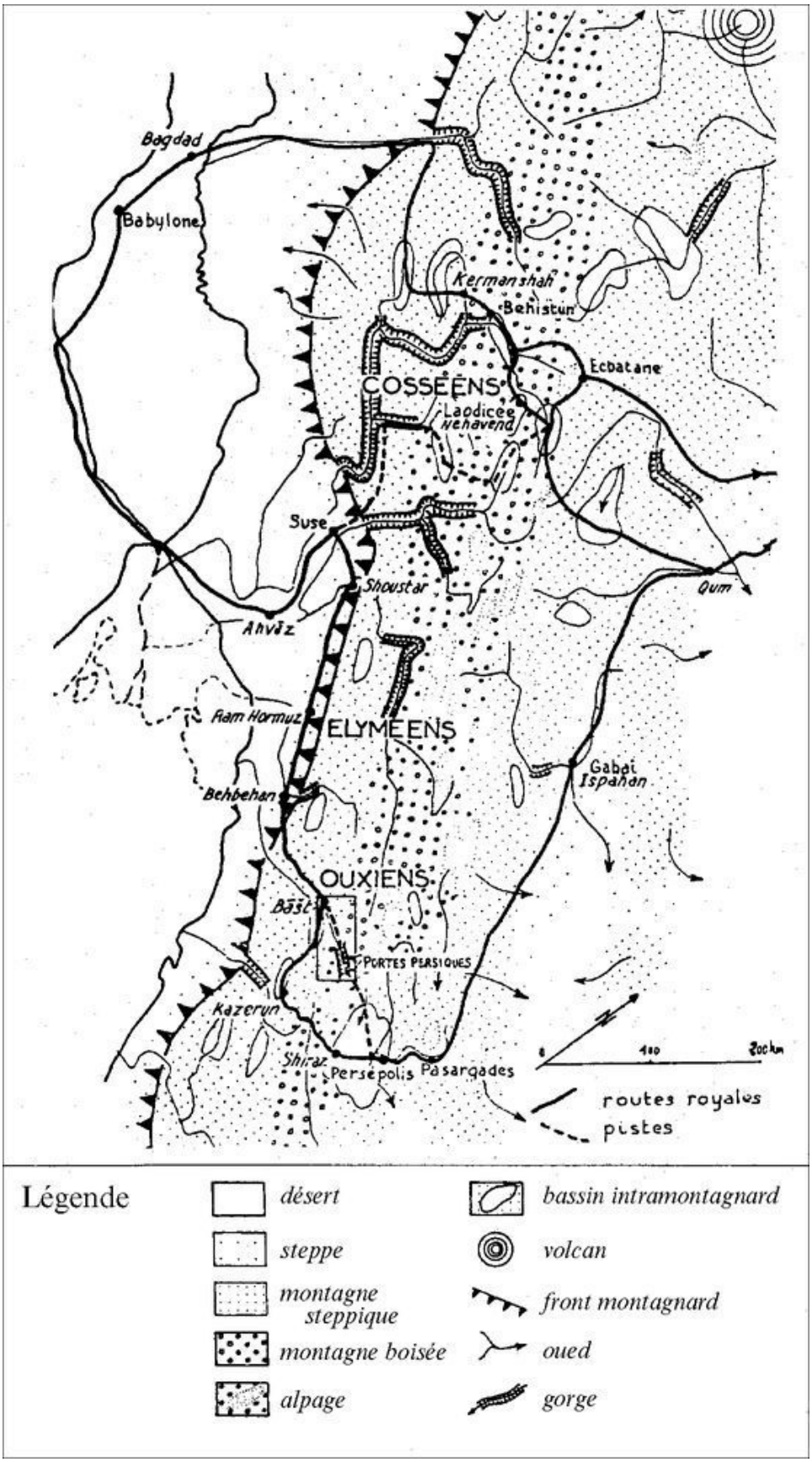
Bagdad
Babylone
Kermanshah
Behistun
Ecbatane
COSSEENS
Laodicée
Nehavend
Suse
Shoustar
Qum
Ahvaz
Ram Hormuz
ELYMEENS
Gabai
Ispahan
Behbehan
OUXIENS
Bāsl
PORTES PERSIQUES
Kazerun
Shiraz
Persépolis
Pasargades
routes royales
pistes
Légende
désert
steppe
montagne steppique
montagne boisée
alpage
bassin intramontagnard
volcan
front montagnard
oued
gorge

du roi des Perses pour son passage *(hosa kai para tôn Persôn basileôs epi tēi parodôi).* Alexandre les renvoya avec l'ordre de se trouver au défilé, dont la maîtrise, à ce qu'ils croyaient, faisait dépendre d'eux le passage en Perse, pour recevoir également de lui ce qui avait été convenu... [Défaite et massacre des Ouxiens]... Tels furent les dons d'honneur *(ta gera)* qu'ils reçurent d'Alexandre, et ils obtinrent difficilement ce qu'ils lui demandaient, à savoir garder leur territoire, en lui payant un tribut annuel... Celui-ci consistait en 100 chevaux par an, 500 bêtes de somme et 30000 moutons; car les Ouxiens ne possèdent pas d'argent ni de terre arable, et la majorité d'entre eux sont des pasteurs *(nomeis).*

Strabon confirme que, lorsque le Grand Roi allait de Suse à Persépolis, les Ouxiens levaient sur lui de l'argent (XV, 3.4 : *misthoi).* Mais, pour Néarque (cf. *Inde* 40.1), cité par Strabon (XI, 13.6), les Ouxiens ne sont qu'un cas particulier dans une série de peuples qui avaient noué avec le Grand Roi des rapports aussi étranges. Néarque énumérait quatre peuples de brigands : «Les Mardes, limitrophes des Perses, les Ouxiens et les Elyméens, limitrophes à la fois des Perses et des Susiens, enfin les Cosséens, voisins des Mèdes »:

Néarque ajoute que tous ces peuples prélevaient des tributs *(phorous prattesthai),* et que les Cosséens recevaient également des dons *(dôra)* du Grand Roi, quand il descendait à Babylone après avoir passé l'été à Ecbatane, mais qu'Alexandre mit fin à leur hardiesse en les attaquant chez eux en plein hiver.

Nous ne savons rien de précis des Élyméens (appellation surtout connue à une époque plus tardive), et peu de choses des Mardes, mis à part le récit qu'offre Quinte-Curce de la campagne menée contre eux par Alexandre dans l'hiver 331-330 à partir de Pasargades (V, 6.17-19). Il s'agit manifestement de ceux qu'Hérodote présente comme l'une des «tribus de nomades » parmi les tribus perses (I,125). Une légende du fondateur prétendait que les parents de Cyrus le Grand étaient des Mardes misérables qui se vouaient à l'élevage de quelques chèvres et au brigandage *(FGrH* 90 F66.3). Manifestement, leur réputation était identique en 330, puisque Quinte-Curce les présente comme «un peuple belliqueux dont le genre de vie n'a aucun rapport avec celui des autres Perses» (V, 6.17). En réalité, les Mardes s'adonnent également à l'agriculture et même à l'horticulture dans de petites exploitations familiales (Élien, *V.H.* I ,34), et ils fournissent régulièrement des contingents à l'armée (Hérodote I, 84), y compris à l'armée de Darius III (Arrien III, 11.5). À Gaugamèles, ils sont rangés au centre du dispositif, aux côtés des Cosséens

(Diodore XVII, 69.3). Ceux-ci sont mieux connus, car ils sont mis en situation à deux reprises par Diodore. Alors à Ecbatane après la mort d'Hephestion, Alexandre mena contre eux une campagne : peuple guerrier et courageux, les Cosséens étaient restés indépendants au temps de la monarchie perse; Alexandre occupa avant eux les défilés et les réduisit, les contraignant à se ranger à son autorité (XVII, 91.4-6). Enfin, en 317, voulant se rendre de Susiane en Médie, Antigone décida de ne pas prendre la route royale (écrasée de chaleur), mais d'emprunter une route de montagne plus directe : plus fraîche, la route traversait le pays des Cosséens – pays ennemi *(polemia [khôra])*, c'est-à-dire insoumis :

> Il était difficile pour une armée de la parcourir sans le consentement *(aneu tou peisai)* des barbares qui habitaient cette région montagneuse. Autonomes de tout temps *(autonomoi gar ontes ek tôn palaiôn khronôn)*, ils habitent dans des grottes et se nourrissent de glands, de champignons et de la chair fumée des animaux sauvages. Antigone jugeait indigne d'obtenir leur consentement ou de leur faire des présents *(dôrodokein)*, quand une armée si importante l'accompagnait... [difficultés rencontrées par l'armée]... Antigone regrettait de ne pas avoir écouté Pithon, qui conseillait d'acheter le passage avec de l'argent *(khrēmatôn priasthai tēn parodon)* (XIX,19.3-4, 8).

L'historien se retrouve donc devant une tradition homogène. Les montagnes de Perse et de Médie étaient habitées par des populations définies par un mode de vie particulier, fondé sur l'élevage et le brigandage, à l'exclusion des activités agricoles, d'où le curieux régime alimentaire des Cosséens, qui semblent survivre uniquement à l'aide des produits de la chasse et de la cueillette. D'autre part, ces peuples n'ont jamais reconnu la domination des Grands Rois : lorsque la caravane royale traversait leurs territoires, les Grands Rois devaient verser un «prix de passage », désigné sous différents termes *(misthoi, phoroi)*. Qui plus est, les Cosséens se faisaient remettre des dons *(dôra)*. Mais ils ne sont pas les seuls dans ce cas, puisque les Ouxiens s'attendent à recevoir des dons d'honneur *(ta gera)* d'Alexandre. La raison en est que ces peuples contrôlaient des défilés imprenables: l'exemple des Ouxiens est d'autant plus notable qu'il implique que les Grands Rois ne maîtrisaient même pas la route qui conduisait de Suse à Persépolis. On ne saurait donc trouver meilleure illustration de la faiblesse des Grands Rois : tel est bien le message des correspondants de guerre hellénistiques.

Le problème est d'autant plus important que les quatre peuples cités par Néarque peuvent être aisément intégrés dans une série beaucoup plus longue.

On connaît l'offre que – paraît-il! – Cléarque fit en ces termes à Tissapherne après Kounaxa:

> Je sais que les Mysiens vous sont une cause d'ennui; je me flatte, avec les forces dont je dispose, de les humilier et de vous les soumettre. Je sais aussi que les Pisidiens leur ressemblent, et j'entends dire qu'il y a une foule de peuples *(ethnē polla)* qui sont comme eux. Je pense que je pourrais mettre fin aux troubles incessants qu'ils apportent à votre prospérité (Xénophon *Anab.* II, 5.13).

Xénophon revient ailleurs sur le même sujet:

> Les Mysiens et les Pisidiens, dans le territoire du roi, occupent des places très fortes et, armés à la légère, ils sont en mesure, par leurs incursions, de faire beaucoup de mal à ce territoire et de préserver leur propre territoire *(Mém.* V, 26).

Les Lykaoniens, quant à eux, «s'emparent dans les plaines des positions qu'ils dominent, et exploitent à leur profit la terre des Perses » *(Anab.* III, 2.23). Les peuples des montagnes sont toujours caractérisés par leur indépendance par rapport au pouvoir royal : c'est le cas des Mysiens *(Hell. Oxyr.* 16.22) ; c'est aussi celui des Kardouques, des Taoques et des Chaldéens (Arménie; Xénophon *Anab.* V, 5.17) : les Kardouques «n'obéissent pas au roi » (III, 5.16); «ils sont ennemis du roi et libres» (Diodore XIV, 27.4); le territoire des Mardes de la Caspienne n'a jamais été envahi (Arrien III, 24.2); de même des Ibériens, «qui n'ont été soumis ni aux Mèdes, ni aux Perses, ni aux Macédoniens» (Plutarque *Pompée* 34.7). L'insoumission permanente des Pisidiens est mise en valeur, par exemple, par l'objectif (faussement) défini par Cyrus le Jeune devant ses mercenaires *(Anab.* I, 2.1), qui rappelle la crainte que Diodore (XI, 61.4) attribue aux chefs perses de l'Eurymédon soixante ans plus tôt. La campagne d'Alexandre semble bien confirmer que les Pisidiens continuent leurs incursions, à partir de leurs points forts (Arrien I, 24.6 ; 27-28). L'incapacité des Perses à réduire ces peuples est également illustrée par des échecs militaires : selon Xénophon *(Anab.* III, 5.16), une immense armée (trente myriades !) fut anéantie lors d'une campagne menée contre les Kardouques; les nombreuses guerres cadusiennes ne furent apparemment guère plus glorieuses (voir ci-dessous et § 18).

En première analyse, ces exemples illustrent les limites de l'occupation

militaire de l'espace impérial, que ne pouvait résoudre, à elle seule, la disposition de nombreuses garnisons royales, à moins de les multiplier de manière exponentielle. Mais, dans le même temps, la présentation des auteurs anciens – tous marqués par l'image de l'impuissance militaire perse – doit être pour le moins nuancée. D'une part, comme on l'a déjà souligné à propos de la Mysie et de la Paphlagonie (chapitre xv, 5), l'ensemble des territoires relevant de ces peuples n'était certainement pas laissé à l'écart de la surveillance satrapique, et l'existence d'un gouvernement de Mysie est pratiquement assuré, pour ne pas parler du mystérieux «satrape de Paphlagonie». D'autre part, tous ces peuples sont inclus, selon Hérodote, à l'intérieur des circonscriptions tributaires (III, 90, 92), y compris les Mosques, les Macrons, les Mossynèques, les Tibaréniens et autres Mares (III, 94). Certes, nous n'avons pas d'informations directes sur lesdits versements tributaires : notons simplement que, dans son ouvrage *Sur les tributs de l'Asie* (consacré en réalité aux prestations levées pour la table du roi), Ctésias citait le vin des Tapyriens *(FGrH* 688 F54). Enfin, tout «autonomes» qu'ils étaient, ces peuples fournissaient régulièrement des contingents au Grand Roi, sous forme de mercenaires (chapitre XVII, 3): des contingents cadusiens sont présents à Kounaxa, conduits par Artagersès, qui y manifeste sa loyauté à l'égard d'Artaxerxès II (Plutarque Art. 9-10) ; ils sont également présents à Gaugamèles, aux côtés des Albaniens et des Sakésiniens, tous conduits par Phrataphernès de Médie (e.g. Arrien III, 8.4; 11.3-4).

Dans le même temps, les auteurs anciens simplifient manifestement les choses. Tout d'abord, les descriptions ethnographiques de ces peuples s'insèrent dans un courant dominant de l'historiographie ancienne qui tend à réduire la dynamique sociale à la «loi du besoin» : sur un sol pauvre, une population est nécessairement pauvre; pour survivre, elle tire donc de misérables ressources de la chasse et de la cueillette et, endurcie par les conditions mêmes de la pauvreté (sol, climat), elle est « naturellement » agressive, et s'enrichit ou survit grâce au brigandage. Image extraordinairement réductrice: en réalité, les populations du Zagros, dont il vient d'être question, disposent également de champs et de villages; cette agriculture de subsistance est alliée à un élevage extensif (cf. le tribut imposé par Alexandre aux Ouxiens). Le mode de vie que leur attribuent les auteurs anciens s'explique par le contexte même : attaqués par une armée puissante, les montagnards quittent leurs villages et survivent de manière atypique et exceptionnelle, en attendant que l'offensive soit terminée.

Reste le problème des «tributs royaux». Les textes rendent compte que les rencontres entre les Ouxiens, les Cosséens et le Grand Roi s'établissaient de manière régulière, puisque la prestation de cadeaux/tributs est mise en rapport avec le nomadisme périodique de la cour, de résidence en résidence. Mais ce qui est tout à fait notable, c'est que ni les Ouxiens ni les Cosséens ne contrôlaient en réalité les grandes routes royales, qui menaient de Suse à Persépolis, ou de Suse à Ecbatane. Leurs territoires se trouvaient tout à fait à l'écart. On doit donc admettre que, chaque année et volontairement, le Grand Roi (ou son représentant personnel) faisait un détour, de manière à rencontrer les représentants des Ouxiens et des Cosséens. Manifestement, les Ouxiens sont trompés par les promesses d'Alexandre, et ils attendent les Macédoniens au défilé devant lequel ils doivent recevoir la somme promise (comme au temps de Darius). Alexandre a violé la coutume. Il imposa désormais un tribut aux Ouxiens de la montagne, et contraignit les Cosséens à reconnaître leur sujétion: sans résultat durable, puisqu'en 317 les Cosséens sont toujours «autonomes»; il en est de même des Ouxiens, à la même date (Diodore XIX, 17.2). Malgré la judicieuse suggestion de Pithon, Antigone fit preuve du même aveuglement : tout comme Alexandre, il était incapable de comprendre un langage autre que celui des armes, et voit dans la coutume une atteinte insupportable à son orgueil militaire, assimilant faussement le don à une extorsion de droits de passage. En réalité, les rapports réguliers et coutumiers entre ces populations et le Grand Roi n'étaient pas fondés sur la guerre, elles s'établissaient à travers des rapports «d'hostilité réglementée», elle-même fondée sur le don et contre-don *(dôra, dôrodokein, geras),* qui en garantissaient la pérennité. Le récit d'Arrien permet de reconstituer le processus : chaque année, le roi ou son représentant donnait rendez-vous aux chefs ouxiens devant le défilé; là avait lieu une cérémonie, au cours de laquelle chacune des deux parties s'engageait l'une envers l'autre. La prestation de dons royaux, ici comme ailleurs, n'implique pas une reconnaissance de la «faiblesse » royale : elle lie au contraire le donataire au donateur. En quelque sorte, par une telle cérémonie, les Ouxiens engageaient leur loyauté à l'égard du roi. Celui-ci y trouvait avantage, puisqu'il obtenait la soumission des Ouxiens et des Cosséens, sans investir de forces militaires ; d'autre part, les uns et les autres devaient probablement envoyer des soldats au roi, dès qu'une réquisition était ordonnée.

Les Ouxiens n'étaient donc certainement pas coupés du monde achéménide. L'implique également l'énormité de leur production animale (chevaux, petit et

gros bétail), qui suppose en effet qu'ils pouvaient en écouler les surplus. Arrien apporte sur ce point deux renseignements, susceptibles d'interprétation : les Ouxiens ne disposent pas d'argent *(khrēmata)*, et le tribut imposé par Alexandre est de 100 chevaux, 500 animaux de transport (bœufs à bosse?) et 30 000 moutons. Le chiffre du tribut conduit à supposer, d'une part, qu'il a été fixé en fonction des capacités des Ouxiens, et, d'autre part, qu'une telle estimation n'a pas été élaborée par Alexandre en quelques heures, mais plutôt qu'elle remontait à l'époque achéménide: à cette date, la prestation de têtes de bétail ne se faisait pas dans le cadre tributaire, mais plutôt dans le cadre contractuel – l'argent versé par le Grand Roi (outre les dons) correspondant en quelque sorte à un «prix d'achat» (cf. Diodore XIX, 19.8 : *priasthai)*. C'est peut-être d'échanges de ce type dont a entendu parler Xénophon, quand il écrit, à propos des Kardouques : «Quand ils vivaient en paix avec le satrape de la plaine, il existait des relations réciproques entre les deux contrées» » *(Anab.* III, 5.16).

Il serait néanmoins risqué d'affirmer que les rapports entre le roi et les «montagnards» étaient réglés par des coutumes semblables, dans tous les cas, car seuls les rapports du Grand Roi et des Cosséens et Ouxiens sont réellement documentés. Le recours à la force est bien attesté ailleurs, sans que l'on puisse malheureusement en analyser les raisons (rupture du contrat?) ni les modalités. Seul le cas des Cadusiens permet quelques réflexions et hypothèses. La répétition des guerres cadusiennes est en effet particulièrement notable, puisque le thème est présent dans l'une des légendes de Cyrus (Nicolas de Damas, *FGrH.* 90 F66.11-16). De l'expédition menée par Darius II, on ne sait rien de précis (Xénophon *Hell.* II, 1.13). L'expédition menée par Artaxerxès II est citée par plusieurs auteurs, mais leurs comptes rendus sont difficiles à harmoniser. Les allusions de Diodore (XV, 8.5 ; 10.1) semblent impliquer que l'expédition a duré quelque temps, et Trogue-Pompée explicite qu'Artaxerxès II a été vaincu *(Prol.* X) ; c'est probablement lors de cette guerre que Camisarès disparut et que son fils Datamès fut récompensé par le roi, en raison de ses hauts faits (Nepos *Dat.* 1.2). Plutarque, en revanche, ne parle pas de bataille : l'expédition royale est scellée par un accord, conclu à l'initiative de Tiribaze avec deux rois cadusiens, et fondé sur «l'amitié et l'alliance» (Plutarque *Art.* 24.6); dès lors, Artaxerxès quitte le pays, manifestement satisfait d'un tel dénouement (§24.9). L'accord implique clairement que l'objectif royal n'était pas de remettre en cause l'existence des chefferies locales : après la mort d'Artagersès à Kounaxa, Artaxerxès «avait

envoyé des dons considérables et magnifiques à son fils» (14.1): autre manière de légitimer la succession du roi cadusien (voir ci-dessous § 18).

On sait également qu'Artaxerxès III mena campagne contre les Cadusiens. Le récit en est intégré par Justin (X, 3.2-5) et par Diodore (XVII, 6.1-2) dans la version officielle de l'avènement de Darius III. Sans parler de batailles, l'un et l'autre semblent réduire l'affrontement à un duel singulier *(monomakhia),* mené par Codoman pour répondre à un défi lancé par un Cadusien d'une imposante stature. L'existence de tels combats singuliers est bien attestée, en particulier par des récits de Diodore (XVII, 88.4-6) et de Quinte-Curce (VII, 4.33-38) sur l'opposition menée par Satibarzanès en Arie contre les Macédoniens : devant l'incertitude persistante du combat, Satibarzanès proposa de vider la querelle par un duel singulier; Érigyios accepta et fut vainqueur, et les soldats de Satibarzanès se rendent alors sans plus combattre. Ces monomachies rappellent ce qu'écrivait M. Mauss : «Les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clan, tribu, familles qui s'affrontent et s'opposent soit en groupe se faisant face sur le terrain même, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons à la fois». On peut se demander si le combat singulier de Codoman chez les Cadusiens ne relève pas d'une telle pratique d'« hostilité réglementée», soit qu'il se substitue purement et simplement à l'affrontement des deux armées, soit (plus probablement) que le duel suive un combat (dans cette hypothèse, combat réglementé par la coutume) : à l'issue de l'affrontement, les chefs cadusiens renouvelaient leur allégeance au Grand Roi, sous forme d'un accord formellement égalitaire. Mais, reconnaissons-le, l'hypothèse doit être entourée de prudence, car les récits de Diodore et de Justin sont essentiellement construits sur des motifs monarchiques (cf. chapitre XVII, 1). On les retrouve en partie dans le *logos* mède de Diodore (II, 33) : le Perse Parsondas, un proche du roi mède Artaios, vient se réfugier auprès des Cadusiens, «où il avait marié sa sœur à l'un des personnages les plus considérables du pays». À la tête d'une force de 200 000 hommes (!), il vainc le roi Artaios, dont l'armée est chiffrée à 800 000 hommes (!): «Devenu par cette victoire un objet d'admiration, il fut choisi par les habitants comme leur roi» (§33.4). Diodore conclut ainsi: «Les Cadusiens ont toujours été les ennemis des Mèdes, et ne se sont jamais soumis à leurs rois, jusqu'à l'époque où Cyrus transporta l'Empire chez les Perses» (§33.6). Manifestement, Diodore dépend là de la même version que l'on retrouve chez Nicolas de Damas – l'un et l'autre remontant sans aucun doute à Ctésias. Il est difficile de savoir pourquoi, à l'époque

d'Artaxerxès II, tant d'histoires circulaient sur les rapports entre les Perses et les Cadusiens.

XII. PERSÉPOLIS, PASARGADES ET LA PERSE

Après la prise de la place forte défendue par Madatès, Alexandre avait envoyé Parménion et les bagages par la route de plaine carrossable *(amaxitos; iter campestre)* qui rejoignait Persépolis (Arrien III, 18.1; Quinte-Curce V, 3.1). Lui-même emprunta la route de la montagne: après avoir vaincu les Ouxiens de la montagne et bousculé les forces qui s'étaient massées aux Portes Persiques, il put faire jonction avec Parménion à Persépolis. La longue halte d'Alexandre en Perse (fin 331-printemps 330) a donné lieu à de nombreux et copieux comptes rendus antiques, qui fournissent une série d'informations du plus haut

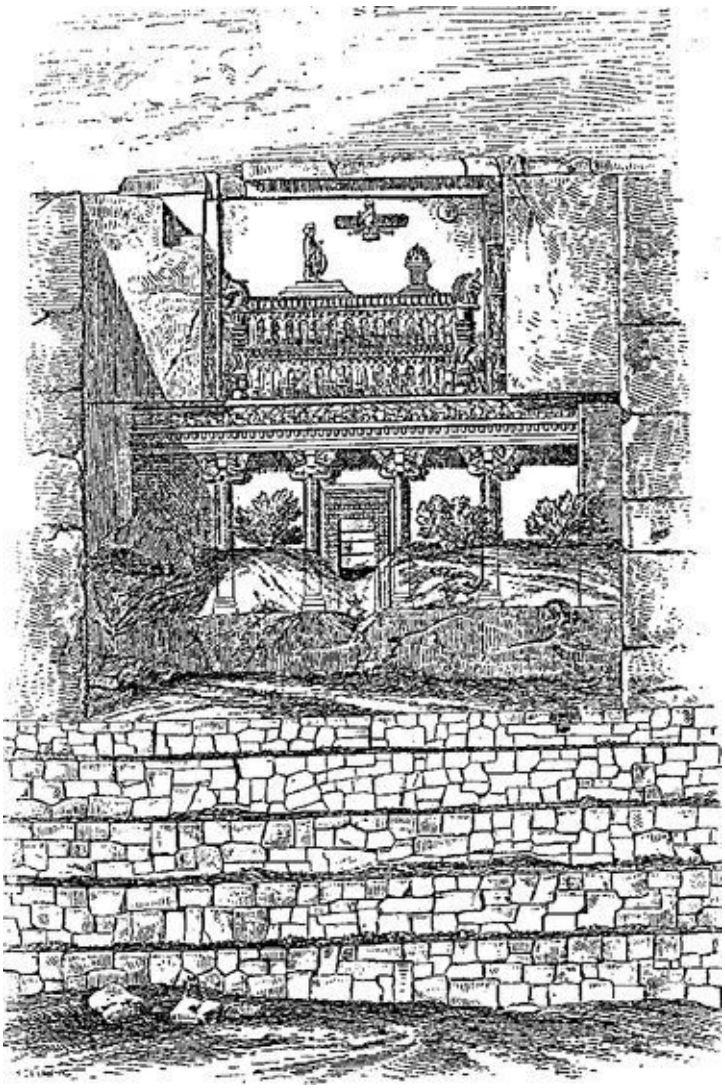

Figure 56a.

Tombe d'Artaxerxès II (reconstitution)

intérêt. En revenant sur le trajet suivi par Alexandre depuis Suse, on notera tout d'abord que les descriptions de Diodore insistent sur le contraste qui saisissait le voyageur, passant de la touffeur de la plaine aux délices climatiques du plateau; elles soulignent en particulier la splendeur et la verdoyance de la région de Fahliyun, pleine de rivières, de sources, de paradis et de plantations de toute sorte (XVII, 67.3; XIX, 21.2-3). Ce sont là des caractéristiques écologiques qui avaient également frappé Néarque *(Inde* 40.4; Strabon XV, 3.1). À la prospérité des paysages et à la fertilité des campagnes – soulignées également par Quinte-Curce dans les environs de Persépolis (V, 4.20; 5.4) – s'ajoute la vitalité de la population. Se fondant sur un témoin oculaire (Hiéronymos de Kardia), et parlant de la région située entre Fahliyun

et Persépolis, Diodore remarque en effet: «Cette région est habitée par les plus belliqueux des Perses, tous des archers et des frondeurs, et sa population est supérieure à celle des autres satrapies » (XIX, 21.3). Cette notation rend compte à la fois de la vigueur du renouvellement démographique et du maintien des ressources militaires du pays. On peut supposer à bon droit que la «politique nataliste » des Grands Rois (cf. Hérodote I, 136 et Strabon XV, 3.17) a puissamment œuvré dans ce sens. Plutarque rend compte d'ailleurs qu'Alexandre a maintenu la coutume selon laquelle, à chacune de ses visites en Perse, le Grand Roi donnait une pièce d'or aux femmes enceintes *(Alex.* 69.1-2; *Mor.* 264a-b).

Quelles que soient les discussions en cours sur leur ampleur et sur leur signification, la politique suivie et les mesures prises par Alexandre attestent qu'aussi bien Persépolis que Pasargades continuaient d'être de hauts lieux idéologiques du pouvoir perse et de la puissance du Grand Roi – position qu'elles n'avaient en réalité jamais perdue (en dépit de la remarque pittoresque mais simpliste de Plutarque *Alex.* 69.2). C'est ce que reconnut encore Alexandre, en ordonnant d'inhumer Darius III dans les tombes royales de Persépolis *(fig. 56a)*, comme ses prédécesseurs (Arrien III, 22.1). C'est ce dont témoignent éloquemment les travaux poursuivis à Persépolis tout au long du IVe siècle (y compris à l'époque de Darius III, si, comme il est possible, la tombe inachevée doit lui être attribuée *fig. 56b)*, tout autant que le maintien de sacrifices réguliers autour de la tombe de Cyrus à Pasargades (VI, 29.7). La reduplication des modèles iconographiques (y compris sur les sceaux), de Darius Ier à Artaxerxès III, rend compte de la fixité de l'idéologie monarchique achéménide, au centre de l'Empire, même si, dans le même temps, les reliefs portés sur la tombe d'Artaxerxès III montrent que les emprunts ont été sélectifs: si certains peuples «périphériques» (Nubiens, Libyens) sont présents sur toutes les tombes, les reliefs de la tombe d'Artaxerxès III ne comprennent ni les Arméniens, ni les Lydiens, ni les Égyptiens, ni les Indiens, pour des raisons qui, manifestement, échappent à toute réalité territoriale : pas plus à cette époque qu'antérieurement (chapitre v, 3), les listes et représentations ne prétendent proposer un état statistique de l'Empire; au fond, les peuples représentés sont choisis, comme le furent ceux qui participèrent au banquet d'Opis : «Outre les Perses, venaient ceux des autres peuples, qui se distinguaient par leur rang *(kat'axiôsin)* ou tout autre qualité (Arrien VII, 11.8).

Par ailleurs, l'activité continue de construction et d'aménagement pose un

problème spécifique. À l'époque de Darius Ier, de Xerxès et d'Artaxerxès Ier, cette activité avait pour bases matérielles l'enrégimentement de *kurtas* et l'organisation de la production artisanale et agricole – même si celle-ci ne se réduit pas à alimenter les travailleurs des chantiers de construction. La «disparition brutale » des tablettes ne doit évidemment pas être mise en rapport avec une extinction de l'économie royale en Perse (supposition en elle-même absurde). Il semble que les textes de l'époque d'Alexandre offrent des informations qui peuvent nourrir la discussion. Bloqué devant les Portes Persiques, Alexandre fait appel à des prisonniers que ses troupes viennent de capturer. Parmi eux, l'un est présenté comme bilingue, parlant le grec et le perse, sans doute aussi le lycien; son père est en effet originaire de Lycie, où il a été antérieurement fait prisonnier par les Perses, et depuis sa jeunesse, il parcourt la montagne en tout sens, car il est berger (Quinte-Curce V, 4.3-4, 10-12; Diodore XVII, 68.4-6; Plutarque Alex. 37.1; Polyen IV, 3.27). Quelque temps plus tard, en arrivant près de Persépolis, Alexandre voit se présenter à lui des Grecs, «déportés de leur pays par les anciens rois», au nombre de 800 environ d'après Diodore (XVII, 69.3) et Justin (XI, 14.11), 4 000 selon Quinte-Curce (V, 5.5). Mutilés (pour mieux accomplir leur tâche manuelle, selon Diodore XVII, 69.4), ils sont également «marqués, au fer rouge, de caractères barbares» » (Quinte-Curce V, 5.6) : ils travaillent dans des «ergastules» (V, 5.13), c'est-à-dire des ateliers (d'esclaves) ; certains sont originaires de Kymè, d'autres d'Athènes (V, 5.9, 17). Leur installation en Perse remonte à un certain temps, puisqu'ils ont pris femme sur place, et en ont eu des enfants (V, 5.13, 20), et qu'ils refusent l'offre d'être rapatriés. Il semble en être de même du berger, puisque, selon Plutarque, « il avait un père lycien et une mère perse» *(Alex.* 37.1).

Une fois dépouillés de leur langue emphatique, ces textes n'ont aucune raison d'être rejetés de principe. Il est infiniment plus probable que, sous une forme ou sous une autre, on doit rapprocher ces Grecs et Lyciens des *kurtas* connus par les tablettes. Dans cette hypothèse, l'orientation hellénocentrique des sources anciennes laisse penser que nous

Fig. 56b.

Tombe inachevée (Persépolis)

n'avons là qu'un échantillon de la population qui, issue de la captivité, n'avait cessé d'être installée en Perse à la suite de déportations en masse, et qui était utilisée par l'administration royale, tant dans les champs et les pâturages que dans les ateliers et sur les chantiers. Sans affirmer que rien n'a changé depuis l'époque de Darius Ier, on est ainsi fortifié dans l'idée (raisonnable) que l'administration mise en place par les premiers rois ne s'est pas évanouie comme par miracle. C'est ce que confirme ce passage où Arrien donne avec beaucoup de précision le montant des rations allouées aux mages chargés des sacrifices autour du tombeau de Cyrus, ainsi que le nombre de chevaux qu'ils devaient sacrifier (VI, 29.7), le tout étant évidemment reçu des mains des administrateurs royaux (cf. Diodore XVII, 69.8), comme à l'époque des tablettes des Fortifications.

Dans le même temps, les renseignements que l'on recueille sur l'administration de la région et sur le haut personnel qui y est en fonction à l'époque de Darius III conduisent à s'interroger sur d'éventuelles modifications du statut de la Perse au cours de l'histoire achéménide. À Gaugamèles, trois chefs, Orondobatès, Ariobarzanès et Orxinès, conduisent les contingents levés «parmi ceux qui habitent près de la mer Érythrée [golfe Persique] » (Arrien III, 8.4; cf. Quinte-Curce IV, 12.7). Les Perses ne sont pas nommés en tant que tels dans ce dispositif, bien qu'ils aient participé en masse à la bataille, distingués des habitants du golfe Persique (Arrien III, 11.3-7). On retrouve Ariobarzanès chargé de la défense des Portes Persiques : à cette occasion, Arrien lui donne le titre de «satrape de Perse » (III, 18.2). Parmi les autres hauts personnages, on signalera Tiridatès, chef du trésor *(*ganza)* de Persépolis, qui envoie une lettre à Alexandre afin de rendre la ville (Quinte-

Curce V, 5.2; 6.11; Diodore XVII, 69.1 en fait le «chef de la ville»); également Gobarès, désigné par Quinte-Curce comme gouverneur *(praefectus)* de Pasargades (V, 6.10). Si l'information donnée par Arrien est exacte, on doit en conclure qu'à une date et dans des circonstances non déterminées, la Perse a été érigée en satrapie, ce qu'elle n'était pas à l'époque de Darius Ier.

Mais bien des incertitudes demeurent sur ce point, car Arrien (seul parmi les historiens d'Alexandre à le faire : cf. Quinte-Curce V, 3.17 et Diodore XVII, 68.1: sans titre) a pu donner à Ariobarzanès un titre qui n'est attesté en toute certitude qu'après la conquête : le roi nomma le Perse Phrasaortès, fils de Rhéomithrès, satrape des Perses (Arrien III, 18.10); selon Polyen (qui en fait le chef des troupes perses aux Portes Persiques), ce Phrasaortès était «un proche parent de Darius » (IV, 3.27). On remarquera également qu'un personnage joue, auprès d'Ariobarzanès, un rôle éminent: il s'agit d'Orxinès, qui, selon Quinte-Curce, «avait le commandement suprême des contingents : issu des Sept Perses, il prétendait même descendre de l'illustre roi Cyrus » (IV,12.8). C'est à ce titre que, durant l'expédition indienne d'Alexandre, il s'autoproclama satrape de Perse, après la mort de Phrasaortès, « parce qu'il s'était jugé le plus capable, en l'absence d'un autre gouverneur, de maintenir l'ordre en Perse pour le compte d'Alexandre » (Arrien VI, 29.2). C'est à cette occasion que Quinte-Curce lui donne le titre de «satrape » (X, 1.22), sous lequel on doit reconnaître qu'Orxinès était le chef de la tribu des Pasargades *(Persica gens, cuius satrapes Orsines erat).* L'exemple montre au moins que les anciennes stratifications tribales et sociales demeuraient vivantes en Perse. Il est clair que les chefs des grandes familles continuaient d'y occuper le haut du pavé *(e.g.* Plutarque *Alex.* 37.1; Diodore XIX, 22.2). Qui plus est, à suivre Quinte-Curce, c'est Orxinès qui a conduit les contingents perses; mais alors, quelle est la fonction exacte d'Ariobarzanès? Le terme « satrape » ne lui serait-il attribué qu'en fonction du commandement dont il est revêtu aux Portes Persiques?

Le problème est d'autant plus délicat que – mis à part la nomination d'un satrape de Perse – l'exposé des mesures administratives prises par Alexandre à Persépolis est très bref, aussi bien chez Quinte-Curce que chez Arrien. Quinte-Curce note simplement que Tiridatès conserva sa charge de gazophylaque, dans le même temps que la forteresse était confiée au Macédonien Nikarchidès (V, 6.11). En revanche, aucun auteur ne mentionne quoi que ce soit sur l'éventuel tribut de la satrapie, alors que de telles informations sont

systématiquement données ailleurs. En ce domaine, nous pouvons simplement relever trois renseignements, difficiles à relier l'un à l'autre : les Ouxiens de la plaine ont été exemptés de tribut (Quinte-Curce V, 3.15), alors que les Ouxiens de la montagne y ont été soumis (Arrien III, 17.8); Diodore (XVII, 69.8) mentionne également qu'une fois libérés les *kurtas* grecs de Persépolis ont été exemptés du tribut royal *(ateleis... basilikou phorou).* Mais qu'en conclure sur la situation avant Alexandre? La seule chose évidente (voir ci-dessus), c'est que les Ouxiens de la montagne ne versaient pas de tribut au Grand Roi; par ailleurs, le contexte conduit plutôt à supposer que l'exemption reconnue aux Ouxiens de la plaine est la confirmation d'un statut déjà existant (c'est à titre exceptionnel qu'Alexandre accepte de ne pas les imposer). Reste le cas des Grecs de Persépolis : mais l'information de Diodore implique-t-elle l'existence d'un tribut avant Alexandre, ou implique-t-elle qu'après la conquête Alexandre a imposé tribut à un pays dont Hérodote (III, 97) affirme qu'il en était exempté au temps de Darius Ier? Question bien difficile : relevons, à ce propos, que les Grecs ont reçu d'Alexandre des semences et du bétail, «pour qu'ils eussent les moyens de cultiver et d'ensemencer le territoire à eux attribué » *(ager attributus;* Quinte-Curce V, 5.24); c'est dans ce contexte que se situe l'exemption de tributs royaux (Diodore XVII, 69.8). Il s'agit manifestement d'un cas très spécifique : en sa qualité de vainqueur, Alexandre a prélevé des terres (sur le domaine royal ou sur des domaines de nobles perses hostiles), et les a attribuées à une communauté; il s'agit en quelque sorte de la fondation d'une colonie qui, à l'époque hellénistique, est fréquemment associée à la distribution de semences et à la concession d'une exemption fiscale temporaire. Il paraît donc difficile d'en tirer une conclusion générale sur le statut tributaire de la Perse avant comme après Alexandre. Si, comme on l'a suggéré, les Grecs ne sont réellement qu'un échantillon d'une nombreuse population de *kurtaš,* Alexandre n'avait certainement pas l'intention de la libérer en totalité, car, si l'économie royale était toujours vivante en 331-330, on ne voit pas pourquoi il aurait pris des mesures susceptibles d'y porter atteinte. Les textes épars qui datent du deuxième séjour d'Alexandre en Perse illustrent plutôt une continuité des pratiques achéménides (Arrien VI, 29.7; Plutarque *Alex.* 69.1-2 et *Mor.* 264a-b; Strabon XV, 3.7-8).

XIII. DE PERSÉPOLIS À ECBATANE

Au printemps 330, Alexandre prit en toute hâte la grande route du plateau qui menait en Médie, qu'il atteignit en douze jours (Arrien III, 19.4), alors qu'à allure normale une armée accomplissait le trajet en vingt jours (Diodore XIX, 46.6). Il traversa et soumit le pays des Parétacènes, qui fut érigé en satrapie individualisée (Arrien III, 19.2). Il traversa également la Gabiène, située par Strabon dans les régions septentrionales de la Perse, où l'on connaissait une résidence royale *(basileion)* à Gabai/Tabai (Strabon XV, 3.3; cf. Quinte-Curce V, 13.2: *oppidum in Paraetacene ultima;* Polybe XXXI, 9.3): région riche, où les armées pouvaient se ravitailler (Diodore XIX, 26.2). Puis il parvint à Ecbatane. À Gaugamèles, le contingent mède (accompagné de peuples relevant d'Ecbatane: Cadusiens, Albaniens, Sakésiniens) était conduit par le Mède Atropatès (Arrien III, 8.4), le futur fondateur de la Médie, Atropatène (Strabon XI, 13.1). Était-il alors satrape de Médie? On ne peut l'affirmer en toute certitude. On sait simplement que, quelque temps plus tard, Alexandre y nomma le Perse Oxydatès (Arrien III, 20.3), avant que de le remplacer par Atropatès lui-même (IV, 18.3). Toujours est-il que nous avons là la première attestation d'un satrape de Médie depuis le règne de Darius Ier (Miturna/Hydarnès : PFa 18). La dernière mention des fonctions de la cité était l'allusion d'*Ezra* (6.1) aux archives royales situées dans Ecbatane la Forteresse à l'époque du même Darius (DB II § 32: *Hagmatāna didā).* C'est que, située loin des théâtres des opérations gréco-perses, la Médie n'a guère attiré l'attention des auteurs grecs de l'époque classique qui, cependant, connaissaient la splendeur renommée d'Ecbatane, dont ils savaient également qu'elle constituait l'une des résidences temporaires du Grand Roi et de sa cour. La lacune n'est que partiellement comblée par les historiens d'Alexandre, car le Macédonien n'a fait que de courtes haltes à Ecbatane.

Dans plusieurs de ses développements sur l'histoire séleucide, Polybe, en revanche, a laissé des descriptions enthousiastes de la Médie et d'Ecbatane : il souligne l'exceptionnelle situation stratégique de la région et ses ressources «dignes de celles d'un royaume» (V, 44-45). C'est – affirme-t-il – «le plus important des États d'Asie tant par l'étendue que par le nombre des habitants, par la qualité de ses hommes et aussi de ses chevaux, dont elle fournit presque toute l'Asie » (X, 27). Soulignée par Polybe, la richesse des pâturages mèdes était bien connue des compagnons d'Alexandre. À six jours de marche d'Ecbatane, se situaient les fameux haras néséens (district de Nisāya; *DB* 1 § 13) qui, au temps des Grands Rois, nourrissaient plus de 150 000 bêtes pâturant en liberté (Diodore XVII, 90.6; Arrien VII, 13.1 ; Strabon XI, 13.7).

En dépit d'un climat rude, la Médie comptait des districts fort riches dont les plaines et les champs étaient cultivés par des paysans regroupés dans des centaines de villages (Diodore XIX, 32.1-2; 37.2; 39.1; 44.4; cf. Strabon XI, 9.1). Au dire de Strabon (XI, 13.8), la seule Médie Atropatène (séparée à son époque de la Grande-Médie) fournissait chaque année au Grand Roi, outre le tribut en argent, une quantité impressionnante de têtes de bétail: 4 000 mulets, 3 000 chevaux et 100 000 moutons. Le même Strabon souligne également l'ampleur des ressources militaires de la même région, qui pouvait lever aisément 10 000 cavaliers et 50 000 fantassins (XI, 13.2). La mention de Strabon semble impliquer qu'à l'époque achéménide le territoire de la future Médie Atropatène constituait déjà un sous-ensemble administratif (tributaire). Notons également l'utilisation, par Diodore (XIX, 44.4), du terme *éparchie:* Rhagai est désignée comme l'une des éparchies de Médie *(dahyu* en DB II § 32). En raison de la date des événements (début de l'époque des diadoques), il est tentant de supposer que le terme renvoie à une réalité administrative achéménide – peut-être identifiable à *medinah* qui, dans les documents araméens d'Égypte, renvoie aux subdivisions internes d'une satrapie (comparer avec Diodore XIX, 95.2: Idumée).

C'est également à Polybe que l'on doit la meilleure description d'Ecbatane – simplement présentée par Quinte-Curce (V, 8.1) comme la capitale de la Médie *(caput Mediae)* et par Diodore (XVII, 110.7) comme une ville très vaste (circonférence de 160 stades: c. 30 km) et le siège d'une résidence royale *(basileion)* et d'un trésor très bien pourvu (entre-temps, Alexandre y a fait convoyer une partie des trésors de Suse et de Persépolis). Polybe (X, 27) précise que la ville, non fortifiée, comprenait une citadelle *(akra)* défendue par de puissantes murailles : c'est aux murs de cette citadelle (v.p. *didā;* akk. *bīrtu)* qu'en 521 Darius fit suspendre les cadavres mutilés du rebelle Fravartis et de ses partisans *(DB* II § 32; bab. §25). Polybe décrit également la richesse inouïe du palais dont les plafonds, les poutres, les colonnes, faits de bois de cèdre ou de cyprès, «étaient revêtus de plaques d'or et d'argent». Même après le pillage de la soldatesque macédonienne, les colonnes des péristyles du temple d'Anaïs «étaient encore revêtues d'or et l'on avait entassé à l'intérieur une certaine quantité de tuiles d'argent»: cette Anaïs n'est certainement personne d'autre qu'Anāhita, dont Artaxerxès II avait ordonné d'ériger une statue de culte à Ecbatane *(FGrH* 680. F11) et dans le sanctuaire de laquelle il avait envoyé Aspasie « à titre de prêtresse d'Anaïtis, pour qu'elle passât sa vie dans la chasteté » (Plutarque Art. 27.4) ; le sanctuaire est également

mentionné ultérieurement par Isidore de Charax *(Mans. Parth.* § 6), et c'est peut-être cette déesse qui, dans une inscription hellénistique, est dénommée Artémis Medeia (ci-dessus §3). Il ne fait pas de doute qu'il y avait beaucoup de temples et sanctuaires à Ecbatane et dans le reste de la Médie (cf. Arrien VI, 27.4). On s'interroge en revanche sur l'identité iranienne de cet Asklepios, qui aurait eu un temple dans la capitale de la Médie (Arrien VII, 14.5). Comme l'implique Polybe, il ne fait guère de doute que nombre de bâtiments sont dus aux Grands Rois; au reste, leur activité de constructeurs à Ecbatane est attestée par plusieurs inscriptions, dont trois sont dues à Artaxerxès II *(A^2Ha-b-c)*, mais l'absence de fouilles programmées interdit de donner quelque précision que ce soit. Enfin, à l'instar de tous leurs collègues, le satrape et les représentants de l'élite impériale disposaient de paradis enchanteurs sis à proximité de la ville, «qui doivent leur charme à des bois plantés» (Quinte-Curce VII, 2.20-23). D'autres paradis servaient également de stations royales *(stathmoi basilikoi)* sur les grandes routes (Plutarque Art. 25.1). Le plus célèbre était à coup sûr celui de Behistoun, dont la renommée incita Alexandre à quitter la route qui menait de Babylonie à Ecbatane (Diodore XVII, 90.5); Behistoun se situait dans le district de Kampanda (DB II §25), toponyme que l'on reconnaît aisément sous le Gambadene d'Isidore de Charax *(Mans. Parth.* § 5) et peut-être le Gadamala de Diodore (XIX, 37.1).

Aux yeux de Polybe (V, 44), Ecbatane doit sa réputation et sa richesse à sa position de carrefour. Vers l'est, s'ouvre ce que Quinte-Curce (V, 8.5) appelle une *via militaris*, la route du Khorassan qui, *via* la riche région de Rhagai, les Portes Caspiennes et Hékatompylos, conduit vers Bactres et l'Asie centrale (cf. Arrien III, 19.1-2; 20.2, etc.); d'Ecbatane, l'on gagne aisément l'Arménie et la Cappadoce (Plutarque *Eum.* 16.1-2), mais aussi Persépolis, *via* la Gabiène; on peut également rejoindre la Haute-Mésopotamie par une route de montagne mal pourvue en ravitaillement (Arrien III, 16.1), qui traverse le pays qu'une tablette astronomique de 331 désigne sous l'appellation archaïsante de «pays de Guti» *(ADRTB*, n°330). On peut également emprunter la voie décrite par Hérodote (V, 52), qui, venant de Sardes et de l'Halys après avoir traversé une partie de la Cappadoce, compte quinze stations *(stathmoi)* en Arménie et qui, à partir d'Arbèles, descend la rive gauche du Tigre (cf. *DAE* 67), en franchissant plusieurs de ses affluents sur des ponts de bateaux (V, 52). C'est tout naturellement à Ecbatane que Darius s'est établi après sa défaite de Gaugamèles, car il espère y rassembler les contingents venus des satrapies du Plateau iranien (chapitre XVIII, 4). C'est à Ecbatane qu'en 401 Artaxerxès II

avait convoqué également les troupes venues des régions orientales, qui avaient reçu l'ordre de faire mouvement ensuite vers Babylone (Diodore XIV, 22.1; Xénophon *Anab.* II, 24.5). On retrouve tout au long de l'histoire achéménide le rôle stratégique de la ville (et de Rhagai), si bien mis en évidence lors des guerres de Darius en 522-521, puisque le roi vint s'y installer pendant plusieurs mois, y organisant les contre-attaques en direction de Rhagai et de la Parthie *(DB* II §31-32, 35; III §36). Alexandre en jugea ainsi, puisqu'il laissa à Ecbatane Parménion et plusieurs stratèges, et qu'il y fit convoyer une partie des trésors royaux de Suse et de Persépolis. Il y a tout lieu de postuler que la capitale mède n'a pas simplement servi de résidence d'été aux Grands Rois, mais qu'elle a continué d'être une place d'échanges entre l'est et l'ouest de l'Empire. C'est par Ecbatane que devaient transiter des marchandises venues d'Asie centrale, tel le lapis-lazuli du lointain Badakshan (Bactriane). À l'époque de Cyrus et de Cambyse, des tablettes attestent de l'activité des hommes d'affaires babyloniens dans la capitale mède. Des documents comparables sont datés de Darius II (dont une inscription est réputée venir de Hamadan : *D²Ha) :* il est probable que les migrations annuelles de la cour étaient suivies par les maisons d'affaires babyloniennes.

Comme bien des peuples de l'Empire, les Mèdes ont fourni des contingents militaires qui furent installés à demeure dans des colonies-garnisons d'Asie Mineure (Diodore XVII, 19.4) ou d'Égypte *(DAE* n °46). On trouve également quelques Mèdes dans des tablettes babyloniennes du Ve siècle. À l'inverse, la présence d'une diaspora perse à Ecbatane peut-être induite du texte de Bérose que l'on a déjà eu l'occasion de commenter (chapitre xv, 8). En revanche, nous ne savons pratiquement rien de la place tenue par les aristocrates mèdes dans l'Empire, ni des rapports qu'ils entretiennent avec les Perses. Certes, on peut supposer que, d'une manière ou d'une autre, les grandes et riches familles de l'aristocratie mède devaient apporter leur collaboration *(principes:* Quinte-Curce X, 1.3). Mais à quel titre et dans quelles fonctions? Le problème est d'autant plus difficile à traiter que, depuis l'époque des premiers rois, il est impossible de distinguer des hommes qualifiés de Mèdes dans le haut personnel impérial. On en repère en tout et pour tout trois chez les historiens d'Alexandre : Atropatès (Arrien IV, 18.3), Baryaxès (VI, 29.3) et un nommé Cobarès (Quinte-Curce VII, 4.3) ou Bagôdaros (Diodore XVII, 83.7; auprès de Bessos), alors que les mentions *d'anēr Persēs* sont relativement nombreuses. En première analyse, le contraste apparaît saisissant avec la situation qui prévalait à l'époque de Cyrus et de Cambyse, ou encore sous les

règnes de Darius et Xerxès, qui l'un et l'autre aiment à situer les Mèdes et la Médie dans «le premier cercle» (chapitre v). On ne peut pas dire non plus si le titre de «roi de Perse et de Médie », connu à l'époque de Xerxès, se maintient ou non – bien qu'au dire d'Arrien (VI, 29.3), tel fût le titre dont se para le Mède Baryaxès pendant l'absence d'Alexandre en Inde. Enfin, la place des Mèdes dans l'armée de Darius III paraît bien moins notable qu'elle ne l'était à l'époque de Darius Ier et de Xerxès. Mais que conclure d'observations aussi pauvrement documentées? Doit-on en inférer un effacement relatif de la Médie et des Mèdes dans l'ensemble impérial? Il est difficile d'en décider, car, dans le même temps, la Médie conserve sa place de choix dans les listes de pays, il est vrai répétitives *(A? P)*; par ailleurs, l'absence de Mèdes dans le *Who's* Who impérial du IVe siècle n'est peut-être que le reflet trompeur des lacunes de la documentation et des incertitudes de l'anthroponymie.

Le dossier est maigrement nourri par quelques textes isolés et elliptiques, situés entre Darius II et Alexandre. On relèvera d'abord le renseignement offert par une interpolation des *Helléniques* de Xénophon (I, 2.19) : à la fin de l'année 409-408, les Mèdes révoltés furent ramenés dans l'obéissance par Darius II. Mais nous ne connaissons rien des origines ni de l'ampleur d'une telle révolte, si bien qu'il est pratiquement impossible de replacer l'épisode sur la longue durée: rien ne permet de postuler (ni d'exclure) que, depuis 521-520, la Médie continuait d'être périodiquement agitée par des tendances séparatistes. On peut néanmoins rappeler qu'une tablette astronomique du règne d'Artaxerxès II *(ADRTB,* n °369) mentionne une expédition dans le pays de Razaundu situé lui-même en Médie, et que Baryaxès porta la «tiare droite » et se proclama «roi des Perses et des Mèdes » (Arrien VII, 29.3) : mais que signifie une telle prétention au regard de la longue histoire des rapports entre Perses et Mèdes, surtout au moment où, de leur côté, un ou plusieurs Perses tentaient de reprendre en Perse le cours de l'histoire perse (VI, 27.3 ; Quinte-Curce IX, 10.19; X, 1.9)? On rappellera enfin que, condamné par Alexandre, Bessos fut envoyé à Ecbatane pour y être exécuté (Quinte-Curce VII, 10.10) : « Il y fut mis à mort devant l'assemblée *(syllogos)* des Mèdes et des Perses» (Arrien IV, 7.3). Il est évidemment tentant d'en conclure à l'existence d'une sorte de condominium perso-mède à la basse époque achéménide, en postulant que la pratique d'Alexandre est à l'image d'une pratique achéménide. Mais, en l'occurrence, il est plus vraisemblable que nous ayons là l'exemple typique d'une «fausse continuité », car l'on ne voit pas qu'ait jamais existé à l'époque achéménide une assemblée régulièrement convoquée de la noblesse mède et

perse. Il est également fort peu probable qu'en choisissant Ecbatane, Alexandre ait voulu symboliser l'effacement de la Perse et de Persépolis et redonner ainsi son lustre d'antan à la Médie : d'une part, en effet, ce n'est qu'à contre-cœur qu'il avait décidé de l'incendie des palais (cf. Arrien VI, 30.1; Quinte-Curce V, 7.11; Plutarque *Alex.* 38.8); d'autre part, c'est à Persépolis qu'il avait envoyé précédemment la dépouille de Darius III, qui devait être inhumé «dans les tombes royales», comme ses prédécesseurs (Arrien III, 22.1) : à supposer que la version de la mort de Bessos transmise par Arrien soit fondée, le choix d'Ecbatane (qui joue alors le rôle de base arrière) s'explique d'abord par la facilité des communications avec la Bactriane, où se trouve alors le Macédonien. En définitive, on est plutôt tenté de proposer une tout autre interprétation: au moment où il voulait se présenter comme le vengeur de Darius, Alexandre a symboliquement déféré le régicide devant ceux qu'il appelait à collaborer au nouvel empire, créant ainsi de toutes pièces une «institution» aussi nouvelle qu'éphémère.

XIV D'ECBATANE À L'HALYS

Vers l'ouest, la Médie était limitrophe de l'Arménie qui, elle-même, confinait à la Cappadoce, l'Euphrate marquant la séparation entre les deux pays, et l'Halys la frontière traditionnelle entre la Cappadoce et les Phrygies. Selon Strabon (XII, 1.1), «la Cappadoce se compose, elle aussi, de plusieurs régions *(merē)* et elle a subi des transformations répétées» ; ce seraient les Perses qui l'auraient divisée en deux satrapies, la Grande Cappadoce (ou Cappadoce Taurique) et la Cappadoce Pontique (XII, 1.4). Mais la note de Strabon doit être prise avec réserve, car il est possible qu'il ait voulu inscrire ainsi dans la longue durée la naissance des deux royaumes cappadociens connus de son temps. Il est difficile d'en juger en toute certitude, car nous ne connaissons presque rien du pays, depuis que Ctésias (§ 16) a mentionné qu'Ariaramnès, satrape de Cappadoce, avait reçu de Darius Ier, peu avant 513, l'ordre de mener campagne sur les rivages septentrionaux de la mer Noire. Même les récits des aventures de Datamès sont fort peu explicites sur les régions cappadociennes. En 332-331, les contingents cappadociens sont menés par un seul chef, du nom d'Ariakès (Arrien III, 8.5). En revanche, les forces arméniennes sont conduites par Orontès et Mithraustès *(ibid.).* Il est possible que cette répartition renvoie à une division interne de l'Arménie : vers 400, selon Xénophon, Orontès (un ascendant du satrape de Darius III) tient un

gouvernement en Arménie *(Anab.* III, 5.17), où il dispose d'une résidence officielle *(basileion)* et d'un paradis (IV, 4.2), tandis que Tiribaze, toujours selon Xénophon, est hyparque en Arménie occidentale (IV, 4.4); c'est également des deux Arménies que, selon la version officielle, Codoman avait obtenu le commandement après son exploit lors de la guerre cadusienne menée par Artaxerxès III (Justin X, 3.4). Mais le vocabulaire employé par Xénophon laisse ouverte l'hypothèse de l'existence d'une seule satrapie, à l'intérieur de laquelle il existait plusieurs sous-gouvernements (hyparchies).

Force est de constater que nous ne savons que peu de choses de ces gouvernements cappadocien et arménien au temps des Grands Rois. Les renseignements épars dont nous disposons peuvent donner lieu à des lectures contradictoires. La présence de l'administration satrapique et impériale est induite de fragments documentaires, dont on doit bien reconnaître que, jusqu'à des découvertes récentes, ils pouvaient sembler peu explicites. Les deux pays sont nommés régulièrement dans les listes de pays soumis, sous les noms de Katpatuka et d'Armina, celle-ci étant elle-même désignée sous le nom d'Urartu dans les versions babyloniennes. C'est d'ailleurs dans l'ancien Urartu, près du lac de Van, que subsiste le seul témoignage officiel de la présence royale, à savoir l'inscription gravée par Xerxès sur une paroi rocheuse (XV), dans laquelle le roi rappelle qu'il a achevé et complété l'œuvre de son père Darius. Peut-être cette inscription rend-elle compte de l'importance particulière du district (capitale?) dans la satrapie. La valeur stratégique de la Cappadoce et de l'Arménie est également attestée par le trajet (contesté dans le détail) de la voie royale décrite par Hérodote (V, 52), et par l'ordre donné par Xerxès de réunir à Kritalla de Cappadoce les contingents militaires (VII, 26). Comme les autres pays, Cappadoce et Arménie étaient incluses dans le dispositif tributaire impérial, en fonction de regroupements de peuples qui ne correspondent pas, chez Hérodote (III, 93-94), aux limites satrapiques, telles qu'on peut les reconstituer (malaisément) pour des périodes ultérieures. Selon Strabon (XI, 13.8), «la Cappadoce livrait annuellement aux Perses, outre l'impôt en argent, 1500 chevaux, 2000 mulets et 50 000 moutons». L'existence d'un *dasmos* royal en Arménie (sous forme de chevaux) est attestée par des passages de Xénophon *(Anab.* IV, 5.24, 35). La présence perse en Arménie et en Cappadoce est surtout induite de textes et témoignages tardifs, qui illustrent la vigueur et l'importance de la *diaspora* impériale. Celle-ci est tout particulièrement repérable par la densité des anthroponymes iraniens en Cappadoce, par l'utilisation de l'araméen dans la correspondance officielle (cf.

Diodore XIX, 23.3 : satrape d'Arménie) et dans les actes privés, et plus encore sans doute par la diffusion des cultes et divinités perses, en particulier d'Anāhita, tant à Zélée (Strabon XI, 8.4; XII, 3.37) que dans le district arménien de l'Akisilène (Strabon XI, 14.16; Plutarque *Lucullus* 24.2-5). On ajoutera que, dans une histoire rapportée par Ctésias (§40-41), l'Arménie est considérée par le pouvoir central comme un lieu d'exil et de déportation – c'est-à-dire aussi de colonisation.

À l'inverse, d'autres documents peuvent plutôt conduire, au moins en première analyse, à souligner la faiblesse de la domination territoriale achéménide dans ces régions. C'est d'abord le récit donné par Xénophon des aventures des mercenaires grecs en Arménie. Si Xénophon n'oublie pas de mentionner la présence d'officiers satrapiques (Orontès, Tiribaze) pourvus de troupes importantes, il focalise surtout son récit sur l'opposition que manifestèrent toute une série de peuples, souvent désignés par des traits ethnographiques qui en accusent l'étrangeté barbare : c'est le cas des Kardouques, des Cholques ou encore des Macrons ou des Mossynèques : mais, là comme ailleurs (ci-dessus, § 11), le propos de l'auteur doit être nuancé : ces populations fournissaient aussi des contingents aux armées royales et satrapiques, par exemple lors de la campagne de Gaugamèles (Arrien III, 8.4: peuples dépendant de la Médie), et on a retrouvé en Colchide un grand nombre d'objets de luxe achéménides, dont la présence dans les tombes illustre probablement des échanges de dons entre l'aristocratie de Colchide et la cour du Grand Roi, au demeurant explicites dans le développement d'Hérodote sur les peuples donateurs (III, 97). Le second argument en faveur du caractère irrédentiste de ces régions est induit de la situation autonome présumée de tout ou partie(s) de la Cappadoce et de l'Arménie à l'arrivée d'Alexandre, et de leurs rapports avec le pouvoir central au cours de la campagne macédonienne et dans le cours de la période des diadoques. Mais il convient là aussi de rester mesuré, et de replacer la documentation dans son contexte. Qu'il s'agisse de la Cappadoce ou de l'Arménie, il s'agit d'abord de légendes de fondation qui se mirent en place à l'époque hellénistique pour justifier l'érection de dynasties indépendantes, l'une et l'autre étant rattachées fictivement à l'un des Sept : il est clair que l'on doit considérer ce genre de littérature avec beaucoup de prudence (chapitre III, 4). D'autre part, on constate qu'en 323 l'ancien satrape Orontès reste en place en Arménie (Diodore XIX, 23.3; Polyen IV, 8.3), et la Cappadoce fait partie (avec la Paphlagonie et les territoires adjacents) de ces régions encore

insoumises qui furent confiées à Eumène de Kardia. Mais il n'y a aucune raison d'en conclure qu'il en était de même à l'époque de Darius III qui, on l'a vu, tira nombre de contingents de ces régions. Si celles-ci sont restées à l'écart de la domination macédonienne, c'est tout simplement que «les circonstances avaient empêché Alexandre de les envahir lorsqu'il faisait la guerre à Darius... Accaparé par sa lutte contre Darius, Alexandre avait négligé Ariarathe de Cappadoce, et celui-ci avait joui d'un long répit en gardant la Cappadoce sous sa domination» (Diodore XVIII, 3.1, 16.1). Le Macédonien s'était contenté d'y nommer des satrapes perses: Sabiktas/Abistaménès en Cappadoce (Arrien II, 4.2; Quinte-Curce III, 4.1), et Mithrénès en Arménie (Arrien III, 16.5; Diodore XVII, 64.6; Quinte-Curce V, 1.44). Il paraît clair que le pouvoir de ces satrapes resta largement fictif, ou limité à une sous-région: la Cappadoce constitua d'ailleurs l'une des bases de recrutement des généraux perses qui, rescapés d'Issos, tentèrent de mener une contre-attaque sur les arrières macédoniens (cf. Quinte-Curce IV, 1.33) ; c'est à cette date également que certains d'entre eux frappèrent monnaie à Sinope.

Il faut surtout saluer le très remarquable renouvellement de la documentation, tant écrite qu'archéologique, tout particulièrement dans l'ancienne Arménie. Les études archéologiques et céramologiques les plus récentes semblent bien y confirmer l'existence d'installations achéménides très élaborées, en particulier sur des sites proches du lac de Van; n'a-t-on pas découvert à Altintepe le seul exemple d'apadana présent dans une capitale satrapique, et à Arin-Berd un exemple non moins rare de peintures pariétales dans un bâtiment achéménide? Découverte plus remarquable encore: celle de fragments de trois tablettes écrites en élamite; selon l'interprétation la plus récente (mais déjà contestée!), il s'agit de tablettes très semblables aux tablettes de Persépolis, ayant trait à la levée de taxes (dîme?) en nature (têtes de bétail; céréales) et à leur mise en dépôt dans des magasins de l'intendance. Ces documents témoignent de l'existence d'archives impériales sur le site fouillé (Armavir-blur), de la présence également d'une administration provinciale élaborée (peut-être un **frataraka).* Si l'on ajoute à cela que le site d'Armavir-blur (l'Argištihinili urartéen) a été constamment occupé depuis l'époque urartéenne jusqu'à l'époque hellénistique, que les empreintes hellénistiques d'Artašāt témoignent à la fois du legs achéménide et de l'influence dite «gréco-perse», et qu'on vient encore tout récemment de découvrir des bases de colonnes achéménides sur un autre site, on se rend compte à quel point les connaissances que l'on avait jusqu'ici de l'Arménie

achéménide sont en voie d'être complètement renouvelées.

XV. D'ECBATANE À CYROPOLIS

C'est par la *via militaris* que les contingents est-iraniens avaient rejoint Darius à Babylone, afin d'y préparer la bataille qui devait se dérouler à Gaugamèles. Comme on l'a déjà souligné, si l'on met à part quelques notices éparses datées des règnes d'Artaxerxès Ier (Ctésias § 31; Plutarque *Thém.* 31.3) et d'Artaxerxès II (chapitre xv, 8 sur l'espace impérial), les comptes rendus hellénistiques viennent rompre un long silence sur les pays du Plateau iranien. Encore faut-il souligner que, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre à Bactres, les informations sur les satrapies du plateau sont des plus sommaires, tant la marche d'Alexandre a été rapide. Outre le nom des satrapes en place, on y recueille de maigres informations sur les limites des satrapies, sur le nom des résidences officielles *(basileia),* souvent fortifiées (Zadracarta en Hyrcanie, Artakoana en Arie) : les fouilles menées à la Vieille-Kandahar (où l'on a retrouvé une tablette élamite de type persépolitain) et à Dahan-i Ghulaman (Seistan) attestent néanmoins de la présence achéménide sur le Plateau. Les descriptions des pays restent malheureusement très lacunaires: aucun auteur, par exemple, ne fait la moindre allusion au réseau de canaux bactriens mis au jour par les archéologues. C'est tout simplement, d'une part, que la marche d'Alexandre jusqu'à Bactres a été relativement rapide, et, d'autre part, que les historiens militaires ne s'intéressent à des éléments du paysage que dans la mesure où ils ont joué un rôle lors des campagnes d'Alexandre, ou qu'ils présentent à leurs yeux des particularités «exotiques» propres à frapper l'imagination de leurs lecteurs. En raison du fait qu'ils suivent Alexandre pas à pas, les auteurs anciens braquent plutôt le projecteur sur certains peuples, qu'ils distinguent en raison de l'écologie de leur contrée et/ou de la résistance qu'ils ont manifestée face aux Macédoniens : ce qui nous vaut par exemple de longs développements sur les Mardes de la Caspienne, ou bien, à l'inverse, sur les Ariaspes/Bienfaiteurs du delta de l'Hilmend, récompensés par Alexandre en souvenir de leurs «bienfaits» en l'honneur de Cyrus et en raison de l'aide apportée à Alexandre lui-même. Les rapports sur la Bactriane et la Sogdiane ne sont pas eux-mêmes très explicites. L'Oxus (Amu Darya) semble constituer la limite entre les deux régions (Arrien III, 28.9; IV, 15.7; 16.1), et l'Iaxartes (Syr Darya) «la frontière de la domination perse » *(horion tês Persôn archês),* elle-même marquée dans le paysage par la ville de Cyropolis, «la plus

éloignée des fondations de Cyrus» (Strabon XI, 11.4). Puissamment fortifiée, Cyropolis n'est en réalité que la plus importante (Arrien IV, 2.2) d'une série de sept villes fortifiées sises sur l'Iaxartes, qu'Alexandre et ses généraux durent enlever durement une à une (Arrien IV, 1-3). De très nombreuses villes fortes ou forteresses anonymes sont également répertoriées par les auteurs anciens et par les archéologues, tant en Sogdiane qu'en Bactriane.

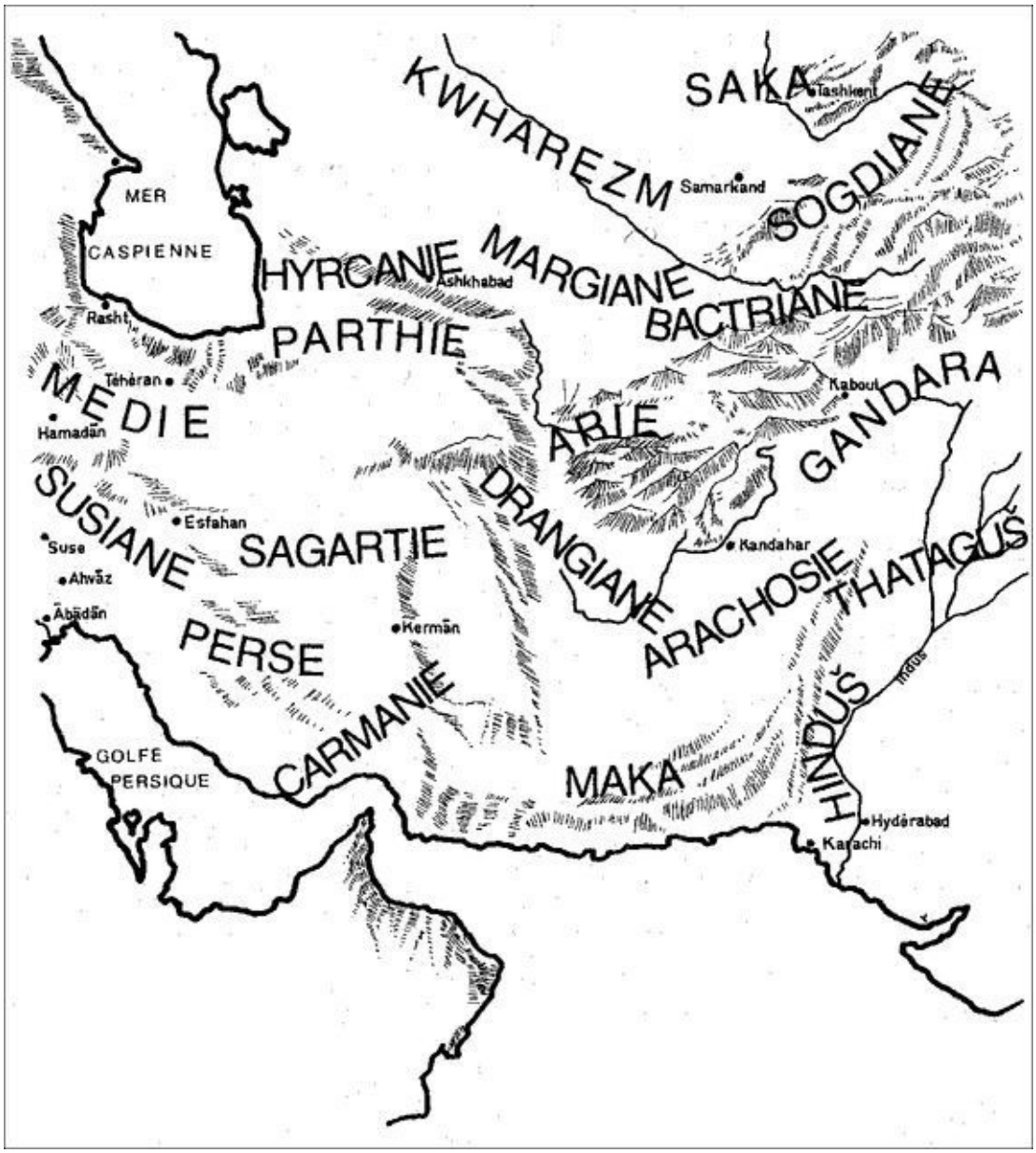

Figure 57.

Pays et peuples du Plateau iranien et d'Asie centrale sous domination achéménide

Les textes de l'époque d'Alexandre et de l'époque des diadoques permettent d'abord de dresser une liste de ce que les auteurs hellénistiques (tout particulièrement Diodore) désignent (non sans confusion) sous l'appellation de Hautes-Satrapies. En 323, Diodore cite les Paropamisades, l'Arachosie et la Gédrosie, l'Arie et la Drangiane, la Bactriane et la Sogdiane, la Parthie et l'Hyrcanie, la Carmanie (XVIII, 3.3 : la plupart sont regroupées deux par deux) ; l'énumération de 320 n'est guère différente (XVIII, 29.6: Carmanie, Parthie, Arie et Drangiane, Bactriane et Sogdiane, Paropamisades) ; de même vers 317-316 (XIX, 14.6 : Carmanie, Arachosie, Paropamisades, Arie et Drangiane, Bactriane). Ces informations correspondent, en gros, à la situation qui prévalait du temps de Darius III, telle qu'on peut la reconstituer à partir des comptes rendus anciens (Parthie-Hyrcanie [y compris les Tapyriens], Arie, Drangiane, Arachosie, Bactriane, Sogdiane, Carmanie, Gédrosie). À Gaugamèles, Arrien (III, 8.3-4) énumère : les Bactriens et les Saces (amenés par le satrape de Bactriane, Bessos), les Arachosiens et les «Indiens des montagnes » (conduits par Barsaentès, satrape d'Arachosie), les Ariens (dirigés par Satibarzanès, satrape d'Arie), les Parthes, les Hyrcaniens et les Tapyriens (sous les ordres de Phrataphernès, dont on apprend ultérieurement [III, 23.4; 28.2] qu'il est satrape).

En lui-même, un tel catalogue ne nous renseigne que très imparfaitement sur l'organisation administrative perse dans ces régions. Le principal problème interprétatif vient du contexte dans lequel se déroulent les campagnes macédoniennes en Bactriane-Sogdiane. Rappelons-le brièvement. Parent du Grand Roi et satrape de Bactriane, Bessos est l'âme du complot qui aboutit au meurtre de Darius en juillet 330, avec Nabarzanès, chiliarque de la cavalerie royale, et Barsaentès, satrape d'Arachosie et de Drangiane (III, 21.1). Pour mener la résistance à l'offensive macédonienne, Bessos se replia à Bactres, où il se fit reconnaître «roi d'Asie» (III, 25.3), c'est-à-dire Grand Roi, sous le nom d'Artaxerxès (Diodore XVII, 74. 1-2; 78.7; Quinte-Curce VI, 6.13). Il rallia à sa cause Satibarzanès, à qui Alexandre avait laissé la satrapie d'Arie (III, 25.1): Satibarzanès disparut bientôt lors de la contre-attaque macédonienne; il en fut de même de Barsaentès, exécuté après avoir été livré à Alexandre par les Indiens des montagnes. Cependant, dans un premier temps au moins, les troubles ne disparurent pas sur les arrières d'Alexandre : le nouveau satrape d'Arie, Arsaménès, ne manifestait aucune loyauté à l'égard des Macédoniens (III, 29.4): sans doute restait-il en communication avec Bessos. Par ailleurs, revêtu (même fictivement) de l'autorité suprême, celui-ci avait nommé un

satrape en Parthie (IV, 7.1).

Doit-on conclure que le satrape de Bactres détenait des pouvoirs étendus à l'ensemble des Hautes Satrapies, et donc que ce commandement, assuré à l'époque séleucide à partir d'Ecbatane, existe déjà sous les derniers Achéménides? Il est difficile d'apporter une réponse fondée à la question, car les textes ouvrent la voie à interprétations contradictoires. Le seul témoignage en ce sens est un passage de Diodore (XVI, 50.8), dont l'information (Bagôas chargé des Satrapies Supérieures sous Artaxerxès III) apparaît contestable – ce qui ne veut pas dire qu'on puisse la disqualifier à coup sûr. On doit observer que, mis à part ce texte, on ne voit rien qui vienne établir à coup sûr un pont entre l'époque achéménide et l'époque hellénistique. On soulignera cependant que l'innovation séleucide remonte elle-même sans doute à l'époque des diadoques, puisque la plus haute attestation est située en 316, date à laquelle Pithon réunit les fonctions de satrape de Médie et de «stratège des Hautes Satrapies » (Diodore XIX, 14.1) ; les satrapes de ces régions réunissent leurs contingents et tiennent des délibérations communes (XIX, 14-15). Mais le contexte politique (leur opposition commune à Eumène) est très particulier, et il n'implique pas nécessairement que, ce faisant, les satrapes suivaient une règle achéménide. On soulignera en effet que, d'une part, en 331, les contingents est-iraniens sont amenés par plusieurs satrapes (Arrien III, 8.3: Bessos, Barsaentès, Satibarzanès); que, d'autre part, les motivations des satrapes alliés à Bessos ne semblent pas résulter d'une autorité régulièrement reconnue au satrape de Bactres, mais essentiellement de motifs personnels, dont le moindre n'est pas de conserver leur propre position (cf. Arrien III, 21.5), et que de toute façon la disparition de Darius III créait une situation entièrement nouvelle, que la proclamation royale de Bessos n'a manifestement pas effacée; qu'enfin, après la mort de Darius, l'autorité personnelle de Bessos s'exerce prioritairement sur ses cavaliers bactriens (III, 21.4; cf. Diodore XVII, 74.1) et sur l'alliance avec certains chefs saces (III, 24.3).

La seule chose qui paraisse claire, c'est que les responsabilités militaires du satrape de Bactres dépassaient le cadre strict de la Bactriane, puisque, à Gaugamèles, il mène à la fois les Bactriens, les Sogdiens, un contingent sace et un contingent fourni par les Indiens limitrophes de la Bactriane (III, 8.3). Les différents témoignages permettent de supposer qu'à l'époque de Darius III, l'autorité du satrape de Bactres s'étend en Sogdiane, où aucun satrape individualisé n'est jamais nommé, ni avant ni après Alexandre. C'est à ce titre qu'évidemment le satrape de Bactres entretient des rapports actifs avec

certains peuples saces: c'est sous son haut commandement qu'en 332-331 parviennent à Darius III le contingent bactrien et une troupe sace conduite par leur chef Mauakès, au titre d'une *symmakhia* conclue avec Darius (Arrien III, 8.3). Tout au long des combats menés par Alexandre en Sogdiane-Bactriane, Bessos puis Spitaménès trouveront de l'aide chez certains peuples saces. Attestée avant même l'offensive menée par Alexandre outre-laxartes, cette collaboration s'inscrit manifestement dans les rapports de longue durée entre les autorités achéménides et les Saces, eux-mêmes répartis entre de nombreux peuples, qui unissent leurs forces en face d'une offensive de leurs ennemis. Si, comme l'écrit Strabon (XI, 11.4) à la suite de Darius Ier *(DPh)*, le Syr Darya représente la frontière de la domination directe des Perses, il ne faut pas en induire un état d'hostilité permanente entre les Perses et les Saces en général. Il convient en effet de replacer dans leur contexte les informations données par les historiens anciens d'Alexandre. En rappelant quelles étaient, selon lui, les intentions d'Alexandre qui projetait la fondation d'une ville sur le Syr Darya, Arrien écrit : « Le lieu paraissait permettre une grande extension de la ville et la fondation, favorable pour une poursuite des Scythes, s'il le fallait, et pour la défense *(prophylakēs)* de la région contre les incursions des barbares qui habitaient au-delà du fleuve...» (IV, 1.4). Que des hostilités aient fréquemment éclaté entre les forces perses et certains peuples saces ne paraît faire guère de doute : la campagne de Darius Ier en est un témoignage irrécusable, et la mesure prise alors (remplacement d'un roi sace par un autre : *DB* V § 74) l'illustration d'une pratique générale. Mais conclure à des hostilités permanentes, c'est attribuer au terme «frontière » un sens moderne et postuler une coupure nette et sans ambages entre le monde des sédentaires et le monde des nomades, ce qui n'était certainement pas le cas : certains peuples saces (sédentarisés en partie) vivaient au contact immédiat avec les populations de Sogdiane (e.g. Arrien III, 28.8). D'autre part, la mobilisation des Saces contre Alexandre répondait à une situation entièrement nouvelle créée à la fois par le «vide achéménide » et par l'offensive macédonienne, l'un et l'autre purement conjoncturels. Les villes fortes fondées par Cyrus sur l'Iaxartes ne remplissent pas simplement une fonction de défense contre l'« agressivité » des Saces, contrairement à ce que laissent croire Arrien et bien d'autres. Ces citadelles servent également de places de refuge pour les « habitants voisins du fleuve» (IV, 1.4; 2.6; 3.1). Il paraît assez probable que s'y étaient également réfugiés nombre de Saces/Scythes. Observons également que, dans la seule Cyropolis, s'étaient massés 15 000 combattants (IV, 3.4 :

makhimoi): là encore, l'hypothèse de la participation de Saces à la défense de la ville paraît raisonnable – d'une manière peut-être comparable aux mercenaires *(misthôtoi)* arabes, qui contribuent à la défense de Gaza, aux côtés du gouverneur Batis et de soldats perses (Arrien II, 25.4). C'est dans ce contexte que s'inscrit la *symmakhia* entre Darius et Mauakès.

«Frontière du pouvoir perse » (car la satrapie s'arrête sur la rive gauche), le Syr Darya ne constituait donc certainement pas une frontière étanche : les villes fondées par Cyrus étaient également des lieux d'échanges entre le monde des steppes et la Bactriane-Sogdiane – ce dont rendent compte (même très ponctuellement) les tapis à motifs achéménides découverts dans une tombe ouralienne de Pazyryk, qui, eux-mêmes, pourraient provenir d'ateliers de Sogdiane-Bactriane. De ce point ce vue, la politique menée par Alexandre représente plus une rupture qu'une continuité avec la politique que l'on peut prêter aux Grands Rois. Quels qu'aient été ses objectifs sur le long terme, le premier était conduit par un souci immédiat: ne laisser derrière lui aucune poche de résistance (Arrien IV, 3.5). Au cours de leur gouvernement, les seconds, en revanche, avaient depuis longtemps appris qu'il convenait à la fois de maintenir l'ordre sur la «frontière», et de nouer des rapports de collaboration avec les chefs saces, à certains desquels on avait reconnu un statut d'autonomie qui allait de pair avec des obligations militaires impériales (fourniture de contingents militaires dans le cadre de mobilisations satrapiques et royales) : les récits d'Hérodote ont déjà montré que les Saces faisaient partie de l'élite de l'armée royale, aux côtés d'autres contingents iraniens : les Bactriens eux-mêmes, les Perses, les Mèdes ou encore les Indiens (e.g. VIII, 113); il en fut de même à Gaugamèles, où les cavaliers saces combattirent aux côtés des cavaliers bactriens (Arrien III, 13.3). On sait également que, depuis la mise en place de la domination achéménide, nombre de Saces avaient été installés en Babylonie dans le cadre du système du h*aru.*

Mais qu'en était-il de l'autorité du satrape sur les territoires soumis directement à son autorité, en raison du pouvoir que lui conférait le Grand Roi? Sur ce point, nous disposons d'indices relativement homogènes, mais indirects. Face à Alexandre, on voit se développer des tentatives de résistance généralisée, menées successivement par Bessos et Spitaménès, mais d'autres sont organisées localement par de hauts personnages, qu'Arrien qualifie le plus souvent d'hyparques. À suivre Arrien, le nombre des hyparques était assez important, puisque, par exemple, sur la Roche de Choriènes sont venus se réfugier «un grand nombre parmi les hyparques» (Arrien IV, 21.1).

L'expression semble impliquer en même temps une hiérarchie interne à l'intérieur de cette catégorie. Mais le terme est éminemment polysémique, on le sait. Parlant des mêmes personnages, Quinte-Curce emploie à plusieurs reprises le terme «satrape»: dans le district sogdien de Nautaka, «le satrape de la région était Sisimithrès » (VIII, 2.19) ; de même pour Oxyarthès le Bactrien, «satrape bien connu de la région» (VIII, 4.21); ailleurs, le même Quinte-Curce utilise le terme satrape pour qualifier Orxinès : là le contexte rend clair que, sous cette terminologie, Quinte-Curce désigne le chef de la tribu des Pasargades (X, 1.22). La terminologie ne fait donc pas progresser la discussion sur les rapports entre hyparques et satrapes, pas plus, par exemple, que l'utilisation des mots satrape (sous forme verbale) et satrapie chez Xénophon *(Hell.* III, 1.10, 12) ne permet, à elle seule, de déterminer la nature des liens établis, en Éolide, entre Pharnabaze, Zénis et Mania.

Dans tous les cas, les expressions renvoient à une autorité qui est exercée sur un territoire. C'est ce que confirment très clairement tous les textes traitant des hyparques : chacun d'entre eux dispose d'un territoire plus ou moins étendu, organisé autour d'une résidence princière située sur une acropole fortifiée; l'autorité de l'hyparque s'exprime de deux manières : l'énormité des réserves de vivres qu'il a accumulées rend compte d'abord qu'il effectue des prélèvements sur les productions agricoles (cf. en particulier Quinte-Curce VII, 11.1 et Arrien IV, 21.10); par ailleurs, il lève en milices les populations qui travaillent ses terres. De ce pouvoir territorial portent également témoignage les mesures prises, après leur reddition, à l'encontre de ceux que Arrien appelle hyparques, et Quinte-Curce satrapes: le territoire d'Ariamazès et les habitants sont attribués aux villes nouvelles (Quinte-Curce VII, 11.29); les exemples de Sisimithrès et de d'Oxyarthès confirment ce point : dans l'un et l'autre cas, leur pouvoir est qualifié d'*imperium* [= *arkhē*], et le contexte rend clair qu'il s'agit d'un pouvoir territorial (Quinte-Curce VIII, 2; VIII, 4.21) ; de même pour les hyparques d'Arrien (cf. Arrien IV, 21.9). Il est évident que les chefs locaux disposaient tous de terres (cf. Quinte-Curce VIII, 1.1).

Reste le point crucial : ces hyparques sont-ils pleinement indépendants par rapport au satrape? On partira d'un passage fameux d'Arrien (IV, 1.5) : après avoir livré Bessos aux Macédoniens, Spitaménès soulève les Sogdiens et il tente de susciter une révolte bactrienne sur les arrières d'Alexandre. Il rencontre un certain succès, car – disait-on – «Alexandre avait donné ordre aux hyparques de ce pays *(hoi hyparkhoi tēs khôras ekeinēs)* de se rendre à un

syllogos qu'il avait convoqué à Zariaspa, la ville principale; mais ce *syllogos* – disait-on – ne se tenait pas pour le bien des hyparques». Le terme *syllogos* pose lui-même un problème évident : renvoie-t-il à une pratique institutionnelle empruntée par Alexandre à l'époque achéménide, ou doit-on le comprendre simplement comme une réunion ponctuelle? Remarquons qu'Arrien utilise des termes à peu près comparables en Inde : par la voie d'un héraut, il ordonne à Taxila et aux autres Indiens de venir à sa rencontre, «chacun de la façon qui lui conviendrait. Taxila et les autres hyparques *(kai hoi alloi hyparkhoi)* s'exécutèrent, et lui apportèrent en cadeau tout ce que les Indiens appréciaient le plus » (IV, 22.6). Mais, d'une part, le terme *syllogos* n'est pas présent; d'autre part, le contexte n'est pas exactement le même : en Inde, Alexandre fait savoir que, selon la coutume, les chefs indiens doivent venir se soumettre à lui, en apportant les cadeaux rituels; en Bactriane, les hyparques se sont déjà rendus à Alexandre, la Bactriane est alors pour l'essentiel calme (e.g. Arrien III, 28.1). Si l'on peut penser qu'Alexandre a pu vouloir exiger des hyparques bactriens une nouvelle preuve d'allégeance, on a bien l'impression également que la réunion du *syllogos* répondait à d'autres motivations.

On sait que le terme *syllogos* est employé à plusieurs reprises pour désigner la réunion qui, périodiquement, était organisée dans quelques points de rassemblement *(syllogos)* de l'Empire: on y faisait alors la revue des troupes territoriales. C'est ce qu'explicite fort clairement Xénophon : «Chaque année, le roi fait une revue des mercenaires et de tous ceux à qui il est prescrit de porter les armes; on les réunit tous, sauf les garnisons des citadelles, au "lieu de rassemblement" *(syllogos)*, comme on l'appelle » *(Écon.* IV, 6) : il est clair qu'ici le terme revêt un sens technique et institutionnel. D'autres passages de Xénophon confirment la tenue régulière de ces revues (Cyr. VIII, 6.15), et mentionnent certaines des places : Kastôlos *(Hell.* I, 4.3) ou Kastôlou Pedion en Lydie (I, 9.7), ou encore Thymbara en Syrie/Ebir Nāri *(Cyr.* VI, 2.11); il ne fait guère de doute qu'il existait de telles places dans chaque satrapie, ou dans chaque région militaire (qui pouvait réunir plusieurs satrapies). C'est presque certainement dans ce cadre que se situent des textes babyloniens relatifs à des levées militaires (Ur, Uruk); le terme utilisé, *andēsu*, que l'on repère sous sa forme araméenne *(hndz')* dans des documents d'Égypte, est le calque du vieux-perse *handaisa, c'est-à-dire convocation (dans un lieu fixé par l'administration). En est-il de même du *syllogos* de Zariaspa ? Pour répondre à la question, il faut se tourner vers les textes traitant des rapports entre Bessos

et les cavaliers bactriens. Ceux-ci, on le sait, ont joué un rôle important auprès de lui lors du complot contre Darius puisque, selon Arrien (III, 21.4), ce sont eux qui lui reconnaissent alors une autorité sans égale, et que, par la suite, Bessos a près de lui 7000 ou 8000 de ces cavaliers bactriens (III, 28.8; Quinte-Curce VII, 4.20). Lorsqu'il décida de passer au-delà de l'Oxus, Bessos fut abandonné par la plupart de ces cavaliers. Les expressions (parallèles) utilisées par Quinte-Curce et Arrien sont tout à fait caractéristiques. Le premier écrit: «Les Bactriens s'éparpillèrent dans leurs différents villages» *(in suos quisque vicos dilapsi;* VII, 4.21), et le second: «Les cavaliers bactriens s'en allèrent chacun chez soi » *(allos allēi epi ta sphôn;* III, 28.10). Il est clair que les expressions utilisées renvoient au processus de la conscription: le contingent (satrapique) de Bessos est constitué de sous-ensembles, chacun étant levé dans un territoire déterminé (comp. Arrien III, 19.2 et VII, 15.2). Ce qui implique qu'une partie du territoire de la satrapie est divisée en «modules», qui servent de base à l'organisation administrative. L'explication la plus simple c'est que, dans chacun de ces «modules», la conscription est organisée localement par ceux que Arrien nomme les hyparques. C'est ce que confirme le passage parallèle de Quinte-Curce sur la réunion de Zariaspa. Faisant état lui aussi des rumeurs répandues en Bactriane par Spitaménès et ses alliés, il écrit en effet : «Ils avaient fait courir le bruit qu'Alexandre convoquait la totalité des cavaliers bactriens *(bactrianos equites... omnes)* pour les mettre à mort» (VII, 6.15). Il paraît donc clair que le *syllogos* bactrien représente une institution achéménide connue ailleurs : chaque hyparque amène le contingent qu'il a levé dans son territoire (cf. également Arrien III, 28.10). En employant l'expression «tous les cavaliers bactriens», Quinte-Curce songe peut-être à une information qu'il donne ailleurs sur la richesse du territoire : «Les cavaliers bactriens étaient au moins 30 000 » (VII, 4.30). Quelle que soit la valeur que l'on accorde (ou non) au chiffre produit, on a l'impression que l'information suppose l'existence d'une archive, sur laquelle, en Bactriane comme ailleurs, l'administration se fondait pour établir les ordres de convocation à la «place de rassemblement». Ajoutons que, de ce point de vue, la Sogdiane, bien que réunie dans le même gouvernement, constitue un sous-ensemble particulier: chez Arrien (III, 28.10), «les cavaliers sogdiens» *(hoi ek tēs Sogdianēs hippeis)* sont distingués des cavaliers bactriens. Quoi qu'il en soit, la conclusion paraît inévitable: d'une part, en convoquant à Zariaspa un *syllogos* des hyparques bactriens, Alexandre entendait renforcer son armée, au moment où il s'apprêtait à lancer une campagne outre-Oxus;

d'autre part, pour ce faire, dans cette Bactriane où il venait de nommer un satrape (III, 29.1), le roi a tout simplement utilisé à son profit une institution achéménide que Bessos avait certainement lui-même utilisée lorsqu'il avait reçu de Darius III l'ordre de rassembler tous les contingents de son gouvernement (cf. Arrien III, 8.3).

Si elle est fondée, l'interprétation suggère quelques réflexions, et elle suscite elle-même de nouvelles interrogations. Tout d'abord, la Bactriane n'a pas échappé à la volonté organisatrice du pouvoir central telle qu'on peut la repérer dans d'autres satrapies. Le système de conscription se rapproche, dans ses formes au moins, de celui que décrit Xénophon dans un passage mainte fois cité (Cyr. VIII, 8.20) : «La coutume voulait que les détenteurs de terres eussent à fournir, de leur territoire, des cavaliers qui faisaient campagne, s'il y avait lieu d'en faire une...» À ce titre, dès convocation satrapique, les Perses de la *diaspora* impériale, qui avaient reçu des terres du roi, devaient amener, chacun, son contingent de cavaliers *(e.g.* Xénophon Hell. III, 4.10); d'une manière générale, tout détenteur de *dôrea* était soumis à cette obligation *(e.g.* Diodore XVII, 19.4), qu'il soit Perse, ou, par exemple un bénéficiaire grec en Asie Mineure (ainsi les Gongylides dans l'armée de Cyrus le Jeune: Xénophon *Anab.* II, 1.3). Participant d'une pratique générale, le *syllogos* bactrien recèle apparemment une spécificité : autant qu'on puisse le savoir, les hyparques sont ancrés dans la longue histoire bactrienne; ils représentent une aristocratie locale qui, de ce fait, avait sans doute une autorité territoriale plus grande que celle dont jouissaient les bénéficiaires de donations. Mais, dans le même temps, comme tout subordonné, les hyparques étaient certainement eux-mêmes soumis au devoir de loyauté absolue. À ce titre, certaines des mesures prises par Alexandre révèlent peut-être une pratique qui n'est pas spécifique de la conquête macédonienne. Rappelons en particulier la manière dont Ariamazès et les siens sont châtiés ; lui-même et ses proches sont mis à mort: «La masse de ceux qui avaient capitulé, ainsi que l'argent saisi, constituèrent un présent d'Alexandre aux habitants des villes nouvelles. On laissa sous la surveillance d'Artabaze le rocher et la région qui en dépendait» (Quinte-Curce VII, 11, 29). La spécificité vient uniquement des bénéficiaires des attributions (les habitants des cités nouvellement fondées); quant au reste, de nombreux exemples pris dans l'histoire achéménide prouvent qu'à tout moment, en cas de rébellion, un bénéficiaire de terres peut se voir destitué par le Grand Roi. Aucune attribution de terre n'est définitive, qu'il s'agisse d'une donation, ou d'une autorité territoriale qui remonte (éventuellement) avant la conquête.

Même le prélèvement fiscal opéré par les hyparques dans leur territoire n'est pas vraiment une originalité : il en était de même des détenteurs de *dôrea.* Dans le cas contraire, qui payait donc le tribut bactrien? Pour en juger en toute certitude, il conviendrait de savoir sur quelles bases s'est fait le ralliement des élites locales aux rois conquérants, Cyrus et Darius. Mais on ne voit pas pourquoi, *a priori,* le processus aurait été absolument spécifique en Bactriane : on est plutôt tenté de penser que, lors de la conquête, les Grands Rois n'ont pas agi différemment d'Alexandre qui, après sa soumission, « confia *(edôke)* la fortification *(to khôrion)* à Choriènes et lui confia la charge d'hyparque de tout le territoire qu'il administrait antérieurement (Arrien, IV, 21.9; cf. Quinte-Curce VIII, 4.21 [Oxyarthès]). Dans la pensée et la pratique d'Alexandre, il ne s'agit certainement pas de la perpétuation d'un pouvoir local indépendant, mais plutôt de la confirmation d'une charge dont Choriènes était déjà revêtu à l'époque achéménide. Dans un autre cas, le Macédonien confisque la terre d'un hyparque, et l'attribue aux habitants des villes nouvelles (Quinte-Curce VII, 11.29), exprimant par là les droits du vainqueur sur la terre et les paysans. Pour Alexandre en effet, les conquêtes sont considérées comme « une terre conquise à la pointe de la lance (Arrien VII, 6.1). Les Grands Rois n'avaient certainement pas agi autrement, ou bien devrait-on considérer que, parmi les territoires conquis, la Bactriane était la seule à ne pas participer au système de la *tagē* (cf. chapitre x, 7; XI, 10)?

La documentation disponible rend compte, même allusivement, d'autres formes d'intervention du pouvoir central dans la vie de la satrapie. Tout d'abord, il y avait certainement une *diaspora* perse dans le pays: c'est ce qu'implique la mention de Bérose sur l'érection de statues de culte d'Anāhita à Bactres (chapitre xv, 8). Les satrapes sont tous perses, parfois liés à la famille du Grand Roi. Sur ce point il est difficile d'aller au-delà, en raison de l'uniformité relative de l'anthroponymie iranienne. Mis à part le cas des hyparques qui s'opposent à Alexandre, il est difficile de distinguer des hommes qualifiés de Bactriens. On ne peut guère citer que cet Orontès qui, selon la *Chronique de Pergame* (OGIS 265), est d'origine bactrienne *(to genos baktrios):* mais l'exemple pose plus de questions qu'il n'en résout. Disons simplement que des Bactriens ont certainement été installés dans d'autres satrapies, à titre personnel ou à titre de colons-garnisaires. Par ailleurs, la Bactriane n'a pas échappé au système de colonisation mis en place ailleurs dans l'Empire. En Sogdiane, des Milésiens (les Branchides) avaient été installés par Xerxès, après 479. Ils habitent alors une ville fortifiée, disposent

d'un territoire et se sont mêlés à la population locale (Quinte-Curce VII, 5.28-35; Strabon XI,11.4). De son côté, dans l'exposé sur l'expédition perse en Cyrénaïque (513), Hérodote (IV, 202, 204) rappelle que, emmenés à Suse comme prisonniers de guerre, les Barkéens reçurent de Darius en don *(edôke)* un village *(kômē)* en Bactriane, localité toujours habitée par eux à l'époque d'Hérodote. Au même titre que d'autres « régions frontières» *(eskhatiai;* cf. Élien *VH* 6.14 ; Diodore XVII, Sommaires), la Bactriane était perçue par les Grecs comme un lieu de relégation (cf. Hérodote VI, 9), c'est-à-dire, du point de vue achéménide, comme une terre de colonisation.

Certes, ces indications ponctuelles paraissent misérables ; mais il est bien clair qu'en raison de leur orientation les sources antiques ne donnent qu'un échantillon très partiel de la situation : leurs informations ne prennent sens que si on les inscrit dans une perspective impériale globale. Sans que l'on puisse le prouver, il est probable qu'à l'instar des déportés installés en Babylonie (cf. Quinte-Curce V, 1.2; Arrien III, 11.5) ou dans le golfe Persique (Hérodote III, 93; VII, 80), les colons-déportés de Sogdiane et de Bactriane achéménides étaient inclus dans l'organisation militaire et tributaire de la satrapie. Il ne fait guère de doute non plus que la ville fortifiée des Branchides faisait partie d'un réseau de villes fortes et de citadelles dont les récits anciens indiquent sans conteste qu'il était extrêmement dense. Les travaux menés dans l'ancienne Samarkand (Afrasiab) confirment en particulier la force de la position de la citadelle à l'époque achéménide. Il est probable que, comme en Mysie (Xénophon *Anab.* VII, 8.15), en Cataonie-Cappadoce (Diodore XIX, 16.3), ou encore en Margiane (Quinte-Curce VII, 10.15), les forteresses correspondaient aisément entre elles.

Il est temps d'en venir au problème interprétatif majeur, tel qu'il a été posé par les archéologues qui ont mis au jour, en Bactriane orientale, un très dense réseaux de canaux – problème qui a été déjà brièvement évoqué (chapitre II, 5). Du point de vue des archéologues, l'administration impériale achéménide n'a rien à voir ni avec la conception ni avec le développement des canaux d'irrigation. Leur conviction est fondée sur une série d'observations et d'inductions que l'on rappellera brièvement. D'une part, les travaux que l'on peut dater de la première partie du premier millénaire s'insèrent dans la longue durée de l'histoire bactrienne, puisque c'est dès l'âge du bronze que l'on repère les premiers canaux d'irrigation; d'autre part et surtout, la céramique, proprement bactrienne, ne montre nulle part d'intrusion impériale. À ce point, on convoque d'autres témoignages, et on se réfère à Diodore qui, dans un développement sur la geste de Sémiramis, affirme que l'expédition conduite par la reine contre la Bactriane se heurta à la résistance de Bactres menée par un certain Oxyarthès, lui-même qualifié de roi (II, 1.19). Sans affirmer *expressis verbis* que ces structures royales se sont perpétuées après la conquête, les archéologues jugent néanmoins qu'avant comme après la conquête achéménide s'est maintenue ce qu'ils appellent une «entité

bactrienne», l'État central en Bactriane n'apparaissant que sous forme de prélèvements tributaires et militaires. À leurs yeux, ce sont manifestement les représentants de cette «entité» qui sont les maîtres d'œuvre des travaux de canalisation et d'irrigation qui se sont poursuivis au long de la période achéménide – désignée par eux comme période «achéménide », les guillemets exprimant l'idée que le qualificatif renvoie à une observation chronologique, non à un fait politique. Dans cette présentation, la véritable rupture serait intervenue avec la conquête grecque (à une date semble-t-il plus tardive que la conquête d'Alexandre) : les données archéologiques de toute sorte (dont la céramique) montrent qu'alors s'est mise en place une véritable politique de colonisation, qu'aucune donnée ne permet de repérer à l'époque précédente. Enfin, pour mieux répondre à certaines objections, les archéologues affirment parfois qu'en cela la Bactriane ne représente pas un vrai cas particulier dans l'Empire, car la présence réelle et active du pouvoir central dans les provinces est très peu documentée et, en tout cas, n'implique pas de réelle prise en main des pays et des populations, sauf sous la forme de prélèvements tributaires et militaires, de disposition de garnisons, ou encore d'un nombre réduit d'administrateurs, l'essentiel du pouvoir réel continuant d'être exercé par les « entités » locales.

De telles hypothèses, on le voit immédiatement, nourrissent et orientent la discussion générale qui, depuis quelques années en particulier, se poursuit sur la formation impériale achéménide. Remarquons que les arguments tirés d'autres satrapies de l'Empire (sans analyse régionale préalable) apparaissent singulièrement imprudents : un passage de Polybe implique formellement que les Grands Rois ont porté intérêt aux travaux d'adduction d'eau et d'irrigation en Hyrcanie (X, 28) et, plus encore, les tablettes babyloniennes montrent sans conteste que les canaux relèvent d'une branche de l'administration royale : à eux seuls, de tels rappels disqualifient toutes les généralisations induites, en réalité, d'une vision très « bactrianocentrique » – comme vient le confirmer une énumération raisonnée des découvertes archéologiques faites dans les différents pays de l'Empire depuis une vingtaine d'années en particulier (ci-dessous § 18). On ajoutera, sans y insister tant la chose paraît évidente que, sur le plan méthodologique, le recours à Diodore est absolument indéfendable. Mais ces critiques n'épuisent pas le sujet, loin de là! Le véritable problème, c'est qu'il est extrêmement difficile d'établir des passerelles entre la documentation littéraire et les données archéologiques qui suscitent des images contradictoires, ou, plus exactement, des images que l'historien et

l'archéologue ont du mal à concilier. Si réellement une «entité bactrienne» est encore en activité vers 330, on n'en voit nulle trace dans les textes: tout aussi bien un exposé récent des découvertes archéologiques dans la région en parle comme d'« une entité encore mal connue et mal définie qui existait bien avant les Perses » (B. Lyonnet). Bien au contraire, on l'a vu, les témoignages anciens donnent de la Bactriane l'image d'un pays réparti, à la base, entre des «hyparques», qui relèvent de l'autorité du satrape. Dès lors que l'on convoque le modèle wittfogélien (comme le font régulièrement les archéologues), on ne voit pas comment ces petits et grands hyparques auraient pu prendre en charge de tels travaux, qui requéraient nécessairement la collaboration interrégionale et l'enrôlement de milliers de travailleurs.

Par ailleurs, l'opposition, très marquée et absolument indéniable dans la documentation archéologique entre la période achéménide et la période hellénistique, ne doit pas être poussée trop loin. Il convient d'abord de rappeler que la présence directe de l'administration achéménide dans les provinces (autres que les stratèges et les commandants de garnisons) procède souvent de découvertes erratiques et accidentelles: par exemple, la découverte d'une tablette élamite dans les fortifications de la Vieille-Kandahar. Si l'on prend l'exemple propre de la Perse, la découverte des archives de Persépolis a complètement modifié le regard que l'on pouvait porter antérieurement sur la puissance des traditions bureaucratiques au centre de l'Empire. Comme on l'a déjà expliqué longuement (chapitre XI, 6-7), l'extension de ces méthodes administratives dans les provinces est prouvée dans certains cas, extrêmement probable dans d'autres (ne serait-ce qu'à travers les tablettes mentionnant des voyages officiels entre les capitales impériales et les satrapies est-iraniennes, dont Bactres). La Bactriane aurait-elle échappé à ce mouvement d'intégration impériale? Seule la découverte (statistiquement peu envisageable) des archives satrapiques de Bactres permettrait à coup sûr de répondre à la question car, dans l'hypothèse envisagée ici, l'administration comprenait nécessairement (comme en Babylonie) un bureau spécialement chargé des eaux et des canaux : il est vrai qu'en Babylonie on en a connaissance uniquement à travers les mentions indirectes portées dans une documentation d'ordre privé (les archives des Murašū) ! En l'absence d'une telle documentation, on se contentera d'une observation : la tablette achéménide et la bilingue gréco-araméenne de Kandahar attestent d'archives dans la capitale de l'Arachosie, tout autant que de la diffusion de la langue des chancelleries achéménides sur le Plateau iranien: « Deux siècles après les Grands Rois,

nous retrouvons [à Kandahar] le même type de rédaction [qu'en Égypte achéménide], la même langue pareillement truffée de mots iraniens... L'usage de l'araméen montre que nous sommes en réalité dans une province iranienne, où s'étaient maintenues les traditions des chancelleries achéménides» (É. Benveniste). À Aï-Khanūm même un *ostrakon* araméen semble bien en être le témoignage résiduel. Plus encore, les inscriptions (en grec et en araméen) de la trésorerie sont l'expression d'une administration financière élaborée, dont on peut penser qu'elle doit beaucoup aux précédents achéménides. Par là, on veut simplement souligner une nouvelle fois que le silence documentaire achéménide doit être interprété avec beaucoup de réserve et de prudence. De telles observations n'autorisent évidemment pas à postuler qu'il existait en Bactriane achéménide une administration satrapique des eaux et des canaux: elles permettent simplement de ne pas en exclure la possibilité.

Revient alors l'argument céramologique, qui semble exclure une intervention impériale. Si l'on juge que cet argument est décisif *à lui seul,* le débat n'a pas de raison de se poursuivre. Dans le cas contraire, la rupture indéniable apportée (à terme) par la conquête macédonienne doit être expliquée. La multiplication des signes archéologiques grecs renvoie à une politique de colonisation dont les modalités contrastent avec les méthodes achéménides (on peut faire la même observation en Égypte). Mais cette différence (très notable) n'implique pas nécessairement que, de l'époque achéménide à l'époque hellénistique, on soit passé d'une domination lâche et superficielle à une prise en main en profondeur de la terre et de l'eau. À l'époque achéménide, en effet, le pouvoir impérial s'est moulé dans les traditions locales (en particulier au plan technique) : il n'est donc pas «lisible» immédiatement dans le tracé des canaux ou la céramique, si bien qu'il paraît étrangement absent. Si l'on admet ces prémisses, on doit reconnaître que céramique bactrienne et intervention satrapique ne s'excluent pas mutuellement. Une telle interprétation présente l'avantage, au moins aux yeux de l'historien, de mettre en avant la seule autorité que les textes présentent (le satrape), et de reléguer dans les limbes une «entité bactrienne», dont on ne voit nulle part la moindre trace, à une date pourtant (disparition du Grand Roi) où les circonstances étaient particulièrement favorables à son affirmation politique et à sa résurrection documentaire. Gageons que la discussion n'est pas close...

XVI. DU PENDJAB AU DELTA DE L'INDUS

Difficile en Bactriane-Sogdiane, la situation documentaire devient quasi désespérée dans la vallée de l'Indus. Depuis les catalogues royaux (listes et représentations), les nombreuses mentions des tablettes de Persépolis et Hérodote, les pays de l'Indus ne sont pratiquement jamais cités dans la documentation existante : rappelons cependant que des textes de l'époque d'Artaxerxès II impliquent que les rois indiens continuaient alors de manifester leur sujétion sous forme de dons et de tributs (chapitre xv, 8), et que ces pays ont envoyé également des contingents à Darius III (cf. Arrien, III, 8.4,6; Quinte-Curce IV, 9.2). Lorsque Alexandre arrive dans le Pendjab, les textes anciens ne font presque aucune

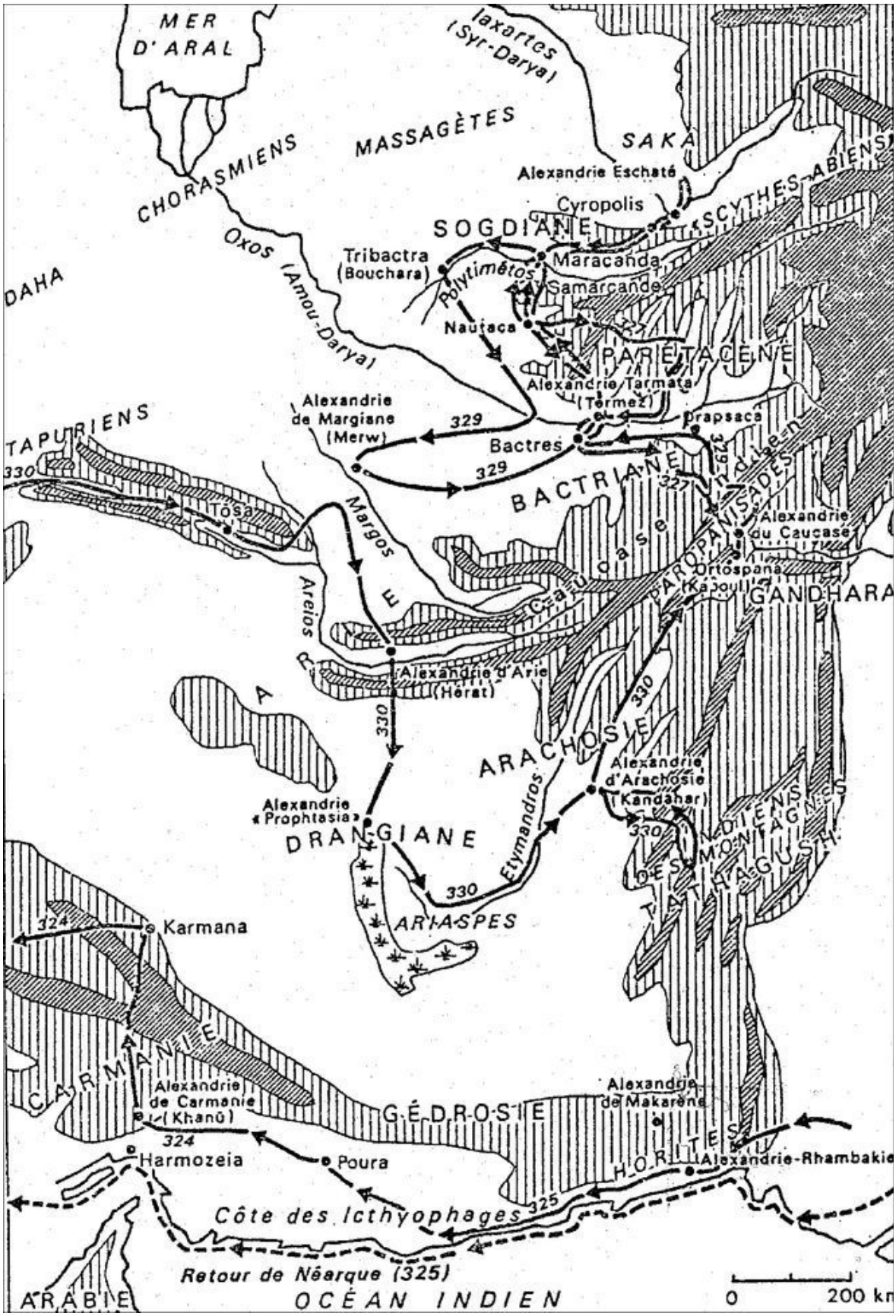
MER D'ARAL
Iaxartes (Syr-Darya)
MASSAGÈTES
SAKA
CHORASMIENS
Alexandrie Eschaté
Cyropolis
SCYTHES-ABIENS
SOGDIANE
Oxos (Amou-Darya)
Tribactra (Bouchara)
Maracanda
Polytimétos
Samarcande
DAHA
Nautaca
PARÉTACÈNE
Alexandrie Tarmata (Termez)
Alexandrie de Margiane (Merw)
329
Prapsaca
TAPURIENS
330
Bactres
329
BACTRIANE
Tosa
Margos
Alexandrie du Caucase
Ortospana (Kaboul)
GANDHARA
Areios
Alexandrie d'Arie (Hérat)
330
ARACHOSIE
Alexandrie d'Arachosie (Kandahar)
Alexandrie «Prophtasia»
DRANGIANE
Etymandros
330
ARIASPES
Karmana
324
CARMANIE
Alexandrie de Carmanie (Khanû)
GÉDROSIE
Alexandrie de Makarène
324
Harmozeia
Poura
HORITES
Alexandrie-Rhambakie
Côte des Icthyophages
325
Retour de Néarque (325)
ARABIE
OCÉAN INDIEN
0
200 km

allusion à la présence d'autorités nommées par l'ex-pouvoir central. On est tenté d'en conclure que les Achéménides avaient perdu le contrôle de ces pays. Mais est-ce bien sûr? Il convient d'être prudent: d'une part, comme on l'a déjà souligné, il n'existe plus alors d'État achéménide et, d'autre part, il est difficile d'affirmer la disparition d'autorités dont nous ne savons rien depuis Darius Ier. Sans aller dans le détail (qui souvent nous échappe d'ailleurs), il est clair que les régions et peuples de la vallée de l'Indus et entre Indus et Hydaspes jouissent d'une très grande variété de statuts internes et externes. En rend compte la diversité de la terminologie : à côté des rois, ou roitelets *(reguli:* Quinte-Curce X, 1.1), on trouve des *ethnē,* des cités, etc., sans que l'on puisse toujours clairement distinguer l'articulation des pouvoirs. Arrien cite souvent des hyparques, qui peuvent dominer une *khôra* plus ou moins étendue (IV, 22.8; 24.1; 25.5; 25.7; 30.5). Le problème, là comme ailleurs, consiste à comprendre ce qui, dans les mesures prises par Alexandre, représente des continuités administratives achéménides : le moins que l'on puisse dire, c'est que l'entreprise est malaisée. On ne peut guère que proposer quelques remarques ponctuelles.

Avant même de franchir la passe de Khayber, Alexandre avait envoyé un héraut vers le Taxila, Omphis, lui commandant de venir le trouver : ce que ne manqua pas de faire Omphis «et les autres hyparques», qui apportèrent à Alexandre les cadeaux considérés comme les plus précieux (Arrien IV, 22.6; V, 3.5-6). La cérémonie se reproduit répétitivement tout au long de la marche d'Alexandre : la prestation de *dôra,* aux frontières du pays, est la marque même de la soumission à un roi *(e.g.* V, 8.3; 20.5; 29.4; 15.6). Il s'agit là manifestement d'un héritage achéménide : traditionnellement, lorsque le roi se déplace parmi ses peuples (chapitre v, 4), les autorités locales et le satrape doivent venir accueillir la caravane royale aux frontières (cf. VI, 29.2). Ces cadeaux évoquent également les informations données par Ctésias sur les cadeaux de prix envoyés régulièrement au Grand Roi par les rois indiens, à l'époque d'Artaxerxès II. Parmi les cadeaux offerts à Alexandre, les éléphants sont cités très fréquemment: c'est sans doute de cette manière que Darius avait acquis les douze éléphants *(a Dareo ex India accepti),* qui figurent parmi les cadeaux offerts à Alexandre par le satrape de Suse (Quinte-Curce V, 2.10) : le contexte laisse supposer qu'il s'agit de bêtes d'apparat, peut-être pensionnaires

d'un des paradis susiens. La sujétion achéménide n'était pas pour autant réduite à de telles prestations. L'ambassadeur envoyé par Alexandre à Abisarès était chargé de sommer le roi indien «de payer tribut *(stipendium pendere)* et de se présenter au roi aux frontières de son pays» (Quinte-Curce VIII, 13.2). Ultérieurement, Alexandre fixa le montant des tributs que devrait lui verser Abisarès (Arrien V, 29.5). Il est probable qu'il en était de même à l'époque achéménide, les dons régulièrement envoyés à la Cour s'ajoutant aux tributs proprement dits, selon une pratique générale (chapitre x, 3).

La réalité du pouvoir achéménide ne fait guère de doute dans les pays situés sur la rive droite de l'Indus. Dans un développement sur les pays du Plateau iranien (l'Ariane), Strabon énumère une série de peuples, qu'il situe du nord au sud, à l'ouest de l'Indus : les Paropamisades, les Arachosiens, les Gédrosiens «et autres peuples du littoral», et il apporte la précision suivante: «Toutes ces contrées jouxtent latéralement l'Indus. Les Indiens en possèdent une partie, celle qui touche à l'Indus et qui avait été auparavant entre les mains des Perses» (XV, 2.1). Les versions babyloniennes des listes royales permettent de conclure que les Paropamisades sont le pays dénommé Gandhara dans le texte perse. Ces Paropamisades comprennent toute la vallée de Kabul jusqu'au Kôphen : en 327, Alexandre y avait nommé comme satrape le Perse Proéxès, auquel succéda bientôt Tyriaspès (III, 28.4; VI, 15.3). Commence alors le pays de ceux qu'Arrien dénomme assez vaguement «les Indiens de ce côté de l'Indus » (IV, 22.6), parmi lesquels il compte le Taxila et «d'autres hyparques» (22.8): ainsi l'hyparque de la Peukélaôtide (22.8) ou celui des Aspasiens (24.1). À l'issue de sa «campagne alpestre», le roi nomma Nikanôr «satrape des Indiens de ce côté de l'Indus» (28.6). À Taxila enfin, il désigna Philippe, fils de Machatas, «satrape des Indiens de ce pays» (V, 8.3), c'est-à-dire «les Indiens qui regardent du côté de la Bactriane» (VI, 2.3). Il paraît clair que les rois et dynastes locaux – auxquels Alexandre a « restitué » leurs royaumes – lui sont soumis (VI, 27.2 : Taxila et Eudamos). Il est assez probable qu'en tout ou partie, telle était également la situation à l'époque achéménide. La composition des contingents amenés à Gaugamèles, respectivement par Bessos de Bactriane et Barsaentès d'Arachosie, est très symptomatique : le premier dirige également «les Indiens limitrophes de la Bactriane», et le second «ceux que l'on nomme les Indiens montagnards» (III, 8.4) – les uns et les autres relevant de ce qu'on appelle l'Inde Blanche à l'époque parthe. Les rapports entre ces pays sont attestés par d'autres précisions. On sait que le Taxila était entré en contact avec Alexandre, alors que celui-ci se trouvait en

Sogdiane, promettant au Macédonien de «prendre part à une expédition contre les adversaires indiens d'Alexandre» (Diodore XVII, 86.4; cf. Quinte-Curce VIII, 12.5-6). Parmi les Indiens qui avaient amené des soldats à Bessos, on doit compter Sisicottos qui, en Bactriane, s'était rallié à Alexandre, et qui vient apparemment de la région des Assacéniens (IV, 30.4; V, 20.7). Quant aux rapports entre le satrape de Kandahar et les «Indiens montagnards», ils sont également bien attestés. On sait en effet qu'à l'arrivée d'Alexandre en Drangiane, Barsaentès s'était enfui en Inde (Quinte-Curce VI, 6.36). Plus tard, lors de son séjour à Taxila, Alexandre se vit livrer «Barsaentès, qui avait poussé les Arachosiens à la défection, ainsi que 30 éléphants capturés en même temps... ainsi que Samaxus, roi d'une partie infime de l'Inde» (VIII, 13.3-4). Il semble que ce roi ait, par la suite, été gracié par Alexandre, s'il est bien le même homme que ce Sambos, nommé par le roi «satrape des Indiens montagnards » (Arrien VI, 16.3). Ce roi contrôlait les principaux passages entre la vallée de l'Indus méridional et l'Arachosie, telle la passe de Bolan, utilisée sans doute par Cratère (VI, 15.5). Arrien range ces deux peuples parmi ceux qu'il appelle les «Indiens autonomes» (V, 22.1-2; 24.8). Il semble s'agir d'États pleinement constitués, avec des cités et leurs chefs *(hēgemones)*, des nomarques et une élite dirigeante (V, 22.1). On sait qu'Alexandre nomma un satrape des Malles et des Oxydraques (Arrien VI, 14.3). Par contraste, les délégués des Oxydraques se définissent comme autonomes, car ils ne sont pas gouvernés par un satrape et ne versent pas tribut (VI, 14.3). Ce qui ne veut pas dire que l'État achéménide soit complètement absent (d'autant que, dans le contexte, l'autonomie est définie plus par rapport aux rois indiens que par rapport au Grand Roi) : rappelons en particulier que les Perses levaient régulièrement des mercenaires (au sens achéménide du terme : chapitre XVII, 3) chez les (Ox)ydraques (Strabon XV, 1.6), et que les deux peuples versaient tribut aux Arachosiens (Quinte-Curce X, 7.14) : ce qui semble impliquer que Malles et Oxydraques étaient soumis à l'autorité du satrape de Kandahar, dépendance peut-être médiatisée par Samaxus/Sambos. Dans cette hypothèse, celui-ci était l'agent du pouvoir perse dans la basse vallée de l'Indus, y levant des mercenaires, y collectant le tribut et des prestations militaires, par exemple les quelques éléphants amenés à Gaugamèles par «les Indiens de ce côté de l'Indus» (Arrien III, 8.6; *FGrH* 151. F12-13), ou encore sans doute les fameux chiens de guerre (e.g. Diodore XVII, 92), dont les Grands Rois avaient organisé l'élevage sur une grande échelle en Babylonie (Hérodote I, 192).

Mais tout compte fait, on le voit, si les sources littéraires permettent de supposer que sous Darius III la tutelle achéménide n'avait pas disparu dans la vallée de l'Indus, il est infiniment plus difficile, en l'absence de documentation épigraphique ou archéologique, d'en évaluer l'ampleur et la profondeur. Mentionnons simplement, pour terminer, une monnaie indienne tardive, récemment publiée. Frappée d'une légende en kharoshti, elle porte l'effigie d'un personnage qui présente nombre de traits perses/iraniens, «peut-être le satrape de la région, traité à la manière achéménide avec une influence grecque... Cent cinquante ans après la disparition de l'Empire achéménide, chez les Indiens habitant entre l'Indus et le Jhélam, l'image officielle du personnage exerçant l'autorité suprême dans la province était encore celle d'un satrape à la perse» (P. Bernard). Il ne fait donc guère de doute qu'il y avait à Taxila une *diaspora* perse impériale, dont on peut éventuellement voir un écho visuel sur les empreintes de style «gréco-perse» trouvées dans ce pays comme dans les autres.

XVII. DE PATTALA À SUSE ET À BABYLONE : LES PERSES ET LE GOLFE PERSIQUE

Les récits de Néarque fournissent quelques indications, elles aussi fugitives et incertaines, sur la côte perse du golfe Persique. Après la fuite du gouverneur (perse?) de Pattala, Alexandre avait pris possession de la ville et de la citadelle (Arrien VI, 17.5; 18). C'est de là qu'il prit la route vers le Balutchistan, peu de temps avant le départ de l'escadre conduite par Néarque. Le propos des Mémoires de Néarque était «de raconter comment la flotte d'Alexandre passa de l'Inde en Perse» » *(Inde* 17.7). À cette fin, il donne des indications sur la flotte que le roi fit construire, montée par des matelots d'origine phénicienne, chypriote et égyptienne *(Inde* 18.1; cf. *Anab.* VI, 1.6). À plusieurs reprises, Néarque précise très clairement le contenu de la mission qui lui a été confiée : «Reconnaître la côte pendant tout le périple, les mouillages, les moindres îles, côtoyer tous les golfes, visiter les villes qui étaient sur la mer, voir quel pays était fertile, quel pays désert» *(Inde* 32.11; *Anab.* VII, 29.10). Pour ce faire, l'armée de terre et la flotte progressent de conserve. Il revient à Alexandre de préparer des dépôts de vivres et des aiguades pour les marins, sur une côte qui en est dépourvue (cf. *Anab.* VI, 18.1; 20.4-5; 21.3; 22.3; 23.1; 23.3-8). Dans la première partie du voyage, Alexandre et Néarque se heurtent à des populations barbares, voire

«sauvages». Bien qu'en Gédrosie la tradition locale voulût que la région eût déjà été parcourue par Cyrus et Sémiramis *(Anab.* VI, 24.2-3; Strabon XV, 2.5), il ne semble pas y avoir trace de présence de l'État central, jusqu'à Pura, résidence officielle *(basileia)* de la Gédrosie (VI, 24.1). C'est là que Alexandre procéda à des nominations satrapiques en Gédrosie et Carmanie (VI, 27.1-2). De son côté, le récit de Néarque rend compte d'un progrès parallèle de la civilisation (marquée par l'apparition de régions mises en culture) et des conditions de navigation. Dans la même région de Gédrosie, où il note pour la première fois l'existence des arbres cultivés et d'indigènes «acculturés» *(Inde* 27.2), Néarque put utiliser les services d'un pilote, Hydrakès, qui promit de conduire la flotte jusqu'en Carmanie (§ 27.1). C'est réellement en arrivant dans cette région que, à l'instar des soldats d'Alexandre, les marins de Néarque eurent la certitude d'être revenus dans un pays civilisé, non loin du cap Makéta (§ 32.4-7). À Harmozeia (Hormuz), «région accueillante et fertile » (§ 33.2), Néarque entra en contact avec «le gouverneur de la région » *(hyparkhos tēs khôrēs tautēs;* §§33.8 ; 36.1) : première mention d'un officiel qui, sans doute, dépendait du satrape de Carmanie. Peu après, on fit la connaissance d'un autre gouverneur *(hyparkhos),* Mazénès, sans doute un Perse, chargé de l'île d'Oarakta, où l'on montrait le tombeau d'Erythrès, présenté par les traditions locales comme l'éponyme de la mer (§ 37.2-3). Mazénès servit de pilote à la flotte (§37.2). En quittant la Carmanie, Néarque note «que les habitants du pays vivent comme les Perses, dont ils sont les voisins, et ils sont équipés de la même façon pour la guerre» (§38.1). Quant au littoral perse proprement dit, Arrien souligne qu'en plein hiver il est particulièrement ensoleillé et fournit toutes les provisions désirables *(Anab.* VI, 28.7). Puis, après une navigation difficile sur une côte semée d'embûches, la flotte mouille « à Taokè, sur le fleuve Granis. À l'intérieur des terres, à environ 200 stades des bouches du fleuve, s'élevait un palais royal perse » *(Perseôn basileion;* § 39.3). La jonction entre Néarque et Alexandre se fit non loin de Suse, au lieu-dit Pont de Bateaux *(Inde* 42.7-10).

Mais que conclure de ces pauvres informations sur la domination perse dans le golfe, et d'abord sur la côte iranienne? Il semble que, dans la première partie du voyage, jusqu'au premier contact entre Néarque et Alexandre en Carmanie, la côte soit inhospitalière et ne comprenne pas de haltes ni de ports, au moins jusqu'au cap Maketa (Ras Musandam). Les mentions relatives au commerce sont également fort rares : les habitants proches du cap Maketa assurent à Néarque que «c'était là que les Assyriens importaient la canelle et

les autres épices » (§32.7), mais c'est dans le port perse d'Apostana que Néarque note pour la première fois l'existence de nombreux bateaux de transport/commerce (§38.5: *ploia).* Par ailleurs, la mission confiée à Néarque semble impliquer qu'Alexandre ne possédait pas d'informations préalables. De ces observations, on est tenté de conclure que les Perses ne contrôlent qu'une partie de la rive iranienne du golfe, c'est-à-dire les rivages carmaniens et perses. Mais le silence doit être interprété avec prudence. Il est peu probable qu'Alexandre se soit lancé dans une telle opération sans rien connaître au préalable : notons par exemple que, parmi les triérarques, figure un Perse, Bagôas, fils de Pharnoukès *(Inde* 18.8), et que c'est dès la Gédrosie que la flotte utilise les services d'un pilote, qui porte un anthroponyme (Hydrakès) à la consonance incontestablement iranienne (§27.1). D'autre part, Néarque a manifestement opéré un tri dans les descriptions des pays et des habitants, en fonction de l'intérêt de ses lecteurs (comparaison avec des régions grecques) et en fonction de stéréotypes culturels sur les différents degrés de la barbarie. En outre, le *Journal* de Néarque était très certainement plus précis que le simple résumé que nous trouvons chez Arrien et d'autres auteurs. Parlant du fleuve Anamis *(Inde* 33.1), Pline affirme par exemple que cette rivière (Ananis) est navigable et qu'elle roule de l'or (VI, 107). Citant lui aussi Néarque, Strabon précise de son côté que les traditions sur le fondateur Érythras, dans l'île d'Ogyris (Oarakta, où officie l'hyparque Mazénès: *Inde* 37.2-3), ont été fournies à l'amiral d'Alexandre par «Mithropastès, fils d'Arsitès, satrape de Phrygie; il avait été banni par Darius [III], et s'installa dans l'île» (XVI, 5.5). Jointe à la présence de l'hyparque Mazénès, cette mention vient rappeler qu'une partie du golfe Persique était encore tenue en main par les Perses, car la déportation de Mithropastès s'inscrit dans une longue série, ouverte par la déportation des Milésiens au fond du golfe à Ampè (Hérodote VI, 19-20), sans doute identifiable sous le bourg Aginis, situé au débouché du Tigre *(Inde* 42.4); on connaît également l'exil de Mégabyze à Kyrta, située par Ctésias dans le golfe Persique *(Persika* §40). Ces déportations ont certainement été nombreuses, puisque, parmi les sous-ensembles tributaires du 14e nome, Hérodote cite «les habitants des îles de la mer Érythrée où le roi met en résidence ceux qu'on appelle les déportés» *(anaspastoi;* III, 93); la même expression est reprise dans le catalogue de l'armée de Xerxès (VII, 80). L'expression utilisée par Hérodote implique un véritable mouvement de colonisation impériale, qui n'a pas cessé tout au long de l'Empire achéménide.

Ces observations, à elles seules, ne suffisent certainement pas à affirmer, en

contre-coup, que la domination perse sur la côte orientale du golfe était uniformément puissante : il convient plutôt de hiérarchiser les degrés et les modalités de la domination territoriale. Il paraît clair que l'emprise sur la Carmanie était particulièrement notable. Arrien note «que les habitants de la Carmanie vivent comme les Perses, dont ils sont les voisins, et ils sont équipés de la même façon pour la guerre» » *(Inde* 38.1). Cette notation rappelle ce qu'écrit Strabon (XV, 2.14) de la même population : il cite Néarque, qui affirmait que «la langue et les manières de vivre des Carmaniens étaient comparables à ceux des Mèdes et des Perses » et, tout en notant l'existence de pratiques sociales très spécifiques, il ajoute (à la suite d'Onésicritos?) que leurs pratiques agricoles *(geôrgia)* sont identiques à celles des Perses – y compris la viticulture (le vin carmanien était particulièrement renommé). Cette «persianisation » des Carmaniens s'explique d'autant plus facilement que, sous le nom de Germaniens, Hérodote (I, 125) les range parmi les «tribus de laboureurs» perses. Strabon, enfin, souligne la richesse des mines de Carmanie (argent, cuivre, vermillon, sel, arsenic) qui, sans aucun doute, étaient exploitées depuis une haute antiquité, et très certainement à l'époque achéménide (cf. Pline IV, 36, 98). Quant à la côte perse proprement dite, elle était à coup sûr fermement tenue en main. Elle était reliée très aisément à l'intérieur : Alexandre emprunta la route qui menait à Pasargades, située elle-même près de la frontière entre la Perse et la Carmanie *(Anab.* VI, 29.1; cf. Quinte-Curce X, 1.22-24 et Strabon XV, 3.6). Parmi les traits géographiques notables de la côte perse, Strabon (à la suite de Néarque *Inde* 39.9) remarque l'importance de la rivière Oroatis, «la plus grande des rivières dans cette partie du monde » (XV, 3.1). Il est tout à fait symptomatique que Cyrus ait planté une résidence à Taokè, à proximité immédiate de Bushir, là où les Séleucides fondèrent eux-mêmes une colonie (Antioche de Perside) : il n'est pas impossible que le canal que les archéologues y ont mis au jour remonte à l'époque achéménide. En bref, les côtes carmaniennes et perses étaient liées certainement intimement au pays perse tout proche. C'est certainement de ces régions que provenaient les soldats levés chez les habitants du littoral du golfe Persique, amenés à Gaugamèles par des hauts officiers de Perse *(Anab.* III, 8.5; 11.5). La domination perse en Gédrosie était sans doute moins présente: encore convient-il de remarquer à nouveau que le pilote engagé par Néarque porte un nom iranien (Hydrakès).

La fondation de Taokè par Cyrus prouve que l'intérêt des Achéménides pour le golfe Persique et ses côtes était ancien, et les tablettes de Persépolis

font elles-mêmes fréquemment référence à des missions allant et venant de ces régions à l'époque de Darius Ier. Si, sur ce point, on peut observer une continuité sur la longue durée achéménide (elle-même devant sans doute beaucoup à ses prédécesseurs), il est plus difficile de dresser un état des lieux à partir d'informations aussi maigres. Le seul témoignage littéraire, daté de la période proche de Darius III, n'est pas très éloquent: dans sa recherche de la *tryphē* (ici: luxe à l'éclat insolent), Harpale, trésorier d'Alexandre, «faisait venir du golfe Persique, malgré la distance, du poisson en abondance» (Diodore XVII, 108.4). Il est vraisemblable que les échanges maritimes avec l'Inde étaient relativement importants sous les Achéménides, mais force est de constater que les attestations directes en sont très faibles, si l'on met à part quelques renseignements tirés des Chartes de fondation de Suse : les routes continentales (comme celle qui fut empruntée par Cratère) devaient elles-mêmes représenter un vecteur peut-être aussi décisif. Il est vrai aussi, que jusqu'au cap Makéta, les transports étaient peut-être assurés par des marins indiens (cf. *Inde* 32.7-8). Au fond du golfe Persique, près de l'embouchure de l'Euphrate, Néarque mentionne «le village de Diridôtis dans la région de Babylonie; c'est là que les marchands *(emporoi)* rassemblent l'encens produit par la région environnante et les autres parfums de l'Arabie» (41.6-7; Strabon XV, 3.5). En dépit de ces notices, il n'est pas exclu qu'une partie de ces épices ait été importée de l'Inde.

Qu'en était-il de la rive arabe? Les expéditions lancées par Alexandre à partir de Babylone apportent-elles quelques éclaircissements sur la question?

> Il avait l'intention de coloniser la région côtière du golfe, ainsi que les îles qui la bordent... Ce qui le poussait, c'est qu'il avait entendu dire que le casse pousse dans leurs oasis, que les arbres donnent de la myrrhe et de l'encens; que, sur les buissons, ils coupent la canelle, et que le nard vient naturellement dans les prés... Il avait également appris que le littoral était bordé de nombreuses îles, qu'il y avait partout des ports susceptibles de fournir des mouillages pour sa flotte et permettant d'implanter des villes où il ferait bon vivre... Cette région, en effet, de son point de vue, pouvait devenir aussi prospère que la Phénicie (Arrien VII, 19.5 ; 20.2).

Ces informations lui avaient été fournies par les chefs des missions qu'il avait envoyées auparavant : Archias, qui n'avait pas dépassé Tylos (Bahrein), Androsthénès («qui avait contourné en partie la péninsule Arabique ») et surtout Hiéron de Soles, dont «les instructions portaient qu'il devait faire le tour complet de la péninsule... Il devait recueillir des informations sur la

région littorale, les hommes qui l'habitent, les mouillages... les ressources en eau...» Il ne dépassa pas le promontoire vers lequel Néarque avait refusé de faire voile (VII, 19.7-10; *Inde* 43.8), c'est-à-dire le Ras Musandam. Parallèlement, des navires appareillaient du fond de la mer Rouge (golfe d'Akaba) : ils durent rebrousser chemin, sans que l'on puisse dire jusqu'où ils naviguèrent (Arrien *Inde* 43.7). *A priori,* les voyages sur la côte arabe du golfe Persique apparaissent comme des explorations de terres alors inconnues. Mais il faut sans doute apporter des correctifs à cette vision. Comme le notent d'ailleurs Arrien (VII, 19.6) et Strabon (XVI, 1.12), l'objectif d'Alexandre est alors essentiellement militaire : soumettre des Arabes qui ne lui ont pas fait volontairement soumission : d'où la mission confiée aux navigateurs, qui devaient d'abord répertorier les ports et points d'eau pour la flotte qui allait s'élancer de Babylone. Il n'a certainement jamais été réellement question de naviguer tout autour de l'Arabie et de rejoindre ainsi l'Égypte.

Malheureusement, les témoignages archéologiques ne sont pas très parlants. On a bien retrouvé des strates de l'époque achéménide à Failaka (Koweit), à Bahrein et à Oman, mais les résultats ne permettent pas réellement de distinguer une empreinte achéménide notable. Il est vrai que, là comme ailleurs, la recherche de témoignages archéologiques achéménides proprement dits relève d'une interrogation un peu vaine, dans la mesure où la domination achéménide n'implique pas nécessairement l'emprunt d'artefacts perses. On sait qu'en abordant à Failaka les Macédoniens y découvrirent un sanctuaire (« dédié à Artémis»; Arrien VII, 20.3-4). La trouvaille de céramiques babyloniennes et achéménides assure que le sanctuaire remontait à une haute époque, au moins à l'époque néo-babylonienne; une inscription araméenne trouvée sur le site de Tell-Khazneh semble offrir un repère vers le Ve-IVe siècle. Il est ainsi tentant d'induire qu'à l'image des rois néo-babyloniens (Nabonide avait un gouverneur à Dilmun et Nebuchednezzar II une résidence et un temple à Failaka), les Grands Rois ont dominé Dilmun, ou, plus exactement, que des rapports fréquents et actifs existaient alors avec cette région. La continuité babylono-achéménide se marque également au fond du golfe Persique: la ville d'Ampè, où Darius déporta des Milésiens (dt VI, 20), n'est très probablement rien d'autre que le bourg d'Aginis, qu'Arrien *(Inde* 42.4) et Strabon (XV, 3.5) situent à 500 stades de Suse; Ampè elle-même doit être située non loin de Durine, dont le nom et l'appellation *(urbs regia)* indiquent qu'elle remonte à l'époque assyrienne (Dur-Yakin). Il est probable que cette place servait non seulement de base à la marine du Grand Roi, mais

qu'elle était utilisée également comme place d'échanges avec les Arabes de la côte orientale de la péninsule. À la fin de l'époque achéménide, les Gerrhéens venaient commercer directement en Babylonie, par mer puis par voie fluviale (Aristobule, cité par Strabon XVI, 3.3). Malheureusement, nous ne savons pas grand-chose de ces Arabes à l'époque achéménide, car d'autres notices de Strabon portent sur une époque très postérieure. Lorsque Antiochos III vint au contact des Gerrhéens, on sait qu'un accord fut conclu entre les deux parties : le roi reconnut leur « autonomie », et les Gerrhéens lui firent un « don » de 500 talents d'argent, 1000 talents d'encens et 200 talents de myrrhe (Polybe XIII, 9). Si de tels rapports remontaient à l'époque achéménide – ce dont nous ne pouvons être sûrs –- ils pourraient être aisément comparés à ceux qu'entretenaient les Grands Rois et le «roi des Arabes » de Palestine (ci-dessus §8).

XVIII. UN BILAN ET QUELQUES QUESTIONS

À l'issue de ce «tour du monde» achéménide, plusieurs images se dégagent qui, fort contrastées, peuvent elles-mêmes nourrir – et nourrissent – des interprétations historiques divergentes, que nous avions présentées lapidairement dès les premières lignes de ce livre. Les images de Persépolis ne sont pas les seules à imposer une impression de permanence. Une fois débarrassés de leurs déformations polémiques, bien des textes classiques et hellénistiques incitent également à tracer une grande continuité entre Darius Ier et Darius III, qu'il s'agisse de l'idéologie monarchique, de l'administration tributaire et militaire ou de l'organisation des satrapies : l'inventaire des contingents de Darius III à Issos puis à Gaugamèles implique fort clairement qu'en 334 le Grand Roi commande toujours de l'Indus à la mer Égée. Mais quelle était la profondeur de la domination territoriale? Celle-ci, comme on l'affirme bien souvent, était-elle réduite à la disposition d'administrateurs satrapiques et à la mise en place d'un réseau de postes et de garnisons, qui permettaient tout au plus de dominer les routes et quelques territoires? À son tour, une telle question implique une réflexion de méthode sur nos instruments d'analyse. Il peut paraître paradoxal de poser le problème à l'issue de l'inventaire régional, et non en introduction. Ce choix résulte d'une nécessité simple : la discussion ne peut réellement être présentée globalement qu'à l'aide des documents qui ont été analysés préalablement dans leur contexte chronologique et spatial. Les réflexions qui suivent n'ont au reste d'autre

objectif que de faire le point des incertitudes et des perspectives.

La discussion menée sur la Bactriane (§15) a montré que l'image d'une organisation impériale lâche est tirée préférentiellement des traces archéologiques. C'est là un mode de raisonnement fréquemment présenté : la modicité quantitative des traces archéologiques des Perses serait l'illustration de la faiblesse de la couverture territoriale exercée par le pouvoir central. Voici quinze ans, cette interprétation a été ainsi explicitée par R. Moorey :

> Les traces matérielles de deux siècles de domination perse au Proche-Orient sont encore en général illusoires. Dans beaucoup de régions de leur empire si étendu, cette période est parmi les moins connues sur le plan archéologique... L'influence perse était géographiquement restreinte et socialement superficielle dans toutes ces régions sauf quelques territoires sur lesquels les Perses exercèrent leur autorité à un moment ou à un autre. Dans le domaine gouvernemental et administratif, ils adoptèrent et modifièrent, plus qu'ils ne changèrent radicalement, ce qu'ils avaient acquis par conquête ou annexion. Les hiérarchies administratives existantes furent chapeautées et renforcées par des fonctionnaires et des chefs militaires impériaux, et non pas transformées selon un modèle unique. Dans le domaine religieux, l'administration perse fut habituellement tolérante et accommodante, sympathique envers les coutumes et pratiques traditionnelles, ne cherchant nulle part à imposer ses propres cultes par voie réglementaire... La contribution perse fut généralement limitée à la reconstruction de bâtiments administratifs existants ou à la création de parcs [paradis] et de palais à la manière iranienne, en particulier dans les capitales satrapiques... Dans quelques régions, l'Égypte tout particulièrement, l'influence culturelle perse fut très légère, limitée à des traits décoratifs, dont la mise en évidence demande elle-même une recherche pointue... (1980 :128).

Ce type de raisonnement semble être l'exact reflet de la réalité visible sur le terrain. Il suffit par exemple de se promener sur le site de Sardes pour que s'impose une question telle que : «Mais où sont donc passés les Perses ? » Cependant, la réalité est également plus complexe qu'il n'apparaît, car, dans le même temps, la présence perse/achéménide est particulièrement bien attestée à Sardes et dans les environs par les textes littéraires et par des inscriptions tardives. Il y a là une contradiction entre l'image archéologique et le texte, qu'il revient à l'historien de prendre en compte et de résoudre, en évitant de recourir à un raisonnement binaire simplificateur (oui/non). Il convient également de s'entendre sur la terminologie : étant donné que, d'une manière générale, les Perses se sont moulés dans les traditions locales, il est parfois difficile de distinguer ce qui, dans une représentation iconographique, témoigne des tendances centrifuges et ce qui atteste de la présence des appareils de l'État central (cf. le cas des monuments lyciens ou phéniciens).

D'autre part, pendant des décennies, les fouilles de sites importants (Babylone par exemple) n'ont jamais été destinées réellement à trouver des traces achéménides, ou/et les trouvailles ont été bien souvent sous-évaluées en fonction de présupposés contestables. Songeons par exemple qu'il a fallu attendre 1993 pour voir paraître les premiers résultats d'une enquête scientifique menée sur le matériel céramique recueilli en 1955 sur deux sites arméniens (Altin Tepe; Cemin Tepe). La réévaluation du matériel vient prouver maintenant la présence de céramique achéménide (longtemps qualifiée d'«urartéenne»), dans le même temps que les fouilles récentes ont mis en évidence des bâtiments achéménides, parfois construits sur d'anciennes structures urartéennes, et que des fragments de tablettes élamites ont été retrouvés sur l'un des sites (ci-dessus § 14). L'exemple n'est pas isolé : songeons par exemple que, signalée pour la première fois en 1967, la découverte de boulets de pierre datés du siège de la ville de Paphos par les Perses en 497 a pratiquement été « oubliée», alors même qu'elle amenait à poser la question d'une éventuelle invention de la catapulte par les Perses (et non pas par Denys de Syracuse au début du IVe siècle); il a fallu la découverte récente d'un boulet de même type à Phocée, daté du siège perse de 546, pour que cette documentation remarquable soit réellement réintégrée dans les discussions scientifiques. Et l'on pourrait citer également des publications «oubliées» d'objets achéménides mis au jour sur des sites de l'ancienne Assyrie, etc. Les nouvelles découvertes pointent toutes dans la même direction, c'est-à-dire vers la thèse d'une occupation impériale achéménide beaucoup plus dense que celle que l'on postulait à l'aide d'une documentation lacunaire, hétérogène et disparate.

En raison des réaménagements hellénistiques et surtout romains des sites anciens (particulièrement évidents en Asie Mineure: cf. Sardes), la strate achéménide a souvent disparu, d'où, par contraste, les promesses (déjà en partie réalisées) offertes par le site «vierge» de Daskyleion. Un autre exemple est très instructif: ce sont les conditions dans lesquelles ont été trouvés les reliefs persépolitains de Meydançikkale en Cilicie (les seuls documents de ce type retrouvés dans les territoires impériaux); bien que les premiers rapports ne soient pas très détaillés, il semble bien apparaître que les blocs ont été réutilisés à l'époque hellénistique, sans doute dans le bâtiment A (lui-même construit sur les bases d'une construction antérieure); c'est donc par le plus grand des hasards que les reliefs ont été conservés jusqu'à nous, peut-être parce que des paysans ont tenté (sans succès) de les transporter en contre-bas

de l'acropole; le bloc sur lequel est gravée une inscription araméenne (qui donne le nom du site : Kirsu) a lui-même probablement été retaillé. Un tel exemple illustre parfaitement le caractère aléatoire des découvertes les plus remarquables faites dans les années plus ou moins récentes : songeons par exemple à une tablette de type élamito-persépolitain dans les fortifications achéménides de la Vieille-Kandahar, qui, à elle seule, suffit à ruiner l'argument *a silentio* utilisé parfois jusqu'à l'absurde. Qui plus est, tout récemment, des tablettes élamites de type persépolitain ont été également mises au jour sur le site arménien d'Armavir-blur!

Contestable dans son principe, l'évaluation statistique de la présence impériale se heurte donc en outre à l'épreuve des découvertes et publications nouvelles. Les exemples que l'on vient brièvement d'évoquer (fouilles de Daskyleion; sites arméniens; reliefs et inscriptions de Meydançikkale; tablettes élamites de Kandahar et d'Armavir-blur) illustrent en effet une réalité fondamentale de la vie scientifique : c'est que, dans les vingt dernières années, le nombre d'objets, de monuments et d'écrits – bref, de documents – n'a cessé de se multiplier dans les pays qui appartenaient à l'Empire achéménide. Même en y distinguant uniquement les documents nouveaux (y compris de nouvelles publications de documents déjà connus), l'énumération (p. 1049-1052) est assez impressionnante. Les publications concernent tous les types de documents : inscriptions, tablettes, papyri, fouilles, surveys, iconographie, monnaies. Elles concernent toutes les régions de l'Empire, même si le Fārs, l'Élam, la Babylonie, l'Égypte et l'Asie Mineure occidentale sont particulièrement favorisées, alors que l'Asie centrale reste le parent pauvre (mais on attend la publication finale des prospections françaises en Bactriane orientale, et les nouvelles fouilles de Samarkand sont prometteuses); la Syrie sort d'un quasi-néant; la Palestine et plus encore le Judée et la Samarie ont vu grossir considérablement leurs dossiers.

Les découvertes en question ne doivent pas être évaluées simplement en termes quantitatifs. Ce qui est tout à fait frappant, c'est que nombre des nouveaux documents recèlent une signification historique exceptionnelle: qu'il s'agisse par exemple des tablettes élamites de Kandahar et d'Armavir-blur, de la statue de Darius à Suse, de la trilingue de Xanthos ou du bordereau araméen de douane égyptien, pour ne prendre que cinq exemples parmi d'autres, auxquels on pourrait joindre collectivement les publications de nouvelles tablettes babyloniennes qui parfois viennent casser bien des idées reçues. Même s'ils ne donnent pas la réponse à tout (les documents les plus

intéressants soulèvent plutôt de nouvelles questions), certains d'entre eux modifient le regard que l'on peut porter sur la couverture territoriale achéménide : qui aurait pu penser par exemple que le site retiré de Meydançikkale, dans la montagne cilicienne, recélait des reliefs de type persépolitain? Puisqu'il y en avait sur un site somme toute de second rang, ne doit-on pas postuler leur présence dans les grands centres régionaux (Sardes, Daskyleion, Damas, Bactres, etc)? Plus décisives encore sont les découvertes de tablettes administratives de type persépolitain en Arachosie et en Arménie, pour des raisons que l'on a déjà évoquées (chapitres XI, 6 et XVI, 15). Par ailleurs, en prenant les choses depuis le début des années 1970 (soit sur près vingt-cinq ans), on s'aperçoit aisément que le rythme des découvertes et des publications documentaires s'est accru très notablement au cours des années 1980, et que la moisson des années 1990 s'annonce déjà excellente. Sachant comment et combien les stratégies de fouilles et l'œil des archéologues et conservateurs de musées sont pour une part déterminés (et même parfois surdéterminés) par les grandes tendances de la recherche, on peut raisonnablement espérer que les progrès des études achéménides vont créer un effet cumulatif à court et moyen terme. De tout cela, une observation se dégage, qui amplifie les réserves déjà exprimées ci-dessus : en raison même de l'évolution rapide des corpus documentaires, la thèse (pseudo)-statistique d'une présence perse et d'une occupation impériale légères, établie en fonction de dossiers périmés ou réduits à un échantillon régional, suscite, chez les historiens de l'Empire achéménide, des interrogations de plus en plus marquées et fondées.

Ce bilan résolument optimiste ne doit pas cacher les difficultés méthodologiques et interprétatives. Quels sont les «marqueurs» de la présence impériale dans les provinces et les pays? Par quelles voies mener une évaluation qualitative? L'une est la densité de l'anthroponymie perse ou iranienne et des attestations de sanctuaires dédiés à des divinités perses : l'une et l'autre en effet illustrent à l'évidence des installations de colons (sous différentes modalités) qui, à leur tour, renvoient à une prise de contrôle des territoires et des populations; pour des raisons historiques, une telle recherche peut être faite de manière privilégiée dans les pays de langue grecque, c'est-à-dire essentiellement l'Asie Mineure; mais les tablettes babyloniennes, elles aussi, donnent un éclairage intéressant sur cette question (pour aller plus loin, il conviendrait de lancer une recherche exhaustive sur la présence d'une anthroponymie et d'une terminologie iraniennes, y compris évidemment dans

les tablettes d'époque hellénistique). Un autre élément doit être pris en compte : c'est non seulement la diffusion de motifs iconographiques achéménides (qui peut être attribuée à l'installation de Perses dans les provinces); ce sont aussi les emprunts de tels motifs par les élites locales. Certes, il n'est pas aisé de lier ces emprunts à la domination politique, et le cas de la Lycie, que l'on a plusieurs fois évoqué, montre à la fois l'intérêt et les limites d'un tel raisonnement – d'autant plus que dans certains cas *(e.g.* la tombe de Pétosiris) le goût pour les objets de type achéménide a perduré au-delà de la disparition politique de l'Empire de Darius III. Dans d'autres exemples, le caractère politique ne fait aucun doute : si, par exemple, les rois de Sidon ont adopté sur leurs monnaies des motifs royaux, comment échapper à la conclusion qu'ils manifestaient ainsi leur intégration particulière dans l'Empire? Et peut-on réellement nier que la diffusion de telles images (en Samarie par exemple) au cours du IVe siècle est un «marqueur» achéménide? Certes, à lui seul, ce marqueur est insuffisant: mais lorsque, dans la même région, on peut faire état à la fois de la diffusion des images, de la construction de résidences administratives, de mise en valeur du territoire, etc., il serait déraisonnable de disjoindre de telles évolutions du contexte impérial. Or, c'est là un constat que l'on peut faire aisément dans plusieurs régions de l'Empire de Darius III.

L'analyse textuelle, on l'a dit et répété, ne pose pas moins de problèmes méthodologiques. À titre d'exemple, revenons sur l'existence de zones réputées mal contrôlées, tels les territoires des peuples du Zagros. Il ne fait pas de doute qu'au-delà du caractère apparemment universel et intégrateur du module satrapique, l'administration de Darius III, comme celle de Darius Ier, continue de reconnaître l'existence des peuples *(ethnē)* : comme lors de la revue de Doriskos en 480 (Hérodote VII, 60), ou encore à Kounaxa (Xénophon, *Anab.* I, 8.9), les différents contingents de Gaugamèles sont rangés *kata ethnē* (Diodore XVII, 58.1), et Darius s'inquiète de la communication entre des populations de langues si diverses (53.4). De cette hétérogénéité rend compte également la formule «rois, cités, dynastes et peuples»: bien attestée par la diplomatique des rois séleucides, elle transmet également une réalité de l'époque achéménide (cf. Nepos, *Agés.*7.3*).* La conquête achéménide n'a pas fait disparaître tous ces rois et dynastes, que ce soit chez les Cadusiens, chez les Saces, chez les Indiens ou encore dans le Delta occidental.

Mais la réflexion ne se réduit pas à ces remarques d'évidence. Pas plus que

l'armée de Xerxès (chapitre v, 5), ou celle d'Artaxerxès II (Plutarque, *Art.7.5;* Xénophon, *Anab.* I, 8.11), l'armée de Darius III n'est une «cohue innombrable et indisciplinée», quoi qu'en disent les historiens anciens d'Alexandre. Une fois l'armée rassemblée et décomptée, les contingents ethniques perdaient pour une part leur spécificité, étant alors réunis dans des régiments (cf. Quinte-Curce IV, 12.7). Il suffit de comparer deux passages d'Arrien pour s'en rendre compte : le dénombrement de l'armée de Darius (III, 8.3-6) et l'ordre de bataille (III, 11.3-7). Il est clair en même temps qu'à l'intérieur des troupes, certains contingents rangés *kata ethnē* sont considérés comme peu opératoires (cf. II, 8.8). Le Grand Roi compte d'abord sur les contingents d'élite, les Perses, les Saces, les Bactriens, et, parmi les Perses, certains régiments particulièrement réputés, tels les Parents du roi et les Mélophores (III, 16.1; Diodore XVII, 20.2). En dehors des Perses, certains contingents ethniques jouissent d'une position privilégiée; la convocation d'autres contingents, militairement peu efficaces (e.g. Quinte-Curce IV, 12.9), relève plus de considérations politiques (donner une image de l'immensité infinie de l'Empire : chapitre v, 5) que de nécessités stratégiques. De cette hiérarchie de peuples, Alexandre donna une vivante illustration lors du banquet d'Opis : après les Macédoniens, «venaient les Perses, puis ceux des autres peuples qui se distinguaient par leur rang ou quelque autre qualité» (Arrien VII, 11.8) : il paraît clair, d'une part, qu'Alexandre a repris là un ordonnancement achéménide (comme Peukestas à sa manière plus tard: Diodore XIX, 22.2-3) et que, d'autre part, le choix se faisait en fonction du degré d'importance et de loyauté de chacun des peuples de l'Empire (comp. Tacite, *Ann.* XIII, 54.2). En quelque sorte, la composition et le fonctionnement de l'armée royale illustrent les deux composantes de l'Empire : l'unité et la diversité, celle-ci ne venant pas nécessairement en contradiction avec la première.

L'exemple des peuples du Zagros et de quelques autres (ci-dessus §11) doit donc être considéré avec quelque prudence. Par leur spéficité même, les rapports noués entre le Grand Roi et les Ouxiens ou les Cosséens expriment surtout que les modalités de la domination impériale s'établissent de manière très souple et très flexible: mais, loin de constituer un obstacle à la domination du Grand Roi, la diversité vient nourrir l'unité de l'Empire – ce que, *a contrario,* vient prouver l'inanité des offensives menées par Alexandre ou Antigone. Pour des raisons qui procèdent d'abord d'une grande intelligence des situations, il était exclu de vouloir imposer une centralisation comparable à celle de nos États modernes, fondés sur l'idée de «nation», tout à fait

étrangère à un Empire pluriethnique et multiculturel. Dans le même temps, si le «module ethnique» conserve bien toute son importance (cf. Arrien I, 24.5), au cours du IVe siècle, l'évolution ne se fait pas dans le sens d'une désagrégation du pouvoir central : tout au contraire, des pays, comme la Carie, la Cilicie et la Lycie ont été «satrapisés»; à l'aube de l'expédition macédonienne, la Carie, pour la première fois, est même dirigée par un satrape perse (Orontobatès). Le texte fameux de Bérose sur l'introduction de statues de culte d'Anāhita dans les grandes capitales de l'Empire d'Artaxerxès II suggère l'existence de grandes régions administratives *(FGrH* 680 F.11). De son côté, l'existence de circonscriptions militaro-tributaires (chiliarchies) dans la plaine de Sardes témoigne des progrès de la territorialisation à la fin de l'époque achéménide *(Sardis* VII, 1.1). C'est ce que suggère également, chez Diodore (XIX, 44.4; 95.2), l'emploi du terme *éparchie* (en Médie et en Idumée) qui pourrait rendre la réalité administrative de la province *(medinah).*

Quant aux rois/dynastes laissés en place, il convient de s'interroger sur les rapports de dépendance qui les lient au pouvoir central. L'insistance mise sur leurs révoltes ne suffit pas à régler le problème interprétatif: les guerres menées contre eux par les Grands Rois attestent simplement que l'alliance pouvait être conflictuelle, elles ne prouvent pas que ces petits royaumes sont restés pleinement indépendants ni hostiles tout au long de l'époque achéménide. Ils ressemblent plus aux royaumes-clients de l'époque assyrienne, ou aux royaumes «amis» sur lesquels sut s'appuyer l'impérialisme romain dans l'une des phases de son histoire : c'est bien d'ailleurs sur cette base *(philia kai symmachia)* qu'à l'issue de sa campagne cadusienne Artaxerxès rétablit son autorité (Plutarque, Art. 24.5-9). L'existence d'un rapport fondé sur la *philia kai symmakhia* est également attestée pour Éphèse (Arrien 1, 19.1 : *philoi kai symmakhoi)* et pour Sidon (Diodore XVII, 47.1: *philia),* l'un et l'autre exemples étant situés à l'époque de Darius III; celui-ci, en outre, entretient des rapports de *symmakhia* avec les Cadusiens et avec les Saces, au titre de laquelle il exige la prestation de contingents militaires (Arrien III, 19.3). On peut se demander si, sous un habillage à la grecque, le traité de *philia kai symmachia* ne correspond pas plus ou moins aux serments de loyauté *(ādū*lē, grâce auxquels les rois néo-assyriens et néo-babyloniens réussissaient à imposer leur domination ou leur hégémonie d'une manière souple, diversifiée, mais néanmoins pesante : c'est là une hypothèse que suggère parfaitement la rencontre annuelle (telle que nous l'avons reconstituée ci-dessus §11) entre le Grand Roi (ou son représentant) et les chefs des communautés ouxienne et

cosséenne. Nul doute en tout cas que, dans le cadre d'une politique impériale qu'a transmise Hérodote sans parfaitement la comprendre (III, 15), les Grands Rois interviennent dans la succession dynastique de ces roitelets, n'hésitant pas à légitimer le successeur (cf. Plutarque, *Art.* 14.1) ou même, en cas de rébellion, à installer un nouveau dynaste tout entier dévoué aux intérêts achéménides *(e.g.* DB V §74; Hérodote V, 104)– toutes méthodes que l'on voit déjà appliquées de manière systématique à l'époque néo-assyrienne *(e.g. ANET³:* 291-292). Dans ces conditions, le roitelet ami était l'un des rouages du système impérial – parfois même intégré plus intimement par le biais d'alliances matrimoniales avec des représentants de l'ethno-classe dominante (cf. Nepos, *Dat.* 1.1,3; Xénophon, *Hell.* IV, 1.1-15).

Pour mieux comprendre le caractère bivalent de ces pouvoirs locaux, et à titre de comparaison, on soulignera que dans une inscription bilingue du IXe siècle (Tell Fekheriye) disposée sur sa statue, un dynaste syrien se présente (en araméen) comme un roi *(mlk),* mais qu'il est dénommé gouverneur *(šaknu)* dans le texte assyrien. Au-delà des différences contextuelles, l'exemple n'est pas sans évoquer celui que l'on vient d'analyser, et plus précisément un document célèbre, à savoir la trilingue de Xanthos, et ce à un double titre. D'une part, sur le plan des rapports établis entre le satrape et Xanthos, et de l'image que les Xanthiens se font d'eux-mêmes : s'ils se présentent ouvertement comme une communauté civique *(polis),* la version satrapique fait de la ville une simple forteresse *(byrt),* où le satrape Pixôdaros dispose d'un gouverneur *(epimelts),* qui le représente aux côtés de deux archontes/commissaires, eux aussi nommés par le satrape dans le pays lycien. D'autre part, sur le plan du statut double du satrape : depuis les débuts du IVe siècle, les satrapes de Carie sont pris dans la même famille dynastique, jusqu'au moment où Darius III impose un Perse, Orontobatès, lui-même marié antérieurement à une fille de Pixôdaros (Arrien I, 23.8; Strabon XIV, 2.17). On comprend donc que, chez des auteurs tardifs, on se soit interrogé et disputé sur le statut politique d'un homme comme Mausole : «D'après ce que dit M. Tullius [Cicéron], Mausole était roi du pays carien *(rex terrae Cariae),* ou bien, comme le disent des auteurs d'histoires grecques, le préfet de la province [de Carie], celui que les Grecs nomment satrape *(provinciae praefectus satrapn Graeci vocant)* » (Aulu-Gelle, *N.A.* 10.18.2). Si l'on rapproche ce texte de l'inscription de Tell Fekheriye, rex répond très exactement à *mlk,* et *praefectuslsatrapes* à šaknu, sur les plans confondus de la terminologie et de l'histoire. Et, en vérité, Mausole était bien l'un et l'autre (cf. Strabon XIV,

2.17), tout comme les représentants de la famille des Sanballat étaient dynastes samaritains et gouverneurs achéménides – à ceci près que, dans le cadre impérial, les uns et les autres sont réellement *d'abord* les représentants autorisés du pouvoir central (d'où le titre qu'ils portent dans les documents officiels : satrape ; gouverneur). Ailleurs, le maintien de roitelets et de dynastes «autonomes» ne doit donc pas nécessairement mener à la conclusion que le contrôle territorial du pouvoir central était limité, ou que le traité passé par Artaxerxès II avec les rois cadusiens illustre « le déclin achéménide», voire le rétrécissement des territoires impériaux comme «peau de chagrin» dans le cours du IVe siècle (contrairement à une interprétation qui ressurgit de temps à autre dans l'historiographie, contre le poids écrasant de la documentation). La prise du titre de «roi des Lyciens» par Périclès de Limyra ne doit pas non plus être interprétée comme l'indice de sa rébellion contre le pouvoir central : comme on l'a déjà noté (chapitre xv, 7), sa proclamation visait d'abord son concurrent lycien de Xanthos et non pas Artaxerxès II. On comprend donc également qu'aient pu se transmettre jusqu'à Darius III des traditions portant sur les rois de Lydie (Arrien I, 17.6), de Carie (Diodore XV, 90.3; XVII, 24.2) ou de Phrygie (Arrien II, 3).

En bref, le pouvoir central peut parfaitement se satisfaire de ces roitelets et dynastes, et même en tirer profit pour asseoir sa domination territoriale. C'est ce qu'illustre parfaitement le cas du dynaste-tyran d'Héraklée du Pont qui a succédé à son frère en 338-337: «Denys agrandit sa domination territoriale *(arkh)* grâce à la défaite infligée aux Perses à la bataille du Granique par Alexandre, défaite qui permit à ceux qui le voulaient de s'étendre en profitant de l'amoindrissement de la puissance perse qui jusqu'alors les en avait empêchés» (Memnon, *FGrH* 434 F4). Expression d'une interprétation historique proposée par un historien local, le texte vient nourrir une vision absolument antithétique du stéréotype de la «décadence achéménide», puisque Memnon d'Héraklée inscrit expressément le processus d'autonomisation des territoires au choc de la conquête macédonienne, qui vient gravement fragiliser la domination achéménide, elle-même considérée par l'auteur comme durablement garante de la continuité territoriale et de la cohésion impériale.

CHAPITRE XVII

Le Grand Roi, ses armées et ses trésors

I. L'AVÈNEMENT DE DARIUS III

• *D'Artaxerxès III à Darius III: Diodore et Bagôas.* – Parmi les raisons avancées de l'affaiblissement du pouvoir central, on met fréquemment en relief la multiplication des crises dynastiques et des assassinats, dont l'avènement de Darius serait un symptôme éclatant. Qu'en est-il de ce point? Il nous faut, pour pouvoir en juger, remonter quelques années en arrière. Fort discrets sur une grande partie du règne d'Artaxerxès III, les auteurs classiques le sont moins sur les conditions de sa brutale disparition. Réapparaît en effet en pleine lumière le personnage de Bagôas auquel, on l'a vu, Diodore consacrait déjà un développement sous forme préliminaire dans le livre XVI :

> Il devint si puissant en raison de son accord avec Mentôr qu'il était le maître *(kyrios)* du royaume/royauté *(basileia)*, et Artaxerxès ne faisait rien sans son avis *(gnôm)*. Après la mort d'Artaxerxès, il désigna *(apedeiknyto)* à chaque fois les successeurs *(diadokhoi)* au trône et jouissait ainsi de toutes les prérogatives royales sans porter le titre de roi (XVI 50.8).

Tenant sa promesse (§ 50.8), Diodore revient sur le personnage au livre XVII dans un rappel consacré à l'histoire récente de la dynastie achéménide. Soulignant que son caractère implacable avait rendu Artaxerxès III odieux aux Perses, Diodore présente à nouveau le chiliarque Bagôas, «eunuque d'un tempérament méchant et agressif» » (§5.3), qui empoisonna le roi avec l'aide d'un médecin, fit disparaître les fils du roi assassiné, à l'exception d'Arsès qui, on l'a vu, prit très probablement le nom d'Artaxerxès [IV] (§5.4; cf. XV, 93.1). Selon Diodore, le cruel Bagôas comptait sur le jeune âge du souverain pour le manipuler aisément: il n'en fut rien! Mais, au moment où le roi méditait d'éliminer Bagôas, celui-ci recourut une nouvelle fois au meurtre :

> Il fit périr Arsès avec ses enfants, après deux ans de règne... et il jeta son dévolu sur l'un de ses amis, nommé Darius, et favorisa son accession au trône... Puis, poussé par les instincts meurtriers qui lui étaient habituels, il s'efforça de faire périr Darius par le poison. Mais le complot fut dénoncé. Le Grand Roi invita alors Bagôas à sa table, comme pour lui accorder une faveur et, lui donnant la coupe, il le contraignit à boire le poison (XVII, 3.5-6).

En des termes souvent moins précis mais parfaitement convergents, on trouve cette version dans quasiment tous les comptes rendus antiques. Le meurtre d'Arsès (non nommé) après deux ans de règne est également cité dans un texte babylonien célèbre, la *Prophétie dynastique*, qui précise que le meurtre fut le fait d'un *ša-rši* (manifestement Bagôas), avant qu'un prince ne s'empare du pouvoir et ne l'exerce pendant cinq ans (Darius III) (BHLT 35, III, 4-8). Si donc la réalité de ces complots et des assassinats royaux ne fait aucun doute, quelles conclusions d'ordre politique l'historien est-il habilité à en tirer?

• *L'illégitimité de Darius III: la version macédonienne.* – Nous trouvons une première interprétation dans l'une des accusations qui sont portées contre Darius III dans la lettre qu'Alexandre aurait envoyée au Grand Roi après Issos à la suite des premières ouvertures diplomatiques perses. À ce point de la discussion, il importe peu de mettre en relief le caractère hautement contestable du document. Il est clair que nous avons là un magnifique morceau de la propagande macédonienne, dans lequel Alexandre et ses «conseillers en communication» tentent de légitimer les prétentions impériales du roi macédonien: c'est plutôt en raison de son caractère fabriqué que le texte présente tant d'intérêt. Dans la version transmise par Arrien, on trouve en effet la condamnation suivante portée contre Darius :

> Après avoir assassiné Arsès avec l'aide de Bagôas *(meta Bagôou),* tu t'es emparé du pouvoir contre toute justice *(ou dikaiôs),* au mépris de la loi des Perses *(para tôn Persôn nomon),* et en faisant du tort aux Perses *(adikountos Persas;* II, 14.5).

Aux yeux de la propagande macédonienne, Darius III est déligitimé au regard de trois critères : 1) une prise de pouvoir «contraire à la loi des Perses», et 2) contraire à la volonté des Perses, 3) l'opposition des Perses étant prouvée par leur conduite ultérieure, puisqu'ils se sont ralliés à Alexandre, auprès duquel ils combattent «de leur propre volonté»; les défaites subies

disqualifient en effet Darius, puisqu'il a perdu le secours des dieux (§ 14.7-8). Le discours macédonien est ainsi d'une rare cohérence achéménide : Darius III n'a pas de droit au trône, puisque il est incapable d'apporter les justifications traditionnelles du pouvoir royal, telles qu'elles sont exprimées à Behistoun et à Naqš-i Rustam : 1) il ne peut pas faire état de lien de sang avec ses prédécesseurs; 2) il n'a pas fait preuve des vertus de bon combattant; 3) ses Fidèles et les dieux l'ont abandonné. Bref, Darius III est délégitimé, comme Gaumata l'avait été par Darius.

On retrouve l'accusation dans un discours que Quinte-Curce prête à Alexandre en 330 : «Darius lui-même n'a pas reçu l'Empire perse au titre de l'hérédité *(hereditarium... imperium);* mais, s'il a accédé au trône de Cyrus, il le doit à l'eunuque Bagôas... Le royaume [est donc] vacant» *(vacuum regnum;* VI, 3.12) : même si le discours est placé après la mort de Darius, la logique textuelle rend clair que les derniers mots s'appliquent également à la période antérieure (cf. Justin XI, 5.7 : *matura imperia):* tel est bien d'ailleurs le sens des gestes symboliques accomplis par Alexandre à son débarquement (Diodore XVII, 17.2; Arrien I, 11.7; Justin X, 11.5). Strabon fait lui aussi directement référence au caractère «illégal» de l'avènement de Darius III: après avoir rappelé que «les Perses sont gouvernés par des rois pris par succession familiale» *(hypo tôn apo genous...;* XV, 3.17), il précise en effet que «la succession de Darius [Ier] se termina avec Arsès. Celui-ci fut tué par l'eunuque Bagôas, qui fit roi *(katestse)* un autre Darius, qui n'appartenait pas à la famille royale» *(ouk onta tou genous tôn basileôn;* XV, 3.24). Même présentation chez Diodore : après le meurtre d'Arsès, la maison royale était désormais vide/éteinte *(ermou... tou basileôs oikou);* il n'y avait personne qui pût hériter du pouvoir en raison de ses liens familiaux *(kata genos) :* d'où la décision de Bagôas de porter au pouvoir l'un de ses amis, Darius (XVII, 5.5). Chez d'autres auteurs, enfin, l'accusation est articulée avec l'accent mis sur la modestie des origines de Darius : «Il avait été un esclave » *(doulos;* Élien *VH* XII, 43) ; il avait été « esclave et *astands* du roi» (Plutarque *Moralia* 326e, 337e, 340b), ou simplement *astands* (Plutarque Alex. 18.7) ; il n'est donc que la créature de Bagôas, «qui s'est emparé de la royauté des Perses» : Arsès et Darius ne sont que des «puppet-kings» (337E).

• *L'avènement de Darius: la version perse.* – Nous avons la chance insigne de disposer de la version opposée, qui dérive manifestement du camp perse.

En des termes proches, Justin (X.3.) et Diodore (XVII, 6.1-3) – celui-ci ne craignant pas d'exposer successivement les deux versions – affirment tout au contraire que, si Darius a été porté au pouvoir, c'est qu'il avait fait preuve antérieurement d'éclatantes qualités de courage personnel : lors d'une guerre menée par Artaxerxès III contre les Cadusiens, Darius (Codoman chez Justin), seul de tous les Perses qui entouraient le roi, osa répondre au défi lancé par un Cadusien d'une force herculéenne. Il remporta ce duel singulier *(monomakhia),* « et rendit aux siens, avec la victoire, leur gloire presque perdue» (Justin); en raison de son exploit personnel, «il il reçut du roi de grandes donations *(megalai dôreai),* et des Perses la palme de la bravoure » *(andreia;* Diodore). Selon Justin, Codoman fut pourvu alors «du commandement des deux Arménies» (X, 3.4). Et, en des termes pratiquement analogues, Justin et Diodore expriment que si, à la mort d'Ochos, Darius fut porté sur le trône, c'est en souvenir même de son courage éclatant; Justin précise en outre que, pour cette raison, «le peuple l'honora du nom de Darius».

Il est aisé d'observer que la propagande perse répond exactement à la propagande macédonienne – à moins que cette dernière ne mène la contre-attaque contre une propagande diffusée dès son avènement par Darius (ci-dessous) : ce qui ne modifie pas les données du problème. Nous y retrouvons en effet l'une des justifications royales achéménides les plus opératoires : la bravoure personnelle au combat. On soulignera en même temps la reprise si fréquente du thème de la *monomakhia,* bien attestée chez les Iraniens, et chez les Perses en particulier dans le contexte des contestations dynastiques. Il est donc compréhensible que ni Justin ni Diodore, à ce point du moins, ne fassent la moindre allusion aux intrigues de Bagôas ni au caractère heurté de la succession : à la mort d'Ochos, le pouvoir revient tout naturellement à Darius Codoman.

• *Darius III et la famille royale achéménide.* – Il est évidemment exclu de choisir une version plutôt que l'autre. Marquées par la propagande, ni l'une ni l'autre ne sont recevables *in toto:* la *monomakhia* de Codoman relève du motif monarchique, tandis que, par exemple, les meurtres en série relèvent bel et bien de la réalité historique. Commençons par écarter les textes faisant état des humbles origines du nouveau roi. Le passage d'Élien *(VH* XII, 43) doit être replacé dans son contexte. Il est en effet consacré à l'énumération de chefs et de rois devenus puissants bien que sortant de l'anonymat. On reconnaît là

l'un des motifs les plus fréquents de la littérature monarchique, en particulier à l'époque hellénistique, qui aime à opposer le roi fils de roi *(ek basileôs basileus),* et le roi dont le père n'était qu'un simple particulier *(ex idiôtou basileus;* cf. *Lettre d'Aristée* 288). D'ailleurs, Platon ne souligne-t-il pas que si Darius Ier put, contrairement à Cambyse ou à Xerxès, faire étalage de tant de qualités, c'est que précisément il n'était pas fils de roi *(Lois* III, 694c-d)? De même, parlant de Darius Ier avant son avènement, Hérodote le qualifie *d'idiôts* (VII, 3). Ce qui ne veut pas dire qu'à cette date, Darius végétait dans l'anonymat, puisqu'il était en Égypte porte-lance *(doryphoros)* de Cambyse (III, 139). Et l'on retrouve Darius Ier parmi les exemples cités par Élien (XII, 43), qui précise que, sous Cyrus, Darius était porte-carquois royal *(phartrophoros).* Il s'agit là à l'évidence de titres éclatants, si bien mis en évidence à Naqš-i Rustam *(DNc, DNd).* De même pour le futur Darius III : s'il est dénommé *astands* (courrier), ce n'est pas parce qu'il était alors un porteur de lettres! Il jouit d'un titre aulique, dont le caractère prestigieux est symbolisé et rehaussé par la robe spéciale qu'il porte en cette qualité (cf. en particulier Plutarque *Alex.* 18.7, *Moralia 340B* et Quinte-Curce III, 3.5). Le qualificatif de *doulos* ne vient pas révoquer en doute une telle évidence : bien au contraire, on y retrouve la manière dont fréquemment les auteurs grecs traduisent/trahissent la réalité perse de *bandaka (e.g.* [Arist.], *De Mundo* 398a qui, parmi les *douloi* du roi compte les courriers *[hmerodromoi]* royaux). Bref, né vers 380 (cf. Arrien III, 22.5), Darius III faisait partie du premier cercle de la faveur royale dès probablement la fin du règne d'Artaxerxès II, à coup sûr à l'époque d'Artaxerxès III. Exit donc l'inconnu manipulé par son « ami » Bagôas.

Quant à l'illégitimité dynastico-familiale mise en avant par la propagande macédonienne, elle relève manifestement de la fiction. Diodore précise lui-même que «Darius était fils d'Oarsanès, lui-même fils d'Ostanès, frère de l'Artaxerxès [II] qui fut roi des Perses» (XVII, 5.5): il était ainsi cousin d'Artaxerxès III. Né d'un mariage frère-sœur (Arsanès/Sisygambis), Darius était lui-même marié à sa sœur Stateira. La «loi des Perses » alléguée par la lettre d'Alexandre relève elle aussi d'une interprétation biaisée des coutumes successorales achéménides. Si effectivement, à la mort d'Arsès et de ses enfants, la descendance mâle d'Artaxerxès III était réduite à sa plus simple expression (le nommé Bisthanès), la maison royale n'est pas restreinte aux fils du roi défunt. En réalité, à la mort d'Arsès/Artaxerxès IV, on est dans une situation proche de celle que l'on a pu analyser après la disparition

d'Artaxerxès Ier (chapitre XIV, 6) : celui-ci ne laissait qu'un fils légitime (Xerxès) bientôt assassiné; de manière à conserver le pouvoir dans la famille royale, le trône est passé à un bâtard du roi défunt (et demi-frère de Xerxès II), à savoir Ochos, qui bientôt, contre son demi-frère Sogdianos, s'empara du pouvoir sous le nom de Darius II. Au regard de la «loi perse», c'est-à-dire plus précisément des pratiques successorales achéménides, Darius III était donc parfaitement légitime.

• Violence et nomos. – Une autre accusation macédonienne fait état du fait que Darius III s'est emparé du trône par la violence, contre la volonté des Perses. À vrai dire, le vocabulaire utilisé par Arrien soulève dès l'abord quelques réticences. L'opposition entre la violence et le nomos se retrouve en effet régulièrement dans les textes hellénistiques qui visent à disqualifier un concurrent au regard des traditions macédoniennes (cf. Diodore XVIII, 33.3). Certes, l'accusation n'est pas spécifiquement grecque : rappelons par exemple que, dans le Cylindre de Cyrus, Nabonide est dénoncé pour avoir maltraité les Babyloniens et qu'à Behistoun Gaumata est lui aussi délégitimé en raison des violences commises contre les Perses. Mais sous le calame d'Arrien, l'accusation revêt une tonalité plus macédonienne, puisque, lors du fameux débat sur la proskynèse, Callisthène rappelle que le roi macédonien doit régner «non par la violence mais conformément au *nomos*» (Arrien IV, 11.6 : *oude biai, alla nomôi).*

Ce qui est plus notable, c'est que la référence à un *nomos* perse en ce domaine ne revêt pas une grande signification. En effet, il est fort peu de successions royales qui se soient

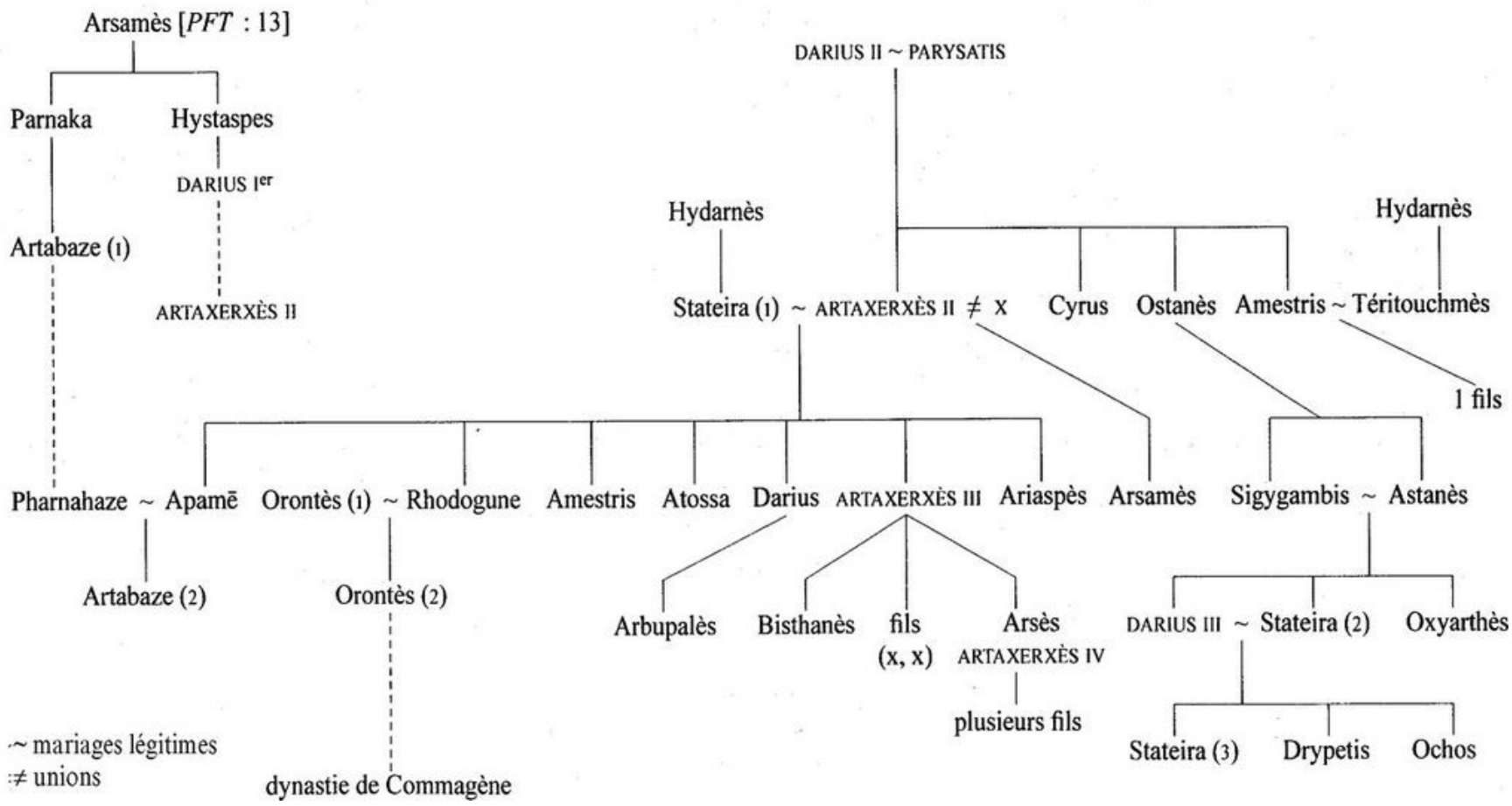
Arsamès [*PFT* : 13]
Parnaka
Hystaspes
DARIUS Ier
Artabaze (1)
ARTAXERXÈS II
DARIUS II ~ PARYSATIS
Hydarnès
Hydarnès
Stateira (1) ~ ARTAXERXÈS II ≠ x
Cyrus
Ostanès
Amestris ~ Téritouchmès
1 fils
Pharnahaze ~ Apamē
Orontès (1) ~ Rhodogune
Amestris
Atossa
Darius
ARTAXERXÈS III
Ariaspès
Arsamès
Sigygambis ~ Astanès
Artabaze (2)
Orontès (2)
Arbupalès
Bisthanès
fils (x, x)
Arsès
ARTAXERXÈS IV
plusieurs fils
DARIUS III ~ Stateira (2)
Oxyarthès
Stateira (3)
Drypetis
Ochos
~ mariages légitimes
≠ unions
dynastie de Commagène

déroulées sans problème. La présence et l'activité de camarillas auliques qui soutiennent un candidat contre un autre sont fréquemment attestées (cf. Hérodote VII, 2-4; Plutarque Art. 6.1-2; 26.1-2, 27-28, etc.). Quant aux meurtres d'Artaxerxès III et d'Arsès, ils se situent dans une longue série. Il suffit d'en dresser l'inventaire : un roi disparu lors d'une expédition militaire (Cyrus), cinq rois morts de mort naturelle (Cambyse, Darius, Artaxerxès Ier, Darius II, Artaxerxès II), et sept rois assassinés (Bardiya, Xerxès Ier, Xerxès II, [Sogdianos], Artaxerxès III, Artaxerxès IV, Darius III), auxquels on pourrait ajouter l'exécution de Darius, fils aîné d'Artaxerxès II, coupable il est vrai de comploter contre son père. La «cruauté» particulière attribuée par les auteurs anciens à Artaxerxès III ne paraît pas vraiment spécifique, si l'on se souvient également des meurtres en série commis contre les représentants de la famille d'Hydarnès, à l'initiative commune de Darius II et de Parysatis (chapitre XIV, 6).

Qu'on le déplore ou non (là n'est pas le problème), les éliminations physiques d'opposants ou de concurrents présumés faisaient partie aussi des pratiques de la cour achéménide, où Ctésias en particulier aime à souligner la cruauté inouïe des châtiments et des exécutions, aussi terribles que ceux infligés par Darius Ier à certains «rois menteurs». Pour autant, la légitimité du roi arrivé au pouvoir par le fer et le sang n'était pas *ipso facto* frappée de nullité, comme l'avaient si bien démontré Darius Ier, Artaxerxès Ier, Darius II ou Artaxerxès III. Il lui restait simplement à faire la preuve de son autorité, ce qui était moins une affaire de *nomos* que de résultats obtenus dans les domaines militaire et politique. Cette autorité pouvait être remise en cause, si le roi ne réussissait pas à créer autour de lui une véritable adhésion de l'aristocratie perse. D'où évidemment l'autre disqualification lancée contre Darius III par Alexandre : « Après avoir vaincu tes stratèges et tes satrapes, j'ai maintenant ton armée auprès de moi... Tous ceux qui ne sont pas morts au combat se sont réfugiés auprès de moi. Ils sont auprès de moi de leur propre volonté *(hekontes)* et ils combattent à mes côtés *(xustraeuontai met'emou)* » (Arrien II, 14.7). On retrouve là l'un des motifs récurrents de la propagande frauduleusement menée par le camp de Cyrus le Jeune contre Artaxerxès II (chapitre xv, 2). Le rapprochement tend plutôt à renforcer la suspicion sur les arguments allégués par Alexandre en faveur de sa propre légitimation royale. Remarquons au passage que Alexandre lui-même n'était pas le mieux placé

pour manier cette arme, car son avènement s'était accompagné de purges sanglantes dans la noblesse macédonienne, qui n'avaient rien à envier aux pratiques perses, et que Darius III lui-même chercha à profiter de ce contexte trouble pour susciter des complots dans le camp de son adversaire.

• *Darius et Bagôas.* – Reste à examiner l'un des articles de la présentation hostile à Darius : s'il est devenu roi, c'est seulement parce qu'il a été hissé sur le trône par Bagôas, «eunuque méchant et agressif», pour reprendre les termes de Diodore (XVII, 5.3), termes à la fois pittoresques et accusateurs. Comme on l'a vu en effet, le terme d'eunuque tend par lui-même, aux yeux de la plupart des auteurs grecs, à disqualifier humainement le personnage qui en est ainsi revêtu. La *Prophétie dynastique* montre qu'en réalité Bagôas portait le titre de *ša-rēši*, ce terme même que les auteurs grecs «traduisent» systématiquement par eunuque (chapitre VII, 3)! Bagôas était à coup sûr un haut personnage de la cour, puisque Diodore le qualifie de «plus fidèle parmi les Amis [du roi] » *(ho pistôtatos tôn philôn;* XVI, 47.3-4). C'est à ce titre qu'il est le conseiller privilégié d'Artaxerxès III (§47.8). Si Ctésias avait eu à traiter de Bagôas, il aurait donc à coup sûr utilisé l'expression générique qu'il affectionne: «L'eunuque le plus influent auprès de [Artaxerxès III/IV] ». En revanche, les termes dans lesquels Diodore fait mention de la promotion de Bagôas après la campagne d'Égypte sont extrêmement suspects. Ils sont liés eux-mêmes à un parallèle parfaitement factice établi entre Mentôr et Bagôas, l'un et l'autre se partageant l'Empire en application d'un accord de *koinopragialkoinônia* qu'ils auraient conclu en Égypte : l'Ouest au premier, l'Est au second (XVI, 50.6-8). Le parallèle procède d'une source biaisée (certainement Éphore), qui tendait à surévaluer la position du Rhodien et à dévaluer le pouvoir royal : en réalité, Mentôr n'a certainement jamais été chargé des affaires d'Asie Mineure, et le commandement général des Hautes Satrapies attribué à Bagôas est lui-même fort douteux.

Le seul titre officiel que portait Bagôas était celui de chiliarque (Diodore XVII, 5.3) : à ce titre, il détenait des terres en Babylonie (cf. Pline, XIII, 43; Théophraste *HP* II, 6.7; Plutarque *Alex.* 39.10). Ses fonctions lui offraient certainement des facilités particulières pour organiser et mener à bien un complot contre le roi. Mais rien ne prouve qu'en toutes occasions il en ait été le seul inspirateur. Sans doute ne faut-il pas surestimer, à cet égard, la présentation du même Diodore qui pense qu'il était en réalité «le maître du

royaume/royauté » et qu'il était un faiseur de rois (XVI, 50.8). En comparant avec le rôle (prétendument) joué par Atossa lors de l'avènement de Xerxès (ce qui ne manque pas d'inquiéter l'historien d'aujourd'hui!) Plutarque va même plus loin, affirmant que Bagôas «s'empara de la royauté des Perses avant de la remettre à Arsès puis à Darius» *(Moralia* 337b). Nous retrouvons là une présentation déjà présente chez les auteurs anciens traitant de la succession de Xerxès: le chiliarque Artaban est l'âme du complot, qui aboutit à l'avènement d'Artaxerxès Ier, mais certains Grecs prétendaient qu'il aspirait lui-même au titre royal, et même qu'il s'en était emparé pour son propre compte (chapitre XIII, 10). On a l'impression de se trouver face à une interprétation qui, fort populaire en Grèce, était articulée sur une série de motifs répétitifs. Un autre motif est réitéré, celui de l'empoisonnement: Bagôas empoisonne Artaxerxès III avec l'aide d'un médecin, et Darius III empoisonne Bagôas en lui tendant la coupe à laquelle le «méchant eunuque » voulait le faire boire (Diodore XVII, 5.3, 6). Étant donné la fréquence du thème du poison à la cour achéménide, il est surprenant que, parlant de l'élimination de Bagôas, Diodore en présente les circonstances comme «dignes de mémoire » *(mnēmēs axios) !* N'est-ce pas en lui présentant elle-même la moitié d'un oiseau rôti que Parysatis était réputée avoir empoisonné sa belle-fille Stateira (Plutarque *Art.* 19.2-6; Ctésias §61)?

Le meurtre d'Artaxerxès III implique certainement d'abord l'existence d'oppositions au roi, que Diodore présente à sa manière en soulignant la haine que la cruauté royale avait fait naître chez les Perses (XVII, 5.3). On doit supposer qu'il existait à la cour des factions rivales, et que, pour des raisons qui nous échappent, l'une de ces factions était favorable au fils cadet Arsès. Nous retrouvons là un schéma bien connu, que l'on voit illustré aussi bien à la fin du règne de Darius II que dans les dernières années d'Artaxerxès II. Une autre hypothèse interprétative est ainsi dégagée. On peut tout aussi bien supposer que, anxieux de s'emparer du pouvoir, Arsès s'est appuyé sur Bagôas, comme Artaxerxès Ier avait reçu l'aide du chiliarque Artaban. On ne peut pas en décider en toute certitude, car nous ignorons tout d'Arsès avant son avènement: existait-il une opposition avec un autre fils, éventuellement revêtu du titre de prince héritier? Quoi qu'il en soit, l'élimination physique des frères du nouveau roi n'est certainement pas imputable à Bagôas seul : Artaxerxès IV tenait certainement lui-même à faire disparaître tous les concurrents. En tout cas, il n'apparaît pas clairement prouvé qu'il fut alors le jouet du chiliarque, puisque Diodore précise lui-même que le jeune homme n'était nullement décidé à se laisser faire, et même qu'il projetait de mettre un

terme définitif à la carrière de Bagôas (XVII, 5.4). C'est dans ces circonstances qu'il fut lui-même victime d'un attentat (fin 336-début 335).

Diodore en attribue à nouveau la responsabilité au seul Bagôas, en alléguant seulement «ses instincts meurtriers habituels » (XVII, 5.6 : *synéthés miaiphônia)!* Certes, l'expression illustre bien les qualificatifs attribués au personnage, eunuque méchant et agressif» (§ 5.3 ; cf. Plutarque *Art.* 17.8) : au surplus, le terme utilisé *(miaiphônia)* recèle un autre jugement négatif, puisqu'il implique la notion de souillure. Mais l'explication est un peu courte, aussi peu convaincante que celle qui, chez Plutarque, attribue l'avènement d'Ochos/Artaxerxès III à son caractère «vif, violent, rusé, sanguinaire et fourbe» *(Art.* 26.2; 30.2-3)! En réalité, l'acquisition de la suprématie par Ochos avait été le résultat d'une stratégie bien menée, à laquelle il avait su rallier des partisans décidés (§26.2). On soulignera, à ce point, l'intérêt des expressions utilisées pour désigner l'ascendance des très proches parents d'Artaxerxès III que l'on voit figurer dans l'entourage de Darius III : ainsi du fils survivant, Bisthanès, chez Arrien (III, 19.4) : « C'était le fils d'Ochos, le prédécesseur de Darius [III] comme roi des Perses» *(tou pro Dareiou basileusantos Persôn),* expression que l'on retrouve chez Quinte-Curce (III,13.12), à propos des trois filles et de la veuve d'Ochos: «le roi qui avait précédé Darius *(qui ante Dareum regnaverat)* ». Dans aucun des cas, il n'est question d'Arsès, victime entre-temps, semble-t-il, d'une sorte de *damnatio memoriae* à la cour de Darius, qui paraît bien vouloir se rattacher directement à Artaxerxès III : c'est peut-être ce qui explique que, dans la version perse transmise par Justin (X, 3.3-5), Codoman succède à Artaxerxès III sans solution de continuité. Dans le même ordre d'idées, d'autres témoignages sont troublants. Tout d'abord, étant donné l'ampleur de la purge attribuée généralement à Artaxerxès III lors de son avènement (Justin X, 3.1), il est notable que la branche à laquelle appartenait Darius n'ait pas été touchée. Il est tentant d'en conclure qu'elle s'est alors ralliée à Ochos, et que ses membres (dont le futur Darius III) faisaient partie de ceux qui, dans le palais d'Artaxerxès II, avaient été de fervents partisans du prince Ochos (cf. Plutarque Art. 26.2; cf. 30.1-2). On ne peut alors manquer de rappeler la légende royale de Darius: c'est lors d'une campagne menée par Artaxerxès III que Darius/Codoman fit la preuve de sa valeur contre un Cadusien – ce dont il fut honoré par des *megalai dôreai* par le roi régnant (Diodore XVII, 5.1). On est ainsi amené à supposer que le titre aulique prestigieux *(astandēs)* et la distinction dont il jouissait avant son avènement lui avaient été attribués par

Artaxerxès III, en raison de l'aide qu'il avait apportée au prince à la mort d'Artaxerxès II (359-358).

Si, comme le dit Justin (X.3.4), il est réellement à cette date satrape des deux Arménies, il dispose en outre d'une base territoriale et de forces armées: dans cette hypothèse, on peut comparer avec la situation d'Ochos/Darius II qui, à la mort de son père Artaxerxès Ier, selon Ctésias (§44), est satrape d'Hyrcanie. Dès lors, on doute encore plus que Bagôas ait mis lui-même Darius sur le trône, quand bien même il a sans aucun doute apporté son aide aux comploteurs. Dans sa lettre, Alexandre ne «reconnaît»-il pas lui-même que c'est Darius qui a tué Arsès, le rôle dévolu à Bagôas étant plus celui d'un complice que celui d'un chef *(tou meta Bagôou*, Arrien, II, 14.5)? Pas plus qu'Artaxerxès Ier après son avènement (vis-à-vis d'Artaban), Darius III n'est la marionnette du chiliarque. Plutôt que d'en faire, avec Diodore (XVII, 5.5), un «ami» de Bagôas, il est plus exact de comprendre que le chiliarque était rangé dans la catégorie aulique des Amis de Darius III, comme il l'avait été près d'Artaxerxès III (XVI, 47.3). Proche parent d'Artaxerxès III et IV, âgé alors de quarante-quatre ans environ, Darius, dont on a vu qu'il était un homme du «premier cercle», en particulier à l'époque d'Artaxerxès III, fut beaucoup plus certainement le vrai chef de la conspiration, à l'issue de laquelle il fit disparaître un allié jugé sans doute trop encombrant.

• *Le nouveau Grand Roi.* - La tradition que transmet Diodore (XVII, 5.6) ne fait que grandir le prestige de Darius, puisque c'est le roi lui-même qui met à mort le chiliarque. Il ne fait guère de doute que cette belle histoire a été inventée de toutes pièces par la propagande royale: à ce titre, on comprend que Diodore la juge «digne de passer à la postérité»; mais Diodore (qui dépend pourtant là de la tradition perse) n'a pas saisi que l'expression visait à grandir la mémoire de Darius, non pas celle de Bagôas! Par ailleurs, et comme il était de règle à l'issue d'une contestation dynastique, se mit alors en place à la cour et fut largement diffusée une classique légende royale, qui faisait état de la monomachie remportée par Codoman sur un formidable adversaire cadusien. On ne manqua pas non plus d'attribuer à Darius, comme à tous ses prédécesseurs (chapitre VI, 4), une apparence physique «royale» : «Il surpassait lui-même tous les hommes en beauté et en prestance » (Plutarque *Alex.* 21.6).

Il est enfin certain que Darius III reçut régulièrement l'investiture royale, au cours de laquelle il dépouilla sa robe d'*astandēs* (cf. Quinte-Curce III, 3.5 : *in eodem habitu Dareus fuisset, cum appellatus esset rex),* donc pour revêtir «celle que Cyrus avait portée avant de devenir roi» (cf. Plutarque *Art.* 3.2), car seul un tel contexte peut justifier la logique du songe attribué à Darius (cf. également Plutarque *Alex.* 18.7-8); c'est précisément ce qu'affirme Plutarque, en indiquant que Bagôas «fit ôter à Darius [confondu ici avec Arsès] sa robe d'*astandēs* pour lui faire revêtir la robe royale *(stolē basilikē)* et porter la tiare droite » *(Moralia* 340b). C'est certainement à cette occasion qu'il abandonna son nom précédent (Artašāta) pour prendre le nom de règne de Darius. Tout en lui attribuant (on ne sait pourquoi) le nom de Codoman, Justin transmet lui aussi l'information à sa manière: «Le peuple l'honora du nom de Darius, afin qu'il ne lui manquât rien de la majesté royale » (X, 3.5). Il est tout à fait notable qu'il n'ait pas pris le nom d'Artaxerxès que, selon Diodore (XV, 93.1), «tous les rois suivant adoptèrent en souvenir du règne heureux d'Artaxerxès [II]...». On peut se demander si, à la suite de Darius II, le nouveau roi ne voulait pas indiquer par là qu'à l'instar de Darius Ier il fondait ainsi une lignée qui, tout en appartenant à la descendance de son lointain aïeul (la « souche royale»), avait sa propre légitimité. Si cela est, les ambitions du nouveau roi n'étaient pas minces.

• *L'avènement de Darius III dans l'histoire dynastique achéménide.* - Il convient donc de considérer avec réserve et scepticisme le contexte pseudo-juridique, dans lequel la lettre d'Alexandre et les autres écrits inscrivent les conditions de l'accession de Darius. Certes, Arrien n'est pas le seul à faire état d'un *nomos* perse: Hérodote mentionne par exemple un *nomos* qui aurait contraint le roi à choisir un successeur avant d'entrer en campagne (VII, 2); c'est également en faisant référence à un *nomos* perse qu'Hérodote assure qu'un bâtard n'a aucun droit au trône (III, 2); c'est manifestement sur un *nomos* que prétendent s'appuyer Démarate (VII, 3), Parysatis (Plutarque *Art.2.4-5)* ou encore les partisans de Darius (fils d'Artaxerxès II; § 26.1), en se référant ou bien au droit absolu de l'aîné, ou bien au droit (non moins absolu!) de l'enfant «né dans la pourpre» » (en utilisant l'opposition mainte fois rencontrée entre le fils de roi et le fils né d'un *idiôtēs :* ci-dessus). Les conditions de l'avènement de Xerxès ou de Darius II montrent à quel point ces débats (reconstitués) sont surréalistes, et cachent des ambitions contradictoires, tranchées par la décision

du roi régnant ou par la fortune des armes. Le seul rempart édifié contre les risques de coup d'État familial était la proclamation d'un prince héritier (cf. Plutarque Art. 26.4), mais l'histoire dynastique prouve éloquemment qu'un tel barrage fut souvent emporté (ou menacé de l'être) par les ambitions exacerbées d'un cadet, ulcéré d'avoir été écarté du pouvoir suprême (Bardiya, Cyrus le Jeune, Ochos). La raison essentielle d'une telle situation est simple à mettre en évidence: la monarchie perse n'est pas une royauté constitutionnelle, dont la continuité serait déterminée par des règles successorales fixées par écrit, dont la stricte application serait elle-même surveillée par une sorte de Cour Suprême. Nous sommes là évidemment en pleine fiction: les justifications données à son pouvoir par Darius Ier, on l'a vu (chapitre III, 1), ne découlaient pas d'un « droit successoral» établi de tout temps, elles matérialisaient simplement sa victoire, confirmée *a posteriori* par des proclamations qui n'engageaient que son auteur. Il en est de même de Darius III : puisqu'il est roi, il appartient à la Maison royale, sans qu'il ait à en faire la preuve. S'il existait bien des *nomoi*, ceux-ci, dans un régime de royauté absolue (la *pambasileia* d'Aristote), n'avaient aucune force de loi au regard du pouvoir du roi régnant ou du rapport de forces établi en faveur d'un des concurrents: ici comme ailleurs (chapitre XII, 8), rendre *nomos* par « loi » relève du travail du *traditore* et non de celui du *traduttore!* En ce qui concerne Darius III, les interprétations «juridiques» répétitives des auteurs anciens sont en tout cas frappées de nullité.

La seule règle absolue que se sont fixée les Achéménides, c'est que le pouvoir royal se transmette au sein de leur famille. Mais, on le voit, il ne s'agit pas d'un droit constitutionnel: bien au contraire, cette volonté s'inscrit au plus profond des structures familiales de la société perse, articulées sur la pratique de l'endogamie (dont Darius III est lui-même un produit et un acteur exemplaire). De ce point de vue, depuis Darius Ier, l'histoire dynastique achéménide démontre une remarquable continuité: lorsqu'il n'existait pas de fils légitime (ou qu'il avait été éliminé), les fils bâtards du roi défunt se disputaient la succession, et l'un d'entre eux reconstituait la souche royale par endogamie (Darius II); lorsque le fils aîné avait disparu, l'un des fils cadets parvenait au pouvoir (Artaxerxès Ier, Artaxerxès III, Arsès); lorsque le roi mourait sans descendance mâle, ou bien un compétiteur s'imposait à la force des armes, quitte à s'inventer après coup une ascendance prestigieuse (Darius Ier), ou bien le pouvoir passait à une branche collatérale, elle-même considérée a posteriori comme relevant sans conteste de la Maison royale (Darius III).

Tout compte fait, les descendants de Darius Ier ont réussi à réaliser le programme dynastique qu'avait défini leur aïeul: les luttes pour le pouvoir suprême se sont déroulées exclusivement parmi les membres de la Maison royale; jamais un outsider ne réussit à s'imposer. En l'affaire, les bases mêmes du «pacte dynastique » (chapitre VIII, 7) sont restées solidement ancrées.

Dans le même temps, on pourra juger évidemment que de telles pratiques fragilisaient le pouvoir central, du moins au moment même des compétitions disputées: il ne fait guère de doute, par exemple, que les tendances sécessionnistes (qui s'étaient manifestées auparavant) ont pris une vigueur nouvelle après l'élimination de Bardiya; de son côté, Diodore affirme que les Égyptiens ont profité de la succession troublée de Xerxès pour entrer en révolte (XI, 71.3). Mais, en réalité, le vrai danger ne venait pas tant des peuples sujets que de l'attitude de l'aristocratie perse qui, manifestement, a pris l'habitude de soutenir un candidat contre l'autre. Ce qui laisse supposer que chaque candidat devait donner des gages aux familles qui lui apportaient son soutien. Une telle pratique fragilisait-elle nécessairement le nouveau roi? Cela n'est nullement assuré, du moins sur le moyen terme, si l'on se souvient des conditions dans lesquelles Darius II et Parysatis ont éliminé presque tous les représentants de la famille d'Hydarnès (chapitre XIV, 6).

• Un *bilan*.– Quelles que soient les incertitudes qui demeurent sur tel ou tel point, l'histoire dynastique qui va d'Artaxerxès III à Darius III suggère quelques réflexions. D'abord, et une nouvelle fois, sur les sources classiques et hellénistiques. Contrairement à ce qu'elles prétendent, Darius III était un membre indiscutable de la «souche royale»: présenté comme un guerrier d'élite, appuyé par de larges fractions de la cour, de l'aristocratie et donc évidemment de l'armée, il était bien un Grand Roi légitime. La disqualification du pouvoir royal perse résulte (au moins) de deux traditions, qui se conjuguent (sans se confondre) chez Diodore. La première remonte évidemment aux polémistes grecs du quatrième siècle, entre lesquels on distinguera Éphore, l'inspirateur de Diodore au livre XVI : dans tous leurs comportements, les rois perses du IVe siècle sont des personnages faibles, peu portés à la guerre et à l'effort. On n'insistera pas sur ce point, d'une rare évidence, si ce n'est pour souligner que l'on relève la même thématique chez Ctésias, suivi par Plutarque et par bien d'autres. Le problème, c'est que cette tradition a été reprise et amplifiée par l'historiographie ancienne d'Alexandre,

soucieuse d'exalter le conquérant macédonien, et assez habile pour utiliser (ou pour feindre d'utiliser) contre Darius III le discours perse de la légitimation royale.

C'est dire en même temps que les développements consacrés à l'avènement de Darius III s'insèrent dans un discours encore plus global, qui vise à flétrir la mémoire du dernier Grand Roi. On en trouve une illustration (parmi d'autres) chez celui qui transmet les arguments controuvés d'Alexandre en 333, à savoir Arrien qui, dans l'« oraison funèbre » de Darius III, souligne à la fois qu'il s'est «déshonoré» lors de la bataille de Gaugamèles (en prenant la fuite), que « sa vie n'a été qu'une succession de malheurs », et enfin que son destin s'explique par son caractère même (ou plutôt par son manque de caractère) : « Il fut, plus que personne, mou et peu avisé en ce qui concerne la guerre. » Arrien concède simplement «que Darius ne fit jamais preuve de cruauté». Mais l'opposition implicite marquée ici avec d'autres rois (en particulier Artaxerxès III) ne joue pas réellement en faveur de Darius, car, s'il ne fut pas cruel, c'est «qu'il n'en eut pas l'occasion, parce que son avènement coïncida avec l'ouverture des hostilités avec les Macédoniens et des Grecs contre lui ; donc, même s'il l'avait voulu, il ne lui était plus possible de se montrer arrogant envers ses sujets, vu qu'il courait de plus grands dangers qu'eux» (III, 22.2)! Soulignons au passage que le manque de « cruauté » (=fermeté !) n'est pas vraiment une qualité royale, comme n'avaient pas manqué de le souligner en leur temps les propagandes de Cyrus le Jeune et d'Ochos/Artaxerxès III, qui aimaient à dénonçer la «douceur» » (=faiblesse !) d'Artaxerxès II et de son fils Darius (Plutarque Art. 2.1; 4.4; 6.1, 4; 26.1-3; 30.1-2).

La tâche de l'historien d'aujourd'hui n'est évidemment pas, comme en contre-coup, d'exalter le souvenir du dernier Grand Roi. Elle est de tenter de comprendre pourquoi il a perdu la guerre. C'est en cela que, sur la longue durée historiographique, les présentations des auteurs d'Alexandre ont joué un rôle déformant et désastreux. Il était tentant en effet de relier les deux traditions: la faiblesse de Darius et son illégitimité supposées, la première étant « expliquée » par la seconde, puisque Darius aurait accédé au trône contrairement à l'usage perse et uniquement poussé par l'eunuque Bagôas, désigné comme le vrai maître du pouvoir. L'analyse textuelle et contextuelle tend en réalité à prouver que l'on a trop souvent érigé en conclusions ce qui n'est que postulats hérités en droite ligne de la propagande macédonienne. On pourra estimer évidemment que les mêmes soupçons pèsent sur la propagande issue de l'autre camp, qui exaltait au contraire le courage de Darius face à

Alexandre (Justin X, 3.6), et qui soulignait son souci de préparer avec ardeur la confrontation militaire qui s'annonçait (Diodore XVII, 7.1-3). Cependant, la disqualification parallèle des deux traditions nourrit ses propres contradictions, car le positionnement de l'avènement de Darius III dans l'histoire dynastique achéménide fait disparaître bien des spécificités que, depuis l'Antiquité, l'on a attribuées régulièrement à l'événement. Quant à l'autorité réelle dont il pouvait se prévaloir, « au palais et sur le champ de bataille » *(DNb* 27-31), il ne tarda pas à en donner la preuve en faisant éliminer Bagôas; cette autorité est également attestée du fait que le nouveau complot de Bagôas avait fait l'objet d'une dénonciation (Diodore XVII, 5.6).

II. LE GRAND ROI ET L'ARISTOCRATIE PERSE

Les conditions de sa prise de pouvoir supposent que Darius disposait d'appuis dans l'aristocratie perse. Pour illustrer ce point, nous possédons fort heureusement de nombreux renseignements chez les auteurs d'Alexandre. On ne traitera pas dans tous ses détails un dossier bien nourri: d'une part, toutes les notices ne sont pas également utilisables; d'autre part, il s'agit plutôt ici d'analyser globalement la composition et le fonctionnement de l'ethno-classe dominante, et d'y repérer d'éventuelles évolutions.

Dans le premier cercle de la faveur royale, il y a d'abord le groupe des parents. Comme on l'a déjà vu (chapitre VIII, 1), le terme lui-même renvoie à deux réalités distinctes, bien illustrées dans le cortège de Darius avant Issos: parmi les groupes qui précèdent le char royal, figurent « ceux qu'on appelle les parents du roi *(cognati regis),* soit 15 000 hommes... À droite et à gauche [du char], environ 200, les plus nobles de ses parents *(nobilissimi propinquorum)* constituaient l'escorte du roi» (Quinte-Curce III, 3.14, 21). Le nombre respectif et la place différenciée indiquent clairement que le premier groupe comprend les Parents, au sens de la hiérarchie aulique, les seconds étant les parents, au sens génétique du terme. À Gaugamèles, les Parents *(syggeneis)* sont placés au centre, près de Darius (Arrien III, 5), au nombre de 10 000, « choisis pour leur valeur physique » *(andragathia)* et leur loyauté *(pistis;* Diodore 69.2); ils sont au nombre de 40 au Granique (Diodore 20.2), mais ils représentent uniquement la noblesse perse d'Asie Mineure. Parmi les titres les plus convoités venait également celui d'Ami, catégorie elle-même traversée par des hiérarchies internes. Par exemple, Mazée n'est pas simplement un Ami

de Darius (Diodore XVII, 55.1), «il est le plus important des personnages de l'entourage de Darius» (Plutarque Alex. 39.9). Cette hiérarchie s'établit évidemment en fonction de la faveur royale (cf. Diodore XVI, 52.1: *Artaxerxēs proegen [Mentôra] malista tôn philôn);* elle résulte d'un honneur *(timē)* en même temps qu'elle l'illustre (cf. Arrien I, 12.10). On distingue aisément le premier cercle «des Perses les plus éminents autour du roi » *(hoi amphi Dareion Persôn hoi epiphanestatoi;* Arrien III, 23.4). De ces Perses fait assurément partie Artabaze: selon Quinte-Curce (III, 13.13), il est «le premier parmi ceux qui portent la pourpre » *(princeps purpuratorum)* ; le terme *princeps* rend le grec *prôtos,* comme le montre Arrien (III, 23.6): «Artabaze et ses enfants furent gardés en grand honneur *(timē)* par Alexandre, car ils étaient des *Prôtoi* des Perses et ils avaient manifesté leur loyauté *(pistis)* envers Darius. » Ces exemples choisis prouvent d'abord que les rapports entre le roi et les aristocrates restent fondés sur l'échange don/service (faveur/loyauté), et que les nobles continuent de se définir par rapport à leurs propres origines et par rapport au degré d'intimité qui les lie au roi : Orxinès, qui commande les troupes perses à Gaugamèles, se flatte de descendre des Sept Perses (Quinte-Curce IV,12.8) et d'appartenir à la lignée de Cyrus, en raison de sa position de chef de la tribu des Pasargades (X, 1.1-2); sous Artaxerxès III, Rhosakès tient à faire savoir « qu'il était un descendant d'un des Sept Perses qui avaient déposé les mages» (Diodore XVI, 47.2). L'exemple d'Artabaze prouve également, avec d'autres (e.g. Arrien 1,17.4), que, dans le cadre de sa politique de collaboration avec les Iraniens, Alexandre a repris à son profit la logique du système achéménide. En décernant collectivement le titre de «parents» aux Perses de son entourage (Arrien VII, 11.1) puis aux Macédoniens (§ 11.6-7), il ne fit que pousser à son paroxysme une évolution déjà commencée dans le cours de l'histoire achéménide, qui tendait à rendre plus intime encore l'intégration de la noblesse dans les rangs de la hiérarchie aulique.

En raison de l'emploi du même terme *(syggeneis)* en grec, il n'est pas toujours aisé de distinguer à coup sûr parent et Parent, sauf lorsque les liens familiaux sont explicitement mentionnés, ou que deux textes se complètent *(e.g.* Diodore 67.4 et Quinte-Curce V, 3.12), ou que le même auteur utilise un terme repère *(e.g.* Diodore XVII, 73.9 : «le frère et les autres parents *(syggeneis)* de Darius»), ou enfin que l'auteur a recours à un terme spécifique: selon Arrien (III, 21.5) Bessos avait des attaches familiales *(oikeiotēs)* avec Darius; mais le terme peut signifier également «liens de familiarité». Le titre

est parfois associé à celui d'«ami»: les «parents» et les « amis » ; dans certains cas, il est difficile de savoir de quels parents/Parents il s'agit *(e.g.* Diodore XVII, 31.1); parfois, l'emploi d'un terme apparemment plus précis *(propinquus)* permet de penser que l'auteur fait référence à un parent (Quinte-Curce III, 3.25 à rapprocher de III, 3.21), mais le critère n'est pas toujours sûr (cf. IV, 11.1). Le nombre de parents (200) dans le cortège de Darius ne doit pas étonner: on doit en effet y inclure les fils bâtards du roi, fort nombreux, puisque, selon Justin, Artaxerxès II n'avait pas moins de 115 fils non légitimes (X, 1.1). L'expression utilisée par Quinte-Curce (III, 3.21: *nobilissimi propinquorum)* semble impliquer l'existence d'une hiérarchie interne, sans doute en fonction de la proximité des liens de sang– ce que viennent expliciter plusieurs autres expressions du même auteur: pour contacter Alexandre, «Darius envoya dix ambassadeurs, les premiers parmi les parents [Parents] *(cognatorum principes)* » (IV, 11.1); de Madatès, Quinte-Curce écrit (V, 3.12) : «Il avait épousé la nièce de Sisygambis, et était de la sorte étroitement apparenté à Darius *(Dareum propinqua cognatione contingens)»;* Madatès était apparemment marié à une petite-fille d'Ostanès (frère d'Artaxerxès II et père de Sisygambis); ou bien encore Phrasaortès, «proche parent de Darius » (Polyen IV, 3.27).

Autour de lui, Darius a également nombre de représentants de sa famille proche. On y distingue d'abord des membres de la famille d'Artaxerxès III. Bisthanès, seul fils survivant, semble détenir une place de choix auprès du roi (Arrien III, 24.4-5). Dans la suite de Darius, on retrouve également trois filles et la femme d'Ochos (Quinte-Curce III, 13. 12-13) : elles font à coup sûr partie des « épouses des parents et des Amis *(propinquorum amicorumque conjuges)* » (III, 3.25), qui figurent à la fin du cortège royal. Citons également une petite-fille d'Ochos [Artaxerxès IV], «l'ancien roi de Perse», par l'un des fils (anonyme) de ce roi; qui plus est, son mari, Hystaspes, était «parent *(propinquus)* de Darius [III] et, à ce titre, avait reçu un haut commandement militaire (Quinte-Curce VI, 2, 7). On repère également Arbupalès, un fils de Darius, lui-même fils félon d'Artaxerxès II (Arrien I, 16.3): Arbupalès avait donc échappé à la purge qui avait suivi l'exécution de Darius. Les exemples déjà cités de Bessos (satrape de Bactres), de Madatès (gouverneur de l'Ouxiane: Quinte-Curce V, 1.4), de Bisthanès ou d'Hystaspes montrent que le Grand Roi distribue systématiquement de hauts postes à ses parents (cf. Diodore §31.1 *philoi kai* syggeneis) ; de son côté, Arbupalès était l'un des chefs perses au Granique. On connaît également un gendre du roi, Mithridatès,

qui est désarçonné et grièvement blessé par Alexandre (Arrien I,16.3). Parmi sa famille la plus proche, le fils de Darius, Ochos, est trop jeune pour avoir détenu quelque fonction que ce soit; en revanche, Oxathrès, frère du Grand Roi, est réputé avoir eu une conduite héroïque à Issos (Diodore XVII, 34.2-3; Quinte-Curce III, 11.8); il resta près de Darius jusqu'à la catastrophe finale (Quinte-Curce VI, 2.10).

Il en est de même dans les grandes familles aristocratiques perses. L'association des fils ou des frères aux responsabilités du père ou du frère est chose courante (cf. Arrien VII, 6.4-6); au Granique, par exemple, Memnon est venu avec ses fils à la tête de ses cavaliers (I,15.2), et Rhosakès vient au secours de son frère Spithrobatès [Spithridatès], satrape de Lydie et d'Ionie (Diodore XVII, 20.3-6); celui-ci est lui-même, selon toute probabilité, le fils de Rhosakès, qui détenait le même poste à l'époque d'Artaxerxès III (XVI, 47.2); de même, Orontès, qui (en compagnie de Mithraustès) conduit à Gaugamèles le contingent arménien (Arrien III, 8.5), est à l'évidence un descendant du satrape du même nom qui, gendre d'Artaxerxès II, dirige l'Arménie vers 400 (Xénophon *Anab.* III, 4.13; 5.17; V, 3.4, 11). À Babylone, Mazée vient accueillir Alexandre «avec ses enfants déjà grands» (Quinte-Curce V, 1.17-18); l'un d'entre eux, Brochubélos, l'avait assisté antérieurement dans son gouvernement de Cilicie-Transeuphratène (V, 3.11). Mais le plus bel exemple, parce que le mieux connu, est à coup sûr celui d'Artabaze et sa famille, lointain descendant de Pharnakès (oncle de Darius), et petit-fils d'Artaxerxès II, par l'une des filles du roi. On sait comment, après sa révolte, Artabaze avait perdu sa satrapie de Phrygie Hellespontique, que ses ancêtres dirigeaient depuis Xerxès. Il avait dû s'expatrier en Macédoine avec toute sa famille: celle-ci comprenait non seulement sa femme et ses nombreux enfants, mais également deux chefs de mercenaires rhodiens, Memnon et Mentôr, dont il avait épousé la sœur (Diodore XVI, 52.4). Après ses hauts faits en Égypte (343), Mentôr avait obtenu d'Artaxerxès III la grâce d'Artabaze, qui put revenir accompagné de sa nombreuse progéniture (onze garçons et dix filles): il ne récupéra pas sa satrapie (alors confiée à Arsitès), mais retrouva la faveur royale, qui est à son zénith à l'époque de Darius III (Quinte-Curce III, 13.3; Arrien III, 23.6). À leur retour, Mentôr s'occupa activement de la promotion de ses neveux, «leur donnant les postes les plus élevés dans l'armée» (Diodore XVI, 52.4). On retrouve toute la famille à l'époque de Darius III. Trop vieux, Artabaze ne participa pas aux combats; il en fut tout autrement pour son beau-frère et ses enfants. Même s'il est grandi démesurément par Diodore (ci-

dessous §3), le rôle de Memnon fut très notable après le Granique, jusqu'à sa mort devant les murs de Mytilène dans l'été 333; avant de mourir, il confia ses pouvoirs à son neveu Pharnabaze, en attendant la décision de Darius (Arrien, II, 1.3; 2.1) – conduite littéralement népotique, qui évoque irrésistiblement un épisode narré par Hérodote (VIII, 130); sur l'ordre de Darius, qui le confirma dans ses fonctions, Pharnabaze remit des contingents de mercenaires à son cousin Thymondas (fils de Memnon), avant de mener de vigoureuses opérations dans la mer Égée jusqu'à sa capture à Chios dans l'été 332. Kôphen, un autre fils de Pharnabaze, était à la tête des bagages royaux à Damas en 333 (Arrien II, 15.1); on le retrouve en 330 près de Darius, avec deux de ses frères, Ariobarzanès et Arsamès (Arrien III, 23.7); un autre, Ilioneus, a été fait prisonnier après la bataille d'Issos, en même temps que la femme de Memnon, la femme et le fils de Pharnabaze, trois filles de Mentôr, ainsi que la femme et le fils de Memnon – Quinte-Curce de commenter ainsi: «Il n'y eut peut-être pas de Maison d'un prince que le désastre épargnât» (III, 13.13-14 : *domus purpurati).* Selon Diodore, c'est à dessein que Memnon avait envoyé sa femme et son fils à Darius: «Il pensait tout à la fois qu'il avait bien pourvu à leur sécurité et que le Grand Roi, disposant là d'otages, n'en serait que plus enclin à lui confier le commandement suprême » (XVII, 23.4). La dernière partie du commentaire de Diodore est douteux: la notice fait plutôt allusion à une règle générale qui voulait que la femme et les enfants mineurs des détenteurs de hautes fonctions au centre de l'Empire restassent à la cour, y compris lorsque leur père était chargé de mission dans les provinces ou à l'armée, ou que la cour elle-même nomadisait, en temps de paix ou en temps de guerre.

La composition du haut personnel impérial de Darius III suggère quelques réflexions contrastées. D'une part, la continuité est évidente avec la situation à l'époque de Darius Ier et de Xerxès, telle qu'on peut la restituer à partir surtout des notices anthroponymiques offertes par Hérodote (cf. chapitre VII). La continuité est illustrée tout particulièrement par l'exemple des descendants de Pharnakès/Parnaka à Daskyleion, et par l'insistance mise par certains à se relier à l'époque de Darius Ier («descendant des Sept» : Rhosakès, Orxinès). Elle est permise et entretenue par la coutume persistante de la dévolution des charges au sein des mêmes familles et/ou par l'association d'un ou des fils à la charge satrapique du père (ou d'un neveu aux responsabilités de son oncle). Dans le même temps, l'ethno-classe dominante perse s'est ouverte à des non-Perses (au sens ethnique du terme), comme l'illustrent la promotion de

Bēlšunu en Babylonie (chapitre XIV, 8), les alliances matrimoniales entre la famille satrapique de Daskyleion et les Rhodiens Mentôr et Memnon (chapitre XVI, 2), ou encore l'anthroponymie (cf. Abulitès de Suse, et les noms de certains fils de Mazée: chapitre XVI, 10) : il s'agit là, à coup sûr, d'une tendance importante, sur la signification politique de laquelle nous aurons à revenir, en particulier à partir de l'exemple de Mazée. Inversement, en 334, la satrapie de Carie, longtemps tenue par la famille carienne des Hékatomnides, est dirigée pour la première fois par un satrape d'origine perse, Orontobatès (cf. Strabon XIV, 2.17).

III. LES ARMÉES ROYALES

• *La thèse grecque*.– On sait que, du point de vue grec – repris à satiété dans les ouvrages modernes, y compris certains parmi les plus récents –, l'une des manifestations les plus évidentes de la décadence perse est l'incapacité des Grands Rois à mettre en ligne une armée digne de ce nom face à des troupes grecques supérieures en armement et en courage. Dans ces conditions, les Grands Rois auraient été contraints de faire la guerre en s'appuyant d'abord et avant tout sur des corps de mercenaires grecs, seuls susceptibles de mettre en échec les armées grecques envoyées contre les territoires impériaux. C'est là une thèse complaisamment développée en particulier par Xénophon et par Platon, et par bien d'autres auteurs du IVe siècle, d'où l'utilisation effrénée des précédents « glorieux » des Dix-Mille et de l'anabase d'Agésilas.

On a déjà abordé le problème dans les chapitres précédents, en analysant les compositions des armées de Darius II, d'Artaxerxès II et de Cyrus le Jeune (en 401). Il apparaît que la thèse n'est pas tenable, et que rien en particulier ne démontre un lien entre l'appel aux mercenaires et une désagrégation des bases de recrutement de soldats royaux en Babylonie ou ailleurs. Il importe néanmoins de reprendre globalement la discussion, car la thèse est à nouveau avancée couramment par les auteurs anciens et modernes parlant de l'armée de Darius III: on rappellera en particulier que, selon Arrien (1,14.4), les satrapes perses, au Granique, disposaient d'un corps de 20 000 mercenaires étrangers *(xenoi misthophoroi)*, en nombre égal au corps de cavaliers perses; quant à Quinte-Curce (III, 8.1), il n'hésite pas à écrire qu'à la veille de la bataille d'Issos, les soldats grecs amenés par Thymondas (cf. Arrien II, 2.1) «étaient l'espoir principal et à peu près unique de Darius», et que le Grand Roi

disposait alors de 30000 mercenaires (III, 2.9). Est-ce à dire qu'au cours du IVe siècle les capacités militaires de l'Empire s'étaient brutalement taries?

De manière à répondre à la question, il convient, d'abord, d'analyser la genèse de cette thèse et d'en désigner le véritable créateur. Si Platon, Xénophon et Isocrate ont certainement beaucoup fait pour l'accréditer, le véritable responsable en est Diodore, dont on juge avec raison qu'il a essentiellement utilisé l'œuvre d'Éphore (cf. XVI, 75.5-6), auteur dont la partialité antiperse est bien attestée. Diodore présente en effet fréquemment les mercenaires grecs en situation, lors des expéditions d'Égypte en particulier, en utilisant une forme de récit qui tend, apparemment du moins, à en objectiver chacun des éléments. Ces passages de Diodore sont très généralement paraphrasés par les historiens d'aujourd'hui. De manière à démonter le système diodoréen, on partira du long compte rendu qu'il a transmis de l'expédition d'Artaxerxès III contre l'Égypte (XVI, 46. 4-9, 47-50; cf. 40.3-6, 41-45); on l'étudiera en liaison avec les récits, transmis par le même auteur, d'autres expéditions perses contre l'Égypte : celles des années 460 (XI, 77. 1-4) et des années 370 (XV, 41-44). On y joindra des fragments relatifs aux opérations menées avec et contre Artabaze dans les années 350, car il apparaît qu'ils dérivent eux aussi d'Éphore. Il est aisé de montrer que, dans tous les cas, la thèse d'Éphore est illustrée par les mêmes arguments et les mêmes stéréotypes:

1 Le pharaon et le Grand Roi renforcent leurs armées à l'aide de Grecs: 10 000 dans l'armée d'Artaxerxès III (XVI, 44.4), dont 4 000 mercenaires envoyés, à sa demande, par des cités grecques d'Europe (1000 Thébains sous le commandement de Lakratès, 3 000 Argiens sous le commandement de Nikostratos), auxquels se sont ajoutés les 4000 hommes de Mentôr, l'ancien commandant de mercenaires de Nektanébô II (§42.2; §45.1) qui, de son côté, a rassemblé 20 000 mercenaires grecs (§47.6); de même Nektanébô Ier en 373, qui a «fait rassembler une armée considérable composée de mercenaires»: 20000 selon Diodore (XV, 29.1), 12000 selon Nepos *(Iphicr.* 2.4), ou encore de Tachôs en 360 (XV, 92.2-3); il en fut de même des Sidoniens, qui lèvent une foule *(pléthos)* de mercenaires (XVI, 41.4), ou encore de l'armée envoyée par le Grand Roi contre Chypre (§ 42.7-9) ; de même dans l'armée d'Inaros dans les années 460: le rebelle égyptien compte sur l'aide militaire *(symmakhia;* XI, 74.6) envoyée par Athènes (cf.

Thucydide I,104,109) : ses mercenaires sont particulièrement mis en scène par Ctésias, dans le cadre de la saga de Mégabyze (§§32-37);

2 Les Grecs apparaissent toujours aux avant-postes. À suivre Diodore, en 343, seule l'armée grecque *(hellēnikē dynamis)* est engagée en première ligne, « le reste de l'armée » restant en réserve sous le commandement d'Artaxerxès III. L'armée grecque est elle-même divisée en trois régiments, chacun d'entre eux étant commandé par un Grec et par un Perse: Lakratès et Rhosakès, Nikostratos et Aristazanès, Mentôr et Bagôas. Étant donné le rôle éminent attribué aux chefs grecs, on a l'impression que les chefs perses leur sont subordonnés (XVI, 47.1-4). C'est ce que laisse également entendre Diodore, en précisant que, si Artaxerxès était si soucieux d'acquérir des mercenaires et leurs chefs, c'est qu'il se souvenait cruellement de son échec précédent (§44.1-2). Curieux jugement, qui laisserait entendre que, lors de son expédition antérieure, le Grand Roi ne disposait pas de forces mercenaires, alors que le même Diodore n'a cessé d'exalter leur rôle lors de toutes les campagnes d'Égypte (cf. XV, *41sqq.).* Certes, Diodore note également la présence de «forces barbares » dans l'armée du Grand Roi (XVI,47.2, 4; §50.3; XI, 74-75), mais il met en exergue, de chaque côté, la valeur et le courage particuliers des chefs grecs et, de chaque côté également, il met en scène l'opposition entre les Grecs et leurs employeurs (égyptiens et perses). Au reste, le parallélisme voulu entre les deux armées devient encore plus frappant lorsqu'on considère l'ordre de bataille qu'il transmet: Nektanébô II et Artaxerxès se sont mis l'un et l'autre en réserve, à l'arrière des premières lignes (XVI47.5-6), comme si les mercenaires grecs constituaient l'essentiel de leurs forces respectives.

On retrouve un schéma proche dans les récits relatifs à la participation de Charès auprès d'Artabaze révolté. Si Diodore précise que Charès a combattu aux côtés *(symmakhôn)* du satrape (XVI, 22.1; 34.1), il est clair qu'il lui attribue la gloire des victoires; de même du Thébain Pamménès quelque temps plus tard: «Il défit les satrapes en deux grandes batailles et acquit de la gloire pour lui-même et les Thébains» (§34.2). L'inspirateur (Éphore?) d'une scholie à Démosthène 4.19 passe même sous silence la présence d'Artabaze auprès de Charès: c'est celui-ci qui, seul, à la tête de 10 000 mercenaires, remporte une

victoire éclatante sur Tithraustès qui commande à une force considérable de 20 000 Perses, dont la plupart sont des cavaliers (cf. également *FGrH* 105.5). On soulignera au passage que ce type de présentation n'est pas appliqué exclusivement aux Perses: il est également adopté par Diodore non seulement pour l'armée des pharaons, mais aussi pour l'armée phénicienne révoltée contre les Perses. Dans une phrase stéréotypée, il fait part des foules de mercenaires qu'ont levées les autorités de Sidon (XVI, 41.4); mais, en réalité, seuls les 4 000 mercenaires de Mentôr sont précisément désignés (§ 42.2), et ce sont surtout les milices civiques *(stratiôtai politikoi)* qui semblent bien tenir le rôle principal dans tous les combats (§44.5-6; cf. §45.4-5).

3) Tels que Diodore les rapporte, les affrontements de la campagne de 343-342 semblent donc être même réduits à des combats livrés par les mercenaires grecs des deux camps. S'il a mentionné la présence des Libyens et des Égyptiens dans l'armée de Nektanébô II (XVI, 47. 6), il ne les met guère en scène par la suite: ce sont les Grecs qui défendent Péluse avec courage (§49.2), même si l'on apprend incidemment que les garnisons sont composées de Grecs et d'Égyptiens (§49.7): si Diodore en parle, c'est surtout pour illustrer l'opposition violente entre Grecs et Égyptiens (§ 49.8 ; § 50.2). De même du côté perse: face au Spartiate Philophron qui commande la garnison de Péluse, ce sont les Thébains qui se lancent avec hardiesse, «soucieux de démontrer qu'ils étaient les meilleurs des Grecs prenant part à l'expédition» (46.8-9); c'est l'Argien Nikostratos qui passe le Nil le premier et qui décide du succès des opérations, et c'est un autre Grec, Kleinias de Kos, qui s'oppose à lui dans le camp égyptien (§48.3-5); de même, c'est Lakratès le Thébain qui poursuit activement le siège de Péluse (§49.1-3), et c'est Mentôr le Rhodien qui s'empare de Bubastis et des autres cités voisines (§49.7-8). De même encore en 371: c'est Iphicrate qui se précipite à la tête de ses hommes dans une fortification de la bouche mendésienne (XV, 42.5).

4) Cette présentation est articulée sur un postulat de base: la supériorité des Grecs, tant des soldats que des chefs, si bien que les victoires leur sont entièrement dues, et les défaites uniquement imputables à leurs employeurs. Si Hakôris fait venir Chabrias, «c'est qu'il ne disposait pas de bon général» (XV, 29.2); de même, c'est certainement sur les instances pressantes de Pharnabaze que les Athéniens lui envoient Iphicrate (XV, 29.2)– cet Iphicrate à la valeur duquel Diodore consacre un chapitre spécial (XV, 44); de la même manière, c'est Artaxerxès III lui-même qui demande aux Argiens de donner le commandement à Nikostratos, célèbre pour sa bravoure et sa valeur (XVI, 44.

2-3); de même Chabrias et Agésilas auprès de Tachôs (XV, 92.2-3), etc. Si, en 343, Nektanébô II est vaincu, c'est en raison de son incompétence militaire alliée à une trop grande confiance tirée des victoires précédentes : en réalité, juge Diodore, sa victoire antérieure (en 351) était due au fait qu'il avait donné le commandement des troupes à des chefs de mercenaires grecs, l'Athénien Diophantos et le Spartiate Lamios (XVI, 48.1-2). On retrouve là l'explication que donnait le même Diodore de l'échec de Tachôs en 361-359, qui n'avait pas tenu compte des « sages conseils » donnés par Agésilas (XV, 92.3) ; de même pour Pharnabaze, qui avait négligé les judicieuses propositions d'Iphicrate (XV, 48). Les chefs grecs sont en effet hardis et rapides (XV, 48.1-2, 5-6; 49.2), par opposition aux stratèges perses qui, «lâches et inexpérimentés» » (XVI, 40.4), sont au contraire caractérisés au surplus par leur attentisme et par leur pusillanimité (XV, 43.1-2), et qui sont incapables de marcher rapidement contre les ennemis, car ils perdent un temps considérable à préparer leurs armées et à solliciter sans cesse l'avis du Grand Roi (XV, 41.2-5; XVI, 46.7; cf. XVII, 18.2). D'où les fréquents accrochages entre chefs perses et chefs grecs, les premiers supposés envieux des seconds (XV, 48.2,6) : c'est sur cette base que sont mises en scène les disputes entre les uns et les autres en 343 (XVI, 50.1-4), ou encore en 334 (Arrien I, 12.10; cf. Diodore XVII, 18.4). Quant à la bravoure hors du commun des soldats grecs, elle est illustrée d'abord par opposition à la lâcheté des soldats égyptiens, ceux-ci ne songeant, après les premiers accrochages, qu'à traiter avec les Perses (XI, 77.3; XVI, 49.7-8).

5) La supériorité des Grecs est admise par les Perses eux-mêmes. Telle était déjà la signification de la description, transmise par Xénophon, de la revue organisée en Cilicie par Cyrus le Jeune : ce sont les Grecs de son armée, et eux seuls, qui font naître un sentiment de panique chez les Barbares (Anab. I, 2.17-18). De même lors des campagnes d'Égypte : c'est parce qu'il admire la valeur des Grecs que Mégabyze accepte de passer un accord avec eux, car il craint un affrontement direct (Diodore XI, 77.4) : les Grecs sauvent leur vie « grâce à leur propre courage » *(idia aretē; §77.5)*. Quelques anecdotes de Polyen - qui dépend peut-être lui-même d'Éphore– véhiculent elles aussi ce stéréotype: face aux Perses, un chef spartiate en Égypte, Gastron, arme les Grecs à l'égyptienne et des Égyptiens à la grecque; il dispose ceux-ci en première ligne: «Les Perses les prenant véritablement pour ce qu'ils paraissaient, se mirent en désordre et s'enfuirent» (II, 16); de même Orontès face à Autophradatès: soucieux d'impressionner son ennemi et de faire croire à

l'arrivée d'un renfort de mercenaires grecs, «il arma à la grecque les plus vigoureux des barbares » et ils les mêla aux Grecs : «Voyant les armes grecques, Autophradatès se persuada que c'était le renfort dont il avait entendu parler: n'osant hasarder le combat, il leva le camp et s'enfuit» (VII, 14.4). La première anecdote est d'autant plus frappante qu'elle n'est fondée sur aucune rationalité militaire, même factice (contrairement à celle qui met en scène Orontès): on a plutôt l'impression que l'auteur utilise la parabole à des fins purement idéologiques.

6) La valeur des Grecs est d'autant plus notable que, d'une manière générale, leur participation est numériquement minoritaire: en 343,10 000 Grecs dans l'immense armée royale (XVI, 40.6: chiffres stéréotypés, cf. XI, 74.1); du côté égyptien, toujours en 343, on trouve 20 000 Grecs à côté de 20 000 Libyens et 60 000 *makhimoi* égyptiens (XVI, 47.6).

• *Mercenariat et «décadence»: réalités achéménides et filtre athénien.*– La cohérence et donc l'apparente crédibilité de la thèse que l'on vient de rappeler schématiquement paraissent d'autant plus notables qu'elle est développée au IVe siècle par tous les auteurs grecs. Mais– le paradoxe n'est qu'apparent– c'est cette unanimité même qui fait peser des doutes sérieux sur chacun de ses éléments constitutifs et, partant, sur sa globalité. Il paraît clair en effet qu'elle est articulée sur une opposition radicale et antithétique entre Grecs et Barbares, fort communément alléguée par les adeptes du panhellénisme (Isocrate, Éphore) et par les partisans de la thèse de la «décadence perse» (Isocrate, Éphore, Platon, Xénophon dans le dernier chapitre de la *Cyropédie).* La décadence est elle-même «analysée» à l'aide de stéréotypes commodes et efficaces: la richesse et le luxe *(tryphē* conduisent inexorablement les peuples à se féminiser et à abandonner leurs vertus guerrières traditionnelles. Il est non moins clair que cette thèse s'inscrit dans la longue durée des rapports gréco-perses; rappelons simplement qu'elle est déjà bien présente dans le discours qu'Hérodote fait tenir à Aristagoras de Milet devant Cléomène de Sparte: non seulement les Barbares sont immensément riches, «mais ils sont sans force militaire *(Oute* [...] *alkimoi)...* Ils sont faciles à vaincre... tandis que les Grecs [sont] parvenus, par la guerre, au plus haut point de la valeur» » (V, 49). Il est évident enfin que cette certitude est née au cœur des mêlées des Thermopyles, de Salamine, de Platées et de Mycale – dont on sait que le souvenir a été à la fois pieusement recueilli et savamment transformé par tous les auteurs

athéniens du IVe siècle. Il suffit d'ailleurs, à ce propos, de rappeler l'explication présentée par Diodore-Éphore de la conduite des Grecs en Égypte : lors de leur participation aux combats près d'Inaros, ils veulent être dignes de l'exemple de leurs aînés aux Thermopyles (XI, 77.3-4); le précédent des Guerres Médiques est allégué également par Charès: après « sa» victoire sur Tithraustès, il n'hésite pas à la présenter aux Athéniens comme «la sœur de la bataille de Marathon» (Scholie Dém. 4.14; cf. Plutarque *Aratos* 16.3) !

La faiblesse intellectuelle et la prégnance des présupposés idéologiques d'une telle présentation ne sont plus à démontrer: tout aussi bien, d'autres auteurs avaient-ils développé des thèses absolument différentes sur les composantes politiques de la *tryphē* (signe de puissance), ou/et souligné la valeur et le courage des combattants perses, tant face aux Grecs de 490-479 que face aux Macédoniens d'Alexandre. Mais, pour mieux comprendre la logique et l'efficacité de tels stéréotypes– afin de mieux s'en dégager –, il faut les insérer dans une perspective plus précise encore. Replacés dans le contexte des années 350-340, ces discours sur le mercenariat sont en effet également le reflet d'un débat interne à la cité. Parmi d'autres *corpus* possibles, il suffit de se reporter aux harangues de Démosthène, prononcées dans le cours des guerres et des affrontements contre Philippe II. Tout comme celle du Grand Roi (cf. *Symm.* 3-9; 29-32), la puissance du roi macédonien est tantôt soulignée, tantôt dévaluée, non en fonction d'une évolution constatée, mais simplement en fonction des nécessités argumentaires propres à l'orateur. Sentant faiblir la résolution de l'assemblée, celui-ci tente de la rassurer en mettant en exergue la «décadence» du royaume macédonien, décrite à l'aide des mêmes stéréotypes que ceux utilisés pour dénoncer les tares du système achéménide: Philippe se conduit comme un barbare, s'entourant de bouffons, « de flatteurs et de pillards, des gens capables de se livrer, quand ils sont ivres, à des danses que je n'ose nommer devant vous » *(Olynt.* II, 19)! À cet affaiblissement moral correspond «tout naturellement» la décadence de l'armée macédonienne: faisant appel à un témoignage aussi anonyme que fictif, et contre toute vraisemblance, Démosthène n'hésite pas à disqualifier les soldats du roi, fantassins macédoniens *(pezhetairoi)* et mercenaires *(xenoi)* confondus: « Ils passent, il est vrai, pour des soldats merveilleux... Mais j'ai entendu dire... qu'ils ne valent pas mieux que les premiers venus » (§17).

Il n'est pas difficile de constater que, dans sa logique proprement civique, le mercenariat est vivement combattu par Démosthène: avides d'argent et de butin, les mercenaires et leurs chefs prennent souvent des initiatives contraires

aux intérêts de la cité *(e.g. Olynt.* II, 28; Isocrate, *Paix,* 44). Dans la *Première Philippique,* prononcée en 351, il presse en effet ses concitoyens de recréer des armées civiques, et il dénonce les chefs de mercenaires qui n'hésitent pas à se vendre au plus offrant «et s'en vont... vers Artabaze ou partout ailleurs» (§ 24), ce que rend le Scholiaste (4.24) sous une phrase très tendancieuse: «Ne voulant pas combattre eux-mêmes à cause du danger, les Athéniens entretenaient des étrangers stipendiés (xenoi *misthômenoi).* » On retrouve une appréciation identique chez Diodore (X, 34.8-13), où elle est insérée dans un développement général opposant les cités grecques aux tyrans et aux rois; l'auteur, qui transmet là aussi un jugement d'Éphore, presse les Grecs de ne pas se laisser aller à leur habitude déplorable d'enrôler des troupes mercenaires (xenikai *dynameis)* au lieu d'armées civiques (politikai *dynameis);* brodant inlassablement sur un stéréotype de la vision grecque (athénienne) des guerres Médiques, Diodore souligne en effet la supériorité de la valeur/courage *(aretē* = Grecs) sur le nombre *(plēthos* = barbares). À l'évidence et en des termes pratiquement superposables, Démosthène et Diodore considèrent l'appel aux mercenaires comme l'un des symptômes de la décadence de l'esprit civique. À l'image de Xénophon traitant des Perses dans le dernier chapitre de la *Cyropédie* ou des Spartiates dans le dernier chapitre de la *Constitution des Lacédémoniens* (Spartiates de « l'ancien temps » et Perses «d'aujourd'hui» étant eux mêmes opposés synoptiquement dans *l'Agésilas* IX), Démosthène aime alors à opposer la vertu des anciens à la décadence morale qu'il dénonce dans l'Athènes de son temps; en ce temps-là, «le roi macédonien obéissait comme il convient qu'un barbare obéisse à des Grecs » *(Olynt.* III, 24), « en ce temps-là», au lieu de faire appel à des mercenaires, le peuple «osait faire campagne pour lui-même» (III, 30). Global, le discours prend valeur universelle : il est plaqué sur tout État soupçonné d'être incapable de mobiliser les siens contre un ennemi. C'est ainsi que les pharaons comptent moins sur leurs troupes que sur les défenses naturelles du pays (Diodore XV, 47.1-3; XVI, 46.7-8, 47.6-7, 48.7); on retrouve là un motif bien connu dans la littérature grecque, condamnant les cités qui mettent tous leurs espoirs dans les fortifications, au lieu de compter d'abord sur le courage des citoyens. La même dénonciation est portée contre les Perses par Alexandre (cf. Arrien VII, 8.7).

Certes– on l'a déjà répété à plusieurs reprises ici– le décryptage idéologique des sources grecques ne peut tenir lieu de démonstration: la réalité achéménide n'est pas le reflet inverse des représentations grecques. Mais force

est de constater que les références multiples aux mercenaires grecs du Grand Roi n'ont pas en elles-mêmes valeur démonstrative, elles ont pour fonction première de dénoncer la décadence de l'esprit civique, mise en parallèle avec la faiblesse postulée des armées des satrapes et des Grands Rois, l'une et l'autre étant présentées dans une commode opposition entre un «autrefois» (vertu) et un «aujourd'hui» (décadence) reconstitués de toutes pièces, qu'il s'agisse d'Athènes, de Sparte ou de la Perse. Dans la logique de tels discours, la référence perse (ou égyptienne) joue donc d'abord un rôle de faire-valoir, qui ne nécessite pas de démonstration argumentée sur des faits contrôlés et contrôlables. Mais alors, si personne ne songe à évaluer l'efficacité et l'organisation de l'armée de Philippe à travers le seul prisme déformant des harangues de Démosthène, pour quelles raisons l'historien devrait-il se montrer plus crédule dès lors que c'est l'Empire perse qui est mis en scène par les orateurs et polémistes athéniens? Gageons que ceux-ci seraient bien étonnés, s'ils pouvaient apprendre que l'on accorde encore parfois aujourd'hui une valeur démonstrative à une « analyse », qui donne de l'empire d'Artaxerxès III ou de Darius III l'image d'une cité qui, incapable de se défendre par ses propres forces, remet son salut dans les bras de mercenaires étrangers sans scrupules!

• *L'organisation du commandement.*– On reste également très sceptique sur la présentation que Diodore donne de l'organisation du commandement lorsque des chefs de mercenaires grecs prennent part aux combats. On a vu que, selon lui, le commandement des trois régiments constitués par Artaxerxès III en 343 est confié à trois couples gréco-perses, Diodore laissant même entendre que ce sont les Grecs qui dirigent les manœuvres. Le vocabulaire utilisé ne lève pas les ambiguïtés: en principe, le Grec est *stratēgos,* le Perse *hégemôn* (XVI, 47.1), ce qui implique que l'autorité appartient au second; mais Aristazanès est désigné comme «partageant le commandement *(synarkhôn)* » avec Nikostratos (47.3), et Bagôas «combat aux côtés *(synestrateuto)* de Mentôr» (§47.4). Néanmoins, l'activité des uns et des autres dissipe les doutes que laissent planer la présentation et le vocabulaire de Diodore: après que Lakratès eut passé un accord avec les mercenaires de Péluse, « Artaxerxès envoya Bagôas avec des soldats barbares pour prendre possession *(paralambanein)* de Péluse» (§49.4; cf. 6: *paradidômi)* ; le terme utilisé est clair: c'est à un Perse qu'il revient de prendre officiellement

possession de la ville au nom du roi; de même à Bubastis: les Grecs de la garnison envoient des émissaires à Bagôas; c'est lui qui entre le premier dans la ville, à la tête de soldats barbares (§50.1,4).

Par ailleurs, Diodore met en scène des conflits nés de la cohabitation des Perses et des Grecs, tels ceux entre Lakratès et Bagôas (49.1-6) ou entre Mentôr et Bagôas (50.1-6). On retrouve la présentation lors de la campagne de 373: « L'audace et la valeur d'Iphicrate excitèrent les soupçons de Pharnabaze, qui se demandait s'il n'allait pas s'emparer de l'ÉGYPTE pour son propre compte... [Les officiers perses de l'entourage de Pharnabaze], qui le jalousaient, répandaient des calomnies injustes sur lui» (Diodore XV, 42.2). La participation des chefs de mercenaires aux délibérations de l'état-major est également attestée auprès de Cyrus le Jeune: mais, dans tous les cas, la décision appartient au chef suprême, qui est toujours un Perse. Les choses sont donc claires: sous la haute autorité du roi, ce sont les Perses qui détiennent le commandement. Qui pourrait d'ailleurs en douter, quand Diodore insiste sur la faveur dont jouissent auprès du roi les trois généraux perses de 343, tous distingués «par leur courage et leur loyauté» (§47.1)? Rhosakès se flattait de descendre d'un des Sept (§ 47.2) ; « Aristazanès était introducteur *(eisaggeleus)* du roi et le plus fidèle de ses Amis *(pistotatos tôn philôn)* après Bagôas »(§47.3) ; quant à ce dernier, c'était «celui en qui le roi avait le plus confiance» (§47.4).

Si les Grecs apparaissent si souvent, c'est, d'une part, en raison de l'orientation très partiale de l'œuvre d'Éphore: on a vu également que l'auteur anonyme attribue à Charès et à Pamménès la direction des opérations militaires contre Tithraustès; c'est au détour d'une mention accidentelle que l'on apprend qu'à l'issue d'un raid mené par Pamménès, Artabaze confia le commandement des troupes à deux de ses frères, Oxythras et Dibiktos (Polyen VII.33.2). C'est peut-être aussi que les chefs perses préfèrent sacrifier les troupes mercenaires avant d'engager leurs troupes « barbares ». C'est enfin que, comme dans l'armée de Cyrus le Jeune, les chefs grecs conservent la direction de l'unité qu'ils ont levée eux-mêmes (cf. XVI, 48.3: Nikostratos *tôn Argeiôn stratēgos);* mais ce commandement limité est intégré dans une chaîne dirigée par les Perses: la direction générale des opérations et les décisions stratégiques relevaient du Grand Roi lui-même (§49.6-7).

• *Memnon, les satrapes perses et Darius III.* - Il est tout à fait frappant de

constater que le même Diodore – cette fois au livre XVII - reprend le même type d'explication pour rendre compte de la position exceptionnelle du Rhodien Memnon au début du règne de Darius III. Face à la première offensive macédonienne en 336-335, seul Memnon semble mener la contre-attaque : c'est lui qui met Parménion en fuite devant Pitanè (§7.8). Bien que Darius «ait sélectionné les meilleurs chefs» *(aristoi hēgemones;* non nommés), c'est à Memnon qu'il confie 5 000 mercenaires, « avec ordre de marcher contre la ville de Cyzique » (§ 7.2-3). La raison de ce choix? « Memnon n'avait pas d'égal, tant par sa bravoure *(andreia)* que par ses compétences stratégiques. » Sa situation particulière est également mise en scène lors du conseil de guerre de Zélée décrit tant par Diodore que par Arrien: il est clair que le premier prend fermement parti en faveur de la stratégie de la terre brûlée, prônée, contre les Perses, par celui que Diodore présente à nouveau comme «fameux par ses talents de stratège», face à des généraux perses une nouvelle fois disqualifiés par leur lenteur à prendre des décisions et à se mettre en campagne (§ 18.2-3). C'est Memnon qui, encore, semble diriger la retraite des Perses vers Milet (§22.1), puis sur Halicarnasse: c'est lui qui repousse les premiers assauts (§24.5), qui fait une sortie et qui inflige de lourdes pertes aux Macédoniens (§25.5). Il convoque en conseilles officiers *(hegemones),* qui l'entourent *(hoi peri ton Memnona:* §25.3), qualifiés ailleurs (§27.5) de « stratèges et satrapes» *(hoi peri* ton Mem*nona)* : ces officiers sont manifestement d'abord les commandants de mercenaires, parmi lesquels les Athéniens Éphialtès et Thrasybule (§ 25.6; § 26.2-3). Darius sut reconnaître sa valeur exceptionnelle, et envoya une lettre «aux habitants du littoral, ordonnant à tout le monde d'obéir à Memnon; celui-ci fut investi du commandement suprême» *(tôn olôn hegemonia;* §23.6). À cette fin, Darius lui confie de grandes sommes d'argent (§29.1). On comprend donc aisément la chute de l'histoire: «La mort de Memnon brisa également l'Empire de Darius» (§29.4) et elle redonna confiance à Alexandre (§31.4). C'est alors que Diodore met en scène un conseil de guerre réuni par Darius: face à l'Athénien Charidèmos, qui proposait d'envoyer une armée sur la côte, commandée par «un général éprouvé» (lui-même! §30.3), Darius entra dans une violente colère et, s'il se résolut à prendre lui-même la tête de ses troupes, «c'est qu'il cherchait un général capable de succéder à Memnon dans son commandement. Incapable d'en trouver un, il fut contraint de descendre en personne vers la côte et de livrer bataille pour le salut de son empire » (§30.7: *eis ton hyper tēs basileias kindynon)* – explication absolument identique à

celle que le même Diodore (XVI, 40.5-6) fournit de la conduite d'Artaxerxès III face aux révoltes égyptiennes: contraint par la couardise et l'incompétence de ses stratèges, Artaxerxès dut passer outre sa propre faiblesse et son amour du repos, «et décida de conduire lui-même les opérations pour défendre son royaume » *(tous hyper tēs* basileias *agônas).*

L'ensemble de la présentation donne d'abord de Darius l'image d'un homme irrésolu, qui met toute sa confiance dans le Rhodien et dans ses mercenaires. Une seule remarque suffit pour ruiner la présentation de la source de Diodore: si Darius se met en route dans l'été 333 vers la Cilicie, c'est évidemment qu'il a depuis de nombreux mois déjà commencé de préparer son armée à Babylone, sans attendre que la mort de Memnon l'y ait contraint. Il est non moins clair que Diodore focalise son récit sur Memnon, et ne cite jamais nommément les généraux perses qui ont quitté le champ de bataille du Granique. Pour ne prendre ici que l'exemple des affaires d'Halicarnasse, Diodore «oublie» fort opportunément (pour la cohérence de son discours) la présence active d'Orontobatès, satrape de Carie (cf. Arrien I, 23.1). Il est non moins évident que les arguments échangés dans le conseil de guerre de Zélée rappellent étrangement les disputes entre chefs grecs et chefs perses reconstituées par le même Diodore en Égypte: en 334, la responsabilité des chefs perses est dénoncée, au même titre que celles de Tachôs ou celles de Pharnabaze, qui avaient refusé d'adopter le dispositif stratégique («sages conseils ») proposé respectivement par Chabrias (XV, 92.3) et par Iphicrate (XV, 43). Il est clair également que la position exceptionnelle de Memnon est pensée en parallèle avec celle que confère Diodore à son frère Mentôr après la campagne d'Égypte (XVI, 50.7; 52.1-2) - ce qui n'est guère convaincant. Quant à la confiance absolue manifestée par le Grand Roi à Memnon, elle rappelle singulièrement ce que le même Diodore écrivait du soutien espéré par Artaxerxès III de l'arrivée de l'Argien Nikostratos au début de la campagne d'Égypte (XVI, 44.2-3). Certes, Diodore n'est pas l'unique auteur à donner une telle importance aux activités de Memnon; mais l'appui d'Arrien ou de Quinte-Curce ne confère pas, de lui-même, une validité à la thèse qu'ils sont les seuls à développer avec une telle constance. On reprendra ultérieurement l'analyse du rôle que joua Memnon au début de l'offensive d'Alexandre. Observons simplement ici que les nombreuses réitérations de motifs que l'on peut noter entre les livres XVI et XVII de Diodore incitent à se montrer circonspect sur la prééminence que l'auteur attribue au Rhodien et aux mercenaires grecs, tout autant que sur le jugement porté contre l'incompétence des généraux perses et

contre la pusillanimité du Grand Roi.

• *Le Grand Roi et les mercenaires des satrapes.*– Par ailleurs, les histoires courant sur les mercenaires d'Artabaze ou d'Orontès ont nourri une analyse d'ordre plus proprement politique, d'une efficacité d'autant plus redoutable qu'elle est attribuée au Grand Roi lui-même. En présentant les débuts de la révolte d'Artabaze contre Artaxerxès III au milieu des années 350 (cf. ci-dessus chapitre xv, 9), le scholiaste anonyme (Schol. *Dém.* 4.19) transmet les informations suivantes:

> Le roi des Perses envoya aux satrapes du littoral l'ordre de débander leurs armées mercenaires *(ta mistophorika strateumata),* au motif des énormes dépenses qu'elles requéraient; en conséquence, les satrapes renvoyèrent les soldats *(stratiôtai).* Au nombre d'environ 10 000, ces soldats se présentèrent à Charès, stratège athénien, qui avait alors la direction d'une armée mercenaire *(xenikē dynamis),* et ils se mirent sous son commandement. Alors en révolte *(apostas),* le Perse Artabaze combattait contre le roi; il manda à Charès de mener son armée sur le territoire du roi.

À première vue, l'ordre royal semble illustrer la thèse de l'affaiblissement du pouvoir central, face à des satrapes qui peuvent se constituer des armées à l'aide des mercenaires. À son tour, cette interprétation est parfois englobée dans le cadre plus ample d'une évolution vers la création d'armées satrapiques personnelles, telles qu'on peut les observer à l'époque hellénistique. L'interprétation se nourrit également d'un rapprochement avec un ordre d'Alexandre tel qu'il est transmis par Diodore (XVII, 106.3) : «Le roi écrivit à tous les stratèges et satrapes d'Asie d'avoir à licencier sur le champ tous leurs mercenaires, dès qu'ils auraient pris connaissance de sa lettre. »On pourrait ajouter qu'à une époque antérieure plusieurs satrapes sont entrés en révolte avec l'aide de mercenaires (e.g. Ctésias § 37, § 52).

Cependant, l'hypothèse est fragile. Le rapprochement avec l'ordre d'Alexandre est évidemment tentant, mais il est purement formel. Diodore inscrit en effet très clairement sa mention dans le cadre très troublé du retour d'Alexandre de l'Inde; à cette date, on sait que le roi dut prendre des mesures draconiennes soit contre des usurpateurs (en Perse et en Médie), soit contre des satrapes qui avaient profité de son absence pour piller et rançonner les

populations. C'est alors que Diodore fait part des craintes des stratèges: «Certains d'entre eux, disposant de mercenaires, entrèrent en rébellion ouverte contre le roi» (XVII, 106.2). Alexandre cherche donc à ôter leurs mercenaires à des satrapes et stratèges *déjà* entrés en révolte. Rien de tout cela dans le texte du Scholiaste: tout au contraire, d'une part, Artabaze enrôle des mercenaires *après* sa révolte et, d'autre part, les satrapes (dont on se demande d'ailleurs qui ils sont exactement) ne font aucune difficulté pour appliquer l'ordre royal. L'impression prévaut plutôt, dans cette présentation, que personne n'a mis en cause l'autorité royale et que celle-ci, à cette date, n'était pas réellement menacée.

Ces observations conduisent à prendre l'information avec beaucoup de scepticisme. On est tenté de penser que l'auteur a attribué à Artaxerxès III une attitude souvent prêtée aux Perses par les Grecs, qui aimaient à dénoncer l'avarice du Grand Roi (cf. Plutarque *Alex.* 69.2) et sa mauvaise volonté à payer les soldats grecs entrés à son service *(Hell. Oxyr.* 19.2). Et même si l'on accepte l'information, force est d'observer que le texte du Scholiaste est en contradiction avec la présentation donnée par Diodore (XVI, 22.1-2), ce qui n'a pas manqué d'embarrasser les commentateurs. Qui plus est, le Scholiaste a très librement commenté un passage de la *Première Philippique,* où Démosthène dénonçait les chefs des mercenaires, qui n'hésitent pas à abandonner la mission qui leur a été confiée, pour faire voile «vers Artabaze ou partout ailleurs» (§ 24). Tout en suivant la logique de l'argumentation de Démosthène, le Scholiaste a ajouté des détails qui lui sont propres: à partir d'un discours fondé sur une logique civique (ci-dessus), l'inspirateur de la glose (Éphore?) a établi un lien avec un « fait » qui paraît dénoncer les mêmes maux chez les Perses ou/et, peut-être, illustrer la politique que Démosthène propose de suivre à l'encontre des mercenaires, à savoir les licencier. Tout compte fait, le texte de la scholie ne peut certainement pas contribuer à fonder l'interprétation historique que l'on en a tirée.

• *Mercenaires et «mercenaires»: les Grecs et les autres.*– Certes, la présence de troupes mercenaires au sein des armées royales et satrapiques au IVe siècle est hors de doute. Encore convient-il de s'interroger sur le rôle central que leur attribuent les auteurs grecs, en même temps que sur les évolutions internes de l'Empire qui, éventuellement, ont pu nourrir la thèse de la décadence militaire achéménide. La discussion sur ce point requiert de

répondre à une question préalable: qu'est-ce qu'un mercenaire dans les armées achéménides, et tous les mercenaires sont-ils d'origine grecque? Ce sont là des questions que l'on ne pose généralement même pas, tant il est évident que le problème a (presque) toujours été abordé à travers sa composante grecque (la signification du mercenariat au regard de l'évolution socio-politique interne des cités grecques). Or, ni le vocabulaire utilisé ni la vraisemblance historique ne fondent sérieusement une telle interprétation, affichée pourtant avec une belle constance et une imperturbable assurance. Afin de rendre la démonstration plus convaincante, on sélectionnera ici des exemples situés exclusivement sur le front méditerranéen de l'Empire, car on veut croire que personne ne songera à soutenir que les garnisons de Babylone, de Suse, de Persépolis, d'Ecbatane ou de Bactres étaient composées majoritairement de Grecs!

Sans prétendre avoir fait un recensement complet, relevons quelques exemples notables tirés des historiens anciens d'Alexandre. Parlant des mercenaires (20 000 selon lui) qui sont l'une des composantes de l'armée des satrapes en 334, Arrien utilise le terme générique *xenoi pezoi* misthophoroi (I, 14.4 ; I,15.2); les Macédoniens retrouvent face à eux des *misthophoroi* à Éphèse (1,17.9), *des xenoi hoi misthophoroi* à Milet (I,18.4), des *xenoi* à Halicarnasse (I, 20.1; 23.5), des *xenoi misthophoroi* à Hyparna (I, 24.4), etc. Mais tous ces *xenoi* et/ou *misthophoroi* sont-ils bien des Grecs? La présence de mercenaires grecs est certes souvent exprimée, mais ils ne constituent manifestement qu'une partie desdits *misthophoroi* (I, 19.1; I, 29.5; III, 6.2). Plusieurs expressions sont, quant à elles, dénuées d'ambiguïté: à Sylleion, Arrien distingue clairement les xenoi misthophoroi des [*xenoi*] epikhouroi (I, 26.5), ceux-ci désignant manifestement des soldats levés sur place; à Kelainai, on trouve 1000 Cariens et 100 misthophoroi *hellēnes* (I, 29.1), et à Gaza des Arabes hoi misthôtoi (II, 25.4; cf. II, 27.1 et Quinte-Curce IV, 6.15: *Arabs quidam, Darei miles),* mêlés à des Perses (Quinte-Curce IV, 6.30). Il est donc indéniable que, même dans les régions occidentales, les mercenaires au service des Perses ne sont pas exclusivement d'origine grecque. C'est d'ailleurs ce dont on pouvait également se douter en lisant l'exposé général que fait Xénophon des troupes d'occupation dans les satrapies: «Le roi fait chaque année une revue des mercenaires *(misthophoroi)* et de tous ceux à qui il est prescrit de porter les armes » *(Écon.* IV, 6), où les premiers sont expressément distingués des soldats des garnisons: absolument rien n'autorise à les cataloguer systématiquement comme Grecs (même s'il y avait à coup sûr des

Grecs parmi eux, du moins en Asie Mineure occidentale). Un autre exemple significatif: dans le récit de l'expédition menée contre les rois chypriotes dans les années 350, Diodore écrit que la richesse de l'île y amena en foule « des soldats *(stratiôtai)* , attirés par l'appât du gain» (XVI, 42.8-9). Si le contexte et la terminologie assurent qu'il s'agit de soldats combattant pour une solde et une part du butin, il est non moins clair qu'il ne s'agit certainement pas de Grecs exclusivement, puisque l'auteur précise qu'ils viennent du continent, à savoir de Syrie et de Cilicie : il y avait évidemment dans ces régions bien des gens du pays tout prêts à s'enrôler.

D'où viennent donc et comment étaient levés ces mercenaires non grecs? La réponse paraît évidente : ils étaient engagés dans toutes les régions de l'Empire et, plus précisément, par les satrapes et généraux dans les territoires relevant de leur autorité, tels les Arabes misthôtoi par Batis à Gaza, tels aussi les *misthôtoi* chalybes et taoques dans l'armée de Tiribaze d'Arménie (Xénophon *Anab.* IV, 4.18), les *misthophoroi* arméniens, mardes et chaldéens dans les troupes d'Orontès et d'Artouchas (IV, 3.3) ou encore probablement les Mysiens dans l'armée de Pharnabaze (Xénophon *Hell.* IV, 1.24). Ailleurs, le même Xénophon écrit des Chaldéens d'Arménie «qu'ils combattent pour une solde *(misthou strateuontai)*, quand on a besoin d'eux» (Cyr. III, 2.7). C'était à coup sûr une pratique absolument générale, puisque Strabon mentionne que les Perses levaient des mercenaires *(misthophoroi)* chez les Hydraques de l'Inde (XV, 1.6): de nombreux exemples attestent du développement du mercenariat en Inde à cette époque (e.g. Arrien IV, 26.1 et 27.2; Diodore XVII, 84; Plutarque Alex. 59.3-4); c'est peut-être ce dont rend compte également Ctésias à sa manière *(Indika* 22). Ce sont ces troupes que Xénophon désigne sous l'appellation tout à fait caractéristique de *hoi basileôs misthophoroi (Anab.* VII, 8.15). Le passage montre fort clairement que l'auteur renvoie ainsi aux troupes territoriales et aux garnisons de Mysie, qui viennent au secours d'Asidatès de toutes les places fortes des alentours, parmi lesquelles on trouve par exemple «des hoplites assyriens, des cavaliers hyrcaniens»; on connaît également la présence de colons militaires mèdes, hyrcaniens et bactriens en Asie Mineure en 334 (Diodore XVII, 19.4), et l'existence d'établissements hyrcaniens en Lydie est attestée par Strabon (XIII, 4.13), de même que l'existence d'établissements bactriens dans la même région est mentionnée indirectement chez Athénée (XIV, 636a-b). Ces exemples viennent d'abord confirmer – mais en était-il vraiment besoin? – que tous les garnisaires soldés de l'Empire ne sont pas des Grecs. Il paraît clair par

ailleurs que tous les soldats installés à demeure de cette manière sont qualifiés indistinctement par les auteurs grecs de *misthophoroi*, ce que l'on traduit par l'appellation fort ambiguë de mercenaires. Dans une certaine mesure, la terminologie grecque n'est pas complètement fautive, car ces « mercenaires » achéménides reçoivent une solde (sous forme de nourriture: *trophē*) : on peut aisément supposer que, s'ils avaient eu l'occasion d'en parler, les auteurs grecs auraient désigné pareillement les garnisaires d'Éléphantine, qui recevaient des rations en nature et en argent. Mais la terminologie grecque introduit en même temps une confusion fâcheuse, car les *basileôs misthophoroi* ne sont pas des mercenaires dans le sens exact qu'il revêt en Grèce ancienne.

Revenons un instant à Artaxerxès III en 345-343: Diodore mentionne qu'à côté des mercenaires levés en Grèce (et de ceux amenés par Mentôr), le roi a levé 6 000 *stratiôtai* dans les pays littoraux de l'Asie Mineure, ajoutant que l'armée comptait ainsi 10000 Grecs à titre de *summakhoi* (XVI, 44.4). Ces précisions amènent deux remarques: l'expression utilisée *(hoi tēn parathalattion tēs Asias oikountes)* n'implique pas nécessairement (malgré Diodore: Hellēnes) que les 6 000 soldats étaient tous grecs: on pouvait éventuellement y trouver des Cariens ou des Lyciens (par exemple); d'une manière plus générale, l'assimilation que l'auteur établit entre les mercenaires et les *symmakhoi* est très douteuse. Bien que le terme *symmakhoi* puisse revêtir le sens assez large et neutre de «renforts militaires », il peut aussi renvoyer à une réalité plus technique. On sait par exemple que, lors de ses renforcements (inachevés) d'Ecbatane, Darius III a reçu des Cadusiens et Scythes *symmakhoi* (Arrien III, 19.3); ultérieurement, Bessos espère rallier à lui des Saces comme *symmakhoi* (III, 25.3), de même que Spitaménès, qui compte sur la *symmakhia* conclue avec les Saces, à qui il promettait une part de butin (IV, 5.4-5); quant aux Saces amenés par Bessos à Gaugamèles, Arrien précise à leur propos qu'ils n'avaient pas été enrôlés comme sujets *(hypékooi)*, mais qu'ils avaient envoyé un contingent « en raison de l'alliance avec Darius *(kata symmakhian tēn Dareiou)* » (III, 8.3). Ces derniers exemples conduisent à supposer que les 6000 soldats enrôlés par Artaxerxès III ne sont pas des mercenaires au sens grec du terme, mais des «mercenaires» au sens achéménide: c'est-à-dire des soldats qui s'enrôlent non pas de leur propre initiative, mais plutôt en raison d'une obligation impériale qui pèse collectivement sur eux (comme sur les Arabes, Mysiens, Taoques, Chaldéens, Mardes, Chalybes ou autres Indiens). Les 6 000 «mercenaires» *symmakhoi* de l'armée d'Égypte n'étaient probablement rien d'autre que des troupes enrôlées

dans les cités et chez les peuples côtiers sujets par les satrapes d'Asie Mineure, puis envoyées au Grand Roi alors en Phénicie. Il est au reste tout à fait caractéristique que Diodore lui-même les distingue et qu'il les désigne collectivement sous l'expression de hoi *tou basi*leôs Hellēnes (XVI, 47.4), expression qui fait assez clairement écho aux hoi basileôs *misthophoroi* de Xénophon. La différenciation ainsi introduite ne renvoie pas prioritairement à l'origine ethnique des soldats, mais aux modalités institutionnelles de leur levée.

Dans la réalité achéménide, les «mercenaires royaux» doivent être distingués par exemple des soldats des *hatru* babyloniens, astreints à prendre en charge eux-mêmes les frais de leur enrôlement, et plus encore des Perses de la *diaspora* impériale, qui doivent amener leurs troupes à toute réquisition: les «mercenaires royaux» en effet reçoivent leur nourriture *(trophē)* de l'administration (Xénophon *Écon.* IV, 5-7). Il convient donc de distinguer les levées organisées dans le cadre des mobilisations générales ou partielles (prestations comparables aux levées tributaires : cf. Hérodote III, 67 et Justin I, 9.12-13) et les enrôlements de soldats soldés chez les peuples sujets, même si l'une et l'autre catégories sont parties constitutives de l'armée royale (ou d'une armée satrapique). Dans cette hypothèse, bien loin de constituer un symptôme du dépérissement des ressources militaires du Grand Roi, l'existence de troupes de «mercenaires royaux» doit être plutôt considérée comme une preuve de ses capacités à les renouveler. Elle vient également rappeler la diversité des modes de contrôle et d'utilisation des peuples de l'Empire par le pouvoir central: désignés par le même Xénophon (Anab. V, 5.17) comme non sujets *(hypēkooi)* du roi, Kardouques, Taoques et autres Chaldéens lui fournissent des soldats à titre de « mercenaires royaux».

• *«Armée grecque» et «armée barbare».* – De manière à situer plus précisément la participation des mercenaires, il serait important de définir la composition des armées royales du IVe siècle. Malheureusement, la terminologie antique est souvent confuse. L'appellation de «Perses» elle-même n'est pas univoque: les 20 000 Perses - surtout des cavaliers - que commande Tithraustès face à Artabaze *(Schol. Dém.* 4.19) ne sont certainement pas tous d'origine perse, même s'il a sans doute recouru à la mobilisation des contingents amenés par les représentants de l'aristocratie perse installée à demeure en Grande-Phrygie : ici comme dans bien d'autres

occurrences, « Perses » signifie «soldats loyaux levés dans le cadre des structures impériales » (y compris des Perses proprement dits, évidemment). De son côté, Diodore se contente le plus souvent de parler de l'armée barbare, sans autre précision : cependant, outre le précédent évident de l'armée « barbare » de Cyrus le Jeune (chapitre xv, 2), les modalités mêmes des enrôlements d'Artaxerxès III à Babylone impliquent qu'on a réuni des forces levées en Mésopotamie et dans l'est de l'Empire (XVI, 42.1); comme à l'accoutumée, le roi a été rejoint sur sa route par des contingents satrapiques amenés d'Asie Mineure (sans doute en Cilicie), telles «la grande force de cavalerie et la non négligeable force d'infanterie barbare», conduites par Rhosakès, «satrape d'Ionie et de Lydie» (§47.2); on peut supposer également que, précédemment défaits par les Sidoniens (§42.1-2), Mazée et Bélésys (si celui-ci n'a pas disparu entre-temps) ont amené les contingents tirés de Cilicie et de Syrie; c'est en Phénicie que le rejoignent les mercenaires, ainsi que les *symmakhoi* d'Asie Mineure (§44.1-4). C'est l'ensemble de ces contingents qui constituent l'armée royale, au sein de laquelle la partie, isolée par Diodore sous l'appellation d'armée grecque (comme dans l'armée de Cyrus le Jeune), constitue un sous-ensemble numériquement minoritaire.

À cet exemple, on en joindra d'autres, qui témoignent éloquemment des capacités intactes des ressources militaires propres des satrapes et des Grands Rois jusqu'à et y compris le règne de Darius III. L'un des plus intéressants est situé dans une période (règne d'Artaxerxès II) où l'on s'accorde en général pour postuler que les satrapes recourent massivement à l'enrôlement de mercenaires (grecs). Il s'agit de l'inventaire fort précis, que l'on trouve chez Nepos *(Datamès* 8.1-2), des contingents mis en ligne par Autophradatès face au rebelle Datamès :

> Il y avait en fait de barbares [Perses] : 20 000 cavaliers et 100 000 fantassins, de ceux que les Perses appellent Kardakes et, appartenant encore à leur nation, 3 000 frondeurs ; en plus, 8 000 Cappadociens, 10000 Arméniens, 5000 Lydiens, 3000 Aspendiens et Pisidiens, 2000 Ciliciens, 2000 Captianiens (?), 3 000 mercenaires grecs. Les troupes légères étaient innombrables.

Ce document, qu'il n'y a aucune raison de révoquer en doute, est fort clair: Nepos distingue soigneusement les Perses proprement dits (barbares, Perses, Kardakes) des autres contingents et, entre ces derniers, il distingue non moins précisément les mercenaires grecs et les levées opérées dans les satrapies

d'Asie Mineure à titre de prestations impériales (Cappadoce, Arménie, Lydie, Cilicie: on ne sait quel *ethnos* se cache sous le terme « Captianiens » [Cataoniens ?]); il est possible que, parmi les levées impériales, les Pisidiens et les Aspendiens aient été enrôlés à titre de «mercenaires» (au sens achéménide: ci-dessus) ; on notera enfin que, quels que soient les doutes que l'on peut légitimement nourrir sur les chiffres absolus, la part des mercenaires grecs est proportionnellement très faible.

La composition des contingents satrapiques à la bataille du Granique est dénuée d'ambiguïté. Si, dans un premier temps, on met de côté le problème des mercenaires étrangers – que l'on reprendra bientôt (ci-dessous) –les modalités du rassemblement des troupes satrapiques offrent des renseignements globalement cohérents d'une source à l'autre. Les satrapes d'Asie Mineure (sont nommés Arsitès de Phrygie Hellespontique, Spithridatès de Lydie et d'Ionie, Atizyès de Grande-Phrygie, Mithrobouzanès de Cappadoce) rassemblent leurs troupes de partout: on y trouve donc des cavaliers hyrcaniens, des Mèdes, des Bactriens, dont tout permet de supposer qu'ils proviennent des colonies et garnisons permanentes, les «mercenaires royaux» (ci-dessus); les maîtres de dôreai (tel Memnon, sans doute aussi Arsamès) ont amené leurs «propres cavaliers»; les peuples sujets ont conduit un contingent au satrape dont ils dépendaient (un contingent de cavaliers paphlagoniens près d'Arsitès). Dans les modalités de sa levée et dans sa composition même, l'armée commandée par Arsitès en 334 ressemble trait pour trait à l'armée «barbare» rassemblée par Cyrus le Jeune en Asie Mineure.

Venons-en maintenant aux armées dirigées en personne par Darius à Issos et à Gaugamèles. La documentation pose deux problèmes méthodologiques préalables: tout d'abord, celui des chiffres, grossis démesurément par les auteurs anciens (au reste dans des proportions variables); on peut rappeler ici ce qui a été dit des armées de Xerxès en 480, et postuler que sur ce point, il est impossible d'établir une évaluation chiffrée qui soit sûre. Remarquons d'ailleurs au passage que Quinte-Curce compare explicitement la revue organisée par Darius III au recensement de l'armée de Xerxès à Doriskos (III, 2.2), d'où le commentaire: «Foule presque innombrable, et qui paraissait plus considérable encore que son chiffre même» (2.3)! En deuxième lieu, l'analyse du dispositif initial des corps de troupes et du déroulement des batailles devrait en principe apporter des éléments informatifs essentiels: malheureusement, dans ce cas comme dans bien d'autres, les récits anciens sont lacunaires et contradictoires, si bien que la reconstitution des manœuvres

continue de diviser les spécialistes du *war game:* c'est le cas en particulier de la bataille de Granique, sur laquelle les comptes rendus d'Arrien et de Diodore s'opposent du tout au tout.

En tout état de cause, les textes anciens sont suffisamment univoques pour que l'on puisse affirmer, sans crainte d'erreur, que Darius a composé ses armées à l'aide de contingents ethniques levés dans toutes les satrapies de l'Empire qu'il contrôlait alors (cf. l'expression kata *ethnē:* Arrien II, 8.8; Diodore XVII, 58.1 [Gaugamèles]). De manière à préparer la bataille qui allait se dérouler à Issos, le Grand Roi a fait venir à Babylone des troupes venues de partout: si la longueur des opérations empêcha la venue des contingents du Plateau iranien, on y retrouve en revanche (selon Quinte-Curce) des Perses, des Mèdes, des Barcaniens, des Arméniens, des Hyrcaniens (Quinte-Curce III, 2.4-9; ordre de bataille: III, 9.1-6 et Arrien II, 8.5-8); de même, entre 332 et 331, c'est à Babylone que Darius convoque à nouveau ses troupes, avant de les conduire près d'Arbèles : cette fois, on a pu faire venir les contingents du Plateau iranien (cf. Quinte-Curce IV, 9.1-3), qui constituent même, selon Arrien (qui se réfère à un document officiel transmis par Aristobule), le cœur de la nouvelle armée royale (III, 11.3-7); chaque satrape a amené son ou ses contingents (III, 8.3-7). Sans analyser dans le détail chacun d'entre eux, la conclusion est évidente: de 334 à 331, Darius a utilisé toutes les ressources militaires de l'Empire, dont tout permet de penser qu'elles sont alors à la fois très diversifiées (colons, garnisons, soldats de la diaspora impériale, contingents des peuples soumis, «mercenaires royaux») et tout à fait considérables.

Reste le problème des mercenaires grecs de Darius III, que l'on a jusqu'à ce point volontairement laissé de côté. Les textes anciens renvoient à trois problèmes bien connus: le nombre, l'origine ethnique et la spécialisation technique de ces troupes. Il convient donc d'abord d'exposer les informations offertes en ce domaine par les auteurs d'Alexandre, en les distinguant dans leur chronologie:

1 Seul de tous les auteurs anciens, Arrien mentionne à deux reprises l'existence de 20000 «mercenaires étrangers fantassins» dans l'armée des satrapes au Granique, qui s'ajoutent à 20 000 fantassins « perses » (I,14.4 ; II, 7.6) ; ils étaient commandés par le Perse Omarès (I, 16.3). Diodore parle de 100000 fantassins perses (XVII, 19.5); Plutarque fait allusion aux combats de fantassins, en

précisant que l'infanterie perse ne tarda pas à s'enfuir: seuls restèrent sur place les mercenaires grecs, qui furent massacrés par Alexandre *(Alex.* 16.12-14); selon Arrien, pas un n'en réchappa, à l'exception de 2000 faits prisonniers (I, 16.2).

2 Alors qu'il avait décidé de se mesurer directement avec Alexandre, Darius avait ordonné à Pharnabaze, neveu et successeur de Memnon (mort dans l'été 333), de lui envoyer des mercenaires étrangers *(peregrini milites/xenoi misthophoroi);* selon ces instructions, Pharnabaze les conduisit de Mytilène en Lycie, où il les remit à Thymondas, fils de Mentôr, son proche parent (Quinte-Curce III, 3.1; Arrien, II, 2.1-2); les mercenaires, semble-t-il, furent amenés par voie de mer à Tripolis de Phénicie, d'où ils rejoignirent l'armée royale (Arrien III, 13.3). Quinte-Curce souligne que c'est en ces mercenaires que Darius mettait tous ses espoirs (III, 3.1; III, 8.1). Tout comme Arrien (II, 8.6), Quinte-Curce donne le chiffre de 30 000 mercenaires qui, à son avis, constituaient « l'élite indiscutable de l'armée»; sous le commandement de Thymondas, ils avaient été rangés à l'aile droite, tandis que 20000 fantassins barbares étaient sur l'aile gauche (III, 9.2-3). Arrien précise que les 30 000 mercenaires grecs ont été disposés en tête des « troupes hoplitiques », face à la phalange macédonienne, tandis que, de l'autre côté, on avait placé 60 000 «hoplites kardakes» (III, 8.6): derrière les mercenaires grecs et la «phalange perse», étaient rangés les autres contingents *kata ethnē* (Arrien III, 8.8) ».

3 À l'issue de la défaite, quelques milliers de mercenaires grecs acccompagnèrent Darius avec sa suite: 4 000 selon Arrien (II, 13.1). Huit mille autres quittèrent le champ de bataille sous la direction de leurs chefs (Amyntas le Macédonien, Thymondas, Aristomédès de Phères et Bianor d'Acarnanie) et gagnèrent Tripolis de Phénicie (Arrien II, 13.2-3). À Gaugamèles, on retrouve, près de Darius (au centre), un contingent de mercenaires grecs, avec ses troupes perses, face à la phalange macédonienne (Arrien III, 11.7). Quinte-Curce, qui situe Darius à l'aile gauche (IV, 14.8), n'en fait pas explicitement état, mais, comme Arrien (III, 16.2), il mentionne que des mercenaires étrangers suivirent Darius dans sa fuite (V, 8.3: 4000; 2000 chez Arrien); selon Arrien, ils étaient conduits par Paron de Phocide et par Glaukos l'Étolien (III, 16.2); Quinte-Curce

met également en scène ce Paron (Patron) et lui fait tenir un discours, dans lequel il rappelle qu'un tout petit nombre de mercenaires l'a accompagné sur les 50 000 qu'ils étaient à l'origine (V, 11.5): il les présente comme les remparts ultimes de la légitimité royale face aux comploteurs (V, 8.3; 10.7; 11.12). Il y a manifestement beaucoup de complaisance dans ces propos sur la fidélité – que l'on retrouve chez Élien (HA VI, 25), parlant de la fidélité sans limite du chien du Grand Roi, explicitement comparée par l'auteur avec celle des commensaux de Cyrus le Jeune à Kounaxa!

Les chiffres fournis sont à la fois peu vraisemblables et difficilement contrôlables (cf. Polybe XII, 17-22). Il est clair que Quinte-Curce surévalue le nombre de mercenaires au service du Grand Roi, puisque Patron parle de 50 000 : même si l'on postule que Quinte-Curce fait ainsi le total des 20 000 mercenaires du Granique (Arrien) et les 30 000 d'Issos (ce qui n'est nullement certain), chacun des deux chiffres fait lui-même problème. Dans tout son récit, les mercenaires tiennent auprès de Darius une place de choix, car il aime à opposer leur courage et leur fidélité à la lâcheté des Barbares (cf. III, 9.11; 11.17-18); les Barbares sont richement vêtus («comme des femmes»), mais ils sont peu courageux (cf. III, 3.14, à comparer à V, 1.23). Depuis longtemps, on a mis justement en doute le chiffre d'Arrien (20 000 mercenaires au Granique) qui, précisons-le, parle de mercenaires étrangers et non pas de mercenaires grecs (même s'il tend ultérieurement à les «helléniser»). Que les satrapes d'Asie Mineure aient eu à leur disposition des mercenaires grecs ne fait aucun doute, qu'ils en aient aligné 20 000 au Granique est en revanche tout à fait exclu. Soulignons enfin que cette force d'infanterie ne paraît pas avoir tenu une grande place dans les préoccupations stratégiques des satrapes, puisqu'on ne la voit jamais intervenir (sauf très incidemment chez Plutarque). Il est donc risqué d'affirmer que les mercenaires grecs n'ont jamais été aussi nombreux dans les armées achéménides qu'entre 333 et 331. Si les historiens anciens d'Alexandre ont tant insisté sur le nombre et la valeur des mercenaires de Darius III, c'est d'une part que, en les désignant comme Grecs, ils pouvaient ainsi chanter sans mesure les mérites «panhelléniques» » d'Alexandre (Arrien I, 16.6), c'est d'autre part qu'ils aiment à souligner la fidélité inébranlable dont certains chefs grecs ont fait preuve envers Darius. Enfin, pour des raisons que l'on a déjà exposées, parmi les *xenoi misthophoroi* pouvaient également figurer des «mercenaires royaux», tels les colons levés en Asie Mineure

(Diodore XVII, 19.4).

Le problème des chiffres paraissant insoluble, mieux vaut étudier la place que tiennent les mercenaires à Issos et à Gaugamèles. On soulignera tout d'abord que, manifestement, le commandement perse ne se fait guère d'illusions sur les capacités militaires de certains contingents rangés kata *ethnē*, en dépit des séances d'entraînement auxquelles sont régulièrement soumises les troupes royales (Diodore XI, 75.3 ; XVII, 55.1). À Issos, ils sont rangés très loin de la première ligne (Arrien II, 8.8). Manifestement, les Perses comptent avant tout sur les contingents de cavaliers perses et iraniens, comme on le voit très clairement dans les trois batailles rangées. En ce qui concerne Issos, il n'y a évidemment aucune raison de mettre en doute l'ordre donné par Darius à Pharnabaze et à Thymondas de ramener les (des) mercenaires en Cilicie pour la bataille qui s'annonçait. À plusieurs reprises, les auteurs anciens affirment qu'aux yeux de Darius ils représentaient la seule force susceptible de mettre en échec la phalange macédonienne. On retrouve là le thème classique de la supériorité technique des Grecs dans les combats de fantassins, qui, à son tour, induit que les Perses ne disposaient que de fantassins peu préparés. Est-ce à dire que, depuis les défaites de 480-479, les Perses n'ont jamais tenté de mettre sur pied une infanterie digne de ce nom? C'est sur ce point que l'on peut émettre des réserves sérieuses.

L'ordre de bataille à Issos et à Gaugamèles suggère en effet une tout autre interprétation. À Issos, les mercenaires grecs ne sont pas seuls face à la phalange macédonienne: non loin d'eux sont en effet rangés « 60 000 de ceux que l'on appelle les Kardakes, qui sont eux aussi des hoplites » (Arrien II, 8.6): l'ensemble constitue la phalange de Darius (II, 8.10). Même si Arrien réduit les combats d'infanterie à un duel entre Grecs et Macédoniens (II, 10.5-7), il n'y a aucune raison de le suivre sur ce terrain trop connu par l'ensemble de la tradition grecque (cf. II, 10.7: *tois genesi tôi te Hellēnikôi kai tôi Makedonikôi philotimia*, à rapprocher de Diodore XVI, 46.9: *agônlphilotimia* entre les Spartiates et les Thébains devant Péluse en 343). À Gaugamèles, Darius dispose également d'une phalange (Arrien III,14.1) qui, placée face à la phalange macédonienne, est composée des mercenaires grecs et des « troupes perses » (III, 11.7). On ne sait malheureusement pas exactement qui sont les Kardakes, dont on peut supposer légitimement qu'ils constituent la phalange perse. On notera d'abord qu'ils sont déjà présents dans l'armée qu'Autophradatès dispose face à Datamès, une quarantaine d'années plus tôt : 100 000 aux dires de Nepos *(Datamès 8.2:... quos illi [Persae] Cardacas*

appellant). Le terme apparaît également dans le passage consacré par Strabon (XV, 3.8) à l'éducation des jeunes Perses - peut-être sous forme d'interpolation: selon Strabon, le terme renvoie aux qualités physiques et militaires; dans le contexte, il semble désigner, à l'origine du moins, les jeunes gens qui réussissent dans le rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte. Mais, ultérieurement (ou parallèlement), il se réfère plus sûrement à des troupes d'infanterie d'élite, soumises à un entraînement comparable à celui des fantassins grecs et macédoniens.

Bien que ponctuels et accidentels, plusieurs témoignages rendent compte également que les Perses ont tenté d'adapter leur armement et leur tactique. Diodore précise par exemple que, en 332-331, Darius introduisit des nouveautés: «Il avait accru, par rapport aux modèles antérieurs, la longueur des glaives *(xiphē)* et des javelots *(xysta)*, car il se figurait que c'était grâce à ces armes qu'Alexandre avait remporté l'avantage lors de la bataille de Cilicie» (XVII, 53.1). La tentative peut paraître tardive. Quinte-Curce rend compte en réalité que Darius avait pris des mesures en ce sens dès le début de son règne: « Il avait alors ordonné de changer le fourreau de *l'akinakēs* perse pour le modèle usité en Grèce » (III, 3.6). Les adaptations remontent même à une époque plus haute: les cavaliers d'élite de Cyrus le Jeune, les mieux équipés, portaient des cuirasses et des épées grecques (Diodore XIV, 22.6).

Ces témoignages suscitent quelques réflexions. S'ils n'ont pas de raison d'être écartés, il importe de souligner les limites de leur exemplarité. Dépendant de leurs informateurs gréco-macédoniens, Diodore et Quinte-Curce relèvent uniquement ce qui leur apparaît notable d'un point de vue grec, à savoir que, pour mieux résister à Alexandre, Darius a tenté de copier certaines techniques grecques. Si, dans la logique d'une des sources de Diodore (XVII, 7.1), la remarque induit *peut-être* (mais c'est loin d'être sûr) un jugement positif sur le Grand Roi, il n'en reste pas moins que l'information risque de conforter l'idée que, pour l'empire de Darius, «l'hellénisation» représentait le seul espoir de survie. Ne doit-on pas postuler que l'état-major perse était soucieux d'améliorer les qualités techniques de ses troupes en adoptant bien d'autres dispositifs que ceux qu'on pouvait copier sur les Grecs? Poser la question, c'est y répondre. Arrien mentionne par exemple la présence d'éléphants en avant de la ligne de bataille perse (III, 11.6; voir § 15.6 et FGrH 151 F5) : on peut légitimement se poser des questions sur l'utilisation pratique des éléphants lors de la bataille, mais le caractère nouveau du dispositif (sur le front occidental du moins! [Ctésias § 6]) tout autant que son origine indienne

ne font guère de doute. De même, tous les auteurs anciens rapportent que Darius comptait beaucoup sur ses chars de guerre munis de faux pour désorganiser la ligne de bataille macédonienne; il s'agit là encore d'une technique proprement perse (Xénophon, *Cyr.* VI, 1.29-30), que des troupes grecques avaient déjà douloureusement expérimentée en Asie Mineure face à Pharnabaze *(Hell.* IV,1.17-19) et à Kounaxa face à Artaxerxès II (Plutarque, *Art.7.6).* L'emprunt ponctuel d'armes grecques ne doit donc pas mener à la conclusion que l'armée achéménide souffrait d'une stagnation technique, ni le recours (limité) à des mercenaires grecs faire penser à un dépérissement des forces militaires impériales, encore moins à un tarissement des capacités propres de la Perse elle-même. Au dire d'un témoin oculaire (Hiéronymos de Kardia), la région de Fahliyun, «habitée par les plus belliqueux des Perses, tous des archers et des frondeurs, a une population bien supérieure à celle des autres satrapies » (Diodore XIX, 21.3), et l'on ne compte pas les contingents que les diadoques tireront du pays *(e.g.* XIX, 17.4 : 10 000 archers). Rien ne permet donc non plus de suivre Xénophon dans son discours reconstruit sur la décadence de l'éducation donnée aux jeunes Perses au centre de l'Empire.

En définitive, en 334 comme auparavant, le Grand Roi peut compter sur des capacités militaires considérables. Face à la phalange grecque et macédonienne, il peut ranger sa propre phalange, et rien ne peut laisser supposer que, depuis le début du IVe siècle, cette infanterie achéménide avait perdu les qualités manœuvrières qui avaient tant frappé certains observateurs grecs de la bataille de Kounaxa (cf. Plutarque, *Art.* 4-6). On y reviendra (chapitre XVIII, 5) : mais disons dès maintenant que les défaites subies devant Alexandre ne doivent pas être considérées comme des preuves ni même comme des indices significatifs d'une désorganisation militaire de l'empire de Darius III.

IV POPULATIONS SUJETTES ET ÉCONOMIE TRIBUTAIRE

• *Thésaurisation et stagnation: une fausse évidence.* – Parmi les causes les plus fréquemment avancées de l'affaiblissement de l'Empire et de la victoire d'Alexandre, vient à coup sûr l'accent mis sur la crise structurelle imposée par l'économie tributaire; à son tour, cette crise, durement ressentie par les populations sujettes, expliquerait leur désaffection à l'égard du Grand Roi et leur ralliement au conquérant macédonien. Cette thèse a été mise en forme par

Olmstead, qui donnait un titre dénué d'ambiguïté à son chapitre consacré aux prélèvements royaux : « Overtaxation and its results. » Olmstead part de l'exposé tributaire d'Hérodote, qu'il examine non dans le cours du règne de Darius, mais à la charnière entre Xerxès et Artaxerxès, comme pour mieux mettre en évidence l'idée d'une crise globale, qu'illustreraient l'assassinat du Grand Roi et les luttes sanglantes pour la succession. En bref, l'idée d'Olmstead est la suivante. La fiscalité impériale a créé un courant unidirectionnel des richesses, de la périphérie vers le centre, symbolisé par l'ampleur des trésors capturés par Alexandre; cette «surtaxation» aurait créé un manque d'argent dans les provinces, d'où, selon lui, à la fois une inflation et une hausse des prix, repérables en particulier en Babylonie; d'où les multiples révoltes des peuples sujets, à preuve l'obligation dans laquelle se seraient trouvés les Babyloniens de vendre leurs filles à l'encan (Hérodote I,196).

On peut considérer que cette thèse, malgré les critiques qu'elle a suscitées ici et là, continue de parcourir nombre d'ouvrages récents consacrés tant aux Achéménides qu'à Alexandre. Il ne paraît donc pas inutile d'en rappeler brièvement la genèse. Il convient de réserver une place spéciale à Droysen. Parmi les innovations les plus remarquables attribuées à Alexandre, le «créateur de la période hellénistique » soulignait « l'ampleur des succès économiques», qu'il expliquait d'abord et avant tout par la mise en circulation des trésors perses. On ne résistera pas à l'envie de citer la phrase splendide que Droysen écrivait à ce propos :

> Quand Alexandre donna la volée à ces richesses jusqu'alors ensevelies, lorsque [la puissance nouvelle] les laissa déborder de son sein, comme le cœur projette le sang, il est facile de comprendre que le travail et le commerce les répandirent, par une circulation de plus en plus rapide, à travers les membres longtemps ligaturés de l'Empire; on voit comment, par ce moyen, la vie économique des peuples, dont la domination perse avait sucé les forces comme un vampire, dut se relever et prospérer.

Il est tout à fait notable que, pour fonder son propos, Droysen, à ce point, se contentait de faire référence au *De Fortuna Alexandri* (I,8) de Plutarque : dans son panégyrique délirant du conquérant, il soulignait que celui-ci n'était pas venu en Asie pour y faire tout simplement du butin; son véritable objectif était « d'assujettir à un seul mot d'ordre, à une seule forme de gouvernement l'univers entier»!

Mais si l'on peut comprendre que, dans la logique de sa vision historico-

philosophique et dans l'état de la documentation de son époque, Droysen ait pu soutenir la thèse de la «vampirisation» de l'Empire, comment expliquer qu'une présentation aussi simpliste et aussi peu argumentée ait connu (et connaisse encore) un tel succès? On peut considérer que deux courants historiographiques, pourtant opposés du tout au tout, ont joué un rôle décisif. C'est d'abord ce que l'on peut appeler l'historiographie coloniale européenne qui, à la recherche de modèles et de précédents, s'est fréquemment tournée vers les «grands colonisateurs » de l'Antiquité, tel Alexandre. Comme chez Plutarque, celui-ci a été présenté comme le conquérant généreux et chevaleresque, qui a apporté le progrès à une Asie stagnante: le rétablissement de la paix, l'ouverture de routes, la fondation de villes et la monétarisation des trésors perses ont été les vecteurs et moyens d'une expansion économique et commerciale sans précédent. On n'insistera pas outre mesure sur les travers d'une telle reconstruction, fondée d'abord et avant tout sur le postulat de la supériorité culturelle de l'Europe conquérante et commerçante. Ce qui est plus surprenant–du moins en première analyse –, c'est que l'historiographie marxiste n'a pas peu contribué elle aussi à diffuser le modèle. On sait comment Engels et Marx ont conçu le modèle théorique du «mode de production asiatique»: les sociétés «asiatiques» y sont caractérisées fondamentalement par la «stagnation» : en effet, pour reprendre le mot de J. Chesneaux, Marx «était littéralement hanté, le mot n'est pas trop fort, par le problème de la "stagnation orientale" ». Si, dans les années 1970 et 1980, les chercheurs marxistes (aidés en cela par les analyses de Wittfogel, qu'ils mettaient parallèlement en cause) ont vigoureusement récusé cette notion, il n'en reste pas moins qu'elle n'a pas disparu pour autant – témoin l'utilisation (très politique) du terme «stagnation» dans les discours de la *perestroïka.* Même si la réflexion marxiste a fort peu touché les études sur l'Empire achéménide et sur les conquêtes d'Alexandre, les historiens se sont néanmoins longtemps référés (le plus souvent implicitement) à un modèle qui postulait à la fois la surexploitation tributaire et la stagnation économique, comme on le voit chez Olmstead.

Il est vrai que les sources antiques ont pu, elles aussi, illustrer la circulation centripète des ressources: c'est même l'idée de base qui sous-tend les présentations anciennes sur la table du roi ou sur les paradis royaux: la richesse inouïe du Grand Roi s'explique par la conquête et les prélèvements (chapitre v, 6). Strabon, à la suite de Polyclète, expliquait par exemple qu'à Suse chaque roi s'était fait construire non seulement une résidence *(oikēsis),*

mais également des trésors *(thēsauroi)* et des magasins *(paratheseis)* où il mettait en dépôt l'argent des tributs, en souvenir de sa bonne gestion *(oikonomia;* XV, 3.21). De son côté, Diodore affirmait qu'aussi bien à Suse qu'à Persépolis les trésors dont s'empara Alexandre étaient le résultat d'une accumulation incessante depuis Cyrus (XVII, 66.1; 71.1). Et Plutarque rappelait qu'à Suse «Alexandre trouva 5 000 talents de pourpre d'Hermione qui, bien que déposée là depuis 190 ans, gardait encore sa couleur vive et fraîche » *(Alex.* 36.2). Dans la pensée du Pseudo-Aristote, le bon fonctionnement de l'économie royale est l'objectif et la justification du système tributaire qu'il analyse. L'économie royale – écrit-il– a «un pouvoir à portée universelle». Pour l'auteur, le Grand Roi sait parfaitement appliquer le précepte qu'il rappelle en ces termes: «Les dépenses ne doivent pas excéder les recettes » (II, 1.6). On pourrait également citer le passage où Hérodote explique comment le Grand Roi conservait l'or et l'argent du tribut dans ses réserves (III, 96; cf. Strabon XV, 3.21). Selon Strabon, le roi en utilise une partie minime surtout pour mener sa politique bien connue de redistributions sous forme de dons, et pour rehausser le luxe de sa table et de ses palais. L'un et l'autre rendent compte de la fonction politique et idéologique des trésors du Grand Roi. Il s'agit là évidemment d'une vision partielle: les dépenses, auxquelles fait référence allusivement le Pseudo-Aristote, ne se limitaient pas aux objets de luxe. En dépit des dépenses de la cour, on comprend aisément que les auteurs grecs aient jugé particulièrement «économe» le mode de gestion de la richesse royale, puisque le Grand Roi disposait à tout moment d'immenses stocks de métaux précieux: comme l'exprime Strabon pour une époque postérieure, il ne fait frapper monnaie qu'en stricte proportion de ses prévisions de dépense, au fur et à mesure (XV, 3.21). C'est très exactement la situation qui prévaut à l'époque de Darius III. Bref, le roi n'avait pas besoin de recourir aux stratagèmes financiers des cités, des satrapes ou des généraux, que décrit et déplore l'auteur des *Économiques.*

À leur tour, ces textes tendent à enraciner l'image d'un Grand Roi économe, voire avaricieux, qui ne se sépare de ses richesses qu'avec la plus grande peine. Aux yeux des Grecs, en effet, le Grand Roi représentait un modèle *d'économe,* au sens d'un gestionnaire avisé d'un grand domaine *(oikos),* auquel ils assimilent l'Empire d'une manière à la fois simplificatrice et suggestive. Il organise en effet ses dépenses de «manière économe *(oikonomikôs)* et même minutieuse *(akribôs)* », pour reprendre l'expression utilisée par Hérakleidès de Kymè (Athénée IV, 145d), ce dont se plaignaient – paraît-il – les soldats grecs

engagés à son service *(Hell. Oxyr.* 19.2). Dans la même veine, Plutarque ne craint même pas d'affirmer que, si les Grands Rois (selon ses informations !) se rendaient rarement en Perse et si Artaxerxès III n'y vint jamais, c'est qu'ils répugnaient à donner aux femmes enceintes les pièces d'or que la coutume royale leur imposait de distribuer *(Alex.* 69.2). Mais la théorie de la thésaurisation/vampirisation va plus loin, puisque l'on en induit à la fois la stagnation économique et un mécontentement violent et généralisé des populations soumises contre le pouvoir perse, ce qui ouvre la voie à une interprétation historique de la victoire macédonienne.

Même débarrassée de ses outrances rhétoriques, une telle présentation suscite bien des doutes. Tout d'abord, elle tend à minimiser la logique même du fonctionnement d'un système fondé sur la redistribution. C'est d'ailleurs ce que, d'une certaine manière, exprime Strabon lui-même: tout en notant, comme Hérodote, que le Grand Roi n'utilise l'or et l'argent qu'au fur et à mesure de ses besoins, Strabon explique qu'une partie minime est monétarisée (ce que confirment les inventaires des trésors en 331-330), et que la majeure partie des métaux précieux était transformée sous forme d'articles d'équipement *(kataskeuai;* meubles), «car le Grand Roi considérait ces métaux comme mieux adaptés pour les dons *(dôreai)* et pour le stockage des trésors » *(pros keimēliôn apothēsin;* XV, 3.21) : or, on l'a vu (chapitre VIII), ces «dons royaux» constituaient l'essence même des rapports du roi avec ses Fidèles. Par ailleurs, il est certainement erroné d'affirmer que les trésors royaux sont constitués uniquement des produits des tributs et des dons : lors de la conquête, les Grands Rois avaient saisi les trésors des rois vaincus et les avaient fait convoyer dans leurs capitales: ce que fit exactement Alexandre. Enfin, s'il est indubitable qu'une partie des tributs était bel et bien convoyée jusqu'en Perse (Suse, Babylone), il est non moins clair, malgré les insuffisances des sources anciennes, que le montant des trésors saisis par Alexandre dans les grandes capitales est très inférieur au chiffre que l'on pourrait reconstituer du montant théorique des tributs depuis Cyrus ou depuis Darius. Il est évident qu'une part importante des tributs restait dans les trésors des capitales satrapiques, dont s'empara également Alexandre.

Quant à l'opposition souvent mise en évidence entre la thésaurisation achéménide et la mise en circulation brutale (monétarisation) des richesses royales par Alexandre, il convient de l'apprécier avec prudence. Fondées sur une analyse de sources partielles, les conclusions que l'on en tire souvent relèvent de deux postulats aussi contestables l'un que l'autre: c'est d'abord que

l'essor économique présuppose l'utilisation de la monnaie frappée: le cas de la Babylonie (mais il n'est pas isolé: e.g. PT 85) montre que l'argent pesé jouait un rôle analogue et tout aussi efficace. L'autre postulat (en voie d'extinction), c'est que l'Empire achéménide a ignoré l'usage des espèces monétaires, ce qui est faux à un double titre: tout d'abord, dans les pays méditerranéens, les espèces monétaires étaient abondantes, et le devinrent de plus en plus à partir de la seconde partie du Ve siècle, comme le montrent par exemple les frappes ciliciennes, chypriotes, phéniciennes, judéennes et samaritaines; qui plus est, on constate la diffusion de plus en plus dense de petites dénominations qui, elles-mêmes, sont évidemment l'un des vecteurs d'échanges monétaires locaux (même si les échanges ne sont pas réduits aux signes monétaires); par ailleurs, la monnaie athénienne (d'origine ou sous forme d'imitations) a circulé largement, de l'Égypte à l'Asie centrale. À supposer que tel soit bien le point essentiel (ce qui n'est nullement assuré), le moins que l'on puisse dire c'est que les pays achéménides ne manquaient pas de moyens de paiement et d'échanges. Il est d'ailleurs tout à fait surprenant qu'Olmstead, à partir du cas babylonien, mette en relation le manque d'argent et d'espèces d'une part l'inflation et la hausse des prix de l'autre: à supposer que le terme même d'inflation soit justifié, on ne voit pas comment elle pourrait aller de pair avec le manque de liquidités; c'est bien plutôt une stagnation-déflation qu'il faudrait postuler. Il apparaît assez évident que les instruments d'analyse mis au point (non sans erreurs et approximations !) dans nos sociétés capitalistes ne sont pas applicables tels quels dans la Babylonie de la fin du Ve siècle. On a vu d'ailleurs les difficultés que rencontre l'historien pour interpréter la «hausse des prix à à Persépolis vers 466 (chapitre XI, 8).

Reconnaissons-le : s'il est assez aisé de mettre au jour les lacunes de ses prédécesseurs, il est infiniment plus difficile de présenter une reconstruction alternative positive. La raison essentielle en est à la fois l'insuffisance criante des sources et l'absence de modèles théoriques réellement opératoires – à moins que leur multiplicité ne révèle tout autant notre incapacité à décrire et à expliquer le fonctionnement global d'un empire où jouent dialectiquement l'unité et la diversité. Il est ainsi extraordinairement difficile de donner une image, à la fois argumentée et satisfaisante, des courants d'échanges. On ne peut se satisfaire en effet d'une image simpliste (récupérée par l'historiographie coloniale d'Alexandre), qui allie l'ouverture de routes, l'extension de la paix et la diffusion des marchandises. Tout simplement, parce que les sources ne le permettent pas, ni les sources littéraires, ni les documents

numismatiques, ni les résultats archéologiques: il suffit ici de constater par exemple que jamais les textes (grecs ou élamites) portant sur les routes n'associent l'utilisation des grandes voies impériales et la circulation des marchands et des marchandises. Ce n'est que de manière très exceptionnelle que nous sommes (fugitivement) informés de la prospérité commerciale, atteinte par exemple par Sidon vers le milieu du IVe siècle (cf. Diodore XVI, 41.4 : *dia tēs emporias).* Il n'y a sans doute aucune inférence historique à tirer de ce silence, explicable d'abord par l'orientation étroitement politique (tablettes de Persépolis) et militaires (sources grecques et hellénistiques) de la documentation disponible ; c'est sans doute aussi qu'une part importante des transports se faisait par voie d'eau (mers et fleuves), dont les témoignages directs sont rares, sauf en Babylonie; la découverte très récente d'un bordereau de douanes d'Égypte daté de l'époque de Xerxès vient rappeler les dangers de toute argumentation *a silentio (TADAE* C3.7). La Babylonie reste la région la mieux documentée: c'est bien la raison pour laquelle Olmstead en faisait la base de ses interprétations. Mais, même là, il faut également souligner les lacunes documentaires, liées surtout à l'inégale distribution chronologique des tablettes: un tel constat rend fragile toute tentative de suivre les fluctuations de l'économie babylonienne depuis Cyrus jusqu'à Darius III.

• *Centre et périphérie.* – Il paraît clair, en même temps, que la thèse de la thésaurisation/vampirisation achéménide est fondée sur une autre certitude: c'est que, soucieux avant tout de leur puissance et de leur pouvoir, les Grands Rois ne se préoccupaient nullement de mener une politique propre à développer les pays conquis, considérés d'abord et avant tout comme des sources de revenus. Il est vrai que chacun des éléments de l'interprétation que l'on vient de rappeler sommairement peut être illustré à l'aide de la documentation: qu'il s'agisse du luxe ostentatoire des Grands Rois ou de l'âpreté des prélèvements; après tout, aux yeux du Pseudo-Aristote, l'économie royale paraît bien fonctionner comme une gigantesque pompe à finances alimentée par l'économie satrapique. À l'inverse, on tend à se défier des principes de l'idéologie monarchique, qui donne du roi l'image d'un bienfaiteur et d'un défenseur des travailleurs des campagnes. Mais, une fois ces évidences rappelées, le problème reste entier. L'Empire n'est pas simplement en effet un «capital symbolique», mais aussi un ensemble de moyens de production (d'abord la terre et l'eau) et de forces productives (en particulier les forces

productives humaines). Dans la vision, qui était nécessairement la leur, d'un empire destiné à durer, les Grands Rois n'ont certainement pas manqué de se préoccuper de garantir la régularité de leurs revenus : ils se sont attachés à préserver et à faire fructifier leur capital et à le transmettre agrandi et plus riche à leurs successeurs. Le terme « capital » ne doit pas faire frémir: conquise, achetée ou acquise par suite d'un don, une cité (un territoire) «pouvait n'être rien de plus qu'un organisme productif susceptible d'appréciation » (J.-M. Bertrand), et donc aussi de calcul de rentabilité, mesuré, chez le Grand Roi (ses prédécesseurs, ses successeurs), à l'aune de sa productivité tributaire. Tel est bien le sens, également, de quelques inscriptions hellénistiques: en leur garantissant la possession d'une terre contestée par des «barbares», un gouverneur royal rappelle par exemple aux habitants de la cité bénéficiaire (Arsinoè de Cilicie) qu'ils devront « cultiver entièrement la terre et y faire des plantations *(phyteu[santes])*, afin de vivre dans la prospérité et afin d'acquitter au roi des revenus *(prosodoi)* plus importants qu'auparavant» (SEG XXXIX, 1426). En cela, le don de terre, que l'on aurait tendance à réduire à sa composante politique, est explicitement considéré par le roi comme un investissement sur le long terme – ce que viendra confirmer Polybe (X, 28.2-4; ci-dessous).

C'est bien la vision d'un sage économe que Xénophon transmet du Grand Roi: soucieux de voir les tributs rentrer régulièrement, il récompense les gouverneurs chargés de leur perception, mais aussi les chefs militaires, chargés de la sécurité des campagnes: aux yeux du Grand Roi, les bons gouverneurs, qu'il récompense, sont «ceux qui lui présentent un territoire bien peuplé, une terre en pleine production, remplie des arbres et des récoltes qui lui sont propres » *(Écon.* IV, 8). Mis en exergue par Xénophon, l'intérêt du Grand Roi pour le maintien et le développement de la population et pour la mise en valeur des terroirs n'est sans doute pas à ranger seulement au rayon de l'idéologie du «bon jardinier» (chapitre VI, 5). Les paradis ne sont pas seulement des témoignages éclatants des pouvoirs du roi sur les cycles de la végétation, ni simplement des réserves de chasse. Ce sont également des domaines agricoles, des lieux d'expérimentation horticole minutieusement entretenus et cultivés par des villageois qui y sont assignés (cf. Xénophon *Anab.* IV, 4.7; Hell. IV, 1.15; PFa 33; ML 12). La concession de *dôreai* elle-même tend à développer la production. Les concessionnaires sont présentés fréquemment comme des *landlords* absents et de simples rentiers. Si les tablettes des Murašū peuvent justifier une telle interprétation, celle-ci reste

néanmoins partielle: tout d'abord, même sous forme de délégation, les Murašū se préoccupent à la fois de tirer des profits personnels des locations de terre et de faire rentrer les impôts royaux; d'autre part, les concessionnaires «en faire-valoir direct» ont tout intérêt à une bonne gestion de leurs terres, comme en témoigne la correspondance d'Aršāma *(DAE* 68).

Dans ses développements sur les conquêtes de «Cyrus», Xénophon fait très souvent part de la politique du conquérant, visant à reprendre à son profit la terre et les paysans; ainsi vis-à-vis des paysans «assyriens» : «Il n'y aura rien de changé pour vous, sinon que vous n'aurez pas le même chef qu'auparavant: vous habiterez les mêmes maisons, vous cultiverez le même sol, vous vivrez avec les mêmes femmes et vous aurez sur vos enfants la même autorité qu'aujourd'hui. Seulement, vous ne vous ferez pas la guerre, ni à personne d'autre » *(Cyr.* IV, 5.10; cf. III, 3.22). Certes, le modèle xénophontique peut être soumis à critique, mais n'est-il qu'eulogie de la «bonne royauté»? Le thème idéologique de la «défense des paysans» recouvre une nécessité pratique, celle que les terres et paysans alimentent régulièrement les caisses royales par le biais du tribut. Le maintien des structures sociales antérieures (communauté villageoise) représente à la fois un objectif et un moyen de la domination politique et tributaire. C'est en cela aussi que l'idéologie de la paix n'est pas simple déformation du réel: en tant que «protecteurs des paysans», le roi et ses satrapes contribuent au maintien du niveau des forces productives, garant des récoltes et du tribut, comme y insiste justement Xénophon, faisant parler « Cyrus » dans les termes suivants: «Un pays peuplé est une richesse d'un grand prix; vide d'habitants, il est aussi vide de biens» » *(Cyr.* IV, 4.5). Ce que confirme la «politique nataliste» attestée en Perse, tant chez les Perses eux-mêmes que chez les *kurtaš* – politique d'augmentation des forces productives humaines, qui, poursuivie tout au long de la période achéménide (Plutarque *Alex.* 69.1-2; *Mor.* 246a-b), eut quelque succès, comme en atteste Diodore de Sicile au début de l'époque hellénistique (XIX, 21.3).

On pourra évidemment estimer que ces témoignages sont bien disparates et bien vagues, et/ou susceptibles d'interprétations différentes. Peut-on réellement parler d'investissements productifs, qui seraient nécessairement financés directement par l'administration royale, en prélevant une part des profits ou instruments tributaires dans l'espoir d'en susciter de nouveaux? Mis à part le témoignage des tablettes de Persépolis (chapitre XI), la documentation à notre disposition est d'une terrible insuffisance. Le constat n'est pas simplement quantitatif, il est aussi qualitatif, dans la mesure où aucun

document ne parle explicitement d'une politique de développement économique (et sans doute n'avons-nous pas à en attendre). Des mêmes témoignages on peut tirer des interprétations divergentes, en fonction des présupposés et des modèles utilisés. Le cas du canal du Nil à la mer Rouge est tout à fait caractéristique à cet égard. Une fois que l'on a pu démontrer en effet qu'il n'avait pas pour objectif d'établir un lien direct et permanent entre la vallée du Nil et Suse, doit-on en conclure que la décision prise par Darius répond bien uniquement à des motifs politico-idéologiques? Les prospections récentes faites dans le secteur de Tell-el Maskuhta ont mis en évidence un afflux tout à fait notable, au cours du Ve siècle, de céramiques de diverses cités grecques (Chios, Thasos, Lesbos, Chios) et surtout de céramiques phéniciennes. Ce développement des échanges dans la région était-il l'objectif de Darius, ou ne représente-t-il qu'un sous-produit d'une mesure qui ressortit d'abord à la sphère du politique? Il est évidemment impossible de proposer une réponse sûre. Mais si l'on inscrit la politique de Darius sur la longue durée entre Néchao (cf. Diodore II, 158-159) et les Ptolémées (e.g. Diodore I, 33), on se prend à douter que le Grand Roi n'ait réellement eu aucune préoccupation commerciale (fiscale) en la matière.

Concernant la politique de l'eau, les témoignages paraissent plus clairs. De tout temps, dans les grandes vallées irriguées, le roi et son administration prennent en charge les grands travaux: c'est le cas en Babylonie, comme le montrent par exemple les textes d'Arrien (VII, 8.7; VII, 21) et de Strabon (XVI, 1.11), que l'on a déjà eu l'occasion de commenter (chapitre XVI, 10). Les textes babyloniens permettent de voir qu'il existe une administration spéciale chargée de l'eau. Pour l'Égypte, nous ne disposons guère que d'un texte d'Hérodote (II, 90), qui a au moins pour intérêt de montrer (ce dont on pouvait se douter) que, chaque année, l'administration royale s'applique à entretenir et à renforcer les digues qui protègent Memphis et sa région: nul doute qu'une nouvelle fois nous n'ayons ici qu'une vision partielle de travaux d'une ampleur plus vaste. Nous disposons également d'un texte qui nourrit le dossier ainsi ouvert. Il s'agit d'un passage de Polybe, qui, par une chance insigne, transmet un renseignement direct sur les initiatives des Grands Rois en la matière. Dans le cours d'un exposé sur la campagne d'Antiochos III contre le roi parthe Arsakès, Polybe offre les renseignements que voici sur les méthodes d'adduction d'eau dans une contrée de l'Hyrcanie, qualifiée de désertique:

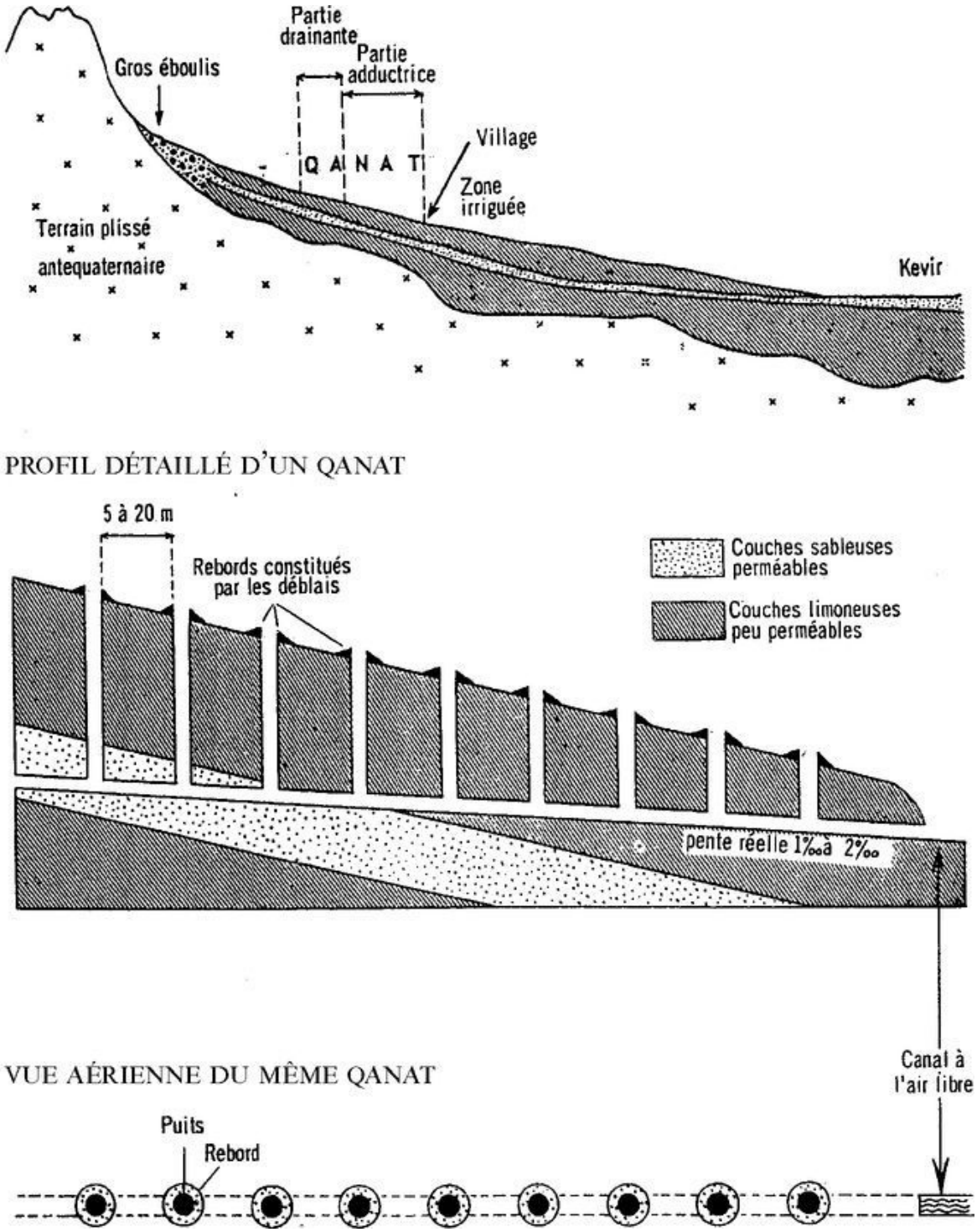

Figure 59

. Coupe d'un qanat

À la surface du sol, il n'y a pas d'eau apparente dans cette région, mais il y a des canaux souterrains (hyponomoi) assez nombreux, reliés à travers le désert à des puits *(phreatiai)* qui

> sont ignorés de ceux qui ne connaissent pas le pays. À propos de ces puits, une tradition véridique est transmise par les habitants, selon laquelle, les Perses, aux temps où ils étaient les maîtres de l'Asie, accordèrent à ceux qui amenaient de l'eau de source dans certaines zones qui auparavant n'étaient pas irriguées la jouissance *(karpeusai)* de la terre pour une durée de cinq générations ; par suite, comme des cours d'eau nombreux et abondants s'écoulaient du Taurus [Elbourz], les habitants entreprirent toutes sortes de dépenses et endurèrent toutes sortes de peines; ils construisirent des canaux souterrains qu'ils amenèrent de loin, de sorte que, à l'heure actuelle, même ceux qui utilisent cette eau ne savent pas où naissent les canaux souterrains, ni où ils captent les cours d'eau (X, 28.2-4).

Polybe décrit très exactement ce qu'on appelle et utilise depuis des siècles en Iran sous le terme de *qanats:* galeries souterraines qui, parfois sur des dizaines de kilomètres, vont chercher les eaux qui s'accumulent sous les pentes des montagnes bien arrosées. La technique est très certainement antérieure à la conquête perse, mais Polybe donne un éclairage fort important sur la politique menée consciemment en la matière par l'administration royale. De tels travaux ne requérant pas la mobilisation d'une immense main-d'œuvre (à la différence des grands canaux babyloniens, égyptiens ou bactriens), le travail est effectué par les populations locales. En échange de l'investissement fait en termes de travail, les communautés hyrcaniennes reçoivent non pas la propriété du sol, mais la jouissance *(kar*peusai). L'administration royale en tire bénéfice en plusieurs domaines: il est évident d'une part que de tels aménagements permettaient de disposer de réserves d'eau sur la grande route qui allait de Médie en Asie centrale; par ailleurs, elle met en culture des terres qui étaient jusqu'ici non productives et mène donc une politique de colonisation agraire; enfin, rien ne montre que les Hyrcaniens reçoivent une exemption: le terme *karpeusai* indique seulement qu'ils ont le droit de cultiver un sol dont ils ne sont pas les vrais propriétaires; il n'implique pas qu'ils soient libres de toutes prestations royales; en réalité, l'administration entend bien en tirer des revenus, sous forme de tributs et/ou sous forme de taxes sur l'eau (cf. chapitre x, 7). Le caractère isolé de la mention ne doit ni surprendre ni créer d'illusion statistique : si l'on a accès à une telle information, c'est uniquement parce que les *qanats* ont tenu un rôle dans la stratégie militaire; on peut en inférer, sans grand risque, que l'administration royale a mené une politique identique dans d'autres régions du Plateau iranien, et peut-être dans d'autres pays de l'Empire (Arabie, Égypte). Certes, l'intervention royale est d'une nature différente de celle que l'on peut repérer en Babylonie: il s'agit là plutôt d'incitations que d'intervention directe, mais, pour l'essentiel, l'opposition est plus formelle que structurelle.

Globalement, tout indique aujourd'hui que l'administration impériale n'est pas réductible à la ponction tributaire. On observe aisément au contraire que, loin de tomber en somnolence, nombre de régions de l'Empire sont plutôt dans une phase d'expansion et de peuplement, qu'il s'agisse de la Syrie, de la Babylonie, de la Susiane, de la Bactriane ou encore de l'Hyrcanie ou de la *medinah* de Samarie et de l'Arachosie (malgré Plutarque *(Mor.* 328c), les Arachosiens n'ont pas attendu Alexandre pour se livrer à l'agriculture!). Les prospections archéologiques ont plutôt imposé désormais l'image d'un développement soutenu, même s'il n'est pas toujours aisé de distinguer précisément, en Babylonie, une phase achéménide de la phase néo-babylonienne: le compte rendu de Xénophon vient, dans une large mesure, confirmer que, vers 400, la Babylonie était parfaitement irriguée et cultivée *(e.g. Anab.* II, 3.10-13; 4.13) par une population abondante, répartie entre villes et villages prospères (II, 4.13, 22, 25); on y retrouve des paradis (§4.14) ou encore des terres tenues par Parysatis (II, 5.27). Certes, le cas de la Bactriane, sur lequel nous ne reviendrons pas, montre que ce développement des forces productives ne peut pas toujours être mis dans une relation causale assurée avec la tutelle impériale – plus évidente en revanche en Babylonie. Mais le fait reste: même en disjoignant, par scrupule méthodologique, les deux ordres de choses, politique et économique, on doit constater que la longue domination achéménide n'a pas conduit à un appauvrissement généralisé, qui serait explicable par la «vampirisation».

Tout compte fait, Xénophon n'est pas si éloigné de la réalité: la conception qu'il se fait de l'économie rejoint celle que, très probablement se faisaient les Grands Rois, celle de la gestion mesurée d'un domaine *(oikos).* Ils avaient compris que, pour assurer la régularité, voire la croissance, de leurs revenus, il leur fallait prendre des mesures propres à permettre le développement des forces productives. On ne conclura pas pour autant qu'ils ont mené une «politique économique». D'une part, le développement économique n'est pas réductible aux interventions menées par le centre en la matière: toutes les forces productives ne sont pas contrôlées par l'administration royale – loin de là. D'autre part, les décisions des Grands Rois ne ressortissent pas exclusivement à la sphère de l'économique, qui reste subordonné à une vision politico-militaire. Il vaudrait donc mieux parler de «politique tributaire », qui implique que les profits du développement sont d'abord destinés à exalter la splendeur royale dans tous ses aspects et manifestations. Au chapitre des incitations indirectes, on pourrait donc joindre sans difficulté les activités de

toute sorte liées aux constructions (dans le centre et les provinces): la splendeur des résidences satrapiques suppose un développement considérable de l'artisanat d'art (bien mis en valeur par l'activité d'artistes grecs, ou travaillant à la grecque, dans de nombreuses régions de l'Empire): ces cours royales et satrapiques créaient à coup sûr un marché, en particulier de produits de luxe destinés au Grand Roi et à l'élite aulique et impériale (cf. Hérodote VIII, 105; Athénée XII, 531b ; XIV, 652b-c; Élien *VH*XII,1; Diodore XVII, 67.3 et 108.4). Cet exemple vient illustrer l'une des règles de fonctionnement de l'économie tributaire, que Parménion sut rappeler à Alexandre à Persépolis (Arrien III,18.11) : la circulation des produits de l'Empire ne peut être réduite à sa composante centripète, car l'aspiration (indéniable) de richesses de la périphérie vers le centre présuppose que la première ne soit pas ruinée par les exactions et les prélèvements du second; dans le cas contraire – comme l'exprime Parménion –, le roi ne se conduit pas comme un bon gestionnaire de ses biens *(ktēmata)*, et «ce n'est pas de cette manière qu'il peut attirer à lui les habitants de l'Asie». Si, en effet, la périphérie nourrit («table royale») et exalte le centre, celui-ci contribue de son côté, par le biais des appareils d'État, à maintenir, voire à développer, en tout cas à favoriser les activités de la périphérie.

• *« Surexploitation tributaire» et* révolte. – Revenons à l'un des articles de la démonstration d'Olmstead et de ses épigones: le montant inouï des tributs et taxes aurait créé un mouvement de mécontentement général dans l'Empire, et ainsi facilité (à terme) la conquête d'Alexandre. Le vrai problème, c'est que, concernant le poids des tributs et des taxes diverses dus au Grand Roi, il est fort difficile de l'évaluer au regard des capacités productives des pays, et donc d'en inférer un épuisement insupportable des populations. Aussi bien, tantôt (à la suite de Plutarque *Mor.* 172f et de Polyen VII, 11.3) on souligne que le tribut de Darius était relativement modéré, tantôt on souligne qu'il était (ou qu'il devint) insupportable, sans qu'aucune des appréciations ne soit réellement fondée sur une évaluation chiffrée : la raison en est évidemment que l'état de la documentation ne permet pas réellement de proposer de tels calculs ; même si l'on peut faire quelques propositions sur l'assiette du tribut, il faut de toute façon y ajouter les taxes multiples, elles-mêmes généralement non chiffrées par les textes anciens, à une exception près *(Néh.* 6.15). Il ne fait guère de doute que les contributions exceptionnelles venaient grever durement

les ressources des peuples et des cités : on pense en particulier aux dépenses occasionnées par un passage de la cour, et au commentaire que donne Hérodote de la situation des cités grecques ainsi traversées par la caravane royale en 480 : «Ceux des Grecs qui avaient à recevoir l'armée en étaient réduits à une telle misère qu'ils abandonnaient leurs demeures » (VII, 118), et Hérodote de souligner la résignation des assujettis : « Cependant, bien qu'accablés, les peuples exécutaient ce qu'on leur ordonnait» (VII, 120)!

En outre, le poids des tributs, des taxes et des réquisitions satrapiques s'ajoutent aux prélèvements déjà opérés en son sein (qu'il s'agisse des terres des sanctuaires, d'un *ethnos* ou d'une cité). On peut supposer, par exemple, que, dans les cités grecques, le système de double taxation, civique et royale, conduisit à des tensions entre les gouvernements civiques et l'administration royale, selon un processus comparable à celui que l'on connaît mieux pour l'époque hellénistique où des cités adjurent le roi ou son représentant de leur rendre la maîtrise *(kyrioi)* de taxes comptabilisées par le Pseudo-Aristote parmi les levées satrapiques. On sait par exemple que, lorsqu'une cité décerne une exemption *(atélie)* à un particulier, elle précise que les impôts royaux *(basilika telē)* sont exclus du champ d'application du décret. Une partie de la production et des richesses étant désormais dérivée vers le trésor royal, la conséquence ne pouvait être que négative, en particulier pour les producteurs directs, au premier rang desquels les paysans, puisque la richesse première est celle de la terre, comme y insiste à plusieurs reprises le Pseudo-Aristote. L'un des aspects de la création des dôreai va dans le même sens, car les concessionnaires, astreints à un tribut fixe, ont tout intérêt à augmenter la productivité du travail paysan. Contentons-nous, à ce point, de faire brièvement référence, à titre d'exemple, à la situation tragique des petits propriétaires judéens qui, vers le milieu du Ve siècle, se plaignent en ces termes : «Nous avons emprunté de l'argent sur nos champs et nos vignes pour le tribut du roi *(middâl phoroi tou basileôs) » (Néhémie* 5.4): la charge tributaire est d'autant plus lourde qu'elle se surajoutait à des taxes satrapiques (Pain du gouverneur: § 6.14-15) et aux diverses prestations dues au Temple et à ses desservants (§ 13.10-13).

Le rapport entre crise régionale et domination impériale n'est jamais simple à mettre au jour. On constate par exemple que, vers 418, les prix des produits alimentaires subissent une hausse brutale dans plusieurs villes babyloniennes: qui peut dire ce que cette « crise des subsistances» (courte et localisée) doit à la taxation royale, ou *(e.g.)* à de mauvaises récoltes? Des tablettes

astronomiques font régulièrement allusion aux conséquences néfastes, certaines années, des pluies torrentielles, dans une formule telle que: «Il y eut une famine dans le pays. Les gens [vendirent leurs enfants] » *(ADRTB*, n° -373; cf. n^{os} -366 et -369). On peut se demander dans quelle mesure de telles pratiques n'expliquent pas ce que dit Hérodote dans un passage (I, 196) utilisé abondamment par Olmsteadt pour mettre en rapport conquête perse et appauvrissement des simples Babyloniens. Nous manquons évidemment de témoignages directs sur la perception que les paysans babyloniens pouvaient avoir de la domination tributaire perse. On peut citer néanmoins une tablette (YOS 7, 128) datée du règne de Cambyse (528), qui rapporte la dispute, devant les *mār bāni* d'Uruk, entre un berger d'Uruk et un oblat d'Ištar; celui-ci est accusé par le premier d'avoir volé 60 brebis du trésor d'Ištar et de l'avoir menacé en l'étranglant avec le cordon de son collier, en lui disant à l'oreille : «C'est comme cela que Gubāru et Parnaka font plier l'échine aux gens. » Quelle que soit l'identité de Parnaka (le futur administrateur à Persépolis sous Darius?), il est un collaborateur de Gubāru qui, lui, est manifestement le satrape de Babylonie et d'Ebir Nāri. Dans les mots prononcés sous forme de menace par l'oblat, devons-nous voir une attestation du caractère implacable de la contrainte impériale telle qu'elle était ressentie par les sujets-administrés? Peut-être, mais s'il s'agit bien du rappel d'une action réelle et non de la mise en œuvre d'une métaphore, on se demande aussi ce qu'on doit en déduire au plan de la perception que les *élites* sociales babyloniennes avaient de leurs rapports avec l'administration satrapique et, plus largement, avec les structures impériales. Il convient de souligner également que l'historiographie a longtemps vécu sur la thèse de la hausse continue des prix en Babylonie achéménide : une étude récente vient de mettre à mal cette «certitude », puisqu'elle conclut à une baisse des prix de certains produits de base entre Artaxerxès Ier et Darius III. D'autres études sont en cours sur le même thème, qui viendront sans aucun doute nuancer et compléter des analyses fondées sur un *corpus* nouvellement publié mais étroit (les tablettes astronomiques), mais il semble peu probable qu'on en revienne jamais à la thèse traditionnelle.

Un autre exemple intéressant, auquel on vient de faire allusion, est celui de la Judée à l'époque de Néhémie : les petits paysans se plaignent « d'avoir dû emprunter de l'argent sur [leurs] champs et [leurs] vignes pour payer le tribut du roi» *(Néh.* 5.4). Mais, précisément, le contexte rend clair que l'accablement des paysans n'est pas attribuable uniquement au tribut royal: les luttes de classes internes et les prélèvements du temple expliquent tout autant

l'appauvrissement de la paysannerie judéenne (chapitre XIV, 5). De même dans les cités grecques (ou ailleurs): à côté du tribut royal, les autorités des cités lèvent des taxes civiques. C'est surtout l'addition des différentes fiscalités qui explique telle ou telle situation, en Judée ou dans les cités grecques– et en Babylonie, c'est l'addition des taxes d'État et des profits engrangés par les Murašū (ou autres gérants des terres). Mais tous les habitants d'une communauté n'en souffrent pas également: c'est que la ponction tributaire ne profite pas uniquement au Grand Roi et à ses Fidèles (même s'ils en sont les principaux bénéficiaires, et sur le plan politique et sur le plan économique). L'analyse d'un des circuits de circulation des produits des prélèvements (naturels) de la *tag* (vente de blé royal: IG II^2. 207) implique par exemple que les cités grecques retiraient quelque bénéfice de l'achat de blé royal (moins cher, selon Antigone, que le blé disponible sur le marché égéen; RC 3) : si l'avantage à la fois politique et financier est évident pour le Grand Roi et ses satrapes, l'opération profite également aux cités proprement dites et aux citoyens les plus riches, assez habiles pour négocier l'échange. De la même façon, en Babylonie, les Muraš tirent une partie de leur prospérité de la transformation en argent des taxes levées en nature, et leurs opérations contribuent à l'enrichissement des Perses, qui y ont été dotés de terres. Un document araméen d'Égypte rend compte, de son côté, de l'association de Perses et de non-Perses dans une entreprise commerciale *(DAE* 109) réalité bien mise en évidence également par la documentation babylonienne. En d'autres termes, le système tributaire n'est pas simplement cause de tensions entre les dominants et les dominés. À l'intérieur de la seconde catégorie, les petits paysans (comme on le voit en Babylonie) ne retirent pas d'avantages de la circulation des biens : ils en souffrent plutôt – d'où sans doute l'interprétation d'Hérodote sur l'appauvrissement des Babyloniens du peuple (I, 196 : *pas tis tou dmou)* – quand bien même la liaison qu'il explicite entre conquête et appauvrissement doit certainement être pour le moins nuancée. En revanche, les élites locales, liées de près à l'élite impériale (ou qui en font partie), tirent elles-mêmes profit de la circulation des produits de la fiscalité royale. Telle est probablement l'une des raisons du maintien en place de dynasties locales ou, plus généralement, de régimes clients : le pouvoir perse est en quelque sorte caché par l'écran des notables locaux, chargés sur place de la levée des tributs et taxes, si bien que l'éventuel mécontentement des petits paysans se retourne contre ces notables (comme on le voit dans la Judée de Néhémie). En quelque sorte, la stratégie menée par le roi vis-à-vis des

sanctuaires et des élites sociales de ses provinces n'est que la composante politico-idéologique d'un plus vaste projet impérial, dont le succès supposait à la fois la centralisation politique et le polycentrisme social et culturel.

Force est de constater que nous ne disposons pas d'une documentation qui permettrait d'attribuer les révoltes connues au seul fait tributaire. C'est peut-être de cette manière qu'éclatèrent les grandes révoltes en 522 (cf. Justin I, 7.2) : telle était bien d'ailleurs l'analyse faite par Bardiya, qui exempta ses peuples, pour une durée de trois ans, des charges tributaires et militaires (Justin I, 9.2; Hérodote III, 67). On a pu également proposer de considérer que la révolte de l'Ionie est elle-même liée, du moins en partie, au tribut ; si l'on a bien compris le sens des mesures prises par Artaphernès, On voit que l'administration royale sut tirer les conséquences et réformer la répartition du tribut, tout en en maintenant le montant global (chapitre XII, 5) : explication qui au demeurant confirmerait qu'à l'instar de Bardiya l'administration de Darius savait s'adapter aux nécessités de l'heure. Mais la seule mention explicite en ce sens vient de Diodore, qui rapporte en ces termes la révolte, née en Égypte au temps d'Inaros : « Rassemblant la totalité de leurs forces, les Égyptiens se révoltèrent, et expulsèrent ceux des Perses qui étaient chargés de lever le tribut en Égypte » *(kai tous phorologountas tn Aigypton tn Persôn ekbalountes;* XI, 71.3). Il n'y a pas de raison majeure de repousser cette mention, même si elle s'intègre dans un courant à la fois dominant et suspect qui faisait des Perses «des maîtres hautains et cupides» (Quinte-Curce IV, 7.1; cf. Diodore XVII, 49.1 et Polyen VII, 1.7). Mais, dans le texte de Diodore, est-il bien sûr que tous les leveurs de tributs soient « perses » ? Les documents disponibles rendent plutôt compte qu'au niveau local ce devaient être des Égyptiens qui en étaient chargés (cf. Arrien III, 5.4; Ps. Arist. *Écon.* II, 33a). Dans la présentation de Diodore, les leveurs de tribut représentent d'abord les symboles du pouvoir perse, quelle que soit leur origine ethnique. Dans un autre cas (Sidon), les insurgés s'en prennent d'abord aux paradis satrapiques (Diodore XVI, 41.5). Même si l'opération a aussi pour but de détruire les réserves de fourrages des Perses, la portée symbolique va bien au-delà d'un simple coup de main. C'est ce qu'explicite très clairement Diodore: «Leur premier acte d'hostilité fut de détruire, en en coupant les arbres, le paradis royal dans lequel les rois des Perses avaient l'habitude de faire des séjours» : c'était donc, ni plus ni moins, une déclaration de guerre (cf. Plutarque *Art.* 25.1-2); ce sont probablement les mêmes motivations qui poussent les chefs de la révolte égyptienne à mettre à mort les leveurs de tribut «perses» (c'est-à-

dire impériaux).

V TRANSITION

Quel que soit le point de vue que l'on choisisse, une conclusion s'impose, imparable: l'empire de Darius III n'est pas ce moribond complaisamment décrit par les auteurs gréco-hellénistiques. Qu'il s'agisse du pouvoir et de *l'aura* du Grand Roi, de ses capacités financières et militaires, de l'activité productive des différents pays ou encore de la collaboration des élites locales, rien ne vient démontrer que, de Darius Ier à Darius III, les capacités endogènes de l'Empire se soient effondrées. Cette observation vient confirmer au moins que la thèse de la « décadence achéménide » doit être rangée définitivement au magasin des curiosités historiographiques. Mais d'évidence il ne s'agit là que d'une conclusion partielle, qui laisse la voie ouverte à une autre interprétation: à savoir que la défaite subie devant les Macédoniens révélerait non pas une crise conjoncturelle de l'Empire, mais une fragilité structurelle. C'est cette hypothèse que nous nous proposons de tester dans le chapitre qui suit, consacré à la réponse impériale face à l'agression macédonienne. La tâche n'est pas simple, car, à l'instar des guerres Médiques, la guerre de Darius III ne nous est connue que par des auteurs tout entiers acquis à la cause européenne. Ce n'est donc qu'en creux que nous pouvons reconstituer la vision achéménide de la conquête d'Alexandre, à la suite d'un décryptage serré des sources antiques. Pour tenter de répondre à la question posée, trois points seront successivement abordés, resitués dans la diachronie: la stratégie de Darius, l'attitude de l'aristocratie perse et la position prise par les élites locales face aux ouvertures du Macédonien.

SIXIÈME PARTIE

La chute d'un Empire (336-330)

CHAPITRE XVIII

Darius et l'Empire face à l'agression macédonienne

I. TERRITOIRES, ARMÉES ET STRATÉGIES

• *La première offensive macédonienne* (336-335). - On sait comment, après la victoire de Chéronée, Philippe avait pris l'initiative de créer une ligue dont il était *l'hgemôn.* L'objectif officiellement mis en avant était de nature offensive: il s'agissait de faire campagne contre les Perses, à titre de représailles contre les destructions de 480, et ainsi de «libérer les cités grecques d'Asie» (Diodore XVI, 89). À cette fin, en 336, le roi macédonien envoya en Asie Mineure un premier corps d'armée commandé par Parménion, Attale et Amyntas, qui devaient préparer le débarquement de l'armée royale (XVI, 91.2; Justin IX, 5.8). Nous sommes assez mal renseignés sur les opérations, car les auteurs anciens (Diodore et Polyen) braquent le projecteur uniquement sur Memnon de Rhodes. Les premières opérations, à coup sûr, ne furent pas favorables aux Perses: c'est très certainement alors que des gouvernements properses furent chassés, aussi bien à Lesbos, à Chios qu'à Éphèse, peut-être également à Iasos: dans le temple d'Artémis d'Éphèse et dans plusieurs villes de Lesbos, des statues de Philippe furent alors érigées, et Parménion y installa des factions, qualifiées de «démocratiques» (cf. Arrien I, 17.11); c'est peut-être à l'occasion des combats menés en Troade que fut abattue la statue qu'Ariobarzanès avait fait ériger dans le sanctuaire d'Athéna Ilias (Diodore XVII, 17.6). L'assassinat de Philippe II puis l'avènement d'Alexandre n'interrompirent pas les opérations, mais ils créèrent certainement des conditions plus favorables à Darius III pour mener la contre-attaque. Au début de son règne, Alexandre envoya un nouveau détachement en Asie Mineure, conduit par Hékatée; celui-ci rejoignit Attale et Parménion, mais sa mission consistait à faire disparaître le premier, suspect aux yeux du nouveau roi (Diodore XVII, 2.3-6); ses manœuvres créèrent un trouble dans l'armée macédonienne, jusqu'au moment où Attale fut assassiné, par ses soins (§5.1-2)

ou à l'initiative de Parménion (Quinte-Curce VII, 1.3; VIII, 7.5). Toujours est-il que, dans le cours de l'année 335, les avancées de Parménion furent réduites pratiquement à néant: si Memnon ne réussit pas à s'emparer de Cyzique (Diodore XVII, 7.8; Polyen V, 44.5), des tyrans properses furent rétablis dans les cités de Lesbos et à Éphèse (cf. Arrien 1, 17.12: Syrphax et ses frères); en Troade, Kalas subit lui aussi plusieurs défaites (Diodore XVII, 7.10). Au début de 334, seule apparemment Abydos était aux mains des Macédoniens (cf. Arrien 1,11.5).

Si mal documentés soient-ils, les événements suscitent quelques réflexions. Sur le plan militaire, la situation est contrastée. Dans un premier temps, le corps expéditionnaire macédonien a remporté de notables victoires. Apparemment, Parménion a même pu s'avancer jusqu'à Magnésie du Sipyle (Polyen V, 44.4): ce qui confirme la relative perméabilité des défenses perses (du moins dans un premier stade), déjà mise en évidence lors des offensives grecques des Ve et IVe siècles. Dans le même temps, il convient de souligner que nos sources revêtent un caractère à la fois partiel et partial. Soucieux, selon Diodore (XVII, 7.1), «de détourner vers la Macédoine la guerre imminente», Darius «se livra à de grands préparatifs militaires. Il équipait de nombreuses trières, rassemblait un grand nombre d'armées considérables et sélectionnait les meilleurs chefs ». C'est dans ces conditions qu'il se tourna vers Memnon, «hors de pair tant par sa bravoure que par ses compétences stratégiques», auquel il confia 5 000 mercenaires, avec l'ordre de marcher contre Cyzique et d'essayer de la réduire» (§7.2-3). La présentation de Diodore doit être pour le moins nuancée et complétée. Tout d'abord, Memnon ne fut certainement pas le seul à mener campagne. Les stratagèmes financiers qui sont attribués au Rhodien (Ps. Aristote Écon. II, 29) illustrent le fait qu'il agit en tant que chef d'une troupe de mercenaires au service des Perses. Memnon solde et nourrit ses hommes, en levant des contributions sur les cités: d'où peut-être la réaction des habitants de Cyzique (Polyen V, 44.5), qui n'avaient nulle envie de se faire rançonner. D'autre part, ce ne sont pas seulement les mercenaires grecs qui ont été engagés, et Memnon n'a pas été nommé chef suprême des troupes royales. Il est exclu en particulier qu'Arsitès, satrape de Phrygie Hellespontique, n'ait pas pris part à des combats qui se déroulèrent en grande partie dans ses territoires, et l'on peut faire la même observation pour Spithridatès de Sardes: il est même extrêmement probable que, comme en 341-340 (Pausanias I, 29.10) puis en 334 (Arrien I,12.8-10), c'est Arsitès qui a reçu directement les instructions du Grand Roi. Par ailleurs,

Diodore semble impliquer que les Perses ne se sont réellement mis en mouvement qu'après l'avènement d'Alexandre (§7.2), survenu à peu près à la même date que celui de Darius (été 335). Présentation elle aussi douteuse: quelle que soit l'ampleur des troubles au centre et dans certaines provinces (Égypte?) - certainement moindre que celle que l'on postule habituellement –, le pouvoir central a sans nul doute été alerté par Arsitès, et il a pris des mesures en conséquence : la trilingue de Xanthos puis la nomination d'Orontobatès au satrapat de Carie-Lycie (Arrien I, 23.8) témoignent que le règne d'Arsès/ Artaxerxès IV et les débuts du règne de Darius ne se sont pas réduits à des intrigues de palais. Il se trouve simplement que, polarisés sur le personnage de Memnon, Diodore et Polyen ne disent rien des opérations de l'année 336 – ce dont on ne doit pas induire nécessairement une passivité du Grand Roi. Il y a au contraire tout lieu d'estimer, avec Diodore (XVII, 7.1-3) que, même si éventuellement d'autres fronts (Égypte?) requéraient leur attention, Artaxerxès IV puis Darius III ont très vite pris conscience des problèmes du front d'Asie Mineure.

• *Darius, ses satrapes et le débarquement d'Alexandre (mai-juin 334).* – Rassuré sur ses arrières européens, Alexandre prit la route de la Thrace avec son armée au début du printemps 334, puis procéda à la traversée de l'Hellespont (Arrien 1,11.6-8 ; 12.1-7) : Parménion fut chargé de la plus grande partie de l'armée, qui passa sans encombre de Sestos à Abydos, grâce à l'aide de 160 trières et bon nombre de navires marchands *(ploia).* De son côté, à l'aide d'une petite troupe, Alexandre débarqua en Troade, où il accomplit son «pèlerinage homérique » (cf Diodore XVII, 17.1-3 ; Plutarque Alex. 15.7-9) ; puis il gagna Arisbè et Perkotè, avant de se poster sur les bords du Granique (Arrien I,13.1). « Satrapes et stratèges» perses avaient réuni leurs forces près de Zélée : c'est là qu'ils envisageaient les mesures à prendre pour répondre au débarquement d'Alexandre (1,12.8-10).

L'un des problèmes les plus débattus est le suivant: pourquoi les Perses n'ont-ils pas cherché à empêcher le débarquement macédonien? Seul à poser explicitement le problème, Diodore a une réponse toute prête: « Les satrapes et généraux perses étaient arrivés trop tard pour empêcher le passage des Macédoniens. Ayant rassemblé [leurs troupes] *(athroisthentes)*, ils tinrent conseil [Conseil de Zélée]... L'avis ayant prévalu de livrer bataille, les Perses

firent venir des troupes de partout *(tas pantakhothen dynameis metapempsamenoi)*... et marchèrent vers la Phrygie de l'Hellespont» (XVII, 18.2, 4). Ce retard paraît fort surprenant, car tant la première offensive macédonienne des années 336-335 que les préparatifs et les annonces publiques d'Alexandre ne laissaient aucun doute sur ses intentions. On reconnaît là l'un des motifs les plus prisés de Diodore, mais aussi de Xénophon ou d'autres auteurs grecs: la lenteur des armées perses est un handicap rédhibitoire (e.g. XV, 41.2). Mais si la remarque peut s'appliquer effectivement au rassemblement d'immenses armées royales (celles d'Issos et de Gaugamèles par exemple), elle est beaucoup moins convaincante pour l'armée du Granique, composée de troupes territoriales (colonies militaires, cavaliers amenés par les Perses de la *diaspora* et par des concessionnaires de terres) et de contingents de peuples soumis (tels les Paphlagoniens), les uns et les autres pouvant être réunis dans un court laps de temps; au surplus, ces troupes (certaines d'entre elles au moins) étaient sous les ordres avant 334, car elles avaient certainement participé aux combats de 336 et 335. En fonction de la date que l'on assigne à la bataille (avril ou mai), on pourrait éventuellement supposer que les Perses ont rassemblé leurs troupes alors dans leurs quartiers d'hiver, qui auraient pu être assez éloignés les uns des autres (comp. XIX, 44.4; 68.2). Mais outre que, paradoxalement, une telle hypothèse devrait conduire à confirmer l'idée que les Perses avaient rassemblé leur armée depuis de nombreux mois, une comparaison avec Arrien donne la solution la plus raisonnable. En effet, comme l'écrit Diodore, un conseil de guerre se tint alors à Zélée ; y participèrent tous les satrapes d'Asie Mineure, dont la liste est donnée par Arrien (Diodore ne cite que Memnon) : et Arrien précise très clairement que leurs troupes avaient déjà à ce moment posé leur camp près de la cité (1,12.8 : *katestratopedeukotes).* Bref, malgré Diodore, les généraux perses n'ont certainement pas attendu de décider de leur stratégie avant de lancer un ordre de mobilisation. La raison de la situation est tout autre. On doute tout simplement qu'une armée de terre ait pu être en mesure d'interdire un débarquement, même si l'on peut rappeler d'abord qu'en désespoir de cause, on voit une fois un chef perse s'opposer avec ses cavaliers à des navires grecs près d'Abydos (Xénophon *Hell.* 1,1.6), et ensuite que des troupes de terre peuvent interdire ponctuellement à une flotte l'accès à des points d'eau (e.g. Arrien 1,19.8). Encore aurait-il fallu savoir sur quelles plages l'armée macédonienne allait poser le pied, ce qui était d'autant moins évident à déterminer qu'Alexandre, pour des raisons qui ne tiennent peut-être pas

uniquement à son désir de rendre hommage aux héros grecs de la guerre de Troie, avait choisi de diviser ses forces (Arrien 1,11.6; 12.6). Bref, si les généraux perses n'ont pas conduit leurs troupes vers la mer «pour empêcher le passage des Macédoniens» *(diabasis:* Diodore § 18.2), c'est tout simplement que l'idée même ne leur en est jamais venue.

Si les Perses avaient décidé d'interdire le passage à l'armée macédonienne, c'est évidemment à leur marine qu'ils auraient fait appel. Or, aucun texte ancien ne fait référence à la moindre présence d'un bateau perse dans les parages. Cela est d'autant plus surprenant qu'à cette date, face aux cent soixante trières (et vaisseaux de transport) d'Alexandre (Arrien I, 11.6), les Perses disposaient d'une supériorité navale indiscutable: ils dominent la mer *(thalassokratein),* écrit Arrien (I, 18.6), alors que, quelques semaines plus tard, Alexandre est aux portes de Milet; Arrien chiffre à 400 navires la flotte royale (§ 18.5), montée par des équipages bien entraînés, venus en particulier de Chypre et de Phénicie (§ 18.8 ; II, 13.7); on y trouvait également des contingents envoyés par des cités grecques (1,19.11 : Iasos). Arrien précise que cette flotte « est arrivée trop tard» devant Milet (§ 18.4): ce qui indique que les escadres achéménides étaient alors présentes sur le front d'Asie Mineure, mais ce qui ne nous éclaire en rien sur leurs allées et venues dans les semaines qui précèdent, puisque nous ignorons à partir de quelle région elles ont fait voile vers Milet. On continue donc de s'interroger sur cette surprenante absence dans l'Hellespont, attribuée, le plus souvent, à la révolte égyptienne de Khabbabash : si l'hypothèse ne manque pas d'attraits, il convient de rappeler, dans le même temps, que le seul document disponible, la Stèle du Satrape, ne permet pas une datation assurée des événements du Delta – à moins évidemment de dater cette révolte en fonction même du retard de la flotte sur la côte d'Asie Mineure, en adoptant un raisonnement circulaire historiquement séduisant mais méthodologiquement peu recommandable. Force est donc de reconnaître que nous ne pouvons pas répondre à la question, ou, plus exactement, qu'aucune des réponses possibles ne dépasse le cadre d'une vraisemblance sans appui documentaire.

Quoi qu'il en soit, restait aux généraux perses à « délibérer sur la situation du moment», pour reprendre l'expression d'Arrien (I,12.8). Celui-ci décrit ainsi la réunion: contre l'avis de Memnon, qui proposait d'adopter la stratégie de la terre brûlée, Arsitès, approuvé par les autres commandants perses, choisit de livrer bataille. La proposition de Memnon était fondée sur deux considérations: d'une part, «les Macédoniens étaient supérieurs en infanterie »,

d'autre part, «Alexandre ne resterait pas dans le pays s'il manquait du nécessaire ». De son côté, « Arsitès – dit-on *(legetai)*–déclara au cours de la réunion qu'il ne tolérerait pas que fût incendiée une seule maison des populations placées sous son autorité». Il fut appuyé par les autres Perses qui, en outre, « soupçonnaient plus ou moins Memnon de faire traîner la guerre en longueur, à cause des honneurs (tim) qu'il tenait du roi». Le conseil de guerre est également retransmis par Diodore, qui sur l'essentiel rapporte à l'identique l'intervention de Memnon (XVII, 18.2-4). Diodore prend parti fermement en faveur du choix stratégique du Rhodien: «Il donnait là un excellent conseil, comme le montrèrent les événements. » Puis Diodore d'offrir son explication de l'attitude (à ses yeux déraisonnable) des satrapes et généraux: ils repoussèrent les propositions du Rhodien «comme indignes de la fougue généreuse *(megalopsykhia)* des Perses» (§18.3).

Les récits anciens et le simple raisonnement invitent à se poser quelques questions, tant sur le rôle de Memnon que sur les raisons du choix stratégique perse et sur l'intervention de Darius. Remarquons d'abord que si, sur l'essentiel, les versions d'Arrien et de Diodore sont convergentes, le second a une nouvelle fois privilégié outrageusement la figure de Memnon, à nouveau présenté comme «fameux pour ses talents de stratège» (§18.2; cf. §7.2 et §20.7). Il en fait l'âme du conseil de guerre, sans nommer un seul des satrapes et généraux perses! Le rôle que Diodore attribue à Memnon et le jugement qu'il porte sur ses propositions ne sont pas sans rappeler d'autres réunions dont il rend compte, en particulier les discussions entre Iphicrate et Pharnabaze en Égypte; là aussi, les conseils du Grec (considérés par Diodore comme particulièrement judicieux) sont repoussés par Pharnabaze et les chefs perses qui l'entourent, sur des motifs qui rappellent étrangement ceux que Diodore attribue à Arsitès et à ses collègues : «L'audace et la valeur d'Iphicrate excitèrent les soupçons de Pharnabaze, qui se demandait s'il n'allait pas s'emparer de l'Égypte pour son propre compte *(kat'idian)*... Les officiers perses, qui le jalousaient, répandaient des calomnies injustes sur lui» (XV, 43.2). D'une manière sensiblement analogue, Diodore exalte la figure de Memnon, auquel il confère une autorité et une influence qu'il n'avait certainement pas au printemps 334; par la même occasion, il lui prête des projets (« transporter entièrement en Europe le théâtre de la guerre»), qui n'étaient certainement pas de mise à cette date. En réalité, Arrien montre bien que le conseil est celui des Perses *(syllogos tôn Persôn;* 12.10), à l'intérieur duquel, comme il est logique, la première place est tenue par Arsitès, satrape

de Phrygie Hellespontique, à qui il revient de conduire les opérations, comme il l'avait fait en 341 (Pausanias I, 29.10). En 334, Memnon n'est que le chef d'un contingent de cavaliers, levé sur les terres qu'il détenait en Troade (cf. § 15.2; Diodore XVII, 19.4). Si l'on a requis son avis, il s'agissait d'un avis parmi d'autres. Il serait du plus haut intérêt de savoir de quels informateurs les auteurs anciens tenaient leurs renseignements. Si, comme il est probable, Arrien dépend de la même source que Diodore, il l'a en tout cas utilisée de manière à la fois plus réservée *(legetai)* et moins partiale, même s'il rapporte lui aussi que les chefs perses craignaient les ambitions du Rhodien, qui jouissait de la faveur royale.

Les arguments échangés ne laissent pas non plus de susciter quelques doutes critiques. A *posteriori*, on est tenté de penser, avec Diodore, que la stratégie de Memnon présentait quelque avantage. Effectivement, Alexandre avait besoin de se ravitailler sur le pays, et tous les auteurs anciens soulignent qu'il manquait alors d'argent : selon Quinte-Curce (X, 2.24) et Arrien (VII, 9.6), il avait même hérité de son père une dette de 600 talents; les butins des guerres et l'activité des mines de Macédoine avaient depuis lors amélioré la situation: lors du débarquement, il disposait d'une somme qui lui permettait d'entretenir son armée pendant 30 jours; en d'autres termes, il était dans la nécessité absolue de remporter une victoire rapide, qui lui permettrait de mettre la main sur des trésors satrapiques. Contre de tels arguments, apparemment aussi rationnels que raisonnables, les chefs perses, selon Diodore et Arrien, avancent deux arguments, qui paraissent *a priori* assez peu consistants. La proclamation d'Arsitès peut être jointe à d'autres textes, qui explicitent que la première mission d'un satrape est de protéger la terre des ravages de la guerre (e.g. Quinte-Curce III, 4.5); c'est de cette manière qu'il acquiert et conserve la confiance du Grand Roi, et qu'il peut en attendre des promotions dans la faveur royale (Xénophon *Écon.* IV, 8-11) : de tels présupposés interdisaient, en principe, d'adopter la tactique de Memnon. Mais on doute qu'Arsitès ait pris une initiative aussi décisive, simplement en référence à de telles considérations. Le débat n'est pas sans rappeler celui que rapporte Hérodote (IX, 41) entre Artabaze et Mardonios en 479: contre le second, Artabaze proposait de ne pas livrer bataille, mais plutôt de persuader les Grecs de se disjoindre de la coalition. Hérodote prend fermement parti en faveur d'Artabaze, «un homme qui avait une vue plus juste de l'avenir», alors que Mardonios «émit une opinion plus violente, plus inconsidérée»: il était persuadé que «l'armée perse était bien supérieure à celle des Grecs... Il fallait

suivre la coutume des Perses *(nomos tôn Perseôn)* et combattre». D'Hérodote à Diodore et de Mardonios à Arsitès, les similitudes sont évidentes. La *megalopsykhia* des satrapes de 334 correspond clairement au *nomos tôn Perseôn* invoqué par Mardonios : les premiers considèrent comme indignes de leur rang et de leur valeur de refuser le combat.

En dépit – et/ou en raison – de la convergence frappante avec Hérodote, il serait très imprudent d'adopter sans nuance l'interprétation de Diodore. Le concept de megalo*psykhia* perse qu'il invoque est développé, en situation, dans la vision très agonistique qu'il transmet de la bataille du Granique, dont l'issue, chez lui, est déterminée par le sort de la *monomakhia* qui oppose Alexandre à Spithrobatès [Spithridatès], «un Perse d'une bravoure très remarquable... Celui-ci s'imagina que les dieux lui offraient l'occasion d'un combat singulier. Peut-être sa bravoure personnelle allait-elle libérer l'Asie de l'immense menace qui pesait sur elle » (XVII, 20.2-3): le duel se déroule devant les yeux des soldats à l'arrêt (§ 20.5), selon un modèle que Diodore (XVII, 83.5-6) et Quinte-Curce (VII, 4.32-38) illustrent ailleurs, et à travers lequel plusieurs auteurs anciens prétendaient interpréter la bataille d'Issos (Polybe XII, 22.2; *FGrH* 125 F6). Mais – outre que le récit de Diodore est très contestable – utilisé sans discernement, le terme qu'il emploie risque de nous entraîner sur un terrain mouvant et douteux, celui de la «psychologie des peuples». Si le courage des Perses est salué par tous les auteurs d'Alexandre, il n'était pas inscrit dans les gènes d'un aristocrate qu'il devait à tout prix livrer bataille! Contrairement peut-être à ce que Diodore entend, ou en tout cas contrairement à ce qu'on lui a fait dire ici et là, les Perses ne sont pas systématiquement dénués de sens commun (quel que soit le jugement que l'on porte sur le dispositif tactique qu'ils adoptèrent lors de la bataille): leur éthique aristocratique *(megalopsykhia)* –dont on pourrait aisément trouver des parallèles chez les Macédoniens – ne les conduit pas nécessairement à prendre des décisions «inconsidérées » (Hérodote IX, 41), et complètement déconnectées de la rationalité militaire; au reste, Hérodote ne peut cacher que la décision de Mardonios était également fondée sur un objectif raisonnable (empêcher les Grecs de rassembler leurs forces). Comme tous les *nomoi*, les *nomoi persikoi [tôn Perseôn]* - invoqués, paraît-il, par Mardonios – sont soumis au principe de réalité : on pourrait citer bien des cas où les chefs perses ont soit appliqué la stratégie de la terre brûlée *(e.g.* Quinte-Curce III, 4.3; y compris Darius lui-même: *e.g.* Quinte-Curce IV, 9.14; Diodore XVII, 55.2), soit fait preuve de prudence tactique *(e.g.* Diodore XV, 43.1-2), soit

refusé un combat, qu'ils jugeaient perdu d'avance *(e.g.* Xénophon *Hell.* IV,1.17). Quant à Arsitès et à ses collègues, ils savaient pertinemment qu'au-delà des discussions (quelque peu éthérées) sur l'éthique traditionnelle le Grand Roi ne tenait compte que d'une chose : la victoire. Or, précisément, la situation pouvait leur apparaître comme favorable en 334 (les jugements *post eventum* prononcés par Diodore et Hérodote en faveur des choix de Memnon et d'Artabaze n'engagent que leurs auteurs): les Perses avaient en effet remporté des succès notables l'année précédente contre les forces macédoniennes; par ailleurs, Arsitès pouvait estimer à bon droit que sa supériorité numérique et la valeur de sa cavalerie lui permettaient d'envisager l'avenir avec optimisme.

Mais allons plus loin, en posant une simple question: Arsitès était-il bien pleinement libre d'adopter la stratégie de son choix? Les auteurs anciens ne disent mot de Darius III. Alors même que Diodore affirme que le Grand Roi a pris antérieurement des mesures de mobilisation (§7.2), et qu'il ne cesse ailleurs de souligner (pour le déplorer) que les généraux perses dépendent en tout des ordres royaux *(e.g.* XV, 41.2), peut-on réellement postuler que Darius III s'est désintéressé de la situation, telle qu'elle se présentait au printemps 334, et qu'il a laissé Arsitès prendre seul les décisions stratégiques? Un seul auteur y fait allusion, sous une forme très indirecte, qui n'est pas sans rappeler la teneur des arguments échangés à Zélée : « Cependant, le roi Darius, confiant en ses forces, dédaignait de recourir à la ruse et affirmait que cacher ses desseins c'était dérober à la victoire... La première rencontre eut donc *(igitur)* lieu dans la plaine d'Adraste » (Justin XI, 6.8,10). Si les formulations de Justin peuvent être soumises à critique, elles suggèrent au moins qu'Arsitès avait reçu du Grand Roi mission de livrer bataille en Phrygie. Ce qui est conforme aux pratiques achéménides: si le choix tactique relevait en effet d'Arsitès (qui consulta sur ce point ses collègues), la décision stratégique avait été imposée par Darius (cf. parallèle exact dans Diodore XVI, 75.1-2) – de la même manière qu'en Grèce Mardonios prenait ses décisions en fonction d'ordres qui lui étaient transmis par Xerxès (chapitre XIII, 4-5). On en vient alors à douter fortement que le conseil de Zélée avait bien été réuni pour choisir entre deux stratégies : il est infiniment plus probable que la réunion avait pour but premier de décider de la tactique à adopter (choix d'un site, disposition des contingents, rôle et place de chacun des commandants). Si les satrapes ont engagé le combat, c'est tout simplement qu'ils avaient reçu des ordres en ce sens, et qu'ils craignaient, en y désobéissant, d'apparaître comme

des traîtres à la cause royale et de se voir lourdement punis par le Grand Roi *(FGrH* 151 F1.1; *Itin. Alex*. §19). Même si l'on admet qu'un débat a eu lieu dans les termes rapportés par Diodore et/ou Arrien, l'interprétation qu'ils en donnent (en des termes différents) est certainement fautive. On peut simplement supposer qu'au cours du débat s'est engagée périphériquement une discussion « éthique ». Mais cette discussion n'avait pas pour but de définir la stratégie ni donc de remettre en cause une décision royale que les Perses acceptaient d'autant plus aisément que la bataille allait leur permettre d'illustrer la megalopsykhia dont, selon Diodore, ils faisaient si grand cas, et qu'elle permettait à Arsitès d'espérer faire la preuve de sa valeur auprès de Darius III – avec le risque que l'on connaît (Arrien I, 16.3 [suicide du satrape]).

• *Darius à Babylone et le front d'Asie Mineure (334-333).* - Du point de vue achéménide, la défaite du Granique ne revêt pas à proprement parler un caractère décisif. En revanche, si l'on prend en compte les contraintes dans lesquelles se trouvait Alexandre lors de son débarquement (par exemple sur le plan financier), sa victoire le libéra de bien des craintes : il n'a pas été rejeté à la mer, et il dispose de nouveaux atouts pour poursuivre son projet. La victoire fut suivie d'une série de succès impressionnants : il fit prendre possession de Daskyleion, évacuée par sa garnison, y nomma Kalas satrape de Petite-Phrygie, et ordonna aux habitants de payer « le tribut de Darius » (Arrien 1,17.1 -2). Il fit bientôt son entrée officielle dans Sardes, que lui livra sans combattre Mithrénès (§ 16.3-8), et il s'empara des trésors (Diodore XVII, 21.7). Sur le court terme du moins, le Macédonien n'avait plus de souci financier à se faire. Ce fut bientôt le tour d'Éphèse, de Magnésie, de Tralles et de bien d'autres cités du littoral (Arrien 1,17.9-13 ; 18.1-2), puis de Milet, que la flotte perse ne put réellement secourir, car elle arriva après la flotte macédonienne commandée par Nikanôr : après résistance, la garnison se rendit (§ 18.3-9;19; cf. Diodore §22.2-4).

Du côté perse, les pertes militaires étaient sensibles, bien qu'il soit, comme toujours, difficile de les chiffrer (1000 cavaliers selon Arrien I, 16.1). Des chefs de valeur étaient tombés: Niphatès, Petinès, Spithridatès, Mithrobouzanès, Mithridatès, Arbupalès, Pharnakès, Omarès sont cités par Arrien (I, 16.3); Rhoisakès (frère de Spithridatès) a lui aussi été grièvement blessé au cours de la bataille (1,15.7) ; quant à Arsitès, qui avait quitté le

champ de bataille, il préféra se suicider (I, 16.3). Parmi les participants au conseil de guerre de Zélée (I, 12.8-9), seuls ont survécu Rhéomithrès et Arsamès, auxquels on joindra Memnon (et peut-être ses fils: I, 15.2); Rhéomithrès rejoignit le camp de Darius; le satrape de Grande-Phrygie, Atizyès, a lui aussi quitté sain et sauf le champ de bataille – après, semble-t-il, une halte dans sa capitale, Kelainai (I, 25.3), qu'il avait abandonnée lors de l'arrivée d'Alexandre (I, 19.1); quant à Arsamès, après avoir tenté de mettre la Cilicie en état de défense, il rejoignit lui aussi Darius, alors en marche vers la Cilicie: Rhéomithrès, Arsamès et Atizyès disparurent lors de la bataille d'Issos (II, 11.8). Une partie importante de l'armée avait néanmoins réussi à faire retraite vers le sud; commandés par les rescapés, dont Memnon, les contingents se replièrent sur Halicarnasse, cité formidablement fortifiée, sur laquelle veillait le satrape Orontobatès. L'arrivée des troupes venues du Granique permit à la ville de disposer d'une garnison impressionnante de Perses et de mercenaires (I, 20.2), renforcée également par des soldats amenés par la marine (§20.7). Alexandre et ses troupes subirent plusieurs revers de taille, comme à Myndos qui, contrairement à des promesses hâtives faites par des déserteurs, refusa de se rendre (§20.5-7). Les efforts macédoniens furent finalement victorieux, mais en partie seulement: en quittant Halicarnasse à la fin de l'année 334, Alexandre laissa sur place une troupe de 3 000 fantassins et de 200 cavaliers, sous les ordres de Ptolémée, chargé de s'emparer des deux citadelles qui restaient aux mains des Perses (§22.1-6; cf. Diodore XVII, 24-27).

L'Empire se trouvait alors dans une situation stratégique absolument inédite, le seul précédent que l'on puisse invoquer étant celui de l'offensive menée par Cyrus le Jeune. Ce n'était pas la première fois que des satrapes connaissaient la défaite en Asie Mineure, ni qu'une armée ennemie parvenait sous les murs de Sardes: mais, pour la première fois, la citadelle de Sardes était tombée, et l'adversaire avait poursuivi sa marche sans difficultés notables, du moins jusque sous les murs d'Halicarnasse, tout en proclamant, haut et fort, que ses ambitions allaient bien au-delà de la «libération des cités grecques». On aimerait savoir comment Darius et ses conseillers réagirent devant cette avalanche de nouvelles catastrophiques. Nous en sommes malheureusement fort mal informés (pour parler en litote), car les auteurs anciens suivent pas à pas Alexandre, sans accorder la moindre attention au Grand Roi. Nous apprenons qu'alors qu'Alexandre menait sa campagne d'hiver en Pamphylie-Lycie, le Grand Roi tenta de susciter un complot contre son

adversaire: il envoya un émissaire auprès d'Alexandre le Lynkeste, dont il avait appris qu'il était prêt à trahir Alexandre; le messager royal tomba aux mains de Parménion, le Lynkeste fut arrêté et, du point de vue perse, l'affaire en resta là (Arrien I, 25); mais l'information elle-même est à prendre avec réserve, car la participation perse au complot relève simplement peut-être d'une accusation tardive. Sans doute le Grand Roi envoya-t-il des messagers à certains chefs, pour leur enjoindre de résister jusqu'au bout: c'est du moins ce qui ressort des déclarations des défenseurs de Kelainai (Quinte-Curce III, 1.8). Force est toutefois de constater qu'une seule décision stratégique d'importance est assurée : dans l'été 334, le Grand Roi désigna Memnon (alors à Halicarnasse) comme « commandant de la Basse-Asie [régions littorales] et de toute la flotte» (Arrien I, 20.3; II,1.1; Diodore XVII, 23.5-6).

Le titre de commandant de la flotte vient rappeler qu'à cette date, les Perses disposaient de l'hégémonie navale. À Milet, en effet, Alexandre avait pris la décision de licencier sa flotte, à l'exception de l'escadre athénienne et de quelques navires de transport. Selon Arrien (I, 20.1), Alexandre, d'une part, était convaincu depuis longtemps de son infériorité en la matière (cf. § 18.6-8), d'autre part, «il était à court d'argent», enfin «il considérait que, l'Asie étant désormais en son pouvoir grâce à ses forces terrestres, il n'avait plus besoin de marine, et qu'en s'emparant des cités côtières, il allait faire disparaître la flotte perse, qui ne trouverait plus où recruter ses équipages ni où aborder en Asie » (§20.1). Cette décision d'Alexandre soulevait déjà des interrogations dans l'Antiquité (cf. Diodore XVII, 23.1-3). Le projet d'abattre la puissance maritime perse par la conquête des côtes présentait en effet des risques considérables. La réussite qu'avaient connue les troupes d'Alexandre en empêchant un débarquement perse près de Milet était très spécifique, car il s'agissait alors simplement de défendre un espace à la fois bien défini et très délimité, l'îlot de Ladè et le port de Milet (Arrien §§18.5; 19.2-3), obligeant ainsi les Perses à aller chercher de l'eau très loin, jusqu'à Samos (§ 19.7-10). Mais étendre une telle stratégie à l'ensemble du front méditerranéen relevait de la gageure. Il était impossible de contrôler tous les points, à moins d'immobiliser des milliers de garnisaires, ce qui aurait alors affaibli considérablement l'armée en marche (cf. Quinte-Curce IV, 1.35) : la conquête de la Lycie, effectuée, selon Arrien (I, 24.3), « pour empêcher l'ennemi de se servir de sa marine », n'empêcha point Pharnabaze, en août 333, d'y faire jonction avec les navires de Thymondas (II, 2.1-2). Par ailleurs, lorsque Alexandre quitte la Carie, à la fin 334, il n'a pas enlevé aux Perses toutes leurs

bases continentales: Orontabatès et Memnon tiennent toujours deux acropoles d'Halicarnasse (I, 23.1-6); les Perses tiennent également l'île de Kos, d'où Memnon appareillera quelque temps plus tard (Diodore XVII, 27.5), ainsi que Samos (Arrien I,19.8). La Carie méridionale constitua une base de premier ordre pour les Perses – d'autant plus que les forces macédoniennes subirent certainement des défaites, puisque, en septembre de l'année suivante (333), Orontobatès contrôlait «la citadelle d'Halicarnasse, Myndos, Kaunos, Théra et Kallipolis » (II, 5.7; cf. Quinte-Curce III, 7.4). Dès lors, la stratégie d'Alexandre, au moins sur le court terme, laissait la voie entièrement libre à la flotte perse et, sur le moyen terme, la supériorité navale perse risquait d'annihiler le contrôle qu'exerçait alors Alexandre sur le littoral d'Asie Mineure. Alexandre s'en rendit vite compte puisque avant même la disparition de Memnon (juillet-août 333), il ordonna le rassemblement d'une nouvelle flotte de guerre: « Amphotéros fut préposé au commandement de la flotte de l'Hellespont, et Hégélochos à celui des troupes de terre, avec mission de libérer Lesbos, Chios et Kos des garnisons ennemies... En vertu du traité, Alexandre exigea de ses alliés une flotte pour veiller sur l'Hellespont» (Quinte-Curce III,1. 19-20). Entre-temps, en effet, Memnon avait pris l'offensive et il s'était emparé de Chios; les villes de Lesbos s'étaient également rendues, à l'exception de Mytilène.

Il paraît assez évident que Darius et ses conseillers ont été tenus au courant de la situation et que la nomination de Memnon à la tête de la flotte et du littoral visait à en tirer tous les profits possibles. Darius escomptait-il alors que le succès espéré obligerait Alexandre à rebrousser chemin? Ou bien, dès ce moment, commençait-il de préparer une armée? On sait que vers la fin de l'été 333, il quitta Babylone à la tête de l'armée royale, accompagné de toute la cour, « selon la coutume traditionnelle des Perses » (Diodore XVII, 25.3). Selon Diodore, la décision de convoquer l'armée royale fut prise tardivement, à l'issue d'un conseil tenu à l'annonce de la mort de Memnon, dans l'été 333 (§ §30 ; 31.1; Quinte-Curce le situe alors que Darius est en Syrie : III, 8.2-11). Mais, tels qu'ils sont rapportés par Diodore, les termes du débat éveillent quelques soupçons, en raison des accusations qu'il porte contre Darius dans des termes rigoureusement identiques utilisés antérieurement contre Artaxerxès III (XVI, 40.5-6). En est-il de même de la chronologie? Il est difficile d'en décider. Lorsque l'on sait la longueur de telles mobilisations générales (souvent soulignée par Diodore lui-même: cf. XV, 41.2), il paraît difficile de croire que l'armée de 333 ait pu être rassemblée, armée et entraînée

en quelques mois seulement. D'un autre côté, la levée ne fut pas générale, puisque, pour reprendre l'expression de Quinte-Curce (III, 2.9; cf IV, 9.1-2), la précipitation *(festinatio)* empêcha que l'on fit venir les contingents du Plateau iranien et d'Asie centrale. Si bien que deux interprétations sont ouvertes : ou bien, dès ce moment, Darius a commencé à lever des troupes, pour parer à toute éventualité, ou bien il pense (ou espère) que les chefs et les troupes d'Asie Mineure suffiront à régler le problème. Dans cette dernière hypothèse, Darius n'aurait pas agi différemment de ces prédécesseurs: jamais, depuis Xerxès en 480-479, les régions d'Asie Mineure n'ont vu une armée royale ; mais, dans ce cas, on doit également conclure que le Grand Roi n'a pas pris la mesure de la situation ni de la détermination de son adversaire.

Pour pouvoir en juger, il faudrait connaître le contenu de la mission qu'avait reçue Memnon. Dans le cours du compte rendu qu'il fait d'un conseil tenu autour de Darius à l'annonce de la mort du Rhodien, Diodore affirme que, jusqu'à ce moment, le Grand Roi avait espéré «que le théâtre de la guerre serait transporté de l'Asie en Europe» (§30.1). On retrouve le renseignement chez Arrien (II,1.1). Diodore ajoute que les premiers succès de Memnon suscitèrent, de la part de nombreuses cités insulaires, l'envoi de députations, et suscitèrent même des troubles jusqu'en Eubée et en Grèce, dont les dirigeants recevaient de l'argent du Rhodien (§29.3). Enfin, selon Quinte-Curce (III,1.19-20) et Arrien (III, 2.3), c'est en raison d'un tel danger qu'à Gordion, au printemps 333, Alexandre ordonna de reconstituer une flotte, consentant à cette fin des dépenses considérables, et qu'il envoya de l'argent à ceux qui, en Grèce, étaient chargés de surveiller les cités. Il ne fait pas de doute en effet qu'à la veille de la bataille d'Issos certains Grecs estimaient que le rapport de forces penchait au profit du Grand Roi (cf. Eschine III,164) : tout aussi bien Athènes, Thèbes et Sparte avaient alors envoyé des ambassadeurs au Grand Roi (Arrien II, 15.2-4; Quinte-Curce III, 13.5). Mais que la campagne de Memnon ait suscité un tel espoir (en Grèce) ou une telle crainte (en Macédoine) est une chose qui au reste pouvait simplement procéder de bruits incontrôlés, comme le laisse entendre Arrien (II, 2.4); que le Rhodien ait mené une telle stratégie en est une autre. Au printemps 333, Memnon reconquit Chios, puis concentra ses forces sur Lesbos : seule Mytilène résista, et c'est pendant le siège de la ville que Memnon mourut de maladie (juillet-août 333): tel est le squelette narratif fourni par Arrien (II, 1.1-2) et Diodore (§ 29.2: avec une erreur). Manifestement, Memnon n'entendait donc pas profiter de son écrasante supériorité pour porter la guerre en Europe, préférant consacrer

de longues semaines à parfaire le blocus de Mytilène. Les activités de Memnon laissent plutôt penser que, sur le court terme, son objectif était d'abord de remettre la main sur les cités littorales et sur les îles, déjouant ainsi les prévisions d'Alexandre (Arrien I, 20.1) - d'où la réaction du Macédonien quand il apprit que son adversaire menaçait non pas l'Europe, mais ses précédentes conquêtes dans les territoires achéménides. Tout compte fait, on peut estimer que les activités militaires de Memnon correspondent à la mission que lui avait confiée Darius - mission elle-même sous-entendue par le ressort géographique de la compétence qui lui fut reconnue par le Grand Roi: le littoral d'Asie Mineure.

Il est probable que l'ambition européenne prêtée à Memnon soit issue d'une tradition grecque tout acquise à sa mémoire et à celle de sa famille (cf. Tod II, n° 199), bien présente en particulier chez Diodore (ci-dessus chapitre XVII, 3) : celui-ci affirmait même (contre toute vraisemblance) que le Rhodien défendait déjà cette position lors du conseil de guerre de Zélée (§ 18.2). Diodore (§ 29.4) et Arrien (II,1.3), en des termes pratiquement identiques, présentent la disparition du Rhodien comme un soulagement décisif pour Alexandre (Diodore §31.3-4) et un revers de première grandeur pour Darius, dès lors contraint à prendre lui-même la tête de l'armée (Diodore §30; cf. également Quinte-Curce III, 2.1). On en infère parfois que Darius a alors décidé d'abandonner sa stratégie maritime au profit d'une stratégie continentale. Aucune de ces interprétations ne paraît valide. Tout d'abord, la succession de Memnon était déjà préparée, puisque, avant sa mort, il avait transmis ses responsabilités à Autophradatès, et à Pharnabaze, fils d'Artabaze, son neveu, en attendant que Darius confirme ces dispositions (Arrien II, 1.3)– ce qui fut fait peu après au bénéfice de Pharnabaze (II, 2.1). Par ailleurs, la mort de Memnon n'interrompit en aucune manière l'offensive maritime, même si l'envoi de mercenaires à Darius a probablement affaibli les capacités de Pharnabaze et d'Autophradatès. Les opérations qui se déroulent jusqu'à la bataille d'Issos démontrent au contraire que les successeurs de Memnon ont abandonné sa prudente stratégie, quelque peu attentiste, et se sont lancés plus vigoureusement à l'assaut des positions macédoniennes. Autophradatès et Pharnabaze poursuivirent avec vigueur le siège de Mytilène, qui tomba bientôt: la cité devenait « alliée de Darius, sur la base du traité d'Antalkidas», une garnison fut disposée, un gouvernement ami était confié à l'un des oligarques exilés par Alexandre l'année précédente, et des fonds levés sur les habitants (II, 1.4-5). Les clauses du traité imposé à Chios (puis bientôt à

Ténédos : Arrien II, 2.2) démontrent que Darius n'était nullement prêt à accepter les premières conquêtes macédoniennes: bien au contraire, le Grand Roi tend à interpréter de manière très extensive le diktat imposé en 386 aux Grecs par son aïeul Artaxerxès II. La prise de Ténédos participait probablement d'un plus vaste objectif, qui était de couper la route du blé débouchant de l'Hellespont - danger dont Alexandre avait pris la mesure, dès avant la mort de Memnon (cf. Quinte-Curce (III, 1.19-20). Mais ce n'est qu'ultérieurement que la flotte macédonienne fut pleinement opérationnelle (cf. Arrien II, 2.3): si l'on met à part un revers sans grande ampleur essuyé par Datamès à Siphnos (II, 2.4-5), la flotte achéménide conservait sa supériorité. L'échec le plus cuisant pour les Perses eut lieu en Carie: alors qu'il était en Cilicie (septembre 333), Alexandre apprit avec grand soulagement la victoire qu'y avaient remportée Ptolémée et Asandros (satrape de Carie) contre Orontobatès, qui perdit alors ses positions à Myndos, Kallipolis, Kaunos, Théra, Triopion et Kos (II, 5.7; Quinte-Curce III, 7.4). C'était à coup sûr un revers de première grandeur: néanmoins, Halicarnasse restait aux mains des Perses, ou ceux-ci la récupérèrent peu après (cf. Arrien II, 13.6).

Pour répondre à la question posée précédemment, on peut donc assurer que Darius, au moins dès cette date (mais certainement déjà dès l'année précédente), était parfaitement conscient du danger présenté par l'offensive macédonienne. Pour la contrer, il avait, lui et ses conseillers, défini une stratégie à la fois maritime (reconquête des côtes d'Asie Mineure) et continentale (préparation d'une armée destinée à prendre l'offensive). Malgré Diodore (XVII, 30.7), si Darius décide de prendre la tête de l'armée et de la mener «vers la côte», ce n'est donc pas en raison de la reconnaissance d'un échec déterminant sur mer qu'aurait représenté la mort de Memnon: pendant que Pharnabaze, Autophradatès et leurs lieutenants menaient l'offensive sur mer, lui-même s'apprête à affronter l'armée macédonienne. Mais, comme chacun sait, un dispositif stratégique, aussi cohérent puisse-t-il paraître (surtout reconstitué par l'historien d'aujourd'hui!), ne vaut que par les moyens qu'il met en œuvre et par l'infériorité qu'il est supposé créer chez l'adversaire. De ce point de vue, la situation est contrastée. Il est clair d'abord qu'Alexandre – qui venait de recevoir à Gordion d'importants renforts – n'a pas été dissuadé de poursuivre sa marche vers le sud, qu'il reprend vers juin-juillet 333. Il convient de souligner, dans le même temps, que le Macédonien continuait alors de se trouver dans une situation délicate, pris en quelque sorte entre deux feux: la flotte perse, qui opérait toujours sur le littoral, et l'armée royale qui

s'approchait de la Cilicie; le rappel à ses côtés de plusieurs garnisons laissées sur ses arrières (Quinte-Curce IV, 1.35) témoigne, en quelque sorte, qu'il se battait dos au mur. Sur le court terme, la réussite de son plan de conquête des côtes supposait qu'il pût s'emparer des villes phéniciennes. C'est bien également ce qu'avait compris Darius: la meilleure preuve de sa hâte *(festinatio)* à gagner la Cilicie, c'est qu'il avait préféré se passer des contingents du Plateau iranien et d'Asie centrale (Quinte-Curce III, 2.19); c'est sans doute pour compenser cette absence que le Grand Roi, dès l'été 333, avait ordonné à Pharnabaze d'amener une partie des mercenaires qui combattaient sur le front méditerranéen – au risque, lui aussi, de dégarnir ses arrières égéens (cf. Arrien II, 2.1-2; Quinte-Curce III, 3.1): la présence du satrape d'Égypte, Sabakès, à Issos, implique qu'il a amené avec lui un contingent, ce qui a probablement affaibli les positions perses dans la vallée du Nil (Arrien III, 1.2; cf. Quinte-Curce IV, 1.28). À condition de ne pas en conclure que le sort de l'Empire achéménide fut alors scellé définitivement, on doit reconnaître que la bataille qui allait se livrer en Cilicie revêtait une importance décisive pour Alexandre.

• *D'Issos à Gaugamèles (novembre 333-octobre 331).* - Sa victoire lui permit en effet de marcher sur la Phénicie: de nombreuses villes phéniciennes lui ouvrirent leurs portes: Arados, Marathos, Sigon, Mariamme, puis Byblos et Sidon (Arrien II, 13.7-8; 15.6-7; Quinte-Curce IV, 1.15-16). Il n'en fut pas de même des Tyriens, qui lui opposèrent un refus motivé (Arrien II, 16.7-8). De son côté, Alexandre tenait essentiellement à s'emparer de Tyr – succès qui devait couronner victorieusement son choix stratégique: s'emparer des côtes avant de gagner l'intérieur (Arrien II,17). Il n'eut même pas à attendre la chute de la puissante cité phénicienne: apprenant la reddition de leurs cités, les rois d'Arados et de Byblos « quittèrent Autophradatès et son escadre, et vinrent avec leurs propres flottes se ranger aux côtés d'Alexandre, ainsi que les trières de Sidon qui les accompagnaient, en sorte que c'est un renfort d'environ 80 navires phéniciens que reçut Alexandre. Dans les mêmes jours arrivèrent des trières de Rhodes... et neuf autres avec elles, 3 de Soloi et de Mallos, et dix de Lycie». Ce fut bientôt le tour des rois de Chypre, à la tête de 120 navires, « car ils étaient pris de peur devant une Phénicie tout entière au pouvoir d'Alexandre » (Arrien II, 20.1-3; début 332). L'arrivée concomittante d'un navire macédonien marquait le retour en force dans les eaux égéennes de la

flotte d'Alexandre, commandée par Amphotéros et Hégélochos (Quinte-Curce IV, 5.14). Ces ralliements successifs marquaient en quelque sorte le succès de la stratégie ouverte par le licenciement de la flotte à Milet, dans l'été 334.

Mais, entre-temps, les Perses n'étaient pas restés inactifs. Bien plus, ils menèrent une vigoureuse contre-attaque en Asie Mineure. Sur cette offensive terrestre – absente chez Arrien –, nous ne disposons que de maigres informations chez Quinte-Curce et Diodore. On sait en effet que bien des régiments de Darius avaient quitté sains et saufs le champ de bataille sous les ordres de Darius: 4000 hommes selon Arrien (III, 12.1). Quelques contingents de mercenaires, sous les ordres de l'exilé macédonien Amyntas, de Thymondas, d'Aristomédès et de Bianôr, avaient réussi à gagner Tripolis de Phénicie, où ils se renforcèrent, avant que l'un d'entre eux, Amyntas, ne mène, pour son propre compte, une attaque infructueuse contre l'Égypte (Arrien II, 13.2-3; Diodore XVII, 48.2-5; Quinte-Curce IV, 1.27-33; cf. §7.1). Diodore et Quinte-Curce font part de leurs aventures dans un développement plus général sur des contre-offensives perses menées après Issos:

> D'autres officiers et généraux, qui s'étaient tout comme Amyntas tirés sains et saufs de la bataille d'Issos avec leurs soldats, ne désespéraient pas de la cause perse. Les uns s'emparèrent en effet de villes d'importance stratégique qu'ils conservèrent à Darius, tandis que d'autres s'assuraient l'appui de certains peuples *(ethn)* et réunissaient autour d'eux des armées: ils s'employaient ainsi conformément aux circonstances (Diodore XVII, 48.5-6).

De son côté, Quinte-Curce revient à plusieurs reprises sur ces événements:

> Les préteurs de Darius, rescapés d'Issos, essayaient de reprendre la Lydie, à l'aide de toutes les troupes qui les avaient suivis dans leur fuite et en mobilisant la jeunesse de Cappadoce et de Paphlagonie *(assumpta etiam Cappadocum et Paphlagonum juventute).* Le préteur d'Alexandre, Antigone, était à la tête de la Lydie *(Lydiae praeerat)*: bien qu'il eût prélevé sur ses garnisons la plupart de ses soldats pour les envoyer au roi, il n'en mena pas moins ses hommes au combat, dans le mépris pour les Barbares. Ici encore, le sort des deux antagonistes ne se démentit pas: dans les trois batailles livrées en différents endroits, les Perses furent mis en déroute (Quinte-Curce IV, 1.34-40).

Quinte-Curce (IV, 1.36) affirme que ces derniers événements eurent lieu au moment même *(in eodem tempore)* où «la flotte macédonienne, rappelée de Grèce, triomphe d'Aristoménès, que Darius avait envoyé recouvrer le littoral de l'Hellespont, et prend ou coule ses vaisseaux. Ensuite *(deinde)*, Pharnabaze,

préfet de la flotte perse, impose les Milésiens, introduit une garnison dans la ville de Chios; et, avec 100 navires, il gagne Andros, puis Siphnos. Dans ces îles aussi, il installe des garnisons, inflige une amende » (IV,1.36-37). Quinte-Curce y revient ultérieurement, dans le contexte de la célébration des jeux Isthmiques (IV, 5.11), c'est-à-dire juin-juillet 332, après la chute de Tyr (lors du siège de Gaza? Mais la concordance chronologique est exprimée de manière lâche avec ce qui suit):

> Par ailleurs, le roi n'était pas seul à attaquer les villes qui ne reconnaissaient pas encore le joug de son pouvoir ; ses préteurs aussi, chefs excellents, avaient pénétré à peu près partout: Kalas en Paphlagonie, Antigone en Lykaonie, Balakros, après l'avoir emporté sur le préteur de Darius, Hydarnès, prit Milet; Amphotéros et Hégélochos, avec une flotte de 160 navires, soumirent au pouvoir d'Alexandre les îles qui séparaient l'Achaïe de l'Asie (IV, 5.13-14).

De ces informations lacunaires, mais convergentes et parfaitement crédibles, on doit conclure qu'à l'issue de la bataille d'Issos, des généraux perses vinrent s'installer en Cappadoce et en Paphlagonie, où ils instituèrent la conscription. À l'aide de ces armées, ils lancèrent une première offensive, qui échoua devant Antigone. Les victoires de ce dernier ne réglaient cependant pas le problème : la seconde citation de Quinte-Curce montre en effet que les Perses restaient installés en Cilicie, en Paphlagonie, en Lykaonie, ainsi que sur la côte égéenne (Milet). Ce n'est pas avant la mi-332, *au plus tôt*, que le danger perse fut définitivement écarté, grâce à l'offensive macédonienne menée tant par terre que par mer.

De leur côté, en effet, Pharnabaze et Autophradatès avaient poursuivi leurs efforts dans l'Égée. Jusqu'à la défection des contingents chypriotes, phéniciens, lyciens et ciliciens, au début de l'année 332 (Arrien II, 20.1), ils disposèrent d'une force de frappe quasiment intacte: à la date où Alexandre arrive sous leurs murs, les Tyriens considèrent d'ailleurs «que les Perses avaient la maîtrise de la mer» (Arrien II, 18.2); tel était également, selon Arrien, le point de vue d'Alexandre (II, 17.2-3). Ils pouvaient également s'appuyer sur des bases continentales en Carie, Halicarnasse et Kos (Arrien II, 13.2), probablement aussi déjà Milet (Quinte-Curce IV, 5.13). Dans l'automne 333 (avant Issos), ils avaient quitté Kos et gagné Siphnos, où était venu les rejoindre Agis de Sparte, qui projetait de se révolter contre Antipater. C'est là qu'ils reçurent, atterrés, la nouvelle de la défaite d'Issos: Agis fut envoyé en Crète « pour y stabiliser la situation » ; Pharnabaze, quant à lui, renforça la

garde à Chios (dont une partie des habitants méditaient de se soulever), occupa Andros (Quinte-Curce IV, 1.37), puis rejoignit Autophradatès à Halicarnasse (Arrien II, 13.4-6; Quinte-Curce IV, 5.15-16). *C'est peut-être* à cette époque qu'Autophradatès mena une opération sur le territoire d'Éphèse (Polyen VII, 27.2) et qu'il lança un raid contre Samothrace (Plutarque *Mor.* 339E; cf. Alex. 48.4). Face à la flotte macédonienne, les actions des chefs perses, après Issos, se poursuivent donc activement, même s'il est difficile de les suivre dans le détail, tant la documentation est lacunaire.

On voit donc qu'entre la fin de l'automne 333 et la fin du printemps 332, des combats acharnés se sont déroulés tant sur le continent que sur la côte et dans les îles. De manière à comprendre la poursuite de ces affrontements sur différents fronts, il est tentant de penser qu'ils participent les uns et les autres d'une même stratégie. Dans cette hypothèse, celle-ci ne peut avoir été définie que par Darius lui-même. Contre cette interprétation viennent apparemment deux observations. La première, c'est que l'attaque menée par Amyntas contre l'Égypte relève de motifs purement personnels (cf. Arrien II, 13.3), fondés, d'après Quinte-Curce, sur sa propre interprétation du «droit de la lance» » (IV, 1.27: *velut certo jure possessum*) ; la seconde, c'est que le contenu des offres diplomatiques attribuées à Darius après Issos paraît plutôt impliquer qu'il est dans un état de découragement profond. Mais aucune de ces observations n'est réellement contraignante. Si l'aventure d'Amyntas en Égypte est de type personnel, il importe d'abord de souligner qu'il arrive à Péluse, en se faisant passer comme mandaté par Darius lui-même (Diodore §48.3); par ailleurs, - comme l'implique formellement Arrien (II, 13.1-3) –, les autres chefs qui l'ont accompagné jusqu'à Tripolis et à Chypre ne l'ont pas suivi jusqu'au Nil: selon toute probabilité, ils sont donc venus se ranger sous les ordres de Pharnabaze à Siphnos. Quant aux ouvertures diplomatiques de Darius, nous y reviendrons ultérieurement, car, plutôt que d'en inférer la faiblesse du Grand Roi, leur interprétation suppose l'élucidation *préalable* de la stratégie royale après Issos.

Or, de l'intervention de Darius sur le front égéen après Issos, nous avons plusieurs témoignages. Après sa retraite d'Issos, le Grand Roi avait regagné Babylone où il commença sans plus tarder à rassembler une nouvelle armée, faisant appel en particulier aux contingents du Plateau iranien et d'Asie centrale (Diodore XVII, 39.1-4; Quinte-Curce IV, 6.1-2; 9.13). Il paraît tout à fait exclu que, dans le même temps, il soit resté coupé du déroulement des opérations sur le front égéen, car il n'ignorait pas que la chute de Tyr anéantirait tous ses espoirs de voir éventuellement Alexandre rebrousser

chemin. On doit alors souligner les pensées prêtées par Diodore aux dirigeants tyriens: «Ils voulaient être agréables à Darius et persistaient fermement dans leur loyauté à son égard, croyant obtenir de lui de grandes récompenses en retour du service qu'ils lui rendraient s'ils obligeaient Alexandre à un siège long et périlleux, tout en donnant à Darius le loisir de s'armer» (XVII, 40.3). Il n'est pas impossible que les troubles que dut mater Alexandre en Syrie (plaine de la Beqâa), au cours du siège de Tyr, puissent être attribués également à des initiatives achéménides: si Alexandre prit le risque de «diviser ses troupes», c'est qu'il jugeait que le danger était pressant (cf. Quinte-Curce IV, 2. 24; 3.1,7) : la prise de Damas et la nomination d'un satrape de Syrie, peu après la bataille d'Issos (Arrien II, 13.7), n'avaient certainement pas signifié en effet la soumission totale du pays, comme viendra le rappeler, quelque temps plus tard (332-331), la révolte de Samarie (Quinte-Curce IV, 8.9-11). On sait également que, lorsque Amyntas parvient en Égypte, son attaque est repoussée par Mazakès: celui-ci avait nécessairement été nommé, peu après Issos, satrape d'Égypte, en remplacement de Sabakès, tombé lors de la bataille de Cilicie (cf. Arrien III, 1.2). On soulignera enfin la formulation de Quinte-Curce sur les opérations dans l'Hellespont, au début de l'année 332: la flotte macédonienne remporte une victoire sur Aristoménès, «que Darius avait envoyé recouvrer le territoire de l'Hellespont» (... *qui ad Hellesponti oram reciperandam a Dareo erat missus;* IV, 1.36).

L'ensemble des témoignages conduit ainsi à conclure très fermement qu'après sa défaite Darius n'a pas abandonné sa stratégie de 334, qui consistait à mener de front le rassemblement d'une armée royale et des offensives en Asie Mineure sur les arrières d'Alexandre. Il pouvait estimer, à bon droit, que la domination territoriale d'Alexandre en Anatolie était fort superficielle, en particulier dans les régions (Paphlagonie et Cappadoce) où ses généraux levèrent leurs armées. Parmi ces généraux, Quinte-Curce en désigne nominalement un seul, Hydarnès. Mais on connaît depuis longtemps des monnaies de Sinope frappées à des noms (en araméen) que l'on identifie comme: Mithropastès, Orontobatès et Hydarnès; le premier est peut-être le fils de l'ancien satrape de Daskyleion (Arsitès), dont on sait simplement qu'il fut exilé par Darius au fond du golfe Persique, à une date et dans des circonstances inconnues (Strabon XVI, 5.5); sous Orontobatès, il est tentant de retrouver le satrape de Carie, qui a disparu de la documentation depuis les combats en Carie; Hydarnès, enfin, pourrait être l'un des fils de Mazée, l'ancien satrape de Cilicie-Syrie. Quoi qu'il en soit, on doute que ces généraux

aient pris l'offensive de leur propre initiative: il est infiniment plus probable qu'ils aient été envoyés par Darius, qui leur a donné des lettres, les autorisant à lever des troupes, et à utiliser des trésors encore intacts (sans doute en Cappadoce): selon une habitude bien attestée (cf. Ps. Aristote *Écon.* II, 24a), les généraux vinrent faire frapper le métal pour payer leurs troupes dans une ville de la côte, Sinope, qui, à cette date, restait fidèle à l'alliance perse (Arrien III, 24.4; Quinte-Curce VI, 5.6). La mission qui leur avait été confiée était manifestement de réinstaller le pouvoir achéménide en Asie Mineure, de couper les communications d'Alexandre et de faire mouvement vers la côte (cf. Hydarnès à Milet). C'est sans doute pour cette raison que, dans le premier développement de Quinte-Curce (IV, 1.35), seul Antigone est nommé: satrape de Grande-Phrygie et maître de la ville stratégique de Kelainai, il lui appartenait de défendre la voie royale; malgré l'imprécision terminologique qu'elle implique, la fonction que lui attribue alors Quinte-Curce *(Lydiae praeerat)* indique peut-être qu'il avait été chargé par Alexandre de coordonner les défenses macédoniennes.

Dans le même temps, on peut supposer que des ordres royaux parvinrent sur la côte, comme en témoigne la phrase de Quinte-Curce relative à la mission confiée à Aristoménès dans l'Hellespont (IV, 1.36), et que c'est également sur les ordres de Darius que Thymondas était venu retrouver Pharnabaze à Siphnos, et lui avait remis les mercenaires dont il avait le commandement. Une telle interprétation expliquerait encore mieux que, lors de son aventure personnelle en Égypte, Amyntas prétendait être revêtu d'une mission officielle confiée par le Grand Roi : « Il déclara officiellement qu'il avait été envoyé par le Grand Roi en qualité de stratège, attendu que le satrape chargé de gouverner l'Égypte était mort à Issos de Cilicie» (Diodore XVII, 48.3); Amyntas cherchait ainsi à évincer le satrape nouvellement nommé par Darius (Mazakès; cf. Quinte-Curce IV, 1.28); mais il avait été probablement chargé simplement par le roi d'y amener des mercenaires, de manière à renforcer les garnisons d'Égypte. Diodore affirme également (§48.2) qu'Agis avait « reçu du Grand Roi d'importants subsides ». Arrien ne parle pas d'un ordre royal, et attribue l'initiative au seul Pharnabaze (II, 13.4-5). L'un des problèmes de Pharnabaze, à cette date, était d'ordre financier (cf. Quinte-Curce IV, 1.36: levées de contributions à Milet, à Andros et à Siphnos par Pharnabaze). Il est probable que, au contraire des généraux qui frappèrent monnaie à Sinope, les chefs perses du littoral n'avaient plus accès à des trésors, tous contrôlés et utilisés par Alexandre. Mais on ne doit pas en

conclure nécessairement que les communications entre le Grand Roi et Pharnabaze étaient alors coupées, surtout si l'on admet, ce qui paraît évident, que les offensives perses, par terre et par mer, étaient coordonnées.

Les premières victoires d'Antigone puis, quelques mois plus tard (dans les premiers mois de 332?), celles de Balakros (satrape de Cilicie) et de Kalas (satrape de Phrygie Hellespontique), marquèrent l'échec des Perses en Anatolie; mais la Cappadoce et l'Arménie répondirent à l'ordre de mobilisation royale; dans les mois qui suivent Issos, l'une et l'autre envoyèrent régulièrement leurs contingents au Grand Roi, sous la direction respective d'Ariakès, et d'Orontès et Mithraustès (Arrien III, 8.5). Dans le même temps, la flotte macédonienne poursuivait son offensive. Ce n'est cependant pas avant la fin de l'année 332 que son chef Hégélochos put venir faire son rapport à Alexandre, alors en Égypte: lui-même et Amphotéros avaient pu s'emparer successivement de Ténédos, de Chios (où Pharnabaze et Aristonikos, tyran de Méthymna, avaient été faits prisonniers), de Mytilène et de Kos (Arrien III, 2.3-7; Quinte-Curce IV, 5.14-22). Pharnabaze disparaissant (jusqu'en 322) de la documentation après son évasion de Chios, il ne reste rien alors des forces navales perses, sauf peut-être sous forme de petits groupes résiduels de bateaux « pirates » : seul Agis continue la lutte en Europe, mais sans lien direct avec le front perse.

Entre-temps, Alexandre s'était emparé de Gaza, puis s'était fait remettre l'Égypte par le satrape Mazakès, qui ne disposait pas de forces suffisantes pour résister (cf. Arrien III, 1.1-2). En 331, Alexandre pouvait reprendre la route de Tyr et de la Babylonie, pour se mesurer à Darius, réprimant au passage dans le sang la rébellion de Samarie (Quinte-Curce IV, 8.9-11).

• *Darius et Alexandre: la guerre et la paix (333-331). Une autre lecture*. - C'est au cours de la même période que, selon tous les auteurs anciens, s'ouvrirent, à l'initiative de Darius, des négociations diplomatiques entre les deux camps. D'un auteur à l'autre, le nombre et la date des ambassades et lettres envoyées par le Grand Roi diffèrent. Voici, résumées, les informations qu'ils transmettent:

1 selon Arrien (II, 14.1-3) et Quinte-Curce (IV, 1.7-14), le Grand Roi envoya un message à Alexandre dès après la bataille d'Issos: le Macédonien le reçut alors qu'il était à Marathos (vers novembre-

décembre 333); le Grand Roi demandait la restitution des membres de sa famille (mère, épouse, enfants) faits prisonniers à Damas (Arrien), contre rançon (Quinte-Curce), et proposait un accord «d'amitié et d'alliance»;

2 une seconde ambassade arriva au cours du siège de Tyr (Arrien II, 25.1); Quinte-Curce (IV, 5.1) la date après la chute de la ville, mais d'une manière incertaine *(isdem ferme diebus):* le roi offrait à nouveau une rançon (10000 talents), un traité d'amitié et d'alliance; pour la première fois, il consentait à un abandon territorial, sur l'ampleur duquel les sources divergent: «tout le territoire en deçà de l'Euphrate jusqu'à la mer grecque» (Arrien; *Itin. Alex.* §43), «la région placée entre l'Hellespont et l'Halys» (Quinte-Curce IV, 5.1; cf. Diodore §39.1); Quinte-Curce et Arrien affirment que le Grand Roi proposait de sceller l'accord par un mariage entre sa fille Stateira et Alexandre, et Quinte-Curce précise que le territoire concédé («la Lydie, l'Ionie, l'Éolide et la côte de l'Hellespont»: § 5.7) l'était à titre de dot (§5.1,7); on retrouve certaines de ces clauses chez un auteur anonyme *(FGrH* 151 F3);

3 à l'exception notable (mais logique) d'Arrien, tous les auteurs parlent d'une troisième ouverture diplomatique, qui eut lieu alors que Alexandre avait déjà franchi l'Euphrate; outre une rançon pour sa mère et ses filles (son fils restant en otage aux mains d'Alexandre, selon Quinte-Curce IV, 11.6), et un traité d'amitié et d'alliance, le Grand Roi offrait «tout ce qui sépare l'Hellespont de l'Euphrate » et la main d'une de ses filles (Quinte-Curce IV, 11.5; Justin XI,12.10; Diodore § 54.2). Quinte-Curce réitère que ce territoire devait constituer la dot de la princesse (§11.5); Diodore ajoute: «Devenu son gendre, ayant pris rang de fils du Grand Roi, Alexandre deviendrait comme son associé dans le gouvernement du royaume tout entier» *(koinônon genesthai ts hols basileias;* §54.2);

4 mentionnons également que Plutarque ne fait qu'une allusion à ces négociations, qu'il place à Tyr, lors du deuxième séjour d'Alexandre (vers juin 331) : on y retrouve la rançon (10 000 talents), «tout le pays en deçà de l'Euphrate », un mariage, et l'alliance et l'amitié *(Alex.* 29.7).

Ce dossier a attiré depuis longtemps l'attention des historiens, mais il n'a

pas suscité récemment de traitement exhaustif. Si, en soi, on peut aisément admettre que Darius a envoyé des lettres et des ambassadeurs à Alexandre, le contenu, tel qu'il est rapporté par les auteurs anciens, est-il crédible? Si la demande de libération des captifs ne soulève pas beaucoup de difficultés, peut-on admettre en revanche que le Grand Roi ait jamais offert d'abandonner une partie de son royaume à Alexandre, voire qu'il ait proposé au vainqueur d'Issos de l'associer à la royauté (Diodore)? Ou encore, pour parler plus clairement: les textes dont nous disposons reflètent-ils, en tout ou en partie, la réalité des rapports établis alors entre les deux rois, ou ne constituent-ils qu'un morceau de la propagande macédonienne?

La première tâche, c'est évidemment d'établir un rapport entre les abandons royaux et la situation militaire et politique, telle que l'historien peut aujourd'hui l'analyser, mais aussi telle que Darius l'envisageait alors (ce qui est plus délicat): les offres attribuées à Darius impliquent en effet nécessairement qu'il se sent dans un état d'infériorité tel que l'abandon de territoires lui apparaît comme la seule issue. Les auteurs anciens, en quelque sorte, présentent les concessions royales comme graduées: l'exigence du retour des prisonniers (1), l'abandon des territoires jusqu'à l'Halys (2) puis jusqu'à l'Euphrate (3). La progression paraît effectivement logique, le Grand Roi, à chaque fois, comme le remarque ironiquement Alexandre, ne faisant qu'abandonner des territoires qu'il a déjà perdus; on retrouve une graduation identique dans les montants différenciés des rançons. Mais la logique interne qui conduit les présentations antiques est-elle bien celle sur laquelle se détermina Darius? Là est tout le problème.

À l'instar des Tyriens (Arrien II, 16.7), on considère aujourd'hui, à juste titre, qu'après Issos, «l'issue de la guerre était encore incertaine». Comme l'explicite Diodore (§39.1), la résolution de Darius est intacte. Il disposait toujours d'immenses ressources en hommes et en argent: il peut compter en particulier sur l'arrivée des contingents du Plateau iranien et d'Asie centrale (cf. Quinte-Curce IV, 6.1-2; Diodore §39.3); en 331, les contingents dont il dispose viennent de tous les territoires impériaux sous son contrôle, de la Cappadoce jusqu'à l'Indus (cf. Arrien III, 8.3-6); l'immobilisation d'Alexandre devant Tyr lui permet d'envisager sereinement le rassemblement des troupes. Dans le même temps, on l'a vu, il n'abandonne pas sa stratégie égéenne. En outre, rien ne montre, en dépit des déclarations prêtées à Alexandre dans sa lettre de Marathos (II, 15.7), que le Grand Roi ait eu à souffrir de nombreuses défections parmi les aristocrates perses de haut rang (ci-dessous §2). Entre la

fin 333 et le printemps-été 332 (date présumée de la deuxième ambassade), la situation s'est en partie renversée au profit d'Alexandre, en raison surtout de la défection des contingents phéniciens et chypriotes de la flotte de Pharnabaze, et de l'activité retrouvée de la flotte macédonienne. Cependant, le siège de Tyr traîne en longueur: Quinte-Curce mentionne même à deux reprises qu'Alexandre est au bord du découragement et du renoncement (IV, 3.11; IV, 5.11). En dépit des victoires d'Antigone, les offensives perses sur les arrières d'Alexandre ne sont pas encore totalement annihilées (cf. les concordances chronologiques chez Quinte-Curce IV, 5.11-14). Au-delà de Tyr, Alexandre sait également qu'il devra réduire Gaza, commandée par Batis, qui a fait des préparatifs considérables, susceptibles de lui permettre d'opposer une longue résistance (cf. Arrien II, 25.4), et dont Quinte-Curce (IV, 6.7) salue «la fidélité hors du commun à son roi» *(eximiae in regem sui fidei):* l'expression utilisée implique qu'il a reçu des instructions de Darius (cf. V, 3.4).

À Babylone, Darius poursuit activement ses préparatifs militaires, introduisant même des innovations techniques dans l'armement de ses troupes (Diodore §53.1-3; Quinte-Curce IV, 9.3-4). Lui-même et ses conseillers choisissent avec soin le champ de bataille, dans un lieu (proche d'Arbèles) situé sur la grande route *(DAE* 67), dont on savait qu'Alexandre l'emprunterait en raison des contraintes logistiques (Arrien III, 7.3; Quinte-Curce IV, 10.13). L'armée royale y est entraînée chaque jour (Diodore §§ 53.4; 55.1). La logistique du ravitaillement est minutieusement organisée (Quinte-Curce IV, 9.8). De manière à éviter les erreurs commises à Issos (cf. Quinte-Curce IV, 13.6), on fit aplanir le sol (IV, 9.10; Diodore §53.4): la cavalerie et les chars pourraient ainsi évoluer à leur aise (Arrien III, 8.7); selon Polyen (IV, 3.17) et Quinte-Curce (IV, 3.36), des pointes de métal furent même fichées dans le sol pour entraver les évolutions de la cavalerie macédonienne. Parallèlement, le Grand Roi prend des mesures pour ralentir la marche d'Alexandre: Mazée avait été chargé de la garde de l'Euphrate, si bien que les pontonniers macédoniens n'avaient pas achevé leurs travaux à l'arrivée d'Alexandre (cf. Arrien III, 7.1-2); après sa retraite, Mazée tenta d'appliquer la tactique de la terre brûlée (Quinte-Curce IV, 9.13; 10.10-13; Diodore §55.1-2). Reprenant une tradition incontrôlable, Quinte-Curce ajoute même que Darius tenta d'organiser l'assassinat d'Alexandre (IV,10.16-17). Pour conclure: on ne voit rien, dans les actes et la conduite de Darius, qui viendrait illustrer un sentiment de panique et de découragement. Si les réussites successives d'Alexandre étaient indéniablement autant d'échecs pour lui, il est resté,

depuis Issos, bien décidé à affronter à nouveau l'armée macédonienne, et il a pris toutes mesures pour s'y préparer. C'est lui qui, à cette date, détermine la stratégie: Alexandre doit s'adapter aux plans élaborés par l'état-major perse, et non l'inverse. Ce que rend Diodore par cette appréciation: «La résolution de Darius ne s'effondra point, en dépit de la catastrophe qu'il venait d'essuyer» (§39.1). En bref: le Grand Roi n'est pas dans la situation désespérée que suppose l'ampleur des concessions territoriales qui lui sont attribuées.

Manifestement, les auteurs anciens ont senti qu'il y avait là une difficulté, puisque, si on les date au moment du siège de Tyr, les offres territoriales (même «réduites», contre Arrien, à la frontière de l'Halys) sont faites à un moment où Darius a déjà lancé l'ordre de mobilisation générale (d'où la décision coordonnée des Tyriens, d'après Diodore §40.3; cf. *FGrH* 151 F1.7: *dia to speudein epi ton Dareion).* Non sans générer leurs propres contradictions, les auteurs anciens esquivent le problème, en affirmant que c'est précisément l'échec des pourparlers qui a contraint le Grand Roi à préparer une armée, «car il avait renoncé à obtenir une paix pour laquelle il avait compté sur sa lettre et ses ambassades » (Quinte-Curce IV, 6.1; cf. Arrien II, 25.3; Diodore §55.1). Le problème, c'est qu'Arrien date cette attitude de Darius du printemps-été 332 (environ) et Diodore de l'été-automne 331, date à laquelle l'armée royale était déjà réunie (Diodore) ou en voie de l'être (Arrien). Quant à l'offre de l'Euphrate, elle devient littéralement incompréhensible: à cette date, Darius avait en effet manifestement décidé de combattre, puisque, de l'aveu même de Quinte-Curce, il quitte Babylone pour Arbèles (IV, 9.6), avant d'envoyer une troisième ambassade à Alexandre (IV, 11.1; cf. Diodore 54.1-2). Deux interprétations sont données par les auteurs anciens pour expliquer l'inexplicable:

1 Darius préfère conclure une paix plutôt que d'affronter Alexandre. C'est là une image que véhiculent les réponses d'Alexandre, qui sont construites sur un modèle invariable: il refuse toutes les concessions territoriales, qui ne font qu'enregistrer des conquêtes déjà réalisées, il aspire à la totalité du royaume et à l'intégralité du pouvoir, il provoque Darius à une nouvelle bataille qui décidera de la compétition. Il est clair que cette image est articulée sur un motif non moins populaire: Alexandre ne cesse de poursuivre un ennemi qui se dérobe par la fuite – motif martelé par les sources proches du camp macédonien et largement diffusé par de nombreuses peintures. Quinte-Curce prétend même qu'à un moment (fin 332-

début 331?), le Grand Roi songeait à quitter la Babylonie pour se réfugier dans les pays du Plateau iranien: s'il renonce à ce projet, c'est qu'il a compris que, face à un adversaire aussi résolu, toute fuite est vaine (IV, 9.1-2). Mais quelle que soit l'interprétation que l'on donne des «fuites» de Darius III à Issos et à Gaugamèles (chapitre VI, 4), les informations offertes par Quinte-Curce et par Diodore eux-mêmes sur les préparatifs militaires du Grand Roi (ci-dessus) récusent les interprétations qu'ils en proposent.

2 Les dernières ouvertures (frontière de l'Euphrate) s'expliqueraient par l'admiration éperdue portée par Darius à Alexandre; il avait juste appris en effet d'un de ses eunuques le soin dont Alexandre avait entouré sa femme Stateira qui venait d'expirer (cf. Quinte-Curce IV, 10.18-33), d'où le discours insensé prêté au Grand Roi: «Dieux de ma patrie... faites que la royauté de l'Asie revienne de préférence à un ennemi si juste... » (§10.34), et la suite: «C'est pourquoi *(itaque)*... Darius, désarmé par la retenue de son ennemi, envoya dix députés... » (§11.1; cf. Justin XI, 12.6-9: *itaque).* Aucun de ces commentaires laborieux et ou/rhétoriques ne peut convaincre personne. Quant aux discours attribués aux ambassadeurs du Grand Roi à la même date, il est clair qu'il s'agit de reconstitutions invraisemblables, sans aucune valeur documentaire (cf. en particulier Quinte-Curce IV, 11.2-9). Quelle que soit l'importance (personnelle et politique) que Darius attachait aux membres de sa famille retenus dans le camp d'Alexandre, on croira difficilement qu'au moment où son armée s'entraînait activement sur le champ de bataille de Gaugamèles il ait songé à les échanger contre la moitié de ses territoires. L'offre est d'autant plus incroyable que, dans l'hypothèse d'un échange, le Grand Roi aurait dû d'abord se préoccuper du sort de son fils; or, selon Quinte-Curce (IV, 11.6), il demande à Alexandre de lui rendre sa mère et ses filles, mais il lui propose de garder le jeune garçon en otage. Tout cela est invraisemblable – sauf à postuler que le Grand Roi «avait des vertus d'homme privé plus que des qualités de chef d'empire » (G. Radet)! Dans les paroles et les pensées attribuées à Darius par Quinte-Curce et Justin, on retrouve aisément deux des articles favoris de la propagande macédonienne: la grandeur d'âme et la continence d'Alexandre d'une part, mais également la dévolution

volontaire de l'Empire par Darius qui, expirant, charge son «chevaleresque» vainqueur de châtier le régicide (Bessos; Diodore §73.4; cf. Plutarque *Alex.* 43.4; Justin XII, 11.5).

Bref, les commentaires antiques sur la personnalité (supposée) du Grand Roi n'apportent aucun éclaircissement d'ordre politique sur les décisions qui lui sont prêtées. Les historiens d'Alexandre n'ont aucune explication crédible à fournir de la stratégie qu'aurait alors menée le Grand Roi. La raison est simple: Quinte-Curce et Diodore, en particulier, se sont trouvés devant une contradiction insurmontable: comment harmoniser deux images du Grand Roi, celle d'un chef de guerre décidé d'une part et celle d'un homme d'État complètement paniqué d'autre part? Seul Arrien échappe aux contradictions internes. Concernant le jugement porté sur Darius, l'interprétation négative qu'il développe ne varie pas, et ne souffre aucune exception: les discours qu'il prête à Alexandre véhiculent des images canoniques sur des Perses faibles et efféminés, par opposition à des Macédoniens endurcis et à des Grecs glorieux (II, 7.3-7), comme vient le rappeler l'utilisation du précédent des Dix-Mille (II, 7.8-9; cf. I, 12.3), à coup sûr puisé à la source, chez l'un de ses auteurs favoris (Xénophon). Darius est le jouet de ses conseillers (II, 6.4); il a une mentalité de vaincu (§10.1), ne consentant pas à se séparer de tout l'apparat royal de luxe *(tryph)*, «même quand il est en campagne» (§11.10); tous ces jugements sont repris dans l'oraison funèbre de Darius, «mou et peu avisé dans les choses de la guerre» (III, 22.2), et coupable d'une infâme lâcheté à Gaugamèles, puisqu'il «s'était déshonoré en prenant la fuite dans les premiers, et avait causé la perte de la plus grande armée du genre barbare» (§22.4). Arrien a déjà développé tous ces thèmes dans le texte (fort suspect) de la lettre qu'Alexandre aurait envoyée à Darius à Marathos (II, 14). Elle constitue une attaque en règle de la légitimité de Darius, composée selon les canons de la propagande dynastique. Face à Alexandre puissant et victorieux (mais compatissant envers les membres de la famille de Darius), le Grand Roi est disqualifié sur tous les points: il n'est pas un roi légitime; il a été abandonné de ses proches, qui se sont ralliés «volontairement» à Alexandre (Arrien II, 14.7); non seulement il a été vaincu sur le champ de bataille, mais, dans sa fuite éperdue, il a abandonné sur place les insignes du pouvoir (arc, flèches, robe, char), dont dès lors la charge symbolique joue en faveur d'Alexandre (II, 11.6; 12.4-5; III, 15.6). Dans ce contexte, l'abandon de territoires vient couronner le tout, puisque Darius lui-même accepte de partager l'Empire et même d'associer Alexandre au pouvoir (Diodore).

Tout cela confirme que sur le personnage de Darius III il existait, dès l'Antiquité, deux versions opposées. Il paraît évident que la tradition des abandons territoriaux ressortit à un courant de la propagande macédonienne qui insistait complaisamment sur la faiblesse et la lâcheté du Grand Roi. Arrien l'a suivi sans réserve. Diodore et Quinte-Curce l'ont également adopté, mais ils l'ont mêlé à des informations venues d'une autre source plus «persocentrique»: héritiers de deux traditions, leurs développements sont ainsi marqués par de nombreuses contradictions et des explications embarrassées; on a déjà vu, du reste, comment Diodore, à quelques lignes d'intervalle, a transmis les deux versions de l'avènement de Darius, sans comprendre qu'elles étaient exclusives l'une de l'autre (§§5.3-6; 6-7.1-2). Le seul point sur lequel les uns et les autres se retrouvent, c'est sur ces fameux abandons territoriaux, mais ce n'est sans doute pas un hasard si Arrien est le seul à dater du siège de Tyr la clause de l'Euphrate (II, 25.1). Les commentateurs modernes repoussent presque unanimement la version d'Arrien, validant du même coup l'autre version, qui fait part de la cession de l'Anatolie cis(trans)halysique. Mais cette version est-elle réellement mieux fondée et plus crédible? Tel est bien le problème.

Le choix des frontières de l'Halys et de l'Euphrate n'est pas un gage d'authenticité achéménide. Les Grecs savent, depuis Hérodote (I, 74), que l'Halys a été désigné comme frontière entre le royaume mède et le royaume lydien, et que l'accord diplomatique a alors été sanctionné par un mariage entre le fils de Cyaxare et la fille d'Alyatte, car, «sans de forts liens de parenté, les accords n'ont d'ordinaire ni force ni permanence». En outre, le territoire ainsi «concédé» correspond également presque exactement à un thème de conquête cher à Isocrate *(Phil.* 120: « L'Asie de la Cilicie à Sinope»). Quant à la frontière de l'Euphrate, elle semble, à première vue, être le décalque de l'expression administrative Ebir Nri, c'est-à-dire «au-delà du fleuve», rendue en grec par «au-delà de l'Euphrate» *(peran Euphratou)* dans la lettre de Darius à Gadatas (ML 12). Mais les formulations utilisées par les historiens d'Alexandre, «entre l'Euphrate et la mer Grecque » (Arrien), «en deçà de l'Euphrate » (Diodore, Plutarque), « entre l'Hellespont et l'Euphrate» (Quinte-Curce), «jusqu'à l'Euphrate» (Justin), transmettent manifestement une vision égéocentrique du monde achéménide, et trahissent du même coup l'intervention d'une main grecque ou macédonienne (de même de l'expression «en deçà de l'Halys»); au surplus, dans les représentations grecques de l'espace achéménide, l'Euphrate était traditionnellement perçu comme une

frontière culturelle, au-delà de laquelle commençait l'Asie profonde, à la fois mystérieuse et inquiétante (cf. en particulier *Chai*réas et *Callirhoè* 5.1.3): c'est sans doute, pour une part au moins, sur de tels présupposés politico-géographiques qu'est construit le dialogue (convenu) entre Alexandre et le vieux Parménion qui, ici comme ailleurs, apparaît dans son rôle (non moins convenu) de «paysan du Danube» (Arrien II, 25.2; Diodore 54.2; Quinte-Curce IV, 11.11-13). Ces observations conduisent à considérer avec beaucoup de réserve la valeur démonstrative que l'on attribue fréquemment au caractère gradué des concessions territoriales de Darius; en réalité, le thème des «réponses graduées » relève typiquement de la catégorie de l'évidence fallacieuse; il sert essentiellement à légitimer *a posteriori* les différentes phases des conquêtes d'Alexandre: à cette fin, les rédacteurs ont repris intentionnellement des expressions géographico-administratives qui établissaient une apparente continuité avec des formulations proche-orientales, mais ils les ont réinterprétées dans une vision européenne de l'espace impérial.

Si l'on tente de voir les choses du point de vue perse, les développements qui précèdent invitent une nouvelle fois à relire des textes qui, plutôt que de transmettre les pensées de Darius, trahissent les arrière-pensées d'Alexandre. On doit souligner tout particulièrement que, de tels abandons territoriaux, il n'existe aucun précédent d'aucune sorte dans l'histoire achéménide. À cette observation, on peut évidemment rétorquer qu'un Grand Roi ne s'est jamais trouvé dans une telle situation. Le seul parallèle que l'on peut invoquer est celui d'Artaxerxès II face à Cyrus. Certes, les deux exemples ne sont pas superposables, puisqu'il s'agit là de deux fils royaux, mais, sur le plan militaire et stratégique, la position d'Artaxerxès II, dans l'été 401, était d'une gravité au moins égale (d'autant qu'à la différence de Darius III il ne dispose pas des contingents du Plateau iranien et d'Asie centrale): il n'a jamais été question pour le Grand Roi d'abandonner une once de sa souveraineté, même vis-à-vis d'un cadet. La glose de Diodore (XVII, 54.2) sur le partage du pouvoir *(koinônon genesthai ts basileias)* est fort suspecte; elle rappelle étrangement une promesse du même genre que, selon le même Diodore (XI, 71.4), Inaros aurait faite aux Athéniens dans les années 460 *(koinn autois parexesthai tn* basileian). Le partage du pouvoir et l'association au trône sont en réalité des notions absolument étrangères à la conception monarchique achéménide. Quant au parallèle que l'on établit parfois avec la position que Diodore, toujours lui, attribue à Mentôr après la campagne d'Égypte (XVI, 50.8), il est bâti sur le sable: il n'a jamais existé de vice-royauté tout au long de l'histoire

dynastique achéménide.

L'insistance mise par Quinte-Curce sur la notion de «dot» permet-elle de lever la difficulté? Autrement dit, en quoi la concession à titre de dot apportait-elle éventuellement une limite aux droits à venir d'Alexandre? Pour répondre à la question, il nous faudrait connaître avec précision le «régime matrimonial » chez les Perses, ce qui n'est pas vraiment le cas. Mais formuler l'hypothèse de la dot, c'est aussi admettre que les conditions de dévolution du pouvoir avaient été alors envisagées par Darius et son entourage. En d'autres termes, adopter la thèse de Quinte-Curce soulève de nouvelles difficultés: qui devrait régner à la mort de Darius, son propre fils ou Alexandre? Et à la mort d'Alexandre, le pouvoir n'échapperait-il pas définitivement aux Achéménides, l'enfant à naître d'un Macédonien et d'une Iranienne étant à coup sûr considéré comme Macédonien, ainsi que le démontrent les mariages de Suse? On ne voit vraiment pas que Darius ait pu être naïf à ce point. On est d'autant plus porté à la méfiance que la dévolution d'un royaume à titre de dot est l'un des motifs privilégiés de la littérature monarchique, destiné à justifier *post eventum* une conquête, sous couvert de droits familiaux; rappelons simplement les versions qui circulaient en Perse et en Égypte sur un mariage perso-égyptien (cf. Hérodote III, 1-2), ou encore la fiction qui faisait des Perses les héritiers du royaume mède, sous la forme d'un engagement contracté par « Cyaxare » » devant son futur gendre « Cyrus » : «La dot que je donne [à ma fille] est la Médie tout entière; car je n'ai pas d'enfant mâle légitime » (Xénophon Cyr. VIII, 5.19) - motif fort banal, qui remonte probablement à Ctésias, puisqu'on le retrouve, mot pour mot, chez Nicolas de Damas *(FGrH* 90 F66.8): Astyage donne sa fille en mariage à Spitaménès avec «la Médie pour dot». Pour toutes ces raisons, la thèse de la dot suscite les plus grandes réserves.

Il n'est pas exclu pour autant que le Grand Roi ait offert l'une de ses filles en mariage à Alexandre. Mais sur quelles bases et dans quelles intentions? On pourrait noter d'abord que, dans les pratiques matrimoniales interdynastiques du Proche-Orient du IIe millénaire, toute dot trouvait sa correspondance fonctionnelle (et donc indissociable) dans les dons nuptiaux envoyés parallèlement par le futur gendre. Soulignons surtout que, dans le contexte proprement achéménide, la qualité de gendre du roi n'a jamais conféré à son détenteur de pouvoirs particuliers: il s'agissait plutôt d'un don royal, qui engageait le donataire vis-à-vis de son royal beau-père (chapitre VIII, 1). Serait-ce ainsi que Darius l'aurait compris? Du point de vue de Darius, une telle union devait en effet nécessairement servir de monnaie d'échange contre

un retrait des troupes macédoniennes. La réponse apportée, paraît-il, par Alexandre à cette proposition (cf. Arrien II, 25.3) implique qu'un tel mariage, concédé par Darius seul, n'équivalait en rien à un partage du pouvoir ou/et des territoires: Alexandre était à la fois plus lucide et plus ambitieux que Pausanias (cf. Thucydide I, 128.7)! Au reste, la tradition de la dot est reprise par un auteur anonyme, mais sous une forme quelque peu différente de celle de Quinte-Curce: voulant obtenir la libération des captifs, Darius (apparemment juste après Issos), envoie une ambassade à Alexandre, en vue de la paix: «Il lui donnait *(didous)* tout le territoire en-deçà de l'Halys, et celle de ses filles qu'Alexandre choisirait d'épouser, et 20000 talents à titre de dot» *(emproikia; FGrH* 151 F1.5). Dans cette présentation, la dot est formellement distinguée de la rançon, et elle est uniquement composée d'un don d'argent.

Si donc la réalité des ouvertures diplomatiques ne fait aucun doute, on ne voit pas ce qui viendrait justifier, du point de vue perse, les offres territoriales de Darius, dans les termes transmis par les historiens d'Alexandre (cession pure et simple, ou sous forme de dot). Nous sommes plutôt tenté de conclure que les concessions territoriales attribuées à Darius entre 333 et 331 sont des faux issus de la propagande macédonienne. Il est évidemment toujours délicat d'écarter une tradition unanime, au motif de l'invraisemblance - notion qui, elle-même, ressortit à l'interprétation personnelle de l'historien, voire à son intime conviction. Mais la convergence des historiens anciens d'Alexandre ne suffit pas à fonder leur thèse : pour l'essentiel, une telle convergence relève en effet de l'illusion, si l'on admet que, sur ce point, ils ont utilisé la même source. D'autre part, la convergence n'est que partielle, puisque seuls Quinte-Curce et un auteur anonyme *(FGrH* 151 F1.5) font état de la clause de la dot, qui plus est en des termes différents. Enfin et surtout, l'analyse textuelle et contextuelle amène presque inévitablement à cette hypothèse, car celle-ci est la seule à même de rendre compte à la fois des activités et décisions réellement attestées de Darius (et non de ses pensées supposées et reconstituées), de l'évolution du rapport de forces, des traditions et conceptions politiques achéménides, et des contradictions internes des auteurs hellénistico-romains. L'interprétation paraît d'autant moins désespérée que, dès l'Antiquité, une tradition s'en faisait l'écho. Selon Diodore (XVII, 39.2) en effet, lorsque Alexandre réunit le conseil de ses Amis, «il dissimula la lettre authentique de Darius, et il en présenta une autre, écrite par lui-même et répondant à ses intérêts». L'incertitude chronologique du passage n'enlève rien à la force de l'objection qu'il génère: la fabrication de fausses lettres (pour ne

pas parler des discours !) est une pratique bien connue à l'époque d'Alexandre et à l'époque hellénistique. L'invraisemblance de la stratégie et des pensées prêtées à Darius vient renforcer la conviction d'une falsification macédonienne, tout autant que l'impossibilité dans laquelle on est de proposer des explications alternatives réellement crédibles.

• *Les suites de Gaugamèles (331-330).* - Malgré ses immenses et intenses préparatifs militaires, Darius fut à nouveau vaincu sur le champ de bataille de Gaugamèles. Cette défaite revêtait un caractère infiniment plus grave que celle d'Issos. À leur retour à Arbèles, le Grand Roi et ses conseillers se consultèrent. Selon les auteurs anciens, ils se trouvaient devant un choix dramatique: soit se replier sur Babylone, où Mazée et ses contingents vinrent bientôt trouver refuge (cf. Quinte-Curce IV, 16.7), et utiliser la force de la position pour mettre la Babylonie en état de défense, et bloquer ainsi l'avance d'Alexandre; soit tenter de rassembler une nouvelle armée et ainsi préparer une ultime confrontation. En raison même de la déroute récente, chacune des options présentait des inconvénients majeurs: laisser ouverte la route de Babylone permettait à Alexandre de s'emparer à terme des grandes capitales, de leurs trésors et des riches plaines de Babylonie et de Susiane; mais se replier sur Babylone équivalait à reconnaître que la chute de la ville - quelle que soit la durée du siège - signifierait la fin de la domination achéménide et l'échec définitif de Darius III, qui tomberait alors aux mains du vainqueur. Contre certains de ses proches, semble-t-il (cf. Quinte-Curce V, 1.7), Darius choisit de se replier vers Ecbatane, en prenant la route qui, d'Arbèles, traversait les montagnes d'Arménie (V, 1.9; Arrien III, 16.1; *ADRTB*, n°330). Selon Arrien (III, 16.2), ce choix était fondé sur deux considérations: d'une part Darius savait que Alexandre foncerait aussitôt sur Babylone: la grande route qui menait d'Arbèles à Babylone offrait à Alexandre le ravitaillement nécessaire pour ses troupes, dont la route choisie par Darius était dépourvue; et, de toute façon, le Grand Roi ne pouvait ignorer que son adversaire avait hâte de mettre la main sur des villes aussi riches et aussi prestigieuses. Par ailleurs, Darius escomptait reformer une armée à Ecbatane, grâce à une nouvelle mobilisation lancée dans les satrapies est-iraniennes (Diodore §§64.1-2; 73.1), en particulier en Bactriane qui, selon Quinte-Curce (V, 10.3), «comprenait le tiers de l'Asie, où la foule des mobilisables égalait les armées qu'avait perdues

Darius».

On sait que, lorsque Alexandre parvint en Babylonie, Mazée ne tenta pas réellement d'organiser la résistance d'une ville pourtant puissamment fortifiée, et qu'il la remit à Alexandre, exemple bientôt suivi par le satrape de Susiane. En faisant part de la remise de Suse à Alexandre par le satrape Aboulitès, Quinte-Curce s'interroge ainsi: «Était-ce par ordre de Darius ou de sa propre initiative ? » (V, 2.8). Tel est effectivement le problème qui se pose également à l'historien d'aujourd'hui. Toujours à propos d'Aboulitès, Diodore fait part, lui aussi, de traditions divergentes sur sa reddition volontaire à Alexandre:

> Certains ont écrit que c'était en vertu d'un ordre donné par Darius à ses Fidèles. Le roi des Perses avait agi ainsi pour ôter tout loisir à Alexandre qui, recevant la reddition (très glorieuse pour lui !) de grandes villes avec leurs trésors, serait accaparé de tous côtés par des occupations importantes, tandis que Darius, dans sa fuite, trouverait du temps pour préparer la guerre (§65.5).

Un peu plus haut, le même Quinte-Curce a fait part de sa propre interprétation, au cours de son développement sur le débat engagé entre Darius et ses proches, à Arbèles, après la retraite. Selon lui, en laissant ouverte la route de Babylone, le Grand Roi se faisait ces réflexions:

> L'expérience lui avait appris qu'un mobilier de prix, des concubines et des troupes d'eunuques n'avaient été que fardeaux et entraves: les traînant à son tour, Alexandre aurait l'infériorité, du fait de tout ce qui avait causé ses victoires antérieures (V, 1.6).

Il s'agit manifestement d'une glose personnelle de Quinte-Curce (ou de sa source), qui reprend tous les clichés sur la *tryph*, articulés sur une série de termes évocateurs: la richesse, les concubines et les eunuques; Quinte-Curce et les autres historiens anciens allaient bientôt utiliser les mêmes images pour dénoncer «l'orientalisation» d'Alexandre. Au surplus, sous la plume d'un historien latin, le passage évoque trop clairement Hannibal et «les délices de Capoue » (cf. V,1.36-38). On comprend mal également les pensées attribuées par Diodore à Darius, car le meilleur moyen de gagner du temps était évidemment d'ordonner à Mazée et à Aboulitès de poursuivre la résistance le plus longtemps possible. De son côté, Arrien fait ainsi référence à la stratégie du Grand Roi, alors à Ecbatane:

> Darius avait décidé, au cas où Alexandre resterait à Suse et à Babylone, d'attendre lui aussi sur place chez les Mèdes, pour voir s'il se produirait quelque chose de nouveau *[neôterizein:* désaffection?] dans les affaires d'Alexandre; mais si Alexandre marchait contre lui, il remonterait par la Parthiène et l'Hyrcanie, jusqu'en Bactriane, en ravageant toute la contrée et en rendant la progression impossible pour Alexandre... Avec l'armée qu'il avait levée... il attendrait à Ecbatane... Sur sa route, Alexandre apprit que Darius avait décidé de l'affronter en bataille rangée (III, 19.1-3).

Le passage d'Arrien soulève quelques difficultés, car il est placé à un moment tardif (mai-juin 330) et il mêle plusieurs étapes de la stratégie de Darius (d'où, peut-être, l'inversion chronologique de Suse et de Babylone). Les pensées que prête Arrien à Darius ne signifient pas qu'il a jugé que ces deux villes ne résisteraient pas: le terme utilisé, *neôteri*zein, laisse même entendre que le Grand Roi espère qu'Alexandre pourrait alors se trouver aux prises avec des difficultés. Elles ne se justifient réellement que si, entre-temps, les espoirs du Grand Roi n'ont pas été exaucés et s'il a appris la chute des capitales (par courrier rapide, la nouvelle avait pu l'atteindre en un ou deux jours à Ecbatane, via Persépolis et Gabai). C'est probablement cette situation qu'illustrent Quinte-Curce et Diodore à leur manière: Darius espère que, pour quelque raison que ce soit (logistique, par exemple), Alexandre prolongera son séjour en Babylonie. Ce n'est donc que *post eventum* qu'Arrien (III,16.2) peut affirmer que, selon le Grand Roi lui-même, Babylone et Suse représentaient, dès le début d'octobre 331, «le prix de la guerre» *(tou polemou* ton *athlon)* – expression agonistique, qui donne faussement de Darius l'image d'un compétiteur admettant sportivement la victoire de son adversaire. Ce qui est clair au contraire, et qu'Arrien reconnaît sans détour, c'est que, tout au long de l'hiver 331-330, le Grand Roi n'a pas récusé son choix initial: lever une armée et livrer bataille: «Il se préparait à se battre plus qu'à fuir» (Quinte-Curce V, 8.2; cf. Diodore 73.1). Ce n'est que tardivement qu'il prit la décision de se replier vers les Hautes Satrapies.

On peut alors répondre à la question que pose Quinte-Curce à propos de la conduite d'Aboulitès: «Était-ce par ordre de Darius ou de sa propre initiative?» (V, 2.8). Qu'il s'agisse de Babylone ou de Suse, la première hypothèse paraît d'autant moins crédible que le Grand Roi n'ignorait point qu'une nouvelle mobilisation nécessitait de longs mois. On doit donc supposer plutôt que, fort logiquement, Darius avait envoyé des ordres à Mazée et à Aboulitès, leur enjoignant d'opposer la plus vive résistance à Alexandre. Alors

à Ecbatane, Darius avait en effet certainement écrit à tous les satrapes: selon Diodore (§74.2), il fit parvenir des messages aux «satrapes et stratèges résidant à Bactres et dans les Hautes Satrapies, les exhortant à demeurer loyaux envers lui»; il en était de même de Madatès, chargé du commandement d'une fortification sur la route de Suse à Persépolis: «Il n'avait rien d'un opportuniste, car il avait décidé de tout risquer pour sa parole » *(ultima pro fide;* V, 3.4); l'expression rend compte qu'il s'était personnellement engagé auprès de Darius (cf. IV, 6.7), comme l'avaient fait certainement Mazée et Aboulitès: d'où les doutes de Quinte-Curce (V, 2.8) et de Diodore (65.5) qui, au surplus, rendent peut-être compte d'une justification donnée alors par les satrapes félons. La conduite de ces hommes pose d'autres problèmes, sur lesquels on reviendra bientôt, mais on ne doit pas en conclure qu'elle reflète la position du Grand Roi, que tout au contraire elle prend à contre-pied. En organisant la défense des territoires sur ses arrières, Darius espérait manifestement disposer du temps nécessaire pour préparer une nouvelle armée. La Babylonie, la Susiane et la Perse étaient munies de nombreuses places fortes, et les contingents disposés aux portes de la Perse montrent que la région n'était pas vide de soldats et de chefs; Mazée lui-même était à la tête d'une force de cavaliers babyloniens qui figurent dans le cortège qui vient accueillir Alexandre (Quinte-Curce V, 1.23); peut-être constituent-ils une partie des troupes qui l'avaient suivi jusqu'à Babylone (IV, 16.7). Au reste, Alexandre lui-même était beaucoup moins optimiste que ne le sont nombre d'historiens d'aujourd'hui: avant le ralliement de Mazée, il était habité par la crainte que le siège de Babylone ne l'immobilisât longtemps (cf. Quinte-Curce V, 1.17). Malgré les redditions successives de Babylone, de Suse, de Persépolis et de Pasargades, il était toujours inquiet au printemps 330; d'où la marche forcée qui l'amena en douze jours en Médie: c'est là simplement qu'il apprit que Darius avait décidé de se retirer vers l'intérieur (Arrien III, 19.4-5). On reviendra ultérieurement sur les dernières semaines de Darius (ci-dessous §4). Mais, pour conclure provisoirement, il faut insister sur une observation fondamentale. D'une part, il ne fait aucun doute que la victoire de Gaugamèles représentait pour Alexandre une étape essentielle et vécue comme telle (cf. Plutarque *Alex.* 34.1), et que la défaite était, *à terme,* une catastrophe pour Darius. Mais, au soir du 1er octobre 331, l'histoire n'était pas écrite. La bataille n'apparaît décisive que si l'on connaît la suite de l'histoire et que si l'on postule que Darius, après la défaite, était tombé dans un état de découragement total– image que viennent révoquer en doute tous les auteurs

anciens. Si un événement peut être qualifié de décisif, c'est bien plutôt la reddition de Babylone, presque un mois après la bataille: or, il n'était pas inscrit que Mazée allait remettre la ville sans combattre.

II. DARIUS ET SES FIDÈLES

• *Mithrénès et les Perses d'Asie Mineure (334-333).* - Dans sa lettre de Marathos, Alexandre, selon Arrien (II, 14.7), faisait état de sa supériorité dans les termes suivants: «Je prends soin maintenant de ceux qui, ayant combattu à tes côtés, n'ont pas trouvé la mort dans la bataille et ont cherché refuge auprès de moi; et ils ne sont pas retenus par force *(ouk akountes)* auprès de moi: c'est au contraire de leur plein gré *(hekountes)* qu'ils combattent auprès de moi. » On reconnaît là l'un des articles bien connus de la justification royale. Le ralliement volontaire *(hekousiôs:* e.g. Diodore §65.5 [Aboulitès]) des proches du concurrent affermissent les droits de celui qui entend s'emparer du pouvoir suprême. C'est déjà ce qu'ont montré tous les auteurs anciens qui transmettent avec complaisance la propagande menée par Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès (chapitre xv, 2). Comme dans le cas de Cyrus, les affirmations d'Alexandre sont sujettes à caution. La conduite des satrapes perses avant le Granique avait déjà montré à quel point les aristocrates perses étaient unis autour de leur roi et bien décidés à appliquer les ordres qui leur avaient été donnés.

En fait de ralliement volontaire *(hekousiôs:* Diodore XVII, 21.7), on ne peut guère citer que celui de Mithrénès, phrourarque de Sardes, qui fut dès lors considéré comme un traître *(proditor)* au Grand Roi (Quinte-Curce III, 12.7). À l'arrivée d'Alexandre, Mithrénès, accompagné des notables *(dynôtatoi)* de Sardes, vint trouver le roi à l'extérieur des murs « et lui livra la citadelle et le trésor » (Arrien I, 17.3). Les raisons de Mithrénès nous échappent. Son attitude s'oppose en tout à celle d'Hégésistratos, à qui «le Grand Roi avait confié la défense de Milet. Hégésistratos avait d'abord envoyé à Alexandre une lettre d'après laquelle il lui livrait Milet; mais alors il avait repris confiance, du fait que l'armée perse n'était pas loin, et il songeait à conserver la cité aux Perses» (Arrien I, 18.4). Quant à Mithrénès, il n'ignorait pas que la position de la ville était quasiment inexpugnable et qu'en tout cas Alexandre aurait dû perdre de nombreuses semaines avant d'en venir à bout (car il était évidemment exclu de poursuivre la marche en laissant dernière soi une telle

position); qui plus est, Mithrénès ne savait certainement pas que la chute de la citadelle permettrait à Alexandre de restaurer sa situation financière (cf. Diodore §21.7). La mort au Granique du satrape de Lydie et d'Ionie, Spithridatès, ne peut tout expliquer. En d'autres termes, en raison du rapport de forces alors existant, la décision prise par Mithrénès était terriblement risquée, dans l'éventualité d'une contre-attaque perse victorieuse. Pour résoudre le problème, il conviendrait de connaître le pedigree personnel et politique du phrourarque de Sardes, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il avait jugé manifestement que les offres d'Alexandre étaient suffisamment séduisantes. On sait en effet qu'en échange Mithrénès obtint une position de prestige: «Alexandre garda Mithrénès auprès de lui avec les honneurs *(tim)* attachés à son rang» (I, 17.4; cf. III, 23.7).

L'épisode et la terminologie rendent compte d'abord, que, dès son débarquement, Alexandre était convaincu que la conquête de l'Empire et une domination durable supposaient le ralliement de l'ethno-classe dominante perse qui, au-delà des révoltes ponctuelles, était restée étroitement liée au Grand Roi tout au long de l'histoire achéménide. Comme l'implique l'épisode d'Hégésistratos, il était certainement entré en contact avec nombre de dignitaires dès les lendemains de la victoire du Granique (comp. Arrien III, 16.6). Pour mener à bien ses tentatives de ralliements, il avait défini une stratégie idéologique fort simple, copiée sur celle que les Grands Rois avaient eux-mêmes appliquée auprès des élites des pays conquis. En l'occurrence, Mithrénès est admis dans l'entourage royal, et il garde les avantages de prestige dont il jouissait auprès de Darius. Alexandre ne va pas jusqu'à intégrer Mithrénès dans la nouvelle classe dominante: ce n'est qu'en 331 que le personnage obtint une satrapie. D'une manière absolument générale, les hauts postes satrapiques ont été réservés jusqu'alors à des Grecs et à des Macédoniens. À cette date, les Macédoniens n'étaient certainement pas prêts à accepter les Iraniens sur un pied d'égalité: ce dont on peut induire que, dès ces premières années, une hiérarchie aulique, de type achéménide, fut constituée parallèlement à la hiérarchique aulique macédonienne. Une anecdote de Polyen (IV, 3.15) relative à Memnon paraît également digne de mention. Lors de son débarquement, Alexandre «ordonna à ses troupes d'épargner les terres de Memnon... de manière à le rendre suspect». La politique d'Alexandre fut tout autre après la victoire du Granique: il envoya alors des troupes «contre le territoire de Memnon» (Arrien I, 17.8: *epi tn khôran tn Memnonos ekpempei)* – ce qui implique que le Rhodien en fut dépossédé. C'était là un signe lancé à

ceux qui entendaient résister: s'ils ne se ralliaient pas, ils perdraient également les avantages économiques dont ils jouissaient en raison de la faveur que leur manifestait Darius (cf. Arrien I, 12.10). C'est probablement sur de telles considérations que Mithrénès se décida.

Si donc la politique d'Alexandre se comprend aisément, reste à en apprécier l'impact et le succès. Apparemment, mis à part Mithrénès, les ralliements ne furent pas nombreux: on sait simplement que, dans l'été 333, un certain Sabiktas/Abistaménès fut mis à la tête d'une partie de la Cappadoce (Arrien II, 4.2; cf. Quinte-Curce III, 4.1), mais on ignore tout du personnage. Globalement, la fidélité des hauts dignitaires à Darius se vérifie au cours des années 334-332: les stratèges et satrapes rescapés du Granique vinrent, les uns défendre Halicarnasse, d'autres rejoindre leur satrapie ou pays (Atizyès en Grande-Phrygie, Arsamès en Cilicie) avant de regagner le camp de Darius, quelques-uns enfin mener de violentes contre-attaques contre les positions macédoniennes avant et après Issos. Il faudrait également pouvoir tenir compte des Perses de la *diaspora* impériale, installés en grand nombre en Asie Mineure. Nul doute qu'ils ont été confrontés à un problème identique à celui que dut résoudre Mithrénès. Nous n'avons malheureusement aucun moyen de savoir quelle fut leur attitude, à cette date. Il faut attendre 322 pour disposer d'un document intéressant, à savoir une inscription grecque d'Amyzon, qui fait part de la naturalisation d'un certain Bagadatès et de sa nomination au néocorat d'un sanctuaire civique dédié à Artémis. Le contexte suggère que ce Bagadatès était un Perse installé en Carie qui, dans la tourmente liée à la chute de la domination achéménide, réussit à conserver une position de prestige par voie d'intégration dans les cadres civiques. Mais la datation tardive de l'inscription (après la mort d'Alexandre) interdit d'en induire des généralisations sur l'attitude des Perses d'Asie Mineure lors du passage de l'armée macédonienne en 334, puis lors des affrontements de la période 334-332.

• *La reddition de Mazakès (332).*– La première attestation de la reddition d'un satrape est celle de Mazakès en Égypte en 332. Quinte-Curce indique que Mazakès vint accueillir le roi en dehors des remparts de Memphis, comme l'avait fait Mithrénès à Sardes: «Il livra au roi l'or, plus de 800 talents, avec tout le mobilier royal » (IV, 7.3-4). De son côté, Arrien explique ainsi la décision du personnage:

> Mazakès avait été informé de l'issue de la bataille d'Issos et de la fuite déshonorante de Darius; il savait de plus que la Phénicie, la Syrie et la plus grande partie de l'Arabie étaient aux mains d'Alexandre; il ne disposait d'aucune force perse: aussi accueillit-il Alexandre en ami, dans les villes comme dans les campagnes (III, 1.1).

Il convient d'établir une hiérarchie et des distinctions parmi les raisons avancées par Arrien. Il est probable que Mazakès avait été fâcheusement impressionné par la défaite d'Issos, mais l'explication paraît néanmoins forcée. En effet, le satrape d'Égypte, Sabakès, étant depuis lors tombé à Issos, Mazakès a nécessairement été nommé satrape à sa place, dans le cadre des mesures prises par Darius III après sa défaite de Cilicie. Étrange, l'explication d'Arrien est également suspecte, par la généralisation qu'elle implique sur l'attitude des Perses après Issos. Elle est articulée sur l'un des thèmes de la propagande macédonienne, déjà mis en exergue dans la lettre de Marathos, ainsi que dans les descriptions de la bataille d'Issos (puis dans celle de Gaugamèles): Darius III s'est complètement déconsidéré en abandonnant, au cours de sa fuite, les insignes du pouvoir royal. Il ne fait guère de doute qu'à cette date Alexandre a mené une campagne psychologique, tendant à disjoindre l'aristocratie perse du Grand Roi, mais on ne voit pas qu'il ait remporté alors de grands succès en ce domaine. Rien ne prouve en effet que le prestige du Grand Roi ait été profondément atteint. La défaite, on l'a déjà vu, n'a pas causé un sauve-qui-peut parmi les hauts dignitaires, rendus certainement confiants par l'énergie déployée par Darius. Parmi les «traîtres», on ne peut guère citer que le gouverneur de Damas qui, après Issos, trahit la confiance du Grand Roi (Quinte-Curce III, 13.2-4); mais il fut à son tour exécuté par un de ses complices, «respectueux du pouvoir royal » (§ 13.17), qui apporta sa tête à Darius. On sait également comment Batis, chargé de Gaza, adopta jusqu'au bout une attitude conforme aux engagements qu'il avait pris auprès du Grand Roi (Quinte-Curce IV, 6.7), en dépit du choc causé par la chute de Tyr. On connaît, il est vrai, le nom d'un Perse (Oxydatès), qui avait été emprisonné par Darius à Suse, «ce qui le rendait digne de confiance aux yeux d'Alexandre» (Arrien III, 20.3 [331]); mais on ne peut en tirer aucune conclusion d'ordre général, car nous ignorons tout de la date et des circonstances de l'affaire.

Avec sa nomination, Mazakès avait certainement reçu de Darius mission de résister, si l'occasion lui en était donnée. Depuis lors, l'Égypte avait été le

théâtre de troubles. À l'issue de la bataille d'Issos, Amyntas, un déserteur macédonien au service de Darius, gagna la vallée du Nil avec une troupe de mercenaires, en se prétendant investi par Darius du titre de stratège; ce fut un échec, au cours duquel Amyntas disparut (Diodore XVII, 48.2-5; Quinte-Curce IV, 1.27-33). L'affaire a probablement renforcé la position du satrape qui, sans nul doute, a enrôlé à son service les mercenaires d'Amyntas. C'est peut-être ce que confirment les émissions monétaires frappées à son nom en Égypte. Dans le même temps, l'écrasante supériorité navale et militaire d'Alexandre pouvait faire douter Mazakès, complètement coupé désormais du camp perse. Parmi ses subordonnés, on connaît un certain Amminapès, un Parthe qui, en effet, selon Arrien (III, 22.1), «était l'un de ceux qui, avec Mazakès, avaient remis l'Égypte à Alexandre » (III, 22.1). Quinte-Curce (qui le nomme Manapis) place la nomination à une date plus tardive, et ajoute que le personnage avait été exilé au cours du règne d'Ochos et qu'il avait séjourné à la cour de Philippe (VI, 4.25). Il serait risqué d'induire qu'en raison de son passé macédonien Amminapès avait abandonné Memphis et s'était rangé aux côtés d'Alexandre: eux aussi exilés au temps d'Artaxerxès III, Artabaze et sa famille montrèrent une fidélité sans faille à Darius III, en dépit du fait que leurs femmes et leurs filles avaient été faites prisonnières à Damas (Quinte-Curce III, 13.13-14).

Il est infiniment plus probable que les raisons des chefs perses d'Égypte s'expliquent par des considérations identiques à celles qui motivèrent Mithrénès: sauvegarder leurs avantages, en particulier les domaines dont ils jouissaient dans le plat pays (cf. Diodore §48.4): mais, à la différence de Mithrénès, ils pouvaient faire valoir que le rapport des forces penchait de manière décisive en faveur d'Alexandre.

• *Les ralliements de Mazée et d'Aboulitès (331).* – À son arrivée en Babylonie et en Susiane, en octobre puis novembre 331, Mazée puis Aboulitès vinrent faire remise à Alexandre des deux capitales, selon le cérémonial bien connu des entrées royales: Mazée vint, avec ses enfants, à la rencontre du vainqueur, accompagné par un cortège officiel; puis Alexandre fit son entrée triomphale dans la ville (Quinte-Curce V, 1.17-23; 1.44; 2.8-10; Arrien III, 16.3-4); il en fut de même à Suse, devant laquelle Aboulitès vint lui rendre hommage, «avec des cadeaux d'une opulence royale » (Quinte-Curce V, 2.9).

Dans l'un et l'autre cas, l'organisation des cortèges témoigne qu'entre-temps des négociations avaient été menées avec les satrapes. La chose est attestée pour Aboulitès de Suse, qui se rallia volontairement *(hekousiôs;* Diodore § 65.5), et qui promit de rendre la ville sans combattre (Quinte-Curce V, 2.8):

> Puis [de Babylone] Alexandre partit pour Suse. Sur sa route, le fils du satrape de Suse vint à sa rencontre, ainsi qu'un courrier envoyé par Philoxénos; en effet, Alexandre avait envoyé Philoxénos à Suse dès la fin de la bataille. Dans la lettre envoyée par Philoxénos, il était dit que les habitants de Suse avaient rendu leur ville et que le trésor, intact, était entièrement à la disposition d'Alexandre (Arrien III, 16.6).

C'est à cette occasion que Quinte-Curce (V, 2.8) et Diodore (§75.5) font part de leurs doutes sur les raisons de la conduite d'Aboulitès (ci-dessus, p. 860-861). Rien n'est dit en revanche sur un contact épistolaire préalable entre Mazée et Alexandre. Bien que de lecture incertaine, une tablette babylonienne atteste cependant qu'Alexandre est entré en communication avec Babylone *(ADRTB*, n° 330). On est tenté de penser que Mazée a ainsi pris contact avec Alexandre, selon une pratique mainte fois attestée. Cependant, quelques détails donnés par les auteurs anciens posent problème. D'une part, Mazée a placé dans son cortège ses cavaliers babyloniens (Quinte-Curce V, 1.23). Par ailleurs, Arrien (III, 16.3) et Quinte-Curce (V, 1.19) précisent qu'en arrivant à proximité de Babylone Alexandre disposa son armée en formation, «comme pour la bataille *(hôs es machn*; *velut* in *aciem)»*, et Quinte-Curce ajoute qu'Alexandre pénétra dans la ville «entouré d'hommes en armes» (V, 1.23). Si l'organisation du cortège de Mazée ne pose pas de problème particulier (la présence des cavaliers babyloniens somptueusement harnachés fait évidemment partie de la parade), il n'en est pas de même du dispositif d'Alexandre. Implique-t-il que Mazée, dans un premier temps, avait refusé de se rendre, ou/et qu'Alexandre craignait que Babylone ne résistât? Telle est l'interprétation que semble avoir retenue l'auteur de l'*Itin*. *Alex* § 65. Mais alors comment harmoniser une telle éventualité avec l'échange antérieur de messages entre Alexandre et Babylone? Pour en juger, on doit établir quelques parallèles qui, eux-mêmes, ouvrent la voie à des interprétations divergentes.

Les récits évoquent ce qui s'est passé lors de l'arrivée d'Alexandre devant Taxila, dont le roi avait déjà antérieurement (comme il était d'usage) pris contact avec le Macédonien, pour lui faire savoir qu'il n'opposerait aucune résistance (Quinte-Curce VIII, 12.5); à l'arrivée d'Alexandre, « il sortit pour

l'accueillir, avec ses soldats en armes... Au premier abord, Alexandre crut rencontrer un ennemi, et non un allié; sur-le-champ, il ordonna, de son côté, aux soldats de prendre leurs armes, et aux cavaliers de se répartir sur les flancs. Il se préparait à combattre... » (§12.8): la suite de l'histoire montre qu'Alexandre a fait un contresens sur les dispositions prises par Omphis. Il était manifestement de règle qu'en venant faire remise d'une ville ou d'un royaume le roi ou le satrape s'entoure de son armée, non pour manifester sa mauvaise volonté, mais bien au contraire parce que la soumission politique suppose que, symboliquement, l'on remette le commandement de son armée au vainqueur ou au triomphateur; cette armée est alors intégrée dans le cortège triomphal, mais à une place subordonnée, c'est-à-dire à la fin (Quinte-Curce V, 1.23), selon une disposition hiérarchique symbolique que, *mutatis mutandis,* l'on peut observer dans l'ordre de marche de Xerxès dans Hérodote (VII, 40-42): le char royal est précédé, suivi et entouré exclusivement de troupes perses; à une distance de deux stades «venait pêle-mêle le reste des troupes». D'une manière générale, lorsque, traditionnellement, le Grand Roi entrait dans une ville (sur un char, comme Alexandre: cf. Quinte-Curce V,1.23), il était certainement lui aussi entouré d'hommes en armes, ne serait-ce que pour sa sécurité, ainsi que le prouvent les détails donnés par Xénophon (Cyr. VIII, 3.9-10) sur des mesures prises lors du défilé royal en Perse: «Des rangs de soldats se tenaient de part et d'autre... » (cf. également Hérodote VII, 40-41). Les entrées royales dont nous avons mention à l'époque achéménide, se situant presque invariablement en temps de guerre, on peut penser que, là aussi, le roi était entouré de son armée (comme l'était Xerxès, lorsqu'il quitta Sardes en grand équipage): tout simplement pour mettre en scène sa propre gloire, de la même façon que l'étalage de son luxe participait de sa puissance ostentatoire (cf. Hérodote I, 188; Élien *VH* XII, 40).

Mais ni le parallèle des parades royales en Perse ni celui de Taxila ne sont à eux seuls porteurs de certitude: si le premier permet de comprendre la présence de gardes autour du roi, il ne résout pas le problème le plus important: pourquoi Alexandre a-t-il fait prendre préalablement à son armée sa disposition de combat? Certes, Arrien et Quinte-Curce apportent une précision notable: «comme pour aller à la bataille », mais le problème reste posé, car, même sous cette forme, le dispositif militaire adopté soulève quelques interrogations; en arrivant devant Taxila, ce n'est qu'au dernier moment qu'Alexandre met son armée en ligne, avant de se rendre compte de sa méprise. Par ailleurs, on remarquera qu'aucune mesure de ce type n'est

attestée à Suse par Quinte-Curce (V, 2.8-10). Il est vrai que le compte rendu de Quinte-Curce (surtout intéressé par les dromadaires du cortège du satrape !) est peut-être lacunaire. Le cas de Sardes est en revanche exposé en détail par Arrien: Alexandre a disposé son camp aux frontières de la ville; c'est là que Mithrénès et les notables sardiens lui ont remis la citadelle et la cité; alors qu'ils sont dans son camp, Alexandre envoie Amyntas prendre possession *(paralambanein)* de la citadelle en son nom; enfin, le roi entre dans la ville (I, 17.3-5). L'épisode suscite deux réflexions: d'une part, il n'est jamais question d'une mise en ligne de l'armée, à quelque étape que ce soit; d'autre part, Alexandre fait preuve d'une certaine prudence.

Or celle-ci est aisément explicable, si l'on inscrit l'épisode babylonien dans une longue série. L'expérience lui avait en effet appris que la promesse (même écrite) d'une reddition sans combat ne constituait pas un gage absolu pour l'avenir. Quatre exemples peuvent être produits:

1 après avoir envoyé une lettre à Alexandre, Hégésistratos, chargé de défendre Milet, s'est récusé, car il jugeait que le rapport des forces le lui permettait (Arrien I, 18.3);

2 Alexandre avait reçu l'assurance de certains défenseurs de Myndos de lui abandonner la ville, à condition qu'il arrive de nuit: mais, à son arrivée, la garnison ne montra nul signe de vouloir se rendre (Arrien I, 20.5-6);

3 la réception d'une lettre par le gouverneur félon de Damas ne dissipa pas les craintes de Parménion, surtout après la fuite du messager; Parménion «craignait un piège»; le gouverneur lui-même «avait peur qu'on ne l'eût pas cru sur sa parole», si bien que, par précaution, il fit évacuer la ville, comme s'il voulait fuir lui-même (Quinte-Curce III, 13.2-5); ses craintes étaient fondées, puisque, peu après, il fut tué, et sa tête apportée à Darius (III, 13.17);

4 à Persépolis, Tiridatès a envoyé une lettre à Alexandre (Diodore §69.1), mais il craint que d'autres Perses ne soient prêts à résister, d'où un nouveau message pour pousser Alexandre à se hâter (Diodore §69.1-2; Quinte-Curce V, 5.2).

Ces quatre exemples prouvent, dans chaque cas, que la reddition du chef de la ville se fait le plus souvent en secret, et que ses promesses n'engagent que lui (ou un petit groupe de partisans de la reddition)– d'où le conseil donné à Alexandre par les transfuges de Myndos d'arriver de nuit. Alexandre a donc

dû se montrer prudent. Il en fut très probablement de même à Babylone, d'où la mise en ligne de l'armée, destinée à prévenir tout risque, au cas où Mazée aurait changé d'avis, ou s'il avait été destitué par ses pairs. Cette explication se conjugue peut-être avec une autre. On peut penser en effet également à une mise en scène (simulacre de bataille) voulue par Mazée et acceptée par Alexandre, qui permettait au premier de diffuser l'idée qu'il avait résisté jusqu'au bout (même sous une forme qui ne pouvait tromper personne). Contre cette interprétation, vient l'observation que le cortège de Mazée est organisé selon un cérémonial immémorial et immuable; mais la contradiction peut être aisément levée, si l'on admet que ce cérémonial avait également pour objectif de permettre au vaincu de ne pas perdre la face.

L'interprétation induit à son tour deux observations d'importance, qui doivent néanmoins être présentées sous forme d'hypothèses. Tout d'abord, le prestige et l'autorité de Darius sont encore assez puissants pour que le transfuge maquille sa reddition sous couvert de défaite; il ne veut pas être considéré comme un traître *(traditor)* dans le camp perse, comme le fut Mithrénès (cf. Quinte-Curce III, 12.6-7), et comme le fut peut-être Mazée lui-même selon Quinte-Curce (V, 8.9, 12) qui, dans un discours prêté à Darius, réunit le cas des deux «traîtres. » Dans le même temps et surtout, on se demande si Mazée n'a pas rencontré quelques difficultés à faire admettre son point de vue aux autres dignitaires perses de Babylone: d'où, peut-être, les espoirs mis par Darius dans un «soulèvement» *(neôterizein;* Arrien III, 19.1). Il est évidemment difficile d'en décider, puisque les auteurs anciens braquent le projecteur sur Mazée, et que l'unique cas attesté ne va pas dans le sens de cette hypothèse: il s'agit de Bagophanès, dont parle le seul Quinte-Curce: c'est lui qui, en sa qualité de **ganzabara,* remet la citadelle à Alexandre (V, 2.44), et c'est lui qui a également fait procéder, de sa propre autorité semble-t-il, aux travaux de décoration des rues de la ville (V, 1.20); Mazée a donc obtenu au moins l'accord de son collègue, dont la conduite rend clair que, tout en opérant de concert avec Mazée, il entend démontrer à Alexandre qu'il agit de sa propre initiative, peut-être en conformité avec un accord qu'il aurait conclu lui aussi avec le roi, pour son propre compte (à seule fin de préparer son avenir personnel). La reconstitution suggère également une réflexion sur l'attitude des élites babyloniennes. On reviendra ultérieurement sur la question (ci-dessous § 3), mais, dès maintenant, on présentera une remarque: bien que lacunaire, la tablette babylonienne que l'on a évoquée plus haut *(ADRTB,* n °330, verso) semble bien concerner uniquement les rapports entre Alexandre

et les habitants de Babylone (dont les dignitaires de l'Esagila); si l'on admet, ce qui paraît évident, qu'Alexandre a fait des promesses aux Babyloniens, les chefs perses de Babylone se sont trouvés devant une situation difficile: dans ce contexte, et peut-être contre l'avis de certains autres Perses, Mazée et Bagophanès ont estimé que les capacités de résistance devenaient illusoires, dès lors que s'y opposaient ceux qu'Arrien nomme «les prêtres *(hiereis)* et dirigeants *(arkhontes)* » de la cité (III, 16.3).

Pour tenter de mieux comprendre la situation, il faut dire quelques mots du protagoniste, Mazée (nous ne savons rien de la carrière antérieure d'Aboulités). Satrape de Cilicie et de Syrie depuis Artaxerxès III (chapitre XVI, 6-7), Mazée était devenu l'un des intimes de Darius, dont il était l'un des Amis *(philoi;* Diodore 55.1); Plutarque le désigne même comme «le plus important des personnages de l'entourage du Grand Roi» *(ho megistos para Dareiôi; Alex.* 39.9): il appartient donc, sans aucun doute, au premier cercle de la faveur royale. Il fait peut-être partie de ces «hommes capables» (Amis et Parents), dont le roi s'entoure avant Issos (Diodore §31.1). Toujours est-il qu'après la bataille et après la perte de la Cilicie et de la Syrie, le roi lui confie des missions décisives: c'est lui qui est chargé de ravager le pays devant les troupes macédoniennes qui ont passé l'Euphrate, et il tient une place de premier plan à Gaugamèles, y remportant même une victoire sur son aile, avant de se replier sur Babylone à la tête de ses troupes rescapées. À Gaugamèles, il a amené des contingents tirés de Mésopotamie et de Syrie (Arrien III, 8.5). Il ne semble pas pour autant qu'il ait reçu antérieurement la satrapie de Babylonie, puisque les contingents babyloniens sont alors dirigés par Buparès (III, 8.4); en revanche, si Buparès a disparu à Gaugamèles, Darius a peut-être confié à Mazée (par lettre), *après* la bataille, le poste de satrape: sa position élevée dans la hiérarchie aulique et le prestige tiré de ses récents hauts faits militaires (cf. Quinte-Curce V,1.18) justifieraient aisément un tel choix: mais c'est là simple hypothèse. Il convient d'ajouter une remarque qui a son importance: à l'instar d'Aboulités de Suse, deux des fils de Mazée (Artibolès, Brochubélos) ou trois (Antibélos: confondu ou non avec le premier?) portent des anthroponymes babyloniens: ce dont on peut induire, au moins, que leur père avait noué des contacts étroits avec la société babylonienne et, peut-être, que la mère de ses enfants était d'origine babylonienne. À Babylone et dans la société babylonienne, Mazée était donc un homme à la fois puissant et influent. Si l'on ajoute que «le siège d'une ville aussi fortifiée aurait été une grosse affaire» (Quinte-Curce V, 1.17), et que

Mazée disposait de troupes, son ralliement représentait bien pour Alexandre un avantage stratégique décisif. Quinte-Curce n'a donc certainement pas tort de juger qu'Alexandre espérait que le ralliement de Mazée «inciterait les autres à se rendre aussi » (V, 1.18). On comprend aisément que le Macédonien était prêt à en payer le prix.

Si l'on met à part le cas (douteux) de Sabiktas/Abistaménès, c'est à Babylone et à Suse que, pour la première fois, des hommes de Darius furent nommés satrapes: Aboulitès conserva sa satrapie de Suse, le transfuge *(transfuga)* Mazée fut nommé satrape de Babylonie, et le traître *(proditor)* Mithrénès obtint le gouvernement d'Arménie (Quinte-Curce V, 1.44; 2.17; Arrien III, 16.4; 17.9). En revanche, l'ancien trésorier Bagophanès dut abandonner son poste (confié à un Grec/Macédonien: Arrien III, 16.4): mais il reçut une compensation de prestige, puisque Alexandre «lui ordonna de le suivre » *(se sequi jussit;* Quinte-Curce V, 1.44); en d'autres termes, il fut admis dans l'entourage d'Alexandre, comme Mithrénès l'avait été depuis son ralliement à Sardes. Il en fut de même d'un des fils d'Aboulitès de Suse, Oxathrès, le bras droit de son père (Arrien III, 8.5), qui fut probablement envoyé à la rencontre d'Alexandre sur la route de Babylone (III, 16.6): l'année suivante, Oxathrès fut nommé satrape des Paraitacènes (Arrien III, 19.2). Auprès de Darius, on trouve encore à cette époque Bagistanès, «notable babylonien», et Antibélos, l'un des fils de Mazée, qui avaient sans doute accompagné le Grand Roi dans sa retraite après Gaugamèles (cf. Arrien III, 21.1; Quinte-Curce V, 13.3). Les autres fils de Mazée étaient auprès de leur père, lors de sa reddition à Alexandre (Quinte-Curce V, 1.17): plusieurs années plus tard, deux d'entre eux, Artibolès et Hydarnès, furent admis, avec d'autres Perses, dans un régiment mixte de cavalerie (Arrien VII, 6.4)– ce qui implique qu'ils avaient été eux aussi intégrés dans l'entourage du roi; un autre (ou l'un d'entre eux?) fut également récompensé par Alexandre (cf. Plutarque Alex. 39.9). Soulignons pour terminer que la carrière de Mazée sous Alexandre présente deux caractéristiques notables. Si, à Babylone comme ailleurs, Alexandre a nommé des Gréco-Macédoniens dans les postes clefs (commandement des troupes, levée du tribut; Arrien III, 16.4), les témoignages numismatiques montrent que le nouveau satrape reçut le privilège unique d'être autorisé à émettre à Babylone des monnaies de type cilicien frappées à son nom. Par ailleurs, il fut l'un des rares anciens dignitaires achéménides à conserver sa satrapie jusqu'à sa mort, en 328, sans apparemment susciter aucun blâme de la part d'Alexandre en raison d'une

mauvaise administration, comme ce fut le cas pour Aboulitès exécuté (avec son fils Oxathrès), en raison de ses manquements aux ordres royaux (Arrien VII, 4.1; cf. Plutarque Alex. 68.7). On peut en conclure aisément qu'à la différence de bien d'autres satrapes iraniens, le satrape de Babylone a fait preuve d'une loyauté sans faille à son nouveau maître.

• *Les Perses de Perse entre Darius et Alexandre.* -Fort de ses succès, Alexandre prit la route de la Perse, à la fin de l'année 331. Il se heurta à une double opposition. À l'entrée de l'Ouxiane (région de Fahliyun), il dut mener l'assaut contre une citadelle commandée par le Perse Madatès, qui avait juré au Grand Roi de résister jusqu'au bout (Quinte-Curce V, 3.4): à l'issue de la capitulation, Madatès et les survivants obtinrent la vie sauve, le pays des Ouxiens, déclaré exempt de tribut, fut rattaché à la Susiane (V, 3.15-16; cf. Diodore §67.4-5 et Arrien III, 17.1). Puis, après avoir envoyé Parménion, les bagages et le gros de l'armée à Persépolis par la grande route (III, 18.1; Quinte-Curce V, 3.16) et avoir soumis les Ouxiens de la montagne à un tribut (Arrien III, 17.1-6), Alexandre se présenta devant les Portes Persiques, où s'était placé Ariobarzanès (satrape de Perse, selon Arrien III, 18.2), à la tête d'une grande force (pas moins de 40 000 fantassins et de 7000 cavaliers selon le même Arrien; 25 000/300 selon Diodore 68.1). À l'issue de combats violents et d'une ruse classique (un berger indique un chemin détourné), l'armée macédonienne s'ouvrit le chemin de Persépolis, où le roi fit jonction avec Parménion (chapitre XVI, 12).

Dans sa sécheresse, le récit fait apparaître que les Perses de Perse opposèrent une résistance que ni Mazée ni Aboulitès n'avaient jugé bon de mener à Babylone et à Suse. Ce premier constat est réel, mais il mérite d'être nuancé. Selon Arrien (III, 18.9), Ariobarzanès prit la fuite dans la montagne avec une troupe de cavaliers; Quinte-Curce précise «qu'il avait hâte d'être le premier dans la capitale du pays, Persépolis. Mais la garnison de la ville lui en interdit l'accès», et il périt peu après dans un combat contre les Macédoniens (V, 4.23-24). C'est qu'entre-temps Alexandre avait reçu une lettre de Tiridatès, «gardien de la fortune royale » (Quinte-Curce V, 5.2) ou/et «maître de la ville» (Diodore §69.1), qui lui promettait de lui remettre la ville; il l'engageait à se hâter, pour éviter que ne prennent le pouvoir «ceux qui projetaient de garder la ville à Darius » (Diodore) ou/et pour empêcher que les gens de la ville ne

mettent à sac les trésors (Quinte-Curce). Manifestement donc, des dissensions se sont produites entre les hauts dignitaires perses, les uns (Ariobarzanès) voulant défendre la ville, d'autres (Tiridatès) jugeant qu'une reddition pouvait faire l'objet d'une négociation. Quelque temps plus tard, un autre dignitaire suivit l'exemple de Tiridatès: le gouverneur de Pasargades, Gobarès, remit à Alexandre la ville et le trésor (V, 6.10). Les « traîtres » furent payés de retour: «Tiridatès garda les hautes fonctions qu'il avait eues auprès de Darius» (Quinte-Curce V, 6.11); le nouveau satrape, Phrasaortès, fils de Rhéomithrès (Arrien III, 18.11), faisait évidemment partie lui aussi de ceux qui s'étaient ralliés au nouveau maître (selon Polyen IV, 3.27, qui le confond sans doute avec Ariobarzanès, il avait combattu aux Portes Persiques, et «il était un proche parent de Darius»); enfin, la richesse dont jouit encore en 325 Orxinès, chef de la tribu des Pasargades, implique clairement qu'il a lui aussi su conserver ses biens et sa position dans la tourmente (Quinte-Curce X, 1.22-25). On ne peut donc pas parler d'une insurrection générale des Perses de Perse face à l'invasion macédonienne.

Mais, outre que nous ne savons rien d'éventuelles oppositions rencontrées par Parménion sur la route de Persépolis, il convient de replacer les différents épisodes dans la chronologie et de les situer plus clairement dans la stratégie politique et idéologique d'Alexandre. À l'issue de la prise de Persépolis, l'affaire n'était pas jouée. Il subsistait en Perse bien des points de résistance, qu'Alexandre entreprit de faire tomber au cours d'une dure campagne de printemps (330). C'est ce dont rendent compte parfaitement (malgré l'erreur chronologique du second) et Quinte-Curce et Diodore; le premier écrit: «Les Macédoniens dévastèrent les campagnes *(agri)* de Perse et s'emparèrent de beaucoup de bourgs » (*vici*; V, 6.17); et le second: «Alexandre parcourut les villes *(poleis)* de Perse, soumettant les unes de vive force et ralliant les autres par la mansuétude» » (XVII, 73.1). Sous le terme *poleis*, il faut entendre le réseau de citadelles et de places fortes, héritières de celles que l'on connaît dans les tablettes de Persépolis; le sec compte rendu de Diodore montre que certains phrourarques ont accepté de se soumettre (sans nul doute après négociations), que d'autres, en revanche, ont mené une résistance opiniâtre. Quinte-Curce rend compte que la campagne était également dirigée contre les Mardes, «peuple *(gens = ethnos)* belliqueux, dont le genre de vie n'a aucun rapport avec celui des autres Perses » (V, 6.17). Rappelons que les Mardes sont rangés par Néarque parmi les «quatre peuples brigands, qui prélevaient des tributs sur le Grand Roi » (Strabon XI, 13.6). Levés régulièrement dans les

armées royales (Quinte-Curce III, 13.2), particulièrement à titre d'archers (cf. Arrien III, 11.5), les Mardes ont certainement opposé à Alexandre une résistance analogue à celle que menèrent les Ouxiens de la montagne et, plus tard (324), les Cosséens (chapitre XVI, 11).

À son retour à Persépolis (vers avril-mai 330), Alexandre pouvait juger que toute résistance militaire avait cessé. Or, on sait qu'en mai 330 il accomplit un geste d'une haute portée symbolique: mettre le feu aux palais de Persépolis. On ne reprendra pas ici en détail l'historiographie de la question. Tout le monde admet qu'il s'agit là d'une décision politique mûrement réfléchie d'Alexandre. Autant qu'on puisse le savoir, une telle destruction n'a pas de précédent depuis le débarquement de 334: partout, à Babylone tout particulièrement, Alexandre avait voulu se poser en continuateur et en restaurateur. Dans son esprit, il ne s'agissait certainement pas d'un signe «panhellénique» (même si sa propagande a pu le laisser entendre), ni, généralement, d'un signe lancé aux populations conquises. La décision royale s'inscrit clairement dans un contexte proprement perse. Or, il ne pouvait ignorer qu'en dépit de l'importance prise par Babylone et Suse la Perse et ses capitales représentaient toujours le cœur idéologique du pouvoir perse et de la grandeur dynastique (chapitre XVI, 12). L'affaire intrigue d'autant plus qu'Alexandre n'avait rien épargné pour se concilier les faveurs de la population. Bien que la plupart des textes portent sur la deuxième visite d'Alexandre, au retour de l'Inde, il ne fait aucun doute que, dès la prise de Pasargades, le Macédonien s'ingénia à cultiver le souvenir de Cyrus, et qu'il prescrivit aux mages de poursuivre les sacrifices réguliers auprès de la tombe du fondateur (cf. Arrien VI, 29.1; Strabon XV, 3.7); sa dévotion à Cyrus était tellement connue qu'elle a fait naître l'épithète de *philokyros* (Strabon XI, 11.4). Il est clair qu'au moment où Darius tentait de rassembler une nouvelle armée et où Alexandre n'avait que peu d'informations sur les affaires d'Ecbatane (cf. Arrien III, 19.4-5), le second entendait obtenir un ralliement sans réserve des Perses. Tel ne fut pas le cas. Quinte-Curce (V, 7.2) et Diodore (§71.2) mettent très clairement dans une relation de cause à effet l'hostilité des Perses et la décision prise par Alexandre de mettre le feu aux palais royaux. Le premier écrit que «la soumission des vaincus était récente et qu'ils méprisaient cette autorité nouvelle »; il est vrai que la phrase est stéréotypée (cf. IV, 1.5), mais l'affirmation de Diodore est, elle, sans ambiguïté: «Alexandre était en très mauvais termes *(sphodra allotriôs)* avec les habitants *(egkhôrioi)* [de Perse] et plein de méfiance à leur égard.» Il est difficile de voir

dans cette appréciation autre chose que le reflet d'une méfiance profonde des Perses à l'égard du conquérant macédonien: ils ont fait soumission militaire, certains volontairement, mais restent attachés à leur histoire, qui se confond avec la geste des rois et les hauts faits de la dynastie, dont à coup sûr Darius III est, à leurs yeux, le seul représentant. Dans l'impossibilité de se voir accepter par les Perses, Alexandre prit la décision d'incendier les palais: il indiquait ainsi aux Perses récalcitrants que la phase de la grandeur impériale était close, sauf s'ils se ralliaient massivement à lui. Les regrets exprimés plus tard par le Macédonien impliquent que, de son point de vue, la décision de 330 sanctionnait un échec politique.

III. LES ÉLITES LOCALES, DARIUS ET ALEXANDRE: POPULARITÉ ET IMPOPULARITÉ DE LA DOMINATION ACHÉMÉNIDE

• *Sources et problèmes.* – Bien que de nature très spécifique, la politique définie par Alexandre vis-à-vis des Perses s'inscrit dans un projet plus vaste: celui d'attirer à lui les dirigeants des cités, peuples et communautés qui étaient soumis à la domination de Darius. D'une manière générale, les auteurs anciens soulignent avec insistance ses succès en ce domaine, les attribuant le plus souvent aux sentiments antiperses des populations du Proche-Orient. Si, par exemple, «les Sidoniens appelèrent eux-mêmes Alexandre, c'était par haine des Perses et de Darius» (Arrien II, 16.6). Le thème est développé avec une particulière faveur par Diodore à propos de l'Égypte et des Égyptiens. Il souligne les méfaits de Cambyse (I, 46, 49) et d'Artaxerxès III (XVI, 51.2) contre les temples et la religion des Égyptiens. Élargissant la perspective à partir de l'exemple de Cambyse, il écrit également: «Les Perses furent donc les maîtres pendant cent trente-cinq ans, y compris les révoltes des Égyptiens, qui se soulevèrent parce qu'ils ne pouvaient supporter la dureté de leur domination et leurs impiétés envers les dieux du pays» (I, 44.3). C'est à l'aide de termes et concepts identiques que le même Diodore (XVII, 49.2) mais aussi Quinte-Curce (IV, 7.1-3) décrivent les sentiments des Égyptiens à la nouvelle de l'arrivée d'Alexandre:

> Les Égyptiens accueillirent en effet les Macédoniens avec joie, attendu que les Perses avaient commis des sacrilèges à l'égard des temples et gouvernaient le pays avec dureté *(biaiôs)* ... Les Égyptiens qui, depuis longtemps, détestaient la puissance des Perses, qu'ils

> jugeaient des maîtres cupides et hautains *(avere et superbe imperitatum),* s'étaient exaltés à l'espoir de la venue d'Alexandre: n'avaient-ils pas accueilli avec joie même le déserteur Amyntas, qui n'arrivait pourtant qu'avec une autorité éphémère? Aussi une foule énorme s'était-elle massée à Péluse, par où il semblait qu'Alexandre ferait son entrée... Les Perses, qu'épouvantait en outre la défection des Égyptiens, ne tinrent pas même bon jusqu'à son arrivée.

L'allusion à l'entrée d'Alexandre en Égypte rappelle évidemment son entrée à Babylone où, selon Diodore (§64.4), «les habitants l'accueillirent chaleureusement et hébergèrent splendidement les Macédoniens qui prenaient chez eux leurs quartiers». On sait que Mazée et ses enfants étaient venus l'accueillir en dehors des remparts (Quinte-Curce V, 1.17-18). Mais Mazée n'était pas seul:

> La population tout entière de Babylone vint à sa rencontre, avec ses prêtres *(hiereis)* et ses magistrats *(arkhontes),* chaque groupe apportant ses cadeaux; ils livraient à Alexandre la ville, la citadelle, le trésor (Arrien III, 16.3).

Pour une raison que l'on ignore, Arrien ne parle pas de la reddition de Mazée que met si bien en scène Quinte-Curce, qui n'oublie pas non plus de mentionner la présence dans le cortège (à côté des mages perses) des Chaldéens et des cavaliers babyloniens (V, 1.22-23). Dans sa composition, la délégation devait être fonctionnellement identique à celle que l'on voit venir accueillir Alexandre en dehors de Sardes: Mithrénès est accompagné des «dirigeants de Sardes» » *(Sardianôn hoi dynôtatoi;* Arrien I, 17.3). Puis vient l'entrée triomphale dans la ville:

> Pour ne pas le céder en zèle à Mazée, Bagophanès avait jonché le chemin entier de fleurs et de couronnes; des deux côtés étaient disposés des autels d'argent, où il avait accumulé, outre l'encens, des parfums variés. À sa suite, venaient ses présents (Quinte-Curce V, 1.20-21).

De même qu'en Égypte, Alexandre respecte et maintient les «coutumes traditionnelles » (Quinte-Curce IV, 7.5) – par opposition aux Perses impies – à Babylone, il est présenté comme le restaurateur des droits des sanctuaires, violés par les Perses:

> À son entrée dans Babylone, il invita les Babyloniens à reconstruire les temples que Xerxès avait fait abattre, en particulier le temple de Bel, celui des dieux que les Babyloniens révèrent le plus... Il rencontra aussi les Chaldéens, fit tout ce qu'ils lui recommandèrent au sujet des temples de Babylone, et en particulier offrit un sacrifice à Bel selon leurs instructions (Arrien III, 16.4-5).

L'image d'un restaurateur des traditions, accueilli comme un libérateur, se retrouve à chaque étape: à Sardes, «il permit aux habitants de la ville et aux autres Lydiens de garder les anciennes lois lydiennes *(hoi nomoi te hoi palai Lydoi)* et leur laissa la liberté» (Arrien I, 17.4), puis il monta sur la citadelle pour y fonder un temple dédié à Zeus Olympien (§17.5-6). À Éphèse, il attribue au sanctuaire d'Artémis les tributs que la cité payait à Darius (§17.11), puis il émet une proclamation générale destinée aux cités grecques de la côte: «Il donna ordre de mettre fin aux régimes oligarchiques et d'établir des démocraties, de rendre à chaque cité ses propres lois *(tous nomous tous sphôn hekastois apodounai)* et de leur faire remise des tributs qu'elles payaient aux Barbares» (§18.2). «Toutes les villes envoyèrent rapidement des ambassades auprès du roi pour lui décerner des couronnes d'or à titre honorifique et lui offrir leur concours dans tous les domaines » (Diodore § 24.3). En Phénicie, «la population des villes lui réserva un accueil favorable » (§40.2).

Dans le même temps, les auteurs anciens font mention également de résistances et de révoltes. Face à Alexandre, il n'existe que deux catégories de communautés: celles qui acceptent de faire leur reddition volontairement, à la suite d'un accord *(homologia; e.g.* Arrien 24.4), et celles qui opposent une résistance. Mais, à plusieurs reprises, celle-ci vient illustrer également la contrainte perse: lorsque Ténédos est reprise par Pharnabaze, Arrien analyse ainsi l'événement:

> La faveur des Ténédiens allait plutôt à Alexandre et aux Grecs: mais, dans la situation présente, il leur semblait impossible de s'en tirer sains et saufs autrement qu'enpassant du côté des Perses... C'est ainsi donc que Pharnabaze rangea les Ténédiens à ses côtés, par la terreur *(phobos)* plus que par leur consentement (Arrien II, 2.3).

L'hostilité postulée de collaborateurs de la puissance perse contre leurs maîtres vaut donc pardon de la part d'Alexandre. Il en est de même des rois chypriotes et phéniciens qui, au printemps 332, abandonnent Pharnabaze et

rejoignent Alexandre avec leurs navires:

> Ce dernier accepta de passer l'éponge sur leur attitude antérieure, parce que c'était, semble-t-il, plus par contrainte *(hyp'anagks)* que par libre choix *(kata gnômn)* qu'ils s'étaient rangés aux côtés des Perses pour la marine (II, 20.3).

Il serait inutile de multiplier à l'infini les citations des auteurs anciens: de la Troade à l'Indus, l'image du conquérant est reproduite avec une parfaite cohérence. Il est clair que celle-ci est l'expression d'une propagande macédonienne visant à légitimer le pouvoir d'Alexandre: tout comme certains Perses (Diodore §§ 21.7; 75.3), les dirigeants locaux viennent se rendre volontairement *(hekousiôs)* à celui qu'ils considèrent comme le nouveau maître; en elle-même cette attitude de collaboration et d'adhésion « spontanée » fonde l'autorité du conquérant (cf. Arrien II, 14.7: *hekontes).* Ces appréciations reposent à coup sûr sur des réalités. Alexandre a certainement multiplié les gestes symboliques en faveur des cités et des peuples qui se rendaient: «Il gagna à force de privilèges *(philanthrôpiai)* la sympathie des villes qui se trouvaient sur sa route» (Diodore §24.1). Le slogan de «guerre de libération» n'est manifestement qu'un aspect particulier, en Asie Mineure, d'une stratégie que mena systématiquement Alexandre dans tous les pays achéménides: stratégie dont on a déjà dit qu'elle se moulait sur celle que les Grands Rois avaient menée avec constance. Partout, Alexandre a pris soin d'invoquer les divinités topiques, gages de victoire et de reconnaissance, ainsi avant la bataille d'Issos (Quinte-Curce III, 8.22: *patrio more).* L'accomplissement, à Babylone, de sacrifices, «selon les indications des Chaldéens» (Arrien III, 16.5), n'a donc rien qui puisse étonner.

D'où une apparente contradiction: l'«enthousiasme» postulé des dirigeants locaux semble impliquer une hostilité viscérale aux Perses; la thèse est d'ailleurs explicite dans le cas des Égyptiens et dans celui des Babyloniens: les uns et les autres sont réputés fondamentalement opposés à des Perses qui ont foulé au pied leurs privilèges et violé ou détruit leurs sanctuaires. Or, d'une telle politique nous ne voyons nulle trace, tout au long de l'histoire achéménide, sauf lorsqu'il s'agissait de punir une population qui venait de se révolter. On ne voit pas, par exemple, ce qu'entend Arrien (I, 17.4), lorsqu'il affirme qu'aux «Sardiens et autres Lydiens, Alexandre permit de suivre les anciennes coutumes lydiennes », comme si elles avaient été abolies du temps

de la domination perse, ce qui n'est manifestement pas le cas. Plus généralement, les récits des auteurs anciens doivent être analysés dans le cadre des institutions achéménides (et, plus largement, proche-orientales): comme on l'a déjà souligné à plusieurs reprises, la cérémonie de l'entrée royale n'implique, *a priori*, aucun enthousiasme (autre que de commande) pour les vainqueurs, ni une hostilité viscérale à l'ancien maître. Elle ne fait que sanctionner officiellement et symboliquement l'existence d'un nouveau pouvoir. Par ailleurs, on doit souligner que tous les peuples et cités n'ont pas accepté de gaieté de cœur l'arrivée des Macédoniens. Les exemples de résistances ou de révoltes sont nombreux. Ce fut le cas, par exemple, à Milet (Arrien I, 18.3-9), ou encore lors de la campagne d'hiver en Lycie-Pamphylie-Pisidie. Ainsi Aspendos: dans un premier temps, les ambassadeurs acceptèrent de rendre la cité, à condition de ne pas être soumis à une garnison; Alexandre y consentit, mais les Aspendiens devaient fournir 50 talents et autant de chevaux qu'elle fournissait au titre de *dasmos* du Grand Roi (I, 26.3); devant leur mauvaise volonté à appliquer ces clauses, Alexandre les durcit: les Aspendiens devraient désormais obéir au satrape d'Alexandre et payer un tribut annuel aux Macédoniens (I, 27.4). On sait également que Tyr opposa une longue résistance (on y reviendra) et que, dans des conditions que l'on ignore précisément, les habitants de Samarie avaient «brûlé vif le gouverneur de Syrie nommé par Alexandre » (Quinte-Curce IV, 8.9). Au retour d'Égypte, Alexandre y fit une expédition punitive (§ 8.10), sous sa direction ou celle de Perdiccas, qui aboutit à des massacres et, sans doute, à la fondation d'une ville ou d'une colonie militaire: de nombreuses familles samaritaines durent trouver refuge dans des cavernes, dans le Wadi-ed Daliyeh: ce qui nous vaut de disposer de documents du plus haut intérêt!

Mais ces résistances elles-mêmes peuvent donner lieu à lecture plurielle. Si la résistance des Tyriens est coordonnée avec Darius (cf. Diodore §40.3;), il n'est pas sûr que les Aspendiens ou les Samaritains voulaient à tout prix rester fidèles au Grand Roi. L'attitude des uns et des autres est d'abord dictée par l'analyse du rapport des forces: c'est déjà ce qu'affirme Arrien à propos d'Hégésistratos de Milet (I, 18.4) et des Ténédiens (II, 2.3); les Aspendiens, de leur côté, n'ignoraient pas qu'Halicarnasse tenait toujours et qu'Alexandre était démuni de machines de siège (cf. I, 27.3). Et, lors de l'arrivée de Darius en Syrie-Cilicie, «les habitants abandonnèrent le parti d'Alexandre pour prendre celui de Darius » (Diodore § 23.4; cf. Quinte-Curce IV, 1.5). Pour les Phasélitains, dont les ambassadeurs vinrent offrir à Alexandre des couronnes

d'or, il s'agissait surtout, semble-t-il, d'obtenir du roi une protection contre les attaques perpétrées par les Pisidiens voisins (Arrien I, 24.6) – protection qui, traditionnellement, était apportée par les satrapes. Dans l'impossibilité où nous sommes d'élucider chaque cas, nous choisirons ici d'analyser plus précisément quelques exemples moins mal documentés.

• *Éphèse, Milet et Aspendos.* – L'arrivée d'Alexandre à Éphèse fut marquée par des scènes de massacre, si violentes que le roi dut lui-même intervenir pour les faire cesser (Arrien I, 17.11-12). Elles étaient dirigées contre les partisans des tyrans, que les Perses avaient réinstallés lors de la reconquête qu'ils avaient menée en 336-335 pour déloger les forces macédoniennes: «Si jamais Alexandre a mérité sa réputation, c'est bien alors par sa façon d'agir à Éphèse», conclut Arrien (17.13). Soulignons simplement que la colère des Éphésiens n'est pas vraiment dirigée contre les Perses, en tant que tels, mais contre les «oligarques», qu'Alexandre chassa aux profits des exilés qui le suivaient. Nous avons là l'exemple typique d'une confusion entre luttes internes à une cité et la conquête. Il est donc difficile d'en tirer une conclusion générale sur les sentiments profonds des Éphésiens, liés depuis longtemps aux Perses du haut pays (chapitre XVI, 3). On doit en même temps remarquer que les Éphésiens refusèrent l'offre d'Alexandre de prendre à sa charge les frais de reconstruction du temple d'Artémis, en revendiquant le privilège que son nom y soit inscrit sur la pierre (Strabon XIV, 1.22): ils n'avaient manifestement nul désir de passer d'une domination à une autre, même si leurs sentiments ne pouvaient alors s'exprimer que d'une manière symbolique.

D'une manière générale, l'enthousiasme des Grecs d'Asie Mineure devant la «guerre de libération» doit être considéré avec recul. On doit d'abord rappeler, à partir des événements des années 336-335, que le slogan macédonien n'eut alors que des effets limités dans les cités d'Asie Mineure. Si les habitants de Cyzique, apparemment, étaient hostiles à Memnon (Polyen V, 44.5), toutes les villes n'ouvrirent pas spontanément leurs portes à Parménion, surtout, apparemment, après le déclenchement de la contre-attaque perse: Pitanè soutint victorieusement le siège; quant à Gryneion, qui elle aussi avait résisté, «Parménion avait réduit ses habitants en esclavage » (Diodore XVII, 7.9) – ce qui ne laissait aucun doute sur les ambitions hégémoniques du roi macédonien, et qui ruinait les avantages éventuels qu'il espérait du slogan (« libération des cités grecques ») mis officiellement en avant. Lampsaque–

toujours favorable à la cause perse à l'arrivée d'Alexandre (Pausanias VI, 18.2-4) - fait elle aussi partie de ces cités qui, après la reconquête perse (Ps. Aristote *Écon.* II, 2.29a), n'avaient nulle envie de passer de la domination perse à la domination macédonienne. Les événements qui se déroulèrent dans les villes de Lesbos et à Éphèse rendent compte surtout de l'âpreté des luttes intestines, sur lesquelles jouent successivement les Perses et les Macédoniens. En s'appuyant sur des familles tyranniques les Perses réussirent à réinstaller leur pouvoir dans les cités prises antérieurement par Parménion et les Macédoniens. Des garnisons y furent disposées. Il est possible que, dès cette époque, les dirigeants des cités reconquises aient dû accepter «d'entrer dans l'alliance de Darius aux conditions de la Paix d'Antalkidas, conclue avec le Grand Roi» (Arrien II, 1.4; 2.2 [333]). Certes, l'attribution du pouvoir à des «tyrans» peut apparaître comme une reprise en main fragile. Mais ces grandes familles s'appuient elles aussi sur des partisans, comme on le voit à Éphèse (Arrien I, 17.11), et, d'autre part, les reconquêtes perses de 334-332 démontrent que la reprise en main par Alexandre fut elle aussi très aléatoire. Quoi qu'il en soit, les événements des années 336-334 attestent que la domination perse en Asie Mineure occidentale n'est pas rejetée d'une manière globale, ou que, plus exactement sans doute, elle n'est pas rejetée tant que les Perses ont les moyens de la faire respecter.

On doutera également que les Macédoniens furent accueillis à bras ouverts en raison de la «surtaxation» perse (chapitre XVII, 5). Entre autres arguments contestables, cette thèse paraît fondée sur une certitude muette: c'est que les dirigeants espéraient, ou même avaient reçu d'Alexandre des promesses en ce sens, que les montants tributaires seraient allégés. C'est là leur attribuer une bien grande naïveté, que les premières mesures prises par Alexandre en Asie Mineure ne justifiaient nullement: dans toutes les satrapies conquises, une administration tributaire fut mise en place et des leveurs de tributs installés (e.g. Arrien I, 17.7; cf. III, 5.4; 16.4); d'une manière générale, ces officiers reçoivent pour mission de collecter «le tribut de Darius III [des barbares] » (I, 17.1; I, 27.4). Lorsque des exemptions sont concédées, c'est toujours par rapport au tribut de Darius (I, 17.10; 18.2; II, 5.9). Parfois, le tribut de Darius est augmenté (I, 27.4). Une inscription de Priène rend compte d'une décision prise alors par Alexandre (Tod n° 185): les droits souverains sur la terre sont réaffirmés (« Je sais que cette terre est mienne ») avec une ardeur égale à celle que proclamait Darius Ier dans la lettre qu'il avait envoyée à Gadatas (ML 12). Le roi reprit également à son compte la pratique achéménide du don de villes

(cf. Élien *VHI,* 25; Plutarque, *Phocion* 18.7). Si, de temps à autre, des avantages furent concédés (voir également ci-dessous l'exemple de Babylone), ils ne le furent que sous couvert d'un bienfait « panhellénique » ou «dynastique» *(e.g.* Arrien II, 5.9), ou lorsque la communauté se trouvait dans un rapport de forces que les cités grecques d'Asie ne purent jamais établir en leur faveur.

Seule Milet le tenta: forts de la présence toute proche des Perses sur leurs navires (à titre d'«amis et alliés»), les Milésiens envoyèrent auprès d'Alexandre Glaukippos, «l'un des notables » *(dokimoi)* de la cité: le Milésien proposa au roi «d'ouvrir les murs et les ports à Alexandre et aux Perses en commun » (I, 19.1)- proposition que rejeta Alexandre. D'une certaine manière, les offres de Glaukippos de Milet doivent transmettre les désirs profonds des Grecs d'Asie Mineure: à défaut de prétendre à une illusoire liberté, les Milésiens imaginent une sorte de « condominium » perso-macédonien. Espéraient-ils qu'un tel statut (inacceptable en réalité par les Perses et par Alexandre) leur permettrait de conserver une certaine marge de manœuvre? Après l'échec de la flotte perse, Milet tomba aux mains du Macédonien: ses dirigeants n'avaient pas su bien gérer la négociation, au moment où la situation militaire le leur permettait encore. Les Aspendiens commirent une erreur analogue (I, 26.3; 27.4).

• *De Sidon à Tyr.* - À l'issue de la bataille d'Issos, les premières villes phéniciennes (Arados et ses dépendances, Byblos) se rendirent sans combattre (Arrien II, 13.7-8; Diodore §40.2; Quinte-Curce IV, 1.15). Il en fut de même des Sidoniens, qui avaient appelé Alexandre «en raison de la haine qu'ils nourrissaient contre les Perses et Darius » (Arrien II, 15.6). Nous avons là la première mention de l'opposition acharnée d'une communauté sujette contre la domination perse. On peut évidemment l'expliquer par le traitement implacable que lui avait réservé Artaxerxès III après la reprise en main (Diodore XVI, 45.5-6) - rigueur qui, soulignons-le en passant, ne surprit certainement pas les Sidoniens, qui avaient eux-mêmes déclaré que la guerre serait sans merci (§41.5-6; cf. §45.2). Mais l'affaire est un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Les Sidoniens étaient en effet divisés sur l'attitude à suivre: le roi Straton – explique Quinte-Curce (IV, 1.16) – « avait capitulé moins spontanément *(sua sponte = hekousiôs)* que sous la pression de ses sujets... Darius le soutenait de ses ressources», et il était dans un rapport «d'amitié

avec le Grand Roi» (Diodore XVII, 47.1). En d'autres termes, la situation à Sidon paraît assez comparable à celle qui prévalait à Éphèse, Straton jouant, au regard du pouvoir perse, le rôle que tenait le tyran Syrphax à Éphèse. La décision prise alors par Alexandre est également comparable: il fit monter sur le trône un homme (Abdalonymos) qui lui serait tout dévoué (cf. Quinte-Curce IV, 1.18-26; Diodore XVII, 47); il lui attribua «le mobilier royal de Straton et même la plus grande partie du butin perse » (Quinte-Curce IV, 1.26). Les Sidoniens furent enrôlés par Alexandre (IV, 4.15).

Puis Alexandre se dirigea vers Tyr. Dans un premier temps, la « communauté » (*to koinon)* envoya des ambassadeurs à Alexandre: «Les Tyriens feraient tout ce qu'ordonnerait Alexandre» (Arrien II, 15.6). Les difficultés surgirent dès qu'Alexandre fit savoir qu'il entendait sacrifier dans le sanctuaire d'Héraklès/Melqrt : «Il parut bon aux Tyriens de faire ce qu'exigerait le Macédonien, sauf qu'on ne laisserait pénétrer dans la cité aucun Perse et aucun Macédonien» (§16.7). Cette attitude première des Tyriens paraît assez proche de celle des Milésiens, du moins en première apparence. Par ailleurs, leur demande pouvait se fonder sur des précédents: les Paphlagoniens, par exemple, avaient obtenu qu'Alexandre «n'envahirait pas leur pays avec son armée» (§II, 4.1) et, dans un premier temps, les Aspendiens avaient reçu l'assurance qu'Alexandre ne disposerait pas de garnison (I, 26.3). Mais, à une date où la menace de la flotte perse se faisait pressante, et où les navires tyriens, commandés par le roi Azelmikos, combattaient sous les ordres de Pharnabaze (II, 15.7), Alexandre entendait bien prendre possession de la cité (cf. Quinte-Curce IV, 2.5). À dire vrai, les Tyriens ne devaient pas l'ignorer, mais ils se savaient dans une position de force: «Cette attitude leur semblait la mieux appropriée pour se justifier, eu égard à la situation présente, et la plus sûre pour la décision qu'ils prendraient en ce qui concernait l'issue, encore incertaine de la guerre» (Arrien II, 16.7). On sait en effet que, selon Diodore (§40.3), «ils voulaient être agréables à Darius et persistaient fermement dans leur dévouement *(eunoia)* à son égard, croyant obtenir de lui une grande reconnaissance *(kharis)* ».

• *L'Égypte et les Égyptiens.* – On a vu avec quel enthousiasme Diodore (XVII, 49.2) et Quinte-Curce (IV, 7.1-3) décrivent la réception pleine de ferveur que les Égyptiens, selon eux, réservèrent à Alexandre. À bien des égards, la situation des Égyptiens paraît spécifique. Non seulement ils s'étaient

révoltés à plusieurs reprises contre la domination perse dans le cours du Ve siècle, mais ils avaient reconquis leur indépendance entre la fin du Ve siècle et 343, date à laquelle Artaxerxès III avait réussi à remettre la main sur la vallée du Nil. Qui plus est, si Khabbabash doit être daté de cette époque (ce qui est pratiquement certain), un pharaon s'était à nouveau proclamé pendant un laps de temps indéterminé, compris entre 343 et 336-335. La nouvelle domination perse avait été à nouveau et très récemment contestée, lors de l'aventure menée par Amyntas, après la bataille d'Issos. C'est du moins ce qu'affirment Quinte-Curce et Diodore: selon le premier, «les Égyptiens avaient accueilli avec joie Amyntas » (IV, 7.1), et il souligne que «les Égyptiens ont été de tout temps hostiles à leurs gouverneurs» (IV, 1.28); mais aussitôt, en les taxant d'instabilité, il raconte qu'ils combattirent les troupes d'Amyntas qui ravageaient leurs campagnes, mais qu'ils furent contraints par lui de rentrer dans Memphis; c'est alors que le satrape Mazakès mena victorieusement ses troupes à la bataille (IV, 1.30-33). De son côté, Diodore attribue la victoire aux seuls Égyptiens (§48.4), sans dire un mot de Mazakès. En l'occurrence, il paraît clair que c'est bien Mazakès qui dirigeait les opérations. Le satrape disposait, dans le Château Blanc, d'auxiliaires égyptiens qui combattirent aux côtés des troupes perses, comme le firent leurs ancêtres, plus d'un siècle plus tôt, ceux que Thucydide (I, 104.2) désignait comme «les Égyptiens restés étrangers au soulèvement».

Les contradictions entre Diodore et Quinte-Curce peuvent paraître de peu d'intérêt. Mais elles sont tout à fait révélatrices du caractère partial des sources antiques, dès lors qu'il s'agit des rapports entre les Perses et les Égyptiens: lorsqu'ils se révoltent contre les Perses, il s'agit toujours d'un soulèvement unanime. Thucydide rend clair que cette présentation simpliste ne peut être acceptée. La thèse de la haine exarcerbée des Égyptiens contre les Perses remonte au moins à Hérodote, si l'on veut bien se souvenir de l'interprétation qu'il donne de la politique de Cambyse en Égypte (chapitre premier, 9). Artaxerxès III fut lui-même accusé d'impiété envers les temples égyptiens (chapitre XVI, 9). Ptolémée ne manqua pas de reprendre à son profit une thèse qui convenait si bien à ses intérêts, puisque, dans la *Stèle du Satrape,* il assure avoir restauré les privilèges du sanctuaire de la déesse Ouadjet de Buto, supprimés par «Xerxès». Par ailleurs, dans ce même document, on trouve ces mots: «Il avait rapporté les images des divinités qui avaient été trouvées en Asie, et les avaient remises à leur ancienne place... Et ce grand satrape se répandit en bienfaits envers les dieux de la Haute et de la Basse-Égypte». Ses

successeurs reprirent avec constance le thème du retour des statues. Il ne fait pas de doute qu'Alexandre a, de son côté, mené une politique propre à se concilier les sanctuaires: dès son arrivée à Memphis, « il offrit un sacrifice aux dieux et en particulier à Apis » (Arrien III, 1.4), et plusieurs stèles datées de son règne attestent des cérémonies d'inhumation de la mère d'un Apis. Des travaux ont été décidés et menés à bien dans plusieurs sanctuaires égyptiens: la réalisation la plus spectaculaire est la chapelle de Louqsor où Alexandre est représenté avec les attributs du pharaon. De Cambyse à Alexandre, on peut distinguer une grande continuité dans la politique égyptienne des conquérants.

Quant aux sentiment profonds des Égyptiens, comment les saisir? La multiplication des révoltes est un indice qui ne doit évidemment pas être sous-évalué. Mais il ne suffit pas, à lui seul, à répondre à la question. On dispose heureusement de plusieurs inscriptions autobiographiques égyptiennes. Sur les côtés du *dromos* du Sérapeum de Memphis, on a découvert au siècle dernier plusieurs tombes privées; l'une était celle d'Onnophris, fils de Païnou, dont la mémoire passa à la postérité grâce aux inscriptions que l'on y avait relevées. Médecin spécialisé dans la prévention et la guérison des morsures de serpents, le personnage vivait sous la XXXe dynastie. Parmi ses titres, on relèvera particulièrement celui de «prophète des statues du père du roi, le général Tcha-hap-imou», autrement dit le père de Nektanébô II. Il semble que, vers 360-359, Onnophris avait accompagné Tachôs au moment de l'offensive égyptienne en Syrie. Il est fait référence à la marine de guerre *(kbnt)* égyptienne, sur laquelle embarque Onnophris afin – dit-il – «que j'atteigne le lieu où se trouvait le Souverain du Double pays. Je le trouvai au pays de Sou [...] ». Selon toute probabilité, Onnophris a suivi alors le sort de Tachôs qui, battu par le prince Ochos et chassé de son trône par la révolte de Nektanébo, suivit son vainqueur à la cour où le Grand Roi «lui confia la direction de la guerre contre les Égyptiens » (Diodore XV, 92.5). On peut supposer, sans en avoir la preuve, qu'Onnophris put alors faire montre de ses qualités de médecin à la cour perse, comme avait pu le faire Udjahorresnet cent soixante-cinq ans plus tôt. Plus tard se place son retour en Égypte dans les circonstances suivantes:

> J'étais resté silencieux. Alors il me dit: "Ne sois pas triste à cause de cela. (Voilà) mon ordre: Hâte-toi de retourner vers la terre où tu es né!" ... Sur ce, j'arrivai en Égypte. Je trouvai un messager du Grand qui gouverne l'Égypte; il m'embrassa, il me couvrit de baisers, il passa le jour avec moi, sans que le jour dure, me questionnant sur toutes choses.

Bien que le sujet (il) ait disparu, il est tentant de supposer que l'ordre de retourner en Égypte lui a été donné par le Grand Roi, peut-être Artaxerxès III, qui aurait pu lui confier une mission diplomatique auprès du pharaon. Mais l'état lacunaire du texte ne permet malheureusement pas d'atteindre quelque certitude que ce soit; comme dans les deux exemples qui suivent, Onnophris peut avoir voulu dire que l'idée du retour dans la vallée du Nil lui a été suggérée par une divinité égyptienne: c'était à coup sûr un discours plus recevable, qui permettait en particulier aux locuteurs de «se dégager complètement de la responsabilité de leur séjour chez ce souverain ennemi» (J.-J. Clère).

On a retrouvé également une statuette du fils aîné de Nektanébô II, le pharaon vaincu par Artaxerxès III: parlant de la déesse Isis, il déclare: «Alors que j'étais parmi les peuples étrangers, elle me fit gagner l'estime de leur prince. Elle me ramena en Égypte. » L'incertitude chronologique reste grande. Peut-être ce personnage a-t-il lui aussi vécu à la cour du Grand Roi. L'hypothèse est induite d'une autre inscription autobiographique, que fit graver un nommé Samtoutefnakht - encore un médecin (un prêtre-oub de Sekhmet comme l'était Onnophris). Samtoutefnakht s'adresse au dieu Hérishef-Ré, qui est intervenu en sa faveur «une infinité de fois » (trad. O. Perdu):

Tu as libéré ma démarche au palais royal,

le cœur du Dieu Parfait étant content de ce que je disais,

Tu m'as distingué devant la multitude tandis que tu te détournais de l'Égypte;

tu inspiras mon affection au cœur du Prince de l'Asie, alors que ses courtisans me complimentent,

quand il m'a attribué la fonction de chef des prêtres-oub de Sekhmet, en remplacement de mon

frère par ma mère, le chef des prêtres-oub de Sekhmet pour le Sud et le Nord, Nakhthénbeb.

Tu m'as protégé dans l'offensive des Grecs dès que tu as repoussé l'Asie;

ils en tuèrent une foule autour de moi sans qu'il s'en trouve un pour lever la main sur moi.

Par la suite je te vis en sommeil, ta Majesté me disant:

«Va donc à Hérakléopolis, je suis avec toi.»

Je parcourus les pays étrangers étant seul,

et traversai la mer sans crainte, sachant qu'ainsi je n'enfreignais pas ton ordre,

et j'atteignis Hérakléopolis sans qu'un cheveu ait été arraché de ma tête.

Le contexte historique est là infiniment plus sûr: on y reconnaît une allusion à une reconquête perse («quand tu te détournais de l'Égypte »), probablement celle d'Artaxerxès III (mais il peut s'agir aussi de l'expédition perse qui a réduit Khabbabash). La référence directe à une lutte et à une bataille entre les «Grecs» et le Prince de l'Asie lève tous les doutes: Samtoutefnakht a été pris dans la tourmente de l'invasion d'Alexandre. Qui plus est, il était dans le camp perse lors de la défaite des troupes du Prince de l'Asie. Sans doute s'agit-il de la bataille d'Issos, à laquelle Sabakès, le satrape d'Égypte, a participé et lors de laquelle il a disparu (cf. Arrien II, 11.8). On ne sait quand Samtoutefnakht est revenu en Égypte: peut-être dans les fourgons d'Alexandre, ou antérieurement avec Amyntas, qui avait certainement besoin d'Égyptiens auprès de lui pour le guider dans la vallée du Nil. Quoi qu'il en soit, antérieurement, Samtoutefnakht a été un favori du Grand Roi (il peut s'agir d'Artaxerxès III ou IV ou de Darius III, selon que l'on met la carrière du personnage en rapport avec la reconquête d'Artaxerxès III, ou avec la reconquête menée soit par Artaxerxès IV soit par Darius III contre Khabbabash). Il a reçu la fonction de médecin-chef. Là encore, même s'il ne s'agit pas du même sanctuaire, le parallèle avec Udjahorresnet est frappant, puisque celui-ci, rappelons-le, avait été fait médecin-chef à Saïs par Cambyse. Comme le fait le fils aîné de Nektanébô (si le parallèle est fondé), Samtoutefnakht prend soin de se laver de l'accusation de collaboration avec les Asiatiques. Il ne reconnaît pas non plus une titulature pharonique au Prince d'Asie. Il ne cesse d'affirmer au contraire que, où qu'il se trouvât, la protection du dieu était sur lui. Cela se comprend assez aisément par son retour ultérieur en Égypte, et par la datation de l'inscription au début de l'époque ptolémaïque. Mais le fait demeure: nous avons bien là l'exemple d'un Égyptien qui s'est rallié au Grand Roi après la reconquête, ou qui, du moins, n'a pas refusé de le servir et d'en retirer des avantages personnels.

Les nombreuses inscriptions retrouvées dans le tombeau de Pétosiris, sur le site d'Hermoupolis, donnent accès à la mémoire conservée d'une véritable dynastie de grands-prêtres de Thot, puisque Pétosiris (qui exerce son pontificat et la charge de *lesonis* [administrateur] aux débuts de la période macédonienne) a succédé à son frère Djethotefânkh et à son père Sishou, qui lui-même tenait sa charge de son père Djethotefânkh l'Ancien; certaines

inscriptions en l'honneur de Pétosiris, en outre, sont l'œuvre de son petit-fils Padikam. Ce qui est fort intéressant, c'est que les carrières de Sishou et de ses deux fils se sont déroulées entre l'époque de Tachôs et celle d'Alexandre et de Philippe Arrhidée. Dans les inscriptions qui sont vouées à chanter leurs louanges, Sishou et Pétosiris sont présentés comme des hommes pleins de sagesse et de vertus, aimant l'ordre et la justice. Tel n'est pas exactement le cas de Djethotefânkh qui, selon toute vraisemblance, a succédé à son père à la fin du règne de Nektanébô II et qui a donc vu se produire la reconquête d'Artaxerxès III. Son frère Pétosiris doit défendre sa mémoire en lui donnant fictivement la parole: «Je n'ai pas enlevé les offrandes rituelles, je n'ai rien fait de mal contre ce pays, car Maât est avec moi et ne se séparera pas de moi pendant l'éternité. » En lui succédant, Pétosiris trouve néanmoins une situation compromise:

> Alors qu'un chef des pays étrangers [Artaxerxès III] exerçait son protectorat sur l'Égypte, il n'y avait plus rien qui fût dans sa place d'autrefois; depuis que des luttes se déroulaient dans l'intérieur de l'Égypte, le Sud étant dans l'agitation et le Nord en état de révolte, les hommes marchaient dans l'égarement, il n'y avait plus de temple qui fût à la disposition de ses desservants, et les prêtres étaient éloignés (des sanctuaires), dans l'ignorance de ce qui s'y passait.

Pétosiris sut rétablir la prospérité du sanctuaire grâce à ses éclatants mérites, grâce aussi au changement brutal des conditions politiques:

> [Je passai sept ans] comme *lesonis* de Thot... faisant toutes choses excellemment dans son temple, accroissant l'importance de ses prêtres, à remplir ses greniers d'orge et de blé et ses réserves précieuses de toutes choses parfaites, au-delà de ce qui existait avant que des étrangers ne viennent gouverner l'Égypte (Trad. G. Lefebvre révisée par B. Menu).

Alors que son frère aîné avait dû assumer les désordres liés à la défaite de Nektanébô II devant les armées d'Artaxerxès III, Pétosiris a, à coup sûr, vécu dans la période de transition entre la domination achéménide et la période ptolémaïque. Il a probablement obtenu la charge de son frère lors de l'arrivée d'Alexandre. Du père (Sishou) au fils cadet (Pétosiris), les inscriptions veulent donc donner une image pleine de rectitude de l'histoire égyptienne: une période de calme à l'époque de Nektanébô II, suivie d'une période de désordre à l'époque d'Artaxerxès III et de ses successeurs, puis retour à l'ordre avec

l'arrivée d'Alexandre. D'autres Égyptiens de cette période célèbrent le retour à l'ordre. Mais, en raison même du contexte hellénistique de leur rédaction, ces déclarations n'ont qu'une valeur documentaire limitée: «Il est difficile de ne pas soupçonner l'existence d'une propagande favorisant ces conduites au sein du haut clergé et leur donnant tous les moyens (notamment économiques) d'aboutir, propagande émanant de la haute administration macédonienne et entretenue par Ptolémée fils de Lagos » (B. Menu). L'examen global des inscriptions autobiographiques du IVe siècle conduit ainsi à conclure que, comme à l'époque de Cambyse et de ses successeurs du Ve siècle, des Égyptiens n'ont pas hésité à travailler avec les Perses. Pour les mêmes raisons, ils se rallièrent tout aussi aisément à Alexandre, puis à Ptolémée. En d'autres termes, si Alexandre s'est emparé de l'Égypte, ce n'est pas en raison d'une insurrection générale égyptienne en sa faveur, c'est plus simplement que les chefs perses de la satrapie ne disposaient d'aucun moyen militaire pour s'y opposer: dès lors la conduite des aristocrates égyptiens était toute tracée.

• *Les Babyloniens, Alexandre et Darius.* - Sur l'attitude des Babyloniens on est mieux documenté. On ne reviendra pas sur la situation d'Alexandre après Gaugamèles, si ce n'est pour réaffirmer que le rapport des forces permettait aux dirigeants babyloniens (présents dans le cortège qui vient accueillir le conquérant) d'espérer recevoir des compensations de poids en échange de leur ralliement. Une tablette astronomique (*ADRTB*, n°-330) permet d'assurer qu'à l'issue de Gaugamèles des négociations furent ouvertes entre Alexandre et les Babyloniens. Dès le 8 octobre, une semaine après la bataille, un texte paraît bien faire allusion à l'arrivée d'un envoyé à Babylone, qui délivra alors un message relatif à l'Esagila et à ses biens; le 18 octobre, Alexandre est à Sippar, et il semble promettre (aux Babyloniens?) de ne pas faire pénétrer ses soldats dans les maisons; puis vient une allusion à la présence (participation?) de Grecs *(Iamana)* lors d'un sacrifice; enfin, l'entrée à Babylone d'Alexandre, qui porte le titre de «roi de l'Univers». Alexandre vint faire des sacrifices à Mardk, et s'entretint avec les Chaldéens au sujet de tout ce qui concernait le grand dieu de la cité (cf. Arrien III, 16.5).

C'est à cette occasion que les textes classiques font mention des destructions opérées par Xerxès dans les temples babyloniens et lui opposent la conduite «bienveillante» d'Alexandre. On ne reviendra pas longuement sur la politique de Xerxès, si ce n'est pour rappeler que la présentation des

historiens d'Alexandre est erronée et partiale (chapitre XIII, 5). L'attitude du conquérant se situe plutôt dans une continuité globable avec la politique traditionnelle des Grands Rois. Comme Cyrus l'avait fait, Alexandre a pris contact avec les dirigeants des grands sanctuaires, «les prêtres et les chefs *(hiereis kai arkhontes;* III, 16.3). De manière à affaiblir l'éventuelle volonté de résistance des élites, il a, juste après la victoire, entamé des négociations avec Mazée (et Bagophanès) et avec les dirigeants babyloniens. À ces derniers, il a promis de respecter la cité et de consacrer tous ses soins aux sanctuaires, comme l'avait fait Cyrus. Le montrent également les rituels de l'entrée triomphale (Alexandre sur son char; Quinte-Curce V, 1.23), qui rappellent étonnamment les modalités de l'entrée officielle de Cyrus dans la même Babylone en 539. Il ne fait pas de doute, dans le même temps, qu'Alexandre a commencé des travaux dans les sanctuaires babyloniens. Quelles qu'en aient été la nature et l'ampleur, ces travaux n'ont pu être décidés qu'après consultation avec les «Chaldéens», car, en eux-mêmes, ils manifestaient et symbolisaient qu'Alexandre était accueilli et accepté par les dieux de Babylone. C'est peut-être ce dont rend compte Arrien, en écrivant: «Il fit tout ce que lui recommandèrent les Chaldéens au sujet des temples de Babylone, et en particulier offrit un sacrifice à Bl selon leurs instructions » (III, 16.5).

Les bonnes relations entre Alexandre et les dirigeants babyloniens ne se démentirent pas. Deux épisodes les illustrent, situés l'un et l'autre dans les dernières années du roi. De nombreux auteurs anciens rapportent que les Chaldéens voulurent dissuader Alexandre d'entrer à Babylone, arguant de présages mauvais tirés de l'examen des étoiles et des constellations. Selon une tradition ancienne, Alexandre ne se rendit pas à leurs prières, car il les soupçonnait de vouloir garder par-devers eux les sommes qu'il voulait consacrer à la reconstruction des temples (Arrien VII, 17.1-4). On a parfois considéré l'anecdote comme révélatrice des mauvais rapports qui prévalaient alors entre Alexandre et les sanctuaires. En réalité, lorsque l'on replace l'avertissement donné par les Chaldéens dans la longue durée des traditions babyloniennes, il appert que les Chaldéens ont agi là en conformité avec le rôle qui leur était reconnu de toute antiquité: chargés de l'observation des astres et d'en tirer des présages, les Chaldéens voulaient «révéler au roi le danger et l'exhorter à ne faire en aucune manière son entrée dans Babylone... mais, au contraire, interrompre la marche décidée et contourner la ville» (Diodore XVII, 112.2-3). Quelque temps plus tard, un autre incident ne manqua pas d'impressionner fâcheusement les observateurs grecs, qui

établirent alors un contresens sur une coutume babylonienne dont ils ignoraient jusqu'à l'existence. En des termes parfois différents, les auteurs anciens racontent la même histoire. Un jour, un Babylonien d'une condition obscure, condamné de droit commun, réussit à s'approcher du trône royal et à s'y asseoir: «Il revêtit le costume royal et ceignit le diadème royal. Puis il s'assit sur le fauteuil et demeura immobile » (Diodore §116.2-3). Arrien rapporte en ces termes la réaction des eunuques:

> Respectant un usage perse *(nomos persikos)*, les eunuques ne le firent pas sortir mais, ayant déchiré leurs vêtements, ils se mirent à se frapper la poitrine et le visage, comme s'il était arrivé un grand malheur (VII, 24.3).

De nouveau, Arrien affirme qu'Alexandre ne comprit rien à l'affaire: soupçonnant un complot, il fait mettre à la question l'homme «qui ne dit rien, sinon que c'était une idée qui lui était venue d'agir ainsi », et Arrien d'ajouter, dans la même veine: «Raison de plus pour les devins d'affirmer que ce qui s'était passé ne présageait rien de bon» (VII, 25.3). Selon Diodore, au contraire, Alexandre se souvint alors du premier avis que les Chaldéens lui avaient donné, et il accabla de reproches les conseillers qui l'avaient incité à passer outre, alors que lui-même «admirait les connaissances des Chaldéens et leur sagacité » (§ 116.4). Pour Diodore, il s'agissait dans les deux cas d'un signe adressé par les dieux, «signe relatif à sa royauté» (§116.5). Diodore était bien informé. En dépit de quelques divergences (aisément compréhensibles), l'épisode s'insère clairement dans un dossier mésopotamien bien nourri, celui du substitut royal: lorsque les présages sont inquiétants pour la vie du roi, on choisit un homme de pauvre extraction, qui reçoit toutes les apparences extérieures du pouvoir: le vêtement, le sceptre, une reine et une cour – tandis que le pouvoir réel est exercé par le roi qui, en principe, reste confiné dans des bâtiments séparés. Une fois que l'on juge que le risque est passé, le substitut est mis à mort. On peut donc raisonnablement penser que l'épisode de 323 ne résulte pas d'une initiative spontanée du pauvre hère – ce que d'ailleurs implique la référence d'Arrien à un nomos *persikos* (en réalité, une vieille tradition babylonienne): de plus en plus troublés par la multiplication des présages, les Chaldéens ont décidé de recourir au rite du substitut royal (en accord avec Alexandre), de manière à écarter du roi les menaces qui s'accumulaient sur lui. Tous ces épisodes témoignent de l'acceptation d'Alexandre à Babylone par les élites locales -mais sous la condition qu'il y

règne selon les traditions locales, sous la forme d'un «roi des pays», comme n'avaient pas manqué de le faire les Grands Rois.

Si, globalement, la réalité de la «babylonisation» d'Alexandre paraît bien fondée, d'autres textes dissuadent cependant de conclure que la réaction des élites babyloniennes se situe en harmonie étroite avec l'image de «libérateur» que les textes anciens donnent systématiquement d'Alexandre. On remarque d'abord que, dans une tablette datée de 329, Alexandre est désigné sous l'appellation de «roi des Hanéens», qui met en exergue son origine étrangère *(ADRTB,* n° -328). On doit insister surtout sur l'intérêt d'un autre texte: il s'agit de la fameuse *Prophétie dynastique.* Texte difficile, car la tablette est cassée et lacunaire, cette prophétie (post *eventum* évidemment!) consacre plusieurs lignes au règne de Darius III. Les rédacteurs rappellent l'invasion des Macédoniens (désignés là aussi sous le terme de Hanéens) et une défaite de Darius; ils poursuivent:

> Ensuite, le roi reconstituera son armée et lèvera ses armes; Enlil, Samash et [Mardūk] seront aux côtés de son armée et le roi [réussira] à écraser l'armée du Hanéen. Il transportera son grand butin et [l'apportera] dans son palais. Les gens qui avaient connu la défaite [jouiront] du bien-être. Le peuple du pays [sera un peuple heureux]. Exemption de taxe *(zakutu)* (*BHLT* III, 12-23).

Il serait assez vain de rapprocher ce texte des historiens d'Alexandre, afin de déterminer à quels épisodes historiques il fait référence. Telle n'est pas en effet la fonction d'une telle littérature, qui énumère alternativement les « bons règnes et les «mauvais». Ce qui est tout à fait notable, c'est qu'ici Darius (le roi), assisté par les divinités babyloniennes, remporte finalement la victoire sur Alexandre (le Hanéen), et que ce triomphe est accueilli avec joie à Babylone, dont les habitants retrouvent alors leur prospérité. Le personnage de Darius III a donc été réintroduit dans un discours classique sur la bonne royauté babylonienne. Le texte témoigne que les sentiments des élites étaient pour le moins mitigés vis-à-vis des nouveaux maîtres.

Selon une hypothèse parfaitement vraisemblable, le texte lui-même a été rédigé au début de la période hellénistique, dans le contexte de l'installation de Seleukos en Babylonie. On ne peut donc pas en conclure qu'il reflète la position des Babyloniens en 331: il rend plus probablement compte de l'évolution des rapports entre Macédoniens et Babyloniens, dans la période des guerres qui ravagèrent le pays au début de la période des diadoques. Le

texte n'en vient pas moins d'une part confirmer que la période achéménide n'était pas vue comme particulièrement oppressive (au moins par rapport à la domination macédonienne) et, par ailleurs, souligner que l'accord des dirigeants babyloniens était lié à une conduite royale, qui fût en accord avec les traditions du pays – de la même façon que, dans l'Égypte d'Udjahorresnet, Cambyse et Darius se doivent d'obéir aux préceptes de la «royauté droite » (« comme le faisait tout roi bienfaisant auparavant»). C'est ce que vient rappeler, à sa manière, la propagande macédonienne, qui qualifiait de dignes des «bons chefs *(hégemônes agathoi)* » les travaux hydrauliques menés par Alexandre en Babylonie (Strabon XVI, 1.10; cf. Arrien VII, 21.6). En d'autres termes, et pour conclure, le ralliement des dirigeants à Alexandre ne s'est pas fait sous le coup de l'enthousiasme d'une population avide de libération: il était conditionnel, car fondé sur un échange, et certainement sur une grande prudence de la part des Babyloniens: après tout, le message (postérieur) de la *Prophétie dynastique* n'est pas particulièrement favorable à Alexandre, ni donc en général à la conquête macédonienne, que les rédacteurs présentent comme une tentative (vaine!) pour interrompre le cours heureux du règne du «bon roi» Darius.

IV. LA MORT D'UN GRAND ROI (330)

• *Darius à Ecbatane.* – C'est en tenant compte de tous ces éléments – tant militaires que politiques – qu'il convient d'apprécier la situation de Darius à Ecbatane. Lorsque, en mai 330, Alexandre quitta en hâte Persépolis, il n'avait que fort peu d'informations sur la situation réelle du Grand Roi, dont il pensait qu'il avait, depuis le mois d'octobre de l'année précédente, parfait ses préparatifs en vue d'une bataille qui serait nécessairement décisive. C'est en arrivant en Gabiène (Gabai/Ispahan), aux portes de la Médie, qu'Alexandre reçut des nouvelles fraîches, apportées par Bisthanès (fils d'Artaxerxès III) : «Il annonça au roi que Darius avait fui quatre jours plus tôt, avec le trésor de Médie, d'environ 7000 talents, et une armée comptant 3 000 cavaliers et 6000 fantassins» (Arrien III, 19.5). Quinte-Curce, de son côté, affirme que l'informateur était le Babylonien Bagistanès, qui fit savoir à Alexandre que «Darius était en danger d'être assassiné ou mis dans les fers» (V, 13.3). Il est probable que Quinte-Curce a confondu les deux émissaires: ce n'est que plus tard (alors que Alexandre était parvenu aux Portes Caspiennes) que Bagistanès et Antibélos, l'un des fils de Mazée, lui apprirent que Darius avait été mis au

fer par le chiliarque Nabarzanès, par Bessos, satrape de Bactriane et par Barsaentès, satrape d'Arachosie (Arrien III, 21.1).

En octobre 331, Darius projetait de réunir une nouvelle armée. Il avait près de lui un certain nombre de soldats qui l'avaient suivi dans sa retraite, parmi lesquels quelques milliers de mercenaires grecs, dont les auteurs anciens aiment à exalter la fidélité sans limite, mais également la cavalerie bactrienne, des Perses de la Parenté royale, sa garde de Mélophores, c'est-à-dire ceux qui l'entouraient au cours de la bataille (Arrien III, 16.1; cf. XI, 5). Le Grand Roi comptait lever des soldats dans les régions proches d'Ecbatane, en particulier chez les Cadusiens et chez les Saces, qui lui envoyèrent effectivement des contingents (Arrien III, 19.3). Mais il comptait surtout sur les troupes levées en Iran oriental (cf. Diodore XVII, 73.1). Quinte-Curce chiffre son armée à 30 000 fantassins (dont 4 000 Grecs), 4 000 frondeurs et archers, et plus de 3 300 cavaliers, «la plupart originaires de [Bactriane]» (V, 8.3-4); Diodore parle de 30000 hommes, «Perses et mercenaires grecs» (§73.1); Arrien, de 3 000 cavaliers et de 6000 fantassins (III, 16.5). Il est toujours difficile d'opposer les chiffres des uns et des autres. Mais, entre-temps, en apprenant l'arrivée d'Alexandre à marche forcée, Darius a décidé de gagner les Hautes-Satrapies. L'évolution du rapport des forces amena certains contingents, Saces et Cadusiens, à abandonner l'armée royale (III, 16.4). Puis, lorsque Alexandre reprit la poursuite à partir d'Ecbatane, «beaucoup abandonnèrent Darius dans sa fuite, et se retirèrent chacun chez soi [dans leur pays]; un certain nombre se rendit donc à Alexandre» (III, 19.4; 20.2).

L'échec militaire révèle surtout l'affaiblissement continu de la position politique du Grand Roi. Dans un compte rendu très favorable à Darius, Quinte-Curce écrit que le prestige de Darius était toujours solide: «Chez ces peuples, le prestige du roi est extraordinaire; le nom suffit à rassembler les barbares; et la vénération pour sa fortune passée suit le roi dans l'adversité» (V, 10.2), ou encore: «Chez tous les Perses, il n'y eut à peu près qu'une voix: abandonner le roi était un sacrilège» (V, 9.16). Belles phrases, qui ne rendent compte que d'une partie de la situation et qui, comme telle, la déforment. Le même Quinte-Curce rend compte lui-même que la décision prise par Darius, après Gaugamèles, d'abandonner la Babylonie, n'avait pas été accueillie avec enthousiasme par tous ses proches (V, 1.7-9). Néanmoins, l'autorité royale était encore assez forte chez les satrapes et généraux et chez les peuples sujets pour que Darius pût alors lancer un nouvel ordre de mobilisation et inciter les dirigeants satrapiques à lui rester fidèles (Diodore §64.2). Mais les oppositions

internes ne s'étaient pas évanouies comme par miracle. Sans qu'on puisse dater avec précision la date du complot, on peut postuler raisonnablement que les chutes successives, sans combat, de Babylone, de Suse puis de Persépolis atteignirent de plein fouet l'autorité royale, car elles signifiaient l'échec de la stratégie choisie après Gaugamèles. Échec militaire, mais aussi et surtout échec politique, puisque successivement Mazée, Aboulitès et Tiridatès, et quelques autres, s'étaient ralliés à Alexandre. On peut également penser que l'incendie des palais de Persépolis contribua encore plus à ébranler les certitudes. Enfin, les Perses d'Ecbatane avait certainement appris qu'Alexandre avait accueilli avec faveur les dignitaires passés à son service, et qu'il leur avait confié de hautes charges. En dépit de leur attachement au glorieux souvenir des Achéménides, Alexandre devait leur apparaître de plus en plus comme une alternative crédible. Elle le devint plus encore après le complot contre le Grand Roi.

• *Le complot contre le Grand Roi.* – Les sources sont unanimes à désigner Bessos comme l'âme de la sédition qui, préparée de longue date, éclata lors de la retraite vers les Hautes-Satrapies. C'est qu'à cette date, Darius était déjà l'otage du satrape de Bactriane, qui avait une autorité absolue sur son contingent de cavaliers (Quinte-Curce V, 10.5, 12; 12.6). Face à eux, Darius pouvait compter essentiellement sur la fidélité d'Artabaze, «le plus ancien des Amis de Darius» (V, 9.1), qui tenta d'organiser la défense du roi (cf. V, 9.13), aidé du contingent perse (§9.16) et des mercenaires grecs (qui craignaient la vengeance d'Alexandre). Il y a désormais deux camps et deux armées face à face. Devant la progression annoncée d'Alexandre, la sédition éclata bientôt ouvertement: les conjurés mirent Darius en état d'arrestation. Il semble que, dans un premier temps, le premier objectif des conjurés était de livrer Darius à Alexandre, et ainsi d'obtenir des récompenses élevées (Quinte-Curce V, 5.2; 12.1; cf. Arrien III, 21.5 et 30.4). Mais ils ne se faisaient guère d'illusion sur la réponse du Macédonien, si bien qu'ils se préparaient « à tuer Darius et à gagner la Bactriane avec les troupes de leurs gouvernements» (V, 5.4); ils comptaient sur les réserves en hommes de la Bactriane... «et ils comptaient, avec ces ressources, reconquérir l'Empire, si la chance leur donnait accès à la royauté » (IV,10.3). Arrien est sans doute plus près de la réalité, en présentant ainsi le plan de Bessos et de ses compagnons: «Ils préserveraient leur pouvoir en commun » (III, 21.5), ce par quoi il faut entendre, d'une part, que toute idée

de contre-attaque était exclue et, d'autre part, que la direction des opérations serait exercée conjointement par Bessos, Barsaentès et Nabarzanès (cf. III, 30.4).

Néanmoins la position de Bessos était d'ores et déjà prééminente: d'après Arrien, «il avait été salué du titre de chef par les cavaliers bactriens, et par les autres barbares qui suivaient Darius, à l'exception d'Artabaze et ses fils, et les mercenaires... Pour le moment, ce serait Bessos qui commanderait, en raison de sa parenté avec Darius, parce que ces événements se déroulaient dans sa satrapie» (§21.4-5). C'est dans ces circonstances qu'un certain nombre de Perses de l'entourage de Darius vinrent se rallier à Alexandre (§21.1). L'accord entre les conjurés ne dura guère: après l'assassinat du Grand Roi, perpétré de leurs mains, Nabarzanès et Barsaentès s'enfuirent avec quelques centaines de cavaliers (§21.10). Le second regagna sa satrapie, comptant y organiser la résistance pour son propre compte; quant à Nabarzanès, il vint bientôt, en compagnie d'autres «Perses éminents de l'entourage de Darius», se rendre à Alexandre (§23.4). Bessos, de son côté, gagna Bactres avec sa troupe de Bactriens et de Perses ralliés: il s'y fit proclamer Grand Roi, sous le nom d'Artaxerxès (§25.3; Diodore §74.2; Quinte-Curce VI, 6.13). En dépit de la proclamation royale du satrape de Bactres, l'assassinat de Darius marquait bel et bien la fin de la dynastie et de l'Empire.

V. LA CHUTE D'UN EMPIRE

Compte tenu que l'explication par la « décadence » doit être définitivement abandonnée, l'historien se retrouve désarçonné, dès lors qu'il s'agit de mettre en lumière les causes et les origines d'un événement aussi formidable que la chute d'un empire. De par sa charge symbolique, l'expression place elle-même l'historien devant une responsabilité qui, certes, est sienne, mais qui n'en est pas moins intimidante.

• *La javeline de cornouiller.* - Force est d'observer, en première analyse, que l'Empire a chuté, d'abord, parce que les armées satrapiques et royales ont été vaincues sur les champs de bataille du Granique, d'Issos et de Gaugamèles. Le Grand Roi s'est trouvé dans l'incapacité de trouver une parade militaire, ou plus exactement, aucune des parades imaginées n'a rempli tous les espoirs

qu'il avait mis en elles. Or, en 334, Darius dispose de la suprématie navale, et ses armées et ses trésors lui offrent une force de frappe considérable. Par ailleurs, à cette même date, ni l'énergie ni la constance du Grand Roi, ni ses capacités stratégiques et militaires, ni l'attachement des dignitaires à la dynastie ne peuvent être raisonnablement mis en cause. Afin d'expliquer ces défaites, on peut invoquer toute une série de raisons militaires, plus ou moins valides. Arrien donne l'explication suivante de la victoire du Granique: «Les hommes d'Alexandre avait l'avantage, non seulement en raison de leur force et de leur expérience, mais parce qu'ils combattaient avec des javelines en cornouiller contre des javelots» » (I, 15.5). C'est pourquoi, selon Diodore, lors des préparatifs de son armée à Babylone, en 332-331, Darius «accrut, par rapport aux modèles antérieurs, la longueur des glaives et des javelots, car on se figurait que c'était grâce à ses armes qu'Alexandre avait remporté l'avantage dans la bataille de Cilicie» (§53.1). Mais, même à titre métaphorique, l'historien répugne à réduire la défaite perse à la supériorité de la javeline de cornouiller macédonienne. L'explication purement technique est notoirement frustrante, même compte tenu de la supériorité manœuvrière de l'armée macédonienne ou du coup d'œil, voire du génie, de son chef.

On peut ajouter - ce qui est sans doute plus important – que l'Empire n'était pas préparé à un tel défi militaire et stratégique. Déjà, les incursions d'Agésilas avaient démontré que l'espace impérial était relativement perméable: en l'occurrence, la timidité militaire et les entraves politiques qui lui étaient imposées depuis Sparte lui avaient interdit de soulever les *ethnē* dans leur ensemble et de briser la loyauté dynastique des Perses d'Asie Mineure: dès lors, on l'a vu, la tentative d'Agésilas était vouée à l'échec (chapitre xv, 5). Mais, dès lors que, face aux armées et garnisons achéménides, un adversaire décidé à mener une guerre totale avait pris pied fermement en Asie Mineure, il était extrêmement difficile de l'en déloger, car c'est lui qui désormais profitait de l'espace stratégique achéménide, organisé autour des points forts, des trésoreries et des magasins, où l'ennemi du Grand Roi pouvait trouver d'amples provisions d'argent et de ravitaillement, en principe constituées pour servir à la défense des territoires impériaux (chapitre IX, 2). Seule une victoire perse en rase campagne aurait pu mettre fin à l'offensive macédonienne. On en revient alors au point de départ: une fois réunis dans une argumentation cohérente (ou du moins vraisemblable), tous ces éléments permettent de comprendre éventuellement *comment* le Grand Roi et ses satrapes ont perdu des batailles. Mais l'interrogation fondamentale

demeure: *pourquoi* Darius a-t-il perdu la guerre?

• *Pouvoir royal perse et empire multiculturel.* - Il faut insister surtout sur le caractère absolument nouveau de l'offensive macédonienne. Pour la première fois de son histoire, l'Empire s'est trouvé confronté à un adversaire résolu à mener jusqu'au bout une guerre totale, c'est-à-dire une guerre de conquête. Mais un adversaire qui, également, avait compris qu'une victoire en bataille rangée ne suffirait pas à détrôner un Grand Roi aussi puissant, et qui savait que la guerre se mène également par d'autres moyens que les armes. Après chaque victoire, Alexandre, bon connaisseur de l'Empire, s'est ingénié à remporter des succès politiques, en tirant profit des faiblesses structurelles de la construction impériale achéménide. C'est ce que démontre l'attitude des élites locales – à condition de ne pas faire un contre-sens. Contrairement aux affirmations répétées de la propagande macédonienne, les dirigeants des populations soumises n'attendaient pas de libérateur. Aucun des pays de l'Empire, pas même la Babylonie ou l'Égypte, n'était traversé par une conscience nationale aiguë, qui les poussait irrésistiblement vers l'indépendance – quand bien même, dans chacun de ces pays (et d'autres), la population restait attachée à ses normes propres, et continuait de cultiver le souvenir d'un passé glorieux. Sans doute, à ce point, conviendrait-il d'établir quelques distinctions: le cas de l'Égypte, qui a retrouvé pendant deux générations le cours de l'histoire pharaonique, n'est pas assimilable à celui de la Babylonie, où les résidences royales symbolisent l'enracinement du pouvoir perse, ni à celui de la Susiane, qu'une longue histoire commune liait étroitement au haut pays perse (lui-même en partie élamitisé). Mais, en tout état de cause, leurs dirigeants n'étaient pas assez naïfs pour penser que la conquête macédonienne signifierait le retour à une Babylonie ou à une Égypte telles que celles qu'avaient conquises Cyrus le Grand: le choix était simplement entre une domination et une autre. Enfin, en plus de deux siècles de sujétion-collaboration, ils avaient noué des rapports souvent étroits avec les Perses et, à leur niveau, ils tiraient profit du système impérial. Pour dire bref, la chute de l'Empire n'est pas due à un mécontentement généralisé des populations soumises et de leurs élites.

La faiblesse de l'Empire face à l'invasion macédonienne épouse exactement la force qui l'a cimentée tout au long de la période qui va de Cyrus à Darius III. Les Perses n'avaient jamais tenté de porter atteinte aux traditions

reconnues de leurs sujets: multi-ethnique, l'Empire est resté multiculturel, comme en témoigne par exemple l'extraordinaire diversité linguistique (e.g. Diodore §53.4). Même si l'unité politique et le brassage des populations ont permis également de remarquables processus interculturels, il n'en reste pas moins que, fondamentalement, un Grec se sent Grec et parle grec, un Égyptien se sent Égyptien et parle égyptien, de même pour les Babyloniens et n'importe quelle autre population, y compris les Perses, qui n'ont jamais cherché à diffuser leur langue ni à imposer leur religion. Au contraire, tout au long de leur histoire, le Grand Roi et les Perses ont manifesté leur volonté de maintenir leurs propres traditions ethno-culturelles. L'unité de l'Empire était ainsi réalisée à travers la suprématie incontestée, mais personnelle, du Grand Roi: d'où certainement l'acharnement mis par Alexandre, après chaque bataille, à s'emparer de la personne de Darius, et celui du Grand Roi à échapper (comme c'était son devoir) à son adversaire – «fuites» qui, au demeurant, illustrent parfaitement la fragilité du système (tout aussi évidente, d'ailleurs, du côté macédonien).

Dans ces conditions, s'il existe bien une idéologie royale, parfaitement opératoire au centre, il n'existe pas réellement d'idéologie impériale, même si les images royales se diffusent par le biais des sceaux et des monnaies, et par les conteurs populaires qui, de pays en pays, racontent des histoires de cour, dont on trouve des échos dans certaines des *Histoires variées* d'Élien, mais aussi dans *Esther, Judith* ou encore dans le *Roman d'Ahiqar.* En d'autres termes, il n'existe pas d'identité achéménide, qui serait susceptible de pousser les populations, dans leur diversité, à se lever pour défendre des normes communes. Dans d'autres types d'États - les États-nations - une défaite en bataille rangée ne signifie pas la fin de la communauté: celle-ci peut éventuellement organiser une guerre de résistance sur les arrières de l'adversaire. Mais une telle stratégie suppose réalisées des conditions étrangères à l'État achéménide. Tout au contraire, les structures politico-idéologiques qui organisent et régissent les territoires et les populations abandonnaient nécessairement le destin de l'Empire au sort des armes, qui décidait rapidement les élites des pays à rallier le vainqueur et à lui transférer leur allégeance. Dès lors que les armées royales ont été vaincues, les dirigeants locaux se sont donc trouvés devant une situation assez simple, que leurs ancêtres avaient déjà connue lors des conquêtes de Cyrus: négocier avec le vainqueur le maintien de leur position dominante à l'intérieur de leur propre société, ce qui passait aussi par la reconnaissance, de la part du vainqueur, des

attributs idéologiques de l'identité de la communauté, à savoir la puissance des sanctuaires et la perpétuation des cultes traditionnels. Concessions que non seulement Alexandre était tout prêt à reconnaître, mais qu'il sollicitait lui-même.

• *Le pacte dynastique et ses limites.* - En outre, il développa la même stratégie en direction des Perses. Dans sa logique propre, l'Empire était organisé autour de la suprématie du Grand Roi – en tant que roi en Perse – autour de laquelle agissaient les représentants de l'aristocratie, pourvus de commandements et d'avantages économiques de toutes sortes: ce que nous avons appelé l'ethno-classe dominante, unie autour de la dynastie et des valeurs de la communauté perse. Globalement, le système a continué de fonctionner de manière satisfaisante, tout au long de l'Empire achéménide: l'analyse du haut personnel de Darius III montre que la gestion de l'Empire est restée largement une affaire de familles. En dépit des crises ponctuelles, les problèmes dynastiques n'ont pas profondément ni durablement altéré la loyauté de l'aristocratie perse à l'égard du Grand Roi. Les révoltes satrapiques que l'on connaît sont restées des affaires localisées, qui n'ont jamais eu pour objectif d'imposer un roi qui ne fût pas issu de la souche royale. L'attitude de la population perse (reconstituée à partir de la politique suivie par Alexandre dans le pays) atteste que la Perse est toujours le cœur de la puissance royale et impériale. Enfin, dans toutes les manifestations de son pouvoir, Darius III dispose manifestement d'un prestige et d'une autorité aussi notables que ceux de ses prédécesseurs.

Pourtant, le choc de la conquête montre en même temps les fragilités d'une construction qui n'avait évidemment jamais été pensée en fonction d'un défi d'une telle ampleur et d'une telle globalité. Certes, pendant les premières années, on ne distingue pas de désertion généralisée: tout au contraire, l'exemple de Mithrénès de Sardes reste un cas exceptionnel, et pour l'essentiel inexplicable. Mais, dans le même temps, il sert de révélateur à une attitude que vont adopter nombre d'aristocrates après les défaites, tout particulièrement après celle de Gaugamèles. Si les Perses constituent une communauté ethno-culturelle très homogène, ils ne sont pas constitués en nation. Leur loyauté à l'égard du Grand Roi est fondée sur des rapports d'homme à homme, qui peuvent se transférer sur un autre personnage, doué du prestige de la victoire. Dès lors que les défaites militaires s'accumulent, des hommes comme Mazée

et Aboulitès, à la suite de Mithrénès, sont anxieux de conserver leur situation de prestige et leurs privilèges économiques. Or, face à eux, Alexandre a compris depuis longtemps (avant même son débarquement) que la défaite *politique* de l'Empire achéménide passait par la reproduction des rapports dons/services, qui avaient, de tout temps, cimenté l'alliance étroite entre le Grand Roi et l'aristocratie perse – selon des modalités assez comparables à celles que l'on connaît dans la Macédoine de Philippe et d'Alexandre (cf. Arrien I, 5.4 et Plutarque, *Eum.* 8.12). Celui-ci a su créer les conditions de l'adéquation entre ses propres ambitions et la volonté des nobles de ne pas disparaître dans la tourmente. Même si un cercle d'aristocrates est resté fidèle au Grand Roi jusqu'au bout, leur attitude ne vient pas en contradiction avec la tendance générale. Le succès d'Alexandre ne se mesure pas simplement au nombre des ralliés: il a su attirer à lui des hommes qui, tels Mazée ou Aboulitès, tenaient des postes clefs dans un moment stratégique décisif, et qui donc pouvaient faire pencher le rapport de forces dans un sens ou dans l'autre.

Par ailleurs, la loyauté affirmée d'un homme comme Artabaze, «le plus ancien des Amis de Darius», peut donner lieu à deux lectures. Il apparaît, certes, comme décidé à ne pas abandonner son roi, et il le prouve sans conteste. Mais les raisons invoquées par Alexandre pour lui donner auprès de lui une place éminente sont également bien intéressantes: «Il garda auprès de lui Artabaze et ses enfants, et les tint en honneur, parce qu'ils faisaient partie des plus hauts dignitaires perses *(en tois prôtois Persôn),* et surtout parce qu'ils avaient été fidèles à Darius» *(kai tēs es Dareion pisteôs heneka;* Arrien III, 23.7). Certes, Arrien parle du point de vue d'Alexandre. Mais qui peut imaginer sérieusement que, dans la période qui sépare la mort de Darius du ralliement d'Artabaze et de ses enfants, l'aristocrate perse ne soit pas entré en rapport avec le camp d'Alexandre? D'une certaine manière, Artabaze a su négocier, auprès d'Alexandre, la loyauté qu'il avait manifestée envers Darius. Grâce à ses victoires sur le champ de bataille, Alexandre a ainsi réussi à convaincre peu à peu les Perses de transférer leur allégeance sur sa personne, au prix de concessions que l'on peut imaginer aisément: des terres, du pouvoir et du prestige (cf. Plutarque *Alex.* 34.1). En outre, tout comme les élites des pays conquis, les Perses entendaient, ce faisant, ne pas modifier la nature des rapports qui les liaient traditionnellement au souverain: «l'orientalisation» du roi macédonien et de sa cour est la contre-partie obligée de sa politique iranienne.

• *Retour sur Mazée.* – Au-delà des incertitudes qui demeurent, les exemples de Mazée et d'Aboulitès suscitent d'autres réflexions. Les documents disponibles suggèrent en effet fortement qu'un homme comme Mazée, sans aucun doute d'origine perse, était intimement immergé dans la société babylonienne: les noms de certains de ses fils en sont une attestation irréfutable. Il en est sans aucun doute de même d'Aboulitès à Suse. L'un et l'autre sont probablement les représentants d'un type humain et politique: des Perses, qui ont noué des contacts étroits avec les élites des pays qu'ils étaient chargés de gouverner – ou, dans le second cas peut-être, un Babylonien «persisé», d'où le nom de son fils (Oxathrès). Par rapport à *l'ideal-type* d'une ethno-classe ethniquement et culturellement homogène, de tels exemples peuvent apparaître comme des échecs du pouvoir perse. Mais, comme toujours, la réalité historique est contradictoire. Le maintien de la domination impériale passait aussi par ces accords personnels, et par l'accès de non-Perses à des postes de commande, dont le Babylonien Blunu est l'exemple emblématique. Toujours à l'évidence considérés comme Perses et se considérant eux-mêmes comme tels, au sens politique du terme, ces hommes étaient en même temps un signe de la réussite de l'entreprise impériale car, de par leur position de *médiateurs culturels,* ils symbolisaient et accéléraient la création d'une nouvelle élite dirigeante, dont l'origine et la composition favorisaient paradoxalement la permanence de la domination perse. Là encore, l'incroyable défi de la conquête macédonienne allait faire éclater les contradictions. Si l'on a bien compris en effet la situation à Babylone en 331 après la défaite de Gaugamèles, on peut se demander si les ralliements conjugués de Mazée et des élites babyloniennes n'ont pas été coordonnés, à l'issue de négociations et d'entretiens menés entre le satrape et ses amis et parents de la société babylonienne. Disons, à tout le moins, que c'est là une hypothèse envisageable.

• *Bessos en Bactriane.* – Revenons enfin sur le cas de cas de Bessos, dont malheureusement, nous ignorons le pedigree, mis à part qu'il avait des liens de parenté avec Darius, et que celui-ci l'avait nommé satrape de Bactriane, l'une des régions les plus riches et les plus puissantes de l'Empire (cf. Arrien III,

21.5). Sa proclamation royale n'eut manifestement pas grand effet sur son autorité. En revanche, il est intéressant de noter comment il a acquis son hégémonie dans le complot: il a été proclamé chef par ses contingents bactriens (§21.4) qui, tout au long des dernières semaines de Darius, se sont constitués en armée parallèle. Bessos entend faire de la Bactriane un réduit, dont il serait le maître. Selon Diodore (§74.1), «ses fonctions de satrape lui avaient permis de se faire connaître des populations, qu'il exhorta à défendre leur liberté ». On ne doit pas voir là l'enclenchement d'une «guerre nationale», qui révélerait la permanence d'une quelconque «indépendance bactrienne». Dans les livres consacrés à l'histoire des diadoques, Diodore utilise fréquemment une expression du même type: lorsque Seleukos entend reprendre pied en Babylonie, «il pensait que les Babyloniens, qui lui avaient été très dévoués auparavant, se rallieraient à lui avec empressement» (XIX, 91.1); de même Peukestas, nommé satrape de Perse par Alexandre: malgré l'hostilité des autres chefs macédoniens, il avait appris le perse, avait adopté toutes les coutumes perses, ce pourquoi «il avait acquis une grande considération auprès des habitants» (XIX, 14.5), à tel point qu'Antigone fut irrité de voir «la grande considération dont Peukestas jouissait auprès des Perses » ; lorsqu'il entendit lui retirer sa satrapie, «l'un des plus éminents des Perses *(henos* de *tôn epiphanestatôn),* Thespios, déclara qu'ils n'obéiraient à personne d'autre» (XIX, 48.5). On pourrait aisément citer d'autres exemples qui, dans la période des diadoques, illustrent l'ambition de certains chefs macédoniens de construire une puissance personnelle, en s'appuyant sur un pays et sur une population avec laquelle ils ont noué des rapports de confiance et de collaboration fondés sur l'interculturalité. L'expression utilisée par Diodore suggère que telle était l'ambition de Bessos en Bactriane: en quelque sorte, il s'agirait, après la disparition du Grand Roi, d'une préfiguration des diadoques d'Alexandre. L'évolution était peut-être en germe dans des personnages qui, tel Mazée, étaient liés de près aux élites dirigeantes de leurs satrapies. Mais, en 334, le problème ne se posait pas réellement: il suffit de considérer l'exemple d'Artabaze et de sa famille pour conclure que l'intimité des liens avec les populations locales n'amoindrissait en rien la loyauté perse et impériale des hommes du roi. Dans la composition qu'on lui connaît sous Darius III, l'ethno-classe dominante restait unie autour de son roi et du pouvoir perse; seul le défi lancé par la globalité de la conquête macédonienne amena peu à peu tous ces personnages à rallier le camp du vainqueur.

CONCLUSION

De Nabonide à Seleukos

Dans le cadre de l'histoire du Proche-Orient ancien, la phase achéménide revêt une spécificité et une importance tout à fait notables. Pour la première fois, des pays jusqu'alors répartis entre des royaumes concurrents et hostiles ont été réunis dans une formation étatique unitaire, de l'Indus à la mer Égée. Sur la longue durée, c'est là l'apport historique fondamental des conquêtes de Cyrus et de Cambyse. Les prises successives d'Ecbatane, de Sardes, de Bactres, de Babylone et de Memphis ont signifié l'insertion des royaumes dans le cadre plus large d'un empire. Et quoi qu'on en ait dit parfois, cette œuvre n'a pas été simplement de façade. Les royaumes précédents, en tant que tels, ont disparu. Pour des raisons diverses, les Grands Rois ont simplement admis qu'à Babylone ou à Memphis ils avaient revêtu les habits anciens de Nabonide et de Psammétique. Mais, dans le même temps (ou dans un délai très court à Babylone), la Babylonie et l'Égypte ont été transformées en satrapies, dirigées par un satrape qui tenait sa position et prenait ses décisions en fonction des ordres directs du Grand Roi: il en fut de même à Sardes, ou encore à Bactres (quelle qu'en ait été l'organisation étatique préexistante); il en fut ainsi à Ecbatane, à cette différence près qu'au moins sous les premiers rois, la Médie et les Mèdes continuèrent de tenir une place spécifique dans l'Empire. Les héritages anciens, qu'ils soient babylonien, égyptien, mède ou élamite, n'ont donc pas été niés: ils ont, au contraire, été intégrés dans la force dynamique d'une construction étatique nouvelle, comme le montre en particulier l'analyse de l'art aulique achéménide, qui n'est pas simple juxtaposition d'éléments proche-orientaux préexistants, mais bien élaboration nouvelle, au sein de laquelle la diversité stylistique et iconographique, loin de porter atteinte à l'unité de l'ensemble, vient la renforcer dans une exaltation intégrée du pouvoir illimité du Grand Roi. De la même façon, on pourrait aisément distinguer, dans l'idéologie royale, bien des éléments, dont on peut trouver des parallèles dans les royaumes assyro-babylonien ou élamite (roi-guerrier, roi-

jardinier, roi de justice): mais ils ont été introduits dans une idéologie nouvelle, au sein de laquelle les éléments proprement iraniens et perses jouent un rôle moteur: le rappelle en particulier le rôle central accordé au grand dieu Ahura-Mazda, puis à Anhita et à Mithra. On peut faire les mêmes réflexions sur l'organisation tributaire de Darius: elle se greffe à la fois sur des réalités déjà repérables aux époques antérieures et sur les premiers bricolages apportés par ses prédécesseurs, mais, par la puissance organisatrice qu'elle suppose et qu'elle impulse, va bien au-delà du simple emprunt de recettes financières. La thèse inverse, qui réduit la construction achéménide aux emprunts faits aux royaumes antérieurs, est fondée, me semble-t-il, sur une erreur méthodologique et historique. C'est déjà ce que j'écrivais à propos d'Alexandre, voici quelques années. Le lecteur voudra bien m'excuser de me citer: «Le danger est grand en effet d'isoler des éléments ou des structures qui auraient été empruntés par Alexandre... On ne peut pas historiquement isoler une structure d'un système global de représentations idéologiques, et un système n'est pas une addition de structures » *(RTP* 359). Ce qui vaut pour Alexandre vis-à-vis de l'idéologie achéménide vaut pour Cyrus, Cambyse et leurs successeurs pour les formes d'organisation des royaumes qu'ils venaient littéralement de phagocyter: c'est bien en effet une nouvelle cellule unitaire qui se développe à partir de l'absorption de cellules dispersées et antagonistes, qui collaborent au sein d'une nouvelle dynamique cellulaire.

De manière à assurer la durée de leur pouvoir et de leur domination, les Grands Rois se sont d'abord et avant tout appuyés sur l'aristocratie perse, dont chaque entité familiale a eu un accès privilégié aux postes de pouvoir dotés d'une réelle capacité d'initiative, sous la direction du Grand Roi: ce que j'ai appelé fréquemment, et encore dans ce livre, l'ethno-classe dominante, liée au roi par des rapports inégalitaires fondés sur l'échange dons/services. Tout au long de l'histoire achéménide, y compris à l'époque de Darius III, le sytème continue de fonctionner, car il est fondé sur des intérêts communs à la dynastie et à l'aristocratie (le «pacte dynastique»). Dans le même temps, les Grands Rois n'ont pas rejeté les élites locales hors de la dynamique du pouvoir. Bien au contraire, elles obtiennent des postes, parfois situés à un niveau élevé de la hiérarchie impériale. Parallèlement, le pouvoir central reconnaît les formes d'organisation locales, qu'il s'agisse des pouvoirs dynastiques ou des sanctuaires ou des cultes. La seule limite en est l'adhésion des élites impériales aux moyens et objectifs du pouvoir perse, dont elles sont sur place les représentants et les relais indispensables. Dans le cas contraire, le Grand Roi

n'hésite pas à prendre des mesures drastiques contre des communautés tentées par la révolte *(drauga)*, identifiée, dès Darius, avec la mise en cause d'un Grand Roi, représentant et défenseur sur terre des valeurs de Vérité-Justice *(arta)* exaltées par Ahura-Mazda.

Même si la formule risque d'apparaître d'une grande banalité, l'Empire est ainsi caractérisé à la fois par l'unité et la diversité. Celle-ci est surtout repérable à travers ses expressions culturelles, si bien mises en évidence par la pluralité des langues et des cultes. C'est pourquoi on a tant de mal à analyser globalement la formation impériale achéménide, dont on souligne tour à tour la puissance intégratrice et les tendances centrifuges. Pour des raisons déjà développées, l'une et l'autre réalité ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre. Sur le long cours de l'histoire achéménide, la création d'une diaspora impériale perse dans les provinces a accéléré les processus d'acculturation, quand bien même ceux-ci ne sont pas réduits aux Perses et aux élites des populations sujettes. Mariages et contacts personnels de toute sorte (cf. Artabaze de Grande-Phrygie) ont mené à des rapports de plus en plus étroits, illustrés par l'accession aux postes de commande de non-Perses (Bēlšunu), d'hommes issus de deux cultures (Aboulités) ou encore participant de deux cultures (Mazée, Orontobatès). On ne voit pas qu'une telle évolution ait menacé l'unité de l'Empire. Bien au contraire, elle tendait à la création d'une classe dominante impériale qui ne fût pas réduite à sa composante perse et, dans le même temps, quelles que fussent leurs origines ethniques, les dirigeants se sentaient toujours Perses au sens politique du terme: Perses, c'est-à-dire liés au Grand Roi par cette même relation inégalitaire dons/services et par des intérêts politiques et matériels communs. Même nés d'un mariage mixte, des jeunes gens peuvent ainsi accéder au statut d'un Perse de plein droit (cf. Datamès) en raison d'un privilège concédé par le roi (cf. Hérodote VI, 41) – selon un processus comparable à celui par lequel un roi séleucide concède à titre d'honneur un anthroponyme grec à un Babylonien de souche (YOS 1. 52). Je suis tenté de penser que cette évolution explique l'espèce d'état d'équilibre qui est celui de l'Empire lorsque Alexandre le conquiert. Par «état d'équilibre», je ne veux pas évidemment projeter une image de collaboration irénique et univoque (cf. les révoltes), mais plutôt renvoyer à une volonté politique du centre (sur le long terme) de surmonter les contradictions qui n'ont pas manqué de se développer au sein d'une dynamique impériale fondée à la fois sur la suprématie des Perses et sur leur collaboration avec les classes dominantes locales. De la victoire macédonienne, il n'y a donc

aucune inférence à tirer sur la crise de l'Empire achéménide en 334, encore moins sur sa « décadence » tout au long du IVe siècle. Plus simplement, sa genèse et sa nature lui interdisaient de se transformer en État-nation qui aurait pu être cimenté par des normes idéologiques communes à tous les peuples de l'Empire dans leur diversité.

Replacée dans la longue durée achéménide, la conquête d'Alexandre revêt deux caractéristiques contradictoires. D'une part, la courte période ouverte par le débarquement macédonien en est la prolongation, du point de vue géopolitique: observation qui vient, à son tour, ruiner la thèse de la «décadence achéménide». Le Macédonien a en effet repris à son profit les principes et l'organisation d'un empire dont les structures étaient complètement étrangères au monde balkanique. Parmi d'autres témoignages, les *Économiques* du Pseudo-Aristote, dont on s'entend pour considérer qu'ils ont été rédigés dans le dernier quart du IVe siècle en Asie Mineure, attestent que, pour les Grecs, l'économie royale et l'économie satrapique représentaient une forme d'organisation tributaire qu'aucun État grec n'avait jamais réussi à mettre sur pied: la seule exception en fut l'*arkhē* athénienne du Ve siècle qui, elle-même, avait emprunté beaucoup au modèle achéménide. C'est dans ce contexte que l'on doit, pour une large part, rechercher les origines de la conquête macédonienne. Comme on l'a souvent remarqué, Philippe II avait déjà fait des emprunts au monde achéménide, mais il ne s'agissait alors que d'emprunts dispersés, et non réinsérés dans une dynamique globale. Celle-ci imposait la conquête des territoires achéménides et la destruction-absorption de l'organisation impériale des Grands Rois. Quelles qu'aient été les intentions du roi macédonien en lançant la première offensive contre les territoires royaux en 337-336, son fils a mené jusqu'à son terme un objectif d'une ampleur sans égale, qui était fondé sur la récupération globale des formes d'organisation territoriale et idéologique de l'empire de Darius III, et sur la collaboration de l'ancienne classe dominante.

Mais en se posant comme l'héritier de Darius, Alexandre, dans le même temps, a fait surgir à terme des contradictions insurmontables. La première raison en est l'hostilité d'une partie de la noblesse macédonienne à accepter le

partenariat iranien sur un pied de totale égalité: malgré tous ses efforts – symbolisés par les grandioses mariages irano-macédoniens de Suse –, Alexandre n'a jamais réussi vraiment à créer une nouvelle classe dominante, d'une homogénéité et d'une solidarité comparables à celles de l'ethno-classe qui dirigeait l'empire de Darius III et de ses prédécesseurs. Quant au ralliement des élites locales, il n'était dû en aucune manière à une désaffection profonde pour le pouvoir perse, mais simplement à la défaite militaire du Grand Roi; il était également conditionné par l'acceptation profonde et durable des normes locales par les nouveaux maîtres. La longue absence d'Alexandre en Inde avait déjà montré que des satrapes (macédoniens ou iraniens), croyant à la fin de l'aventure du roi, n'hésitaient pas à violer les engagements pris par celui-ci devant les élites locales. À la mort d'Alexandre, aucun des problèmes n'était donc réglé. S'y ajouta l'incapacité dramatique du pouvoir macédonien à organiser la succession dynastique – démontrant ainsi une faiblesse structurelle insigne, par opposition aux capacités remarquables de renouvellement achéménide, y compris dans les périodes de crises dynastiques les plus intenses. On sait ce qu'il advint de l'unité de l'Empire, de plus en plus battue en brèche par des diadoques rivaux sous couvert de défendre les prérogatives souveraines des deux successeurs théoriques d'Alexandre. En quelques années, on en revint ainsi à une situation géopolitique qui, même compte tenu des évolutions historiques intermédiaires, n'est pas sans rappeler celle qui prévalait au Proche-Orient avant Cyrus: l'éclatement entre plusieurs royaumes concurrents. Continuatrice, sur le court terme, de l'histoire impériale achéménide, l'entreprise macédonienne allait être le fossoyeur de l'unité politique que les Grands Rois avaient su mettre en place et sauvegarder au cours des deux siècles et demi précédents: du point de vue de la géopolitique impériale du Proche-Orient, Alexandre a bien été «le dernier des Achéménides».

Dans le même temps, la création des grands royaumes hellénistiques s'est opérée en continuité partielle avec les pratiques achéménides. On sait comment, nommé satrape de Perse par Alexandre, Peukestas, en dépit de l'hostilité d'autres Macédoniens, s'était ingénié à adopter les pratiques sociales des Perses, dont il était le satrape, de manière à créer une communauté de culture et de destin avec l'aristocratie du pays: bien que la Perse ne retrouvât pas alors son indépendance antique, on a là l'ébauche d'une évolution que l'on observe dans d'autres pays du Moyen-Orient hellénistique. À côté d'autres témoignages (tel celui de Diodore), la *Prophétie dynastique* suggère que,

assisté de sa femme iranienne Apamè, Séleukos a su, en Babylonie, attirer à lui la collaboration des élites dirigeantes, de plus en plus exaspérées par les destructions dues aux guerres continuelles menées par Eumène et Antigone dans tout le pays. C'est comme un «roi des pays » et non comme un conquérant étranger que Séleukos se fit reconnaître en Babylonie, reprenant à son compte la stratégie politique et idéologique qu'y avaient menée les Grands Rois avec constance.

Mais si remarquable soit-elle, l'entreprise séleucide s'est faite sur une échelle géopolitique moins vaste que celle de l'Empire achéménide, et dans un contexte où tout à la fois avaient ressurgi les hostilités traditionnelles avec l'Égypte et grandi les tendances centrifuges, libérées par la disparition de Darius III puis par celle d'Alexandre. C'est ce que l'on voit par exemple en Cappadoce et en Arménie: tombés en déshérence achéménide plus tôt que d'autres, leurs satrapes ne tardèrent pas à ériger des dynasties, dont ils aimaient à souligner les liens intimes avec la famille achéménide. Dans une inscription gréco-araméenne d'Agaça Kale, des hommes, qui sont peut-être des descendants directs de l'Ariakès qui conduit les contingents cappadociens à Gaugamèles, n'hésitent pas à se parer de l'appellation nostalgique de « satrapes légitimes».

Notes documentaires

ABRÉVIATIONS[1]

AA: Archäologische Anzeiger

AAAS: Annales archéologiques Syriennes

AAH: Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae

AASOR: Annuals of the American Society of Oriental Studies

ABC: A.K. Grayson, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, 1975

AbIran: Abstracta Iranica

AC: L'Antiquité Classique

AchHist: *Achaemenid History*, I-VIII (Leiden 1987-1994)

Acta Sum.: Acta Sumerologica

ADRTB: A.J. Sachs, H. Hunger, *Astronomical diaries and related texts from Babylonia*, I, 1988

AfO: Archiv für Orientsforschung

AHB: The Ancient History Bulletin

AIIN: Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica

AION: Annali dell'Istituto Orientale di Napoli

AJA: American Journal of Archeology

AJAH: American Journal of Ancient History

AJBA: Australian Journal of Biblical Archeology

AJPh: American Journal of Philology

AJSL: American Journal of Semitic Languages

AK: Antike Kunst

AM: Athenische Mitteilungen

AMI: Archäologische Mitteilungen aus Iran (Berlin)

AnAnt: Anatolia Antiqua (Istanbul)

AncSoc: Ancient Society

ANET[3], J.B.Pritchard, *Ancient Near-East Texts*, Princeton, 1969

ANSMN: The American Numismatic Society Museum Notes

AnSt: Anatolian Studies

AO: Antiquités orientales (musée du Louvre)

AOF: Altorientalische Forschungen

AOr: Archiv Orientalni

AÖAW: Anzeiger d. Österr. Akademie der Wissensch. Wien, Ph.-Hist. Kl.

ARID: Annalecta Romana Instituti Danici

ASAE: Annales du Service des antiquités d'Égypte

ASNP: Annali della Scuola Normale di Pisa

Athen.: Athenaeum

ATL: *Athenian Tribute Lists*, I-IV, Princeton

AUSS: Andrews University Seminary Studies

AW : Ancient World

BA: The Biblical Archeologist

Babelon: E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*

BABesch: Bulletin Antieke Beschaving (Leiden)

BAGB: Bulletin de l'Association Guillaume-Budé

BAH: Bibliothèque d'Archéologie et d'Histoire

BAHIFAI: Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul

BAI: Bulletin of Asia Institute

BASOR: Bulletin of the American Society of Oriental Researches

BBR: Bulletin of Biblical Researches

BCH: Bulletin de Correspondance Hellénique

BE: Bulletin épigraphique de la REG

BEFAR: Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et Rome

BEFEO: Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient

BES: Bulletin of the Egyptian Seminar

BgM: Baghdader Mitteilungen

BHLT: A.K.Grayson, *Babylonian Historical and Literary texts*, 1975

BICS: Bulletin of the Institute of Classical Studies (London)

BIDR: Bolletino dell'Instituto di diritto romano (Milano)

BIFAO: Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale

BiOr: Bibliotheca Orientalis

BM: Tablettes dans les collections du British Museum

BMB: Bulletin du Musée de Beyrouth

Bonn. Jahrb.: Bonner Jahrbücher

BOR: Babylonian and Oriental Records

BSA: Annuals of the Bristish School at Athens

BSFE: Bulletin de la Société française d'égyptologie

BSL: Bulletin de la Société de linguistique de Paris

BSOAS: Bulletin of the Society of Oriental and African Studies

BZ: Biblische Zeitschrift

CAD: Chicago Assyrian Dictionary

CAH: Cambridge Ancient History

CANE: J.M. Sasson *et al. (eds), Civilizations of the Ancient Near-East*, I-IV, New York, 1995

Camb.: J.N. Strassmaier, *Inschriften von Kambyses, König von Babylon*, 1890

CBQ: Canadian Biblical Quarterly

CDAFI: Cahiers de la Délégation archéologique française en Iran

CdE: Chronique d'Égypte

CHI: Cambridge History of Iran

CHJ: Cambridge History of Judaism

CHM: Cahiers d'Histoire Mondiale

CII: Corpus Inscriptionum Iranicarum

CJ: The Classical Journal

CPh: Classical Philology

CQ: Classical Quarterly

CRAI: Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

CS: Y. Meshorer, S. Qedar, *The coinage of Samaria* (1991)

CSCA: Californian Studies in Classical Antiquity

CT: Cuneiform texts from Babylonian tablets in the British Museum

DAE: P. Grelot, *Documents araméens d'Égypte* (Paris, 1972)

Dar.: J.N. Strassmaier, *Inschriften von Dareios, König von Babylon* (1897)

DBS: Suppléments au Dictionnaire de la Bible

DdA: Dialoghi di Archeologia

DHA: Dialogues d'Histoire Ancienne

EA: Epigraphica Anatolica

EI: Encyclopédie de l'Islam

EMC: Échos du monde classique

EncIr: Encyclopaedia Iranica

EPRO: Études préliminaires aux religions orientales

EVO: Egitto e Vicino Oriente

EW: East and West

FdX: Fouilles de Xanthos

FGrH: F. Jacoby, *Die Fragmente der griechischer Historiker,* Berlin-Leiden, 1923-1958

FO: Folia Orientalia

Fort. n° : Tablette des Fortifications de Persépolis inédite

Frankfort: H. Frankfort, *Cylinder seals* (1939)

GGA: Göttingische Gelehrte Anzeigen

Gibson, II, n°: J.C.L. Gibson, *Textbook of Syrian semitic inscriptions,* II, 1982

Gibson, III, n°: J.C.L. Gibson, *Textbook of Syrian semitic inscriptions* III, 1982

GIF: Giornale italiano di Filologia

GNS: Gazette Numismatique Suisse

GR: Greece and Rome

GRBS: Greek, Roman and Byzantine Studies

HSClP: Harvard Studies in Classical Philology

HThR: Harvard Theological Review

HUCA: Hebrew University College Annual

IA: Iranica Antiqua

ICS: Illinois Classical Studies

IG II^2: *Inscriptiones Graecae,* II (Attica), 2è éd.

IEJ: Israel Exploration Journal

I. Ephesos = H. Wankel (hrgg.), *Die Inschriften von Ephesos,* Teil la (*Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien,* II/1), Bonn, 1979

IFAO: Institut français d'Archéologie orientale

IFEA: Institut français d'Études anatoliennes

IGLS: Inscriptions grecques et latines de Syrie

IIJ: Indo-Iranian Journal

IK: Inschriften d. Kleinasien

IM: Istanbuler Mitteilungen

IMJ: Israel Museum Journal

INJ: Israel Numismatic Journal

IOS: Israel Oriental Studies

ISMEO: Istituto per il Medio e Estreme Oriente

JA: Journal Asiatique

JANES: Journal of the Association of Near-Eastern Studies

JAOS: Journal of the American Oriental Society

JARCE: Journal of the American Research Center in Egypt

JBL: Journal of Biblical Literature

JCS: Journal of Cuneiform Studies

JEA: Journal of Egyptian Archeology

JEOL: Jaarbericht Ex Oriente Lux

JESHO: Journal of the Economic and Social History of the Orient

JHS: Journal of Hellenic Studies

JJP: Journal of Juristic Papyrology

JJS: Journal of Jewish Studies

JNES: Journal of Near-Eastern Studies

JQR: Jewish Quarterly Review

JRAS: Journal of the Royal Asiatic Society

JRGS: Journal of the Royal Geographical Society

JRS: Journal of Roman Studies

JS: Journal des Savants

JSJ: Journal for the Study of Judaism

JSOT: Journal of the Society for Old Testament

JSS: Journal of Semitic Studies

JfW: Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte

LCL: Lœb Classical Library

LCM: Liverpool Classical Monthly

LdÄ: Lexikon der Ägyptologie

LdP: La Lettre de Pallas

LEC: Les Études classiques

MBAH : Münchener Beiträge zur Handelsgeschichte

MDAFI: Mélanges de la Délégation archéologique française en Iran

MDAIK: Mitteilungen der Deutsche Archäologische Institut, Kairo

MDFP: Mémoires de la Délégation française en Perse

MDP: Mémoires de la Délégation en Perse

MEFRA: Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité

MH: Museum Helveticum

MIFAO: Mémoires de l'Institut Français d'Archéologie Orientale (Le Caire)

MJBK: Münchener Jahrbuch der bildenten Kunst

ML: R. Meiggs, D. *Lewis, A selection of Greek historical inscriptions* (1980)

MMAI: Mémoires de la Mission Archéologique en Iran

Mnem.: Mnémosyme

MSS: Münchener Studien zur Sprachwissenschaft

MUSJ: Mélanges de l'Université Saint-Joseph

NABU: Notices assyriologiques brèves et utilitaires

MVAG: Mitteilungen d. Vorderasiatischen Gesellschaft

NAPR: Northern Akkad Project Reports

NAWG: Nachrichten d. Akademie d. Wissenschaften d. Göttingen

NC: Numismatic Chronicle

NTZ: Nachrichtentechnische Zeitschrift

OA: Oriens Antiquus

OGIS: W. Dittenberger, *Orientis Graeci Inscriptiones Selectae*, 1903-1905

OIP: Oriental Institute Publications

OLA: Orientalia Lovaniensia Annalecta

OLP: Orientalia Lovaniensia Periodica

OLZ: Orientalische Literaturzeitung

OpAth: Opuscula Atheniensia

OpRom: Opuscula Romana

PAPS: Proceedings of the American Philosophical Society

PBS: Publications of the Babylonian Section (Univ. Museum Pennsylv.)

PCPS: Proceedings of the Cambridge Philological Society

PdP: La Parola del Passato

PEQ: Palestine Exploration Quarterly

PF, n° : Persepolis Fortification Tablets (1969)

PFa, n° : R.T. Hallock, Selected Fortification texts, CDAFI 1978

PFS: Persepolis Fortification Seals

PFT, R.T.Hallock, *Persepolis Fortification Tablets, 1969*

PT, n° : Persepolis Treasury Tablets

PT 1963, n°: Cameron, *JNES* 1965

PTS: Persepolis Treasury Seals

PTT: G. Cameron, *Persepolis Treasury Tablets*, 1948

Posener, n° : G. Posener, *La Première Domination perse en Égypte* (1936), n° inscriptions

QCSC: Quaderni Catanesi di Studi Classici e medievali

Q-000: Tablettes des Fortifications de Persépolis; transcriptions Hallock inédites

QS: Quaderni di Storia (Bari)

QuadStor: Quaderni Storici (Urbino)

QUCC: Quaderni Urbinati di Cultura Classica

RA: Revue archéologique

RAL: Rendiconti dell'Academia dei Lincei

RAss: Revue d'assyriologie

RB: Revue Biblique

RBN: Revue belge de numismatique

RBPh: Revue belge de philologie et d'histoire

RC: C.B. Welles, *Royal correspondence in the Hellenistic period* (1934)

RDAC: Reports of the Department of Archeology of Cyprus

RdE: *Revue d'égyptologie*

RE: Real-Enzyklopädie d. Altertumswissenschaft

REA: Revue des études anciennes

REArm: Revue des études arméniennes

REG: Revue des études grecques

REJ: Revue des études juives

RÉS: Répertoire d'épigraphie sémitique

RFIC: Rivista di Filologia e di Istruzione Classica

RGTC: Répertoire géographique des textes cuniéformes

RH: Revue historique

RhM: Rheinisches Museum

RHR: Revue d'histoire des religions

RIDA: Revue internationale des droits de l'Antiquité

RIL: Rendiconti dell'Istituto Lombardo

RLA: Real-Lexikon der Assyriologie

RN: Revue numismatique

RPh: Revue de philologie

RSA: Rivista di Storia Antica

RSF: Rivista di Studi Fenici

RSI: Rivista storica italiana

RSO: Rivista di Studi Orientali

RT: Recueils de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes

RTP: P. Briant, *Rois, tributs et paysans* (Paris, 1982)

SAA: State Archives of Assyria

SAAB: State Archives of Assyria Bulletin

SAK: Studien zur Ägyptischen Kultur

Sardis VII, 1: W.H. Buckler, D.M. Robinson, *Sardis* VII (1): *Greek and Latin inscriptions* (1932)

SB Berlin: Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissensch. Berlin

Schmidt: E. Schmidt, *Persepolis,* n° de la planche photographique

SCO: Studi Classici e Orientali

SEG: Supplementum Epigraphicum Graecum

Segal: J.B. Segal, *Aramaïc texts from North Saqqâra,* London, 1983

SELVOA: Studi epigrafici e linguistici sul Vicino Oriente Antico

SII: Studien zur Indologie und Iranistik

SKPAW: Sitzungsberichte des König. Preuss. Akad.d.Wissensch. Berlin

SNR: *Swiss Numismatic Review*

SO: Symbolae Osloenses

SRA: Silk Road and Archeology

STIR: Studia Iranica

Syll^{3}.: W Dittenberger *et al., Sylloge Inscriptionum Graecarum,* 3è éd., 1915-1924

TADAE: Porten-Yardeni, *Texts and Aramaic Documents from Ancient Égypt* (Jerusalem; A, B, C,

1986, 1992, 1993)

TAM: Tituli Asiae Minoris

TAVO: Tübingen Atlas des Vorderen Orients

TB: Tyndale Bulletin

TBER: Textes babyloniens d'époque récente

TCL: Textes cunéiformes, musée du Louvre

TL: Tituli Asiae Minoris: Tituli Lyciae lingua lycia conscripti

TMO: Travaux de la Maison de l'Orient (Lyon)

Tod: M.N.Tod, *A selection of Greek Historical Inscriptions,* Oxford

TPhS: Transactions of the Philological Society

Trans: Transeuphratène

UCP: University of California Publications in Semitic Philology (Berkeley)

UET: Ur Excavation Texts

UF: Ugaritischen Forschungen

VDI: Vestnik Drejnev Istorii

VO: Vicino Oriente

v.p.: vieux-perse

VS: Vorderasiastische Scriftendenkmäler der Königlichen Museen zu Berlin

VT: Vetus Testamentum

WO: Die Welt des Orients

YBT: Yale Babylonian Texts

YClS: Yale Classical Studies

YNES: Yale Near-Eastern Studies

YOS: Yale Oriental Series, Babylonian Texts

ZA: Zeitschrift für Assyriologie

ZÄS: Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde

ZAW: Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft

ZDMG: Zeitschrift den Morgenländischen Gesellschaft

ZDPV: Zeitschrift der Deutsche Pälastina-Vereins

ZPE: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik

ZVS: Zeitschrift für Vergleichende Sprachen

WD: M.J.V Leith, *Greek and Persian images in pre-Alexandrine Samaria: the Wadi-ed Daliyeh seal-impressions* (1990)

1 Les sigles des inscriptions royales achéménides sont repris de Kent 1953, de Mayrhofer 1978 et de Shahbazi 1985b; ceux des inscriptions de Suse sont repris de Stève 1974, 1987 et de CDAFI 1974; ceux enfin des sceaux royaux inscrits sont repris de Schmidt 1981. Je n'ai pas jugé utile de les inclure dans la liste des abréviations.

PROLOGUE
LES PERSES AVANT L'EMPIRE

Bibliographie d'ensemble: Briant 1984a n'a été repris ici qu'en relativement faible part et sous une forme largement réélaborée et modifiée pour tenir compte d'études spécialisées plus récentes, en particulier celles de P. de Miroschedji 1985 et 1990a.

I. Pourquoi Cyrus?

- *Documentation ponctuelle et longue durée* : «scandale historique» de la disparition de l'Empire assyrien: voir discussion de Garelli (Garelli-Nikiprowetzky 1974: 125-128 et 239-242), et état de la question, sous une forme plus argumentée, dans Zawadski 1988a: 14-22, et les suggestions interprétatives de Na'aman 1991. Le problème des débuts de l'histoire perse est fort bien posé par Harmatta 1971 (même si l'accent mis unilatéralement sur les influences mèdes est contestable: ci-dessous); voir également les réflexions de Delaunay 1985: 71-81, sur les raisons de l'emploi des scribes araméens dès l'époque de Cyrus.
- *Histoire perse et représentations grecques:* voir Briant 1989a; sur les rapports médo-perses, voir également ci-dessous §6-7.

II. Les légendes du fondateur

Version de Ctésias chez Nicolas de Damas: *FGrH* 90. F66; version de Dinon chez Athénée XIV, 633d-e; légende de Cyrus et légende de Sargon: Drews 1974 et B.L. Lewis 1980; sur le thème de l'enfant abandonné, cf. aussi Widengren 1966 et Binder 1964: 17-28; sur les légendes royales dans la littérature iranienne, en particulier chez Firdousi, voir: Christensen 1936 (qui relève des traits analogues dans les légendes rapportées par Hérodote et par Ctésias); Davidson 1985; Duleba 1987; Krasnowolska 1987; souvenir de Cyrus chez les Perses: Xénophon, *Cyr.* I, 2.1, Hérodote III, 160, Strabon XV,

3.18 et Athénée XV, 633d-e: cf. chapitre VIII, 3 sur l'éducation des jeunes Perses de l'aristocratie.

III. Les rois d'Anšan

Inscriptions d'Ariaramnès et d'Arsamès: cf. état de la question chez Lecoq 1974a: 48-52, qui juge que «l'inauthenticité [de ces textes] n'est pas prouvée» (cf. également Herrenschmidt 1979a); le débat est lié directement à l'interprétation que l'on donne des prétentions dynastiques de Darius, qui sont extrêmement suspectes (sur la généalogie transmise par Darius, on verra les justes réflexions de Miroschedji 1985: 280-283): on reviendra plus longuement sur ces problèmes ci-dessous chapitre II, 10 et chapitre m, 1; sceau de Kuras d'Anšan: Hallock 1977: 127; Miroschedji 1985: 285-287; Bollweg 1988 et en dernier lieu Garrison 1992: 3-7 (et n. 22).

IV. Anšan et Suse

Arrivée des Iraniens dans le Zagros: cf. état de la question et bibliographie chez Briant 1984a: 79-83; y ajouter Sumner 1994, qui tend à adopter une datation plus haute (moitié du IIe millénaire); sur les rapports entre le Bas et le Haut Pays, voir Vallat 1980, Carter-Stolper 1984: 32*sqq*., Miroschedji 1990a; tablettes de Tall-i Malyan: Stolper 1984b; site de Malyan: Sumner 1988; coexistence de plusieurs « rois» élamites au début du VIIe siècle: cf. Stolper 1986; « Villes royales»: Miroschedji 1986 et 1990a: 65-69; luttes des rois élamites contre les Assyriens: Carter-Stolper 1984: 44-53, ainsi que Gerardi 1987 et une brève présentation dans Frame 1992: 255-256; prise du titre de «roi d'Anšan»: Miroschedji 1985: 296-299; chronologie et succession des premiers rois: sans cacher qu'il ne s'agit là que d'hypothèses, je suis là les interprétations de Miroschedji 1985: 280-285 (qui s'oppose à reconnaître Cyrus dans l'inscription d'Aššurbanipal publiée par Weidner 1930), mais il subsiste bien des incertitudes et des débats sur la chronologie absolue: cf. Bollweg 1988 (qui s'oppose explicitement à la reconstitution de Miroschedji): 56 (arbre généalogique); les divergences expliquent que Cyrus le Grand porte tantôt le n° II, tantôt le n° III (de même que son père est tantôt désigné comme Cambyse Ier, tantôt comme Cambyse II), en fonction de la valeur que l'on

attribue à Hérodote VII, 11.

V. La société perse d'avant les conquêtes

- *Hérodote et la société perse:* texte d'Hérodote: Briant 1984a: 105-110; 1990a: 77-84; organisation tribale: voir également les notices de Xénophon (douze tribus !) (*Cyr.* I, 2.5) et Strabon XV, 3.1: cf. Von Gall 1972; termes iraniens: Dandamaev 1989a 13; à noter que le terme *zantu* est absent des textes vieux-perses: selon Dandamaev-Livshits 1988: 459, il apparaît à plusieurs reprises dans les tablettes élamites de Persépolis comme élément constitutif d'anthroponymes, mais voir *contra* Schmitt 1990b; vision grecque (et mésopotamienne) de l'opposition nomades/agriculteurs: Briant 1976 et 1982b: 9-56; *kara* en v.p. peut désigner aussi bien l'armée que le peuple (d'où les problèmes posés par *DB* I §14: ci-dessous chapitre II, 10); le titre *karanos* apparaît chez Xénophon pour qualifier un chef militaire muni de pouvoirs exceptionnels: Haebler 1982; Petit 1983, Sekunda 1988: 74; prestige militaire du roi: Briant 1984a :114-117.
- *Les apports de l'archéologie*: absence de populations sédentarisées: Sumner 1972: 264-265; 1986: 4-7 (sans enthousiasme: «unsatisfactory... assumption... hypothetical explanation»); conclusions reprises et durcies par Miroschedji 1985: 288-294 («dépeuplement sédentaire radical»); voir également Miroschedji 1990a; activités agricoles dans les noms de mois perses: cf. analyse de Hinz 1973: 64-70; maintien de populations pastorales dans le Frs achéménide: Sumner 1986: 30-31; cf. Briant 1976. Sur le caractère très incomplet des prospections dans le Fārs : cf. les remarques de Miroschedji 1990a: 54-55; influences élamites: Briant 1984a: 92-95; Miroschedji 1982 et 1985: 296-305, Calmeyer 1988b (costume), Bollweg 1988 et Garrison 1992 (sceaux); résultats archéologiques au Khuzistan: Carter 1994; tombe d'Arjan: Vallat 1984; Alizadeh 1985 [remarques critiques de Vallat, *AbIran* 10 (1987), n° 217]; cf. également Miroschedji 1990a: 55 et l'étude de Majizadeh 1992 (publication d'un bol portant des scènes de chasse, de porteurs de tributs et de banquets: l'auteur souligne les influences phéniciennes et assyriennes); d'après Duchêne (1986)

Arjan doit être identifié avec Huhnur, à mi-chemin entre la future Persépolis et Suse, en proposant un rapprochement avec le toponyme Hunair connu par les tablettes des Fortifications (cf. Koch 1990: 198-200). Les tablettes de Suse ont été publiées en 1907; leur datation a été et reste discutée: Hinz (1987) défend une datation haute (avant 680); les dates 600-540 sont proposées par F. Vallat (1984: 11, n. 26); cf. également Miroschedji 1982 et 1990a: 79, et Stève 1986, auquel j'emprunte l'appellation de «Néo-Élamite IIIB (ca. 605-539)» (pp.20-21); citation: Ghirshman 1976b: 160; traditions métallurgiques iraniennes: Moorey 1984; sur le terme *irmatam*, cf. ci-dessous chapitre XI, 5, 9; Perses et Iraniens à Babylone: Zadok 1977: 66-67; populations babyloniennes au Khuzistan: Stolper 1986; importance des contacts inter-culturels avant Cyrus: cf. Briant 1984a.

VI. Anšan, Ecbatane, Babylone et Suse

- *Les conséquences de la chute de l'Empire assyrien*: sur les événements qui menèrent à la disparition de l'Assyrie, on verra (outre Goossens 1952 et Garelli 1974: 125-128; 239-242) les analyses récentes de Zawadski 1988a et de Na'aman 1992. On s'apercevra immédiatement que les interprétations continuent de diverger sur des points très importants: mais il ne saurait être question de reprendre les discussions ici, dans le cours d'un développement spécifiquement consacré aux rois d'Anšan. On se contentera de mettre en exergue des faits et analyses qui, de manière même indirecte, peuvent contribuer à mieux comprendre ce qu'était le monde proche-oriental à l'avènement de Cyrus II; disparition des capitales assyriennes: voir Goossens 1952: 90-93, Kuyper 1981, Scurlock 1990b, Dalley 1990, 1993, Kuhrt 1995 (verser maintenant au débat les tablettes de Tall Sh Hamad (vallée du Habur), qui prouvent que la disparition politique de la puissance impériale ne signifia pas l'anéantissement brutal de la langue et plus généralement de la culture assyrienne: cf. les études rassemblées dans *SAAB* 7/2 [1993]); sur le rôle des Mèdes après 610, voir Baltzer 1973 [et Joannès 1995b, avec les remarques subséquentes de Gasche 1995 sur l'appellation et la datation du «Mur de Médie»]; accord Astyage/Alyatte de 585: le Labynète d'Hérodote ne peut pas être Nabonide (556-539) (auquel il donne également le nom): cf.

discussion chez Beaulieu 1989a: 80-82; les Mèdes et l'Asie centrale: Briant 1984b: 35-42; reconstitution d'un royaume élamite centré sur Suse: Miroschedji 1982; Vallat 1984; Stève 1986; la thèse d'une sujétion de Suse à Ecbatane est défendue par Zawadski 1988a: 138-143 (cf. également Lukonin 1989: 61, selon lequel en 585 Astyage imposa sa domination sur l'Élam); mais les témoignages sont contradictoires: certains d'entre eux suggèrent au contraire quelques liens entre Suse et Babylone (Lukonin 1989: 58-59; Wiseman 1956: 36 et Carter-Stolper 1984: 54); en tout état de cause, il est bien possible que l'Élam n'était pas lui-même unifié, mais que différents princes y disposaient localement de territoires, qui n'étaient pas nécessairement soumis étroitement à Suse; conquêtes babyloniennes vers l'Ouest: Wiseman 1956; nom du dernier roi élamite (Ummanish?): hypothèse de Miroschedji 1982: 62-63.

- *Anšan dans le concert international:* textes classiques sur la chute de l'Empire assyrien: seules peuvent être éventuellement acceptées quelques notices ponctuelles (cf. Scurlock 1990b); on ajoutera que la version d'Amyntas se trouve déjà en partie chez Xénophon *(Anab.* III, 4.8-13), qui identifie les ruines qu'il contemple en Assyrie aux villes conquises par Cyrus sur les Mèdes; sur les «Arabes» de Mésopotamie, cf. Briant 1982b: 120-122 et Donner 1986.
- *La domination mède:* l'hypothèse selon laquelle le *Songe de Nabonide* (cité ci-dessous chap. premier, 1) qualifierait Cyrus *d'ardu* («esclave») d'Astyage (ainsi Dandamaev 1984b: 82-86) procède d'une lecture défectueuse: cf. Baltzer 1973; tributs sous la domination mède: cf. Justin I, 7.2 (très général); sur la chronologie dynastique mède d'Hérodote, voir en dernier lieu Scurlock 1990a.
- *Mariages dynastiques:* identité d'Aryéné, fille d'Alyatte: Hérodote I, 74 et surtout une scholie à Platon (Pedley 1972, n° 96); on notera également que l'une des filles de Darius était dénommée Mandane, du moins dans un roman de cour transmis par Diodore XI, 57.1. Une autre tradition matrimoniale se retrouve chez Diodore (II, 10.1) et chez Bérose *(ap.* Josèphe, *C Apion* I, 19): un roi « syrien» aménage les jardins suspendus de Babylone pour plaire à sa femme

« originaire de Perse» (Diodore) ou de Médie (Bérose): cf. également Quinte-Curce V, 1.35. La démultiplication des légendes de fondation témoigne surtout de la vigueur des traditions orales.

VII. Des Mèdes aux Perses

- *Emprunts et héritages:* La théorie de l'héritage linguistique médo-perse est déjà présente très fermement chez Meillet-Benveniste 1931 (cf. en particulier p. 7: «Pour des raisons d'ordre historique, géographique et dialectal, il ne peut s'agir que du mède»); cf. également R. Schmitt, *RLA* 7/7-8 (1990), s.v. « Medische [Sprache] »: 617-618; c'est sur cette base que Harmatta 1971 a reconstruit l'organisation étatique mède, qui aurait été copiée par les Achéménides; sur ce point, on verra les remarques critiques de Sancisi-Weerdenburg 1988a: 208-210. La théorie a été contestée très fermement par Skjærvø 1983 (repris ici), ainsi que par Lecoq 1987, qui, ailleurs (1974b), développe l'idée d'une *koin* perso-mède; sur l'appellation de Mèdes appliquée aux Perses, cf. Graf 1984, et Tuplin 1994.
- *La structure du royaume mède. Mēdikos logos* d'Hérodote: cf. Helm 1981 (traditions orales et propagande perse); Brown 1988: 78-84; Sancisi-Weerdenburg 1993a; également Scurlock 1990a (sur la chronologie mède d'Hérodote, jugée parfaitement acceptable); on notera que Ctésias avait lui aussi consacré une partie de ses *Persika* à l'histoire mède: cf. Diodore II, 32-34 ; cf. également IX, 20.4, où il mêle les renseignements tirés de Ctésias à ceux attribués explicitement à Hérodote, mais qu'il cite d'une manière fautive; sur les problèmes posés par «l'interrègne scythe», voir maintenant l'analyse détaillée de Lanfranchi 1990 et les interprétations de Vogelsang 1992: 181-190, 310-312; Mèdes et Assyriens: cf. tableau chronologique dressé par Brown, *RLA* 7/7-8 (1990): 620; rôle de Cyaxare: Brown 1988: 81-86; également Sancisi-Weerdenburg 1988a: 202-203, 211. Notons que, chez Ctésias, Cyaxare était désigné comme «le fondateur de l'hégémonie mède»; mais étant donné que Diodore (II, 32.3) cite Hérodote, il s'agit manifestement d'une confusion avec Deiokès; selon le même auteur (II, 34.6), Astyage est le nom donné par les Grecs à un certain Aspandas; enfin, notons en passant que Diodore (II, 34.1) cite un certain

Astibaras parmi les souverains mèdes: il s'agit à l'évidence d'un anthroponyme copié sur un titre achéménide (*arštibara* = doryphore) bien connu par une inscription de Naqš-i Rustam *(DNc)* et par des tablettes babyloniennes (Stolper 1985a: 55, n. 12). Pauvreté des vestiges archéologiques mèdes: voir diverses études de Muscarella (1987;1994) et la mise au point de Genito (1986), avec les remarques critiques de Vogelsang 1992: 177 (mais l'utilisation des listes de pays me paraît peu convaincante, sur le plan de la méthode), et surtout celles de Medvedskaya 1992 qui, sur la base d'observations céramologiques et géographiques, estime que Babā-Jān ne doit plus être catalogué parmi les sites mèdes. Sur l'«art mède», voir commodes présentations par P Calmeyer dans *RLA* 7/7-8 (1990): 618-619, et dans *EncIr* II (1988): 565-569, et de Stronach, 1977: 688-698, 1981 et *EncIr* II (1988): 288-290. La thèse d'un développement très inachevé de la puissance mède est défendue en particulier par Sancisi-Weerdenburg (1988a, 1993a); de son côté, Brown (1986, 1988) juge qu'à partir du VIIIe siècle, l'impact des prélèvements assyriens a joué dans le sens d'un passage d'une société tribale à une société étatique. La thèse de la réécriture de l'histoire par les Babyloniens – réécriture datée précisément par l'auteur de 596 (p. 148) – dans un sens antimède est soutenue très fermement par Zawadski 1988a: 132-148; l'interprétation paraît séduisante, mais elle présente une faiblesse de taille: c'est de postuler que, sous le terme Umman-Manda, les rédacteurs de la *Chronique de Nabopolassar* désignent systématiquement les Mèdes (cf. pp. 127-129); or, il apparaît qu'une telle interprétation est très douteuse (cf. Baltzer 1973); dans ces conditions, la réévaluation du rôle des Mèdes dans la coalition anti-assyrienne n'emporte pas la conviction.

• *Bilan de la discussion:* l'importance du legs élamite sur les Perses a été soulignée par de nombreux auteurs (P. Amiet, F. Vallat, M.-J. Stève, M. Garrison); cf. également Stolper 1984b: 4, à propos des tablettes de Tall-i Malyan («They supply a distant historical antecedent for Elamite administrative recording in Fārs under the Achaemenids») et Miroschedji 1982 et 1985: celui-ci juge que l'administration perse dans le Fārs a «probablement été mise en place par Cyrus II à partir du milieu du VIe siècle, quand l'Empire

s'est constitué» (p. 301; voir ci-dessous chapitre II, 9 sur l'organisation des sacrifices autour du tombeau de Cyrus); peut-être doit-on même penser à une mise en place antérieure aux premières conquêtes (cf. Briant 1984a: 118)? Notons à cet égard que deux hauts administrateurs en Perse à l'époque de Darius continuent d'utiliser des sceaux frappés d'un nom élamite, Humban-ahpi (cf. Hinz 1972b: 281), et que le propre sceau de Kuras d'Anšan est apposé sur six tablettes (cf. sur ce sceau en dernier lieu Garrison 1992: 3-10); par opposition, les emprunts mèdes (armes, vêtements) sont généralement reconstruits à partir de documents postérieurs, en particulier les auteurs grecs et les représentations de Persépolis (cf. par exemple Trümpelmann 1988; également Calmeyer, *RLA* 7/7-8 (1990): 615-617). [Sur tous ces problèmes, voir également maintenant les pages intéressantes de Tuplin 1994: 251-256].

VIII. Conclusion

On doit souligner que bien des hypothèses sur les rapports (supposés) entre Nabonide et Cyrus (cf. état de la question chez Baltzer 1973: 87-88) sont implicitement fondées sur le postulat de la reconnaissance d'Anšan comme une puissance militaire par les autres royaumes (en particulier néo-babylonien et mède).

CHAPITRE PREMIER

LES RASSEMBLEURS DE TERRES, CYRUS ET CAMBYSE

I. Les hostilités médo-perses, la défaite d'Astyage et la chute d'Ecbatane (553-550)

- *Bibliographie générale sur Cyrus:* Dhorme 1912; Olmstead 1948: 34-85; Mallowan 1972; Stronach 1978: 285-295; Cook 1983: 25-43; Cuyler Young 1988: 28-46; Dandamaev 1989a: 10-69.
- *Sources et problèmes*: *le Songe* de Nabonide fait partie d'une longue inscription du roi (Inscription 1 chez Beaulieu 1989a: 22; traduction, p. 108, et commentaire, pp. 108-110); autres sources babyloniennes faisant référence à la victoire de Cyrus sur Astyage: *Chronique de Nabonide* (texte édité et traduit par Grayson *ABC:*

104-111; cf. p. 106; cf. également traduction anglaise dans *ANET*[3]: 305 et les remarques importantes de Tadmor 1965 sur les modèles littéraires sur lesquels le texte est construit). Le *Songe* (avec d'autres textes babyloniens) pose un problème d'interprétation, dans la signification du terme générique *Umman-Manda;* le problème a été longuement discuté et reste débattu: cf. Baltzer 1973; Zawadski 1988; Lanfranchi 1990; il apparaît qu'on ne peut plus accepter une identification systématique des Mèdes; mais ici, quelles qu'aient été les intentions de l'auteur, il est clair que, sous le terme générique et péjoratif d'Umman-Manda, il veut désigner les Mèdes (et leur roi Astyage); le rôle d'Harpage est également souligné dans une tradition grecque d'Asie Mineure qui utilise une formule chronologique telle que « quand Harpage poussa Cyrus, fils de Cambyse, à la révolte [contre Astyage] » (Mazzarino 1947: 197 et 225); la tradition est suspecte, car elle pourrait bien dériver directement d'Harpage lui-même, dont les liens avec l'Asie Mineure sont bien attestés; tout le problème consiste à déterminer quand Harpage a fait sécession: au début (et même préalablement) de la révolte, ou à la fin de la guerre médo-perse? Dans le premier cas, on admet que la guerre a été très courte (Hérodote), dans le second, on juge que la défection d'Harpage s'explique par les défaites subies par les armées mèdes, après une série de victoires: telle est bien la présentation de Diodore IX, 23; la date du début des hostilités ouvertes médo-perses reste discutée, en fonction de l'interprétation que l'on donne des données chronologiques (vagues et contradictoires) offertes par le *Songe de Nabonide* (cf. Drews 1969; également Cook 1983: 27; 144, et surtout Tadmor 1965). Départ de Nabonide à Taima: Beaulieu 1989a: 149ss. Rapports (supposés) entre Nabonide et Cyrus: Beaulieu 1989a: 109, 144: pour expliquer l'attentisme relatif de Nabonide au début de son règne, l'auteur juge « qu'il est probable que Nabonide attendait la révolte de Cyrus, un événement bienvenu qui lui donnerait une totale liberté d'action en Syrie, Palestine et Arabie»: mais nous ignorons en réalité si, en 556, chacun pensait qu'une guerre médo-perse était inévitable.

• *Offensives et contre-offensives:* cf. Stronach 1978: 282; la *Cyropédie* de Xénophon ne fait pas état de révolte; bien au contraire, élevé à la cour de son grand-père Astyage, Cyrus coopère pleinement avec

son oncle Cyaxare, successeur d'Astyage (!), au point qu'il commande l'armée unifiée dans ses campagnes contre Sardes puis contre Babylone; en dépit de quelques heurts dûs à la susceptibilité de Cyaxare, l'entente continua de régner, jusqu'au moment où Cyrus épousa la fille de Cyaxare (sans héritier mâle) avec toute la Médie pour dot (VIII, 5.19); Xénophon a suivi (ou élaboré lui-même) un scénario qui est manifestement très éloigné de la réalité – quand bien même, ponctuellement, il peut apporter une information intéressante (dans la mesure où elle est confirmée par une source indépendante: cf. ci-après l'histoire de Gobryas).

- *Le nouveau maître d'Ecbatane:* tente et trésors d'Astyage: Nicolas de Damas, *FGr H* 90 F66.45; cf. *Chronique de Nabonide* II, 3-4 ; sur le symbolisme de l'entrée dans la tente du vaincu: Briant 1988c : 269 ; sort d'Astyage et de la Médie : Hérodote I, 130 : « Cyrus le garda près de lui jusqu'à sa mort et ne lui fit pas d'autre mal » ; Justin I, 6.16 : « Cyrus se contenta de lui ôter la royauté et le traita en aïeul plutôt qu'en vaincu, et comme Astyage ne voulait pas retourner en Médie, il lui donna le gouvernement de la grande nation des Hyrcaniens » (« Barcaniens » chez Ctésias §4; cf. Briant 1984b: 56-58); Ctésias, *Persika* §2 : «Cyrus l'honore comme son père»; soumission des peuples d'Asie centrale: Nicolas de Damas, *ibid.* 46, et Ctésias, *Persika* §2; cf. Briant 1984b: 35-41; maintien d'Ecbatane dans son rôle de capitale : cf. Strabon XI, 13.5 (« Elle n'en conserva pas moins une bonne part de son prestige traditionnel ; elle servit de capitale d'hiver aux Perses » : cf. Briant 1988c) ; sur les affaires menées à Ecbatane par les Egibi dès le règne de Cyrus, voir ci-dessous, p. 66. [Cf. maintenant Tuplin 1994: 253-256].

II. La nouvelle situation internationale et les projets de Cyrus

- *L'héritage territorial et diplomatique mède:* sur le royaume lydien, voir l'ouvrage ancien de Radet 1893, toujours utile bien que vieilli; cf. également Mazzarino 1947 et Talamo 1979; il faut également rappeler que l'insertion de la Lydie dans la vie internationale moyen-orientale est ancienne et bien attestée en particulier dans les inscriptions assyriennes : voir le résumé commode de Frei 1979.
- *Problèmes chronologiques et stratégiques*: ils sont très lucidement

exposés par Cargill 1977 et par Kuhrt 1988b: 34; le premier conclut (p. 110): «There exists... no clear évidence for the exact date of the conquest of Lydia » ; en dernier lieu, et dans le même sens, Stork 1989 ; Nabonide à Taima et Belshazzar à Babylone : Beaulieu 1989a.

III. La défaite de Crésus

- *La contre-attaque victorieuse de Cyrus :* sur les alliances lydiennes : avec Nabonide : cf. Beaulieu 1989a : 79-82 (discussion sur l'identité du roi Labynète nommé par Hérodote I, 74, 77, 188) ; avec Sparte : discussions chez La Bua 1977 : 40-43 ; avec Amasis : p. 43. Campagne de Cyrus : Radet 1893 : 242-259; Balcer 1984: 95-117; attitude des cités grecques: La Bua 1977: 44-61; Pytharkos de Cyzique: Athénée I, 54 (cf. Briant 1985b: 50; Austin 1990: 296-297); défaite de Cyrus (avant sa victoire finale): Polyen, VII, 8.1 ; Eurybatès : Diodore IX, 32.
- *La mainmise sur le royaume lydien*: sur le siège de Sardes, cf. la publication récente d'un casque par Greenwalt-Heywood 1992, et Greenwalt 1992; sort de Crésus: Hérodote I, 153, 155; Xénophon, Cyr. VII, 2.9- 14, 29, mais la tradition ancienne est très contradictoire (Wiesehöfer 1987a : 116-117), car elle fut marquée par des reconstitutions quasi mythiques dans l'imagerie athénienne (Francis 1980 : 67-70 ; Miller 1988) ; don d'une ville à Crésus : Ctésias, *Persika* § 4 et Justin I, 7.7 (cf. Briant 1985b : 56-58). Trésors de Sardes : Xénophon, *Cyr.* VII, 2.14; 3.1 ; 4.12-13; 5.57 (leur arrivée à Babylone, parce que Xénophon date la conquête de l'Asie Mineure après la prise de Babylone: peut-être s'agit-il plutôt d'Ecbatane: cf. Hérodote I, 153, ou «du pays des Perses»: I, 156); Diodore (IX, 33.4) parle d'une confiscation des propriétés *(ktēseis)* des habitants de Sardes en faveur du trésor royal (cf. également Hérodote I, 153:... *kai ton khryson tôn allôn Lydôn*) ; peut-être s'agit-il de la confiscation du produit des mines de Lydie; Tabalos: Hérodote I, 153 (cf. Petit 1990: 34-35).
- *Révolte de Paktyès* : Hérodote I, 154-161 et la polémique anti-hérodotéenne de Plutarque, *De Mal. Her.* §20 (*Moralia* 859A-B); fonctions de Paktyès: Legrand *(ad loc.)* comprend que Paktyès avait été chargé par Cyrus de convoyer *(komizein)* les richesses

(khrēmata) de Crésus et des Lydiens à Babylone; mais le terme utilisé par Hérodote *(komizein)* peut également se référer à l'action « s'occuper de », avant celle de « transporter » ; Paktyès étant resté à Sardes après le départ de Cyrus, Picard (1980: 34-36) conclut que Paktyès «est l'intendant des revenus perses en Asie Mineure»; il doit s'occuper de « l'impôt dû par les terres royales et les autres domaines » ; la proposition remonte à P. Naster, cité et discuté par Lombardo 1974: 718 et n. 131; démobilisation des Lydiens : cf. les notices (pour une grande part métaphoriques) des auteurs anciens selon lesquels, sur la suggestion même de Crésus (Hérodote I, 155), Cyrus aurait décidé de transformer en «marchands efféminés» les Lydiens qui, auparavant, étaient considérés comme le peuple le plus «viril» et le plus « courageux » en Asie (I, 79) : on retrouve des développements identiques chez Polyen, Justin et chez Plutarque (mais celui-ci en parle à propos de la politique de Cyrus à Babylone); la tradition est articulée sur des stéréotypes grecs portant sur les rapports entre richesse et faiblesse militaire, et elle est donc suspecte (cf. Briant 1989a: 42-43). On suppose souvent qu'après la défaite de Paktyès, des Lydiens avaient été déportés en Babylonie (Van der Spek 1982: 281; Wiesehöfer 1987a: 117); mais rien ne prouve avec certitude que les communautés lydiennes que l'on repère en Babylonie dans la seconde moitié du Ve siècle (Eph'al 1978: 80-83) datent de l'époque de Cyrus : la proposition doit rester prudemment à l'état d'hypothèse ; sur la présence d'artisans lydiens sur les chantiers de Pasargades, cf. surtout Nylander 1970; Cyrus et les temples grecs: Branchides (Parke 1985 : 59-61), Aulai (ML 12, lignes 26-27; Boyce 1982: 47-48; Boffo 1983: 63-64); Claros (Picard 1922: 29, 116, 120, 129-130, 422, 606-607; Boffo 1983:11).

• *Harpage en Asie Mineure:* sur la position administrative d'Harpage: Petit 1990: 36-38; soumission des cités grecques: selon Diodore (IX, 35), c'est devant Harpage que parut la délégation spartiate: sur ces problèmes chronologiques, voir la discussion de Boffo 1983: 10 *sqq.* (qui, pp. 48-51, considère comme improbable la réunion des Ioniens au Panionion, centre de la Ligue Ionienne: Hérodote I, 141); conquêtes de Mazarès et d'Harpage: Boffo 1983: 26-45 et 56-58; situation des Insulaires: à noter cependant que, lors de la campagne d'Égypte en 525, Mytilène de Lesbos envoya un

contingent naval (Hérodote III, 13) – ce qui implique une forme de sujétion à la puissance perse (établie nécessairement entre 546 et 525).

IV. Cyrus en Asie centrale

Sur la possibilité (exprimée par Ctésias) d'une expédition de Cyrus en Asie centrale avant la conquête de la Lydie, voir ci-dessus pp. 44-45 ; situation des pays d'Asie centrale avant Cyrus : Briant 1984b; Bactriane et Saces avant Cyrus: Briant 1982b: 182-190 *sqq;* 1984b: 13-43; chronologie et problématique des conquêtes de Cyrus dans cette région: Mallowan 1972: 8-9; Cook 1983: 19-30; Francfort 1985 et 1988: 170-171 (qui juge qu'il n'y eut qu'une expédition menée par Cyrus en Asie centrale, celle qui est datée d'après la prise de Babylone et qui aboutit à la disparition du conquérant); notons que, selon Polyen (VII, 6.4) et Justin (I, 7.3-5), c'est contre Babylone que marche Cyrus en quittant Sardes.

V. La prise de Babylone (539)

- *Sources et problèmes:* présentation critique par Dougherty 1929: 167-185; plus récemment Sack 1983, Kuhrt 1983, 1988b: 120-125 et 1990c, ainsi que Rollinger 1993; traduction du *Cylindre de Cyrus:* Eilers 1974; cf. Kuhrt 1988c: 63-66; *Chronique:* Grayson, *ABC*: 104-112; *Panégyrique: ANET*[3]: 312-315 (cf. Lackenbacher 1992); *Prophétie dynastique:* Grayson, *BHLT*: II, 24-33; si, dans ce texte, Nabonide est présenté, comme dans les trois autres, comme un roi oppresseur, la singularité c'est que Cyrus est lui aussi dénoncé comme tel (II, 22-24), ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes sur l'identité des rédacteurs et sur la date de la composition (Sherwin-White 1987: 10-14; Kuhrt 1990a : 181-182). À partir d'une analyse du Deutéro-Isaïe, Smith (1944 et 1963) a beaucoup fait pour diffuser l'interprétation historique d'un Cyrus libérateur: voir là-dessus les remarques critiques de Kuhrt 1990c: 127 et 144-146. Sur les affaires babyloniennes, voir récemment Mac Ginnis 1994: 213, qui semble reprendre à son compte l'idée d'une hostilité générale des «priestly powers » des temples babyloniens contre Nabonide et de leur ralliement à Cyrus, mais ses observations ne m'ont pas convaincu; on verra plutôt Beaulieu

1993a: publication de tablettes, montrant que, au moins quatre mois avant l'attaque de Cyrus, Nabonide a fait transporter à Babylone des statues divines venant de plusieurs sites babyloniens (dont l'Eanna d'Uruk), accompagnées du personnel et des desservants; d'où la mention, dans le *Cylindre,* du retour de ces statues grâce à une décision de Cyrus victorieux.

- *La conquête militaire*: éventuelles hostilités perso-babyloniennes antérieures à 539: Beaulieu 1989a: 197-203 (la présence de Belshazzar dans une localité nommée « camp militaire fortifié (Dūr-karašu) » permettrait de supposer que le texte fait en réalité allusion à des hostilités entre Cyrus et l'armée néobabylonienne, disposée sur les fortifications situées au nord du royaume); mais voir Gadd 1958: 76-77, citant une inscription de Nabonide faisant référence à la paix conclue non seulement avec l'Égypte et les Arabes mais aussi avec «la cité des Mèdes», expression sous laquelle serait désignée la nouvelle puissance de Cyrus après la prise d'Ecbatane: on aurait donc là l'indice d'un accord entre Nabonide et Cyrus: mais l'interprétation reste très fragile (elle n'est ni discutée ni reprise par Beaulieu 1989a: 173); cf. sur ces problèmes également l'analyse de Von Voigtlander 1963: 194-195 et les remarques de Kuhrt 1988b: 120-123; de son côté, Delaunay (1985: 80) affirme que vers 545 Cyrus s'est emparé de Subaru et de Harran et qu'à cette occasion il a enrôlé des scribes araméens à son service: mais les preuves documentaires manquent. [À cette date (1992), on ne dispose pas du tome II de l'ouvrage de Delaunay, où l'on devrait trouver les notes complémentaires]. Fortifications (« Mur mède») au nord du royaume néobabylonien: Barnett 1963; Vallat 1989b, les études archéologiques présentées dans *NAPR* 1 (1987) et 2 (1989), et en dernier lieu Gasche 1995; hostilités à Uruk: Beaulieu 1989a: 219-220. Ugbaru/Gobryas: Kuhrt 1988b: 122-123; Beaulieu 1989a: 226-230; 1989b; Petit 1990: 49-55; Dandamaev 1992a: 72-73; la prise de Suse n'est pas située avec précision: on admet généralement la date de 539 (Zadok 1976 : 61-62, suivi par Miroschedji 1985: 305 et n. 161), mais cf. Briant 1994f: 54, n. 20; notons simplement que la *Prophétie dynastique* qualifie Cyrus de « roi d'Élam » avant la conquête de Babylone: mais cette mention *ex eventu* n'est peut-être qu'un «archaïsme

délibéré» (Grayson 1975: 25, n. 7). Siège de Babylone et résistance de Nabonide: Kuhrt 1990c: 131-135; les informations des auteurs classiques sur la résistance de Babylone semblent néanmoins incompatibles avec les données chronologiques offertes par la *Chronique:* cf. Glombowski 1990. Le *Livre de Daniel* contient également nombre d'allusions directes aux événements babyloniens: on notera en particulier que c'est à l'issue d'une fête et d'un festin que le roi Balthazar (Belshazzar, le fils de Nabonide) est assassiné: ce festin de Balthazzar a souvent été rapproché des indications données par Xénophon, selon lequel Cyrus profita d'une fête et d'une beuverie pour envoyer Gobryas s'emparer de Babylone (*Cyr.* VII, 5.15-30); c'est lors de cet assaut que le «roi» (*i.e.* Belshazzar) aurait été tué (*ibid.* 30; cf. *Daniel* 5.30 et les remarques de Yamauchi 1990: 59 sur l'identité (depuis si longtemps débattue) de «Darius le Mède » ; cf. également Dandamaev 1992a: 73); sort de Nabonide, cf. discussion par Beaulieu 1989a: 231; cf. également Briant 1985b: 57, n.3; datation des tablettes relatives à la prise de Babylone: Petschow 1987; statut administratif de la Babylonie après la conquête perse: voir ci-dessous chapitre II, 3.

- *De Nabonide à Cyrus*: entrées de Cyrus et d'Alexandre à Babylone: Kuhrt 1988b: 68-71; 1990b: 122-126; Briant 1988c: 257-263; propagande de Cyrus dans le *Cylindre:* Kuhrt 1983, 1988a-b, 1990c; Nabonide et Óarran: Beaulieu 1989a: 62-65; 205-209; Kuhrt 1983: 90 et 1990c: 135-146; constructions de Nabonide dans des sites que Cyrus prétend avoir restaurés: Beaulieu 1989b; *Cylindre* et textes d'Aššurbanipal: Walker 1972; Harmatta 1974; Kuhrt 1983; Cambyse et le Nouvel An: cf. Chronique III, 24-28 (mais le texte est très lacunaire); position de Cambyse: Kuhrt 1988b: 126 (« an interim measure to cope with the problems raised by the conquest of such a large and politically complex area») et Peat 1989.

VI. Cyrus, la Transeuphratène et l'Égypte

- *La Transeuphratène après la prise de Babylone*: politique de Nabonide et de ses prédécesseurs en direction des pays d'outre-Euphrate: Wiseman 1956; Bing 1969: 144-163; Eph'al 1982: 170-191; Briant 1982a: 153-161; Beaulieu 1982a: 149-185; Hoglund 1989: 9-40; importance des matières premières: Oppenheim 1967;

résumé historique de l'histoire de Juda: Oded 1977a-b-c; Weippert 1988; voir aussi Wiseman 1956: 21-39; Juda entre l'Égypte et Babylone: Malamat 1988; sur la situation du roi de Juda à la cour babylonienne: Weidner 1939.

- *Cyrus et Jérusalem:* le texte du Deutéro-Isaïe pose de nombreux problèmes historiques et chronologiques: cf. Kuhrt 1990c: 144-145; édit de Cyrus: De Vaux 1937; Bickermann 1946; Yamauchi 1990: 89-92; doutes sur l'authenticité chez Wiesehöfer 1987: 113-114 et Grabbe 1991 et 1993; le problème est lié à de complexes questions relatives à la date et à l'auteur des *Livres* de *Néhémie et d'Esdras*: cf. Ackroyd 1968, 1984, 1988; Oded 1997d (notons au passage que les décisions de Cyrus sont également transmises par Fl. Josèphe *AJ* XI, 104); sur la politique de Cyrus, voir également Van der Spek 1982 et 1983. Sheshbazzar et Zerubabel: Japhet 1982; Petit 1990: 64-66 [*tiršata:* Skjærvø 1994b: 501]; statut de la Judée: Avigad 1976; MacEvenue 1981; Williamson 1988; chronologie de la construction du temple: les hypothèses de Bickerman 1981 ont été contestées par Kessler 1992; déportations à l'époque assyrienne: Oded 1979; déportations et retours des statues: Cogan 1974; on a parfois rapproché le retour des Judéens à Jérusalem du retour à Neirab d'une communauté syrienne exilée en Babylonie (cf. Eph'al 1978: 84-87); mais les textes de Neirab continuent de poser de redoutables problèmes chronologiques et historiques, qui imposent quelque prudence dans l'interprétation: en dernier lieu Oelsner 1989 et Cagni 1990.
- *Cyrus et la Transeuphratène:* sur Cyrus et l'Arabie, en dépit de réaffirmations récentes (Beaulieu 1989a: 180 et n. 23), une conquête perse des oasis arabes avant 539 est tout à fait douteuse: Eph'al 1982: 201-204; Briant 1982b: 162-163; Graf 1990a: 138; satrapie de Babylonie et de Transeuphratène: Stolper 1989b, en particulier pp. 296-297 (cf. également Heltzer 1992b); sur le Ve *nomos* d'Hérodote: vue critique chez Calmeyer 1990b; Chypre: voir la démonstration de Watkin 1987; selon Hérodote (I, 182) le pharaon Amasis «fut le premier roi au monde qui se soit emparé de Chypre et l'ait réduite à payer tribut »: Wallinga 1987: 60 juge que cette conquête a été opérée en 539; Sidon et les cités phéniciennes: discussion de la date de soumission aux Perses chez Elayi 1989:

137-138 qui choisit plutôt la datation haute (Cyrus).

- *Cyrus et l'Égypte:* médecin égyptien et mariage dynastique: en dehors d'Hérodote, on verra Athénée XIII, 560d-f qui rapporte les opinions contradictoires de Ctésias (fille d'Amasis demandée par Cambyse) et celles de Dinon et de Lykéas de Naukratis (Cambyse fils de Nitètis); voir également Polyen VIII, 29 (Nitètis épousée par Cyrus, qui aurait été le premier à penser se venger en attaquant Amasis); Lloyd 1983: 286 et 340 (admet la possibilité d'un mariage); Atkinson 1956 (propagande perse née à l'époque de Cambyse); Radet 1909 (juge que les récits anciens témoignent d'une soumission formelle et lointaine du pharaon à Cyrus); il paraît clair en même temps que ces légendes ont été créées sur un contexte proche-oriental (Zaccagnini 1983 replace les épisodes narrés par Hérodote dans la longue durée); la crainte d'Amasis devant la puissance des Perses n'aurait rien pour étonner; l'envoi d'un médecin égyptien à la cour du Grand Roi n'est pas en lui-même invraisemblable: d'une part, la réputation des médecins égyptiens est avérée depuis longtemps dans toutes les cours du Moyen-Orient; d'autre part, l'histoire de cet oculiste égyptien («arraché à sa femme et à ses enfants ») s'insère dans une longue série de « dons diplomatiques » de cette nature entre l'Égypte et la Babylonie (cf. Zaccagnini 1983: 250-256); le «don» en question paraît illustrer le caractère inégal de la relation établie entre Cyrus et Amasis; il en est de même de l'envoi d'une princesse égyptienne, requête à laquelle ne souscrit Amasis que parce que «la puissance des Perses l'inquiétait et qu'il avait peur» (III, 1): dans d'autres cas analogues connus dans l'histoire de l'Égypte, c'étaient des princesses étrangères qui venaient prendre époux en Égypte. Par ailleurs, que « le génie ailé » de Pasargades porte la couronne égyptienne et soit marqué d'influences phéniciennes n'impose pas de considérer que Cyrus est bien le conquérant de l'Égypte: ce caractère témoigne simplement de l'intensité d'échanges culturels, qui remontent à une époque antérieure aux Achéménides (Nylander, dans une intervention à la suite de Donadoni 1983 (pp. 41-43), estime que, ce faisant, Cyrus a signifié symboliquement sa revendication « de la domination mondiale, des quatre coins du monde, vieil héritage des rois assyro-babyloniens »); sur Cyrus et

l'Égypte, voir maintenant la bonne mise au point de Tuplin 1991a: 256-259.

VII. De Cyrus à Cambyse

Dernière campagne et mort de Cyrus: Francfort 1985 (qui juge qu'il s'agit de la première et seule expédition de Cyrus dans ces régions); sur les différentes versions orales de la mort de Cyrus, cf. Sancisi-Weerdenburg 1985; « apanage » de Bardiya: Briant 1984b: 75-76 et 1985b: 55-56; l'étendue de ce gouvernement est décrite diversement par Xénophon (*Cyr.* VIII, 7.11: « satrape des Mèdes, des Arméniens et des Cadusiens ») et par Ctésias *(Persika* § 8: Bactres et territoire des Choramniens, des Parthes et des Carmaniens »); l'une et l'autre traditions posent des problèmes d'interprétation (on ne voit pas comment Bardiya aurait pu contrôler à la fois la Bactriane et la Carmanie). À lire Ctésias, il apparaît que le centre du pouvoir de Bardiya était situé à Bactres. Il est possible que dès cette date, le satrape de Bactres avait des responsabilités stratégiques particulières depuis le Syr Darya jusqu'à l'Hindu-Kuch (Briant 1984b: 71-74). Figure de Cambyse: Hofman-Vorbichler 1989; Brown 1982; Munson 1991; mise au point équilibrée par Lloyd 1988. Auteurs grecs et « décadence perse»: Briant 1989a, et Sancisi-Weerdenburg 1987a-b.

VIII. La campagne d'Égypte (525-522)

- *L'Égypte d'Amasis*: conquête de Chypre par Amasis: en 539 selon Wallinga 1987: 60; l'Égypte sous les Saïtes: Llyod 1983; Naucratis et mercenaires grecs et cariens en Égypte: Austin 1970; cf. également Masson-Yoyotte 1988 et Ampolo-Bresciani 1988; sur les fouilles américaines de Naucratis, cf. Coulton-Leonnard 1981, avec les très importantes remarques de Yoyotte 1993: 634-444; commerce de vin grec en Égypte saïte: cf. Quaegebeur 1990: 259-271; douanes saïtes: Posener 1947; rôle de Polycrate et relations avec Amasis: Labarbe 1984; Wallinga 1987: 60-62 et 1991; König 1990; Vilatte 1990; sur son monnayage en rapport avec les événements historiques, cf. Barron 1960: 35-39; réorganisation de la flotte de guerre sous Néchao II: Perdu 1986: 33; Chevereau 1985: 319-322; Lloyd 1972; Wallinga 1987: 55-66; Darnell 1992.
- *La conquête de la vallée du Nil*: Cambyse créateur de la marine royale perse: Wallinga 1984, 1987 et 1993: 118-129; Cambyse, le

roi des Arabes et Gaza: Briant 1982b: 163-165; l'importance vitale d'une flotte pour s'emparer de Memphis et de l'Égypte est bien mise en lumière par le récit de Thucydide sur l'expédition athénienne (I, 104.2; 109.4; 110.1-4). Memphis: *LdÄ* IV (1980), s.v. « Memphis »; ses liaisons directes avec la mer: Goyon 1971 et 1974: 136-145. On notera par ailleurs que, dans un récit d'une rare confusion, Ctésias (*Persika* §9) affirme que la campagne d'Égypte fut conduite par Bagapatès qui réussit à vaincre le pharaon Amyrtée (sic), «grâce à l'eunuque Combaphis, puissant ministre du roi des Égyptiens, qui livra les ponts et trahit tous les intérêts de l'Égypte pour en devenir le gouverneur»: on a pu supposer que sous la légende de Combaphis se cacherait une référence à la trahison d'Udjahorresnet; mais le rapprochement reste suspect (Posener 1936: 164-165; cf. Posener 1986); peut-être doit-on plutôt y voir une réminiscence romancée de l'épisode de Phanès (Schwartz 1949: 72). Cambyse et Cyrène: Mitchell 1966 (le projet de Cambyse contre Carthage (Hérodote III, 19) a été mis en doute par plusieurs historiens, à bon droit à mon avis). Précédents saïtes des campagnes de Cambyse vers le sud: expédition de Psammétique vers le Fayum et la Libye: Perdu 1986: 23-37; d'Amasis vers la Nubie en 529-528: Zauzich 1983: 423-425; Cambyse et la Nubie: Desanges 1978: 229-233; voir également Tuplin 1991a: 261-264 et Morkot 1991 en particulier pp. 327 (très prudent: «The fall of Egypt to Persian rule may have led the Kushite kings to attempt an expansion into Lower Nubia. Beyond this, we can say little at present »); l'article de Levrero 1992 n'apporte rien de neuf; sur l'expédition de Cambyse contre Ammon, on verra également les textes et commentaires de Leclant 1930: 210-218, selon lequel (p. 215), Cambyse avait le projet « [d']occuper la position stratégique des oasis de l'Ouest, boulevard extérieur de l'Égypte et porte du continent africain». Sur les fouilles menées à Dorginarti et les implications historiques que l'on peut en tirer, voir essentiellement Heidorn 1991 et 1992 (je remercie vivement l'auteur de m'avoir communiqué une copie de son PhD.); on trouvera là une mise au point sur la politique saïte (pp. 123-132) et sur la campagne de Cambyse (pp. 132-134); tout en restant prudente sur la fonction «achéménide» de la forteresse, l'auteur conclut nettement: «There is little doubt that the Level II on

Dorginarti remained active into the fifth Century» (p. 146); elle juge également que les ordres devaient provenir d'Éléphantine. La plupart des documents (relativement peu explicites néanmoins; *P Loeb* 1) venant du règne de Darius (Kush dans les listes royales), on doit également supposer que les premiers essais de Cambyse furent poursuivis par Darius.

IX. Cambyse et les traditions égyptiennes

- *« Folie » de Cambyse:* chez Diodore, « Osymandyas » n'est autre que la représentation mythique de Ramsès II (Drews 1973: 123-125); déportations de statues: cf. les remarques de Morschauser 1988: 216-219 et Devauchelle 1995; rites funéraires de l'Apis: Posener 1936: 30-47; Vercoutter 1962; «désordre» » lié à l'invasion perse: à Saïs: Posener 1936: 167-169; à Éléphantine: *DAE* n° 102, lignes 12-13 (Briant 1988a: 146-147); Lüddeckens 1971. Butin fait en Égypte par les soldats de Cambyse: cf. le texte traduit et commenté par Dandamaev 1984b: 107-108, et voir Tuplin 1991a: 260-261; inhumation par Cambyse de l'Apis mort en 524: Posener 1936: 30-36; 171-175; selon Polyen (VII, 11.7), à son arrivée en Égypte, Darius manifesta une grande révérence pour un Apis: Atkinson (1956: 170-171) juge que l'épisode se réfère en réalité à Cambyse; voir mise au point de Tuplin 1991a: 265-266, qui met bien en valeur les difficultés chronologiques du texte de Polyen; sceau égyptien de Cambyse: Hodjache-Berlev 1977.
- *Udjahorresnet et Cambyse:* inscriptions d'Udjahorresnet: Posener 1936: 1-29 (édition et traduction commentées: 164-171); traduction française seule dans Lalouette 1984: 187-191; commentaires historiques: Lloyd 1982 et Briant 1988a: 158-166; propagande perse: Atkinson 1956; *damnatio memoriae* d'Amasis : Meulenaere 1938 (doutes de Tuplin 1991a: 257-258); «culte» rendu à Udjahorresnet cent soixante dix ans plus tard à Memphis: Bresciani 1985a; sur sa tombe (retrouvée récemment), cf. Verner 1989 et Bares 1992.
- *Ralliements et résistances:* les rois perses et les «dynastes» égyptiens révoltés: Briant 1988a: 149-150; stèles de donations: Meeks 1979; sur leur disparition à partir de 525, voir *ibid.:* 655: l'auteur remarque qu'elles sont connues à nouveau sous Darius Ier;

leur «disparition» en 525 n'est donc peut-être que le reflet mécanique des lacunes documentaires : quoi qu'il en soit, dans sa composition actuelle, le *corpus* semble indiquer une volonté des Grands Rois de contrôler et de limiter la puissance économique et financière des sanctuaires égyptiens; « décret de Cambyse» : Spiegelberg 1914: 32-33; Bresciani 1989: 31-32; Bresciani (1983) considère que les trois temples cités ne sont pas les seuls à avoir été exemptés; le texte cite simplement trois temples de la région de Memphis; dans ces conditions, l'ampleur de la mesure royale devrait être réévaluée à la baisse; pression fiscale sous Cambyse: Wallinga 1984; nomination d'Aryandès: Hérodote IV, 166; partant d'un texte publié par Strassmaier *(Camb.* 344), Ebeling, *RLA* I: 454C § 36 juge qu'on possède dès cette époque mention d'un «gouverneur d'Égypte» qui, en outre, porte un nom typiquement babylonien; mais, comme me l'ont indiqué F. Joannès et A. Kuhrt (communications personnelles), il s'agit là d'une mauvaise lecture (cf. maintenant Kuhrt 1992): il est effectivement question d'un gouverneur (d'Égypte?), mais son nom n'est pas indiqué (sur ce point du moins, la position de Stolper [message du 31 mai 1993] rejoint l'opinion de Kuhrt et celle de Joannès]. Les circonstances de la mort de Cambyse ont donné lieu à une double hypothèse: suicide ou mort naturelle; il est clair que le texte d'Hérodote retransmet une série de motifs, comme celui de la blessure à la cuisse (cf. Sancisi-Weerdenburg 1985:467); mais l'examen de la terminologie utilisée par Darius à Behistoun et du texte d'Hérodote a tranché en faveur de la seconde interprétation: Walser 1983 (et Bresciani 1981b sur l'allusion à l'événement sur le texte (peu clair) porté au verso de la *Chronique démotique*, ainsi que la remarque de Malbran-Labat 1994: 109, n. 103 sur l'analyse formelle du passage correspondant de DB bab. § 10).

[On trouvera dans Devauchelle 1995:74-75 [également Bresciani 1996] une traduction française du texte figurant au verso de la *Chronique démotique* – dont le « décret de Cambyse». Par ailleurs, à partir d'observations d'ordre chronologique (dates portées sur les stèles des Apis, modalités de succession d'un Apis à l'autre), l'auteur remarque (cf. également *Id.* 1994b: 102-103) qu'il doit subsister des doutes sur la thèse maintenant traditionnelle (que j'ai reprise dans le texte) lavant Cambyse de toute accusation: « On ne peut cependant pas

exclure définitivement l'hypothèse du meurtre d'un Apis "jeune" devant succéder à l'Apis mort en l'an 5 – sans doute avant son intronisation, ce qui expliquerait le fait que son souvenir ait été effacé –, mais cela reste sujet à caution» (p. 70). Partant des mêmes prémisses, Depuydt 1995a vient indépendamment d'aboutir à la même conclusion, sous une forme encore plus nette; selon lui, il n'y a nulle contradiction entre Hérodote et la documentation archéologique; le meurtre d'un jeune Apis reste donc parfaitement envisageable: «In light of the évidence, I would personally rather believe that Cambyses is to be presumed guilty until proven innocent» (p.126). Dans cette hypothèse, concernant les ralliements au conquérant perse, je regrette d'autant moins d'avoir été nuancé et d'avoir suggéré que les mesures fiscales prises par Cambyse répondaient peut-être à l'opposition de certains sanctuaires, et non l'inverse: si le «meurtre» du jeune Apis est admis – quel que soit le schéma narratif impliqué par une telle expression – on peut sans doute penser à la même chaîne de causalités: résistances égyptiennes suivies de représailles de Cambyse; on en reviendrait alors à une autre situation politico-religieuse bien connue tout au long de l'histoire achéménide: châtiments drastiques contre des peuples et des sanctuaires coupables de résistance et de rébellion, c'est-à-dire une situation exactement inverse de celle que l'on reconstitue généralement à partir des déclarations d'Udjahorresnet; il est vrai que tous les sanctuaires et leurs autorités n'ont pas nécessairement réagi de la même façon à la conquête perse. Ce qui veut dire aussi que cette interprétation n'évacue pas complètement la précédente fondée *aussi* sur un document officiel irréfutable qu'est la stèle de l'Apis inhumé en l'an 6 de Cambyse (mais là-dessus voir réserves de Devauchelle 1995:70 et n.15); il faut (faudrait) plutôt penser à deux étapes ou deux faces de la politique royale définies et mises en œuvre soit synchroniquement (d'un sanctuaire à l'autre: e.g. Memphis vs. Saïs), soit successivement (la politique symbolisée par la stèle et par les inscriptions d'Udjahorresnet succédant à une période de répression). Bien que l'un et l'autre auteurs soulignent qu'il subsiste des doutes (le processus de «mise à mort» n'est évidemment explicité que chez Hérodote), il conviendrait donc de modifier mon texte, pour faire part des débats renouvelés sur un dossier qui paraissait unanimement clos (l'analyse historiographique de Depuydt est tout à fait intéressante); il faut désormais (pour le moins!) éviter de parler de «conclusion imparable»! Je remarque enfin qu'une telle interprétation ne manquera pas d'alimenter la contre-attaque réactivée récemment par W.K. Pritchett contre Fehling 1989 et plus généralement contre tous ceux (Kimball

Armayor, S. West etc.) que Pritchett désigne sous l'appellation (collective et un peu trompeuse) de: *The liar school of Herodotus* (Amsterdam, 1993).]

CHAPITRE II

LA CONQUÊTE ET L'APRÈS-CONQUÊTE: UN BILAN INTERMÉDIAIRE

I. De Cyrus à Darius

Cyrus et le golfe Persique: on a découvert un palais achéménide – de structure proche du palais résidentiel de Pasargades – à Borazdjan, situé à environ 70km au N-E du port de Bushir, sur la route entre la Perse intérieure et la côte iranienne du golfe Persique; il s'agit sans doute d'une résidence (inachevée) datant du règne de Cyrus le Grand (cf. Sarfaraz 1971; Stronach 1978: 293-294; Boucharlat-Salles 1981: 66-70). Inscriptions de Pasargades: textes dans Kent 1953: 116 et, plus complètement, dans Lecoq 1974a: 53-63 et dans Stronach 1978: 97-103; 136-137. Je n'entends pas m'aventurer dans une discussion qui dépasse mes compétences épigraphico-linguistiques; d'innombrables articles ont été écrits sur le §70 de Behistoun, pour déterminer si Darius est le créateur de la transcription du vieux-perse en écriture cunéiforme (on trouvera dans Lecoq 1974a un historique de la discussion; voir en dernier lieu Herrenschmidt 1989b et Malbran-Labat 1992b); je me range aux conclusions de Stronach 1990, pour des raisons qui tiennent essentiellement au sens que je donne au terme «achéménide» (cf. ci-dessous p. 123). Ghirshman 1965 a développé la thèse d'une *damnatio memoriae* infligée intentionnellement par Darius à Cyrus; mais de nombreux documents rendent clair que cette thèse n'est pas tenable: cf. Root 1979: 55, 62, 92[147], 297-299 (cf. ci-dessous, p. 930). Deux remarques complémentaires: 1) dans un article récent, Cl. Herrenschmidt (1989b) juge que l'inscription en vieux-perse à Behistoun a été faite à partir d'une première rédaction, elle-même fondée sur des Annales royales, analogues aux *basilikai diphterai*, qui (selon Diodore) auraient été utilisées ou consultées par Ctésias: mais, pour des raisons déjà exposés ailleurs (*RTP* 497), je ne crois pas à l'existence de telles Annales (cf. également Sancisi-Weerdenburg 1987a: 38-39); à cette époque comme ultérieurement, les archives attestées sont de type administratif (cf. Ezra 6.1), et non le souvenir écrit des faits et gestes des Grands Rois; 2) plusieurs

auteurs grecs de l'entourage d'Alexandre prétendaient avoir copié sur le tombeau de Cyrus des inscriptions, dont certaines auraient même été rédigées en grec! Mais – malgré Heinrichs 1987 – on ne doit accorder aucune valeur à ce genre de témoignages, qui doivent rester en dehors de la discussion sur les inscriptions réellement retrouvées dans la capitale de Cyrus (cf. *RTP* 389-390 et, en dernier lieu, Schmitt 1988).

II. Satrapes et satrapies

- *Satrapes de Cyrus et de Cambyse*: voir la mise au point récente de Petit 1990: 13-97 (j'indiquerai, chemin faisant, quelques désaccords); également Lehmann-Haupt 1921. Xénophon *(Cyr.* VIII, 6.7) donne une liste des satrapes qu'aurait nommés Cyrus: « Mégabyze en Arabie, Artabatas en Cappadoce, Artacamas en Grande-Phrygie, Chrysantas en Lydie et Ionie, Adousios en Carie»; mais pour de nombreuses raisons, ce témoignage est sans valeur pour l'historien: cf. Leuze 1935: 5-10. Selon Petit (1990: 41-42;182), il n'existe pas de satrapie de Daskyleion à l'époque de Mithrobatès; mais les arguments avancés sont contestables. Satrapie de Gubaru : Stolper 1989b; liens avec la Médie: *ibid.* 302. Subdivisions satrapiques: cf. Tuplin 1987b 122; voir également Stolper 1989b: 298 à propos de la Babylonie et de la Transeuphratène. Cilicie avant la conquête perse: Albright 1950, Houwink Ten Cate 1967: 17-30 et surtout Bing 1969; plus récemment Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1987: 372-377 et Beaulieu 1989a: 22, 117, 127 (campagnes de Nabonide); Erzen (1940:98) suppose que les bases militaires connues à la fin du VIe siècle remontent à l'époque de Cyrus, mais la preuve documentaire manque: nous ne disposons d'aucune information sur le contrôle territorial exercé par le *syennésis,* ni sur les rapports établis entre les Perses et les cités de la côte cilicienne (sur celles-ci, cf. Bing 1971); on remarquera que, dans la flotte de Cambyse, ne figure aucun détachement cilicien, contrairement à ce que l'on connaît à l'époque de Darius et de Xerxès; sur l'importance (attestée ultérieurement) de la côte cilicienne dans le dispositif militaire achéménide, cf. pp. 514-516. Lycie: selon Treuber (1887: 98), il n'y avait aucune occupation perse à cette époque, mais les preuves

restent fragiles; depuis longtemps, on juge généralement que la dynastie connue à Xanthos à partir des années 480 est issue d'une union entre une femme lycienne et le général de Cyrus, le Mède Harpage (Bryce 1982: 331-332), en raison surtout de la référence à un Harpagos dans l'ascendance d'un dynaste xanthien au début du IVe s. (cf. Bousquet 1975 et 1992); selon Bryce (1983: 33-34; 1986: 100-101), il est très probable même que cette dynastie xanthienne a été installée par les Perses, qui pouvaient ainsi contrôler le pays sans recourir à l'administration directe; les origines «irano-lyciennes» de la dynastie xanthienne sont soulignées avec force par Shahbazi (1975: 32-46), qui se fonde surtout sur une analyse d'un monument plus tardif, daté des années 480-470, appelé traditionnellement le monument des Harpyies, sur lequel les influences perses sont indéniables (cf. déjà Tristch 1942; ci-dessous, pp. 520-521); je note cependant que l'hypothèse de la descendance du Mède Harpage est révoquée en doute par A.G. Keen (1992b: 58) qui juge, d'une part, que la dynastie xanthienne a été installée par les Perses et que, sous Cambyse, on assiste à un changement de dynaste, au profit de Kheziga (Kossikas?). Carie: Hornblower 1982: 2-21.

- *Fonctions du satrape:* appellations du «satrape» dans différentes langues de l'Empire: Schmitt 1976a; en démotique: Smith 1988; pour le grec, voir également Tuplin 1987b: 114 et n. 22 (en grec, le terme est fréquemment utilisé uniquement pour désigner un haut personnage, de noble origine: *e.g* Polyen VII, 4; Strabon XV, 3.18; Élien *VH* XII, 1 etc.); en accadien, le terme *pihātu* (comme le grec *satrapēs)* ne renvoie pas nécessairement au satrape proprement dit (Stolper 1987: 398-399; 1989b: 291; également Petit 1988b et 1990: 15-20); quant à la transcription *ahšadrapānu*, elle peut tout aussi bien qualifier un officier subordonné (Stolper 1985a: 58; 1987: 396; cf. Dandamaer 1992b); *bandaka:* cf. Herrenschmidt *EncIr* III (1988), *s. v.* et ci-dessous pp. 335-337. Forces militaires des satrapes: selon Tacite *(Annales* III, 63), le sanctuaire de Diane Persique [Anahita] à Hiérocésarée [Lydie] remontait à l'époque de Cyrus; or, d'une manière générale, l'installation de sanctuaires dédiées à des divinités perses (ou d'origine perse) va de pair avec la fondation d'établissements perses *(RTP* 457-462); sur les garnisons,

voir surtout l'impressionnant rassemblement de la documentation par Tuplin 1987c; garnison de Babylone: Xénophon, *Cyr.* VII, 5.33-34; «commandant de citadelle» à Babylone (sous Darius): Joannès 1982: 24-25; garnisons égyptiennes: à Éléphantine: Grelot 1972: 33-43; à Memphis: Hérodote III, 91; cf. Segal 1983; autres garnisons égyptiennes: Tuplin 1987c: 185-186; sur le site de Migdol, voir les résultats des prospections et fouilles par Oren 1985; Tabalos à Sardes: Hérodote I, 153-154; citadelle de Sardes: Mierse dans Hanfmann 1983: 46-47; textes rassemblés par Pedley 1972; garnisons d'Asie Mineure: Xénophon, *Cyr.* VII, 4.1-11; cf. *RTP:* 176-188 ; sur la citadelle de Kapišakniš, où Vivna remporta une victoire sur Vayhazdta, voir Bernard 1974 (Kapisa serait la citadelle de la capitale de l'Arachosie, Arachôtoi); garnisons sur l'Iaxartes: *RTP* 244-245; Francfort 1988: 171; en Bactriane septentrionale: Gardin 1995. Sur les rapports satrapes/phrourarques, cf. les remarques de Tuplin 1987c: 168-171; 228-231; on reviendra plus complètement sur ce point ultérieurement (pp. 351-355). Secrétaires satrapiques: dans la satrapie de Babylonie (sous Darius), voir Stolper 1989b: 298-303; échange de correspondance entre Gubru et un officier en Médie: Stolper 1989b:302.

III. Tributs et dons

- *Revenus et administration financière*: sur les trésors des rois vaincus: Astyage: p. 43; Crésus: Hérodote I, 153-154; cf. Xénophon, *Cyr.* VII, 4.12-13 (inventaire), VII, 5.57 (livraison du trésor de Sardes); Cambyse en Égypte: pp. 47-48; trésor de Babylone: *Ezra* 1.7. On a retrouvé dans la trésorerie de Persépolis différents objets votifs originaires de pays mésopotamiens (Schmidt 1957:57-65); on peut supposer qu'il s'agit de produits de butin emporté par les conquérants. Mithradta: ses fonctions correspondent certainement à celles de Bagasar, qui fut très probablement son successeur à l'époque de Darius (Dandamaev 1969c); selon Petit (1990: 41), «Oroitès gère librement les finances des territoires dont il a la charge»; mais le texte amené à l'appui (Diodore X, 16.4) ne dit rien de cela. Trésoreries, tributs et dons: cf. *RTP* 202-206; exemption des Ariaspes: Wiesehöfer 1989:187.
- *Peuples tributaires et peuples donateurs:* le passage d'Hérodote sur

dons/tributs a depuis longtemps suscité la perplexité et la perspicacité des commentateurs; voir commentaires récents dans Tuplin 1987b: 140; Dandamaev 1989b:177-178; Sancisi-Weerdenburg 1989b: 129-130; Wiesehöfer 1989:186; également les analyses pertinentes d'Eph'al 1982: 207-208; la discussion est reprise ci-dessous pp.406-410; exemptions: Wiesehöfer 1989; précédents proche-orientaux: Zaccagnini 1989: 195-198; Liverani 1979 (difficultés de rendre la réalité multiforme de la terminologie égyptienne); également Descat 1989a: 83; rapprochements entre tribut achéménide et tribut athénien: Balcer 1989b; Wallinga 1989b et les remarques de Kuhrt 1989a: 218.

- *De Cyrus à Darius: kapēlos:* Wallinga 1984: 411 et Descat 1989a: 80-81 (mais voir maintenant Descat 1994); pression fiscale sous Cambyse: Wallinga 1984 et 1987.
- *Tribut et monnaie*: le rôle des satrapes sous Cyrus et Cambyse est induit de la présentation de Polyen (VII, 11.3); problème des créséides: Picard 1980: 66; Price 1989; Descat 1989; Stronach 1989; Carradice 1987; Alram 1993:23-24, Le Rider 1994b, Descat 1994:164-166. Selon Wallinga (1984:412-413), Cambyse procéda à la monétarisation du tribut, mais je ne vois pas exactement sur quoi se fonde l'auteur.

IV. Continuités et adaptations: le cas de la Babylonie

- *Changements et intégration*: gouvernement de la Babylonie au début du règne de Cyrus, et titulature de Cambyse: San Nicolo 1941: 21-22; 51-64; Petschow 1988; également Kuhrt 1988b, Joannès 1990a: 176-177, Peat 1989, et Graziani 1983, 1989; Petit (1990: 54-55) juge au contraire que Gubru devint satrape dès la conquête de Babylone en 539, mais la documentation utilisée est incomplète: voir Stolper 1989b; sur les rapports entre Nabonide et son fils, cf. Beaulieu 1989a: 185-197. Archives babyloniennes: archives privées: cf. Joannès 1989 (p. 121); archives des temples: Joannès 1982. Références à des réglementations de l'époque néobabylonienne: Durand-Joannès 1989; Beaulieu 1989b (cf. 1989a: 111-127); Dandamaev 1984b: 500-501, et maintenant de manière plus complète, Frame 1991; maintien d'administrateurs babyloniens après la conquête perse: voir surtout San Nicolo 1941;

scribe de Sippar: Dandamaev, *Orientalia* 55/4 (1986): 466; Širikti-Ninurta à Nippur: Joannès 1982: 3; cf. Stolper 1988b: 129. *Charte des Artisans:* Weisberg 1967 (cf. pp. 48-49, mais le contexte politique retracé par l'auteur suscite quelques réserves). Activités des Egibi: Bogaert 1968; à Ecbatane et en Iran: Stolper 1990c; à Matezzis: Zadok 1976: 67-78 et Stolper 1984a: 306-308 [mais, sur l'identité du roi, cf. maintenant Zawadski 1995a: Bardiya et non Vahyazdāta]; Dandamaev 1972b: 259, cite un document de 538 *(Camb.* 143) qui, d'après lui, indique qu'Itti-Marduk-baltu a acheté une esclave en Élam, esclave qu'il a revendue à Opis sur le Tigre; mais cette interprétation est fondée sur une lecture qui a été remise en cause par Greenfield 1991: 183: le poignet de l'esclave en question porte une inscription «en akkadien et en araméen» (et non élamite, comme le maintient Dandamaev 1984b: 230-231).

- *Terres des temples et administration royale:* terres et cultures de l'Eanna: Cocquerillat 1968: 14-36, Joannès 1982:115-260, Frame 1991; administration du temple et de ses biens: San Nicolo 1941: 24 *(qpu),* 26 *(šatammu),* 29-30 («principal [commissaire] du roi...»); sur les rapports hiérarchiques entre le principal du roi et le *šatammu,* voir Saggs 1959, Joannès 1982:131-136, Garelli 1974:159-161 et, plus récemment, Frame 1991: 69-79 ; rôle des *mr ban* et de l'assemblée *(puru):* Dandamaev 1981. Ferme Générale: Cocquerillat 1968; Joannès 1982: 126 *sqq.* (citation, p. 126); également Van Driel *JEOL* 30 (1987-88): 61-64; politique de Nabonide: Kuhrt 1990c: 146-150, Frame 1991. Sur tous ces problèmes, il convient maintenant de se reporter à MacGinnis 1994 et surtout 1995, consacré à l'administration du sanctuaire de l'Ebabbara de Sippar pendant cette même période.
- *Les obligations fiscales des temples babyloniens:* voir surtout Dandamaev 1966; également *id.* 1984a, et Tuplin 1987b: 150-151; problèmes de la dîme: cf. Dandamaev 1967 et Giovinazzo 1989a; livraisons au palais: San Nicolo 1949; Dandamaev 1984a, 1989b: 363 (texte traduit) et en dernier lieu 1992b: 119-122; mais MacGinnis 1994 et 1995: 185-186 montre assez clairement que sous Darius encore, l'administration royale fait des offrandes importantes aux temples babyloniens. Archers des postes de guet: Joannès 1982: 179-191; corvées: Joannès 1989a: 157-159 (temple);

Dandamaev 1984b: 250-251 et 315-326 (particuliers); travaux de creusement et d'entretien des canaux: Joannès 1982: 193-201.

- *La justice* de *Gubāru:* lettre de Gubru à Ardya: Cocquerillat 1968: 73; ordre de Gubru relatif au creusement des canaux: *ibid.:* 100; cf. également Giovinazzo 1983 (nombreux textes traduits), et Dandamaev 1992a: 74-80; intervention de Gubru entre l'Eanna et Uruk: Saggs 1959: 35 et Dandamaev 1984b: 518-519 (texte traduit); affaire de Gimillu: San Nicolo 1933a; Olmstead 1948: 72-73; Cocquerillat 1968: 102-103; Dandamaev 1984b: 533-537. On notera qu'un «canal de Gubâru» est connu par une tablette de l'époque de Cambyse et une autre datée de Xerxès: Joannès 1982: 325-326; faut-il rapprocher du passage où Pline (VI, 30.120) mentionne le «préfet» Gobarès, auquel il attribue de grands travaux hydrauliques en Babylonie? Ou ce Gobarès n'est-il pas le Gubru connu dans une situation administrative comparable à l'époque de Darius II? Cf. chapitre XVI, 10, *Notes documentaires.*
- *Le régime des terres*: en général: Dandamev 1967; paradis babyloniens: Dandamaev 1984a; domaines de Gubru: texte traduit dans Dandamaev 1979: 101-102, mais peut-être s'agit-il en réalité de terres allouées à des communautés installées en Babylonie (Van Driel 1989: 205-206); le canal de Gubru est connu par des textes postérieurs (Joannès 1982: 326); autres domaines d'Iraniens près de Nippur: Zadok 1977: 93; origines et développement du système du *atru* sous Cyrus et Cambyse, voir mises au point et discussions dans Dandamaev 1967, 1983 et 1989a: 147-151; Kuhrt 1988b: 128-129; Stolper 1989c; Van Driel 1989: 205-208; Zaccagnini 1989: 203-208 (antécédents; sur ce point, cf. également Stolper 1985a: 98, n.113 et 71, n. 6); terres de Nippur: Stolper 1988b: 140-141; reprenant une interprétation déjà présentée en 1967, Dandamaev a récemment réaffirmé (1989b: 150) que le système des *atru* a commencé de se fissurer dès les règnes de Cambyse et de Darius; mais c'est là une interprétation qui n'a pour elle ni le poids documentaire ni la vraisemblance argumentaire: voir là-dessus les réflexions de Stolper 1989c (en part. pp. 150-152) et ci-dessous, pp. 615-617; *bit qašti* dans la version babylonienne de Behistoun: ci-dessous, p.116.

V. De Bactres à Sardes

- *Entité politique bactrienne et pouvoir achéménide:* sur l'impact perse en Asie centrale, cf. état de la question et discussions dans Briant 1984b et, depuis lors, réaffirmation de la position des archéologues dans Gardin 1986 et dans Lyonnet 1990, 1994; cf. également Vogelsang 1992; la discussion sera reprise ultérieurement: chapitre XVI, 15.
- *Pouvoir central et polycentrisme culturel:* Briant 1987c et 1988a; araméen d'empire: *e.g* Delaunay 1985; marine de Cambyse: Wallinga 1984 et 1993; héritages moyen-orientaux et planification achéménide à Pasargades et à Persépolis: cf. surtout Nylander 1970 et Root 1979; également Nylander 1991 (diffusion du « toothed chisel » sur les chantiers achéménides) et Stronach 1978: 43 (tombe de Cyrus); jardins de Pasargades: Stronach 1989a.
- *Le texte et l'image*: auteurs grecs et régions du Plateau iranien: Briant 1984b: 63-68.

VI. Perses et populations conquises

- *Conquête militaire et stratégie idéologique*: nombre de Perses: Xénophon *(Cyr.* I, 2.15) affirme que «les Perses sont, dit-on, au nombre de 120000 environ»; mais on ne voit pas sur quoi se fonde une telle évaluation; et s'agit-il uniquement des adultes ou de l'ensemble de la population? (En tout cas, l'évaluation est manifestement très approximative). L'interprétation des données archéologiques a conduit W Sumner (1986:11-12) à évaluer à 43 600 habitants «la population sédentaire de la population achéménide» dans le Frs; sur la démographie (florissante) des grandes familles perses, cf. Briant 1987c : 21-22. La politique religieuse des Achéménides a été mainte fois analysée: Duchesne-Guillemin 1967-68; Gnoli 1974; Dandamaev 1975c; Tozzi 1978a; Briant 1986a, 1987c et 1988a; Firpo 1987; Heinz 1987; on se reportera (ci-dessus) aux développements sur la politique adoptée par Cyrus et par Cambyse, et (ci-dessous) aux analyses replacées dans leurs contextes historiques spécifiques; résistances à la conquête: pp. 70-72; ralliement d'aristocrates lydiens: Myrsos, fils de Gygès: Hérodote III, 122 et V, 121; cf. (à l'époque de Xerxès) le cas de Pythios de Kelainai, fils d'Atys, peut-être un descendant de

Crésus (Hérodote VII, 27); compagnon de Psammétique: Hérodote III, 14 (Briant 1989b: 42).

- *Le personnel politique de Cyrus et de Cambyse*: Babylonie: cf. Kümmel 1979 et Zawadski 1990; cf. également Weisberg *JAOS* 104/4 (1984): 739-743 (c.r. de Kümmel 1979); Perses et Égyptiens en Égypte: Briant 1988a: 160-164; cf. de Meulenaere 1987 et 1989; «Pétition» de Pétéisis: Griffith 1909; Mèdes dans l'Empire: Mazarès et Harpage: Hérodote I, 156 *(Mdos)*, 162 *(genos... Mdos);* Takhmaspada: *DB* II, 82 *(Mada);* Datis, cité également dans une tablette de Persépolis (Lewis 1980), est régulièrement appelé «Datis le Mède» (sans patronymique) par Hérodote (VI, 94, 199 etc.): mais s'agit-il bien d'un ethnique ou simplement d'un surnom (Suidas, s. *v.* parle de Datis *Perss)?* Mariage de Cyrus et d'Amytis, fille d'Astyage et veuve de Spitamas: Ctésias, *Persika* §2, qui la présente à tort (*ibid.* 10) comme la mère de Cambyse et de Bardiya; il affirme également (§ 8) qu'avant sa mort, Cyrus avaient fait satrapes les deux fils de Spitamas et d'Amytis: Spitakès serait « satrape des Derbikes» et Mégabernès, «satrape des Barcaniens», mais cette version (d'origine mède) est extrêmement douteuse: place de la Médie dans les listes royales postérieures: Vogelsang 1986: 131-135 ; la Médie dans le récit de Darius et les problèmes posés, cf. Dandamaev 1989a: 95-99; satrapie de Médie: Stolper 1989a: 302. Dans le cours de son ouvrage, Ctésias donne les noms des favoris royaux, souvent des eunuques (mais voir pp. 285-288): l'eunuque Pétésacas « qui jouissait de toute la confiance de Cyrus» » (*Persika* §§5-6) et, après la mort de Pétésacas, Bagapatès (eunuque lui aussi); celui-ci fit partie des «hommes les plus influents auprès de Cambyse», avec Artasyras, et les eunuques Izabatès, Aspadatès (§9). Tous les anthroponymes sonnent « iranien»; à une seule occasion Ctésias donne l'ethnique, celui d'Artasyras, qualifié d'Hyrcanien (cf. également Élien *VH* VI, 14) : doit-on supposer que, comme l'indique à plusieurs reprises Xénophon dans la *Cyropédie*, les Hyrcaniens tenaient une place spéciale auprès du Grand Roi, et pourquoi? Mais ici comme ailleurs l'analyse des anthroponymes est problématique, car il existe une onomastique iranienne (pour une large part) indifférenciée si bien qu'en l'absence de l'ethnique, il est difficile de cataloguer un Mède,

un Bactrien ou un Perse; et, dans certains textes, la mention même de l'ethnique n'est pas une garantie absolue (cf. Briant 1984b: 89-91). Parmi les Achéménides en service sous Cyrus et Cambyse, peut-être doit-on compter également Pharnakès/Parnaka, principal responsable à Persépolis d'après les tablettes élamites du règne de Darius Ier, personnage qui, selon toute probabilité, est fils d'Arsamès, et donc oncle de Darius (cf. Hallock 1972: 11-14); selon Dandamaev (1972c: 19, n.81), on retrouve ce personnage sur une tablette babylonienne de 528 (*YOS*7, 128), dans la position de subordonné du satrape Gubru (interprétation réaffirmée dans Dandamaev 1992a: 108-109; elle m'a été confirmée par F. Joannès [communication personnelle]).

- *Contacts et acculturations:* anthroponymes à Matezzis: Zadok 1976: 73; concubines babyloniennes: Ctésias § 14 (Smerdis/Bardiya: mais les références chronologiques de Ctésias sont toujours sujettes à caution). Polycrate: cf. Athénée XII, 515e; 540; Vilatte 1990 insiste unilatéralement sur l'aspect grec du pouvoir de Polycrate; voir Briant 1991b: 235, n. 45; sur les paradis: cf. *ibid.* 230-236 avec références; tombe de Sardes et tombe de Tas Kule: Ratté 1992 et Cahill 1988; tombe de Kizilbel: Mellink 1979.

VII. Les lieux du pouvoir

- *Les anciennes résidences royales*: sur la description d'Ecbatane par Hérodote, voir les remarques de Gnoli 1974:118 (les couleurs attesteraient d'une influence babylonienne; ce qui impliquerait qu'Hérodote a lui-même recueilli la tradition auprès d'informateurs babyloniens); Ecbatane résidence royale: cf. les tablettes babyloniennes étudiées par Stolper 1990c (voir aussi Chevalier 1989 sur les résultats d'anciennes prospections, et Brodersen 1991 sur les traditions très tardives relatives à d'hypothétiques constructions de Cyrus à Ecbatane); [sur Ecbatane à l'époque de Cyrus, voir également les réflexions de Tuplin 1994: 253-254]. Résidences royales et paradis en Babylonie: Dandamaev 1984a; point de vue de Xénophon: comparer avec les raisons qu'il donne de la position «centrale» d'Athènes dans *Revenus* I, 3-8 ; sur les conceptions grecques de la «périphérie» dans l'Empire achéménide, cf. Briant 1984a: 64-66; déplacements de la cour achéménide: chap.

v, 4; début des travaux à Suse: Miroschedji 1982 et 1985; place de Suse avant Darius: selon Hérodote (III, 70), Smerdis fut assassiné dans le palais de Suse; mais cette information n'a pas de valeur, car Darius lui-même indique très précisément que le drame se joua en Médie (cf. Briant 1993b).

- *Palais et jardins de Pasargades:* en général, voir surtout la monographie de Stronach 1978; également Treidler 1962 (utile surtout pour la présentation critique des sources textuelles sur la ville); datation du Palais P: points de vue contraires exprimés (avec prudence) respectivement par Stronach 1978: 95-106 (Darius) et par Root 1979: 49-58 (fin du règne de Cyrus); voir également discussion de Farkas 1974: *7 sqq.* D'une manière générale, la date de construction de Pasargades n'est pas située avec certitude à l'intérieur du règne de Cyrus: c'est en raison d'attestations archéologiques de la présence d'artisans lydiens que l'on adopte une date postérieure à 546 (conquête de Sardes): cf. Nylander 1970: 53-70;101-102;126-128; Stronach 1978: 21-23; Alexandre à Pasargades: *RTP* 386-392; jardins de Pasargades: Stronach 1977: 108-112, et 1989a; paradis babyloniens: Dandamaev 1984a.
- *Les débuts de Persépolis*: Tilia 1972: 73-91; Sumner 1986; Stolper 1984a: 306-309; Stronach 1978: 302-304 (Takht-i Rustam); Koch 1990: 25-30. Travailleurs lydiens et grecs à Pasargades: Nylander 1970; sur le processus, cf. Diodore I, 46 (citant les pillages de Cambyse dans les temples égyptiens): «Il emmena avec lui des artistes égyptiens, pour construire les palais royaux si célèbres à Persépolis, à Suse et dans la Médie»; ajoutons que la déportation vers le centre d'artisans spécialisés de pays vaincus est déjà bien attestée à l'époque néo-assyrienne et néobabylonienne (Oded 1979: 54-59; Weidner 1939); système des rations, cf. Arrien, *Anab.* VI, 29.7 (dont les renseignements s'accordent au mieux avec les précisions données par les tablettes de Persépolis: pp.107-108).
- *Société perse et Empire*: populations perses agro-pastorales à l'époque achéménide: Briant 1976, et 1982b: 57-112; tablettes babyloniennes: Zadok 1976: 67-78 [mais sur la datation – Bardiya et non Vahyazdta – voir maintenant Zawadski 1995a]; *tamkāru:* Dandamaev 1971 et 1989b: 219; textes grecs sur l'absence de

marché chez les Perses: Strabon XV, 3.19; Élien *VH* X, 14; Hérodote I, 153; dans un développement consacré à l'éducation des jeunes Perses de l'aristocratie, Xénophon indiquait que les commerçants *(agoraioi)* existaient en Perse, mais que les marchés eux-mêmes étaient «relégués dans un autre endroit, afin que le tumulte ne trouble pas la bonne tenue de ceux que l'on instruit» *(Cyr.* I, 2.3 : cf. également Stolper 1988b: 142-143).

VIII. Royauté et pouvoir

- *Représentations et titulatures royales à Pasargades:* sculptures du Palais P: Nylander 1970: 124-138 (époque de Cyrus); Stronach 1978: 95-97 (vers 510); « Génie ailé»: Barnett 1969; Nylander 1970:126; Mallowan 1972: 1-3; Stronach 1978: 47-50; Root 1979: 47-49 et 300-303; sceau de Cyrus d'Ansan: Miroschedji 1985: 285-287; Stève 1986; Bollweg 1988; Garrison 1992: 3-7; roi d'Anšan : Miroschedji 1985: 296-300; titulature de Bardiya dans la version babylonienne: Schmitt 1980: 110.
- *L'étiquette royale*: la thèse, selon laquelle les privilèges reconnus aux Sept existaient dès l'époque de Cambyse est présentée (*e.g.*) par Dandamaev 1989a: 101-102, mais voir ci-dessous pp. 143-144; bien qu'incomplet, un relief de Pasargades (*fig.* 2) figure sans doute un cortège officiel (cf. Stronach 1978: 66*sqq.*; Root 1979: 51-58), qui pourrait être considéré comme l'indice d'un étiquette de cour à l'époque de Cyrus (s'il doit être daté de Cyrus et non de Darius).
- *D'un roi l'autre*: voir Briant 1991a et ci-dessous, chapitre XIII, 2 et chapitre XVII1.

IX. Le roi et les dieux

- *Religion perse et traditions iraniennes:* interprétation des données archéologiques: cf. Boyce 1982: 50-61; point de vue mesuré chez Boucharlat 1984: 124-126; cf. également Stronach 1984 et 1985a; Zendan-i Sulaiman et « Ka'aba de Zoroastre»: cf. Sancisi-Weerdenburg 1982, ainsi que les remarques de Bernard 1974b: 279-284. Zoroastre dans les textes classiques: Bidez-Cumont 1938 et récemment Kingsley 1995. Composition et datation des livres de l'*Avesta:* Kellens 1988a-b et 1991a-b; notons à ce point l'intérêt d'un sceau-cylindre, daté du IVe siècle, qui porte le nom Zarathustris, et sur lequel est figurée une scène cultuelle typiquement perse: deux

mages sacrifient au Feu (Bordreuil 1986a: 104 et 1992: 152; ci-dessous *fig.28b);* Cyrus et Mithra: Duchesne-Guillemin 1974; Herrenschmidt 1990a (avec précaution); remplacement de Mithra par Ahura-Mazda comme «grand dieu» sous l'effet de la réforme mazdéenne: Kellens 1976b: 127-131; Cyrus dans la continuité zoroastrienne: Boyce 1988.

- *Le tombeau de Cyrus et les usages funéraires perses:* « décharnement» des cadavres et coutumes funéraires: Widengren 1968: 156-158; Grenet 1984: 31-42; cf. également Bernard 1985a: 32, n.1 1 (textes des débuts de l'époque hellénistique) et Jacobs 1992. On notera qu'une inscription gréco-araméenne de Limyra en Lycie, gravée sur la façade d'une tombe rupestre au nom d'Artimas et de sa famille, se réfère à la tombe (en grec *taphos)* sous le terme iranien d'*astôdana* (cf. Lipinski 1975: 162-171); c'est la plus ancienne attestation d'un terme « avestique », qui en principe signifie « réceptacle à ossements, ossuaire»; dans un développement (quelque peu aventureux) sur Artimas et sa famille, Shahbazi 1975:125-134 (suivi par Boyce 1982: 210-211) note, d'une part, que le terme peut également signifier «tombe», d'autre part qu'ici il s'agit d'un ossuaire; il considère que les attestations (tant littéraires qu'archéologiques) d'inhumation renvoientplutôt « à des circonstances exceptionnelles, ainsi lors d'une campagne» (p.126), et il met en exergue le passage d'Hérodote que je cite dans le texte; il se fonde également sur les dimensions des cistes funéraires, qui, selon lui, interdisent de penser qu'Artimas a été inhumé; si cela est (mais, à l'issue d'une visite sur le site, je ne suis pas pleinement convaincu), il conviendrait de renverser sa proposition, et d'admettre que l'exemple d'Artimas est exceptionnel, tant les attestations d'une coutume contraire sont nombreuses et décisives (cf. également Grenet 1984:108, n. 20). Sur les pratiques funéraires, cf. également l'exemple de Cléarque analysé ci-dessous, pp. 250-251; tombe de Suse: de Morgan 1905 (sur la date, voir en dernier lieu Elayi J.-G. 1992a); cimetière de Deve Hüyük, cf. Moorey 1975 et 1980, qui se réfère également à d'autres cimetières d'époque achéménide; à Persépolis: Schmidt 1957: 115-123.
- *Les sacrifices autour du tombeau de Cyrus*: Strabon (XV, 3.17) se réfère également aux sacrifices et aux mages, mais, d'une manière

erronée, il indique que le cheval faisait partie des rations données aux mages; il semble que Pline (VI, 29.116) fait référence à la «petite construction *(oikēma smikron)* » réservée aux mages, sous l'appellation de «Phrasargis, citadelle *(castellum)* », où était situé le tombeau proprement dit; tablettes de Persépolis: cf. Hallock 1969 = PF 336-377 et 2029-2030 (Série E); 741-774 et 2031 (Série K1) sur ces textes, cf. Koch 1977 et 1987a; rations en moutons: à comparer avec ce que reçoit Parnaka, le plus haut administrateur de la région de Persépolis à l'époque de Darius: 2 moutons par jour, ainsi que 90 mesures de vin et 180 mesures de farine (Hallock 1972: 11); sacrifices de chevaux: cf. Widengren 1968 *(index*, p. 419); chevaux arméniens: voir également Xénophon *Anab.* IV, 5.24 et 35 (cheval consacré au Soleil); mages: cf. Benveniste 1938; Clemen 1928; Bickerman-Tadmor 1978; Gnoli 1989; les textes classiques sont rassemblés dans Bidez-Cumont 1938; on reviendra à plusieurs reprises sur les mages dans différents développements (cf. l'index). Tombeau de Cambyse: Ctésias (§ 13) affirme que la dépouille mortelle du roi fut ramenée en Perse; on a supposé depuis longtemps que Cambyse a été inhumé dans le monument (inachevé) situé près de Persépolis et dit Takht-i Rustam, dans la mesure où la ressemblance est grande avec la tombe de Cyrus: cf. Stronach 1978: 302-304 (avec prudence).

X. L'usurpation de Bardiya

- *Bibliographie:* elle est littéralement inflationniste: voir surtout Sancisi-Weerdenburg 1980: 84-110; Dandamaev 1976 et 1989a: 83-113; Wiesehöfer 1978; Balcer 1987 – où l'on trouvera des références complètes à la bibliographie antérieure (sur Bardiya en Babylonie, cf. la publication récente de Graziani 1991, avec les remarques critiques de Jursa 1993). J'éviterai de faire systématiquement état de mes accords et désaccords avec tel ou tel auteur, pour ne pas surcharger excessivement et inutilement la discussion. J'écarte l'explication «mède» de la révolte: alors que Darius le qualifie simplement de «mage » *(DB* I §11), Hérodote (III, 65, 73), à la suite de certains de ses informateurs, affirme que Gaumata/Bardiya est un mage mède, et que Cambyse exhorta les nobles perses « à ne pas tolérer que l'hégémonie passât de nouveau aux Mèdes » (§ 65). Plusieurs auteurs ont néanmoins dénié tout

caractère proprement mède à la révolte (cf. Dandamaev 1976: *133sqq.* et Wiesehöfer 115 *sqq);* remarquons que la thèse de la révolte mède ne prend un sens que si Gaumata est bien ce que dit Darius! Il est vrai, comme le souligne R. Schmitt (1980: 111) que, dans la version babylonienne (§ 10), Gaumata est expressément qualifié de Mède; mais, dans la même version, Bardiya se présente comme « Barziya, le fils de Cyrus, roi de Perse » (Schmitt *ibid.);* étant donné les origines perses de Bardiya, la révolte n'implique certainement pas une volonté de restauration de la puissance mède: Hérodote paraît avoir établi là une confusion avec l'importance de la révolte mède en 522-521, postérieure à la disparition de Gaumata/Bardiya; il a probablement été victime également d'une version orale qui circulait de son temps; sur le problème des «mages mèdes», cf. les interprétations (un peu alambiquées, à mon sens) de Bickermann, dans Bickermann- Tadmor 1978.

• *La réputation de Cambyse:* enterrement de personnes vivantes: il semble qu'il s'agisse d'un rite religieux dans Hérodote VII, 114, puisqu'il y est présenté comme une offrande à un dieu souterrain. [Il est difficile de dire de quelle divinité il s'agit. Xénophon fait état de victimes sacrificielles (animales) égorgées en l'honneur de la Terre *(Cyr.* VIII, 3.24); le culte en l'honneur de la Terre est mentionné également par Hérodote (I, 131) et par Strabon (XV, 3.13): mais il ne semble pas s'agir là d'une allusion directe au monde souterrain. Plusieurs auteurs grecs (Aristote, Plutarque) identifient leur Hadès à Ahriman. Dans les *G*āt*h*ā, Ahra Mainyu s'oppose en tout à Ormazd (Ahura-Mazda); il est menteur *(drugvant)* alors d'Ahura-Mazda est un maître de vérité; il symbolise les ténèbres et le mal, alors que le second s'épanouit dans la lumière et le bien. C'est en raison de leurs spécificités reconnues que, chez Plutarque, les rois invoquent Oromazès [Ahura-Mazda] (*Art*. 29.12 ; *Alex.* 30.5) ou Areimanios *(Thém.* 28.6). Contre l'opinion de Boyce (1982: 157), qui juge qu'Hérodote VII, 114 fait allusion à Yama, «roi des morts», Gnoli (1980:151; n.164) estime qu'il s'agit d'Areimanios (à la suite de Bidez-Cumont 1938 I: 59, n. 3. Sur les divinités infernales, voir également Bivar (1975a: 60-63) qui propose de considérer que le motif du lion et sa proie (taureau, cerf)-présent à Persépolis et très répandu sur les cachets et monnaies – symbolise les dieux de la

mort dans différentes cultures: mais, la démonstration n'emporte pas pleinement la conviction); sur Ahriman dans les sources classiques et les textes iraniens, cf. Rapp 1865: 77-89; Duchesne-Guillemin 1953)]. Quoi qu'il en soit, on ne doit pas s'empresser de conclure que les sacrifices humains – connus également chez les Scythes lors des funérailles royales (IV, 71-72) - étaient réguliers chez les Perses pour des motifs exclusivement religieux: Amestris fait enterrer vif le médecin Apollonidès (Ctésias §42); Parysatis fait subir le même traitement à plusieurs membres de la famille de Teritouchmès, fils d'Hydarnès (§ 45). Dans ces deux cas, il s'agit manifestement de supplices: c'est sans doute le cas aussi dans l'épisode d'Hérodote à propos de Cambyse en Égypte (III, 35).

- *Smerdis, Tanyoxarkès, Mergis, Mardos:* le nom de Tanyoxarkès (Ctésias) renvoie aux qualités physiques et guerrières de son détenteur (Wiesehöfer 1978: 47; Dandamaev 1989a: 85, n. 5).
- *Cambyse et Bardiya:* outre Hérodote, voir Ctésias *(Persika* §12): « Cambyse offre un sacrifice, mais, des victimes égorgées, le sang ne coule pas; il s'inquiète. Voici que Roxane lui donne un enfant sans tête; il s'inquiète davantage. Les mages lui donnent le sens des prodiges; il ne laissera pas de successeur pour son trône»; femmes de Smerdis: celui-ci a épousé des femmes déjà unies auparavant à Cambyse: Atossa, fille de Cyrus, et Phaidimè, fille d'Otanès (Hérodote III, 88).
- *Bardiya et l'aristocratie perse:* sur le texte babylonien de Behistoun, cf. Von Voigtlander 1978: 17, qui estime (p.17) qu'utilisé au pluriel, le terme *qu* désigne spécifiquement l'armée. Je remarque néanmoins que, tout en rappelant (p.109, n.101) l'interprétation de Voigtlander (sans apparemment s'y opposer), Malbran-Labat 1994: 110 et 163-164 traduit «les gens»; de même pour l'élamite *taššup* traduit comme «les gens» par Grillot-Susini, Herrenschmidt et Malbran-Labat 1993: 44, alors que, bien entendu, elles entendent «troupes, armée» dans bien d'autres contextes univoques de DB bab. et élam.; le terme *taššup* est traduit une fois par « army » par Hallock: PF 200, plus souvent comme «gens (people)»: e.g. PF 1600, sans que l'on perçoive toujours clairement les raisons du choix: le contexte est rigoureusement identique en PF 200 et en PF 1600; je ne suis

pas convaincu non plus par les commentaires de Dandamaev 1972c: 24 sur le sens de *taššup/troupes* dans PF 113, 1602; je ne vois pas comment, partant d'une telle documentation, il peut écrire: « De toute évidence, il s'agit ici de troupes ». – Je mentionne en passant que dans un tout autre contexte, une discussion absolument comparable se poursuit sur le sens à donner au gr. *plthos* et au latin *populus*, lorsque les auteurs anciens se réfèrent aux réunions de ce qu'il est convenu d'appeler l'«assemblée macédonienne»: s'agit-il du «peuple», de l'«armée», voire du «peuple en armes»? (cf. Briant 1973: 291-292, 303-307); sur le terme *agru*, cf. Stolper 1985a: 57, qui les identifie aux *kurtas;* Dandamaev (1989a: 110) juge que la formulation des rédacteurs babyloniens est difficile à comprendre, mais il n'offre pas de réelle explication alternative (il suppose que Bardiya s'est appuyé sur les classes populaires (voir en particulier 1976: 170-207 son analyse de DB I §14)-interprétation qui est absolument contradictoire avec le reste de sa démonstration); de son côté, Stolper (1985a: 154) établit un rapport entre cette mesure et la décision, rapportée par Hérodote III, 67, de l'exemption pour trois ans de la perception du tribut et des levées militaires; mais il s'agit, à mon avis, de deux sphères d'activité absolument distinctes (noblesse perse/peuples soumis); sur le système des *dôreai* et les *atru*, cf. en particulier Stolper 1985a: 52-69, 90-91, 100-103 et Briant 1985b (mais il faut noter, comme me le fait remarquer M. Stolper, que le terme lui-même n'est attesté pour la première fois dans cette acception qu'à partir de Darius II, dans les archives des Murašu: cf. ci-dessous chapitre XIV); il est probable que la version babylonienne fait référence spécifiquement à la situation babylonienne (Von Voigtlander, loc. cit.), mais on ne peut exclure que des mesures du même ordre aient été prises pour des dôreai situées dans d'autres régions de l'Empire. [Chez Malbran-Labat 1994: 110, 134, la traduction de É *qašatu* par «domaines» me paraît étrange, en tout cas singulièrement imprécise].

- *Bardiya et les tributs de l'Empire:* cf. *e.g.* Dandamaev 1976: 134-135 et Wiesehöfer 1989: 184.

CHAPITRE III

TROUBLES, SÉCESSIONS ET RECONSTRUCTION (522-518)

I. L'arrivée au pouvoir de Darius (été-automne 522)

- *Bibliographie générale:* Dandamaev 1976 et 1989a: 103-113; Gschnitzer 1977; Wiesehöfer 1978; Herrenschmidt 1982; Balcer 1987.
- *Le complot des Sept*: *Darius et Hérodote:* sur les différentes versions utilisées par Hérodote, cf. Gschnitzer 1977. Les noms des comploteurs sont donnés de manière très imparfaite par Ctésias §14: Onophas [Otanès], Idernès [Hydarnès], Norondobatès, Mardonios [confusion probable avec son père Gobryas], Barissès, Artaphernès [Intaphernès?], Darius. Le rôle de Gobryas dans le meurtre de Smerdis est également mis en lumière par Justin I, 9.22-23 qui par ailleurs (9.14-18) fait lui aussi d'Otanès (Hostanès) l'âme et le chef du complot. Quant à Eschyle (*Perses* 776-777), il désigne «Artaphernès» (Intaphernès?) comme le vainqueur du mage – aidé en cela «par quelques amis unis pour cette tâche ». Il y eut manifestement de nombreuses versions familiales qui furent élaborées, et qui circulèrent ensuite chez les Grecs. Présentation des comploteurs: Dandamaev 1976: 159-161; Wiesehöfer 1978:168-174. Darius donne non seulementle nom et l'ethnique des six nobles (ils sont tous désignés comme Perses), mais également leur patronyme - précisions que ne fournit pas Hérodote, sauf pour Otanès: mais, lorsque, à propos d'Otanès, il y a contradiction entre Darius et Hérodote, c'est évidemment le premier qu'il faut choisir, car lui-même et ses conseillers connaissaient parfaitement bien l'ascendance d'Otanès, alors qu'en le présentant ailleurs (III, 68) comme fils de Pharnaspès, Hérodote a manifestement établi une confusion d'autant plus explicable que le risque d'homonymie sur Otanès était grand (cf. liste dressée par Legrand, *Hérodote. Index analytique*, pp. 60-61); Aspathinès et Aspacn: *DNd:* « Aspacn, *vaçabara*, tient la hache de guerre de Darius le Roi» (la traduction de *vaçabara* est contestée [«Camérier » ou «porteur d'arc»]: voir Hinz 1973: 57-59; Schmitt 1980:125; également Gschnitzer 1977: 20 et 25); Aspathinès est peut-être le fils de Préxaspes qui, au dire d'Hérodote (III, 74-75), dénonça la supercherie du mage (voir sources chez Dandamaev 1976: 158, n. 666); Gobryas (à ne pas

confondre avec Gubru Ier et Gubru II): la version babylonienne de DB (§54) lui donne son état-civil complet: «Gubru, le fils de Marduniya, un Perse, un Padisumaris [Pastichorien]» (Schmitt 1980: 125); sur le terme Pastichorien, cf. également Briant 1984a: 108 et 1990a: 83-84. Terme *prôtoi:* Briant 1990a: 74-75 et Calmeyer 1991b; cf. Justin I, 9.18: *optimates Persarum* et I, 10.1: *principes;* Ctésias §14: *epismoi.* [Cf. aussi Stolper 1993: 10-11 sur bab. *parastmu].*

- *Le problème du pouvoir:* la bibliographie sur le « débat constitutionnel» est considérable: cf. Gschnitzer 1977: 30-40; Wiesehöfer 1978: 203-205 ; beaucoup d'auteurs jugent que, sous une forme grecque, Hérodote (qui affirme détenir ses informations de sources perses) a retransmis une réalité perse (cf. Dandamaev 1989a :106); cette interprétation est elle-même étroitement articulée sur celle qui fait de Bardiya un ennemi acharné de la noblesse; elle est également fondée sur la thèse de l'existence d'une Assemblée des nobles, aux décisions desquelles devraient se rendre même les rois; pour différentes raisons, cette thèse «féodale» me paraît insoutenable. Ruse d'Oibarès: sur la structure du récit d'Hérodote, voir en dernier lieu Köhnken 1990; Dumézil (1984) insiste sur des parallèles indiens; mais le parallèle du roi Rusa d'Urartu paraît encore plus frappant: cf. Wiesehöfer 1978: 205, n. 2; notons au passage que l'on retrouve le motif solaire chez Justin XVIII, 3.8-14 (avènement de Straton de Tyr).
- *Les «droits» de Darius:* les différentes hypothèses «généalogiques» sont présentées commodément par Miroschedji 1985: 280-283 (où références aux études antérieures); sur la légende du fondateur rapportée par Élien, cf. Binder 1964: 45-46; c'est peut-être à cette tradition que l'on doit rattacher le songe «prémonitoire» rapporté par Cyrus à Hystaspes, père de Cyrus: «J'ai vu l'aîné de tes fils avec des ailes aux épaules, dont l'une ombrageait l'Asie, l'autre l'Europe » (I, 209); sur le rapport entre l'aigle et le pouvoir royal, cf. Harmatta 1979 et Nylander 1983: 22-27; inscriptions de Pasargades: cf. en dernier lieu la démonstration convaincante de Stronach 1990: les doutes convergents expliquent que Mayrhofer (1975: 12-13) propose de nouveaux sigles *(DMa, DMb, DMc)* pour les inscriptions traditionnellement attribuées à Cyrus *(CMa, CMb,*

CMc chez Kent).

- *La primauté de Darius:* Eschyle désigne un nommé Artaphernès comme celui qui, «aidé d'amis unis pour cette tâche», mit fin au règne de Mardos (Perses 775-777). On postule d'une manière quasi unanime qu'il s'agit d'une erreur pour Intaphernès, et on y voit une preuve nouvelle du caractère mensonger de la version de Darius: on veut considérer ce mensonge comme un nouvel indice du rôle secondaire de Darius dans la conjuration, et du caractère profondément aristocratique de l'élimination de Smerdis (voir en particulier Dandamaev 1976: 162, qui rappelle qu'Hellanikos l'appelle Daphernès; dans le même sens Wiesehöfer 1978: 205-206); de son côté, Ctésias (§ 14) cite lui aussi Artaphernès dans une liste il est vrai peu précise, où il semble avoir établi une confusion avec Intaphernès. Mais, si l'on admet que Darius (comme les autres conjurés) était accompagné des hommes de sa maison, on pourrait aussi bien poser en hypothèse que l'anthroponyme d'Eschyle désigne en fait l'un des frères de Darius, bien connu par ailleurs (telle est également la position de Balcer 1987: 115 et 159, n. 12, sans discussion). Exécution de Smerdis: on peut comparer avec ce que les auteurs anciens rapportent du meurtre de Xerxès et des épisodes subséquents: cf. en particulier Ctésias §30 *(makhé),* et surtout avec la véritable guerre civile qui conduisit à l'avènement de Darius II (chap. XIV, 6); sur la position de Darius, on n'ira pas jusqu'à supposer (malgré Balcer 1987: 100) que Darius a tué lui-même Cambyse ou qu'il a chargé un ami de cette tâche: comme on l'a maintenant établi avec certitude, Cambyse est mort de mort naturelle (cf. Walser 1983).
- *L'élimination de Bardiya:* la victoire remportée sur Gaumata dans l'inscription de Behistun: cf. Vogelsang 1986:127-131.
- *Une remarque de méthode:* sur la symbolique des chiffres, cf. par exemple Root 1979: 201, n. 55; il serait trop long de multiplier les exemples de l'utilisation du chiffre 7 dans les complots: *e.g.* Appien *Mith.* 2.9; sur la formation même du complot de 522, on retrouve un schéma très proche dans le récit d'Arrien (IV,13.3-4) sur la conspiration des pages (cf. également Quinte-Curce VIII, 6.9).

II. Révoltes et reconquêtes (522-518)

- *Les rois menteurs:* Hérodote (III, 150-159) rapporte une révolte des Babyloniens qu'il place au début du règne de Darius en la distinguant (§ 150) de la période du «mage », et en présentant sa chute finale comme «la seconde» (§159): c'est-à-dire depuis la conquête de Cyrus en 539; replacé dans un dossier nourri par Ctésias et quelques autres, le texte d'Hérodote pose des problèmes qui restent encore en discussion (cf. Balcer 1987: 125-130; Briant 1992a: 9-13). Les versions babylonienne et araméenne de DB ont été publiées respectivement par Von Voigtlander (1978) et Greenfield-Porten (1982); la version perse vient d'être rééditée par Schmitt 1991b, à qui l'on doit également des études fondamentales sur la confrontation entre les différentes versions (1980 et 1990c); une traduction française de la version élamite a été préparée par Grillot-Herrenschmidt-Malbran [Cf. *JA* 1993; également Malbran-Labat 1994 (DB Bab.), et Porten-Yardeni 1993 (DB Aram.)]. Chronologie des révoltes babyloniennes: Parker-Dubberstein 1956: 15-16; Weisberg 1980: XVI-XXIII met en doute l'existence d'un second Nebuchednezzar (sur la chronologie de Nebuchednezzar III et IV, cf. en dernier lieu Dandamaev 1993a et 1995a, puis Zawadski 1995b-c); Égypte: mise au point raisonnable de Tuplin 1991a: 264-267 (suivi ici); Jérusalem: cf. Bickerman 1981 (aspirations à la révolte à la fin 521); doutes chez Dandamaev 1989a: 127-128 (à la suite d'Ackroyd); la chronologie de Bickerman est maintenant fermement récusée par Kessler 1992, qui juge qu'il n'y a rien dans Haggai qui justifierait l'existence d'un mouvement antiperse en Judée. «En une seule année»: la bibliographie est considérable: cf. état de la question chez Wiesehöfer 1978: 213-220, Bickerman-Tadmor 1978: 240-242 (précédents mésopotamiens), Nylander 1994; Vogelsang 1986:121-127 (contre Borger 1982 juge que l'ordre des rois menteurs sur le relief n'est pas strictement chronologique).
- *Les victoires de Darius et de ses lieutenants:* récit des événements: Burn 1984: 96-103 ; Dandamaev 1989a: 114-131 ; Vogelsang 1992: 119-132. Cf. aussi Koch 1993a: 49-69.
- *Les victoires de Darius: un bilan militaire:* sur les chiffres, cf. Schmitt 1980:108. Le texte de *DB* sur les affaires arméniennes pose de nombreux problèmes chronologiques et historiques, qui ont été

parfaitement vus par Poebel 1937-38 : 152-162 (et la publication des autres versions n'apporte pas de solution). Hérodote et la révolte mède: cf. également III, 65 (discours de Cambyse) et 126. Mais Hérodote – qui ne donne nul récit des grandes révoltes de 522-521 – reste très confus sur les affaires mèdes (cf. III, 73).

- *L'aspect politique des révoltes:* tablette babylonienne datée du 19e jour du mois de Nisn de la première année de Barzia, roi des pays: voir Zadok 1976: 74-76, qui juge qu'il s'agit de Vahyazdta : la transaction à lieu à Matezzis, dans les environs immédiats du site de Persépolis. (Sur les tablettes datées de Barzia, cf. maintenant Graziani 1991, avec les remarques critiques de Jursa 1993; plus récemment encore, Zawadski 1995a vient de mettre en doute l'interprétation de Zadok: il s'agirait en réalité de Bardiya Ier). Participation populaire aux révoltes, cf. par exemple Dandamaev 1989a: 119 (Médie), 126 («La révolte en Margiane fut l'un des importants soulèvements populaires dans l'Antiquité »). À propos de Martiya: il peut s'agir d'un Élamite portant un nom perse (Zadok 1976: 74); sur Arkha, cf. Dandamaev 1989a 122-123. Aryandès et les Égyptiens: Briant 1988a :141-142, et ci-dessous chapitre x, 5: *Darius et Aryandès.*
- *Darius et Vahyazdata:* caractères sociaux de la révolte de Vahyazdta (soutenus par les paysans contre les nobles): la thèse est développée longuement par Dandamaev 1976: 170-186; il convient de souligner que cette présentation de la politique de Vahyazdta est étroitement articulée (cf. p.186) sur une analyse du § 14 de *DB*, dont elle est le prélude (pp.186-206), et sur la présentation de Darius comme le chef d'une restauration aristocratique (206-214): cf. Briant 1993c: 407-408, 421-422.
- *La rebellion d'Oroitès :* sur le refus d'obéissance d'Oroitès, je suis là la séduisante hypothèse proposée par Poebel 1937-38: 159-161.

III. Les lendemains de la victoire: l'histoire officielle

- *Crimes et châtiments:* publicité et propagande: fragments de l'inscription de Behistoun à Babylone: Voigtlander 1978: 63-66; date de la copie araméenne: Greenfield-Porten 1982: 1-4 et Porten 1990: 17; fragments du relief à Babylone: Seidl 1976; à Suse (?): Canby 1979, et Muscarella dans Harper-Aruz-Tallon 1991: 218, n.

2, 221, n. 14.

- *Vérité et mensonge à Behistoun. Darius et Ahura-Mazda:* depuis Rawlinson, le monument de Behistoun a suscité de très nombreuses études (voir l'intéressant exposé historiographique de Dandamaev 1976: 1-22); l'analyse a été renouvelée par les archéologues allemands qui, en 1963-1964, ont pu examiner de près le relief et distinguer cinq phases chronologiques dans l'érection du monument et la gravure des différentes versions: cf. Trümpelmann 1967 et Luschey 1968; plus récemment Borger 1982; on trouvera également de très nombreuses analyses et des réflexions importantes dans Root 1979: 58-61 et 182-226 (avec renvoi à la bibliographie antérieure); site de Behistoun, cf. Bernard 1980; sur Sémiramis à Behistoun, cf. Briant 1984b: 30; rapports fonctionnels entre les inscriptions et le relief: Root 1979:186-194; sur *arta/data*, cf. Bucci 1972; P.O. Skjærvø, *EncIr.* III (1990): 696, s. v. «Old Persian Arta », qui souligne la surprenante rareté du terme *arta* dans les inscriptions royales (une seule fois dans *XPh* sous la forme *artvan);* néanmoins, dans le discours royal pris globalement, la fréquence des références à l'antonyme *drauga* (av. *druj/men*songe) confère à *arta* (ordre, ordonnancement) une place centrale dans les conceptions religieuses et politiques perses (cf. en particulier Kellens 1995, qui crée même le néologisme *artavanité*, p. 30); cf. également Pirart 1995 sur l'ethnonyme *Artaioi.* Personnage du disque ailé: depuis longtemps, des débats opposent les historiens sur son identité (e.g. Shahbazi 1974, 1980b); la démonstration de Lecoq 1984 en faveur d'Ahura Mazda m'a définitivement convaincu; cf. également Root 1979: 169-176; rite d'investiture à Behistoun: Lecoq 1984: 306-307; Van den Berghe 1987:1513-1514 (qui juge que l'anneau représente le *Kvarnah*, la Gloire/Éclat qui, selon d'autres auteurs, est représenté sous la forme du personnage sortant du disque ailé). Darius et Ahura-Mazda: cf. les intéressantes réflexions de Gnoli 1974: 163-170 (et pp. 170-175 sur l'effacement de la notion de *Kvarnah* à partir du règne de Darius; également Gnoli 1990). Dans une communication personnelle (27/7/92), A. Kuhrt exprime des doutes sur la nature de l'objet tenu par Ahura-Mazda sur le relief; selon elle, il ne s'agit pas d'un anneau: «In Mesopotamian usage, [it is] a thing called *serret* = «halter» or

«leading rope»; its character as a rope of some kind is fairly clear on the stele of Urnamu. Sur le passage de la mémoire orale à l'écrit, cf. les réflexions de Herrenschmidt 1989b: 207 et de Cardona 1980: 282-283 (à la suite de Gershevitch), ainsi que les analyses de Sancisi-Weerdenburg 1980: 103-113.

- *Nouvelles campagnes, nouveaux ajouts:* campagne contre les Saces: les lacunes graves du texte ont été la cause d'une inflation d'études, portant principalement sur l'identité des Saces: s'agit-il bien des Saces d'Asie centrale (dénommés Scythes par les Grecs: Hérodote VII, 64), ou bien ne s'agit-il pas de la campagne menée en 513 par Darius contre les Scythes d'Europe et longuement narrée par Hérodote? On ne donnera pas ici une longue liste bibliographique; malgré Cameron (1975), il ne fait plus de doute qu'il s'agit bien d'une expédition menée par Darius en Asie centrale en 519: cf. Harmatta 1976; Shahbazi 1982; c'est certainement à cette campagne que se réfère également une anecdote de Polyen (VII, 11.14); religion et politique dans DB V: Kellens 1987 (suivi ici); voir déjà les analyses lucides de Sancisi-Weerdenburg 1980: 16-21 (que ne cite pas Kellens), reprises et développées dans Sancisi-Weerdenburg (en prép.).

IV. Darius et les Six

- *Primus inter pares?* La thèse d'une restauration aristocratique a été développée en particulier par Dandamaev 1976: 210-212 qui, outre Hérodote et Platon, cite Eschyle (Perses 956-960) et *Esther* I, 14; mais ces deux derniers témoignages n'apportent rien au débat. L'auteur pousse très loin l'hypothèse car il voit dans cette restauration la raison essentielle de la faiblesse structurelle de l'Empire achéménide (210-214): cf. Briant 1993c: 421-422; sur le soi-disant Conseil des Sept, cf. les doutes justement exprimés par Lewis 1977: 23; je reste très réservé sur les interprétations de Petit 1990: 222-226 sur ce qu'il présente comme la naissance «d'une nouvelle aristocratie» (les Six) au détriment de la «noblesse tribale»: les décomptes statistiques qu'utilise l'auteur n'ont strictement aucune valeur. L'existence en Égypte achéménide d'un titre compris comme « gardien d'une des sept parties » *(DAE* 49; Bogoljubov 1967) ne peut en aucun cas conforter les vues de Platon

sur une répartition en sept lots, quoi qu'enpense, e.g. Gnoli 1981: 271, n. 33: cf. Calmeyer 1987b: 133-140; elle confirme simplement que, dans les mentalités cosmologiques iraniennes, le chiffre 7 retient une signification symbolique particulièrement prégnante (cf. par exemple Shahbazi 1983, avec les remarques de Calmeyer 1983a: 199-203). J'ajoute que je ne crois guère aux thèses «féodalistes » de Widengren (1969: 102*sqq.*), selon lequel le roi serait élu par un *Landtag* noble, car les sources « achéménides » amenées à l'appui sont fort peu démonstratives, et que le recours à des sources plus tardives (p. 108 *sqq)* procède d'une méthode peu fiable. Tout au plus peut-on supposer que la noblesse réunie acclamait le nouveau roi (cf. chapitre XIII, 2: *L'investiture royale);* sur le « *syllogos* des Mèdes et des Perses » connu par Arrien, cf. Briant 1994e: 286-291. À propos des juges royaux, on notera en passant que, selon Diodore (XI, 57), Mandane, fille de Darius, aurait exigé de Xerxès un châtiment contre Thémistocle, considéré comme responsable de la mort de ses enfants en 480; à cette fin, elle aurait lié parti avec «les plus nobles des Perses», et aurait incité la «foule» (okhlos) à se réunir près du palais pour exiger du roi un procès en bonne et due forme; Xerxès céda et accepta de former un tribunal *(dikasterion)* constitué *ek tôn aristôn Persôn*, dont il acceptait par avance le verdict; Thémistocle fut finalement acquitté. Mais toute cette histoire est fort peu crédible (de même que le mariage de Thémistocle avec une femme perse: 57.6); en dehors d'erreurs factuelles, on reconnaît là un motif bien connu: celui de la princesse perse qui exige le châtiment d'un rebelle, coupable d'avoir tué ses enfants (cf. Ctésias §35-36; cf. également §59 = Plutarque Art. 14.9-10;16-17).

• *Le point de vue de Darius: nobles et rois à Behistoun:* le terme *anušiy* lui-même n'est pas spécifique, puisqu'il qualifie également les membres de l'entourage immédiat des rois menteurs *(DB §* 13, 32, 42, 47) : voir là-dessus la mise au point de Gnoli 1981, qui pense que le terme est très proche dans sa signification de celui de *bandaka:* voir également la remarque très intéressante de Malbran-Labat 1994: 121, n.165 sur le vocabulaire babylonien; le rédacteur n'a pas utilisé *qallu*, «équivalent» de *bandaka* dans DB bab. ; identité des porteurs d'armes royales à Behistoun: Luschey (1968:

68-71) propose Gobryas et Intaphernès, mais les raisons invoquées sont purement spéculatives.

- *Les Six et l'étiquette royale: l'affaire d'Intaphernès:* voir l'analyse de Gschnitzer 1977 (que l'on ne suit pas ici sur tous les points de sa démonstration); voir également les remarques de Sancisi-Weerdenburg 1983: 30-31.
- *Les mariages de Darius:* le mariage avec une fille de Gobryas était antérieur à 522 (Hérodote VII, 2); c'est de cette union qu'est issu Artobarzanès, l'aîné des fils de Darius (VII.2), né alors que son père était un «simple particulier» *(idiôts;* VII.3), c'est-à-dire avant 522. On ne sait pas quand Gobryas lui-même épousa une sœur de Darius (VII, 5): mais tout aussi bien ne s'agit-il pas du choix d'une femme du roi parmi les familles des conjurés, ni dans le premier cas ni dans le second. La seule incertitude porte sur Xerxès, dont on sait qu'il a épousé une «fille d'Onophas» (Ctésias §20): voir ci-dessous.
- *La saga d'Otanès :* on verra surtout la démonstration de Meyer 1879: 31-38 (suivi par Reinach 1890a: 1-4); également Marquardt 1895: 489-512 et, sur le fragment de Polybe et la délimitation de la terre, on comparera avec la légende rapportée par Al-Brni, où la concession royale est mesurée en rapport avec la portée d'une flèche décochée par le donataire (cf. Panaino 1988: 233); sur les concessions fiscales données à Otanès, cf. Briant 1985b: 55 (rapprochées d'autres cas du même type) et 1990b: 88; Wiesehöfer 1989: 187; autres exemples de don royal héréditaire: Hérodote VII, 106-107. Il paraît exclu d'en conclure qu'Otanès et sa famille «n'étaient pas obligés d'obéir au roi tant qu'ils respectaient les lois perses » (ainsi Dandamaev 1989a 104, qui paraphrase très librement Hérodote). Sur l'identité du beau-père de Xerxès, la discussion continue d'aller bon train; mais il paraît délicat d'affirmer en toute certitude que cet Onophas/Otanès est bien le même que le conjuré de 522 (cf. doutes argumentés de Burn 1984: 334-335; voir déjà Marquardt 1895: 497); les reconstructions proposées par Herrenschmidt (1987b: 58-62) me paraissent fragiles, car fondées sur le postulat que l'anthroponyme *Thukra* est un surnom («Le Rouge»), qui donc ne viendrait pas en contradiction de la mention d'Hérodote; la proposition est intéressante, mais reste

indémontrable et même peu vraisemblable: observons en effet une nouvelle fois que les états-civils donnés dans Behistoun pour les conjurés sont extrêmement précis; il me paraît alors difficile de croire que Darius ait simplement affublé le père d'Utna de son surnom.

- *La famille de Gobryas:* cf. Lewis 1985: 110-111; sceau de Gobryas: cf. Root 1991: 19-21; parmi les chefsperses à l'Eurymédon, Callisthène citait un «Ariomandès, fils de Gobryas » (Plutarque *Cimon* 12.5), mais il est difficile de le situer dans la descendance du lieutenant de Darius; je ne sais pas non plus quoi faire du «Mardonios l'Ancien *(ho palaios)»,* énuméré par Ctésias parmi les proches de Xerxès à son avènement (§19); il semble ne pouvoir s'agir que du fils de Gobryas, mais pourquoi cette épithète de *palaios?* Y avait-il un autre Mardonios, plus jeune? Ce n'est pas sûr, car l'expression peut également distinguer deux personnages qui n'ont pas nécessairement entre eux de liens familiaux (cf. Théophraste *HP* II, 6.7); sur les terres de Mardonios en Babylonie, cf. Stolper 1992d. Petit (1990: 186-188) identifie notre Gobryas sous le Gubru, *«patu* de Babylonie et de Transeuphratène » à l'époque de Cyrus, mais l'hypothèse (évoquée également par Dandamaev 1992a: 79) me paraît infondée: on sait que le satrape Gubru a près de lui un fils, qui le seconde, du nom de Nabgu (Dandamaev 1992a: n° 206); quelle que soit la forme iranienne de l'anthroponyme, il n'est pas repéré dans la famille de Gobryas; l'objection me paraît d'autant plus forte que ce Nabgu est très probablement le fils aîné de Gubru; or, selon toute probabilité, Mardonios est le fils aîné de Gobryas.
- *La saga de Mégabyze:* l'article que lui a consacré Brown (1987) n'apporte rien de neuf.
- *Hydarnès:* satrape de Médie d'après Lewis 1977: 84, n. 14 (en rapprochant du Miturna des tablettes de Persépolis; cf. maintenant textes inédits utilisés en ce sens par Koch 1993a: 12-13); sur Tissapherne, cf. *ibid.* 83-84, mais il reste bien des incertitudes (l'ascendance de Tissapherne est induite du Pilier inscrit de Xanthos, qui le nomme fils d'Hydarnès); sur les ancêtres d'Orontès, cf. Reinach 1890b, Dörner 1967, Osborne 1973: 519-521.

V. Bilan et perspectives

- *Une nouvelle fondation de l'Empire:* à propos du souvenir de Cyrus chez Darius: outre Hérodote III, 160, voir la référence à Cyrus dans la stèle de Tell-el Maskuhta (Posener n° 8, p. 61), qui reste malheureusement mystérieuse en raison de l'état déplorable de la pierre; il est également certain que Cyrus fait partie des ancêtres *(progonoi)* invoqués collectivement et anonymement comme de glorieux précédents par Darius dans sa lettre à Gadatas (ML 12; chapitre XII, 4).

CHAPITRE IV

DARIUS LE CONQUÉRANT (520-486)

I. La poursuite de l'expansion impériale (520-513)

- *Darius, Démokédès et l'Occident:* sur la geste de Démodékès et la structure du récit d'Hérodote, voir l'intéressante analyse de Griffiths 1987, et les pages d'Asheri 1990: 341-348.
- *Darius, Syloson et Samos:* Asheri 1990: 256*ssq*. et 348-354; Descat 1989a: 79 et 1990a juge qu'après l'exécution d'Oroitès à Sardes, Darius s'est appuyé sur Otanès et la Cappadoce: mais une telle interprétation (qui se fonde explicitement sur le texte si suspect de Diodore XXXI.19.2) postule qu'Otanès était bien satrape de Cappadoce, ce qui, à mon avis, reste très douteux pour les raisons exprimées ci-dessus, chapitre III, 4: *La saga d'Otanès.* [Récit d'Hérodote sur Syloson: Van der Veen 1995].
- *Darius, l'Indus et le Nil:* sur la date de la conquête de l'Inde, cf. Shahbazi 1982: 233, n. 218 (519) et Tuplin 1991a: 270-271 (vers 518); sur l'expédition de Skylax et les liens postulés avec la création du canal du Nil à la mer Rouge, voir surtout les très fermes mises en garde de Salles 1988: 79-86 (p. 84: «Il faut fermement dissocier le périple de Skylax et les stèles de Suez»), et Salles 1990: 117-118 (p. 118: «Dans l'état actuel de nos connaissances, il vaut mieux ne voir dans le périple de Skylax qu'une aventure, suffisamment audacieuse pour avoir frappé les esprits, mais unique»); sur le canal

de Darius, cf. essentiellement maintenant Tuplin 1991a, qui, tout en apportant (p. 271, n. 23) quelques nuances au scepticisme de Salles 1988, le rejoint globalement néanmoins (cf. sa conclusion p. 278) et, en outre, souligne fort opportunément (p. 242) que le passage d'Hérodote n'implique pas que Darius désirait établir une communication directe; voir également ci-dessous chapitre XII, 1.

- *Aryandès et Barkè:* la datation est disputée: cf. discussion dans Mitchell 1966; sur Amasis le Maraphien, cf. Briant 1988a: 160; sur l'excursus cyrénéen d'Hérodote, cf. Corcella-Mediglia 1993: 332ss.

II. Les Perses en Europe

- *L'expédition scythe de Darius:* la bibliographie est inflationniste, mais toujours contradictoire, sauf sans doute sur la date, car il est admis aujourd'hui (malgré Cameron 1975) que l'expédition menée par Darius contre le Sace Skunkha *(DB)* n'a rien à voir avec celle menée en Scythie d'Europe (cf. Harmatta 1976; Shahbazi 1982; la tentative contraire menée par Petit (1984 et 1987; cf. 1990:108-109) ne convaincra personne). Malgré Petit (1990: 205, n. 421), la mission confiée à Ariaramnès de Cappadoce (Ctésias §§16-17) me paraît parfaitement explicable, y compris sur le plan géographique. En revanche, la question des objectifs et conséquences de l'expédition scythique reste largement disputée: à la bibliographie citée par Gardiner-Garden 1987, ajouter l'importante étude de Momogliano 1933 et les pages équilibrées de Nenci 1958:144-156, et, depuis lors, Fol-Hammond 1988: 235-243 ; sur les aspects géographiques et logistiques, voir l'étude de Nowak 1988 (qui dépend trop des postulats d'Engels 1978); l'étude de Gallota 1980 n'apporte rien. On mentionnera en passant qu'une inscription sur argile attribuée à Darius a été retrouvée à Gherla en Roumanie *[DGh* chez Mayrhofer 1978: 16], et publiée (avec force restitutions) par Harmatta 1953; le rapportproposé (pp.10-11) avec les stèles qu'aurait fait graver Darius lors de son expédition (Hérodote IV87, 91) reste très hypothétique, car l'authenticité des dites stèles est loin d'être prouvée *(RTP* 390, n. 278, ainsi que West 1985: 296 et Schmitt 1988: 32-36). [Peintures représentant l'expédition scythe: Calmeyer 1992a].
- *Les Perses en Thrace*: Castritius 1972, Fol-Hammond 1988; sur les

tribus péoniennes dans le bas-Strymon, voir Samsaris 1983. L'existence d'une satrapie de Thrace à cette date (thèse défendue par Hammond 1988a-b) est induite généralement de la mention de peuples occidentaux dans quelques listes de pays: les « Saka d'au-delà de la mer» *(paradraya; DSe, DNa), «Ceux* au-delà de la mer» *(DPe)* et Skudra *(Dse, DNa, DSab, XPh),* Yaun «au chapeau en forme de bouclier» *(Yaun takabar*a; *DNa),* Yauna «qui habitent au-delà de la mer» *(DSe, XPh).* Mais il faut souligner que la mention d'un peuple n'implique pas nécessairement l'existence d'un gouvernement satrapique (cf. chapitre suivant), et souligner en même temps que l'identification de ces peuples continue de poser problème: Castritius (1972: 9-15) juge (non sans de bons arguments) au contraire que le gouvernement satrapique date simplement de l'expédition de Mardonios. La thèse d'une intégration de la Macédoine dans la satrapie est défendue par Hammond 1979: 59-60 (à partir surtout du cas de Boubarès, «governor or adviser to the governor of the satrapy»); sur ces problèmes, voir la mise au point de Balcer 1988 qui, contre Hammond, approuve et précise les interprétations de Castritius, et les pages équilibrées de Borza 1990:100-103 ; on lira aussi la discussion connexe de Hatzopoulos-Loukopolou 1992: 15-25. Statut d'Oibarès à Daskyleion: hyparque et non satrape selon Balcer 1988; doutes de Petit 1990: 183-185. Sur l'empreinte achéménide en Thrace (décelable essentiellement au IVe siècle), cf. Briant 1991c: 234, n. 42 (où l'on trouvera une bibliographie, et une suggestion sur l'utilisation du terme «parasange» par Arrien 1.4.4).

III. La révolte de l'Ionie

La littérature est impressionnante, et il n'est pas question d'en faire ici un relevé systématique (et vain); on en trouvera une analyse dans Tozzi 1978b et dans Murray 1988; voir également Burn 1984: 193-217, Will 1972: 86-89, Walser 1984: 27-35; sur la position et les sources d'Hérodote, on se reportera aux pages toujours fondamentales de Nenci 1956:156-191 et à Tozzi 1978b: 23-74; Nenci 1994 (commentaire du Livre V d'Hérodote) m'est parvenu trop tard pour que je puisse l'utiliser vraiment ici.

• *Le fil des événements et les problèmes posés:* tablette persépolitaine Q.1809: voir Lewis 1980; en revanche, chercher une allusion à la

révolte dans certaines «listes de pays»(ainsi Stève 1974: 25) me paraît constituer une entreprise désespérée, car, contrairement à ce que postule l'auteur, l'analyse diachronique des listes de pays dans les inscriptions royales ne permet pas à l'historien « de suivre les fluctuations de l'expansion perse, la mise en place de provinces récemment acquises, le démantèlement d'anciennes unités administratives et leur réorganisation en un ensemble nouveau»: sur ce point de méthode, voir ci-dessous chapitre v, 2-3. Les lacunes d'Hérodote laissent ouverts certains problèmes chronologiques : cf. Tozzi 1978b: 100-113, et Murray 1988: 473: «Within this limits [499-494] any detailed chronology is to some extant arbitrary»; l'auteur souligne à juste titre qu'il existe une lacune de plusieurs années dans le récit d'Hérodote. Une telle situation documentaire rend difficile de répondre à la question: «Pourquoi la révolte a-t-elle duré aussi longtemps?»

- *Une crise économique?* La thèse de l'affaiblissement économique des cités ioniennes en contre-coup de la conquête perse a été reprise récemment par Tozzi 1978b: 113-128 et par Murray 1988: 477-478; thèse absolument contraire chez Roebuck 1988: 452-453; voir également les pages de Picard 1980: 81-95 (mais sa conclusion p. 90 me paraît trop abrupte) ; Ioniens à Memphis, cf. Segal 1983, n °26; Ioniens et Phéniciens commerçant côte à côte dans un port du delta à l'époque de Xerxès: voir le texte très clair *TADAE* C3.1-29 (cf. Porten-Yardeni 1993, Yardeni 1994 et Lipinski 1994); céramique grecque d'Asie Mineure au Proche-Orient: Perreault 1986; céramique ionienne et céramique phénicienne sur le site de Tell el-Maskuhta: Paice 1986/7 (même si la céramique phénicienne est beaucoup plus abondante).
- *Tensions civiques et pouvoir achéménide:* le lien entre problèmes sociaux et révolte est déjà mis en évidence par Hegyi 1966, 1971; luttes et tensions sociales à Milet (dernier quart du VIe siècle): cf. Robertson 1987: 375-377; contre Graf (1985), Austin (1990) exprime l'idée que les Perses se sont bien appuyés systématiquement sur les tyrans; je ne suis pas sûr que les deux interprétations soient vraiment antinomiques, comme je tente de le montrer dans mon texte; sur le slogan de «liberté des Grecs d'Asie » et son histoire, cf. Seager-Tuplin 1980. Je note également que,

selon Murray (1988: 475-476), les Perses, en Asie Mineure, ne pouvaient pas s'appuyer sur une «caste sacerdotale », contrairement à ce qu'ils pouvaient faire à Babylone, en Égypte ou à Jérusalem; mais, outre que l'expression de «caste sacerdotale» n'est pas vraiment adaptée, je crois que l'opposition qu'il met en valeur (à partir de la lettre de Darius à Gadatas: ML 12) n'est guère fondée (sur ce document, voir ci-dessous chapitre XII, 4).

- *La stratégie d'Aristagoras:* concernant les problèmes logistiques liés à la flotte, j'ai repris les explications séduisantes de Wallinga 1984. Par ailleurs, il paraît bien que les Athéniens et Érétriens n'ont pas joué un rôle très important, en dépit des affirmations de Lysanias de Mallos, cité par Plutarque *Mor* 861A-C (cf. Tozzi 1978b: 60-61). Sur les rapports entre Histiée, Artaphernès et Darius, le mystère continue de planer, d'autant que la chronologie d'Hérodote est très incertaine: Hegyi (1971) y voit une opposition entre deux stratégies, celle de Darius et celle de son satrape, concernant les rapports à établir avec les populations soumises: je ne suis pas convaincu; sur le rôle d'Histiée, voir également les réflexions de Burn 1984: 207-208 et de Murray 1988: 486-487 [et Kienast 1994].
- La *victoire perse :* sur le caractère très lâche de l'organisation au sein de la Ligue Ionienne: Roebuck 1955, Neville 1979, Lateiner 1982; la Ligue Ionienne ne fut au reste pas supprimée par les Perses après la révolte (cf. Tod n° 113), ce qui implique qu'elle ne présentait pas grand danger à leurs yeux (Murray 1988: 489). L'existence d'un monnayage insurrectionnel (Gardner 1911) est maintenant mise en doute (cf. Graf 1985:103, n. 22; mais voir Tozzi 1978b: 81-92). Reconquête: les fouilles menées à Vieille-Paphos, à Chypre, ont confirmé que les Perses y ont détruit des sanctuaires (cf. Tozzi 1978a); elles illustrent aussi les qualités techniques mises en oeuvre par les Perses lors des sièges (cf. Hérodote IV.200); en fouillant la rampe de siège, on a retrouvé 422 boulets de pierre, de poids compris entre 2 et 12 kgs – découverte qui apporte un élément absolument nouveau, car on s'entendait pour admettre que l'invention des machines de jet (telle la catapulte) datait de Denys l'Ancien, au début du IVe siècle (point de vue exprimé à nouveau par Y. Garlan, *CAH* VI^{2} [1994]: 682-684, où, de manière assez surprenante, il n'est fait aucune mention de la discussion ouverte

par les découvertes de Paphos); la mise au jour récente d'un boulet à Phocée daté du siège de la cité par Cyrus en 546 (Ozyigit 1994) vient maintenant renforcer l'hypothèse (cf. bibliographie et mise au point dans Briant 1994h).

IV. De la Thrace à Memphis (492-486)

- *La mission de Mardonios en Thrace:* voir surtout Castritius 1972, Balcer 1988, Hammond 1988b: 493-496, et maintenant Zahrnt 1992. À propos de l'expression utilisée par Hérodote (VI.43) pour qualifier Mardonios en 493 («nouvellement marié avec une fille du roi, Artazostra»), cf. PFa 5 avec les remarques de Hallock 1978: 110 et de Lewis 1984: 596.
- *De la Cilicie à Marathon:* sur les différentes étapes de la stratégie de Darius, on lira avec profit les remarques lucides de Will 1964: 73-78.
- *La conquête des îles:* La célèbre *Chronique de Lindos* (cf. Blinkenberg 1912: 379-385 et 1941: 177-200 = *FGrH* 532), qui cite des donations de Datis au sanctuaire, pose depuis longtemps de nombreux problèmes; on s'interroge d'abord sur la véracité des faits rapportés: quelques auteurs jugent qu'il s'agit d'un faux inutilisable, cf. Baslez 1985: 138-141, remarquant en particulier que la dédicace délienne attribuée à Datis est de façon certaine une falsification ultérieure; dans le même sens Murray 1988: 468-469; mais tous les doutes ne sont pas levés: voir Bresson, *REA* 1985/1-2: 155, s'opposant explicitement à Baslez; Burn (1984: 218) place l'épisode pendant la révolte d'Ionie, Datis y ayant agi à l'initiative de Mardonios; en amenant à l'appui des informations données par quelques tablettes de Persépolis, Heltzer 1989a propose la date de 497, au moment des affrontements à Chypre; une hypothèse alternative serait de dater ces donations du moment où, quittant la Cilicie, Datis se dirige vers Naxos.
- *Conquête perse et médisme grec:* cf. Graf 1979 et 1984; l'ouvrage de Gillis 1979 est d'un médiocre intérêt.
- *Marathon:* sur la bataille, cf. Hignett 1963: 55-74; Burn 1984: 239-253; Hammond 1988b: 506-517; Lazenby 1993: 48-80; sur l'absence de la cavalerie, cf. les hypothèses de Whatley 1964 et d'Evans 1987; sur l'exaltation de Marathon et les déformations

historiques chez les Athéniens, cf. Loraux 1981:157-173.

- *De Marathon à Memphis:* sur la révolte égyptienne: la phrase d'Aristote, *Rhét.* IL20.3 = 1393B, n'apporte pas grand chose à la discussion (cf. Tuplin 1991a: 266). Date de la mort de Darius (novembre 486) : elle est établie à l'aide de tablettes babyloniennes (Stolper 1992a); il est notable que les tablettes les plus récemment publiées montrent que, pendant trois semaines après la mort du roi (jusqu'au 21/XII), des scribes de Sippar continuent de dater les actes du règne de Darius, alors qu'à Borsippa le premier acte daté du règne de Xerxès est du 1er décembre 486: cf. Zawadski 1992.

CHAPITRE V

LES IMAGES DU MONDE

I. Le roi constructeur

- *Le remodelage de Suse:* voir le numéro spécial de *Dossiers Histoire et archéologie* 138 (1989), où l'on trouvera des mises au point denses par les meilleurs spécialistes ainsi qu'une bibliographie récente (p. 90). Témoignages archéologiques de la rupture entre niveaux élamites et niveaux achéménides: Miroschedji 1987. L'épigraphie de Suse a été publiée par Stève 1974 et 1987. *DSf, DSz, DSaa* ont été publiées et commentées par Vallat 1971, 1972 et 1986; inscription trilingue de la Porte de Darius: Vallat 1974b. Réplique du relief de Behistoun à Suse: Canby 1979, et Muscarella dans Harper-Aruz-Tallon [1991]: 218, n. 2 et 221, n. 4 (il s'agit d'une reconstitution proposée à partir d'un fragment minuscule). Date des débuts des constructions de Suse: à une date haute (à partir de 520) d'après Stève 1974: 27, suivi par Vallat 1986: 281: je suis porté à considérer l'hypothèse comme séduisante, mais les textes classiques amenés à l'appui n'ont pas la valeur que lui attachent ces auteurs (cf. Briant 1993b). Mort d'Hystaspes: Stève 1974: 168-169 et Vallat 1986: 281. Organisation urbanistique de Suse: Perrot 1981 et Boucharlat 1990a; travaux de Suse: Perrot 1974; Perrot-Ladiray 1974 (Porte de Darius).

- *Les débuts de Persépolis:* voir en général Schmidt 1953: 39*sqq. DPf*: Herrenschmidt 1990; datation de *DPh:* Stronach 1985a et Root 1988 et 1989; cf. également Root 1979: *76sqq.*, ainsi que Koch 1987b (cf. p.157); on verra surtout les propositions détaillées de Roaf 1983:127-159, qui attribue au règne de Darius les débuts de construction de l'Apadana (mais plutôt des débuts du Ve siècle), de la Trésorerie, du Palais de Darius – toutes entreprises complétées par Xerxès; parmi les éléments de datation, Roaf (p.150) inclut les tablettes de la Trésorerie (PF): la première attestation d'artisans (*marrip*: cf. *PFT:* 45-46) recevant des rations à Prsa est datée de la 15e année (PF 1580), soit 508-507; mais, la signification de la distribution statistique des tablettes doit être relativisée; sur ces problèmes, on verra également les importantes suggestions présentées par Garrison 1988: 383-385, 391-393 et 474-475. Fortifications à Persépolis: Schmidt 1953: 206-211, Shahbazi 1976b: 8-9, et maintenant Mousavi 1992 et Kleiss 1992b.
- *Les travaux menés dans les autres capitales:* problèmes chronologiques liés aux constructions de Pasargades: Nylander 1970; cf. en dernier lieu Koch 1987b: 158; Trésor et *kurtas* à Pasargades: Koch 1990: 30-31. La construction d'un nouveau palais à Babylone est attestée par une tablette datée de l'an 26 de Darius *(BRM* 1, 81), qui fait référence au «Palais neuf» (Joannès 1990a: 186); en revanche, le *Perserbau*, souvent attribué à Darius (Haerinck 1973), fut l'œuvre d'Artaxerxès II (Vallat 1989a); *apadana* d'Ecbatane: cf. Stronach, *EncIr*, *s.v.* «Apadana».
- *La tombe royale de Naqš-i Rustam:* description méthodique par Schmidt 1970; également Calmeyer 1975, Root 1979: 72-76 et 162-181 et Von Gall 1989; texte de Ctésias (§15): Balcer (1972: 117-119) pense que Ctésias a sans doute confondu avec le rocher de Behistoun; cependant, le caractère funéraire du monument décrit ne laisse guère de place à l'incertitude; *Nupistaš (*Nipišta-):* Gershevitch 1969: 177-179 (avec des réflexions sur la chronologie à partir des tablettes); Hinz 1970: 425-426 (sous forme interrogative); mais voir Hallock 1977: 132 et Koch 1990: 49 (n. 235).
- *Art royal et villes impériales:* sur le programme dynastique et

impérial, on se reportera surtout aux analyses de Root 1979, 1980 et 1990 (largement reprises ici).

II. Le roi et ses peuples: inscriptions et iconographie

- *Chartes de fondation de Suse:* Vallat 1971 *(DSf, DSz)*, 1972 *(DSaa, DSz)*, 1986 *(DSaa);* également Stève 1974 et 1987, ainsi que Kent, *OP.* Les sigles des inscriptions de Suse (*e.g. DSc* 001) sont empruntés à Stève 1974 et 1987.
- *Listes de pays:* dans la bibliographie inflationniste, voir surtout Herrenschmidt 1976-77 et 1980c; Calmeyer 1982-1983a et 1987b (où l'on trouvera également de nombreux rapprochements avec les textes classiques).
- *Les peuples porteurs:* reproductions et analyses dans Schmidt 1970 et Walser 1972; statue de Suse: cf. CDAFI 1974 (où analyse exhaustive par Roaf) et Calmeyer 1991a; sur les stèles du canal, cf. Posener 1936: 48-87 et 181-188 et Tuplin 1991a: 242-246; les documents écrits et figurés sont également analysés fort longuement par Vogelsang 1992: 94-119, et 132-165 (qui utilise d'une manière probablement trop systématique le critère du vêtement). D'une manière générale, voir les pages très importantes consacrées au sujet par M. Root (1979: 227-284 : «The Tribute procession»). Le tableau présenté, pp.187-188, est emprunté à Shahbazi 1976b: 24-25.

III. Une image idéelle de l'espace et du pouvoir imperial

- *Espace et administration:* on trouvera dans Roaf 1974: 149 et dans Calmeyer 1982: 107 des listes synoptiques; sur le sens du mot *dahyu* dans les inscriptions royales, voir surtout Cameron 1973, dont les conclusions ont été adoptées unanimement; cf. en dernier lieu Lecoq 1990a.
- *Sujétion* et *collaboration:* voir en particulier Nylander 1979 et Root 1979.
- *Empire et monde connu: eskhatiai* de l'Empire: Briant 1984b: 64-65; la définition de *bmi* par Empire est reprise d'Herrenschmidt 1976: 43-65; cette interprétation a été combattue par Frye 1977: 75-78. Périple de Sataspès: Desanges 1978: 29-33 et récemment Colin, 1990. Schéma circulaire des représentations du monde: proposé

pour la première fois par Goukowksy (1978: 222-224), il a été repris (avec des modifications mineures) par Herrenschmidt 1980c et Calmeyer 1982. Espace et conceptions religieuses: l'hypothèse est développée par Shahbazi 1983, sur lequel on verra les réserves de Calmeyer 1983a: 199-203. On peut comparer ces représentations de peuples soumis au Grand Roi à des monuments de l'époque romaine, en particulier les *simulacra gentium* d'Aphrodisias de Carie (R.R.R. Smith, *JRS78* (1988): 50-77; cf. p. 77: « It seems clear that in the Sebasteion the selection of outlandish peoples was meant to stand as a visual account of the extent of the Augustean empire, and by the sheer number and impressive unfamiliarity of the names, to suggest that it is coterminous with the ends of the earth»); parmi les nombreuses études consacrées aux représentations assyriennes, voir M.I. Marcus, « Geography as an organizing principle in the Imperial Art of Shalmaneser III », *Iraq* 49 (1987): 77-90; sur les précédents assyriens dans les représentations spatiales achéménides, cf. en particulier Calmeyer 1983a: 181-190; on trouvera également beaucoup d'éléments de réflexion dans Liverani 1990: 33-102.

- *Centre et périphérie:* Perses, Mèdes et Iraniens: terme *Arya:* cf. différentes études de Gnoli (1983,1988a et 1990), qui dénie toute existence d'un concept d'Iran à l'époque achéménide; cf. également les notices «Arya» (Bailey) et «Aryans» (Schmitt) dans *EncIr.* II (1988); plus récemment, Lamberterie 1989, Schmitt 1991c et Skalmowski 1993, 1995. Sur la place et le rôle des peuples iraniens dans les listes de pays, voir en particulier Herrenschmidt 1976: 59-61 et Calmeyer 1982: 135-139 (cf. également pp. 164-166; 1983a: 220-221 et 1987b: 141); la première écrit par exemple (p. 59): « Les Iraniens non perses sont soumis aux Perses comme les autres, payent tribut, fournissent des soldats; mais ils ont le pas sur les autres peuples par leur qualité d'Iraniens»; selon le second, six pays toujours cités ensemble (Parthie, Arie, Bactriane, Sogdiane, Khwarezm, Drangiane) représentent historiquement l'Ariane (p. 138); sur les diverses interprétations proposées, voir les analyses de Calmeyer 1983a: 194-214.
- *Centre et périphérie: la Perse et l'Empire:* voir nombreuses analyses par Herrenschmidt 1976, 1977, 1980 (a-c), dans lesquelles l'auteur

a développé l'hypothèse d'un «royaume perse» formellement distingué du concept d'Empire *(bmi);* cette interprétation a été récusée par Frye 1977 et Schmitt 1978b; cf. également Gschnitzer 1988 (p. 98, n. 12 citant en particulier *DPh),* qui propose (de manière très séduisante) de replacer les inscriptions dans leur chronologie; mais on sait les difficultés que l'on rencontre à dater précisément ces textes: la méthode proposée (p. 101, n. 18, en fonction des pays cités) apparaît peu opératoire (cf. Vallat 1986: 282); voir également ses réflexions (pp. 99-101) à propos de *DPe.* Sur la situation administrative de la Perse à l'époque de Darius (problème évoqué également par Gschnitzer, p. 114 et n. 37), voir ci-dessous chapitre XI. Selon Herrenschmidt (1976: 61), la place des Mèdes montre que «la rapidité et l'importance de ses [Darius] conquêtes ont agrandi son aire de pouvoir dans de telles proportions qu'il n'y a pas eu assez de Perses qualifiés pour la gestion politique, administrative et militaire. Il eut donc recours aux Mèdes» ; cette interprétation a été critiquée par Vogelsang 1986:131-135, qui met en relief la place exceptionnelle du pays perse [cf. également Tuplin 1994].

IV. Images et réalités: le roi parmi ses peuples

• *Peuples et dons: une fête à Persépolis?* La bibliographie sur le sujet est immense. Rappelons ici simplement que la cérémonie dite du Nouvel An a été recontruite en particulier par Pope 1957 et par Ghirshman 1957 (suivi depuis lors, d'une manière encore plus systématique, voire caricaturale, par Fennelly 1980); sur les rapprochements avec des rites indiens, voir en dernier lieu Musche 1989 (fêtes du couronnement). On se reportera maintenant à la très lucide mise au point de Sancisi-Weerdenburg 1991b, où l'on trouvera à la fois un clair exposé des sources et problèmes, ainsi qu'un passionnant historique de l'hypothèse à travers les comptes rendus des voyageurs européens depuis le XVIIe siècle (cf. également 1987 [ed.] et 1991a); je note seulement qu'elle n'utilise pas systématiquement les sources dont je développe ici l'analyse, en particulier dans le dernier paragraphe («Retour à Persépolis»); on verra également Calmeyer 1979b: 156-157 et 1986: 77-79 (où sont cités les passages de Théopompe et Élien), ainsi que Root 1979 (278-279; sur l'hypothèse du Now Ruz; 236-240: unité de

l'ensemble en tenant compte de la présence à l'origine, au centre de la composition, du relief d'audience). M. Root et P. Calmeyer insistent l'un et l'autre sur l'aspect intemporel et non descriptif des reliefs (quels qu'ils soient). Mais on doit rester ouvert à l'hypothèse d'une fête de l'Empire, comme ne l'exclut pas complètement M. Root (p. 157) et comme l'indique plus fermement H. Sancisi-Weerdenburg: «It is clear that no Nowruz is attested for the Achaemenid period. This, however, is not proof that it did not exist at that time» (1991b: 201). À propos de la date postulée des visites royales à Persépolis (été), je note simplement que Darius est venu à Persépolis, où il est mort (Ctésias §19) en novembre 486 (sur la date, Stolper 1992a et Zawadski 1992), ce qui vient confirmer, si besoin était, que le Grand Roi séjournait fréquemment à Persépolis au cours de l'année, en fonction du calendrier cultuel officiel (on trouvera maintenant confirmation de ce point dans Koch 1993a: 61-91, en particulier pp. 88-89); sur les parades décrites par Xénophon, Hérodote et Quinte-Curce, cf. la comparaison synoptique dressée par Calmeyer 1974: 51-54 et 1986: 79-82; sur les rapports entre Xénophon et les représentations de Persépolis, voir surtout Sancisi-Weerdenburg 1980: 184-216.

- *Le roi nomade*: j'ai longuement traité du problème dans Briant 1988c; on y trouvera des références complémentaires aux textes anciens et à des études modernes (cf. également Briant 1991c: 233 et n. 34); sur Élien *VH*XIX.41, cf. Briant 1992b; entrées de Cyrus et d'Alexandre à Babylone, cf. Kuhrt 1990b; sur les dons des paysans perses, cf. Briant 1993c. On trouvera également bien des analyses intéressantes dans le tout récent ouvrage de Koch 1993a: 61-91, qui utilise les tablettes de Persépolis, dont de nombreuses tablettes inédites; il en ressort que les enseignements tirés des tablettes ne sont pas en parfaite harmonie avec les affirmations des auteurs anciens, sur la chronologie des séjours annuels de la cour dans telle ou telle capitale; si les séjours à Suse et à Persépolis sont amplement attestés, il n'en est pas de même des haltes à Babylone et à Ecbatane: cf. pp. 89-90. [Déplacements de Darius vers l'est de l'Iran: Giovinazzo 1994b].
- *Retour à Persépolis via Babylone:* les ambassades reçues par Alexandre sont également décrites par Arrien VII. 14.6; 15.4-5; 19.

1-2 (l'auteur émet quelques doutes sur la réalité de certaines d'entre elles), et par Justin XII.13. Sur Pline VI.30.119-120, voir également Dilleman 1962: 168-170, 245 (cf. *RTP* 453).

V. Images et réalités: les fêtes impériales

- *La grande armée de Xerxès* : l'interprétation développée ici a déjà été présentée sous forme préliminaire (Briant 1990a : 81, n. 20; cf. Briant 1988b: 175); depuis lors, je me suis rendu compte que Burn (1984: 470), sans la développer, aboutit à une observation assez proche (la levée des contingents ethniques relève de «considérations de prestige royal»); il juge néanmoins (cf. également p. 324) que ces contingents, sans réellement combattre, ont accompagné Xerxès jusqu'en Attique; il tire argument du commandement exercé par Artabaze sur l'armée qui accompagne Xerxès vers l'Hellespont (VIII. 126), en rappellant qu'à Doriskos Artabaze est désigné comme le chef des Parthes et Chorasmiens (VII.66). Mais, précisément, ce mode de raisonnement me paraît contestable, car il postule qu'Artabaze a conservé le commandement des Parthes et des Chorasmiens (qui n'apparaissent dans aucune bataille). Je suis plutôt porté à croire que, d'une part, les contingents de Doriskos (qui ne devaient représenter qu'une troupe réduite en nombre, purement représentative de leur peuple) ont été renvoyés en Asie après la parade, que d'autre part les chefs perses ont alors été intégrés dans l'organigramme des troupes d'élite en tant que chiliarques ou myriarques (VII. 81). Certains ontpeut-être également regagné aussitôt leur gouvernement: ainsi Artaÿktès qui, à Doriskos, « commande » les Mosques et les Tibaréniens (VII.78), est désigné par Hérodote à cette date comme «gouverneur de Sestos en Hellespont» (IX.115); or, il occupe toujours cette fonction en 479-478 (VII.33; IX.115-118), et rien n'indique avec certitude qu'il ait pris part réellement à la marche vers Athènes. Je note enfin que Armayor (1978: 6-7) juge lui aussi qu'il s'agit d'une parade, mais il ajoute que la description d'Hérodote dérive d'un modèle grec, sans aucun rapport avec les réalités perses – conclusion qui me paraît excessive, même si effectivement le souvenir de la parade a donné lieu à des ajouts et à des exagérations: cf. en particulier F1. Josèphe *C Apion* I.172-173: citant Choirilos de Samos, Josèphe n'hésite pas à postuler que les

Judéens avaient eux aussi envoyé un contingent, dont le vêtement et l'allure générale n'étaient pas moins surprenants que ceux des contingents décrits par Hérodote; ce qui est surtout intéressant, c'est que la citation de Choirilos (qui écrit vers la fin du Ve s.) montre que la tradition avait réélaboré la composition de l'armée, puisqu'il citait les habitants des monts Solymiens (assimilés aux Judéens par Josèphe), ethnonyme absent du texte d'Hérodote. Sur la grande armée de Xerxès, cf. également chapitre XIII. [Sur ce point du moins – non-participation aux combats des contingents ethniques cités par Hérodote –je me retrouve d'accord avec Barkworth 1992].

- *D'Artaxerxes III à Ptolémée :* sur le passage d'Isocrate, cf. Meiggs 1972: 433-434 ; sur le transport des tributs, cf. la scène du Vase de Darius et les remarques de Villanueva-Puig 1989: 289-296, et, à propos des sacs (contenant le tribut athénien), les rapprochements proposés judicieusement par Bernard-Rapin 1980: 20, n. 3. *Pomp* de Philadelphe: les citations sont extraites de F. Dunand, «Fête et propagande à Alexandrie sous les Lagides», dans: *La Fête, pratique et discours*, Paris (1981): 18, 21, 24-25; sur des emprunts perses (tente), cf. Lavagne 1988: 96-99 et Perrin 1990.

VI. Table royale et paradis royaux: l'exaltation du centre

- *Sur la table royale*: cf. Briant 1989b et 1993c; sur les paradis, cf. *RTP* 453-456, Fauth 1979 et Stronach 1989a; pour l'époque assyrienne: Oppenheim 1965; Albenda 1974; Wiseman 1983a; voir également Lackenbacher 1990: 91-96 (« Canaux, vergers et jardins») [je note en passant que le texte d'Élien *(Anim.* 7.1) sur les bœufs des paradis de Suse donne corps à l'interprétation de Cardascia (1951: 132, n.1) sur l'existence de norias en Babylonie achéménide (là-dessus, cf. maintenant Stevenson 1992, en particulier pp. 48-51, en ignorant le texte d'Élien)] ; sur la fonction idéologique des jardins royaux en Égypte pharaonique (appropriation du monde connu), cf. Beaux 1990: 314-317; sur Kotys, cf. Briant 1991c: 232-235; sur Alcibiade, cf. Briant 1985b: 59; Alexandre: Pline VIII.44 est discuté par Bodson (1991: 132-133); l'auteur juge que le lien entre Alexandre et Aristote (explicité par Pline) doit être soumis à révision – position qui paraît raisonnable; je ne crois pas cependant que l'on doive simplement

utiliser le passage de Pline pour montrer l'impact de la conquête macédonienne sur la développement des sciences de la nature en Europe; le but premier du conquérant me semble bien d'abord d'agir en conformité avec le modèle (proche-oriental) du paradis, dont, au demeurant, il connaissait très probablement l'existence dès avant 334 (cf. ma discussion sur ce point dans Briant 1991c: 230-236). Jardins de Versailles: citation de J.-M. Apostolidès, *Le Roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV,* Paris (1981): 136-137.

CHAPITRE VI

REPRÉSENTATIONS ROYALES ET IDÉOLOGIE MONARCHIQUE

I. Sources et problèmes

- *Monuments perses disparus?* Sur les rapports entre sources classiques et reliefs, cf. les remarques critiques pertinentes de Calmeyer 1979b. On a retrouvé à Persépolis un grand nombre d'objets fragmentaires (décorations de portes, pierres précieuses, bijoux, etc.) qui, à l'origine, devaient orner les reliefs: Schmidt 1957: 70-80; couleurs à Persépolis: Tilia 1978: 31-68; Krefter 1989: 131-132 (et Taf. 1 en couleurs, avec la courte note de commentaire de Calmeyer dans *AMI9* [1989]); à Suse: Stève 1974: 144-145 ; on a retrouvé dans le palais d'Artaxerxès II à Suse des fragments d'une frise peinte, qui représentait un défilé de peuples donateurs, proches de ceux qui sont sculptés à Persépolis: Boucharlat-Labrousse 1979: 67-68 (cf. photos dans Briant 1992d: 50); peintures murales dans une apadana arménienne d'époque achéménide: cf. Summers 1993:94 ; reconstitutions du tableau qui ornait la *Stoa Poikile* à Athènes du temps de Pausanias: C. Robert, *Die Marathonschlacht in der Poikilè*, Halle, 1895 (cf. Briant 1992d: 148-149). Tapisseries perses ornées de «figures tissées»: Athénée V, 179b; cf. IV, 138c; de figures de monstres et de griffons à la mode perse: Athénée XI, 477d; cf. Daumas 1985: 293 ; vêtements perses hauts en couleur *(poikilmata):* Élien *Anim.* 5.22;

tapis de Pazyryk: voir bonnes photos en couleur dans Gryaznov 1969: 132-135 ; certains motifs des tapis retrouvés à Pazyryk trouvaient leurs correspondants presque à l'identique à Persépolis: Tilia 1978: 49-52 (voir maintenant Lerner 1991). Texte de Plutarque sur Thémistocle *(Thém.*29.4): certains traducteurs (cf. *Vies de Plutarque,* II, CUF, Paris (1961): 135) comprennent *poikila strômata* comme «tapis historiés»; mais le sens premier de *poikilos* reste celui de «varié» (par exemple Ps. Aristote, *Écon.* II, 1.2, avec les remarques de Descat 1990b: 86-87). Témoignage de Philostrate: cf. les justes remarques critiques de Bigwood 1978b: 41 et n. 37; le *Roman d'Alexandre* est cité d'après l'édition de G. Bounoure et B. Serret (Paris, Les Belles Lettres 1992); remarquons au passage que l'on y trouve également une référence (tout aussi fantaisiste à mon avis) à une peinture qui représentait Xerxès (II, 15.8). Sur les déformations induites par les récits de voyage, cf. Sancisi-Weerdenburg 1991a-b, qui étudie des exemples particulièrement frappants, et les documents présentés dans Sancisi-Weerdenburg (éd.) 1987c. Sémiramis: voir Bigwood 1978b: 41-43. À propos d'Hérodote IV, 88-89, cf. Hölscher 1973: 35-37. Parmi les erreurs (ou approximations) des auteurs anciens, mentionnons également que Ctésias (§ 15) situait la tombe de Darius «sur la montagne à deux cimes», c'est-à-dire à Behistoun (cf. Balcer 1972b: 117-118). Diffusion d'images perses («perseries») dans le monde grec, cf. surtout l'étude minutieuse de Miller 1985 (également Miller 1989 sur l'adoption/adaptation d'objets de la cour achéménide (parasols) dans la haute société athénienne); sur l'*himation* de Denys l'Ancien, cf. Jacobsthal 1938 (que je suis malgré Robertson 1939) et les remarques de Childs 1978: 80; sur les emprunts achéménides sur l'Acropole (problème fort discuté), on verra Lawrence 1951 et en dernier lieu Root 1985 (qui a rédigé un livre [encore inédit] sur cette question); sur les mentions de Persépolis dans les textes de l'époque classique, cf. les justes remarques de Cameron 1973: 56. Vase de Darius (*fig. 8):* Villanueva-Puig 1989 (avec bibliographie antérieure) et, en dernier lieu, Ghiron-Bistagne 1992-93.

• *Centre et périphérie:* sur ce thème, voir les réflexions stimulantes de Root 1991, ainsi que les remarques et analyses de Jacobs 1987: 52-58 (mais je ne partage pas les vues exprimées pp. 15-23); scène

d'audience représentée sur un bouclier du sarcophage d'Alexandre: Gabelmann 1984: 68 et Von Graeve 1987; représentations de chasses sassanides: Harper 1986; chasses assyriennes: Magen 1986: 29 *sqq.;* absence de référence au roi-chasseur dans les inscriptions: voir mes remarques dans *RTP* 389-391 et, depuis lors, Schmitt 1988: 29. L'hypothèse d'une exacte identité entre les scènes de chasse des stèles «gréco-perses» et des scènes de chasse autrefois présentes (?) dans les résidences royales est développée en particulier par Cremer 1984 (à partir des textes classiques), mais je crois qu'il convient de faire preuve de prudence en la matière; le caractère immuable, figé et intemporel de l'art aulique achéménide a tout particulièrement été souligné par M. Root et par P. Calmeyer dans de nombreuses études (avec l'exception provinciale analysée dans Calmeyer 1992a: 16); sur l'art aulique et la propagande royale sur différents supports, et sur les rapports entre le « Court style » des cachets et l'art monumental, cf. en particulier Garrison 1988: 383-393 et Garrison 1992; sur le programme propagandistique systématiquement développé sur les monnaies royales, cf. Stronach 1989b.

II. Le Prince en ses miroirs

- *Darius à Naqš-i Rustam:* description de la façade des tombes royales: Schmidt 1970: *79 sqq.;* Root 1979: 72-76 et 162-181; voir aussi Houtkamp 1991: 24-25 et 38-39 (autels du feu). La traduction de *DNb* est empruntée à Herrenschmidt 1985: 134; la troisième partie (ici § 14b) pose de gros problèmes de traduction; la découverte de la version araméenne dans le papyrus-Behistoun d'Éléphantine a permis à Sims-Williams (1981) de résoudre bon nombre de difficultés; la traduction de la dernière phrase est adaptée de Hinz 1988.
- *Le texte et l'image:* les différentes positions du roi sur les monnaies sont présentées graphiquement par Vanden Berghe 1987: 146-147, et par Stronach 1989b: 260 (ici *fig. 11)*.
- *Le roi victorieux et le roi de justice:* arc, insigne royal: *RTP* 374-375; peut-être remis au roi lors de son intronisation: Briant 1991a: 8.
- *Le texte et l'image:* sceau d'Artaxerxès: cf. Porada 1979: 88-89 (et

fig. 46); combat contre un Sace: cf. Porada 1979: 86, n. 68; roi contre guerrier grec: *ibid.* 89, *fig.* 47; sceau de Kuras d'Anšan (PFS *93): *e.g.* Bollweg 1988 et Garrison 1992: 3-7; sceau d'Aršama, dessin dans Moorey 1978: 149, fig.8, où l'on trouvera également un dessin du cylindre de l'Oxus (*fig.* 7).

III. Le roi en majesté

- *La statue de Darius:* je renvoie aux études parues dans *JA* 260/3-4 (1972) et dans *CDAFI* 4 (1974); voir également ci-dessous chapitre XII, 1 pour le contexte égyptien; *DAE* n° 70: cf. Fleischer 1983 et Roaf 1979: 72; l'authenticité de l'inscription portée sur la statue de Darius (Hérodote) est mise en doute (non sans de bonnes raisons) par Schmitt 1988: 30-32; sur la symbolique des couleurs de la robe de Darius III, cf. Dumézil 1985; sur la statue de Xerxès citée par Plutarque, cf. les remarques de Calmeyer 1979b: 60 et n. 51; citons également la statue sculptée en l'honneur d'Artystonè selon Hérodote VII, 69. Sur la statue de Darius et surtout sur des traces résiduelles de la statuaire achéménide (y compris à Suse), voir également Spyckett 1981: 394-401, et Harper-Aruz-Tallon (edd.) 1992 = éd. fr.1994: 219-221 (fragment d'une tête royale de Suse) [et Traunecker 1995 sur une tête «perso-égyptienne du Musée de Strasbourg].
- *Les documents iconographiques persépolitains:* reliefs d'audience du Trésor, cf. Tilia 1977: 69-74, et ci-dessous chapitre XIV, 1 avec les notes (Artaxerxès Ier à Persépolis).
- *Le roi sur son trône: diphros* de Xerxès, cf. Miller 1985:110-111 (butin de guerre); Frost (1973: 118-119) veut montrer, en se fondant sur Dinon, que la traduction par «trône» est inexacte; mais sa démonstration est incomplète, car il est clair que le terme *diphros* ne désignait pas seulement un tabouret, mais également des sièges (cf. en particulier Hérodote III, 146, où le terme est apparemment employé en synonyme de *thronos:* III, 144); il n'est donc pas exclu (contrairement à ce que conclut Frost) que Xerxès se soit assis sur son *diphros* d'or (cf. Plutarque *Thém.* 13.1); Alexandre et le trône royal achéménide: cf. Calmeyer 1973:137-146; sur le trône achéménide, cf. en dernier lieu Jamzadeh 1991 (reçu tardivement).
- *L'audience royale:* les documents sont présentés et analysés par

Gabelmann 1984: 7-21; rôle du *hazarapatiš:* cf. textes et commentaires dans Briant 1994e: 291-298, et ci-dessous chapitre VII, 2; problème de la proskynèse: voir Bickerman 1963 qui, avec d'autres (cf. Frye 1972a), considère que la proskynèse est très exactement le rite figuré sur les reliefs d'audience; en sens contraire, Gabelmann 1984: 15-16; 88-95 (mais l'auteur ignore fâcheusement l'étude de Bickerman); je note au passage que, dans certaines tablettes de Mari, il existe une hiérarchie entre ambassadeurs, certains étant exemptés de la proskynèse, d'autres devant s'incliner trois fois ou deux fois: cf. J.M. Durand, *NABU* 1990/1, note n°24.

- *Chars et chevaux royaux:* cf. *RTP* 374-375; Calmeyer 1974; également Stamatiou 1989.
- *Le Héros royal:* Root 1979: 118-122 (sceaux) et 303-308 (dont l'interprétation est suivie ici); Garrison 1988 et 1992; également Porada 1979: 82-85, Boardman 1970a: 30-37, Bivar 1970, et Stronach 1989b: 272.

IV. Le bon combattant

- *Un roi grand et beau:* sur la longueur (supposée) des bras de Darius, voir également le surnom de *Makrocheir,* que Pollux interprète comme «au pouvoir s'étendant au loin» (Schmitt, *EncIr,* s. *v.* «Artaxerxes Ier»); il n'est donc pas sûr que Strabon ait établi une confusion entre Darius Ier et Artaxerxès Ier. Compétitions dynastiques: cf. chapitres XIV, 1; XIV, 6; 15.2; XVII, 1. Vêtements du roi et d'Ahura-Mazda à Persépolis: Tilia 1972: 41 *sqq.;* couleurs: Widengren 1968: 179-180 et Dumézil 1985. Postiches (cf. Miller 1985: 283-285): tous les documents iconographiques démontrent le soin que les sculpteurs de Persépolis ont accordé aux barbes et moustaches: Tilia 1972: 39.
- *Le chef de guerre: représentations et réalités:* voir les justes réflexions de Widengren 1968: 179, à propos de Darius III: « La bataille étant perdue, il s'enfuit, car son devoir n'est pas de combattre, mais simplement de survivre pour régner. On a eu grand tort d'y voir de la lâcheté. Tel n'est absolument pas le cas. Dans le Mahbhrata, Yudisthira, modèle de souverains, ne participe pas au combat: il se contente de le superviser et de le diriger» – à lire avec

les remarques à la fois critiques et approbatives de Nylander 1993: 150-151; sur l'importance du thème de la campagne victorieuse dans la première année de règne chez les pharaons, cf. Zaccagnini 1990: 39.

- *Darius III au combat: une vision agonistique de* la *royauté:* je reprends là des réflexions antérieures (*RTP* 373, n.113); sur la mosaïque de Naples, cf. en particulier Nylander 1982, 1983 et 1993.
- Le roi *chasseur:* cf. Briant 1991c (où j'ai tenté de rassembler la documentation, sans prétendre à l'exhaustivité), et ci-dessous chapitre VII, 6. Le sceau représentant le combat du roi contre un griffon est commenté par Hill 1923 (également Briant 1991c : 220; photo dans Briant 1992d: 102-103).

V. Le roi, la terre et l'eau

- *Le bon jardinier:* sur le texte de Xénophon, cf. déjà *RTP:* 176-188; 455-456; sur les paradis, cf. *ibid* 451-456 et Fauth 1979; voir ci-dessus chapitre XI, 5 et *l'index*, s.v., et les pages de Pomeroy 1994: 237-254 (à la suite de Briant et de Fauth); scènes paradisiaques sur des cachets de Daskyleion: Kaptan-Bayburtluoglu 1990; scènes de labours: le sceau-cylindre (au Louvre) est reproduit p. 4 de la couverture de *RTP* et dans Briant 1992d :103 ; on trouvera une photographie de la monnaie de Tarse dans Franke-Hirmer 1966: 124 et n° 194 [cf. également Casabonne 1995b, note 6]; le rapprochement entre les deux documents est judicieusement proposé par Sancisi-Weerdenburg 1990: 266.
- *Xerxès et le platane:* sur les textes présentés voir quelques remarques préliminaires dans *RTP* 447-448 et 456; voir également Eddy 1961: 27-30. Cachets: PTS 24-25; roi devant l'arbre de vie: Menant 1878: 71; cf. *SXe* (avec les remarques critiques de Schmitt 1981: 26-32); de telles représentations sont également fréquentes sur les sceaux babyloniens d'époque achéménide: Legrain 1925: 43; cf. également Delaporte 1909, n° 633. Dans tous les cas, l'arbre est le palmier: cf. les remarques de Schmidt 1957: 8; Porada (1979: 85) émet l'hypothèse que le thème a pu être emprunté par Darius à l'Égypte (le sceau est réputé venir d'Égypte: Yoyotte 1952); sur ce thème, cf. également Garrison 1992: 19-20; mais le thème du

palmier semble ressortir plutôt de la thématique babylonienne, éventuellement réintégrée dans des conceptions perses (cf. Strabon XVI,1.14).

- *Le platane et la Vigne d'or du Grand Roi:* les textes sur la Vigne d'Or sont rassemblés par Jacobsthal 1927:102-110; cf. aussi R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos,* Paris (1944): 290-298, 427.
- *Le faiseur de pluie et le maître de l'orage:* Tištry et Mithra: cf. les articles récents de Panaino 1986 et 1988 (sans référence aux textes classiques), et son édition du *Yasht* dédié à ce dieu (Panaino 1990; le volume II est sous presse); voir déjà Bidez-Cumont 1938:115, n. 3;124-127; ma note dans Briant 1994f: 61, n. 30 [Mithra?] doit être maintenant corrigée. Alors que ce développement était rédigé, j'ai pris connaissance de l'étude de Calmeyer 1989 [1991], qui lui aussi, en élargissant la documentation, propose d'identifier Tištry sous l'Apollon de Polyen. Sur le thème de la pluie et de l'orage, cf. également Widengren 1968: 75-77, 264-267, 349-350; texte de Nicolas de Damas sur Cyrus: cf. les remarques de Binder 1964: 25.

VI. Entre hommes et dieux

Je n'entends pas, dans les pages qui suivent, traiter in *extenso* de la religion perse, ni apporter des solutions à tous les problèmes en suspens. Une telle entreprise – qui dépasse mes compétences – demanderait d'y consacrer un livre entier. Ici, mon propos est axé prioritairement sur la composante religieuse de l'idéologie monarchique achéménide, même si je suis amené, ici ou là, à ouvrir des dossiers sur telle ou telle divinité. J'ai beaucoup utilisé les ouvrages suivants: Rapp 1865, Clemen 1929 a-b, Duschesne-Guillemin 1952 (cf. également 1972), Widengren 1968 et Boyce 1982 – ainsi bien entendu que de nombreuses études particulières qui seront citées en leur place. Cf. également ci-dessus chapitre II, 9, où sont citées (dans les notes documentaires) les études novatrices de J. Kellens. [Le livre de Ahn 1992 m'a été accessible trop tardivement pour que je puisse intégrer ses analyses et discussions, mais, à première vue, il me paraît faire une part démesurée aux textes avestiques récents.] Remarquons au préalable qu'aucun monument de Persépolis n'est identifiable comme temple (cf. Boucharlat 1984:130-132); les interprétations du *tacara* de Darius comme sanctuaire présentées par Fennelly (1980: 143-147) relèvent du roman; je reste également circonspect devant la

proposition de Roaf (1974: 96) reprise par Moorey (1979: 221), qui suggère que les animaux vivants emportés par des serviteurs sur certains reliefs persépolitains seraient destinés à des sacrifices (sur ces reliefs, cf. les remarques de Sancisi-Weerdenburg 1993c). On sait en outre que d'après Hérodote (I, 131) et Strabon (XV, 3.13), les Perses n'élèvent à leurs dieux ni statues *(agalma:* Strabon) ni autels *(bômos:* Strabon, Hérodote), ni temples *(naos:* Hérodote), mais qu'ils sacrifient en plein air sur les lieux hauts (cf. également Polyen VII, 11.12 analysé ci-dessus). Si ces informations sont fondées, la recherche des sanctuaires perses devient encore plus délicate, puisqu'ils ne donnaient pas lieu à construction. Il est vrai qu'Hérodote ne se réfère peut-être là qu'à la religion populaire, la strate la plus ancienne des croyances perses (cf. Briant 1984a: 103-104); des documents postérieurs (IVe siècle) semblent indiquer en revanche que ces prescriptions n'ont pas perduré tout au long de l'Empire achéménide (cf. l'ordre donné par Artaxerxès II: ci-dessous, chapitre XV, 8); le texte le plus clair (mais également problématique!) est un fragment de Dinon (*FGrH* 690 F28): en rappelant l'interdiction évoquée par Hérodote et Strabon, Dinon ajoute que les Perses élevaient des statues uniquement en l'honneur du Feu et de l'Eau. Une dernière remarque préalable: l'exemple particulier d'Anhita (traité ci-dessous) renvoie à un problème général, que je ne peux traiter complètement (il faudrait un ouvrage spécialisé), qui est celui des éléments constitutifs de l'idéologie monarchique achéménide. Contre l'interprétation indo-européenne (présentée fréquemment par Benveniste, Dumézil ou encore Widengren), Gnoli (1974) a souligné avec force les emprunts mésopotamiens et babyloniens; de son côté, Root (1979) a mis en évidence la prégnance des répertoires iconographiques proche-orientaux dans l'art royal achéménide. Mais, dans le même temps, elle a justement souligné qu'il ne s'agit pas simplement d'emprunts et de copies, mais d'éléments réinterprétés dans le cadre d'une conception nouvelle et originale (cf. aussi les réflexions de Kuhrt 1984: 159, et de Calmeyer 1994, et ci-dessous chapitre xv, 8 et chapitre XVI, 10).

- *Les prières royales:* voir surtout les études de Cl. Herrenschmidt 1977, 1985 et 1990a-b, que j'ai abondamment utilisées; caractère non divin de la royauté perse: cf. par exemple Calmeyer 1981; sur la prière «trifonctionnelle» de Darius dans *DPd*, cf. Benveniste 1938b: 538-543 et Dumézil 1986: 617-621; sur les rapports entre cultes privés et culte public, cf. déjà les remarques de Gnoli 1974: 181 et celles de Herrenschmidt 1991:14-16.

- *Les cultes officiels:* le Cyrus de Xénophon et les sacrifices: cf. Sancisi-Weerdenburg 1980: 184-216; 1985; également Eddy 1961: 53-54 (mais certaines de ses interprétations sont caduques); l'existence d'un calendrier cultuel officiel (que je déduis de Ctésias § 19) est parfaitement confirmée par l'analyse des tablettes de Persépolis menée par Koch 1993a: 86-89. Dieux et cultes dans les tablettes de Persépolis: voir les études spécialisées de H. Koch 1977, 1987a et 1991; culte des forces naturelles: Rapp 1865: 75-77 ; culte des montagnes et des eaux dans les tablettes de Persépolis: Koch 1977: 96-100;1991: 93-95, avec ma remarque dans Briant 1994f: 48, 61 (également p. 47, n. 8 sur l'hydromancie chez les Perses d'après Strabon XVI, 2.39). Sur le rite de la purification de l'armée, cf. Masson 1950. Héritages achéménides dans la Perside hellénistique: cf. Wiesehöfer 1991a et 1994.
- *Le roi, les sacrifices et les mages:* mentions de mages dans les tablettes: Koch 197:156-158; la stèle de Daskyleion a été publiée par Macridy 1913: 348-352 et fréquemment commentée depuis lors (cf. Nollé 1992: 93-96); autre scène assez proche (base d'autel trouvée près de Kayseri, décrite ci-dessous chapitre XVI, 6): cf. Bittel 1952.
- *Sacrifices et banquets:* sur Strabon XV, 3.14-15, cf. Benveniste 1964: 53-58; scènes de sacrifices sur les sceaux et les cachets, voir les documents rassemblés et interprétés par Moorey 1979; les sceaux apposés sur les tablettes du Trésor et portant des scènes cultuelles et religieuses sont décrits par Schmidt 1957: 9-10. Banquet postsacrificiel: voir également le texte de Nicolas de Damas, *FGrH* 90 F66.41. Sacrifices et banquet présidés par Peukestas à Persépolis: cf. *RTP* 80, n. 4 et, depuis lors, Calmeyer 1982:185-186 (suivi par Wiesehöfer 1991a: 130).
- *Le roi et le culte d'Ahura-Mazda :* Boyce, *s.v.* dans *EncIr*. Ahura-Mazda dans les textes classiques: Rapp 1865: 47-53 ; dans les tablettes de Persépolis: Koch 1977: 81-85; sacrifice *lan:* Koch 1977: 129-141, 1987a : 241-245, et 1991: 89-91; sceaux de Persépolis : Schmidt 1957: 8-9.
- *Le roi et le culte du Feu:* le Feu dans les textes classiques, cf. Rapp 1865: 73-74 (avec les remarques importantes de Benveniste 1964:

53-58 sur *les termes pyraithoi* et *pyraitheia* chez Strabon XV, 3.15); titres dans les tablettes de Persépolis: Koch 1977:159-170 (mais, comme le souligne Benveniste 1964: 57, *aθravan* est simplement «le nom générique et archaïque du prêtre, sans rapport avec le feu»); Darius à Naqš-i Rustam: Root 1979: 177-179 et Jamzadeh 1991: 95-97; représentations d'autels du Feu, cf. Houtkamp 1991; autels du Feu sur les tablettes du Trésor: Schmidt 1957: 9-10; sceau de Zarathoustris: Bordreuil 1986a, n° 136 (ici *fig. 28b);* extinction des Feux à la mort du roi: Briant 1991a: 2. [Contrairement aux hypothèses développées par Pitschikjan 1992, le temple bactrien de Takht-i Sangin (dont il situe la construction en pleine époque achéménide: p. 35) n'est très probablement pas un temple du feu, mais un sanctuaire voué au culte du fleuve Oxus divinisé (Bernard 1994a), si bien que tout rapprochement avec de très douteux « temples du feu » de Suse ou de Persépolis relève du raisonnement circulaire (cf. Bernard, p. 96, n. 51). L'étude de Pitschikjan a donné lieu à un autre article, par H. Koch (Koch 1993c [1995]); à l'issue d'un tour d'horizon (très sceptique) de la littérature archéologique sur les temples du feu d'époque achéménide, l'auteur repousse également l'interprétation de Pitschikjan; elle propose un rapprochement d'ordre architectural entre le bâtiment de Takht-i Sangin et la Trésorerie de Persépolis, et elle suggère (de manière plutôt surprenante) que le «temple» pourrait avoir été le siège d'«un haut officier, ou même du satrape des Achéménides», auquel aurait succédé au IIIe siècle un satrape séleucide (p.186)].

- *Le roi, Mithra et le Soleil:* les textes classiques sur le Soleil sont rassemblés par Jacobs 1991; cf. les pages toujours importantes de Rapp 1865: 53-60. Mithra et le sacrifice du cheval (ci-dessus chapitre II, 9 sur les sacrifices autour du tombeau de Cyrus) : on soulignera tout l'intérêt d'une monnaie de Samarie du IVe siècle, qui porte une scène tout à fait inhabituelle, où un personnage non identifié affronte un cheval (CS 58; ici *fig. 52e):* cf. Meshorer-Qadar 1991: 23 et 55 (thème apparemment absent des empreintes du Wadi ed-Daliyeh: cf. le catalogue raisonné dressé par Leith 1990: cf. pp. 475-6). Rapports entre le Soleil et Mithra: cf. l'étude de Gnoli 1979; *Yasht* à Mithra: Gershevitch 1967 et Benveniste 1960; Hvarira: Koch 1977: 94-95; l'ivresse du roi lors de la fête de

Mithra: l'hypothèse du *haoma* est présentée par Bowman 1970: 8 (cf. déjà en ce sens Eddy 1961: 55, et mes remarques dans Briant 1994f: 47, n. 7); sur la persique, L. Séchan *(La Danse grecque antique,* Paris (1930): 100-101) est malheureusement très sommaire et il ne cite pas le texte de Dinon; même silence chez M.H. Delavaud-Roux, *Les Danses armées en Grèce antique,* Aix-en-Provence (1993).

- *Le culte d'Anahita* : j'ai beaucoup tiré profit des remarques lumineuses de Moorey 1979, où l'on trouvera des dessins des deux cachets décrits dans le texte; je ne cache pas cependant que cette interprétation cultuelle a toujours soulevé quelques difficultés, exposées par Brosius 1991: 190-193 (qui conclut dans un sens opposé à celui de Moorey); pour l'anneau de l'Oxus, cf. Dalton Pl. XVI, 103, et les commentaires pp. 26-27 (l'iconographie de la déesse aux lions se retrouve plus tard à Hiérapolis Bambykè: Oden 1977: 51-53) ; Anhita et la colombe: cf. Shepherd 1980, qui ne manque pas de citer les sceaux achéménides (pp. 56-58); voir également le très suggestif article de Hanaway, 1982; on pourrait ajouter le récit de la jeunesse de Sémiramis (nourrie par des colombes), tel qu'il est présenté chez Diodore (II, 4. 4-6) ; cf. également l'histoire de Derkèto chez Ctésias (Strabon XVI, 4.27), qui est probablement l'inspirateur de Diodore (Oden 1977: 69-73); une colombe joue également un rôle (en relation avec Aphrodite [Astartè]) dans l'histoire d'Aspasie chez Élien *VH* XII, 1. On notera qu'Isidore de Charax *(Mans. Parth.* § 1) mentionne l'existence d'un sanctuaire d'Artémis fondé par Darius en Babylonie sur le site d'une résidence royale *(basileia;* sur l'emplacement, cf. Galikowski 1988: 82); sous Artémis se cache très probablement Anhita (bien qu'en §6, parlant d'Ecbatane, l'auteur la désigne sous le nom plus fréquent d'Anaïtis [cf. Polybe X, 27]); mais il est difficile d'assurer qu'il s'agit bien de Darius Ier. Politique d'Artaxerxès II: chapitre XV, 8.

CHAPITRE VII

GENS ET VIE DE COUR

I. Sources et problèmes

- *Les auteurs grecs et l'organisation aulique perse:* sur l'apport des tablettes de Persépolis, cf. en dernier lieu Koch 1993a, en particulier pp. 61-91.
- *Tentes et palais:* voir surtout Briant 1988c: 263-267; sur le terme *gangabas,* cf. Mancini 1987: 9-60, en particulier 43-55 (= **ganzapa;* cf. él. *kanzabara,* ar. *gnzbr');* Odéon et tente de Xerxès: cf. en dernier lieu la mise au point (prudente) de Miller 1985: 116-124; sur la tente d'Alexandre et celle de Ptolémée *(pomp),* cf. Lavagne 1988: 95-99 et Perrin 1990. Appartements privés de Suse: l'interprétation est développée par Perrot 1981: 86-89; doutes chez Amandry 1987: 161; Boucharlat (1990a: 153-157) souligne la faiblesse de l'habitat sédentaire; habitat dans la plaine de Persépolis: Tilia 1978: 73-91; palais d'Artaxerxès II sur la rive du Chaour: *CDAFI 10* (1979); salle de bains à Persépolis : Tilia 1977: 74; quartier militaire à Persépolis: Schmidt 1953: 206-210 et 1975: 97-101; vaisselle: Schmidt 1957: 81-95; le terme *katalyseis* employé par Diodore (XVII, 71.8) implique peut-être que des habitations n'étaient employées que temporairement lors des haltes périodiques de la cour centrale: cf. pour comparaison Hérodote V, 52 et Élien, *VH* I, 33; le banquet d'Alexandre est évoqué par Boucharlat 1990b: 225, n. 1, dans le contexte plus large de l'histoire des palais de Suse à l'époque hellénistique. Mobilier royal dans diverses villes de l'Empire: cf. références dans Briant 1988c: 267, n. 16.

II. Le **service** du Roi

- *Le chiliarque et le service de l'audience:* sur les hypothèses concernant le chiliarque, je renvoie à ma discussion dans Briant 1994e: 291-298 (où l'on trouvera les références bibliographiques). Termes «Porte» et «porte»: cf. Vallat 1974b: 176; sur la Porte de Darius, cf. description précise par Perrot-Ladiray 1974; sur le terme Porte et Sublime Porte dans l'Empire ottoman, cf. J. Deny et U. Heyd, *EncIslam* I (1960): 859-860.
- *La garde royale:* sur les gardes des briques de Suse, cf. de Mecquenem 1947: 53-54, qui remarque cependant que leurs vêtements diffèrent sensiblement des descriptions données par les auteurs classiques; sur le terme Immortels et sa probable

signification en perse, cf. la mise au point de Gnoli 1981 et 1982.

- *Étiquette et sécurité:* sur les interpolations dans les *Helléniques* de Xénophon, cf. Santoro, 1972, dont j'ai repris les conclusions.
- *Repas royaux et sécurité:* le prégoûteur *(progeusts)* s'appelait *edeatros* d'après plusieurs grammairiens; les textes sont cités et discutés par J. Kalléris, *Les Anciens Macédoniens. Études linguistique et historique*, I, Athènes (1954): 162-169 (qui conclut, d'une manière trop systématique, que la fonction est macédonienne et n'a pas été empruntée à la cour perse: cf. Briant 1994e: 284, n. 2).
- *L'eau et le vin du Grand Roi:* je renvoie à l'étude que j'ai consacrée à ce sujet: Briant 1994f; remarquons au passage que l'échanson doit se verser des gouttes dans la main gauche, considérée par Cyrus (Xénophon) «comme plus exposée que la droite aux agressions» *(Cyr* VIII, 4.3).
- *Les médecins de cour:* fort confus, le récent article de Huyse (1990) n'apporte rien de neuf sur cette question; sur les problèmes chronologiques posés par la biographie de Ctésias, voir la mise au point récente de Eck 1990; le roman de Démokédès a été interprété avec brio et humour par Griffiths 1987: il s'agissait manifestement d'une histoire très populaire (cf. Athénée XII, 522a-d); médecins égyptiens et leurs spécialités: cf. e.g. P. Ghalioungui, *BIFAO* (Bulletin du Centenaire) (1980): 11-18; Udjahorresnet, cf. Posener 1936: 21-26; sur la lèpre et maladies apparentées au Proche-Orient ancien, cf. M. Stol, *«Leprosy. New light from Greek and Babylonian sources», JEOL* 30 (1987-88): 22-31; selon Dandamaev 1992c: 19, des tablettes venant des archives du barbier Kusur-Ea montrent que plusieurs barbiers durent apporter des soins à des gens atteints de la lèpre [mais Stolper 1994c et Joannès 1995a démontrent qu'il s'agit là de lectures erronées]. On connaît infiniment mieux les diagnostics et les traitements pratiqués par les médecins de cour assyriens: voir en particulier Parpola 1983: 230-238 ; un texte semble y faire allusion à la crainte d'être empoisonné par une prescription: *ibid.* 131.
- *Les mages, leurs plantes et leurs pierres:* cf. Bidez-Cumont 1938 II 106-130, 167-174, 188-191; voir également Delatte 1936 et Bidez 1935; sur le *kardamum,* cf. Sancisi-Weerdenburg 1993d et 1995;

sur les Sages à la cour néo-assyrienne, cf. Parpola 1983: XIV-XXI.

III. Les eunuques

- *Bibliographie:* Il n'existe pas de monographie spécialisée, mais on trouvera dans Guyot (1980: 80-91) quelques pages sur les eunuques à la cour achéménide, ainsi qu'une notice sur chacun des eunuques nommément désignés dans les sources antiques (pp. 181 *sqq);* également quelques pages dans Miller 1985: 280-282 et dans Schnoll 1987: 115-118; à titre comparatif, on peut également consulter les articles «Eunuque» dans *DictBib.* II (1899): 2044) et «Khasi» dans *EncIsl* IV (1978): 1118-1124, ainsi que l'article «*Homosexualität*» dans *RLA* 4: 459 *sqq.* (J. Bottéro).
- *De la fourberie des eunuques:* homosexualité chez les Perses et texte simplificateur d'Hérodote (I, 135: emprunt par les Perses de mœurs grecques), cf. B. Sergent, *L'Homosexualité initiatique dans l'Europe ancienne,* Paris (1986): 192-198, qui rassemble les textes classiques (ajouter Sext. Emp. *Pyrrh.* I, 152); voir également Petit 1961: 62-63 (et notes); sur l'eunuque Bagôas, amant de Darius III puis d'Alexandre, cf. Badian 1958; sur la légende égyptienne de Bagôas, cf. Schwartz 1948; Bagôas comme terme générique: cf. Maas 1921: 458-460.
- *Xénophon et le paradigme du ministre fidèle:* sur le *Dea Syria,* j'ai suivi de près Benveniste 1939 (cf. sur l'ouvrage de [Lucien] le commentaire de Oden 1977, en particulier pp. 36-40 sur Kombabos); inscription de Ptah-hotep: Posener 1986; je ne crois pas que l'on ait antérieurement tenté un rapprochement avec Xénophon; sur le thème du ministre fidèle dans le cadre romancé de la cour achéménide, cf. également le curieux texte de Qmran publié par Eisenman-Wise 1992: 99-103 (je dois la référence à Amélie Kuhrt).
- *Eunuchisme et éviration:* Carie: cf. Maas 1921: 458; à propos de l'éducation des enfants royaux, mentionnons que, dans le cortège de Darius III, Quinte-Curce note la présence « des enfants du roi et de leurs préceptrices» *(et quae educabant* eos; III, 3.23): il pourrait également s'agir de femmes-esclaves chargées plus spécifiquement des très jeunes filles de Darius (cf. III, 13.12) – telle la nourrice de la fille du roi *(mrat šarri)* nommée dans une tablette babylonienne

datée de l'année d'accession de Xerxès (Graziani 1986, n° 8; soulignons au passage que cette nourrice semble porter un nom (Artim) qui pourrait être iranien ou anatolien (cf. Artimas), et qu'en babylonien le nom de la fille du roi est transcrit Ittaša, soit Ratahšah: Dandamaev 1992a, n° 51, 252 et 265).

• *Titre et fonctions:* Batis: sources rassemblées par Berve II, n° 209 et par Guyot 1980, n° 23 qui le qualifient d'eunuque (cf. également Schnoll 1987: 115-116, en évacuant autoritairement toutes les sources qui le qualifient de «roi» ce qui est bien imprudent); son nom est donné sous la forme Babemésis par Josèphe: Marcus *(Josephus* VI, Loeb Class. Lib. VI, 1966: 468, n. c) reconstitue un anthroponyme iranien Bagamisa, mais des monnaies confirment sans ambiguïté l'anthroponyme Batis (cf. M. Delcor, *VT* 1 (1951): :118-119). À propos des personnages non barbus de Persépolis, cf. les justes réflexions de Yamauchi 1980: 138-139 (repris dans Yamauchi 1990: 260-264); mentionnons également qu'ailleurs Ctésias rapportait l'histoire de Sardanapale qui, complètement efféminé, s'était rasé la barbe au plus près (Athénée XII, 528f); sur ce thème, cf. également Chiasson 1984; sur le problème des barbus et des non-barbus sur les reliefs assyriens, voir les interprétations (très prudentes) de Reade 1972 (tout en postulant la présence de nombreux eunuques sur les reliefs); sur la discussion menée chez les Assyriologues, on trouvera des mises au point dans Oppenheim 1973 (qui, tout en admettant évidemment l'existence d'eunuques, récuse l'interprétation systématique de *sa reši* comme eunuques), Tadmor 1983 (qui ne veut pas prendre position sur le fond du problème (cf. n. 10), Garelli 1974: 276-277 (citation p. 277), qui prend position contre les interprétations de Kinneir Wilson (1972: VIII-IX, 46*sqq*.); d'une manière générale, la thèse de la multiplicité des eunuques à la cour assyrienne semble avoir moins de partisans aujourd'hui (cf. la longue note critique de J.A. Brinkman et S. Dalley, *ZA* 78 (1978): 85, n. 27), mais elle reste néanmoins vivace: la thèse de l'«euneuchusation» de la cour assyrienne vint d'être à nouveau exposée par J.M. Durand dans *Dossiers d'archéologie* 171 (1992): 6; de son côté, Parpola (en particulier 1983: 20-21) continue de penser que *ša rši* doit être considéré comme eunuque et rien d'autre; il se fonde pour cela en

partie sur les sources classiques (y compris Ctésias), ou plutôt il les cite en référence: mais le rapprochement qu'il postule entre les deux *corpus* ignore les problèmes interprétatifs que l'on examine ici. Sur le terme saris en hébreu, voir Yamauchi 1990: 261-262; dans les inscriptions hiéroglyphiques, cf. Posener 1936:118-119 (titre aulique, «probablement emprunté à l'araméen»; cf. également la remarque de Ray 1988: 273, n.47: rien ne permet de traduire *saris* par eunuque; l'auteur suggère de le comprendre comme un équivalent *de peha)* et celles de Vergote 1959: 40-42); à ma connaissance, Levy (1940) est le premier et le seul à avoir utilisé le témoignage des inscriptions du Wadi Hammamât. Notons enfin que le terme sa *rš šarri* est présent également dans des tablettes babyloniennes d'époque achéménide, qualifiant ainsi de hauts personnages (dont celui qui est parfois traduit comme «le principal du roi», et qui est chargé de la surveillance de l'administration du sanctuaire de l'Eanna): rien ne peut conduire à les considérer comme des eunuques (cf. Brinkman 1968: 309-311; Oppenheim 1973: 329; voir plusieurs attestations de *LU rš sarri* dans Dandamaev 1992a: 220, *s.v.).*

IV. Du côté des femmes

- Grâce à la générosité de son auteur, j'ai pu consulter la monographie inédite de Maria Brosius (1991), qui, outre les textes classiques, présente longuement les tablettes de Persépolis; je ne la citerai qu'épisodiquement, sans en discuter certaines interprétations, car l'auteur travaille actuellement à une version destinée à l'édition.
- *Épouses et concubines*: Dans la tablette Fort. 6764, apparaît le titre *dukšiš* donné à Irtasduna (Artystonè), l'une des femmes de Darius (cf. également PF 1795); le mot ne doit pas être traduit «ma fille » (comme le faisait Cameron 1942); il faut comprendre «princesse», comme l'a mis en évidence Benveniste 1966: 43-50; mais, probablement influencé par la terminologie grecque, celui-ci, dans le même temps, inclinait à comprendre « reine », ce qui est erroné: d'une part, une telle formulation est étrangère aux conceptions politiques achéménides et, d'autre part, le titre *dukšiš* est reconnu à plusieurs femmes de haut rang (épouses, sœurs, et probablement filles du roi) dans les tablettes des Fortifications (PF 823; Q-812;

Pfa 31; voir Brosius 1991: 29-32) ; à propos des épouses de Darius, parler de «reines (Kôniginnen)», comme le fait régulièrement Koch 1994, risque donc d'induire en erreur: on reviendra ultérieurement sur la place de la mère du roi à la cour et sur le rôle politique des princesses (chapitre XIII, 2: *Darius, Xerxès et Atossa).* Sur les esclaves du roi *(arad šarri)* et sur les esclaves du palais *(arad ekalli),* cf. Dandamaev 1984b: 561-564 et 565-567. Sur les représentations de femmes dans l'art achéménide, cf. les remarques préliminaires de Spycket 1980 et le rassemblement commenté des documents dans Brosius 1991, chap. 5; dans la catégorie des statuettes féminines (cf. Amiet 1972: 173-180 et Cooney 1965), on ajoutera les découvertes faites récemment dans la «résidence achéménide» d'Ab Qubr, au nord de Sippar: Spycket 1991; par ailleurs, sur le relief d'Olympie élevé par Lysippe en l'honneur de Polydamas (qui vint combattre des Immortels à la cour de Darius II: Pausanias II, 5), étaient figurés (selon les premiers éditeurs) le roi assis sur son trône ainsi que quatre femmes (cf. *Historische und philologische Aufsätze E. Curtius,* Berlin (1884): 240-242; dessin p. 240; cf. en dernier lieu Gabelmann 1984: 80-82); mais l'état très endommagé de la sculpture laisse planer quelques doutes sérieux sur l'interprétation: sur le dessin, on ne voit guère en effet que le roi sur son trône, et le bas de plusieurs robes; mais s'agit-il de femmes, ou bien précisément des Immortels auxquels se réfère directement le sculpteur?!

- *Les 360 concubines du Grand Roi:* sur le chiffre de 360 dans les tributs, voir les réflexions d'Asheri 1991: 49-53 (suivi ici) et celles de Nylander 1993: 157, n.62; les doutes élevés par Schwartz (1986: 273) sur le texte d'Hérakleidès ne me paraissent pas fondés; l'auteur, en revanche, montre bien l'interpénétration des différentes versions chez F1. Josèphe et dans le *Livre d'Esther.*
- *Des femmes recluses? Le fantasme du harem:* sur les activités sociales des princesses, cf. Brosius 1991: 91 *sqq.* Le terme *gynaikônitis* se retrouve dans la description que fait Diodore de l'oasis d'Ammon: «La seconde enceinte contient la cour du gynécée, les habitations des enfants, des femmes et des parents, ainsi que le corps de garde des surveillants du gynécée...» (XVII, 50.3); sur la terminologie égyptienne, cf. Ward 1983; sur Mari, cf.

Durand-Margueron 1980; l'utilisation du terme harem par Weidner (1956: 261-262) n'a aucune justification terminologique; lettres (c'est-à-dire la chancellerie privée) d'Atossa, cf. Briant 1992b; thème de la femme-guerrière: outre Ctésias, cf. le curieux texte de Polyen VIII, 60 (dans le cours d'un chapitre dédié aux femmes combattantes); Polyen met en scène une certaine Rhodogune, dont l'histoire est copiée sur celle de Sémiramis (VIII, 26), l'auteur concluant: « Voilà pourquoi le sceau royal des Perses porte pour empreinte Rhodogune avec les cheveux pendants et attachés d'un nœud»: il n'en est rien évidemment (cf. Baldus 1987)! Femmes guerrières dans la littérature iranienne: Hanaway 1982. Sceaux et représentations féminines: voir surtout Brosius 1991:179-193 et Garrison 1988: 477-478 (Artystonè) et 1992: 4-10.

V. À la table du Roi

• *Manger chez le Grand Roi :* le texte de Polyen n'a pas été souvent étudié (à part une curieuse note signée L.L. dans *CJ* 30 (1827): 370-374); c'est le mérite de D. Lewis (1987) d'en avoir rappelé l'importance : l'auteur s'intéresse surtout aux rapprochements avec les tablettes, sans offrir un commentaire détaillé du passage; il établit justement un rapprochement avec une fameuse inscription d'Aššurnasirpal II (cf. Wiseman 1952 et Grayson 1991, n° 30); sur les banquets royaux et la consommation d'autruches, on verra également la note de Sancisi-Weerdenburg 1993c [sur ce même point, pour l'époque néo-assyrienne, voir Mallowan 1966, I : 119-121, et Joannès 1995: 186-188, et, pour l'époque achéménide, Bennett-Blakely 1989:263] - et, à titre de comparaison, K. Wilson 1972 : 32 *sqq.* (ainsi que Mattila 1990) et surtout la remarquable étude de Milano 1989; sur le sujet, voir en dernier lieu Sancisi-Weerdenburg 1995. À propos de la source de Polyen (cf. Lewis 1987:81 et n. 3) : la référence à une inscription de Cyrus semble confirmer que Polyen a puisé ses informations chez un compagnon d'Alexandre (sur la propagande épigraphique à l'époque d'Alexandre, cf. *RTP* 389-391) ; sur l'utilisation du *marriš* chez Polyen, cf. la note de Bernard 1985b : 93-94 ; abondance de la table et «décadence» chez les auteurs grecs: Briant 1989a; redistributions: cf. Briant 1989b et Sancisi- Weerdenburg 1989b; sur le terme *potibazis,* la terminologie de Xénophon *(Cyr* VIII, 1.9),

et leurs rapports avec la terminologie accadienne, cf. en particulier Eilers 1940: 64-81; voir aussi Stolper 1985a: 57-58 (Wiseman 1983b: 85, n. 26, relève que le terme *potibazis* est également présent dans la documentation de Nisa); sur les aspects administratifs, voir également Heltzer 1979 qui utilise une tablette babylonienne datée du «mois d'Ayar [de la] première année de Darius, roi de Babylone et roi des pays » [=D. Owen, *Mesopotamia* 1975, n° 33]; le texte prévoit la distribution de pommes séchées et de raisins secs aux cuisiniers, chacun des 28 cuisiniers, nommément désignés, recevant une quantité donnée. Sur les produits lactés, cf. également *RTP* 349-350; élevage des oiseaux d'eau en Babylonie: Cardascia 1951:173; sur la bière en Mésopotamie, cf. Stol 1994; sur les élevages piscicoles en Babylonie (époques néobabylonienne et achéménide), cf. Dandamaev 1981b; tablettes de la série J et les sceaux qui y sont portés (dont celui de Kuras d'Anšan : PFS 93): cf. Garrison 1992:2-3, et s.p. Diffusion d'arbustes moyen-orientaux dans le monde ouest-anatolien et grec: cf. par exemple Cousin-Deschamp 1889 : 536-537; sur le térébinthe/pistachier, cf. Amigues 1995:71-72.

- *Musiciennes, danseurs et artistes:* cf. pour les époques précédentes, les entrées *nrtu* (musiciennes), *nru* (musiciens) et *nrutu* (art de la musique) dans le CAD; je suis fortement tenté de penser que le pseudo-anthroponyme Annaros chez Ctésias (Athénée XII, 530d) a été forgé sur la racine accadienne - ce qui donnerait plus de sens encore à l'histoire populaire que Ctésias avait entendu raconter dans la Babylonie de son temps. [M. Stolper me rappelle, à la suite de Roth, CSSH 29 (1987) : 740 *sqq.*, que bien des occurrences néobabyloniennes de SAL. NAR = *nrtu* ne signifient pas « musiciennes » mais «jeunes filles » ; cette remarque n'invalide pas formellement l'hypothèse que je soumets ici sur l'étymologie possible d'Annaros]. Sur Polydamas, cf. Gabelmann 1984:80-82 et mes remarques ci-dessus.
- *Coupes et lits:* sur la vaisselle achéménide, cf. surtout Amandry 1958a-b; Culican 1971; Von Bothmer 1981; Moorey 1984, 1985, 1988: 82-89; également Miller 1985: 124-137, Gunter 1989: 22-30, Prfommer 1991, Miller 1993, Rozenberg 1993. Sur le banquet couché et la position particulière du roi, cf. Dentzer 1982 : 64-69 ;

cf. également Lavagne 1988:96-101 et Perrin 1990:224-226 (le roi est placé sous un *ouraniskos).*

VI. Les chasses royales

Cf. Briant 1991c et 1993b, où l'on trouvera des références plus complètes; cf. également ci-dessus pp. 241-244 sur l'étiquette royale ; sur la chasse au filet, cf. Meuli 1975. Il est probable que, comme chez les Assyriens, les chasseurs étaient accompagnés de chiens: Xénophon cite les «préposés aux chevaux et aux chiens *» (hippôn kai kynôn epimeletai; Cyr.* VIII, 1.9); il est également possible que deux tablettes de Persépolis (PF 1264-1265) fassent référence à des chiens de chasse *(PFT:* 40). Nous disposons surtout de renseignements sur les élevages de chiens de guerre, tels ceux qu'Hérodote mentionne en Babylonie (I, 192: chiens indiens), et Pline (VIII, 61) à Colophon et en Cilicie (époque plus tardive) ; mais il semble bien que ce sont les mêmes chiens qui sont amenés à la chasse (cf. Élien, *VH* XIV, 46), comme l'indique Xénophon dans La Chasse (9.1; 10.1). Sur le chien de compagnie de Darius III, cf. Élien Anim. VI, 25. Sur les chiens (statues) à Persépolis, cf. Kawami 1986:260-263.

VII. La splendeur royale

Sur les conceptions grecques de la *tryph* royale (achéménide ou hellénistique), cf. Briant 1989a.

CHAPITRE VIII

LES HOMMES DU ROI

- *Bibliographie* : les pages qui suivent constituent une réécriture beaucoup plus élaborée d'analyses que j'ai présentées sous forme préliminaire dans Briant 1987a: 21-31 et dans Briant 1990a.

I. Le roi donateur

- *Bibliographie:* voir Sancisi-Weerdenburg 1988b et 1989b en particulier. [Également Van der Veen 1995 discutant Gould 1991 à

propos de l'histoire de Syloson].

- *Bienfaiteurs du roi:* cf. Wiesehöfer 1980, qui rappelle (p. 8) que l'étymologie probable du terme iranien (correspondant à orosange) conduit à **varusanha-*, c'est-à-dire «très renommé»; registre: cf. également Josèphe *AJ* XI, 248 (démarque *Esther).*
- *Les dons royaux:* voir pour comparaison l'article «Hiba» dans *EncIs* III[2] (1971): 353-360 (les rapprochements sont multiples); sur Hérodote IX, 109, cf. Sancisi-Weerdenburg 1988b; le don de robes d'honneur est également bien connu chez les Incas : cf. J.V Murra, « Cloth and its functions in the Inca State», *Amer.Anthrop.* 64 (1962): 710-728; sur l'importance du vêtement comme distinction sociale chez les Perses, cf. en particulier Plutarque *Mor.* 173C.3 et 565A; cf. aussi Sancisi-Weerdenburg 1983:27-30 (à propos d'Hérodote IX, 108-113) ; hiérarchie des dons en fonction de la valeur/poids de l'objet: elle est bien attestée à la cour d'Hammurabi de Babylone: voir la note très intéressante de Joannès 1989d (sur laquelle je reviens plus longuement ci-dessous chapitre x, 5: notes documentaires sur la monnaie royale); Masistios: Briant 1990a: 100; à propos de Ctésias §22, la «meule d'or» serait-elle sinon analogue du moins comparable à la *plinthos khrys* sur laquelle le conseiller royal se plaçait, avant de la recevoir en récompense « si le conseil était jugé bon et utile » (cf. Élien *V.H.*XII, 62, avec la remarque de Villanueva-Puig 1989 : 293) ? Tout au plus peut-on poser la question.
- *Dons et honneurs: la hiérarchie de cour:* sur la table du roi, cf. également chapitres v, 6 et VII, 5; hiérarchie de cour ptolémaïque et ses éventuels antécédents perses : cf. la discussion (prudente) de Mooren 1977 : :17 *sqq.; sur philos,* cf. Wiesehöfer 1980 : 11-14 ; titres et fonctions: cf. la diffusion très large du titre « porte-lances » *(aštebarriāna)* dans les tablettes babyloniennes : Stolper 1985a : 55 et n.12 ; parents du roi : cf. Benveniste 1966 : 22-26, qui, à propos des *br'byt* des papyri araméens, écrit: « Fils de la Maison» ne s'applique plus à un personnage unique, le prince héritier, fils du roi, mais à une classe de princes royaux qui n'avaient probablement aucune parenté directe avec Darius II » ; cf. également sur le sujet les analyses de Gauger 1977 (que je ne suis pas dans toutes ses

conclusions) et les réflexions de Mooren 1977: 40-41.

- *Dons et redistributions:* phiale d'or de Demos, cf. Vickers 1984 et Sancisi-Weerdenburg 1989b: 134, ainsi que les remarques intéressantes de C. Grotanelli dans *Scienze dell'antichità* 2 (1988): 249-250; ce document semble indiquer, ce qui paraît logique (cf. Xénophon *Cyr* VIII, 2.8), que les dons royaux portaient une marque distinctive, qui pouvait être dans certains cas (vases) une inscription: cf. Nylander 1968: 124-127, Sancisi-Weerdenburg 1989b: 134, 142 et n. 14, Gunter-Jett 1992: 69-73. PT 4-5, cf. Hinz 1973: 75-76 (qui propose une explication narrative très spéculative) et Cameron PTT : 89-91 (mais je doute que le Parnaka cité dans PT 4 soit bien le haut administrateur que l'on connaît à travers PF); concession de terres, cf. Briant 1985b, Sancisi-Weerdenburg 1988b et ci-dessous chapitre x, 7 et XI, 9 ; Satibarzanès : sur la date cf. Briant 1994e : 309-310. Table royale et redistributions: Briant 1989b, Sancisi-Weerdenburg 1989b: 133-135, 1993e et 1995 ; banquet d'Aššurnasirpal : voir publication dans Wiseman 1952 (édition la plus récente dans Grayson 1991: 292-293) ; distribution de mets à la cour néo-assyrienne, cf. également Fales-Postgate 1992, n° 157. Citation de J. Bottéro, *RLA*, s. *v*. Mahlzeit, 260.

II. L'échange inégal

- *Le don contraignant:* voir en général M. Mauss, *Essai sur le don*, Paris 1923-1925 (= *Sociologie et anthropologie*, 1968); sur le passage de Thucycide, cf. Mauss 1921, où comparaison avec les pratiques thraces mises en scène par Xénophon, Anab. VII, 2. 35-38 et VII, 3.21-34 (festin de Seuthès); la citation de Benveniste est extraite de «Don et échange dans le vocabulaire indo-européen», Annales de Sociologie 1948-49 (p. 7); cf. Briant 1982b : 88-94; sur le banquet royal (*tykta*), cf. Sancisi-Weerdenburg 1980:147-151 et 1989b: 132.

III. Le roi et ses fidèles : la logique du système

- *Fidèles et bandaka:* sur le terme perse et ses connotations, cf. les articles *banda* (W Eilers) et *bandaka* (Cl. Herrenschmidt) dans *EncIr* III: 682-685; sur la ceinture, cf. Widengren 1968 qui, ici comme ailleurs, insiste d'une manière unilatérale sur le caractère «féodal» de la société perse; l'intérêt du passage de Xénophon sur

Orontas a été justement souligné par Petit 1990 : 148-149 (n.161) ; main droite : cf. Sherwin-White 1978; files de nobles à Persépolis : cf. Roaf 1983: 83-114, Trumpelmann 1983 : 231-237 et 1988, Calmeyer 1991b.

- *Éducation et intégration idéologique:* voir déjà *RTP* 449-451; voir également Widengren 1969 : 82-86, et Knauth-Najamabadi 1975 : 76-92, qui comparent eux aussi le rite de passage avec la kryptie lacédémonienne (sur celle-ci, cf. les riches analyses de Vidal-Naquet 1983 : 125-207 et 1989 qui, p. 402, suggère des pistes comparatistes avec les sociétés iraniennes, à la suite de Davidson 1985 : 81-87) ; sur les kardakes, voir la discussion de Knauth-Najamabadi 1975 : 83-84 et les textes cités par Segre, Clara Rhodos 9 (1938) : 193-194 (n. 2) et par Bosworth 1980a : 208 (on reviendra ultérieurement sur cette catégorie militaire, qui pose bien des problèmes interprétatifs : cf. l'Index, *s.* v. *kardakes);* sur le régime alimentaire et l'identification de *terminthos* = noix du pistachier, voir Amigues 1995: 71-72 et Sancisi-Weerdenburg 1995. Sur *altheia*, cf. également *RTP* 381-383, 449, et Sancisi-Weerdenburg en prép. (2), et, sur la désignation d'Artaioi donnée antérieurement aux Perses selon Hérodote (VII, 61), la toute récente étude de Pirart 1995. À propos de l'anthroponyme Angarês : je ne me souviens pas avoir vu de commentaire sur le passage d'Athénée que je présente dans le texte; je suis tenté de proposer la même hypothèse que celle que j'ai présentée sur Annaros (ci-dessus, p.947). Sur le rôle des mages comme gardiens de la mémoire, cf. également les hypothèses de Gershevitch 1969 : 181, s. v. *pirramasda* (« It would be a possible designation of priest who had learned to recite the largest number of hymns required ») et, sur la transmission de la mémoire, Cardona 1980: 282; dans ce cadre, on accorde parfois quelque importance à des tablettes de Persépolis qui mentionnent que, dans telle année, des *puhu* perses «copient des textes à Pittanan» (PF 871, 1137) - ce dont on semble induire une diffusion de l'écrit chez les Perses. Mais de tels documents ne sont guère probants : il s'agit en effet de *kurtaš*, probablement formés au métier de scribe, ce qui n'impliquait pas de connaissances littéraires étendues, ni d'accès direct par exemple aux inscriptions royales (cf. remarques de Cardona 1980 : 280, n. 6). Rappelons également que,

selon Pausanias (V, 27.5-6), de son temps, dans les sanctuaires perses d'Hiérocésarée et d'Hypaipa, un mage chante les invocations dans une langue barbare, en les lisant dans un livre (Robert 1976 : 28-29) : la dernière précision rend peut-être compte d'une évolution vers la mise par écrit de chants que traditionnellement les mages se transmettaient par oral (cf. Briant 1985a : 192, n. 71 à la suite de Cumont) ; à propos de l'épithète Mnémon donnée à Artaxerxès II, cf. Schmitt, *EncIr.*, s. *v.* Artaxerxès II (p. 656). Une dernière remarque à propos des jeunes gens : fondée sur une interprétation (à mon avis) erronée d'Arrien IV, 13.1 (Briant 1994e: 298-307), une hypothèse a été développée par Kienast (1973) selon laquelle l'institution des pages royaux *(basilikoi paides)* a été empruntée par Philippe II à la cour achéménide. Depuis que j'ai écrit mon article d'AchHist VIII, je me suis aperçu que Clamer 1952 comprenait sous le terme français « page » les personnes qui sont au service d'Ashuérus dans *Esther* 6.1. Mais cette traduction n'a pas de raison d'être, en tout cas elle ne vient certainement pas à l'appui de la thèse de l'existence de « pages royaux » à la cour achéménide; d'une part, dans la Septante, on utilise le terme *diakô¢nos* (traduit plus justement par «servant» par L.C.L. Brenton, *The Septuagint Version: Greek and English* (1970) : 658-659); quant au terme hébreu *na'ar* (pl. *ne'rim),* il renvoie simplement à un «groupe d'hommes jeunes, voire de jeunes hommes, au service d'un patron» (Bordreuil 1992 : 190) ; il exprime donc une hiérarchie fondée à la fois sur l'âge et sur le rang (cf. Bordreuil-Israel 1991-92); on rencontre la même ambivalence dans le grec pais ou encore dans l'élamite *puhu* (sur celui-ci, cf. Hallock 1960 : 93-94, et PFT: 38-39, 47, 746; également les remarques de Lewis 1994: 24, 26, et Giovinazzo 1994a-b qui traduit par «valet»). Bien que le terme «page» rende en français ou en anglais le terme utilisé en grec *(paides)* pour désigner l'institution macédonienne bien connue des «pages royaux», je ne crois donc pas devoir modifier ma conclusion antérieure ; je réaffirme au contraire que l'institution des pages royaux s'insère dans un contexte politique tout à fait différent de celui de la cour achéménide (cf. sur ce point précis Briant 1994e: 302-307). J'ajoute enfin que, depuis la rédaction de cette note, l'interprétation de Kienast a été reprise par Borchhardt 1993c :

analysant un bloc sculpté de *l'hérôon* de Limyra, l'auteur (pp. 352-353) propose d'y voir figuré le corps des *basilikoi paides* - institution macédonienne créée, affirme-t-il, sur un précédent achéménide ; partant de cette conviction, Borchhardt plaque donc les textes relatifs aux pages macédoniens sur l'institution postulée chez les Perses, affirmant (comme pour mieux fonder son interprétation lycienne) que l'institution centrale a été adoptée dans «toutes les cours à l'intérieur de l'Empire perse»; je crois que, si l'on admet ma démonstration, il devient plus intéressant de se demander pourquoi tant de personnages de la frise de Limyra (y compris dans la scène analysée par Borchhardt: voir *fig. 46e)* portent le pétase (c'est-à-dire une coiffure d'origine macédonienne).

IV. Le roi et ses fidèles : la dynamique des contradictions

- *Naissance et faveur royale : *azata:* cf. F. de Blois 1985; on a retrouvé le terme dans un document araméen d'Égypte (Benveniste 1954: 298-299); *amata:* cf. Harmatta, *Entretiens Hardt* XXV (1990) 106-107 ; sur les différenciations sociales, cf. Briant 1990a: 71-77, suivi maintenant par Calmeyer 1991b (qui utilise également les reliefs de Persépolis) – ainsi que la remarque de Stolper 1993: 10-11 sur le terme babylonien *parastmu*, qu'il suggère (avec prudence) de rapprocher de *prôtoi.*
- *Faveur royale et mobilité sociale* : cf. les réflexions de Sancisi-Weerdenburg 1989a: 139; sur Maraphiens/Marappiyas, cf. Benveniste 1958a: 56-57.
- Maisons *aristocratiques perses:* à propos des modes de salutation, on pourra se reporter, à titre d'histoire comparée, à l'ouvrage récent d'Y. Carré, *Le Baiser sur la bouche au Moyen Âge. Rites, symboles, mentalités*, Paris, 1992; sur le passage d'Athénée (IV, 145f-146a), cf. les importantes suggestions de Eilers 1940:73.

V. Roi et satrapes

- *Bibliographie:* Lehmann-Haupt 1921; Petit 1990.
- *Stratégies familiales:* sur les Pharnakides de Phrygie Hellespontique, cf. Lewis 1977: 52 et Hornblower 1982 : 145 *sqq.* ; pour d'autres exemples, cf. Briant 1987a: 25-28; Aspathinès : cf. Cameron PTT 103 et Schmidt 1957, sceau n° 14: voir Lewis 1985:115.
- Le satrape et les forces *armées:* il s'agit là d'un problème fort débattu, sur lequel on verra la mise au point de Tuplin 1987b, en particulier pp. 228-232 (qui juge avec raison que le satrape devait pouvoir compter sur l'aide des commandants de garnisons); la position de Petit 1990:109-119 me paraît trop peu nuancée (diminution des pouvoirs satrapiques sous Darius; séparation des pouvoirs civils et militaires); elle fait la part belle aux reconstructions de Xénophon (cf. *RTP* 176-188); *karanos:* cf. Petit 1983 et 1990: 133-144 (trop systématique une nouvelle fois, sur la date présumée (Darius) de l'institution: pp. 143-144); sur la chaîne de commandement à Éléphantine, cf. en dernier lieu Wiesehöfer 1991b (et, sur *rab hayl* Lipinski 1975 : 176 : dans une bilingue

gréco-araméenne de Farasa, le terme est rendu en grec par *stratgos);* la tablette babylonienne VS 6, 128 est traduite et commentée par Joannès 1982:24-25 et 1990b : 187, n. 60 (avec quelques variantes); cf. également Van Driel 1989: 207 (qui fait de Guznu le *škin tmi* de Babylone); sur la dépendance du gazophylaque vis-à-vis du pouvoir central, cf. les textes hellénistiques cités dans *RTP* 211; satrape et monnayage: cf. mes remarques dans Briant 1989c: 328-330 [et les brèves considérations de Mildenberg 1993:58-60].

- *Inspecteurs royaux :* cf. Hirsch 1985a : 101-134.
- *Cours satrapiques:* quelques pages sommaires dans Petit 1990 : 147-152, et essai de rassemblement dans Borchhardt 1990; sur les paradis (thème souvent abordé dans le cours de cet ouvrage), cf. *Index, s.v.* ; bulles de Daskyleion: Kaptan-Bayburtluoglu 1990. Audiences satrapiques: Gabelmann 1984: 35-61 (documents lyciens); à propos du trône de Cyrus le Jeune, mentionnons qu'un trône, de facture achéménide (mais sans doute de fabrication locale), a été retrouvé dans les fouilles de Samarie (Stern 1982b: 143-144); par ailleurs, un passage de *Néhémie* (3.71) fait référence «aux gens de Gibeon et de Mizpah (appartenant) au trône *(lekisse')* du gouverneur de Transeuphratène»; qu'il s'agisse d'une terre rattachée directement au gouverneur (Briant 1985b: 67) ou d'une résidence satrapique (Lemaire 1990: 39-40), on soulignera que le «trône» symbolise le pouvoir satrapique lui-même (à rapprocher d'une formule babylonienne: Joannès 1982:28, n.1).

VI. Le roi et ses fidèles: les Perses, les Grecs et les autres

On trouvera une notice sur chacun des Grecs cités ci-après dans Hofstetter 1978; cf. également Wiesehöfer 1980, et Herman 1987:106-115 (sur les *dôreai* d'époque achéménide et d'époque hellénistique; tableau récapitulatif pp. 109-110). L'histoire de Thémistocle à la cour du Grand Roi et la jalousie manifestée contre lui par les aristocrates perses trouvent un parallèle (ou un décalque) dans l'histoire de Daniel à la cour de Nabuchodonosor (Daniel 6); autre «belle histoire» inventée sur le thème de Thémistocle à la cour du Grand Roi: Diodore XI, 57 (mariage et jugement de Thémistocle). La liste des satrapes dressée dans le texte a été composée en tenant compte des informations données par les tablettes de Persépolis, en admettant, avec Hinz

(1970 : 430) et bien d'autres, que le personnage qui délivre l'autorisation scellée *(halmi)* aux voyageurs est bien le satrape de la région de départ (cf. Briant 1991b : 70, n.13 et 1992c) : sur ce point, voir en dernier lieu Koch 1993a : 5-48, où l'on trouvera des analyses portant sur neuf provinces du Plateau iranien ainsi que sur l'Inde et la Syrie; tableau récapitulatif p. 47; liste des satrapes de Babylonie et Transeuphratène : Stolper 1989b : 290-291. [J'observe que ma conclusion très réservée sur la place des Mèdes dans le personnel politique impérial (§6 dernière phrase) rejoint très exactement la position maintenant explicitée par Tuplin 1994: 255-256].

VII. Royauté achéménide et aristocratie perse

- *Pouvoir et parentés:* sur Parnaka, cf. ci-dessous chapitre XI; la place élevée d'Hystaspes, père de Darius, en Parthie-Hyrcanie en 522 est induite de DB II § 35 (cf. en dernier lieu Koch 1993a : 33-34), renseignement qui vient en contradiction avec la mention hérodotéenne (III, 70) d'Hystaspes « *hyparkhos* de Perse»; on estime à juste titre que le témoignage de DB est plus solide que celui d'Hérodote (dont la mention provient probablement d'une version de la légende du fondateur; cf. Nicolas de Damas, FGrH 90 F.66. 10: Cyrus fait de son père Atradatès le satrape des Perses); sur le statut de la Perse, cf. ci-dessous chapitre XI, 10. Sur les parents de Darius et de Xerxès dans le catalogue d'Hérodote, cf. Burn 1984: 333-336; Mégabatès: Lewis 1985: 115; satrapes issus de la famille royale: Briant 1984b: 75-76.

CHAPITRE IX

ESPACES, COMMUNICATIONS ET ÉCHANGES

Bibliographie: on trouvera une bibliographie à jour et quasi exhaustive dans Briant 1991b et Graf 1993, 1994. L'existence de ces études récentes (cf. également Wiesehöfer 1993 : 350-351) m'incite à limiter ici le nombre de références bibliographiques.

I. Le réseau routier

- *Les routes royales* : à travers les PF (série Q), voir surtout Koch 1986, 1993a [et maintenant Giovinazzo 1994a-b] ; utilisation des historiens militaires pour reconstituer les paysages (RTP 141-145) et les itinéraires : cf. Engels 1978 (à utiliser avec énormément de précaution), Seibert 1985 et, sur les sources et la méthode de Xénophon, Tuplin 1991b: 46-48 et Briant (éd), 1995b; parmi les auteurs les plus utilisables (bien que tardif et intéressant uniquement la partie centrale et orientale de l'Empire), on doit mettre en relief les *Mansiones Parthicae* d'Isidore de Charax (éd. Schof), sur lequel on verra Dillemann 1962, Khlopin 1977, Chaumont 1984, Walser 1985 et Galikowski 1988. Route Persépolis-Suse, cf. Mostafavi 1960, Hallock 1977, Koch 1986 et Sumner 1986 : 17, 28 ; également *RTP* 161-173 (utilisation des sources classiques), Briant 1976 et 1988c (routes entre les résidences royales) ; sur la route cosséenne, cf. Briant 1976 et 1982b: 81 *sqq.;* le tracé de la route Sardes-Suse d'Hérodote continue de soulever des problèmes débattus depuis longtemps : cf. Briant 1973 : 49-53 ; Seibert 1985 : 18-19 ; Graf 1993a; Chaumont 1986-1987 (Matiène: région située entre le lac d'Urmiah et les sources du Petit Zab); également Mutafian 1988 I: 113-118 ; itinéraire de Cyrus le Jeune : voir Cousin 1904; Manfredi 1986; Mutafian 1988 I: 119-121; [et, tout récemment, Müller 1994, Graf 1994:173-180, Debord 1995 ; Syme 1995 : 3-23 est en réalité un manuscrit ancien]; toponyme Lahir (La'ir) dans *DAE* 67 : cf. Dandamaev 1993c.
- *Itinéraires secondaires:* références dans Briant 1976: 197 et 243-244, n. 52; 1991b: 74-75; Arrien Inde 43.3: cf. Tarn, *CR* 40 (1926) : 13-15, Briant 1982b : 117-119, 129, 132, et maintenant la discussion argumentée de Winnicki 1991: 193-197; Esarhaddon, Cambyse et les Arabes : Eph'al 1982:137-142; Briant 1982b: 163-164.
- *Construction et entretien des routes: amaxitos:* Briant 1991b: 74; prospection de routes achéménides : Schmidt 1957 : 20-21; Kleiss 1981; Mousavi 1989 ; pour compléter l'information on peut être tenté d'utiliser ce que les auteurs anciens écrivent de l'activité de

Sémiramis dans le domaine de l'ouverture de routes (Diodore II, 13.5; Polyen VIII, 26), mais c'est là une méthode incertaine, en dépit de la convergence entre des réalisations achéménides et des réalisations attribuées par la légende à Sémiramis; sur les problèmes posés par la terminologie de certaines tablettes de Persépolis, cf. Briant 1991b : 73, n. 20. Les chiffres relatifs à la Chine ancienne sont empruntés à J. Needham, *Science and civilisation in China*, Cambridge IV (1954) : 36 (il faut lire tout le développement pp. 1-38).

- *Ponts et pontonniers :* pont près de Persépolis : Nichol 1970 (cf. Sumner 1986 : 13-16); Pasargades : Stronach 1978 :113-116; « constructeurs de pont» à Nippur : Stolper 1985a : 76 et 1992c : 76-77 (publication de tablettes; l'auteur note, p. 74, qu'ailleurs le chef des «bridge workers» porte le titre de « chef des péages à Opis (?) »); Mazzarino (1966 : 78) souligne que contrairement aux Grecs, les ingénieurs perses avaient des connaissances en la matière; il est probable qu'ils ont beaucoup emprunté à leurs devanciers, comme le souligne justement Parpola (1983: 245 et 295; l'auteur note également qu'une tablette de l'époque de Darius mentionne un pont à Borsippa); sur le pont de Babylone, cf. Wiseman 1983b: 63-64. [Sur Arrien V, 7.3-5, voir maintenant Bosworth 1995: 219-227].

II. Le contrôle de l'espace impérial

- *Autorisations satrapiques - Escortes militaires - Gardes des routes:* cf. Briant 1991b : 70-73 et Briant 1992c (les *Lettres* de Thémistocle sont éditées, traduites et commentées par Doenges 1981); sur la fuite d'Alcibiade et son trajet, cf. Robert 1980 : 257-307 ; sur les voyages d'Esdras et de Néhémie, cf. Williamson 1991: 54-61 (une lecture des textes bibliques à la lumière des PF). Les *ostraka* d'Arad ont été publiés par Naveh 1981; cf. également Aharoni 1981 et Temerev 1980 (études des rations, en comparaison avec celles qui sont connues à Éléphantine) ; voir également les *ostraka* de Beer-Sheba : Naveh 1973 et 1979 (des centaines *d'ostraka* araméens du type de ceux de Beer-Sheba et de même date (IVe siècle) sont arrivés récemment sur le marché, provenant de sites inconnus d'Idumée ; une partie est en voie de publication : communication personnelle d'André Lemaire) ; cependant, il reste quelque doute

sur l'interprétation du poste comme station sur une route (voir sur ce sujet les réflexions de Tuplin 1987c : 187 et de Salles 1991a : 221-222); sur l'une des anecdotes rapportées par Hérodote concernant les gardes des routes (V, 35), cf. Foucault 1967a.

- *Poste royale et courriers royaux : aggareion* : Rostowzew 1909 ; également D. Sperber, « Angaria in Rabbinic literature», AC 38/1 (1969): 162-168, et Herrenschmidt 1993a-b; *astands:* Chantraine *DELG*, s. v., et en dernier lieu Happ 1992; *pirradaziš:* PFT 42; Q-1809 : la tablette a été publiée et commentée par Lewis 1980; signaux optiques dans l'Empire: Aschof 1977a; également P. Girard, «Les signaux lumineux dans l'Agamemnon d'Eschyle», *REA* 11 (1909): 289-295; en Judée: Lemaire 1977: 113-114; à Mari, G. Dossin, «Signaux lumineux au pays de Mari», *RA* 34 (1938): 175-176; poste égyptienne à l'époque lagide: Preisigke 1907 : 241-277, et Van't Dack 1962: 338-341 (juge que l'extension du système en Égypte remonte aux Perses, y compris la pyrotélégraphie). Il est clair que, dans tous ces domaines, les Perses ont eux-mêmes certainement beaucoup emprunté à leurs prédécesseurs assyriens: sur les routes royales (*harrān šarri*), les relais et postes d'étape *(mardtu)* et les courriers-express *(kall)* dans le royaume néo-assyrien, cf. en particulier Weidner 1966, Wilson 1972: 57-58, Malbran-Labat 1982: 12-29, et les entrées *harru* et *mardu* du CAD; *harrn šarri* [route royale] passant à proximité immédiate de Nippur à l'époque achéménide: Zadok 1978: 286-287; mais, on peut également remonter beaucoup plus haut dans le temps, comme le montre par exemple l'article fort instructif de M. Sigrist, « Les courriers de Lagaš», dans: Fragmenta Historiae *Elamicae*, Paris (1996): 51-63, où le système administratif décrit (ordres de mission, courriers, tablettes, archives) rappelle très exactement ce que l'on apprend des tablettes de la série Q; à titre comparatif, on peut voir également l'étude synthétique de A.D. Crown, « Tidings and instructions: how news travelled in the Ancient Near East », *JESHO* 17/3 (1974): 244-271, ainsi que l'article *Barid* dans *EncIsl*. I^2 (1961): 1077-1078 (D. Sourdel); sur Diodore XIX, 17.6-7, voir les doutes exprimés sur cette tradition par Aschoff 1977b (avec les commentaires de Graf 1994:168).
- *Voies de communication et stratégie:* via *militaris* chez Quinte-

Curce: cf. Briant 1984b: 66-68; réserves d'eau: Briant 1982b: 164 et Briant 1984b: 67; cf. également plus généralement Briant 1986c. [Baslez 1995].

- Les portes de l'Empire et le réseau de *garnisons:* sur les Portes Ciliciennes et Syriennes, cf. la discussion de Mutafian 1988 I: 125-129; voir également Bosworth 1980a: 198-204; Manfredi 1986: 74-77, Hammond 1994; Portes Caspiennes: Bosworth 1980a: 333-341 [bibliographie dans Bernard 1994b: 483, n.11]; Portes à l'entrée de la Perse: cf. discussion et bibliographie dans *RTP* 161-173; sur les garnisons, voir Tuplin 1987c et 1991b: 54-57; site de Thapsaque: cf. Briant 1991b: 77 et 78, n. 37 avec Lendle 1988 et Manfredi 1991; Deve Hüyük: Moorey 1975 et 1980 (avec les remarques critiques de Mazzoni 1991-92: 66-67, qui souligne que l'histoire du site s'étend sur la longue durée depuis le Fer I). Les limites d'utilisation des historiens militaires pour reconstituer le réseau de garnisons permanentes achéménides sont bien mises en évidence par Tuplin 1987c: 209-210 (à propos des Portes Ciliciennes et des Portes Persiques); cf. également Tuplin 1991b: 56 (note que bien des garnisons pouvaient être situées dans le plat pays, et remarque que le manque de ravitaillement et la difficulté de passer les fleuves étaient des obstacles suffisants en temps normal face à une force ennemie).
- Le *service* du roi: Xénophon (Cyr. VIII, 6.17) et Hérodote (VIII, 98) affirment que les courriers royaux circulaient jour et nuit; on rapproche parfois cette notation d'un passage de l'inscription de Behistoun: «Ce qui leur [sujets] était dit, le jour ou la nuit, ils le faisaient» (*DB* I, 19-20); mais le discours de Darius se situe sur un tout autre plan qu'une simple métaphore routière: « Ces lignes disent implicitement que le roi achéménide offre à son empire la même sauvegarde que certaines divinités: il veille et ordonne dans la nuit pour prévenir les menaces de la Druj *[drauga]* et préserver l'Agencement *[arta]* durant le temps qu'il est invisible» (Kellens 1995: 25). Quoi qu'il en soit, la conception très idéologisée que transmettent les auteurs grecs de la domination qu'exerce le Grand Roi grâce aux routes et au service postal peut être rapprochée de ce que (paraît-il) disait Confucius de l'Empire des Grand Rois Chou: « Le rayonnement de la vertu se fait plus rapidement que la

transmission des ordres [royaux] grâce aux étapes et aux courriers *(chih yu) »*; J. Needham, *Science and civilisation in China*, Cambridge IV (1954): 35, auquel j'emprunte la citation, observe que «cette remarque [de Confucius] aurait été faite, il est curieux de le noter, à une époque exactement contemporaine du fonctionnement de la route royale perse, c.495 ».

III. Voies de communications et échanges

- *Des artères commerciales?* J'ai brièvement abordé le problème dans Briant 1991b: 79-82: je récuse ici mes remarques précédentes dans de notables proportions; cf. également Wiesehöfer 1982 (avec ma remarque dans Briant 1991b: 81, n.44) ; *Anabase* de Xénophon: l'hypothèse concernant l'expression *polis oikoumen* (ville «autonome») est développé par Geysels 1974, mais elle ne me paraît que partiellement explicative; le problème est abordé dans plusieurs communications présentées à la Table Ronde internationale: *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Toulouse, 2-3 février 1995) = Briant 1995b.
- *Routes terrestres et routes fluvio-maritimes:* Briant 1991b: 75-79, où l'on trouvera nombre de références bibliographiques supplémentaires.
- *Les bateaux* de *l'Euphrate:* De Graeve 1981: 5-93; également Fales 1983 (époque néo-assyrienne) et Frame 1986 (contrats des époques néobabylonienne et achéménide); dans les archives de l'Eanna: Joannès 1982 : 198-202 ; 252-253; cf. 328-329, et les textes fort intéressants publiés par Beaulieu 1993a (utilisation des voies d'eau, et location de bateaux pour transporter les statues divines et les personnels, peu avant l'arrivée des troupes perses de Cyrus en 539); réseaux de canaux en Babylonie: Cocquerillat 1968, 1981, 1983; Joannès 1982: 117; Zadok 1978 (qui, entre autres choses, souligne (p. 275, n. 53) l'importance de Nippur dans le réseau d'échanges entre la Babylonie et l'Élam); «commandant des bateliers»: Joannès 1982: 10; sur le prix des bateaux en Babylonie, cf. Dubberstein 1939: 40, Joannès 1982: 328-329 et Giovinazzo 1983: 563-565; sur le *kelek*, cf. également *EncIsl*^{2}, *s.v.*
- *Transports sur le Tigre:* cf. Briant 1986b (p. 21, n. 15 sur Opis).

- *De Babylonie en Élam:* Briant 1986b; Joannès 1990a: 183; tablettes babyloniennes: Dandamaev 1972b (mais sur *Camb.* 143, cf. Greenfield 1991 : 183) ; sur le texte de Diodore (XVII, 77.4), cf. Bosworth 1987: 545-546.
- *De la Méditerranée* à la Babylonie: Briant 1991b: 77-79 (avec les remarques de Joannès 1995: 182-183 sur les difficultés de navigation à certains endroits et dans certaines périodes de l'année); sur la Lettre de *Thémistocle,* cf. Briant 1992c; importance du site de Myriandros: Kestemont 1983: 66; 1985: 135-137; marchands babyloniens en Syrie (tablettes de Neirab): voir état de la question chez Oelsner 1989 et Cagni 1990; sur la tablette de Tell-Tawilan (Dalley 1984), cf. les remarques critiques de Joannès 1987 (réplique de Dalley 1990: 79-80); commerce caravanier et importance du site de Gaza: Briant 1982b: 142-145, 150-152 et Eph'al 1982: 195-196; Charte de Suse et rôle présumé des Ioniens: Mazzarino 1966: 76-77; Aginis: Högemann 1985: 153 (=Dur-Yakin); tablettes néo-babyloniennes et commerce entre la Phénicie et la Babylonie: voir l'étude lumineuse d'Oppenheim 1967, ainsi que Joannès 1982: 235-260; sur les échanges régionaux en Égée orientale à l'époque achéménide, cf. Salles 1991a, 1994; cf. aussi Salles 1991b (à propos de Elayi 1988).
- La batellerie *égyptienne:* le pharaon Sesôstris pourrait n'être personne d'autre que Darius (cf. chapitre XII, 1); construction de bateaux: cf. *DAE* 61 (commentaires de Grelot 1970b, 1972: 296-295, et de Whitehead 1974: 119-154); commerce fluvial: Milik 1967: 551-557; Memphis: Segal 1983: 8-9; 41-42; *DAE* 109: Porten 1988b; liaisons entre Memphis et le Nil, cf. Goyon 1971. Naucratis: cf. Yoyotte 1993; sur le canal de Darius entre le Nil et la mer Rouge, voir ci-dessous chapitre XII, 1; sur les prospections menées dans la zone de Tell-el Maskhuta, cf. Holladay 1982 et 1992, et Paice 1986-87; dans une étude plus récente, la même auteur (Paice 1993) suggère que, dès l'époque saïte (jusqu'à l'époque ptolémaïque), le canal a pu servir de lien entre le commerce de la mer Rouge (encens par exemple) et la vallée du Nil; sur Dorginarti, cf. Heidorn 1991 et surtout 1992.
- *Douanes et échanges:* sur le passage du Pseudo-Aristote

(prélèvement d'un dixième: *dekat kata ton nomon),* cf. Andréadès 1929: 5-8; Van Groningen 1933 : 194 ; péages à Opis: Joannès 1982: 10 et Stolper 1992c: 74, n. 22; à Babylone: Joannès 1990a: 186 et n. 56 (texte traduit); sur l'Asie Mineure, on citera la taxe mentionnée par le Pseudo-Aristote qui, dans l'économie satrapique *(i.e.* prélèvements), note l'existence de taxes de marché *(agoraia tel; Écon.* II, 1.4); on dispose surtout de documents indirects mais révélateurs, ceux par exemple par lequel un satrape (il peut aussi s'agir d'une cité) exempte telle ou telle communauté des droits d'import-export: voir en particulier l'inscription gréco-lycienne publiée par Bousquet 1987: Pixôdaros abandonne aux villes de la vallée du Xanthe la *dekat ts emporias,* c'est-à-dire une dîme prélevée sur les échanges commerciaux; mentionnons enfin que, dans le maintenant célèbre règlement romain des douanes d'Asie, on fait référence à des documents antérieurs qui remontent au moins aux Attalides (cf. BE 1976, n° 595 et 1991, n° 480); notons également que le règlement de la ferme des impôts sur le territoire de Colophon (IIIe siècle av. J.-C.) fait lui aussi référence à des règlements royaux (BE 1991, n° 476); bien qu'il soit impossible d'en apporter la preuve, il ne serait pas extraordinaire que tels règlements remontent à l'époque achéménide (sur ces continuités, cf. ci-dessous chapitre X, 1 avec les notes). Le nouveau document araméen (annoncé dans Porten 1990: 17) est publié par Porten-Yardeni 1993 (je remercie vivement les auteurs de m'avoir confié une copie du texte avant publication): voir également Yardeni 1994 et Lipinski 1994; je suppose que le natron vient des sites traditionnels de l'ouest du delta, dont le Wadi el-Natroun (cf. Aufrère-Golvin-Goyon 1994: 167-172): dans ce cas, il faut admettre que le poste de douane se situait lui aussi au débouché du delta occidental (je note cependant en passant que des compagnies de garnisaires de Memphis versaient une part des taxes dues au Trésor royal sous forme de «natron de l'Est»: Segal 1983: 5, 40). Sur les douanes saïtes, cf. Posener 1947; les réglementations saïtes furent reprises pour l'essentiel par Nektanébô Ier, du moins à Naucratis: Lichtheim 1980: 86-89 [et la remarque de Yoyotte 1994: 683]. Commerce caravanier et prélèvements royaux, je suis là la séduisante interprétation d'Eph'al 1982: 206-210 (en dépit des

réserves de Graf 1990a: 138-139). Peut-être, à ce point, convient-il de rappeler également quelques hypothèses concernant le commerce caravanier en Égypte à l'époque perse: selon Aufrère-Golvin-Goyon 1994: 83, «les oasis semblent bénéficier, à partir de l'époque perse, de l'introduction de nouvelles techniques qui améliorent les transports, les déplacements dans le désert et l'agriculture. Les Perses introduisent une nouvelle sorte de récipient de transport en céramique, revêtant la forme d'un barillet s'ouvrant par le haut et qui s'adapte mieux au bât d'un animal de charge. Ce type de conteneur jouit encore, dans les oasis et ailleurs, d'une grande vogue auprès de la population. Il s'agit de la ciga. En outre, les Perses amènent avec eux le chameau, originaire de Bactriane, plus endurant que l'âne et permettant de franchir des distances beaucoup plus grandes»; les mêmes auteurs jugent (p. 148) que, lors de son expédition contre les oasis, Cambyse cherchait à «faire échec à Cyrène sur le plan commercial» (sur ce point, cf. également ci-dessus chapitre II, 8); je note simplement en passant que la chronologie de la diffusion du chameau dit bactrien au Proche-Orient est un problème très compliqué (cf. par exemple Briant 1982b: 221-222 et 1984b: 20), et que la date proposée par les auteurs pour l'Égypte n'est qu'une hypothèse parmi d'autres (*i.e.* l'introduction du chameau en Égypte pourrait tout aussi bien remonter à l'époque assyrienne).

CHAPITRE X

TRIBUT ET PRÉLÈVEMENTS ROYAUX

I. Sources et problèmes

- *Diachronie et synchronie:* sources hellénistiques et institutions achéménides: outre RTP, *pas*sim, voir par exemple Préaux 1954; Descat 1985; Briant 1993b et 1994e; également les études de décrets hellénistiques par Wörrle (1977: 60; 1978: 223-224; 1979: 110-111; 1988: 458-465) et les remarques de Savalli 1987 et de Gauthier 1989: 28-29. L'examen des tablettes babyloniennes d'époque hellénistique peut offrir des résultats comparables: voir

Stolper 1989a, 1993 (en particulier 68, 84-85 : première attestation d'un calque babylonien *azdakarri* du v.p. **azdakara* dans une tablette datée d'Antigone le Borgne) et 1994a. Les *Économiques* du Pseudo-Aristote: Van Groningen 1933; Rostovtzeff 1941: 440-446 et 469-472; Altheim-Stiehl 1963: 137-149; Cracco Ruggini 1966-67; Thillet 1969; Corsaro 1980a; Descat 1990b.

II. Satrapies et tributs

- *Nomes, satrapies et peuples:* je renonce à citer et à discuter toute la bibliographie qui a été consacrée au texte d'Hérodote. Je ne m'étendrai pas ici sur les aspects géographiques: non pas qu'ils soient inintéressants, mais simplement qu'ils n'engagent pas le fond de l'analyse du fonctionnement de l'ensemble et que la discussion suppose des analyses très détaillées qui ne sont pas à leur place ici (cf. Toynbee 1955; le livre récent de Högemann 1992, reçu tardivement, est très décevant au regard de son titre [et de son information]). D'une manière générale, les commentateurs ont cherché à combiner la liste d'Hérodote avec les listes et représentations de peuples portées ici et là sur la pierre: méthode qui ne résiste pas à l'examen; les vues de Kimball Armayor (1978a) ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais elles m'ont toujours paru marquées de systématisation (cf. mes remarques dans *AbIr.* 3 (1980), n° 197). J'ajoute que, selon Pirart 1995 : 65-68, le nombre de 20 satrapies (en réalité: *nomoi)* chez Hérodote pourrait exprimer des conceptions mythiques iraniennes. À propos des chiffres du tribut et de la méthode d'Hérodote, cf. Picard 1980: 70-72 et la démonstration de Descat 1985. La liste (hypothétique) des satrapes ici dressée est fondée pour une part sur une interprétation des «travel texts» de Persépolis, en postulant que les personnages qui donnent les sauf-conduits (*halmi)* aux voyageurs sont bien les satrapes de la région: la proposition remonte à Hinz 1970: 430 (cf. Briant 1991b: 70, n. 13), et elle est largement développée par Koch 1993a, où l'on trouvera beaucoup d'indications précieuses tirées (pour une part du moins) de tablettes inédites; pour les satrapes de Babylonie-Transeuphratène, cf. Stolper 1989b: 290-291; sens du terme *dahyu:* en dernier lieu, Lecoq 1990.
- *La fixation des tributs:* voir Descat 1989a: 80-81; *kata to megethos:*

Théopompe *ap.* Athénée IV, 145a (contributions pour la table du roi); Diodore utilise une formule synonyme: *kata dynamin* (IX, 25.4: Artaphernès en Ionie en 492 – à rapprocher de Plutarque, *Aristide* 24.1: kat'axian *ekastôi kai dynamin:* tribut d'Aristide; voir également I, 55.10: obligations tributaires [dons] imposées annuellement par le pharaon Sésöosis sur les peuples sujets de son empire, ou encore XVII, 114.4: contributions exceptionnelles imposées par Alexandre sur les villes de Babylonie pour contribuer aux dépenses liées aux funérailles d'Hephestion); cf. également Élien *VH.* I, 32 *(kata tn* heautou *dynamin:* obligations pesant sur les simples paysans perses [dons au roi]), et Strabon XI, 13.8 *(megethos* kai *dynamis ts* chôras: charges tributaires comparées de la Cappadoce et de l'Arménie au temps des Perses); appliqué à une région déterminée dans un contexte fiscal, le terme *dynamis* renvoie sans aucune ambiguïté à ses capacités contributives: cf. Hérodote I, 192. Module tributaire: proposition de Descat 1985; cf. également Heltzer 1991 (qui discute l'interprétation de l'inscription *Syll.*[3] 302 qu'avait proposée Descat à Ann Arbor 1990 mais qu'il n'a pas reprise dans Descat 1994).

III. Dons et tributs

- *Le point de vue d'Hérodote:* je mène jusqu'à son terme la discussion ouverte ci-dessus chapitre II, 3.
- *Les dons des peuples tributaires:* eau du Nil: cf. Briant 1993c; sur Arrien (III, 4.3), cf. Leclant 1930: 246-247; fonctions de la trésorerie de Persépolis: Cahill 1983 (mais je partage assez largement les remarques critiques de Tuplin 1987b: 139); couronnes: cf. Briant 1988c: 261, n.9 (à l'époque séleucide, cf. Bickerman, 1938 : 112).
- De *Persépolis à Babylone:* «dons» dans les documents fiscaux babyloniens: cf. Dandamaev 1979: 102-106 (documents traduits), Cardascia 1951: 98-99 (traduit par «redevances»; voir également pp. V-VI, 69-70, 125, etc. sur la polysémie du terme *nadnu,* «donner, remettre»); sur *nidintu sarri,* don royal *[dôrea basilikē*], cf. Stolper 1992b: 126; selon Giovinnazo 1989b, le terme accadien *nadnu* doit être lu dans les tablettes de Persépolis à la place de la lecture *nutanuyaš* (« station d'élevage»). L'exemption de la Perse:

j'abandonne l'hypothèse présentée dans *RTP* 344, pour des raisons qui tiennent à l'interprétation des rapports entretenus par la noblesse perse avec Bardiya puis avec Darius, telle que je l'ai développée ci-dessus, chapitre II, 10 (Bardiya et l'aristocratie perse); voir également Wiesehöfer 1989: 183-184.

- *Les dons des paysans perses:* sur les textes d'Élien, cf. Briant 1988c: 256-257 et Briant 1993c: 62-63; Calmeyer (1979b: 57) y voit un reflet des reliefs des donateurs de Persépolis; Tuplin (1987b: 143) propose (avec prudence) de les rapprocher de certaines tablettes de Persépolis, enregistrant les versements faits pour les provisions royales (série J; cf. *PFT*, pp. 24-25 et Garrison, s.p.); dons faits par le roi aux Perses: cf. Xénophon Cyr. VIII, 3.3-8 etc.; cf. également Plutarque, Alex. 69.1, *Mor.* 264a-b et Nicolas de Damas, *FGrH* 90 F77.43 (dons aux femmes perses enceintes).

IV. Tributs, dons et prélèvements

- *Taxes:* taxes royales dans les cités d'Asie Mineure: Hornblower 1982: 161-162; Corsaro 1985; Bousquet 1987 *(dekat ts emporias);* Wörrle 1978: 223-224 *(apomoira;* continuités achéménides) et 1979: 91-94 (attestation épigraphique de *kheironaxion;* précédents achéménides); le décret d'Aigai a été publié par Malay 1983; l'un des problèmes posés par les décrets hellénistiques est qu'ils se réfèrent en général à des taxes civiques, qui ne sont pas nécessairement le dédoublement de taxes royales (elles sont même assez fréquemment distinguées, lorsque la cité dépend d'un roi, par une expression telle que «les taxes dont la cité a le contrôle [*kyrios*] »). Taxe sur les ventes d'esclaves en Babylonie: je suis là fidèlement la démonstration de Stolper 1989a. [Sur d'éventuelles autres continuités fiscales achéménido-séleucides en Babylonie, cf. Rostovtzeff (1941: 470), qui semble suggérer que la taxe sur le sel pourrait remonter à l'époque achéménide: mais si la proposition s'intègre bien dans les perspectives historiques actuelles (*i.e.* adaptations hellénistiques de réalités achéménides: cf. Stolper 1989a et 1993, Kuhrt-Sherwin White 1994), on ne dispose pas, à ma connaissance, de documentation univoque sur une telle taxe (on pourra simplement noter qu'*Ezra* 7.22 implique qu'il existait des stocks de sel dans les magasins royaux; de même dans les

forteresses: *RTP* 21, n. 11; on pourrait à la limite en voir un indice dans les dons de sel envoyés au roi par les Égyptiens: Arrien III, 4.3)]. On notera au passage qu'une taxe sur les ventes d'esclaves n'est pas citée par le Pseudo-Aristote (du moins pas *expressis verbis):* une inscription grecque de Carie (BE 1979, n° 466) est parfois considérée comme une preuve de son existence, à la fin de l'époque achéménide ou au début de l'époque hellénistique (cf. Hornblower 1982: 161), mais le texte n'impose pas une telle interprétation (cf. les propositions très séduisantes de Hahn 1985: il s'agirait en réalité d'une exemption fiscale complète (*ate*[*l einai)* à l'exception des *phoroi basilikoi*, concédée à celui des esclaves [hiérodules selon Hahn] qui prendrait soin de la tombe d'un certain Skoranos, celui-là même qui (avec sa femme) a consacré un domaine à Apollon et Artémis); Corsaro 1985: 90 (suivi par Gauthier 1991: 66) observe que dans les cités d'Asie Mineure, les seules taxes connues portent non sur la vente d'esclaves, mais sur leur activité de travail (ajoutons simplement que le règlement de Xanthos prévoit que «ceux qui seront affranchis (*apeleutheroi*) devront payer au dieu deux drachmes » : lignes 18-20 de la version grecque; sicles dans la version lycienne). Quant à la capitation *(epikephalion)* citée par le Pseudo-Aristote, elle est connue à l'époque hellénistique (Bickerman 1938: 111, et maintenant la discussion approfondie de Gauthier 1991 dans le cadre des cités grecques), mais nous n'avons pas d'attestations de l'époque achéménide; on doit citer cependant un passage de Théocrite (*ap.* Plutarque, *Mor.* 11A-B) : parmi toutes les contributions imposées par Alexandre aux cités et aux peuples, figure une capitation en argent: mais dans quelle mesure s'agit-il d'une continuité ou d'une innovation?

- *Mines:* mines de Lampsaque: Polyen II, 1.26; mines d'argent de Bactriane: Ctésias *Indika* 12; de l'Inde: *ibid.* et 5; Cilicie, Liban, Ionie, Chypre: Oppenheim 1967; Joannès 1982: 255 (le fer d'Ionie vaut 8 à 9 fois plus cher que le fer du Liban); carrières du Wadi Hammamat: Posener 1936: 179-180; Goyon 1957 : 1-9 ; 28-29, 128-130; ateliers de Niriz: PT 52 (et commentaire de Cameron, *PTT* 166); Pythios: voir Descat 1989b: 25-26, également Sekunda 1991: 119-121.

- *Corvées:* système *d'urāšu* : Joannès 1989a : 151-159 (cf. également Stolper 1977 : 254-259) ; *phoros leitourgikos: RTP* 106 (je note en passant, à la suite de Gauthier 1991: 56-58, que la taxe connue dans des cités grecques par la formule d'exemption *(ateleia tou sômatos)* n'a rien à voir avec un service leitourgique); sur Élien Anim. XV, 26, cf. Briant 1988c: 259 (les textes tardifs portant sur l'*ag*gareion impliquent l'existence de taxes et de corvées: Rostovtzeff 1909; cf. Mitchell 1976).
- Les devoirs de l'hospitalité: voir en général Briant 1988c. En dehors du texte d'Hérodote, on dispose d'une description impressionnante de la coutume chez Théopompe *(FGrH* 115 F263a) cité in-extenso ci-dessus chapitre v, 4; taxe versée par des oblats babyloniens lors d'une arrivée d'Artaxerxès II à Suse: Joannès 1988 et 1990a: 183; sur les tablettes de la série J et sur leurs rapports avec la table royale, voir Garrison, s.p.
- *Taxes royales et taxes satrapiques:* sur les textes relatifs aux déplacements d'Alcibiade, cf. Briant 1985b: 59; sur le passage de *Néhémie* (5.15-17), cf. l'évaluation proposée par Heltzer 1992a.
- *Levées militaires et fiscalité:* dépenses de guerre: cf. Briant 1986c; obligations fiscales et militaires des tenanciers des *hatru* : cf. Cardascia 1958 et 1978; Joannès 1982: 16-26; Stolper (1985a: 98-99) souligne que les h*atru* ne constituent pas uniquement des colonies militaires: «The main concerns are the production of crops, taxes and rents» (p. 99); impôt levé sur les compagnies de Memphis: Segal 1983: 5, 7; sur le fonctionnement des *aru* militaires à l'époque de Darius II et ultérieurement, cf. ci-dessous chapitre XIV, 7 (Darius II et ses armées) et chapitre XVII, 3.

V. Versements tributaires, métal et monnaie

- *Le fantôme de l'économie naturelle. Côte et intérieur:* la terminologie mériterait une enquête historiographique; je note simplement en passant les réserves de M. Mauss (1921: 388) parlant du troc de la manière suivante: « système qu'on est convenu de décorer du nom d'économie naturelle, sans s'être assuré s'il a jamais existé de société où cette économie a fonctionné exclusivement ou régulièrement»; à propos de la liste tributaire d'Hérodote, Will (1960: 269) juge qu'il s'agit d'une « évaluation

monétaire, à la grecque, de prestations effectuées pour une large part en nature» (idée reprise récemment par le même auteur, *RPh* 65/2 [1991]: 35): mais voir les justes remarques de Picard 1980: 76-78 et de Descat 1989a: 83; l'article de Will pose néanmoins un problème réel, celui de la transformation en argent de certaines prestations fournies en nature en dehors du tribut proprement dit *(parex tou phorou)*, y compris à partir de la *tag* (sur ce point, cf. ci-dessous chapitre XI, 8 et Briant 1994d: vente de blé «tributaire» sur le marché égéen) - d'autant plus qu'un papyrus araméen de Saqqara (Segal, n° 24 et p. 7, 40) montre que la garnison de Memphis verse un tribut (*mndt*') en produits «industriels»: natron et alabastre). Rôle des maisons d'affaires babyloniennes: celui-ci est bien connu à l'époque d'Artaxerxès Ier et de Darius II grâce aux archives des Muraš; mais, dès le règne de Darius Ier, les terres du trésorier Bagasar sont confiées à la gestion des Egibi: Dandamaev 1969c. Strabon XV, 3.21: en discutant brièvement le passage, Descat s.p. juge que Polyclète « connaît bien les choses financières » (n. 5), et il semble penser que l'auteur faisait référence à l'envoi de produits exotiques à la cour centrale: mais une telle remarque ne résout pas la difficulté du texte; je ne vois pas sur quoi se fonde Wallinga (1984: 412-413) pour affirmer que le texte de Polyclète renvoie à «la monétarisation des tributs»; ma position rejoint plutôt celle de Tuplin (1987b: 138-139), qui juge que la présentation de Polyclète est «certainement fausse», et qu'elle dérive peut-être de l'observation selon laquelle la monnaie était utilisée de manière préférentielle dans les régions littorales; achat de marchandises par les mercenaires grecs de Cyrus: Anab. I, 5.10; conventions avec Tissapherne et ouvertures de marché *(agora):* II, 3.26-27 (« C'est contre paiement que vous aurez nos vivres »); II, 4.5, 9; pillages ou marchés: IV, 5. 16-18 ; V, 7.13 *sqq.* ; côte et intérieur dans les textes hellénistiques: *RTP* 74-81.

- *Tributs et trésors royaux:* transport des tributs vers le centre: cf. par exemple Nepos *Datames* 4.2; PF 1342 (transport d'argent entre Suse et Matezzis), PF 1357 (« trésor » de Babylone transporté à Persépolis, PFa 14 (« trésor » transporté de Kerman vers Suse), et les tablettes inédites (Q-1898, 2149, 2580) utilisées par Koch 1993a: 23-25; également *DAE* n° 71-72 (transport de taxes

d'Égypte à Babylone); l'interprétation exacte de l'expression d'Hérodote (I, 196) est de Schlumberger 1953: 14; précédents proche-orientaux: Torrey 1943; Oppenheim 1946; or et argent dans les temples babyloniens: Joannès 1982:236,1992b: 174-176, et Beaulieu 1989c.

- *Le problème de la monnaie royale:* j'ai conscience que le développement que je consacre au sujet est bref (etpeut-être sommaire): nul doute qu'il révèle les difficultés que je ressens à aborder de telles questions, qui restent largement l'apanage des spécialistes; je dois dire qu'en dépit de nombreuses contributions récentes au sujet (en particulier celles rassemblées dans *REA* 1989 = R. Descat (éd.) 1989), je reste perplexe devant l'ampleur et la complexité des problèmes que soulèvent de telles études (quelles que soient par ailleurs leurs indéniables qualités); j'ai essayé de synthétiser au maximum pour aller à l'essentiel (ou du moins ce qui m'apparaît être l'essentiel!); sur la politique monétaire de Darius, j'ai beaucoup utilisé les différentes études de Descat (1985,1989a-b,1994, s.p.), à travers lesquelles on pourra suivre l'évolution de la pensée de l'auteur sur des points importants; on verra également Root 1988 et 1989 (empreinte sur une tablette et évolution des types en fonction de l'étude des sceaux de Persépolis), Carradice 1987 (essai de chronologie relative), Stronach 1989b (analyse idéologico-iconographique), ainsi que le chapitre qu'O. Picard a consacré au sujet (1980: 65-79: « Les Perses et la monnaie »), les pages d'Alram 1993 : 25-29, sans oublier enfin l'ouvrage de Schlumberger 1953 qui, en particulier, a parfaitement mis en valeur, à partir de l'analyse des trésors connus de son temps, la diffusion limitée du sicle, au contraire des monnaies athéniennes; je note enfin que G. Le Rider a abordé plusieurs de ces problèmes dans son cours 1995 au Collège de France (texte à paraître dans *ACF:* je remercie l'auteur de m'avoir fait parvenir un manuscrit). Sur la fonction politico-idéologique de la darique (et les réflexions qu'elle m'a suggérées sur les conceptions de Darius), on doit rappeler ce que F. Joannès a écrit récemment (1989d) à propos de « médailles » estampillées, distribuées par Hammurabi lors d'une fastueuse réception dans son palais : « On ne peut... manquer de faire un parallèle avec la darique d'or de l'époque achéménide, considérée

par les spécialistes comme un véritable monnayage: la darique a elle aussi un poids basé sur le sicle babylonien (...), elle est pourvue d'une marque, et n'apparaît pas dans le circuit du commerce, mais semble réservée à des usages particuliers » [à ce point, l'auteur fait référence à l'utilisation de la darique par Cyrus le Jeune pour payer ses mercenaires; en réalité, dans le contexte, le terme darique fait allusion à l'étalon pondéral ; on peut rapprocher plus aisément d'une coutume de la cour achéménide, qui prévoyait très précisément la valeur et le poids des dons faits par le Grand Roi aux ambassadeurs étrangers (Élien *V.H.* I, 22): cf. Joannès, p. 80 : « Les cadeaux aux militaires mariotes [sont distribués] suivant une codification précise mettant en rapport le grade de chacun avec la valeur du cadeau qu'il recevait»]. L'auteur juge que les pièces d'argent d'Hammurabi ne sont pas des monnaies (au contraire des dariques), bien que leur valeur nominale (supérieure au poids réel) en soit fixée par l'administration royale; mais, précisément dans le cadre de la politique royale, qu'est-ce qui différencie une médaille d'argent d'une monnaie d'or? Sans manier le paradoxe, on pourrait tout aussi bien considérer que les dariques ne sont pas des monnaies (au sens qu'on attribue généralement à ce terme), mais des « médailles » que Darius utilise dans le cadre d'une politique de (re)distribution, qui exalte son faste ostentatoire et ses qualités de donateur par excellence (cf. la distribution annuelle de pièces d'or [dariques] par les Grands Rois aux femmes perses enceintes : Plutarque *Alex.* 69.1; Mor. 246a-b; également le don d'une phiale d'or et de 1000 dariques fait par Artaxerxès II à un simple paysan perse : Élien *V.H.* I, 33). Soulignons, pour terminer sur ce point, que le suggestif rapprochement que propose F. Joannès a le mérite de rappeler aussi un débat ancien et toujours vivant sur d'éventuels précédents proche-orientaux de la monnaie (*e.g.* Powell 1978; Parise 1987; également Joannès 1994a): si les conditions dans lesquelles est apparu le sicle à l'archer établissent clairement une filiation lydienne (chapitre II, 3), il n'en est peut-être pas de même de la darique. Concernant les origines du monnayage achéménide, on pourrait également évoquer, à ce point, les débats qui se sont ouverts depuis la découverte, à Nush-i Jn, de petites barres d'argent inscrites (Bivar 1971; Curtis 1984 : 11-14), rapprochées d'autres

découvertes de morceaux de métal eux aussi inscrits et trop rapidement qualifiés par certains de *coins* (cf. les débats entre Figulla 1954, Hulin 1954, 1972, et Henning 1972); j'ajoute que peut-être des barres comparables à celles de Nush-i Jn ont été découvertes près du site de Cemin Tepe en Arménie (et perdues depuis lors: Summers 1993: 87); mais, aussi intéressants soient-ils, ces documents et les réflexions qu'ils ont suscitées ne peuvent, à eux seuls, nous permettre de répondre à la question : pourquoi, à une certaine date, Darius a-t-il décidé de créer la monnaie royale à l'archer? Bien entendu, les commentaires qui précèdent font la part belle à la fonction politique de la monnaie, contrairement à une autre interprétation qui insiste plutôt sur sa fonction économique. Mais, comme je le souligne, le cas des dariques doit être distingué de celui des sicles d'argent, et l'Asie Mineure occidentale de la Babylonie ou de la Perse; à l'époque de Darius et de Xerxès, la création de la monnaie royale n'a induit aucun progrès de l'économie monétaire en Perse même, contrairement à ce que l'on a pu penser dans une première étape des commentaires et de la réflexion sur les tablettes du Trésor, car il est évident que l'argent parfois donné aux *kurtaš* (si même il est réellement donné !) est pesé et non pas monnayé (cf. e.g. Cameron 1958: 161, 168-172; Naster 1970a et 1990; erreur de Martin 1985: 120, n. 120 ; également ci-dessous chapitre XI, 8 : *Retour à Persépolis*).

- *Darius et Aryandès:* l'épisode a suscité un flot d'études : le problème a été traité in *extenso* par Tuplin 1989, qui n'exclut pas la frappe de monnaie par le satrape; au contraire, Descat (1989b: 27-28) et Price (REA 1989 : 82-83) pensent qu'Aryandès n'a pas frappé monnaie, mais qu'il a manipulé la valeur de l'argent en Égypte (cf. également Descat 1989a : 85-86); sur le texte de Polyen (VII, 11.7) et la date présumée de la venue de Darius en Égypte, voir la mise au point de Tuplin 1991a : 265-266.

VI. L'administration tributaire : continuités et adaptations

- *Peuples et territoires:* régions militaires, cf. Briant 1990b : 50-51; régions maritimes : Wallinga 1991; chiliarchies : *RTP* 210-211; *medinah:* textes dans Dandamaev 1989b : 103, n. 4, qui parle à tort de « 120 à 127 satrapies »; subdivisions satrapiques : cf. Tuplin

1987b : 120-127.

- *Cadastres en Asie Mineure* : archives de Sardes : *RTP* 191-192 (sur d'éventuelles continuités hellénistiques, cf. Wörrle 1988 : 465).
- *Le cas de la Babylonie:* Contrairement à une interprétation traditionnelle *(e.g.* Joannès 1982: 224), on admet maintenant que l'administrateur dénommé *zazakku* n'est pas chargé du cadastre (Dandamaev 1994a; Joannès 1994b). Archives royales foncières en Babylonie à l'époque de Darius Ier: Stolper 1985a : 29-31 et 1989a; champs babyloniens : Nemet-Nejat 1982 : 1-24 ; 277-279 ; les textes sont rapprochés par Dandamaev 1985 (94-95) des réformes de Darius; mais on constate que, dès l'an 2 de Darius (520), des tablettes de ce genre sont connues pour les transactions portant sur les maisons (Joannès 1990c); trésorier Bagasar: Dandamaev 1969c et 1992a, n° 98a et 197e; taxe sur les ventes d'esclaves: Stolper 1989a (citation, p. 91) et 1977: 259-266 (sur **krahmara).*
- *Le cas de l'Égypte: senti* égyptien : Yoyotte 1989 (suivi ici); lots militaires à Éléphantine : Porten 1968 : 35; Grelot 1970a : 122-123. *DAE* 69 : Briant 1985b : 68 et Whitehead 1974 : 77-84 (à rapprocher de l'exemple babylonien analysé par Stolper 1985a : 67 : transmission de la *dôrea* [*nadnu*] de Pitibiri dans la maison [*bīt*] de Sitūnu); lots militaires à Memphis : Segal 1983 : n° 31; sur le bureau des écrits en Égypte, cf. Meeks 1972: 58 (qui rapproche explicitement des *basilikai graphai).*
- *Poids et mesures:* artabe: Malinine 1950: 17-19 (dont on reprend ici la suggestion, sans rouvrir tout le dossier relatif à l'artabe égyptienne : *e.g*. Vleeming 1981) ; étalons pondéraux : cf. en général cf. Bivar 1985; à Éléphantine: Porten 1968: 62-72, Grelot 1970a: 124; voir également (dans d'autres contextes) Heltzer 1991 et Eph'al-Naveh 1993 ; poids de Suse et de Persépolis : Stève 1987 : 83-85; Schmidt 1957: 105 *sqq.*; poids-lion d'Abydos, cf. Mitchell 1973 et Descat 1989b: 18-20; poids de Trapézonte : Kunkel-Haas 1986.

VII. Économie tributaire et appropriation : terre royale et terre tributaire

- *Terre royale et empire:* la discussion introduite ici se greffe sur des réflexions que j'ai menées depuis de nombreuses années (cf. *RTP*

passim) sur le problème de savoir quelle est la réalité de l'expression de «terre royale» ou de «terre tributaire» (en particulier dans les inscriptions hellénistiques); j'avais déjà tenté de faire le point dans Briant 1982c (cf. en particulier p. 307, n. 81 à propos de la distinction nécessaire à introduire entre *«propriété* des moyens de production » [faux débat sur le « despotisme asiatique »] et « *contrôle* des moyens de production »); sur tous ces problèmes, cf. également la mise au point fondamentale de Zaccagnini 1981, et les travaux de Van der Spek, en dernier lieu 1995 :195-197 ; on verra également les réflexions de Cl. Herrenschmidt sur la notion de *bmi* dans les inscriptions royales : elle l'interprète dans le sens d'empire (cf. Herrenschmidt 1976 et 1977); bien que cette étude souffre de quelques faiblesses (l'expression wittfogélienne de «royauté perse hydraulique» (1977 : 52) me paraît particulièrement malheureuse), et bien qu'elle ait suscité d'âpres controverses (e.g. Frye 1977: 75-78), la problématique qui la conduit me paraît éclairante; ses conclusions répondent d'une certaine manière à Altheim-Stiehl, dans le cours de leur intéressante discussion sur les rapports entre domaine privé et domaine public chez les Achéménides : « Bezeichnend, dass sich kein Ausdruck für das «Reich» der Achaimeniden ermitteln lässt» (1963 : 178); la discussion est reprise ci-dessous chapitre XI, 10.

- *Les écluses du Grand Roi et les qanats des Hyrcaniens :* cf. *RTP* 418-430 (également ci-dessous chapitre XVII, 4).
- *Terres royales et terres en concession:* voir également ci-dessus § 6 (à propos de l'Égypte), où je rapproche RC 11-12 et *DAE* 69, et ci-dessous chapitre XI, 9 ; d'une manière générale, voir ma mise au point dans Briant 1985b [ajouter à la bibliographie l'étude essentielle de Wörrle 1978, et maintenant les commentaires de Savalli 1987], avec la remarque de la p. 70 sur une spécificité hellénistique, du fait que, dans certains cas, le donataire rattache à une cité la terre concédée en don (mais je me demande si l'on ne peut pas déceler un processus comparable dans la donation faite à Ešmunazzar de Sidon, qui rattache « pour toujours » à Sidon le territoire concédé : Gibson III, n° 28) ; sur *DAE* 1, voir la publication nouvelle de Szubin-Porten 1992, où l'on trouvera un commentaire détaillé (dont les conclusions sont reprises

intégralement ici).

- *Darius et Gadatas, Alexandre et Priène: ML* 12 rapprochée de Tod 185, cf. déjà quelques mots dans *RTP* 361; sur Tod 185, cf. Sherwin-White 1985, en part. p. 83 (reprise par Alexandre des domaines royaux achéménides), et Marasco 1987: 68-73; sur le terme *beblos,* cf. Chantraine, *DELG, s.v.* (le terme s'oppose très clairement à un territoire consacré); attributions de terres à des cités à l'époque hellénistique: *RTP* 244 *sqq.* et Jones-Habicht 1989; sur les implications de l'*attributio* à l'époque romaine, cf. Bertrand 1990 (pp. 139-145 sur les pratiques hellénistiques).
- *Terres tributaires et terres de la couronne :* sur la *tag,* voir surtout Descat 1989a : 81-83 (dont je reprends les conclusions); dans un premier temps, l'expression «terres de la couronne» m'a été suggérée par un hypothèse de Thillet (1969: 578) sur une étymologie iranienne possible de *tag* (« diadème ») ; bien que je sois un peu sceptique sur cette proposition (une étymologie grecque par *tassô* et *tagos* [*DELG* s.v., sans référence explicite à *tag*] me paraît plus probable), j'ai conservé l'expression, car elle permet d'éviter l'utilisation de la formule ambiguë de «terre royale» [sur l'étymologie de tagos, voir en dernier lieu B. Helly, *L'État thessalien* [Lyon, 1995] : 19-38, sans référence au terme utilisé par le pseudo-Aristote]. Dons nourriciers : cf. Briant 1985b et ci-dessous chapitre XI, 9 ; sur la pêche dans le lac Moèris, cf. Dumont 1977; haras royaux : *RTP* 209 (haras d'Éolide), 354-355; forêts royales : pour Sardes, les inscriptions séleucides sont éditées et commentées par Gauthier 1989 : 22-32 (qui cite également les textes relatifs à la Mysie, à la Cilicie et au Liban); je traduis exa*gagesthai par* « faire sortir » et non par « exporter », pour des raisons que j'explicite ci-dessous chapitre XI, 8.
- *Un bilan et quelques incertitudes:* terres royales en Babylonie: sur la terminologie des tablettes babyloniennes, cf. Stolper 1985a: *35 sqq.* et 1992b (p. 126 sur *nidintu sarri* traduit par « crown-grant », [mais l'on pourrait adopter la traduction littérale « royal gift »]); on verra également la mise au point (décevante) de Cagni 1988 et l'article de Oelsner 1988.

CHAPITRE XI

PERSE, EMPIRE ET ÉCONOMIE TRIBUTAIRE

I. Les archives de Persépolis

Une précisionpréalable : mon intérêt pour cette documentation est ancien (cf. mes études de 1977 [1979] et de 1978-1979 reprises dans *RTP* 202-211 et 331-356), mais je n'ai pas de compétence philologique particulière en la matière. En raison des divergences nombreuses entre spécialistes et en raison de mon incompétence en élamite, les pages qui suivent ne prétendent pas à autre chose qu'à tenter de faire le point sur une série de problèmes qui me paraissent essentiels pour comprendre le fonctionnement de l'économie royale en Perse et dans l'Empire. Si les études ponctuelles sont nombreuses, je n'ai trouvé nulle part de synthèse satisfaisante: en dépit de son intérêt évident, le livre récent de Koch 1990 tient moins que ne laisse espérer son titre : il y est question beaucoup plus de *Verwaltung* que de *Wirtschaft;* l'auteur a également repris nombre de ses études antérieures (cf. Koch 1988a) dans le cadre d'un livre de synthèse : Koch 1992, en part. pp. 25-72, 264-285 ; elle poursuit ses analyses dans Koch 1993a (paru alors que ce chapitre était déjà rédigé); Cardascia (1978: 6) a annoncé une étude de J.A. Delaunay, *La Place des Iraniens dans l'administration royale à Persépolis* (« sous presse »), « qui étudie du point de vue administratif et économique les deux mille documents publiés par Hallock »; mais, à la date où j'achève mon manuscrit, elle n'est toujours pas parue (je suppose que Delaunay 1976 constitue une étude préparatoire). Je précise simplement que j'ai décidé, dans chaque cas, de repartir des documents (en translitération et traduction), en essayant de tenir compte des résultats des études philologiques et étymologiques (cf. Hinz-Koch 1987), mais, sur ce point, je ne saurais prétendre avoir tout lu, ni même avoir saisi toutes les subtilités des discussions de spécialistes; lorsque j'ai choisi entre plusieurs interprétations, c'est parfois en fonction d'une «vraisemblance historienne» dont chacun connaît le caractère subjectif. [Une magnifique illustration de cet état de choses vient de s'offrir au moment même où je m'apprêtais à mettre un point final aux ajouts et corrections. Des tablettes retrouvées en Arménie (Armarvir-blur) avaient été lues par les premiers éditeurs comme un fragment de l'épopée de Gilgames (Diakonoff-Jankowska 1990) ; trois ans plus tard, H. Koch (1993a) « démontrait » qu'il

s'agissait en fait de tablettes de type persépolitain-achéménide; telle est l'interprétation que j'ai retenue dans ce livre (cf. chapitre XVI, 14), probablement aussi parce qu'elle venait conforter certaines de mes vues sur l'organisation impériale (cf. chapitre XI, 6, et chapitre XVI, 18); enfin, F. Vallat vient juste de faire paraître une note (Vallat 1995) où, en annonçant une étude détaillée à venir, il juge que ni l'une ni l'autre des hypothèses ne sont admissibles ; il s'agit, selon lui, d'une lettre privée datée probablement de la première moitié du VIe siècle. En tant que spécialiste reconnu, F. Vallat conclut ainsi: « En attendant, cette triple interprétation d'un même document illustre bien que l'élamite demeure la langue la plus mal connue du Proche-Orient ancien ! » Je ne sais si une telle appréciation doit rassurer ou terrifier le non-spécialiste !] On doit souhaiter, enfin, que la documentation de Chicago soit mise à la disposition des chercheurs dans un laps de temps raisonnable. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, et tant que tel ou tel chercheur en sera réduit à citer des tablettes inédites isolées, bien des résultats risquent d'être remis en question : cf. par exemple la remarque de Vallat 1993 : VII : « Sans cet apport considérable [transcriptions de Hallock inédites]..., ce RGTC aurait été squelettique pour la période achéménide » – d'où probablement son jugement (p. CXLIV) sur le travail de Koch 1990 qui, elle, n'a pas utilisé de tablettes inédites [Koch 1990 : 2, n. 3].

- *Tablettes des Fortifications et tablettes du Trésor* : outre les introductions et commentaires de PTT, PFT, PFa et la présentation générale et précise à la fois de Hallock 1972, on trouvera une excellente introduction aux archives dans Garrison 1988 :168-184, qui (p. 162) estime le nombre des tablettes inédites entre 25000 et 30000; sur les PFT, voir également les longs et importants compte rendus par Hinz 1970 et par Dandamaev 1972c et 1973, et sur les PTT ceux de Goossens 1949, de Hallock 1950 et d'Altheim 1951; voir également Benveniste 1958a, les nombreuses études de Koch, celles de Giovinazzo, de Kawase, d'Uchitel, de Vallat, etc., et les excellentes introductions du très regretté David Lewis 1977: 3-13, 1984: 592-600, 1985, 1990a et 1994 (qui, jusqu'au dernier moment, a travaillé à un manuscrit portant sur les tablettes de la série Q); on trouvera également beaucoup de commentaires intéressants dans Brosius 1991. Publications isolées de tablettes: Lewis 1986 (Q-1809), Grillot 1980 (pas d'indication de provenance), Vallat 1994 (2 tablettes du musée de l'université de Fribourg), Balcer, *BiOr* 36/3-4

[1979] : 280 (Fort. 1771). Textes et épigraphes araméens : Bowman 1970 : cf. Stolper 1984a : 300 et n. 5 (il existe un manuscrit inédit de Bowman) ; tablettes de bois : Briant 1992b (tablettes de bois et d'ivoire à l'époque assyrienne : cf. Mallowan 1966, I: 149-163 ; à propos de la tablette de bois trouvée dans la carcasse d'un ancien bateau à Ulu Burun, cf. l'exposé détaillé de Symington 1991); références à des documents sur parchemin dans des tablettes babyloniennes : cf. Stolper 1985a: 158-160 et 1992b: 120 ; sur la disparition (ou non-découverte) de parties des archives de Persépolis, cf. les réflexions de Hallock 1973 ; sur la répartition chronologique, cf. Hallock, PFT: 51 (série Q); les autres pourcentages sont le résultat d'évaluations personnelles; les sceaux des tablettes du Trésor (PTS) ont été publiés par Schmidt 1957: 4-49, Plates 1-19 (c.r. Porada 1961); les sceaux des tablettes des Fortifications (PFS) sont étudiés par M. Root et M. Garrison (cf. exposé programmatique par M. Root, *DATA* 1993, note n° 14).

- *Comptes et archivages:* la conversion des mesures persépolitaines dans le système métrique pose de nombreux problèmes, car nous ne connaissons pas réellement (par exemple) de quelle orge il s'agit (et bien souvent les traductions de termes céréaliers anciens sont très incertaines) ; en fonction de toute une série de paramètres (céréale sèche ou humide par exemple), les équivalences proposées peuvent varier de manière sensible (ces problèmes sont traités dans une thèse que M. Gabrielli prépare à Toulouse sous ma direction): par convention, j'utilise ici les équivalences proposées par Hinz (1970 : 431) : 1 BAR = 10QA = 9.7 litres, et 100 litres d'orge pesant environ 66 kgs (sur la métrologie, cf. également Hinz 1973 : 101-104, Hallock PFT : 72-74 et Lewis 1987 : 86; sur le *marris* (terme présent dans la seule tablette écrite en grec: Fort. 1771, et dans un papyrus de Saqqara : Segal, n° 42a), cf. Bernard 1985b : 93-94) ; sur la mesure *šaumarraš,* voir tout récemment Giovinazzo 1993. L'utilisation des sceaux et le mode même d'archivage continuent de poser de gros problèmes (cf. Garrison 1988: 181, n. 3), si bien que les recherches sur le découpage géographico-administratif de la Perse aboutissent à des résultats sensiblement divergents : cf. Hallock 1972: 17-21 et 1977; Sumner 1986 (utilise également les données déduites des prospections archéologiques et de l'écologie);

Koch 1990 (rassemblement synthétique, pp. 247-310 avec des cartes) : l'auteur souligne (p. 311) qu'en l'état actuel de la recherche, il s'agit de « topographie relative », c'est-à-dire que l'on peut placer les sites les uns par rapport aux autres; voir également les utiles réflexions de Tuplin 1987b: 115-116, et maintenant Vallat 1993. Halmi: Hallock 1950: 247-248 ; Benveniste 1958a : 63-65 ; Vallat 1994: 269-270; Giovinazzo 1994a (série Q). PF 1980 : traduction (loi d'antan) empruntée à Grillot-Susini 1987 : 71 (mais voir ci-dessous chapitre XII, 8 sur la «loi royale»). Difficultés administratives: Hallock 1972: 31.

II. Hiérarchie administrative et organisation de la production

- *Parnaka:* Hallock 1972 : 11-13 et Lewis 1977 : 7-11; sur l'administration qu'il dirige, voir également Hinz 1972 : 301-311 et Koch 1990: 229-234. Irtašduna : Cameron 1942 (avec une erreur sur le titre *dukšiš* porté par Irtašduna : « princesse » et non « fille »; noter également qu'à la même date, sur ordre du roi transmis par Parnaka au maître de chai Yamaksedda, Irtasduna reçoit 200 *marri*š de vin : PF 1795); Hallock 1969 : 52 et 1972 : 11 et n. 1; cf. Lewis 1985 : 110. L'ampleur quantitative des «rations» données journellement à Parnaka pose problème (la remarque vaut pour d'autres hauts personnages ; cf. chiffres rassemblés par Koch 1983 : 45-47) ; dans un premier temps, Hallock a jugé (hypothèse effectivement très plausible et tentante) que Parnaka nourrissait sa suite; il est revenu par la suite sur cette opinion, en publiant une tablette *(PFa* 4) qui montre (avec d'autres tablettes encore non publiées) que les *puhu* de Parnaka reçoivent eux-mêmes leurs propres rations (cf. Hallock 1978 : 110 ; cf. également les remarques de Lewis 1987 : 80). Je me demande si le versement de telles quantités de produits alimentaires et de moutons était réellement opéré journellement sous sa forme concrète; je suis beaucoup moins sûr maintenant (cf. Briant 1985b: 64) que la comparaison faite par Dandamaev (1972c : 20-21) avec les dons nourriciers connus par les auteurs classiques (e. g Thémistocle) soit réellement opératoire; en tenant à l'esprit l'exemple analysé ci-dessous de la «maison d'Arma» dans *DAE* 67 (§5 : *irmatam; ulhi;* §9 : *irmatam, ulhi,* terres en dons), je propose plutôt de considérer (à titre d'hypothèse) que ces «rations» étaient tout simplement

transférées d'une manière purement fiduciaire sur le compte de la «maison de Parnaka», c'est-à-dire que Parnaka disposait ainsi de crédits que lui-même et/ou ses subordonnés pouvaient faire valoir auprès des chefs des magasins lors de déplacements organisés à son initiative (à l'image des crédits dont pouvaient bénéficier Aršma (et son intendant Nehtihôr) mais aussi Irtasduna ou Irdabama).

- *Les chefs de départements :* sur l'élevage, cf. Hinz 1972 : 288-290, *RTP* 331-356 et Kawase 1980 (mais cf. Giovinazzo 1989a: 203-206, qui propose une interprétation radicalement différente du terme *nutanuya,* généralement compris comme station d'élevage (cf. PFT, s.v. et Hinz 1973 : 86-87); Giovinazzo voit au contraire dans le mot la transcription du terme accadien *nadnu* (don), c'est-à-dire une forme de prélèvements); tablette nouvellement publiée mettant en scène Harrena et Parnaka (distribution de rations en moutons à un orfèvre : 1 mouton par mois pendant 6 mois) : Vallat 1994 : 264-271; sur les termes connexes *mundurabattiš, harmabattiš...,* voir Gershevitch 1979 : 170, 174, 179; dénominations des chevaux: PFT 47; cf. Lewis 1980; leurs rations en vin ou en bière : cf. les remarques de Delaunay 1976 : 19, n. 38 (auquel j'emprunte également la traduction de quelques termes administratifs) et celles de Bernard 1985b : 93-94 (à propos des rations données aux éléphants).
- *Les chefs de kurtaš (kurtabattiš)* : Hinz comprend comme « majordome » (1972 : 280) : cf. état des points de vue chez Stolper 1985a: 57; liste dans Koch 1990: 237-245; Irsena et Šuddayauda: Hallock 1972 : 14-15, Hinz 1972 : 282-285.
- *Trésoreries et trésoriers:* cf. Hinz 1972:261-264, Koch 1982 et 1990 : 235-237, les remarques de Tuplin 1987b: 130-131 et la note de Lewis 1994: 23, n. 38; la liste des trésoriers et sous-trésoriers dans les textes araméens des mortiers et pilons est dressée par Bowman 1970 : 56-62, mais les datations proposées doivent rester du domaine de l'hypothèse, comme le note Delaunay 1975 : 194-195. Bowman a daté les premiers textes de 479/8; mais, à lire les pages (quasiment surréalistes) qu'il a écrites sur les rapports étroits qu'il postule entre ce que j'appellerai «la chronologie du haoma» et la chronologie des défaites de Xerxès (pp. 60-62), j'ai la très nette

impression que sa proposition procède de sa volonté de montrer à tout prix que « [the Persians] desperately sought support and vietory. They needed the wise guidance and support to Mithra... In such a context the haoma ceremony became meaningful...» (p. 62): bref, l'institution du culte haomique répondrait aux défaites de Salamine, de Platées et de Mycale ! Certes, la théorie cultuelle de Bowman n'a jamais trouvé aucun supporter (voir e.g. Delaunay 1975; Boyce 1982: 149; Dandamaev 1899b: 334-335; assez curieusement, Koch 1993a : 26 et 1993c : 181 continue cependant de considérer que les mortiers et pilons sont des objets cultuels [*Kultgegenstände*]) : mais, outre qu'elle confirme la prégnance des idées sur l'importance démesurée accordée généralement à l'année 479 (cf. ci-dessous chapitre XIII, 1), la remarque que je présente ici a simplement pour objet de rappeler que la chronologie des textes reste ouverte, puisque, par ailleurs, la paléographie ne peut en décider (Delaunay 1975). Transport des tributs: outre les documents cités dans le texte, cf. les tablettes inédites (Q-1898, 2149, 2580) citées et utilisées par Koch 1993a : 23-25. Ateliers : cf. Hinz 1972 : 234 sqq. et Koch 1982. Kawase 1986 interprète le terme *kapnuški* dans le sens étroit de travailleurs spécialisés dans le traitement des peaux (cf. remarques critiques d'Uchitel 1989 : 234) ; sur les termes *kapnuš*kip, **ganzabara* et **ganzaba*, cf. également Mancini 1987 : 46-54 (en discutant le terme *gangabas*, dont Quinte-Curce (III, 13.7) affirme qu'il signifie «portefaix»); sur le rôle des trésors-forteresses, cf. également *RTP* 202-207, et, sur le sens que l'on doit attribuer au terme *birtā* (*halmarriš* dans les tablettes), Lemaire-Lozachmeur 1987.

III. Le monde du travail : les *kurtaš*

- D'une manière assez surprenante, le sujet n'a été que très peu traité pour lui-même : jusqu'à une date récente (Kawase 1984 et 1986; Uchitel 1989 et 1991), on ne disposait guère que de l'excellent *review-article* que Dandamaev a fait paraître sur PFT en 1973, et qu'il a repris sans modification notable dans Dandamaev 1975a et 1989b.
- Kurtas *artisans* : on trouvera des développements plus ou moins détaillés dans toutes les études traitant des tablettes. Artisans des

chantiers de Persépolis dans les PT : cf. Roaf 1979 ; artisans dans les trésors-forteresses : Hinz 1972 : 266-268 ; Koch 1982 : 244-246 et 1990 : 238-239 (tableaux), Uchitel 1989 (tableaux partiels) et 1992; on trouvera également beaucoup de choses dans Kawase 1984 (femmes-*pašap)* et 1986 *(kapnuški),* bien que ses interprétations aient été fortement contestées, par Brosius (1991) pour la première étude, par Giovinnazo (1989a) pour la seconde; Grecs à Persépolis : Lewis 1977: 12-14; également Delaunay 1976: 24 (un Philippos dans PF 1276?) et Nylander-Flemberg 1989.

- Rations alimentaires et organisation de la *production :* rations : cf. Koch 1983 et 1994 (rations données aux femmes), Dandamaev 1989b 161-165 ; cf. également Guépin 1963-64, où l'on trouvera des tableaux récapitulatifs et synoptiques des rations connues par les PT. Précisons en passant que les travailleurs recevaient sans doute également des vêtements de l'administration (*sig-ba* [rations de laine] dans le vocabulaire mésopotamien : Gelb 1965 : 235), mais ces archives ont disparu (Hallock 1973: 323); sur les rations et leur évaluation, voir en dernier lieu Giovinazzo 1993. Rations de viande : remarquons en passant que, si le témoignage de PF 1793-1794 n'est pas équivoque (en dépit de l'absence du terme *kurtaš*), l'opération impliquée dans PF 823-825 (sans emploi du terme *kurtaš)* n'est pas absolument sûre (cf. PFT 27); voir en particulier PF 823, où Bakeya reçoit 2 moutons avec Ištin, femme qualifiée du titre *dukšiš* (princesse); dans ces conditions, Bakeya est probablement un haut personnage (Lewis 1984: 600 et 1985: 112 suppose qu'il s'agit du mari de la princesse, peut-être reconnaissable sous le Bagaios, fils d'Artontès, chez Hérodote III, 128); voir également la tablette publiée par Vallat 1994 : 264-271 (un orfèvre reçoit un mouton par mois pendant 6 mois). Organisation du travail chez les femmes-*pašap* : je reprends ici les interprétations de Kawase 1984, qui ont fait l'objet de critiques chez Brosius 1991 : 154 *sqq*. ; équipes sur les chantiers de Persépolis : cf. Roaf 1983 (dont certaines options méthodologiques sont fermement contestées par Sancisi-Weerdenburg 1992). Fabrication des objets en pierre à Persépolis : je suis fidèlement la démonstration de Delaunay 1975: mais je dois préciser qu'il s'agit d'une interprétation possible parmi d'autres – tant les débats restent vifs et ardus sur des textes de

compréhension difficile, qui peuvent ouvrir la voie à des interprétations très divergentes les unes des autres (voir par exemple Williamson 1990 à propos de la glose araméenne *gll* à PF 1587, en constestant, p. 84, l'interprétation du mot par Delaunay): à la suite de Bernard 1972, plusieurs auteurs (Vogelsang 1992 : 169 ; Williamson 1991: 43, Koch 1993a : 26) soulignent que les trésoriers Dtamithra et Bagapta portent le titre de «trésorier qui est en Arachosie» (voir déjà les doutes embarrassés de Bowman 1970: 28-30); ils en concluent que les objets ont été fabriqués dans différents lieux d'Arachosie, puis déposés à Persépolis en qualité de dons présentés au Grand Roi par de hauts officiers de la province; mortiers et pilons n'auraient ainsi plus rien à voir avec les ateliers persépolitains.

- Origines et *statut (s)* des kurtas: sur les déportations de populations et les « extrémités de l'Empire» (*eskkatia*), cf. Briant 1984b: 64-65; sur le statut des ouvriers sur les chantiers de Persépolis, on verra également les réflexions de Guépin 1963-64 : 38-40, qui juge lui aussi qu'il ne peut s'agir de travailleurs libres.
- *Démographie et reproduction interne:* dans son ouvrage le plus récent (1989b: 160), Dandamaev a repris sans changement une interprétation qu'il avait déjà présentée antérieurement (voir 1973 : 6-8 tableau détaillé, p. 9 tableau en pourcentages); comme il le remarque lui-même (1973 : 9, n. 28, en faisant état de la tablette PT 37 : orfèvres cariens), l'hypothèse de *kurtaš* vivant en familles remonte à Guépin 1963-64: 36; on la retrouve récemment chez Kawase 1984: 19-20); mais, entre-temps, est parue une importante étude de Zaccagnini (1983), qui n'a pas eu la diffusion qu'elle mérite, et dans laquelle (pp. 262-264) l'auteur remet fondamentalement en cause les conclusions de Dandamaev (que j'avais suivies dans des études antérieures); on trouvera également dans l'article de Zaccagnini des développements importants sur le concept de travail libre dans le Moyen-Orient ancien ; sur les chiffres et pourcentages cités, j'ai utilisé en partie les calculs de Kawase 1984 et 1986 ; esclaves royaux et esclaves du palais : Dandamaev 1984b : 565-567.
- *Dispersion familiale et homogénéité ethnique* : sur le statut des

communautés installées en Babylonie, voir surtout Eph'al 1978 ; cf. également Heltzer 1981; sur les Babyloniens en Perse, cf. Stolper 1984a ; dieux élamites et babyloniens en Perse : Koch 1977 : 101-119, repris et développé dans Koch 1987a et 1991; voir également Dandamaev 1975 : 196-197. À propos de PF 337 : Vallat 1994 : 272 estime que «le grain n'était pas destiné à la «cérémonie religieuse» elle-même, mais bien aux ouvriers qui s'occupaient du service divin»; sur les laoi, cf. *RTP* 93-133, et ci-dessous §9; PF 999 : je dois la remarque sur la femme d'un *kurtaš* à Brosius 1991 : 28.

IV. L'agriculture : productions et prélèvements

- Baziš et autres *prélèvements:* la signification de *baziš* en rapport avec *baji* a été fréquemment étudiée; on admet généralement qu'étymologiquement, le terme renvoie plutôt à un don qu'à un tribut proprement dit; plus précisément, il s'agit de «la part [du roi] », comme dans l'akkadien *zitti šarri* par exemple (voir *RTP* 215, n.75; Herrenschmidt 1989a; Sancisi-Weerdenburg 1989b: 137-138); quant au complexe problème plus proprement fiscal (y compris celui des *bazikara),* l'accord est loin de régner (cf. vues opposées chez Herrenschmidt 1989a et Koch 1989). Dans une étude récente, Giovinazzo (1989b) propose des équivalences entre *baziš* et *mandattu,* et elle juge que l'élamite *nutayuna* est la transcription de l'accadien *nadānu* ; ses recherches ont également mis en évidence l'existence d'un autre impôt, sous la terminologie akkadienne de *hallat;* son autre étude (1989a) est extrêmement éclairante sur les modalités de la collecte des produits à l'intérieur des circonscriptions, grâce à l'interprétation nouvelle qu'elle a donnée de l'expression *ha duš ha duka* dans les tablettes; sur Raubasa: cf. Herrenschmidt 1989a : 113-114, qui juge (contre Hinz et Koch) que les *bazikara* ne sont pas des leveurs d'impôts, mais qu'ils sont chargés des troupeaux royaux ; je ne suis pas sûr que les deux explications soient exclusives l'une de l'autre (voir ci-dessous § 10); *rušdabaziš:* hypothèse de Hinz 1973 : 96; contra Herrenschmidt 1989a : 118, n. 4 qui comprend le mot comme « qui a une part de la récolte », et qui conclut : « Exit le tribut. Mais il y a d'autres problèmes avec ce mot»; dîme : Koch 1981 : 123-124; *ukpiyataš* : Hinz 1973 : 88, Stolper 1977 : 254-259, Joannès 1989a : 153-154.

• *Les producteurs directs :* Tuplin (1987b : 143) propose d'interpréter Élien I, 31 à la lumière des tablettes de la série J; *nutanuyašlnadānu* : Giovinazzo 1989b : d'après l'auteur, le *nadânulnutanuys*, sous forme animale, est «livré à la porte/devant le portique» du palais : prise à la lettre, l'expression semble indiquer que chaque année, les producteurs devaient faire solennellement remise, en guise de «don», d'une partie de leurs troupeaux au roi ou à ses représentants. Peut-on établir un lien entre les dons des petits paysans perses et ces livraisons «à la porte»? En l'absence de confirmation indubitable, je reste dans une prudente expectative. Sur le fermage : l'hypothèse a été développée par Koch 1981 (repris dans Koch 1992: 269-272); elle a été fermement contredite par Vallat, *AbIr* 4 (1982), n° 166 (cf. également Herrenschmidt 1989a : 116-117); la discussion se fondant sur des données philologiques, je n'ai pas de compétence pour intervenir ; j'observe simplement qu'il existait certainement un formulaire du fermage en vieux-perse, puisqu'on le trouve sous forme de calques dans un papyrus araméen d'Égypte (Benveniste 1954: 304). Sur la question posée à la fin du §4 (prélèvements *vs.* impôts), cf. la position de Herrenschmidt: 1989a, n. 6: «En bref, je ne crois pas du tout que les céréales qui circulent dans les tablettes de Persépolis proviennent du "tribut". Elles proviennent des champs cultivés sous autorité royale et circulent d'un stock à l'autre de l'administration, pour divers besoins»; j'ai émis moi-même quelques réserves en ce sens, à propos de l'étude de Giovinazzo 1989a (Briant, *AbIr* 13 (1990), n° 94: «Cependant, rien, semble-t-il, ne prouve que «ces documents illustrent la levée d'un impôt particulier» (p. 15) - à moins de prendre le terme «impôt» dans un sens tellement générique qu'il perd sa valeur qualificative»); en même temps, la formule de Herrenschmidt me paraît trop affirmative, car elle implique que toutes les terres de Perse relevaient de la catégorie de *terre royale* - ce qui, précisément, reste à prouver (voir ci-dessous §10).

V. Terres et domaines

• *Partetaš:* malgré les doutes exprimés çà et là (PFT 15, en citant une communication de Benveniste récusant son interprétation antérieure: Benveniste 1954: 309), je ne vois pas d'arguments

contraignants contre l'équivalence entre paradis et *partetaš;* en revanche, le « paradis » de l'inscription d'Artaxerxès à Suse (A2Sd) doit être éliminé de la discussion (Stève 1987: 98; Lecoq 1990b); paradis dans les sources classiques: *RTP*, index, s.v.; Fauth 1979; également Briant 1991c: 230-236; *paradeisos* et jardins de rapport dans l'inscription de Mnésimachos: Buckler-Robinson 1912 : 78-79 et Briant 1991c : 231, n. 30; sur *kpos*, voir également Caroll-Spilleke 1989 ; région de Fahliyun dans les sources classiques, cf. *RTP* 161-170 et 206-207 ; dans les tablettes : Hallock 1977 : 131-132, Koch 1986 et 1990 : 135 *sqq*.; aménagements hydrauliques : dans les paradis : *RTP* 453; à Pasargades: Stronach 1985d: 108-110, Kleiss 1992a; en Perse: Sumner 1986: 13-17, Kleiss 1988 et 1992a; administration du *partetaš:* Koch 1981: 119-120.

- *Irmatam:* dans les tablettes de Suse, cf. Hinz 1987 : 130-132, qui qualifie l'*irmatam* de Vivna de « résidence féodale » *(Lehenssitz);* cf. également Hinz 1973 : 60-63; dans les tablettes de Persépolis, cf. Sumner 1986: 26-27 (qui a utilisé également 9 tablettes inédites); les attaques des rebelles contre *l'irmatam* de Vivna peuvent sans doute être rapprochées des dévastations de paradis satrapiques souvent citées dans les textes classiques *(RTP* 456); les associations des tablettes PF 152/640-1 et 153/637 m'ont été suggérées par l'étude de Giovinazzo 1989a.
- *Ulhi:* sur les maisons des princesses, cf. Brosius 1991 : 131-134, et pp.137*sq*. sur leurs *kurtaš* (y ajouter le texte B publié par Vallat 1994 : 271-274 : kurtas d'Irdabama); voir également Koch 1994 : 134-140 (en continuant malheureusement de les désigner systématiquement sous le nom de « reine », voire de « Mitkönigin » : p. 137).

VI. Les tablettes de Persépolis et l'administration impériale : sources et problèmes

Cf. déjà *RTP* 207-211; sur l'importance du problème, cf. également Lewis 1990a : 5 et Koch 1990 : 311; « chancellier et scribe», cf. Stolper 1989b : 298-303 *; phoinikists* : Lewis 1977 : 25, n. 143, Chantraine, *DELG* 1218, et G.P. Edwards, R.B. Edwards, *Kadmos* 6 (1977) : 131-140 (avec bibliographie); bulles de Daskyleion: Akurgal 1956; Balkan 1959; Kaptan-Bayburtluoglu 1990; *ostraka* d'Arad: Avigad et Naveh 1981. Découvertes de tablettes

élamites : Briant 1984b : 59 (à ma connaissance la tablette découverte à Kandahar n'a toujours fait l'objet d'aucune publication); cf. également une tablette trouvée sur un autre site du Frs : Wilkinson 1965 : 344 (le sceau y appliqué porte une scène du «Héros royal»), la tablette élamite (YBC 16813) publiée par Jones-Stolper 1986: 248-253, la tablette de Suse MDP 11.308 republiée par Garrison s.p., et les tablettes élamites d'Armavir-blur en Arménie (Koch 1993b ; ci-dessous chapitre XVI, 14 [mais cf. Vallat 1995!]); à propos des tablettes de la série Q, cf. également Briant 1991b: 69, n. 8. (M. Stolper et C.E. Jones préparent actuellement une étude qui rassemblera l'ensemble de ces documents identiques ou comparables aux documents persépolitains).

VII. La gestion des biens et magasins royaux en Égypte

- Le ravitaillement de la garnison de *Syène-Éléphantine: P. Loeb* 1, cf. Hughes 1984: 75-77; sur les bateaux de ravitaillement, cf. également Milik 1967 : 554-555 ; sceau de Pétosiris le batelier : Duchesne-Guillemin et Van de Valle 1959-62.
- *La réparation d'un bateau de l'administration:* cf. Grelot, 1970: 23-31, 1972: 283-295, et surtout le commentaire détaillé de Whitehead 1974 : 119-154.
- *Arsenaux et ateliers royaux :* arsenal de Memphis : Aimé-Giron 1931: 54-63 et Bowman, 1941; vases égyptiens de Suse : Posener 1936 : 137-151 ; 189-190, Amiet 1990; vases de Persépolis : Schmidt 1957 : 81 *sqq.;* arsenaux égyptiens pré-achéménides : Griffith 1909 : 71 *sqq.* ; cf. également *BIFAO* 76 (1976): 1-15; 54 (1954): 7-12; 78 (1976): 17-35; **hamarakara:* cf. Eilers 1940: 43-59, Greenfield 1972, Stolper 1977 : 259-265; *degeln* à Memphis: Segal 1983: 8.

VIII. La gestion des surplus

- *Retour au Pseudo-Aristote:* Eumène et les haras royaux de l'Ida: cf. *RTP* 209.
- *Surplus en nature et échanges* : lettre d'Antigone à Téos : cf. le commentaire de Préaux 1954 (suivie ici; cf. déjà Briant 1986c : 47-48, n. 23, où la référence à Strabon XV, 3.21 n'a pas de raison d'être, pour les raisons explicitées ci-dessus chapitre X, §5), à

rapprocher d'une lettre d'Antiochos III à Héraklée du Latmos (Wörrle, 1988: 468-469); Orontès et Athènes : le texte est présenté par Osborne 1982: 52-54; 1983: 65-80 (sans aborder le problème traité ici; le texte a surtout été utilisé dans le cadre de la « grande révolte des satrapes » et de la reconstitution de la carrière d'Orontès); sur tous ces documents, voir maintenant Briant 1994d.

- *Les travailleurs de l'Athos:* cf. déjà quelques mots là-dessus dans Briant 1986c: 47, n. 14.
- *Retour à Persépolis:* voir mise au point sur les différentes hypothèses interprétatives chez Dandamaev 1989b : 165-167, auxquelles on ajoutera la discussion de Naster 1990 ; rapprochements avec le Pseudo-Aristote: Altheim 1951, suivi par Cameron 1965: 168-172; cf. Altheim-Stiehl 1963: 157-167. L'hypothèse présentée ici (crédits sur les magasins exprimés en argent pesé) est empruntée pour une part à Guépin 1963-64 : 37 qui, relevant l'extrême modicité de certaines rations en argent (1/18e de sicle) juge: «It is just possible that the silver was not "given" – paid out – at all, but that the earner could pay with a kind of cheque received from the treasury. » Pour mieux expliciter le mécanisme proposé ici, je rapprocherais volontiers de ce que l'on sait du versement de la solde dans les armées hellénistiques : 1) des soldats reçoivent parfois de l'administration des *symbola* [sorte de jetons], qui leur serviront de justificatifs pour faire valoir leurs droits à recevoir des rations (cf. Launey 1949, II : 776, n. 4, 770-771, 773); 2) rapproché du texte d'Hérodote sur les gens de l'Athos (VII, 25), le mécanisme que l'on entrevoit à Persépolis pourrait être considéré comme une préfiguration de l'*adaeratio* dans les armées hellénistiques (cf. Launey 1949, II : 1280, *s.v.*) : dans ce système, une partie de la solde en nature est fixée en argent, à un taux établi par l'administration militaire; en principe, l'équivalence est avantageuse, car les prix sont inférieurs à ceux du marché (Launey II : 735-740, 779); mais, dans certains cas, au contraire, les soldats perdent au change (p. 771): dans cette hypothèse, le désavantage serait évidemment grand pour les travailleurs, si l'on admet (comme je le pense : ci-dessous) qu'il n'existe pas à proprement parler de marché libre à Persépolis (en tout cas, les profits faits à cette occasion par l'administration sont soulignés par Cameron 1958 :

172). Prix dans l'année 467-466 : Hallock 1960 : 94-95 et 1972 : 25 (qui suppose que la flambée des prix est à mettre en relation avec les opérations militaires en Asie Mineure (bataille de l'Eurymédon) - ce qui me paraît constituer une hypothèse désespérée : cf. Briant 1993c : 414 et n. 47-49) ; échanges entre magasins : cf. Hallock 1960 : 92 et 1972 : 27, qui suggère plutôt que le chef de magasins fit l'échange avec un marchand privé (sur ces échanges, cf. également Giovinazzo 1993 et Vallat 1994) ; l'existence d'un marché privé est également postulée par Hinz 1970 : 432-433, suivi par Dandamaev 1973 : 16, n. 7 = 1989b : 166. Il est vrai que le phénomène de hausse des prix à Persépolis pose de redoutables problèmes interprétatifs. Mais j'ai l'impression que les explications habituellement données présupposent le rôle déterminant du marché, ce qui me paraît hautement contestable; voir pour comparaison l'étude de Gentet-Maucourant 1991 qui, contestant des interprétations données antérieurement, rappellent dans les termes suivants le fonctionnement de l'économie égyptienne : « L'économie égyptienne est une économie de redistribution. Un centre, constitué par l'administration et les greniers des institutions publiques et religieuses, prélève et redistribue la majeure partie des richesses produites... L'économie égyptienne n'est pas une économie marchande» (pp. 13-14) : on pourrait reprendre presque mot à mot la définition pour l'économie palatiale achéménide, telle qu'on la voit fonctionner à Persépolis; ils soulignent (p. 17) « qu'une hausse du prix relatif des céréales » n'équivaut pas à une inflation ; ils notent aussi : «Il ne faut pas non plus considérer la hausse des prix comme une preuve suffisante de famine, car cette dernière, dans une économie de redistribution, n'aurait pas un effet automatique sur les prix» (p. 22); l'existence d'une évaluation, par les scribes, du flux des denrées sous forme monétaire n'implique pas non plus un flux de monnaie-marchandise (p. 25) ; comme le notent enfin les auteurs (p. 30), «la hausse des prix implique toujours un transfert de ressources ». Pour toutes ces raisons, l'interprétation par les mécanismes du marché me paraît devoir être repoussée fermement à Persépolis également.

IX. Terres et paysans

- Kurtaš et garda : sur la prudence à observer devant l'identité

terminologique, voir les justes réflexions de Stolper 1985a : 31, n.115 ; sur les documents araméens, cf. les notes de Whitehead 1974: 72 *sqq.*; à propos de Hinzany, cf. également Roaf 1979 : 72, et Briant 1988a : 167-168 ; voir surtout les réflexions de Zaccagnini 1983 (sans se référer à cet exemple) sur les artistes et spécialistes itinérants au Moyen-Orient ancien. « Artisans de tous métiers » : Benveniste 1958a : 60-63. Ciliciens : sur leur origine ethnique, cf. Goetze 1962: 54, n. 55 (s'opposant à l'opinion de Cazelles 1955 : 93, que j'avais suivie dans Briant 1988a, 143, n.10). Tatouage : dans une étude antérieure (*RTP* 311, n. 89), j'avais cru devoir suivre l'opinion de Harmatta (1963 : 207), selon lequel le terme « tatouer » venait d'une fausse lecture : mais cette opinion isolée ne semble pas recevable (cf. Whitehead 1974 : 75) ; sur l'habitude de marquer les esclaves babyloniens au nom de leurs maîtres successifs, cf. Cardascia 1951 : 172 ; esclave babylonienne tatouée *(Camb.* 143) : lecture de Greenfield 1991 : 183.

- Garda et gardu : voir essentiellement Dandamaev 1984b : 568-573 et Stolper 1985a : 55-59 *;pitipabaga* et *potibazis*, voir essentiellement Eilers 1940: 73-81 (avec les remarques complémentaires de Stolper 1985a : 57-58). *Rabbap* : Dandamaev 1989b : 173 (travailleurs libres); cf. également Sumner 1986: 30 («local people... temporarily assigned to work groups») et plus récemment Uchitel 1992 ; mais voir Gershevitch 1969 : 184, qui juge au contraire que *rabbap* ne peut pas faire référence à des travailleurs libres; il propose de reconnaître ceux-ci sous le terme *zamip*, mais avec beaucoup de points d'interrogation.
- *Tissapherne et* les paysans des villages de *Parysatis:* sur le passage de Xénophon et la traduction, cf. *RTP* 61, n. 3 ; sur les passages de la *Cyropédie*, cf. *RTP* 176-181 et 480-481.
- Irmatam, ulhi *et terres en don* (dôreai): voir Briant 1985b et Stolper 1985a: 52-69; dôrea de Mnésimachos : Descat 1985. *DAE* 67 : cf. *RTP* 311, n. 89 et Whitehead 1974 : 60-66, qui aboutissent indépendamment à des conclusions proches (Briant 1985b: 66); sur le rapprochement proposé dans le texte entre *DAE* 67 et certaines tablettes de Persépolis relatives aux subordonnés de princesses, voir également Delaunay 1976: 19: «Seules... les princesses peuvent

ainsi émarger aux caisses publiques et exiger, soit directement, soit par personne interposée *(šaramana),* que les avoirs auxquels elles ont droit soient débloqués. » Contre la position de Dandamaev (e.g. 1972a : 29-31; 1974), je continue de penser que les concessions de terre, comme à l'époque hellénistique, sont révocables par le roi (cf. RTP 58-59 [note], 93, et Briant 1985b). *[Note additionnelle* à propos des « domaines d'Aršma : dans un article tout récemment paru, Dandamaev (1993c: 122), qui semble ignorer ma note de 1979 reprise dans *RTP* 311, n.89, et mon article 1985b, s'est finalement rangé à l'avis de Whitehead cité (p. 122) par l'intermédiaire de Stolper 1985a]: cf. sur ce point également Porten 1987 : 43, 47 (à propos de *dšn'* dans *DAE* 62) : « It was thus not a grant to be held by the father and his estate, but a gift subjet to revocation by the sovereign benefactor... Thus *dšna* is a royal grant, especially of land, of *usufructum* but not of absolute ownership in fee simple or fee tail... It is revocable at the will of the sovereing benefactor» (sur le terme **dšna* dans *DAE* 62 (première attestation), voir aussi Benveniste 1954: 300-301; à noter que l'on trouve probablement ce terme perse dans une tablette de Persépolis (PF 337) dans le sens d'offrande sacrificielle pour Ahura-Mazda : cf. PFT, index *s.v.*, p. 681). Sur les biens de Parysatis, voir en dernier lieu Cardascia 1991, qui considère lui aussi que la princesse royale est usufruitière plutôt que propriétaire des terres dont elle tire des revenus ; sur les concessions de terres faites aux intendants des maisons, cf. Stolper 1985a : 65 ; l'auteur rapproche le cas des intendants babyloniens de ceux connus en Égypte – sur lesquels on verra maintenant Porten 1985 (sur *DAE* 69); cf. également Szubin-Porten 1988 : 42-43.

X. La maison du roi

- *Moutons, chameaux et chevaux du roi:* sur les magasins, cf. la position de Hallock, PFT 19; à sa suite, Dandamaev (1972c : 14-16) juge que l'absence de *sunkina* n'a pas de signification particulière. «De toute évidence» – écrit le second – «il n'existait pas la moindre frontière entre les biens gouvernementaux et les biens royaux, entre les revenus impériaux et les biens royaux » (voir de même Dandamaev 1973 : 20 à propos des *kurtaš* royaux) ; c'est le fond également de la présentation donnée par Altheim-Stiehl (1963 :

177-179), mais sous une forme à la fois plus nuancée et plus conceptuelle ; je note que Lewis (1977: 11, n. 40) émet lui aussi (avec prudence) quelques réserves sur l'interprétation de Hallock à propos des textes de la série E (magasins); sur les habitudes des scribes (à propos de PFa 29), cf. Hallock 1978 :114 (à rapprocher, dans un tout autre contexte, des remarques de Bernard-Rapin 1980: 19-20); sur l'expression «attaché à la maison», cf. Gershevitch 1969: 175-177, suivi par Hallock 1978 : 112; en revanche, les exemples relevés dans un premier temps par Cameron dans les PT doivent maintenant être éliminés : cf. Cameron 1965 : 176.

- *Deux domaines économiques?* Sur les échanges de produits, cf. également Hallock 1972: 26-27 et PFT 62, ainsi que Giovinazzo 1993 (à propos de l'opération *sut;* Hallock juge que ces échanges s'effectuent dans le cadre d'un marché privé, mais cette interprétation ne me convainc pas: cf. ci-dessus); sur le terme *zak/zakme,* cf. Hallock 1960: 92; Fort.19191: je ne connais cette tablette inédite que par la mention qu'en fait Hallock 1972 : 22, n. 4. Sur les tablettes citant Umizza, je suis proche de l'interprétation proposée par Herrenschmidt 1989a : 114 (même si j'ai quelque réticence à la suivre sur le sens de *bazikara,* p. 115).
- *Parnaka,* la Perse et *Darius:* sur la position de Parnaka et sur l'inexistence d'une satrapie en Perse, je rejoins sur l'essentiel ce qu'écrit Lewis 1977 : 8-9 (contestant à juste titre l'hypothèse antérieure de Hinz) ; cf. également Tuplin 1987b : 115, et maintenant Koch 1993a : 16-22 (sur les satrapes de Pura/Purus et de Maka(s) nommés dans certaines tablettes); officiers de paix et de police : Gershevitch 1969: 169, 181-182; Hinz 1973: 72-75; *datbaru* en Babylonie: Stolper 1985a: 91; sur le terme *daiiinu* dans les tablettes, cf. Eilers 1940 : 6-7 (note).
- *Maison royale, Perse et empire: une hypothèse:* bien que le titre du développement l'explicite, je tiens à souligner que les interprétations que je propose ici ne le sont qu'à titre d'hypothèse, car elles soulèvent à leur tour quelques difficultés, dont je suis conscient et que les analyses ci-dessus ne lèvent pas toutes; mais il me semble que, si les solutions que je propose ne reçoivent pas l'adhésion des lecteurs, le problème qui les ont suscitées reste posé.

Quelques remarques complémentaires :

- 1) À propos du texte de Charès de Mytilène (Athénée) : sur les expressions utilisées par les Grecs pour qualifier les donations royales (ceinture, chaussure, etc.), cf. Briant 1985b : 59-62. Sans connaître mon étude, Cardascia (1991) est revenu récemment sur cette question et il comprend lui aussi «pour son entretien» ou «pour sa cassette personnelle», ce que j'appelle ici liste civile. Je ne suis pas persuadé en revanche que les formulations des auteurs grecs doivent être repoussées (malgré sa note p. 365, n. 16), ni que les opérations comptables qu'elles recouvrent relèvent de «l'invraisemblance » (cf. Briant 1985b : 61-62) ; au reste, je note l'existence de formulations comparables dans des textes égyptiens : cf. Meeks 1972 : 68-71 sur les terrains dont les revenus sont consacrés à l'entretien d'animaux (institutions connues de Diodore I, 83.2: *epimeleia, troph),* à rapprocher d'exemples comparables répertoriés dans l'Empire achéménide et présentés dans Briant 1985b: 60-61; cf. également Meeks 1972 : 109 *sqq*. : «champs de la lampe. Il s'agit sans doute de champs dont les revenus étaient affectés à l'entretien de lampes dans le temple. » L'identité des formulations implique que, du point de vue de Charès de Mytilène, l'oreiller et le tabouret du roi revêtaient la même signification politico-économique que la ceinture ou la chaussure de la reine, c'est-à-dire des prélèvements réservés à l'entretien personnel du roi : on retrouve là la définition donnée par Hésychius pour la *tagē* (*basilikē dôrea* kai *h syntaxis tn* pros to *zn anagkaiôn) ;* si l'on va jusqu'au bout de l'interprétation, on est amené à supposer que l'oreiller et le tabouret du roi sont alimentés par les produits (métalliques) de la *tag,* c'est-à-dire de la terre royale au sens strict. (J'hésite en revanche à conclure que le titre de *custos regiae pecuniae* [Quinte-Curce V, 5.2 ; V,1.20 ; Nepos, Dat. 5.3] désigne le gestionnaire de ce trésor privé ; il semble plutôt s'agir, au moins dans les deux premiers exemples, de gazophylaques).

2) Rapin (1992a : 273-274) est le seul auteur, à ma connaissance, à avoir donné un commentaire du passage de Charès, dans le cadre d'une discussion sur l'organisation architecturale du palais, où il distingue «le véritable trésor royal» ou le «trésor proprement royal» séparé des magasins, mais sans expliciter clairement ce qu'il entend par «vrai trésor royal».

3) Bien entendu, le problème de fond que pose mon hypothèse est qu'elle implique l'existence d'un *patrimonium* du prince. Je relève que telle est la position de Bickerman (1938: 180) qui, chez les Séleucides, distingue «le domaine royal proprement dit... appelé, semble-t-il, *khôra basilik.* Ce patrimoine fut constitué par d'anciens biens des Achéménides, d'Alexandre et de ses successeurs». Contre cette position, Corsaro (1980a : 1165, n. 13) postule que « toute la khôra phorologou*men* [terre tributaire] doit être considérée comme *khôra basilikē*». Sans reprendre toute la discussion menée plus haut (chapitre x, 7), j'observe que la position trop tranchée de Corsaro est discutable, surtout depuis les études de Descat relatives à la *tag,* qui impliquent clairement une différenciation entre deux catégories de terres et de prélèvements, en argent pour le tribut, en nature pour la *tag.*

4) Dans l'évolution que je suggère vers la mise en place d'un sytème étatique, il est difficile de déterminer ce qui revient à Darius : il est possible que l'acception restrictive du terme « achéménide » (chapitre III, 1) ait signifié que, désormais, les biens de la famille royale ont été distingués des terres du clan achéménide (à moins que les secondes n'aient été englobées dans la maison royale). Hérodote rapporte que, parmi ses épouses, Darius comptait Phratagounè, fille de son frère Artanès, lui aussi né d'Hystaspes, et il précise : « En mariant sa fille à Darius, il lui avait donné en dot tout son oikos, car elle était son unique enfant» (VII, 224). On juge parfois (cf. Lloyd dans la discussion de Briant 1990a ; également Brosius 1991 : 66, n. 123), qu'Hérodote a plaqué sur la Perse la réalité purement grecque de la fille épiclère; l'objection est évidemment possible, mais, de mon point de vue, l'histoire peut également se comprendre parfaitement bien dans le cadre perse (cf. les réflexions d'Atkinson 1956: 173-177), et dans ce que l'on sait de l'organisation intérieure des maisons aristocratiques perses (cf. ci-dessus chapitre VIII, 4); la conclusion que j'en tire serait plutôt la suivante: la pratique achéménide de l'endogamie avait aussi pour objectif de conserver les biens des différentes maisons princières à l'intérieur du cadre plus large de la maison royale. En revanche, et bien que mon interprétation rejoigne la ligne générale de celle que propose Herrenschmidt 1989a, j'émets quelques réserves sur une partie de sa démonstration: je ne pense pas, en particulier, que l'on puisse dater d'une manière aussi abrupte (après *DB :* p. 115) le passage du sens de *baziš,* de part du roi à tribut [sur **drnabāziš Hinz* 1973 : 66]; si l'évolution s'est faite (ce que je crois également), on ne peut penser qu'à la longue durée, surtout si l'on admet (ou postule) que l'administration royale en

Perse ne commence pas avec la première tablette datée (cf. mes réflexions en ce sens ci-dessus chapitre II, 9 à propos du règne de Cyrus).

5) Il est possible enfin que la maison royale se distinguait également dans le domaine religieux : je note en effet qu'à côté des divinités du panthéon officiel (par exemple Ahura-Mazda), Darius III invoque les «dieux de [ses] ancêtres» *(theoi genethlioi;* Plutarque Alex. 30.12; l'explication donnée dans *RTP* 379, n.166 est caduque en raison de l'utilisation d'une traduction périmée de *DPd*) : si la formulation de Plutarque correspond à une réalité, on est amené à supposer que, comme à l'époque hellénistique (cf. Gauthier 1989 : 67-73), les *theoi genethlioi* sont spécifiquement les dieux protecteurs de la famille royale.

XI. Transition

Sur le contexte documentaire égyptien et ses caractéristiques, cf. Briant 1984b : 58.

CHAPITRE XII

LE ROI DES PAYS

I. Darius et l'Égypte

- *Bibliographie:* on trouvera l'essentiel des références dans Bresciani 1958, 1984, 1985c, Briant 1988a, Ray 1988 et Tuplin 1991a; voir également Kienitz 1953, Kraeling 1953: 32-40 et Bianchi 1982.
- Satrapes et satrapies: titres perses en Égypte: cf. Wiesehöfer 1991b; documents démotiques: Hughes 1984 (sur P. Loeb 1, cf. également Heidorn 1992 : 130-132) ; Memphis : cf. LdÄ, s.v. « Memphis» et «Saqqara», Petrie 1909-1910, Segal 1983; sur l'organisation interne de la garnison de Syène-Éléphantine, on verra surtout Kraeling 1953: 41-48, Porten 1968: 28-61, Grelot 1972 et Tuplin 1987c: 225.
- *Retour d'Udjahorresnet* : Posener 1936 : 21-29 et 175-176; Blenkisopp 1987; Briant 1993e; sur sa tombe récemment découverte, cf. Verner 1988 et Bares 1992.
- *Darius et les lois égyptiennes:* outre la publication du texte et les

commentaires par Spiegelberg 1914: 30-32 et l'article ancien de Reich 1933, voir surtout Bresciani 1981a, et les articles de Allam 1986,1993 et de Mélèze-Modrzejewski 1986 qui, l'un et l'autre, suggèrent (prudemment mais explicitement) une filiation entre le code de Darius et les coutumiers démotiques d'époque ptolémaïque [de même Johnson 1994 : 157-158, et Devauchelle 1995 : 76; voir également Briant 1996b); on trouvera également chez Devauchelle pp. 74-75 (et dans Bresciani 1996), une traduction du texte démotique]; sur la «loi sacrée» et le rôle des prêtres des Maisons de vie, cf. Quaegebeur 1980-81 (avec un rapprochement pp. 239-240 avec la codification ordonnée par Darius) ; sur une éventuelle utilisation de ces coutumes à Éléphantine à l'époque de Darius II, cf. l'hypothèse que je propose ci-dessous chapitre XIV, 8 (reprise et développée dans Briant 1996b).

• *Pherendatès et le sanctuaire de Khnm:* Hughes 1984; sur la *Pétition de Pétéisis*, cf. Griffith 1909 : 43-110 ; traduction française par Capart 1914; cf. également Lloyd 1983 : 304-305 [et maintenant Chauveau 1996]; sur le site de Teuzoi, cf. Szubin-Porten 1992 : 72-73 ; sur le papyrus araméen étudié par Milik 1960, cf. les corrections apportées par Porten 1985b : 438-439.

• *Darius dans le temple d'Hibis:* Winlock 1941; Davies 1953 (où l'on trouvera de nombreux dessins au trait des représentations divines qu'elle a relevées; certains sont repris dans Briant 1992d: 62); Cruz-Uribe 1988; Aufrère-Golvin-Goyon 1994 : 88-94 ; voir aussi El-Sayed 1982, I: *92sqq*, II: 421-422 (avec des traductions reprises ici); rite de l'allaitement divin: J. Leclant dans *Mélanges Mariette* (1961): 251-284; traduction française d'inscriptions de Darius à El-Khargeh: Drioton, *ASAE* 40 (1940): 339-377. Sans entrer dans le détail, j'indique que la chronologie et l'interprétation des constructions et des représentations posent quelques problèmes (cf. Cruz-Uribe 1986); le plus récent commentateur (Cruz-Uribe 1988 : 192-198) juge que l'absence de Neith doit conduire à quelques retouches sur la politique menée par Darius en Égypte – celui-ci privilégiant les divinités de la Haute-Égypte (région de Thèbes) par opposition à celles du Delta; je dois dire que, par rapport à tout ce que j'ai lu ailleurs, les interprétations de l'auteur me posent problème: sans doute faut-il attendre la publication du tome II pour

en juger. On notera également qu'y ont été découverts des réseaux de *qanats* pour l'alimentation en eau de l'oasis, dont on pense généralement qu'ils remontent à l'époque perse, et donc à Darius (cf. Goblot 1979 : 113-114, qui cite et utilise des études antérieures réalisées sur le site par des archéologues; sur l'ouvrage de Goblot, cf. les remarques critiques de Planhol 1992); sur les *qanats* dans l'oasis, voir également Aufrère-Golvin-Goyon 1994: 85 (à l'époque perse), et en dernier lieu l'étude de Bousquet-Reddé 1994 (site de Douch). Cependant, dans une lettre personnelle du 1/7/92, dont je la remercie vivement, M. Betro (Pise) me signale des études menées par A. Fakry à Bahria *(ASAE* 40 (1940) : 855-896 et *Recent discoveries in the Oases of the Western desert*, Le Caire (1942) : 71-87), dont les résultats impliquent peut-être que le système de *qanats* connu à El-Khargeh remonte à une date antérieure à la conquête. [Je mentionne aussi la découverte *d'ostraka* démotiques dans une fouille récente à Douch; certains sont datés du règne de Darius Ier (communication personnelle de N. Grimal; février 1995)]. Mentions erratiques de Darius sur d'autres sites : Yoyotte 1952; Traunecker 1973-77 ; Ray 1988 : 264.

- *Darius à Héliopolis:* Yoyotte 1972 et 1974 (publications des inscriptions hiéroglyphiques); sur l'iconographie, cf. Roaf 1974 et Calmeyer 1991a (fait la part entre les éléments perses et égyptiens).
- *La réputation pharaonique de Darius :* sur Darius et Sésostris : cf. Posener 1934, Malaise 1966, Lloyd 1982a : 37-41, Gaggero 1986, Morschauser 1988, Obsomer 1989 : 151-158 et West 1992 – avec un certain nombre d'interprétations divergentes d'un auteur à l'autre.
- *Le pharaon et le Grand Roi:* sur le naos d'Hermopolis, on verra le commentaire détaillé de Mysliwiec 1991 (mais l'interprétation relative au rôle attribué à Phérendatès en l'affaire, pp. 232-233, me laisse songeur); autre *naos* de Darius: photo. dans Briant 1992d: 60 [autre document intéressant republié tout récemment par Traunecker 1995 : tête sculptée mêlant traditions perses et traditions égyptiennes]. Sur la position de Darius, cf. les justes remarques de Tuplin 1991a: 243-247; Darius et le canal de Suez: cf. Posener 1936: 48-87 (stèles du canal), 180-189 (interprétation des listes), et Posener 1938; voir mise au point dans Salles 1990: 117-118, Tuplin

1991a; également Briant 1991b: 78-79; prospections dans la région de Tell-el Maskhuta: cf. Holladay 1982 et 1992, Paice 1986-87 et 1993 [ainsi que Redmount 1995 sur le tracé du canal].

- De *Cambyse à Darius:* sur le texte de Polyen VII, 11.7, cf. la discussion de Tuplin 1991a: 265-266; sur la stèle mentionnant l'enterrement de la mère d'un Apis, cf. Smith 1988 : 188-189, et 1992. Le décret porté au dos de la *Chron. Dém.* relatif à l'imposition de Cambyse et au rôle éventuel de Darius n'est pas clair (ce dernier a-t-il ou non aboli le décret de Cambyse?): cf. les études de Bresciani 1983 et 1989 [et Devauchelle 1995: 76, Bresciani 1996]; *P. Berlin* 13582: Hughes 1984: 84-85 (mais le texte contient quelques obscurités). [Sur la politique égyptienne de Cambyse, voir maintenant Devauchelle 1995 et Depuydt 1995a analysés ci-dessus chapitre premier, 9, Notes documentaires, *in fine].*
- *Perses et Égyptiens* : cf. Briant 1988a, en particulier pp.160-166 ; sur la titulature des Égyptiens de l'élite, voir également Meulenaere 1989 : 569 : les titres «Vénérable auprès du roi» et «véritable connu du roi » «tombent en désuétude après l'invasion des Perses, de même les « connus du roi » disparaissent de l'autobiographie égyptienne sous les envahisseurs. Seul un «collaborateur» avéré comme le célèbre Udjahorresnet pouvait se vanter, et pour cause, d'avoir été un « véritable connu du roi»; sur l'anthroponymie perse en Égypte (à partir des sources papyrologiques postérieures), cf. Huyse 1990b et 1991. On verra également l'intéressant document funéraire (dessin dans Ray 1988 : 273; photo dans Briant 1992d: 90-91) trouvé à Memphis, qui représente un défunt vêtu à la perse (à la mède?): cf. Martin-Nichols 1978 : 66-80; autre stèle funéraire portant témoignage d'acculturation (gréco/caro (?)-égyptienne) publiée par Gallo-Masson 1993. De ce point de vue, le document nouveau le plus fascinant est la stèle funéraire découverte en 1994 à Saqqara et décrite sommairement ci-dessous p. 1058 grâce aux renseignements fournis aimablement par H.S. Smith et par A. Kuhrt (publication à venir dans *JEA* 81, 1995) ; l'inscription semble porter témoignage d'un mariage irano-égyptien – ce qui m'amène (avec d'autres considérations) à récuser ce que j'écrivais dans Briant 1988a : 166]. Sur Amasis/Arsamès, cf. Posener 1936: 177 et Briant

1988a : 160; *senti* égyptien : Yoyotte 1989. Knémibré : outre Posener (1936 : 88-116), voir Goyon 1957 : 17-20 (sur le caractère militaire des expéditions de collecte et de transport des pierres du Wadi Hammamât; cf. *ibid.:* 28-29: inscriptions d'Atiyawahy); j'indique que de nouveaux documents araméens relevés dans le Wadi Hammamât sont publiés par Bongrani-Fanfoni et Israël 1994, qui présentent également à nouveau les documents hiéroglyphiques (mais certains commentaires historiques me paraissent discutables) ; origine de la pierre de la statue de Darius : Trichet-Vallat 1990 (résultats de l'analyse pétrographique). Taureaux votifs : Michaelidis 1943 : 99 (Mithrobaios), qui l'interprète comme un objet dédié au culte de Mithra, mais voir les remarques critiques de Yoyotte 1952 : 167, n. 5. Comme témoignage religieux perse en Égypte, reste la mention de deux mages (Mitrasareh et Táta) comme témoins dans un contrat privé de 434 (*DAE* 45; cf. Lipinski 1981-84); cf. aussi l'étude de Kakosy 1977. Mais il n'y a évidemment aucune inférence historique à tirer de cette lacune, qui tient uniquement à la nature des sources disponibles. Ptah-hotep: Cooney 1954a; Ray 1988: 272; sur les fonctions du personnage, cf. en dernier lieu Bresciani 1989 : 30-31 [et Devauchelle 1995 : 78]. Sceau de Pétéisis (date indéterminée) : Duchesne-Guillemin-Van de Walle 1959-62, à rapprocher du sceau perso-égyptien publié par Barnett-Wiseman 1969 : 95, n° 49 (un faucon devant un encensoir sur pied, devant lequel un taureau à cornes d'ibex, dans un champ bordé d'yeux-udjat) ; statue et inscription de Pédon : Ampolo-Bresciani 1988 et Masson-Yoyotte 1988 : à propos du don de ville, ces derniers auteurs jugent qu'il s'agit du don du commandement d'une ville et que ce type de don ne s'insère pas dans un contexte grec; on ne peut en tout cas que souligner le parallèle saisissant avec les dons de villes d'époque achéménide (Briant 1985b; cf. justes réflexions en ce sens de Bresciani, p. 241, qui juge néanmoins qu'il s'agit plutôt de la concession d'une terre, dans le cadre de la politique de «colonisation» menée par Psammétique: Hérodote II, 154); la remarque sur les bijoux d'Udjahorresnet est empruntée à Amandry 1958a: 16, n.55 (l'ensemble de la longue note de l'auteur est importante; voir également les remarques de Muscarella 1980: 26-27, 35-36, et Musche 1992: 278, dessin). Stèle

votive égyptienne: elle a été publiée par Burchardt 1911: 71-72 (Planche VIII, 1; cf. dessin dans Ray 1988 : 265), qui juge qu'il s'agit bien ici d'un culte du roi; l'importance du document est soulignée par Lloyd 1982b : 174-175 ; on peut comparer avec des monuments du règne de Nektanébô, relatifs au culte des rois de la XXXe dynastie : Nektanébô II y porte fréquemment l'épithète de «faucon» (cf. Meulenaere 1960, qui met le culte royal en relation avec l'activité de constructeur des pharaons).

- *Un bref bilan* : sur l'institution de la «Divine Épouse», cf. par exemple Gitton 1984; sur sa disparition après la conquête perse, voir la brève mais claire remarque chez Meulenaere 1938 : 187 (la dernière connue semble être Ankhnesneferibrê qui, selon l'auteur, p. 187, n. 2, «vivait encore sous Psammétique III»); malheureusement, autant que je sache, cette remarque fort importante n'a jamais été développée; j'observe simplement que, sans citer Meulenaere, Tuplin 1991: 267 propose d'y voir l'illustration de l'effacement de Thèbes dans la politique égyptienne – point de vue qui m'apparaît quelque peu paradoxal, car Thèbes continue d'être un centre important à l'époque achéménide [voir d'ailleurs Johnson 1994 : 150, n. 5, et tout l'article sur les problèmes des continuités/ruptures] ; néanmoins, l'avis global de Tuplin est parfaitement pertinent : « Darius did not aim to return everything to its pre-525 status quo ». Sur les problèmes que pose la question de l'intronisation officielle d'un pharaon étranger, voir les réflexions de Burstein 1991 (à propos d'Alexandre).

II. La Babylonie sous Darius

- *Sources* : lucide analyse par Kuhrt 1988b: 129-133; également Joannès 1990a: 173-174; Cocquerillat 1984b: 154-155 (Muranu). Sur la non-publication de documents privés de l'époque de Darius, voir les chiffres impressionnants produits par Dandamaev 1992c: 172; le même auteur observe (fort justement) que Darius n'a certainement pas détruit l'Eanna, et il postule qu'à partir de ce roi, l'Eanna a conservé ses archives sur tablettes de bois [même raisonnement sur l'Ebabbar de Sippar dans Dandamaev 1995b], mais sur ce dernier point la démonstration reste à faire. [Voir également McGinnis 1994 et 1995, qui me sont parvenus

tardivement].

- *Satrapes et satrapies:* les pages de Petit 1990 : 186-196 doivent être complétées et nourries par celles de Kuhrt 1988b: 130-132 et de Stolper 1989b; *šaridabakku* : Stolper 1988b: 128-130; Palais Nouveau : Joannès 1990a: 186 et n.159 ; **vardana-pti:* ibid. 178, n. 21; Bagasar: Dandamaev 1969c et 1992a : n° 98b; *širku* : Joannès 1990a : 186 (et n. 56 pour la traduction de la tablette TCL 13, 196), et tout récemment Abraham 1995. Concernant l'office de *zazakku* (sur lequel voir en dernier lieu Joannès 1994b : secrétaire royal et non officier du cadastre), Dandamaev (1994a : 40) juge qu'il a été supprimé par les conquérants perses ; c'est possible, mais les raisons avancées ne sont pas particulièrement démonstratives.
- *Domaines et hatru* : Cardascia 1951, 1958, 1978; Stolper 1985a; Van Driel 1989: 206-208; Joannès 1982: 21-22; service en Élam: Dandamaev 1972b: 260; Joannès 1982: 22-23; service *d'uraš:* Joannès 1982: 23-25, et 1989a: 151-159; versement des taxes en équivalent-argent dès le règne de Darius Ier: Joannès 1982 : 21-22 (voir ci-dessous chapitre XIV, 7 : *Darius II et ses armées).*
- *Perses et Babyloniens:* voir Zadok 1977 et Dandamaev 1989b: 303-304 et 1992a: 166-167; Joannès 1990a: 179-180 insiste sur le rôle hégémonique des Perses, en particulier à partir de Xerxès, mais je ne suis pas sûr que la documentation disponible autorise des conclusions aussi fermes (cf. ci-dessous chapitre XIII, 6); sur les sceaux et les enseignements que l'on peut en tirer, on verra les réflexions de Zettler 1974, qui affirme qu'à partir de Darius, un grand nombre de sceaux abandonnent les images traditionnelles pour des images connues ailleurs par des sceaux perses : mais voir Graziani 1989 et surtout 1991: 164-165 qui conclut au contraire que, sur un total de 32 tablettes qui portent des sceaux datés du règne de Darius, 31 continuent de véhiculer des scènes babyloniennes (cf. également sa remarque p. 161); sur ce point on verra également l'étude récente de MacGinnis 1995: 164-181, et, sur les sceaux portés sur les tablettes plus tardives des archives des Muraš (sur lesquels je reviendrai ultérieurement, chapitre XV, 8), voir maintenant l'étude exhaustive de Bregstein 1993. J'ajoute une remarque: bien que nous ne disposions pas, en Babylonie, d'un

témoignage aussi clair que l'inscription de Pédon en Égypte (ci-dessus), on peut noter que la pratique des dons royaux s'insère également sans difficulté dans la longue durée assyro-babylonienne : voir par exemple Fales-Postgate 1992, n° 58 et pp. XXII-XXIII,

III. La Transeuphratène

- Le *gouvernement* de *Transeuphratène* : la période comprise entre l'avènement de Darius et l'arrivée de Néhémie est la plus démunie en documentation : voir rassemblement récent des sources dans Weippert 1988: 682 *sqq*. Tattenaï : Olmstead 1944; cf. Rainey 1969; Eph'al 1988; Stolper 1989b; Petit 1990 : 189-190 ; Heltzer 1992b; voir doutes critiques de Calmeyer 1990b sur le Ve *nome* d'Hérodote. À propos de Damas : je n'ignore pas que l'on a proposé de considérer que Sidon a pu être la capitale d'Ebir-Nri, mais je dois dire que, fondée sur un texte tardif et très peu démonstratif de Diodore (XVI, 41.2), l'hypothèse m'a toujours semblé étrange : voir en ce sens également Eph'al 1988 : 154-155 ; dans une discussion qui n'est pas toujours limpide, Elayi 1989 : 144-146 semble admettre que l'hypothèse Damas est bien fondée mais, tout en même temps, juge que le problème «est mal posé car la capitale... n'était pas nécessairement unique et fixe» : une telle remarque ne peut valoir que pour la résidence paradisiaque que Xénophon place aux sources du Dardas *(Anab.* I, 4.10), et non pas pour le siège permanent des bureaux satrapiques. Concernant le gouvernement d'Ebir-Nri, une étude récente de H. Koch 1993a: 39 pose quelques problèmes; après avoir mentionné qu'une tablette inédite (Q 1888) fait référence à des *kurtaš* chypriotes en Perse vers 495, elle rapproche cette tablette d'une autre (PF 1527) relative au déplacement de 1150 *kurtaš*, où le nom de celui qui a délivré le *halmi* (Dtna) est le même que celui que l'on trouve dans Q 1888 : ce dont elle déduit que ce personnage est alors satrape de Syrie (dont dépend Chypre). Mais : 1) cette conclusion est fondée sur la conviction que les personnes qui délivrent le *halmi* doivent être systématiquement considérées comme des satrapes – ce qui pose parfois quelques problèmes: cf. Briant 1991b: 70, n. 13 ; 2) dans PF 1527 l'ethnique des *kurtaš* n'est pas indiqué, si bien que de cette tablette à l'autre (Q 1888) on peut avoir affaire à des homonymes.

- *La province de Juda:* gouverneurs de Judée avant Néhémie : les bulles inscrites ont été publiées par Avigad 1976, et son interprétation a recueilli un large accord (e.g. Laperrousaz 1982; Greenfield 1988; Lemaire 1989b: 95-96 et 1994 : 16-18 ; Meyers 1985 propose de considérer qu'Elnathan n'est autre que le gendre de Zerubabel) ; les datations d'Avigad ont été cependant remises en cause par Bianchi 1989 qui, de l'analyse du contexte archéologique, conclut qu'elles datent de l'époque hellénistique. Administration de la Judée: cf. e.g. Me Evenue 1981, Williamson 1988 et Lemaire 1990: 29-45 (l'ensemble du dossier documentaire est rassemblé et interprété, et la province de Juda est replacée parmi les autres provinces *(medinah)* que comportait la Transeuphratène; version remaniée dans Lemaire 1994a) ; des sceaux (à motifs achéménides), frappés (parfois) à des noms iraniens ont été découverts dans la région, mais les datations ne sont pas d'une totale précision : voir Bordreuil 1986a : n° 125 *sqq*. ; Shaked-Naveh 1986; Stern 1971; *Id.* 1982b : 196 *sqq.* Darius et Jérusalem : cf. e.g. Yamauchi 1990 : 155-159 ; la chronologie de Bickermann 1981 est fortement remise en question par Kessler 1992. (Je mentionne en passant – ne désirant pas me lancer dans une nième analyse critique d'*Ezra* et de *Néhémie* (cf. chapitre XIV, 5, *Notes)* – que, dans une étude récente, Dequeker 1993 soutient que la reconstruction du temple de Jérusalem doit être datée de Darius II et non de Darius Ier).
- *Chypre:* la présence phénicienne à Chypre est amplement attestée; voir là-dessus Masson-Snyczer 1972, Maier-Karageorghis 1984, et les articles de Destrooper-Giorgiadès, Hermary, Greenfield et Yon dans *Studia Phoenicia* V, 1987, ainsi que Collombier 1991; les royaumes chypriotes sont clairement présentés dans leur environnement par Collombier 1990 (elle souligne, p. 31, les incertitudes qui pèsent sur la fonction du palais de Vouni, interprété par Gjerstad comme la résidence d'un gouverneur perse, qui aurait été installé après la participation de Chypre à la révolte de l'Ionie); cf. également Wiesehöfer 1990, Petit 1991, Reyes 1994: 85-97, Maier 1994: 297-308. Je rappelle (ci-dessus) que, selon Koch 1993a: 39, une tablette persépolitaine inédite (Q 1888) porte témoignage de la présence de travailleurs *(kurtaš)* chypriotes en

Perse vers 495; selon elle en effet, l'adjectif *kupirriyaip* ne renvoie pas au toponyme Gaufriya, mais à Chypre [cf. la tablette astronomique babylonienne *ADRTB*, n° -440, où Chypre est désignée sous l'appellation *KUR ku-up-ru*].

• *Phénicie:* D'une manière générale, les synthèses de Jidejian sur Tyr (1969) et sur Sidon (1971) sont utiles mais restent très générales; il en est de même de l'article de Katzenstein 1979; on se reportera également aux nombreuses études de J. Elayi (cf. bibliographie); les sources antérieures (assyriennes) permettent d'étudier l'extension du peuplement phénicien dans le golfe d'Alexandrette (Myriandros): cf. Kestemont 1983: 53-78 et 1985: 135-165 (cf. également Bunnens 1983b); les sources pour la haute époque achéménide sont très rares – mis à part le rôle que jouent les Phéniciens lors de la révolte de l'Ionie, et leurs rapports avec Carthage (cf. Ferjaoui 1992 : 56-62), et mis à part une tablette accadienne découverte à Tyr, datée de 492 (vente d'une ânesse) (Wilhelm 1973); il faut attendre les premières émissions monétaires (à partir de la seconde partie du Ve siècle) et les textes classiques portant sur les révoltes du IVe siècle et la conquête d'Alexandre pour disposer d'une documentation (qui reste allusive) pour comprendre les modalités des rapports entre les rois phéniciens et le Grand Roi ; je signale néanmoins que, tout récemment, Dandamaev (1995c) pense trouver mention d'un gouverneur de la ville de Tyr [LU'-NAM ša^{uru} gub-ba-al^{ki}] dans une tablette babylonienne daté du règne de Darius (CT 55, n° 435) ; le gouverneur porterait un anthroponyme babylonien, et le texte prouverait que les premiers Achéménides surveilleraient de très près les cités phéniciennes – toutes interprétations qui méritent confirmation. Sceau et tablette de Persépolis : PT 7, cf. Schmidt 1957 n° 32; cf. p. 11 (dessin dans *CAH* IV^{2} (1988) : 157 [ici *fig.* 43 *f*]). Inscription d'Ešmunazzar : texte dans Gibson III, n° 28 ; j'emprunte la traduction française à Lemaire 1990: 56 (voir également Lemaire 1994a: 31-32; texte et photo du sarcophage dans Briant 1992d: 85); sur la date et les circonstances de l'attribution à Sidon, voir Kelly 1987 qui, rappelant les interprétations précédentes, conclut qu'elle est due à l'activité des Phéniciens contre les révoltés ioniens ; à la bibliographie citée par Kelly, ajouter Garbini 1984 et Coacci Polselli 1984 (qui place

Tétramnestos entre Esmunazzar Ier (490-481) et Esmunazzar II (475-461)); enfin, dans le cours d'une étude lucide, Bondi (1974 : 154-155) voit dans la concession royale (qu'il date de la révolte égyptienne d'Inaros) le premier indice de la place particulière de Sidon dans le système administratif achéménide en Phénicie, qui pouvait se fonder sur l'absolue fidélité des rois de Sidon (bien mise en évidence ultérieurement par la place du Grand Roi sur le monnayage de la cité : cf. ci-dessous chapitre XIV, 8). Le roi de Sidon près de Xerxès : je reprends ici les conclusions de Hauben 1970 et 1973 (à rapprocher des hypothèses proposées par Wallinga 1984, 1987, 1993 sur la constitution et l'organisation de la flotte royale).

IV. De Jérusalem à Magnésie du Méandre

- Darius, *Gadatas et* l'Apollon *d'Aulai* : l'inscription a été publiée par Cousin-Deschamps 1889 (cf. Cousin 1890), et a donné lieu à de nombreuses analyses : cf. Boffo 1978 ; l'identification du sanctuaire visé par la lettre est due à L. Robert 1987 : 42-43 ; l'authenticité du document a été réaffirmée par Wiesehöfer 1987b, en réfutant à juste titre Hansen 1986 [mais doutes encore chez Tuplin 1994: 238] ; la lettre dans le contexte iranien: Brandestein-Mayrhofer 1964: 91-98; l'identification de Gadatas comme satrape (admise par exemple par Tuplin 1987b : 145) est présentée à nouveau par Petit 1990 : 179-180 et par Chaumont 1990 : 588-590, mais les arguments avancés sont peu contraignants ; Gadatas intendant d'un paradis : Dandamaev 1984a : 114 («probably»); sur la date ici proposée (présence de Darius à Sardes au retour d'Europe) : elle m'a été suggérée par une comparaison avec les ambassades envoyées par les sanctuaires aux sénateurs romains : Tacite III, 60 *sqq.* (cf. Briant 1993a : 11-12) ; on observera qu'à cette occasion «les Milésiens invoquaient une ordonnance du roi Darius » (III, 63), dont on a évidemment toute raison de penser qu'elle était antérieure à la révolte de l'Ionie.
- *Darius, Tattenaï et Gadatas:* sur la fondation d'Antiochos de Commagène au Nemrud Dagh et le statut des hiérodules, cf. Dörrie 1964 : 83-8 et Debord 1982 : 85-87 ; Artémis Barzochara : *BE* 1970, n° 538 et *BE* 1971, n° 669.

V. L'Asie Mineure occidentale : cités, dynastes et Empire après la révolte de l'Ionie

- *Guerres limitrophes et arbitrage :* voir déjà Briant 1987a : 3-4; *RC7:* cf. les commentaires éclairants de Curty 1986 sur la valeur attribuée par les juges aux écrits des historiographes locaux; sur Tod 113, voir également Picirilli 1973 : 155-159.
- *La question des tributs:* remarquons d'abord qu'ici comme ailleurs, le terme Ioniens pose problème : il paraît difficile de croire que la réorganisation tributaire fut limitée à l'Ionie; il est infiniment plus probable que la mesure fut étendue aux autres régions littorales d'Asie Mineure. On s'est fréquemment référé à ce passage d'Hérodote, mais surtout pour étudier la continuité entre tribut achéménide et tribut délien (Evans 1986; Wallinga 1989, avec la remarque de Kuhrt 1989a: 218), moins fréquemment dans le cadre d'une étude intrinsèque de l'organisation tributaire achéménide (voir cependant Thompson 1981) : là-dessus voir déjà les pages importantes de Murray 1966, et les remarques de Descat 1989a : 81 et 1989b : 29 (monétarisation du tribut, en relation avec la création de la darique – ce qui entraîna, selon l'auteur, un allégement par rapport à un paiement antérieur en métal pesé, d'où l'expression d'Hérodote sur la légère différence entre le tribut antérieur et le tribut établi par Artaphernès – mais je ne suis pas sûr de bien comprendre ce qu'entend l'auteur sous l'expression «monétarisation du tribut»); cf. également les propositions chiffrées de Descat 1985: 99-103, et les remarques de Tuplin 1987b : 148, qui juge que la mesure d'Artaphernès n'implique pas qu'ensuite l'administration satrapique soit intervenue dans les affaires intérieures des cités : c'est à chacune d'entre elles que revenait la charge de lever le tribut fixé selon leurs règles propres (cf. également pp. 145-146); l'auteur peut avoir raison sur ce point, à condition d'ajouter toutefois que, selon la formule épigraphique grecque si souvent rencontrée en Asie Mineure (y compris à l'époque achéménide), une cité n'est pas «maître *(kyrios)* » des «tributs [impôts] royaux»; elle ne peut pas concéder d'exemption sur cette part de sa fiscalité (cf. e.g. *BE* 1971, n° 622; 1973, n° 408; Corsaro 1985; Savalli 1987); en d'autres termes, son autonomie en la matière est réduite à déterminer les règles qui président à la levée d'un impôt *obligatoire* dont le

montant *est fixé* par l'autorité impériale!

- *Démocraties et tyrannies* : outre Briant 1987a : 4, cf. Graf 1985 et remarques critiques d'Austin 1990: 306; cf. également Frei 1990:162-164.
- *Autonomie et contrôle militaire:* sur Phocée et autres bases navales, cf. Wallinga 1984: 408; 1987 : 68 et 1991; sur la présence de garnisons perses dans d'autres cités, cf. Diodore XI, 60.4 (années 460).
- *Pouvoir perse et pouvoirs dynastiques en Asie Mineure:* Cilicie: l'étude d'Erzen (1940) reste importante; le livre récent de Desideri-Jasink (1990) n'apporte rien de neuf sur le statut du *syenné*sis (pp. 178-202), point sur lequel je reviendrai (chapitres XIV, 8 et XVI, 6); en revanche, il présente l'intérêt de replacer la période achéménide sur la longue durée (sur l'époque assyro-babylonienne, voir aussi Bing 1969 et 1971, ainsi que Hawkins- Postgate 1988); pour une mise au point récente et la prise en compte des données épigraphiques, archéologiques et numismatiques, cf. Lemaire-Lozachmeur 1990; arsenaux perses en Cilicie : Wallinga 1991; tribut cilicien : Asheri 1991; chevaux ciliciens importés en Égypte: cf. Milik 1960 (mais lectures contestées par Porten 1985b); Meydançikkale : voir Laroche-Davesne 1981 et Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1987. Je ne reviens pas ici sur l'identification de la Cilicie sur la frise des donateurs de Persépolis, car elle n'a aucun fondement documentaire assuré; en revanche, à la suite de plusieurs auteurs, Asheri (1991: 41-42) juge que sous les *Yaun drayaha* et les *Yaun tyaiy drayaha* des inscriptions royales, on peut trouver une allusion indirecte à la Cilicie, les Ciliciens y étant inclus avec Chypre « et les autres habitants de la mer»; cf. également Wallinga 1991: 278-279, qui juge que l'expression rend la réalité d'une unité administrative et stratégique Chypre-Cilicie-Phénicie; il repousse l'interprétation (pourtant convaincante) de Schmitt 1972, selon lequel «ceux de la mer» désignent les populations de la satrapie de Daskyleion (Phrygie Hellespontique). Mais cette discussion accorde peut-être trop de valeur administrative au vocabulaire des inscriptions royales (cf. ci-dessus chapitre v) ; les Achéménides semblent avoir adapté le vocabulaire assyro-babylonien, qui utilise

fréquemment l'expression «rois de la côte» pour désigner non seulement les rois phéniciens, mais également l'ensemble des princes d'Anatolie méridionale, de Syrie et de Palestine; quant aux princes chypriotes, Esarhaddon (Prisme) les désigne sous l'appellation «ceux qui sont au-delà de la mer».

- Les Perses en Asie Mineure: sur les levées militaires, outre le passage d'Hérodote (V, 102) et l'exemple d'Asidatès (cf. Tuplin 1987c: 213), voir Xénophon Hell. I, 2.6; III, 2.15; également sans doute Diodore XI, 34.3; je note en passant qu'une inscription grecque tardive (BE 1983, n° 359) mentionne un lieu-dit Tetrapyrgia dans la plaine de Kastôlos (Kastoloupédion en Méonie), désignée par Xénophon (*Anab*. I, 1.2; I, 9.7) comme l'une des places de rassemblement (*syllogos*) des troupes territoriales en Asie Mineure occidentale. Pharnakides près de Daskyleion: Sekunda 1988a: 178; Kelainai : Sekunda 1991: 120-121; toponymes construits sur Cyrus et Darius, voir les interprétations prudentes de Sekunda 1985 : 20-23. Beaucoup de sources sont rassemblées dans les études de N. Sekunda (1985, 1988a, 1991), mais les documents datent pour la plus grande part du IVe siècle, et seront donc étudiés ultérieurement; cf. également Briant 1985a (sources gréco-romaines); Baslez (1985) a souligné les dangers présentés par l'utilisation de l'onomastique iranienne d'Asie Mineure (cf. également Sekunda 1991: 87-88), mais je dois dire que je ne la suis pas jusqu'au bout de son argumentation; la méthode utilisée par L. Robert (cf. RTP 458 *sqq*.) me paraît toujours valide (reconstituer l'implantation iranienne à partir d'une documentation tardive: anthroponymie iranienne et sanctuaires dédiés à Artémis Persique/Anaïtis). Mariages mixtes en Carie: Hornblower 1982: 26 et Sekunda 1991: 96. Stèle de Daskyleion : première publication par Macridy 1913: 348-352, qui publie également deux autres stèles : une procession de femmes à cheval et un banquet; une scène de chasse; Macridy les date de la fin du Ve siècle (sur les problèmes chronologiques très délicats, cf. également Dentzer 1969 : 200 *sqq*.) ; plaque d'or du Trésor de l'Oxus : Dalton 19-20 et Pl. XIV; stèle de Sultaniye Köy: Altheim-Stiehl-Metzler-Schwertheim 1983 (Nollé 1992:19-22); stèle d'Elnap : Lipinski 1975 : 150-153 et Nollé 1992 : 15-16 (mais le problème de la

datation doit rester ouvert).

- *Art satrapique et artistes locaux :* sur l'ensemble du problème de l'art «gréco-perse» et de ses rapports avec l'art aulique et satrapique, on verra maintenant les réflexions stimulantes de Root 1991, qui partent d'un problème bien connu (mais en général mal traité), celui de la présence perse dans l'Empire, étudiée en rapport avec ses traces archéologiques et iconographiques (cf. Briant 1984b: 57-68 et 1987a: 6-11; Sancisi-Weerdenburg 1990a; Root 1991; ci-dessous chapitre XVI, 18). L'importance cruciale de la «zone intermédiaire» dans les échanges culturels entre iranisme et hellénisme a été tout particulièrement soulignée et brillamment illustrée par Asheri 1983a et 1983b : 15-82; sur Éphèse et sa «barbarisation» (iranisation) à la fin du Ve siècle, cf. le texte évocateur de Plutarque *Lysandre* 3.3 et, sur ce texte, mes remarques dans Briant 1985a: 181-182 et 1987a: 16, ainsi que ci-dessous chapitre XVI, 3; pour une date plus haute, une formulation d'Hérodote (VIII, 105) rend compte de la place tenue par la ville dans les échanges entre Grecs et Perses ; on sait également que le plus haut dignitaire (néocore) de l'Artémision portait un nom-titre emprunté au perse, celui de Mégabyze c'est-à-dire Bagabuxsa (Benveniste 1966: 108-113); sur l'iranisation d'Éphèse, voir en dernier lieu Papatheophanes 1985 qui, à la suite de Picard 1922 et de Boyce 1966, pose des hypothèses assez aventureuses à mon sens. Les stèles gréco-perses ont été publiées dans de nombreuses études dispersées, dont je ne peux faire ici la liste exhaustive [cf. maintenant Nollé 1992] : cf. Metzger 1971; Starr 1977; Sekunda 1988a et 1991; Von Gall 1981-83 [1990]; il en est de même des sceaux: cf. Boardman 1970b; sur les scènes de chasse et leurs rapports supposés par Cremer (1984: 91-99) avec des monuments disparus de Persépolis, cf. mes réticences exprimées ci-dessus chapitre VI, 1; Aršma et Hinzany *(DAE* 70) : cf. Briant 1988a : 168 ; également Fleischer 1983 et Roaf 1979 : 72. Ateliers en Asie Mineure : Melikian-Chirvani 1993 ; ateliers royaux en Égypte : ci-dessus chapitre X, 6; objets de bois et d'ivoire : Bernard 1976 et Stucky 1985; orfèvrerie (cf. également Pfromann 1990 et McKeon 1973): Amandry 1958a: 16, n. 54 et 1958b: 44-46, qui note: «Il est vrai qu'à l'époque achéménide une certaine unité s'établit, dans les motifs et dans le

style, à travers tout l'Empire» (1958: 16); objets de Manisa et de Sardes: Akurgal 1961: 170-171 (photographies); cf. également la très intéressante stèle toujours inédite du musée de Manisa dans Greenwalt-Heywood 1992 : 16 (photo); toujours à propos des ateliers, qui à mon avis existent dans toutes les régions de l'Empire, on notera l'intérêt d'un passage d'Athénée (XI, 784b), qui fait référence (dans le cours d'un inventaire de l'époque d'Alexandre) à des vases typiquement perses fabriqués en Lycie *(lykiourgeis;* mais le texte est incertain). [Je vois maintenant la même interprétation chez Tsetskhladze 1994 : 99, qui pense que l'inventaire vient peut-être d'une lettre écrite par Néarque, lorsqu'il était satrape de Lycie]. Bulles de Daskyleion, portant des scènes paradisiaques : Kaptan-Bayburtluoglu 1990; scènes du Héros royal : Akurgal 1961 : 174, Fig. 122, et Mellink 1988 : 220 (dessins [ici Fig.48b]) ; scène d'audience : Miller 1988 : 85-86 qui note justement: «Pictorial elements of Achaemenid imperial iconography were reproduced on a smaller scale » ; on en trouvera un excellent dessin dans Musche 1989 : 147 [ici *fig. 9b];* scène du bouclier : Von Graeve 1987 [ici *fig* 9a] ; scène d'audience sur des empreintes de Persépolis : PTS n° 26.

- *Art royal perse et art dynastique lycien :* voir en général Asheri 1983b, en particulier pp. *64 sqq.*, et Jacobs 1987. Je précise que les documents xanthiens posent d'autres problèmes, d'ordre plus proprement politique, qui seront abordés dans les chapitres suivants. Édifice G: description dans Demargne-Coupel 1963 : 49-61 (vers 460) ; sur les influences achéménides, voir surtout Bernard 1965 (citation, p. 285; cf. p. 287; sur ce point précis, voir déjà Rodenwalt 1933 : 1031); monument des Harpyies : Demargne 1958 : 37-47 ; sur les influences iraniennes, l'étude fondamentale reste celle de Tristch 1942, dont l'interprétation a été reprise (et amplifiée) par Shahbazi 1975 : 15-50 (qui désigne le monument sous l'appellation de Monument de l'Harpagide, en fonction des identifications qu'il propose); tombe de Karaburun: cf. Mellink 1979 et 1988: 222 (475 B.C.) ; voir photos en couleur communiquées par l'auteur dans Briant 1992d: 66-67; également l'analyse détaillée de Dentzer 1982: 227-230; iconographie perse sur le monnayage de Kprlli: Morkholm-Zahle 1972: 90-98; Zahle

1991 : 150, et maintenant Keen 1992a, chapter 5.1 qui situe Kprlli vers 480-440. On ajoutera que l'onomastique iranienne est fréquente en Lycie (cf. Bernard 1964: 210-211; Briant 1984b: 94-96; Sekunda 1991: 97-105; [ajouter maintenant *REG* 107 (1994): 325-326]); cependant, des divergences existent sur ce point: selon Schmitt 1982, elle ne semble pas s'être répandue largement en dehors de la *diaspora* impériale proprement dite et, contre P. Bernard, Bryce (1986 : 162-163) juge qu'on ne peut postuler de nombreuses installations de familles perses à la suite de la conquête d'Harpage (cf. également Zahle 1991 : 152); si, avec Keen (1992b : 58 et n. 24), l'on admet qu'Harpage le Mède n'est pas le fondateur de la dynastie, la discussion prend même évidemment une tout autre direction : « The evidence for Iranian settlement in Lycia is minimal » (Keen 1992a, chapter 2.2 : *The repopulation of Xanthos).*

VI. Déplacements de populations et déportations

- *Déportations de Grecs et d'autres populations* : il n'y a pas d'étude d'ensemble; l'étude de Ambaglio 1975 reste très partielle; on trouvera en revanche beaucoup de choses dans Asheri 1983b: 33 *sqq.;* sur la politique perse (installations dans les *eskhatiai* de l'Empire), valable également pour des nobles perses révoltés, cf. Briant 1984b: 64, 97; déportation des Branchides en Bactriane, cf. Bernard 1985a : 123-125 ; sur les Érétriens déportés, l'abondance de la documentation grecque a suscité quelques études spécialisées: cf. Grosso 1958, Penella 1974; les Grecs déportés en Basse-Babylonie sont rapprochés par Mazzarino (1966 : 76-77) des Ioniens et des Cariens cités dans les Chartes de Fondation du palais de Suse; problème des langues: Briant 1984b: 95; l'histoire de la déportation des Péoniens chez Hérodote suscite bien des réserves : cf. Foucault 1967b.
- *Le statut des communautés déplacées:* Grecs de Persépolis en 330: cf. *RTP* 329, n.161, 343-344, et ci-dessous chapitre XVI, 12; Yaun dans les tablettes : Delaunay 1976 : 24, et Lewis 1977 : 12-13 (qui rappelle l'existence d'autres documents attestant la présence grecque sur les chantiers : cf. Roaf 1979 : 70); sur les graffiti, cf. maintenant Nylander-Flemberg 1981-83. Diversité ethnique dans les h*atru* : Stolper 1985a : 72-79; sur les Saka, cf. Dandamaev 1979

et 1992a : 159-162 (et tout le livre sur le sujet abordé ici); la diversité ethnique en Babylonie achéménide est bien attestée en particulier par l'onomastique, mais elle n'est pas due seulement à des déportations massives (voir les études de Zadok, *BASOR* 230 (1978) : 57-63, *Tel-Aviv* 6/3-4 (1979) : 164-181, *Assur* 4/3 (1984) : 3-28) ; sur la pénétration arabe en Mésopotamie, cf. Eph'al *JAOS* 94 (1974) : 108-115 (VIIIe siècle) et Fales 1989 ; sur le statut des communautés étrangères en Babylonie, cf. surtout Eph'al 1978 ; également Heltzer 1981 (Judéens de Babylonie) et Dandamaev 1992a : 176-177 (y voit le précédent des *politeumata* hellénistiques) ; Babyloniens en Perse : Stolper 1984a : 309-310 (cf. également ci-dessus chapitre XI, 3 : *Dispersion familiale).*

- Les *garnisaires d'Égypte:* voir surtout Kraeling 1953: 49 *sqq.*, Porten 1968: 28 *sqq.* et Grelot 1971b, 1972; chacun de ces auteurs développe longuement le phénomène de rencontres interculturelles ; sur les pratiques cultuelles judéennes à Éléphantine, cf. également Vincent 1937 et Milik 1967; sur les Caspiens, Grelot 1971: 101-117; garnison de Memphis: Segal 1983: 7-9; ateliers de Memphis: Aimé-Giron 1931 et 1939; Asie Mineure: Assyriens et Hyrcaniens : Xénophon *Anab.* VII, 8.15 ; Bactriens : Briant 1984b : 92-94; Deve Hüyük: Moorey 1975 et 1980 (mais voir remarques critiques de Mazzoni 1991-92 : 65-66). On trouvera dans Tuplin 1987c : 218-222 une mise au point sur les origines ethniques des garnisaires dans différentes régions de l'Empire.

VII. Unité et diversité

- *Administration impériale et multilinguisme* : je juge inutile de donner une bibliographie exhaustive concernant la diffusion de l'araméen dans les différentes régions de l'Empire : on peut se reporter à Fitzmeyer-Kaufman 1991 (sur la Palestine, cf. le récent inventaire exhaustif de Lemaire 1989b); je considère comme absolument fantaisiste l'affirmation de Petit (1990 : 152) : « L'utilisation de l'araméen comme langue de chancellerie est sans doute à inscrire au nombre des réformes de Darius » (en se référant curieusement à Tiratsian 1981 : 160) ; c'est faire l'impasse sur les développements de l'époque assyro-babylonienne; araméen sur le Plateau iranien: voir surtout Benveniste 1958b: 43-44, Briant

1984b: 59-61 et Rapin 1992a: 111-112; poignet inscrit d'une esclave babylonienne: Greenfield 1991: 183 s'opposant à la lecture de Dandamaev 1984b: 230-231; correspondance de Phérendatès : Hughes 1984 : 77-84. Échanges linguistiques : je ne vois pas sur quoi se fonde Dandamaev 1989b: 296 pour écrire que « Cyrus le Jeune... parlait grec couramment»; Plutarque *Pér.* 24 qu'il cite ne dit rien de tel, alors que Xénophon *(Anab.* I, 8.12) implique exactement le contraire (cf. justement Cousin 1904: 123); langues iraniennes: cf. (e.g.) Maricq, *JA* 1958: 395-399 et G. Fussman, *BEFEO* 1974: 3-38; voir également Benveniste 1958b (version araméenne de l'inscription d'Açoka, mêlée de termes iraniens achéménides) et Rossi 1981; sur le concept d'Arianè chez Strabon, voir ci-dessus chapitre v, 3; sur les Mardes et autres ethnies perses, cf. Briant 1976, en particulier p. 233, n.125 ; sur les parlers est-iraniens et l'interprète d'Alexandre, voir Briant 1984b : 61, 94-96 [mais doutes de Bosworth 1995 : 25]. Il est probable que des *kurtaš* ont appris le perse : non seulement ceux qui travaillaient dans les bureaux de l'administration (ex. Yaun: Lewis 1977 : 10-11), mais aussi des gens intégrés dans la production (cf. Quinte-Curce V, 4.4). Exemple de Tissapherne : Lewis 1977 : 101, n. 72. Sur les interprètes, l'article de Mosley 1971 n'apporte rien de neuf, au-delà de son titre engageant; cf. Asheri 1983b: 20-22, 68. Tablette babylonienne *Amherst* 258: elle a été publiée par Ungnad *AfO* 19 (1960) : 79-81 (traduction partielle chez Dandamaev 1989b: 112) : les doutes émis dans le texte m'ont été suggérés par M. Stolper (communications personnelles); voir déjà quelques remarques de Tuplin 1987c: 179 et n. 29, et, sur les Perses ou Iraniens cités autour d'Uštnu, les notices de Dandamaev 1992a, n° 8, 29, 42, 61, 100a, 272, 336a.

• *Loi royale et loi des pays :* la thèse d'une diffusion d'une loi royale ou de préceptes communs à tout l'Empire a été développée par Olmstead 1935 et 1948 : 119-134 (en partant surtout de la diffusion de l'expression *dtu* sa *šarri* dans les documents babyloniens, et d'une filiation postulée avec Hammurabi), dont les positions ont été fermement contestées par (e.g.) Dandamaev 1989b: 117; cf. également les remarques prudentes de Kuhrt 1988b : 132 et de Petit 1990: 164; l'interprétation développée ici rejoint celle qui a été

présentée par Frei 1984 (la discussion est connexe de celle qui a trait aux rapports entre autorités royales (satrapiques) et sanctuaires locaux : cf. Briant 1986a). Sur les juges *(dtabaru)* et *dtu* sa *šarri* en Babylonie, cf. Dandamaev 1989b: 116-118, 122-125; Joannès 1990a: 179; cf. également Stolper 1985a: 91, Tuplin 1987b: 118-120, et plus récemment Dandamaev 1992a : 42, et n° 341b; le rédacteur du CAD (s. v.) traduit par « royal edict (concerning a particular matter) », ce qui correspond infiniment mieux aux situations concrètes; mais, pour proposer une conclusion vraiment fondée, il faudrait faire un recensement de toutes les tablettes portant le terme *dtu;* j'ajoute que mes réserves sur la traduction de *dtu* par «loi» s'inspirent également de remarques présentées par Bottéro 1987 sur le «code» de Hammourabi (cf. en particulier pp. 218-220 sur l'expression *simdat šarrim* («décisions du roi») qui n'est pas sans faire penser à la catégorie babylono-achéménide *dtu* sa *šarri*). [Sur les problèmes liés à l'emploi du calque *dtu* dans les tablettes babyloniennes, voir maintenant Stolper 1993 : 60-62 et 1994a : 338-341]. Juges dans les papyrus de Saqqara : Segal 1983 : 5 ; dans les papyrus d'Éléphantine, cf. Wiesehöfer 1991 et Porten 1968 : 47-50 (qui fait un rapprochement erroné avec les juges royaux perses, p. 49 ; cf. juste remarque critique de Petit 1990 :164 et n. 253). Terme *dta* dans PF 1980 : voir en dernier lieu le commentaire de Giovinazzo 1993 : 124, n. 28 (dont j'ai pu prendre connaissance in *extremis*, bien après la rédaction de cette section); tout en reprenant la traduction « conformément à la loi d'antan » de Grillot-Susini 1987 : 71, l'auteur souligne l'importance également de l'expression de la ligne 20: *meni inni huttik šutur,* que, contrairement à Hallock et à Grillot, elle comprend comme : « alors [le compte] n'a pas été fait [conformément aux] règles» – expression qu'elle rapproche de *datam appukana;* cette interprétation vient confirmer, à mon sens, la manière dont je comprends *dta* dans PF 1980. Le terme *datah* apparaît également dans deux inscriptions araméennes d'Asie Mineure : l'une est trop mutilée pour que l'on puisse en proposer un commentaire (cf. Davesne- Lemaire-Lozachmeur 1987 : 368-370 ; Lemaire 1991c : 206) ; la seconde occurrence est dans la version araméenne de la trilingue de Xanthos : elle confirme parfaitement les relations qui

existent entre la « loi » du satrape et les lois locales : comme le note à juste titre Bousquet (1986 : 105), la décision satrapique de la trilingue «n'est pas exempt(e) de préoccupations financières» (j'avais indépendamment développé la même idée dans Briant 1986a: 435-437; cf. également maintenant les remarques de Lemaire 1995c); tout en regrettant qu'il n'y ait pas d'équivalent strict dans la version grecque, on notera surtout que, dans ce texte, le perso-araméen *dtaldath* est rendu en lycien par *mara,* qui, dans un autre texte lycien (Bousquet 1986: 101), fait référence à une décision d'ordre fiscal prise par le même Pixôdaros en Lycie (sur le terme *maraza* [arbitre/conciliateur] dans le Pilier inscrit, cf. les propositions de Melchert 1993). Tous ces rapprochements confirment que la traduction de *dta* par «loi» est pour le moins ambiguë; dans tous les cas, une traduction par « réglementation » est probablement plus proche de la réalité administrative. *Dath* dans les textes bibliques : le terme apparaît également à plusieurs reprises dans *Daniel* 2.9.13-15; 6.9.13-16, dans des sens identiques à ceux que l'on trouve dans *Esther;* il s'agit une nouvelle fois de «la loi des Mèdes et des Perses», qui porterait par exemple qu'«aucun interdit ou édit porté par le roi ne peut être révoqué»; sur l'expression *patrios nomos* dans le contexte judéen hellénistique, cf. Briant 1990a : 58-60 (à la suite des études de Bickerman). J'observe enfin que certaines mesures de Darius sont présentées par Platon (Lois III, 695c) comme une «loi» *(«nomos»):* «Darius régla par un *nomos* le tribut *(dasmos)* que Cyrus avait promis aux Perses»; mais, contrairement à ce qu'on affirme fréquemment, il n'est pas sûr que Platon fasse réellement allusion à la réforme tributaire proprement dite; le contexte rend clair en effet que ses décisions s'insèrent exclusivement dans le cadre des rapports avec les Perses et avec la Perse *(ouk... dasmophoros:* Hérodote III, 97), si bien que le *dasmos* (et non *phoros!)* dont parle l'auteur pourrait tout aussi bien renvoyer aux dons faits au roi par les Perses, dont on sait par Élien (*VH* I, 31) qu'ils étaient strictement codifiés par un *nomos persikos* (sur le terme *nomos* et sa polysémie, cf. en particulier Modrzejewski 1966: 149-156). - Deux dernières remarques à propos du roi «législateur/nomothète» (Diodore I, 94-95): 1) selon Robert (1975: 314), dans une inscription grecque de Sardes, le terme Baradatès

serait une épiclèse de Zeus, l'ensemble étant compris par lui comme «Ahura-Mazda Législateur»; mais, outre que Gschnitzer (1986) a montré qu'il s'agissait d'un anthroponyme, on s'attendrait plutôt à trouver en grec databarès *(dtabara);* 2) Grillot (1990) reconnaît le mot *te-nu-* [*um-ta-ut-ti-ra*] dans *Dsf* (élam.) et le traduit par «législateur unique de beaucoup» -là où Hinz (1950 : 3) et Vallat (1972 : 9) traduisent «unique seigneur de beaucoup» (sur ce mot, cf. également Gershevitch 1983 analysé par Grillot, *AbIran* 7 (1984), n° 159).

CHAPITRE XIII

XERXÈS LE GRAND ROI

I. Sources et problèmes

- L'année 479 et la réputation de *Xerxès:* j'ai beaucoup tiré profit (pour tout le chapitre qui suit) des études de Sancisi-Weerdenburg 1980, 1987a, 1989a, 1991a-b, 1994; sur les sources du règne de Xerxès, cf. également les pages de Yamauchi 1990: 187-192; sur le roman de Masistès, cf. Sancisi-Weerdenburg 1980 : 48-83 (je note au passage que les rapports entre Amestris et Xerxès, vus par Hérodote, trouvent un décalque presque à l'identique dans l'histoire des rapports entre Sémiramis et le roi d'Assyrie rapportée par Élien *(VH* VII, 1) d'après Dinon); sur un point particulier (don d'une armée), Sancisi-Weerdenburg 1988b; sur Ctésias et les Guerres Médiques, cf. Bigwood 1978a; Ctésias et Xerxès à Babylone : Briant 1992a.
- *Histoire perse et hellénocentrisme:* d'après la *Souda,* Dionysios de Milet aurait écrit un ouvrage intitulé *Ta met'Dareiou,* mais le contenu de l'ouvrage (perdu) continue de poser problème (cf. Hignett 1963 :12-13 ; Moggi 1972); Thucydide et les Perses : cf. Andrewes 1961; également Schmitt 1983b.
- *L'idée de la décadence:* Sancisi-Weerdenburg 1987a; Briant 1989a; citations dans le texte (à propos de 1 «intolérance» de Xerxès): Mayrhofer 1974 (cf. *Id.* 1973b: 282); voir également la surprenante

affirmation d'Olmstead 1939 : 318 : « [Après Salamine, Xerxès] completely lost his head »; sur les rapports entre l'année 479 et l'institution du «culte haomique» à Persépolis d'après Bowman 1970, voir mes remarques critiques ci-dessus chapitre XI, 1, Notes. La thèse de la décadence perse est encore présentée dans des études récentes : cf. Briant 1993e et 1994b (sur la prégnance de l'historiographie d'inspiration droysénienne chez les iranistes, cf. mes remarques dans *RTP* 318-323). Inscription des *daiv:* voir ci-dessous §7.

II. De Darius à Xerxès

- *Chronologie et* nomos : sur la date du choix de Xerxès comme prince héritier par Darius : selon Calmeyer (1976b : 83), Xerxès aurait été « König und Mitregent» pendant 12 ans, soit depuis 498; mais, outre que la thèse générale de l'auteur sur la «double royauté» (Doppelkönigtum) me laisse sceptique (le roi ne partage jamais le pouvoir), les confirmations archéologiques apportées ne sont guère déterminantes : la tablette babylonienne, à laquelle il se réfère (*ap*. Olmstead 1948 : 215, n. 4) et qu'il considère comme un témoignage « très séduisant», parle seulement d'un palais neuf à Babylone *(BRM* 1, 81; Joannès 1990a: 186 et n. 59), et elle n'a donc pas à être mise en relation directe avec la nomination à cette date d'un « Mitregent» (on notera en outre en passant qu'elle date de 496 *(Dar.* 26) et non de 498). L'un des documents versés au dossier est également l'inscription *XPk*, gravée sur le vêtement de la figure royale située sur le montant est de la porte médiane de la tacara de Darius : « Xerxès, fils du roi Darius, un Achéménide », mais il est particulièrement difficile d'en tirer des conclusions chronologiques (cf. la discussion de Roaf 1983: 138; cf. également Root 1979: 83-75 : mais l'hypothèse rappelée (Darius, dans un premier temps, choisit Artobarzanès) vient d'une mauvaise compréhension de l'expression «quitter le trône» (pour les mêmes raisons, chez Porada 1979 : 81, n. 51, la proposition d'identification d'Artobarzanès sur un sceau de Persépolis [PTS 26] devient caduque) ; sur d'éventuelles fonctions satrapiques qu'aurait assurées Artobarzanès, cf. Koch 1993a: 40 qui suppose en outre, en se fondant sur un tablette inédite (Q-931), que le personnage aurait pu porter le titre de **visapuθra).* Il reste là un vrai problème, que le texte d'Hérodote

ne permet pas de résoudre.

- Darius, Xerxès et *Atossa :* voir surtout Sancisi-Weerdenburg 1983 : 25-27 (suivie ici fidèlement; ses interprétations viennent d'être mises en cause par Carney (1993, en particulier n. 20), mais au long d'un développement comparatiste qui suscite quelques critiques, dans la mesure où il n'est pas exempt de raisonnement circulaire). Sur l'appellation de «reine» faussement attribuée par les auteurs classiques, voir ci-dessus chapitre VII, 4: *Épouses et* concubines (Notes *documen*taires).
- Le prince héritier: sur le banquet anniversaire du roi (tykta chez Hérodote IX, 110), cf. Sancisi-Weerdenburg 1989b : 132-133, qui suggère qu'il a pu servir de cadre à un renouvellement annuel du pouvoir royal (la fête anniversaire du roi est également attestée à l'époque séleucide : Bickerman 1938 : 246 et Gauthier 1989 : 67-68); sur la *kitaris*, cf. *e.g* Quinte-Curce III, 3.19 et les commentaires d'Atkinson 1980: 128-129 (notons au passage l'expression utilisée par Antiochos de Commagène : *prôtos analabôn tn kidarin* : Wagner 1983 :199, 201) ; sur le titre qui est reconnu à celui que nous appelons le prince héritier (terminologie absente des documents anciens; cf. Briant 1994d: 466, n. 22), cf. les réflexions de Benveniste 1966: 22-26 et 51-65; comme le note M. Stolper (communication personnelle), le titre est reconstruit de la forme accadienne *umasupitr* et de l'élamite *misapušaš*, et «traduit» en accadien sous la forme *mr bti* (« Fils de la maison ») et en araméen sous la forme *br byt'* (« Princes de la Maison»), appellations qui n'impliquent pas nécessairement de parenté réelle (Benveniste 1966 : 22-26) ; sur l'appellation de **viθ(a) puça* en démotique, cf. récemment Vittmann 1991-2; sur « second après le roi », cf. également Briant 1993b: 292-293.
- *Un droit d'aînesse?* Sur le texte d'Agathoklès de Cyzique, cf. quelques remarques dans Briant 1994f: 47-51. Je me demande cependant si le terme «aîné» est aussi univoque qu'il y paraît. Dans un premier temps, j'ai été conduit à poser la question en lisant les remarques que propose Goedicke (1985: 42, n.46) sur l'expression égyptienne «fils aîné», que l'on trouve, appliquée au fils d'un Grand Roi, dans la célèbre *Stèle du Satrape:* «This designation expresses

importance rather than physical age » (pas de commentaire sur ce point dans Clère 1951); voir également Bonhême-Fargeau 1988 : 264 : « L'expression de "fils aîné du roi" ne désigne pas le premier-né du souverain mais l'ensemble des principes [princes? PB.] royaux à l'Ancien Empire et seulement quelques-uns des fils du roi au Nouvel Empire, dont le futur pharaon, choisi parmi les cadets quelquefois. En raison d'une très forte mortalité infantile, c'était l'aîné des fils survivants qui héritait parfois du royaume; ainsi en fut-il pour le futur Ramsès II. En outre, le titre de "fils aîné du roi" n'avait pas vraiment de sens précis, comme on le voit pour Aménophis II : dans un même texte, le futur roi est désigné "fils aîné du roi" ou "fils royal". Le recoupement des informations et de l'attribution du titre devrait permettre de dégager, en tenant compte de la diachronie, les emplois de cette appellation et de savoir si quelque sens d'aînesse doit lui être appliqué, en plus de son rôle de classificateur parmi les fils royaux. » Puis, dans un deuxième temps, ces réflexions sont venues se greffer sur la relecture d'un document bien connu, mais curieusement jamais utilisé dans le cadre de la discussion ici menée. En effet, dans une inscription bilingue de Kandahar (dont la version araméenne est truffée de mots perses-achéménides), le grec *presbyteros* rend le perse *maθišta* (cf. Benveniste 1958b : 42-43 ; j'ignore pourquoi l'auteur, ni ici ni là (1966: 64-66), ne fait le moindre rapprochement avec l'inscription de Xerxès); la «traduction» peut être interprétée de deux manières: ou bien on y voit une confirmation de la place de l'aîné dans la succession, ou bien le terme qu'à la suite des auteurs grecs, nous rendons par «aîné», est autant un titre qu'une désignation biologico-familiale; dans cettehypothèse, le prince héritier serait automatiquement qualifié d'aîné sous l'appellation (à double sens) de *maθišta.* Je laisse à de plus compétents que moi le soin de juger de la validité d'une telle proposition; j'observe simplement que, dans les PF (e.g. 1063-1064), le terme *matištukkašpe,* construit sur *maθišta,* renvoie manifestement non à l'âge mais au statut («chef»; él. *iršara)* des *kurtaš* ainsi désignés *(PFT* 34-35).

• *Les cérémonies funèbres:* Briant 1991a: 4-6; nous ne disposons pas de documents originaux, qui prouveraient que la dépouille royale

est embaumée (la traduction de Diodore XVII, 71.7 par Goukowsky 1976, ad. *loc.:* «corps embaumés», n'a pas de raison d'être [*ta nekra*]); mais les textes de l'époque d'Alexandre le suggèrent fortement, ainsi qu'un rapprochement avec la coutume précisément décrite par Firdousi dans le *Shahnameh* (le passage de Firdousi est analysé par Shahbazi 1975 : 154-157).

- *L'investiture royale:* sur l'importance «magique» de la robe royale, cf. Sancisi-Weerdenburg 1983a : 29 ; chez les nobles perses : Plutarque *Mor.* 173c et 545a, et Ammien Marcellin XXX, 8.4; cf. également la remarque incidente de Kuhrt/Sherwin-White 1987 : 74-75 à propos d'une coutume royale assyrienne.
- *Le successeur de Darius :* Xerxès et Ariaramnès : cf. les analyses de Sancisi-Weerdenburg 1980 : 67-74; également Briant 1984b : 75-77 et 1991a : 8-9 et n. 6. Notons qu'à propos de l'avènement de Xerxès, Plutarque utilise le terme *anagoreusai*, c'est-à-dire « acclamer » et non « reconnaître [comme roi] » (comp. Briant 1973 : 309-310; je récuse désormais des vues exprimées antérieurement (Briant 1984a : 112- 113) sur le rôle d'un Landtag telles qu'elles avaient été exprimées à plusieurs reprises par Widengren; cf. Briant 1994e: 286-291) : peut-être le mot *anagoreusai* renvoie-t-il à une cérémonie d'acclamations qui se déroulait alors à Pasargades : cf. Sancisi-Weerdenburg 1983b et ma remarque additionnelle dans Briant 1991a : 8-9, n. 6; sur les dangers potentiels entre la mort du roi et l'intronisation de son successeur, cf. Briant 1991a: 4-6 (afin d'interpréter le délai qui s'est écoulé entre la mort de Darius et les premières mentions de Xerxès en Babylonie, Zawadski 1992 suppose que les scribes ont attendu la proclamation officielle, voire la nouvelle de la cérémonie d'intronisation) ; inscriptions de la porte de Darius : Vallat 1974.
- *L'écrasement des révoltes:* les origines et l'extension de la révolte égyptienne sont fort mal documentées : cf. remarques dans Briant 1988a : 140-143 (il est possible que l'enterrement de la mère d'un Apis doive être daté de la première année de Xerxès, mais la lecture du chiffre n'est pas sûre : Smith 1992a : 205-206) ; la datation proposée ici de la révolte de Bl-šimni est une hypothèse que j'ai développée dans Briant 1992a. La thèse d'une révolte de la Judée

(matée par Xerxès lors de son retour d'Égypte) remonte à Morgenstern 1956-57, 1960; mais cette théorie est fondée sur des textes bibliques qui n'imposent pas une telle interprétation (cf. Oded 1977d: 525-526 et Hoglund 1989 : 90-109); la thèse de Morgenstern a été suivie récemment par Balcer (1989a : 133) dans le cadre d'un développement sur l'état insurrectionnel général dans l'Empire, qui pourrait expliquer en partie les défaites de 480-479 ; mais les arguments proposés par Balcer ne sont guère recevables.

- *La reprise des projets grecs :* sur les discussions à la cour de Xerxès, cf. les remarques de Legrand VII : 15-23 et de Hignett 1963 : 90-91; sur le songe de Xerxès et la pratique babylonienne du substitut royal, cf. Bottéro 1978 : 3-4, Germain 1956 et Parpola 1983 : XXIX-XXXII (cf. Briant 1991a : 4); selon Wallinga (1987 : 73, n. 77), l'objectif premier de Xerxès était d'anéantir la puissance navale des Grecs; sur l'expression «la terre et l'eau» et les incertitudes persistantes, on verra Orlin 1976 et Kuhrt 1988a. Avec bien d'autres, je doute de la réalité d'une alliance perso-carthaginoise face à une alliance gréco-syracusaine: cf. Asheri 1988: 766-774 (sur les traditions du parallèle Himère-Salamine, cf. Gauthier 1966).
- *«L'invincible houle des mers* » : les discussions sont trop nombreuses et diverses pour pouvoir être toutes citées ici : on se reportera avec fruit aux mises au point (évidemment contradictoires) de Hignett 1963: 345-355, Burn 1984: 325-332, Cuyler Young 1980, Cook 1983 : 113-117, Hammond 1988c : 532-535 et Yamauchi 1990: 194-200. Tous s'accordent (depuis au moins Beloch, cité par Hignett 1963 : 354-355) sur l'importance décisive du nombre de soldats commandés par Mardonios à Platées (cf. Hammond 1988b: 534: «our only yardstick»); je note que Wallinga (1987: 72) admet le chiffre de 1200 trières dans la flotte de Xerxès ; sur ces problèmes, voir en dernier lieu les discussions de Lazenby 1993 et de Barkworth 1992 (reçus l'un et l'autre tardivement); tablette *Dar* 253: Joannès 1982: 18.
- *Préparatifs logistiques:* sur le canal de l'Athos, cf. Isserlin 1991, Isserlin *et al.* 1994, et les remarques de Nicolet-Pierre 1992.

III. De Sardes à Sardes

- Une précision préalable : dans les pages suivantes, on ne cherchera pas à entrer dans tous les débats d'histoire militaire (cf. l'analyse globale ci-dessous § 5), ni à analyser les problèmes qui concernent directement le point de vue grec (par exemple le fameux décret de Trézène); mon propos est d'abord de centrer la discussion du point de vue de l'histoire de Xerxès et de l'Empire achéménide. Sur la chronologie des opérations, cf. tableau dans Hammond 1988b : 591, et discussion approfondie dans Hignett 1963: 448-457; sur le médisme grec en 480-479, cf. Gillis 1979: 59-81 et surtout Graf 1979 : 141 *sqq*.
- *De Salamine à Sardes:* Hignett 1963: 240-247 réfute (à juste titre) la thèse antique, selon laquelle les Phéniciens auraient regagné leurs cités après la bataille ; Burn 1984 : 470-471 (compare le choix de Xerxès à celui de Darius qui, à son retour du Danube, laissa Mégabaze en Thrace, pendant que lui-même résidait à Sardes) ; Hammond 1988b : 581-588 (si Xerxès a changé ses plans, c'est en partie à cause de la mauvaise saison qui s'annonçait; selon l'auteur, Xerxès avait sans doute pris déjà la décision de revenir en Europe – à preuve le fait de laisser à Mardonios tout l'équipement royal : Hérodote IX, 82).

IV. Xerxès entre deux fronts

- *Xerxès à Sardes et Mardonios en Grèce : cf. surtout Hignett* 1963 : 240-344.
- *Xerxès de Sardes à Babylone:* cf. Briant 1992a (où l'on trouvera des références plus précises; voir en dernier lieu la claire mise au point historiographique de Rollinger 1993 : 52-56 et 218-226, sans connaître mon étude); sur la réalité du transfert des Branchides en Bactriane, cf. Bernard 1985a: 123-125.

V. La défaite perse : ses origines et ses causes

- *Quelques questions:* sur les difficultés à reconstituer la bataille de Platées (pourtant la mieux documentée), on se reportera en particulier à la longue analyse de Hignett 1963: 289-344; cf. également Barron 1988 : 599-611; on verra surtout sur ce point les observations décapantes de Whatley 1939 ; en dernier lieu, les pages raisonnables et équilibrées de Lazenby 1993 : 248-261.

- *Armement et tactique :* l'analyse qui suit doit un certain nombre de suggestions à Rahe 1980 : 79-87 (où l'on trouvera des références bibliographiques supplémentaires; mais je ne crois guère «qu'il y avait peu de contingents impériaux d'archers bien entraînés et disciplinés»: p. 79), et à Evans 1987 ; sur la crédibilité que l'on peut accorder à Hérodote, cf. Jackson 1894 ; mode de combat des Saces: Briant 1982b: 199-202; cavalier babylonien: cf. Joannès 1982 : 16-17 (qui rapproche d'Hérodote VII, 67) ; sur la vulnérabilité de la cavalerie perse dans des retraites précipitées, cf. également Quinte-Curce III, 11.15 et Arrien II, 11.3. Tout en jugeant que la cavalerie a bien été créée par Cyrus (en s'opposant sur ce point à Tarn), Bernard (1964: 207-208) estime cependant que les cavaliers perses de Platées ne paraissent pas porter ces lourdes cuirasses, mais qu'ils apparaissent plutôt comme des « chevau-légers (ailleurs, il a souligné que les cataphractaires n'apparaissent que tardivement en Asie centrale : *BEFEO* 68 (1980) : 60-63); mais Hérodote VII, 84, qu'il cite, ne me paraît pas décisif (« Les cavaliers perses étaient équipés comme l'infanterie...»): l'exemple de Masistios assure au moins de l'utilisation de cuirasses par les cavaliers perses de Platées; le même auteur (Bernard 1964) a donné une excellente description et définition (reprise ici presque mot pour mot) des jambières des chevaux et des cavaliers perses.
- *Les Perses et les autres:* sur le rôle des épibates, je reprends là une suggestion de Wallinga 1989 : 175 ; sur les Saces en Babylonie et leur armement, cf. Dandamaev 1979 et 1992a : 159-162 ; sur le rôle essentiel des contingents iraniens, cf. déjà Briant 1988b.
- *Artabaze et Mardonios:* l'emprunt d'armes grecques par les Perses n'est pas attesté avant Cyrus le Jeune (Diodore XIV, 22.6) ; Darius III les introduisit également au début de son règne (Quinte-Curce III, 3.6): voir ci-dessous chapitre XVII, 3, in fine. Sur «la coutume perse» invoquée par Mardonios (selon Hérodote), voir également ci-dessous chapitre XVIII, 1 (*Darius et ses satrapes...).*
- *Les suites des défaites* : *les pertes perses* : la thèse d'un affaiblissement militaire durable est exprimée par exemple par Cook 1983 : 125, qui évalue les pertes à 25 000 hommes ; il commente sagement ainsi: «The numbers might be made good in a

generation », mais il ajoute aussitôt (sans preuve aucune) : « But the former military ascendancy could be never regained »; sur la vigueur persistante de la démographie perse, cf. en particulier Diodore XIX, 21.3 (voir Briant 1987a : 21-22, et 1994b : 128).

- *Les suites des défaites: les reculs territoriaux:* on reviendra plus loin sur les affaires d'Asie Mineure (§7); alliance argienne: cf. Burn 1984: 349-350; Badian 1987: 2. Wallinga (1987: 72-74) juge de son côté qu'après les vains efforts de Xerxès pour lutter contre la flotte athénienne en 480-479, l'organisation de la flotte royale mise en place par Cambyse fut abandonnée ; mais, à mon sens, l'analyse de la politique menée par Xerxès puis par Artaxerxès Ier au début de son règne ne me paraît pas pleinement confirmer «this drastic weakening of Persian sea-power»; ou, en tout cas, il me paraît hasardeux d'en attribuer la responsabilité à Xerxès, ou de dater l'évolution précisément de 479 ; si les choses changent en 479, c'est d'abord parce qu'Athènes dispose désormais de suffisamment d'argent pour lutter contre les flottes royales : l'affaiblissement perse est donc d'abord relatif. Sur la notion de périphérie dans la conception stratégique perse, cf. mes réflexions dans Briant 1993f : 412.
- *Les suites des défaites: le prestige du Grand Roi :* à propos de la Liste de pays de *XPf*, il convient de rappeler qu'aucun de ces documents n'est de nature archivistique, et qu'ils ne sont pas censés donner une image fidèle des peuples réellement soumis à la date où l'inscription a été composée : cf. chapitre v, et, sur l'inscription de Xerxès, les réflexions en ce sens de Sancisi-Weerdenburg, en prép.[1] (où le problème de la date de l'inscription est traité en détail); version achéménide: cf. Briant 1993c : 411-412; butin grec sur les Perses, en dernier lieu Miller 1985 : 105 *sqq*. ; sur l'épisode du char: Tripodi 1986; Darius III après Issos et Gaugamèles: *RTP:* 373-375; butin rapporté par Xerxès : Perdrizet 1921 (cf. Briant 1988a : 153 et n. 28); statue de la Mère des dieux à Sardes : Perdrizet 1921: 71-74.

VI. Xerxès et ses peuples

- *Xerxès et* la *Babylonie : le dossier babylonien* : la démonstration est empruntée *in toto* à A. Kuhrt (cf. Kuhrt/Sherwin-White 1987; Kuhrt 1988b : 134-135) et à Stolper 1989b (sur le problème de la

Babylonie-Transeuphratène; cf. également Kuhrt 1988b: 135, n.174); sur le dossier de Kish et les remarques méthodologiques qu'il suggère, voir McEwan 1983; parmi d'autres cas possibles, on citera également celui d'Agadè : jusqu'à une publication récente d'une tablette hellénistique (Beaulieu 1989b), on considérait qu'Agadè disparaissait à la fin du règne de Darius (cf. Durand-Joannès 1988); sur l'accroissement des tablettes datées de Xerxès, cf. Graziani 1986, Kuhrt 1988b : 133, Stolper 1991 et 1992d; sur une tentative statistique de la répartition des tablettes sous Cyrus et Cambyse, cf. Cagni-Giovinazzo-Graziani 1985 (mais les inférences politiques tirées p. 582 me laissent sceptique) ; l'hypothèse d'une disparition brutale d'une archive privée à Borsippa en contre-coup des mesures prises par Xerxès est présentée par Joannès 1989b : 118-126 (suivi par Van Driel 1992) ; cf. id. 1990a : 175-176, en en tirant des conclusions très assurées sur les mesures de Xerxès en Babylonie (cf. ci-dessous §7 : *Xerxès et la Perse).* On ne devrait plus aujourd'hui tenir un raisonnement tel que celui que présentait Olmstead (1948 : 237) : « So thoroughly was Babylonia ravaged than hardly a half-dozen tablets have survived from the remainder of his [Xerxès] reign. » [Sur ces problèmes voir également maintenant McGinnis 1994, et section suivante *in fine*].

• *Xerxès et* la *Babylonie :* le dossier *grec* : selon Ctésias (qui place l'événement avant l'expédition grecque (à tort selon moi: cf. Arrien VII, 17.2; Briant 1992a), Xerxès était alors à Ecbatane, dans la résidence d'été des Grands Rois. Diodore (qui ignore la révolte babylonienne) écrit de son côté qu'en quittant Sardes, Xerxès gagna Ecbatane (XI, 36.7). C'est probablement à cette occasion qu'il y déposa certains objets cultuels pris sur les Grecs. Il n'est donc pas assuré que le Grand Roi lui-même soit venu à Babylone ; mais, étant donné le caractère lacunaire de la documentation, cela n'est pas exclu : il serait même surprenant qu'une fois la révolte matée, le roi n'ait pas fait une entrée solennelle dans la ville. Ctésias donnait également des indications sur les rapports du Grand Roi et des Babyloniens, à une époque toujours située par lui avant l'expédition de 480 : « Il gagne Babylone et manifeste le désir de voir le tombeau de Bélitanas. Mardonios le lui montre, mais Xerxès ne réussit pas à remplir d'huile le sarcophage comme le prescrivait

l'inscription» (§21); suit la mention de la révolte de Babylone matée par Mégabyze (§22). Le récit se retrouve chez Élien (*VH* XIII, 3), qui y voit un avertissement sur le destin malheureux de l'expédition européenne. Il est difficile de tirer des conclusions fermes d'histoires que Ctésias a certainement entendu raconter dans la Babylone de son temps et qui, peut-être, avaient transformé en signes défavorables ce qui n'était que l'accomplissement d'un rituel régulièrement effectué par le roi de Babylone dans le sanctuaire de Mardk (cf. McGinnis 1987b); la mention de la présence de Mardonios, considéré comme le véritable responsable du revers de Platées (y compris chez les Perses, d'après Hérodote VIII, 99), conduit à penser que l'histoire a été réélaborée après les défaites de 479 ; je note à ce point une observation présentée par Perdrizet (1921: 58, n. 4), dans le contexte grec : « En somme, au temps de Pausanias, plus de dix siècles après les Guerres Médiques, la tradition mettait au compte de Xerxès et de Mardonios bien des destructions, où ils n'étaient pour rien»; certes, Ctésias n'écrit qu'un siècle après les événements, mais, en un tel laps de temps, les histoires babyloniennes s'étaient certainement considérablement «enrichies » : remarquons par exemple que le motif du roi violant les sépultures est très répandu (cf. I, 183: Darius violant le tombeau de Nitocris ; voir là-dessus Marquardt 1892 : 574-575 et les intéressants rapprochements chez Krappe 1928, et maintenant Dillery 1992). C'est pourquoi je reste également très sceptique sur l'illustration de la politique antibabylonienne de Xerxès que l'on a parfois cherchée dans le *Livre d'Esther* (Littman 1975). Sur l'interprétation développée ici, voir essentiellement Kuhrt-Sherwin White 1987b et Kuhrt 1990b; parmi les autres sources, Diodore (II, 9.9) reprend lui aussi la thèse de pillages perses, mais la construction de la phrase implique peut-être qu'il ne fait référence qu'au mobilier cultuel; quant à Plutarque *(Mor*. 173c), il ne fait que transmettre un topos sur le sort réservé aux rebelles (transformés en «femmes»: Hérodote I, 155-156; Justin I, 7. 11-13, Polyen VII, 6.4 : Cyrus et les Lydiens). [Alors que cette section était rédigée, j'ai pu prendre connaissance *in extremis* de l'étude de Dandamaev 1993d, qui juge que l'étude de Kuhrt et Sherwin-White 1987 «is not indisputable» (p. 43) et que, tout compte fait, «the problem of

Xerxes'policy in relation to Esagila remains, and only future discoveries of Babylonian texts may help to provide a solution ». Si effectivement aucune interprétation («working hypothesis» selon D.) ne doit être considérée comme admise une fois pour toutes, et si chacun s'accorde pour espérer la publication de nouvelles tablettes (cf. également Briant 1992a : 15), on doit également s'entendre sur la nécessité de comprendre et d'interpréter la documentation telle qu'elle existe aujourd'hui, sans recourir systématiquement à l'argument a *silentio* (contrairement à ce que fait Dandamaev, p. 43 : «It is true that there is no contemporary Babylonian documentary evidence that corroborates Greek sources [sur les destructions opérées par Xerxès], but it is also important to note that Babylonian documents do not refute the Greek accounts»); d'une part, la datation des révoltes babyloniennes est infiniment plus disputée que semble le dire l'auteur p. 41; d'autre part, l'un des arguments développés par Kuhrt/Sherwin-White concernait le sens à apporter à Hérodote I, 183; contre leur position, Dandamaev (p. 43) laisse entendre que l'affirmation d'Hérodote peut fort bien faire référence au déplacement, par Xerxès, d'une statue de Mardk de l'Esagila – mais sur des bases méthodologiques très faibles : en effet, au lieu de reprendre le texte dans son original grec (cf. *agalma* vs *andrias)* et de discuter *réellement* l'argumentation textuelle de Kurht/Sherwin-White (pp. 71-72), Dandamaev cite uniquement une phrase de Ravn (qui en elle-même ne prouve rien). J'ajoute qu'ici comme ailleurs (cf. Briant 1993c), l'auteur ne cherche guère à rassembler les études récentes portant réellement sur le sujet; on ne trouvera nulle mention par exemple de Stolper 1989b (sur la satrapie de Babylonie et d'Ebir-Nri), de Kuhrt 1990b (sur les textes portant sur la politique d'Alexandre à Babylone), ni de Briant 1992a (examen des textes cunéiformes et des textes grecs portant sur les révoltes babyloniennes contre Xerxès). – Je note enfin que le postulat de la disparition de l'Esagila dans l'an 2 de Xerxès sert encore de base à la proposition de datation d'une tablette inédite (BM 68777) chez MacGinnis, *NABU* 1993 note n° 93. Mais dans le même temps, il est tout à fait remarquable d'observer l'évolution sur une dizaine d'années des interprétations historiques proposées par les assyriologues : tous ou presque pensaient naguère que la

disparition des archives devaient être mise en rapport avec les représailles de Xerxès ; il semble que désormais cette opinion soit presque unanimement abandonnée [voir en dernier lieu Dandamaev 1995b, et McGinnis 1995 : 188] ; cet infléchissement évident ne fait que me confirmer dans l'interprétation (présentée dans Briant 1992a), au terme de laquelle, comme l'exprime fort nettement Arrien (VII, 1.1), la seconde révolte babylonienne date de 479; il semble bien en effet que, *du moins à l'heure actuelle*, aucune documentation babylonienne (ou: interruption de –) ne vient révoquer en doute une telle interprétation].

- Xerxès *et l'Égypte* : j'ai donné déjà quelques indications en ce sens dans Briant 1988a : 164-165; je me retrouve d'accord sur le fond des remarques brièvement présentées par Kuhrt-Sherwin White 1987b : 77-78 - sauf sur leurs doutes concernant l'origine égyptienne de la statue de Darius (prouvée aujourd'hui : cf. Trichet-Vallat 1990) ; mais il est vrai aussi qu'on ne sait rien des conditions dans lesquelles elle fut transportée à Suse ; rien ne prouve qu'elle ait été déplacée par Xerxès en 486 (malgré Vallat 1974a) ; les fondations de la Porte remontent en effet au règne de Darius (voir là-dessus Perrot-Ladiray 1974 : 52-53); il est donc tout aussi vraisemblable : 1) que la décision revient à Darius, 2) que la statue (ou les statues) de Suse ne soient que des répliques de statues qui ont été laissées en place à Héliopolis : dans ces conditions, le lien (parfois postulé) entre le déplacement de la statue et la révolte égyptienne n'est qu'un argument factice ; pour des raisons méthodologiques identiques, je reste très sceptique sur la datation absolue (486) proposée par Holladay (1982 : 25-26) pour l'abandon, par les Perses, du site de Tell-el Maskhuta : il m'apparaît que l'hypothèse chronologique est fondée d'abord sur une vision présupposée de la politique de Xerxès en Égypte. La thèse de la satrapisation de l'Égypte peut être relevée dans pratiquement tous les articles et livres traitant de la question : elle a été mise en forme par Kienitz 1953: 66-69 ; parmi les ouvrages les plus récents, cf. *e.g* Cook 1983: 99-100 et Dandamaev 1989a: 178-187 (cf. Briant 1993c: 413). Le portant en bronze a été publié par Michaèlidis 1943: 95-96 (d'où est extraite la citation dans le texte); sur Darius à Karnak, cf. Traunecker 1973-77, qui, nonobstant, induit de la

pauvreté de la documentation la «preuve» que le pouvoir achéménide manifestait «de la réserve à l'égard de Thèbes, capitale religieuse et éventuel foyer de mouvements nationalistes » (cf. également Traunecker-Le Saout 1981: 13-15): il s'agit là, à mon sens, d'un postulat sans fondement (comparer avec Cruz-Uribe 1988 : 192-198, qui juge au contraire que Darius a favorisé les cultes de Thèbes, au détriment des cultes du Delta). En dehors des textes présentés ici, les textes datés de Xerxès sont rares en Égypte: sur les documents hiéroglyphiques, cf. Posener 1936: 131-136 et, sur ce texte (lacunaire et encore mystérieux), les remarques et hypothèses de Smith-Kuhrt 1982; documents araméens: Gibson 1982, n° 23 (inscription funéraire); DAE 85 (stèle de Saqqara datée de l'an 4 de «Xerxès, roi des rois»), *DAE* 3 (sans doute 479) et *DAE* 54, daté de l'an 2 de Xerxès; la publication d'un nouveau document araméen daté du règne de Xerxès *(TADAE* C.3.7; Aharoni 1994; Lipinski 1994) vient une nouvelle fois rappeler la fragilité de toute conclusion statistique; de même, la publication récente d'une stèle de Memphis : le document fait état de l'enterrement de la mère d'un Apis dans l'an 1 (?) de Xerxès (Smith 1992a: 205-206). [On pourrait évidemment souligner qu'aucune stèle d'enterrement des Apis n'est connue après celui de 487 jusqu'en 398 (sauf, peut-être, un sous Darius II en 412); mais, comme le remarque lui-même Devauchelle 1995: 70, auquel je dois le renseignement, «[cette absence] n'est peut-être due qu'au hasard de la conservation des monuments antiques»; là-dessus voir les arguments développés dans Devauchelle 1994b: 104-106]. On peut y joindre Hérodote IV, 43, portant sur les aventures de Sataspès, texte qui semble impliquer qu'à l'imitation de Néchao, Xerxès s'intéressait à la circumnavigation de l'Afrique, mais je dois avouer ma perplexité devant un développement construit sur une série de motifs (cf. Desanges 1978 : 29-33 et, en dernier lieu, Colin 1990, sur les aspects géographiques). Les inscriptions du Wadi Hammamât sont publiées par Posener 1936; la distinction entre deux séries de vases (A et B) en fonction de la titulature est proposée par Posener lui-même (1936 : 140-141) ; mais le raisonnement tenu à propos d'Artaxerxès (*ibid*. 146) ne tient plus depuis la publication du vase d'Orsk (par Salieva, *ap.* Ray 1988 : 283 = *A*[1]*Orsk;* cf. Mayrhofer

1978 : 28-29). Quoi qu'il en soit, il est tout à fait extraordinaire d'observer comment a été utilisée cette riche documentation: Olmstead 1948 (qui, dans un ouvrage il est vrai posthume, se fonde essentiellement sur Hérodote : p. 235, n. 17), de la lecture (manifestement cursive) de Posener, retient uniquement l'appellation de «Xerxès le Grand Roi » (p. 237). Il renvoie également (p. 236 et n. 18) à Gunn 1926, et il affirme que, lors de la mort d'un Apis, les prêtres égyptiens « oublièrent» de mettre le nom de Xerxès dans le cartouche d'un sarcophage, pour se venger d'un roi qui avait refusé de reprendre la titulature pharaonique ; mais il n'y a rien de tel dans la publication de Gunn (cf. 1926 : 90). Dandamaev, quant à lui, semble avoir saisi la difficulté, mais, soucieux avant tout de réitérer la thèse (qu'il continue de développer, presque sans changement, à propos de la Babylonie [1989a: 183-187]), il l'esquive à l'aide d'une formule d'une désarmante candeur (*ibid.* 182): «The stone, however, which was quarried there, was not used for buildings, but rather for sarcophagi»! J'ajoute en passant que je ne vois pas sur quoi peut se fonder le même auteur (p. 95) pour affirmer que les Égyptiens en révolte furent aidés par les Athéniens; je ne comprends pas non plus pourquoi il affirme (p. 182) que «les sources ne permettent pas de fonder l'hypothèse selon laquelle Xerxès a commandé lui-même l'expédition punitive»; mais de quelles sources s'agit-il? La seule source disponible est Hérodote VII, 7, qui ne souffre aucune ambiguïté sur ce point *(stratin poieetai)* ; enfin, son jugement, selon lequel « après Darius Ier les rois perses se désintéressent fondamentalement des affaires internes de l'Égypte» (p. 243), défie le simple bon sens. (À l'inverse, il est tout aussi surprenant qu'en faisant référence à Olmstead, Kraeling (1953: 30) affirme: «The reign of Xerxès (486-465) saw the zenith of Persian power»). Sur la *Stèle du satrape*, cf. la discussion menée ci-dessous chapitre XVIII, 1, *notes documentaires.*

- *Xerxès et les divinités grecques:* une tradition tardive prétendait qu'en quittant Abdère (sans doute à son retour de Salamine : cf. Hérodote VIII, 120), Xerxès y aurait laissé le mage Ostanès et d'autres mages «comme précepteurs» (cf. Bidez-Cumont 1938 I : 167-174) ; Xerxès et l'Hellespont : les interprétations aventureuses

de Reinach 1905 ont été justement ruinées par Perdrizet 1912; l'interprétation iranienne (Soleil = Mithra; Eau = Apm Napt) proposée par Briquel-Desnier (1983: 22-30) et reprise récemment par Desnier (1995 : 20-21, ne m'a pas convaincu, non plus que celles (toujours systématiques) de Boyce 1982 : 166-167 ; sacrifice d'un taureau à un fleuve dans le contexte iranien, cf. Plutarque *Lucullus* 24.5 ; prières d'Alexandre avant Issos, cf. Bing 1991.

- *De Cyrus à Xerxès:* sur les modifications de la titulature de Xerxès à Babylone, voir Joannès 1989a : c'est à dessein que je n'ai pas introduit la discussion ici, car comme le remarque F. Joannès lui-même (à la suite d'A. Kuhrt), « il n'y a pas de rapports entre les rébellions... et une modification de la titulature ».

VII. Xerxès, Ahura-Mazda et la Perse

- *L'inscription des daiv:* les pages qui suivent doivent énormément à l'étude pionnière d'H. Sancisi-Weerdenburg 1980 : 1-47, maintenant reprise et développée dans Sancisi-Weerdenburg, en prép.[1]. Il est tout à fait notable et dommageable que cette étude ait été si peu lue, en tout cas si peu citée (je l'ai présentée et suivie déjà dans Briant 1986a; cf. également Papatheophanes 1985: 109-110) ; elle est la première, autant que je sache, à avoir développé l'idée que *XPf* n'est pas un texte narratif; on retrouve une idée connexe dans Kellens 1987 (qui ne cite pas Sancisi-Weerdenburg), ainsi que (sous une forme différente) dans Bianchi 1977.
- Le roi, *Ahura-Mazda,* la vie et la *mort :* sur le terme *artvan,* cf. (entre autres) Duchesne-Guillemin 1953: 51-54, Menasce 1974 et Herrenschmidt 1991: 17-18; sur l'eschatologie, cf. également Bianchi 1977: 7-12, et Kellens 1988b: 344-347 (dans les Gth), et tout récemment Kellens 1995 (d'où est extraite, p. 36, la citation dans le texte; sur *šiyti,* la position de Herrenschmidt 1991 a été repoussée fermement par G. Gnoli, EW 42/2-4 (1992) : 528, puis maintenant par Kellens 1995 : 34-39 ; sur l'expression *artc brazmaniya,* cf. en dernier lieu Herrenschmidt 1993c (suivie par Kellens 1995 : 36, n. 40) et Skalmowski 1992-93.
- *Ahura-Mazda et* les *daiv:* sur les *dauua* dans les *Gth* je suis fidèlement les analyses de Kellens 1988b: 360-363, où l'on trouvera également (pp. 347-348) des réflexions éclairantes sur les modalités

correctes des sacrifices dans les *Gth* en relation avec la discussion sur les *dauua.*

- *Le pays des daiv:* la localisation des *daiv:* en Grèce a été défendue par Levy 1939; l'hypothèse mède a été développée particulièrement par Ghirshman (1976a; 1976b: 169-177): l'auteur veut distinguer les pays « révoltés » (Égypte et Babylonie selon lui) et le pays des *daiv,* la Médie selon lui ; il veut en trouver la preuve archéologique dans les fouilles menées à Nush i-Jn : cf. la présentation qu'en a donnée Stronach 1977, à l'issue de laquelle Ghirshman, pp. 608-610, a réitéré son interprétation; mais D. Stronach (1981: 126-127; 1984: 479-483) a lui-même exprimé (de manière convaincante) ses très nettes réserves contre cette interprétation. Contre Ghirshman et quelques autres, Sancisi-Weerdenburg (1980 et en prép.[1],) propose de rabaisser la datation de l'inscription et en propose une interprétation nouvelle (adoptée ici pour l'essentiel) ; le rapprochement entre *DB* (V) et *XPh* est due au même auteur ; on le retrouve chez Kellens 1987 : 681; Bianchi 1977 souligne le contexte culturel iranien des déclarations royales; la traduction de Dse 001 est empruntée à Stève 1987 : 61-62; remarquons en outre que, tout comme les phrases introductives de *XPf,* les premiers paragraphes de DSe (§ 1-2) reproduisent les premières lignes de *DNa ;* ces observations me font penser qu'on aurait tort d'utiliser DSe et DSe 003 pour dater les débuts des travaux à Suse (cf. chapitre v, 1); *yaud* et *hamiçiya :* cf. Kent 1953 : 204 et 213 ; cf. également *DAE* 69 (Grelot 1972 : 316, note e, et Whitehead 1974: 73-74); il y a peut-être entre les deux termes ce qui sépare en grec *tarakh* (trouble) d'*apostasis* (sécession, révolte): cf. également Briant 1988a: 142-143 (à propos du terme égyptien *bks).*
- *Xerxès et la Perse:* sur l'idéologie royale de Xerxès, cf. Sancisi-Weerdenburg, en prép.[1]. La modification de la titulature babylonienne est exposée dans Joannès 1989b, qui en tire une conclusion que l'on adopte ici sur la promotion «d'une idéologie impériale à dominante iranienne beaucoup plus nette que sous ses prédécesseurs », en remarquant justement (à la suite de Kuhrt/Sherwin-White 1987) qu'on ne doit pas y voir de rapports avec les révoltes, puisque celles-ci sont postérieures ; cf. également les remarques importantes de Stolper,1992d : 214, à propos des

pratiques des scribes : «Not only was the change in titulary not an immediate consequence of the Babylonian revolts, not abrupt, and not consistently applied, but it was also not perceived as obligatory or even meaningful.» Dans une autre étude cependant, F. Joannès modifie singulièrement son point de vue (1990a: 175-176): tout en remarquant au passage que «les sources sont beaucoup moins nombreuses que sous le règne de Darius», l'auteur avance en effet une série d'affirmations, dont aucune ne me paraît pleinement fondée : 1) l'arrêt de la documentation sur plusieurs sites est révélatrice d'un changement brutal à l'issue des révoltes; 2) «Le régime de propriété des terres change de manière conséquente pour passer presque exclusivement aux mains des Perses »; 3) «L'autonomie socio-économique de la Babylonie disparaît, et Xerxès puis ses successeurs parviennent à effacer toute trace des pouvoirs anciens»; 4) «L'effort poursuivi par Xerxès et ses successeurs a porté ses fruits puisque les débuts de l'époque hellénistique montrent que, si la région est prospère, toute trace d'autonomie idéologique locale a disparu. » Mais : 1) rappelons (ci-dessus) que l'amoindrissement quantitatif de la documentation n'a pas raison d'être mise en rapport logique avec la modification de la titulature (cf. Van Driel 1987: 162-163); 2) on ne voit pas, à l'époque de Xerxès, la preuve d'un brusque changement dans le régime de la propriété : les études onomastiques ne montrent rien en ce sens (cf. les répartitions chronologiques dressées par Zadok 1977); je n'exclus pas que le règne de Xerxès marque une extension de la diaspora perse en Babylonie (à l'image de ce que l'on entrevoit en Asie Mineure: ci-dessous), mais la documentation babylonienne du règne de Xerxès est encore trop éparse pour confirmer une telle hypothèse ; 3) l'auteur fait souvent référence aux archives des Muraš et aux successeurs de Xerxès : qu'il y ait des évolutions est certain, mais rien ne permet d'inscrire l'ensemble des modifications au règne de Xerxès : c'est plutôt sur le long terme que l'on doit envisager les choses, c'est-à-dire depuis Cyrus, Cambyse et Darius; 4) la fin de l'autonomie socio-économique et idéologique de la Babylonie relève du postulat: c'est bien au contraire la permanence des traditions babyloniennes qui frappe l'observateur des débuts de la période hellénistique et de la période séleucide (cf. en dernier

lieu Beaulieu 1989c, Kuhrt-Sherwin White 1991, 1993, 1994; également Beaulieu 1989c, 1992, Stolper 1993, 1994a) ; en somme, je préfère en rester aux remarques prudentes de Kuhrt-Sherwin White 1987 : 77. [À propos de la « disparition » d'archives privées vers les débuts du règne de Xerxès, j'observe d'ailleurs que dans une étude plus récente (1992b : 160-161), F. Joannès fait une suggestion interprétative bien différente de celle que je conteste ci-dessus. Cf. également McGinnis 1994 et 1995: 188 (en s'opposant à Joannès), mais je suis très sceptique sur l'explication alternative que l'auteur avance : passage du cunéiforme à l'araméen et de la tablette d'argile à des supports en matériaux périssables (même explication chez Dandamaev 1992c : 172 à propos des archives de l'Eanna [et 1995b pour les archives de l'Ebabbar de Sippar]); s'il est effectivement attesté à l'époque achéménide (cf. Briant 1992b), l'usage des tablettes de bois est en effet très ancien en Mésopotamie (cf. Mallowan 1966 : I : 149-163) ; d'autre part, l'usage de l'araméen ne date évidemment pas de la conquête achéménide (même s'il se développe alors), et enfin chacun sait que l'usage du cunéiforme et de l'argile est resté très courant jusqu'en pleine époque hellénistique (y compris pour des pièces comptables et des actes notariés), si bien qu'il me paraît tout à fait exclu de penser à un changement brutal qui serait intervenu au début du règne de Xerxès; si l'évolution s'est faite, ce ne peut être évidemment que graduellement et sur la longue durée. Et, en tout état de cause, il ne faut jamais oublier une autre possibilité : c'est tout simplement que ces archives «manquantes» sont restées sous la terre (ou même parfois «égarées» sur les rayons de musées)].

- Le roi *constructeur* : la date de construction de plusieurs bâtiments de Persépolis continue de poser des problèmes complexes, que mon incompétence en la matière m'interdit de reprendre ici : je renvoie à la mise au point de Roaf 1983 : 138-140 ; sur les tablettes, cf. Roaf 1979; Xerxès à Suse : cf. Vallat 1974. Y ajouter l'inscription publiée par Shahbazi 1985b : 11-12 («Darius le Grand Roi, roi des rois, fils d'Hystaspes, un Achéménide » : *DPb. h),* qui paraît bien montrer que, contrairement à une autre hypothèse, le *hadiš* a été construit par Darius, non par Xerxès (cf. Henkelman, s.p.).

VIII. Offensives athéniennes et territoires royaux (478-466)

• *La création de la Ligue* de *Délos et les territoires royaux :* les pages qui suivent impliqueraient également de longues discussions sur la politique athénienne, que je ne peux traiter ici *in extenso* ; il n'est pas question non plus de produire une bibliographie exhaustive (en situation de croissance exponentielle!); je me référerai donc ici à des études récentes, où l'on pourra trouver des états de la question [cf. Briant 1995a]. Sur la chronologie (fort débattue), voir en dernier lieu Badian 1988 et Delorme 1992; selon Loomis 1990, la Ligue est créée en 477 (et non 478). Les origines et la composition originelle de la Ligue de Délos ont fait couler beaucoup d'encre: voir la discussion de Meiggs 1972 : 50-58 et 459-464; également Rhodes 1985 : 6-11; la vue «minimaliste» de l'extension de la Ligue a été présentée par Sealey 1966, non sans de bons arguments (mais voir *contra* Meiggs); sur le danger à utiliser les («so-called») *ATL* sans précaution, cf. les fortes réflexions de Pritchett 1969, en particulier p. 20: «Our information about the Athenian Alliance between 476 B.C. and 454 B.C. is so limited that any interpretation of the period is like grasping at straws in the wind»! Le même auteur juge raisonnablement qu'on ne peut en permanence «rectifier» Thucydide et remarque : «Now the picture in Thuc. I, 99 is clearly one of slow development of the Confederacy or Alliance» (p. 21). Chypre : une inscription en syllabaire chypriote fait état d'un siège contre Idalion mené par «les Mèdes et les gens de Kition»; mais, en fonction d'arguments tirés de la céramique et de la numismatique, l'inscription est datée soit des années 470, soit plus tard des années 440, si bien qu'il n'est pas possible d'en tirer argument sur la contre-attaque perse dans la région à une date haute (cf. état de la question dans Meiggs 1972 : 476 *sqq*. ; voir également Wiesehöfer 1990 : 245, Collombier 1990 : 34-35 et Petit 1991: 163-165). Le chiffre de 460 talents d'argent donné par Thucydide pour la première imposition tributaire pose des problèmes extrêmement difficiles (cf. Meiggs 1972 : 58-67 ; Finley 1978 : 109-114) ; tribut perse et tribut achéménide, cf. Evans 1978 et Wallinga 1989. Sur la chronologie de Plutarque dans *Cimon*, cf. les réserves fortement affirmées de Meiggs 1972 : 73-75, qui juge que les premières conquêtes de Cimon sur le littoral d'Asie Mineure datent des années 70; mais, à mon sens, un doute subsiste; pour

l'Eurymédon, j'adopte la chronologie (466) la plus communément admise (Meiggs 1972 : 80-82 ; Badian 1987 : 4-7).

• *L'Eurymédon et ses suites :* sur la stratégie offensive des Perses, cf. Meiggs 1972 : 78-83 (en s'opposant à la thèse la plus couramment avancée). Sur une Paix conclue après l'Eurymédon, cf. l'article récent de Badian 1987 (à la bibliographie citée, ajouter Schrader 1976, un opposant à la «Paix de Callias»); depuis lors, voir Bosworth 1990, qui apporte quelques remarques (heureuses) sur le sens que l'on doit donner aux affirmations que Plutarque prête à Callisthène; d'après le résumé anglais qui en est donné (*VDI* 1991/1: 168), l'article récent de V.M. Strogetsky ne paraît pas apporter de nouveautés particulières. Contre l'interprétation proposée ici, Badian (1987 : 3) affirme que les deux adversaires souhaitaient la paix, mais il n'apporte guère d'arguments susceptibles de convaincre le lecteur, et il ne cite pas les passages de Diodore qui laissent entendre exactement le contraire pour le Grand Roi; d'où l'auteur tire-t-il l'affirmation sans ambage qu'il présente ainsi: «We are told in fact that Xerxès was eager for peace »? Il paraît clair, à lire la suite, que Badian postule que la révolte de l'Égypte avait déjà commencé, ce qui ne paraît nullement prouvé. [Contre l'interprétation de Badian, voir en dernier lieu Bloedow 1992, et les remarques critiques de G. Shrimpton, *EMC* 13 (1994) : 415-418 = compte rendu de Badian 1993, où l'on trouvera des rééditions révisées de Badian 1987 et Badian 1988]. Enfin, contre l'opinion de Meiggs (1972 : 80), je ne vois pas de raison contraignante de récuser le témoignage de Plutarque *(Cimon* 14.1), selon lequel après l'Eurymédon, les Perses tenaient encore des parties de la Chersonèse, avec l'aide des Thraces : cf. Fol-Hammond 1988 : 249; ajoutons que, si avec Pritchett (1969) on date le transfert du Trésor de la Ligue d'avant l'Eurymédon, les textes anciens font part du danger perse dans l'Égée (Plutarque *Pér.* 12.1; Diodore XII, 38.2) ; sur la propagande grecque après l'Eurymédon : cf. en particulier le vase publié par Schauenberg 1975 (cf. sur ce document les remarques de Francis 1980: 70-71 et de Daumas 1985: 300-302). Toutes ces incertitudes conduisent à remarquer (entre autres choses) qu'il est heureux qu'aucun spécialiste de la Paix de Callias (voir cependant Cahill 1985 : 381, n. 40) ne soit apparemment tombé sur l'interprétation que donnait (avec une certaine réserve néanmoins) Hallock (1960 : 95) de la

hausse des prix à Persépolis en 466: il y voyait une conséquence directe des défaites perses de l'Eurymédon, qui aurait causé une pénurie de grain au centre de l'Empire ; on imagine ce qu'une telle hypothèse, transformée immédiatement en factoïd, pourrait apporter au moulin de ceux qui développent avec constance la thèse de «la décadence perse» et qui jugent que le Grand Roi fut alors contraint de passer un accord humiliant avec Athènes!

• *Le cas de la Lycie: le texte et l'image:* destructions de Xanthos mises en relation causale avec l'expédition de Cimon: cf. Demargne-Coupel 1963: 27, 80-81; doutes de Bryce 1986: 103-104; je remarque que le problème posé par le cas lycien est, sur le plan méthodologique, analogue à celui qu'a fort lucidement abordé Zettler 1979, à propos de la Babylonie, celui « du rapport entre le changement politico-historique et des changements dans la culture matérielle» (cf. également sur ce thème Briant 1984b, et ci-dessous chapitre XVI, 18); l'idée d'une stricte corrélation entre les influences culturelles perses et la sujétion au Grand Roi a été développée par Borchhardt 1979 ; elle est en partie fondée sur une interprétation contestable de la face est du Monument des Harpyies : selon l'auteur, le prince assis ne serait autre que le Grand Roi, mais une telle analyse est peu admissible, comme l'ajustement démontré Gabelmann 1984 : 41-42, qui juge au contraire, d'une part, que la frise est du Monument des Harpyies n'est pas à proprement parler une scène d'audience (même si l'influence persépolitaine y est indéniable) et, d'autre part, que le personnage ne peut être autre qu'un dynaste de Xanthos (cf. également en ce sens Tritsch 1942 ; Demargne 1958 : 44, propose d'y voir Kybernis, qui conduit des vaisseaux lyciens à Xerxès: Hérodote VII, 92, 98; *contra* Shahbazi (1975: 47-49), qui juge que celui qu'il nomme «le prince âgé» de la Face est est Harpage, le fondateur de la dynastie, et qui, dans «the middle-aged prince» de la Face nord, propose de reconnaître Kybernis, la construction de l'édifice devant être inscrite au compte du dynaste Sppndaza, connu uniquement par des monnaies). La thèse de Borchhardt est reprise (sous une forme très atténuée) par Metzger 1987: 15 (à propos de l'iconographie dynastique lycienne): «Peut-être faut-il mettre une pareille évolution [entre Elmali et Kizilbel] sur le compte d'une mainmise

iranienne plus forte, en dépit de la défaite perse à l'Eurymédon, et d'un possible partage d'influence entre Athènes et le Grand Roi»; on retrouve une idée connexe chez Childs 1980: 56-62, qui, p. 61, émet quelques réserves sur la position de Borchhardt (tout en la jugeant intéressante, « though probably premature to accept»); à partir de l'examen des étalons monétaires, l'auteur émet l'hypothèse que seule la Lycie occidentale était «probablement» sujette de la Ligue de Délos (pp. 57-61); mais la rareté des témoignages lyciens de cette période ne permet certainement pas de cartographier des « zones d'infiuence » perse et athénienne. En tout état de cause, dans chacun des monuments considérés, les influences grecques sont également très notables (Metzger 1983); fort justement, Metzger (1987 : 14) met également en exergue le fond proprement lycien, à propos des « Harpyies» (Sirènes) : « Les artistes travaillant en Lycie, peintres [Elmali] ou sculpteurs, ont souvent greffé sur des thèmes locaux des images empruntées au monde occidental, celui de la Grèce»; là-dessus, cf. également Dentzer 1982 : 230 (à propos des tombes d'Elmali et de Karaburun) – mais la diffusion des images grecques n'implique pas non plus une domination politique athénienne (cf. en ce sens Eddy 1973 : 242-243); on verra à ce propos les sages remarques de Miller (1985 : 59-60) sur «les difficultés de lecture» des données de la céramique ; elle remarque en particulier que l'afflux de céramique grecque est repérable sur bien d'autres sites qui, tels Sardes et Gordion, sont manifestement restés dans l'orbite achéménide ! Pour terminer provisoirement sur ce point, on doit souligner ici que les inférences politiques que l'on propose de tirer des analyses stylistiques et iconographiques ne peuvent pas en tout cas être situées trop précisément dans la chronologie, pour la simple raison que des bâtiments aussi importants que l'Édifice G, le Monument des Harpyies ou encore la tombe de Karaburun ne sont datés qu'approximativement dans une fourchette de 20 à 30 ans, en fonction de rapprochements stylistiques, toujours délicats à établir, et de témoignages archéologiques qui ne sont pas toujours sûrs (je note par exemple que Bryce (1986: 103-104) pense que le monument des Harpyies est antérieur à l'arrivée de Cimon, en s'opposant sur ce point à la reconstruction de Metzger 1958 : 81); sur la difficulté de dater les

monnaies lyciennes de la première moitié du Ve siècle, cf. la révision proposée par Zahle 1991. De tout cela, on conclura que la plus grande prudence doit subsister sur la question du « statut» de la Lycie à la fin du règne de Xerxès – Lycie qui n'était au demeurant certainement pas unie, en dépit de la présence (à peu près concomittante) de thèmes iraniens à Xanthos et en Milyade (sur les rapports entre la Milyade et la Lycie, cf. Hall 1986 : 142-144) : cf. Childs 1980 : 57-62 analysé ci-dessus. Une dernière remarque : les *kurtaš* lyciens (termiles) sont particulièrement nombreux à Persépolis et dans les environs, mais la documentation disponible les cite uniquement dans les années 501-499 (PF 857-862, 1000-1006, 1141-42, 1172, 1565, 1823, 1946-47; cf. Uchitel 1989: 236; 1992: 127-129).

IX. La stratégie occidentale de Xerxès

• *Xerxès et les satrapies d'Asie Mineure:* Kelainai: cf. Briant 1973: 74-89 ; sur la colonisation, cf. Sekunda 1991: 110-113, 119-123 (je partage sur le fond certaines conclusions, mais d'autres me paraissent quelque peu aventureuses ; je ne crois pas (p. 112) que l'Arsamès cité par Polyen VIII, 28.2 puisse être identifié à l'autre Arsamès qui, dans le même chapitre de Polyen, conduit l'armée à Barkè vers 513 ; il s'agit plus probablement d'une confusion de Polyen avec l'histoire de Datamès rapportée par Diodore XV, 91.2-6). Xénagoras : je reprends ici une suggestion d'Erzen 1940 : 112 ; vase de Xerxès à Halicarnasse: Kent 1953: 115; tout en notant l'existence de ce vase, Hornblower (1982: 25) juge qu'Halicarnasse a rejoint la Ligue à ses débuts, en renvoyant à Meiggs 1972: 54 *sqq.,* mais cet auteur est relativement prudent sur le sujet (même s'il choisit finalement l'hypothèse d'une adhésion à une date haute); au contraire, justement à mon sens, Wallinga (1991 : 279) souligne les implications stratégiques de la mesure de Xerxès en Cilicie. Artabaze: cf. Lewis 1977 : 51-52; la discussion de Petit 1990 : 181-186 ne fait que compliquer inutilement les choses ; les bulles de Daskyleion sont présentées sommairement par Balkan 1959 ; l'auteur (n. 4 et p. 127) avance (sans justification) qu'elles datent du satrapat de Mégabatès et qu'elles illustrent l'importance de la satrapie lors de l'invasion de la Grèce en 480: j'ai la forte impression que cette datation est elle-même induite du « retrait »

postulé de Xerxès après 479 ! Sur les bulles, cf. également Kaptan-Bayburtluoglu 1990, qui laisse ouverte la date des documents (p. 25).

- *Xerxès et Pausanias* : les problèmes liés à la carrière de Pausanias sont bien exposés par Graf 1979 : 212-225 ; le passage de Justin a toujours soulevé de nombreux problèmes, rendus plus ardus par l'absence de tout autre source directe (cf. Sealey 1966: 248-252). On n'entrera pas ici dans l'entrelacs des discussions, remarquant simplement que beaucoup d'auteurs, aujourd'hui, admettent la réalité de l'information de Justin, ainsi que l'ampleur (mal définie) des reconquêtes perses dans les années 70 (cf. Meiggs 1972 : 466-468 ; Badian 1988 : 300-302; Schumacher 1987); sur l'intérêt et la crédibilité du texte de Justin, on se reportera surtout à la démonstration de Fornara 1966: 267-271, dont j'ai adopté ici les conclusions; Balcer 1986 juge (avec d'autres) que les lettres citées par Thucydide sont des faux fabriqués par les éphores, mais l'argumentation est fort peu convaincante (cf. Olmstead 1933; Westlake 1977 : 102-103 ; voir aussi Nylander 1968).
- *Dons de terres et de villes:* sur la politique de colonisation menée systématiquement par les Perses à l'aide de Grecs exilés, on verra les excellentes pages de Asheri 1983b: 51-54; 78-80 ; statut des Gongylides et Démaratides, cf. Briant 1985b : 62-64 ; sur les Gongylides, cf. également la note de Fogazza 1972a, Robert 1973 et Pareti 1961; sur Mania, cf. Lewis 1977 : 55, n. 32 et 128, n. 3 ; au Ve siècle, on notera également qu'un fils de Pharnabaze, Pharnakès, a donné des terres aux Déliens à Adramyttion (Thucydide V, 1.1; cf. discussion chez Lewis 1977 : 80, n. 198, et Asheri 1983b : 79). Le cas d'Arthmios de Zélée soulève quelques problèmes, car le décret athénien qui le condamne n'est connu que par des citations d'auteurs du IVe siècle : cf. Meiggs 1972 : 508-511 (suivi avec prudence par Lewis 1989 : 230, n. 9) et Manes 1982, qui acceptent l'un et l'autre la réalité de l'épisode (quelle qu'en soit la date, difficile à fixer avec précision).
- *Thémistocle à la cour du Grand Roi:* rôle d'Artabaze: cf. Briant 1992c; on notera que, selon Thucydide (I, 135.2), Thémistocle débarque à Éphèse, et non en Éolide, comme chez Plutarque ; les

auteurs d'*ATL* III : 111-112 expriment des doutes sur le rôle central attribué à Artabaze dans les *Lettres* attribuées à Thémistocle (voir cependant Nylander 1968); il est évident qu'il a circulé de nombreuses versions plus ou moins romancées (cf. Diodore XI, 57), mais, sur ce point au moins, je ne vois pas de raison contraignante pour préférer la version transmise par Thucydide. Il n'est d'ailleurs pas impossible que les différentes versions remontent à des informations contradictoires, que les auteurs grecs ont pu recueillir ultérieurement, soit dans la satrapie de Daskyleion, soit dans la satrapie de Sardes, qui ont toujours été concurrentes, et qui se sont sans cesse disputé des territoires frontaliers (cf. Weiskopf 1982: 350-353; 1989: 41-43, à propos de la Troade méridionale): dans cette hypothèse, la version « Lettre de Thémistocle » et Plutarque viendrait de Daskyleion, la version Thucydide serait issue des cercles satrapiques de Sardes. En tout état de cause, il est exclu d'induire de la documentation qu'Artabaze avait alors supplanté le satrape de Sardes, car nos sources sont muettes sur Sardes jusqu'à la fin des années 440, mis à part une allusion fugitive à un satrape de Sardes (non nommé) dans Plutarque (*Thém.* 31.1-2) au début du règne d'Artaxerxès. Sur les discussions d'ordre chronologique, je renvoie *(inter alia)* à Badian 1987: 4-5; mais j'ajoute une observation (déjà suggérée par Olmstead 1948: 289-290): si le chiliarque Artaban qui reçoit Thémistocle à son arrivée est le même Artaban qui conspire contre Xerxès et qui est mis à mort par Artaxerxès (ci-dessous § 10), on doit en conclure que Thémistocle a bien été reçu par Xerxès. Sur les villes reçues en don par Thémistocle, cf. Briant 1985b: 59-62, avec les compléments critiques de Savalli 1987; ces donations ont toujours été utilisées comme un argument par ceux qui s'opposent à la théorie d'une paix athéno-achéménide *(e.g.* Meister 1982: *32sqq.; contra e.g.* Badian 1987: 20; voir également la discussion de Frost 1980: 220-223, et déjà *ATL* III: 113) ; sur le monnayage de Thémistocle, cf. Cahn-Gerin 1988 et Cahn-Mannsperger 1991.

X. De Xerxès à Artaxerxès

- *L'assassinat de Xerxès: les motifs littéraires:* on remarquera qu'une peinture de vase athénien (inscrit au nom d'Artoba = Artaban?) est parfois considérée comme la représentation du meurtre de Xerxès

(cf. Hölscher 1973: 48-49): ce qui confirmerait que l'événement a été particulièrement commenté en Grèce.

- *L'assassinat de Xerxès*: *les problèmes dynastiques*: fils puîné et satrapie de Bactres, cf. Briant 1984b: 75-77; Hystaspes satrape de Bactres: cf. PF 1287, 1555 (Lewis 1977:19, n.96); Xerxès et son fils Darius: le problème de savoir si le premier a désigné son fils comme son successeur de son vivant reste très complexe, car fort mal documenté (si, dans la *Stèle du satrape,* c'est bien Xerxès qui est désigné, et si l'expression «fils aîné» se rapporte bien à l'aîné (mais voir ci-dessus §2, *Notes documentaires),* on disposerait là de la seule association attestée de Xerxès et de Darius!). Même si l'on admet, avec certains, que le relief d'audience du panneau central de l'Apadana de Persépolis représente Xerxès et son fils (et non Darius et Xerxès: ci-dessous), une telle hypothèse ne donne pas d'indication précise d'ordre chronologique; malgré Legrand *(ad loc.),* je suis tenté de penser que la tâche dévolue à Artabane était assez proche de celle que, selon Hérodote, Cambyse avait confiée au mage pendant la campagne d'Égypte (III, 61: *meledôn tôn oikiôn;* cf. Wiesehöfer 1978: 49-50; sur le titre *meledôn* (connu également dans des inscriptions grecques), cf. Lévy 1940:237 et n. 5; dans un «contexte achéménide», cf. Élien *VH* II, 14 et *Anim.* XIII, 18.). Propagande après avènement: on rappellera à ce point que plusieurs auteurs (cf. Tilia 1977: 70-71; Calmeyer 1976:78-79) supposent que le déplacement, dans la Trésorerie, du relief d'audience du panneau central de l'Apadana est dû à Artaxerxès; cette hypothèse est fondée sur une autre, qui suppose que les personnages royaux représentés sont, non pas Darius Ier et Xerxès, mais Xerxès et son fils Darius; dans ces conditions, Artaxerxès aurait fait disparaître du regard une scène qui rappelait fâcheusement que son frère Darius, qu'il avait assassiné, était l'héritier légitime. Mais j'hésite à utiliser l'argument, devant le risque de raisonnement circulaire - d'autant que les rois représentés avaient peut-être vocation à l'anonymat (voir en dernier lieu Henkelman, s.p.). Africanus: sans approfondir la question, Badian (1987: 3, n.8) juge: «This can hardly be wholly invented» (cf. également Calmeyer 1976:77, sans prendre fermement position; Dandamaev (1989a: 234) n'exclut pas qu'Artaxerxès «était roi

simplement formellement»). Mais l'étude comparative des informations des chronographes portant sur la XXVIIe dynastie ne confirme nullement une telle confiance en Africanus: cf. Waddell 1966:70-71; un fragment d'un papyrus grec reprend l'information d'Africanus (cf. Bilabel 1924 : 35-48), mais cela ne donne pas de poids à une tradition éminemment suspecte. On ne dispose pas non plus d'une documentation qui permette d'assurer que le pouvoir de Xerxès s'était affaibli dans les dernières années. Dandamaev (1989a: 233-234) fait intervenir deux témoignages: 1) d'une part, on sait, depuis Hallock (1960:94-95), qu'une brusque hausse des prix du grain est décelable à Persépolis à la fin de l'année 467 et au début de l'année 466; Hallock proposait d'y voir une conséquence des défaites perses à l'Eurymédon, mais il s'agit là d'une hypothèse peu vraisemblable: en tout état de cause, le lien entre hausse *relative* des prix et affaiblissement économique reste à prouver; 2) se référant à Hinz (1979:24), Dandamaev fait état de destitutions-nominations nombreuses (une centaine) de hauts administrateurs en Perse, qu'il interprète par la volonté royale «de pacifier le mécontentement en Perse». L'hypothèse remonte en partie à Bowman (1970: 27-28, 57) qui, en examinant les datations des *segan* et des trésoriers dans les textes araméens (objets inscrits), conclut qu'il y eut un changement général des titulaires des fonctions en 467-466. Mais, d'une part, les datations absolues proposées par Bowman doivent rester à l'état d'hypothèse; d'autre part, les exemples avancés ne permettent guère d'affirmer que le changement fut brutal et général, ni qu'ils doivent être mis en rapport étroit avec la disette de l'année 467 (malgré Hinz 1972: 308) - d'autant que l'existence même d'une disette doit être évaluée avec beaucoup de précautions; en tout état de cause, on voit mal le lien que l'on peut établir entre des nominations à de hauts postes et un mécontentement en Perse, et encore moins le rapport entre la hausse de prix, le mécontentement, une crise et l'assassinat de Xerxès (malgré Cahill 1985 : 381, n. 40, qui, en outre, suggère même un lien avec la Paix de Callias!): au vrai, le remplacement d'administrateurs pourrait tout aussi aisément être interprété comme une preuve de l'autorité royale (cmp. Diodore XI, 71.1: avènement d'Artaxerxès Ier). Avènement d'Artaxerxès: les documents

babyloniens sont présentés par Parker-Dubberstein 1956:17; cf. également Stolper, *CAH* VI[2]: 237; documents araméens d'Égypte sur la transition entre les deux rois: Porten 1990: 26-27.

XI. Un bilan

- Sur la Frise des tributaires disposée sur la façade du palais de Xerxès-Artaxerxès Ier, voir en particulier Tilia 1974: 132-133 et 1977: 74-76; cf. également Shahbazi 1976b: 57-58, Root 1979: 108-110 et Roaf 1983:140.

CHAPITRE XIV

DE L'AVÈNEMENT D'ARTAXERXÈS Ier À LA MORT DE DARIUS II (465-405/404)

I. D'un roi l'autre

- *Sources et problèmes:* sur la difficulté de dater les documents babyloniens, cf. par exemple les remarques de Joannès 1982: 331-332, 358; cf. également pp. 5-6 (datation d'un dossier du règne d'Artaxerxès II); voir également sur le sujet les remarques de Kuhrt 1987a: 152, de Stolper 1990b: 561-562, et l'exemple saisissant présenté par Sachs-Hunger 1988: 69, avec les commentaires de Van der Spek 1993a: 96; sur la datation des textes araméens d'Égypte, cf. par exemple Porten 1987b (à propos de *DAE* 9, daté par Grelot d'Artaxerxès Ier, par Porten d'Artaxerxès II), et Lemaire 1991c: 199-201 (*DAE* 75); même si la question n'a pas été vraiment réouverte récemment, je rappelle les débats sur la datation des textes araméens de Persépolis : cf. Bowman 1970: 56-62 et mes remarques ci-dessus p. 965; mêmes difficultés pour dater les papyri démotiques: Lüddeckens 1965, Cenival 1972 (critère paléographique); sur l'inscription grecque de Sardes, cf. ci-dessous chapitre xv, 8: *L'inscription de Droaphernès*; l'inscription araméenne de Cilicie (Meydançikkale) a été publiée par Lemaire-Lozachmeur (Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1987: 365-370); elle est datée de l'an 16 (?) d'Artaxerxès; les éditeurs restent dans une prudente expectative sur l'identité de ce roi (Ier ou II? Cf. également

Lemaire 1991c: 206); sur Esdras-Néhémie, cf. ci-dessous§5.

- *La position du nouveau Grand Roi:* sur les métonomasies royales (connues par quelques textes classiques et attestées plus précisément par des tablettes babyloniennes), cf. Schmitt 1982c (corrigeant Schmitt 1977), et maintenant Van der Spek 1993a: 95-96; caractère dynastique de la révolte bactrienne, cf. Briant 1984b: 76-77; identité d'Artaban, cf. remarques de Lewis 1977: 19, n. 96; changement de satrapes au début du règne: Briant 1991a: 9 [d'où mes doutes sur le commentaire récent de Diodore XI, 71.1 par Balcer 1993b (1995)]; mesures auliques attribuées par Plutarque à Artaxerxès Ier, cf. ma discussion dans Briant 1994e: 307-310 (à propos des règlements relatifs aux chasses royales); rapprochement avec des tablettes babyloniennes, cf. Stolper 1985a: 270 et la note relative au texte n° 91, daté de Darius II (la similitude des châtiments est frappante; le rapprochement implique que les décisions royales n'ont pas été limitées aux aristocrates perses - ce qui pose de nouveaux problèmes, sur lesquels revient M. Stolper 1995a).
- *Artaxerxès à Persépolis* : les travaux menés par Artaxerxès Ier à Persépolis ont été mis en évidence par les recherches des Tilia: cf. Tilia 1972:191-208 1974 et 1977, ainsi que Calmeyer 1990a: 15-16. L'hypothèse d'une transformation des fonctions de Persépolis est développée par Frye 1974, qui suppose que désormais Artaxerxès Ier choisit Suse comme capitale, mais les arguments amenés à l'appui n'emportent pas la conviction: qu'il s'agisse de la réception d'ambassadeurs grecs à Suse (Hérodote VII, 151) ou de la disparition des tablettes: faut-il répéter que la lacune est accidentelle? On soulignera également que, chez Hérodote, le siège du pouvoir du Grand Roi est systématiquement placé à Suse, qui est chez lui le symbole même de la puissance royale (cf. Briant 1993b); en supposant que les autres rois jusqu'à Artaxerxès III n'utilisèrent pas Persépolis fréquemment (p. 384), Frye ne prend pas en compte l'ensemble de la documentation classique (cf. Cameron 1973) ou se laisse abuser, sans la citer, par une tradition moralisante sans valeur telle celle qui est reprise par Plutarque, Alex. 69.2 (même déformation chez Dandamaev 1989a: 312; cf. Briant 1993c: 421); quant à postuler qu'Artaxerxès Ier «trouvait peut-être la mi-mars sur

le plateau trop froid pour y vivre» (p. 385), c'est d'une part raisonner sur la présence royale exclusivement au moment d'une fête du Nouvel An (cf. chapitre v), et d'autre part sur la «frilosité» particulière du Grand Roi qui relève du pur roman (si Ctésias § 19 transmet un renseignement exact, on voit qu'en novembre 486 Darius est alors à Persépolis; le texte suggère en outre que le roi se rendait régulièrement à Persépolis en fonction du calendrier cultuel [sur ce point on verra maintenant les pages de Koch 1993a: 61-91, qui confronte les renseignements donnés par les auteurs classiques sur les déplacements du roi et de la cour (Briant 1988c) et les données offertes par les tablettes de Persépolis; l'étude confirme en particulier (pp. 88-89) l'hypothèse que je tire de Ctésias sur les nécessités du calendrier cultuel]); je remarque enfin que, dans le cadre de l'interprétation développée par Frye, on comprend mal pourquoi, à partir d'Artaxerxès II, les Grands Rois ont choisi de faire creuser leurs tombeaux au-dessus de la terrasse de Persépolis (cf. Calmeyer 1990a 13-14). À partir de tout autres arguments, la théorie d'une évolution de la fonction de Persépolis est également présentée par Cahill 1985, qui met en rapport le déplacement des reliefs d'audience et ce qu'il considère comme «la cessation de l'apport des dons dans la trésorerie» (point sur lequel je reste sceptique); dans le même temps, l'auteur remarque justement que les incertitudes persistantes doivent conduire les interprètes à beaucoup de prudence (pp. 388-389).

II. La révolte de l'Égypte

- *La révolte d'Inaros et l'intervention athénienne :* sur Ctésias, cf. Bigwood 1976, dont la conclusion (p. 21) est sans appel: «This account of the Egyptian épisode may afford us some amusement. But there is no major historical problem which it helps us to resolve»; sur l'intervention athénienne, Meiggs 1972:101-104 et 473-476; sur la révolte elle-même, cf. Kienitz 1953:69-72 (le rôle attribué à la liaison maritime Nil-Perse, p. 69, relève d'une conception erronée de la fonction du canal), Salmon 1965:90-192 (long et pesant) et en dernier lieu Hoglund 1989:250-287.
- *Caractères et suites de la révolte:* cf. Briant 1988a: 140,147-151 et 171-172 (repris ici pour l'essentiel); sur les origines et relations des

dynastes des marais, cf. les articles «Amyrtaios» (de Meulenaere), «Psammétichus IV, V» (Spalinger) dans le *LdÄ* (sur le Delta, cf. également Yoyotte 1961, Bertrand 1988 et Favard-Meeks/Meeks 1992); malgré Dandamaev (1989a: 242-243), l'hypothèse (reprise à d'autres auteurs qu'il cite) d'une datation haute des archives d'Aršma doit être abandonnée, ainsi que l'hypothèse d'une mention d'Inaros dans un papyrus araméen (*DAE* 66) en liaison (postulée) avec des troubles en Haute-Égypte: cf. Cazelles 1955: 97-99; l'anthroponyme doit sans doute se lire en réalité Anudar et non Inaros: Grelot 1972: 309 et Whitehead 1974: 57 (sur l'absence de troubles en Haute-Égypte, cf. par exemple Porten 1968: 26-27 et la remarque de Grelot 1972: 81, qui répond sans le citer à Kraeling 1953: 31 à propos de l'utilisation du «poids de Ptah»); sceau d'Artaxerxès: selon Porada (1979: 88-89), le sceau du musée de l'Ermitage de Moscou, ici *fig.12a-b* (un Grand Roi, arc et carquois sur le dos, une lance à la main, tient de la main une corde qui enserre le cou de quatre captifs, tandis que le roi brandit sa lance contre un homme agenouillé qui porte la coiffure égyptienne *[pschent])* pourrait représenter Artaxerxès Ier et Inaros, mais elle n'exclut pas qu'il puisse s'agir de Mégabyze (sur ce sceau, voir aussi Nagel 1963 : 134 et Fig. 11, et les remarques de Henkelman, s.p.) ; on notera qu'un sceau des tablettes du Trésor (PTS n° 28) porte une scène presque analogue, à la différence que les captifs tenus par une corde autour de cou et le guerrier à genoux tué par le roi sont des Grecs: Schmidt 1957:10, 29 ; scène quasi identique sur un cachet babylonien (communication de L. Bregstein et M. Stolper) et même sur une bulle d'Artšt d'Arménie (Root, *DATA* 1993, p. 13, et les articles s.p. de Khatchatrian et de Manukian).

III. Les affaires de Transeuphratène

- *Artaxerxès et Mégabyze:* sur les motifs littéraires qui construisent le récit de Ctésias, cf. Bigwood 1976:19-21; l'article mal informé de Brown 1987 n'apporte rien de neuf; la position de satrape tenue alors par Mégabyze est affirmée avec force par Petit (1990:194-195), mais à l'aide d'arguments qui n'emportent pas la conviction (il n'a pas pu tenir compte en particulier de Stolper 1989b); Pété-sas et Spitamas: cf. Stolper 1985a: 94; l'importance de l'épisode dans le cadre de l'histoire du mercenariat grec dans l'Empire achéménide

est analysée par Seibt 1977:35-39 ; Rahe (1980:88-90) juge que Mégabyze (suivi par son fils Artyphios) est le premier (avant Pissouthnès et Cyrus le Jeune) à avoir compris l'intérêt d'organiser des manœuvres communes de la cavalerie perse et de l'infanterie grecque, mais je ne suis pas sûr que la documentation existante permette d'attribuer au personnage une telle innovation (qui postule en outre la décadence de l'armée royale achéménide: cf. pp. 90*sqq*.; mais voir ci-dessous §7 : *Darius II et ses satrapes*, et chapitre XVII, 3); de son côté, Lewis (1977: 51) estime que la révolte a affaibli la position du roi (mais voir ci-dessous §5 à propos de la mission de Néhémie); voir en dernier lieu Hoglund 1989:196-299 (nie l'existence d'une révolte de Mégabyze; je n'ai pas pu consulter Hoglund 1992).

- *Troubles* en *Juda*? Cf. Oded 1977d: 527; voir également Yamauchi 1990: 251, qui, après d'autres (cf. Blenkisopp 1987: 416), rapproche de l'affaire d'Égypte et de la révolte de Mégabyze, jugeant en particulier que si, quelques années plus tard, le roi permet à Néhémie de reconstruire les murailles de Jérusalem, c'est qu'entre-temps, les révoltes ont été matées: reste posé le problème de fond: doit-on ou non accorder une valeur historique affirmée à ce qui ressemble à une interpolation (cf. *e.g.* Ackroyd 1984: 9 et 1988: 41-42)? Sur d'éventuels troubles à l'époque de Xerxès, cf. mes remarques sceptiques ci-dessus, chapitre XIII, 2: *L'écrasement des révoltes.*

IV. Le front d'Asie Mineure et de l'Égée orientale

- *Les hostilités athéno-perses (années 450) :* sur l'état des forces athéniennes et alliées après la campagne d'Égypte, il subiste une controverse: Meiggs (1972: 104-108) juge qu'il s'agit d'un désastre, qui a affaibli Athènes face à ses Alliés; partant de cette conviction et de l'examen de plusieurs textes (Erythrées, Milet, Sigeion), Meiggs inscrit dans ce contexte les appuis trouvés par des opposants à Athènes chez les satrapes d'Asie Mineure (1972:109-128); une position inverse sur les conséquences de la campagne d'Égypte a de nouveau été développée par Holladay 1989. Sans pouvoir traiter ici toute la bibliographie (cf. Briant 1995a), je souligne simplement que la plupart des raisonnements (y compris

les miens) sont obérés par toute une série de difficultés d'ordre chronologique (qu'il s'agisse des textes des historiens ou des documents épigraphiques). Sur la campagne de Cimon à Chypre, cf. la mise au point de Wiesehöfer 1990:246-247.

- *Retour sur la Paix de Callias:* cf. la bibliographie citée ci-dessus chapitre XIII, 8, ainsi que Dandamaev 1989a: 250-255 [contrairement à ce qu'affirme l'auteur (p. 254), Démosthène *Amb.*, 273 n'implique pas que les Athéniens étaient mécontents des termes du traité négocié par Callias], et surtout Lewis 1992a: 121-127, qui, non sans manifester quelque impatience contre les tenants de la thèse adverse (p. 126), juge que la réalité de la paix ne saurait être mise en doute; il se fonde sur trois arguments : 1) la paix d'Epilykos qui renouvelle la paix de Callias est «maintenant virtuellement certaine»; 2) l'année manquante dans les ATL est très probablement 448; cette exception est à lier à la conclusion de la paix; 3) le programme de construction péricléen a été financé sur les fonds de la Ligue transférés à Athènes : « The only conclusion which can be drawn is that the Athenians were confident before starting work on the Parthenon that the Persian War was over, by mutual consent. Beside this conclusion, the détails are relatively unimportant » (p.126) ; sans négliger la pertinence des arguments développés par D.L., je remarque que: 1) le premier argument *risque* de s'intégrer dans un raisonnement circulaire; 2) de l'avis même de D.L. il subsiste des doutes sur la datation de l'année manquante (p. 125: «Clearer évidence would be welcome»); 3) dénoncée par Plutarque et discutée depuis longtemps, l'utilisation des tributs alliés pour construire les monuments de l'acropole est une interprétation qui vient d'être remise en cause, non sans de très bonnes raisons, par Giovannini 1990. La datation d'Hérodote VII, 151, en rapport chronologique étroit avec la paix, est mise en doute par les opposants à la thèse: cf. *e.g.* Meister 1982: 22-24 qui date l'ambassade argienne du début du règne d'Artaxerxès Ier. Je souligne que plusieurs auteurs ont justement mis en garde contre la tentation d'interpréter trop rapidement les lacunes des ATL par référence à une Paix de 449 et de considérer, à la suite d'un raisonnement circulaire, que la seconde explique les premières (et *vice versa*): cf. Robertson 1987:386 (« The Peace of Callias is a joker in the pack;

it makes a better game to play without it»), Piérart 1987:296 et Giovannini 1990:146 et n. 43; sur les agissements des satrapes, cf. Meiggs 1972: 111-118, 188-190, 314-315 ; sur l'affaire de Milet, voir les importantes corrections à la thèse de Meiggs à partir de la publication d'un fragment nouveau du décret: Piérart, *REA* 87/1-2 (1985): 42; également Robertson 1987:384-390 (il s'agit en fait d'une crise interne, et non d'une révolte contre Athènes); sur les affaires de Colophon et de Notion, cf. Piérart 1984: 168-171; ces divers épisodes sont également passés en revue par Badian (1987:19-26) qui, partisan d'une paix conclue après l'Eurymédon, juge que les activités satrapiques n'impliquent pas un état d'hostilité déclarée entre les satrapes et Athènes - présentation qui me paraît fondée sur une fiction juridique (que je suis tenté d'attribuer à l'auteur et non à Artaxerxès ou à Pissouthnès; voir sur ce sujet également l'analyse d'Eddy 1973 et les réflexions de Lewis 1977: 59-62). Il convient d'ajouter que deux autres aspects très importants restent aujourd'hui à l'état de discussions: 1) Thucydide mentionne à plusieurs reprises que les cités d'Ionie sont dépourvues de fortifications: ce démantèlement est-il un effet du traité imposé par le roi, ou bien la conséquence d'une décision athénienne? (Meiggs 1972:149-150 choisit la seconde interprétation; au contraire, Wade-Gery (1968: 215 *sqq*.) estime qu'Athènes avait accepté cette condition, en contrepartie de l'engagement du Grand Roi de ne pas envoyer l'armée royale combattre en Asie Mineure occidentale; dans le même sens Lewis 1977:153, n.118): il est impossible d'en décider; 2) les cités alliées d'Athènes continuent-elles, sinon de le verser effectivement (bien que certains auteurs admettent cette possibilité), du moins de devoir au Grand Roi un tribut? (cf. Meiggs 1972: 148 qui répond par l'affirmative, et les remarques de Frost 1980: 220-229 à propos des cités concédées à Thémistocle). Sur la stratégie péricléenne, cf. les remarques de Giovannini 1990:145-146. Sur les contacts diplomatiques entre Sparte et Artaxerxès, cf. l'analyse de Lewis 1977: 63-70; - entre Athènes et le Grand Roi: Hegyi 1983. On notera que, dans le cadre de l'interprétation traditionnelle de la Paix de Callias, la question de savoir pourquoi le Grand Roi n'a pas envoyé d'armée sur la côte reçoit une solution si l'on admet que le traité interdisait à l'armée royale d'y intervenir -

point de vue développé par Wade-Gery 1968: 215 *sqq*., mais toujours à partir de textes (contradictoires), dont on peut mettre en cause la crédibilité. De son côté, à la suite de Wallinga (1987:47-48), Descat (1990a: 544) juge que, depuis Salamine et Mycale, «les Achéménides n'ont plus de marine permanente»; mais, outre que cette interprétation reste hypothétique, elle ne fait que repousser le problème, ou plutôt elle en pose un autre: quand et pourquoi le pouvoir central décida-t-il un tel revirement stratégique?

• *Retour à Xanthos:* sur les Listes de Tribut, cf. les tableaux dressés par Meiggs 1972: 538-561, et les observations prudentes et sages de Piérart 1987:294-295 (et n.14) à propos de l'évolution des tributs cariens à partir de 446, puis après 440-439; efforts d'Athènes dans les îles entre 428 et 425: Piérart 1984; disparition de la Lycie, Meiggs 1972: 246-247; sur la Carie et la Lycie, cf. également Eddy 1973 et Keen 1993a (souligne la valeur stratégique du littoral lycien; sur ce point, cf. également Zimmermann 1992). On mentionnera à propos de la Carie/Lycie qu'un passage de Ctésias fait problème; dans son exposé de la saga de Mégabyze, il note que le plus jeune de ses fils, Zôpyros, a quitté le camp du roi pour se réfugier à Athènes : « Avec ceux qui l'accompagnaient il fait voile vers Kaunos et il exige qu'on lui remette la ville. Les gens de Kaunos répondirent qu'ils lui remettraient la ville à lui mais non aux Athéniens qui l'accompagnaient» (§ 43) : la date de cette expédition n'est pas assurée, mais elle est antérieure à la mort d'Artaxerxès (§ 43), peut-être entre 430 et 425: cf. Eddy 1973: 255 qui juge raisonnablement que Kaunos s'était soulevée contre Athènes, peut-être avec l'aide de Pissouthnès (les contre-arguments de Badian 1987: 23-24 ne me paraissent pas valides); voir également Meiggs 1972: 436-437 (propose de lier l'épisode à la mission de Mélésander); Descat (1991: 39) voit dans l'affaire de Zôpyros l'expression d'une rupture entre Athènes et le Grand Roi; je n'ai pas d'avis très assuré sur la question: tout ce que je voudrais souligner ici (même sans rassembler toutes les occurrences), c'est que la documentation disponible (textes grecs et Pilier inscrit: cf. Shevoroskin 1977 et Melchert 1993) atteste de l'importance exceptionnelle de Kaunos dans le dispositif stratégique perse dans le coin sud-ouest de l'Asie Mineure (et cela jusqu'à y compris

Darius III [cf. aussi Descat 1994b]) ; à l'époque des diadoques, l'une des deux formidables citadelles qui défendent la ville et l'accès au port (cf. Diodore XIX, 75.5) s'appelle d'ailleurs le Persikon (Diodore XX, 27.2). Pilier Inscrit de Xanthos, cf. Demargne 1958: 79-105 ; sur l'auteur (Kheriga) et la date (v. 400), j'adopte la position de Bousquet 1992: 167-174; sur les événements, cf. Childs 1981: 62-66 et Bousquet 1992:175; sur la position de la Lycie pendant toute cette période, on verra maintenant l'étude détaillée de Keen 1992a [consultée grâce à la générosité de l'auteur], chapitre v, 2 (il adopte l'hypothèse d'une Paix de Callias en 462-461) : « It seems likely that Lycians returned to Persian allegiance when they left that of Athens»; sur l'expédition de Mélésander (puis celle de Lysiclès) et les renseignements tirés du Pilier inscrit, cf. *ibid*. chapitre VIet Keen 1993b.

V. Esdras et Néhémie à Jérusalem

En fonction d'arguments de différents types, on a souvent proposé de considérer qu'Esdras a en fait effectué sa mission sous Artaxerxès II, soit en 398: on trouvera l'état de la question chez Oded 1977d: 503-509 (qui adopte la chronologie basse), chez Yamauchi 1990:253-256 (qui penche plutôt pour les datations que l'on adopte ici, sans cacher que l'autre interprétation ne manque pas de séduction), chez Williamson 1987: 69-76 et chez Hoglund 1989: 73-80 (Ezra avant Néhémie). Parmi les arguments en faveur de la chronologie basse, on amène parfois à l'appui la situation de l'Égypte au début du IVe siècle, et l'on juge que la mission d'Esdras s'insère dans la volonté du roi de protéger les abords de la vallée du Nil (cf. Cazelles 1954:114-119) ; c'est là une explication traditionnelle, souvent avancée également pour expliquer la mesure prise par Cyrus en 538 (cf. chap. premier 6) ; mais il s'agit là d'un simple argument de vraisemblance, sans réel fondement documentaire : au risque de paraître naïf (ou mal informé), je dois avouer que, même et surtout après avoir scruté une carte, je n'ai jamais réellement compris quel atout stratégique décisif face à l'Égypte pouvait bien représenter le petit pays de Juda aux yeux du pouvoir central achéménide (ou aux yeux de certains exégètes d'aujourd'hui?); d'autres arguments historiques sont eux aussi fragiles : ainsi l'insertion de Dôr (près de Sidon) dans la Ligue de Délos (admise par Meiggs 1972: 420-421), parfois interprétée comme un argument en faveur de la datation haute d'Esdras (cf. études citées par Yamauchi 1990 : 254, n. 60), est tout sauf certaine (cf. Lemaire 1990 : 56, n. 135 ; la note n'est pas reprise dans Lemaire 1994 : 33).

La discussion s'insère enfin et surtout dans de subtils et complexes débats sur le contenu des « Mémoires » de Néhémie et, partant, sur l'œuvre et la chronologie du Chroniste ; nourris depuis longtemps, les débats semblent avoir repris une nouvelle vigueur ces dernières années (cf. les études rassemblées par P.R. Davies (éd.) 1991), peut-être sous l'influence du renouveau des études achéménides (cf. Hoglund 1989, 1991; Williamson 1991; Weinberg 1992a-b; Grabbe 1992b [consulté trop tardivement]); mon incompétence en la matière m'interdit d'y prendre part (cf. le clair état de la question par Ackroyd 1988 ; on pourra en suivre les développements à travers la *Chronique* de P. Abadie, *Trans*. 1 (1989): 170-176 et 4 (1991): 141-145; voir en dernier lieu Dequeker 1993 qui, datant Esdras de l'époque d'Artaxerxès II, estime que la reconstruction du temple s'est faite sous Darius II et non sous Darius Ier [et Lemaire 1995a: 57-61 qui, se fondant sur la situation de l'Égypte et sur les documents d'Éléphantine, choisit la date de 398]) ; je ne ferai part que d'une impression: à suivre la littérature récente, le non-spécialiste a du mal à se situer dans les débats et les polémiques, dont les fondements scientifiques lui échappent de plus en plus au fur et à mesure qu'il multiplie les lectures (cf. le désarçonnant article de Dequeker 1993) ; on a l'impression qu'à l'heure actuelle, aucune tradition ne jouit du statut de « fait historique » (cf. en particulier Grabbe 1994): bref, les dates adoptées dans le texte le sont par pure convention : ma seule justification, c'est que je suis en bonne compagnie; mais je ne le serais pas moins dans l'hypothèse inverse !

- *La mission d'Esdras:* voir les discussions de Cazelles 1954 (qui place Esdras en 398), Oded 1977b: 535-536, Purvis 1988:169-170, Yamauchi 1990: 256-257 qui, à la suite de Blenkisopp (1987), établit un rapprochement avec la mission confiée par Darius à Udjahorresnet et le rassemblement des «lois égyptiennes»: mais, avec Grabbe 1994: 294-295, le rapprochement me paraît peu opératoire; voir également d'autres réflexions du même auteur, qui a multiplié les avertissements et les réserves sur des interprétations couramment admises de la mission d'Esdras; je ne peux que me sentir en phase avec l'une des ses observations (p. 297): «The closer one looks, the more enigmatic Ezra's mission becomes », ou encore: « We have to conclude that Ezra's mission is a puzzle » (p. 298).
- *La mission de Néhémie*: il est exclu que Néhémie ait été un eunuque, il est même fort peu vraisemblable qu'il ait été échanson du roi (cf.

Oded 1977b: 528 et, de manière plus détaillée et plus ferme à la fois, Yamauchi 1980b et 1990:260-264). Sur sa mission, la littérature est considérable: on trouvera une mise au point dans Yamauchi 1990:264-278 ; sur les gouverneurs d'avant Néhémie, cf. ci-dessus chapitre XII, 3; sur l'extension de la province de Juda, cf. point de la question dans Lemaire 1990: 32-45 (cf. pp. 39-40 sur *pelek* et sur la résidence satrapique de Mizpah et Gibeon, avec les remarques de Briant 1985b: 67); les fonctions du commissaire (*Néh.* 11.24) demeurent mystérieuses (cf. Heltzer 1989: 346, n.71, et maintenant Heltzer 1994: on y trouvera un état de la question (pp.109-113), et des comparaisons (intéressantes, mais peu probantes à mon sens) avec Udjahorresnet, Histiée de Milet et Arlissis de Carie) ; sur les rapports avec le pouvoir central, cf. également les réflexions de Graf 1985:92-93 et de Weinberg 1977: 32-38 (qui juge que Néhémie n'est pas *peha* de la province de Judée, mais plutôt chef de ce qu'il appelle la « Bürger-Tempel-Gemeinde » : cf. maintenant Weinberg 1992 a-b) : sur les vues de Weinberg, cf. Dion 1991 et les remarques critiques de Blenkisopp 1991; sur les réformes sociales de Néhémie, cf. (*inter alia*) Yamauchi 1980a et 1990: 272, Kreissig 1973, Kippenberg 1982: 54-77, Heltzer 1989b; sur la muraille de Néhémie, cf. Laperrousaz 1979.

- De *Jérusalem à Éléphantine* : *DAE* 89: cf. Grelot 1972: 354-367 et Porten 1986: 12-13; sur le *Papyrus Pascal (DAE* 96), cf. Grelot 1955, 1972: 378-386 et 1981; restitution la plus récente dans Porten 1986: 7; sur l'interprétation, cf. également Vincent 1937: 249-261, Briant 1986a: 432-434, Frei 1984: 16-17 et, tout récemment, les propositions pour le moins surprenantes de Dequeker 1993:89-92 (relie le document à la reconstruction du temple de Jérusalem qu'il place sous Darius II et non sous Darius Ier, en fonction d'exégèses textuelles sur lesquelles je n'entends pas intervenir [et Lemaire 1995a: 60]); je ne crois pas enfin que l'on puisse dire, avec Porten-Yardeni 1993: 59, que le document témoigne de la faveur qu'aurait manifestée particulièrement Darius II à l'égard de la communauté judéenne d'Éléphantine. Sur les Judéens en Babylonie, cf. e.g. Coogan 1974 et Purvis 1988:154-162 (qui pose, pp. 158-160, le problème de l'existence éventuelle d'un temple).

- *Les ennemis de Néhémie et* de *Juda* : sur la province de Samarie et les informations venant du Wadi Daliyeh, on verra les différentes publications de Cross (1963, 1966, 1971, 1974, 1985); une partie des papyri a été étudiée par Gropp 1986, mais on attend toujours la publication finale; les monnaies ont été récemment publiées par Meshorer-Qedar 1991 (on reviendra en son temps sur cette riche documentation: chapitre XVI, 7); voir également Lemaire 1990: 64-67 (sur la province de Samarie), et Lemaire-Lozachmeur 1987 (sur *byrt'/birthā)*; mise au point et état de la question sur Gašmū et Tobie dans Lemaire 1990: 45-54 et 68-72. Tobie: sur sa résidence d'Iraq al Amir, cf. la publication de Will-Larché *et al*. 1991 : 5-9. Gašm l'Arabe: sur les vases et dédicaces de Tell-el Maskuhta, cf. Dumbrell 1971, Briant 1982b: 172-173 (avec quelques doutes sur les reconstructions généralement proposées), et, depuis lors, Graf 1990a: 139-140, Knauf 1990: 207 ainsi que Holladay 1992: 590 et Paice 1993 [cf. Lemaire 1995a: 54-55] ; l'hostilité de Sanballat s'explique aisément, si l'on admet la thèse (développée par Alt) selon laquelle avant Néhémie, la Judée dépendait de Samarie; mais la découverte de bulles inscrites au nom de gouverneurs antérieurs à Néhémie a réduit cette interprétation à néant (sauf si l'on en conteste les datations comme l'a fait récemment Bianchi 1989): sur la position de Alt, voir également les remarques critiques de Hoglund 1989:123 *sqq*.; [sur les rapports entre Juda et les Samaritains, cf. également Macchi 1994:33-44]. Je note enfin que, dans plusieurs études (cf. 1965, 1985), M. Dunand a lié les constructions élevées par Néhémie à Jérusalem à un vaste projet royal de mise en défense du « front méditerranéen de l'Empire» - au même titre que, par exemple, des bâtiments sidoniens (temple d'Eshmun), les uns et les autres étant caractérisés par l'existence d'un «podium perse»; mais toute cette reconstruction est une pure hypothèse, sans bases solides (cf. mes remarques dans *AbIran* 12 [1989], n° 229, et celles de J. Elayi, *Trans.* 1 [1989]: 190-191, ainsi que les doutes de Mazzoni 1991-92: 66).

VI. D'un roi l'autre

- *Ctésias et les tablettes babyloniennes:* cf. Lewis 1977: 71-76, Stolper 1985a: 104-124, ainsi que mes remarques dans Briant 1994b : :118, n. 20; sur la chronologie, voir la mise au point de

Stolper 1983 et 1985a :116-120, et en dernier lieu Depuydt 1995b; sur les domaines des princes etprincesses, cf. Stolper 1985a: 54 *sqq*., 64-66 (Aršma), 89-93 (Artarios, Ménostanès, Artoxarès), 96 (Arbarios/Arbareme) ; sur ces personnages, cf. également les notices de Dandamaev 1992a, n° 16, 26, 33, 43,185, 250, et, sur Ménostanès (et son frère ou associé Uštapnu), le texte publié par Donbaz-Stolper 1993.

- *Familles et pouvoirs:* cf. déjà Briant 1990a: 95-96 (et n. 49); comme Lewis (1977: 83-84), je doute que l'Hydarnès, père de Tissapherne (Pilier inscrit de Xanthos), puisse être le beau-père de Darius II: il est peu vraisembable que Ctésias ne l'ait pas mentionné dans le contexte.
- *Légitimité et propagande* : cf. Briant 1991a: 4-6; Lewis (1977:77, n. 77) souligne que l'épithète «Bâtard» est appliquée à Darius II par des sources tardives.
- *Darius le Grand Roi :* Lewis (1977:78 et n. 182) publie une inscription de Darius II, qui est réputée venir de Hamadan (=*D2Ha*; cf. Mayrhofer 1978:17 et 29-30).

VII. Les affaires du front occidental

- *La situation en Asie Mineure* : sur les différents problèmes posés, cf. Andrewes 1961:1-7, Lewis 1977: 80-82, Cartledge 1987: 187 *sqq*., Briant 1995: 116-132; sur la Paix d'Epilykos, cf. en dernier lieu Descat 1991, qui en souligne les nouveautés, et Lewis 1992a: 122, et 1992b: 422, n. 132; sur les problèmes posés par l'aide athénienne à Amorgès, cf. la discussion de Lewis 1977: 85-86, et les lectures du Pilier inscrit par Shevoroskin 1977:127-128, n. 1 (mais plusieurs sont maintenant récusées par Melchert 1993 analysé dans le paragraphe qui suit); sur la guerre Ionienne, j'ai beaucoup utilisé les pages de Lewis 1977:86-135, ainsi que Westlake 1979 et, sur certains problèmes chronologiques, Robertson 1980 (qui place la mission d'Arthmios de Zélée dans le contexte des années 408-407; cf. également sur ce point Walbank 1982, 1983 et 1989).
- *Traités spartano-achéménides* : Lewis 1977:90-107; Levy 1983; cf. également Canfora 1990, et les doutes de Cartledge (1987: 187) sur le caractère de «traité» : l'auteur parle d'un «agreement». Bien que la suggestion en ce sens de l'auteur reste très modeste (p. 34), c'est

peut-être dans ce contexte que l'on peut situer les nouvelles lectures de quelques lignes du Pilier inscrit par Melchert 1993: celui-ci pense que le texte fait référence à un accord juré entre Tissapherne, fils d'Hydarnès, et ses alliés lacédémoniens; présidé par le dynaste de Xanthos (qui s'exprime à la première personne), qui agit en arbitre/conciliateur *(maraza)* entre les deux alliés, l'accord aurait été inscrit sur deux stèles, l'une déposée à Hytenna [lecture qui fait disparaître du texte le pseudo-anthroponyme perse Utna/Otanès] dans le sanctuaire de Maliya, l'autre à Kaunos dans le sanctuaire dédié à Maliya, Artémis et Basileus Kaunios; il est donc possible que nous ayions là, vue du côté lycien et exprimée en lycien, une référence aux négociations ouvertes à Kaunos entre Tissapherne et les chefs spartiates (Thucydide VIII, 58.1), mais il peut aussi s'agir d'un autre épisode. Quoi qu'il en soit, une étude comme celle de Melchert, qui vient après bien d'autres *(e.g.* Shevoroškin 1977), aiguise encore plus l'espoir de l'historien de pouvoir disposer un jour en totalité d'un texte qui viendrait grossir heureusement le mince dossier des sources narratives non grecques d'époque achéménide.

- *Darius II et ses satrapes:* concernant son évasion de Sardes, Alcibiade prétendit «perfidement que c'était Tissapherne qui l'avait laissé partir» (Plutarque *Alc.* 28.1); sur les hésitations diplomatiques de Tissapherne, cf. Lewis 1977 : 129-131; sur l'infériorité militaire des satrapes, cf. Westlake 1979: 37-40; cf. *ibid.* sur les levées financières imposées aux cités grecques, ce qui, selon le même auteur, fut l'une des raisons du peu d'enthousiasme desdites cités à participer à la lutte contre Athènes. L'expression *idia khrmata* n'est pas sans en évoquer d'autres, utilisées ultérieurement par Xénophon : en 405, Cyrus le Jeune « communiqua à Lysandre le chiffre total des tributs des cités qui constituaient son revenu propre » *(tous phorous tous ek tôn poleôn, hoi autôi idioi ēsan*; *Hell.* II, 1.14) ; arrivé en Asie Mineure avec 500 talents débloqués par Darius II, Cyrus se déclare également prêt à «utiliser ses *idia»* si les fonds royaux ne suffisent pas (*Hell*. I, 5.3) ; et, plus tard, se plaignant auprès de son frère Artaxerxès II, le même Cyrus «prétendait que ces villes lui fussent attribuées, plutôt que Tissapherne qui en était le maître » (*Anab*. I, 1.8): « En effet,

les cités d'Asie relevaient anciennement de Tissapherne, à qui le roi les avaient données» *(dedomenai;* I, 1.6); les expressions utilisées par Xénophon font problème; mais je ne suis pas sûr que l'auteur fasse ainsi allusion à un don de villes, comparable à celui dont fut pourvu Thémistocle (hypothèse défendue avec prudence par Lewis 1977:119-122, en jugeant que le don a été fait à la personne, et non au satrape); je suis plutôt tenté de penser que, de cette manière, le roi permettait au satrape chargé de la guerre de la financer sur le produit des tributs, ce qui revenait à l'autoriser à ne pas en reverser en totalité le montant aux trésoreries royales - obligation qui, en revanche, pèse sur Cyrus *(Anab.* I, 1.8), d'où sans doute son mécontentement; sur ces problèmes, cf. également Tuplin 1987a: 133-135; sur le financement des campagnes militaires dans ces années, on verra surtout Lewis 1989 : 231-234; sur le monnayage de Cyrus, cf. Weiser 1989 (avec les fortes réserves de Casabonne 1995b).

• *Darius II, l'Asie Mineure et les autres fronts :* état de siège à Uruk : Stolper 1990b : 572 (avec prudence, car les parallèles invoqués sont datés du VIIe siècle); le souci royal pour les autres fronts est particulièrement souligné par Lewis 1977 : 133-134; dans une étude antérieure, le même auteur (Lewis 1958) avait développé l'idée que la flotte phénicienne en 411 avait été déroutée sur l'Égypte : cf. sur ce point mes remarques critiques dans Briant 1988a : 143 ; par ailleurs, le texte de Thucydide VIII, 35 est moins parlant que ne le suppose Kienitz 1953 : 73 (que j'ai eu le tort de suivre de trop près dans Briant 1988a: 150). Certes, l'absence de documents du centre et certaines tablettes babyloniennes récemment éditées doivent inciter le commentateur à la prudence, et à ne pas surévaluer le front égéen dans la stratégie impériale de ces années. Mais, d'une part, les ordres donnés par Darius II à Pharnabaze et à Tissapherne montrent que la décision de remettre la main sur les cités grecques de la côte a bien été prise par le roi ; d'autre part, une expédition comme celle contre les Cadusiens ne revêt certainement pas une importance militaire telle qu'elle pourrait remettre en cause l'engagement achéménide sur le front occidental (sur les «guerres cadusiennes», cf. mes remarques interprétatives ci-dessous, chapitre XVI, 18). Bref, il me semble que l'on peut raisonnablement douter

que ces fronts aient pu conduire Darius à négliger les affaires d'Asie Mineure (cf. également les réflexions en ce sens de Tuplin 1987a: 139-142 et celles de Cartledge 1987: 189-190).

- *Darius II et ses armées :* sur le stéréotype grec de la décadence militaire perse, cf. Briant 1989a et l'analyse systématique menée ci-dessous, chapitre XVII, 3 ; sur le service compensé (rachat par versement en argent des charges de l'*ilku)*, cf. Joannès 1982 : 20-21 qui, tout en notant qu'on le connaît déjà à l'époque de Darius Ier (p. 21), estime que « c'est même, semble-t-il, devenu la règle à partir du règne d'Artaxerxès Ier» (p. 20) et que les textes contraires (convocations à Uruk sous Darius II: textes pp. 19-20) ne constituent que «quelques exceptions»; cf. également pp. 25-26: «Sous Artaxerxès Ier et Darius II, c'est ce système qui prévaut et, à moins de circonstances inhabituelles, les feudataires de la région de Nippur ne sont normalement astreints qu'au paiement de l'*ilku* en argent»; cette interprétation était déjà développée par Cardascia 1951: 8 et Dandamaev (1967: 41-42) et elle s'est largement répandue parmi ceux qui étudient le développement du mercenariat grec chez les Achéménides : cf. Picard 1980 : 222-223 (avec quelques remarques de prudence néanmoins, p. 223); également Rahe 1980: 90-93, ou encore Petit 1993 (cf. Briant 1994b: 120-122); en revanche, plus prudent à l'égard des textes grecs, Seibt (1977: 121-138) ignore la documentation babylonienne; sur l'affaire de Gadal-Ima, cf. les études de Cardascia 1951: 179-182 (mais je repousse énergiquement l'interprétation «féodale » de la convention), et 1958, auquel j'emprunte la traduction de UC 9/68 (cf. également Cardascia 1977; à propos de la traduction «caissiers de l'armée » [*sipru ša yu*], Cardascia 1951: 58, n. 2, sans la retenir, rappelle l'interprétation de San Nicolo *(non vidi),* qui rapproche le terme des *grammateis tôn dynameôn;* la suggestion me paraît tout à fait judicieuse : à l'époque hellénistique, ces *grammateis (scribe/sipru)* sont chargés de tenir les rôles des soldats (hoi *grammateis tôn tagmatôn):* cf. Launey 1949 II : 672, et pp. 778-779 sur leur rôle dans la distribution des rations militaires; sur l'expression babylonienne, cf. également Stolper 1985a: 31, n. 116 et 93); convocations au *syllogos:* cf. textes rassemblés par Widengren 1956: 152-160; textes datés d'Artaxerxès II : analysés

par Dandamaev 1992a: 18 (sur les archives du barbier, cf. Van Driel 1987 : 164-167). Les circonstances de l'endettement des tenanciers à l'époque de la lutte entre Sogdianos et Ochos sont analysées en détail par Stolper 1985a: 104-124; il y développe l'idée (pp. 106-114), selon laquelle les tablettes rendent compte que les membres des *aru* durent engager leurs lots (ou plus exactement les revenus tirés de leur lots) auprès des Muraš pour pouvoir s'équiper pendant les événements liés à la succession. Je souligne qu'aussi bien Joannès (1982 : 22), Picard *(loc. cit.*) que Rahe (1980 : 92) se réfèrent aux travaux de Stolper (celui-ci à son tour, p. 150, n. 69, citant Parke et Seibt, sous forme de «tautologie bibliographique »); mais les analyses de Stolper ne mènent pas nécessairement aux conclusions qu'ils développent : cf. là-dessus les remarques critiques de Van Driel 1987:174-176 et 1989 : 223-224; il me paraît d'ailleurs que, plus récemment, Stolper a quelque peu nuancé son propos initial (cf. Stolper 1989c : 150, en discutant Dandamaev 1967) ; sur l'emploi (limité) de mercenaires grecs en Asie Mineure avant la révolte de Cyrus le Jeune, cf. Seibt 1977 : 35-51. À ces remarques, j'en ajouterai une autre (sous forme de proposition) : on peut en effet se demander également dans quelle mesure l'interprétation «pessimiste» de la généralisation du paiement en argent n'est pas une vision déformée, induite d'une utilisation «à plat» de la documentation utilisée. Sur les taxes royales qui pèsent sur les *aru*, nous disposons uniquement en effet de tablettes provenant des archives de la maison des Muraš (et autres maisons dès au moins l'époque de Darius). Il s'agit plus précisément de la catégorie analysée par Cardascia (1951:98-120) sous l'appellation «quittances d'impôt»: gérants des terres qui leur sont confiées par les concessionnaires, les Muraš en tirent profit sous forme de locations, et ce sont eux qui, à ce titre, versent les impôts aux *šakntu*, qui, eux-mêmes, le reversent au trésor royal (cf. la claire analyse de Cardascia 1951: 188-198). Ce processus implique trois remarques : 1) nous n'avons pas trace du processus «normal», où le concessionnaire paie directement l'impôt au *šaknu* (Cardascia 1951:192); 2) pour payer l'impôt en argent, les Muraš transforment nécessairement les produits du fermage, soit par la vente (cf. Cardascia 1951:198), soit par la transformation de certains produits

agricoles en produits « industriels», dattes en bière en particulier (Van Driel 1989: 211; 235-236); à ce titre, ils jouent un rôle central dans le système (comme y insiste justement Van Driel 1989), car le trésor royal préfère disposer d'argent que de produits agricoles (voir également Briant 1994d); 3) le paiement en argent par les Muraš n'implique donc pas nécessairement que les concessionnaires ne doivent plus le service militaire réel ; en revanche, il s'agit là d'une obligation qui coûte fort cher, et qui suppose des achats auprès d'artisans (armes, etc.) : c'est par l'intermédiaire des Muraš qu'ils se procurent cet argent, car, outre les impôts, les Muraš versent évidemment une redevance aux concessionnaires des lots qu'ils ont pris en gérance. En d'autres termes, la généralisation du système de mise en gérance des terres (et donc du paiement en argent) ne vient pas en contradiction avec les capacités militaires des *aru* (cachées généralement par la nature de notre documentation); bien au contraire, elle est une condition première de leur maintien.- Sur tous ces problèmes, on verra également les réflexions lucides de Kuhrt 1989: 220, et les pages importantes de Tuplin 1987b: 153-156, en particulier pp. 155-156 sur le «service compensé», l'auteur, me semble-t-il, émettant des réserves proches de celles que je propose ici (en citant les tablettes relatives au barbier Kuur-Ea), tout en admettant néanmoins que la levée effective du « soldat du roi » devient de plus en plus rare au profit de l'appel aux mercenaires (p. 157). Je maintiens cependant que la documentation disponible ne permet pas de telles inférences statistiques: par des tablettes récemment publiées, l'on apprend par exemple une convocation de l'armée par le roi en 370 (*ADRTB* n° -369), ou bien l'existence de combats en 368 (n° -367); c'est dire assez le caractère accidentel des occurrences militaires dans la documentation babylonienne; au reste, il n'est pas impossible que chaque année, les membres de certains *aru* militaires devaient envoyer des soldats tout armés, tels ces «cavaliers babyloniens» somptueusement harnachés qui venaient accueillir régulièrement le roi lors de ses fréquentes visites à Babylone (cf. Quinte-Curce V, 1.23; cf. aussi mes réflexions dans *RTP* 45 et n. 2, ainsi que Kuhrt/ Sherwin-White 1994 : 312) : selon Xénophon en tout cas, parlant en général des revues de troupes, il s'agit bien de revues annuelles *(Écon.* IV, 5) ;

par ailleurs, une telle régularité permettait certainement de maintenir la qualification technique des troupes à un niveau convenable. [Sur le service compensé, voir en dernier lieu le texte BM 49718 expliqué par Jursa 1995, qui le rapproche des textes concernant Kuur-Ea].

- *Cyrus en Asie Mineure*: l'hypothèse d'un nouveau traité entre Sparte et Darius (traité dit de Boiotios) a été développée par Lewis 1977 : 124*sqq*.; elle a reçu une opposition ferme et argumentée de Tuplin 1987a (dont certaines démonstrations me paraissent concluantes) ; sur les sommes que Cyrus reçoit du roi, cf. Lewis 1977 : 131, n. 138, et 1989 : 231 (note l'intérêt du passage des *Hell*. *Oxyr*.19.2, et souligne que pour la première fois, le roi mit en œuvre ses propres ressources); sur Cyrus et Lysandre, cf. Bommelaer 1981; titre *karanos* porté par Cyrus, cf. Petit 1983, Haebler 1982, et en dernier lieu Bernard 1994b : 500 et n. 53 (sur des monnaies des premiers rois parthes, on rencontre le terme *karanos* en araméen, rendu en grec par autokratôr).

VIII. Le grand roi en ses pays

- *Les Murašū, la Babylonie et l'administration royale:* je résume ici à grands traits les travaux de Cardascia 1951, de Joannès 1982, de Stolper 1985a et de Van Driel 1989 (qui viennent d'être évoqués ci-dessus à propos des mercenaires et des *aru ;* cf. également Stolper 1990c, 1992c et *CAH* VI^2: 245-253. On trouvera également beaucoup de renseignements et d'analyses dans Bregstein 1993, en particulier pp. 114-207, où l'auteur présente avec une grande précision l'identité fonctionnelle des possesseurs d'un sceau : on y trouvera donc l'exposé le plus détaillé sur les administrations et administrateurs en Babylonie achéménide. Je mentionne au passage qu'en 418 on constate une hausse des prix dans certaines villes babyloniennes; il est possible qu'elle ait duré jusqu'en 416, mais les rares documents disponibles ne permettent pas d'en induire une crise profonde et structurelle (cf. Joannès 1982 : 276-279) : il n'y a en tout cas aucune trace de révolte babylonienne en ces années, contrairement à ce que la lecture fautive d'une tablette a pu laisser croire (cf. Stolper 1988a : 197-198).
- *Blšunu:* sur sa carrière, cf. surtout Stolper 1987, 1990a, 1995, et les

remarques de Graf 1993: 153-154; je remercie F. Joannès de m'avoir confié une traduction du document TBER AO 2569 (cf. également traduction anglaise par Stolper 1992b: 123-125; la traduction «governor of Babylon» me paraît mieux adaptée que celle «satrape de Babylonie»): dans une autre étude (1989b: 298), Stolper a émis des doutes sur sa précédente reconstruction, soulignant que Blšunu semble être resté subordonné au satrape de Babylone (sur les incertitudes de la terminologie administrative perse et de ses calques akkadiens, cf. Stolper 1985a: 58, *CAH* VI^{2}: 252-253, Dandamaev 1992b); sur les activités de gestionnaire de Blšunu, cf. également Stolper 1985b (avec maintenant des doutes exprimés dans Stolper 1990a: 205), et Van Driel 1989:223-226; TCL 13, 204: Stolper 1987: 392 et n. 17.

- *Darius II en Égypte:* sur la situation documentaire paradoxale de l'Égypte, cf. Briant 1984b: 58 ; documents araméens du règne de Darius II : liste dans Bresciani 1958:187 (y ajouter Segal 1983 : 4, Darius II probablement); Darius II à El-Khargeh: Kienitz 1953: 73-74; Winlock (1941: 7 *sqq.*) juge qu'il s'agit plutôt de Darius Ier, mais, plus récemment, Van Wijngaarden (1954 : 69-70) attribue bien le document à Darius II (cf. Bresciani 1958:181, qui cite également un fragment de plat inscrit au nom de « [-], fils d'Artaxerxès» ; il peut s'agir selon elle de Darius II, mais elle n'exclut pas Arsès) ; selon Grelot (1972 : 398, en se référant à Posener 1936: 78 *sq.*), Darius II a fait graver un hymne à Amon dans le sanctuaire d'El-Khargeh; je ne sais pas d'où vient l'information (en réalité absente chez Posener) : on voit ainsi qu'il subsiste quelque incertitude sur la possible présence de Darius II à El-Khargeh. Par ailleurs, Cazelles (1955: 87, n. 3) se demande si le *naos* trouvé à Hermopolis Magna ne pourrait pas être attribué à Darius II (plutôt qu'à Darius Ier), mais l'étude de Mysliwiec 1991 semble exclure un telle hypothèse. Donations de Darius II à Edfou, cf. Meeks 1972: 20, 55, 133-135 ; sur *SD2a* et les incertitudes de la datation, cf. Schmitt 1981: 33-34; version araméenne de Behistoun (et Naqš-i Rustam : Sims-Williams 1981), cf. Greenfield-Porten 1982: 2-4 et Porten-Yardeni 1993, et Porten 1990:17 sur la date; j'ajoute que, dans leur nouvelle publication du texte araméen de Behistoun [*TADAE* C2.1], Porten-Yardeni 1993 : 59 reprennent

l'hypothèse déjà exprimée dans Greenfield-Porten 1982 de copies à usage didactique (pour *DB* et pour *DNa* [Simms-Williams 1981]), et ils ajoutent une explication d'ordre politique que voici : « Perhaps the text was read periodically on public occasions»; constatant que la date la plus ancienne du texte au verso est de 417, ils suggèrent que la nouvelle copie «may have been written to commemorate the 100th anniversary of the great victories of Darius I which fell shortly after the accession of his later namesake, etc ». Bien que l'idée d'une volonté politique du centre me fût également venue à l'esprit, je n'avais pas cru devoir adopter une telle hypothèse lorsque j'ai rédigé le texte de cette note, et je ne crois pas devoir me départir de cette règle de prudence interprétative, d'autant que le rapprochement fait par les auteurs entre les révoltes matées par Darius Ier et celles que dut affronter Darius II me paraît excessif. Le désintérêt des Grands Rois pour l'Égypte au Ve siècle est postulé par exemple par Kienitz 1953 : 73-74 (se fondant - si l'on peut dire! - sur l'ensablement présumé du canal du Nil à la mer Rouge) ; on retrouve une idée semblable chez Dandamaev 1989a : 243 : « After Darius I, the Persian kings were basically uninterested in the internal affairs of Egypt» (invoquant le nombre restreint de documents datés d'Artaxerxès Ier); il est clair qu'une telle position procède directement de la vision traditionnelle de la rupture introduite par Xerxès, point de vue qui ne résiste pas à l'analyse (cf. ci-dessus chapitre XIII, 6). À propos de la disparition, après celles datées de Darius et de Xerxès, des stèles d'enterrement d'un Apis ou de la mère d'un Apis, puis de leur réapparition à partir d'Hakôris en 391, Smith (1992a : 207) suggère qu'on doit y voir le témoignage de la restauration du sanctuaire, qui « peut bien avoir été l'une des principales préoccupations du gouvernement indigène après la fin de la domination achéménide en 404»; c'est évidemment une interprétation séduisante, par les inférences historiques qu'elle suggère; je me permets simplement de faire trois remarques: 1) Smith souligne lui-même le caractère particulier de la stèle qui fait référence à Darius et à Xerxès (cf. Smith 1988:188 ; 1992a : 205), sorte de document officiel, par opposition aux stèles du IVe siècle (jusqu'à et y compris Alexandre), qui, elles, ont été inscrites par les maçons travaillant lors de l'enterrement des mères des Apis ; qui

plus est, la première stèle a été réemployée à une époque tardive, ce qui laisse la voie ouverte à une autre interprétation, à savoir que les stèles datant de la première domination perse ont été détruites après 404; la publication finale apportera certainement des informations importantes sur ce point; 2) en l'attente, je note qu'à l'époque d'Artaxerxès Ier, on ne voit pas de modification sensible de la position du Grand Roi en Égypte ; dans l'inscription quadrilingue portée sur un vase (*A1Orsk*), le texte hiéroglyphique le nomme « Artaxerxès le grand pharaon » *(vazraka* dans la version perse restituée : Mayrhofer 1978 : 28) ; ces remarques ne lèvent pas la difficulté, mais elles peuvent éventuellement inciter à la prudence interprétative; 3) [je relève enfin ce qu'écrit tout récemment D. Devauchelle (1995: 70): «On remarquera l'absence d'attestations concernant les trois ou quatre Apis qui vécurent à la fin de la première domination perse ; celle-ci n'est peut-être due qu'au hasard de la conservation des monuments antiques» ; tout aussi bien l'auteur juge qu'il est possible que, selon les rappels que contient une stèle d'époque ptolémaïque, l'enterrement soit datée de c.412, soit du règne de Darius II (il développe et explicite ce point dans Devauchelle 1994b: 104-106)].

• *Les autorités perses face aux Judéens et Égyptiens d'Éléphantine:* je reprends ici l'essentiel de ma démonstration dans Briant 1988a 144-147 (où l'on trouvera la bibliographie), que j'amende et complète sur certains points; les rapprochements entre le «code» de Darius et les affaires de Syène-Éléphantine m'ont été suggérés par la lecture de Allam 1986 et 1993, et Mélèze-Modrzjewski 1986 et 1989; je note également au passage que l'expression «au temps de Cambyse» se retrouve dans un papyrus de Saqqara, mais en dehors de tout contexte explicatif: cf. Segal 1983 : 4. Le sort et la carrière de Widranga posent bien des problèmes; tout d'abord, le châtiment qu'il aurait reçu (dégradation?) est induit d'un passage très difficile de la pétition envoyée par les Judéens au gouverneur de Judée (*DAE* 102, ligne 15) : la variété des solutions envisagées par les traducteurs est grande (cf. Kraeling 1953:105, n.15; Porten 1968:288, n.19; Grelot 1972:410, notes s et t); par ailleurs, Widranga semble être cité dans une lettre (fort endommagée) datée de l'avènement de Néphéritès (Kraeling n° 13 = *DAE* 105), ce qui

semble impliquer qu'il n'a pas perdu son poste et en tout cas qu'il n'a pas été exécuté, puisqu'il serait toujours présent et actif à Éléphantine en 399 voire en 398 (Cf. Kraeling 1953 : 111-113 ; Grelot 1972:422 avec des doutes sur l'identité de ce Widranga; [Lemaire 1995a : 53-54 avec quelques fâcheuses coquilles sur les dates]). La question a été rouverte par Lemaire 1991c: 199-201, qui propose de dater la stèle d'Assouan (*DAE*75) d'Artaxerxès II (398) et non d'Artaxerxès Ier (458); il apporte des corrections essentielles : plutôt que d'y voir férection d'un sanctuaire perse, il considère que Widranga a dédié un sanctuaire à «Osiris le puissant» - d'où sa note (p. 201, n. 7) sur *DAE* 98 et «l'égyptophilie» de Widranga: pour des raisons déjà exposées dans Briant 1988a: 167, la dévotion marquée par des Perses à des cultes égyptiens ne me paraît pas constituer une preuve suffisante d'égyptophilie (au sens politique qu'impliquent les auteurs qui utilisent le terme: e.g. Donadoni 1983 : 35 parlant spécifiquement de Widranga); tout ce que l'on peut supposer, c'est que lors de la chute de la domination perse, Widranga (tout comme la garnison) a rallié les nouveaux maîtres : mais, de cela, il n'y a rien à inférer de son «égyptophilie»; après tout, lorsque des Perses vont se rallier à Alexandre (cf. chapitre XVIII, 3), personne ne songe à les taxer de «macédonophilie»: ils obéissent uniquement à ce qu'ils considèrent comme étant leur intérêt du moment; pour toutes ces raisons, je ne pense pas que les nouvelles lectures proposées par Lemaire permettent, à elles seules, de comprendre les raisons de la décision de Widranga à l'encontre du sanctuaire judéen d'Éléphantine. Je reprends en détail tout le dossier dans Briant 1996b.

- *Une lettre d'affaires:* outre le commentaire de Grelot, voir Porten 1988b et Briant 1988a: 169-170; sur des «joint-ventures» en Babylonie (sans présence d'Iraniens), cf. Dandamaev 1984a: 321, 332, 371.
- *Le Grand Roi à Sidon:* sur le monnayage, outre Babelon (1910 II, 2: 545-558), voir plus récemment Betlyon 1982: 3-9 et J.-A.G. Elayi 1993: 125-161; le début du monnayage de Tyr et Sidon est daté de c. 450 par Mildenberg 1990 : 144, n. 30 (cf. également J.-A.G. Elayi 1992b). PTS 32: cf. photo dans Briant 1992d: 74, et dessin dans Eph'al 1988: 157, qui considère qu'il s'agit d'une «trirème

phénicienne» (sur la présence de fortifications sur certaines de ces monnaies, cf. Childs 1978: 79 et Elayi 1986); sceaux de Dôr: Stern 1990 et 1994c: 190-192; monnaies de Syène-Éléphantine : Lipinski 1982 : 27. Débat sur les monnaies sidoniennes : à partir de l'examen de monnaies postérieures, où un autre personnage (coiffé à l'égyptienne) marche derrière le char (Babelon n° 906 *sqq*.), Seyrig (1959) a émis l'hypothèse que le roi dans le char n'est pas le Grand Roi, mais l'image du dieu Baal de la cité; cette interprétation a été révoquée en doute par Schlumberger 1971, à l'aide d'arguments qui paraissent très forts (cf. également Betlyon 1982: 10); il convient de rappeler que le motif du roi sur son char est également présent dans l'imagerie phénicienne avant l'époque achéménide: cf. bol chypro-phénicien de Préneste (dessin dans Childs 1978, fig.29 = ici *fig.43c-d*): chasse près de la cité royale (symbolisée par deux tours); debout sous un parasol, le roi appuie sa main droite sur l'épaule du conducteur qui, penché vers l'avant, tient les rênes du cheval (des deux chevaux?); là comme ailleurs, l'imagerie tient sans doute beaucoup de modèles néo-assyriens (sur ces bols, cf. Childs 1978: 54-56, qui ne s'intéresse pas directement au motif du roi sur son char). Sarcophage du satrape: la date et l'interprétation sont contestées; contre Kleeman 1958 (v. 430), Gabelmann 1979 propose la décennie 380-370, à l'issue d'une comparaison stylistique avec les monuments lyciens : la comparaison est systématiquement menée également pour en dégager l'interprétation historique (voir en dernier lieu la discussion menée par Stucky 1993); la « thèse de la dépendance» (personnage principal = Grand Roi) a été développée depuis plusieurs années par Borchhardt (cf. en particulier 1983, et en dernier lieu 1993a : 50-52) ; contre cette position, on verra Kleemann (1958: 163-165), Gabelman (1984: 63-68, à propos de la scène d'audience), et Jacobs 1987: 71-73.

• *Le cas de la Lycie* : sur les textes lyciens du Pilier de Xanthos et le dossier épigraphique grec, cf. les analyses de Childs 1981: 62-69, de Bryce 1986 : 105-108, et maintenant Bousquet 1992 (discuté par Keen 1992a, chapitre XVII); selon Childs (1981: 69), le sarcophage de Merehi doit être attribué à Kheriga, en raison d'une inscription qui y est portée; mais Demargne (1974b: 96) estime que l'iconographie conduit à une date plus basse. Monnaie de

Tissapherne à Xanthos: publication par Hurter 1979: 100-101, 108; sur les incertitudes de l'interprétation historique, cf. Harrison 1982a: 391-396; la thèse du portrait satrapique a particulièrement été développée par Cahn dans de nombreuses études (cf. Cahn 1975, repris dans Cahn 1985: 594, et Cahn 1989) : on verra sur le sujet en particulier plusieurs études de Zahle: 1982, en dernier lieu 1989:175-176 : contre Cahn, l'auteur juge qu'il s'agit bel et bien du portrait du dynaste; il admet en même temps qu'un tel monnayage rend compte de la participation militaire des Lyciens auprès du satrape et que, selon lui, c'est le satrape lui-même qui a fourni l'argent pour la frappe; tout au contraire, Savalli (1988:118 et n. 78) souligne l'incertitude de la restitution «Tissapherne» sur la monnaie de Xanthos, et elle écrit: «Pendant toute cette période [440-380 *ca],* il n'y a pas de trace d'un contrôle quelconque de la part des rois achéménides et/ou de leurs satrapes, en dehors [de cette monnaie]»; la proposition me paraît imprudente par la généralisation qu'elle induit surtout de l'analyse (au demeurant intéressante) des poèmes grecs de Xanthos; cf. position inverse de Bryce 1986 : 109 (l'auteur du pilier était «un allié, sinon un vassal, du satrape Tissapherne»), et l'appréciation de Keen 1992a: chapitre VII(«In general the ruling dynasty at Xanthos seems to have become more pro-Persian, both politically and culturally, after the accession of Kheriga »). Sur les poèmes exaltant la geste de Gergis et d'Arbinas, cf. surtout maintenant Bousquet 1992 (auquel j'emprunte beaucoup); à propos du poème d'Arbinas : la thèse d'un emprunt direct aux concepts perses a été développée (à la suite de Robert 1975: 328-330) par Herrenschmidt 1985; contre cette position, Savalli (1988: 106-110) a mis en valeur le caractère profondément grec du poème; je suis plus proche de la position nuancée de Bousquet qui, tout en récusant l'interprétation de Herrenschmidt, décrit Arbinas comme «un dynaste élevé à l'iranienne » (1992:181); sur les objectifs propres des dynastes de Xanthos pendant la Guerre Ionienne, cf. les reconstructions historiques de Bousquet: «À l'occasion de la guerre en Carie, Gergis a dû mettre la main sur le pays de Kaunos», d'où, ultérieurement, Arbinas a mené ses conquêtes dans la vallée du Xanthe (1992:175-178 ; 180), mais voir maintenant Melchert 1993 analysé ci-dessus.

- *Le cas de la Cilicie :* sur Cyrus le Jeune en Cilicie, cf. Erzen 1940: 116-120, où les sources sont rassemblées; selon Kraay (1976: 9-11), plusieurs monnaies ciliciennes de Tissapherne aurait été émises pour financer la (fameuse !) flotte phénicienne en 411-410, mais l'hypothèse reste très douteuse : cf. Harrison 1982a : 46-51, Capecchi 1991:68-69 etPrice, *REA*91/1-2 (1989) : 106; sur le monnayage «dynastique», cf. les doutes développés par Harrison 1982a: 440-450 et par Moysey 1989: 127, n. 5; sur ce monnayage, voir également Capecchi 1991: 68-72 (et 72-85 sur le monnayage des cités ciliciennes) et Weiser 1989 : 278-281 (qui suppose qu'il peut s'agir d'un monnayage de Cyrus le Jeune, lors de son passage en Cilicie); selon Davesne (1989: 161), le monnayage cilicien dans son entier rend compte de «l'adoption d'un étalon commun, dérivé du sicle perse, [ce qui] semble indiquer que le pouvoir achéménide est à la base de ces fabrications»; mais cette interprétation politique me paraît fragile. Sur ces problèmes numismatiques et monétaires, voir maintenant Casabonne 1995a-b.
- *Les Perses et les rois de Chypre:* cf. Wiesehöfer 1990a et Collombier 1990, 1991. Une tablette astronomique babylonienne (*ADRTB*, n° -440) fait référence directe à des affaires se déroulant autour de Salamine de Chypre; elle a été datée (non sans réserve) par les éditeurs du règne d'Artaxerxès Ier (d'où sa numérotation); mais je suis convaincu par les arguments de Van der Spek (1993a : 96) tendant à la dater du règne d'Artaxerxès II : le texte sera donc inséré dans les affaires de Chypre dans les années 380 (chapitre xv, 6 : *L'offensive contre Évagoras;* également XV, 1).

CHAPITRE XV

ARTAXERXÈS II ET ARTAXERXÈS III (405/4-338)

I. Le règne d'Artaxerxès : sources et problèmes

- *La vision des auteurs grecs* : cf. Briant 1987b, 1989a, 1994b et Sancisi-Weerdenburg 1987a ; sur la *Vie d'Artaxerxès* de Plutarque, cf. Orsi 1979-80, 1988, Manfredi et Orsi 1987, Tagliaferro-

Manganelli 1991-92; sur la vision stéréotypée d'Artaxerxès II et des complots de cour (attisés par l'inévitable Parysatis !) développée par Dandamaev 1989a et par Petit 1993, j'explique ailleurs ce que j'en pense (Briant 1993c; Briant 1994b: 118-119); pour toutes ces raisons (explicitées en situation dans le cours de ce chapitre), je ne partage pas la confiance que Moysey 1992 demande qu'on accorde à Plutarque, ni celle que le même auteur (1991:112-114) accorde à Éphore au motif que celui-ci est un « témoin oculaire» (voir ci-dessous § 7 : *Un bilan de la discussion).* Sur Dinon (*FGrH* 690), cf. Stevenson 1987; sur les *Helléniques d'Oxyrhynchos*, cf. Bruce 1967 et McKechnie-Kern 1988; sur les Helléniques de Xénophon, cf. Krentz 1989 et maintenant Tuplin 1993 (qui centre son propos sur les affaires grecques); sur l'expression «Dix-Mille», voir Masqueray 1928.

• *Vu de Suse, de Babylone et de Persépolis:* sur Belésys/Blšunu, cf. les différentes études de Stolper (en dernier lieu *CAH* VI^2: 238-239 et Stolper 1995). *ADRTB*, n° 369 : sur le toponyme Razaunda, je dois la suggestion (Médie) à Stolper, *CAH* VI^2: 239. *ADRTB*, n° 440 est daté d'Artaxerxès Ier par les éditeurs (malgré les doutes déjà exprimés par Schmitt 1982c : 87) ; la tablette doit plutôt être datée d'Artaxerxès II, comme vient de le proposer à son tour Van der Spek 1993a: 96, qui l'inscrit dans le cadre de la lutte des Perses contre Évagoras connue par Diodore XV, 2 *sqq*. ; si l'on était capable de dater avec précision l'expression diodoréenne «cette année-là» (§2.1), on pourrait également situer la tablette à l'intérieur du règne d'Artaxerxès II (la proposition des éditeurs « année 24?» n'est qu'hypothétique). On peut évidemment se demander pourquoi un rédacteur babylonien va chercher un référent chronologique sur le front de l'Égée, alors que de manière très générale les allusions événementielles sont strictement babylonocentriques (Sachs-Hunger 1988 : 36). Il n'est évidemment pas aisé de déterminer pourquoi, à tel moment, le rédacteur a jugé utile de mentionner un fait qui s'intègre (pour nous) dans l'histoire impériale (cf. Van der Spek 1993a : 93-95). La réponse que je propose (sous bénéfice d'inventaire) est la suivante: en examinant les tablettes astronomiques et autres chroniques babyloniennes de l'époque achéménide et hellénistique, il apparaît (me semble-t-il) que les

régions extra-babyloniennes ne sont citées en référence que lorsque le roi ou un membre de la famille royale s'y trouve : c'est le cas par exemple d'*ABC*, Chronique 9 (p. 114), qui a trait à l'expédition menée par Artaxerxès III contre Sidon et la Phénicie (Diodore XVI, 40.6 *sqq*.), ou d'*ABC*, Chronique 13, revers : expédition de Séleukos en Asie Mineure et en Macédoine (Sherwin-White, *JNES* 42/4 [1983] : 266-267 ; Briant 1994c : 463-467), mais aussi de certaines tablettes astronomiques, telle *ADRTB* n° -273 (Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 46-47), ou bien telle autre (n° -255) qui annonce la mort de la reine Stratonikè à Sardes (« That month it was heard in Babylon : queen Stratonikè died in Sardis »). J'en conclus donc que, si la datation proposée par Van der Spek est juste (ce qui est nécessairement le cas si on lit [Ar]šu), *ADRTB* n° -440 se réfère à un moment où Artaxerxès II conduit lui-même les troupes contre Chypre (ou du moins qu'il est présent sur le front au début de la guerre); bien qu'on ne s'en soit jamais avisé, c'est ce qu'écrit Diodore XV, 2.1: *Artaxerxès... estrateuse ep'Euagoran ton Kuprou basilea*, où *estrateuse* doit être pris dans son sens premier de «faire (ou participer à) une expédition militaire», c'est-à-dire, pour un roi, prendre la tête de ses troupes (comp. Diodore XVI, 40.4-6; cf. Hérodote VII, 3-6); c'est sans doute à cette présence que faisait allusion la tablette sous la formule malheureusement lacunaire: «... of the land Iamuniammu which the king made [...]». Il n'y a donc aucune conclusion à tirer de ce texte sur la représentation que l'on se faisait à Babylone sur l'importance «particulière» du front égéen; pour un rédacteur babylonien, il était tout aussi notable, dans d'autres années, d'indiquer que le roi avait mené ses troupes contre le pays de Razaunda (*ADRTB* n° -369), ou que les « troupes du roi » avaient livré combat [dans tel endroit] » (n° -366), et infiniment plus intéressant de mentionner les conjonctions de planètes, le niveau atteint par l'Euphrate ou le prix de l'orge sur le marché de Babylone (cf. Slotsky 1993).

II. La guerre des deux frères

- *De Darius II à Artaxerxès II:* nous ignorons tout des raisons de l'inclination préférentielle de Parysatis pour Cyrus (sur les rappports entre Parysatis, Cyrus et Artaxerxès, les élucubrations de Hüsing 1933 doivent être rangées au magasin des accessoires, en

dépit de l'écho qu'elles rencontrent parfois encore aujourd'hui): une tradition ancienne (Élien Anim. VI, 39; Plutarque *Mor*. 328C) affirmait qu'elle entretenait des relations incestueuses avec son fils cadet; cette tradition remonte sans doute à Ctésias (cf. *FGrH* 688 F44). Le nom (Aršu) du fils aîné de Darius II (nommé Arsikès par Ctésias, Oarsès par Dinon : Plutarque Art. 1.4) est assuré par les tablettes babyloniennes (cf. Schmitt 1982c: 84-85; 88-89, et maintenant Van der Spek 1993a: 95-96); des terres relevant du «fils du roi *(mār šarri*) » sont attestées dans la région de Nippur par des tablettes datées entre la première et la septième année de Darius II (Stolper 1985a : 54-62), mais la dénomination utilisée n'impose pas de considérer qu'Arsès est dès cette date reconnu comme le prince héritier ; si en effet la traductioninterprétation par «crown-prince» (adoptée par Stolper) peut sans doute se justifier à l'époque séleucide où existe la coutume d'association au trône et même celle de double royauté [Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 23-24; Sherwin-White, *JNES* 32/4 [1982] : 265-266; Briant 1994d: 466, n. 22], il en est tout différemment à l'époque achéménide, pour laquelle rien n'indique si le personnage appelé *mr arri* est bien celui qui a été reconnu par son père au cours de la cérémonie décrite par Plutarque *Art*. 26.4-5 (c'est même exclu dans le cas ici analysé) : le problème est sans doute différent pour l'appellation d*'umasupitr,* elle aussi traduite « crown-prince » par Stolper, pp. 59-61 à la suite de Eilers : cf. sur ce point également ci-dessus chapitre XIII, 2. À propos d'Athénée XII, 548e, il subsiste des doutes, en raison des homonymies sur Ochos; il peut s'agir en principe de Darius II ou d'Artaxerxès III (même problème avec Polyen 7.17 ; ci-dessous § 8 : *D'Artaxerxès II à Artaxerxès III)*; mais les qualités qui sont prêtées au roi expirant, l'insistance sur la longueur de son règne tout autant que les conditions de la succession d'Artaxerxès II inclinent plutôt à penser que l'auteur faisait bien référence à la succession entre Darius II et Artaxerxès II; c'est peut-être de la même tradition que dérive Justin V, 11.1: « Darius lègue par testament le trône à Artaxerxès et à Cyrus les villes dont il était gouverneur.» Sur l'interpolation incluse dans les *Helléniques* (II, 1.8), cf. les doutes de Lewis 1977: 104, n.83; mais, si l'on corrige Xerxès en Artaxerxès, le renseignement peut être admis (cf. Cousin 1904: 32-

33); sur ce point, on soulignera également la curieuse précision apportée par Thucydide (VIII, 37.1) dans le texte du deuxième traité entre les Perses et les Lacédémoniens, dans l'hiver 412-411: du côté perse, les contractants-jureurs sont ainsi désignés : « Le roi [Darius], les fils du roi *(hoi paides* tous [*tou*] *basiléôs)* et Tissapherne. » Altheim-Stiehl (1963:150-151) supposent que l'expression désigne Autoboisakès et Mithraios, dont l'interpolateur des *Helléniques* affirme qu'ils étaient «fils de la sœur de Darius»; ils supposent également que cette femme (non nommée) est fille d'Artaxerxès Ier-d'où les meurtres d'Autoboisakès et de Mithraios par Cyrus : c'est là beaucoup de suppositions (il peut tout aussi bien s'agir d'une formule diplomatique toute faite comme sans doute dans *Ezra* 6.10). Sur la propagande anticyréenne, cf. Orsi 1979-80; monnayage de Cyrus à Sardes: Weiser 1989.

• *Les préparatifs de Cyrus et la réaction d'Artaxerxès : de Memphis à Sardes* : je ne connais pas d'étude qui soit consacrée spécifiquement à replacer les événements dans le cadre de l'histoire achéménide proprement dite; les études récentes s'intéressent surtout à l'itinéraire des Dix-Mille, en apportant d'ailleurs des commentaires souvent intéressants et importants: voir Cousin 1904: 213-333, Manfredi 1986, Donner 1986, Lendle 1984 et 1986, Debord 1995, Joannès 1995, etc. En revanche, les pages de Cook (1983 : 211-213) ou de Dandamaev (1989a : 274-285) n'apportent rien de neuf au plan de l'interprétation historique, si ce n'est parfois de surprenantes propositions; en particulier, je ne vois pas sur quoi se fonde Dandamaev (1989a : 274) pour écrire : « It is possible that he [Cyrus] hoped to diminish the influence of the Persian nobility and to create a centralized government, comparable to those which were established in the Hellenistic period» : sur ce point, cf. Briant 1993c: 421-422; malgré sa date et certains défauts, le livre de Cousin (1904) présente parfois une problématique plus intéressante que bien des études récentes. Cyrus et Tissapherne : selon Lewis (1977:120-121), le contrôle des cités fut enlevé à Cyrus pour être donné par Artaxerxès II à Tissapherne; voir là-dessus les remarques critiques de Tuplin 1987a: 142-145; sur les rapports hiérarchiques entre les deux hommes, cf. la discussion de Ruzicka 1985a, qui présente plusieurs suggestions importantes. Alcibiade et

Pharnabaze : sur le dossier et ses contradictions, cf. Hatzfeld 1951: 341-349 (qui juge, contrairement à la position défendue ici, que les projets de Cyrus étaient imprévisibles pout tout le monde en 404; cf. également Ruzicka 1985a : 211, n. 22); sur le trajet suivi par Alcibiade, cf. Robert 1980 : 257-299 ; l'hypothèse Pharnabaze est adoptée par Cousin (1904 : 63-68). Révolte égyptienne : on notera que, selon les informateurs de Xénophon *(Anab.* I, 8.9 ; II, 1.6), des soldats égyptiens combattent dans l'armée royale à Kounaxa : mais il peut s'agir d'Égyptiens établis à demeure en Babylonie; sur la date de *DAE* 7 (11 septembre 400), voir Porten 1990:19. Psammétique et Amyrtée : cf. justes remarques de Kienitz 1953 : 76, et maintenant Lloyd 1994 : 337 et 347, n. 48 ; sur la chronologie de la révolte égyptienne et du retrait perse, voir Lemaire 1991c : 200-201 et 1995a : 51-56. Tamos et Psammétique : malgré Cloché 1919 : 222, il n'y a aucune raison d'induire du meurtre de Tamos que Psammétique était «persophile»; l'épisode de Tamos est évoqué tout récemment par Lloyd 1994: 347, qui estime que le texte de Diodore est trop allusif pour donner prise à interprétation historique; cette prudence justifiée m'amène à souligner de nouveau que l'idée (développée dans mon texte) d'une alliance voulue par Cyrus relève de l'hypothèse; en revanche, l'existence de relations priviliégiées entre les dynastes égyptiens et des Caro-memphites au service des Perses est confirmée par Diodore XV, 9.4, qui se place une vingtaine d'années après la révolte de Cyrus : Glous, gendre de Tiribaze, passe une *symmachia* avec le pharaon Hakôris ; or, Glous est lui-même le fils de Tamos (Xénophon, *Anab.* II, 1.3; Briant 1988a: 161).

• *L'armée de Cyrus le Jeune:* les études sur les mercenaires grecs de Cyrus sont très nombreuses: on se reportera surtout à Roy 1967, Seibt 1977: 51-69 et Marinovic 1988: 24-36; cf. également l'analyse de Cousin 1904: 133-212, qui a le (rare) mérite de présenter l'armée «barbare» de Cyrus (pp. 108-132) : sur ce point voir également Briant 1985b : 62-63 ; parmi les sources disponibles, Westlake (1987), à juste raison, réévalue l'apport de Diodore de Sicile. À propos des chiffres des armées d'Artaxerxès II et de Cyrus le Jeune : comme d'habitude, les chiffres proposés par les auteurs anciens sont à la fois contradictoires et peu utilisables :

Diodore (XIV, 19.7) situe le rapport entre mercenaires et armée barbare de 1 à 7, Xénophon (I, 7.10) de 1 à 10, proportions qui conduisent à des évaluations beaucoup trop élevées (ne serait-ce que pour des raisons logistiques) ; tout comme dans le cas de l'armée de Xerxès en 480, il n'y a guère moyen de prendre position, sinon en faisant appel à cette notion éminemment subjective de « chiffre raisonnable » : cf. en dernier lieu G. Wylie 1992:123, qui (après d'autres) propose le chiffre total de 30000 pour l'armée du rebelle. Faut-il ajouter que les évaluations antiques concernant l'armée d'Artaxerxès II sont tout aussi peu recevables? Sur ces problèmes, voir également maintenant les discussions et analyses de Gabrielli 1995 et de Descat 1995.

- *Propagande et légitimation* : sur le passage de l'Euphrate et le récit de Xénophon, cf. quelques remarques en ce sens de Desnier (*ap*. Briquel 1981) et de Briquel-Desnier 1983 (que je ne suis pas dans toutes leurs interprétations), [repris dans Desnier 1995 : 21-22, 25-26 (reçu au moment de boucler l'ultime travail de révision)]; sur la date de l'événement, cf. Cousin 1904: 307-308; sur le passage de l'Euphrate par Lucullus, cf. Cumont 1905a. Selon Weiser 1989, c'est en Cilicie que Cyrus fait frapper pour la première fois des monnaies à son effigie, mais en adaptant le motif des dynastes ciliciens (cavalier imberbe). Au moment de passer l'Euphrate ou juste après, il frappa pour la première fois des dariques à son effigie, coiffée de la kidaris royale. Si l'hypothèse est juste, le message était clair : Artaxerxès ne se trouvait pas confronté à une banale révolte satrapique. Face à lui, Cyrus se conduisait déjà en Grand Roi. Mais il faut reconnaître que l'interprétation est très hypothétique : voir d'ailleurs maintenant Casabonne 1995b. J'ai en tout cas la très nette impression que Cyrus manque cruellement de réserves métalliques : ce n'est sans doute pas sans raison que les promesses de primes sont gagées sur la victoire à venir *(Anab.* I, 4.13 ; sur ces problèmes, cf. également Descat 1995).
- *Loyauté personnelle et loyauté dynastique:* Cousin (1904: 92 *sqq*.) met en doute lui aussi le caractère massif des ralliements à Cyrus, et il juge (p. 92) que « la véritable force du roi fut la loyauté de son peuple», considérant justement qu'il s'agit là d'une propagande visant à légitimer les prétentions royales du rebelle ;

malheureusement, l'auteur ne fait pas preuve du même esprit critique en caractérisant Artaxerxès II comme un prince faible, isolé au milieu de ses harems (pp. 99-100); sur le titre *phoinikists* porté par Mégaphernès, cf. Lewis 1977 : 25, n.143 ; sur l'expression « terre ennemie », cf. *RTP* 58, n. 4; sur Tamos et Glous : cf. Briant 1988a :161; position administrative et famille d'Orontès d'Arménie: Osborne 1973: 517-522; Belésys et Gobryas en 401: à cette date, Blšunu/Belésys est «gouverneur d'Ebir-Nri» (cf. Stolper 1987); le cas de Gobryas est plus incertain ; un homme du même nom détient le poste de « gouverneur de Babylonie » ou « gouverneur du pays d'Akkad» dans les premières années de Darius II, la dernière mention (actuellement disponible) étant datée de 417; il peut s'agir du même (Stolper 1987: 396-398). [Je me demande si ce Gobryas ne peut pas être identifié à ce Gobarès *(praefectus),* dont Pline (VI, 30.120) rappelle qu'il a fait creuser un canal artificiel pour protéger la Babylonie des inondations de l'Euphrate; il s'agit selon lui du Narmalchas *(regium flumen).* Il est vrai que les risques d'homonymie sont grands (tant sur l'anthroponyme que sur l'hydronyme), et que le texte peut aussi bien faire référence au Gubru de l'époque de Cyrus et de Cambyse, d'autant que plusieurs tablettes mentionnent un «canal de Gubru » (Joannès 1982 : 326), tant il y a eu de confusions, chez les auteurs classiques, sur les différents canaux « royaux » (cf. exposé du problème chez Van der Spek 1992 : 236-239). Pline peut aussi faire écho au souvenir laissé de grands travaux menés par (le plus tardif) Gubru pour recreuser/améliorer un canal plus ancien (cf. pour comparaison le texte de l'époque de Xerxès cité par Joannès 1982 : 326 : recrutement de travailleurs «pour le creusement du canal de Gubru», alors même que le canal est déjà cité dans un texte de l'époque de Cambyse). La question doit rester ouverte]. Je note également que, selon Bivar (1961), un certain Artimas (dont il publie un sceau frappé à son nom en araméen), que l'auteur présente comme détenant une position officielle en Lycie, se serait rallié à Cyrus (à la suite, Shahbazi 1975 : 119-124 relie le personnage à la famille de Mégabyze); mais l'utilisation de la «liste satrapique» contenue dans *Anab.* VII, 8.25 est fort risquée, et l'hypothèse de Bivar est ainsi frappée d'un fort coefficient

d'incertitude, d'autant qu'Artimas n'est pas un nom spécifiquement perse (cf. également la remarque incidente de Dandamaev 1992a : 45) ; on le rencontre très fréquemment en Carie (cf. e.g. Lipinski 1975: 166; Blümel 1990); au surplus, Robinson (note éditoriale à la suite de Bivar) souligne que l'origine lycienne du document n'est en rien prouvée. L'hypothèse de Bivar a été néanmoins reprise tout récemment par Melikian-Chirvani 1993 : 114-115, qui, au surplus, en fait le descendant de l'Artimas dont le nom est inscrit en lydien sur un encensoir sur pied, dont le texte (Artymalim) a été publié et commenté par Gusmani 1983 : tout cela ressemble fort à un échaffaudage branlant d'hypothèses ! Trois dernières remarques : 1) si, comme je le suggère dans le paragraphe précédent, Cyrus manque d'argent (jusqu'au moment où il est en partie sauvé par le syennésis), on doit admettre qu'il n'a pas réussi à rallier à lui tous les trésoriers et autres gazophylaques situés sur la route, qui ont continué à exiger une pièce authentifiée de la chancellerie royale pour délivrer des fonds, ce que ne pouvait fournir Cyrus (cf. pour comparaison les textes cités dans RTP 29, n. 3 et 49, n. 2, ainsi que mes remarques dans Briant 1989c : 328-329) : processus de résistance sans doute illustré par les mesures de rétorsion (étudiées dans le texte) prises par Cyrus en Lykaonie ; 2) si Cyrus recrute tant de mercenaires grecs, je ne suis pas convaincu que c'est seulement en raison d'une supériorité technique intrinsèque qu'il leur reconnaîtrait; c'est peut-être aussi parce qu'un certain nombre de contingents réguliers d'Asie Mineure ont refusé de se rallier à lui ; dans cette hypothèse, l'appel aux mercenaires grecs relèverait moins d'un choix tactique que d'une contrainte politique; 3) certains des problèmes traités dans cette section viennent d'être abordés par Joannès 1995, se demandant (pp.183 *sqq.)* pourquoi Cyrus a emprunté une route secondaire sur la rive gauche de l'Euphrate; Joannès évoque un éventuel effet de surprise (p. 185); il juge également que ce choix procédait du manque de confiance de Cyrus envers certains de ses proches.

• *Artaxerxès face* à *Cyrus* : sur le Mur de Médie, cf. Barnett 1963 ; voir également Lendle 1986 : 211-214 et Vallat 1989b, ainsi que les différentes études consacrées au sujet dans *NAPR* 1 [1987] et 2 [1989], et maintenant Gasche 1995; sur le terme Arabie chez

Xénophon, cf. Briant 1982b: 121-122 et Donner 1986 (également Joannès 1995); sur les retards de Cyrus lors de sa marche, cf. les remarques de Cousin 1904: 317-321. Il est particulièrement difficile de reconstituer la bataille de Kounaxa, en raison de versions opposées et contradictoires : cf. Bigwood 1983, G. Wylie 1992, et Erhardt 1994 dont le développement (pp. 1-2) porte un titre (« Who won the battle of Cunaxa?») qui en dit long sur l'ampleur des incertitudes persistantes, et dont la conclusion mérite d'être citée : « In short, Tissaphernes won at Cunaxa. »

III. Artaxerxès le victorieux

- *Le processus de relégitimation :* propagande royale dans la biographie de Plutarque, cf. Orsi 1979-80. Selon Cameron 1955 : 96, c'est dans ces circonstances qu'Artaxerxès aurait commandé à Ctésias une légende du fondateur qui faisait de Cyrus le fils de misérables Mardes, et qu'il aurait ordonné la gravure de fausses inscriptions aux noms d'Ariaramnès et d'Arsamès afin de déconsidérer la lignée de Cyrus. Mais, pour toutes sortes de raisons (en particulier les modes d'élaboration des légendes de fondateur), l'interprétation de Cameron est fort peu convaincante. Par ailleurs, selon Shahbazi 1972b, la tombe de Gur-i Dukhtar (dans la vallée de Buzpar, SW du Frs), publiée par Vanden Berghe 1964 [dont la datation haute, avant Cyrus le Grand, n'est plus admise aujourd'hui : cf. Nylander 1966], aurait été élevée par Parysatis, sur le modèle de la tombe de Cyrus le Grand (cf. ci-dessus *fig.1*), pour y déposer les pauvres restes (tête et main droite) de Cyrus le Jeune; mais, outre que le monument peut aussi bien dater de la fin de l'époque achéménide ou même de l'époque hellénistique (Stronach 1978: 302), et que le passage de Ctésias (§59) cité par l'auteur semble plutôt faire référence à une sépulture à Suse, on peut raisonnablement douter qu'après avoir été si durement contesté, le roi ait autorisé l'érection d'un tel monument en l'honneur de Cyrus, qui aurait pu devenir un dangereux lieu de mémoire en Perse même (comparer avec la mesure politique prise par Cyrus contre le souvenir du « rebelle » Orontas: Anab. I, 6.11: « Jamais son tombeau n'a été découvert»); en effet, c'était déjà une concession exceptionnelle faite par le roi à Parysatis de recueillir la tête et la main droite du rebelle tranchées selon la coutume (Ctésias § 58;

Plutarque, Art. 13.2), car, normalement, la tête et la main d'un usurpateur étaient destinées à être jetées/abandonnées (Strabon XV, 3.17 : *riptetai*), c'est-à-dire très probablement laissées aux animaux : cf. le sort des stratèges grecs de Cyrus qui, après avoir été décapités (selon la version de Xénophon, *Anab.* II, 6.29), «furent déchirés par les chiens et les oiseaux» (Plutarque, Art. 17.7; ci-dessus p. 237 et chapitre II, 9 sur les coutumes funéraires perses) ; tel fut probablement le sort réservé très secrètement par Cyrus le Jeune à Orontas (qui en confia le soin à son fidèle Artapatès), d'où la phrase de Xénophon I, 6.11: «Personne ne vit plus jamais Orontas, ni vivant, ni mort, et personne ne put dire sûrement comment il mourut, et jamais son tombeau n'a été découvert. »

- *Récompenses et châtiments:* sur la carrière d'Ariée, cf. Lewis 1977: 119, n.78 et Hornblower 1994a : 78-79 ; sur l'éventuelle modification de l'étiquette royale et les problèmes chronologiques que posent les textes anciens, voir Briant 1994e : 307-310 et ci-dessus chapitre XIV, 1.
- *Le Grand Roi et ses armées*: sur les Perses et leur « faiblesse militaire » dans l'*Artaxerxès* de Plutarque, dans l'*Agésilas* de Xénophon et chez Isocrate, voir quelques réflexions dans Briant 1987b et 1989a; sur le rôle des mercenaires grecs, voir les réflexions de Seibt 1977: 63-69 et celles de Rahe 1980 qui a le tort, à mon sens, de considérer comme un fait acquis que les *aru* babyloniens ne fournissaient plus de soldats : sur les *aru* à l'époque d'Artaxerxès II, cf. le dossier étudié par Joannès 1982 : 4 *sqq*., également Dandamaev 1992a : 18, et ci-dessus chapitre XIV, 7 : Darius *II et* ses armées; on reviendra sur tous ces problèmes ultérieurement : chapitre XVII, 3.

IV. La situation en Asie Mineure et la stratégie d'Artaxerxès II (400-396)

- *De Sardes* à *Memphis*: retour de Tissapherne à Sardes, cf. Lewis 1977: 138-139 ; Amyrtée à Éléphantine, cf. Porten 1990:19, qui date le papyrus *DAE*7 du 11 septembre 400 ; mais Lemaire (1991c : 200-201) propose de redater la stèle d'Assouan (*DAE* 75) et n'exclut pas que le contrôle perse sur Syène ait pu durer jusqu'en 398 ; sur la

chronologie des premiers pharaons indépendants, cf. également Traunecker 1979 et en dernier lieu Lloyd 1994; on remarquera enfin que ces pharaons n'ont peut-être pas rompu brutalement avec la cour perse, si l'on en juge par une anecdote transmise par Phylarque (*ap*. Athénée XIII, 609b) : un roi d'Égypte (malheureusement non nommé) envoie la fameuse courtisane Timôsa à Stateira, la femme d'Artaxerxès : le terme utilisé *(dôron)* renvoie sans nul doute à un « don diplomatique», bien connu entre les pharaons et les rois du Proche-Orient. [Le dossier de la rupture égyptienne a été repris par A. Lemaire dans une communication présentée à Paris lors de la Table ronde «Égypte et Transeuphratène» (10-11 mai 1993) = Lemaire 1995a: 51-56].

- *Artaxerxès, ses satrapes et le front d'Asie Mineure:* sur la politique Spartiate, cf. Lewis 1977 : 139 *sqq.* et Westlake 1986; sur Tissapherne et Pharnabaze, cf. Westlake 1981; attitude d'Évagoras : cf. Costa 1974 : 46-50; *syennésis* de Cilicie : l'hypothèse de sa disparition politique remonte à Erzen 1940:114-120, mais l'auteur remarque justement qu'aucun document ne vient l'étayer positivement (du moins jusqu'à la nomination de Mazée/Mazdai autour de 350: cf. Briant 1994b: 124); il n'est donc absolument pas sûr qu'alors (400) la Cilicie fut transformée en satrapie de plein droit, car les monnaies frappées en Cilicie par Tiribaze, Pharnabaze et Datamès ne sont pas des monnaies satrapiques à proprement parler, mais plutôt des monnaies « karaniques » (cf. Briant 1989c : 329); sur les doutes qu'il convient de conserver sur ce point, cf. justement Lemaire-Lozachmeur 1990 : 146-147, et maintenant Casabonne 1995b.

V. Agésilas en Asie Mineure

- *La défaite de Tissapherne:* l'offensive d'Agésilas et les circonstances de la bataille du Pactole continuent de poser des problèmes topographiques et historiques, en raison des contradictions des sources anciennes : voir Dugas 1910, Foss 1978, et les analyses de Bruce 1967 *(ad loc*.), en particulier pp. 150-156 sur la bataille de Sardes; en dernier lieu, cf. Cartledge 1987 : 215-217, Botha 1988, Wylie 1992, De Voto 1988, Dillery 1995 :109-114.
- *L'Anabase d'Agésilas*: voir surtout Dugas 1910 et Bruce 1967, ainsi

que Wylie 1992 (qui évalue justement à la baisse les capacités stratégiques d'Agésilas) ; sur le personnage et ses campagnes, cf. la synthèse de Cartledge 1987, en part. pp. 180-218 (qui, lui aussi, pp. 217-218 révise à la baisse les ambitions territoriales que lui prêtent les auteurs anciens).

- *Les défenses perses face à l'offensive d'Agésilas*: *satrapes et* ethn: sur les rapports entre les Perses et les peuples de l'intérieur, cf. Briant 1976 et 1982b : 57-112 (ci-dessous chapitre XVI, 18). Le titre porté par Orontès (« satrape de Mysie ») a fait couler beaucoup d'encre dans le cadre d'études vouées à reconstituer la «révolte des satrapes» (ci-dessous, §7); la réalité de l'information donnée par Diodore est acceptée par Osborne 1973 (gouvernement satrapique de plein exercice, dont le centre est Pergame: cf. OGIS 264, lignes 4-9), tandis que Hornblower (1982: 176-178) pense (de manière à mon avis peu convaincante) que vers 361, Orontès est toujours satrape d'Arménie ; cf. également Osborne 1982 : 65-80 (où l'on trouvera une discussion approfondie des vues opposées, en particulier une vigoureuse réplique à Hornblower qui, lui-même, vient de réitérer ses vues dans Hornblower 1994b: 220); le point de vue d'Osborne est adopté par Moysey 1987; voir également Weiskopf 1982 : 108-118 et 1989 : 70-76, qui, tout en admettant qu'Orontès a obtenu une position en Mysie, nie l'existence d'un gouvernement autonome, et rapproche la position d'Orontès de celle d'un Asidatès pourvu de terres et de domaines ; l'auteur rappelle que la terminologie de Diodore est très élastique, et suggère qu'il en est de même dans la mention diodoréenne d'une «satrapie de Paphlagonie » (1982 :114); sur ce point, cf. également Robert (1980 : 265 *sqq.* ; cf. aussi 203-219) qui, sans aborder de front le problème exposé ici, juge, comme allant de soi, que le satrape de Paphlagonie résidait à Gangra, non loin d'Ancyre, là-même - notons-le au passage - où les dirigeants paphlagoniens viennent se soumettre à Alexandre en 334, le roi leur ordonnant d'obéir, comme par le passé, au satrape de Daskyleion (Arrien II, 4.1-2) ; ajoutons en passant que la Paphlagonie n'est pas vierge de témoignages iconographiques perses : cf. Doncel-Voute 1984 (chapitre XVI, 2, *fig*. 47) et von Gall 1966; sur Polyen VI, 10 (Éolide) et les fortifications d'Asidatès (Mysie), voir RTP 190, Tuplin 1987c : 212-

213 et Debord 1994.

- *Les Perses face à Agésilas :* sur Spithridatès et ses domaines, cf. Sekunda 1988a: 178-180 ; sur ses rapports avec Agésilas et le caractère limité du danger qu'il présente alors, cf. Weiskopf 1989 : 23-25 ; on connaît des monnaies frappées au nom d'un Spithridatès, mais son identification précise pose problème ; il peut s'agir du satrape connu par les sources classiques en 334 (cf. Harrison 1982a: 416-418; Cahn 1989:101); sur la réponse faite par Pharnabaze à Agésilas (*Hell*. IV, 1.35-36), cf. les réflexions de Lewis 1977:150-15, et ci-dessus chapitre VIII, 7 : *Le pacte dynastique.*

VI. Succès et revers achéménides: de l'Asie Mineure à l'Égypte (396-v. 366)

- *La défaite spartiate :* Conon à Rhodes : Berthold 1980 : 35-38 et Westlake 1983 [et maintenant *CAH* VI^2 67-70; 103-106]; sur les opérations militaires en Asie Mineure, cf. Lewis 1977:142-147.
- *Les Perses entre Athéniens et Lacédémoniens:* la position de Strouthas (dénommé « satrape d'Ionie» dans Tod II, n° 113) pose quelques problèmes qui nourrissent une abondante littérature sur les titulaires du satrapat de Sardes et sur la définition administrative de ce gouvernement dans ces années (cf. Lewis 1977: 118, n.75; Weiskopf 1982: 88-93; Hornblower 1982: 37, n.10; Petit 1988 : 309-311; Chaumont 1990 : 598 ; Hornblower 1994a : 77-78), mais chacune des solutions envisagées se heurte à des difficultés qui paraissent difficiles à surmonter en toute certitude. Sur la création de la satrapie de Carie, cf. Hornblower 1982: 34-38 et Ruzicka 1992b: 16-20; contre cette position (admise unanimement), Petit (1988) a soutenu une thèse paradoxale: selon lui, les Hékatomnides n'ont jamais été reconnus officiellement satrapes par Artaxerxès; mais, pour parler en litote, la démonstration n'emporte pas la conviction (cf. mes courtes remarques dans Abst. Iran. 12 [1989], n ° 283 et celles de Descat, *Topoi* 3/1 [1993] : 265-266, ainsi que Hornblower 1994b : 215-216 ; sur le statut de Mausole, voir également ci-dessous chapitre XVI, 18).
- *De Chypre à l'Égypte:* sur la politique d'Évagoras, cf. Costa 1974 : 48-56, Weiskopf 1982 :154-156, Collombier 1990 : 35-37 et Maier 1994 : 312-317 ; les affaires dynastiques en Égypte : Traunecker

1979: 401 *sqq.* (sur les problèmes chronologiques, cf. également Tuplin 1983: 185-6 et Lloyd 1994); sur l'intervention athénienne à Chypre (d'après Lysias), cf. Tuplin 1983 (date les opérations de 390-389). Inscription phénicienne de Kition : elle est publiée et commentée par Yon-Snyczer 1991, 1992 (dont je reprends ici pour l'essentiel l'interprétation).

- *Les premières opérations:* l'ensemble de la période *ca.* 391-381 pose de redoutables problèmes chronologiques et historiques, sur lesquels on verra Tuplin 1983 et la mise au point de Shrimpton 1991; les dates adoptées dans le texte le sont sous réserve (l'examen des témoignages numismatiques (monnaies frappées par Tiribaze) conduit Harrison (1982a : 304-315) à dater la deuxième expédition de Chypre de 382-380 (et non 387-386), mais ses arguments ne sont pas non plus contraignants).
- *La Paix du Roi:* voir en dernier lieu les mises au point d'Urban 1991 et de Badian 1991.
- *Un embrasement généralisé?* Sur les rapports logiques entre la Paix du Roi et la reprise des préparatifs perses contre Chypre, cf. Sinclair 1978, et les intéressantes remarques de Ruzicka 1983a (sur le problème de Clazomènes traité par cet auteur, cf. aussi Aikyo 1988) ; à propos des textes anciens sur le caractère général de la révolte, on verra les justes réflexions de Weiskopf 1982: 161-192 (qui me paraît cependant sous-estimer le danger présenté à cette date par Évagoras : cf. p. 190); Datamès : Sekunda 1988b; sur la Cilicie et les témoignages numismatiques (monnaies frappées par Tiribaze), cf. Lemaire-Lozachmeur 1990:147, et Davesne 1979:162 (mais le rapport proposé avec l'élimination du *syennésis* me paraît devoir être abandonné, pour des raisons présentées ci-dessus), et surtout l'exposé systématique de Harrison 1982a : 304-315, ainsi que Capecchi 1991: 85-95 ; sur les premières campagnes de Datamès, cf. Sekunda 1988b: 38-40; sur le rôle d'Hekatômnos, cf. Weiskopf 1982 : 157-160 (qui juge que la campagne de 391-390 s'est terminée rapidement par un accord avec Évagoras, et qu'il n'y a pas trace d'une rébellion d'Hekatômnos, qui, suggère-t-il d'une manière peut-être excessive (p. 167), n'a même pas participé à l'expédition: «Diodorus interpreted his absence as secret support»),

et Ruzicka 1992b : 26-29 (repousse également les présentations de Diodore et d'Isocrate); sur le «roi des Arabes», cf. Briant 1982b: 163-164. L'hypothèse d'un quasi-effrondrement de la domination perse en Palestine à partir d'Artaxerxès II est présentée (e.g.) par Eph'al 1982b : 205-206, mais à partir de témoignages archéologiques qui ne me paraissent pas fonder avec certitude une telle conclusion (cf. également Stern 1982b : 254-255, dont la chronologie me paraît s'appliquer plutôt à une phase ultérieure du règne d'Artaxerxès II, mais d'une manière qui reste imprécise néanmoins, tant l'archéologie a tendance à solliciter les rares témoignages littéraires) ; je comprends mal également le rapport que veut établir Betlyon (1986 : 636) entre l'apparition des premières monnaies judéennes vers 400 et la « décadence » de l'Empire. On doit surtout souligner que l'on manque cruellement de documentation écrite sur l'histoire de ces régions dans ces années ; la seule possibilité d'entrevoir l'intervention du pouvoir central est de dater la mission d'Esdras de la septième année d'Artaxerxès II, et d'y voir l'indice de troubles entretenus par la révolte égyptienne (e.g. Cazelles 1954 [Lemaire 1995a]) : on ne reviendra pas ici sur ce débat, qui n'est pas prêt de s'éteindre (cf. chapitre XIV, 5).

- *L'offensive contre Évagoras:* sur les modalités du traité imposé à Évagoras, cf. Weiskopf 1982: 178-192. Pour les raisons exposées ci-dessus § 1, la tablette *ADRTB* n° -440 se réfère probablement au tout début de la guerre contre Évagoras; le texte porte : « [...] the land Samin, a famous city of the land Kupru, which for making [...]sundu of the land Iamuniammu which the king made [...]».
- *Les échecs égyptiens :* on verra surtout la discussion de Kienitz 1953 : 80-92 et Lloyd 1994 : 346-348 ; la date de la campagne de Pharnabaze, Tithraustès et Abrokomas contre l'Égypte (Isocrate) est surtout induite généralement du fait que Pharnabaze a été rappelé à la cour vers 387 (Xénophon *Hell.* V, 1.28), ce dont on déduit qu'Ariobarzanès lui a alors succédé (cf. Weiskopf 1982 : 120-127 et 1989 : 27-28); mais il subsiste nombre d'incertitudes (cf. Cloché 1919: 230-232 et 1920: 85-88); selon Moysey (1986: 10, 15), certaines monnaies attribuées à Pharnabaze ont pu être frappées en Cilicie dans la période 386-383, au moment de la préparation de l'expédition d'Égypte, mais il existe d'autres possibilités : cf.

Harrison 1982a : 315-321 et Lemaire-Lozachmeur 1990:147, qui suggèrent plutôt de les dater des années 370 (soit de la deuxième expédition); à propos de l'éventuelle humeur offensive d'Hakôris : on notera la découverte en Phénicie de bases d'autels portant le cartouche d'Hakôris, dans lesquelles on voit généralement l'indice d'une tentative offensive égyptienne (cf. Traunecker 1979 : 435), mais l'interprétation reste incertaine (Lloyd 1994 : 347, n. 50). Sur les mercenaires grecs lors de l'expédition d'Égypte, on verra Seibt 1977 : 80-83, qui note surtout que c'est la première fois qu'une armée perse comprend un aussi grand nombre de Grecs, sans offrir cependant d'interprétation plus détaillée; selon Sekunda (1988b : 42), Datamès a adopté des pièces d'armement grec, et c'est lui qui a également constitué pour la première fois un corps d'infanterie perse (Kardakes : Nepos *Dat.* 8.2) : sur tous ces problèmes, voir ci-dessous chapitre XVII, 3. Arrivée au pouvoir de Nektanébô Ier: Traunecker 1979: 435-436, Meulenaere 1963, Lloyd 1994 : 357-359 ; éventuels rapports de parenté (par alliance) entre Chabrias et Nektanébo Ier: Kuhlmann 1981: 276-278, [mais voir *contra* maintenant la démonstration convaincante de Huss 1994b]. Expédition de Pharnabaze en 373 : Cloché 1920 : 88-99 ; la participation de Datamès à l'expédition de Pharnabaze est induite de Nepos *(Dat.* 3.5 ; 5.1), mais le texte pose quelques problèmes d'interprétation présentés et traités par Sekunda 1988b: 40-41; personne ne peut croire qu'Artaxerxès ait mis en danger l'expédition d'Égypte pour distraire Datamès dans une campagne sans gloire contre un dynaste de Cataonie (Dat. 4; 5.1-5), ni que Datamès se soit brusquement révolté au moment même où il recevait le commandement de l'armée d'Égypte, au prétexte qu'une camarilla de cour avait juré de le perdre (§ 5.2-5) : c'est là accorder une bien naïve confiance à un texte qui relève du genre de la *saga* familiale ; pour ces raisons, la reconstruction de la carrière de Datamès par Weiskopf (1982 : 205-207) me paraît plus satisfaisante (même si elle comprend elle aussi sa part d'hypothèse : nous sommes ici dans le registre de la confrontation de vraisemblances, rien de plus : l'auteur (pp. 207-209) juge qu'après la victoire sur Aspis, Datamès a reçu une promotion comme satrape de Cappadoce).

• *Artaxerxès et les Grecs :* voir également maintenant Seager, *CAH*

VI^2: 156-186.

VII. Artaxerxès II, ses satrapes et ses peuples (c. 366-359/358)

- *Diodore et la « grande révolte des satrapes : l'Empire en feu?* Sur tout ce qui suit, je me suis beaucoup inspiré des analyses de Weiskopf (1982,1989), qui a présenté des interprétations très novatrices et très convaincantes, qui rendent largement caduques les études précédentes (en particulier celle de Judeich 1892 ou celle de Meloni 1951) ; on y trouvera une bibliographie à jour, que je ne citerai donc pas systématiquement; mais il faut savoir que les thèses de Weiskopf ont été vigoureusement critiquées par Moysey 1991-1992; je dois dire que tel n'est pas mon point de vue (cf. Briant 1994b 127, n. 45), quand bien même il est exact que l'ouvrage de Weiskopf souffre ici et là de quelques faiblesses (cf. ci-dessous sur les plans d'Orontès) : le problème c'est que Weiskopf 1982 (dactyl.) n'a pas été diffusé, et que les comptes rendus ont été faits uniquement à partir de l'opuscule de 1989 (dans le cas contraire, j'imagine que Moysey 1991: 120 n'aurait pas reproché à Weiskopf de ne pas utiliser la documentation numismatique, qui, au surplus, n'autorise certainement pas certaines des conclusions historiques que Moysey 1989 a cru pouvoir en tirer sur les plans de Datamès: ci-dessous ; voir également les critiques de Hornblower, *CR* 40 [1990]: 363-365, et Hornblower 1994a: 84). Sur le texte de Diodore proprement dit, on verra en particulier Weiskopf 1982 : 337-341, ainsi que Moysey 1975 : 96-99 et 116-117 ; cf. également Briant 1989a : 38-39 ; sur IG II^2 207, voir en particulier les analyses épigraphiques ethistoriques d'Osborne 1971, 1981: 52-54,1982: 61-80, de Moysey 1975: 254-265,1987, de Weiskopf 1982 : 401-405 et les miennes dans Briant 1994d; sur Tod 145, cf. les vues contradictoires de Moysey 1975 : 143-148 et de Weiskopf 1982: 398-401 («a display of diplomatie fantasy»), 1989: 84-85 (analyse qui a suscité les vives critiques de Moysey 1991: 120; mais, en raison des lourdes incertitudes que je rappelle dans le texte, je ne pense pas qu'un tel document, en tout état de cause, puisse être considéré comme «a major stumbling block to W's thesis», sauf à considérer, comme le fait Moysey sous une formulation très volontariste, que « only one context makes sensé»).

- *Les premières révoltes : Datamès:* outre l'étude de Sekunda 1988b (que je suis pas sur les débuts de la révolte), je me suis beaucoup inspiré dans cette section des pages de Weiskopf 1982 : 197-220 et 418-425; sur son monnayage frappé à Sinope, cf. Harrison 1982a: 263-265 (en rapport avec des stratagèmes rapportés par Polyen et par le Pseudo-Aristote).
- *Les troubles en Asie Mineure occidentale (366-361)* : Ariobarzanès: textes et commentaires dans Osborne 1983 : 50-53, qui pose le problème de la date; sur les rapports entre Ariobarzanès et Athènes, cf. également Moysey 1975 : 80-84 et Weiskopf 1982 : 353-380; sur la fin d'Ariobarzanès, cf. hypothèses de Weiskopf 1982 : 381-385, qui juge que son fils Mithridatès a alors rallié le camp de Datamès (sur les hypothèses généalogiques de Weiskopf, je dois dire que je partage pour une part les réticences de Moysey 1991: 117). Orontès: Weiskopf 1982: 395-398; 1989: 89-90; sur le monnayage attribué à Orontès, cf. *ibid*. pp. 388-394; voir également Troxell 1981, mais sa datation dans les années 350 est certainement fautive: cf. Moysey 1989 : 123-125; on ne s'explique pas le rôle de leader que, selon Diodore (XV, 91.1), les autres satrapes ont reconnu à Orontès ; l'argument tombe si l'on admet avec Hornblower (1982: 176-178) qu'Orontès est toujours satrape d'Arménie : mais, sur les arguments présentés par Hornblower, cf. les remarques critiques convaincantes d'Osborne 1982: 67 *sqq*. (malgré Hornblower 1994a: 86); Artabaze et Autophradatès: cf. Moysey 1975: 119; voir surtout la discussion de Weiskopf 1982: 423-429; disparition d'Orontès: cf. Osborne 1973: 542-551 ; *contra* Moysey 1975 : 109, qui juge qu'Orontès a réobtenu son commandement en Mysie. Sur IG II^2 207 (vente de blé par Orontès à Athènes) : cf. Briant 1994d, où je démontre que le geste ne révèle en rien une politique sécessionniste de la part du satrape (voir également Moysey 1987 : 100, n.100, mais dans le cadre d'une démonstration chronologique qui ne me convainc pas : voir ci-dessous § 9 *Artaxerxès III et Philippe II*, Notes).
- *Le front égyptien:* sur la chronologie (discutée) et sur les problèmes posés par l'offensive de Tachôs, cf. Cloché 1919: 212-218; 1920: 99-107, ainsi que Kienitz 1953: 96-100 et 180-181, Weiskopf 1982 : 405-412 et Hornblower 1982 :174-175 ; sur Tcha-hap-imou

et ses relations familiales avec Tachôs et Nektanébô, cf. Meulenaere 1963 ; c'est dans le contexte de l'offensive de Tachôs que s'inscrit (d'une manière malheureusement incertaine) l'inscription biographique (lacunaire) de l'Égyptien Onnophris, «prophète des statues du père du roi, le général Tcha-hap-imou» qui, apparemment, a accompagné Tachôs (non nommé) lorsque celui-ci «était allé vers l'Asie»; les rapprochements avec le récit de Diodore ne permettent pas de résoudre toutes les difficultés du texte, bien qu'il ne soit pas impossible qu'Onnophris ait accompagné Tachôs à la cour du Grand Roi (cf. Van Känel 1980 et 1984: 198-201, qui rapproche Onnophris d'Udjahorresnet et de Samtoutefnakht; cf. chapitre XVIII, 4).

- *Orontès et le front égyptien:* à propos d'Orontès en Syrie (Trogue-Pompée, *Prol.* X), on verra la critique de Weiskopf (1982: 405-412; 1989: 81-84), qui cependant, à mon avis, va trop loin : j'estime qu'il est gênant d'écarter complètement du dossier le seul témoignage direct; cf. en revanche la remarque peu convaincue d'Osborne 1973 : 537; de son côté, Moysey (1975 : 106) juge qu'Orontès a cherché à rejoindre les forces égyptiennes en Syrie ; sur le décret en l'honneur de Straton de Sidon, cf. en particulier Moysey 1975 : 244-253 et Weiskopf 1982 : 458-459 ; les efforts d'Austin 1944 pour tenter de déduire du décret qu'Athènes a alors pris part à la révolte contre Artaxerxès ne sont guère convaincants ; en revanche sur Hieron. *Adv. Iovinian.* I, 45, cf. Moysey 1987 : 99, n. 27 et 1989: 120-121; sur le monnayage de Straton, dont on pense parfois, depuis Babelon 1910, qu'il illustre une politique pro-égyptienne, cf. Betlyon 1982: 9-10, 29-30: mais l'interprétation pose quelques difficultés (cf. Moysey 1989). Selon Diodore (XV, 92.5), «Tachôs alla trouver le Grand Roi en traversant l'Arabie»; cette mention rappelle immédiatement ce qu'écrivait Arrien *(Inde* 43.5) à propos des soldats de Cambyse et des troupes de Ptolémée, qui choisirent de regagner la Babylonie par la terrible route qui traversait les déserts d'Arabie du Nord (cf. Briant 1982b: 129, 132) : mais pourquoi choisir un tel itinéraire, si Tachôs est alors à Sidon (sur la route «normale», que suggère également le décret en l'honneur de Straton, cf. Briant 1991b: 77-79)? Je m'avoue incapable de répondre raisonnablement à la question qui, au surplus, est peut-être

viciée par le sens (inconnu) que Diodore attribuait au terme «Arabie» (sur l'utilisation de ce terme chez les auteurs classiques, cf. Briant 1982b: 120-122); de même d'ailleurs pour le terme «Syrie» (cf. Sartre 1988). Campagne d'Ochos en Syrie: Cloché 1919: 245-246; Weiskopf 1982: 410 et 460, n. 109 ; Tachôs à la cour du Grand Roi : Briant 1985b : 57-58. Sur les mesures fiscales de Tachôs et de Chabrias et leurs répercussions politiques en Égypte, cf. Will 1960 ; sur la situation intérieure fragile des pharaons, cf. Meulenaere 1963: 93, Ray 1986: 149 et 156 et Ray 1987, ainsi que Briant 1988a : 155-158 et les réflexions de Yoyotte 1992.

- *Retour sur Datamès:* plans « grandioses » de Datamès : Olmstead 1948 : 419, suivi par Moysey 1975 : 107-108 (n. 25) et Harrison 1982a : 411-413 ; cf. également Osborne 1973 : 537, n. 104 qui, du texte de Polyen, tire la conclusion assez surprenante que Datamès, tout comme Orontès, parvint jusqu'en Syrie; position contraire de Weiskopf 1982: 424 (voir également maintenant les doutes d'Hornblower 1994a : 87) ; monnaies de Tiribaze et de Pharnabaze frappées en Cilicie, cf. Harrison 1982a : 304-320 et Moysey 1986. L'interprétation des monnaies de Datamès (discutée dans le texte) est de Moysey 1989 : 108-119, en part. 109-112; tout en soulignant qu'il s'agit d'une «conjecture», l'auteur juge que le rapprochement avec Polyen constitue « une explication plausible, étant donné la longue inimitié avec le roi, et le précédent pour une telle invasion qui fut établi par Cyrus le Jeune » (p. 110); l'auteur, sans l'expliciter, semble supposer que Datamès avait pour objectif de chasser Artaxerxès II de son trône, ce qui me paraît hautement contestable (Moysey 1975:113-114 a mené le même raisonnement pour Orontès, mais rien ne montre non plus que le monnayage d'Orontès proclame ses ambitions royales: cf. Weiskopf 1982: 388-394, Hornblower 1982: 178-179; Moysey 1989: 123-125). Anu à Uruk (problème ignoré de Moysey 1989) : cf. Stolper 1990b: 561 (dans le cadre d'un raisonnement d'ordre strictement chronologique); cf. également Kuhrt 1987a 151 (l'observation remonte à Oelsner), et surtout maintenant Beaulieu 1992 : 54-60; pour fonder son interprétation, l'auteur compare (p. 110) la politique qu'il attribue au satrape à ce qu'il considère comme la

diffusion du culte « de la déesse *mésopotamienne Anhita* » par Artaxerxès II [italiques P.B.] : mais, pour toutes sortes de raisons, cette comparaison est parfaitement invalide (ci-dessous § 8 : A*nhita et Ištar).* Sur les origines de Datamès, cf. Briant 1987a: 19, n. 47 et 27, n. 116, et (indépendamment) Sekunda 1988b : 35-36, ainsi que les études de Lemaire sur le nom louwite Tarkumuwa que portent certaines monnaies *attribuées* à Datamès: cf. Lemaire 1989:144-149, et 1991c: 203-205: Datamès «aurait été un dynaste local remplissant les fonctions de satrape, puis de général en chef au sein de l'Empire perse» (mais sans exclure tout à fait l'autre hypothèse: « Tarkumuwa serait un dynaste local de Cilicie dont nous n'avons aucun écho par ailleurs »).

- *Mausole et les révoltes:* on verra en général Hornblower 1982, Weiskopf 1982: 221 *sqq.* et Ruzicka 1992b: 15-75; on y trouvera des mises au point sur bien des aspects discutés des institutions cariennes (existence ou non-existence d'un *koinon* carien par exemple), dont je ne crois pas utile de traiter ici en détail (sur les rapports de Mausole avec les cités cariennes, on verra maintenant le remarquable document publié par Blümel 1990) ; avènement de Mausole : Hornblower 1982 : 34-40; à propos de l'expression *patrôa arkh,* on peut la rapprocher sans doute d'une formule utilisée dans une inscription *(hoposs* [*gslkhôras*] *Maussôlos arkh),* sur laquelle on verra les justes réflexions d'Hornblower 1982:154; soulignons simplement que la terminologie n'implique pas que Mausole jouit d'une situation exceptionnelle par rapport à celle d'autres satrapes; du point de vue grec, en effet, le pouvoir territorial d'un satrape pouvait parfaitement être désigné sous le terme *arkh* (cf. IG II^2 207a, ligne 15: *ek ts Orontou arkh;* voir Osborne 1982: 73-74); sur les constructions de Mausole, voir Hornblower 1982: 223 *sqq.* (le degré d'hellénisation et ses formes a donné lieu à une polémique entre Gunter 1985 et Hornblower 1990a; cf. également les utiles remarques de Sherwin-White CR 34/2 (1984): 257-259, où l'on trouvera des références bibliographiques complémentaires, ainsi que l'analyse de Stamatiou 1989 : 379-385 sur les emprunts au répertoire iconographique achéménide, et leur insertion dans des formes de type grec ; cf. également les remarques de Von Gall 1989 : 505 et n. 2, et

maintenant les études rassemblées dans Isager 1994) - problème bien illustré ailleurs, en particulier à Xanthos mais aussi à Sidon; sur sa politique extérieure, cf. Hornblower 1982 :107 *sqq.* (avec les réflexions pp.152-153 sur l'éventuelle «normalité» des initiatives de Mausole); sur ce point, cf. également la discussion de Weiskopf 1982: 270-285, ainsi que les utiles commentaires de Moysey 1989:126-130 sur le monnayage de Mausole; également, sur un point particulier (intervention de Mausole dans les affaires lyciennes), Borchhardt 1993a: 78: une stèle portant la double hache carienne serait, selon l'auteur, le témoignage de l'inhumation sur place d'un phrourarque carien installé à Limyra-hypothèse qui m'apparaît bien fragile; fonctions satrapiques de Mausole, cf. Hornblower 1982: 137 *sqq*. et 161-165 sur le problème des taxes royales/taxes civiques, point sur lequel on verra également les remarques de Corsaro 1985 et de Frei 1990 : 166-168 et le texte publié par Bousquet 1986 (sur la position de Mausole dans l'Empire, voir également ci-dessous chapitre XVI, 18 *in fine).* Sur l'interprétation (Mausole rebelle) que l'on a parfois donnée de ces anecdotes, cf. Weiskopf 1982 : 232-235 ; sur les textes mentionnant des conspirations, cf. *ibid.:* 252-256, qui souligne fort justement (pp. 230-231) que l'affaire d'Arlissis montre plutôt qu'à cette date Artaxerxès a soutenu Mausole et qu'il n'y a donc là aucune preuve de tendances du dynaste à la rébellion (sur la position d'Arlissis à la cour royale, cf. les remarques très hypothétiques de Heltzer 1994:116-119) ; sur Tod 138.2, cf. également BE 1990:276; sur les accusations de prévarication portées contre des ambassadeurs venus auprès du Grand Roi, cf. Hofstetter 1972:102-104; sur les actions de Mausole pendant la révolte, cf. Hornblower 1982:170-182 (le passage est surtout consacré à un exposé général sur la révolte : mais cf. Osborne 1982 : 67-72); tout en soulignant la légèreté du dossier, Hornblower postule que Mausole est bien entré en révolte (de même Ruzicka 1992b : 76-89 dans un développement qui n'est pas le plus satisfaisant du livre); position contraire (que j'adopte ici globalement) de Weiskopf 1982 : 263-270 et 1989 : 45-46 et 65-68 (position contestée par Moysey 1991: 119); on ajoutera à ce point que la participation de Mausole à la révolte a été également induite de la trilingue de Xanthos (cf. Dupont-Sommer 1979 : 166-167);

mais cette inscription doit être laissée hors du dossier, car il appert aujourd'hui que sa datation est plus tardive (ci-dessous et chapitre XVI, 5).

- *De la Carie à la Lycie :* sur ce qui suit, on trouvera des développements (souvent contradictoires en raison de la faiblesse du dossier documentaire) dans tous les articles et ouvrages consacrés à la Lycie des Ve et IVe siècles: Houwink Ten Cate 1961: 8-13; Childs 1981: 70-80; Bryce 1980 (article consacré spécifiquement à Périclès) et 1986:109-114; sur Périclès, voir les sources rassemblées par Borchhardt 1976b : 99-108, dans le cadre d'une description et interprétation de l'*herôon* du dynaste; les résultats des prospections à Limyra (en rapprochement avec d'autres résidences satrapiques ou officielles) ont été récemment présentées par Borchhardt 1990 et dans Borchhardt (ed) 1990: 75-84 (cf. maintenant Borchhardt 1993a); les inscriptions récentes relatives à Périclès ont été publiées par Wörrle 1991 et 1993; sur le monnayage dynastique lycien, on verra en dernier lieu Zahle 1989 et Moysey 1989:130-134. À propos de la position de Périclès (avant sa révolte supposée) : dans la description très précise et très intéressante qu'il donne des frises portées sur l'*hérôon* de Périclès, Borchhardt (1976b: 121-123) voit dans la frise ouest des cavaliers une illustration des parades qui se déroulaient régulièrement dans les cours satrapiques à l'image de cérémonies de la cour centrale (ici *fig. 46e);* selon l'auteur, aux côtés de Périclès, le cavalier vêtu à la perse (n° 22) peut être identifié comme Artaxerxès III, « Mitregent seines Vaters Artaxerxes II ». (cf. photographie en couleur [restauration] sur la page de couverture et p. 169 de Borchhardt (éd), 1990, de même que dans Borchhardt 1993a: 49: « C'est le jeune Artaxerxès IIII, qui écrasa la révolte des satrapes », et Taf.21) : on a là l'expression de la « thèse de la dépendance » si souvent développée par Borchhardt (cf. son article de 1983) - à savoir que, ce faisant, Périclès reconnaissait la souveraineté perse; au plan politique l'interprétation peut être acceptée, c'est-à-dire que le programme urbanistique de Périclès ne va pas contre la tutelle perse - position réaffirmée récemment par Wörrle (1991:215-217), selon lequel les constructions de Périclès à Limyra et surtout sa titulature royale (cf. aussi Wörrle 1993) s'insèrent dans le cadre

d'une concurrence politico-idéologique avec Xanthos; en revanche, telle qu'elle est proposée par Borchhardt, l'identification du futur Artaxerxès III soulève bien des doutes (pourquoi Ochos plutôt que son père Artaxerxès II?). Conquêtes de Périclès de Limyra : Weiskopf 1982 : 289-290 et 332-333 (et pp. 211-213 sur les problèmes posés par Artumpara/Artembarès : souligne les incertitudes du dossier; sur ce point, cf. également Wörrle 1993 : 189-190 et ci-dessous la position de Keen 1992a). Xanthos : sur les inscriptions d'Arbinas, voir leur publication par Bousquet 1975 et 1992 (qui, d'accord avec Laroche et contre Childs 1979, réaffirme de manière convaincante la restauration Kheriga/Gergis et non Kherei dans l'inscription lycienne du Pilier) ; voir également Savalli 1988; sur les conquêtes d'Arbinas, cf. Robert 1978b (avec les réserves importantes de Bousquet 1975 : 145, développées dans Bousquet 1992 : 177-178, 180-181: Arbinas a utilisé Kaunos comme base de départ) ; sur le monument des Néréides, son programme iconographique, sa date et l'auteur (Arbinas), on verra désormais la publication exhaustive de Demargne-Childs 1989 (qui rend caduques les interprétations de Shahbazi 1975 : 104-108); je note en passant que, dans un entretien récent (*Topoi* 2 [1992] : 322), P. Demargne écrit: «Je dois dire que pour le décor sculpté, que nous avons décrit, Childs et moi, bien des points paraissent prêter à la critique», et encore, à propos des influences perses : « Cela tient de Persépolis, en vivifiant Persépolis : de même dans les scènes de chasses et les scènes de guerre »; sur les scènes de siège, cf. Childs 1978 (qui souligne (pp. 91-93) qu'il s'agit bien de scènes historicisées) ; sur les scènes d'audience, cf. Gabelmann 1984 : 43-49 ; concernant l'interprétation politique des monuments et inscriptions dynastiques lyciens, on soulignera également que l'invocation de divinités grecques n'est pas univoque (cf. Demargne 1975 et Wörrle 1991: 216-217); de même peut-être pour certaines invocations de divinités lyciennes (Melchert 1993 : 34, n.4). Sarcophage de Payava: cf. l'étude de Demargne 1974: 61-87, ainsi que Bryce 1986: 111 et Shahbazi 1975 : 135-148 ; sur l'armement perse sur certaines scènes de guerre, cf. Bernard 1964 ; sur les inscriptions lyciennes, cf. Laroche 1974a : 137-139 ; sur la scène d'audience d'Autophradatès, cf. Gabelmann 1984: 59-61, qui en

souligne bien la spécificité, car, selon lui, sur les scènes d'audience d'autres monuments xanthiens, c'est le dynaste et non le satrape qui est représenté (cf. exposé du problème méthodologique pp. 61-62, où discussion de la « thèse de la dépendance » de Borchhardt); sur la date (et ses incertitudes), cf. Demargne 1974 : 86 (Gabelmann 1984 : 61 le place avec trop d'assurance au moment de la révolte des satrapes; les hypothèses chronologiques de Chaumont 1990: 600-602 sont sans fondement); sur Autophradatès et Xanthos, cf. également Weiskopf 1982: 290-291. Sur la «révolte» de Périclès, on verra Hornblower 1982:181-182 (qui souligne la minceur du dossier), et en particulier l'analyse minutieuse de Weiskopf 1982: 286-291, dont les conclusions (luttes locales et non pas participation à une révolte générale) me paraissent très convaincantes. Cf. maintenant également l'important travail de Keen 1992a [le chapitre VIIest dédié spécifiquement à Périclès de Limyra], que j'ai pu consulter grâce à l'amabilité de l'auteur, mais à une date où mon manuscrit était déjà établi; je mentionne simplement que, concernant la politique du dynaste face aux Perses et aux révoltes satrapiques, Keen développe des vues différentes de celles que j'ai adoptées ici; s'il juge lui aussi que le programme de construction développé par le dynaste à Limyra et ses propres ambitions politiques n'étaient pas au début contradictoires avec l'acceptation de la tutelle achéménide (illustrée par la décoration persianisante de l'*herôon* de l'acropole), il juge néanmoins que le dynaste s'est bel et bien révolté vers 370 ; selon lui, ce soulèvement a été causé par une volonté du pouvoir central d'accroître la tutelle impériale sur la région (à la mort d'Arbinas, deux Perses, Artembarès et Mithrapatès, auraient été envoyés par Autophradatès prendre le commandement respectivement de la Lycie occidentale et de la Lycie orientale : l'auteur en fait un précédent de l'organisation connue par la trilingue de Xanthos sous le satrapat de Pixôdaros); Périclès aurait été vaincu vers 361 puis exécuté. Il n'y a pas à s'étonner réellement des divergences interprétatives, tant le corpus documentaire est désespérément lacunaire et ambigü. Je souligne néanmoins que Keen n'a pas eu connaissance des nouvelles données épigraphiques publiées par Wörrle 1991, en particulier, dans ce cadre, l'inscription relative à la famille du

dynaste: dans son commentaire, Wörrle (1991: 215, n. 62) se range résolument du côté de Weiskopf; quant au deuxième document (lettre), l'éditeur (que je suis dans le texte) montre combien il modifie le regard que l'on peut porter sur le pouvoir du dynaste avant et surtout après sa disparition (1991:224-233, en particulier 232-233).

- *Un bilan de la discussion:* sur le fond, je m'oppose aux vues récemment exprimées par Dandamaev 1989a et par Petit 1993, pour des raisons que j'ai explicitées ailleurs (Briant 1993c;1994b: 123-125). Je dois également faire part de mes doutes sur un article récent de Moysey (1992; cf. également 1991) consacré à marquer ses réticences sur Weiskopf 1989 et à réaffirmer les grandes ambitions d'Orontès et le caractère coordonné des révoltes (pp. 162-164). Moysey utilise plusieurs passages de la *Vie d'Artaxerxès* de Plutarque pour affirmer que le pouvoir d'Artaxerxès vieillissant est considérablement affaibli par les complots de cour, et qu'une telle situation a certainement encouragé les satrapes rebelles; tout en soulignant (comme dans Moysey 1991) que « cette nouvelle perspective sur la santé de l'Empire perse à la fin des années 360 et au début des années 350 ne vient pas renforcer la thèse traditionnelle de la fin de la dynastie achéménide comme un «homme malade » du IVe siècle » (p.165), il juge néanmoins que l'affaiblissement physique et psychologique du roi explique la vigueur des révoltes satrapiques : «The struggle within the court, the king's advanced age, paranoid nature ignited the volatile mixture of satrapal ambition and the forces of imperial disunity. » C'est là, me semble-t-il, accorder beaucoup d'importance à la vision des complots de cour que véhicule Plutarque (cf. p. 161). Moysey 1991 critique Weiskopf pour son hyper-criticisme vis-à-vis des sources grecques du IVe siècle parlant de l'Empire achéménide (en établissant, qui plus est, p. 122, une très surprenante comparaison entre Weiskopf 1989 et Balcer 1987 au profit du second jugé plus «plausible » [*sic*]); mais, au plan de la méthode historique, il me semble infiniment plus discutable que lui-même accorde une telle valeur à une lecture à plat de textes aussi idéologisés que le sont la *Vie d'Artaxerxès* de Plutarque ou la *Vie de Datamès* de Nepos: «In any case, there is no good reason for denying the validity of

Plutarch's and Nepos » évidence » (Moysey 1992 166; ;120 et n. 23 ; quant à son point de vue (1991:112-114), selon lequel Éphore «was generally accurate» parce qu'il était un «témoin oculaire», il me plonge dans la plus profonde perplexité méthodologique! (Sur cette approche, cf. mes remarques critiques dans Briant 1994b :117-120, en particulier 120 et n. 23, et plus précisément à propos de Plutarque ci-dessus § 1: *La vision des auteurs grecs*, et §2: *Propagande et légitimation)* Le rapprochement des textes montre plutôt que la «peinture psychologique» que fait Plutarque d'Artaxerxès II vieillissant n'est pas vraiment descriptive mais qu'elle s'insère plutôt dans un ensemble idéologiquement homogène, contrairement à ce que postule l'auteur qui, comme bien d'autres, oppose Artaxerxès II à Artaxerxès III, lui-même opposé à la «faiblesse» d'Arsès et de Darius III (1991:121;1992:167); mais, si on lit Diodore XVI, 40.5-6 en le rapprochant de Diodore XVII, 30.7, on devrait «conclure» qu'Artaxerxès III était tout aussi «faible» que Darius III ou Artaxerxès II (cf. ci-dessous chapitre XVII, 3 : *Memnon, les satrapes perses et Darius III).* Autrement dit, et même si on peut le regretter, la documentation grecque du IVe siècle ne permet pas vraiment de dresser des portraits royaux réellement individualisés l'un de l'autre. Enfin, comme j'ai tenté de le montrer, le roi était activement soutenu par de hauts officiers, y compris par le fils que Plutarque présente sous le jour le plus défavorable, à savoir Ochos, auquel Artaxerxès II en 360 ou 359, soit juste avant sa mort, a confié une armée pour lutter (victorieusement) contre Tachôs. Quelle que soit l'importance évidente de la personne du Grand Roi, la survie du système n'est donc pas liée uniquement à sa santé physique et mentale ; le système possède une dynamique propre (illustrée en l'occurrence par le rôle joué par le prince héritier : ou, le prince qui se proclame héritier) : cette dynamique me paraît jouer alors plus dans le sens de l'unité que dans le sens de la désunion impériale - ce que vient confirmer en quelque sorte la fin de l'histoire, car, après tout, s'il y a bien eu effectivement plusieurs révoltes (mais non une insurrection générale coordonnée), force est d'observer que le pouvoir central l'a emporté ! Plutôt que d'utiliser Plutarque sans recul pour laisser entendre que, dès peut-être 370, le pouvoir central était paralysé par

les luttes dynastiques (1992: 164), l'auteur aurait pu aller regarder du côté des textes babyloniens (ci-dessus § 1) : il se serait rendu compte qu'en 370, le roi avait mené son armée dans une campagne contre Razaunda de Médie *(ADRTB*, n° -369 ; Stolper, *CAH* VI[2]: 239), et que, trois ans plus tard, une autre tablette fait allusion à une bataille livrée par «l'armée royale» *(ADRTB*, n° -366).

VIII. Au centre du pouvoir

- *Dans les résidences royales :* sur les constructions à Babylone, cf. Vallat 1989a et Stolper CAH VI[2]: 259-260; nouveau palais de Suse: Vallat 1979 (inscriptions), Labrousse-Boucharlat 1972, Boucharlat-Labrousse 1979, Boucharlat-Shahidi 1987, et, sur la tombe (généralement) attribuée à Artaxerxès II à Persépolis, cf. Schmidt 1970 : 99-102 et Calmeyer 1990a 13-14 (dans cette hypothèse, c'est donc à Artaxerxès II qu'il faut attribuer l'inscription (désignation des peuples porteurs) publiée par Kent sous le sigle *A?* P); sur les constructions d'Artaxerxès III à Persépolis, cf. Tilia 1977 : 68, 74, Roaf 1983:128 et Calmeyer 1990a :12-13 ; ajoutons au passage que, selon Frye 1982, l'inscription araméenne portée sur la tombe de Darius Ier à Naqš-i Rustam *pourrait* dater d'Artaxerxès II ou III.
- *Artaxerxès II, Mithra et Anhita*: *sources et problèmes :* sur les textes et représentations illustrant ces divinités, je renvoie au développement ci-dessus chapitre VI, 6; je remarque au passage que, toujours selon Plutarque (Art. 23.7), lors de la maladie d'Atossa (sa fille-épouse), Artaxerxès II implora la déesse Héra, « seule divinité devant laquelle il se prosternait jusqu'à toucher de ses mains la terre » ; sur son ordre, les satrapes durent faire des donations à la déesse, à tel point «que l'espace de seize stades qui séparait du palais son sanctuaire se trouva rempli d'or, d'argent, de pourpres et de chevaux» ; Chaumont (1958 : 165-166) juge que sous Héra se cache Anhita; je ne vois pas les fondements d'une telle hypothèse (déjà proposée sans discussion par Hüsing 1933 : 18), car jamais dans les textes classiques Anhita n'est ainsi désignée, alors même que, plus haut (§ 3.2), Plutarque se réfère à Anhita sous le nom d'Athèna (Clemen 1920b : 87 et Boyce 1982 : 220 proposent d'identifier Spenta Armaiti sous Hèra, pour des raisons qui m'échappent tout autant); il est vrai que la recherche d'une

divinité topique sous son habillage grec pose des problèmes fort délicats (à propos d'Hèra à Hiérapolis Bambykè, cf. Oden 1977 : 55-58). Mention de Dinon sur les *agalmata* de l'Eau et du Feu (confirmée pour le Feu par Maxime de Tyr : Clemen 1920a : 66) : Rapp (1865 : 45-46) s'emploie à prouver qu'elle ne contredit pas les affirmations d'Hérodote et de Strabon (j'imagine que c'est une théorie analogue que développe Boyce 1982 : 221: «... fire, the only icon permissable for a true follower of Zoroaster», mais sans citer Dinon: sans doute fait-elle référence aux croyances des Prsis); je souligne simplement qu'il faudrait dans ce cas expliquer ce que les Grecs entendaient sous le terme *agalma(ta)* appliqué au Feu et à l'Eau, car le mot n'est guère ambigü, et si l'on accepte (comme il est normal) le sens de « statue de culte » pour le texte de Bérose, pourquoi devrait-on le refuser en expliquant Dinon ? Comme je le souligne dans le texte, le problème vient de ce que nous ne pouvons assigner aucun monument à la décision d'Artaxerxès : sur ce point, cf. également les remarques de Rapin 1992b : 108-116. Sur les sanctuaires d'Anhita en Asie Mineure : nous n'avons aucune raison de penser qu'ils remontent exclusivement à Artaxerxès ; par ailleurs, en analysant une statuette féminine trouvée en Égypte, Cooney (1965) propose d'y voir la réplique d'une des statues d'Anhita érigées dans tout l'Empire à l'époque d'Artaxerxès II - hypothèse qui me paraît paradoxale, puisque l'Égypte est alors hors empire : il est d'ailleurs tout à fait symptomatique que Memphis ne soit justement pas citée dans la liste de Bérose - ce qui ne fait que confirmer la valeur administrative du témoignage (ci-après : *L'espace impérial*). Quelques remarques complémentaires à propos de Mithra, sans m'aventurer trop profondément dans un sujet ardu et délicat:

1 à partir de l'examen de documents iconographiques, Bivar a fréquemment souligné l'importance du motif du combat du lion et du taureau, dans lequel il voit une référence aux dieux de la mort dans différentes cultures et à une sorte de syncrétisme mithriaque ; il voit également une allusion mithriaque sur certaines monnaies frappées par Mazée en Cilicie (Bivar 1975a; cf. également Bivar 1970); l'hypothèse me

laisse songeur;

2 le document le plus fascinant est à coup sûr la trilingue de Xanthos : on sait que la version araméenne désigne sous la forme suivante la triade divine: «L'TW (Latô), 'RTMWš (Artémis) et ŠTRPN' *(ϰšaθrapti-)* », dans laquelle le dernier terme désigne manifestement Mithra sous l'épithète « Seigneur du Pouvoir »; la découverte a donné lieu à des remarques importantes de Mayrhofer (1973b: 277, 279; 1979:184-185), à un commentaire approfondi de Dupont-Sommer (1976) et à une hypothèse de Bivar 1988b (sur l'identification entre ce «dieu-satrape », Mithra et Sarapis, dont l'auteur considère qu'il était largement répandu à l'époque achéménide); contre la position de Dupont-Sommer, Downey (1986: 304-305) estime qu'elle est improbable «en raison du manque de documentation sur la présence de Mithra en Asie Mineure à la date de la stèle de Xanthos»; mais, précisément, je suis convaincu que Mithra était assez largement diffusé, pour des raisons que j'ai exposées ailleurs : *RTP* 460-462, à partir d'une documentation certes tardive, mais tout à fait utilisable ; sur des documents épigraphiques de basse époque nommant Mithra en Asie Mineure, voir également Lipinski 1975 : 176-184 (mage de Mithra en Cappadoce dans une inscription gréco-araméenne) et BE 1983, n° 437 *(kata magous Mithrn,* en Cappadoce également);

3 Michaélidis (1943 : 99) a supposé l'existence d'un culte de Mithra en Égypte achéménide, mais voir là-dessus les arguments contraires de Yoyotte 1952: 167, n. 5; les hypothèses de Schaeder *(ap.* Aimé-Giron 1939: 36) ne paraissent pas plus solides; il est clair que la présence de mages à Éléphantine (DAE n ° 45) n'implique pas nécessairement l'existence d'un sanctuaire dédié à Mithra; sur ce point, cf. également M. Boyce dans Boyce-Grenet 1991:359-360 (mais à

partir de documents très tardifs et en eux-mêmes peu éloquents);

4 en Babylonie, nous savons peu de choses (Bivar 1975b fait surtout référence à des documents tardifs); selon McEwan 1983: 122-123, un Babylonien porte un nom qui signifie «serviteur de Mithra» - témoignage considéré par l'auteur comme «un document important pour l'existence d'un culte mithriaque en Babylonie» à l'époque d'un Artaxerxès: mais voir *contra* Dandamaev 1992a: 171 (il s'agit d'un nom et d'un patronyme babyloniens) ;

5 l'appellation relevée dans *A3Pa* (*Mithra baga*) pose depuis longtemps de nombreux problèmes, tant philologiques qu'historiques (rapport avec le septième mois du calendrier perse, Bagaydi-): je renvoie sur ce point à la mise au point récente de Sims-Williams 1991 (avec la note 18 sur *A3Pa);*

6 l'existence d'une statue monumentale de Mithra dans le temple principal d'Aï-Khanm reste trop hypothétique (Grenet 1991) pour que l'on puisse échaffauder des hypothèses sur d'éventuels antécédents de l'époque achéménide (mis en évidence par ailleurs par une frise de lions passants, p. 148).

• *Droaphernès et la statue de Sardes :* l'inscription a été publiée par L. Robert 1975, qui la date d'Artaxerxès II; il est évident qu'il a été conduit à cette datation par son hypothèse qui voit un «Ahura-Mazda (Zeus) Législateur *(Baradatès)»* au lieu d'un «Zeus de Baradatès». L'hypothèse de Robert a d'abord été contestée par Frei 1984 : 19-21 (que j'ai cité sans le suivre dans Briant 1986a : 439, n. 9); Gschnitzer (1986) a montré qu'il s'agissait d'un culte familial, mais, à propos du Mèn de Pharnakès, j'ai du mal à le suivre dans l'hypothèse qu'il développe (pp. 50-51) à partir d'une identification (peu probable à mon sens) avec le Parnaka des tablettes de Persépolis et l'ancêtre de la dynastie satrapique de Phrygie Hellespontique (en passant, j'observe que A. Van Haeperen-Pourbais (1984) développe l'hypothèse de l'origine indo-iranienne

de Mèn, sans omettre de citer le Mèn de Pharnakès (pp. 236-239), qu'elle interprète dans un sens complètement différent de Gschnitzer), j'ajoute, comme je l'ai remarqué plus haut (chapitre XII, 8 à propos de *dta*) que «législateur» devrait plutôt se dire *dtabara*. En établissant un rapprochement immédiat avec le texte de Bérose, L. Robert a tout naturellement, peut-on dire, daté l'inscription d'Artaxerxès II (1975: 314-317; cf. p. 310: «J'opte pour Artaxerxès II Memnon»); mais, dès lors que nombre d'inférences historico-religieuses proposées par l'éditeur ne tiennent plus, pour des raisons non pas spéculatives mais grammaticales (outre Frei 1984 et Gschnitzer 1986, voir Schmitt cité par Chaumont 1990: 580-581, et Briant 1996b), la datation de l'inscription peut aussi bien remonter à 426 qu'être redescendue à 365 (cf. remarques en ce sens de Chaumont 1990: 583-584, 591, 608; il est surprenant que Gschnitzer (1986 : 45 et n. 3) ne s'en soit pas rendu compte) - ce d'autant que l'insertion chronologique du dédicant (Droaphernès) dans le *Who's Who* satrapique pose des problèmes insurmontables à l'heure actuelle (cf. la discussion de Weipskof 1982: 98-107 et 1989: 91-93 (date basse), sans connaître ni les études de Frei et de Gschnitzer, ni celle de Chaumont 1990 qui conclut finalement en faveur de la datation basse, mais sans argument déterminant, car son raisonnement est essentiellement fondé sur une discussion fort peu convaincante du terme *hyparkhos;* je ne vois pas ce qui interdit de supposer que Droaphernès aurait tenu un poste subordonné au temps du satrapat de Pissouthnès : cf. *Ead.* 593). Quoi qu'il en soit de ce point, l'hypothèse de Zeus-Ahura-Mazda présentée par L. Robert (1976 : 314) ne tient plus, si l'on évacue le reste de la démonstration (ce qui a malheureusement échappé à Boyce dans Boyce-Grenet 1991: 205, qui semble ignorer l'étude de Gschnitzer, et ne connaît celle de Frei que par la référence que j'y fais dans Briant 1985a : 189, n.13, où j'ai eu le tort de plaider contre l'interprétation de Frei) : il est tout à fait étrange que Gschnitzer (1986: 46) continue de penser, en citant L. Robert, que Zeus désigne bien Ahura-Mazda, car cela apparaît tout à fait improbable en fonction de sa propre interprétation; on voit mal un Perse de Sardes fonder un culte familial en l'honneur d'un « Ahura-Mazda de Baradatès » ; bien que connaissant et citant les travaux de Frei et de

Gschnitzer, Corsten (1991:175-178) adopte lui aussi l'hypothèse Ahura-Mazda (en jugeant, pour lever en partie la contradiction, qu'il peut s'agir d'un Ahura-Mazda assimilé à un dieu local : pp. 177, n. 66), et il postule que l'inscription rapporte l'institution d'un culte d'État qu'il met en parallèle étroit avec le texte de Bérose, car le roi aurait impulsé en même temps la diffusion du culte d'Ahura-Mazda et celui d'Anhita : mais, précisément, à Sardes, il ne s'agit pas d'un culte d'État; de manière plus convaincante, Frei (1984 : 21) pense plutôt à une divinité indigène (*einheimische Gottheit)* - peut-être tout simplement Zeus lydien comme je l'ai suggéré ailleurs (Briant 1993a : note 19 ; cet exemple atteste à nouveau des difficultés à reconnaître une divinité épichôrique (quelle qu'elle soit) sous la dénomination polysémique de Zeus, et des risques à postuler des syncrétismes: cf. CS 38 avec le commentaire de Meshorer-Qedar 1991: 18). Pour conclure sur ce point: rien ne permet plus de fonder le lien chronologique que l'on postule depuis L. Robert entre la mesure d'Artaxerxès II et l'initiative de Droaphernès (voir également ci-dessous : *Retour à Bérose*): je reprends le dossier et le développe dans Briant 1996b, où je reviens en particulier sur *andrias* (statue humaine et non divine, à mon avis).

- *Anāhita et Ištar*: sur l'iconographie, cf. ci-dessus chapitre VI, 6; à propos de Plutarque *Art.* 27.4 : je note d'abord que l'histoire est également rapportée par Justin (X, 2.4), mais dans une version fort différente : Aspasie «est vouée au culte du Soleil, ce qui lui interdisait tout rapport impudique avec les hommes»; il semble que l'on rencontre ici une confusion entre Mithra et Anhita, comme dans ce passage d'Hérodote (I, 131) qui a fait couler beaucoup d'encre (en dernier lieu Corsten 1991, qui, sauf erreur de ma part, ignore le texte de Justin) ; oblate royale à Arbèles : cf. Lipinski 1982:117-121; dédicace à Anaïtis Barzochara : BE 1968, n° 538 et Schmitt 1970 (BE 1971, n° 669); cf. également BE 1979, n° 432, près de Sardes (hiérodules d'Artémis et anthroponyme perse). M. Boyce (1982: 201-204) juge que le texte de Plutarque sur l'initiation royale implique que le culte d'Anhita existait en Perse avant Artaxerxès II (ce qui paraît hors de doute); elle en tire la conclusion qu'en réalité la réforme remonte à Darius II, auprès duquel Parysatis

aurait joué un rôle prépondérant, la femme de Darius II étant désignée comme rendant « a burning devotion to Ištar-Anāhita» (p. 218); cette hypothèse, qui ne s'appuie sur *aucun* document, est parfaitement improbable (Hüsing 1933, que Boyce (p. 218, n. 50) n'a pas utilisé, attribuait déjà à Parysatis un rôle religieux décisif, à l'aide d'arguments pour la plupart ruineux) : M. Boyce (1982 : 203-204) postule en effet que les statues de culte (dont elle attribue la diffusion à Darius et à Parysatis, puis à Artaxerxès II dans le contexte de la lutte contre Cyrus) étaient copiées sur le modèle babylonien d'Ištar; c'est une interprétation déjà défendue par G. Gnoli (1974: 126 *sqq*.): l'Anhita serait fusionnée en quelque sorte avec l'Ištar mésopotamienne ; ce qui, à mon sens, pose quelques problèmes historiques ; Gnoli (1974 : 129) replace lui aussi la décision d'Artaxerxès dans la lutte contre Cyrus le Jeune; il y voit également «l'aboutissement d'un processus d'assimilation des traditions mésopotamiennes, commencé depuis longtemps et remontant aux Mèdes » ; l'hypothèse babylonienne me paraît difficile à soutenir quand, dans le même temps, le même auteur insiste sur le rôle d'Anhita comme « dispensatrice de l'investiture royale» (p. 127,129 : face à Cyrus le Jeune) ; on retrouve l'affirmation chez Moysey 1989:110, qui s'appuie sur cette conviction pour proposer une interprétation très contestable de la révolte de Datamès (ci-dessus §7 : *Retour sur Datamès).* Les liens entre Anhita et Ištar ne sauraient être niés (l'iconographie en témoigne suffisamment), mais, à mon sens, le texte de Bérose ne se comprend réellement bien que si on l'insère dans un contexte proprement perse; dans cette hypothèse, c'est bien l'Anhita perse, et non une Anhita babylonisée, dont Artaxerxès II a ordonné d'ériger des statues et d'impulser le culte. Sur la « babylonisation de la dynastie » et les ambiguïtés d'une telle expression, voir mes réflexions ci-dessous chapitre XVI, 10. [Je note enfin que l'identification Artémis/Anhita dans la trilingue de Xanthos, telle qu'elle vient d'être proposée par Desnier 1995:33-36, suscite bien des réserves, que j'expliciterai ailleurs].

- *Retour à Bérose*: je reprends ici, en la précisant, une interprétation que j'ai déjà présentée dans Briant 1984b : 98-99 et 1986a : 430-431. Gnoli (1974:129) et Boyce (1982 : 203-204) replacent la

décision d'Artaxerxès (Bérose) dans le cadre de la lutte contre Cyrus le Jeune; de son côté, Weiskopf (1982 : 107, sans connaître évidemment les études de Gschnitzer et de Frei, mais position réitérée dans Weiskopf 1989: 91-93) voit dans l'inscription de Droaphernès une réponse du satrape de Sardes Autophradatès contre la révolte d'Ariobarzanès; c'est même sur cet argument qu'il fonde son choix en faveur de la datation basse, dont il avait précédemment souligné la fragilité (*ap*. Hanfmann-Mierse 1983 : 256, n.10) : c'est assez dire l'incertitude d'une telle hypothèse, qui n'a même plus aucun fondement à partir du moment où il est à peu près exclu maintenant que Zeus désigne Ahura-Mazda (ci-dessus, et Briant 1996b).

• *L'espace impérial:* sur les responsabilités du satrape de Bactres, cf. Briant 1984b : 71-74 ; sur les éléphants indiens de Darius III, cf. Briant 1995d. Sur les Hautes-Satrapies, je crois devoir maintenant abandonner une interprétation présentée antérieurement (1990b : 50-51), car un réexamen du contexte m'amène à nuancer mon propos et à envisager une hypothèse alternative, que je juge plus acceptable, en raison du contexte général des affirmations de Diodore (que je n'avais pas analysé suffisamment dans Briant 1990b). Voici ce dont il s'agit: au retour de son expédition égyptienne, Artaxerxès III récompensa dignement les hommes qui s'y étaient distingués. Diodore braque surtout le projecteur sur Mentôr et Bagôas, qui obtinrent une situation exceptionnelle dans la hiérarchie aulique, parmi « tous les amis *(philoi)* et parents *(syggeneis)*... Bagôas fut administrateur général dans les Hautes-Satrapies» *(en anô satrapeiais hapanta dioikôn;* XVI, 50.8). On est tout à fait frappé de voir apparaître dans ce contexte le terme Hautes-Satrapies, que Diodore utilise si souvent à l'époque des diadoques et que l'on trouve chez nombre d'auteurs hellénistiques pour désigner les pays du Plateau iranien et d'Asie centrale. Le parallélisme voulu avec la nomination de Mentôr implique-t-il qu'a été créé, ou qu'existait déjà, à Bactres, un commandement général des satrapies du Plateau iranien? En d'autres termes, dispose-t-on là d'un précédent d'une situation ainsi décrite à l'époque séleucide, avec un représentant royal à Bactres et un autre à Sardes (sur cette organisation séleucide [hypothèse mise en forme par Bengtson

1946] cf. *e.g.* Robert 1983:177-178, mais l'appellation traditionnelle de « vice-roi» me paraît malheureuse ; par ailleurs, l'hypothèse de Bengtson a été récusée par Musti 1965:157-160 et 1966:107-111; réplique de Robert, BE 1966, n° 377bis)? Avant et afin de proposer une réponse, il convient de replacer ces mentions diodoréennes dans la logique textuelle et contextuelle qui conduit tout son développement sur les affaires d'Égypte et sur l'affaiblissement du pouvoir royal. Il rapporte comment, en Égypte, Mentôr et Bagôas, réconciliés après une dure empoignade, avaient conclu un accord de coopération *(koinopragialkoinônia),* ce qui, selon Diodore, explique leur puissance conjuguée auprès du roi (§ 50.6-7). La mention des missions et pouvoirs qui leur furent alors attribués conduit tout naturellement le lecteur à penser qu'Artaxerxès se déchargea sur eux de la conduite des affaires de l'Empire, de Bactres à Suse, puisque c'est «en raison de l'accord conclu avec Mentôr que Bagôas devint en réalité le maître du royaume/ royauté » (*ts basileias kyrios;* 50.8). Ce discours doit lui-même être situé dans un cadre plus large, car - dans la vision très orientée de Diodore - la coopération entre Bagôas et Mentôr est manifestement l'expression particulière, ou l'aboutissement, d'une politique générale qui, en Égypte, avait amené le roi à répartir le commandement entre trois tandems gréco-perses (cf. chapitre XVII, 3 : *L'organisation du commandement).* L'ensemble de la construction discursive de Diodore (ou de sa source) est donc parfaitement cohérent, mais c'est précisément cette cohérence qui laisse planer des doutes sérieux sur sa crédibilité. On remarquera en effet que Bagôas semble avoir surtout résidé à la cour centrale, si l'on en juge au récit de Diodore lui-même et comme l'implique le titre de Chiliarque qu'il y porte (je ne vois pas ce qui justifie l'affirmation de Goukowsky 1978:33, selon lequel Bagôas aurait participé au siège de Périnthe en 341; sa note 47 de la p. 258 ne cite aucun document pertinent). En outre, Mentôr n'est certainement pas une sorte de gouverneur général d'Asie Mineure en poste à Sardes-là où réside à coup sûr Rhoisakès, « satrape d'Ionie et de Lydie », qui avait pris part lui aussi à la campagne d'Égypte (Diodore XVI, 47.2) et auquel, à une date indéterminée, succéda son frère Spithridatès/Spithrobatès dans les mêmes fonctions (Diodore XVII,

20.6; Arrien I, 16.3). Les titres que Diodore reconnaît à Mentôr varient d'une ligne à l'autre : « chef suprême dans les régions littorales de l'Asie» *(en tois parathalattiois meresi ts Asias hgemôn megistos;* XVI, 50.6-8), ou: *satraps ts kata tn Asian paralias* (comme à son habitude, Diodore utilise le terme satrape dans un sens très vague) ou encore *stratgos autokratôr* (52.5). Le même Diodore précise un peu plus loin que Mentôr «fut chargé de la guerre contre les rebelles». En première analyse, il semble donc que Mentôr ait reçu les missions habituellement confiées à un *karanos,* c'est-à-dire la coordination de troupes basées en Asie Mineure occidentale, pour une mission temporaire. Mais c'est là certainement une vue illusoire, créée une nouvelle fois par la partialité et par l'imprécision terminologique de la source de Diodore. Il paraît clair qu'en Grèce la place de Mentôr dans la hiérarchie impériale a été déformée au même titre que celle de Memnon (cf. ci-dessous chapitre XVII, 3 : *Memnon, les satrapes perses et Darius III)* : on ne peut guère douter que cela provienne d'une source athénienne, comme le montre en particulier un décret voté par Athènes dans un contexte antimacédonien (327-326), qui exalte les membres de la famille de Pharnabaze à travers un descendant, Memnon II (petit-fils ou neveu de Memnon I) : dans ce décret, on rappelle que Mentôr « a sauvé ceux des Hellènes qui ont combattu en Égypte, lorsque l'Égypte avait été prise par les Perses» (Tod, n° 199; Schwenk 1985, n° 58). Dans le même temps, on doit souligner que la signification de l'expression Hautes-Satrapies n'est elle-même pas dénuée d'ambiguïtés, dans la mesure où elle dépend du point de vue de l'observateur (cf. Briant 1990b : 49 et n.15), comme on le voit très clairement dans un autre passage de Diodore (XIV, 98.4; cf. Hornblower 1982: 37, n. 10 et Petit 1988 : 311), et comme l'implique également le vocabulaire utilisé par les auteurs anciens pour exalter l'*Anabase* d'Agésilas. Devant une telle situation, je suis porté à conclure que : 1) la source de Diodore songeait plutôt au rôle hégémonique qu'il attribue à Bagôas dans la conduite des affaires au centre du pouvoir (XVI, 50.8 ; cf. XVII, 5.3-6 et ci-dessous chapitre XVII, 1) - centre du pouvoir qui, par rapport à la charge attribuée à Memnon en Asie Mineure, est naturellement rangé dans le Haut-Pays *(anô)*; 2) la déformation

qu'induit la présentation de Diodore est destinée avant tout à grandir le rôle de Mentôr, en le mettant en parallèle avec la position attribuée (faussement) à Bagôas dans l'est de l'Empire. (Il est vrai aussi que la disqualification du texte concernant Mentôr n'implique pas nécessairement une disqualification de la position attribuée à Bagôas; néanmoins, tant le contexte général que les déformations permanentes du rôle de Bagôas à la cour incitent à disqualifier l'ensemble des informations transmises par Diodore).

• *D'Artaxerxès II à Artaxerxès III:* date de la mort d'Artaxerxès II, cf. Parker-Dubberstein 1956: 18-19; Plutarque (§30.9) fait mourir Artaxerxès à l'âge de 94 ans, à l'issue d'un règne de 62 ans, ce qui est manifestement erroné (cf. Lucien *Macr.* 15 ; Moysey 1992 : 161, n. 10) ; on peut douter également que Darius était âgé de 50 ans lors de son intronisation comme prince-héritier (Plutarque §26.4); la présentation de Plutarque implique au contraire que la décision remonte à une période de peu postérieure à la bataille de Kounaxa ; Darius est sans doute né aux alentours de 424 (cf. Ctésias § 45), il avait donc environ 25 ans vers 400 (d'où les tentatives en ce sens pour corriger les manuscrits); par ailleurs, la présentation de Justin (X, 1.2) ne peut guère être admise : il affirme que la désignation de Darius allait contre l'usage établi *(contra morem Persarum)*, qui voulait «que le sceptre ne passe en d'autres mains qu'à la mort du prince »; au contraire, « Artaxerxès couronna de son vivant son fils Darius » : manifestement, Justin (même source que Plutarque) a établi une confusion avec la remise par Artaxerxès de la *kidaris* à son fils (Plutarque) ; il n'y a certainement rien dans cette tradition qui vienne confirmer la thèse de la *Doppelkönigtum* défendue par Calmeyer 1976b (cf. pp. 69-70); sur le texte de Justin, cf. également les remarques critiques de Ritter 1965 : 22-23. Changement du nom d'Ochos en Artaxerxès (nom de règne; Diodore XV, 93.1), cf. Schmitt 1982c : 85 et 89-90 et Stolper, *CAH* VI^2: 239, n.17 ; comme ses prédécesseurs, le nouveau roi se relie à son père et à ses ancêtres (*A3Pa*). On notera que Polyen raconte l'histoire d'un Ochos qui, à la mort de son père Artaxerxès, avec l'aide de hauts officiers de la cour, «cache pendant dix mois la mort de son père... et envoie des lettres au nom de son père ordonnant de reconnaître son fils Ochos comme roi. Quand

Ochos eut été reconnu roi ainsi partout, alors il révéla à tous la mort de son père et il ordonna le deuil royal selon la coutume perse ». Le texte peut renvoyer soit à la succession d'Artaxerxès Ier, soit à celle d'Artaxerxès II; en dépit de l'avis contraire de Lewis (1977 : 71, n. 144 : non sans réserve), j'ai choisi la première solution pour des raisons avancées dans Briant 1991a : 5-6 et rappelées ci-dessus chapitre XIV, 6 : *Légitimité et propagande.* L'hypothèse Artaxerxès II/Artaxerxès III est adoptée également par Moysey 1992: 165 (qui, note 28, semble postuler, sans raison valable, que Justin 10.3 vient conforter Polyen 7.17), pour mieux développer sa thèse selon laquelle la cour achéménide était en complète désorganisation en raison de la faiblesse d'un roi-vieillard (il fait même remonter les troubles dynastiques vers 370) ; je remarque simplement ici que les traits de caractère attribués par Polyen à Artaxerxès (« redouté de ses sujets ») et à Ochos (« avait peur d'être méprisé ») ne sont guère en harmonie avec la peinture donnée par Plutarque auquel pourtant Moysey accorde un si grand crédit tout au long de son article (cf. mes critiques ci-dessus § 7 : *Bilan de la discussion).*

IX. Les guerres d'Artaxerxès III (359/358-341)

- *Artaxerxès III et Artabaze:* les sources relatives à la révolte d'Artabaze et au rôle de Charès sont commodément présentées par Moysey 1975 : 295-317. Les recherches récentes ont montré que ce qu'il était convenu traditionnellement d'appeler (à tort) la «seconde révolte des satrapes» n'a jamais revêtu un caractère général ni particulièrement inquiétant pour le pouvoir central. Les désaccords portent sur trois points d'inégale importance : 1) d'abord, sur l'éventuelle participation d'Orontès; outre que sa présence n'est nulle part mentionnée, le témoignage qui reste débattu (IG II^2 207 : vente de blé par Orontès aux stratèges athéniens) ne prouve nullement qu'Orontès se soit révolté une seconde fois, que l'on date les décrets des années 360 (ainsi Osborne 1983 : 72-80 et Weiskopf 1982 : 401-405, avec des nuances) ou des années 349-348 (ainsi Moysey 1987 et Ruzicka 1992b : 121), car, même dans la seconde hypothèse, la conduite du satrape peut parfaitement s'intégrer dans une conduite administrative régulière (Briant 1994d). Force est de reconnaître qu'on ne sait rien d'Orontès après la brève mention de la *Chronique de Pergame* (OGIS 264) : cf. les reconstructions

divergentes d'Osborne 1973 : 546-551 et de Moysey 1975 :189-195 et 1987. La *Chronique de Pergame* mentionne (ligne 9) qu'«ensuite Orontès, ayant remis/confié la ville [Pergame] à Artaxerxès, décéda»; il peut s'agir d'Artaxerxès II ou d'Artaxerxès III, et le geste correspondre au moment où Orontès se rallie à la cause royale (Diodore XV, 91.1); si, comme on l'a supposé plus haut (§7 : *Orontès et le front égyptien),* Orontès s'est bien rallié à Ochos/Artaxerxès III, il a dû recevoir sa récompense qui pourrait bien être sa réintégration en Arménie, où son fils agit en 331 (Arrien III, 8.5) et apparemment encore en 316 (Diodore XIX, 23.3); 2) la participation de Mausole à la révolte (que n'exclut pas Moysey 1975: 170-174, non sans contradictions) n'est, elle non plus, nulle part attestée; l'aide qu'il a apportée aux Alliés révoltés contre Athènes dans les années 357-355 (cf. Hornblower 1982 : 211-215) n'implique nullement une rupture avec le Grand Roi (comme doit le reconnaître Moysey; voir Ruzicka 1992b: 95-96); comme dans la période précédente, la politique de Mausole n'entre pas en contradiction avec les intérêts achéménides proprement dits; 3) l'interprétation à donner au témoignage du Scholiaste à Démosthène 4.19 (ordre donné par Artaxerxès III à ses satrapes de licencier leurs mercenaires) pose de nombreux problèmes : là-dessus, cf. ci-dessous, chapitre XVII, 3 : *Le Grand Roi et les mercenaires des satrapes.* À propos de l'exil d'Artabaze en Macédoine, je ne comprends pas bien les doutes émis sur cette tradition par Hammond-Griffith 1979: 309, n. 4.

- *Échec en Égypte, révolte en Phénicie et à Chypre:* soulignons que nous ne savons rien de l'expédition de 351 contre l'Égypte, sauf son issue malheureuse (c'est peut-être à cette expédition que faisait référence Aristote *[De Inund. Nili § 6,* éd. D. Bonneau 1964] : méditant d'attaquer l'Égypte, Artaxerxès Ochos «se prépara à détourner l'Indus comme s'il était le même fleuve que le Nil, en apprenant qu'il y avait des crocodiles comme dans le Nil » ; sur le passage, voir quelques remarques de Calmeyer 1982: 169-170, et plus récemment Bosworth 1993: 415-416). À propos des conséquences désastreuses qu'elle eut, selon Diodore, sur l'état d'esprit à Sidon : Kienitz (1953:101) juge que «l'impression fut énorme dans le monde de la Méditerranée orientale», en postulant

que la révolte phénicienne date de 350 ou 349, en contrecoup *immédiat* des événements égyptiens, ce qui reste précisément à démontrer; sur les difficultés chronologiques, cf. les remarques de Leuze 1935: 193-195 (où l'on trouvera également une discussion (193 *sqq)* sur les fonctions de Mazée et de Belesys) ; sur les origines de la révolte phénicienne : Elayi (1987 : 63 *sqq.*) s'interroge longuement sur le poids tributaire, mais sans pouvoir conclure, étant donné l'indigence de la documentation ; comme je le suggère dans le texte, si la révolte doit être inscrite dans ce cadre, c'est plutôt à la lourdeur des contributions de guerre qu'il faut songer ; sur la politique de Tennès : les contradictions du texte de Diodore (rôle de Mentôr) sont bien mises en évidence par Weiskopf 1982: 505-509; les monnaies de Tennès confirment sa révolte, puisqu'après quelques années, elles ne portent plus la figure du roi sur son char (cf. Babelon 1910 II, 2: 575-577; également Betlyon 1982: 16-17, non sans quelques approximations chronologiques) ; Arados et Tyr : Diodore fait état de l'existence d'une cité importante *(polis axiologos)* du nom de Tripolis, elle-même constituée de trois cités distinctes, nommée d'après Tyr, Arados et Sidon, et où les Phéniciens tenaient de temps à autre un conseil (*synedrion;* § 41.1), mais sans établir de rapports directs avec la révolte (il semble s'agir plutôt d'une digression sur la Phénicie de cette époque) ; quelque temps plus tard, pour se justifier de quitter la cité, Tennès prétend se rendre à « un conseil commun des Phéniciens (§45.1); certes, Diodore note que Tennès a poussé les Phéniciens à se soulever pour leur indépendance (§41.3) et qu'après la destruction de Sidon, les autres Phéniciens firent leur soumission à Artaxerxès (§45.6), épouvantés par le sort réservé à Sidon (§45.2), mais force est de souligner qu'il ne mentionne nulle part la présence de contingents aradiens ou tyriens auprès des Sidoniens : les autres cités phéniciennes sont-elles restées dans une prudence expectative? Les textes posent enfin deux problèmes de type administratif: 1) concernant l'éventuel statut (fort discuté) de capitale satrapique achéménide dont jouissait Sidon, je mentionne simplement que le texte de Bérose analysé ci-dessus (§ 8 : *L'espace impérial),* ainsi que son importance à l'époque de Darius III *(e.g.* Quinte-Curce III, 13) me paraissent confirmer sans ambiguïté que Damas restait bien

à cette date la capitale du satrape de Transeuphratène - ce qui n'exclut évidemment pas que de hauts officiers perses résidaient à Sidon, comme l'explicite d'ailleurs Diodore XVI, 41.2 (sur le paradis de Sidon, cf. Clermont-Ganneau 1921 ; le raisonnement contraire mené par Petit 1991: 173-174 relève du cercle vicieux); 2) la structure de Tripolis continue de susciter des analyses divergentes : cf. Galling 1964 : 191-194 et 204-209, contre lequel prend position Elayi 1987 : 78-81; voir aussi Elayi 1990b et J.-A.G. Elayi 1992b, les remarques de Stern 1982b : 242 et de Verkinderen 1987 : 293 ; soulignons en tout cas que Tripolis, à coup sûr, représentait une base navale achéménide de première importance (cf. Arrien II, 13.2-3 : *neôria*).

- *De Sidon à Jérusalem et à Jéricho:* les textes anciens sur les déportations judéennes et la révolte de Jéricho sont cités par M. Stern 1974 : 194 et 1980 : 421-422, et par Barag 1966 : 8-9 ; ce dernier auteur (ainsi que Kienitz 1953 : 102 et quelques autres) y voit la preuve de la révolte de la Judée, mais l'on doit remarquer que les indices archéologiques avancés par Barag sont beaucoup moins déterminants qu'il ne le pense: là-dessus, voir Stern 1982b: 242 et 255, ainsi que la courte mais claire mise au point d'Oded 1977a : 500-501; plus récemment, un document (papyrus) a été retrouvé dans une caverne près de Jéricho; les éditeurs (Eshel-Misgav 1988: 175-176) proposent de considérer (en citant à leur tour les textes sur les exils des Judéens) que la présence d'un document dans une caverne ne peut s'expliquer que par une situation très troublée dans le pays, en reprenant ainsi le mode de raisonnement suivi pour expliquer la présence des documents dans le Wadi ed-Daliyeh ; mais ceux-ci sont précisément datés, et la réalité d'une révolte samaritaine à cette date (332-331) ne peut pas être mise en doute : les inférences tirées de ce rapprochement purement hypothétique me paraissent donc sujets à caution (sur le document, voir également Heltzer 1992c: 174-175); au reste, comme leurs prédécesseurs, les auteurs ne manquent pas de noter les contradictions chronologiques internes du corpus littéraire (p. 176, n. 54). Ce que l'on peut supposer, c'est qu'à une époque tardive, la figure d'Artaxerxès III a revêtu chez les Judéens les traits détestables dont l'ont affublé les traditions grecque et égyptienne

(cf. F1. Josèphe *c. Apion* I, 194; II, 129-133); sans vouloir ici reprendre toutes les discussions qui ont eu lieu sur le sujet, on peut imaginer en effet que l'expédition menée par Holopherne dans *Judith* représente une sorte de roman historique composé sur l'arrière-plan de l'expédition perse contre la Phénicie dans les années 350-340 (on retrouve « le même » Holopherne dans la légende de cour cappadocienne transmise par Diodore de Sicile, XXXI, 19.2-3: Holopherne vient aider Ochos en lutte contre les Égyptiens); dans cette hypothèse, «Nabuchodonosor, roi des Assyriens» représenterait Artaxerxès III; sur le sujet, voir, *inter alia*, Clamer 1952: 491-493; en dernier lieu Heltzer 1989a: 99-100, qui pense lui aussi à Artaxerxès III, en postulant l'existence d'une révolte judéenne à cette date, ce qui ne me paraît nullement nécessaire; cf. également Schwartz 1949 : 75-77 qui, citant Saint-Jérôme, juge que le Nabuchodonosor désigne Cambyse, alors que Sulpice-Sévère penchait pour Artaxerxès III : p. 77, n. 3 ; reste enfin l'histoire rapportée par F1. Josèphe (AJ XI, 297-301): conflit entre Bagôsès et le grand-prêtre Jôdas; mais, contrairement à une hypothèse qui rapproche Bagôsès du Bagôas chiliarque d'Artaxerxès III, on s'entend plutôt aujourd'hui pour considérer qu'il s'agit de Bagôhi, gouverneur *(pea)* de Jérusalem, auquel les Judéens d'Éléphantine envoient une pétition en 410 puis une autre en 407 *(DAE* 102-103) : cf. la discussion de Marcus 1937 : 457, note g et 499-501, Oded 1977a : 501 et plus récemment Grabbe 1992a. Sur la Judée et la Samarie de cette époque, voir également ci-dessous chapitre XVI, 7.

- *La reconquête de l'Égypte:* Bickerman (1934b : 77-82) date l'expédition de l'hiver 343-342, date qui est communément admise aujourd'hui (cf. Lloyd 1988b); sur les aspects tactiques et stratégiques et la comparaison avec l'expédition menée par Antigone en 306, cf. Hauben 1975/76.
- *Artaxerxès III en Égypte:* monnaie d'Artaxerxès Pharaon (inscrite en démotique), voir Mør-kholm 1974, Shore 1974 et Lloyd 1994 : 352 (dessins); notons également que, chez certains chronographes, le règne d'Artaxerxès n'est pas reconnu en Égypte avant 339-338 (Lloyd 1994: 359 et n. 110); sur la réputation ultérieure d'Artaxerxès, on verra surtout Schwartz 1949, en part. pp. 69-70

(fait remonter la tradition à Manéthon).

- *Mentôr en Asie Mineure:* pour des raisons exposées ci-dessus (§8: *L'espace impérial*, notes documentaires), je ne crois guère que Mentôr, à titre de *karanos*, ait reçu commandement sur l'Asie Mineure occidentale (point de vue exprimé *inter alia* par Ruzicka 1992b: 120-122). Sur Philippe et Hermias, je ne citerai pas toute la bibliographie, mais je suis très réservé sur l'interprétation qui fait de cette affaire un révélateur des ambitions achéménides de Philippe II *(e.g.* Hornblower 1994a : 94) ; j'adopte plutôt les conclusions de la bonne analyse menée par Weiskopf 1982 : 516-521.
- *Artaxerxès III et Philippe II:* les problèmes abordés dans ces paragraphes ont généré un nombre incalculable d'études : je ne les citerai que sélectivement (sur la politique de Philippe II vis-à-vis de la Perse, je me sens proche des analyses «minimalistes» données par Hammond-Griffith 1979 : 458-462, 484-488, 517-522; voir ci-dessous chapitre XVIII, 1). Du point de vue achéménide, l'ordre donné aux «satrapes du littoral» *(hoi epi thalatts satrapai;* Diodore XVI, 75.1) implique-t-il qu'on a décidé une mobilisation générale des forces d'Asie Mineure (ainsi Hornblower 1982 : 45, n. 69 et 1994a : 95-96) ? On doit remarquer que l'expression revient fréquemment chez Diodore/Éphore, et qu'elle ne revêt pas nécessairement une signification technique, tant l'usage du terme *satraps* est vague et laxiste chez cet auteur (cf. Weiskopf 1982 : 307-308 et 473-474). Traité entre Philippe et Artaxerxès III : admis par exemple par Momigliano (1992 : 154-155 et n. 13, p. 192), qui, sans l'exclure tout à fait, est beaucoup plus réticent sur la réalité de la complicité entre Philippe et Hermias (1992:155 et n.15); sur le traité (admis également par Wirth 1972:143), on verra les doutes sérieux émis par Hammond-Griffith 1979: 485-487; cf. également Bosworth 1980a: 229-230 qui, présentant les différentes hypothèses chronologiques, suggère que le traité a pu être passé par le satrape de Phrygie-Hellespontique (ce qui ne fait que repousser le problème et ce qui, je le souligne, postule qu'un satrape pouvait conclure un traité de ce genre de sa propre initiative, ce dont je doute). La plus grande difficulté, on l'aura compris, vient du caractère quasi désespéré de notre documentation; il est fort malaisé par exemple de dater les «plans perses» de Philippe II (voir les intéressantes

réflexions d'Errington 1981b : 76-83 [la décision de Philippe est tardive ; cf. également Ruzicka 1985b], avec la discussion de Borza 1990 : 228-230); les historiens ont parfois tendance à plaquer des documents équivoques sur des idées *a priori* (à moins que ce ne soit l'inverse !): ainsi Moysey (1987 : 97) qui juge qu'IG II^2 207 est de 348 et en infère qu'à cette date le satrape (Orontès) envoie du blé aux Athéniens car « il désirait arrêter Philippe avant qu'il ne devînt une menace pour son propre territoire »; toute cette reconstruction (ruineuse à mon avis) a pour seul objectif de justifier la chronologie que Moysey propose pour le décret athénien et par voie de conséquence pour l'évolution de la carrière d'Orontès. Je reviens ci-dessous sur les premières opérations macédoniennes à l'époque de Philippe II : chapitre XVIII, 1.

CHAPITRE XVI

PAYS, PEUPLES ET SATRAPIES : UN INVENTAIRE DU MONDE ACHÉMÉNIDE

INTRODUCTION. SUR LES PAS D'ALEXANDRE ET DANS LES TRACES DE DARIUS

Les pages de cette introduction ne requièrent pas de longues notes érudites. [Sur l'utilisation des sources des débuts de l'époque hellénistique, on verra déjà ci-dessus chapitre x, 1 : *Diachronie et synchronie,* avec les notes documentaires correspondantes]. J'aimerais simplement y ajouter deux mises au point d'ordre historiographique :

1 Concernant l'absolue nécessité de bien connaître l'histoire achéménide pour pouvoir traiter des conquêtes d'Alexandre (et les sources de l'histoire d'Alexandre pour nourrir des dossiers achéménides), j'y ai depuis longtemps insisté, dès la première édition de mon *Alexandre le Grand* (1974), et mon étude sur les peuples du Zagros (Briant 1976) : cf. plus particulièrement dans une communication de 1977 (=RTP 357-403 ; cf. Nylander 1993:146, qui me range implicitement et avec humour [p. 143] dans

la catégorie des «renegade» classical scholars); plus explicitement encore dans une communication de 1979 = RTP 291-330 ; cf. p. 306 : « ... une connaissance aussi précise que possible de l'Empire achéménide est une exigence scientifique impérative » ; il est clair en effet que les progrès réalisés dans la connaissance de l'histoire achéménide ont leurs répondants immédiats dans le champ de l'histoire d'Alexandre (cf. notes liminaires à mon *Alexandre le Grand*[3,4] = Briant 1986d et 1994a) - ce d'autant que je continue à penser que, malgré ses évidentes spécificités, la période 334-323 est une phase particulière de l'histoire achéménide du Proche-Orient ancien (RTP 328-330). [Sur la transition achéménido-hellénistique, on verra en dernier lieu les études rassemblées dans *AchHist* VIII; *Continuity and change*, et, sur la décolonisation de l'histoire achéménide (et hellénistique), les points de vue d'Oestergaard 1991]. Je remarque avec satisfaction que cette conviction, depuis longtemps entretenue, proclamée et illustrée [cf. mon interview dans *L'Histoire*, mai 1995], est maintenant largement partagée, y compris par des « classicistes (pas les « renégats »!) longtemps peu au fait de la problématique et de la documentation achéménides (cf. RTP 505, n. 41) : voir par exemple Ed. Will, *Gnomon* 64/1 (1992) : 68-70 qui, rendant compte d'un ouvrage sur la période hellénistique, écrit: «Or, peut-on comprendre l'Empire d'Alexandre, puis les royaumes hellénistiques, sans une bonne connaissance (je sais qu'elle a ses limites) de l'Empire achéménide ? » (p. 68); tout en regrettant qu'il ne se situe pas expressément dans la continuité historiographique, on mesurera les étapes de la réflexion de l'auteur en rappelant ce qu'il écrivait naguère de « la psychologie d'Alexandre, hors de laquelle il n'y aura jamais de compréhension possible de cette série d'événements qui changèrent la face du monde» *(AncSoc* 10 [1979] : 79); j'espère que la lecture et la prise en compte de la production achéménédisante des années 80 et 90 repousseront les « limites » que, non sans une certaine subjectivité, E.W assigne à la connaissance de l'histoire achéménide (même scepticisme chez Hornblower 1994a: 48, qui, pour des raisons qui m'échappent, estime que, «dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible [d'écrire] une histoire de l'Empire achéménide au IVe siècle»).

2 Dans les pages qui suivent (plus encore dans le chapitre XVIIque dans le chapitre XVI), il sera beaucoup question d'une notion suspecte et d'une terminologie surannée, celle de « décadence achéménide» (problème déjà abordé dans des chapitres antérieurs et Briant 1989a; cf. également Sancisi-Weerdenburg 1987a-b et 1989a, qui insiste à juste titre sur l'héritage idéologique transmis par Rawlinson 1871; dans un contexte idéologiquement fort différent, j'y ajouterais volontiers Gobineau 1869: 340-341; 348-349 ; 352, qui, se référant au IVe siècle, parle des « sanglantes intrigues de palais... [de] la démoralisation générale... d'une cour de moins en moins occupée des affaires de l'Empire... de l'emploi des condottieri grecs, cariens, phéniciens, égyptiens, thraces... [si bien que l'Empire n'était plus que] une masse énorme qui ne se soutenait plus que par son poids » : on a l'impression de voir là une préfiguration du «colosse aux pieds d'argile » !). Concernant la terminologie, je partage les réticences d'H. Sancisi-Weerdenburg (1990: 267), qui propose d'éliminer les termes «croissance» et «déclin» de la discussion, et de se concentrer sur une problématique exprimée de manière plus neutre, à savoir : le système continue-t-il ou non d'être opératoire et efficace (cf. Briant 1994b : 116, n. 18) ? C'est très exactement la problématique qui me conduit dans les chapitres qui suivent. Le problème, c'est que cette phase historiographique n'est pas encore admise par tous : je veux dire que la lecture d'ouvrages et d'études récents (Dandamaev 1989a et Petit 1993, sur lesquels voir Briant 1993c et 1994b) me convainquent, même si d'autres opinions plus nuancées sont aujourd'hui présentées (e.g. Hornblower 1994a : 45-46), qu'il est nécessaire encore et toujours de tordre le cou à ce fantôme historiographique de la « décadence achéménide», en espérant que je saurai porter le coup décisif (mais, sur ce point, je nourris un scepticisme raisonné, comme vis à vis de la déclaration finale de Badian 1987 : 38 concernant les débats sur la Paix de Callias). Tout en étant conscient que la discussion risque de m'entraîner sur le terrain choisi ou imposé par les tenants de la thèse de la décadence (ou du déclin !), je crois que l'exceptionnelle prégnance de cette approche interprétative rend encore et toujours nécessaire de mener de manière systématique et exhaustive la tâche qui consiste à montrer l'extrême faiblesse méthodologique de leurs

arguments, ce qui suppose de constituer d'abord le catalogue exhaustif des sources (ce qu'ils ne font pas eux-mêmes), et de mener une analyse textuelle et contextuelle détaillée, c'est-à-dire une analyse qui ne soit pas réduite à une appréciation purement impressionniste (cf. déjà ci-dessus chapitre XIIIà propos de Xerxès, ou encore chapitre XIV, 7 [Darius II et ses armées] et chapitre xv[en entier]).

I. Sources et problèmes

Sur l'organisation satrapique de Darius III (et d'Alexandre), on dispose déjà de bonnes analyses : Julien 1914, Berve 1896 I : 253-290 (tableau) ; l'étude de Petit 1990 : 206-219 est incomplète, et celle de Jacobs 1994b m'est parvenue trop tard pour que je puisse la prendre en compte ; on trouvera également d'utiles rassemblements d'informations dans Seibert 1985 ; je ne m'y référerai pas sytématiquement dans les notes (pas plus qu'aux notices de Berve, que j'ai évidemment utilisées, ainsi que celles de Heckel 1992) ; je signalerai seulement au passage mes critiques et réserves sur telle ou telle interprétation (pour autant qu'elle entre dans le cadre de mon propos); je ne juge pas utile en revanche de citer systématiquement l'ouvrage d'Engels 1978, qui m'apparaît marqué par de désastreuses méthodes : l'auteur s'est-il jamais interrogé sur ce qu'était l'Empire achéménide? J'en doute fortement: il suffira de lire les pages qu'il a écrites sur la Perse en 331 pour s'en convaincre; quant aux postulats mathématico-statistiques qu'il prétend mettre en œuvre, ils relèvent de l'illusion : dommage, car l'objectif premier de l'étude reste du plus haut intérêt.

II. La satrapie de Daskyleion

Weiskopf (1982 : 483) a développé l'idée qu'Arsitès appartenait à la dynastie satrapique de Daskyleion; sa fonction de satrape de Daskyleion n'est toutefois assurée textuellement qu'à partir de 341-340 (Pausanias I, 29.10); relief gréco-perse de Paphlagonie : Doncel-Voûte 1984; voir également Von Gall 1966 sur des tombes de type perse dans la région; sur Sinope, cf. les justes remarques de Descat 1990b : 546-547 ; monnaies de Datamès et de généraux perses à Sinope : cf. Harrison 1982a : 255-265 et Harrison 1982b ;

sur les princes bithyniens Bas et Zipoithès, cf. les notices de Berve n° 208 et 338; sur Héraklée, on se reportera à Burstein 1976, où l'on trouvera les sources citées et commentées (l'une des sources principales est Memnon d'Héraklée : *FGrH* 434); sur le portrait d'Héraklée, cf. Akurgal 1986; stèles «gréco-perses»: la littérature est considérable (cf. e.g. Borchhardt 1968, Metzger 1971, Starr 1977, Von Gall 1981-83, Radt 1983, Cremer 1984, Sekunda 1988a: 188-194): voir maintenant Nollé 1992; cachets de Daskyleion: cf. en dernier lieu Kaptan-Bayburtluoglu 1990 (qui en prépare l'édition); sur l'appellation «gréco-perse», cf. les remarques critiques et les suggestions éclairantes de Root 1991 et 1994 ; sur les Rhodiens et leurs parents perses, cf. les notices de Berve, n° 152 (Artabazos), n° 206 (Barsinè), n° 497 (Memnon) ; sur le rôle de Memnon et de Pharnabaze entre 334 et 332, cf. chapitre XVIII, 1. Sans que l'on puisse atteindre à une quelconque certitude (étant donné les conditions de la découverte dans une collection privée), il est possible que les poutres de bois portant peintures publiées par Calmeyer 1992a proviennent d'une tombe de la région de Daskyleion; quoi qu'il en soit de ce point, on ne saurait trop souligner l'intérêt considérable de ces peintures; l'auteur y voit un des très rares exemples d'art figuré *narratif* dans l'art achéménide (ici « gréco-perse » selon la formulation traditionnelle) : l'une des scènes [procession, pp. 9-12] rappelle des scènes identiques représentées sur des stèles de la région de Daskyleion: selon Calmeyer, les scènes de guerre (pp. 13-17) renvoient à l'expédition menée par Darius contre les Scythes; le document pourrait ainsi être daté des environs de 490 (pp. 16-17); nul doute que ce document suscitera (à juste titre) beaucoup de commentaires dans les années à venir (y compris peut-être dans le cadre de l'étude des rapports d'influences entre la satrapie de Daskyleion et la Macédoine).

III. De Sardes à Éphèse

Sur le gouvernement de Spithridatès, on dispose également de monnaies (peut-être) frappées à son nom : Harrison 1982a: 416-418 (avec réserve) et Cahn 1989: 101; colonies militaires achéménides, cf. Briant 1984b: 92-94; observatoire sur le Mt Tmôlos: cf. Greenwalt 1995 (traces archéologiques). Fouilles menées à Sardes : elles ont été publiées régulièrement dans la série *Archeological exploration of Sardis*, et présentées synthétiquement dans

Hanfmann-Mierse 1983; on peut en suivre l'évolution dans les rapports du BASOR, et en dernier lieu Greenwalt-Ratté-Rautmann 1994 et Greenwalt 1995. Sur le texte de Plutarque (*Lysandre* 3.3), cf. déjà Briant 1985a: 181-182; mégabyze/bagabuxša : Benveniste 1966: 108-113 ; les monnaies de Tissapherne à Astyra ont été publiées par Cahn 1985 ; l'auteur les situe en 400-395, mais la date adoptée ici se justifie plus aisément (cf. Descat 1991: 36); sur les passages de Thucydide et de Xénophon relatifs à Tissapherne, cf. Lewis 1977: 108; cf. également Picard 1922, en particulier pp. 606-618, mais son commentaire (p. 160; cf. p. 610) des *Helléniques* (I, 2.6) est parfaitement fantaisiste: «Tissapherne [proclama], dans la *hiera khôra*, la guerre sainte ; elle lui assurait l'appui des campagnards, accourus sans retard au secours de la déesse en danger » (l'expression utilisée par Xénophon laisse plutôt supposer que le satrape a ordonné aux Perses du plat pays d'amener leurs contingents); je ne vois pas non plus sur quoi se fonde l'auteur (p. 611) pour affirmer que le Mégabyze, «en fait, a été l'égal, dans l'Ionie, des satrapes ou premiers délégués locaux du grand-roi». Sur les sanctuaires d'Anhita en Lydie, cf. les nombreuses études de L. Robert (1948a, b, c ; 1975, 1976 ; BE 1963, n° 219-223) ainsi que Diakonoff 1979, Briant 1984b : 92-94, 1985a et RTP 460-461; depuis lors Robert 1987 et Boyce-Grenet 1991: 197 *sqq.* - en soulignant néanmoins que le caractère tardif de la documentation pose un problème méthodologique, dès lors que l'on entend étudier les contacts culturels entre Perses et populations locales (cf. exposé du problème dans Briant 1985a: 176-181; position contraire de M. Boyce dans Boyce-Grenet 1991:236-239, en particulier p. 238); j'estime que la thèse d'une fixité totale des traditions religieuses iraniennes en Lydie est intenable, dès lors surtout si l'on admet *(contra* Boyce, p. 205) que l'inscription de Droaphernès ne fait nullement allusion à Ahura-Mazda et que les interdictions religieuses ont été ajoutées longtemps après l'époque achéménide (cf. Briant 1996b, en récusant certaines interprétations antérieures, en particulier Briant 1986a: 429-430 et 1987a: 20-21). Artémis éphésienne et Artémis sardienne: l'inscription lydo-araméenne (Cowley 1921) a été publiée à nouveau par Lipinski 1975: 153-161; on notera également qu'une inscription funéraire grecque du IIIe siècle av. n.è. (de provenance inconnue) invoque « Artémis - Artémis Mèdeia et Artémis l'ÉPHÉSIENNE et tous les dieux» (inscription publiée par Oikonomidès 1982); Sherwin-White 1982 a proposé de voir sous Artémis Mèdeia (nulle part attestée ailleurs) une référence à une divinité perse, «probably Anhita»; après avoir, semble-t-il, fait eux-mêmes une proposition en ce sens *(BE* 1982,

n° 280 [«Anhita?»], L. et J. Robert ont traité la proposition de Sherwin-White avec beaucoup de légèreté *(BE* 1984, n° 339), sans donner aucune justification à leur ironique scepticisme; l'hypothèse (adoptée par exemple par Corsten 1991:171, n. 45) me paraît pourtant séduisante: on aurait là un nouvel exemple d'une prière commune à une « Anhita » et à Artémis éphésienne: dans ces conditions, la première désignerait-elle l'Artémis Persique de Sardes, attestée en 322 par Pausanias VII, 6.6? Sur l'inscription des sacrilèges, voir essentiellement Masson 1987b et Hanfmann 1987, et les commentaires sur une publication antérieure dans *BE* 1963, n° 211, 1965, n° 342,1966, n° 369; l'inscription d'Éphèse en l'honneur d'un Sardien a été republiée et commentée par Robert 1967: 32-36; la datation de l'une et l'autre est tirée d'une analyse paléographique (cf. Robert 1967: 34, « seconde partie du IVe siècle, et sans doute vers le début de cette période ») ; sur le statut de Sardes, cf. ma discussion dans Briant 1993b (où l'on trouvera des références bibliographiques complémentaires; aux arguments exposés, ajouter Hérodote IV, 45: existence d'une «tribu Asias à Sardes», attestée également par un document épigraphique: Briant 1995c) ; sur les toponymes et anthroponymes de l'inscription de Mnésimachos, cf. Buckler-Robinson 1912: 28-58 (sur Bélétras, cf. Masson 1969); sur l'anthroponymie de l'inscription des sacrilèges, voir Hanfmann 1987:5-7 et surtout Masson 1987b: 231-239; également Benveniste 1966: 105 sur Ratopatès, et Grenet 1983: 376 sur Oumanès/Vohu manah, repéré à Aï-Khanum (sans connaître l'inscription d'Éphèse mais en rappelant, à la suite de Robert 1975: 323, n. 60, qu'un Ômanès est connu à Magnésie vers 244; cf. RTP 196); Cariens à Sardes: Pedley 1974, Greenwalt 1978b: 42-45 et Gusmani 1975: 79-111; Gusmani 1982; inscription de Nannas: Masson 1991: 670; Hiérakômè et Hiérocésarée: Robert 1948b, 1976: 36 *sqq*. [Wikander (1946 : 85), Chaumont (1956:169) et Boyce (1982 : 201-202) jugent que le Cyrus de Tacite (III, 62) n'est pas Cyrus le Grand mais Cyrus le Jeune, position qui ne me paraît nullement nécessaire (cf. déjà *RTP* 459) ; elle est liée (en particulier chez M. Boyce) à une interprétation très contestable du rôle attribué à Parysatis en cette affaire (voir ci-dessus chapitre xv, 8 : *Anhita et Itar*) ; la thèse est reprise par Corsten (1991:171 et n. 43), dans le cours d'un raisonnement (fort rigide) qui, à partir d'un commentaire d'Hérodote (I, 131), veut établir que le culte d'Anhita a été introduit en Lydie à l'époque de Xerxès ou peu après] ; Hypaipa : Robert 1976 ; sur le sanctuaire d'Artémis dans l'inscription de Mnésimachos, cf. Buckler-Robinson 1912: 26-28 et Descat 1985; Mitradastas: cf. Gussmani 1964 : 23-24 et Barnett 1969 ;

Artémis de Sardes et Anhita : l'assimilation est postulée par Hanfmann 1987 : 5, mais je n'en vois nulle part la preuve documentaire décisive (cf. Briant 1993a: note 22); Artémis Koloè : Lane 1975, Robert 1987: 297-314, 323-315 et Merkelbach 1991 (l'inscription datant de César a été publiée et commentée par Hermann 1989); témoignages archéologiques et iconographiques des Perses de Sardes: cf. Akurgal 1961: 171, Mierse dans Hanfmann-Mierse 1983: 100-106, Melikian-Chirvani 1993; termes perses dans l'inscription lydo-araméenne de Manès : cf. Lipinski 1975: 156-158 (l'auteur propose Artaxerxès III, tandis que Mierse (Hanfmann-Mierse 1983:105) date le document d'Artaxerxès II) ; sceau de Manès : Masson 1987b (ici *fig*. 49); sceau de Mitratas: Barnett 1969a et, d'une manière plus générale, Boardman 1970; y ajouter Pœtto 1985 (scène de Héros royal tuant un lion) et Lemaire 1992 (sceau d'inspiration perse frappé d'une légende lydienne). Sur les processus d'acculturation perso-lydiens et le maintien des traditions lydiennes, voir également l'article suggestif de Ratté 1989 et Melikian-Chirvani 1993. Je note pour terminer sur ce point que, dans l'inscription des sacrilèges, Hanfmann (1987 : 5) veut voir le témoignage de : « A forceful missionary expansion untertaken by the Ephesian Artemis during the Persian era», mais les bases d'une telle interprétation me paraissent évanescentes; néanmoins, l'attaque portée contre les théores éphésiens pose un réel problème ; étant donné la longue histoire des relations entre Éphèse et Sardes, elle renvoie peut-être à des circonstances spéciales, que nous ne connaissons pas; à titre d'*hypothèse*, je me demande si l'épisode ne se déroule pas dans le contexte de la première expédition macédonienne, au cours de laquelle Éphèse a été occupée par les Macédoniens puis reprise par les Perses (cf. Arrien I, 17.11); en tout cas, les faits tracent eux-mêmes les limites politiques des rapports entre Sardiens et Ephésiens, qui n'ont certainement pas été idylliques, ne serait-ce qu'en raison de l'insertion d'Éphèse dans les guerres gréco-perses. Conseillers grecs des satrapes: cf. les remarques de Lewis 1977:14; sur la naturalisation d'Orontès, d'Ariobarzanès, de ses fils et de leurs conseillers, cf. Osborne 1982: 52-54 et 1983: 50-53.

IV. De Kelainai à Halicarnasse

Sur le siège de Kelainai par Alexandre, cf. Briant 1973: 45-46 et Billows 1990: 41-42; *tetrapyrgia*: Briant 1973: 80-89 et *RTP* 56-62 (non sans contradictions); sur le parcours de la voie royale, voir en dernier lieu Müller 1994, et Debord 1995 (qui estime qu'elle ne passait pas par Kelainai); sur Gordion, on verra surtout Mellink 1988 : 228-230, qui fait le point sur les nombreuses découvertes iconographiques perses ou persianisantes dans la cité et dans ses abords (voir aussi Sekunda 1991: 129-140); sur les fouilles de Gordion, cf. également De Vries 1990, qui propose de considérer que les destructions de bâtiments vers 400 sont dus à un tremblement de terre (et non aux tentatives d'Agésilas); on a découvert à Gordion [fouilles en cours], outre un trésor de sicles (toujours inédit) et de nombreux sceaux (dont l'étude avait été confiée à E. Porada : cf. Masson 1987 : 110), deux inscriptions araméennes, l'une sur un sceau (cf. Mellink 1988: 228), l'autre inscrite à l'encre sur un fragment de céramique grecque (avec peut-être un nom iranien construit sur *dta*: De Vries 1990: 400) ; enfin, un nom relevé sur des inscriptions hellénistiques (Mistraboutas) pourrait être d'origine iranienne (*ibid*. 404; mais cf. Roller 1987: 128, et *BE* 1990, n° 770: « beau nom phrygien»). Sur les limites de la satrapie, cf. Briant 1973: 47-53; nous n'avons pas de document permettant de dater la création de la satrapie de Grande-Phrygie: Weiskopf (1982 : 476) juge que Xénophon *Anab.* I, 2.7-9 atteste de son existence en 401, ce qui ne me paraît nullement assuré (pas plus que de Plutarque *Thém*. 30.1, on ne doit remonter à Artaxerxès Ier); mon hypothèse se fonde surtout sur le texte d'Arrien que j'utilise (je ne comprends pas comment ni pourquoi Petit (1990 : 207-208) nie le pouvoir satrapique d'Atizyès, et semble postuler que la Grande-Phrygie relève de Sardes en 334); je note en passant que la *diaspora* iranienne de Kelainai (Robert 1963: 349) est présente dans les Perses de Timothée, vers 400 (cf. Francis 1980 : 53, n.1, 69, 79 et Henrichs 1986 : 267 ; voir également Weiskopf 1982 : 476-477 à propos de Tithraustès, dont il pense qu'il n'est pas satrape, et p. 526, n. 13 à propos de l'Arsamès de Polyen VII, 28.2) ; la présence perse en Phrygie est également attestée par des documents tardifs (*BE* 1979, n° 512 et 519), deux dédicaces qui invoquent, l'une, les *theoi Hellnôn kai Persôn*, l'autre, différentes divinités grecques et *tôn idiôn pantôn Dii Persôn.* Sur les liens culturels entre la Lycie

et la Milyade, voir l'exemple de Karaburun (ci-dessus chapitre XIII, 8 : *Le cas de la Lycie) ;* sur la région, cf. Bosworth 1980a :157-158 et, plus précisément, Hall 1986 (mais l'hypothèse, selon laquelle (p. 144, n. 16) le rattachement de la Milyade à la Lycie signifierait la reconnaissance par le Grand Roi des conquêtes de Périclès de Limyra, me paraît dénuée de tout fondement); Arrien (I, 24.5) : P. Savinel *(Arrien,* Paris, 1984) traduit : « La Milyade, qui fait partie de la Grande-Phrygie *(esti men ts Megals Phrygias),* mais qui, à cette époque, était rattachée à la Lycie *(syntelei de es tn Lykian) »;* le traducteur me semble introduire une différenciation chronologique (au reste floue), qui n'est pas explicite dans le texte grec; cette différenciation est encore plus marquée chez Robson (LCL) : « It belongs to Greater Phrygia, but was reckoned then as part of Lycia»; mais j'observe que le texte grec est construit sur deux présents de l'indicatif; l'opposition marquée par *men* et de ne joue donc pas dans la diachronie mais dans la synchronie ; dans ces conditions, on doit, me semble-t-il, accorder à *syntelein* un sens qu'il revêt fréquemment, celui de «contribuer [financièrement]», la formule *eis Lykian* exprimant que la Milyade fait partie de la même circonscription tributaire que la Lycie (nombreux exemples cités dans LSJ, *s. v. synteleô* III, 2; également Bertrand 1990: 149, n.129), ce dont j'induis que, rattachée à la satrapie de Grande-Phrygie, la Milyade paie sa part tributaire avec la Lycie, dont elle a donc été séparée récemment (sur ce point, cf. également la discussion de Berve 1926 I : 256). On comprend aisément qu'au moment où Halicarnasse et autres places fortes cariennes continuaient de résister avec acharnement, Alexandre ait apporté des modifications : Néarque fut nommé « satrape de Lycie jusqu'au mont Taurus» (Arrien III, 6.6); ensuite (après 331), la Lycie fut rattachée à la Grande-Phrygie (cf. Quinte-Curce X, 10.2 : Briant 1973 : 75-76). Sur Ada, voir en dernier lieu la découverte de la tombe d'une «princesse carienne» (Özet 1994); l'identification à partir des restes ostéologiques (Prag-Neave 1994) est comme trop souvent très peu concluante (cf. l'addendum p. 109). *Trilingue de Xanthos* : sur les textes et les traductions, je suis évidemment de près l'édition de Dupont-Sommer, Metzger et Laroche dans *FdX* VI (1979) [à laquelle il convient maintenant d'ajouter les propositions nouvelles de Lemaire 1995c] ; la date de l'inscription avait été fixée en juin-juillet 358, c'est-à-dire dans la première année d'Artaxerxès III, par Dupont-Sommer (1974:138-142); mais une telle datation soulève des difficultés chronologiques et historiques insurmontables, puisque, d'une part, toutes les autres sources attestent que Pixôdaros est devenu satrape en Carie en 341-340 et que, d'autre part, cette

nouvelle datation ne peut en aucun cas s'intégrer dans ce que l'on sait de l'histoire des Hékatomnides (sauf à imaginer, avec Dupont-Sommer, des circonstances peu crédibles) ; la seule façon de résoudre ces contradictions, c'est, comme l'a fait Badian (1977b), de supposer que l'Artaxerxès en question est un Artaxerxès IV, nom de règne qu'aurait pris Arsès, fils et successeur d'Artaxerxès III (il est particulièrement dommage que SP 1 ne lui donne pas son nom; sur le texte babylonien allégué prudemment par Badian, cf. maintenant Van der Spek 1993a: 96, qui conforte explicitement la position prise par Badian); dans son étude la plus récente (1979: 166-169); Dupont-Sommer a réitéré sa proposition, sans discuter au fond l'hypothèse de Badian (cf. 1979 : 166, n.1) : pour d'excellentes raisons, la plus grande partie des historiens (voir cependant Asheri 1983: 108-110, et plus récemment *FdX* 9/1 [1992] : 37, ainsi que Borchhardt 1993a : 7) considèrent néanmoins que la date de 337 est de très loin la plus vraisemblable (cf. *BE* 1977, n° 472 et 1980, n° 486; Weiskopf 1982 : 293-297, Hornblower 1982: 46-49, ou encore Ruzicka 1992b: 125). Concernant la date de la réforme satrapique, j'observe que rien, dans l'inscription, ne prouve que Pixôdaros vient d'obtenir la Lycie, la réorganisation pouvant parfaitement remonter à plusieurs années (cf. justes remarques en ce sens de Badian 1977b: 45; *contra* Laroche 1979: 37: mais seul le texte grec utilise une formule (*egeneto*) reprise à la rédaction lycienne (Laroche 1979: 60), qui peut nourrir éventuellement l'hypothèse d'une réforme récente et/ou en cours; mais cette formule ne figure pas dans le texte araméen (Dupont-Sommer 1979: 141-142), seul texte utilisable, puisque ni la version grecque ni la version lycienne ne précisent que Pixôdaros est satrape en Carie); selon Keen 1992a, chapitre VII, l'institution de deux représentants achéménides remonterait même au début des années 370. En tout cas, une anecdote rend compte que, dès l'époque de Mausole, le satrape de Carie disposait de prérogatives tributaires en Lycie (cf. [Aristote] *Écon.* II, 14d; voir Weiskopf 1982 : 291-293) ; sur les liens culturels et politiques entre Carie et Lycie, cf. par exemple la présence, sur le Pilier Inscrit (début IVe s.), du Basileus Kaunios (Dupont-Sommer 1979:168; Melchert 1993), ce même dieu dont le culte fait l'objet de la trilingue (ci-dessous); sur la région de Kaunos (qui se situe en Carie orientale, Telmessos constituant la frontière traditionnelle avec la Lycie), cf. Bousquet 1992: 176-178 et 180-181 (conquête de la région par Gergis/Kheriga, puis base de départ d'Erbbina-Arbinas), ainsi que Melchert 1993 : de tous ces indices, je suis tenté de penser que la décision d'Artaxerxès se confond chronologiquement avec la

reconnaissance de Pixôdaros comme satrape en Carie, soit vers 341, et je postule que l'adjonction de la Lycie à la Carie s'intègre dans un vaste mouvement administratif décidé par Artaxerxès III après son expédition en Phénicie et en Égypte.

V. Pixôdaros à Xanthos

Les tâches assignées aux deux archontes restent du domaine de l'hypothèse (cf. Asheri 1983b: 111) ; des témoignages hellénistiques pourraient (éventuellement) apporter des éléments en ce sens (mais avec le risque de raisonnement circulaire) : cf. Wörrle 1977 : 59-60 ; voir également Keen 1992a, chap.7. Les raisons de l'intervention de Pixôdaros dans l'affaire cultuelle ont donné lieu à de nombreuses analyses (qui présentent entre elles quelques divergences): Asheri 1983b: 110-123, Frei 1984: 21-23, Briant 1986a: 434-437, et maintenant Lemaire 1995c; sur les rapports entre les dynastes cariens et Basileus Kaunios, cf. Dupont-Sommer 1979 : 168-169, mais on doit souligner, avec Bousquet (1992: 175, n.48), que l'introduction de Basileus Kaunios à Xanthos est bien antérieure, et due plus probablement à Kheriga qu'à un dynaste carien du Ve siècle; sur le terme *dta* et son rapprochement avec le lycien *mara*, cf. ci-dessus chapitre XII, 8 : *Loi du roi et lois des pays.* TL 45 : cf. les compléments et commentaires donnés par Bousquet 1986; décret de Plarasa et autres décrets connexes, cf. *BE* 1973, n° 406, Hornblower 1982:161-164, Weiskopf 1982: 293 *sqq.*, Corsaro 1985 et 1989. Je précise enfin que la comparaison synoptique entre les deux textes parallèles grec et lycien (sans doute la version originale : Blomqvist 1982) permet quelques observations sur les échanges et adaptations linguistiques; l'une des plus surprenantes est la suivante: là où le rédacteur lycien écrit *sicle* (ligne 22), le rédacteur grec «traduit» par *drachme* (ligne 20) - ce qui me fait douter de la restitution «< deux? > sicles» proposée par Metzger (sur ces problèmes, cf. Frei 1977).

VI. De Tarse à Mazaka

Depuis le travail ancien d'Erzen 1940, et les travaux de Bing 1969 et de Houwink Ten Cate 1961 (p. 17-35), la Cilicie de cette époque n'avait suscité

que peu d'études et de recherches spécialisées. Celles-ci se sont au contraire multipliées dans les années récentes : outre le numéro spécial de *Quaderni Storici* 76/1 (1981) et le volume *De Anatolia Antiqua* (Istanbul-Paris 1991), on dispose du livre de Desideri-Jasink 1990, auquel on ajoutera le livre général mais utile de Mutafian 1988 et, sur un point particulier, l'article suggestif de Bing 1991. Ce regain d'intérêt pour cette région est dû sans doute pour une large part à quelques découvertes spectaculaires, dont la moindre n'est pas le site, les reliefs «persépolitains» et les inscriptions araméennes de Meydançikkale (cf. Laroche-Davesne 1981; Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1989) ; ce regain d'intérêt lui-même suscite de nouvelles prospections qui, actuellement menées par M.H. Sayar en Cilicie orientale, ont permis tout récemment la découverte de plusieurs inscriptions funéraires araméennes non loin de Castabala (Sayar 1990), dont deux viennent d'être publiées par A. Lemaire (1993), qui prépare l'édition d'autres documents [=1994b]; l'intérêt de la région réside aussi dans l'abondance et la diversité des monnayages d'époque achéménide que l'on y a retrouvés (Harrison 1982a : 304-377, Levante 1994; Casabonne 1995b, etc.). Dans la bibliographie récente, on verra d'abord la mise au point de Lemaire-Lozachmeur 1990, où sont présentées et commentées les sources ; sur les documents araméens de Cilicie, cf. Dupont-Sommer 1964 (Castabala) et Lemaire 1991c: 205-206 (Hémite et Meydançikkale); sur les monnaies de Mazée et son gouvernement en Cilicie puis en Cilicie et Transeuphratène, on se reportera également à la discussion de Leuze (1935 : 234-235), qui montre qu'après la révolte, Belésys disparaît, et que Mazée reprend la Transeuphratène avec la Cilicie, et à celle de Weiskopf 1982: 498-500; monnaies frappées par Mazée dans les cités ciliciennes: cf. Lemaire 1989a: 142-144 et 1991d, Chuvin 1981, Harrison 1982a : 346-377, Mildenberg 1990-91:10-13. Concernant Mazée, on évoquera au passage quatre problèmes particuliers: 1) il semble apparaître, d'après Quinte-Curce V, 13.11, que l'un de ses fils, Brochubélos, a secondé son père en Syrie *(Syriae quondam praetor)*; il s'agit là sans doute non d'un titre officiel (les monnaies de Mazée sont très claires) mais de l'un des nombreux exemples de collaboration entre le père et ses fils (Briant 1987a : 26-27) dans l'administration satrapique dévolue au premier (cf. Petit 1990:209-210); 2) on connaît depuis longtemps une stèle athénienne, dont le registre supérieur porte une scène de Héros royal tandis que sur le registre inférieur est figurée une scène de combat lion/taureau (photo dans Briant 1992d : :122) : Bivar (1970 : 59-61) suppose que la scène inférieure reproduisait le sceau de Mazée, et que

la stèle représentait la nomination d'un *proxenos* du satrape à Athènes (cf. également Bivar 1975a : 63-64) : mais le raisonnement me paraît très spéculatif; 3) Quinte-Curce (III, 4.3) présente ainsi Arsamès au printemps 333 :... *qui Ciliciae praeerat*, mais l'expression n'implique pas qu'il est alors satrape de Cilicie (cf. sur ce point Leuze 1935 : 242-250 et Weiskopf 1982 : 495-498) ; 4) partant du rôle qu'il joue à Babylone lors de l'arrivée d'Alexandre, on suppose parfois que Mazée, après la chute de Tarse, était à la tête de la Syro-Phénicie et de la Babylonie: cette supposition me paraît peu fondée; dans le catalogue transmis par Arrien III, 8.3-6 en effet, «les Syriens de Koilè-Syrie et d'entre les deux fleuves» sont amenés par Mazée, tandis que les Babyloniens le sont par Buparès ; même si l'expression utilisée par Arrien pose quelques problèmes, il apparaît que Mazée ne commande pas à la Babylonie. Plaine et montagne en Cilicie d'après Strabon: cf. Desideri 1986; on soulignera surtout que l'opposition est très fréquente chez les auteurs classiques et hellénistiques, opposant du même coup l'incapacité des Achéménides et la faculté d'Alexandre à dominer les peuples des montagnes (cf. Briant 1976: 194-200 et cf. ci-dessous §11 et 18); archers d'Aspendos: Foss 1975: 30 (Aspendos appartient en principe à la Pamphylie, bien qu'entre 331 et 323 elle dépende de la Lycie, elle-même rattachée à la Grande-Phrygie: Quinte-Curce X, 1.2; en tout cas, on trouve des Aspendiens dans la garde d'Epyaxa, femme du *syennésis* en 401: Xénophon *Anab.* I, 2.12). Monnaies des cités ciliciennes : *e.g*. Chuvin 1981, Capecchi 1991, Casabonne 1995b; parmi les plus évocatrices sur l'emprunt-adaptation de motifs perses, on verra des monnaies d'Issos frappées en araméen au nom de Tiribaze, qui portent une représentation anthropomorphique d'Ahura-Mazda : la figuration divine est repérée dans bien d'autres régions (cf. en particulier le monnayage de Samarie : ci-dessous), mais ce qui rend le monnayage d'Issos si remarquable (bien qu'il ne s'agisse pas d'un hapax iconographique), c'est que la divinité perse est représentée nue, selon une facture et une conception typiquement grecques (Brindley 1993: 4-5); sur ce thème des emprunts perses, voir également Casabonne 1995a. Meydançikkale : Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1987 et Lemaire 1991c: 205-206 (photo d'un relief reproduite dans Briant 1992d : 87) [publication finale des reliefs persépolitains et des inscriptions araméennes actuellement sous presse]; Kyinda: cf. Bing 1969 : 129-130 et *RTP* 49, n. 2 et 93; Tarkondimontos: Robert 1964; Nora et autres garnisons: *RTP* 20-21; Castabalitide et stratège de Cataonie : Robert 1963 : 436-437 et 1964 : 39, et Boffo 1985 : 54-60; cf. Devine 1984 sur le passage d'Alexandre.

Fonctions d'Aspis et de Camisarès, cf. Sekunda 1988b : 36 et 42-44; sur l'autel trouvé à Bünyan (non loin de Kayseri), cf. Bittel 1952 (l'auteur fait de Mazaka le centre du pouvoir officiel de Camisarès et d'Aspis ; je reprends la suggestion dans mon texte, mais simplement à titre d'hypothèse) ; on remarquera au passage qu'un trésor découvert à Kayseri contenait plusieurs monnaies de Pamphylie (Aspendos, Sidè), une monnaie de Datamès et une monnaie de Mazée (Davesne 1989 : 167) : cette dernière confirme peut-être que la région relevait du satrape de Tarse; je note également que, selon De Planhol 1992 : 136-137, les *qanats* connus à Kayseri (et à Ancyre) pourraient remonter aux Achéménides; Anaïtis Barzochara : *BE* 1968, n° 538 et 1971, n° 669 (Schmitt 1970; mais voir Wikander 1972); inscription d'Hanisa et anthroponymie iranienne: cf. Robert 1964: 457 *sqq.* (cf. p. 516, on trouve le nom Maibouzanès à Comana de Cataonie, anthroponyme qui, en Lydie, non loin de Sardes, s'applique collectivement (Maibouzanoi) à une communauté iranienne: Robert 1987: 333-335); Iazémis/Arsamès: Robert 1963:433-445; inscription de Farasa: cf. Grégoire 1908 et Lipinski 1975:173-184 (l'inscription a été trouvée dans la vallée du Karmalas, qui, selon Strabon (XII, 2.5), coulait en Cataonie; sur le site d'Ariaremneia (sans doute en Cataonie), cf. Grégoire 1908: 441-443). Inscriptions de Hémite et de Saraïdin, cf. Lemaire-Lozachmeur 1990: 153 et Lemaire 1991c: 205 (et pp. 203-205 sur Datamès/Tarkumuwa): noter que l'anthroponyme Sarmapiya a récemment été relevé également sur une funéraire araméenne trouvée près de Hémite (cf. Lemaire 1993: 12-14 avec des hypothèses sur les éventuels rapports familiaux); Lemaire (1991c: 205), à propos de l'inscription de Hémite, écrit: «Nous sommes donc vraisemblablement confrontés à un nouveau cas de «dynaste-satrape»; mes réserves exprimées dans le texte viennent de l'observation que, dans plusieurs corpus de l'Empire (akkadien, grec), le terme satrape ne renvoie pas nécessairement au chef de la satrapie, mais il peut désigner un très haut personnage d'une satrapie (cf. Stolper 1985a: 58 et *CAH* VI^2: 252-253, Dandamaev 1992b) ou un aristocrate perse (e.g. Strabon XV, 3.18). Reliefs gréco-perses de Cilicie: Borchhardt 1968 et Hermary 1984; *satabara:* Dagron-Feissel 1987: 36; monnaie au roi-jardinier: Franke-Hirmer 1966: 124 et n° 194 (Sancisi-Weerdenburg 1990:266, Casabonne 1995b, note 6 et ci-dessus chapitre VI, 5).

VII. De Tarse à Samarie *via* Sidon et Jérusalem

Mis à part le cas des cités phéniciennes (e.g. Elayi 1987b, 1989, 1990c), de Juda, Samarie et de la Palestine (outre Stern 1982b, 1994c, voir récemment le recueil Laperrousaz-Lemaire (éd.) 1994), les documents portant sur la présence achéménide en Syrie du Nord au IVe siècle sont assez rares et en général peu éloquents, et l'on ne dispose pas de synthèse sur la question (la mise au point d'Eph'al (1988) ne traite guère de la domination achéménide prise dans toutes ses composantes) : les développements de Millar 1987 me paraissent quelque peu « défaitistes » sur la situation de la Syrie avant (et pendant) la période hellénistique (voir maintenant les critiques explicites de Lund 1993: 27-28, 40); l'article de Sartre 1989 est sommaire et décevant; Mazzoni 1991-92: 55 constate, pour la regretter, l'absence d'études spécifiques sur la région dans les premiers volumes d'*Achaemenid History.* On verra maintenant les volumes de *Transeuphratène* et le bilan dressé par Elayi-Sapin 1991. Mis à part quelques indices tardifs sur la présence d'une diaspora impériale dans la région (cf. Boyce-Grenet 1991: 354-357), les sources écrites sont d'une pauvreté indigente (on peut citer à nouveau le bon de route donné à Nehtihôr [DAE 67] et le texte de Bérose qui confirment que Damas est bien à cette date une grande capitale provinciale [chapitre XV, 8 : *L'espace impérial;* voir également ci-dessus chapitre XII, 3 : *Le gouvernement de Transeuphratène;* je rappelle que, selon Flavius Josèphe, *AJ* XI, 2.2, Cambyse y serait mort; Hérodote (III, 64) situe l'événement à Ecbatane de Syrie, identifiable au site à venir d'Épiphanie de l'Oronte selon Mazzoni 1991-92 : 62, en renvoyant à Pline V, 82.] ; - l'existence d'un paradis satrapique syrien aux sources du Dardas [Xénophon, *Anab.* I, 4.10], de terres relevant de la maison de Parysatis dans la région d'Alep [I, 4.9; Manfredi 1986: 97-98; Mazzoni 1990-91: 67-68; Graf 1993: 152-254], et le toponyme Triparadeisos qui implique l'existence de structures paradisiaques aux sources de l'Oronte [sur la localisation, cf. Seibert 1983 : 109] - toutes observations qui incitent à penser, avec Seyrig 1970:301, que la terre royale achéménide était bien représentée en Syrie du Nord: cf. d'ailleurs maintenant Sapin 1990). Les nouveautés sont donc apportées essentiellement par les fouilles et prospections archéologiques régionales et microrégionales: voir surtout Lund 1993 (région de l'Oronte au IVe siècle) et Mazzoni 1990 et 1991-92 qui,

examinant la répartition des habitats entre la côte phénicienne et la vallée du Habur, conclut globalement à une croissance du nombre des sites ; le cas étudié spécifiquement (1990) de Tell-Mardikh/Ebla est particulièrement intéressant, puisqu'un nouveau palais (« rustique ») y fut construit à l'époque achéménide tardive (IVe siècle) dans le cadre «d'une restructuration complète de l'acropole» (1990: 190; cf. également *Les dossiers histoire et archéologie,* n° 83 [1984]: *Ebla retrouvée,* en particulier p. 31 ; c'est paradoxalement dans la structure de l'époque perse que fut découverte, sous forme de bloc de réemploi, la statue acéphale inscrite du prince Ibbit-Lim, qui permit l'identification d'Ebla : cf. *ibid.* p. 13 et 88). Toutes les découvertes récentes pointent dans la même direction: «C'est avec l'épanouissement de la phase achéménide que se produisent un essor et une transformation économiques de la région, riches de promesses» (Mazzoni 1990: 193; selon une pratique habituelle [cf. RTP 230-233], plusieurs villes hellénistiques (Apamée, Épiphanie de l'Oronte...) ont été fondées sur des sites déjà habités et mis en valeur à l'époque achéménide: Mazzoni 1991-92 : 61-62, 67-68 ; sur ces continuités achéménido-hellénistiques voir également Lund 1993). Sur un site particulièrement important (gué de l'Euphrate ?), le cimetière de Deve Hüyük, voir Moorey 1975 et 1980, avec les remarques critiques de Mazzoni 1991-1992:66-67.

- *Phénicie:* les discussions sur le statut de Sidon après la révolte sont touffues et contradictoires, tant la documentation est indigente (cf. Elayi 1989:147-148), en particulier la documentation écrite (selon mes informations, la tablette cunéiforme d'époque perse trouvée à Tell Mikhmoret [Stern 1993] n'a jamais été publiée) : les hypothèses sont donc surtout construites à partir d'une documentation numismatique, qui pose d'énormes problèmes (et dans l'examen de laquelle je me sens particulièrement incompétent) ; voir également le chapiteau de type achéménide trouvé à Sidon, mis parfois en rapport avec le paradis satrapique (Clermont-Ganneau 1921 et, en dernier lieu, les observations de Yon-Caubet 1993 : 51). Il paraît peu probable (contrairement à une hypothèse de Babelon) qu'Artaxerxès ait concédé la royauté sidonienne à Évagoras de Chypre, qui, après avoir ambitionné en vain de se réinstaller à Salamine de Chypre, avait reçu du roi «un grand commandement en Asie», avant de s'enfuir à Chypre (Diodore XVI, 2-3; cf. sur la position de Babelon, Betlyon 1982:

19-20); la confiscation de la donation faite à Ešmunazzar est induite de Quinte-Curce (IV, 1.25), selon lequel Alexandre concéda au nouveau roi (Abdalonymos) « toute la région qui attenait à la ville », expression sous laquelle on voit parfois une restauration de la concession achéménide antérieure (cf. en sens Barag 1966 : 8, n. 8 et Lemaire 1990 : 58-59 ; tout en discutant le passage, Verkinderen 1987 : 306-307 ne prend pas position sur la question); on remarquera avec Stern (1990 : 154 ; 1994c : 151 *sqq.*) que, conscients de l'importance de Sidon et de Dôr, les Perses reconstruisirent les fortifications des cités phéniciennes (l'auteur juge également que Dôr a été redonnée à Sidon, impliquant par là qu'elle avait été confisquée antérieurement, mais cf. Stern 1982b : 243, 1994b : 79); sur le monnayage de Straton II, cf. Betlyon 1982:18-20 ; monnayage de Mazée à Sidon (je m'en tiens ici à la bibliographie récente, sans remonter aux études de Six): Betlyon (1982:18), dont le raisonnement est vicié par des erreurs chronologiques, suppose qu'après l'instauration de la loi martiale *(sic)*, Mazée prit le contrôle de l'atelier de la cité; mais comme le souligne justement Harrison 1982a: 353-354 (à laquelle j'emprunte la datation des monnaies sidoniennes du satrape), on voit que les derniers rois de Sidon frappent monnaie en même temps que Mazée, si bien que l'on peut supposer que le monnayage de ce dernier «fut frappé pour des besoins autres que civiques» (p. 354): ces considérations incitent à penser que, comme dans de nombreuses circonstances identiques dans d'autres pays, le Grand Roi s'est contenté de changer le dynaste/roi, sans remettre en cause le statut antérieur de Sidon (sur lequel au demeurant nous sommes mal informés); de son côté, Mildenberg (1990:138) juge qu'en mettant son nom sur les monnaies sidoniennes, Mazée agit comme «régent de la cité», mais l'auteur (note 4) remarque en même temps que, sur les monnaies frappées à leur nom par les rois sidoniens, Mazée n'indique pas sa fonction satrapique (cf. également Mildenberg 1990-91:14 : « It is noteworthy that... Mazaeus respected the civic prerogative of coin production in every respect even a short time after the revolt lead by Sidon had been crushed»; de même dans Mildenberg 1994 : 65); sur ces complexes problèmes de monnayage sidonien, cf. également Elayi 1989 : 215-219 et J.-

A.G. Elayi 1993:146-147.

- *Samarie*: sur les documents du Wadi-ed Daliyeh, on verra les différentes études de Cross citées dans la bibliographie; neuf papyri relatifs à des ventes d'esclaves ont été publiés et traduits par Gropp 1986 (*SP* 1-9); les monnaies ont été publiées par Meshorer-Qedar 1991 (= CS), y compris de nombreuses monnaies qui ne proviennent pas du Wadi ed-Daliyeh, que les auteurs attribuent à des ateliers de Samarie ; les impressions du Wadi-ed Daliyeh ont été publiées et commentées par Leith 1990 (= WD) : je renvoie le lecteur à ces études très détaillées, me contentant ici de les utiliser sélectivement (sur la diffusion de motifs et d'objets perses ou d'inspiration perse dans ces régions, voir également différentes études de Stern (1971, 1982a, 1994a et 1994b: 190-192 sur les sceaux), ou encore l'intéressante publication toute récente de Rozenberg 1993 [ivoires achéménides]). Trois remarques documentaires complémentaires : 1) le papyrus araméen trouvé près de Jericho (Eshel-Misgav 1988) est trop lacunaire pour donner prise à interprétation historique - malgré les éditeurs qui veulent y voir l'indice de la révolte de la Samarie en contre-coup de la révolte phénicienne vers 350; l'interprétation fiscale proposée par Heltzer 1992c [allusion aux taxes royales de la fin de l'époque achéménide] n'est guère plus convaincante; Lemaire (dans Laperrousaz-Lemaire [1994] : 276) estime d'ailleurs que le document doit plutôt être daté de l'époque hellénistique; 2) je note que, dans *Michmanim* 6 (1992) : 41 E. Stern annonce une nouvelle (?) découverte : « A hoard of Persian period bullae from the vicinity of Samaria»; 3) sur des monnaies de Samarie à légende cunéiforme, cf. Lemaire-Joannès 1994 (on remarquera que les deux monnaies analysées sont de nouveaux exemplaires de CS 58 [ici *fig. 53e*] qui porte une si intéressante image dont je parle dans le texte).
- *Judah:* monnaies de Yehizqiyyah et de Johanan: cf. les analyses et interprétations (souvent contradictoires) de Rappaport 1981, Barag 1985, Betlyon 1986, Mildenberg 1979, 1988, [Machinist 1994: 366-370]; le Johanan des monnaies est parfois mis en rapport avec le personnage du même nom, mis en scène par Josèphe (*AJ* 297-301) : en compétition avec son frère Jeshua (qui a obtenu l'appui du stratège perse Bagôsès), Johanan tue son frère, en conséquence de

quoi Bagôses souille le temple ; mais le récit de Josèphe est trop romancé pour pouvoir servir de base à une reconstruction historique (cf. Oded 1977d: 501); il est difficile d'inscrire ces personnages dans une généalogie des grands-prêtres (*ibid*. 506-509 ; voir cependant les propositions de Barag 1985:167-168 et de Betlyon 1986 : 639-641, à la suite de Cross 1975) ; Grabbe 1992a estime que le Bagôsès de F1. Josèphe désigne en réalité Bagôhî, *pea* de Juda ; sur d'éventuelles monnaies frappées par ce personnage, cf. Lemaire dans Laperrousaz-Lemaire (1994) : 285. Une dernière remarque : des découvertes récentes semblent donner corps à l'hypothèse d'une province d'Ammonitide (Herr 1992 ; cf. également Heltzer 1989c, Lemaire 1990:48-71 et 1994:46-47).

VIII. De Gaza à Petra

Sur l'histoire de Gaza à l'époque achéménide, mise au point (sans grande nouveauté) par Katzenstein 1989; sur le siège de Gaza, on verra les sources rassemblées par Bosworth 1980a: 257-260 (cf. également Romane 1988 sur des points d'histoire militaire) ; sur l'inscription minyenne RÉS 3022 et les difficultés chronologiques et historiques, cf. en dernier lieu Robin 1991-93 : 61-62; [dans une communication présentée à la Table ronde *L'Égypte et la Transeuphratène* (Paris, avril 1993), A. Lemaire a attiré l'attention sur le fait que l'inscription fait référence à une révolte (et non pas simplement à une guerre) - ce qui, comme il l'a remarqué, ne permet pas de préciser la date des événements entre Artaxerxès Ier et Artaxerxès III = Lemaire 1995a: 55, en penchant plutôt pour la révolte d'Amyrtée à la fin du Ve siècle] ; sur les monnaies de Gaza, cf. Mildenberg 1990 (distingue les monnaies frappées par les Arabes et les monnaies frappées par la cité); sur les «rois des Arabes» et Gaza, cf. Briant 1982b: 150-152, 169-170, Eph'al 1982:195-197, 206-210 (mais l'hypothèse, rappelée pp. 212-213, qui identifie le roi des Arabes de Palestine au roi de Qedar nommé dans *DAE* 77-79, repose sur un raisonnement très fragile), Graf 1990a: 142-143, Lemaire 1990 : 45-47 et 1994a : 28-29. Les *ostraka* de Beer-sheba ont été publiés par Naveh 1973 et 1979 ; de même pour ceux d'Arad (Naveh 1981), sur lesquels on verra aussi les observations d'Aharoni 1981: 141-151; certains textes de Beer-Sheba sont datés de la septième année d'un roi; par hypothèse paléographique, Naveh (1979; cf. Naveh 1981) choisit le règne d'Artaxerxès III. Sur l'organisation d'Arad, cf. Graf 1993 : 160-161 (comparaison avec les PF : cf. également RTP 505 ; cette documentation prend également tout son sens à la lumière des

inscriptions hébraïques de Lachisch et d'Arad: Lemaire 1977); Beersheba: l'existence d'une garnison est mise en doute par Tuplin 1987c :187 (suivi par Salles 1991:222); découverte (encore inédite) de nouveaux *ostraka* comparables à ceux de Beer-Sheba (IVe s.): je dois l'information à la générosité d'A. Lemaire [qui en prépare actuellement l'édition], dont je cite également l'appréciation historique générale (1994a: 29-30): «Les *ostraka* araméens d'Arad et de Beersheba, probablement à dater vers le milieu du IVe siècle, témoignent assez clairement du contrôle administratif et militaire perse sur cette région qui dut probablement être réorganisée entre 385 et 352, cette réorganisation aboutissant à la disparition du royaume de Qedar et à son remplacement partiel par les Nabatéens » ; cf. également Stern 1982b : 253-255 qui juge qu'après les destructions des années 380-370, les Perses réinstallèrent des garnisons dans ces régions. Sur les Perses en Arabie du Nord, on verra les mises au point de Knauf 1990 et de Graf 1990a; le premier (pp. 214-215) juge qu'à partir de 400 environ, en raison de la perte de l'Égypte, les Perses décidèrent d'abandonner l'Arabie (cf. également Högemann 1985 : 17); valable peut-être pour les grandes oasis (mais l'incertitude terminologique et chronologique des rares documents est grande: Briant 1982b: 172), cette thèse me paraît devoir être fortement nuancée, dès lors que les *ostraka* d'Arad et de Beersheba (que n'évoque pas Knauf) sont également pris en compte: cf. la présentation de Graf 1990a: 160-161; sur la création de la province d'Idumée, cf. Lemaire 1994a: 28-29 (création après 380); sur l'éparchie d'Idumée à l'époque des diadoques et sur le texte de Diodore (XIX, 95.2 : *éparchie;* 98.1: *satrapeia),* voir la discussion de Bengtson 1964.III, 35-36 (juge que seul le premier terme vient de la source originelle). Sur les Nabatéens (problème trop débattu pour être traité ici in *extenso*), cf. en dernier lieu Bartlett 1990, Graf 1990b, MacDonald 1991, Roche 1994 ; parmi les traces achéménides dans la Nabatène, on doit rappeler l'existence d'une tablette cunéiforme à Tell Tawilan datée de l'année inaugurale d'un roi Darius (Dalley 1984; Joannès 1987, avec la réplique de Dalley 1990 : 79-80) ; on y a découvert également un lot important de bijoux, ouvragés comme les bijoux de la cour achéménide (Maxwell-Hyslop 1984, avec les remarques de prudence interprétative proposées par Graf 1993:158 ; cf. également les interprétations récentes de Roche 1994:42-43 : témoignage de la richesse des Nabatéens nomades).

IX. L'Égypte d'Artaxerxès III à Darius III

Sur Sabakès, cf. Nicolet-Pierre 1979 (monnayage) et Schmitt 1987a (nom); le Pseudo-Aristote (*Écon.* II, 32) cite un certain « Euasès le Syrien », comme satrape d'Égypte (apparemment à l'époque perse), mais les manuscrits font problème (cf. Van Groningen 1933 : 182-183). La littérature sur la *Stèle du Satrape* est considérable (on en trouve mention dans les articles récents de Spalinger 1978a, de Goedicke 1985, et en dernier lieu de Huss 1994a: voir maintenant les propositions nouvelles de Duvauchelle, s.p., que je remercie bien vivement pour m'avoir confié son manuscrit; sur un point de détail [vaisseaux *kbnt*], cf. Darnell 1992: 73-78 [aux attestations du mot dans les documents d'époque saïto-perse (p. 87), ajouter l'inscription d'Onnophris chez Von Känel 1980:44 qui le traduit «barques de guerre»]); la publication de la stèle remonte à Brugsch en 1871 (réédition par Kamal 1905: 168-171). Les contestations sur la date sont anciennes: Wilcken (1897: 85) avait déjà mis en lumière la fragilité de certains aspects de la démonstration de Brugsch, et jugeait que Khabbabash devait être situé après Xerxès; Spalinger estime (après d'autres) que sous Xerxès, il faut comprendre Artaxerxès III et que Khabbabash s'est révolté à la fin du règne de ce Grand Roi (cf. également Michaèlidis 1943 : 97-99 et Bresciani 1958:167). Les lectures de Spalinger ont été vivement contestées par Rittner 1980, qui juge qu'il n'y a aucune raison de postuler que Khabbabash est un contemporain de *ry*: interprétation qui présente l'intérêt de faire tomber un argument historique en faveur d'une identification Xerxès/Artaxerxès III, et, tout en même temps, d'admettre une datation tardive de Khabbabash; la position de Rittner a eu beaucoup d'échos: cf. Ray 1988: 271, n. 42. Quant à Goedicke 1985, il situe Khabbabash sous le règne d'Arsès, et plus précisément dans l'automne de 336, c'est donc Darius III qui aurait mené la reconquête [point de vue proche chez Huss 1994a] ; de son point de vue, le terme employé serait une métathèse d'Arsès en hiéroglyphique. Force est de constater que les discussions entre égyptologues portent sur les phrases les plus importantes, et qu'à la limite il semble qu'on ne sait pas répondre à des questions aussi décisives telles que : qui parle? à qui? Je relève en particulier des divergences sur la signification de l'expression utilisée (à propos de ce roi et de son fils aîné): «expulsé de son palais» : pour Spalinger (1978a: 151-152), c'est le clergé de Buto qui presse Khabbabash de chasser Artaxerxès III et Arsès d'Égypte ; pour Ritner (1980), le clergé de Buto fait savoir que le dieu lui-même a chassé antérieurement le roi (Xerxès) et son fils d'Égypte (il s'agirait du palais d'Horus, «the seat of the contention

between Egypt and Persia»); enfin, Goedicke (1985 : 41-42) juge que le texte fait référence au meurtre d'Arsès «dans sa résidence» (Suse ou Persépolis) et au meurtre de son fils aîné - d'où la datation très pointue (automne 336) qu'il assigne à la rébellion de Khabbabash, et à la reconquête (février-mars 336) menée selon lui par Darius III, p. 53: mais pourquoi des rédacteurs égyptiens auraient-ils fait référence à un événement aussi éloigné de leurs préoccupations? Il paraît plus logique de supposer qu'ils font allusion à un « fait » (?) qui s'est déroulé en Égypte. Je n'ai aucune autorité pour prendre part à la discussion épigraphique et philologique; j'indique simplement que, du point de vue historique, l'hypothèse Artaxerxès III (ou Artaxerxès IV/Arsès) me paraît plus compréhensible que celle de Xerxès (les pharaons égyptiens du IVe siècle n'auraient-ils rien fait en faveur de Buto depuis les confiscations de Xerxès?); mais, dans le même temps, le texte est construit sur une telle série de motifs répétitifs qu'il est difficile d'en situer précisément dans le temps tous les épisodes; c'est la raison pour laquelle on hésitera, par exemple, à établir un rapport direct entre l'enlèvement des archives sacrées par Artaxerxès III (Diodore XVI, 51.2) et leur rapatriement par Ptolémée *(Stèle)*, d'autant que, selon Diodore, Bagôas les rendit aux prêtres contre rançon. La fréquence du thème du retour des statues dans la littérature officielle d'époque ptolémaïque est telle qu'il est difficile de distinguer, dans le texte, ce qui relève du genre narratif et ce qui appartient au domaine des représentations idéologiques égyptiennes et de la propagande ptolémaïque (aussi peu soucieuses l'une et l'autre de «vérité historique»!). Je me demande enfin si l'on ne doit pas postuler que, comme dans certains textes grecs, «Xerxès» est devenu chez les Égyptiens un terme générique (cf. Isocrate *Phil.* 42 et la note de Brémond, *Isocrate*, CUF, IV (1962) : 30, n. 1). En dernier lieu, à l'aide d'autres arguments (tirés des chronographes), Lloyd 1988b juge qu'Artaxerxès III a mené une nouvelle reconquête de l'Égypte, et Lloyd 1994: 344-345, qui, sans évacuer les autres possibilités, propose que Khabbabash pourrait avoir régné entre la reconquête d'Artaxerxès III (343-342) et la reconnaissance de celui-ci en Égypte, soit 339-338 : p. 359, n. 110. Je mentionne, pour terminer sur ce point, que la datation présente également un intérêt certain pour reconstituer d'autres aspects de l'histoire achéménide: 1) sur les rapports entre le Grand Roi et son fils et donc sur la date à laquelle Xerxès, Artaxerxès III, voire Arsès/Artaxerxès IV ont reconnu leur fils aîné comme héritier (sur l'expression de «fils aîné », cf. également ci-dessus chapitre XIII, 2: *Un droit d'aînesse?);* 2) plusieurs auteurs estiment que les embarras sur le front

égyptien ont pu affecter le dispositif de Darius III en Asie Mineure en 334 (ci-dessous chapitre XVIII, 1: *Darius, ses satrapes et le débarquement d'Alexandre).* - Mesures prises par Alexandre en Égypte et les continuités achéménides : cf. Harmatta 1963 : 208-210 et Burstein 1991 et 1994 (parmi les documents récemment publiés, on notera un graffito démotique qui, daté d'Alexandre, semble faire référence à un ordre du satrape, et nomme un certain Pediese (Smith 1988: 184-186); peut-être s'agit-il de Pétéisis, dont on sait par Arrien (III, 5.2) qu'il avait été nommé «nomarque» par Alexandre : cf. sur ce point Burstein 1994); on notera également que l'anthroponymie porte ultérieurement témoignage d'une *diaspora* perse et iranienne en Égypte (cf. Huyse 1990b et 1991, où l'on trouvera une mise au point sur les fameaux *Persai tés epigons*), qui, pour une part au moins, répond à l'anthroponymie iranienne que l'on trouve au Ve siècle, non seulement dans les papyri araméens mais aussi dans les documents démotiques (cf. Smith 1992b et Huyse 1992); on connaît également des Égyptiens ralliés aux derniers rois perses : cf. ci-dessous chapitre XVIII, 3 : *L'Égypte et les Égyptiens.*

X. D'Arbèles à Suse

«Résidence achéménide» près de Sippar: on peut suivre les résultats des prospections dans *NAPR* 4 (1989) et 7 (1991) : cf. également Pons 1993 et Gasche 1995 ; travaux de construction d'Artaxerxès II à Babylone : Stolper *CAH* VI^2: 259-260 ; sur la Babylone de cette époque, voir également Schachermeyr 1970 : 49-73. Le système administratif achéménide en Haute-Mésopotamie est particulièrement difficile à mettre au jour, car, d'une part, les informations sont très ténues et, d'autre part, le vocabulaire des auteurs anciens est rarement cohérent (cf. par exemple Tuplin 1991b : 51-54 sur *Sittak*dans Xénophon, et Helm 1980: 27-41 et 276-312 sur l'emploi très élastique du terme Assyrie chez les auteurs classiques : voir Zadok 1984 pour les sources cunéiformes d'époque néobabylonienne et achéménide) : cf. les pages (à utiliser avec prudence) d'Herzfeld 1968: 10 *sqq.;* sur les Érétriens et Cariens déportés, cf. *ibid.* 11-12, ainsi que Grosso 1958 (où l'on trouvera l'ensemble de la documentation grecque), et Stolper 1985a : 73,79,86 (sources cunéiformes : *aru*). L'importance d'Arbèles est bien marquée, à l'époque

achéménide, par le rôle qu'elle joue en 522-521 (DB II. 33), par son rôle dans les communications (*DAE* 67), par le choix de Darius III d'y laisser ses bagages (cf. Quinte-Curce IV, 9.9 ; IV, 16.4; Diodore XVII, 64.3 ; Arrien III, 15.5) et par la décision de Darius Ier, prise à son retour de la guerre contre les Saces, d'attribuer les revenus de plusieurs villages à l'entretien du chameau qui l'avait ramené sain et sauf de l'expédition (Strabon XVI, 1.3; Plutarque Alex. 31.7); sur l'Assyrie à l'époque achéménide, on verra en dernier lieu Kuhrt 1995. Sur Suse et la Susiane, cf. Le Rider 1965:254-280 et Boucharlat 1990a-b, ainsi que Joannès 1990b (publication de tablettes datées d'un Artaxerxès; présence de nombreux Égyptiens; mention d'un trésorier; utilisation du terme *bandaka* sous forme anthroponymique); Basse-Babylonie: sur le «Pays de la mer», cf. Joannès 1990a : 177-178 (note). Sur les travaux hydrauliques menés par Alexandre en Babylonie, cf. Briant 1986b, dont je reprends ici les principales conclusions, sans redonner in *extenso* l'argumentation détaillée (on y trouvera également la bibliographie, que je ne vois pas l'intérêt de répéter ici; y ajouter la mise au point prudente de Boucharlat (1990a: 162) sur la culture irriguée en Susiane); j'ajoute brièvement que, depuis lors, je me suis rendu compte - au hasard d'une lecture - que la tradition hellénistique est reprise par Ammien Marcellin XXIV, 6.1-2: rapportant les travaux menés par Trajan pour recreuser le Narmalcha «fleuve royal»), l'auteur rappelle que «jadis les Perses, craignant de semblables opérations [militaires contre eux] avaient obstrué [le Narmalcha] sous une masse de rocs considérables»). Indépendamment, Högemann 1985 a proposé une thèse radicalement inverse; tout au long de son livre, il développe l'idée d'un antagonisme structurel et d'hostilités permanentes entre le pouvoir achéménide et les Arabes du nord de la péninsule : dans ce cadre, les travaux menés par Alexandre prouvent que l'administration achéménide n'a plus la volonté de les mener à bien (pp. 144-149) ; la politique d'urbanisation poursuivie par Alexandre viendrait en preuve supplémentaire de l'agressivité arabe (149-158), les Arabes menant régulièrement des expéditions de pillage et de piraterie dans la Basse-Babylonie achéménide (p. 155); le «Pays de la mer » leur a été complètement abandonné par les Grands Rois, incapables de faire face à ce danger (189-193); l'activité d'Alexandre et son projet arabe devaient ainsi mener à «une rénovation de la Babylonie» (p. 207: «NeuerschlieBung Babyloniens»). Il serait trop long de reprendre point par point tous ses développements, je me contenterai ici de mettre l'accent sur les aspects méthodologiques. Il est clair que l'auteur croit pouvoir utiliser «à plat» les textes hellénistiques, sans jamais

mettre au jour le contexte politico-idéologique de leur production. Or, à l'évidence, l'initiative de l'offensive est venue d'Alexandre, au motif que les Arabes étaient les seuls qui ne lui avaient pas dépêché d'ambassade (Aristobule *ap.* Strabon XVI, 1.11), c'est-à-dire ne lui avaient pas fait soumission prélable, en envoyant des délégués porteurs de dons (cf. Arrien VI, 15.5); dans ces conditions, il n'y pas à inférer de cette conduite d'Alexandre que, vis-à-vis des Achéménides, les Arabes avaient manifesté la «même hostilité », à laquelle ne ferait que répondre Alexandre. Il est d'ailleurs tout à fait caractéristique que l'auteur (qui n'a manifestement pas bien suivi la production bibliographique sur le sujet) rapproche le «danger arabe» du «danger» présenté, selon lui (p. 155), par les montagnards cosséens et ouxiens, les uns et les autres faisant peser une menace permanente sur la Babylonie : mais le cas des Ouxiens et des Cosséens, sur lequel on reviendra bientôt (ci-dessous §11), montre précisément que les récits hellénistiques ont conduit à des contre-sens du même ordre, en renversant les termes de l'agressivité. L'auteur revient à plusieurs reprises sur des époques antérieures, où des prétendants se sont appuyés sur leurs bases de Basse-Babylonie pour contester le pouvoir des rois à l'époque néo-assyrienne et néobabylonienne: encore faudrait-il prouver qu'il en fut de même à l'époque perse, ce qui n'est jamais fait, mais toujours postulé (voir ci-dessous § 17 la politique perse dans le golfe Persique). J'observe par ailleurs que la vision des contacts entre « sédentaires» et «nomades» relève d'une vision réductrice (cf. Briant 1982a: 9-56, Eph'al 1982 et plus récemment Fales 1989): qu'il y ait eu des «infiltrations» de populations arabes à l'époque achéménide (comme aux époques précédentes) ne fait guère de doute (cf. Zadok 1978, 1979), mais elles ne prouvent pas nécessairement un état d'hostilité permanente : certains ont été installés en Babylonie dans le système des *aru* (cf. Stolper 1985a: 78, 85-87; également Eph'al 1982: 188-190), et, parlant des Gerrhéens, Aristobule se référait surtout à leur navigation commerciale vers la Babylonie (Strabon XVI, 3.3), qui implique au contraire des rapports complémentaires (voir également remarques de Teixidor 1993 : 290). Certains secteurs de la Babylonie septentrionale étaient peut-être sous la menace de maraudeurs, comme l'impliquent des tablettes de l'époque de Nabonide, de Cyrus et de Cambyse, portant sur les troupes affectées à la surveillance des pâturages lointains dans le Nord (cf. Joannès 1982: 179-183, où le danger présenté par les « brigands des montagnes » me paraît néanmoins fortement surévalué), mais il s'agit de troubles localisés et circonscrits, bien différents de la menace

globale et victorieuse des Arabes postulée par Högemann en Basse-Babylonie (sur ce point, cf. également les remarques critiques de Salles 1990: 125-126); on ne voit pas non plus que ces Arabes aient eu les capacités de lancer des expéditions navales sur le Tigre et l'Euphrate (Aristobule [Strabon XVI, 3.3] parle simplement d'embarcations très sommaires comparables aux radeaux). L'interprétation de Högemann s'inscrit à l'évidence dans un discours surdéterminé sur l'image d'un pouvoir achéménide moribond et incapable de faire face aux menaces qui pèsent sur lui : je souligne en particulier que la thèse de la décadence de la Babylonie et de Babylone à la fin de l'époque achéménide fera certainement bondir tous ceux et toutes celles qui, dans ces dernières années, à l'aide des témoignages cunéiformes, ont démontré qu'il n'en était rien. Je mentionne enfin que des travaux récents sont venus nourrir mes conclusions de 1986 : on verra d'abord la remarque notable de Joannès 1995 : 194, n. 17: les *katarrhaktai* du Tigre sont les «premiers ouvrages hydrauliques attestés sur ce fleuve»; ensuite, chez Van der Spek 1992 : 238, n. 15, une liste des occurrences de Pallukatu/Pallacotas dans les tablettes astronomiques *ADRTB*, reprise par le même Van der Spek 1994 : 17-18 : examen de quelques tablettes datées de 333, 329, 325 sur les travaux d'entretien hydrauliques, mis en rapport avec les textes classiques, que j'étudie dans le texte; par ailleurs, ces mêmes tablettes (*ADRTB*, n° -332, n° -328, n° -326) sont évoquées par Slotsky 1993 (pp. 233-234), dans le cours d'un développement (pp. 231-251) sur les variations de hauteur de l'Euphrate dans les tablettes astronomiques - qui impliquent, si l'on peut dire, l'existence d'une sorte d'«euphratomètre» à Babylone.

Sur les *sources babyloniennes* sous les derniers Grands Rois, l'on verra Kuhrt 1987a, Van Driel 1987 et Stolper, *CAH* VI^2: 234 *sq.*; sur les tablettes astronomiques (publiées par Sachs-Hunger 1988), cf. les travaux déjà cités de Bernard 1990b, Slotsky 1993, et de Van der Spek 1993a, 1994; il est évident que la distribution inégale des sources dans la chronologie ne doit pas conduire à d'aventureuses conclusions historiques de type « statistique » (cf. justes remarques en ce sens de MacEwan 1983 à propos de Kish, Beaulieu 1989b à propos d'Agadè, et Van der Spek 1992 à propos de Sippar); un traitement exhaustif du sujet supposerait une connaissance approfondie de la documentation babylonienne d'époque achéménide et séleucide (ce qui n'est pas mon cas), dans la mesure où les analyses menées pour les débuts de l'époque séleucide permettent souvent de tracer des continuités avec la fin de l'époque achéménide : cf. par exemple les études de Kuhrt, Sherwin-White et

Van der Spek réunies dans Kuhrt et Sherwin-White 1987, ainsi que Kuhrt/Sherwin-White 1994 et les analyses de Stolper 1989a, 1993 et 1994a et les plus récentes études de Van der Spek ; administration des temples au début de l'époque séleucide (en rapport avec l'époque achéménide) : cf. e.g. MacEwan 1981, Beaulieu 1989c et Kuhrt-Sherwin White 1991; sur les Chaldéens, cf. Van der Spek 1992: 236-243; l'auteur, pp. 241-242 donne également une translitération/traduction/commentaire d'une intéressante tablette datée de 308-307 : organisation traditionnelle de l'Ebabbar de Sippar, avec ses terres, son *šatammu*, dans le cadre d'une dispute avec le trésorier de Babylone ; continuités des pratiques religieuses et des mentalités babyloniennes, cf. les textes publiés par Nougayrol 1947 et Labat 1960, ainsi que les remarques de Joannès 1992c; problème d'Anu : cf. Kuhrt 1987a: 151 (mais le lien proposé à titre spéculatif avec la réforme d'Artaxerxès II m'apparaît peu évident), ainsi que Stolper 1990b: 561, Beaulieu 1992: 54-60 et 1993b: 48-49. Sur la quasi-absence de scènes «gréco-perses» sur les empreintes de Suse, cf. Amiet 1972b : 285 (citation dans le texte). La *diaspora* perse, qui était certainement importante en Babylonie, est relativement mal connue néanmoins: cf. les éléments réunis (pour la période 482-331) par Zadok 1977 : 96-107 (mais la plus grande partie de la documentation est datée du Ve siècle, cf. p. 106); l'auteur (p. 91) affirme que le nombre de personnes portant des noms ou patronymes iraniens tend à s'accroître tout au long de la période achéménide, mais la lecture de son étude ne tend pas à prouver formellement un tel état de choses, quand bien même la supposition paraît relever de la logique (cf. également Stolper 1987 : 393-395 et 1992b : 126 : noms de plusieurs Perses ou Iraniens qui possèdent des terres en Babylonie à la fin du Ve siècle : Mitratu, Artašta, Spitamès; également Stolper 1992b, les exemples cités par Dandamaev 1983 : 137-140, et maintenant la synthèse de Dandamaev 1992a, sur laquelle on verra Stolper 1994b); pour Suse, cf. la publication de la tombe par de Morgan 1905 (bijoux perses), tombe dont la datation vient d'être remontée vers la fin du cinquième siècle par J-A.G. Elayi 1992a; ajoutons plusieurs mentions de mages dans les tablettes : Dandamaev-Livshits 1988 (avec les remarques de Schmitt 1990b) et Dandamaev 1992a : 166-167. Sceaux babyloniens : voir quelques remarques de Kuhrt 1987c: 50-51 (où l'on trouvera d'autres références bibliographiques); quelques données babyloniennes sur les noms et anthroponymes sont tirées de Zadok 1977 ; toutes les autres sont extraites de la riche analyse de Bregstein 1993, tout particulièrement pp. 218-238 (je remercie très vivement l'auteur de

m'avoir envoyé un exemplaire de son PhD); à propos de Blšunu: Kuhrt (1987a : 153-154) se demande si le personnage ne pourrait pas être un Perse « babylonisé »: mais son patronyme semble exclure une telle suggestion ; à propos de l'hypothèse concernant Antibélos de Suse, je remarque en passant que l'usage de la double nomination est connu en Babylonie séleucide : cf. Sherwin-White 1983 (cf. pp. 213-214 sur les usages babyloniens en la matière); cette pratique (connue en Égypte: cf. Briant 1988a: 160-161) pourrait expliquer le cas de Datamès/Tarkumuwa: cf. hypothèse en ce sens de Lemaire 1989a : 149 et 1991c : 204-205. « Babylonisation » de la dynastie (voir déjà ci-dessus chapitre xv, 8 à propos d'Anhita/Ištar): à propos des concubines «babyloniennes» d'Artaxerxès Ier et du problème que pose la terminologie de Ctésias, cf. Briant 1990b: 54 et n. 30; le terme «babylonisation», lui-même inscrit dans une vision récurrente de la « décadence » (*e.g*. Athénée XII, 530d), doit être manié avec précaution : on rappellera par exemple qu'à une date où l'on admettait que les portraits portés sur les monnaies royales étaient individualisés, Babelon (1910: II, 2: 50) prétendait reconnaître Darius II à «son gros nez sémitique» *[sic!]*, en soulignant (à titre d'« explication ») que le roi était né d'une Babylonienne; cf. à l'inverse la description (tout aussi idéologisée) qu'il fait du «portrait» de Cyrus le Jeune (ibid. 51-52); de tels postulats rappellent des souvenirs fâcheux (cf. *RTP* 265-276). Bien entendu, de tels errements ne condamnent pas *ipso facto* le terme « babylonisation », mais son contenu reste assez flou et mouvant. Sur Bélus et Ninus sur le char de Darius III : mis à part les remarques brèves et peu claires de Boyce (1982 : 287-288), le seul commentaire que je connaisse est celui d'Harmatta (1978 : 317-318), qui en tire une conclusion sans ambages sur l'évolution de l'idéologie monarchique achéménide: «This fact proves that from Artaxerxes II on who was of half-Babylonian origin, and under whom the golden eagle first appeared, Old Persian royal ideology underwent some changes and was adopted to Babylonian ideas more than before. The Achaemenid family tree was enlarged with Ninus and Belus and the Babylonian royal standard, representing the eagle Anzu with outspread wings, was adopted as royal emblem of the Old Persian Great King...» Suggestion intéressante, mais qui se heurte à quelques sérieuses objections 1) elle est fondée (plus ou moins implicitement) sur la conviction que la mesure prise par Artaxerxès II reposait sur une assimilation entre Anhita et Ištar, ce qui me paraît fort peu évident (cf. chapitre xv, 8); 2) je ne suis pas sûr que l'information de Quinte-Curce puisse être considérée

comme un «fait» (sur l'influence de Bérose sur Diodore et Quinte-Curce, cf. Schnabel 1923 : 35-66, et, sur les objectifs de Bérose, la mise au point fondamentale de Kuhrt 1987c); 3) quant à l'étendard royal, il me semble que les recherches de Nylander (1983) sur la mosaïque de Naples incitent à y voir l'attestation de traditions iraniennes (perses) persistantes plus que l'introduction de traditions assyro-babyloniennes [voir d'ailleurs maintenant les remarques en ce sens de Nylander 1993 : 151 qui, sans citer l'article de Harmatta, juge que Quinte-Curce a fait une confusion et que Ninus et Bélus renvoient en réalité à Ahura-Mazda et à Mithra, l'aigle étant connu comme un emblème proprement achéménide; cf. également sa note 67, p. 158]. Dans le même registre, je ferai deux remarques complémentaires: 1) selon Sims-Williams (1991:182-183), la fête en l'honneur de Mithra pourrait avoir été créée «à l'imitation de la fête babylonienne en l'honneur de Íamaš» ; 2) les textes de Ctésias *(Persika* §21) et d'Élien (*VH* XIII, 7) pourraient peut-être témoigner du maintien (au demeurant probable et logique) de rituels royaux pré-achéménides en Babylonie (cf. Mac Ginnis 1987b). Sur Arrien VII, 24.3 et le *nomos persikos,* cf. également en ce sens Smelik 1978-79 :107 ; sur les Sacées, cf. Langdon 1924 et Labat 1939 : 98-102; cf. également Briant 1991a: 3-4; Labat (1939: 102) doute que cette fête babylonienne puisse être confondue avec le Nouvel An; cf. également Bottéro 1978 : 17, qui est réservé sur la possibilité de l'identifier avec le rite du substitut royal : là-dessus, voir plus nettement Parpola 1983 : XXXI (à propos de Bérose ; l'auteur juge en revanche que le passage de Dion Chrysostome IV, 66-68 fait bien référence au rite du substitut royal) ; sur les Sacées, voir en dernier lieu Boyce-Grenet 1991: 290-292 (mais l'interprétation proposée ne tient pas réellement compte des traditions babyloniennes en la matière); sur la fête du Nouvel An babylonien et la politique (faussement) attribuée à Xerxès en la matière, cf. la démonstration d'A. Kuhrt dans Kuhrt/Sherwin-White 1987a : 73-76.

XI. Les Grands Rois, Alexandre et les montagnards du Zagros

Sur les routes et itinéraires entre Suse et Persépolis, voir *RTP* 163-168, Mostafavi 1960, Hallock 1977 et Koch 1986. Sur le point développé ici, je renvoie à ma démonstration dans Briant 1976 (avec les remarques critiques de

Sancisi-Weerdenburg et Van der Vliet, *BiOr* 36/1-2 [1979]: 119-121); cf. également *RTP* 206-207 sur Madatès et Briant 1982b: 57-112. L'interprétation est adoptée *e.g.* par Boucharlat 1990a :162-163 ; elle est ignorée de Badian 1985 : 441-442, note, et de manière encore plus ouverte chez Badian 1994, alors même que sa reconstruction chronologique aurait dû l'amener à examiner de près ce qu'il appelle de manière (volontairement) indifférenciée «l'interlude ouxien» (p. 279) ; il est tout à fait étrange que l'auteur (qui par ailleurs, p. 287 admet la réalité des prélèvements ouxiens sur le Grand Roi) n'ait pas compris (cf. notes 40-41) que tout l'épisode ne prend sens que si l'on admet l'existence de deux populations ouxiennes et de deux batailles (comme je le démontre dans Briant 1976 repris dans *RTP* - étude également ignorée de Bosworth 1980a cité par Badian, mais citée et adoptée dans Bosworth 1988 : 89-90). À propos des Élyméens et de l'Elymaïde (et ses sanctuaires), cf. Holleaux 1968: *255sqq.* et Boyce-Grenet 1991: 40-48 (avec quelques approximations p. 40); sur les Cadusiens, les sources sont rassemblées par G. Meyer, *RE* Suppl. VII (1940): 316-317; cf. également Syme 1988 (peu utilisable); l'hypothèse sur la monomachie a déjà été brièvement présentée dans Briant 1976 : 239, n. 103. [Les récits sur les rapports entre Alexandre et les Ouxiens ont été tout récemment étudiés à nouveau par Atkinson 1994 : 68-83, qui s'oppose à certaines de mes interprétations; le livre m'est parvenu trop tard pour que je puisse le discuter ici; j'y reviendrai ailleurs].

XII. Persépolis, Pasargades et la Perse

Sur les routes, cf. *RTP* 163-168, où l'on trouvera des références bibliographiques complémentaires. Alexandre à Persépolis et à Pasargades : cf. *RTP* 384-403, Wiesehöfer 1994a : 23-49 et ci-dessous chapitre XVIII, 2; démographie perse: Briant 1987a: 21-22; travaux à Persépolis au IVe siècle: cf. Calmeyer 1990a; tombe d'Artaxerxès III: Schmidt 1970: 102-107, et les commentaires de Roaf 1983: 128 et de Calmeyer 1990a: 12-13 (sur le nombre des délégués, voir également les remarques de Borchhardt 1993b, à comparer avec celles de Calmeyer 1990a: 12); sur la tombe inachevée, cf. Kleiss-Calmeyer 1975 (époque d'Artaxerxès II) et Calmeyer 1990a: 11-12 (Darius III?, avec énormément de doutes). Je ferai trois remarques complémentaires à ce propos: 1) on avance parfois que les reliefs de la tombe d'Artaxerxès III témoignent de la «décadence» des traditions artistiques achéménides ; mais,

si, effectivement, ils ne sont pas simplement des répliques des reliefs de la tombe de Darius Ier, le concept de «décadence» semble particulièrement inopératoire en ce domaine (cf. les remarques de Calmeyer 1990a 13) ; l'idée, semble-t-il, remonte aux interprétations très «alexandrocentriques» de Herzfeld, sur lesquelles on verra les remarques critiques de Root 1994: 17; 2) des réflexions analogues ont souvent été proposées sur la «déplorable» syntaxe des dernières inscriptions royales; je n'ai aucune compétence pour intervenir dans ce débat; je remarque simplement, d'une part, que, selon certains auteurs (Lecoq 1974a: 60-61; Mayrhofer 1974 : 109), la connaissance de la langue des inscriptions s'est dégradée dès Xerxès, et, d'autre part, que, dans un cas au moins, ce qu'on a tenu longtemps pour une faute de syntaxe des rédacteurs royaux provenait en réalité d'une mauvaise lecture des épigraphistes modernes, qui ont parlé alors de « barbarisme (cf. Benveniste 1954 : 309) : cf. maintenant Stève 1987 : 98 et Lecoq 1990b à propos du faux «paradis» dans *A2Sd;* 3) on ne distingue pas non plus d'évolution «négative» sur les images royales portées sur les sicles et dariques datés entre Artaxerxès III et Darius III, même si évidemment ces monnaies tardives ne sont pas exemptes de variantes (comme au demeurant depuis Darius Ier): en dernier lieu Alram 1993. À propos des *kurtaš* grecs de Persépolis: j'ai depuis longtemps attiré l'attention sur ces textes (sans grand écho, je dois dire) : cf. en particulier *RTP* 329, n. 161; sur le passage d'Arrien VI, 29.7 et sa confrontation avec les données des tablettes, cf. ci-dessus chapitre II, 9. Sur l'inexistence d'une satrapie à l'époque des tablettes, cf. ci-dessus chapitre XI, 10: *Parnaka, la Perse et Darius;* sur le titre porté par Ariobarzanès, cf. également les doutes émis par Tuplin 1987b: 115, et la prudence de Lewis 1977: 9; exposé quelque peu confus de Petit 1990: 212-213 (je ne vois pas sur quoi se fonde Berve (II n ° 115) pour faire de cet Ariobarzanès le fils d'Artabaze, ni pourquoi il suppose qu'Ariobarzanès a peut-être rejoint son père près de Darius [cf. Arrien III, 23.7] : Quinte-Curce dit clairement que le personnage a disparu peu après dans un combat: V, 5.35-36); sur les rapports entre la Perse et les pays du golfe Persique, cf. ci-dessous § 17. Sur le statut des Ouxiens de la plaine, le texte de base est Quinte-Curce V, 3.16 (cf. *RTP* 162-163) : l'exemption de tribut est accordée alors que, vainqueur, Alexandre auraitpu l'imposer- ce qui laisse ouverte l'hypothèse selon laquelle, elle était déjà la règle à l'époque achéménide. Une dernière remarque : l'exil d'architectes persépolitains en Inde après la conquête d'Alexandre, telle qu'elle a été proposée par Wheeler 1974, est fondé sur des indices très contestables : Nylander 1988.

XIII. De Persépolis à Ecbatane

Sur les haras royaux de Médie, cf. *RTP* 354-356 (et sur la surprenante notice de la Souda relative aux chevaux néséens [venant du golfe Persique], cf. Goukowsky 1974: 136, n.104); à propos de Nisya: le motpeut-être employé sous forme d'anthroponyme : Nesya, c'est-à-dire en quelque sorte «le Néséen» *(DAE* 46, ligne 16-17, où tarfarna, fils de Nesya, est qualifié de Mède). Strabon XI, 13.7 souligne l'excellence de «l'herbe des Mèdes» qui nourrit le mieux les chevaux; on l'identifie généralement à la luzerne commune; on la retrouve peut-être dans le terme iranien (sous calque akkadien) aspastu, mais la traduction par «luzerne» n'est pas absolument sûre: cf. Jursa 1993 et Donbaz-Stolper 1993. Mèdes dans les tablettes babyloniennes : cf. Zadok 1977 : 112-113 et Dandamaev 1992a: 153-156. Sur le terme *éparchie* dans les textes hellénistiques, cf. Bickerman 1938: 197-199, 203 et ci-dessus §8 (mais dans DB II § 32, *dahyu* semble plutôt revêtir le sens de «peuple » : Lecoq 1990a: 133-134, qui souligne que la traduction de Kent par « district» est erronée). La Médie dans les tablettes de Persépolis (dont beaucoup sont encore inédites), voir Vallat 1993 : 161-162, et Koch 1993a : 12-14. Le qualificatif *ateikhistos* appliqué par Polybe (X, 27.6) à la ville d'Ecbatane par opposition à la citadelle faite de main d'homme *(akra)* « admirablement construite et fortifiée » mérite quelques remarques: d'une part, le même mot *ateikhistos* est employé par Polyclète à propos de Suse (Strabon XV, 3.2), ce qui ne veut pas dire évidemment qu'il n'y avait pas de murs à Suse, mais il s'agissait plutôt de murs de soutènement des terrasses, murs « qui à l'intérieur ne dépassaient peut-être guère le niveau d'occupation » (Boucharlat 1990a 150). - Suse, qui comme Ecbatane, possédait une acropole (Strabon XV, 3.2; Diodore XIX, 48.7); par ailleurs, un passage d'Élien *(V, H.* 7.8) mérite d'être cité, l'auteur affirmant que lors de la mort d'Hephestion, «Alexandre fit raser l'acropole, la dépouillant de ses murailles *(teikh) »;* Plutarque (Pél. 34.2 ; Alex. 72.3) parle seulement du démantèlement des créneaux des remparts; le terme utilisé par Élien *(perikeirô)* pourrait bien être une allusion (sous forme de jeu de mots) à une mesure contestée prise (paraît-il) par Alexandre, faire raser les chevaux et mulets « en signe de deuil»; faisant état des nombreuses versions qui circulaient sur cet épisode, Arrien (VII, 14.4) rapporte que, selon certains, Alexandre aurait même rasé *(keirasthai)* complètement sa chevelure; c'est dans ce développement critique qu'il fait part de la décision « de détruire de fond en comble le temple d'Asklépios à Ecbatane» (§ 14.5) ; peut-être convient-il de ne pas trop s'interroger sur l'identité du dieu, car Arrien

repousse cette tradition, qui rappelle, selon lui, les destructions de Xerxès, et qui a peut-être été imaginée à partir de l'arrivée d'une délégation d'Épidaure, à laquelle le roi aurait confié «une offrande à déposer au sanctuaire d'Asklépios [d'Épidaure] » (14.6) ; il est clair enfin que l'histoire est articulée avec celle du médecin Glaukias mis à mort pour n'avoir pas su soigner Hephestion (sur ces traditions contradictoires, cf. Heckel 1992 : 87-91). En bref, il faut en rester à la description de Polybe, qui doit correspondre en gros à l'Ecbatane achéménide - que de toute façon l'archéologie ne nous révèle pas : Hamadan n'a jamais été fouillée systématiquement; on dispose seulement de quelques témoignages sur des missions temporaires et limitées (cf. Chevalier 1989), et tous les objets de type achéménide (vaisselle en particulier) réputés venir de Hamadan (par le biais de fouilles clandestines et des échoppes des vendeurs) ne peuvent pas être considérés comme authentiques (voir surtout là-dessus Muscarella 1980: 31-35) ; tout récemment (été 1994) des bruits ont circulé dans la presse sur des découvertes archéologiques faites dans la ville de Hamadan, [et une récente visite sur le site, avril 1995, confirme que des fouilles programmées ont lieu actuellement]. On a également retrouvé en Médie des tombes rupestres qui, datées de l'époque hellénistique, rendent compte de l'influence achéménide dans la région (cf. présentation et discussion de Boyce-Grenet 1991: 94-106) : ce sont peut-être ces tombes qui furent mises au pillage par les stratèges d'Alexandre (Arrien VI, 27.4). Sur Behistoun et ses appellations, cf. Bernard 1980. Tablettes babyloniennes de l'époque de Darius II à Ecbatane : Stolper 1990c : 164-171; voir également Joannès 1990b : dans une des tablettes babyloniennes de Suse publiées par l'auteur (n° 1; p. 177), datée d'un Artaxerxès, l'un des contractants demande à l'autre «de lui donner la servante Sammandu comme épouse en l'amenant d'Ecbatane à Suse» (sur les textes Muraš de Suse, voir Stolper 1992c) ; ADRTB, n° -369 : Stolper *CAH* VI^2: 239. Route du Khorassan : voir Briant 1984b : 36-40 ; Portes caspiennes : Bosworth 1980a : 334-335 et Bernard 1994b: 483 et n. 11-12. L'importance «particulière » des contingents mèdes dans l'armée de Darius III, telle qu'elle est postulée par Vogelsang (1992 : 229-234), me paraît fondée sur un raisonnement circulaire, qui accorde une valeur hors de proportion au témoignage (au demeurant peu clair) de Quinte-Curce III, 2.4-9. Sur le « *syllogos* des Mèdes et des Perses», cf. Briant 1994e: 286-291 (où je rappelle d'autres interprétations possibles, mais, à mon avis, moins convaincantes que celle que je choisis ici ; de toute façon, il ne faut pas oublier que la mort de Bessos a donné lieu à des très nombreuses versions

dans l'Antiquité).

XIV. D'Ecbatane à l'Halys

Je ne comprends pas pourquoi Petit 1990 : 205, n. 421 évacue d'autorité le témoignage de Ctésias sur Ariaramnès ; quant à ses efforts (pp. 207-208) pour nier l'existence d'une satrapie de Cappadoce à l'époque de Darius III, ils sont voués à l'échec: cf. en particulier son raisonnement tout à fait étrange, p. 208, n. 429. La géographie historique de la Cappadoce et de l'Arménie pose de nombreux problèmes, dont plusieurs apparaissent encore maintenant comme insurmontables : sur la Cappadoce, cf. par exemple Planhol 1981; sur l'Arménie achéménide, l'article de Tiratsian 1981 n'est pas inutile, mais il apporte néanmoins peu de choses sur la situation spécifique du pays sous domination achéménide (cf. pp. 153-154 sur la région de Van); on dispose également de l'étude de Hewsen 1983 (cf. p. 142 sur Van), qui juge lui-même « speculative » nombre de ses reconstructions (p. 143) ; cf. également Hewsen 1984, les pages de Schottky 1989 : 4-43 (Médie Atropatène et Grande Arménie à une époque ultérieure), celles de Boyce-Grenet 1991: 69-84 et l'étude récente de Zimansky 1995 (continuités avec l'Urartu); sur le statut de l'Arménie, voir également les remarques d'Osborne 1973 : 518-522 ; sur le tracé de la voie royale dans ces régions, voir en dernier lieu la discussion de Chaumont 1986-87 ; anthroponymie iranienne en Cappadoce, cf. surtout Robert 1963: 433 *sqq.*; on verra également l'intéressante inscription gréco-araméenne d'Agaçakalé (cf. Lozachmeur 1975), publiée par Cumont 1905c : inscription funéraire en l'honneur des «satrapes légitimes (fidèles), Oromanès, fils d'Arioukès, et Arioukès, son fils chéri»; Lipinski (1975: 197-208) rapproche cet Ariakès du personnage du même nom, qui amène en 332-331 les contingents cappadociens à Darius III (Arrien III, 8.5), l'Ariakès de l'inscription, dans cette hypothèse, pouvant être le fils du commandant de 331 (le texte araméen donne à Ariakès II le titre de « sat[rape d'Ar]ménie» : Lipinski 1975 : 200-203); sur la diffusion de l'araméen, cf. également Dupont-Sommer 1948. Sur les cultes, voir les documents cités ci-dessus § 6 (en Cataonie et régions cappadociennes plus ou moins proches), ainsi que Reinach 1905 (Akisilène), Boyce 1982 : 274-275 et Boyce-Grenet 1991 : 262-304. Objets de type achéménide en Colchide : Tsetskhladze 1992b, 1993/4 et 1994 ; Rehm 1993. Eumène de Kardia et Perdiccas contre Ariarathe de Cappadoce : *RTP* 15 *sqq.;* sur l'activité d'Alexandre au-delà de l'Halys, le

passage d'Arrien (II, 4.2) est manifestement erroné (cf. Bosworth 1980a : 189); voir en particulier les doutes d'Appien (*Mith.* 2.8), qui pense qu'Alexandre «laissa en place les chefs de ces peuples, sous condition qu'ils paient tribut, parce qu'il était pressé de marcher contre Darius»; même si l'on accepte la supposition d'Appien, il est clair qu'en réalité Ariarathe ne paya jamais tribut (cf. Diodore XVIII, 16.2); je me demande si Abistaménès/Sabiktas n'a pas simplement reçu le commandement de la Cataonie (limitrophe entre la Cappadoce et la Cilicie : § 6), région qu'a nécessairement traversée Alexandre; sur les satrapes nommés par Alexandre, voir aussi Anson 1988; monnaies des stratèges perses à Sinope: Harrison 1982b; Reinach (1890: 1-8) fait descendre Ariarathe de ce qu'il désigne comme « une dynastie de tyrans » installée à Kios de Mysie au cours des troubles du IVe siècle; mais si l'existence d'une grande famille perse dotée de terres autour de Kios ne fait guère de doute (cf. Sekunda 1988a : 180-181), l'indépendance de leur «principauté» à l'époque achéménide est induite de textes tardifs, qui tendent à qualifier (par anticipation) de « royaumes héréditaires » certaines satrapies ou sous-gouvernements: cf. en particulier Diodore XV, 90.3 («grande révolte des satrapes») et XVI, 90.2 (mort d'Ariobarzanès, auquel succède son fils Mithridate); il paraît clair que Diodore, ici et là (XX, 111.4), est dépendant de la légende royale cappadocienne, qu'il a lui-même fortement contribué à diffuser (XXXI, 19.1-5) : voir l'analyse de Meyer 1879 : 31-38, et ci-dessus chapitre III, 4. - Les résultats des fouilles menées en Arménie et des analyses céramologiques auxquelles il est fait référence (sélectivement) dans le texte sont présentés en détail par Summers 1993 (avec bibliographie); voir *ibid.* p. 86 sur le site d'Argistihinili, où ont été découvertes les tablettes élamites, interprétées dans un premier temps (Diakonoff-Jankowska 1990) comme un récit de l'épopée de Gilgames: mais l'un des éditeurs (Diakonoff, p. 103) avait supposé d'abord qu'il pouvait s'agir d'une « administrative or business letter»; c'est très exactement ce que démontre Koch 1993b, dont je reprends ici brièvement les conclusions (en remerciant très vivement l'auteur de m'avoir fait parvenir son article en épreuves; [mais voir maintenant Vallat 1995!]). Parmi les 8000 bulles inscrites retrouvées à Artašt, plusieurs portent des scènes d'inspiration «gréco-perse», y compris une scène de défilé de prisonniers [Root, DATA fév.1993 :13], image béhistounienne que l'on retrouve également sur un sceau royal inscrit (SAsb) et sur un sceau babylonien [communication personnelle de M. Stolper et de L. Bregstein]; sur les bulles d'Artašt, voir maintenant

Khatchatrian, s.p. et Manukian, s.p., dont je dois la connaissance à M.F.Boussac. Les bases de colonnes de type persépolitain ont été trouvées récemment sur le site de Beniamin; c'est au Ve-IVe s. « que se situe la fondation sur la colline d'un grand palais rectangulaire»: Ter-Martirossov 1994. Sur des ateliers de vaisselle de type achéménide en Arménie, cf. Melikian-Chirvani 1993 : 125-127.

XV. D'Ecbatane à Cyropolis

Pour ne pas surcharger le texte de références lourdes et multiples aux textes anciens, j'ai choisi, d'une part, de citer surtout Arrien (dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec d'autres témoignages), et, d'autre part, de renvoyer le lecteur aux mises au point déjà existantes sur les satrapes et satrapies (Berve I, Seibert 1985, Vogelsang 1992 : 219-244; cf. également état des lieux chez Dobbins 1984); par ailleurs, j'ai déjà abordé antérieurement plusieurs problèmes traités ici (cf. Briant 1982b: 181-234, 1984b et 1987a : 6-11) : je ne m'y référerai pas systématiquement, sauf dans des discussions sur lesquelles mon point de vue a évolué, ou sur lesquelles des points de vue nouveaux et/ou divergents ont été proposés entre-temps (sur le sanctuaire de Thakht-i Sangin et le trésor de l'Oxus, cf. la publication récente de Pitschikjan 1992, que j'ai reçue trop tard pour en discuter les interprétations; je note que les thèses de l'auteur ont été discutées par Rapin 1992b, et surtout fermement contestées par Bernard 1994a, 1994b : 507-509, ainsi que par Koch 1993c (qui propose d'y voir une résidence du satrape achéménide); satrapies du Plateau iranien dans les tablettes de Persépolis : Koch 1993a : 22-35 [et Giovinazzo 1994b]) ; enfin, je n'ai pas cherché à évoquer tous les problèmes chronologiques et/ou topographiques posés par les campagnes d'Alexandre en Iran oriental: sur ce point (pour m'en tenir à des études récentes, où l'on trouvera la littérature antérieure), je renvoie essentiellement à Bernard 1982 (répondant à Bosworth 1981 sur le problème de la Margiane), Seibert 1985, Fischer 1987, Bosworth 1988: 106-119; également Bosworth 1995 [reçu in *extremis*]. Fouilles de Kandahar et de Dahan-i Ghulaman, cf. Genito 1986b et Vogelsang 1992 : 255-257, 260-267. Sur la position de Peithon à Ecbatane et le stratège des Satrapies-Supérieures, voir Bengtson 1964 I: 176-186 et II : 79-

89, ainsi que Briant 1990b: 48-51; Vogelsang (1992 : 240) considère que Bessos (au nord-ouest) et Barsaentès (sud-est) sont les deux représentants principaux du pouvoir achéménide sur le Plateau, et rapproche avec la situation de 522 (Dadarsi et Vivna); sur les positions de Bessos et de Barsaentès, cf. également Briant 1984b : 71-74. Sur la frontière entre la Bactriane orientale et la Sogdiane, cf. les suggestions de Bernard 1975: 67-69 ; sur l'unité administrative Bactriane-Sogdiane, voir les réflexions de Bernard 1990a: 26; au même titre que Bactres, Marakanda comprend une résidence officielle (*basileia ts Sogdianôn khôras)* (Arrien III, 30.6); par ailleurs, selon Arrien (IV, 15.7), revenant en Sogdiane, Alexandre veut châtier ceux des habitants, qui ont refusé d'obéir «au satrape qu'il y avait nommé»: sans doute s'agit-il d'Artabaze (IV, 16.3), nommé quelque temps auparavant satrape à Bactres (III, 28.1), ou bien éventuellement d'un subsatrape résidant à Marakanda. Sur la signification de l'offensive d'Alexandre dans le cadre des rapports entre la Bactriane achéménide et les Saces : cf. Briant 1982b : 203-230: mes interprétations ont été acceptées, pour l'essentiel, par Holt 1988: 52 *sqq*.; P. Bernard (1990a: 22-25), en revanche, a exprimé là-dessus des réserves, en écrivant «que la participation des nomades à la révolte antimacédonienne fut plus d'une fois dictée par l'appât du pillage (Arrien IV, 16.4-7; 17.7)»: mais, précisément, le témoignage d'Arrien sur l'agressivité «naturelle» des Saces doit-il être lui-même considéré sans réserve? C'est ce dont je doute (comme le fait Holt); les contre-arguments de Bloedow 1991a-b ne m'ont pas convaincu non plus. Sur Pazyryk, on verra en dernier lieu Hiebert 1992, qui souligne que les tombes publiées par Rudenko en 1953 font partie, depuis les dernières campagnes de fouilles, d'un ensemble de centaines de kurganes qui permettent de définir une « culture de Pazyryk » qui, fondée sur un mode de vie semi-nomade, peut être située majoritairement au Ve siècle; les analyses techniques (Böhmer-Thompson 1991) ont montré que les fameux tapis n'étaient pas un produit d'importation mais une fabrication de l'artisanat local : « Les parallèles avec l'iconographie et le style grec et achéménide sont des variantes du style local enraciné au cours d'une interaction sur le long terme avec l'Asie centrale (p. 127); sur ce même sujet, on verra le numéro de *Source (Notes in the history of Art)* 10/4 (1991) entièrement consacré à Pazyryk, en particulier l'étude de J. Lerner, qui mène une analyse iconographique très précise du tapis de Pazyryk, et qui conclut elle aussi qu'il est de fabrication locale, par quoi elle comprend que ce n'est pas un produit qui sort des ateliers de Persépolis (ou d'un autre grand centre

impérial); elle juge plutôt que, quelle qu'en soit la date, le tapis pourrait provenir d'ateliers « de Bactriane ou de Sogdiane, où la *koin* artistique achéménide a pénétré et fut adaptée au goût local » (p. 12) : une telle hypothèse (qui va de pair avec les recherches sur les ateliers locaux d'objets de facture achéménide: e.g. Francfort 1975; Root 1991, 1994; Melikian-Chirvani 1993) s'intègre bien dans l'image que je tente de donner de ces échanges entre les satrapies est-orientales et le monde des steppes d'Outre-Iaxartes (sur l'identification de Cyropolis et des autres villes achéménides du Syr Darya, cf. Bernard 1990a: 28-29). Saces dans les *aru* babyloniens: cf. Dandamaev 1979, 1992a: 159-162; Zadok 1977: 120-124. Sur les hyparques, cf. *RTP* 241-247 et Briant 1984b : 81-88, que je reprends ici, en modifiant (parfois notablement) certaines interprétations (sur le terme hyparque chez Arrien, cf. l'importante analyse de Bertrand 1974) : la comparaison menée pp. 85-86 entre le *syllogos* des hyparques bactriens et le « *syllogos* des Mèdes et des Perses » (Arrien IV, 7.3) doit être abandonnée, pour des raisons impliquées par l'analyse ci-dessus §13 ; *syllogos* = place de rassemblement, cf. Widengren 1956: 157 sqq. et Petit 1990: 133-136; sur **handaisa*, cf. Dandamaev 1992a: 18. L'hypothèse de grandes régions militaires achéménides (au nombre de quatre, dont celle des Hautes-Satrapies) remonte à Meyer, repris par Bengtson 1964 III : 176-177 : cf. Briant 1990b: 50-51 (mais l'appui trouvé en Diodore XVI, 50.8 doit être relativisé pour des raisons déjà exposées chapitre xv, 8 : L'espace impérial, Notes documentaires) ; sur Quinte-Curce VII, 11.29, cf. *RTP* 242-243, et sur le sens *d'attribuere/attributio*, voir l'importante étude de Bertrand 1990 (en part. p. 157 : «L'attribution n'est que l'un des moyens permettant que soient hiérarchisés les éléments de l'Empire»), en proposant (n. 177) un rapprochement parfaitement justifié avec les pratiques perses (cf. Briant 1985b); pour toutes ces raisons, les doutes exprimés par Tuplin 1987c : 185 ne me paraissent pas pleinement justifiés, même s'il a raison de souligner l'incertitude des sources; sur les Perses en Bactriane et des Bactriens dans d'autres régions de l'Empire, cf. Briant 1984b : 89-96; exil des Branchides, cf. Bernard 1985a : 123-125 et Briant 1992a : 14; points forts en Sogdiane et Bactriane : cf. inventaire chez Francfort 1979 et Tuplin 1987c : 240 (où les sources sont rassemblées), et maintenant Gardin 1995; fortifications achéménides de Samarkand: cf. Bernard 1990a : 29-30, Bernard-Grenet-Isamiddinov 1990 (366-369) et 1992, et en dernier lieu Rapin-Isamiddinov 1994 (où les auteurs font rappel des constructions de l'époque dite par eux «achéménide»); réseau de forteresses, cf. *RTP* 190-191 (sur Quinte-Curce VII,

10.15, cf. la mise au point de Bernard 1982, s'opposant à Bosworth 1981 à propos de la Margiane : cf. en dernier lieu sur le «palais achéménide» de Merv, Usmanova 1992). Administration achéménide et travaux d'irrigation : je reprends ici pour l'essentiel des arguments développés dans Briant 1984b (également 1993c); la position contraire des archéologues a été de nouveau affirmée par Gardin 1986 (qui juge (p. 88) «intellectuellement légère» la position contraire), par Francfort 1989 : 438-446 et par Lyonnet 1990, 1994, sans analyser au fond les arguments que je présente, en raison du caractère décisif attribué par eux au marqueur céramologique (je remarque en outre que le recours que fait Lyonnet 1990 : 87 à Boucharlat 1990a est abusif, car dépassant très largement les intentions interprétatives de l'auteur; celui-ci (p. 162) fonde lui-même ses suggestions sur un parallèle avec les travaux des archéologues bactriens, si bien que l'appui postulé perd beaucoup de sa force démonstrative ; je reste également interrogateur sur la formulation employée dans Lyonnet 1994: 545 à propos de la Syrie du Nord); sur la fameuse «entité bactrienne» : la réaffirmation, par Vallat 1993 : CXXXVII-CXLII, 42, 161-162, du caractère historique du passage de Diodore II, 5-7 sur la Bactriane pré-achéménide ne me paraît pas particulièrement heureuse, quelle que soit par ailleurs la validité de son analyse des sources assyriennes (les deux raisonnements doivent être menés séparément); la citation de B. Lyonnet dans le texte est tirée de Lyonnet 1994 : 542; sur ce point, voir également Vogelsang 1992 : 245-303, en part. pp. 270-274 sur la Bactriane septentrionale, qui conclut globalement dans le même sens que Gardin et Lyonnet, tout en soulignant cependant (pp. 302-303) « qu'une apparente autonomie culturelle des territoires sujets ne peut pas être utilisée directement pour suggérer une autonomie politique relative des mêmes territoires»; c'est la position que je défends depuis des années (cf. également pp.1-18, où ma position est quelque peu simplifiée); sur les problèmes méthodologiques posés par l'opposition de deux images (textuelle et archéologique) dans le cadre général de l'Empire, cf. Briant 1984b, 1987a: 6-11, Sancisi-Weerdenburg 1990a et ci-dessous §18. Araméen d'empire à Kandahar et en Asie centrale: cf. Briant 1984b : 60 (où références à des études antérieures, dont Benveniste 1958b cité dans le texte), Rapin 1992a: 105, 111-112, et Bernard 1987: 187 (note également l'attestation de la coutume du décharnement des cadavres par les oiseaux [Strabon XV, 1.62], et conclut que ces deux permanences (religieuse et linguistique) «témoignent de la marque profonde laissée sur le pays par deux siècles d'hégémonie achéménide »); sur les inscriptions de la

Trésorerie d'Aï-Khanoum et l'hypothèse d'emprunts à l'administration achéménide, on verra maintenant Rapin 1992a : 273-279 (architecture) et 108-113 (opérations financières et utilisation de l'araméen) : je me permets de signaler que j'avais fait une suggestion en ce sens dès 1979 (*RTP* 317-318). Sur la thèse (très répandue) de «l'autonomie bactrienne» à la fin de l'époque achéménide (telle que le prouverait la politique de Bessos), cf. les contre-arguments que je présente dans Briant 1984b : 76-80.

XVI. Du Penjab au delta de l'Indus

L'Inde et ses abords dans les tablettes de Persépolis, voir Koch 1993a : 36-38. Sur les confins indo-iraniens et la vallée de l'Indus à la fin de la domination achéménide, cf. Vogelsang 1992: 75-95; 236-241 ; 246-255; cf. également 1990, qui juge (pp.107-108) que le silence des sources n'implique pas nécessairement que l'Inde a échappé complètement à la domination perse ; il remarque fort justement que les modes d'intervention du pouvoir perse sont flexibles et se sont adaptés aux traditions des pays; le problème complexe des satrapies indiennes d'Alexandre a été présenté par Bosworth 1983 et par Dobbins 1984; sur Strabon XV, 2.1, cf. Bernard 1985a : 85 *sqq.;* sur Sambos/Samaxus, cf. Eggermont 1975: 16-22 et Briant 1984b: 71-74 (pouvoirs du satrape de Bactres); sur les problèmes liés à la route prise par Cratère, cf. Goukowsky 1981: 105-107 ; chiens de l'Inde : cf. la note de Goukowsky 1976: 248-249; parmi les fournisseurs d'éléphants figurait certainement Eudamos (cf. Bernard 1985b); sur les éléphants indiens à la cour achéménide et dans l'armée de Darius III, cf. Bigwood 1993, Bosworth 1993: 413 et Briant 1995d; monnaie indienne «au satrape»: Bernard 1987 : 190 ; sceaux et d'empreintes de type « gréco-perse » : Callieri 1992. Sur tous ces problèmes, on verra en dernier lieu Fleming 1992, dont le titre provocant exprime parfaitement la difficulté de la situation documentaire ; on y verra une mise au point sur quelques travaux présentés en Inde sur la question, un exposé des données céramologiques, et la réaffirmation (sous une forme prudente) que la capitale achéménide pourrait avoir été sise à Taxila (à propos de laquelle on peut faire état du débat entre Wheeler 1974 et Nylander 1988).

XVII. De Pattala à Suse et à Babylone: les Perses et le golfe Persique

Sur le retour de Néarque, cf. déjà l'analyse attentive de Schiwek 1962; voir

également Bosworth 1988 : 139-153 et les remarques de Salles 1988a : 86-87, ainsi que Potts 1990b : 2-4, et tout récemment Besenval 1994 : 525-529 (textes mis en rapport avec des prospections sur la côte de Gédrosie); sur l'aspect complémentaire des expéditions de Néarque et d'Alexandre, cf. également Bosworth 1987 (qui, p. 560, n. 56, souligne justement le contre-sens total d'Engels 1978 : 118 sur la question; voir également Kraft 1971 : 106-118); sur le texte d'Arrien, cf. également Briant 1987b: 2. La question de la présence et de l'activité achéménides dans le Golfe a fait l'objet de plusieurs mises au point de J.F. Salles (cf. Salles 1990, où les sources sont présentées et commentées; également 1988a, 1992a-b); on se reportera également aux états de la question par Boucharlat-Salles 1981 et 1987, à la synthèse récente de Potts 1990a-b et aux pages de Tuplin 1991a : 275-278 ; sur la légende d'Erythras, cf. également Agatharkides (Strabon XVI, 4.20), qui affirme que la légende a été transmise aux Athéniens par un Perse, Boxos, qui, à l'époque hellénistique, avait quitté sa patrie (voir là-dessus Goukowsky 1974 et Burstein 1989 : 42-45); la légende aitiologique pourrait bien transmettre le souvenir de la domination perse dans le Golfe. Sur l'intérêt des tablettes de Persépolis, voir en particulier Koch 1993a: 16-21. La géographie ancienne du fond du golfe Persique continue de poser de gros problèmes : cf. Briant 1986b et Bosworth 1987 ; sur les îles des déportés: Potts (1990a : 351) juge qu'il peut s'agir de Bahrein et de Failaka, et (p. 355) qu'une réorganisation du golfe Persique central a eu lieu lors de la conquête achéménide ou, au plus tard, à la date de la réforme tributaire de Darius; sur le canal proche de Bushir, cf. Witcomb 1987 ; à propos des contingents venant « des peuples habitant au bord de la côte du golfe Persique » (Arrien III, 8.5 : *prosoikoi ti Erythreai thalassi;* cf. 11.5 : *hoi pros ti Erythreai thalassi),* il faut, je pense, les distinguer de ceux qu'Hérodote (III, 93 ; VII, 80) appelle «les habitants des îles du golfe Persique [*anaspastoi*]»; mais le texte d'Arrien n'en pose pas moins quelques problèmes (Bosworth 1980a : 290-291 pense à une lacune) : à Gaugamèles, les habitants du golfe Persique combattent à part des Perses (Arrien III, 11.3-7), ce qui implique que leurs contingents constituent un sous-ensemble particulier (cf. Quinte-Curce IV, 12.8: *partibus copiarum*); je suis tenté de penser que, sous le commandement général d'Orxinès (*ibid*.), Ariobarzanès dirigeait les troupes perses, et Orontobatès les troupes venant du littoral (perse et carmanien) du Golfe, celles-là même que Quinte-Curce (IV, 12.9) désigne sous l'expression de «Indiens et autres riverains de la mer Rouge». Sur l'encens de l'Inde, cf. Salles 1987 : 90. Découvertes

archéologiques sur la côte arabe du Golfe : mise au point de Salles 1990: 119-123 ; les Achéménides et Oman: Potts 1990a : 394-400 (l'interprétation des tablettes de Persépolis, présentées par Potts 1990a: 391-392, pose de redoutables problèmes, en raison de l'incertitude de la toponymie - ce que souligne l'auteur lui-même; il paraît peu probable qu'un toponyme comme Ti-ul-ma-in-to ou Ti-li-man se réfère à Dilmun: cf. Koch 1990: 304: Tirman); qanats «achéménides» en Oman : en dernier lieu Planhol 1992: 137; voyages d'Archias, Androsthénès et Hiéron: Högeman 1985: 88-93, et Salles 1988: 86 sqq. (l'auteur pense (p. 88), qu'il s'agit alors « de véritables exploitations de terres vierges » - expression qui me paraît excessive, dans la mesure où l'auteur admet que les Séleucides y ont agi comme «héritiers des Achéménides «: 1987: 89); voir également Potts 1990b: 5-10; sur Aginis/ Ampè/Durine, cf. Högeman 1985 : 153-155 (mais les conclusions que l'auteur en tire sur l'hostilité arabo-achéménide me paraissent invalides : cf. ci-dessus, § 10, Notes documentaires) ; sur Gerrha, cf. *ibid*. 85-97, et Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 97, 200. Une dernière remarque : contre la position défendue (par exemple) par Roueché et Sherwin-White 1985, Hornblower (1990b : 95) estime qu'il n'est pas exclu que la garnison grecque de Failaka (*SEG* XII, 556) date de la fin de l'époque achéménide - ce dont on devrait admettre que le Grand Roi y avait installé des Grecs : sans pouvoir en apporter la preuve, je dois faire état de mon scepticisme sur cette proposition (sur le texte, cf. en dernier lieu Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 173-178).

XVIII. Un bilan et quelques questions

• *Liste des découvertes documentaires récentes:*

(Je n'ai pas cherché à répertorier systématiquement les découvertes/publications isolées de tablettes babyloniennes, ni de monnaies).

*AU CENTRE :

***Pasargades:* publication finale: Stronach 1978 (cf. aussi 1985b, 1989a).

***Persépolis et le Frs:* «redécouverte» du panneau central de l'Apadana de Persépolis: Tilia 1974-78 ; murailles de Persépolis : Mousavi 1992 ; Kleiss 1992b; publication en cours des sceaux des tablettes des Fortifications: Hallock 1977; Garrison 1988-92, s.p.; Root 1989-93; Keel 1990: 90; sceaux royaux inscrits (catalogue) : Schmitt 1981 ; premier complément aux PFT : Hallock 1978 [liste des tablettes transcrites et translitérées avant sa mort par Hallock: *apud* Vallat 1993 : LXXV-CI]; publications isolées de tablettes inédites des Fortifications: Grillot 1986; Lewis 1980; Vallat 1994; tablette

accadienne des archives des Fortifications: Stolper 1984a; nouvelle publication des différentes versions de Behistoun: Von Voigtlander 1978; Greenfield-Porten 1982; Schmitt 1991b; Porten-Yardeni 1993; Grillot-Susini/Herrenschmidt/Malbran-Labat 1993; Malbran-Labat 1994; version araméenne de *DNa:* Simms-William 1981; découvertes archéologiques dans le Frs: Kleiss 1981, 1991, 1992a, 1993; Sumner 1972, 1988.

****Suse:* statue de Darius, Porte de Darius et inscriptions : *J.A.* 1972 et *CDAFI* 1974; palais d'Artaxerxès II à Suse: Boucharlat *et al.* 1979 *sq.* ; fouilles stratigraphiques: Miroschedji 1978-1990; traces résiduelles d'une copie du relief de Behistoun : Canby 1978 et Muscarella, dans Harper-Aruz-Tallon [1991]: 218, n.2; 221, n.14; nouvelles inscriptions d'Artaxerxès II: Vallat 1979; édition finale des inscriptions royales de Suse: Stève 1987; tablette élamite avec sceau du règne de Darius [MDP 11 308]: Garrison, s.p.; petits objets : Amiet 1972a, 1990; sceaux: Amiet 1972b: 284-287; tablettes babyloniennes : Joannès 1990b.

****Ecbatane:* Chevalier 1989 ; textes babyloniens relatifs à des activités commerciales à Ecbatane : Dandamaev 1986c; Stolper 1990c; Joannès 1990b, n° 1. Fouilles en cours sur le tell (1995).

****Babylone:* inscription d'Artaxerxès II : Vallat 1989a; restes d'une copie du relief de Behistoun: Seidl 1976; cf. Von Voigtlander 1978: 63-66.

*DANS LES PROVINCES:

****Babylonie:* documents cadastraux: Nemet-Najat 1982; Joannès 1990c; archives des temples: e.g. Cocquerillat 1968-1985; Frame 1984-1991; Joannès 1982, 1992b; Beaulieu 1993; Stolper 1992b; Zawadski 1986; McGinnis 1994, 1995; archives privées: Stolper 1985-92; Joannès 1989a, 1992c; Van Driel 1987-1989; Wunsch 1993; tablettes astronomiques: Wiseman 1983: 116-121; Brinkman 1987 ; Sachs-Hunger 1988 ; publication de textes par règne : Cagni-Giovinazzo-Graziani 1985; Giovinazzo 1983; Graziani 1983-1986, 1991; Weisberg 1980; monnaies: Reade 1986; sceaux et empreintes: Wooley 1962; Porada 1979a; Graziani 1989; Bregstein 1993; résultats des prospections: Adams-Nissen 1972; Adams 1981; Gibson 1972; résidence achéménide près de Sippar : *NAPR* 1987-1992, Gasche 1995.

****Assyrie:* témoignages archéologiques de la présence perse: voir *e.g.* Goldstein 1980 (sur les objets en verre); rassemblement des données par Kuhrt 1995.

**Golfe *Persique:* découvertes archéologiques: Salles 1988-90; Potts 1990a-b.

***Asie Mineure et Anatolie*. - *Documents non situés précisément:* trésor de 1491 sicles: Alram 1993; poutres de bois ornées de peintures de style « gréco-perse » : Calmeyer 1992a [provenant d'une tombe proche de Daskyleion?]. - *Cilicie:* reliefs de Meydançikkale et inscriptions araméennes: Laroche-Davesne 1981; Davesne-Lemaire-Lozachmeur 1987; Sayar 1990; Lemaire 1991c, 1993, 1994b; Lemaire-Lozachmeur 1990; titre religieux iranien (jusqu'alors non attesté) dans une inscription grecque: Dagron-Feissel 1987: 36; reliefs «gréco-perses»: Hermary 1984. - *Lycie:* trilingue de Xanthos : *CRAI* 1974 et *FdX* VI; autres documents xanthiens : Bousquet 1975-92 ; Childs-Demargne 1989; documents archéologiques et épigraphiques de Limyra: Borchhardt 1976-1993 ; Wörrle 1991-93 ; tombes d'Elmali et de Karaburun : Mellink 1979. - *Carie:* découverte d'une tombe féminine du IVe siècle et de son contenu, dont un diadème comparable à celui de la tombe 2 de Vergina en Macédoine: Özen 1994; Prag-Neave 1994. - *Lydie et* Sardes: inscriptions grecques de Sardes ou relatives à Sardes: Robert 1975; Hanfmann 1987 et Masson 1987; inscriptions lydiennes de Sardes : Gusmani 1964-1983 ; casque lydien de Sardes [daté de 546]: Greenwalt 1992 et Greenwalt-Haywood 1992; publication de la tombe pyramidale de Sardes: Ratté 1992, et de la tombe de Ta-Kule : Cahill 1988 ; stèles « gréco-perses »: Radt 1983 ; Greenwalt-Heywood 1992:16. - *Phrygie-Hellespontique* et *Daskyleion* : reliefs « gréco-perses » dans la région de Daskyleion, dont plusieurs ont été découverts dans les années 1980 (Altheim-Stiehl/Metzler/Schwertheim 1983 ; Cremer 1984; Altheim-Stiehl/Cremer 1985) : Nollé 1992 (d'autres ont été découverts depuis lors, mais ne sont pas encore publiés: information orale de T. Bakir); fouilles de Daskyleion: en cours: T. Bakir 1995; tombe (?): Calmeyer 1992a.- *Paphlagonie:* relief «gréco-perse»: Doncel-Voute 1984. - *Gordion et* la *Phrygie*: état des fouilles de Gordion: DeVries 1990. - *Arménie* : sites achéménides: Summers 1993; tablettes élamites d'Armavir-blur : Koch 1993b [cf. Diakonoff-Jankowska 1990; et maintenant Vallat 1995!]; sceaux hellénistiques avec motifs perses; Manukian s.p.; bases campaniformes achéménides trouvées sur le site de Dastakert, dont la fondation remonte aux Ve-IVe siècles : Ter-Martirossov 1994 ; vaisselle d'argent de type achéménide: Melikian-Chirvani 1993 : 125-126. - *Géorgie:* nombreux objets précieux de facture achéménide trouvés dans les tombes de l'élite locale : Tsetskhladze 1993-94 et 1994 (avec Rehm 1993).

**Syro-Palestine, Judée-Samarie:* état des découvertes archéologiques: Stern 1982b; *Transeuphratène* 1-9 (1989-95); fouilles de cimetières en Syrie: Moorey 1975, 1980; niveaux perses à Tell Mardikh/Ebla: Mazzoni 1990, 1991-1992; *Dossiers Histoire et archéologie* 83 (1984) : 29-31; publication archéologique de la période perse à Tell el-Hesi: Bennett-Blakely 1989; *ostraka* de Beer-Sheba et de Tell-Arad : Naveh 1979-1981 ; publication des monnaies de Samarie : Meshorer-Qedar 1991; Lemaire-Joannès 1994; centaines *d'ostraka* araméens comparables aux ostraka araméens de Beersheba (IVe siècle), dispersés à partir de l'Idumée, en cours d'analyse et de publication (communication orale d'André Lemaire); publication des papyri du Wadi Daliyeh: Cross 1985; Gropp 1986 ; - des empreintes du Wadi Daliyeh : Leith 1990; monnaies judéennes : Barag 1985-87 ; Spaer 1977, 1986-87 ; divers monnayages dans les pays d'Ebir-Nri: Mildenberg 1979-1994 ; tablette babylonienne datée de l'an 5 de Cambyse trouvée à Tell Mikhmoret: Stern 1993 : 1044-1045 ;

***Phénicie et Chypre:* fouilles de Dôr: Stern 1994b-c; monuments: Stucky 1984; Von Graeve 1987 ; Dunand-Saliby 1985 ; monnaies : J.-G. Elayi 1993 ; nouvelles inscriptions phéniciennes et araméennes : Deustch-Heltzer 1994 ; nouvelle inscription phénicienne de Kition : Yon-Snyczer 1991 et 1992.

***Égypte:* nouvelle édition de textes démotiques: Hughes 1984; nouveaux textes démotiques de Saqqara et Memphis: Smith 1972, 1992a-b, en cours, Devauchelle 1994, 1994, Bresciani 1996; nouveaux documents épigraphiques et archéologiques du Wadi Hammamat : Bongrani-Fanfoni et Israel 1994, - de Nubie: Heidorn 1991-92, - du Wadi Tummilat: Paice 1986/7-1993; Holladay 1982-92; Redmount 1995; c. 90 *ostraka* démotiques datés entre l'an 32 (?) de Darius Ier et l'an 22 d'Artaxerxès Ier trouvés sur le site d'Ayn Manâwir à 5km à l'ouest du tell de Douch (communication personnelle de Nicolas Grimal); nouvelles éditions de textes araméens d'Éléphantine et d'ailleurs : Porten 1986-1990; Porten-Yardeni 1986-1993; Szubin-Porten 1988-1992; Lemaire 1991c, 1995b; nouvelles publications de la version araméenne de Behistoun: Greenfield-Porten 1982 et Porten-Yardeni 1993 (*TADAE* C2.1); découverte du texte araméen de l'inscription de Naqš-i Rustam sur un papyrus d'Éléphantine : Sims-Williams 1981; bordereau des douanes égyptien du règne de Xerxès : Porten-Yardeni 1993 [*TADAE* C3.7], Yardeni 1994 et Lipinski 1994; documents araméens de Saqqara : Segal 198. Tombe d'Udjahorresnet: Bares 1992; Verner 1989 ; nouvelle publication du temple d'El-Khargeh: Cruz-Uribe 1986-1988, en cours; un *naos* de Darius Ier: Mysliwiec 1991;

document de Karnak de l'époque de Darius Ier: Traunecker 1973-77 [1980]; inscriptions hiéroglyphiques autobiographiques: Von Känel 1980; Lloyd 1982b (rééd.); Perdu 1985 (rééd.); Sherman 1981; Menu 1994 (nouvelles lectures); Stèle du satrape: Duvauchelle s.p.; stèles funéraires caro-memphites et helléno-memphites : Martin-Nicholls 1978 ; Gallo-Masson 1993 ; stèle funéraire trouvée en octobre 1994 à Saqqara, dont le registre inférieur représente un haut dignitaire perse assis sur un trône, avec un inscription hiéroglyphique, « Djedherbes fils d'Artjam, né de Tanofrether» (communication personnelle H.S.Smith et A. Kuhrt); monnaies d'Éléphantine : Lipinski 1982; monnaies au nom d'Artaxerxès III: Morkholm 1974; Shore 1974; forteresses du Delta: Oren 1982-1985 (Migdol); Valbelle 1989, Valbelle-Defernez 1995 (en cours); petits objets: Bernard 1976a; Stucky 1985; Pfrommer 1991, Traunecker 1995 (tête royale).

****Asie centrale* (fouilles et prospections) : Gardin *et al.* 1976-1986; Gardin 1995; Francfort 1989; Lyonnet 1990,1994; Genito 1986b; Bernard *et al.* 1990-92; Pitschikjian 1992 [Bernard 1994a]; Ricciardi 1980; Usmanova 1992; Vogelsang 1992; tablette élamite de Kandahar : Helms 1978 [cf. Briant 1984b : 59].

****Pays de l'Indus:* monnaie de bronze indienne portant au revers un personnage officiel vêtu à la perse : Bernard 1987; cachets «gréco-perses»: Callieri 1992.

****multiples petits objets, monnaies et vaisselles sortis des réserves des musées ou apparaissant sur les étals des marchands et dans les catalogues des galeries : *e.g.* Mc Keon 1973 ; Foss 1975 ; Francfort 1975; Moorey 1978; Gunter 1988; Gunter-Jetts 1992; Moorey 1982-88; Porada 1989; Tanabe 1989; Keel 1990: 90; Lemaire 1991d, 1992; Rozenberg 1993 etc.; boulet d'artillerie perse daté de 546 à Phocée : Ozigyit 1994; Briant 1994g.

· *Commentaires:* Sur les problèmes abordés ici (j'indique d'un mot que la discussion entretient un rapport logique avec celle qui est menée ci-dessus chapitre XI, 6), cf. Briant 1984b: 59-61 (tablette de Kandahar : conclusions déjà affermies par la publication de Jones-Stolper 1986, et maintenant par celle de Koch 1993b [tablettes élamites d'Armavir-blur: ci-dessus § 14], mais aussi Vallat 1995), ainsi que par celle de Garrison, s.p. [tablette de Suse], et Briant 1987a : 7-11 (analyse critique des vues de Moorey 1980 sur ce que j'appelle la «vision (pseudo) statistique » de la domination achéménide), également Sancisi-Weerdenburg 1990a ; y ajouter Postgate 1993 : 257-261 à

propos de l'Empire assyrien («Archeological visibility») et Postgate 1994. Sur Daskyleion, j'ai bénéficié de deux visites sur le site (juillet 1993, juillet 1995), et j'ai pu prendre connaissance des premiers résultats, grâce à la générosité de Tomris Bakir, qui y dirige les fouilles depuis plusieurs années (elle en dresse un bilan dans Bakir 1995) ; sites arméniens : Summers 1993. Concernant la surprenante rareté des témoins achéménides à Sardes, je me permets de citer *in extenso* les phrases d'introduction du papier présenté par C.H.Greenwalt Jr. à la Table ronde de Toulouse en février 1995 (=Greenwalt 1995) : « The only explanation can be the chance of survival and recovery. Conspicuous architectural monuments and stores of wealth (tombs) have been intensively pillaged; more significantly, only a small fraction of the large site has been archeologically explored, and exploration has concentrated on monuments of other cultural eras. In addition, a difficulty in distinguishing Persian from Lydian in the archeological record, due partly to continuity in building and ceramics traditions, partly to inadequate chronological references, obscures the surviving record. » Je remarque également que, concernant Babylone, d'une part, des études récentes tendent à réévaluer l'intervention proprement achéménide (même d'origine susienne) dans des constructions élevées dans la ville depuis la conquête perse (Gasche 1991b et 1995 en annonçant une étude spécifique), et que, selon Fleming 1989, c'est à l'époque achéménide qu'apparaît en Babylonie une céramique dénommée « eggshell ware». - À propos des richesses des musées, de nombreux exemples récents mériteraient d'être cités (et médités): d'abord celui de ces quatre poutres de cèdre recouvertes de peintures « gréco-perses» et publiées par Calmeyer 1992a; celui-ci mentionne, sans plus de précisions, que ces remarquables objets ont été donnés en 1989 à un musée munichois après avoir été dans une collection privée «pendant plusieurs décennies» (p. 7) : d'autre part, le trésor de 1491 sicles publié par Alram 1993 a été acquis en 1990 par le même musée de Munich après avoir appartenu à un collectionneur privé (la plupart du temps, les trésors sont dispersés lors des ventes aux enchères, voire dès leur trouvaille); ou bien encore ces deux tablettes élamites persépolitaines (dont l'une porte le sceau inscrit en araméen de Parnaka) qui appartiennent à la collection de l'Institut biblique de l'université de Fribourg, et dont l'existence a été révélée récemment (Keel 1990: 90; publication par Vallat 1994). À ces exemples, on pourrait joindre, en dépit de son évidente spécificité, le cas des céramiques récoltées en Arménie par C.A. Burney lors de ses prospections en 1955: elles sont restées dans les réserves de l'Institut britannique d'Ankara

pendant plusieurs décennies (Summers 1993: 87). Peut-être n'est-il pas inutile de préciser enfin que d'après les informations recueillies par Summers (1993: 96), on aurait découvert en 1938 près de Cimin Tepe vingt barres d'argent, dont quelques-unes (paraît-il) portaient des inscriptions cunéiformes [je me demande s'il ne pourrait pas s'agir d'objets comparables aux «ingots of silver» découverts à Nush-i Jn, dont l'un porte une inscription cunéiforme : Bivar 1971, en particulier p. 102 et 107]; mais, apparemment, ces objets sont aujourd'hui introuvables! Bref, il n'y a aucun doute que les «fouilles dans les musées» ne réservent bien des surprises (cf. également l'enquête minutieuse et passionnante de Nicolet-Pierre 1992 à propos du « Trésor de l'Athos »). La stèle trouvée en 1994 à Saqqara (dont je dois la connaissance, une courte description et une photographie à H.S.Smith et à A. Kuhrt) devrait être publiée dans *JEA* 81, 1995 ; l'information m'étant parvenue in *extremis*, je n'ai pas pu l'intégrer dans les développements du chapitre XII, 1. Sur les *d*, la littérature est considérable : cf. Tadmor 1982, Grayson 1987, Parpola 1987 et en dernier lieu Parpola-Watanabe 1988 (traduction française des traités dans Briend-Lebrun-Puech 1992: 67 *sqq.*), et les commentaires historiques de Cogan 1993 sur les méthodes de l'impérialisme assyrien : bien que l'étude ne puisse être menée ici en détail, la lecture de ces travaux m'a convaincu qu'une comparaison systématique apporterait beaucoup à l'analyse des rapports entre le pouvoir central achéménide et les rois et communautés dites « autonomes » de l'Empire achéménide ; statue de Tell Fekheriye et double nomination du «roi-gouverneur», voir déjà les remarques d'Abou-Assaf/Bordreuil/Millard 1982: 109-112; depuis lors, Liverani 1988: 88-89 (l'ensemble de l'article pose une série de problèmes qui peuvent nourrir également la discussion sur la construction impériale achéménide: cf. Postgate 1993 [réponse à Liverani]); sur les royaumes «amis» de Rome au Proche-Orient, cf. par exemple Braund 1984, qui note (p.116) : « The king's relationship with Rome was the very foundation of his position [in his kingdom]»: je suis assez tenté de penser qu'il en était de même des rois reconnus (voire nommés) par le pouvoir achéménide, et évidemment aussi des dynastes qui, à un moment donné, reçoivent le titre de satrape/gouverneur. -En définitive, des progrès significatifs ne pourront s'accomplir réellement qu'à l'issue d'analyses régionales et même micro-régionales, qui prennent en compte les différents «marqueurs », en en évaluant précisément le poids spécifique : la tentative menée dans le chapitre qui s'achève ne constitue qu'une ébauche, qui devra être également replacée, à l'avenir, dans le cadre de l'histoire comparatiste des

formations impériales du Proche-Orient du premier millénaire.

CHAPITRE XVII

LE GRAND ROI, SES ARMÉES ET SES TRÉSORS

I. L'avènement de Darius III

- *D'Artaxerxès III à Darius III: Diodore et Bagôas:* je n'ai trouvé nulle part d'analyse approfondie, qui se démarque quelque peu d'une simple paraphrase des auteurs anciens. D'une manière générale, les historiens voient simplement dans ces événements la preuve et l'illustration de l'affaiblissement, voire de la désintégration du pouvoir central *(e.g.* Badian 1985: 421-423; Bosworth 1988 : 18 etc.).
- *L'illégitimité de Darius III: la version macédonienne:* sur Arrien II, 14.4-9, voir déjà mon analyse dans RTP 371-384, que je précise ici sur plusieurs points.
- Darius *III et la famille* royale *achéménide:* sur le thème de l'origine des rois et sur Élien XII, 43, cf. quelques remarques dans Briant 1973 : 19-24.
- *Violence et «nomos»:* sur ce thème, voir également Briant 1973 : 179-180.
- *Darius et Bagôas:* sur la chronologie des règnes: des textes babyloniens situent l'avènement d'Arsès en août-septembre 338 (Stolper *CAH* VI^2: 240; Van der Spek 1993a: 86); son an 1 commence donc en avril 337 (Badian 1977a : 49-50); la date de l'assassinat d'Arsès est généralement fixée à la fin 336 : la *Prophétie dynastique* précise que Babylone tombe aux mains d'Alexandre alors que Darius était dans la cinquième année de son règne, et une autre tablette *(ADRTB*, n° -330) date Gaugamèles du 24 Ululu de l'an 5 de Darius soit le 1/X/331 (Bernard 1990b : 516); on soulignera également qu'un papyrus de Samarie (SP 1) est ainsi daté : « Le vingtième jour d'Adar, la deuxième année, année d'accession de Darius le roi»; le texte fait ainsi une référence directe à la période de transition entre Arsès/Artaxerxès (non désigné

nominalement) et celui de Darius : il est daté du 19 mars 335 (Cross 1985: 10; Gropp 1985: 6). Sur les soutiens de Darius: je ne vois pas sur quoi se fonde Berve (n° 763) pour faire d'Hystaspes un descendant du satrape de Bactriane au début du règne d'Artaxerxès Ier ni en quoi Quinte-Curce VI, 2.7 montrerait qu'il « appartient à la famille des Achéménides»; le mariage de Darius avec une représentante de la famille d'Artabaze de Phrygie-Hellespontique (Berve n° 116) doit rester du domaine de l'hypothèse non vérifiée; sur la *damnatio* memo*riae* d'Arsès : Dandamaev (1989a : 313) juge qu'il est dénoncé par la *Prophétie dynastique;* mais le passage que cite l'auteur (BHLT II, 22-24) ne désigne très certainement pas Arsès, mais plutôt Cyrus (cf. Sherwin-White 1987 : 10-11; Kuhrt 1990a: 181-182; Briant 1993c: 18).

- *Le nouveau Grand Roi:* sur le nom porté par Darius avant son avènement, cf. Schmitt 1982c : 86, 90-91 (où discussion sur le nom de Codoman que lui attribue Justin).
- *L'avènement de Darius dans l'histoire dynastique achéménide:* plusieurs auteurs jugent que la transition entre Arsès et Darius a été marquée par une révolte babylonienne et une révolte égyptienne : cf. par exemple Bosworth 1988 : 18, 34, en en tirant des conclusions très assurées sur «la faiblesse de l'Empire évidente pour tous les observateurs»; mais c'est là enregistrer comme des «faits » ce qui n'est qu'hypothèses fondées sur une documentation lacunaire et elliptique; sur la révolte de l'Égypte (Khabbabash) et les grandes incertitudes qui subsistent, y compris sur la chronologie, cf. ci-dessus chapitre XVI, 9 *(Notes documentaires*); la révolte babylonienne est induite d'une tablette babylonienne (de lecture incertaine; Liste royale d'Uruk), qui mentionne simplement le nom, Nidin-B[l], d'un roi qui précède Darius III; on verra sur ce texte les remarques très prudentes de Kuhrt 1987a : 148-149 et celles de Stolper *CAH* VI^2: 240: «He may be one of the rebels from the reign of Darius I, misplaced by manuscript corruption; but he may also be an otherwise unrecorded local usurper who claimed power in Babylon during the unstable period of the assassinations that brought Darius III to the throne.» Ces remarques n'impliquent pas évidemment que les troubles dynastiques qui se sont produits entre l'assassinat d'Artaxerxès III et l'avènement de Darius III (août-

septembre 338-fin 336) n'ont pas eu de répercussions dommageables ici ou là (cf. Kuhrt/Sherwin-White 1994: 316, n. 13); mais force est de constater que la documentation disponible n'autorise pas, à l'inverse, à conclure à des rébellions généralisées ni à un effondrement des structures impériales peu avant 334.

II. Darius et l'aristocratie perse

Voir les développements ci-dessus chapitre VIII, et ci-dessous chapitre XVIII, 3.

III. Les armées royales

- *La thèse grecque* : voir déjà ci-dessus chapitre XIV, 7 : *Darius II et ses armées* (où la documentation babylonienne du règne d'Artaxerxès II a déjà été introduite en continuité), et chapitre XV, 3 : *Le Grand roi et ses armées.* L'interprétation grecque est systématiquement reprise dans des ouvrages récents : on trouvera par exemple dans Dandamaev 1989a : 312 un concentré de tous les stéréotypes sur la décadence militaire des Perses (à propos de l'expédition d'Égypte en 343) : «... It should not to be forgotten that the unity of the empire was fought in the main with the assistance of Greek mercenaries, instead of with the Persian army, who for a long time had drawn its military quality and strength from the Greeks, both in tactics and weaponry. It is significant that to crush the rébellion in Égypt, Artaxerxes not only used Greek mercenaries, but also appointed Greek generals as the commanders of his forces. Persians generals were only added to the staff as a precaution»; non moins caricaturaux sont les jugements abrupts de Bosworth (1988 : 17-18) : non content d'affirmer qu'à la fin des années 360, «pratiquement tout l'Empire à l'ouest de l'Euphrate était perdu pour le Grand Roi à Suse» (source? Isocrate?), l'auteur paraphrase Diodore et écrit, sans sourciller, que la reconquête a été due uniquement à des chefs grecs menant des troupes grecques; dans ces conditions, «le succès perse a tenu à la capacité royale de payer et de garder des mercenaires»; c'était déjà une interprétation que l'on trouvait dans Parke 1933: 165-169 ; elle est malheureusement reprise, sans grand changement, par Seibt 1977: 122-145 et 194-

204; de même chez Marinovic 1988: 106-123 et, pour une part, chez Picard 1980: 217-224, plus nuancé cependant, cf. pp. 288-290; en dernier lieu Petit 1993 : 54-55 avec mes remarques critiques (Briant 1994b : 120-122). Il est remarquable que, mis à part une remarque sans conséquence de Marinovic (1988 : 123, n. 39), les auteurs ne se posent pas la moindre question sur la crédibilité à accorder à Diodore (qu'ils démarquent tous de très près); ils citent tous avec faveur les fameux passages de Platon et de Xénophon sur la «décadence militaire perse» (le texte de Platon, *Lois* 697e, est même placé par Parke 1933 : 177 en épigraphe de son chapitre XVIIIconsacré aux mercenaires grecs dans l'armée achéménide entre 340 et 330). L'étude récente de Landucci Gattinoni 1994 n'apporte rien à la discussion ici menée; je note simplement que l'auteur souligne, comme allant de soi, le rôle très important joué par les mercenaires grecs dans l'armée de Darius III (p. 33). Fort heureusement, l'étude de Tuplin 1987c est infiniment mieux informée et pose de vrais problèmes (voir ci-dessous).

- *Diodore/Éphore et les mercenaires grecs:* sur l'inspirateur (Éphore) des passages dédiés à la révolte d'Artabaze de Phrygie-Hellespontique, voir Moysey 1975: 303-305, 307; c'est probablement le même Éphore qui est à la base de nombreuses anecdotes de Polyen et du Pseudo-Aristote mettant en scène les mercenaires grecs dans les armées des satrapes : cf. Cracco Ruggini 1966-67.
- *Mercenariat et « décadence»: réalités achéménides et filtre athénien:* sur les théories relatives à la *tryph* perse, cf. Briant 1989a, et ci-dessus chapitre VII, 7 ; utilisation athénienne des victoires des guerres Médiques : en général Loraux 1981 (citation partielle dans Briant 1992d : 148-149), en particulier au IVe siècle (utilisation de références perses dans le discours civique : Briant 1987b et 1989a : 39 ; cf. également Nouhaud 1982 (e.g. 321-324) sur l'utilisation polémique du souvenir des Dix-Mille chez Isocrate); et encore à l'époque hellénistique : R. Étienne, M. Piérart, *BCH* 99 (1975) : 51-75 (pp. 63-75); sur Arrien VII, 8.7, cf. Briant 1986b : 13-15.
- *L'organisation du commandement:* sur les termes

paralambanein/paralepsis, cf. Holleaux 1968 : 88-90 : le terme doit être traduit «prise de possession», et non prise à la suite d'un assaut (cf. également, à la suite d'Holleaux, *RTP* 18-19); comme je l'indique dans le texte, l'utilisation de ce vocabulaire technique, chez Diodore, rend compte parfaitement des rapports de compétence entre chefs grecs et chefs perses : les opérations menées par les premiers le sont sous la responsabilité stratégique et politique des seconds; pour toutes ces raisons, il est exclu (malgré Nepos *Dat.* 5.6, adopté sans discussion par Sekunda 1988b: 44) qu'à son départ d'Akè, Datamès ait confié le commandement de l'armée à Mandroklès de Magnésie.

- *Memnon, les satrapes perses et Darius III:* sur la position de Memnon en 334, voir les justes remarques de McCoy 1989 (cf. en particulier p. 425, n. 40); le fait qu'Arrien semble faire lui aussi de Memnon le pivot de la stratégie de Darius III (II, 1.3, à comparer avec Diodore XVII, 29.4) ne vient pas nécessairement réhabiliter Diodore: sur le rôle de Memnon, voir ci-dessous chapitre XVIII, 1.
- *Le Grand Roi et les mercenaires* des *satrapes:* la thèse rappelée dans le texte (prélude aux armées hellénistiques) est présentée par Seibt 1977: 90-92; dans le même temps, Seibt doit reconnaître (d'une manière quelque peu contradictoire) que le caractère apparemment aisé de l'application de l'ordre royal illustre ce qu'il appelle une restauration de l'autorité du pouvoir central; de son côté, Moysey (1975 : 299-300), comme d'autres historiens (qu'il cite), a beaucoup de mal à croire que les satrapes ont réellement licencié leurs mercenaires, ce qui l'amène à proposer des reconstructions purement spéculatives (il est vrai qu'il estime qu'en sa qualité de témoin oculaire Éphore, inspirateur du scholiaste [1975 : 301-303], est historiquement tout à fait crédible [«generally accurate»]: Moysey 1991 : 113-114 - appréciation qui, dirigée spécifiquement contre Weiskopf 1989, me laisse rêveur : ci-dessus chapitre xv, 7 : *Un bilan de la discussion/*Notes documentaires); la contre-attaque la plus décapante a été menée en effet par Weiskopf 1982 : 473-475, qui juge que l'ordre attribué à Artaxerxès risquait plutôt de créer du désordre en Asie Mineure et en Grèce, tout comme il en fut en 326-325 (sur Diodore XVII, 106.2 : cf. Badian 1961 : 27-28, qui estime qu'Alexandre a alors enrôlé les mercenaires à son propre

service); cf. également Briant 1994b : 121-122.

- *Mercenaires et «mercenaires»: les Grecs et les autres:* j'indique d'un mot que l'on a fréquemment surévalué également la place des mercenaires grecs au Proche-Orient avant la conquête achéménide, alors qu'ils ne constituent manifestement qu'une partie très minoritaire des mercenaires levés par exemple par les rois assyriens (cf. là-dessus l'utile discussion de Helm 1980 : 135-160) ; il ne semble d'ailleurs pas exister un terme spécifique que l'on pourrait traduire par «mercenaire» (sur les contingents étrangers dans les armées assyriennes, cf. Malbran-Labat 1982: 89-101 et 103-104) ; sur la diversité des origines ethniques des garnisaires achéménides et sur les mercenaires dans la *Cyropédie* et dans l'*Économique* de Xénophon, on se reportera surtout à la discussion approfondie menée par Tuplin 1987c : 168-175 qui, sans cacher les difficultés, suppose que, dans l'*Économique*, Xénophon distingue «les purs mercenaires et les communautés militaires» (p. 175), celles-ci désignant les colonies militaires (iraniennes par exemple) installées dans la *khôra* (cf. pp. 173-174 et 232-234) ; dans le cours d'un développement sur les forces satrapiques, il ne manque pas de relever le cas des armées d'Orontès et de Tiribaze, en soulignant que «les Arméniens et Mardes ne sont pas des mercenaires dans le sens [de Grecs engagés par un satrape ou par le roi] » (p. 195); il revient ultérieurement sur ce point important, en s'interrogeant sur l'expression de Xénophon, *hoi basileôs misthophoroi (Anab.* VII, 8.15), dont il juge qu'elle s'applique exclusivement aux troupes hyrcaniennes et assyriennes de Comania : il souligne en même temps les difficultés de l'interprétation (pp. 222-223; sur le sujet, voir également Petit 1990 : 128-132, et la remarque incidente d'Hornblower 1990b: 95: « the tricky word mercenary »); sur la présence de colonies est-iraniennes en Asie Mineure, cf. Briant 1984b: 92-94 (où l'on trouvera des références à des études antérieures, en particulier celles de L. Robert; cf. également Tuplin 1987c : 195, n. 98). À propos des *symmakhoi* dans l'armée d'Artaxerxès III (Diodore XVI, 44.4) : Seibt (1977 : 98, n.1 et 221) établit bien également la distinction avec les mercenaires proprement dits, mais sans en tirer d'inférences particulières. À propos d'Arrien III, 8.3, Bosworth (1980a: 289) en conclut que les

Saces «étaient indépendants de la satrapie de Bactres», et oppose avec la situation du Ve siècle, où ils étaient sujets du Grand Roi, en renvoyant au catalogue tributaire d'Hérodote III, 93 ; le vocabulaire d'Arrien pose effectivement quelques questions sur le statut des Saces (cf. Briant 1982b : 198-203 et 1984b : 71-72); je note cependant que l'utilisation du terme allié (*symmakhos*) est fréquent chez Xénophon parlant des contingents amenés par des peuples soumis : c'est le cas en particulier des Hyrcaniens (Cyr. IV, 2.21 : *symmakhoi kai koinônoi*), dont l'auteur affirme qu'ils se sont ralliés volontairement à Cyrus (I, 2.4); ce sont «nos premiers alliés », affirme « Cyrus » (IV, 5.53), d'où, toujours selon Xénophon (IV, 2.8), leur place particulière dans l'Empire ; on retrouve également le terme chez Hérodote, où, semble-t-il, *symmakhos* s'oppose simplement à Perse (cf. en particulier VIII, 113 [y compris des Saces]; également V, 32) et donc ne désigne pas un statut politique particulier. Il est évidemment possible que du point de vue étroitement hellénocentrique de la source de Diodore, les Grecs d'Asie Mineure étaient des *symmakhoi* (dans le sens d'allié volontaire) et non des sujets : mais cela ne change rien au fait qu'ils doivent, comme tous les peuples sujets, fournir des contingents, sous forme de levées impériales (armées royales) ou sous forme de «mercenaires» (au sens achéménide du terme); dans ces conditions, les Saces amenés par Mauakès (Arrien III, 8.3) ont peut-être été levés par Bessos à titre de «mercenaires» (= soldats impériaux soldés) : mais je doute fort que, en 333-331, le satrape de Bactres leur ait laissé le choix de ne pas participer à la campagne : du contexte où apparaît *summakhia*, on voit au contraire que l'envoi de troupes résultait d'une obligation-même si celle-ci s'exprimait sous forme d'un accord officiel avec le Grand Roi (*e.g*. Plutarque, Art. 24.6 et ci-dessus chapitre XVI, 18); sur le terme *symmakhia*, voir également Launey 1949 I: 36-42, en particulier 41-42 sur les contingents envoyés par les villes aux rois hellénistiques, où je vois une situation très proche de celle qu'évoquent les *symmakhoi* d'Artaxerxès III en Diodore XVI, 44.4. Une dernière observation : la discussion ici menée vaut également pour les *xenoi misthophôroi* si souvent cités par Arrien dans les armées d'Alexandre ; il paraît clair que le terme peut désigner également des soldats levés chez

les populations sujettes du roi macédonien (cf. Berve I : 144-149, avec les remarques critiques de Parke 1933 : 186-198 et de Griffith 1935: 27-32).

- *«Armée grecque» et «armée barbare»:* sur l'armée d'Autophradatès, Burn (1985: 377), de manière à expliquer ce qui lui paraît inexplicable, postule que, dans ce cas précis, le nombre réduit de mercenaires grecs doit être lié aux conséquences de la guerre en Arcadie ! La remarque est reprise à son compte par Sekunda 1988b: 49, qui ajoute qu'en réalité Autophradatès commande la force expéditionnaire dont il a pris le commandement à Akè : mais la remarque (purement hypothétique) ne lève pas la difficulté (cf. aussi Sekunda 1992 : 27, qui estime que la décision de lever 120 000 «*kardakes* mercenaires » comme hoplites fut prise en raison du rétrécissement du nombre de mercenaires grecs disponibles; mais, je le souligne, le terme « mercenaire» n'apparaît pas chez Nepos, qui utilise simplement le terme kardake : Dat. 8.1.2); sur les contingents satrapiques du Granique, cf. Bosworth 1980a: 111-113, 125 et ci-dessus *«Mercenaires» et mercenaires;* sur la bataille du Granique et les contradictions entre Diodore et Arrien, on verra la lucide analyse de Badian 1977a; les différentes phases de la bataille de Gaugamèles posent des problèmes aussi ardus : cf. Marsden 1964 et Wirth 1980, mais Bernard 1990b : 515-525 apporte beaucoup de neuf. Le nombre de mercenaires (grecs) auprès de Darius III a fait couler beaucoup d'encre : selon un raisonnement déjà tenu par Grote et Parke, Seibt (1977 : 180) estime que le chiffre de 50 000 est la somme des 20 000 mercenaires du Granique et des 30 000 d'Issos, chiffres dont il admet la réalité (180-194), ce qui l'amène à observer qu'il s'agit là du plus haut pourcentage de mercenaires jamais constaté dans une armée achéménide. Mais on a remarqué depuis longtemps que les chiffres proposés par Arrien et Quinte-Curce sont pour le moins sujets à caution, comme le note par exemple Badian 1977a: 284-285 pour le Granique; de son côté, Devine (1988 : 7-10) réduit le nombre de mercenaires grecs en 334 à 4 000-5 000, chiffres donnés par Diodore (XVII, 7.3) et Polyen (5.44.4) des mercenaires envoyés par Darius au début de la campagne conduite par Memnon en 337 contre le premier corps expéditionnaire macédonien; quant au chiffre de 30 000

mercenaires à Issos, il remonte manifestement à Callisthène, dont le récit de la bataille a été vigoureusement critiqué par Polybe (XII, 18-22), mais Polybe cite, sans le mettre en doute, le chiffre de Callisthène (18.2); le chiffre est récusé par Devine (1985b : 47), qui juge que le nombre des mercenaires et des fantassins perses (*kardakes*) ne devait pas être supérieur au nombre des phalangites macédoniens (12000) ; autre proposition réductrice, pas plus de 10 000, selon Beloch cité par Parke 1933 : 183-184; on constate aisément que toutes les estimations sont la résultante d'un écheveau serré d'hypothèses qui s'emboîtent sans nécessairement se renforcer mutuellement. Les sources antiques sur les *kardakes* sont rassemblées par Segre 1938 : 191-192, Bosworth 1980a : 208 et Knauth-Najmabadi 1975 : 82-83; les notices des lexicographes ne sont pas d'une extrême précision : « Ce sont des soldats en Asie...» (Photius), «les barbares qui combattent sous le commandement des Perses... » (Hésychius); la mention incidente de Polybe (V, 82.11) n'apporte pas d'élément décisif (il est exclu de supposer, comme Launey (1949 II : 486) et quelques autres, que le terme kardaque recouvre l'ethnique Kardouque). Il faut en revenir à Nepos et à Arrien : les kardakes sont des fantassins perses, armés comme des hoplites, par contraste avec des fantassins légers (*psiloi*; Arrien II, 8.6). Le rapport avec les kardaques de Strabon (XV, 3.18) pose problème, mais l'on doit noter que, chez Strabon, l'*agôg* perse aboutit à la sélection des meilleurs des jeunes gens sous les yeux du roi, qui leur confèrent des dons et des honneurs. En tout cas, dans le contexte militaire, il s'agit manifestement d'un corps d'élite. Trois remarques supplémentaires à leur propos :

1 Devine (1985b : 48) les identifie aux 20 000 fantassins barbares rangés par Quinte-Curce à l'aile gauche sous les ordres d'Aristomédès (III, 9.3); cependant, Aristomédès est cité avec quelques autres, dont Thymondas, parmi les chefs qui réussissent à quitter le champ de bataille avec leurs troupes (*stratiôtai*) (Arrien II, 13.2-3); même si Arrien ne précise pas l'identité de ces *stratiôtai*, il paraît clair qu'il s'agit de mercenaires (dont Thymondas avait le commandement) et non des kardaques ;

2 Sekunda (1988b: 42) propose d'attribuer à Datamès la création de ce corps de kardaques, parmi d'autres innovations (emprunts d'armes grecques) que l'auteur inscrit également à son compte, mais la preuve documentaire d'une telle hypothèse manque singulièrement; le même auteur (1992: 52-53) estime que les *kardakes* étaient au nombre de 120000, mais pour différentes raisons, le recours à Xénophon Anab. III, 5.16 est absolument injustifiable; je ne vois pas non plus sur quoi il se fonde pour postuler que les *kardakes* sont assimilables aux *misthophôroi basileôs* de Xénophon; sur le sujet, on verra également les remarques et hypothèses de Head 1992 : 42-44 ;

3 je me permets de proposer une *hypothèse:* on sait qu'en Asie centrale, Alexandre fit procéder à la levée de 30000 jeunes gens, qui devaient être armés et entraînés à la macédonienne (cf. Quinte-Curce VIII, 5.1) ; ils sont désignés sous le terme *epigonoi* par les auteurs, qui rapportent leur arrivée à Suse en 324 (cf. Arrien VII, 6.1; Diodore XVII, 108.1-2; Plutarque *Alex.* 71.1); il est possible que l'ordre ait été étendu à toutes les satrapies, telle l'Égypte (Souda, *s.v. basileioi paides*), et que le système ait été adapté de l'institution macédonienne des Pages royaux (cf. Hammond 1990 : 275-280; Thompson 1992 : 50 et n. 15-16); mais je suis plutôt tenté de penser (sans pouvoir le prouver) que, si Alexandre a pu mettre en place ce système aussi aisément et aussi rapidement, c'est en raison du fait qu'il existait déjà à l'époque achéménide (la transformation introduite visant simplement la «macédonisation» de ces levées) : c'est-à-dire que l'instruction militaire des jeunes recrues était plus ou moins déjà prise en charge par les autorités satrapiques ; dans cette hypothèse, les *kardakes* ne désigneraient que le sous-ensemble perse d'une classe d'âge, ou bien le terme aurait été étendu à tous les jeunes gens élevés et éduqués à la manière

perse, d'où la définition que l'on trouve chez Photius et chez Hésychius : *Kardakes:* oi *strateusamenoi barbaroi hypo Persôn.*

- *Innovations techniques et tactiques perses* (en particulier dans l'infanterie): cf. Head 1992 : 39-42; éléphants de Darius: Briant 1995d; chars: Sekunda 1992: 25-26 et Head 1992: 44-48 (la question mériterait d'être reprise *in toto;* un char de guerre a été trouvé récemment près de Sardes, sur le site de Bin Tepe : cf. Greenwalt 1995, et un char à faux dans la vallée du Granique : ils sont l'un et l'autre en cours d'analyse). Par ailleurs, en publiant une balle de fronde en plomb inscrite au nom de Tissapherne, Foss 1975, en partant de Xénophon *Anab.* III, 3.16, juge que vers 400 les frondeurs perses (au contraire des frondeurs rhodiens) n'utilisaient pas des balles en plomb, mais des balles en pierre. Il suggère fortement (pour parler en litote) que c'est à l'exemple des archers présents dans les corps de mercenaires grecs que Tissapherne introduisit les balles de plomb dans ses armées en Asie Mineure, lorsqu'il y fut renvoyé par Artaxerxès II après Kounaxa et ses séquelles (cf. chapitre xv, 4). Je dois dire que la position de Foss (qui n'est pas vraiment discutée par Pritchett 1991 : 46-47 dans son développement sur les balles de fronde en plomb, pp. 43-53) me laisse perplexe et sceptique. Il mentionne (p. 26) que les Grecs trouvèrent «providentiellement» (sic) un stock de plomb dans un village proche (les mercenaires marchent alors sur la rive gauche du Tigre), mais la providence n'y est pour rien ! Xénophon précise en effet qu'on trouva dans le village «une quantité de cordes d'arc, ainsi que du plomb qu'on utilisa pour les frondes»; il est évident d'une part que, comme dans un autre cas (III, 4.31 : réserves de produits alimentaires pour les hommes et les chevaux, constituées par le satrape), il s'agit de stocks stratégiques contrôlés par l'administration (voir Briant 1986c : 37-38); en l'espèce, il s'agit manifestement d'un dépôt d'armes, voire d'un arsenal spécialisé dans les armes de jet ; dès lors, on doit conclure que le plomb était stocké en vue de la fabrication de balles de plomb, et la thèse de l'emprunt, par les Perses, d'une technologie grecque perd ainsi beaucoup de sa crédibilité (de nombreuses balles de fronde ont été trouvées à Daskyleion - dont certaines portent des inscriptions

grecques [anthroponymes]; elles sont encore inédites; j'en dois la connaissance à l'amitié de Tomris Bakir). Démographie perse : Briant 1987a : 21-22. Perses dans les armées hellénistiques : Launey 1949 II : 563-580 (Mèdes et Perses).

IV. Populations sujettes et économie tributaire

- *Thésaurisation et stagnation: une fausse évidence:* voir Olmstead 1948 : 289-299 ; contre la position d'Olmstead, on verra les remarques critiques de Stolper 1985a : 143-146 (dont je m'inspire): voir ci-dessous *Centre et périphérie.* Sur Droysen et sa postérité (pas nécessairement désirée par le fondateur!), cf. *RTP* 291-296 et 281-290 (historiographie coloniale); sur Marx et la « stagnation asiatique», cf. *RTP* 419-422 et 477-479 ; trésors centraux et accumulation des tributs : l'on verra les calculs proposés par Altheim-Stiehl 1963 : 120-137 : même si les résultats chiffrés apparaissent très fragiles, les auteurs ont eu le mérite de rappeler que la présentation des auteurs anciens (stockage ininterrompu des tributs depuis Cyrus) ne repose sur rien (cf. sur ce point également les remarques de Tuplin 1987b: 138-139); sur l'inventaire des trésors de Darius à travers les sources classiques, cf. Bellinger 1963 : 68-69, De Callatay 1989 : 260-261 et Price 1991: 25-27; sur le terme *akribôs* dans Hérakleidès de Kymè cité par Athénée IV, 145d, et plus généralement dans la littérature grecque «économique», on verra les pages très intéressantes de Farraguna 1994, en particulier pp. 567-576, et sa définition de l'*akribeia,* p. 588 : « L'attention donnée au calcul économique jusqu'au plus infime détail. » La thèse de la monétarisation brutale des trésors de Darius III par Alexandre a de nouveau été soutenue récemment par De Callatay 1989, mais, sur cette présentation, je partage les critiques méthodologiques offertes par M. Price et par A.M. Prestianni-Giallombardo (à la suite de la communication de Callatay : pp. 274-275); cf. également les remarques de Bellinger 1963: 68-73; le sous-titre donné par De Callatay à son article («espèces immobilisées ou espèces circulantes?») s'inspire évidemment de Schlumberger 1953, mais celui-ci opposait simplement, aux Ve et IVe siècles, la monnaie royale («quasi immobile») et les monnaies grecques («monnaie vivante»); sur l'utilisation d'argent pesé en Babylonie hellénistique, cf. e.g.

Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 63-65, Stolper 1994a (même si les tablettes rendent compte également de l'utilisation de monnaies frappées), Joannès 1994a; monnaies divisionnaires locales : cf. en particulier Mildenberg 1979, 1988 (avec Lemaire dans Laperrousaz-Lemaire, 1994: 283-284 et 287) et les monnaies royales (subdivisions de sicles) décrites dans le catalogue *Münzen und Medaillen AG*, novembre-décembre 1988, n° 73-74 (je dois la référence à R. Descat). À propos des modèles : voir celui *d'Early State*, présenté par Claessen 1989, et utilisé par Sancisi-Weerdenburg *(e.g.* 1988a); la discussion de Petit (1990 : 243-253) sur le concept de féodalité (vieux débat) me paraît marquée de beaucoup de confusions (cf. sur ce point également les remarques de Stolper 1985a : 146-149, qui souligne les différences entre la rente médiévale et le système babylonien des lots gérés par les Muraš). Le problème routes/commerce : cf. ci-dessus chapitre IX, 3 : *Douanes et échanges*, ainsi que les réflexions de Tuplin 1991a: 278-281; sur la difficulté d'interprétation des sources archéologiques pour reconstruire les voies de commerce régionales et interrégionales, cf. en particulier Salles 1991a, 1991b: 53-58 et 1994; parmi les lieux d'observation privilégiés, on peut compter à coup sûr les temples babyloniens : e.g. Joannès 1982: 235-260 (origine importée de l'or et de l'argent; cf. p. 255 sur le rôle de Babylone comme place de redistribution des marchandises).

- *Centre et périphérie* : j'ai souvent abordé le problème du développement des forces productives : cf. *RTP* 475-489, Briant 1982c (version allemande plus développée) et Briant 1994g; sur la vision de Xénophon, cf. *RTP* 176-188 ; sur le caractère économique des pays conquis (ou acquis à la suite d'un don), cf. les réflexions de Bertrand 1990: 134-135 (citation); inscription d'Arsinoè de Cilicie: Jones-Habicht 1989 (lignes 6-9), dont on pourrait rapprocher d'autres témoignages (cf. Sherwin-White/Kuhrt 1993 : 67-71); paradis, domaines horticoles : *RTP* 452-454; roi et satrapes protecteurs des paysans : *RTP* 365-370; *dôrea* et mise en culture: Stolper (1985a: 148) souligne qu'en Babylonie les concessionnaires («feudatories») ne retirent pas d'avantages économiques de l'éventuelle croissance de la production; mais ce n'est pas le cas des Muraš qui, eux, au contraire, ont tout avantage à augmenter la

productivité des terres; sur la concession de Mnésimachos, voir les remarques de Descat 1985 : 108-109 (là encore, ce n'est pas tant le concessionnaire lui-même que l'usufruitier (temple d'Artémis) qui effectue des travaux d'aménagement); c'est également ce qu'implique le cas de la cité de Telmessos, qui a obtenu de Ptolémée de n'être jamais donnée en *dôrea*, «ni la cité, ni les villages, ni rien du territoire des Telmessiens» (Wörrle 1978, lignes 20-23), car ils craignent l'instauration d'un pouvoir tyrannique, et certainement l'alourdissement des charges (cf. Wörrle 1978 : 207-212 et Savalli 1987). Sur les prospections dans la zone de Tell-el Maskuhta; cf. Paice 1986-87, 1993 et Halladay 1992. - Polybe X, 28.2-4 et les *qanats:* cf. *RTP* 94-100 (analyse du texte), 492, 499-500 (mode des transmission des informations jusqu'à Polybe), également Briant 1984b : 67 (aspects militaires de la décision royale); le texte est également utilisé par Goblot 1979 : 70-72, qui postule (à bon droit, me semble-t-il) que les Achéménides ont étendu le système des qanats sur le Plateau iranien; mais il faut tenir compte également, d'une part, que nombre de qanats remontent à une époque antérieure (ce n'est pas une invention achéménide) et, d'autre part, que la datation de ces ouvrages pose de redoutables problèmes (dans B. Geyer (éd.), *Techniques et pratiques hydrauliques traditionnelles en domaine irrigué,* Paris, 1990: 328, P. Sanlaville écrit, à ce propos : « Pour ma part, je croirais volontiers que l'on peut remonter assez loin dans le temps, quelques millénaires avant n.è. sans doute, pour l'origine de *ces foggara,* de ces canalisations souterraines»); d'où la prudence dont il convient de faire preuve, avant de conclure (comme le fait systématiquement Goblot) que la diffusion des qanats ici et là est bien systématiquement l'œuvre des Grands Rois : cf. pour Oman, les remarques de Salles 1990 : 132 et de Potts 1990a : 388-392 [Goblot, p. 71, se demande si le toponyme de Kaneta cité par Arrien Inde 23.4 ne pourrait pas rendre le terme qanat; j'observe simplement que le terme technique de *diôryx* utilisé par Arrien peut faire référence à un canal à ciel ouvert: cf. *Inde* 39.1 et Whitcomb 1987: 330-331]; qanats en Arabie du Nord, *e.g.* Graf 1990a : 137, et dans l'oasis d'El-Khargeh, Bousquet-Reddé 1994 (cf. également ci-dessus chapitre XII, 5 : *Darius dans le temps d'Hibis);* sur ces

problèmes, on verra en dernier lieu l'analyse minutieuse de Planhol 1992 qui (tout en critiquant Goblot) juge globalement (p. 131) que «la technique des galeries drainantes... fut le fondement de la puissance des Achéménides ». Sur l'administration royale de l'eau en Babylonie achéménide, cf. Stolper 1985a: 36-51 et Bregstein 1993: 116-130. Vie économique en Babylonie : Stolper (1985a : chapitre VI) conclut que, même si les documents rendent compte d'une hausse de l'endettement des particuliers (pour des raisons qu'il expose), «les périodes néobabylonienne et achéménide [peuvent être considérées] comme le début d'une longue phase d'une croissance générale [croissance démographique, mise en valeur de terres laissées jusqu'alors en jachère] » (p. 133); prenant en compte en particulier les résultats des prospections (Adams 1965: 58-61; Adams 1981: 185-192; Adams-Nissen 1972: 55-57; Gibson 1972 (région de Kish: cf. également McEwan 1983) et Lendle 1986; sur les prospections en Susiane, cf. Boucharlat 1990 : 157-166), tous les spécialistes s'accordent maintenant sur le fait que la Babylonie de la fin de l'époque achéménide n'est nullement touchée par une crise économique, bien au contraire (cf. Van Driel 1987 et 1989 : 226; mais je ne suis pas sûr de comprendre ce que veut dire l'auteur, lorsqu'il écrit, en contestant le point de vue de Stolper sur la fin des archives des Muraš, que la période achéménide « semble avoir été une époque de privatisation, tempérée peut-être, pourrait-on concéder, par la tyrannie »); Joannès 1995 souligne que c'est très probablement à l'époque achéménide que fut introduit le système de la double récolte d'hiver et d'été. Travaux hydrauliques en Hyrcanie : cf. Ricciardi 1980 et Vogelsang 1992 : 293-298 ; Arachosie : Vogelsang 1992 : 255-267 ; sur le développement de la Samarie, cf. Zertal 1990 (qui, pp. 15-16, juge que l'administration achéménide était très présente); à la Samarie, on peut joindre le cas de la Syrie du Nord, étudié récemment par Sapin 1990 (précédents achéménides), et Mazzoni 1990, 1991-92, qui écrit: « C'est avec l'épanouissement de la phase achéménide que se produisent un essor et une transformation économique de la région, riche de promesses» (1990: 193). - Pour terminer sur ce point, j'indique d'un mot que les problèmes que je viens d'exposer se retrouvent chez les assyriologues face à la signification (politique, économique) à

attribuer à la politique de l'eau menée par les rois néo-assyriens : à propos de l'ouvrage de Oates 1968 (en particulier le chapitre m), cf. les réflexions de Reade (1978 : 173-175) et de Liverani (1971 : 155-159) ; voir également, à propos de l'Empire romain, les pages de Nicolet 1978 : 899-902, et, à propos du monde hellénistique, le débat entre Ed. Will d'une part, A. Kuhrt et S. Sherwin-White d'autre part, dans *Topoi* 4/2 (1994) : 432 et 452, ainsi que les remarques (d'inspiration plutôt finléyenne) de Van der Spek 1994.

- « *Surexploitation tributaire» et révolte:* assiette du tribut: cf. Descat 1985; sur le poids du tribut, cf. également les remarques de Tuplin 1989b : 140-145 et celles de Nixon-Price 1992: 177-178 (chez ces auteurs, la thèse de la lourdeur du tribut perse est implicite mais prégnante dans l'opposition qu'ils postulent avec la modération du tribut athénien à ses débuts). Dandamaev (1989b: 193) postule qu'au IVe siècle «la collecte des taxes se transforma en pillage direct et coercition, qui causèrent de nombreux soulèvements contre la domination perse », mais les textes amenés à l'appui (pp. 193-194) à propos de l'Égypte me paraissent peu éloquents : je souligne surtout que, chez Dandamaev, ce jugement remonte à ses premières analyses sur ce qu'il considérait comme étant le rôle «parasitaire» de la noblesse perse qui, après la «restauration aristocratique» menée par Darius en 522, fut gratifiée d'immenses privilèges dans les provinces - ce qui eut « des conséquences très négatives sur l'économie des pays conquis», d'où- conséquence ultime - «la faiblesse de l'Empire achéménide» face à Alexandre (Dandamaev 1976: 212-214); mais, pour des raisons déjà exposées (ci-dessus, chapitre II, 10: *Bardiya et l'aristocratie perse*, et chapitre III, 1, 4), la «restauration aristocratique » n'est qu'un mythe, si bien que toute la construction de l'auteur, à mon avis, ne tient plus debout (cf. également mes remarques dans Briant 1993c : 421-422). Sur les révoltes, cf. Briant 1988a: 139-143 (dont je nuance certains aspects) ; voir également Stolper (1985a : 155-156): l'auteur souligne à juste titre que, d'une part, l'activité des Muraš a sans doute eu pour conséquence l'appauvrissement des petits tenanciers, mais que, d'autre part, cette catégorie de la population ne pesait d'aucun poids politique; la tablette du règne de Cambyse (*YOS* 7,128) que je présente m'a été indiquée par F. Joannès, qui m'en a

également confié une traduction : je l'en remercie très vivement. Mis à part des remarques de Joannès (1982 : 278-279) sur les prix de l'année 418, la hausse des prix en Babylonie a été étudiée par Dubberstein 1939 et Dandamaev 1988b: le premier s'interroge sur les raisons de la hausse (p. 43), évoquant tour à tour «la richesse croissante des individus, l'expansion du capitalisme, la politique monétaire des Perses, leurs guerres...»; de son côté, Dandamaev souligne au contraire qu'il s'agit là d'un trait de longue durée, qui n'implique nullement de crise économique (p. 58); position quelque peu contradictoire du même Dandamaev (1989b : 194), qui veut établir une relation entre la domination perse et la hausse des prix en Babylonie «et très probablement de la même façon dans les autres pays»: sur ce dernier point, force est de remarquer que l'auteur n'apporte aucun élément documentaire propre à justifier sa position. Plus important: l'observation de départ (hausse continue des prix) est maintenant mise en cause dans le travail de Slotsky 1993 (dont je n'ai pu prendre connaissance que très tardivement), qui a étudié l'évolution des prix des produits cités dans les *ADRTB.* Ses conclusions (que j'évoque dans mon texte) contredisent totalement tout ce qui a été écrit jusqu'à maintenant sur la «hausse des prix continue» en Babylonie pendant l'époque achéménide; c'est plutôt à une baisse des prix que conclut l'auteur, qu'il s'agisse de l'orge (pp. 70-71, 84-85), des dattes (p. 94, 101 : prix le plus bas sous Darius III), de la moutarde (pp. 128-129), du cresson (p. 152), du sésame (pp. 178-179), ou encore de la laine (pp. 204-205) : pour tous ces produits, l'auteur observe que les prix sont plus bas sous Darius III que sous Artaxerxès Ier (p. 219) ; parmi les raisons avancées, elle propose de prendre en compte l'augmentation de la production et des rendements agricoles (p. 228). En l'attente d'une étude annoncée de P. Vargas (p. 3) faite à partir d'une documentation plus variée et plus étendue (Vargas, s.p.), on doit évidemment rester prudent (P. Vargas reprend le problème dans une communication qui sera présentée lors des *Deuxièmes Rencontres de Saint-Bertrand sur l'économie antique,* 4-5 mai 1996). Néanmoins, cette étude de M.L. Slotsky participe clairement d'une remise en cause de nombre d'hypothèses établies à partir d'une documentation trop étroite, en particulier depuis l'étude de

Dubberstein 1939, qui doit clairement désormais être considérée comme dépassée. Sur l'activité économique et commerciale des Muraš, cf. en particulier Cardascia 1951: 189-198, Stolper 1985a : 27-35, 143-156 et Van Driel 1989 ; vente de blé royal aux cités grecques : Briant 1994d (que ne pouvait pas connaître Van der Spek 1994: 23); taxes locales et double taxation dans les cités hellénistiques: cf. Corsaro 1985; Wörrle 1988 : 461-464; cités cariennes (sous domination achéménide) et taxes royales : Hornblower 1982: 161-163; Tuplin 1987b : 148-149.

CHAPITRE XVIII

DARIUS ET L'EMPIRE FACE À L'AGRESSION MACÉDONIENNE

I. Territoires, armées et stratégies

- *Une précision préalable*: pas plus que dans les chapitres précédents, je n'entends ici reprendre le récit détaillé des campagnes d'Alexandre, sauf dans la mesure où les informations et interprétations des auteurs anciens et des historiens d'aujourd'hui engagent la discussion sur la situation de l'Empire achéménide pendant cette période. Là où la trame narrative semble établie, je ne multiplierai donc pas les références aux auteurs anciens ou modernes, que l'on trouvera commodément rassemblées dans e.g. Bosworth 1988; cf. également Bosworth 1980a, 1995, et Berve 1926, II. Comme je l'ai dit dès l'introduction du volume, ce chapitre vient offrir des éléments de réponse à une question qu'avec d'autres je me pose depuis longtemps sur les raisons de la défaite perse devant Alexandre.
- *La première offensive macédonienne* (336-335) : on verra surtout Badian 1966 : 39-46, Ruzicka 1985b, Heisserer 1980 (où sont analysés les décrets qui permettent de reconstituer les événements de Lesbos, de Chios et d'Iasos), et en dernier lieu Ruzicka 1992a et 1992b: 129-134; sur le rôle et la place de Memnon et sur la date de la contre-attaque perse (peut-être déjà à l'époque d'Arsès), voir également les justes remarques de McCoy 1989 : 422-427.

Concernant la chronologie de l'invasion de l'Égypte contre Khabbabash, en relation synoptique avec les événements d'Asie Mineure, les interprétations d'Anson 1989 restent sujettes à caution, en raison de l'incertitude persistante qui règne sur la date et l'ampleur de la révolte égyptienne (cf. ci-dessus chapitre XVI, 9); sur la très hypothétique révolte babylonienne (qui, selon Bosworth 1988 : 34, expliquerait l'inaction de Darius III jusqu'à la fin 335), voir Stolper *CAH* VI[2]: 240; à propos d'Éphèse et de ses rapports avec Sardes (à cette date?), voir l'hypothèse présentée ci-dessus chapitre XVI, 3 à propos de l'inscription des sacrilèges de Sardes. Je note au passage que les premières opérations posent également le problème de l'attitude de Pixôdaros : on sait que Plutarque (Alex. 10. 1-3) prête à Pixôdaros le projet de marier sa fille aîné à Arrhidée à des fins politiques (*eis tn Philippou symmakhian*), et à Alexandre d'épouser la fille du satrape ; cette « affaire de Pixôdaros » a généré un nombre considérable d'exégèses, surtout dans le cadre des rapports entre Alexandre et son père ; je n'ai nulle envie de m'aventurer dans ce dédale (cf. la mise au point de Hatzopoulos 1982, mais *contra* French-Dixon 1986) ; dans le cadre de l'histoire achéménide, la seule question est: en menant de telles négociations, Pixôdaros manifestait-il des ambitions sécessionnistes? Ou bien: Pixôdaros, en 336, était-il plus lucide que les dirigeants achéménides, et préparait-il déjà l'après-conquête macédonienne (cf. la discussion de Weiskopf 1982: 308-310, et celle de Ruzicka 1992b: 130-132)? En se fondant sur Strabon (XIV, 2.17), Hornblower (1982: 49 et 221) juge que *persisas* signifie « adopting a political attitude favourable to Persia», mais, comme l'admet l'auteur lui-même en citant (p. 49, n. 89) Arrien VII, 6.3, on peut discuter du sens à attribuer au mot: cf. les réserves exprimées par Weiskopf 1982: 306 (sans connaître Hornblower), qui traduit «turning to Persia» : le terme peut aussi signifier « adoptant les coutumes perses, se persianisant», comme dans Arrien VII, 6.3 (cité [«by contrast»] par Hornblower 1982: 49, n. 89), mais également et surtout chez Strabon lui-même : cf. en particulier XV, 2.14; de toute façon, je crois que Ruzicka (1992b : 131-134) a raison de penser que l'on ne doit pas accorder un crédit excessif à l'expression utilisée par Strabon, et que l'envoi d'Orontobatès procède de la

seule décision de Darius III, anxieux de préparer la résistance à l'offensive macédonienne à venir (cf. également 1992a : 90-91). Si les contacts de Pixôdaros avec la Macédoine datent de cette époque, on peut simplement suggérer (avec Weiskopf 1982: 308-309) que, ce faisant, Philippe tente de préparer diplomatiquement un débarquement (limité) en Asie Mineure, auquel il pensait: mais on retombe là sur le problème des objectifs de Philippe en envoyant un corps d'armée en Asie Mineure.

- *Darius, ses satrapes et le débarquement d'Alexandre*: retard de la marine perse: on trouvera l'état de la question et la bibliographie dans l'article d'Anson 1989: celui-ci juge que la flotte était revenue d'Égypte, mais qu'elle ne put intervenir en raison du manque de bases continentales; contre la position de Badian 1966, Anson estime en effet que la reconquête perse de 335 a été très incomplète : mais, aussi bien cette hypothèse que ses estimations chronologiques sur la révolte de l'Égypte me paraissent empreintes d'une trop grand certitude, que ne vient pas confirmer l'état de la documentation (même si, à titre de «vraisemblance», l'explication qu'il offre est digne d'intérêt). Goukowsky 1976 : 180 croit pouvoir expliquer Diodore XVII, 18.2 en faisant référence à Diodore XV, 41.5 et à «la lenteur (coutumière) des Perses» : cf. justes remarques critiques de Seibert 1987 : 442; Grzybek 1990: 61-66 (qui, p. 63, fixe la bataille du Granique au 8 avril) insiste de son côté sur l'effet de surprise qui expliquerait l'absence d'opposition au débarquement d'Alexandre : mais si la démonstration chronologique est intéressante, je n'ai pas été convaincu par l'argumentation historique de l'auteur. Proclamation d'Arsitès, cf. *RTP* 363-365 (tout en reconnaissant [Briant 1976 : 238, n. 61] que la décision du satrape était fondée également sur d'autres considérations); sur sa suprématie hiérarchique à Zélée, cf. les remarques de Badian (1977a : 283-284) qui repousse justement la thèse de la collégialité (l'objection de McCoy 1989 : 433, n. 65 n'est assortie d'aucune démonstration); sur la situation financière d'Alexandre au début de la campagne, cf. Rebuffat 1983, suivi par Price 1991: 25 ; *megalopsykhia*: Goukowsky (1976 : 30) traduit (très librement) par «esprit chevaleresque»: je suppose que cette traduction/interprétation dérive directement des thèses «féodales »

de Schachermeyer 1973 : 166-174 («Junker gegen Junker»).

- *Darius à Babylone et le front d'Asie Mineure* (334-333) : sur les opérations maritimes et la politique de Darius, on verra Thomassen 1984 et l'excellente mise au point de Ruzicka 1988 (l'un et l'autre réévaluant justement la stratégie mise en œuvre par Darius, et le premier insistant, non moins justement, sur l'exagération mise par les auteurs anciens (et modernes : e.g. Badian 1966 : 48) sur le rôle de Memnon: p. 28 *sqq.*); cf. également Heisserer 1980: 87-111 (Chios), 169-203 (Iasos). La reconstitution précise de certaines conquêtes et reconquêtes pose des problèmes chronologiques, dans le détail desquels je n'entrerai pas, là du moins où les grandes lignes de l'évolution paraissent assez bien établies; sur le licenciement de la flotte, cf. Bosworth 1980a : 141-143, qui juge qu'il s'agit, de la part d'Alexandre, d'une «erreur colossale, que les Perses exploitèrent, mais d'une manière insuffisante »; voir également sur le sujet Thomassen 1984 : 8-18, qui insiste sur la vue à long terme d'Alexandre
- *D'Issos à Gaugamèles (novembre 333-octobre 331*): contre-attaque terrestre des Perses après Issos : cf. Burn 1952 et Briant 1973 : 53-74 : cette interprétation (dont je ne reprends pas ici toutes les conclusions) a soulevé quelques objections (cf. Ruzicka 1983b): comme le note Atkinson (1980: 286) Burn a commis quelques approximations chronologiques sur les opérations maritimes de Pharnabaze et d'Autophradatès *avant* et *après* Issos, mais une telle observation ne ruine pas l'hypothèse (cf. Ruzicka 1988: 144, n. 41); de son côté, Anson 1988 juge que la contre-attaque perse n'a pas revêtu l'importance que Burn et Briant lui ont attribuée; dans le cas contraire, juge Anson, Antigone n'aurait pas pu remporter de telles victoires, alors que lui-même disposait de troupes peu nombreuses ; selon lui, les généraux perses n'ont pu compter ni sur Ariarathe de Cappadoce (qui resta, selon lui, dans une prudente neutralité : mais cf. ci-dessous) ni sur des forces satrapiques : mais de telles observations n'invalident pas l'interprétation, puisque les Perses ont établi la conscription en Cappadoce et en Paphlagonie (ce qui ne constitue pas autre chose qu'une mobilisation de contingents satrapiques); sur la position d'Antigone, telle que je l'avais proposée (1973 : 63-66 : chargé d'un commandement général en Asie

Mineure), voir les appréciations divergentes d'Anson (1989 : 474) et de Billows (1990 : 44 et n. 80) ; il est clair que l'état de la documentation incite à la prudence interprétative; encore faut-il la rassembler dans sa totalité : il est surprenant qu'aucun des auteurs que je viens de citer ne connaisse (en tout cas ne cite) les études de Harrison 1982a : 265-284 et 1982b sur les monnaies de Sinope (connues depuis longtemps) : Harrison pense (à titre d'hypothèse, que j'adopte ici) que nous avons là les noms de certains des chefs perses qui, après Issos, menèrent la contre-attaque; on notera également qu'on connaît un monnayage sinopéen d'Ariarathe (cf. également Alram 1986: 55 *sqq.*): même si Harrison pense qu'il est plutôt postérieur à ces événements (1982a : 289-290), la chronologie reste disputée (comme l'auteur le reconnaît p. 290), et elle vient au moins nuancer l'hypothèse d'Anson (1988 : 473) sur la «neutralité» (présumée) du dynaste cappadocien au cours de la contre-attaque perse (comment d'ailleurs les Perses auraient-ils pu lever la jeunesse cappadocienne sans (au moins) l'accord d'Ariarathe?); sur Orontobatès: il me paraît exclu (malgré Berve n° 594) que l'on retrouve le personnage à Gaugamèles, chargé d'une partie des troupes venues de la Perse (Arrien III, 8.5). Sur la situation de la Syrie après Issos, cf. les remarques de Harrison 1982a : 368-369 ; sur Thymondas, cf. les justes propositions de Ruzicka 1988 : 146-147 et n. 44; sur la guerre crétoise d'Agis (qui ne m'intéresse ici que très périphériquement), cf. Van Effenterre 1968 : 244-247 et Badian 1967, 1994 ; concernant tous ces problèmes je récuse les conclusions de l'article récent (mal informé) de Bloedow 1994.

- *Darius et Alexandre: la guerre et la paix* (*333-331*). *Une autre lecture:* on verra la bibliographie et l'état de la question dans Bosworth 1980a : 227-233, 256-257 (mais sans discussion sur l'éventualité d'une falsification); cf. également Bosworth 1988: 64-65 et 75-76 (simple paraphrase des textes anciens); sur Diodore XVII, 39.2, cf. Griffith 1968 (sans évoquer l'éventualité d'une falsification globale); à ma connaissance, le dernier article en date est celui de Bernhardt 1988 (l'auteur propose un parallèle avec un épisode de l'histoire sassanide ; le parallèle n'est pas sans intérêt, mais il ne permet pas de résoudre le problème ; l'auteur fait preuve

lui-même de beaucoup de scepticisme sur la question: p. 181, 198); silence presque total (p. 451) et fort surprenant de Seibert 1987 dans un article consacré à réévaluer la stature historique de Darius III. Sur les préparatifs de Darius et sur la cohérence de sa stratégie, on verra maintenant l'importante étude de Bernard 1990b : 519-524, qui réévalue justement (contre la thèse traditionnelle : p. 522) le rôle et les choix de Darius. Sur le thème de la remise de l'Empire par Darius expirant à Alexandre, cf. *RTP* 401-403 ; sur les représentations grecques de l'espace impérial et sur la frontière de l'Euphrate, cf. *RTP* 78 et Briant 1984b : 64-65. Thèse de la dot et des concessions «graduées» : elle a été développée tout particulièrement par Radet 1925 et 1930: pas plus que d'autres auteurs plus récents (dont j'ai fait partie : Briant 1987c : 36-39, modifié dans Briant 1994a : 47-48), Radet ne s'interroge jamais sur l'authenticité de la tradition; la raison en est évidemment que les historiens ne cherchent pas en général à replacer la documentation dans le cadre de l'histoire achéménide, sauf parfois en faisant référence à des pratiques dynastiques achéménides («vice-royauté »), dont en réalité la documentation perse permet de montrer l'inexistence; Radet juge (1925: 196, n. 7) que les auteurs anciens autres que Quinte-Curce, dont Arrien, ont fait preuve de légèreté, en ne liant pas le mariage et la dot : appréciation pour le moins contestable ; il cite également (1925 : 194, n. 2) l'auteur anonyme (« Anonyme de Jérusalem » = *FGrH* 151 F3), mais en ignorant le problème que pose le texte (qui a donné lieu également à une présentation de Reinach 1892, mais la remarque de l'auteur (p. 309-310) ignore la spécificité de Quinte-Curce et de l'Anonyme); la Souda, *s. v. Dareios*, montre également à quel point des confusions successives se sont surajoutées, puisque, selon le texte, Darius demande à Alexandre de conclure une entente *(koinônia)* et, à cette fin, lui propose sa fille Rhoxane - alors que l'on sait par l'Anonyme (*FGrH* 151, F3) que les filles de Darius tombées aux mains d'Alexandre s'appellent Stateira et Drypétis : cf. Berve II, n° 290 et 722. Sur les offres matrimoniales de Darius, voir également les remarques (partielles) de Vogt 1952 : 175. Le problème de la dot est évoqué par Atkinson 1956: 171-177 qui, sans se référer à l'exemple de Darius III, mais en étudiant les textes sur les mariages mèdes

(Xénophon, Nicolas de Damas, que je cite dans le texte), conclut que l'usage de la dévolution par la dot relève d'une coutume perse - ce qui ne me paraît nullement établi ; je remarque en passant (car je ne peux traiter le cas ici) qu'une discussion à peu près analogue s'est ouverte depuis longtemps sur une tradition, qui attribue à une dot les droits ptolémaïques sur la Syrie-Phénicie : cf. exposé des sources et des problèmes dans Cuq 1927, qui assez curieusement, n'invoque pas le «précédent» de Darius et d'Alexandre; admise par Cuq, la thèse de la dot est réfutée par Bickerman 1938 : 29-30. Sur les dots/dons au Proche-Orient ancien, cf. Zaccagnini 1973 : 24-30, utilisant particulièrement la riche documentation d'El-Armarna (la dot ne se comprend qu'en échange des dons nuptiaux envoyés par le futur mari). J'ajoute que, dans les donations faites aux princesses perses (telle Parysatis), Cardascia 1991 veut voir une forme ancienne de *Morgengabe*: l'idée est intéressante ; je note cependant que l'hypothèse lui est suggérée surtout par des textes juridiques médiévaux et modernes; je me demande donc si les gloses «franco-achéménides» qu'il utilise (cf. notes 26-30) présentent toutes les garanties requises de fiabilité, quand bien même les rapprochements qu'il souligne paraissent saisissants, du moins sur le plan terminologique.

• *Les suites de Gaugamèles* (*331-330*) : la retraite de Darius en Médie et l'arrivée d'Alexandre à Babylone sont également évoquées dans la tablette *ADRTB*, n° -330, présentée et interprétée par P. Bernard 1990b: 525-528 (cf. ci-dessous §3); sur le terme *neôterizein* chez Arrien (III, 19.1), cf. les remarques de Bosworth 1980a : 333, qui traduit: «in the hope that some disaffection might break out around Alexander», c'est-à-dire que Darius «espérait qu'une sédition éclaterait à la cour d'Alexandre », en se posant des questions justifiées sur les espoirs attribués à Darius; mais je doute que le terme puisse s'expliquer par des débats liés à la « troisième ambassade » de Darius, ou par une évocation (par anticipation) du problème de Philotas; je suis plutôt tenté de penser que Darius espérait qu'Alexandre rencontrerait quelques difficultés à asseoir sa domination en Babylonie et en Susiane (voir ci-dessous § 3). À propos de la vision que purent avoir les contemporains du caractère «décisif» (ou non) de la bataille, je rappelle les remarques

justement prudentes de Borza 1972:243 : « It may be only our own *post factum* judgments that see the battle of Gaugamela as decisive because it was in fact decisive. Alexander may no have felt so certain. It is conceivable that Darius loomed as a much more serious threat to the king than he appears to us in retrospect. » Je note enfin que, selon Gasche 1991a : 6, la « résidence achéménide» découverte au nord de Sippar a été construite à la fin de l'époque achéménide et qu'elle n'a jamais été occupée par son propriétaire : « Cet abandon est sans doute à mettre en rapport avec la campagne d'Alexandre»; l'histoire de cette résidence, construite «par un notable de l'extrême fin de Darius III, montre peut-être à sa manière combien les Perses ont été surpris par la progression rapide des troupes macédoniennes » (Gasche 1995 : 208). On sait qu'une quinzaine de jours après Gaugamèles, Alexandre est à Sippar, mettant en œuvre sa politique de collaboration avec les élites babyloniennes (Bernard 1990b : 526). Il est possible qu'en revanche, d'une part, personne ne s'attendait vraiment à ce que le Grand Roi à la tête d'une armée aussi bien préparée puisse perdre la bataille, et, d'autre part, que, jointe à l'annonce de la défaite, la retraite stratégique en Médie décidée par Darius ait créé une panique en Babylonie, en particulier dans les campagnes, du moins dans les premiers jours (c'est en tout cas une lecture possible de Quinte-Curce V, 1.7). De telles considérations peuvent-elles vraiment expliquer la phase d'abandon identifiée par les archéologues? Je ne me hasarderai pas à donner une réponse, car, comme chacun sait, il est extrêmement risqué de mettre en rapport des données archéologiques (aussi précisément datées soient-elles, comme dans le cas présent) et une narration historique réduite à un squelette (même si la publication récente des tablettes astronomiques vient d'y ajouter de la chair fraîche!).

II. Darius et ses fidèles

- *Mithrénès et les Perses d'Asie Mineure* (334-333) : voir Briant 1985a : 167-169 et 1993a (il est surprenant de constater que, mis à part une remarque incidente de Higgins 1980: 130, le cas de Mithrénès continue d'être ignoré des historiens qui étudient la politique iranienne d'Alexandre, comme si celui-ci n'avait songé à une telle nécessité que lors de son arrivée à Babylone: e.g.

Bosworth 1980a : 128 et 1980b, Hamilton 1987); à propos de Memnon : Bosworth (1980a : 131) met en relation chronologique Polyen (IV, 3.1) et Arrien (I, 17.8), en jugeant qu'à Sardes, Alexandre cherche à disjoindre Memnon des officiers perses ; mais, d'une part, les deux passages s'expliquent infiniment mieux si Polyen se rattache au moment du débarquement (alors qu'Alexandre a débarqué en Troade); d'autre part, utilisée dans un évident contexte militaire (*epi tèn khôran tou Memnonos*), l'expression d'Arrien me paraît désigner assez clairement une action offensive : Alexandre avait certainement d'ores et déjà compris que Memnon ne se rendrait pas; Bosworth ajoute que l'anecdote de Polyen pourrait être apocryphe : mais il peut plus simplement s'agir d'un morceau de la tradition relative à Memnon, qui s'intègre assez aisément dans Arrien I, 12.10: hostilité des Perses contre Memnon, soupçonné de vouloir faire durer la guerre en raison des honneurs *(tim)* qu'il tient de Darius. Sur Bagadatès et l'inscription d'Amyzon, cf. Robert 1983 : 113-118 et Briant 1985a (que je nuance ici sur la question de l'exemplarité du document en relation avec l'affaire de Mithrénès). En admettant que la *dôrea* de Mnésimachos près de Sardes *(Sardis* VII, I, 1) soit d'origine achéménide, ce qui ne fait guère de doute (cf. Descat 1985), il est possible que son titulaire (probablement) perse en a été dépouillé à un certain moment, sans que l'on puisse dire avec certitude que ce fut au moment de la halte d'Alexandre à Sardes (même si l'hypothèse est séduisante); le transfert peut avoir eu lieu à l'époque des diadoques (cf. Buckler-Robinson 1912 : 22-25) ; en tout état de cause, daté d'une vingtaine d'années environ après le passage d'Alexandre, le document suggère intensément ce qu'a pu être la situation des aristocrates Perses de la *diaspora* impériale, sommés d'avoir à choisir entre le maintien de leur position, d'une part, et, d'autre part, leur fidélité sans faille à Darius III et leur confiance dans les capacités de contre-attaque des armées perses.

- *La reddition* de *Mazakès (332)*: Mazakès et son prédécesseur Sabakès sont également connus par quelques monnaies inscrites à leurs noms en araméen (Nicolet-Pierre 1979, Harrison 1982a: 384-387, Schmitt 1987); le problème posé par les monnaies de Mazakès est d'autant plus délicat à résoudre que certaines d'entre elles ont,

semble-t-il, été frappées en Babylonie : voir en dernier lieu Price 1991 : 452, qui (malgré Bellinger 1963 : 66, non sans hésitation) paraît en revenir à l'hypothèse (adoptée par exemple par Berve II, n ° 485), selon laquelle Mazakès avait reçu d'Alexandre une position officielle en Babylonie. Sur la propagande menée par Alexandre après Issos, cf. *RTP* 371-384.

• *Les ralliements de Mazée et d'Aboulitès (331)*: la tablette *ADRTB*, n° -330 est présentée et utilisée par Bernard 1990b : 525-528 ; l'auteur évoque également le problème traité ici : il juge que le dispositif militaire adopté par Alexandre vise seulement « à faire étalage de sa force en faisant parader l'armée sous les yeux des Babyloniens», et «non parce que le roi s'attendait à une résistance» (p. 526); tout en admettant que la position de P. Bernard est parfaitement défendable, j'ai été convaincu par les remarques, brèves mais éclairantes, de Kuhrt 1990b: 125-126, qui conclut que la cérémonie, dont rendent compte les auteurs anciens, n'est « que le résultat final de négociations complexes»; j'ajoute que je ne vois pas pourquoi Bosworth (1980a: 314) juge «improbable» que la nomination de Mazée était le prix de sa reddition; je suppose néanmoins que cette position s'intègre dans la vision très réductrice qu'il développe ailleurs de la politique iranienne d'Alexandre (Bosworth 1980b) ; étalage de luxe dans les cortèges royaux : voir également Briant 19934f ; sur Plutarque *Alex.* 39.9 : Alexandre propose à l'un des fils de Mazée (non nommé) une « satrapie plus grande... que celle dont auparavant il était pourvu» : Berve (1926 : I, 84, n. 5) repousse la mention, au motif qu'aucun fils de Mazée n'a jamais été satrape: mais il peut s'agir de Brochubélos, qui, à suivre Quinte-Curce (V, 13.11), était *praetor Syriae* (sous la direction de son père); on notera au passage que la notice de Plutarque donne un éclairage vivant sur les négociations ouvertes entre Alexandre et les hauts dignitaires achéménides qui acceptent de se rallier à lui; et si le Brochubélos de Quinte-Curce est identique à l'Artibolès d'Arrien (ce qui n'est pas sûr), ce fils de Mazée aurait préféré (et obtenu) d'être admis dans l'entourage d'Alexandre (Arrien VII, 6.4). Sur le monnayage babylonien de Mazée, cf. les discussions de Bellinger 1963 : 60-65 (qui, tout en la constatant, ne s'explique pas les raisons politiques de cette émission), de Harrison 1982a : 361-370 (avec

quelques doutes) et, en dernier lieu, la mise au point de Price 1991: 453-457, et celle de Mildenberg 1990-91 : 15-17 ; on a retrouvé également des monnaies de Mazée dans la «résidence achéménide» fouillée récemment près de Sippar : cf. Amandry 1989 et 1991. Je mentionne enfin que, dans un discours prêté à Alexandre (réponse aux ambassadeurs du Grand Roi), Quinte-Curce laisse entendre que la fille de Darius proposée à Alexandre était déjà promise à Mazée (IV, 11.20); on est tenté d'y voir l'allusion à une querelle personnelle de Mazée envers le Grand Roi, comparable à celle que Plutarque met en scène à propos de Tiribaze et d'Artaxerxès II *(Art.* 27.7-10) : mais la rhétorique de Quinte-Curce est très floue et le contexte très douteux (ambassade envoyée prétendument par Darius pour offrir la frontière de l'Euphrate); et, quand bien même on admettrait l'existence d'une rumeur, elle ne saurait expliquer, à elle seule, la conduite de Mazée.

• *Les Perses de Perse entre Darius et Alexandre*: sur Madatès et les campagnes contre les Ouxiens, cf. *RTP* 171-173 et 206-207 (avec la note 62 sur le trajet de Parménion); sur les Mardes, cf. Briant 1976; sur la politique d'Alexandre, je reprends là pour l'essentiel ce que j'ai écrit dans *RTP* 384-403, où l'on trouvera des analyses plus détaillées et la bibliographie; j'ai modifié ma position sur deux points : 1) je n'avais pas été suffisamment attentif aux redditions volontaires (telle celle de Tiridatès); 2) je suis moins sûr que les regrets exprimés plus tard par Alexandre (Arrien VI, 30.1; Quinte-Curce V, 7.11; Plutarque Alex. 38.8) signifient qu'il avait alors espéré prendre le titre de Grand Roi. L'affaire de Persépolis a suscité récemment des analyses, sur lesquelles je donne rapidement quelques commentaires :

1 la reconstitution chronologique de Hammond 1992a me paraît totalement inacceptable (il faut en rester à Borza 1972); l'auteur, par ailleurs, ne s'est pas vraiment préoccupé (ni ici ni ailleurs) de faire une enquête historiographique exhaustive ;

2 je relève la même désinvolture chez Badian 1994, où l'auteur veut réexaminer (et finalement confirmer) ses conclusions de Badian 1967 concernant la

chronologie de la guerre d'Agis contre Antipater; dans ce cadre, il consacre un développement (pp. 277-281) à la chronologie d'Alexandre entre Gaugamèles et Ecbatane, et un autre (pp. 281-285) à l'incendie de Persépolis, en concluant que la décision d'Alexandre doit être liée aux événements d'Europe (guerre d'Agis); dans le cas contraire, il ne voit aucune explication possible (pp. 289-292), rejetant en particulier l'hypothèse d'une résistance perse (pp. 283-284; sans examen des textes); mais l'auteur semble ignorer mon étude de 1977 réimprimée dans RTP, en tout cas il ne l'évoque ni ne la discute nulle part, ne considérant apparemment pas qu'elle fasse partie de «the majors contributions of other scholars» (p. 292) : ce qui est bien son droit, à condition d'argumenter préalablement !

3 l'étude la plus novatrice est celle de Sancisi-Weerdenburg 1993 qui, en tout en rappelant les différentes interprétations, propose d'examiner les traces archéologiques de l'incendie; celles-ci montrent d'abord que ce sont les bâtiments attribués à Xerxès qui ont particulièrment souffert; elle juge d'autre part que l'objectif principal fut non pas la destruction des palais, mais celle des précieux mobiliers et autres *paraphernalia* royaux qu'ils contenaient: si tel était bien le souci d'Alexandre, c'était par là-même interdire l'utilisation de ces objets de luxe dans le cadre d'une politique de *poly*dôria, elle-même partie constitutive du pouvoir du Grand Roi. L'article est très suggestif, et suscite quelques questions (en particulier les dernières phrases [p. 185] sur l'image d'un Alexandre « conqueror, not of a ruler who has the safe-keeping of the governemental apparatus foremost in his mind» - phrases qui me laissent interrogateur); l'auteur (p. 178 et n. 12) fait référence à mon interprétation, mais elle juge que Diodore XVII, 71.3 «does not allow conclusions as to

Persian hostility towards Alexander... It merely says something about Alexander's mood»: mais, après lectures et relectures, le passage de Diodore me paraît toujours aussi clair : si Diodore rend compte effectivement de la situation du point de vue d'Alexandre, c'est que la méfiance et les mauvaises relations étaient également le fait des egkôrioi; en outre, je verserais maintenant volontiers au dossier Diodore XIX, 14.5 : parlant de l'appui donné à Peukestas (nommé satrape de Perse au retour de l'Inde), Diodore précise qu'Alexandre «voulait plaire aux Perses et pensait obtenir ainsi la complète soumission de ce peuple (*kata panth'exein to ethnos hupkoon*)»; le texte fait sans doute référence implicite aux rébellions connues pendant l'absence d'Alexandre en Inde (Arrien VI, 27.3; Quinte-Curce IX, 10.19 ; X, 1.9), mais on peut aussi se demander si l'on ne dispose pas là d'un indice supplémentaire, qui vient confirmer également qu'Alexandre a trouvé des oppositions en Perse en 330, qui n'ont pas disparu en 325 (d'où sans doute les «regrets» exprimés alors d'avoir procédé en 330 à la destruction)?

4 On trouvera une mise au point extrêmement précieuse et bien informée dans Wiesehöfer 1994 : 23-49 (cf. pp. 38-39, examen comparé des interprétations présentées respectivement par Briant et par Sancisi-Weerdenburg).

5 À propos de l'inscription de Philippes publiée en 1984 par Cl. Vatin, M. Hatzopoulos (BE 1987, n° 714; sans aborder directement les problèmes que je traite dans cette section) pense que l'ambassade de la cité est venu trouver Alexandre alors que celui-ci se trouvait en Perse (*Persis* restauré sur la stèle), et que c'est au cours de sa halte de Persépolis que le roi a décidé de changer ses plans; primitivement décidé à poursuivre Darius, « dont la capture devait marquer la fin de l'expédition », Alexandre aurait décidé à Persépolis

«de poursuivre la guerre jusqu'à la soumission complète de l'Empire perse». Tout en émettant quelques doutes sur cette reconstitution des plans d'Alexandre, je préfère ne pas discuter la note de l'auteur, dans l'attente de la publication d'une argumentation plus détaillée.

III. Les élites locales, Darius et Alexandre : popularité et impopularité de la domination achéménide

Le sous-titre donné à cette partie est évidemment inspiré des nombreuses études qui ont été consacrées à ce thème dans le cadre de la domination athénienne au Ve siècle (cf. bibliographie dans Briant 1995a : XLVI).

- *Sources et problèmes*: je ne connais pas d'étude d'ensemble satisfaisante sur ce problème : celle de Schachermeyr 1975 est fort générale et fort décevante : marquée par des stéréotypes tenaces, elle insiste seulement sur le caractère de « Bienfaiteur » qu'entend prendre Alexandre ; mais le vrai problème (quelles furent les réactions des populations, autres que celle des Grecs d'Asie Mineure?) n'est pas réellement traité en profondeur. Je ne reviendrai pas ici longuement sur la politique d'Alexandre vis-à-vis des cités grecques: dans une bibliographie foisonnante, je renvoie à Bickerman 1934, Badian 1966, Heisserer 1981 et Corsaro 1980b; cf. également Briant 1994a : 27-32 et 68-72 (il va de soi en particulier que la question (un peu vaine) de leur éventuel rattachement à la Ligue de Corinthe ne m'intéresse aucunement ici). Sur Quinte-Curce III, 8.22 (sacrifices d'Alexandre avant la bataille d'Issos), cf. Bing 1991 ; sur Alexandre à Sardes, cf. Briant 1993a; sur la révolte samaritaine et les documents du Wadi ed-Daliyeh (chapitre XVI, 7), cf. les études de Cross, e.g. 1971 : celui-ci (p. 57) rappelle en outre, que selon Fl. Josèphe (*AJ* 321-332), Sanballat de Samarie abandonna, après Issos, la cause de Darius III et qu'il vint trouver Alexandre alors à Tyr ; il obtint la permission de construire un sanctuaire sur le Mt Garizim, avant de mourir, «alors que le siège durait depuis 7 mois»; mais je ne suis pas sûr que les «informations» de Josèphe soient très crédibles (et encore moins, évidemment, la tradition qu'il rapporte, *AJ* 325-339, sur la visite d'Alexandre à Jérusalem-même si le cortège qui accueille

Alexandre est copié sur le cérémonial des entrées royales); sur Perdiccas à Samarie et la fondation de Gerasa, cf. Seyrig 1966 (étude ignorée par Cross 1971: 57, n. 22) et Macchi 1994 : 38-40.

- *Éphèse, Milet et Aspendos :* sur la conduite macédonienne pendant la préconquête, cf. Badian 1966: 39-42 (et p. 45 sur Alexandre à Éphèse) ; Alexandre à Priène: voir Sherwin-White 1985 (discussion sur la composition et la date du dossier), Heisserer 1981: 155-168 et, en dernier lieu, Marasco 1987, en particulier pp. 67-73 sur le problème de la terre : sur ce point, cf. également mes remarques dans *RTP* 360-362, ainsi que Corsten 1994 (sur le dons faits par Alexandre à Phocion).
- *De Sidon à Tyr*: sur les luttes internes à Sidon et la position de Straton, voir surtout Bondi 1974: 152-157; sur les cités phéniciennes face à Alexandre, voir également Verkinderen 1987; sur Abdalonyme, cf. Von Graeve 1970: 125-128 ; sur les événements de Tyr, cf. surtout Lemaire 1991e qui, à partir des sources numismatiques, conclut qu'après sa reddition (Arrien II, 24.5), le roi Azelmikos conserva son trône et son titre.
- *L'Égypte et* les *Égyptiens* : sur Khabbabash: cf. la discussion ci-dessus, chapitre XVI, 9; on connaît un papyrus démotique daté de la deuxième année de Darius III (Bresciani 1958 : 185). Sur le thème du retour des statues et le caractère partial des sources égyptiennes hellénistiques, cf. Lorton 1978, Briant 1988a : 152-154, Morschauser 1988 : 216-219 et, en dernier lieu, Winnicki 1989, 90 et 91 (et Winnicki s.p.); sur la politique d'Alexandre et de Ptolémée Ier, cf. Swinnen 1973, Van Voss 1993 et la mise au point de Burstein 1994, qui souligne très fermement les distorsions idéologiques du dossier documentaire émanant du côté d'Alexandre (le même auteur 1991 juge que la thèse de la pharaonisation d'Alexandre doit être abandonnée), ainsi que, sur la politique religieuse égyptienne de Ptolémée, les analyses importantes de Yoyotte 1994 qui souligne en particulier que c'est très tôt que le satrape s'est lancé dans une telle stratégie ; inhumation de la mère d'un Apis sous Alexandre : Smith 1988 et 1992a ; un autre document fait allusion à un certain Peukestas, dont on peut supposer qu'il s'agit du Macédonien nommé par Alexandre (en

compagnie de Balakros) commandant des troupes laissées en Égypte (Arrien III, 5.5); ce Peukestas semble avoir émis un ordre relatif à l'interdiction de pénétrer dans le *hiéreôs oikma* (Turner 1974; cf. Thompson 1992 : 106) - mesure que l'on pourrait rapprocher de celle que prit Cambyse dans le sanctuaire de Neith, sur les instances d'Udjahorresnet (Posener n° 1 B-b); chapelle d'Alexandre à Louqsor : Abd el-Raziq 1984. Inscription d'Onnophris : ma présentation est empruntée *in toto* à Van Känel 1980. Statuette du fils de Nektanébô : Clère 1951, qui souligne les difficultés de la datation, mais juge que le parallèle avec l'inscription de Samtoutefnakht est frappant; l'inscription de ce dernier a été publiée par Tresson 1931, puis par Perdu 1985 (malheureusement, à ma connaissance, la deuxième partie de l'article n'est jamais parue); on trouvera également une traduction et des commentaires dans Von Känel 1984 : 120-125; Tresson (pp. 388-389) estime que la bataille est celle d'Arbèles, mais l'hypothèse Issos me paraît préférable (cf. Perdu, p. 108, tout en reconnaissant qu'il n'y a « aucun indice décisif en faveur de l'une ou l'autre»); sur le sens de l'inscription, voir également Lloyd 1982b : 179-180 (mais je doute que les précautions oratoires de Samtoutefnakht à l'égard de la domination perse puissent être considérées comme «un reflet exact de ses sentiments intimes dans une première étape [celle de la domination perse]» (p. 179). Inscriptions de Pétosiris : on verra toujours la publication exemplaire de Lefebvre 1924 ; voir également sur la date de la tombe et ses décorations Picard 1930, et Muscarella 1980: 28-29 et Pl. VIII-IX sur les influences achéménides: «The reliefs inform us about the manufacture of Achaemenian objects in Egypt around 300 B.C.»; voir quelques commentaires aussi dans Lloyd 1982b : 177-178, auquel je dois le rapprochement avec l'inscription d'Udjahorresnet (Posener 1936: 21); j'ai eu la chance de pouvoir avoir accès *in extremis* à Menu 1994 (citation p. 327), que j'ai largement utilisé ici et qui poursuivra son analyse dans le prochain numéro du *BIFAO.* Autre inscription intéressante, celle de Djedhor le Sauveur : Jelinkova-Reymond 1951 : 102, et Sherman 1981 (avec le rapprochement, p.100, avec Udjahorresnet, mais je ne crois guère qu'une autre partie de l'inscription [qu'elle cite] soit l'expression « de la persécution

religieuse de la part des Perses dans l'administration de leur empire» : cette interprétation d'un texte très allusif est, à l'évidence, fondée sur une vision canonique mais dépassée de la politique achéménide). Je mentionne enfin qu'une autre inscription fait peut-être allusion à la reconquête d'Artaxerxès III (Vercoutter 1956, cf. p. 114), mais elle n'apporte rien à la discussion ici menée. Quatre remarques complémentaires sur les documents qui viennent d'être évoqués :

1 un fragment de statue découvert à Memphis (Mt Rahina) en 1955 porte une inscription, dans laquelle le dédicant (Minirdis?) rappelle qu'il a restauré une statue d'Udjahorresnet «cent soixante dix-sept ans après son temps»; en fonction de la date absolue que l'on assigne à l'épisode, l'exaltation de la figure d'Udjahorresnet peut être éventuellement considérée comme l'indice d'une adhésion (après la reconquête de 343) à l'idéologie loyaliste (*i.e.* en faveur d'Artaxerxès III), telle qu'elle sous-tendait les déclarations d'Udjahorresnet en faveur de Cambyse et de Darius: ainsi Godron 1986 ; mais voir les réserves de Bresciani 1985a : 3, où le document nouveau est précisément présenté.

2 À propos de Samtoutefnakht, les interprétations de Dandamaev (1989a : 324) sont irrecevables car fondées sur une lecture indirecte, partielle et fautive de l'inscription (cf. Briant 1993c: 18).

3 Je reste très réservé devant les explications avancées par Valbelle 1990 : 266 qui, postulant que la deuxième domination perse fut encore plus mal ressentie que la première par les Égyptiens, affirme que Samtoutefnakht «se rendit à Issos...et ouvrit [à Alexandre] toutes grandes les portes de l'Égypte»; il n'y a rien dans le texte qui puisse justifier un tel commentaire; quant à affirmer que le personnage et les Égyptiens ne considéraient pas les Grecs comme des « envahisseurs potentiels » en raison des liens

depuis longtemps (époque saïte) établis avec le pays, et donc que Samtoutefnakht n'avait probablement pas conscience d'aliéner «l'indépendance de l'Égypte», il s'agit là d'hypothèses très spéculatives et (à mon avis) difficilement recevables.

4 Deux communications sur le sujet traité dans cette section, l'une par B. Menu, l'autre par D. Duvauchelle, ont été présentées lors d'une Table ronde tenue à Paris en avril 1993 sur *L'Égypte et la Transeuphratène*; elles doivent paraître dans *Trans.* 9, 1995 [voir maintenant Devauchelle 1995 et Menu 1995].

• *Les Babyloniens et Alexandre* : voir en dernier lieu Bernard 1990b : 525-528 ; je signale simplement que le jugement sur la décadence de Sippar à cette date (p. 526) doit, pour le moins, être nuancé : voir là-dessus Van der Spek 1992 ; un fragment de chronique fait peut-être allusion également à la guerre entre les Macédoniens (Hanéens) et Darius, mais les lectures très divergentes de Grayson (*ABC*, n° 8 ; cf. p. 24) et de Glassner (1993, n° 29) m'incitent à ne pas utiliser un texte par ailleurs fort lacunaire ; sur Alexandre à Babylone et ses rapports avec les sanctuaires, j'emprunte la démonstration à Kuhrt 1990b (sur Cyrus à Babylone, cf. Kuhrt 1983b); voir également Kuhrt/ Sherwin-White 1994. Les Chaldéens et Alexandre : voir la démonstration argumentée de Smelik 1978-79 ; on y trouvera les sources rassemblées et interprétées, ainsi que la bibliographie antérieure ; sur le substitut royal, l'ensemble des sources, y compris les sources classiques, est rassemblé et commenté par Parpola 1983: XXII-XXXII (cf. également Labat 1939: 103-110 et Bottéro 1978 repris dans Bottéro 1987: 170-190) ; les auteurs anciens font part de quelques autres épisodes (diadème d'Alexandre), que je ne juge pas utile d'analyser ici en détail : je renvoie à Smelik 1978-79. *Prophétie dynastique:* une édition-traduction a été publiée par Grayson 1975: 24-37 (pp. 34-35); depuis lors, plusieurs études ont permis d'améliorer les lectures; la traduction ici présentée est fondée sur le texte anglais publié par Sherwin-White 1987 : 12-13 ; voir également la récente traduction française par Talion 1994 : 101-102 (qui souligne justement les

difficultés du dossier) ; Marasco 1985 a vu dans le texte une référence directe à une opposition babylonienne à Alexandre après Gaugamèles ; mais cette vue est aujourd'hui peu admissible: l'interprétation que je développe ici est essentiellement fondée sur les analyses de Sherwin-White 1987 : 10-15 et de Sherwin-White/Kuhrt 1993: 8-9; cf. également Kuhrt 1987a : 154-155 et Kuhrt/Sherwin-White 1994. Mais il faut savoir que cette interprétation n'est pas admise par tous les chercheurs : selon Geller 1990: 5-6, suivi par Stolper, *CAH* VI[2]: 241, n.24, la Prophétie dynastique fait allusion, non à une «prophétie» concernant une «défaite» d'Alexandre devant Darius, mais à la guerre entre Antigone et Séleukos en Babylonie en 310-308 et en 307 : je ne suis pas convaincu par la démonstration. Sur *ADRTB*, n° 328, cf. mes réflexions dans Briant 1994d: 463-464. Deux dernières remarques sur les affaires babyloniennes :

1 à propos des conséquences pour Alexandre de la victoire de Gaugamèles et de sa proclamation royale d'après Plutarque, *Alex*.34.1 (à propos duquel voir déjà Hammond 1986), voir également Élien, *VH* 2.25 et les commentaires de Grzybek 1990: 42-43: «On en arrive à la conclusion qu'Alexandre a choisi le nouvel an babylonien - selon le calendrier macédonien on était au mois de Daisios-pour proclamer officiellement la destitution du Grand Roi et sa décision d'assumer la succession des Achéménides» (p. 43);

2 dans une étude récente (1992 : 75-79), Bosworth a proposé une hypothèse qui appelle ici une remarque ; de manière à expliquer les incohérences apparentes de la datation du règne de Philippe III Arrhidée à Babylone, l'auteur suppose qu'Alexandre a concédé à son demi-frère le titre de roi de Babylone (dans l'année 324), et Bosworth compare avec la situation qui prévaut (selon lui) dans les mois qui suivent la conquête de Babylone par Cyrus en 539, où Cambyse porte pendant quelques mois le titre de «roi de Babylone» (mais voir Petschow 1987). Nul doute que

de telles hypothèses susciteront l'intérêt des spécialistes de la documentation babylonienne d'époque achéménide et d'époque hellénistique [cf. Stolper 1993 : 80], mais aussi des spécialistes d'histoire politique des diadoques (Bosworth renoue avec la chronologie haute, que j'avais défendue dans Briant 1973, et qui depuis lors avait été presque unanimement combattue) ; ne voulant pas ici me lancer dans un travail d'analyse qui dépasse le cadre de ce livre, je voudrais simplement mentionner que je suis tout à fait opposé à l'interprétation babylonienne que Bosworth veut donner à Quinte-Curce X, 7.2; je continue à penser très fermement qu'en s'exprimant ainsi à propos d'Arrhidée *(sacrorum caerimonia*rumque consors), Quinte-Curce (sa source) pense très spécifiquement aux tâches et prérogatives des rois macédoniens (cf. Briant 1973: 326[2], 330-331). [Sans connaître l'article de Bosworth, Kuhrt/Sherwin-White 1994 : 323, n. 19 soulignent de leur côté fort justement la différence profonde entre l'association au trône séleucide et par exemple la nomination (temporaire) de Cambyse en tant que «roi de Babylone»; cf. également Briant 1994c : 466 et n. 22].

V. La chute d'un empire

- *La javeline de cornouiller*: problèmes techniques : ci-dessus chapitre XVII, 3: *Armée grecque et armée barbare.*
- *Pouvoir royal perse et empire multiculturel:* j'ai déjà suggéré ailleurs la thèse développée ici : cf. Briant 1988a: 172-173.
- *Bessos en Bactriane* : sur les caractères de la guerre menée par Bessos, cf. Briant 1984b : 77-80 (cf. également *RTP* 401-403); sur Séleukos en Babylonie, Peukestas en Perse et, de manière plus générale, sur la politique menée par les diadoques, cf. RTP 41-54 (et maintenant sur Peukestas les pages de Wiesehöfer 1994a : 50-56).

CONCLUSION

Alexandre « dernier des Achéménides» : cf. en particulier RTP 318-330 ; sur la position des Séleucides, profondément babylonisés en Babylonie, cf. Sherwin-White et Kuhrt 1993, et, sur leurs rapports avec leurs origines macédoniennes, mes remarques dans Briant 1994c. L'inscription gréco-araméenne mentionnant les « satrapes légitimes » a été publiée pour la première fois par Cumont 1905c, puis par Lipinski 1975 : 197-208 (qui propose l'identification des personnages que je reprends ici); le terme grec utilisé (*euthemitoi*) est traduit par Cumont (1905c : 96) par «pieux, équitable, » c'est-à-dire «légitime ». Bien entendu, l'interprétation suggérée dans le texte (continuité implicite mais voulue avec l'ère achéménide) est une simple hypothèse.

Bibliographie

ABD EL-RAZIK, M. 1984, Die *Darstellungen und Texte des Sanktuars Alexanders des Grossen im Tempel von Luxor,* Mainz am Rhein.

ABOU-ASSAF, A. BORDREUIL, P. MILLARD, A.R. 1982, *La statue de Tell Fekheriye et son inscription bilingue assyro-babylonienne*, Paris.

ABRAMENKO, A. 1992, «Die zwei Seeschlachten vor Tyros. Zu den militarischen Voraussetzungen für die makedonische Eroberung der Inselfestung (332 v. Chr.) », *Klio* 74: 166-172.

Achaemenid History I, 1987, *Sources, Structures and Synthesis,* éd. H. Sancisi-Weerdenburg, Leiden.

Achaemenid History II, 1987, *The Greek Sources,* éd. H. Sancisi-Weerdenburg et A. Kuhrt, Leiden.

Achaemenid History III, 1988, *Method and* Theory, éd. H. Sancisi-Weerdenburg et A. Kuhrt, Leiden.

Achaemenid History IV, 1990, *Centre and Periphery,* éd. H. Sancisi-Weerdenburg et A. Kuhrt, Leiden.

Achaemenid History V, 1990, *The Roots of the European Tradition,* éd. H. Sancisi-Weerdenburg et J.W Drijvers, Leiden.

Achaemenid History VI, 1991, *Asia Minor and Egypt : Old Cultures in a New Empire*, éd. H. Sancisi-Weerdenburg et A. Kuhrt, Leiden.

Achaemenid History VII, 1991, *Through Traveller's Eyes. European Travellers on the Iranian Monuments*, éd. H. Sancisi-Weerdenburg et J.W Drijvers, Leiden.

Achaemenid History VIII, 1994, *Continuity and Change*, éd. H. Sancisi-Weerdenburg, A. Kuhrt et M. Root, Leiden.

ACKROYD, PR. 1968, *Exile and Restoration,* London.

-1984a, « Historical problems of the Early Achaemenian period», *Orient* 20: 1-15.

- 1984b, « The Jewish community in Palestine in the Persian period », *CHJ* I: 130-161.

- 1988a, «Problems in handling of Biblical and related sources in the Achaemenid period », *AchHist* III: 33-54.

- 1988b, «Chronicles-Ezra-Nehemiah: the concept of Unity», *ZAW* 100: 189-201.

- 1990a, «The written évidence for Palestine», *AchHist* IV: 207-226.

- 1990b, «The Biblical portraits of Achaemenid rulers», *AchHist* V : 1-16.

ADAMS R. Mc 1965, *Land behind Bagdhad. A* His*tory of Settlement in the Diyala Plain*, Chicago.

- 1981, *Heartland of Cities. Surveys of Ancient Settlement and Land Use of the Central flood-plain of the Euphrates*, Chicago.

ADAMS R. Mc., NISSEN, H.J. 1972, *The Uruk Countryside*, Chicago.

AFSHAR, A., LERNER, J. 1979, «The horses of the ancient Persian Empire at Persepolis», *Antiquity* 207/3: 44-47.

AHARONI, Y. 1967, *The Land of the Bible. A Historical Geography*, Philadelphie.

- (éd.) 1981, *Arad Inscriptions*, Jérusalem.

AHN, G. 1992, *Religiöse Herrscherlegitimation im Achämenidischen Iran. Die Voraussetzungen und die Struktur ihrer Argumentation* (Acta Iranica 31, Textes et Mémoires 17), Leiden-Louvain.

AIKIO, K. 1988, «Clazomene, Eritre ed Atene prima della Pace di Antalcida (387 a.C.). Un'analisi di due decreti attici», *Acmè* 41/3: 17-33.

AIMÉ-GIRON, N. 1931, *Textes araméens d'Égypte*, Paris.

- 1939, «Araméen. Additions et corrections aux textes araméens d'Égypte», *BIFAO* 38 : 33 *sqq*.

AKURGAL, E. 1956, « Les fouilles de Daskyleion », *Anatolia* 1 : 20-24.

- 1961, *Die Kunst Anatoliens von Homer bis Alexander*, Berlin.

- 1966, «Griechisch-persische Reliefs aus Daskyleion», *IA* 6 : 147-156.

- 1976, «Les fouilles de Daskyleion», *Anatolia* 1: 20-24.

- 1986, «Bärtiger Kopf mit Tiara aus Herakleia Pontica», dans *Archäische und klassische griechische Plastik (Akten des Intern. Kolloquiums, Athens 1985)*, Mainz : 9-13.

ALBENDA, P. 1974, « Grapevines in Ashurbanipal's garden », *BASOR*

215 : 5-17.

ALBRIGHT, W.F. 1950, «Cilicia and Babylonia under the Chaldean Kings», *BASOR* 120: 22-25.

ALEXANDRESCU, P. «ΜΗΔΙΖΕΙΝ. À propos des importations et de l'influence achéménides en Thrace», *Dacia* 30/1-2: 155-158.

ALIZADEH, A. 1985, «A tomb of the Neo-Elamite period at Arjan near Behbehan», *AMI* 18: 49-73.

ALLAM, S. 1986, «Réflexions sur le "Code légal" d'Hermopolis dans l'Égypte ancienne», *CdE* 61 : 50-75.

- 1993, «Traces de "codification" en Égypte ancienne », *RIDA* 40 : 11-26.

ALONSO-NUÑEZ, J.M. 1988, «Herodotus' ideas about world Empires», *AncSoc* 19: 125-133.

ALRAM, M. 1986, *Nomina propria iranica in nummis*, Wien.

- 1993, «*Dareikos* und *siglos.* Ein neuer Schatzfund achaimenidischer *sigloi* aus Kleinasien [mit einem metrologischen Beitrag von St. KARWIESE]», *Res Orientales* 5 [Circulation des monnaies, des marchandises et des biens] : 23-50.

ALTHEIM, F. 1951, c.r. de Cameron 1948, *Gnomon*: 187-193.

ALTHEIM, F., STIEHL, R. 1963, *Die aramäische Sprache unter den Achämeniden*, Frankfurt.

- 1969, *Geschichte Mittelasiens im Altertum*, Berlin.

ALTHEIM, F., STIEHL, R., CREMER, M.L. 1985, « Eine gräco-persische Türstele mit aramaïscher Inschrift aus Daskyleion», *EA* : 1-15.

ALTHEIM, F., STIEHL, R., METZLER, D., SCHWERTHEIM, E. 1983, «Eine neue gräko-persische Grabstele aus Sultaniye Köy und ihre Bedeutung fur die Geschichte und Topographie von Daskyleion», *EA* : 1-22.

AMANDRY, M. 1989, «Les monnaies [Abû Qubûr]», *NAPR* 4 : 34-37.

- 1991, «Abû Qubûr et Tell al-Hargâwî. Les trouvailles monétaires», *NAPR 5*: 57-59.

AMANDRY, P. 1958a, «Orfèvrerie achéménide», *AK:* 9-22.

- 1958b, «Toreutique achéménide», AK: 38-56.

- 1987, «Le système palatial dans la Perse achéménide», dans *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome*, Strasbourg: 315-326.

AMBAGLIO, D. 1974, « Il motivo delle deportazione in Erodoto», *RIL* 109: 378-383.

AMIET, P. 1966, *Élam*, Anvers-sur-Oise.

- 1972a, «Les ivoires achéménides de Suse », *Syria* 49: 167-191 et 319-337.

- 1972b, *Glyptique susienne des origines à l'époque des Perses Achéménides. Cachets, sceaux-cylindres et empreintes antiques découverts à Suse de 1913 à 1967*. I. *Texte* (Mémoires de la DAI, t. XLIII; Mission de Susiane), Paris.

- 1973, «La glyptique de la fin de l'Élam», *Arts asiatiques* 28 : 3-32.

- 1990, «Quelques épaves de la vaisselle royale de Suse», dans F. Vallat (éd.) : 213-224.

- 1992, «Sceaux dans l'ancien Orient», *DBS* 12: 66-86.

AMIGUES, S. 1995, «Végétation et cultures du Proche-Orient dans l'*Anabase*», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde de Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 61-78.

AMPOLO, C., BRESCIANI, E. 1988, «Psammetico re d'Egitto et il mercenario Pedon», *EVO* 11: 237-253.

ANDREADÈS, A. 1929, «Antimène de Rhodes et Cléomène de Naucratis», *BCH* 53: 1-18.

ANDREWES, A. 1961, «Thucydides and the Persians», *Historia* 10/1: 1-18.

- 1992a, «The peace of Nicias and the Sicilian expedition», *CAH* V^2: 433-463.

- 1992b, «The Spartan resurgence», *CAH* V^2: 464-498.

ANSON, E.A. 1988, «Antigonus, the satrap of Phrygia», *Historia* 37/4: 471-477.

- 1989, «The Persian fleet in 334», *CPh* 84/1: 44-49.

ASCHOFF, V. 1977a, «Optische Nachrichtenübertragung im klassischen Altertum», *NTZ* 30/1: 23-28.

- 1977b, «Die Rufposten im Alten Persien. Historische Wirklichkeit oder nachrichtentechnische Legende?», NTZ 30/6: 451-455.

ASHERI, D. 1983a, «Fra ellenismo e iranismo: il caso di Xanthos fra il ve

IV sec.a.C.», dans *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes*, Pise-Rome: 486-500.

- 1983b, *Fra ellenismo ed iranismo. Studi sulla società e cultura di Xanthos nella età achemenide*, Bologne.

- 1988, «Carthaginians and Greeks», *CAH* IV^2: 739-780.

- 1990, *Erodoto. Le Storie. Libro III: La Persia* (a cura di D. Asheri et S. Medaglia; traduzione di A. Fraschetti), introduzione e commento, Fondazione L. Valla, 1990.

- 1991, « Divagazione erodotee sulla Cilicia persiana», *QuadStor* 76: 35-65.

- s.p., *Lo stato persiano. Ideologie e istituzioni nell'Impero achemenide*, Torino.

ASMUSSEN, J.P. (in honor of), 1988, *A green leaf Papers in honor of prof. J.P. Asmussen* (Acta Iranica 28), Leiden, 1988.

ATKINSON, J.A. 1980, *A commentary on Q. Curtius Rufus' Historiae Alexandri Magni, Books 3 and* 4, Amsterdam-Uithoorn.

- 1994, *A commentary on Q. Curtius Rufus' Historiae Alexandri Magni, Books 5 to 7.2*, Amsterdam.

ATKINSON, K.M.T. 1956, «The legitimacy of Cambyses and Darius as Kings of Egypt», *JAOS* 76: 167-177.

ATLAN, S. 1958, «Eine in Sidè geprâgte lykische Münze», *Anatolia* 3: 89-95.

Atti del Convegno sul tema " La Persia e il mondo greco-romano" (*Roma 11-14 aprile 1965)*, RAL CCCLXIII.

AUBERGER, J. 1991, *Ctésias, Histoires de l'Orient* (traduit et commenté par), Paris.

- 1993, «Ctésias et les femmes», *DHA* 19/2: 253-272.

AUFRÈRE, S., GOLVIN, J.C., GOYON, J.C. 1991, *L'Égypte restituée.* I : *Sites et temples de Haute-Égypte*, Paris.

- 1994, *L'Égypte restituée.* II : *Sites et temples des déserts*, Paris.

AURELL, M., DUIMOULIN, O., THELAMON, Fr. (éd.) 1993, *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges* (publication de l'université de Rouen, t. CLXXVIII), Rouen.

AUSTIN, M. 1970, *Greece and Egypt in the Archaic Age* (PCPhS Supp. 2),

Cambridge.

- 1990, «Greek tyrants and the Persians», CQ 40/2 : 289-306.

AUSTIN, R.P. 1944, «Athens and the satrap revolt», *JHS* 64: 97-100.

AUTRAN, Ch. 1951, «L'"Œil du Roi" : concept politico-administratif commun à l'Iran, à la Chine et à l'Hellade», *Humanitas* 3: 287-291.

AVIGAD, N. 1976, *Bullae and seals from a post-exilic Judean archive,* Jerusalem (= Qedem IV).

AZARPAY, G. 1972, « Crowns and some royal insignia in early Iran », *IA* 9 : 108-115.

BABELON, E. 1907-1910, *Traité des monnaies grecques et romaines.* IIe Partie : *Description historique,* I-II, Paris.

BADI, A.M. 1963-1991, *Les Grecs et les Barbares. L'autre face de l'Histoire,* Payot (Lausanne) puis Geuthner (Paris), 12 volumes.

BADIAN, E. 1958, «The eunuch Bagoas: a study in method», *CQ*8: 144-157.

- 1961, «Harpalus», *JHS* 81 : 16-43.

- 1966, «Alexander the Great and the Greeks of Asia», dans *Ancient studies and institutions presented to V. Ehrenberg,* Oxford: 37-69.

- 1967, «Agis III», *Hermes* 95 : 170-192.

- 1975, «Nearchus the Cretan», *YClS* 24: 147-170.

- 1976, « Some recent interpretations of Alexander», dans *Alexandre le Grand: images et réalités* (entretiens Hardt 22), Genève : 279-311.

- 1977a, «The battle of the Granicus. A new look. II: the battle», dans *Ancient Macedonia* II, Thessalonique : 271-293.

- 1977b, «A document of Artaxerxes IV?» dans *Greece and the Eastern Mediterranean in Ancient History and Prehistory. Studies presented to F. Schachermeyr,* Berlin-New York: 40-50.

- 1985, «Alexander in Iran», *CHI* II: 420-501 et 897-903.

- 1987, «The Peace of Callias», *JHS* 107: 1-39.

- 1988, «Towards a chronology of the Pentekontaetia down to the renewall of the Peace of Callias», *EMC* 23: 289-320.

- 1991, «The King's peace», dans *Georgica. Greek studies in honor of G Cawkwell* = BICS Supp. 58: 25-48.

- 1993, *From Plataea to Potidea. Studies in the history and historiography of the Pentecontaetia,* Baltimore-London.

- 1994, «Agis III : revisions and reflections », dans I. Worthington (éd.), *Ventures into Greek history,* Oxford: 258-292.

BAKIR, T. 1995, «Archäologische Beobachtungen über die Residenz in Daskyleion», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 269-295.

BALCER, J.M. 1966, «The medizing of the regent Pausanias», dans *Actes du Ier congrès d'études balkaniques*, Sofia: *105-114.*

- 1972a, «The Persian occupation of Thrace 519-491 », dans *Actes du IIe congrès international des études du Sud-Est européen* II : 241-258.

- 1972b, «The date of Herodotus IV. 1. Darius' Scythian expedition», *HSClP* 76: 99-132.

- 1977, «The Athenian *episkopos* and the Achaemenid "King's eye" », *AJPh* 391: 252-263.

- 1983, «The Greeks and the Persians. The process of acculturation», *Historia* 32/3: 257-267.

- 1984, *Sparda by the Bitter Sea. Imperial interaction in Western Anatolia*, Chico.

- 1985, «Fifth Century Ionia: a frontier redefined», *REA* 87/1-2: 31-42.

- 1987, *Herodotus and Bisotun*, Wiesbaden.

- 1988, «Persian occupied Thrace (Skudra)», *Historia* 37/1: 1-21.

- 1989a, « The Persian wars against Greece : a reassessment», *Historia* 38/2: 127-14.

- 1989b, «Ionia and Sparda under the Achaemenid Empire. The sixth and fifth centuries tribute, taxation and assessment», dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 1-27.

- 1990; «The East Greeks under Persian rule : a reassessment», *AchHist* VI: 57-65.

- 1993a, *A prosopographical study of the Ancient Persians Royal and Noble, c. 550-450 B.C.*, Lewiston-Queenston-Lampeter.

- 1993b, «The Ancient Persian satrapies and satraps in Western Anatolia», *AMI* 26 [1995]: 81-90.

BALENSI, J., DUNAUX, I., FINKIELSZTEJN, G. 1990, «Le niveau perse à Tell Abu Hawam, résultats récents et signification dans le contexte régional côtier», *Trans.* 2: 125-136.

BALKAN, K. 1959, «Inscribed bullae from Daskyleion-Ergili», *Anatolia* 4: 123-127.

BALTZER, D. 1973, «Harran nach 610 "medisch"? Kritische Überprüfung einer Hypothese », *WO* 7: 86-95.

BARAG, D. 1966, «The effect of the Tennes rebellion on Palestine», *BASOR* 183 : 6-12.

- 1985, «Some notes on a silver coin of Johanan the High Priest», *BA*: 166-168.

- 1986-87, «A silver coin of Yohanan the High Priest and the coinage of Judaea in the fourth Cent. B.C.», *INJ 9*: 4-21.

BAREŠ, L. 1992, «The shaft tomb of Udjahorresnet. An interim report», *ZÄS* 119: 108-116.

BARKWORTH, P.R. 1992, «The organization of Xerxes'army», *IA* 27: 149-167.

BARNETT, R. D. 1960, «Assyria and Iran. The earliest representation of Persians», dans *A Survey of Persian Art*, XIV : 2997-3007.

BARNETT, R.D. 1969a, «A new inscribed lydian seal », *Athenaeum* 47 (= Studi P. Merigi) : 21-24.

- 1969b, «Anath, Ba'al and Pasargadae», *MUSJ* 45/25 : 407-422.

BARNETT, R.D., WISEMAN, D.J. 1969, *Fifty masterpieces of Ancient Near-Eastern* Art *in the department of Western Asiatic antiquities*, London.

BAROCAS, Cl. 1974, «Les statues "réalistes" et l'arrivée des Perses dans l'Égypte saïte», dans *Gururajamanjarika. Studi in onore di G Tucci*, Napoli : 113-161.

BARON, S.W 1956, *Histoire d'Israël. Vie sociale et* religieuse, trad. fr., Paris.

BARRON, J. 1990, «All for Salamis», dans *Owls for Athens. Essays on Classical subjects presented to Sir K. Dover,* Oxford: 133-141.

BARRON, J.P. 1966, *The silver coins of Samos,* London.

- 1988, «The liberation of Greece», *CAH* IV^2: 592-622.

BARTLETT, J.R. 1990, «From Edomites to Nabateans», *ARAM* 2/1-2: 25-34.

BASLEZ, M.F. 1985, «Présence et traditions iraniennes dans les cités de l'Égée», *REA* 87/1-2: 137-156.

- 1989, «La circulation et le rôle des dariques en Grèce d'Europe à la fin du Ve et au IVe siècles. Apport des inscriptions phéniciennes et grecques», *REA* 91/1-2: 237-246.

- 1995, «Fleuves et voies d'eau dans l'*Anabase*», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Table ronde, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43 : 79-88.

BAUSANI, A. 1980, «La scrittura pahlavica fruito di bilinguismo aramaico-iranico?», *VO*3: 269-276.

BEAL, R.H. 1992, «The location of Cilician Ura», AnSt 42: 65-73.

BEAULIEU, P.A. 1989a, *The reign of Nabonidus, King of Babylon* (556-539 *B.C.*) (YNES 10), New Haven-London.

- 1989b, «Agade in the Late Babylonian period», *NABU*, note n° 66.

- 1989c, «Textes administratifs inédits d'époque hellénistique provenant des archives du Bit Reš», *RASS* 83: 53-80.

- 1992, «Antiquarian theology in Seleucid Uruk», *Acta Sum.* 14 : 47-75.

- 1993a, «An épisode in the fall of Babylon to the Persians», *JNES* 52/4: 241-261.

- 1993b, «The historical background of the Uruk prophecy », dans *The tablet and the scroll. Near-Eastern Studies in honor of Prof W.W. Hallo* (M.E. Cohen-D.C. Snell-D.B. Weisberg éd.), Bethesda: 41-52.

BEAULIEU, P.A., STOLPER, M. 1995, «Two more Achaemenid texts from Uruk are to be added to those edited in *Bagh. Mitt.* 21 (1990): 559-621», *NABU*, note n° 77.

BEAUX, N. 1990, *Le cabinet des curiosités de Thoutmosis III* (OLA 36), Louvain.

BECK, P. 1972, «A note on the reconstruction of the Achaemenid robe », *IA* 9: 116-122.

BEJOR, G. 1974, «La presenza di monete nei depositi di fondazione de l'Apadana a Persepoli», ASNP ser. III, vol. IV/3 : 735-740.

BELLINGER, A.R. 1963, *Essays on the coinage of Alexander the Great*, New York.

BENGTSON, H. 1964, *Die Strategie in der hellenisti*schen Zeit, I^3-II^3-III^3, München.

- (éd.) 1968, *The Greeks and the Persians*, New York.

- 1974, *Kleine Schriften* zur *Alten Geschichte*, München.

BENNETT, W.J., BLAKELY, J.A. 1989, *Tell-el Hesi. The Persian period (Stratum V*) (ASOR excavations reports; the Joint Archeological expedition to Tell-el Hesi, III), Winona Lake.

BENVENISTE, É. 1929, *The Persian religion according to the chief Greek texts*, Paris.

- 1934, «Termes et noms achéménides en araméen», *JA 225* : 177-19.

- 1938a, *Les mages dans l'ancien Iran*, Paris.

- 1938b, «Traditions indo-iraniennes sur les classes sociales», *JA* 230: 529-549.

- 1939, «La légende de Kombabos», *Mélanges syriens offerts à R. Dussaud*, Paris: 249-258.

- 1954, «Éléments perses en araméen d'Égypte», *JA* 242/3-4: 297-310.

- 1958a, «Notes sur les tablettes de Persépolis», *JA* 246/1: 49-65.

- 1958b, «Une bilingue gréco-araméenne d'Asoka. IV. Les données iraniennes», *JA* 246/1: 36-48.

- 1960, «Mithra aux vastes pâturages», *JA* 248: 421-429.

- 1964, «Sur la terminologie iranienne du sacrifice», *JA* 252: 45-58.

- 1966, *Titres et noms propres en iranien ancien*, Paris.

- 1969, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, I-II, Paris.

BERNAND, A., MASSON, O. 1957, «Les inscriptions grecques d'Abou-

Simbel», *REG* 70: 1-46.

BERNARD, P. 1964, «Une pièce d'armure perse sur un monument lycien», *Syria* 41: 195-212.

- 1965, «Remarques sur le décor sculpté d'un édifice de Xanthos», *Syria* 47: 261-288.

- 1969, «Les bas-reliefs gréco-perses de Daskyleion à la lumière de nouvelles découvertes», RA: 17-28.

- 1972, «Les mortiers et pilons inscrits de Persépolis», *STIR* 1: 165-176.

- 1974a, «Un problème de toponymie antique dans l'Asie centrale : les noms anciens de Qandahar», *STIR* 3/2: 171-185.

- 1974b, «Trois notes d'archéologie iranienne», *JA*: 279-297.

- 1975, «Note sur la signification historique de la trouvaille [Trésor d'Aï-Khanum]», RN 17: 58-69.

- 1976a, «À propos des bouterolles de fourreaux achéménides», *RA:* 227-246.

- 1976b, «Les traditions orientales dans l'architecture bactrienne», *JA* : 245-255.

- 1980, «Héraclès, les grottes de Karafto et le sanctuaire du mont Samboulos en Iran», STIR 9/2 : 301-324.

- 1982, «Alexandre et Aï-Khanum», *JS* : 125-138.

- 1985a, *Fouilles d'Aï-Khanoum*, IV: *Les monnaies hors-trésors. Questions d'histoire gréco-bactrienne*, Paris.

- 1985b, «Le monnayage d'Eudamos, satrape grec du Pendjab et "maître des éléphants"», dans *Orientalia* G *Tucci memoriae dicata*, Roma: 65-94.

- 1987, «Les Indiens de la liste d'Hérodote », STIR 16/2: 177-191.

- 1990a, «Alexandre et l'Asie centrale. Réflexions à propos d'un ouvrage de EL. Holt», STIR 19/1: 21-38.

- 1990b, «Une nouvelle contribution de l'épigraphie cunéiforme à l'histoire hellénistique», *BCH* 114: 513-541.

- 1994a, «Le temple du dieu Oxus à Takht-i Sangin en Bactriane: temple du feu ou pas?», *STIR* 23/1: 81-121.

- 1994b, «L'Asie centrale et l'Empire séleucide», *Topoi* 4/2: 473-511.

- et *alii* 1978, «Fouilles d'Aï-Khanoum (Afghanistan)», *BEFEO* 63: 5-51.

BERNARD, P., GRENET, F. (éd). 1991, *Histoire et cultes de l'Asie centrale préislamique. Sources écrites et documents figurés,* CNRS, Paris.

BERNARD, P., GRENET, F., ISAMIDDINOV, M. 1990, «Fouilles de la mission franco-soviétique à l'ancienne Samarkand (Afrasiab) : première campagne (1989) », *CRAI*: 356 *sqq.*

- et *alii* 1992, «Fouilles de la mission franco-ouzbèque à l'ancienne Samarkand (Afrasiab) : deuxième et troisième campagnes (1990-1991)», *CRAI*: 275-311.

BERNARD, P., RAPIN, Cl. 1980, «Le Palais, la Trésorerie», *BEFEO* 68: 10-38.

BERNHARDT, R. 1988, «Zu den Verhandlungen zwischen Dareios und Alexander nach der Schlacht bei Issos», *Chiron* 18: 181-198.

BERTHOLD, R.M. 1980, «Fourth Century Rhodos», *Historia* 29/1: 32-49.

BERTRAND, J.M. 1974, «Notes sur les hyparques dans l'Empire d'Alexandre », dans *Mélanges* W *Seston*, Paris: 25-34.

- 1988, «Les *Boucôloi* du Nil ou le monde à l'envers», *REA* 90/1-2: 139-149.

- 1990, «Territoire donné, territoire attribué: note sur la pratique de l'attribution dans le monde impérial romain», *Cahiers G Glotz* 2: 125-164.

BERVE, H. 1926, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, I-II, München.

BESENVAL, R. 1994, «Le peuplement de l'ancienne Gédrosie, de la protohistoire à la période islamique», *CRAI*: 513-535.

BETLYON, J.W. 1982, *The coinage and mints of Phoenicia. The pre-alexandrine period,* Scholars Press.

BETLYON, J.W. 1986, «The provincial government of Persian period Judea and the Yehûd coins », *JBL* 105/4: 633-642.

BIANCHI, F. 1989, «Bolli e monete ellenistici in Giudea», *OA* 18/1-2: 25-40.

- 1994, «Le rôle de Zorobabel et de la dynastie davidique en Judée du VIe siècle au IIIe siècle av. J.-C.», Trans. 7 : 153-165.

BIANCHI, R. 1982, «Perser in Ägypten», *LdÄ* IV: 943-951.

BIANCHI, U. 1977, «L'inscription des *daiva* et le zoroastrisme des Achéménides», *RHR* 192/1: 3-30.

- 1988, «Dieu créateur et vision universaliste : le cas de l'Empire achéménide», dans Gignoux, Ph. (éd.), *La Commémoration. Colloque du centenaire de la section des sciences religieuses de l'EPHE*, Paris: 191-200.

BICKERMAN, E.J. 1934a, «Alexandre le Grand et les villes d'Asie», *REG* 47: 346-374.

- 1934b, «Notes sur la chronologie de la XXXe dynastie », dans *Mélanges Maspero* I (MIFAO 66), Le Caire: 77-84.

- 1938, *Institutions des Séleucides*, Paris.

- 1945-46, «The edict of Cyrus in Ezra 1», *JBL* 64-65 : 249-275.

- 1981, « En marge de l'Écriture. I : Le comput des années de règne des Achéménides (Neh.I.2 ; II.1 et Thuc. VIII.58)», *RB*: 19-28.

- 1984, «The Babylonian captivity», CHJ I: 342-357.

BICKERMAN, E., TADMOR, H. 1978, «Darius I, Pseudo-Smerdis and the Magi», *Athenaeum* 56/3-4: 239-261.

BIDEZ, J. 1935, «Plantes et pierres magiques d'après le Pseudo-Plutarque, De *Fluviis*», Mélanges *O. Navarre*, Toulouse: 25-39.

BIDEZ, F., CUMONT, F. 1938, *Les mages hellénisés. Zoroastre, Ostanès* et *Hystaspe d'après la tradition grecque*, I-II, Paris.

BIGWOOD, J.M. 1964, *Ctesias of Cnidus*, PhD, Harvard University.

-1976, « Ctesias' account of the revolt of Inarus », *Phoenix* 30: 1-25.

- 1978a, «Ctesias as historian of the Persian Wars», *Phoenix* 32/1: 19-41.

-1978b, «Ctesias' description of Babylon», *Phoe*nix 32/1: 32-52.

- 1980, «Diodorus and Ctesias», *Phoenix* 34/3: 195-207.

-1983, « The Ancient accounts of the battle of Cunaxa », *AJPh* 104: 340-347.

-1986, «P. OXY 2330 and Ctesias», *Phoenix* 40: 393-406.

- 1993a, «Aristotle and the elephants again», *AJPh* 114: 537-555.

-1993b, «Ctesias' parrot», CQ 43/1: 321-327.

BILABEL, F. 1924, *Griechische Papyri*, Heidelberg.

BILLOWS, R.A. 1990, *Antigonus the One-Eyed and the creation of the*

Hellenistic State, University of California Press.

BINDER, G. 1964, *Die Aussetzung des Königskindes, Kyros und Romulus* (Beitr. z. Klass. Philol. 10), Meisenheim am Glan.

BING, J.D. 1969, *A History of Cilicia during the Assyrian period*, PhD. Indiana University.

- 1971, «Tarsus: a forgotten colony of Lindos», *JNES* 30: 99-103.

- 1991, «Alexander's sacrifice *dis praesidibus loci* before the battle of Issus», *JHS* 111: 161-165.

BISI, A.M. 1990, «Quelques remarques sur la coroplastie palestinienne à l'époque perse: tradition locale et emprunts étrangers», *Trans.* 3: 77-94.

BITTEL, K. 1952, « Ein persischer Feueraltar aus Kappadokien», dans *Satura. Früchte aus der antiken Welt (Festschr. O. Weinreich)*, Baden-Baden: 18-29.

BITTNER, S. 1985, *Tracht und Bewaffnung des persischen Heeres zur Zeit der Achaimeniden*, München.

BIVAR, A.D.H. 1961, «A "satrap" of Cyrus the Younger», *NC*: 119-127.

- 1970, «A Persian monument at Athens and its connections with the Achaemenid State seals », dans *W.B. Henning Memorial Volume*, London: 43-61.

-1971, « A hoard of ingot-currency of the Median period from Nush-i Jn, near Malayir», *Iran* 9: 97-110.

-1975a, « Document and symbol in the art of the Achaemenids», *Acta Iranica. Monumentum H.S. Nyberg*, I: 49-67.

- 1975b, « Mithra and Mesopotamia», dans *Mithraïc Studies* II : 275-289.

-1985, «Achaemenid coins, weigths and measures», *CHI* II: 610-629.

-1988a, «The Indus lands», *CAH* IV^2: 194-210.

-1988b, «An Iranian Sarapis», *BAI* 2: 11-17.

BLENKINSOPP, J. 1987, «The mission of Udjahorresnet and those of Ezra and Nehemiah », *JBL* 106/3 : 409-421.

- 1991, «Temple and society in Achaemenid Judah», dans Ph.R. Davies (éd.) : 22-53.

BLINKENBERG, C. 1912, *La Chronique du temple lindien* (Explor. arch. de Rhodes, Fondation Carlsberg), Copenhague.

- 1941, *Lindos. Fouilles de lAcropole* (1902-1914), II : *Inscriptions*, t. Ier (nos 1-281), Berlin-Copenhague.

BLOEDOW, E.F. 1991a, «Alexander the Great and Bactria», *PdP* 256: 44-80.

-1991b, «Alexander the Great and those Sogdianaean horses: prélude to hellenism in Bactria-Sogdiana», dans J. Seibert (éd.), *Hellenistische Studien. Gedenkschrift für* H. *Bengtson* (Münchener Arbeiten zur Alten Geschichte, Bd 51), München : 17-32.

-1992, «The peaces of Callias», *SO* 67: 41-68.

-1994, « Alexander's speech at the eve of the siege of Tyre», *AC* 43: 65-76.

BLOIS, F. de 1985, «"Freemen" and "nobles" in Iranian and Semitic languages», *JRAS*: 5-15.

BLOMQVIST, J. 1982, « Translation of Greek in the trilingual inscription of Xanthos», *OpAth* 14/2: 11-20.

BLÜMEL, W 1990, «Zwei neue Inschriften aus Mylasa aus der Zeit des Mausollos», *EA* 16: 29-42.

BOARDMAN, J. 1970a, «Pyramidal stamps seals in the Persian Empire », *Iran* 8 : 19-45.

- 1970b, *Greek gems and finger rings,* London. BOARDMAN, J., ROAF. M. 1980, «A greek painting at Persepolis», *JHS* 100: 204-206.

BOCKISCH, G. 1959, «Die Karer und ihre Dynasten», *Klio* 51: 117-174.

BODSON, L. 1991, «Alexander the Great and the scientific exploration of the Oriental part of his Empire. An overview of the background, trends and results», *AncSoc* 22: 127-138.

BOFFO, L. 1978, « La lettera di Dario a Gadata. I privilegi del tempio di Apollo a Magnesia sul Meandro », BIDR, Terza Ser. XX : 267-303.

- 1983, «La conquista persiana delle citta greche d'Asia Minore», *RAL* Ser. VII, 26/1: 6-70.

-1985, *I re ellenistici e i centri religiosi dell'Asia Minore,* Firenze.

BOGAERT, R. 1968, *Les origines antiques de* la *banque de dépôt,* Leyde.

BOGOLIUBOV, M.N. 1974, «Titre honorifique d'un chef militaire achéménide en Haute-Égypte», *Acta Iranica,* Ire série (Hommage universel Cyrus), Téhéran-Liège: 109-114.

BÖHMER, H., THOMPSON, J. 1991, «The Pazyryk carpet: a technical discussion», *Source* 10/4: 30-36.

BOLLWEG, J. 1988, «Protoachämenidische Seegelbilder», *AMI* 21: 53-61.

BOLŠAKOV, A.O. 1992, «The earliest known gold pharaonic coin», *RdE* 43: 3-9.

BOMMELAER, J.F. 1977, *Lysandre de Sparte* (BEFAR 240), Paris.

BONDI, S.F. 1974, «Istituzioni e politica a Sidone dal 351 al 332 a.C. », RSF2: 149-160.

BONGRANI FANFONI, L., ISRAEL, F. 1994, «Documenti achemenidi nel deserto orientale egiziano (Gebu Abu Queh-Wadi Hammamat) », *Trans.* 8: 75-92.

BONHÊME, A.M., FARGEAU, A. 1988, *Pharaon. Les secrets du pouvoir,* Paris.

BONNEAU, D. 1964, «Liber *Aristotelis de inundatione Nili*. Texte, traduction, étude», *Études de Papyrologie* 9: 1-33.

BORCHHARDT, J. 1968, « Epichorische, gräko-persische beeinflusste reliefs in Kilikien», *IM* 13: 161-211.

- 1976a, «Zur Deutung lykischer Audienzszenen», dans *Actes du Colloque sur la Lycie antique,* Paris: 7-12.

- 1976b, *Die Bauskulptur des Heroons von Limyra*: *Das Grabmal Königs Perikles* (Ist. Forsch. 32), Berlin.

- 1983, «Die Dependenz des Königs von Sidon vom persischen Grosskönig», dans *Beiträge zur Altertumskunde Kleinasiens (Festschr. K. Bittel*), I, Mainz: 105-120.

-1990, « Zêmuri. Die Residenzstadt des lykische Königs Perikles », *IM* 40 : 109-143.

-(éd.) 1990, *Götter, Heroen, Herrscher in Lykien,* Wien.

-1993a, Die *Steine von Zêmuri. Archäologische Forschungen an der verborgenen Wassern von Limyra,* Wien.

- 1993b, « Lykische heroa und die *pyra* des Hephestions in Babylon», dans J. Borchhardt-G. Dobesch (éd.), *Akten* des *II. Intern. Lykien-Symposions* (ÖAW, Denkschr. 231 Bd), Wien: 252-259.

-1993c, «Zum Ostfries des *herôons* von Zêmuri/ Limyra», *IM* 43: 351-359.

BORCHHARDT, J., NEUMANN, G., SCHULZ, 1989 «Das Heroon von Phellos und TL.54 mit der Weihung einer Statue des udalijr, Sohn des Muraza», *BM* 39: 89-96.

BORDREUIL, P. 1986a, *Catalogue des sceaux ouest-sémitiques inscrits de la Bibliothèque nationale, du Musée du Louvre et du Musée biblique de Bible et Terre sainte,* Paris.

-1986b, «Charges et fonctions en Syrie-Palestine d'après quelques sceaux ouest-sémitiques du second et du premier millénaires», *CRAI*: 290-308.

-1992, «Sceaux inscrits des pays du Levant », *DBS* 12: 86-212.

BORDREUIL, P., ISRAEL, F. 1991-92, «À propos de la carrière d'Elyaqim: du page au majordome(?)», *Semitica* 41-42: 81-87.

BORGER, P.R. 1975, «Der Kyros-Zylinder mit dem Zusatzsfragment BIN Nr 22 », *ZA* 64:192-234.

BORGER, R. 1982, «Die Chronologie des Darius-Denkmals am Behistun Felsen», *NAWG, Phil. Hist. Kl.:* 105-131.

BORZA, E.N. 1972, « Fire from Heaven : Alexander at Persepolis», *CPh* 67: 233-245.

- 1990, *In the Shadow of Olympus. The emergence of Macedon,* Princeton University Press.

BOSWORTH, A.B. 1974, «The government of Syria under Alexander the Great», *CQ* 24: 46-64.

-1980a, *A historical commentary on Arrian' History of Alexander*, I, Oxford.

-1980b, « Alexander and the Iranians », *JHS* 100: 1-21.

- 1981, «A missing year in the history of Alexander», *JHS* 101: 17-37.

-1983, «The Indian satrapies under Alexander the Great», *Antichton* 17: 37-46.

- 1987, «Nearchus in Susiana», dans *Fest.* G *Wi*rth, I, Amsterdam: 542-567.

-1988, *Conquest and Empire*. *The Reign of Alexander the Great,* Cambridge U.P.

-1990, «Plutarch, Callisthenes and the peace of Callias», *JHS* 110 : 1-13.

-1992, «Philipp III Arrhidaeus and the chronology of the successors», *Chiron* 22: 55-81.

-1993, «Aristotle, India and the Alexander historians», *Topoi* 3/2: 407-424.

- 1995, *Commentary on Arrian's* History of Alexander. II: *Commentary on Books IV-V*, Oxford.

BOTHA, L. 1988, «The Asiatic campaign of Agesilaus - the topography of the route between Ephesus and Sardis », *Acta Classica* 31: 71-80.

BOTTÉRO, J. 1978, « Le substitut royal et son sort en Mésopotamie ancienne», *Akkadica* 9: 2-24 [repris dans Bottéro 1987: 170-190].

- 1987, *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*, Paris.

BOUCHARLAT, R. 1984, «Monuments religieux de la Perse achéménide. État des questions», dans *Temples et Sanctuaires* (TMO 7), Lyon: 119-135.

- 1985, «Suse, marché agricole ou relais de grand commerce? La Susiane à l'époque des grands empires», *PaléoOrient* 11/2: 71-81.

- 1990a, «Suse et la Susiane à l'époque achéménide. Données archéologiques», *AchHist* IV: 149-175.

- 1990b, « La fin des palais achéménides de Suse : une mort naturelle », dans Vallat (éd.): 225-234.

- 1994, «Continuité à Suse au Ier millénaire av. n.è. », *AchHist* VIII: 217-228.

BOUCHARLAT, R., LABROUSSE, A. 1979, «Le palais d'Artaxerxès II sur la rive droite du Chaour à Suse», *CDAFI* 10: 19-154.

BOUCHARLAT, R., SALLES, J.F. 1981, «The history and the archeology of the Gulf from the fifth century B.C. to the seventh century A.D.: a review of the evidence », PSAS 11: 65-94.

-1987, «L'Arabie orientale : d'un bilan à un autre», *Mesopotamia* 22: 277-309.

BOUCHARLAT, R., SHAHIDI, H. 1987, «Fragments architecturaux de type achéménide: découvertes fortuites dans la ville de Suse 1976-79», *CDAFI* 15: 313-327.

BOUSQUET, B., REDDÉ, M. 1994, «Les installations hydrauliques et les parcellaires dans la région de Tell Douch (Egypte) à l'époque romaine», dans B. Menu (éd.), *Les problèmes institutionnels de l'eau en Égypte ancienne et dans l'Antiquité méditerranéenne* (Bib. d'Études de l'IFAO 110), Le Caire: 73-88.

BOUSQUET, J. 1975, «Arbinas, fils de Gergis, dynaste de Xanthos», *CRAI*: 138-150.

- 1986, «Une nouvelle inscription trilingue à Xanthos?» *RA* : 101-106.

-1992, «Les inscriptions gréco-lyciennes», dans *FdX 9*: 147-199.

BOVON, A. 1963, «La représentation des guerriers perses et la notion de Barbare dans la première moitié du Ve siècle », *BCH* 87 : 579-602.

BOWMAN, R.A. 1941, «An Aramaic journal page», *AJSL* 58: 302-313.

-1970, *Aramaic ritual texts from Persepolis* (OIP 91), Chicago.

BOYCE, M. 1975, «On Mithra, Lord of fire», *Acta Iranica. Monumentum H.S. Nyberg*, I: 69-76.

-1982, *A History of Zoroastrianism.* II: *Under the Achaemenids,* Leiden-Köln.

-1984, «A tomb for Cassandane», dans *Orientalia Duchesne-Guillemin* : 67-71.

- 1984, « Persian religion in the Achaemenid age », *CHJ* I: 279-307.

-1988, «The religion of Cyrus the Great», Ach *Hist* III: 5-32.

BOYCE, M., GRENET, F. 1992, *A History of Zoroastrianism.* III: *Zoroastrianism under Macedonians and Roman rulers,* Leiden.

BRANDESTEIN, W, MAYRHOFER, M. 1964, *Handbuch des Altpersischen,* Wiesbaden.

BRAUND, D.C. 1984, *Rome and the friendly king The character of client-kingship,* London-Canberra-New York.

BREEBART, A.B. 1967, «Eratosthenes, Damastes, and the journey of Diotimos to Susa», *Mnem.* 20 : 422-431.

BREGSTEIN, L. 1993, *Seal use in fifth century* B. C *Nippur, Iraq : a study of seal selection and sealing practice in the Murš archive,* PhD. University of Pennsylvania.

BREITENBACH, H.R. 1966, *Xenophon von Athen,* Stuttgart.

BRESCIANI, E. 1958, «La satrapia d'Egitto », SCO 8:132-188.

-1960, «Una statua in "abito persiano" al Museo del Cairo», *RSO*: 109-118.

-1967, «Una statua della XXVI dinastia con il cosidetto "abito persiano" », SCO 16 : 273-280.

-1972a, « Annotazioni demotiche ai *Persai tès epigonès », PdP* 144: 123-128.

-1981a, « Frammenti da un "prontuario legale" demotico da Tebtuni nell'Istituto papirologico G. Vitelli di Firenze », *EVO* 4: 201-212.

-1981b, «La morte di Cambise ovvero l'impietà punita: a proposito della "Cronica demotica", verso, col. 7-8», *EVO* 4: 217-222.

- 1983, «Note di toponomastica: i templi di MN-NFR, WH-HN, PR-H'PJ-MHT», *EVO* 6: 67-73.

-1984-85, « Il possible nome del figlio maggiore di Nectanebo II», *JANES* 16-17: 19-21.

- 1984, « Egypt, Persian satrapy », *CHJ* I : 358-371.

- 1985a, «Ugiahorresnet a Memphi», *EVO* 8 : 1-6.

- 1985b, « I Semiti nell'Egitto di età saitica e persiana», dans *Egitto e società antica = Vita e Pensiero,* Milano: 93-104.

- 1985c, « The Persian occupation of Egypt », CHI II : 502-528.

- 1989, «Osservazioni sul sistema tributario dell'Egitto durante la dominazione persiana», dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 29-33.

-1996, «Cambyse, Darius Ier et les temples égyptiens», *Méditerranées* 6.

BRIANT, P. 1973, *Antigone le Borgne,* Paris.

- 1976, « "Brigandage", conquête et dissidence en Asie achéménide et hellénistique », *DHA* 2: 163-259.

- 1982a, *Rois, tributs et paysans. (Études sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien),* Paris.

- 1982b, *État et pasteurs au Moyen-Orient ancien,* Paris-Cambridge.

-1982c, «Produktivekräfte, Staat und tributâre Produktionsweise im Achämenidenreich», dans J. Hermann-I. Sellnow (éd.), *Produktivekräfte und Gesellschaftsformationen in vorkapitalistischer Zeit,* Berlin: 351-372.

- 1984a, «La Perse avant l'Empire. (Un état de la question)», *IA* 19: 71-118.

- 1984b, *L'Asie centrale et les royaumes moyen-orientaux au premier millénaire av. n.è.,* Paris.

- 1985a, «Les Iraniens d'Asie Mineure après la chute de l'Empire achéménide (À propos de l'inscription d'Amyzon)», *DHA* 11: 167-195.

-1985b, «Dons de terres et de villes: l'Asie Mineure dans le contexte achéménide », *REA* 87/1-2: 53-71.

- 1985c, « La Bactriane dans l'Empire achéménide. L'État central achéménide en Bactriane », dans *L'Archéologie de la Bactriane ancienne,* Paris: 243-251.

- 1986a, «Polythéismes et Empire unitaire. (Remarques sur la politique religieuse des Achéménides) », dans *Les grandes Figures religieuses,* Paris: 425-443.

-1986b, « Alexandre et les *katarraktes* du Tigre », dans *Mélanges* M. *Labrousse,* Toulouse: 11-22.

- 1986c, «Guerre, tribut et forces productives dans l'Empire achéménide», *DHA* 12: 33-48.

-1986d, *Alexandre le Grand*[3], Paris.

- 1987a, «Pouvoir central et polycentrisme culturel dans l'Empire achéménide (quelques réflexions et suggestions) », *AchHist* I: 1-31.

- 1987b, «Institutions perses et histoire comparatiste dans l'historiographie grecque», *AchHist* II: 1-10.

-1988a, «Ethno-classe dominante et populations soumises dans l'Empire achéménide : le cas de l'Égypte», *AchHist* III: 137-173.

-1988b, «Contingents est-iraniens et centre-asiatiques dans les armées achéménides », dans *L'Asie centrale et ses rapports avec les civilisations orientales des origines à l'âge du fer, Paris:* 173-175.

- 1988c, «Le nomadisme du Grand Roi», *IA* 23: 253-273.

-1989a, «Histoire et idéologie : les Grecs et la "décadence perse" », dans *Mélanges P Lévêque,* II, Paris: 33-47.

- 1989b, «Table du Roi, tribut et redistribution chez les Achéménides», dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 35-44.

-1989c, «Remarques finales», *REA* 91/1-2: 321-335.

-1990a, «Hérodote et la société perse », dans *Hérodote et les peuples non grecs* (Entretiens sur l'Antiquité classique, tome XXXV), Genève: 69-104.

-1990b, «The Seleucid kingdom, the Achaemenid Empire and the history of the Near-East in the first millenium B.C. », dans Religion *and Religious Practice in the Seleucid Kingdom* (éd. P. Bilde *et al.*), Aarhus U.P. : 40-90.

-1991a, «Le roi est mort: vive le roi! Remarques sur les rites et rituels de succession chez les Achéménides», dans J. Kellens (éd.): 1-11.

-1991b, «De Sardes à Suse», *AchHist* VI: 67-82.

-1991c, «Chasses royales macédoniennes et chasses royales perses : le thème de la chasse au lion sur la *Chasse de Vergina», DHA* 17/1: 211-255.

- 1992a, «La date des révoltes babyloniennes contre Xerxès», STIR 21/1: 7-20.

- 1992b, «Les tablettes de bois du Grand Roi et les lettres d'Atossa», *DATA*, note 1.

-1992c, «Thémistocle sur la Route royale», DATA, note 4.

- 1992d, *Darius, les Perses et l'Empire*, Paris.

- 1992e, «Ctésias», dans *The Anchor Bible Dictionary* I: 1211-1212.

-1992f, «Persian Empire», dans *The Anchor Bible Dictionary* I: 237-244.

- 1993a, «Alexandre à Sardes», dans *Alexander the Great. Myth and Reality* (ARID, supp. XXI), Roma: 1-15.

-1993b, «Hérodote, Udjahorresnet et les palais de Darius à Suse », *DATA*, note 7.

- 1993c, « L'histoire politique de l'Empire achéménide: problèmes et méthodes. (À propos d'un ouvrage de M.A. Dandamaev) », *REA* 95/3-4 : 399-423.

- 1994a, *Alexandre* le *Grand*[4], Paris.

-1994b, «L'histoire achéménide : sources, méthodes, raisonnements et modèles », *Topoi* 4/1: 109-130.

-1994c, «De Samarkand à Sardes et de la ville de Suse au pays des Hanéens», *Topoi* 4/2: 455-467.

- 1994d, « Prélèvements tributaires et échanges en Asie Mineure achéménide et hellénistique», dans *Premières Journées de Saint-Bertrand-de-Comminges sur l'économie antique* (éd. J. Andreau, P. Briant, R. Descat), Saint-Bertrand-de-Comminges : 69-81.

- 1994e, « Institutions perses et institutions macédoniennes: continuités, changements et bricolages», *AchHist* VIII: 283-310.

- 1994f, «L'eau du Grand Roi », dans L. Milano (éd.), *Drinking in Ancient Societies. History and Culture of Drinks in the Ancient Near-East*, Padova :

45-65.

- 1994g, «Travaux hydrauliques et contrôle de l'eau dans l'Empire achéménide», dans B. Menu (éd.), *Les Problèmes institutionnels de l'eau en Égypte ancienne et dans l'Antiquité méditerranéenne* (IFAO, Bibliothèque d'études, t. CX), Le Caire: 91-101.

- 1994h, «À propos du boulet de Phocée», *REA* 96/1-2 : 111-114.

- 1995a, «La guerre et la paix », dans P. Briant-P. Lévêque (éd.), *Le Monde grec aux temps classiques.* I : Le *Ve siècle*, coll. «Nouvelle Clio», Paris: 17-132.

- (éd.), 1995b, *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde internationale, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43.

- 1995c, « Légal and social institutions of Ancient Persia», dans *Cicilizations of the Ancient Near-East* (éd. J. M. Sasson *et al.*), New York.

- 1995d, «Les éléphants de Darius III», *DATA.*

- 1995e, « Les institutions de Sardes achéménide. Une note additionnelle », LdP 2, note 2.

- 1996a, « Une curieuse affaire à Éléphantine en 410 av. è. Widranga, le temple de Yahweh et le sanctuaire de Khnûm», *Méditerranées* 6.

- 1996b, «Droaphernès et la statue de Sardes», dans M. Brosius-A. Kuhrt (éd.), *David Lewis Memorial Volume*, Leiden.

BRIANT, P., HERRENSCHMIDT, Cl. (éd.) 1989, *Le Tribut dans l'Empire perse* (Actes de la Table ronde de Paris, 12-13 décembre 1986) (Trav. Inst. d'études iraniennes de l'université de la Sorbonne Nouvelle 13), Paris-Louvain, 1989.

BRIEND, J. 1990, « L'occupation de la Galilée occidentale à l'époque perse», *Trans.* 2: 109-124.

BRIEND, J., LEBRUN, R., PUECH, E. 1992, *Traités et Serments dans le Proche-Orient ancien*, supp. au Cahier de l'Évangile n° 81, Paris.

BRINDLEY, J.C. 1993, « Early coinages attributable to Issus», NC 153: 1-10.

BRINKMAN, J.A. 1987, «BM 36761, the astronomical diary from 331 B.C. », *NABU*, note 63.

- 1968, *A Political History of post-Kassite Babylonia,* Rome.

- 1986, « The Elamite-Babylonian frontier in the Neo-Elamite period, 750-625 B.C. », dans *Fragmenta Historiae Elamicae,* Paris: 199-207.

- 1989, « The Akkadian words for "Ionia" and "Ionians"», dans *Daidalikon. Studies in Memory of R.V. Schoder, S.J.,* Wauconda (Illinois) : 53-71.

BRIQUEL, D. 1981, «Sur un passage d'Hérodote: prise de Babylone et prise de Véies», *BAGB:* 293-306.

BRIQUEL, D., DESNIER, J.L. 1983, «Le passage de l'Hellespont par Xerxès», *BAGB:* 22-30.

BRIXHE, C. 1993, «Le grec en Carie et en Lycie au IVe siècle: des situations contrastées», dans C. Brixhe (sous la direction de -), *La Koinè grecque antique. I: Une langue introuvable?* Nancy : 59-82.

BRODERSEN, K. 1991, «Ein Weltwunder der Antike in Iran», *AMI* 27: 53-55.

BROSIUS, M.1991, *Royal and Non-Royal Women in Achaemenid Persia,* PhD. Oxford.

BROWN, S. 1986, « Median and secondary State formation in the neo-assyrian Zagros: an anthropological approach to an Assyriological problem», *JCS* 38/1: 107-119.

- 1988, « The *Medikos logos* of Herodotus and the evolution of Median State», *AchHist* III: 71-86.

- 1990, « Média in the Achaemenid period : the late Iron Age in Central West Iran», *AchHist* IV : 63-76.

BROWN, T.S. 1978, « Suggestions for a vita of Ctesias of Cnidus», *Historia* 27/1: 1-19.

- 1982, «Herodotus' portrait of Cambyses», *Historia* 31/4: 387-403.

- 1986, «Menon of Thessaly», *Historia* 34/4: 387-404.

- 1987, «Megabyzus son of Zopyrus», *AW* 15: 65-74.

BRUCE, I.A.F. 1967, *An Historical Commentary on the* Hellenica Oxyrhynchia, Cambridge.

BRUNS-ÖZGAN, C. 1967, *Lykische Grabreliefs des 5. und4. Jahrhunderts v.* Ch. (Ist. Mitt. Beih. 33), Berlin.

BRYCE, T.R. 1979, « Lycian tombs families and their social implications»,

JESHO 22/3: 296-313.

- 1980, «The other Pericles», *Historia* 29/3: 377-381.

- 1981, « Lycian relations with Persians and Greeks in the fifth and fourth centuries re-examined», *AnSt* 31: 55-80.

- 1982, «A ruling dynasty in Lycia», *Klio* 64/2: 329-337.

- 1983, «Political unity in Lycia during the "dynastic" period», *JNES* 42/1: 31-42.

- 1986, *The Lycians in Literary and Epigraphic Sources*, Copenhagen.

BUCCI, O. 1972, «Giustizia e legge nel diritto persiano antico», *Apollinaris* 45: 157-172.

- 1978, « L'attività legislativa del sovrano achemenide e gli archivi reali persiani », *RIDA*, 3e série, 25: 11-93.

- 1984, *L'impero persiano come ordinamento giuridico sovranazionale. I: Classi sociali e forme di dipendenza giuridica e socio-economica*, Roma.

BUCKLER, H.V, ROBINSON, D.M. 1912, «Greek inscriptions of Sardis», *AJA* 26: 15-84.

- 1932, *Sardis VII: Greek and Latin Inscriptions*, Leiden.

BUIJS-ZEIST, J.A.J.M. 1983, «Abermals Persepolis», *Gymnasium* 90: 313-329.

BUNNENS, G. 1983a, «Tyr et la mer», *Studia Phoenicia* I/II: 7-21.

- 1983b, «Considérations géographiques sur la place occupée par la Phénicie dans l'expansion de l'Empire assyrien», *Studia Phoenicia* I/II: 169-193.

- 1985, « Le luxe phénicien d'après les inscriptions royales assyriennes», *Studia Phoenicia* III: 121-133.

BURCHARDT, M. 1911 «Datierte Denkmäler der Berl. Sammlung aus der Achämenidenzeit», *ZÄS* 49: 69-80.

BURN, A.R. 1984, *Persia and the Greeks*[2], Oxford.

- 1985, « Persia and the Greeks », *CHI* II : 292-391.

BURSTEIN, S.M. 1976, *Outpost of Hellenism: the Emergence of Heraclea on the Black Sea*, University of California Press.

- 1978, *The Babyloniaca of Berossus* (Sources for the Ancient Near East,

vol. I, fasc. 5), Malibu.

- 1989, *Agarthacides of Cnidus on the Erythrean Sea,* London.

- 1991, «Pharaoh Alexander: a scholarly myth», *AncSoc* 22: 139-145.

- 1994, «Alexander in Egypt: continuity or change?», *AchHist* VIII: 381-387.

BURY, J.B. 1897, «The European expédition of Darius», *CR*: 277-282.

CAGNI, L. 1988, «Aspetti dell'economia regia nella Mesopotamia achemenide», dans *Stato, Economia, Lavoro nel Vicino Oriente antico,* Milano : 156-166.

- 1990, «Considérations sur les textes babyloniens de Neirab près d'Alep », *Trans.* 2: 169-186.

CAGNI, L., GIOVINAZZO, G., GRAZIANI, S. 1985, «Typology and structure of Mesopotamian documentation during the Achaemenid period», *AION* 45: 547-583.

CAHILL, N. 1985, «The treasury at Persepolis: gift-giving at the city of the Persians », *AJA* 89: 373-389.

- 1988, «Tas Kule: a Persian-period tomb near Phokaia», *AJA* 92/4: 481-501.

CAHN, H.A. 1975, «Dynast oder satrape, *GNS* 25: 84-91.

- 1985, «Tissaphernes in Astyra», *AA:* 587-594.

- 1989, «Le monnayage des satrapes: iconographie et signification», *REA* 91/1-2: 97-105.

CAHN, H.A., GERIN, D. 1988, «Themistocles at Magnesia», *NC* 148 : 13-20.

CAHN, H.A., MANNSPERGER, D. 1991, «Themistocles again», *NC* 151: 199-202.

CALLATAY, Fr. de 1989, « Les trésors achéménides et les monnayages d'Alexandre : espèces immobilisées ou espèces circulantes?», REA 91/1-2:

259-264.

CALLIERI, P. 1992, « La glittica greco-persiana nelle regioni orientali dell'impero achemenide», dans *Studi di egittologia e di antichità puniche* 11 (a cura di E. Acquaro e S. Pernigotti), Pisa: 63-72.

CALMEYER, P. 1973, «Zur Genese Altiranischer Motive», *AMI* 6: 135-152.

- 1974, «Zur Genese Altiranischer Motive. II. Der leere Wagen», *AMI* 7: 49-77.

- 1975, «Zur Genese Altiranischer Motive. III. Felsgraber», *AMI* 8: 99-113.

- 1976a, «Zur Genese Altiranischer Motive. IV. "Persönliche Kröne" und Diadem », *AMI* 9: 45-95.

- 1976b, «Zur Genese Altiranischer Motive. V. Synarchie», *AMI* 9: 63-95.

- 1977a, «Zur Genese Altiranischer Motive. V. Synarchie. Korrekturen und Nachträge», *AMI* 10: 191-195.

- 1979a, «Zur Genese Altiranischer Motive. VI. Toxotai », *AMI* 12: 303-313.

-1979b, «Textual sources fort the interprétation of Achaemenian palace decorations», *Iran:* 55-63.

- 1981, «Zur bedingten Gôttlichkeit des Grosskönigs », *AMI* 14: 55-60.

- 1982, «Zur Genese Altiranischer Motive. VIII. Die "Staatliche Landcharte des Perserreiches", I», *AMI* 15: 105-187.

- 1983a [même titre], II, *AMI* 16: 109-263.

- 1983b, «Zur Rechtfertigung einiger Grosskönigliicher Inschriften und Darstellungen: die Yauna», dans *Kunst, Kultur und Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben (AMI* Ergzbd. 10), Berlin: 154-167.

- 1985, «Zur Genese Altiranischer Motive. IX. Die Verbreitung des Westiranischen Zaumzeugs im Achaimenidenreich », *AMI* 18: 125-144.

- 1986, «Dareios in Bagestana und Xerxes in Persepolis: zur parataktischen Komposition achaimenidischer Herrescherdarstellungen», *Visible Religion* 4: 76-87.

- 1987a, «Greek historiography and Achaemenid reliefs», *AchHist* I*:* 11-26.

- 1987b, « Zur Genese Altiranischer Motive. VIII: Die "Statistische Landcharte des Perserreiches". Nachträge und Korrekturen», *AMI* 20: 129-

146.

- 1988a, «Aufreihung-Duplik-Kopie-Umbildung», *AchHist* III: 101-120.

- 1988b, «Zur Genese Altiranischer Motive. X. Die elamisch-persische Tracht», *AMI* 21: 27-51.

- 1989, «Der "Apollon" des Dareios», *AMI* 22: 125-129.

- 1990a, «Das Persepolis der Spätzeit», *AchHist* IV: 7-36.

- 1990b, «Die sogennante Fünfte Satrapie bei Herodot», *Trans.* 3: 109-129.

- 1990c, «Madjdabad: zur Datierung von Steinbruch-Arbeiten im Persepolis», *AMI* 23: 185-190.

- 1991a, «Aegyptischer Stil und Reichsachaimenidische Inhalte auf dem Sockel des Darios-Statue aus Susa/Heliopolis», *AchHist* VI: 285-303.

- 1991b, «Zur Darstellung von Standesunterschieden in Persepolis», *AMI* 24: 35-51.

- 1992a, «Zwei mit historischen Szenen bemalte Balkan der Achaimenidenzeit», *MJBK* 53: 7-18.

- 1992b, «Zur Genese Altiranischer Motive. XI: "Eingewebte Bildchen" von Städten», *AMI* 25 [1994]: 95-124.

- 1993, « Die Gefâsse auf den Gabenbringer-Reliefs in Persepolis», *AMI* 26 [1995]: 147-160.

- 1994, « Babylonische und assyrische Elemente in der achaimenidische Kunst», *AchHist* VIII: 131-147.

CALMEYER, P., EILERS, W 1977, «Von Reisehut zur Kaiserkrone», *AMI* 10: 153-190.

CALTABIANO, M.C., COLACE, P.R. 1989, «Darico persiano e nomisma greco : differenze strutturali, ideologiche e funzionali alla luce del lessico greco», *REA* 91/1-2: 213-226.

Cambridge Ancient History, IV^2: *Persia, Greece and the Western Mediterranean, c. 525-479 B. C* (éd. J. Boardman, N.G.L. Hammond, D.M. Lewis, M. Ostwald), Cambridge, 1988.

Cambridge Ancient History, V^2: *The Fifth Century B.C* (éd. D.M. Lewis, J. Boardman, J.K. Davies, M. Ostwald), Cambridge, 1992.

Cambridge Ancient History, VI^2: *The Fourth Century B.C.* (éd. D.M. Lewis, J. Boardman, S. Hornblower, M. Ostwald), Cambridge, 1994.

Cambridge History of Iran, II, *The Median and Achaemenian Periods* (éd. I. Gershevitch), Cambridge, 1985.

Cambridge History of Judaism, I, éd. W.D. Davies-L. Finkelstein, Cambridge, 1984.

CAMERON, G.G. 1941, «Darius and Xerxes in Babylonia», *AJSL* 58 : 314-325.

- 1942, « Darius' daughter and the Persepolis inscriptions», *JNES* 1: 214-219.

- 1943, « Darius, Egypt and the "lands beyond the sea"», *JNES* 2: 307-313.

- 1948, *Persepolis Treasury Tablets* (OIP, LXV), Chicago.

- 1955, «Ancient Persia», dans *The Idea of History in the Ancient Near-East* (éd. R.C. Dentan) : 79-97.

- 1958, «Persepolis Treasury Tablets old and new », *JNES* 17/3: 161-176.

-1965, «New tablets from the Persepolis treasury», *JNES* 24: 167-192.

- 1973, « The Persian satrapies and related matters », *JNES* 32: 47-56.

- 1974, «Cyrus the "Father" and Babylonia», *Acta Iranica* 2 : 45-48.

- 1975, « Darius the Great and his Scythian (Saka) expedition. Bisitun and Herodotus», *Acta Iranica. Monumentum H. Nyberg* I: 77-88.

CAMPANILE, E. 1974, «Ant. Pers. XSAYATHIYA XSAYATHIYANAM», *Studi linguistici in onore di T. Bolelli*, Pisa: 110-118.

CANBY, J.V. 1979, «A note on some Susa bricks», AMI 12: 315-320.

CANFORA, L. 1990, «Trattati in Tucidide», *I trattati nel mondo antico. Forma, ideologia, funzione* (a cura di L. Canfora, M. Liverani, C. Zaccagnini), Roma: 193-216.

CANNIZZARO, F.A. 1913, *Il capitolo georgico dell'Avesta, Vendidâd III*, Messina.

CAPART, J. 1914, *Un roman vécu il y a 25 siècles*, Paris-Bruxelles.

CAPECCHI, G. 1991, «Grecità linguistica e grecità figurativa nella più antica monetazione di Cilicia», *QS* 76/1: 67-103.

CARDASCIA, G. 1951, *Les Archives des Muraš. Une famille d'hommes d'affaires babyloniens à l'époque perse (455-403 B.C.)*, Paris.

- 1958, «Le fief dans la Babylonie achéménide », *Recueils de la Société*

Jean-Bodin. I²: Les Liens de vassalités et les immunités, Bruxelles: 55-88.

- 1978, « Armée et fiscalité dans la Babylonie achéménide», *Armées et Fiscalités dans le monde antique*, Paris: 1-10.

- 1983, «Lehenswesen. B: in der Perserzeit», *RLA:* col. 547-550.

- 1991, «La ceinture de Parysatis: une *Morgengabe* chez les Achéménides?», *Marchands, diplomates et empereurs. Études sur la civilisation mésopotamienne offertes à P. Garelli* (éd. D. Charpin et F. Joannès), Paris: 363-369.

CARDONA, G.R. 1980, « Etnografia della communicazione e documenti antici: il caso dell' antico persiano », *VO* 3: 277-286.

CARGILL, J. 1977, «The Nabonidus chronicle and the fall of Lydia», *AJAH:* 97-116.

- 1981, *The Second Athenian Confederacy. Empire or Free Alliance?*, University of California Press.

CARNEY, E.D. 1993, «Foreign influence and the changing role of royal Macedonian women », *Ancient Macedonia* (Thessaloniki) V/1: 313-323.

CARRADICE, I. 1987, «The "regal coinage" of the Persian Empire», dans I. Carradice (éd.), Coi*nage and Administration in the Athenian and Persian Empires* (BAR Int. Ser. 343), London : 73-95.

CARROLL-SPILLECKE, M. 1989, *Kpos. Der antike griechische Garten* (Wohnen in der klassischen Polis, Bd III), München.

CARTER, E. 1994 «Bridging the gap between the Elamites and the Persians in Southeastern Khuzistan», *AchHist* VIII: 65-95.

CARTER, E., STOLPER, M. 1984, *Elam. Surveys of Political History and Archeology* (NEA 25), University of California Press.

CARTLEDGE, P. 1987, *Agesilas and the Crisis of Sparta*, Baltimore.

CASABONNE, O. 1995a, « Sur une coiffure de Nergal de Tarse à l'époque achéménide», LdP 1, note 9.

- 1995b, «Le *syennésis* cilicien et Cyrus: l'apport des sources numismatiques», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille: pays et peuples du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde de Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 147-172.

CASTRITIUS, H. 1972, «Die Okkupation Thrakiens durch die Perser und

die Sturz des athenischen Tyrannen Hippias», *Chiron* 2: 1-15.

CATTENAT, A., GARDIN, J.C. 1977, «Diffusion comparée de quelques genres de poterie caractéristiquesde l'époque achéménide sur le Plateau iranien et en Asie centrale », dans *Le Plateau iranien,* Paris: 225-248.

CAZELLES, H. 1954, «La mission d'Esdras», VT4: 113-140.

- 1955, «Nouveaux documents araméens d'Égypte», *Syria:* 75-100.

CENIVAL, F. de 1972, « Une vente d'esclaves de l'époque d'Artaxerxès III», *RdE* 24 (= *Mélanges M. Malinine):* 31-39.

CHAUMONT, M.L. 1958, «Le culte d'Anhita à Stxr et les premiers Sassanides», *RHR* 153: 154-175.

- 1962, «Recherches sur les institutions de l'Iran ancien et de l'Arménie », *JA* 250 : 11-22.

- 1973, «Chiliarque et curopalate à la cour des Sassanides», *IA* 10: 139-161.

- 1984, «Études d'histoire parthe. V. La route royale des Parthes de Zeugma à Séleucie du Tigre d'après l'itinéraire d'Isidore de Charax», Syria 61: 63-106.

- 1986-87 « L'Arménie et la route royale des Perses», *REArm.* 20: 287-307.

- 1990, « Un nouveau gouverneur de Sardes à l'époque achéménide d'après une inscription récemment découverte », *Syria* 57/3 : 579-608.

CHAUVEAU, M. 1996, «Violence et répression dans la *Chronique de Pétéïsé»,* dans B. Menu (éd.), *Égypte pharaonique: pouvoir, société,* Paris = *Méditerranées* 6.

CHEVALIER, N. 1989, «Hamadan 1913: une mission oubliée», *IA:* 245-251. 1.

CHEVEREAU, P. 1985, *Prosopographie des cadres militaires égyptiens dans la basse époque,* Paris.

CHIASSON, C.C. 1984, «Pseudartabas and his eunuchs: *Acharnians* 91-122», CPh 136-137.

CHILDS, W.A.P. 1978, *The City-Reliefs of Lycia,* Princeton.

- 1979, «The autorship of the inscribed pillar of Xanthos», *AnSt* 29: 97-102.

- 1980, « Lycian relations with Persians and Greeks in the fifth and fourth centuries re-examined», *AnSt* 31: 55-80.

CHILDS, W.A.P., DEMARGNE, P. 1989, *Fouilles de Xanthos.* VIII: *Le Monument des Néréides. Le décor sculpté,* I-II, Paris.

CHOKSY, J K. 1990, «Gesture in Ancient Iran and Central Asia I : the raised hand », dans *Papers Yarshater:* 30-61.

CHRISTIENSEN, A. 1936, *La Geste des rois dans les traditions de l'Iran antique,* Paris.

CHUVIN, P. 1981, «Apollon au trident et les dieux de Tarse », *JS* 269 : 305-326.

CLAESSEN, H.J.M. 1989, «Tribute and taxation, or: how to finance Early States and Empires», dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 45-75.

CLAMER, A. 1952, *La Sainte Bible,* IV, Paris.

CLEMEN, C. 1920a, *Fontes Historiae Religionis Persicae,* Bonn.

- 1920b, *Die griechischen und lateinischen Nachrichten über die persische Religion,* Giessen.

CLÈRE, J.J. 1951, « Une statue du fils aîné de Nectanébo», *RdE* 6: 138-155.

- 1983, «Autobiographie d'un général gouverneur de la haute-Égypte à l'époque saïte », *BIFAO* 83: 85-100.

CLERMONT-GANNEAU, Ch. 1921, « Le *paradeisos* royal achéménide de Sidon», *CRAI:* 106-109.

CLOCHÉ, P. 1919-20, «La Grèce et l'Égypte de 405 à 342-341 av. J.-C. », *RdE* 1: 210-258 ; 2: 82-127.

COACCO POLSELLI, G. 1984, «Nuove luce sulla datazione dei re sidonii?», RSF 12: 169-173.

COCQUERILLAT, D. 1968, *Palmeraies et Cultures de l'Eanna d'Uruk* (559-520), Berlin.

- 1973, «Recherches sur le verger du temple campagnard de l'Akîtu», *WO* 7/1: 96-134.

- 1981, «Compléments aux *Palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk», RAss* 75 : 151-169.

- 1983, «Compléments à la topographie d'Uruk au temps de la Ferme générale», *RAss* 77: 163-168.

- 1984a, «Compléments aux *Palmeraies et Cultures de l'Eanna d'Uruk* (II) :

l'aménagement de la campagne d'Uruk et son peuplement avant l'époque des Fermes générales (VIIIe-VIe s. av. J.-*C.) », RAss* 78 : 49-70.

- 1984b, « Compléments aux *Palmeraies et Cultures de l'Eanna d'Uruk*» (III), *RAss* 78 : 143-167.

- 1985, « Compléments aux *Palmeraies et Cultures de l'Eanna d'Uruk*» (IV), *RAss* 79: 51-59.

COGAN, M. 1974, *Imperialism and Religion: Assyria, Judah and Israel in the eighth and seventh cent. B.C.*, Scholars Press, Missoula.

- 1993, «Judah under Assyrian hegemony: a reexamination of *Imperialism and Religion», JBL* 112/3: 403-414.

COLIN, F. 1990, « Le récit de Sataspès s'inspire-t-il de sources égyptiennes?», *ZPE* 82: 287-296.

COLLOMBIER, A.M. 1987, «Céramique grecque et échanges en Méditerranée orientale: Chypre et la côte syro-palestinienne (fin VIIIe-fin IVe s. av. J.-C.) », *Studia Phoenicia* V : 239-248.

- 1990, «Organisation du territoire et pouvoirs locaux dans l'île de Chypre à l'époque perse», *Trans.* 4: 21-43.

- 1991, « Écritures et sociétés à Chypre à l'âge du fer», dans *Phoinikeia grammata. Lire et écrire en Méditerranée (Studia Phoenicia* 13), Liège: 425-447.

- 1993, « La fin des royaumes chypriotes : ruptures et continuités», *Trans.* 6: 119-148.

COOGAN, M.D. 1974, « Life in the diaspora. Jews at Nippur in the fifth century B.C. », *BA* 37/1: 6-12.

COOK, J.M. 1983, *The Persian Empire*, London/Melbourne/Toronto.

- 1985, «The rise of the Achaemenids and establishment of their Empire », *CHI* II : 200-291.

COONEY, J.D. 1954a, « The portrait of an Egyptian collaborator», *Bull. Brooklyn Museum* 15: 1-6.

- 1954b, «The lions of Letopolis», *ibid:* 17-30.

- 1965, «Persian influence in Late Egyptian Art», *JARCE* 4: 39-48.

CORCELLA, A., MEDAGLIA, S.M. 1993, *Erodoto, Le storie, Libro IV: La Scizia e la Libia* (a cura di), Rome-Florence.

CORSARO, M. 1980a, « *Oikonomia* del re e *oikonomia* del satrapo. Sulfamministrazione della *chrô basilik* d'Asia Minore dagli Achemenidi *agli Attalidi*», *ASNP*, Ser. III,10/4 :1163-1219.

- 1980b, « Un decreto di Zelea sul recupero dei terreni publici *(Syll.*[3] 279)», *ASNP* Ser. III, 14/3 : 441-493.

- 1985, «Tassazione regia e tassazione civica dagli Achemenidi ai re ellenistici : alcune osservazioni», *REA* 87/1-2: 73-96.

- 1989, «Autonomia cittadina e fiscalità régi: le città greche d'Asia nel sistema tributario achemenide », dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 62-75.

- 1991, «Gli Ioni tra Greci e Persiani: il problema dell'identità ionica nel dibattito culturale e politico del V Secolo», *AchHist* VI: 41-55.

CORSTEN, T. 1991, «Herodot I.131 und die Einführung des Anahita-Kultes in Lydien», *IA* 26: 163-180.

- 1994, « Zum Angebot einer Schenkung Alexanders an Phokion », *Historia* 48/1: 112-118.

COSTA, E.A. Jr. 1974, « Evagoras I and the Persians, ca. 411 to 391 B.C.», *Historia* 23/1: 40-56.

COULTON, W.D.E., LEONNARD, A. Jr. 1981, *Cities of the Delta.* I: *Naukratis* (ARCE Reports), Undena, Malibu.

COUSIN, G. 1890, «Correction à l'article intitulé "Lettre de Darius fils d'Hystaspes" », *BCH* 14: 646-648.

- 1904, *Kyros le Jeune en Asie Mineure (printemps 408-juillet 401),* Nancy.

COUSIN, G., DESCHAMPS, G. 1889, «Une lettre de Darius, fils d'Hystaspes », *BCH* 13: 529-542.

COWLEY, A.E. 1921, «L'inscription bilingue gréco-lydienne de Sardes», *CRAI*: 7-14.

- 1923, *Aramaic Papyri of the Fifth Century* B. C., Oxford.

CRACCO RUGGINI, L. 1966, 1967, «Eforo nello Pseudo-Aristotele, *Oec.* II?» *Athenaeum* 44/34: 199-237; 45: 2-88.

CREMER, M.L. 1984, «Zwei neue graeco-persische Stelen», *EA*: 87-99.

CROSS, F.M. 1963, «The discovery of Samaria papyri», *BA* 26/4: 110-121.

- 1966, «Aspects of Samaritan and Jewish history in Late Persian period and Hellenistic times», *HThR* 59/3: 201-211.

- 1971, «Papyri of the fourth century B.C. from Dâliyeh», dans D.N. Freedman-J.G. Greenfield (éd.), *New Directions in Biblical Archeology,* New York: 44-69.

- 1975, «A reconstruction of the Judean restauration », *JBL* 94: 4-18.

- 1985, «Samaria Papyri 1: an Aramaïc slave conveyance of 335 B.C. found in the Wâdi ed-Dâliyeh», *Eretz-Israel* 18 : 7-17.

CRUZ-URIBE, E.1986, « The Hibis Temple project. 1984-85 field season. Preliminary report», *JARCE* 23: 157-166.

- 1988, *Hibis Temple Project. I: Translations, Commentary, Discussion and Sign-List,* San Antonio (Texas).

CULICAN, W 1965, *The Medes and the Persians,* New York.

- 1971, «Syro-achaemenian ampullae», *IA* 11: 100-112.

CUMONT, F. 1905a, « Notes sur le culte d'Anaïtis », *RA:* 24-31.

-1905b, « La Persée d'Amisos », *RA* : 180-189.

- 1905c, « Une inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure», *CRAI*: 93-104.

CUQ, E. 1927, «La condition juridique de la Coelè-Syrie au temps de Ptolémée V Épiphane», *Syria:* 145-152.

CURTIS, J. 1984, *Nush-i Jn. The Small Finds,* London.

CURTY, O. 1989, « L'historiographie hellénistique et l'inscription n°37 des *Inschriften von Priene»,* dans *Historia Testis. Mélanges T. Zawadski,* Fribourg : 21-35.

CUYLER YOUNG, T. Jr 1980, «480/479 B.C. - A Persian perspective », *IA* 15 : 213-239.

- 1988a «The early history of the Medes and the Persians and the Achaemenid Empire to the death of Cambyses», *CAH* IV^2: 1-52.

- 1988b, « The consolidation of the [Achaemenid] Empire and its limits of growth under Darius and Xerxes», *CAH* IV^2: 53-111.

DAGRON, G., FEISSEL, D. 1987, *Inscriptions de Cilicie*, Paris.

DALLEY, S. 1984, «The cuneiform text from Tell Tawilan», *Levant* 21: 19-22.

- 1990, «Cuneiform and Assyria after 612 B.C. », dans E. Aerts-H. Klengel (éd.), *The Town as Regional Economic Center in the Ancient Near-East* (Studies in Social and Economic History 20), Louvain: 74-84.

- 1993, « Nineveh after 612 B.C. », *AOF* 20/1: 143-147.

DALTON, O.M. 1926, *The Treasure of the Oxus*[2], London.

DANDAMAEV, M.A. 1966, «Temple et État en Babylonie (en russe), *VDI*: 17-39.

- 1967, «Die Lehnsbeziehungen in Babylonien unter den ersten Achämeniden», dans *Festschr W Eilers*, Wiesbaden: 37-42.

- 1969a, «Achaemenid Babylonia», dans I. M. Diakonoff (éd.), *Ancient Mesopotamia. Socio-Economic History*, Moscou: 296-318.

- 1969b, « Der Tempelzehnte in Babylonien während des 6-4Jh.v.u.Z. », dans *Beiträge zur Alten Geschichte und deren Nachleben (Festschr. F. Altheim)* I, Berlin: 82-90.

- 1969c, « Bagasar ganzabara» dans *Studien* zur *Sprachenwissenschaft und Kulturkunde. Gedenkschrift für W Brandestein*, Innsbrück: 235-239.

- 1971, « Die Rolle des *tamkrum* in Babylonien im 2. und 1. Jahrtausend v.u.Z. », dans H. Klengel (éd.), *Beiträge zur sozialen Struktur des Vorderasiens*, Berlin : 69-78.

- 1972a, «Politische und wirtschaftliche Geschichte », dans Walser (éd.) : 15-58.

- 1972b, « Connections between Elam and Babylonia in the Achaemenid period», dans *The Memorial Volume of the Vth Intern. Congress of Iranian Art and Archeology*, Téhéran: 258-264.

- 1972c, «Nouveaux documents de l'économie royale en Iran (509-494 av.n.è.) », *VDI*: 3-26 (en russe).

- 1973, « Les ouvriers des exploitations royales en Iran (fin VIe-seconde moitié du Ve s. av.n.è.) », *VDI:* 3-24 (en russe).

- 1974, « The domain-lands of Achaemenes in Babylonia », *AOF* 1: 123-127.

- 1975a, « Forced labour in the palace economy in Achaemenid Iran », *AOF* 2: 71-78.

- 1975b, c.r. de Mayrhofer 1973, *GGA* 277/3-4: 225-239.

- 1975c, « La politique religieuse des Achéménides», dans *Monumentum H.S. Nyberg*, I, Leiden-Téhéran : 193-200.

- 1976, *Persien unter den ersten Achämeniden,* Wiesbaden.

- 1977a, «The dynasty of the Achaemenids in the early période, *AAH25:* 39-42.

- 1977b, « State and temple in Babylonia in the first millenium B.C.», dans E. Lipinski (éd.): 589-586.

- 1979, «Data of the Babylonian documents from the 6th to the 5th centuries B.C. on the Sakas», dans *Prolegomena to the Sources on the History of Pre-Islamic Central Asia*, Budapest: 95-109.

- 1981a, «The neo-babylonian citizens», *Klio* 63/1: 45-49.

- 1981b, «Die Fischerei in neubabylonischer Texten des 6. und 5. Jhdrt.v.u.Z. », *JWG:* 67-82.

- 1983, «Aliens and the community in Babylonia in the 6th-5th Cent. B.C. », dans Les *Communautés rurales (Recueils de la société Jean-Bodin* XLI/29), Paris: 133-145.

- 1984a, «Royal *paradeisoi* in Babylonia», dans *Orientalia J. Duchesne-Guillemin Emerito Oblata* (Hommages et Opera Minora IX), Leiden: 113-117.

- 1984b, *Slavery in Babylonia from Nabopolassar to Alexander the Great (626-331 B.C)*, Northern Illinois University Press.

- 1984c, «Babylonia in the Persian age», *CHJ* I: 326-34.

- 1985, «Herodotus' information on Persia and the latest discoveries of cuneiform texts», *Histoire de l'historiographie* 7: 92-100.

- 1986a, c.r. de Pinches 1982, *Orientalia* 55/4: 464-468.

- 1986b, «Neo-Babylonian archives», dans Veenhof (éd.) : 273-277.

- 1986c, « Some Babylonians in Ecbatana», *AMI* 19: 67-82.

- 1988a, «Royal economy in the Achaemenid Empire», dans *Stato, Economia, Lavoro nel Vicino Oriente antico*, Milano : 145-155.

–1988b, « Wages and prices in Babylonia in the 6th and 5th centuries B.C. », AOF 15: 53-58.

–1989a, *A Political History of the Achaemenid Empire*, Leiden.

–1989b = DANDAMAEV, M.A., LUKONIN, V.G. 1989, *The Culture and Social Institutions of Ancient Iran*, Cambridge.

–1989c, « The old Iranian PASA'DU», dans Meyer-Haerinck(éd.) 1989: 563-565.

–1990, «The old iranian *azarapanata»*, dans *Papers Yarshater:* 60-61.

–1992a, *Iranians in Achaemenid Babylonia* (Columbia Lectures on Iranian Studies 6), Costa Mesa/New York.

–1992b, « The title *ah šadrapànu* in Nippur », dans M. DeJong Ellis (éd.), *Nippur at the Centennial: Papers read at the 35e RAI (Philadelphia 1988)*, Philadelphia, The University Museum: 29-32.

–1992c, «Was Eanna destroyed by Darius I?», *AMI25* [1994]: 169-172.

–1993a, «The latest evidence for Nebuchadnezzar III'reign», *NABU*, note 11.

–1993b, « Lu zinabarra», *NABU*, note 12.

–1993c, «Achaemenid estates in Lahiru», *IA* 27: 117-123.

–1993d, «Xerxes and the Esagila temple in Babylon», *BAI* 7: 41-47.

–1994a, «The neo-babylonian *zazakku»*, AOF 21: 34-40.

–1994b, «Achaemenid Mesopotamia: traditions and innovations», *AchHist* VIII: 229-234.

–1995a, « The earliest évidence for Nebuchednezzar IV's reign », *NABU*, note 34.

–1995b, « An unidentified document from Xerxes' reign and the Ebabbara temple», *NABU*, note 35.

–1995c, «A governor of Byblos in Sippar», dans K. Van Lerberghe-A. Schoors (éd.), *Immigration and Emigration within the Ancient Near East. Festschrift E Lipinski* (OLA 65), Leuven: 29-31.

DANDAMAEV, M.A., LIVSHITS, V 1988, «Zattumesu, a magus in Babylonia», dans A *Green Leaf (Papers Asmussen)*, Leiden: 457-459.

DARESSY, G. 1900, «Stèle de l'an III d'Amasis», *RT 1-3 :* 1-9.

DARNELL, J.C. 1992, « The *Kbn. wt* ships of the late period », dans J.H. Johnson (éd.) : 67-89. DAUMAS, F. 1977, « Le problème de la monnaie dans

l'Égypte antique avant Alexandre», *MEFRA* 89: 425-442.

DAUMAS, M. 1985, «Aristophane et les Perses», *REA* 87/3-4: 289-305.

DAVESNE, A. 1989, «La circulation monétaire en Cilicie à l'époque achéménide», REA 91/1-2: 157-168.

DAVESNE, A., LEMAIRE, A., LOZACHMEUR, H. 1987, «Le site archéologique de Meydançikkale (Turquie) : du royaume de Pirindu à la garnison ptolémaïque», *CRAI:* 359-383.

DAVIDSON, O.M. 1985, «The crown-bestower in the Iranian Book of the Kings», dans *Papers Mary Boyce* I, Leiden : 61-148.

Davies, N. de Garis, 1953, *The Temple of Hibis in El Khargeh Oasis*, Part III: *The Decoration*, New York.

Davies, Ph.R. (éd.) 1991, Second Temple *Studies.* I: *Persian Period* (JSOS Supp. Ser. 117), Sheffield.

– 1991, «Sociology and the second temple», dans Davies (éd.): 13-19.

–1992, « Defending the boundaries of Israel during the second temple period. 2: Chronicles 20 and the "Salvation army" », dans Priests, *Prophets and Scribes. Essays on the Formation and Heritage of the Second Temple Judaism in Honor of J. Blenkinsopp*, Sheffield: 43-54.

DAVIS-KIMBALL, J. 1989, *Proportions in Achaemenid Art*, PhD. Berkeley.

DAYTON, J. 1984, «Herodotus, Phoenicia, the Persian Gulf and India in the first millenium B.C. », dans R. Boucharlat-J.F. Salles (éd.), *Arabie orientale, Mésopotamie* et Iran méridio*nal de l'âge du fer au début de la période islamique*, Paris: 363-375.

DEBORD, P. 1982, *Aspects sociaux et économi ques de la vie religieuse dans l'Anatolie gréco-romaine* (EPRO 98), Leiden.

–1994, «Le vocabulaire des ouvrages de défense. Occurrences littéraires et épigraphiques confrontées aux *realia* archéologiques», REA 96/1-2 : 53-61.

– 1995, «Les routes royales en Asie Mineure occidentale », dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde internationale, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43 : 89-97.

DEBORD, P., VARINOGLU, *E. et al.* en prép., *Les hautes terres de la Carie du Sud* (Bibl. de l'IFEA), Istanbul.

DELAPORTE, L. 1909, *Cylindres orientaux. Catalogue du musée Guimet* (Annales du musée Guimet 33), Paris.

– 1910, *Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syrocappadociens de la Bibliothèque nationale,* Paris.

–1920, *Musée du Louvre. Catalogue des cylindres, cachets et pierres gravées de style oriental.* I. *Fouilles et missions,* Paris.

–1923, *Musée du Louvre. Catalogue des cylindres, cachets et pierres gravées de style oriental.* II. *Acquisitions,* Paris.

DELATTE, A. 1936, «Herbarius», *Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres* 22: 227-348.

DELAUNAY, J.A. 1974, « L'araméen d'Empire et les débuts de l'écriture en Asie centrale », *Acta Iranica I:* 219-226.

–1975, «À propos des "Aramaic ritual texts from Persepolis" de R.A. Bowman», *Acta* Iranica 2: 193-217.

–1976, «Sur quelques noms de personnes des archives élamites de Persépolis», STIR 5/1: 9-31.

– 1985, *Genèse de l'araméen d'Empire,* I, Paris.

DELORME, J. 1992, *Histoire des Cinquante Ans. Commentaire sur la Pentekontaètie de Thucydide,* Toulouse.

DEMARGNE, P. 1958, *Fouilles de Xanthos.* I. *Les piliers funéraires,* Paris.

–1974a, «Le décor des sarcophages de Xanthos: réalités, mythes, symboles», CRAI : 263-269.

–1974b, *Fouilles de Xanthos. V. Tombes-maisons, tombes rupestres et sarcophages,* Paris.

–1975, «Athéna, les dynastes lyciens et les héros grecs», dans *Florilegium anatolicum,* Paris: 97-101.

–1976, «L'iconographie dynastique au monument des Néréides de Xanthos », dans *Recueil Plassart,* Paris: 81-95.

–1983, « Serviteurs orientaux sur deux monuments funéraires de Xanthos », dans *Festschr. K. Bittel,* Mainz: 167-170.

DEMSKY, A. 1983, «Pelekh in Nehemiah 3», *IEJ* 33 : 242-244.

DENTZER, J.M. 1969, «Reliefs au "banquet" dans l'Asie Mineure du Ve siècle av. J.-C. », *RA:* 195-224.

– 1982, *Le Motif du banquet couché dans le Proche-Orient ancien et le monde* grec *du VIIe siècle au IVe siècle av. J.-C.* (BEFAR 246), Paris-Rome.

DEPUYDT, L. 1995a, «The story of Cambyses' mortal wounding of the Apis bull *(ca* 523 BCE) », *JNES* 54/2: 119-126.

–1995b, «The date of death of Artaxerxes I», WO 26: 32-42.

DEQUEKER, L. 1993, «Darius the Persian and the reconstruction of the Jewish temple in Jerusalem (Ezra 4,24)», dans J. Quaegebeur (éd.), *Ritual and Sacrifice in the Ancient Near-East* (OLA 55), Leuven: 67-92.

DESANGES, J. 1978, *Recherches sur les Méditerranéens aux confins de l'Afrique,* Paris.

DESCAT, R. 1985, «Mnésimachos, Hérodote et le système tributaire achéménide», *REA* 87/1-2: 97-112.

– 1988, «Aux origines de l'économie grecque», *QUCCn.s.* 28/1: 103-119.

– 1989a, «Notes sur la politique tributaire de Darius Ier», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 77-93.

– 1989b, «Notes sur l'histoire du monnayage achéménide sous le règne de Darius Ier», *REA* 91/1: 15-29.

– 1990a, «Remarques sur les rapports entre les Perses et la mer Noire à l'époque achéménide », dans *Ikinci Tarih Boyunca Karadeniz Kongresi Bildileri* (Samsun 1988), Samsun: 539-548.

–1990b, «De l'économie tributaire à l'économie civique: le rôle de Solon», dans *Mélanges P. Lévêque,* V, Paris: 85-100.

– 1991, «Colophon et la paix d'Épilykos», dans Erol *Atalay Memorial* (éd. H. Malay), Izmir: 33-39.

– 1994a, «Darius le roi *kapélos»,* AchHist VIII: 161-166.

–1994b, «Les forteresses de Théra et de Kallipolis de Carie», *REA* 96/1-2: 205-214.

– 1995, «Marché et tribut», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde internationale, Toulouse, 3-4 février 1995) = Pallas 43: 99-108.

– s.p., «Darius Ier et la monnaie », *AIIN.*

– (éd) 1989, *L'Or perse et l'histoire grecque = REA* 91/1-2.

DESIDERI, P. 1986, «Le città della pianura di Cilicia in Strabone (14,5,8-

19) », *Studi Tardoantichi* 2: 331-346.

DESIDERI, P., JASINK, A.M. 1990, *Cilicia. Dall'* età di *Kizzuwatna alla conquista macedone,* Torino.

DESNIER, J.L. 1995, *De Cyrus à Julien l'Apostat. Le passage du fleuve. Essai sur la légitimité du souverain,* Paris.

DESTROOPER-GIORGIADES, A. 1987, «La Phénicie et Chypre à l'époque achéménide», *Studia Phoenicia V :* 339-355.

– 1993, «Continuités et ruptures dans le monnayage chypriote à l'époque achéménide», *Trans.* 6: 87-102.

DEUSTCH, R., HELTZER, M. 1994, *Forty New West-Semitic Inscriptions,* Tel Aviv-Jaffa.

DEVAUCHELLE, D. 1994a, «Les prophéties en Égypte ancienne», dans *Prophéties et Oracles. I: En Égypte et en Grèce* (Supplément au *Cahier Évangile* 89), Paris: 6-30.

–1994b, «Les stèles du Sérapeum de Memphis conservées au musée du Louvre », dans *Acta Demotica. Acts of the Fifth International Conference for Demotists* (Pisa, 4th-8th September 1993), Pisa: 95-114.

–1995, «Le sentiment antiperse chez les anciens Égyptiens», *Trans.* 9: 67-80.

– en prép., «La stèle dite du satrape (Caire CG 22182) », BIFAO.

DEVINE, A.M. 1984, «The location of Castabalum and Alexander's route from Mallus to Myriandrus», *Acta Classica* 27: 127-129.

–1985a, «The stratégies of Alexander the Great and Darius III in the Issus campaign », *AW* 12 : 25-38.

–1985b, «Grand tactics at the battle of Issus», *AW 12:* 39-59.

–1986, «The battle of Gaugamela: a tactical and source-critical study », *AW 13:* 87-116.

–1988, «A pawn-sacrifice at the battle of the Granicus: the origins of a favourite stratagem of Alexander the Great», *AW* 18 : 3-20.

DE VOTO, J.G. 1988, «Agesilaos and Tissaphernes near Sardis in 395 B.C. », *Hermes* 116: 41-53.

DEVRIES, K. 1990, «The Gordion excavations. Seasons of 1969-73 and subséquent research», *AJA* 94: 371-406.

DHORME, P. 1912, « Cyrus le Grand », RB 9 : 22-49.

–1913, «La religion des Achéménides », RB 10: 15-35.

–1928, «Les tablettes babyloniennes de Neirab», *RAss* 25/2: 53-82.

DIAKONOFF, I. 1979, *«Artemidi Anaeiti anestesen », BABesch* 54: 139-175.

DIAKONOFF, I.M. 1985a, «Elam», *CHI II:* 1-24.

–1985b, « Media», *ibid.:* 36-148.

DIAKONOFF, I.M., JANKOWSKA, N.B. 1990, «Ari Elamite Gilgames text from Argištienale, Urartu (Armarvir-blur), 8th cent. B.C.», ZA 80/1: 102-123.

DILLEMANN, L. 1962, *Haute Mésopotamie orientale et Pays adjacents,* Paris.

DILLERY, J. 1992, «Darius and the tomb of Nitocris (Hdt I. 197) », CPh 87/1: 30-38.

–1995, *Xenophon and the History of his Time,* London-New York.

DION, P.E. 1991, «The civic-and temple community of Persian period Judaea: neglected insights from Eastern Europe», JNES 50/4: 281-287.

DOBBINS, K.W 1984, «Alexander's Eastern satrapies», *Persica* 11: 73-108.

DOENGES, N.A. 1981, *The Letters of Themistokles,* New York.

DONADONI, S. 1983, «L'Egitto achemenide», dans *Modes de contact et Processus de transformation dans les sociétés anciennes,* Pise-Rome: 27-40.

DONBAZ, V. 1987, «Deux nouvelles inscriptions de Nabonide, roi de Babylone», *AnAnt* 1: 15-21.

– 1989a, «The question of the Muraštexts dated at Susa», *NABU,* note n° 86.

– 1989b, «One Muraš document from Lagaš», *NABU,* note 87.

DONBAZ, V., STOLPER, M. 1993, «Gleanings from the Muraš texts in the collection of the Istanbul Archeological Museum», *NABU,* note 102.

DONCEL-VOUTE, P. 1984, «Un banquet funéraire perse en Paphlagonie », dans DONCEL-LEBRUN: 101-118.

DONCEL, R., LEBRUN, M. (éd.) 1984, *Archéologie et Religions de*

l'Anatolie ancienne. Mélanges en l'honneur du Prof P Naster, Louvain.

DONNER, F.M. 1986, «Xenophon's Arabia», Iraq 48: 1-14.

DÖRNER, F. 1967, «Zur Rekonstruktion der Ahnengalerie des Königs Antiochos I. von Kommagene », *IM* 17: 195-219.

DÖRRIE, H. 1964, *Der Königskult des Antiochos von Kommagene im Lichte neuer Inschriften-Funde,* Göttingen.

DOSSIN,G. 1938, «Signaux lumineux au pays de Mari», RAss 35: 174-186.

DOTHAN, M. 1985, «A Phoenician inscription from Akko », *IEJ 35/2-3 :* 86-94.

DOUGHERTY, H.P. 1929, *Nabonidus and Belshazzar. A Study of the Closing Events of the Neo-Babylonian Empire* (YOS 15), Yale University Press.

DOWNEY, S.B. 1986, «A stele from Hierapolis-Bambyce (?) », *BM* 17 : 301-308.

DREWS, R. 1969, «The fall of Astyages and Herodotus' chronology of the Eastern kingdoms», *Historia* 18/1: 1-11.

– 1973, *The Greek Accounts of Eastern History,* Cambridge (Mass.).

– 1974, «Sargon, Cyrus and Mesopotamian Folk History», *JNES* 33: 387-393.

DRIOTON, E. 1952, «Le théâtre égyptien», dans *[Pages d'égyptologie,* Le Caire: 217 sqq. = *Revue du Caire* 1943].

DRIVER, G.R. 1957, *Aramaic Papyri of the Vth Century B.C.,* Oxford.

DUBBERSTEIN, W.H. 1939, «Comparative prices in Later Babylonia (625-400 B.C.)», *AJSL* 56: 20-43.

DUCHÊNE, J. 1986, «La localisation de Huhnur», dans *Fragmenta Historicae Elamicae. Mélanges offerts à M.J. Stève,* Paris: 65-73.

DUCHESNE-GUILLEMIN, J. 1952, La Religion de *l'Iran* ancien, Paris.

–1953, *Ormazd et Ahriman. L'aventure dualiste dans l'Antiquité,* Paris.

–1967-68, «Religion et politique de Cyrus à Xerxès», *Persica* 3 : 1-9.

–1972, «La religion des Achéménides », dans Walser (éd.) 1972: 59-82.

–1974, «Le dieu de Cyrus», *Acta Iranica. Commémoration Cyrus* III: 11-

21.

–1979, «La royauté iranienne et le *x^{v}aranah*», dans *Iranica* (éd. G. Gnoli), Napoli: 375-386.

DUCHESNE-GUILLEMIN, J., VAN DE VALLE, B. 1959-1962, «Un sceau-cylindre irano-égyptien», *JEOL* 16 : 72-77.

DUGAS, Ch. 1910, «La campagne d'Agésilas en Asie Mineure», BCH: 56-95.

DULEBA, W 1987, «The epos and history of the story of Feridoun in Shahnahmeh», *FO* 24: 159-172.

DUMBRELL, W.J. 1971, «The Tell el-Maskuhta bowls and the "kingdom" of Qedar in the Persian period», *BASOR* 203: 33-44.

DUMÉZIL, G. 1984, «L'intronisation de Darius», dans *Orientalia Duschesne-Guillemin:* 143-149.

– 1985, «Le costume de guerre du dernier Darius», dans *Orientalia. I Tucci memoriae dicata* (éd. G. Gnoli-L. Laniotti), ISMEO, Rome, I: 261-265.

–1986, *Mythe et Épopée. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*[5], Paris.

DUMONT, J. 1977, «La pêche dans le Fayoum hellénistique: traditions et nouveautés d'après le papyrus Tebtynis 701 », *CdE* 103 : 125-142.

DUNAND, M. 1965, «Nouvelles inscriptions phéniciennes du temple d'Echmoun à Bostan ech-Cheikh, près Sidon», *BMB* 17: 105-109.

–1968, «La défense du front méditerranéen de l'Empire achéménide», dans *The Role of the Phoenicians in the Interaction of Mediterranean Civilizations* (éd. Ward), Beyrouth: 43-51.

–1973, «Le temple d'Echmoun à Sidon. Essai de chronologie», *BMB* : 7-25.

DUNAND, M., SALIBY, N. 1985, *Le Temple d'Amrith dans la Pérée d'Aradus*, Paris.

DUNCAN-JONES, R.P. 1979, «Variation in Egyptian grain-measures», *Chiron* 19: 347-375.

DUPONT-SOMMER, A. 1948, «Deux inscriptions araméennes trouvées près du lac Sevan (Arménie)», *Syria* 25/1-2: 53-66.

–1964, «Une inscription araméenne et la déesse Kubaba», dans A. Dupont-Sommer et L. Robert, *La* Déesse de *Hiérapolis Castabala (Cilicie)* (BAHIFAI

16), Paris: 7-15.

– 1966, «Une inscription araméenne inédite d'époque perse trouvée à Daskyleion (Turquie)», *CRAI* : 44-57.

– 1974, «La stèle trilingue récemment découverte au Létôon de Xanthos: le texte araméen», *CRAI* : 132-149.

– 1976, «L'énigme du dieu "Satrape" et le dieu Mithra», *CRAI:* 648-660.

– 1978, «Les dieux et les hommes en l'île d'Éléphantine près d'Assouan, au temps de l'Empire des Perses», *CRAI*: 756-772.

– 1979, «L'inscription araméenne [de Xanthos]», dans H. Metzger (éd) : 129-178.

DURAND, J.M., JOANNÈS, F. 1988, «Contrat babylonien d'Agadè», *NABU*, note 74.

DURAND, J.M., MARGUERON, J. 1980, «La question du harem royal dans le palais de Mari », JS: 253-280.

ECK, B. 1990, «Sur la vie de Ctésias», *REG* 103/2 : 409-434.

EDDY, S.K. 1961, *The King is dead. Studies in the Near-Eastern Resistance to Hellenism,* Lincoln.

– 1973, «The cold war between Athens and Persia, ca. 448-412 B.C. », *ClPh* 68/4: 241-258.

EGGERMONT, P.W.L. 1993, *Alexander's Campaign* in *Southern Punjab* (OLA 54), Louvain.

EHRHARDT, C. 1994, «Two notes on Xenophon, *Anabasis», AHB* 8/1: 1-4.

EHTECHAM, M. 1946, *L'Iran sous les Achéménides. Contribution à l'étude de l'organisation sociale et politique du premier empire des Perses,* Fribourg.

EILERS, W. 1935, «Das Volk der *karka* in der Achâmenideninschriften», *OLZ* 38/4: 202-213.

– 1940, *Iranische Beamtennamen in der keilschriftliche Überlieferung* (Abhand. für die Kunde des Morgenlandes), Wien.

–1974, «Le texte cunéiforme du cylindre de Cyrus», *Acta Iranica* 2: 25-31.

EISENMANN, R.H., WISE, M. 1992, *The Dead Sea Scrolls uncovered,* Shaftesbury-Rokport-Brisbane [trad. fr., *Les Manuscrits de la mer Morte* révélés, Paris, 1995].

ELAYI, J. 1978, « L'essor de la Phénicie et le passage de la domination assyro-babylonienne à la domination perse », *BgM* 9 : 25-38.

–1980, « The Phoenician cities in the Persian period», *JANES* 12: 13-28.

–1981a, «The relations between Tyre and Carthage during the Persian period », *JANES* 13 : 15-29.

–1981b, «La révolte des esclaves de Tyr relatée par Justin », *BM 12 :* 139-150.

–1982, «Studies in Phoenician geography during the Persian period», *JNES* 41/2: 83-110.

–1983, «Les cités phéniciennes et l'Empire assyrien à l'époque d'Assurbanipal», RAss 77: 45-58.

–1986, «Les éléments d'architecture sur les monnaies phéniciennes préalexandrines», QTNAC 15: 61-75.

–1987a, «Al-Mina sur l'Oronte à l'époque perse», *Studia Phoenicia* V : 249-266.

–1987b, *Recherches sur les cités phéniciennes à l'époque perse* (suppl. AION 47/2), Naples.

–1988a, *Pénétration grecque en Phénicie sous l'Empire perse,* Nancy.

–1988b, «Les sarcophages phéniciens d'époque perse », IA XXIII: 275-322.

–1988c, « L'exploitation des cèdres du mont Liban par les rois assyriens et néobabyloniens», *JESHO 31:* 14-41.

–1989, *Sidon, cité autonome de l'Empire perse,* Paris.

–1990a, «The Phoenician cities in the Achaemenid period : remarks on the present state and prospect of research», *AchHist* IV: 227-237.

–1990b, «Tripoli (Liban) à l'époque perse», *Trans.* 2 : 59-72.

–1990c, *Économie des cités phéniciennes sous l'Empire perse* (suppl. AION vol. L), Napoli.

ELAYI, J. et A.G. 1992a, «Nouvelle datation d'une tombe achéménide de Suse», STIR 21/2: 265-269.

–1992b, «La première monnaie de TR/Tripolis (Tripolis, Liban)?», *Trans.* 5: 142-151.

–1993, *Trésors de monnaies phéniciennes et circulation monétaire (Ve-IVe siècles avant J.-C),* Paris.

ELAYI, J., SAPIN, J. 1991, *Nouveaux Regards sur la Transeuphratène,* Paris.

EL-SAYED, R. 1982, *La Déesse Neith de Saïs,* I-II, Le Caire.

EMERY, W.B. 1971, « Preliminary report on the excavations at North Sâqqara 1969-70», *JEA* 37: 3-13.

ENGELS, D. 1978, *Alexander the Great and the Logistics of the Macedonian Army,* University of California Press.

EPH'AL, I. 1978, «The Western minorities in Babylonia in the 6th-5th cent. B.C.: maintenance and cohesion », *Orientalia* 47/1: 74-90.

–1982, *The Ancient Arabs. Nomads on the Borders of the Fertile Crescent (9th-5th cent. B. C), Jeru*salem-Leiden.

–1988, «Syria-Palestine under Achaemenid Rule», *CAH* IV^2: 139-164.

EPH'AL, I., NAVEH, J.1993, «The jar of the Gate », BASOR 289 : 59-65.

ERDMANN, E. 1977, *Nordosttor undpersische* Bela*gerungsrampe im Alt Paphos. I: Waffen und Kleingefunde* (Ausgrabungen im Alt-Paphos auf Cypern, hrsgg. G. Maier, Heft 1), Berlin.

ERRINGTON, R.M.1981a, «Alexander the Philhellene and Persia», dans *Ancient Macedonian Studies in Honor of Ch.F Edson,* Institute for Balkan Studies, Thessaloniki: 139-143.

– 1981b, «Review-discussion: four interpretations of Philipp II», AJAH 6/1 : 69-88.

ERZEN, A. 1940, *Kilikien bis zum Ende der Perserherrschaft,* Leipzig.

ESHEL, H., MISGAV, H. 1988, «A Fourth Cent. B.C. document from Ketef Yeriho », *IEJ* 38/3 : 158-176.

EVANS, J.A.S. 1978, «The settlement of Artaphrenes», *CPh* 71/4: 344-348.

–1987, «Cavalry about the time of the Persian Wars: a speculative essay», *CJ* 82/2: 97-106.

FALES, F.M. 1983, «Il taglio e il transporto di legname nelle lettere a Sargon II », dans 0. Carruba-M. Liverani-C. Zaccagnini, *Studi orientalici in ricordo di F. Pintore,* Pavia : 49-92.

– 1989, «Pastorizia e politica: nuovi dati sugli Arabi nelle fonti di età neo-assira», dans A. Avanzi (éd.), *Problemi di onomastica semitica meridionale,* Pisa: 119-134.

FALES, F.M., POSTGATE, J.N. 1992, *Imperial Administrative Record,* Part I : *Palace and Temple Administration* (SAA VII), Helsinki.

FARAGUNA, M. 1994, «Alle origini *dell'oikonomia:* dall'Anonimo di Giamblico ad Aristotele », *RAL* 5: 551-589.

FARKAS, A. 1969, « The horse and rider in Achaemenid art», *Persica* 4: 57-76.

– 1974, *Achaemenid sculpture,* Leiden.

– 1980, « Is there anything Persian in Persian art?», dans Schmandt-Besserat: 16-20.

FARRELL, J.B. 1961, «A revised itinerary of the route followed by Cyrus the Younger through Syria, 401 B.C. », *JHS* 81: 153-155.

FAUTH, W 1978, «Der königliche Gärtner und Jâger im Paradeisos. Beobachtungen zur Rolle des Herrschers in der vorderasiatischen Horti-kultur», *Persica* 8: 1-53.

FAVARD-MEEKS, C., MEEKS, D.1992, « L'héritière du Delta», dans *Alexandrie, IIIe siècle av. J.-C.* (éd. Ch. Jacob et Fr. de Polignac), éd. Autrement (série «Mémoires» n°19), Paris: 22-33.

FEHLING, D. 1989, *Herodotus and his "Sources". Citation, Invention and Narrative Art,* Leeds.

FENNELLY, J.M. 1980, « The Persepolis ritual », *BA* 43/3 : 135-162.

FERJAOUI, A. 1992, *Recherches sur les relations entre l'Orient phénicien*

et Carthage, Carthage.

FIGULLA, H.H. 1954, «A "coin" of Cyrus», NC 14: 173.

FINET, A. 1969, « L'Euphrate, route commerciale de la Mésopotamie», *AAAS* 19: 37-48.

–1985, « Le port d'Emar sur l'Euphrate, entre le royaume de Mari et le pays de Canaan», dans *The Land of Israel : Cross-Roads of Civilizations*, Louvain: 27-38.

FINLEY, M.I. 1978, «The fifth Century Athens Empire: a balance-sheet », dans P.A. Garnsey-C. Wittaker (éd.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge: 103-126.

FIRPO, G. 1986, « Impero universale e politica religiosa. Ancora sulle destruzioni dei templi greci ad opera dei Persiani», *ASNP*, ser. III, 16/2: 331-393.

FISCHER, F. 1983, « Thrakien als Vermittler iranischer Metallkunst an die frühen Kelten», dans *Festschr. K. Bittel*, Mainz: 191-302.

FITZMEYER, J.A., KAUFMAN, S.A. 1991, *An Aramaic Bibliography*, I, Baltimore-London.

FLEISCHER, R. 1983, « Ein Bildhauerauftrag unter Dareios II. », *AK:* 33-37.

FLEMING, D. 1989, « Eggshell ware pottery in Achaemenid Mesopotamia», *Iraq* 51: 165-185.

–1993, « Where was Achaemenid India ? », *BAI* 7 : 67-72.

FOGAZZA, G. 1972a, «Sui Gongilidi di Eretria », *PdP* 27: 129-130.

–1972b, «Datame di Cappadocia », PdP 27: 130-131.

FOL, A., HAMMOND, N.G.L. 1988, «Persia in Europe apart from Greece», *CAH* IV^2: 234-253.

FORNARA, C.W 1966, « Some aspects of the career of Pausanias of Sparta», *Historia* 15/3: 257-271.

Foss, Cl. 1975, «A bullet of Tissaphernes », *JHS* 95: 25-30.

–1978, « Explorations in Mount Tmolus », *CSCA* 11: 21-60.

FOUCAULT, J. de 1967, «Histiée de Milet et l'esclave tatoué», *REG* 80: 182-186.

FOUCHER, A., FOUCHER-BAZIN, E. 1942, La *Vieille Route de l'Inde de*

Bactres à Taxila, Paris.

FRAG, A.J.W., NEAVE, R.A.H. 1994, «Who is the Carian princess?», dans J. Isager (éd.), *Hekatomnid Caria and the Ionian Renaissance*, Odense : 97-107.

FRAME, G. 1984, « Neo-Babylonian and Achaemenid texts from the Sippar collection of the British Museum», *JAOS* 104/4: 745-752.

– 1986, « Some Neo-Babylonian and Persian documents involving boats», *OA* 25 : 29-50.

– 1991, « Nabonidus, Nab-šarra-usur and the Eanna temple », *ZA* 81/1: 37-86.

–1992, *Babylonia 689-627 B.C. A Political History*, Leiden.

FRANCFORT, H.P 1975, « Un cachet achéménide d'Afghanistan», *JA* 263: 219-222.

–1979, *Les Fortifications en Asie centrale de l'âge du bronze à l'époque kouchane*, Paris.

– 1985, « Note sur la mort de Cyrus et les Dardes », dans *Orientalia I. Tucci memoriae dicata*, Roma: 395-400.

– 1988, «Central Asia and Eastern Iran», *CAH* IV^2: 169-193.

– 1989, *Fouilles de Shortugaï. Recherches sur l'Asie centrale protohistorique*, Paris.

FRANCIS, E.D. 1980, «Greeks and Persians: the art of hazard and triumph», dans Schmandt-Besserat : 53-86.

FRANKE, P.R., HIRMER, M. 1966, La *Monnaie grecque*, trad. fr., Paris.

FRANKFORT, H. 1939, *Cylinder Seals. A Documentary Essay on the Art and Religion of the Ancient Near East*, London.

–1946, «Achaemenian Sculpture», *AJA* 50: 8-14.

FREI, P. 1977, «Die *Trilingue* vom Letoon, die lykische Zahlreichen und das lykische Geldsystem», *SNR* 56: 5-17.

–1979, «Die Rolle des Lyderreiches im internationalen System des 6. Jahrhunderts v. Ch. », *VIII. Türk Tarih Kongresi:* 375-382.

– 1984, « Zentralgewalt und Lokalautonomie im Achämenidenreich», dans P. Frei-K.Koch, *Reichsidee und Reichsorganisation im Perserreich*, Göttingen: 7-43.

–1990, «Zentralgewalt und Lokalautonomie im achämenidischen Kleinasien», *Trans.* 3: 157-171.

– 1992, «Die epichorischen Namen im griechisch-römischen Inchriftenbestand der Region von Eskisehir», dans H. Otten-H. Ertem-E. Akurgal-A. Süel (éd.), *Hittite and other Anatolian and Near-Eastern Studies in Honor of Sedap Alp*, Ankara : 181-192.

FRENCH, V., DIXON, P. 1986, «The Pixodaros affair: another view », *AW* 13/3-4: 73-86.

FROST, F.J. 1973, «A note on Xerxes at Salamis», Historia 22/1: 118-119.

–1980, *Plutarch, Themistocles:* a Historical Com*mentary,* Princeton.

FRYE, R.N. 1963, *The Heritage of Persia,* Cambridge (Mass.).

–1964, « The charisma of kingship in Ancient Iran », *IA* 4: 36-54.

–1972a, «Gestures of deference to royalty in Ancient Iran », *IA* 9: 102-107.

– 1972b, « The institutions », dans Walser (éd.): 83-93.

–1974, «Persepolis again», *JNES 33 :* 383-386.

–1975, « Mithra in Iranian history », dans *Mithraiic Studies,* II : 62-67.

–1977, «Remarks on kingship in Ancient Iran », *AAH 25:* 75-82.

–1982, « The "Aramaic" inscription on the tomb of Darius», *IA* 17: 85-90.

–1983, «Achaemenid echoes in Sasanian times», dans H. Koch-D. McKenzie (éd.), *Kunst, Kultur und Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben* (AMI Ergzbd. 10), Berlin: 247-252.

–1984, *The History of Ancient Iran,* München.

–1985, «Zoroastrian incest», dans *Studi Tucci,* I, Roma : 445-455.

GABELMANN, H. 1979, «Zur Chronologie der Königsnekropole von Sidon », AK 94 : 163-177.

–1984, *Antike Audienz-und Tribunalszenen,* Darmstadt.

GABRIELLI, M. 1995, «Transports et logistique militaire dans *l'Anabase »*, dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde de Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 109-122.

GAGGERO, G. 1986, «Considerazione sulla legende di Sesostri nella tradizione greco-romana», dans *Sesta Historia Antiqua* XV, Roma: 1-19.

GALIKOWSKI, M. 1988, « La route de l'Euphrate d'Isidore à Julien», dans *La Géographie historique du Proche-Orient*, Paris: 76-98.

GALLING, K. 1963, «Echmunazar und der Herr der Könige», *ZDPV:* 140-151.

–1964, *Studien zur Geschichte Israels im persischen Zeitalter,* Tübingen.

GALLO, P., MASSON, O. 1993, «Une stèle "hellénomenphite" de l'ex-collection Nahman», BIFAO 93: 265-276.

GALLOTA, B. 1980, *Dario e l'Occidente prima della guerre persiane*, Milan.

GARBINI, G. 1984, « Tetramnestos, re di Sidone », *RSF* 12:3-7.

GARDIN, J.C. 1980, « L'archéologie du paysage bactrien», *CRAI:* 480-501.

– 1986, «Migrateurs et porteurs de pots en Bactriane de l'âge du bronze à nos jours», dans M.T. Barrelet (éd.), *À propos des interprétations archéologiques de la poterie*, Paris: 79-94.

– 1995, « Fortified sites of Eastern Bactria (Afghanistan) in pre-hellenistic times », dans A. Invernizzi (éd.), *In the land of Gryphon. Papers on Central Asian Archeology in Antiquity*, Firenze : 83-105.

GARDIN, J.C., GENTELLE, P. 1976, «Irrigation et peuplement dans la plaine d'Aï-Khanoum de l'époque achéménide à l'époque musulmane », *BEFEO* 63 : 59-99.

– 1979, « L'exploitation du sol en Bactriane antique », *BEFEO* 66: 1-29.

GARDIN, J.C., LYONNET, B. 1978-79, «La prospection archéologique de la Bactriane orientale (1974-78). Premiers résultats», *Mesopotamia* 13-14 : 99-154.

GARDINER, A.B. 1938, «The mansion of life and the master of the King's largess », *JEA* 24: 83-91.

GARDINER, A.B., GARDEN, J. 1987, «Dareios' Scythian expédition and

its after-math», *Klio* 69:326-350.

GARDNER, P. 1911, «The coinage of the Ionian revolt », *JHS* 21: 151-160.

GARELLI, P., NIKIPROWETSKY, V. 1974, *Le Proche-Orient asiatique. Les empires mésopotamiens. Israël*, Paris.

GARLAN, Y. 1974, *Recherches de poliorcétique grecque* (BEFAR 223), Paris.

GARRISON, M. 1988, *Seal- Workshops and Artists at Persepolis: a Study of Seal Impressions preserving the Theme of Heroic Encounter on* the *Persepolis Fortification and Treasury Tablets*, PhD. University of Michigan.

– 1992, « Seals and élite at Persepolis: some observations on Early Achaemenid Art», *Ars Orientalis 21:* 1-19.

– s.p., «A Persepolis fortification seal on the tablet MDP 11.308 (Louvre Sab 13078) », *JNES.*

GASCHE, H. 1989, «Une résidence achéménide à 10 km au NNO de Sippar», *NABU*, note 12.

–1991a, « Fouilles d'Ab Qbur. Quatrième campagne (1990). I: Chantier F. La "résidence achéménide", nouvelles données», *NAPR* 7: 5-9.

–1991b, «Héritages susiens dans l'architecture achéménide en Babylonie (sommaire) », *Orient-Express:* 20-21.

–1995, « Autour des Dix-Mille : vestiges archéologiques dans les environs du "Mur de Médie" », dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde internationale, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 201-216.

GAUGER, J.-G. 1977, «Zu einem offenen Problem des hellenistischen Hoftitelsystems. Ein persische Ehrentitel *suggenès*?», dans *Bonner Festgabe J. Straub* (Beihefte d. Bonner Jahrbücher 39), Bonn: 137-158.

GAUTHIER, P. 1966, «Le parallèle Himère-Salamine au Ve et au IVe siècle av. J.-C. », *REA:* 5-32.

– 1989, *Nouvelles Inscriptions de Sardes*, Genève.

–1991, *«Ateleia tou sômatos», Chiron* 21: 49-68.

GELB, I.J. 1965, «The ancient Mesopotamian ration system », *JNES* 24: 230-243.

GELLER, M. 1990, « Babylonian astronomical diaries and corrections of

Diodorus», BSOAS 53/1: 1-7.

GENITO, B. 1986a, «The Medes. A reassessment of the archeological evidence», *EW* 36/1-3: 11-81.

GENITO, B. 1986b, « Dahan-i Ghulaman : une città achemenide tra centro e periferia dell'Impero », *OA* 25: 287-317.

GENTET, D., MAUCOURANT, J. 1991, «Une étude critique de la hausse des prix à l'ère ramesside », *DHA* 17/1: 13-31.

GEORGE, A.R. 1993, «Babylon revisited: archeology and philology in harness», *Antiquity* 67: 734-746.

GERARDI, P. 1987, *Aššurbanipal's Elamite Campaigns: a Literary and Political Study,* PhD. University of Pennsylvania.

–1988, « Epigraphs and Assyrian palaces», *JCS* 40/1: 1-35.

GERMAIN, G. 1956, « Le songe de Xerxès et le rite babylonien du substitut royal. Étude sur Hérodote VII 12-18 », REG 69: 303-313.

GERSHEVITCH, I. 1964, « Zoroaster's own contribution », *JNES* 23 : 12-38.

–1967, *The Avestan Hymn to Mithra,* Cambridge.

–1969, « Iranian nouns and names in Elamite garb», *TPhS :* 165-199.

–1979, «The false Smerdis », *AAH* 27: 337-352.

–1983, « Extrapolation of Old Persian from Elamite», dans H. Koch-D.M. Mackenzie, *Kunst, Kultur und Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben,* Berlin: 51-56.

GESE, W 1984, «Wisdom literature in the Persian period », dans *CHJ I:* 189-218.

GEYSELS, L. 1974, *«Polis oikoumen* dans l'*Anabase* de Xénophon », LEC 42: 29-38.

GHIRON-BISTAGNE, P. 1992-93, «À propos du "Vase des Perses" au musée de Naples. Une nouvelle interprétation?» dans P. Ghiron-Bistagne, A. Moreau, J.C. Turpin (éd.), *Les Perses d'Eschyle (Cahiers du GITA,* 7), Montpellier: 145-158.

GHIRSHMAN, R. 1945 «À propos de l'écriture cunéiforme vieux-perse », *JNES* 24: 244-250.

– 1951, L'Iran des origines *à* l'Islam, Paris.

– 1954, *Village perse-achéménide* (MDFI, t. XXXVI), Paris.

– 1957, « Notes iraniennes VII: à propos de Persépolis», *Artibus Asiae* 20: 265-278.

– 1958, c.r. de V.M. Masson, *Istoria Midii* (Leningrad 1956), *BiOr* 15/5 : 257-261.

–1962, *Perse. Proto-Iraniens, Mèdes, Achéménides,* Paris.

–1976a, « Les Daivadâna », *AAH* 24 : 3-14.

–1976b, *Terrasses sacrées de Bard-è Nechendeh* et *de Masjid-i Solaiman* (MDFAI, t. XLV), Paris.

GIBSON, J.C.L. 1982, *Textbook of Syrian Semitic Inscriptions. I: Phoenician inscriptions,* Oxford.

– 1987, *Textbook of Syrian Semitic Inscriptions.* II : *Aramaic Inscriptions,* Oxford.

GIBSON, M.G. 1972, *The City and Area of Kish,* Miami.

– 1992, « Patterns of occupation at Nippur », dans M. DeJong Ellis (éd.), *Nippur at the Centennial: Papers read at the 35e RAI (Philadelphia 1988),* Philadelphia, The University Museum: 33-54.

GIGNOUX, Ph. 1977, «Le dieu Baga en Iran », *AAH25:* 119-127.

GILLIS, D. 1979, *Collaboration with the Persians,* Wiesbaden.

GIOVANNINI, A. 1990, «Le Parthénon, le trésor d'Athènes et le tribut des alliés», *Historia* 39: 129-148.

GIOVINAZZO, G. 1983, «28 testi della Mesopotamia datati al regno di Ciro », AION 43/4: 534-589.

–1989a, «L'expression *ha duš ha du ka* dans les textes de Persépolis », Akkadica 63 : 12-26.

–1989b, « Présence babylonienne dans les textes économiques de Persépolis », *AION* 49/3: 201-207.

–1989c, «NP *hiše* dans les textes achéménides », *AION 49/3 :* 209-217.

–1989d, « The tithe *ešrû* in Neo-Babylonian and Achaemenid period », dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 95-106.

–1993, « Les *saumarraš* dans les textes de Persépolis», *AION 53/2:* 121-127.

–1994a, « Les documents de voyage dans les textes de Persépolis », *AION* 54/1: 18-31.

–1994b, «Les voyages de Darius dans les régions orientales de l'empire », *AION* 54/1: 32-45.

GIRARD, P. 1909, « Les signaux lumineux dans *l'Agamemnon* d'Eschyle », REG 11 : 289-295.

GITTON, M. 1984, *Les Divines Épouses de la 18e dynastie,* Paris.

GLASSNER, J.J.1993, *Chroniques mésopotamiennes,* Paris.

GLOMBIOWSKI, K. 1986, « Fragments de Ctésias de Cnide chez Diodore et chez Élien non cités par Jacoby (FGrHIST 688) », *Eos* 74 : 77-83.

–1990, « Die Eroberung Babylons durch Kyros im orientalischer und griechischer Überlieferung », *Das Altertum* 36/1: 49-55.

GNOLI, G. 1967, *Ricerche storiche sul Seistan antico,* Roma.

–1974, «Politique religieuse et conception de la royauté chez les Achéménides», *Acta Iranica* 1/2: 117-190.

– 1979, « Sol persice Mithra », dans *Mysteria Mithrae* (EPRO 80), Leiden-Roma : 725-740.

–1980, *Zoroaster's time and homeland,* Rome.

–1981, «Antico-persiano *anušiya* e gli Immortali di Erodoto », dans *Mon. Morgenstierne I* (Acta *Iranica* 5) : 266-280.

–1982, «Le "Fravasi" e l'immortalità», dans La *Mort, les morts dans les sociétés anciennes,* Cambridge: 339-347.

–1983, «Le dieu des Arya », STIR 12/1: 7-22.

–1984a, « L'évolution du dualisme iranien et le problème zurvanite », *RHR* 201/2: 115-138.

–1984b, «Note sullo "Xvaranah-"dans *Orientalia Duchesne-Guillemin:* 207-218.

–1985, *De Zoroastre* à *Mani. Quatre leçons au* Collège *de France* (Travaux de l'Institut d'études iraniennes 11), Paris.

–1988a, *« Basileus Basileôn Arianôn »,* dans *Orientalia. Studi Tucci,* III, Roma: 509-532.

–1988b, «A note on the Magi and Eudemus of Rhodes», dans *A Green Leaf (Papers Asmussen):* 283-288.

–1988c, «Cyrus et Zoroastre: une hypothèse», dans Ph. Gignoux (éd.), *La Commémoration. Colloque du centenaire de la Section des sciences religieuses de l'EPHE*, Paris : 201-216.

–1989, *The Idea of Iran. An Essay on its Origin* (ISMEO, Seria Orientale Roma 62), Roma.

–1990, « On Old Persian Farnah », *Papers Yarshater:* 83-92.

GOBINEAU, J.A. de, 1869, *Histoire des Perses d'après les auteurs orientaux, grecs et latins* II, Paris [réimp. Téhéran 1976].

GOBLOT, H. 1963, «Dans l'ancien Iran, les techniques de l'eau et la grande histoire », *Annales* ESC: 499-520.

– 1979, *Les Qanats. Une technique d'acquisition de l'eau*, Paris-La Haye.

GODRON, G. 1986, «Notes sur l'histoire de la médecine et de l'occupation perse en Égypte », dans *Hommages à Fr. Daumas*, Montpellier: 285-297.

GOEDICKE, H. 1985, «Comments on the Satrap *Stela »*, *BES* 6: 33-54.

GOETZE, A. 1962, « Cilicians», *JCS* 16: 48-58.

GOLDMAN, B. 1965, «Persian fire temples or tombs?», *JNES* 24/4: 305-308.

– 1974, « Political realia on Persepolitan sculptures», *OLP 5:* 31-45.

GOLDSTEIN, S.M. 1980, « Pre-persian and Persian glass: some observations on objects in the Corning Museum of glass », dans Schmandt-Besserat : 47-52.

GOMME, A.W., ANDREWES, A., DOVER, K.J. 1981, *Historical Commentary on Thucydides.* V : *Book VIII*, Oxford.

GONDA, J. 1975, «Mitra in India », dans *Mithraic Studies* I: 40-52.

GOOSSENS, G. 1940, « L'histoire d'Assyrie de Ctésias», *AC 9:* 25-45.

– 1949, «Artistes et artisans étrangers en Perse sous les Achéménides », *La Nouvelle Clio* 1-2: 31-44.

– 1950, « Le sommaire des *Persica* de Ctésias par Photius», RBPh: 513-521.

– 1952, « L'Assyrie après l'Empire», 3e *RAI*, Leiden : 84-100.

GOUKOWSKY, P. 1974, « Les juments du roi Érythras», *REG* 87: 111-137.

– 1976, *Diodore de Sicile. Livre* XVII, Paris.

– 1978, *Essai sur le mythe d'Alexandre (336-270 av. J.-C.),* I: *Les Origines politiques,* Nancy.

– 1981, *Essai sur le mythe d'Alexandre (336-270 av. J.-C.),* II: *Alexandre et Dionysos,* Nancy.

GOULD, J. 1991, *Give and Take in Herodotus* (The fifteenth J.L. Myres memorial Lecture), Oxford.

GOYON, S. 1957a, « Les ports des pyramides et le grand canal de Memphis», RdE 23: 137-153.

– 1957b, *Nouvelles Inscriptions du Wadi Hammamat,* Paris.

– 1971, « Kerkeasôre et l'ancien observatoire d'Eudoxe», *BIFAO* 74: 135-147.

GRABBE, L.L. 1991, « Reconstructing history from the Book of Ezra», dans P.R. Davies (éd.): 98-106.

–1992a, « Who was the Bagoas of Josephus (Ant. 11.7.1, 297-301) ? », *Trans*. 5: 49-61. 1.

–1992b, *Judaism from Cyrus to Hadrian. Vol. I: The Persian and Greek Periods,* Minneapolis.

– 1994, « What was Ezra's mission ? », dans T. Eskenazi-H.R. Richards (éd.), *Second Temple Studies.* II: *Temple and Community in* the *Persian Period* (JSOT Suppl. 175), Sheffield : 276-289.

GRAEVE, M.C. De, 1981, *The Ships of the Ancient Near East* (c. *2000-500 B.C.)* (OLA 7), Louvain.

GRAF, D. 1979, *Medism : Greek Collaboration with Achaemenid Persia,* PhD. University of Michigan.

–1984, « Medism: the origin and significance of the term», *JHS* 104: 15-30.

–1985, « Greek tyrants and Achaemenid Politics », dans *The Craft of the Ancient Historian : Essays in Honor of C.G. Starr,* Lanham : 79-123.

–1990a, «Arabia during Achaemenid times», *AchHist* IV: 131-148.

–1990b, «The origins of the Nabateans », *ARAM* 2/1-2 : 45-75.

–1993, «The Persian royal road system in Syria-Palestine », *Trans.* 6: 149-168.

–1994, « The Persian royal road system », *AchHist* VIII: 167-189.

GRAYSON, A.K.1975a, *Babylonian Historical Literary Texts* (Toronto

Semitic Texts and Studies, 3), University of Toronto Press.

–1975b, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, Locust Valley, New York.

–1987, «Akkadian treaties of the seventh century B.C. », *JCS* 39: 127-160.

–1991, *Assyrian Rulers of the Early first Millenium B.C.* I: *1114-859 B.C.* (ARIM, Assyrian periods 2), Toronto-Buffalo-London.

GRAZIANI, S. 1978, « Su un'interpretazioni achemenide di Bes », *AION* 38/1: 53-61.

–1979, «Ancient Near-Eastern seals from the Nayeri collection», *EW 29 :* 177sqq.

–1983, « I testi mesopotamici achemenidi del regno di Ciro contenuti in BE VIII», *AION* 43/1: 1-31.

–1986, *I testi mesopotamici datati al regno di Serse* (485-465 a. C), Roma.

–1989, « Le impronte di sigilli delle tavolette mesopotamiche del British Museum pubblicate da J.M. Strassmaier, datate a Ciro, Cambise, Dario e Serse», *AION 49/3 :* 161-200.

–1991, *Testi editi ed inediti datati al regno di Bardiya (522* a. C) (suppl. AION 67), Napoli.

GREENFIELD, J.C. 1972, «*Hamarakara >' Amarkal», dans *Henning Memorial Volume:* 180-186.

– 1977, « On some Iranian terms in the Elephantine papyri. Aspects of continuity », *AAH* 25 : 113-118.

– 1985, «Aramaic in the Achaemenian Empire», CHI II : 698-713.

–1986, «Aspects of archives in the Achaemenid period », dans Veenhof (éd.) : 289-295.

– 1988, «Découvertes épigraphiques récentes au service de l'histoire, du retour de l'exil à la révolte de Bar-Kokhba », dans E. Laperrousaz (éd.), *Archéologie, art et histoire de la Palestine,* Paris: 41-53.

– 1991, «Of scribes, scripts and languages», dans *Poikila grammata. Lire et écrire en Méditerranée (Studia Phoenicia* 13), Louvain: 173-185.

GREENFIELD, J.C., PORTEN, B. 1982, *The Bisutun Inscription of Darius the Great. Aramaïc Version* (Corpus Inscriptionum Iranicarum, I : Inscriptions of Ancient Iran), London.

GREENWALT, C.H. Jr 1978a, « Lydian elements in the material culture of

Sardis», dans *The Proceedings of the Xth Congress of Classical Archeology :* 37-45.

– 1978b, *Rituals Dinners in Early Historic Sardis* (University of California Publ., Class. Studies 17), University of California Press.

– 1992, « When a mighty Empire was destroyed : the common man at the fall of Sardis, ca. 546 B.C. », *PAPS* 136/2: 247-271.

– 1995, « Sardis around 400 B.C. », dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde internationale de Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43 : 125-145.

GREENWALT, C.H. Jr., HEYWOOD, A.M. 1992, «A helmet of the Sixth Cent. B.C. from Sardis », BASOR: 1-31.

GREENWALT, C.H. Jr., RATTÉ, C., RAUTMAN, M.L.1994, « The Sardis campaigns of 1988 and 1989 », dans W.G. Dever (éd.), *Preliminary Excavation Reports. Sardis, Paphos, Caeserea Maritima, Shiqmim, Ain Ghazal,* AASOR 51: 1-43.

GRÉGOIRE, H. 1908, «Note sur une inscription gréco-araméenne trouvée à Farasa (Ariaramneia-Rhodandos) », *CRAI:* 434-447.

GRELOT, P. 1955, «Le papyrus Pascal et le problème du Pentateuque », *VT* 5 : 250-265.

– 1964, « L'huile de ricin à Éléphantine », *Semitica* 14 : 63-70.

– 1967, «La reconstruction du temple juif d'Éléphantine », *Orientalia :* 173-177.

– 1970a, «La communauté juive d'Éléphantine », *CdE 45:* 120-131.

–1970b, « Essai de restauration du papyrus A.P. *26», Semitica:* 23-32.

–1971a, «Études sur les textes araméens d'Éléphantine », *RB* 78: 515-541.

–1971b, «Notes d'onomastique sur les textes araméens d'Égypte », *Semitica* 21: 95-117.

– 1972, *Documents araméens d'Egypte,* Paris.

–1981, « Sur le "papyrus Pascal" d'Éléphantine», dans *Festschrift H. Cazelles* AOAT 212: 163-172.

GRENET, F. 1983, « L'onomastique iranienne à Aï-Khanoum », *BCH* 107/1: 373-381.

– 1984, *Les Pratiques funéraires dans l'Asie centrale sédentaire, de la conquête grecque à l'islamisation,* CNRS, Paris.

–1991, «Mithra au temple principal d'Aï Khanoum?», dans P. Bernard, F. Grenet (éd.) : 147-151.

GRIFFITH, G.T. 1968, «The letter of Darius at Arrian 2.14», PCPS 14: 33-48.

GRIFFITH, J.G. 1953, «Basileus *basileôn :* remarks on the history of a title», *ClPh* 48/3: 145-154.

GRIFFITH, L. 1909, *Catalogue of the Demotic Papyri in the John Rylands Library. III King-Lists, Commentaries and Indices,* Manchester-London.

GRIFFITHS, A. 1987, «Democedes of Croton: a Greek doctor at Darius' court», AchHist II: 35-71.

GRILLOT, F. 1986, «Une tablette achéménide inédite », *AMI* 19 : 149-150.

– 1990, « Les textes de fondation du palais de Suse», *JA:* 213-222.

GRILLOT-SUSINI, F. 1987, *Éléments de grammaire élamite,* Paris.

GRILLOT-SUSINI, F., HERRENSCHMIDT, Cl., MALBRAN-LABAT, F. 1993, « La version élamite de la trilingue de Béhistoun: une nouvelle lecture», *JA* 281/1-2: 19-59.

GROPP, D.M. 1986, *The Samaria Papyri from Wadi ed-Daliyeh: the Slave-Sales,* PhD. Harvard University.

GROPP, G. 1984, « Herrscherethos und Kriegsführung bei Achâmeniden und Makedonen », dans *Festschrift K. Fischer* (éd. J. Ozols-V. Thewalt) : *Aus dem Osten des Alexanderreiches,* Köln: 32-42.

GROSSO, F. 1958, « Gli Eretriesi deportati in Persia », *RFIC* 86 : 351-375.

GRYAZNOV, M. 1969, *Sibérie du Sud,* Genève-Paris-Munich.

GRZYBEK, E. 1990, *Du calendrier macédonien au calendrier ptolémaïque. Problèmes de chronologie hellénistique,* Bâle.

GSCHNITZER, F. 1977, *Die Sieben Perser und das Königtums des Dareios,* Heidelberg.

– 1986, «Eine persische Kultstiftung in Sardeis und die "Sippengötter" Vorderasiens », dans *Im Bannkreis des Alten Orients (Festchr. K. Obenhuber),* Innsbrück : 45-54.

– 1988, « Zur Stellung des persischen Stammlandes im Achaimenidenreich

», dans *Festschrift Deller (AOAT 220) :* 87-122.

GUBEL, E. 1990, «Tell Kazel (Sumur/Simyra) à l'époque perse. Résultats préliminaires des trois premières campagnes de fouilles de l'Université américaine de Beyrouth (1985-87) », *Trans.* 2: 37-50.

GUÉPIN, J.P. 1963-64, «On the positions of Greek artists under Achaemenid rule », *Persica* 1: 34-52.

GUNN, B. 1926, «The inscribed sarcophagi in the Serapeum », *ASAE* 26: 82-91.

– 1943, «Notes on the Naukratis stela », *JEA* 29: 55-59.

GUNTER, A. 1985, « Looking at Hekatomnid patronage from Labraunda », *REA* 87/1-2: 113-124.

–1988, « The Art of eating and drinking in Ancient Iran », *Asian* Art 1/2 : 7-54.

GUNTER, A., JETTS, P. 1992, *Ancient Iranian Metalwork in the Arthur M. Sackler Gallery and the Freer Gallery of Art*, Washington D.C. (Smithsonian Institution).

GUNTER, A.C. 1990, « Models of the Orient in the art history of the orientalizing period», Ach-*Hist V :* 131-148.

GURALNIK, E. (éd.) 1987, *Sardis. Twenty-Seven Years of Discovery*, Chicago.

GUSMANI, R. 1964, *Lydisches Wörterbuch*, Heidelberg.

– 1975, *Neue epichorische Schriftzeugnisse aus Sardis* (1958-1971) (Arch. explor. of Sardis, Monograph 3), Cambridge (Mass.).

– 1980, *Lydisches Wörterbuch. Ergänzungsband.* I *Lieferung*, Heidelberg.

– 1982, « Zwei Graffiti aus Sardis und Umgebung», *Kadmos* 21/2: 125-129.

–1983, « Ein Weihraucher mit lydischer Inschrift im Metropolitan Museum », *Kadmos* 22: 56-61.

GUYOT, P. 1980, *Eunuchen als Sklaven und Freigelassenen in der griechisch-römischen Antike* (Stuttgarter Beitrâge zur Geschichte und Politik, Band 14), Klett-Cotta.

GYLES, M.F. 1959, *Pharaonic Policies and Administration (663-323)*, Chapell Hill.

HAEBLER, C. 1982, « Karanos. Eine sprachwissenschaftliche Betrachtung

zu Xen. Hell. 14, 3 », Serta *Indogermanica = Festschr. Neumann,* Innsbrück : 81-90.

HAERINCK, E. 1973, «Le palais achéménide de Babylone », *IA* 10: 108-132.

–1984, « L'Iran méridional, des Achéménides jusqu'à l'avènement de l'Islam. Bilan des recherches», dans R. Boucharlat-J.F. Salles (éd.), *Arabie orientale, Mésopotamie et Iran méridional de l'âge du fer au début de la période islamique,* Paris: 299-306.

–1987, « La neuvième satrapie : archéologie confronte histoire?», *AchHist* I: 139-146.

HAHN, I. 1981, « Periöken und Periökenbesitz in Lykien », Klio 63: 51-61.

–1985, «Zur Frage der Sklavensteuer im frühen Hellenismus », dans H. Kreissig-F. Kühnert, *Antike Abhängigkeitsformen* in *den Griechischen Gebieten ohne Polisstruktur und den Römischen Provinzen* (Schrift. z. Gesch. und Kultur der Antike, 25), Berlin : 56-64.

HALL, A.S. 1986, «RECAM, notes and studies n° 9. The Milyadeis and their territory», AnSt 36: 137-157.

HALLOCK, R.T. 1950, «New light from Persepolis», *JNES* 9: 237-252.

–1960, «A new look at the Persepolis treasury tablets», *JNES* 19: 90-100.

–1969, *Persepolis Fortification Tablets* (OIP 92), Chicago.

–1972, *The Evidence of the Persepolis Tablets,* Cambridge.

–1973, «The Persepolis fortification archive », *Orientalia* 47*:* 320-323.

–1974, « Persepolis again », *JNES* 33: 383-386.

–1977, « The use of seals on the Persepolis fortification tablets», dans McG. Gibson-D. Biggs, *Seals and sealings in the Ancient Near-East,* Undena Malibu: 127-133.

–1978, « Selected fortification texts », CDAFI 8: 109-136.

HAMILTON, J.R. 1969, *Plutarch, Alexander.* A *Commentary,* Oxford.

–1987, « Alexander's Iranian policy », dans *Festschr.* G. *Wirth,* I *:* 467-486.

HAMMOND, N.G.L. 1967, «The origins and the nature of the Athenian alliance of 478/7 », *JHS* 87: 41-61.

–1979 = Hammond-Griffith, *A History of Macedonia,* I, Oxford.

–1986, «The kingdom of Asia and the Persian throne », *Antichton* 20: 73-85.

–1988a, « The expédition of Datis and Artaphernes», *CAH* IV^2: 491-517.

– 1988b, «The expedition of Xerxes », *CAH* IV^2: 518-591.

– 1990, «Royal pages, personnal pages and boys trained in the Macedonian manner during the period of the Temenid monarchy», Historia 39/3: 261-290.

–1991, «The Macedonian defeat near Samarkand », *AW 22/2 :* 41-47.

–1992a, « The archeological and literary evidence for the burning of Persepolis palace », CQ 42/2 : 358-364.

–1992b, « Alexander's charge at the battle of Issus in 333 B.C. », *Historia* 41/4: 396-406.

– 1994, «One or two passes at the Cilicia-Syria border?», *AW* 25/1: 15-26.

HAMMOND, N.G.L., GRIFFITH, G.T. 1979, A *History of Macedonia,* II, Oxford.

HANAWAY, W.L. 1990, «Alexander and the question of Iranian identity», dans *Papers Yarshater:* 93-103.

HANFMANN, G.M.A. 1966, «The new stelae from Daskylion», BASOR 184: 10-13.

– 1975, *From Croesus to Constantine. The Cities of Western Asia Minor and their Arts in Greek and Roman Times,* Ann Arbor.

– 1978, « Lydian relations with Ionia and Persia », dans *The proceedings of the Xth International Congress of Classical Archeology:* 25-35.

–1983a, «On the gods of Lydian Sardis», dans *Festschr. K. Bittel,* Mainz: 219-231.

– 1983b, *Sardis from Prehistoric to the Roman Times (Results of the Archeological Exploration of Sardis* 1958-1975), Cambridge (Mass.)-London.

–1985, « Les nouvelles fouilles de Sardes », *CRAI:* 498-519.

– 1987, «The sacrilege inscription: the ethnic, linguistic, social and religious at Sardis at the end of the Persian era», *BAI* 1: 1-8.

HANFMANN, G.M.A., MIERSE, W.E. 1983, *Sardis from Prehistoric to Roman Times,* Cambridge (Mass.)-London.

HANFMANN, G. M. A., WALDBAUM, J.C. 1969, « Kybebe and Artemis. Two Anatolian Goddesses at Sardis», *Archeology* 22/4: 264-269.

– 1975, *Archeological Exploration of Sardis. A Survey of Sardis and the Major Monuments outside the City Walls,* Harvard.

HANNAWAY, W.L. 1982, «Anàhita and Alexander», *JAOS* 102: 285-295.

HANSEN, O. 1986, « « The purported letter of Darius to Gadatas», *RhM* 129/1: 95-96.

HANSMAN, J. 1972, « Elamites, Achaemenians and Anshan », *Iran* 10: 101-125.

–1975, «An Achaemenian stronghold », *Monumentum H.S. Nyberg* III *Acta Iranica* 16: 289-309.

–1985, « Anšan in the Median and Achaemenid period », *CHI* II : 25-35.

HANSON, R.S. 1968, «Aramaic funerary and boundary inscriptions from Asia Minor », BASOR 12: 3-11.

HAPP, H. 1992, *« Zu asgandès, askandès, astandès* = "Bote",» *Glotta* 11: 198-201.

HARMATTA, J. 1953, «A recently discovered Old Persian inscription », *AAH* 2/1-2: 1-14.

–1959, « Irano-Aramaica (Zur Geschichte des frühhellenistischen Judentums in Ägypten) », *AAH* 7: 337-400.

–1963, «Der Problem der Kontinuitât im frühhellenistischen Ägypten », AAH: 199-213.

–1964, «Das Problem der Sklaverei im altpersischen Reich », dans *Neue Beiträge zur Geschichte der Alten Welt,* I: 3-11.

–1971, «The rise of the Old Persian Empire: Cyrus the Great», *AAH* 19: 4-15.

–1974, « Les modèles littéraires de l'édit babylonien de Cyrus », *Acta Iranica* 1: 29-44.

–1976, «Darius' expédition against the Saka Tigraxauda», AAH25: 15-24.

–1979, « Royal power and immortality. The myth of two eagles in Iranian royal ideology», *AAH* 27: 305-319.

HARPER, P.O. 1978, The Royal *Hunter. Art of the Sassanian Empire,* The Asian Society.

HARPER, P., ARUZ, J., TALLON, F. (eds.) 1992, *The Royal City of Susa. Ancient Near-Eastern Treasures in the Louvre,* New York.

HARRISON, C.M. 1982a, *Coins of the Persian* Satraps, Ph.D. University of Pennsylvania.

–1982b, «Persian names on coins of Northern Anatolia», *JNES* 41/3 : 181-194.

HARTNER, W 1985, « Old Iranian calendars », *CHI* II: 714-792.

HATZFELD, J. 1946, «Agésilas et Artaxerxès II », *BCH* 70 : 238-246.

– 1951, *Alcibiade,* Paris.

HATZOPOULOS, M. 1982, «A reconsideration of the Pixodaros affair », dans *Macedonia and Greece in Late Classical and Early Hellenistic Time (Studies in History of Art,* 10), Washington : 59-66.

HATZOPOULOS, M., LOUKOPOLOU, L.D. 1992, *Recherches sur les marches orientales des Téménides (Anthémonte-Kalindoia),* Athènes-Paris.

HAUBEN, H. 1970, «The king of the Sidonians and the Persian imperial fleet », *Anc Soc.* 1: 1-8.

–1973, «The chief commanders of the Persian fleet in 480 B.C. », *AncSoc* 4: 23-37.

– 1975-76, «Antigonos' invasion plan for his attack on Egypt in 306 B.C. », OLP 6-7 (= *Miscellanea in honorem J. Vergote):* 267-271.

–1976, «The expansion of Macedonian sea-power under Alexander the Great », *AncSoc* 7: 79-105.

HAWKINS, J.D., POSTGATE, J.N. 1988, «Tribute from Tabal », *SAAB* 2/1: 31-40.

HAYES, J.M., MILLER, J.M. 1977, *Israelite and Judean History,* London.

HEAD, D. 1992, *The Achaemenian Persian Army,* Montvert Publications, Stockport.

HECKEL, W. 1992, *The Marshalls* of *Alexander's* Empire, London-New York.

HEGYI, D. 1966, «The historical background of the Ionian revolt », *AAH* 14 : 285-302.

– 1971, «Der ionische Aufstand und die Regierungsmethoden Dareios' I», *Das Altertum* 17: 142-150.

–1983, « Athens und die Achämeniden in der zweiten Hälfte des 5. Jhrdts. v.u.Z. », *Oikuménè* 4: - 53-59.

HEIDORN, L.A. 1991, «The Saïte and Persian period forts at Dorginarti », dans *Egypt and Africa*: *Nubia from Prehistory* to *Islam* (éd. W.W. Davies), London: 205-219.

– 1992, *The Fortress of Dorgirnarti and Lower Nubia during the Seventh to Fifth Centuries* B. C., PhD. University of Chicago.

HEINRICHS, A. 1976, «Despoina Kybele: ein Beitrag zur religiösen Namenskunde», *HSCP* 80: 253-286.

HEINRICHS J. 1987, « "Asiens König". Die Inschriften des Kyrosgrabs und das Achämenidische Reichsverständnis», dans *Festschr.* G *Wirth*, I: 487-540.

–1989, *Ionien nach Salamis. Die kleinasiatischen Griechen in der Politik und politischer Reflexion des Mutterlandes* (Antiquitas, Reihe 1, Bd. 39), Bonn.

HEISSERER, A.J. 1981, *Alexander the Great and the Greeks*, University of Oklahoma Press.

HELM, P.R. 1980, *« Greeks » in the Neo-Assyrian Levant and «Assyria» in early Greek Writers*, PhD. University of Pennsylvania.

– 1981, «Herodotus' *Mèdikos logos* and Median history », *Iran* 19 : 85-90.

HELTZER, M. 1979, «À propos des banquets des rois achéménides et du retour d'exil sous Zorobabel», *RB* 86: 102-106.

–1981, «The story of Susanna and the self-government of the Jewish community in Achaemenid Babylonia », *AION* 41/1: 35-39.

–1989a, «The Persepolis documents, the Lindos Chronicle and the Book of Judith», PdP 245: 81-101.

–1989b, «The social and fiscal reforms of Nehemia in Judah and the attitude of the Achaemenid Kings to the internal affairs of the autonomous provinces», *Apollinaris* 62: 333-354.

–1991, « The early relations of Cyprus and Anatolia, the kypros measure and the Achaemenid land-tax», *RDAC*: 157-162.

–1992a, « The provincial taxation in the Achaemenian Empire and "Forty shekel of silver (Neh. 5.15)" », *Michmanim* 6: 15-25.

–1992b, «A recently published Babylonian tablet and the province of Judah after 516 B.C. », *Trans.* 5 : 57-61.

–1992c, «Again on some problems of the Achaemenid taxation in the province of Judah, » *AMI* 25 [1994]: 173-175.

–1994, «Neh. 11.24 and the provincial représentation at the Persian court », *Trans.* 8: 109-119.

HENKELMAN, W s.p., «The Royal Achaemenid crown, *AMI.*

HENNING, W.B. 1954, « The "coin" with cuneiform inscriptions », NC 16: 327-328.

HERMAN, G. 1987, *Ritualised Friendship and the Greek City,* Cambridge U.P.

HERMARY, A. 1984, « Un nouveau relief "gréco-perse" en Cilicie », *RA* : 289-299.

–1987, «Amathonte de Chypre et les Phéniciens », dans *Studia Phoenicia* V: 357-388.

HERR, L.G. 1992, « Epigraphic finds from Tell El-'Ummeiri during the 1989 season», *AUSS* 30/3: 187-200.

HERRENSCHMIDT, Cl. 1976, «Désignations de l'Empire et concepts politiques de Darius Ier d'après ses inscriptions en vieux-perse », STIR 5/1: 33-65.

–1977, «Les créations d'Ahuramazda», STIR 6/1: 17-58.

–1979a, « La Perse, rien que la Perse. Essai sur la royauté d'Ariyaramnès et d'Arsamès », dans *Pad Nâm i Yazdân* (Travaux de l'Institut d'études iraniennes 9), Paris: 5-21.

–1979b, «La première royauté de Darius avant l'invention de la notion d'Empire», dans *Pad Nâm i Yazdân* (Travaux de l'Institut d'études iraniennes 9), Paris: 23-33.

–1980a, « La religion des Achéménides. État de la question», STIR 9/2: 325-339.

–1980b, «L'Empire perse achéménide », dans M. Duverger, Le Concept d'Empire, Paris: 69-102.

–1980c, *Les Inscriptions achéménides en vieux-perse, élamite et accadien. Aspects d'une analyse formelle et tentative d'interprétation,* thèse IIIe cycle EPHE, V_e section, Paris (dactyl.).

– 1982, « Les historiens de l'Empire achéménide et l'inscription de Bisotun

», *Annales* ESC 37: 813-823.

– 1983a, « Sur la charte de fondation *DSaa »*, *RAss* 77: 177-179.

–1983b, «Notes sur les deux textes accadiens de Persépolis », *RAss* 77: 180.

– 1985, « Une lecture iranisante du poème de Symmachos dédié à Arbinas, dynaste de Xanthos », REA 87/1-2: 125-136.

–1987a, « Aspects universalistes de la religion et de l'idéologie de Darius Ier», dans *Orientalia Iosephi Tucci memoriae dicata*, Rome : 617-625.

– 1987b, «Notes sur la parenté chez les Perses au début de l'Empire achéménide», AchHist II: 53-67.

– 1988, « Il était une fois dans l'Est», dans *L'Impensable polythéisme* (éd. Fr. Schmidt), Paris: 301-339.

– 1989a, «Le tribut dans les inscriptions en vieux-perse et dans les tablettes élamites », dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 177-128.

–1989b, «Le paragraphe 70 de l'inscription de Bisotun », dans *Etudes irano-aryennes offertes* à *Gilbert Lazard (Studia Iranica,* Cahier 7), Paris : 193-208.

– 1990a, «Nugae antico-persianae », *AchHist* IV: 37-61.

– 1990b, « Manipulations religieuses de Darius 1er», dans *Mélanges Pierre Lévêque* IV, Paris: 195-207.

–1991, «Vieux-perse ŠIYTI- », dans Kellens (éd.): 13-21.

– 1993a, «La poste achéménide », DATA, note 9.

– 1993b, « *Aggareion-aggaros », DATA*, note 10.

– 1993c, «Notes de vieux-perse III», *IIJ* 36/1: 45-50.

– 1994, «Les *xwétôdas*, ou mariages "incestueux" en Iran ancien», dans P. Bonte (éd.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris: 113-125.

HERRENSCHMIDT, Cl., KELLENS, J. 1994, «La question du rituel dans le mazdéisme ancien et achéménide», *Arch. soc.* rel. 85: 45-67.

HERZFELD, H. 1968, *The Persian Empire. Studies in Geography and Ethnography of the Ancient Near-East* (éd. G. Walser), Wiesbaden.

HEWSEN, R.H. 1983, «The boundaries of Achaemenid Armenia », *REArm.* 17: 123-143.

–1984, «The boundaries of Orontid Armenia», *REArm.* 18 : 347-366.

HIEBERT, ED. 1992, «Pazyryk chronology and early horse nomads reconsidered », *BAI* 6: 117-129.

HIGGINS, WE. 1980, «Aspects of Alexander's Imperial administration: some modem methods and views reviewed», *Athenaeum:* 129-152.

HIGNETT, C. 1963, *Xerxes Invasion of Greece,* Oxford.

HILL, G.F. 1923, «Alexander the Great and the Persian lion-griffin », *JHS* 43 : 156-161.

HILPRECHT, H.V, CLAY, A.T. 1888, *Business* Documents *of Muraš Sons of Nippur, dated in the Reign of Artaxerxes I (464-424 B. C)* (The Bab. Exp. of the University of Pennsylvania, IX), Philadelphia.

HINZ, W 1950, « The Elamite version of the record of Darius' Palace at Suse », *JNES* 9/1: 1-7.

–1969, *Altiranische Funde und Forschungen,* Berlin.

–1970, «Die elamischen Buchungstäfelchen der Darius-Zeit », *Orientalia* 39: 421-440.

–1972a, «Die Quellen », dans Walser (éd.) 1972: 5-14.

–1972b, «Achâmenidische Hofverwaltung», ZA 61: 260-311.

–1973, *Neue Wege im Altpersischen,* Wiesbaden.

–1975a, «Darius und die Suezkanal», *AMI* 8: 115-121.

–1975b, *Altiranisches Sprachgut der Nebenüberlieferungen,* Wiesbaden.

–1976, *Darius und die Perser,* I, Baden-Baden.

–1986, «Zu den elamischen Briefen aus Ninive », dans *Fragmenta Historiae Elamicae:* 227-234.

–1987, « Elams Übergang ins Perserreich », dans *Transition Periods in Iranian History* (STIR, Cahier 5), Paris-Louvain: 125-134.

–1988, « Grosskönig Darius und sein Untertan », dans *A Green Leaf (Papers Asmussen):* 473-481.

HINZ, W, KOCH, H.M. 1987, *Elamisches Wörter*buch, 1-2 (AMI Ergzbd. 17), Berlin.

HIRSCH, S. 1985a, *The Friendship of the Barbarians. Xenophon and the Persian Empire,* Hanover-London.

–1985b, « 1001 Iranian nights: history and fiction in Xenophon's Cyropaedia », dans *The Greek Historians. Literature and History. Papers presented to A. E. Raubitschek*, Saratoga : 65-85.

–1986, « Cyrus' parable of the fish: sea power in the early relations of Greece and Persia», *CJ* 81/3 : 222-229.

HODJACHE, S., BERLEV, O. 1977, «Le sceau de Cambyse», CdE 103: 37-39.

HOFFMANN, H. 1961, « The Persian origin of Attic rhyta », AK 21-26.

HOFFMANN, K. 1979, «Das Avesta in der Persis », dans J. Harmatta (éd.), *Prolegomena to the Sources on the History of Pre-Islamic Central Asia*, Budapest: 89-93.

HOFMANN, I., VORBICHLER, A. 1980, « Das Kambysesbild bei Herodot », *AfO* 37: 86-105.

HOFSTETTER, J. 1972, «Zu den grieschischen Gesandschaften nach Persien», dans Walser (éd.) 1972: 94-107.

– 1978, *Die Griechen in Persien. Prosopographie der Griechen im Persischen Reich vor Alexander,* Berlin.

HÖGEMAN, P. 1985, *Alexander der Grosse und Ara-bien*, München.

–1992, *Das alte Vorderasien und die Achimeniden. Ein Beitrag zur Herodot-Analyse* (Beihefte z. TAVO, Reihe B), Wiesbaden.

HOGLUND, K.G. 1989, *Achaemenid Imperial Administration in Syria-Palestine and the Missions of Ezra and Nehemiah,* PhD. Duke University.

– 1991, «The Achaemenid context», dans P.R. Davies (éd.) : 54-72.

–1992, *Achaemenid Imperial Administration in Syria-Palestine and the Missions of Ezra and Nehemiah* (SBL diss. Series 125), Atlanta.

HOLLADAY, A.J. 1986, «The detente of Callias?», *Historia* 35/4: 503-507.

–1987, «The Hellenic disaster in Egypt», *JHS* 109: 176-182.

HOLLADAY, J.S. 1982, *Cities of the Delta* III: *Tell-el Maskhuta. Preliminary Report on the Wadi Tumilat Project 1978-79,* Malibu.

–1992, «Maskhuta, Tell elš», *The Anchor Bible Dictionary* IV: 588-592.

HOLLEAUX, M. 1968, *Études d'épigraphie et d'histoire hellénistique.* III: *Lagides et Séleucides*, Paris.

HÖLSCHER, T. 1973, *Griechische Historienbilder des 5. und 4. Jhrdt. v.*

Chr., Würzburg.

–1981/83 [1990], «Zur Deutung des Alexandermosaiks», *Anadolu* 22 (= *Mél. Akurgal)*: 297-307.

HOLT, F. 1988, *Alexander the Great and Bactria. The Formation of a Greek Frontier in Central Asia*, Leiden.

HORNBLOWER, S. 1982, *Mausolus*, Oxford.

–1983, *The Greek world* (479-323 B. C), London-New York.

– 1990a, «A reaction to Gunter's look at Hekatomnid patronage from Labraunda », *REA* 92/1-2: 137-139.

–1990b, CR de *AchHist* I-III, CQ 90/1: 89-95.

–1994a, «Persia», *CAH* VI^2*:* 45-96.

–1994b, «Asia Minor », *CAH* VI^2*:* 209-233.

–1994c, «Epilogue», *CAH*VI^2: 876-881.

HOUTKAMP, J. 1991, « Some remarks on fire altars of the Achaemenid period », dans Kellens (éd.) : 23-48.

HOUWINKTEN CATE, H.J 1961, *The Luwian Population Groups of Lycia and Cilicia Aspera during the Hellenistic Period*, Leiden.

HOW, W.W., WELLS, J. 1912, *A Commentary on Herodotus*, I-II, Oxford.

HUART, Cl., DELAPORTE, L. 1943, *L'Iran antique. Elam et Perse et la civilisation iranienne*, Paris.

HUGHES, G.R. 1984, «The so-called Pherendates correspondence», dans *Grammatica demotica. Festschr.* E *Lüddeckens*, Würzburg: 75-86.

HULIN, P. 1954, «The signs on the Kabul silver piece », *NC* 14: 174-176.

–1972, «An inscribed silver piece of Darius», OLP 3: 121-124.

HURTER, S.1979, «Der Tissaphernes-Fund », dans Mørkholm-Waggoner (éd.) : 97-108.

HÜSING, G. 1933, *Porysatis und das achämenidische Lehenswesen*, Wien.

Huss, W. 1994a, « Der Râtselhâfte Pharao Chababasch», SELVOA 11: 97-112.

–1994b, « Das Haus des Nektanebis und das Haus des Ptolemaios », *AncSoc* 25: 111-117.

HUYSE, P. 1990a, «Die persische Medizin auf der Grundlage von Herodots

Historien», AncSoc 21: 141-148.

– 1990b, *Iranische Namen in den griechischen Dokumenten Ägyptens,* Wien.

–1991, «Die Perser in Ägypten. Ein onomastischer Beitrag zu ihrer Erforschung», AchHist VI: 311-320.

–1992, «"Analecta Iranica" aus dem demotischen Dokumentes von Nord-Saqqara», *JEA* 78: 287-299.

IMBERT, J. 1889-1890, «Pharnabazus and Tissaphernes mentioned on the great stela of Xanthus», *BOR* 4: 152-163.

IN DER SMITTEN, W. Th. 1972-74, «Historische Probleme zum Kyrosedikt und zum Jerusalemer Tempelbau von 515 », *Persica* 6: 167-178.

INGRAHAM, M. 1986, *Theories of Imperialism and Archeological Practices in the Study of the Perceptible Rise of the Achaemenid-Persian Empire,* PhD. University Toronto.

ISAGER, J. (éd.) 1994, *Hekatomnid Caria and the Ionian Renaissance,* Odense UP.

ISSERLIN, B.S.J. 1991, « The canal of Xerxes: facts and problems », *BSA* 86: 85-91.

ISSERLIN (B), JONES (R.), PAPAMARINOPOULOS (S.), UREN (J.) 1994, «The canal of Xerxes on the Mount Athos peninsula: preliminary investigations in 1991-92 », *BSA* 89: 277-284.

JACKSON, A.V.W. 1894, «Herodotus VII.61 and the armours of the Ancient Persians illustrated from Iranian sources », dans *Classical Studies in*

Honour of H. Drisler, London: 95-125.

– 1900, « The religion of the Achaemenids kings », *JAOS* 21: 160-184.

JACOBS, B. 1987, *Griechische und persische Elemente in der Grabkunst Lykiens zur Zeit* der *Achämenidenherrschaft (Studies in Mediterranean Archeology,* vol. LXXVIII), Jonsered.

– 1991, «Der Sonnengott im Pantheon der Achämeniden», dans Kellens (éd.) : 49-80.

– 1992, «Der Tod des Bessos. Ein Beitrag zur Frage der Verhältnisses der Achaimeniden zur Lehre des Zoroasters», *Acta Preh. Arch.* 241: 177-186.

–1993, «Die Stellung Lykiens innerhalb der achämenidisch-persischen Reichsverwaltung», dans J. Borchhardt-G. Dobesch (éd.), *Akten des II. Intern. Lykien-Symposions* (ÖAW, Denkschr. 231 Bd), Wien: 63-69.

– 1994a, *Die Satrapienverwaltung im Perserreich zur Zeit Darius' III,* Wiesbaden.

– 1994b, «Drei Beitrâge zu Fragen der Rüstung und Bekleidung in Persien zur Achämenidenzeit », *IA* 19: 125-156.

JACOBSTAHL, P. 1927, *Ornamente griechischer Vasen,* Berlin.

–1938, «A Sybarite Himation», *JHS* 58/2: 205-214.

JACOBY, F. 1922, « Ktesias », RE 20: 2032-2073.

JAFAREY, A.A. 1975, «Mithra, Lord of Lands », dans *Mithraic Studies, I:* 54-61.

JAMZADEH, P. 1982, « The winged ring with human bust in Achaemenid art as a dynastic symbol», *IA* 17: 91-99.

–1987, «The function of girdle on Achaemenid costume in combat», *IA* 22: 267-273.

– 1991, *The Achaemenid Throne: its Significance and its Legacy,* PhD. University of California (Berkeley).

– 1992a, «An Achaemenid epical poem hypothesized », STIR 20/2: 229-232.

–1992b, «The Apadana stairway reliefs and the metaphor of conquest », *IA* 27: 125-147.

– 1995, « Darius' throne : temporal and eternal », *IA* 30: 1-21.

JAPHET, S. 1982, « Sheshbazzar and Zerubbabel. – Against the

background of the historical and religious tendancies of Ezra-Nehemiah», *ZAW* 94/1: 66-98.

–1991, «"History" and "Literature" in the Persian period : the restoration of the Temple », dans *Ah Assyria!.. Studies presented to H. Tadmor (Scripta Hierosolymita* 33), Jerusalem: 174-188.

JEDELSOHN, D. 1974, «A new coin-type with Hebrew inscription », *IEJ* 24/2: 77-78.

JELINKOVA-REYMOND, E. 1951, *Les Inscriptions guérisseuses de Dejd-Her le Sauveur* (IFAO, Bib. et. XXIII), Le Caire.

–1967, «Quelques recherches sur les réformes d'Amasis », ASAE 54/2: 251-281.

JIDEJIAN, N. 1969, *Tyre through the Ages,* Beyrouth.

–1971, *Sidon through the Ages,* Beyrouth.

JOANNÈS, F. 1982, *Textes économiques de la Babylonie récente,* Paris.

–1984, « Les archives d'une famille de notables babyloniens du VIIe au Ve siècle av. J.-C. », *JS:* 135-150.

–1987, « À propos de la tablette cunéiforme de Tell Tawilan », *RAss* 81: 147-158.

–1988, «*ig. gurki = Suse », *NABU,* note 19.

–1989a, *Archives de Borsippa. La famille Ea-Ilûta--Bâni. Études d'un lot d'archives familiales en Babylonie du VIIIe au Ve siècle av. J.C.,* Genève-Paris.

–1989b, «La titulature de Xerxès», NABU, note 37.

–1989c, «Un quartier fantôme de Babylone », *NABU,* note 78.

–1989d, «Médailles d'argent d'Hammurabi?», *NABU,* note108.

–1990a, « Pouvoirs locaux et organisation du territoire en Babylonie achéménide », *Trans.* 3: 173-189.

–1990b, «Textes babyloniens d'époque achéménide », dans Vallat (éd) (1990): :173-180.

–1990c, «Cadastre et titre de propriété en Babylonie achéménide », *NABU,* note 10.

–1992a, «Les conséquences du retour de Nabonide », *NABU,* note 20.

–1992b, « Les temples de Sippar et leurs trésors à l'époque

néobabylonienne », *RAss* 86/2: 159-184.

–1992c, «Les archives de Ninurta-Ahhé-Bullit», dans M. DeJong Ellis (éd.), *Nippur at the Centennial: Papers read at the 35e RAI (Philadelphia 1988)*, Philadelphia, The University Museum: 87-100.

–1994a, « Métaux précieux et moyens de paiement en Babylonie achéménide et hellénistique », *Trans.* 8 : 137-144.

– 1994b, «À propos du *zazakku* à l'époque néo-babylonienne », *NABU*, note 103.

– 1995a, «Lépreux fantômes?», NABU, note 20.

–1995b, « Les relations entre Babylone et les Mèdes », *NABU*, note 21.

– 1995c, « L'itinéraire des Dix-Mille en Mésopotamie et l'apport des sources cunéiformes», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde, Toulouse 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 173-199.

JOHNSON, A.E.M. 1967, «The earliest preserved Greek map : a new Ionian coin type », *JHS* 87 : 85-94.

JOHNSON, J.H. 1974, «The Demotic Chronicle as an historical source », *Enchôria* 4: 1-17.

– 1984, « Is the Demotic Chronicle an anti-Greek tract?», dans *Grammatica demotica. Festschr. E Lüddeckens*, Würzburg: 107-124.

– (éd.) 1992, *Life in a Multicultural Society. Egypt from Cambyses to Constantine and beyond* (SAOC 51), Chicago.

– 1994, « The Persians and the continuity of Egyptian culture», *AchHist* VIII: 149-159.

JONES, C.E., STOLPER, M. 1986, « Two late Elamite tablets at Yale», dans *Fragmenta Historiae Elamicae (Mélanges M.J. Stève)*, Paris: 243-254.

JONES, C.P., HABICHT, C. 1989, « A Hellenistic inscription from Arsinoe in Cilicia», *Phoenix* 43/4: 317-346.

JOUGUET, P. 1930, « La politique intérieure du premier Ptolémée », *BIFAO 30 :* 513-536.

JUDEICH, W 1892, *Kleinasiatische Studien. Untersuchungen zur grieschisch-persischen Geschichte des IV. Jdht. v. Ch.*, Marburg.

JULIEN, P. 1914, *Zur verwaltung der Satrapien unter Alexander dem*

Grossen, Weida i. Th.

JUNGE, P.J. 1940, « Hazarapatiš», Klio 33: 13-33.

– 1942, « Satrapie und Natio. Reichsverwaltung und Reichspolitik im Staate Dareios' I», Klio 34: 1-55.

JURSA, M. 1993, « Neues aus der Zeit des Bardia », NABU, note 19.

–1995, «Zu *NABU* 1995/4», *NABU*, note 61.

KAGAN, D. 1982, « The dates of the earliest coins », *AJA* 86/3 : 343-360.

KAKOSKY, L. 1977, «The fiery aether in Egypt», *AAH25*:137-142.

KAMAL, A.B. 1905, *Stèles ptolémaïques du Musée du Caire*, I, Le Caire.

KÄNEL, F. von, 1980, «Les mésaventures du conjurateur de Serket Onophris et de son tombeau», *BSFE* 87-88 : 31-45.

–1984, *Les Prêtres-Ouab de Sekhmet et les conjurateurs de Serket*, Paris.

KAPTAN-BAYBURTLUOÌGLU, D. 1990, «A group of seal-impressions on the bullae from Ergili/Daskyleion», *EA* 16: 15-26.

KARSTEN, H. 1987, «Religion und Politik in Vorderasien im Reich der Achämeniden», *Klio* 69: 317-325.

KATZENSTEIN, H.J. 1973, *The History of Tyre*, Jerusalem.

–1979, « Tyre in the early Persian period (539-486 B.C.)», *BA* 42/1: 23-34.

–1989, «Gaza in the Persian period», *Trans.* 1: 67-86.

KAWAMI, T.S. 1986, « Greek art and Persian taste: some animal sculptures from Persepolis», *AJA* 90: 259-267.

–1992, «Antike persische Gärten», dans M. Carroll-Spillecke (éd.), *Der Garten von der Antike bis zum Mittelalter*, Mainz am Rhein: 81-100.

KAWASE, T. 1980, «Sheep and goats in the Persepolis royal economy», *Acta Sumerologica* 2: 37-51.

–1984, « Female workers "pašap" in the Persepolis royal economy», *Acta Sumerologica* 6: 19-31.

–1986 «*Kapnuški* in the Persepolis fortification texts», dans *Fragmenta Historiae Elamicae. Mélanges M.J. Stève*, Paris: 263-275.

KEEL, O. 1990, «Siegel und Siegeln», dans O. Keel-C. Uehlinger, *Altorientalische Miniaturkunst*, Mainz: 87-92.

KEEN, A.G. 1992a, *A Political History of Lycia and its Relations with Foreign Powers*, 545-300 B. C., PhD. Manchester.

– 1992b, «The dynastie tombs of Xanthos. Who was buried where?», *AnSt* 42: 53-63.

–1993a, «Gateway from Aegean to the Mediterranean : the stratégie value of Lycia down to the fourth Century B.C. », dans J. Borchhardt-G. Dobesch (éd.), *Akten des II. Intern. Lykien-Symposions* (ÖAW, Denkschr. 231 Bd), Wien: 71-77.

KEEN, T. 1993b, «Athenian campaigns in Karia and Lykia during the Peloponnesian War», *JHS* 113: 152-157.

–1995, «A confused passage of Philochoros (F 149A) and the peace of 392/1 B.C. », *Historia* 44/1: 1-10.

KELLENS, J. 1976a, « L'Avesta comme source historique: la liste des Kayanides», *AAH* 24: 37-49.

–1976b, « Trois réflexions sur la religion des Achéménides», *SII* 2: 113-132.

– 1983, «Yasna 46,1 et un aspect de l'idéologie politique iranienne », STIR 12/2: 143-150.

– 1987, «DB V: un témoignage sur l'évolution de l'idéologie achéménide», dans *Orientalia. I. Tucci memoriae dicata*, ISMEO, Rome, II: 677-682.

–1988a, «Avesta», *EncIran* III/1: 35-44. – 1988b, «Caractères du mazdéisme antique», dans *L'Impensable Polythéisme* (éd. Fr. Schmidt), Paris: 341-374.

– 1989, «Ahura Mazda n'est pas un dieu créateur», dans *Études irano-aryennes offertes à* G *Lazard*, Paris: 217-228.

–1991a, «Questions préalables», dans Kellens (éd.) : 81-86.

–1991b, *Zoroastre et l'Avesta. Quatre leçons au Collège de France*

(Travaux de l'Institut d'Études iraniennes de l'université de la Sorbonne nouvelle, 14), Paris.

– (éd.) 1991, *La Religion iranienne à l'époque achéménide (Actes du colloque de Liège 11 décembre 1987) (Iranica Antiqua*, suppl. 5), Gand.

– 1995, «L'âme entre le cadavre et le paradis», *JA* 283: 19-56.

KELLY, Th. 1987, «Herodotus and the chronology of the kings of Sidon », *BASOR* 268: 39-56.

KENT, R.G. 1953, *Old Persian. Grammar, Texts, Lexicon*, New Haven[2].

KERVRAN, M. 1972, « Une statue de Darius découverte à Suse. Le contexte archéologique », *JA* 260/3-4 : *235-239.*

KESSLER, J. 1992, « The second year of Darius and the prophet Haggai», *Trans.* 5 : 63-84.

KESTEMONT, G. 1983, « Tyr et les Assyriens », dans *Studia Phoenicia* I/II: *53-78.*

– 1985, «Les Phéniciens en Syrie du Nord», dans *Studia Phoenicia* III: 135-161.

KHATCHATRIAN, Z., s.p., « The archives of sealings found at Artashat (Artaxta) », dans A. Invernizzi-M.F. Boussac (éd.), *Archives et Sceaux du monde hellénistique* (BCH suppl.), Paris.

KHLOPIN, I. 1977, «Die Reiseroute Isidors von Charax und die oberen Satrapien Parthiens», *IA* 12: 118-165.

KIENAST, D. 1973, *Philipp von Makedonien und das Reich der Achämeniden*, Marburg.

–1994, «Die Auflösung der ionischen Aufstânde und das Schicksal des Hestiaios», *Historia* 43/4: 387-401.

KIENITZ, F.K. 1953, *Die politische Geschichte Ägyptens vom 7. bis 4. Jhrdt. vu.* Z, Leipzig.

KIMBALL ARMAYOR, O. 1978a, « Herodotus' catalogues of the Persian Empire in the light of the monuments and the Greek literary tradition», *TAPA* 108 : 1-9.

–1978b, « Herodotus' Persian vocabulary », *AJAH* 1/4: 147-156.

KINDLER, A. 1974, « Silver coins bearing the name of Judea from the Early Hellenistic period», *IEJ* 24/2: 73-76.

KINGSLEY, P. 1995, « Meeting with Magi: Iranian themes among the Greeks, from Xanthos of Lydia to Plato's Academy», *JRAS* 3ès., 5/2: 173-209.

KINNS, Ph. 1989, «lonia: the pattern of coinage during the last century of the Persian Empire », *REA* 91/1-2: 183-193.

KIPPENBERG, H.G. 1982, *Religion and Klassenbildung in Antiken Judäa*[2], Göttingen.

KJELDSEN, K., ZAHLE, J. 1976, «A dynastic tomb in Central Lycia», *Acta Arch.* 47: 29-46.

KLEEMANN, I. 1958, *Der Satrapen-Sarkophag aus Sidon,* Berlin.

KLEIN, R.W. 1978, « Sanballat », dans *The Interpreter's dictionary of the Bible,* suppl. vol., Nashville: 781-782.

KLEISS, W. 1981, « Ein Abschnitt der achaemenidischen Königstrasse von Pasargadae und Persepolis nach Susa, bei Naqsh-i Rustam», *AMI* 14:45-53.

–1988, «Achaemenidische Staudâmme in Fars», *AMI 21:* 63-68.

–1991, «Wasserschutzdämme und Kanalbauten in der Umgebung von Pasargadae », *AMI* 24: 23-34.

–1992a, «Dammbauten aus achaemenidischer und sassanidischer Zeit in der provinz Fars», *AMI* 25 [1994]: 131-145.

–1992b, «Beobachtungen auf dem Burgberg von Persepolis», *AMI* 25 [1994]: 155-167.

–1993a, « Flächensteinbrüche und Einzelsteinbrüche in der Umgebung von Persepolis und Naqsh-i Rustam», *AMI* 26 [1995] : 91-103.

–1993b, « Bemerkungen zur Felsanlage Qadamgah am Kuh-i Rahmat südöstliche von Persepolis», *AMI* 26 [1995]: 161-164.

KLEISS, W, CALMEYER, P. 1975, «Das unvollendete achaimenidische Felsgrabe bei Persepolis», *AMI* 8: 81-98 (Taf. 14-24).

KNAUF, E. 1990, «The Persian administration in Arabia», *Trans.* 2: 201-218.

KNAUTH, W., NADJAMABADI, S. 1975, *Das altiranische Fürstenideal von Xenophon bis Ferdousi,* Wiesbaden.

KOCH, H. 1977, Die *religiöse verhältnisse der Dareioszeit,* Wiesbaden.

– 1981, « Steuern in der achämenidischen Persis?», *ZA* 70/1: 105-137.

–1982, « "Hofschatzwarte" und "Schatzhäuser" in der Persis », *ZA* 71/2:

232-247.

–1983, «Zu den Lohnverhâltnissen der Dareioszeit in Persien», dans H. Koch, D.N. MacKenzie (éd.), *Kunst und Kultur der Achämenidenzeit und ihr Fortleben* (AMI Ergzbd. 10), Berlin: 19-50.

– 1986, « Die achämenidische Poststrasse von Persepolis nach Susa », *AMI* 19 : 133-147.

– 1987a, « Götter und ihre Verehung im achämenidischen Persien », *ZA* 77/2 : 239-278.

– 1987b, « Einige Überlegungen zur Bauplanung in Persepolis», *AMI* 20: 147-159.

–1988a, *Persien zur Zeit des Dareios. Das Achämenidenreich im Lichte neuer Quellen,* Marburg.

– 1988b, « Zur Religion der Achâmeniden », *ZA* W 100/3: 393-405.

–1989a, «Tribut und Abgaben in Persis und Elymaïs», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 121-128.

– 1990, *Verwaltung und Wirtschaft im persischen Kernland zur Zeit der Achämeniden* (Beiheft zum TAVO, Reihe B, n° 89), Wiesbaden.

– 1991, « Zu Religion und Kulten im Achämenidischen Kernland», dans Kellens (éd.): 87-109.

– 1992, *Es kundet Dareios der König. Von Leben im persischen Grossreich,* Mainz.

–1993a, *Achämeniden-Studien,* Wiesbaden.

– 1993b, «Elamisches Gilgameš-Epos oder doch Verwaltungstäfelchen?», *ZA* 83/2: 219-236.

– 1993c, «Feuertempel oder Verwaltungszentrale? Überlegungen zu den Grabungen in Takhte Sangin am Oxos», *AMI 26* [1995] : 175-186.

– 1994, «Zu den Frauen im Achämenidenreich», dans *Iranian and Indo-European Studies. Memorial volume of O. Klima* (P. Vavroucek, éd.), Prague: 125-141.

KÖNHKEN, A. 1990, « Der listige Oibares. Dareios' Aufstiege zum Grosskönig», *RhM* 133/2: 115-137.

KÖNIG, W.F. 1972, *Die Persika des Ktesias von Knidos,* Graz.

KONSTAN, D. 1987, «Persians, Greeks and Empire », *Arethusa* 20/1-2:

59-73.

KRAAY, C.M. 1962, «The Celenderis hoard», NC: 1-15.

–1976, *Archaic and classical Greek coins,* University of California Press.

–1979, «The Isparta hoard», dans Morkholm-Waggoner (éd.) : 131-137.

KRAAY, C.M., MOOREY, P.R.S. 1981, «A Black sea hoard of the late fifth century B.C. », NC: 1-19.

KRAELING, E.G.1953, *The Brooklyn Museum Aramaic papyri. New documents of the fifth century B. C. from the Jewish colony at Elephantine,* New Haven.

KRAFT, K. 1971, *Der « rationale » Alexander,* Kallmünz.

KRAPPE, A.H. 1928, «La vision de Balthassar (Dan. V) », *RHR* 97/4 : 78-86.

KRASNOWOLSKA, A.1987, « The heroes of the Iranian epic tale », *FO* 24: 173-189.

KREFTER, F. 1971, *Persepolis-Rekonstruktionen,* Berlin.

–1989, « Persepolis in Farbe », *AMI* 22: 131-132.

KREISSIG, H. 1973, *Die sozialökonomische Situation in Juda zur Achämenidenzeit* (Schr. z. Gesch. und Kultur des Alten Orients, 7), Berlin.

KRENTZ, P. 1989, *Xenophon, Hellenika I-II.3-10* [éd., trans., comm.], Warminster.

KRUMBHOLZ, P. 1883, De *Asiae Minoris satrapis persicis,* Leipzig.

KUHLMANN, K.P. 1981, « Ptolemäis-Queen of Nectanebo I. Notes on the inscription of an un-known princess of the XXXth dynasty », *Festschr. L. Habachi = MDAIK* 37: 268-279.

KUHRT, A. 1983a, «A brief guide to some recent work on the Achaemenid Empire », *LCM* 8-10: 46-53.

–1983b, «The Cyrus cylinder and Achaemenid imperial policy », *JSOT* 25: 83-97.

–1984, « The Achaemenid concept of kingship», *Iran* 22: 156-160.

–1987a, «Survey of written sources available for the history of Babylonia under the later Achaemenids (concentrating on the period from Artaxerxes II to Darius III) », *AchHist* I: 147-167.

–1987b, «Usurpation, conquest and ceremonial: from Babylonia to Persia», dans D. Carradine, S. Price (éd.), *Rituals of royalty: Power and Ceremonial in traditionnal societies*, Cambridge: 20-55.

–1987c, « Berossus' *Babyloniaka* and Seleucid rule in Babylonia », dans A. Kuhrt and S. Sherwin-White (éd.) 1987: 32-56.

–1988a, «Earth and water», *AchHist* III: 87-99.

–1988b, « Babylonia from Cyrus to Xerxes », *CAH* IV^2:112-138.

–1988c, « The Achaemenid Empire: a Babylonian perspective », *PCPS* 214 (n.s. 34) : 60-76.

–1989, «Conclusions», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 217-222.

–1990a, «Achaemenid Babylonia: sources and problems », *AchHist* IV: 177-194.

–1990b, «Alexander in Babylon», *AchHist* V: 121-130.

– 1990c, « Nabonidus and the Babylonian priesthood», dans M. Beard, J. North (éd.), *Pagan priests*, London: 119-155.

– 1992, « The governor of Egypt under Cambyses : Strassmaeier *Camb. 344 »*, *DATA*, note 2.

–1995, « The Assyrian Heartland in the Achaemenid period», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde, Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 239-254.

KUHRT, A., SHERWIN-WHITE, S. 1987, «Xerxes' destruction of Babylonian temples», *AchHist* II: 69-78.

– 1991, «Aspects of royal Seleucid ideology: the cylinder of Antiochus I from Borsippa», *JHS* 111: 71-86.

–1994, «The transition from the Achaemenid to the Seleucid rule in Babylonia: revolution or evolution?», *Ach Hist* VIII: 311-327.

– (éd.) 1987, *Hellenism and the East. The interaction of Greek* and *non-Greek civilizations from Syria to Central Asia after Alexander,* London.

KUIPER, J. 1976, «Ahura Mazda "Lord Wisdom"?», *IIJ* 18: 25-42.

KÜMMEL, H.M. 1979, *Familie, Beruf und Amt im spätbabylonischen Uruk*, Berlin.

KUNKEL, W, HAAS, W 1986, «Ein orichalkeisches Minengewicht aus

Trapezunt. Ein Beitrag zur Geltung der persischen Goldwârung an der pontische Küste », *AMI* 19: 151-161.

KUYPER, J. de, 1979, «Les auteurs grecs et la dénomination des régions du Proche-Orient ancien », *Akkadica* 14: 16-31.

–1991, «Leben und Tod assyrischen Stâdte nach der Berichten Xenophons», *AfO* Beih. 19: 210-214.

LAATO, A. 1990, «The composition of Isaiah 40-55 », *JBL* 109/2: 207-228.

LABARBE, J. 1984, «Polycrate, Amasis et l'anneau», RBPh 53: 15-33.

LABAT, R. 1939, *Les caractères religieux de la royauté babylonienne,* Paris.

– 1960, «Ordonnances médicales ou magiques», *RAss* 54/1: 169-176.

LABROUSSE, A., BOUCHARLAT, R. 1972, «La fouille du palais du Chaour à Suse », *CDAFI 9*: 61-167.

LA BUA, V. 1977, «Gli Ioni e il conflitto lidio-persiano», *Quinta Miscellanea greca e romana,* Roma: 1-64.

LACKENBACHER, S. 1990, *Le palais sans rival. Le récit de construction en Assyrie,* Paris.

–1992, « Un pamphlet contre Nabonide, dernier roi de Babylone », *DHA* 18/1: 13-28.

LALOUETTE, C. 1984, *Textes sacrés et textes profanes de l'ancienne Égypte,* Paris.

LAMBERTERIE, Ch de, 1989, «Arménien ARI et ANARI », dans *Études irano-aryennes offertes à G Lazard (Cahiers de STIR 7),* Paris: 237-246.

LANDUCCI GATTINONI, F. 1994, « I mercenari nella politica ateniese dell'età di Alessandro. I : Soldati e ufficiali mercenari ateniesi al servizio della Persia», *AncSoc* 25: 33-61.

LANE, E.N. 1975, «Two notes on Lydian topography», *AnSt* 25: 105-110.

LANFRANCHI, G.B. 1990, *I Cimmeri. Emergenza delle élites militari iraniche nel Vicino Oriente (VIII- VII sec. a. C*), Padova.

LANG, M. 1992, « Prexaspes and usurper Smerdis», *JNES* 51/3: 201-207.

LANGDON, S. 1924, « The Babylonian and Persian Sacaea», *JRAS:* 65-72.

LAPERROUSAZ, E. 1979, «À propos du "premier mur" et du "deuxième mur" de Jérusalem, ainsi que du rempart de Jérusalem à l'époque de Néhémie », *REJ* 138/1-2 : 1-16.

–1982, « Le régime théocratique juif a-t-il commencé à l'époque perse, ou seulement à l'époque hellénistique?», *Semitica* 32: 93-96.

–1990, «Quelques remarques sur le tracé de l'enceinte de la ville et du temple de Jérusalem à l'époque perse », *Syria* 57/3-4: 629-631.

LAPERROUSAZ, E, LEMAIRE, A. (sous la direction de) 1994, *La Palestine à l'époque perse,* Paris.

La Persia e il mondo classico 1972, numéro spécial de *La Parola del Passato,* vol. XXVII.

LAROCHE, E. 1974a, «Les épitaphes lyciennes », dans P. Demargne 1974: 49-127.

–1974b, « La stèle trilingue découverte récemment au Létôon de Xanthos: le texte lycien », *CRAI:* 115-125.

–1976, « Les dieux de la Lycie classique d'après les textes lyciens», dans *Actes du colloque sur la Lycie antique,* Paris: 1-6.

–1979, « L'inscription lycienne », dans Metzger (éd.): 49-127.

–1987, «Nouveaux documents lyciens du Létôon de Xanthos », *Hethitica* 8 : 237-240.

LAROCHE, E., DAVESNE, A. 1982, «Les fouilles de Meydandjïk près de Gülnar (Turquie) et le trésor monétaire hellénistique», *CRAI:* 356-357.

LATEINER, D. 1982, «The failure of the Ionian revolt», *Historia* 31/2: 129-160.

LAUNEY, M. 1949, *Recherches sur les armées hellénistiques,* I-II, Paris.

LAVAGNE, H. 1988, *Operosa antra. Recherches sur la grotte à Rome de Sylla à Hadrien* (BEFAR 272), Paris.

LAWRENCE, A.W. 1951, «The Acropolis and Persepolis », *JHS* 71: 111-119.

LAZENBY, J.F. 1993, *The defence of Greece, 490-479* B. C., Warminster.

LEBRAM, J.C.H 1987, «Die Traditionsgeschichte der Esragestalt und die Frage nach dem historischen Esra», *AchHist* I*:* 103-138.

LECLANT, J. 1930, *«Per Africa sitientia.* Témoignages des sources classiques sur les pistes menant à l'oasis d'Ammon», *BIFAO* 49: 193-253.

LECOQ, P. 1974a, «Le problème de l'écriture vieux-perse », *Acta Iranica* 3: 25-107.

– 1974b, «La langue des inscriptions achéménides », *Acta Iranica* 3: 55-62.

– 1984, « Un problème de religion achéménide : Ahura Mazda ou Xᵛarnah?», dans *Orientalia Duchesne- Guillemin:* 301-326.

–1987, «Le mot FARNAH- et les Scythes», *CRAI:* 671-682.

–1990a, «Observations sur le sens du mot *dahyu* dans les inscriptions achéménides», *Trans.* 3: 131-140.

–1990b, «Paradis en vieux-perse?», dans Vallat (éd.) : 209-212.

LEFEBVRE, G. 1924, *Le tombeau de Petosiris,* I, Paris.

LEGRAIN, L. 1925, *The culture of the Babylonians from their seals in the collections of the Museum* (University of Pennsylvania, PBS 14 et 14 bis), Philadelphia.

LEGRAND, Ph. E. 1956-1966, *Hérodote, Histoires* (texte établi et traduit par), I-VIII et index analytique, Paris.

LEHMANN-HAUPT 1921, « Satrap (und Satrapie) », *RE,* zw. Reihe: 82-188.

LEITH, M.J.W. 1990, *Greek and Persian images in pre-alexandrine Samaria: the Wadi ed-Daliyeh seal-impressions,* PhD. Harvard University.

LEMAIRE, A. 1977, *Inscriptions hébraïques.* I: *Les ostraka,* Paris.

–1988, «Lakish: archéologie, épigraphie et histoire», dans E. Laperroussaz (éd.), *Archéologie, art et histoire de la Palestine,* Paris: 99-118.

– 1989, «Remarques à propos du monnayage cilicien d'époque perse et de ses légendes araméennes », *REA* 91/1-2: 141-156.

– 1989b, « Les inscriptions palestiniennes d'époque perse : un bilan provisoire », *Trans.* 1: 87-109.

–1990 « Populations et territoires de la Palestine à l'époque perse », *Trans.* 3: 31-74.

–1991a, «Recherches de topographie historique sur le pays de Que (IXe-VIIe siècle av. J.-C.)», dans *De Anatolia antiqua* (Bib. Inst. Fr. Anatol. Istanbul XXXII), Paris: 267-275.

–1991b, « Le monnayage phénicien», dans *A survey of Numismatic research 1985-1990* (Intern. Ass. Prof. Numismatics, Special Pub. n° 12), Bruxelles: 96-101.

–1991c, «Recherches d'épigraphie araméenne en Asie Mineure et en Égypte et le problème de l'acculturation », *AchHist* VI: 119-206.

–1991d, «Monnaie de Mazdai avec légende araméenne: b'l dgn», *Semitica* 40: 47-51.

–1991e, « Le royaume de Tyr dans la seconde moitié du IVe siècle», dans *Atti del II. Congresso di Studi Fenici e Punici,* I, Roma: 131-150.

-1992, «Sceau "de Clercq 2505": araméen ou plutôt lydien?», *Kadmos* 31/2: 124-126.

- 1993, «Deux nouvelles inscriptions araméennes d'époque perse en Cilicie orientale», *EA* 21: 9-14.

- 1994a, «Histoire et administration de la Palestine à l'époque perse», dans Laperrousaz-Lemaire (éd.): 11-53.

- 1994b, «Deux nouvelles stèles funéraires araméennes de Cilicie orientale», *EA* 23: 91-98.

- 1995a, «La fin de la période perse en Égypte et la chronologie judéenne vers 400 av. J.C.», *Trans.* 9: 51-61.

–1995b, «Les inscriptions araméennes de Cheikh-Fadl (Égypte)», dans M.J. Geller, J.-C. Greenfield, M.P. Weitzman (éd.), *Studia aramaica* (JSS, suppl. 4), Oxford: 77-132.

- 1995c, «The Xanthos trilingual revisited», dans Z. Zevit, S. Gitin, M. Sokoloff (éd.), *Solving riddles and untying knots. Biblical, epigraphic and semitic studies in honour of Jonas C. Greenfield,* Winona Lake: 423-432.

- 1995d, «Épigraphie palestinienne: nouveaux documents. II: Décennies

1985-95», *Henoch* 17: 209-242.

LEMAIRE, A., JOANNÈS, F. 1994, «Premières monnaies avec signes cunéiformes: Samarie, IVe s. av. n.è.», *NABU*, note 95.

LEMAIRE, A., LOZACHMEUR, H. 1987, «Birh/ Birtha en araméen», *Syria* LXIV/3-4: 261-266.

- 1990, « La Cilicie à l'époque perse: recherche sur les pouvoirs locaux et l'organisation du territoire», *Trans.* 3: 143-155.

LENDLE, O. 1986, «Xenophon in Babylonien. Die Mârsche der Kyreer von Pylai bis Opis», *RhM* 129: 193-222.

- 1988, «Wo lag Thapsakos? (Xenophon, *Anabasis* 1.4.10ff.) », dans *Bathron. Beiträge zur Architektur und Verwandten Künsten = Festschr. H. Drupp* (Saarbrücker Beit. z. Arch. u. Alte Geschichte, Bd. 3), Saarbrücken: 301-305.

LENTZ, W 1975, «The "social functions" of the old iranian Mithra», dans *Mithraic Studies* 2: 245-275.

LE RIDER, G. 1965, *Suse sous les Séleucides et les Parthes* (MDAFI 38), Paris.

- 1994a, «Un trésor d'oboles de poids persique entré au musée de Silifke en 1987», dans M. Amandry, G. Le Rider (éd.), *Trésors et circulation monétaire en Anatolie antique*, Paris: 13-18.

- 1994b, «Histoire économique et monétaire de l'Orient hellénistique», *Annuaire* du Collège de *France. Résumés des cours et travaux*, Paris: 815-821.

LERNER, J. 1991, «Some so-called Achaemenid objects from Pazyryk», Source 10/4: 8-15.

LE ROY, Ch. 1981/83, «Aspects du plurilinguisme dans la Lycie antique», dans *Mélanges E Akurgal 2 = Anadolu* 22 [1990]: 217-226.

- 1987, «La formation d'une société provinciale en Asie Mineure: l'exemple lycien», dans Sociétés *urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure romaine et la Syrie hellénistique et romaine* (éd. E. Frézouls), Strasbourg: 41-47.

LEUZE, E. 1935, *Die Satrapieneinteilung in Syrien und im Zweistromlande von* 520-320, Halle.

LEVANTE, E. 1994, «Le "trésor de Nagidos"», dans M. Amandry, G. Le Rider (éd.), *Trésors et circulation monétaire en Anatolie antique*, Paris: 7-11.

LEVI, M.A. 1938, «La spedizione scitica di Dario», *RFIC* 61: 58-59.

LEVRERO, R. 1992, «La géographie de l'Afrique selon Hérodote: les expéditions de Cambyse contre les Éthiopiens et les Ammoniens», *VI. Congresso intern. d'Egittologia* I, Torino: 397-408.

LÉVY, Éd. 1983, «Les trois traités entre Sparte et le Grand Roi», *BCH* 107: 221-241.

LÉVY, I. 1939, «L'inscription triomphale de Xerxès», *RH* 185: 105-122.

- 1940, «Platon et le faux Smerdis», *REA* 42: 234-241.

LEWIS, B.L. 1980, *The Sargon legend,* Cambridge (Mass.).

LEWIS, D.M. 1958, «The Phoenician fleet in 411 », *Historia* 7/4: 392-397.

- 1977, *Sparta and Persia,* Leiden.

- 1980, «Datis the Mede», *JHS* 100: 194-195.

- 1984, *Postcript* à Burn 1984: 587-609.

- 1985, «Persians in Herodotus», dans *The Greek Historians. Literature and History. Papers presented to A.E. Raubitschek,* Stanford University: 101-117.

- 1987, «The King's dinner (Polyaenus IV.3.32)», *AchHist* II: 89-91.

- 1989, «Persian gold in Greek international relations», *REA* 91/1-2: 227-234.

- 1990a, «The Persepolis fortification texts», *Ach*Hist IV: 1-6.

- 1990b, «Brissonius: *De regio persarum principatu libri tres* (1590) », *AchHist* V: 67-78.

- 1992a, «The thirty years' peace», *CAH* V^2: 121-146.

- 1992b, «The Archidamian war», *CAH* V^2: 370-432.

- 1994, «The Persepolis tablets: speech, seal and script», dans A.K. Bowman, G. Woolf (éd.), *Literacy and power in the Ancient world,* Cambridge: 17-32; 218-220.

LIAGRE BÖHL, F.M. de, 1962, «Die babylonische Prätendenten zur Zeit des Xerxes», *BiOr* 19/3-4: 110-114.

- 1968, «Die babylonische Prätendenten zur Anfangszeit des Darius (Dareios) I», *BiOr* 25/3-4: 150-153.

LICHTHEIM, M. 1960, *Ancient Egyptian literature,* III, University of California Press.

LIEBERT, G. 1974, «Indoiranica: *v.p.* vazraka, *av.* vazra, *v. ind.* vajra», *Acta Iranica* I: 63-90.

LIPINSKI, E. 1975, *Studies in Aramaic inscriptions and onomastics,* I, Louvain.

- 1977, «Western Semites in Persepolis», *AAH* 25: 101-112.

- 1981-1984, «Un culte de XvAN et de HAθYA à Éléphantine au Ve siècle av. n. è.», *FO* 22: 5-11.

- 1982a, «Le culte d'Ištar en Mésopotamie du Nord à l'époque parthe», *OLP* 13: 117-124.

- 1982b, «Egyptian aramaic coins from the fifth and fourth centuries B.C. », dans *Studies P Naster oblata.* I: *Numismatica antiqua* (OLA 12), Louvain: 22-33.

- 1989, «"Cellériers" de la province de Juda», *Trans.* 1: 177-109.

- 1990, «Géographie linguistique de la Transeuphratène à l'époque achéménide », *Trans.* 3: 95-107.

- 1994, «Aramaic documents from Ancient Egypt», OLP 25: 61-68.

- (éd.) 1977, *State and Temple in the Ancient Near-East,* I-II, Louvain.

LITTMAN, R.J. 1975, «The religious policy of Xerxes and the Book of Esther», *JQR* 65: 145-155.

LIVERANI, M. 1976, [c.r. de OATES 1978], *OA* 10: 155-159.

- 1979, «Dono, tributo, commercio: ideologia delle scambio nelle tarda età del Bronzo», *AIIN:* 9-28.

- 1988, «The growth of the Assyrian Empire in the Habur/Middle Euphrates area: a new paradigm», *SAAB* 2/2: 81-98.

- 1990, *Prestige and interest. International relations in the Near-East ca. 1600-1100 B.C.,* Padova.

LIVINGSTONE, R. 1989, «Arabians in Babylonia/ Babylonians in Arabia: some reflections à propos new and old evidence », dans T. Fawd (éd.), *L'Arabie préislamique et son environnement historique et culturel,* Strasbourg: 97-105.

LLOYD, A.B. 1972, «Triremes and the Saïte navy », JEA 58: 268-279.

- 1975, *Herodotus, Book II. A commentary,* Leiden.

- 1976, *Herodotus Book II: Introduction,* Leiden.

- 1982a, «Nationalistic propaganda in Ptolemaïc Egypt», *Historia:* 33-55.

- 1982b, «The inscription of Udjahorresnet. A collaborator's testament», *JEA* 68: 166-180.

- 1983, «The late period (664-323)», dans *Ancient Egypt. A social history* (éd. B.G. Trigger, B.J. Kemp, D. O'Connor, A.B. Lloyd), Cambridge: 279-364.

- 1988a, «Herodotus on Cambyses: some thoughts on recent works», *AchHist* III: 55-66.

- 1988b, «Manetho and the thirty-first dynasty», dans J. Baines et al. (éd.), *Pyramid studies and essays presented to I.E.S.Edwards* (CEES occasional publications 7), London: 154-160.

- 1988c, *Herodotus Book II: Commentary 99-162*, Leiden-New York-Kobenhav-Köln.

- 1990, «Herodotus on Egyptians and Lydians», dans *Hérodote et les peuples non grecs* (Entretiens Hardt sur l'Antiquité classique 35), Genève: 215-244.

- 1994, «Egypt, 404-332 B.C.», *CAH* VI^2: 337-360.

LOMBARDO, M. 1974, «Per un inquadramento storico del problema delle Creseidi», *ASNP*, ser. III, IV/3: 687-733.

- 1979, «Elementi per una discussione sulle origini e funzioni della moneta coniata», *AIIM:* 75-137.

- 1980, «Osservazioni chronologiche e storiche sul regno di Sadiatte», *ASNP*, ser. III, X/2: 307-362.

- 1989, «Oro lidio e oro persiano nelle *Storie* di Erodoto», *REA* 91/1-2: 197-208.

LOMMEL, H. 1974, «Les espions de Varuna et de Mitra et l'Œil du Roi», dans *Hommage universel à l'Iran (Acta Iranica* 2), Téhéran-Liège: 91-100.

LONGO, O. 1981, «Liberalità, dono, gratitudine: fra medioevo cortese a grecità antica», dans *Lettaratura comparata, problemi di metodo* (Studi in onore di E. Paratore), Bologna: 1043-1061.

LORAUX, N. 1981, *L'invention d'Athènes*, Paris-La Haye.

LORTON, D. 1971, «The supposed expédition of Ptolemy II to Persia», *JEA:* 160-164.

LOZACHMEUR, H. 1975, «Sur la bilingue gréco-araméenne d'Agcakale», *Semitica* 25: 97-102.

- 1990, «Un ostracon araméen d'Éléphantine (collection Clermont-Ganneau

n° 125?)», *Semitica* 39 (= *Hommages à* M. *Sznycer* II): 30-36.

LUCAS, A. 1943, «Ancient Egyptian measures», *ASAE* 42: 165-166.

LÜDDECKENS, E. 1965, «P. Wien D.10051, eine neue Urkunde zum ägyptischen Pfründenhandel in der Perserzeit», *NAWG:* 103-120.

-1971, «Das demotische graffito vom Tempel der Satet auf Elephantine », *MDAIK* 27/2: 203-210.

LUKONIN, V.G. 1989, «The early history and culture of the Iranian peoples of West Asia», dans M.A. Dandamaev, V.G. Lukonin, *The culture and social institutions of Ancient Iran,* Cambridge UP: 1-89.

LUND, J. 1990, «The Northern coastline of Syria in the Persian period. A survey of the archeological evidence», *Trans.* 2: 13-36.

- 1993, «The archeological evidence fort the transition from the Persian period to the Hellenistic age in Northwestern Syria», *Trans.* 6: 13-26.

LUSCHEY, H. 1968, «Studien zu dem Darius-Relief von Bisutun», *AMI* 1: 63-94.

– 1983, «Thrakien als ein Ort der Begegnung der Kelten mit der iranischen Metallkunst», dans *Festschr. K. Bittel,* Mainz: 315-329.

LYONNET, B. 1990, «Les rapports entre l'Asie centrale et l'Empire achéménide d'après les données de l'archéologie», *AchHist* IV: 77-92.

- 1994, «L'occupation séleucide en Bactriane orientale et en Syrie du Nord-Est d'après les données archéologiques (prospections surtout)», *Topoi* 4/2: 541-546.

MAAS, E. 1921, «Eunuchos und Werwandtes», *RhM* NF 74: 432-476.

MACCHI, J.D. 1994, *Les Samaritains: histoire et légende. Israël et la province de Samarie,* Genève.

MACDONALD, M.C.A. 1991, «Was the Nabatean kingdom a "Bedouin State"?», *ZPDV* 107: 102-119.

MACEVENUE, S.C. 1981, «The political structure in Judah from Cyrus to Nehemiah», *CBQ* 43: 353-364.

MACGINNIS, J.D.A. 1986, «Herodotus' description of Babylon», *BICS* 33: 67-86.

- 1987a, «Ctesias and the fall of Nineveh», *ICS* 13/1: 37-41.

- 1987b, «A new Assyrian text describing a royal funeral», *SAAB* 1: 1-11.

- 1994, «The royal establishment at Sippar in the 6th cent. B.C. », *ZA* 84/2: 198-219.

- 1995, *Letters orders from Sippar and the administration of the Ebabbara in the Late Babylonian period,* Poznan.

MACHINIST, P. 1994, «The first coins of Judah and Samaria: numismatics and history in the Achaemenid and Early Hellenistic periods», *AchHist* VIII: 365-379.

MACLAURIN, E.C.B. 1968, «Date of the foundation of the Jewish colony at Elephantine», *JNES* 27: 89-96.

MACRIDY, Th. 1913, «Reliefs gréco-perses de la région de Daskyleion», *BCH:* 340-357.

MAGEN, U. 1986, *Assyrische Königsdarstellungen. Aspekte der Herrschaft. Eine Typologie,* Mainz.

MAIER, EG. 1994, « Cyprus and Phoenicia », *CAH* VI^{2}: 297-336.

MAIER, F.G., KARAGEORGHIS, V. 1984, *Paphos. History and archeology,* Nicosia.

MAJIZADEH, Y. 1992, «The Arjan bowl », *Iran* 30: 131-144.

MALAISE, M. 1966, «Sésostris, pharaon de légende et d'histoire », *CdE* 81/82: 244-272.

MALAMAT, A. 1988, «The kingdom of Judea between Egypt and Babylon: a small state within a great power confrontation», dans *Text and context. Old Testament studies for F.C. Fenscham* (JSOT, supl. ser. 48), Sheffield: 117-129.

MALAY, H. 1983, «A royal document from Aigai in Aiolis», *GRBS* 24/4: 349-353.

MALAY, H., SCHMITT, R. 1985, «An inscription recording a new Persian name: Mithraboges or Mithrobogos», *EA* 5: 27-29.

MALBRAN-LABAT, F. 1982, *L'armée et l'organisation militaire de*

l'Assyrie, Genève-Paris.

- 1992, «Note sur le §70 de Behistoun», *NABU,* note 86.

- 1994, *La version akkadienne de l'inscription trilingue de Darius à Behistun,* Roma.

MALIKHZADE, F. 1972, «Daskyleion», *Anatolia* 17-18: 131-140.

MALININE, M. 1950, «Un prêt de céréales à l'époque de Darius», *Kemi* 11: 1-23.

MALLOWAN, M. 1966, *Nimrud and its remains,* I-II, London.

- 1972, «Cyrus the Great (558-529 B.C.)», *Iran* 10: 1-17.

- 1984, «Cyrus the Great (558-529 B.C.)», *CHI* II: 392-419.

MANCINI, M. 1987, *Note iraniche* (Bib. Ric. Ling. Filol. 20), Roma.

MANFREDI, V. 1986, *La strada dei Diecimila. Topografia e geografia dell'Oriente di Senofonte,* Milano.

- 1991, «Tapsaco : un problema di topografia fenicia», dans *Atti del II. Congresso Intern. di Studi Fenici* e *Punici,* III, Roma: 1019-1023.

MANFREDINI, M., ORSI, P. 1987, *Plutarco. Le vite di Arato e di Artaserse* (a cura di), Firenze.

MANNES, E.L. 1962, « Il decreto ateniese di atimia contro Artmio di Zeleia (prosseno degli Ateniesi?)», *RSA:* 241-250.

MANUKIAN, H., s.p., « Les empreintes des cachets d'argile découverts dans l'ancienne Artachat (Artaxta)», dans A. Invernizzi, M.F. Boussac (éd.), *Archives et sceaux du monde hellénistique* (BCH suppl.), Paris.

MANVILLE, PB. 1977, «Aristagoras and Histiaios: the leadership struggle in the Ionian revolt», *CQ* XXVII: 80-91.

MARASCO, G. 1985, «La "Profezia dinastica" e la resistanza babilonese alla conquista di Alessandro», *ASNP* 15/2: 529-537.

- 1987, «Alessandro Magno a Priene», *Sileno* 13/2 : 59-77.

- 1988, «Ctesia, Dinone, Eraclide di Cuma e le origini della storiografia "tragica" », *RFIC* 81: 48-67.

– 1992, «Alessandro e Babilonia», dans G. Marasco, *Economia e storia,* Viterbo: 103-123.

MARCUS, R. 1937, *Josephus. Jewish Antiquities,* Books IX-XI, Harvard

UP, London.

MARINONI, E. 1976, «Talete in Erodoto: la chronologia e l'attività politico sullo sfondo della conquista persiana delle'Asia Minore», *Acme* 29/2: 179-231.

MARINOVIC, L.H. 1989, *Le mercenariat grec au IVe siècle et la crise de la* polis, Paris.

MARQUART, J. 1892, *Die* Assyriaka *des Ktesias* (Philologus, suppl. bd. 6/1), Göttingen.

MARQUART, J. 1895, «Untersuchungen zur Geschichte von Eran. 1: Diodors Nachrichten über das pontische und kappadokische Fürstenhaus», *Philologus* 54: 489-512.

MARTIN, G.T., NICHOLLS, R.V. 1978, «Hieroglyphic stelae with Carian texts and Carian stelae with egyptianizing or hellenizing motifs», dans O. MASSON, *Carian Inscriptions from North Saqqâra and Buhen,* London: 57-87.

MARTIN, R. 1978, «L'architecture d'époque classique en Asie Mineure», dans *The proceedings of the Xth Congress of Classical archeology:* 403-505.

MARTIN, T.R. 1985, *Sovereignty and coinage in Classical Greece,* Princeton.

MARTIN, V. 1940, *La vie internationale dans la Grèce des cités,* Genève.

- 1963, «Quelques remarques à l'occasion d'une nouvelle édition des *Staatsverträge des Altertums», MH*20*:* 230-233.

MARTORELLI, A. 1977, «Storia persiana in Erodoto: echi di versioni ufficiali», *RIL* 111: 115-125.

MASON, K. 1920, «Notes on the canal system and Ancient sites of Babylonia in the times of Xenophon», *JRGS* 56: 466-484.

MASQUERAY, P. 1928, «Origine de l'expression les "Dix-Mille"», *CRAI*: 111-114.

MASSON, O. 1950, «À propos d'un rituel hittite pour la lustration d'une armée: le rite de purification par le passage entre les deux parties d'une victime», *RHR* 137-138: 5-25.

- 1969, «Un nom pseudo-lydien à Sardes: Beletras», *Athen.* 47 (= *Studi P. Merigi):* 193-196.

- 1987a, «Le sceau paléo-phrygien de Manes», *Kadmos* 26/2: 109-113.

- 1987b, «L'inscription d'Ephèse relative aux condamnés à mort de Sardes (*I. Ephesos* 2) », *REG:* 225-239.

- 1991, «Anatolian languages», dans *CAH* III/2: 666-671.

MASSON, O., SZNYCER, M. 1972, *Recherches sur les Phéniciens à Chypre,* Genève-Paris.

MASSON, O., YOYOTTE, J. 1988, «Une inscription ionienne mentionnant Psammétique Ier», *EA* 11: 171-179.

MATTILA, R. 1990, «Balancing the accounts of the Royal New Year's reception », *SAAB* 4/1: 7-22.

MAUSS, M. 1921, «Une forme ancienne de contrat chez les Thraces», *REG* 34: 388-397.

MAXWELL-HYSLOP, R. 1984, «The gold jewellery», *Levant* 21: 22-23.

MAYER, R. 1960, «Das achämenidische Weltreich und seine Bedeutung in der politischen und religiösen Geschichte des antike Orients», *BZ* 12: 1-16.

MAYRHOFER, M. 1972, «Alltagsleben und Verwaltung in Persepolis. Linguistisch-onomastisches Aufgaben aus neuerschlossen Profantext», *AÖW, Phil. hist. Kl.* 109: 192-202.

- 1973a, *Onomastica Persepolitana. Das altiranische Namenbuch der Persepolis-Täfelchen,* Wien.

- 1973b, *Kleinasien zwischen Agonie des Perserreiches und hellenistischen Frühling,* Wien.

- 1974, «Xerxès, roi des rois», *Acta Iranica* 2: 108-116.

- 1978, *Supplement zur Sammlung der Altpersischer Inschriften,* Wien.

- 1979, «Die iranischen Elemente im aramäischen Text», dans Metzger (éd.): 181-185.

MAZZARINO, S. 1947, *Fra Oriente e Occidente. Ricerche di storia greca arcaica,* Firenze.

- 1959, «L'image des parties du monde et les rapports entre l'Orient et la Grèce à l'époque classique», *AAH* 7: 85-101.

- 1966, «Le vie di communicazione fra impero achemenide e monde greco», dans *Atti del convegno...*: 75-84.

MAZZONI, S. 1990, «La période perse à Tell Mardikh et dans sa région

dans le cadre de l'âge du fer en Syrie », *Trans.* 2: 187-200.

– 1991-92, «Lo sviluppo degli insidiamenti in Syria in età persiana», *EVO* 14/15: 55-72.

McCoY, W.J. 1989, «Memnon of Rhodes at the Granicus», *AJPh* 110: 413-433.

McDOUGALL, I. 1990, «The Persian ships at Mycale», dans *Owls for Athens. Essays on Classical subjects presented to Sir K. Dover,* Oxford: 143-149.

McEWAN, G.J.P. 1982, *The Late Babylonian tablets in the Royal Ontario Museum,* Toronto.

- 1983, «Late Babylonian Kish», *Iraq* 45/1: 117-123.

- 1988, *Priest and Tempel in Hellenistic Babylonia,* Wiesbaden.

McKEON, J. Fr.X. 1973, «Achaemenian cloisonné-inlay jewelry: an important new example », dans *Orient and Occident. Essay presented to C.H. Gordon,* Neukirchen-Vluy: 109-117.

MECQUENEM, R. de, 1947, «Contributions à l'étude du palais achéménide de Suse», dans R. de Mecquenem, L. Le Breton, M. Rutten, *Archéologie susienne* (MMAI, XXX, Mission de Susiane): 1-119.

MEDVEDSKAYA, I. 1992, «The questions of the identification of 8th-7th Century Median sites and the formation of the Iranian architectural traditions», *AMI* 25 [1994]: 73-79.

MEEKS, D. 1972, *Le grand texte des donations au temple d'Edfou* (Bib. Et. 69), Le Caire.

- 1979, «Les donations aux temples dans l'Égypte du Ier millénaire av. J.-C.», dans E. Lipinski (éd.): 605-687.

MEIGGS, R. 1972, *The Athenian Empire,* Oxford.

MEIGGS, R., LEWIS, D. 1980, *A selection of Greek Historical inscriptions,* Oxford.

MEILLET, A. 1925, *Trois conférences sur les Gâthâ de l'Avesta,* Paris.

MEILLET, A., BENVENISTE, É. 1931, *Grammaire du vieux perse,* Paris.

MEISSNER, B. 1896, «Pallacotas», *MVAG* 1/4: 1-13.

MEISTER, K. 1982, *Die Ungeschichtlichkeit des Kalliasfriedens und deren historischen Fölgen,* Wiesbaden.

MELCHERT, H.C. 1993, «A new interprétation of lines C 3-9 of the Xanthos stele», dans J. Borchhardt, G. Dobesch (éd.), *Akten des II. Intern. Lykien-Symposions* (ÖAW, Denkschr. 231 Bd), Wien: 31-34.

[MÉLÈZE]-MODRZEJEWSKI, J. 1966, «La règle de droit dans l'Égypte ptolémaïque», dans *Essays in honor of C.B. Welles*, New Haven: 125-173.

- 1981, «Sur l'antisémitisme païen», dans H. Poliakov (éd.), *Le racisme, mythes et sciences*, Bruxelles: 411-439.

– 1986, «"Livres sacrés" et justice lagide», *Acta Univ. Loziensis* (Fol. Jurid. 21): 11-44.

- 1989, «La loi des Égyptiens: le droit grec dans l'Égypte romaine», dans *Historia testis. Mélanges T. Zawadzki*, éd. Univ. Fribourg: 97-115.

- 1991, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris.

MELIKIAN-CHIRVANI, A.S. 1993, «The international Achaemenid style », *BAI* 7: 111-130.

MELLINK, M. 1976, «A sample problem from the painted tomb at Kizilbel», dans *Actes du colloque sur la Lycie antique*, Paris: 15-21.

- 1979, «Fouilles d'Elmali en Lycie du Nord (Turquie). Découvertes préhistoriques et tombes à fresques», *CRAI*: 476-495.

-1988, «Anatolia», *CAH* IV^2: 211-233.

- 1991, «The native kingdoms of Anatolia», *CAH* III/2: 619-655.

MELONI, P. 1951, «La grande rivoltà dei satrapi contro Artaserse II (370-359 a.c.)», *RSI* 63: 13-27.

MELVILLE-JONES, J.R. 1979, «Darics at Delphi», *RBN* 125: 25-36.

MENASCE, J. de, 1974, «Vieux perse *Artâvan* et pehlevi *Ahrar*», dans *Mélanges d'histoire des religions offerts à M.C. Puech*, Paris: 57-60.

MENU, B. 1994, «Le tombeau de Pétosiris. Nouvel examen», *BIFAO* 94: 311-327.

- 1995, «Les carrières des Égyptiens à l'étranger sous les dominations perses: les critères de justification, leur évaluation et leurs limites», *Trans.* 9: 81-90.

- (éd.) 1996, *Égypte pharaonique: pouvoir, société*, Paris = *Méditerranées* 6.

- s.p., «Le tombeau de Pétosiris. Nouvel examen (suite)», *BIFAO* 95.

MERITT, B.D., WADE-GERY, H.T., MAC GREGOR, M.F. 1950, *The Athenian Tribute Lists,* III, Princeton.

MERKELBACH, R. 1991, «Ein Orakel des Apollon für Artemis Koloè», ZPE 88: 70-72.

MESHORER, Y., QEDAR, S. 1991, *The coinage of Samaria in the fourth Cent. B.C.,* Jerusalem.

METZGER, 1971, «Sur deux groupes de reliefs "gréco-perses" d'Asie Mineure», *AC* 40: 505-525.

- 1974, «La stèle trilingue récemment découverte du Létôon de Xanthos: le texte grec», *CRAI:* 82-93.

- 1975, «*Ekphora,* convoi funèbre, cortège de dignitaires en Grèce et à la périphérie du monde grec», *RA:* 209-220.

- 1979a (éd.), *Fouilles de Xanthos.* VI. *La stèle trilingue du Létôon,* Paris.

- 1979b, «L'inscription grecque », *ibid.*: 29-48.

- 1987, «Étapes de la découverte du monde lycien et perspectives nouvelles offertes à l'étude des périodes pré-hellénistiques en Lycie», *REA* 89/1-2: 3-19.

METZGER, H. (sous la direction de) 1992, La *région nord du Létôon. Les sculptures. Les inscriptions gréco-lyciennes (FdX* IX/1-2), Paris.

METZLER, D. 1975, «Beobachtungen zum Geschichtsbild der frühen Achämeniden», *Klio* 57/2: 443-459.

MEULENAERE, H. de, 1938, «La famille du roi Amasis», *JEA* 24: 183-187.

- 1951, *Herodotos over de 26ste dynastie* (Bib. du Muséon 27), Louvain.

- 1963, «La famille royale des Nectanébo», *ZÄS* 90: 90-93.

- 1989, «Recherches chronologiques sur un groupe de monuments memphites», dans Meyer-Haerinck (éd.): 567-573.

MEULI, K. 1975, «Ein altpersischer Kriegsbrauch», dans *Gesammelte Schriften,* II, Bâle-Stuttgart: 699-729.

MEYER, Ed. 1879, *Geschichte des Königsreiches Pontos,* Leipzig.

- 1919, «Zu den aramäischen Papyri von Elephantine», *SKPAW* 47: 1026-1053.

- 1924, «Ägyptische Dokumente aus der Perserreich», dans *Kleine Schriften,* Halle, II: 70-100.

MEYER, L. de, HAERINCK, E. (éd.) 1989, *Archeologia iranica et orientalis. Miscellanea in honorem Louis Vanden Berghe*, I-II, Gand.

MEYERS, E.M. 1985, «The Shelomite seal and the Judean restauration. Some additionnal considerations», *Eretz Israel* (Avigad volume) 16: 33-38.

MICHAELIDIS, G. 1943, «Quelques objets inédits d'époque perse», *ASAE* 43: 91-103.

MICHAELIDOU-NICOLAOU, I. 1987, «Repercussions of the Phoenician presence in Cyprus», *Studia Phoenicia* V: 331-338.

MILANO, L. 1989, «Food and diet in pre-classical Syria», dans *Production and consumption in the Ancient Near-East* (Essays collected by C. Zaccagnini), Budapest: 201-271.

MILDENBERG, L. 1979, «Yehûd: a preliminary study of the provincial coinage of Judaea», dans Mørkholm-Waggoner (éd.): 183-195.

- 1987, «Baana. Preliminary studies of the local coinage in the fifth Persian satrapy: Part 2», *Eretz-Israel* 19: 28-34.

- 1988, «Über das Kleingeld in der persischen Provinz Juda», dans H. Weippert, Anhang: 721-728.

- 1990, «Gaza mint authorities in Persian time. Preliminary studies of the local coinage in the fifth satrapy. Part 4», *Trans.* 2: 137-146.

- 1990-91, «Notes on the coin issues of Mazday», *INJ* 11: 923.

- 1991, « Palästina in der persischen Zeit », dans A *survey of Numismatic research* 1985-1990 (Intern. Ass. Prof. Numismatists, Special Pub. n° 12), Bruxelles: 102-105.

- 1993, «Über das Münzwesen im Reich der Achämeniden», *AMI* 26 [1995]: 55-79.

- 1994, «On the money circulation in Palestine from Artaxerxes II till Ptolemy I. Preliminary studies on the local coinage in the fifth Persian satrapy. Part 5», *Trans.* 7: 63-71.

MILIK, J.T. 1960, «Lettre araméenne d'El-Hibeh», *Aegyptus:* 79-81.

- 1967, «Les papyrus araméens d'Hermoupolis et les cultes syro-phéniciens en Égypte perse», *Biblica* 48: 546-622.

MILLAR, F. 1987, «The problem of Hellenistic Syria», dans A. Kuhrt et S. Sherwin-White (éd.): 110-133.

MILLER, M.C. 1985, *Perseries: the Arts of the East in fifth Century Athens*, PhD. Harvard University.

- 1988, «Midas as the Great King in Attic fifth century vase-painting», *AK* 31/2: 79-89.

- 1989, «The parasol: an oriental status-symbol in Late Archaïc and Classical Athens», *JHS* 112: 91-105.

- 1993, «Adoption and adaptation of Achaemenid metalware forms in Attic black-gloss ware of the fifth century», *AMI 26* [1995]: 109-146.

MILNE, J.G. 1938, «The silver of Aryandes», *JEA* 2: 245-246.

- 1939, «Trade between Greece and Egypt before Alexander the Great», *JEA* 25: 177-183.

MILTNER, F. 1952, «Der Okeanos in der persischen Weltreichsidee», *Saeculum* 3: 522-555.

MINNS, E.H. 1913, *Scythians and Greeks*, London.

MIROSCHEDJI, P. de, 1981a, «Fouilles du chantier Ville Royale à Suse (c.1100-540)», *CDAFI* 12: 9-121.

- 1982, «Notes sur la glyptique de la fin d'Elam», RAss 76: 51-63.

- 1978, «Stratigraphie de la période néo-élamite à Suse », *PaléoOrient* 4: 213-221.

- 1981b, «Observations sur les couches néo-élamites au nord-ouest du Tell de la Ville Royale à Suse», *CDAFI* 12: 143-167.

- 1985, «La fin du royaume d'Ansan et la naissance de l'Empire perse», ZA 75/2: 265-306.

- 1986, «La localisation de Madaktu et l'organisation politique de l'Élam à l'époque néo-élamite», dans *Fragmenta Historiae Elamicae. Mélanges offerts à M.J. Stève*, Paris: 209-225.

- 1987, «Fouilles du chantier Ville Royale II à Suse (1975-77). II: Niveaux d'époque achéménide, séleucide, parthe et islamique», *CDAFI* 15: 11-64.

- 1990a, «La fin de l'Élam: essai d'analyse et d'interprétation», *IA* 25: 47-95.

- 1990b, «Note d'orfèvrerie néo-élamite», dans Vallat (éd.): 181-194.

MITCHELL, B.M. 1966, «Cyrene and Persia», *JHS* 86: 99-113.

MITCHELL, S. 1976, «Requisitionned transport in the Roman Times. A new inscription from Pisidia», *JRS* 66: 106-131.

MITCHELL, T.S. 1973, «The bronze lion weight from Abydos», *Iran* 11: 173-175.

Mithrac Studies (éd. J.R. Hinnels), I-II, Manchester, 1975.

MITTWOCH, A. 1955, «Tribute and land-tax in Seleucid Judea», *Biblica* 36: 352-361.

MOGGI, M. 1972, «Autori greci di Persika, I: Dionisio di Mileto», *ASNP* ser. III, 2/2: 433-468.

- 1973, « I furti di statue attributi a Serse e le relative restituzione», *ASNP*, ser. III, 3/1: 1-42.

- 1977, «Autori greci di Persika, II: Carone di Lampsaco», *ASNP*, ser. III, 7/1: 1-26.

MOMIGLIANO, A. 1929, «La spedizione ateniese in Egitto», *Aegyptus* 10: 190-206.

- 1933, «Dalla spedizione scitica di Filippo alla spedizione scitica di Dario», *Athenaeum* N.S. 11: 336-339.

- 1992, *Philippe de Macédoine*, Paris [= éd. ital. Firenze 1934].

MOOREN, L. 1977, *La hiérarchie de cour ptolémaïque. Contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque hellénistique (Studia Hellenistica* 23), Louvain.

MOOREY, P.R.S. 1975, «Iranian troops at Deve Hüyük in Syria in the earlier fifth century B.C.», *Levant* 7: 108-117.

- 1978, «The iconography of an Achaemenid stamp-seal acquired in Lebanon », *Iran* 16: 143-154.

- 1979, «Aspects of worship and ritual on Achaemenid seals», dans *Akten des VII. Int. Kongress für Iran. Kunst und Archäologie* (München 1976) = *AMI*, Ergzbd. 6: 218-226.

- 1980, *Cemeteries of the First millenium B. C at Deve Hüyük* (BAR Series 87), Oxford.

- 1982, «Archeology and pre-achaemenid metalworking in Iran: a fifteen years rétrospective », *Iran* 20: 81-101.

- 1984, «The Iranian contribution to Achaemenid material culture», *Iran* 23: 21-37.

– 1985, «Metalwork and glyptic», *CHI* II: 856-869.

- 1988, *CAH* IV^2, Plates: «The Persian Empire» (p. 1-94).

MORGAN, J. de, 1905, «Tombe achéménide», MDP VIII: 30-58.

MORGENSTERN, J. 1956, 1957, 1960, «Jerusalem-485 B.C.», *HUCA* 27:101-179; 28:15-37; 31:1-29.

MØRKHOLM, O. 1974, «A coin of Artaxerxes III», *NC* 14: 1-4.

MØRKHOLM, O, WAGGONER, N.M. (éd.) 1979, *Greek Numismatics and Archeology. Essays in honor of Margaret Thompson,* Wetteren.

MØRKHOLM, O., ZAHLE, J. 1972, «The coinage of Kuprlli», *Acta Arch.* 48: 57-113.

- 1976, «The coinages of the Lycian dynasts Kheriga, Kherei and Erbina. A numismatic and archeological study », *Acta Arch.* 47: 47-90.

MORSCHAUSER, S.N. 1988, «Using history: reflections on the Bentresh Stela», *SAK* 15: 203-223.

MOSCATI, S., TILIA, A.B., CICERONI, T. 1980, *Persepoli, luce e silenzi di un impero scomparso,* Milano.

MOSLEY, D.J. 1971, «Greeks, Barbarians, language and contact», *AncSoc* 2: 1-6.

MOSTAFAVI, M.T. 1960, «The Achaemenid royal road post stations between Susa and Persepolis», dans *A Survey of Persian Art,* XIV: 3008-3010.

MOURAVIEFF, S.N. 1993, «Les satrapies achéménides selon Hérodote III. 89-97: la solution du casse-tête», conférence donnée à Paris le 31/3/93 [texte russe, Moscou 1990].

MOUSAVI, A. 1989, «The discovery of an Achaemenid station at Deh-Bozan in the Asadbad valley», *AMI* 22 : 135-138.

- 1992, «Prsa, a stronghold for Darius: a preliminary study of the defence system of Persepolis», *EW* 42/2-4: 203-226.

MOYSEY, R. 1975, *Greek relations with the Persian satraps (3 71-343 B.C.),* Ph. D. Princeton.

- 1985, «Chares and Athenian foreign policy», *CQ* 80/3: 221-227.

- 1986, «The silver stater issues of Pharnabazos and Datames from the mint of Tarsus in Cilicia», *ANSMN* 31: 7-61.

- 1987, «IG II^2 207 and the great satrap's revolt», ZPE 67: 93-100.

- 1989, « Observations on the numismatic evidence relating to the great

satrap revolt of 362/1», *REA* 91/1: 107-139.

- 199 «Diodoros, the satraps and the decline of the Persian Empire», *AHB* 5: 113-122.

- 1992, «Plutarch, Nepos and the Satrapal revolt of 362/1 B.C. », *Historia* 41/2: 158-166.

MÜLLER, D. 1994, «Von Kritalla nach Doriskos. Die persische Königstrasse und der Marschweg des Xerxesheeres in Kleinasien », *IM* 44: 17-38.

MULLIEZ, D. 1982, «Notes sur le transport du bois», *BCH* 106: 107-118.

MUNSON, R.V. 1988, «Artemisia in Herodotus», *CSCA* 7/1: 91-106.

- 1991, «The madness of Cambyses (Herodotus 3. 16-38)», *Arethusa* 24/1: 43-64.

MURRAY, O. 1966, «Ho archaios dasmos», *Historia* 15: 142-156.

- 1987, «Herodotus and oral history », *AchHist* II: 93-115.

- 1988, «The Ionian revolt», *CAH* IV^2: 461-490.

MUSCARELLA, O. 1980, «Excavated and unexcavated Achaemenian art», dans Schmandt-Besserat: 23-42.

- 1987, «Median art and Medizing scholarship», *JNES* 46/2: 109-127.

- 1994, «Miscellaneous Median matters», *Ach*Hist VIII: 57-64.

MUSCHE, B. 1989, «Das Mahabarata und die Reliefs von Persepolis», *AMI* 22: 139-149.

- 1992, *Vorderasiatischer Schmuck von den Anfängen bis zur Zeit der Achaemeniden,* Leiden-New York-Kobenhavn-Köln.

MUSTI, D. 1965, «Aspetti dell'organizzazione seleucidica in Asia Minore nel III. Sec.a.C.», *PdP* 101: 153-160.

- 1966, «Lo Stato dei Seleucidi. Dinastia, populi, città, da Seleuco ad Antioco III», *SCO* 15: 61-197.

MUTAFIAN, Cl. 1988, *La Cilicie au carrefour des Empires,* I-II, Paris.

MYSLIWIEC, K. 1991, «Un *naos* de Darius–roi de l'Égypte », dans *Near-Eastern Studies dedicated to H.I.H. Prince T. Mikasa,* Wiesbaden: 221-245.

NA'AMAN, N. 1991, «Chronology and history in the Late Assyrian Empire (631-619 B.C.) », ZA 81/2: 243-267.

NAGEL, W. 1963, «Datierte Glyptik aus Altvorderasien», *AfO* 20: 125-140.

NAGEL, W, JACOBS, B. 1989, «Königsgötter und Sonnengottheit bei altiranischen Dynastien», *Mélanges Amiet* II = *IA* 34: 338-389.

NARAIN, A.K. 1987, «The Saka Haumavarga and the Amyrgioi; the problem of their identity», *BAI* I: 27-32.

NASTER, P. 1931, *L'Asie Mineure et l'Assyrie aux viiie et viie s. av. J.-C. d'après les Annales des rois assyriens* (Bib. du Museon 8), Louvain.

- 1948, «Un trésor de tétradrachmes athéniens trouvé à Tell el-Maskhouta (Égypte)», *RBN* 94: 5-14.

– 1970a, «Were the labourers of Persepolis paid by means of coined money?», *AncSoc* 1: 129-134.

- 1970b, «Karsha et Sheqel dans les documents araméens d'Égypte », *RBN* 116: 31-35.

- 1974, «Indices de peinture de reliefs à Persépolis», OLP 5: 47-51.

- 1979, «Les monnayages satrapaux, provinciaux et régionaux dans l'Empire perse face au numéraire officiel des Achéménides», dans Ed. Lipinski (éd.), *State and Temple:* 597-604.

- 1989, « Les statères ciliciens de Pharnabaze et de Datame à types communs», dans *Kraay-Mør-kholm Essays*, Louvain: 191-201.

- 1990, «L'or et l'argent dans les textes élamites de Persépolis», dans Opes *Atticae. Miscellanea R. Bogaert et H. Van Looy oblata* (= Sacris Erudiri 31), La Haye: 323-335.

NAVEH, J. 1979, «The Aramaic ostraka from Tell Beer-Sheba (Seasons 1971-76)», *Tel-Aviv* 6: 182-195.

- 1981, «The Aramaic ostraka from Tell-Arad», dans Y. Aharoni, *Arad inscriptions* (Israel Expl. Soc.), Jérusalem: 153-176.

NAVEH, J., GREENFIELD, J.C. 1984, «Hebrew and Aramaic in the Persian period», dans *CHJ* I: 115-129.

NEMET-NEJAT, K. 1982, *Late Babylonian field-plans in the British Museum*, Roma.

NENCI, G. 1950, «Le fonti di Erodoto sull'insurrezione ionica», *RAL* ser. VIII, vol. V, fasc.1-2: 106-118.

- 1958, *Introduzione alle guerre persiane*, Pisa.

- 1994, *Erodoto. Le Storie. Libro IV: La rivoltà della Ionia* (Introduzione, commento a cura di), Firenze-Roma.

NEVILLE, J. 1979, «Was there an Ionian revolt?», *CQ* 29: 269-275.

NICHOL, M.B. 1970, «Rescue excavations near Dorudzan», *EW* 20: 245-284.

NICOLET, C. (sous la direction de) 1978, *Rome et la conquête du monde méditerranéen.* II: *Genèse d'un empire*, Paris.

NICOLET-PIERRE, H. 1979, «Les monnaies des deux derniers satrapes d'Égypte avant la conquête d'Alexandre», dans Morkholm-Waggoner: 221-230.

- 1992, « Xerxès et le trésor de l'Athos », *RN* 34: 7-22.

NICOLET-PIERRE, H., AMANDRY, M. 1994, «Un nouveau trésor de monnaies d'argent pseudo-athéniennes venu d'Afghanistan (1990)», *RN* 36: 34-54.

NIKOFOROV, V.P., SAV◊UK, S.A. 1992, «New data of Ancient Bactrian body-armours (in the light of finds from Kampyr-tepe) », *Iran* 30: 49-54.

NIXON, L., PRICE, S.1992, « La dimension et les ressources des cités grecques», dans O. Murray, S. Price (sous la direction de), *La cité grecque d'Homère à Alexandre*, Paris: 163-200.

NOCK, A.D. 1972, «Eunuchs in Ancient religion », dans *Essays on religion and the Ancient World*, I, Oxford: 7-15.

NOLLÉ, M. 1992, *Denkmäler vom Satrapensitz Daskyleion. Studien zur graeco-persischen Kunst*, Berlin.

NOUGAYROL, J. 1947, «Petits textes religieux d'époque achéménide», *RAss* 41/1-4: 29-42.

NOUHAUD, M. 1982, *L'utilisation de l'histoire par les orateurs attiques*,

Paris.

NOWAK, Th.J. 1988, *Darius' invasion into Scythia: geographical and logistical perspectives*, PhD. Miami University.

NOWICKI, H. 1982, «Zum Herrschernamen auf dem sogennanten "Tarkondemos" Siegel», *Serta Indogermanica = Festsch. Neumann*, Innsbrück: 227-232.

NUNN, A. 1988, *Die Wandmalerei und das glassierte Wandschmück in Alten Orient*, Leiden.

NYLANDER, C. 1966, «Clamps and chronology: Achaemenid problems II», *IA* 6: 130-146.

- 1968, *«Assyria grammata*. Remarks on the 21st "Letter of Themistokles"», *OpRom* 14-15: 119-136.

- 1970, *Ionians in Pasargadae. Studies in Old Persian architecture*, Uppsala.

- 1974a, «Al-Beruni and Persepolis», *Acta Iranica* I: 137-150.

- 1974b, «Anatolians in Susa- and Persepolis (?)», *Acta Iranica* 2: 317-323.

- 1979, «Achaemenid imperial art», dans M.T. Larsen, *Power and propaganda. A symposion on Ancient Empires*, Copenhagen: 345-359.

- 1982, « Il milite ignoto: un problema nel mosaïco di Alessandro», dans *La regione sotterata dal Vesuvio. Studie prospettive*, Napoli: 689-695.

– 1983, «The standard of the Great King. A problem in the Alexander mosaïc», *OpRom* 19/2: 19-37.

- 1988, «Masters from Persepolis? A note on the problem of the origins of Maurya Art», dans *Orientalia. I. Tucci memoriae dicata*, ISMEO, Rome, III: 1029-1038.

- 1991, «The toothed chisel», *Arch. Class.* 43: 1037-1052.

- 1993, «Darius III - the coward king. Point and counterpoint», dans *Alexander the Great. Reality and Myth* (ARID, suppl. XX), Rome: 145-159.

- 1994, «Xenophon, Darius, Naram-Sin. A note on the king's "Year"», dans *Opus mixtum. Essays in Ancient art and history* (Acta Inst. Rom. Regn. Suec., ser. in 8°, 21), Stockholm: 57-59.

NYLANDER, C., FLEMBERG, J. 1981/3, «A foot-note from Persepolis», *Anadolu* 22 [1989]: 57-68.

OATES, D. 1968, *Studies in the Ancient history of Northern Iraq,* London-Oxford.

OBSOMER, C. 1989, *La campagne de Sésostris dans Hérodote. Essai d'interprétation du texte grec à la lumière des réalités égyptiennes,* Bruxelles.

ODED, B. 1977a, «The last days of Judah and the destruction of Jerusalem (609-586 B.C.)», dans Hayes-Miller: 469-476.

- 1977b, «Judah during the exilic period», *ibid.:* 476-480.

- 1977c, «Exile and diaspora», *ibid.:* 480-488.

- 1977d, «The Persian period», *ibid.:* 489-531.

- 1979, *Mass deportations and deportees in the Neo-Assyrian Empire,* Wiesbaden.

ODEN, R.A. 1977, *Studies in Lucian's De Dea Syria* (HSM 15), Missoula.

OELSNER, J. 1976, «Zwischen Xerxes und Alexander: babylonische Rechtsurkunden und Wirtschaftstexte aus der späten Achämenidenzeit», *WO* 8: 310-318.

- 1988, «Grundbesitz/Grundeigentum im achämenidischen und seleukidischen Babylonien», dans *Das Eigentum in Mesopotamien (JfW,* Sonderband), Berlin: 117-134.

- 1989, «Weitere Bemerkungen zu den Neirab-Urkunden», *Klio* 1989/1: 68-77.

OESTERGAARD, U. 1991, *Akropolis-Persepolis. Tur/Retur,* Aarhus.

OIKONOMIDES, A.N. 1982, «Artemis Medeia. An unpublished funerary stele in the Paul-Getty Museum», *ZPE* 45: 115-118.

OLMSTEAD, A.T. 1935, «Darius as lawgiver», *AJSL* 51: 247-249.

- 1939, «Persia and the Greek frontier problem», *ClPh* 34/4: 305-322.

- 1944, «Tattenai, governor of "Across the river" », *JNES* 3: 46.

- 1948, *History of the Persian Empire* [Phoenix Books, Chicago, 1959].

OPPENHEIM, A.L. 1946, «A fiscal practice of the Ancient Near-East», *JNES* 5: 116-120.

- 1958, «"The eyes of the Lord" », dans *Essays in memory of E.A. Speiser* (AOS 53): 173-180.

- 1965, «On royal gardens in Mesopotamia», *JNES:* 328-333.

- 1967, «Essay on Overland trade in the first millenium B.C. » *JCS* 21: 236-254.

- 1973, «A note on *šarši», JANES 5* (The Gaster Festchrift): 325-334.

- 1985, «The Babylonian evidence of Achaemenian rule in Mesopotamia», *CHI* II: 529-587.

OREN, E.D. 1982, «La période perse [Migdol]», *Le monde de la Bible* 22: 15-17.

- 1985, «Migdol: a new fortress on the edge of the Eastern Nile Delta», *BASOR* 256: 7-44.

Orientalia J. Duchesne- Guillemin emerito oblata (Acta Iranica, IIe série: hommages et Opera Minora, vol. XXIII), Leiden 1984.

ORLIN, L.L. 1976, «Athens and Persia ca. 507 B.C.: a neglected perspective», dans *Michigan Oriental studies in honor of G.G. Cameron,* Ann Arbor: 255-256.

ORSI, D.P. 1979-80, «Tracce di tendenza anticirea (Plutarco, *Vita di Artaserse,* capp. 1-19)», *Sileno* 5-6: 113-146.

- 198 « Il daimon del re», *QS* 13: 259-269.

- 1988, «La rappresentazione del sovrano nella *Vita di Artaserse* plutarchea», *AncSoc* 19: 135-160.

OSBORNE, M.J. 1971, «Athens and Orontes», *BSA* 66: 297-321.

- 1973, «Orontes», *Historia:* 515-551.

- 1975, «The satrapy of Mysia», *Grazer Beiträge* 3: 291-309.

- 1981, *Naturalization in Athens.* I: *Decrees granting citizenship,* Bruxelles.

– 1982, *Naturalization in Athens.* II: *Commentaries on the decrees granting the citizenship,* Bruxelles.

- 1983, *Naturalization in Athens.* III-IV: *The testimonia for grants of*

citizenship, Bruxelles.

ÖZET, M.A. 1994, «The tomb of a noble woman from the Hekatomnid period», dans J. Isager (éd.), *Hekatomnid Caria and the Ionian renaissance*, Odense: 88-96.

ÖZYIGIT, Ö. 1994, «The city walls of Phokaia», *REA* 96/1-2: 77-110.

PAGLIARO, A. 1974, «Cyrus et l'Empire perse», *Acta Iranica* 2: 3-23.

PAGLIARO, A., BAUSANI, A. 1968, *La letteratura persiana*, Milano.

PAICE, P. 1986/97, «A preliminary analysis of the Saïte and Persian pottery at Tell-el Maskhuta», *BES* 8: 95-107.

- 1993, «The Punt relief, the Pithom stele and the Periplus of the Erythrean Sea», dans A. Harrack (éd.), *Contacts between cultures. West Asia and North Africa*, I, Leviston/Queenstone/ Lampeter: 227-235.

PAJAKOWSKI, W 1981, «Satrapia Skudra», *Meander* 2: 75-90.

PANAINO, O. 1986, «Tistrya e la stagione delle piove», *Acmè* 39/1: 125-133.

- 1988, «Tistrya e Mithra», *Acmè* 41/3: 229-242.

PANAINO, A. 1990, *Tištrya*. I: *The Avestan hymn to Sirius* (ISMEO. Seria orientale Roma 58/1), Roma.

PAPATHEOPHANES, M. 1985, «Heraclitus of Ephesus, the Magi and the Achaemenids», *IA* 20: 101-161.

Papers in honor of Prof E. Yarshater (Acta Iranica 30), Leiden 1990.

PARAYRE, D. 1989, «À propos d'une plaque de harnais en bronze découverte à Samos: réflexions sur le disque solaire ailé», *RAss* 83: 45-51.

PARETI, L. 1961, «Per la storia di alcuni dinaste greche dell'Asia Minore» [1911], repris dans *Studi minori di storia antica*, II: 179-191.

PARISE, N. 1983, «Fra Assiria e Greci. Dall' argento di Ištar alla moneta», *DdA* 5/2: 37-39.

PARKE, H.W 1933, *Greek mercenary soldiers from the earliest times to the battle of Ipsos*, Oxford.

- 1985, «The massacre of the Branchidae», *JHS* 105: 59-68.

PARLATO, S. 1981, «La cosidetta campagna scitica di Dario», *AION:* 213-250.

PARPOLA, S. 1970, 1983, *Letters from Assyrian Scholars to the Kings Esarhaddon and Aššurbanipal*, I: Texts, II: Commentary and Appendices, Neukirchen-Vluyn.

- 1987, «Neo-assyrian treaties from the Royal archive of Nimrud», *JCS* 39: 161-186.

PARPOLA, S., WATANABE, K. 1988, *Neo-assyrian treaties and loyalty oath* (SAA 2), Helsinki.

PEAT, J. 1989, «Cyrus "King of lands", Cambyses "King of Babylon": The disputed co-regency », *JCS* 31/2: 199-216.

PEDLEY, J.G. 1972, *Ancient literary sources on Sardis*, Cambridge (Mass.).

- 1974, «Carians in Sardis», *JHS*: 96-99.

PENELLA, R.J. 1974, «Scopelianus and the Eretrians in Cissia», *Athenaeum* 52: 295-300.

PERDRIZET, P. 1912, «La légende du châtiment de l'Hellespont par Xerxès», *REA* 14: 357-369.

- 1921, «Le témoignage d'Eschyle sur le sac d'Athènes par les Perses», *REG* 34: 57-79.

PERDU, O. 1985, «Le monument de Samtoutefnakht à Naples», *RdE 36:* 89-113.

- 1986, «Prologue à un corpus des stèles royales de la XXVIe dynastie», *BSFE* 105: 23-38.

PERREAULT, J.Y. 1986, «Céramiques et échanges: les importations attiques au Proche-Orient, du VIe au milieu du IVe s. av. J.-C. Les données archéologiques», *BCH* 110: 145-175.

PERRIN, Y. 1990, «D'Alexandre à Néron: le motif de la tente d'apparat. La

salle 29 de la *Domus Aurea»*, dans J.M. Croisille (éd.), *Neronia IV. Alejandro Magno, modelo de los emperadores romanos* (coll. Latomus 209), Bruxelles: 213-229.

PERROT, J. 1981, «Architecture militaire et palatiale des Achéménides à Suse», dans *150 Jahre Deutsches Archlälogisches Institut*, Mayence: 79-94.

PERROT, J., LADIRAY, D. 1974, «La Porte de Darius à Suse », *CDAFI* 4: 43-56.

PETIT, Th. 1981, *Tissapherne ou les mésaventures d'une ambition*, Ann Arbor (Univ. microfilms Intern.).

- 1983, «Étude d'une fonction militaire sous la dynastie perse achéménide», *LEC* 51/1: 35-35.

- 1984, «La réforme impériale et l'expédition européenne de Darius Ier. Essai de datation», *RBPh* 53: 36-46.

- 1985, «L'intégration des cités ioniennes dans l'Empire achéménide (VIe siècle)», *REA* 87/1-2: 43-52.

- 1987, «Notes sur la réforme impériale de Darius Ier et de son expédition européenne. Nouvelle contribution», *LEC* 55/2: 175-179.

- 1988a, «À propos des "satrapies" ionienne et carienne», *BCH* 112: 307-322.

- 1988b, «L'évolution sémantique des termes hébreux et araméens *phh* et *sgn*, et acadiens *pâúatu* et *šaknu*», *JBL* 107: 53-67.

- 1990, *Satrapes et satrapies dans l'Empire achéménide de Cyrus le Grand à Xerxès Ier* (Bib. Fac. Phil. Lettres Univ. Liège, fasc. 204), Paris.

– 1991, «Présence et influence perses à Chypre», *AchHist* VI: 161-178.

- 1993, «Synchronie et diachronie chez les historiens de l'Empire achéménide. À propos de deux ouvrages de M.A. Dandamaev», *Topoi* 3/1: 39-71.

PETRIE, W.M.F. 1909, 1910, *Meydum and Memphis*, London, II, III.

PETSCHOW, H. 1987, «Zur Eroberung Babyloniens durch Cyrus. Die letzen vorpersischen und ersten persischen Datierung aus dem Tagen und die persische Eroberung Babyloniens», *NABU*, note 84.

- 1988, «Das Unterkönigtum des Cambyses als "König von Babylon" », *RAss* 82: 78-82.

PFROMMER, M. 1991, «Ein achämenidisches Amphorenrhyton mit Aegyptischem Dekor», *AMI* 23: 191-209.

PICARD, Ch. 1922, *Éphèse et Claros*, Paris.

- 1930, «Les influences étrangères au tombeau de Pétosiris: Grèce ou Perse?», *BIFAO* 30/1: 201-227.

PICARD, O. 1980, *Les Grecs devant la menace perse*, Paris.

PICIRILLI, L. (a cura di) 1973, *Gli arbitrati interstatali greci*, I, Pisa.

PIÉRART, M. 1984, «Deux notes sur la politique d'Athènes en mer Égée», *BCH* 108: 162-176.

- 1987, «Athènes et son empire. La crise de 447/445», dans *Stemmata. Mélanges de philologie, d'histoire et d'archéologie offerts à J. Labarbe*, Liège-Louvain: 297-303.

- 1988, «IG I^3 281-284 et le *phoros* de Thrace», dans *Comptes et inventaires dans la cité grecque* (Univ. de Neufchâtel. Recueils et travaux publiés par la faculté des lettres, fasc. 40), Neufchâtel-Genève: 309-321.

PINCHES, T. G. 1982, *Neo-babylonian and Achaemenid Economic texts*, éd. by. I.L. Finkel, London.

PIRART, E. 1995, «Les noms des Perses», *JA* 283: 57-68.

PITARD, W.T. 1987, *Ancient Damascus. A Historical study of the Syrian city-state from earliest times until the fall to the Assyrians in 732 B.C.*, Winnona Lake, Indiana.

PITSCHIKJAN, I.R. 1992, *Oxos-Schatz und Oxos-Tempel. Achämenidische Kunst in Mittelasien*, Berlin.

PLANHOL, X. de, 1963, «Geographica Pontica, I-II», *JA* 251: 293-309.

- 1981, «La Cappadoce: formation et transformation d'un concept géographique», dans *Le aree omogenee della civiltà* rupestre *nell'ambito dell'impero bizantino: La Cappadocia*, Galatina: 25-38.

- 1992, «Les galeries drainantes souterraines. Quelques problèmes généraux», dans D. Balland (éd.), *Les eaux cachées. Études géographiques sur les galeries drainantes souterraines*, Paris: 129-142.

POEBEL, A. 1937-38, «Chronology of Darius' first year of reign», *AJSL* 54-55: 142-165 et 285-314.

POETTO, M. 1985, «Un nuovo sigillo anatolico-persiano », *Kadmos* 24:

83-85.

POMEROY, S.B. 1984, «The Persian king and the queen bee», *AJAH* 9/2 [1990]: 98-108.

- 1994, *Xenophon's* ***Œconomicus.*** *A social and historical commentary,* Oxford.

PONS, N. 1993, «Abû Qubûr. Les objets en métal d'époque achéménide tardive», *NAPR* 8: 3-30.

POPE, A.U. 1957, «Persepolis as a ritual city», *Archeology* 10: 123-130.

PORADA, E. 1960, «Greek impressions from Ur», *Iraq* 27: 228-234.

- 1961, c.r. de Schmidt 1957, *JNES* 20: 66-70.

- 1963, *Iran ancien* (coll. «L'art dans le monde»), trad. fse, Paris.

–1979, «Achaemenid art, monumental and minute», dans R. Ettinghausen, E. Yarshater, *Highlights of Persian Art*, Boulder: 57-94.

- 1985, «Classic Achaemenian architecture and sculpture», *CHI* II: 828-831.

- 1989, «A ram's head from Iran in the Hononulu Academy of arts», dans Meyer-Haerinck (éd.): 537-542.

PORTEN, B. 1968, *Archives from Elephantine. The life of an Ancient Jewish military colony,* Berkeley-Los Angeles.

- 1969, «The religion of the Jews of Elephantine in light of the Hermopolis papyri», *JNES* 28: 116-121.

- 1983, «Une lettre araméenne conservée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (AI 5-7): une nouvelle reconstruction», *Semitica* 33: 89-100.

- 1984, «The Jews in Egypt», *CHJ* I: 372-400.

- 1985a, «Hereditary leases in Aramaic letters», *BiOr* 42/3-4: 284-288.

- 1985b, «Aramaic letters in Italian Museums», dans *Studi in onore di Edda Bresciani*, Pisa: 429-453.

- 1986a, «Une autre lettre araméenne à l'Académie des inscriptions (AI 2-4): une nouvelle reconstruction », *Semitica* 36: 71-86.

- 1986b, *Select aramaic papyri from Ancient Egypt,* Jérusalem.

- 1987a, «Royal grants in Egypt: a new interpretation of Driver 2 », *JNES* 46/1: 39-48.

- 1987b, «Cowley 7 reconsidered», *Orientalia* 56/1: 89-92.

- 1988a, «Aramaic papyrus fragments in the Egyptian Museum of West Berlin», *Orientalia* 57/1: 14-54.

- 1988b, «The Aramaic boat papyrus (P. Ber. 23000): a new collation», *Orientalia* 57/1: 76-81.

- 1990, «The calendar of Aramaic texts from Achaemenid and Ptolemaic Egypt», dans *Irano-Judaica* II (P. Shaked-A.Netzer, éd.), Jérusalem: 13-32.

PORTEN, B., YARDENI, A. 1986, *Textbook of Aramaic documents from Ancient Egypt.* I: *Letters,* Jérusalem.

- 1992, *Textbook of Aramaic documents of Ancient Egypt.* II: *Contracts,* Jérusalem.

- 1993, *Textbook of Aramaic documents from Ancient Egypt.* III: *Literature. Accounts. Lists,* Jérusalem.

PORTER, S.E. 1992, «Artemis Medeia inscription again», *ZPE* 93: 219-221.

POSENER, G. 1934, «À propos de la stèle de Bentresh», *BIFAO* 34: 74-81.

- 1936, *La première domination perse en Égypte,* Le Caire.

- 1938, «Le canal du Nil à la mer Rouge avant les Ptolémées», *CdE* 25: 259-273.

- 1947, «Les douanes de la Méditerranée dans l'Égypte saïte», RPh 21: 117-131.

- 1975, «L'*anachôrsis* dans l'Égypte pharaonique», dans *Le Monde grec. Hommages à Claire Préaux,* Bruxelles: 663-669.

- 1986, «Du nouveau sur Kombabos», RdE 37: 91-96.

POSTGATE, N. 1993, «The land of Assur and the yoke of Aššur», *World Archeology* 23/3: 247-263.

- 1994, «In search of the first empires», *BASOR* 293: 1-13.

POTTIER, E. 1903, «L'auteur du vase trouvé à Suse. Note complémentaire», *CRAI:* 216-219.

POTTS, D.T 1990a, *The Arabian Gulf in Antiquity.* I: *From Prehistory to the Fall of the Achaemenid Empire,* Oxford.

- 1990b, *The Arabian Gulf in Antiquity.* II: *From Alexander the Great to the coming of Islam,* Oxford.

POWELL, M. 1978, «A contribution to the history of money in Mesopotamia prior to the invention of coinage», dans B. Hruska, G. Komoroczy (éd.), *Festschrift für L. Matous*, Budapest, II: 211-243.

PRÉAUX, Cl. 1954, «Sur l'origine des monopoles lagides», *CdE:* 312-327.

PREISIGKE, F. 1907, «Der ptolemaïsche Staatspost», *Klio* 7: 241-277.

PRICE, M.J. 1989, «Darius I and the daric», *REA* 91/1-2 : 9-14.

- 1991, *The coinage in the name of Alexander the Great and Philipp Arrhidaeus* (A British Museum Catalogue), I-II, Zurich/London.

PRICE, M.J., WAGGONER, N. 1975, *Archaic Greek coinage. The Asyut hoard*, London.

PRITCHETT, W.K. 1969, «The transfer of the Delian Treasury», *Historia* 18/1: 17-21.

- 1991, *The Greek state at war.* Part V, University of California Press, Berkeley-Los Angeles-Oxford.

PURVIS, J.D. 1988, «Exile and return», dans H. Shanks (éd.), *Ancient Israel. A short history from Abraham to the Roman destruction of the temple*, Washington DC: 151-175 et 252-254.

QUAEGEBEUR, J. 1980-81, «Sur la "loi sacrée" dans l'Égypte gréco-romaine», *AncSoc* 11-12: 227-240.

- 1990, «Les rois saïtes amateurs de vin», *AncSoc* 21: 241-271.

RADET, G. 1893, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, Paris.

- 1909, «La première incorporation de l'Égypte à l'Empire perse», *REA* 11: 201-210.

- 1925, «Notes sur l'histoire d'Alexandre. IV: Les négociations entre Darius et Alexandre », *REA* 27: 183-208.

- 1930, « Alexandre en Syrie. Les offres de paix que lui fit Darius», *Mélanges R. Dussaud,* Paris: 236-247.

RADITSA, L.1983, «Iranians in Asia Minor», *CHI* III: 100-115.

RADT, W 1983, «Eine gräko-persische Grabstele im Museum Bergama», *IM* 33: 53-68.

RAHE, P.A. 1980, «The military situation in Western Asia on the eve of Cunaxa», *AJPh* 101/1: 79-96.

RAHIMI-LARIDJANI, F. 1988, *Die Entwicklung* der *Bewässerungslandwirtschaft im Iran bis in sasanidisch-frühislamische Zeit,* Wiesbaden.

RAHMANI, L.Y. 1971, «Silver coins of the fifth century from Tell-Gamma», *IEJ* 21: 158-160.

RAINEY, A.F. 1969, «The satrapy "beyond the river" », *AJBA* 1: 51-78.

RANTZ, B. 1989, «À propos de l'Égyptien au geste "perse"», *RBPh* 67/1: 103-121.

RAPIN, C. 1983, «Les inscriptions économiques de la trésorerie hellénistique d'Aï-Khanoum», *BCH* 107: 315-372.

- 1992a, *La trésorerie du palais hellénistique d'Aï-Khanoum* (fouilles d'Aï-Khanoum VIII), Paris.

- 1992b, «Les sanctuaires de l'Asie centrale à l'époque hellénistique: état de la question», *Études de lettres* [Lausanne]: 101-124.

RAPIN, C., ISAMIDDINOV, M. 1994, «Fortifications hellénistiques de Samarcande (Samarkand-Afrasiab) », *Topoi* 4/2: 547-565.

RAPP, A. 1865, «Die Religion und Sitte der Perser und übrigen Iranier nach den griechischen und römischen Quellen», ZDMG 19: 1-89.

RAPPAPORT, U. 1969, «Gaza and Ascalon in the Persian and Hellenistic periods in relation to their coins», *IEJ* 19/4: 75-80.

– 1981, «The first Judean coinage», *JJS* 32/1: 1-17.

RATTÉ, C. 1989, «Five Lydian felines», *AJA* 93: 379-393.

- 1992, «The "Pyramid tomb" at Sardis», *IM* 42: 135-161.

RAWLINSON, G. 1871, *The five great monarchies of the Ancient World*, I-III, London.

RAY, J.D. 1986, «Psammuthis and Hakoris», *JEA* 72: 149-158.

- 1987, «Egypt: dependence and independence (424-343 B.C.)», *AchHist* I: 79-96.

- 1988, «Egypt 525-404 B.C.», *CAH* IV^2: 254-286.

READE, J. 1986, «A hoard of silver currency from Achaemenid Babylonia», *Iran* 24: 79-87.

- 1972, «The neo-assyrian court and army: evidence from the sculptures », *Iraq* 34: 87-112.

- 1978, «Studies in Assyrian geography (suite)», *RAss* 72/2: 157-180.

REBUFFAT, F. 1983, «Alexandre le Grand et les problèmes financiers au début de son règne (été 336-printemps 334) », *RN* 25: 43-52.

REDING-HOURCADE, N. 1984, «Recherches sur l'iconographie de la déesse Anhita», dans DONCEL-LEBRUN: 199-207.

REDMOUNT, C.A. 1995, «The Wadi Tumilat and the "Canal of the Pharaohs"», *JNES* 54/2: 127-135.

REHM, E. 1992, *Achämenidisches Schmuck*, Berlin.

- 1993, «Inkrustation bei Achâmenidischen Armreifen», *AMI* 26 [1995]: 105-107.

REICH, J. 1933, «The codification of the Egyptian laws by Darius and the origin of the "Demotic Chronicle"», *Mizraïm* 1: 1-18.

REICH, R. 1992, «The Beth-zur, Citadel II- a Persian residency?», *Tel-Aviv* 19/1: 113-123.

REINACH, S. 1905, «Xerxès et l'Hellespont», *RA:* 1-14.

REINACH, Th. 1887, *Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce*, Paris.

- 1890a, *Mithridate Eupatôr, roi du Pont*, Paris.

- 1890b, «La dynastie de Commagène», *REG* 2: 362-379.

- 1892, «Un fragment d'un nouvel historien d'Alexandre », *REG* 5: 306-326.

REVERE, R.B. 1975, «Les ports de commerce de la Méditerranée orientale

et la neutralité des côtes », dans K. Polanyi, C. Arensberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, trad. fse, Paris.

REVILLOUT, E. 1880, «Premier extrait de la Chronique démotique de Paris», *RdE* 2: 349-387.

REY-COQUAIS, J.P. 1974, *Arados et sa pérée aux époques grecque, romaine et byzantine* (BAH 97), Paris.

REYES, A.T. 1994, *Archaic Cyprus. A study of the textual and archeological evidence*, Oxford.

RHODES, P.J. 1985, *The Athenian Empire (G & R* New Surveys in the Classics 17), Oxford.

- 1992, «The Delian League to 449 B.C.», *CAH* V^2: 34-61.

RICCIARDI, R.V. 1980, «Archeological survey in the upper Atrek valley (Khorassan, Iran): preliminary report», *Mesopotamia* 15: 51-72.

RICHTER, G.M.A. 1946, «Greeks in Persia», *AJA* 50: 15-30.

- 1949, «The late "Achaemenian" or "Graeco-Persian" gems», *Studies L. Shear* (= Hesperia suppl.8), Princeton: 291-298.

– 1952, «Greek subjects on "Graeco-persian" seal stones», dans *Archeologia orientalia in memoriam E Herzfeld*, New York: 189-194.

RITNER, R.K. 1980, «Khababash and the Satrap stela: a grammatical rejoinder», *ZÄS* 107: 135-137.

RITTER, H.W 1965, *Diadem und Königsherrschaft*, München.

- 1987, «Die Bedeutung des Diadems», *Historia* 36/3: 291-301.

ROAF, M. 1974, «The subject peoples on the base of the statue of Darius», *CDAFI* 4: 73-160.

- 1979, «Texts about the sculptures and sculptors at Persepolis», *Iran:* 65-74.

- 1983, *Sculptures and sculptors at Persepolis* = Iran XXI, London.

ROAF, M., BOARDMAN, J. 1980, «A greek painting at Persepolis», *JHS* 100: 204-206.

ROBERT, J. et L. 1983, *Fouilles d'Amyzon en Carie.* I. *Exploration, histoire, monnaies et inscriptions*, Paris.

ROBERT, L. 1937, *Études anatoliennes*, Paris.

- 1945, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa.* I: *Les inscriptions grecques*, Paris.

- 1948a, «Hyrcanis», *Hellenica* 6, Paris: 16-26.

- 1948b, «Hiérocésarée», *Hellenica* 6, Paris: 27-56.

- 1948c, «Le site ancien de Sariçam, Moschakômè et Maschakômè », *Hellenica* 6: 56-59.

- 1963, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris.

- 1964, «La déesse de Hiérapolis Castabala à l'époque gréco-romaine», dans A. Dupont-Sommer et L. Robert, *La déesse de Hiérapolis Castabala (Cilicie)*, Paris: 17-100.

- 1967, «Sur des inscriptions d'Éphèse», *RPh* 41/1: 7-84.

- 1973, «Statues de héros mysiens à Délos», dans *Études déliennes* (BCH suppl.1), Paris: 478-485.

- 1975, «Une nouvelle inscription de Sardes. Règlement de l'autorité perse relatif à un culte de Zeus», *CRAI*: 306-330.

- 1976, «Monnaies grecques de l'époque impériale», *RN*: 25-56.

- 1978a, «Une malédiction funéraire dans la plaine de Karayük», *CRAI:* 277-286.

- 1978b, «Les conquêtes du dynaste lycien Arbinas», JS: 3-47.

- 1980, *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie* (BEFAR 239), Paris.

- 1987, *Documents d'Asie Mineure* (BEFAR 239 bis), Paris.

ROBERTSON, D.S. 1939, «A Sybarite Himation», *JHS* 69/1: 136.

ROBERTSON, N. 1980, «The séquence of events in the Aegean in 408 and 407 B.C. », *Historia* 29/3: 282-301.

– 1987, «Government and society at Miletus, 525-442 B.C. », *Phoenix* 41: 356-398.

ROBIN, C. 1991-93, «Quelques épisodes marquants d'histoire sud-arabique», dans *L'Arabie antique de Karib'îl à Mahomet (nouvelles données sur l'histoire des Arabes grâce aux inscriptions) = Rev. du Monde méditerranéen et musulman* 61: 56-70.

ROBINS, G. 1987/88, «Proportions in Persian and Egyptian art», *BES* 9: 57-60.

ROBINSON, E.S.G. 1958, «The beginnings of Achaemenid coinage», NC: 187-193.

ROCHE, M. J. 1994, «Les débuts de l'implantation nabatéenne à Petra», *Trans.* 8: 35-46.

RODENWALT, G. 1933, «Griechische Reliefs in Lykien», *SB Berlin:* 1028-1055.

ROEBUCK, C. 1988, «Trade», *CAH* IV^2: 446-460.

ROLLER, L.E. 1987, «Hellenistic epigraphic texts from Gordion», *AnSt* 37: 103-133.

- 1991, «The Great Mother at Gordion: the Hellenization of an Anatolian cult», JHS 111: 128-143.

ROLLINGER, R. 1993, *Herodots babylonischen Logos. Eine kritische Untersuchung der Glaubwürdigkeitsdiskussion* (Innsbrücker Beitrâge z. Kulturwissenschaft, Sonderheft 84), Innsbrück.

ROMANE, P. 1988, «Alexander's siege of Gaza», *AW* 18: 21-30.

- 1994, «Alexander's sieges of Miletus and Halicarnassus», *AW* 25/1: 77-91.

ROOT, M.C. 1979, *The King and Kingship in Achaemenid Art. Essay on the creation of an iconography of Empire (Acta Iranica,* textes et Mémoires IX), Leiden.

- 1980, «The Persepolis perplex: some prospects borne of retrospect», dans Schmandt-Besserat: 5-63.

- 1985, «The Parthenon Frieze and the Apadana reliefs at Persepolis: reassessing a programma-tic relationship», *AJA* 89: 103-120.

- 1988, «Evidence from Persepolis for the dating of Persian and Archaic Greek coinage», *NC:* 1-12.

- 1989, «The Persian archer at Persepolis: aspects of chronology, style and symbolisme, *REA* 91/1-2: 33-50.

- 1990, «Circles of artistic programming: stratégies for studying creative process at Persepolis », dans A.C. Gunter (éd.), *Investigating artistic environments in the Ancien Near-East,* Washington: 115-139.

- 1991, «From the heart: powerful persianisms in the art of the Western Empire», *AchHist* VI: 1-29.

- 1994, «Leifting the veil: approaches to the study of artistic transmission

beyond the boundaries of historical periodization», *AchHist* VIII: 9-37.

ROSSI, A.V 1981, «La varietà linguistica nell'Iran achemenide», AION, sez. ling. 3: 141-195.

ROSTOVTZEFF, M. 1909, «Angariae», Klio 6: 249-258.

- 1941, *The social and economic history of the Hellenistic world*, I-III, Oxford.

ROUECHÉ, C., SHERWIN WHITE, S. 1985, «Some aspects of the Seleucid Empire: the Greek inscriptions from Failaka in the Arabian Gulf», Chiron 15: 1-39.

ROUGÉ, J. 1988, «La navigation en mer Érythrée dans l'Antiquité», dans J.F. Salles (éd.), *L'Arabie et ses mers bordières. I: Itinéraires et voisinages* (TMO 16): 59-74.

ROY, J. 1967, «The mercenaries of Cyrus», *Historia* 16: 287-323.

ROZENBERG, S. 1993, «An Achaemenian ivory vessel», *IMJ* 11: 51-58.

RUZICKA, S. 1983a, «Clazomenae and Persian foreign policy, 387/6 B.C. », *Phoenix* 37/2: 104-108.

- 1983b, «Curtius 4.1.34-37 and the *magnitudo belli », CJ* 79/1: 30-34.

- 1985a, «Cyrus and Tissaphernes, 407-401 B.C. », *CJ* 80/3: 204-211.

- 1985b, «A note on Philip's Persian War», *AJAH* 10 [1990]: 84-95.

- 1988, «War in the Aegean, 333-331 B.C.: a reconsideration», *Phoenix* 42/2: 131-151.

- 1992a, «Athens and the politics of the Eastern Mediterranean in the fourth cent. B.C.», *AW* 23/1: 63-70.

- 1992b, *Politics of a Persian dynasty: the Hecatomnids in the Fourth Century* B. C. (Oklahoma Series in Classical Literature 14), Norman-London.

SACHS, A.J., HUNGER, H. 1988, *Astronomical diaries and related texts*

from Babylonia, I (ÖAW, Phil. Hist. Kl., Denkschriften 195), Wien.

SACK, R.H. 1983, «The Nabonidus Legend», RAss 77: 59-67.

- 1994, *Cuneiform documents from the Chaldean and Persian periods*, London-Toronto.

SAGGS, H.W.F. 1959, «Two administrative officials at Erech in the 6th cent. B.C.», *Sumer* 15: 29-38.

SALLES, J.F. 1987, «The Arab-Persian Gulf under the Seleucids», dans A. Kuhrt/S. Sherwin-White (éd.): 75-109.

- (éd.) 1988a, *L'Arabie et ses mers bordières* (TMO 16), Lyon.

- 1988b, «La circumnavigation de l'Arabie dans l'Antiquité classique», dans Salles (éd.): 75-102.

- 1990, «Les Achéménides dans le Golfe arabo-persique», *AchHist* IV: 111-130.

- 1991a, «Du blé, de l'huile et du vin», *AchHist* VI: 207-236.

- 1991b, «Du bon et du mauvais usage des Phéniciens», *Topoi* 1: 48-70.

- 1992a, «L'Arabie sans Alexandre [c.r. de Potts 1990b]», *Topoi* 2: 201-235.

- 1992b, «Découvertes du Golfe arabo-persique aux époques grecque et romaine», dans *L'Océan et les mers lointaines dans l'Antiquité* = *REA* 94/1-2: 79-97.

- 1994, «Du blé, de l'huile et du vin. Notes sur les échanges commerciaux en Méditerranée orientale vers le milieu du Ier millénaire av. J.-C. », *AchHist* VIII: 191-215.

SALMON, P. 1961, «Charon d'Aphrodisias et la révolte égyptienne de 360 av. J.-C. », *CdE* 36: 365-376.

- 1965, *La politique égyptienne d'Athènes (VIe-Ve siècles av. J.-C)*, Bruxelles.

- 1985, «Les relations entre la Perse et l'Égypte du VIe au IVe s. av. J.-C. », dans *The land of Israel: cross-roads of civilizations*, Louvain: 147-168.

SAMSARIS, D. 1983, «Les Péoniens dans la vallée du bas Strymon», *Klio* 64/2: 340-377. SANCISI-WEERDENBURG, H. 1980, *Yaun en Persai*, Groningen.

- 1982, *Geschiedenis van het Perzische Rijk*, Haarlem.

- 1983a, «Exit Atossa: images of women in Greek historiography on

Persia», dans *Images of women in Antiquity* (éd. A. Cameron, A. Kuhrt), London-Canberra: 21-33.

- 1983b, «The Zendan and the Ka'bah», dans H. Koch, D.N. MacKenzie (éd.), *Kunst und Kultur der Achämenidenzeit und ihr Fortleben* (AMI Ergzbd. 10), Berlin: 145-151.

- 1985, «The death of Cyrus: Xenophon's *Cyropaedia* as a source for Iranian history», dans *Papers in honour of Mary Boyce*, II (Hommages et Opera Minora, XI), Leiden: 459-471.

– 1987a, «Decadence in the Empire or decadence in the sources? From source to synthesis: Ctesias», *AchHist* I: 33-46.

- 1987b, «The fifth Oriental monarchy and Hellenocentrism», *AchHist* II: 117-131.

- (éd.) 1987c, *Persepolis en Pasargadae in Wisseland Perspectief*, Groningen-Leiden.

- 1988a, «Was there ever a Median Empire?», *AchHist* III: 197-212.

- 1988b, *«Persikon de karta o stratos dôron:* a typically Persian gift (Hdt. IX.109) », *Historia* 37/3: 372-374.

- 1989a, «The personnality of Xerxes, King of Kings», dans *Archeologia iranica* et *orientalis. Miscellanea in honorem L. Vanden Berghe*, I, Gent: 549-561.

- 1989b, «Gifts in the Persian Empire», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 129-146.

- 1990, «The quest for an elusive Empire», *AchHist* IV: 263-274.

- 1991a, «Through traveller's eyes: the Persian monuments as seen by European travellers», *AchHist* VII: 1-35.

- 1991b, «Nowruz in Persepolis», *AchHist* VII: 173-201.

- 1992, c.r. de Roaf 1983, *BiOr* 59/1-2: 245-251.

- 1993a, «The orality of Herodotus' Medikos Logos or: the Median empire revisited», *AchHist* VIII [1994]: 39-55.

- 1993b, «Alexander at Persepolis», dans *Alexander the Great. Myth and reality* (ARID, suppl. XXI), Roma: 177-188.

- 1993c, «Found, a gazelle! », *DATA*, note 8.

- 1993d, «The effect of cardamum», *DATA*, note 11.

- 1993e, «Caranus' distribution of tableware», *DATA*, note 13.

- 1994, «Xerxes vanuit Perzische optiek», *Lampas* 27: 194-212.

- 1995, «Persian food. Stereotypes and political identity», dans J. Witkin, D. Harvey, M. Dobson (eds.), *Food in Antiquity*, Exeter: 286-302.

- en prép. (1), «Xerxes and the Daiva».

- en prép. (2), «Persian éducation and the Greeks».

SAN NICOLO, M. 1933a, «Die Monstreprozess des Gimillu, eines *širku* von Eanna», *AOr* 5: 61-77.

- 1933b, «Zur Chronologie des Bl-šimanni und Samaš-erba», *AOr* 6: 335-338.

SANTORO, A. 1972, «A proposito del cerimoniale delle "mani coperte" nel mondo achemenide», *RSO* 47/1-2: 37-42.

SAPIN, J. 1990, «Essai sur les structures géographiques de la toponymie araméenne dans la Trouée de Homs (Liban-Syrie) et sur leur signification historique», *Trans.* 2: 73-108.

- 1992, «La géographie, outil de recherche sur la Syrie-Palestine achéménide», *Trans.* 5: 95-112.

SARFARAZ, 1971, «Un pavillon de l'époque de Cyrus le Grand à Borazdjan», *Bastan Chenasi* va *Honar-e Iran* 7-8: 22-25.

SARTRE, M. 1988, «La Syrie creuse n'existe pas», dans *Géographie historique du Proche-Orient*, Paris: 15-40.

- 1989, «La Syrie sous la domination achéménide», dans C.R. Dentzer, W. Orthmann (éd.), *Archéologie et histoire de la Syrie*. 2: *La Syrie de l'époque achéménide à l'avènement de l'Islam* (Schrift.z.Vorderas. Arch. Bd.1), Saarbrück: 9-18.

SAUNERON, J., YOYOTTE, J. 1952, «La campagne nubienne de Psammétique II et sa signification historique», *BIFAO* 50: 157-207.

SAVALLI, I. 1987, «Les pouvoirs de Ptolémée de Telmessos», *ASNP* ser. III, vol. XVII/1: 129-137.

- 1988., «L'idéologie dynastique des poèmes grecs de Xanthos», *AC* 57: 103-123.

SAYAR, M.H. 1993, «Epigraphische Forschungen in Ostkilikien 1990», dans G. Dobesch, G. Rehrenböck (éd.), *Die epigraphische und*

altertumskundliche Erforschung Kleinasiens. (Hundert Jahre Kleinasiatische Kommission der Österreichischen Akademie der Wissenschaften), Erganzbd. zu den TAM Nr.14, ÖAW-Phil. Hist. Kl. Denkschr. 236, Wien: 319-327.

SCHACHERMEYR, F. 1970, *Alexander in Babylon und die Reichsordnung nach seinem Tode,* Wien-Köln-Graz.

- 1973, *Alexander der Grosse. Das Problem seiner Persönlichkeit und seine Wirken,* Wien.

- 1975, «Alexander und die unterworfenen Nationen», dans *Alexandre le Grand. Image et réalité* (Entretiens Hardt 22), Genève: 47-79.

SCHAUENBERG, K. 1975, «Eurymédôn eimi», *Ath-Mitt* 90: 90-100.

SCHEIL, V. 1907, *Textes élamites-anzanites* (MDFP IX), Paris.

- 1914, «Le Gobryas de la Cyropédie et les textes cunéiformes», *RAss* 11: 17-27.

SCHIWEK, H. 1962, «Der Persische Golf als Schiffarts und Seehandelsroute im Achämenidischen Zeit und in der Zeit Alexanders des Grossen », *Bonn. Jahrb.* 162: 4-97.

SCHLUMBERGER, D. 1953, *L'argent grec dans l'Empire achéménide,* Paris.

- 1971, «La coiffure du Grand Roi», *Syria* 48: 375-383.

SCHMANDT-BESSERAT (éd.) 1980, *Ancient Persia: the art of an Empire,* Undena Malibu.

SCHMIDT, E.F. 1953, *Persepolis* I (OIP, LXVIII), Chicago.

- 1957, *Persepolis* II: *Contents of the Treasury and other discoveries* (OIP, LXIX), Chicago.

- 1970, *Persepolis* III: *The Royal Tombs and other monuments* (OIP LXX), Chicago.

SCHMITT, R. 1970, «BAPZOXAPA, ein neues Anahita-Epitheton aus Kappadokien», *ZVS* 84: 207-210.

- 1972, «Die achaimenidische Satrapie TAYAIY DRAYAHYA», *Historia* 21: 523-527.

- 1976a, «Der Titel "Satrap"», dans *Studies in Greek, Italic and Indo-European Linguistics offered to L.R. Palmer,* Innsbrück: 373-390.

- 1976b, «The Medo-Persian names of Herodotus in the light of the new

evidence from Persepolis», *AAH* 24: 25-35.

- 1977, «Achaemenid Throne-names in Babylonian astronomical texts», *AJAH:* 129-147.

- 1978a, *Die Iranier-Namen bei Aischylos* (Iranica Graeca Vetustiora) (Veröffent. Iran. Komm., Bd 6), Wien.

- 1978b, «Königtum im alten Iran», *Saeculum* 28/4: 384-395.

- 1979, «Iranische Personennamen auf griechischen Inschriften», dans *Actes du VIIe congrès international d'épigraphie grecque et latine (Constantza, 9-15 septembre 1977),* Paris-Bucarest: 137-152.

- 1980, «Zur babylonischen Version der Bisutun-Inschrift», *AfO* 27: 106-126.

- 1981, *Altpersische Siegel-Inschriften,* Wien.

- 1982a, «Iranische Wôrter und Namen im Lykischen», *Serta Indogermanica = Festch. Neumann,* Innsbrück: 373-388.

– 1982b, *Iranische Namen in den Indogermanischen Sprachen Kleinasiens (Lykisch, Lydisch, Phrygisch),* Wien.

- 1982c, «Achaemenid Throne-names», AION 42/1: 83-95.

- 1983a, «Achaemenid dynasty», *Encylopaedia Iranica* 1/4.

- 1983b, «Achaimenidisches bei Thukydides», dans H. Koch, D. MacKenzie (éd.): *Kunst, Kultur umd Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben:* 69-86.

- 1984, «Perser und Persisches in der alten Attischen Komödie», dans *Orientalia* Duchesne-*Guillemin:* 459-472.

- 1987, «Der Namen des bei Issos gefallenen satrap», *AMI* 20: 247-250.

- 1988, «Achaimenideninschriften in griechischer literarischer Überlieferung», dans *A green leaf (Papers Asmussen):* 17-38.

- 1990a, «The name of Darius», dans *Papers Yarshater:* 194-199.

- 1990b, «Der erste "Mager" Name aus Babylonien», STIR 19/1: 5-12.

- 1990c, *Epigraphisch-exegetischen Noten zu Dareios' Bisutun-Inschriften* (ÖAW, Phil. Hist. Kl., Sitzber. 561), Wien.

- 1991a, «Name und Religion. Anthroponomastisches zur Frage der religiösen Verhältnisse des Achâmenidenreiches », dans Kellens (éd.): 111-128.

- 1991b, *The Bisutun inscriptions of Darius the Great. Old Persian text* (CII, Part I, vol. X, London.

- 1991c, «Zu dem "Arischen Ahuramazda"», STIR 20/2: 189-192.

- 1992, «Zum Schluss von Dareios' Inschrift *Susa e*», *AMI* 25 [1994]: 147-154.

SCHNABEL, P. 1923, *Berossos und die babylonische-hellenistische Literatur,* Leipzig-Berlin.

SCHNOLL, R. 1987, «Alexander der Grosse und die Sklaverei am Hofe», *Klio* 69: 108-121.

SCHOTTKY, M. 1989, *Media Atropatene und Gross-Armenien in hellenistischer Zeit,* Bonn.

SCHRADER, C. 1976, *La paz de Calias. Testimonios* e *interpretacion,* Barcelona (Epilogo di A.E. Raubitschek: 215-217).

SCHREINER, J.H. 1984, «Historical methods, Hellanikos, and the era of Kimon», *OpAth* 15: 163-171.

SCHULMAN, A.R. 1981, «A "Persian gesture" from Memphis», *BES* 3: 103-111.

SCHUMACHER, L. 1987, «Themistokles und Pausanias. Die Katastrophe der Sieger», *Gymnasium* 94: 218-246.

SCHUR, N. 1989, *History of the Samaritans.*

SCHUR, W 1926, «Zur Vorgeschichte des Ptolemäerreiches», *Klio* 20: 270-302.

SCHWARTZ, D.R. 1990, «On some papyri and Josephus' sources and chronology for the Persian period», *JSJ* 21/2: 175-199.

SCHWARTZ, J. 1949, «Les conquérants perses et la littérature égyptienne », *BIFAO* 48: 65-80.

- 1986, «Récits bibliques et moeurs perses», dans *Hellenica et Judaica. Hommages à V. Nikiprowetzky,* Louvain-Paris: 267-277.

SCHWARTZ, M. 1985, «The religion of Achaemenian Iran », *CHI* II: 664-697.

SCHWENK, C.J. 1985, *Athens in the age of Alexander. The dated laws and decrees of the Lykourgean era (338-323 B.C.),* Chicago.

SCIALPI, F. 1984, «The ethics of Asoka and the religious inspiration of the

Achaemenids », *EW* 34/1-3:55-74.

SCURLOCK, J.A. 1990a, «Herodotos' Median chronology again?! », *IA* 25: 149-163.

- 1990b, «The Euphrates flood and the ashes of Nineveh (Diod. II.27.1-28.7)», Historia 39/3: 382-384.

SEAGER, R.J., TUPLIN, Ch. 1980, «The freedom of the Greeks of Asia», JHS 100: 141-154.

SEALEY, R. 1966, «The origin of the Delian League», dans *Studies V. Ehrenberg*, Oxford: 233-255.

SEGAL, B. 1956, «Notes on the iconography of Cosmic kingship», *Art Bull.* 38: 75-80.

SEGAL, J.B. 1983, *Aramaïc texts from North Saqqarâ*, Egypt Exploration Society, London.

SEGRE, M.1938, «Iscrizioni di Licia. I. Tolomeo di Telmesso», *Clara Rhodos* 9: 181-208.

SEIBERT, J. 1972, *Alexander der Grosse*, Darmstadt.

- 1983, *Das Zeitalter der Diadochen*, Darmstadt.

- 1985, *Die Eroberung des Perserreiches durch Alexander den Grossen auf kartographischer Grundlage* (TAVO 68), I-II, Wiesbaden.

– 1987, «Dareios III», dans *Festsch. G Wirth* I: 437-456.

SEIBT, G. 1977, *Griechische Söldner im Achaimenidenreich*, Bonn.

SEIDL, U. 1976, «Ein Relief Dareios' I. in Baby-Ion», *AMI* 9: 125-130.

- 1994, «Achaimenidische Entlehnungen aus der urartäischen Kultur», *AchHist* VIII: 107-129.

SEKUNDA, N. 1985, «Achaemenid colonization in Lydia», *REA* 87/1-2: 7-30.

- 1988a, «Persian settlement in Hellespontine Phrygia», *AchHist* III: 175-196.

- 1988b, «Some notes on the life of Datames», *Iran* 26: 35-53.

- 1988c, «Achaemenid military terminology», *AMI* 21: 69-77.

- 1991, «Achaemenid settlement in Caria, Lycia and Greater Phrygia», *AchHist* VI: 83-143.

- 1992, The *Persian army* 560-330 *B.C.*, London.

SEUX, M.J. 1980, «Königtum», *RLA*: 140-173.

SEVOROŠKIN, V. 1977, «Zu einigen karischen Wörtern», *MSS* 36: 117-130.

SEYRIG, H. 1952, «Cachets achéménides», dans *Archeologia orientalia* in *memoriam* E. Herzfeld, New York: 195-202.

- 1959, «Le roi de Perse?», Syria 36: 53-56 [= *Antiquités syriennes* 6 (1966): 26-30].

- 1966, «Alexandre fondateur de Gerasa», *Syria* 42: 25-28 [= *Antiquités syriennes* 6: 141-144].

- 1970, «Séleucus I et les fondations de la monarchie syrienne», *Syria* 47: 290-311.

SHAHBAZI, A.S. 1971, «Le "Farre Kiyani" sur un bas-relief représentant Cyrus le Grand à Pasargade », *Bastan Chenasi va Honar-e Iran* 7-8: 26-29.

- 1972a, «The "One year" of Darius reexamined», BSOAS 35/3: 609-614.

- 1972b, «The Achaemenid tomb in Buzpar (Gur-i Dukhtar) », *Bastan Chenasi va Honar-e Iran* 9-10: 54-56.

- 1974, «An Achaemenid symbol. I. A Farewell to "Fravahr" and "Ahuramazda" », *AMI* 7: 135-144.

– 1975, *The Irano-lycian Monuments*, Persepolis.

- 1976a, «The Persepolis "Treasury reliefs" once more», *AMI* 9: 151-156.

- 1976b, *Persépolis illustré*, Persépolis-Téhéran.

- 1978, «New aspects of Persepolitan studies», *Gymnasium* 85: 487-500.

- 1980a, « From PARSA to TAXT-EJAMSHID», AMI 13: 197-207.

- 1980b, «An Achaemenid symbol. II. Farnah ("God given fortune' symbolised")», *AMI* 13: 119-147.

- 1982, «Darius in Scythia and Scythians in Persepolis», *AMI* 15: 190-235.

- 1983, «Darius' "Haft Kishvar" », dans *Kunst, Kultur und Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben* (AMI Ergzb. 10), Berlin: 239-246.

- 1985a, «Iranian notes 1-6», dans *Papers Mary Boyce:* 495-510.

- 1985b, *The Old Persian Inscriptions* (CII I.1.1), London.

- 1986, «Iranian notes 7-13 », *AMI* 19: 163-170.

SHAKED, S. 1990, « "Do not buy anything from an Aramean". A fragment of Aramaïc proverbs with a Judaeo-iranian version», dans *Papers Yarshater:* 230-239.

SHAKED, S., NAVEH, J. 1986, «Three aramaïc seals of the Achaemenid period», *JRAS:* 21-27.

SHEA, W.H. 1977, «A date for the recently discovered canal of Egypt», *BASOR* 226: 31-38.

SHEPHERD, D.S. 1980, «The iconography of Anahit», *Berytus* 28: 47-86.

SHERMAN, E.J. 1981, «Djehor the Savior», *JEA*: 81-102.

SHERWIN-WHITE, S. 1978, «Hand-tokens and Achaemenid practice», *Iran* 16: 183.

- 1982, « "Median" Artemis in an Early hellenistic funerary inscription », ZPE 49: 30.

- 1983, «Aristeas Ardibelteios: some aspects of the use of double-names in Seleucid Babylonia», ZPE 50: 209-224.

–1985, «Ancient archives: the edict of Alexander to Priene, a Reappraisal», *JHS* 125: 69-89.

- 1987, «Seleucid Babylonia: a case-study for the installation and development of Greek rule», dans A. Kuhrt, S. Sherwin-White (éd.): 1-31.

SHERWIN-WHITE, S., KUHRT, A. 1993, *From Samarkhand to Sardis*, London.

SHERWIN-WHITE, S.: voir A. KUHRT.

SHORE, A.F. 1974, «The Demotic inscription on a coin of Artaxerxes», NC 14: 5-8.

- 1988, «Swapping property at Asyut in the Persian period», dans *Pyramids Studies and other essays presented to I.E.S. Edwards*, London: 200-206.

SHRIMPTON, G. 1991, «Persian strategy against Egypt and the date for the battle of Cition», *Phoenix* 45: 1-20.

SIMS-WILLIAMS, N. 1981, «The final paragraph of the tomb-inscription of Darius I (DNb, 50-60): the Old Persian text in the light of an Aramaïc version», *BSOAS* 44: 1-7.

- 1990, «Old Persian Patišuvarna "Cup"», dans *Papers* Yarshater: 240-243.

- 1991, «Mithra the Baga», dans P. Bernard, F. Grenet (éd.): 200-206.

SINCLAIR, R.K. 1978, «The King's peace and the employment of military and naval forces», *Chi*ron 8: 29-54.

SKALMOWSKI, W 1988, «Old Persian Vazraka», dans *A green leaf (Papers Asmussen):* 39-42.

- 1992-93, «Old Persian *art brazmaniya* again», *FO* 29: 237-245.

SKJÆRVØ, P.O. 1983, «Farnah: mot mède en vieux-perse», *BSL* 78: 241-259.

- 1994a, «Achaemenid **vispašiyiš* – Sasanian *wispšd»,* STIR 23/1: 79-80.

- 1994b, c.r. de Yamauchi 1990, *JAOS* 114/3: 499-504.

SLOTSKY, A.L. 1993, *The Bourse of Babylon: an analysis of the market-quotations* in the *astrono*mical diaries of Babylonia, I-II, PhD. Yale University.

SMELIK, K.A.D. 1978-79, «The *omina mortis* in the Histories of Alexander the Great. Alexander's attitude towards the Babylonian priesthood», *Talanta* 10/11: 92-111.

SMITH, H.S. 1972, «Date of the obsequies of the mothers of Apis», *RdE* 24 *(Mélanges M. Malinine):* 276-287.

- 1988, «A Memphis miscellany», dans *Pyramids Studies and other essays presented* to *I.E.S. Edwards,* London: 184-192.

- 1992a, «The death and life of the mothers of Apis», dans *Studies in religion and society in honour of J.G. Griffith* (éd. A.B. Lloyd), London: 201-225.

- 1992b, «Foreigners in the documents from the sacred animal necropolis, Saqqara», dans J. Johnson (éd.), *Life in a multicultural society. Egypt from Cambyses to Constantine and beyond,* Chicago: 305-311.

SMITH, H.S., KUHRT, A. 1978, «A letter to a foreign general», *JEA* 68: 199-209.

SMITH, L.L. 1991, «The politics of Ezra: sociological indicators of postexilic Judean society», dans Ph.R. Davies (éd.): 73-97.

SMITH, M. 1963, «II. Isaiah and the Persians», *JAOS* 23: 415-421.

- 1984, «Jewish religious life in the Persian period», *CHJ* I: 219-278.

SMITH, S. 1924, *Babylonian Historical Texts,* Chicago.

SOURDEL, D. 1960, «Barid», *EncIsl*^{2}, I: 1077-1078.

SPAER, A. 1977, «Some Yehud coins», *IEJ* 27: 200-203.

– 1986-87, «Jaddua the High Priest?», *INJ* 9 : 1-3.

SPALINGER, A. 1978a, «The reign of King Chabbash: an interpretation», *ZÄS* 105: 142-154.

- 1978b, «The concept of monarchy in the Saïte period, An essay of synthesis», *Orientalia* 47/1: 12-37.

- 1978c, «Psammetichus, king of Egypt», *JARCE* 15: 49-57.

SPIEGELBERG, W 1914, *Die sogennante demotische Chronik,* Leipzig.

- 1930, «Das demotische Papyrus Loeb der Universit. München», dans *Festchrift J. Loeb,* München: 95-102.

SPYCKET, A. 1980, «Women in Persian art», dans Schmandt-Besserat (éd.): 43-45.

- 1981, *La statuaire du Proche-Orient ancien, Lei*den-Köln.

- 1991, « Ab Qbur. Les figurines de la "résidence achéménide" », *NAPR* 5: 47-55.

STAMATIOU, A. 1989, «A note on the Mausoleum chariot», *AK 104:* 379-385.

STARR, C.G. 1962, «Why did the Greeks defeat the Persians?», *PdP* 86: 321-332.

- 1976, «A sixth-century Athenian decadrachm used to seal a clay tablet from Persepolis», NC 26: 219-222.

- 1976-77, «Greeks and Persians in the fourth century B.C. A study in cultural contacts before Alexander», *IA* 11: 39-99 et 12: 49-115.

Stato, economia, lavoro nel Vicino Oriente antico (Istituto Gramsci Toscano. Seminario di Orientalistica antica. Presentazione di A. Zanardo; Introduzione di G. Pugliese Carratelli), Milano, 1988.

STEINER, R.C. 1993, «Why the Aramaïc script was called "Assyrian" in Hebrew, Greek and demotic?», *Orientalia* 69/2: 80-92.

STERN, E. 1971, «Seal-impressions in the Achaemenid style in the province of Judah », *IEJ* 22: 6-16.

- 1982a, «Achaemenid clay-rhyta from Palestine», IEJ 32/1: 36-43.

- 1982b, *Material culture of the land of the Bible in the Persian period* (538-332 *B.C.),* Warminster-Jérusalem.

- 1984a, «The Persian Empire and the political and social history of Palestine in the Persian period», *CHJ* I: 70-87.

- 1984b, «The archeology of Persian Palestine», *ibid.*: 88-114.

- 1988, «The walls of Dor», *IEJ* 38/1-2: 6-14.

- 1990, «The Dor province in the Persian period in the light of recent excavations at Tel Dor», *Trans.* 2: 147-156.

- 1993, «Tel Mikhmoret: Persian and Hellenistic periods», dans *The new Encyclopaedia of excavations in the Holy Land,* Jérusalem, IV: 1044-1045.

- 1994a, «Assyrian and Babylonian elements in the material culture of Palestine in the Persian period», *Trans.* 7: 51-62.

- 1994b, «Dor à l'époque perse», dans A. M. Laperrousaz, A. Lemaire (éd.): 77-115.

- 1994c, *Dor, ruler of the seas. Twelve years of excavations at the Israelite-Phoenician Carmel coast,* Isr. Expl. Soc., Jérusalem.

STERN, M. 1974, 1980, *Greek and Latin authors on Jews and Judaïsm, Jerusalem,* I-II.

STÈVE, M.J. 1974, «Inscriptions des Achéménides à Suse», STIR 3: 6-28 et 4: 135-169.

- 1986, «La fin de l'Élam: à propos d'une empreinte de sceau-cylindre», STIR 15/1: 7-21.

- 1987, *Ville royale de Suse VII. Nouveaux mélanges épigraphiques. Inscriptions royales de Suse et de la Susiane* (MDAI, LIII), Nice.

STEVENSON, D.W.W. 1992, «A proposal for the irrigation of the hanging Fardens of Babylon », *Iraq* 54: 35-55.

STEVENSON, R.B. 1987, «Lies and invention in Deinon's Persica», *AchHist* II: 27-35.

STIEHL, R. 1964, «Aramaisch als Weltsprache», dans *Neue Beiträge zur Geschichte des Alten Welt,* I (Berlin): 69-85.

STIGERS, H.G. 1976, «Neo-and Late Babylonian business documents from the John Frederik Lewis Collection», *JCS* 28/1: 3-59.

STOL, M. 1994, «Beer in Neo-babylonian times», dans L. Milano (éd.), *Drinking in Ancient societies. History and culture of drinks in the Ancient Near-East,* Padova: 155-183.

STOLPER, M. 1976, «The genealogy of the *Muraš* family», *JCS:* 189-199.

- 1977, «Three Iranian loan-words in Late Babylonian texts», *Bib. Mesop.* 7: 250-253.

- 1983, «The death of Artaxerxes I», *AMI* 16: 223-236.

- 1984a, «The Neo-babylonian text from the Persepolis fortification», *JNES* 43/4: 299-310.

- 1984b, *Texts from Tall-i Malyan. I: Elamite administrative texts (1972-1974),* Occasionnal Publications of the Babylonian Fund 6, Philadelphia.

- 1985a, *Entrepreneurs and Empire. The Muraš archive, the Murašfirm and Persian rule in Babylonia*, Leiden.

- 1985b, «Empire and province: abstract of remarks on two late Achaemenid Babylonian archives», *PaléoOrient* 11/2: 63-65.

- 1986, «A Neo-babylonian text from the reign of Hallušu», dans *Fragmenta Historiae Elamicae (Mélanges offerts à M.J. Stève),* Paris: 235-240.

- 1987, «Blšunu the satrap», dans *Language, Literature and History. Philological and Historical Studies presented to Erica Reiner* (éd. Fr. Rochberg-Halton), AOS 67, Rochberg, New Haven: 389-402.

- 1988a, «Some ghost facts from Achaemenid Babylonian texts», *JHS* 108: 197-198.

- 1988b, «The *šaknu* of Nippur», *JCS* 40/2: 127-155.

- 1989a, «Registration and taxation of slaves in Achaemenid Babylonia», *ZA* 79/1: 80-101.

- 1989b, «The governor of Babylon and Across-the-River in 486 B.C.», *JNES* 48/4: 283-305.

- 1989c, «On interpreting tributary relationships in Achaemenid Babylonia», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 147-156.

- 1990a, «The Kasr archive», *AchHist* IV: 195-205.

- 1990b, «Late Achaemenid Légal texts from Uruk and Larsa», *BM* 21: 559-622.

- 1990c, «Tobits in reverse: more Babylonians in Ecbatana», *AMI* 23: 161-176.

- 1991, «A property in Bit Paniya», Rass 85: 49-62.

- 1992a, «Babylonian evidence for the end of the reign of Darius I. A correction», *JNES* 51/1: 61-62.

- 1992b, «Late Achaemenid texts from Dilbat», *Iraq* 54: 119-139.

– 1992c, «The Muraš texts from Susa», *RAss.* 86: 69-77.

- 1992d, «The estate of Mardonios», Aula *orien*talis 10 [1994]: 211-221.

- 1993, *Late Achaemenid, Early Macedonian, and Early Seleucid records of deposit and related texts* (AION, suppl. 77), Napoli.

- 1994a, «On some aspects of continuity between Achaemenid and Hellenistic légal Babylonian légal texts», *AchHist* VIII: 329-351.

- 1994b, «Mesopotamia, 482-330 B.C.», *CAH* VI^2: 234-260.

- 1994c, «Iranians in Babylonia», *JAOS* 114/4: 617-624.

- 1994d, «A late Achaemenid text from the Rich collection», *JAOS* 114/4: 625-627.

- 1995a, «Flogging and plucking», *DATA.*

- 1995b, «The Babylonian enterprise of Belesys», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde de Toulouse, 3-4 février 1995) = *Pallas* 43: 217-238.

STOLPER, M.: voir BEAULIEU, P.A.; CARTER, E.; DONBAZ, V; JONES, C.E.

STORK, H.A. 1989, «The Lydian campaign of Cyrus the Great in classical and cuneiform sources», *AW* 19: 69-75.

STROGETSKY, V.M. 1991, «The problem of Callias'peace and its significance for the evolution of the Delian League», *VDI*: 158-168 (résumé anglais p. 168).

STRONACH, D. 1967, «Urartian and Achaemenian tower-temples», *JNES* 26/4: 277-288.

- 1971, «Cyrus the Great», *Bastan Chenasi va Honar-e Iran,* 7-8: 4-21.

– 1974, «La statue de Darius découverte à Suse », *CDAFI* 4: 61-72.

- 1977, «La découverte du premier temple mède dans la région d'Ecbatane (Hamadan, Iran)», *CRAI:* 668-698.

– 1978, *Pasargadae,* Oxford.

- 1981, «Notes on Median and early Achaemenian religious monuments»,

dans *Temples and high places in Biblical times*, Jérusalem: 123-130.

- 1984, «Notes on religion in Iran in the seventh and sixth centuries B.C.», dans *Orientalia Duchesne-Guillemin emerito oblata* (Hommages et Opera Minora IX), Leiden: 479-490.

- 1985a, «On the evolution of the early Iranian fire-temple », dans *Papers in honour of Professor Mary Boyce* (Hommages et Opera Minora XI), Leiden: 605-627.

- 1985b, «The Apadana: a signature of two lines of Darius», dans *De l'Indus aux Balkans: Recueil J. Deshayes*, Paris: 433-445.

- 1985c, «Tepe Nush-i Jn: the Median settlement», *CHI* II: 832-837.

- 1985d, «Pasargadae», *CHI* II: 838-855.

- 1989a, «The royal garden at Pasargadae: evolution and legacy», dans Meyer-Haerinck (éd.): 475-502.

- 1989b, «Early Achaemenid coinage: perspectives from the Homeland», *Mélanges P. Amiet* II = *IA* 24: 255-279.

- 1990, «On the genesis of the Old-Persian cuneiform script», dans Vallat (éd.): 195-204.

STROUVÉ, V.V. 1960, «The religion of the Achaemenids and Zoroastrianism», CHM 5/3: 529-545.

STUCKY, R.A. 1984, *Tribune d'Echmoun. Ein griechischen Reliefzyklus des 4. Jahrdt. in Sidon*, Basel.

- 1985, «Achâmenidische Hölzer und Elfenbeine aus Ägypten und Vorderasien im Louvre », AK 28/1: 7-32.

- 1993, «Lykien-Karien-Phönizien kulturelle Kontakte zwischen Kleinasien und der Levante während der Perserherrschaft», dans J. Borchhardt, G. Dobesch (éd.), *Akten des II. Intern. Lykien-Symposions* (ÖAW, Denkschr. 231 Bd), Wien: 261-268.

SULIMIRSKI, T. 1985, «The Scyths», *CHI* II: 149-199.

SUMMERS, G.D. 1993, «Archeological evidence for the Achaemenid period in Eastern Turkey», AnSt 43: 85-108.

SUMNER, W.H. 1972, *Cultural Development in the Kur Basin, Iran. An Archeological Analysis of settlement Patterns*, Ph.D. University of Pennsylvania.

- 1986, «Achaemenid settlement in the Persepolis plain», *AJA* 90: 3-31.

- 1988, «Maljan, Tall-e (Anšan)», *RLA* 7/3-4: 306-320.

– 1994, «Archeological measures of cultural continuity and the arrivals of Persians in Frs», *Ach*Hist VIII: 97-105.

SUSUMU, S. 1991, «Some remarks on the tax system of the Achaemenid Empire», Kodai 2: 45-48.

SWINNEN, W 1973, «Sur la politique religieuse de Ptolémée Ier», dans *Les syncrétismes dans les religions grecque et romaine,* Paris: 115-123.

SYME, R. 1988, «The Cadusians in history and fiction», *JHS* 108: 137-150.

- 1995, *Anatolica. Studies in Strabo* (ed. by A. Birley), Oxford.

SYMINGTON, D. 1991, «Late Bronze Age writing-boards and their uses: textual evidence from Anatolia and Syria», *AnSt* 41: 111-123.

SZUBIN, H.Z., PORTEN, B. 1988, «A life estate of usufruct: a new interpretation of Kraeling 6», BASOR 269: 29-45.

- 1992, «An Aramaïc joint-venture agreement: a new interpretation of the Bauer-Meissner papyrus», *BASOR* 288: 67-84.

TADMOR, H. 1965, «The inscriptions of Nabunaid: historical arrangement», dans *Studies in honour of B. Landsberger* (Assyr. Stud. 16), Chicago: 351-363.

- 1982, «Treaty and oath in the Ancient Near-East. A historical approach», dans G.N. Tucker, D.A. Knights (éd.), *Humanizing America's iconic book. Society of Biblical literature Centennial adresses 1980* (SBL 6), Chico: 127-152.

- 1983, «Rab-saris and rab-shakeh in 2 Kings 18 », dans *The world of the Lord shall go forth (Essays in honour of D.N. Freedman):* 279-285.

- 1994, «Judah», *CAH* VI^2: 262-296.

TALAMO, Cl. 1979, *La Lidia arcaica,* Bologna.

TALLON, Ph. 1994, «Les textes prophétiques du premier millénaire en

Mésopotamie», dans *Prophéties et oracles.* I: *Dans* le *Proche-Orient ancien (supplément* au *Cahier Évangile 88),* Paris: 97-125.

TANABE, K. 1989, «An Achaemenid silver Pegasus-rhyton», dans Meyer-Haerinck 1989: 525-536.

TAPPEINER, M. 1990, «Ein Beitrag zu den Wagenzügen auf den Stelen aus Daskyleion», *EA:* 81-96.

TATUM, J. 1988, *Xenophon's imperial fiction: on the education of Cyrus,* Princeton U.P

TEISSIER, B. 1985, *Ancient Near-Eastern cylinder-seals from the Marcopoli collection,* Berkeley-Los Angeles-London.

TEIXIDOR, J. 1964, «Un nouveau papyrus du règne de Darius II», *Syria* 41/3-4: 285-290.

- 1977, *The Pagan god,* Princeton.

- 1978, «The Aramaïc text in the trilingual stele from Xanthus», *JNES* 37: 181-185.

- 1985, c.r. de Segal 1983, *JAOS* 105/4: 731-734.

- 1993, «Historiographical sources and absolute chronology», dans V. Finkbeiner (éd.), *Materialen zur Archäologie des Seleukiden und Partherzeit im südlichen Babylonien und im Golfengebiet,* Tübingen: 289-294.

TEMEREV, A.H. 1980, «The provisionning system in Achaemenid garnison *dgl'n», VDI:* 124-131 (en russe, résumé anglais p. 131).

TER-MARTIROSSOV, F. 1994, « Fouilles à Beniamin (Arménie): rapport préliminaire», *Orient-Express* 1994/3: 71-73.

THALMANN, J.P. 1990, «Tell'Arqa à l'époque perse», *Trans.* 2: 51-58.

THILLET, P. 1969, «Les *Économiques* d'Aristote», *REG* 82: 563-589.

THOMASSEN, L.A. 1984, *The Aegean War of Alexander the Great, 334-331 B.C.,* MA, Pennsylv. State University.

THOMPSON, D. 1984, «The passage of the Ten Thousand through Cilicia», *PdP* 94: 22-25.

THOMPSON, D.B. 1956, «Persian spoils in Athens», dans The *Aegean and the Near-East. Studies presented to H. Goldman,* Locust Valley: 281-291.

THOMPSON, D.J. 1988, *Memphis under the Ptolemies,* Princeton U.P

- 1992, «Language and literacy in Early Hellenistic Egypt», dans P. Bilde/

T. Engels-Pedersen/ L. Hannestad/ J. Zahle (éd.), *Ethnicity in Hellenistic Egypt* (Studies in Hellenistic Civilization 3), Aarhus: 39-52.

THOMPSON, H.O. 1987, «A Tyrian coin in Jordan», *BA:* 101-104.

THOMPSON, WE. 1981, «The Carian tribute», *AnSt* 31: 95-100.

TILIA, A.B. 1972, *Studies and Restorations at Persepolis and other sites of Frs,* Rome.

- 1974, «Persepolis sculptures in the light of new discoveries», dans Farkas 1974: 127-134.

- 1977, «Recent discoveries at Persepolis», *AJA* 81/1: 67-77.

TIRATSIAN, G.A. 1981, «Some aspects of the inner organization of the Armenian satrapy», *AAH* 29: 151-168.

TOD, M.N. 1948, *A selection of Greek Historical inscriptions,* Oxford.

TOLLEFSON, K.D., WILLIAMSON, H.G.M. 1992, «Nehemiah as cultural revitalization: an anthropological perspective», *JSOT* 56: 41-68.

TORREY, C.C. 1943, «The evolution of a financier in the Ancient Near East», *JNES* 3: 295-301.

- 1946, «Medes and Persians», *JAOS* 66: 1-15.

TOYNBEE, A. 1955, «The administrative geography of the Achaemenian Empire», dans A *Study of History,* VII^{2}: 580-689.

TOZZI, P. 1978a, «Per la storia della politicà religiosa degli Achemenidi. Distruzioni persiane di templi greci agli inizi del V. secolo », *RSI*31:18-32.

- 1978b, La *rivoltà ionica,* Pisa.

TRAUNECKER, Cl. 1973-77, «Un document nouveau sur Darius Ier à Karnak», *Cahiers de Karnak* VII [Le Caire 1980]: 40-213.

- 1979, «Essai sur l'histoire de la XXIXe dynastie», *BIFAO* 79: 395-436.

- 1995, «Un portrait ignoré d'un roi perse: la tête "Strasbourg 1604" », *Trans.* 9: 101-117.

TRAUNECKER, Cl., LE SAOUT, F., MASSON, O. 1981, *La chapelle d'Hakôris à Karnak,* II, Le Caire.

TREIDLER, H. 1982, «Pasargadae», *RE* suppl. Bd. 9: 777-799.

TRESSON, P. 1931, «La stèle de Naples», *BIFAO* 30/1: 368-391.

TRICHET, J., VALLAT, F. 1990, «L'origine égyptienne de la statue de

Darius», dans Vallat (éd.): 205-208.

TRIPODI, B. 1986, «La Macedonia, la Peonia, il carro di Serse (Herodot. 8, 115-16)», *Giorn. Ital. Filol.* 38/2: 243-251.

TROXELL, H.A., KAGAN, J.H. 1989, « Cilicians and neighbours in miniature», dans *Kraay-Mørkholm Essays*, Louvain: 275-281.

TRÜMPELMANN, L. 1967, «Zur Entstehungsgeschichte des Monumentes Darius' I. von Bisutun und zur Datierung der Einführung des altpersischen Schrift», *AA* 82: 281-298.

- 1983, «Zu den Gebäuden von Persepolis und ihrer Funktion», dans H. Koch, D.N. MacKenzie (éd.), *Kunst und Kultur der Achämenidenzeit und ihr Fortleben* (AMI Ergzbd. 10), Berlin: 225-237.

- 1988, «Zur Herkunft von Medern und Persern», *AMI* 21: 79-90.

TSETSKHLADZE, G. 1992, «The cuit of Mithra in Ancient Colchis», *RHR* 209/2: 115-124.

- 1993/4, «Colchis and the Persian empire: the problems of their relationship », *SRA* 3: 11-49.

- 1994, «Colchians, Greeks and Achaemenids in the 7th-5th centuries BC: a critical look», Klio 76: 78-102.

TUPLIN, Ch. 1983, «Lysias XIX, the Cypriot war and Thrasyboulos' naval expedition», *Philologus* 127/2: 170-186.

- 1987a, «The treaty of Boiotios», *AchHist* II: 133-153.

– 1987b, «The administration of the Achaemenid Empire», dans I. Carradice (éd.), *Coinage* and *administration in the Athenian and Persian Empires* (BAR series 343), London: 109-166.

- 1987c, «Xenophon and the garrisons of the Persian Empire», *AMI* 20: 167-245.

– 1989, «The coinage of Aryandes», *REA* 91/1: 61-82.

- 1990, «Persian decor in Cyropaedia: some observations», *AchHist* V: 17-29.

- 1991a, «Darius' Suez canal and Persian imperialism», *AchHist* VI: 237-283.

- 1991b, «Modern and Ancient travellers in the Achaemenid Empire: Byron's Road to Oxiana and Xenophon's *Anabasis*», AchHist VII: 37-57.

- 1993, *The failings of Empire. A reading of Xenophon Hellenica 2.3.11-7.5.27* (Historia Einzelschr. 76), Wiesbaden.

- 1994, «Persians as Medes», *AchHist* VIII: 235-256.

TURNER, E.G. 1974, «A commander-in-chief's order from Saqqra», *JEA* 60: 239-242.

UCHITEL, A. 1989, «Organization of manpower in Achaemenid Persia according to the fortification archive», *Acta Sumerol.* 1: 225-238.

- 1991, «Foreign workers in the fortification archive», dans *Mésopotamie et Élam* (Actes de la XXXVe RAI 1989), Gand: 127-135.

URBAN, R. 1991, *Der Königsfrieden von 387/6 v. Chr.: Vorgeschichte, Zustandkommen, Ergebnis und politische Umsetzung* (Historia Einzschr. 68), Wiesbaden.

USMANOVA, Z.I. 1992, «New material from Ancient Merv », *Iran* 30: 55-63.

VALBELLE, D. 1989, «Recherches archéologiques récentes dans le Nord Sinaï», *CRAI:* 594-607.

- 1990, *Les neuf arcs. L'Égyptien et les étrangers de la préhistoire à la conquête d'Alexandre,* Paris.

VALBELLE, D., DEFERNEZ, C. 1995, «Les sites de la frontière égypto-palestinienne à l'époque perse», *Trans* 9: 93-99.

VALDEZ, R., TUCK, R.G. 1980, «On the identification of the animals accompanying the "Ethiopian" delegation in the bas-reliefs of the Apadana at Persepolis», *Iran* 18: 156-157.

VALLAT, F. 1970, «Table élamite de Darius», *RAss* 64: 149-160.

- 1971, «Deux nouvelles "Chartes de fondation" d'un palais de Darius Ier à Suse», *Syria* 48/ 1-2:53-59.

- 1974a, « Les inscriptions cunéiformes de la statue de Darius», *CDAFI* 4: 161-170.

- 1974b, «L'inscription trilingue de Xerxès à la porte de Darius», *CDAFI* 4: 171-180.

- 1979, «Les inscriptions du palais d'Artaxerxès II sur la rive droite du Chaour», *CDAFI* 10: 145-154.

- 1980, *Suse et l'Élam*, Paris.

- 1984, «Kidin-Hutran et l'époque néo-élamite», *Akkadika:* 1-17.

– 1986, «Tablette acadienne de Darius Ier (DSaa)», dans *Fragmenta Historiae elamicae. Mélanges offerts à M. J. Stève*, Paris: 277-283.

- 1987, «Expéditions orientales des rois assyriens», *Dossiers Histoire et Archéologie* 122: 60-62.

- 1988, «À propos des tablettes élamites dites "de Ninive" conservées au British Museum», *NABU*, note 39.

- 1989a, «Le palais d'Artaxerxès II à Babylone», *NAPR* 2: 3-6.

- 1989b, «À propos du "Mur de Médie"», *NAPR* 4: 70-71.

- (éd.) 1990, *Contribution à l'histoire de l'Iran. Mélanges offerts à Jean Perrot*, Paris, éd. Recherches sur les civilisations.

- 1993, *Les noms géographiques des sources susoélamites* (TAVO Beiheft R. B 7/11 [RGTC 11]), Wiesbaden.

- 1994, «Deux tablettes élamites de l'université de Fribourg», *JNES* 53/4: 273-284.

- 1995, «Épopée de Gilgames ou tablette économique de Persépolis? Ni l'un ni l'autre!», *NABU*, note 46.

VAN DEN HOUT, M. 1949, «Persian royal letters in Greek traditions», *Mnem.* 2: 141-152.

VAN DER KOOIJ, G. 1987, «Tell Delr'Alla (East Jordan valley) during the Achaemenid period », *AchHist* I: 97-102.

VAN DER SPEK, R.J. 1982, «Did Cyrus the Great introduce a new policy towards subdued nations? Cyrus in Assyrian perspective», *Per*sica 10: 278-281.

- 1983, «Cyrus de Pers in Assyrisch perspectief», *Tijdschrift voor Geschiedenis* 96: 1-27.

- 1986, *Grondbezit in het Seleucidische Rijk*, PhD. Amsterdam.

- 1992, «Nippur, Sippar and Larsa in the Hellenistic period», dans M. De Jong-Ellis (éd.), *Nippur at the Centennial* (Occasionnal Publications of the S.N. Kramer Fund 14), Philadelphia: 235-280.

- 1993a, «The astronomical diaries as a source for Achaemenid and Seleucid history», BiOr 50: 91-102.

- 1993b, «New evidence on Seleucid land policy», dans H. Sancisi-Weerdenburg *et al.* (éd.), *De agricultura. In memoriam P.W. De Neeve*, Amsterdam: 61-77.

– 1994, «The Seleucid State and the economy», dans E. Lo Cascio, D. Rathbone (éd.), *Production and public powers in Antiquity* (Proceedings of the Eleventh International History Congress), Milano: 15-27.

- 1995, «Land-ownership in Babylonian cuneiform documents», dans M.J. Geller-H. Maehler-A.D.E. Lewis (éd.), *Legal documents of the Hellenistic period*, London: 173-245.

VAN DER VEEN, J.E. 1995, «A minute's mirth. Syloson and his cloak in Herodotus», *Mnem.* 48/2: 129-145.

VAN DRIEL, G. 1987, «Continuity or decay in the late Achaemenid period: evidence from Southern Mesopotamia», AchHist II: 159-181.

- 1989, «The Murašs in context», *JESHO* 32: 203-229.

- 1992, «Neo-Babylonian texts from Borsippa», *BiOr* 49: 29-50.

VAN GRONINGEN, B.A. 1933, *Aristote. Le second livre de l*'Économique, Leiden.

VAN GULICK, R. 1971, *La vie sexuelle dans la Chine ancienne*, trad. fr., Paris, Gallimard (collection «Tel »).

VAN HAEPEREN-POURBAIX, A. 1984, «Recherche sur les origines, la nature et les attributs du dieu Mên», dans DONCEL-LEBRUN: 221-257.

VAN LAERE, R. 1977, «Le droit hydraulique selon la législation néo-babylonienne », OLP 8: 63-74.

- 1980, «Techniques hydrauliques en Mésopotamie ancienne», *OLP* 11: 11-53.

VAN VOSS, M.H. 1993, «Alexander und die ägyptische Religion. Einige ägyptologische Bemerkungen », dans *Alexander the Great. Reality and myth* (ARID, suppl. XX), Roma: 71-73.

VAN WIJNGAARDEN, W.D. 1954, «Der Hibistempel in der Oase El-Chargeh», *ZÄS* 179: 387-411.

VAN'T DACK, E. 1962, «Postes et télécommunications ptolémaïques», *CdE* 37: 338-341.

VANDEN BERGHE, L. 1964, «Le tombeau achéménide de Buzpar», dans *Vorderasiatische Archäologie. Studien und Aufsätze. Festschrift für A. Moortgaat,* Berlin: 243-258.

- 1986, «Le relief rupestre de Gardanah Galumushk (Qir) », *IA* 21: 141-155.

- 1987, «Les scènes d'investiture sur les reliefs de l'Iran ancien: évolution et signification», dans *Studi Tucci* III, Roma: 15.

VARGAS, P. s.p., *A History of Babylonian Prices in the First Millenium B. C. I: Prices of the Basic products,* Budapest.

VAUX, R. de, 1937, «Les décrets de Cyrus et de Darius sur la reconstruction du temple», *RB:* 29-57.

VEENHOF, K. (éd.) 1986, *Cuneiform Archives and Libraries* (XXXe RAI, Leiden 4-8 July 1983), Istanbul-Leiden.

VERCOUTTER, J. 1950, «Les statues du général Hor, gouverneur d'Héracléopolis, de Busiris et d'Héliopolis», *BIFAO* 49: 85-114.

- 1962, *Les Stèles biographiques du Serapeum de Memphis,* Paris.

VERDIN, H. 1982, «Hérodote etlapolitique expansionniste des Achéménides. Notes sur Hdt. VII.8», dans *Studia P Naster oblata,* II, Louvain: 327-336.

VERGER, A. 1965, *Ricerche giuridiche nei papiri aramaici di Elefantina,* Roma.

VERGOTE, J. 1959, *Joseph en Égypte,* Louvain. VERKINDEREN, F. 1987, «Les cités phéniciennes dans l'Empire d'Alexandre le Grand», *Studia Phoenicia* V: 287-308.

VERNER, M. 1989, «La tombe d'Oudjahorresnet et le cimetière saïto-perse d'Abousir», *BIFAO* 89: 283-290.

VICKERS, M. 1984, «Demus' gold phiale (Lysias 19.25) », *AJAH* 9/1

[1988]: 48-53.

- 1989, «Persian gold in Persian inventories», *REA* 91/1-2 : 249-257.

- 1990, «Interactions between Greeks and Persians», *AchHist* IV: 253-262.

VIDAL-NAQUET, P. 1983, Le *Chasseur noir,* Paris.

- 1989, «Retour au chasseur noir », dans *Mélanges P. Lévêque* II, Paris: 387-411.

VILLENUEVA-PUIG, M.C. 1989, «Le vase des Perses. Naples 3253 (Inv. 81947)», REA 91/1-2: 277-298.

VINCENT, A. 1937, *La Religion des judéo-araméens d'Égypte,* Paris.

VIRGILIO, B. 1975, *Commento storico al quinto libro delle Storie di Erodoto,* Pisa.

VISSER, E. 1975, «Griechen am Hof und die Proskynesis », dans *Festschrift z. 150 Jährigen Bestehen des Berliner Ägyptischen Museums* (Mitt. d. Ägypt. Samml. VIII), Berlin: 453-457.

VITTMANN, G. 1991-92, « Ein altiranische Titel im demotischen Überlieferung», *AfO* 28-29: 159-160.

VLEEMING, S. 1981, «The artaba and Egyptian grain-measure», dans *Proceed. of the XVI*th *Intern. Congr. of Papyrology = Amer. Stud. in Papyr.* 23: 537-545.

VOGELSANG, W. 1985, «Early historical Arachosia in South-East Afghanistan. Meeting-places between East and West », *IA* 20: 55-99.

– 1986, «Four short notes on the Bisutun text and monument», *IA* 21: 121-140.

- 1987, «Some remarks on Eastern Iran in the late Achaemenid period », *AchHist* I: 183-190.

- 1988a, «Some observations on Achaemenid Hyrcania: a combination of sources», *AchHist* III: 121-136.

- 1988b, «Indian antics. A reply to P. Bernard», STIR 17/2: 253-258.

- 1989a, «Gold from Dardistan. Some comparative remarks on the tribute system in the extreme Northwest of the Indian subcontinent», dans Briant-Herrenschmdit (éd.): 157171.

- 1989b, «Peripheral remarks on the Persian Achaemenid Empire», dans Meyer-Haerinck 1989:543-562.

- 1990, «The Achaemenids and India», AchHist IV: 93-110.

- 1992, *The Rise and Organisation of the Achaemenid Empire. The Eastern Iranian Evidence*, Leiden.

VOGT, J. 1952, «Die Tochter des Grosskônigs und Pausanias, Alexander, Caracalla» dans *Satura. Früchte aus der antiken* Welt, Baden-Baden: 163-182.

VON BOTHMER, D. 1981, «Les trésors de l'orfèvrerie de la Grèce orientale au Metropolitan Museum de New York», *CRAI:* 194-207.

VON GALL, H. 1966, *Die paphlagonischen Felsgräber. Eine Studie zur kleinasiastischen Kunstgeschichte* (IM, Beihefte 1), Istanbul.

- 1972, «Persische und medische Stämme», *AMI* 5: 261-283.

- 1981/83, «Zum Bildgehalt der Graeco-Persischen Grabstelen», *Anadolu* 22 (= *Mél. Akurgal* [1990]): 143-165.

- 1989, «Das achämenidische Königsgrab. Neue Überlegungen und Beobachtungen», dans Meyer-Haerinck (éd.): 503-523.

VON GRAEVE, V. 1970, Der *Alexandersarkophag und seine Werksatt*, Berlin.

- 1987, «Eine Miszelle zur griechische Malerei», *IM* 37: 131-144.

VON HAGEN, V. 1981, *La Voie royale des Perses*, trad. fr., Paris.

VON VOIGTLANDER, E.N. 1963, *A Survey of Neo-Babylonian History*, PhD. University of Michigan.

-, 1978, *The Bisutun Inscription of Darius the Great. Babylonian Version* (Corpus Inscriptionum Iranicarum, I: Inscriptions of Ancient Iran, Texts I), London.

WACHOLDER, B.Z. 1962, *Nicolaus of Damascus*, Berkeley-Los Angeles.

WADE-GERY, H.Y. 1958, *Essays in Greek History*, Oxford.

WADDEL, W.G 1966, *Manetho* (Loeb Cl. Lib.), London.

WAGNER, J. 1983, « Dynastie und Herrscherkult in Kommagene. Forschungsgeschichte und neuer Funde», *IM* 33: 177-210.

WALBANK, M.B. 1982, «A correction to IG II^2 65», *ZPE* 48: 261-263.

- 1983, «Herakleides of Klazomenai: a new rejoinder at the Epigraphical Museum», ZPE 51: 183-184.

- 1989, «Herakleides and the Great King», EMC 8: 347-352.

WALDMAN, H. 1973, *Die Kommagenischen Kultreformen unter Mithridates I. Kallinikos und seinem Sohne Antiochos I.* (EPRO 34), Leiden.

WALLACE, R.W 1989, «On the production and exchange of early Anatolian electrum coinage», *REA* 91/1-2: 87-94.

WALLINGA, H. 1984, «The Ionian revolt», *Mnem.* 37/3-4: 401-437.

- 1987, «The Ancient Persian navy and its predecessors», *AchHist* I: 47-78.

- 1989, «Persian tribute and Delian tribute », dans Briant-Herrenschmidt (éd.) : 173-181.

– 1991, «Naval installations in Cilicia Pedias: the defence of the parathalassia in Achaimenid times and after», dans De *Anatolia antiqua* (Bib. Inst. Fr. Anatol. Istanbul XXXII), Paris: 277-281.

- 1993, *Ships and Sea-Power before the Great Persian Wars. The Ancestors of the Ancient Trireme*, London/New York/Kôln.

WALSER, G. 1966, *Die Völkerschaften auf den Reliefs von Persepolis,* Berlin.

- 1967, «Griechen am Hofe des Grosskönigs», dans *Festgabe Hans von Greyerz,* Bern: 189-201.

- 1972 (éd.), *Beiträge zur Achämenidengeschichte,* Wiesbaden.

- 1981, *Persépolis. La cité royale de Darius,* Fribourg.

- 1983, «Der Tod des Kambyses», dans *Althistorischen Studien H. Bengtson* (Historia-Einzelschr. 40), Wiesbaden: 8-23.

- 1984, *Hellas und Iran,* Darmstad.

- 1985, «Die Route des Isidorus von Charax durch Iran», *AMI* 18: 145-156.

– 1987, «Persischer Imperialismus und Griechische Freiheit», AchHist II: 155-165.

WALSH, J.A. 1984, *Prolegomena to a Revisionist History of the Pentecontaetia,* PhD. Austin University.

WALTLEY, K. 1939, «On the possibility of reconstructing Marathon and

other ancient battles», *JHS* 84: 119-139.

WANKE, G. 1984, «Prophecy and psalms in the Persian period», *CHJ* I: 162-188.

WARD, W.A. 1983, « Reflections on some Egyptian terms presumed to mean "harem, harem-woman, concubine" », *Berytus* 31: 67-74.

WATKIN, H.J. 1984, «The Cypriote surrender to Persia», *JHS* 107: 154-163.

WEIDNER, E.F. 1930, «Die älteste Nachricht über das persische Königshaus», *AfO* 7: 1-7.

- 1939, «Jojachin, König von Juda, in babylonischen Keilinschriften», dans *Mélanges syriens R. Dussaud,* Paris, II: 923-934.

- 1956, «Hof- und Harems-Erlasse assyrischer Könige aus dem 2. Jahrtausend v. Chr.», *AfO* 17: 257-293.

WEINBERG, J.P. 1974a, «Die Agrarverhâltnisse in der Bürger-Temple-Gemeinde der Achämenidenzeit», *AAH* 22/1-4: 473-486.

- 1974b, «Der *am ha ares* des 6.4. Jhdt.v.u.Z. », *Klio* 56: 325-335.

- 1977, «Zentral- und Partikulargewalt im achämenidischen Reich», *Klio* 59/1: 25-43.

- 1992a, *The Citizen-Temple Community* (JSOT Suppl. 151), Sheffield.

- 1992b, «Die Mentalität der Jerusalemischen Bürger-Tempelgemeinde des 6-4 Jh. v.u. Z.», Trans. 5: 133-141.

WEINFIELD, M. 1976, «Loyalty oath in the Ancient Near East», *UF* 8: 379-414.

WEIPPERT, H. 1988, *Palästina im vorhellenistischer* Zeit, Wiesbaden.

WEISBERG, D. 1980, *Texts from the Time of Nebuchednezzar* (YOS 17).

- 1984, «Kingship and social organization in Chaldean Uruk», *JAOS* 104/4: 739-743.

WEISER W 1989, «Die Eulen von Kyros dem Jüngeren. Zu den ersten Münzporträts lebender Menschen», *ZPE* 76: 267-296.

WEISKOPF, M. 1982, *Achaemenid System of Governing in Anatolia,* PhD. Berkeley.

– 1989, *The So-Called "Great Satraps' Revolt", 366-360 B.C.* (Historia Einzelschr. 63), Wiesbaden.

WELLES, C.B. 1934, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven.

WELWEI, K.W 1979, «Abhângige Landbevölkerungen auf "Tempelterritorien" im hellenistischen Kleinasien und Syrien», *AncSoc* 10: 97-118.

WENNING, R. 1990, «Attische keramik in Palästina. Ein Zwischenbericht», *Trans.* 2: 157-168.

WEST, St. 1985, «Herodotus' epigraphical interests», *CQ* 35/2: 278-305.

- 1988, «The Scythian ultimatum (Herodotus IV. 131,132)», *JHS* 108: 207-211.

- 1992, «Sesostris Stelae (Herodotus 2. 102-106) », *Historia* 41/1: 117-120.

WESTLAKE, H.D. 1977, «Thucydides on Pausanias and Themistocles - a written source», *CQ* 27: 95-110.

- 1979, «Ionians in the Ionian war», *CQ* 29: 9-44.

- 1981, «Decline and fall of Tissaphernes », *Historia* 30/3: 257-279.

- 1983, «Conon and Rhodes: the troubled after-math of synoecism», *GRBS* 24/4: 333-344.

- 1985, «Tissaphernes in Thucydides», *CQ* 35: 43-54.

- 1986, «Spartan intervention in Asia, 400-397 B.C.», *Historia* 35/4: 405-426.

- 1987, «Diodorus and the expedition of Cyrus», *Phoenix* 41/3: 241-254.

WHEELER, M. 1974, «The transformation of Persepolis architectural motifs into sculpture under the Indian Mauryan dynasty », *Acta Iranica*, I: 249-261.

WHITCOMB, D.S. 1987, «Bushire and the Angali canal», *Mesopotamia* 22: 311-336.

WHITEHEAD, J.D. 1974, *Early Aramaïc Epistolography*, PhD. of Chicago University.

WIDENGREN, G. 1959, «The sacral kingship of Iran», dans *La Regalità sacra*, Leiden: 242-257.

- 1965, «Recherches sur le féodalisme iranien», *Orientalia Suecania:* 79-152.

- 1966, «La légende royale de l'Iran antique», dans *Hommages G Dumézil*, Bruxelles: 225-237.

- 1968a, *Les Religions de l'Iran*, Paris (trad. fr.).

- 1968b, «Le symbolisme de la ceinture», *IA* 8: 133-155.

- 1969, *Der Feudalismus im alten Iran*, Köln-Opladen.

- 1973, «The Persians », dans D. J. Wiseman (ed), *The Peoples of Old Testament Times*, Oxford: 312-357.

WIESEHÖFER, J. 1978, *Der Aufstand Gaumatas und die Anfänge Dareios' I*, Bonn.

- 1980, «Die "Freunde" und die "Wohltäter" des Grosskönigs», STIR 9/1: 7-21.

- 1982, «Beobachtungen zum Handel des Achämenidenreich», *MBH* I/1: 5-15.

- 1987a, «Kyros und die unterworfenen Vôlker: ein Beitrag zur Entstehung von Geschichtsbewustein», *QS* 26: 107-126.

– 1987b, «Zur Frage der Echtheit des Dareios-Briefes an Gadatas», *RhM* 130/3-4: 396-398.

- 1989, *«Tauta gar en atelea.* Beobachtungen zur Abgabenfreiheit im Achaimenidenreich», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 183-191.

- 1990, «Zypern unter persischer Herrschaft», *AchHist* IV: 239-252.

- 1991a, « Beobachtungen zu den religiôsen Verhâ-Itnisse in der Persis in frühellenistischer Zeit», dans Kellens (éd.): 129-135.

- 1991b, «PRTRK, RB HYL', SGN und MR'», *AchHist* VI: 305-309.

- 1993, *Das antike Persien von* 550 *v. Chr. vis* 650 *n.* Chr., Zürich.

- 1994, *Die "dunklen Jahrhunderte" der Persis. Untersuchungen zu Geschichte und Kultur von Frs in frühhellenistischer Zeit (330-140 v. Ch.)*, München.

WIKANDER, C. 1992, «Pompe and circumstances: the procession of Ptolemaios II», *OpA* 19: 143-150.

WIKANDER, S. 1946, *Feuerpriester in Kleinasien und Iran*, Lund.

- 1972, «BARZOKAPA», *F0* 34: 13-15.

WILBER, D.N. 1969, *Persepolis. The Archeology of Parsa, Seat of the*

Persian Kings, London.

WILCKEN, U. 1897, «Zur Satrapenstele», *ZÄS* 35: 81-87.

WILHELM, G. 1973, «La première tablette cunéiforme trouvée à Tyr», *BMB* 26: 35-39.

WILKINSON, R.H. 1991, «The representation of the bow in the art of Egypt and the Ancient Near-East», *JANES* 20: 83-89.

WILL, Éd. 1960, «Chabrias et les finances de Tachos», *REA* 62: 254-275.

- 1964, «Deux livres sur les guerres Médiques et leur temps», *RPh* 38: 70-88.

- 1972, *Le Monde grec et l'Orient, I*, Paris.

WILL, Ern. 1967, «Hérodote et la jeune Péonienne», *REG* 80: 176-181.

- 1976, «Un nouveau monument de l'art grec en Phénicie: la "tribune" du sanctuaire d'Echmoun à Sidon», *BCH* 100: 565-574.

WILL, Ern., LARCHÉ, F. *et al.* 1991, *Iraq al Amir.* Le *château du Tobiade Hyrcan*, I-II (BAH 132), Paris.

WILL, W, HEINRICHS, J. (éd.), *Zu Alexander der Grosse. Festschrift G Wirth*, I, Amsterdam, 1987.

WILLIAMSON, H.G.M. 1987, *Ezra and Nehemiah* (Old Testament Guides), Sheffield.

- 1988, «The governors of Judah under the Persians», *TB* 39: 59-82.

- 1990, «"*Eben gelal"* (Ezra 5: 8; 6: 4) again», BASOR 280: 83-88.

- 199 «Ezra and Nehemiah in the light of the texts from Persepolis», BBR 1: 41-62.

WILSON, J.V. Kinneir 1972, *The Nimrud Wine Lists. A Study of Men and Administration at the Assyrian Capital in the Eighth Cent.* B. C, London.

WINLOCK, H.E. *(et al.)* 1941, *The Temple of Hibis in El-Khargeh Oasis*, I, New York.

WINNICKI, K. 1977, «Die Kalasirier der spätdynastischen Zeit und der ptolemaïschen Zeit», *Historia* 26: 257-268.

- 1989, « Militâroperationen von Ptolemaios I. und Seleukos I. in Syrien in der Jahren 312-311 v. Chr. I», *AncSoc* 20: 55-92.

- 1990, «Bericht von einem Feldzug des Ptolemaios I Philadelphos in der

Pithom-Stele », *JJP* 20: 157-167.

- 1991, «Militäroperationen von Ptolemaios I. und Seleukos I. in Syrien in den Jahren 312-311 v. Chr. II», *AncSoc* 22: 147-201.

- s.p., « Die von Persern entführten Götterbilder».

WIRTH, G. 1971a, «Dareios und Alexander», *Chiron* 1: 133-152.

- 1971b, «Alexander zwischen Gaugamela und Persepolis», *Historia* 20/4: 617-632.

- 1972, «Die *syntaxeis* von Kleinasien 334 v. Chr.», *Chiron* 2: 91-98.

- 1980, «Zwei Lager bei Gaugamela. Zur grossen Konfrontation 331 B.C. », *QCSC* 2/3: 51-100 et 2/4: 5-61.

WISEMAN, D.J. 1956, *Chronicles of Chaldean Kings* (626-556 *B.C.) in the British Museum,* London.

- 1983, *Nebuchadrezzar and Babylon,* Oxford.

- 1952, «A new stela of Aššur-nasir-pal II», *Iraq* 24: 24-37.

– 1953, «Mesopotamian gardens», *AnSt* 33: 137-144.

WOOLEY, L. 1962, *Ur Excavations,* IX.

WÖRRLE, M. 1976, «Telmessos in hellenistischer Zeit», dans *Actes du colloque sur la Lycie antique,* Paris: 63-72.

- 1977, «Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens I», *Chiron* 7: 43-66.

- 1978, «Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens II: Ptolemaios II und Telmes*sos», Chiron* 8: 203-246.

- 1979, «Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens III: Ein hellenistischen Königs-brief am Telmessos», *Chiron* 9: 83-111.

- 1988, «Inschriften von Herakleia am Latmos I: Antiochos III, Zeuxis und Kerakleia», *Chiron* 18: 421-470.

- 1991, «Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens IV. Drei griechische Inschriften aus Limyra», *Chiron* 21: 203-235.

– 1993, «Perikles von Limyra-endlich etwas mehr griechisches», dans J. Borchhardt, G. Dobesch (éd.), *Akten des II. Internationalen Lykien-Sym*posions (ÖAW, Denkschr. 231 Bd.), Wien: 187-189.

WUNSCH, C. 1993, *Die Urkunden des babylonischen Geschäftsmannes*

Iddin-Marduk. Zum Handel mit Naturalien im 6. Jahrhundert v. Chr., I-II, Groningen.

WYLIE, D. 1992, «Agesilaus and the battle of Sardis», *Klio* 74: 115-130.

WYLIE, G. 1992, «Cunaxa and Xenophon», *AC* 61: 119-131.

YAMAUCHI, E.M. 1980a, «Two reformers compared: Solon of Athens and Nehemiah of Jerusalem», dans *The Bible World. Essays in Honour of C.H. Gordon*, New York: 269-292.

- 1980b, «Was Nehemiah the cupbearer a eunuch?» *ZAW* 92: 132-142.

- 1990, *Persia and the Bible*, Grand Rapids. YARDENI, A. 1994, «Maritime trade and royal accountancy in an erased customs account from 475 B.C.E. on the Ahiqar scroll from Elephan*tine», BASOR* 293: 67-78.

YOFFEE, N. 1988, «The collapse of Ancient Mesopotamian states and civilization», dans N. Yoffee, G. L. Cowgill (eds.), *The Collapse of Ancient States and Civilizations*, Tucson : 44-68. YON, M., CAUBET, A. 1993, «Arouad et Amrit. VIIIe-Ier siècles av. J-C. Documents», *Trans.* 6: 47-67.

YON, M., SNYCZER, M. 1991, « Une inscription phénicienne royale de Kition (Chypre) », *CRAl:* 791-821.

-1992, «A Phoenician victory trophy at Kition», *RDAC:* 157-165.

YOUNG, R.S. 1953, « Making history at Gordion », *Archeology:* 159-166.

YOYOTTE, J. 1952, « La provenance du cylindre de Darius [B.M. 89.132] », R*Ass* 46/3 : 165-167.

- 1961, «Les principautés du delta au temps de l'anarchie libyenne. (Études d'histoire politique)», dans *Mélanges Maspero. I. Orient ancien* (MIFAO 66), Le Caire: 121-179.

- 1962, « L'Égypte ancienne et les origines de l'antisémitisme», *Bull. Soc. E. Renan* 11: 133-143.

-1972a, « Les inscriptions hiéroglyphiques. Darius et l'Égypte », *JA* 260/3-

4 : 253-256.

-1972b, «Petoubastis III», *RdE* 24: 216-223.

-1974, « Les inscriptions de Darius découvertes à Suse », *CDAFI* 4: 181-183.

-1989, « Le nom égyptien du "Ministre de l'Économie": de Saïs à Méroè», *CRAI:* 73-88.

-1992, *Leçon inaugurale au Collège de France* (Chaire d'égyptologie), Paris.

- 1993, «1. Recherches de géographie historique et religieuse: sources et méthodes; 2. Naucratis égyptienne», *Annuaire du Collège de France* (Résumé des cours et travaux), Paris: 625-644.

-1994, «Le soubassement de Ptolémée Sôter», *Annuaire du Collège de France* (Résumé des cours et travaux), Paris: 684-689.

ZACCAGNINI, C. 1973, *Lo scambio dei doni nel Vicino Oriente durante i secoli XV-XII*, Roma (OAC XI).

- 1981, « Modo di produzione asiatico e Vicino Oriente antico. Appunti per una discussione », *DdA* 3: 3-65.

-1983, «Patterns of mobility among Ancient Near Eastern craftsmen », *JNES* 42/4 : 245-264.

-1989, « Prehistory of the Achaemenid tributary system», dans Briant-Herrenschmidt (éd.): 193-215.

- 1990, «The forms of alliance and subjugation in the Near-East of the Late Bronze age », dans *I trattati nel mondo antico. Forma, ideologia, funzione* (a cura di L. Canfora, M. Liverani, C. Zaccagnini), Roma: 37-79.

ZADOK, R. 1976, «On the connections between Iran and Babylonia in the sixth century B.C. », *Iran* 14: 61-78.

-1977, « Iranians and individuals bearing Iranian names in Achaemenian Babylonia», *IOS* 7: 89-138.

- 1978, « The Nippur région during the late Assyrian, Chaldean and

Achaemenian periods chiefly according to written sources », *IOS* 8 [1983] : 266-332.

-1979, «"Arab" in Babylonia in the 6th cent. B.C.», *JAOS* 94: 108-115.

-1984, «Assyrians in Chaldean and Achaemenian Babylonia», *Assur* 4/3: 3-28.

-1986, «Archives from Nippur in the first millenium B.C. », dans Veenhof (éd.) : 278-288.

ZAHLE, 1976, «Lycian tombs and Lycian cities», dans *Actes du colloque sur la Lycie antique,* Paris: 37-49.

- 1982, «Persian satraps and Lycian dynasts. The evidence of the diadems», dans *Actes du 9e congrès international de numismatique (Berne, septembre 1979),* Louvain-Luxembourg: 101-112.

- 1988, «Power and portrait: the eldest coin-portraits in the world», *Nationalmuseets Arbejdsmark:* 155-166.

- 1989, «Politics and economy in Lycia during the Persian period», *REA* 91/1-2 : 169-182.

- 1991, «Achaemenid influences in Lycia (coinage, sculpture, architecture). Evidence for political changes during the 5th cent. B.C.», *AchHist* VI: 145-160.

ZAHNRT, M. 1992, «Der Mardonioszug des Jahres 492 v. Chr. und seine historische Einordnung», *Chiron* 22: 237-279.

ZAUZICH, K. Th. 1983, «Die demotischen Papyri von der Insel Elephantine », dans *Egypt and the Hellenistic World* (Studia Hellenistica 27), Louvain: 421-435.

-1984, «Von Elephantine bis Sambehdet», *Enchôria* 12: 193-194.

ZAWADSKI, S. 1986, «New data concerning *qpu* and *sang* of Ebabbar temple in Sippar in the Neo-Babylonian and Early Persian periods», *Eos* 74: 85-89.

-1988a, *The Fall of Assyria and Median-Babylonian Relations in Light of the Nabopolassar Chronicle,* Poznan-Delft.

-1988b, «Umman-Manda: Bedeutung des terminus und Gründe seiner Anwendung in der Chronik von Nabopolassar», *Sulmu* (éd. P. Vavronšek, V. Souiek), Prague : 379-387.

-1990, « Great families of Sippar during the Chaldean and early Persian periods», *RASS* 84: 2-25.

-1992, «The date of the death of Darius I and the recognition of Xerxes in Babylonia», *NABU*, note 49.

-1995a, « Is there a document dated to the reign of Bardiya II (Vahyazdta)?», *NABU*, note 54.

-1995b, «Chronology of the reigns of Nebuchednezzar III and Nebuchednezzar IV», *NABU*, note 55.

-1995c, «BM 63282-The earliest Babylonian text dated to the reign of Nebuchednezzar IV», *NABU*, note 55.

ZECCHINI, G. 1989, «Entimo di Gortina (Athen. II.48d) e le relazioni greco-persiane durante la Pentecontaetia», *AncSoc* 20: 5-13.

-1989, *La cultura storica di Ateneo*, Milano.

ZERTAL, A. 1990, «The Pahwah of Samaria (Northern Israel) during the Persian period. Types of settlement, economy, history and new discoveries», *Trans.* 3: 9-30.

ZERVOS, O.H. 1979, «Near Eastern elements in the tetradrachms of Alexander the Great: the Eastern mints», dans Mørkholm-Waggoner: 295-305.

ZETTLER, R.L. 1979, «On the chronological range of the Neo-Babylonian and Achaemenid seals», *JNES* 38/4: 257-260.

ZIMANSKY, P. 1995, «Xenophon and the Urartian legacy», dans P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille. Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec* (Actes de la Table ronde de Toulouse, 3-4 février 1995), *Pallas* 43: 255-258.

ZIMMERMANN, P. 1992, «Die lykischen Häfen und die Handelswege im östlichen Mittelmeer», *ZPE* 92: 201-217.

Pierre Briant

HISTOIRE DE L' EMPIRE PERSE

De Cyrus à Alexandre

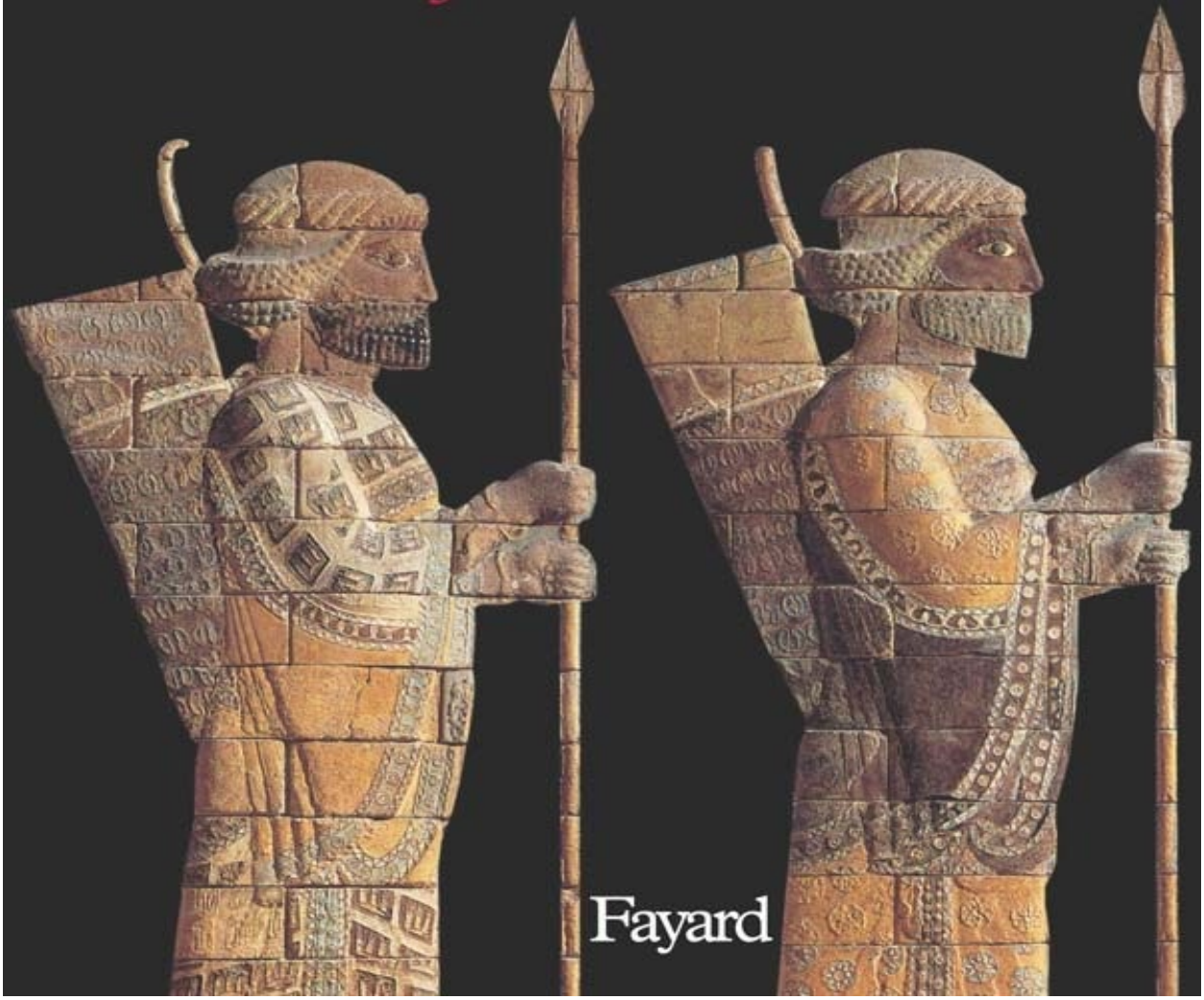

Fayard